SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHILOSOPHIE

VOCABULAIRE
TECHNIQUE ET CRITIQUE
DE LA PHILOSOPHIE

REVU PAR MM. LES MEMBRES ET CORRESPONDANTS
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHILOSOPHIE
ET PUBLIÉ, AVEC LEURS CORRECTIONS ET OBSERVATIONS

PAR

ANDRÉ LALANDE
MEMBRE DE L'INSTITUT, PROFESSEUR A LA SORBONNE
PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

SIXIÈME ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

1951

ÉDITIONS ANTÉRIEURES

— Édition originale, en fascicules, dans le *Bulletin de la Société française de Philosophie*, 1902-1923.

— Deuxième édition, augmentée d'un Supplément. 2 volumes grand in-8°, Alcan, 1926.

— Troisième édition, avec additions au Supplément. 2 volumes grand in-8°, Alcan, 1928.

— Quatrième édition, notablement augmentée. 3 volumes grand in-8°, Alcan, 1932.
(Les tomes I et II ont été réimprimés en 1938)

— Cinquième édition, augmentée d'un grand nombre d'articles nouveaux, Presses Universitaires de France, 1947.

DÉPOT LÉGAL
6e édition .. .. .. 4e trimestre 1950

AVERTISSEMENT

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

L'idée de cet ouvrage, et de la méthode à suivre pour le constituer, ont été esquissées d'abord dans un article de M. André Lalande sur *Le langage philosophique et l'unité de la philosophie* (Revue de Métaphysique et de morale, septembre 1898), puis dans une communication faite par lui au Congrès international de philosophie de 1900 : *Sur la critique et la fixation du langage philosophique.* L'auteur y proposait d'instituer dans les divers pays qui prenaient part au Congrès des groupes d'études spécialement consacrés à ce genre de travail. La fondation de la « Société française de philosophie », en 1901, résulta d'une fusion entre ce projet et un projet similaire de M. Xavier Léon, qui visait surtout à prolonger les heureux résultats du Congrès en permettant, entre savants et philosophes, un échange d'idées actif et fréquent. C'est ainsi que le présent *Vocabulaire* fut inauguré sous le patronage et avec l'appui matériel et intellectuel de la Société, et parut par fascicules dans son *Bulletin*, de juillet 1902 à juillet 1923. On en donne ici une nouvelle édition, révisée, corrigée ou complétée sur bien des points, et augmentée d'un *Supplément.*

Établir en première rédaction le texte de l'ouvrage, par sections d'une cinquantaine de pages en moyenne ; l'imprimer sous la forme d'un « cahier d'épreuves » à grandes marges, de manière à permettre de l'annoter facilement; le communiquer, en cet état, aux membres de la Société et à un certain nombre de correspondants français et étrangers qui s'intéressaient à cette entreprise ; recueillir et comparer leurs critiques, leurs additions, leurs observations ; conserver dans le texte définitif tout ce qui avait été admis sans conteste, ou du moins par la presque unanimité des lecteurs ; soumettre à la Société de philosophie, dans une ou deux séances annuelles, les points les plus litigieux, y provoquer une nouvelle discussion et, dans la mesure du possible, l'expression d'un jugement commun, — enfin collationner le tout, en tirer une rédaction définitive du texte, reproduire, sous forme de notes courantes au bas des pages, les opinions personnelles et divergentes, les réflexions échangées en séance, les remarques complémentaires qui ne trouvaient pas leur place naturelle dans le corps même des articles ; — tel a été, dans ses grandes lignes, l'ordre suivi pour constituer cet ouvrage.

Le texte des deux premiers fascicules, contenant la lettre A, avait été élaboré par M. Lalande, sauf pour les articles concernant les termes de logique, qui étaient dus à M. Couturat. Une première révision en avait été faite en commun par l'un et l'autre, avec le concours de M. Delbos ; et tous les trois avaient encore relu avant l'impression le texte définitif, rédigé par M. Lalande après dépouillement et comparaison des observations, d'ailleurs peu nombreuses, qu'avait provoquées ce premier essai.

Il en fut à peu près de même pour les quatre lettres suivantes, de B à E, si ce n'est que M. Delbos, absorbé par son grand travail sur *La philosophie pratique de Kant*, ne put continuer à prendre part aux séances de revision préliminaire.

Il donna seulement, en 1906, pour l'article *Fin*, la note qu'on y trouvera sur l'expression « *Règne des Fins* ». En revanche M. Gustave Belot voulut bien apporter son concours à la préparation des cahiers d'épreuves en y rédigeant les articles *Charité*, *Chose*, *Clan*, *Clinamen*, *Croyance*, *Cynisme ; Démiurge*, *Devoir*, *Dualisme ;* il collabora aussi avec M. Lalande aux articles *Certitude*, *Commutative (Justice)*, et *Égoïsme ;* — M. Victor Egger fournit des notes en vue de *Déterminisme*, *Droit*, *Introspection ;* — à M. Élie Halévy était due la première rédaction d'*Économie politique*.

A partir de 1906, c'est-à-dire après la publication du fascicule contenant la lettre E, M. Couturat dut renoncer à son tour à la préparation des cahiers d'épreuves : il se consacrait de plus en plus à son infatigable campagne pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale, et pour le perfectionnement de l'Esperanto, qui devait aboutir à la création de l'Ido, et absorber presque exclusivement, pendant ses huit dernières années, son admirable activité intellectuelle. Cependant il avait préparé d'avance, en tout ou en partie, une douzaine d'articles de logique pour la lettre F, et deux pour la lettre G. Il remit ces notes à M. Lalande, avec la permission d'en user à son gré. Quelques-unes purent être insérées sans changement ; toutes fournirent d'utiles matériaux pour l'établissement du texte. Mais surtout, en cessant de prendre part à la rédaction des fascicules, M. Couturat ne cessa pas de s'intéresser activement au progrès de l'ouvrage, d'y aider par d'utiles conseils toutes les fois qu'on avait recours à lui, d'en reviser les épreuves avec le soin, la science et la lucidité d'esprit qu'il apportait à tout son travail, enfin de choisir jusqu'à sa mort les radicaux internationaux les plus propres à représenter dans une langue artificielle, les termes philosophiques et leurs différentes acceptions. Après le tragique accident qui vint arrêter son œuvre, en 1914, c'est encore grâce à ses recherches linguistiques qu'a pu être poursuivie cette nomenclature : on a toujours consulté, pour l'établir, le grand *Dictionnaire Français-Ido* qu'il avait composé avec M. de Beaufront, et qui a paru à la librairie Chaix en 1915.

A partir de la lettre F, M. Lalande a donc continué seul à assurer la rédaction des cahiers d'épreuves, leur envoi aux correspondants étrangers, le dépouillement des réponses, la préparation des séances de discussion, l'établissement et la correction des fascicules définitifs. Tout ce qui n'est pas signé ou ce qui, dans les observations, est signé seulement A. L., est de lui ; on trouvera en note, pour chaque article, l'indication des cas où son texte primitif a été remanié ou complété d'après les critiques ou les notes de tel ou tel collaborateur.

Parmi ceux-ci, un témoignage tout particulier de reconnaissance est dû à M. Jules Lachelier. Ce maître si profond, si sûr, sachant tant de choses et les sachant si bien, a fait bénéficier ce travail, tant qu'il a vécu, d'une révision critique inestimable. Malgré le mauvais état de ses yeux, il n'a jamais manqué de lire, de corriger et d'annoter d'un bout à l'autre chacun des cahiers d'épreuves, avec une attention et une patience auxquelles nous devons une foule d'observations précieuses. Ses notes vont jusqu'au mot *Spiritualisme :* le peu de choses qu'il a publiées par ailleurs, la défense qu'il a faite d'imprimer après sa mort ses brouillons ou sa correspondance donnent d'autant plus de valeur à un apport dont il suffira de feuilleter ce livre pour mesurer l'utilité et l'étendue.

***

Après l'impression de la lettre Z (*Bulletin* de la Société de philosophie, février 1922), il a été fait une nouvelle rédaction très augmentée et très remaniée de la lettre A, qui n'avait été ni annotée ni composée de la même manière que les

suivantes. Elle a paru dans le *Bulletin* de la Société de philosophie de juillet 1923. C'est ce qui explique que dans la présente édition, où l'on a dû, pour des raisons trop faciles à comprendre, utiliser autant que possible des empreintes prises sur la composition des anciens Bulletins, la lettre A est exactement conforme dans sa typographie aux lettres F et suivantes, tandis que les lettres B-E présentent quelques petites différences dans l'emploi des caractères — différences assez minimes d'ailleurs pour n'apporter aucune gêne à ceux qui se serviront de l'ouvrage, et peut-être même pour passer inaperçues de beaucoup d'entre eux.

Les textes allemands, anglais ou italiens cités dans le corps des articles sont traduits en note. Mais ici encore, il y a quelque irrégularité résultant de la longue période sur laquelle s'est échelonnée la composition de cet ouvrage. On trouvera donc ces traductions, pour les lettres B à H, avec les « observations » ; pour la lettre A, et à partir de la lettre I, au bas de la colonne où figure le texte, ce qui a paru plus commode : l'imprimeur ayant fait commencer régulièrement les « observations » sur un terme à la page même où commençait l'article correspondant, la première disposition forçait souvent à chercher la traduction assez loin du passage qu'elle accompagnait[1].

Il en est naturellement de même, et pour la même raison, des critiques, remarques ou commentaires des correspondants, ou des discussions engagées dans les séances de la Société, qui constituent ces *observations*. C'est ainsi par exemple qu'on trouvera au rez-de-chaussée de la page 17 un commentaire de M. Maurice Blondel sur ce qui est dit pages 18 et 19, au sujet de sa « Philosophie de l'Action » ; p. 320-321, des observations de M. J. Lachelier qui s'appliquent à la « Critique » des pages 323-325 ; etc. — Ces petites discordances sont rares, et l'on s'est efforcé de les réduire dans cette nouvelle édition : cependant, il a paru nécessaire d'en avertir et de recommander à ceux qui consultent des articles d'une certaine longueur, de parcourir *toutes* les observations insérées sous la même rubrique, et non pas seulement ce qui se trouve à la page même qu'ils auront sous les yeux.

On s'étonnera peut-être, si l'on a l'occasion de comparer les fascicules du Bulletin et le présent ouvrage, de voir que certaines des observations, surtout dans les dernières lettres, sont plus ou moins modifiées : elles l'ont été à la demande de leurs auteurs eux-mêmes. Pour quelques-unes d'entre elles, la nouvelle rédaction, trop étendue pour trouver place dans le corps du Vocabulaire, a dû être reportée au supplément. — Celui-ci contient, également, outre un assez grand nombre d'articles nouveaux, ou d'additions aux articles anciens, les observations reçues après la publication des textes auxquels elles se rapportaient, et la reproduction de quelques notes assez longues, qui avaient paru sous forme d'appendices dans certains numéros du *Bulletin*.



Avec un peu de complaisance, le vocabulaire philosophique pourrait être étendu à tous les mots dont usent non seulement la Logique, la Morale, l'Esthétique, et la Philosophie générale ou Métaphysique, mais encore la Psychologie et la Sociologie, et, par l'intermédiaire de celles-ci, à un grand nombre de termes appartenant à la biologie, à l'histoire, au droit, à la science économique. Il a donc fallu se limiter. En ce qui concerne les quatre premières divisions, c'est-à-dire la Philosophie générale et le groupe des sciences normatives fondamentales, qui

1. Dans cette nouvelle édition (1950), les traductions des textes de ces trois langues ont été mises uniformément au bas des colonnes.

constituent vraiment le centre des études philosophiques, cette limitation n'a pas été sévère : on a même fait place à plusieurs termes de physique, qui se trouvaient étroitement liés à des questions cosmologiques, comme *Énergie*, *Entropie*, *Force*, *Quanta*... ainsi qu'à des termes de mathématiques qui touchent de près à des questions de logique ou d'épistémologie : *Analyse*, *Fonction*, *Hyperespace*, *Nombre*, etc. La plupart des noms de sciences, tels qu'*Algèbre*, *Biologie*, *Géométrie*, *Histoire*... sont également analysés dans ce travail, et pour des raisons de même nature. — Quant aux deux dernières divisions, on a cru devoir écarter tout ce qui, dans la psychologie ou la sociologie, concerne seulement des problèmes très spéciaux ou très périphériques de ces études elles-mêmes. Bien qu'on trouve dans certains dictionnaires philosophiques de la France ou de l'étranger des termes tels que *Cellule*, *Faradisation*, *Myopie*, *Tympan*, ou encore *Apprentissage*, *Entrepreneur*, *Juridiction*, etc., nous avons jugé impossible d'aller jusque-là sans donner à ce travail, déjà bien long, des dimensions inacceptables, et sans nous engager dans une encyclopédie qui en ferait perdre de vue le but essentiel : étudier les termes dont le sens présente un intérêt philosophique, et dans la mesure du possible le préciser, ou du moins en marquer nettement les acceptions équivoques. Bien entendu, par conséquent, les termes de psychologie ou de sociologie qui répondent à ce programme figurent ici à leur rang. Pour fixer les idées par quelques exemples positifs opposés aux exemples négatifs qui précèdent, on trouvera dans les pages suivantes : *Achromatopsie*, *Aliénation*, *Agraphie*, *Amusie*, *Aphasie*, *Confusion mentale*, *Image consécutive*... ; — *Anarchie*, *Aristocratie*, *Capital* et *Capitalisme*, *Caste*, *Chrématistique*, *Clan*, *Démocratie*, et beaucoup d'autres termes présentant le même caractère. Sans doute, la limite est impossible à tracer : plus d'un lecteur se demandera pourquoi tel mot a reçu droit de cité quand tel autre est absent. C'est le plus souvent en raison d'une différence dans l'intérêt philosophique qui s'y attache, ou quelquefois parce que l'un des deux prête spécialement à des équivoques qu'il était utile de signaler. Mais il va de soi que ce sont là, pour une large part, des questions d'appréciation.

Nous avons laissé de côté certains sens non philosophiques des mots que nous analysions par ailleurs ; dans d'autres cas, nous les avons mentionnés. Il ne peut y avoir, à cet égard non plus, une règle générale et invariable. Nous avons tâché cependant de suivre à peu près celle-ci : quand la conscience sémantique de l'identité du mot nous paraissait exister, nous en avons tenu compte ; quand elle nous semblait éteinte, nous avons omis ces homonymes[1]. Pour prendre des types extrêmes, il ne pouvait être question d'inscrire *correspondance* (échange de lettres) ; *occasion* (au sens d'objet à bon marché) ; ou encore *logistique* (au sens militaire : art de préparer les logements, bien que Poincaré se soit amusé à le rappeler). Mais il nous a semblé qu'il y avait lieu de mentionner *image*, au sens de représentation concrète, de dessin ; *manie*, au sens d'habitude ou de goût dominant et bizarre ; *phénomène*, au sens de fait surprenant, et bien des acceptions analogues.

En ce qui concerne l'histoire, ont été définis, sauf erreur ou omission, tous les termes qui peuvent se trouver encore sans explication dans des écrits contemporains. On n'a cité les acceptions historiques tombées en désuétude que dans la mesure où elles servaient à expliquer ou à justifier un usage actuel. Aller plus loin aurait été viser à faire, dans le premier cas, un dictionnaire d'histoire de la philosophie ; dans le second, un recueil d'études sur l'histoire de chaque terme : chose impossible, alors que, pour certains d'entre eux, cette histoire demanderait un volume. Il serait à souhaiter que des monographies de ce genre fussent entre-

1. M. Bally a appelé les mots de cette sorte « homonymes sémantiques » (*décliner* un nom, *décliner* une offre) par opposition aux homonymes proprement dits (*louer*, de *locare ; louer*, de *laudare)*.



prises, au moins pour les termes les plus importants, sous une forme proprement philologique et sémantique, qui n'élargisse pas l'histoire précise du « mot » sous prétexte d'y faire entrer toute l'histoire de l' « idée » : ce seraient de précieuses contributions à l'intelligence de la langue et par suite, des problèmes philosophiques, sous leurs formes plus anciennes[1]. On s'est ici concentré, en règle générale, sur l'état présent du vocabulaire ; mais on trouvera souvent dans les « remarques » ou les « critiques » des indications propres à amorcer le travail plus étendu dont nous venons de parler.

Chaque tête d'article est suivie des équivalents étrangers les plus voisins en D. (*Deutsch*, allemand) ; E. (*English*, anglais) ; I. (*Italiano*, italien). Ces initiales ont été rangées par ordre alphabétique, suivant l'usage des linguistes, sans vouloir marquer par là aucune préférence philosophique. Les équivalents grecs (G.) ou latins (L.) n'ont été donnés que lorsqu'il y avait des raisons spéciales de le faire. — Mais dans tous les cas, on n'a considéré en principe que le mot français, et l'on n'y a ajouté de définition ou de texte concernant les mots d'autres langues que lorsqu'il s'agissait, soit de termes empruntés à un original étranger, tels qu'*Évolution* ou *Noumène ;* soit de termes déjà internationaux (il y en a un très grand nombre, encore que les acceptions de ceux-ci varient quelquefois singulièrement d'un pays à l'autre[2]) ; soit enfin de termes dont l'équivalence est universellement établie : c'est ainsi qu'on trouvera, à l'article *Ame*, les sens du mot ψυχή dans l'aristotélisme ; à l'article *Intuition*, des textes sur *Anschauung ;* à l'article *Raison*, les divers emplois philosophiques de *Vernunft*, etc.

1. Ce travail a été entrepris depuis lors pour un certain nombre de mots par le « Centre international de Synthèse », sous la direction de M. Henri Berr. (Note ajoutée à la présente édition.) — 2. Les termes usités à la fois en anglais et en français sont particulièrement fertiles en écarts de ce genre, qui donnent souvent lieu, dans les traductions, à des contresens ou à des non-sens. *Actual*, *Control*, *Description*, *Epistemology*, *Evidence*, *Immaterial*, *Qualification*, *Sanction*, etc., admettent des emplois où il est absolument impossible de les rendre par le mot français correspondant.

QUATRIÈME ÉDITION

Cette nouvelle édition, en trois volumes, diffère sensiblement de la précédente. On a fondu d'abord en une seule suite alphabétique le *Supplément* de la deuxième édition (1926) et les *Additions au Supplément* de la troisième (1928) ; on a ajouté à celle-ci plus de quatre-vingts articles nouveaux ou additions notables, à des articles antérieurs ; enfin il a été fait une révision du texte principal, où l'on a corrigé de menues fautes, soit de rédaction, soit d'impression, et ajouté un assez grand nombre de renvois, destinés à faciliter l'emploi de l'ouvrage.

Sur la remarque justement faite par plusieurs lecteurs, que ce *Vocabulaire* devait pouvoir servir sans difficulté à ceux qui n'ont pas étudié le grec ou le latin, toutes les citations ou même les mots isolés de ces deux langues ont été traduits, quand ils ne l'étaient pas déjà dans le texte lui-même. Comme le travail similaire avait été déjà fait, dans le corps de l'ouvrage ou dans les *Suppléments*, pour les textes des langues modernes, il ne reste plus rien dans ces volumes qui puisse arrêter un lecteur ne connaissant que le français.

Enfin nous rappelons ici, pour répondre à certaines critiques non fondées de revues étrangères, que nous n'avons jamais songé à faire, à nous seuls, un vocabulaire de philosophie franco-italien-anglo-allemand, ce qui aurait dépassé de beaucoup notre compétence. La mention des équivalents étrangers dans le titre des articles, n'est qu'un *memento*, demandé dès l'origine par divers membres de la société, et l'amorce du travail international que suggérait l'auteur dans sa communication au Congrès de philosophie de 1900 (*Comptes rendus du Congrès*, tome I, p. 277). Cette indication ne visait donc aucunement à être exhaustive, et nous avions bien pris soin de le marquer au début des *Index*. De même, et nous en avions aussi prévenu le lecteur dans l'*Avertissement* de la deuxième édition, nous n'avons donné des textes ou des définitions concernant les mots d'autres langues que lorsqu'il y avait pour cela des raisons, dont on trouvera le détail ci-dessus, à la page IX de ce volume. Il est vrai que cela nous a conduits assez loin ; et peut-être, dans certains cas, avons-nous péché par une trop large admission. Mais ce n'est pas une raison pour nous reprocher de n'avoir pas entrepris une tâche qui présupposerait, dans chaque langue, l'établissement préalable d'un vocabulaire semblable à celui-ci.

1932.

CINQUIÈME ÉDITION

Tous les articles nouveaux et les additions aux articles anciens ont été révisés par M. **E. Bréhier** et M. **D. Parodi.** Ils l'ont été également, jusqu'à la page 900, par M. **Ch. Serrus,** dont la fin subite, en pleine activité intellectuelle, a été une grande perte pour la *Société française de philosophie.*

D'autres membres correspondants de la Société, trop nombreux pour être énumérés ici, ont contribué à la rédaction de tel ou tel de ces articles. On trouvera leur nom indiqué aux *Observations* correspondantes.

PRÉFACE

A LA CINQUIÈME ÉDITION

Le *Vocabulaire* de la Société française de Philosophie est un curieux exemple de ce qu'on a nommé l'hétérogonie des fins. Le but originel de ce travail était fort étroitement déterminé, comme on peut le voir par l'article *Le langage philosophique et l'unité de la philosophie*, dans la Revue de Métaphysique et de Morale de septembre 1898, par les *Propositions sur l'emploi de certains termes philosophiques* (Bulletin de la Société, séance du 23 mai 1901) et par la discussion dans la séance du 29 mai 1902. Il s'agissait de mettre les philosophes d'accord — autant que possible — sur ce qu'ils entendent par les mots, du moins les philosophes de profession : premièrement, parce que tout accord véritable — je veux dire celui qui n'est pas l'effet d'une suggestion, d'une tromperie, ou d'une contrainte autoritaire — vaut mieux en soi que les discordances ou les équivoques ; ensuite parce que leurs contradictions, sujet traditionnel de plaisanteries, sont en grande partie verbales, et peuvent être souvent résolues dès qu'on s'en avise. C'était l'opinion de Descartes : « Si de verborum significatione inter Philosophos semper conveniret, disait-il, fere omnes illorum controversiae tollerentur[1]. » — « C'est le plus souvent sur les mots que disputent les philosophes, écrivait de même Gassendi : quant au fond des choses, il y a au contraire une grande harmonie entre les thèses les plus importantes et les plus célèbres[2]. » — « Je suis tenté de croire, disait Locke, résumé par Leibniz, que si l'on examinait plus à fond les imperfections du langage, la plus grande partie des disputes tomberaient d'elles-mêmes et que le chemin de la connaissance, et peut-être de la paix, serait plus ouvert aux hommes. — Je crois même, ajoutait Théophile, qu'on en pourrait venir à bout dès à présent dans les discussions par écrit si les hommes voulaient convenir de certains règlements, et les exécuter avec

1. « Si l'on se mettait toujours d'accord, entre Philosophes, sur le sens des mots, presque toutes leurs controverses s'évanouiraient. » *Regulae*, XII, 5. — 2. Lettre à Golius, 1630.



soin[1]. » Il serait facile de multiplier les témoignages de cette expérience, et nous en avons encore eu de nos jours bien des exemples[2].

Mais la nature humaine est aussi faite d'une certaine impatience de l'ordre et de la similitude — impatience bien légitime, courageuse même, quand il s'agit de se défendre contre un conformisme imposé, ou contre l'acceptation moutonnière de ce qui se répète sans critique ; — désastreuse quand il s'agit d'un goût de contradiction et de quant à soi, voire même d'impérialisme. « L'état de la moralité scientifique, écrivait Renouvier, ne me paraît pas assez avancé chez les philosophes pour qu'ils puissent utilement délibérer en commun, afin d'arrêter la nomenclature la plus propre à empêcher leurs débats de s'égarer, et à rendre leurs doctrines mutuellement communicables... Les termes les plus importants sont du domaine public, et chacun en revendique le bénéfice avec le droit de leur attacher leur « vrai » sens, que d'autres estiment faux... Nul n'est disposé à faire les sacrifices qu'exigerait l'impartialité du langage. » Nous avons fait quelques progrès ; nous avons réuni des Congrès de Philosophie, qu'il ne croyait pas réalisables : mais on ne peut dire que cette « moralité » se soit nettement élevée. Il est si tentant de garder aux mots, avec ténacité, le sens qu'on leur a d'abord attribué par quelque méprise accidentelle, ou même qu'on s'est plu à leur conférer d'autorité, sous prétexte qu' « on est bien libre d'adopter les définitions que l'on veut ! »

On peut même se demander si l'existence d'un effort commun pour fixer et adopter un usage bien défini des termes ne pique pas au jeu certains esprits, et n'excite pas chez eux le goût de leur donner malicieusement un autre sens, de le faire supporter, et même de le répandre. L'excellent logicien Ch. L. Dodgson (plus connu sous le pseudonyme de Lewis Carroll, et comme l'auteur d'*Alice au pays des merveilles*) imagine dans un de ses ouvrages une conversation entre son héroïne et l'irascible Humpty Dumpty : « Quand j'emploie un mot, dit le petit gnome d'un ton assez méprisant, il signifie précisément ce qu'il me plaît de lui faire signifier. Rien de moins, rien de plus. — La question, répond Alice, est de savoir s'il est possible de faire signifier à un même mot des tas de choses différentes. — La question, réplique Humpty Dumpty, c'est de savoir qui sera le maître. Un point, c'est tout[3]. » Adler a probablement pris des complexes humains une vue plus pénétrante que celle de Freud.

Je me rappelle qu'un savant de grand mérite, et très parisien, me disait il y a une quarantaine d'années : « Moi, quand je vois quelque part *Entrée interdite*, c'est par là que je passe. » Il est vrai qu'il s'agissait des petites

---

1. *Essai* et *Nouveaux Essais*, III, IX, 19. — 2. Voir des constatations semblables chez BERKELEY, *Hylas et Philonoüs*, Dialogue II ; chez D'ALEMBERT, *Discours préliminaire*, § 50 ; SCHOPENHAUER, *Kritik der kantischen Philosophie* Grisebach, 659 ; ROSMINI, *Lettera sulla lingua filosofica*, dans *Introduzione alla filosofia*, 404 ; etc. — 3. *Through the looking glass*, Collin's Classics, 246.



choses de la vie ; il se gardait bien d'appliquer cette maxime à la science qu'il professait, et où il était un maître : un de ses étudiants eût été fort mal reçu à dire « poids » pour « densité », ou « force » pour « énergie ». Les philosophes de même tournure d'esprit ont souvent moins de prudence : et ce n'est pas au profit de leur bonne réputation dans le cercle des travailleurs intellectuels.

Mais lorsqu'on pense d'une manière originale, il faut bien aussi se faire une langue à soi ? — Rien de plus contestable. « Chez beaucoup d'entre nous, disait W. James, l'originalité foisonne au point que personne d'autre ne peut nous comprendre. Voir les choses d'une façon terriblement particulière n'est pas une grande rareté. Ce qui est rare, c'est qu'à cette vision individuelle s'ajoute une grande lucidité d'esprit et une possession exceptionnelle de tous les moyens classiques d'exprimer sa pensée. Les ressources de Bergson en matière d'érudition sont remarquables, et, en matière d'expression, tout simplement merveilleuses[1]. »

Quand on dit d'un esprit qu'il est original, on entend suivant le cas deux choses bien différentes : l'une est une qualité voisine du génie ; l'autre, un défaut d'esprit qui touche à la sottise. Par la première, on invente des formes d'art ou d'action nouvelles, on aperçoit le premier des vérités encore inconnues, mais qui trouveront plus ou moins vite un écho, sans intérêt individuel et sans violence, à travers plusieurs générations, voire même qui resteront acquises tant que s'exercera l'hérédité sociale. Telle fut l'originalité de Socrate découvrant l'analyse des concepts moraux, de Newton formulant la loi de la gravitation, de Wagner élargissant les règles de l'harmonie. — Par la seconde, on se différencie également de la masse au milieu de laquelle on vit ; mais c'est par des divergences sans valeur, ou même de valeur négative. On se singularise, on se fait remarquer ; mais on n'apporte rien au développement des connaissances, de la richesse esthétique ou de la personnalité humaine. Souvent même c'est à leur détriment qu'on se met en vedette. De cette originalité-là, il est plus difficile de citer de grands exemples : car elle disparaît en général sans rien laisser. Il faut songer à certains individus que l'on a connus soi-même. On peut cependant rappeler un Erostrate, un Caligula ; on pourrait y joindre l'originalité des conquérants glorieux ou celle des criminels célèbres ; dans la littérature, les obscuristes de la décadence latine, ou le gongorisme ; en morale, la doctrine de Gorgias, ou celle des Frères du Libre-Esprit. S'élever au-dessus de la *raison constituée*, telle qu'elle existe dans le milieu et à l'époque où l'on vit, la modifier au nom et dans le sens de la raison constituante ; ou bien au contraire descendre au-dessous des normes acquises, s'en écarter par perversion

1. *A pluralistic universe*, 226-227.



ou par snobisme, c'est également se différencier. Mais les uns se séparent en éclaireurs, pour frayer la route ; les autres s'égaillent, ou retournent en arrière.

L'une et l'autre forme d'altérité se rencontrent dans la formation et dans l'emploi du langage philosophique.

En affermir, en augmenter la valeur intermentale était donc l'objet primitif du présent ouvrage. Mais très vite s'est greffée là-dessus une fonction à laquelle nous n'avions pas songé tout d'abord, et qui a pris peu à peu une grande place. L'étude critique du langage de la philosophie s'est trouvée très utile aux étudiants, aux jeunes professeurs, aux lecteurs divers que préoccupent les questions de cet ordre. Souvent, ils avaient peine à découvrir le sens exact des termes traditionnels, et ses variétés, ou faisaient fausse route en croyant les comprendre. Le *Vocabulaire*, commencé en vue du thème, a servi surtout à la version. Aussi, dès la publication des premiers fascicules, les lecteurs ont-ils réclamé de plus en plus des explications détaillées, souvent même des renseignements historiques, bibliographiques, encyclopédiques, que les initiateurs de ce travail n'avaient pas eu l'intention de leur apporter. Car si l'on avait voulu faire, ainsi que J. M. Baldwin, « un Dictionnaire pour les philosophes » il aurait fallu y insérer, comme lui, des planches anatomiques représentant les organes des sens, la biographie des philosophes connus, un résumé de leur doctrine, y joindre un exposé des hypothèses sur la constitution de l'atome, ou des critiques modernes du transformisme. Peut-être n'avons-nous que trop suivi cette impulsion, et surtout d'une manière inégale, selon que les membres ou les correspondants de la société nous adressaient tel ou tel renseignement, et nous engageaient à le publier. Nous avons même dû, et de plus en plus, aller au devant de ces desiderata, à la fois pour éviter un trop grand disparate, et pour ne pas attendre que telle ou telle indication documentaire nous fût réclamée sur les cahiers d'épreuves. Mais nous en avons été si souvent remerciés par nos lecteurs que si, du point de vue esthétique, nous souffrons un peu de ce manque d'équilibre, nous ne pouvons guère nous repentir de l'avoir accepté.

C'est également sur l'insistance de plusieurs membres de la Société que nous avons indiqué sommairement, à côté de chaque terme français, des équivalents étrangers correspondant — plus ou moins approximativement — à ses diverses acceptions. Comme nous l'avions fait remarquer dès l'origine, l'indication de ces équivalences ne pouvait être complète ; et certains critiques qui ont relevé sévèrement ces incomplétudes, sans tenir compte de nos réserves, nous ont fait regretter de n'avoir pas refusé carrément d'entrer dans cette voie et de ne pas nous en être tenus, comme l'annonçait notre avertissement initial, soit aux termes empruntés à une

langue étrangère, soit aux termes déjà internationaux, soit à ceux dont l'équivalence est universellement établie par l'usage des traductions, et de l'enseignement, comme *Mind* pour Esprit ou *Vernunft* pour raison. Mais lit-on les *Avertissements ?* Il est trop évident que nous ne pouvions songer à faire à nous seuls un vocabulaire franco-italien-anglo-allemand. Nous n'avons donc pu qu'amorcer un travail international de critique sémantique auquel nous avions déjà convié les philosophes des autres pays[1]. La même raison nous a décidés à supprimer les index de termes étrangers que l'éditeur avait ajoutés dans la seconde édition, et qui ont donné lieu à tant de malentendus, malgré précautions et réserves, qu'il nous a paru préférable de trancher dans le vif.

Nous n'avons pas visé, dans cet ouvrage, à donner des ***définitions constructives***, comme celles d'un système hypothético-déductif, mais des ***définitions sémantiques***, propres à éclairer le sens, ou les différents sens d'un terme, et à écarter autant que possible les erreurs, confusions ou sophismes. Pas plus en cela qu'ailleurs on ne peut partir de rien ; quand on y prétend, on n'aboutit qu'à n'avoir pas conscience de ce dont on part. La philosophie sans présupposition est une des formes de ce que Schopenhauer appelait, non sans raison, le charlatanisme philosophique. A plus forte raison le but d'un travail de ce genre n'est-il pas de créer *ex nihilo* le sens des mots, ni même de constituer décisoirement un jeu de termes dont un certain nombre seraient adoptés comme indéfinissables, et les autres construits à partir de ceux-là. On ne doit donc pas traiter ces définitions comme des principes formels, sur lesquels on a le droit de raisonner mathématiquement, mais comme des explications, où peuvent se rencontrer des répétitions de mots, quand elles ne risquent pas de laisser l'esprit dans l'indétermination. *Respice finem*, aimait à dire Leibniz : la fin, ici, n'est en aucune manière de constituer une axiomatique, mais de faire connaître des réalités linguistiques, et de prévenir des malentendus.

Une autre illusion s'est manifestée au cours des discussions qui ont préparé la constitution de ce vocabulaire. Elle se rattache, elle aussi, à la méconnaissance de la sémantique : car les vérités de cet ordre sont encore loin de s'être incorporées, comme celles de la physique élémentaire, à la mentalité courante des philosophes. C'est la croyance naturelle qu'il existe une correspondance régulière entre les mots et les choses, et notamment que chaque mot, s'il a plusieurs acceptions, possède du moins toujours un sens central, générique, dont les autres ne sont que des applications particulières, un sens privilégié, que la critique philosophique

1. Congrès international de 1900, *Comptes rendus du Congrès*, I, 277. — *Cf.* ci-dessus, p. IX et X.



se doit de retrouver. Il y a là une confiance dans la sagesse du langage qui rappellerait celle du *Cratyle* — si le *Cratyle* n'est pas un chapelet de plaisanteries ironiques, à la manière des parodies du *Banquet*. — On verra, dans plusieurs des « Observations » ci-dessous, la recherche de cette unité secrète qui justifierait pour la raison les emplois les plus divers d'un même mot[1].

Certes, l'univocité est un idéal auquel tend le langage spontanément, quoique d'une façon fort irrégulière ; et il y a grande tentation, en toute matière, d'affirmer comme un fait ce dont on sent fortement la valeur normative : « Tous les hommes *naissent* libres, et égaux en droits. » Mais malheureusement nous en sommes loin, en linguistique comme en politique ; et la tendance, pour réelle qu'elle soit, est contrecarrée par bien des accidents. Il suffit d'ouvrir l'*Essai de sémantique* de Bréal, ou *Le Langage* de Vendryes pour savoir qu'en fait les mots changent de sens par les déviations les plus variées ; souvent, il est vrai, par spécification, mais parfois aussi par cheminement de proche en proche, ou par rayonnement autour de plusieurs centres successifs ; quelquefois même, par suite de méprises dues à leur *Lautbild*, ou à leur ressemblance avec un autre mot de forme voisine. Il serait absurde de chercher quel est le « vrai » sens de *panier*, d'abord corbeille à pain, puis récipient quelconque en vannerie ; puis ustensile analogue, même en fil de fer ; puis support en baleines pour les jupes, et plus tard simple décor d'étoffe rapporté sur celles-ci, sans parler de la caisse de bois suspendue sous un fourgon. Et quel est le « sens fort » de *bureau*, étoffe de bure, table à écrire, pièce administrative, personnel qui l'occupe, état-major d'une société ?

Si regrettable que ce soit, il n'en va guère autrement des termes philosophiques : ils se sont souvent déplacés, eux aussi, au hasard d'accidents historiques, quoique plus subtils. *Objectif* est pris couramment, de nos jours, pour désigner juste l'inverse de ce qu'il représentait pour Descartes ; et son usage le plus recommandable diffère à la fois de l'un et de l'autre. *Anomalie* a pris par contre-sens la valeur de caractère ou de fait *anormal :* on ne serait plus compris en lui donnant son sens étymologique[2]. La *fin*, borne, cessation ou mort, est bien loin de la *fin* en tant que but : on sait pourquoi, mais la transformation n'en est pas moins captieuse. Les deux idées d'*induction*-conjecture et d'*induction*-passage à un degré supérieur de généralité s'unissent ou se séparent suivant les circonstances, au grand profit des malentendus et des discussions inutiles. Et c'est pourquoi il est bien vain de chercher comme Descartes une défi-

---

1. Voir les « Observations » sur *Amour*, *Loi*, *Nature*, *Obligation*, *Signe*, *Universalité*, etc. Auguste Comte, malgré la profondeur de son esprit, a fait plus d'une fois l apologie des « admirables équivoques », des « heureuses ambiguïtés » que présentent certains termes (*Catéchisme positiviste*, 2e entretien ; *Polit. posit.*, I, 108, etc.). — 2. Et par un singulier paradoxe, le mot même d'*étymologie* voulait dire, « étymologiquement » non pas du tout sens originel, mais vrai sens, sens authentique

nition soi-disant générale de l'amour, qui puisse justifier à la fois l'expression : l'amour de l'humanité, et l'expression : faire l'amour.

Les sens d'un mot ne sont pas les valeurs d'une variable indéterminée dont nous pourrions disposer à notre gré. C'est une réalité, qui, pour n'être pas matérielle, au sens précis du terme, n'en possède pas moins la consistance parfois très dure que présentent certains faits sociaux. Les mots sont des choses, et des choses fort actives ; ils sont « en nous sans nous » : ils ont une existence et une nature qui ne dépendent pas de notre volonté, des propriétés cachées même à ceux qui les prononcent ou les comprennent. Que l'on songe au halo d'évocations, tantôt intenses, tantôt à peine conscientes que l'histoire de chaque mot, même inconnue, fait vibrer si fréquemment autour de lui. Il y a des mots nobles, comme *idéalisme ;* naïfs, comme *progrès ;* distingués, comme *dialectique ;* imposants, comme *médiation ;* démodés, comme *vertu.* Le gouvernement de quelques-uns, disait déjà Aristote, on l'appelle *aristocratie* quand on pense qu'ils usent du pouvoir pour le bien public ; *oligarchie*, quand on les accuse de n'en user qu'à leur profit. Cet import change sans doute d'une époque à l'autre : témoin le titre amusant et justifié d'Ernest Seillière, *De la Déesse Nature à la Déesse Vie.* Mais tant qu'il dure, rien de plus commode pour batailler et pour se donner l'air d'avoir le sens commun de son côté. Aussi chacun cherche-t-il à s'emparer des mots émouvants, ou sympathiques, ou à la mode, de ceux qui ont un reflet de profondeur ou d'autorité.

S'efforcer d'amener les sous-entendus de ce genre à la pleine conscience est la seule catharsis qui puisse combattre la résistance qu'ils opposent à la vérité. On ne tombe jamais plus complètement dans le verbalisme que lorsqu'on affecte de ne pas s'occuper des mots et de se mouvoir immatériellement dans la pensée pure. L'unique moyen de ne pas en être victime est de les prendre sans fausse délicatesse pour objet immédiat de son enquête et de sa critique.

Mais il ne faut pas oublier que si cette précaution est fondamentale, elle n'est pas la seule à prendre. Une autre vérité mise en lumière par la linguistique est que le langage ne se compose pas de mots, mais de phrases. La syntaxe philosophique demanderait donc non moins de surveillance que le vocabulaire : mais cette critique, jusqu'à présent, ne s'est guère exercée que d'une manière très accidentelle. Par exemple, un des péchés d'habitude des philosophes est le pseudo-raisonnement dont on trouve dans le sorite de Cyrano la parodie franchement bouffonne[1]. Les transitions : « On voit par là... Il en résulte que... On est ainsi conduit à

1. « Paris est la plus belle ville du monde ; ma rue est la plus belle rue de Paris ; ma maison est la plus belle maison de la rue ; ma chambre est la plus belle chambre de la maison ; je suis le plus bel homme de ma chambre : je suis donc le plus bel homme du monde. »



admettre... » nous mènent doucement à de soi-disant conséquences qui ne s'appuient sur aucune nécessité. De grands esprits n'y ont pas échappé. J'ai quelquefois donné à des étudiants, comme exercice de logique, à prendre une proposition dans le quatrième ou le cinquième livre de l'*Ethique* et à reconstituer, en suivant les références de Spinoza lui-même, la chaîne des démonstrations qui est censée la relier aux axiomes, définitions et postulats initiaux. Ceux qui ont tenté de le faire ont vite rencontré tant de ruptures, d'indéterminations, de « petits bonds » et même de grands qu'ils en ont été amusés ou rebutés. L'*Essai* d'Hamelin saute fréquemment à une équivalence tout à fait arbitraire par les raccords : « Que serait-ce, sinon... ? » ou « Qu'est-ce à dire, sinon... ? » Et dans le fond, n'est-ce pas encore à peu près le même trope qu'on retrouve dans la brillante et célèbre formule : « Ce sont là de prodigieux fardeaux. Ce n'est pas trop de Dieu pour les porter ? »

Nous sourions aujourd'hui des mouvements d'éloquence que Cousin faisait passer pour des raisons ; mais toutes les époques ont leur rhétorique philosophique, qui, pour être différente, n'en est pas plus démonstrative : que l'on songe au foisonnement, chez nos contemporains, des formes de langage catégoriques ou méprisantes qui tiennent si souvent lieu d'arguments.

Un autre tour de style consiste à envelopper, dans une phrase qui sonne bien, une contradiction implicite. On est alors fort à l'aise pour en faire sortir ensuite les conséquences les plus variées et les plus intéressantes, les unes vraies, les autres fausses, puisque le contradictoire implique n'importe quoi. Sans aller aussi loin, rien n'est malheureusement plus commun en philosophie que les phrases embrouillées ou vagues, devant lesquelles le lecteur un peu critique se demande avec perplexité : « Qu'est-ce que cela veut dire au juste ? » Elles ont deux grands avantages : l'un est de faire passer comme plausible, si l'on n'y regarde pas de trop près, une idée qu'on utilisera par la suite, mais dont l'arbitraire ou la fausse généralité sauteraient aux yeux sans le brouillard discret qui en estompait les contours. — Le second bénéfice de l'obscur ou de l'insolite, c'est d'offrir à des esprits divers l'occasion d'y projeter des pensées différentes : ainsi les uns et les autres se sauront gré de ce qu'ils y mettent, et sauront gré à l'auteur d'être ainsi d'accord avec eux. Le petit effort que suscite cette projection donne un agréable sentiment de profondeur, de même qu'une plaisanterie en langue étrangère, quand on la comprend, en paraît bien plus savoureuse. Léonard de Vinci recommandait aux jeunes gens de regarder à quelque distance un vieux mur crevassé, où ils apercevraient au bout d'un moment des paysages, des foules, des mouvements hardis, des raccourcis vigoureux et imprévus. Paul Signac, si je m'en souviens bien, avait photographié un fond de casserole tout

incrusté de suie, et faisait admirer à ses amis tout ce qu'on pouvait y voir avec un peu d'imagination.

Mais ce n'est pas ici le lieu d'essayer un inventaire de ces maladresses ou de ces habiletés de langage, qui dépassent la simple ambiguïté des termes. Il s'agissait seulement d'en marquer la place. Les *Sophismes* d'Aristote, les *Essais* et les *Nouveaux-Essais*, les *Logiques* de Port-Royal, de J. S. Mill, de H. A. Aikins en ont relevé de bons échantillons ; mais il reste beaucoup à faire sur ce terrain, et ce ne serait pas un travail stérile. C'est en poussant à fond la critique du langage, et sous toutes ses formes, qu'on peut savoir vraiment ce qu'on pense, se désencombrer de ce qui n'a point de signification réalisable, comprendre ce qu'on lit sans glisser des idées préconçues à la place de celles que voulait exprimer l'auteur, et réduire ainsi la part de ce qui reste toujours incertain dans cet acte, si immédiat en apparence, si complexe et si difficile en réalité : la transmission d'une idée d'un cerveau à l'autre. Et cependant telle est condition nécessaire d'une communauté mentale, sans laquelle il n'y a pas de vérité.

Mais cette communauté, qui, pour être réelle, exige des notions bien éclaircies et des expressions précises, est-elle souhaitable ? On l'a mis en doute. Un certain degré d'indécision et d'obscurité passe, chez bien des individus, pour un climat très favorable à la pensée. Rappelez-vous, dit-on, ce qu'a écrit si justement M. Édouard Le Roy : « L'invention s'accomplit dans le nuageux, l'obscur, l'inintelligible, presque le contradictoire... C'est dans ces régions de crépuscule et de rêve que naît la certitude... Un souci malencontreux de rigueur et de précision stérilise plus sûrement que n'importe quel manque de méthode[1]. » Rien de plus exact. Mais c'est un grossier sophisme — et l'auteur l'a dénoncé lui-même — que de transporter à l'œuvre faite, au livre, à la vérification des idées par leur comparaison, ce qui n'est vrai que de la pensée naissante et de l'invention. Les os ont été d'abord des tissus presque amorphes, puis des cartilages flexibles : mais le corps resterait dans un état d'infantilisme pathologique si la charpente n'en prenait assez tôt la rigidité nécessaire à l'action. Faire l'apologie du vague, de l'incertain, de l'équivoque, c'est raisonner *a dicto secundum quid ad dictum simpliciter*. Certainement, les obscurités sont fécondes, mais c'est par le travail qu'elles provoquent pour les dissiper ; les contradictions sont excellentes à dégager, mais c'est parce qu'elles irritent un esprit actif, et suscitent l'effort qui les surmontera. En dehors de ce moment dialectique, nul

1. *La logique de l'invention*, Revue de Métaphysique et de Morale, 1905, 195-197. Cf. *La pensée intuitive*, II : « Invention et vérification. »

bénéfice. Ce sont des conditions de passage et non des valeurs en soi. S'y installer avec complaisance, c'est allumer du feu, et n'y rien faire chauffer.

Trop de philosophes, ou soi-disant tels, y ont du penchant, soit par intérêt, soit par goût. Les uns se dissimulent la vétusté, ou l'insignifiance de ce qu'ils aperçoivent, sous une obscurité verbale qui leur donne l'illusion de la profondeur ; et leurs lecteurs la partagent, s'ils ne sont pas prémunis contre cet effet d'optique ; il est si rare d'oser crier : le roi est tout nu ! — D'autres, plus artistes, aiment les lueurs crépusculaires pour ce qu'elles prêtent à imaginer : ils changent, comme disait Kant, la pensée en un jeu, et la philosophie en philodoxie. Mais l'obstacle numéro un à la recherche de la lumière, c'est bien probablement la volonté de puissance, le désir d'exhiber ses virtuosités, ou de se ménager un abri contre des objections trop évidentes. La vérité est une limite, une norme supérieure aux individus ; et la plupart d'entre eux nourrissent une animosité secrète contre son pouvoir. Nous touchons ici à l'un des faits les plus primitifs, même dans l'ordre intellectuel et moral : la lutte de l'*autre* contre le *même*, le faux idéal de la domination, individuelle ou collective, contre la communauté spirituelle et la paix. Cette anti-philosophie combative et biomorphique a ravagé l'Europe au nom du prétendu droit de chaque État de rester souverain, et d'occuper tout son espace vital. C'est à peine si les hommes la pratiquent moins que les gouvernements. Elle est toujours prête à mimer subtilement ou à attaquer par la force le programme de la raison, c'est-à-dire le libre accord pour la vie, et le libre accord dans la pensée. Travailler au contraire à maintenir celui-ci a été l'objet premier de ce travail ; et malgré ses utilisations accessoires, il nous semble bien qu'il en reste encore le principal intérêt.

André LALANDE.

ABRÉVIATIONS

G. Grec. — L. Latin. — D. (Deutsch) Allemand. — E. (English) Anglais. — I. (Italiano) Italien.
Rad. int. : Radical international.
V°, sub V° *(verbo, sub verbo)* : renvoi à un article d'un dictionnaire ou vocabulaire.
In, Ap. (*in* ou *apud*, dans) : texte cité dans un autre texte, ou publié dans un ouvrage collectif.
Pp : Proposition. — R : Relation.
Pr, Ppr : Principe, proposition première.
S, P : Sujet et prédicat (dans une proposition représentée schématiquement).

L'astérisque* indique qu'il y a lieu de se reporter à un article du présent *Vocabulaire* ou de son *Appendice*.

Les titres d'articles entre guillemets indiquent, soit un néologisme, soit un terme spécial à la langue d'un auteur ou d'une école.

Lettre de M. N... (sans autre référence) : lettre écrite par M. N... en réponse à l'envoi d'épreuves du *Vocabulaire*, ou à l'occasion de la publication d'un des fascicules.

Nous avons écrit en abrégé un certain nombre de mots très usuels (Log. pour Logique, Psych. pour Psychologie, etc.) ainsi que des titres d'ouvrages très connus et faciles à suppléer. Quelques références ont été réduites au nom de l'auteur ; ce sont : Acad. pour *Dictionnaire de l'Académie française* (1878) ; — Baldwin pour *Dictionary of philosophy and psychology* edited by J. M. Baldwin ; — Bonitz, pour son *Index Aristotelicus ;* — Darm. et Hatz., pour le *Dictionnaire de la langue française* par MM. Darmesteter, Hatzfeld et Thomas (avec la collaboration de M. Sudre) ; — Dechambre, pour *Dictionnaire usuel des Sciences médicales* sous la direction de MM. Dechambre et Lereboullet (articles de philosophie par M. Victor Egger) ; — Eisler, pour son *Wörterbuch der philosophischen Begriffe und Ausdrücke ;* — Franck, pour le *Dictionnaire des Sciences philosophiques* publié sous sa direction ; — Goblot, pour son *Vocabulaire philosophique ;* — Goclenius, pour son *Lexicon philosophicum ;* — Littré, pour son *Dictionnaire de la Langue française ;* — Mellin, pour son *Wörterbuch der Kritischen Philosophie ;* — Murray, pour *A new english Dictionary on historical principles* (Oxford) ; — Richet, pour le *Dictionnaire de physiologie* publié sous sa direction ; — Ranzoli, pour son *Dizionario di Scienze filosofiche.*

Les citations de Descartes, suivies de l'indication « Ad. et T. » renvoient à la grande édition des *Œuvres de Descartes* par Adam et Tannery. Mais plusieurs de ses ouvrages sont cités directement par parties ou chapitres et paragraphes. Par exemple *Méth.*, IV, 7 = *Discours de la méthode*, 4e partie, § 7.

Leibniz, Gerh. (= édition Gerhardt, *Philosophische Schriften*) ; Gerh. *Math.* (= édition Gerhardt, *Mathematische Schriften*).

Les lettres A et B, à la suite des citations de Kant, *Krit. der reinen Vern. (Critique de la Raison pure)*, désignent respectivement la première et la seconde édition. L'indication des pages de ces éditions est reproduite dans celle de Kehrbach (in-16, Reclam) à laquelle il a été aussi fait quelques renvois.

NOTE SUR LES RADICAUX INTERNATIONAUX

Les radicaux internationaux indiqués à la fin des articles ne sont pas des mots complets ; ils sont destinés à recevoir les terminaisons conventionnelles qui, dans une langue artificielle, marquent le substantif (singulier ou pluriel), l'adjectif, le verbe à ses différents modes et temps, etc., ainsi que les préfixes ou suffixes qui permettent la dérivation. Par exemple *Koncept...* donnera *koncepto* (concept) ; *koncepta* (conceptuel, au sens de : qui est un concept) ; *konceptala* (conceptuel, au sens de : relatif aux concepts) ; *konceptigar* (conceptualiser, transformer en concept) ; et ainsi de suite. On devra donc, quand le radical international n'est pas indiqué à la fin d'un article, voir d'abord s'il ne se déduit pas immédiatement de la racine donnée dans un article voisin.

Le plus souvent, au contraire, ces suffixes ont dû être mentionnés expressément, dans la formation du radical, pour correspondre au mot français, ou pour en distinguer les divers sens ; par exemple : *nosko*, connaissance (*acte* de connaître) ; *noskato*, connaissance (chose connue ; *at*, suffixe du participe passé passif) ; *nedetermineso*, indétermination (caractère de ce qui n'est pas déterminé) ; *maldeterminismo*, indéterminisme (doctrine contraire au déterminisme).

Un jeu de préfixes ou de suffixes de ce genre, quand ils sont bien choisis et employés proprement, donne à une langue artificielle beaucoup de souplesse et de précision. Voici, pour l'usage philosophique, les plus intéressants d'entre eux, dans le système *Ido*, qui a réalisé jusqu'à présent, la méthode de dérivation la plus parfaite :

Préfixes : *mal-*, contraire ; *mi-*, à moitié ; *mis-*, à tort, de travers ; *ne-*, négation pure et simple, sans opposition de contrariété ; *pre-*, avant ; *re-*, répétition ; *sen-*, privation.

Suffixes : *-aj*, chose faite de ; *-al*, relatif à ; *-ar*, collection, réunion (p. ex. *vortaro*, vocabulaire) ; *-ebl*, qui peut être... (p. ex. qui peut être vu, compris, désiré, etc.) ; *-end*, qu'on doit... (participe latin en *dus*) ; *-es*, être, état de ce qui est tel ou tel (sert à former des termes abstraits : *vereso*, vérité, au sens : caractère de ce qui est vrai) ; *-esk*, commencer (*volesko*, velléité, commencement de volition) ; *-if*, produire ; *-ig*, rendre ; *-ij*, devenir ; *-il*, moyen, instrument pour... ; *-iv*, qui peut ; *-oz*, pourvu de ; *-ur*, produit par ; etc.

(D'après le *Franca Guidlibreto* de COUTURAT et LEAU, Paris, Chaix, 1908.)

A

1. A. 1° Symbole de la proposition *universelle affirmative** en Logique, suivant les vers mnémoniques classiques :

Asserit A, negat E, verum generaliter ambo ;
Asserit I, negat O, sed particulariter ambo.

2° Symbole de la proposition modale dans laquelle le mode* et le dictum* sont affirmés l'un et l'autre.

2. A... ou AN... (G. ἀ privatif). Préfixe employé assez librement, dans la langue philosophique contemporaine, pour former des termes ayant le sens strict de privation, non de contrariété. Voir *Amoral**, *anesthétique**, etc.

A = A. Formule souvent employée pour exprimer le *principe d'identité*.
Voir *Identité**.

CRITIQUE

Si cette formule est entendue au sens des logisticiens, elle ne doit pas être tenue pour primitive : elle se déduit en effet de la formule $a \supset a$ et de la définition du signe = (au sens logique) :

$$\begin{cases} a = b . \supset \ : a \supset b . b \supset a. & \text{(Df)} \\ a \supset b . b \supset a : \supset : a = b. & \text{(Df)} \end{cases}$$

Si elle est entendue au sens large, elle devrait s'écrire : $A \equiv A$.

Abaliété, voir *Aséité**.

ABAQUE, G. Ἄβαξ ; L. *Abacus*.

A. En Arithmétique, tableau servant à effectuer les additions et soustractions (analogue à un boulier-compteur). Aussi l'art du calcul numérique s'appelait-il au moyen âge *abaque* (*Liber Abaci*, de LEONARDUS PISANUS, dit FIBONACCI, 1202).

B. En Logique (*abaque de* JEVONS), tableau à double entrée représentant les combinaisons de *n* termes simples *a*, *b*, *c*, ... et de leurs négations*, au nombre de 2^n. Ce tableau sert à tirer les conséquences logiques de prémisses données, suivant la méthode de JEVONS (*Pure Logic*, p. 80).

C. En Méthodologie : tableau de courbes servant au « calcul graphique », c'est-à-dire à la détermination de certaines grandeurs par le recoupement de ces tracés.

Rad. int. : Abak.

ABDUCTION, G. Ἀπαγωγή. — ARISTOTE appelle ainsi un syllogisme dont la majeure est certaine et dont la mineure est seulement probable : la conclusion n'a qu'une probabilité égale à celle de la mineure. (*Prem. Anal.*, II, 25 ; 69a20 et suiv. Voir *Apagogique**.)

PEIRCE appelle *abduction* tout raisonnement dont la conclusion est seulement vraisemblable.

Voir *Induction** et *Raisonnement**.

Rad. int. : Abdukt.

ABERRATION, D. *Abirrung ;* E. *Aberration ;* I. *Aberrazione*. (Ces deux derniers mots sont de sens large, et

---

Observations de MM. les Membres et Correspondants de la Société

Sur **Aberration.** — Il importe de distinguer, au sens **A,** *aberration* et *déviation*. Le mot *aberration* devrait être plus spécialement réservé aux anomalies, qui, à tort ou à raison, paraissent évitables, et par suite, surtout aux anomalies des fonctions intellectuelles. Cf. cette phrase de PROUDHON : « La recherche de l'absolu est le caractère du génie humain ; c'est à cela qu'il doit ses *aberrations* et ses chefs-d'œuvre. » *Justice*, Dixième Étude ; ch. III, 23. **(L. Boisse.)**

s'appliquent presque à tout désordre mental.)

A. Sens technique : anomalie d'une fonction spéciale, qui l'empêche d'atteindre sa fin normale : aberration de la vue, d'un instinct.

B. Sens vulgaire : trouble mental caractérisé par une erreur, une absurdité, un oubli graves, mais passagers, dans une matière bien connue du sujet.

CRITIQUE

Le sens **B** est à éviter toutes les fois qu'il peut prêter à confusion.

Rad. int. : **A.** Deviac ; **B.** Aberac.

ABNÉGATION, D. *Entsagung ;* — E. *Abnegation* (rare) ; *Self-denial ;* — au sens **B,** *Self-sacrifice ;* — I. *Abnegazione.*

A. Renoncement de l'homme à tout ce qu'il a d'égoïste, et même d'individuel, dans ses désirs.

B. En un sens moins fort, sacrifice volontaire, au profit d'autrui, d'une tendance naturelle. *Absolument :* sacrifice volontaire de soi-même aux autres. Cf. *Altruisme*.*

État d'esprit consistant dans la disposition à ce sacrifice.

Rad. int. : Abneg.

Sur **Abnégation.** — Par son origine historique, par son sens technique, ce terme, qui appartient surtout à la langue de la morale ascétique et chrétienne, se rattache à l'Évangile (Matth., XVI, 24 ; Luc, IX, 23, etc.). « Si quis vult venire post me, abneget semetipsum et tollat crucem suam quotidie. » Il implique primitivement la *négation de l'égoïsme* qui se fait centre et tout, la négation par conséquent d'une négation et d'un obstacle à la vie supérieure de l'esprit et à l'union divine. C'est affaiblir ou même dénaturer la signification du mot que de lui faire désigner un simple désintéressement social ou un altruisme pratiquant : ce renoncement pour les autres vient de plus profond et vise plus haut : il exprime la libération de l'âme par une charité universelle. — Tel est le sens traditionnel, ainsi que le définit par exemple l'avertissement placé en tête des « Institutions de Thaulère (Tauler), traduites par les religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs (Dominicains) du Faubourg Saint-Germain » (3e édition, 1681). « L'abnégation de soi-même n'est autre chose qu'un oubli général de tout ce qu'on a aimé dans la vie passée..., parce que notre avancement en Dieu n'arrive à sa perfection que par la ruine de notre vieil homme. » Leibniz écrivait à Morell le 24 novembre 1696 : « J'ai acheté les œuvres de Sainte Thérèse et la vie d'Angèle de Foligno où je trouve des choses admirables, reconnaissant de plus en plus que la véritable théologie et religion doit être dans notre cœur par une pure *abnégation* de nous-mêmes, en nous abandonnant à la miséricorde divine. » (Baruzi, *Leibniz,* Bloud, 1909, p. 337). Ce mot d'abnégation est employé plusieurs fois par Leibniz en ce même sens, résumé dans ce texte curieux et énergique : « La négation de soi-même est la haine du non-être même en nous, et l'amour de la source de notre être personnel, c'est-à-dire de Dieu. » (*Ibid.*, p. 375.) Renier le *moi haïssable*, c'est préparer l'avènement du *moi meilleur.* **(Maurice Blondel.)**

— L'abnégation est une variété, une espèce de sacrifice. C'est un sacrifice qui implique, au préalable, une sorte de renoncement *intellectuel.* Il y a un jugement de séparation, un jugement par lequel nous déclarons que telle tendance ou passion, tel intérêt doivent disparaître de notre horizon, se trouvent *niés (negare)*, placés loin de nous *(ab).* Dès lors, l'amputation n'est pas douloureuse. L'affectif est réduit au minimum. En un sens, l'abnégation nous épargne la peine du sacrifice. Le sacrifice est une abnégation qui commence par le cœur ; l'abnégation est un sacrifice que l'intelligence inaugure, consomme et épuise. L'abnégation est la forme intellectuelle du sacrifice. **(L. Boisse.)**

— Il nous paraît douteux que le mot ait réellement cet import intellectualiste.

ABOULIE, du G. 'Αβουλία ; D. *Abulie, Willenslosigkeit ;* E. *Aboulia ;* I. *Abulia.*

Ensemble de phénomènes psychologiques anormaux, « consistant dans une altération de tous les phénomènes qui dépendent de la volonté, les résolutions, les actes volontaires, les efforts d'attention. — Il y a ainsi des *aboulies de décision** et des *aboulies d'exécution*;* et l'on distingue encore parmi celles-ci l'*aboulie motrice* (cf. *Apraxie**) ; l'*aboulie intellectuelle* (appelée par Guge *aprosexie*, incapacité de s'appliquer), celle qui se manifeste par le trouble ou l'impossibilité de l'attention ; l'*aboulie de résistance*, celle qui consiste en une exagération pathologique de l'esprit de contradiction dans les actes. — On appelle *aboulie systématisée* celle qui porte sur une certaine catégorie d'actes seulement. (D'après Pierre Janet, ap. Richet, sub V°.)

« **ABRÉACTION** » ; D. *Abreagieren.* — Terme d'origine freudienne : réaction par laquelle l'organisme se décharge d'une impression ou d'une excitation qui, en l'absence de ce dérivatif, pourrait causer des troubles durables.

Se dit quelquefois, plus généralement, de toute réaction de défense.

1. ABSENCE, D. *Abwesenheit ;* E. *Absence ;* I. *Assenza.*

Caractère de ce qui n'est pas en un lieu ou en un sujet déterminé, alors que

---

Negare a d'ailleurs, en latin, un sens beaucoup plus actif et affectif, moins étroitement logique que le français *nier.* Il veut dire aussi bien *refuser :* « Negare opem patriæ. » **(A. L.)** — Non seulement *negare* n'a pas un sens purement intellectuel, mais je ne vois pas qu'en fait, ce qui importe davantage, l'usage justifie la restriction du mot à ce qui dépend de l'intelligence. On dira très bien que telle vieille domestique a soigné ses maîtres avec une parfaite abnégation ; en quoi serait-ce l'intelligence qui « inaugurerait » ce sacrifice ? Le sens impliqué dans ce mot est celui d'un degré de désintéressement, ou d'une expression du désintéressement qui dépassent le simple « oubli » de soi. **(G. Belot.)**

Sur **Aboulie.** — Des actions dont le contenu reste le même peuvent être exécutées à divers degrés de perfection psychologique, avec une tension psychologique plus ou moins élevée. J'ai été amené à distinguer grossièrement neuf degrés principaux que l'on peut désigner de la façon suivante : 1° Actes réflexes ; 2° Actes suspensifs ; 3° Actes sociaux ; 4° Actes intellectuels ; 5° Actes asséritifs ; 6° Actes réfléchis ; 7° Actes ergétiques ou rationnels ; 8° Actes expérimentaux ; 9° Actes progressifs. (Cf. *La tension psychologique, ses degrés, ses oscillations*, The British Journal of Psychology, Medical section, octobre 1920, janvier et juillet 1921.) A chaque degré se présentent des troubles de l'action, qui perd le degré supérieur, et qui retombe, souvent avec exagération, au degré inférieur. Le mot *aboulie*, quand il est employé d'une manière précise, ne désigne pas la suppression d'une action d'un degré quelconque ; il désigne exactement la suppression de l'action réfléchie, l'impossibilité de donner à l'acte la forme d'une décision, c'est-à-dire d'une volonté ou d'une croyance arrêtées après délibération. Le plus souvent, il y a en même temps chute au degré inférieur, exagération de l'action assséritive que l'on désigne sous le nom d'impulsion ou de suggestion. **(Pierre Janet.)**

Sur **Absence.** — L'idée d'absence est importante en psychologie, et il n'en a pas été suffisamment tenu compte jusqu'ici. Il y a, en réalité, une *conduite de l'absence* qui est l'un des points de départ de la notion du temps et de la notion du passé. La conduite de l'absence comporte une certaine forme de la conduite de l'attente, avec une agitation spéciale par dérivation. **(Pierre Janet).** — Cf. *Attente**.

sa présence en ce lieu ou en ce sujet est considérée comme normale, comme habituelle, ou pour le moins comme réalisée en d'autres circonstances.

Table d'absence. Voir *Tables**.

Rad. int. : Absent.

2. ABSENCE, D. *Zerstreutheit ;* E. *Absent mindedness*, *Abstraction ;* I. *Distrazione.*

Psychol. Forte distraction momentanée rendue sensible par un manque d'adaptation aux circonstances.

Rad. int. : Distrakt.

ABSOLU, du L. *Absolutus*, parfait, achevé, mais dont le sens moderne a subi l'influence du radical *solvere.* Voir *Critique* ci-dessous. — D. *Absolut ;* E. *Absolute ;* I. *Assoluto.* S'oppose dans presque tous les sens à *relatif**.

1. Logique et Psychologie

A. « (Terme) absolu », chez les grammairiens, par opposition aux « termes relatifs », désigne ceux qui expriment des notions considérées comme indépendantes, en ce sens qu'elles ne sont pas posées comme impliquant un rapport à un autre terme : *Homme* est un terme absolu, *père* un terme relatif. (Littré.)

B. Indépendant de tout repère ou de tout paramètre arbitraires. « Mouvement absolu ; position absolue ; température absolue. »

C. Qui ne comporte aucune restriction ni réserve en tant qu'il est désigné par tel nom ou qu'il reçoit telle qualification. « Nécessité absolue ; opération absolument exacte ; — alcool absolu. »

Kant, après avoir indiqué un autre sens du mot (voir ci-dessous **F**), ajoute : « Dagegen wird es auch bisweilen gebraucht um anzuzeigen dass etwas in aller Beziehung (uneingeschränkt) gültig ist, z. B. die absolute Herrschaft[1]. » *Crit. de la Raison pure*, A. 324 ; B. 381 : « Von den transc. Ideen. » Il prévient un peu plus loin que c'est ce deuxième sens qu'il adopte. (Tout le passage est une analyse des diverses acceptions d'*absolu.*)

A ce sens se rattachent les expressions : « Pouvoir absolu, monarchie absolue, ordre absolu », etc. ; et par extension « caractère absolu », c'est-à-dire qui ne supporte aucune restriction et ne fait aucune concession.

« Sens absolu », le sens le plus fort d'un terme.

1. « D'autre part, il est aussi employé quelquefois pour indiquer que quelque chose est valable à tous égards (sans restriction) par exemple : le pouvoir absolu. »

Sur **Absolu.** — Le § **E** a été divisé en deux (actuellement **E** et **F**), et la fin de la *Critique* a été modifiée corrélativement, pour tenir compte des observations suivantes de M. **Maurice Blondel** et d'**Emmanuel Leroux.**

On doit prendre garde de ne pas identifier l'*absolu*, au sens ontologique et essentiellement spirituel, à la conception matérialiste et intrinsèquement inintelligible d'une réalité en soi et par soi, telle par exemple que la matière unique des alchimistes. Au sens fort du mot, l'absolu est, comme l'indique l'étymologie, ce qui ne relève d'aucune condition, ce dont tout dépend et ce qui ne dépend de rien, le complet en soi, celui qui seul peut dire : « Je suis celui qui suis », ou, comme l'a défini Secrétan : « Je suis ce que je veux. » Ce n'est pas l'École Éclectique qui a mis en valeur ce caractère de souveraine αὐτάρκεια. **(Maurice Blondel.)**

Dire que l'on considère la nature réelle ou *absolue* d'une chose, *indépendamment* de tout ce qu'il peut y avoir de partiel, de symbolique ou d'erroné dans la connaissance qu'on en a, ce n'est nullement affirmer que cette chose constitue *un Absolu*, une réalité existant en soi et par soi. Pourquoi ne concevrait-on pas la *nature absolue* d'un être dépendant, contingent, relatif ? **(Emm. Leroux.)**

C'est une question de savoir si *absolu* n'est pas davantage que l'opposé de *relatif*, à savoir son corrélat. Et par suite s'il est légitime de penser à part l'absolu,

D. Synonyme d'*a priori** selon LITTRÉ : « En termes de métaphysique » (probablement au sens du XVIIIe siècle) « qui n'est pas relatif, qui n'a rien de contingent. Les idées absolues sont celles qui, d'après la métaphysique, ne viennent pas de l'expérience. » Sub V°.

Ce sens paraît être une interprétation partiellement inexacte de l'emploi de ce mot par Cousin, qui appelle souvent les principes rationnels des *vérités absolues*, au sens **E** ; p. ex. : « Les vérités absolues supposent un Être absolu comme elles où elles ont leur dernier fondement. » *Le Vrai, le Beau, le Bien*, leçon IV, p. 70.

2. MÉTAPHYSIQUE

Le mot est ici employé substantivement dans la plupart des cas : « L'Absolu. » D. *Das Absolute;* E. *The Absolute ;* I. *L'Assoluto.*

E. « Ce qui, dans la pensée comme dans la réalité, ne dépend d'aucune autre chose et porte en soi-même sa raison d'être. » FRANCK, sub V°.

On peut rattacher à ce sens (bien que ce ne soit pas exactement le même) celui que J.-J. GOURD a donné à ce mot, notamment dans *Les Trois Dialectiques* et dans la *Philosophie de la religion :* le non-coordonné, ce qui est en dehors de toute relation.

On peut en rapprocher aussi, quoique de plus loin encore, l'usage qui en a été fait dans l'alchimie, pour désigner la matière unique. BALZAC : *La Recherche de l'Absolu.*

F. Par suite, en un sens plus faible, et au point de vue de la « théorie de la connaissance » : la chose en soi, l'être tel qu'il existe en lui-même, indépendamment de la représentation qu'on en peut avoir. Voir LIARD, *La science positive et la métaphysique*, spécialement livre II, ch. IX et suiv. (où d'ailleurs cette acception est étroitement combinée à la précédente).

---

ou de croire le faire (ce qui arrive quand on emploie le terme substantivement).

En tout état de cause, le passage du relatif à l'absolu ne saurait avoir lieu que dans un même domaine, qu'il faudrait toujours définir. Dans une expression comme « L'Absolu ou la Valeur », c'est par la plus arbitraire des postulations qu'on identifie l'absolu de réalité et l'absolu de valeur.

Je ne sais si l'absolu, c'est l'infini ; mais il me semble que c'est le Tout. L'ensemble constitué par le Créateur et la créature me paraît mériter le nom d'absolu au moins autant que le Créateur seul, à plus forte raison si celui-ci attend quelque chose des créatures. **(M. Marsal.)**

Le sens donné à ce mot par J.-J. GOURD a été relevé par M. **Brunschvicg.**

J.-J. Gourd, identifiant l'Absolu avec l'Incoordonnable, oppose l'Absolu à l'Infini comme le différent au similaire (*Philosophie de la Religion*, p. 248). — Il importe cependant de remarquer que le sens véritable du mot, en métaphysique, est le sens indiqué sous la lettre **E,** et que, dans ce sens-là, la notion d'Absolu est identique à la notion d'Infini, telle que l'entendent les modernes. **(Ch. Werner.)**

— Peut-être ce mot a-t-il toujours souffert d'une certaine ambiguïté : dans son sens littéral et étymologique « détaché de..., sans connexions, indépendant » (d'où, par exemple, « ablatif absolu ») comme dans son sens métaphorique « fini, complet », comme le tissu détaché du métier. Dans la langue politique anglaise, l'expression « Monarchie absolue » a plutôt visé primitivement l'indépendance à l'égard de toute suzeraineté ou autorité extérieure, par exemple à l'égard du Pape ; mais ensuite il n'est pas douteux qu'elle s'est appliquée à l'idée d'un gouvernement complètement monarchique.

Hamilton a critiqué l'Absolu de Schelling et de Hegel comme si c'était la chose-en-soi de Kant, inconnaissable, en tant qu'elle est « hors de toute relation » avec

On peut rattacher ce sens à celui qu'indique Kant pour l'adjectif : « Das Wort *Absolut* wird jetzt öfter gebraucht um bloss anzuzeigen dass etwas von einer Sache an sich selbst betrachtet und also innerlich gelte[1]. » *Krit. der reinen Vern.*, A. 324 ; B. 381 (voir plus haut, **C**). Mais nous ne croyons pas qu'on trouve chez lui, même à titre d'indication, le sens correspondant du substantif.

G. « Ce qui est en dehors de toute relation en tant que fini, parfait, achevé, total. Il correspond donc au τὸ ὅλον et au τὸ τέλειον d'Aristote. Dans cette acception, et c'est la seule dont je me serve, l'Absolu est diamétralement opposé, contradictoire même à l'infini. » HAMILTON, *Discussions sur Reid*, p. 14. Définition discutée par J. S. MILL, *Exam.*, chap. IV.

H. Par un mélange des deux sens précédents, les Éclectiques ont employé *Beau absolu* pour désigner l'idée du Beau en tant qu'existant en soi, indépendamment de toute réalisation particulière. « Nous reconnaissons trois formes principales de l'idée du Beau : le Beau absolu... qui n'existe qu'en Dieu, etc. » Ch. BÉNARD dans FRANCK, V° *Beau.* — On a employé quelquefois en un sens analogue *Bien absolu* et *Vrai absolu.* Voir ci-dessous, *Critique*, et cf. *Métaphysique**, not. **D** et **E**.

1. « Le mot *absolu* est le plus souvent employé aujourd'hui pour indiquer seulement que ce qu'on dit d'une chose est valable en tant qu'on la considère en elle-même et par suite intérieurement. »

3. USAGES DIVERS.

I. « [Valeur] absolue. » En mathématiques, la valeur absolue d'un nombre réel n est la valeur arithmétique de $\sqrt{n^2}$. Pour un nombre négatif $-x$, c'est x, car $(-x)^2 = (+x)^2 = x^2$. La valeur absolue (ou *module*, comme on disait autrefois) d'un nombre imaginaire ordinaire $x + iy$ est : $\sqrt{x^2 + y^2}$. Enfin, la valeur absolue d'un nombre complexe à n éléments $(x_1, x_2, \ldots x_n)$ est : $\sqrt{x_1^2 + x_2^2 + \ldots + x_n^2}$. La valeur absolue d'une quantité quelconque X s'indique par $|X|$ ou par *mod* X (notation de CAUCHY).

J. « L'absolu de la question », DESCARTES. Le principe évident ou déjà démontré, d'où peut se déduire la solution d'une question ; la notion simple ou même seulement *plus simple* à laquelle une autre se ramène. « Tout le secret de la méthode consiste à chercher en tout avec soin ce qu'il y a de plus absolu... Parmi les corps mesurables, c'est l'étendue qui est l'absolu ; mais dans l'étendue c'est la longueur, etc. », *Regulae*, VI.

K. Le « moi absolu » chez FICHTE, est le *moi* en tant qu'acte originaire de

---

nos facultés de connaître. Mais pour eux le mot signifie plutôt *ce sans quoi* les termes de la relation sujet-objet disparaissent.

Nicolas de Cusa est peut-être le premier qui ait systématiquement fait usage d'*Abolu* pour désigner l'objet ultime de la spéculation philosophique. Ce terme est devenu usuel en ce sens chez plusieurs écrivains anglais contemporains, tels que M. Bradley et feu M. Bosanquet ; et par suite il a été fréquemment l'objet des critiques des écrivains appartenant à l'école pragmatiste, comme W. James et M. F. C. S. Schiller. **(C. C. J. Webb.)**

— En France, ce mot a été introduit dans l'usage philosophique courant par Victor Cousin, en 1817. Il le tenait peut-être de Maine de Biran, qui l'avait employé vers 1812. Voir Paul JANET, *Victor Cousin* et son œuvre, p. 70-71 et 107. **(V. Egger.)**

Sur « *Beau absolu.* » — N'y a-t-il pas là une expression vague pour une idée chimérique ? **(J. Lachelier.)** — Sans doute, mais elle a été fréquemment employée dans l'École Éclectique, et même chez les littérateurs qui en étaient contemporains. On la rencontre encore aujourd'hui. **(A. L.)**

la pensée, principe de toute activité, de toute connaissance et de toute réalité, au delà des existences individuelles ou empiriques. Il est action pure, non existence active, savoir pur, non sujet connaissant ni objet connu ; position infinie de soi par soi, non substance. *Grundlage der gesammten Wissenschaft*, 9 et suiv.

En un sens dérivé, et relatif à l'homme : la raison, par opposition aux tendances individualisantes. Voir Xavier Léon, *La philosophie de Fichte*, livre III, ch. II.

L. « L'esprit absolu » de Hegel *(Absoluter Geist)* représente, après l'esprit subjectif et l'esprit objectif, le moment suprême du développement de l'idée : il est la conscience désormais adéquate, dégagée des nécessités naturelles et des conditions de réalisation extérieure, de tout le contenu concret de l'esprit. Mais il se réalise lui-même à trois degrés : sous la forme de l'idéal esthétique (l'art) ; sous la forme de la vérité révélée par sentiment (la religion) ; sous la forme de la vérité exprimée dans son essence absolue (la connaissance rationnelle pure). — Voir *Encyklopaedie*, troisième partie, section 3.

CRITIQUE

Absolu vient d'*absolvere*, dans ses deux sens bien distincts : délier, dégager, affranchir, d'une part, et de l'autre achever, rendre parfait. *Absolutus* a toujours ce dernier sens ; mais le premier a été renforcé, chez les philosophes modernes, par le souvenir de *solvere*.

L'usage métaphysique de ce mot, en parlant de Dieu ou de ses attributs, est très ancien, et paraît venir de ce qu'il présentait autrefois une signification essentiellement laudative : « Jeudi absolu, Terre absolue » = Jeudi Saint, Terre Sainte. Joinville. — « Dieu est un nom absolu (sacré). » Vieille grammaire française citée par *Darmesteler et Hatzfeld*. — « Deus est absolutus. » Nicolas de Cusa, *Docta Ignor.*, II, 9. — Goclenius : « Interdum idem est ac nudum, purum, sine ulla conditione : ut cum absolutum Dei decretum aliquod dico ; interdum idem est quod non dependens ab alio. » — Il a conservé clairement ce caractère laudatif et traditionnel dans les ouvrages de l'école éclectique, et par conséquent J. S. Mill touche juste en notant que dans le débat entre Hamilton et Cousin, ce n'est qu'un pseudonyme commode du nom de Dieu. Voir *Phil. de Hamilton*, ch. IV.

Il a paru à la Société de philosophie, à la suite de la discussion dans la séance du 29 mai 1902, que l'équivoque de ce mot ne pouvait être entièrement levée, et qu'il devait être loisible de l'employer en l'un des trois sens suivants :

Surtout quand il est pris comme adjectif ou comme adverbe : ce qui ne comporte aucune restriction ni réserve en tant que tel et désigné par tel nom. C'est le sens **C.**

Surtout quand il est pris comme substantif : 1° l'Être qui ne dépend d'aucun autre. C'est le sens **E.**

2° l'Être, en tant qu'il a une nature propre et indépendante de la connaissance qu'on en a. C'est le sens **F.**

On remarquera que les significations **C** et **F** sont celles auxquelles Kant réduisait déjà les divers sens du mot. Voir les textes cités plus haut.

Rad. int. : **C.** Absolut(a) ; **E.** Absolut(o) ; **F.** Ensi.

ABSOLUITÉ, D. *Absolutheit ;* E. *Absoluteness ;* I. *Absoluità.*

Caractère de ce qui est absolu. « Spinoza entend réaliser l'absoluité de Dieu en faisant de lui la nécessité même. » Hamelin, *Descartes*, p. 303.

ABSOLUTISME, D. *Absolutismus ;* E. *Absolutism ;* I. *Assolutismo.*

A. Régime de pouvoir absolu.

B. Esprit d'intransigeance, absence de réserve ou de nuances dans les opinions. — De la part d'une autorité, esprit opposé à tout libéralisme.

C. (Particulièrement en anglais.) Métaphysique de l'Absolu. Se dit surtout de la philosophie de Bradley.
Rad. int. : Absolutism.

1. ABSORPTION (Loi d'). Propriété de l'addition et de la multiplication logiques, qui s'exprime par les deux formules corrélatives :

$$a \cup ab = a \qquad a\,(a \cup b) = a$$

C'est-à-dire : un terme *absorbe* tout terme additionnel dont il est facteur ; un facteur *absorbe* toute somme dont il est un terme.

2. ABSORPTION (en Psych. ; ancien et peu usité), D. *Vertiefung ;* E. *Absorption ;* I. *Assorbimento.*
État de l'esprit absorbé (= plongé dans une pensée ou une perception au point de ne plus rien percevoir d'autre). Opposée par Herbart à la réflexion, en tant que la première indique que le sujet se perd momentanément dans l'objet, la seconde qu'il se reprend et le comprend.
Rad. int. : Absorb.

ABSTINENCE, D. *Enthaltung ;* E. *Abstinence ;* I. *Astinenza.*
Éthique. Renoncement volontaire à la satisfaction d'un besoin ou d'un désir. Appartient aux vocabulaires stoïcien *(Abstine et sustine)* et chrétien (= abstention de manger de la viande). Il est employé de nos jours en un sens très spécial relatif à la propagande anti-alcoolique : l'*abstinent* est celui qui renonce absolument à l'usage de l'alcool, par opposition au *tempérant.*
Rad. int. : Absten.

ABSTRACTION, G. 'Αφαίρεσις ; L. *Abstractio ;* D. *Abstraction ;* E. *Abstraction ;* I. *Astrazione.*
A. Action de l'esprit considérant à part un élément (qualité ou relation) d'une représentation ou d'une notion, en portant spécialement l'attention sur lui, et en négligeant les autres.
B. Résultat de cette action. (Voir *Abstrait**.)
C. Dans l'opération susdite **(A)**, on dit qu'on *fait abstraction* des éléments qu'on néglige. « Faire abstraction de... » en vient ainsi à désigner le contraire de ce qu'on appelle « abstraire » ou « considérer par abstraction ».

REMARQUES

L'abstraction isole par la pensée ce qui ne peut être isolé dans la représentation. La dissection d'un organe ou même la représentation intellectuelle d'un organe isolé *n'est pas* une abstraction.

L'abstraction diffère de l'*analyse* en ce que celle-ci considère également tous les éléments de la représentation analysée.

Le sens **C,** bien que très normal (car il vient légitimement de l'expression latine *abstrahere aliquid ab aliquo*), donne souvent lieu à des contresens chez les débutants en philosophie ou chez les autodidactes. Il y a lieu d'appeler l'attention sur le retournement qui s'y produit.

Définition par abstraction, voir *Définition**.
Rad. int. : **A.** Abstrakt ; **B.** Abstraktur. (Le sens **C** est un idiotisme qui ne doit pas être conservé en L. I.)

ABSTRACTIONNISME, E. *Abstractionism.*
A. Abus des abstractions.
B. Spécialement, chez W. James (qui paraît avoir créé ce mot) tendance à prendre les abstractions pour l'équivalent des réalités concrètes, dont elles

---

Sur **Absolutisme.** — Usage anglo-américain de ce terme (sens **C**) relevé par **Emm. Leroux.**

Sur **Abstractionnisme.** — Expression de W. James (sens **B**) relevée par **Emm. Leroux.**

retiennent un certain aspect seulement. Voir *The meaning of truth*[1], ch. XIII.
Rad. int. : Abstraktemes.

ABSTRACTIVE (méthode), en physique : celle qui consiste à résumer dans une formule mathématique la loi des phénomènes sensibles directement observés (sans chercher à les expliquer par des structures ou des processus non apparents) et à en tirer les conséquences par le calcul. Voir les Observations sur *Hypothétique*.

ABSTRAIT, L. *Abstractus ;* D. *Abstrakt ;* E. *Abstract ;* I. *Astratto.*
Se dit de toute notion de qualité ou de relation que l'on considère à part des représentations où elle est donnée. Par opposition, la représentation complète, telle qu'elle est ou peut être donnée, est dite *concrète*. — Cf. ci-dessus. *Abstraction**, Remarques.

CRITIQUE

On rencontre encore accidentellement dans le langage philosophique deux autres emplois du mot *abstrait* qui tendent de plus en plus à tomber en désuétude, mais qu'il est nécessaire de signaler, en raison des équivoques qu'ils peuvent créer quelquefois :

1° Dans la scolastique, on appelait *abstraite* la notion d'une qualité conçue indépendamment des sujets qui la possèdent, et *concrète* la notion (générale) de ces sujets eux-mêmes : ainsi *homme* était une idée concrète, *humanité* une idée abstraite. Les grammairiens disent encore en ce sens un *terme concret* et un *terme abstrait*. J. S. Mill a adopté cet emploi du mot dans sa *Logique*, ch. II, § 4, en l'appliquant aux expressions « nom concret », et « nom abstrait » ; mais il remarque lui-même qu'il essaie de restaurer en cela un ancien usage presque aboli. — On peut y rattacher aussi la distinction faite par Schopenhauer entre les *abstracta*, concepts qui ne se rapportent à l'expérience que par l'intermédiaire d'autres concepts (rapport, vertu, commencement) ; et les *concreta*, concepts qui s'y rapportent directement (homme, pierre, cheval). *Die Welt*, I, § 9.

Il reste cependant quelque chose de cet usage quand on emploie les mots *abstrait* et *concret* au comparatif, en disant par exemple que l'idée de « rapport » est *plus abstraite* que celle de « longueur ».

2° Pour Hegel, l'*abstrait* est ce qui apparaît hors de ses relations vraies avec le reste, ou ce qui est une unité exclusive de différences ; le *concret* est ce qui est pleinement déterminé par toutes ses relations, c'est l'unité qui comprend les différences. Dans ce sens, ce qu'il y a de plus concret, c'est l'esprit ; au contraire, sont des abstractions le particulier (= le singulier) en tant qu'il est isolé de l'universel par la perception sensible, et l'universel en tant qu'il est isolé du particulier par la réflexion de l'entendement. (*Geschichte der Philosophie*, Werke, XIII, p. 37.) — Cf. *Universel* concret.*
Rad. int. : Abstraktit.

Abstraites (fonctions) en Math. Voir *Concret** et cf. Renouvier, *Logique*, ch. XXIX, Observations §§ 1 à 4.

Abstraites (sciences).
A. Dans l'usage courant, les sciences qui usent des abstractions les plus éle-

1. *Le sens de « vérité ».*

Sur **Abstrait.** — M. **J. Lachelier** est également d'avis que le mot *abstrait* ne doit s'appliquer qu'à des *notions*, mais fait observer qu'on enseigne souvent le contraire.

M. **Brunschvicg** demande si une représentation ne pourrait pas être donnée assez partiellement pour correspondre à un abstrait ? — Nous croyons que l'usage indiqué ci-dessus est plus correct. **(Louis Couturat. — A. L.)**

vées (Métaphysique, Logique, Mathématiques, Physique générale, etc.).

B. Chez Auguste Comte, les sciences proprement dites, formant la « série encyclopédique » : (Mathématiques, Astronomie, Physique, Chimie, Biologie, Sociologie) et qui « ont pour objet la découverte des lois qui régissent les diverses classes de phénomènes, en considérant tous les cas qu'on peut concevoir ». Elles s'opposent aux sciences « concrètes, particulières, descriptives », qui consistent « dans l'application de ces lois à l'histoire effective des différents êtres existants ». *Cours*, 2e leçon.

C. Chez Spencer, la Logique et les Mathématiques, définies par le caractère commun de traiter « des formes sous lesquelles les phénomènes nous apparaissent », par opposition aux sciences « abstraites-concrètes » (Mécanique, Physique, Chimie), qui traitent « des phénomènes eux-mêmes étudiés dans leurs éléments, — et aux sciences « concrètes » (Astronomie, Géologie, Biologie, Psychologie, Sociologie), qui traitent « des phénomènes eux-mêmes étudiés dans leur ensemble ». *Classification des sciences*, chap. I. Ce sont, d'après cet ouvrage, les trois grandes divisions de la classification des sciences, et chacune reçoit des subdivisions importantes (*Ibid.*, Tableaux I, II et III).

CRITIQUE

Toutes ces expressions sont à éviter, en dehors de l'usage historique. D'abord parce que cette histoire même les rend équivoques. Ensuite, en ce qui concerne le sens **A,** parce qu'il appartient au langage populaire et que l'extension en est très vague. En ce qui concerne le sens **B** (Auguste Comte), parce que la distinction a été reprise et mieux élaborée par Cournot sous le nom de *série théorique* et *série cosmologique et historique* des sciences. Enfin, en ce qui concerne le sens **C,** parce qu'il repose sur une confusion. Proposé dans un ouvrage polémique où le principal objet de Spencer est visiblement de marquer son indépendance à l'égard de Comte, il s'appuie sur l'argument suivant qu'il oppose à la liaison nécessaire établie par Comte entre l'abstrait et le général : « Tous les oiseaux et les mammifères ont le sang chaud ; voilà une vérité *générale, mais concrète,* car chaque oiseau nous offre un type parfait de son espèce, en tant que race à sang

---

Sur **Abstraites (Sciences).** — Τὰ ἐξ ἀφαιρέσεως, dans Aristote, désigne très précisément les objets des mathématiques : voir en particulier *Métaphysique*, XI, 3 ; 1061a29. On pourrait conserver ce sens. — Mais les généralités de l'histoire naturelle ne sont-elles pas aussi des abstractions ? Oui, mais la vie et l'organisation ne sont complètes et ne peuvent être complètement étudiées que dans le concret et l'individuel ; — au contraire, les formes géométriques sont complètes en elles-mêmes, en dehors des corps où elles peuvent se réaliser. Le géomètre n'apprendrait rien de plus sur la pyramide en l'étudiant sur les Pyramides d'Égypte. — On pourrait peut-être dire aussi que la logique est une science abstraite (ou de l'abstrait), en ce sens que l'étude du syllogisme peut se faire en dehors de toute matière déterminée. **(J. Lachelier.)**

Cela n'est-il pas temporaire, et variable dans chaque science avec l'état de chaque question ? Archimède démontre son principe par une méthode purement géométrique ; et réciproquement Galilée, mesurant par l'expérience la surface d'une cycloïde, donne l'exemple d'une recherche physique, sur un objet concret, aboutissant à étendre le domaine des connaissances géométriques. **(A. L.)**

M. **M. Marsal** souhaiterait de voir conserver cette expression pour désigner ce que Cournot appelle *série théorique ;* et *sciences concrètes* pour ce qu'il a nommé *série historique et cosmologique.* « Sans doute, nous écrit-il, Cournot a jeté la lumière

chaud. » Or, ce raisonnement est inexact; car on pourrait dire de même : « Tous les hexagones réguliers ont le côté égal au rayon ; voilà une vérité générale, mais concrète, car chaque hexagone particulier nous offre un type parfait de son espèce, en tant qu'ayant le côté égal au rayon. » Il s'ensuivrait que la géométrie est aussi une science concrète, ce qui est contraire à la distinction qu'on veut établir, et nié par l'auteur lui-même. — Il faut donc reconnaître que toute *loi* est abstraite en tant que générale, et que les *applications* seules, dans toutes les sciences, sont chose concrète, comme l'admet Auguste Comte dans le passage attaqué par Spencer.

ABSTRUS (L. *Abstrusus*, caché, de *abstrudo*) ; D. *Abstrus ;* E. *Abstruse ;* I. *Astruso.*

Éloigné du cours ordinaire de la pensée, en particulier du jeu naturel de l'imagination, et par suite difficile à comprendre. « Even the most abstruse ideas, how remote soever they may seem from sense or from any operation of our own mind[1]... » LOCKE, *Essay*, II, XII, § 8. — « Platon l'a montré dans un dialogue où il introduit Socrate menant un enfant à des vérités abstruses par les seules interrogations, sans lui rien apprendre. » LEIBNIZ, *Nouv. Essais*, I, I, § 5.

1. « Même les idées les plus abstruses, quelque éloignées qu'elles puissent sembler des sensations ou de toute opération de notre propre esprit... »

CRITIQUE

Ce mot présente souvent une nuance péjorative : fausse profondeur, complication inutile, confusion ; mais ce n'est là qu'un import accidentel. On le trouve (surtout, il est vrai, dans la langue classique) employé en bonne part, comme on le voit dans le texte de Leibniz cité ci-dessus.

Ce mot est employé quelquefois par erreur comme synonyme ou comme superlatif d'abstrait : la confusion est venue vraisemblablement de la similitude des formes, et de ce que l'abstrait est souvent abstrus.

Rad. int. : Abstruz.

ABSURDE, D. **A.** *Absurd*, *Abgeschmackt*, *Ungereimt ;* **B.** *Widersinnig ;* — E. *Absurd ;* au sens **B,** *nonsensical ;* — I. *Assurdo.*

A. Proprement, ce qui viole les règles de la Logique. Une idée absurde est une idée dont les éléments sont incompatibles. Un jugement absurde est un jugement qui contient ou implique une inconséquence. Un raisonnement absurde est un raisonnement formellement faux*.

L'absurde, en ce sens, est donc plus général que le *contradictoire**, et moins général que le *faux**. Strictement parlant, l'*absurde* doit être distingué du non-sens (D. *Unsinn*, *Sinnlos*) ; car l'absurde a un sens, et est faux, tandis que le non-sens n'est proprement ni vrai ni faux.

B. Plus généralement et plus vague-

sur cette question, mais c'est en prolongeant l'analyse de Comte. Les étiquettes de Cournot sont-elles plus satisfaisantes ? Non. Le mot « série historique » est assez ambigu déjà, car dans la série théorique nous voyons intervenir le temps *t*, peut-être même un sens de vection dans le temps. Le mot « série cosmologique » dit encore moins ce qu'il veut dire ; et cela éclate dans l'enseignement, pour peu qu'on ait déjà fait appel à la distinction établie par Ampère entre les sciences cosmologiques et noologiques. Or il y a des sciences noologiques au sens d'Ampère qui sont cosmologiques au sens de Cournot : ainsi l'ethnographie, la *Völkerpsychologie*, etc. Enfin *théorique* ne s'oppose qu'à *pratique* ou à *technique*. La minéralogie est aussi « théorique » que la chimie. Aussi la classification de Cournot me semble-t-elle s'accorder remarquablement avec les étiquettes de Comte, qui sont, non pas excellentes, mais à mon sens les meilleures possibles. »

ment, dans la langue familière, se dit de ce qui est jugé déraisonnable, soit en parlant des idées, soit en parlant des personnes.

CRITIQUE

« Au sens courant, *absurde* désigne tout ce qui est contraire au sens commun ou même à nos habitudes d'esprit ; mais en philosophie, il est recommandé d'entendre seulement par là ce qui est contraire à la *raison ;* les principes de la raison pouvant d'ailleurs être définis d'une manière plus ou moins large. » *Note* de J. Lachelier et F. Rauh sur la première édition du présent ouvrage.

Raisonnement par l'absurde, celui qui prouve la vérité ou la fausseté d'une proposition par la fausseté d'une conséquence. Il y en a donc deux sortes qu'il faut bien distinguer : 1° *Preuve par l'absurde* (I. *Probatio per absurdum, per incommodum ;* p. ex. chez Bacon, *De dignit.*, V, iv, § 3) : raisonnement qui prouve la vérité d'une proposition par l'évidente fausseté d'une des conséquences résultant de sa contradictoire ; — 2° *Réduction à l'absurde* (G. ἀπαγωγὴ εἰς τὸ ἀδυνάτον, Aristote ; L. *Reductio ad absurdum*) : raisonnement qui conduit à rejeter une assertion en faisant voir qu'elle aboutirait à une conséquence connue pour fausse, ou contraire à l'hypothèse elle-même. Voir Vailati, *Sur une classe remarquable de raisonnements par réduction à l'absurde*, Revue de métaphysique, septembre 1904. — Cf. *Apagogique**.

Sur la preuve par l'absurde en mathématiques, voir Dorolle, *La valeur des conclusions par l'absurde*, Rev. philos., sept. 1918.

Rad. int. : Absurd.

ABSURDITÉ, D. *Ungereimtheit, Widersinnigkeit ;* — E. **A. B.** *Absurdity ;* **B.** *Nonsense ;* — I. *Assurdità.*

A. Caractère de ce qui est absurde.

B. Idée ou discours absurde.

Rad. int. : **A.** Absurdes ; **B.** Absurdaj.

Sur **Absurde.** — **L. Boisse** est d'avis : 1° qu'il serait plus correct de ne pas employer ce mot en parlant des personnes ; — 2° qu'on s'avance trop en affirmant que le non-sens n'est proprement ni vrai ni faux : « C'est une très grosse question, dit-il, que celle de savoir si l'on doit admettre un *état d'indifférence*, dans la vie intellectuelle comme dans la vie affective. »

« L'absurde a un sens, et est faux, tandis que le non-sens n'est proprement ni vrai ni faux. » C'est sans doute ce qu'il faut dire ; mais cela répond-il bien à l'usage ? Quand Maurice Blondel écrit : « Le matérialisme est un non-sens » (ci-dessous, observations sur *Matière**), ne veut-il pas dire qu'il a un sens, mais qu'il est faux ? D'autre part, la littérature semi-philosophique développe souvent ce thème : « Le monde est absurde. » Cela ne veut-il pas dire qu'il n'a pas de sens, ou même peut-être, plus spécialement, qu'il est dénué de finalité propre (ce qui ne serait pas une grande découverte, mais manifesterait plutôt la réaction d'une âme déçue, comme eut pu l'être un admirateur des harmonies de la nature après le tremblement de terre de Lisbonne) ? — **(M. Marsal.)**

Diverses causes tendent à faire confondre, dans l'usage courant, ces deux expressions : l'emploi de *non-sens* par hyperbole, comme dans l'exemple ci-dessus ; l'usage anglais du mot *nonsense* pour une absurdité, dite soit par sottise, soit par plaisanterie ; enfin l'opposition d'*absurde* et de *raisonnable*, qui conduit à se servir du premier de ces mots pour tout ce que la raison ne peut approuver ; et enfin l'import péjoratif très énergique de ce mot, qui finit dans certains cas par en constituer presque tout le contenu. **(A. L.)**

ACADÉMIE, D. *Akademie ;* E. *Academy ;* I. *Accademia.*

A. *Ancienne Académie* = École de Platon, Speusippe et Xénocrate.

B. *Moyenne* et *Nouvelle Académie* = École d'Arcésilas, de Carnéade et de leurs successeurs. — Synonyme de probabilisme*.

REMARQUE

L'expression *Nouvelle Académie* est très usuelle. *Moyenne Académie* et *Ancienne Académie* sont plus rares. Quand on parle de l'École de Platon, on dit en général l'*Académie*, sans qualificatif. « L'Académie » (= les jardins d'Académos) était le lieu de son enseignement.

Rad. int. : Akademi.

ACATALEPSIE ('Ακαταληψία, Pyrrhon).

A. Historiquement, état qui résulte du principe sceptique qu'il n'y a pas de critère de la vérité.

B. Disposition de celui qui renonce par principe à chercher la solution d'un problème. De même chez Bacon, doute définitif opposé au doute méthodique : « Nos vero non acatalepsiam, sed eucatalepsiam meditamur. » *Nov. Org.*, I, 126. — Cf. *Éphectique**.

ACCIDENT, G. Συμβεβηκός ; L. *Accidens ;* D. *Accidenz ;* E. *Accident ;* I. *Accidente.* — Cf. *Essence*, *Substance.*

A. Sens technique, le plus usuel : ce qui peut avoir lieu ou disparaître, sans destruction du sujet : « Ὃ γίνεται καὶ ἀπογίνεται χωρὶς τῆς τοῦ ὑποκειμένου φθορᾶς. » Porphyre, *Isagoge*, V, 4a24. Il divise les accidents en séparables (p. ex. pour l'homme, de dormir) et inséparables (p. ex. pour l'Éthiopien, d'être noir : caractère constant, mais qu'on peut concevoir comme venant à disparaître sans que le sujet auquel il s'applique soit détruit).

Sophisme de l'accident, voir *Fallacia**.

B. Tout ce qui arrive *(accidit)* d'une manière contingente* ou fortuite* ; — spécialement, dans la langue courante, ce qui arrive ainsi de fâcheux.

REMARQUE

Aristote divisait le sens de συμβεβηκός d'une manière un peu différente de celle qu'a formulée Porphyre (en croyant sans doute simplement le commenter) et qui a été adoptée par toute la logique scolastique et classique. Il distingue « ὅσα ὑπάρχει μέν τινι καὶ ἀληθὲς εἰπεῖν, οὐ μέντοι ἐξ ἀνάγκης οὔτ ἐπὶ τὸ πολύ (par exemple le fait qu'un musicien est blanc) ; ὅσα ὑπάρχει ἑκάστῳ καθ' αὑτὸ μὴ ἐν τῇ οὐσίᾳ ὄντα (par ex. le fait que les angles d'un triangle valent deux droits). *Métaph.*, IV, 30 ; 1025a14 et 31. Il ferait ainsi rentrer dans ce second sens toute la compréhension implicite, qu'exclut la définition de Porphyre : car un triangle euclidien ne peut cesser d'avoir ses angles égaux à deux droits sans cesser d'être triangle.

Par accident, G. Κατὰ συμβεβηκός (Aristote) : ce que fait un être, ou ce qui lui arrive, non pas en vertu de son essence ou des attributs qui le définissent, mais indépendamment de celle-ci. Le musicien fait bâtir par accident, parce qu'il ne le fait pas en tant que musicien : il se rencontre (συμβαίνει) que l'homme qui fait bâtir est en même temps musicien. *Métaph.*, IV, 7 : 1017a11-12.

De là vient le sens spécial de *Conversion par accident.* Voir *Conversion**.

Rad. int. : Acident.

ACCIDENTEL, D. *Accidentiel*, *zufällig ;* E. *Accidental ;* I, *Accidentale.*

A. Ce qui appartient à l'accident, non à l'essence. « Définition accidentelle », voir *Définition**.

B. Qui arrive d'une manière contin-

Sur **Accident.** — Συμβεβηκός est entendu par Aristote en un sens très large : il est applicable chez lui à tous les attributs. **(E. Bréhier.)**

gente ou fortuite ; opposé à *nécessaire**. — Par suite, dans le langage courant, qui arrive rarement.

Rad. int. : **A.** Acidental ; **B.** Acident.

ACCOMMODATICE (sens). Sens symbolique donné après coup et accidentellement à un texte qui n'a pas été fait en vue de cette application. Se dit particulièrement des versets de la Bible. Cf. *Allégorie**.

ACCOMMODATION, D. *Accomodation ;* E. *Accomodation ;* I. *Accomodamento.*

A. Psych. Premier changement d'une fonction ou d'un organe ayant pour résultat de les mettre en accord avec tout ou partie de leur milieu ; changement dont la fixation (et particulièrement la fixation héréditaire) constituerait l'*adaptation**. — Sens nouveau, proposé par J. M. Baldwin, *Dict. of phil.*, V°, et qui nous paraîtrait utile à adopter.

B. Mise au point du système optique de l'œil.

Rad. int. : Akomod.

ACHILLE. Un des arguments de Zénon d'Élée dits (mais peut-être à tort) contre le mouvement. « Un mobile plus lent ne peut être rejoint par un plus rapide ; car celui qui poursuit doit toujours arriver au point qu'occupait celui qui est poursuivi, et où celui-ci n'est plus [quand le second y arrive] ; en sorte que le premier garde toujours une avance sur le second. » D'après Aristote, *Physique*, VI, 9. Cet argument reçoit son nom de ce que Zénon prenait pour exemple Achille aux pieds légers poursuivant une tortue.

ACHROMATOPSIE ou, plus rarement, **achromasie,** D. *Achromatopsie, Achromasie ;* E. *Achromatopsia, achromasia ;* I. *Acromatopsia, acromasia.*

L'achromatopsie totale ou *cécité chromatique* (D. *Farbenblindheit ;* E. *Colourblindness ;* I. *Cecità per le colori*) est l'incapacité de distinguer les couleurs, avec conservation de la sensation lumineuse (perception du blanc et du noir). L'achromatopsie partielle ou *dyschromatopsie* (*daltonisme* au sens large) est l'incapacité de percevoir telle couleur, ou de la distinguer de telle autre : Anérythrochromatopsie, anérythropsie, absence de la perception du rouge, etc.

Rad. int. : Akromatops.

ACMÉ, G. Ἀκμή, pointe, maximum, point le plus favorable.

A. Époque à laquelle un philosophe, une doctrine, une institution ont eu leur plus haut degré d'influence ou d'activité.

B. Maximum de développement. « L'exercice de l'attention, en qui nous

---

Sur **Achromatopsie.** — Article complété d'après les indications de M. **Piéron,** qui ajoute ceci : « L'achromatopsie totale est encore appelée *vision monochromatique* par les auteurs fidèles à la théorie de Young-Helmholtz sur la constitution de la sensation lumineuse par trois processus chromatiques dont deux feraient défaut dans ce cas. Pour les mêmes auteurs, l'achromatopsie partielle équivaut à une vision dichromatique (alors que la vision normale est trichromatique), avec trois variétés suivant le processus chromatique absent : *protanopie*, cécité au rouge *(Rothblindheit, Redblindness) ; deutéranopie*, cécité au vert ; *tritanopie*, cécité au bleu. — L'achromatopsie limitée aux moitiés homologues des deux rétines *(hémiachromatopsie)* est la forme la plus légère de l'*hémianopsie* (dont les degrés plus accentués sont l'hémiastéréopsie, perte de la vision des formes, et l'hémiaphotopsie, perte de la sensibilité elle-même. »

— *Achromatopsie* est un terme barbare. Il serait préférable de dire *anesthésie des couleurs, insensibilité aux couleurs,* ou mieux encore *cécité des couleurs (sic :* traduction de Holmgren, *Farbenblindheit, Colourblindness).* — **(V. Egger.)**

avons vu comme l'*acmé* de la conscience... » M. PRADINES, *Traité de psychologie générale*, I, 54.

A CONTRARIO (raisonnement), celui qui conclut d'une opposition dans les hypothèses à une opposition dans les conséquences. Expression d'origine juridique ; voir *A pari**.

CRITIQUE

Ce raisonnement peut être valable dans certains cas, par suite de la matière à laquelle il s'applique ; mais il ne l'est pas en règle générale, car une conséquence vraie peut résulter d'un principe faux ; et deux hypothèses contraires peuvent avoir toutes deux des conséquences communes.

ACOSMISME, D. *Akosmismus ;* E. *Acosmism ;* I. *Acosmismo.* (Du G. ἀ privatif et κόσμος.)

Terme appliqué par HEGEL au système de SPINOZA (par opposition à *athéisme*), parce qu'il fait rentrer le monde en Dieu plutôt qu'il ne nie l'existence de celui-ci (*Encyclopaedie*, § 50).

1. ACQUIS, adj. D. *Erworben ;* E. *Acquired ;* I. *Acquisito.*

A. Qui n'est pas primitif : caractère acquis (qu'un individu ou une espèce ne possédait pas tout d'abord) ; perceptions acquises (qui ne sont pas données immédiatement par un sens, mais résultent d'une éducation et d'un raisonnement inconscient). S'oppose dans cette expression à perceptions *naturelles*.

REMARQUE

L'expression « Hérédité des caractères acquis » s'entend toujours des caractères acquis *par l'individu* après sa naissance (par opposition à la théorie darwinienne de la sélection s'exerçant sur des variations accidentelles). Mais l'expression : « caractères acquis » n'a pas à elle seule cette signification. On dit couramment, en anglais comme en français, que dans l'évolutionnisme, au sens large, les caractères spécifiques, et notamment les principes rationnels, sont « innés dans l'individu, mais acquis par l'espèce ».

B. Opposé à *infus*, dans la langue des mystiques : ce qui peut être obtenu par l'effort personnel, par l'habitude méthodiquement formée, tandis que la contemplation « infuse », est l'effet direct d'une « action de *présence* » et d'une initiative de la cause divine, à laquelle aucune industrie humaine ne peut suppléer.

Rad. int. : Aquirit.

2. ACQUIS, subst. D. *Erworbene Kenntnisse ;* E. *Acquirements* (pluriel) ; I. *Acquistato*, *Acquisto.*

Ensemble des connaissances acquises par un individu, en particulier par un élève. Ce terme est surtout usité en pédagogie.

Rad. int. : Aquirit.

« **Acquisition** de la connaissance », voir *Élaboration**.

ACROAMATIQUE, du G. ἀκρόαμα, leçon orale ; D. *Akroamatisch ;* E. *Acroamatic ;* I. *Acroamatico.*

Terme appliqué primitivement à cer-

Sur **Acmé.** — [D]iogène Laërce, ainsi que certains doxographes, fixait uniformément à quarante ans l'*acmé* des philosophes, et c'est souvent la seule date qu'il nous en donne : « Ἡράκλειτος ... ἤκμαζε κατὰ τὴν ἐνάτην καὶ ἑξηκοστὴν Ολυμπιάδα. **(Ch. Serrus.)**

Sur **Acquis.** — Article complété d'après les indications de M. **Berthod** (remarque sur l'expression « hérédité des caractères acquis ») ; de M. **Maurice Blondel** (sens **B**) ; et de M. **G. Beaulavon** (*Acquis*, substantif).

taines œuvres d'ARISTOTE ; synonyme d'ésotérique*, au sens **A.** S'oppose également à *exotérique* (p. ex. RENOUVIER, *Philos. anc.*, II, 39 et BOUTROUX, *Études d'histoire de la philosophie*, 103, où il caractérise l'acroamatique comme étant l'enseignement de l'apodictique, de la science ; l'exotérique, celui du dialectique, du vraisemblable).

Par suite, *acroamatique* est pris quelquefois au sens d'ésotérique **B.**

On dit aussi, mais rarement, *acroatique.*

Rad. int. : Akroamatic.

1. ACTE, D. *Tat, Handlung ; Tathandlung* (FICHTE) par opposition à *Tatsache ;* au sens légal, *Akt ;* — E. *Act, Action*, surtout au sens **B ;** — I. *Atto.* Voir *Action**.

A. PSYCH. Chez un être vivant, mouvement d'ensemble, assez rapide pour être perceptible comme tel, et adapté à une fin. Sans épithète, désigne plus spécialement l'exécution d'une volition ; avec épithète, s'applique également aux actes réflexes, instinctifs, automatiques, involontaires, etc. Le mot appelle cependant toujours cette idée que l'acte en question, alors même qu'il n'est pas volontaire dans sa cause, présente une apparence semblable, ou du moins analogue, à celle des actes volontaires.

B. ONTOLOGIE. L'Être en tant que constitué par son action. « L'acte n'est point une opération qui s'ajoute à l'être, mais son essence même. » L. LAVELLE, *De l'Acte*, livre I, ch. IV, p. 65. Il oppose ainsi l'*acte*, doué d'une parfaite unité, à la pluralité d'actions qui l'expriment. *Ibid.*, livre III, ch. XX, p. 363. Voir *Observations.*

C. ÉTHIQUE. Événement dû à l'intervention d'un être susceptible de qualification morale et non pas seulement

---

Sur **Acroamatique.** — Barthélemy Saint-Hilaire, aux mots *Aristote* et *Acroamatique* (dans le Dictionnaire de Franck) renvoie pour cette question à BUHLE, *Commentatio de libris aristotelicis acroamaticis et exotericis*, tome I de son édition d'Aristote. **(A. L.)**

Sur **Acte.** — Cet article a été considérablement modifié par suite de la discussion qui a eu lieu à la séance du 26 juin 1902.

— L'idée aristotélicienne de l'*acte* est profondément étrangère à la philosophie moderne. Nous pourrions peut-être nous la rendre plus accessible en l'exprimant en termes de conscience, en disant, par exemple : est en acte ce qui est pour soi-même, ou, peut-être, pour un sujet étranger, objet d'aperception (au sens leibnizien du mot). — **(J. Lachelier.)**

— *Acte* désigne essentiellement ce qui fait être, ce qui sous-tend la réalité à tous ses degrés et en toutes ses formes. C'est l'aspect intérieur et unificateur de ce que nous nous représentons comme cause ou comme fait, le principe à la fois réel et formel de ce que nous concevons comme subsistant et comme connaissable. Le *fait* même n'est perçu qu'en fonction d'un acte, qui dans le connaissant comme dans le connu, exprime ou suppose une unité organisatrice. **(Maurice Blondel.)**

— La notion d'acte a, chez Aristote, deux sens principaux (c'est à cette distinction que fait allusion le texte de la Métaphysique cité sous la lettre **E**) : 1° *L'acte est l'exercice même de l'activité*, par opposition à la puissance de l'activité. Aristote établit une distinction entre l'activité qui tend à un but extérieur (p. ex. la construction), et l'activité qui est à elle-même sa propre fin (p. ex. la vision ou la pensée). *Métaph.*, IX, 8 ; 1050ᵃ23-27. C'est aussi à cette distinction que se rapporte le texte bien connu de l'*Éthique à Nicomaque* sur l'ἐνέργεια ἀκινησίας, II, 15 ; 1154ᵇ27, Aristote distinguant la seconde activité de la première comme l'acte proprement dit du mouvement. — 2° *L'acte est la forme*, par opposition à la

à des causes physiques : un acte de courage. Un acte, en ce sens, peut ne pas être un mouvement perceptible, mais au contraire un arrêt, une inhibition*. Cf. *Volonté**.

D. Sociol. Opération ayant un effet légal : un acte judiciaire ; — chose faite, établie, produisant ou pouvant produire un certain résultat ; — pièce qui constate un fait : « Donner acte. »

2. Acte, L. scol. *Actus*, traduction consacrée des termes aristotéliciens ἐνέργεια et ἐντελέχεια.

E. Étant donné que tout changement peut être : *(a)* possible ; *(b)* en train de s'accomplir ; *(c)* accompli, l'expression *en acte* s'applique d'abord au moment *b* par opposition : d'une part, au moment *a*, que désigne l'expression *en puissance ;* de l'autre, au moment *c*, c'est-à-dire à l'être réalisé et durable qui résulte de ce changement. Aristote désigne fréquemment (mais non pas toujours) le moment *b* par ἐνέργεια et le moment *c* par ἐντελέχεια. Voir *Métaphysique* Θ, 8 ; 1050ᵃ22 : « Ἐνέργεια λέγεται κατὰ τὸ ἔργον καὶ συντείνει πρὸς τὴν ἐντελέχειαν. » Cf. Bonitz, *Index*, sub vº.

F. Le mot *acte* s'applique aussi au moment *c*, défini ci-dessus ; et il sert à traduire ἐνέργεια et ἐντελέχεια dans cette signification qui leur est commune : ce qui est posé à titre de fait, ce qui constitue une détermination présente, ou une propriété effective, que l'on peut prendre comme donnée. « Ἐνεργείᾳ λέγεται τὰ μὲν ὡς κίνησις πρὸς δύναμιν (c'est le moment *b* défini ci-dessus) τὰ δὲ ὡς οὐσία πρός τινα ὕλην. » *Métaph.*, Θ, 6 ; 1048ᵇ8. « Ἐνέργεια pro synonymo conjungitur cum iis nominibus quae *formam* significant, εἶδος, μορφή, λόγος, τὸ τί ἦν εἶναι, οὐσία,

matière. Considérée par rapport à l'activité, la forme en est la puissance. Aussi bien Aristote distingue-t-il deux degrés de l'acte : c'est dans ce sens qu'il dit que l'âme, laquelle est la forme constituant le corps organisé, est la *première* entéléchie du corps, le second degré de l'acte étant l'exercice même de la sensation ou de la pensée. (*De anima*, II, 1 ; 412ᵃ27.)

D'autre part, lorsqu'il s'agit de l'activité qui tend à une fin extérieure, la forme est précisément cette fin et s'identifie, en un sens, avec l'activité elle-même : la maison, qui est le but auquel tend la construction, contient en soi la construction (*Mét.*, IX, 8 ; 1050ᵃ28-34). — Quant à l'activité qui est à elle-même sa propre fin, elle ne laisse pas d'être, elle aussi, identique à la forme puisque l'intelligent se confond avec l'intelligible, et que la pensée parfaite est pensée de la pensée. **(Ch. Werner.)**

— Ces dernières remarques de M. Werner semblent rétablir l'unité entre *acte*, exercice de l'activité, et *acte*, forme. La distinction capitale me paraît être ici celle du réel et du possible et de leurs divers moments : une possibilité indéterminée, quand elle se détermine, devient un *acte* du plus bas degré, mais cette sorte de *puissance actuelle* s'achève enfin en une réalité, qui est l'*acte* du plus haut degré. Le moment intermédiaire est celui dans lequel la détermination se fait, par l'application de telle forme à telle matière. Il fait apparaître une « nature » *possédant* telles propriétés, un vivant *possédant* telles fonctions, un agent *possédant* telles aptitudes : c'est le moment qu'Aristote appelle ἕξις *(habitus)*. C'est un *acte* auquel il manque encore de se manifester par des effets ou de s'exercer par la spéculation ou l'action ; la chose ou l'agent réalisent alors la perfection de leur forme. Exemples : il y a dans l'air une possibilité indéterminée de feu ; si celle-ci se réalise en une « nature » déterminée ayant telles propriétés, c'est le feu ; mais cette nature n'est vraiment elle-même que quand le feu est dans son lieu propre ; — l'âme met le corps organisé, qui a la vie en puissance, en *état de vivre* (elle en est

ὅπερ τι. *Métaph.*, H, 2 ; 1042 sqq. » Bonitz, *Index*, sub V°. Le mot acte, en ce sens, ne marque plus ni un mouvement ni un passage, mais au contraire une réalité donnée.

Cette opposition disparaît dans les expressions *in actu*, *en acte ;* cela crée souvent une équivoque.

3. « Acte pur. » 1° ἐνέργεια ἡ καθ' αὑτήν, état du Dieu d'Aristote *(Métaphysique*, Λ, 7 ; 1072 *a-b)* dont la nature ne comporte rien en puissance et dont la pensée est la pensée de sa pensée. (*Ibid.*, 1074b34.)

2° *Actus purus*, Bacon, *Novum Organum*, II, 2 et 17. Processus dont la puissance de transformation est réalisée tout entière en chaque moment du temps ; essentiellement, par conséquent, et peut être exclusivement, le mouvement mécanique : « Actus sive motus. » (*Ibid.*, I, 54.)

CRITIQUE

On voit par ce qui précède de quelles sources multiples vient l'usage que nous faisons aujourd'hui du mot *acte*. On peut dire cependant que ce mot ne présente plus, dans la langue contemporaine, que deux grandes classes de signification : l'une se rattachant au latin *actus* et dont le type essentiel est le sens **A ;** l'autre venant surtout du neutre *actum*, et dont le type essentiel est le sens **C :**

1° Mouvement volontaire d'un être ; changement en tant qu'il est considéré par rapport à un individu qui le produit (cet individu pouvant être une personne morale, d'où le sens **B**).

2° Résultat de l'action, chose présente, acquise, « actuelle », d'où l'on peut partir comme d'une donnée, soit dans la théorie, soit dans la pratique.

Il est à remarquer que ces sens cor-

---

l'*acte premier*, ou l'*entéléchie première*), mais l'exercice même des fonctions de la vie est un acte plus élevé ; — il y a dans l'être animé une puissance sensitive indéterminée, qui le caractérise ; elle se détermine, par exemple, en fonction visuelle (ὄψις), laquelle à son tour s'exerce et donne lieu à une vision de fait (ὅρασις) ; — il y a dans le fer une puissance indéterminée de couper ; elle est déterminée en figure de hache, mais la perfection de l'acte de la hache, c'est l'instant où elle tranche ; — il y a dans l'homme une puissance indéterminée d'apprendre telle science ou telle technique ; cette puissance se détermine par une instruction appropriée en un savoir ou une habileté ; mais une telle aptitude n'est pleinement actuelle que lorsqu'elle s'exerce. Voilà pourquoi le mouvement est un *acte*, mais un *acte imparfait*, l'*acte* de ce qui est en puissance en tant précisément que cela est en puissance ; bref, une « réalité en train », la réalité *du passage* à la réalité de la forme achevée. **(L. Robin.)**

Chez Kant, chez Fichte, les mots *Tat* et surtout *Tathandlung* sont employés au sens **B,** et impliquent toujours l'idée de liberté. **(Xavier Léon. F. Fauh.)**

Le sens **C** n'est-il pas étranger à la philosophie ? **(M. Bernès.)** — Il est assez voisin de celui d'ἐντελέχεια, et il influe par association sur les autres usages philosophiques du mot. Il y suggère l'idée non seulement d'une action **A,** mais d'une action qui produit un résultat, qui crée un réel : « Préférer les actes aux paroles, etc. » **(A. L.)**

Sur **Acte** et **Activité.** — « On peut demander pourquoi nous employons le mot *acte*, qui semble toujours désigner une opération particulière et limitée, plutôt que le mot *activité*, qui désigne la puissance même d'où tous les actes dérivent. Il y a à cela une quadruple raison que comprendront très vite tous ceux qui auront saisi la signification de notre analyse : c'est que le mot *activité* est abstrait, tandis que le mot *acte* est concret (il est l'essence de l'activité, qui n'est elle-même que le

respondent assez exactement aux deux grandes divisions qu'établit ARISTOTE dans les sens d'ἐνέργεια (voir ci-dessus, **F**) et qui s'appliquent également aux deux sens de δύναμις, selon BONITZ, Index, sub V°, 206[a]). Il ne faut pas oublier cependant que ces deux sens ont fréquemment réagi l'un sur l'autre et produit des conceptions intermédiaires ou composites, qui ne correspondent à rien de solide.

Pour les différentes nuances d'*Acte* au premier sens, cf. *Action**.

Rad. int. : **A. B.** *(Action) :* Ag ; **C.** Akt ; **D.** Ag ; **E.** Aktual.

ACTIF, D. *Tätig*, *Activ ;* E. *Active ;* I. *Attivo.*

PSYCH. **A.** En train d'accomplir un acte-**A*** (opposé à inactif).

B. Qui accomplit fréquemment ou volontiers des actes-**A*** (opposé à paresseux).

C. En train d'accomplir une action au sens **A** ou au sens **B.**

D. Capable d'exercer une action au sens **B.** S'oppose dans ces deux sens à passif. Les « facultés actives *(active powers)* », opposées par Reid aux « facultés cognitives *(cognitive powers)* », comprennent pour lui les sentiments* et l'activité*, **B.**

Habitudes actives, voir *Habitude**.

Intellect actif *(intellectus agens).* Traduction consacrée du νοῦς ἀπαθὴς d'Aristote (Περὶ ψυχῆς, III, 429[b]23) et du νοῦς ποιητικός de ses commentateurs (notamment ALEXANDRE D'APHRODISE), expressions dont la synonymie est d'ailleurs justifiée par le passage ci-dessus. Elle s'oppose à νοῦς παθητικός, « intellect passif ». *Ibid.*, 430[a]24.

Cette opposition a été entendue en des sens très divers par les philosophes postérieurs. Voir notamment LEIBNIZ, *Considérations sur la doctrine d'un esprit universel ;* MALEBRANCHE, *Rech. de la Vérité*, III, ch. II, 1.

Rad. int. : **A. C.** Agant ; **B.** Agem ; **D.** Agiv.

ACTION, D. *Tat*, *Handlung ;* quand on veut insister sur le caractère causal de l'action et sur l'effet produit : *Wirkung ;* — E. *Action*, *activity ;* — I. *Azione.*

A. Opération d'un être considérée

---

nom générique des actes particuliers) ; — que le mot *activité* n'exprime jamais qu'une possibilité, tandis que le mot *acte* exprime un accomplissement ; — que l'*activité* aurait besoin pour s'exercer d'un ébranlement extérieur à elle, au lieu que l'*acte* est générateur de lui-même ; — que l'*activité* appelle son contraire, qui est la passivité, mais que l'*acte* n'a pas de contraire, de telle sorte que les actes ne diffèrent pas les uns des autres en tant qu'actes, mais justement par le mélange d'activité et de passivité auquel on peut les réduire. » L. LAVELLE, *De l'Acte*, livre I, ch. I, p. 13.

— Sur les mots *Acte*, *Action*, *Activité*, *Agent*, voir l'étude de R. Bouvier dans la Revue de Synthèse, tome XIII (1937), p. 191-197.

Sur **Actif.** — M. **M. Marsal** fait remarquer que la confusion est grande dans l'usage de ce mot : les mêmes opérations de la perception, passives aux yeux de Reid en tant que cognitives, sont actives aux yeux de Biran en tant qu'opérations.

Ed. Claparède dénonce la même confusion, et distingue : 1° *actif* au sens de spontané, ayant son origine dans l'individu considéré ; il s'oppose à ce qui vient du dehors ; — 2° *actif*, au sens de productif, de constituant une dépense d'énergie. Voir en appendice à la fin de cet ouvrage l'analyse détaillée qu'il a donnée de ces deux sens.

Sur **Actif (Intellect).** — Cf. RENAN, *Averroès et l'Averroïsme*, 1re partie, ch. II. **(R. Berthelot.)**

comme produite par cet être lui-même, et non par une cause extérieure. « Il est assez difficile de distinguer les actions de Dieu de celles des créatures ; car il y en a qui croient que Dieu fait tout, de Dieu de celles des créatures ; car il y en a qui croient que Dieu fait tout, etc. » LEIBNIZ, *Discours de métaphysique*, ch. VI.

Plus spécialement, exécution d'une volition. « ... Quelque chose qui est en lui, et que rien, non pas même ce que lui-même est avant le dernier moment qui précède l'action, ne prédétermine. » RENOUVIER, *Science de la morale*, I, 2.

B. Par suite, influence exercée sur un autre être. « Tout ce qui se fait ou arrive de nouveau est généralement appelé par les philosophes une *passion* au regard du sujet auquel il arrive, et une *action* au regard de celui qui fait qu'il arrive ; en sorte que bien que l'agent et le patient soient souvent fort différents, l'action et la passion ne laissent pas d'être toujours une même chose qui a ces deux noms, à raison des deux divers sujets auxquels on peut la rapporter. » DESCARTES, *Passions de l'âme*, 1re partie, art. 1. — Cf. *Transitive** (action).

Au sens physique (très fréquent dans les sciences) : « L'action des acides ; les actions lentes (en géologie) ; l'action de la lumière sur les organismes. »

C. En mécanique, sens technique : produit d'une énergie par un temps. — Sur la différence de l'action dite « maupertuisienne », et de l'action dite « hamiltonienne », ainsi que sur le *principe de la moindre action*, voir ci-dessous l'article et, à l'*Appendice*, les observations de M. René BERTHELOT.

Sur **Action.** — Cet article a été remanié dans la 4e édition.

Le sens **A** était défini, dans la rédaction primitive : « *Changement* d'un être considéré comme produit par cet être lui-même, etc. » MM. **Maurice Blondel** et **Ch. Werner** m'ont écrit que « changement » leur paraissait impropre, une pensée contemplative, ou une volonté immuable étant aussi des formes d'action. M. M. BLONDEL, sans formuler de définition proprement dite, donnait de l'*action* l'analyse qui est reproduite ci-dessous ; M. WERNER proposait : « Développement de la puissance qui appartient à un être de par sa nature. » — La question a été sommairement examinée, mais non résolue, à la séance du 3 mai 1923. On y a écarté la définition : « Développement de la puissance... », ainsi que la formule (proposée par un des membres de la Société) : « Ce qui, dans un être, est considéré comme produit par cet être lui-même, etc. » Aucun texte n'a été approuvé d'un commun accord ; on s'est arrêté à maintenir, faute de mieux, la rédaction primitive, tout en m'engageant à chercher encore quelque terme qui échappât, si possible, à l'objection indiquée. J'ai cru pouvoir adopter finalement le mot « opération », employé d'ailleurs par M. M. BLONDEL dans la note suivante, et qui m'a paru assez général pour donner satisfaction aux scrupules indiqués. Cf. « *Opus quod operatur Deus a principio usque ad finem*, summaria nempe naturae lex... » BACON, *De dignitate et augm. scient.*, livre III, ch. IV, citant *L'Ecclésiaste*, III, 11. **(A. L.)**

— Le mot *action*, plus concret qu'*acte*, exprime ce qui est à la fois principe, moyen et terme d'une opération qui peut rester immanente à elle-même. Pour en comprendre et en hiérarchiser les diverses acceptions, il est bon d'user de la distinction traditionnelle entre ποιεῖν, πράττειν et θεωρεῖν. — 1° L'action peut consister à modeler une matière extérieure à l'agent, à incarner une idée, à faire coopérer, pour une création artificielle, diverses puissances physiques ou idéales. — 2° L'action peut consister à façonner l'agent même, à sculpter ses membres et ses habitudes, à faire vivre l'intention morale dans l'organisme, à spiritualiser ainsi la vie animale elle-même, et, par elle, la vie sociale. — 3° L'action peut consister à

D. (Opposé à *inaction*.) Activité, travail, effort. « Il n'est pas requis plus d'action pour le mouvement que pour le repos. » DESCARTES, *Principes*, II, 26.

En particulier, effort moral : « La certitude est une région profonde où la pensée ne se maintient que par l'action. Mais quelle action ? Il n'y en a qu'une : celle qui combat la nature et la crée ainsi, qui pétrit le moi en le froissant. Le mal, c'est l'égoïsme, qui est au fond lâcheté : la lâcheté, elle, a deux faces : recherche du plaisir et fuite de l'effort. Agir, c'est la combattre. » J. LAGNEAU, *Fragments*, Revue de Métaph., 1898, p. 169.

E. (En tant que l'on distingue l'*action* de l'intelligence, ou de la pensée) : la spontanéité des êtres vivants, et particulièrement de l'homme, conçue soit comme un ordre de facultés différant radicalement de la représentation et opposé à celle-ci (voir ci-dessus la division de REID, citée à l'article *actif* *) ; — soit comme étant « ce qui enveloppe l'intelligence, la précédant et la préparant, la suivant et la dépassant ; par conséquent, ce qui, dans la pensée même, est synthèse interne plutôt que représentation objective. » *Lettre* de M. Maurice BLONDEL à M. Lalande sur l'article *Action*, dans la première édition du *Vocabulaire*. Cf. l'ouvrage du même auteur intitulé *L'Action*.

CRITIQUE

Le mot *action* tire son caractère philosophique du terme *agir* (*agere*, pousser), qui se rattache d'un côté au sentiment intérieur de l'effort et de la volonté, de l'autre aux mouvements

---

réaliser la pensée en ce qu'elle a de plus universel, d'éternel : la contemplation, au sens fort et technique, est l'action par excellence. Dans le premier sens, l'*action* semble s'opposer à l'*idée ;* elle lutte pour dominer une matière plus ou moins rebelle, mais elle doit finalement profiter de cette lutte même, et s'enrichir par la collaboration de ses moyens d'expression. Dans le second sens l'*action* semble s'opposer à l'*intention*, qu'elle risque de traduire imparfaitement et de détériorer, mais qu'au contraire elle doit préciser, féconder, achever. Dans le troisième cas l'*action contemplative* semble s'opposer aux démarches et à l'*agitation discursive* de la méditation ou de la pratique ; mais en réalité elle exprime l'unité parfaite de l'être et de la connaissance que préparent les conflits provisoires et subalternes de toutes les puissances extérieures, intérieures, supérieures enfin réconciliées, hiérarchisées, actualisées. Il ne faut donc pas conclure de ces conflits transitoires à une hétérogénéité radicale et finale entre pensée et action. Cette prétendue opposition, qu'en ces dernières années on a maintes fois alléguée, impliquerait une double erreur : il faudrait, pour qu'elle fût réelle, que la pensée se bornât à être un système de représentations, de relations, d'abstractions notionnelles, détachées de la vie, et se substituant à elle ; or c'est faux ; et il faudrait que l'action fût une poussée de puissance irrémédiablement obscures, que la conscience ne saurait éclairer, reprendre à son compte, conquérir et parfaire ; or c'est également faux. L'action doit constituer la synthèse de la spontanéité et de la réflexion, de la réalité et de la connaissance, de la personne morale et de l'ordre universel, de la vie intérieure de l'esprit et des sources supérieures où elle s'alimente. Joubert a dit : « Penser à Dieu est une action. » Saint-Jean-de-la-Croix avait dit plus profondément : « L'action qui enveloppe et achève toutes les autres, c'est de penser vraiment à Dieu. » **(Maurice Blondel.)**

Au sens *moral*, « action » signifie décision, démarche, intervention efficace, par initiative propre, d'une activité volontaire qui n'est déterminée ni par sa nature, ni par rien d'extérieur à elle ; en sorte que si l'action, ainsi entendue, n'est pas

extérieurs qui en sont la manifestation, ou qui ont primitivement suggéré à des observateurs anthropomorphistes l'idée d'une relation analogue : l'action de l'eau sur le feu, par exemple, étant conçue comme une lutte et un effort. De plus, comme l'a fait remarquer Josiah Royce (Baldwin, V° *Activity*), la théorie d'Aristote qui fait de Dieu « l'acte pur » en même temps que l'Être suprême, a causé une forte association d'idées, et souvent même une confusion entre ce terme et celui de *réalité*. On en retrouve la trace dans la célèbre formule : *Ce qui n'agit pas n'est pas*, qui peut signifier que la réalité dépend de l'action **A** (de l'existence d'une nature propre, ce qui est presque une tautologie) ; ou de l'action **B** (exercée sur les autres) ; ou de l'action au sens éthique **D,** c'est-à-dire de l'effort. Il en est de même de la conclusion de Faust : « Au commencement était l'action, *Am Anfang war die Tat* », qu'il substitue à *das Wort* (le verbe), *der Sinn* (la pensée), et dans lequel il absorbe *die Kraft* (la force). Elle peut désigner soit le caractère éternel et primitif du devenir, par opposition à l'idée d'une cause transcendante ; soit l'antériorité du non-intellectuel sur l'intellectuel ; soit encore la croyance animiste que le monde entier repose sur un effort analogue au désir dont nous avons conscience. (Le plus probable est d'ailleurs que ces idées différentes, conciliables ou non, ont été à la fois aperçues par l'auteur, et que de leur multiplicité même, confusément sentie, résulte l'impression de profondeur que donne ce vers.)

Rad. int. : **A.** Ag ; **B.** Influ ; **C.** Akcion ; **D.** Labor ; **E.** Akcion.

Action (Principe de la moindre). — Proposition de mécanique qu'on peut

---

toujours création d'être, c'est toujours création d'événement, de phénomène, donc toujours un commencement dont la volonté qui le produit est responsable. — Au sens physique, comme lorsqu'on parle de l'action des acides, de l'action du feu, de l'action de la masse, etc., le mot action signifie au contraire quelque chose qui résulte de la nature même de l'agent, l'agent quel qu'il soit, étant conçu comme déterminé à le produire en raison des propriétés qui le constituent, et dont, à aucun degré, on ne l'imagine responsable. — C'est ainsi que jadis on distinguait les *actus humani*, ou actions que l'homme accomplit en le sachant et en le voulant, et les *actus hominis*, ou actions que l'homme produit, sinon sans le savoir, du moins sans le vouloir, de par ce qu'il est naturellement. **(L. Laberthonnière.)**

— Le sens **C** a été ajouté sur la proposition de MM. **René Berthelot, Brunschvicg, Louis Weber.**

Sur le sens **E.** — La plupart du temps, quand on distingue l'action de l'intelligence, c'est pour distribuer des prix à l'une ou à l'autre, pour les classer et les hiérarchiser. — Tantôt, au nom de l'action, on adresse des malédictions à la pensée pure, et l'on vit dans ce que J. St. Blackie appelle « *la folie de l'extériorité* » ; tantôt on déclare que la pensée est supérieure à tout et que l'action n'en est jamais qu'une image affaiblie. C'est proprement alors l'impuissance de contempler, ἀσθένεια θεωρίας ; l'action devient une grande pauvreté. « *Oh faiblesse d'agir...!* » Quand on est sûr de ses idées, à quoi bon les faits qui les confirment ? Cf. le mot célèbre de Villiers dans *Axel :* « Vivre... les serviteurs feront cela pour nous. » **(Louis Boisse.)** — Cf. du même auteur : *le Fétichisme de l'action* (*Action morale*, 15 nov. 1902).

Sur la Critique. — De l'adage : « Ce qui n'agit pas n'est pas », on peut rapprocher aussi la formule : « Un être est où il agit », formule qui se rencontre chez les Scolastiques, et dont déjà les Stoïciens faisaient usage. **(R. Berthelot.)**

énoncer sous une forme générale (précisée depuis le XVIIe siècle de diverses manières chez Fermat, Maupertuis, Euler, Hamilton) en disant que l'action, au sens **C**, est constamment un minimum (ou un maximum) ; ou encore, et plus généralement, que sa variation est nulle, qu'elle possède une valeur stationnaire (d'où le nom de « Principe de l'action stationnaire », dont on fait quelquefois usage aujourd'hui). Cette proposition a été considérée, tantôt comme ayant une portée métaphysique ; tantôt comme une vérité qui relève uniquement de la science positive ; tantôt comme le principe fondamental de la mécanique, tantôt comme un théorème démontrable à partir des lois générales du mouvement.

Sur l'histoire de ce principe, et sur l'usage qui en est fait par les physiciens contemporains, voir l'*Appendice* à la fin de cet ouvrage.

Philosophie de l'action.

A. Doctrine philosophique de M. Maurice Blondel, principalement exposée dans son ouvrage *L'Action* (1893). « Elle s'est attachée à ces deux problèmes et dans cet esprit : 1° Étude des rapports de la pensée avec l'action, de manière à constituer une critique de la vie et une science de la pratique, dans le dessein d'arbitrer le différend entre l'intellectualisme et le pragmatisme par une « philosophie de l'action » qui enveloppe une « philosophie de l'idée » au lieu de l'exclure ou de s'y borner. — 2° Étude des rapports de la science avec la croyance et de la philosophie la plus autonome avec la religion la plus positive, de manière à éviter le rationalisme aussi bien que le fidéisme, et dans le dessein de retrouver, par un examen rationnel, les titres intrinsèques de la religion à l'audience de tous les esprits. » *Lettre* de M. Maurice Blondel à M. Lalande, sur l'épreuve de cet article (2e édition). — Voir ci-dessous *Intellectualisme**, *Pragmatisme** ; et *La Signification du pragmatisme*, par M. Parodi, dans le Bulletin de la Société de philosophie, juillet 1908, avec une lettre de M. Blondel.

B. En un sens différent, et plus large, se dit du pragmatisme, de l'humanisme, de l'instrumentalisme, et de toutes les doctrines qui soutiennent la primauté de l'action par rapport à la représentation.

« Activation des tendances » (Pierre Janet), voir plus loin l'article *Attente**.

« ACTIVE (École) ». — « On appelle ainsi, en pédagogie, l'école fondée sur le principe de l'éducation fonctionnelle. » **(Ed. Claparède.)** — Voir *Fonctionnel**, **A.**

Pour les équivoques du mot « active » dans cette expression, voir les observations sur *Actif*, dans l'*Appendice* à la fin du présent ouvrage.

« ACTIVISME », D. *Activismus ;* E. *Activism ;* I. *Attivismo.*

A. « Prendre la file immédiate, étudier le passé qui agit d'une façon distincte et continue sur nous, se placer au point de vue du présent, c'est l'*actualisme*, ou si l'on veut l'*activisme* que nous croyons justifié dans les recherches morales. » F. Rauh, *Études de morale*, p. 204.

B. Eucken, dans les *Geistige Strömungen der Gegenwart*[1], a distingué du pragmatisme ce qu'il appelle l'*acti-*

1. *Les courants spirituels contemporains.*

Principe de la moindre action. — Nouvelle rédaction due à M. **René Berthelot.** Il a bien voulu y joindre un commentaire historique, trop étendu pour être inséré ici, mais qu'on trouvera en *Appendice* à la fin du présent ouvrage.

Sur **Activisme.** — Texte de A. J. Jones communiqué par **C. C. J. Webb.**

visme. « The position Eucken adopts is one of *Activism.* In common with pragmatism, it makes truth a matter of life and action rather than of mere intellect, and considers fruitfulness for action a characteristic of truth. He differs from the pragmatic position in that he contends truth is something deeper than mere human decision, that truth is truth not merely because it is useful, that reality is independent of our experience of it, and truth is gained intuitively through a life of action[1]. » A. J. Jones, *Rudolf Eucken, a Philosophy of Life*, p. 41.

ACTIVITÉ, D. *Activität, Thätigkeit ;* faculté : *Wirkungsfähigkeit* (Eisler) ; — E. *Activity* (plus large : signifie également *action* ou *ensemble d'actes*) ; — I. *Attivita.*

A. Caractère de l'être qui est actif*, aux divers sens de ce mot.

B. Synonyme d'*action* aux sens **D, E,** avec des nuances : *action* est plus concret et d'une allure plus moderne ; *activité* plus scolaire et plus neutre. Ce mot sert, depuis une cinquantaine d'années, dans la plupart des cours de philosophie français, à désigner le groupe des phénomènes psychologiques que forment la volonté, l'instinct, les tendances, l'habitude, et autres faits de même caractère ; il a succédé dans cet emploi au mot *volonté*, qui formait précédemment (avec *sensibilité* et *intelligence*) l'une des trois divisions consacrées de la psychologie[1].

1. « La position qu'adopte Eucken est celle de l'*activisme*. Comme le pragmatisme, elle fait de la vérité une affaire de vie et d'action plutôt que de pur intellect, et considère la fécondité pour l'action comme un caractère essentiel de la vérité. Elle en diffère en ce qu'il soutient que la vérité est quelque chose de plus profond que la pure décision humaine, que la vérité n'est pas vérité uniquement parce qu'elle est utile, que la réalité est indépendante de l'expérience que nous en avons, et qu'on obtient la vérité intuitivement, par une vie d'action. »

CRITIQUE

Voir *action**. — Ce mot paraît impossible à remplacer par d'autres termes plus spéciaux et plus précis dans le langage français de la philosophie usuelle. Il ne pourrait recevoir de détermination exacte que dans une langue artificielle à suffixes bien déterminés : « Agad, agantes, agives, agemes ; agofakultat ; labor, laborad, etc. »

ACTUALISATION, D. E. *Actualizing ;* I. *Attualizzazione.*

Fait de rendre actuel, au sens **A,** de faire passer de la puissance à l'acte.

Rad. int. : Aktualig.

«Actualisme », voir *Activisme**, **A.**

ACTUEL, D. *Actuell* (*Wirklich* désigne surtout l'idée de réalité) ; — E. *Actual ;* I. *Attuale.*

A. Qui est en acte, aux sens **D** et **E,** par opposition à ce qui est en puissance, et qu'on nomme virtuel* ou potentiel*. L'énergie* actuelle ou cinétique est celle qui consiste en une force vive ; l'énergie potentielle consiste en un état dans lequel nous ne discernons

1. Voir par exemple le *Manuel de Philosophie* d'Amédée Jacques, Jules Simon, Emile Saisset (1846). La 4e édition (1863) porte encore la même division, mais elle contient le programme du 10 juillet 1863 où l'on dit : « Des facultés de l'âme : sensibilité, facultés intellectuelles, *activité.* »

Sur **Activité.** — M. **Th. de Laguna** précise le sens du mot anglais *activity :* « Nous pouvons parler, nous écrit-il, des *charitables activities* d'un homme ; et le mot dans ce cas ne s'applique pas à chaque acte particulier de charité, mais aux diverses directions dans lesquelles sa charité se manifeste. »

Sur **Actuel.** — L'anglais a conservé à l'adjectif *actual* et à l'adverbe *actually* un sens à la fois très usuel et très voisin du sens aristotélique. **(J. Lachelier.)**

— On en trouve aussi quelques traces en français en dehors de l'usage propre-

pas de mouvement perceptible (énergie chimique, énergie contenue dans le système de deux corps immobilisés qui se repoussent ou s'attirent suivant une certaine loi).

B. Présent, qui existe ou se fait au moment où l'on parle.

C. Sens divers : « Grâce actuelle », en théologie s'oppose à grâce habituelle ; « péché actuel » à péché originel ; « volonté actuelle » à volonté potentielle ; « intention actuelle » à intention virtuelle. LITTRÉ, sub V°.

Rad. int. : Aktual.

ACUITÉ (sensorielle), D. *Schärfe ;* E. *Acuteness ;* I. *Acutezza.*

Capacité pour les sens : 1° de percevoir des excitations plus ou moins faibles ; — 2° de distinguer deux perceptions plus ou moins voisines en distance ou en qualité.

Rad. int. : Akutes.

« Adaptat », cf. *Agrégat*.*

ADAPTATION, D. *Anpassung ;* E. *Adaptation ;* I. *Adattamento.*

A. État de ce qui est en harmonie avec son milieu, ou, plus généralement, avec ce qui agit sur lui.

B. Modification d'une fonction ou d'un organe ayant pour résultat de les mettre en accord avec tout ou partie de leur milieu, soit interne, soit externe.

REMARQUE

J. M. BALDWIN et LLOYD MORGAN proposent de restreindre le mot aux adaptations acquises et fixées, particulièrement par l'hérédité, et de désigner les premières variations individuelles par le mot *accommodation** (*Dict. of philos. and psych.*, sub V°). — TARDE l'applique, au contraire, à l'*état* des éléments, organiques ou non, qui sont coordonnés ensemble, ou subordonnés à leur milieu. *Les lois sociales*, chap. III.

Rad. int. : **A.** Adaptad ; **B.** Adaptur.

ADDITION LOGIQUE, D. *Logische Addition ;* E. *Logical addition ;* I. *Addizione logica.*

Opération logique applicable aux concepts (ce qui en est l'usage le plus ordinaire) et aux propositions. Elle est représentée soit par $+$, soit mieux par $\cup$.

A. La *somme logique* de deux (ou plusieurs) concepts (ou, plus exactement, de leurs extensions) est l'ensemble des individus qui font partie de l'extension de l'un quelconque d'entre eux. Exemples : les Anglais et les Français ; les Européens et les Russes.

B. La *somme logique* de deux (ou plusieurs) propositions est la proposition qui affirme que l'une (au moins) de ces propositions est vraie. Voir *Disjonction*.*

Rad. int. : Adicion(o) logikal(a).

---

ment philosophique : « Serait-il de la bonté d'un prince : 1° de donner à cent messagers autant d'argent qu'il en faut pour un voyage de deux cents lieues... 4° d'emprisonner *actuellement* quatre-vingt-dix-huit de ces messagers dès qu'ils seraient de retour ? etc. » BAYLE, *Réponses aux questions d'un provincial*, ch. 94, cité dans LEIBNIZ, *Théodicée*, § 161. — COMTE emploie de même *actualité* au sens de réalisation effective : « Ce moyen... ne saurait jamais comporter toute l'*actualité* nécessaire pour qu'il pût entièrement suffire... » (Il s'agit de la mesure du temps par la position des étoiles.) *Cours de philos. positive*, 20e leçon. **(A. L.)**

Sur **Addition logique.** — La rédaction du § **B** a été modifiée conformément à la proposition de M. **Th. de Laguna.**

— L'emploi de cette expression tient à ce que l'opération logique dont il s'agit présente toutes les propriétés formelles de l'addition arithmétique, sauf celle qu'exclut le principe de tautologie : $a \times a \times a ... = a$; $a + a + a ... = a$. **(R. Berthelot.)**

ADÉQUAT (du L. *Adæquatus*) ; D. *Adäquat ;* E. *Adequat ;* I. *Adequato.*

A. Se dit d'une idée qui représente parfaitement et complètement son objet, d'une énonciation qui ne diffère en rien de ce qu'elle est destinée à énoncer.

B. Pour SPINOZA, une idée est adéquate, lorsqu'elle possède toutes les propriétés ou dénominations intrinsèques de l'idée vraie*. *Éthique*, II, Déf. 4.

C. Pour LEIBNIZ, une connaissance adéquate est une connaissance distincte dont les éléments eux-mêmes sont distincts, c'est-à-dire une notion qui est entièrement analysée en notions simples, de sorte qu'on en connaisse *a priori* la possibilité*. *Discours de Métaph.*, ch. XXIV.

Rad. int. : Adokuat.

AD hominem (Argument). Se dit d'un argument qui ne vaut que contre l'adversaire que l'on combat, soit que cet argument se fonde sur une erreur, une inconséquence ou une concession de l'adversaire, soit qu'il vise tel ou tel détail particulier à l'individualité ou à la doctrine de celui-ci.

« A DICTO secundum quid ad dictum simpliciter » (mot à mot : de ce qui est dit relativement à quelque chose, à ce qui est dit sans restriction) ; formule classique traduisant ARISTOTE : « κατὰ τὸ πῇ καὶ ἁπλῶς ». *Des sophismes*, 168b11.

Sophisme consistant à passer d'une assertion vraie dans un domaine limité (par exemple que tel régime est bon pour tel tempérament) à l'assertion générale correspondante (que ce régime est bon en soi, et pour n'importe qui).

AD judicium, (Appel) au jugement, est opposé par LOCKE aux divers arguments *ad hominem*, *ad ignorantiam*, *ad verecundiam. Essay*, IV, XVII, 22.

AD ignorantiam, (Appel) à l'ignorance. — On nomme ainsi différentes manières de raisonner, généralement sophistiques :

A. Profiter de ce que l'interlocuteur ignore un fait qui s'opposerait à l'argument invoqué. Cf. *Subreption**.

B. « Exiger que l'adversaire admette la preuve ou qu'il en assigne une meilleure. » LEIBNIZ, *Nouv. Ess.*, IV, XVII, 20 (résumant LOCKE, *Essay*, même paragraphe). Il en distingue deux formes : l'une à laquelle il conserve le nom d'*ad ignorantiam*, et qui consiste à imposer à l'adversaire l'*onus* probandi ;* l'autre qu'il appelle *ad vertiginem* (appel au vertige), mais qui est probablement ce que visait Locke ; « c'est, dit-il, quand on raisonne ainsi : si cette preuve n'est point reçue, nous n'avons aucun moyen de parvenir à la certitude sur le point dont il s'agit ; ce qu'on prend pour une absurdité ».

Voir, dans la suite du texte, la discussion des cas où ces arguments peuvent être valables.

Sur **Adéquat.** — La définition de Spinoza, assez énigmatique si l'on considère ce texte isolé, aurait besoin d'être éclaircie à l'aide d'autres parties de l'*Éthique.* La conception fondamentale me semble être à peu près la suivante : une idée est adéquate dans un esprit quand elle s'y trouve accompagnée de toutes celles qui sont requises pour en rendre pleinement raison. **(E. Leroux.)** — Il est difficile d'exprimer en quelques mots le sens et la portée d'une formule spinoziste, sans prêter à la controverse, que nous avons préféré, ici comme en d'autres passages, renvoyer purement et simplement au texte ; il serait trop long d'en rapprocher tous les passages nécessaires pour le commenter ; nous nous bornons donc à insérer la remarque de M. Leroux, qui nous paraît très propre à orienter l'esprit dans la recherche de ce commentaire. **(A. L.)**

ADMETTRE, D. *Zulassen, zugeben ; annehmen* (surtout aux sens **C** et **D**) ; — E. **A.** *to admit ; to assume* (voir *Assomption**, observations) ; — I. *Ammettere.*

1° *En parlant des hommes :*

A. Reconnaître, ou tenir pour vrai. « Je l'admets. » — « Il est admis que... » — « Une opinion admise. » — « Descartes admet que l'esprit est plus aisé à connaître que le corps. »

Le mot, en ce sens, implique presque toujours une réserve ; ou bien on veut indiquer qu'on se borne à ne pas nier une certaine thèse, au moins pour le moment ; ou bien on veut rappeler que celui dont on parle n'a fait que souscrire à une idée courante, sans la critiquer ; ou encore on annonce par l'emploi de ce terme qu'on a soi-même des objections contre ce qu'un autre a « admis ».

B. Accepter à titre d'instrument intellectuel, de règle ou de convention établie. « Une classification admise. » — « Admettre les rejets » (dans la versification) ; — « les accords dissonants » (dans la composition musicale), etc.

C. Recevoir à titre de principe probable ou approché, dont l'usage est plus ou moins complètement justifié par les prévisions ou les applications qu'il rend possibles. « Nous admettrons que l'action des corps très éloignés est insensible. » — « On peut admettre pour le rapport de la circonférence au diamètre la valeur 3,1416. »

D. Prendre pour point de départ d'un raisonnement une proposition *(lexis*)* sans s'inquiéter de savoir si elle est vraie ou fausse, probable ou improbable, mais seulement afin d'établir quelles en sont les conséquences. « Admettons que le nombre des étoiles soit infini... »

2° *En parlant des choses :*

E. Comporter ; être apte à recevoir par sa nature. « Ce texte admet plusieurs interprétations. » — « Une règle qui n'admet pas d'exceptions. » Voir *Assomption** et *Hypothèse**.

Rad. int. : **A.** Agnosk ; **B.** Konsent ; **C.** Grant ; **D.** Postul ; **E.** Admis.

ADMIRATION (L. *Admiratio*). Outre son sens usuel, ce mot présente chez Descartes le sens étymologique d'étonnement. Il la considère comme étant à l'origine de toutes les passions. (*Traité des passions*, Deuxième partie, art. 53.)

Sur **Admettre.** — Article omis dans la première édition, et ajouté pour tenir compte des distinctions analogues établies par M. **de Laguna** à propos des mots anglais *Assumption* et *to assume.* Voir *Assomption*, observations.

Sur **Admiration.** — Article complété conformément à une remarque, de **Louis Prat,** qui insiste sur le caractère *primitif* de l'admiration chez Descartes : « Quamprimum nobis occurrit aliquid insolitum objectum, et quod novum esse judicamus, aut valde differens ab eo quod antea noveramus, vel supponebamus esse debere, id efficit ut illud admiremur et eo percellamur. Et quia hoc contingere potest antequam ullo modo cognoscamus num illud objectum sit nobis conveniens necne, Admiratio mihi videtur esse *prima omnium passionum.* » Descartes, *Passions de l'âme*, 2e partie ; début de l'article LIII.

Le terme *admiration* comporte trois usages philosophiques : 1° Chez Aristote ou Spinoza, le vulgaire admire que les choses soient comme elles sont ; le savant admirerait qu'elles fussent autrement : la connaissance de la nécessité inhérente à l'ordre total supprime donc l'admiration ou la transforme en une impassible contemplation intellectuelle. — 2° Chez Descartes, l'admiration est la passion fondamentale du philosophe (*Traité des Passions*, II, 53) ; consistant d'abord en une surprise qui provoque la recherche et reste l'âme de la philosophie parce qu'il

ADVENTICE (L. *Adventitius*). *Cogitationes adventitiæ*, Idées adventices, DESCARTES. Celles qui nous sont fournies par les sens. S'oppose aux idées *innées*, et aux idées *factices*, c'est-à-dire construites. *Troisième Méditation*, § 8.

AD verecundiam, (Appel) au respect, ou peut-être plus exactement à l'intimidation. C'est, dit LEIBNIZ (résumant LOCKE, *Essay*, IV, XVII, 19) « quand on cite l'opinion de ceux qui ont acquis de l'autorité par leur savoir, rang, puissance, ou autrement ; car lorsqu'un autre ne s'y rend pas promptement, on est porté à le censurer comme plein de vanité et même à le taxer d'insolence ». *Nouveaux Essais*, *Ibid.* — Se dit en particulier de l'appel à une opinion universellement admise, ou censée telle.

AD vertiginem, voir *Ad* ignorantiam.*

AESTHOPHYSIOLOGIE, E. *Æsthophysiology.* (SPENCER, *Princ. of Psychol.*, I, ch. 6) : étude des rapports entre la physiologie et la psychologie de la sensation.

AFFECTER (L. *Afficere*, *Affectare*) ; D. *Afficiren ;* E. *Affect ;* I. *Commuovere.*

A. Exercer une *action*, au sens **B.** Ne s'emploie que quand l'objet de cette action est un être vivant. Voir *Affectif**. « La lumière affecte la rétine. »

B. En particulier, exercer une action sur la sensibilité* ; et plus spécialement encore, produire un état de tristesse.

CRITIQUE

Il faut éviter en psychologie ce dernier sens, qui est une source d'équivoques. Ce mot présente d'autres sens, non philosophiques, mais sans ambiguïté.

Rad. int. : **A.** Influ ; **B.** Afekt. (*Au sens d'attrister*, Aflikt.)

AFFECTIF, D. *Gefühls... ;* E. *Affective ;* I. *Affettivo.*

Désigne le caractère générique du plaisir*, de la douleur*, et des émotions*, qu'on appelle souvent du nom commun d' « états affectifs ». L'expression « tendances affectives » est aussi appliquée aux inclinations* et aux passions*.

---

faut toujours pouvoir s'étonner, elle survit à la découverte même, et devient un sentiment de joie esthétique et métaphysique, comme l'indique la fin de la 3e Méditation, où Descartes s'arrête devant Dieu pour « considérer, admirer et adorer l'incomparable beauté de cette immense lumière ». — 3° Ollé-Laprune a vu dans l'admiration le ressort moral de la philosophie, l'âme de l'éducation, le viatique de la vie spirituelle, la récompense finale d'un amour de la vérité comme elle en avait été le commencement et l'attrait : le rôle que d'autres attribuent à la curiosité, à l'inquiétude, il le fait jouer à ce sentiment de joie confiante qui épanouit l'être dans la possession toujours accrescible d'une réalité infiniment riche et bonne. Voir son discours sur *l'Admiration*[1]. **(Maurice Blondel.)**

Sur **Affecter.** — *To affect*, en anglais, peut s'employer même quand l'objet de l'action n'est pas un être vivant. **(Th. de Laguna.)**

— M. **Ch. Werner** rappelle que Kant se sert du mot *afficiren* pour désigner l'action que l'objet exerce sur la sensibilité (*Esthét. transc.*, § 1).

Sur **Affectif.** — Article complété d'après des indications dues à **Fr. Abauzit** et à M. **Louis Weber.**

J'estime, malgré les objections élevées contre l'existence de la mémoire affec-

1. Publié dans BLONDEL, *Léon Ollé-Laprune, l'Achèvement et l'Avenir de son Œuvre*, pages 280-296. Cf. *ibid.*, p. 44. **(A. L.)**

Affectif diffère de *Passif* en ce qu'il contient de plus : 1° l'idée qu'il s'agit d'un phénomène de sensibilité, au sens **B ;** 2° l'existence d'une réaction de la part de l'être sentant, qui exprime par un certain état individuel la modification reçue du dehors. On appelle « ton affectif » ou « élément affectif » d'une sensation la part de sensibilité qui y est contenue, en tant qu'on l'oppose à son aspect représentatif ; — « mémoire affective », la reviviscence, à titre de simples souvenirs, de sentiments éprouvés autrefois. (Mais l'existence d'une mémoire affective proprement dite est discutée.) Cf. *Mémoire**, et observations ci-dessous.

CRITIQUE

Très bon terme philosophique ; il a eu autrefois le sens d'affectueux, mais en est aujourd'hui complètement débarrassé.

Rad. int. : Afektiv.

AFFECTION (L. *Affectus*, *Affectio*) ; D. *Affektion*, *Gefühl.* (Sur l'usage allemand du mot *Affekt*, voir Wundt, *Physiol. Psychol.*, II, 404) ; — E. *Affection* (*Affect* est proposé par les contemporains dans un autre sens, celui de mobile* venant de la sensibilité ; Baldwin, Mackenzie, Stout, dans le *Dict. of philos. and psych.*, sub V°) ; — I. *Affecto*, *Affezione.*

A. Tout mouvement de la sensibilité, au sens **B,** qui consiste en un changement d'état provoqué par une cause extérieure. Ce mouvement suppose l'existence d'une *tendance*, mais ne se confond pas avec elle : « La conscience de chaque affection... enveloppe celle

---

tive, qu'elle est aussi constante que la mémoire intellectuelle et aussi répandue. Elle ne cadre pas avec le dualisme bergsonien de la mémoire pure et de la mémoire motrice ; mais c'est à mon sens ce qui montre le mieux la fragilité de la conception bergsonienne sur le souvenir.

Dans le caractère affectif de certains états qui apparaissent avec le caractère d'un passé retrouvé, reconnu, et plus ou moins localisé dans le temps, il n'y a ni plaisir ni douleur. Il y a peut-être de l'*émotion*, — encore que le terme altère ici ce qu'il prétend désigner : car lorsqu'on parle d'émotion, on pense toujours plus ou moins aux émotions massives et frustes, aux émotions-chocs, tandis qu'il n'y a rien de pareil dans les souvenirs affectifs. M. Piéron, notamment, dans la *Revue philosophique* de 1902, a décrit certains cas de ce genre avec une précision remarquable et avec d'heureuses expressions. Bref, le caractère « affectif » d'un état de conscience serait, en son fond, une conscience cénesthésique apparaissant par intervalles, en certains moments de détente de l'attention et de passivité réceptrice, au contact de perceptions externes accidentelles. Cette conscience de la cénesthésie — d'une cénesthésie retrouvée, dans le cas où il s'agit d'un phénomène de mémoire — n'est *émotion* que par un mécanisme indirect. Et elle n'est pas nécessairement teintée de plaisir ou de souffrance. Ce serait là le propre de l'état affectif le plus général, ou si l'on veut, le plus élémentaire. **(Louis Weber.)**

L'interprétation du caractère affectif comme étant un ensemble de sensations cénesthésiques, ou (dans le cas de la mémoire) d'images d'anciennes sensations cénesthésiques, est une hypothèse certainement très plausible, mais non pas un fait assez incontestable pour que nous puissions le faire entrer dans la définition du terme lui-même. Peut-être même la notion de l'affectif est-elle, psychologiquement, une de ces idées simples que ne peut décomposer l'analyse. C'est pourquoi nous nous en sommes tenus à une définition par extension, dans laquelle d'ailleurs le mot émotion doit être entendu au sens le plus large. **(A. L.)**

Cf. Louis Weber, *Sur la mémoire affective*, Rev. de Métaph., nov. 1914.

d'une tendance qui la produit. La tendance ne nous est donnée que par l'affection, etc. » LACHELIER, *Psychologie et Métaphysique*, à la suite du *Fondement de l'induction*, p. 137.

B. Spécialement, le plaisir et la douleur, en tant qu'opposés, comme moins complexes psychologiquement et physiologiquement, aux émotions proprement dites de colère, de crainte, d'espoir, etc.

C. Inclination élective*, moins intense et plus régulière que la *passion* **B,** et caractérisée par l'absence ou le peu d'importance des facteurs physiologiques. La même nuance existe dans l'anglais *affection*.

D. Ensemble des états et des tendances affectives. « Notre existence morale ne comporte une véritable unité qu'autant que l'affection domine à la fois la spéculation et l'action. » A. COMTE, *Discours préliminaire*. (*Pol. pos.*, I, 15.)

CRITIQUE

Les mots πάθη, *perturbationes animi* (auctore Cicerone), *affectus*, *affectiones*, *passiones* sont donnés comme synonymes par S[t] AUGUSTIN, *De civitate Dei*, IX, 4. — *Affectio* s'emploie selon GOCLENIUS pour désigner soit une disposition, soit un état, soit un changement d'un être, que la cause en soit interne ou externe. *Lex. phil.*, 78[b]. Il reconnaît pour *affectus* deux sens : 1° πάθος, *accidens ;* 2° les tendances de désir et d'aversion en tant que spontanées et non provoquées par une sensation actuelle. *Ibid.*, 80[a]. Le premier de ces sens, qui enveloppe toutes les modifications d'un être, même intellectuelles, a persisté jusqu'au XVIII[e] siècle. Voir un texte de BUFFON cité dans Littré, sub V°. — SPINOZA prenait *affectio* avec la même généralité, et resteignait ainsi qu'il suit le sens d'*affectus :* « J'entends par passions *(affectus)* les affections *(affectiones)* du corps qui augmentent ou diminuent sa puissance d'agir, etc. » *Éthique*, III, Déf. 3.

Pour DESCARTES, l'affection **(C)** est caractérisée par ce fait qu'on y estime l'objet de son amour moins que soi-même. Elle s'oppose à l'amitié, où l'estime est égale ; et à la dévotion, où elle est supérieure. *Passions de l'âme*, III, art. 83. Cette nuance est entièrement effacée aujourd'hui. Chez REID, les affections sont toutes les inclinations* attractives ou répulsives à l'égard de nos semblables. — MAINE DE BIRAN : « L'affection est ce qui reste d'une sensation complète quand on en sépare l'individualité personnelle ou le moi, et avec lui toute forme de temps ou d'espace », ou encore « quand l'idée de sensation se trouve réduite à la simple sensation sans idée d'aucune espèce ». *Essai sur les fondements de la psychologie*, Œuvres inédites, II, 11. M. Pierre JANET conserve le sens de Maine de Biran (*Automatisme psychologique*, p. 41).

Il est donc nécessaire de spécialiser et de préciser ce terme si l'on veut en faire un usage philosophique. Nous proposons de le restreindre à l'ensemble de tous les sentiments statiques qui consistent en un état et non en une tendance. Les affections comprendront alors le plaisir, la douleur, et les émotions proprement dites.

Sentiments	affections	plaisir et douleur.
		émotions.
	tendances affectives	inclinations.
		passions.

Rad. int. : Afekt.

AFFECTIVITÉ, D. *Affektivität, Gefühl ;* E. *Affectivity, feeling ;* I. *Affettivita.*

A. Caractère des phénomènes affectifs.

B. Ensemble des phénomènes affectifs. Voir *Sensibilité**, **B.**

Sur **Affectivité.** — Voir l'histoire de ce mot et la critique de son sens par M. Maurice Pradines, *Revue de Synthèse*, octobre 1935.

Afférent, voir *Efférent**.

AFFINITÉ (L. *Affinitas*) ; D. *Verwandtschaft, Affinität ;* E. *Affinity ;* I. *Affinità.*

A. Alliance (analogue aux alliances de famille, sens propre d'*affinité* chez les jurisconsultes).

B. Ressemblance, liaison ou attraction résultant d'une ressemblance.

C. Attraction, analogue à l'attraction moléculaire qui produit les combinaisons chimiques, et qui a été appelée *affinitas* par Albert Le Grand. Le mot, au sens chimique, est surtout devenu populaire avec Boerhaave.

CRITIQUE

Terme vague, qui n'a que deux emplois à peu près définis : 1° les *Affinités électives (Wahlverwandtschaften),* titre d'un roman de Gœthe : c'était primitivement une expression de chimie due à Bergmann et désignant les affinités qui détruisent un composé au profit de nouvelles combinaisons : 2° l'*Affinité naturelle des idées*, propriété qu'ont les phénomènes psychiques de s'attirer l'un l'autre dans le champ de la conscience par association* des idées (avec ou sans ressemblance).

Rad. int. : Afin.

AFFIRMATIF, D. *Bejahend ; affirmativ ;* E. *Affirmative ;* au sens **C,** *positive ;* — I. *Affermativo.*

A. B. Qui constitue une affirmation, soit au sens **A,** soit au sens **B.** Quand il s'agit d'un jugement ou d'une proposition, ce mot s'entend toujours au sens **B.**

C. En parlant des personnes : qui est porté à affirmer avec décision ; qui affirme avec force (dans un cas donné).

Rad. int. : **A.** Asertal, Afirmal ; **B.** Asertem.

AFFIRMATION, D. **A.** *Behauptung ;* **B.** *Bejahung ;* — E. *Affirmation ;* — I. *Affermazione.*

A. Dans la langue courante, acte par lequel on pense ou l'on énonce un jugement comme vrai (que ce jugement soit dans sa forme affirmatif ou négatif). S'oppose à question ou à doute. En ce sens, toute négation ferme est encore une affirmation.

Sur **Affinité.** — Consulter Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, *Études progressives d'un naturaliste*, notamment la dernière étude : « Loi universelle (attraction de soi pour soi) ou clef applicable à l'interprétation de tous les phénomènes de philosophie naturelle », dans laquelle il appelle *affrontement* ce qu'on nomme d'ordinaire affinité. — Voir en particulier la note de la page 159, où il explique comment il a formé ce mot. **(Louis Boisse.)** — Cf. ci-dessous *Attraction**, observations.

« Pour Barchusen, les corps qui ont entre eux de l'*affinité* se ressemblent, sont cousins, ce qui ne veut pas dire qu'ils s'aiment ; pour Boerhaave, au contraire, l'*affinité* s'exerce entre des corps entre lesquels il ne signale aucun rapport de similitude, mais qui s'aiment, qui s'unissent et qui célèbrent leurs noces avec plus ou moins de bruit ou d'éclat. » J. B. Dumas, *Leçons sur la philosophie chimique*, 398. (Texte communiqué par **M. Marsal.**)

Sur **Affirmation.** — On peut bien réserver *affirmation* au sens **B,** mais peut-on réserver de même *affirmer ?* On dit bien : « J'affirme que non. » Et s'il en est ainsi, la distinction devient précaire. **(G. Beaulavon.)** — Elle est nécessaire surtout lorsque *affirmation* est pris au sens où le mot désigne, non l'acte d'affirmer, mais la chose affirmée *(Afirmato* et non *Afirmo).* Dans le cas du verbe, et du substantif à sens verbal, il est facile d'en légitimer l'usage si l'on observe que lorsqu'on dit : « J'affirme que *non* », l'objet de l'affirmation est une *lexis* prise en bloc, et contenant en elle-même la négation, qui reste ainsi extérieure à l'acte d'affirmer. **(A. L.)**

B. Log. Par opposition à *négation** désigne le caractère d'une proposition dans laquelle la copule (au sens général, c'est-à-dire la relation considérée entre les termes) est simplement posée comme existante ; la négation consistant à affirmer (au sens **A**) l'absence de cette relation (par privation ou par exclusion).

CRITIQUE

Pour le sens **A,** il convient de dire *assertion* et de réserver *affirmation* pour le sens **B,** conformément à la remarque faite par M. Goblot dans son *Vocabulaire*, et approuvée à la séance de la *Société de philosophie* du 29 mai 1902.

Rad. int. : **A.** Asert ; **B.** Afirm.

« Affrontement », voir *Affinité**, observations.

A FORTIORI (Raisonnement), L. (sous-entendu : *causa*).

A. Raisonnement qui conclut d'une proposition à une autre proposition, telle qu'il y ait en faveur de la seconde les mêmes raisons qu'en faveur de la première, et de plus une ou plusieurs autres raisons (une objection ou une difficulté de moins pouvant compter pour une raison de plus). « Je t'aimais inconstant ; qu'aurais-je fait fidèle ? » *Andromaque*, acte IV, sc. 5.

B. Raisonnement qui conclut d'une quantité à une autre quantité de même nature, plus grande ou plus petite, et telle que la première ne puisse être atteinte ou dépassée sans que la seconde le soit aussi. « Ce que nous venons de dire subsistera *a fortiori* si l'erreur de pointé de la lunette, au lieu d'être du même ordre de grandeur que celle des lectures, est notablement plus faible. » Colardeau, *Approximations dans les mesures physiques*, p. 279.

REMARQUE

Cette seconde forme de raisonnement s'applique également, même dans l'ordre moral, à tout ce qui est considéré comme susceptible de degrés ; par exemple dans le raisonnement du *Pro Milone :* « Si l'on a le droit de tuer le voleur, à plus forte raison l'assassin. » L'argument paraît d'ailleurs, sous ses deux formes, être d'origine juridique, et se rattacher à la règle : « Non debet, cui plus licet, quod minus est non licere. » Ulpien, dans *Digeste* (Ed. Mommsen, livre 50, titre xvii, n° 21. Cf. 26 et 110).

AGENT, D. *Der* ou *Das Wirkende ;* E. *Agent ;* I. *Agente.*

Transcription du L. Scol. *Agens*, ce qui agit ou celui qui agit. Tout être, en tant qu'il est considéré, en un sens quelconque, comme exerçant une *action**, particulièrement au sens **B.** (L'objet de cette action est le *patient.*)

« *Intellect agent* » (L. scol. *Intellectus agens*). « La plus commune opinion est celle des péripatéticiens, qui prétendent que les objets du dehors envoient des espèces qui leur ressemblent... Ces espèces... sont rendues intelligibles par l'*intellect agent*, ou agissant, et sont propres pour être reçues dans l'*intellect patient...* » Malebranche, *Recherche de la vérité*, III, ii, ch. 2. Voir *Actif* (intellect).

AGNOSIE, D. *Agnosie ;* E. *Agnosia ;* I. *Agnosia.*

Incapacité de reconnaître les objets ou les symboles usuels (amnésie perceptive) sans trouble des sensations en général.

On distingue une *agnosie visuelle* (cécité psychique totale, ou partielle,

---

Sur **Agnosie.** — Article ajouté par M. **Henri Piéron ;** la remarque qui y est jointe figurait primitivement à la fin de l'article *agnosticisme.*

— Ce terme s'écrit aussi quelquefois *Agnoscie.* Il a été créé par Freud en 1891. L'agnosie comprend en partie ce que l'on a appelé l'*asymbolie* (Finkelnburg, 1870). Toute cette terminologie n'est pas encore absolument fixée. » **(Ed. Claparède.)**

dont la cécité verbale est un cas particulier) ; une *agnosie tactile* (agnosie des formes tactiles, ou *astéréognosie*, due à un trouble de la sensibilité portant principalement sur la kinesthésie) ; enfin, une *agnosie auditive*, surdité psychique, totale ou partielle, dont la surdité verbale est un cas particulier).

REMARQUE

Agnosie est donné comme synonyme allemand d'*agnosticismus* dans le Dictionnaire de Baldwin ; mais, d'après Eisler, sub V°, il s'applique à la doctrine de Socrate : « Je ne sais qu'une chose, c'est que je ne sais rien. »

Rad. int. : Agnosi.

AGNOSTICISME (du G. Ἄγνωστος, inconnaissable). — D. *Agnosticismus*, *Agnosie* (? voir ce mot) ; — E. *Agnosticism ;* — I. *Agnosticismo*, *Agnosteismo.*

Terme créé par Huxley en 1869. Il désigne actuellement, soit l'habitude d'esprit qui consiste à considérer toute métaphysique* (ontologique) comme futile (Baldwin, sub V°) ; soit l'ensemble des doctrines philosophiques, d'ailleurs très différentes entre elles à d'autres égards, qui admettent l'existence d'un ordre de réalité inconnaissable par nature (notamment le Positivisme* d'Auguste Comte ; l'Évolutionnisme* de H. Spencer ; le Relativisme* de Hamilton ; quelquefois aussi, sous réserves, le Criticisme* de Kant).

Rad. int. : Agnostikism.

AGNOSTIQUE, subst. et adj. — D. *Agnostiker*, *agnostich ;* E. *Agnostic ;* I. *Agnostico.*

En parlant des personnes : qui professe l'agnosticisme* ; ou (adjectivement) en parlant des doctrines : qui constitue une forme d'agnosticisme. Voir ci-dessus.

Rad. int. : Agnostik.

AGONISTIQUE. G. ἀγονιστικός, qui concerne la lutte ; quelquefois, qui aime la lutte et la contestation (ἐριστικός), Platon, *Ménon*, 75 C ; — D. *Agonistisch :* E. *Agonistic :* I. *Agonistico.*

A. Relatif à la lutte, particulièrement à la lutte pour la vie.

B. En parlant des doctrines ou des dispositions d'esprit : favorable à la lutte ; qui recommande la lutte et y voit l'instrument du progrès.

Rad. int. : Luktal, —em.

AGRAPHIE, D. *Agraphie ;* E. *Agraphia ;* I. *Agrafia.*

Perte de la capacité d'écrire. Voir *aphasie**.

Rad. int. · Agrafi.

Agréable et désagréable, voir *Plaisir**, *Douleur**, et cf. *Sensation.*

AGRÉGAT (du L. *aggrego*) ; D. *Aggregat ;* E. *Aggregate*, *Aggregation ;* I. *Aggregato.*

Ensemble d'éléments juxtaposés et réunis par une certaine cohésion. « Le composé n'est autre chose qu'un amas ou *aggregatum* des simples » (Leibniz, *Monadologie*, § 2). L'usage du mot, en

---

Sur **Agnosticisme.** — Huxley a raconté avec humour, et non sans ironie, comment il a créé, en 1869, le mot *Agnostic*, pour pouvoir lui aussi, dit-il, se prévaloir d'un nom de doctrine, au milieu de ses honorables confrères de la Metaphysical Society qui avaient tous des qualificatifs en *-iste.* Voir *Agnosticisme* (1889) dans Huxley, *Collected Essays*, tome V, p. 239. Cf. aussi Armstrong, *Agnosticism and theism in the XIXth century.* En fait, les termes *agnostique*, *agnosticisme* ont souvent servi de formule commode, dans les cas, ou dans les pays, où la déclaration d'une confession religieuse déterminée se trouvait obligatoire, ou du moins usuelle, en certaines circonstances. **(A. L.)**

sociologie, est emprunté à la biologie, où l'on oppose, par exemple, les Salpes agrégées aux mêmes animaux vivant à l'état d'indépendance individuelle.

CRITIQUE

Il est commode de conserver au mot agrégat le sens très général qu'il a reçu, en subdivisant ainsi qu'il suit les différentes classes d'agrégats :

1° *Agrégat* proprement dit ou mécanique, dont l'unité ne suppose ni dépendance fonctionnelle, ni différenciation, ni solidarité morale ; 2° *colonie* qui suppose une dépendance fonctionnelle sans différenciation appréciable ; 3° *organisme* qui suppose une interdépendance* des éléments avec différenciation ; 4° *association** qui, sans exclure ou admettre nécessairement le caractère de colonie ou d'organisme, suppose que le lien principal de l'agrégation est de nature psychologique (représentation et volition). G. Tarde propose pour ces trois derniers cas le terme *adaptat*, qui serait heureux. (*Les lois sociales*, p. 116.)

Rad. int. : Agregaj.

Agueusie, voir les observations sur *Anesthésie**.

AINSI, D. *So, also ;* E. *Thus, so ;* I. *Cosi.*

Sens général : ceci étant, de cette manière.

Au commencement des phrases, liaison vague très usitée en philosophie, soit pour annoncer le résumé de ce qui précède, soit pour en tirer une conséquence (forme affaiblie de *donc**), soit même quelquefois comme une simple transition. Cet usage facile est peu favorable à la précision du rapport entre les idées.

ALEXANDRINISME, D. *Alexandrinismus ;* E. *Alexandrinism ;* I. *Alessandrinismo.*

A. Civilisation grecque d'Alexandrie (philosophie, art, lettres, sciences) depuis le IIIe siècle avant Jésus-Christ jusqu'au IIIe siècle de notre ère ; spécialement, en philosophie, l'ensemble des néo-platoniciens proprement dits (Ammonius Saccas, Plotin, Porphyre, etc.) et des alexandrins chrétiens (Clément d'Alexandrie, Origène, etc.).

B. Caractère de pensée et de style dont les écrivains et particulièrement les poètes grecs d'Alexandrie ont donné l'exemple : subtilité et obscurité, jointes au goût des allégories et des allusions érudites.

Rad. int. : Alexandrinism.

ALEXIE, D. *Alexie ;* E. *Alexia ;* I. *Alessia.* Voir *Cécité* verbale.*

ALGÈBRE (de l'Arabe : *Al-djebr*, réparation, qui s'appliquait probablement au rétablissement des équations par additions et soustractions compensatrices. — D. E. I. *Algebra*).

A. Art de traiter les problèmes d'Arithmétique en représentant les nombres (inconnus et connus) par des lettres. Science des nombres indéterminés (LEIBNIZ).

B. Méthode générale de représentation des relations et fonctions* mathématiques et logiques au moyen de Symboles. Voir *Algorithme**.

C. Science des propriétés des polynomes* et des *formes** algébriques ; art de résoudre les équations algébriques.

D. Science de l'ordre (POINSOT). Cette définition a été louée par COURNOT pour sa profondeur, dans un chapitre où il recueille une série de définitions de l'Algèbre (*Correspondance*, ch. IV), mais lui-même adopte finalement le sens **C.**

CRITIQUE

Le sens **A** serait mieux désigné par *Arithmétique universelle* (NEWTON, STOLZ) ; le sens **B** par *Symbolique* ou *Caractéristique* (LEIBNIZ), *Logistique** quand il s'agit de logique ; le sens **D** (*Tactique* de SYLVESTRE, *Syntactique* de COURNOT), par *Combinatoire**.

Algèbre de la logique, D. *Algebra der Logik ;* E. *Logical Algebra ;* I. *Algebra della logica.*

Titre de l'ouvrage de SCHRÖDER, *Vorlesungen über die Algebra der Logik* (1890-1896) et de celui de L. COUTURAT, *L'Algèbre de la Logique* (résumant les systèmes de Boole et de Schröder), collection Scientia (1905).

L'une des formes de la *Logistique**. Voir ce mot.

Rad. int. : Algebr.

ALGHÉDONIQUE (du G. ἄλγος, douleur, et ἡδονή, plaisir). Relatif à la douleur et au plaisir. « Plus immédiatement encore qu'à l'affectivité physique alghédonique, la perception apparaît liée au sentiment. » M. PRADINES, *Traité de psychologie générale*, Préface, IX.

ALGIQUE, Algédonique (du G. ἄλγος, ἀλγηδών, douleur physique). Relatif à la douleur.

ALGORITHME (on trouve aussi quelquefois la forme *Algorisme*, plus voisine de l'étymologie : Al Korismi ou Al Kwarizmi, nom de l'auteur d'une Algèbre qui introduisit en Europe au IXe siècle la numération décimale). D'où, à l'origine, ce système de numération ; puis, par suite, ensemble des règles du calcul des nombres écrits dans le système décimal (les « quatre règles ») ; et enfin, par extension, règles des opérations simples dans toute espèce de calcul. — D. *Algorithmus ;* E. *Algorithm ;* I. *Algoritmo.*

Actuellement, ensemble de symboles et de procédés de calcul. Ex. : *algorithme d'Euclide* (pour trouver le plus grand commun diviseur de deux nombres) ; *algorithme infinitésimal* (par opposition à la *méthode* infinitésimale, conçue *in abstracto* comme un mode de raisonnement qui se retrouve soit dans les *Indivisibles*, soit

Sur **Algèbre de la Logique.** — L'expression a été créée par le mathématicien anglais BOOLE. Sa raison d'être est dans l'emploi des symboles littéraux et des signes opératoires de l'algèbre ordinaire pour traduire les théories de la logique formelle classique, que Boole espérait ainsi élargir. Ses *Laws of thought* (1854) renferment, toute constituée du premier coup, l'algèbre de la logique traditionnelle, présentée comme un « calcul des classes », c'est-à-dire en se plaçant au point de vue de l'extension logique des concepts. On reconnut ensuite que les mêmes formules pouvaient être considérées comme constituant un calcul des propositions. — La « logistique » au sens de M. Bertrand Russell et de Couturat, est née de deux préoccupations distinctes : 1° appliquer les méthodes de l'algèbre à des rapports logiques que n'étudiait pas la logique formelle traditionnelle, en inventant au besoin de nouveaux signes opératoires ; — 2° établir que la logique algorithmique, ainsi étendue et généralisée, renferme tous les principes des sciences mathématiques. **(René Berthelot.)**

— BOOLE élargit le champ de la logique traditionnelle, bien qu'il en accepte les principes, surtout, comme il est dit ci-dessus, en ce qui concerne les rapports d'extension. Mais il sort du cadre de cette logique quand il ramène le raisonnement aux méthodes de développement, d'élimination, et de réduction (*Laws of thought*, ch. V-VIII) et lui-même indique dans le ch. XV du même ouvrage que sa Logique est plus large que celle d'Aristote, et que le raisonnement ne se réduit pas au syllogisme. Enfin toute la seconde moitié de l'ouvrage (ch. XVI et suivants) est un passage de la logique à la Théorie des probabilités, par le moyen de son algèbre : la probabilité d'une proposition étant intermédiaire entre les valeurs 0 et 1 que considère seules la Logique classique. **(A. L.)**

Sur **Algorithme.** — Article remanié d'après diverses observations, notamment de **Paul Tannery.**

dans les *fluxions*, soit dans les *différentielles*).
Rad. int. : Algoritm.

ALGORITHMIQUE (logique), D. *Algorithmische Logik ;* E. *Algorithmic Logic ;* I. *Logica algoritmica.*
Système de notations et de règles de calcul, analogues à celles de l'algèbre, permettant, soit seulement de représenter les opérations de la logique classique d'une manière plus condensée et plus rigoureuse ; soit de l'étendre et de définir des opérations nouvelles, p. ex. celles qui concernent les fonctions logiques, la logique des relations, etc.
Voir *Logistique**.

ALIÉNATION, D. **A.** *Veräusserung ;* **B.** *Irrsinn ;* — E. *Alienation ;* I. *Alienazione.*
A. Au sens juridique et primitif : vente ou cession d'un bien à une autre personne.
Par métaphore : état de celui qui appartient à un autre. « Le personnalisme est un effort continu pour chercher les zones où une victoire décisive sur toutes les formes d'oppression et d'aliénation, économique, sociale ou idéologique, peut déboucher sur une véritable libération de l'homme. » Emmanuel Mounier, *Esprit*, janvier 1946, p. 13.
B. Terme le plus général pour désigner les troubles profonds de l'esprit : « Aliénation mentale. » Les limites de ce qu'on désigne ainsi sont très mal fixées, et certains aliénistes contemporains évitent d'en faire usage.
« *Aliéné* n'est pas un terme de la langue médicale, ni même de la langue scientifique ; c'est un terme du langage populaire, ou mieux du langage de la police : un aliéné est un individu qui est dangereux pour les autres ou pour lui-même sans être légalement responsable du danger qu'il crée... Le danger créé par un malade dépend beaucoup plus des circonstances sociales dans lesquelles il vit que de la nature de

---

Sur **Aliéné.** — Étymologiquement, le mot n'implique qu'une définition métaphysique et verbale : *alienatus*, celui qui ne s'appartient pas. Pour se faire une idée psychologique de l'aliénation mentale, il faut non pas la distinguer de la santé mentale, par des caractères arbitrairement choisis, mais l'en rapprocher au contraire selon ce principe de Claude Bernard que le pathologique n'est que l'exagération du normal.

Si donc, avec M. F. Paulhan, on distingue parmi les normaux, et d'après l'ordre d'association des tendances, des types systématiques, hésitants, déséquilibrés, incohérents, etc., on pourra retrouver ces mêmes types parmi les aliénés, avec l'exagération en plus... Les qualités également formelles, mais secondaires, telles que richesse ou pauvreté mentale, lenteur ou rapidité des associations, pourront de même, par leur exagération, déterminer des sous-groupes, ou mieux caractériser les groupes déjà établis.

Enfin, au point de vue biologique et social, ce serait encore une erreur que de caractériser l'aliénation mentale en disant que l'homme sain est adapté à son milieu, tandis que l'aliéné ne l'est pas. Sans doute on peut considérer la santé comme la concordance de nos jugements, raisonnements, idées, images, etc., avec les phénomènes du monde matériel et social ; mais chez le normal lui-même cette concordance n'est jamais parfaite, et l'adaptation complète n'est pas. Il convient donc, ici comme plus haut, de parler seulement d'exagération ; et à cette restriction près, on pourra dire que les aliénés s'éloignent de l'adaptation, soit par excès de système (persécutés ou jaloux), soit par défaut de cohérence (excités maniaques), soit par hésitation des éléments psychiques (douteurs), soit par inertie (débiles, ou trop équilibrés). **(G. Dumas.)**

ses troubles psychologiques. » Pierre Janet, *Les médications psychologiques*, I, 112.

« **Allégeance** », voir observations.

ALLÉGORIE (G. Ἀλληγορία) ; D. *Allegorie ;* E. *Allegory ;* I. *Allegoria.*

A. Symbolisme concret, se poursuivant dans tout l'ensemble d'un récit, d'un tableau, etc., et tel que tous les éléments du symbolisant correspondent systématiquement chacun à chacun aux éléments du symbolisé.

B. L'œuvre elle-même qui est composée suivant ce procédé.

C. En particulier, on appelle *sens allégorique* de l'Écriture celui des quatre sens qui exprime les dogmes religieux et surtout la correspondance de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les trois autres sont le sens littéral, le sens moral ou tropologique (Hugues de Saint-Victor) et le sens anagogique* : « Littera gesta docet, quid credas Allegoria, Moralis quid agas, quo tendas Anagogia. » (Auber, *Symbolisme religieux*, II, chap. iii, p. 50.)

Rad. int. : Alegor.

Sur « **Allégeance** ». — Dans un très curieux chapitre de sa *Déontologie* (1re partie, ch. xvi) Bentham attire l'attention du lecteur sur une vertu découverte par Hume et appelée par lui *allegiance.* C'est une « qualité qui peut devenir vertu ou vice selon son objet ». « Si cet objet est conforme au principe de la maximisation du bonheur, dès lors l'*allégiance (sic)* devient de la bienveillance effective sur la plus vaste échelle. Tout dépend de la nature du gouvernement au profit duquel l'*allégiance* est réclamée. Elle peut être une vertu évidente ou un crime funeste... Le mot d'*allégiance* s'emploie pour obéissance ; l'obéissance est bonne quand le gouvernement est bon, mauvaise quand il est mauvais. » *Déontologie*, trad. Benjamin Laroche (Charpentier, 1834), 1re partie, p. 304-305. **(L. Boisse.)**

— Littré fait remarquer que ce mot, d'ailleurs peu employé, sauf dans l'expression « serment d'allégeance », n'a aucune parenté de sens ni de racine avec le mot *allégeance* pris au sens de soulagement, d'allégement. Il vient de la même racine que *lige* (homme-lige), terme d'origine germanique, et par conséquent ne doit pas être rapproché non plus du latin *lex*, *legis.* — Il semble qu'on ait affaire ici à un nom ancien de ce qui a joué plus tard un certain rôle dans la philosophie morale sous le nom de *loyalisme** (**E.** *loyalty*, souvent traduit à contresens par *loyauté*). **(A. L.)**

Sur **Allégorie.** — La rédaction a été légèrement retouchée conformément à une proposition de M. **Th. de Laguna.**

— Il y a une différence importante dans l'usage actuel général des mots *allégorie* et *symbole*, au point de vue esthétique. *Allégorie* a un sens presque toujours péjoratif : on signale la « froideur », la pauvreté, la fadeur des allégories. C'est que les éléments qui forment l'allégorie *n'ont pas d'intérêt propre*, ni même souvent de signification quelconque, en dehors du rôle qui leur est intentionnellement attribué. Elles sont nécessairement artificielles et presque toujours compliquées. — Au contraire, le symbole peut être vivant, évocateur, parce que l'image y a un intérêt propre ; elle vaut par elle-même en même temps que par ce qu'elle suggère ; quelque chose des sentiments qu'éveille le symbole enrichit donc l'idée symbolisée.

Par exemple, on parlera d'allégories à propos du blason, du *Roman de la Rose* ou de la Carte du Tendre, de la *Melancholia* d'Albert Dürer ou de l'*Apothéose d'Henri IV* de Rubens, — et de symboles à propos du *Faust*, du *Moïse* de Vigny,

« **ALOGIQUE** », D. *Alogisch* (Schopenhauer, Hartmann).

Opposé à *logique**, non comme contraire à celui-ci dans un même genre, mais comme étranger aux déterminations qui le constituent. — Cf. *Amoral**.

Spir dit en ce sens *illogique*, qu'il oppose à *antilogique*. « La réalité... est illogique, mais non antilogique. » *Nouvelles esquisses*, p. 20.

Ce mot avait été proposé dans la première rédaction du présent *Vocabulaire* pour représenter tout ce qui, dans l'homme, est au delà des fonctions intellectuelles. Mais il a soulevé de vives objections. Voir notamment en appendice la lettre de M. Maurice Blondel, relative à l'idée d'*action*.

Rad. int. : Alogikal.

« **ALPHABET des pensées humaines** », expression employée par Leibniz (*Historia et commendatio linguae characterricae*, Gerh., VII, 185 ; *De Organo*, Inédits, éd. Couturat, 430, etc.) et par Condillac (mais du point de vue empirique) pour désigner les éléments simples dont sont formées, suivant eux, toutes les idées.

L'origine de cette expression paraît être le titre *Abecedarium naturae*, donné par Bacon à l'un de ses ouvrages ; il désigne les « formes* » élémentaires qui, selon lui, par leurs combinaisons, « à la manière des lettres de l'alphabet », constituent toutes les propriétés des choses, et intellectuellement, toutes les vérités. (*De dignitate*, III, iv, 11.)

ALTÉRATION (G. Ἀλλοίωσις) ; D. *Alteration*, *Aenderung ;* E. *Alteration* (sans import péjoratif) ; I. *Alterazione*.

A. Chez Aristote, changement dans la catégorie de qualité* : le fait de devenir ou de rendre autre.

Ce sens se rencontre encore dans la langue technique de la théorie de la connaissance ou de la dialectique : « L'altération est une notion originale au même titre que la qualité... » Hame-

---

du *Satyre* de V. Hugo, de la scène du Pauvre dans *Don Juan*, de toute l'œuvre de Wagner. **(G. Beaulavon.)**

« — La remarque de M. Beaulavon sur *allégorie* et *symbole* est pertinente, mais incomplète. Ces termes s'opposent non seulement comme le pauvre au riche, le froid au chaud et le mort au vivant ; mais encore comme le clair au confus, l'univoque à l'équivoque, le transparent au trouble. On le montrerait par la comparaison du classicisme, de l'époque des lumières, au romantisme (surtout allemand). Il semble qu'il y ait dans la structure mentale française une répugnance générale à accepter le symbole. De là l'import péjoratif des épithètes ci-dessus... De là la réaction des critiques, tels que Sarcey, devant certaines œuvres étrangères. De là enfin l'insuccès des thèses de Freud, sur le symbolisme du rêve. » *Lettre de* **M. Marsal** *à M. A. Lalande.*

Sur **Alogique.** — Utile pour désigner ce qui n'a pu être encore introduit par la réflexion dans les cadres de *notre* logique, ce mot ne saurait avoir une valeur définitive et stable ; car, en réalité, rien dans la nature ou dans l'esprit n'est étranger aux déterminations qui font du réel et du pensé un *solidum quid.* La logique n'a cessé de s'élargir et de s'assouplir pour intégrer ce qu'elle avait d'abord exclu, le fait, l'accidentel, l'exceptionnel, le pathologique : il y a une logique du sentiment, de la passion, de la vie, de l'action, une logique du désordre ; non pas qu'elle justifie tout en comprenant tout ; bien au contraire, elle fait ressortir les répercussions lointaines d'une justice immanente, d'une norme coextensive à l'ordre comme aux aberrations apparentes et provisoires. Il y a de l'*illogique*, en ce sens que les contraires sont du même genre ; il n'y a, au fond, point d'*alogique*. **(Maurice Blondel.)**

LIN, *Essai...*, ch. III, § 2, A : « Comment constituer une notion intelligible et à peu près complète de l'altération en général. »

B. Dans le langage moderne passage à un état différent ou anormal, considéré comme inférieur. « L'altération des couleurs d'un tableau. »

Rad. int. : **A.** *(action de devenir autre) :* Altresk ; *(action de rendre autre) :* Altrig. — **B.** Koruptesk, Koruptig.

ALTÉRITÉ (G. ἑτερότης) ; D. *Andersheit, Anderssein ;* E. *Otherness, Alterity* (rare) ; I. *Alterità.*

A. Caractère de ce qui est autre*. S'oppose à identité.

B. Spécialement, chez RENOUVIER, caractère de ce qui est autre que moi. (Ce sens lui est propre.) Voir *Observations.*

REMARQUE

La notion d'*altérité* est au point de vue logique une relation symétrique et intransitive, qui a été représentée par O' (SCHRÖDER) ou par l' (COUTURAT, *Les Principes de la logique*, § IV, dans l'Encyclopédie Ruge). Elle est ainsi définie comme négation pure et simple de l'identité.

Rad. int. : Altres.

ALTERNATIVE, D. E. *Alternative ;* I. *Alternativa.* — Voir *Disjonctif.*

A. Système de deux ou plusieurs propositions dont l'une au moins est vraie. C'est donc la *somme logique* de deux ou plusieurs Pp (qui ne sont pas nécessairement exclusives l'une de l'autre). Cette acception est rare.

B. Plus spécialement (mais plus ordinairement), système de propositions dont une seule est vraie. (Disjonction exclusive.)

RENOUVIER appelle *principe de l'alternative* ce qu'on nomme d'ordinaire principe de milieu exclu. *Logique,** 2e éd., I, 249-252.

Par suite, dans l'ordre pratique, possibilité ou nécessité de choisir entre plusieurs décisions à prendre.

C. Chacune des propositions ou des décisions qui font partie d'une alternative au sens **A** ou au sens **B.**

CRITIQUE

Il serait désirable d'adopter des noms différents pour les systèmes de propositions et pour chacune de celles-ci, par exemple, dans le premier cas, *alternative ;* dans le second, *alternée* (ce dernier mot pouvant avoir un sens relatif : « *m* est l'alternée de *n* » signifierait : *m* et *n* sont les alternées d'une même alternative).

Rad. int. : **A.** Alternativ ; **B.** Alternant.

ALTRUISME, D. *Altruismus ;* E. *Altruism ;* I. *Altruismo.*

Terme créé par A. COMTE, en opposition à *égoïsme**, adopté par SPENCER et devenu courant dans la langue philosophique.

A. PSYCH. Sentiment d'amour* pour

Sur **Altérité.** — Le sens où Renouvier prend ce mot nous a été signalé par **Louis Prat,** qui renvoie au texte suivant : « *De la relation comme catégorie.* Le sujet : ma pensée propre. L'objet : un coup du dehors. L'objet, c'est l'autre : une sensation, une traction, une poussée, un frottement, une douleur. Pas de localisation ; l'idée d'espace n'intervient pas encore : il n'y a qu'une opposition entre le moi et le non-moi. — « Ipséité, altérité, et synthèse : perception. Ce qui, au point de vue du moi propre, correspond aux termes de la relation en général : Distinction, Identité, Détermination. » RENOUVIER, *Derniers Entretiens*, p. 9 et 10 (copie d'une note rédigée par lui).

— Il serait nécessaire, semble-t-il, pour la correspondance des termes, de rétablir l'ordre suivant : Identité, Distinction, Détermination. Mais c'est également ainsi qu'ils sont énumérés dans la *Logique*, ch. XXVII. **(A. L.)**

autrui : soit celui qui résulte, instinctivement, des liens qui existent entre les êtres d'une même espèce ; — soit celui qui résulte de la réflexion et de l'abnégation individuelle. Il comprend, d'après le *Tableau* du *Catéchisme positiviste*, l'attachement, la vénération, la bonté.

B. Éthique. Doctrine morale, opposée à l'hédonisme, à l'égoïsme*, et dans une certaine mesure à l'utilitarisme* (en tant que celui-ci ne veut faire appel, en principe, à aucun autre ressort moral que la recherche, par l'agent, de son véritable intérêt) : théorie du bien qui pose au point de départ l'intérêt de nos semblables, en tant que tel, comme but de la conduite morale. Cf. les formules de Comte : « Vivre pour autrui ; — L'Amour pour principe, l'Ordre pour base, le Progrès pour but, etc. »

CRITIQUE

Nous avons distingué nettement les deux nuances du sens **A,** non seulement parce qu'au point de vue psychologique elles répondent à deux attitudes différentes, mais parce que M. Baldwin (*Dictionary*, sub V°) fait remarquer que le mot *altruisme* ne doit être employé que lorsqu'il s'agit d'une disposition consciente, non d'un instinct ou des habitudes créées par l'interdépendance* organique. On remarquera que, dans le *Discours préliminaire*, Comte emploie à plusieurs reprises *abnégation* comme synonyme d'altruisme.

Sur la distinction entre *altruisme* et *charité*, voir ci-dessous la note de M. Blondel.

Rad. int. : Altruism.

Sur **Altruisme.** — « J'adopte très volontiers ce mot (*altruiste*, adj.), que nous devons à M. Comte. Récemment un critique qui condamnait ce mot, comme étant de formation nouvelle *(as newfangled)*, demandait pourquoi nous ne nous contentions pas des expressions bienveillant *(benevolent)* et bienfaisant *(beneficent)*. Il y a à cela une raison fort suffisante. *Altruisme* et *altruiste* présentant à l'esprit, par leur forme aussi bien que par leur signification, les antithèses d'*égoïsme* et d'*égoïste*, communiquent l'idée de cette opposition très vite, et avec une grande clarté, ce que ne font pas de même bienveillance ou bienfaisance et leurs dérivés, parce qu'ils n'impliquent pas directement l'antithèse. Cette supériorité dans la force expressive du mot facilite la communication des idées morales. » H. Spencer, *Principes de Psychologie*, 8e partie ; note au titre du chap. VIII : « Altruistic sentiments. » Traduction Ribot et Espinas, II, 638. Les chapitres précédents sont intitulés : « Egoistic sentiments, Ego-altruistic sentiments. »

Différentes modifications ont été introduites, à la séance du 3 mai 1923, dans la rédaction provisoire de cet article faite en vue de la deuxième édition :

1° Dans le § **A,** il était dit primitivement : « ... celui qui résulte instinctivement de la *solidarité* des êtres d'une même espèce. » M. **Beaulavon** a fait observer que ce terme était trop spécial, et impliquait une hypothèse, encore discutée, sur l'origine du sentiment altruiste instinctif.

2° Dans le § **B**, les mots : « ou à l'individualisme » avaient été ajoutés sur la proposition de MM. **Berthod, Gilson** et **Van Biéma.** Auguste Comte, a-t-on fait remarquer, était préoccupé de porter remède à l'individualisme du XVIIIe siècle. On pourrait presque dire, a ajouté M. **Berthod**, que son idée d'*altruisme* s'oppose surtout à la *Déclaration des droits de l'homme*. On sait d'ailleurs avec quelle insistance, il a critiqué cette idée du *droit*. — Mais il a semblé préférable de ne conserver cette remarque que dans les observations qui l'expliquent.

3° Dans le même paragraphe, quelques lignes d'explication ont été ajoutées, sur la proposition de MM. **Gilson** et **Van Biéma,** pour faire comprendre en quel sens l'altruisme peut être opposé à l'utilitarisme : car il n'est pas douteux que

« **AMABIMUS** », terme mnémotechnique de LOGIQUE énonçant l'équivalence des quatre modales A. A. I. U., rangées dans l'ordre suivant : *Possible*, *Contingent*, *Impossible*, *Nécessaire*. — A marque l'affirmation du mode* et celle du dictum* (p. ex. : il est possible que S soit P) ; I, la négation du mode et l'affirmation du dictum ; U, la négation du mode et celle du dictum. — E, qu'on trouvera dans les trois autres mots mnémotechniques similaires (*Purpurea**, *Iliace**, *Edentuli**) marque l'affirmation du mode et la négation du dictum. Voir *Modalité**, Obs.

Amaurose, voir les observations sur *Anesthésie**.

AMBIGUÏTÉ, D. *Zweideutigkeit ;* E. *Ambiguity ;* I. *Ambiguità.*

Double sens d'un mot ou d'une expression, soit par elle-même, soit suivant sa place et sa connexion. Cf. *Amphibolie**, *Équivoque**.

Rad. int. : Ambigues, —aj.

Amblyopie, voir les observations sur *Anesthésie**.

AME, G. Ψυχή ; L. *Anima ;* D. *Seele ;* E. *Soul ;* I. *Anima.*

A. Le principe de la vie, de la pensée ou de toutes deux à la fois, en tant qu'il est considéré comme une réalité distincte du corps par lequel il manifeste son activité. « Ἡ ψυχὴ δὲ τοῦτο ᾧ ζῶμεν καὶ αἰσθανόμεθα καὶ διανοούμεθα πρώτως. » ARISTOTE, Περὶ ψυχῆς, 414a12. Cette réalité peut d'ailleurs être conçue soit comme matérielle : Ἡ ψυχὴ σῶμα λεπτομερές. » ÉPICURE, dans DIOG. LAERT., X, 33 : « Dei flatu natam, immortalem, corporalem, effigiatam » ; TERTULLIEN, *De Anima*, 8, etc. ; cf. ci-dessous, RENOUVIER, Observations ; — soit comme immatérielle : « L'âme est d'une nature qui n'a aucun rapport à l'étendue ni aux dimensions ou autres propriétés de la matière dont le corps est composé. » DESCARTES, *Passions de l'âme*, I, art. 30, etc.

Sur le sens large et le sens étroit du

Mill est très altruiste dans sa morale pratique, quoique son altruisme soit dérivé ; et c'est d'ailleurs ce que visait la rédaction primitive par les mots : « dans une certaine mesure ». Mais il a paru nécessaire d'être plus explicite. **(A. L.)**

Altruisme, au sens d'Auguste Comte s'oppose d'une part à *égoïsme ;* mais de l'autre il s'oppose aussi à *charité*. A l'inverse des doctrines qui (comme celle de La Rochefoucauld) ramènent tous les ressorts de la vie affective au seul amour-propre, l'altruisme estime qu'il y a un mouvement centrifuge aussi naturel et spontané que la tendance centripète. Sur ce fondement de nature, il fait reposer l'ordre social et moral, en complétant, en organisant la spontanéité de l'instinct par la réflexion et la science qui, par l'Ordre et le Progrès, promeuvent l'humanité jusqu'au Culte religieux du grand Être humain. — Mais précisément parce que cet altruisme a sa source dans la nature et son terme de déploiement dans la société, il diffère radicalement de la charité qui, elle, ne se limite pas aux suggestions de la nature et à l'organisation positiviste des biens sociaux ; elle dépasse l'ordre limité de cette solidarité à la fois spontanée et raisonnée, pour regarder les autres hommes *per oculos Dei*, pour justifier le don infini de soi, pour ériger Dieu en l'homme, au lieu d'ériger l'humanité en Dieu. En essayant de soumettre à son usage des termes, des sentiments, des idées d'origine chrétienne, comme celui d'abnégation, Comte les a dénaturés et comme décapités. **(Maurice Blondel.)**

Sur **Ame.** — M. **Prat** ajoute, aux textes cités dans le § **A** : « Zénon Cittien, Antipater dans ses livres *De l'âme* et Posidonius, nomment l'âme un esprit doué de chaleur, qui nous donne la respiration et le mouvement. » DIOGÈNE DE LAERTE, trad. anonyme (Amsterdam, Schneider, 1761), tome II, p. 172. (Vie de Zénon.) —

mot *âme* (1° toute monade ; 2° les seules monades qui ont des perceptions distinctes et accompagnées de mémoire), voir Leibniz, *Monadologie*, § 19.

B. Principe d'inspiration morale. « Avoir de l'âme », expression d'Ancillon, louée par Mme de Staël, qui ajoute : « C'est ce souffle divin qui fait tout l'homme : aimer en apprend plus sur les mystères de l'âme que la métaphysique la plus subtile. » *De l'Allemagne*, 3e partie, ch. II.

CRITIQUE

Ce mot implique toujours une dualité de nature et de fins, une opposition, au moins provisoire, avec l'idée du corps, soit au point de vue métaphysique, soit au point de vue empirique, soit au point de vue moral, « soit même au point de vue esthétique, par exemple quand on dit qu'il faut avoir de l'âme pour avoir du goût ». (*Lettre* de M. Maurice Blondel.) Il se distingue du mot *esprit* : 1° en ce qu'il contient l'idée d'une substance individuelle ; 2° en ce qu'il est plus compréhensif, le mot *esprit* s'appliquant surtout aux opérations intellectuelles. Il s'oppose également au *moi* dans la question de savoir si notre âme « est plus grande que notre moi », c'est-à-dire si notre existence psychique est plus riche de contenu que ce dont nous avons conscience.

Il a même le plus souvent, chez les modernes, une nuance religieuse, par suite d'une association très générale : 1° entre l'idée d'âme et l'idée d'immor-

---

M. **Van Biéma** rappelle le texte suivant de Leibniz : « Cependant pour revenir aux formes ordinaires ou âmes matérielles, cette durée qu'il faut leur attribuer, à la place de celle qu'on avait attribuée aux atomes, pourrait faire douter, si elles ne vont pas de corps en corps, ce qui serait la métempsychose » ; et la doctrine qu'il y oppose sur « la conservation non seulement de l'âme, mais encore de l'animal même et de sa machine organique, quoique la destruction des parties grossières l'ait réduite à une petitesse qui n'échappe pas moins à nos sens que celle où il était avant que de naître. » *Système nouveau de la nature et de la communication des substances*, § 6 et 7. Voir tout le passage, et cf. *Théodicée*, 397.

On trouve aussi dans Renouvier une conception hypothétique de l'âme en tant que « composé subtil, délié, insaisissable pour des organes ou des instruments encore trop grossiers », mais cependant matériel, et capable de palingénésie*. Voir *Psychologie rationnelle*, ch. XXIV ; éd. Armand Colin, II, 290.

Plus que le mot esprit, le mot *âme* évoque le sentiment de ce qui est *vital*, chaud, cordial. Mais le mot *esprit* n'exclut pas ces harmoniques (et l'étymologie le rappelle bien) ; seulement il met davantage l'accent sur ce qui est indépendant des conditions matérielles ou animales, sur ce qui participe à l'universel, à l'éternel ; on parlera de « pur esprit » plutôt que de « pure âme ». **(Maurice Blondel).**

L'usage du mot est souvent poétique et vague : « Un monde sans âme. « Objets « inanimés avez-vous donc une âme ?... » (Lamartine). Bergson parle d'un « supplément d'âme », ce qui surprend de la part de l'auteur des *Données immédiates*. **(M. Marsal.)**

L'idée d'*immortalité* a été signalée dans la Critique ci-dessus sur la proposition de M. **G. Beaulavon,** qui fait remarquer que c'est à quoi, communément, le mot d'âme fait songer tout de suite dans nos sociétés chrétiennes. — On pourrait ajouter qu'il évoque aussi quoique, pour nous, secondairement, la doctrine de la *transmigration* des âmes. (Voir ci-dessus.) Toutes ces idées me paraissent se rattacher à celle de principe *individuel* et *séparable*, que j'ai essayé de mettre en relief dans le texte de cet article. **(A. L.)**

talité ; 2° entre l'idée d'âme et l'idée de Dieu, considéré comme l'origine et le lien des âmes selon le Christianisme (DESCARTES, MALEBRANCHE, LEIBNIZ, BERKELEY, etc.).

Rad. int. : Anim.

Ame du monde, Ἡ τοῦ παντὸς ψυχή, ARISTOTE, Περὶ ψυχῆς, 407ᵃ3. Cf. PLATON, *Timée*, 34 B sqq., où elle est simplement appelée ἡ ψυχή. — L. *Anima mundi*, FLUDD ; *Principium hylarchicum*, Henri MORE ; D. *Weltseele*, *Weltgeist* ; E. *Soul of the world* ; I. *Anima del mondo.*

Ame qui joue par rapport au monde entier le rôle du principe d'unité et de mouvement défini ci-dessus. Elle est définie par SCHELLING : « Was die Continuität der anorganischen und der organischen Welt unterhält, und die ganze Natur zu einem allgemeinen Organismus verknüpft[1]. » *Ueber die Weltseele*, Sämtliche Werke, I, Abth. II, 569. Elle est tantôt considérée comme tenant lieu de Dieu*, tantôt comme un intermédiaire entre Dieu et les êtres visibles.

Ame pensante, διανοητικὴ ψυχή, ARISTOTE, Περὶ ψυχῆς, 431ᵃ14 ; νοητικὴ ψυχή, *Ibid.*, 429ᵃ28. L'âme, ou la partie de l'âme qui est le principe de la pensée.

1. « Ce qui soutient la continuité du monde organique et inorganique, et unit toute la nature en un organisme universel. »

Cf. Actif* (intellect). — Sur la division générale des fonctions de l'âme, ou des âmes, voir *Ibid.*, 413ᵇ12, 414ᵃ32.

Ame sensitive, αἰσθητικὴ ψυχή, ARISTOTE, Περὶ ψυχῆς, 415ᵃ1, etc. L'âme, ou la partie de l'âme, qui est le principe de la sensation et de la sensibilité, même chez les êtres qui ne possèdent pas la raison.

Ame végétative, θρεπτικὴ ψυχή, ARISTOTE, Περὶ ψυχῆς, 415ᵃ23, etc. L'âme ou la partie de l'âme qui produit la nutrition, la croissance, la reproduction et le déclin des êtres vivants, même non doués de sensation* et de sensibilité*.

Ame sensible (*Anima sensibilis*, ou *Spiritus vitalis*, BACON). Les esprits animaux, compris à peu près comme chez Descartes. C'est une substance purement matérielle « ... tanquam aura composita ex flamma et aere ». *Historia vitae et mortis*, ed. Ellis, II, 213-215. Voir *Observations.*

AMITIÉ, D. *Freundschaft* : E. *Friendship* : I. *Amicizia.*

Inclination élective* réciproque entre deux personnes morales ; s'oppose à l'amour-**B** par l'absence de caractère sexuel ; à l'amour-**C** par le caractère de réciprocité.

Sur **Ame du monde.** — Le dieu des Stoïciens relie l' « âme du monde » platonicienne aux doctrines postérieures. Il devient la Troisième Hypostase de Plotin, et c'est là qu'est l'origine du sens de ce mot chez Schelling. **(R. Berthelot.)**

Sur **Ame sensible et Esprits animaux.** — « Anima siquidem sensibilis sive brutorum plane substantia corporea censenda est, a calore attenuata et facta invisibilis : aura, inquam, ex natura flammea et aerea conflata... corpore obducta atque in animalibus perfectis in capite praecipue locata ; in nervis percurrens, et sanguine spirituoso arteriarum refecta et reparata, quemadmodum Bernardinus Telesius et discipulus ejus Augustinus Donius aliqua ex parte non omnino inutiliter, asseruerunt... Est autem haec anima in brutis anima principalis, cujus corpus brutorum organum ; in homine autem organum tantum et ipsa animae rationalis, et *spiritus* potius quam *animae* appellatione, indigitari possit. » F. BACON, *De dignitate*, livre IV, ch. III, § 4.

CRITIQUE

Amitié a un sens plus précis qu'ami (on dit qu'on est ami des arts, du plaisir, non qu'on a de l'amitié pour ces objets). L'importance philosophique de ce terme vient surtout du rôle accordé à la φιλία par les philosophes grecs (Pythagore, Platon, Aristote, Épicuriens et Stoïciens). Aristote reconnaît trois sortes d'amitiés, qui se subdivisent elles-mêmes par de nombreuses nuances : celle qui a pour objet le plaisir ; celle qui a pour objet l'intérêt ; celle qui a pour objet le bien moral. La troisième seule est parfaite : τελεία δ'ἐστὶν ἡ τῶν ἀγαθῶν φιλία καὶ καθ' ἀρετὴν ὁμοίων. *Éthique à Nicomaque*, VIII, 8, 1156b7. Les formes inférieures ne doivent pourtant pas être exclues du nom d'amitié. *Éth. à Eudème*, VII, 2, 1236a. Les Stoïciens vont plus loin et refusent le nom même d'amitié à tout ce qui n'est pas l'attachement des sages en raison de l'identité de leur sagesse (*Entretiens d'*Épictète, II, 22).

Rad. int. : Amik(es).

AMNÉSIE (du G. ἀ, μνῆσις) ; D. *Amnesie ;* E. *Amnesia ;* I. *Amnesia.*

Perte ou affaiblissement de la mémoire coexistant avec un état normal des autres fonctions intellectuelles. *Amnésie générale*, celle qui porte sur toutes les catégories de souvenirs ; *amnésie partielle* (Ribot, *Maladies de la mémoire*) ou *systématisée* (P. Janet, *Automatisme psychologique*) : celle qui porte sur une catégorie particulière de souvenirs (par exemple, une des classes de sensations, les noms propres, les dates, et même une lettre déterminée). — Nous proposons le terme *amnésie systématique*, dont le même auteur se sert en parlant de l'anesthésie*.

Rad. int. : Amnezi.

Sur **Amitié**. — M. **G. Beaulavon** met en doute que l'amitié soit plus nécessairement réciproque que l'amour. « On dirait très bien, écrit-il, *une amitié non partagée*, le cas est fréquent en particulier chez les enfants. » — Il me semble que cette expression serait un peu forcée, et que, dans ce cas, on parlerait plutôt d' « affection » ou de « sympathie » non partagée. En tout cas, cet emploi du mot appartiendrait au langage familier : dans le langage philosophique, il retient toujours quelque chose de l'usage aristotélicien et stoïcien ; par exemple dans ce passage de Renouvier et Prat : « L'amitié *réelle, digne de ce nom*, nous donne, dans notre propre sexe, le compagnon de vie dont le caractère s'adapte au nôtre, cet être harmonique de notre être, sans lui être semblable ou même le contrastant, avec qui nous n'avons de rapports habituels que sur un pied de *réciprocité.* » *La Nouvelle Monadologie*, p. 193. — Cf. Rousseau, *Émile*, IV : « L'attachement peut se passer de retour, jamais l'amitié. » (Ed. Garnier, p. 254.) **(A. L.)** Voir *Affection**.

Sur **Amnésie**. — On distingue encore, suivant la répartition dans le temps des souvenirs abolis :

Les *amnésies lacunaires*, portant sur des périodes de temps délimitées ; les *amnésies rétrogrades* (engendrées par des traumatismes la plupart du temps) portant sur une période plus ou moins longue précédant juste l'événement causal ; les *amnésies antérogrades ou continues* (amnésies de fixation) portant sur une période plus ou moins prolongée, au cours de laquelle il ne se produit pas d'acquisition de souvenirs ; les *amnésies antérorétrogrades*, combinant les deux dernières formes.

Enfin la distinction des amnésies d'*évocation* et de *conservation*, opposées également aux amnésies de *fixation*, concerne les mécanismes générateurs de l'amnésie (destruction des souvenirs eux-mêmes, ou incapacité d'utiliser des souvenirs réellement conservés). **(H. Piéron.)**

Synonyme français : oubli. **(V. Egger.)** — Il nous semble que les deux mots

« **AMORAL** » (du préfixe G. privatif *ἀ*, et de *moral*) ; D. *Amoralisch ;* E. *Amoral ;* I. *Amorale.*

Néologisme dû probablement, en France, à Guyau (voir observations), mais qui s'est répandu rapidement depuis lors et surtout dans ces dernières années.

Non susceptible de qualification normative* au point de vue du bien et du mal ; étranger à la catégorie de moralité.

Cf. *Immoral**.

CRITIQUE

Le succès de ce terme, d'abord philosophique, a été si général qu'il est entré dans le langage courant des milieux cultivés. Il est même employé quelquefois dans la conversation, comme une sorte d'euphémisme, pour parler de caractères qui mériteraient d'être nommés proprement immoraux, mais dont on veut laisser entendre qu'ils ont peut-être quelque excuse dans leur indifférence naturelle aux idées de bien et de mal, ou dans le développement incomplet de leur conscience morale. Ce sens lâche et un peu équivoque ne doit pas être admis dans une langue philosophique correcte. Voir *Observations.*

Rad. int. : Ne-etikal ; *au sens péjoratif :* sen-etik.

---

ne sont pas équivalents : l'oubli est normal ; l'amnésie, pathologique. **(Louis Couturat. — A. L.)**

L'expression, « *amnésie périodique* » (Pierre Janet, etc.), serait utilement remplacée par *amnésie des périodes.* « *Amnésie continue* », des mêmes auteurs, est équivoque. Il faudrait dire : oubli à mesure. **(V. Egger.)**

Sur **Amoral.** — Article complété d'après des indications fournies par M. **Nabert,** qui nous communique les textes suivants : « Absence de fin, *amoralité* complète de la nature, neutralité du mécanisme infini... » Guyau, *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, 1re éd. (1885), p. 102. « Les lois de la nature... sont immorales, ou si l'on veut, *a-morales*, précisément parce qu'elles sont nécessaires. » *Ibid.*, p. 144.

Le *Dictionnaire* de Murray cite un exemple d'*amoral* en 1882 (Stevenson), mais le note comme un terme occasionnel *(a nonce-word).* On ne le trouve ni dans le Dictionnaire de Baldwin (1901) ni dans la première édition de celui d'Eisler (1899). Il figure dans la troisième (1910).

— Ce terme a le défaut d'être hybride. **(J. Lachelier.)**

— Si je dis : la morale distingue le moral de l'amoral, il y a pis qu'une ambiguïté. L'*ἀ* privatif, et en général l'hellénisme linguistique, est un procédé paresseux, fécond en cacophonies ou en équivoques. **(V. Egger.)**

La rédaction de la *Critique* est nouvelle ; elle a été faite à la suite de la discussion qui a eu lieu à la séance du 3 mai 1923. Le texte primitif de l'article contenait un membre de phrase obscur sur l'emploi de ce mot « par euphémisme » ; il a donné lieu à des malentendus que nous espérons éviter par ces explications plus développées. MM. **Brunschvicg** et **Leroux,** en particulier, ont insisté pour que l'on maintînt le sens philosophique dans sa pureté. « L'*immoral*, dit M. Brunschvicg, va contre la morale, avec une conscience plus ou moins claire de ce qu'il fait ; l'*amoral* n'a même pas conscience de l'existence de jugements moraux. » — « Un être *amoral*, écrit M. Leroux, n'est pas simplement celui qui enfreint les règles morales, mais celui qui n'attache aucune importance à cette infraction, celui qui conteste ou ignore la valeur de l'impératif éthique. Chez un *amoral*, il n'existerait pas ce conflit entre la conscience et la conduite que la notion d'immoralité semble

AMORALISME, sans équivalents étrangers (?).

A. Doctrine d'après laquelle il n'existe pas de morale, sinon à titre de croyance, sans fondement objectif et universel. « La doctrine qui n'admettant que des jugements de fait, non des jugements de valeur, nie par cela même la morale, est proprement l'*amoralisme.* » Fouillée, Observation sur l'article *Immoralisme**, ci-dessous. Voir ce mot, et les *observations* correspondantes.

B. Absence de moralité (chez un individu).

Rad. int. : **A.** Amoralism ; **B.** Senetikes.

AMOUR, L. *Amor ;* D. *Liebe ;* E. *Love ;* I. *Amore.*

A. Nom commun à toutes les tendances attractives, surtout quand elles n'ont pas pour objet *exclusif* la satisfaction d'un besoin matériel : telles que les inclinations domestiques (amour des parents pour les enfants) ; les inclina-

---

comporter. » — Rien de plus juste en ce qui concerne *amoral ;* mais peut-être est-ce là, inversement, limiter d'une manière trop stricte le sens du mot *immoral :* à côté de l'*immoralisme* théorique d'un Nietzsche, qui a pleinement conscience de ce qu'est la morale, et qui réagit contre elle, il existe une *immoralité* pratique, que la faiblesse ou la perversion de la conscience expliquent sans la supprimer. D'ailleurs les mots *immoral* et *immoralité* s'appliquent très bien aux actes eux-mêmes, à la conduite, indépendamment de tout ce qu'on peut savoir sur la conscience ou l'inconscience de l'agent. **(A. L.)**

Sur **Amoralisme.** — Les précédentes éditions contenaient à cet article une citation de Fonsegrive appelant « amoralisme » la doctrine de Taine d'après laquelle « le vice et la vertu sont des produits comme le sucre et le vitriol ». Nous avons jugé préférable de la supprimer en raison de l'observation suivante, qui avait d'ailleurs été publiée en même temps pour remettre les choses au point : « Le texte de Fonsegrive repose sur une interprétation fausse de la formule de Taine. Taine lui-même s'est expliqué nettement sur ce point dans une lettre que reproduit sa *Correspondance*, t. III, p. 214-215 : « Dire que le vice et la vertu sont des produits comme le vitriol et le sucre, ce n'est pas dire qu'ils soient des produits chimiques... ils sont des produits moraux que les éléments moraux créent par leur assemblage... L'analyse une fois faite, on n'arrive pas à l'indifférence ; on n'excuse pas un scélérat parce qu'on s'est expliqué sa scélératesse... » Dans sa *Philosophie de l'Art*, Taine soutient, d'une manière plus générale encore, que dans l'étude de la nature le point de vue moral est aussi légitime que celui de la science, et que de ce point de vue on doit classer les caractères des êtres dans un ordre différent de leur ordre d'importance scientifique. Cf. t. II, p. 328 et p. 364-365. **(R. Berthelot.)**

Sur **Amour.** — Ce mot, au sens **B**, ne doit se dire de l'inclination sexuelle que si elle est élective. **(G. Dumas.)** — Sans doute, il s'agit vraiment de ce qu'on *doit* dire : voir la *Critique* ci-dessus. Mais en fait, cette restriction n'est pas observée : « J'ai réduit l'amour à une fonction, et cette fonction à un minimum. » Taine, *Thomas Graindorge*, 307. Les exemples sont nombreux. **(A. L.)**

— L'amour, au sens **C**, est moins un anti-égoïsme qu'un supra-égoïsme : c'est la tendance fondamentale de l'être vers le bien, d'abord indéterminément ; mais enfin ce bien universel n'est pas exclusif de mon bien propre, qui y est compris : « Amour bien ordonné commence par soi-même. » Sans doute, afin d'empêcher la monstrueuse disproportion de l'amour-propre, qui use de l'inclination infinie pour

tions corporatives* (patriotisme ; esprit de corps), les inclinations individuelles* (amour du jeu, amour du luxe, amour du métier). Si la tendance est purement matérielle, on emploie le verbe aimer, mais rarement le substantif amour : on dit bien qu'on aime à boire, on ne dit guère qu'on a l'amour de l'alcool.

B. Se dit de l'inclination sexuelle sous toutes ses formes et à tous ses degrés. Quand le mot est employé seul, c'est en général dans cette acception.

C. Tendance essentiellement *opposée à l'égoïsme :* 1° soit qu'elle ait pour objet le bien d'une autre personne morale : amour des malheureux, amour du prochain ; 2° soit qu'elle ait pour objet une idée en face de laquelle on fait plus ou moins complètement abnégation de son intérêt et même de son individualité : amour de la science, de l'art, de la justice. « Le véritable amour a toujours pour base le renoncement au bien individuel. » Tolstoï, *De la vie*, 177. Si ces objets d'amour sont considérés comme réunis, et comme formant les attributs d'une personne morale : amour de Dieu.

CRITIQUE

On voit par l'analyse ci-dessus que le mot présente des sens très divers, dont quelques-uns peuvent aller jusqu'à une véritable opposition. Les formules littéraires reposant sur le jeu de cette opposition sont innombrables : « Si l'on croit aimer sa maîtresse pour l'amour d'elle, on est bien trompé. » La Rochefoucauld, *Max.* 374. — « Les quatre-vingt-dix-neuf centièmes du mal parmi les hommes proviennent de ce faux sentiment qu'ils nomment l'amour, et qui ne ressemble pas plus à l'amour que la vie de l'animal ne res-

le bien en faveur du *moi* fini et insatiable, il importe absolument de refouler, de haïr cet égocentrisme. Mais le ressort foncier n'en reste pas moins au plus intime de chaque être qui a à franchir comme trois étapes : 1° *amor complacentiæ et concupiscentiæ*, naïf attachement de l'enfant qui rapporte indélibérément tout à soi ; 2° *amor benevolentiæ et beneficentiæ*, générosité qui remet la personne dans le rang et la subordonne aux autres ; 3° *amor unionis*, oubli et don de soi, trépas amoureux d'une vie qui, selon le mot de saint Augustin, *est plus ubi amat quam ubi animat*, mais qui se retrouve d'autant plus parfaitement qu'elle s'est davantage perdue en ce qu'elle aime. Il y a donc ascension, mais non rupture, ni opposition absolue, dans les diverses phases et dans les divers sens de l'amour. **(Maurice Blondel.)**

Il y a quelque équivoque, semble-t-il, à dire que le bien universel n'est pas exclusif de *mon* bien *propre ;* et la formule « charité bien ordonnée commence par soi-même », après avoir servi à exprimer l'idée que rappelle-ci-dessus M. Blondel, et qui nous a été signalée aussi par M. **R. Daude,** n'est plus guère employée aujourd'hui que dans un sens ironique. Non seulement il paraît certain qu'il y a des cas où l'abnégation et le sacrifice sont réels, et nécessaires au bien universel ; mais, même en thèse générale, c'est supposer que l'être ou le bien de l'homme est vraiment dans son *moi* dans ce qu'il peut appeler *sien* et s'approprier, ce qui est loin de pouvoir être pris pour évident. Et ce que le mystique retrouve en se perdant en ce qu'il aime n'est peut-être pas ce *moi* qu'il avait abandonné. **(A. L.)**

M. **Ch. Werner** rappelle « la notion platonicienne de l'amour comme étant l'élan par lequel l'âme, sensible à l'attrait de la Beauté parfaite, tend à l'immortalité ».

Sur la *Critique.* — Peut-on dire que l'amour de la science, de la justice, de Dieu, soit *amor beneficientiæ ?* **(J. Lachelier.)** — Ce terme scolastique est en effet un peu trop étroit. Cependant si l'on aime la science « pour la science », et non par une sorte d'égoïsme intellectuel qui se plaît à exercer ses facultés, il semble bien

semble à la vie de l'homme. » Tolstoï, *De la vie*, p. 170, et tous les chapitres XXII à XXIV. Il en est de même des raisonnements du romantisme sur la valeur morale de l'amour, qui reposent sur le mélange des deux sentiments en **B.**

Les scolastiques distinguent avec justesse *amor beneficentiae* **(C)** et *amor concupiscentiae* (= égoïste, **A** ou **B**). — Descartes, il est vrai, a protesté contre cette distinction en ramenant l'un et l'autre à la formule : « Une émotion de l'âme causée par le mouvement des esprits qui l'incite à se joindre de volonté aux objets qui paraissent lui être convenables. (Se joindre de volonté = « imaginer un tout dont on est seulement une partie, et que la chose aimée en est une autre ».) *Passions de l'âme*, II, 79-81. Mais l'assimilation est évidemment inexacte en ce que les choses ou les êtres désirés sont conçus comme un *moyen* en vue de la fin que nous sommes, et non comme d'autres membres d'un *tout* dont nous faisons partie au même titre qu'eux, ou même en nous subordonnant à eux : ce qui est l'amour au sens **C.** Il revient d'ailleurs à l'opposition des deux sentiments par un détour : « Encore que les passions qu'un ambitieux a pour la gloire, l'ivrogne pour le vin, un brutal pour une femme qu'il veut violer, un homme d'honneur pour son ami ou sa maîtresse, et un bon père pour ses enfants, soient bien différentes entre elles, toutefois, en ce qu'elles participent de l'amour, elles sont semblables. » *Ibid.*, 82. Mais il ajoute qu'un père à l'égard de ses enfants « se représentant que eux et lui font un tout *dont il n'est pas la meilleure partie*, il préfère souvent leurs intérêts aux siens », et que « l'affection que les gens d'honneur ont pour leurs amis est *de cette nature*, bien qu'elle soit rarement si parfaite » ; ce qui rétablit l'opposition.

Il est donc impossible de réduire à l'unité les sens du mot amour. Il serait souhaitable, en raison de la prévention morale favorable qui s'y attache, de le réserver au sens **C** (= celui qui transporte hors de l'individu aimant la finalité de son sentiment et de son action). Cf. la définition bien connue de Leibniz : « Amare est gaudere felicitate alterius. » Le mot *désir*, qui lui est nettement opposé dans certains cas par le langage courant, pourrait être appliqué en général à l'autre sens (= tendance à la possession ou à la jouissance avec ou *sans* considération de la finalité propre à ce qui est désiré ; ce qu'Helvétius résumait dans l'aphorisme : « Aimer, c'est avoir besoin »). — Mais, d'autre part, le mot *amour* appartient si fortement à la langue courante, avec la multiplicité de ses sens, qu'on ne saurait faire adopter une spécialisation de ce terme. Nous nous bornons donc à en signaler l'ambiguïté et à réclamer, dans tous les cas équivoques, l'usage des expressions qui permettent d'éviter le sophisme. Cf. Observations sur *Charité**.

Rad. int. : Am.

---

que le but de l'action soit le *bien de la science* en elle-même, c'est-à-dire son progrès. Et de même pour celui qui aime Dieu en *le servant*, et non en se servant de lui pour son propre salut. **(A. L.)**

Je ne vois trop rien à reprocher à la thèse de Descartes. Elle réserve la question de savoir si le centre de gravité du système formé de nous et de l'objet aimé est en nous ou dans cet objet. **(J. Lachelier.)** — Mais ne fait-elle pas passer ainsi l'essentiel au second plan, en mettant au contraire en première ligne une unité factice ? **(A. L.)**

« Amour-*vrai* » pour désigner l'amour au sens **C**, serait acceptable : on trouve déjà dans Catulle *amatam vere* (LXXVI) ; cependant *désintéressé*, employé par Leibniz, serait peut-être plus clair. **(J. Lachelier.)**

Amour intellectuel de Dieu (Spinoza). L'amour étant défini « une joie accompagnée de l'idée d'une cause extérieure » (*Éthique*, III, déf. 6), l'amour intellectuel de Dieu est l'amour de Dieu causé par la connaissance adéquate des choses, qui nous fait éprouver une joie jointe à l'idée de Dieu comme cause de notre joie. *Éthique*, V, prop. 32, Corollaire. — Cf. *Adéquat**.

Amour (Pur). « L'amour pour Dieu seul, considéré en lui-même et sans aucun mélange de motif intéressé, ni de crainte, ni d'espérance, est le pur amour ou la parfaite charité. » Fénelon, *Maxime des Saints*, chap. i (Didot, II, 6). Il s'oppose à l'amour d'intérêt, à l'amour d'espérance, et même à l'amour de préférence, qui consiste à aimer Dieu plus que soi-même, mais qui contient encore un retour sur l'avantage de cet état.

Amour-propre, D. *Eigenliebe* (dans les deux sens) ; — E. *Self-love* (au sens **A**) ; **B.** sans équivalent exact. (Voir *Observations*) ; I. *Amor proprio.*

A. Amour de soi-même, égoïsme au sens **B.** (Vieilli.) « L'amour de la patrie est un véritable amour-propre. » Saint-Évremond, II, 399.

B. D'ordinaire : sentiment complexe de fierté personnelle, aboutissant d'une part au désir de bien faire en ce qui peut être apprécié par les autres, de l'autre à une susceptibilité en éveil au sujet de cette appréciation. « L'amour-propre des auteurs de profession... » Duclos, *Considérations sur les mœurs*, ch. xii.

Rad. int. : Propr-am.

Sur **Amour-propre.** — Il n'y a point en anglais de mot qui corresponde exactement au sens **B,** *conceit*, *self-conceit* marquent surtout le contentement de soi-même, et se rapprochent plus de *vanité* que d'*amour-propre.* En certains cas on emploierait *self-respect*, *pride*, *vanity*, et aussi pour un certain aspect de cette idée, *sensitiveness.* Nous nous servons souvent en anglais du terme français. **(Th. de Laguna.)**

E. Leroux a fait remarquer que l'on trouve chez Jean-Jacques Rousseau une distinction très précise entre *amour-propre* et *amour de soi :* le second est « un sentiment naturel qui porte tout animal à veiller à sa propre conservation, et qui, dirigé dans l'homme par la raison et modifié par la pitié, produit l'humanité et la vertu. L'amour-propre n'est qu'un sentiment relatif, factice et né dans la société, qui porte chaque individu à faire plus de cas de soi que de tout autre, qui inspire aux hommes tous les maux qu'ils se font mutuellement et qui est la véritable source de l'honneur ». *Discours sur l'Inégalité*, note O. Dans le corps du *Discours*, 1re partie, il emploie *amour-propre* au sens d'égoïsme réfléchi, raisonné.

Höffding (*Rousseau und sein Philosophie*, p. 107) renvoie pour cette distinction à Vauvenargues, *Introduction à la connaissance de l'esprit humain*, qui avait paru huit ans auparavant (en 1746). Voici le passage de Vauvenargues : le fait qu'on meurt pour la gloire « justifie la distinction que quelques écrivains ont mise avec sagesse entre *l'amour-propre* et *l'amour de nous-mêmes...* Avec l'amour de nous-mêmes, disent-ils, on peut chercher hors de soi son bonheur ; on peut s'aimer hors de soi davantage que son existence propre *(sic) ;* on n'est point à soi-même son unique objet. L'amour-propre, au contraire, subordonne tout à ses commodités et à son bien-être : il est à lui-même son seul objet et sa seule fin... L'amour-propre veut que les choses se donnent à nous, et se fait le centre de tout. Rien ne caractérise donc l'amour-propre comme la complaisance qu'on a dans soi-même et les choses qu'on s'approprie ». *Introduction à la connaissance de l'esprit humain*, livre II, ch. xxiv. Höffding pense que Vauvenargues s'est peut-être inspiré dans

AMPHIBOLIE ou, illogiquement, **Amphibologie,** G. Ἀμφιβολία ; D. *Amphibolie ;* E. *Amphibolia, Amphibology ;* I. *Anfibologia.*

Double sens d'une locution ou d'une phrase. Voir Ambiguïté*. Nous proposons d'employer de préférence *ambiguïté* pour les mots ou les termes, *amphibolie* pour les phrases ou les propositions, et *équivoque* dans le sens général.

Rad. int. : Amfibol, —es, dusensess.

Amphibolie transcendentale ou des concepts de réflexion (Kant, *Critique de la raison pure*). Appendice général à l'Analytique transcendentale : « Von der Amphibolie der Reflexionsbegriffe durch die Verwechslung des empirischen Verstandesgebrauchs mit dem transcendentalen[1]. » Par concepts de réflexion, il entend les concepts au moyen desquels l'entendement compare les représentations (identité et diversité, accord et opposition, interne et externe, matière et forme). L'amphibolie résulte de ce que les prédicats purement intellectuels déterminés par ces concepts sont appliqués aux phénomènes sensibles, soit pour les comprendre, soit pour les dépasser, sans souci des conditions propres de la sensibilité. D'où, chez Kant, toute une critique de la monadologie leibnizienne, qu'il considère comme reposant sur cette amphibolie.

1. « De l'amphibolie des concepts de réflexion par la confusion de l'usage empirique de l'entendement avec son usage transcendental. »

AMPLIFIANTE (Induction), celle qui étend la formule générale, tirée d'un certain nombre de faits, à des faits encore inconnus ou futurs. — On l'appelle aussi *induction baconienne*, et on l'oppose à l'*induction aristotélicienne*, ou plus généralement à l'*induction complète*, qui ne dépasse pas le degré

---

ce passage de Shaftesbury, ou « des Cartésiens ». Mais on trouve dans l'*Introduction* de M. Roustan à son édition du *Traité de l'amour de Dieu* de Malebranche l'indication suivante : « Malebranche a loué le théologien protestant Abbadie... d'avoir distingué *amour-propre* et *amour de nous-mêmes*, le premier étant la source de tous nos dérèglements, le second étant au contraire naturel et légitime, et principe de tous nos efforts pour accomplir le devoir. » *Introd.*, p. 52. Le passage de Malebranche se trouve dans le même volume, p. 132 et suivantes, dans la *Première lettre au R. P. Lamy*. Cette distinction, longuement développée par lui, est en rapport étroit avec la question du *pur amour*. **(A. L.)**

L. Boisse nous a communiqué aussi le texte suivant : « Lorsque le célèbre M. de La Rochefoucauld dit que l'amour-propre est le principe de toutes nos actions, combien l'ignorance de la vraie signification de ce mot : *amour-propre* ne souleva-t-elle pas de gens contre cet illustre auteur ? On prit l'amour-propre pour orgueil et vanité ; et l'on s'imagina en conséquence que M. de La Rochefoucauld plaçait dans le vice la source de toutes les vertus. Il était cependant facile d'apercevoir que l'amour-propre, ou l'amour de soi, n'était autre chose qu'un sentiment gravé en nous par la nature ; que ce sentiment se transformait dans chaque homme en vice ou en vertu, selon les goûts et les passions qui l'animaient ; et que l'amour-propre, différemment modifié, produisait également l'orgueil et la modestie. » Helvétius, *De l'esprit*, Discours, ch. iv : « De l'abus des mots. » Édit. Lavigne, 1843, p. 20-21.

Sur **Amphibolie.** — La proposition ci-dessus est conforme à l'usage d'Aristote, qui oppose ἀμφιβολία, ambiguïté de construction, à ὁμωνυμία, ambiguïté d'un mot. *Soph. Elench.*, ch. iv, 166^a22. **(Cl. C. J. Webb.)**

de généralité appartenant à la somme des données. Voir *Induction**.

Rad. int. : Ampligant.

AMUSIE, D. *Amusia ;* E. *Amusia ;* I. *Amusia.*

Terme représentant ce qui, pour le langage musical, correspond à l'*aphasie**.

Amusies motrices, incapacité de chanter, de siffler des airs, de jouer d'un instrument (on dit quelquefois en ce cas *amusie instrumentale*). Elles correspondent à l'agraphie*.

Amusies sensorielles : surdité musicale, cécité musicale (perte du pouvoir de reconnaître, de comprendre des airs entendus, ou de lire la musique écrite).

Rad. int. : Amusi.

ANAGOGIQUE, Gr. 'Αναγωγικός.

A. Sens anagogique (D. *Erhebende Erklärung ;* E. *Anagogic interpretation ;* I. *Senso anagogico*). Celui des quatre sens de l'Écriture qui est considéré comme le plus profond et qui consiste dans un symbole des choses constituant le monde divin. « Anagogicus sensus dicitur qui a visibilibus tendit ad invisibilia, ut lux primo die facta... naturam angelicam significat. » Hugues de Saint-Victor, dans Auber, *Symbolisme religieux*, II, 53. Voir *Allégorie**.

B. Employé par Leibniz comme adjectif du mot Induction ('Αναγώγη) : « *Tentamen anagogicum*, Essai anagogique dans la recherche des causes. » Mais d'ailleurs, selon son usage, il rattache ce sens au précédent : « Ce qui mène à la suprême Cause », dit-il au début, « est appelé anagogique chez les philosophes aussi bien que chez les théologiens... » *Ibid.*, Ed. Gerhardt, VII, 270.

ANALGÉSIE, Gr. ἀ, ἄλγος ; D. *Analgesie*, *Analgie ;* E. *Analgesia*, *Analgia ;* I. *Analgesia*, *Analgia.*

Insensibilité partielle ou totale à la douleur, coexistant avec la conservation des autres ou de quelques autres sensations. Voir Anesthésie*.

Algesthésie est employé par quelques auteurs pour désigner la sensibilité à la douleur (Richet, I, 479, etc.).

Rad. int. : Analgesia.

ANALOGIE, G. ἀναλογία ; D. *Analogie ;* E. *Analogy ;* I. *Analogia.*

A. Sens primitif et propre : identité du rapport qui unit deux à deux les termes de deux ou plusieurs couples. Spécialement, et par excellence, proportion mathématique (appelée ἀναλογία dans Euclide). — Aristote analyse ce sens avec précision dans l'*Éthique à Nicomaque*, V, 6 ; 1131ᵃ30 et suiv.

B. Même sens, mais entendu *in concreto :* ce qui présente une analogie au sens **A :** système de termes ayant entre eux même relation. — Cf. *Correspondance**.

C. Rapport de deux organes qui sont analogues*, au sens donné à ce mot par Geoffroy-Saint-Hilaire.

D. Rapport de deux organes analogues*, au sens donné à ce mot par Cuvier.

E. Sens courant et vague : ressemblance plus ou moins lointaine, particulièrement entre choses qui ne se ressemblent pas dans leur aspect général,

---

Sur **Amusie.** — Article ajouté d'après des indications données par M. **Piéron.**

Sur **Analogie.** — « Il y a plus d'analogie ou de rapport entre les couleurs et les sons qu'entre les choses corporelles et Dieu. » Descartes, *Rép. aux 2ᵉ object.*, IX, 107. Cf. 108-109. Peut-être faut-il entendre ce passage au sens de l'analogie d'attribution. **(E. Gilson.)**

« Les analogies se fondent moins sur des ressemblances notionnelles *(similitudines)* que sur une stimulation intérieure, sur une sollicitation assimilatrice *(intentio ad assimilationem)*. » M. Blondel, *L'Être et les Êtres*, p. 225-226. **(I. Benrubi).**

et qui ne peuvent être subsumées sous un même concept.

REMARQUES

1. 'Ανα..., dans *analogie*, marque presque certainement l'idée de répétition (L. *re*...) comme dans ἀνάμνησις, réminiscence ; ἀναβίωσις, résurrection, retour à la vie ; ἀνάληψις, retour des forces, convalescence.

2. Une relation ternaire, ou même d'ordre plus élevé, pourrait donner naissance à une analogie plus complexe que la simple proportion : p. ex. entre « Pierre achète un cheval à Paul » et « Jean achète une maison à Jacques ». Mais nous ne croyons pas qu'on ait envisagé les propriétés de ces analogies à plusieurs termes, si ce n'est dans les essais de *logique des relations**.

3. L'*analogie d'attribution*, distinguée par S[t] Thomas d'Aquin de l'*analogie de proportion* (celle qui est définie au sens **A**), consiste en un usage des termes qui ne serait ni l'usage univoque*, ni l'usage équivoque* : *Homme*, appliqué à Socrate et à Platon, est univoque ; *cause*, au sens judiciaire et au sens physique, est équivoque ; *riant*, appliqué à un visage et à un jardin, est analogue. Tous les noms d'attributs appliqués à Dieu doivent être entendus au sens analogique. — Cette acception ne se rencontre pas, ou très rarement, dans la philosophie classique ; mais elle est redevenue fréquente dans les ouvrages néothomistes contemporains.

Rad. int. : Analog(es), analog(aj).

Raisonnement par analogie.

A. Raisonnement fondé sur l'analogie au sens **A.** En particulier, détermination d'un terme par la connaissance des deux termes de l'un des couples, et d'un des termes du second.

B. Tout raisonnement concluant en vertu d'une ressemblance entre les objets sur lesquels on raisonne.

CRITIQUE

Ce te expression, en dehors du sens **A**, dont le type est le calcul de la « quatrième proportionnelle » représente une idée très vague, et qu'on a encore rendue plus confuse en essayant de la préciser en divers sens. C'est ainsi que pour Kant (*Logik*, § 84), l'*induction* consiste à étendre à tous les êtres d'une même espèce des observations faites sur quelques-uns d'entre eux, le *raisonnement par analogie* à conclure de ressemblances bien établies entre deux espèces à des ressemblances encore inobservées ; — pour Cournot (*Essai*, § 46, 49), l'*induction* n'est qu'une simple extrapolation, l'action de l'esprit qui continue spontanément un mouvement antérieur ; le raisonnement par analogie, au contraire, s'élève par l'observation des rapports à la *raison* des choses ; — pour E. Rabier (*Logique*, ch. xiv) : « 1° l'analogie (= le raisonnement par analogie) est proprement une déduction faite sur une induction préalable ; 2° l'analogie est toujours hypothétique, tandis que l'induction, théoriquement, sinon toujours dans l'application, est certaine » ; — enfin, pour Hamelin, qui prend sur ce point le contrepied de Cournot et se rapproche de J. S. Mill (*Logic*, III, xx), le raisonnement par analogie est l'*induction d'assimilation*, celle qui porte sur des ressemblances extérieures dont on ne connaît pas la raison. (*Du raisonnement par analogie*, Année philos., 1902.)

Il paraît donc impossible de donner à cette expression un sens précis, en dehors de l'acception **A.** Mais l'indétermination de l'usage, même technique, paraissant actuellement insurmontable, on recommande du moins de ne pas en faire, comme il arrive souvent, une espèce définie du genre raisonnement, coordonnée à l'*induction** et à la *déduction**. Voir M. Dorolle, *Le raisonnement par analogie*, not. ch. iii.

« **Analogies de l'expérience,** D. *Analogien der Erfahrung* » (Kant, *Kritik der reinen Vern.*, Transc. Analyt., livre III, ch. ii, 3[e] section). Principes *a priori* de l'entendement pur, relatifs

à la catégorie de *relation** et qui ont pour formule générale : « Tous les phénomènes, au point de vue de leur existence, sont soumis *a priori* à des règles déterminant leur rapport réciproque au sein d'un temps » (A. 176) ; — ou : « L'expérience n'est possible que par la représentation d'une liaison nécessaire entre les perceptions » (B. 218).

Ces analogies sont au nombre de trois : la permanence de la substance ; l'existence de lois fixes de succession dans la nature (ou, dans la 2e édition, le principe de causalité) ; le principe de réaction réciproque universel entre toutes les substances à chaque moment du temps.

ANALOGUE, D. *Analog, gleichartig ;* E. *Analogous ;* I. *Analogo.*

A. Qualificatif d'un terme qui est par rapport à un autre dans la même relation qu'un troisième par rapport à un quatrième ; ce rapport pouvant être soit un rapport de grandeur mathématique (ce qui paraît être le sens primitif du mot), soit un rapport de situation, de durée, de finalité, etc. — « Le réseau télégraphique est analogue au système nerveux » (c'est-à-dire : est à un pays ce que le système nerveux est à un organisme). — On dit, au même sens, *correspondant.*

B. Qualificatif de deux groupes dont les termes se correspondent chacun à chacun.

C. Spécialement, au sens adopté par Geoffroy-Saint-Hilaire : caractère de deux organes qui, dans deux êtres différents, ont même emplacement et mêmes connexions, bien qu'ils puissent avoir des fonctions différentes (comme le bras de l'homme et l'aile de l'oiseau). On dit plutôt, en ce sens, *homologue**.

D. Au sens adopté par Cuvier et par la plupart des biologistes du xixe siècle : caractère des organes ayant la même fonction (qu'ils aient ou non le même caractère anatomique).

E. Qualificatif de deux termes entre lesquels il existe une ressemblance plus ou moins lointaine, particulièrement dans leurs effets, ou dans l'impression qu'ils produisent. « Des raisons analogues. » — Cf. *Analogie.*

REMARQUE

Analogue s'est dit autrefois de tout ce qui s'accorde bien, de ce qui est en harmonie. « Voici pourquoi nos ou-

---

Sur **Analogue.** — Avant de consister en une *métaphore*, comme dans l'exemple choisi, l'analogie consiste en une similitude réelle de rapport, de fonctions, ou de finalité, soit comme une quatrième proportionnelle à trouver, soit comme une continuité phylogénétique, telle que celle de l'aile et de la nageoire, soit comme une assimilation possible d'un ordre inférieur à un ordre supérieur (« les vertus humaines sont analogues aux perfections divines » comme l'a dit Leibniz, qui concevait les choses spirituelles *non ex analogia universi, sed ex analogia nostri*) : ainsi, sans qu'il y ait de ressemblance sensible ou figurable, l'analogue exprime tantôt une relation logique, tantôt une dépendance historique ou une connexion biologique, tantôt une convergence et une unité de plan entre des ordres en apparence incommensurables. **(Maurice Blondel.)**

Ce mot désigne chez E. Geoffroy Saint-Hilaire bien plus qu'un *caractère*, toute une théorie qu'il a exposée dans plusieurs ouvrages, et particulièrement dans les *Principes de philosophie zoologique.* Ce livre s'ouvre par un discours préliminaire consacré à la *théorie des analogues.* Plus loin Geoffroy écrit que cette théorie « n'en est pas une simple amplification (de la doctrine aristotélique), qu'elle reconnaît des principes propres, qu'elle a un but précis, qu'elle devient un instrument de découvertes », etc... *Pr. de philosophie zoologique*, chez Pichon et Didier, et chez Rousseau, Paris, 1830, p. 97. **(L. Boisse.)**

vrages nous plaisent souverainement, indépendamment de l'amour-propre : c'est qu'ils tiennent à toutes nos autres idées et y sont analogues. » MONTESQUIEU, *Cahiers* (Extraits édités par Bernard Grasset, p. 37). On trouve souvent, à la fin du XVIIIe siècle, des expressions telles que : « Un discours analogue aux circonstances. » Mais le mot était encore considéré par FLAUBERT, comme savant et recherché : voir *L'éducation sentimentale* (1869), Ed. Lemerre, I, 220.

Rad. int. : Analog.

ANALYSE (G. Ἀνάλυσις = 1° résolution, solution régressive ; 2° décomposition) ; D. *Analyse ;* E. *Analysis ;* I. *Analisi.* — S'oppose à *Synthèse**.

1° Sens qui se rattachent à l'idée de *décomposition :*

A. Décomposition d'un tout en ses parties, soit matériellement : « L'analyse chimique » ; soit idéalement : « La définition est l'analyse d'un concept. »

B. Par suite, toute méthode ou étude comportant un examen discursif, même si elle aboutit dans son ensemble à une synthèse au sens **C.** « L'analyse d'un texte. » — Ce sens, qui enveloppe décomposition et recomposition, est celui de CONDILLAC, pour qui l'analyse ou méthode analytique consiste à « observer dans un ordre successif les qualités d'un objet, afin de leur donner dans l'esprit l'ordre simultané dans lequel elles existent. » *Logique*, 1re partie, ch. II, § 6. — « Cette analyse (celle de la pensée) ne se fait pas autrement que celle des objets extérieurs. On décompose de même ; on se retrace les parties de sa pensée dans un ordre successif pour les rétablir dans un ordre simultané ; on fait cette composition et cette décomposition en se conformant aux rapports qui sont entre les choses. » *Ibid.*, § 7.

C. Plus spécialement, pour TAINE, mais en un sens voisin, « analyser, c'est traduire ; et traduire, c'est apercevoir sous les signes des faits distincts... Pour savoir ce qu'est une *nature*, vous prendrez un animal, une plante, un minéral dont vous noterez les propriétés et vous verrez que le mot *nature* apparaît

---

Sur **Analyse.** — Il nous semble utile, pour plus de clarté, de donner ici *in extenso* le passage de Duhamel dont le texte cité au § **D** est la conclusion : « Lorsqu'on aura à trouver la démonstration d'une proposition énoncée, on cherchera d'abord si elle peut se déduire comme conséquence nécessaire de propositions admises, auquel cas elle devra être admise elle-même, et sera par conséquent démontrée. Si l'on n'aperçoit pas de quelles propositions connues elle pourrait être déduite, on cherchera de quelle proposition non admise elle pourrait l'être, et alors la question sera ramenée à démontrer la vérité de cette dernière. — Si celle-ci peut se déduire de propositions admises, elle sera reconnue vraie, et, par suite, la proposée ; sinon, on cherchera de quelle proposition non encore admise elle pourrait être déduite, et la question sera ramenée à démontrer la vérité de cette dernière. On continuera ainsi jusqu'à ce que l'on parvienne à une proposition reconnue vraie ; et alors la vérité de la proposée sera démontrée.

« On voit donc que cette méthode, que l'on appelle *analyse*, consiste à établir une chaîne de propositions, etc. »

KANT prend les mots *analyse* et *analytique* en deux sens : 1° dans le sens logique de décomposition des concepts, auquel cas ils s'opposent à *synthèse* et à *synthétique ;* — 2° dans le sens rationnel où ils désignent la recherche des conditions *a priori* de l'expérience : l'analyse de la connaissance, l' « analytique transcendentale ». En ce sens, comme Kant recherche ces conditions par une méthode régressive, l'analyse kantienne se rapproche de la méthode de Pappus. — L'usage

au moment où vous avez fait la somme des faits importants et distinctifs... Dans les sciences morales comme dans les sciences physiques, le progrès consiste dans l'emploi de l'analyse et tout l'effort de l'analyse est de multiplier les faits que désigne un nom ». *Philosophes classiques*, ch. XIII. Elle comporte deux étapes : « traduction exacte, traduction complète » (qui est une limite dont on ne peut que se rapprocher graduellement. *(Ibid., sub fine.)*

2° Sens qui se rattachent à l'idée de *résolution :*

D. « L'analyse consiste à établir une chaîne de propositions commençant à celle qu'on veut démontrer, finissant à une proposition connue, et telles qu'en partant de la première[1] chacune soit une conséquence nécessaire de celle qui la suit ; d'où il résulte que la première est une conséquence de la dernière, et par conséquent, vraie comme elle. » DUHAMEL, *Des méthodes dans les sciences de raisonnement*, I, 41.

A l'analyse, ainsi entendue, s'oppose la *synthèse** aux sens **A** et **B.** Par rapport à l'ordre d'enchaînement des propositions, de prémisse à conséquence, la *synthèse* s'appelle *progression*, et l'*analyse*, *régression.*

L'analyse, en ce sens, est appelée par VIÈTE *poristique**.

1. C'est-à-dire de celle qu'on veut démontrer.

E. Méthode de démonstration qui consiste à supposer le problème résolu. C'est ce que VIÈTE appelle analyse *zététique**, ou *poristico-zététique* (voir P. TANNERY, Appendice II aux *Notions de mathématiques* de J. Tannery) et c'est probablement ce que vise Descartes quand il parle de « l'Analyse des anciens », en la distinguant de « l'Algèbre des modernes ». *Méthode*, II, 6.

Cf. DUHAMEL, *Des méthodes dans les sciences de raisonnement*, I, ch. v, x, et XI, où il oppose l'analyse des Anciens, définie essentiellement par ce caractère, à l'analyse au sens **D,** telle qu'il l'expose lui-même.

F. Au sens général, synonyme d'Algèbre, en tant que la méthode algébrique consiste à supposer le problème résolu pour en déduire les conditions de la solution, c'est-à-dire à remonter de la conséquence cherchée (inconnue) à ses prémisses (connues).

Ce sens, courant au XVIIe siècle, est aujourd'hui tombé en désuétude.

G. Spécialement, de nos jours, le calcul infinitésimal, par opposition à l'Algèbre élémentaire. C'est une abréviation de la locution « Analyse infinitésimale » ou « *Analyse des infiniment petits* » (L'HOSPITAL, 1695), qui signifiait, en vertu de **F,** « Algèbre infinitésimale ».

Rad. int. : **A.** Analiz ; **D.** Analitik.

Analyse réflexive, voir *Réflexif**.

par Kant des mots *analyse* ou *analytique*, dans ce cas, s'explique par le fait qu'il prétend appliquer à la connaissance du réel les formes mêmes de la logique. **(F. Rauh.)**

Sur les différents sens des mots *analyse* et *synthèse* chez les géomètres anciens, voir Paul TANNERY, Appendice II aux *Notions de mathématiques* de Jules TANNERY. Il y distingue :

l'analyse-opération (= décomposition)
l'analyse-méthode { poristique / zététique

Voir aussi Pierre BOUTROUX, *L'idéal scientifique des mathématiciens*, p. 123 et suiv.

1. ANALYTIQUE, subst. — D. *Analytik ;* E. *Analytic ;* I. *Analitica.*

A. En parlant d'Aristote, synonyme de logique formelle. Les *Premiers Analytiques* et *Seconds Analytiques* ('Αναλυτικὰ πρότερα, ὕστερα) sont les livres formant la troisième partie de l'*Organon.*

B. Pour Kant l'analytique est l'étude des formes de l'entendement, et par suite l'*analytique transcendentale* est la science des formes *a priori* de l'entendement pur. (Voir *Dialectique** et *Transcendental**.) Elle consiste à analyser la faculté de connaître pour découvrir les concepts et les principes *a priori* sans lesquels la connaissance (l'expérience) ne serait pas possible.

2. ANALYTIQUE, adj. — D. *Analytisch ;* E. *Analytic ;* I. *Analitico.*

Sens général : qui procède par analyse ou qui constitue une analyse.

Spécialement :

Log. — Kant appelle analytique un jugement (attributif) dans lequel le prédicat est contenu dans le sujet : « Entweder das Prädicat B gehöret dem Subjekt A als etwas was in diesem Begriffe A versteckter Weise enthalten ist ; oder B liegt ganz ausser dem Begriff A, ob es zwar mit demselben in Verknüpfung steht. Im ersten Fall nenne ich das Urtheil *analytisch*, im andern synthetisch[1]. » Kant, *Krit. der reinen Éern.*, Introd., § IV. — Pour la critique de cette distinction, voir Paul Tannery, *Sur la distinction des jugements analytiques et synthétiques*, Bull. de la société de philosophie, séance de mars 1903.

« *Méthode analytique* » est employé par Hamelin pour désigner l'ensemble de procédés logiques qui « est, ou paraît être, presque partout suivi par la pensée ordinaire » : jugement, induction, syllogisme. Il l'oppose à la « méthode synthétique » qui progresse par thèse, antithèse et synthèse. *Essai sur les Éléments principaux de la représentation*, I, 1, A : « La méthode analytique. » Voir *Synthèse** et *Synthétique**, texte et observations.

Math. *Géométrie analytique.* Géométrie qui traduit les figures et les propriétés géométriques au moyen de l'*analyse* **F,** c'est-à-dire de l'Algèbre, en exprimant chaque point d'une figure par ses coordonnées*. S'oppose à la géométrie « synthétique* » qui raisonne sur les figures elles-mêmes, en s'aidant de l'intuition.

Méthode analytique, synonyme d'*analyse** au sens **D.**

Psychol. Un esprit est *analytique* s'il considère les choses dans leurs éléments ; il est *synthétique* s'il les considère dans leur ensemble.

Langue analytique, celle qui tend à séparer l'idée principale de ses relations en les exprimant chacune par un mot distinct, et à ordonner les mots suivant un ordre logique et prédéterminé. La langue synthétique au contraire est celle qui tend à réunir plusieurs idées en un seul terme composé, et à construire la phrase de telle manière qu'elle forme une sorte de tableau, intelligible seulement par un acte indivisible de l'esprit.

Rad. int. : Subst. : Analitik ; *adj. :* Analizant ; *au sens math. :* Analitik ; *(caractère) :* Analizem.

ANARCHIE, D. *Anarchismus ;* E. **A.** *Anarchy ;* **B.** *Anarchism ;* — I. *Anarchia.*

A. Désordre (et proprement désordre par absence d'autorité organisatrice) : « La doctrine métaphysique sur la prétendue liberté morale[1] doit être historiquement regardée comme un résultat passager de l'anarchie moderne. » Aug. Comte, *Catéchisme positiviste*, Ed. Pécaut, p. 137.

1. *Trad. :* « Ou bien le prédicat B appartient au sujet A comme quelque chose qui est déjà contenu d'une manière cachée dans ce concept ; ou bien B est tout à fait en dehors du concept A, bien qu'il se trouve cependant en liaison avec lui. Dans le premier cas j'appelle le jugement *analytique*, dans l'autre, synthétique. »

1. C'est-à-dire, dans la pensée de Comte, le libre arbitre au sens C (liberté d'indétermination).

B. Doctrine politique (comportant des variétés notables) et dont le trait commun consiste à rejeter toute organisation d'État, s'imposant d'en haut à l'individu.

CRITIQUE

On écrit quelquefois, au sens **B**, *an-archie ;* et l'on a aussi employé *anarchisme.* Cette forme vaudrait mieux, car elle éviterait la confusion des deux sens, qui n'est pas rare.

Rad. int. : Anarki.

Anarchisme ; synonyme d'*anarchie* au sens **B**. Voir ci-dessous, Obs.

Anarthrie, voir *Aphasie**.

« ANE de Buridan. » — Argument pour la liberté d'indifférence*, consistant à dire que s'il y avait déterminisme, un âne, placé à égale distance d'un seau d'eau et d'une botte de foin, mourrait de faim et de soif sans pouvoir se décider.

REMARQUE

Il existe de nombreuses variantes de cet argument ; on ne le trouve pas, fait remarquer Prantl, dans les écrits connus de Buridan ; mais il peut remonter à son enseignement oral. L'origine en est très vraisemblablement dans Aristote, περὶ οὐρανοῦ, $295^{b}33$. — Cf. Dante, *Paradis*, chant IV, début.

ANÉANTISSEMENT, D. *Vernichtung ;* E. *Annihilation ;* I. *Annientamento.*

Destruction de l'être (par opposition au simple changement).

Rad. int. : (Fait de s'anéantir) Nihilesk ; (acte d'anéantir) Nihilig.

Sur **Anarchie** et **Anarchisme.** — Le mot *anarchie* a été employé pour la première fois au sens **B** par Proudhon ; il a été repris par Bakounine, qui indique cette filiation. **(R. Berthelot.) (A. Berthod.)**

Le texte primitif : « Désordre, absence d'autorité ou d'organisation » a été remplacé par le texte actuel pour tenir compte d'une critique de M. **M. Marsal :** « Cette définition semblerait impliquer, dit-il, que l'exercice de l'autorité est la condition nécessaire et suffisante de l'ordre ; or le désordre peut avoir d'autres causes que l'absence de celle-ci ; et l'ordre peut en certains cas s'établir spontanément. Une des thèses de la doctrine anarchiste est même que l'anarchie, telle qu'elle est définie au sens **A**, n'existe pas, et que le désordre, quand il se produit, n'est jamais l'effet d'un manque d'autorité ; il est même le plus souvent l'effet de celle-ci, dont les prétentions créent ou accroissent le désordre, notamment quand elle est coercitive. »

M. **Marsal** fait aussi remarquer que dans le sens **A** on réunit d'ordinaire la description d'un état de fait et une appréciation défavorable. Les deux idées peuvent se dissocier. C'est ainsi que M. Le Senne écrit : « L'idéal de la conscience morale est senti comme une communauté dont l'harmonie viendrait *anarchiquement*, c'est-à-dire, à la limite, sans lois ni morale, de la réciprocité de l'amour entre tous les hommes au nom de l'amour de Dieu. » *Traité de morale générale*, p. 365. Mais cet usage, qu'on ne rencontrerait sans doute pas pour le substantif même *anarchie*, reste bien exceptionnel, comme le montre d'ailleurs le fait que le mot est accompagné de sa définition. **(A. L.)**

On trouve chez Proudhon une analyse très précise des différents sens d'*anarchie.*

D'après l'étude d'Eltzbacher, les doctrines anarchistes n'ont de commun que la ***négation de l'État*** pour l'avenir prochain des peuples civilisés. « Cette négation signifie pour Godwin, Proudhon, Stirner et Tucker qu'ils rejettent l'État sans

Anérythropsie, voir *Daltonisme**, Obs. et cf. *Achromatopsie**.

ANESTHÉSIE (du G. ἀναισθησία, insensibilité) ; D. *Anaesthesie ;* E. *Anaesthesia ;* I. *Anestesia.*

Suppression (partielle ou totale) de la faculté d'éprouver des sensations conscientes. Ce mot ne se dit pas d'ordinaire de la vue, de l'ouïe, du goût et de l'odorat, mais s'applique spécialement à toutes les sensations réunies autrefois sous le nom de toucher (contact, pression, température) et même à la douleur. Voir Analgésie.

Anesthésies systématiques (Pierre Janet) : celles qui ne portent pas sur toutes les terminaisons d'un même nerf ou toutes les fonctions d'un même sens, mais sur un groupe de sensations réunies par un caractère psychologique commun (par exemple, les objets tenus par une certaine personne, etc.).

Rad. int. : Anestezi.

« ANESTHÉTIQUE », terme introduit par M. Lalo, pour désigner, par opposition au sentiment *esthétique** proprement dit, le sentiment de ce que l'on appelle souvent « la beauté de la nature » en tant que l'homme n'y intervient en rien ; « toute la vie profonde et immatérielle qu'on trouvera partout, si on sait l'y voir par l'intuition personnelle, disent les mystiques ; toutes les apparences, même et surtout peut-être les plus matérielles, disent les réalistes... » Ch. Lalo, *Introduction à l'esthétique*, 2e partie, ch. ii : « La beauté anesthétique de la nature. »

ANGOISSE, D. *Angst ;* E. *Anguish ;* I. *Angoscia.*

A. Proprement, ensemble de phénomènes affectifs dominés par une sensation interne d'oppression et de resserrement *(angustia)*, qui accompagne d'ordinaire la crainte d'une souffrance ou d'un malheur graves et imminents,

---

restrictions ; pour Tolstoï, qu'il le rejette non pas d'une façon absolue, mais seulement pour l'avenir prochain des peuples civilisés ; pour Bakounine et Kropotkine, enfin, elle signifie qu'ils prévoient que dans un avenir prochain l'évolution fera disparaître l'État. » Eltzbacher, *L'anarchisme*, trad. Otto Karmin, Giard et Brière, 1912, p. 388. Par rapport à la propriété, les doctrines anarchistes sont ou *adominístes* (Godwin, Proudhon, Stirner, Tolstoï) ou *dominístes* (Tucker, individualiste ; Bakounine, collectiviste ; Kropotkine, communiste). D'après leurs idées sur la réalisation de l'anarchie, les doctrines anarchistes sont ou *réformistes* (Godwin, Proudhon), ou *révolutionnaires.* Ces dernières peuvent se subdiviser en doctrines rénitentes (Tucker, Tolstoï) et insurrectionnelles (Stirner, Bakounine, Kropotkine). De même d'après leur rapport au droit, à la famille, à la religion, les doctrines anarchistes n'ont rien de commun. **(O. Karmin.)**

Un autre trait commun des doctrines anarchistes est leur optimisme, au point de vue de l'organisation spontanée de la production et du travail : les anarchistes croient comme Fourier que tout se fera par attrait et sans contrainte, pourvu seulement qu'une organisation artificielle et vicieuse n'y mette pas obstacle. **(Ch. Andler.)**

Sur **Anesthésie.** — En ce qui concerne la sensibilité visuelle, les termes techniques en usage sont *amaurose* (cécité totale), *amblyopie* (cécité incomplète), *achromatopsie* (voir ce mot, ci-dessus). — Pour la sensibilité auditive, la perte des sensations tonales (hauteur des sons) est désignée par l'expression *surdité tonale.* L'anesthésie gustative est appelée *agueusie*, et l'anesthésie olfactive, *anosmie.* **(H. Piéron.)**

Sur **Angoisse.** — L'angoisse chronique est un sentiment caractéristique des états mélancoliques ; il se présente à la conscience comme une douleur et surtout

contre lesquels on se sent impuissant à se défendre.

La *névrose d'angoisse* est caractérisée par la fréquence ou la constance d'un sentiment d'angoisse au sens **A.** Voir Pierre Janet, *Obsessions et psychasthénies* (1903), I, 554, 558 ; *De l'angoisse à l'extase* (1926), II, 302-379.

B. Se dit fréquemment, depuis quelques années, de l'inquiétude* métaphysique et morale. « Les philosophes contemporains, après s'être quelque temps complus dans l'inquiétude, se servent aujourd'hui du mot « angoisse » pour désigner cette conscience de notre destinée personnelle qui nous tire à chaque instant du néant en ouvrant devant nous un avenir où notre existence se décide. » L. Lavelle, *La philosophie française entre les deux guerres*, p. 100. Cet usage paraît venir de Kirkegaard, *L'idée d'angoisse* (1844).

Rad. int. : Angor.

ANIMAL, D. *Tier ;* E. *Animal ;* I. *Animale.*

A. L'une des deux grandes classes d'êtres vivants : celle qui, dans ses formes supérieures, s'oppose au règne végétal par la mobilité, la sensibilité, la représentation, et l'incapacité de se nourrir directement d'éléments inorganiques.

B. Par ellipse : les animaux autres que l'homme.

CRITIQUE

On ne peut donner dans l'état actuel de la science une définition qui distingue en quelques mots l'animal du végétal et l'on peut même se demander s'il y aurait lieu de maintenir cette distinction pour les formes organiques les plus élémentaires.

Rad. int. : **A.** Animal ; **B.** Besti.

Animaux (Esprits), voir *Esprit**.

ANIMALITÉ, D. **A.** *Tierheit*, *Tierreich ;* **B. C.** *Tierheit ;* — E. *Animality ;* — I. *Animalità.*

A. Le règne animal (mais presque toujours au sens **B** du mot animal).

B. Caractère de l'animal au sens **A.** « Ce qui constitue l'animalité... c'est la faculté d'utiliser un mécanisme à déclanchement* pour convertir en actions

---

comme une peur vague, que l'on a souvent appelées des douleurs et des peurs morales, pour indiquer qu'il s'agit d'une douleur mal précisée, et d'une peur sans objet. En réalité, il s'agit d'une chose fort précise : le sujet a peur de sa propre action, et souffre à la pensée de l'exécuter. Cette peur arrête l'action d'une manière définitive, et non d'une manière momentanée, comme dans la halte, ou le sentiment de la fatigue. Cet arrêt de l'action et cette angoisse peuvent être localisés, dans les phobies ; quand ils sont étendus à un grand nombre d'actions, l'homme ressemble à une bête traquée qui essaie successivement toutes les issues et n'en trouve aucune : il ne peut plus faire aucun acte, ni en désirer, ni en rêver aucun ; il ne peut plus vivre, ni tolérer sa propre vie. L'angoisse complète amène l'idée de la mort et les tentatives de suicide.

Le sentiment, qui reste au fond toujours le même, est celui de l'urgence de l'action, et en même temps, du caractère défectueux et abominable de toute action. L'anxiété est composée de cette recherche perpétuelle et épuisante, et de ce dégoût, de cette peur de toute action qui se propose. On peut rattacher au simple recul devant l'action tous les troubles psychologiques et physiologiques qui ont été décrits dans l'angoisse, car ils dépendent de la dérivation produite par cet acte arrêté. Les choses se passent comme si au phénomène supprimé se substituaient, par une sorte de diffusion de la force inemployée, un grand nombre de phénomènes inférieurs. Outre les ouvrages cités plus haut, voir Boven, *L'anxiété* dans les Annales médico-psychologiques, juillet 1935. **(P. Janet.)**

« explosives » une somme aussi grande que possible d'énergie potentielle accumulée. » H. BERGSON, *Évol. créatrice*, p. 130.

C. Caractère de l'animal au sens **B**, en tant qu'opposé au caractère humain. « L'ascendant croissant de notre humanité sur notre animalité, d'après la double suprématie de l'intelligence sur les penchants et de l'instinct sympathique sur l'instinct personnel. » Aug. COMTE, *Cours de phil. pos.*, 59e leçon, *ad fin.* — Cf. *Humanité**.

Rad. int. : **A.** Bestiar ; **B.** Animales ; **C.** Besties.

ANIMISME, D. *Animismus ;* E. *Animism ;* I. *Animismo.*

A. Théorie suivant laquelle une seule et même âme est en même temps principe de la pensée et de la vie organique. — Se dit particulièrement de la doctrine de STAHL (*Theoria medica vera*, 1707). Voir *Vitalisme**.

B. Théorie d'après laquelle l'idée d'âme résulterait de la fusion de l'idée du principe qui produit la vie et de l'idée du « double » ou du fantôme qui peut se séparer du corps (par exemple dans le sommeil). TYLOR, *Primitive culture*, I, 428-429. Cf. la discussion de M. LÉVY-BRUHL, *Les fonctions mentales...*, p. 81-93.

C. « Tendance à considérer tous les corps comme vivants et intentionnés. » J. PIAGET, *La représentation du monde chez l'enfant*, 160. — État mental des peuples qui croient à la présence d'âmes anthropomorphiques chez tous les êtres de la nature.

Rad. int. : **A.** Animism ; **B.** Animatism.

ANOMALIE (G. Ἀνωμαλία, inégalité, irrégularité, de ὁμαλός, uni, égal) ; — D. *Abnormität ;* E. *Anomaly ;* I. *Anomalia.*

Généralement, tout phénomène qui sort du type ordinaire ; spécialement, toute altération marquée d'un organe ou d'une fonction.

CRITIQUE

Voir *Anormal**. — *Anomal* existe ; on le trouve chez COURNOT : « Suivant la théorie de Bichat, la vie organique

---

Sur **Animalité.** — Quelques membres de la Société ont corrigé *déclanchement* en *déclenchement* sur l'épreuve de cet article et ont rappelé que ce mot, parent des termes anglais *clench*, *unclench*, etc., vient du vieux français *clenche* (prononcé *clanche*) qui voulait dire *loquet* (selon Littré), ou petit levier servant à soulever un loquet (selon l'Académie). — Le texte de Bergson, qui a le plus contribué à l'introduction de ce mot dans la langue philosophique, porte bien *déclanchement*, et c'est l'orthographe qu'il adopte également ailleurs, p. ex. *ibid.*, p. 274 (*déclancher* et *déclanchement*) ; *L'Énergie spirituelle*, p. 8, etc. — M. Roustan écrit de même *déclancher* (*Psychologie*, p. 473, 475, etc.). Les deux formes ont donc en leur faveur de bonnes autorités. — Cependant plus tard, dans *Les Deux Sources*, Bergson a écrit *déclencher*, p. 233, et *déclenchement*, p. 329.

Sur **Anomalie.** — **Louis Boisse** a rappelé que l'idée d'*anomalie* ne doit pas être confondue avec celle de dérogation aux lois de la nature (comme pourrait le faire croire une étymologie erronée). E. Geoffroy Saint-Hilaire, Claude Bernard ont insisté sur cette idée que la nature ne fait ni *erreurs* ni *fautes*, et qu'on ne doit point non plus parler de ses caprices (*ludibria naturae*, PLINE). MONTAIGNE avait déjà dit : « Ce que nous appelons monstres ne le sont point à Dieu qui voit en l'immensité de son ouvrage l'infinité des formes qu'il y a comprises ; ... de toute sa sagesse il ne part rien que de bon, et commun, et réglé ; mais nous n'en voyons point l'assortiment et la relation ; ... nous appelons contre-nature ce qui advient contre la coutume. » *Essais*, livre II, ch. XXX : « D'un enfant monstrueux. »

poursuit son cours pendant les suspensions, anomales ou périodiques, de la vie animale. » *Essai sur les fondements de nos connaissances*, ch. XXIII, § 362. Cf. *Considérations*, tome II, p. 6 (Ed. Boivin). — Mais actuellement ce mot est presque inusité.

Rad. int. : Anomal(es), anomal(aj).

« ANOMIE » (du G. ἀνομία, désordre, ou violation de la loi).

A. Absence de loi. « Cette hypothèse (sur les fins dernières de la vie morale) peut varier suivant les individus : c'est l'absence de loi fixe, qu'on peut désigner sous le nom d'*anomie* pour l'opposer à l'*autonomie* des Kantiens. » GUYAU, *Morale sans obligation ni sanction*, p. 230.

B. Absence d'organisation, de coordination. « L'état de dérèglement ou d'*anomie*... » DURKHEIM, *Le Suicide*, p. 281. — Voir *Anomique**.

Rad. int. : Anomi.

ANOMIQUE, D. *Anomisch ;* E. *Anomic ;* I. *Anomico (?)*.

A. Non-organisé, ou désorganisé : « La division du travail anomique » est le titre d'un chapitre de DURKHEIM, *La division du travail social*, livre III, ch. I. Elle est, pour lui, une des formes de la division du travail *anormale**.

B. Qui résulte du manque d'organisation. « Le Suicide anomique. » (Titre du ch. V dans *Le Suicide*, de DURKHEIM.)

Rad. int. : Anomi.

ANORMAL, D. *Abnormisch, unregelmässig ;* E. *Abnormal ;* I. *Sregolato (?)*.

Étymologiquement, contraire à la *norme**. — Irrégulier, qui n'est pas conforme soit **(A)** au type moyen, soit **(B)** au type idéal de l'espèce considérée.

CRITIQUE

Terme très équivoque par suite de cette double conception du *normal.* Voir la critique et les observations sur ce mot. — En outre, *anormal* semble avoir été confondu souvent avec *anomal* (voir *anomalie**) et ce dernier mot lui-même sert fréquemment de substantif correspondant à *anormal*, le mot *anormalité* n'étant pas en usage. Il semble, d'ailleurs, qu'on se soit souvent mépris sur le sens exact d'*anomalie*, en le rapprochant non d'ὁμαλός, mais de νόμος, et par suite de l'idée de norme, qui est voisine de celle de règle ou de loi.

Rad. int. : Ne-normal.

Anosmie, voir les observations sur *Anesthésie**.

1. ANTÉCÉDENT, subst. D. E. *Antecedent ;* I. *Antecedente.*

A. LOG. Dans toute implication, le terme impliquant est dit l'*antécédent* et le terme impliqué le *conséquent.*

Particulièrement, on appelle *antécédent*, dans un jugement hypothétique, la proposition qui énonce la condition, et *conséquent* la proposition qui est conditionnée. Dans « Si A est vrai, B est vrai », A est l'*antécédent*, B le *conséquent* (le conditionné).

B. En PSYCHOL., et dans la Théorie de la connaissance, on appelle *antécédent* d'un phénomène tout phénomène qui le précède dans le temps (en particulier : *antécédent immédiat, ant. invariable*).

C. PSYCH. On appelle *Antécédents* tous les événements, soit individuels, soit héréditaires, qui peuvent expliquer certaines anomalies psychiques d'un sujet considéré.

Rad. int. : Antecedent.

2. ANTÉCÉDENT, adj. D. *Vorhergehend, vorig ;* E. *Antecedent, anterior, prior ;* I. *Antecedente.*

Antérieur, dans l'un des deux sens de ce mot. Voir *Antériorité**.

Rad. int. : Ante.

ANTÉRIORITÉ, D. *Vordersein ;* E. *Anteriority ;* I. *Anteriorità.*

Relation de ce qui est avant à ce qui est après. Voir *Premier**.

A. Antériorité logique : consiste à être le principe, la prémisse ou la condition d'une proposition.

B. Antériorité chronologique : consiste à précéder dans le temps.

Rad. int. : Ante(es).

ANTHROPOCENTRIQUE (du G. ἄνθρωπος, κέντρον), D. *Anthropocentrisch ;* E. *Anthropocentric ;* I. *Antropocentrico.*

Qui fait de l'homme le centre du monde, et considère le bien de l'humanité comme la cause finale du reste des choses.

Rad. int. : Antropocentral.

ANTHROPOLOGIE (du G. Ἄνθρωπος, λόγος), D. *Anthropologie ;* E. *Anthropology ;* I. *Antropologia.*

A. Sens théologique : action de parler humainement des choses divines. « L'anthropologie véritable et réelle des vérités qu'ils n'auraient pu comprendre d'une autre manière... » (Malebranche, *Nature et Grâce*, I, 2.) En désuétude. — Cf. Leibniz, *Disc. de Métaph.*, ch. xxxvi.

B. Dans la néo-scolastique, étude du composé humain, considéré dans son unité (par opposition à la distinction radicale de ce qui appartient à l'âme et de ce qui appartient au corps, dans le Cartésianisme). Voir, par exemple, dans l'ouvrage de Mgr Mercier, *Les origines de la psychologie contemporaine*, le ch. iv : « Psychologie et anthropologie. »

C. Science de l'homme, en général. — Kant conçoit l'objet de l'anthropologie de trois façons : comme *anthropologie théorique* ou psychologie empirique, elle est la connaissance de l'homme en général et de ses facultés ; comme *anthropologie pragmatique*, elle est la connaissance de l'homme, tournée vers ce qui peut assurer et accroître l'habileté humaine ; comme *anthropologie morale*, elle est la connaissance de l'homme tournée vers ce qui doit produire la sagesse dans la vie, conformément aux principes de la métaphysique des mœurs. *Anthropologie in pragmatischer Hinsicht*, 1798.

Cf. *Tugendlehre*, Einleitung, § 14, où il oppose l'*anthropologie* à l'*anthroponomie*, c'est-à-dire à la loi morale résultant de la raison.

D. (Depuis 1870 environ) une des grandes branches des sciences naturelles, celle qui constitue pour ainsi dire la zoologie de l'espèce humaine. Elle a été définie par Broca « l'étude du groupe humain, envisagé dans son ensemble, dans ses détails et dans ses rapports avec le reste de la nature ». (Dans le *Dictionnaire* de Richet, sub V°.) Elle comprend en ce sens l'anatomie humaine, la préhistoire, l'archéologie, l'ethnographie et l'ethnologie au sens le plus large, la sociologie, le folklore, la linguistique. Voir le *Nou-*

Sur **Antériorité.** — L'antériorité logique est relative à un système donné, d'implications et à un choix préalable d'indémontrables. De ce qu'elle est non chronologique, on aurait tort de conclure qu'elle est absolue dans l'éternité pour l'éternité. **(M. Marsal.)**

Sur **Anthropologie.** — Article revu et complété à la séance du 3 mai 1923 notamment sur les indications de **P. Fauconnet** (§ **C**) et de M. **Gilson** (§ **D**) ; puis ultérieurement d'après les indications de M. **M. Marsal** sur les changements qui ont créé le sens **E**, par restriction du sens **D.**

— M. P. Rivet, dans le chapitre cité ci-dessus, propose, et met lui-même en pratique, de désigner le sens **D** par « Anthropologie » (avec une majuscule) et le sens **E** par « Anthropologie S. S. » (c'est-à-dire *stricto sensu*). Il fait remarquer qu'au sens large, on dit le plus souvent en Allemagne *Ethnologie*, en Angleterre *Ethnology*.

veau traité de Psychologie, publié sous la direction de G. Dumas, tome I, ch. II : « Les données de l'anthropologie », par P. Rivet, p. 56-57.

E. Au sens restreint (plus récent), celles des sciences précédentes seulement qui étudient la classification, la paléontologie et la biogéographie des variétés de l'espèce humaine. *(Ibid.)*

Anthropologie criminelle (expression difficile à justifier, mais très usuelle) : étude des caractères physiques et mentaux particuliers aux auteurs des crimes et délits.

CRITIQUE

L'anthropologie, au sens **D,** n'est pas une science unique, mais un groupement des parties de sciences ou des applications des sciences ayant un objet commun, l'homme, d'une part, dans sa nature physique et mentale, et d'autre part dans son développement historique et préhistorique. Elle comprendrait donc aussi en ce sens toute la psychologie humaine, la morale, l'histoire, la science de l'art et celle des religions. Mais le groupe d'études qu'elle retenait se caractérisait surtout par un certain esprit naturaliste, c'est-à-dire par ce postulat que les formes supérieures de la vie mentale et sociale trouvent leur explication suffisante dans les conditions matérielles et climatériques de la vie physiologique. Le mot désigne donc à la fois un ensemble de sciences et un esprit scientifique particuliers qu'il importe de distinguer dans le langage.

Rad. int. : Antropologi.

ANTHROPOMORPHISME (du G. ἄνθρωπος, μορφή) ; D. *Anthropomorphismus ;* E. *Anthropomorphism ;* I. *Antropomorfismo.*

A. Action d'attribuer à Dieu la nature humaine : « C'est se jouer de Dieu par des anthropomorphismes perpétuels : c'est se le représenter comme un homme qui se doit tout entier à l'affaire dont il s'agit. » Leibniz, *Théodicée*, I, § 122.

B. Plus récemment, en un sens plus général : se dit de tout raisonnement ou de toute doctrine qui, pour expliquer ce qui n'est pas l'homme (par exemple Dieu, les phénomènes physiques, la vie biologique, la conduite des animaux, etc.), y applique des notions empruntées à la nature ou à la conduite humaine. « Si l'intellect de l'animal recèle des éléments qui diffèrent foncièrement de ceux qui concourent à constituer le nôtre, il est à peu près certain qu'ils nous resteront à jamais cachés. L'*anthropomorphisme*, ici, est absolument forcé... » Meyerson, *Le sens commun vise-t-il la connaissance ?* Revue de métaph., janv. 1923, p. 19.

Le mot, en ce sens, est pris le plus souvent en un sens péjoratif.

Rad. int. : Antropomorfism.

Sur Anthropomorphisme. — Nouvelle rédaction du § **B,** due principalement à **M. Beaulavon.** MM. **Maurice Blondel** et **Piéron** avaient envoyé des remarques dans le même sens. M. **Blondel** fait observer, notamment, qu'on peut facilement commettre des anthropomorphismes en passant de l'homme individuel à la vie sociale.

Anthropomorphite paraît avoir été primitivement le nom donné à une secte d'hérétiques qui s'est développée au IIIe ou au IVe siècle dans les monastères chrétiens d'Égypte : « Neque multo meliora sunt ista (la croyance que l'homme est *quasi norma et speculum naturae ;* et que la nature opère comme opère l'espèce humaine) quam haeresis anthropomorphitarum, in cellis ac solitudine stupidorum monachorum orta ; aut sententia Epicuri, huic ipsi in paganismo respondens, qui diis humanam figuram tribuebat. » Bacon, *De dignit.* V, IV, § 9. **(A. L.)**

« ANTHROPOTHÉISME », terme employé par M. PRAT pour désigner l'effort de la volonté raisonnable vers la vie supérieure. « La mission de l'homme est de tendre de plus en plus vers la divinité. C'est la foi raisonnable, la religion raisonnable, l'anthropothéisme. » *La Religion de l'Harmonie*, p. 252.

ANTI... (G. ἀντί). Préfixe employé pour marquer l'opposition.

Dans quelques mots, par déformation du latin *ante*, ce préfixe marque l'antériorité ; mais ce cas est rare, et ne se rencontre pas dans les termes de formation contemporaine.

« ANTICIPATION », G. πρόληψις (d'où le L. *Anti-cipatio*) ; D. *Anticipation ;* E. *Anticipation ;* I. *Anticipazione.*

A. Les Stoïciens et les Épicuriens appelaient ainsi la pensée du général en tant qu'elle se forme spontanément à la suite de la perception du singulier (ἔννοια φυσικὴ τῶν καθόλου), DIOG. LAERCE, VII, 154. — « Anticipatio quaedam sine doctrina, quam πρόληψιν appellat Epicurus, id est anteceptam animo rei quamdam informationem sine qua nec intelligi quidquam, nec quaeri, nec disputari potest. » CICÉRON, *De natura deorum*, I, 16.

B. « Anticipations de la nature », ou « anticipations » (tout court) désigne, chez BACON, toutes les généralisations hâtives, issues d'un petit nombre de faits, et qui s'imposent à nous presque sans que nous nous en doutions. Voir notamment *Nov. Org.*, I, 25-33. Durkheim, à tort semble-t-il, a attribué ce sens à un autre terme du vocabulaire baconien, celui de « prénotion* ». Voir ce mot.

REMARQUE

LEIBNIZ a repris ce mot en l'interprétant dans le sens des idées rationnelles, telles qu'il les admet lui-même (*Nouveaux Essais*, Préface, § 2). Mais il ne semble pas que tel soit le sens stoïcien.

« Anticipations de la perception, D. *Anticipationen der Wahrnehmung.* » (KANT, *Kritik der reinen Vern.*, Transc. Analyt., livre II, ch. II, 3e section.) Principes *a priori* de l'entendement* pur, relatifs à la catégorie de qualité* et qui se résument dans cette formule : « Dans tous les phénomènes, la sensation, et le réel qui lui correspond dans l'objet *(realitas phaenomenon)*, ont une grandeur intensive, c'est-à-dire un degré. » (A. 166) ; — ou : « Dans tous les phénomènes, le réel qui est l'objet de la sensation a une grandeur intensive, c'est-à-dire un degré. » (B. 207.)

En Physique, cette intensité constitue la *force*, et cette proposition est par là le principe *a priori* de la dynamique.

« ANTILOGIE », G. 'Αντιλογία. Chez les Sceptiques grecs, oppositions de discours, ou des arguments, que résume la formule : παντὶ λόγῳ λόγος ἴσος ἀντικεῖται. (SEXTUS EMPIRICUS, *Hypot. pyrrhoniennes*, ch. 27.)

« Antilogique », voir *Alogique**.

ANTIMNÉSIE, D. *Antimnesie ;* E. I. *Antimnesia.*

Phénomène opposé à la *paramnésie**. Faux sentiment de nouveauté s'attachant à une perception familière. Voir A. LEMAITRE, *Paramnésie négative et*

Sur **Anthropothéisme ».** — Cf. ÉPICTÈTE : de l'homme semblable à une bête féroce, le philosophe pourra faire un dieu. *Entretiens*, livre II, ch. VIII-IX. **(L. Prat.)**

Sur **Anti...** — Préfixe trop peu employé ; serait excellent pour désigner les contraires et les distinguer des contradictoires. Ex. : Le faux est le non-vrai (puisque tout ce qui n'est pas vrai est faux) ; le mal est l'*anti-bien*, car le non-bien comprend le ni-bien ni-mal, et le mal. **(Victor Egger.)**

paramnésie renversée, Arch. de Psych., juillet 1909.

Rad. int. : Antimnesi.

« ANTIMORALE », nom donné par RENOUVIER à l'un des deux éléments qui composent, selon lui, la philosophie pratique de l'Orient ancien. Elle consiste dans l'apothéose de la puissance et de l'habileté individuelles, et repose sur cette idée que « les masses humaines sont l'instrument naturel et fatal de la grandeur et de la jouissance de quelques-uns, qui savent et peuvent s'en servir. » *Uchronie*, 1er tableau, p. 44. — Voir *Ultramorale**.

ANTINOMIE (G. 'Αντινομία, contradiction dans les lois) ; D. *Antinomie ;* E. *Antinomy ;* I. *Antinomia.*

A. En DROIT et en THÉOLOGIE : contradiction entre deux lois ou principes, dans leur application pratique à un cas particulier.

B. Chez KANT : « conflit entre les lois de la raison pure » ; contradictions où la raison pure s'engage nécessairement, dans la cosmologie rationnelle, lorsqu'elle cherche l'inconditionné dans le phénomène (soit dans la série totale infinie des conditions, soit dans un premier terme absolu), et lorsque par suite, elle traite le monde soumis aux conditions de l'expérience possible, comme s'il avait une réalité en soi, théoriquement déterminable. Ces contradictions se traduisent par quatre couples de propositions cosmologiques ; chacun de ces couples s'appelle *une* antinomie ; mais en même temps leur ensemble constitue « l'Antinomie de la raison pure ». (*Kritik der reinen Vernunft*, Dialectique transcendentale, 2e partie.) Il y a aussi chez Kant une antinomie de la raison pratique, touchant le concept du souverain bien (*Kritik der praktischen Vernunft*, liv. II, chap. II) ; une antinomie du jugement téléologique, touchant le mécanisme et la finalité ; et une antinomie du goût (*Kritik der Urtheilskraft*, § 54 sqq. : Dialectique du jugement esthétique).

C. En un sens plus lâche, tout conflit, apparent ou réel, entre les conditions d'une même fin, ou entre les conséquences de deux raisonnements qui paraissent démonstratifs l'un et l'autre. Voir p. ex. le titre de l'ouvrage de Victor HENRY, *Antinomies linguistiques* (1896).

Rad. int. : Antinomi.

« ANTI SOCIAL », contraire au bon ordre de la société. « Un principe antisocial sur la liberté absolue et indéfinie de tout enseignement. » Aug. COMTE, *Cours de phil. positive*, leçon 57, *ad finem ;* éd. Schleicher, VI, 370.

Employé quelquefois par abus pour désigner ce qui est opposé au socialisme*, ou même à telle forme particulière de régime social.

ANTITHÈSE (G. 'Αντίθεσις) ; D. *Antithesis ;* E. *Antithesis ;* I. *Antitesi.*

A. Opposition de sens entre deux termes ou deux propositions. Cette opposition peut être celle des contradictoires, ou celle des contraires, mais surtout celle-ci.

B. Plus généralement, opposition de deux caractères, de deux tendances, etc.

C. Plus spécialement, dans la logique* transcendentale de KANT et dans la dialectique* de HEGEL, le second moment d'une antithèse au sens **A,** qui s'oppose alors à la *thèse**.

Dans les *antinomies** de Kant, les antithèses affirment, chacune sur la question qu'elle concerne, qu'il n'existe point de terme absolument premier (point de commencement du temps, point d'éléments simples, point d'acte libre, point d'être nécessaire) et que, par suite, la recherche des antécédents, des composants, des causes détermi-

---

Sur Antinomie. — Sur le sens des Antinomies kantiennes, voir les observations de **J. Lachelier** au mot *Raison.*

nantes ou des existences dépendant l'une de l'autre, ne peut que se poursuivre indéfiniment.

Rad. int. : Antitez.

ANTITYPIE (G. 'Ἀντιτυπία). Mot employé par Leibniz pour désigner « ce qui fait qu'un corps est impénétrable à l'autre ». *Examen des principes du R. P. Malebranche ; Erdmann*, 691[a]. « Attributum per quod materia est in spatio. » *Commentatio de anima brutorum ; Ibid.*, 463[a].

APAGOGIQUE (raisonnement) (du G. 'Ἀπαγωγή, action d'amener) ; D. *Apagogisch* ; E. *Apagogic* ; I. *Apagogico.*

A. Abduction*. (Voir ci-dessus.)

B. Raisonnement par l'absurde. « Il est difficile, à mon avis, de se passer toujours de ces démonstrations apagogiques, c'est-à-dire qui réduisent à l'absurdité... » Leibniz, *Nouv. Essais*, IV, viii, § 2. — Voir *Absurde**.

C. Raisonnement qui consiste à prouver une thèse par l'exclusion (la réfutation) de toutes les autres thèses alternatives* (Wundt). En voici le type : ou A, ou B, ou C, ... est vraie. Or, ni B, ni C, ... n'est vraie ; donc A est vraie. C'est le raisonnement disjonctif* *(modus tollendo-ponens)*.

REMARQUE

Aristote dit ordinairement ἀπαγωγὴ εἰς τὸ ἀδύνατον (réduction à l'impossible) pour désigner ce qu'on appelle d'ordinaire la réduction à l'absurde. On trouve cependant chez lui ἀπαγωγή, sans plus, par abréviation sans doute de cette formule. (*Prem. Anal.*, I, 6 ; 28 b 21.) D'où le sens **B** d'*apagogique.*

Rad. int. : Apagogi(al).

A PARI (raisonnement), L. (sous-entendu *causa*) : celui qui conclut d'un cas à un autre cas considéré comme semblable. Expression d'origine juridique ; voir *A contrario**.

A PARTE ante, a parte post. Locutions scolastiques qui s'appliquent à l'éternité : l'éternité *a parte ante* est une durée infinie dans le passé ; l'éternité *a parte post* est une durée infinie dans l'avenir.

A PARTE rei (Universalia). Universaux* qui viennent de la nature de la chose et non de la nature de l'esprit qui la connaît. « Idem est quod secundum rei naturam. » Goclenius, sub V°, 4b.

APATHIE (G. 'Ἀπάθεια) ; D. *Apathie* ; E. *Apathy* ; I. *Apatia.*

A. Éthique (surtout historique). Indifférence aux mobiles sensibles ; état du sage qui méprise la douleur ou même qui ne la perçoit plus (Mégariques, Stoïciens, Sceptiques). Cf. *Ataraxie**.

B. Psychol. Au sens général, insensibilité. Plus spécialement, au sens éthographique, caractère d'un individu qui agit peu ou mollement, par suite de son indifférence aux causes qui provoquent ordinairement des émotions ou des désirs. (Péjoratif.)

Rad. int. : Apati.

APERCEPTION ou **Apperception,** D. *Apperception* ; E. *Apperception* ; I. *Appercezione.*

A. Chez Leibniz, « conscience ou connaissance réflexive de l'état intérieur » qui constitue la perception* simple (*Principes de la nature et de la Grâce*, § 4).

B. Chez Kant, action de rapporter une représentation à la conscience de

---

Sur **Apathie.** — Le sens **B** vient d'un des deux sens donnés par Aristote au mot ἀπάθεια ; il distingue l'*apathie* du νοῦς, que rien n'affecte, et celle de l'αἰσθητικόν qui, après avoir été trop fortement affecté par un sensible, n'est plus capable d'être affecté par un autre. Περὶ ψυχῆς, III, 4 ; 429[a]29 — 429[b]5. **(J. Lachelier.)**

soi *(aperception empirique)*. L'aperception *pure* ou *transcendentale* est la conscience de soi, le « Je pense » (*Kritik der reinen Vernunft*, § 16 sqq.).

C. Chez Maine de Biran, Conscience ou connaissance intérieure de l'acte par lequel le moi pose son existence dans l'effort musculaire. « Le sens interne, que nous appelons sens de l'effort, s'étend à toutes les parties du système musculaire ou locomobile soumises à l'action de la volonté. Tout ce qui est compris dans la sphère d'activité de ce sens, ou qui se rattache, soit directement, soit par association, à son exercice, rentre dans le fait de conscience, et devient objet propre, immédiat ou médiat, de l'aperception interne. » *Œuvres Inédites*, publ. par Ernest Naville, I, 233.

D. Chez Herbart, processus par lequel l'expérience nouvelle s'adapte au tout de l'expérience passée de l'individu, est transformée par celle-ci, et forme avec elle un nouveau tout. L'expérience passée et appelée par Herbart « *appercipirende* Masse der Vorstellungen » ; l'expérience nouvelle « *appercipirte* Masse der Vorstellungen[1] ».

E. Chez Wundt, ce terme a un double sens. D'une part, il signifie le processus par lequel un certain contenu de la conscience apparaît avec plus de clarté. D'autre part, il exprime un principe général d'explication en vertu duquel les formes supérieures de la vie mentale comportent d'autres liaisons que celles de l'association mécanique, et peuvent se régler sur des intérêts esthétiques ou logiques. Voir *Physiol. Psychologie*, 4e éd., table analyt., V° *Apperception.*

CRITIQUE

Ce mot n'a pas actuellement en français de sens bien défini. On l'emploie quelquefois pour appréhension*, au sens **B.**

Le sens de Herbart, qui est très employé en allemand et en anglais, particulièrement dans les questions pédagogiques, tend aussi à se répandre en France. Voir p. ex. Roehrich, *L'attention* (1905).

Rad. int. : Adpercept.

1. « Masse apercevante des représentations ; masse aperçue des représentations. »

Sur **Aperception.** — Le § **C** (sur Maine de Biran) est dû à **P. Tisserand.**

On a toujours tort d'employer *aperception* pour *appréhension*. L'aperception est une action beaucoup plus importante que la simple appréhension. Appréhender ne signifie pas qu'on découvre originalement quoi que ce soit, ni même qu'on collabore vraiment à l'œuvre de la connaissance. Il y a quelque passivité dans l'appréhension, ou, du moins, il y a plus d'activité dans l'aperception. C'est ce que semble avoir vu clairement Proudhon dans un texte curieux : « Ce qui distingue la femme est donc que chez elle la faiblesse, ou, pour mieux dire, l'inertie de l'intellect, en ce qui concerne l'*aperception* des rapports est constante. Capable jusqu'à un certain point d'*appréhender* une vérité trouvée... » *Justice*, xie étude, ch. i, 9. Dans « l'appréhension » donc on se bornerait à *recevoir* l'idée par une rencontre heureuse, un accident, un hasard ; et « l'aperception » impliquerait qu'on la trouve laborieusement en soi sans l'attendre du dehors. **(Louis Boisse.)**

— William James s'est moqué du mystère qu'ont fait certains philosophes autour de ce terme d'*aperception*. C'est, dit-il, un mot utile en pédagogie et qui désigne commodément un processus auquel tous les éducateurs ont souvent affaire ; mais en réalité il ne signifie rien de plus que l'acte de prendre conscience d'une chose *(it verily means nothing more than the act of taking a thing into the mind)*. « Il ne correspond à rien de particulier ou d'élémentaire en psychologie, car il n'est qu'un des innombrables résultats du processus psychologique de l'association



APHASIE (G. Ἀφασία) ; D. *Aphasie ;* E. *Aphasia ;* I. *Afasia.*

A. Chez les sceptiques de l'antiquité, suspension de toute assertion dogmatique. Voir SEXTUS EMPIRICUS, *Hypotyposes pyrrhoniennes*, livre I, ch. XX : « Περὶ ἀφασίας. »

B. PSYCHOL. Perte totale ou partielle des fonctions du langage, sans lésion des organes ni paralysie. Ce mot s'applique en anglais, comme le font remarquer JASTROW et BALDWIN (*Dict. of phil.*, V°), de la façon la plus générale : soit au langage parlé, soit au langage écrit, soit au fait de les comprendre, soit au fait de les employer. L'usage français paraît restreint à la parole prononcée et entendue (RICHET, V°). Une subdivision universellement admise est celle de : 1° l'*aphasie motrice (motorische Aphasie, motor aphasia, afasia motrice)*, appelée encore *aphémie* par BROCA ; — et 2° l'*aphasie sensorielle (sensorische Aphasie, sensory aphasie ; afasia sensoriale)*, quelquefois nommée *aphasie de Wernicke.*

CRITIQUE

Il est préférable de réserver à la première le nom d'aphasie et de désigner la seconde par le terme de *surdité verbale ;* pour le langage écrit, d'employer les termes correspondants d'*agraphie* et de *cécité verbale.* L'avantage de ces quatre dénominations est d'être tirées des faits observés et de n'impliquer aucune hypothèse, comme il arrive dans les expressions telles que « aphasie corticale, sous-corticale, aphasie de conductibilité (WERNICKE) », etc., qui reposent sur la considération de schémas explicatifs imaginaires.

Rad. ind. : Afazi.

Aphémie, voir *Aphasie*.*

APHORISME (G. Ἀφορισμός, définition) ; D. *Aphorismus ;* E. *Aphorism :* I. *Aforismo.*

Proposition concise renfermant beaucoup de sens en peu de mots. C'est, soit une proposition dogmatique résumant une théorie ou une série d'observation (BACON, *Novum Organum, aphorismi de interpretatione naturae et regno hominis*, cf. Préface, au début), soit une proposition pratique formulant un précepte général et fondamental (*Aphorismes* d'HIPPOCRATE).

Rad. int. · Aforism.

APODICTIQUE (G. Ἀποδεικτικός, démonstratif) ; D. *Apodiktisch ;* E. *Apodictic ;* I. *Apodittico.*

LOG. Nécessaire*, par opposition à l'*assertorique* et au *problématique.* Ces termes ont été répandus par KANT, qui en fait les trois divisions de la *modalité** des jugements.

Rad. int. : Apodiktik.

APOPHANTIQUE, G. ἀποφαντικός, est employé par ARISTOTE pour ca-

---

des idées ; et la psychologie elle-même peut aisément se passer du mot, quelques services qu'il puisse rendre en pédagogie. » *Talks to teachers*[1], ch. XIV, p. 156-157. **(A. L.)**

Sur **Aphasie.** — Pour Pierre MARIE, l'expression « aphasie de Broca » doit être réservée à l'aphasie totale, unissant l'aphasie motrice (qu'il appelle lui-même *anarthrie*) et l'aphasie de Wernicke ou aphasie vraie (la surdité verbale n'ayant pas d'existence clinique distincte). — Parmi les variétés d'aphasie, on peut signaler l'*aphasie d'intonation* (Brissaud, ou perte de la « chanson du langage » ; l'*aphasie optique* ou incapacité de nommer les objets d'après leur seule perception visuelle ; l'*aphasie tactile*, ou incapacité de nommer les objets d'après leur seule perception tactile. **(H. Piéron.)**

1. *Causeries pédagogiques.*

ractériser, parmi les énoncés verbaux ayant un sens, ceux qui peuvent être dits vrais ou faux (par opposition à un souhait, une prière, une dénomination, etc.). Voir *Jugement** et *Proposition**.

Ce mot est aussi employé quelquefois comme substantif, au sens de théorie logique des propositions. « Ces nouvelles dispositions de propositions ou de termes échappent à l'apophantique aristotélicienne. » Ch. Serrus, *Traité de Logique*, p. 173.

Aporétiques (Philosophes), voir *Ephectiques**.

APORIE, G. ἀπορία (proprement, absence de passage ou de moyen, πόρος ; embarras, difficulté, besoin) ; — D. *Aporie ;* E. *Aporia ;* I. *Aporia.*

A. Chez Aristote, difficulté à résoudre ; « mise en présence de deux opinions contraires et également raisonnées, en réponse à une même question ». Hamelin, *Système d'Aristote*, p. 233 ; cf. p. 105.

B. Chez les modernes, le mot est pris souvent en un sens plus fort : difficulté logique d'où l'on ne peut sortir ; objection ou problème insolubles.

Rad. int. : Apori.

A posteriori, voir *A priori**.

Apparemment, voir *Apparent**.

APPARENCE, D. *Schein* (dans tous les sens, mais surtout au sens B) ; — E. **A. B. C.** *Appearance ;* **D.** *Likelihood* (familier ; n'appartient pas à la langue technique ; — I. *Apparenza* (dans tous les sens).

A. Aspect d'une chose. « Un édifice de médiocre apparence. » (Nous ne mentionnons que pour ordre ce sens, le plus voisin de l'étymologie, mais qui n'appartient pas à la langue philosophique.)

B. Psych. Toute présentation*, au sens **A,** en tant qu'elle est considérée comme différente de l'objet* correspondant (au sens **A** : objet conçu comme ayant une réalité, d'un ordre ou d'un autre, indépendante de notre conscience individuelle) : un tableau n'a qu'une *apparence* de relief ; un sophisme n'est concluant qu'en *apparence.* On dit aussi, en ce sens, *fausse apparence.* Cf. *Dialectique**, **D.**

C. Spécialement, Métaph. : toute présentation en tant qu'elle est considérée comme différente de la chose en soi* qui y correspond. Synonyme de *phénomène*-**B.**

D. Probabilité, vraisemblance. « On peut nier cela avec apparence. » Renan, *Dialogues philosophiques*, p. 42. « Il n'y a pas encore de vérité, mais il y a partout trois bonnes apparences de vérité. » Maeterlinck, *La vie des abeilles*, p. 235. (Sens rare, et un peu recherché.)

CRITIQUE

Ce dernier sens est un archaïsme employé à titre d' « élégance », et qui peut être équivoque : une langue philosophique doit l'éviter. Le sens central du mot est le sens **B** : quand il s'agit de **C,** mieux vaut parler de *phénomène**, que Kant oppose expressément à *apparence (Schein).*

Le terme antithétique est *réalité** (qui reçoit également un sens phénoménal et un sens ontologique). Ces mots dépendent l'un et l'autre du juge-

---

Sur **Apparence.** — Aristote distingue systématiquement, à propos de l'apparence : 1° ce qui est obvie ; 2° ce qui paraît être vrai, sans l'être (St Thomas fait d'ordinaire précéder ses solutions des faux *Videtur quod*) ; 3° ce qui apparaît au sens commun comme l'expression de ce qui est le plus habituel, soit que cette façon commune d'envisager les choses suffise à fonder un jugement dialectique, soit que cette apparence première puisse être reprise par la raison savante et érigée en vérité apodictique. **(Maurice Blondel).**

ment appréciatif* de celui qui les emploie : *apparence* présente une légère nuance péjorative ; *réalité*, une nuance laudative plus accentuée.

Rad. int. : **B.** Sembl.

APPARENT, D. *Scheinbar* (rare au sens **A**) ; *Schein—* (en composition ; toujours au sens **B** : *Scheinkrank*, *Scheinliebe*, etc.) ; — E. **A.** *Clear, plain ;* **B.** *Apparent, seeming ;* — I. *Apparente.*

A. Primitivement en parlant des choses : bien visible ; qui apparaît clairement aux regards. « Une inscription apparente. » — « L'éducation ne se borne pas à rendre apparentes des puissances cachées qui ne demandaient qu'à se révéler. » F. Durkheim, *Éducation et sociologie*, p. 51.

Par métaphore : évident, visible. « Cette absence même de désirs et d'espoirs... c'est déjà l'apparente abolition de cette jouissance pure, et le vœu cher et tacite de la pouvoir restaurer. » J. Segond, *Intuition et amitié*, p. 125. — Même emploi de l'adverbe : « C'est parce qu'il jette un voile sur le problème des origines qu'il peut soutenir des thèses apparemment contradictoires. » A. Darbon, *Le concept du hasard chez Cournot*, p. 38. — (Ce sens est assez rare.)

B. Sens usuel : qui n'est pas ce qu'il paraît être. « Mouvement apparent. » — « Concession apparente. » — « Des raisons apparentes, de spécieux prétextes, ou ce qu'ils appellent une impossibilité... » La Bruyère, *Caractères*, ch. viii. « L'abolition apparente des souvenirs visuels dans la cécité psychique... » Bergson, *Matière et mémoire*, p. 97.

Mêmes sens pour l'adverbe, souvent employé pour marquer l'ironie.

CRITIQUE

Non seulement les sens **A** et **B** sont presque contraires dans leur acception extrême, mais on trouve entre eux pour ainsi dire tous les intermédiaires, où ils se mélangent en proportions mal définies. Beaucoup de passages où figure ce mot semblent un jeu où l'on s'amuse à suggérer par la première « apparence » de la phrase le contraire de ce qu'elle dit en réalité. Étant donné que dans la langue courante, sauf quand il s'agit d'objets matériels, le mot *apparent* a toujours le sens **B,** il est presque certain qu'un lecteur sans prévention l'entendra ainsi, à moins qu'il ne s'agisse d'une antithèse où *apparent* s'oppose expressément à *caché ;* et, par conséquent, l'écrivain doit faire de même, s'il veut éviter les malentendus.

Rad. int. : **A.** Evident ; **B.** Sembl.

1. « APPARTENANCE », relation logique de l'individu* à la classe* dont il est un des membres. S'écrit $\in$.

2. « Appartenances ». Sociol. — L. Lévy-Bruhl appelle ainsi tout ce qui, quoique ne faisant pas, ou ne faisant plus partie du corps d'un individu, est considéré par les non-civilisés comme ayant avec celui-ci un lien de participation*, en sorte que les actions exercées sur ces « appartenances » peuvent retentir sur l'individu lui-même. Voir *L'âme primitive*, notamment p. 132-150.

« APPEL ». — « L'insuffisance de la détermination prend deux formes... L'une est l'insuffisance de la détermination relativement à une autre détermination... A la première, nous donnerons le nom hamelinien d'*appel.* » (Voir ci-dessous *Appeler**.) « En employant ce terme, nous devons avertir que nous ne lui imposons pas la restriction qu'il subit dans la construction rationnelle d'Hamelin (où chaque terme appelle un terme et un seul, suivant un ordre nécessaire)... L'appel, comme nous l'entendons, est par lui-même *irradiant...* D'une maladie, l'*appel* peut me mener à sa cause, à ses effets, à la nature du malade, à la fréquence de cette maladie, à la société, au problème du mal, bref partout ailleurs. » R. Le Senne, *Obstacle et valeur*, p. 171.

APPELER, D. **A.** *Hervorrufen ;* **B. C.** *Forden ;* — E. **A.** *To call forth ;* **B.** *to call for ;* I. *Chiamare, richiamare.*

A. Faire venir à l'esprit, évoquer (notamment par association*).

B. Rendre nécessaire, ou du moins souhaitable : « Appeler une réserve, une rectification. »

C. Spécialement, dans l'*Essai* d'Hamelin : impliquer à titre de corrélatif et de complément nécessaire. « L'un qui s'oppose à chaque nombre donné, et que ce nombre *appelle*, exprime, par rapport à lui, le contraire de ses propriétés. » *Essai*, p. 42. — « Il doit donc exister un genre suprême qui *appelle* une première différence... » *Ibid.*, p. 184. — « La cause *appelle* l'effet, c'est-à-dire l'état où la partie des choses considérées se trouve rejetée lorsqu'elle est exclue de celui qui, sans la cause, serait le sien. » *Ibid.*, p. 206.

« APPELLATIF », expression ancienne pour désigner les termes qui ont une connotation*. « Les noms propres ont été originairement appellatifs... Les noms appellatifs ou termes généraux... » Leibniz, *Nouv. Essais*, l. III, ch. iii, § 5-6.

APPÉTIT (G. ὄρεξις, Aristote) ; D. *Sinnlicher Trieb ;* E. *Appetite ;* I. *Appetito.*

Psych. Inclination ayant pour objet un des besoins organiques (faim, mouvement, reproduction, etc.).

La distinction du moyen âge et du xviie siècle entre l'appétit concupiscible (inclination) et l'appétit irascible (émotion) est complètement tombée en désuétude dans le langage philosophique contemporain.

Rad. int. : Apetit.

« APPÉTITION ». Chez Leibniz, « action du principe interne » (dans la monade) « qui fait le changement ou le passage d'une perception à une autre ». *Monadologie*, § 15. Voir *Perception**.

Appliquées (Sciences), voir *Science**.

APPRÉCIATION, D. *Wertschätzung ;* E. *Appreciation ;* I. *Apprezziazione.*

Opération de l'esprit concernant, non l'existence d'une idée ou d'une chose, mais leur valeur, c'est-à-dire leur degré de perfection relativement à une fin donnée (notamment la vérité, la beauté, la morale, l'utilité). *Appréciation* s'oppose à *description* ou *explication*, comme le droit au fait, ce qui devrait être à ce qui a été réalisé.

Rad. int. : Evalu.

APPRÉHENSION, D. *Apprehension, Auffassung* (ces mots n'ont pas le sens **D**) ; E. *Apprehension ;* I. *Apprensione, Apprendimento.*

A. Dans la scolastique : toute con-

Sur **Appétit.** — Les passions qui se rapportent à l'*appétit concupiscible* « sont celles qui n'ont besoin pour être excitées que de la présence ou de l'absence de leurs objets ». — « Et pour les cinq dernières (audace, crainte, espérance, désespoir, colère) qui ajoutent la difficulté à la présence ou à l'absence de l'objet, ils (les « anciens philosophes ») les rapportent à l'appétit qu'ils appellent *concupiscible.* » Bossuet, *Conn. de Dieu et de soi-même*, ch. i, 6. **(A. L.)**

Les scolastiques ont considéré la volonté comme un « appétit intellectuel », insistant sur le dynamisme profond de la raison, ou plutôt de l'intelligence, antérieurement au pouvoir d'option qui ne fait que spécifier l'appétit. **(Maurice Blondel.)**

Sur **Appréciation.** — *Apprécier* signifie, soit *juger* (bon ou mauvais), soit spécialement, *juger bon :* « Apprécier une plaisanterie. » « Un auteur apprécié. » Mais le substantif n'a jamais ce sens en français. Il est au contraire fréquent dans la langue des philosophes américains, où *appreciation* est presque toujours pris favorablement. En italien, *apprezamento* a aussi cette signification laudative. **(A. L.)**

naissance d'un objet, considérée en tant qu'action du sujet s'appliquant à cet objet. « Apprehensio est intuitiva vel abstractiva... vel simplex vel composita, etc. » GOCLENIUS, 120^b.

Plus spécialement, chez saint THOMAS D'AQUIN, la première de trois opérations de l'esprit qu'il caractérise ainsi : « Una quae dicitur indivisibilium seu simplicium intelligentia vel apprehensio, per quam scilicet intellectus apprehendit essentiam cujusque rei in seipsa ; alia est operatio intellectus, scilicet componentis et dividentis ; additur et tertia operatio, scilicet ratiocinandi. » *Commentaire sur le* Περὶ Ἑρμηνείας, Procœmium, I, 1.

B. Sens moderne : Toute opération intellectuelle relativement simple ou immédiate, soit de perception, soit de jugement, soit de mémoire, soit d'imagination, considérée comme s'appliquant à un contenu distinct de l'opération elle-même. — S'oppose en anglais à *misapprehension*, méprise par jugement à première vue.

La *Synthèse de l'appréhension* (D. *Synthese der Apprehension*) chez KANT, est définie : « die Zusammensetzung des Mannigfaltigen in einer empirischen Anschauung[1]. » *Krit. der reinen Vern.*, A (seule), 98-99.

C. Faculté de saisir par l'intelligence. — Très rare en français.

D. Crainte légère ou mal définie.

CRITIQUE

Ce terme est actuellement très vague, et paraît impliquer d'ailleurs une vue superficielle de l'esprit, car il n'y a pas d'acte véritablement simple, et la moindre perception d'un objet ou d'un état mental implique tout un travail de pensée, comme le fait justement observer GOBLOT, sub V°.

Il est employé très couramment dans la psychologie anglaise pour désigner la connaissance de l'individuel. « As long we view a particular objet, or event, alone, we merely *apprehend* it ; but when we bring it into relation to kindred things we *comprehend* it[1]. » James SULLY, *The Human Mind*, I, 389. Cf. *Aperception**.

Rad. int. : Adpren.

1. « La réunion du multiple en une intuition empirique. »

APPROBATION, D. *Beifall ;* E. *Approbation ;* I. *Approvazione.*

Jugement favorable d'appréciation. Le mot s'emploie surtout au sens éthique, mais il serait utile de l'étendre au sens logique et au sens esthétique, où le même caractère se retrouve et n'a pas reçu de nom spécial.

Rad. int. : Aprob.

APPROCHÉ, D. *Annähernd, Näherungs...* (p. ex. *Näherungsgrösse*) ; E. *Approximate, approached ;* I. *Approssimato.*

A. Se dit proprement d'une grandeur voisine de la grandeur réelle, substituée à celle-ci quand elle est impossible ou inutile à connaître rigoureusement, ou à exprimer d'une manière exacte (p. ex. dans le cas d'un nombre irrationnel). *Loi approchée :* celle qui permet de calculer une valeur suffisante pour le but qu'on se propose, mais un peu différente de la valeur vraie.

B. Plus généralement, caractère d'une connaissance déjà valide, mais qui n'est pas définitive, et qui est appelée à devenir plus parfaite, plus adéquate

1. « Tant que nous considérons un objet particulier (singulier), nous ne faisons que l'*appréhender ;* mais quand nous le mettons en relation avec des choses de même espèce, nous le comprenons. » J. SULLY, *L'esprit humain.*

Sur **Appréhension.** — *Appréhension* (traduisant l'allemand *Auffassung*) est un terme fréquemment employé dans la psychologie contemporaine pour désigner la mémoire immédiate, ou capacité limite de reproduction correcte, sans délai, après une perception unique, de chiffres, lettres, mots, images, etc. **(H. Piéron.)**

à son objet. G. Bachelard, *Essai sur la connaissance approchée*, 1927.
Rad. int. : Proxim.

APPROPRIATION, D. *Aneignung ;* E. *Appropriation ;* I. *Apropriazione.*
Acte par lequel on se saisit, pour en faire sa propriété individuelle de ce qui n'appartenait à personne ou à tout le monde.
Rad. int. : Propr(ig).

APPROXIMATIF, voir *Approché**. Mais le mot a souvent, surtout dans la langue courante, un import défavorable ; tandis qu'*approché* met l'accent sur le succès partiel de l'approximation, *approximatif* évoque plutôt l'idée qu'elle reste assez loin de la grandeur ou de la vérité exactes.

APPROXIMATION, D. *Näherung ;* E. *Approximation ;* I. *Approssimazione.*
A. Caractère de ce qui est approché*, au sens **A** ou au sens **B.** « En première approximation. »
B. Valeur approchée : « Une approximation au millième. »
Rad. int. : Proximes, proximaj.

APRAXIE (G. 'Απραξία ; inaction) ; D. *Apraxie ;* E. *Apraxia ;* I. *Apprassia.*
Incapacité d'exécuter correctement des actes habituels, sans qu'il y ait paralysie (par exemple de se moucher, de se servir d'une fourchette ou d'un canif, de faire un signe de croix). Phénomène encore mal défini, et qui paraît résulter, selon les cas, de troubles psychologiques, de nature différente. Voir Observations.
Rad. int. : Apraxi.

A PRIORI et **a posteriori** (L. — Employé de même en D. E. I.).
A. Au point de vue gnoséologique, on appelle *a posteriori* les connaissances

---

Sur **Appropriation.** — Le substantif a un sens plus étroit que le verbe *s'approprier :* celui-ci se dit même de l'acte par lequel on s'empare (légalement ou frauduleusement) de ce qui appartient à autrui.

Sur **Apraxie.** — Article remanié pour tenir compte de diverses objections, formulées notamment par M. **Piéron** et **L. Boisse.**

Ce terme a été créé par Gogol, en 1873, pour désigner la perte de l'intelligence de l'usage des choses. Cette notion, un peu ambiguë, a été précisée par H. Liepmann en 1900, qui définit ainsi l'apraxie : « Incapacité d'exécuter avec les membres les mouvements appropriés *(zweckgemäss)* malgré l'intégrité de la motricité. » L'apraxie est en-quelque sorte l'analogue, dans la sphère des *praxies*, de l'agnosie, qui est un trouble de la perception appartenant à la sphère des *gnosies.* » **(Ed. Claparède.)** — Voir *Aboulie*** *intellectuelle.*

On distingue une *apraxie idéatoire* (démence motrice) et une *apraxie idéomotrice*, ou apraxie vraie (Liepmann). Il y a amnésie motrice, perte du bénéfice d'un apprentissage moteur. L'*aphémie* (aphasie motrice) et l'*agraphie* sont des cas particuliers d'apraxie. Enfin il existe une apraxie par *agnosie** (voir ce mot), qu'on appelle *pseudo-apraxie*, ou *apraxie agnosique :* c'est l'incapacité de manier correctement des objets usuels parce que ceux-ci ne sont pas reconnus. **(H. Piéron.)**

L'apraxie ne consiste pas d'ordinaire dans l'incapacité de reconnaître les formes des objets ou leur usage. Ni la représentation, ni la volonté, ne sont atteintes ; on imagine les mouvements et on voudrait les réaliser : c'est l'*exécution* seule qui est impossible (et cependant il n'y a pas paralysie). — Ebbinghaus, qui prend le mot en ce sens, considère, par suite, l'aphasie motrice comme un cas particulier de l'apraxie (*Précis de Psychologie*, trad. franç., Alcan, 1910, p. 238). **(L. Boisse.)**

qui viennent de l'expérience ou qui en dépendent ; *a priori* celles que l'expérience suppose, et ne suffit pas à expliquer, alors même qu'elles n'ont d'application que dans l'expérience. *A priori* ne désigne donc pas une antériorité* chronologique (psychologique), mais une antériorité logique. — Ce sens, qui est aujourd'hui le plus usuel, se trouve déjà chez Leibniz : « ... connaître *a priori* et non par expérience ». *Discours de Métaphysique*, § 8. Mais il a été surtout répandu par Kant, qui signale aussi l'existence du sens **B** dans la langue courante : voir particulièrement l'Introduction à la *Critique de la Raison pure*, B, § 1.

B. Au point de vue méthodologique, on appelle *a priori* toute idée ou connaissance antérieure à *telle* expérience ou série d'expériences spéciale. Ainsi, chez Claude Bernard, une « idée *a priori* » est une hypothèse*. (*Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, 1re partie, ch. 2.)

CRITIQUE

Le sens le plus ancien de cette expression, qui se rencontre au moyen âge, mais qui est tombé presque complètement en désuétude, consiste à désigner par raisonnement *a priori* (à partir de l'antécédent) celui qui va de la cause à l'effet, du principe à la conséquence ; en un mot de ce qui est *simpliciter prius*, *prius natura*, à ce qui en découle ; — et par raisonnement *a posteriori* celui qui remonte des conséquences aux principes, de ce qui est conditionné par nature à ce qui le conditionne. (Cf. *Analyse** et *Synthèse**.) Ce sens se trouve encore chez Leibniz (où apparaît aussi le sens **A**, comme il a été remarqué ci-dessus) : « La raison est la vérité connue dont la liaison avec une autre moins connue fait donner notre assentiment à la dernière. Mais particulièrement et par excellence on l'appelle raison, si c'est la cause non seulement de notre jugement, mais encore de la vérité même, ce qu'on appelle aussi raison *a priori*. » *Nouveaux Essais*, IV, xvii, 1.

Chez Kant, bien que son intention soit certainement de dégager le sens **A**, on trouve beaucoup d'expressions qui semblent insister sur le caractère psychologique plutôt que sur le caractère logique des connaissances qu'elle appelle *a priori :* une proposition *a priori* est celle qui « zugleich mit seiner Notwendigkeit gedacht wird[1] » (*Krit. der reinen Vern.*, Einleitung, ii (B seule, p. 3) ; — celle qui est « in strenger Allgemeinheit gedacht[2] » (*Ibid.*, 4). — La première édition disait même : « Solche allgemeine Erkenntnisse... müssen, von der Erfahrung unabhängig, von sich selbst *klar* und *gewiss* sein[3]. » *Ibid.*, Einl. I, A, 1. Mais cette formule a disparu dans B.

Il distingue : 1° la connaissance *a priori*, qui est nécessaire et universelle, de la connaissance *absolument a priori (schlechterdings a priori)* qui a les mêmes caractères, et, de plus, qui ne peut se déduire d'aucune autre ; — 2° la connaissance *a priori*, qui porte sur des propositions où l'un des termes ne peut être connu que par expérience, de la connaissance *a priori pure* (rein)*, qui ne contient aucun terme empirique. *(Ibid.)*

Il paraît utile pour la clarté de la langue philosophique de réserver *a priori* et *a posteriori* au sens **A.**

1. « Dont la pensée est accompagnée de celle de sa nécessité. » — 2. « Qui est pensée comme rigoureusement universelle. » — 3. « De telles connaissances universelles... doivent être claires et certaines par elles-mêmes, indépendamment de l'expérience. »

Sur **A priori.** — On peut voir chez Hume le passage du sens scolastique au sens **A** : *Treatise on human nature*, I, part iv, et *Essay*, xxiii (vol. I, 206). — Rapprocher de ce dernier texte Kant, *Kritik der Urteilskraft*, I, i, § 33 et suiv. (*Werke*, éd. Hartenstein, V, 293). **(Cl. C. J. Webb.)**

Aprosexie, voir *Aboulie**.

APTITUDE, D. *Eignung ;* E. *Ability ;* I. *Attitudine.*

Caractère physique ou psychique qui rend celui qui le possède capable de bien exercer une fonction. Ce terme est devenu très usuel dans la langue de la psychologie et de la pédagogie contemporaines : voir p. ex. Ed. Claparède, *Comment diagnostiquer les aptitudes chez les écoliers* (1924).

Rad. int. : Aptes.

1. ARBITRAIRE, subst. D. **A.** *Willkür, Willkürherrschaft ;* **B.** *Willkür ;* — E. **A.** *Arbitrary managing, sentencing, etc. ;* **B.** *Arbitrariness ;* — I. *Arbitrio.*

A. Au sens concret : bon plaisir individuel d'une autorité ; décision capricieuse en une matière où l'on devrait procéder par raison ou par application d'une règle.

B. Au sens abstrait : caractère de ce qui est arbitraire.

Toujours péjoratif ; et, au sens **A,** évoquant d'ordinaire l'idée d'injustice.

2. ARBITRAIRE, adj. D. *Willkürlich ;* E. *Arbitrary ;* I. *Arbitrario.*

Qui dépend uniquement d'une décision individuelle, non d'un ordre préétabli, ou d'une raison valable pour tous : « Une supposition arbitraire. » — Sauf dans quelques cas très rares, tels que « choisir une valeur arbitraire » (en mathématiques), le mot a toujours un import péjoratif, et le plus souvent très énergique.

CRITIQUE

Arbitraire diffère de *contingent** en ce que celui-ci ne contient pas l'idée de bon plaisir ; arbitraire s'oppose par conséquent à la raison normative et à la nécessité de convenance, et non à la nécessité proprement dite. — Il diffère de *décisoire** en ce que celui-ci marque un acte de volonté et de choix raisonnable, nécessaire pour suppléer à ce que la loi ou la nature des choses laissaient indéterminé. On emploie aussi quelquefois en ce sens *arbitral*, emprunté à la langue judiciaire ; mais cette expression est rare en ce sens, et pourrait amener des confusions.

Le pouvoir « arbitraire » diffère du pouvoir absolu* : 1° en ce que l'arbitraire peut n'exister qu'entre certaines limites ou sur certains points ; 2° en ce que ce mot n'est pas employé en matière sociale sans impliquer un sens défavorable. Lorsqu'un pouvoir dont l'exercice n'est borné par aucune restriction, est confié *légalement* à un individu, il est appelé *discrétionnaire.*

ARBITRE (L. *Arbitrium*). Synonyme de volonté (en désuétude).

ARBITRE (libre), ou **franc arbitre** (mais cette dernière forme est très vieillie), L. *Liberum arbitrium ;* D. *Freier Wille, Willensfreiheit ; freie Willkür* (donné par Kant comme traduction de *liberum arbitrium*), *absolute Wahlfreiheit* (Eisler) ; — E. *Free-will ;* — I. *Arbitrio libero.*

A. Volonté au sens le plus général

Sur **Aptitude.** — L'aptitude est un caractère physique ou psychique considéré du point de vue de la pratique, du rendement. Ainsi la sensibilité aux couleurs, qui n'est qu'une propriété de la rétine pour la psychophysiologie, est une aptitude, en tant qu'elle permet d'exercer avec succès certaines professions.

Le terme *aptitude* enferme les idées de disposition naturelle et de différence individuelle. On parle quelquefois d' « aptitude acquise » ; mais en réalité, dans ce cas, on sous-entend l'existence d'une disposition naturelle à acquérir une habitude, un tour de main, à profiter de l'expérience. Si tous les hommes présentaient exactement les mêmes capacités et la même disposition à profiter d'un apprentissage, la notion d'aptitude serait superflue. **(Ed. Claparède.)**

du mot (rare et en désuétude). « Voluntas et liberum arbitrium non sunt duæ potentiæ, sed una tantum. » THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, I, qu. 83, art. 4. — « Liberum arbitrium 1° est voluntas ut fertur sine coactione in aliqua re... » GOCLENIUS, 643[a].

B. Liberté morale, en tant que bonne volonté : « 2° hæc voluntatis libertas quæ tantum bonum velle dicitur et mancipata malo non est. » ID., *Ibid.* (Assez rare.)

C. Sens le plus usuel (Liberum arbitrium indifferentiæ) : puissance « de choisir ou de ne pas choisir un acte », telle qu'on en fait « l'épreuve dans les choses où il n'y a aucune raison qui nous penche d'un côté plutôt que de l'autre ». BOSSUET, *Traité du Libre Arbitre*, I et II. — « L'homme se croit libre : en d'autres termes, il s'emploie à diriger son activité comme si les mouvements de sa conscience et par suite les actes qui en dépendent n'étaient point seulement une fonction des antécédents, conditions ou circonstances données quelconques, ... mais pouvaient varier par l'effet de quelque chose qui est en lui et que rien, non pas même ce que lui-même est avant le dernier moment qui précède l'action, de prédétermine. » RENOUVIER, *Science de la Morale*, I, 1-2. Voir *Indifférence**.

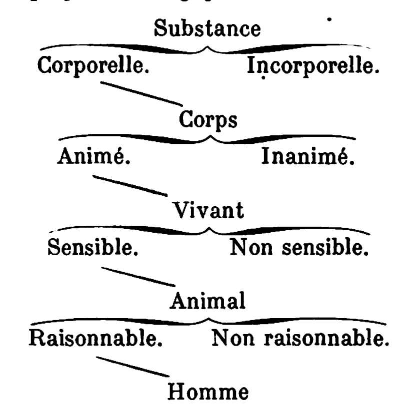
Pour la critique et l'usage de ce terme, voir la discussion du mot *Liberté**.

Rad. int. : **C.** Liber(a) arbitri(o).

Serf-arbitre. Par opposition au libre arbitre, la dépendance absolue de la volonté humaine par rapport à la puissance et à la grâce divines. Cette expression a pour origine le titre de l'ouvrage de LUTHER, *De servo arbitrio*, 1525.

ARBRE de Porphyre, L. *Arbor porphyriana* (employé encore sous cette forme en allemand) ; on trouve aussi *Baum des Porphyrius ;* — E. *Tree of Porphyry ;* — I. *Scala di Porfirio*).

Diagramme destiné à illustrer la subordination des concepts, et qui figure avec quelques variantes de forme dans la plupart des logiques anciennes.



Il tire son nom de l'*Isagoge* de PORPHYRE, à laquelle il est probable qu'il était joint primitivement.

ARCHÉE (L. *Archæus*). Principe vital, participant à la matière et à la pensée, et qui expliquerait, selon PARACELSE et J.-B. VAN HELMONT, le développement de l'être vivant. « Constat

---

Sur **Arbitre (Libre.)** — Ce terme tend de plus en plus à s'opposer à *liberté*, par la prédominance du caractère arbitral, ou même arbitraire, d'une décision qui, comme le dit Descartes, ferait paraître un défaut dans la connaissance plutôt qu'une perfection dans la volonté. La « liberté d'indifférence » est le contraire de la liberté vraie. Le libre arbitre est un abstrait qu'il ne faut pas ériger en concret. **(Maurice Blondel.)** — Cf. *Liberté**, critique et observations.

M. **Laberthonnière** appelle l'attention sur la profonde différence qui sépare le *libre arbitre* en tant qu'il est conçu comme portant sur le choix des *moyens* et le libre arbitre, en tant qu'il est conçu comme portant sur le choix des *fins*. — Voir dans l'Appendice cette communication, trop étendue pour être insérée ici.

Archæus ex connexione vitalis auræ, velut materiæ, cum imagine seminali, quæ est interior nucleus spiritualis, fecunditatem seminis continens. » VAN HELMONT, *Archæus faber*, 4.

« ARCHESTHÉTISME », E. *Archaesthetism.* — Nom donné par E. D. COPE à la doctrine (d'ailleurs bien plus ancienne : SCHELLING, JOUFFROY, p. ex.), d'après laquelle la sensibilité et la vie sont antérieures à leurs organes, et sont causes du développement de ceux-ci.

ARCHÉTYPE, G. Ἀρχέτυπος, modèle, original ; L. *Archetypus ;* D. *Archetyp, Urbild ;* E. *Archetyp ;* I. *Archetipo.*

A. MÉTAPH. Type suprême, prototype idéal des choses. Se dit par exemple des Idées* de PLATON ; — chez MALEBRANCHE, des idées de Dieu : « Sa substance en est véritablement représentative (des créatures) parce qu'elle en renferme l'archétype ou le modèle éternel... Il voit dans son essence les idées ou les essences de tous les êtres possibles, et dans ses volontés leur existence... » *Recherche de la Vérité*, livre IV, ch. XI. (Ed. J. Simon, p. 97.)

Chez BERKELEY, idées de toutes choses telles qu'elles existent dans la pensée divine avant la création (c'est-à-dire, pour lui, avant l'acte par lequel Dieu a rendu ses idées perceptibles à des esprits). L'existence de ces archétypes est ce qui autorise à dire que deux esprits différents perçoivent une chose identique (*Dialogues d'Hylas et de Philonoüs*, p. 259, trad. Beaulavon-Parodi). — Mais il le prend aussi pour désigner des choses matérielles existant hors de l'esprit, *without the mind*, ce dont il nie la réalité. V. *Principles*, § 9 et 90.

B. Au point de vue psychologique et empirique, chez LOCKE et CONDILLAC : idée qui sert de modèle par rapport à d'autres. Se dit : 1° des sensations en tant que données immédiates reproduites par les images ; — 2° des notions construites librement par l'esprit au moyen de définitions, afin de s'en servir par après pour classer les objets perçus. (Cf. TAINE, *De l'intelligence*, livre IV, ch. I, 1 : Idées générales qui sont des modèles.) — LOCKE, *Nouveaux Essais*, II, XXXI, § 1-3. — CONDILLAC, *Origine des connaissances humaines*, tome II, section II.

C. Chez MAINE DE BIRAN, en un sens péjoratif : êtres de raison, êtres surnaturels, objets de superstition. *Influence de l'habitude*, 2e section, ch. VI (Ed. Tisserand, tome II, p. 280) et conclusion (*Ibid.*, p. 306). Cf. même section, ch. III et ch. V. — Cet usage du mot se rencontre-t-il ailleurs ?

CRITIQUE

La diversité des emplois de ce terme n'y laisse guère subsister actuellement que l'idée vague d'un *modèle* quelconque opposé à ses *copies.* Il paraît tendre, d'ailleurs, à tomber en désuétude et il nous semble qu'il n'y a pas lieu de le regretter.

Rad. int. : Arketip.

ARCHITECTONIQUE, subst. et adj. G. ἀρχιτεκτονική (τεχνή), art de l'architecte. D. *Architektonik, -isch ;* — E. *Architectonics, -ic ;* I. *Architettonica, -o.*

A. Chez ARISTOTE, une science est dite architectonique relativement à une autre, lorsque les fins de la seconde sont subordonnées à celle de la première, et par conséquent leur servent de moyens. P. ex. la Politique est architectonique par rapport à la Stratégie, à l'Économique, à la Rhétorique et aussi à l'Éthique ; la Stratégie à son tour est architectonique par rapport à l'ἱππική et celle-ci par rapport à la χαλινοποιητική. *Eth. Nicom.*, I, 1 ; et ANDRONICUS, *Paraphrasis*, ad hunc lo-

Sur **Architectonique.** — Le § **A** a été ajouté au texte de la 1re édition par M. G. Belot.

cum. Cf. *Eth. Nicom.*, VI, 8 et VII, 12.

B. Chez Leibniz, ce qui dépend des causes finales, non des causes mécaniques. « Le règne de la sagesse, suivant lequel tout se peut expliquer *architectoniquement* pour ainsi dire, par les causes finales. » *Tentamen anagogicum*, Ed. Gerh., VII, 273. — Cf. *Monadologie*, § 83.

C. Chez Kant, substantif : désigne l'art des systèmes, c'est-à-dire la théorie de ce qu'il y a de scientifique dans notre connaissance en général. (*Kritik der reinen Vernunft*, Méthodologie, III.)

Rad. int. : Arkitektural.

A RECTO ad obliquum (raisonnement). — Opération logique concluant « du droit à l'oblique » (on dirait mieux : « du direct à l'indirect », en un sens analogue au sens grammatical de ces termes). Elle consiste dans la substitution d'un terme équivalent à un terme qui n'est qu'une partie du sujet ou du prédicat. Elle constitue, par suite, une inférence asyllogistique*, comme le fait remarquer Leibniz, qui en donne les deux exemples suivants : « Jésus-Christ est Dieu ; donc la mère de Jésus-Christ est la mère de Dieu » ; et : « Dieu punit l'homme ; or, Dieu punit justement celui qu'il punit ; donc Dieu punit l'homme justement. » *Nouv. Ess.*, IV, ch. XVII, § 4.

ARGUMENT (L. *Argumentum*) ; D. *Argument*, *Beweis ;* E. *Argument ;* I. *Argumento*.

A. Raisonnement destiné à prouver ou à réfuter une proposition donnée. Voir *Achille**, *Ad hominem**, *ontologique**, *physico-théologique**, etc.

Argumentum baculinum, Argument qui prétend prouver l'existence du monde extérieur en frappant le sol avec un bâton. Voir J.-S. Mill, *Philosophie de Hamilton*, ch. XI. — Se dit aussi de l'argument de Sganarelle (Molière, *Mariage forcé*, sc. VIII) qui bat le « docteur pyrrhonien » Marphurius pour réfuter son scepticisme.

Argument de Berkeley, argument contre l'existence psychologique des idées générales, consistant à dire qu'on ne peut penser un homme qui ne soit ni un blanc, ni un homme de couleur, ni grand ni petit ; un mouvement qui ne soit, ni marche, ni vol, ni natation, ni reptation, etc. *Principes*, Introd., § 9 (et en beaucoup d'autres passages de ses œuvres).

Argument de Cauchy, tendant à prouver que la suite naturelle des nombres ne peut avoir d'existence actuelle, en tant qu'infinie : car on pourrait faire correspondre à chaque nombre son double, ou son carré, ou son cube, etc. ; on obtiendrait ainsi une seconde suite ayant par définition exactement autant de termes que la première, alors que celle-ci contiendrait cependant tous les termes de la seconde, plus un certain nombre de termes non compris dans celle-ci. Cauchy, *Leçons de Physique générale*, III. Cf. Couturat, *De l'infini mathématique*, III, II et ci-dessous *Nombre* (Loi du)*.

Sur **Argument.** — Aux yeux de son auteur, tout argument est preuve ; si l'on emploie ce mot dans ce cas, c'est par une modestie et une discrétion recommandables. Mais il est surtout bon de s'en servir quand on ne fait que rapporter un raisonnement d'autrui. Il vaut mieux dire « l'argument ontologique », même si on le tient pour probant, que « la preuve ontologique ». **(M. Marsal.)**

M. **Beaulavon** se demande si l'expression « Argument de Berkeley », au sens indiqué, est suffisamment usuelle pour mériter une mention ; et il pense qu'il n'y a pas de raison pour le détacher ainsi du reste de sa philosophie. — Sur la question de principe, je ne puis qu'être de son avis. Mais étant donné que la formule se rencontre quelquefois sous cette forme énigmatique, qui embarrasse les étudiants, il semble bien qu'il est utile de la mentionner. — Cette expression vient probablement de ce qu'en dit Hume, *Essay*, XII, 1.

B. Terme défini, susceptible d'être substitué à une variable dans une *fonction* logique.

Au sens le plus général, et non pas seulement au sens de terme approprié par sa nature à la fonction dont il s'agit : « Nous appellerons les arguments pour lesquels $\varphi\hat{x}$ a une valeur, « valeurs possibles de x » ; nous dirons que $\varphi\hat{x}$ « a un sens pour l'argument x » quand φx « a une valeur pour cet argument. » B. Russell, *La théorie des types logiques*, Rev. de métaph., 1910, p. 267. — Se prend quelquefois au sens plus restreint appelé ci-dessus « valeurs possibles de x ».

Rad. int. : Argument.

ARGUMENTATION, D. *Beweisführung*, *Argumentation ;* E. *Argumentation ;* I. *Argomentazione.*

A. Série d'arguments tendant tous à la même conclusion.

B. Manière de présenter et de disposer les arguments.

Rad. int. : Argumentar, —ad.

ARISTOCRATIE (G. Ἀριστοκρατία). D. *Aristokratie ;* E. *Aristocracy ;* I. *Aristocrazia.*

Sociol. **A.** Gouvernement exercé par une seule classe sociale, moins nombreuse que le reste de la nation, mais réputée supérieure en lumières ou en vertus, et généralement héréditaire.

B. La classe qui exerce ce genre de gouvernement. Par métaphore, une classe restreinte, et considérée à un point de vue quelconque comme supérieure à la masse de la Société.

REMARQUE

Tout gouvernement, fait observer Platon, est appelé de deux manières différentes, selon qu'il s'exerce dans l'intérêt des gouvernés ou dans celui des gouvernants. Quand une classe peu nombreuse gouverne dans l'intérêt commun, c'est *aristocratie ;* quand elle gouverne dans le sien propre, c'est *oligarchie.* De même *royauté* et *tyrannie*, etc.

Cette distinction, qui revient à celle du laudatif et du péjoratif, persiste dans l'usage actuel du mot.

Rad. int. : **A.** Aristokratism ; **B.** Aristokratar.

ARITHMÉTIQUE (G. Ἀριθμητική). D. *Aritmetik ;* E. *Arithmetic ;* I. *Aritmetica.*

A. Sens primitif et étymologique : science des nombres entiers, de leurs propriétés et de leurs relations (divisibilité, etc.). La partie supérieure de cette science s'appelle *Théorie des nombres.*

B. Science pratique du calcul, c'est-à-dire des opérations à effectuer sur les nombres entiers et les fractions. S'appelait dans l'antiquité *Logistique*, au moyen âge *Abaque** ou *Algorithme**. (Ce sens du mot suppose un système particulier de numération, tandis que l'Arithmétique au sens **A** en est indépendante.)

CRITIQUE

Il conviendrait de réserver le mot *Arithmétique* au sens **A,** et de désigner le sens **B** par le mot *Calcul*, par exemple, ou *Art de calculer.* L'expression *Arithmétique universelle* (Newton) conviendrait bien pour désigner la science des nombres généralisés, c'est-à-dire des nombres fractionnaires, qualifiés, irrationnels et complexes, et non l'*Algèbre**.

Rad. int. : Aritmetik.

Arrêt (Action d'), voir *Inhibition**.

ART (L. *Ars*, considéré comme l'équivalent admis du G. τεχνή) ; D. *Kunst ;* E. *Art ;* I. *Arte.* — Cf. *Technique**.

A. En général, ensemble de procédés servant à produire un certain résultat : « Ars est systema præceptorum universalium, verorum, utilium, consentientium, ad unum eumdemque finem tendentium. » Définition commune à Galien et à Ramus, selon Goclenius, 125[b]. — L'art s'oppose en ce sens : 1° à la science conçue comme pure

connaissance indépendante des applications ; 2° à la nature, conçue comme puissance produisant sans réflexion. A ce sens se rattachent les expressions : *Arts mécaniques :* menuiserie, art de l'ingénieur ; — *Beaux-arts*, ceux dans lesquels le but principal est la production du beau, et spécialement du beau plastique : peinture, sculpture, gravure, architecture, art décoratif ; — *Arts libéraux* (ou *les sept arts*), division des études dans les facultés de philosophie au moyen âge, comprenant le *trivium :* grammaire, rhétorique, logique, et le *quadrivium :* arithmétique, géométrie, astronomie, musique.

B. Esthétique. Sans épithète, l'Art ou les Arts désignent toute production de la beauté par les œuvres d'un être conscient. Au pluriel, cette expression s'applique surtout aux moyens d'exécution ; au singulier, aux caractères communs des œuvres d'art. En ce sens, l'art s'oppose encore à la science, et les arts aux sciences, mais à un autre point de vue : en tant que les uns relèvent de la finalité esthétique, les autres de la finalité logique.

CRITIQUE

Le sens **A** étant sensiblement vieilli dans les expressions *arts mécaniques*, *arts libéraux*, et même dans l'opposition de l'art et de la nature, nous proposons de consacrer spécialement l'usage philosophique de ce mot au sens **B**, qui est de beaucoup le plus fréquent chez les écrivains contempo-

---

Sur **Art.** — Ce mot comporte deux sens symétriquement inverses, à partir d'une racine commune. L'*artifex*, c'est l'homme incarnant une idée, fabriquant un être que ne fournit pas la nature, un *artificiatum*, comme disaient les scolastiques (cf. St Thomas, *Summa contra Gentiles*, III, 36). Mais ou bien cette création est subordonnée à nos fins pratiques *(nos sumus finis omnium artificialium : omnia enim propter hominis usum fiunt) ;* ou bien elle nous subordonne à des fins idéales, et satisfait, si l'on peut dire, des besoins non utilitaires : d'où, par hybridation de ces caractères primitifs de l'art, l'aspect magique, superstitieux, idolâtrique qu'il a pris aux débuts mêmes de l'humanité ; d'où le dévouement, la dévotion de l'artiste à son œuvre ; d'où le culte mystique de l'art chez les plus civilisés. **(Maurice Blondel.)**

Peut-être n'y a-t-il pas lieu de chercher comment l'art *a pris* un aspect magique et pseudo-religieux, si l'on songe que la religion, sous toutes ses formes, est l'une des sources, et peut-être la principale source de l'œuvre esthétique. « Tous les arts, disait Lamennais, sont sortis du temple. » L'histoire de l'art grec, celle de l'art chrétien, les études contemporaines de sociologie en présentent une foule d'exemples. **(A. L.)**

La formule « si la logique est une science ou un art ? » vient de Cassiodore. *De artibus ac disciplinis liberalium litterarum.* Voir Mariétan, *Classif. des sciences d'Aristote à St Thomas*, p. 78 et suiv. Cf. ci-dessous, art. *Logique**.

Sur l'expression **L'art pour l'art.** — « Lorsque Cousin l'employa pour la première fois, en 1818, dans ses leçons à la Sorbonne, le terme *l'art pour l'art* avait un sens tout à fait naturel : « Il faut de la religion pour la religion, de la morale pour la « morale, de l'art pour l'art. » Ce n'est que bien plus tard que ces derniers mots devinrent le programme d'une école et un sujet de dispute entre les partis. Ajoutons que Comte, lui aussi, a employé incidemment cette formule, mais dans un sens tout extérieur : « Cultiver l'art pour l'art lui-même » signifie pour lui « ne se proposer « habituellement d'autre but que de divertir le public. » *Cours de philosophie positive*, VI, 167. » R. Eucken, *Les Grands courants de la pensée contemporaine*, p. 443. — Texte communiqué par **I. Benrubi.**

rains (sauf dans quelques expressions telles qu'*art rationnel* (en parlant de la morale), *art militaire ;* et encore, même en ce cas, la compréhension subjective de ces expressions est-elle souvent colorée par un reflet du sens **B**). — On éviterait par là l'énoncé scolastique du problème : « Si la logique et la morale sont des sciences ou des arts », formule équivoque par laquelle sont toujours troublés ceux qui débutent dans l'étude de la philosophie.

Le sens **A** est proprement la *technique**.

Rad. int. : Art.

Art* (Science de l'), D. *Kunstwissenschaft.* — Terme très employé dans la philosophie allemande contemporaine, où il est généralement opposé au mot *Esthétique** (Max Dessoir, *Æsthetik und allgemeine Kunstwissenschaft*, 1906 ; E. Utitz, *Grundlegung der allgemeinen Kuntwissenschaft*[1], 1914). Mais c'est en réduisant l'Esthétique à l'analyse métaphysique ou psychologique du Beau, et en prenant l'idée de Beau elle-même dans son sens le plus limité. Cf. *Laid**.

On remarquera que M. Lalo qui, en France, représente une tendance analogue, conserve au contraire à la science générale de l'art le nom d'Esthétique, et considère soit comme *anesthétiques**, soit comme *pseudo-esthétiques**, les formes de beauté telles que la beauté naturelle, qui ne résultent pas de la production artistique. Voir son *Introduction à l'Esthétique*, 2e partie.

ARTICULAIRE (sens), D. *Gelenkempfindung ;* E. *Articular sensation ;* I. *Senso articolare.*

L'une des classes élémentaires de sensations, qui dépendrait, selon Krause, de terminaisons nerveuses spéciales, et qui serait déterminée par la position ou le mouvement des articulations. Voir *kinesthésique**, *musculaire**.

Rad. int. : Artikal(a) sens(o).

1. *Esthétique et science générale de l'art. — Fondement de la science générale de l'art.*

« ARTIFICIALISME », terme créé par J. Piaget pour désigner cette croyance, fréquente chez les enfants comme dans l'Antiquité et au Moyen Age, que toutes choses ont été produites comme sont fabriqués les objets artificiels. Cf. Brunschvicg, *L'expérience humaine...*, ch. xviii : « L'artificialisme thomiste. »

ARTISTIQUE, D. *Kunst-*, *künstlich ;* — E. *Aesthetic ; Artistic* (Baldwin) ; *Artistical* (surtout au sens **B**) ; — I. *Artistico.*

A. Qui concerne l'art : « Essai sur l'activité artistique. » (Sous-titre de l'ouvrage de M. Delacroix, *Psychologie de l'art.*)

B. Fait avec art ; qui a une valeur esthétique. — Ce second sens n'est indiqué ni par Littré, ni par Darm. et Hatz. ; mais il est mentionné dans le *Dictionnaire* de l'Académie, édition de 1878, où ce mot a été admis pour la première fois.

CRITIQUE

Littré désapprouve ce mot, même au sens **A.** « Ce néologisme est mal fait, dit-il, sub V° : *artistique* signifie qui concerne les artistes, comme *sophistique* signifie qui concerne les sophistes. Le vrai mot serait *artiel.* » A supposer qu'il ait raison en principe, *artistique* est aujourd'hui consacré par un usage général.

Rad. int. : **A.** Artal ; **B.** Artoz, artist.

ASCENDANT, D. *Einfluss ;* E. *Ascendency ;* plus rarement, *Ascendant* (qui veut dire aussi prospérité) ; I. *Ascendente.* — Terme primitivement astrologique, d'où le double sens du mot anglais.

Influence d'une tendance ou d'une personne, qui s'exerce à la faveur du sentiment de supériorité qu'elle inspire. Très fréquent chez Auguste Comte : « Il (le progrès humain) doit consister à obtenir, par un exercice convenable de nos facultés, un ascendant d'autant plus marqué pour chacune

d'elles qu'elle est primitivement moins énergique... » *Cours*, leçon LI, § 2. — Cf. aussi le texte cité plus haut à l'article *Animalité*.

Rad. int. : Influ.

ASCÈSE, D. *Askese.* — Le mot ne paraît pas être usité en anglais et en italien.

Même sens qu'*ascétisme*, mais avec une nuance : *ascèse* concerne moins les exercices ou les privations matérielles, et davantage la vie intérieure.

« Appelons *ascèse* l'effort héroïque de volonté qu'on s'impose à soi-même en vue d'acquérir l'énergie morale, la force et la fermeté du caractère. » (Suit une analyse des caractères positifs et négatifs de l'ascèse.) DUGAS, *Éducation du caractère*, p. 232 et suiv.

Rad. int. : Asket.

ASCÈTE, D. *Asket*, *Asketiker* ; E. *Ascetic* ; I. *Asceta*, *Ascetico.* — Celui qui pratique l'ascétisme*.

Rad. int. : Asket.

ASCÉTISME (G. Ἀσκεῖν, s'exercer ; « ἀσκῆσαι πρὸς πόνον », *Manuel* d'ÉPICTÈTE, 47). — D. *Asketik* ; E. *Ascetism*, *Asceticism* ; I. *Ascetismo.*

ÉTHIQUE. Méthode morale consistant à ne tenir aucun compte du plaisir et de la douleur, et à satisfaire le moins possible les instincts de la vie animale ou les tendances naturelles de la sensibilité. (Cette domination de la volonté sur les impulsions spontanées fait partie de presque toutes les morales, mais elle ne porte le nom d'ascétisme que si elle est poussée à l'extrême, ou considérée comme l'essentiel de la moralité.)

B. Spécialement, dans la morale religieuse, recherche de la douleur comme expiation ou mortification, jugée utile au progrès de l'âme, et agréable à Dieu. Voir *Dolorisme**.

Rad. int. : Asketism.

ASÉITÉ, L. Scol. *Aseitas* ; D. *Aseität* ; E. *Aseity* ; I. *Aseita.*

Qualité d'un être qui possède en soi-même la raison et le principe de sa

---

Sur **Ascèse.** — Ajouté sur la proposition et les indications de M. **Prat** et de M. **Gilson.**

Sur **Ascétisme.** — Deux erreurs sont communément commises sur l'ascèse et l'ascétisme. Étymologiquement et originellement il ne s'agit ni d'un rigorisme, ni encore moins d'une sorte de culte de la souffrance. 1° Il s'agit d'abord de la mise en pratique des lois morales ; dès lors en effet qu'on ne s'en tient pas au pur naturalisme du « laissez-faire », ou au pur idéalisme qui fait de l'éthique une Science du bien ou du devoir sans tenir compte des résistances à surmonter, des habitudes à contracter, de la loi de l'esprit à acclimater dans les membres mêmes, il faut bien se dégager du paradoxe socratique, et recourir aux moyens de rendre viables et praticables les exigences de la vertu, comme le demandait Aristote ; ainsi, à moins de croire que les préceptes ont une efficacité immédiate, et que « l'exercice méthodique » n'est pas indispensable à la conquête de la personne morale, une ascèse prolonge donc et complète normalement l'éthique. — Même poussée à l'extrême rigueur, l'ascèse, dans la morale religieuse et spécialement chrétienne, n'est pas la recherche de la douleur pour la douleur (comme en offrent l'exemple certains états pathologiques) ; elle n'est pas non plus essentiellement expiation pénitentielle et mortification servile à base de crainte, mais elle est libération et croissance des puissances supérieures, preuve d'amour et moyen d'union, en dégageant l'homme de son égoïsme, de ses limites naturelles pour le faire participer à l'ordre de la charité. La « vie purgative » est condition intrinsèque de la « vie illuminative » et de la « vie unitive ». **(Maurice Blondel.)**

propre existence. S'oppose chez les Scolastiques au mot ***abaliété*** *(abalietas)*, qualité d'un être dont l'existence dépend d'un autre.

Aséité a été employé par SCHOPENHAUER en parlant de la Volonté* au sens où il entend ce mot.

Rad. int. : Asees.

ASSENTIMENT, D. *Fürwahrhalten* (KANT), *Zustimmung ;* E. *Assent ;* I. *Assenso.*

(D'*assentiri*, *assensio*, *assensus*, primitivement employés à traduire le G. συγκατάθεσις des Stoïciens.)

Acte de l'esprit qui adhère à une proposition, ou état qui résulte de cet acte.

CRITIQUE

Ce terme est plus général que *certitude :* il comporte des degrés dont les plus faibles sont des *opinions*, et les plus fortes des *certitudes*. Il suppose, de plus, que la proposition à laquelle nous donnons ou refusons notre assentiment nous est présentée en quelque façon d'une manière objective, soit par un autre, soit par un travail spontané de notre intelligence, auquel nous appliquons ultérieurement notre réflexion. Voir KANT, *Krit. der reinen Vern.*, 2e partie, ch. II, section III ; — NEWMAN, *An Essay in aid of a Grammar of assent*[1], où il distingue l'assentiment conceptuel *(notional* ou *conceptual assent)* et ses divers degrés (profession verbale, créance, opinion, présomption, assentiment spéculatif) de l'assentiment réel *(real assent)* par lequel on adhère à une proposition donnée avec toutes les forces de son esprit.

Rad. int. : Asent.

1. *Essai de contribution à une grammaire de l'assentiment.*

ASSEOIR, voir *Fonder**. — On remarquera que la métaphore est la même. On dit souvent, d'ailleurs, « asseoir les fondements » (d'une théorie, d'une doctrine). — Cf. *Assiette**.

ASSERTION, D. *Behauptung ;* E. *Assertion ;* I. *Assezione*, *Asseverazione.*

A. Affirmation* au sens **A** : acte de l'esprit qui déclare vraie une proposition (une *lexis*), que celle-ci soit, dans sa forme, affirmative au sens **B** ou négative.

B. Proposition affirmée.

Rad. int. : **A.** Asert ; **B.** Asertaj.

Assertion* indépendante (Principe d'), ou plus brièvement « *Principe d'assertion* ». — Principe logique ainsi formulé par COUTURAT : « Si, dans une implication, l'hypothèse est vraie (catégoriquement), la thèse aussi est vraie (catégoriquement) et on peut l'affirmer absolument (c'est-à-dire indépendamment de l'hypothèse). » *Les principes des mathématiques*, ch. I. Revue de métaph., 1904, p. 48. On l'a aussi appelé « principe de déduction ».

Sur **Assentiment.** — M. **Maurice Blondel** estime que l'usage propre d'*assentiment* est « d'indiquer ce qu'il y a de spontané ou même d'invincible dans l'adhésion de l'esprit à ce qu'il voit. L'*assensus* se distingue du *consensus*, qui, lui, implique une part de volonté, laquelle redouble et confirme, mais pourrait contredire l'*assensus*. Descartes a tendu à ramener l'un à l'autre ».

— Il se peut que cette distinction ait existé antérieurement entre *assensus* et *consensus*. Mais la nuance à laquelle elle répond ne se rencontre certainement plus dans l'usage actuel du mot *assentiment* en français, ni *assent* en anglais : témoin, entre autres, l'emploi qui a été fait de ce mot par Newman, par ses traducteurs et ses continuateurs. Cf. aussi l'usage constant qui en est fait pour traduire la συγκατάθεσις des Stoïciens, le *Fürwahrhalten* de Kant, qui comportent des degrés bien connus ; ainsi que les expressions courantes « demander, obtenir l'assentiment » d'un critique, d'une assemblée, d'une autorité, etc. **(G. Belot. — L. Brunschvicg. — A. L.)**

ASSERTORIQUE, D. *Assertorisch ;* E. *Assertoric ;* I. *Assertorico.*

Chez Kant, les jugements *assertoriques* sont ceux dont la modalité* correspond à la catégorie d'*existence* (distincte de la *nécessité*). Ce sont des jugements vrais en fait, mais non nécessaires ; ce que l'on appelle des *vérités de fait.*

Rad. int. : Asertori.

ASSIETTE (sans équivalents étrangers suffisamment approchés : D. (approximativement) *Sitz* : manière d'être situé, sis, ou assis. — Ce mot, d'étymologie obscure, vient soit de *ad* et de *situs*, situé (Littré), soit plutôt du français *asseoir*, dont il serait le substantif verbal (Darm., Hatz. et Thomas). Quand le mot est employé seul, il implique presque toujours l'idée d'une position stable, solide, « bien assise » : « Avoir de l'assiette, manquer d'assiette, n'être pas dans son assiette. »

Il a été employé à plusieurs reprises par Renouvier, qui en fait une sorte de terme technique : « La certitude est éminemment une assiette morale... Il nous reste à considérer cette assiette de plus près, et dans son rapport avec la liberté. » *Psychologie rationnelle*, 2e partie, ch. xiv. — « Les Stoïciens... firent un effort plus heureux (qu'Épicure) pour expliquer l'assiette de la conscience dans la certitude. » *Ibid.*, ch. xv.

ASSIMILATION, D. *Assimilation, Angleichung, Verähnlichung* (Eisler) ; E. *Assimilation ;* I. *Assimilazione.*

A. Philos. générale. Transformation allant du différent au semblable, de l'autre au même ; s'oppose à *différenciation**.

Sur le sens plus spécialement religieux de cette assimilation, voir *Observations.*

B. Psychol. Acte de l'esprit qui affirme (à tort ou à raison) une ressemblance plus ou moins étroite entre choses numériquement différentes.

C. Physiol. Processus par lequel la nourriture digérée est « assimilée », c'est-à-dire transformée en éléments vivants d'un type déterminé, et conforme à la nature de l'être qui se nourrit.

D. Pédagogie. Acte de s'assimiler ce qu'on apprend, en un sens voisin du sens physiologique, et qui en a été tiré par métaphore. — Résultat de cet acte.

Généralement opposé, en ce sens, à l'Invention, d'une part, et de l'autre à la Mémoire pure et simple. Voir Egger, *La parole intérieure*, ch. vi, § 11.

Sur **Assimilation.** — Le mot a aussi un sens métaphysique et religieux. « *Omnia intendunt assimilari Deo* », dit saint Thomas (*S. contra Gentiles*, III, 19, 21). Ce terme *d'assimilatio* comporte d'ailleurs deux interprétations très différentes. Pour les uns, il s'agit d'une ressemblance partielle et formelle ; les créatures ressemblent plus ou moins à Dieu qui, lui, ne ressemble et ne peut être assimilé à aucune : l'assimilation, là, n'est pas réciproque ; elle consiste en une sorte de mimétisme extrinsèque, de recopiage, de conformisme, qui multiplie les exemplaires des êtres et explique la possibilité de la connaissance par cette universelle imitation et similitude selon un plan idéal, plutôt que selon une participation oragnique. Pour les autres, l'assimilation comporte un sens plus profond, plus vital, plus spirituel : elle est intussusception, inhabitation, coopération, union, — union non de nature, mais d'action et d'amour : ainsi comprise, l'assimilation n'est plus seulement recopiage et reproduction ; elle est production, synthèse, faisant de la vie des êtres infiniment divers et infiniment solidaires une réalité toujours originale et une création continue. **(Maurice Blondel.)**

CRITIQUE

Le sens général **A** est mal établi en philosophie. H. Spencer, qui oppose dissolution à évolution, et désintégration à intégration, n'oppose pas de terme à différenciation. *Assimilation* est, au contraire, employé par lui comme l'opposé d'*usure*, par généralisation du sens **C** : il désigne donc une intégration, et par suite une des formes de la différenciation (*Premiers principes*, II, xii, § 96).

J. M. Baldwin, dans son dictionnaire, ne donne au mot anglais *assimilation* le sens **A** qu'en linguistique (*Affero* pour *ad-fero*, *alloquor* pour *ad-loquor*) ; en psychologie, il indique et désapprouve le sens suivant, donné à ce mot par Wundt : « Association d'idées entre des éléments et des composés semblables. » Il recommande, quant à lui, d'accord avec M. G. F. Stout, d'entendre ceci par assimilation : « En considérant une opération intellectuelle dans son contenu et non dans sa forme, le mouvement de composition par lequel certains états de conscience (qui sont assimilés) prennent la forme d'autres états, ou contribuent à la formation de ceux-ci (qui assimilent les premiers). » C'est donc une sorte d'usage métaphorique du sens **C**, comprenant, suivant les auteurs, les synthèses mentales par contraste, par fusion, par reconnaissance, toutes les associations d'idées, etc. Cet usage se rencontre déjà chez Herbart, où l'assimilation est définie comme le côté matériel de l'acte qui, par son côté formel, se nomme *Aperception**.

Ce sens nous paraît être trop métaphorique et contenir des choses trop diverses pour être utilement employé. Il faut de plus remarquer qu'il n'a jamais été en usage chez les psychologues français. On trouve seulement chez M. Pierre Janet un sens reposant sur une métaphore analogue. Il appelle « anesthésies par défaut d'*assimilation* » celles qui proviennent du fait que certaines sensations réellement éprouvées ne sont pas « assimilées à la personnalité », c'est-à-dire incorporées au système formé par les états conscients. Il s'agirait donc d'une sorte de nutrition de l'*esprit*, analogue à celle du corps (P. Janet dans Richet, V° *Anesthésie*, I, 510-511).

Nous proposons donc de donner exclusivement en philosophie au mot le sens **A.** Le sens **B,** qui est très général chez les psychologues (voir notamment James Sully, *The Human Mind*, I, 405), peut d'ailleurs en être considéré comme un cas particulier : ce qui était d'abord présent à l'esprit en tant que subjectivement différent y devient subjectivement semblable. Il serait cependant utile de marquer, toutes les fois qu'il peut y avoir doute, si l'on entend employer le sens général ou le sens restreint.

Rad. int. : **A.** Simil(esk) ; **B.** Kompar ; **C. D.** Asimil.

ASSOCIATIF, D. *Associativ ;* E. *Associative ;* I. *Associativo.*

Qui concerne l'association, ou qui consiste en une association. Spécialement : **A.** Psychol. Qui concerne l'association des idées. Voir ci-dessous *Association** **A.** « Lien associatif ». Ce sens est rare en français.

B. Log. On appelle *propriété* (ou quelquefois *loi*) *associative* d'une opération ou relation quelconque R, l'équivalence formelle et inconditionnée :

$$(a \text{ R } b) \text{ R } c = a \text{ R } (b \text{ R } c)$$

C'est une propriété de l'addition et de la multiplication arithmétiques, de l'addition et de la multiplication logiques, etc., qui sont appelées elles-mêmes, à cet égard, des « opérations associatives ».

Rad. int. : Asoci(ant).

ASSOCIATION, D. *Association ;* E. *Association ;* I. *Associazione.*

Psych. **A.** Propriété qu'ont les phénomènes psychiques de s'attirer les uns les autres dans le champ de la conscience sans l'intervention de la volonté

ou même malgré sa résistance. — Voir *Inducteur**, *Intérêt**, *Rédintégration**.

B. Groupe formé en vertu de cette propriété par deux ou plusieurs états psychiques.

Il est d'usage d'employer dans ces deux sens la formule *Association des idées (Ideen-Association, Association of ideas)*, bien que le mot *idée* présente dans le langage philosophique un sens purement intellectuel qui paraît restreindre arbitrairement la généralité de cette loi psychologique.

Association systématique, phénomène étudié particulièrement par M. PAULHAN (*L'activité mentale et les éléments de l'esprit*, 18) et dans lequel il voit une loi fondamentale de la vie intellectuelle *(loi d'association systématique)*. Il consiste dans la tendance des éléments psychiques à se grouper spontanément, non pas seulement suivant la contiguïté ou la ressemblance, mais en formant des synthèses organiques, ayant un caractère de finalité interne.

SOCIOLOGIE. **C.** L'état de vie sociale, en tant que reconnu et voulu par les individus qui y participent. « Que des hommes épars soient asservis à un seul... c'est si l'on veut une agrégation, mais non pas une association. » J.-J. ROUSSEAU, *Contrat social*, I, 5.

D. Acte de s'associer, au sens **C.**

Rad. int. : Asoci.

ASSOCIATIONNISME, D. *Associationspsychologie ;* E. *Associationism ;* I. *Dottrina dell' associazione*, *Associazionismo.*

A. PSYCHOL. En général, doctrine d'après laquelle l'association*, suivant certaines lois, de certains états de conscience élémentaires, est le principe général du développement de la vie mentale.

B. En particulier : 1° En LOGIQUE, théorie empiriste* d'après laquelle les principes directeurs de la connaissance ne sont pas constitutifs de l'esprit en général, mais formés au cours de l'expérience par des associations d'idées ; 2° en ESTHÉTIQUE, théorie qui explique le beau par le rappel d'idées agréables associées aux sensations données (soit

---

Sur **Association.** — Je définirais l'*association*, la propriété qu'ont les phénomènes psychiques de se réunir dans la conscience, soit au même moment, soit successivement, en vertu de certains rapports (contiguïté, ressemblance, contraste) sans l'intervention de la volonté **(V. Egger.)** — Oui, mais à condition d'élargir beaucoup la liste de ces rapports : les termes indiqués ici entre parenthèses par V. Egger, et qui ont longtemps formé la liste classique des causes d'association, est empruntée à une remarque d'Aristote sur les moyens par lesquels nous allons à la chasse de nos souvenirs (Περὶ μνήμης, II ; 451b18-20) et elle a été adoptée avec une légère modification par Hume (*Essai sur l'entendement humain*, III) où il énumère comme seules causes d'association la *ressemblance*, la *contiguïté* et la *causalité*, cette dernière se ramenant pour lui, comme on sait, à la succession invariable. Cette classification a passé avec quelques variantes dans la plupart des traités de psychologie du XIXe siècle. Mais les travaux modernes qui ont mis en relief la *loi d'intérêt* dans l'association (déjà remarquée par Hamilton, et placée à côté de la loi de *rédintégration**) et l'idée générale de l'*association systématique* ne permettent pas de s'en tenir à l'énumération ci-dessus rapportée. Voir en particulier HÖFFDING, *Psychologie*, V, B, 8, et l'ouvrage de Paulhan cité plus haut. **(A. L.)**

Sur **Associationnisme, C.** — Voir GIDE et RIST, *Histoire des doctrines économiques*, livre II, ch. III : « Les socialistes associationnistes » ; — et POISSON, *Fourier*, *Extraits*, p. 7 : « Voilà l'état d'âme qui a ramené à l'associationnisme, et, pour une large part, nous a inclinés à prendre des inspirations chez Fourier. » **(M. Marsal.)**

qu'il s'agisse d'associations individuelles, p. ex. selon Jeffrey ; soit qu'il s'agisse de propriétés générales, p. ex., selon Reynolds). Voir sur cette forme d'associationnisme Baldwin, p. 77.

Rad. int. : Asociacionism.

ASSOCIATIVITÉ, D. *Associativität ;* E. *Associativity ;* I. *Associatività.*

Log. Propriété d'une opération associative*, au sens **B.**

Rad. int. : Asociantes.

ASSOMPTION, D. *Voraussetzung, Annahme ;* E. *Assumption ;* I. *Assunzione.*

A. Acte d'admettre*, en un des sens de ce mot.

B. Proposition admise* en vue d'en démontrer une autre. Ce mot est employé notamment par J. S. Mill (*Logique*, livre II, chap. v) pour désigner les vérités mathématiques qui servent de point de départ au raisonnement et généralement pour tout principe* *(principle or assumption)* d'où l'on déduit des conséquences, abstraction faite de sa vérité ou de sa non-vérité intrinsèque.

REMARQUES

1. Chez Boèce, *assumptio* désigne la mineure du syllogisme.

2. Meinong emploie *Annahme* (qu'on a coutume de traduire par *Assomption*) pour désigner la matière d'un jugement considérée en elle-même, et sans se prononcer sur la question de savoir si elle est vraie ou fausse (= *lexis*). *Ueber Annahmen*, 1902 (Zeitschr. für Psych. und Physiol. der Sinnes organen). *Ergänzungsband*, 2. — Cet usage se rattache à celui de Mill.

Rad. int. : Princip, Lexis.

Sur **Assomption.** — La remarque sur *Annahme* a été légèrement remaniée d'après une observation de M. **de Laguna.**

Le mot anglais *assumption* est employé en différents sens, et l'ambiguïté qui en résulte est souvent grave :

1° Une *assumption* est quelquefois une proposition prise pour prémisse dans un raisonnement, sans égard à la question de savoir si elle est vraie, ou probable, et même parfois en sachant qu'elle est fausse. L'*assumption* est souvent une simplification des faits connus, en vue de permettre d'en tirer plus facilement des conclusions. En ce sens nous pouvons admettre *(assume)* que l'orbite de la Terre est un cercle, et pour certains usages, les erreurs qu'on introduirait ainsi seraient sans gravité.

Quelquefois, pour faire sentir l'importance d'un fait, nous montrons quelles seraient les conséquences si le contraire était vrai. Mais dans ce cas nous serions plutôt portés à nous servir du verbe *to suppose* et du substantif *supposition.*

2° Quelquefois une *assumption* est une proposition qui, sans être connue comme vraie, a sa place dans une théorie explicative. En ce sens, le mot *hypothèse* est peut-être préférable. Ce sens diffère du premier en ce que la proposition dont il s'agit ne doit pas être clairement improbable, ce qui lui enlèverait toute valeur explicative.

3° Quelquefois une *assumption* est une proposition que l'on croit vraie et qu'on accepte, sans spécifier aucune preuve à l'appui. On compte que l'auditeur ou le lecteur « accordera cette assomption ». La proposition peut être regardée soit comme évidente par elle-même, soit comme suffisamment établie par l'expérience universelle.

4° Une *assumption* peut être une proposition dont la vérité est démontrée par des preuves suffisantes, et qu'on emploie pour *expliquer* d'autres faits, mais qui n'est pas elle-même expliquée.

Ainsi, dans le premier sens, l'*assumption* peut être vraie ou fausse, probable

« **ASSURANCE morale** », chez DESCARTES, au sens de certitude morale. Voir *Moral**, **D.**

« **ASTROBIOLOGIE** », nom donné par M. René BERTHELOT, au système d'idées qui consiste à concevoir la marche des astres, la croissance des plantes, la vie des animaux, comme formant un tout, et reliées par des rapports internes, que domine la régularité des phénomènes célestes. « D'un côté tout serait vivant, même le ciel et les astres ; de l'autre, tout serait soumis à des lois numériques, lois périodiques, qui seraient à la fois des lois de nécessité et des lois d'harmonie. » *La pensée de l'Asie et l'astrobiologie* (1938), Avant-propos, p. 7-8.

ASYLLOGISTIQUES (conséquences), D. *Asyllogistisch ;* E. *Asyllogistic ;* I. *Asillogistico.*

Conséquences logiques valides qui ne peuvent être mises sous la forme d'un syllogisme régulier. « Il y a des conséquences asyllogistiques bonnes et qu'on ne saurait démontrer à la rigueur par aucun syllogisme sans en changer quelque peu les termes. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, IV, XVII. (Ed. Janet, p. 445.)

ASYMBOLIE, D. *Asymbolie ;* E. *Asymbolia ;* I. *Asimbolia.* (Créé par Finckelnburg, 1870 ; cf. *Agnosie**.)

Terme générique s'appliquant à tous les troubles intellectuels dans lesquels le sujet ne comprend plus le sens des signes, ou de certaines catégories de signes : *cécité** et *surdité** *verbales*, *amusie** (sensorielle), inintelligence des signaux, des cérémonies ou des gestes symboliques, etc. Se dit aussi des troubles dans lesquels le sujet ne peut plus reconnaître et nommer les objets qu'il voit (asymbolie visuelle), qu'il touche (asymbolie tactile), etc. Voir Dr A. MOCHI, *Le asimbolie*, Sienne, 1914.

Rad. int. : Asimboli.

ATARAXIE (G. Ἀταραξία). D. *Ataraxie ;* E. *Ataraxia ;* I. *Atarassia.*

Primitivement, chez DÉMOCRITE, tranquillité d'âme qui résulte de la mesure dans le plaisir, de l'harmonie dans la vie, de « l'égoïsme philosophique qui livre sans regret le monde à la lutte des passions ». RENOUVIER, *Philosophie ancienne*, I, 262. Employé ensuite dans le même sens par les Épicuriens et par les Stoïciens au sens d'*Apathie** **A.** — *Athambie* (ἀθαμβία) absence de crainte, appartient aux mêmes doctrines, mais est très rare en français.

ATAVISME (du L. *Atavus*), D. *Atavismus ;* E. *Atavism ;* I. *Atavismo.*

A. Apparition chez un individu d'un caractère ou d'un phénomène que ses ancêtres immédiats n'ont pas présenté,

---

ou improbable ; dans le second, il faut qu'elle ne soit pas clairement improbable ; dans le troisième, elle est simplement séparée de ses preuves ; dans le quatrième, elle est seulement inexpliquée, bien qu'elle soit admise *(assumed)* comme énonçant quelque chose qui ne fait pas de doute, et employée à expliquer d'autres faits. La même ambiguïté existe-t-elle dans le mot français *Assomption ?* **(Th. de Laguna.)**

Elle n'y existe que virtuellement, car le mot est beaucoup moins usuel en français qu'en anglais. Mais ces équivoques se rencontrent presque toutes dans le verbe *admettre** et y présentent d'aussi graves inconvénients. **(A. L.)**

Sur **Astrobiologie.** — Cette conception, d'origine probablement chaldéenne, s'est étendue sous des formes diverses, depuis la Chine jusqu'à la Grèce, où elle a servi de point de départ à la science proprement dite. M. **René Berthelot** relève également l'influence qu'elle a exercée sur certaines idées chrétiennes. (*Ibid.*, ch. VIII à X.)

mais qui a appartenu à des ancêtres plus reculés.

Plus spécialement :

B. « Quelque constance qu'elle (une race métisse) acquière dans son ensemble, il arrive presque toujours que quelques individus reproduisent à des degrés divers, parfois avec une surprenante exactitude, les caractères de l'un des ancêtres primitivement croisés. C'est là ce que les physiologistes français ont désigné par le mot d'*atavisme*, ce que les Allemands appellent... *Rückschlag.* » DE QUATREFAGES, *Darwin*, p. 197-198.

C. Présence dans une race d'un caractère ou d'une fonction qui n'a plus de raison d'être dans son état actuel, mais qui pourrait s'expliquer comme persistance d'un état antérieur (chien qui tourne avant de se coucher ; — chez l'homme, présence d'un abducteur au 5e métatarsien, qui est immobile).

Rad. int. : Atavism.

ATHÉISME, D. *Atheismus ;* E. *Atheism ;* I. *Ateismo.*

Doctrine consistant à nier l'existence de Dieu*.

« Certissimum est, atque experientia comprobatum, leves gustus in philosophia movere fortasse in atheismum, sed pleniores haustus ad religionem reducere. » F. BACON, *De Dignit.*, livre I, ch. I, § 5.

CRITIQUE

La définition de ce terme ne peut être que verbale, le contenu de l'idée d'athéisme variant nécessairement en corrélation avec les diverses conceptions possibles de Dieu et de son mode d'existence. « Aucune accusation, dit FRANCK, n'a été plus prodiguée que celle d'*athéisme.* Il suffisait autrefois, pour en être atteint, de ne point partager, si grossières et même si impies qu'elles pussent être, les opinions dominantes, les croyances officielles d'une époque. » FRANCK, *Dict. des sc. philos.*, sub V°.

Selon RENOUVIER : « ... La théologie » (en tant que prétendue théorie d'un être qui serait à la fois l'Absolu, et une personne morale), « s'évanouit en présence de la Critique, dont le vrai nom, à cet égard, serait l'*Athéisme*, si, borné au domaine de la science pure, ce mot

---

Sur **Athéisme.** — Ce qui varie est moins le contenu philosophique de cette idée que l'emploi plus ou moins malveillant que l'on fait du mot contre telle doctrine ou telle personne. **(J. Lachelier.)**

Nous ne sommes pas d'avis que ce terme doive disparaître du langage, ni même de la discussion philosophique, ni non plus qu'on ne puisse en donner qu'une définition strictement verbale. Il est impossible qu'à un mot qui a si longtemps occupé la pensée des hommes ne corresponde pas, même aujourd'hui, quelque sens. En fait, le mot a deux significations : 1° une signification théorique : l'athéisme est la doctrine de ceux qui n'éprouvent pas le besoin de remonter dans la voie de la causalité, et qui sont peu familiers avec les explications régressives. C'est peut-être en songeant à ceux-là que Pascal écrivait : « *Athéisme, marque de force d'esprit, mais jusqu'à un certain degré seulement.* » *Pensées*, Sect. III, 225 ; ou encore : « *Les athées doivent dire des choses parfaitement claires.* » *Id.*, *Ibid.*, 221 ; 2° une signification pratique : c'est l'attitude de ceux qui vivent comme si Dieu n'existait pas. Cf. le texte important de Bossuet : « *Il y a un athéisme caché dans tous les cœurs, qui se répand dans toutes les actions : on compte Dieu pour rien.* » (*Pensées détachées*, II.) L'athéisme ici ne consiste pas à nier l'existence de Dieu, mais la valeur de son efficace sur la conduite humaine. Ces deux significations sont, en un sens, indépendantes des diverses conceptions qu'on peut se faire de la divinité, et la définition de ce terme ne varie pas nécessairement suivant le contenu. **(Louis Boisse.)**

n'excluait aucune croyance légitime, et ne servait point à couvrir des doctrines aussi peu fondées que celles qu'il prétend désavouer... Mais l'athée déclaré sacrifie presque toujours au matérialisme ; et le panthéiste, de son côté, se voit appliquer ce nom d'athée contre lequel il proteste. En ce sens, l'athéisme est une erreur profonde, mortelle à l'humanité. » *Logique*, 4e partie, ch. LIV (3e éd., II, 355-357).

Ce terme ne nous paraît donc comporter qu'une valeur historique à déterminer dans chaque cas particulier, plutôt qu'une signification théorique définie ; ce qui, pour l'un, est affirmation de la divinité, peut être athéisme pour l'autre. Il convient donc mieux aux polémiques religieuses qu'à la discussion philosophique, d'où il tend d'ailleurs à disparaître.

Rad. int. : Ateism.

ATOME (du G. ἄτομος, insécable). L. *Individuum corpus*, LUCRÈCE ; — D. et E. *Atom ;* I. *Atomo.*

A. Sens primitif (LEUCIPPE, DÉMOCRITE, ÉPICURE, LUCRÈCE) : éléments de matière absolument indivisibles et d'une petitesse telle qu'ils ne peuvent être perçus séparément. Ils sont, suivant Démocrite, éternels, invariables, homogènes entre eux, ne différant que par leurs formes, leurs positions, et leurs mouvements. — « Il ne peut pas y avoir d'atomes, c'est-à-dire de parties des corps ou de la matière, qui soient de leur nature indivisibles. » DESCARTES, *Principes*, II, 20.

B. Sens moderne : éléments matériels qui se conservent sans altération dans les réactions chimiques, et qui sont tous qualitativement identiques (dans la mesure de nos moyens d'observation) pour un même corps simple. On dit souvent, en ce sens, « atome chimique ». Voir *Théorie atomique**.

Ce caractère d'insécabilité et d'immutabilité relatives n'exclut, bien entendu, ni la possibilité d'une analyse ultérieure, ni celle d'une décomposition physique, qui se réalise en fait dans certains cas. Voir *Molécule**.

C. Par extension, le mot *atome* a été appliqué, depuis une dizaine d'années, à certains éléments physiques considérés comme finis, discontinus, indivisibles et répétés à un grand nombre d'exemplaires semblables : on a ainsi appelé *atomes d'électricité* les électrons ;

Sur **Atome.** — Atome est presque toujours au pluriel dans les textes anciens : ἄτομα, ἄτομοι οὐσίαι, se rencontrent d'abord dans les fragments de Démocrite ; on ne sait si cette expression a été employée antérieurement par Leucippe. Voir ZELLER, *Philos. des Grecs*, I, 772, note 1. (Trad. fr., II, 289.)

« Nos atomes actuels étaient appelés par Avogadro, leur véritable père, « molécules élémentaires » et nos molécules, « molécules constituantes » pour les corps simples et « molécules intégrantes » pour les corps composés. — Dumas employait indifféremment les expressions *molécules*, *atomes* et *particules*, permutant souvent ces termes dans une même phrase pour une raison d'euphonie... La distinction absolue entre l'atome et la molécule, quoique nettement formulée par Avogadro, n'a été définitivement comprise et adoptée par les chimistes que cinquante ans plus tard. » LE CHATELIER, Préface à *Molécules*, *Atomes et notations chimiques*, dans « les Classiques de la Science ». — Voir AVOGADRO, *Essai d'une manière de déterminer les masses relatives des molécules élémentaires des corps* (1811), reproduit dans le même volume.

Chez les savants modernes, l'idée d'indivisibilité disparaît souvent tout à fait du sens **B** : les chimistes du commencement du XIXe siècle parlent sans scrupule de « demi-atome », par exemple J.-B. Dumas, cité dans HOEFER, *Histoire de la physique et de la chimie*, p. 547. **(A. L.)**

Cet article a été complété par l'addition des §§ **C** et **D,** dus à M. **René**

atomes d'énergie ou *atomes d'action* (au sens **C** du mot *action**) les *quanta** de Planck; etc. — « Les *quanta* nous apparaissent comme des atomes d'énergie. » H. POINCARÉ, *Dernières pensées* (1913), p. 182. Le mot « atome », en ce sens, n'est jamais employé seul, et ne doit pas l'être, si l'on veut éviter les équivoques.

D. Enfin, par analogie, on a appelé *atomes psychiques* les éléments qualitatifs indivisibles, de nature mentale, par le groupement desquels seraient formés, d'après certaines écoles, les états psychiques complexes.

REMARQUE SUR LE SENS **D**

Ni Locke, ni Mill, ni Taine n'emploient cette expression, qui a été créée, comme il arrive souvent, par des critiques opposés à leur manière de voir. Cf. *Atomisme**, **B,** et addition à cet article dans l'*Appendice.*

Rad. int. : Atom.

ATOMIQUE, D. *Atomistisch ;* E. *Atomic ;* I. *Atomico.*

Qui concerne les atomes, qui a le caractère d'un atome, ou qui est formé d'atomes. « Poids atomique. » — « La structure atomique de l'électricité. »

Voir les citations de W. James en Appendice. (Observations sur *Atomisme* psychologique.*)

Théorie atomique, D. *Atomenlehre, Atomistik ;* E. *Atomic theory ;* I. *Teoria atomica.*

A. On appelle ainsi en chimie l'hypothèse définie par DALTON. « Il supposa que les corps étaient formés de petites particules indivisibles qu'il nomma *atomes.* A cette notion ancienne et vague, il donna un sens précis en admettant, d'une part que pour chaque espèce de matière les atomes possèdent un poids invariable, et de l'autre que la combinaison entre diverses espèces de matière résulte, non pas de la pénétration de leur substance, mais de la juxtaposition de leurs atomes. » WURTZ, *Histoire des doctrines chimiques*, p. 40. — Cf. PERRIN, *Les Atomes* (1913).

La notation atomique est la notation substituée à la notation par équivalents de WOLLASTON, en vue de la mettre en accord avec l'hypothèse d'AVOGADRO. — Cf. *Moléculaire**.

B. Par analogie, théorie qui admet (virtuellement) des « atomes psychiques ». Voir *Atome**, **D.**

En un sens encore plus métaphorique, on a appelé « théorie atomique de la Société » celle qui la juge composée d'individus, seuls réels, par opposition à la théorie « organique », ou « organiciste », qui donne plus de réalité au tout. — Ces expressions, de caractère surtout polémique, ne sont pas favorables à la précision de la pensée.

ATOMISME, D. *Atomistik ;* E. *Atomism ;* I. *Atomismo.*

A. Doctrine des philosophes qui soutiennent que la matière est formée d'*atomes**, au sens **A,** dont les propriétés

---

Berthelot. — Voir dans l'Appendice (à la fin du présent ouvrage) : 1° les observations de **E. Meyerson** et de M. **R. Berthelot** sur les idées contemporaines relatives à l'atome chimique et à sa structure intime ; — 2° les observations de M. **René Berthelot** sur l'usage des expressions « atomes d'électricité », « atomes d'action » (sens **C**) et « atomes psychiques » (sens **D**).

Sur **Atomique (théorie).** — A la prendre au pied de la lettre, la seconde partie de la phrase de Wurtz citée dans le texte, serait inexacte. Il y a là une sorte de confusion, résultant sans doute d'une rédaction trop rapide : ce à quoi Wurtz veut opposer la théorie de Dalton n'est pas seulement l'atomisme ancien (où l'on admettait déjà que les composés résultent de la juxtaposition de leurs atomes), mais la théorie toute différente des *mixtes*, où l'on admettait une combinaison plus intime que la simple addition. **(R. Berthelot.)**

engendrent par composition tous les phénomènes des corps sensibles.

B. Théorie corpusculaire de la matière (Boyle, Dalton, etc.). Cf. Jagnaux, *Histoire de la Chimie*, 1re partie, ch. I, II : « Atomisme. »

On appelle par extension *atomisme mathématique* ou *pythagoricien* la doctrine qui compose la matière de points inétendus considérés comme des centres de force (points de Boscovich) ; — *atomisme métaphysique*, le monadisme* de Leibniz ; — *atomisme psychologique*, la doctrine suivant laquelle tous les phénomènes psychiques se ramèneraient en dernière analyse à des combinaisons d'éléments simples, ou même à des agrégats d'un élément unique et indéfiniment répété (par exemple dans la théorie du choc nerveux de Spencer). Voir ci-dessus *Atome* **D.** — Cf. Observations sur ce mot et l'Appendice à la fin du présent ouvrage.

CRITIQUE

L'expression *atomisme mathématique* ou *pythagoricien* (on a dit encore quelquefois *atomisme dynamique*) a le double défaut de détourner beaucoup le mot de son sens originel et de plus d'être en désaccord avec ce fait historique que la doctrine en question a précisément été opposée à l'*atomisme* tout court, au sens **B.** — *Atomisme métaphysique*, en parlant de Leibniz, a aussi de grands inconvénients, au moins dans l'enseignement de la philosophie : bien que lui-même, dans son esprit d'éclectisme, ait dit de ses Monades qu'elles étaient les « véritables atomes de la nature » (*Monadologie*, th. 3), ce rapprochement trouble souvent beaucoup les esprits qui ne connaissent pas encore bien sa doctrine, et leur suggère des associations d'idées très trompeuses.

Rad. int. : Atomism.

1. ATOMISTIQUE, subst. D. *Atomistik ;* E. **A.** *Atomistic theory ;* **B.** *Molecular physics ;* — I. *Atomistica (?).*

A. Synonyme d'atomisme, surtout au sens **B.** (Le mot allemand *Atomistik* paraît avoir généralement ce sens.)

B. Physique des atomes. « Si nous attribuons à la matière la structure infiniment granuleuse que suggèrent les résultats obtenus en Atomistique... nous verrons se modifier bien singulièrement les possibilités d'une application rigoureuse de la continuité mathématique à la réalité. » J. Perrin, *Les atomes*, préface, p. XII.

Rad. int. : **B.** Atomistik.

Sur **Atomisme** et **Atomistique.** — Voir à la fin du présent ouvrage les appendices déjà mentionnés ci-dessus. M. **René Berthelot** nous communique en outre (à propos du mot « atomique » employé pour désigner une philosophie sociale) un texte anglais tiré du *Times Literary Supplement*, 16 août 1923, p. 539. L'article est anonyme, suivant l'usage anglais. « The industrial revolution had been but one aspect of the *atomic* philosophy that by the beginning of the nineteenth century had pervaded almost the whole of English life... The economics of competition and *laisser-faire*, the ethics of private pleasure and pain, the psychology of « association » reducing even the mind to a collocation of disconnected ideas, were all parts of a drift towards disintegration... The first half of the new century saw many efforts to substitute corporate and organic for individualist standards.[1] » — « L'intérêt de ce passage, ajoute M. René Berthelot, est de nous montrer le terme de « philosophie atomique » employé pour désigner à la fois, comme des

1. « La révolution industrielle n'a été que l'un des aspects de cette philosophie « atomique » qui, au début du XIXe siècle, s'était étendue à la presque totalité de la vie anglaise... L'économie politique de la concurrence et du *laisser-faire*, la morale du plaisir et de la douleur individuels, la psychologie de l'association, réduisant l'esprit lui-même à une juxtaposition d'idées indépendantes, tout cela faisait partie d'un mouvement général dans le sens de la désintégration... La première moitié du siècle suivant a vu de nombreux efforts pour substituer aux formes d'idéal individualistes des formes d'idéal corporatives et organiques. »

2. ATOMISTIQUE, adj. D. *Atomistisch ;* — E. **A. B.** *Atomistic ;* **B.** *Atomistical ;* — I. *Atomistico.*

A. Synonyme d'atomique*.

B. Qui professe l'atomisme*.

Rad. int. : Atomal, atomism.

ATTENTE, D. *Erwartung ;* E. *Waiting ;* I. *Aspettazione.*

A côté du sens usuel du mot (1° situation de celui qui attend ; 2° état de conscience correspondant à cette situation), M. Pierre Janet a introduit ce terme dans ses cours du Collège de France, particulièrement sur l'*Analyse des tendances* (1909-1910) et sur l'*Évolution de la mémoire et la notion de temps* (1922-1923) en lui donnant le sens technique suivant, relatif exclusivement à la psychologie de réaction :

« L'attente est une action toute spéciale qui joue un rôle considérable dans bien des faits psychologiques, en particulier dans la construction de la durée et du temps. Pour comprendre cette action, il faut rappeler les stades d'activation d'une tendance, dont les principaux sont la latence, l'éréthisme, le désir (activation de la tendance suffisante pour que l'action soit reconnue par les autres et par nous-mêmes), l'effort, la consommation, le triomphe (joie et relèvement du niveau mental consécutifs à l'acte accompli avec succès, d'une manière complète et achevée). — Quand une tendance a besoin pour arriver à la consommation de plusieurs stimulations successives qui se complètent, comme cela arrive toujours à partir du niveau des tendances suspensives (tendances dont l'activation peut être arrêtée à divers degrés sans cause d'inhibition extérieure), elle peut être éveillée par une première stimulation et parvenir au stade de l'éréthisme, mais ne pas pouvoir monter au delà, par défaut des autres stimulations. L'*attente* consiste à maintenir cette tendance au stade de l'éréthisme, à inhiber les dérivations de toute espèce, et les dispositions à la consommation précipitée. Ce travail difficile détermine des fatigues, des émotions, et devient l'occasion de bien des névroses. » Note de M. Pierre Janet. — Cf. l'article du même auteur dans le *British Journal of Psychology*, medical section, 1920.

Rad. int. : Vart.

ATTENTION, D. *Aufmerksamkeit ;* E. *Attention ;* I. *Attenzione.*

Accroissement de l'activité intellectuelle, soit spontanée*, soit volontaire, et direction de celle-ci sur un objet ou sur un ensemble d'objets qui, en l'absence de ce phénomène, seraient absents du champ de la conscience ou n'en occuperaient qu'une partie minime.

On nomme *attention spontanée* (ou *attention automatique*, Pierre Janet) celle qui dérive d'un intérêt actuel et direct éveillé chez le sujet par l'objet auquel il fait attention (attention du chat à la souris, attention donnée à une perception qui nous surprend) ; *attention volontaire* ou *réfléchie* (ou *attention artificielle*, Th. Ribot), celle qui s'applique, grâce à la réflexion, à un objet qui ne nous offre qu'un intérêt indirect et qui nécessite par conséquent un effort volontaire (attention de l'écolier

---

applications d'un principe commun, une théorie sociale et une théorie psychologique. Cet emploi du terme n'est pas rare chez les philosophes anglais contemporains et il témoigne de l'influence exercée sur eux (principalement à travers le hégélianisme) par le langage comme par les idées de la philosophie romantique allemande du commencement du xixe siècle. »

M. L. Brunschvicg est d'avis qu'il conviendrait de réserver *Atomistique* (subst.) pour la physique des atomes (au sens **B,** où ce mot a perdu le sens original d'élément indivisible et absolu), *Atomisme* désignant la métaphysique des atomes (au sens **A,** où la valeur originelle du mot est maintenue).

à un travail utile, mais ennuyeux).

Attention sensorielle et *attention motrice* se disent respectivement, au sens large, de l'attention aux sensations et de l'attention aux mouvements. Mais ces termes prennent un sens spécial quand il s'agit d'un acte qui doit être fait à un signal donné : on appelle alors *attention sensorielle* celle qui est dirigée vers la perception du signal attendu, et *attention motrice* celle qui porte sur la préparation de l'acte à exécuter.

CRITIQUE

Nous avons essayé de réunir dans les formules ci-dessus ce qu'ont de commun les principales définitions de l'attention, dont nous citons ici le détail : « Facultas efficiendi ut in perceptione composita partialis una majorem claritatem ceteris habeat, dicitur attentio. » WOLFF, *Psychologia empirica*, section III, chap. II, p. 168. — « La faculté de produire un accroissement de la représentation (einen Zuwachs des Vorstellens). » HERBART, *Psychologie*, II, § 128. — « L'attention ne peut être définie que subjectivement : elle consiste en une activité mentale ayant pour effet immédiat de surélever, au point de vue de leur intensité, de leur achèvement et de leur précision, certaines sensations ou autres phénomènes psychiques ; et d'abaisser corrélativement tous les états de conscience présentés simultanément. » James SULLY, *The Human Mind*, I, 142. — « L'attention consiste en un état intellectuel exclusif ou prédominant avec adaptation spontanée ou artificielle de l'individu. » RIBOT, *Psychologie de l'attention*, p. 9. — « Concentration de l'activité intellectuelle, ou mieux de la conscience, sur un objet spécial, substituée par un effort volontaire à la dispersion naturelle de l'intelligence sur différents objets. » Définition communiquée par M. V. EGGER. Cf. *Dictionnaire usuel des sciences médicales* de DECHAMBRE, V°. — « Quand notre intelligence est employée à l'étude d'un objet particulier, quand elle est dirigée vers cet objet à l'exclusion des autres, nous constatons dans notre esprit un phénomène particulier que l'on désigne sous le nom d'attention. » Pierre JANET, *L'Attention*, *Dictionnaire de physiologie* de Ch. RICHET, I, 831.

Remarquer qu'on doit définir l'attention, non comme *effet* de la volonté, mais comme *phénomène volontaire*, plusieurs psychologues ayant soutenu que l'attention est la faculté vraiment primordiale « et que la volition en est partiellement un développement ultérieur, dans lequel toutefois le processus primitif se laisse clairement découvrir ». CHARLTON BASTIAN, *Attention et Volition*, Revue philosophique, 1892, I, 357. — Cf. W. JAMES, *Le sentiment de l'effort*, Crit. philos., 1880.

Rad. int. : Atenc.

ATTITUDE, D. *Lage*, *Standpunkt ;* E. *Attitude ;* I. *Attitudine.*

A. Physiquement, position d'un être vivant, en tant qu'elle est voulue par lui, ou du moins déterminée sans contrainte extérieure par ses réactions.

B. Situation de pensée et de volonté, position adoptée par un esprit à l'égard d'un problème ou d'une doctrine. « L'attitude pragmatiste. »

Sur **Attention.** — J'écrirais actuellement dans le texte cité ci-dessus « concentration de la conscience » plutôt que « concentration de l'activité intellectuelle ». **(V. Egger.)**

Les théories de l'attention visent, les unes à rendre compte du mécanisme objectif entraînant l'augmentation caractéristique de précision, et en général, de rapidité, dans les processus mentaux et sensori-moteurs ; — les autres, à expliquer l'aspect subjectif, la conscience du processus, le sentiment d'attention. **(H. Piéron.)**

CRITIQUE

Ce mot a eu longtemps, dans son usage métaphorique, un import nettement péjoratif : attitude voulue et peu sincère, ou du moins calculée pour produire sur autrui une certaine impression : « Autre chose est une attitude, autre chose est une action ; toute attitude est fausse et petite ; toute action est belle et vraie. » DIDEROT, *Essai sur la peinture*, ch. I. — Mais cet import tend à disparaître dans le langage français contemporain, et l'expression y est devenue tout à fait courante : cet usage se rattache, d'une part, à l'idée de l'importance qu'ont l'action, le choix, la décision même, dans la pensée scientifique ou philosophique ; — de l'autre, à l'esprit historique, pour qui les solutions ont moins d'intérêt que le rapport des doctrines à leur milieu et aux circonstances de leur développement. Lors même qu'on n'accepterait pas l'un ou l'autre de ces points de vue, le mot n'en resterait pas moins une expression utile et difficile à remplacer par un équivalent.

Rad. int. : Postur.

ATTRACTION, D. *Anziehung, Attraktion ;* E. *Attraction ;* I. *Attrazione.*

A. Phénomène physique consistant en ce que deux ou plusieurs corps, abandonnés à eux-mêmes sans impulsion initiale, se rapprochent l'un de l'autre. — Force mécanique, considérée comme l'expression numérique, de la loi suivant laquelle se produit ce mouvement. « L'attraction universelle. » — « Les attractions et répulsions électriques. »

B. Tendance interne, considérée comme cause de l'attraction observable. « Il est très important de savoir si c'est par impulsion ou par attraction

---

Sur **Attitude.** — « Depuis une dizaine d'années, on a étudié sous le nom d'*attitude* une manifestation de la vie psychique dont la valeur avait été insuffisamment appréciée et même souvent méconnue. Le premier, dans ses recherches expérimentales sur le jugement (1901), Marbe a employé le mot *Bewusstseinlage* (position de la conscience) qui depuis a prévalu parmi les psychologues allemands. En Amérique, on a adopté le terme équivalent *attitude*, qui est devenu d'un emploi courant dans ce pays... Considérées analytiquement, les attitudes sont des formes sans matière, sans contenu... On a donné comme type d'*attitude*, le doute, la conviction, la surprise, l'étonnement... L'attitude, étant une forme, ne devient connaissable que par son adjonction à des sensations, des images, des idées, des émotions... Pour nous, elle est un mode de l'activité motrice. » RIBOT, *La vie inconsciente et les mouvements* (1914), p. 34-37.

Sur **Attraction.** — Étienne Geoffroy Saint-Hilaire propose d'appeler « *attraction de soi pour soi* » une loi universelle, ou une sorte de clef applicable à l'interprétation de tous les phénomènes de philosophie naturelle. Elle est, dans son esprit, destinée à remplacer toutes les explications vitalistes. — Toute molécule se porte toujours vers une molécule du même ordre, en vertu de ce que d'autres ont nommé *affinité*, et Geoffroy Saint-Hilaire, *affrontement*. L'attraction seule dirige le monde, et Geoffroy étend à tout le système des êtres les principes que Newton avait imaginés pour l'explication du monde planétaire : « *Natura semper sibi consona.* » Le naturaliste, dit-il, arrive inévitablement à ces vues hardies, toutes les fois qu'il ne se réduit pas lui-même au rôle subalterne de « *descripteur* ». Voir *Études progressives d'un naturaliste* (1835), dernière étude : « Loi universelle (attraction de soi pour soi) ou clef applicable à l'interprétation de tous les phénomènes de philosophie naturelle » ; et cf. *Notions synthétiques, historiques et physiologiques de philosophie naturelle* (1838), not. p. 4, 25, 30, etc. **(Louis Boisse.)**

que les corps célestes agissent les uns sur les autres, si c'est quelque matière subtile et invisible qui les pousse, ou si ces corps sont doués d'une qualité cachée et occulte par laquelle ils s'attirent mutuellement. Les philosophes sont partagés là-dessus : ceux qui sont pour l'impulsion se nomment *impulsionnaires*, et les partisans de l'attraction se nomment *attractionnistes.* » Euler, *Lettre à une princesse d'Allemagne*, LIV.

C. Phychol. Par métaphore, entraînement spontané de l'agent vers un être ou vers une fin dont on dit qu'ils « l'attirent ». — « L'attraction de la gloire. » — « Newton... a déterminé les lois de l'attraction matérielle, et moi celle de l'*attraction passionnée*, dont nul homme avant moi n'avait abordé la théorie. » Fourier, *Lettre au Grand-Juge* (dans Bourgin, *Fourier*, p. 73).

Rad. int. : Atrakt.

ATTRIBUT, D. *Attribut ;* E. *Attribute ;* I. *Attributo.*

A. Log. Se dit de tout caractère en tant qu'affirmé ou nié d'un sujet. Voir *Prédicat**, **B** et *Prédication**, **A.** « L'attribut d'une proposition affirmative n'est point affirmé selon toute son extension, si elle est de soi-même plus grande que celle du sujet. » *Logique de Port-Royal*, II, ch. XVII.

On a dit autrefois, en ce sens, *attributs dialectiques*, pour désigner les « cinq universaux* » : le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'accident.

B. En un sens plus restreint, mais qui n'appartient pas proprement à la langue philosophique : propriété caractéristique ou signe distinctif d'une chose.

C. Métaph. Caractère essentiel d'une substance*. « Lorsque je pense plus généralement que ces modes ou qualités sont en la substance, sans les considérer autrement que comme les dépendances de cette substance, je les nomme *attributs.* » Descartes, *Principes*, I, 56. — « Per attributum intelligo id, quod intellectus de substantia percipit, tanquam ejusdem essentiam constituens. » Spinoza, *Éthique*, I, Df. 4.

Se dit particulièrement des *attributs de Dieu**.

CRITIQUE

Au sens **A,** il est bon de distinguer l'*attribut* (ce qui est relié au sujet par la copule *est*, au sens classique d'implication) du *prédicat*, entendu généralement par les logiciens modernes en un sens plus large (ce qui est affirmé du sujet). Par exemple, dans : « L'homme est mammifère », *mammifère* est attribut ; dans : « L'homme pense », *pense* est prédicat. Mais cette distinction n'est pas bien établie.

Rad. int. : Atribut.

1. Attribution (Jugement ou proposition d'attribution). Voir *Attributive**.

2. Attribution (Analogie d'). Voir *Analogie**, Critique.

Sur **Attribut.** — On désigne aussi quelquefois sous le nom d'*attributs dialectiques* les « quatre universaux » d'Aristote, ou plus exactement les quatre sortes de propositions ou de questions qu'il distingue dans les *Topiques*, I, ch. IV : « Λεκτέον δὲ τί ὅρος, τί ἴδιον, τί γένος, τί συμβεβηκός. » 101b38 et suiv. Ils ont probablement donné naissance aux cinq universaux de Porphyre, plus connus, et qui ont tenu une si grande place dans la scolastique : γένος, εἶδος, διαφορά, ἴδιον, συμβεβηκός. **(J. Lachelier.)**

L'expression *attributs de Dieu* est probablement l'origine de l'usage que Spinoza fait de ce terme. Voir G. T. Richter, *Spinoza's Philosophische Terminologie* (Leipzig, 1913), p. 26, et les passages de scolastiques, théologiens, etc., cités en note. **(Cl. C. J. Webb.)**

ATTRIBUTIVE (Proposition), D. *Attributiver (Satz) ;* E. *Attributive (proposition) ;* I. *Attributiva (proposizione).*

Proposition conçue comme affirmant ou niant une qualité d'un sujet, par opposition, soit à la proposition conçue comme décomposée en un sujet* et un prédicat* (comprenant la copule*), — soit à la proposition formée de deux termes unis par une *relation**. — Synonyme de *proposition d'inhérence** au sens **B** (Lachelier). Cf. *Inhérence**, *Prédication**.

Rad. int. : Atributiv.

AUDITION, D. *Hören ;* E. *Audition, Hearing ;* I. *Udizione.*

Fonction du sens de l'ouïe.

L'*audition colorée (D. farbiges Hören)* est l'association fixe qu'un assez grand nombre de personnes établissent entre certains sons et certaines couleurs, localisées d'ordinaire par elles plus ou moins vaguement dans les objets sonores qui les provoquent.

Rad. int. : Aud.

AURA (L. Même mot dans les quatre langues).

A. Terme appliqué à des principes subtils, ou même à demi matériels intervenant dans la vie. Bacon appelle les esprits animaux « aura composita ex flamma et aere ». *Historia vitae et mortis*, Ed. Ell. et Spedd., II, 215. — *Aura vitalis* désigne chez Van Helmont le principe vital ; *aura seminalis*, un principe non matériel ou du moins invisible lié à la semence et produisant l'organisation du fœtus.

B. Dans la pathologie : proprement, sensation subjective d'un courant d'air ou d'une vapeur s'élevant du corps vers la tête ; prodrome des crises épileptiques.

CRITIQUE

Ce mot a été employé par extension avec un sens très vague. On l'a appliqué : 1° à toutes les sensations et à tous les mouvements illusoires qui se produisent dans les crises nerveuses ; 2° à tous les symptômes prodromiques de l'hystérie et de l'épilepsie (voir sur ces deux emplois Baldwin, p. 92) ; — 3° on a nommé en particulier *aura intellectuelle* (Hughlings Jackson, *Brain*, July, 1888), le phénomène de *paramnésie** ; désignation d'autant plus inadmissible que ce phénomène ne présente aucune liaison particulière avec les maladies nerveuses dont il vient d'être question.

AUTHENTIQUE (du G. αὐθέντης, qui agit avec autorité ; ou qui est fait de main propre) ; D. *Authentisch, echt ;* E. *Authentic, authentical ;* I. *Autentico.*

A. Au sens propre, se dit d'un document ou d'une œuvre émanant réellement de l'auteur auquel ils sont attri-

Sur **Audition.** — Les qualités discernables dans la sensation auditive sont : 1° l'*intensité* des sons ou des bruits ; — 2° la *hauteur* ou tonalité des sons, parfois dissociées ; — 3° le *timbre* des sons ou des bruits, actuellement décomposé en qualités plus simples, de *clarté* (sons clairs et sourds), de *volume* (sons amples et grêles), et par certains auteurs, de *vocalité* (qui serait une qualité propre, irréductible, des différentes voyelles). **(H. Piéron.)**

Dans ce qu'on appelle le *timbre*, non d'un son pur, mais d'un bruit, ou d'un instrument de musique, il y a lieu de tenir compte aussi de la complexité des sons proprement dits qui se produisent simultanément (accords consonants ou dissonants, harmoniques). **(A. L.)**

Sur **Authentique.** — Certes un document authentique n'est pas un document véridique ; ce sont-là deux valeurs distinctes, qu'il ne faut pas confondre, et la seconde l'emporte sur la première. Mais dans le cas d'un tableau ou d'un bijou « authentiques », le sens est qu'ils ont bien toute la valeur qu'ils paraissent avoir

bués. S'oppose à *supposé*, *faux*. « Un Rembrandt authentique. »

B. Spécialement, en DROIT : se dit d'un acte dressé, en vue de faire foi, par un officier public ou un magistrat compétent. (Acte notarié, acte de l'état civil, jugement, etc.)

C. Au sens courant et vague : légitime ; original ; sincère ; conforme à son apparence, qui mérite bien le nom qu'on lui donne ; — quelquefois même, par extension, vrai. « Une nouvelle authentique. » — Voir l'analyse des sens variés donnés à ce mot dans la littérature contemporaine (Paul Valéry, Marcel Proust, André Gide) dans ESTÈVE, *Études philosophiques sur l'expression littéraire*, p. 123-129.

CRITIQUE

Le sens **C** n'est recommandable ni au point de vue de la précision du langage ni au point de vue de l'étymologie. « L'expression *authentique* empruntée à la langue judiciaire..., ne se rapporte, qu'à la *provenance*, non au *contenu :* dire qu'un document est authentique, c'est dire seulement que la provenance en est certaine, non que le contenu en est exact. Mais l'authenticité produit une impression de respect qui dispose à accepter le contenu sans discussion... A ces instincts naturels, il faut résister méthodiquement. » LANGLOIS et SEIGNOBOS, *Introduction aux études historiques*, p. 133-134.

Rad. int. : **A. B.** Autentik.

« AUTISME », D. *Autismus.* — Pensée autistique*. — Cf. *Égocentrisme**.

« AUTISTIQUE », adj., D. *Autistisch.* Nom donné par BLEULER, dans ses travaux sur la psychanalyse, à la pensée associative et symbolique du rêve et de la rêverie (parce que son caractère est d'être strictement individuelle).

AUTO... (du G. αὐτός, soi-même, lui-même, et non un autre. Soi-même, pronom réfléchi, se dit ἑαυτόν, ou par contraction ἁυτον. Mais il y a quelquefois confusion des deux sens dans les dérivés d'αὐτος).

Préfixe employé à la formation d'un nombre indéfini de termes où entre cette idée. Par exemple : « Les Anciens... avaient défini l'âme une chose soi-mouvante. Cette automotivité de la représentation est, comme apparence, absolument incontestable. » HAMELIN, *Sur la volonté, la liberté et la certitude chez Renouvier*, Revue de Métaphysique, novembre 1919.

AUTOMATE (du G. αὐτόματος, adjectif) ; au sens général, qui agit de soi-même, spontanément ; mais le sens moderne existe déjà chez Homère (portes qui s'ouvrent d'elles-mêmes, trépieds qui se déplacent par un mécanisme intérieur). Le substantif αὐτόματον, au même sens, se trouve chez Aristote et chez Héron, dont le traité

---

qu'ils ne décevront pas quant à la richesse qu'ils promettent. En ce sens, l'épithète ne peut-elle pas s'appliquer utilement à la pensée et aux personnes ? La personne sincère se montre telle qu'elle croit être ; la personne authentique, telle qu'elle est profondément. « La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère ? ». A coup sûr, surtout avant que la question lui ait été posée ; mais ce n'est pas une foi authentique. L'authenticité serait la limite vers laquelle tend la sincérité lorsqu'elle s'accompagne de sincérité envers soi-même, qui suppose bien plus que l'introspection impartiale : l'étude de la conduite, la cohérence des actes et des pensées. Ce que Pascal reproche à Épictète, et Valéry à Pascal, c'est une certaine « inauthenticité ». **(M. Marsal.)**

Sur **Autisme, Autistique.** — Voir MINKOHSWI, *L'autisme*, Journal de Psychologie, 1927, I, p. 169 et LACROZE, *L'imagination*, ch. VII : « L'autisme. »

Des Automates en a répandu l'usage. Mais chez Aristote, τὸ αὐτόματον désigne presque toujours le *hasard**. (Voir *Observations* ci-dessous.) — D. *Automat ;* E. *Automaton ;* I. *Automa, automato.*

Appareil imitant par un mécanisme intérieur les mouvements d'un être vivant. — Par suite, l'être vivant lui-même, en tant qu'il est considéré comme un système contenant en soi toutes les causes qui le déterminent : « Ainsi chaque corps organique d'un vivant est une espèce de machine divine ou d'automate naturel qui surpasse infiniment tous les automates artificiels. » LEIBNIZ, *Monadologie*, § 64.

Cf. DESCARTES, *Traité de l'homme*, ad finem ; SPINOZA, *De emendatione intellectus* (Ed. Van Vloten, I, 27) et KANT, *Krit. der praktischen Vern.*, Examen critique de l'Analytique, § 10 et § 14, où il discute le rapport de la liberté à l'automatisme de l'esprit, en tant que phénomène.

Rad. int. : Automat.

AUTOMATIQUE (du G. αὐτόματος ; voir ci-dessus) ; D. *Automatisch ;* E. *Automatic ;* I. *Automatico.*

A. Étymologiquement, se dit des mouvements dont la cause est intérieure à l'être qui se meut, considéré comme un tout pratiquement isolé. Une régulation est appelée automatique si elle résulte des variations mêmes qu'elle a pour objet de corriger. — « On dit souvent *automatique* au sens de mécanique ou de machinal. Je propose de réserver ce mot, qui fait double emploi dans cette acception trop générale, pour les mécanismes qui fonctionnent sans qu'une volonté intelligente ait à intervenir une fois qu'ils sont mis en train. » E. GOBLOT, *Class. des sciences*, 167. Cf. *Logique*, 355.

B. Caractère des phénomènes qui présentent une régularité bien déterminée. L'*automatisme*, en ce sens, s'oppose à l'indétermination, au caprice ou à la volonté en tant que celle-ci implique, même pour le déterministe, une grande *variété* dans les réactions possibles en face de circonstances données.

CRITIQUE

Les deux significations peuvent se dissocier : c'est ainsi qu'on dira d'un réflexe au sens **B,** qu'il est automatique, tandis qu'on l'oppose au contraire à l'automatisme au sens **A.** Cependant, l'usage le plus général est

---

Sur **Automate** et **automatisme.** — BONITZ relève trois sens d'αὐτόματος chez Aristote : 1° Le *hasard*, par opposition soit à la nature (ce qui a lieu toujours, ou du moins en règle générale), soit à la volonté réfléchie (ἀπὸ ταὐτομάτου δρᾶν, agir au hasard = εἰκῇ ; *Rhét.* 1354a10) ; 2° le *spontané* par opposition à l'art, à l'artificiel : certaines maladies incurables par l'art médical guérissent quelquefois αὐτομάτως. « Génération spontanée » (γένεσις αὐτόματος) se rattache à la fois à ces deux sens : c'est une génération irrégulière, échappant aux lois ordinaires de la reproduction ; en latin *generatio aequivoca** ; — 3° les automates, à la manière de Héron d'Alexandrie. **(A. L.)**

— L'équivoque de ce mot se perpétue, d'abord en raison de l'arbitraire qu'il y a à prétendre délimiter dans l'espace et dans le temps « un tout pratiquement isolé » ; un automate de Héron ou de Vaucanson ne naît pas par génération spontanée, et il faut de temps à autre en remonter le ressort. Ensuite, par l'appréciation, tantôt laudative, tantôt péjorative qui s'attache à l'automatisme : si l'on parle de la répression automatique de tel ou tel délit, cela peut vouloir dire : sûre, sans omission ni compromis ; — ou bien : sans nuances, sans considération des circonstances ou des individus. — Si de nos jours *automate* est généralement péjoratif, c'est qu'on applique le terme aux seuls êtres conscients, par comparaison avec les seuls mécanismes sommaires et grossiers que nous sachions encore fabri-

d'appliquer ce terme aux phénomènes qui présentent à la fois les deux ordres de caractère. Tel est l'usage qu'en ont fait SPINOZA et LEIBNIZ, en disant de l'âme humaine qu'elle est un automate spirituel : « Comme le fœtus se forme dans l'animal, comme mille autres merveilles de la nature sont produites par un certain instinct que Dieu y a mis, c'est-à-dire en vertu de la préformation divine qui fait ces admirables automates, propres à produire mécaniquement de si beaux effets ; il est aisé de juger de même que l'âme est un automate spirituel encore plus admirable ; et que c'est par la préformation divine qu'elle produit ces belles idées où notre volonté n'a point de part... L'opération des automates spirituels n'est point mécanique, mais elle contient éminemment ce qu'il y a de beau dans la mécanique. » LEIBNIZ, *Théodicée*, § 403. — De même, M. Pierre JANET définit ce terme par les caractères suivants : « Prendre sa source dans l'objet même qui se meut et ne pas provenir d'une impulsion extérieure ; rester cependant très régulier et soumis à un déterminisme rigoureux sans variations ni caprices. » *L'Automatisme psychologique*, p. 2. Mais on doit en écarter « l'idée d'une activité purement mécanique », ne consistant que dans le jeu « d'éléments étendus et insensibles », *Ibid.*, p. 2. — Cette définition s'accorde d'ailleurs avec celle de M. GOBLOT, qui n'exclut pas le mécanisme, mais y ajoute un caractère de plus.

Ch. RICHET a proposé de diviser ainsi les mouvements :

« α. Mouvements réflexes, déterminés par un stimulus extérieur ;

« β. Mouv. automatiques, déterminés par un stimulus intérieur qui n'est pas la volonté ;

« γ. Mouv. machinaux, déterminés par la volonté, mais qui se continuent sans qu'elle intervienne ;

« δ. Mouv. volontaires, déterminés par la volonté et se continuant par le fait de la volonté. » Ch. RICHET, *L'Automatisme*, dans RICHET, I, 945.

La définition β paraît trop étroite : par exemple, on appellerait *automatique*, bien plutôt que *machinal*, le travail de la réflexion ou de l'invention qui continue de lui-même après avoir été mis en train par la volonté et l'attention conscientes, ce qui est précisément la classe d'actes visés sous le nom d'actes « machinaux » γ. En réunissant ces deux classes et en ajoutant à leurs caractères communs le caractère du déterminisme saisissable énoncé plus haut, nous appellerons donc *Automatisme* tout système de phénomènes qui se développent suivant des lois fixes et avec un caractère d'indépendance relative, sans intervention actuelle d'un stimulus extérieur actuel, ou de la volonté consciente.

Rad. int. : Automat.

---

quer. Dans les appareils qui n'ont qu'une finalité simple et bien définie, comme par ex. le téléphone, l'automatisme est au contraire une perfection : plus de méprises, plus de caprices, plus de distractions. Mais d'autre part cette supériorité même devient une infériorité aux yeux de ceux qui voient dans le caprice et l'erreur, au même titre que dans l'invention et le progrès, la marque de la liberté. C'est ainsi qu'on reproche traditionnellement au machinisme : 1° de substituer des automates à des êtres conscients qui deviennent superflus ; 2° de faire servir ces automates par des êtres conscients ; 3° de transformer à la longue ces derniers en automates. Mais l'être conscient s'enorgueillit : 1° de créer des automates ; 2° de leur commander ; 3° de devenir un automate, comme un bon comptable qui va aussi vite sans faire plus de faute que la machine à calculer. — Ce qui est en jeu dans ces équivoques, c'est la nature même de la liberté et de l'individualité. **(M. Marsal.)**

AUTONOME (G. αὐτόνομος, même sens) ; D. *Autonom ;* E. *Autonomous ;* I. *Autonomo.* Voir l'article suivant.

AUTONOMIE, D. *Autonomie ;* E. *Autonomy ;* I. *Autonomia.*

Étymologiquement, condition d'une personne ou d'une collectivité *autonome*, c'est-à-dire qui détermine elle-même la loi à laquelle elle se soumet. — Cf. *Hétéronomie**.

A. Sociologie. Pouvoir d'un groupe, principalement d'un groupe politique, de s'organiser et de s'administrer lui-même, du moins sous certaines conditions et dans certaines limites. (Sans ces réserves, l'autonomie serait souveraineté*.) Ex. : Autonomie communale, coloniale.

B. Éthique. L'*autonomie de la volonté* pour Kant, est le caractère de la volonté pure en tant qu'elle ne se déterminerait qu'en vertu de sa propre essence, c'est-à-dire par la seule forme universelle de la loi morale, à l'exclusion de tout motif sensible. *Kritik der prakt. Vern*, livre I, ch. i, Proposition iv.

C. Liberté morale, en tant qu'état de fait, opposé d'une part à l'esclavage des impulsions, de l'autre à l'obéissance sans critique aux règles de conduite suggérées par une autorité extérieure. « C'est cette servitude que les hommes nomment *hétéronomie ;* et ils lui opposent, sous le nom d'*autonomie*, la liberté de l'homme qui, par l'effort de sa réflexion propre, se donne à lui-même ses principes d'action. L'individu *autonome* ne vit pas sans règles ; mais il n'obéit qu'aux règles qu'il a choisies après examen. » B. Jacob, *Devoirs*, p. 25. « Définissons l'individu autonome » (par opposition à l'autonomie absolue de Kant) « celui qui se détermine, non par sa raison seule, mais à la fois par sa raison et par celles de ses tendances qui s'accordent avec elle. » *Ibid.*, p. 29. Voir tout le chapitre ii : « L'autonomie. »

Rad. int. : Autonom(es).

« AUTOPTIQUE », terme appliqué par Ampère au premier des quatre points de vue qui forment la clef de sa classification des sciences : c'est celui des faits ou des relations statiques qui apparaissent immédiatement, à la simple inspection de l'objet étudié.

Les trois autres points de vue sont le *cryptoristique*, ayant pour caractère de découvrir ce qui est caché ; le *troponomique*, qui consiste à étudier les changements pour en déterminer les lois ; le *cryptologique*, qui « achève de découvrir ce qu'il y a de plus caché dans l'objet » (soit les lois des phénomènes les moins apparents, ou les plus complexes ; soit, très souvent, les applications qu'on peut tirer des points de vue précédents : tous les *arts*, dans l'opinion d'Ampère, appartiennent au point de vue cryptologique). *Essai sur la philosophie des sciences.* Introduction, p. 42-43.

AUTORISER, D. **A.** *Berechtigen, begründen ;* **B.** *Gestatten ;* — E. *to authorize ;* I. *Autorizzare.*

A. Déléguer une partie de l'autorité que l'on possède soi-même. Par suite, fournir un appui, donner une valeur, fonder* au sens **A.** « Que puis-je espérer de plus de la Raison pour autoriser ma croyance en une destinée bienheureuse des êtres moraux ? » Renouvier, *Psychologie rationnelle*, ch. xxii (3e éd., II, p. 237). — « Successivement ou simultanément, notre vie consiste soit à soumettre la totalité de nous-mêmes

---

Sur **Autoptique.** — Brochard, dans *Les Sceptiques grecs* (2e édit., p. 364), signale chez Galien le terme αὐτοψία (emprunté d'ailleurs, semble-t-il, aux médecins empiriques, dont il résume la théorie) pour désigner l'observation immédiate. *De subfiguratione empirica*, p. 36. Cf. *De sectis*, Ed. Kuhn, vol. I, p. 66. **(L. Brunschvicg.)**

à des directions clairement et distinctement pensées, soit à les autoriser par leur convenance avec la vocation indivise de nous-mêmes, qui déborde tout ce que nous pouvons en penser. » R. Le Senne, *Traité de morale*, p. 30.

B. (En un sens plus faible, mais plus usuel) : consentir à ce qu'on aurait le droit d'interdire.

REMARQUES

1. *Permettre*, qui correspond en général au sens **B** d'*autoriser*, s'emploie aussi, quoique plus rarement, en un sens voisin du sens **A.** « Les faits observés permettent de conclure que... »

2. « Autorisé » se dit quelquefois, surtout dans le langage parlé, non de celui qui a reçu le droit ou la permission d'agir, mais de celui qui a de l'autorité au sens **A,** qui « fait autorité ». Ce n'est pas d'une bonne langue.

Rad. int. : **A.** (au figuré) Yuriz ; **B.** Permis.

AUTORITÉ, D. *Autorität ;* E. *Authority ;* I. *Autorità.*

A. Psych. Supériorité ou ascendant personnels en vertu desquels on se fait croire, obéir, respecter, on impose au jugement, à la volonté, au sentiment d'autrui.

B. Sociologie. Droit (ou pour le moins pouvoir établi) de décider, ou de commander.

Par suite, au point de vue pratique, on oppose :

1° La *Méthode d'autorité*, d'une part, à l'assentiment universel ou au sens commun ; — d'autre part, à la critique individuelle ;

2° L'*Argument d'autorité*, aux raisons qui se tirent de l'expérience ou de la démonstration logique ;

3° Le *Régime d'autorité* (politique ou économique), d'une part, à un système reposant sur le principe de la souveraineté nationale, en particulier sur le contrôle des gouvernants par les gouvernés ; — d'autre part, au régime de la liberté contractuelle.

C. Spécialement, en matière religieuse, la révélation chrétienne, en tant que formulée sous l'inspiration de Dieu dans les Écritures, et transmise par la tradition du témoignage apostolique. Voir Pascal, *Fragment d'un Traité du vide* [De l'autorité en matière

---

Sur **Autorité.** — Nous donnons ci-dessous quelques extraits, trop longs pour les citer dans le texte, des deux ouvrages mentionnés dans la Critique de ce mot.

« Nous avons pris dans ce qui précède, le mot *autorité* au sens de cette définition donnée par M. Edmond Scherer : « Tout ce qui détermine une action ou une opinion par des considérations étrangères à la valeur intrinsèque de l'ordre intimé ou de la proposition énoncée. » (*Revue de théologie et de philosophie chrétienne*, tome I, 1850, p. 66.) En un sens plus général, l'autorité c'est, selon Littré, le pouvoir de se faire obéir. Il convient seulement d'introduire dans cette définition l'idée du *droit*, sans oublier que le pouvoir peut s'exercer sans le droit, puisqu'il y a des autorités usurpées ; et que le droit peut exister sans le pouvoir, puisqu'il y a des autorités méconnues. — Dans le domaine spirituel, y a-t-il aussi des autorités auxquelles non seulement la volonté est tenue d'obéir, mais que la pensée même doit reconnaître ? Incontestablement. Une pensée absolument indépendante perd la dignité inhérente à la pensée ; elle n'est plus qu'un jeu... Sans soumission à la vérité, nous aurons, si l'on veut, des feux d'artifices d'idées, mais rien de plus.

Où est la vérité ? Peut-on nommer des autorités d'un caractère moins vague et plus accessible ? Il me semble que oui. L'autorité de la vérité s'affirme dans l'autorité de la *raison*, dans celle du *fait*, dans celle de l'*obligation* morale. » Léopold Monod, *Le problème de l'autorité* (3e éd.), p. 53-55.

« ... Ce qui se dégage de ce qu'on dit ou des attitudes qu'on prend » (dans les

de philosophie], *Pensées*, éd. Brunschvicg, p. 75. — Cf. *Ibid.*, n° 260, p. 453.

D. *L'Autorité* ou *Les Autorités :* les personnes exerçant l'autorité au sens **B.** « Les autorités sociales », expression créée par Le Play. Voir *Observations.*

CRITIQUE

Pour la discussion critique de la notion d'autorité, voir L. Laberthonnière, *La théorie de l'Éducation* (1923), ch. iii : « L'autorité éducatrice. » — Au point de vue intellectuel (autorité de la raison, du fait, etc.) et surtout au point de vue religieux, Léopold Monod, *Le problème de l'autorité* (1891 ; 3e édit., préface de Raoul Allier, 1923). — Cf. Observations ci-dessous.

Rad. int. : **A. B. C.** Autoritat ; **D.** Autoritat(oz).

AUTOSCOPIE, D. *Autoskopie ;* E. *Autoscopy ;* I. *Autoscopia.*

A. *Autoscopie externe*, hallucination consistant à se voir soi-même devant soi. — **B.** *Autoscopie interne*, aperception par le sujet de ses organes internes.

Voir Sollier, *Les phénomènes d'autoscopie* (1903).

Rad. int. : Autoskopi.

AUTO-SUGGESTION, D. E. *Autosuggestion ;* I. *Auto-suggestione.*

Suggestion que l'on se donne à soi-même.

A. Influence automatique exercée sur notre conduite, nos jugements ou même notre perception par une représentation, une prévention ou un désir.

B. Influence exercée sur l'ensemble de notre vie mentale ou active par une

---

discussions courantes sur l'autorité en matière d'éducation) « c'est que l'autorité est conçue uniquement comme une *puissance* qui s'impose ou par contrainte ou par habileté et qui, par essence même, se trouve irrémédiablement extérieure et étrangère à celui sur lequel elle s'exerce. Que l'autorité puisse en effet prendre ce caractère-là, il n'y a certainement pas lieu de le contester... Mais ne peut-elle pas en prendre un autre, et même un autre absolument opposé ? L'autorité qui agit n'est pas une abstraction. Elle est incarnée dans une personne qui vit ; elle est une personne. En s'exerçant, elle se dirige d'après des intentions. Et il en résulte qu'*elle change complètement de nature* selon l'*intention qui l'anime.*

Il y a l'autorité qui use du pouvoir et du savoir-faire dont elle dispose pour subordonner les autres à ses fins particulières, et qui ne cherche qu'à s'emparer d'eux pour les mettre à profit : celle-là est asservissante. Il y a l'autorité qui use du pouvoir et du savoir-faire dont elle dispose pour se subordonner elle-même, en un sens, à ceux qui lui sont soumis, et qui, liant son sort à leur sort, poursuit avec eux une fin commune : celle-là est libératrice. Entre ces deux manières de concevoir et de pratiquer l'autorité, il n'existe pas seulement une différence il existe une contradiction. » L. Laberthonnière, *Théorie de l'éducation*, p. 28-38. **(A. L.)**

« *Les autorités sociales* ». Cette expression désigne, chez Le Play, « en dehors de toute distinction exclusive de caste ou de classe, les vrais auteurs du progrès et conservateurs de l'ordre dans un pays. Les *Autorités sociales* sont les hommes qui, adonnés au travail, étroitement unis à leurs serviteurs et subordonnés par l'affection et le respect, ont l'indépendance, le talent et la vertu nécessaires pour maintenir les bonnes coutumes, soit au foyer domestique, soit dans l'atelier qu'ils dirigent ou la localité qu'ils habitent, pour les faire observer par la puissance de l'exemple et les transmettre à leurs descendants. » De Ribbe, *Le Play*, p. 16. — Elle a donné lieu quelquefois à des malentendus dans les discussions philosophiques. Voir *Bulletin* de la Société de philosophie, 1947, p. 90-94 (Séance du 25 mai 1946).

Sur Autoscopie. — Article ajouté par M. **Léon Brunschvicg.**

idée qui est en nous, mais qui nous est relativement étrangère, qui ne fait pas corps avec le système de nos représentations et de nos tendances personnelles. (Ce sens est plus rare.)

Voir *Suggestion**.

Rad. int. : Autosugest.

« AUTOTÉLIQUE », E. *Autotelic*, terme créé par J. M. Baldwin : « Having no end or purpose beyond or outside itself... Examples : play for play sake, art for art sake. » *Genetic theory of reality*, p. 314. (« Qui n'a ni fin ni but au dehors ou au delà de lui-même ; p. ex. le jeu pour le jeu, l'art pour l'art. ») Le terme opposé est *heterotelic* ou *instrumental*. Cf. *Catégorique**.

AUTRE, D. *Ander ;* E. *Other ;* I. *Altro.*

L'un des concepts fondamentaux de la pensée ; impossible par conséquent à définir. S'oppose au *Même*, et s'exprime encore par les mots *divers**, *différent**, ou *distinct**. Ce dernier terme concerne cependant plutôt l'opération intellectuelle par laquelle on reconnaît l'altérité, tandis que le premier s'applique spécialement à l'existence de celle-ci considérée comme objective.

Voir *Identique** et *Même**.

Rad. int. : Altr.

AVATAR, terme sanscrit qui signifie proprement descente, et se dit surtout des réincarnations de Vichnou. S'emploie au figuré pour désigner les incarnations successives ou les rôles d'un même individu, les situations sociales diverses qu'il a occupées. — (Ce mot est pris parfois à contre-sens, par suite sans doute de sa ressemblance avec *aventure*.)

Aversion, voir *Désir**.

AXIOLOGIE, D. *Axiologie ;* E. *Axiology ;* I. *Assiologia.*

A. Étude ou théorie de telle ou telle sorte de valeur. « [Le mystique] s'oblige à renoncer à toute morale et à toute axiologie de la raison. » R. Polin, *Essai sur la compréhension des valeurs*, p. 111.

Sur **Autosuggestion.** — J'avais d'abord écrit : « Influence inconsciente exercée sur notre conduite, etc. » M. **E. Leroux** a fait observer que ce mot s'accordait mal avec l'existence de l'autosuggestion volontaire, et en a cité comme exemple Paul-Émile Lévy, *L'éducation rationnelle de la volonté*, notamment 11e édition, p. 42. : « L'autosuggestion raisonnée et consciente », et A. Dolonne, *L'autoguérison par l'autosuggestion*, ch. III. — Je reconnais que l'expression prêtait à l'équivoque : ce qui est inconscient n'est pas le processus dans son ensemble (qui peut en effet, dans certains cas, être mis en branle par la volonté, et d'une manière consciente), mais l'opération par laquelle l'image ou le désir produisent des effets que ne pourrait pas atteindre directement la volonté. J'ai donc remplacé ce terme par celui d'*automatique*, au sens précis où le définit M. Goblot, dans le texte cité plus haut, sub. v°, § **A. (A. L.)**

Sur **Autre.** — M. **Ch. Werner** rappelle que Platon, dans le *Sophiste*, définit l'*autre* comme différent de l'*être*, et rétablit ainsi, contre Parménide, l'existence du non-être.

Sur **Axiologie.** — *Axiologie* se trouve déjà dans P. Lapie, *Logique de la volonté* (1902), mais au sens restreint de science de la valeur morale. Voir notamment p. 385 et 389-392.

L'axiologie, au sens **B,** serait par rapport à la science des valeurs morales, ou des valeurs logiques, ou des valeurs esthétiques, comme la méthodologie générale par rapport à l'étude des méthodes des mathématiques de la physique, de la physiologie, de l'histoire, etc. **(Ed. Le Roy, E. Bréhier, A. L.)**

B. Théorie critique de la notion de valeur, en général.
Rad. int. : Axiologi.

AXIOLOGIQUE, D. *Axiologisch ;* E. *Axiological ;* I. *Assiologico.*
A. Qui constitue ou qui concerne une axiologie*, soit au sens **A**, soit au sens **B**.
B. Qui constitue ou qui concerne une valeur. « Admettons donc que la vérité est une valeur, ou, pour employer l'adjectif de ce mot, axiologique. » R. Le Senne, *Introduction à la philosophie*, p. 373.

CRITIQUE

Ce double sens est acceptable, puisque la même dualité est consacrée par l'usage pour *physiologique*, *psychologique*, etc.

1. **AXIOMATIQUE,** subst. D. *Axiomatik ;* E. *Axiomatics (?) ;* I. *Assiomatica (?).*
A. Primitivement, étude critique des axiomes*, dans les divers sens de ce mot, qui sont pris pour principes au début de la géométrie.
B. Ensemble des principes* posés au début d'une science déductive quelconque.

CRITIQUE

Ce terme a été mal choisi, par suite des usages divers et souvent mal définis du mot *axiome**. Mais il paraît difficile d'en faire adopter un autre.
Rad. int. : Axiomatik.

2. **AXIOMATIQUE,** adj. D. *Axiomatisch ;* E. *Axiomatic, axiomatical ;* I. *Assiomatico.*
A. Qui a le caractère d'un axiome, surtout au sens **A**.
B. Qui procède par axiomes, et déduction à partir de ces axiomes. « La forme axiomatique. »
Rad. int. : Axiomal.

AXIOME (G. Ἀξίωμα, qui signifie : 1° considération, estime, dignité ; 2° ce qu'on juge vrai ou bon : opinion, dogme d'une école philosophique, *placitum ;* 3° proposition générale, énonciation, théorème ; 4° principe connu comme vrai d'où part une démonstration). — D. *Axiom ;* E. *Axiom ;* I. *Assioma.* — Voir *Maxime**.
A. Sens le plus usuel : prémisse considérée comme évidente, et reçue pour vraie sans démonstration par tous ceux qui en comprennent le sens. « Cette identité est admise par l'école comme un postulat, ou pour mieux dire comme un axiome. Elle n'a pas besoin d'être démontrée : ... C'est un principe... trop évident pour qu'on se soit jamais arrêté à le considérer. » Lévy-Bruhl, *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, p. 7. Spécialement, les propositions de ce genre qui sont à la base de la géométrie. « Les philosophes de l'École ont dit que ces propositions (les *axiomes* ou *maximes*) sont évidentes *ex terminis*, aussitôt qu'on en entend les termes ; de sorte qu'ils étaient persuadés que la force de la conviction était fondée dans l'intelligence des termes, c'est-à-dire dans la liaison de leurs idées. Mais les géomètres ont fait davantage : c'est qu'ils ont entrepris de les démontrer bien souvent. » Leibniz, *Nouv. Essais*, IV, vii, 1.
B. Très généralement, dans un système hypothético-déductif, toute proposition, évidente ou non, qui ne se

---

Sur **Axiome.** — Ἀξίωμα, *enuntatio*, chez les Stoïciens équivalent à ἀποφάνσις d'Aristote. Cf. Cicéron, *De Fato*, 20-21 ; Diogène Laërce, VIII, i, § 48 ; Aulu-Gelle, xii, 8. Repris par Ramus, et employé par lui dans sa Logique ; plus encore par ses successeurs immédiats (cf. Donnamus, *In Rami dialecticam commentarii*, II, 2, etc.). — Bacon a pris ce mot aux Ramistes, et lui a donné un sens tout particulier : une loi de la nature, une proposition universelle tirée de propositions particulières et servant à exprimer une vérité scientifique. — Cf. également Hamilton, *Diss. on Reid*, p. 764. **(C. C. J. Webb.)**

déduit pas d'une autre, mais que l'on pose par un acte décisoire de l'esprit, au début de la déduction. (Ce sens est rare.) — Cf. *Axiomatique**.

C. Plus proprement : celles des propositions ainsi posées qui constituent une règle générale de pensée logique, par opposition aux postulats* qui concernent telle ou telle matière spéciale.

CRITIQUE

1. On trouve chez quelques auteurs du XVIIe siècle des traces des sens du mot grec que nous avons rappelés sous les nos 2 et 3 : « Altera a sensu et particularibus advolat ad *axiomata maxime generalia*, atque ex iis principiis... judicat et invenit *axiomata media ;* altera a sensu et particularibus excitat axiomata, ascendendo continenter et gradatim... » BACON, *Nov. Org.*, I, 19. — « Quod axioma (la doctrine que l'homme est par nature un animal sociable) quanquam a plurimis receptum, falsum tamen. » HOBBES, *De cive*, I, ch. I, § 2. — Il ne semble pas qu'il en reste rien dans l'usage actuel de ce mot. On dirait plutôt, dans ces divers cas, *principe**.

2. Dans la méthodologie moderne, l'emploi d'*axiome* est assez irrégulier et confus. On est parti du nom d'*axiomes*, donné aux principes qu'on inscrivait autrefois au début des traités de géométrie (ou des ouvrages écrits *more geometrico*, comme l'*Éthique* de SPINOZA) et auxquels on attribuait le triple caractère de l'évidence psychologique, de la primauté logique, et le plus souvent de la fonction de règle générale et formelle, par opposition aux principes spéciaux, relatifs à une figure ou à une définition déterminée. Ce dernier caractère distinctif de l'*axiome* est indiqué par ARISTOTE, *Seconds Analytiques*, I, 2, 72a17 : « ἣν (ἀρχὴν) δ'ἀνάγκη ἔχειν τὸν ὁτιοῦν μαθησόμενον, ἀξίωμα. (Le terme opposé par lui dans ce passage à l'*axiome* est θέσις, c'est-à-dire ce qui est posé « par hypothèse » pour tel problème ou telle démonstration.) — Il dit aussi en parlant des axiomes proprement dits, pour plus de précision, κοινὰ ἀξιώματα, p. ex. 76b14. Cette expression a souvent été traduite par *notiones communes*, *notions communes :* « Axiomes ou notions communes » (DESCARTES), titre de dix principes posés par lui pour la démonstration en forme géométrique de l'existence de Dieu et de la distinction de l'âme et du corps, à la fin des *Réponses aux secondes objections*.

La même distinction est faite par LIARD, s'appuyant sur les passages d'Aristote cités plus haut, et sur Renouvier. Mais il l'établit entre les sens du mot *axiome :* il estime qu'il y a des « axiomes *analytiques*, qui dérivent tous des principes d'identité et de contradiction » : par exemple « si à deux quantités égales, on ajoute des quantités égales, les sommes sont égales » ; — et des *axiomes synthétiques*, qui s'appliquent à une *matière* spéciale : p. ex., en géométrie, les axiomes concernant la droite, le plan, la perpendiculaire, la parallèle (*La science positive et la métaphysique*, 2e partie, ch. V, p. 237-242). Il faut remarquer que cette assertion incidente, d'après laquelle tous les axiomes proprement dits sont « analytiques », c'est-à-dire réductibles au principe de contradiction, bien qu'elle vienne d'Aristote (*Métaph.*, III, 3 ; 1005b33) et qu'elle ait été admise par Leibniz, est contestée par la plupart des logiciens contemporains. Mais, d'ailleurs, cette réserve ne détruit pas la distinction prise en elle-même.

3. Les trois caractères que nous venons d'analyser, et que réunissaient les axiomes géométriques classiques, ayant été dissociés par l'analyse plus approfondie que les mathématiciens et les logiciens modernes ont faite des principes, le mot *axiome* se trouve appliqué de nos jours, au petit bonheur, à l'une quelconque des diverses sortes de propositions qui résultent de ce démembrement. Peut-on recommander pour ce mot un sens déterminé ? Il est assez facile d'écarter le sens **B,** inutile, puisqu'il est synonyme de Principe*,

d'Hypothèse au sens **B**, ou encore de Proposition première *(Ppr)* et que, d'ailleurs, il n'a été employé que récemment dans cette acception. — Mais, entre le sens **A** et le sens **C**, qui n'ont pas d'autres noms qui leur soient propres, il est plus malaisé de choisir. Il semble cependant qu'il vaille mieux conserver au mot *axiome* le sens semi-psychologique **A**, le seul qui appartienne à la langue courante, et celui même qu'a en vue Leibniz quand il parle, si souvent, de la nécessité de « démontrer même les axiomes » (c'est-à-dire de déduire de principes plus simples même ce qui nous apparaît comme évident). Pour le sens **C**, on peut se désigner sous le nom de *principes formels*, ou de *principes logiques*, quand il y a lieu de le distinguer.

Rad. int. : **A.** Axiom ; **B.** Princip ; **C.** Logikal(a) princip(i).

« **Axiomes de l'intuition,** D. *Axiomen der Anschauung* » (Kant, *Kritik der reinen Vern.*, Transc. Analyt., livre II, ch. II, 3e section). Principes *a priori* de l'entendement* pur, relatifs à la catégorie de la quantité, et qui ont pour formule générale : « Tous les phénomènes sont, quant à leur intuition, des grandeurs extensives » (A. 162) ; — ou « Toutes les intuitions sont des grandeurs extensives » (B. 203).

Les « grandeurs extensives » sont définies par lui celles où la représentation des parties est la condition de la représentation du tout *(Ibid.)*.

B

B. Cette lettre, placée au commencement d'un nom de syllogisme marque qu'il peut être ramené à *Barbara**.

Baconienne (induction), voir *Amplifiante**.

Baculinum (Argumentum), voir *Argument**.

BAER (loi de). « Le développement de l'organisme entier et celui de chaque organe va du simple au complexe et du non spécialisé au spécialisé. » Von Baer, *Beobachtungen über die Entwickelungs-Geschichte der Thiere*[1], 1829.

BAMALIP. Mode de la 4e figure*, dérivant de *Barbara** par la transposition des prémisses et la conversion partielle de la conclusion :

Tout P est M
Tout M est S
Donc Quelque S est P.

Voir l'article suivant.

1. *Observations sur l'histoire de l'évolution des animaux.*

BARALIPTON. Mode indirect de la 1re figure, obtenu par la conversion de la conclusion du syllogisme correspondant en *Barbara** :

Tout M est P
Tout S est M
Donc Quelque P est S.

CRITIQUE

Il est équivalent à *Bamalip** ; car le petit terme étant, par définition, le sujet de la conclusion, il s'ensuit que les deux prémisses échangent leur fonction, la première devenant la mineure par suite de cette conversion, et la seconde devenant la majeure.

Voir ci-dessous, aux *Appendices*, sub v° *Figure**, la discussion relative à la 4e figure et aux modes indirects.

BARBARA. Premier mode* de la première figure* du syllogisme.

Tout M est P
Tout S est M
Donc Tout S est P.

Il est considéré comme le syllogisme type, et la formule algorithmique qui y correspond s'écrit :

$$s \supset m . m \supset p : \supset . s \supset p$$

BARBARI. Mode subalterne* de la 1re figure, obtenu par la subalternation de la conclusion de *Barbara :*

Tout M est P
Tout S est M
Donc Quelque S est P.

REMARQUE

La *Logique* de Port-Royal (3e partie, ch. viii) donne le nom de *Barbari* au mode de la 4e figure en AAI *(Bamalip*) :* « Tous les miracles de la nature sont ordinaires ; or, tout ce qui est ordinaire ne nous frappe point ; donc il y a des choses qui ne nous frappent point, et qui sont des miracles de la nature. » — C'est une erreur, puisque la transposition des prémisses (M) et la conversion de la conclusion (P) sont nécessaires pour passer de *Barbara* à un mode ainsi constitué. — Leibniz, au contraire, emploie ce nom au sens défini ci-dessus.

BAROCO, ou quelquefois **Baroko.** Mode de la 2e figure, se ramenant à Barbara* par régression* ou réduction à l'absurde*.

Tout P est M
Quelque S n'est pas M.
Donc Quelque S n'est pas P.

BATTOLOGIE, G. βαττολογία, Chrysippe ; cf. βαττολογεῖν dans la version grecque de St Mathieu, vi, 7 (opposition entre le *Pater* et les prières des païens, répétées à plusieurs reprises dans les mêmes termes) ; — D. *Battologie ;* — E. *Battology* (paraît plus usuel qu'en français : on trouve dans Murray, outre *Battology*, les mots *Battological*, *Battologist*, *Battologize*) ; — I. *Battologia.*

Abondance de paroles inutiles, soit parce qu'elles se répètent, ou répètent la même idée sans progrès, soit parce qu'on y explique des mots par d'autres qu'on n'entend pas mieux. Descartes le prend en ce dernier sens : « Tandem que omnes hasce egregias quaestiones in meram battologiam... fore ut desinerent. » *Inquisitio veritatis per lumen naturale*, Ad. et Tann., X, 516. Cf. *Réponses aux septièmes objections*, ad finem, etc.

Ce mot vient probablement du nom de Battos, fondateur de Cyrène, qui était bègue. Voir Hérodote, IV, 155 et suiv.

BÉATITUDE, L. *Beatitudo seu felicitas*, Spinoza ; D. *Seligkeit ;* E. *Blessedness ;* I. *Beatitudine.*

Satisfaction constante et à laquelle rien ne manque. État idéal du sage selon Aristote (Μακαριότης, *Éthique à Nicomaque*, 1101 *a. b.*) ; selon les stoïciens (Sénèque, *De vita beata*) ; selon Spinoza (*Éthique*, livre V) ; etc.

Sur **Béatitude.** — Lorsque béatitude est employée sans l'idée d'un autre monde, (par exemple chez Spinoza) le mot correspondant en allemand est *Glückseligkeit.* Le mot *Seligkeit* a un sens presque exclusivement religieux. **(F. Tönnies.)**

Béatitude ne fait pas double emploi avec *Bonheur.* D'une part ce mot évoque l'idée d'une joie spirituelle, active, conquise par la pensée adéquate qui en est la condition, ou par l'effort qui en rend digne ; d'autre part, il s'applique à la vie supérieure ou à la vie future, et implique l'intervention de Dieu ou l'entrée en possession du divin. La béatitude est donc moins la satisfaction de nos inclinations présentes que celle de l'être transcendant ou nouménal qui est en nous. **(M. Blondel.)**

Le mot *Béatitude* me paraît utile à conserver pour désigner certains sentiments qui accompagnent des états pathologiques, l'extase, certaines catalepsies, l'agonie dans quelques cas. C'est un sentiment de joie tout à fait complet avec oubli de la réalité. **(Pierre Janet.)**

B. Dans la pathologie mentale contemporaine, euphorie permanente, accompagnée d'indifférence à l'égard des circonstances et des événements extérieurs. Les malades qui sont dans cet état sont appelés quelquefois des « béats ».

CRITIQUE

Ce dernier usage est encore assez récent pour qu'on puisse souhaiter qu'il ne se généralise pas, car le mot y prend un caractère tout différent de celui qu'il présente au sens **A.** Dans celui-ci, en effet, il est presque toujours lié à une conception religieuse. Il implique ordinairement l'idée d'un autre monde, ou du moins, dans l'état actuel de l'homme, d'une vie d'un autre ordre. Il s'emploie en particulier dans la théologie chrétienne pour désigner le bonheur des élus. Il tend à disparaître du langage philosophique usuel en raison de ce caractère théologique. L'idée qu'il représente serait cependant utile à conserver. (Voir *Bonheur**.)

BEAU, D. *Schön ;* E. *Beautiful ;* I. *Bello.* Tous ces mots s'emploient également comme substantifs.

A. L'un des trois concepts normatifs fondamentaux auxquels peuvent se ramener les jugements d'appréciation*. C'est en ce sens qu'il est défini par Kant : « Ce qui plaît universellement et sans concept. » (*Critique du jugement*, I, § 9.) On désigne ainsi (définition toute formelle d'ailleurs) ce qui provoque chez les hommes un certain sentiment *sui generis* appelé l'émotion esthétique.

Ce concept et son contraire s'appliquent à peu près dans l'ordre de la sensibilité affective comme le Bien et le Mal dans celui de l'activité, le Vrai et le Faux dans celui de l'intelligence.

B. Plus spécialement : ce qui correspond à certaines normes d'équilibre, de plastique, de proportions harmoniques, de perfection en son genre, et autres qualités similaires. En ce sens, la beauté est quelquefois *opposée* à la valeur esthétique. Voir *Anesthétique**, *Esthétique**, *Laid**. — Cf. *Absolu**.

CRITIQUE

On ne peut donner *a priori* du Beau une définition *matérielle*, l'objet de l'Esthétique théorique étant précisément de déterminer quel caractère ou quel ensemble de caractères communs se rencontrent dans la perception de tous les objets qui provoquent l'émotion esthétique et auxquels on applique cette même qualification. C'est ainsi que la Beauté est considérée par Kant comme « la forme de la finalité d'un objet en tant qu'elle y est perçue sans représentation de fin » ; par Schopenhauer, comme la reconnaissance de l'idée générale dans le particulier, par un être qui connaît, non point en

---

Sur **Beau.** — Nous avons conservé dans le texte de cet article la traduction consacrée de la formule de Kant : « Schön ist, das was ohne Begriff allgemein gefällt ». Mais le mot « plaire » *(gefallen)* ne doit pas être entendu au sens de « procurer du plaisir *(Vergnügen)* » on devrait dire plutôt : « Est beau, ce qui, sans concept, est l'objet d'une satisfaction de l'esprit. » Voir ci-dessous la définition de Durand de Gros et la critique de celle-ci.

La formule ci-dessus n'est d'ailleurs que l'une des quatre définitions partielles que donne Kant du Beau, celle qui correspond au second moment de son analyse. Celle qui correspond au troisième degré est : « La beauté est la forme de finalité d'un objet, en tant qu'elle est perçue en lui sans représentation d'une fin. » Kant, *Critique du Jugement*, § 17. Cette formule s'énonce souvent en abrégé : « Le Beau est une finalité sans fin. » Elle signifie qu'un objet est jugé beau quand ses éléments sont à l'égard du tout dans le même rapport que les parties d'un organisme à l'égard de l'organisme entier, ou les moyens à l'égard de la fin,

tant qu'individu, mais en tant que sujet pur exempt de volonté (*Le monde comme volonté et comme représentation*, livre III, § 38) ; par JOUFFROY comme « la vertu qu'a l'invisible de nous causer un plaisir désintéressé ». *Cours d'Esthétique*, leç. 32 ; etc. — Quelques philosophes nient même qu'il soit possible de trouver aucun caractère objectif commun des choses dites belles ; ce mot ne désignerait plus, en ce cas, que ce qui plaît à telle classe sociale ou à telle époque. Tel est, par exemple, le scepticisme esthétique de TOLSTOÏ dans *Qu'est-ce que l'art ?*

Rad. int. : Bel.

« Belle nature » (La), « l'imitation de la Belle Nature », formules esthétiques très usuelles au XVIIe et au XVIIIe siècle (cf. FÉNELON, *Lettre à l'Académie*, V) et particulièrement développées dans l'ouvrage de l'abbé BATTEUX, *Les beaux-arts réduits à un seul principe*, 1746. — Il semble que sous ces expressions, les nombreux auteurs qui les ont employées aient mis un contenu assez variable. Voir MOUSTOXIDI, *Systèmes esthétiques en France*, ch. I, § 3. « On parle beaucoup de la *Belle Nature ;* il n'y a pas même de peuple poli qui ne se pique de l'imiter ; mais chacun croit en trouver le modèle dans sa manière de sentir. » CONDILLAC, *Origine des connaissances humaines*, 2e partie, section I, ch. VIII, § 78.

« BEHAVIORISM ». Terme d'origine américaine (de l'anglais *behaviour* ou *behavior :* conduite, comportement) ; souvent employé tel quel en français, ou sous la forme *behaviorisme.*

Il désigne la doctrine qui limite la psychologie à l'étude du comportement ou des réactions. Voir les *Observations* ci-dessous et cf. *comportement**, *psychologie**, *réaction**.

---

mais sans que cette adaptation soit considérée comme servant en réalité à aucune fin soit utilitaire, soit morale.

DURAND DE GROS pense qu'il y aurait lieu d'élargir le sens du mot *Beau* pour servir à désigner tous les objets du plaisir, quitte à le restreindre par une épithète quand il s'agit du beau esthétique. *Nouvelles recherches sur l'Esthétique et la Morale*, p. 69. **(M. Marsal.)** — En fait, *beau* s'emploie souvent dans la langue courante, en dehors du domaine proprement esthétique : « Une belle occasion, un beau coup, tout beau, un bel exemple, etc. » Mais l'idée est bien moins celle de plaisir que de perfection en son genre. **(E. Bréhier. — Ed. Le Roy.)** — « Une belle action » n'a pas le même sens qu' « une bonne action » : dans ce cas, ce que l'on veut exprimer n'est ni l'idée d'agrément, ni celle de valeur artistique, mais de courage moral ou de noblesse des sentiments. **(D. Parodi.)** — La proposition de Durand de Gros a de plus le défaut de préjuger que l'essentiel de la valeur esthétique est de provoquer du plaisir, ce qui n'a rien d'évident. **(A. L.)**

Sur **Behaviorism.** — André TILQUIN, qui a publié sur ce sujet un volume très étendu et très documenté, fait remarquer que le behaviorisme n'est pas, comme le dit souvent son protagoniste John B. Watson, « la science du comportement » (qui devrait d'ailleurs s'appeler *behaviorique*), mais une doctrine philosophique et même métaphysique caractérisée par cinq thèses fondamentales : 1° Monisme matérialiste et déterminisme ; 2° Réduction du fait psychologique à l'interaction de l'organisme et du milieu, et conception de tout comportement comme une « adaptation », celle-ci étant définie non pas seulement comme une réaction à une action subie, mais comme une réponse active, dont la fonction est de neutraliser cette action, soit par une modification de l'objet qui la produit, soit par une modification de l'organisme lui-même ; 3° Affirmation que le système nerveux fonctionne

Berkeley (Argument de), vois *Argument**.

BESOIN, D. *Bedürfniss ;* E. *Want* (manque de), *Need* (nécessité) ; I. *Bisogno.*

A. *Sens général.* État d'un être par rapport à ce qui lui est nécessaire en vue de n'importe quelle fin, soit interne, soit externe ; soit qu'il l'ignore, soit qu'il le sache. « Un paresseux a besoin qu'on le force à travailler ; les sauvageons ont besoin d'être greffés. »

B. En ne considérant que la finalité interne, état d'un être par rapport aux moyens indispensables à son existence, sa conservation, ou son développement : 1° soit qu'il les possède actuellement : « Les poissons ont besoin d'eau » ; 2° soit qu'il ne les possède pas : « Être dans le besoin. »

C. *Spécialement,* en Psych. et en Éthique. Besoin ressenti, c'est-à-dire état pénible résultant d'un besoin au sens **B,** 2°. Cette conscience suppose en général, mais non pas nécessairement, la connaissance de la fin poursuivie, et des moyens qui permettront de l'atteindre.

D, E, F. *Besoin* désigne aussi, dans ces trois sens, l'objet du besoin, c'est-à-dire la chose dont on a besoin. C'est ainsi que Kant désigne certaines assomptions* comme des « besoins de la Raison pure ».

CRITIQUE

On appelle surtout *besoins* (par opposition aux *désirs*) ceux des besoins **A** que l'on considère comme *nécessaires* ou *légitimes.* Cependant, cet usage n'est pas constant, car d'autres moralistes parlent du *besoin* de luxe, du *besoin* d'excitations factices, etc., pour les réprouver. Il y a toujours cependant, dans le mot *besoin,* l'idée d'une force à laquelle il n'est pas répréhensible de céder (au moins dans son état actuel), soit à cause de son caractère naturel, soit à cause de son intensité, soit à cause des conséquences graves qui résulteraient de l'avoir négligée. La réprobation, quand elle existe, porte sur le fait d'avoir laissé le besoin se développer, et non sur le fait de le satisfaire actuellement, qui reste excusable. Le mot ne devra donc être jamais employé sans tenir compte de cette valeur *justificative.* — Voir *ophélimité**, *utile**. (Critique.)

Rad. int. : Bezon.

1. BIEN, adv., pouvant être employé adjectivement comme attribut. — D. *Gut ; wohl ;* E. *Good, well ;* I. *Bene.* Voir *Mal**.

Se dit de tout ce qui est objet de

---

toujours « par arcs entiers », sans que l'énergie afférente puisse être dissipée dans les centres, et sans qu'il puisse s'y produire des phénomènes donnant naissance à un courant nerveux efférent ; 4° Conception de la psychologie comme une science pratique, formulant des lois par lesquelles on puisse prévoir la réaction en connaissant le stimulus, ou assigner le stimulus en connaissant la réaction ; — 5° Continuité de la vie animale et de la vie humaine, et passage de l'une à l'autre par évolution. *Le behaviorisme ; origine et développement de la psychologie de réaction en Amérique* (1942), p. 13-29.

Sur **Besoin.** — Besoin, étymologiquement, désigne une affaire quelconque (Lat. *opus est*). La Fontaine emploie *affaire* pour *besoin,* et *besogne* (doublet de *besoin*) pour *affaire.* (*Le Lion et le Rat,* 11. — *Le Renard et la Cigogne,* 3.) — Le besoin est donc d'abord l'état d'une chose quelconque à laquelle manque ou pourrait manquer une détermination nécessaire à l'usage que *nous* voulons en faire ; par suite, et ce sens est devenu le sens propre, l'état d'un être à l'égard de ce qui lui manque pour accomplir ses propres fins. **(J. Lachelier.)**

satisfaction ou d'approbation dans n'importe quel ordre de finalité : parfait en son genre, favorable, réussi, utile à quelque fin ; c'est le terme laudatif universel des jugements d'appréciation. Il s'applique au passé et à l'avenir, au conscient et à l'inconscient, au volontaire et à l'involontaire.

2. **BIEN,** subst., D. *Gut, das Gute ;* au sens de bien-être, *Wohl ;* — E. *Good ;* I. *Bene.*

A. Relativement : ce qui est utile à une fin donnée, à un être. « Le bien de l'État. » — « Tromper un malade pour son bien. » En particulier (surtout au pluriel) : richesse, chose possédée.

B. Bien-être.

C. Concept normatif fondamental de l'ordre éthique : ce qui possède une valeur morale, soit catégorique (le Bien), soit dérivée (un bien). — A l'égard des actes accomplis, c'est donc ce qu'on approuve ; à l'égard des actes futurs, ce qu'on doit faire. Ce mot diffère cependant beaucoup de celui de *Devoir :* 1° en ce qu'il n'implique aucune idée d'obligation ou d'obéissance à une autorité, mais seulement de norme ou de perfection ; 2° en ce qu'il concerne l'acte lui-même qui doit être accompli, et non l'intention.

Rad. int. : aux sens **A, B,** bon ; *au sens* **C,** benign.

Cf. *Bon**, Critique.

Bien (souverain), G. τἀγαθόν ; L. *Summum bonum ;* D. *Das höchste Gut ;* E. « *Summum bonum* » ; I. *Sommobene.*

A. Dans la philosophie grecque, le Bien par excellence, qui seul est bon par lui-même et par rapport auquel tous les autres ne sont que des moyens. Secondairement, et en particulier chez Aristote, le but de toute activité dans le monde. (*Éth. à Nicom.*, I, 2, 1094a.)

Sur **Bien, C.** — La première rédaction de cet article disait que le bien, au sens moral, est ce qui, dans l'ordre de l'action, est préférable à son contraire. « L'agréable et l'utile, a fait observer **J. Lachelier,** sont aussi préférables à leurs contraires, et cependant ne sont pas des biens moraux. L'idée du Bien moral n'est guère séparable de celle d'obligation. » Nous avons évité, dans la nouvelle rédaction de cet article, ce qui donnait lieu à cette critique. On peut cependant remarquer, que si ce qui est agréable ou utile peut être fait sans négliger ou sacrifier rien de *meilleur*, il est *bien*, même moralement, d'agir ainsi.

Ce cas ne supprime pas la référence à l'idée d'obligation, si par ailleurs on la considère comme un des caractères essentiels de la moralité : elle intervient alors pour déterminer si ce qu'il s'agit de faire peut l'être sans porter atteinte à quelque règle obligatoire. Dans ce cas elle intervient d'une manière négative, et par conséquent indirecte. Mais d'autre part, nous ne pouvons pas faire entrer ici cette idée dans la définition même du Bien moral, puisque celui-ci est conçu par certains philosophes comme une valeur, mais non comme un commandement. **(A. L.)**

Voir *Bon**, Observations, et *Obligation**.

Le mot *Bien* évoque une idée statique d'ordre *(ordo)* plutôt que de commandement. — D'autre part, il ne me semble pas exclure absolument l'intention, mais plutôt impliquer la synthèse du point de vue formel et du point de vue matériel dans la moralité. **(M. Blondel.)**

Sur **Bien** et **Souverain Bien.** — *Critique générale :* Il me semble qu'il y a dans tous les emplois du mot *Bon* et de ses dérivés une dualité fondamentale de sens : le bien est *perfection* (en soi) ou *bonheur* (pour celui qui le possède). — Historiquement, c'est certainement ce dernier sens qui est le premier : le bien est ce dont nous avons besoin, ce qui nous satisfait. Le bien par excellence, c'est la terre ; c'est ensuite une possession quelconque : *avoir du bien* (Molière), *mar-*

B. Dans la philosophie moderne, et en particulier chez Kant, un bien tel qu'il satisfasse l'homme tout entier, tant à l'égard de la raison que de la sensibilité et de l'activité. « Der Gegenstand des Begehrungsvermögen vernünftiger endlicher Wesen[1]. » (*Kritik der prakt. Vernünft.* Dialektik, ch. II. Ed. Kirchmann, 133.)

CRITIQUE

Kant critique cette expression, et fait remarquer qu'elle est ambiguë, *souverain (höchste)* pouvant signifier soit le plus élevé en dignité *(oberste)*, soit absolument complet *(vollendete)*, c'est-à-dire qui ne soit pas une partie d'un tout plus large et qui n'ait rien de partiel ; c'est là, selon lui, le sens vrai de cette expression ; car dans le premier cas, elle ne serait applicable qu'au Bien moral. (*Ibid.*, Kirchm., 132.) Mais : 1° l'usage et cette critique même ont précisé le sens de l'expression ; 2° la distinction qu'il établit perd beaucoup de son importance si l'on n'admet pas avec lui qu'il y ait un impératif catégorique et un bien moral absolus, indépendants de toute considération de sensibilité ou d'inclination.

Le concept est donc bon et la formule utile à conserver.

Rad. int. : Supreg(a) bon(o).

BIENFAISANCE, D. *Wohlthätigkeit ;* E. *Beneficence ;* I. *Beneficenza.*

Action de faire du bien aux autres ; ce mot est souvent employé, d'après l'usage de M. H. Spencer, dans ses *Principles of Ethics*, pour désigner les devoirs ou les actions morales qui vont au delà de la justice, et qu'on appelle plus ordinairement *charité**. (Voir ce mot.)

1. « Le souverain Bien est l'objet qui satisferait toute a faculté de désirer d'êtres raisonnables finis. »

BIOGÉNÉTIQUE (loi). « Le développement embryogénique reproduit la série animale. » Serres (1860). — « L'ontogénèse reproduit la phylogénèse » : le développement, et particulièrement le développement embryonnaire de chaque individu reproduit en abrégé les états parcourus par l'espèce dans son évolution. Fritz Müller (1864) ; Haeckel (1866).

Cette « loi » a été souvent contestée. Il ne s'agirait en tout cas que d'un parallélisme dans les grandes lignes.

BIOLOGIE (D. *Biologie ;* E. *Biology ;* I. *Biologia*).

Terme créé par Lamarck (voir *Phil. zoologique*, Avertiss., p. 14) pour désigner en général la science des êtres vivants, c'est-à-dire au point de vue de l'objet, la Botanique et la Zoologie ; au point de vue des problèmes, la Morphologie et la Physiologie avec toutes leurs subdivisions. M. Baldwin appelle le premier point de vue *Special Biology* et le second *General Biology* (V° *Biological*).

Rad. int. : Biologi.

« Biologisme », voir *Biomorphisme**, Obs.

« BIOMORPHIQUE, Biomorphisme. » Termes désignant le caractère général des tendances ou des doctrines qui interprètent les phénomènes psychologiques ou sociaux (et l'on pourrait

chand de biens, biens-fonds ; un train de marchandises s'appelle en allemand et en anglais un train de biens, *Güterzug, goodstrain.* — Le bien, au sens de perfection est probablement ce qui nous cause une satisfaction objective, ce qui nous satisfait comme êtres raisonnables : l'homme bon, c'est primitivement, et c'est toujours populairement, celui qui *nous* fait du *bien ;* c'est ensuite celui dont la conduite nous satisfait objectivement, celui qui fait *le bien.* **(J. Lachelier.)**

ajouter dans certains cas les phénomènes physiques) en les considérant comme une forme spéciale de la Vie* aux sens **C** et **D.**

« BIONOMIE » (D. *Bionomie ;* E. *Bionomics ;* I. *Bionomia*).

Science des rapports qu'ont les organismes entre eux et avec leurs milieux. Terme proposé par Ray Lankester et adopté par plusieurs biologistes contemporains.

Rad. int. : Bionomi.

Bi-uniforme, bi-univoque. — Voir *Uniforme** et *Univoque**.

« BLASTODÈME » (G. βλαστός, bourgeon ; δῆμος, peuple). Terme proposé par Espinas pour désigner les individus composés d'éléments qui sont eux-mêmes des sociétés de cellules, constitués à l'état de segments ou d'organes différenciés : « Un *blastodème*, c'est-à-dire une société deux fois composée, dont la fonction de nutrition est le lien. » *Sociétés animales*, 1re éd., p. 105. Cf. *Être ou ne pas être*, Revue philos., 1901, I, 465, où il revient sur le sens de ce terme et accorde (contrairement à son usage antérieur) qu'il vaut mieux réserver le mot société aux systèmes formés d'individus librement mobiles.

Ce terme n'a pas eu de succès, probablement parce qu'il ressemble trop à *blastoderme.*

BOCARDO (ou **Bokardo**). Mode de la 3e figure se ramenant à *Barbara* par régression* (réduction à l'absurde) :

Quelque M n'est pas P
Tout M est S
Donc Quelque S n'est pas P.

BON, adj., D. *Gut ;* E. *Good ;* I. *Buono.*

A. Terme laudatif général : « Un bon raisonnement ; un bon tableau ; un bon instrument ; etc. » — « Trouver bon. » — « Ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'appliquer bien. » Descartes, *Disc. de la Méthode*, I, 1. Cf. *Bien**.

Spécialement :

B. Moralement bon. Voir *Bien**, subst., **B.**

C. Utile à un être, ou à une fin donnée pour... « Musica bona est melancholico, mala lugenti. » Spinoza, *Éthique*, 4e partie, Préface.

D. Bienveillant, aimant à faire plaisir aux autres et à leur éviter ce qui est pénible. Le substantif correspondant, en ce sens, est *bonté**.

Sur **Biomorphisme, biomorphique.** — Je me suis permis de proposer, dans la 4e édition du *Vocabulaire*, ces néologismes, dont je m'étais souvent servi depuis quelques années dans mes cours, quelquefois dans mes publications (p. ex. *Notice sur la vie et les travaux d'Espinas*).

Ils me paraissent très commodes, en permettant d'éviter une périphrase dont la nécessité se présente fréquemment quand on parle des théories contemporaines. « Biologisme » a été quelquefois employé dans ce sens ; mais on manque alors d'un adjectif correspondant, car *biologique*, très usuel, veut dire : « relatif à la biologie » (p. ex. « recherches biologiques »), ou « présentant les caractères de la vie » (p. ex. « phénomènes biologiques »). **(A. L.)**

Sur **Bon** et **Bien** *(Critique).* — Il faut faire exception pour la formule *le bien public*, qui est usuelle, expressive et qui ne comporte pas d'équivoque. **(J. Lachelier. V. Egger.)**

Il n'est pas nécessaire d'écarter la question de savoir si le bien d'un être est identique à sa fin : il doit être permis de rechercher si l'idée de fin n'est pas latente dans les concepts A, B, D, F. **(V. Egger.)** — La question en elle-même peut sans doute être posée, mais l'énoncé cité dans le texte n'en reste pas moins obscur et

E. Apte à faire ou à recevoir une action *(bon à ...)*. « Bon à tout faire. » — « Bon à mettre en pages. »

F. Réalisant d'une manière parfaite, ou du moins approchée, le type idéal de son genre. « Un bon écrivain ; un bon citoyen. » En particulier, fidèle aux pincipes d'une religion, d'une doctrine, d'un groupe social. « Un bon musulman. » — « Un bon cartésien. »

Quelquefois employé, en ce sens, avec une nuance d'ironie.

CRITIQUE

Le mot *bon* et ses dérivés présentent donc des acceptions multiples et divergentes. Il serait impossible, en français, de spécialiser un mot aussi usuel. On peut cependant proposer les règles suivantes, qui éclairciraient le langage :

1° Au sens **F,** employer de préférence les mots *parfait*, *fidèle*, *vrai*, ou des expressions telles que *au sens propre du mot...* toutes les fois qu'il peut y avoir confusion avec le sens **B.**

2° Ne pas employer *bon* aux sens **C,** ou **E,** sans que rien marque ce à quoi cette utilité ou cette aptitude est relative.

3° Réserver l'expression *le bien* au sens éthique **B.** Éviter, par conséquent, les formules où ce mot est employé au sens vague : le bien d'un être. — La question scolastique : « Si le bien d'un être est identique à sa fin » est une tautologie au sens **C ;** elle peut comporter une réponse affirmative au sens **B,** sans l'admettre au sens **C,** etc.

Rad. int. : **A.** Bon ; **B.** Etike bon ; **C.** Util ; **D.** Benign ; **E.** Apt ; **F.** Perfekt, fidel.

Bonne conscience, conscience morale qui éprouve (à tort ou à raison) le sentiment de n'avoir rien à se reprocher.

« Bonne forme », D. *Gute Gestalt.* Notion essentielle dans la « théorie de la forme », introduite par WERTHEIMER, *Untersuchungen über die Lehre von der Gestalt*[1], 1922. — Étant donné que toute forme*, physique, biologique ou psychologique, considérée comme susceptible de varier, tend à un état ou à un régime d'équilibre qui ne change plus une fois atteint, tant que les circonstances restent les mêmes, on appelle « bonne forme » celle qui constitue cet état. Elle est, en général, la plus simple, la plus régulière ou la plus symétrique de celles qui peuvent se produire, étant donné les conditions extrinsèques du phénomène. Voir Paul

1. Recherches sur la théorie de la forme.

équivoque, comme le prouve le fait même qu'il peut correspondre à ces divers concepts. **(Louis Couturat. A. L.)**

Il me semble qu'il n'y a pas simplement ambiguïté verbale entre les concepts A, B, d'une part, D de l'autre, mais un rapport réel d'idées qu'on peut chercher à établir. **(C. Webb.)** — Sans doute, et nous admettons de même qu'un utilitaire cherche à ramener A, B, F à C ; mais ce sont des questions qui ne doivent se poser qu'après avoir d'abord distingué analytiquement les concepts. Voir *Critique et fixation du langage philosophique*, C. R. du Congrès de philosophie, 1900, tome I. **(A. L.)**

Sur **« Bonne forme ».** — On désigne souvent l'idée évoquée par cette expression sous le nom de loi de la bonne forme, loi de la forme la meilleure *(Gesetz der guten Gestalt, der besten Gestalt)*. Ce n'est pas une loi à proprement parler, puisque la bonne forme n'est pas définie indépendamment de la tendance à sa réalisation, comme dans le principe de Carnot ou le principe de Curie, qui d'ailleurs en expriment un cas spécial ; mais c'est l'affirmation d'une vection naturelle, dans les choses ou dans les phénomènes psychologiques. **(A. L.)**

GUILLAUME, *La théorie de la forme*, Journal de Psychologie, 1925 ; *La Psychologie de la forme*, 1937.

Bonne volonté, voir *Volonté**.

BONHEUR (G. Εὐδαιμονία au sens **B ;** L. *Felicitas ;* D. *Glück*, *Glückseligkeit* au sens **C ;** E. *Happiness ;* I. *Felicità*).

A. Sens étymologique : chance favorable (même signification dans *Happiness*, de *Happen*, arriver par hasard ; et dans *Glück*, de *Gelingen*, réussir ; cf. en anglais *Luck* (Good luck). *Glückseligkeit* paraît avoir été employé pour effacer cette nuance).

B. État de satisfaction complète, qui remplit toute la conscience.

C. « Le bonheur *(Glückseligkeit)* est la satisfaction de toutes nos inclinations *(die Befriedigung aller unserer Neigungen)* tant en extension, c'est-à-dire en multiplicité, qu'en intensité, c'est-à-dire en degré, et en protension, c'est-à-dire en durée. » (KANT, *Critique de la raison pure*, Méthod. transcend., ch. II, 2e section.)

CRITIQUE

L'idée grecque du bonheur stable, εὐδαιμονία, résultant d'une certaine disposition de l'âme, a été rejetée au second plan par la morale chrétienne et par le kantisme. Mais elle a repris une importance considérable dans l'éthique contemporaine. (Cf. BROCHARD, *La morale ancienne*, Revue philosophique, 1901, I, et *La morale éclectique*, *ibid.*, 1902, I.) Nous proposons donc d'employer toujours le mot *bonheur* dans l'acception **C,** qu'il tend d'ailleurs à prendre dans la philosophie et même dans le langage courant, où l'on oppose justement au bonheur la *gaîté*, le *plaisir*, la *joie* et toutes les satisfactions passagères ou partielles de la sensibilité.

Rad. int. : Felic.

BON SENS, D. *Gesunder Verstand, Gescheidtheit :* tous deux au sens positif **B,** et plus forts que *bon sens* [cf. homme de sens, plein de sens] ; E. *Good sense*, *sound sense*, *right sense* [ces mots se distinguent, comme en français, de *sens commun**, *common sense ;* l'expression *good common sense* équivaut à *gros bon sens*]. On dit encore *sense*, sans adjectif, et même plus communément qu'en français. Cf. Sens* ; — I. *Senno*.

Chez DESCARTES : « La puissance de

Sur **Bonheur.** — Remarquer que l'opposition des sens **A** et **B** existe chez Aristote entre l'εὐτυχία et l'εὐδαιμονία. **(M. Blondel.)**

C peut sembler d'abord se confondre avec **B ;** mais Kant, dans le texte cité, entend *Glückseligkeit* au sens le plus fort du mot bonheur, impliquant un état acquis et désormais permanent. **(A. L.)**

L'idée de durée n'est pas essentielle au bonheur, sans quoi on ne pourrait parler d'un bonheur bref, d'un instant de bonheur. Et, en fait, le bonheur est-il jamais autre chose qu'un point d'orgue ? Peut-il y avoir un état permanent de la sensibilité, si nous ne sommes sensibles qu'aux différences ? — On ne distingue pas assez à mon gré *bonheur* et *béatitude ;* celle-ci, idéale et noble, et impliquant durée ; celui-là, plus psychologique, plus humain, plus grossier si l'on veut : Stendhal partait chaque matin pour la « chasse au bonheur ». Mais s'il peut être utile de distinguer conventionnellement *bonheur et béatitude*, couramment confondus par les meilleurs auteurs, il est surtout important de ne pas confondre le bonheur effectif, fait psychologique, souvent presque animal, et l'idée ou plutôt l'idéal du bonheur (que représente aussi le mot béatitude), produit de l'imagination, peut-être contradictoire, et en tout cas condamné à demeurer inaccessible. Si la béatitude n'est pas le rond carré, elle est du moins aussi différente du bonheur qu'on peut goûter en réalité que le cercle mathématique d'un rond tracé à main levée. **(M. Marsal.)**

bien juger et distinguer le vrai d'avec le faux, qui est proprement ce qu'on nomme le bon sens ou la raison, est naturellement égale en tous les hommes. » (*Disc. de la méthode*, I, 1.)

Ces deux mots sont actuellement différenciés : le mot *raison** a pris une signification plus technique, et reste surtout caractérisé par la notion de l'universel ; *bon sens* a cessé, au contraire, de désigner ce qui est « naturellement égal » dans tous les esprits, et désigne spécialement la puissance de *bien* juger, avec sang-froid et justesse, dans les questions concrètes qui ne comportent pas une évidence logique simple. Il s'oppose alors, suivant la forme des expressions où il entre :

A : à la folie et aux états analogues, passion, colère : *n'être* pas dans son bon sens. (Il reste alors assez voisin de *sens commun**.)

B : au manque de jugement, au caractère des esprits légers ou des esprits faux : *avoir* ou ne pas *avoir* de bon sens.

***BONTÉ,** D. *Güte ;* au sens **B,** *Gütigkeit ;* — E. *Goodness ;* **B.** *Kindness ;* — I. *Bontà ;* **B.** *Benignita.*

A. Caractère de ce qui est bien ou bon au sens moral, soit en parlant des personnes, soit en parlant des choses. « Ceux qui s'imaginent que si Dieu avait été déterminé à agir par la bonté des choses mêmes, il serait un agent entièrement nécessité dans ses actions... » LEIBNIZ, *Théodicée*, 2e partie, § 180.

B. Spécialement (D. *Güte*, *Gütigkeit ;* E. *Kindness ;* I. *Benignità*). Caractère d'un être sensible aux maux d'autrui, désireux de procurer aux autres du bien-être ou d'éviter tout ce qui peut les faire souffrir ; « douceur, indulgence, bienveillance ». (LITTRÉ.)

BONUM vacans, expression juridique désignant un bien sans propriétaire ni possesseur. S'applique par métaphore en philosophie à ce qui est omis par une classification, à ce qui ne tombe dans le domaine d'aucune science déjà connue, etc.

« BOVARYSME », terme créé par JULES DE GAULTIER (*Le bovarysme*, 1902) pour désigner « le pouvoir qu'a l'homme de se concevoir autre qu'il n'est » et, par suite, de se faire une personnalité fictive, de jouer un rôle qu'il s'attache à soutenir malgré sa vraie nature et malgré les faits. — Ce terme est tiré du nom d'Emma Bovary, que J. de Gaultier considérait comme un exemple caractéristique de cette illusion (FLAUBERT, *Madame Bovary*, 1857). Dans ses ouvrages ultérieurs, J. de Gaultier a encore élargi le sens de ce terme, en l'appliquant à toutes les illusions que les individus ou les peuples se font sur eux-mêmes.

Bramantip. Autre nom de BAMALIP*.

Brute *(Mémoire) :* voir *Mémoire**, ci-dessous.

« BRUTISME », terme créé par SAINT-SIMON pour désigner la conception purement mécanique des phénomènes, et employé par ESPINAS, particulièrement en parlant de la théorie des bêtes-machines ou « brutisme animal ». *L'idée initiale de la philosophie de Descartes*, Rev. de métaph., mai 1917, p. 265. Cf. *Descartes et la morale*, I, 110. — **« Brutiste »,** *Ibid.*, 112. Saint-Simon dit aussi « brutiers » pour désigner les savants qui ne s'occupent que de la matière brute (physiciens et chimistes) par opposition à la vie.

C

C. Cette lettre, placée au commencement d'un nom de syllogisme, marque qu'il peut être ramené à *Celarent** ; — dans le corps du nom, qu'il ne peut se ramener à la première figure qu'au moyen d'un raisonnement par l'absurde. — Voir *K**.

CABALE ou **Kabbale,** Hébreu : *Kabbalah* (chose reçue) ; D. *Kabbala ;* E. *Cabala ;* I. *Cabala.*

A. Ouvrage de philosophie hébraïque, composé à une date inconnue, et se donnant pour le résumé d'une tradition secrète qui aurait coexisté avec la religion populaire dès les origines du peuple hébreu.

B. Doctrine exposée dans cet ouvrage et dont les traits essentiels sont : l'ésotérisme* et en particulier la possibilité de déchiffrer un sens secret dans la Bible ; la théorie du développement de Dieu, qui prend conscience de lui-même en se manifestant par des émanations successives, c'est-à-dire en engendrant par degrés toutes choses de sa substance ; le dénombrement des milices célestes, c'est-à-dire des esprits directeurs dont chacun anime une partie du monde et par l'intermédiaire desquels on peut dominer les forces de la nature ; la théorie du symbolisme des nombres et des lettres ; et enfin celle de la *correspondance** universelle, à laquelle se rattache la conception de l'homme comme un microcosme.

Rad. int. : Kabal.

1. CABALISTE, subst. masc., D. *Kabbalist ;* E. *Cabalista ;* I. *Cabalista.*

Philosophe ayant commenté ou développé la cabale. — Ce mot contient non seulement l'idée d'une doctrine théorique, mais aussi d'une sorte de magie qui en résulte. On réunit souvent l'une et l'autre dans l'expression *ars cabalistica.*

2. « CABALISTE* » (subst. fém.), chez Ch. Fourier : l'une des trois passions « distributives » et des douze passions « radicales » ou essentielles qui sont, pour lui, les ressorts de l'action humaine. C'est l'esprit de parti, en tant qu'il revêt la forme de l'intrigue et se manifeste par une ardeur à la fois passionnée et calculatrice. Voir H. Bourgin, *Fourier*, p. 204-205.

Cacolalie, Voir *Coprolalie**.

CALEMES, autre nom de **Camenes*.** On trouve aussi **Calentes** (Port-Royal, III, viii) ; mais cette forme ne se justifie pas : car on ne peut ramener un syllogisme de ce type à *Celarent*, après conversion de la conclusion, qu'en transposant les prémisses.

CAMENES. Mode de la 4e figure, qui se ramène à *Celarent* par la transposition des prémisses et la conversion de la conclusion :

Tout P est M
Nul M n'est S
Donc Nul S n'est P.

CAMENOS, forme faible* (ou : subalterne) de **Camenes*.**

CAMESTRES. Mode de la 2e figure, qui se ramène à *Celarent* par la transposition des prémisses et la conversion simple de la mineure et de la conclusion :

Tout P est M
Nul S n'est M
Donc Nul S n'est P.

CAMESTROS, forme faible* (ou : subalterne) de **Camestres*.**

CANON (du G. Κανών, règle ; d'abord au sens matériel de ce mot), D. *Kanon ;* E. *Canon ;* I. *Canone.*

A. Sciences normatives en général : Ce mot est à peu près synonyme de

*norme**, mais il présente cependant davantage l'idée d'une règle pratique, ou d'un modèle à suivre. Par exemple, J. S. Mill appelle de ce nom les cinq formules résumant chacune des méthodes de concordance*, de différence*, de concordance et de différence réunies, des variations* concomitantes et des résidus*. Il met aussi la règle qui interdit d'expliquer le plus connu par le moins connu au nombre de « the true *Canons* of inductive philosophy[1] ». *Logique*, VI, ch. iv, § 2.

B. Chez Leibniz : « J'appelle *canons* des formules générales qui donnent d'abord ce que l'on demande. » (*Math. Schriften*, VIII, 217) : par exemple, la formule générale qui donne deux nombres connaissant leur somme et leur différence, la formule qui donne les racines de l'équation du second degré, etc.

REMARQUE

Ce terme reçoit encore divers sens spéciaux : 1° un dessin indiquant combien de fois une longueur déterminée prise comme unité doit se trouver dans chaque dimension d'un corps ou d'un monument ; 2° la liste, dressée par Aristarque, des auteurs classiques dignes d'être pris pour modèles ; 3° l'ensemble des textes bibliques considérés comme authentiques et faisant autorité, etc.

1. « Les vrais canons de la philosophie inductive. »

Droit canon, D. *Kanonisches Recht ;* E. *Canon Law ;* I. *Diritto canonico.* Droit ecclésiastique catholique (décisions des conciles et des papes).

« CANONIQUE » (G. Κανωνική).

A. La Logique, chez les Épicuriens. (Diogène Laerce, x, 30.)

B. Chez Adrien Naville *(Nouvelle classification des sciences)* et chez J. J. Gourd (*Philosophie de la religion*, p. 30) sert à désigner, soit substantivement, les sciences « de règles » ; soit, adjectivement, ce qu'on entend d'ordinaire par *normatif* d'une part, et par *technologique* de l'autre. Ainsi, pour A. Naville, les règles de calcul font partie de la Canonique.

CAPITAL, D. *Kapital ;* E. *Capital ;* I. *Capitale.*

Sens étymologique : *capitalis pars*

Sur **Canon.** — Sens **A.** Spécialement, chez Kant : « Ich verstehe unter einem Kanon den Inbegriff der Grundsätze *a priori* des richtigen Gebrauchs gewisser Erkenntnissvermögen überhaupt[1]. » *Krit. der reinen Vern.*, Methodenlhere, A. 796 ; B. 824. Le *canon*, en ce sens, s'oppose à la *discipline*, qui détermine seulement les limites de l'usage d'une faculté ; il constitue un *organon* qui peut servir à l'étendre (*ibid.*, ch. ii, *Kanon der reinen Vern.*, au début). Le « canon de la raison pure », qui n'a point d'usage spéculatif, séra donc la règle de son usage pratique, c'est-à-dire de l'emploi légitime qu'on en peut faire pour répondre aux questions de Dieu, de la vie future, et de la liberté.

Dans sa *Logik* (Introduction, § 1), il oppose au contraire *Organon* et *Kanon* de la façon suivante : la logique n'est pas un *Organon* des sciences, comme le sont par exemple les mathématiques, parce qu'elle ne fournit pas d'indication *(Anweisung)* sur la manière d'atteindre certaines connaissances et d'élargir le domaine des vérités scientifiques ; elle en est seulement un *canon*, en tant qu'elle formule les lois nécessaires que la pensée doit respecter, et vérifie si l'entendement, dans ses applications, est resté d'accord avec lui-même. Elle est ainsi, dit-il, « eine allgemeine Vernunftkunst (*canonica Epicuri)*[2] ». *Logik*, éd. Kirchmann, p. 14.

1. « J'entends sous le nom de *Canon* l'ensemble des principes *a priori* fixant le légitime usage de certaines facultés de connaître en général. » — 2. « Un art rationnel universel (la canonique d'Epicure). »

debiti (la somme due par opposition aux intérêts). BOEHM-BAWERK, *Geschichte der Kapitalzins theorien*[1].

Terme employé dans un grand nombre de sens voisins, différents et mal définis, mais qui présentent le caractère de s'appliquer tous à un certain nombre de richesses telles que fermes, maisons de rapport, valeurs en portefeuille, usines, machines, instruments, fonds de commerce, par opposition aux aliments et vêtements d'usage immédiat, maisons d'habitation, objets de parure, etc. (Ch. GIDE, *Principes d'économie politique*, 151.)

Sans entrer dans ces controverses, dont le caractère n'est pas essentiellement philosophique, on peut ramener à deux types principaux les définitions nombreuses qui ont été données du capital. (Cf. *Baldwin*, v°.)

A. Toute richesse, en tant qu'elle rapporte ou qu'elle est destinée à rapporter un revenu à son propriétaire ; revenu étant pris ici au sens le plus large : intérêts, loyer, bénéfices, etc. ADAM SMITH, de qui vient cette définition, restreint le capital aux richesses *produites*, afin de justifier moralement l'intérêt et le revenu. Il en exclut la terre, dont le rapport est appelé par lui non revenu, mais *rente (rent of land)*, la légitimité lui en paraissant douteuse. (*Richesse des nations*, I, 6.)

B. Toute richesse, en tant qu'elle ne sert pas à la consommation immédiate, mais en tant qu'elle est destinée à rendre la production des richesses plus abondante ou plus facile.

CRITIQUE

L'effort de la plupart des économistes a été de réduire ces deux conceptions à l'unité pour justifier l'intérêt du capital par sa productivité. Mais si ces deux définitions correspondent chacune à des concepts réels et précis, et s'il est vrai qu'elles conviennent simultanément à un grand nombre d'objets, on doit cependant remarquer qu'on ne peut les prendre pour équivalentes en extension. En effet, les armes, outils, approvisionnements d'un homme isolé, souvent cités comme la forme primitive du capital sont des capitaux au sens **B**, mais non au sens **A** ; et inversement une somme placée ou une maison louée, si elles ne sont pas employées à la production, sont des capitaux au sens **A**, mais non au sens **B**.

Il ne nous appartient pas de fixer ici le concept qui sera désigné par ce mot, mais nous faisons observer qu'en raison de ces divergences, on ne doit jamais l'introduire dans les discussions d'Éthique sans spécifier exactement en quel sens il est pris.

Rad. int. : Kapital.

1. *Histoire des théories sur le revenu du capital.*

Sur **Capital** (Définition). — M. Jacques **Rueff** propose de définir ce mot, conformément aux idées d'Irving FISHER : « Tout objet, matériel ou immatériel, susceptible de produire des services. » Par « services », il faut entendre « des influences recherchées par les hommes », c'est-à-dire l'utilité que l'on tire ou que l'on peut tirer d'un bien possédé : par exemple, le service d'une maison est de protéger contre les intempéries, le service d'un kilo de pain est de nourrir, le service de notre corps est le travail qu'il peut produire, le service d'un brevet d'invention est de rendre possible la production de la chose inventée. Le *revenu* d'un capital, pour une certaine période, est « le flux des services fournis par lui pendant cette période. » Voir J. RUEFF, *L'ordre social*, ch. VI, tome I, 70-71.

Sur **Capital** (Étymologie). — On dit aussi *principal* par opposition aux intérêts. **(L. Weber.)** — On pourrait adopter toujours *principal* en ce sens et spécialiser *capital* comme terme antithétique de *travail*. **(C. Hémon.)**

CAPITALISME, D. *Kapitalismus ;* E. *Capitalism ;* I. *Capitalismo.*

A. Régime social dans lequel les capitaux* au sens **B,** n'appartiennent pas à ceux qui les rendent productifs par leur travail.

Spécialement, au sens historique, le régime de grande industrie et de propriété privée développé dans les pays les plus civilisés au cours du XIX[e] et du XX[e] siècles.

B. *Doctrine* suivant laquelle cet état est supérieur à l'état contraire, soit au point de vue de la productivité (voir *Chrématistique**), soit au point de vue du bonheur, soit au point de vue de la justice.

Rad. int. : Kapitalism.

CARACTÈRE, D. *Charakter*, dans tous les sens ; on dit également, au sens logique, *Merkmal ;* E. *Character*, dans tous les sens, et même plus étendu qu'en français ; cependant *Temper* est surtout usuel au sens **C ;** I. *Carattere.*

A. Sens général et étymologique (G. Χαρακτήρ, une lettre) : signe distinctif servant à reconnaître un objet. En particulier, tout ce qui distingue un être, soit dans sa structure, soit dans ses fonctions. (Cf. *Caractéristique*, **C***.)

B. LOGIQUE. Tout élément conceptuel qui peut être affirmé avec vérité d'un être ou d'une notion. — Cf. *Compréhension* totale*. On distingue les caractères en essentiels* et accidentels*, communs* et propres*.

C. PSYCHOLOGIE. Ensemble des manières habituelles de sentir et de réagir qui distinguent un individu d'un autre (ou quelquefois un groupe d'un autre : le caractère français). KANT définit le caractère, conformément à sa définition de la cause* (cf. sub v°, B, 2°) : « Es muss eine jede wirkende Ursache einen *Charakter* haben, d. i. ein Gesetz ihrer Causalität, ohne welches sie gar nicht Ursache sein würde[1]. » (*Critique de la Raison pure*, Dial. transc., éd. Kehrb., 432, livre II, chap. II, 9[e] section, § 3[b].) — Il en conclut qu'il y a lieu de distinguer chez un être son *caractère empirique*, ou phénoménal « wodurch seine Handlungen, als Erscheinungen, durch und durch mit anderen Erscheinungen nach beständigen Naturgesetzen im Zusammenhange stehen[2] » ; et son *caractère intelligible* « dadurch es zwar die Ursache jener Handlungen als Erscheinungen ist, der aber selbst unter keinen Bedingungen der Sinnlichkeit steht und selbst nicht Erscheinung ist[3] ». (*Ibid.*, 433. — Admis par SCHOPENHAUER, *Le monde comme volonté*, etc., I, § 55.)

D. ÉTHIQUE. *Au sens laudatif*, possession de soi, fermeté et accord avec soi-même.

Rad. int. : Karakter.

1. « Il est nécessaire que toute cause agissante ait un *caractère*, c'est-à-dire une loi de sa causalité, sans laquelle elle ne pourrait aucunement être cause. » — 2. « ... par lequel ses actions, en tant que phénomènes, sont reliées intégralement à d'autres phénomènes suivant les lois constantes de la nature. » — 3. « ... par lequel il est bien la cause de ces actions en tant que phénomènes, mais qui lui-même ne tombe pas sous les conditions de la sensibilité, et n'est pas lui-même un phénomène. »

Sur **Caractère.** — L'histoire du concept est intéressante. Voir R. EUCKEN, *Grundbegriffe der Gegenwart*, 2[e] éd., et R. HILDEBRAND : « *Charakter* » *in der Sprache des vorigen Jahrhunderts* (Zeitschrift für den deutschen Unterricht, VI, 1).

Sur **Caractère, C.** — Le passage du sens logique au sens psychologique peut s'expliquer par l'usage du mot dans les *caractères* de THÉOPHRASTE : caractères spécifiques, portraits d'un type. **(J. Lachelier.)**

C'est une discussion de savoir si l'on doit faire entrer dans la définition du caractère les phénomènes intellectuels. Il me semble que le sens du mot est un peu forcé quand on va jusque-là. On peut distinguer l'*individualité*, qui comprend toutes les particularités d'un être, et *le caractère*, au sens restreint défini ci-dessus. **(G. Dumas.)**

CARACTÉRISTIQUE, subst., L. *ars characteristica ;* D. *Characteristik ;* E. *Characteristic ;* I. *Caratteristica.*

A. Art de représenter les idées et leurs relations par des signes ou « caractères ».

B. Système de tels signes : la *Caractéristique universelle* de Leibniz (appelée aussi *Spécieuse* [c.-à-d. Algèbre] *générale*) devait être à la fois une langue universelle philosophique et une logique algorithmique.

C. Synonyme de caractère* au sens **A.**

« **CARACTÉROLOGIE** », D. *Charakterologie* (Wundt, *Logik*, 3e éd., III, 61, etc.), Psychologie appliquée à la détermination des caractères individuels. — Cf. *Éthologie**.

« **CARDINALES** (Vertus) », L. *Cardinales virtutes ;* D. *Cardinaltugenden ;* E. *Cardinal virtues ;* I. *Virtu cardinali.*

On appelle ordinairement ainsi les quatre vertus* considérées par Platon comme constituant la perfection morale (sagesse, courage, tempérance et justice). Cicéron suit cette même division et la présente comme admise par les épicuriens et les stoïciens. (*De Finibus*, I, 13 à 16 ; II, 16 ; etc.)

Cette expression vient de St Ambroise ; mais il l'applique à sept autres vertus (piété, science, etc.). *De Sacramentis*, III, 2. Il cite en plusieurs autres passages les quatre vertus platoniciennes, en les nommant *virtutes principales*. (*De officiis ministrorum*, I, xxxiv. *De Paradiso*, III, 18, etc.) Mais les deux expressions sont pour lui synonymes, car on lit dans le texte du *De Sacramentis* cité ci-dessus : « Omnes quidem virtutes ad Spiritum pertinent ; sed istae quasi cardinales sunt, quasi principales. »

Carnot (principe de), voir *Entropie**, *Involution**.

CARTÉSIANISME, D. *Cartesianismus ;* E. *Cartesianism ;* I. *Cartesianismo.*

A. Philosophie de Descartes.

B. Philosophie des disciples et des successeurs de Descartes (Bossuet, Fénelon, Malebranche, Spinoza, Port-Royal, le P. André, etc.).

Sur **Caractérologie.** — M. Le Senne, qui a donné ce titre à un ouvrage récent (1945) distingue deux sens du mot :

« 1° Au sens étroit, la caractérologie est la connaissance des caractères, si l'on entend par ce mot le squelette permanent de dispositions qui constitue la structure mentale d'un homme...

2° Au sens large, souvent employé par les Allemands, la caractérologie porte, non seulement sur ce qu'il y a de permanent, d'initialement et perpétuellement donné dans l'esprit d'un homme, mais sur la manière dont cet homme exploite le fonds congénital de lui-même, le spécifie, le compense, réagit sur lui. » **(Ch. Serrus.)**

Sur **Cartésianisme.** — J'approuve entièrement l'exclusion de principe portée par les auteurs du vocabulaire contre l'emploi des noms de doctrine dans le raisonnement et la discussion philosophiques. **(F. Tönnies.)**

Dans cet article figurait en première rédaction un essai de résumé des thèses essentielles communes aux cartésiens qu'il a été nécessaire de supprimer, l'accord n'ayant pu s'établir entre les membres de la société ni sur la question de savoir si le terme cartésianisme doit s'appliquer au seul système de Descartes, ou s'étendre à tout son groupe, ni sur la question de savoir précisément ce qui, de la pensée de Descartes, est devenu la pensée commune de ses disciples et de ses successeurs. (*Notes* de **J. Lachelier, V. Egger, M. Blondel ;** *discussion* à la séance du 7 mai 1903.) Ce désaccord paraît confirmer le fait que les noms de systèmes ne servent qu'à établir la confusion. Cependant, comme le fait observer M. Blondel, « on a

CRITIQUE

Comme tous les noms de systèmes, le mot Cartésianisme est souvent employé dans la discussion philosophique avec une connotation mal définie. Nous proposons donc de ne l'employer jamais qu'en extension pour désigner le groupe de Descartes et des *cartésiens*, c'est-à-dire de ses disciples, au sens large du mot. (Voir ci-dessus, **B.**)

« Cartiste », synonyme ancien de cartésien (en désuétude). — ARNAULD, *Examen du* Traité de l'Essence du corps, *Œuvres*, t. XXXVIII, 139.

CASTE, mot emprunté vers 1740 au portugais : *casta*, du latin *castus*, non mélangé, de race pure. — D. *Kaste ;* E. *Caste ;* I. *Casta.*

Groupe social fermé, se recrutant par l'hérédité ou l'adoption. Diffère de la *classe* :* 1° en ce que celle-ci est moins fermée ; 2° en ce qu'elle n'a qu'une valeur d'opinion, tandis que la caste possède une existence légale et des privilèges précis ; 3° en ce que la caste implique une distinction religieuse. — Ce terme, appliqué d'abord aux divisions sociales de l'Inde, a pris de nos jours une valeur générale, et même souvent métaphorique, avec une nuance généralement péjorative.

Les *ordres* de l'ancien état social français diffèrent des castes par un mode de recrutement plus large (cooptation du clergé, anoblissements royaux, etc.).

Voir BOUGLÉ, *Essai sur le régime des castes* (1908) ; J. LHOMME, article *Caste* dans la Revue de Synthèse, tome XVIII (1939), où *Caste* est distingué de *Clan*, *classe*, *ordre*, *état.*

Rad. int. : Kast.

« Casualisme », voir *Tychisme**, observations.

CASUISTIQUE, D. *Casuistik ;* E. *Casuistry ;* I. *Casistica.*

Étude des *cas de conscience*, c'est-à-dire des problèmes de détail qui résultent de l'application des règles éthiques

---

toujours appelé spontanément les doctrines du nom de leur créateur, et c'est justice ; car la doctrine implique, outre la part intellectuelle, et plus ou moins communicables par l'enseignement abstrait, un élément vital : c'est une œuvre d'art, une réussite individuelle... » Il accorde d'ailleurs que les idées, ainsi nées, « s'incorporent ensuite au patrimoine scientifique et collectif » et qu'il se produit par là « un progrès de la philosophie générale sur les ruines des doctrines particulières ». C'est à ce dernier point de vue que nous nous sommes placés dans ce vocabulaire. **(A. L.)**

Sur **Casuistique.** — Il importe ici de démêler deux idées trop ordinairement confondues. Il y a une « casuistique objective » qui, sans égard à l'état intime de telle ou telle conscience, étudie dans l'abstrait tels ou tels conflits de devoirs nés de l'enchevêtrement de faits accidentels. Et quand on considère uniquement cet aspect du problème, on risque de substituer à la vie morale un mécanisme ingénieux mais dangereux ; car alors on suppose que le matériel des faits peut, même *in concreto*, déterminer la valeur des actes et recouvrir le formel des intentions ; et on paraît donner une prime d'exemption à l'habileté savante qui doit au contraire augmenter la responsabilité. Mais il y a une « casuistique subjective » qui proportionne les obligations, les conseils, les exigences morales au degré de lumière et de force de chaque âme afin de l'élever *per gradus debitos* à trancher les cas de conscience d'une manière de plus en plus délicate. **(M. Blondel.)**

Le mot casuistique ne convient qu'à ce que M. Blondel appelle la casuistique objective. Ce qu'il nomme casuistique subjective est la direction de conscience ; la vraie casuistique est une science. **(P. Malapert. — L. Brunschvicg.)**

à chaque circonstance particulière (stoïciens, moralistes chrétiens, Kant).

Les casuistes ayant été, en général, des théologiens, le mot s'applique surtout à l'éthique dans ses rapports avec la religion. Il se prend souvent avec un sens péjoratif, parce qu'on reproche aux casuistes d'aboutir, par des subtilités de logique, à justifier n'importe quels actes.

CATALEPSIE, D. *Katalepsie ;* E. *Catalepsy ;* I. *Catalessia.*

État pathologique défini par un ensemble de symptômes mentaux et physiques : disparition du mouvement volontaire, conservation des attitudes musculaires imprimées au corps *(flexibilitas cerea) ;* quelquefois continuation indéfinie des mouvements que l'on a fait commencer au sujet ; réduction considérable du nombre des idées contenues dans le champ de la conscience (*monoïdéisme* d'OCHOROVICZ, RIBOT, Pierre JANET) ; grande suggestibilité pour des idées très simples, qui pénètrent directement dans l'esprit par le moyen des sensations et non par l'intermédiaire du langage comme dans le somnambulisme ; oubli après la crise.

La catalepsie est *naturelle* quand elle se présente spontanément ; *artificielle* dans le cas de somnambulisme provoqué.

« CATAPLEXIE », D. *Kataplexie.* Mot créé par PREYER : Engourdissement des animaux par des procédés analogues à ceux de l'hypnose, particulièrement par l'immobilisation, quand cet engourdissement détermine dans les membres des animaux des phénomènes cataleptiques. A été appliqué secondairement à l'engourdissement subit, produit chez l'homme par une secousse, une frayeur, une sensation brusque de son ou de lumière, etc. Accepté par LITTRÉ.

CATÉGORÉMATIQUE, D. *Kategorematisch ;* E. *Categorematic ;* I. *Categorematico.*

Terme scolastique, aujourd'hui tombé en désuétude, sauf dans quelques expressions, elles-mêmes peu usitées.

A. En parlant de l'infini : celui dont les éléments existent non seulement en acte, mais sont distincts et séparés (en sorte qu'on puisse commencer à les dénombrer) et constituent le tout par leur addition. « Il est vrai qu'il y a une infinité de choses, c'est-à-dire qu'il y en a toujours plus qu'on n'en puisse assigner. Mais il n'y a point de nombre infini de lignes ou autre quantité infinie si on les prend pour de véritables touts... Les Écoles ont voulu dire cela en admettant un infini *syncatégorématique*, comme elles parlent, et non pas l'infini *catégorématique.* » LEIBNIZ, *Nouv. Ess.*, II, XVII, 1. Voir *Syncatégorématique**, texte et critique.

B. En parlant des mots, ceux qui ont un sens par eux-mêmes, et ne sont pas seulement la marque d'une relation entre des termes significatifs. PRISCIEN rapporte que selon les *dialectici* (qu'il oppose aux Stoïciens) « partes orationis sunt duae, nomen et verbum, quia haec solae et jam per se conjunctae plenam faciunt orationem ; alias autem partes *syncategoremata*, hoc est, consignificantia, appellant », *Institutiones grammaticae*, II, IV, 15 ; d'après PRANTL, *Gesch. der Logik*, II, 148.

CATÉGORÈME, G. κατηγόρημα (p. ex. ARISTOTE, περὶ ἑρμ., 20b32). Dans la langue classique, voulait dire primitivement accusation.

Sur **Catalepsie.** — L'expression *cataleptique* s'applique à un membre, à un mouvement, ou à une attitude quand on constate en eux les caractères définis ci-dessus, même si l'esprit du sujet n'est pas envahi tout entier par la catalepsie complète. **(Pierre Janet.)**

A. Ce qui est affirmé d'un sujet. — Cf. *Attribut**, *predicat**.
B. Terme catégorématique*.

Catégorico-déductive *(méthode)*, voir *Déductif* et *Hypothétique**.

CATÉGORIE, Gr. κατηγορία, de κατηγορεῖν, affirmer ; L. *Prædicamentum ;* D. *Kategorie ;* E. *Category ;* I. *Categoria.*

A. Primitivement, chez Aristote, prédicat* de la proposition ; d'où vient qu'il appelle *catégories de l'être* (κατηγορίαι τοῦ ὄντος), et par abréviation *catégories*) les différentes classes de l'être ou les différentes classes de prédicats que l'on peut affirmer d'un sujet quelconque. Il les énumère en nombre variable ; la liste la plus complète en comprend dix : οὐσία, ποσόν, ποίον, πρός τι, ποῦ, ποτέ, κεῖσθαι, ἔχειν, ποιεῖν, πάσχειν. (*Catégories*, IV, 1b. Même liste, sauf τί ἐστιν au lieu de οὐσία, *Topiques*, IX, 103b.)

Le mot a été pris dans le même sens, mais une liste différente en a été donnée par les stoïciens et les néoplatoniciens.

B. Chez Kant et dans l'école kantienne, les catégories sont les concepts fondamentaux de l'entendement pur, « Stammbegriffe des reinen Verstandes » (*Critique de la Raison pure*, 97), formes *a priori* de notre connaissance, représentant toutes les fonctions essentielles de la pensée discursive. Elles se déduisent de la nature du jugement, considéré dans ses différentes formes et se ramènent à quatre grandes classes : *Quantität*, *Qualität*, *Relation*, *Modalität.* (*Ibid.*, 96.)

Renouvier donne une énumération différente des catégories, et il les définit dans un sens un peu différent : « Les catégories sont les lois premières et irréductibles de la connaissance, les rapports fondamentaux qui en déterminent la forme et en régissent le mouvement. » (*Logique*, I, 184.) Elles comprennent pour lui le temps et l'espace.

C. D'une façon moins technique, on entend par *catégories* les concepts généraux auxquels un esprit (ou un groupe d'esprits) a l'habitude de rapporter ses pensées et ses jugements.

Lévy-Bruhl a même appelé « catégorie affective » une tonalité affective commune, « principe d'unité dans l'es-

---

Sur **Catégorème.** — De même que *catégorie* a passé du sens de prédicat à celui de classe de prédicats, *catégorème* en est venu à désigner quelquefois les diverses espèces de relation logique que peut soutenir le prédicat avec le sujet : genre, espèce, différence, propre et accident. Cf. *Quinque* voces* et *Universaux**.

Sur **Catégorie, A.** — Les catégories stoïciennes sont discutées par Plotin, *Ennéades* VI, I, 25 sqq. Plotin lui-même adopte les cinq μέγιστα γένη définis dans le *Sophiste* de Platon, mais non sans en altérer considérablement le sens (*Ennéades* VI, II et III). **(J. Lachelier.)**

Comme divers autres termes philosophiques primitivement techniques, *catégorie* est entré dans la langue courante, où il est souvent employé, à rebours de son sens scolastique, pour désigner les différentes espèces d'un même genre : « Il y a plusieurs catégories d'immeubles. Tout d'abord, parmi les choses corporelles, la loi établit deux classes d'immeubles, etc. » Colin et Capitant, *Cours de Droit civil*, I, 679. — Cet usage se rattache peut-être au sens général d'*attribut*, mais plus probablement au fait que le système des catégories (catégories de l'être) fournissait un exemple caractéristique de division préétablie. Aussi le mot s'emploie-t-il surtout en ce sens quand il s'agit de distinctions établies par une autorité entre des personnes ou des choses présentant un même caractère général, en vue de les traiter différemment. Mais cet usage n'est pas correct dans le langage philosophique. **(C. Hémon. — Ch. Serrus. — A. L.)**

prit pour des représentations qui, tout en différant entre elles par tout ou partie de leur contenu, l'affectent cependant de la même manière ». *Le surnaturel et la nature dans la mentalité primitive*, XXXVI.

Rad. int. : Kategori.

CATÉGORIQUE, G. κατηγορικός ; D. *Kategorisch ;* E. *Categorical ;* I. *Categorico.*

A. Un *jugement catégorique* consiste — par opposition à un jugement hypothétique* ou à un jugement disjonctif*, — en une assertion* qui ne contient ni condition ni alternative. La forme la plus simple en est l'affirmation ou la négation d'un attribut* par rapport à un sujet.

B. Un *syllogisme catégorique* est un syllogisme composé de trois jugements catégoriques. (Voir *Syllogisme*, Hypothétique*.*)

Catégorique (Impératif). Voir *impératif*.*

« **CATHARSIS** », du G. κάθαρσις, purification, évacuation, ou, comme on dit souvent, « purgation* », en parlant de la κάθαρσις τῶν παθημάτων d'Aristote (la purgation des passions). *Poétique*, VI, 1449^b28.

Terme employé par les psychanalystes, notamment par Breuer et par Freud, pour l'opération psychiatrique qui consiste à rappeler à la conscience une idée ou un souvenir dont le refoulement produit des troubles physiques ou mentaux, et à en débarrasser ainsi le sujet.

CATHOLIQUE, D. *Katholisch ;* E. *Catholic* (très usuel en ce sens) ; I. *Cattolico.* — Outre le sens spécial, mais de beaucoup le plus répandu, où il désigne les Églises de ce nom, ce mot s'emploie aussi, en son sens étymologique, comme synonyme d'universel. (G. καθολικός, de καθόλου, généralement, universellement.) Voir p. ex. le texte de Clauberg cité plus loin, à *Ontologie**, et celui de Vinet dans l'Appendice, sur *Socialisme**.

Cauchy (Argument de), voir *Argument**.

Causa sui. Voir *Cause**.

CAUSAL, D. *Causal, Ursächlich ;* E. *Causal ;* I. *Causale.*

Qui concerne la cause*, appartient à la cause, ou constitue la cause.

CAUSALITÉ, D. *Causalität ;* E. *Causality, causation ;* I. *Causalità.*

A. Qualité de cause.

B. Rapport actuel d'une cause* et d'un effet. Ce rapport étant ou n'étant pas conçu comme une *action* au sens D.

Causalité (Principe ou loi de).

L'un des axiomes fondamentaux de la pensée, ou *principes rationnels**. L'énoncé le plus usuel est celui-ci : « Tout phénomène a une cause. » (Et non : tout effet a une cause, ce qui est tautologique, au sens actuel du mot *effet**.)

Autres énoncés : « Ex data causa determinata necessario sequitur effectus ; et contra si nulla detur determinata causa, impossibile est ut effectus sequatur. » Spinoza, *Éthique*, I, Axiome 3. « Cujuscumque rei assignari

---

Sur **Catégorique.** — Κατηγορικός, chez Aristote, est très usuel, mais veut dire seulement affirmatif (opposé soit à négatif, ἀποφατικὸς ; soit à privatif, στερητικός).

Sur **Causalité.** — Il ne faut pas dire non plus, comme on l'entend souvent : « Tout phénomène à *sa* cause » ce qui détermine le principe de causalité en principe des lois de succession, ou loi générale de la succession. **(V. Egger.)** — Et surtout ce qui paraît impliquer qu'un effet déterminé ne peut être produit que d'une seule façon, ce qui est inexact. **(A. L.)**

debet *causa seu ratio*, tam cur existit quam cur non existit. » (*Ibid.*, I, 11, 2°.)

« Rien n'arrive sans qu'il y ait une cause ou du moins une raison déterminante, c'est-à-dire quelque chose qui puisse servir à rendre raison *a priori* pourquoi cela est existant plutôt que non existant et pourquoi cela est ainsi plutôt que de toute autre façon. » (Leibniz, *Théodicée*, § 44. Voir *Raison suffisante** et *Cause**, § B.)

Kant, qui classe ce principe comme seconde *analogie* de l'expérience*, en a donné deux énoncés différents : 1° « Grundsatz der Erzeugung : Alles, was geschieht (anhebt zu sein) setzt etwas voraus, worauf es nach einer Regel folgt[1]. » (*Critique de la Raison pure*, 1re édition. Analytique transcend., livre II, ch. II.)

2° « Grundsatz der Zeitfolge nach dem Gesetze der Causalität : Alle Veränderungen geschehen nach dem Gesetze der Verknüpfung der Ursache und Wirkung[2]. » (*Ibid.*, 2e édition.)

Selon Schopenhauer : « In der nunmehr dargestellten Klasse der Objekte für das Subjekt, tritt der Satz vom zureichenden Grunde auf als *Gesetz* der Causalität, und ich nenne ihn als solches den Satz vom zureichenden Grunde des Werdens, *principium rationis sufficientis fiendi*... Er ist folgender : wenn ein neuer Zustand eines oder mehrerer realen Objekte eintritt, so muss ihm ein anderer vorhergegangen sein, auf welchen der neue regelmässig, d. h. allemall, so oft der erste da ist, folgt[1]. » (*Ueber die vierfache Wurzel des Satzes vom zur. Grunde*, ch. IV, § 20, Frauenstädt, I, 34.) Le même paragraphe contient : 1° une critique des rapports entre *cause* et *condition ;* 2° une critique des définitions de la cause données par Wolff et par Brown.

Voir également ci-dessous, à l'article *Cause**, l'énoncé de Hamilton, qui est en même temps une définition de l'idée de cause.

1. « Principe de la production : tout ce qui arrive (ou commence à être), suppose avant lui quelque chose dont il résulte suivant une règle. » — 2. « Principe de la succession dans le temps suivant la loi de causalité : tous les changements arrivent suivant la loi de liaison entre la cause et l'effet. »

1. « Dans la classe d'objets que nous considérons en ce moment (les représentations intégrales des sens) le principe de raison suffisante se présente comme loi de causalité, et je l'appelle, comme tel, principe de la raison suffisante du devenir, *principium rationis sufficientis fiendi*... Il s'énonce ainsi : quand se produit un nouvel état d'un ou de plusieurs objets réels, il est nécessaire qu'il ait été précédé d'un autre état, dont il résulte régulièrement, c'est-à-dire toutes les fois que le premier a lieu. » *Sur la quadruple racine du principe de raison suffisante.*

CAUSATION, D. *Causation ;* E. *Causation ;* I. *Causazione.*

Action de causer. — Voir *Cause** et *Causalité**.

CAUSE, L. *Causa* [de *cavere ?*] ; D. *Ursache ;* E. *Cause ;* I. *Causa.*

Ce mot est toujours corrélatif à celui d'*effet*. Il a eu dans l'antiquité et chez les cartésiens un sens plus large que son sens actuel et qu'il est nécessaire de mentionner d'abord pour expliquer celui-ci.

A. Les quatre causes d'Aristote (*Métaphysique*, I, 3, 983a) sont : 1° La

Sur **Cause** (Étymologie). — « Étymologie incertaine. » (Freund et Theil.) — « Etymon ignotum ; quidam a *cavillor*, alii a *casus* deducunt (quod haud improbandum) ; nonnulli a *quaeso*, vel ab αἶσα, aeolice αὖσα, sors, portio. Sed forte derivandum est a *caveo*, nam jurisconsultorum imprimis est *cavere*, quorum *causae* quoque sunt, unde et *causidici* appellantur. » (Forcellini, v°, 417c.)

Cause vient certainement de *cavere ;* le sens primitif du mot est juridique, ce qui concorde bien avec la *Critique* ci-dessous. Seulement les Grecs ont envisagé l'action juridique au point de vue de l'accusation ou de la mise en cause (αἰτία). Les Latins se sont placés au point de vue de la défense *(cavere, causa)*. En allemand l'origine de *Sache* paraît également juridique : ce serait le « dire ». *Chose* en français et *cosa* en italien sont un doublet de *cause*, de même qu'en allemand *Sache* dans

cause formelle, ἡ οὐσία, τὸ τί ἦν εἶναι (*alias* τὸ εἶδος, τὸ παράδειγμα, *ibid.*, V, 2, 1013[a]) ; — 2° la cause matérielle, ἡ ὕλη, τὸ ὑποκείμενον ; — 3° la cause efficiente, ἡ ἀρχὴ τῆς κινήσεως : — 4° la cause finale, τὸ οὗ ἕνεκα, τἀγαθόν, τὸ τέλος. — Aristote ne se sert pas d'épithètes, mais dit simplement dans l'un et l'autre passage que le mot cause (αἰτία, I, 3 ; αἴτιον, V, 2) s'emploie en quatre sens différents.

Les expressions *causa formalis, materialis, efficiens, finalis,* appartiennent à la scolastique. *Causa formalis* prend, chez Fr. Bacon, un sens très spécial (voir *Forme**). Les expressions *cause efficiente* et *cause finale* sont seules demeurées en usage de nos jours, la première pour désigner le phénomène qui en produit un autre (voir ci-dessous les différents sens qu'on peut attribuer à ce rapport) ou quelquefois l'être qui produit une action ; la seconde pour désigner le but en vue duquel s'accomplit un *acte**.

Les scolastiques ont encore distingué : *Prima causa*, d'après Aristote (celle qui n'a point elle-même de cause) ; *causa principalis*, et *causa instrumentalis* (l'ouvrier et l'outil) ; *causa directe* et *causa indirecte*, Thom. d'Aquin (celle qui produit et celle qui laisse faire) ; *causa univoca* et *aequivoca* (celle qui contient seulement autant, et celle qui contient plus que l'effet) ; *causa adductiva* (qui amène à l'acte la cause principale) ; etc. (Goclenius, 356[a]-359[a]. Voir ci-dessous la *critique*.)

B. Chez Descartes et les cartésiens, le mot *cause* est employé dans les mêmes sens, mais il est étendu de plus au rapport *logique* (qui, d'ailleurs, est considéré par l'esprit de la doctrine comme inhérent à la réalité même des phénomènes perçus). « Causa sive ratio. » (Descartes, *Rép.* 2[es] *obj.*,

---

ce sens *(Ursache)* doit également dériver du terme juridique. Nous assistons de nos jours à une transformation analogue : *Affaire* a passé dans la langue du Palais, et est arrivé à être à la fois synonyme de *cause* et de *chose*, quand le sens primitif était seulement « occupation ». **(Paul Tannery.)**

D'autres étymologistes rattachent *Sache* (primitivement au sens juridique) à *suchen*, chercher ou rechercher, poursuivre.

Sur **Cause, A.** — Voir aussi les différentes distinctions établies par la scolastique entre les causes dans Bossuet, *Traité des Causes.* (Publié notamment à la suite de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, Édition De Lens de 1875.) **(V. Egger.)**

L'expression *Causa sui* apparaît au xii[e] siècle, par exemple chez Alain de Lille, mais elle ne s'applique pas tout d'abord à Dieu ; on la trouve sous la forme *Nihil est causa sui.* Voir Baumgartner, *Die Philosophie des Alanus de Insulis*, p. 108, dans les Beiträge zur Gesch. des Phil. im Mittelalter[1]. Dans la grande période de la scolastique, Dieu est seulement appelé *principium sui*, non *causa sui.* **(R. Eucken.)**

Sur **Cause, B.** — Quand on dit : « A est cause de B », on veut dire : « L'existence de A est cause de l'existence de B. » Donc les causes et les effets sont des *propositions :* ce sont ce que Meinong appelle « Annahmen ». (*Ueber Annahmen*, Leipzig, 1902). Cette observation est importante en ce qu'elle montre qu'une cause est un cas particulier d'une raison ; par où on se trouve ramené à un des postulats du rationalisme cartésien. Une proposition causale peut s'énoncer : A existe au temps t. $\supset$. B existera au temps $t + \Delta t$. **(B. Russell.)**

Sur le passage du sens logique au sens physique et inversement, remarquer

1. Contributions à l'histoire de la philosophie au Moyen-Age.

axiome I.) — (« Causa seu ratio. » SPINOZA, *Éthique*, I, 11.) — La cause, en ce sens, est ce qui fait la vérité d'une proposition, la prémisse dont on peut la déduire ; et, à titre d'application particulière, le fait d'où résulte logiquement un autre fait : « *Inferens*, quo posito aliquid ponitur ; *suspendens*, quo non posito aliquid non ponitur (dicitur et *Conditio*). *Requisitum* est suspendens natura prius. *Causa sufficiens* est inferens natura prius illato ; *causa* est coinferens natura prius illato. » (LEIBNIZ, *Inédits*, éd. Couturat, 471.) (*Natura prius* marque ici l'antériorité logique, non chronologique.)

Cependant LEIBNIZ lui-même indique ailleurs le sens plus spécialement réel du mot cause : « Nihil aliud enim causa est, quam realis ratio. » *Ibid.*, p. 533. Cette distinction a été formulée plus expressément par WOLFF et surtout par SCHOPENHAUER, *Quadruple racine du principe de raison suffisante*, ch. II. — Le sens logique du mot cause ne s'est conservé que dans quelques locutions du calcul des probabilités (Probabilité des causes). Il a alors pour corrélatif *conséquence*.

La cause à proprement parler ou cause efficiente (au sens large de ce terme) s'entend chez les modernes en plusieurs sens :

C. Le fait d'un être qui exerce une *action-C*, c'est-à-dire qui modifie un autre être (y compris le cas où cette modification serait anéantissement ou création) sans rien perdre ni céder de sa propre nature ou de sa puissance d'agir ultérieurement. C'est ce que MALEBRANCHE appelle *efficace* (*Entretiens métaphysiques*, VII, 162 sqq.). — Il l'oppose à la cause *occasionnelle*, en tant que celle-ci ne suppose dans les objets mêmes aucune liaison intrinsèque faisant le rapport entre l'effet et la cause. (*Ibid.*, VII, 159 sqq.)

D. « Der Begriff der Ursache bedeutet eine besondere Art der Synthesis, da auf etwas A was ganz verschiedenes B nach einer Regel gesetzt wird[1]. » (KANT, *Raison pure*, A 89 ; B 122 ; cf. *Principe de Causalité**.) La dépendance « absolument générale et même nécessaire » qu'exige la causalité est *plus*, selon KANT, qu'une simple succession invariable, car une telle succession ne constituerait pas nos représentations en

1. « Le concept de cause désigne une sorte particulière de synthèse, consistant en ce que à quelque chose, A, quelque chose d'entièrement différent, B, s'ajoute suivant une règle. »

---

le texte suivant de HOBBES : « Solent propositiones duae antecedentes propositionis illatæ, sive consequentis, *causas* appelari. — Et ferri quidem potest hoc, etsi locutio ea propria non sit : cum intellectionis intellectio, sed non oratio orationis causa sit. » *Logica*, ch. III (Ed. Molesowrth, I, 38).

Sur **Cause, D.** — On peut rapprocher de cette définition le texte suivant de Cicéron : « Causa ea est quae id efficit cujus est causa, ut vulnus mortis, cruditas morbi, ignis ardoris. Itaque non sic causa intelligi debet ut quod cuique antecedat, id ei causa sit, sed quod cuique efficienter antecedat ; nec quod in campum descenderim id fuisse causae cur pila luderem, nec Hecubam causam interitus fuisse Trojanis quod Alexandrum genuerit, nec Tyndareum Agamemnoni quod Clytemnestram : hoc enim modo viator quoque bene vestitus causa grassatori fuisse dicetur, cur ab eo spoliaretur. » (*De fato*, XV.) Ce texte est, de plus, intéressant, en ce qu'il laisse indéterminée la nature de cette *efficience* insaisissable et qu'on y aperçoit le passage de la définition par responsabilité à celle par identité. Voir ci-dessus la critique.

Remarquer que KANT admet également le sens **C** du mot cause. Voir ci-dessus la définition du *caractère* intelligible*, et cf. *Raison pratique*, Introd., § 1. **(A. L.)**

objets. « Daher der Synthesis der Ursache und Wirkung auch eine Dignität anhängt, die man gar nicht empirisch ausdrücken kann, nämlich dasz die Wirkung nicht bloss zu der Ursache hinzukomme, sondern *durch* derselbe gesetzt sei, und *aus* ihr erfolge[1]. » *Ib.*, A. 92 ; B. 104. — Il fait observer, à tort peut-être, que l'effet peut être contemporain de la cause (exemples du poêle et du coussin déformé par un poids) ; mais avec cette réserve que la succession n'en reste pas moins le seul critérium empirique pour reconnaître la cause et l'effet. (*Ibid.*, A 203 ; B 247 sqq.)

E. « L'antécédent ou l'ensemble d'antécédents dont le phénomène appelé effet est invariablement et inconditionnellement le conséquent. » (J. S. Mill, *Logique*, livre III, ch. v, et *Philos. de Hamilton*, XVI, 355.) — Cette définition est, à certains égards, un cas particulier de celle de Kant. Mais elle omet systématiquement la liaison réelle, logique et nécessaire dont la succession invariable est le signe. Elle se rapproche en cela de la cause occasionnelle chez Malebranche.

1. « C'est pourquoi à la synthèse de la cause et de l'effet s'attache de plus une dignité qu'il est absolument impossible d'exprimer empiriquement : elle consiste en ce que l'effet ne survient pas seulement à la suite de la cause, mais qu'il est posé *par elle* et qu'il résulte *d'elle.* »

CRITIQUE

1. Les mots *cause* et *loi* ont été opposés par Auguste Comte, qui confond sous le premier tout ce qui, dans cet ordre de rapports, lui paraît ne pas pouvoir tomber sous l'observation : c'est-à-dire d'une part les puissances métaphysiques (causes efficaces) et de l'autre les structures ou les mécanismes insaisissables pour nos sens en raison de leur échelle, ou les substances matérielles impossibles à percevoir, et qu'on admet par hypothèse pour expliquer certains effets physiques. Voir en particulier *Cours*, 28e leçon, *Théorie fondamentale des hypothèses*, où il en cite comme exemple les fluides, les tourbillons, les « systèmes sur les causes de la chute des corps »... Il dit aussi, au même sens, « mode de production ». — J. S. Mill, sans contester la distinction, ni le fond de la thèse, a fait observer que cet emploi du mot *cause* est contraire à l'usage, et qu'il amène à des confusions. Il cite Bailey (*Phil. of the human Mind*, I, 219) qui a fait la même critique.

Cependant, cet usage de Comte est encore resté très courant. Voir notamment toutes les citations et discussions contenues dans Meyerson, *Identité et réalité*, ch. i : « La loi et la cause. »

2. Primitivement, le rapport de

Sur **Cause** (Critique). — « J. Lachelier. Je ne vois pas du tout la nécessité de cette identité. Il me semble que c'est vouloir faire de la physique avec de la logique. La position d'un projectile en deux points différents de sa trajectoire n'est pas la même position. A plus forte raison, s'il s'agit de choses qui aient des natures, des qualités, il n'y a aucune identité entre ce qui produit et ce qui est produit. Il n'y a même plus, qualitativement, équivalence. Y en a-t-il moins causalité ? Celui qui ouvre les portes d'une écluse n'est-il pas réellement cause du passage de l'eau ?

« A. Lalande. On peut le qualifier ainsi, si l'on veut. Mais sa causalité est subordonnée à la causalité beaucoup plus efficace de la masse et de la pesanteur de l'eau, sans lesquelles rien ne se produirait, et qui contiennent précisément, sous forme d'énergie de position, toute la raison des effets que pourra produire le courant. D'une façon générale, on *peut* appeler cause toute condition sans laquelle un phénomène n'aurait pas eu lieu ; et l'on choisit, parmi ces conditions, pour la nommer ainsi, celle que désigne un intérêt pratique. Suivant qu'on veut *mettre en cause* telle personne ou telle circonstance, on dira qu'un accident a *eu*

cause à effet paraît être celui d'un être intelligent à l'acte qu'il a *voulu* et dont il est par conséquent responsable (αἰτία, *cause ;* αἴτιος, *responsable*, *coupable*, de αἰτέω, *demander*).

Par anthropomorphisme, tous les êtres de la nature étant considérés comme agissant par des volitions, chaque phénomène naturel est rapporté à une *cause*, c'est-à-dire à un esprit qui l'a pensé et voulu. (Auguste Comte, Mansel, James et J. S. Mill ; cf. *Examen de la philosophie de Hamilton*, XVI, 355.)

Mais à mesure que la croyance à ces âmes individuelles disparaît, la conception du rapport entre la cause et l'effet se modifie. Celui-ci ne pouvant plus être contenu dans la *volonté* de la cause, en tant que pensée, est conçu comme contenu dans la *nature* de la cause (qui est objet de pensée pour le spectateur) ; l'effet devient par conséquent identique à la cause et s'en distingue seulement par le fait d'être présenté comme élément d'un autre acte intellectuel pour le sujet connaissant. Leibniz a formulé le premier au point de vue mécanique cette équivalence « de la cause pleine et de l'effet entier ». (*Gerh. Phil.*, III, 45. Cf. *De Equipollentia causae et effectus. Math.*, VI, 437.)

Il est à remarquer que la cause et l'effet à ce point de vue ne doivent pas être définis comme partiellement, mais comme totalement identiques : car, dans *ce en quoi*, il n'est pas identique à A, l'objet de pensée B *n'est pas* effet de A. C'est ainsi que, pour Hamilton, le principe de causalité signifie que « all that now is seen to arise under a new appearance had previously an existence under a prior form... Then is thus conceived an absolute tautology between the effect and its causes[1] ». (*Lectures on metaphysics*, xxxix, vol. II, 377-378. — Cf. Rabier, *Psychologie*, page 355, note ; Lalande, *Principe de causalité*, Revue philos., 1890, II, 233.) — Il faut cependant observer que dans le langage usuel et parlant sans précision, on a l'habitude d'appeler effet tout groupe de phénomènes qui présente une certaine unité pour nos sens

1. « Tout ce que nous voyons paraître sous un nouvel aspect avait une existence antérieure sous une autre forme. On conçoit ainsi une absolue tautologie entre l'effet et ses causes. »

---

pour cause la désobéissance d'un enfant, ou l'imprudence d'avoir laissé près de lui un fusil chargé, etc. Mais ni l'un ni l'autre n'est essentiellement et par nature la cause de l'événement.

« J. Lachelier. D'autre part, si l'on ne considère dans les choses que ce qu'elles ont d'identique, il n'y a plus de devenir et par conséquent plus de causalité.

« A. Lalande. Cela est vrai ; mais la causalité peut être justement définie, à cet égard, l'union intime, dans les représentations sensibles concrètes, « intégrales », dirait Hamilton, d'un ou plusieurs éléments identiques, qui les relient, avec des éléments différents, qui les distinguent. » *Résumé de la discussion*, dans la séance du 7 mai 1908. — Cf. *Condition**.

V. Egger approuve entièrement la critique du mot *Cause* et propose de désigner ainsi les différents sens : **C,** cause *active ;* **D** et **E,** cause *légale* (au sens du mot allemand *Gesetzmässig*) ; enfin la cause, en tant qu'identique à son effet, pourrait être appelée cause *mécanique.* Il estime qu'il serait correct et commode d'opposer la *causalité vraie*, **C,** caractérisée par la volonté, à la *légalité* de succession ou de simultanéité, **D** et **E.** — On peut toutefois objecter qu'en dehors même de la volonté, il y a lieu de chercher une liaison réelle, une *causalité vraie* entre les phénomènes, comme le remarquent Cicéron et Kant dans les textes cités plus haut. C'est à celle-ci que nous appliquons le nom de cause *efficiente.* Le terme cause *constituante* nous paraîtrait encore plus exact. **(A. L.)**

et dont une partie notable est *effet* (au sens strict) d'un autre groupe de phénomènes qu'on appelle alors sa cause. Par exemple, le vent *est cause* de la chute des feuilles. De là vient qu'une même cause peut produire différents effets (au sens vague ; qu'un même effet peut résulter de différentes causes, soit concurremment, soit séparément, etc. — Cette définition usuelle a été en particulier opposée à celle de HAMILTON par J. S. MILL, *Examen*, chap. XVI : De la causalité. — Les conséquences en sont développées dans la *Logique* du même auteur, livre III, ch. v.

En écartant ce sens vulgaire et indéterminé, on peut considérer toutes les définitions de la cause comme une combinaison en proportions différentes des deux sens-limites définis plus haut. Le premier représente les origines psychologiques de ce concept ; le second correspond à sa valeur logique et à la direction dans laquelle il s'est développé par ses applications mécaniques : on peut observer en effet que la notion de cause, dans les sciences, est d'un usage d'autant plus rare qu'elles sont plus développées, et qu'elle tend à être remplacée par des lois énonçant la permanence ou l'équivalence de certaines grandeurs.

Nous proposons donc de conserver au mot les deux sens en les distinguant par les expressions *cause efficace* et *cause efficiente.*

Rad. int. : Kauz.

Cause finale, voir *Finalité*.*

CAVERNE (κατάγειος οἴκησις σπηλαιώδης, PLATON).

A. Allégorie de la caverne. (PLATON, *République*, VII, 1-2.) Comparaison de l'âme humaine dans son état actuel, c'est-à-dire unie au corps, à un prisonnier enchaîné dans une caverne, le dos tourné à la lumière, et ne voyant pas les choses réelles, mais seulement les ombres que projettent sur le fond du souterrain divers objets mobiles éclairés par un foyer.

B. Idoles de la caverne. (Idola specus, BACON.) Il appelle ainsi, en souvenir de l'allégorie platonicienne, les erreurs « quae ortum habent ex propria cujusque natura et animi et corporis, atque etiam ex educatione et consuetudine, et fortuitis rebus quæ singulis hominibus accidunt ». (*De Dignitate*, V, 4.)

CAVILLATION, D. *Spitzfindigkeit ;* E. *Cavilling, Quibbling ;* I. *Cavillazione, Cavillo.*

Argument verbal qui ne touche pas au fond sérieux des choses. « On a objecté à cette définition l'existence de désirs sans aucun pouvoir correspondant, et Kant n'a répondu que par une cavillation littéraire. » RENOUVIER, *Psychol. rationnelle*, 2e éd., I, 320.

CÉCITÉ, D. *Blindheit ;* E. *Blindness ;* I. *Cecità.*

État de celui qui n'a pas l'usage de la vue.

La *cécité mentale* (D. *Seelenblindheit ;* E. *Mind blindness ;* I. *Cecità psichica*), terme créé par CHARCOT, est un état dans lequel la vision brute n'est pas altérée, mais où les images perçues ne sont pas reconnues, quelques familières qu'elles soient (un ami, un livre, une lampe).

La *cécité verbale* ou *alexie* (D. *Wörterblindheit, Alexia ;* F. *Word-blindness, Alexia ;* I. *Cecità verbale, Alessia*) est l'incapacité de reconnaître à la lecture le sens des mots écrits ou imprimés.

La « *cécité morale* » (RIBOT, *Psychologie des sentiments*, 295, 349) est l'absence du sentiment moral, l'indistinction du bien et du mal. Cf. *Folie morale*.*

Cécité des couleurs, V. *Achromatopsie*.*

Rad. int. : Blind.

CELANTES. Nom de *Camenes**, considéré comme mode indirect de la 1re figure.

CELANTOS, mode subalterne* de *Celantes*.*

CELARENT. Mode de la 1re figure.

Nul M n'est P
Tout S est M
Donc Nul S n'est P.

CELARO ou **Celaront.** Mode subalterne* de *Celarent**.

Cénesthésie, voir *Cœnesthésie**.

« **CENSURE** », D. *Censur.* — S. Freud a donné ce nom à la fonction mentale qui fait obstacle à la manifestation naturelle et sincère des désirs ou des images soumis au refoulement*, et qui se manifeste proprement par des lacunes, des déguisements, des transformations symboliques dans les faits conscients qui y correspondent.

CERCLE, D. *Zirkel ;* E. *Circle ;* I. *Circolo.*

En Logique, **A.** Relation de deux termes dont chacun peut se définir par l'autre, ou de deux propositions dont chacune peut se déduire de l'autre.

B. Plus généralement : relation de deux conditions telles que la validité de l'une dépend de la validité de l'autre (p. ex. dans le cas de deux autorités dont chacune permet une chose à condition que l'autre ne s'y oppose pas).

Cercle vicieux, L. *Circulus vitiosus, circulus logicus ;* D. *id.* ou *Zirkel : Zirkelbeweis ; Zirkeldefinition ;* — E. *Circle ;* I. *Circolo vizioso.*

Faute de logique qui consiste à définir ou à démontrer une chose A au moyen d'une chose B, qui *ne peut* être définie ou démontrée que par la chose A.

CRITIQUE

On dit souvent, par abréviation, *cercle* pour *cercle vicieux :* mais toute réciprocité logique n'est pas vicieuse. Il y a des cas où B peut être défini ou démontré soit par A, soit indépendamment de A. Dans ce cas il y a *cercle*, mais il n'est plus *vicieux ;* de tels cercles se présentent fréquemment dans toutes les sciences déductives, par exemple toutes les fois qu'un théorème et sa réciproque sont vrais, et peuvent se déduire l'un de l'autre.

Dans le cas des deux autorisations, il y aurait cercle vicieux si chacune exigeait que l'autre soit préalablement donnée, sans condition ni réserve.

Rad. int. : Cirkl.

CERTAIN, D. *Gewiss ;* E. *Certain ;* I. *Certo.*

1° *En parlant des esprits :*

A. (sens large). Qui adhère à une assertion sans aucun mélange de doute : « A proprement parler, il n'y a pas de certitude, il y a seulement des hommes certains. » Renouvier, *Psychol. rationnelle*, ch. xiv, 3e éd., I, 366. — La légitimité de ce sens est contestée. Voir les Observations sur *Certitude**.

B. (sens étroit). Qui adhère à une assertion vraie en reconnaissant avec évidence qu'elle est telle.

2° *En parlant des propositions ou des raisonnements :*

C. Vrai, connu pour tel, et donnant toute assurance à la pensée. « Quelques raisons certaines et évidentes... » Descartes, *Disc. de la Méthode*, II, 11. « Très vraies et très certaines... » *Ibid.*, III, 3. « Ce qui est requis à une proposition pour être vraie et certaine. » *Ibid.*, IV, 3, etc.

Physiquement certain, se dit, dans le calcul des probabilités, de l'événement « dont le contraire est physiquement impossible, ou... dont la probabilité ne diffère de l'unité par aucune fraction assignable, si petite qu'on la suppose événement qu'il ne faut pourtant pas confondre avec celui qui réunit absolument toutes les combinaisons ou toutes les chances en sa faveur, et qui est certain d'une certitude mathématique ». Cournot, *Essai*, ch. iii, § 34. — En un sens plus faible, cette expression s'applique quelquefois à ce dont le contraire n'a qu'une probabilité si minime, que nous ne tenons jamais compte, dans l'action, d'une chance de ce degré.

D. Par une singulière anomalie, *certain* ou *un certain* placé *avant* le mot auquel il se rapporte, marque au contraire en français soit une atténuation de l'idée exprimée : « un certain courage » ; — soit une indétermination dans les conditions énoncées : « entre certaines limites ; dans certains cas » ; — soit une particularisation indéterminée d'une classe : « certaines doctrines, certains peuples ».

Rad. int. : **A. B. C.** Cert ; — **D.** Ul.

CERTITUDE (D. *Gewissheit ;* E. *Certitude* (au sens psychologique seulement) ; *certainty* (aux sens psychologique et logique) ; I. *Certezza*).

A. Psych. État de l'esprit à l'égard d'un jugement qu'il tient pour vrai sans aucun mélange de doute.

Cet état peut concerner soit un jugement tenu pour évident par lui-même, soit un jugement démontré, ou jugé tel. La certitude est appelée dans le premier cas *immédiate**, ou *intuitive* ;* dans le second cas, *médiate**, ou *discursive**.

Certitude morale, voir ci-dessous.

B. (En un sens plus étroit et plus complexe) : état de l'esprit qui adhère à une assertion *vraie*, en reconnaissant avec évidence qu'elle est telle.

C. (En parlant des propositions ou des raisonnements) : caractère de ce qui est certain, au sens **C.**

CRITIQUE

1. On doit éviter la formule usuelle « La certitude est l'état de l'esprit qui *croit* posséder la vérité » parce que *croire* a un sens trop vague, qui va de l'opinion la plus indécise à l'assentiment le plus absolu.

2. Les termes qui désignent les degrés et les nuances de l'assentiment sont employés sans aucune précision. *Certitude* en tant que « terme philosophique » est défini par *Littré* « conviction qu'a l'esprit que les objets sont tels qu'il les conçoit ». La *conviction*, à son tour, est définie par lui : « Certitude raisonnée. » — La *croyance* est une « opinion » ; plus loin, une « persuasion ou conviction intime ». Et l'*opinion* est définie, comme « terme de logique », une « croyance probable ». Ces termes

Sur **Certitude.** — Dans la rédaction primitive de cet article, nous avions admis les deux sens actuellement désignés par **A** et **B,** et cité comme exemple du premier le *Papier de Pascal :* « Joie. Joie. Certitude. » Mais cet usage du mot a été condamné à la séance du 7 mai 1903, par la grande majorité des membres de la Société présents à la discussion, notamment J. Lachelier, qui a dit de ce mot de Pascal : « Au point de vue littéraire, il est admirable ; mais au point de vue philosophique, il est impropre. » MM. Belot, Rauh, Couturat, Brunschvicg, se sont associés à cette opinion ; et il a été rappelé que V. Brochard partageait également cette manière de voir : « L'adhésion de l'âme ne mérite le nom de *certitude* que si la chose pensée est vraie. Par là elle diffère de la croyance. » (*De l'erreur*, ch. vi, p. 95.) « La certitude *ou connaissance*... [s'oppose à la croyance] (*Ibid.*, 96). — Il semblait donc qu'il y eût accord sur cette restriction ; et dans la publication du présent article en fascicule (Bulletin de la Société de Philosophie, juin 1903) ainsi que dans les trois éditions suivantes, le sens actuellement défini sous la lettre **A** n'avait pas été retenu dans le corps du Vocabulaire.

Cependant, depuis lors, bien des protestations nous sont parvenues contre cette condamnation du sens **A** des mots *certain* et *certitude.* **Frank Abauzit** nous écrivait notamment, dès le 21 juin 1931, que cette spécification laissait l'idée d'*adhésion forte de l'esprit, sans mélange de doute*, dépourvue de terme propre ; et que, puisque Pascal avait pris le mot au sens large, ainsi que Renouvier, il ne devait pas être considéré comme incorrect de les imiter. — **H. Delacroix** était du même avis. Il a écrit (dans le *Nouveau Traité de Psychologie* publié sous la direction

ont donc un domaine très mal défini, se substituent l'un à l'autre dans un grand nombre de cas suivant les nécessités euphoniques ou les commodités grammaticales, et ne se déterminent que par le contexte, quand il est suffisant.

Nous définissons donc seulement *in abstracto* les trois idées suivantes, pour lesquelles nous proposons des radicaux internationaux.

a. Adhésion forte de l'esprit pour des motifs d'ordre intellectuel, ou du moins objectif ; c'est-à-dire évidence actuellement* commune à tous les hommes ou logiquement communicable par la démonstration : *cert.*

b. Adhésion forte de l'esprit pour des causes non intellectuelles, individuelles : *kred.*

c. Adhésion faible, laissant place au doute : *opini.*

Certitude morale, L. *Certitudo moralis.*

A. Au XVII[e] siècle : état de l'esprit à l'égard de ce qui, sans être certain, au sens rigoureux du mot, présente cepen-

de G. Dumas) : « Notre doctrine ne diminue pas l'écart que nous avons constaté entre la certitude et la vérité... Le doute s'impose à la certitude, comme une indispensable révision, comme condition de son progrès par l'élimination croissante de la subjectivité. » Tome V, fascicule III, 192. — **M. Marsal** proteste, lui aussi, contre la restriction de ce mot aux connaissances indubitables d'ordre intellectuel. « Loin que la certitude du papier de Pascal, dit-il, ne soit que la contrefaçon de la certitude authentique, c'est la certitude logique qui est factice (au sens cartésien) par rapport à la certitude psychologique et subjective. »

Il y a des textes anciens et modernes qu'on peut invoquer dans le même sens. On lit, par exemple, chez Malebranche : « Pour ceux qui ne se contentent point de la *certitude*, à cause qu'elle ne fait que convaincre l'esprit sans l'éclairer, ils doivent méditer avec soin sur ces lois et les déduire de leurs principes naturels afin de connaître par la raison avec évidence ce qu'ils savaient déjà par la foi avec *une entière certitude.* » *Recherche de la Vérité*, VI, 2[e] partie, ch. VI, ad finem. — De même Espinas, dont le style est très châtié, n'a pas hésité à écrire : « Cessons de nous lancer l'anathème comme si nous étions autant de raisons infaillibles en possession du dernier mot des choses et que nos adversaires fussent des criminels ou des insensés. Mais je ne me dissimule pas que *l'enthousiasme a toujours engendré la certitude*, et l'étude des crises sociales ne montre que trop clairement l'immortalité de l'illusion... » *La philosophie sociale au XVIII[e] siècle*, p. 103.

En ce qui concerne Renouvier, il est vrai qu'il écrit, par exemple, que « la certitude est une assiette morale », etc. — Mais d'autre part, en disant : « *Il n'y a pas de certitude*, il n'y a que des hommes certains » (voir ci-dessus, *certain**), il paraît reconnaître que le sens classique du mot implique bien une propriété objective des vérités certaines (au sens **C**), vérités dont il n'admet pas l'existence. Ce n'est qu'ensuite, après avoir pour ainsi dire rendu le mot inutile en ce sens, qu'il le reprend dans une autre acception.

Brochard a dit, dans son livre sur *L'Erreur*, « La *croyance* est un genre qui comprend la *certitude* ou *connaissance* » (p. 98). Mais alors, si « connaissance » équivaut à « certitude », ainsi entendu, une bonne économie du langage ne favoriserait-elle pas l'emploi de ce dernier mot au sens large ? On doit reconnaître en tout cas que ceux qui l'adoptent ont pour eux d'excellents auteurs.

Sur **Certitude** (Critique). — En dehors des causes intellectuelles d'adhésion, il y en a d'autres qui, pour ne pas être objet de l'entendement, n'en sont pas moins génériques ou générales, c'est-à-dire communes à tous ceux qui prendront les moyens adaptés pour les acquérir, les vérifier et les communiquer. **(M. Blondel.)**

dant une si haute probabilité qu'il serait déraisonnable de le croire faux. « Je distinguerai ici deux sortes de certitude. La première est appelée morale, c'est-à-dire suffisante pour régler nos mœurs, ou aussi grande que celle des choses dont nous n'avons point coutume de douter touchant la conduite de la vie, bien que nous sachions qu'il se peut faire, absolument parlant, qu'elles soient fausses. » DESCARTES, *Principes*, 4e partie, § 205. Même sens dans la *Logique* de PORT-ROYAL, 4e partie, ch. XIII. LEIBNIZ (*Inédits* publiés par Couturat, p. 515), définit de même le *principium certitudinis moralis ;* cf. *Nouv. Essais*, IV, XVI. Au XVIIIe siècle, BUFFON, CONDORCET, etc., l'emploient également.

B. Pour EULER, le sens en est différent (au moins en principe, bien que les applications puissent coïncider) : « La certitude que nous avons de la vérité des choses que nous ne savons que par le rapport des autres est nommée *certitude morale*, parce qu'elle est fondée sur la foi que méritent ceux qui les racontent. » *Lettres*, 51.

C. Chez OLLÉ-LAPRUNE (*De la certitude morale*, 1880) et souvent au XIXe siècle : croyance forte, au sens **B**, ou conviction, au sens **A**.

CESARE. Mode de la 2e figure, se ramène à *Celarent* par la conversion de la majeure.

Nul P n'est M
Tout S est M
Donc Nul S n'est P.

CESARO. Mode subalterne* de *Cesare**.

Chair, voir *Esprit**.

CHAMP de la conscience, D. *Umfang des Bewusstseins ;* E. *Field of consciousness* ou *area of consciousness ;* I. *Campo della coscienza.*

L'ensemble des phénomènes qui apparaissent, à un moment donné, à une même conscience personnelle, par opposition aux phénomènes subconscients ou inconscients.

CRITIQUE

Il existe pour chaque individu tout une classe de phénomènes qui ne sont pas présents dans le champ de la conscience à un moment donné, mais qui sont néanmoins immédiatement à sa disposition, en ce sens qu'il peut les y rappeler par un simple acte de volonté : par exemple, pour tout individu normal, son nom, son adresse, les connaissances techniques ou scientifiques dont il fait habituellement usage, etc. En dehors de ce champ sont encore d'autres états de conscience : souvenirs totalement impossibles à retrouver, mais qui peuvent néanmoins reparaître, etc. Nous proposons d'appeler *champ actuel* l'ensemble des phénomènes immédiatement présents, et *champ virtuel* l'ensemble des phénomènes qu'on peut faire raparaître à volonté.

Il est entendu que l'un et l'autre ne sont pas bornés d'une manière rigoureuse, mais que les phénomènes psychiques passent le plus souvent par degrés du champ actuel au champ virtuel et de celui-ci à l'inconscience.

Champ d'une relation, D. *Umfang ;* E. *Field ;* I. *Campo.*

Ensemble des termes entre lesquels cette relation peut être affirmée. Dans une relation binaire (ou dyadique), on

---

Sur **Champ de la conscience.** — Il faut remarquer que le champ de la conscience n'est pas fixe, mais variable pour un individu, et que certaines maladies comme l'hystérie sont précisément caractérisées par le « rétrécissement du champ de la conscience ». **(Pierre Janet.)**

Sur **Champ psychologique.** — Cette expression et cette notion, utilisées par plusieurs psychologues contemporains (notamment Lewin) ont été mises en

appelle *domaine* de la relation l'ensemble des termes antécédents et *codomaine* (ou *domaine converse*) l'ensemble des termes conséquents. Soit par exemple R = *mari de*, le domaine est l'ensemble des maris, le codomaine l'ensemble des femmes, le champ l'ensemble des gens mariés. — Voir COUTURAT, *Principes des mathématiques*, ch. I, et *Revue de Métaph.*, 1904, 41-42.

Rad. int. : Feld.

Champ visuel, D. *Sehfeld ;* E. *Field of vision ;* I. *Campo visivo.*

A. Cône dans lequel doit être compris un objet pour donner une sensation visuelle, l'œil étant immobile.

B. Ensemble psychologique des objets qui tombent sous le regard à un moment donné (cet ensemble étant limité à la fois par l'angle maximum sous lequel la vision est possible, la distance maxima qu'elle comporte, et les obstacles que les différents objets forment à la vision les uns des autres).

CRITIQUE

Outre ces deux sens fondamentaux, il y a encore lieu de distinguer le champ visuel d'un œil et celui des deux yeux ; le champ visuel d'un œil (ou de deux yeux) fixes, et celui d'un œil (ou de deux yeux) mobiles. WUNDT les distingue par des épithètes ajoutées au mot *Sehfeld.* (Voir *Grundzüge der physiol. psychol.*, 4e éd., II, 108, 124, 186.) — BALDWIN, v°, définit *champ visuel* et ses équivalents « la somme totale des sensations visuelles excitées par les stimulus agissant sur une rétine immobile à un moment donné. Le champ visuel, ajoute-t-il d'après HELMHOLTZ, est pour ainsi dire la projection extérieure d'une rétine, avec toutes ses images et ses particularités ; il propose *champ de regard* (D. *Blickfeld ;* E. *Field of regard ;* I. *Campo di sguardo*) pour désigner « l'espace qui peut être traversé par le regard de l'œil en mouvement ». Cette distinction nous paraît peu utile. Il semble qu'on pourrait utilement conserver les deux termes indiqués, mais en appliquant *champ de regard* au sens **B** et *champ visuel* au sens **A.**

CHANCE, D. **A.** *Fall ;* **B.** *Zufall ;* **C.** *Glück ;* — E. *Chance* (très large) ; — I. *Caso*, *Fortuna.*

Du bas-latin *cadentia*, chute. (Cf. I. *Cadenza*, chute, cadence.) Primitivement, la façon dont tombent les dés, dont tournent les événements. Cf. *Casus*, *cas*, qui viennent aussi de *cadere.*

A. L'une des manières dont peut se produire un événement aléatoire. « ... il est clair que le nombre des chances possibles ne changera pas, non plus que celui des chances favorables à l'extraction d'une boule noire ». LAPLACE, *Essai philosophique sur les probabilités*, Ed. Gauthier-Villars, 1921, p. 6. — « Une chance à courir. »

B. Quelquefois, par extension, le

---

discussion par M. Raymond RUYER dans la séance de la Société du 26 novembre 1938. (Voir *Bulletin*, janvier 1939.) Voici le résumé qu'il nous a donné de sa critique : « La notion de champ, qu'il s'agisse d'un champ physique ou d'un champ psychologique, implique nécessairement une certaine unité spatio-temporelle, qui rend le champ propre à être un lieu de formes. Mais cette unité est d'un ordre tout différent selon qu'il s'agit de l'un ou l'autre cas. Dans le champ physique, tout au moins pour la physique classique, l'unité est réalisée par des interactions de proche en proche, et les formes obéissent à des principes d' « extremum ». Dans le « champ » psychologique, l'unité est primaire, obtenue par une sorte de « survol absolu », et les formes sont thématiques : elles obéissent à une normativité économique, ou esthétique, etc. La ligne droite d'un animal vers sa proie n'est pas une trajectoire « extrêmale », à la manière d'une géodésique, c'est un trajet économique. La *Gestalttheorie* consiste à méconnaître cette distinction. » **(R. Ruyer.)**

hasard* lui-même. (Sens plus rare en français, mais très fréquent en anglais.) — « Chanceux » au sens propre, veut dire aléatoire.

C. Chance favorable ; souvent avec l'idée qu'il existe (soit momentanément, soit d'une façon constante pour un individu donné) une sorte d'influence occulte déterminant l'arrivée fréquente de chances heureuses. « Un joueur ne croira pas avoir gagné *par hasard* s'il croit « *avoir eu de la chance* ». F. Rauh, Discussion à la séance du 4 juillet 1907. Voir Ohana, *De la chance*, et cf. ci-dessous *hasard**, Observations.

Rad. int. : **A.** Chanc ; **B.** Fortun.

CHANGEMENT, D. *Aenderung*, *Veränderung*, *Wechsel* (voir Remarque) ; E. *Change* (dans les deux sens) ; *Alteration* (au sens **A**) ; I. *Cambiamento*, *Mutazione*.

A. Acte par lequel un sujet permanent se modifie, ou est modifié dans quelqu'un ou dans quelques-uns de ses caractères.

B. Transformation d'une chose en une autre, ou substitution d'une chose à une autre.

REMARQUE

Ces deux sens ont été nettement distingués par Kant dans la *Critique de la Raison pure :* il attribue exclusivement au mot *Veränderung* le sens **A,** et au mot *Wechsel* le sens **B.** (*Analogies de l'expérience ;* 1re analogie, A. 187 ; B. 230.) Bien que le premier, par son étymologie, évoque plutôt, en effet, l'idée d'altération, et le second celle d'alternance, cette spécialisation n'appartient pas à la langue usuelle : pour « changer d'habits », on peut dire aussi bien « Seine Kleider wechseln » que « Seine Kleider verandern ».

Il faut, du reste, remarquer que même au sens **B,** il faut, sinon un sujet, du moins un cadre, un contexte défini et restant le même pour qu'on puisse parler de transformation ou de substitution.

Voir *Action**, *Altération**, *Devenir**, *Permanence**, *Substance**.

Rad. int. : Chanj.

CHAOS, G. χάος (gouffre, abîme) ; D. E. *Chaos ;* I. *Caos.*

A. Primitivement, vide obscur et sans bornes qui préexistait au monde actuel, mais non pas, semble-t-il, à titre de réalité éternelle. Voir Platon, *Banquet*, 178 B.

B. Postérieurement (et peut-être sous l'influence d'idées orientales ; cf. *Genèse*, I, 2), mélange confus de tous les éléments du monde, avant qu'ils ne fussent mis en ordre par une puissance organisatrice.

C. Par suite, ensemble désordonné et disparate. « La diversité absolue d'un chaos ne pourrait recevoir l'occasion d'aucune action et par conséquent d'aucune pensée. » G. Bachelard, *Essai sur la connaissance approchée*, p. 277.

Rad. int. : Kaos.

CHARITÉ, G. ἀγάπη ; L. *Charitas* ou mieux *Caritas ;* D. *Liebe*, *Wohlthätigkeit ;* E. *Charity ;* I. *Carità.*

A. Dans la langue de la théologie et de la morale chrétiennes, ce mot désigne la plus grande des trois vertus théologales (Paul, I *Corinth.*, xiii, 13). Cette vertu consiste dans l'amour de Dieu lui-même et du prochain en Dieu. Par suite, le mot présente un caractère religieux qui le distingue de toute forme de la philanthropie pure et simple.

On voit en même temps qu'il ne désigne pas tant une catégorie d'actes, un mode de conduite que le principe même de la vertu, l'inspiration d'où émane la moralité.

B. En dehors de toute acception théologique le terme *charité* est courant aujourd'hui en morale, où il est

Sur **Changement.** — Texte de Kant signalé par M. **M. Marsal.**

d'ordinaire mis en antithèse avec celui de justice. Mais cette antithèse peut s'entendre de deux manières :

1° Ou bien on y trouve une division du domaine même de la moralité, une distinction de deux sortes d'actes : les devoirs de charité, ou *positifs*, s'opposent alors aux devoirs de justice, ou négatifs, en tant que les premiers ne sont pas exigibles comme les seconds ; les premiers consistent à faire positivement du bien à autrui en donnant quelque chose de soi, les seconds se réduisent à éviter de faire du mal à autrui, d'empiéter sur autrui. La charité est alors *bienfaisance**. (*Wohlthätigkeit*, *Beneficence* [Spencer, *Princ. of Ethics*, part. V et VI]. Cf. Devoirs larges, devoirs stricts.)

2° Ou bien on envisage l'antithèse de la charité et de la justice comme celle d'un principe général, subjectif, affectif et d'une règle pratique, objective, sociale de la moralité. La justice et la charité ne sont plus alors deux règles juxtaposées et complémentaires entre lesquelles se partage le champ de la moralité, puisqu'il est possible qu'un principe de dévouement et d'amour soit le *ressort* même des actions simplement justes ; puisque inversement, la *règle* de la justice peut s'étendre au domaine entier du devoir en déterminant dans quelles limites et dans quelles formes notre charité peut légitimement s'exercer. La charité est alors amour (Αγάπη, *Liebe*).

CRITIQUE

Nous proposons de restreindre le mot au sens **A,** et d'employer au sens **B,** 1° : *Bienfaisance ;* au sens **B,** 2° : *Bonté.*

Rad. int. : Karitat.

« CHASSE de Pan », L. *Venatio Panis* (Bacon, *De Dignit et Augm. scientiarum*, livre V, ch. II). Ensemble des procédés expérimentaux servant à l'exploration de la nature, pour constater des faits, avant d'en venir à l' « interprétation de la nature » et aux « tables* d'induction ».

CHOSE, D. *Ding*, *Sache ;* E. *Thing ;* I. *Cosa.*

A. Le langage courant désigne par ce mot tout ce qui peut être pensé, supposé, affirmé ou nié. C'est le terme le plus général pouvant tenir lieu de tout ce dont on pose l'existence, fixe ou passagère, réelle ou apparente, connue ou inconnue.

B. Théorie de la connaissance. 1° *Sens empirique.* Ce terme exprime l'idée d'une réalité envisagée à l'état statique, et comme séparée ou séparable, constituée par un système supposé fixe de qualités et de propriétés. La chose s'oppose alors au fait ou au

---

Sur **Charité, B.** — On trouve en plusieurs passages de Leibniz cette formule : « La justice est la charité du sage. » **(L. Couturat.)**

Sur **Charité** (Critique). — Malgré l'exactitude de ces distinctions, j'estime que le mot *charité* ne fait jamais équivoque, et peut être conservé dans son usage actuel. Entre ces trois significations il n'y a que des nuances, lesquelles sont des reflets des doctrines sur l'idée. La *charité* s'oppose surtout à la *bienfaisance*, en ce qu'on peut être bienfaisant par intérêt ou vanité, mais non charitable ; à la *bonté*, en ce que ce dernier mot est équivoque, et s'applique souvent à l'altruisme inintelligent et inactif. **(V. Egger.)**

L'amour désigné par ἀγάπη, qui unit l'aimant et l'aimé, et qui comporte en général réciprocité, est très différent de l'amour désigné par ἔρως, sorte de gravitation de l'aimant vers l'aimé, qui laisse en principe l'aimé indifférent, comme dans le cas du Moteur Immobile. **(E. Bréhier.)**

Cf. *Amour**, Critique.

phénomène. « La lune est une chose, l'éclipse est un fait. »

En ce sens, *chose* et *objet* sont souvent employés comme synonymes. Mais, rigoureusement, ce dernier terme est plus étendu puisqu'il s'applique à tout ce qui est susceptible d'être perçu, aussi bien aux phénomènes et aux rapports qu'aux choses.

2° *Sens métaphysique.* « Chose en soi. » *(Ding an sich ; thing in itself ; cosa in se.)* Ce qui subsiste en soi-même sans supposer autre chose. C'est ainsi que Kant raisonne fréquemment en partant de cette hypothèse : *Si les phénomènes étaient des choses en soi...* voulant dire par là : si les phénomènes étaient quelque chose qui subsistât en dehors de ma représentation (comme le réalisme naïf l'imagine). De là vient que cette expression, d'abord négative, est ensuite appliquée au noumène*, en tant qu'il jouit de cette indépendance à l'égard de la représentation. — Voir *En Soi**.

C. Éthique. La chose s'oppose à la Personne*. La chose ne s'appartient pas à elle-même, elle peut être possédée, elle ne peut être conçue comme le sujet d'aucun droit. La Personne est *sui juris ;* elle peut posséder la chose, elle peut avoir des droits.

Rad. int. : Res.

« CHOSISME », quelquefois employé comme synonyme de réalisme* naïf. Voir *Réalisme**, critique.

CHRÉMATISTIQUE, du grec χρηματιστική, Aristote : science de la richesse.

On appelle *conception chrématistique* de la science économique, celle qui prend pour but de rechercher « la mul-

---

Sur **Chose, B, 1°.** — Même dans l'usage vulgaire et en dehors de toute théorie philosophique on distingue deux sens du mot *chose : a)* l'objet quelconque d'une pensée ; *b)* le sujet par opposition aux prédicats. **(J. Lachelier.)**

Sur **Chose, B, 2°.** — « Sind Erscheinungen Dinge *an sich selbst*, so ist die Freiheit nicht zu retten... Wenn dagegen Erscheinungen für nichts mehr gelten als sie in der That sind, nämlich nicht für Dinge an sich *sondern blosse Vorstellungen*, ... so, etc.[1]. » (Kant, *Critique de la Raison pure*, Antinomies, section IX, § 3.)

Sur **Chose, B, 1°.** — La chose (empirique) apparaît comme un sujet fixe de phénomènes accidentels. Mais les qualités mêmes qui, à l'expérience immédiate, semblent plus ou moins permanentes, sont reconnues changeantes. En poussant à la limite l'idée d'un sujet permanent de tous les phénomènes ou qualités on arrive donc à l'idée d'un substratum absolument fixe qui serait la Chose en soi. — D'autre part, comme l'analyse réduit les qualités immédiatement perçues, objet de connaissance actuelle, à de simples apparences ayant pour fondement des propriétés plus profondes, plus générales et plus fixes, dès lors plus *réelles*, on forme à la limite le concept de ce que serait la chose *en elle-même* par opposition à ce qu'elle est pour nous, de ce qu'elle serait indépendamment des *apparences*, c'est-à-dire en dehors de toute connaissance actuelle ou *possible*. — En ce sens, le mot chose en soi s'oppose au terme de phénomène (au sens le plus étendu) et est à peu près synonyme de substance (au sens métaphysique). Mais ce dernier est plus général. Le terme de chose en soi, en raison de son origine même, implique une certaine idée d'objectivité qui empêche qu'on ne l'applique à l'esprit, comme il arrive pour le terme *substance.* **(G. Belot.)**

1. « Si les phénomènes sont des choses, en soi, la liberté est impossible à sauver... si au contraire les phénomènes ne sont tenus que pour ce qu'ils sont réellement, non des choses en soi, mais de simples représentations, alors, etc. »

tiplication la plus grande possible des richesses, sans qu'il soit fait état de l'utilité plus ou moins grande que prennent ces richesses selon qu'elles viennent à être consommées par tel individu ou par tel autre ». (LANDRY, *L'idée de justice distributive*, Revue de Métaph., IX, 741.)

Ce terme est généralement péjoratif. Voir les *Observations*.

CINÉMATIQUE, D. *Kinematik ;* E. *Kinematics ;* I. *Cinematica.*

Terme créé par AMPÈRE (*Essai sur la philosophie des sciences*, 1834).

Partie de la Mécanique : science du déplacement, c'est-à-dire du mouvement, abstraction faite des forces qui sont supposées le produire. On y étudie les positions successives des corps mobiles dans leurs relations de dépendance et de simultanéité. La partie pratique de cette science est la théorie des appareils mécaniques au point de vue de la transformation des mouvements. Cf. DYNAMIQUE. — Synonyme ancien : PHORONOMIE (Leibniz, Kant).

Cinesthésique, voir *Kinesthésique**.

Cinétique (énergie). Voir ÉNERGIE.

« **Civil** (État) », état de société opposé à l'état de nature, et résultant du contrat social, chez J.-J. Rousseau, Saint-Just, etc.

Civile (Liberté), voir Observations ci-dessous et Appendice.

CIVILISATION, D. *Kultur*, *Civilisation ;* E. *Civilization ;* I. *Civiltà.* — Sur l'histoire de ce mot, voir Lucien FEBVRE, *Civilisation, évolution d'un mot et d'un groupe d'idées*, dans le fascicule II des *Publications du Centre International de Synthèse* (1930) ; et cf. ci-dessous *Culture**. — Cf. H. MARROU, *Culture, civilisation, décadence*, Revue de Synthèse, décembre 1938.

A. *Une* civilisation est un ensemble complexe de phénomènes sociaux, de nature transmissible, présentant un caractère religieux, moral, esthétique, technique ou scientifique, et communs à toutes les parties d'une vaste société,

---

Sur **Chrématistique.** — Χρηματιστική, chez Aristote, veut dire l'art de gagner de l'argent. Il s'y attache déjà une certaine défaveur : c'est ainsi que dans la *Politique*, I, III, il fait remarquer que l'argent monnayé (νόμισμα) n'est pas une richesse par nature, mais seulement par convention (νόμῳ, opposé à φύσει) : « C'est une étrange richesse que celle dont le possesseur, si bien qu'il en soit pourvu, mourra de faim comme le Midas de la fable, qui par l'effet de son souhait cupide, voyait se changer en or tout ce qu'on lui servait. » (1257^b 14-17.) De même chez Sismondi : « Bien qu'elle (l'économie politique orthodoxe) ait réfuté définitivement l'erreur du mercantilisme, elle constitue un mercantilisme d'un nouveau genre, ne considère que les intérêts du marchand, et pense avoir assuré par là ceux de la collectivité tout entière, ce qui serait vrai seulement si elle se composait tout entière de marchands. Elle n'est pas économie politique véritable, art d'aménager la cité, dans l'intérêt général, mais art de l'enrichissement individuel, « chrématistique », selon le mot créé par Sismondi. » Elie HALÉVY, *Sismondi*, Introd., p. 15. Dans ce texte, « créé » serait avantageusement remplacé par « repris ». **(M. Marsal).**

Civile (Liberté). — Quelques correspondants nous ont demandé de mentionner et de définir cette expression, actuellement tombée en désuétude : M. **H. Capitant** et M. **G. Davy,** que j'ai consultés sur ce point, ont été d'accord pour répondre qu'on ne la rencontre plus chez les jurisconsultes contemporains. Déjà l'article *Liberté*, par Émile Saisset, dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques* de Franck (1843 ; 2e édition, 1875) se borne à distinguer entre « liberté morale » et « liberté politique ». — Voir en Appendice l'histoire de ce terme.

ou à plusieurs sociétés en relations. « La civilisation chinoise ; la civilisation méditerranéenne. »

Aire de civilisation (D. *Kulturkreis*), surface géographique sur laquelle s'étend une civilisation. — *Couches de civilisation* (D. *Kulturschichten*) s'est dit primitivement des couches matérielles superposées qui montrent, dans les fouilles archéologiques, les restes de civilisations successives ; puis, plus généralement, s'est appliqué à des civilisations superposées l'une à l'autre dans une même aire géographique, et telles que des monuments ou des institutions de la plus ancienne survivent dans la plus récente. — *Langues de civilisation* (D. *Kultursprachen*) ; celles qui possèdent une littérature, et sont employées comme moyen d'expression d'idées politiques, historiques ou scientifiques. Voir, sur l'ensemble du sens **A,** M. Mauss, *Les civilisations, éléments et formes*, dans le recueil du *Centre de Synthèse* cité plus haut.

B. *La* civilisation (opposée à l'état sauvage ou à la barbarie) est l'ensemble des caractères communs aux civilisations (au sens **A**) jugées les plus hautes, c'est-à-dire pratiquement celle de l'Europe et des pays qui l'ont adoptée dans ses traits essentiels. « Si un pareil esprit (l'esprit de puissance individuelle) venait à régner parmi nous, ce serait la fin de toute civilisation, de toute tendance à la raison... » Renan, *Dialogues philosophiques*, p. 65. — Le mot, en ce sens, présente un caractère nettement appréciatif. Les peuples « civilisés » s'opposent aux peuples sauvages ou barbares moins par tel ou tel trait défini que par la supériorité de leur science et de leur technique, ainsi que par le caractère rationnel de leur organisation sociale. Voir, dans le recueil déjà cité, Niceforo, *La civilisation, le problème des valeurs ;* Louis Weber, *Civilisation et technique.*

Civilisation, ainsi entendu, implique aussi, dans une assez large mesure l'idée que l'humanité tend à devenir plus une et plus semblable dans ses différentes parties : « L'histoire nous montre la civilisation s'étendant peu à peu à tous les pays et à tous les peuples. » G. Monod, *Histoire ; De la méthode dans les sciences*, 1re éd., I. 355.

C. (Plus rare.) Action de civiliser, de produire ou d'accroître la civilisation au sens **B.** — Action de se civiliser.

REMARQUE

Nous avons classé les sens dans l'ordre où il était le plus facile de les définir l'un par l'autre ; mais historiquement, les sens **B** et **C** sont les plus anciens ; tous deux paraissent dater de la seconde moitié du XVIIIe siècle ; le sens **A,** des dernières années du XIXe.

Rad. int. : **A.** Civilizajo ; **B.** Civilizeso ; **C.** Civilizigo, Civilizijo.

CLAIR, adj., L. *Clarus ;* D. *Klar ;* E. *Clear ;* I. *Chiaro.* Voir *Distinct**.

A. Pour Descartes, connaissance « qui est présente et manifeste à un esprit attentif », de telle sorte qu'il

---

Sur **Civilisation.** — Le sens **B,** qui est appréciatif, est ambigu ; l'appréciation peut porter sur un état de choses déjà réalisé, ou énoncer un idéal peut-être lointain. Le titre du premier livre de G. Duhamel, publié pendant la guerre 14-18. jouait sur ce double sens, comme depuis beaucoup de satires sur la colonisation, L'appréciation favorable de notre civilisation occidentale n'est peut-être favorable que par *idolon tribus.* Chez Fourier, l'import de *civilisation* est péjoratif ; il enveloppe d'un même mépris la barbarie et la civilisation. La civilisation est le quatrième limbe, précédé de 1) la sauvagerie ; 2) le patriarcat ; 3) la barbarie ; et elle sera suivie, Fourier et Dieu aidant, du cinquième limbe, le garantisme. **(M. Marsal.)**

En allemand, le mot *civilisation*, quand il est opposé à *culture*, désigne surtout le progrès extérieur et matériel. **(E. Bréhier.)**

n'ait aucune occasion d'en mettre en doute la réalité et la valeur. (*Principes*, I, 45.)

B. Pour Leibniz, idée telle qu'elle suffit à faire reconnaître son objet et à le faire distinguer de tout autre. (*Gerh. Phil. Schriften*, IV, p. 422.) C'est ce que Descartes appelait *Distinct**.

Rad. int. : Klar.

CLAN, D. *Sippe ;* E. *Clan ;* I. *Clan.*

Terme celtique emprunté au système familial d'Irlande, de Galles et d'Écosse, et adopté par les sociologues pour désigner d'une manière générale le groupement social dit « primitif ». Ce groupement se définit essentiellement par l'interdiction du mariage à l'intérieur du groupe (exogamie). Le clan est donc moins étendu que la tribu, qui est un groupement territorial et politique par rapport auquel il y a d'ordinaire endogamie (cf. Durkheim, *Ann. Sociolog.*, I, 9 et 31 ; Powell, *Sociology*, dans *Année Soc.*, IV, 125). Le clan se caractérise en outre soit au point de vue religieux par l'unité du Totem (clans australiens, Peaux-Rouges, d'après Durkheim, *ibid.* ; Frazer, *Totemism*), soit au point de vue juridique par la solidarité qui unit les membres pour la vengeance du sang et qui l'interdit entre eux (le *Hajj* arabe d'après Robertson Smith et Proksch, *Ueber die Blutrache bei den vorislamischen Araben*) ; soit au point de vue militaire par sa constitution en unité guerrière, ou enfin au point de vue économique par la propriété commune (Zadruga Serbe, Township écossais, d'après Laveleye, *La Propriété et ses formes primitives*, ch. XVI, XXIX sqq.).

CLASSE, D. *Klasse ;* E. *Class ;* I. *Classe.*

A. Logique. Ensemble d'objets défini par le fait que ces objets possèdent tous et possèdent seuls un ou plusieurs caractères communs. Se représente en Logique symbolique par l'abréviation *Cls.* (Peano, *Formulaire de Logique mathématique*, § 2.) Terme général désignant l'idée dont *genre* et *espèce* sont les cas particuliers.

B. Méthodologie. On appelle spécialement *classe* en biologie la division intermédiaire entre les *embranchements* et les *ordres* (classes des *mammifères*, *oiseaux*, *poissons*, etc.).

C. Sociologie. Une classe est un ensemble d'individus placés à un même niveau social par la loi ou par l'opinion publique. (Cf. *Caste**.) Ce mot présente actuellement une tendance à s'appliquer surtout, par suite de l'effacement graduel des distinctions sociales autres qu'économiques, à la distinction des citoyens suivant le niveau de leurs revenus et suivant la manière différente dont ils se le procurent : cultivateurs, ouvriers, employés, industriels, petits commerçants, grands négociants, professions libérales, propriétaires, rentiers, etc.

Enfin, le sens de ce mot a été encore plus spécialisé par la théorie communiste*, suivant laquelle les classes sociales seraient en voie de se réduire à

Sur **Classe.** — « Toute l'histoire de la société humaine jusqu'à ce jour est l'histoire de luttes de classes *(Klassenkämpfen)*... Aux époques de l'histoire qui ont précédé la nôtre, nous voyons à peu près partout la société offrir toute une organisation complexe de classes distinctes, et nous trouvons une hiérarchie de rangs sociaux multiples... Notre âge, l'âge de la bourgeoisie, a néanmoins un caractère particulier : il a simplifié les antagonismes de classe. De plus en plus, la société tout entière se partage en deux grands camps ennemis, en deux grandes classes directement opposées : la bourgeoisie et le prolétariat. » Marx et Engels, *Manifeste communiste* (1872), trad. Andler, p. 20 et 21. — Texte communiqué par M. **M. Marsal.**

deux seulement : prolétariat et bourgeoisie. (Voir le texte cité aux Observations.) C'est surtout à cette dernière acception que se rapportent actuellement les expressions « lutte de classes », « parti de classe », « conscience de classe », etc.

CRITIQUE

Par suite des transformations de sens qui viennent d'être rappelées, l'emploi de ce mot en matière sociale prête facilement au sophisme quand l'acception n'en est pas expressément spécifiée.

Rad. int. : Klas.

CLASSIFICATION, D. *Classification;* E. *Classification ;* I. *Classificazione.*

A. Répartition d'un ensemble d'objets en un certain nombre d'ensembles partiels coordonnés et subordonnés.

B. Manière d'ordonner entre eux des concepts, suivant certaines relations qu'on veut mettre en évidence : relation de genre à espèce ; relation de tout à partie ; relations de généalogie, de hiérarchie, etc. (Durand de Gros, *Aperçus de taxinomie générale.*)

On appelle *classification artificielle* celle qui dépend de caractères arbitrairement choisis, et qui n'a pour but que de permettre de retrouver rapidement chaque objet par la place qu'il occupe, ou réciproquement ; *classification naturelle,* celle qui a pour but de rapprocher les objets qui ont le plus de ressemblances naturelles, et de préparer ainsi la découverte des lois.

CLAUSTROPHOBIE, D. *Klaustrophobie,* etc.

Trouble mental consistant en une crainte douloureuse, appelée *angoisse,* accompagnée souvent de phénomènes impulsifs, qui se manifeste quand le sujet se trouve enfermé, même à l'abri de tout danger ou de tout inconvénient.

CLEPTOMANIE, D. *Kleptomanie,* etc.

Impulsion morbide au vol, en dehors de tout intérêt à s'approprier l'objet volé.

« **CLINAMEN** ». Traduction latine du grec ἔκκλισις ou παρέγκλισις.

Ce mot désigne la déviation spontanée qui, dans le système d'Épicure, permettait aux atomes tombant dans le vide en vertu de leur poids et d'une vitesse égale, de se rencontrer et de s'agglomérer. — (Épicure, *Lettre à Hérodote*, ap. Diog. Laert., liv. X.)

Le *clinamen* était en même temps le principe du libre arbitre. (Lucrèce, II, 289.)

Codomaine (d'une relation). — Logique. Voir *Champ** et *Domaine**.

CŒNESTHÉSIE, du grec κοινή, αἴσθησις (D. *Gemeinempfindung, cœnesthesis ;* E. *Common sensation, cœnesthesis* [Hamilton] ; I. *Cenestesi*). — On écrit aussi *cénesthésie.*

Ensemble des sensations provenant des organes internes, de l'état de la circulation, de la nutrition cellulaire, etc. « C'est le chaos non débrouillé des sensations qui, de tous les points du corps, sont sans cesse transmises au sensorium. » (Henle, dans Ribot, *Maladies de la personnalité*, 23.)

CRITIQUE

Par suite de la théorie de Th. Ribot (*ibid.*, ch. i), qui accorde à la cœnesthésie le rôle essentiel dans la formation de l'idée du moi individuel, on a défini quelquefois la cœnesthésie « la sensation de notre propre existence ». (Richet, v°.) Mais c'est là une hypothèse, non une définition.

Il y a également quelque inexactitude à définir la cœnesthésie « la *perception* de notre être organique ». (Goblot, v°.)

Sur **Cœnesthésie.** — On a dit autrefois *cœnesthèse.* — Émile Saisset (*Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1862, p. 974) attribue la création de ce mot au physiologiste J. C. Reil (1759-1813).

La cœnesthésie, en effet, reste à l'état de sensation plutôt qu'elle ne passe à celui de perception, et WUNDT comprend même sous ce terme certaines sensations thermiques, musculaires, etc., quand elles sont vagues, indistinctes, et qu'elles présentent surtout un caractère affectif. « Wir rechnen zur Classe der Gemein-Empfindungen alle Empfindungen die einen ausschliesslich subjectiven Charakter bewahren, und *dadurch* wesentlich Bestandtheile des Gemeingefühls bilden[1]. » (*Grundzüge der physiol. Psychol.*, 4e éd., I, 434.)

D'autre part, bien que le mot cœnesthésie désigne l'état psychique *total* résultant de l'action simultanée et confuse de ces impressions internes, il est néanmoins légitime de parler, en les distinguant, de telle ou telle « sensation cœnesthésique » particulière, celle du cœur par exemple ou de l'intestin.

Rad. int. : Kenestesi.

CŒUR, D. *Herz ;* E. *Heart ;* I. *Cuore.*

A. (Sens ancien, tombé en désuétude, et qui donne lieu à de fréquents contresens) : intelligence intuitive, opposée à l'entendement, au raisonnement discursif. « Nous connaissons la vérité non seulement par la raison (le raisonnement), mais encore par le cœur : c'est de cette dernière sorte que nous connaissons les premiers principes... C'est sur ces connaissances du cœur et de l'instinct qu'il faut que la raison s'appuie, et qu'elle y fonde tout son discours. » PASCAL, *Pensées*, petite édition Brunschvicg, p. 459. « Le cœur sent qu'il y a trois dimensions dans l'espace. » Voir *Remarque.*

B. (Sens vieilli, mais non disparu) : courage, fierté. « J'aurai trop de force ayant assez de cœur. » CORNEILLE, *Le Cid*, acte II, scène 2.

1. « Nous mettons dans la classe des sensations cœnesthésiques toutes les sensations qui gardent un caractère exclusivement subjectif, et qui *par là* forment essentiellement des parties constitutives de ce sentiment. » *(Principes de psychologie physiologique.)*

C. L'ensemble des sentiments, de la vie affective :

1° Par opposition à l'esprit, à l'intelligence. « L'homme croit souvent se conduire quand il est conduit ; et pendant que son esprit se tend à un but, son cœur l'entraîne insensiblement à un autre. » LA ROCHEFOUCAULD, *Maximes*, XLIII. — Cf. tout le chapitre IV des *Caractères* de LA BRUYÈRE, qui a pour titre « Le Cœur » et qui traite de l'amitié, de l'amour, de la reconnaissance, de la jalousie, de la haine, de la fierté, de l'ambition, etc. ;

2° Par opposition à ce qui apparaît au dehors. « La constance des sages n'est que l'art de renfermer leur agitation dans leur cœur. » LA ROCHEFOUCAULD, *Maximes*, XX. Cf. l'expression « à contre-cœur ».

D. Plus spécialement : les sentiments de sympathie, de compassion, de charité. — « Une lettre pleine de cœur. » Ce sens appartient plus à la langue courante qu'à celle de la philosophie.

REMARQUE

Nous avons donné ci-dessus pour le sens **A** des citations de Pascal qui en sont les exemples les plus caractéristiques. Ce sens lui vient de Méré (voir Brunschvicg, petite édition des *Pensées*, p. 116). Même à leur époque, il est très rare : il se rattache cependant à celui de *cor* en latin, qui peut s'appliquer à toute la vie intérieure de l'esprit, à tout ce que nous appellerions aujourd'hui intelligence ou sentiment. « Egregie cordatus homo » (Ennius, I, 9, cité par Cicéron dans les *Tusculanes*) : un homme d'intelligence remarquable. C'était une croyance répandue, dans l'Antiquité que le siège de la pensée était dans la poitrine (voir le même texte). — Cf. l'usage de *pectus* dans la célèbre phrase de Quintilien (*De inst. orat.*, X, 7) : « Pectus est enim quod disertos facit » où il s'agit pour une part des sentiments, mais surtout de la vivacité avec laquelle on se *représente* intérieurement ce dont on parle ; cf. aussi en français l'expres-

sion réciter, jouer « par cœur » (= de mémoire).

Chez Pascal lui-même, le mot *cœur* est pris aussi au sens **C** ; par exemple *Passions de l'amour*, *Ibid.*, 123 ; *Lettres*, *Ibid.*, 220 ; *Pensées*, p. 399, 458. Quelquefois même il réunit les deux sens comme s'ils étaient équivalents, p. ex., p. 462, où le terme est opposé à *esprit*, mais s'applique en même temps à la connaissance de Dieu sans preuves, par une évidence immédiate.

Cf. *Sentir**, *Sentiment**, texte et Observations.

Rad. int. : Kordi.

« **COGITO,** *ergo sum* » (DESCARTES, *Discours de la méthode*, IV) et par abréviation « le *Cogito* ». Argument tirant de l'existence de la pensée actuelle la réalité de l'âme en tant que substance individuelle. « Je suis une chose qui pense. » (ID., *Méditations*, II, 6.) Aussi cette formule a-t-elle été souvent corrigée dans le sens d'une plus grande impersonnalité : « Cogito ergo *est.* » (SCHOPENHAUER, *Die Welt*, etc. Suppléments, chap. IV.) — « Cogito, ergo *sum et est.* » (A. RIEHL, *Der philosophische kriticismus*, livre II, 2e vol., p. 147.) — « Cogito, ergo res sunt. » (Résumé de la déduction transcendentale kantienne selon Em. BOUTROUX, *Revue des Cours*, 1894-95, II, 370.)

COGNITION (terme anglais ; inusité en allemand : ne figure pas dans EISLER ; I. *Cognizione*).

Ce mot est quelquefois employé en français, soit pour désigner l'acte de connaître, soit pour désigner la connaissance en général. Le mot anglais est défini par FLEMING et CALDERWOOD : « Knowledge in its widest sense ; specially, interpretation of sensory impression[1]. » MEIKLEJOHN, dans la traduction anglaise de la *Critique de la Raison pure*, se sert de ce mot pour traduire *Erkenntniss*.

On pourrait utilement le conserver pour désigner un acte particulier de connaissance*, par opposition à la connaissance en général. Les deux mots seraient alors dans le même rapport que *volition* et *volonté*.

COGNOSCIBILITÉ (Point de terme équivalent dans EISLER ; *Cognoscibility* a été employé par CUDWORTH, mais ne figure ni dans BALDWIN, ni dans FLEMING ET CALD. ; I. *Conoscibilità*).

Qualité de ce qui peut être connu.

Terme rare. GOBLOT le distingue d'intelligibilité en ce que ce dernier contient de plus l'idée d'une connaissance rationnelle, la cognoscibilité supposant seulement que l'objet est présenté à la pensée.

COHÉRENCE, D. (Sans équivalent exact) ; E. *Consistency ;* I. *Coerenza.*

Absence de contradiction et de disparate entre les parties d'un argument, d'une doctrine, d'un ouvrage. Ce mot évoque le terme opposé, *incohérence*, qui est presque synonyme de folie. Aussi ne marque-t-il d'ordinaire qu'un degré d'éloge médiocre. Il n'en est pas de même des mots anglais *coherency*, *coherence*, qui correspondraient plutôt à *cohésion**, ou *consistance** ; voir ci-dessous *Consistance**, remarque.

Rad. int. : Koheres.

COHÉSION, D. *Kohäsion*, *Zusammenhang ;* E. *Coherence*, *Coherency ;* I. *Coesione.*

Proprement, force qui maintient

1. « Connaissance au sens le plus large ; spécialement, interprétation d'une impression sensorielle. »

Sur **Cognition.** — Ce mot a en allemand un sens spécial dans l'usage juridique, p. ex. Un crime *kommt zur Cognition eines Richters* (vient à la connaissance d'un juge) ; même usage dans la formule française *connaître de...* **(F. Tönnies.)**

unies les molécules d'un corps ; — par suite, métaphoriquement : 1° liaison des individus dans une société ; — 2° caractère d'une pensée, d'une exposition, dont toutes les parties tiennent solidement entre elles. Voir *Cohérence** et *consistance**.

Rad. int. : Koher.

COLLECTIF, D. *Gesammt*, *Kollektiv ;* E. *Collective* (plus large ; veut dire aussi inductif) ; I. *Collettivo.*

A. Se dit d'un terme singulier et concret, représentant une pluralité d'individus : « L'École d'Élée ; le Sénat romain ; l'Institut », et par suite d'une proposition ayant pour sujet un terme collectif.

B. « Pris au sens collectif » ou « pris collectivement » se dit d'un terme pluriel, ou de plusieurs termes réunis quand ils sont sujets d'une proposition indivise* : « Les étoiles sont nombreuses. » — « Pierre et Paul sont frères. » — L'expression opposée est « pris au sens distributif* ».

C. Qui a pour objet un ensemble d'individus semblables en tant qu'ils forment un tout : « La psychologie collective. »

D. Qui est la propriété d'un ensemble d'individus en tant qu'ils sont réunis. On discute sur le degré de réalité que peuvent avoir les *tendances collectives* ou même les *représentations collectives* indépendamment des tendances ou des représentations conscientes chez chacun des individus formant un groupe. L'*âme collective* est un concept très employé par les sociologues allemands sous le nom de *Volksgeist.* — *Conscience collective* est surtout fréquent chez les sociologues français.

Rad. int. : Kolektiv.

CRITIQUE

J. Lachelier (*Études sur le Syllogisme*, 47-57) et sous son influence Rabier (*Logique*, 46) ont appelé « proposition collective » la proposition empiriquement universelle, obtenue par simple totalisation d'expériences individuelles, p. ex. : « Tous les membres de cette famille sont instruits. » Ils l'opposent aux vraies universelles où, d'après eux, le rapport du sujet au prédicat serait nécessaire, soit catégoriquement, soit *ex hypothesi.* Cette désignation a l'inconvénient de créer une équivoque en raison du sens **A,** très usuel en parlant des termes (voir Littré) et par suite nécessaire en parlant des propositions. D'ailleurs, le sens visé par Lachelier est représenté sans confusion possible par *totalisante**.

Il est donc préférable de réserver le nom de *collectif* aux termes qui désignent un ensemble d'individus considérés indivisément comme formant un tout.

Sur **Collective (Conscience).** — Dans cette locution, si courante chez Durkheim et ses disciples, il y aurait lieu de se demander ce qui subsiste du sens propre du mot *conscience.* Durkheim attribue-t-il à la conscience collective une *connaissance* de ses propres états ? On en peut douter. *Conscience* semble signifier ici simplement « siège de phénomènes psychiques » (peut-être inconscients) ; c'est comme un synonyme positiviste d'*âme.* — Noter encore que Durkheim a établi une distinction entre *conscience collective et conscience sociale :* v. *Division du Travail*, 2e éd., p. 46. **(E. Leroux.)**

Durkheim a employé l'expression « conscience collective » pour désigner deux faits : 1° que des représentations et sentiments sont élaborés en commun, et par suite diffèrent des états qu'élabore une conscience isolée ; par suite aussi, sont en quelque mesure extérieurs à chacune de ces consciences individuelles prises isolément. C'est ici la conscience, en tant que sujet conscient, qui est dite *collective.* Cf. surtout l'article *Représentations individuelles et représentations collectives* (1898)

COLLECTIVISME (D. *Kollectivismus ;* E. *Collectivism ;* I. *Colettivismo ;* mais usité surtout en France).

A. Néologisme. Le terme a été créé au Congrès de Bâle (1869) pour opposer au socialisme d'État, représenté par les marxistes, allemands surtout, le socialisme non étatiste, non centralisateur, représenté surtout par les délégués Français, Belges, Suisses, etc. Il a été employé pour la première fois par le journal suisse *Le Progrès*, du Locle, daté du 18 septembre 1869.

B. Il a été détourné de ce sens spécial par des causes individuelles : Jules Guesde, d'abord affilié à l'école collectiviste-**A** du Jura, continua à désigner sa doctrine par le même nom, bien qu'il l'eût personnellement transformée considérablement dans le sens du marxisme. Et, par suite de l'influence exercée en France par sa propagande, le socialisme marxiste révolutionnaire y fut connu sous le nom de *collectivisme*.

C. Il en est résulté que le mot tend à se substituer dans le langage courant au terme socialisme, en le précisant et en le restreignant. Par opposition au socialisme au sens large (Leroux, Fourier, Owen, etc.), il s'applique à un régime social caractérisé au point de vue politique par le principe démocratique ; et au point de vue économique par le fait que la propriété des moyens et des instruments de production est collective, c'est-à-dire appartient soit à des sociétés de production, soit aux communes, soit même à l'État (malgré l'origine du mot). Voir Vandervelde, *Le collectivisme et l'évolution économique*. Le caractère révolutionnaire, à son tour, en est effacé : c'est ainsi que dans son ouvrage *Le socialisme réformiste français*, expressément consacré à marquer ce qui le sépare des révolutionnaires, A. Millerand se déclare collectiviste et définit le collectivisme par la substitution nécessaire et pro-

---

recueilli dans *Sociologie et philosophie*, notamment p. 35-36 ; — 2° que, par leur objet, ces représentations et sentiments peuvent également être *collectifs* lorsque c'est le groupe lui-même ou ce qui se passe en lui qui est confusément perçu. Tel serait notamment le cas des représentations religieuses ; voir en particulier *Formes élémentaires*, 1re édition, p. 295 et suiv., 329 et suiv. — Quant à la distinction de la « conscience collective » et de la « conscience sociale », elle ne me paraît jouer aucun rôle dans ses conceptions ultérieures. **(P. Fauconnet.)**

Sur **Collectivisme, A.** — Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. James Guillaume, membre du Congrès de Bâle. Dans les notes qu'il a bien voulu me communiquer, il cite la lettre suivante à lui adressée en décembre 1869 par son collègue Varlin : « Les principes que nous devons nous efforcer de faire prévaloir (dans le journal *La Marseillaise*) sont ceux de la presque unanimité des délégués de l'Internationale au Congrès de Bâle, c'est-à-dire le collectivisme ou le communisme non-autoritaire. » **(A. L.)**

Sur **Collectivisme, C.** — « Le mot collectivisme s'est primitivement substitué non au mot *socialisme*, mais au mot *communisme* (peut-être par crainte d'effrayer les timides). Les socialistes de l'Internationale formaient en 1869 trois écoles : mutuellisme (proudhonien), marxisme ou communisme d'État, et collectivisme. A partir de 1878 ou 1880 on ne trouve plus dans le socialisme que deux écoles bien tranchées : marxisme, appelé désormais collectivisme (tout en restant la doctrine du socialisme d'État), et communisme anarchiste ou chez quelques-uns anarchisme (ancien collectivisme). Entre les deux se trouvent les groupements à tendances mal définies qu'on peut désigner sous le nom de syndicalisme. » (*Lettre* de M. James Guillaume.)

gressive de la propriété sociale (soit nationale, soit municipale) à la propriété capitaliste (p. 25-27).

CRITIQUE

Il y aurait lieu de distinguer : 1° le régime collectiviste ; 2° la doctrine suivant laquelle ce régime tend nécessairement, en fait, à se substituer au régime capitaliste ; 3° la doctrine suivant laquelle ce régime est supérieur, en droit, à la propriété capitaliste, soit au point de vue du bonheur, soit au point de vue de la justice.

Rad. int. : 1° Kolektivaj ; 2° Kolektivig ; 3° Kolektivism.

COLLIGATION, E. *Colligation ;* D. *Kolligation ;* I. *Colligazione.*

A. Terme usuel en anglais (réunion, collection, alliance), mais qui a été pris par WHEWELL en un sens technique : il désigne ainsi l'opération de l'esprit qui réunit en une conception synthétique unique un ensemble de faits séparément observés ; par exemple l'idée d' « orbite elliptique », condensant toutes les observations faites sur les positions d'une planète. Voir, entre autres textes, *Philosophy of the Inductive sciences*, I, « Aphorisms concerning science », n° 1.

B. J. S. MILL, en discutant l'idée de Whewell, a fait prendre à cette expression un sens quelque peu différent : tandis que pour celui-ci la colligation se confondait avec l'induction, MILL tient à les distinguer nettement. Pour lui, la première se réduit à une simple « description » des faits observés, « which enables a number of details to be summed up in a single proposition[1] ». *Logic*, III, II, § 4. (Exemple du navigateur et de l'île, donné au paragraphe précédent.) La seconde suppose de plus une extension à l'inconnu et au futur. La colligation se fait par un « guess », ou par une série de « guesses » (d'actes analogues à celui par lequel on devine le mot d'une énigme), continués jusqu'à ce que l'on tombe sur l'interprétation qui convient ; elle peut admettre, par suite, des solutions diverses et également satisfaisantes ; l'induction proprement dite, au contraire, se fait méthodiquement, et vise à l'explication ainsi qu'à la prévision des phénomènes ; elle comporte une *preuve*, et par suite ne saurait admettre des hypothèses équivalentes (au sens **B** du mot *hypothèse**).

De ce long passage de Mill, et de sa discussion avec Whewell, beaucoup

1. « ... qui permet de résumer une multiplicité d'observations partielles en une proposition unique. » Il faut bien remarquer que les mots *description*, *descriptive operation*, employés ici par Mill, n'ont pas exactement le même sens en anglais qu'en français : ils se rapprochent beaucoup de l'idée de *définition*, de *caractérisation*.

Sur **Collectivisme** (Critique). — Il est fréquent chez les contemporains de trouver le mot *collectivisme* opposé au mot *communisme*. On entend alors par le premier la mise en commun et l'organisation des moyens et des instruments de production seulement ; par le second, la mise en commun des produits et des moyens de jouissance. La première doctrine concernerait alors les méthodes de production, la seconde les formules de répartition.

Cette opposition serait utile à conserver avec cette signification. **(E. Halévy. — M. Sembat. — C. Hémon.)**

La même opposition, mais interprétée un peu différemment, se retrouve chez E. VANDERVELDE : « En partant de la notion du besoin, de la valeur d'usage, et en se fondant sur le droit à l'existence, les *communistes* disent : De chacun selon ses facultés, à chacun selon ses besoins. — Se fondant au contraire sur la notion du travail, de la valeur d'échange, les *collectivistes* (au sens étroit du mot), répondent : A chaque travailleur le produit intégral de son travail. » (*Le Collectivisme et l'évolution économique*, 191.)

plus complexe qu'on n'a pu l'indiquer dans le résumé précédent, il est résulté que le mot *colligation* a souvent été pris, depuis lors, pour désigner la simple réunion des faits, l'induction complète, ou *totalisante*, par opposition à l'*induction amplifiante** ou baconienne. Mais telle n'était pas l'intention primitive de Whewell en introduisant l'usage de ce mot dans la méthodologie.

COLLOCATION, D. E. *Collocation ;* I. *Collocazione.*

Position d'un corps matériel par rapport aux corps voisins. Se dit particulièrement des conditions initiales de position qui, joints à une loi de mouvement, déterminent une suite de positions ultérieures. Cf. *Lieu**.

COLLUSION, L. *Collusio* (de *cum, ludere*) : accord secret pour jouer quelqu'un ; connivence ; — D. E. *Collusion ;* I. *Collusione.*

A. Primitivement, terme juridique : entente (surtout entre adversaires apparents) en vue de tromper un tiers dans une affaire judiciaire.

B. Très récemment (en prenant *ludere* dans un autre sens, celui où l'on parle par exemple des jeux de la lumière et de l'ombre) : union de deux forces ou de deux activités dans un effet commun qui a quelque chose d'illusoire. « Nous avons affaire ici à la collusion d'un devenir extérieur, fait d'états qui ne cessent de passer... et de ce devenir intérieur, fait d'opérations qui intègrent successivement tous ses moments. » L. LAVELLE, *Du temps et de l'éternité*, p. 110.

COMBINAISON, L. *Combinatio ;* D. *Kombination ;* E. *Combination ;* I. *Combinazione.*

A. Sens primitif et étymologique : association d'objets deux à deux. (LEIBNIZ, *De Arte combinatoria*, 1666, écrit par analogie avec ce mot : *con3natio* pour *conternatio*[1], etc.)

B. Sens général et usuel : on appelle combinaisons de m objets n à n ($m \geqslant n$) tous les ensembles qu'on peut former en prenant n de ces objets, sans tenir compte de leur ordre, de sorte que deux combinaisons quelconques diffèrent par la nature des objets qu'elles contiennent.

Rad. int. : Kombin.

COMBINATOIRE, L. *ars combinatoria ;* D. *Combinatorik ;* pas de terme spécial dans les deux autres langues.

A. Science mathématique qui a pour objet de former par ordre toutes les combinaisons* possibles d'un nombre donné d'objets, de les dénombrer, et d'en étudier les propriétés et les relations.

B. Pour LEIBNIZ, cette même science, appliquée aux concepts de tout ordre, et constituant ainsi la partie synthétique de la logique, de sorte qu'elle se confond avec l'art d'inventer.

Rad. int. : Kombinatori.

1. Combinaison trois à trois.

Sur **Collusion.** — En raison de son origine, le mot a un sens péjoratif : il emporte une idée d'erreur provoquée, ou de sophisme. Il a même été employé jadis en anglais à peu près au même sens que *fallacy*, mais ce sens a disparu (MURRAY, sub v°). Dans le texte cité de M. LAVELLE, il conserve cet import, « car, dit-il, « le devenir extérieur où les états ne cessent de passer » est évoqué ici, et dans tout le livre, comme une forme d'existence dégradée par rapport au « devenir intérieur, fait d'opérations qui intègrent successivement tous ses moments » ; de telle sorte que la vie, participant à la fois de l'un et de l'autre, porte en elle un caractère d'ambiguïté, qui lui permet tantôt de s'abaisser jusqu'au niveau de la matière, tantôt de devenir le véhicule de l'esprit. (Extrait d'une lettre de M. **Louis Lavelle** à M. Lalande, au sujet de cet article.)

COMMUN, D. *Gemein ;* E. *Common ;* I. *Comune.*

Qui appartient à la fois à plusieurs sujets. Cf. *Propre**. Il y a lieu de distinguer : *a*, la communauté *physique* ou réelle (le centre est le point commun de tous les rayons) ; *b*, la communauté *logique* ou idéale (la sensibilité est commune à l'homme et à l'animal). Les deux sens ne se confondraient que dans l'hypothèse platonicienne où toute ressemblance viendrait d'une *participation* effective à une seule idée, qui serait par conséquent commune, au sens *a*.

Logistique. La *classe commune* aux classes *a* et *b* est par définition le produit logique *ab* (Peano).

Commun (sens), voir **Sens.**

Communes (notions), κοιναὶ ἔννοιαι, Euclide. Axiomes*, Principes rationnels*. « Il s'agit de savoir... si l'âme contient originairement les principes de plusieurs notions et doctrines que les objets externes réveillent seulement dans les occasions, comme je le crois avec Platon, etc. Les mathématiciens les appellent *Notions communes.* » (Leibniz, *Nouv. Ess.*, Avant-propos, § 2.) S'est aussi employé pour *concepts.* Voir *Idée**, Critique.

1. COMMUNAUTÉ, D. *Gemeinschaft* (au sens de « société », *Gemeinde*) ; E. *Community ;* I. *Comunità.*

A. Caractère de ce qui est commun. Spécialement, rapport social consistant en ce que des biens, matériels ou spirituels, sont possédés en commun : « La communauté des femmes et des enfants » chez Platon ; le « régime de la communauté » opposé, dans le droit matrimonial, à la séparation de biens ou au régime dotal ; « une parfaite communauté de sentiments », etc.

B. Groupe social caractérisé par le fait de vivre ensemble, sur des biens ou des ressources qui ne sont pas propriété individuelle. « Une communauté religieuse. »

C. Biens possédés indivisément, particulièrement entre époux (voir ci-dessus, **A**).

Rad. int. : **A.** Komunes ; **B.** Komuneyo ; **C.** Komunaj.

2. « Communauté », D. *Gemeinschaft.* Dans Kant, l'une des *catégories** de l'entendement, la troisième des catégories de relation. Elle est définie : « Wechselwirkung zwischen dem Handelnden und Leidenden[1]. » *Raison pure*, Analyt. transc., 96. Elle correspond au jugement disjonctif (100), et fonde la troisième *analogie** *de l'expérience* ou principe de la communauté, *Grundsatz der Gemeinschaft :* « Alle Substanzen, sofern sie zugleich sind, stehen in durchgängiger Gemeinschaft, d. i. Wechselwirkung unter einander[2]. » (*Raison pure*, Analyt. transc., 196.)

1. « Action réciproque entre l'agent et le patient. » — 2. « Toutes les substances, en tant qu'elles existent simultanément, ont ensemble une communauté universelle, c'est-à-dire une action réciproque. »

Sur **Communauté, 1.** — Ferdinand Tönnies (Kiel) a opposé en un autre sens *communauté (Gemeinschaft)* et *société (Gesellschaft).* « Est *communauté* tout ce qui, dans les créations de la pensée ou de la représentation sociale des hommes, est naturel ou spontané ; *société*, tout ce qui est l'effet de l'art » (au sens de technique sociale organisée)... Telle est, par exemple, la différence entre le troc et le commerce, l'hospitalité amicale et l'industrie hôtelière, la production exercée pour les besoins du producteur et la production capitaliste. » (Extrait d'une lettre et d'une note de M. **F. Tönnies.)** Dans son ouvrage *Gemeinschaft und Gesellschaft* (1887 ; 3e éd., 1919) il donne pour type de « communauté » les actes d'hostilité ou d'entr'aide déterminés par des relations permanentes et préexistantes, telles

COMMUNION, D. Sans équivalent exact ; par approximation *Übereinstimmung* au sens **A,** *Gemeinschaft* au sens **B ;** — E. *Communion :* I. *Comunione.*

A. Similitude de sentiments, d'idées, de croyances entre deux ou plusieurs personnes qui ont conscience de cette similitude.

B. Interattraction ou groupement fondé sur cette similitude : « Dans ces groupements, qui sont des communions, c'est par toute leur humanité que les hommes se lient entre eux ; il n'y a pas, comme dans la société, échange de services au sens propre du terme, mais création d'une atmosphère qui donne à chacun des associés une sorte de bien-être moral. » E. Bréhier, *Société et communion*, communication à l'Académie des Sciences morales et politiques, 30 octobre 1944, p. 5.

Rad. int. : Komuni.

COMMUNISME, D. *Kommunismus ;* E. *Communism ;* I. *Communismo.*

A. L'état social décrit dans la *République* de Platon, en ce qui concerne la classe des Gardiens de l'État (guerriers et magistrats).

B. Toute organisation économique et sociale dont la base est la propriété commune par opposition à la propriété individuelle et l'intervention active de la société dans la vie des individus.

C. Spécialement (*Manifeste communiste* de Karl Marx et Engels, 1847) : doctrine caractérisée par l'abolition de la propriété foncière individuelle et de l'héritage ; la socialisation des moyens de transport et de production ; l'éducation publique ; l'organisation du crédit par l'État et l'enrôlement des travailleurs sous la direction de celui-ci.

CRITIQUE

Ce terme au sens général est à la fois vague et énergique ; il évoque une socialisation complète, non seulement des moyens de production, mais des objets de consommation ; il s'associe même fortement (par le platonisme, peut-être mal compris ou exagéré) à l'idée d'une dissolution de la famille, à celles d'une séparation totale des parents et des enfants, et d'une éducation commune donnée à ceux-ci par l'État. — Cette signification n'est cependant pas constante : Franck oppose les *communistes*, qui ne réforment que la propriété, aux *phalanstériens*, qui détruisent aussi la famille. (V° *Société*, 1625ᵇ.) Mais cette distinction paraît peu usitée. Le mot, actuellement, est surtout employé pour désigner les doctrines, d'origine marxiste, du soviétisme russe.

Rad. int. : Komunism.

---

que la parenté, la sujétion politique, etc. ; il y a « société » au contraire si ces mêmes actes sont dictés par la réciprocité qu'on obtient, ou qu'on attend, de tels ou tels individus.

Sur **Communion.** — Littré définit la « communion » : « croyance uniforme de plusieurs personnes, qui les unit sous un même chef dans une même église ». (Il n'indique, outre ce sens, que celui qui concerne l'Eucharistie.) — Darm. et Hatz. disent, plus largement, « union de ceux qui professent la même croyance ». — Le *Dictionnaire* de l'Académie (1932) : « Union de plusieurs personnes dans une même foi. Par extension, on dit aussi : *être en communion d'idées, de sentiments, avec quelqu'un*, partager les mêmes idées, les mêmes sentiments. »

Sur **Communisme.** — Je ne trouve pas très exact de faire intervenir l'État, pour l'organisation du crédit, du travail, de l'éducation, dans la définition du communisme. L'idéal communiste, chez Marx et chez Lénine, est anarchiste, si important que soit le rôle qu'ait à jouer l'appareil étatique dans la période de

1. **COMMUTATIVE (Justice),** L. *Commutativa justitia*, saint THOMAS D'AQUIN ; D. *Ausgleichende Gerechtigkeit*, EISLER (traduisant le τὸ ἐν τοῖς συναλλάγμασι διορθωτικόν d'ARISTOTE ; voir plus bas).

On distingue communément la justice distributive et la justice commutative. La première, exercée par voie d'autorité, consiste dans la répartition des biens et des maux selon le mérite des personnes. La justice commutative, au contraire, consiste dans l'égalité des choses échangées, dans l'équivalence des obligations et des charges stipulées dans les contrats. Elle comporte la réciprocité, et, si elle était réalisée à l'état pur, exclurait l'intervention d'un tiers, tandis que cette intervention est la condition même de l'exercice de la justice distributive.

CRITIQUE

Ce mot tire son origine du commentaire de saint THOMAS D'AQUIN sur l'*Éthique* d'ARISTOTE. Celui-ci divise la « justice particulière » ainsi qu'il suit :

1° τὸ διανεμητικὸν δίκαιον = τὸ ἐν ταῖς διανομαῖς τιμῆς ἢ χρημάτων ἢ τῶν ἄλλων ὅσα μεριστὰ τοῖς κοινωνοῦσι τῆς πολιτείας (*Éth. Nic.*, V, 5, 1130^b.) Elle ne s'applique qu'à la distribution des avantages et des richesses sociales. Le texte latin et le commentaire la désignent sous le nom de *justitia distributiva.*

2° τὸ ἐν τοῖς συναλλάγμασι διορθωτικόν « [justitia] quae in commutationibus directiva ». — Par le terme συνάλλαγμα, Aristote entend : 1° les rapports juridiques volontaires, ou contrats, tels que vente, prêts, locations, etc. ; 2° les rapports juridiques involontaires (pour l'une des parties) qui résultent d'un crime : vol, adultère, meurtre, violences, etc. Le διορθωτικόν comprend donc le redressement des injustices consistant dans les bénéfices ou les pertes illégitimes par suite d'un contrat ; et le redressement des injustices venant d'un crime.

Au terme *justitia directiva* par lequel est traduit διορθωτικόν dans son texte

---

transition, proprement socialiste. « Le socialisme n'est autre chose que le stade immédiatement consécutif au monopole d'État capitaliste. En d'autres termes, le socialisme n'est que l'État capitaliste monopolisateur, mis au service de tout le peuple et cessant par là même, d'être monopole capitaliste. » — « Le communisme est le plus haut degré de développement du socialisme, car alors les hommes travaillent parce qu'ils comprennent la nécessité de travailler pour le bien de tous. » — « Ce qu'on appelle habituellement socialisme, Marx l'a appelé la première phase, ou phase inférieure, de la société communiste. Dans la mesure où les moyens de production deviennent propriété commune, on peut appeler cela *communisme*, à condition de ne pas oublier que c'est là un communisme incomplet. » Texte de LÉNINE, cités dans ZINOVIEV, *Le léninisme*, p. 205, 245. **(M. Marsal.)**

Mais dans quelle mesure a-t-on le droit de parler d'un « idéal communiste » comme d'un régime à atteindre ? Marx a fait remarquer que le socialisme scientifique, tel qu'il l'entend, est la constatation d'une transformation, et la prévision de sa prochaine phase, non l'effort vers une société idéale, et que toute spéculation sur celle-ci est une illusion réactionnaire, car elle emprunte ses matériaux à l'image des sociétés antérieures. **(A. L.)** Cf. *Collectivisme**, Observations.

Sur **Commutative** (justice). — De là résulte que parler d'un idéal de justice est équivoque. Ou bien l'autorité est posée d'abord, comme fait naturel et échappant à toute appréciation : l'idéal sera alors celui de la justice distributive. Ou bien, par un individualisme contractuel, on envisage d'abord des rapports entre les personnes, l'autorité étant mandatée et attachée aux fonctions sociales, non aux personnes : l'idéal est alors celui de la justice commutative. **(M. Marsal.)**

latin, saint Thomas d'Aquin substitue dans le commentaire *justitia commutativa* (tiré du mot *commutatio*, par lequel est traduit συναλλάγμα) : « Subdividit [Aristoteles] justitiam commutativam secundum differentiam commutationum... quaedam enim sunt voluntariae, quaedam involuntariae. » (Saint Thomas d'Aquin, *Œuvres*, édition d'Anvers, 1612, tome V, 62, D. E.)

Aristote et saint Thomas ne considèrent donc ici que la justice rendue par une *autorité*, et non la justice en tant que *principe* moral présidant aux rapports des hommes. La justice commutative telle que nous l'avons définie, au sens moderne, se retrouverait plutôt dans ce qu'Aristote appelle, d'après les Pythagoriciens, l'Ἀντιπέπονθος (*Nic.*, v, 8), impliqué, dit-il, dans toute κοινωνία et en particulier dans les κοινωνίαι ἀλλακτικαί. (Cf. Trendelenburg, *Historische Beiträge*, III, 399.)

Le sens étymologique du mot *Commutativa* a dû faire oublier par degrés le sens accidentel qui lui avait été donné dans ce passage, et engendrer l'acception usuelle ; et ceci d'autant plus facilement que la justice commutative (au sens moderne) est en même temps le *principe* qui préside à la partie civile du διορθωτικόν. On peut voir dans Chauvin, *Lexicon philosophicum* (1713), un usage intermédiaire de l'expression *Justitia Commutativa*, employée concurremment avec *Justitia Distributiva* et *Justitia Correctrix* (page 340[b] et suiv.).

2. COMMUTATIVE (loi), ou mieux **propriété,** D. *Kommutationsgesetz ;* E. *Commutative law ;* I. *Legge* (ou *proprietà*) *commutativa.*

Propriété d'une opération ou relation quelconque R consistant en ce fait que le résultat de cette opération est le même quel que soit l'ordre des termes :

$$[a \text{ R } b = b \text{ R } a]$$

Cette propriété appartient, par exemple, à l'addition et à la multiplication logiques, à l'addition et à la multiplication arithmétiques, etc.

Rad. int. : Komutativ.

COMPARAISON, D. *Vergleichung ;* E. *Comparison ;* I. *Comparazione.*

Opération par laquelle on réunit deux ou plusieurs objets dans un même acte de pensée pour en dégager les ressemblances ou les différences.

Terme fréquemment employé par Condillac et par son école. « Comme nous donnons notre attention à un objet, nous pouvons le donner à deux à la fois. Alors, au lieu d'une seule sensation exclusive, nous en éprouvons deux et nous disons que nous les comparons, parce que nous ne les éprouvons exclusivement que pour les observer l'une à côté de l'autre, sans être distraits par d'autres sensations : or, c'est proprement ce que signifie le mot comparer. La comparaison n'est donc qu'une double attention. » Condillac, *Logique*, partie I, ch. vii.

Rad. int. : Kompar.

COMPARATIVE *(Proposition).* D. *Vergleichend ;* E. *Comparative ;* I. *Comparativa.*

Proposition énonçant qu'un sujet possède tel ou tel caractère à un plus haut ou à un moindre degré qu'un autre sujet. Cf. *Composé**, *Exponible**.

Analysée dans la *Logique* de Port-Royal, 2[e] partie, ch. x, § 3.

Comparative *(Méthode).* Mêmes équivalents étrangers.

Celle qui procède par des comparaisons entre des formes diverses d'une

---

Sur **Comparaison.** — Il y a lieu de remarquer que la double attention définie par Condillac ne suffit pas à produire la comparaison, mais qu'il faut de plus l'intention d'en considérer, comme il est dit ci-dessus, les ressemblances et les différences. **(M. Bernès.)**

même classe de phénomènes, d'une même espèce d'êtres, d'un même organe, d'une même fonction, etc. « La méthode comparative est l'instrument par excellence de la méthode sociologique. L'histoire, au sens usuel du mot, est à la sociologie ce que la grammaire grecque, ou la grammaire latine, ou la grammaire française, traitées séparément les unes des autres, sont à la science nouvelle qui a pris le nom de grammaire comparée. » E. DURKHEIM, « Sociologie et sciences sociales », dans *La méthode dans les sciences*, tome I, 282 (2e édition, 329).

COMPARÉ, D. *Vergleichend* (comparant) ; E. *Comparative ;* I. *Comparato.*

Se dit des sciences dont la méthode est comparative*, au sens défini ci-dessus. « Anatomie comparée. » — « Psychologie comparée. » (Voir Psychologie*.)

CRITIQUE

L'emploi de ce mot paraît d'abord assez impropre en ce sens. On attendrait plutôt *comparative* ou *comparante*. *Comparée* s'explique par le double emploi des noms de sciences, qui finissent par désigner aussi leur objet : « L'anatomie des mammifères », par exemple, se dit aussi des structures anatomiques qui leur sont propres.

COMPENSATION (loi ou principe de).

A. Autre nom, plus rare, de la loi dite « des grands nombres ». — « [Les Anciens] ne paraissent pas avoir soupçonné l'existence d'un principe de compensation qui finit toujours par manifester l'influence des causes régulières et permanentes, en atténuant de plus en plus celle des causes irrégulières et fortuites ». COURNOT, *Théorie des chances et des probabilités*, ch. IX, § 103.

B. Nom donné par M. LAVELLE à la solidarité de toutes les actions particulières au sein de l'Être total : « Il règne dans le monde une loi merveilleuse d'universelle compensation, qui trouve une double expression dans le déterminisme des phénomènes et dans l'harmonie du monde moral. » L. LAVELLE, *La présence totale*, 217.

« Compensations (théorie des). » Doctrine soutenue par le philosophe français AZAÏS et suivant laquelle la somme totale du bonheur et du malheur est nécessairement la même pour chaque individu, et même pour chaque société. (*Les compensations dans les destinées*, 1808 ; etc.)

« COMPLET. » Une notion, chez LEIBNIZ est dite *complète*, lorsqu'elle représente entièrement et exactement son objet individuel. Une notion incomplète est toujours abstraite.

1. COMPLEXE, adj., D. *Zusammengesetzt, complex ;* E. *Complex ;* I. *Complesso.*

A. Qui comprend plusieurs éléments, et même en général un grand nombre d'éléments.

B. LOGIQUE. Un terme est dit complexe si le mot principal qui le constitue est accompagné soit d'une *explication*, soit d'une *détermination* (Ex. : 1. L'homme, qui est un animal raisonnable... 2. Un corps qui est transparent...). *Logique de Port-Royal*, I, 8. Ed. Charles, p. 81.

Une proposition est dite complexe si le sujet ou l'attribut sont complexes (voir *Modal**). *Ibid.*, II, 5, p. 158.

Un syllogisme est dit complexe quand un des termes au moins de la conclusion étant complexe, les parties composant ce terme se trouvent séparées dans les prémisses (Ex. : La loi divine commande d'honorer les rois ; Louis XIV est roi ; donc la loi divine commande d'honorer Louis XIV). *Ibid.*, III, 9, p. 269.

Port-Royal, dans tous ces cas, emploie comme substantif *complexion* et non *complexité*.

2. COMPLEXE, subst. D. *Komplex ;* E. *Complex ;* I. *Complesso.*

A. Système physique ou logique

composé d'éléments distincts, organisés par des relations définies.

B. Spécialement, dans la terminologie de la *Psychanalyse**, terme créé par le Dr JUNG, de Zurich : « eine Gruppe von zusammen gehörigen, mit Affekt besetzten Vorstellung selementen[1] » qui, par le refoulement, prend une sorte d'autonomie et détermine des rêves, des névroses, etc. S. FREUD, *Über Psycho-analyse*, p. 30.

Nombre complexe. On appelle ainsi, au sens général, un nombre composé (par une opération que l'on assimile à l'addition arithmétique) de n nombres dont chacun est relatif à une unité spéciale (hétérogène) qu'il est censé multiplier. Si l'on met en évidence ces unités, le nombre complexe à n unités principales prend la forme générale :

$$a_1 u_1 + a_2 u_2 + \dots + a_n u_n$$

$a_1, a_2, \dots a_n$ étant des nombres ordinaires, et $u_1, u_2, \dots u_n$ les symboles des n unités.

En un sens plus spécial, les nombres complexes de l'algèbre ordinaire (appelés aussi : nombres *imaginaires**) sont des nombres complexes à 2 unités principales, 1 et i, caractérisés par la loi multiplicative suivante :

$$i^2 = -1$$

(d'où la forme $\sqrt{-1}$ attribuée autrefois à l'unité « imaginaire » i).

Rad. int. : Kompleks.

1. Un groupe d'éléments de représentation associés en un tout et pourvus d'une puissance affective.

COMPORTEMENT, D. *Verhalten ;* E. *Behaviour ;* I. *Comportamento.*

Terme nouvellement introduit dans la langue philosophique pour désigner l'objet de la « psychologie de réaction » (appelée souvent, d'un terme impropre, « psychologie objective ». Voir *objectif** et *psychologie**). Le *comportement* d'un être est l'ensemble des réactions globales de son organisme, tant communes à l'espèce que particulières à l'individu.

Ed. CLAPARÈDE a proposé de réserver le nom de *conduite* aux réactions non stéréotypées dans l'espèce, mais y compris celles qui sont stéréotypées chez l'individu par l'habitude. *(Note sur la 3e édition du Vocabulaire.)* Cette distinction paraît être entrée actuellement dans l'usage.

Rad. int. : Komport.

Sur **Comportement.** — Le sens donné par Claparède à *conduite* n'est-il pas un peu trop étroit ? Il y a des conduites qui ne sont pas exclusivement individuelles. **(C. Parodi.)**

Comportement s'étend plus loin que conduite ; il peut se dire du mouvement des insectes attirés par la lumière, du mouvement circulaire des chenilles processionnaires, etc. C'est surtout un terme technique, ce qui fait que l'emploi large du mot *conduite* n'a rien de choquant. C'est celui qui convient le mieux au point de vue des distinctions fondées sur la prédominance de certaines actions particulières : c'est ainsi qu'il y aura des conduites de l'attente, des conduites du triomphe, etc. **(Pierre Janet.)**

M. Daniel **Lagache,** dans son cours sur *La conduite humaine*, à la Sorbonne (1948-1949) a critiqué toutes les distinctions faites entre *conduite* et *comportement*, et n'a retenu que le premier de ces deux mots. Voir *Bulletin du groupe d'études de psychologie*, 3e année, no 1.

Dans *conduite*, au sens usuel, il y a toujours une nuance venant du sens primitif de *conduire :* gouverner, diriger. Cf. « conducteur », « la conduite d'une affaire, d'une démonstration ». — « Avoir de la conduite », c'est se gouverner, ne pas se laisser aller à ses instincts ou ses impulsions ; l' « inconduite » est proprement l'absence de cette direction de soi-même. **(A. L.)**

COMPOSÉ, D. *Zusammengesetzt ;* E. *Compound ;* I. *Composto.*

A. Formé de plusieurs parties. (S'emploie aussi substantivement.)

B. Logique. Un terme est dit composé s'il est formé de plusieurs termes unis par *et* ou par *ou.* Une proposition est dite composée : 1°) quand le sujet, l'attribut ou tous deux ensemble sont composés ; 2°) quand le verbe est composé, p. ex. : « Amicitia pares aut accipit, aut facit » ; 3°) quand elle est conditionnelle, causale, relative, discrétive, exclusive, exceptive, comparative, inceptive ou désitive, *Logique de Port-Royal*, II, 9 et 10.

Rad. int. : Komposit.

Sens composé. Celui où deux parties d'une même expression doivent être entendues comme s'appliquant ensemble au même sujet : s'oppose au *sens divisé*, dans lequel elles s'y appliquent séparément. P. ex. dans « Les aveugles n'y voient pas », la phrase est prise au sens composé ; dans le passage de l'Évangile : « Les aveugles voient, les sourds entendent, etc. », la phrase est prise au sens divisé.

Le *passage du sens composé au sens divisé*, ainsi entendu (ou réciproquement), est un des sophismes distingués par Aristote, qui parle des ambiguïtés παρὰ τῆν διαίρεσιν *(secundum divisionem)* et qui ajoute : « ὁ γάρ αὐτὸς λόγος διῃρημένος καὶ συγκείμενος οὐκ ἀεὶ ταὐτὸ σημαίνειν ἂν δόξειεν ». *Sophismes*, 166ᵃ35. La *Logique de Port-Royal* le définit par des exemples : « Ceux-là raisonneraient mal qui se promettraient le ciel en demeurant dans leurs crimes parce que Jésus-Christ est venu pour sauver les pécheurs et qu'il dit dans l'Évangile que les femmes de mauvaise vie précéderont les Pharisiens dans le royaume de Dieu ; ou qui, au contraire, ayant mal vécu, désespéreraient de leur salut... parce qu'il est dit que la colère de Dieu est réservée à tous ceux qui vivent mal. Les premiers passeraient du *sens divisé* au *sens composé* en se promettant, quoique toujours pécheurs, ce qui n'est promis qu'à ceux qui cessent de l'être ; et les derniers passeraient du *sens composé* au *sens divisé*, en appliquant à ceux qui ont été pécheurs, et qui ont cessé de l'être... ce qui ne regarde que les pécheurs qui demeurent dans leurs péchés. » (3ᵉ partie, ch. xix, § 6.)

« COMPOSSIBLE. » Terme relatif, employé particulièrement dans le système de Leibniz. Tous les *possibles** ne sont pas *compossibles**, c'est-à-dire tels qu'ils puissent être réalisés à la fois (dans le même monde). *Compossibilitas* et *compossibilis* (συνδυνατός) sont indiqués par Goclenius comme des termes de scolastique barbares, à éviter. *Verbo*, 425ᵃ.

1. COMPRÉHENSION, L. *Comprehensio ;* D. *Comprehension, Inhalt ;* E. *Comprehension*, quelquefois *Signification* (recommandé par Baldwin) ; — I. *Comprensione.* — Cf. *Extension**, *Intension**.

Ensemble des caractères qui appartiennent à un concept ; ce qui peut s'entendre en divers sens :

A. Ensemble de tous les caractères communs à tous les individus appartenant à une classe* donnée : *Compréhension totale.* — On peut aussi la définir comme l'ensemble des prédicats de toutes les propositions vraies ayant un terme donné pour sujet.

B. Ensemble des caractères constituant la *définition** du concept : *compréhension décisoire.*

Sur **Composé (sens).** — Remarquer que la formule d'Aristote couvre un sens plus large que les exemples de Port-Royal.

Sur **Compossible.** — M. **Léon Robin** pense que ce mot peut avoir été créé sur le modèle de *confatal** (συνειμάρμενον, Chrysippe).

C. Ensemble des caractères compris dans la définition et de ceux qui en découlent logiquement : *compréhension implicite.*

D. Ensemble des caractères qu'évoque dans un esprit déterminé, ou chez la plupart des membres d'un groupe, l'emploi d'un terme donné : *compréhension subjective.*

E. Ensemble formé non seulement par les caractères qui sont communs à tous les individus de la classe, mais par les groupes de caractères qui appartiennent d'une manière alternative à ceux-ci : comme par exemple, pour un triangle, d'être nécessairement soit acutangle, soit rectangle, soit obtusangle ; pour un vertébré, d'être soit mammifère, soit oiseau, soit reptile, soit batracien, soit poisson. Voir HAMELIN, *Essai*, ch. IV, § 1, et, d'une manière indépendante de toute théorie, GOBLOT, *Logique*, ch. III, § 71. Nous pensons que pour éviter toute équivoque, il serait bon d'adopter ici encore un adjectif distinctif, et de dire : *compréhension éminente.*

Rad. int. : Kontenaj (total, decidal, etc.)

2. COMPRÉHENSION, D. *Verständniss ;* E. *Comprehension ;* I. *Comprensione.*

A. Acte de comprendre* dans tous les sens.

B. Faculté de comprendre* dans tous les sens.

Ce terme est équivoque, en raison de ces divers sens, et de plus en raison de l'usage logique du mot. Il n'est donc pas recommandable.

COMPRENDRE, D. *Verstehen ;* E. *to comprehend, to understand ;* I. *Comprendere.*

En parlant de l'esprit :

A. Poser un objet de pensée comme défini, et notamment penser un signe en tant que présentant une signification. On voit les caractères d'une langue inconnue, mais on ne les comprend pas.

B. Reconnaître qu'un fait ou une proposition sont logiquement contenus dans une formule générale déjà admise.

C. Au sens le plus fort, reconnaître que ce que l'on déclare « comprendre » est tel qu'il ne pourrait être autrement et que son contradictoire serait absurde.

Sur **Compréhension.** — Voici, *in extenso*, le texte d'Edmond GOBLOT mentionné ci-dessus :

« Un vertébré n'est pas un animal qui n'a ni poils, ni plumes, ni écailles : c'est un animal dont les appendices tégumentaires peuvent avoir les formes poils, plumes, écailles. Un mammifère n'est pas un animal qui n'a ni ongles, ni doigts, mais un animal dont les doigts et les ongles sont, ou séparés, et doués de mouvements plus ou moins indépendants, ou diversement rassemblés en deux groupes ou en un seul. La généralité ne résulte pas de l'absence d'un caractère dans le concept, mais de son indétermination. Et cette indétermination, que réserve le silence de la définition, est, dans la *compréhension* du concept, la possibilité de telles et telles déterminations, et leur *possibilité conditionnelle*, c'est-à-dire les conditions positives et définies de chacune de ces déterminations possibles. » GOBLOT, *Traité de Logique*, ch. III, § 71. — Il propose de réserver à ce sens le terme *compréhension* (des idées), et de dire au sens **A, B, C,** *connotation* (des concepts). Mais ces mots sont déjà pris dans tant de sens qu'il paraît impossible de faire accepter dans l'usage commun cette spécialisation ; et bien qu'elle date de vingt-cinq ans, la proposition semble être restée sans effet. L'emploi d'adjectifs ajoutés au mot compréhension est donc bien préférable.

L. Couturat avait proposé, dans le fascicule 4 du présent vocabulaire, publié en 1903, d'appeler *compréhension d'une proposition* l'ensemble des propositions dont l'assertion est impliquée dans l'assertion de celle-ci, autrement dit l'ensemble

Pour ces trois premiers sens, cf. *Expliquer**.

D. A l'égard des sentiments ou de la conduite d'autrui : se mettre à sa place, sentir sympathiquement ce qu'il y a en eux de justifiable. Ce sens appartient plutôt à la langue courante qu'à celle de la philosophie. Voir cependant les observations ci-dessous.

En parlant des choses, ou des idées :

E. Contenir comme parties.

Rad. int. : **A.** Kompren ; **B, C.** Intelekt ; — **E.** Inklus.

CONATION, D. *Streben* [Équivalence imparfaite : cf. Baldwin, *sub v°*] ; E. *Conation ;* I. *Conato.*

Mot rare en français. Il est à peu près synonyme d'*effort** ou de *tendance** ; mais *effort* appartient plutôt au vocabulaire des philosophies de l'action* (voir texte et Appendice à la fin de cet ouvrage), et *tendance* s'applique plus spécialement aux inclinations et passions. *Conation* présente plutôt l'idée de l'effort comme un fait qui peut recevoir, soit une interprétation volon-

---

de ses conséquences logiques. Ce sens, disait-il, doit être adopté au même titre que le sens **A,** en vertu de l'analogie complète des concepts et des propositions (cf. du même auteur *L'Algèbre de la logique*, § 2). — **J. Lachelier** avait répondu que ce sens nouveau ne serait pas sans inconvénient, les conséquences logiques pouvant être tirées, soit de la compréhension de l'attribut (Pierre est homme, donc raisonnable), soit de l'extension du sujet (tout homme est raisonnable, donc Pierre l'est). — Le sens en question n'ayant obtenu depuis lors aucune place dans le langage philosophique contemporain, il a semblé qu'il y avait lieu d'en alléger le corps du vocabulaire et de le mentionner ici seulement.

Sur **Comprendre.** — On nous a signalé comme ne rentrant pas dans ces diverses définitions le fait de comprendre l'action d'un homme en sachant quel est son but **(J. Lachelier)** et celui de rattacher un fait à un autre considéré comme cause **(P. Lapie).** — Mais la cause finale est bien contenue dans la formule **B,** car si le gain explique et fait comprendre l'acte de l'avare, c'est en tant que nous connaissons déjà par une généralisation antérieure l'attrait de la richesse ; et quant à la cause efficiente, ou bien elle se ramène à l'identité et rentre alors dans le cas **C ;** ou bien elle est une généralisation empirique et elle n'est comprise alors que sous la forme **B. (A. L.)**

Une distinction, et même une opposition, a été faite entre les termes *comprendre* et *expliquer*, sous l'influence des théories de l'*Einfühlung* et de l'existentialisme. Rickert distingue « l'*explication*, qui cherche à déterminer les conditions d'un phénomène, et la *compréhension*, par laquelle l'esprit connaissant réussit à s'identifier aux significations intentionnelles, essentielles à l'activité historique, concrète, d'un homme. » Le Senne, *Caractérologie*, 27. — « Si quelqu'un n'avait jamais été capable de la moindre méchanceté, il ne saurait pas ce que c'est que la méchanceté ; et s'il ne savait pas ce que c'est que la méchanceté, il serait incapable, tout en continuant d'être sensiblement incommodé par les effets de la méchanceté, comme il l'est, par exemple, par des piqûres de guêpe, d'éprouver à l'égard des malicieux, des querelleurs, des intrigants insidieux et des empoisonneurs perfides, la moindre haine, le moindre mépris. » Klages, *Les principes de la caractérologie*, 31. — Expliquer un délire n'est pas encore le comprendre et inversement. L'opposition semble donc rejoindre celle de l'intuition sympathique et de l'entendement discursif, de l'abstrait rationnel et du concret existentiel. **(M. Marsal.)** Cf. É. Bréhier, *Transformation de la philosophie française*, p. 150. — Mais il faut remarquer qu'en allemand *erklären* a un sens moins fort que le français *expliquer*, et veut dire aussi exposer ou déclarer.

tariste, soit une interprétation intellectualiste — peut-être par suite de sa parenté avec *conatus*, employé dans ce sens par SPINOZA : « Conatus, quo unaquaeque res in suo esse perseverare conatur, nihil est praeter ipsius rei actualem essentiam. » *Éthique*, III, prop. 7.

CRITIQUE

Il serait bon de conserver ce mot pour désigner l'effort, la tendance ou la volonté, en convenant de l'employer comme un terme commun et *neutre*, ne préjugeant en aucune façon la théorie métaphysique par laquelle on interprète les faits psychologiques d'activité.

Rad. int. : Pen.

CONCEPT, D. *Begriff*, plus large que concept ; E. *Conception ;* I. *Concetto.*

L'idée, au sens **B**, en tant qu'abstraite* et générale*, ou du moins susceptible de généralisation. Les diverses écoles diffèrent sur la manière de concevoir et d'expliquer la formation des concepts. On distingue à cet égard :

1° Des concepts *a priori*, ou *purs* (*Reine Begriffe*, KANT), c'est-à-dire des concepts que l'on considère comme n'étant pas tirés de l'expérience ; par exemple, chez KANT, les concepts d'unité, de pluralité, etc.

2° Des concepts *a posteriori*, ou *empiriques*, c'est-à-dire des notions générales définissant des classes d'objets données ou construites, et convenant d'une manière identique et totale à chacun des individus formant ces classes, qu'on puisse ou non les en isoler. Par exemple, le concept de vertébré, le concept de plaisir, etc.

Selon les empiristes, il n'y a pas de concepts *a priori ;* selon quelques philosophes (par exemple M. DUNAN, *Essais de philosophie générale*, chapitre VIII), les concepts *a priori* sont au contraire les seuls rigoureux ; tout concept *a posteriori* ne reposerait que sur la ressemblance et non sur l'identité. Voir *Pseudo*-concepts.*

Sur **Conation.** — Conation est plus étroit qu'action, car le mot *action* désigne aussi bien ce qui est spontané que ce qui est laborieux. *Conation* semble désigner l'*action* en tant qu'elle a à triompher d'une résistance ou réaction pour se poser elle-même progressivement et *in fieri.* **(M. Blondel.)**

Sur **Concept.** — C'est une question de savoir s'il y a des généraux composés d'éléments donnés tels quels par la sensation, la généralisation résultant du seul fait d'éliminer une partie des éléments qui forment le concret sensible. Je crois, quant à moi, que les concepts empiriques ont pour contenu non une image ou un fragment d'image, mais un *schème.* Voir KANT, *Critique de la Raison pure :* « Von dem Schematismus der reinen Verstandesbegriffe ». Ce chapitre traite essentiellement du schématisme des concepts rationnels purs, mais il y est aussi question de schèmes des concepts empiriques, par exemple le schème d'un chien. **(J. Lachelier.)**

Il me semble qu'une distinction, plus importante et plus réelle que celle de l'*a priori* et de l'*a posteriori*, c'est celle des concepts dus à l'expérience subjective, à l'initiative de notre activité, exercée spontanément ou délibérément (unité, identité, liberté, force, etc.) et des concepts extraits de l'expérience objective (couleur, chaleur, etc.). Au regard de cette distinction, les mots *a priori* et *a posteriori* ont le tort d'arrêter la recherche à l'idéologie abstraite, qui analyse les produits de l'entendement, sans montrer le problème idéogénique, qui découvre le processus de l'action productrice des concepts. Au fond tout concept est à la fois *a priori* et *a posteriori*, parce que dans tout concept l'élément représentatif n'est que le champ de rencontre d'une action et d'une réaction. **(M. Blondel.)**

Tout concept possède une extension*, qui peut être nulle ; inversement, à toute classe définie d'objets correspond un concept, car on ne peut définir une telle classe sans indiquer un ensemble de caractères* qui appartiennent aux objets de cette classe et à eux seuls, et qui permettent de les distinguer de tous les autres.

Rad. int. : Koncept.

CONCEPTION, D. *Konception*, *Begriffsbildung* dans les trois sens, « *Begriff* » étant plus large en allemand que *concept* en français ; E. *Conception* ; I. *Concezione*.

1° En tant qu'opération :

A. Tout acte de pensée s'appliquant à un objet.

B. Plus spécialement, opération de l'entendement, opposée à celles de l'imagination, soit reproductrice, soit créatrice (conception d'une différence ; conception du monde).

C. Plus spécialement encore, opération consistant à saisir ou à former un concept*.

2° **D. E. F.** Résultat respectif de chacune de ces opérations.

CRITIQUE

Conception et *concevoir* se disent dans le langage courant de toute opération de pensée déterminant un objet, et Port-Royal l'entend ainsi : « On appelle *concevoir* la simple vue que nous avons des choses qui se présentent à notre esprit, comme lorsque nous nous représentons un soleil, une terre, un arbre, un rond, un carré, une pensée, l'être, sans former aucun jugement exprès. » *Logique*, Introduction (Ed. Charles, p. 38). Elle comprend l'imagination comme une de ses subdivisions (*Ibid.*, I, 1).

Ce sens tend à se restreindre. Taine parle encore de la conception d'un corps particulier, par exemple, de tel arbre, mais parce que, dans la perception, l'image est complétée par une opération logique. « En quoi consiste ce fantôme interne (d'un corps perçu) ? Entre autres éléments, il est manifeste qu'il renferme une *conception affirmative*... Je conçois et j'affirme qu'à dix pas de moi il y a un être doué de telles propriétés, etc. » *De l'intelligence*, II, 76. — « Il reste alors pour constituer la perception d'un corps, d'abord une sensation actuelle et un groupe associé d'images, ensuite la *conception*, c'est-à-dire l'extraction et la notation au moyen d'un signe, d'un caractère commun à toutes les sensations représentées par ces images. » *Ibid.*, II, 121.

Dans ce cas, *conception* implique déjà essentiellement l'idée de généralité. Baldwin, tout en reconnaissant de même la grande extension du terme anglais *conception*, propose de le restreindre au sens **C** et de le définir : « La connaissance du général en tant que distinct des objets particuliers auxquels il s'applique. *En tant que distinct* est une restriction nécessaire, car sans cela toute connaissance serait une conception. » *Sub v°*, 208b. (Cf. plus haut le texte de Taine.) W. James entend de même par *conception* la pensée de l'identique. (*Text Book*, ch. xiv : Conception.)

Il serait souhaitable, sans aller si loin, de prendre ce mot au sens **B,** et d'employer *concevoir* au même sens. On remarquera, en effet, que le mot *entendre** étant tombé en désuétude dans le sens que lui donnent les cartésiens (voir notamment sur l'opposition d'*entendre* et d'*imaginer*, Bossuet, *Connaissance de Dieu*, I, 9), il serait utile de posséder un terme pour le remplacer dans cet usage très précis. La *Conception* serait alors, par opposition à la mémoire ou à l'imagination, l'opération

Sur **Conception.** — Le mot s'emploie aussi en allemand au sens artistique : *Conception einer Idee.* **(R. Eucken.)**

de l'entendement ; et *concevoir* recevrait le sens correspondant.

Rad. int. : 1° Konceptad (acte) ; 2° Konceptur (ce qui est conçu).

CONCEPTUALISME, D. *Conceptualismus ;* E. *Conceptualism ;* I. *Concettualismo.*

A. Doctrine suivant laquelle les universaux* n'existent pas en eux-mêmes (ni antérieurement aux choses, ni dans les essences qui constituent celles-ci), mais ne sont que des constructions de l'esprit. S'oppose en ce sens à *Réalisme**, au sens **A** ou au sens **B.**

B. Doctrine concernant la nature des idées générales*, en tant que conceptions de l'esprit, et suivant laquelle ces idées sont des formes ou des opérations propres de la pensée et non de simples signes s'appliquant également à plusieurs individus.

REMARQUE

Une erreur répandue, et qui résulte de la confusion de ces deux sens, est de considérer le conceptualisme comme une doctrine de juste milieu, intermédiaire entre le réalisme et le nominalisme. En réalité, il s'oppose *soit* à l'un, *soit* à l'autre, mais en tant que réponse à des questions bien différentes.

Rad. int. : Konceptualism.

CONCEVABLE, C. *Begreiflich ;* E. *Concevable ;* I. *Concepibile.*

Qui peut être conçu, à l'un quelconque des trois sens indiqués à l'article *Conception.* Le mot surtout est intéressant dans son usage négatif, en raison de la théorie de HAMILTON, acceptée par J. S. MILL et suivant laquelle « l'inconcevabilité d'une chose ne prouve pas sa fausseté ». *Philosophie de Hamilton*, chap. VI. Cf. *Inconcevable**.

Concevoir, voir *Conception.*

CONCLUSION, L. *Conclusio ;* D. *Schluss*, *Schlussatz*, *Conclusion ;* E. *Conclusion ;* I. *Conclusione.*

A. Proposition dont la vérité résulte de la vérité d'autres propositions (dites *prémisses*), de telle sorte que les prémisses ne peuvent pas être vraies sans que la conclusion le soit.

B. En particulier, conclusion d'un syllogisme*.

C. Partie d'un ouvrage, d'une argumentation, etc., exposant l'essentiel de ce qu'on estime avoir prouvé (ou, plus rarement, de ce dont on se propose de faire la preuve).

D. Action de conclure, de passer logiquement des prémisses aux conséquences. « Une conclusion incorrecte » (que la conclusion, au sens **A,** à laquelle elle aboutit, soit vraie ou fausse en elle-même). Ce sens est peu usité.

Rad. int. : **A. B. C.** Konkluzur ; **D.** Konkluz.

CONCOMITANCE, D. *Konkomitanz ;* E. *Concomitance ;* I. *Concomitanza.*

Caractère de deux faits qui présentent un rapport *régulier*, soit (**A**) de simultanéité, soit (**B**) de variation en fonction l'un de l'autre. (On emploie encore en allemand dans ce second sens, le terme *Functionsverhältniss.*)

CRITIQUE

Ce second sens paraît provenir de la méthode décrite par J. S. Mill, sous le nom de *méthode des variations concomitantes ;* il n'est donc que le résultat d'une ellipse. Comme il peut faire équivoque avec le premier, nous proposons de l'éviter et de remplacer en ce sens *concomitant* et *concomitance* par *fonction* et *fonctionnalité.*

Rad. int. : **A.** Konkomitant ; **B.** Funcion.

« **CONCORDANCE** (Méthode de) », D. *Methode der Uebereinstimmung ;* E. *Method of agreement ;* I. *Metodo di concordanza.*

L'une des méthodes d'induction proposées par J. S. MILL dans sa *Logique.*

« If two or more instances of the phenomenon under investigation have only one circumstance in common, the circumstance in which alone all the in-

stances agree is the cause (or effect) of the given phenomenon[1]. » *System of Logic*, III, ch. 8, § 1.

Cette méthode *n'est pas* identique à la *Tabula praesentiae* de BACON, comme on le dit ordinairement (p. ex. FOWLER, Notes au *Novum Organum* ; ADAMSON, dans BALDWIN, v° *Agreement*), Voir sur cette distinction A. LALANDE, *Les théories de l'induction et de l'expérimentation*, ch. III et IX.

« **Concordance** (Méthode réunie de concordance et de différence). »

J. S. MILL appelle ainsi *(Joint method of agreement and difference)* la méthode qui a pour règle : « If two or more instances in which the phenomenon occurs have only one circumstance in common, while two or more instances in which it does not occur have nothing in common save the absence of that circumstance ; the circumstance in which alone the two sets of instances differ is the effect, or the cause, or a necessary part of the cause of the phenomenon[2]. » *System of Logic*, III, ch. 8, § 4.

CONCORDISME, D. *Konkordismus ;* E. *Concordism ;* I. *Concordismo.*

« On appelle ainsi en théologie, la théorie selon laquelle la foi et la science, étant toutes deux divines à leur manière, ne sauraient être en désaccord. » G. BELOT, *La valeur morale de la science*, Revue de métaph., juillet 1914, 433.

Concours : V. *Concurrence.*

« **CONCOURS** ordinaire de Dieu. » On appelle ainsi, dans la scolastique et dans l'école cartésienne, l'opération par laquelle Dieu conserve le monde dans l'existence ; l'indépendance admise par ces écoles entre les moments du temps, ayant cette conséquence que l'univers cesserait d'exister aussitôt que Dieu cesserait de vouloir actuellement en maintenir la réalité. (*Discours de la méthode**, v^e^ partie, § 3.) Voir *création continuée*, et *causes occasionnelles**.

CONCRET, D. *Concret ;* E. *Concrete ;* I. *Concreto.* — Voir Abstrait*.

Universel concret, Voir Universel*.

« Fonctions concrètes. » En mathématiques, celles qui résultent d'un mécanisme cinématique. RENOUVIER, *Logique*, 3e édit., I, 174. Il y comprend les fonctions circulaires, géométriquement considérées ; mais ces fonctions deviennent « abstraites » si on les exprime par un développement en série.

« **CONCRÉTION** » (sans équivalents étrangers ; cependant HERBART s'est servi, au sens **A,** du mot *Complication*, qui a été adopté par WUNDT).

A. Chez AMPÈRE, processus par lequel l'image (souvenir) d'un objet fusionne avec la sensation actuelle que

1. « Si deux ou plusieurs cas du phénomène qu'on étudie ont une seule circonstance commune, cette circonstance unique par laquelle tous les cas sont semblables est la cause (ou l'effet) du phénomène donné ». — 2. « Si deux ou plusieurs cas dans lesquels le phénomène se produit ont seulement une circonstance commune, tandis que deux ou plusieurs cas dans lesquels il ne se produit pas n'ont rien de commun que l'absence de la même circonstance, cette circonstance unique, par laquelle diffèrent les deux groupes de cas, est l'effet, la cause, ou une part nécessaire de la cause du phénomène. »

Sur **Concordance (Méthode de),** etc. — Il serait désirable d'indiquer en quelques mots la différence entre les *tables* de BACON et les *méthodes* de MILL. **(P. Lapie.)** — Elle consiste en ceci : les tables de BACON 1° sont des recueils ordonnés de faits observables, sur lesquels doit ensuite s'exercer l'induction ; et 2° celle-ci a pour objet de déterminer la *forme* ou *cause formelle*, c'est-à-dire l'essence d'un phénomène, ce qui le constitue en soi *(in ordine ad universum, non in ordine ad hominem)*, au sens où les physiciens disent que ce qui est un son pour nos sens est en réalité une vibration de l'air. Il s'agit donc de déterminer le caractère objectif commun à tous les cas observés, et non la cause efficiente, qui est

nous donne cet objet, quand il tombe de nouveau sous nos sens. Ce fusionnement explique pour lui : 1° la reconnaissance ; 2° l'incorporation des images à la perception actuelle, par exemple ce fait, observé déjà par Laplace, qu'en regardant le livret d'un opéra, on entend distinctement les paroles d'un chanteur, qui n'étaient auparavant qu'un son confus. *Philos. des sciences*, Introd., p. LIX-LX.

B. Pour Victor EGGER, qui a particulièrement employé ce terme : « Opération par laquelle l'esprit à ses débuts et d'une manière généralement inconsciente a construit le tout dit concret que l'Abstraction* **A** et l'Analyse* **B** décomposeront plus tard. » *Définition communiquée par l'auteur.* S'applique soit aux objets individuels, soit aux idées générales spontanément formées, par exemple au type de l'homme. Un *jugement de concrétion* est un jugement synthétique augmentant la compréhension d'un concept ; par exemple : « Découvrant que la qualité *mortel* accompagne toujours les qualités qui, présentement, pour mon esprit, sont l'homme, ... je l'incorpore au groupe qu'elles forment sous le nom d'homme. » V. EGGER, *Compréhension et contiguïté*, Revue philos., oct. 1894.

CRITIQUE

Terme utile et précis, surtout au sens **A.** On remarquera que la généralisation proposée en **B** correspond assez exactement à ce que Whewell appelait *colligation**.

« CONCUPISCENCE », L. *Concupiscentia* et surtout *libido :* les « trois concupiscences » sont *libido sciendi, libido sentiendi, libido dominandi ;* — D. *Begierde ;* E. *Concupiscence ;* I. *Concupiscenza.*

Désir égoïste vif. Voir ci-dessus l'usage du mot dans le langage de la théologie morale. — Le mot se dit spécialement des appétits*.

Rad. int. : Konkupiscenc. (*Au sens ordinaire*, avid.)

---

seulement *vehiculum formæ.* Pour J. S. MILL, au contraire, 1° les « canons » sont des règles logiques ; 2° ces règles ont pour objet de déterminer la cause efficiente, c'est-à-dire l'*antécédent* invariable, inconditionnel, etc. Voir plus haut *Cause**. De là vient que les deux méthodes ne coïncident pas non plus dans l'application, l'une considérant les phénomènes par groupes successifs, et l'autre les considérant dans leurs rapports de simultanéité. **(A. L.)**

Sur **Concrétion.** — Cela suppose une antériorité au moins logique des prédicats, et particulièrement des qualités sensibles d'une chose par rapport à cette chose même. Mais cette antériorité me paraît bien contestable. **(J. Lachelier.)** — Il ne s'agit pas ici d'une antériorité logique, qui serait en effet très douteuse, mais d'une antériorité psychologique, qui ne peut faire doute : on voit en effet par l'observation des troubles de la perception, par celle des enfants, des aveugles-nés opérés, etc., que les sensations et les images existent d'abord à l'état séparé avant de se grouper et de former ainsi des objets définis, appelés choses ou individus. **(V. Egger. — A. L.)**

Sur **Concrétion** (critique). — Le mot *concrétion* ne désigne-t-il pas aussi parfois un assemblage plus ou moins hétérogène d'idées ou d'habitudes, dont les éléments, empruntés à des origines historiques diverses, sont juxtaposés sans unité réelle ? **(M. Blondel.)** — C'est là une métaphore très expressive, et sans doute parfaitement admissible ; mais elle ne me semble pas bien usuelle, et en tout cas elle n'a rien de technique. **(A. L.)**

« **CONCUPISCIBLE** », L. *Concupiscibilis* (classique, mais au sens de *qui peut être convoité*) et non, comme chez les scolastiques, *qui est le principe du désir* (S[t] Thomas d'Aquin). D. sans équivalent. E. *Concupiscible ;* I. *Concupiscibile.* — (L'expression *appétit concupiscible* a été traduite en allemand par *Begehrungstrieb.*)

Dans le langage de l'École, adopté par Bossuet, les passions (au sens ancien du mot, c'est-à-dire les sentiments) se rapportent soit à l'*appétit irascible*, soit à l'*appétit concupiscible.* « Les six premières passions (amour, haine, désir, aversion, joie, tristesse) qui ne présupposent dans leurs objets que la présence ou l'absence sont rapportées par les anciens philosophes à l'appétit qu'ils appellent concupiscible... » Bossuet, *Connaissance de Dieu et de soi-même*, I, 6. — Cf. *Irascible**.

Cette distinction se rattache à celle de Platon, entre θυμός et ἐπιθυμία.

CONCURRENCE, D. *Mitbewerbung, Concurrenz ;* E. *Competition ;* I. *Concorrenza.*

Sociol. État de deux êtres, ou de deux fonctions qui tendent à se supplanter réciproquement.

Le terme est surtout économique et se dit essentiellement du rapport de deux producteurs ou de deux commerçants qui se disputent une clientèle. (S'ils se la *partageaient* d'une façon fixe, il n'y aurait plus concurrence.) — Le mot s'étend de là au rapport de candidats briguant simultanément une même fonction ou un même titre, de procédés divers s'offrant l'un et l'autre pour arriver au même résultat, de sentiments opposés qui tendent chacun de son côté à conquérir l'esprit entier, etc.

On appelle spécialement *Concurrence vitale* l'effort de tous les êtres pour se maintenir et se développer, en tant que cet effort les rend antagonistes, et provoque entre eux une lutte pour la vie et pour la supériorité dans la vie.

CRITIQUE

Il est à remarquer que le caractère de lutte, qui est très accentué dans le mot *concurrence*, n'existe pas toujours dans le mot *concourir* (p. ex. *concourir à un même but*), ni même dans les mots *concours*, *concurremment*, qui marquent au contraire le plus souvent une action convergente, dirigée vers un même résultat.

Concours, au sens où il implique l'idée de compétition, diffère de *concurrence* en ce qu'il désigne la compétition organisée suivant des conditions et des formes régulières, en vue de choisir ou de classer les concurrents suivant leur mérite. Le régime de la *libre concurrence* s'oppose en ce sens à celui du *concours*.

Rad. int. : Konkurenc.

CONDILLACISME. — Doctrine de Condillac, caractérisée par les thèses suivantes : L'âme est une substance simple, différemment modifiée à l'occasion des impressions qui se font dans les parties du corps ; tous les phénomènes et toutes les facultés de l'esprit résultent d'un seul phénomène élémentaire, à la fois affectif et représentatif, la *sensation ;* la réalité qu'une idée générale a dans l'intelligence ne consiste qu'en un nom ; toute science est une langue bien faite ; l'analyse en est l'instrument essentiel. — Voir *Sensualisme**.

Sur **Concurrence** et **Concours.** — *Concours* implique opposition si l'on a égard surtout à l'objet extérieur, matériel, dont les concurrents recherchent tous la possession ; mais il implique accord, au moins possible, si on a égard non à l'objet lui-même, mais à la tendance commune, à la direction, l'objet n'étant plus que la limite idéale d'efforts de *même* sens. D'où les applications diverses de ce mot se tirent facilement. **(M. Bernès.)**

CRITIQUE

Ce terme nous paraît de peu d'utilité ; il y a un intérêt médiocre, et un réel danger à spéculer sur la doctrine d'un philosophe comme sur un tout indivisible. Cet inconvénient est particulièrement sensible pour la philosophie de Condillac, dont l'unité logique est loin d'être évidente.

1. **CONDITION,** L. *scol. Conditio ;* D. au sens **A,** *Voraussetzung ;* aux sens **B** et **C,** *Bedingung ;* E. *Condition ;* I. *Condizione.*

A. En un sens très général, antécédent d'une relation hypothétique telle que si *a* est vrai, *b* l'est aussi ; et si *b* est faux, *a* est faux.

B. Assertion de laquelle une autre dépend de telle sorte que si la première est fausse, la seconde l'est aussi. Voir *Cause B** et *Conditionnel.* — On dit encore *Condition nécessaire*, ou *conditio sine qua non* (ZABARELLA, dans *Goclenius*, 435[b]). Le sens **B** est une abréviation de ces formules.

Condition nécessaire et suffisante : celle qui entraîne toujours une conséquence, quand elle est posée, et qui l'exclut toujours, quand elle fait défaut.

C. *Au sens réel :* circonstance dont une autre dépend de telle sorte que si la première est absente ou supprimée, la seconde l'est aussi.

D. *En particulier :* Le temps et l'espace sont appelés par KANT conditions de l'expérience, *Bedingungen aller Erfahrung.* « Tempus non est objectivum... sed *subjectiva conditio* per naturam mentis humanae necessaria quaelibet sensibilia certa lege sibi coordinandi. » *De mundi sensibilis*, etc., III, 14, § 5.

E. (Toujours au pluriel en ce sens.) Circonstances dans lesquelles une chose se fait, en tant qu'elles agissent sur sa production, en tant par exemple qu'elles la facilitent, qu'elles l'entravent, ou qu'elles en modifient le caractère. — Domaine dans lequel un terme est défini, ou dans lequel une thèse est affirmée (sans exclure que cette définition ou cette thèse puissent être ultérieurement étendues à d'autres domaines).

F. *Dans le langage des mathématiques*, les *conditions* d'un problème sont « tout ce qui *particularise* une solution générale. Toutes les fois qu'on emploie le mot *condition*, on suppose donc que, le problème restant le même dans son essence, on pourrait en restreindre les solutions par d'autres propositions limitatives ». — Voir *Observations.*

Une condition est dite *nécessaire* par rapport à une solution déterminée si

---

Sur **Condition, A** et **B.** — Remarquer l'usage très étendu qu'a fait KANT de ce mot dans la discussion des antinomies. Est *condition* le terme duquel l'esprit passe à un autre dans une synthèse progressive, ou auquel il remonte à partir d'un autre dans une synthèse régressive. **(J. Lachelier.)** — Voir ci-dessous **Conditionné*.**

Sur **Condition, C.** — L'usage juridique distingue la *condition*, qui peut ne jamais se présenter, et le *terme* qui se présentera nécessairement, fût-ce à une date indéterminée (par exemple le décès d'un tel). PLANIOL, *Traité élém. de droit civil*, I, § 310). Cf. *Code civil*, 1168, 1184 ; et voir *Contingent**, observations.

Sur **Condition, F.** — Ce passage de l'article a été modifié pour répondre aux objections de **H. Bouasse.** La partie du texte qui est entre guillemets est extraite de sa lettre. Il est à remarquer que M. PEANO donne au mot italien *Condizione* un sens plus étendu : « Condizione = proposizione contenente variabili.[1] » Ainsi soit *a* une classe, la proposition « *x* est un *a* » est une « condition en *x* ». *Dizionario di Matematica*, p. 7.

1. Proposition contenant des variables.

elle en est une conséquence logique, c'est-à-dire si elle ne peut être remplacée par aucune autre hypothèse, cette solution restant la même ; elle est dite *suffisante* si elle entraîne nécessairement cette solution.

CRITIQUE

Le mot condition, au sens **C,** s'oppose ordinairement au mot cause. Cette opposition ne représente aucunement une distinction de fait, mais une distinction de point de vue. (Voir la critique de *Cause**.) Ainsi, par exemple, dans la chute d'un objet qui se brise, on appellera « cause », *ad libitum*, et suivant l'intérêt pratique dominant soit la pesanteur, soit le fait que cet objet est en plâtre et non en bronze, soit la maladresse de celui qui l'a renversé, soit la position anormale qu'il occupait, etc. On voit en effet que, selon le point de vue adopté, telle ou telle circonstance différente sera *mise en cause ;* et les autres phénomènes ayant concouru à l'effet total, seront alors des *conditions.* (Voir J. S. Mill, *Logique*, III, ch. v, section 3.) — Il n'y a donc rien d'explicatif* dans la distinction des *conditions* et des *causes.* C'est le jugement appréciatif* (concernant l'importance des choses ou la responsabilité des personnes) qui détermine actuellement l'emploi de l'un ou l'autre mot dans l'usage courant. Cf. *Occasion**, Critique.

Rad. int. : Kondicion.

2. CONDITION, D. *Zustand ;* E. *Condition ;* I. *Condizione.*

Manière d'être d'une chose ou d'une personne ; et, en particulier, situation sociale. Terme vague, auquel l'usage donne cependant dans certaines expressions un sens très précis. Ex. : La condition des esclaves à Rome (ensemble des droits et devoirs appartenant aux esclaves à Rome selon les lois et les mœurs). — Un homme de condition (c'est-à-dire d'un rang social qui le met hors de la foule), etc.

« CONDITIONNÉ (LE) », D. *Das Bedingte ;* E. *The Conditioned ;* I. *Il Condizionato.*

Le Conditionné, selon Hamilton et son école, est « that which depends on something else for its being[1] ». Veitch, *Memoir of Sir W. Hamilton*, App. A, 409. — Ce terme est traduit de Kant,

1. « Ce qui dépend de quelque chose d'autre, quant à son être. »

Sur **Condition** (Critique). — Il semble que dans l'usage on appelle surtout *conditions* certaines circonstances très générales qui concourent plutôt passivement qu'activement à la production d'un phénomène, ou dont l'action, tout au moins, est considérée comme secondaire (comme tel temps, tel lieu, telle température, telle pression atmosphérique). Un phénomène est produit *par* des causes *sous* des conditions. **(J. Lachelier.)**

M. **D. Parodi** signale dans Renouvier, *Essais*, *Logique générale*, 3e partie, ch. xxxvii, Obs. A, une tentative importante pour distinguer les causes et les conditions d'un phénomène. Les *conditions* ne sont pas expressément définies ; mais il semble résulter du contexte, et notamment de la référence à J. S. Mill, que Renouvier entend par là tous les antécédents ou concomitants intervenant d'une manière quelconque dans la production d'un phénomène ; la cause « est une condition 1° nécessaire, c'est-à-dire sans laquelle un phénomène n'aurait pas lieu, toutes choses égales d'ailleurs ; 2° suffisante, c'est-à-dire qui, alors étant donnée *(sic)*, donne lieu à ce phénomène ; 3° effectivement déterminante. Cette idée ajoutée à celle de ce qui suffit et est nécessaire, fixe la pensée sur le moment et l'acte même où l'effet se détermine en réalité par l'intervention de quelque chose qui provoque des changements dans un état déjà connu. » *Ibid.*, 3e édition, p. 78-79.

Sur le rapport de cette idée et de celle de force, voir même chapitre, p. 56.

pour qui le principe de toutes les antinomies* est la position suivante de la Raison : « Wenn *das Bedingte* gegeben ist, so ist auch die ganze Summe der Bedingungen, mithin das schlechthin *Unbedingte* gegeben, wodurch jenes allein möglich war[1]. » *Critique Rais. pure*, Dialect. transc., livre II, ch. 2, p. 342.

La « *Loi du Conditionné* », qui est un des principes fondamentaux de la pensée chez HAMILTON, s'énonce ainsi : « To think is to condition[2]. » Elle signifie : « that all that is conceivable in thought lies between two extremes, which as contradictory of each other, cannot both be true, but of which, as mutual contradictories, one must[3] ». *Lectures*, II, 369. — « The law of mind that the conceivable is in every relation bounded by the inconceivable, I call the Law of the Conditioned[4]. » *Ibid.*, 373.

En tant que ce principe est appliqué à légitimer la croyance, il est le fondement de la « *Philosophie du conditionné* ». (Cf. la défense de HAMILTON et de sa philosophie religieuse contre MILL dans MANSEL : *The philosophy of the Conditioned.*) — La *philosophie de l'Inconditionné* désigne, au contraire, dans la même école la doctrine de Cousin suivant laquelle il y a un « Absolu-Infini » accessible à la raison et à la philosophie. HAMILTON, *On the philosophy of the Unconditioned*, Discussions, 1-38.

1. Poser un conditionné comme donné, c'est poser aussi comme donnée toute la somme des conditions et par conséquent l'absolument inconditionné par qui seul il était possible. » — 2. « Penser, c'est conditionner. » — 3. « Tout ce qui est concevable dans la pensée se trouve entre deux extrêmes inconcevables qui ne peuvent être vrais à la fois, puisqu'ils sont contradictoires entre eux, mais dont l'un doit nécessairement l'être, en vertu de leur mutuelle contradiction. » — 4. « Cette loi de l'esprit, que le concevable est à tous égards borné par l'inconcevable, je l'appelle la loi du conditionné. »

CONDITIONNEL (adj.). D. *Bedingt ;* E. *Conditional ;* I. *Condizionale.*

A. Qui dépend d'une condition, au sens **A** : par exemple la lexis qui forme le conséquent d'un jugement hypothétique quelconque.

B. Qui dépend d'une condition, au sens **B** (condition *sine qua non*). La négation de l'antécédent entraîne, dans ce cas, contrairement au précédent, la négation du conséquent.

C. Synonyme d'*hypothétique*, **B, 1°** ; caractère d'une proposition hypothétique* dans laquelle l'antécédent signifie *Toutes les fois que...* et non *S'il est vrai que...*

CRITIQUE

L'équivoque entre les sens **A** et **B** donne souvent lieu à des sophismes : de ce qui est condition nécessaire, on passe à ce qui est condition suffisante, ou inversement.

Conditionnel (réflexe), voir *Réflexe**.

« Conduite », voir *Comportement**. — « Conduite de l'attente*, du triomphe* », voir ces mots.

« CONFATAL », G. συνειμαρμένον : nécessaire en même temps qu'un autre terme. « L'hésitation, dès qu'elle est, comme diraient les Stoïciens, confatale à la résolution, ne se comprend plus. » HAMELIN, *Essai*, ch. v, § 2, A, *b* (2e édition, p. 423).

Configuration, Configurationism, voir *Forme**, Observations.

CONFLIT, L. *Conflictus* [*legum*], juridique ; D. *Widerstreit ;* E. *Conflict ;* I. *Conflitto.*

Rapport de deux pouvoirs ou de deux principes dont les applications exigent dans un même objet des déter-

Sur **Confatal.** — Texte signalé par M. **Léon Robin,** qui y ajoute la référence à CICÉRON, *De fato*, 13 (30) : « Haec ut dixi, confatalia Chrysippus appellat. » Cf. *Stoïc. vet. fragm.* I, n° 5, 957, 958.

minations contradictoires. Il y a, en particulier, *conflit de devoirs*, quand, dans la morale appliquée, un même acte paraît à la fois légitime et illégitime suivant la règle à laquelle on le rapporte. Il peut y avoir conflit d'une seule autorité *avec elle-même*, si elle ne peut s'appliquer à un objet donné sans y aboutir à une contradiction. « Le conflit de la Raison avec elle-même » (Kant) est l'ensemble des contradictions où s'engage la raison lorsqu'elle s'efforce de trouver, dans les phénomènes, un inconditionnel d'où dépendraient tous les conditionnés. *Crit. de la Raison pure*, Dialect. *transcend.*, chap. II, 341 et suiv. Cf. Antinomie*.

L'expression « conflit de tendances » est usuelle en psychologie et en psychanalyse, spécialement en ce qui concerne les conflits entre le conscient et l'inconscient dans les phénomènes de refoulement*.

Rad. int. : Konflikt.

CONFONDRE, D. **A,** *Vermengen ; Verwirren* (toujours péjoratif) ; **B.** *Verwechseln ;* **C. D. E.** sans équivalents généraux : *Verwirren* dans certains cas ; — E. *To confound* (dans tous les sens, et même avec des acceptions disparues en français) ; — I. *Confondere.*

A. Réunir deux ou plusieurs choses de telle manière qu'elles ne soient plus discernables (comme deux rivières qui « confondent leurs eaux »), ou même qu'elles soient identifiées : « Pour Spinoza, volonté et intelligence se confondent. »

B. (En un sens péjoratif) : ne pas distinguer ce qui devrait l'être : prendre l'un pour l'autre, par erreur, deux objets de pensée réellement distincts.

C. Étonner au plus haut point par son caractère inattendu.

D. Prouver publiquement à quelqu'un, malgré sa résistance, qu'il est dans l'erreur, ou de mauvaise foi. « Il s'agit de le tenter (de le mettre à l'épreuve), et non pas de le confondre. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, IV, vii, 11 (en parlant du « répondant », dans une soutenance de doctorat).

E. Jeter le désordre dans une entreprise (particulièrement dans une entreprise trop ambitieuse, ou malfaisante) et la faire ainsi échouer. — Se disait surtout autrefois de Dieu, ou des Dieux. (*Confounded*, en anglais, veut encore dire maudit. Cf. les idées grecques d'ὕβρις et de νέμεσις[1].)

REMARQUES

Après avoir été fréquent au xvii[e] siècle, en particulier chez les poètes, ce terme ne s'emploie plus guère actuellement, à l'exception du sens **B,** que dans certaines expressions consacrées. Les définitions ci-dessus doivent être entendues sous cette réserve.

Littré indique encore plusieurs autres sens de « confondre » (gâter, ruiner) ou « se confondre » (tomber dans le désordre ; s'humilier ; se tromper ; « se confondre en excuses », etc.). Mais, sauf cette dernière expression, ces sens paraissent avoir été rares, et n'être plus usités de nos jours.

Rad. int. : **A.** Kunfuz ; **B.** Konfund ; **C.** Astoneg ; **D.** Konfuzig ; **E.** Perturb.

CONFUS, D. *Verworren ;* E. **A.** *Confused ;* **B. C.** *Ashamed ;* — I. *Confuso.*

A. Brouillé, dont les éléments sont mêlés sans ordre et difficiles ou impossibles à discerner. « On en a fait (de l'Algèbre) un art confus et obscur qui embarrasse l'esprit, au lieu d'une science qui le cultive. » Descartes,

1. Excès par lequel un homme dépasse ce qui convient à la nature humaine ; réaction de la puissance divine, gardienne des lois de la nature physique et morale.

Sur **Confondre, confus, confusion :** articles ajoutés ou refondus d'après des remarques critiques de M. **M. Marsal.**

Méthode, II, 6. — Par suite, plus largement, vague, incertain, mal défini : « Une pensée, une explication confuses. » — « Ces questions confuses et indéterminées : si le feu est chaud, si l'herbe est verte, si le sucre est doux, etc. » MALEBRANCHE, *Rech. de la Vérité*, VI, II.

B. Qui éprouve un sentiment de trouble, de mécontentement de soi-même et d'inhibition, parce qu'il a été confondu, au sens **D.**

C. Troublé par quelque chose qui choque sa modestie, sa discrétion, ou sa pudeur.

D. (Dans la langue juridique, ce mot s'emploie aussi pour *confondu**, au sens **A.**)

CRITIQUE

Confus, au sens **A,** est presque toujours nettement péjoratif. Cependant LEIBNIZ, qui en fait un terme technique, opposé à distinct*, le prend quelquefois en un sens de pure constatation, qui marque sans doute un degré inférieur de connaissance, mais sans y attacher aucune réprobation : « Quand je puis reconnaître une chose parmi les autres, sans pouvoir dire en quoi consistent ses différences ou propriétés, la connaissance est *confuse.* » (Exemple : la beauté d'un poème ou d'un tableau.) « Quand mon esprit comprend à la fois et distinctement les ingrédients primitifs d'une notion, il en a une connaissance *intuitive*, qui est bien rare, la plupart des connaissances humaines, n'étant que confuses ou suppositives. » *Discours de Métaphysique*, XXIV.

A notre époque, on a souvent relevé l'intérêt des idées confuses, comme étape préparatoire à l'acquisition d'idées nouvelles, ou comme instrument d'actions qui ne souffrent pas de délai. Mais il faut prendre garde que cet usage favorable ne tourne pas au profit de la paresse intellectuelle, qui veut éviter la peine de préciser ses idées, ou de la mauvaise foi, qui en exploite l'indétermination.

Rad. int. : **A.** Konfus ; **B. C.** Shamoz.

CONFUSION, D. 1° *Verworrenheit, Schamgefühl ;* 2° *Vermengung, Verwechselung, Verwirrung ;* — E. 1° *Confusion, Confusedness ; Shame ;* 2° *Confusion, blending ; mistake, bewilderment ;* — I. *Confusione.*

1° État de ce qui est *confus**, ou de celui qui est confus, dans tous les sens de ce mot (y compris le sens juridique : voir *Code civil*, 1300).

2° Acte de *confondre**, ou caractère de ce qui est confondu (aux sens **A, B** ou **E**) ; état de celui qui est confondu (aux sens **C** et **D**).

Rad. int. : voir ci-dessus.

Confusion mentale, état pathologique, soit accidentel, soit chronique, dans lequel le sujet ne forme que des pensées troubles, inachevées et mal définies. Considéré par quelques aliénistes comme formant une maladie spéciale (CHASLIN). Cf. JANET, *Obsessions et psychasthénies*, 661 et suiv.

CONGÉNITAL, D. *Angeboren ;* E. *Congenital ;* I. *Congenito.*

Est *congénital* tout caractère possédé par un individu dès sa naissance, et non acquis au cours de son développement. Un caractère peut être congénital bien qu'il ne devienne *visible* qu'à une époque avancée du développement. Aussi a-t-on proposé d'employer en anglais le mot *connate* pour désigner ceux des caractères congénitaux qui sont apparents dès la naissance. LLOYD MORGAN, *Habit and Instinct*, et BALDWIN, *v°*.

CRITIQUE

Ce mot nous semble peu utile : le mot français *inné** présente un sens analogue, qui a précisément fait abandonner l'expression *idées innées.*

Rad. int. : Kunnaskit.

Congruence, voir *Égalité**.

1. CONJONCTIF, D. *Konjunktiv ;* E. *Conjunctive ;* I. *Coniuntivo.*

Les syllogismes conjonctifs sont « ceux dont la majeure est tellement

composée qu'elle enferme toute la conclusion » (*Logique de Port-Royal*, III, XII), comme sont les syllogismes hypothétiques*, disjonctifs* et copulatifs*.

CRITIQUE

Ce ne sont pas de vrais syllogismes, mais des raisonnements où ce qu'on appelle la majeure est un jugement composé* portant sur deux ou plusieurs propositions.

2. Conjonctif et **Disjonctif.** Épithètes applicables à l'addition* logique, suivant que l'on considère les termes ajoutés comme pouvant avoir des éléments communs, ou au contraire comme devant s'exclure.

CONNAISSANCE, D. *Erkenntnis* aux sens **A** et **B,** *Kenntnis* aux sens **C** et **D**; E. *Cognition* au sens **A,** *Knowledge* dans tous les sens, et même plus largement qu'en français[1]; — I. *Cognizione; conoscimento,* surtout aux sens **A** et **B** (acte ou faculté), *conoscenza,* surtout aux sens **C** et **D** (chose connue).

Ce mot désigne d'une part : 1° l'acte de connaître ; 2° la chose connue ; — et d'autre part il s'applique : *a)* à la simple présentation* d'un objet ; *b)* au fait de le comprendre*. D'où quatre sens fondamentaux :

A. Acte de la pensée qui pose légitimement un objet en tant qu'objet, soit qu'on admette, soit qu'on n'admette pas une part de passivité dans cette connaissance (= *mentem ab objecto pati,* SPINOZA, *Éthique,* II, déf. 3). — Voir plus loin *Réalisme**, texte et Observations.

La *théorie de la connaissance* est l'étude des problèmes que soulève le rapport du sujet* et de l'objet* ; voir plus loin l'analyse de cette expression à la suite de l'article *Théorie**.

B. Acte de la pensée qui pénètre et définit l'objet de sa connaissance. La connaissance *parfaite* d'une chose, en ce sens, est celle qui, subjectivement considérée, ne laisse rien d'obscur ou de confus dans la chose connue ; ou qui, objectivement considérée, ne laisse

1. Sur *Knowledge* et *Knowledge about* voir GROTE cité par W. JAMES, *The meaning of truth. (Le sens de « vérité »)*, p. 11, et l'observation sur *Savoir**, où ce texte est analysé.

Sur **Connaissance.** — Je distinguerais : 1° l'*acte* de connaître, subjectif ; 2° le *fait* de connaître (rapport du sujet à l'objet) ; 3° le résultat, détaché par abstraction (objet connu). **(M. Blondel.)** — Il ne nous semble pas que le mot *connaître* s'emploie jamais en un sens purement subjectif : il paraît au contraire impliquer toujours le rapport du sujet à l'objet, sinon même une certaine subordination du premier au second. Restent donc seulement les sens 2° et 3° qui correspondent respectivement à **A-B** et **C-D.** — **(L. Couturat. — A. L.)**

Le sens **C** paraît même complètement inusité. **(J. Lachelier.)**

Savoir, ou plutôt pouvoir affirmer le *quod*, sans aucun *quid* (l'existence d'une chose sans aucune détermination, aucun attribut), serait-ce *connaître ?* Et d'autre part, dès qu'il est question de *pénétrer*, c'est déjà plutôt comprendre que connaître ; c'est tout au moins commencer à comprendre. **(J. Lachelier.)** — Il me semble qu'on peut distinguer *connaître*, au sens de savoir ce qui est, de *comprendre*, au sens de s'expliquer pourquoi cela est ainsi. Par exemple, on connaît, sans la comprendre encore, l'anatomie d'un animal, tant qu'on ne s'explique pas le rapport et l'usage des différentes parties qui la constituent. Mais d'ailleurs, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans le texte, *connaître* s'oppose surtout à *comprendre* comme le genre à l'espèce. **(A. L.)**

Connaître et *connaissance* diffèrent surtout de *croire* et *croyance* en ce que ces derniers termes impliquent que le motif de l'adhésion ne réside pas dans la clarté directe et intrinsèque de l'objet considéré. **(M. Blondel.)**

rien en dehors d'elle de ce qui existe dans la réalité à laquelle elle s'applique. Voir *adéquat**.

C'est en ce sens que les choses en soi sont dites par SPENCER inconnaissables *(unknowable)*, quoiqu'on puisse les connaître au premier sens (= en connaître l'existence), et même en définir le domaine.

C. Contenu de la connaissance au sens **A** (peu usité).

D. Contenu de la connaissance au sens **B.** Très fréquent, surtout au pluriel : les connaissances humaines, etc.

Rad. int. : **A.** Nosk. — **B.** Konosk. — **C.** Noskat. — **D.** Konoskat.

CONNAITRE, D. *Kennen ;* E. *to Know ;* I. *Conoscere.*

A. Avoir présent à l'esprit un certain objet de pensée vrai ou réel. Cet objet peut être soit autre que l'esprit, soit l'esprit lui-même (ou l'une de ses propriétés, ou l'un de ses actes), mais à la condition que cet objet de pensée soit considéré, en tant que *connu*, comme se distinguant au moins formellement de la pensée qui le *connaît.* Cf. OBJET*.

B. (Plus rare en français, mais très fréquent pour le mot anglais *to know*, qui veut dire à la fois *connaître* et *savoir*) : Avoir dans l'esprit un certain objet de pensée non seulement en tant que donné, mais en tant que bien saisi dans sa nature et ses propriétés. — Ce sens est plus fréquent dans le substantif *connaissance**.

C. Reconnaître. (Sens plutôt littéraire que philosophique, et un peu vieilli.)

CRITIQUE

Il serait utile de convenir que le mot employé seul et sans autre détermination marquera toujours la simple présentation légitime d'un objet à la pensée, sans impliquer nécessairement qu'on en pénètre la nature et les lois, mais, naturellement, sans exclure cette pénétration. C'est en ce sens qu'on traduit par *connaître* et *connaissance* les mots *percipere* et *perceptio* (ou *cognitio*) de SPINOZA, qu'il applique à tous les degrés de la pensée, depuis la *perceptio ex auditu* jusqu'à la *perceptio per solam essentiam* (cognitio *tertii generis*). (*De emendatione*, Van Vloten, 2e éd., I, 16. Cf. *Éthique*, II, 40 et suiv.).

Mais, quel que soit le degré de connaissance que nous avons d'un objet, le mot implique toujours que cet objet est pensé tel qu'il doit l'être (soit par rapport à une réalité extérieure, soit intrinsèquement), d'une façon qui peut être partielle, mais qui, en tout cas, est véridique.

Connaître et *connaissance* désignent donc un genre dont les espèces sont constater, comprendre*, percevoir, concevoir*, etc. Ils s'opposent à *croire* et *croyance*, non par la force de l'adhésion, mais par le fait que ces deux derniers termes n'impliquent pas *nécessairement* l'idée de vérité.

Rad. int. : **A.** Nosk ; **B.** Konosk.

« CONNOTATION », E. *Connotation.* Chez J. S. MILL, un terme est dit connotatif s'il désigne (en extension) un ou plusieurs êtres, mais en les faisant connaître par certains caractères, et par conséquent en nous apprenant quelque chose sur leurs propriétés. « The word *white* denotes all white things, as snow, paper, the foam the sea, etc. ; and implies, or as it was termed by the schoolmen, *connotes* the attribute whiteness[1]. » *Logic*, I, II, § 5. Au contraire, un simple nom propre, ou un attribut abstrait *(blancheur)* sont dits « non connotatifs ».

Par suite, la *connotation* d'un terme est pour lui son sens ou sa compréhension subjective la plus répandue, et il insiste sur la nécessité pour les philosophes de substituer à cette connotation lâche « a fixed connotation » qui sera exprimée par une *définition* (*Ibid. ;* Cf. I, ch. VIII, § 1).

1. « Le mot blanc dénote toutes les choses blanches, telles que neige, papier, écume des vagues, etc. ; et il implique, ou comme disaient les scolastiques, il connote l'attribut blancheur. »

Pour J. N. Keynes (*Formal Logic*, I, ch. ii ; 4[e] éd., p. 26-27), la compréhension décisoire *(conventional intension)* est ce qu'il conviendrait de désigner par *connotation*, soit que l'on s'en rapporte à une définition communément, acceptée ou sous-entendue, soit que l'on ait donné une définition explicite du terme en vue d'un usage déterminé. Le terme s'opposerait à celui de « comprehension », qui désignerait la *compréhension totale*, qui est plutôt la propriété de la classe que celle du nom qui la désigne.

Mais il fait remarquer que Stanley Jevons (*Pure Logic*, p. 6) et E. C. Benecke (*Mind*, 1881, p. 532) ont pris *Connotation* au sens de compréhension totale.

Pour Ed. Goblot, *connotation* et *compréhension* sont d'abord pris en un sens très général et comme synonymes : c'est ainsi qu'il parle de « la connotation (ou compréhension subjective) d'un nom ». *Logique*, p. 105. Mais, plus tard, en vue de distinguer nettement ce que nous avons appelé plus haut « compréhension* éminente », des sens purement logiques de « compréhension », il propose de réserver ce terme à la première, et de réunir le définissant et la compréhension totale sous le nom de *connotation :* « Nous dirons donc, conclut-il, la *connotation* des concepts, et la *compréhension* des idées. » *Ibid.*, p. 115.

Ces usages si divers rendent bien difficile l'adoption d'une définition unique. Voir les expressions sans ambiguïté à l'article *Compréhension* :* totale, décisoire, etc.

1. CONSCIENCE psychologique, D. *Bewusstsein, Selbstbewusstsein ;* E. *Consciousness ;* I. *Coscienza.*

A. Intuition (plus ou moins complète, plus ou moins claire) qu'a l'esprit de ses états et de ses actes. — Cette définition ne peut être qu'approximative, le fait de la conscience étant, comme le fait justement remarquer Hamilton, une des données fondamentales de la pensée, qu'on ne peut résoudre en éléments plus simples. « Consciousness cannot be defined : we may be ourselves fully aware what

---

Sur **Connotation.** — Ce mot, étymologiquement, s'appliquait aux termes attributifs dans leur rapport avec les substantifs. Ainsi l'on disait que le mot « juste » connotait *(avec* et *outre* l'attribut qu'il désigne *directement)* le sujet « homme » ou « Dieu », auquel cet attribut est inhérent. Ce sens étymologique a exercé sur Mill une influence malheureuse en le conduisant à nier que les noms propres eussent une connotation, puisqu'ils ne désignent rien d'*autre* que le sujet auquel ils s'appliquent : « Sophronisque », par exemple, ne contenant pas l'idée de « père de Socrate ». **(C. Webb.)**

Sur **Conscience.** — *Bewusstsein* (conscience psychologique) et *Gewissen* (conscience morale), correspondant à l'anglais *consciousness* et *conscience*, ont été pour la première fois distingués en allemand par Wolff. Sur l'histoire de ces mots, on peut consulter avec fruit Siebeck, *Geschichte der Psychologie*, t. I. **(R. Eucken.)**

Sur **Conscience** (pychologique). — Article complété d'après des indications de M. **Daude.**

L'emploi large du mot *conscience* n'est pas équivoque. On peut fort bien dire *une conscience* pour un sujet percevant (une monade leibnizienne). **(J. Lachelier.)**
— En réalité, le mot *conscience*, au sens **A,** désigne la pensée même, antérieure à la distinction du connaissant et du connu ; comme telle, elle est la donnée première que la réflexion analyse en sujet et en objet. **(M. Blondel ; M. Bernès.)**

Est-il certain que le mot *conscience* emporte avec lui l'idée de *certitude ?* Si

consciousness is, but we cannot without confusion convey to others a definition of what we ourselves clearly apprehend. The reason is plain : consciousness lies at the root of all knowledge[1]. » *Lectures*, Metaphysics, I, 191.

« What we are less and less as we sink gradually down into dreamless sleep... and what we are more and more, as the noise tardily arouses us, that is consciousness[2]. » BALDWIN, d'après LADD, Psychology. V° 216b.

Ces définitions laissent intacte la question de savoir si l'esprit *humain* a conscience de tout ce qui le constitue ou s'il y a pour le moi individuel de l'homme des phénomènes psychiques inconscients. Elles réservent également la question de savoir si la conscience contient ou ne contient pas l'affirmation du sujet en tant que substance.

A. Si cette connaissance* de l'esprit s'entend au sens **A,** et si le fait conscient n'est pas considéré comme différent du fait qu'il est conscient, la conscience est dite *conscience spontanée.*

B. Si cette connaissance* s'entend au sens **B** (c'est-à-dire suppose une opposition nette de ce qui connaît et de ce qui est connu, et une analyse de l'objet de cette connaissance) la conscience est dite *conscience réfléchie**.

C. Ce que saisit la conscience, au sens **A :** l'ensemble des faits psychologiques appartenant à un individu ou à un ensemble d'individus, en tant qu'ils ont un caractère commun. « La conscience de l'enfant. » — « La conscience

1. « La conscience ne peut pas être définie ; nous pouvons bien nous-mêmes savoir parfaitement ce qu'est la conscience, mais nous ne pouvons pas sans confusion communiquer aux autres une définition de ce que nous saisissons clairement nous-mêmes. La raison en est simple : la conscience est à la racine de toute connaissance. » — 2. « Ce que nous sommes de moins en moins quand nous tombons graduellement dans un sommeil sans rêves... Ce que nous sommes de plus en plus, quand le bruit nous éveille peu à peu, — c'est là ce qu'on appelle conscience. »

---

cette association existe, elle n'est qu'un préjugé, à combattre plutôt qu'à respecter ; et ce préjugé d'ailleurs n'est pas universel. **(P. Lapie.)** — Ce qu'implique *conscience*, c'est plutôt l'idée de positivité, de donnée de fait, que celle de certitude. **(M. Bernès.)**

Malgré les divergences de ces remarques (auxquelles il convient d'ajouter une note de Victor EGGER, approuvant la *Critique* telle qu'elle est énoncée dans le texte du vocabulaire), il y a lieu de remarquer qu'elles s'appliquent en réalité à deux usages différents du mot *conscience*, que ne caractérisent pas suffisamment les termes classiques *conscience spontanée* et *conscience réfléchie.* 1° La conscience en tant que *donnée*, primitive, indifférenciée, servant de matière à toute vie psychique, et par conséquent placée, à certains égards, au delà de toute discussion ; — 2° la conscience en tant que *construite* par l'opposition de l'objet et du sujet, et se réduisant alors à ce dernier par opposition à l'objet. Mais ici même le mot prend encore deux significations très différentes : *a)* on considère ce qui reste encore *dans* le sujet après cette différenciation, on s'attache à son activité propre, aux virtualités d'œuvres nouvelles qu'il pourra produire encore, aux lois suivant lesquelles il se développe, aux réserves de puissance pensante qui pourront amener des progrès ou même des révolutions dans la connaissance ; — *b)* on considère au contraire la connaissance actuelle de l'objet, dans ce qu'elle a gagné par cette différenciation en netteté et en distinction, dans la possession plus complète que nous en avons prise par notre travail d'opposition et d'analyse (par exemple dans la clarté de nos perceptions, dans la précision des principes de nos raisonnements) et c'est en ce dernier sens surtout, dans le langage ordinaire, qu'on juge un esprit plus ou moins conscient ou inconscient. Il y aurait donc lieu de distinguer *conscience primitive* et *conscience réfléchie*, *conscience subjective* et *conscience objective.* **(A. L.)**

de classe » (au point de vue social).

L'expression « une conscience », pour « un état ou un acte conscient », a été employée quelquefois dans ces dernières années, surtout en vue d'éviter que « la conscience » ne soit représentée comme un cadre ou un contenant dans lequel les phénomènes psychologiques seraient placés.

D. Un être conscient.

Conscience collective, voir *Collectif**.

Loi de prise de conscience. « L'individu prend conscience d'une relation d'autant plus tard et plus difficilement que sa conduite a impliqué plus tôt, plus longtemps ou plus fréquemment l'usage automatique de cette relation. » Loi formulée par Ed. Claparède dans les *Archives de Psychologie* en 1918, t. XVII, p. 71. Voir ci-dessous *Mentalisation**.

CRITIQUE

Le mot *conscience* est pris, en outre, par certains philosophes comme synonyme de toute *connaissance immédiate.* Ainsi Kant, Hamilton, Schopenhauer, admettant que nous avons une connaissance aussi immédiate de la réalité de l'objet extérieur, en tant que tel, que de notre propre réalité, appliquent le mot *conscience* à cette connaissance. *(Bewusstsein von andern Dingen[1] ; consciousness of an external reality[2].)*

Que la doctrine ainsi exprimée soit vraie ou fausse, cet emploi du mot nous semble abusif. Le mot *conscience* n'est pas un terme neutre : il emporte avec lui, quoique peut-être à tort, l'idée de certitude et de réalité. Son homonymie avec conscience morale ajoute encore à ce caractère laudatif. En étendre le sens, c'est donc revendiquer indirectement pour telle ou telle connaissance le caractère d'autorité indiscutable qu'on lui attribue. Il est d'une mauvaise méthode de postuler ainsi implicitement ce que l'on devrait déclarer explicitement et à part.

Il y a lieu d'éviter, en sens inverse, le sens trop restreint que donnent à ce mot les premiers Écossais et les Éclectiques, en établissant une opposition superficielle entre les *sens** et *la conscience*, considérés comme deux facultés parallèles adaptées à des objets différents.

Rad. int. : Konscies.

2. CONSCIENCE morale, D. *Gewissen ;* E. *Conscience ;* I. *Coscienza.*

A. Propriété qu'a l'esprit humain de porter des jugements normatifs spontanés et immédiats sur la valeur morale

1. Avoir conscience des autres choses. — 2. La conscience d'une réalité extérieure.

Sur **Conscience** (morale). — La question de savoir si le jugement est antérieur ou postérieur au sentiment, dans la conscience morale, est controversée : selon **J. Lachelier,** « le propre de la conscience est d'approuver ou de blâmer, la joie et la douleur ne venant qu'après le jugement moral » ; selon **M. Bernès,** il faudrait au contraire la définir : « propriété qu'a l'esprit humain de *sentir* la valeur morale, et de rendre ce sentiment explicite au moyen de jugements normatifs ».

M. Bernès ajoute que l'expression classique « la voix de la conscience » est une image qui n'a rien d'essentiel. Elle n'exprime que le caractère immédiat et spontané de la conscience ; mais elle en fait disparaître l'intériorité. Elle se rattache à la conception théologique d'un Dieu étranger qui se fait entendre dans l'âme, non à la donnée psychologique d'une vie intérieure qui est nous-mêmes.

On peut remarquer d'autre part, en faveur de cette image, qu'elle correspond à un fait réel d'objectivation souvent observé en psychologie ; par exemple dans les dédoublements de la conscience, l'inspiration artistique, etc. **(A. L.)**

de certains actes individuels déterminés. Quand cette conscience s'applique à des actes futurs de l'agent, elle revêt la forme d'une « voix » qui commande ou défend ; quand elle s'applique aux actes passés, elle se traduit par des sentiments de joie (satisfaction) ou de douleur (remords). Cette conscience est dite, suivant les cas, *claire*, *obscure*, *douteuse*, *erronée*, etc.

Cette définition convient également aux doctrines qui jugent cette faculté primitive, et à celles qui la croient dérivée.

Bonne* conscience, mauvaise* conscience, voir ces mots.

B. « Une conscience » : se dit d'une personne dont la conscience morale est particulièrement ferme, et qui la suit sans compromis. — L'adjectif correspondant est *consciencieux*.

Rad. int. : Konscienc.

CONSCIENT, D. *Bewusst ;* E. *Conscious ; Cosciente.*

Se dit soit d'un être qui a conscience*, au sens **A** ou au sens **B,** soit d'un état ou d'un acte dont le sujet à conscience.

REMARQUE

Conscient se dit souvent de faits extérieurs dont on a, à proprement parler, la connaissance ou la perception : on veut alors marquer par ce terme qu'on a pris conscience, au sens **B,** de la connaissance ou de la perception dont il s'agit : « Conscient du péril ; conscient de ses succès. »

Rad. int. : Kousci.

« CONSÉCUTION. » Outre son sens usuel et général (succession immédiate), ce mot est employé quelquefois pour désigner les habitudes empiriques de l'intelligence et de l'activité. Cet usage paraît avoir pour origine un passage de LEIBNIZ : « La mémoire fournit une espèce de consécution aux âmes, qui imite la raison, mais qui en doit être distinguée... Par exemple, quand on montre le bâton aux chiens, ils se souviennent de la douleur qu'il leur a causée, et crient, et fuient. » (*Monadologie*, 26.)

CONSÉCUTIVE (Image), D. *Nachempfindung*, *Nachbild ;* E. *After-image*, *after-sensation ;* I. *Imagine consecutiva.*

Ce terme est appliqué : 1° à la persistance hallucinatoire d'une sensation* après l'arrêt de l'excitant* qui l'a provoquée, soit qu'il y ait, soit qu'il n'y ait pas entre les deux états une lacune appréciable. Ce sens est rare. — 2° Spécialement, et c'est le sens usuel, à certains phénomènes *de la vue*, consécutifs à la disparition d'une sensation, et qui présentent le caractère d'un *négatif* (les blancs étant remplacés par des noirs et les couleurs par leurs complémentaires).

On désigne en allemand le second sens par *Nachbild.* Il serait utile de spécialiser de même *image consécutive* en ce sens ; on dirait dans le premier cas : *sensation consécutive.*

Rad. int. : Post... (image *ou* sensation).

1. CONSENSUS. Terme un peu vague, qu'on applique d'ordinaire à la coopération et à l'interdépendance* des parties de l'organisme.

2. Consensus (Consensus omnium, CICÉRON, *Tusculanes*, I, 15 ; Consensus nationum, *Ibid.*, I, 16), ou *consentement universel.* L'accord de tous les hommes sur certaines propositions, en tant

Sur **Consécutive (image).** — Même quand elle est négative, la représentation consécutive devrait encore être appelée sensation, et non image, car elle reste sous la dépendance étroite et directe de la modification de l'organe, et sans doute des processus de régénération dont il est le siège. **(M. Marsal.)**

qu'on le considère comme preuve de leur vérité. Ἃ γὰρ πᾶσι δοκεῖ ταῦτ' εἶναι φάμεν ; ὁ δ' ἀναιρῶν ταύτην τὴν πίστιν οὐ πάνυ πιστότερα ἐρεῖ. ARISTOTE, *Éth. Nicom.*, X, 2, 1173a.

Rad. int. : Konsent.

CONSENTEMENT, D. **A. B.** *Zustimmung ;* **C.** *Einwilligung ;* — E. *Assent, Consent ;* — I. *Consentimento.*

A. (Sens ancien.) Assentiment accordé à une assertion. « On ne doit jamais donner de consentement entier qu'aux propositions qui paraissent si évidemment vraies qu'on ne puisse le leur refuser sans sentir une peine intérieure et des reproches secrets de la raison. » MALEBRANCHE, *Recherche de la Vérité*, livre I, ch. II, § 4.

B. *Consensus**, accord : « Le consentement universel. » (Il se peut que, dans cette expression, l'idée de communauté ait été d'abord tout entière comprise dans « universel » et que « consentement » y fût entendu à l'origine au sens d'assentiment, comme en **A.** Mais LITTRÉ accorde au mot *consentement* le sens « d'uniformité d'opinion ».)

C. Acte de volonté par lequel on décide ou même on déclare expressément qu'on ne s'oppose pas à une action déterminée dont l'initiative est prise par autrui. « Donner son consentement à un mariage. »

Ce dernier sens est le seul qui soit couramment usité dans la langue contemporaine. *Consentement* est plus faible qu'*approbation*. « Consentir » marque, dans l'ordre de la pensée comme dans celui de l'action, une nuance de réserve, ou du moins une tendance primitive à refuser.

CONSÉQUENCE, A. (D. *Folgerichtigkeit ;* E. *Consistency ;* I. sans équivalent.) Qualité d'un raisonnement conforme aux règles de la logique.

B. (L. *Consequentia ;* D. *Folgerung, Consequenz ;* E. *Inference, Consequence ;* I. *Conseguenza*). *Terme absolu*, surtout en L. et en E. : la relation logique qui unit les principes à la proposition qui en résulte.

C. (L. *Consequentia ;* D. *Folge ;* E. *Consequence ;* I. *Conseguenza*). *Terme relatif :* une proposition A est la conséquence d'une proposition (ou système de propositions) B, si, B étant vrai, A peut être démontré vrai en vertu des lois logiques. S'oppose à *principe* (au sens relatif).

Rad. int. : **A.** Konseques ; **B.** Konsequ ; **C.** Konsequent.

CONSÉQUENT, A. (substantif), L. *Consequens ;* D. *Konsequent ;* E. *Consequent ;* I. *Conseguente.* Sens relatif, corrélatif du terme ANTÉCÉDENT.

B. (adjectif). Sens absolu (D. *Folgerecht ;* E. *Consistent ;* I. sans équivalent). Un raisonnement *conséquent* est un raisonnement conforme aux règles de la logique.

Rad. int. : Konsequant(o) ou —(a).

Conservation de la masse (Principe de la) et **Conservation de l'énergie** (Principe de la).

Voir *Masse** et *Énergie**.

Conservation de la connaissance, voir *Élaboration**.

CONSISTANCE, D. **A.** *Zusammenhang ;* **B.** *Consistenz, Festigkeit, Gewicht ;* — E. **A.** *Coherence, coherency ;* **B.** *Consistency, Firmness ;* — I. *Consistenza.*

A. LOG. Caractère d'une pensée qui n'est ni fuyante et insaisissable, ni contradictoire ; fermeté logique d'une doctrine ou d'un argument.

B. Caractère de ce qui est solide, et ne dépend pas de l'arbitraire, ou de circonstances accidentelles, mais pos-

---

Sur **Consistance, A.** — Le mot anglais *consistency* au sens logique, vise uniquement l'accord de la pensée avec elle-même (*to consist*, s'accorder). Le mot français

sède des qualités de permanence et d'objectivité.

Rad. int. : **A.** Koheres ; **B.** Fermes.

CONSOMMATION des richesses, D. *Consumption*, *Verzehrŭng ;* E. *Consumption ;* I. *Consumo.*

La consommation des richesses est le fait qui les détruit en tant que *richesses**. Elle n'en est pas seulement l'utilisation, mais aussi la perte.

Rad. int. : Konsum.

« CONSTATIF. » *Constater* s'opposant à *apprécier*, l'expression « jugement constatif », pourrait s'opposer à « jugement appréciatif », pour désigner très clairement ce qu'on a appelé, par un calque inexact d'une expression de Wundt, « jugements explicatifs » (*erklärende Urteile :* exactement jugements déclaratifs). Voir *Explicatif**.

On a quelquefois dit « constatatif » ; mais le verbe latin étant *constare* (*constat*, il est constant que... ; d'où : faire un constat, constater), la forme d'adjectif verbal, si elle avait existé, aurait été *constativus*, comme *stativus*, de *stare*.

« Constitutif », D. *Constitutiv* (Kant). Voir *Régulateur**.

Construction, Constructif, voir *Construire**. — **Constructive (définition),** voir *Définition**, Critique.

CONSTRUIRE, D. *Construiren* (Kant) ; E. *to construct ;* I. *Construire*, *Costruire.*

A. Au sens métaphorique général, engendrer un objet de pensée par la synthèse de ses éléments. « Démontrer, c'est construire... Pour démontrer qu'une hypothèse entraîne une conséquence, on construit la conséquence avec l'hypothèse[1]. » Goblot, *Logique*, ch. xi, p. 272.

Il est classique d'opposer *construit* à *donné**.

B. Plus spécialement, déduire tout un ensemble donné d'un principe ou d'un petit nombre de principes. On appelle en ce sens « construction juridique », par exemple, l'opération par laquelle toutes les règles du droit romain relatives à l'héritage sont ramenées à la seule formule : « Haeres sustinet personam defuncti » (l'héritier joue le rôle du défunt).

C. Se dit, plus spécialement encore, de l'opération dialectique (au sens **E**) par laquelle tout le système des idées,

1. Mais dans l'usage de ce mot chez Edmond Goblot, il s'ajoute quelque chose du sens kantien **D.** Car il fait remarquer que, pour lui, la construction n'est pas seulement construction de syllogismes, mais construction de l'objet auquel s'appliquent ceux-ci. « Ce que l'on construit, c'est la conséquence même que l'on veut démontrer ; c'est par exemple la somme des angles d'un triangle. Cette somme n'est pas un assemblage de syllogismes, mais un assemblage d'angles. En arithmétique et en algèbre, ce que l'on combine, ce sont les nombres, ou des symboles qui les représentent, et des relations entre ces nombres et ces symboles. » *Traité de Logique*, Avertissement, p. 22.

évoque de plus l'idée d'un contenu de pensée bien déterminé, d'une thèse qui se tienne, par analogie avec le sens physique du mot *consistance*, qui est le plus fondamental dans notre langue. Peut-être même l'idée de simple cohérence logique ne s'y est-elle introduite qu'à l'imitation des mots *to consist*, *consistency.*

R. B. Perry, qui nous a signalé l'absence de cet article dans la première édition du *Vocabulaire*, note que *consistency* est moins fort en anglais que *coherence* ou *coherency* (qui veulent dire aussi *cohésion* en physique). Voir *cohérence** et *cohésion**.

Sur **Consommation** des richesses. — Le sens technique défini ci-dessus peut donner lieu à équivoque : les mots *consommer* et *consommation*, au sens usuel, évoquent l'idée d'utilisation, de destruction par emploi normal ; le verbe *consumer* et l'adjectif *consumptible*, au contraire, se disent plutôt de ce qui périt inutilement. **(M. Marsal. — A. L.)**

et même des faits, sortirait par une nécessité intelligible de principes eux-mêmes intelligibles. « Il faudrait des recherches beaucoup plus profondes pour être en état de *construire* d'une manière quelque peu plausible... la qualité concrète la plus simple. » Hamelin, *Essai*, ch. III, p. 123-124.

D. Chez Kant, *construire* signifie représenter dans une intuition *a priori* quelque chose d'abstrait (un concept, une relation) : « Die philosophische Erkenntnis ist die Vernunfterkenntnis aus Begriffen, die mathematische aus der *Construction* der Begriffe. Einen Begriff aber *construiren* heisst die ihm correspondirende Anschauung a priori darstellen[1]. » *Krit der reinen Vern.*, Méthodologie, 1re partie, 1re section. A. 713 ; B. 741. Ce sens n'est usité en français qu'en parlant de la doctrine de Kant.

Rad. int. : Konstrukt.

CONTACT, *Berührung*, *Kontakt ;* E. *Contact ;* I. *Contatto.*

A. Position relative de deux corps qui se touchent.

B. Psychol. Dans l'ensemble des sensations du toucher, au sens général de ce mot, on appelle spécialement *sensations de contact* celles qui ne sont ni musculaires, ni thermiques, ni affectives.

CRITIQUE

Le toucher lui-même étant surtout défini par l'exclusion des sens spéciaux (vue, ouïe, goût, odorat), la *sensation de contact* paraît être proprement la sensation indifférenciée, en tant qu'elle se présente seulement comme sensation, ou plus exactement comme perception rapportée à un objet en général.

Rad. int. : Kontakt.

CONTAGION mentale, D. *Gemüths-Ansteckung ;* E. *Mental contagion ;* I. *Contagione mentale.*

A. *Sens large :* toute transmission d'états ou de tendances psychologiques, d'individu à individu, sans que cette transmission soit un résultat d'actes volontaires faits par le contagionnant ou le contagionné. « On peut expliquer cette aptitude à partager les émotions des autres en la rattachant au phénomène très général de l'imitation ou plutôt de la contagion. Tout le monde sait combien le rire, le bâillement, la toux, l'accent, les tics sont contagieux. » D. Roustan, *Psychologie*, p. 179.

B. *Sens spécial :* « La plupart des aliénistes et neurologistes qui ont traité de la contagion mentale ou nerveuse... l'ont conçue comme la contamination (psychologique) d'un sujet sain, ou réputé tel jusque-là, par un sujet malade. L'idée de maladie, ou tout au moins de trouble mental, d'accident nerveux, tout à fait absente dans la conception précédente, est au premier plan dans celle-ci. » G. Dumas, *Traité de Psychologie*, tome II, p. 760. Voir toutes les pages 759-762, consacrées à la comparaison de ces deux sens, et à l'indication des auteurs qui les ont employés. La conclusion est en faveur de l'usage de *contagion* au sens **A** et de *contamination* au sens **B.**

CONTAMINATION (au sens **A**), D. *Ansteckung ;* E. *Contamination ;* I. *Contaminazione.*

A. Communication d'une souillure et particulièrement d'une maladie con-

1. « La connaissance philosophique est la connaissance rationnelle par concepts ; la connaissance mathématique, celle qui procède par *construction* de concepts. *Construire* un concept veut dire présenter l'intuition *a priori* qui y correspond. »

Sur **Contamination.** — Le verbe latin *contaminare* paraît avoir eu primitivement le sens **B** : « Contaminare fabulas » (Térence, *Andrienne*, 16) veut dire fondre ensemble plusieurs comédies. A l'époque classique, il a pris nettement le sens péjoratif, et le substantif *contaminatio* ne se dit plus qu'en parlant d'une

tagieuse. Ce sens est seul classique en français. — Cf. ci-dessus *Contagion**.

B. (sens très récent). *Contaminer* et *contamination* se disent de tout contact par lequel des natures diverses se mêlent en réagissant l'une sur l'autre. « Au lieu de les contaminer où il le faut (la détermination et l'indétermination), Kant les a juxtaposées. » R. Le Senne, *Obstacle et valeur*, 112. « Des idées considérées indépendamment de leur contamination avec l'existence. » *Ibid.*, 89. « Une certaine contamination qui s'établit en moi entre deux perspectives différentes. » L. Lavelle, *L'expérience psychologique du temps*, Rev. de Métaph., avril 1941, 87.

Rad. int. : **A.** Kontamin ; **B.** Junt.

CONTEMPLATION, D. *Contemplation ;* E. *Contemplation ;* I. *Contemplazione.*

A. A d'abord servi à traduire τὸ θεωρεῖν d'Aristote, opposé à τὸ πράττειν et à τὸ ποιεῖν. Il s'applique alors à la pensée en général, en tant qu'opposée à l'activité-**B** : la vie contemplative, la vie active.

B. État de l'esprit qui s'absorbe dans l'objet de sa pensée au point d'oublier les autres choses et sa propre individualité.

Rad. int. : Kontempl.

CONTENU, D. *Inhalt ;* E. *Content ;* I. *Contenuto.*

A. Psych. Ce qui est dans autre chose. Le contenu de la conscience, à un moment donné, est l'ensemble des faits de conscience qui la remplissent où la constituent.

C. Th. de la connaissance. On peut distinguer dans la plupart des opérations de la pensée une *forme*, c'est-à-dire un cadre général d'organisation ; et un *contenu* (ou *matière**), c'est-à-dire certaines déterminations particulières qui donnent à cette forme une appli-

---

souillure ou d'une impureté. De même pour *contamination*, *to contaminate* en anglais.

Le sens primitif est redevenu usuel, d'abord en philologie (précisément en parlant des *fabulae contaminatae*), puis est passé de là à l'usage philosophique. Cependant *contaminer* garde toujours son sens péjoratif quand on dit qu'une chose ou un être en contamine un autre ; mais non quand on dit qu'un auteur contamine deux thèses ou deux doctrines pour les réunir en une seule, ce qui change les rapports des termes contenus dans ce qui est ainsi contaminé. **(R. Le Senne.)**

M. Jean Guitton a récemment donné à ce mot un autre sens, mais également péjoratif : « Il existe deux attitudes mentales qui déforment chez l'homme la structure de l'être. L'une consiste à confondre là où il faudrait unir sans violenter et sans mêler ; l'autre consiste à dissocier là où il faudrait se contenter de discerner. Nous appelons la première tendance *contamination* et nous la rattachons à la *vie ;* l'autre, qui est de *dissociation*, caractérise ce que nous appellerons désormais, faute d'un meilleur mot, l'*esprit.* » *L'existence temporelle* (1949), p. 75. Tout le chapitre IV est consacré à étudier le jeu de ces deux tendances dans la philosophie, la politique et la religion.

Sur **Contemplation.** — Chez les mystiques du moyen âge, notamment Hugues de Saint-Victor, la *contemplatio* est le troisième degré de l'exercice spirituel ; les deux premiers sont la *cogitatio* et la *meditatio.* **(R. Eucken.)**

Sur **Contenu.** — *Inhalt* s'oppose à *Gegenstand*, objet. Voir Meinong, *Über Annahmen* (Leipzig, 1902) et *Uber Gegenstände höherer Ordnüng*, Zeitschr. für Psych. und Phys. der Sinnesorganen, t. XXI. Ce sens est à mon avis le plus important. **(B. Russell.)** Cf. *Assomption**, remarque 2.

cation concrète. Ainsi, dans le jugement : *Tous les hommes sont mortels*, la forme est le schéma de l'universelle affirmative : *Tous les A sont B ;* le *contenu* est formé par les idées d'*homme* et de *mortalité*.

B. Logique. Le *contenu* d'un concept est sa compréhension*. Ce sens est surtout usuel pour le mot allemand *Inhalt*.

Rad. int. : Konten.

CONTEXTE, D. *Kontext ;* E. *Context ;* I. *Contesto.*

A. Primitivement, dans la langue juridique, ensemble ininterrompu des dispositions d'un acte : « Unité de contexte. »

B. Enchaînement d'idées que présente un texte ; et spécialement, ensemble du texte qui entoure une phrase citée, et d'où dépend la vraie signification de celle-ci. — Ce sens est le plus usuel ; il est technique en méthodologie. « Une expression change de sens suivant le passage où elle se trouve : on doit donc interpréter chaque mot et chaque phrase non pas isolément, mais en tenant compte du sens général du morceau (le *contexte*). C'est la *règle du contexte*, règle fondamentale de l'interprétation. » Langlois et Seignobos, *Introd. aux études historiques*, p. 124.

C. Par métaphore, et très généralement : ensemble des circonstances, liées entre elles, dans lesquelles s'insère un fait donné. Cette expression se rencontre déjà chez Kant (*Krit. der reinen Vern.*, Antinomie, 6e section, A. 493 ; B. 521). Elle est fréquente chez les philosophes américains, notamment chez W. James.

Rad. int. : Kuntext.

CONTIGUITÉ (Association par *ou* de) D. *Berührungs-Association ;* E. *Association by contiguity ;* I. *Associazione di contiguita.*

Une des trois formes de l'association des idées distinguées par Aristote (ἀπὸ τοῦ σύνεγγυς, *De memoria*, II, 451b20). Elle consiste dans le fait que les états de conscience se rappellent l'un l'autre quand ils ont été simultanément présents ou immédiatement successifs ; elle est divisée pour cette raison par les Écossais et les Éclectiques en « contiguïté dans le temps » et « contiguïté dans l'espace ». Elle a été souvent considérée comme le type unique d'où dérivaient les autres formes d'association : voir *Rédintégration**.

Rad. int. : Kontigu.

CONTINGENCE, D. *Contingenz, Zufälligkeit ;* E. *Contingency ;* I. *Contingenza.*

Le mot s'oppose dans tous les sens à *nécessité*.

A. Sens général (ἐνδεχόμενον, Aristote) : est contingent tout ce qui est conçu comme pouvant être ou ne pas être, à quelque égard et sous quelque réserve que ce soit. « Res singulares voco *contingentes* quatenus dum ad earum solam essentiam attendimus, nihil invenimus quod earum existentiam *necessario* ponat, vel quod ipsam

---

Sur **Contingence.** — Les expressions concrètes « une contingence », « les contingence », sont encore très individuelles et nullement consacrées, même dans le langage contemporain. Elles nous semblent inutiles et d'un mauvais style. **(M. Bernès. — L. Couturat. — A. L.)**

Les mots anglais *contingent*, *contingency* ont d'abord les mêmes sens qu'en français, et surtout le sens **B** : *contingence* et *contingency* s'emploient couramment au sens concret, pour désigner un *fait contingent*. — Les termes anglais s'appliquent en outre à ce qui est *conditionnel* (à ce qui n'arrivera que sous une certaine condition). Ce sens serait même le meilleur à retenir, selon Baldwin. Mais il n'est pas usité en français, où il ferait double emploi.

L'usage anglais du mot *contingent* pour *conditionnel* est à regretter. Il paraît

necessario secludat. » Spinoza, *Éthique*, IV, Défin. 3.

B. *Sens absolu.* Un événement futur, ou, par abréviation, *un futur* est contingent si, toutes choses étant ce qu'elles sont, ce futur peut se produire ou ne pas se produire ; autrement dit, si sa réalisation ou sa non-réalisation sont également « compossibles » à cet état présent des choses. Voir *futur**.

C. *Sens relatif.* Un fait est contingent *par rapport à une certaine loi générale*, ou à un certain type, lorsqu'il consiste non dans l'application de cette loi, ou de ce type, mais dans quelque circonstance particulière à tel ou tel objet individuel auquel ils s'appliquent. Plus généralement, est contingente toute coïncidence qui n'est ni constante, ni même générale. Cf. *Hasard**. — Ce sens vient de ce qu'en pareil cas on se représente que cette coïncidence aurait pu ne pas avoir lieu, ou que le fait aurait pu différer en quelque chose, la loi ou l'idée principale restant la même ; mais il n'exclut pas l'idée d'un déterminisme régissant « les contingences ».

D. Logique. Une proposition est dite *contingente* si la vérité ou la fausseté du rapport qu'elle énonce est connue par l'expérience seule, et non par la raison. (Car, à l'égard des seules données de la raison, ce rapport est conçu comme pouvant être vrai ou faux.) Cf. *Modalité**.

CRITIQUE

Le mot *contingence*, et les mots *nécessité* ou *impossibilité* en tant qu'ils s'opposent à contingence, n'ont donc un sens précis que *par rapport* à certaines données : l'objet considéré (fait ou proposition) est dit *nécessaire* s'il est le seul qui soit conciliable avec ces données, s'il est par conséquent la seule solution possible du problème qu'elles énoncent ; et dans le cas contraire, il est dit *contingent*. Un objet de pensée isolé n'est donc en soi ni contingent ni nécessaire ; il ne devient l'un ou l'autre que dans son rapport avec d'autres objets de pensée, parmi lesquels peut se trouver la nature de la pensée, en tant qu'exprimée par une ou plusieurs lois. Mais si ces lois elles-mêmes peuvent être dites *nécessaires*, c'est en un sens différent, et synonyme d'invariable ou d'universellement donné.

Rad. int. : Kontingent.

---

dériver d'une confusion. « *A contingent remainder* », en langue juridique, est le droit d'hériter d'un bien dans le cas d'un événement qui *peut* ne pas avoir lieu (qui, par conséquent, est *contingent*, au sens propre du mot) — par exemple dans le cas de la mort du propriétaire sans postérité. Une telle succession est à la fois *contingente* (c'est-à-dire incertaine) et *conditionnelle* (c'est-à-dire dépendante de tel événement particulier) ; et de là les deux sens ont été confondus. **(C. Webb.)**

On nous a signalé, dans l'article ci-dessus, l'absence du sens donné par Émile Boutroux à ce mot dans son célèbre petit ouvrage *De la contingence des lois de la nature* (1874). Ce sens nous paraît double ; il vise à la fois : 1° la thèse d'après laquelle les lois ne sont pas *nécessaires* et pourraient être autres qu'elles ne sont sans qu'il y eût en cela rien de contraire à la nature de la pensée humaine ; 2° la thèse que ces lois ne sont pas rigoureusement *déterminantes*, et le sont de moins en moins, à mesure qu'on va de l'ordre purement physique à l'ordre biologique et à l'ordre humain, en sorte que leur application laisse place de plus en plus à la finalité, et à la liberté, qui en est la condition. Ce double sens s'explique par le refus d'admettre la notion de loi naturelle courante à cette époque, et qui la considérait à la fois comme nécessaire et nécessitante, comme exprimant un ordre de la nature qui ne pouvait être autre qu'il n'est, tant dans ses formes générales que dans chaque fait singulier. Ainsi que Ravaisson, il assimile les régularités observables à des habitudes contractées par les êtres. **(A. L.)**

Contingent, voir ci-dessus *Contingence**.

Contingentia (Preuve de l'existence de Dieu *a* ou *e contingentia mundi*). Elle repose sur l'idée que le monde empiriquement donné n'étant pas nécessaire, il doit avoir une raison d'être extérieure à lui. — Cf. *Cosmologique**.

CONTINU, -ITÉ, L. *Continuum, -itas ;* D. *Stetig, -keit ;* E. *Continuous, -ity ;* I. *Continuo, -ità.*

A. *Sens vulgaire :* incessant, ininterrompu, sans lacunes.

B. *Philosophiquement*, est continue toute grandeur qui n'est pas *actuellement** composée d'éléments distincts, c'est-à-dire qui n'est pas présentée à l'esprit par l'intermédiaire de ses éléments, mais qui peut en recevoir par une opération de l'esprit.

C. Par suite, *au point de vue de l'analyse mathématique*, un *ensemble* ordonné à une dimension E est dit continu lorsque : 1° il est parfait (c'est-à-dire identique à son dérivé) ; 2° il contient une suite dénombrable S telle qu'il y ait toujours un élément de S entre deux éléments de E. (G. Cantor, *Math. Annalen*, t. XLVI). D'où, en particulier :

1° Une grandeur extensive est continue quand elle appartient à un ensemble de grandeurs, continu au sens **C**, et comprenant toutes les grandeurs plus petites de la même espèce. Toute grandeur extensive continue est divisible à l'infini, mais la réciproque n'est pas vraie.

2° Une étendue est continue quand elle constitue un ensemble de points continu au sens **C.**

3° Une durée est continue quand elle constitue un ensemble d'instants continu au sens **C.**

D. Une fonction* $f(x)$ est *continue* (pour la valeur a de la variable x) quand à chaque nombre positif ε correspond un nombre positif η tel que, si x diffère de a de moins de η, on ait :

$$|f(x)-f(a)|<\varepsilon$$

en d'autres termes, quand $f(x)$ a pour limite $f(a)$ lorsque la variable x tend vers la valeur a (s'en rapproche indéfiniment).

Voir l'analyse des notions de *continu mathématique* et de *continu physique* dans Poincaré, *La Science et l'hypothèse*, ch. II.

Rad. int. : Kontinu.

Continuée (Création). Voir Création* et Concours*.

CONTRADICTION, G. ἀντίφασις ; L. *Contradictio ;* D. *Widerspruch, Contradiction ;* E. *Contradiction ;* I. *Contraddizione.*

A. Relation qui existe entre l'affirmation et la négation d'un même élément de connaissance ; en particulier :

1° Entre deux termes, dont l'un est la négation de l'autre, comme A et non-A ;

2° Entre deux propositions, comme : « A est vrai » et « A n'est pas vrai » (ou « A est faux »). Plus spécialement, espèce d'opposition qui existe entre l'universelle affirmative et la particulière négative, et entre l'universelle négative et la particulière affirmative (ayant les mêmes termes).

B. Caractère d'un terme ou d'une proposition qui réunit des éléments incompatibles (contraires ou contradictoires).

C. État de l'esprit qui affirme une contradiction, au sens **B.**

Sur **Contingent.** — « [Absolute] *necessaria* propositio est quae resolvi potest in identicas, seu cujus oppositum contradictionem involvit... Quod tali necessitate caret voco *contingens ;* quod vero implicat contradictionem, seu cujus oppositum est necessarium, id *impossibile* appellatur. » Leibniz, inédits publiés par Couturat, p. 17.

D. Acte de contredire. « L'esprit de contradiction. »
Voir *Principe* de contradiction.*
Rad. int. : Kontradik.

Contradictio in adjecto. Contradiction qui a lieu entre un terme et ce qu'on lui ajoute (entre un substantif et son adjectif, par exemple).

Contradictio in terminis. Contradiction qui se manifeste par la forme même des termes entre lesquels elle existe ou qui la renferment.

CONTRADICTOIRE, G. ἀντιφατικός ; L. *Contradictorius ;* D. *Widersprechend, contradictorisch ;* E. *Contradictory ;* I. *Contradditorio.*

A. Caractère (relatif) de deux éléments entre lesquels il existe une contradiction-**A.**

B. Caractère (absolu) d'un élément qui présente une contradiction-**B.**

C. (Jugement ou examen) contradictoire : celui dans lequel chacune des deux thèses opposées a fait valoir ses raisons.

CONTRAINTE, D. *Zwang ;* E. *Constraint ;* I. *Coercizione.*

A. En général, tout ce qui entrave la liberté d'action d'un être, soit du dehors, soit même du dedans.

B. Spécialement, la contrainte-**A** que subit tout individu par le fait de vivre en société. Cette contrainte est, dans ce cas, soit *organisée* (lois, règlements, etc.) ; soit *diffuse* (mœurs, coutumes, situation matérielle et morale, opinion, etc.).
Rad. int. : Koakt.

CONTRAIRE, G. ἐναντίον ; L. *Contrarius ;* D. *Conträr ;* E. *Contrary ;* I. *Contrario.* Terme relatif indiquant une espèce d'opposition* ; se dit :

A. De deux concepts qui font partie d'un même genre, et qui diffèrent le plus entre eux (Aristote, *Catégories*, VI ; 6a18) ; ou qui, présentant un caractère spécifique susceptible de degrés, en possèdent respectivement le maximum ou le minimum ; ou qui correspondent à deux mouvements en sens opposés ; enfin de deux concepts qualitativement différents, dont l'opposition est intuitivement sentie comme telle (chaud, froid ; sucré, salé ; etc.).

B. De deux propositions qui ne peuvent être vraies toutes les deux, mais qui peuvent être fausses l'une et l'autre ; en particulier, de deux propositions universelles* qui ont les mêmes termes, et dont l'une est affirmative et l'autre négative. Ex. :
Tout S est P ; nul S n'est P.
Voir *Contradictoire*.*

C. De deux changements dont chacun a pour point d'arrivée, ou de direction, ce qui pour l'autre est point de départ ou origine (réelle ou virtuelle).
Rad. int. : Kontrari.

Sur **Contraire et Contradictoire.** — Article complété d'après des indications de M. **Bréhier** et M. **R. Daude.**

Il serait préférable de définir la contradiction comme le rapport de deux assertions telles que l'une étant posée comme fausse, l'autre soit nécessairement conçue comme vraie. On pourrait éviter ainsi tous les paralogismes qui naissent de ce qu'on prend les unes pour les autres les idées de *contraire, subcontraire* et *contradictoire.* Ce dernier mot paraît aevoir être réservé à la logique formelle. Dans *contraire*, inversement, on devrait distinguer deux sens : le sens formel (deux universelles opposées), et le sens matériel (les extrêmes d'un même genre). **(M. Blondel.)**

La distinction du contraire et du contradictoire a été faite par Aristote d'une manière très nette et décisive. **(R. Eucken.)** — Pour lui, l'ἀντίφασις *(contradictio)*, prise en général, est l'opposition entre l'affirmation et la négation d'une même lexis (Περὶ Ἑρμηνείας, 17a33) ou, ce qui revient au même, l'opposition

Contraposition, L. *Contrapositio ;* D. *Contraposition ;* E. *Contraposition ;* I. *Contraposizione.*

Espèce de déduction* immédiate, qui consiste à permuter les termes d'une proposition ou d'une inférence, en les niant, suivant la formule :

$$a \supset b . \supset . b' \supset a'$$

1er cas : De « Tout A est B », on déduit : « Tout non-B est non-A. »

2e cas : De « Si A est vrai, B est vrai », on déduit : « Si B est faux, A est faux. »

Rad. int. : Kontrapoz.

CONTRASTE, D. *Kontrast ;* E. *Contrast ;* I. *Contrasto.*

État de deux objets de pensée simultanés ou successifs qui s'opposent et qui prennent plus de relief dans la conscience par cette opposition. Ex. : Contraste simultané ou successif des couleurs complémentaires.

L'*association* par contraste* est un des trois cas fondamentaux d'association des idées distingués par Aristote. Cf. *Contiguïté**.

Rad. int. : Kontrast.

CONTRAT, D. *Vertrag, Kontrakt ;* E. *Contract ;* I. *Contratto.*

A. « Le contrat est une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'engagent envers une ou plusieurs autres à donner, à faire, ou à ne pas faire quelque chose. » *Code civil,* titre III, 1101.

B. On appelle plus spécialement *Contrat* en philosophie celui qui est bilatéral, ou multilatéral, c'est-à-dire qui contient des engagements réciproques.

Le *Contrat social* ou *Pacte social* (selon J.-J. Rousseau) est l'ensemble des conventions fondamentales qui, « bien qu'elles n'aient peut-être jamais été formellement énoncées », sont cependant impliquées par la vie en société, et dont la formule est la suivante : « Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout. » *Contrat social,* I, 6.

Le *contrat,* type idéal de toutes les relations sociales. Spencer : *Sociologie,* t. III, 5e partie.

Le contraire du contrat est le *status*

---

de deux propositions entre lesquelles il n'y a pas de milieu. (*Métaphysique,* 1057a34.) Quand il considère la proposition en tant qu'analysée, il la définit l'opposition entre l'universelle et la particulière de mêmes termes, et de qualité différente, ou entre deux singulières dont l'une affirme et l'autre nie du sujet le même prédicat. (Περὶ Ἑρμηνείας, 17b16 et suiv.)

L'expression la plus philosophique de la contradiction paraît être celle qui se tire immédiatement des idées logiques fondamentales, le vrai et le faux : sont contradictoires deux propositions qui ne peuvent être ni vraies ni fausses en même temps ; contraires, deux propositions qui ne peuvent être vraies toutes les deux, mais telles que l'une et l'autre peuvent être fausses. **(A. L.)**

Sur **Contrat.** — *Contrat,* au sens **A,** n'est-il pas seulement un synonyme *fort* de promesse ? *S'engager* signifie littéralement se donner en gage ou donner quelque chose de soi en gage, et alors la promesse devient bilatérale. **(V. Egger.)** — Il y a dans le mot *engagement* l'idée d'une *garantie* que la promesse n'implique pas. Cette garantie est d'ailleurs chose indépendante de l'acceptation ou de la réciprocité, qui confèrent au contrat le caractère bilatéral. **(A. L.)**

— Renouvier s'est beaucoup servi du mot *contrat* en un sens voisin de celui que Poincaré a donné plus tard à *convention**. Voir p. ex. *Psychologie rationnelle,* 3e éd., I, 193-203.

ou *statut social*, c'est-à-dire les rapports légaux qui s'établissent entre les hommes par le seul fait qu'ils appartiennent à telle classe sociale, ou qu'ils se trouvent dans telle situation (homme ou femme, majeur ou mineur, père ou fils, etc.), à laquelle leur volonté ne peut rien changer.

Rad. int. : Kontrakt.

CONTRE-HABITUDE a été employé par Victor Egger dans son enseignement pour désigner le fait que certaines impressions, au lieu de s'atténuer en se répétant, deviennent au contraire de plus en plus douloureuses ou irritantes. Voir ses *observations* sur le mot *Habitude**.

CONTRÔLER, sans équivalents étrangers ; approximativement D. *Prüfen*, *Untersuchen ;* E. *To check*, *to control* (dans un des sens de ce mot) ; I. *Verificare*, *criticare.*

Proprement collationner, vérifier. Le *contrôle* (contre-rôle) est primitivement un second registre, tenu à part pour la vérification du premier. — D'où, par extension, s'assurer qu'une assertion est exacte, ou qu'un travail a été exécuté comme il devait l'être.

CRITIQUE

Ce sens est le seul correct en français, où il reste très vivant. Mais souvent la difficulté de rendre l'anglais *to control*[1], ou même l'ignorance du sens exact de cette expression, ont conduit des traducteurs français à se servir de *contrôler* et même de *contrôle*, dans des phrases qui ne comportaient pas l'emploi de ce mot.

Cette méprise s'est généralisée dans la langue des affaires, de l'administration, du journalisme (« le contrôle d'une entreprise industrielle », « le contrôle des changes », etc.), en sorte que, lorsque ce mot est employé dans un contexte philosophique, il y a lieu d'examiner s'il est pris au sens français, au sens anglais, ou si l'auteur a profité (volontairement ou non) de l'ambiguïté du mot pour ne pas préciser sa pensée.

Rad. int. : Kontrol.

CONTROUVÉ, D. *Erdichtet ;* E. *Forged ;* I. *Controvato.*

Inventé de toutes pièces, forgé (en parlant d'une histoire fausse, d'un texte apocryphe, etc.). — Le verbe « controuver » est à peu près inusité, du moins aux modes personnels, et même assez rare à l'infinitif ; il figure cependant dans Littré qui le définit : « Inventer une chose fausse. »

REMARQUE

Le sens primitif du mot est : inventer quelque chose en en combinant entre eux les éléments. Il se disait en parlant d'objets matériels : « ... surtout quand ces instruments sont simples et ingénieusement controuvés ». Leibniz, *Discours de Métaphysique*, xxii ; mais il l'emploie aussi en parlant d'idées : « Afin de vous faire juger que ce ne sont pas des faux-fuyants controuvés pour éluder vos objections... » *Lettre à Arnauld*, Gerh., II, 56.

On commet souvent sur ce mot un contresens causé par des associations verbales : ce qui a été *trouvé* faux, ce dont le *contraire* a été *prouvé.*

CONVENANCE, D. **A.** *Übereinstimmung ;* **B.** *Angemessenheit*, *Convenienz ;* — E. **A.** *Agreement* (Locke) ; **B.** *Propriety ;* — I. **A.** *Convenenza ;* **B.** *Convenienza.*

A. Accord, harmonie, adaptation entre deux ou plusieurs termes.

« *Raisonnement par convenance complexe* » : Ed. Goblot appelle ainsi (*Logique*, ch. xvi) celui par lequel on prouve qu'un effet n'est pas seulement un résultat, mais une fin : par exemple, l'argument classique sur les lettres jetées au hasard, qui n'auraient pu former le texte de l'*Iliade.*

1. Qui veut dire non seulement contrôler, mais commander à, diriger, avoir la haute main sur une affaire ; contenir, réprimer, maîtriser. Cf. les expressions *self-control*, maîtrise de soi ; *birth-control*, limitation volontaire des naissances, etc.

B. Caractère de ce qui est *convenable*, c'est-à-dire de ce qui convient en vertu d'une règle ou d'un idéal. « Nécessité de convenance » (opposée à la nécessité physique ou logique).

CRITIQUE

Convenance et *convenir* ont été employés d'une manière très vague, notamment en ce qui concerne la définition du jugement (*Logique* de PORT-ROYAL, III, ch. III ; LOCKE, *Essai*, IV, ch. V). — LEIBNIZ a critiqué cette expression : « La convenance ou la disconvenance n'est pas proprement ce qu'on exprime par la proposition. Deux œufs ont de la convenance et deux ennemis ont de la disconvenance. Il s'agit ici d'une manière de convenir et de disconvenir toute particulière. » *Nouv. Essais*, IV, V.

Rad. int. : Konven.

CONVENTION, D. *Vortrag*, *Übereinkommen*, *-kunft*, *Konvention ;* E. *Convention ;* I. *Convenzione.*

Terme employé par Henri POINCARÉ et à sa suite par un grand nombre de philosophes contemporains pour désigner les principes des sciences qui ne sont ni des évidences, ni des généralisations expérimentales, ni des hypothèses posées par conjecture en vue d'en faire la vérification. « Les axiomes géométriques ne sont donc ni des jugements synthétiques *a priori*, ni des faits expérimentaux. Ce sont des conventions ; notre choix parmi toutes les conventions possibles, est guidé par des faits expérimentaux ; mais il reste libre et n'est limité que par la nécessité d'éviter toute contradiction. » *La science et l'hypothèse*, 2e partie, ch. III. Il exprime encore cette idée en disant que la géométrie euclidienne n'est pas la plus vraie, mais la plus *commode* (*Ibid.*, ch. IV, *ad. finem.* Cf. ch. V, *ad. fin. ;* ch. VI-VII, *passim*, etc.). Mais il insiste aussi sur ce fait que les conventions dont il s'agit ne sont pas « arbitraires », et qu'elles ont « une origine expérimentale » (*Ibid.*, 134). — Voir *Hypothèse**.

CRITIQUE

Les mots *convention*, *conventionnel*, pris en ce sens, ont de graves inconvénients : 1° ils désignent déjà dans la langue courante, et dans celle de la science, une décision réfléchie prise en commun, comme a été, par exemple, la « Convention du mètre » (1875) ; or, un seul individu peut très bien prendre, et prend effectivement dans bien des cas, pour son usage personnel, des décisions logiques de ce genre ; si bien

---

Sur **Convenance.** — La définition du jugement, citée comme exemple, est en effet un très mauvais emploi du mot ; mais le sens propre et général d'accord, d'adaptation réciproque de plusieurs choses, me paraît très net et très français. **(J. Lachelier.)**

Sur **Convention.** — David HUME fait allusion à des moralistes antérieurs à lui qui ont dit « that justice arises from HUMAN CONVENTIONS (*sic*, en petites capitales) and proceeds from the voluntary choice, consent, or combination of mankind[1]. » Et il répond : « If by *convention* be here meant a promise (which is the most usual sense of the word) nothing can be more absurd than the position... But if by *convention* be meant a sense of common interest, which sense each man

---

1. Que la justice résulte de CONVENTIONS HUMAINES, et procède du choix volontaire, du consentement, ou d'un contrat de l'humanité. » — Le texte visé est peut-être HOBBES, *De Homine*, ch. XV : « Atque in hac lege (*praestanda esse pacta*) consistit natura justitiæ. Ubi enim non praecessit pactum, ibi jus nullum, sed omnia omnium sunt : nihil ergo est injustum. » Le texte anglais dit : « ... that men perform their *covenants* made » (que les hommes exécutent les conventions qu'ils ont faites).

qu'on a été amené, pour conserver le mot, à parler assez bizarrement, de « conventions avec soi-même » ; — 2° même lorsqu'il s'agit de plusieurs individus, il arrive souvent qu'il n'y ait eu aucune entente volontaire entre eux; mais que les décisions concordantes se sont trouvées prises par les uns et les autres parce que, sans être nécessaires, elles étaient raisonnables et naturelles ; — 3° enfin ces mots impliquent l'idée, souvent péjorative, d'une règle accidentelle, arbitraire, qui n'a point de fondement dans la nature des choses : ce qu'on nomme « conventionnel », c'est d'ordinaire ce qui n'en impose qu'aux esprits sans personnalité, sans critique, et au fond, ne mérite pas d'être respecté. — Or, il est bien évident que d'après les explications et les exemples de POINCARÉ lui-même, ce n'est pas là ce qu'il veut suggérer ; et il a protesté, en diverses circonstances, notamment dans *La valeur de la science* (3e partie : « La valeur objective de la science ») contre les philosophes dont les expressions lui paraissent en exagérer le caractère artificiel. Il n'y a aucune raison de déprécier la part de choix libre, mais non purement arbitraire, qui entre dans la constitution de la science, ni de déprécier la science parce qu'elle contient nécessairement une intervention active de l'esprit. Voir en particulier E. DUPRÉEL, *Convention et raison*, Revue de Métaphysique, juillet 1925.

Il serait donc bien préférable de ne pas retenir pour exprimer cette idée le mot *convention*, et de parler plutôt de décision volontaire ou de *choix décisoire**.

CONVENTIONNALISME, D. *Konventionalismus ;* E. *Conventionalism ;* I. *Convenzionalismo.*

Doctrine qui considère tous les principes* comme des conventions*.

CONVERGENCE, D. *Convergenz, Zusammenlaufen, -strahlen,* etc. ; E. *Convergency ;* I. *Convergenza.*

Proprement : caractère de deux ou plusieurs trajectoires se réunissant en un point ; p. ex., en optique, convergence de rayons. — D'où, au figuré, le fait d'aboutir au même résultat : « La convergence des résultats expérimentaux obtenus par des méthodes différentes. »

Spécialement :

— Une *série convergente* est celle dont la somme tend vers une limite finie quand le nombre de ses termes

---

feels in his own breast, which he observes in his fellows, and which carries him, in concurrence with others, into a general plan or system of actions which tend to public utility, it must be owned that, in this sense, justice arises from human conventions... Thus two men pull the oars of a boat, by common convention, for common interest, without any promise or contract... thus speech and words and language are fixed by human convention and agreement[1]. » *An enquiry concerning the principles of morals*, Appendix II, dans *Essays and Treatises on several Subjects*, p. 474.

Sur **Convergence.** — On peut dire mieux encore : « Une série est convergente quand il existe un nombre N tel que la somme des *n* premiers termes de la série quel que soit *n*, soit plus petit que N. » **(B. Russell.)**

1. « Si par *convention* on entend ici une promesse (ce qui est le sens le plus usuel du mot), rien de plus absurde que cette thèse.... Mais si par *convention* l'on entend un sentiment de l'intérêt commun, sentiment que chacun éprouve en son cœur, qu'il constate chez ses semblables, et qui le fait entrer, concurremment avec d'autres, dans un plan général ou en système d'actions tendant à l'utilité publique, il faut accorder qu'en ce sens, la Justice résulte de conventions humaines.... C'est ainsi que deux hommes rament ensemble sur un bateau, par une convention commune, dans un intérêt commun, sans nulle promesse ni contrat.... C'est ainsi que la parole, les mots, la langue sont fixés par une convention et un accord humains. »

augmente indéfiniment. (Ex. : $1 + \frac{1}{2} + \frac{1}{4} + \frac{1}{8} ...$)

— Un ensemble de transformations est dit *convergent* lorsqu'il a pour effet de produire une ressemblance croissante des éléments qui se transforment. *Convergence*, en ce sens, s'oppose à *différenciation**. Voir *Assimilation-A*.

— Plusieurs séries de transformations indépendantes et parallèles sont dites convergentes quand elles tendent vers le même résultat.

Rad. int. : Konverg.

CONVERSE, adj. ou subst. — D. *Umgekehrt ; der Umgekehrte (Satz) ;* E. *Converse ;* I. *Conversa.*

A. En parlant des propositions, celle qui est inférée d'une autre par conversion*.

B. Plus généralement, en parlant des relations*, la converse ($\breve{R}$ ou R^c) d'une relation R est la relation telle que si aRb est vrai, $bR^c a$ le soit aussi. Elle peut être ou n'être pas identique à R : elle l'est pour $a = b$; elle ne l'est pas pour $a > b$. — Voir *Réciproque**.

Le « domaine converse » d'une relation est le codomaine* de celle-ci. Voir *champ**.

Rad. int. : Konvertat.

1. « CONVERSION* » Ἐπιστροφή ; D. *Bekehrung ;* E. *Conversion ;* I. *Conversione.*

Dans la doctrine néo-platonicienne, mouvement inverse de celui de la procession (πρόοδος, κάθοδος). La « procession » est l'émanation par laquelle l'Un ou le Bien produit l'Intelligence, puis l'Ame, puis le Monde et les êtres individuels ; la « conversion » est le retournement de ceux-ci vers leur principe originel.

2. CONVERSION, D. *Bekehrung ;* E. *Conversion ;* I. *Conversione.*

Changement radical dans la conduite et la disposition morale du caractère. Se dit surtout, mais non pas exclusivement, de l'adhésion donnée à une religion.

Rad. int. : Konvert.

3. CONVERSION, G. ἀντιστροφή ; L. *Conversio ;* D. *Umkehrung ;* E. *Conversion ;* I. *Conversione.*

Espèce de déduction* immédiate qui consiste à inférer d'une proposition une autre proposition où les termes de la première soient permutés. On admet deux sortes de conversions :

A. La *Conversion simple*, qui s'applique à l'universelle négative et à la particulière affirmative :

Nul S n'est P ; nul P n'est S.

Quelque S est P ; quelque P est S.

B. La *Conversion partielle* ou *par accident*, qui déduit de l'universelle affirmative une particulière affirmative :

Tout S est P ; quelque P est S.

Cette conversion est dite « par accident », parce que S n'est pas compris dans l'essence de P. — Cf. *Accident**.

Cf. Contraposition.
Rad. int. : Konvert.

REMARQUE

La conversion par accident n'est pas légitime si l'on accorde aux propositions particulières une valeur existentielle* que n'ont pas les universelles ($SP' = 0$).

Sur **Conversion, 1.** — M. **Bréhier** fait remarquer que, chez Plotin, la conversion n'est que l'acte, pour une hypostase, de se retourner vers l'hypostase d'où elle vient pour en recevoir l'illumination ; ce n'est pas un retour effectif (ἄνοδος) ; 2° que cette métaphore est probablement dérivée de l'allégorie platonicienne de la caverne.

CONVICTION, D. *Überzeugung, Überführung* au sens **A ;** *Überredung* au sens **B ;** — E. *Conviction ;* I. *Convinzione.*

A. En principe, terme juridique : nécessité où l'on met quelqu'un par des preuves ou des témoignages *(Zeugen)* de reconnaître quelque chose pour vrai.

B. En général, certitude ferme et suffisante pour l'action, mais non tout à fait rigoureuse (soit qu'elle repose seulement sur une très grande probabilité ; soit qu'elle repose sur un mélange de raisons et de sentiments forts. Cette dernière nuance est surtout celle du pluriel : *des convictions*). — On dit souvent, en ce sens, *conviction intime.*

C. Sens fort (rare) : Certitude logique. C'est le sens donné par Kant au mot *Überzeugung* au début du chapitre : « Meinen, Wissen, Glauben » : « Wenn es für jedermann gültig ist, sofern er nur Vernunft hat, so ist der Grund desselben objectiv hinreichend, und das Fürwahrhalten heiszt alsdann Überzeugung[1]. » *Reine Vern.*, Methodologie, Kehrb., 620 ; mais il emploie un peu plus loin le même mot au sens **B** (*Ibid.*, 622) et appelle la conviction-**C** *Gewissheit*).

D. Sens faible : Opinion probable.

CRITIQUE

Il faut distinguer dans ce mot deux significations : l'une marquant un changement, l'autre un résultat. La première est plus classique : c'est le fait de convaincre ou de se convaincre. La seconde est plus moderne : c'est le jugement même dont on est convaincu. La première accentue surtout le caractère intellectuel et logique ; la seconde laisse place à l'intervention de la croyance* *(fid)*.

En tenant compte de l'opposition usuelle entre *convaincre* (par des raisons et en général au profit de la vérité), et *persuader* (par l'imagination ou l'émotion, et quelquefois au profit de l'erreur), nous proposons de désigner par *conviction* l'adhésion de l'esprit suffisante pour déterminer et décider l'action, mais différant : 1° de la certitude* en ce qu'elle admet une part de probabilité, et par conséquent une possibilité d'erreur, pratiquement négligeable, mais non théoriquement nulle ; 2° de la croyance* *(fid)*, en ce que celui qui est convaincu l'est par des raisons intellectuelles et non par des motifs pratiques et personnels.

Conviction équivaudrait ainsi à ce que Leibniz appelle *certitudo moralis.* Voir Certitude*.

Rad. int. : **B.** Konvinkes.

1. « Quand l'adhésion est valable pour tout être, à condition seulement qu'il ait une raison, le fondement de cette adhésion est objectivement suffisant, et elle se nomme *conviction.* »

COORDINATION, D. *Beiordnung, Nebenordnung, Coordination ;* E. *Coordination ;* I. *Coordinazione.*

Relation de deux ou plusieurs concepts qui se trouvent sur le même rang dans une classification ; tels sont en particulier, dans une classification par ordre de généralité, deux espèces d'un même genre.

Deux concepts qui sont dans ce rapport sont dits *coordonnés.* Cf. Subordination*.

COPROLALIE, D. *Koprolalie ;* E. *Coprolalia ;* I. *Coprolalia.*

Usage momentané de termes ordu-

Sur **Conviction.** — Le sens **B** est usité, mais impropre ; le sens **D** est encore moins correct ; le véritable sens est le sens **C** qui enveloppe le sens **A :** *conviction* s'oppose à *persuasion*, comme la raison au sentiment. Le fait d'y impliquer une possibilité d'erreur ou un degré de probabilité inférieur à celui de la certitude est consacré par l'usage : mais c'est un élargissement un peu abusif du sens propre. **(J. Lachelier.)**

La croyance n'est pas sans raisons, et il serait faux de dire qu'elle se fonde sur

riers chez des personnes qui parlent ordinairement d'une façon décente ; se produisant sous l'influence de certaines maladies nerveuses.

CRITIQUE

Le terme est trop étroit. Certains névropathes usent dans leurs crises ou dans leurs périodes d'état morbide d'un langage spécial : quelquefois ordurier, quelquefois injurieux, particulièrement à l'égard des choses ou des gens habituellement considérés comme respectables, quelquefois seulement péjoratif (emploi de mots et de terminaisons dépréciatives). Il serait utile de réunir toutes ces manifestations dans un terme commun qui pourrait être *Cacolalie.*

Rad. int. : Koprolali, kakolali.

COPULATIF, D. *Copulativ ;* E. *Copulative ;* I. *Copulativo.*

Jugement catégorique qui a plusieurs sujets et un seul prédicat, de sorte qu'il affirme ou nie ce prédicat de chacun de ses sujets.

COPULE, L. *Copula ;* D. *Copula ;* E. *Copula ;* I. *Copula.*

A. Sens spécial : Le verbe *être**, dans un jugement de prédication*, en tant qu'il exprime la relation particulière que ce jugement affirme entre le prédicat et le sujet.

B. Sens général (De Morgan) : Le verbe, dans un jugement quelconque, en tant qu'il exprime la relation que ce jugement affirme entre ses divers termes. Exemple : « Pierre a acheté à Paul un couteau pour un franc. » Les 4 termes sont : *Pierre, Paul, un couteau, un franc ;* la copule est : *a acheté.* C'est dans la copule que réside l'assertion* qui constitue proprement le jugement.

CRITIQUE

Le sens **B** est nouveau, mais il se justifie comme une généralisation indispensable du sens classique **A.**

Rad. int. : Kopul.

COROLLAIRE, L. *Corollarium ;* D. *Corollar ;* E. *Corollary ;* I. *Corollario.*

Proposition qui dérive immédiatement d'une autre en vertu des seules lois de la Logique (en d'autres termes, *conséquence formelle*). S'oppose à Théorème*.

S'applique également aux propositions de moindre importance ou de moindre extension qu'on déduit d'une proposition principale.

Rad. int. : Korolari.

Corporalisme, voir *Matérialisme**, Obs.

CORPS, D. *Körper ;* E. *Body ;* I. *Cropo.*

A. Tout *objet* matériel constitué par notre perception, c'est-à-dire tout groupe de qualités que nous nous représentons comme stable, indépendant de nous et situé dans l'espace. L'étendue à trois dimensions et la masse en sont les propriétés fondamentales.

B. Spécialement, le corps humain, par opposition à l'esprit.

---

des sentiments comme la persuasion. Le mot *conviction* semble indiquer l'*aspect intellectuel d'une croyance forte*, c'est-à-dire le côté lumineux d'une adhésion ferme sans doute, mais dont la justification n'est pas tout entière rationnelle. Par là même, conviction désigne une synthèse de raisons théoriques et impersonnelles insuffisantes avec des raisons pratiques et personnelles décisives. **(M. Blondel.)**

Sur **Corps.** — Il faut distinguer, avec le langage et la pensée spontanée, les phénomènes perçus des corps proprement dits. Le corps est conçu, à cet égard, comme un groupe naturel de phénomènes solidaires **(M. Blondel) ;** — comme un ensemble lié, ou du moins stable, un *complexus* d'objets fournis par la perception. **(M. Bernès.)**

Corps de nombre, voir plus loin, en note à l'article *Nombre réel**.

Rad. int. : Korp.

CORPUSCULE, D. *Corpuskel ; Corpusculum, Körperlein* [Wolff] ; E. *Corpuscle ;* I. *Corpusculo.*

Terme vague : petits corps*, au sens **A.** S'est dit surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles des molécules* et des atomes (voir ATOMISME*, ATOMIQUE*) ; s'applique aujourd'hui à de petits éléments corporels, mais d'ordre supérieur, voire même visibles (par exemple en anatomie les *corpuscules du tact*).

On appelle *philosophie corpusculaire* (vieilli) : D. *Corpuskularphilosophie, Corpuskulartheorie ;* E. *Corpuscular philosophy*) la théorie qui consiste en physique à expliquer les phénomènes d'ensemble par certains groupements ou certaines positions de particules invisibles par leur petitesse. (Bacon, Descartes, Boyle, etc.)

Rad. int. : Korpuskul.

CORRÉLAT, voir *Négat**.

CORRÉLATIF, D. *Entsprechend, korrelativ ;* E. *Correlative ; Correlativo.*

Qui est en *corrélation** avec autre chose. — On appelle spécialement ainsi, en parlant de la théorie des relatifs (τὰ πρός τι) chez Aristote, le terme opposé à un relatif donné : « Un relatif n'est ce qu'il est que par rapport à son corrélatif... Le double est le double de la moitié ; la connaissance est la connaissance du connaissable ; le connaissable est connaissable pour la connaissance. » Hamelin, *Système d'Aristote*, p. 132. — Chez Hamelin lui-même, ce terme est souvent employé pour désigner les termes opposés qu'il substitue, dans sa « méthode synthétique », aux contraires de Hegel. Voir *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, ch. I, § 1.

CORRÉLATION, D. *Korrelation ;* E. *Correlation ;* I. *Correlazione.*

A. Dans la doctrine d'Aristote, opposition de deux termes relatifs l'un à l'autre. Voir ci-dessus *Corrélatif**.

B. En biologie, psychologie, sociologie, etc., caractère de deux choses qui varient simultanément avec une plus ou moins grande régularité : « La corrélation de la taille et du poids, de la division du travail et de la densité de la population, etc. » On dit alors que les deux termes considérés sont « en corrélation ».

Le *coefficient* (ou *indice*) *de corrélation* est un nombre variable de — 1 à + 1 qui représente conventionnellement la liaison (directe ou inverse), et plus ou moins étroite, entre les variations de deux données empiriques. Sur les différentes formules usitées pour représenter numériquement les corrélations, voir l'Appendice à la fin de cet ouvrage.

C. Liaison de deux phénomènes tels que l'un varie en fonction de l'autre parce qu'il existe un lien de causalité réel entre quelques-uns de leurs éléments, ou parce qu'ils dépendent de causes communes.

CRITIQUE

On pourrait distinguer par le mot *covariation* le sens **B** (liaison numérique empiriquement constatée) en réservant *corrélation* au sens **C,** qui suppose un lien intrinsèque, établi par ailleurs entre les deux faits observés.

Rad. int. : Korelat.

CORRESPONDANCE*, D. *Entsprechen, Korrespondenz ;* E. *Correspondence ;* I. *Corrispondenza.*

Rapport logique fondamental, consistant en ce qu'un terme étant donné, un ou plusieurs autres termes définis sont par là même assignés, en vertu soit d'un tableau préexistant, soit d'une formule générale qui constitue leur *loi de correspondance.*

La correspondance est dite *univoque** si à chaque antécédent ne correspond qu'un seul conséquent ; *réciproque** si chaque conséquent, pris pour antécédent, a pour conséquent à son tour le

terme qui était son antécédent, etc. — Cf. *Relation**.

Rad. int. : Korespond.

« **Correspondances (Théorie des)** », L. *Correspondentia* ; D. *Entsprechung*, *Ubereinstimmung*, *Correspondenz* ; E. *Correspondence* ; I. *Corrispondenza*.

Doctrine suivant laquelle l'univers se compose d'un certain nombre de règnes analogues*, dont les éléments respectifs se correspondent chacun à chacun, et par suite peuvent réciproquement se servir de symboles, révéler leurs propriétés, ou même agir l'un sur l'autre par « sympathie ». Ce mot a été particulièrement employé par SWEDENBORG (*Clavis hieroglyphica arcanorum per viam representationum et correspondentiarum*, 1784). Il est entré dans la langue littéraire (BALZAC, BAUDELAIRE, VERLAINE, etc.).

Rad. int. : Korespond.

« **CORRUPTION** », G. φθορά ; L. *Corruptio* ; D. *Vergehen* ; E. *Corruption* ; I. *Corruzione*.

Ce terme s'emploie en philosophie (outre ses différents sens usuels) pour désigner le concept grec de la φθορά, opposée à la γένεσις (génération, production) : événement par lequel une chose cesse d'être telle qu'on puisse encore la désigner par le même nom.

CRITIQUE

Une traduction plus exacte serait *destruction*.

COSMIQUE, D. *Kosmisch* ; E. *Cosmic* ; I. *Cosmico*.

Adjectif : Qui concerne l'univers dans son ensemble, et spécialement dans sa structure sidérale. Sens analogue à celui du même radical dans le mot *cosmographie*.

Rad. int. : Kosm.

« **COSMODICÉE** », voir *Observations*.

COSMOGONIE, D. *Kosmogonie* ; E. *Cosmogony* ; I. *Cosmogonia*.

Exposition (le plus souvent légendaire ou mythique) des origines et de la formation du monde.

Rad. int. : Kosmogoni.

COSMOLOGIE, D. *Kosmologie* ; E. *Cosmology* ; I. *Cosmologia*.

A. Chez WOLFF, étude des lois générales de l'univers et de sa constitution d'ensemble tant au point de vue expérimental, qu'au point de vue métaphysique. Ce sens s'est conservé chez certains philosophes contemporains. (D. MERCIER, École de Louvain.)

B. Partant de là, KANT appelle *cosmologie rationnelle* l'ensemble des problèmes concernant l'origine et la nature du monde, considéré comme une réalité. Ce sont ces problèmes qui engendrent les *antinomies*.

Rad. int. : Kosmologi.

1. **COSMOLOGIQUE** (preuve) de l'existence de Dieu. D. *Kosmologischer Beweis* ; E. *Cosmological argument* ; I. *Argomento cosmologico*.

Argument tiré de l'existence du

Sur **Cosmodicée**. — Terme créé par Renouvier, et qu'il explique ainsi : « Le problème que se pose toute philosophie théiste sous le nom de théodicée revêt pour la raison, indépendamment de la croyance à la personnalité divine, une généralité irrécusable : car le monde a besoin d'être justifié logiquement par un accord entre ses phénomènes, leurs lois d'ordre naturel, et les lois de l'esprit, du désir et de la volonté, qui comptent aussi parmi ses phénomènes, à telles enseignes que l'anéantissement des derniers ferait évanouir les autres. Il y a pour ainsi dire une *cosmodicée*, problème logique et moral, avant la théodicée, problème théologique. » *La Nouvelle monadologie*, art. CXXVIII, p. 454. Cf. CXXIX.

monde et prouvant l'existence de Dieu (on l'appelle encore preuve *a contingentia mundi*). KANT l'oppose à la preuve *ontologique* et à la preuve *physico-théologique* (*Critique de la R. P.*, Idéal de la R. P., 4e, 5e et 6e sections).

2. « Cosmologiques » (sciences). Chez AMPÈRE (*Essai sur la philosophie des sciences*), l'ensemble des sciences est divisé en deux groupes : les sciences *cosmologiques*, qui concernent le monde, et les sciences *noologiques*, qui concernent l'esprit. — Chez COURNOT, ce mot désigne les sciences qu'A. Comte appelait « concrètes ». Voir *Abstraites** (sciences).

COSMOS (quelquefois, mais très rarement, *Cosme* [RENOUVIER]; G. κόσμος; usité dans les quatre langues).

L'univers considéré comme un système bien ordonné (κόσμος signifie primitivement *ordre*); il a été appliqué à l'univers par les pythagoriciens (RENOUVIER, *Manuel de phil. anc.*, I, 200), mais n'était pas encore usuel en ce sens au temps de XÉNOPHON, qui le cite comme une expression technique : « ... ὅπως ὁ καλούμενος ὑπὸ τῶν σοφιστῶν κόσμος ἔχει ». (*Mémorables*, I, 1.)

« COSMOTHÉTIQUE (Idéalisme) », E. « *Cosmothetic idealism* ».

Terme créé par HAMILTON pour désigner la doctrine qui refuse d'admettre une conscience immédiate du non-moi. « We may style those dualists who deny the evidence of consciousness to our immediate knowledge of aught beyond the sphere of mind *Hypothetical Dualists* or *Cosmothetic Idealists*[1]. » (*Lectures*, I, 295.) — Ces derniers se divisent eux-mêmes en deux classes : 1° Ceux qui admettent « a representative entity present to the mind, but not a mere mental modification[2] » (Démocrite, les Scolastiques, Malebranche, Clarke, Newton, Abraham Tucker) ; — et ceux qui ne reconnaissent d'autre objet immédiat de la perception qu'un état de l'esprit (Leibniz, Arnauld, Condillac, Kant, et Descartes sous certaines réserves). *Ibid.*, 296. Cf. *Discussions*, 71 et suiv. ; John S. MILL, *Philosophie de Hamilton*, chap. X.

COURAGE, G. Ἀνδρεία ; L. *Fortitudo ;* D. *Muth ;* E. *Courage ;* I. *Coraggio.*

La seconde des quatre vertus *cardinales** chez PLATON.

Rad. int. : Kuraj.

CRÉATION, D. *Schöpfung*, *Schaffen ;* E. *Creation ;* I. *Creazione.* (S'emploient également au sens général, au sens artistique, au sens théologique.)

A. Production d'une chose quelconque, en particulier si elle est nouvelle dans sa forme, mais au moyen d'éléments préexistants : création d'une œuvre d'art, création d'une route ; imagination créatrice.

C'est en ce sens, mais aussi par une sorte de critique à l'égard du sens **B**,

1. « Les dualistes qui nient le témoignage de la conscience en faveur d'une connaissance *immédiate* de quelque chose en dehors de l'esprit, nous pouvons les appeler *Dualistes hypothétiques* ou *Idéalistes cosmothétiques*. » — 2. « Une entité représentative présente à l'esprit, mais non une simple modification mentale. »

Sur **Création.** — *Création* ne pourrait pas se dire, ce me semble, d'un commencement sans créateur ; et, en revanche, il n'implique pas nécessairement l'idée de commencement. **(J. Lachelier.)** — L'idée de commencement dans le temps n'est liée qu'à une forme de l'idée de création *ex nihilo*. Plus généralement, en ce sens, le mot *création* désigne une dépendance radicale, non seulement d'essence, mais d'existence, non seulement de forme, mais de matière, de quelque façon qu'on se représente cette dépendance, et même en dehors du temps. **(M. Bernès.)**

que Hæckel a intitulé son ouvrage : *Naturliche Schöpfungsgeschichte.* Il explique (5e éd., pages 7 à 9) qu'on peut entendre par *Schöpfung* soit la production de la matière, *die Entstehung der Materie* (ce qui est tout à fait en dehors de l'expérience et par conséquent de la science), soit *die Entstehung der Form* (ce qui est l'objet de son traité). « So wird es in Zukunft wohl besser sein denselben durch die strengere Bezeichnung der Entwickelung zu ersetzen[1]. » *Ibid.*, 9.

B. *Spécialement et absolument :* Si l'on admet que le monde n'est pas éternel, mais qu'il a commencé dans le temps, on appelle *création* ou *création ex nihilo* le fait par lequel il a acquis l'existence. « Creatio est factio alicujus de nihilo... nihil aliud est quam relatio quædam rationis quae est in creatura ex hoc quod incepit esse post nihil. » Albert le Grand, *Summa de Creaturis*, I, quaest. 1, art. 2. (Op. XVII, p. 2-3.)

C. La **création continuée,** chez les scolastiques et les cartésiens, est l'action par laquelle Dieu conserve le monde dans l'existence, action qui est la même que celle par laquelle il l'a primitivement produit. *Discours de la méthode*, Ve partie, § 3. — « Que Dieu ne veuille plus qu'il y ait de monde : le voilà donc anéanti... Si le monde subsiste, c'est donc que Dieu continue de vouloir que le monde soit. La conservation des créatures n'est donc, de la part de Dieu, que leur *création continuée.* » Malebranche, *Entretiens métaphysiques*, vii, 7 (Ed. Fontana, I, 150). Cf. Concours*.

Rad. int. : Kre.

CRÉDIBILITÉ, D. *Glaubhaftigkeit ;* E. *Credibility*, *Credibleness ;* I. *Credibilità*, *Credulità.* (Veut dire aussi *crédulité.*)

A. Caractère de ce qui est croyable, au sens faible du mot *Croire**. (Voir *Croyance** **A.**)

B. En un sens fort, caractère de ce qui mérite d'être cru, ou de celui qui mérite d'être cru.

Rad. int. : **A.** Kredebles ; **B.** Kredindes.

CRIME, D. *Verbrechen ;* E. *Crime ;* I. *Delitto* et plus rarement *crimine.*

A. Tout acte considéré comme un manquement grave aux règles de morale admises par une société. Si l'acte est moins grave, il ne constitue qu'une *faute.*

B. *Au sens légal, plus restreint :* acte qui est : 1° poursuivi au nom de la société tout entière, et non pas seulement au nom d'un particulier qui a été lésé par cet acte ; 2° passible d'une peine afflictive ou infamante et non pas seulement correctionnelle. (L'acte passible d'une peine correctionnelle est un *délit.*) *Code Pénal*, art. 1.

L'énumération des peines afflictives ou infamantes est donnée par le même *Code*, articles 7 et 8 ; celle des peines correctionnelles constitue l'article 9. Il n'est donné ni des unes ni des autres une définition générale.

Rad. int. : Krimin.

CRIMINALITÉ, D. *Kriminalität* [*Verbrecherische Anlage* au sens **A**] ; E. *Criminality ;* I. *Criminalità.*

A. (Peu usité.) Caractère d'un acte ou d'un individu criminel.

B. Fréquence et nature des crimes relativement à un temps, un pays, une classe d'hommes, etc.

CRIMINOLOGIE, D. *Kriminologie* [rare] ; E. *Criminology ;* I. *Criminologia.*

Science de la criminalité, dans les deux sens : caractères communs présentés par les crimes, psychologie des criminels, etc.

Rad. int. : Kriminologi.

CRISTALLISATION, terme adopté par Stendhal et devenu courant dans

---

1. « Aussi vaudra-t-il beaucoup mieux à l'avenir désigner celle-ci (la production des formes) par l'expression plus précise d'*évolution.* »

la psychologie contemporaine pour représenter le phénomène de transfiguration de « l'objet aimé » sous l'influence de la passion, tel qu'il est décrit par MOLIÈRE, d'après Lucrèce, dans le *Misanthrope*, acte II, scène v (155-174). — Le passage de Lucrèce est d'ailleurs inspiré lui-même visiblement de PLATON, *République*, livre V, 474, D-E.

Sur l'origine et le sens métaphorique de *Cristallisation*, voir STENDHAL, *De l'Amour*, ch. II et suivants, et Appendice *(Le rameau de Salzbourg)*.

« CRITÉRIOLOGIE. » Partie de la Logique qui concerne les critères. Néologisme, particulièrement dans l'École de Louvain.

Rad. int. : Kriteriologi.

CRITERIUM ou **Critère,** G. κριτήριον ; D. *Kriterium, Merkmal ;* E. *Criterion ;* I. *Criterio.*

A. Signe apparent qui permet de reconnaître une chose ou une notion.

B. Caractère ou propriété d'un objet (personne ou chose) d'après lequel on porte sur lui un jugement d'appréciation*. En particulier, on appelle *Criterium de la vérité* un signe extrinsèque on un caractère intrinsèque permettant de reconnaître la vérité et de la distinguer sûrement de l'erreur (STOÏCIENS, DESCARTES, etc.).

Rad. int. : Kriteri.

CRITICISME, D. *Kriticismus ;* E. *Criticism* [très large, signifie aussi *critique*] ; I. *Criticismo.*

A. Doctrine de Kant.

B. Au sens large, on appelle criticisme toute doctrine, suivant laquelle l'esprit constitue la connaissance en vertu de formes* ou de catégories* qui lui sont propres et qui, par conséquent, sont à la fois infaillibles dans les limites de l'expérience, et sans valeur en dehors d'elle. « *Kriticismus*, dit plus généralement encore M. EISLER, heisst seit Kant jede philosophische Richtung, welche die Theorie des Erkennens zur Grundlage alles Philosophirens macht, — im besonderen aber die Kant'sche Lehre selbst[1]. » V°, 422. Voir CRITIQUE*.

Rad. int. : Kriticism.

1. CRITIQUE, subst. fém., D. *Kritik ;* E. *Critique*, et surtout au sens **B,** *Criticism ;* I. *Critica.*

Primitivement *(de* κρίνω, *juger)* la partie de la logique qui traite du jugement. « Critica, pars dialecticae de judicio, quasi judiciaria. » GOCLENIUS, 492ᵃ. (Il n'indique que ce sens et celui de *criticus dies*, terme médical, « *in quo*

1. « *Kriticismus*, depuis KANT, se dit de toute tendance philosophique qui consiste à faire de la théorie de la connaissance la base de toute recherche philosophique ; — mais surtout, en particulier, la doctrine de KANT lui-même. »

Sur **Criterium.** — Κριτήριον est postérieur à ARISTOTE. **(R. Eucken.)** Il est d'usage courant chez les Stoïciens. DIOGÈNE LAËRCE, VII, 54.

— M. **R. B. Perry** nous signale que ce mot, en anglais, est souvent employé au sens de « standard », ou de principe de mesurage.

Sur **Criticisme.** — Au sens large **B,** *criticisme* désigne : 1° une disposition méthodique de l'esprit, et pour ainsi dire un *état* (au sens comtiste du mot) ; — 2° une doctrine philosophique caractérisée par des théories qui peuvent être communes à divers systèmes. En premier lieu, le criticisme consiste dans cette attitude systématique : au lieu de considérer directement les objets connus, se poser d'abord (et quelle que soit la réponse ultérieure qu'on y donnera) la question de savoir comment nous connaissons ce que nous pouvons connaître. En second lieu, criticisme désigne les doctrines qui donnent de la question précédente une solution idéaliste ou subjectiviste, mais sans que peut-être le *problème* criticiste comporte exclusivement de telles solutions. **(M. Blondel.)**

morbi judicium seu crisis ».) — Le mot n'est plus employé dans cette acception.

A. Examen d'un principe ou d'un fait, en vue de porter à son sujet un *Jugement d'appréciation**. Il y a spécialement une *critique d'art* (esthétique) et une *critique de la vérité* (logique). Elle est définie par KANT en ce sens large : « un libre et public examen » *(eine freie und öffentliche Prüfung)*. (*Crit. Rais. pure*, Préface, 1re éd., note.) — On appelle en ce sens *esprit critique* celui qui n'accepte aucune assertion sans s'interroger d'abord sur la valeur de cette assertion, soit au point de vue de son contenu (critique interne), soit au point de vue de son origine (critique externe). Applications particulières : *Critique historique*, *critique verbale.*

B. En restreignant ce sens au jugement *défavorable*, on appelle *critique*, soit une objection ou une désapprobation portant sur un point spécial, soit une étude d'ensemble visant à réfuter ou à condamner un ouvrage. Ce sens, bien qu'il appartienne surtout à la langue courante, se rencontre en philosophie : « Jouffroy n'adresse à la doctrine écossaise que deux critiques » (elle est trop circonspecte en métaphysique ; elle se satisfait trop aisément en invoquant des « croyances naturelles »). E. BOUTROUX, *Études d'histoire de la philosophie*, p. 431.

Ce sens est le plus fréquent pour le verbe *critiquer.*

Rad. int. : Kritik.

2. Critique, adj. D. *Kritisch ;* E. *Critical ;* I. *Critico.*

A. Comme le sens A du substantif. *Esprit critique* (en bonne part) : celui qui n'accepte aucune assertion sans s'interroger d'abord sur la valeur de cette assertion, tant au point de vue de son contenu (critique interne), qu'au point de vue de son origine (critique externe) ; — beaucoup plus rarement (en mauvaise part) : celui qui est plus enclin à relever les défauts que les qualités, ou qu'à produire lui-même quelque chose de positif.

B. Qui constitue une crise (voir ci-dessus, *Critique** 1, Étymologie) ou qui se rapporte à une crise. C'est ainsi que SAINT-SIMON et Auguste COMTE ont opposé la *période critique* aux *périodes organiques* entre lesquelles elle s'insère.

Par suite, en parlant d'une situation, matérielle ou intellectuelle : dangereuse, ou du moins instable, dans laquelle on ne peut se maintenir. « Rien n'est plus curieux que la situation critique où M. Renouvier se trouve réduit. » FOUILLÉE, *La liberté et le déterminisme*, p. 146.

Rad. int. : **A.** Kritikem ; **B.** Kritik, Kritikal.

CROYANCE, D. *Glauben ;* E. *Belief ;* I. *Credenza.*

A. Au sens faible et large, il est l'équivalent d'*opinion*, et désigne un assentiment imparfait, qui, comme l'opinion, comporte tous les degrés de probabilité.

B. « Au sens étroit, littéral et scolastique du mot, c'est faire crédit à un témoin *(credere)*, se fier sans vue directe, à celui qui sait, et se fier à lui par des raisons extrinsèques à ce qui est affirmé. »

Depuis KANT, et sous son influence,

Sur **Croyance.** — Article remanié à la suite de la discussion en séance du 28 mai 1903 et ultérieurement, d'après des remarques de M. **René Daude** (addition du sens **D,** devenu fréquent dans la psychologie contemporaine). Les sens **B** et **C** primitivement réunis en une seule rubrique, ont été distingués l'un de l'autre ; et le sens **C** a été divisé suivant une indication du texte même de KANT. Quelques modifications corrélatives ont été apportées à la rédaction, mais non aux conclusions de la *Critique*. La définition du sens **B** et le commentaire du sens **C,** *b*, sont dus à M. BLONDEL. Il y a joint la définition d'un cinquième sens, qui a été jugée

le mot se prend encore en deux autres sens :

C. « Ist das Fürwahrhalten nŭr subjektiv zŭreichend und wird zŭgleich für objektiv Unzŭreichend gehalten, so heisst es Glauben[1]. » *Critique de la Raison pure*, Méthod. transc., ch. II, sect. III (Von Meinen, Wissen, Glauben). Le mot désigne donc alors un assentiment parfait en ce sens qu'il exclurait le doute, sans cependant avoir le caractère intellectuel et logiquement communicable du savoir :

a) en tant que cette adhésion a pour base des motifs individuels de sentiment, d'intérêt pratique utilitaire, etc. ;

b) en tant qu'elle a pour base un principe auquel on reconnaît une valeur universelle (p. ex. : la moralité) et en tant qu'elle est tenue par conséquent pour légitime. « L'affirmation repose alors sur un acte de volonté qui n'est pas sans motifs valables, ni même sans motifs communicables, mais dont les motifs sont hétérogènes au contenu de la chose affirmée. (P. ex. : les postulats de la Raison pratique.) » (M. Blondel.)

1. « Lorsque l'assentiment n'est suffisant qu'au point de vue subjectif, et qu'il est tenu pour insuffisant au point de vue objectif, on l'appelle *Croyance* » (*Glauben* ; ce mot peut aussi se traduire par *foi*).

D. Assentiment, en tant qu'opposé soit à la simple représentation*, soit à la *lexis**. « Les jugements virtuels... sont des jugements complets : ils ont leur sujet, leur attribut, leur copule, tous leurs caractères formels : il ne leur manque que la croyance. » Ed. Goblot, *Logique*, ch. II, § 50. Cf. Delacroix, *La croyance* dans le Nouveau Traité de Psychologie.

CRITIQUE

Dans ses diverses acceptions le terme *croyance* a une portée plus psychologique que logique, désignant même au sens **C**, plutôt un fait subjectif, un état d'âme individuel qu'une affirmation dont on puisse donner des raisons logiques adéquates et communicables.

Si l'on considère l'affirmation comme simple fait psychologique, ce fait peut évidemment avoir des *causes* en dehors des *raisons* et l'on concevra qu'une affirmation sans réserves puisse se produire en dehors des cas où elle se caractériserait comme certitude* ou savoir.

Si l'on admet que parmi ces *causes* d'affirmation, quelques-unes possèdent

---

trop sujette à discussion pour être insérée dans le corps même de l'article, mais que la Société a entendue avec grand intérêt et a unanimement décidé de citer dans les *Observations :*

« *Croire*, en un sens plus récent et plus fort, c'est joindre à des motifs qui paraissent suffisants pour justifier un assentiment intellectuel, cette part de conviction qui va non plus d'un sujet connaissant à un objet connu, mais d'un être à un autre être ; qui, par conséquent, procède d'autres puissances que l'entendement et s'attache moins à l'intelligibilité qu'à l'activité ou à la bonté de ce en quoi l'on met sa croyance. Ainsi entendue, la croyance est le consentement effectif et pratique qui complète l'assentiment raisonnable donné à des vérités, à des êtres dont la connaissance n'épuise pas la plénitude intérieure ; elle est donc intrinsèque, et non pas extrinsèque et ultérieure à la vision même de l'esprit ; car, dans l'acte de la connaissance, la connaissance n'est pas le tout de l'acte ; et dans l'objet connu, s'il n'est pas un pur abstrait, le connu n'est pas la mesure actuelle du réel. En cette acception, le mot *croyance* désigne tout ce qui, dans nos affirmations pratiquement ou même spéculativement certaines, implique chez le sujet comme chez l'objet un élément complémentaire et solidaire de la représentation intellectuelle, mais qui n'y est pas immédiatement réductible. » **(M. Blondel.)**

une valeur propre, comme l'admettent les partisans de la « foi morale », il y aura alors des croyances (C) légitimes, et cependant subjectives et incommunicables logiquement qui, par conséquent, ne seront pas des *certitudes**.

Si l'on admet avec Hamilton que, toute certitude reposant sur des affirmations indémontrables, la croyance est à la base de la certitude logique* même, elle s'en distingue encore.

Si enfin on admet avec M. Renouvier qu'aucune affirmation ne peut se produire sans motifs affectifs et volontaires, la croyance sera toujours mêlée à la *certitude**, la *certitude** pure sera impossible en fait, mais pourra cependant être considérée comme la limite idéale vers laquelle tend l'assentiment parfait au fur et à mesure que la raison y prend plus de part.

On voit donc que, dans tous les cas : 1° La croyance est toujours distinguée de la certitude ou du savoir, au moins au point de vue de la définition nominale.

2° Les acceptions **B** et **C** du terme *croyance* ont une suffisante parenté pour que ce double emploi du terme soit maintenu.

Voir la critique de Certitude*.

Rad. int. : 1° Au sens **A**, *Opini.* — 2° Au sens **B**, *Fid.* — 3° Au sens **C**, *Kred.*

« CRUCIALE (expérience), instantia crucis », Bacon, *Nov. Org.*, II, 36.

Bacon met au quatorzième rang des « faits privilégiés » les *exemples de la croix ;* leur nom est emprunté aux poteaux indicateurs des carrefours *(cruces)*. Ils consistent, lorsque l'esprit est en suspens entre deux causes, à trouver un cas qui élimine ou qui désigne nettement l'une d'entre elles.

Par généralisation, toute expérience décisive pour ou contre une hypothèse : expérience de Pascal sur le Puy de Dôme ; expérience de Fresnel et Arago prouvant que la vibration lumineuse est transversale par le fait que les rayons polarisés à angle droit n'interfèrent pas, etc.

« Cryptologique, cryptoristique », chez Ampère. — Voir *Autoptique**.

« CRYPTOPSYCHIE, phénomènes cryptopsychiques », termes proposés par Boirac pour remplacer les mots « inconscient » (subst.), « phénomènes psychiques inconscients ». Voir *La Cryptopsychie*, Revue philos., août 1907.

CULTURE, D. *Kultur*, dans tous les sens ; **A. B.** *Bildung ;* — E. *Culture*, dans tous les sens ; **A.** *Improvement ;* — I. *Coltura, Cultura.*

A. Au sens le plus étroit, et le plus voisin du sens matériel, développement (ou résultat du développement) de certaines facultés, de l'esprit ou du corps, par un exercice approprié. « La culture physique. » — « Une culture exclusivement mathématique. »

B. Plus généralement, et d'ordinaire : 1° caractère d'une personne instruite, et qui a développé par cette instruction son goût, son sens critique et son jugement ; 2° éducation qui a pour effet de produire ce caractère.

« Le savoir est la condition nécessaire de la culture, il n'en est pas la condition suffisante... C'est surtout à la *qualité* de l'esprit que l'on songe quand on prononce le mot culture, à la qualité du jugement et du sentiment. » D. Roustan, *La culture au cours de la vie*, p. 15.

On dit souvent, en ce sens, *culture générale.*

C. (Beaucoup plus rarement, et par transposition en français d'un sens acquis par le mot sous sa forme allemande.) Synonyme de *civilisation**, au sens **B.**

REMARQUES

1. Le mot *culture*, au sens **B**, a toujours un import élogieux. Il l'a le plus souvent aussi au sens **A** : on sous-entend alors que la culture dont il s'agit ne va pas jusqu'à produire une hypertrophie. L'entraînement spécialisé d'un cycliste n'est pas de la « culture physique ». Cependant la culture, en ce sens, peut être considérée quelquefois

comme trop partielle, et, comme telle, ne pas échapper à un jugement défavorable : « Une culture purement livresque. »

2. *Culture*, suivi d'un complément (culture de la mémoire, culture de l'esprit) et le verbe *cultiver*, pris au même sens, se rencontrent dès le XVIe siècle ; mais le mot, employé séparément aux sens **A** ou **B**, ne paraît pas avoir été usuel avant la fin du XVIIIe siècle. Vauvenargues l'emploie ainsi (*Réflexions et Maximes*, éd. Didot, 585 et 586), mais de Fortia, dans l'édition qu'il a donnée de ses œuvres en 1797, a senti le besoin d'ajouter en note : « Ce mot de *culture* désigne, comme on le voit, dans cette pensée et la suivante, *l'état d'un esprit cultivé par l'instruction.* »

Sur le passage du mot *culture* à la forme allemande *Kultur*, sur l'histoire du mot en Allemagne, et notamment sur l'emploi qui en a été fait comme synonyme d'*Aufklärung* (cf. *Kulturkampf*), voir TONNELAT, *Kultur*, dans *Civilisation, le mot et l'idée*, Publications du « Centre international de Synthèse », fascicule II.

Rad. int. : Kultur.

Curie (Principe de), voir *Symétrie**.

CYCLOTHYMIE, D. *Cyclothymie* ; E. *Cyclothymia* ; I. *Ciclotimia*. — Forme atténuée de la « folie circulaire » (FALRET) ou « psychose périodique » (G. DUMAS, *Traité de psychologie*, II, 946 et suiv. ; voir particulièrement 966) ; elle consiste dans l'alternance de périodes d'excitation pouvant aller, à l'état aigu, jusqu'à l'accès maniaque, et de périodes de dépression ou de mélancolie morbide. — Ce terme paraît avoir été employé d'abord par Kraepelin, sous la forme « constitution cyclothymique », *Ibid.*, 960. — Cf. l'article de M. REY sur *L'Invention*, *Ibid.*, 456, et KAHN, *La cyclothymie* (1909).

Rad. int. : Ciclotimi.

CYNISME, D. *Cynismus* ; E. *Cynism*, *Cynicism* ; I. *Cinismo*.

A. HISTOIRE. La doctrine de l'École d'Antisthènes, ou école Cynique, ainsi nommée du gymnase où il donnait son enseignement (Le Cynosarge), et de ce fait qu'il se qualifiait d'ἁπλοκύων (DIOG. LAËRT., VI, 13). ARISTOTE (*Métaph.*, VIII, 3, 1043b, 24) ne désigne encore cette école que du nom d'Ἀντισθένειοι. Il semble cependant que de bonne heure le terme de *cynique* lui ait été appliqué et ait visé le genre de vie de ces philosophes. Diogène s'appelait lui-

Sur **Cynique.** — Il est probable que l'École d'ANTISTHÈNE a été appelée *cynique* moins à cause du Cynosarge qu'en souvenir de Διογένης ὁ κύων, et après lui ; car CRATÈS, disciple et successeur « du chien » (DIOG. LAERT., VI, 85) était appelé ὁ κυνικός par le poète comique Ménandre, son contemporain. (DIOG. L., VI, 93.) — Cf. la liste I, 15 : Ἀντισθένης, οὗ Διογένης ὁ κύων, οὗ Κράτης ὁ Θηβαῖος, etc., où l'on voit que cette épithète servait à le distinguer des autres Diogène. Il est constamment ainsi désigné dans DIOGÈNE, et, à mon avis, dans son prototype SOTION (IIe siècle avant J.-C.). **(V. Egger.)**

Il faut prendre garde que *Cynic*, subt., l'adjectif *cynical* et les mots *cynism*, *cynicism*, désignent souvent en anglais tout autre chose que ce que nous entendons par les mots correspondants. Le dictionnaire de MURRAY définit *Cynic*, subst. : « Une personne disposée à railler les autres, ou à les prendre en défaut ; quelqu'un qui montre une tendance à se défier de la sincérité ou de la valeur des motifs et des actions des hommes, et qui a l'habitude de l'exprimer par des moqueries et des sarcasmes. » *Sceptique* serait souvent la traduction exacte, et *cynique* donnerait lieu à un grave contre-sens.

même et était couramment appelé Διογένης ὁ κύων. (Diog. Laërt., VI, 60, 61.)

B. Éthique. Mépris des conventions sociales, de l'opinion publique, et même de la morale communément admise, soit dans les actes, soit dans l'expression des opinions. Cette acception du terme résulte de ce fait que les philosophes cyniques établissaient une opposition radicale entre la loi ou la convention (νόμος) et la nature (φύσις) à laquelle ils prétendaient revenir, et qu'ils conformaient leur conduite pratique à ce principe. Le terme a en ce sens une acception presque toujours péjorative.

D

D. Cette lettre, placée au commencement d'un nom de syllogisme marque qu'il peut se ramener à *Darii.*

DABITIS. Nom de *Dimaris** considéré comme un mode indirect de la première figure, résultant de *Darii** par conversion de la conclusion :

Tout M est P
Quelque S est M
Donc quelque P est S.

DALTONISME, D. *Daltonismus ;* E. *Daltonism ;* I. *Daltonismo.*

Anomalie de la vision, consistant dans la confusion de deux couleurs, le plus souvent du rouge et du vert. (Du nom de J. Dalton, qui fit connaître ce phénomène par une communication à la *Société littéraire et philosophique de Manchester*, Comptes rendus, tome I, octobre 1794.)

Rat. int. : Daltonism.

DARAPTI. Mode de la 3e figure, se ramenant à *Darii** par la conversion partielle de la mineure :

Tout M est P
Tout M est S
Donc quelque S est P.

DARII. 3e mode de la 1re figure :

Tout M est P
Quelque S est M
Donc quelque S est P.

DARWINISME, D. *Darwinismus ;* E. *Darwinism ;* I. *Darwinismo.*

Système biologique et philosophique de Darwin. Ce mot s'emploie, outre ce sens général, en deux sens particuliers :

1° Par opposition à l'*évolutionnisme** en général, il désigne la doctrine *transformiste**, d'après laquelle les espèces sortent les unes des autres, et d'après laquelle, en particulier, l'espèce humaine descend d'espèces animales, —

Sur **Daltonisme.** — Le sens de ce mot n'est pas bien fixé. On l'étend quelquefois à toutes les formes de *dyschromatopsie**, et c'est ce que nous avions fait nous-mêmes dans la première rédaction de cet article. Il a été modifié sur les observations de M. le Dr Pierre Janet et de M. C. Ranzoli. Ce dernier restreint même plus encore le sens de ce terme, et l'applique seulement « à la cécité pour le rouge, à la difficulté de le percevoir, ou à la difficulté de le distinguer du vert ». Mais il y a là un double phénomène : et dans le premier cas, ce mot ferait double emploi avec *anérythropsie.* C'est pourquoi nous nous en sommes tenus à la formule proposée par M. Pierre Janet. **(A. L.)**

Sur **Darwinisme.** — Darwin considérait la sélection naturelle comme le facteur essentiel du transformisme, mais non comme le facteur exclusif. En particulier il était loin de nier l'hérédité des qualités acquises. Les adhérents de Weismann, pour tenir compte de ce fait, se désignent comme *Néo*-Darwinistes. Et ce nom

mais sans hypothèse sur l'origine de la vie ou le sens général de son développement.

2° Par opposition à la théorie de Lamarck et de Spencer sur l'*adaptation par l'exercice* et l'*hérédité* (*Principes de Biologie*, 2e partie, chap. VIII) il désigne la théorie d'après laquelle la transformation des espèces est due essentiellement à la *sélection naturelle*.

CRITIQUE

Ce second sens est le seul utile, puisque le premier est déjà très bien représenté par le mot *transformisme*. Il est d'ailleurs recommandé par Baldwin, v°, 253a.

Rad. int. : Darvinism.

DATISI. Mode de la 3e figure se ramenant à *Darii* par la conversion simple de la mineure :

Tout M est P
Quelque M est S
Donc quelque S est P.

DÉCADENCE, D. *Verfall ;* E. *Decadence ; decay, decline*, plus usités ; I. *Decadenza, decadimento.*

Suite de transformations de sens inverse à celles qui constituent le progrès ; état qui en résulte. — Pour une analyse approfondie et critique de cette idée, voir H. I. Marrou, *Culture, civilisation, décadence*, dans la Revue de Synthèse, décembre 1938.

DÉCISION, D. *Entscheidung ;* E. *Decision ;* I. *Decisione.*

A. Terminaison normale de la *délibération**, dans un acte volontaire. (Soit que cette fin se constitue simplement par la conclusion logique de la délibération consciente, soit qu'il y intervienne quelque chose de plus.)

Nous disons « terminaison normale » 1° par opposition aux terminaisons anormales telles que la cessation de la délibération inachevée ou l'interruption par un acte impulsif ; — 2° par opposition aux volitions bien arrêtées, mais qui ne sont que l'expression d'une tendance forte fixée sans délibération. Nous admettons donc que le mot *décision* est impropre partout où l'acte à faire n'a pas été d'abord mis en question et délibéré.

B. Qualité du caractère consistant à ne pas prolonger inutilement la délibération, et à ne pas changer sans raison sérieuse ce qu'on a résolu.

Rad. int. : Decid *(Boirac).*

« DÉCISOIRE ». Ce terme, usité dans la langue du Droit, peut rendre de

---

même leur a été contesté par un propagateur du darwinisme aussi renommé et populaire que Haeckel. **(F. Tönnies.)**

Nous avons là un exemple de plus des inconvénients que présentent les noms de doctrine.

Sur **Décision.** — *Terminaison normale* n'est pas proprement une définition. Ne pourrait-on pas dire : « Choix réfléchi de l'un des actes possibles », — c'est-à-dire élimination de l'une des tendances et consentement à l'autre ? **(C. Mélinand.)** — Je reconnais que *Terminaison normale* est une définition indirecte et « accidentelle » de l'acte dont il s'agit. Mais d'autre part le mot choix n'est guère dans ce cas qu'un synonyme indéfinissable du terme à définir ; et c'est pourquoi j'ai cru préférable d'expliquer le mot par rapport à l'ensemble psychologique total dont la décision fait partie et dont elle ne peut se séparer. Cf. la *Critique* du mot *Délibération**. **(A. L.)**

Sur **Décisoire.** — J'ai adopté ce mot dans mon enseignement, depuis 1906, au sens indiqué ci-dessus, et j'en ai souvent éprouvé l'utilité ; on le rencontre aujourd'hui assez fréquemment. Il est difficile, en effet, d'accepter en ce sens

grands services, en Logique et en Méthodologie, pour caractériser les actes de l'esprit posant une définition, une proposition, une règle qui ne s'impose pas nécessairement, mais qu'il est raisonnable d'admettre, par une décision de l'esprit, en vue du travail ultérieur de la pensée.

Rad. int. : Decidal.

Décisoire (compréhension). — Voir *compréhension**.

Déclaratif, voir *Explicatif**.

DÉCLENCHER (ou **déclancher** : voir les observations sur le texte de Bergson cité au mot *Animalité**). D. *Ausklinken ;* E. *To unclench ;* I. *Scoccare ;* au figuré, *scatenare.*

A. Au sens propre, supprimer un arrêt qui empêchait une force de produire son effet : déclanchement de la sonnerie dans une horloge (I. *Scocco*), du chien dans un fusil armé.

B. Plus généralement : déterminer, par une dépense d'énergie minime relativement à l'effet causé, la production d'un phénomène (physique, psychologique, social) dont toutes les autres conditions étaient réunies.

Rad. int. : Klenk.

DÉCLINAISON, D. *Abweichung ;* E. *Declination ;* I. *Declinazione.*

Ce mot est usité pour traduire : 1° les mots ἔγκλισις, παρέγκλισις, *declinatio clinamen*, en parlant de la déviation spontanée des atomes dans la philosophie épicurienne ; voir *Clinamen**.

2° *Declinatio*, dans le nom de la *tabula declinationis* de Bacon. Voir *Tables**.

Découverte, découvrir, voir *Invention** et cf. Rolin Wavre, *L'imagination du réel* (1948).

« DÉDIFFÉRENCIATION. » — Terme employé par certains physiologistes contemporains pour désigner le retour de tissus différenciés à l'état homogène : p. ex. dans la métamorphoses des insectes, dans la régénération après amputation, dans la culture *in vitro* de fragments séparés du corps, etc. Voir C. Pérez, *La dédifférenciation des cellules*, communication au Congrès de l'Association pour l'avancement des sciences, juillet 1920.

Dédoublement de la personnalité, voir *Personnalité**.

DÉDUCTIF, D. *Deduktiv ;* E. *Deductive ;* I. *Deduttivo.*

Qui constitue une déduction*, aux différents sens de ce mot. En particulier :

A. En parlant d'un raisonnement élémentaire : celui qui présente un caractère rigoureux et donne une conclusion nécessaire.

B. En parlant d'une conduite générale de pensée : celle qui n'emploie que le raisonnement (comme en mathématiques, pures) sans faire appel à l'expérience au cours de son développement. « La méthode déductive. »

Cette méthode est dite *catégorico-déductive*, si elle part de propositions posées comme vraies ; *hypothético*-déductive*, si ces propositions initiales sont seulement supposées à titre provisoire, ou considérées comme de simples lexis.

C. Synonyme de *discursif**.

D. En parlant des esprits : enclin à

---

arbitraire, qui, sauf en mathématiques, a toujours un import très péjoratif ; ni *arbitral*, employé quelquefois à cet usage, mais qui ressemble trop au précédent. — *Convention**, dont H. Poincaré s'est beaucoup servi en ce sens, a le double défaut de supposer l'entente de plusieurs personnes pour prendre la décision dont il s'agit, et de plus, d'avoir souvent, lui aussi, une nuance de désapprobation ou de dépréciation. (Cf. *conventionnel.*) **(A. L.)**

penser d'une manière déductive, surtout au sens **B.**

Rad. int. : **A.** Deduktiv ; **B.** Deduktal ; **C.** Diskursiv ; **D.** Dedukten.

DÉDUCTION, D. *Deduktion*, *Ableitung ;* E. *Deduction ;* I. *Deduzione.*

A. Log. Opération par laquelle on conclut rigoureusement, d'une ou de plusieurs propositions prises pour prémisses, à une proposition qui en est la conséquence nécessaire, en vertu des règles logiques. Cf. *Implication**, *Démonstration**, *Raisonnement**.

B. Synonyme de méthode déductive. Voir ci-dessus *déductif*, **B.**

C. Ensemble de propositions liées déductivement.

CRITIQUE

1. La déduction, au sens **A,** a été souvent identifiée au syllogisme (au sens classique de ce mot) : il n'en est qu'une des formes, la plus usuelle.

2. Il n'est pas exact de définir la déduction comme le raisonnement qui va « du général au particulier », soit qu'on entende par cette formule équivoque et courante : « De l'universel au particulier » soit qu'on entende : « Du plus général au plus spécial. » (Voir *Général**). Cela est évident au premier sens : *Barbara*, *Celarent*, *Cesare*, etc., ne sont formés que d'universelles ; de plus la déduction peut consister à conclure de la fausseté d'une particulière à la fausseté de l'universelle correspondante, ou de la vérité d'une particulière à la fausseté de l'universelle contradictoire ; enfin dans les opérations logiques élémentaires autres que le syllogisme (telles, par exemple, que $a \supset b,\ a \supset c . \supset . \ a \supset bc$) il n'y a aucune particularité, au sens précis qu'a ce mot en logique ; et il en est de même de tous les calculs arithmétiques ou algébriques.

On peut aussi remarquer que cette conception de la déduction n'a pas de sens dans la logique propositionnelle

---

Sur **Déduction.** — Nouvelle rédaction, avec une addition de **M. Ch. Serrus,** et des corrections indiquées par M. **René Daude.**

Je ne sais quand s'est introduit cet usage du mot *déduction*, en tant qu'opposé à *induction*, pour désigner le passage du général au particulier. Il est maintenant usuel dans les traités anglais (p. ex. Bain, Fowler, Jevons) ; mais il me paraît propre à causer des erreurs et, comme vous le dites justement, il ne se justifie pas par la tradition. **(C. Webb.)**

Il y a sans doute un contraste entre la déduction, au sens de méthode déductive, telle qu'elle se présente, par exemple, dans un ouvrage de mathématiques, et la méthode expérimentale, qu'on appelle avec raison méthode inductive, ou induction, en tant qu'elle s'élève des faits aux lois. C'est ce qu'on a aussi représenté par la distinction entre les « sciences d'observation » et les « sciences de raisonnement » (Duhamel). Voir Roustan, *Déduction et induction*, Revue de Métaphysique, janvier 1911 ; Lalande, *Les théories de l'induction et de l'expérimentation*, ch. i.

Mais d'abord ce contraste n'est que partiel : on passe de l'une à l'autre par le simple développement des connaissances : des enchaînements d'idées déductifs s'incorporent de plus en plus à la conduite de l'expérimentation et au « raisonnement expérimental ». Voir Claude Bernard, *Introd. à la médecine expérimentale*, 1re partie, ch. ii, § 5. — De plus, pour autant qu'elle existe, cette opposition est loin d'être dichotomique : à côté de ces deux types de conduite intellectuelle, il y a encore la méthode reconstructive* (histoire, géologie, enquêtes judiciaires) et la méthode polémique*. La division du raisonnement en déduction et induction recouvre donc des idées confuses.

La forme des mots a probablement contribué à la suggérer ; mais elle ne

proprement dite, qui prend les jugements en bloc (p, q, r...) et ne considère que leur valeur de vérité ou de fausseté, non leur quantité ; par exemple dans un syllogisme hypothétique $p \supset q . q \supset r . \supset . p \supset r$.

S'il s'agit de passer du plus général au plus spécial, on remarquera que la méthode mathématique, type indiscuté de déduction, soit dans ses opérations élémentaires, soit dans sa marche générale, s'élève souvent du plus spécial au plus général, par exemple quand on « généralise » une propriété, ou une démonstration, établie d'abord pour un cas privilégié, c'est-à-dire quand on en tire, par un raisonnement rigoureux la formule générale dont il était un cas spécial. Il est bien connu que les progrès d'une science déductive consistent souvent à construire des concepts de plus en plus généraux conservant les propriétés de classes plus spéciales par lesquelles on a commencé (p. ex. les nombres entiers, fractionnaires, qualifiés, irrationnels, etc.). L'idée vraie contenue confusément dans la formule contraire est sans doute que le passage d'une règle à ses applications, d'une variable à ses valeurs, est une des opérations les plus fondamentales du raisonnement déductif.

3. La définition précédente étant écartée, il ne reste plus de raison pour faire de la déduction et de l'induction deux espèces antithétiques entre lesquelles se diviserait d'une manière exhaustive le genre raisonnement. Voir *observations*.

Rad. int. : Dedukt.

« **Déduction transcendentale.** » D. *Transcendentale Deduction*, KANT.

KANT appelle ainsi, par une métaphore empruntée à la langue du droit, la justification de ce fait que des concepts *a priori* sont appliqués aux objets de l'expérience (*Kritik der reinen Vernunft*, B. 117). Cette déduction s'appelle *transcendentale** par opposi-

---

l'implique aucunement : *déclinaison* n'est pas le contraire d'*inclinaison*, ni *dévolution* d'*involution*, ni *déformation* d'*information*, etc. Il n'y a donc point de nécessité analogique à ce que déduction soit le contraire d'induction.

John S. MILL parle de l'antithèse entre le raisonnement du particulier au général, et le raisonnement du général au particulier comme d'une idée répandue, mais inexacte. (*Logic*, 2e partie, ch. I, § 3) ; et lui-même oppose en principe à l'Induction, non la Déduction mais la *Ratiocination* ou *Syllogisme*, la première étant le passage à une généralité *plus grande* (car il en exclut l'induction complète), la seconde le passage à une généralité *égale* ou *moindre*. Pour lui la *Déduction*, ou méthode déductive, consiste dans l'emploi de chaînes de raisonnement *(trains of reasoning)* : « The opposition is not between the terms *Deductive* and *Inductive*, but between *Deductive* and *Experimental*[1]. » *Logic*, I, II, ch. IV, § 5. Cf. *Ibid.*, § 4, et ch. I, § 3. C'est donc le second sens défini ci-dessus. Il admet cependant ailleurs (p. ex. ch. III, § 7, ad finem) qu'on peut appeler *Induction* la formation d'une formule générale, et *Déduction* l'opération par laquelle on interprète cette formule en la supposant admise et en l'appliquant à un cas donné.

Cette antithèse, en tant que division générale de la Logique, se retrouve dans l'ouvrage de BAIN, *Logic, deductive and inductive* (1870) dont la traduction française par Compayré (1875) paraît avoir beaucoup contribué à la répandre dans l'enseignement. **(A. L.)**

La déduction est bien la même chose que le συλλογισμός défini par ARISTOTE (*Anal. priora*, I, 1, 24b18 sqq.), mais nous donnons au mot *syllogisme*

1. « L'opposition n'est pas entre les termes *déductif* et *inductif*, mais entre *déductif* et *expérimental*. »

tion à la déduction empirique qui consisterait à découvrir ces concepts par une réflexion faite sur l'expérience elle-même (et non sur son principe).

DÉFAUT, D. *Mangel;* au sens péjoratif, *Fehler;* E. *Defect* (**C.** *Fault*); I. *Difetto.*

A. Différence en moins d'une quantité par rapport à une autre quantité servant de repère. « Valeur approchée par défaut. »

B. Absence de ce dont la présence est attendue ou souhaitable. « Faire défaut. » — « A défaut de... »

C. Détail irrégulier, point sur lequel une chose n'est pas telle qu'elle devrait être : « Un défaut de perspective. » — « Un défaut de raisonnement, de composition. » — « Le défaut d'une théorie. »

Par litote, mais en un sens qui est devenu le plus usuel : trait de caractère, manière d'agir ou de penser habituelle qu'il serait souhaitable de corriger. Ce mot ne s'emploie, même quand il est question de « graves défauts », que pour des imperfections moins condamnables que des vices*, et surtout plus extérieures, pénétrant moins profondément la personnalité : « Les vices partent d'une dépravation du cœur ; les défauts d'un vice du tempérament. » LA BRUYÈRE, *Caractères*, ch. XII.

Rad. int. : Mank ; *(au sens péjoratif)* Defekt.

DÉFICIENTE (Cause), L. Scol. *Causa deficiens.* Celle qui agit par son absence ou son abstention. « Cette région (la région des vérités éternelles, dans l'entendement divin) est la cause idéale du mal, pour ainsi dire, aussi bien que du bien ; mais à proprement parler, le

---

un sens plus étroit **(J. Lachelier.)** — Ce que nous appelons *déduction* est encore plus large que le συλλογισμός même d'ARISTOTE, car d'après lui le συλλογισμός a toujours *deux* prémisses, ni plus ni moins (*Anal. priora*, I, 23 ; 40^{b}, etc.) et la déduction moderne, par exemple en mathématiques, peut prendre des formes beaucoup plus variées. **(L. Couturat.)**

Je trouve juste cette observation (que la déduction ne va pas nécessairement du général au particulier) ; mais il faudrait alors distinguer deux espèces de déduction : *analytique*, qui pose des prémisses complexes, et en montre la dépendance à l'égard d'un ou de plusieurs éléments qui y sont contenus ; *synthétique*, qui part au contraire de principes simples, et constitue par leur combinaison des conséquences complexes. **(C. Ranzoli.)** — Cf. WUNDT, *Logik*, II, 29.

Cependant, même dans le cas où la déduction ne va pas du général au particulier quant à ses résultats, il semble qu'elle implique toujours un passage au moins virtuel et enveloppé par le général. L'universalité, la nécessité, le caractère analytique et formel paraissent être les traits spécifiques de ce raisonnement. **(M. Blondel.)**

Sur **Défaut.** — L'opposition de l'excès (ὑπεροχή, qui veut aussi dire supériorité ; ou ὑπερβολή, plus souvent péjoratif) et du défaut (ἔλλειψις), au sens **A,** a été un thème important dans la philosophie pythagoricienne ; elle se retrouvait, selon cette école, dans un grand nombre d'antithèses plus spéciales, formant une double série analogique.

Sur **Déficiente (cause).** — L'idée d'une « cause qui agit par son absence » est-elle fondée sur le canon : « Sublata causa tollitur effectus » ? Un moderne dirait que la déficience de la cause est cause de la privation de l'effet. Pour les scolastiques, la cause semble être un sujet réel, émettant ou non des effets selon son libre-arbitre ; pour les modernes, la cause est un phénomène inséré dans un détermi-

formel du mal n'en a point *d'efficiente*, car il consiste dans la privation..., c'est-à-dire dans ce que la cause efficiente ne fait point. C'est pourquoi les Scolastiques ont coutume d'appeler la cause du mal *déficiente.* » LEIBNIZ, *Théodicée*, 1re partie, § 20.

DÉFINISSANT, voir *Définition* **B** et **C.**

Le mot *définition* s'appliquant presque toujours, depuis Wolff, à l'énoncé d'une équivalence entre un terme défini et un ensemble de termes qui en constituent la *définition** (au sens **B**), nous proposons d'adopter, pour ce sens **B**, le terme *définissant.* P. ex. : « Un nombre *pair* (défini) est un nombre *divisible par deux* (définissant). »

Rad. int. : Definant.

DÉFINITION, G. Ὅρος, ὁρισμός, *employés à peu près indifféremment par* ARISTOTE, selon BONITZ ; L. *Finis*, *definitio ;* D. *Definition*, *Begriffsbestimmung ;* E. *Definition ; Definizione.*

LOGIQUE GÉNÉRALE. **A.** La définition, considérée comme opération de l'esprit, consiste à déterminer la compréhension caractérisant un concept. « Definition and division are severally the resolution of the comprehension and of the extension of notions into their parts[1]. » HAMILTON, *Lect. on Logic*, VIII, 26.

LOGIQUE FORMELLE. Par suite, *définition* désigne, au point de vue formel :

B. L'ensemble des termes connus dont la combinaison détermine le con-

1. « La définition et la division sont respectivement la résolution de l'extension et de la compréhension d'un concept en leurs parties. »

---

nisme. — Dire qu'en m'abstenant de la bienfaisance, je suis la cause déficiente de la misère de celui que je n'ai pas secouru, et que sa misère n'est que la privation de l'aisance, on ne voit pas en quoi cela me justifie. L'avocat qui plaide non coupable en montrant que son client n'a agi que par omission, lui lance le pavé de l'ours. **(Maurice Marsal.)**

Sur le sens de la notion de cause, ses variations et ses équivoques, voir ci-dessus *Cause**, Critique et Observations. — Quant à l'adage : « Sublata causa, tollitur effectus », il ne saurait être admis comme universellement valable : il est solidaire de l'idée non critique que tout effet a *sa* cause, une cause unique et toujours la même, alors qu'en fait un résultat donné peut provenir de plusieurs systèmes différents d'antécédents, de même que 60 peut résulter de 50 + 10, de 45 + 15, de 33 + + 27, etc. Et de plus, dans ce qu'on appelle communément cause et effet, il arrive que le second persiste alors que le premier a disparu : par exemple le trou produit par une balle dans la cible, la forme donnée au métal par un moule qui a ensuite été détruit, etc. **(A. L.)**

Sur **Définition.** — La rédaction de cet article a été profondément modifiée quant à sa forme et complétée quant à son fond dans les séances du 26 mai et du 16 juin 1904.

A la séance du 26 mai, **J. Lachelier** a fait observer que la *Logique* de PORT-ROYAL est loin de représenter la *Logique classique.* Elle est bien plutôt une critique de la logique scolastique et traditionnelle, faite du point de vue de Descartes et de Pascal ; cette critique est souvent décevante, en ce qu'elle est implicite : les termes scolastiques y sont pris dans une acception nouvelle, qui fausse ou qui laisse dans l'ombre le sens vrai des problèmes scolastiques. Au fond, Port-Royal ne croyait pas à la vieille Logique, et l'a défigurée plus ou moins volontairement. — **Lachelier** invitait en conséquence les auteurs de la rédaction à rechercher les sens antérieurs des distinctions mentionnées, et leur signalait en particulier

cept défini, et est représentée par un terme unique. Ex. : « Prouver tout, en substituant mentalement les définitions à la place des définis. » PASCAL, *Esprit géométrique*, II. Ed. Brunschvicg, 191. — Cet usage est courant dans la scolastique, où le mot parait même avoir eu fondamentalement ce sens plutôt que le suivant. — On dirait mieux, aujourd'hui, le *définissant**.

C. L'expression énonçant l'équivalence d'un défini et de son définissant (*Membrum definitum*, *membrum definiens*. HAMILTON, *Logic*, XXIV, 82) ; c'est-à-dire, dans le cas où cette expression est rigoureusement formulée, une identité dont le premier membre est le terme à définir, et dont le second membre se compose uniquement de termes et de signes connus.

D. Par extension, mais improprement, on applique le nom de *Définition* à toute proposition réciproque, universelle ou singulière. Ex. : « La Lune est le satellite de la Terre. »

E. On admet en outre, dans la Logique algorithmique et dans les Mathématiques, sous le nom de *définitions indirectes*, deux espèces d'opérations qui ne sont pas des définitions au sens propre du mot, mais qui en tiennent lieu par le rôle qu'elles jouent dans la science :

1° La *définition par abstraction* d'une fonction logique, soit F (x), consiste à indiquer à quelles conditions on a l'égalité (logique ou mathématique) :

$$F(x) = F(y)$$

x et y étant des valeurs appartenant à une certaine classe, relativement à laquelle la fonction F est définie. Par exemple, on « définit par abstraction » la masse, la température, le potentiel électrique, etc., en indiquant les conditions d'égalité de ces grandeurs.

2° La *définition par postulats* consiste à « définir » un ensemble de notions en énonçant, comme axiomes ou postulats, les relations fondamentales que ces termes vérifient et qui constituent les fondements nécessaires et suffisants de leur théorie. Par exemple, on peut constituer la Géométrie tout entière au moyen d'un certain nombre d'axiomes ou postulats contenant les notions premières de *point* et de *segment*, ou de *point* et de *mouvement*. Ces notions indéfinissables sont considérées comme définies par l'ensemble des postulats.

HAMILTON comme ayant conservé dans ses *Leçons de logique* une terminologie plus conforme à l'usage ancien.

Ce travail a été fait, et lecture en a été donnée par M. **Lalande** à la séance du 16 juin. On le trouvera plus loin, en Appendice, augmenté de quelques documents nouveaux. On y voit combien de sens différents, et parfois tout opposés, ont été donnés, au cours de l'histoire de la philosophie, à l'opposition entre les « définitions de mots » et les « définitions de choses ».

Sur le meilleur usage à suivre dans l'emploi actuel de ces expressions, une longue discussion a eu lieu, à laquelle ont pris part **M. Bernès, G. Belot, Brunschvicg, Couturat, Delbos, E. Halévy, J. Lachelier, A. Lalande** et **Malapert,** dans la séance du 26 mai 1904 ; **Chartier, Couturat, E. Halévy, A. Lalande, Le Roy** et **Rauh** dans la séance du 16 juin. Cette discussion s'était engagée sur l'idée, démontrée depuis lors beaucoup trop simple, que les deux emplois distingués ci-dessous étaient seuls en jeu. Elle a porté sur les deux questions suivantes :

1° Dans l'usage contemporain, les expressions *définition de choses* et *définition de mots* sont-elles prises au sens scolastique (énonciation de l'essence, désignation suffisante par quelques propriétés), ou au sens de Port-Royal (analyse d'un concept préexistant, création d'un concept nouveau) ? — Il a été constaté que l'usage était très divers sur ce point de chez les professeurs philosophie, et qu'on donnait même quelquefois à ces mots d'autres sens encore. Ainsi **F. Rauh** considère

Les mathématiciens s'efforcent de remplacer autant que possible ces définitions indirectes par des définitions **C**, qui permettent seules d'établir l'existence et l'unicité de la notion définie (Cf. Burali-Forti, *Sur les différentes méthodes logiques pour la définition du nombre réel*, Congrès de philosophie, 1900, III, 289).

CRITIQUE

L'origine historique du sens que nous attribuons au mot *Définition* et des distinctions que nous y faisons remonte à Aristote. La définition est pour lui la formule qui exprime l'essence d'une chose. « Ἔστι δ'ὅρος μὲν λόγος τὸ τί ἦν εἶναι σημαίνων. » *Topiques*, I, 4, 101b. « Ὁρισμός μὲν γὰρ τοῦ τί ἐστι καὶ οὐσίας. » 2es *Analyt.* II, 3, 90b. Cette essence se compose du genre et des différences*, il en sera donc de même de la définition (*Topiques*, I, 6, 103a). D'où la règle scolastique que la définition se fait *per genus proximum et differentiam specificam.*

D'autre part, comme l'objet qu'on se propose de définir peut être la signification d'un mot, il s'ensuit que certaines définitions auront pour objet le rapport d'un terme à ce qu'il désigne. « Φανερὸν ὅτι ὁ μὲν τις ἔσται λόγος τοῦ τί σημαίνει τὸ ὄνομα... οἷον τὸ τί σημαίνει, τί ἐστι ἢ τρίγωνον. » 2es *Analyt.*, II, 10, 94a. Celui qui définit peut donc avoir en vue soit un mot, soit une chose : « Ὁ ὁριζόμενος δείκνυσιν ἢ τί ἐστιν ἢ τί σημαίνει τοὔνομα. » *Ibid.*, II, 7, 92b.

Cette remarque a donné lieu dans la scolastique à la distinction des *definitiones quid rei* et des *definitiones quid nominis* (définitions de choses ou réelles, et définitions de mots ou nominales). Sur les sens très divers donnés à cette distinction, voir un Appendice à la fin du présent ouvrage.

Pour le cartésianisme, particulièrement représenté à cet égard par l'*Esprit géométrique* de Pascal et par la *Logique* de Port-Royal, la définition est surtout considérée comme « un remède à la confusion qui naît dans nos pensées et dans nos discours de la confusion des mots. » Port-Royal, 1re partie, ch. xii. Elle a donc une valeur, non plus métaphysique, mais essentiellement psychologique et méthodologique. La distinction la plus importante à cet égard est donc, pour ses auteurs, celle des cas où l'on définit un terme nou-

les *définitions de choses* comme des propositions augmentant l'idée que nous avons d'un sujet et qui peuvent être par conséquent vraies ou fausses ; les définitions de mots ne consistent que dans l'imposition d'un nom (désignation) et leur seule condition est que ce nom reste toujours le même en vue d'un objet scientifique à poursuivre. M. **Chartier** entend par *définition de mots* celle qui ne considérerait que les signes et leur rapport, en faisant abstraction totale de ce qu'ils représentent, non seulement dans le défini, mais même dans le définissant. Il considère par suite cette sorte de définition comme une limite vers laquelle tend la définition *de choses* à mesure qu'elle s'éloigne du réel, mais qu'elle ne pourrait jamais atteindre sans tomber dans un pur non-sens.

2° Doit-on appeler définition toute proposition dont l'attribut convient *uni definito et toti ?* P. ex. : « L'homme est un bipède sans plumes ; l'horloge est l'objet que voici sur le mur entre les deux fenêtres, etc. » — L'accord n'a pu s'établir sur ce point, par suite du fait même que plusieurs membres de la Société voyaient précisément là des exemples de *définitions nominales.* On a donc maintenu les deux sens dans le texte ci-dessus, en les distinguant par les épithètes *essentielle* et *accidentelle.*

Nous ajoutons ci-dessous quelques autres observations qui nous sont transmises par des membres ou des correspondants de la Société :

Le terme « définition empirique » est en effet courant ; mais ne vaudrait-il

veau (ou un terme ancien, destitué de tout autre sens que celui qu'on lui assigne) et des cas où l'on prétend, par la définition expliquer sans y rien changer une signification préexistante. (Voir à l'Appendice.)

HAMILTON admet, à la suite de KRUG, trois sortes de définitions : nominales, réelles et génétiques (*Lectures on Logic*, XXIV, 83). Pour les deux premières, voir également à l'Appendice ; la troisième consiste à considérer le défini dans son progrès et son devenir, à en faire connaître la génération. L'originalité de cette classe de définitions est généralement reconnue ; mais elle peut elle-même se subdiviser, et recevoir des sens assez différents.

Pour COMTE, les définitions sont « simplement *caractéristiques* » quand elles indiquent « une propriété qui, quoique vraiment exclusive, ne fait pas connaître la génération de l'objet » ou « réellement *explicatives*, c'est-à-dire caractérisant l'objet par une propriété qui exprime un de ses modes de génération. » *Cours*, XII[e] leçon, éd. Schleicher, p. 243.

Enfin L. LIARD a distingué d'une part les *définitions géométriques*, qui servent à constituer la matière d'une science et en forment par conséquent le début ; — et d'autre part les *définitions empiriques* qui résument les connaissances acquises inductivement et qui par suite ont leur place à la fin d'une science. Les premières, dit-il, peuvent encore être appelées *formelles*, *synthétiques*, ou *par génération ;* les secondes *matérielles*, *analytiques* ou *par composition*. (*Des définitions géométriques et des définitions empiriques*, p. 205-206.)

On voit par ce qui précède combien l'usage de ces divisions a été variable dans la philosophie moderne. Il en est résulté que dans le langage et l'enseignement contemporain, les mêmes formules (en particulier les expressions *définitions de mots* et *définitions de choses*) sont prises dans des sens tout à fait différents, entre lesquels il s'établit d'inextricables confusions. (Voir les Observations ci-dessous, et l'Appendice à la fin du présent ouvrage.) Nous proposons donc de les laisser entièrement de côté, et de retenir seulement les distinctions suivantes, qui ont semblé les plus utiles au point de vue des problèmes qui se posent actuellement

---

pas mieux dire « définition expérimentale », comme on dit « sciences expérimentales », pour éviter l'import péjoratif du mot « empirique », et écarter l'idée que de telles définitions sont parfaitement expliquées par la théorie « empiriste » de la connaissance ? (**R. Daude.**) — Certainement, si l'on pouvait changer un usage aussi général. Peut-être dans ce cas vaudrait-il encore mieux dire « définition expérientielle », pour éviter un autre faux-sens. (**A. L.**)

En fait, toute définition explicite et suffisante implique : 1° une détermination du concept pour la pensée (soit que les éléments de cette détermination soient empruntés à des notions empiriques, ou à des intuitions rationnelles préexistantes, soit qu'ils résultent de simples *positions* (postulats) préalables ; et 2° l'application d'un *signe* à cet ensemble d'éléments ; la mise en forme de la définition, par une équation entre le signe choisi et les concepts élémentaires qui en constituent la signification.

De là une double tendance dans l'interprétation des définitions : 1° la tendance *psychologique*, qui intègre la définition dans la vie de l'esprit, et insiste sur les opérations qui constituent la genèse de la définition ; elle peut conduire à appeler définition toute attribution d'un sens, même mal délimité et vague, à un concept ; à cette tendance se rattachent les diverses conceptions courantes du mot.

2° La tendance *logique pure* ou *formelle* (**C**), qui ne garde de l'opération que sa forme, l'équation de deux membres, abstraction faite de leur origine, et qui n'est

dans la logique et la méthodologie :

1° Pour la distinction entre la définition des concepts donnés d'avance (p. ex. par la connaissance de leur extension) et celle des concepts créés par l'acte même de la définition : *définitions explicatives* et *définitions constructives*.

2° Pour la distinction entre les définitions qui expriment l'essentiel d'un concept, et celles qui donnent seulement le moyen de reconnaître à quoi il s'applique : *définitions essentielles* et *définitions accidentelles*. (Termes déjà proposés en ce sens par J. S. Mill (*Logic*, livre I, ch. VIII, § 3-4) et par M. Goblot.)

3° L'expression : *définition par génération*, qui est claire et usuelle, nous paraît également devoir être retenue. Elle serait une espèce du genre *définition essentielle*. — 4° On peut également retenir les termes *définitions empriques* et *définitions géométriques* en tant qu'ils s'appliquent aux deux *rôles* de la définition distingués plus haut ; mais il n'en est pas de même des autres termes indiqués par M. Liard comme leur étant équivalents, et qui sont au contraire de nature à créer des confusions.

En logique formelle rigoureuse, il ne saurait y avoir que des définitions *constructives*, au sens ci-dessus expliqué, et les définitions y sont toujours *essentielles*, attendu que les concepts n'y ont point d'autre existence que celle qui leur est conférée par leur définition. Qu'ils préexistent ou non à cette opération, cela constitue une distinction très importante au point de vue psychologique, mais dont on n'a jamais à tenir compte au point de vue de la logique formelle. Kant reconnaît en ce sens, qu'à parler rigoureusement « bleiben keine anderen Begriffe übrig, die zum *definiren* taugen, als solche, die eine willkürliche Synthesis enthalten, welche *a priori* construirt werden kann : mithin hat nur Mathematik Definitionen[1] ». *Raison pure*, A. 730, B. 757.

Rat. int. : **A.** Defin ; **B.** Definant ; **C.** Definaj.

DÉGÉNÉRESCENCE, D. *Entartung ;* E. *Degeneration ;* I. *Degenerazione.*

Au sens général, altération d'un organisme ou d'un organe qui l'amène à une forme *jugée inférieure*. (Cette

1. « Il ne reste pas d'autres concepts au moyen desquels on puisse vraiment *définir* que ceux qui contiennent une synthèse décisoire, qui peut être construite *a priori :* aussi la mathématique seule a-t-elle des définitions. »

soumise à d'autres conditions que celles-ci : 1) absence supposée de tout flottement dans les termes employés ; 2) distinction *formelle* des deux membres de l'équation. C'est en quelque sorte une notion *limite* de la définition qui suppose la possibilité radicale de séparer le résultat de l'opération de l'opération elle-même (par abstraction), et c'est là le point contestable de la thèse. En poursuivant l'absolue rigueur logique, inaccessible tant qu'il reste une *donnée*, on ne laisse plus subsister que le cadre verbal, arbitraire ; et si une simple description empirique n'est pas encore (faute de rigueur) une définition, une égalité logique arbitraire n'est plus une définition, si rigoureuse qu'elle soit, faute de contenu.

Aussi, dans l'application, même les mathématiques pures n'atteignent pas à cette rigueur, et se donnent une matière, qu'elles adaptent à la forme pure, autant que possible, en la posant par voie de postulats. » **(M. Bernès.)**

Dans toutes les sciences, la définition *per generationem* tend à se substituer à la définition *essentielle* ou *réelle ;* car c'est le *fieri* qui éclaire l'*esse*, en faisant comprendre « ce qui est » par la loi du développement qui permet d'en voir la possibilité, d'en reconstituer la réalité, et d'en reproduire ou d'en accroître la fécondité. » **(M. Blondel.)** — L'assertion de M. Blondel : « c'est le *fieri* qui explique l'*esse* », sans contre-partie, n'est-elle pas récurrente ? S'appliquerait-elle à la définition même du *fieri*, à l'identité, aux concepts purs *a priori*, à Dieu ? **(M. Marsal.)**

infériorité consiste le plus souvent en ce que l'organisme ou l'organe en question ne peuvent plus accomplir tout ou partie des fonctions auxquelles ils étaient adaptés. Elle consiste aussi, mais exceptionnellement, dans le retour du sujet considéré à un stade d'évolution antérieur.)

On appelle spécialement *Dégénérés* (MOREL, 1857 ; terme popularisé par MAGNAN, 1890), des individus caractérisés par un certain nombre d'anomalies anatomiques ou fonctionnelles : asymétrie notable de la face, déformation de l'oreille, irrégularité de la dentition, rachitisme, troubles sexuels ; instabilité mentale, caractère impulsif et porté aux excès, défauts du langage, folie morale, criminalité, etc.

Rad. int. : Degeneres (état) ; — ad (processus).

DÉGRADATION de l'énergie. (Voir, pour les équivalents étrangers, la critique ci-dessous.)

Propriété qu'a l'énergie*, tout en restant constante en quantité, de se répartir entre les corps d'une manière de plus en plus uniforme, et par là de devenir de moins en moins manifeste pour les sens, de moins en moins utilisable pour l'action.

CRITIQUE

Cette locution est d'introduction récente dans le langage des physiciens. On la trouve notamment chez JOUFFRET, *Introduction à la théorie de l'énergie* (1883) et chez Bernard BRUNHES, *La dégradation de l'énergie* (1899). Sir W. THOMSON (lord KELVIN) avait créé pour désigner cette propriété l'expression *dissipation of energy*, qui vise particulièrement le cas d'un gaz, dont les molécules se répandent par diffusion, ou celui d'un système non isolé qui perd son énergie par rayonnement au fur et à mesure que les réactions intérieures la transforment en chaleur. Mais comme la propriété en question ne subsiste pas moins dans un système entièrement isolé, il est préférable d'employer l'expression plus générale indiquée ci-dessus.

Rad. int. : Degradad.

Sur **Dégénérescence.** — « Déviation *maladive* d'un type primitif. Cette déviation renferme des éléments de transmissibilité d'une telle nature que celui qui en porte le germe devient de plus en plus incapable de remplir sa fonction dans l'humanité et que le progrès intellectuel, déjà enrayé dans sa personne, se trouve encore menacé dans celle de ses descendants. » MOREL, *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine*, p. 5. Texte communiqué par **Georges Sorel,** qui ajoute ceci : « Morel oppose sa conception à celle des naturalistes qui ont employé le mot *dégénération* pour indiquer le retour des variétés, obtenues par sélection, au type ancien. L'aboutissement de la dégénérescence est l'être qui ne peut plus se reproduire (p. 15 et p. 34.) »

Il est intéressant de remarquer, car cela montre l'inexactitude du terme que, les idiots et les imbéciles ne sont pas compris dans les *dégénérés*, au sens propre du mot dans l'école de MAGNAN. Ce mot est surtout appliqué aux obsédés et aux impulsifs, c'est-à-dire aux psychasthéniques. **(Pierre Janet.)**

Sur **Dégradation de l'énergie.** — Cette expression est encore évitée par les physiciens qui s'attachent à des formes précises de langage et ne correspond pas jusqu'à présent à une conception claire et distincte. **(P. Tannery.)**

Cette critique paraît trop sévère. J'ai consulté sur ce point **Henri Pellat,** qui considère au contraire ce terme comme très utile et la notion qu'il représente comme bien définie. **(A. L.)**

DÉISME, D. *Deismus ;* E. *Deism ;* I. *Deismo.*

Ce mot a été pris en des sens très variables : il a été créé au XVIe siècle par les Sociniens pour se distinguer des athées. PASCAL l'oppose à la fois au christianisme et à l'athéisme, mais conclut qu'athéisme et déisme « sont deux choses que la religion chrétienne abhorre presque également », *Pensées*, pet. éd. Brunschvicg, p. 579-580 et 581. — CLARKE, qui en a distingué méthodiquement les différentes formes, l'applique à toutes les conceptions philosophiques de Dieu, quelles qu'elles soient (*Traité de l'Existence et des attributs de Dieu*, t. II, chap. II). KANT oppose au contraire le *déisme* au *théisme*. « Der erstere *(Deist)* gibt zu, dass wir allenfalls das *Dasein* eines Urwesens durch blosse Vernunft erkennen können, aber unser Begriff von ihm bloss *transcendental* sei, nämlich nur als von einem Wesen, das alle Realität hat, die man aber nicht näher bestimmen kann ; der zweite *(Theist)* behauptet, die Vernunft sei im Stande, den Gegenstand nach der Analogie mit der Natur näher zu bestimmen, nämlich als ein Wesen, das durch Verstand und Freiheit den Urgrund aller anderen Dinge in sich enthalte[1]. » *Raison pure*, « Critique de toute théologie ». A 631, B 659.

Déisme, en français, a gardé de son origine une nuance souvent péjorative ; il a été employé comme un terme de réprobation, par les orthodoxes, à l'égard de ceux qui se bornent à croire en Dieu, sans accepter les dogmes et les pratiques d'une religion déterminée. Il est au contraire pris en bonne part chez les Éclectiques, et s'y applique à la « religion naturelle », c'est-à-dire à la doctrine des philosophes qui « n'ad-

1. « Le premier *(déiste)* accorde bien que nous pouvons acquérir par la raison seule la connaissance de l'*existence* d'un être primitif, mais que le concept que nous en avons reste simplement *transcendental*, c'est-à-dire est celui d'un être qui a toute réalité, mais qu'on ne peut pas déterminer plus étroitement ; le second *(théiste)* prétend que la raison est capable de déterminer plus étroitement cet objet de pensée par analogie avec la nature, c'est-à-dire de le concevoir comme un être qui contient en soi, par son entendement et sa liberté, le principe premier de toutes choses. »

Sur **Déisme.** — Pascal, dans l'article des *Pensées* cité ci-dessus, suivait d'ailleurs l'usage de son temps. En 1624 le P. Mersenne publia un livre intitulé *L'Impiété des déistes, athées et libertins du temps.* Il y combattait un poème intitulé *L'Antibigot ou les Quatrains du déiste*, qui courait le monde vers 1622-23 et dont l'auteur opposait le « Déiste » à la fois à l' « Athée » et au « Bigot » : le Déiste croit à l'existence d'un Dieu, mais qui n'intervient pas dans les affaires humaines. (Voir STROWSKI, *Pascal et son temps*, I, p. 205-207.) » **(E. Leroux.)**

Déisme se trouve déjà chez VIRET, dans l'*Épître dédicatoire* de la seconde partie de son *Instruction chrétienne* (parue en 1564) : « Il y en a plusieurs qui confessent bien qu'ils croyent qu'il y a quelque Dieu et quelque Divinité, comme les Turcs et les Juifs. J'ai entendu qu'il y en a de cette bande qui s'appellent *Déistes*, d'un mot tout nouveau, lequel ils veulent opposer à Athéisme. »

Théiste est d'origine anglaise. Voir BAYLE, *Réponse aux questions d'un provincial*, III, 13 : « Je me sers de ce mot à l'imitation des Anglais pour signifier en général la foi à l'existence divine. » Parmi les Anglais, il semble que ce mot ait été mis en usage notamment par CUDWORTH. (*Textes et renseignements communiqués* par **Eucken.** Voir du même auteur une étude sur le mot *Déisme* dans les *Beiträge zur Geschichte der neueren Philosophie*, 1886, p. 171.)

« C'était un athée de profession et d'effet, s'il peut y en avoir, au moins un franc déiste. » SAINT-SIMON, *Mémoires*, année 1708. Ed. de Boislile, XV, p. 417. — *Texte communiqué par* **L. Brunschvicg.**

La distinction faite par Kant est empruntée à Hume, et était déjà usuelle à son époque. Voir UEBERWEG, *Die Neue Zeit*, I, 153 (Ed. de 1896). **(F. Rauh.)**

mettant que l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et la règle du devoir, rejettent les dogmes révélés et le principe même de l'autorité en matière religieuse. » Franck, Sub. V°.

CRITIQUE

Ce terme prête à la confusion et ne nous paraît pas utile à conserver en dehors de ses applications historiques.

Rad. int. : Deism.

DÉLIBÉRATION, D. *Überlegung* (plus général) ; E. *Deliberation ;* I. *Deliberazione.*

État psychologique dans lequel on se trouve, lorsque, ayant conçu un acte volontaire comme possible, on en suspend l'exécution jusqu'à nouvel ordre pour examiner d'une façon consciente et réfléchie, s'il faut ou non l'accomplir. S'oppose à *impulsion.*

CRITIQUE

On définit plus ordinairement la délibération comme une comparaison des motifs pour ou contre un acte donné. Mais cette définition, même si l'on joint aux motifs intellectuels les mobiles affectifs, a le défaut de présenter le moi qui délibère comme un spectateur contemplant des forces ou des raisons qui lui sont extérieures, tandis qu'il ne s'en distingue en réalité que par abstraction.

Rad. int. : Deliber.

DÉLIRE, D. *Delirium ;* E. *Delirium ;* I. *Delirio.*

État mental temporaire, caractérisé par la confusion des états de conscience, leur désordre, l'intensité des images, qui deviennent le plus souvent hallucinatoires et déterminent parfois des actes violents et anormaux.

Rad. int. : Delir.

DÉMENCE, D. *Blödsinn, Schwachsinn ;* E. *Dementia ;* I. *Demenza.*

On dit proprement d'un aliéné qu'il est *dément* lorsque après avoir présenté pendant un temps plus ou moins long des troubles mentaux caractérisés, il est tombé dans un état de faiblesse d'esprit et d'incohérence mentale.

Rad. int. : Dement *(adjectif).*

Démérite, voir *Mérite*.*

DÉMIURGE, G. Δημιουργός, litt. artisan, ouvrier.

Terme par lequel Platon, dans le *Timée*, désigne le dieu fabricateur de l'univers. Le même mot avait déjà été pris comme terme de comparaison par

---

Sur **Délibération.** — On aurait tort de joindre aux motifs intellectuels les mobiles affectifs, en grande partie inconscients ou tout au plus demi-conscients, et qui n'entrent en aucun cas dans la délibération proprement dite (bien qu'ils puissent exercer sur elle une influence occulte et très grande). **(J. Lachelier.)** — On entendrait dans ce cas par mobiles les causes d'action qui reposent sur un état affectif actuel, et par motifs celles qui reposent sur une idée ou sur un état lointain, plutôt connu que représenté. Les unes et les autres peuvent entrer dans la délibération : on peut délibérer entre le désir actuel du repos et l'idée d'un devoir à accomplir. **(A. L.)**

Sur **Démence.** — On dit surtout qu'il y a *démence* quand cette faiblesse d'esprit est considérée comme incurable, quand il ne s'agit pas d'un affaiblissement fonctionnel, mais d'une destruction organique et définitive de l'intelligence. De là la difficulté du diagnostic de la démence. **(Pierre Janet.)**

Nous avons supprimé dans la rédaction définitive de cet article un paragraphe sur la *démence précoce*, dont la définition soulève des discussions encore pendantes entre les aliénistes. M. Ranzoli nous signale d'autre part la *démence sénile* comme contre-partie de la *démence précoce.* **(A. L.)**

Socrate en parlant de la fabrication du corps humain. (D'après Xénophon, *Mémorables*, I, iv, 7.) Platon toutefois (*Timée*, 41; A) distingue le démiurge ou fabricateur suprême, qui fait lui-même l'Ame du monde, des dieux inférieurs créés par lui, et chargés de la création des êtres mortels. (Cf. une distinction analogue chez Xénophon, *Mém.*, IV, iii, 13.)

Plotin emploie également les termes δημιουργεῖν, δημιουργός, en parlant de l'Ame du monde (*Enn.*, II, 9). Quelques gnostiques font aussi du Démiurge un créateur ou un organisateur du monde distinct du Dieu suprême, et dont l'acte est même considéré par certains d'entre eux comme une faute.

DÉMOCRATIE, G. Δημοκρατία ; D. *Demokratie ;* E. *Democracy ;* I. *Democrazia.*

A. État politique dans lequel la souveraineté appartient à la totalité des citoyens, sans distinction de naissance, de fortune ou de capacité.

B. Parti politique soutenant la démocratie au sens **A.**

Rad. int. : Demokrati.

DÉMON, G. δαίμων, τὸ δαιμόνιον, puissance spirituelle inférieure à un dieu, mais supérieure aux hommes ; D. *Dämon ;* E. *Demon ;* I. *Demonio.*

A. Au sens du mot grec défini ci-dessus. Se dit en particulier du « démon de Socrate » *(Socratis genius).* Voir dans Lélut, *Le démon de Socrate* (1[re] édition, 1836 ; 2[e] éd., augmentée, 1856) les textes de Platon, de Xénophon et de Plutarque relatifs à cette question.

Le mot est également pris en bonne part dans Balzac, *Séraphita*, II et III. (Éd. Calmann-Lévy, p. 83 et 107).

B. « Le Démon », principe actif du mal, considéré comme un être personnel dans l'Ancien et le Nouveau Testament ; il est aussi appelé « le Mauvais », ὁ Πονηρός (ce que l'on traduit souvent par « le Malin », au sens ancien de ce mot).

C. Mauvais esprit ; être malfaisant qui, agissant sur l'homme ou pénétrant en lui, est cause de vice, de trouble mental, ou de maladie. En ce sens τὸ δαιμόνιον est pris au propre dans les Évangiles (p. ex. Matthieu, XII, 37 ; XVII, 17 ; Luc, IV, 33 ; VIII, 27-38 ; etc.) Mais « démon » est fréquent au figuré chez les moralistes : le démon du jeu, le démon de l'ambition, etc. (Littré fait remarquer que « diable », synonyme de démon au sens propre, ne s'emploie jamais dans les expressions figurées de ce genre).

Rad. int. : Démon.

DÉMONSTRATION, D. *Demonstration, Beweis ;* E. *Demonstration ;* I. *Dimostrazione.*

Une démonstration est une déduction destinée à prouver la vérité de sa conclusion en s'appuyant sur des prémisses reconnues ou admises comme vraies. Cf. Preuve*.

Démonstration par l'absurde, voir *Absurde**.

Rad. int. : Demonstr.

DÉNOMBRABLE, D. *Abzählbar ;* E. *Countable ;* I. *Numerabile.*

A. Qui peut être compté et représenté par un nombre entier.

Sur **Démonstration.** — Il me semble que la démonstration suppose la vérité déjà connue, tandis que la déduction fait trouver ou retrouver la vérité en s'appuyant sur les raisons en vertu desquelles nous la connaissons, ou même en vertu desquelles elle existe. **(J. Lachelier.)** — Déjà *connue* au point de vue psychologique, sans doute, mais non *reconnue* comme vérité au point de vue logique ; en sorte qu'à cet égard la différence spécifique de la *démonstration*, dans le genre *déduction*, consiste seulement dans le fait de prouver que sa conclusion est *vraie*, et non pas seulement qu'elle est *impliquée* par telles autres propositions, vraies ou fausses. **(L. Couturat.)**

B. Qui a la même puissance que la suite des nombres entiers positifs.

Rad. int. : Kontebl.

DÉNOMBREMENT imparfait. — Sophisme consistant en ce que, dans un raisonnement où figure une alternative* qui est supposée épuiser tous les cas possibles, un ou plusieurs de ces cas sont omis.

DÉNOMINATION, L. *Denominatio.*

Dans la Scolastique, toute détermination* d'un objet, qui permet de lui attribuer un nom (substantif ou adjectif). On distinguait les dénominations *intrinsèques*, c'est-à-dire les qualités (essentielles) inhérentes au sujet, et les dénominations *extrinsèques*, c'est-à-dire les relations qu'il soutient avec d'autres sujets. C'est en ce sens que Leibniz soutient qu'il n'y a pas de dénominations purement extrinsèques, c'est-à-dire irréductibles à des dénominations intrinsèques.

Cf. Spinoza, *Éthique*, II, déf. 4 ; et *Logique* de Port-Royal, I, ch. ii.

« DÉNOTATION », E. *Denotation.*

Voir *Connotation**. La dénotation d'un terme est ce qui correspond à l'*extension** d'un concept. John Stuart Mill, *Logique*, I, chap. ii, § 5.

DÉONTOLOGIE, D. *Deontologie, Pflichtenlehre ;* E. *Deontology ;* I. *Deontologia.*

Éth. (Terme créé par Bentham : *Deontology or the science of morality*, 1834, posthume) : Théorie des devoirs. Ce mot ne s'applique pas à la science du devoir en général, au sens kantien : il porte au contraire avec lui l'idée d'une étude empirique de différents devoirs, relative à telle ou telle situation sociale. Il est particulièrement employé en français dans l'expression *Déontologie médicale* (théorie des devoirs professionnels du médecin).

Rad. int. : Devoscienc.

« DÉPERSONNALISATION. » Sans équivalents étrangers.

On a désigné par ce terme une illusion *sui generis*, distincte de ce qu'on nomme d'ordinaire *dédoublement de la personnalité*, et consistant surtout à percevoir ses propres paroles et ses propres actes comme on percevrait quelque chose d'anormal et d'étranger. Ce phénomène est également distinct de la *paramnésie*, bien qu'il l'accompagne quelquefois (Dugas, *Un cas de dépersonnalisation*, Revue philos., mai 1898 ; Bernard-Leroy, *Sur l'illusion dite dépersonnalisation*, Ibid., août 1898).

MM. Pierre Janet et Raymond font

Sur **Dénombrement imparfait.** — On appelle aussi de ce nom le raisonnement vicieux qui consiste à se figurer qu'on a prouvé une loi parce qu'on a énuméré plus ou moins de cas favorables, sans établir qu'il n'y a pas de cas défavorables. **(C. Mélinand.)** — Ce serait plutôt l'*inductio per enumerationem simplicem*, signalée par Bacon comme un mode insuffisant de démonstration. Dans l'induction expérimentale, à proprement parler, le dénombrement ne saurait être parfait, même en tenant compte des négatives. **(A. L.)**

Sur **Dépersonnalisation.** — On trouverait probablement *Entpersönlichung* chez les écrivains qui s'occupent de psychiatrie. **(F. Tönnies.)**

— La *dépersonnalisation*, à l'inverse du dédoublement vrai de la personnalité, se présente surtout sous la forme de sentiments anormaux que le sujet éprouve à propos de lui-même : sentiments d'étrangeté, d'irréalité, d'absence totale de la personne. Voir *Obsessions et Psychasthénies*, p. 305. Le second cas rentre dans le même groupe que les précédents en ce qu'il est aussi caractérisé surtout par le sentiment d'*incomplétude*, sur lequel vient se greffer une obsession de possession. **(P. Janet.)**

rentrer dans la même classe un cas plus complexe : un obsédé a l'impression de se perdre lui-même, se sentir son moi s'éclipser, d'être dominé par une personnalité différente, dont il mime le caractère et les attitudes. *Dépersonnalisation et possession chez un psychasthénique*, Journal de psychologie, I, 28.

Rad. int. : Depersonig.

DÉRÉISTIQUE, adj. (assez rare en français), D. *Dereistisch.* — En parlant de la pensée : détachée du réel, autistique* (BLEULER, PIÉRON).

« Déréliction », du L. *Derelictio*, abandon.

État de l'homme qui se sent abandonné à ses propres forces, sans lumière ni secours à attendre d'une puissance supérieure, à l'action ou même à l'existence de laquelle il ne croit plus.

REMARQUE

L'usage courant de ce terme est récent ; il a surtout été employé par les existentialistes ; mais le sentiment qu'il désigne est déjà souvent exprimé dans le romantisme ; voir notamment VIGNY, « Le Mont des Oliviers », dans *Les Destinées.*

DÉRIVATION, D. *Ableitung ;* E. *Derivation ;* I. *Derivazione.*

Aux sens de ce mot dans la langue courante, en mathématiques, en philologie, il y a lieu d'ajouter :

A. Substitution d'actes ou de réactions faciles, mais inutiles ou mal appropriés, à un acte adapté aux circonstances, mais qui exigerait une tension* psychologique plus élevée, que le sujet n'arrive pas à réaliser.

B. Chez PARETO, pseudo-raisonnement donnant naissance à une idéologie superficielle, qui dissimule les vraies raisons d'être d'une doctrine. Voir les observations.

C. On a appelé quelquefois le transformisme « théorie de la dérivation des formes organiques ». Mais bien que *dériver de...* soit très usuel en ce sens, l'expression est peu employée.

Rad. int. : **A.** Deturn.

DÉSAGRÉGATION psychologique. — Ce terme, créé par M. Pierre JANET, est entré dans le langage psychologique contemporain. L'auteur énonce ainsi qu'il suit son *hypothèse de la désagrégation psychologique*, servant à expliquer les anesthésies, les amnésies, les paralysies et les personnalités multiples des hystériques : « Les choses se passent

---

Sur **Dérivation,** au sens **A :** « Quand cette dépression se produit (l'abaissement de la tension psychologique), les phénomènes inférieurs, action et perception désintéressées, raisonnement, rêverie, agitation motrice et viscérale subsistent parfaitement, et même se développent à la place des supérieurs... C'est pourquoi je suis disposé à considérer cette agitation comme une substitution, une *dérivation*, qui remplace les phénomènes supérieurs supprimés. » Pierre JANET, *Les névroses*, 2[e] partie, ch. IV, § 4. — Au sens **B :** ce sens fait partie, chez V. Pareto, d'un jeu systématique d'expressions : *résidu*, *dérivation*, *dérivée*. C'est ce qui, dans les sciences qui n'ont pas atteint la précision « logico-expérimentale », correspond respectivement aux principes, aux raisonnements et aux conséquences des sciences bien constituées. Voir V. PARETO, *Traité de sociologie générale*, ch. VI à XI. Ainsi les *résidus* sont de pseudo-principes mal définis et dictés par des sentiments (l'auteur prend même quelquefois ce mot pour les sentiments eux-mêmes d'où naissent ces formules, p. ex. au ch. IX) ; les *dérivations* sont les soi-disant arguments qu'on en tire (et par suite aussi les constructions logiques superficielles qui masquent des tendances ou des sentiments plus profonds, voire même inconscients) ; enfin les *dérivées* sont les affirmations qu'on se croit en droit d'en tirer. — Ces termes ont été adoptés par quelques auteurs de langue française.

comme si les phénomènes psychiques élémentaires étaient aussi réels et aussi nombreux que chez les individus les plus normaux, mais ne pouvaient pas, à cause d'une faiblesse particulière de la synthèse, se réunir en une seule perception, en une seule conscience personnelle... et donnaient naissance à deux ou plusieurs groupes de phénomènes conscients, groupes simultanés, mais incomplets, et se ravissant les uns aux autres les sensations, les images, et par conséquent les mouvements qui doivent être réunis normalement dans une même conscience et un même pouvoir. » *Automatisme psychologique*, 364.

Rad. int. : Desagreges, — ad.

DESCRIPTION, D. *Beschreibung* ; E. *Description ;* I. *Descrizione.*

LOG. Parmi les « définitions* de choses » PORT-ROYAL en distingue de deux sortes : « l'une, plus exacte, qui retient le nom de *définition ;* l'autre, moins exacte, qu'on appelle *description* ». Cette dernière « est celle qui donne quelque connaissance d'une chose par les accidents qui lui sont propres, et qui la déterminent assez pour en donner quelque idée qui la discerne des autres. » *Logique de Port-Royal*, 2e partie, chap. XVI, Ed. Charles, 215.

Rad. ind. : Deskript.

DÉSINTÉGRATION, D. *Disintegration ;* E. *Disintegration ;* I. *Disintegrazione.*

Transformation de sens inverse à celle qui constitue l'*intégration**. Voir ce mot.

Rad. int. : Desintegrad.

DÉSIR, D. *Begehren*, *Begehrung*. Ces mots n'ont pas dans le langage philosophique le sens péjoratif qu'ils reçoivent d'ordinaire dans le langage courant [F. TÖNNIES] ; E. *Desire ;* I. *Desiderio.*

Tendance spontanée et consciente vers une fin connue ou imaginée.

Le désir repose donc sur la tendance* dont il est un cas particulier et plus complexe. Il s'oppose d'autre part à la volonté* (ou à la volition*) en ce que celle-ci suppose de plus : 1° la coordination au moins momentanée des tendances ; 2° l'opposition du sujet et de l'objet ; 3° la conscience de sa propre efficacité ; 4° la pensée des moyens par

---

Sur **Description.** — Sur l'explication, l'exposition et la description, cf. HAMILTEN, *Lectures on Logic*, leçon XXIV, pp. 12 et 20. **(J. Lachelier.)**

Ce sens du mot description est très voisin des *Définitions nominales* telles qu'elles sont entendues par Leibniz. **(A. L.)**

Sur **Désir.** — Cet article a été entièrement remanié conformément aux observations de **M. Bernès, Chartier, V. Egger, J. Lachelier, F. Pécaut** et **Rauh.**

La définition du *désir* « au sens faible » a été éliminée. Ce sens appartient au langage usuel, mais il est d'une mauvaise langue philosophique, de l'avis de tous ceux qui ont pris part à la discussion. On doit dire en ce sens *velléité ;* le désir proprement dit est une tendance qui peut avoir tous les degrés d'intensité depuis les plus faibles jusqu'aux plus irrésistibles.

— La tendance est sous le désir, et le désir sous la volonté. **(J. Lachelier. E. Chartier.)**

« Le désir est la tendance à se procurer une émotion déjà éprouvée ou imaginée. C'est la *volonté naturelle* d'un plaisir. » RAUH et REVAULT D'ALLONNES, *Psychologie appliquée*, 43. — Cette définition nous paraît trop étroite, en ce qu'elle ne tient pas assez de compte de l'antériorité de certaines tendances par rapport aux émotions correspondantes. Le désir nous semble être essentiellement le désir d'un acte ou d'un état, sans qu'il y ait nécessairement et dans tous les cas la représentation du caractère affectif de cette fin. **(F. Pécaut. — A. L.)**

lesquels se réalisera la fin voulue. Enfin, selon certains philosophes, il y a encore dans la volonté un *fiat** d'une nature spéciale, irréductible aux tendances, et qui constitue la *liberté**.

Le contraire du *Désir* est l'*Aversion*.

Rad. int. : Dezir.

DÉSITIF (Port-Royal, II, x, § 4).

Les propositions *désitives* s'opposent aux *inceptives* ; elles ont pour caractère d'indiquer qu'une chose ou un état a cessé d'être : « Le latin n'est plus la langue vulgaire de l'Italie ». Elles contiennent par conséquent deux propositions, l'une concernant l'état antérieur, l'autre l'état postérieur, qui peuvent être contestées séparément. *(Ibid.)*

Désordre. — Cf. *Ordre** et voir Bergson, *Évolution créatrice*, ch. iii, § 3 : « Esquisse d'une théorie de la connaissance fondée sur l'idée de *désordre*. » (Ce sous-titre ne figure qu'à la table des matières.)

DESTIN, D. Μοῖρα, εἱμαρμένη, πεπρωμένη ; L. *Fatum ;* D. *Geschick*, *Schicksal ;* E. *Fate*, *Destiny ;* I. *Destino*, *Fato*.

A. Proprement, puissance par laquelle certains événements seraient fixés d'avance quoi qu'il pût arriver, et quoi que les êtres doués d'intelligence et de volonté pussent faire en vue de les éviter. « Mon destin me suit partout. » Voltaire, Lettre à Mme Denis, 24 août 1750. Cf. *Fatalisme**.

B. Sort d'un être. « Le destin d'un livre. » — Ensemble de la vie d'un être personnel, en tant que les événements qui la composent, contingents ou non, sont considérés comme résultant de forces extérieures et distinctes de sa volonté.

CRITIQUE

Ce terme est plus poétique que philosophique. Il constitue une sorte de personnification de la fatalité ou des événements *fatals** (aux divers sens du mot). Il nous paraît inutile de lui attribuer pour l'usage philosophique un *Rad. int.* particulier. Voir Fatalité*.

DESTINATION, D. *Bestimmung ;* E. *Destination ;* I. *Destinazione*.

Finalité d'un être ; ce pour quoi il est fait. Se dit le plus souvent d'un instrument, d'un édifice, etc. ; le mot est même technique en ce sens dans la langue juridique. Dans la langue théologique et philosophique, on l'applique aussi aux personnes, considérées non pas individuellement (on parle en ce sens de *vocation**) mais en tant qu'elles appartiennent à une espèce, à une classe générale. C'est le terme consacré pour traduire des expressions telles que *Die Bestimmung des Menschen*, *Die Bestimmung des Gelehrten* (Fichte : *La destination de l'homme*, *la destination du savant*).

Rad. int. : Destin.

DESTINÉE. Aux sens **A** et **B,** comme *Destin**. Au sens **C** : D. *Bestimmung ;* E. *Destination*, *Destiny ;* I. *Destinazione*.

A. Même sens que *Destin*-**A** : « Accuser la destinée. »

B. Même sens que *Destin*-**B.** Dans cette acception, s'emploie aussi au pluriel : « Les destinées de Rome. »

C. Même sens que *destination**, mais en parlant des êtres personnels seulement. Maeterlinck a opposé ce sens et le précédent sous les noms respectifs de « destinée morale » et de « destinée extérieure ».

Rad. int. : **A.** Fat ; **B.** *Destinaj ;* **C.** *Destin*.

Sur **Destinée.** — Au sens **C,** *Destination* est meilleur et doit même être exclusivement employé si l'on suppose cette finalité connue et voulue par une intelligence. D'un autre côté, *destination* réveille ordinairement l'idée d'une finalité externe, en vue d'autre chose. C'est surtout un instrument qui a une destination. Peut-être est-ce pour cette raison que Jouffroy a employé *destinée* dans le passage cité. **(J. Lachelier.)**

CRITIQUE

Ce mot appartient surtout à la philosophie du XVIIIe siècle et à l'école éclectique. Il est à remarquer que JOUFFROY, dans son célèbre article *Du problème de la Destinée humaine* (Mélanges philosophiques, Morale, III) l'emploie à la fois dans le sens **B** et dans le sens **C.** 1° Au sens **B** : « C'est le privilège des peuples qui marchent à la tête de la civilisation que rien de grand ne puisse se passer dans leur sein qui n'influe sur les destinées de l'espèce elle-même. » Éd. Hachette, 298. — 2° Au sens **C** : « C'est parce que l'homme est capable de comprendre que toute chose a été créée pour une fin... que l'homme s'inquiète de sa propre destinée et de ses rapports avec celle du monde. » Ibid., 308. Voir également l'article très développé de FRANCK dans le *Dict. des Sciences philos.*, V°.

Rad. int. : Destin.

DÉTERMINANT, *subst.* — Outre son sens mathématique, trop spécial pour être exposé ici, ce mot est employé quelquefois pour désigner chacun des éléments qui « déterminent » un fait ou un résultat : « Le but que se proposent les savants est double : trouver les déterminants des phénomènes, trouver les lois invariables de succession. » RABIER, *Logique*, p. 119.

Déterminant, *adj.* — Le *Jugement déterminant* (D. *bestimmende Urteilskraft*, KANT) est la faculté de subsumer sous un universel donné le singulier ou le particulier *(das Besondere)* auquel il convient. Il s'oppose au Jugement réfléchissant (voir ce mot). *Krit. der Urteilskraft*, Introd., § 4. — Cf. ci-dessous *déterminer**.

DÉTERMINATIF, D. *Bestimmend ;* E. *Determinative ;* I. *Determinativo.*

Une proposition incidente est déterminative ou explicative selon qu'elle restreint ou qu'elle ne restreint pas le terme auquel elle se rapporte. (PORT-ROYAL, II, chap. VI). Ex. : « L'eau *qui bout* garde une température constante *(déterminative)*. — L'eau, *qui est liquide au-dessus de 0°*, est le dissolvant le plus employé *(explicative)*. »

Rad. int. : Déterminant.

DÉTERMINATION, D. **A.** *Bestimmen, -ung ;* **B.** *Entschluss ;* **C.** *Bestimmung ;* **D.** *Bestimmtheit ;* — E. *Determination ;* I. *Determinazione.*

Au sens actif :

A. Acte de déterminer, au sens **A ;** rarement aux autres sens.

Au sens neutre ou passif :

B. Résultat psychologique de la décision ; ce à quoi l'on s'est décidé.

C. Ce qui constitue un moyen de détermination, au sens **A,** comme par exemple un caractère* ou un attribut*.

D. Relation entre deux éléments de connaissance telle que si le premier est posé, le second l'est aussi. Il y a au contraire *Indétermination* si, le premier étant posé, le second peut être de différentes manières ou même ne pas être.

Sur **Détermination.** — Ce mot, par application du sens **A,** 1° de *déterminer*, s'oppose à *abstraction* et se traduit par la multiplication logique. Cf. KEYNES, *Formal Logic*, qui se sert des termes *alternation* et *détermination* au lieu d'addition logique et de multiplication logique. **(L. Couturat.)**

Mrs **Ladd-Franklin** recommande beaucoup l'emploi de *Détermination* au lieu de *Multiplication logique.*

Le sens *décision*, donné quelquefois à ce mot, est d'un mauvais style philosophique. Il paraît être une extension illégitime de l'expression : *se déterminer à...* » **(E. Chartier.)** — Et de plus il y aurait avantage à éviter la synonymie de *détermination* et de *décision.* **(Th. Ruyssen.)**

CRITIQUE

Il est à remarquer qu'on peut définir la détermination, au sens **D**, sans faire appel à la notion de loi. Rien n'impose ou ne rejette *a priori* l'hypothèse d'après laquelle il peut y avoir un lien de nécessité entre des essences particulières, sans que cette détermination résulte d'une proposition générale (comme dans la connaissance du quatrième genre, chez Spinoza).

Rad. int. : **A.** Determin ; **B.** Decidaj ; **C.** Determinaj ; **D.** Determines.

DÉTERMINÉ, D. *Bestimmt ;* E. *Determinate ;* I. *Determinato.*

Outre l'usage de ce mot en tant que participe de *déterminer**, il présente deux sens spéciaux :

A. Donné, défini : « Dans des circonstances déterminées. »

B. Soumis au *déterminisme**.

DÉTERMINER, D. **A, B,** *Bestimmen* (veut dire aussi : destiner à...) ; **C.** *Erzeugen ;* D. *Veranlassen ;* — E. *To determine ;* I. *Determinare.*

(Au sens primitif, qui n'est plus en usage, délimiter, fixer les bornes ; d'où éliminer toute ambiguïté, soit absolument, soit à certains égards.)

A. Fixer précisément la nature ou les limites d'un objet de pensée. Particulièrement :

1° Pour un concept : spécifier les caractères qui le distinguent d'un autre concept du même genre ; restreindre un concept donné par addition d'un ou de plusieurs caractères nouveaux. Cf. *Multiplication* logique.*

2° Pour un objet donné : assigner la classe à laquelle il appartient. Ce terme, en ce sens, est d'un usage technique dans les sciences de la nature, surtout en botanique : reconnaître le genre et l'espèce d'une plante qu'on a sous les yeux.

3° Pour un objet ou un agent inconnu : l'identifier par des conditions auxquelles il doit satisfaire. « Déterminer les racines d'une équation. — Déterminer l'auteur d'un texte. »

B. Psych. Entraîner la décision de la volonté. « Un motif déterminant. » Cf. les expressions : « Se déterminer à... », « déterminé » (au sens de *résolu*).

C. En parlant de phénomènes physiques : causer, au sens fort ; produire, et non pas seulement conditionner, ou précéder d'une façon constante. « Cette simplification » (réduire l'idée de causalité à l'idée de loi) dépouille la notion de cause, en tant qu'elle intervient dans les sciences positives, « de toute idée de *détermination*, d'efficacité, reste et témoin de son origine psychologique, pour la réduire à cela seul qui peut être constaté par l'observation, à savoir les simples rapports de succession. » Rabier, *Logique*, p. 117. — Voir les articles *Cause** et *Causalité**.

D. Provoquer, déclencher*. « Déterminer une avalanche. » — « Déterminer un accès de colère. »

Rad. int. : **A.** Determin ; **B.** Decid ; **C.** Efektigo ; **D.** Desklenk.

DÉTERMINISME, D. *Determinismus ;* E. *Determinism ;* I. *Determinismo.*

A. Sens concret : ensemble des conditions nécessaires à la détermination (au sens **D**) d'un phénomène donné. « Le médecin expérimentateur exercera successivement son influence sur les

---

Sur **Déterminisme.** — *Histoire.* Le mot *Déterminisme* se trouve dans un passage de Kant, *La Religion dans les limites de la seule raison*, 1re division, *ad finem.* Il le cite comme un terme nouveau, et propre à faire illusion : car, dit-il, la question difficile n'est pas dans l'opposition entre une indétermination des actes et une application du principe de raison suffisante, qu'on représente par ce mot *déterminisme* (sans doute chez les Wolffiens) ; mais dans l'opposition entre ce fait que l'acte doit être, au moment de l'action, aussi bien que son contraire, au pouvoir du sujet, tandis que d'autre part en tant que phénomène, il a ses raisons

maladies dès qu'il en connaîtra expérimentalement le déterminisme exact, c'est-à-dire la cause prochaine. » Claude Bernard, *Introd. à la médecine expérimentale*, 376.

B. Sens abstrait : caractère d'un ordre de faits dans lequel chaque élément dépend de certains autres d'une façon telle qu'il peut être prévu, produit, ou empêché à coup sûr suivant que l'on connaît, que l'on produit ou que l'on empêche ceux-ci. « La critique expérimentale met tout en doute, excepté le principe du déterminisme scientifique. » *Ibid.*, 303.

« Déterminisme statistique », voir *Statistique**.

C. Doctrine philosophique suivant laquelle tous les événements de l'univers, et en particulier les actions humaines, sont liés d'une façon telle que les choses étant ce qu'elles sont à un moment quelconque du temps, il n'y ait pour chacun des moments antérieurs ou ultérieurs, qu'un état et un seul qui soit compatible avec le premier.

D. Improprement, fatalisme : doctrine suivant laquelle certains événements sont fixés d'avance par une puissance extérieure et supérieure à la volonté, en sorte que, *quoi qu'on fasse*, ils se produiront infailliblement. On dit parfois en ce sens « déterminisme externe », et on l'oppose alors au « déterminisme interne », ou liaison des causes et des effets constituant la volonté.

CRITIQUE

Histoire. — Le terme *déterminisme* est récent. Il ne se trouve pas dans Leibniz, bien que tous les critiques s'accordent à l'employer pour désigner sa doctrine de la nécessité, et bien que lui-même se serve souvent en ce sens des mots *détermination* et *raison déterminante* (*Théodicée*, I, 44, 52, 288 ; *Nouveaux Essais*, II, 21, etc.). M. H. Lachelier a fait remarquer que s'il eût donné lui-même un nom à son système, il l'eût sans doute appelé, plus correctement, *déterminationisme*.

Ce mot a été emprunté vers 1830-1840 à la philosophie allemande, dans laquelle il était également d'usage nouveau. (Il semble avoir été d'abord une abréviation de *praedeterminismus*, plus ancien. On trouve, dans Leibniz, *praedelineatio*.) — Il figure dans l'*Encyclopédie* de Ersch et Gruber (Leipzig, 1832), et dans la table alpha-

---

nécessaires *dans le temps précédent ;* ce qui est, dit-il, le *Praedeterminism* (Rosenkranz, 57. — Hart. VI, 144).

Le mot se rencontre aussi chez Hegel : p. ex. *Œuvres complètes*, V, 183. **(R. Eucken.)**

Outre le passage de Kant (cité ci-dessus) je trouve, quelques années plus tard (1799-1800), les mots *Determinismus* et *Deterministen* dans un ouvrage sur la philosophie du droit : *Revision der Grundsätze und Grundbegriffe des positiven peinlichen Rechtes*[1], par P. J. Anselm Feuerbach, notamment II, 134, note « Deterministen ». Le mot y est présenté comme connu et courant. **(F. Tönnies.)**

— Fouillée prend déterminisme en un sens large : « Dans le mécanisme et la finalité, ces deux grands domaines du déterminisme... » *La liberté et le déterminisme*, p. 261. **(M. Marsal.)** — Dans le *Fondement de l'induction*, ch. vii, Lachelier appelle *déterminisme* tout ce qui n'est pas la « liberté » telle qu'il l'entend. Le mot est donc, pour lui aussi, plus large que « mécanisme », qui n'en représente qu'une des espèces. **(A. L.)**

Sur la Critique. Il me semble que *déterminisme* serait impropre en parlant du système de Spinoza : ce mot réveille l'idée d'une détermination *par un antécédent*

1. *Révision des principes et des concepts fondamentaux du droit penal positif.*

bétique de l'édition de Leibniz par ERDMANN (1840), où il est d'ailleurs énoncé sous la forme française *Déterminisme.* En France, on le rencontre d'abord dans des citations d'ouvrages allemands, et chez les auteurs qui lisaient habituellement cette langue. Il est mentionné à son rang alphabétique dans la 1re édition du Dictionnaire de FRANCK (publiée par souscription et en fascicules, 1844), mais avec un simple renvoi au mot *Fatalisme ;* on ne le rencontre cependant ni dans l'article *Fatalisme* (JOURDAIN), ni dans l'art. *Nécessité* (VAPEREAU), ni dans les articles *Destinée* et *Leibniz* (FRANCK). Il figure seulement dans l'article *Liberté* (Em. SAISSET), où il est ainsi défini : « ... les deux systèmes du *déterminisme* et de la *liberté d'indifférence*, systèmes contradictoires, dont le dernier suppose que l'homme peut se déterminer sans motifs, l'autre que les motifs déterminent invinciblement la volonté ; deux excès également déraisonnables. » — En 1865 a paru l'*Introduction* de Cl. BERNARD et en 1873 *La Liberté et le Déterminisme*, de M. FOUILLÉE. Le terme est devenu dès lors usuel et est entré dans le *Dictionnaire* de l'Académie en 1878.

(Résumé de *Recherches sur l'origine du mot Déterminisme*, communiquées par M. EGGER.) — Cf. *Prédéterminisme**.

Usage contemporain. — Il faut d'abord éliminer le sens **D**, qui est devenu rare, et à juste titre. Le fait qu'il représente s'appelle déjà, sans équivoque, *fatalité ;* et la doctrine qui admet la toute-puissance, ou du moins la grande prépondérance de la fatalité sur la volonté s'appellera naturellement *fatalisme.* (Cet usage du mot est d'ailleurs le plus général dans la langue.) Il laisse place à la question de savoir si le déterminisme n'aboutit pas au fatalisme, mais cette question ne doit pas être tranchée d'avance par un usage indistinct des deux termes. Cf. *Fatalisme**.

On peut se demander jusqu'à quel point diffèrent les deux sens **B** et **C** : Claude BERNARD a non seulement distingué sa doctrine scientifique de la doctrine philosophique de LEIBNIZ, mais il les a même opposées, et non sans déprécier celle-ci. (*Leçons sur les phénomènes de la vie communs aux animaux et aux végétaux*, I, pp. 55-56 et 60.) — Il semble qu'en réalité il ait mal compris la portée du système leibnizien, et

---

et par conséquent toujours relative. Le système de Spinoza est celui de la nécessité *absolue*, et il ne faut peut-être pas d'autre nom pour le désigner. **(J. Lachelier.)**

La distinction entre la détermination dans le sens du présent à l'avenir, sans réciprocité ; dans le sens du présent au passé, sans réciprocité, ou dans les deux sens, est intéressante. Je ne la crois pas nouvelle ; et j'use couramment d'une distinction de cette sorte, en soutenant que pratiquement la détermination peut toujours être considérée comme complète du présent (ou plutôt du passé immédiatement écoulé) au passé antérieur, parce que, par hypothèse, ce passé est pour la pensée totalisé et, par suite, fini ; tandis que je ne puis jamais la regarder que comme partielle du présent à l'avenir (ou dans le présent même, de son point de départ à son terme) parce qu'il s'agit ici d'une opération non achevée, et qui s'effectue. **(M. Bernès.)**

Il me semble au contraire que la détermination *physique* et objective ne peut aller que de l'avant à l'après. Mais peut-on, de l'après, remonter *logiquement* et subjectivement à l'avant ? Peut-être, et c'est bien ainsi que nous concluons de la cendre au feu. Mais il me semble que cela ne pourrait se faire d'une manière rigoureuse et complète que par un calcul d'une complication infinie, montrant que toute hypothèse sur le passé, autre que la vraie, conduirait à un *autre* présent. La régression ne serait donc qu'indirecte et consisterait à éliminer toutes les progressions possibles, sauf une. **(J. Lachelier.)**

que **B** soit une conséquence particulière de **C** : Leibniz tirait lui-même de son déterminisme cette application qu'on est maître des phénomènes quand on sait comment ils se produisent, et il l'opposait au *sophisme paresseux :* « La liaison des effets et des causes, bien loin d'établir la doctrine d'une nécessité préjudiciable à la pratique, sert à la détruire. » (*Théodicée*, Préface.) Mais comme il est possible, en sens inverse, d'admettre la thèse de Claude Bernard sans celle de Leibniz (que cette disjonction soit ou non justiciable logiquement), il nous semble que les deux sens doivent rester séparés.

Le sens **C** lui-même doit encore recevoir des subdivisions. Nous en avons donné la formule la plus usuelle, qui convient à Spinoza, Leibniz, Kant, Schopenhauer, J. S. Mill, etc. Mais on peut admettre :

1° Que le monde ainsi déterminé et solidaire est le seul monde possible (Spinoza) ; — ou qu'il est contingent dans son ensemble malgré le déterminisme qui en relie toutes les parties (Leibniz, Kant). On s'est servi, pour opposer ces deux conceptions, des mots *fatalisme* et *déterminisme :* « Il ne faut pas confondre le fatalisme logique de Spinoza avec le déterminisme moral de Leibniz. » Janet et Séailles, *Histoire de la philosophie*, 350. Cet emploi du mot *fatalisme* nous paraît impropre : il y a sans doute du *fatalisme* dans Spinoza, mais il consiste dans « l'esclavage de l'homme » à l'égard des passions, et non dans la détermination générale des actes, qui permet d'échapper à cet esclavage.

2° Qu'il y a détermination dans le sens du présent à l'avenir, sans réciprocité ; — ou qu'il y a détermination dans le sens du présent au passé, sans réciprocité — ou enfin qu'il y a détermination dans les deux sens.

En prenant l'exemple célèbre de Du Bois-Raymond, on pourrait conclure de l'état actuel du monde *soit* « à quel moment l'Angleterre brûlera son dernier morceau de houille », *soit* « qui était le Masque de fer », soit enfin les deux à la fois.

Ces distinctions ne sont pas usuelles ; cependant la première opinion paraît suggérée par certains faits physiques (V. Cournot, *Essai*, § 302) ; et la seconde par cette thèse de M. Bergson que le temps passé peut seul « se représenter adéquatement par de l'espace ». On pourrait les désigner par les expressions suivantes : déterminisme progressif, déterminisme régressif, déterminisme réciproque. Cf. A. Lalande, *Note sur l'indétermination*, Revue de métaph., 1900, p. 94.

Nous proposons donc de retenir le mot dans ce dernier sens **C** ; de rejeter complètement le sens **D** ; d'éviter le sens concret **A**, d'ailleurs peu usuel chez les philosophes ; et, pour écarter toute équivoque, de n'employer le mot au sens **B** qu'avec l'adjonction : « déterminisme *expérimental* », comme l'a fait souvent Claude Bernard lui-même.

Rad. int. : **A.** Determinaj. — **B.** Determines. — **C.** Determinism.

Développement, voir *Genèse**.

DEVENIR (subst.) L. *Fieri* (s'emploie encore dans les langues modernes, particulièrement dans l'expression *in fieri ;* D. *Werden ;* E. *Becoming ;* I. *Divenire.*

A. (Par opposition à l'*être*, en tant qu'immuable) : la série des changements.

B. (Par opposition aux *états* statiques qui servent de points de repère dans le devenir, au sens **A**) : le changement considéré en tant que changement, c'est-à-dire en tant que passage d'un état à un autre état. — *In fieri*, en devenir, en état de changement.

Rad. int. : **A.** Fiad ; **B.** Fiac.

1. **DEVOIR** (verbe), D. **A.** *Müssen ;* **B.** *Sollen ;* E. *Ought ;* I. *Dovere.*

A. Marque une nécessité : ce qui doit arriver, en ce sens qu'*il ne se peut pas* (absolument ou relativement à certaines données) que cela n'arrive pas.

B. Marque une convenance : ce qui

doit avoir lieu (en ce sens qu'*il vaut mieux* que cela soit que de ne pas être). Il s'oppose en ce sens soit à ce qui *est*, soit à ce qui *doit ne pas être :* p. ex. le bien au mal, le vrai au faux, le beau au laid, l'utile au nuisible, le légal à l'illégal. Ce concept ne peut être autrement défini. Il constitue une idée fondamentale, liée à celle d'activité. Cf. *Appréciation** et *Droit**.

C. Spécialement, s'applique à l'obligation morale : « Tu dois, donc tu peux. »

Rad. int. : **A.** Must ; **B. C.** Dev.

2. **DEVOIR** (subst.), D. *Pflicht ;* E. *Duty ;* I. *Dovere.*

A. Sens abstrait : *le* devoir est l'obligation morale considérée en elle-même et, en général, indépendamment de telle règle d'action particulière. Se dit surtout, mais non uniquement, de l' « impératif catégorique » kantien.

B. Sens particulier et concret : *un* devoir est une règle d'action déterminée, une obligation définie (soit générale, soit spéciale à la fonction, la profession, etc.).

CRITIQUE

Au sens **A,** l'expression le Devoir, quoiqu'on puisse en rattacher l'idée à une catégorie plus générale de l'action, au devoir-faire (cf. Fouillée, Rev. de Métaph., mars 1904, p. 259), n'a guère usuellement qu'une signification éthique. Cette signification est d'ailleurs indépendante de toute interprétation philosophique du fait moral ainsi désigné.

DÉVOUEMENT, D. **A.** *Aufopferung ;* **B.** *Ergebenheit ;* — E. **A.** *Self-sacrifice*, *Self-immolation ;* **B.** *Devotion ;* — I. **A.** *Abnegazione*, **B.** *Devozione.*

(Étymologiquement, dévouer signifie consacrer ou sacrifier un être à une puissance surnaturelle ; d'où, particulièrement dans le latin *devovere*, le sens de vouer à la mort, de soumettre à une puissance magique, ou simplement de maudire.)

A. Au sens le plus fort, acte de sacrifier sa vie, ou ses intérêts les plus urgents, à une personne, une collectivité ou une cause jugées de haute valeur. Cf. *Abnégation**, *Sacrifice**.

B. Au sens le plus faible, disposition à prendre de la peine pour rendre service, ou même simple bienveillance.

Le mot est employé avec tous les degrés de valeur entre ces deux extrêmes.

Rad. int. : **A.** Sakrifik ; **B.** Devotes.

Df., abréviation usuelle pour *Définition**.

1. **DIALECTIQUE** (subst.), G. Διαλεκτική [τεχνή] ; D. *Dialektik ;* F. *Dialectic* au sens général, *Dialectics* au sens pédagogique d'enseignement par la discussion [Baldwin] ; I. *Dialettica.*

A. Primitivement, art du dialogue et de la discussion ; et par suite :

1° Habileté à discuter par demandes et réponses : « τὸ δ'ἐρωτᾶν καὶ ἀποκρίνεσθαι ἐπιστάμενον ἄλλο τι σὺ καλεῖς ἢ διαλεκτικόν » ; Platon, *Cratyle*, 390 C.

2° Art de diviser les choses en genres et en espèces (autrement dit de classer des concepts), pour pouvoir les examiner et les discuter : διαλέγειν, διαλέγεσθαι présentent le double sens de conversation et de division logique. « Ἔφη δὲ καὶ τὸ διαλέγεσθαι ὀνομασθῆναι ἐκ τοῦ συνίοντας κοινῇ βουλεύεσθαι διαλέγοντας κατὰ γένη τὰ πράγματα. » Xénophon, *Mémor.*, IV, 5. 12. — « Τὸ κατὰ γένη διαιρεῖσθαι καὶ μήτε ταὐτὸν εἶδος ἕτερον ἡγήσασθαι, μήθ' ἕτερον ὂν ταὐτόν, μῶν οὐ τῆς διαλεκτικῆς φήσομεν ἐπιστήμης εἶναι ; — Φήσομεν. » Platon, *Sophiste*, 253, CD. Cf. *Phèdre*, 266, BC.

La *Dialectique* ayant pour effet, selon Platon, de remonter de concepts en concepts, de propositions en propositions jusqu'aux concepts les plus généraux et aux principes premiers, qui ont pour lui une valeur ontologique (*Rép.*, 533 E-534 B ; *Philèbe*, 57-58), le mot a été employé par des critiques modernes, en parlant de sa doctrine, pour désigner d'une façon générale le mouve-

ment de l'esprit qui s'élève des sensations aux idées, de la beauté concrète au principe du Beau (comme dans le *Banquet*, 211), des fins individuelles à la justice universelle : *Dialectique des pensées*, *dialectique des sentiments*, *dialectique des actions*. FOUILLÉE, *Histoire de la Philosophie*, 85-86 ; *Philosophie de Platon*, liv. VI, chap. I : « De la Dialectique » ; particulièrement I, 288.

B. ARISTOTE distingue la *Dialectique* de l'*Analytique* : tandis que celle-ci a pour objet la démonstration, c'est-à-dire la déduction qui part de prémisses vraies, la *Dialectique* a pour objet les raisonnements qui portent sur des opinions probables. (Cf. *Analytiques*, I, IV, 46a ; *Métaphysique*, II, 1, 995b, etc.) C'est un art, intermédiaire entre la Rhétorique et l'Analytique, et auquel ARISTOTE a consacré son traité des *Topiques*. — Ce sens dérive de celui de SOCRATE et de PLATON : car les prémisses sur lesquelles ceux-ci raisonnaient étaient les opinions courantes, suscitées et précisées par la méthode de dialogue et d'interrogation. (*Analytiques*, I, v, 77a.)

Le mot a eu par suite, dès l'époque grecque classique, deux sens qu'il a retenus chez les modernes : 1° un sens élogieux : logique, force de raisonnement ; « une dialectique serrée ». PLATON, dans le passage du *Sophiste* cité ci-dessus, assimile le dialecticien au philosophe ; — 2° un sens péjoratif : subtilités, distinctions ingénieuses et inutiles. « Διαλεκτικῶς καὶ κενῶς. » ARISTOTE, *De l'âme*, I, 1, 403a. — Cette nuance a été renforcée chez les modernes par le sens kantien **D.**

C. Au Moyen Age (usage emprunté à certains Stoïciens), *Dialectique* désigne la Logique formelle et s'oppose à la Rhétorique. Elle forme avec celle-ci et avec la grammaire les trois branches du *Trivium**. — Le souvenir de cette signification se confond dans le langage moderne avec le sens **A.**

D. Par une imitation du sens **B** (d'Aristote), KANT appelle *dialectiques* tous les raisonnements illusoires, et définit la Dialectique en général une « logique de l'apparence ». Les apparences sont : ou logiques *(logischer Schein)*, p. ex. le sophisme de pétition de principe ; ou empiriques *(empirischer Schein)*, p. ex. le grossissement de la lune à l'horizon ; ou enfin transcendentales *(transcendentaler Schein)*, c'est-à-dire résultant de la nature même de notre esprit, en tant qu'il croit pouvoir dépasser par ses principes les limites de toute expérience possible, et déterminer par ses raisonnements théoriques la nature de l'âme, du monde et de Dieu. L'*étude* de cette « illusion naturelle et inévitable », quoique possible à reconnaître pour une illusion, forme la « Dialectique transcendentale », seconde partie de la *Logique transcendentale*. (*Kritik der rein. Vernunft*, Transcend. Logik, IIe Abtheilung. A, 293 sqq. ; B, 349 sqq.) — Par suite ce mot est employé par Kant, non seulement pour désigner l'illusion elle-même, mais aussi pour désigner l'étude et la critique de cette illusion. (*Ibid.*, Dernier alinéa,

---

Sur **Dialectique.** — ZÉNON D'ÉLÉE est appelé par ARISTOTE εὑρέτης τῆς διαλεκτικῆς (d'après DIOG. LAERT., *Arist. Fragm.*, 1484b26), sans doute à cause de sa discussion des difficultés comprises dans les notions de mouvement et de multiplicité. **(C. Webb.)**

L'usage de PLATON est sans doute l'origine de l'usage du mot *Dialectique* en un sens favorable ; mais chez lui-même, il s'applique surtout à la véritable distinction des genres et des espèces, la véritable explication des choses par les Idées ; et de même chez ARISTOTE, le sens péjoratif n'est pas d'abord celui de *vaine subtilité*, mais plutôt celui d'argumentation fondée sur des raisons trop générales, superficielles et non tirées de la nature propre, de l'essence même de la chose dont il s'agit. **(J. Lachelier.)**

263-264.) Il finit même par le prendre au sens simplement péjoratif de sophisme ou d'ergoterie : « Hieraus entspringt aber eine *natürliche Dialektik*, d. i. ein Hang, wider jene strengen Gesetze der Pflicht zu vernünfteln, und ihre Gültigkeit, wenigstens ihre Reinigkeit und Strenge in Zweifel zu ziehen[1]... » KANT, *Grundleg. zur Metaph der Sitten*, I, ad finem. — Le mot est resté surtout usuel dans la première de ces significations.

E. HEGEL, reprenant le mot *Dialectique* en un sens favorable, la définit : « Die wissenschaftliche Anwendung der in der Natur des Denkens liegende Gesetzmässigkeit[2]. » *Encycl.*, § 10. Mais cette marche de la pensée suivant ses propres lois est aussi conforme au développement même de l'être ; en sorte que le mouvement dialectique est, d'une façon générale, « die eigene wahrhafte Natur der Verstandesbestimmungen, der Dinge, und des Endlichen überhaupt[3] ». *Ibid.*, § 81. Elle consiste essentiellement à reconnaître l'inséparabilité *(Einheit)* des contradictoires, et à découvrir le principe de cette union dans une catégorie supérieure. Cf. *Moment**.

De là l'usage très large de « dialectique » après Hegel, d'abord en allemand, puis plus récemment en français, pour désigner tous les enchaînements de pensée dans lesquels l'esprit est entraîné de proche en proche, sans pouvoir s'arrêter à rien de satisfaisant avant la dernière étape. Cette idée, par suite, se lie souvent à celle d'*inquiétude**, au sens **B**, voir p. ex. J. WAHL, *Études Kirkegaardiennes*, ch. IV, 140-148.

F. Plus largement encore, toute suite de pensées ou même de faits qui dépendent logiquement l'un de l'autre.

1. « Mais de là résulte une *dialectique naturelle*, c'est-à-dire un penchant à sophistiquer contre ces règles strictes du devoir, à mettre en doute leur validité, tout au moins leur pureté et leur rigueur, etc. » *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. de V. Delbos, p. 109. — 2. « L'application scientifique de la conformité à des lois, inhérente à la nature de la pensée. — 3. « La vraie nature propre des déterminations de l'entendement, des choses et d'une manière générale du fini. »

« A l'inverse de la dialectique de la contradiction, la dialectique de la participation, au lieu de chercher à conquérir le monde par une série de victoires remportées contre les résistances successives, nous apprend à le pénétrer en faisant jaillir en nous une pluralité de puissances auxquelles le réel ne cesse de répondre. » L. LAVELLE, *De l'acte*, 48.

J. J. GOURD a désigné par *Dialectique* la suite des étapes parcourues par l'esprit qui, s'éloignant par degrés de la conscience primitive, construit progressivement le monde de la science, celui de la morale et celui de la religion. (*Les trois dialectiques*, Revue de métaphysique, 1897, pp. 1-9.)

CRITIQUE

Ce mot a reçu des acceptions si diverses qu'il ne peut être utilement employé qu'en indiquant avec précision en quel sens il est pris. Encore y a-t-il lieu de se défier, même sous cette réserve, des associations impropres qu'on risque d'éveiller ainsi.

Rad. int. : Dialektik.

2. **DIALECTIQUE** (adj.) G. Διαλεκτικός ; D. *Dialektisch ;* E. *Dialectic ;* I. *Dialettico.*

S'emploie dans tous les sens définis à l'article précédent, et particulièrement :

Au sens **A** : Attributs dialectiques, au nombre de *quatre :* la définition, le genre, le propre et l'accident (*Topiques*, 101[b], 103[b]). Cette théorie a été altérée en celle des cinq prédicables de PORPHYRE. (Cf. VAILATI, *La teoria Aristotelica della definizione*, Rivista de Filosofia, nov.-déc. 1903.)

Au sens **B** : Syllogisme *dialectique*, opposé par ARISTOTE au syllogisme *apodictique*, en tant que ses prémisses ne sont que probables. « Διαλεκτικὸς δὲ συλλογισμὸς ὁ ἐξ ἐνδόξων συλλογιζόμενος. » *Topiques*, I, 1, 100[b].

Au sens **E** : HEGEL appelle « moment dialectique » *(dialektisches Moment)* le passage d'un terme au terme qui lui est antithétique, et l'impulsion que donne

à l'esprit le besoin de surmonter cette contradiction.

F. En outre, par extension de cette idée de marche en avant, *dialectique* a pris dans le néo-hégélianisme et particulièrement dans le marxisme, le sens de mouvant, progressif, en évolution* (au sens **C** de ce mot). — Voir ci-dessous *Matérialisme* dialectique*, texte et appendice. Dans ce cas, il est souvent opposé à « métaphysique », pris au sens d'immuable.

Cet usage a même donné naissance au mot **« dialectiser » :** assouplir (un concept), passer du point de vue du permanent à celui du changeant, remplacer une notion fixe et bien définie par une notion moins arrêtée et en devenir.

DIALLÈLE. C. Διάλληλος (λόγος, τρόπος) ; — D. *Diallele ;* E. *Diallelon, diallelus ;* I. *Diallelo.*

A. Nom grec du *cercle vicieux**.

B. Par suite, et plus spécialement, l'un des *cinq tropes** d'Agrippa, qui consiste à dire que toutes nos connaissances se prouvent les unes par les autres (δι' ἀλλήλων) de sorte que notre connaissance entière repose sur un cercle vicieux, Sextus Empiricus, *Hyp. pyrrh.*, livre I.

DIAMÉTRALEMENT opposées se dit en logique de deux propositions contradictoires*, considérées comme occupant, dans le tableau des propositions opposées, deux sommets placés aux extrémités d'une même diagonale (διάμετρος).

Le terme se trouve chez Aristote : « τὰς κατὰ διάμετρον (προτάσεις) ». Περὶ ἑρμην., x ; 19b35 ; mais elle s'y applique à des contraires* et à des subcontraires* ; ce qui donne lieu de croire que la figure qui accompagnait son texte n'était pas disposée comme celle qu'ont adoptée presque tous les logiciens ultérieurs.

Cette expression a passé dans le langage courant, où elle se dit plutôt des contraires que des contradictoires ; mais on ne l'y applique jamais à des subcontraires.

DIBATIS, Diratis, autres noms de *Dimaris**, mais inexacts, car un syllogisme de ce mode ne peut se ramener à *Darii* sans transposition des prémisses.

DICHOTOMIE (G. Διχοτομία).

A. Division logique d'un concept en deux concepts (généralement *contraires**), et tels en tout cas qu'ils épuisent l'extension du premier.

B. Un des arguments de Zénon d'Élée (cf. *Achille*). « Τέτταρες δ'εἰσὶ λόγοι περὶ κινήσεως Ζήνωνος... Πρῶτος μὲν ὁ περὶ τοῦ μὴ κινεῖσθαι, διὰ τὸ πρότερόν εἰς τὸ ἥμισυ δεῖν ἀφικέσθαι τὸ φερόμενον ἢ πρὸς τὸ τελος. » Aristote, *Physique*, vi, 9. Un mobile pour aller de A à B, doit d'abord arriver au milieu de la ligne AB, soit en C ; puis pour la même raison, au milieu de AC, soit en D ; et ainsi de suite indéfiniment. Il aurait donc pour se mouvoir à épuiser un nombre infini de positions.

DICTUM, L. Scol. ; D. E. I. *Idem.* — **A.** Bref énoncé d'une thèse ou d'une règle. Voir ci-dessous, *Dictum de omni et nullo.*

B. Spécialement, dans la théorie des modales*, on appelle *dictum* la proposition *(lexis)* dont le mode affirme que ce qu'elle énonce est possible ou impossible, nécessaire ou contingent.

Dictum « de omni et nullo ». — Les scolastiques désignent sous ce nom le principe du syllogisme, tel qu'il est formulé par Aristote : « Λέγομεν δὲ τὸ κατὰ παντὸς κατηγορεῖσθαι, ὅταν μηδὲν

Sur **Dibatis.** — *Dibatis* paraît avoir été créé par les auteurs de la *Logique* de Port-Royal (3e partie, ch. viii) en transposant les deux premières syllabes de *Dabitis*. Cf. Hamilton, *Logic*, i, 240. **(L. Couturat. — J. Lachelier.)**

ἢ λαβεῖν τῶν τοῦ ὑποκειμένου καθ' οὗ θάτερον οὐ λεχθήσεται· καὶ τὸ κατὰ μηδενός, ὡσαύτως. » *Premiers Analytiques*, I, 1 ; 24b 28-30. Cf. *Catégories*, 3 ; 1b 10. Il s'applique au syllogisme dans lequel le moyen terme représente pour l'esprit une classe considérée dans son extension, et s'oppose à la formule : « Nota notae est nota rei ipsius », où le moyen est considéré comme un caractère inhérent au sujet que désigne le mineur.

DIDACTIQUE *(Substantif)*. D. *Didaktik ;* E. *Didactics ;* I. *Didattica.*

Partie de la pédagogie qui a pour objet l'enseignement.

Rad. int. : Didaktik.

DIEU, G. Θέος ; L. *Deus ;* D. *Gott ;* E. *God ;* I. *Dio.*

I. Considéré comme un principe d'explication.

A. *Au point de vue ontologique.* Principe unique et suprême de l'existence et de l'activité universelles :

1° Soit comme substance immanente des êtres. « Per Deum intelligo ens absolute infinitum, hoc est substantiam constantem infinitis attributis, etc. » SPINOZA, *Éthique*, I, déf. 6. « Quicquid est, in Deo est, et nihil sine Deo esse neque concipi potest. » *Ibid.*, prop. 15.

2° Soit comme cause transcendante créant le monde hors de lui. « Credo in unum Deum, Patrem omnipotentem, factorem cœli et terrae, visibilium om-

---

Sur **Dieu.** — La rédaction primitive des paragraphes **C** et **D** était ainsi conçue :

« **C.** *Comme concept social.* Être personnel, supérieur à l'humanité, allié et protecteur d'un groupe social qui lui rend un culte, et en particulier lui adresse des prières. Secondairement, ancêtre, législateur, éducateur, etc., de ce groupe social. « Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac, Dieu de Jacob, non des philosophes et « des savants. » PASCAL, *Papier* (*Pensées*, Ed. Brunschvicg, p. 142).

« **D.** *Comme concept éthique.* Être personnel tel qu'il soit par son intelligence et sa volonté le principe suprême et la garantie de la moralité ; cet être pouvant être considéré, soit comme cause, soit comme fin de l'ordre moral, mais plus ordinairement comme l'un et l'autre à la fois... »

Ce texte a été modifié pour les raisons qui suivent *(Séance du 16 juin 1904)* :

« **A. Lalande.** J'ai reçu des remarques très intéressantes de M. BLONDEL sur le texte de PASCAL cité à l'article *Dieu*, paragraphe **C.** « Le sens de ce texte, dit-il, « est bien plus complexe qu'on ne l'insinue ici. Et il me semble que pour ne pas « laisser échapper le principal de la notion de Dieu, il faudrait ajouter aux accep- « tions **A, B, C, D,** ces indications, qui seraient le commentaire de ce passage « des *Pensées* :

« Le *Dieu des philosophes et des savants*, c'est l'être de raison, atteint ou sup- « posé par une méthode intellectuelle, considéré comme un principe d'explication « ou d'existence, que l'homme a la présomption de définir ou même d'influencer, « comme un objet qu'il posséderait dans la représentation qu'il s'en donne. Le « *Dieu d'Abraham*, c'est l'être mystérieux et bon qui révèle librement quelque « chose de ses insondables perfections, qu'on n'atteint pas par l'esprit seul, en « qui l'on reconnaît pratiquement une intime Réalité inaccessible à nos prises « naturelles, et vis-à-vis de qui le commencement de la sagesse ne saurait être « que crainte et humilité ; mais en même temps c'est le Dieu qui en révélant « à l'homme les secrets de sa vie le convie à sa divinité même, l'appelle à changer « sa condition naturellement servile de créature en une amitié, en une adoption « surnaturellement filiale, lui commande de l'aimer et ne se donne qu'à qui se « donne à Lui. L'idée fondamentale, qu'il importe de ne pas négliger parce qu'elle « est, au regard même du philosophe, l'âme de la vie religieuse (vraie ou fausse, « mais historiquement et psychologiquement certaine), c'est donc celle-ci : on

nium et invisibilium. » *Symbole du concile de Nicée.*

3° Soit comme fin de l'univers. Le *moteur immobile* d'ARISTOTE. (*Métaph.*, XI, 7, 1072ª.) « Deus est summum bonum simpliciter, et non solum in aliquo genere vel ordine rerum. Sic enim bonum Deo attribuitur in quantum omnes perfectiones desideratae effluunt ab eo, sicut a prima causa. » S[t] THOMAS D'AQUIN, *Summa theol.*, I, qu. 6, art. 2.

Les trois idées ci-dessus sont résumées ainsi par VACHEROT : « Dieu est l'être des êtres, la cause des causes, la Fin des fins : voilà comment il est le véritable Absolu. » *Le Nouveau Spiritualisme*, p. 389.

B. *Au point de vue logique.* Principe suprême de l'ordre dans le monde, de la raison dans l'homme et de la correspondance entre la pensée et les choses. « Je suis obligé d'avouer un être où la vérité est éternellement subsistante, et où elle est toujours entendue... Cet objet éternel c'est Dieu éternellement subsistant, éternellement véritable, éternellement la vérité même. » BOSSUET, *Conn. de Dieu de soi-même*, IV, 5.

II. Considéré comme un être actif.

C. *Au point de vue physique.* Être personnel, supérieur à l'humanité, qui donne des ordres et fait des promesses, auquel on adresse des prières et qui les exauce s'il le juge bon. Il est généralement conçu comme l'allié et le protecteur d'un groupe social, auquel il se manifeste et qui lui rend un culte. (Ancêtre, chef guerrier, législateur, juge, libérateur, etc.). Dans l'antiquité, ce groupe est ethnique ou familial. Ex. : Dieux grecs et dieux troyens ; Dieux Lares ; Dieu d'Israël (voir particulièrement *Deutéronome*, ch. V, VI, VII). En ce sens du mot, les dieux peuvent donc

---

« traite Dieu comme une idole si on se borne à en faire un objet de connaissance « et si l'on ne réserve pas son action originale dans la réciprocité des rapports « qui nous unissent à Lui. Le *Dieu d'Abraham*, c'est à la fois le mystère vivant qui « se manifeste par la Révélation, qui se communique par la tradition, qui se « rapproche de l'homme par l'Alliance, qui lui promet et lui demande l'Amour « dans l'Adoption déifiante. »

J'ai à peine besoin de dire que M. Blondel s'est mépris en voyant dans le fait de citer ce texte une « insinuation » défavorable. Je considérais au contraire le sens **C** comme le sens le plus important et le plus réel du mot *Dieu* historiquement, socialement et psychologiquement ; et je ne crois pas que ce soit atténuer la valeur du texte de PASCAL que de le prendre pour exemple de ce sens. Au reste, le commentaire de M. Blondel me paraît être d'un grand intérêt, et je propose de le faire figurer aux *Observations. (Assentiment.)*

L. Brunschvicg. Je suis tout à fait de cet avis, mais le sens **C** me paraît mal nommé. Si on entend ce passage comme l'explique M. BLONDEL (et avec raison selon moi) que reste-t-il là de social ou d'ethnique ? C'est seulement le Dieu personnel et moral opposé au Dieu logique. Le croyant entre sans doute en relation avec lui par une action directe : mais cela ne suffit pas à constituer une *société*.

A. Lalande. Il y a quelque chose de plus que cette relation individuelle. Ce n'est pas sans raison qu'il est appelé le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Ces formules rappellent que le Dieu de Pascal est le même que le Dieu de la Genèse et du Deutéronome, Dieu du peuple élu, qui a fait alliance avec Abraham et sa postérité. En invoquant ces noms, Pascal revendique cette adoption, se déclare un héritier de cette alliance, continuée par les chrétiens après que le peuple juif l'a méconnue.

Ed. Le Roy. Cela est vrai, et il ne faut pas oublier quelle est dans le christianisme l'importance de la notion d'Église, c'est-à-dire d'une société sans laquelle l'homme ne peut entrer en communication avec Dieu. Je ne trouve pas que ce

être multiples, et en lutte les uns avec les autres ; il peut y avoir des dieux et des déesses, etc. Voir *Hénothéisme**, *Polythéisme**, *Manichéisme** (mais remarquer que dans celui-ci, seul le bon principe est Dieu, et que son adversaire n'est pas appelé ainsi).

Dans les temps modernes, et avec la généralisation du monothéisme*, le groupe allié à Dieu (pris en ce sens) est plutôt électif et constitue une Église. « Qu'est-ce que l'Église ? C'est l'assemblée des enfants de Dieu, l'armée du Dieu vivant, son royaume, sa cité, son temple. » BOSSUET, *Pensées chrétiennes*, V (Éd. Didot, IV, 762).

D. *Au point de vue moral.* Être personnel tel qu'il soit, par son intelligence et sa volonté, le principe suprême et la garantie de la moralité. « L'ordre moral, le monde moral, que pourrait-il être, s'il n'avait son fondement, son appui, et enfin sa réalisation même, la seule vivante et la souveraine, dans la Personne, dans celle qui est Dieu ? » RENOUVIER et PRAT, *Nouv. monadologie*, 460. Cf. *Personnalisme**.

CRITIQUE

Les définitions ci-dessus ne doivent pas être considérées comme représentant tous les sens donnés au mot *Dieu*, mais comme caractérisant, autant que possible, deux idées fondamentales dont les divers usages philosophiques de ce terme peuvent être considérés comme des combinaisons. Plus que tout autre, un tel mot est actif par tout ce qu'il éveille dans l'esprit, et l'on ne peut qu'essayer de choisir, dans le nombre presque indéfini de ses aspects, quelques points de vue typiques par rapport auxquels on puisse ordonner les autres.

On remarquera que les sens **A** et **B**

terme « concept social » soit inexact, surtout en le complétant par « concept moral » qui montre un autre aspect de l'idée.

J. Lachelier. Il me semble que le sens **C** doit être mis tout à fait à part, comme appartenant au passé ou à des formes inférieures de l'humanité ; quoiqu'il soit fort possible qu'historiquement, ce soit *le* Dieu d'Israël qui soit devenu *Dieu*. Encore faudrait-il rechercher si dans la pensée du peuple dont il était *le* Dieu, il n'était pas *Dieu*, au moins virtuellement.

E. Chartier. Le sens **C** ne serait-il pas une concession aux théories à la mode, d'après lesquelles la seule réunion des hommes en société produirait des phénomènes nouveaux, des idées nouvelles, tout à fait étrangères à chacun des individus qui la composent ? Pour ma part, c'est une hypothèse que je trouve ingénieuse, mais sans fondement sérieux. Il est visible que plusieurs mythes anciens, par exemple celui de Saturne qui dévore ses enfants, témoignent au contraire d'idées philosophiques antérieures, déformées par la tradition populaire.

A. Lalande. Il n'y a point ici de sacrifice à l'actualité. Et sans discuter la théorie de M. Durkheim à laquelle on fait allusion, je ferai remarquer qu'il ne s'agit pas en ce moment des origines. Le caractère social et ethnique des Dieux anciens peut être expliqué par cette méthode, ou par l'évhémérisme, ou encore autrement. Peu importe. Son existence est un fait, manifeste dans la Bible, dans la religion grecque et romaine, etc.

E. Halévy. Je ne vois pas de raison sérieuse pour établir une séparation aussi radicale entre le sens **C** et le sens **D.** Entre un Dieu dont les attributs sont « sociaux » et un Dieu dont les attributs sont « moraux », quelle différence ? Si Abraham, Isaac et Jacob avaient été capables de définir philosophiquement leur Dieu, ils l'auraient sans doute défini au sens **D,** comme « un être personnel tel qu'il soit par son intelligence et sa volonté, le principe et la garantie de la moralité ». La différence, c'est qu'au sens **D,** Dieu est la *conclusion* d'un raisonnement philosophique ; au sens **C,** un être qui se révèle directement. Mais alors, si l'on veut

d'une part, **C** et **D** de l'autre, ont entre eux une étroite parenté. D'une part, en effet, chercher la substance ou la cause suprême de l'univers, c'est chercher à satisfaire un besoin résultant des lois de la raison, et l'ordre ontologique apparaît alors comme une transposition de l'ordre logique. Telle est l'idée générale de la critique des preuves de l'existence de Dieu chez Kant, *Critique de la raison pure*, Dial. transc., ch. III : « Idéal de la Raison pure. » — D'autre part, si le sens éthique ne dérive pas entièrement du sens social, comme on l'a souvent soutenu, il est du moins certain qu'il s'y rattache historiquement d'une façon très étroite ; et il suffit d'ailleurs de considérer le groupe social défini en **C** comme s'étendant à l'Humanité tout entière pour aboutir au principe « de la paternité divine et de la fraternité humaine » (*Congrès des religions*, 1893), qui est la forme la plus générale de l'idée de Dieu comme principe moral.

L'existence de ces deux ordres fondamentaux de concepts, l'un tout dominé par les idées de logique et de raison, l'autre par les idées d'action et de volonté, explique pourquoi le problème de l'Idée de Dieu, chez les contemporains, a pris la forme de cette question : « Dieu est-il personnel ? » C'est-à-dire : Y a-t-il une identification possible entre ces deux sens d'origine différente ?

On peut considérer la plupart des doctrines théistes présentées par l'histoire de la philosophie comme un effort vers la synthèse de ces deux ordres de concepts, soit qu'on atténue autant que possible le sens social, et que l'on rapproche **B** et **D** par une conception rationaliste de la morale (Stoïciens, Spinoza) ; soit au contraire qu'on insiste sur la personnalité divine, et qu'on envisage les lois logiques et morales comme l'effet de son libre arbitre absolu (Duns Scot, Descartes, Secrétan). La définition de Descartes, « Dieu est l'être *parfait* », a pour trait le plus remarquable une identification

---

introduire le sens **C** de la notion « Dieu » pourquoi ne pas introduire encore, pardessus le marché, un autre sens, qu'on appellerait le sens mythologique, et qui serait au sens **A** ce que le sens **C** est au sens **D** ?

A. Lalande. Nous ne prenons les sens anciens que dans la mesure où ils sont nécessaires à l'explication des sens actuels d'un mot (voir *Avertissement*, règle IV). Le Dieu social est encore vivant, les Dieux de la nature ne le sont plus. D'ailleurs les Dieux mythologiques ne sont-ils pas eux-mêmes conçus comme un peuple ayant des relations presque légales avec les hommes (Νόμος, νέμεσις) ?

E. Chartier. Mais les divisions proposées ne sont pas homogènes : le *Dieu logique* est le Dieu admis par les logiciens ; le *Dieu ontologique* est celui des métaphysiciens ; le *Dieu social* est-il au même sens le Dieu des sociolgues ? Évidemment non. C'est comme si l'on divisait la géométrie en géométrie plane, géométrie dans l'espace et géométrie euclidienne.

A. Lalande. Nous disons concept social, et non concept sociologique. Le « Dieu social » n'est pas en effet le Dieu des sociologues, mais il est le Dieu des hommes vivant en société, qui se le représentent comme participant à cette société, présidant à ses destinées, et la gouvernant. Si le mot *social* crée une équivoque, on peut chercher une autre formule. Mais en tout cas le sens **C** serait très inexactement interprété, si l'on y voyait, comme je crains que ce n'ait été aussi le cas de M. Blondel, un sens historico-critique, et par conséquent négatif de l'Idée de Dieu. L'idée de Dieu, et la croyance en Dieu ainsi conçu me semblent au contraire les plus vivantes de toutes. C'est à ce titre que l'on prie Dieu comme un chef et un père, qu'on lui demande la santé, le succès, la satisfaction des besoins, la défense contre l'injustice, une intervention analogue à celle du médecin

de l'ordre moral et de l'ordre ontologique, à la faveur du terme équivoque de perfection, qui peut s'appliquer soit à toute réalité, soit seulement à ce qui présente une valeur éthique. — Mais on peut prendre pour type d'effort le plus complet vers cette conciliation la *Monadologie* de Leibniz, où les quatre sens définis plus haut sont nettement posés et cumulés en un même être : **A.** « Et c'est ainsi que la dernière raison des choses doit être dans une Substance nécessaire, dans laquelle le détail des changements ne soit qu'éminemment, comme dans sa source ; et c'est ce que nous appelons *Dieu.* » *Monad.*, 38. **B.** « Dieu est non seulement la source des existences, mais encore celle des essences, en tant que réelles, ou de ce qu'il y a de réel dans la possibilité. C'est parce que l'entendement de Dieu est la région des vérités éternelles, etc. » *Ibid.*, 43. **C.** « C'est ce qui fait que les esprits sont capables d'entrer dans une manière de société avec Dieu, et qu'il est à leur égard non seulement ce qu'un inventeur est à sa machine, mais encore ce qu'un Prince est à ses sujets, et même un Père à ses enfants. » *Ibid.*, 84. **D.** « Enfin sous ce gouvernement parfait il n'y aurait point de bonne action sans récompense, point de mauvaise sans châtiment ; et tout doit réussir au bien des bons, c'est-à-dire de ceux... qui aiment et imitent comme il faut l'auteur de tout bien. » — « ... si nous sommes attachés comme il faut à l'auteur du Tout, non seulement comme à l'architecte et à la cause efficiente de notre être, mais encore comme à notre Maître et à la cause finale qui doit faire tout le but de notre volonté, et peut seule faire notre bonheur. » *Ibid.*, 90.

Rad. int. : De.

DIFFÉRENCE, G. Διαφορά ; L. *Differentia ;* D. *Differenz*, *Unterschied ;* E. *Difference ;* I. *Differenza.*

A. Relation d'altérité* (ἑτερότης) entre des choses qui sont identiques à un autre égard. « Διάφορα λέγεται ὅσ'ἕτερά ἐστι τὰ αὐτό τι ὄντα· μὴ μόνον

ou du magistrat. Ce n'est pas là, comme on le prétend quelquefois, un état d'esprit dépassé. Il continue à exister de nos jours, même chez des philosophes, qu'ils se préoccupent ou non de concilier ce sentiment et cette pratique avec le reste de leurs idées. Voyez l'ouvrage de W. James sur l'*Expérience religieuse.* Le *Monist* a publié de même il y a trois ans une enquête des plus instructives sur la croyance religieuse, qui montre combien cette attitude est générale. M. J. H. Leuba la résumait en disant : « Dieu n'est pas connu, il est utilisé : *he is used.* »

F. Rauh. Je me rappelle cette enquête, qui m'a frappé. Je crois en effet que ce sens est le plus vivant de tous : au fond, c'est le vrai sens du mot Dieu. Cependant, au point de vue logique, il serait mieux de le subordonner au sens **D.**

A. Lalande. J'en ai noté la parenté dans la *Critique.* Mais il ne faut pas d'ailleurs chercher à établir une exacte symétrie, ni meme une division trop systématique, entre les sens indiqués. Il s'agit seulement de dégager de l'usage actuel les *tendances typiques*, qui peuvent ne pas avoir une unité parfaite.

Sur **Dieu,** *Critique.* Tout cela, d'une manière générale, me paraît vrai. Il est certain que le concept cartésien de l'être parfait n'est pas suffisamment défini : car en quoi consiste la perfection divine ? Le seul concept adéquat de Dieu n'est-il pas celui de liberté absolue (de négation de toute *nature*, concept par conséquent surtout négatif et bien près d'être vide), entrevu par Plotin et Descartes et nettement formulé par M. Secrétan ? Ou plutôt, ne faudrait-il pas combiner, avec l'idée du vide de tout ce qui est pour nous être ou nature, celle d'une plénitude infinie, mais d'un autre ordre, et pour nous, par conséquent, totalement incompréhensible ? **(J. Lachelier.)**

ἀριθμῷ ἀλλ' ἢ εἴδει, ἢ γένει ἢ ἀναλογίᾳ. Aristote, *Métaph.*, IV, 9, 1018ᵃ. D'où la distinction scolastique des choses numériquement différentes *(numero differentia)*, c'est-à-dire qui ne diffèrent par aucun caractère intrinsèque, mais seulement par le fait d'être plusieurs ; et des choses spécifiquement différentes *(specie differentia)*, c'est-à-dire qui diffèrent par leur essence même ou leur définition.

B. *Caractère* qui distingue une espèce des autres espèces d'un même genre. « Ἐκ γὰρ τοῦ γένους καὶ τῶν διαφορῶν τὰ εἴδη. » Aristote, *Métaphysique*, IX, 7, 1057ᵇ. — Les scolastiques disent en ce sens *Differentia specifica* (Boethius); εἰδοποιός est en effet employé par Aristote avec cette signification, quoique rarement (*Topiques*, IV, 6, 143ᵇ 8 ; *Eth. Nic.*, X, 3, 1174ᵇ 5). — Cf. *Distinction**.

C. Chez les modernes, tout *caractère* qui distingue un concept d'un autre, ou une chose d'une autre.

CRITIQUE

1. On voit par ce qui précède que le mot a deux sens fondamentaux, l'un désignant un *rapport* entre objets de pensée différents, l'autre désignant le ou les *caractères* qui constituent cette différence. Ces deux sens doivent être distingués par la forme de la phrase : 1° différence *entre... ;* 2° différence *propre à...* ou *caractéristique de... ;* différence intrinsèque quand c'est le cas. — En langue internationale, les deux sens doivent être distingués par leurs suffixes : 1° *es ;* 2° *aj*.

2. Il est utile de conserver la distinction de la différence *numero* et *specie*, mais à titre provisoire, et sous réserve d'examiner cette thèse de Leibniz que deux êtres réels ne peuvent différer numériquement sans différer aussi intrinsèquement (Principe des indiscernables). Il fait observer à ce propos, et avec raison, que l'expression *différence spécifique* est trop étroite pour ce second sens, car la différence des individus de la même espèce est qualitative et intrinsèque, tout en n'étant pas à proprement parler *spécifique* (*Nouveaux Essais*, ch. i). Nous proposons donc, en ce sens, l'usage des termes opposés *numérique* et *intrinsèque*. Cf. *Distinction**.

« Différence (méthode de) », E. *Method of difference.*

J. S. Mill appelle ainsi la seconde des méthodes d'induction qu'il formule dans son *System of Logic :* « If an instance in which the phenomenon occurs, and an instance in which it does not occur, have every circumstance in common, save one, that one occuring only in the former : the circumstance in which alone the two instances differ is the effect, or the cause, or an indispensable part of the cause of the phenomenon[1] » (Livre III, ch. viii, § 2). — Cf. *Concordance**, *Variations**, etc.

Différences perceptibles (Méthode des plus petites), D. *Methode der ebenmerklichen Unterschiede* ou *der Minimaländerungen ;* E. *Method of least noticiable difference*, ou *of just perceptible difference ;* I. *Metodo delle differenze* (ou *variazioni*) *minime.*

L'une des quatre méthodes fondamentales de la psychophysique*. Elle consiste à faire varier une excitation E à partir de E_0 et à noter les accroisse-

1. « Si un cas où le phénomène se produit et un cas où il ne se produit pas ont toutes leurs circonstances communes sauf une, cette circonstance ne se rencontrant que dans le premier : la circonstance unique par laquelle les deux cas diffèrent est l'effet, ou la cause, ou une partie indispensable de la cause du phénomène. »

Sur **Différence.** — *Critique*, 2. — La distinction de la différence *numero* et de la différence *specie* n'est pas seulement provisoire. Si je dis *deux pommes*, ce n'est pas parce qu'elles sont différentes, mais *quoique* elles soient différentes. L'altérité qualitative ou intrinsèque est un obstacle à la numération. On atteint l'idéal en mathématiques : deux points, deux droites. **(V. Egger.)**

ments minima nécessaires pour que le sujet reconnaisse une différence entre les excitations $E_0 E_1$, $E_1 E_2$..., $E_n E_{n+1}$. Admettant alors que les passages successifs de la sensation S_1 à la sensation S_2, de la sensation S_2 à la sensation S_3, etc., constituent par définition des « accroissements égaux de la sensation », on cherche quelle fonction mathématique peut représenter les accroissements $E_1 - E_0$, $E_2 - E_1$... qui sont fournis par l'expérience. — Fechner pensait que ces accroissements étaient proportionnels à E ; d'où, en retournant la formule, que la sensation variait comme le logarithme de l'excitation. Voir *Psychophysique (loi)*.

Rad. int. : Difer. **A.** Diferes ; **B.** Diferaj.

DIFFÉRENCIATION, D. *Differenzierung ;* E. *Differentiation ;* I. *Differenziamento.* — (Ne pas confondre avec l'opération mathématique appelée *différentiation*, par un *t.*)

A. « Passage de l'homogène à l'hétérogène. » SPENCER, *Premiers principes*, ch. XV. Transformation d'éléments semblables en éléments différents, ou d'éléments moins différents en éléments plus différents. En particulier *division* du travail* entre des cellules, des organes, des individus, des groupes sociaux. — La différenciation peut porter sur les structures *(différenciation morphologique)* ou sur les fonctions *(diff. fonctionnelle)*.

B. Résultat de cette opération. On dit parfois en ce sens *Différenciation acquise.*

Rad. int. **A.** Diferencig ; **B.** Diferencaj.

DIFFÉRENCIER, D. *Differenzieren ;* E. *To differenciate ;* I. *Differenziare.* Rendre différent ce qui était semblable ; produire ou accroître la diversité entre les parties d'un même tout. « Si loin qu'on remonte vers les origines (de la vie). toujours on la rencontre déjà très différenciée, donc très ancienne. » Éd. LE ROY, *L'exigence idéaliste et le fait de l'évolution*, 92.

CRITIQUE

1. *Différencier* n'équivaut à *distinguer** que dans les cas où ce mot veut dire rendre distinct ce qui était auparavant indivis ou indiscernable. Il est d'une mauvaise langue de l'employer, comme on le fait quelquefois par recherche de style, en parlant de différences statiques, préexistantes. — « Se différencier » veut dire *devenir* différent, et non différer par tel ou tel caractère.

2. Par suite de la confusion courante entre l'idée spencérienne d'« évolution* » et celle de progrès, « différencié » est pris aussi quelquefois pour supérieur, plus perfectionné, dans des cas où il n'y a dans ce perfectionnement aucun accroissement de spécialisation. C'est également un faux sens à éviter. (Voir *Observations.*)

Rad. int. : Diferenci.

« **DIFFLUENTE** (Imagination). » Th. RIBOT a désigné ainsi, par opposition aux autres formes d'imagination créatrice, et particulièrement à l'imagination plastique, celle qui emploie des images à contours vagues, indécis, mo-

---

Sur **Différencier.** — *Différencié* a même été pris pour perfectionné en parlant de ce qui est au contraire supérieur en tant que *moins* spécialisé. Voir p. ex. le texte cité par LÉVY-BRUHL (qui lui-même n'en paraît pas choqué) dans *Les fonctions mentales chez les sociétés inférieures*, p. 228 : « Dans les langues indiennes nous ne saurions trouver un mot aussi *différencié* que « placer » : nous trouvons une série de mots avec des verbes ou des adverbes *indifférenciés* signifiant « placer « d'une certaine manière » ; p. ex. je place sur..., je place le long de..., etc. » POWELL, *The evolution of language*, E. B. Reports, I, p. XXI. Il y a là un curieux exemple de la suggestion causée par ce préjugé que tout progrès est « passage de l'homogène à l'hétérogène. » **(A. L.)**

biles, consistant dans la plupart des cas en « abstraits émotionnels », et les associant d'une manière surtout subjective et affective. Elle peut se rencontrer dans toutes les formes d'art, mais domine surtout dans la musique. (*L'imagination créatrice*, 3e partie, chap. II.)

Rad. int. : Difluant.

DIGNITÉ humaine (Principe de la), D. *Würde* et mieux *Menschenwürde ;* E. *Dignity ;* I. *Dignita.*

On désigne sous ce nom le principe moral énonçant que la personne humaine ne doit jamais être traitée seulement comme un moyen, mais comme une fin en soi ; autrement dit que l'homme ne doit jamais être employé comme moyen sans tenir compte de ce qu'il est en même temps une fin en soi (KANT, *Fond. de la Métaph. des mœurs*, 2e section).

Rad. int. : Dignes.

DILEMME, G. Δίλημμα ; D. *Dilemma ;* E. *Dilemma ;* I. *Dilemma.*

A. Raisonnement dont une prémisse contient une alternative à deux termes, et dont les autres prémisses montrent que les deux cas de l'alternative impliquent la même conséquence. L'alternative peut être catégorique ou hypothétique. Dans le premier cas, le dilemme a la forme :

« A ou B est vraie ;
Si A est vraie, K est vraie ;
Si B est vraie, K est vraie ;
Donc K est vraie. »

Dans le second cas, la première prémisse et la conclusion sont hypothétiques, et prennent respectivement les formes suivantes :

« Si A est vraie, B ou C est vraie.
Si B est vraie, K est vraie ;
Si C est vraie, K est vraie ;
Donc, si A est vraie, K est vraie. »

Plus généralement, on appelle *dilemme* tout raisonnement du même type où l'alternative comprend plus de deux cas. (N. B. L'alternative n'est pas nécessairement disjonctive*, au sens **B.**)

B. Système de deux propositions contradictoires entre lesquelles on est mis en demeure de choisir.

C. Chez RENOUVIER : « Le terme *dilemme*, par une extension que l'étymologie permet du sens habituel du mot, est applicable à l'opposition mutuelle de deux thèses philosophiques telles que l'acceptation ou la répudiation de l'une, avec ses corollaires, entraîne la négation ou l'affirmation de l'autre ; sans qu'aucune des deux puisse être réfutée à l'aide des principes avoués par les deux partis qui les soutiennent. » *Les Dilemmes de la Métaphysique*, p. 11 : « Définition du dilemme métaphysique. »

Rad. int. : Dilem.

DIMARIS (ou **Dimatis**). Mode de la quatrième figure, se ramenant à **Darii** par la transposition des prémisses et la conversion simple de la conclusion :

Quelque P est M
Tout M est S
Donc quelque S est P.

DIMENSION, D. *Dimension ;* E. *Dimension ;* I. *Dimensione.*

A. En Arithmétique générale, nombre réel* qui est un des éléments constituants d'un nombre complexe (à *n* unités ou dimensions).

B. En Géométrie, grandeur réelle, qui, soit seule, soit avec d'autres, détermine la position d'un point (sur une ligne, sur une surface, dans un espace). On dit, par suite, qu'un espace a *n* dimensions, lorsqu'il faut *n* dimensions pour déterminer chacun de ses points

C. En Géométrie et en Physique, grandeur réelle* qui, soit seule, soit avec d'autres, détermine la grandeur d'une figure mesurable (longueur, aire, volume, etc.). Ex. : « Les dimensions d'un corps. »

D. En Mécanique et en Physique, espèce de grandeur dont dépend la mesure d'une autre grandeur, avec l'indication de la relation algébrique qui

unit ces deux grandeurs. Par exemple, une vitesse est le rapport (le quotient) d'une longueur et d'un temps. On écrit symboliquement : $V = \frac{L}{T}$. C'est ce qu'on appelle une *formule de dimensions.*

CRITIQUE

Le sens primitif est le sens C, d'où sont dérivés les sens **B** et **A** d'une part, **D** d'autre part.

Rad. int. : Dimens.

DIPLOPIE, D. *Doppelsehen ;* E. *Diplopia ;* I. *Diplopia.*

Fait de percevoir une double image visuelle d'un objet qui est normalement perçu comme une image unique. Diplopie *monoculaire*, perception d'une image double par un seul œil. Diplopie *binoculaire* (la plus étudiée, ordinairement appelée *diplopie* sans épithète), perception séparée et simultanée des deux images dues aux deux yeux, images qui fusionnent normalement.

Rad. int. : Diplopi.

DIRIGÉ, D. **A.** *Gerichtet;* **B.** *Geleitet ;* — E. *Directed ;* I. *Diretto.*

A. Qui possède une direction définie. « Un segment dirigé. »

B. Gouverné par un être doué de prévoyance et de volonté (même si cette volonté ne s'exerce pas constamment vers le même but ou dans le même sens).

REMARQUE

Au sens précis et technique, on distingue la *direction* et le *sens* (voir *sens,* 3) : un mouvement dirigé suivant le méridien peut avoir deux sens contraires : sud-nord ou nord-sud. Mais le mot *dirigé* s'emploie très souvent pour marquer le mouvement ou la conduite orientés en un sens déterminé.

Rad. int. : A. Direcionat ; B. Direkt.

DISAMIS. Mode de la troisième figure se ramenant à **Darii** par la transposition des prémisses et la conversion simple de la majeure et de la conclusion :

Quelque M est P
Tout M est S
Donc quelque S est P.

DISCONTINU, D. *Unstetig ;* E. *Discontinuous ;* I. *Discontinuo.*

A. Au point de vue philosophique, une grandeur est discontinue si elle est composée d'éléments donnés (et non arbitrairement définis) par l'intermédiaire desquels elle est construite dans la pensée.

B. Au point de vue de l'analyse mathématique, *discontinu* est la négation de *continu* dans tous les sens. V. ce mot.

Rad. int. : Nekontinu.

DISCOURS, I. *Discursus ;* D. (sans équivalent général) ; **B.** *Rede ;* — E. *Discourse ;* I. *Discorso.*

A. Opération intellectuelle qui s'effectue par une suite d'opérations élémentaires partielles et successives. « Discursus est transitus cogitantis a sententia ad sententiam ordine quadam, sive consequentiarum, sive alio, ut in methodo. » LEIBNIZ, *Opuscules et frag-*

Sur **Diplopie.** — Chacun des deux yeux peut donner soit une image simple, soit une image double ; et les images des deux yeux peuvent fusionner ou ne pas fusionner. Il peut donc se présenter les quatre cas suivants :

A. *Monopie* pour chaque œil et *monopie* pour les deux.

B. *Monopie* pour chaque œil, *diplopie* pour les deux.

C. *Monopie* pour un œil, *diplopie* pour l'autre ; ce qui produira dans la vision binoculaire, *diplopie* ou *triplopie.*

D. *Diplopie* des deux yeux ; ce qui produira, dans la vision binoculaire, *diplopie, triplopie,* ou *tétraplopie.* **(Paul Tannery.)**

Le cas B est ce qu'on appelle le plus ordinairement diplopie. **(A. L.)**

ments inédits, éd. Couturat, 495. — Cf. *Discursif** et *Intuition**.

B. Spécialement, expression et développement de la pensée par une suite de mots ou de propositions qui s'enchaînent.

Univers du discours, voir *Univers**.

Rad. int. : **A.** Diskurs ; **B.** Parolad.

DISCRET, D. *Diskret ;* E. *Discrete ;* I. *Discreto.*

*Discontinu**, au sens **A.** Voir plus haut.

Discrétionnaire (Pouvoir). — Voir *Arbitraire**.

DISCRÉTIVE (Port-Royal, II, 9). On appelle proposition *discrétive* une proposition composée* dont les différentes parties sont affirmées à la fois, mais en même temps opposées entre elles par l'esprit (notamment quand l'une est affirmative et l'autre négative). Exemple :

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

DISCRIMINATION, D. *Unterscheidung ;* E. *Discrimination ;* I. *Discriminazione.*

Acte de distinguer l'un de l'autre deux objets de pensée *concrets*, soit psychologiques soit sensibles. — Cf. *Distinction**.

Rad. int. : Dicern.

DISCURSIF, D. *Discursiv ;* E. *Discursive ;* I. *Discorsivo.*

Une opération de pensée est dite *discursive* quand elle atteint le but où elle tend par une série d'opérations partielles intermédiaires. (P. ex. et surtout, le raisonnement.) *Discursif* s'oppose à *intuitif.*

L'ensemble des opérations de cette nature constitue la *pensée discursive*, ou quelquefois la *faculté discursive* (surtout usuel en I., *facoltà discorsiva*). Ces expressions se prennent par suite comme synonyme d'*entendement.*

Chez Kant, *discursif* s'oppose à *intuitif* comme la connaissance du général à la connaissance du particulier (*Logik*, § 1).

Rad. int. : Diskurs.

DISJONCTIF, D. *Disjunctiv ;* E. *Disjunctive ;* I. *Disgiuntivo.* Voir *Conjonctif**.

A. Se dit généralement d'un jugement qui affirme une alternative*. Cette alternative peut, en particulier, exister entre plusieurs jugements de même sujet, auquel cas elle se réduit (grammaticalement) à l'alternative des prédicats*, au sens **A.**

B. Se dit aussi plus spécialement d'un jugement affirmant une alternative exclusive, c'est-à-dire dont un des membres est nécessairement vrai et dont tous les membres s'excluent mutuellement (ne peuvent coexister deux

---

Sur **Discrimination.** — Terme d'origine anglaise, mais que nous croyons suffisamment entré dans le langage philosophique français. **(L. C. — A. L.)**

Sur **Discursif.** — Le rapprochement du discursif et du général, de l'intuitif et du particulier est beaucoup plus ancien que Kant. Il est déjà très usuel chez Wolff, et remonte à la scolastique. Kant ne fait là que suivre un vieil usage classique. **(R. Eucken.)**

Sur **Disjonctif.** — Pour avoir un vrai jugement *disjonctif*, il ne suffit pas que les termes de l'alternative s'excluent réciproquement, mais il est nécessaire de plus qu'il n'y ait pas d'autre possibilité que celle exprimée dans la disjonction ; en d'autres termes, que la division de l'extension soit complète. A défaut de quoi on n'a plus un jugement disjonctif, mais un jugement simplement *partitif.* **(C. Ranzoli.)**

à deux). La disjonctive est dite alors *exclusive.*

C. Se dit d'un raisonnement dont une prémisse est disjonctive. En particulier, on appelle *syllogismes disjonctifs* les raisonnements des deux types suivants :

Modus tollendo-ponens :

Ou A est vrai, ou B est vrai ;
Or A n'est pas vrai ;
Donc B est vrai ;

Modus ponendo-tollens :

Ou A est vrai, ou B est vrai ;
Or A est vrai ;
Donc B n'est pas vrai.

Cette seconde forme exige que la majeure soit exclusive.

Une autre forme de raisonnement disjonctif, au sens **C,** est le *dilemme**, où l'on montre que les deux termes d'une alternative aboutissent à une même conséquence.

Rad. int. : Disjunktiv.

DISJONCTION, D. *Disjunction ;* E. *Disjunction ;* I. *Disgiunzione.*

A. Caractère des jugements disjonctifs* soit au sens **A,** soit au sens **B.** — On dit quelquefois dans le second de ces cas : *disjonction complète* ou mieux *exclusive.*

B. Jugement disjonctif, soit au sens **A,** soit au sens **B.**

Rad. int. : **A.** Disjunktes ; **B.** — aj.

DISPARATE, L. *Disparatus ;* D. *Disparat ;* E. *Disparate ;* I. *Disparato.*

Terme relatif : **A.** Chez Boèce, des termes disparates sont des termes divers non contraires : « disparata... quæ tantum a se diversa sunt, nulla contrarietate pugnantia... » (Dans Prantl, I, 686.)

B. Chez Leibniz, se dit de deux concepts dont aucun ne contient l'autre, c'est-à-dire qui ne sont pas dans la relation de genre à espèce. Leibniz, *Inédits*, éd. Couturat, p. 53 : « Si neuter terminorum in altero continetur, appellantur *Disparata* », et p. 62 : « ... in disparatis, seu quorum neutrum est genus vel species. »

C. On appelle plus généralement *disparates* deux concepts qui ne sont ni dans le rapport de genre à espèce, ni dans le rapport d'une espèce à une autre espèce d'un même genre.

Kirchner, sub v°, y ajoute de plus cette condition que les deux concepts considérés soient des caractères d'un même sujet. Mais cette dernière condition ne paraît pas conforme à l'usage ; et le second exemple qu'il donne dans le même article porte sur des termes qui ne la remplissent pas.

CRITIQUE

Bon à conserver au sens **C.**

Rad. int. : Disparat.

« Disponible », terme récemment introduit dans le langage philosophique pour marquer l'état de l'esprit dont les sentiments, l'action ou le jugement ne sont restreints par aucun engagement antérieur, « Sois disponible de toute ta ferveur à toutes les choses.... Sois disponible : refuse ton cœur à la fixité, ne t'attache à rien, ni à personne, ni à toi-même. Sois infidèle et toujours amoureux. Désencombre-toi du passé. Que tes passions soient excessives, mais

---

Sur **Disparate.** — Y a-t-il là trois sens réellement différents ? Leibniz, en particulier, a-t-il voulu faire autre chose que définir avec une précision nouvelle, et éclaircir (par la distinction des cas où le genre est plus ou moins prochain) le sens d'un terme scolastique ? **(J. Lachelier.)**

Peut-être ; mais la définition de Leibniz est beaucoup plus rigoureuse que celle des Scolastiques ; et surtout elle admet entre disparates la relation de contrariété qu'exclut celle-ci. D'où la nécessité de la formule **C,** qui précise davantage encore le sens fondamental. **(L. C. — A. L.)**

exclusives, jamais. » C.-L. Estève (résumant André Gide), *Études philosophiques sur l'expression littéraire* (1939), p. 31.

DISSOCIATION, D. *Dissoziation ;* E. *Dissociation ;* I. *Dissociazione.*

A. Plusieurs psychologues modernes appellent ainsi l'opération de l'esprit isolant les uns des autres des éléments qui lui ont été donnés primitivement comme un tout. « What is associated now with one thing and now with another, tends to be dissociated from either and to grow into an object of abstract contemplation by the mind. One might call this the law of dissociation by varying concomitants[1]. » W. James, *Principes of Psychol.*, I, 506.

B. Au sens concret, séparation effective d'éléments qui étaient unis. Spécialement, en chimie, on appelle *dissociation* une décomposition limitée, c'est-à-dire aboutissant à un état d'équilibre qui est la limite commune de cette réaction et de la réaction inverse.

Rad. int. : **A.** Disociad ; **B.** Disociiĝ.

1. « Ce qui est associé tantôt à une chose, tantôt à une autre, tend à se dissocier de l'une et de l'autre et à devenir un objet de contemplation abstraite pour l'esprit. On pourrait appeler ceci : loi de dissociation par la variation des concomitants. »

DISSOLUTION, D. *Auflösung ;* E. *Dissolution ;* I. *Dissoluzione.*

A. Décomposition d'un agrégat, et spécialement retour à l'état indépendant d'éléments individuels groupés en un organisme.

B. D'après l'usage de H. Spencer, la dissolution est le processus inverse de celui qui constitue l'*évolution* (caractérisée chez lui par le progrès de la différenciation et de l'intégration). Elle est donc non seulement le retour à l'indépendance des éléments agrégés, mais le retour à la ressemblance des éléments différenciés. *Premiers Principes*, ch. xxiii.

CRITIQUE

Ce mot présente le plus souvent un sens péjoratif (ruine, décadence, corruption) : 1° à cause de ce fait que l'exemple le plus frappant de dissolution, au sens **A,** est la dissolution qui suit la mort ; 2° à cause de l'usage qu'on fait en français et en anglais de l'adjectif *dissolu (dissolute) :* débauché, contraire aux bonnes mœurs ; 3° à cause de l'association très générale qui existe entre *évolution* et *progrès.* — Cependant le mot a été pris aussi en un sens favorable, en considérant que la plupart des progrès moraux s'accomplissent par l'assimila-

---

Sur **Dissociation.** — Il y aurait intérêt à distinguer nettement la dissociation de l'abstraction : W. James fait rentrer la « loi de dissociation » dans le *Process of abstraction.* Il faudrait bien distinguer l'*abstraction*, opération logique par laquelle l'esprit considère l'attribut en l'opposant au sujet ; — et la *dissociation*, analyse psychologique opérée en vertu de la fonction discriminative propre à l'attention. C'est d'ailleurs cette simplification du réel par l'attention qui rend possible l'association ; et l'on se rend compte ainsi du lien étroit qui unit les deux processus : dissociation-association. **(Th. Ruyssen.)**

Sur **Dissolution.** — Le terme est malheureux, et je regrette de l'avoir employé, à la suite de Spencer, pour désigner le processus contraire à l'évolution telle qu'il l'entend. Cet usage a donné et donne naissance à de nombreux malentendus, dont j'ai eu souvent à constater les graves inconvénients. Étant donné que l'évolution*, au sens spencérien, est surtout caractérisée par la différenciation, le meilleur terme à opposer à celui-ci me paraît être *assimilation**, ou, pour correspondre à l' « évolution », en tant que caractérisée à la fois par la différenciation et l'intégration, *involution.* Voir *Les Illusions évolutionnistes.* **(A. L.)**

tion* des individus et par l'assouplissement ou même par la destruction des structures sociales rigides qui tendent à les transformer en organes invariablement différenciés*. A. Lalande, *La dissolution opposée à l'évolution*, ch. I.

Rat. int. : **A.** Dissolv ; **B.** Dissolvad.

DISTANCE, D. *Abstand ;* E. *Distance ;* I. *Distanza.*
Voir *Espace**, *Étendue**, *Nativisme**.
Rad. int. : Distanc.

DISTINCT, D. *Verschieden, Deutlich ;* E. *Distinct ;* I. *Distinto.* — Le terme opposé est *confondu* pour **A** et **B** ; *confus* **C** et **D.**

1° En tant que terme relatif, portant sur plusieurs objets comparés entre eux :

A. *Au sens subjectif :* distingué, qui est tenu pour *autre* par un esprit donné. Ex. : « Pour Bacon, la philosophie n'est pas distincte de la science. »

B. *Au sens objectif :* différent, qui *doit* être tenu pour autre. Ex. : « Vous confondez deux problèmes distincts. »

2° En tant que terme absolu, s'appliquant à un seul objet :

C. *Extrinsèquement*, et par une ellipse : distinct, au sens **A,** *de toute autre chose ;* distingué par l'esprit et posé par lui comme univoque. Ne se dit en ce sens que de la connaissance elle-même, ou d'un objet de connaissance, en tant qu'idée.

Spécialement chez Descartes, le critérium de la vérité est dans la connaissance *claire et distincte :* « J'appelle [connaissance] distincte celle qui est tellement précise et différente de toutes les autres qu'elle ne comprend en soi que ce qui paraît manifestement à celui qui la considère comme il faut[1]. » *Principes*, I, 45.

Une idée peut être claire* sans être distincte, p. ex. celle d'une douleur ; mais non réciproquement (Descartes, *Principes*, I, 46). Cette affirmation de Descartes est reproduite par Port-Royal, mais avec des réserves (*Logique*, première partie, ch. ix).

D. *Intrinsèquement*, ce dont l'esprit voit nettement tous les éléments constitutifs.

Pour Leibniz, la connaissance distincte est celle qui non seulement suffit à faire reconnaître son objet, mais dans laquelle on peut expliquer « les marques qu'on en a ». *Discours de Métaphysique*, § xxiv.

Une idée peut être *claire* si elle suffit à faire reconnaître son objet, mais néan-

1. Le mot *précise* est pris ici avec son sens ancien : Cf. Port-Royal, *Logique*, I, ch. 5, « Où il est parlé de la manière de connaître par abstraction *ou précision* ».

Sur **Distance.** — Terme omis dans la première rédaction de ce travail. A été rétabli pour ordre à son rang alphabétique sur les observations de M. **Ranzoli,** qui fait remarquer avec justesse que la *perception de distance* est un des problèmes importants de la théorie de la vision. Elle a été le champ de bataille des théories *Empiristes* et *Nativistes*, qui seront définies en leur place. **(A. L.)**

Sur **Distinct.** — *Verschieden* s'emploie aux sens **A** et **B,** *Deutlich* au sens **C.** *Unterschieden*, comme adjectif, n'est pas rare chez les auteurs classiques, particulièrement dans le sens **A** (subjectif). **(F. Tönnies.)**

Distinct se dit proprement de la vision et des images visuelles ; mais il se dit métaphoriquement de la vue de l'esprit et des choses que l'esprit voit avec une parfaite netteté ; et c'est ce sens métaphorique qui est devenu, ce me semble, chez Descartes et Leibniz, le sens philosophique (plutôt que le sens de *distingué*, de *non-confondu*, bien que la netteté d'une image visuelle tienne à ce qu'elle ne se confond pas avec d'autres et à ce que les traits ne s'en confondent pas entre eux). **(J. Lachelier.)**

moins confuse si on le reconnaît par « un je ne sais quoi ». *Ibid.*

Cf. *Adéquat**.

Rad. int. : Disting *(Boirac)* ; **A, C, D.** Distingat ; B. Distingind.

DISTINCTION, D. *Unterscheidung* au sens **A,** *Unterschied* au sens **B,** *Verschiedenheit* au sens **C** ; E. *Distinction* ; I. *Distinzione.*

A. Acte de distinguer, c'est-à-dire de reconnaître pour autre. — Spécialement, acte de séparer, dans une assertion que l'on discute, ce que l'on admet de ce que l'on n'admet pas. Voir *Distinguo**.

B. Caractère qui distingue un objet de pensée, c'est-à-dire qui permet de le reconnaître pour autre. Spécialement, au sens laudatif : ce qui met un homme au-dessus du commun (supériorité d'intelligence ou d'éducation ; titre honorifique ; etc.).

C. Propriété qu'ont deux ou plusieurs objets de pensée d'être distincts.

REMARQUES

1. La distinction est dite *numérique (numero)* si elle consiste seulement dans la répétition d'une présentation, jugée identique quant à son contenu ; elle est dite *spécifique (specie)*, ou mieux *intrinsèque* dans le cas contraire. Cf. *Différence**.

2. *Distinction réelle*, celle qui est entre deux êtres qui peuvent être effectivement séparés, ou du moins qu'on peut concevoir comme pouvant être effectivement séparés par une puissance supérieure à la nôtre ; *distinction formelle*, celle qui ne peut être faite qu'en pensée, comme l'abstraction. Voir ARNAULD, *Quatrièmes objections* contre Descartes, section I.

3. *Distinction*, en LOG., s'applique en principe aux individus ; *différence*, aux espèces ; *diversité*, aux genres. Mais l'usage courant, même dans les ouvrages philosophiques, passe par-dessus ces spécifications, d'autant plus que la règle française de style qui désapprouve la répétition d'un même terme conduit fréquemment à substituer l'un à l'autre.

Rad. int. : **A.** Disting *(Boirac)* ; **B.** Distingaj ; **C.** Distinges.

DISTINGUER, D. **A, B.** *Auszeichnen* ; C. *Unterscheiden* ; D. *Erkennen* ; — E. *To distinguish* ; *to discriminate* ; I. *Distinguere.*

(Étymologiquement, teindre de couleur différente ; opposer par des teintes diverses.)

A. Établir ou marquer une différence ; rendre distinct* au sens **A.** « Descartes a distingué les inconnues par les lettres *x*, *y*, *z*. »

B. Constituer le caractère distinctif d'une chose ou d'un objet de pensée, ce qui permet de les reconnaître. — Quand il s'agit d'une personne ou de ses actes, le mot a presque toujours un import laudatif ; d'où le sens de « distingué », pris absolument.

C. Reconnaître une chose pour distincte d'une autre.

D. Percevoir ou penser d'une manière distincte*, au sens **C.**

Rad. int. : **A. B.** Disting ; **C. D.** Dicern.

« Distinguo ». Dans la discussion (primitivement dans la discussion scolastique), formule servant à répondre à une objection par une distinction*. Par suite, substantivement, et souvent avec une nuance péjorative, la distinction elle-même.

DISTRACTION, D. *Zerstreutheit* ; E. *Distraction* ; I. *Distrazione.*

A. Division de la pensée entre plusieurs objets divers, de telle sorte qu'elle n'est attentive à aucun d'eux.

B. Absence de perception d'une sensation qui devrait être normalement perçue, ou manque d'adaptation aux circonstances présentes, provenant de ce que l'attention est concentrée sur un point particulier (en général sur une pensée intérieure).

Ce mot s'applique dans les deux sens soit à une disposition générale de l'esprit, soit à un état momentané ; de plus,

au sens **B,** il s'emploie également d'une manière concrète : acte ou omission causés par la distraction.

CRITIQUE

Les deux sens du mot sont moins différents qu'ils ne paraissent d'abord, l'inattention à certains phénomènes étant le trait commun qui les réunit. Cependant il serait bon d'appeler plutôt le premier cas *dispersion*, et le second *distraction.*

Rad. int. : **A.** Dipsers ; **B.** Distrakt.

DISTRIBUÉ, L. *Distributus ;* D. *Vertheilt ;* E. *Distributed ;* I. *Distributo.*

LOGIQUE. Se disait autrefois des termes pris universellement. GOCLENIUS, s. v[e] : « Distribui est accipi universaliter. » Voir ci-dessous *Distributif* et *Extension*, obs.

DISTRIBUTIF, L. *Distributivus; Distributiv ;* E. *Distributive ;* I. *Distributivo.*

Se dit d'un terme général qui est entendu comme désignant individuellement et à volonté chacun des objets de son extension (Relation ⊃). S'oppose à *collectif** ou à *indivis** (Relation ∈).

1. DISTRIBUTIVE (loi, ou plus exactement **propriété),** D. *Distributionsgesetz ;* E. *Distributive law ;* I. *Legge* [*ou proprietà*] *distributiva.*

Une opération ou relation R_1, est *distributive* par rapport à une autre opération ou relation R_2 quand on a toujours.

$$(aR_2\ b)\ R_2\ c = (aR_1\ b)\ R_2\ (bR_1\ c).$$

Par exemple, l'addition et la multiplication logiques sont distributives l'une par rapport à l'autre ; la multiplication arithmétique est distributive par rapport à l'addition arithmétique, mais non celle-ci par rapport à celle-là.

Rad. int. : Distributiv.

2. **Distributive (justice).** — Voir *Commutative*.*

DIVERS, G. Ἕτερος ; L. *Diversus ;* D. *Verschieden ;* E. *Divers ;* I. *Diverso.*

A. Les mots *diversus, divers*, ont été souvent employés pour traduire le terme aristotélicien ἕτερος. Est *divers*, en ce sens, tout ce qui étant réel, n'est pas identique. « Πᾶν γὰρ ἢ ἕτερον ἢ ταὐτὸ, ὃ τι ἂν ᾖ ὄν. » *Métaph.*, IX, 3. 1054[b]. Cette diversité admet plusieurs degrés (*Ibid.*, IV, 10.1018[b]) parmi lesquels ARISTOTE distingue ἕτερα τῷ γένει et ἕτερα τῷ εἴδει.

LEIBNIZ, de même, définit partout *diversa* comme la négation de *eadem.*

B. Dans le langage moderne, les mots *divers* et *diversité* impliquent toujours que les termes ou les objets ont une différence intrinsèque et qualitative (opposée à la simple multiplicité numérique).

Sur **Distraction.** — *Distrahi*, être tiraillé en divers sens ; c'est en ce sens étymologique que LEIBNIZ se disait *distractissimus*, par suite de ses nombreuses occupations. La distinction **A** et **B** est très juste : nous avons deux mots pour **A,** *distraction, dispersion*, aucun pour **B,** à moins de dire *être absorbé, se concentrer ;* mais ce ne sont pas des substantifs. En réalité, je crois que *distraction* s'oppose dans le sens commun à *présence d'esprit.* Celle-ci est un état moyen entre la dissipation et la concentration ; *distraction*, étant péjoratif, confond les deux excès. Cela revient à dire que ce terme est d'origine familiale, pédagogique et sociale. Est appelé *distrait* l'enfant ou l'adulte qui, trop léger ou trop réfléchi, ne fait pas attention à ce à quoi il *devrait* faire attention selon le point de vue pratique des éducateurs ou du bon sens vulgaire. **(V. Egger.)**

Sur **Distribué, Distributif.** — *Distributed* se dit toujours en anglais des propositions universelles ; *undistributed*, s'applique soit aux particulières, soit aux indivises.

CRITIQUE

Ce dernier usage, par suite du *principe des indiscernables*, ne diffère de celui de Leibniz qu'en ce qui concerne les êtres abstraits. (Cf. *Différence**.) Pour éviter toute équivoque il serait bon d'employer, au sens général **A**, *autre** et *altérité** ; au sens qualitatif **B**, *divers* et *diversité*.

Rad. int. : **A.** Altr. ; **B.** Divers.

DIVINITÉ, D. *Göttlichkeit* au sens **A**, *Gottheit* au sens **B** ; E. *Godhead*, *Divinity*, *Deity* ; I. *Divinità*.

A. Au sens abstrait, caractère de ce qui est divin.

B. Au sens concret : *Une Divinité*, *La Divinité*, synonymes de Dieu, soit au sens païen, soit au sens chrétien.

C. Spécialement : on a distingué quelquefois la *Divinité* ou essence divine, et *Dieu*, en tant qu'être personnel (p. ex. chez Eckhart). On peut rapprocher de cet usage le passage suivant de Leibniz : « Ainsi Dieu seul est l'unité primitive... dont toutes les monades créées ou dérivatives sont des productions ; et naissent pour ainsi dire par des Fulgurations continuelles de la Divinité. » *Monadologie*, 47.

Rad. int. : **A.** Dees ; **B, C.** Deaj.

Divisé (sens), voir *sens composé**.

DIVISIBILITÉ, D. *Theilbarkeit* ; E. *Divisibility* ; I. *Divisibilità*.

Propriété qu'a un tout d'être décomposable soit matériellement, soit idéalement, en un certain nombre de parties.

Rad. int. : Dividebles.

DIVISION, G. Διαίρεσις ; L. *Divisio* ; D. *Einteilung* ; E. *Division* ; I. *Divisione*.

Logique. Opération par laquelle on partage l'extension d'un concept (dit *genre*) en plusieurs classes qui sont les extensions respectives d'autres concepts (appelés *espèces*). Voir le texte de Hamilton, cité plus haut, v° *Définition**, et toute la 25e leçon de sa *Logique* (II, 22, sqq.). — Cf. *Classification* et *Partition**.

DIVISION DU TRAVAIL, D. *Arbeitsteilung* ; E. *Division of labour* ; I. *Divisione del lavoro*.

A. Primitivement (Adam Smith, *Richesse des Nations*, I, 1) organisation économique consistant dans ce fait que le travail total à effectuer est réparti entre les coopérateurs de telle sorte que chacun accomplisse toujours un même genre de travail, pour lequel il acquiert ainsi une habileté et une facilité particulières.

B. Par analogie, on a appelé *division du travail physiologique* la spécialisation des fonctions entre les différents organes d'un corps vivant.

Rad. int. : Labordivid.

DOCTRINE, D. *Lehre* ; E. *Doctrine* ; I. *Dottrina*.

A. Sens primitif : enseignement. « Il y a deux sortes de méthodes ; l'une pour découvrir la vérité, qu'on appelle *analyse*... et qu'on peut aussi appeler méthode d'invention ; l'autre, pour la faire entendre aux autres quand on l'a trouvée, qu'on appelle *synthèse*... et qu'on peut appeler aussi *méthode de doctrine*. » *Logique* de Port-Royal, 4e partie, ch. ii.

B. Ce qu'on enseigne ; et, par généralisation, ce qu'on affirme être vrai en matière théologique, philosophique, ou scientifique : ce terme impliquant toujours l'idée d'un corps de vérités organisées, solidaires, et même le plus souvent liées à l'action, non d'une assertion isolée ou de pure théorie. « Science et doctrine ont des fins différentes : l'une constate et explique, l'autre juge et prescrit... La doctrine a besoin de lignes simples et de partis pris tranchés... » G. Pirou, *Les doctrines économiques en France depuis 1870*. Voir aussi l'opposition entre « doctrine artistique » et « système esthétique » dans *Histoire de l'Esthétique française* par

T. M. Mustoxidi, pages 2-7, et cf. *Dogme**, *Théorie**.

C. Spécialement, dans la méthodologie du droit : 1° l'expression *la doctrine* désigne l'ensemble de l'enseignement du droit, par opposition, d'une part au texte de la loi ; de l'autre, à la jurisprudence ; — 2° on appelle *doctrine* la thèse soutenue par un juriste en renom sur un point controversé ; par exemple : « La doctrine de Blondeau » (d'après laquelle, en cas d'insuffisance de la loi, on ne doit pas faire appel à l'équité, mais débouter le demandeur).

REMARQUE

Du sens **A** est dérivé, dans une autre direction, l'usage ancien de *doctrine* pour instruction acquise, connaissances possédées. Mais cette acception est aujourd'hui tombée entièrement en désuétude.

Rad. int. : Doktrin.

DOGMATIQUE, adj. et subst. — Qui présente le caractère du dogmatisme*, aux divers sens de ce mot. Sous la forme du substantif, s'emploie souvent au pluriel : « Les Dogmatiques. »

Dans le langage scolaire on appelle souvent « philosophie dogmatique » tout ce qui, dans l'enseignement, n'est pas histoire de la philosophie : c'est un usage impropre du mot, à éviter.

DOGMATISME, D. *Dogmatismus ;* E. *Dogmatism ;* I. *Dogmatismo.*

A. Primitivement, toute philosophie qui affirme certaines vérités et s'oppose ainsi au scepticisme. Δόγματα et δογματικῶς sont employés en ce sens

---

Sur **Dogmatisme.** — On emploie souvent l'expression *dogmatisme négatif* pour désigner le scepticisme, par opposition au *dogmatisme positif* défini en **A.** Ces expressions paraissent utiles à conserver dans leur opposition : 1° parce qu'elles marquent bien les deux aspects contraires d'une *même* disposition d'esprit, qui est dogmatique aussi bien en niant la science qu'en l'affirmant ; 2° parce qu'elles s'opposent toutes deux au criticisme, en tant qu'il représente une attitude intermédiaire entre l'affirmation absolue et la négation absolue de la valeur objective de notre connaissance. **(C. Ranzoli.)** — Mais le véritable scepticisme n'est-il pas précisément celui qui est *éphectique*, et qui doute de son doute même ? En ce sens le *dogmatisme négatif* pourrait être opposé au scepticisme lui-même. **(A. L.)**

Le *dogmatisme moral* s'oppose au dogmatisme intellectuel **B,** dont il prétend montrer le caractère illégitime et illusoire, aussi bien qu'au criticisme. Il consiste en ces trois thèses liées : 1° Toutes nos connaissances spontanées sont l'expression solidaire de ce que nous désirons, de ce que nous faisons, de ce que nous sommes déjà, dans notre adaptation à la réalité où nous plongeons. 2° Les connaissances issues de cette assimilation naturelle servent à proposer à notre activité morale des problèmes qui, selon la solution volontairement choisie, déterminent de nouveaux états, une nouvelle attitude intellectuelle. 3° La valeur métaphysique ou réaliste de notre connaissance est donc liée à la manière normale, morale, dont nous nous comportons à l'égard des êtres que, loin de subordonner à notre égoïsme, nous traitons comme des fins en soi, ou des moyens moraux. Spéculativement, le dogmatisme moral, c'est l'explication de la certitude par l'action : pour connaître l'être et pour y croire, il faut coopérer à se donner l'être à soi-même. Pratiquement, c'est la mise en œuvre de la méthode critique et de la méthode ascétique pour se dépouiller de toute relativité dans sa manière d'être et dans sa manière de penser. Il se distingue nettement du scepticisme, d'après lequel nous sommes invinciblement enfoncés dans le relatif, et du dogmatisme illusoire d'après lequel il suffit de penser et d'avoir des idées pour être dans l'absolu. Cf. LABERTHONNIÈRE, *Le Dogmatisme moral*, p. 76, dans *Essais de philosophie religieuse.* **(M. Blondel.)**

par DIOGÈNE LAËRCE, 74. — « Dogmatici sunt qui veritates universales defendunt, seu qui affirmant vel negant in universali. » WOLF, *Psych. rat.*, § 40.

B. Secondairement, et depuis KANT, le mot est pris souvent dans un sens péjoratif. Il ne s'oppose plus alors au scepticisme, mais à la *critique* **B*** et au *criticisme**. « Der Dogmatism der Metaphysik, d. i. das Vorurtheil, in ihr ohne Kritik der reinen Vernunft fortzukommen[1]... » KANT, *Raison pure*, préface à la 2e édition, B. 30. — Il oppose à cet égard le *procédé dogmatique* au *dogmatisme :* « Die Kritik ist nicht dem *dogmatischen Verfahren* der Vernunft in ihrem reinen Erkenntnis, als Wissenschaft, entgegengesetzt... sondern dem *Dogmatism*, d. i. der Anmassung, mit einer reinen Erkenntnis aus Begriffen (der philosophischen), nach Principien, so wie sie die Vernunft längst im Gebrauche hat, ohne Erkundigung der Art und des Rechtes, wodurch sie dazu gelanget ist, allein fortzukommen[2]. » *Ibid.*, B. 35.

C. On a donné le nom de *dogmatisme moral* à la philosophie qui explique et légitime la certitude par l' « action » (au sens **E**).

D. Tournure d'esprit qui consiste à affirmer ses doctrines avec autorité, et sans admettre qu'elles puissent avoir quelque chose d'imparfait ou d'erroné.

Rad. int. : Dogmatism.

1. « Le dogmatisme de la métaphysique, c'est-à-dire le préjugé de s'y avancer sans une critique de la raison pure... » — 2. « La critique n'est pas opposée au procédé dogmatique de la raison dans la connaissance pure en tant que science..., mais au Dogmatisme, c'est-à-dire à la prétention de procéder à l'aide d'une connaissance pure tirée de simples concepts (la connaissance philosophique), en s'appuyant sur des principes tels que la raison les emploie depuis longtemps, sans rechercher de quelle manière et de quel droit elle est arrivée à les affirmer. » — Cf. dans la Préface de la première édition : « *Der alte, wurmstichige Dogmatism*, le vieux dogmatisme vermoulu. »

Dogmatiste, comme *Dogmatique** (opposé à Sceptique). « Je m'arrête à l'unique fort des dogmatistes, qui est qu'en parlant de bonne foi et sincèrement, on ne peut douter des principes naturels. » PASCAL, *Pensées*, pet. éd. Brunschvicg, n° 434, p. 530. Cette forme est devenue rare.

DOGME, G. Δόγμα ; D. *Dogma ;* **E.** *Dogma ;* I. *Dogma.*

A. Opinion philosophique reçue dans une école. (Cf. δοκεῖν, δόξα). Encore employé dans ce sens chez BACON : « Gilbertus, qui Philolaï dogmata reposuit... » *De dignitate*, III, 4.

B. Doctrine reconnue et établie par l'autorité d'une Église (généralement de l'une des églises chrétiennes) et à laquelle les membres de cette église sont tenus d'adhérer. Ce sens est usuel depuis les premiers siècles du christianisme.

C. Sens particulier à KANT : « Ich theile alle apodiktischen Sätze... in *Dogmata* und *Mathemata* ein. Ein direct synthetischer Satz aus Begriffen ist ein Dogma, dagegen ein dergleichen Satz durch Construction der Begriffe ist ein Mathema[1]. » *Raison pure*, Method., I, 1. A. 736, B. 746. Cf. *Dogmatisme**.

Rad. int. : Dogm.

1. « Je divise toutes les propositions apodictiques en *Dogmata* et *Mathemata*. Un *Dogma* est une proposition directement synthétique par concepts ; un *Mathema* est une proposition synthétique par construction de concepts. » (C'est-à-dire par l'intuition qui peut être donnée *a priori* comme correspondant aux concepts.) *Ibid.*, A. 713, B. 741.

Sur **Dogme.** — La signification primitive du mot grec δόγμα semble avoir été celle de décision politique d'un souverain ou d'une assemblée. Cf. A. SABATIER, *Esquisse d'une philosophie de la religion*, p. 274 (1898). La signification d' « opinion philosophique » serait donc dérivée, et due probablement à ce fait que les écoles philosophiques anciennes avaient souvent un caractère de secte religieuse, et donnaient à leurs doctrines, à l'égard de leurs adeptes, la même autorité impérative qu'avait un décret politique pour les citoyens d'un État. Voir en particulier SÉNÈQUE, *Epistola*, 95, et CICÉRON, *Académiques*, IV, 9. **(C. Ranzoli.)**

« **DOLORISME** », terme créé par Paul Souday, avec un import péjoratif, dans un article du *Temps* sur *La possession du monde* de Georges Duhamel (6 mars 1919) : « Il donne en plein dans ce que j'appellerai le dolorisme, c'est-à-dire la théorie de l'utilité, de la nécessité, de l'excellence de la douleur. »

Le mot a été repris, en un sens favorable, par M. Julien Teppe, qui a beaucoup contribué à le rendre usuel ; il le définit : « Doctrine qui attribue une haute valeur morale, esthétique, et surtout intellectuelle à la douleur — principalement à la douleur physique, non seulement en ce qu'elle rend l'homme sensible aux souffrances d'autrui, mais en ce qu'elle arrête les impulsions de la vie animale et permet ainsi à l'esprit d'acquérir une hégémonie particulièrement efficace pour la création artistique et littéraire. » Voir *Apologie pour l'anormal, manifeste du dolorisme* (1935) ; *Dictature de la douleur, ou précisions sur le dolorisme* (1936) M. J. Teppe y relève aussi le rôle de la maladie, et l'utilité spirituelle de l'inhibition qu'elle produit.

L'adjectif *doloriste* est également en usage : on le trouve notamment dans le titre de la *Revue doloriste*, fondée en 1936 par le même auteur.

DOMAINE, D. *Bereich*, *Gebiet* (quelquefois *Umfang*) ; E. *Domaine ;* I. *Dominio.*

Partie de l'Univers* du discours à laquelle s'appliquent une idée, une relation, une fonction, une faculté.

Spécialement : 1° en parlant d'une relation* logique binaire aRb, on appelle *domaine* de cette relation l'ensemble des termes antécédents a_1, a_2, a_3... et *domaine converse* ou *codomaine* l'ensemble des termes conséquents b_1, b_2, b_3... Cf. *Champ**.

2° En Psych., on appelle « domaine de la volonté » l'ensemble des actions qui dépendent de celle-ci. Voir Paulhan, *La Volonté*, ch. viii : « Le domaine de la volonté », et ix : « L'extension du domaine de la volonté. »

Dominateur ou **dominant** (caractère). — Voir *Subordonné**.

DONC, D. *Also, folglich, demnach*, etc. ; E. *Then*, *Therefore ;* I. *Dunque.*

Conjonction marquant que ce qui suit est la conséquence logique des propositions admises qui viennent d'être énoncées ou sous-entendues. Équivaut par conséquent au signe $\supset$, mais surtout dans les expressions logistiques où les antécédents sont affirmés et non pas simplement posés à titre de lexis* ou d'hypothèse*. Cf. *Impliquer**, *Inférence**.

REMARQUE

On dit aussi : *par conséquent*, *par suite*, *en conséquence*, *il en résulte*, etc. Mais *donc* est d'un usage plus technique : il sert d'une manière classique à marquer la conclusion d'un syllogisme.

« D'où... » a un sens plus large ; il se place bien devant un substantif pour indiquer que ce qu'il désigne est l'effet ou la conséquence de ce dont on vient de parler : « Science, d'où prévoyance. »

« Alors, » « ainsi » marquent un rapport d'implication du même genre, mais plus vague.

DONNÉ, D. *Gegeben ;* E. *Given ;* I. *Dato* (s'emploie adjectivement et substantivement).

A. *Sens relatif :* Ce qui est immédiatement présenté à l'esprit avant que celui-ci y applique ses procédés d'élaboration. Une idée peut être *donnée* relativement à un certain ordre de recherches ou à un certain état de l'esprit, et cependant être *construite** si l'on considère un ordre ou un état différents. Ainsi l'idée de couleur rouge est *donnée*

Sur **Dolorisme.** — La définition qui se trouve entre guillemets a été revue et partiellement refaite par M. **Julien Teppe.**

chez un homme adulte et relativement à ses applications physiques, mais on peut se demander si elle n'est pas *construite* chez l'homme en général, et relativement à son histoire biologique.

B. *Sens absolu* (dérivé du précédent) : « Philosophie du donné » (V. EGGER, Cours professé à la Sorbonne, 1901-1902 et 1902-1903). Voir *Observations.*

Rad. int. : Donat.

DONNÉES, D. *Data, Annahmen ;* E. *Data ;* I. *Dati.*

Tout problème, au sens le plus large du mot, étant constitué par un certain nombre d'assomptions* qui le définissent, et qui par conséquent ne peuvent être mises en doute au cours de la discussion sans engendrer un problème nouveau, ces assomptions reçoivent le nom de *données.*

En particulier, on appelle données d'une science ou d'une recherche expérimentale les faits et les principes indiscutés qui leur servent de point de départ. C'est ainsi que H. SPENCER oppose les *Données de la biologie* aux *Inductions de la biologie*, les *Données de l'Éthique* aux *Inductions de l'Éthique*, etc.

Rad. int. : Donat.

DOULEUR, en général : D. *Schmerz ;* E. *Pain ;* I. *Dolore.* — Voir ci-dessous les équivalents plus précis.

L'un des types fondamentaux d'affection*. Impossible à définir, le concept en étant celui d'un état psychique *sui generis*, dont on peut seulement rechercher les conditions mentales ou physiologiques.

A. Le mot a un sens restreint et précis, dans lequel il se distingue nettement non seulement de chagrin, de tristesse, etc., mais de sensation pénible ou désagréable. Ex. : la douleur d'un coup, d'une brûlure, une névralgie, etc.

B. Il a de plus un sens large, où il comprend toutes les variétés énumérées ci-dessus.

CRITIQUE

La psychologie de la sensibilité affective étant peu développée, il reste une

---

Sur **Donné.** — J'emploie ce mot comme synonyme d'immédiat, de premier, de conscient. Le donné s'oppose à l'inféré, au construit, à l'hypothétique, donc à tout *objet* en tant qu'objet, à tout non-moi, à l'espace en tant que construit, à l'avenir en tant qu'hypothétique. Une philosophie qui commence par la psychologie prend pour base le *donné.* **(V. Egger.)**

HAMELIN réunit au contraire les idées de *donné* et d'*objet :* « En même temps qu'il s'apparaît comme actif et créateur, le sujet s'oppose un objet qui est objet au plus haut point, qui est pour le sujet comme une réalité indépendante de lui, comme un donné qui précisément offre prise à l'action du sujet et sur lequel il faut agir. » *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, ch. V, § 2, A (2e éd., p. 383). **(L. Robin.)**

Sur **Données.** — Il est probable que le premier sens de ce mot a été celui de *quantités données* (dans l'énoncé d'un problème) et que c'est ce qui explique l'emploi du féminin. Je ne sais si l'on peut dire qu'un principe soit donné, ou soit une donnée. Il me semble que ce mot éveille toujours l'idée d'un fait, supposé ou constaté. **(J. Lachelier.)**

Étymologiquement, cela ne paraît pas douteux ; mais l'usage actuel est plus large ; et il semble justifié par ce fait qu'il est très utile d'avoir un terme désignant l'ensemble de tout ce qui est nécessaire à résoudre un problème, ou à répondre à une question, aussi bien les conditions particulières qui en constituent l'énoncé que les principes généraux d'après lesquels cet énoncé détermine une certaine solution. **(L. C. — A. L.)**

grande indécision dans l'emploi du mot. Il est à remarquer que non seulement la douleur ne peut pas être *définie* « le contraire du plaisir », mais même qu'il est douteux qu'il soit légitime de la considérer ainsi : l'opposition antithétique de ces deux termes est jugée superficielle par beaucoup de psychologues contemporains.

J.-M. Baldwin, P. Münsterberg, Th. Flournoy, G. Villa, sont d'accord pour proposer la synonymie suivante (*Baldwin*, II, 678), à laquelle nous ajoutons l'indication de radicaux internationaux correspondants :

1. Sens général (ci-dessus, **B**).

D. : Unlust — Lust.
E. : Pain — Pleasure.
F. : Douleur — Plaisir.
I. Dolore — Piacere.
Rad. int. : Dolor *(Boirac)* — Plezur.

2. Sens propre (ci-dessus, **A**).

D. : Schmerzempfindung — Lustempfindung.
E. Sensation of pain — Sens. of pleasure.
F. : Sensation de douleur — Sens. de plaisir.
I. : Sensazione di dolore — Sens. di piacere.
Rad. int. : Dolorsento — Plezursento.

3. État désagréable ou agréable.

D. : Missfallen — Wohlgefallen.
E. : Unpleasantness—Pleasantness.
F. : Peine — Agrément.
I. : Dispiacere — (Sentimento di) piacere.
Rad. int. : Desagrabl — Agrabl.

Il nous semble toutefois que les mots *peine* et *agrément* au sens 3 sont trop détournés de leur usage ordinaire et risquent de créer des confusions. Il serait plus clair d'employer substantivement les expressions *l'agréable* et *le désagréable.*

DOUTE, D. *Zweifel ;* E. *Doubt ;* I. *Dubbio.*

A. État de l'esprit qui se pose la question de savoir si une énonciation est vraie ou fausse, et qui n'y répond pas actuellement (soit qu'il ne puisse y réussir, soit qu'il ne veuille pas examiner le pour et le contre ; — soit qu'il remette de répondre, soit qu'il y renonce). — Sur les différentes variétés du doute philosophique, cf. Hume, *Inquiry conc. human understanding*, ch. xii.

B. *Doute méthodique*, opération fondamentale de la méthode philosophique selon Descartes : « Je pensai qu'il fallait que je rejetasse comme absolument faux tout ce en quoi je pourrais imaginer le moindre doute, afin de voir s'il ne me resterait point après cela

---

Sur **Douleur.** — Sans prétendre définir la douleur, on pourrait en donner une idée assez précise en disant qu'elle est le sentiment d'une *lésion* (car, lorsqu'il s'agit d'une douleur morale, la perte des personnes ou des choses qui tiennent étroitement à nous est bien une sorte de lésion). En revanche, je ne crois pas qu'on puisse étendre le nom de douleur aux états qui correspondent à une simple gêne, à un simple froissement, d'ordre physique ou moral. Encore moins à ceux qui, comme le *chagrin* ou la *tristesse*, supposent l'intervention de la réflexion. **(J. Lachelier.)**

J'appelle *douleur* la sensation pénible, plus ou moins localisée ; *tristesse* le sentiment passif pénible, et je crois vraisemblable que la tristesse est l'*image* de la douleur. Je pense que dire *douleur* pour *tristesse* est un abus et que la distinction par les mots mêmes importe.

Au lieu de l'*agréable* et le *désagréable* il serait mieux de dire *malaise* et *bien-être.* **(V. Egger.)**

quelque chose en ma créance qui fût entièrement indubitable. » *Discours de la méthode*, IV, 1. — Cf. *Première méditation :* « Des choses qu'on peut révoquer en doute. »

CRITIQUE

Le mot *doute*, et surtout le mot *douteux*, dans leur usage ordinaire, ont souvent le sens « hyperbolique » et négatif qu'ils reçoivent dans le doute cartésien. Aussi leur substitue-t-on volontiers l'expression plus précise : « Suspendre son jugement. » Il est à souhaiter que le mot conserve dans l'usage philosophique son sens propre **A**, et c'est en ce sens que nous définissons le radical ci-dessous.

Rad. int. : Dub.

DOUTE [Folie du], D. *Zweifelsucht ;* E. *Doubting mania ; Follia del dubbio.*

Trouble mental caractérisé par la difficulté, ou même l'impossibilité d'aboutir à des assertions* ou à des décisions* fermes, dans les cas où normalement ces fonctions du jugement et de la volonté s'accomplissent sans résistance.

On applique ce nom à la rumination anormale de problèmes métaphysiques, à la recherche indéfinie du pourquoi dans les choses insignifiantes, à la crainte des accidents ou des microbes, à la maladie du scrupule, etc.

DOXOLOGIE ou *practicologie* (LEIBNIZ, *Discours de métaphysique*, § XXVII) : manière de parler adaptée à l'apparence, à l'opinion ou à la pratique, comme lorsqu'on dit que le soleil se lève et se couche.

DOXOMÉTRIE, D. *Doxométrie ;* E. *Doxometry ;* I. *Doxometria.* Étymologiquement, mesure des opinions (δόξαι).

Méthode de détermination des opinions publiques au moyen de sondages statistiques, dont « l'Institut Gallup » s'est fait une spécialité. — « Opinions » est pris ici au sens le plus large : il est presque synonyme de « caractères », au sens où les statisticiens emploient ce terme (p. ex. le pourcentage des électeurs favorables à telle candidature, celui des individus qui fument habituellement, ou même de ceux dont le revenu est supérieur à une certaine somme).

1. **DROIT (un), les droits,** D. *Recht ;* E. *Right ;* I. *Diritto.*

Ce mot présente différents sens suivant la forme des expressions où il est employé. On peut les ramener à deux idées fondamentales :

A. Un droit, ou encore « ce qui est de droit » est ce qui est conforme à une règle précise, et que par suite il est légitime d'exiger. On dit en général dans ce sens : *avoir droit à*, *avoir un droit sur*.

Sur **Doute.** — Pourrait se définir d'une façon plus générale : État de l'esprit qui, sollicité par des données (sensations ou propositions) ou par des possibilités d'action non concordantes, oscille entre elles sans parvenir à fixer son attention sur l'une d'elles d'une façon définitive. **(Th. Ruyssen.)**

Cette définition est intéressante en ce qu'elle montre le doute sous une forme très concrète. Mais elle me paraît avoir l'inconvénient : 1° de représenter l'esprit comme passif en face d'alternatives qui lui viennent du dehors ; 2° d'impliquer une théorie particulière sur la réduction de la volonté à l'attention. **(A. L.)**

Sur **Folie du doute.** — Il y a là deux formes psychologiquement bien distinctes du syndrome : 1° Le sujet est incapable d'affirmer ; c'est une forme de l'aboulie ; 2° Le sujet a de l'agitation mentale, qui se présente comme une dérivation à la place de l'affirmation absente, et qui détermine toutes les manies mentales de l'oscillation, de la recherche de l'au-delà, de la réparation ; il arrive même quelquefois aux obsessions particulières. Cf. *Obsessions et Psychasthénie*, ch. II et III. **(P. Janet.)**

1° Exigible parce que les lois ou règlements le prescrivent, ou parce que cela résulte des contrats établis en conformité de ces lois. Ex. : « Le droit de réponse » et, même par dérivation, « les droits de douane ».

2° Exigible parce que cela est conforme à l'opinion en matière morale. Ex. : « Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à la formation de la Loi. » *Déclaration des droits de l'homme*, 1789, art. VI.

B. Un droit est ce qui est permis. On dit en général, dans ce sens, *avoir le droit de.*

1° Permis par les lois écrites ou les règles concernant les actes considérés, soit en vertu d'une déclaration expresse, soit en vertu de ce principe que ce qui n'est pas défendu est permis. Ex. : « Le droit de tester ; le droit de roquer (aux échecs). »

2° Permis moralement, l'acte en question étant, ou bon, ou moralement indifférent. Ex. : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. » *Déclaration* de 1789, art. XI.

CRITIQUE

Droit est une métaphore géométrique qui se retrouve en grec (ὀρθός), en latin, et dans les langues dérivant du latin, dans les langues germaniques et même dans les langues sémitiques. (Renan, *Langues sémitiques*, p. 23.) — Le contraire est *Tort : cf. tordre, tors ;* et de même *faux, fausser.*

Le sens fondamental paraît donc être celui de conformité à une règle (remarquer l'identité de racine entre *rectum* et *regula*). « Être dans son droit », c'est ne pas être en désaccord avec la règle, « être en règle ». Le droit, à cet égard, est donc, d'une façon générale, ce qui doit être, ou ce qui peut être légitimement, par opposition à ce qui ne doit pas être. L'adjectif anglais *right* conserve ce sens dans toute son éten-

---

Sur **Droit.** — Kant définit le mot *droit (Recht) :* **A.** En tant qu'adjectif et au sens large : « *Recht* oder *Unrecht* (rectum aut minus rectum) überhaupt ist eine That, sofern sie pflichtmässig oder pflichtwidrig ist *(licitum aut illicitum)*[1]. » *Metaphysik der Sitten*, *Einleitung*, IV. — **B.** (Substantivement) : « Das Recht ist der Inbegriff der Bedingungen, unter denen die Willkür des Einen mit der Willkür des Andern nach einem allgemeinen Gesetze der Freiheit zusammen vereinigt werden kann[2]. » *Ibid.*, *Einleitung in die Rechtslehre*, § B.

On trouve un recueil d'un grand nombre de définitions classiques du droit, et une discussion de ces formules dans Lévy-Ullmann, *La définition du droit*, 1917.

Sur les ambiguïtés du mot anglais *Right* et des expressions qu'on en tire, particulièrement *to have a right to do a thing* (avoir le droit de faire telle chose) — ambiguïtés qui se rencontrent aussi en français, — voir J. S. Mill, *Logic*, livre V, ch. VII, § 1.

Au sens **A,** « ce qui est de droit » est sans doute légitime, c'est-à-dire permis, mais avec, peut-être, en plus, une certaine invitation à user de la permission, qui résulte de la précision de la règle et de ses motifs implicites. **(V. Egger.)**

F. Tönnies aurait été d'avis de conserver *droit naturel*, dont le sens lui paraît suffisamment fixé par l'usage.

Au lieu de *Droit naturel*, dans les deux applications de ce terme (désignées dans le texte du Vocabulaire sous les nos 2 et 3), il serait préférable de dire *Droit idéal* ou *Droit humain.* » **(L. Couturat.)**

1. « Un acte est *recht* ou *unrecht* (= on *a le droit*, on *n'a pas le droit* de faire un acte) selon qu'il est conforme ou contraire au devoir. » *Métaphysique des mœurs*, Introduction. — 2. « Le Droit est l'ensemble des conditions sous lesquelles la volonté individuelle de l'un peut s'unir et s'associer à la volonté individuelle de l'autre conformément à une loi universelle de liberté. » *Ibid.*, Introduction à la *Théorie du Droit.*

due (ligne droite, action juste, pensée vraie, bons principes artistiques ; — *the right man in the right place*[1], etc.). — Cf. en allemand *Recht*, *gerecht*, *richtig*, etc. — En français ce sens est plus rare ; on le trouve cependant dans quelques expressions toutes faites : les *sciences de droit* ou normatives (logique, éthique, esthétique) s'opposent aux *sciences de fait* ou constatives (physique, psychologie, etc.). D'où les formules : « en droit comme en fait, en droit sinon en fait, etc. », dans lesquelles *en droit* peut devenir presque exactement synonyme de *logiquement* ou *moralement*. Il y a lieu cependant de remarquer que ces différentes expressions subissent l'influence d'une distinction voisine, mais différente : *quid juris*, *quid facti*, s'appliquant dans la discussion d'une affaire juridique au *point de droit* et au *point de fait* (p. ex. les deux parties du *Pro Milone*). — Voir ci-dessous *Droit-2 : Le Droit**.

D'autre part, l'idée du droit revient à celle du bien par une autre voie. Les droits sont ce que permet la loi. Or il arrive ordinairement que la loi est en désaccord sur quelques points avec l'opinion morale qui lui est contemporaine : elle énonce des prohibitions ou sanctionne des inégalités que la morale n'admet plus. D'où la revendication des *libertés* ou des *droits naturels*, c'est-à-dire des pouvoirs d'agir ou de n'être pas contraint qui devraient être légaux et ne le sont pas encore. Par exemple, en France à la fin du XVIIIe siècle : « Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression. » *Déclaration des droits*, 1789, art. II. « L'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété. » *Déclaration*, 1793, art. II. — Le mot reprend ainsi une signification positive. Lorsqu'une « tyrannie » injuste a longtemps prohibé des actes ou des garanties que l'opinion morale juge légitimes, ces libertés, même indifférentes en soi (ni bien ni mal), prennent par opposition une haute valeur morale, et le *droit* d'en jouir apparaît comme un *bien*. En quoi il n'y a pas seulement une illusion et une association d'idées, mais un fait réel : la mise en accord de la loi et de la morale étant un bien positif.

Rad. int. : Yur. (L'objet du droit dont on parle marque suffisamment s'il s'agit d'une permission ou d'une exigibilité.)

2. **DROIT (le),** D. *Recht ;* E. *Right, law ;* I. *Diritto.*

A. Le *Droit*, par opposition au *Fait*, est, dans tout ordre de choses, le légitime par opposition au réel, en tant que celui-ci peut être illégitime. (Ne pas confondre cette distinction avec celle du *point de droit* et du *point de fait ;* voir ci-dessus *Droit-1*, CRITIQUE.)

B. Le droit est l'ensemble des *Droits*-**1, A** et **B,** qui régissent les rapports des hommes entre eux.

1° *Droit positif*, celui qui résulte des lois écrites ou des coutumes passées en force de loi. Ex. : « Droit civil ; Droit romain. Science du Droit et, par abréviation, *le Droit*. »

2° *Droit naturel*, celui qui est considéré comme résultant de la nature des hommes et de leurs rapports, indépendamment de toute convention ou législation.

3° *Droit des gens (jus gentium)* a désigné d'abord à Rome le droit fondé sur l'équité* et applicable aux étrangers qui n'étaient pas soumis au droit romain. Il se confondait par suite avec le droit naturel. « Quod vero naturalis ratio inter omnes homines constituit, id apud omnes populos peraeque custoditur, vocaturque jus gentium. » *Institutes*, livre 1, titre II, § 1. — Cette expression a pris chez les modernes un sens différent depuis PUFFENDORF, *De jure naturae et gentium*, 1672 : elle désigne l'ensemble des droits régissant les rapports des États entre eux ou des individus appartenant à des États différents (parce que ces droits sont primitivement dépourvus de toute législation écrite).

1. « L'homme qu'il faut à la place qu'il faut. »

CRITIQUE

Nous avons éliminé, dans cet article et dans le précédent, toutes les définitions qui prétendent à donner, non le sens du mot, mais l'explication de la nature du *droit*, et son origine métaphysique, p. ex. la formule de KANT, définissant le droit par les conditions nécessaires à l'accord des volontés suivant une loi de liberté. A cette conception s'oppose la conception de la liberté comme résultant au contraire du rapport des droits : « La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas au droit d'autrui. » *Déclaration des Droits*, 1793, art. VI. Ce sont là des théories explicatives ou justificatives que nous n'avons pas à discuter ici.

Il en est de même des systèmes qui ont défini le droit naturel par la force, entendant par là qu'en l'absence d'une législation positive il n'existe ni bien ni mal, et par conséquent tout ce qui est possible est permis. « Per jus naturae intelligo ipsas naturae leges... hoc est ipsam naturae potentiam. » SPINOZA, *Tractatus politicus*, II, 4.

Cette manière de parler, qui prête à beaucoup de confusions et de sophismes (voir J.-J. ROUSSEAU, *Contrat Social*, I, 3), repose sur le triple sens du mot *nature** : 1° l'univers, sans exception ; 2° l'ordre *normal*, par opposition aux déviations et monstruosités ; 3° la vie *spontanée* et inconsciente, par opposition à ce qui est artificiel, réfléchi et voulu. — Aussi l'expression « droit naturel » nous paraît-elle captieuse, et bonne à éviter. On peut la remplacer, suivant le sens, soit par le terme *loi* (biologique, psychologique, sociale), soit par l'expression *droit moral* (c'est-à-dire résultant de l'opinion morale et non de la législation).

Rad. int. : Yur. (*Science du droit :* Yuro-Scienco.)

DUALISME, D. *Dualismus ;* E. *Dualism ;* I. *Dualismo.*

A. Dualité, rapport de termes qui se correspondent chacun à chacun. — « Tels sont les trois dualismes dont la succession nécessaire constitue... la théorie fondamentale de l'évolution humaine. » Aug. COMTE, *Polit. posit.*, t. III, 67. (Il s'agit de la liaison entre les caractères de la pensée et ceux de l'action dans les trois périodes de la vie sociale : théologique et militaire ; métaphysique et féodale ; positive et industrielle. *Ibid.*, p. 63). — Avec une idée plus marquée d'opposition : « Le dualisme logique », titre du ch. I de GOBLOT, *Essai sur la classification des sciences.* Il s'agit de « l'opposition radicale » que paraissent présenter les sciences de raisonnement et les sciences d'observation, et qu'on peut rapprocher des « autres dualismes : la raison et l'expérience, l'idéal et le réel, le possible et l'être, le droit et le fait, l'esprit et la matière. » *Ibid.*, p. 22. Cf. *Réalisme**.

B. Doctrine qui, dans un domaine déterminé, dans une question donnée, quelle qu'elle soit, admet deux principes essentiellement irréductibles (ex. : Dualisme moral de la nature et de la grâce, de la passion et de la liberté, dualisme psychologique de la volonté et de l'entendement, etc.).

C. Plus spécialement, MÉTAPH. : La

Sur **Dualisme.** — Ce mot apparaît d'abord chez Thomas HYDE, *Historia religionis veterum Persarum* (1700), p. ex. ch. IX, p. 164. Il s'en sert pour désigner la doctrine religieuse qui admet à côté du principe du bien un principe du mal qui lui est coéternel. C'est ainsi que l'entendent aussi BAYLE (cf. *Dictionnaire*, v° Zoroastre) et LEIBNIZ dans la *Théodicée.* WOLFF a transporté cette expression au rapport de l'âme et du corps, et a opposé à cet égard le *monisme* au *dualisme.* **(R. Eucken.)**

Mêmes observations communiquées par M. **C. Webb.** Cf. EUCKEN, *Geistige Strömungen der Gegenwart*, 3e éd. (1904), pp. 167 sqq.

doctrine qui admet deux principes premiers irréductibles des choses (p. ex. : l'Idée ou le Bien et la Matière chez PLATON, Ahura-Mazda et Angra-Mayniu dans la doctrine de l'Avesta, etc.).
Rad. int. : Dualism.

DUALITÉ, D. *Dualität ;* E. *Duality ;* I. *Dualità.*
Caractère de ce qui est double, ou de ce qui contient deux éléments.
Spécialement, en LOG., on a appelé *loi de dualité :* 1° le principe de contradiction sous la forme où il énonce qu'aucun sujet ne peut être à la fois *a* et *non-a* (BOOLE, *Laws of thought*, ch. III, § 16. Il le représente symboliquement par $(x) \times (1\text{-}x) = 0$ ou $x\text{-}x^2=0$, cette formule étant elle-même justifiée par $x^2 = x$, autrement dit par le fait que la multiplication logique d'un caractère ou d'une proposition par eux-mêmes équivaut à l'affirmation pure et simple de ce caractère ou de cette proposition) ;
2° le principe d'après lequel pour les propositions primaires, c'est-à-dire qui ne contiennent qu'une seule copule, on peut toujours passer d'une formule relative à la multiplication à une formule relative à l'addition, et réciproquement, en permutant les signes + et ×, 0 et 1, et en changeant le sens de l'implication (COUTURAT, *L'algèbre de la logique*, § 14) ;
3° le fait que la plupart des formules logistiques sont susceptibles de deux interprétations dites « interprétation conceptuelle » et « interprétation propositionnelle » selon que l'on considère les termes qu'elles contiennent comme représentant des classes ou représentant des propositions *(Ibid.).*
Rad. int. : Duales.

DUPLIQUE ou **Duplication,** D. *Duplik ;* E. *Duply ;* I. *Duplica.*
Réponse à une réplique (ou réplication). — La forme en *-tion* marque plutôt l'acte, et l'autre forme ce qui est dit ; mais ce n'est pas constant : « Il y a des règles qui ont des exceptions, surtout dans les questions où il entre beaucoup de circonstances, comme dans la jurisprudence... et alors il peut arriver que l'exception ait elle-même ses sous-exceptions c'est-à-dire ses réplications, et que la réplication ait des duplications, etc. » LEIBNIZ, *Nouveaux essais*, livre IV, ch. VII, § 11. Voir *Instance**.
On dit quelquefois « dupliquer », comme « répliquer », qui est resté dans la langue courante.

DURÉE, D. *Dauer ;* E. *Duration ;* I. *Durata.*
A. Partie finie du Temps, considéré dans son ensemble. Ex. : « La durée d'un raisonnement ; une durée de 30 secondes. » (Le mot *temps* s'emploie aussi dans ce sens, quoique moins correctement : Ex. : « Temps de réaction. »)
B. BERGSON oppose également la *durée* au *temps*, la première étant le caractère même de la succession telle qu'elle est immédiatement sentie dans la vie de l'esprit, « durée pure, durée concrète, durée réellement vécue », —

Sur **Dualité.** — Le second sens de ce qu'on appelle en Logique *loi de dualité* est formulé par Hilbert d'une manière plus immédiatement saisissable : « Quand une expression ne contient que des conjonctions et des disjonctions, des affirmations et des négations, on obtient automatiquement une expression contradictoire de la précédente en remplaçant les conjonctions par des disjonctions, les affirmations par des négations, et inversement. » **(Ch. Serrus.)**

Sur **Durée.** — « Le temps, que nous distinguons de la durée, prise en général, et que nous disons être le nombre du mouvement, n'est rien qu'une certaine façon dont nous pensons à cette durée. » DESCARTES *Principes de la philos.*, I, 57. Le temps est la mesure de la durée « bien que ce que nous nommons ainsi ne soit rien hors de la véritable durée des choses qu'une façon de penser ». — Cf.

le second l'idée mathématique que nous nous en faisons pour raisonner et communiquer avec nos semblables, en le traduisant en images spatiales. *Données immédiates de la conscience*, 74 et suiv.

Rad. int. : Dur, — ad.

Dyade, Δυάς, δυάδος (couple, dualité).

N'est usité que pour traduire ce mot, dans l'emploi qu'en ont fait les philosophes grecs, pour désigner, soit l'Idée de dualité, soit certains couples de contraires employés comme principes d'explication ; en particulier et dans la plupart des cas la « Dyade indéfinie » (δυὰς ἀόριστος) ou « Dyade du Grand et du Petit » (μεγάλου καὶ μικροῦ), c'est-à-dire la matière en tant que principe d'indétermination opposée à l'Un. Voir L. Robin, *La théorie platonicienne des Idées et des Nombres d'après Aristote*, not. p. 282-286, et 635-660.

DYADIQUE, G. δυαδικός ; D. *Dyadisch ;* E. *Dyadic ;* I. *Diadico.*

Qui se rapporte à un couple, à une dualité. N'est usité qu'en parlant des relations* logiques entre deux termes (appelées aussi *binaires*), par opposition aux relations *triadiques*, *tétradiques*, etc.

1. **DYNAMIQUE** [subst.], D. *Dynamik ;* E. *Dynamics ;* I. *Dinamica.*

A. Partie de la Mécanique qui traite du mouvement physique et réel, avec toutes ses propriétés ; notamment la *force vive*, et (pour les doctrines qui usent de ce concept) les *forces* dans leur rapport avec les corps en mouvement. — Il est d'usage de diviser la mécanique en trois parties : la *statique*, théorie de l'équilibre en repos ; la *cinématique**, théorie des mouvements, abstraction faite des causes qui les produisent ; et la *dynamique*.

B. Métaphoriquement : 1° Chez Herbart, la *statique* des états de conscience (leurs rapports à l'état d'équilibre) s'oppose à la *dynamique* des états de conscience (leurs rapports à l'état de transformation et de mouvement) : — 2° Chez Auguste Comte et Spencer, la *statique sociale* (équilibre des sociétés) s'oppose à la *dynamique sociale* (progrès des sociétés) ; — etc.

Rad. int. : Dinamik.

Spinoza, *Cog. metaph.*, I, 4 : *De duratione et tempore*, et *Lettre à Louis Meyer*, XII (olim XXIX). **(L. Brunschvicg.)**

Leibniz oppose le temps à la durée comme l'espace à l'étendue : la durée est l'ordre de succession entre des perceptions réelles, comme la masse étendue est *ens per aggregationem, sed ex unitatibus infinitis.* Le temps est au contraire un *continuum quoddam, sed ideale*, dans lequel peuvent être prises *fractiones pro arbitrio.* La genèse de la notion de durée et celle de la notion de temps sont inverses : « In actualibus simplicia sunt anteriora aggregatis ; in idealibus totum est prius parte. » Ed. Gerhardt, II, p. 379. **(M. Blondel.)**

Sur **Dynamique.** — La définition de ce terme a été modifiée et élargie pour répondre aux observations faites dans la séance du 16 juin par M. **Le Roy.** Il a fait remarquer que, malgré l'étymologie, on ne pouvait définir actuellement la Dynamique par l'application des *forces* aux corps en mouvement, attendu que plusieurs doctrines, notamment la mécanique de Hertz, n'emploient pas la notion de *force*, et ont cependant une Dynamique.

Il en a été de même de l'article **Dynamisme** auquel a été ajouté le paragraphe **B.**

Leibniz parle du mot *Dynamique*, au sens de Science des forces, comme s'il l'avait créé : « Dicam interim notionem virium seu virtutis (quam Germani vocant *Kraft*, Galli *la force*) cui ego explicandæ peculiarem *Dynamices* scientiam destinavi, plurimum lucis afferre ad veram notionem substantiæ intelligendam. » *De primæ philosophiæ emendatione*, § 2 (Ed. Janet, I, 633).

2. **DYNAMIQUE** [adj.], D. *Dynaimsch ;* E. *Dynamic ;* I. *Dinamica.*

A. Par opposition à *statique :* ce qui implique une transformation ou un devenir. — Fréquent chez Aug. Comte.

B. Par opposition à *mécanique :* ce qui implique non seulement des mouvements nécessairement liés suivant des lois, mais une force active (au sens **D** du mot *Action**) et une finalité. — Cf. Dynamisme*.

CRITIQUE

L'habitude d'opposer métaphoriquement *statique* et *dynamique*, sans terme intermédiaire, provient de ce que le mot *cinématique** est récent et n'a été introduit dans la science que par Ampère (1834). Mais elle est regrettable, car elle conduit à négliger le point de vue de la simple *transformation*, qui se place entre l'idée de repos, et celle de force ou de finalité, qu'évoque le mot *dynamique* dans son opposition à *mécanique.* Or, même s'il est vrai que tout changement résulte d'une force et suppose une finalité (ce qui serait à prouver), il est en tout cas contraire à la méthode de confondre *a priori* ces deux idées sous un seul terme. Cette prudence est d'autant plus nécessaire que la notion même de *force* est sujette à caution, et donne lieu à de grandes difficultés dans les principes de la mécanique.

Dynamique a été employé dans certains cas d'une façon juste et heureuse ; il est séduisant par son aspect scientifique ; mais il n'en reste pas moins (surtout comme adjectif) une des pièces de fausse monnaie les plus courantes dans le langage philosophique des étudiants, et des écrivains à demi philosophes.

Rad. int. : Dinamik.

DYNAMISME, D. *Dynamismus ;* E. *Dynamism ;* I. *Dinamismo.*

S'oppose à *Mécanisme**. **A.** On désigne ainsi les systèmes philosophiques qui admettent dans les principes des choses l'existence de « forces », irréductibles à la masse et au mouvement. C'est ainsi que la doctrine physique de Leibniz est appelée *dynamisme*, par opposition au mécanisme cartésien.

B. On applique également ce terme aux doctrines qui posent le mouvement ou le devenir comme primitif, et qui considèrent la matière comme définie par certains caractères du mouvement (Lord Kelvin) ; ou la *chose* comme une étape du *progrès* (voir Bergson, *Les données immédiates de la conscience*).

CRITIQUE

L'idée du dynamisme est étroitement liée à toutes celles qui s'opposent également au mécanisme, et notamment à celle de finalité.

Comme tous les noms de doctrine, ce terme prête facilement au vague et à l'équivoque.

Rad. int. : Dinamism.

DYNAMOGÈNE, DYNAMOGÉNIQUE, D. *Dynamogenetisch ;* E. *Dynamogenic ;* I. *Dinamogenico.*

Se dit des sensations, sentiments ou idées qui augmentent le *tonus* vital, et spécialement le pouvoir moteur (p. ex. la musique pour la plupart des individus). — S'oppose à *inhibitoire**.

On emploie, comme substantif correspondant, *dynamogénèse* et *dynamogénie.* La forme la plus brève nous paraît la meilleure dans les deux cas.

CRITIQUE

W. James et J. M. Baldwin appliquent d'une façon plus générale le mot *dynamogenesis* à ce « principe » que « tout changement dans les conditions de stimulation du système nerveux est suivi par un changement correspondant de la tension musculaire et du mouvement ». *Dynamogeny* désigne alors l'application dans un cas particulier du principe de *dynamogenesis.* Les mêmes auteurs appellent enfin *dynamogenic* le phénomène nerveux afférent qui cause la dynamogénie, et *dynamogenetic* le phénomène moteur qui en est l'effet. Voir *Baldwin*, sub V^is^, I, 302.

Cet emploi des mots ne nous paraît

pas heureux. Il est contraire à leur étymologie qui désigne nettement une *augmentation* de force, et non une variation quelconque d'équilibre. De plus, la généralité du « principe » en question est niée par quelques-uns, notamment par STUMPF. Enfin la partie la plus incontestable des phénomènes auxquels il s'appliquerait est déjà désignée en français d'une façon claire et très usuelle par les termes de *force idéomotrice** et d'*idée-force**.

Nous proposons donc de réserver *dynamogène* au premier sens ci-dessus défini, qui est très utile et très précis.

Rad. int. : Dinamogen.

DYS..., transcription du préfixe grec δυς..., marquant difficulté, défectuosité, et d'ordinaire les deux à la fois. Il s'emploie de même en français, avec des radicaux grecs, pour former des termes nouveaux. P. ex. : *dysarthrie*, difficulté et défectuosité de l'articulation (de la parole articulée) ; *dyschromatopsie*, nom générique de toutes les anomalies de la vision qui consistent dans un discernement nul ou incomplet des différentes couleurs (voir *achromatopsie**, *daltonisme**), etc.

DYSTÉLÉOLOGIE, D. *Dysteleologie ;* E. *Dysteleologia ;* I. *Disteleologia.*

A. Haeckel a désigné par ce mot (*Generelle Morphologie*, 1866 ; cf. *Die Welträthsel (Les énigmes du monde)*, ch. XIV, p. 106) la science des faits biologiques qui contredisent la conception d'une finalité intelligente dans la formation des organismes : individus avortés, atrophiés, monstrueux, etc.

B. Se dit objectivement, et en un sens très large, de tout ce qui constitue une imperfection de la finalité naturelle : tératologie, instincts nuisibles, organes inutiles, etc.

E

E. En LOGIQUE : 1° Symbole de la *proposition universelle négative.* Voir *A**.

2° Symbole de la proposition modale où le mode* est affirmé et où le dictum est nié.

ECCÉITÉ ou **HAECCÉITÉ,** G. τόδε τι, ARISTOTE ; L. scol. : *Ecceitas* et *Hæcceitas ;* D. *Diesheit*, WOLFF ; E. *This-ness*, BALDWIN ; I. *Ecceita*, RANZOLI.

Terme créé par DUNS SCOT. Ce qui fait qu'un individu est lui-même et se distingue de tout autre. « Barbari *Haecceitas* dicunt ab *Haec* pro differentia individuante... Scotus *Ecceitatem* appellavit eam essentiam, quae est individuorum propria, cujus merito *Ecce ipsum* de omnibus dici potest. » GOCLENIUS, V° *Haecceitas*, 626ª. Il indique encore comme synonyme *Ipseitas.*

Rad. int. : Ipses.

ÉCHOLALIE, D. *Echolalie*, *Echosprache ;* E. *Echolalia*, *echochasia ;* I. *Ecolalia*, *Lalomimesi.*

Phénomène qui consiste en ce qu'un sujet atteint de certaines maladies mentales, ou en état de catalepsie, répète

---

Sur **Eccéité.** — *Ipseitas* est le plus heureux de ces trois termes. Il faut d'ailleurs ajouter que nous disons usuellement dans ce sens *individualité.* **(V. Egger.)** — Il y a lieu toutefois de remarquer qu'*individualité* se prend aussi, fréquemment, dans un sens moins restreint que la *differentia individuans ;* on entend alors par là l'ensemble de toutes les propriétés, uniques ou non, qui caractérisent un individu ; et même, par abus, on l'applique à l'individu concret lui-même. **(A. L.)**

« comme un écho » les paroles qu'on lui adresse, sans paraître les comprendre.

Terme créé par ROMBERG, 1853 *(Baldwin)*.

ÉCLECTISME, D. *Eklekticismus ;* E. *Eclecticism ;* I. *Eclettismo.*

Ce terme désigne soit une méthode, soit une école.

1° En tant que méthode :

A. Réunion de thèses conciliables empruntées à différents systèmes de philosophie, et qui sont juxtaposées, en négligeant purement et simplement les parties non conciliables de ces systèmes.

B. Conciliation, par la découverte d'un point de vue supérieur, de thèses philosophiques présentées d'abord comme opposées par les auteurs qui les soutenaient. « L'éclectisme créateur... (celui) des hommes de génie, des Platon, des Aristote, des Leibniz... consiste à recueillir toutes les grandes idées suscitées par le progrès des âges ; et à les fondre pour les unir, au creuset d'une idée nouvelle. » Em. SAISSET, leçon d'ouverture du cours d'histoire de la philosophie à la Sorbonne, 19 janvier 1857.

2° En tant qu'école :

C. Appliqué quelquefois à l'École d'Alexandrie. (Mais, seule, l'École de Potamon d'Alexandrie est qualifiée ainsi dans les sources grecques.)

D. L'École de Victor COUSIN. En France et dans la langue contemporaine, c'est presque toujours pour désigner cette école que le mot est employé. « Cette philosophie a reçu de lui (Cousin) le nom d'*éclectisme*, sous lequel... elle appartient désormais à l'histoire des idées du XIXe siècle. Un autre se serait peut-être moins prêté aux interprétations erronées.. Ne s'est-on pas imaginé que l'éclectisme consistait à recueillir, dans tous les systèmes successivement adoptés et abandonnés par l'esprit humain, quelques lambeaux de doctrine... qu'on ajustait ensuite tant bien que mal... sans mesure précise de la vérité et de l'erreur, dans une sorte de mosaïque philosophique ?... [L'éclectisme de Cousin repose au contraire] sur ce principe incontestable et incontesté... que les systèmes sont construits avec des éléments préexistants dans

---

Sur **Écholalie.** — Dans le langage de la psychiatrie italienne et allemande, on emploie également le terme *Ecoprassia (Echopraxia)* pour désigner la répétition automatique, par certains sujets, des actes qu'ils voient faire. **(C. Ranzoli.)** — Ce terme n'est pas usuel en français ; et il ne semble pas qu'il soit bien formé, le mot *écho* pouvant bien s'appliquer à la parole, mais non aux gestes. **(A. L.)**

Sur **Éclectisme.** — Article entièrement remanié à la suite de diverses observations, et notamment d'après les critiques formulées et les documents communiqués par **V. Egger.**

1° *Sur l'origine du mot* éclectisme.

« Ἐκλεκτικὴ αἵρεσις, dans un texte attribué à GALIEN, désigne une secte de médecins (*Thesaurus* d'H. ESTIENNE [Haase], V° 477[a]). Le même mot est appliqué à la philosophie dans un texte unique (DIOGÈNE LAERCE, *Proœmium*, 21) qu'aucun autre texte ancien ne vient confirmer : « Récemment Potamon, d'Alexandrie, créa une nouvelle secte, dite éclectique, choisissant ce qui lui plaisait dans les doctrines des autres sectes. » Suit un court exposé de cette doctrine, sans intérêt. — Potamon est un contemporain d'Auguste, selon Suidas, qui ne l'appelle pas éclectique. En revanche, il y a dans CLÉMENT d'Alexandrie (*Stromata*, I, 288) une définition de l'éclectisme, sans nom d'auteur.

Le mot fut adopté par Cousin en 1817 et claironné par lui dans sa leçon d'ouverture de son cours dit de 1818 (décembre 1817). Il l'avait probablement rencontré,

l'esprit humain, comme les œuvres de l'industrie et de l'art avec des éléments préexistants dans la nature. S'il n'en était pas ainsi, un système philosophique ne pourrait jamais en appeler à l'autorité de la raison et de la conscience. » FRANCK, V° *Cousin*, 311[a].

CRITIQUE

Éclectique se dit ordinairement en un sens favorable ou du moins neutre, plutôt qu'en un sens défavorable. Cependant, il a pris une nuance péjorative en France dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, les adversaires de l'école éclectique (TAINE, RENOUVIER) lui reprochant de procéder à un choix arbitraire et sans critérium précis. Cette nuance de mépris paraît regrettable, étant donné qu'il existe déjà pour l'exprimer les termes *syncrétisme** et *syncrétique*, dont le caractère péjoratif est universellement reconnu : « L'éclectisme méprise l'art des combinaisons et des rapprochements contre nature ; il répudie tout ce qui, de près ou de loin, ressemble à du syncrétisme. » VACHEROT, leçon d'ouverture, 5 déc. 1838. — Le syncrétisme est défini : « Rapprochement plus ou moins forcé de doctrines entièrement différentes. » FRANCK, v°, 1697[b]. — « Vereinigung ohne Verarbeitung[1]. » EISLER, v°, 751. — « Unmethodische und kritiklose Vermischung[2]. » KIRCHNER, v°, 504. — « About the same as eclecticism, but used, upon the whole, in a somewhat more disparaging sense[3]. » J. DEWEY, dans BALDWIN, V°, I, 655[b].

Il conviendrait donc de se servir du mot éclectisme au sens général, en négligeant le caractère défavorable qu'il a pris d'une façon locale et accidentelle, et d'user toujours du mot *syncrétisme* pour désigner la juxtaposition sans critique de doctrines incohérentes. Si l'on voulait marquer la différence des sens **A** et **B**, on pourrait appeler le premier *Éclectisme* et le second *Éclecticisme.* Cette dernière forme serait d'autant mieux appropriée qu'elle a prévalu dans les langues où des cir-

1. « Réunion sans nouvelle élaboration. » — 2. « Mélange sans méthode et sans critique. » — 3. « A peu près le même sens qu'éclectisme, mais employé, tout bien considéré, d'une manière sensiblement plus péjorative. »

au cours de ses études d'histoire de la philosophie, chez des écrivains allemands qui l'appliquaient, je suppose, aux Alexandrins, sous le prétexte de Potamon, et sans doute aussi à Leibniz. » **(V. Egger.)**

M. Émile BRÉHIER, dans l'Introduction à son *Histoire de la philosophie*, tome I, p. 18, cite un passage de Juste-Lipse, faisant l'éloge de « la secte éclectique, celle qui lit avec application, et choisit avec jugement » ; il donne aussi les titres de deux ouvrages de J. C. Sturm, *Philosophia eclectica* (1686) et *Physica eclectica* (1697-1722). Il en rapproche la grande *Historia critica philosophiæ* de Brücker (1742-1744), toute animée de cet esprit, et rappelle qu'il y a dans l'*Encyclopédie* un article de Diderot, sous le titre même d'*Éclectisme*, et très favorable à cette manière de penser.

REINHOLD a critiqué au contraire avec mépris les « Popular-philosophen » de son temps qui se disaient éclectiques. « Der Satz : *Diesz sagt der gemeine Menschenverstand* wurde nun der erste Grundsatz einer neuen angeblichen Philosophie die von ihren Anhängern die eklektische genannt wird[1]. » A part ce principe, ajoute-t-il, ses adeptes ne s'entendent sur rien, chacun se croyant le droit d'extraire de tous les systèmes possibles ce qu'il déclare conforme au sens commun de l'humanité, auquel il a vite fait de substituer le sien. Il en cite comme exemple d'une part les professeurs d'Université, qui en tirent l'existence de Dieu, l'immortalité de

1. « La formule : *c'est ce qu'affirme le sens commun de l'humanité* est devenue de nos jours le premier principe d'une soi-disant philosophie nouvelle, que ses adeptes appellent la philosophie éclectique. »

constances historiques particulières ne sont pas venues affaiblir la valeur philosophique du mot.

Rad. int. : **A.** Eklektism. **B.** Eklekticism.

ÉCOLE, D. *Schule ;* E. *School ;* I. *Scuola.*

A. Au sens strict, groupe de philosophes ayant non seulement une doctrine commune, mais une organisation, un lieu de réunion, un chef et même le plus souvent une succession de chefs (διαδοχή) expressément désignés.

B. Au sens large, ensemble de philosophes professant une même doctrine, ou du moins admettant tous une certaine thèse philosophique considérée comme capitale.

C. L'expression abrégée « l'École » désigne spécialement la philosophie scolastique. Très usuelle au XVIIe siècle, elle tend à tomber en désuétude.

Rad. int. : Skol.

« Économie de pensée », D. *Denkœkonomie*, *Œkonomie des Denkens* (E. MACH). Voir *Parcimonie**.

---

l'âme et le libre arbitre, pendant que les esprits forts français *(die französischen Starkgeister)* s'en servent pour prouver les thèses diamétralement opposées. *Über das Fundament des philosophischen Wissens*[1] (1791), p. 53-55. Cf. du même auteur *Versuch einer Beantwortung der Frage : was hat die. Metaphysik seit Leibniz und Wolff gewonnen*[2] *?* où il parle de l' « interrègne » entre Leibniz et Wolff d'une part, Kant de l'autre, interrègne laissant la place libre pour l'éclectisme, d'autres disent pour le syncrétisme. »

M. Léon BRUNSCHVICG, dans *Le Progrès de la Conscience* (tome II, note des pages 611-612) mentionne que le mot *Éclectisme* se trouve dans le *Mémoire* de Maine de Biran *Sur la décomposition de la pensée*, encore inédit à l'époque où Cousin a commencé à se servir de ce terme, mais dont il peut très bien avoir eu connaissance. On y voit aussi qu'il prétendait, probablement à tort, n'avoir emprunté à personne ni le mot ni la doctrine, mais les avoir tirés de son propre fonds, à une époque où, dit-il, il connaissait peu Leibniz et ignorait qu'il y eût en Allemagne des systèmes auxquels on l'accuserait de les avoir empruntés. (*Premiers essais de philosophie*, 3e édition, note à la page 227.)

2° *Sur les thèses primitives de l'éclectisme* chez Victor Cousin, et *sur l'usage ultérieur de ce mot*, voir une étude détaillée de **Victor Egger** dans l'Appendice à la fin du présent ouvrage.

Sur **École.** — Ce mot, dans son sens usuel et moderne, est vague et équivoque. Il force à ranger sous la même rubrique des philosophes qui se sont combattus plus qu'imités : combien de « Socratiques » ont combattu Socrate, et combien de « Kantiens » ont combattu Kant ! Nous rangeons dans l' « école cartésienne » des philosophes comme Malebranche ou Leibniz qui se distinguaient formellement des « cartésiens ». Ne serait-il pas nécessaire de faire remarquer qu'au sens propre du terme, il n'y a pas d'écoles philosophiques ? **(L. Lapie.)**

Il n'y a guère eu d'Écoles au sens strict que dans l'antiquité. L'école positiviste orthodoxe est une exception parmi les doctrines modernes. Cette différence vient de la différence dans le mode d'enseignement. Le philosophe ancien enseigne *oralement ;* le philosophe moderne agit *par le livre* sur un public disséminé. De là deux catégories de disciples : les disciples fidèles, attachés à la lettre et les disciples indépendants, attachés à l'esprit et à la méthode, distinction marquée quelquefois dans le langage (Cartisans et Cartésiens). **(F. Mentré.)**

1. *Sur le fondement du savoir philosophique.* — 2. *Essai de réponse à la question : qu'est-ce que la métaphysique a gagné depuis Leibniz et Wolff ?*

ÉCONOMIE POLITIQUE, D. *Volkswirtschaftslehre ; — Nationalökonomie, Œkonomik*, plus employés par les contemporains ; quelquefois aussi *Politische Œkonomie ; —* E. *Political economy, Economics ;* I. *Economia politica.*

Science ayant pour objet la connaissance des phénomènes, et (si la nature de ces phénomènes le comporte, ce qui est discuté) la détermination des lois qui concernent la distribution des richesses, ainsi que leur production et leur consommation, en tant que ces phénomènes sont liés à celui de la distribution. On appelle richesses, au sens technique de ce mot, tout ce qui est susceptible d'utilisation.

CRITIQUE

La définition classique, datant de J.-B. Say, est celle-ci : Science des lois de la production, de la distribution, et de la consommation des richesses. Presque tous les traités d'économie politique y ajoutent de plus une quatrième partie : la circulation des richesses. Mais :

a. Cette dernière adjonction est inutile. La circulation est un cas particulier de la distribution, qui peut être considérée soit dans son état, soit dans ses changements. Il est vrai que la notion d'*échange* a joué un rôle capital dans la notion historique du domaine et de l'objet de la science économique. Mais cette importance est de plus en plus contestée. (M. Simiand ne la croit pas justifiée ; en revanche, M. Landry et M. Karmin en prennent la défense. Voir ci-dessous.)

b. La *production* et la *consommation* ne sont économiques que par un certain côté. A les prendre dans leur totalité, elles impliquent un grand nombre de notions étrangères à l'économie politique, notions empruntées, pour ce qui est de la production, à la technologie, pour ce qui est de la consommation, à

Sur **Économie politique.** — Article rédigé par M. **E. Halévy** et modifié d'après les observations de MM. **Simiand, Landry, Tönnies, O. Karmin, Van Biéma.**

1° *Sur la définition de l'économie politique.*

M. **Halévy** avait proposé d'abord de réduire cette définition à ceci : « Connaissance des phénomènes concernant la distribution des richesses. » Sur quoi les observations suivantes ont été faites :

a. Le caractère plus nettement spécifique de l'étude en question ne suffit pas à prouver que les autres parties de l'économie politique soient seulement accessoires. J'invoque, sans aller chercher autre chose, la considération suivante : l'*art*, qui se fonde sur la science économique, et qui est resté si longtemps étroitement uni à cette science, vise-t-il seulement à améliorer la distribution des richesses ? Ne vise-t-il pas aussi à en augmenter la quantité ? **(A. Landry.)**

L'*organisation* de la production, considérée au point de vue uniquement économique, est un problème essentiel. D'autre part la consommation, étant la fin que rendent possible la production et la distribution, doit avoir sa place dans la définition. **(Van Biéma.)**

Il me paraît exact que, sinon tous les phénomènes de la production et de la consommation, du moins beaucoup d'entre eux sont, par un côté, technologiques, ou juridiques, ou éthiques, ou phénomènes de « civilisation » ; mais cela n'empêche pas qu'ils soient en même temps économiques. Ou plutôt, dans une même réalité concrète, plusieurs sciences sociales trouvent chacune un phénomène qui lui ressortit : ainsi l'électrolyse est un phénomène physique en un sens, et chimique en un autre. — Voir par exemple dans Stammler, *Wirtschaft und Recht* (p. 247, 599), une distinction du phénomène économique et du phénomène technologique dans la division du travail et autres exemples. L'économie politique ne traite pas des phénomènes de production et de consommation en tant qu'ils

la physiologie, à l'ethnographie et à la science des mœurs. L'économie politique traite de la production et de la consommation ; mais c'est dans la mesure où elles sont en rapport avec la distribution, à titre de cause ou d'effet.

c. Nous avons dit « connaissance des phénomènes *ou* détermination des lois », pour comprendre sous notre définition les méthodes très différentes qui sont préconisées, en économie politique, par les écoles rivales. Une école conçoit l'économie politique comme une science déductive, qui permet de reconstruire, à partir d'un nombre limité de notions simples, l'ensemble des phénomènes considérés (les physiocrates français au XVIIIe siècle ; Ricardo ; l'école autrichienne : K. Menger, Böhm-Bawerk. Quelques-uns des économistes de cette école ont essayé d'appliquer la méthode proprement mathématique, l'analyse, aux phénomènes qu'ils étudient : Cournot, Stanley Jevons, Walras, Pareto, Pantaleoni). — Une autre école, dans l'étude des phénomènes qui se rapportent à la distribution des richesses, ne croit pas à la possibilité de déterminer des relations nécessaires et universelles, et se borne à la description de relations

---

sont en rapport avec la distribution à titre de cause ou d'effet : elle en traite *en tant qu'ils sont économiques.*

En quoi un phénomène est-il économique ? Au lieu de définir ce caractère par la considération des « richesses » (terme classique dans la tradition française, mais qui n'en est pas meilleur), il me paraîtrait préférable de suivre les économistes récents qui prennent comme notion centrale l'idée de satisfaction des besoins matériels. Par exemple, Gide, *Principes d'Économie politique*, p. 7 de la 5e éd. : « L'Économie politique a pour objet les rapports des hommes vivant en société en tant que ces rapports tendent à la satisfaction de leurs besoins matériels », et, ajoute M. Gide (mais cette fin de phrase pourrait être retranchée comme attribuant d'avance à la conduite économique humaine un caractère finaliste qui demande à être établi *a posteriori*) « et au développement de leur bien-être ». — Je ne dis pas d'ailleurs qu'une telle définition me paraîtrait avoir le caractère exact d'une définition de cet ordre, et peut-être devra-t-on chercher à déterminer ultérieurement d'autres caractères. **(F. Simiand.)**

b. Nous admettons entièrement la première partie de cette définition ; mais la définition de la richesse ne nous paraît pas acceptable. Si par *utilisation* on entend, comme on l'avait fait dans la première rédaction de cet article, « accumulation et consommation », il nous semble que la définition n'est pas complète : 1° elle omet le sol ; 2° elle ne tient pas compte des produits d'un genre unique (le Régent, la Joconde, etc.). Ce qui nous semble caractéristique d'une richesse, c'est son échangeabilité. Nous proposons donc de définir l'économie politique à peu près ainsi : « Connaissance des phénomènes qui se rapportent à la distribution des richesses. On appelle richesse tout ce qui possède une valeur d'échange. » **(O. Karmin.)**

Les richesses sont des choses *qui peuvent faire l'objet d'échanges* (peu importe d'ailleurs que ces échanges soient ou non permis par les lois. Je sais bien qu'il y a une économie de l'homme isolé, de Robinson. Mais cette économie s'occupe de Robinson en tant qu'il se procure des aliments, des vêtements, non pas en tant qu'il acquiert la vertu ou la santé ; et le fondement de cette distinction est dans l'idée d'*échange* que Robinson pourrait faire de ses aliments, de ses vêtements, s'il venait à rencontrer d'autres hommes. **(A. Landry.)**

c. Le remplacement du mot « science » par le mot « connaissance » me semblerait tout à fait fâcheux. Il est, je crois, nettement inexact de considérer que l'école *dite* historique ne pense pas aboutir à des lois. (Voir la Préface du 2e volume

qui sont différentes selon les temps et les lieux (*historisme* des économistes allemands : Roscher, et de nos jours, Schmoller).

2. L'expression « économie politique » est mal faite. Employée, semble-t-il, pour la première fois, par Antoine DE MONTCHRÉTIEN (*Traicté de l'œconomie politique*, 1615), elle signifie primitivement un art, non une science, l'art de bien gérer les finances de l'État. C'est encore en ce sens, ou dans un sens très voisin de celui-là, qu'Adam SMITH l'emploie dans sa *Richesse des Nations* (livre IV, introduction) ; et c'est le sens qui convient étymologiquement aux deux mots dont l'assemblage constitue l'expression considérée. « Politique » signifie « administratif ». « Économie » signifie l'art de bien conduire une maison, et par extension l'art de bien disposer les diverses parties d'un tout en vue d'une fin conçue à l'avance. Ce sont les physiocrates français qui ont, les premiers, employé cette expression pour désigner une science théorique. Ils y furent amenés probablement par leur philosophie finaliste. Ils pensaient que la Providence, ou la Nature, disposait les phénomènes du monde écono-

du *Grundriss* de SCHMOLLER, où il s'oppose lui-même autant aux historiens purs qu'aux économistes orthodoxes ; et le chapitre méthodologique de ce même précis, I, p. 99-111). Sans doute les lois auxquelles les économistes arrivent ou peuvent arriver ne sont pas universelles en ce sens qu'elles exprimeraient la vie économique de tous les temps et de tous les pays ; ce sont des lois d'évolution et des lois relatives : mais apporter la notion d'évolution dans une matière à science expérimentale n'est pas renoncer à la science de cette matière ; tout au contraire. La distinction conforme à la division réelle des économistes serait plutôt une distinction entre la tendance à une science conceptuelle, idéologique d'une part, et la tendance à une science positive, expérimentale, d'autre part. Mais du reste, il est rare qu'aucune de ces deux tendances soit pure et soutenue jusqu'au bout dans aucune des écoles passées. **(F. Simiand.)**

Mêmes observations de l'abbé **Ackermann.**

Que l'économie politique soit scientifique — prétention très légitime — n'en fait pas pour cela une science : cf. ci-dessus, dans les observations sur *Chrématistique**, le texte de E. Halévy sur Sismondi. En fait, tous les économistes classiques, mise à part l'économie pure, pèsent constamment des avantages et des inconvénients. Adam Smith recherche les causes de la richesse des nations ; mais il discute aussi des cas d'opportunité économique des droits de douane. L'adage : « Laissez faire, laissez passer » est à l'impératif, non à l'indicatif, et devrait être mis au ban de l'économie politique définie comme science. **(M. Marsal.)**

L'observation précédente appelle très justement l'attention sur le mélange des propositions constatives et de propositions axiologiques qu'on rencontre dans la plupart des ouvrages d'économie politique. Il est certainement sophistique de ne pas distinguer les unes des autres. Mais la distinction faite, le caractère axiologique des propositions, reconnu comme tel, ne me paraît pas les exclure d'un traitement scientifique. Sur la légitimité et la méthode des *sciences normatives*, voir *La Raison et les Normes*, ch. VI. **(A. L.)**

2° *Sur l'histoire et l'usage du terme « Économie politique ».*

a. L'origine de cette expression doit être cherchée dans les écrits de l'École qui traitaient de l' « Économie » au sens d'Aristote et en distinguaient l' « Économie politique ». **(F. Tönnies.)**

« Économie Sociale » est en effet assez vague dans l'acception actuelle. Peut-être y aurait-il intérêt à analyser davantage les notions réunies sous cette rubrique ; dans l'opposition qui est quelquefois faite entre « économie politique » et « économie

mique en vue de l'harmonie des intérêts : l' « économie politique » se trouvait donc étudier des rapports de causalité, ou de nécessité, qui étaient en même temps des rapports de finalité, ou d'harmonie. C'est aux physiocrates, peut-être par l'intermédiaire de Condorcet, que J.-B. Say emprunte sa définition. La définition de J.-B. Say, adoptée ensuite par James Mill et Mac Culloch, disciples de Ricardo, devint classique.

Il ne suffit pas, pour améliorer l'expression, soit de remplacer par un autre adjectif, soit de supprimer purement et simplement, l'adjectif « politique ». Dira-t-on, par exemple, « économie sociale » ? Aujourd'hui, cette expression est assez couramment employée, en France et en Allemagne, pour désigner un ensemble assez confus de connaissances relatives à la condition matérielle et morale de la classe ouvrière, et aux moyens les plus propres à l'améliorer : ce n'est pas l'économie politique, ce n'est pas même une catégorie scientifique. Elle est prise en un sens plus précis par Walras, qui appelle *économie politique* l'étude des faits économiques, et *économie sociale* cette étude qui cherche à déterminer un idéal pour l'ordre économique, ainsi que les moyens propres à réaliser cet idéal. Voir ses *Éléments d'économie politique pure*, *Études d'économie politique appliquée*, *Études d'économie sociale*. Ces définitions ont été adoptées par Ch. Gide dans son *Traité d'Économie sociale*. — Dira-t-on « économie » tout court ? Ne discutons pas la racine du mot, mal choisie, mais qui a passé dans l'usage. Mais l' « économie » signifie plutôt l'objet de la science économique qu'il ne signifie cette science elle-même, plutôt *Volkswirtschaft* que *Volkswirtschaftslehre*. Le meilleur parti à prendre est, en fin de compte, de dire la *Science économique*, ou mieux encore l'*Économique*, par analogie avec la *Physique* et la *Mécanique*, comme les Anglais disent *Economics*, par analogie avec *Mathematics*, *Ethics* ou *Aesthetics*.

Rad. int. : Ekonomik.

ÉCONOMIQUE, subst. — Voir ci-dessus la Critique d'*Économie* politique*, et les observations sur ce mot.

ECTHÈSE. M. *Ekthese ;* E. *Ecthesis ;* I. *Ectesi.* « Les géomètres, dans leurs démonstrations, mettent premièrement la proposition qui doit être prouvée, et pour venir à la démonstration, ils exposent par quelque figure ce qui est donné : c'est ce qu'on appelle *ecthèse.* » Leibniz, *Nouv. Essais*, livre IV, ch. xvii, § 1.

ECTYPE, D. *Ectyp ;* E. *Ectype ;* I. *Ectipo.*

S'oppose à *Archétype*, en particulier chez Berkeley ; les choses, telles qu'elles sont représentées aux divers esprits : « J'admets... un double état

---

sociale », on reconnaîtrait surtout, je crois, la distinction de deux faces des phénomènes économiques (production et distribution) et non la distinction de deux sciences. **(F. Simiand.)**

b. Économique est acceptable. Ce serait d'ailleurs revenir à la langue d'Aristote, quoique le mot paraisse désigner chez lui un art, une manière d'agir, plutôt qu'une théorie ou une science. **(J. Lachelier.)**

Économique nous paraît très heureux. En suivant le conseil de M. Adrien Naville, nous l'employons depuis une année dans notre cours à l'Université de Genève. **(O. Karmin.)**

Sur **Ectype.** — Berkeley parle ici en platonicien, entendant par état archétype l'existence des choses dans l'entendement divin, et par état ectype l'existence de ces mêmes choses dans les esprits créés. Ces deux mots, anciens l'un et l'autre dans

de choses, l'un *ectypal* ou naturel, l'autre *archétypal* et éternel. » *Dialogues d'Hylas et de Philonoüs*, trad. BEAULAVON et PARODI, p. 270. 3e dialogue, éd. Fraser, I, p. 351.

Edentuli, voir *Amabimus**.

ÉDUCATION, D. *Erziehung ;* E. *Education, culture ;* I. *Educazione.*

A. Processus consistant en ce qu'une ou plusieurs fonctions se développent graduellement par l'exercice et se perfectionnent.

B. Résultat de ce processus.

L'éducation ainsi définie peut résulter soit de l'action d'autrui (c'est l'acception primitive et la plus générale), soit de l'action de l'être même qui l'acquiert. On se sert quelquefois dans ce dernier cas de l'expression anglaise *self-education* (GOBLOT).

Spécialement :

— *Éducation des jeunes*, ou *Éducation* (tout court). Suite d'opérations par lesquelles les adultes (généralement les parents) exercent les petits de leur espèce et favorisent chez eux le développement de certaines tendances et de certaines habitudes. Quand le mot est employé seul, il s'applique le plus souvent à l'éducation des enfants dans l'espèce humaine.

— *Éducation des sens.* On appelle ainsi le processus par lequel les perceptions construites au moyen des sensations se transforment, se précisent, se complètent et s'organisent avec le reste des phénomènes psychiques (par exemple chez l'enfant, ou chez l'adulte qui éprouve un nouveau genre de sensations). Cf. *Acquis**.

Rad. int. : Sens général : Eduk. — **A.** Edukad ; **B.** Edukitec.

---

la langue grecque, n'y ont pris que très tard un sens philosophique. **(J. Lachelier.)**

KANT oppose à un entendement *archétype*, c'est-à-dire qui produirait lui-même l'objet de ses concepts, notre entendement *ectype* qui se contente de réfléchir sur ce qui lui est donné : « unser discursive, der Bilder bedürftige Verstand (intellectus ectypus)[1] », *Kritik der Urtheilskraft*, II, § 77. **(L. Brunschvicg.)**

Cette distinction explique sans doute l'usage, au premier abord assez singulier, que fait Schopenhauer de cette expression, quand il reproche à Kant d'admettre « dass die Reflexion der Ektypos aller Anschauung sei »[2]. *Die Welt als Wille und Vorst.*, Ed. Grisebach, I, 578. **(L. Lapie. — E. Van Biéma.)**

Sur **Éducation.** — Nous avons en italien les mots *autodidattica*, qui exprime la même idée que *self-education*, et *autodidatta*, qui sont d'un usage très commun. **(C. Ranzoli.)** — *Autodidacte* existe bien aussi en français ; mais il a un sens beaucoup plus restreint que *self-education* et ne s'applique qu'à l'instruction. De plus il a quelquefois une nuance péjorative. **(A. L.)**

Le sens **B** me paraît inutilement distingué du sens **A.** Il semble suggéré par des expressions comme : « il a reçu une bonne éducation » ; mais une expression de ce genre vise moins le résultat que le processus ; elle équivaut à dire : « On a bien dirigé le développement de ses facultés. » **(L. Lapie.)**

Ce sens est en effet peu philosophique. Mais il existe dans la langue, et il est mentionné dans le *Dictionnaire* de LITTRÉ ainsi que dans celui de DARMESTETER, HATZFELD et THOMAS. **(A. L.)**

Sur **Éducation des sens.** — On devrait donc dire, logiquement, « éducation de la perception ». La dénomination usuelle découle d'un préjugé sensationniste. **(M. Marsal.)**

---

1. « ... notre entendement discursif, qui a besoin d'images. » — 2. « ... que la réflexion est l'ectype de toute intuition. »

« **ÉDUCATIONNISME** » se dit quelquefois des doctrines qui attribuent à l'éducation la puissance de modeler à son gré les nouvelles générations, comme on le pensait communément au XVIIIe siècle (HELVÉTIUS, CONDORCET, etc.).

ÉDUCTION, Lat. scol., *eductio.*

A. LOG. Inférence* immédiate*. (Rare.)

B. Action par laquelle une cause efficiente, agissant sur une matière, y fait apparaître une *forme* déterminée.

« L'opinion commune a été que les formes étaient tirées de la puissance de la matière, ce qu'on appelle *éduction ;* ... on l'éclaircissait par la comparaison des figures, car celle d'une statue n'est produite qu'en ôtant le marbre superflu. » LEIBNIZ, Théodicée, I, § 88. Cf. § 89.

CRITIQUE

Terme peu usité, au sens **A** comme au sens **B,** mais qu'il nous a paru utile de retenir par suite de ce fait que certains physiciens contemporains reprennent la conception péripatéticienne de la causalité, en opposition avec la conception de la cause conçue comme identité. Voir CAUSE, *Critique**.

Rad. int. : Edukci.

EFFECTIF, D. *Wirklich ;* E. *Actual ;* I. *Effettuale.*

Qui existe réellement, par opposition à ce qui n'est que possible. Voir *Effet*, **B.**

Rad. int. : Efektiv.

EFFÉRENT, D. *Centrifugal ;* E. *Efferent ;* I. *Efferente.*

Se dit des nerfs qui vont du centre à la périphérie, des actions nerveuses qui se propagent dans ces nerfs, et, par extension, des phénomènes psychiques qui y sont liés. Mais on discute sur la question de savoir si tous les phénomènes psychiques ne sont pas liés à des processus afférents, c'est-à-dire au contraire allant de la périphérie au centre.

Rad. int. : Elportant.

EFFET, D. *Wirkung, Effekt ;* E. *Effect ;* I. *Effetto.*

A. Tout phénomène en tant qu'il est conçu comme produit par une cause*.

B. Fait réel (non seulement conçu, mais actualisé par une cause). — *En effet* veut dire *en fait.* Il est vieilli dans cette acception.

CRITIQUE

L'emploi propre du mot suppose qu'il s'agit d'une cause *efficace** ou *efficiente**. Il s'applique moins exactement à une cause occasionnelle, ou à une cause finale ; il n'est jamais corrélatif des idées de cause matérielle ou formelle.

Il désigne au propre ce qui a lieu *effectivement*, ce qui est donné et ce dont la pensée a pour tâche de trouver la raison ou l'explication. « Vous le devez juger avec moi *ab effectu*, puisque Dieu a choisi ce monde tel qu'il est. » LEIBNIZ, *Théodicée.* Première partie, § 10.

Rad. int. : Efekt.

Sur **Efférent.** — Terme à proscrire : inutile et barbare. Il faut un effort de voix et de pensée pour distinguer *afférent* et *efférent.* **(V. Egger.)**

Sur **Effet.** — Le sens fondamental paraît bien être *réalité ;* ou mieux peut-être *réalisation* (sans idée de cause) : — « L'effet est bien douteux de ces métamorphoses. » CORNEILLE, *Polyeucte*, acte IV, sc. 6. — « L'effet des prédictions. » RACINE, *Athalie*, II, sc. 7. — Il semble qu'on dirait bien encore aujourd'hui : « Attendre l'effet des promesses de quelqu'un. » **(J. Lachelier.)**

Cf. PASCAL : « Quand un discours peint une passion ou un effet. » *Pensées*, I, 14. — « Cet effet de nature », *Ibid.*, III, 231, et le titre général : *Raison des effets*, c.-à-d. des faits (*Ibid.*, V, 328, 334 ; VII, 467). **(L. Brunschvicg.)**

EFFICACE, D. *Wirksam ;* E. *Efficace ;* I. *Efficace.*

1° *Adjectif :*

A. Sens général : qui produit l'effet auquel il tend (par opposition à *inefficace*). « Dieu a voulu que mon bras fût remué... Sa volonté est efficace, elle est immuable. » MALEBRANCHE, *Entr. métaph.*, VII, § 13.

B. Proprement, s'appliquant à *cause**, précise ce mot en le restreignant à l'action d'un être qui modifie un autre être sans rien perdre ou céder de sa propre nature, ou de sa puissance d'agir ultérieurement. — Voir CAUSE*, **C,** *Critique* et Observations.

2° *Substantif* féminin (vieilli, pour *efficacité*) :

C. La propriété d'être *cause efficace*, ainsi qu'elle a été définie ci-dessus. « Je veux bien... qu'un corps mû soit la cause véritable du mouvement de ceux qu'il rencontre... Mais cette action, cette force mouvante n'appartient nullement aux corps : c'est l'efficace de la volonté de celui qui les crée ou qui les conserve successivement en différents lieux. » MALEBRANCHE, *Entretiens sur la métaphysique*, VII, § 12. Cet entretien a pour titre : « De l'*inefficace* des causes naturelles, ou de l'impuissance des créatures. » Il oppose l'*effort* de l'homme à l'*efficace* de Dieu. *Ibid.*, § 14.

Rad. int. (au sens **B**) : Kreant.

EFFICIENCE, D. *Wirksamkeit ;* E. *Efficience, -ency ;* I. *Efficienza.*

Caractère de ce qui est efficient.

Rad. int. : Efektigec.

EFFICIENTE (cause), D. *Bewirkende ;* E. *Efficient ;* I. *Efficiente.*

Cette expression sert d'abord à traduire le troisième des sens du mot αἰτία distingués par ARISTOTE : « Ὅθεν ἡ ἀρχὴ τῆς κινήσεως. » *Métaph.*, I, 3, 983ᵃ. Par suite, elle s'est appliquée d'une façon générale à toute l'extension moderne du mot *cause*, qui s'est trouvée pratiquement restreinte à ce troisième sens. (Cf. BALDWIN, V° *Cause*, I, 165^b ; même remarque dans GOBLOT, 199.)

CRITIQUE

Efficace et *efficiente*, en parlant de la cause sont pris parfois indistinctement, et dans ce cas s'opposent le plus souvent à *finale ;* mais quelquefois aussi à *occasionnelle* (MALEBRANCHE, GEULINCX). Nous rappelons que nous avons proposé ci-dessus d'en différencier l'emploi en nommant *efficace* la cause qui produit son effet sans rien perdre ni dépenser d'elle-même ; *efficiente*, la cause qui produit son effet en se transformant en lui partiellement ou totalement. Voir *Efficace**, et *Cause** (particulièrement **A** et *Critique*).

Rad. int. (au sens ci-dessus défini) : Efektig.

EFFORT, D. *Streben, Anstrengung ;* E. *Effort ;* I. *Sforzo.*

L'effort est le mode d'activité d'un être conscient qui cherche à surmonter une résistance, soit extérieure, soit intérieure. On en distingue d'ordinaire deux formes (en accordant à cette distinction, suivant les auteurs, une va-

---

Sur **Efficace** (au sens **B**). — **V. Egger,** pour éviter toute ambiguïté, recommandait en ce sens l'expression *Cause active.*

Sur **Efficient.** — *Efficient*, pour efficace au sens **B,** est très fréquent en anglais. « To adopt a distinction familiar in the writings of the Scotch metaphysicians, and especially of Reid, the causes with which I concern myself are not *efficient*, but physical causes[1]. » J. S. MILL, *Logic*, III, V, § 2 : et en divers autres passages.

1. « Pour adopter une distinction courante dans les ouvrages des métaphysiciens écossais et notamment de Reid, je dirai que les causes dont je m'occupe ici ne sont pas les causes efficaces, mais les causes physiques. »

leur plus ou moins métaphysique) : l'effort musculaire et l'effort intellectuel. Voir W. James, *Le sentiment de l'effort*, Crit. phil., 1880, t. II ; — Fouillée, *Le sentiment de l'effort et la conscience de l'action*, Rev. Philos., 1889, II, 561 ; — Bergson, *L'effort intellectuel*, *Ibid.*, 1902, I, 1.

CRITIQUE

L'effort appartient essentiellement à l'être conscient ; on ne peut appliquer ce mot que par métaphore à la pression d'un gaz dans un récipient dont le volume diminue, ou même « aux efforts de la tempête ». Il est vrai qu'on parle avec raison d'*efforts inconscients*, mais chez un être par ailleurs conscient, et au même titre qu'on reconnaît en lui des associations ou des jugements inconscients. On peut remarquer que, dans tout effort, la résistance à vaincre est surtout intérieure : la fatigue ou la douleur, en particulier, tendent d'une façon réflexe à arrêter l'action, qui, par suite, ne peut être entretenue que

Sur **Effort.** — La définition de ce mot a été légèrement modifiée d'après les observations d'**Edmond Goblot** et **Th. Ruyssen.** Je ne puis toutefois tomber d'accord avec M. **Ruyssen** sur cette affirmation que l'effort implique toujours la *représentation de la fin*. Il me semble en effet que : 1° dans l'ordre musculaire, il peut y avoir, par exemple, effort pour respirer, d'une façon toute instinctive et sans autre représentation consciente que celle de la gêne éprouvée ; — 2° dans l'ordre intellectuel, l'effort consiste précisément à poursuivre une représentation qui ne se forme pas spontanément (un nom propre oublié, une solution de problème). — Ce que critiquait M. **Goblot** dans la première rédaction de cet article était justement l'expression : « *en vue de* surmonter une résistance ». — « *En vue de*, nous écrit-il, semble indiquer une finalité consciente. Est-il certain que l'effort ait toujours une fin ? Même quand il en a une, est-ce toujours l'idée de cette fin qui le détermine ? » — D'autre part M. **F. Mentré,** tout en admettant qu'il y a « des pensées et des désirs inconscients », ne croit pas qu'il puisse y avoir des *efforts inconscients :* « Qu'est-ce qu'un effort, dit-il, auquel la volonté ne participe pas ? Et la volonté exige un certain degré de conscience. » — Cet argument ne me paraît pas décisif : car on pourrait dire de la même façon qu'on ne peut penser sans savoir ce qu'on pense et qu'ainsi tout phénomène intellectuel inconscient est une contradiction. **(A. L.)**

Ce mot a une signification essentiellement interne et dynamique. L'effort est l'agent du devenir ; et comme le devenir est une réalité exclusivement psychologique, il importe de retenir tout particulièrement la signification *intime* (et très souvent *morale*) de cette notion. **(L. Boisse.)**

Ch. Richet ayant publié dans la Revue Scientifique un article intitulé l'*Effort vers la vie et la théorie des causes finales* (Rev. sc., 1902, I, 522), Sully Prudhomme a critiqué l'emploi de ce mot comme impliquant un caractère psychologique qu'on n'a pas le droit, dit-il, d'étendre sans preuves aux formes inférieures de la vie : « L'effort proprement dit procède du vouloir, et le vouloir implique individualité psychique de l'agent. Nous ne connaissons le vouloir que par la conscience que nous en avons dans nos actes, etc. » *Le problème des causes finales*, 2e lettre, p. 45. — Ch. Richet a répondu en lui accordant que l'expression, dans ce cas, est impropre. « Vous insistez avec raison sur le sens du mot *effort*, qui est un mot anthropomorphique, comme tous les mots humains, sans doute. Mais ne m'accusez pas d'avoir supposé par là une conscience analogue à la conscience humaine, une volonté analogue à la volonté humaine, une idée préconçue antérieure à l'acte... Votre analyse sur ce point est si judicieuse que j'ai maintenant quelque remords de m'être servi d'un mot qui prête à cette confusion. » (*Ibid.*, 132.)

par un renouvellement continu de l'acte volontaire.

Au point de vue psycho-physiologique, le « problème de l'effort » consiste à se demander si le sentiment spécial que nous éprouvons dans ce cas est lié seulement à des actions périphériques (tactiles, musculaires, articulaires), ou s'il dépend surtout de l'innervation centrale, ou enfin s'il constitue un état spécial de l'esprit sans correspondant nerveux.

Rad. int. : Esforc.

ÉGALITÉ, D. *Gleichheit ; Gleichung* au sens concret ; E. *Equality ;* I. *Eguaglianza* ou *Uguaglianza.*

Mathématique. Ce mot y est employé : 1° au sens abstrait (*qualité* de ce qui est égal) ; 2° au sens concret (*formule* exprimant l'égalité de deux termes connus : $a = b$).

A. Deux objets de pensée ayant une grandeur sont égaux quand ils sont équivalents* (quand ils ne diffèrent en rien) au point de vue de cette grandeur. Se marque par le signe =.

Les *égalités*, en ce sens, sont de trois sortes : 1° les propositions qui énoncent des relations existant par hypothèse entre les éléments d'une figure, et celles qui en découlent : par exemple, un triangle rectangle tel que $AB = 2\,AC$; — 2° les « identités » ou propositions toujours vraies, quelle que soit la valeur des variables qui y figurent, par exemple $(a + b)^2 = a^2 + 2\,ab + b^2$; — 3° les « équations », qui ne sont pas des propositions, mais des fonctions propositionnelles, définissant une condition qui détermine une variable : par exemple $ax = b$.

B. Par abus, on appelle *Égalité géométrique* la propriété qu'ont deux *figures* d'être superposables (tandis que le fait d'avoir même mesure est appelé d'ordinaire *équivalence ;* mais on dit néanmoins dans le même cas que *leurs surfaces* sont égales). — Cet emploi du mot est impropre et l'on tend de plus

Sur **Égalité.** — Cet article a été entièrement remanié, dans sa partie morale et politique, sur les observations de **Rauh, Lachelier, Brunschvicg, Évellin, Parodi.**

Extrait de la discussion dans la séance du 8 juin 1905 : « **Rauh.** La doctrine qui repousse totalement l'égalité matérielle et qui prend pour règle de ne réaliser que l'égalité formelle est le libéralisme pur. Mais il faut remarquer que beaucoup de socialistes n'admettent pas comme idéal une égalisation matérielle aussi grande que possible ; ils veulent seulement ajouter à l'égalité formelle la plus complète le degré d'égalité matérielle nécessaire pour assurer à chacun l'indépendance et un minimum de bien-être. La doctrine socialiste consiste dans ce cas, non dans la tendance à rendre les individus aussi égaux que possible au point de vue pécuniaire, sanitaire ou intellectuel, mais seulement à établir une garantie contre l'oppression par le contrôle de la société tout entière sur la distribution des richesses. » — Cf. *Note sur l'idée de justice*, 1er Congrès de philosophie, 1900, tome II, 215.

« **A. Lalande.** Il ne me semble pas possible de tracer une ligne fixe de démarcation entre l'égalité formelle (que j'aimerais mieux appeler extérieure), et l'égalité matérielle, ou réelle. Cette distinction dépend d'un jugement d'appréciation moral et psychologique opposant ce qui *constitue* l'homme lui-même aux *circonstances* dans lesquelles il vit, et qui forment pour lui les conditions de la concurrence vitale. Or ce jugement devient de plus en plus exigeant à mesure que l'égalité se réalise plus complètement dans les lois. Les inégalités qui semblent d'abord constitutives des individus finissent par apparaître successivement comme des différences extérieures, appartenant aux conditions où ils sont placés d'une manière accidentelle. La disparition des inégalités nobiliaires nous apparaît clairement comme une conquête de l'égalité formelle, parce qu'elle est réalisée

en plus à lui substituer en ce sens le terme *Congruence*.

LOGIQUE. **C.** Par analogie avec le sens **A**, on appelle *égalité logique :*

1° Pour deux propositions, le fait qu'elles s'impliquent mutuellement.

2° Pour deux classes, le fait qu'elles se contiennent mutuellement (ce qui n'arrive que si elles sont identiques*).

3° Pour deux concepts, le fait qu'ils ont la même extension*.

L'égalité logique se marque aussi par le signe =.

ÉTHIQUE et POLITIQUE. **D.** Le principe d'après lequel les prescriptions, défenses et peines légales sont les mêmes pour tous les citoyens sans acception de naissance, de situation ou de fortune. (Égalité *juridique*.)

E. Le principe d'après lequel les droits politiques, et dans la mesure de leurs capacités l'accession aux fonctions, grades et dignités publiques appartiennent à tous les citoyens sans distinction de classe ou de fortune. (Égalité *politique*.)

F. Le fait que deux ou plusieurs hommes ont même fortune, même instruction, même intelligence, même santé, etc. (Égalité *réelle*, ou encore égalité *matérielle*, par opposition aux deux catégories précédentes considérées comme constituant une égalité *formelle*.)

CRITIQUE

Le concept d'égalité, dans son usage moral et politique, est très mal déterminé. La *Déclaration des droits de l'homme* le définit : « Art. 1. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune... Art. 6. [La Loi] doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. » La première de ces deux formules désigne évidemment, sous la forme impropre d'une assertion de fait, concernant la nature des choses, un idéal que ne réalise aucune société ; la seconde doit être interprétée dans le sens que lui donnent les circonstances où elle a été formulée (réaction contre les « privilèges », et les autres abus contre lesquels s'élevaient les *Cahiers*) ; mais le Code civil lui-même a admis que la loi ne fût pas la même pour les hommes que pour les femmes, pour les adultes que pour les enfants ; et l'égalité matérielle des peines représente, suivant la fortune, la situation sociale, la santé, le caractère, etc., une inégalité relative qui peut être considérable. Il

---

en France depuis un siècle ; la disparition des inégalités pécuniaires nous semble matérielle ou réelle, parce qu'elle n'est pas prochainement réalisable ; la disparition des inégalités sociales d'enseignement nous semble d'un caractère ambigu, parce qu'elle est sans doute au moment de se réaliser. Il me semble donc que la distinction de l'égalité matérielle et de l'égalité formelle est toujours fonction d'un certain état de la société et de l'opinion. »

Th. Ruyssen mentionne, comme un élément de l'égalité politique, l'accession des femmes au vote et aux fonctions électives.

M. **Parodi** fait remarquer, contrairement à ce qui avait été dit dans la première rédaction de cet article, qu'il n'y a point d'opposition entre l'article 6 de la *Déclaration des Droits* et l'admission de tous au suffrage universel, sans distinction de capacités. Cette admission, en effet, n'est ni une dignité ni même une fonction, mais un droit primitif résultant de l'idée même du contrat social et de la « souveraineté », telle qu'elle est exposée, par exemple, chez J.-J. Rousseau.

y a donc lieu dans tous les cas de ne jamais employer ce terme sans une détermination précise des idées qu'on veut y attacher et en particulier de distinguer avec précision : 1° l'état de fait d'une part, et de l'autre l'idéal qu'on se propose ; — 2° l'égalité extérieure, d'une part, consistant dans les droits des individus, c'est-à-dire dans les règles suivant lesquelles on les traite, qu'ils soient en eux-mêmes égaux ou inégaux ; et, d'autre part, l'égalité réelle, consistant dans l'état semblable de leur propriété et de leur personnalité.

Rad. int. : Egal.

« ÉGO-ALTRUISTE », E. *Ego-altruistic* (sentiments). SPENCER, *Principles of psychology*, 8e partie, ch. VII. — Voir *Altruisme**, Observations.

« ÉGOCENTRISME », D. *Egozentrismus.* — **A.** Tendance à tout rapporter à soi-même ; par exemple, dans les expériences sur l'association des idées, on appelle « association égocentrique » le fait que le sujet réagit au mot inducteur par une idée relative à sa propre personne : on lui donne le mot « chien » ; il répondra : « Je les aime. » (Forme d'association particulièrement fréquente chez les épileptiques.)

B. En un sens assez différent, M. J. PIAGET a appliqué ce terme au caractère psychologique de l'enfant qui consiste en ce qu'il n'éprouve pas le besoin de communiquer sa pensée à autrui, ni de se conformer à celle des autres. « Nous avons appelé *égocentrique* la pensée de l'enfant, voulant indiquer par là que cette pensée reste encore autistique dans sa structure, mais que ses intérêts ne visent plus seulement à la satisfaction organique ou ludique, comme l'autisme pur, mais déjà à l'adaptation intellectuelle, comme la pensée adulte. » J. PIAGET, *Le jugement et le raisonnement chez l'enfant*, p. 272.

Il ne faut donc pas confondre *égocentrisme* ni avec *égoïsme*, ni avec *égotisme.*

ÉGOÏSME, D. **A, D.** *Egoïsmus ;* **B.** *Selbstliebe ;* **C.** *Selbstsucht ;* — E. **A, B, D.** *Egotism* ou *Egoism ;* **C.** *Selfishness ;* — I. *Egoismo.*

A. MÉTAPHYSIQUE. La doctrine qui considère l'existence des autres êtres comme illusoire ou douteuse. WOLFF divise les idéalistes en *égoïstes* et *pluralistes :* cet usage étant tombé en désuétude, on ne se sert plus aujourd'hui du terme, dans ce sens, qu'en disant *égoïsme métaphysique ;* et l'on tend même à abandonner cette expression pour celle de *Solipsisme.*

B. PSYCHOLOGIE. Amour de soi, tendance naturelle à se défendre, à se maintenir, à se développer. C'est en ce sens que, parmi les sentiments, on a opposé les inclinations ou les émotions *égoïstes*, aux inclinations ou aux émotions *altruistes*, sans mettre dans ces mots aucune intention appréciative (COMTE, SPENCER).

Quelques psychologues évitent cependant cet usage du mot, à cause du sens **C,** qui est le plus usuel, et disent *inclinations personnelles*, ou *individuelles.*

Sur **Égocentrisme.** — Article dû à **Éd. Claparède.** — Sur la différence d'*égocentrisme* et d'*égotisme*, voir l'analyse comparée de ces deux mots dans M. DEBESSE, *Situation de l'Adolescence*, Revue de métaphysique, avril 1941, p. 127 et suiv.

Sur Égoïsme. — Nous avons placé le sens **A** en première ligne sur les observations de **F. Tönnies,** qui nous avait fait remarquer que l'égoïsme « pratique » a d'abord tiré son nom de l'égoïsme métaphysique. Ce mot apparaît en France avec son sens moral, dans l'*Encyclopédie.* En 1777 il était encore considéré comme un néologisme (DARM., HATZ. et THOMAS).

Au sens **D,** on dit plutôt « morale de l'égoïsme ». **(L. Lapie.)**

C. Morale. Amour exclusif ou excessif de soi ; caractère de celui qui subordonne l'intérêt d'autrui au sien propre et juge toutes choses de ce point de vue.

D. Éthique. Théorie qui fait de l'intérêt individuel le principe explicatif des idées morales et le principe directeur de la conduite.

Rad. int. : **B.** Sunamad ; **C.** Egoism.

« ÉGOTISME », E. *Egotism*, s'emploie aussi comme synonyme d'*Égoïsme*, selon Baldwin.

A. Terme employé par Stendhal pour désigner, par opposition à l'égoïsme dans la conduite, l'étude détaillée faite par un écrivain de sa propre individualité physique et mentale. « Si ce livre... n'ennuie pas, on verra que l'égotisme, *mais sincère*, est une façon de peindre ce cœur humain dans la connaissance duquel nous avons fait des pas de géant depuis 1721, époque des *Lettres persanes* de ce grand homme que j'ai tant étudié, Montesquieu. » Stendhal, *Souvenirs d'égotisme*, 81.

B. Tendance à penser à son moi et à y rapporter toute la vie mentale. « L'égotisme juvénile... est cette incessante référence à soi qu'on observe à ce moment dans l'amitié, dans l'amour, dans la rêverie, dans les rapports avec l'entourage, dans l'aperception des valeurs, et jusque dans la dialectique en apparence la plus impersonnelle. » M. Debesse, *Situation de l'adolescence*, Rev. de métaphysique et de morale, avril 1941, p. 127. Suit un parallèle de l'égotisme et de l'égocentrisme*.

C. Culte du moi ; préoccupation exclusive de sa culture personnelle, érigée en but unique de la conduite.

Le mot, dans tous les sens, implique une réflexion consciente sur soi-même.

Rad. int. : Egotism.

Égotiste s'emploie, comme adjectif, dans tous les sens du mot *égotisme ;* et, comme substantif, soit au sens **A,** soit au sens **C.**

« A une époque plus tardive, et peut-être chez l'homme seul, se manifestent les tendances égotistes *(self-feeling, Selbstgefühl, amor proprius)* qui expriment le moi, la personne comme ayant conscience d'elle-même, et se traduisent dans l'émotion de l'orgueil (ou son contraire) et leurs variétés. »

Sur **Égotisme.** — D'après Addison, le mot *Égotisme* viendrait de Port-Royal. « The gentlemen of Port Royal, who were more eminent fort their learning and for their humility than any other in France, banished the way of speaking in the first person out of all their works, as rising from vainglory and self-conceit. To show their particular aversion of it, they branded this form of writing with the name of *an egotism ;* a figure not to be found among the ancient rhetoricians[1]. » Addison, *The Spectator*, n° 562, 1714. Il prend lui-même le mot en un sens un peu plus large, non comme une simple forme de style, mais comme la tendance à parler de soi, de ses goûts, de son caractère ; et il en cite pour exemple Montaigne, que les Messieurs de Port-Royal avaient sans doute en vue quand ils parlaient des « égotismes ». Addison ne dit pas où le mot se trouve. Je l'ai cherché sans succès dans la *Grammaire* de Port-Royal, dans la *Logique* (où cependant Montaigne est vivement pris à partie sur le même point), et dans plusieurs des ouvrages de Nicole. **(A. L.)**

Chez quelques écrivains d'aujourd'hui, le mot a un sens nettement péjoratif : curiosité maladive, dilettantisme énervant, amoureuse et perverse culture de notre individualité totale. **(C. Hémon, L. Boisse.)**

1. « Les Messieurs de Port-Royal, plus éminents que personne d'autre en France par leur savoir et leur humilité, bannissaient entièrement de toutes leurs œuvres l'emploi de la première personne, qu'ils jugeaient être un effet de la vanité et de la trop haute opinion de soi-même. Pour montrer leur particulière aversion de ce défaut, ils stigmatisèrent cette manière d'écrire du nom d'*égotisme* figure de rhétorique qu'on ne trouve pas dans les traités des anciens. »

Ribot, *La psychologie des sentiments*, 2e partie, Introduction, II (1re éd., p. 195).

« **EIDÉTIQUE** », D. *Eidetisch* (adj.) ; *Eidetiker* (subst.).

A. Termes créés, en 1920, par E. R. Jaensch (de Marburg) pour désigner une disposition *(eidetische Anlage)* à voir à volonté des choses imaginaires, en particulier des souvenirs récents, de telle façon qu'ils se projettent au dehors, à la manière d'une image consécutive. Jaensch appelle ces images spéciales *Anschauungsbilder*, qu'on peut traduire par « images eidétiques ». Elles se rencontrent surtout chez les enfants de dix à quinze ans.

B. Husserl appelle *eidétique* ce qui concerne les εἴδη, les *essences* des choses, et non leur existence ou leur présence. La « réduction eidétique » est pour lui la substitution de cette considération des essences à celle de l'expérience au sens usuel. Il appelle *eidetische* ou *Wesen-Wissenschaften* les sciences qui ont pour objet de considérer les rapports entre des formes idéales, comme le font la logique ou la géométrie. Voir Gaston Berger, *Le* Cogito *dans la philosophie de Husserl*, not. p. 36-37 et 68.

REMARQUE

En l'absence d'un adjectif de même racine et de même sens qu'*image* (car *imaginé*, *imagé*, *imaginaire*, etc., ont tous des sens plus ou moins différents), quelques écrivains récents emploient pour cet usage *eidétique*. L'étymologie le permettrait ; mais c'est contraire, en raison du sens antérieur de ce mot, aux règles d'une bonne terminologie : voir le rapport d'Ed. Claparède au VIe Congrès international de Psychologie (Genève, 1909), résumé dans le *Nouveau Traité de Psychologie*, publié sous la direction de G. Dumas, tome I, p. 414.

« **EJECT** », E. *Eject ;* I. *Ejetto.*

Terme créé par Clifford, et adopté par Romanes, Morselli, Baldwin, pour désigner un objet de connaissance en tant qu'il est projeté hors du moi et conçu comme une réalité analogue à la nôtre, et possible à décrire en termes de conscience. L'*eject* est une essence immatérielle, et s'oppose en cela à l'*object* conçu comme matériel.

ÉLABORATION (de la connaissance), D. *Verarbeitung ;* E. *Elaboration ;* I. *Elaborazione.*

On appelle ainsi, par opposition à l'*Acquisition* et à la *Conservation* de la connaissance, l'ensemble des opérations par lesquelles nous transformons les données immédiates qui sont considérées comme formant la matière de cette connaissance. Elle comprend l'association des idées et l'imagination en tant que créatrices (élaboration spontanée) ; l'attention, la conception, le jugement et le raisonnement (élabora-

---

Sur **Éidétique.** — Le paragraphe concernant le sens **A** est dû à **Ed. Claparède.** Voir pour plus de détails P. Quercy, *Les eidétiques*, Journal de psychologie, novembre 1925.

Sur **Élaboration de la connaissance.**

Terme et classification évidemment artificiels, mais utiles. Il serait bon de réserver cette expression aux opérations réfléchies de la pensée (attention, formation des concepts, jugement, raisonnement). **(Th. Ruyssen.)**

On pourrait peut-être dire, pour justifier l'emploi de ce mot en psychologie, qu'il ne peut s'appliquer qu'à un travail conscient et réfléchi de l'esprit et que par conséquent il ne préjuge rien contre les modifications qu'ont pu déjà subir, par l'effet d'un travail inconscient, les données qui se présentent comme simples à l'élaboration proprement dite. **(J. Lachelier.)**

tion réfléchie). On y joint même quelquefois la mémoire, en tant qu'elle sélectionne et modifie les souvenirs.

CRITIQUE

Ces divisions sont usuelles et commodes pour l'enseignement (voir par exemple BOIRAC, *Cours de philosophie*, chap. IV ; il exclut des facultés d'élaboration, la mémoire et l'association des idées) ; mais elles peuvent faire illusion en tendant à présenter certains états psychiques comme des éléments simples et adéquatement connus. Il n'est pas douteux que les perceptions, chez un homme adulte et normal, contiennent une grande part d'interprétation et d'élaboration, et que la plupart des images et des souvenirs, malgré l'autorité avec laquelle ils se présentent à nous, sont altérés plus ou moins profondément par le travail inconscient de l'esprit. De même, le caractère de donnée primitive et toute faite que les Cartésiens accordaient à la raison, est devenu insoutenable : les principes rationnels, tels que nous les posons actuellement comme axiomes au point de départ de nos raisonnements, résultent, au moins en partie, d'opérations antérieures où sont intervenus le jugement, la mémoire, etc.

Il est donc nécessaire de n'employer ce terme qu'avec circonspection, et uniquement dans son sens affirmatif, c'est-à-dire en entendant bien qu'on ne préjuge jamais par là le caractère simple des faits de conscience qu'on laisse momentanément en dehors de cette rubrique.

Rad. int. : Ellaborad.

« Élan vital », voir *Vital**.

ÉLECTIF, D. *Wahl—*, *wählerisch ;* E. *Elective ;* I. *Elettivo.*

On appelle *Inclinations électives* celles qui ont pour objet non une classe d'êtres, mais un individu en particulier : amour* et amitié*.

Affinités électives, voir *affinité**.

Rad. int. : Elekt.

ÉLÉMENT, D. *Element ;* E. *Element ;* I. *Elemento.*

A. *Sens général :* une des parties plus simples dont est fait un composé. — *Spécialement :*

B. En LOGIQUE, on appelle *élément d'une classe* (ou *ensemble*) chaque individu qui appartient à cette classe.

Par extension, certains logisticiens appellent aussi *élément* (en abrégé, « Elm » ; PEANO) la classe qui ne contient qu'un seul individu. « Par exemple, puisque Napoléon Ier a eu un seul fils, on peut exprimer ce fait en écrivant : « [Fils de Napoléon Ier] ϵ Elm », ce qu'on peut lire : « Il n'y a eu qu'un « [fils de Napoléon Ier]. » PADOA, *La logique déductive*, p. 39. M. Peano emploie aussi pour *l'élément* la notation ι [X], X étant le nom propre d'un individu ; et réciproquement il représente par $\overline{\iota}$ [x] l'individu lui-même, x étant le nom de la classe dont il est le seul représentant : « Rome = $\overline{\iota}$ [capitale de l'Italie]. » C'est l'usage logique de l'article défini.

C. En ÉPISTÉMOLOGIE, on appelle *éléments de connaissance* les concepts et jugements. Les *éléments d'une science*

Sur **Électif.** — L'expression « inclinations électives » est mal faite : elle semble indiquer que ces inclinations sont *librement choisies*, alors qu'il n'en est peut-être pas de plus fatales. **(L. Boisse.)**

Ce mot veut dire seulement que certains individus, *objets* de ces inclinations, sont préférés dans l'ensemble des individus de même espèce. Le terme est primitivement chimique (BERGMANN, v. *Affinité**) ; la même racine se retrouve dans *sélection.* Il semble donc bien qu'elle n'importe aucune idée de liberté. **(A. L.)**

Sur **Élément.** — Le premier sens d'*Elementa* en latin paraît bien avoir été les *lettres de l'alphabet.* LUCRECE l'emploie en ce sens : II, 687, sqq. **(J. Lachelier.)**

sont les principes et les premières propositions d'une science, surtout d'une science déductive, comme la Géométrie.

D. En Chimie, on appelle *éléments* les corps simples dont les autres sont formés. Anciennement : « Les quatre éléments » (le feu, la terre, l'air et l'eau).

Chez DESCARTES, le « premier élément » est « la raclure qui a dû être séparée des autres parties de la matière lorsqu'elles se sont arrondies », et qui est divisée par le mouvement « en une infinité de petites parties qui se font de telle figure qu'elles remplissent toujours exactement tous les recoins ou petits intervalles qu'elles trouvent autour [des] corps ». Le « second élément » est le reste des morceaux primitifs, arrondis par le mouvement. Le « troisième élément » est constitué par des parties du premier qui se sont agglomérées, en prenant des formes irrégulières et variées, et de dimensions beaucoup plus grandes que les « petites boules » du second élément. *Principes de la Philosophie*, 3e partie, §§ 52 et 86 ; 4e partie, §§ 5 à 9. Il ne faut pas confondre le « premier élément » avec ce qu'il appelle « la matière subtile* ».

Rad. int. : Element *(Boirac)*.

ÉLÉMENTAIRE, D. *Elementar ;* E. *Elementary ;* I. *Elementare.*

A. Qui concerne les éléments, dans tous les sens.

B. Spécialement, en LOGIQUE, la *Théorie élémentaire* s'oppose à la *Méthodologie.* KANT suit cette division dans la *Critique de la Raison pure.*

C. *Esprit élémentaire* ou *Élémentaire ;* sorte d'âme inférieure se manifestant dans les actions de la matière inorganique suivant certains philosophes. (Alchimistes, PARACELSE, H. C. AGRIPPA, occultistes modernes). Ce mot désigne primitivement les esprits qui animent les quatre éléments (d'où leur nom) ; par extension les esprits qui animent le sel, le soufre, le mercure ; quelquefois aussi ceux des métaux.

Ne doit pas être confondu avec les « Elementals », résidus des formes humaines conservés après la mort dans le fluide astral universel, suivant certaines écoles spirites ou théosophiques (BLAVATSKY).

Rad. int. : Element.

ELENCHUS, du G. Ἔλεγχος (preuve, réfutation).

Sujet d'une argumentation ou d'une discussion. Le sophisme *Ignoratio elenchi* consiste à démontrer ou à réfuter autre chose que ce qui est en question. (*Logique* de Port-Royal, IIIe partie, ch. XIX.)

ÉLIMINATION, D. *Elimination ;* E. *Elimination ;* I. *Eliminazione.*

A. Procédé d'Algèbre qui consiste à transformer un système d'équations en un autre système équivalent, qui en est une conséquence, et d'où ont disparu une ou plusieurs inconnues du premier.

En Logique algorithmique, procédé analogue, relatif aux équations logiques. BOOLE faisait consister la déduction en général (et le syllogisme en particulier) dans l'*élimination des moyens termes.*

B. En méthodologie, procédé de

Sur **Élimination.** — Article complété sur les observations de **C. Webb** et de **C. Ranzoli** qui ajoute ceci : « L'élimination [dans l'induction] consiste à multiplier les observations et les expériences dans les circonstances les plus diverses, de façon à obtenir la séparation des antécédents qui sont causes et de ceux qui ne le sont pas, des circonstances essentielles et des circonstances accessoires. Elle a son fondement dans l'axiome de causalité qui dit, sous sa forme positive : Est cause tout ce qui ne peut être éliminé sans élimination totale ou partielle de l'effet ; sous sa forme négative : N'est pas cause ce qui peut être éliminé sans que l'effet varie ou disparaisse. »

recherche qui consiste à aboutir à la vérité par la négation de toutes les hypothèses que le raisonnement ou l'expérience ne permettent pas d'admettre. Par exemple, la *Tabula exclusionis sive rejectionis* de BACON (*Nov. Org.*, II, 18). — Voir MILL, *Logique*, III, 8, § 3. — TAINE, *Intelligence*, II, 320.

C. Dans le processus de la sélection naturelle, disparition des êtres non adaptés ou moins adaptés à leurs conditions d'existence.

Rad. int. : Eliminad.

ÉMANATION, D. *Emanation ;* E. *Emanation ;* I. *Emanazione.*

Processus consistant en ce que, suivant certaines doctrines, les êtres multiples qui forment le monde découlent *(emanant)* de l'être un qui en est le principe sans qu'il y ait de discontinuité dans ce développement. *Émanation* s'oppose à *création**. « Effluxus rei naturalis a causa procreante sine transmutatione. » MIGREL, dans *Eucken*, 197. Ce terme implique la réalité du devenir et de la production successive des êtres dans le temps ; il ne convient donc qu'à certaines formes de panthéisme. On l'applique notamment au brahmanisme, au néoplatonisme, à la cabbale, à la philosophie d'Eckhart et de Jacob Boehme ; mais il serait impropre en parlant du spinozisme.

Il a été pris quelquefois dans le sens plus large de toute production divine : « Emanatio in divinis duplex est, una... generatio, altera per modum voluntatis. » Nicolas DE CUSA, dans *Eucken*, 197. De même chez LEIBNIZ, *Discours de métaphysique*, XIV (Gerh. IV, 439) : « Dieu les produit continuellement par une sorte d'émanation, comme nous produisons nos pensées. » Mais cet usage ne semble pas avoir laissé de traces.

Rad. int. : Emanaci.

ÉMANATIONNISME ou **Émanatisme,** D. *Emanationslehre, Emanatismus ;* E. *Emanatism ;* I. *Emanatismo.*

Doctrine de l'émanation*.

« ÉMERGER, Émergence, un émergent », E. *To emerge ; emergence, an emergent.*

Termes employés depuis quelques années en français, à l'exemple des biologistes et des philosophes anglais et américains, pour caractériser le fait qu'une chose sort d'une autre, sans que celle-ci la produise à la manière dont une cause produit nécessairement un effet, et suffise à en faire comprendre l'apparition.

CRITIQUE

Voir *Observations* ci-dessous.

ÉMINENT, D. *Überragend* et mieux *Hervorragend ;* E. *Eminent ;* I. *Eminente.*

A. Au sens étymologique et usuel, supérieur et distingué par cette supériorité. « Eminenter est supra omnem

Sur **Émergence.** — Selon une indication donnée par C. Loyd Morgan à S. Alexander, cette acception du mot se rencontre déjà incidemment dans LEWES, *Problems of Life and Mind*, tome II, p. 412 (1874). — S. ALEXANDER, qui a le plus contribué à répandre cette expression, renvoie au dernier chapitre de Lloyd MORGAN, *Instinct and Experience* et à l'article de celui-ci : « Mind and body in their relation to each other and to external things », *Scientia*, 1915. Lui-même la définit ainsi : « The emergence of a new quality from any level of existence means that, at that level, there comes into being a certain constellation or collocation of the motions belonging to that level, and possessing the quality appropriate to it ; and this collocation possesses a new quality distinctive of the higher complex. The quality and the constellation to which it belongs are at once new, and expressible without residue in terms of the process proper to the level from which they emerge : just as mind is a new quality distinct from life, with its

mensuram, super omnes gradus... ; Eminentia per metaphoram est excellentia. » GOCLENIUS, V°, 146[b], 147[a].

B. *Spécialement.* S'oppose à *formel.* « Oppositum ejus : certo modo et mensura, item formaliter... [Bonitas, Sapientia] sunt in Deo ut illarum causa ac principio eminenter vel formaliter ; multa, quæ rebus physicis tribuuntur, eminenter ac nobilissimo modo, perfectissime : Deus movet se non hoc nostro modo, sed alio nobis incomperto. » GOCLENIUS, V°, 146 B, 147 A.

Chez DESCARTES, qui suit en cela l'usage des scolastiques, *éminent* s'oppose à la fois à *formel* et à *objectif.* Une « entité » peut exister de trois façons : *objectivement* dans l'idée que nous en avons ; *formellement* dans l'être que représente cette idée ; *éminemment* dans le principe d'où cet être tire sa réalité. « Une pierre maintenant de peut pas commencer d'être... si elle n'est produite par une chose qui possède en soi formellement ou *éminemment* tout ce qui entre dans la composition de la pierre, c'est-à-dire qui contienne en soi les mêmes choses, ou d'*autres plus excellentes*, qui sont dans la pierre... » *Troisième méditation*, § 17. — « Si la réalité objective de quelqu'une de mes idées est telle que je connaisse clairement qu'elle n'est point en moi ni formellement, ni éminemment... il suit de là nécessairement que je ne suis pas seul dans le monde, mais qu'il y a encore quelque autre chose qui existe et qui est la cause de cette idée. » *Ibid.*, § 18.

C. On appelle *domaine éminent* (Lat. scol. *dominium eminens*) le droit de propriété générale et supérieure qu'aurait en principe l'État (ou le souverain) sur tous les biens particuliers des citoyens (ou sujets). — L'existence de ce droit est d'ailleurs niée par la plupart des législations modernes, qui n'accordent en général à l'État que le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique légalement constatée, et moyennant une juste et préalable indemnité (*Déclaration des droits de l'homme de 1789*, art. 17. — *Code civil*, art. 545).

D. LOG. *Compréhension éminente*,

---

own peculiar methods of behaviour... not *merely* vital, but *also* vital[1]. » *Time, Space and Deity*, pages 14 et 45-46.

Alexander, qui voit dans la Divinité le prochain émergent appelé à se produire sur le niveau psychologique le plus élevé des êtres conscients, n'admet pas que ce Dieu soit intervenu comme créateur de l'Espace-Temps primitif, ni des émergents qui s'y sont ajoutés. *Émergence*, même chez lui, reste donc simplement le nom d'un phénomène admis par induction, mais n'en constitue pas plus une explication que le mot « la vie » n'explique la nutrition et la reproduction. Il est donc important de ne pas voir dans cette dénomination une hypothèse explicative ni même une promesse d'intelligibilité. **(A. L.)**

Sur **Éminent.** — « Per eminentiam esse dicitur ens quod proprie loquendo non est, ubi tamen quid habet in se quod vicem ejus supplet quod proprie eidem tribui repugnat. » Chr. WOLFF, *Ontologia*, 845. Les scholastiques, dit-il, ajoutent qu'il faut en outre que l'être auquel on attribue cette qualité *per eminentiam* ait le pouvoir de produire hors de lui-même ce qu'il possède éminemment ; mais cette condition, selon lui, n'est pas toujours impliquée par l'emploi de ce terme.

1. « L'*émergence* d'une nouvelle qualité à un certain niveau de l'existence signifie qu'à ce niveau vient à l'être une certaine constellation » (au sens allemand : ensemble de positions et de mouvements) « ou collocation de mouvements appartenant à ce niveau et possédant la qualité qui lui est propre ; et cette collocation possède une nouvelle qualité caractéristique d'un complexus supérieur. Cette qualité et la constellation à laquelle elle appartient sont à la fois quelque chose de nouveau et d'exprimable intégralement en termes des processus propres au niveau dont elles émergent : c'est précisément ainsi que l'esprit est une nouvelle qualité distincte de la vie, avec ses méthodes propres et particulières de comportement... non pas *purement* vital, mais *aussi* vital. »

celle qui consiste en un groupe de caractères appartenant au concept d'une manière telle qu'il doit nécessairement posséder l'un d'eux : par exemple, pour un nombre entier, le caractère d'être pair ou impair ; pour une proposition, d'être soit indivise*, soit particulière*, soit universelle*. Voir *Compréhension**.

CRITIQUE

Les sens **B** et **C** sont en réalité très voisins, sinon même identiques ; car, dans l'un et l'autre cas, on dit qu'une chose existe éminemment dans une autre, quand elle n'y est pas effectivement, mais que celle-ci possède quelque puissance ou propriété par laquelle la première peut être engendrée. Wolff, *Ontologia*, § 845, a voulu supprimer ce dernier caractère et réduire l'existence éminente à la présence d'un caractère *tenant lieu* de celui dont il s'agit. Mais ce n'est pas assez dire : *éminent* diffère de *virtuel* en ce que le virtuel a besoin pour s'actualiser d'autre chose que ce en quoi il est virtuel ; tandis que l'éminent n'en a pas besoin. Le virtuel contient donc, au point de vue de l'existence, quelque chose de moins que le réel ; tandis que l'éminent contient quelque chose de plus.

On a le droit de soutenir que le concept d'*existence éminente* ne correspond à rien de réel, non celui de changer le sens traditionnel de ce terme en retranchant de sa compréhension le pouvoir de produire ce dont il s'agit.

Rad. int. : Eminent *(Boirac)*.

ÉMOTION, D. *Affekt*, *Gemüthsbewegung ;* E. *Emotion*, plus large qu'en français ; I. *Emozione*.

A. « J'entends par émotion un choc brusque, souvent violent, intense, avec augmentation ou arrêt des mouvements : la peur, la colère, le coup de foudre en amour, etc. En cela je me

---

Sur **Émotion.** — Ce terme est entendu dans les sens les plus divers :

Émotion signifie étymologiquement quelque chose de plus que le mouvement : c'est le mouvement qui fait sortir quelque chose de sa place, ou tout au moins de l'état où elle était auparavant : *Emoti procumbunt cardine postes*. Il n'y a, ce me semble, émotion que là où il y a choc, secousse. On devrait, par suite, appeler émotion l'action exercée sur la volonté (au sens large) par une représentation ou une affection simple, action qui provoque ensuite la réaction de la volonté. Par exemple, il y a : 1° représentation d'un danger, d'une attaque ; 2° choc produit par cette représentation sur la volonté, crainte, colère ; 3° réaction de la volonté, tendance à fuir ou à lutter. L'émotion serait, pour moi, le phénomène, le moment n° 2. — Mais on confond toujours ce moment, soit avec le premier, soit avec le troisième. Les mots même de crainte et de colère impliquent la tendance à fuir ou à lutter. J'assimilerais le premier moment à l'état d'un corps élastique qui entre en contact avec un autre ; le second serait celui où il se déforme sous la pression ; le troisième celui où il reprend sa forme et repousse l'autre, ou recule devant lui. **(J. Lachelier.)**

Voir, dans le même ordre d'idées, la classification proposée par **F. Rauh** dans la *Psychologie des sentiments*. Il y distingue affections et tendances comme il a été fait ci-dessus ; mais parmi les affections il reconnaît deux classes : les états indifférents, caractérisés par leur nature égale et chronique ; les états aigus, auxquels il applique le nom d'émotions. Cette dernière classe comprend ainsi le plaisir et la douleur toutes les fois qu'ils possèdent ce caractère d'acuité.

P. Malapert propose au contraire d'effacer la distinction faite entre l'affection simple et l'émotion par ce caractère que l'émotion est plus momentanée. D'autre part, dit-il, « il y aurait lieu de tenir compte de la distinction entre les *émotions-chocs* et les *émotions-sentiments*. Aussi bien dans l'espérance, l'abattement, la

conforme à l'étymologie du mot *émotion*, qui signifie surtout *mouvement* (*motus*, *Gemüthsbewegung*, etc.). » RIBOT, *Logique des sentiments*, p. 67.

B. Tous les phénomènes précédents, et en outre les états chroniques qui se manifestent par un renouvellement continuel de petites émotions au sens **A.** (On dit aussi, en ce sens, état d'*émotivité*.)

C. Plus généralement encore, et par imitation de l'anglais qui étend ce terme à tous les phénomènes affectifs* (cf. Al. BAIN, *The emotions and the will*), on a aussi appliqué le mot émotion aux états plus élémentaires et plus généraux, tels que le plaisir et la douleur. « Nous appellerons émotions les sensations considérées au point de vue affectif, c'est-à-dire comme plaisir et douleurs, et nous réserverons le nom de sensations pour les phénomènes de représentation. » Paul JANET, *Traité de philosophie*, 4e édition, p. 42.

Voir sur les différentes définitions des émotions, LANGE, *Les Émotions*, « Remarques préliminaires » et « Addenda ». (Trad. DUMAS, p. 24-25, et 143 sqq.) — Lui-même distingue surtout l'émotion de la passion par la plus grande complexité de cette dernière.

CRITIQUE

Nous proposons d'adopter le sens **B**, conformément à la classification proposée à l'article *Affection** :

Sentiments	affections	plaisirs et douleurs.
		émotions.
	tendances affectives	inclinations.
		passions.

L'émotion ainsi entendue diffère des affections simples :

1° En ce qu'elle est un état plus complexe, différencié par les nuances de perceptions, de représentations et

---

tristesse, la joie, ne se montrent pas les éléments caractéristiques de l'émotion au sens **A.** »

— Ne pourrait-on pas définir l'émotion par une formule comme celle-ci : « C'est l'élément de plaisir ou de douleur qui se dégage ou *peut* se dégager — soit des phénomènes de sensation et de sentiment, tous deux *réceptifs*, parce que, comme ils marquent une action du dehors sur le dedans, ils ont leur origine hors de nous ; — soit des phénomènes de l'inclination à ses degrés divers (tendance, penchant, passion), tous *spontanés* parce que, comme ils résultent d'une réaction du dedans sur le dehors, ils ont leur origine en nous et dans notre activité propre. » C'est donc l'émotion qui ferait l'unité des phénomènes sensibles. **(F. Evellin.)**

— Nous entendons par *émotions*, dans le texte visé ci-dessus, tous les phénomènes affectifs statiques (c'est-à-dire qui ne sont pas des tendances vers un but, qui sont des états et non des actions, ou des directions de l'action), en excluant toutefois du mot, pris au sens le plus strict, les phénomènes de plaisir et de douleur, quand ils sont bien localisés dans une région déterminée du corps, ou dans une partie déterminée de l'esprit, sans provoquer une attitude ou une réaction d'ensemble de tout l'être. (Cf. BAIN, Théorie de la « diffusion » des émotions ; théorie qui est moins détruite que *retournée* par l'hypothèse de W. JAMES et de LANGE.) L'émotion nous paraît donc être à l'affection élémentaire dans le même rapport que la passion à l'inclination : toutes deux sont caractérisées avant tout par leur nature générale et envahissante. Nous n'avons pas d'objection radicale à la distinction de l'émotion-choc et de l'émotion-sentiment ; pratiquement, elles se distinguent bien. On peut cependant remarquer que l'émotion durable n'est émotion qu'en tant qu'elle se manifeste à chaque instant par de petits troubles, de petites émotions-chocs qui ébranlent légèrement, mais dans sa totalité, l'ensemble de notre état de conscience. Il est donc utile de mentionner ces deux formes extrêmes du phénomènes, sans les opposer autrement qu'en degré. **(A. L.)**

de tendances qui caractérisent la surprise, l'espérance, l'abattement, etc.

2° En ce qu'elle est plus momentanée.

3° En ce qu'elle réalise une unité dans la vie de l'esprit, tous les états de conscience actuels étant pénétrés par l'émotion dominante.

Rad. int. : Emoc.

EMPIRIQUE, G. 'Εμπειρικός ; D. *Empirisch ;* E. *Empirical ;* I. *Empirico.* Sur l'étymologie, voir aux *observations.*

Ce mot s'emploie presque toujours comme antithèse d'un autre terme ; il y a lieu de distinguer trois couples d'opposition qu'il sert à exprimer.

A. Opposé à *systématique.* Ce qui est un résultat immédiat de l'expérience, et ne se déduit d'aucune autre loi ou propriété connue : « Un procédé empirique, une médication empirique. » — Se dit également des personnes, en tant que leurs connaissances et leurs règles d'action sont *empiriques* au sens qui vient d'être défini : « Un empirique. » Ce sens paraît même être le plus ancien.

B. Opposé à *rationnel.* Ce qui exige le concours actuel de l'expérience, comme la physique, par opposition à ce qui ne l'exige pas, comme les mathématiques. Cette opposition s'applique à l'état présent des sciences, à leur méthodologie, non à leur nature ni à leur origine.

C. Opposé à *pur* (sens surtout kantien). Ce qui, dans l'expérience totale, ne vient pas des formes ou des lois de l'esprit lui-même, mais lui est imposé du dehors : l'intuition d'un triangle géométrique est sensible, mais *pure ;* celle d'un carton blanc triangulaire est sensible et *empirique.*

CRITIQUE

Nous proposons de conserver à ce mot le sens **A ;** de dire, au sens **B,** *expérientiel* et *rationnel ;* au sens **C,** *a priori* et *a posteriori.* Voir *A priori**, Critique.

Rad. int. : **A.** Empirik.

Sur **Empirique.** — Rédaction nouvelle, substituée à l'ancienne conformément aux notes de **Lachelier, Egger, Ruyssen, Hémon, Iwanowsky,** et aux observations de **Rauh, Brunschvicg, Pécaut.** Cette rédaction nouvelle, y compris les propositions qui la terminent, a été lue et approuvée à la séance du 8 juin 1905.

— *Étymologie.* Il y a eu aux IIe et IIIe siècles de l'ère chrétienne une école de médecins qui se sont appelés ἐμπειρικοί, par opposition à d'autres, appelés λογικοί ; c'est probablement là le premier emploi technique de ce mot, et c'est de là que Sextus Empiricus a tiré son nom. Voyez Sextus, *Hypotyposes pyrrhoniennes*, I, ch. 34 ; et *Adversus Logicos*, II, § 191, 327. — Leibniz rappelle et généralise ce sens en plusieurs passages : *Monadologie*, 28 ; *Nouveaux Essais*, préface (Gerhardt, t. V, p. 44) et *Discours de la conformité*, etc., en tête de la *Théodicée*, § 65. **(J. Lachelier.)**

— *Équivalents.* En allemand, on distingue, depuis Kant, *Empiriker* (avant la science ou hors de la science) et *Empirist* (à l'intérieur de la science). **(R. Eucken.)**

John Stuart Mill applique spécialement le mot *Empirical* à la méthode qui procède « en essayant diverses combinaisons de causes opérées artificiellement ou rencontrées dans la nature, et en tenant compte de ce qui se produit... Il en faut exclure tout ce qui appartiendrait de quelque manière à la déduction. » *Logique*, trad. Peisse, 5e éd., I, 505 sqq. **(C. Hémon.)**

— *Critique.* Il conviendrait de restreindre *expérimental* à n'être que l'adjectif d'*experimentum*, *expérimentation.* Sans cela on s'expose à des équivoques sans nombre, justifiées d'ailleurs par l'usage d'*expérimental* au XVIIe et au XVIIIe siècles. Il est regrettable que M. Ribot ait intitulé son ouvrage bien connu : « Psychologie

EMPIRISME, D. *Empirismus ;* E. *Empiricism ;* I. *Empirismo.*

Empirisme est le nom générique de toutes les doctrines philosophiques qui nient l'existence d'axiomes* en tant que principes de connaissance logiquement distincts de l'expérience.

A. Au point de vue psychologique, l'empirisme s'oppose au rationalisme innéiste, qui admet l'existence, chez l'individu, de principes de connaissance évidents. P. ex. Locke contre Descartes.

B. Au point de vue gnoséologique, l'empirisme est la doctrine qui, reconnaissant ou non l'existence de principes innés chez l'individu, n'admet pas que l'esprit ait des lois propres, différant de celles des choses connues, et par suite ne fait reposer la connaissance du vrai que sur l'expérience seule, en dehors de laquelle elle n'admet que des définitions ou des hypothèses arbitraires. P. ex. Spencer contre Kant.

C. (*Sens spécial*, relatif au problème de la perception visuelle.) On appelle *empiristes* les psychologues qui considèrent les perceptions de forme et de distance comme acquises par le sens de la vue ; *nativistes*, ceux qui les considèrent comme innées.

CRITIQUE

L'innéité des principes dans l'individu étant un point accordé (sous les réserves déjà faites par Leibniz) en vertu de l'hérédité et de l'adaptation, il conviendrait de réserver ce mot au sens **B.**

Rad. int. : Empirism ; Empirik *(Boirac).*

EMPIRISTE, D. *Empirist ;* E. *Empiricist ;* I. *Empirista.*

Ne se dit que des personnes, ou des systèmes : celui qui admet l'empirisme. Voir *Empirique**, texte et observations.

---

anglaise : école *expérimentale.* » Il serait temps d'avoir deux mots pour la psychologie d'observation et celle de laboratoire. **(V. Egger.)**

On dira, en se sens, d'après les propositions ci-dessus, *Psychologie expérientielle* et *Psychologie expérimentale*, sans préjudice de la Psychologie *rationnelle*, de la Psychologie proprement *empirique* (au sens **A**) et de la Psychologie *empiriste* (c'est-à-dire qui n'admet point de source primitive de la connaissance autre que l'expérience, qui pense que tout jugement est *a posteriori*). **(A. L.)**

Sur **Empirisme.** — *Empirisme* représente très bien l'habitude ou la manière de procéder d'un esprit qui se contente de l'expérience. La philosophie qui n'admet rien en dehors de l'expérience devrait s'appeler *empiricisme.* **(J. Lachelier.)**

L'empirisme étant peut-être plus une *méthode* qu'une doctrine, on pourrait aussi le définir au point de vue moral : on y verrait alors l'illustration la plus parfaite de la tendance à reconstituer la vie psychologique ou morale tout entière au moyen de quelques éléments simples ou crus tels : sensation, plaisir, intérêt, et de faire sortir le *plus* du *moins*, ou, comme aimait à le dire Ravaisson, le *supérieur* de l'*inférieur.* **(L. Boisse.)**

L'emploi du mot « empiriste » au sens **C** est courant, mais me paraît à déconseiller. Il me semble qu'il faut distinguer, sur le problème de la perception de l'espace : des théories rationalistes (ex. celle de Kant), et des théories empiristes, en entendant, par là, toutes celles qui font dériver la perception de l'espace, des sensations ; ces dernières théories peuvent être soit génétiques, si les sensations sont considérées comme primitivement inextensives et ne pouvant donner la perception de l'espace qu'en se combinant (école anglaise ou école allemande), soit nativistes, si les sensations sont considérées comme primitivement extensives. Un nativiste, comme James, n'est pas moins empiriste (au sens **A**) que Spencer. **(R. Daude.)**

ENDOPHASIE, D. *Endophasie ;* E. *Endophasy ;* I. *Endofasia.*

Succession des images verbales qui accompagnent l'exercice spontané de la pensée. Ces images peuvent être auditives, motrices d'articulation, visuelles, motrices graphiques. On a proposé d'appeler *formule endophasique* d'un individu le type particulier que présente son endophasie. Voir Egger, *La parole intérieure ;* Saint-Paul, *Le langage intérieur et les paraphasies (La fonction endophasique).*

Rad. int. : Endofasi.

ÉNERGÉTIQUE, D. *Energetik ;* E. *Energetics ;* I. *Energismo,* Ranzoli.

A. Système de mécanique éliminant des principes la notion de force et la remplaçant par celle d'énergie. « Les difficultés soulevées par la mécanique classique ont conduit certains esprits à lui préférer un système nouveau qu'ils appellent *énergétique.* Le système énergétique a pris naissance à la suite de la découverte du principe de la conservation de l'énergie. C'est Helmholtz qui lui a donné sa forme définitive. » Poincaré, *La science et l'hypothèse,* chap. viii, p. 148. (Suit la définition des deux quantités et l'énoncé des deux principes sur lesquels se fonde cette théorie.)

B. Système de cosmologie qui considère l'énergie et non plus la matière comme la substance du monde physique ; soutenu en particulier par Ostwald. On dit aussi *énergétisme.*

Rad. int. : Energetik.

1. ÉNERGIE, G. Ἐνέργεια, acte, force, efficacité ; D. *Energie ;* E. *Energy ;* I. *Energia.*

Sens psychologique :

A. Capacité de faire effort*, caractère*, **D.**

B. Volonté d'employer toute sa force.

Sens physique :

C. Capacité de produire du travail mécanique, appartenant à un corps ou à un système de corps :

En Mécanique, cette puissance ne peut exister que sous deux formes : l'*énergie cinétique* ou *actuelle,* qui est la moitié de la somme des forces vives $\left(\Sigma \frac{1}{2} mv^2\right)$ du système, et qui ne dépend, pour chaque moment, que des vitesses des différentes parties du système ; et l'*énergie potentielle,* ou le *potentiel,* qui est la « fonction des forces » changée de signe, et qui ne dépend, pour chaque moment, que des positions occupées par ces parties. Leur somme est l'*énergie totale* du système considéré.

2° En Physique, on admet, outre ces deux espèces d'énergie mécanique, diverses formes de l'énergie (calorique, électrique, magnétique, etc.), définies par leur équivalence, c'est-à-dire par la possibilité de transformer une quantité déterminée de l'une d'elles en une quantité déterminée d'une autre (surtout d'énergie mécanique).

— *Principe de la conservation de l'Énergie.*

Principe de physique générale d'après lequel un système qui ne se modifie que par les mouvements de ses parties et par les actions qu'elles exercent les unes sur les autres conserve une quantité d'*énergie** constante (cette quantité étant définie comme la somme des énergies mécaniques et physiques énumérées plus haut). Ce principe n'est vrai que sous réserve des transformations possibles de l'énergie en masse ou inversement.

On a dit d'abord en ce sens « conservation de la force » (*Erhaltung der Kraft,* Helmholtz) ; ou *persistance de la force* (voir H. Spencer, *Premiers principes,* chap. vi, où il donne des arguments contre l'emploi des mots

Sur **Endophasie.** — Terme omis en première rédaction ; l'article ci-dessus est de M. **Malapert.**

conservation et *énergie* dans cette expression). Mais ces manières de parler sont impropres, étant donné l'usage qui est fait par ailleurs du terme *Force** ; et, du reste, elles sont aujourd'hui presque complètement abandonnées.

— *Dégradation de l'Énergie.* — Voir *Dégradation**.

Rad. int. : Energi.

2. ÉNERGIE SPÉCIFIQUE des sens, D. *Specifische Sinnesenergie ;* E. *Specific energy ;* I. *Energia specifica.*

Expression employée par la plupart des psychologues contemporains pour désigner cette thèse de Johann Müller : « La sensation est la transmission à la conscience, non d'une qualité ou d'un état de corps extérieurs, mais d'une qualité ou d'un état de nos nerfs, état auquel donne lieu une cause extérieure. » *Manuel de physiologie*, trad. Jourdan et Littré, I, 711. — J. Müller, sous l'influence de la doctrine de Kant, relative aux formes *a priori* de la sensation, avait lui-même appelé « eingeborene Energie[1] » cette propriété qu'ont les organes des sens de provoquer dans la conscience une certaine espèce déterminée de sensations, toujours de même nature (p. ex. des couleurs), alors même que l'excitant qui les met en action varie (lumière, pression, électricité, etc.) (*Zur vergleichenden Physiologie des Gesichtsinnes*, 1826). — Cf. Eisler, V°, sur les précurseurs de cette théorie et sur les objections qui y sont opposées, notamment celles de Wundt.

Il est douteux si cette propriété dépend essentiellement des organes périphériques, ou des centres. Il convient donc d'éviter l'expression souvent usitée : *énergie spécifique des nerfs*, qui est impropre.

Rad. int. : Specifik energi.

1. « Energie innée ».

« Engagé, engagement » (E. *Commitment*) termes du langage courant, devenus très usuels en philosophie depuis quelques années, au sens où l'on dit d'un homme qu'il est engagé dans une affaire, dans une entreprise, dans un parti.

Une « pensée engagée » est d'une part celle qui prend au sérieux les conséquences morales et sociales qu'elle implique, de l'autre celle qui reconnaît l'obligation d'être fidèle à un projet* (le plus souvent collectif) dont elle a précédemment adopté le principe. On peut à cet égard rapprocher l'idée d'engagement de celle de *loyalisme**.

Mais cette expression s'applique aussi au caractère qu'a la réflexion philosophique de naître toujours au milieu d'une situation donnée, qui en détermine certaines conditions. Cf. Pascal, *Pensées*, n° 233 (Ed. Brunschvicg).

Le premier aspect de l'engagement est donc surtout prospectif, normatif ; le second, rétrospectif et factuel.

Sur **Énergie.** — Ce terme a été créé par Thomas Young selon Rankine, à qui il avait été attribué. (C. R. *of the Philosophical Society of Glasgow*, 23 janvier 1867. — Voir Tait, *Esquisse historique...*, trad. Moigno, p. 73.)

Sur la généralisation du sens de ce terme, voir Ostwald, *Die Energie*, 1908 ; trad. fr. Philippi, 1910.

Sur **Engagement.** — Ce mot a été pris surtout au sens spécial indiqué ci-dessus dans le groupe de la revue *Esprit*, fondée en 1932. — Voir Emmanuel Mounier, *Révolution personnaliste et communautaire* (1935), notamment p. 33, 70, 73, et 90-91, où l' « *engagement* » est rapproché de la « fidélité ». « La parole séparée de l'engagement glisse à l'éloquence ; et le pharisaïsme est, fût-ce imperceptiblement, au cœur de toute éloquence morale ». *Ibid.*, 255. Mais il est devenu très usuel dans la littérature philosophique contemporaine.

CRITIQUE

L' « engagement » peut ainsi s'opposer, dans l'un et l'autre cas, soit à la volonté de vivre intellectuellement dans une tour d'ivoire ; — soit à la « disponibilité »* louée par André Gide ; — soit à la prétention de commencer la philosophie sans présupposition. Il y a lieu, surtout en raison de la grande vogue de ce terme, d'examiner de près, chaque fois qu'il apparaît, ce que vise l'auteur qui l'emploie.

« ENGRAMME », terme créé par R. Semon, *Die Mneme** (1904) pour désigner la modification du système nerveux correspondant à la fixation d'un souvenir. L'évocation de celui-ci, dans la même terminologie, est appelée *ecphorie.* — Ces termes ne sont pas entrés en français dans l'usage courant.

ÉNONCÉ ou **Énonciation,** L. *Enuntiatio*, *Dictum ;* D. *Aussage ;* E. *Enunciation ;* I. *Enunciazione.*

Terme générique comprenant toutes les propositions* ou expressions analogues : les lexis*, les hypothèses* en tant que proposées et non affirmées, les formules algébriques, les définitions* en tant que constructives, les pseudo-propositions dépourvues de sens (p. ex. : « Humply Dumpty est un Abracadabra »).

CRITIQUE

L'usage ordinaire de ce mot en exclut les propositions impératives, et quelquefois même les propositions appréciatives. Mais il serait utile de le généraliser de manière à les y faire entrer aussi.

Rad. int. : Enunc.

EN SOI, D. *An sich ;* E. *In itself ;* I. *In se.*

Cette expression s'oppose d'ordinaire à l'expression *pour nous ;* elle désigne ce qu'est une chose dans sa nature propre et véritable, c'est-à-dire :

A. Indépendamment des erreurs, des illusions, des applications individuelles, et conformément à sa définition ou à l'idée commune qu'en ont les hommes. « Le raisonnement s'appuie sur les principes absolus de la raison ; il est donc *en soi* parfaitement légitime, et nos fréquentes erreurs ne viennent pas du procédé, etc. » Franck, V° *Erreur*, 464 B.

Sur **En soi.** — Toute cette question est, même au point de vue historique, hérissée de difficultés. Il semble bien que Kant, particulièrement dans la discussion des antinomies, soit préoccupé moins d'opposer des substances, au sens vulgaire du mot, à des phénomènes, que d'opposer des choses données en elles-mêmes (quelles qu'elles soient) à des représentations individuelles et actuelles. Il est vrai que sa pensée est, je crois bien, au fond, que des phénomènes *ne peuvent être* que la représentation actuelle d'une sensibilité individuelle, de sorte qu'il n'y a pas de milieu pour lui entre ces représentations et l'extra-sensible absolu. — Mill ne voit pas que la vraie question n'est pas entre l'état présent et un autre état possible de notre sensibilité, mais entre la connaissance sensible en général et l'évanouissement de toute sensibilité, qui fera évanouir du même coup tout ce que nous appelons phénomènes ou objets quelconques. — Kant a transformé toute cette question, qui était mal posée par les cartésiens. Il a, le premier, placé le principe de l'illusion, non dans l'exercice de la vue ou de tel autre sens, mais dans l'intuition de l'espace et du temps eux-mêmes, qui étaient pour les cartésiens des objets de l'entendement, et dont il a fait au contraire des « formes de la sensibilité », entendant par là les formes que revêtent nécessairement mes représentations *actuelles*, et qui ne sont elles-mêmes rien en dehors de *mes* et de *ces* représentations, supprimant ainsi tout milieu entre *mon monde* et point de monde du tout. **(J. Lachelier.)**

B. Indépendamment de l'apparence* (même universelle chez les hommes) et conformément à la réalité ; ce qui admet encore plusieurs sens, à savoir :

1° Indépendamment de la connaissance sensible, et conformément à l'entendement pur ; absolument, et non pas relativement : « Tâchons donc de ne point suivre les impressions de nos sens dans le jugement que nous portons de la grandeur. Car rien n'est grand ni petit *en soi.* » MALEBRANCHE, *Recherche de la vérité*, I, chap. VI : « Des erreurs de la vue à l'égard de l'étendue *en soi.* »

2° Indépendamment de la connaissance humaine, telle qu'elle est constituée par les sensations et la raison, mais non indépendamment de toute connaissance en général : « Der Begriff eines Noumenon, d. i. eines Dinges welches gar nicht als Gegenstand der Sinne, sondern als ein Ding *an Sich selbst* gedacht werden soll, ist nicht widersprechend : denn man kann von der Sinnlichkeit nicht behaupten, dass sie die einzig mögliche Art der Anschauung sei... Am Ende aber ist doch die Möglichkeit solcher *Noumenorum* gar nicht einzusehen und der Umfang ausser der Sphäre der Erscheinungen ist (für uns) leer, d. i. wir haben einen Verstand, der sich problematisch weiter erstreckt als jene, aber keine Anschauung... wodurch uns ausser dem Felde der Sinnlichkeit Gegenstände gegeben werden können[1]. » KANT, *Critique de la Raison pure.* De la distinction de tous les objets en phénomènes et en noumènes, A. 254-255 ; B. 310.

3° Indépendamment de toute connaissance. « In some future state of existence it is conceivable that we may know more, and more may be known by intelligences superior to us... But all this additional knowledge would be, like that which we now possess, merely phenomenal. We should not any more than at present know things as they are *in themselves*, but merely an increased number of relations between them and us[1]. » J. St. MILL, *Examination of Sir W. Hamilton's philosophy*, ch. II, § 10.

CRITIQUE

Le sens **A** et le sens **B, 1°** ont une étroite relation. En effet, la raison ou l'entendement pur (particulièrement chez les cartésiens) est ce qu'il y a de commun entre les hommes, tandis que le sensible est ce qui varie d'un homme à l'autre, et chez le même homme, d'un moment à l'autre.

Le sens **B, 3°** paraît être le plus usuel chez les écrivains contemporains. On pourrait même soutenir que les sens 1° et 2° se ramènent à des cas particuliers de celui-là : Une chose étant ce qu'elle est en elle-même, indépendamment de son rapport à toute autre chose, et par conséquent à toute connaissance, il arrive néanmoins que, par une sorte d'harmonie, la nature de cette chose est fidèlement reproduite par l'entendement, ou pourrait être reproduite par quelque autre faculté qui nous fait accidentellement défaut. Cette possibilité de connaissance n'ajoute ou ne retranche rien à ce qu'est cette nature *en soi.* — Mais, d'autre part, il est obscur et peut-être même contradictoire de penser quelque chose comme indépendant de la pensée en général. Peut-être même ce dernier sens ne s'est-il établi que par un passage à la

1. « Le concept d'un noumène (c'est-à-dire d'une chose qui ne serait point du tout objet des sens, mais qui doit être pensée comme une chose *en soi-même*) n'est pas contradictoire : car on ne peut prétendre que la faculté d'éprouver des sensations soit le seul mode possible d'intuition... Mais en définitive nous n'avons absolument aucun moyen de pénétrer la nature de ces *Noumènes* possibles, et tout ce qui entoure la sphère des phénomènes est (pour nous) vide ; autrement dit, nous avons un entendement qui problématiquement s'étend plus loin que cette sphère, mais aucune intuition... par laquelle des objets puissent nous être donnés hors du champ de la connaissance sensible. »

1. « Dans quelque état futur d'existence il est concevable que nous puissions connaître plus ; et pour des intelligences supérieures aux nôtres, ce connaissable peut être plus étendu... Mais toute cette connaissance additionnelle serait, comme celle que nous possédons maintenant, purement phénoménale. Nous ne pourrions pas plus que nous ne pouvons maintenant connaître les choses comme elles sont *en elles-mêmes ;* nous connaîtrons seulement un plus grand nombre de relations entre ces choses et nous. »

limite (dont la légitimité est contestable), en poussant à l'absolu la distinction usuelle de l'illusoire et du réel; cette transposition a pu d'ailleurs être facilitée par le rapport que nous avons remarqué ci-dessus entre **A** et **B, 1°.** Il y a donc lieu de considérer cette expression comme suspecte, et de n'en point user sans une critique préalable de ce à quoi on l'applique.

Rad. int. : Ensu (en soi); ensuaj (chose en soi).

ENTÉLÉCHIE, G. Ἐντελέχεια; L. *Scol. Entelechia, Endelechia*, identifié souvent avec *Actus* et *Forma ;* D. *Entelechie ;* E. *Entelechy ;* I. *Entelechia.*

Terme créé par Aristote. Il vient d'ἐντελῶς et de ἔχειν, « et c'est pour cela que le célèbre Hermolaüs Barbarus l'exprima en latin, mot à mot, par *perfectihabia* ». Leibniz, *Théodicée*, I, § 87. — Il désigne : 1° l'acte accompli par opposition à l'acte en train de se faire, et la perfection qui résulte de cet accomplissement (cf. le sens laudatif des mots *achevé, accompli*) : « Ἐνεργεία... συντείνει πρὸς τὴν ἐντελέχειαν. » *Métaphysique*, IX, 8, 1050a ; — 2° la forme (εἶδος) ou la raison (λόγος) qui détermine l'actualisation d'une puissance : « Ἡ μὲν ὕλη δύναμις, τὸ δ'εἶδος ἐντελέχεια. » *De l'âme*, II, 2, 414a. « Ἔτι τοῦ δυνάμει ὄντος λόγος ἡ ἐντελέχεια. » *Ibid.*, II, 4, 415b. C'est ainsi que l'âme est « ἐντελέχεια ἡ πρώτη σώματος φυσικοῦ δυνάμει ζωὴν ἔχοντος ». *Ibid.*, II, 1, 412a. — Voir *Acte**, **D** et note de M. J. Lachelier.

Cette expression a été reprise par Leibniz, qui l'applique à la Monade. « J'ai montré ailleurs que la notion de l'Entéléchie n'est pas entièrement à mépriser et qu'étant permanente, elle porte avec elle non seulement une simple faculté active, mais aussi ce qu'on peut appeler force, effort, *conatus*, dont l'action même doit suivre, si rien ne l'empêche. » *Théodicée*, I, § 87. — « On pourrait donner le nom d'Entéléchies à toutes les substances simples ou monades créées, car elles ont en elles une certaine perfection (ἔχουσι τὸ ἐντελές); il y a une suffisance (αὐτάρκεια) qui les rend sources de leurs actions internes, et pour ainsi dire des automates incorporels. » *Monadologie*, § 18. — Cf. *Ibid.*, §§ 48, 62, 63, 66, 70, 74.

Rad. int. : Enteleki *(Boirac).*

ENTENDEMENT, D. *Verstand ;* E. *Understanding ;* I. *Intelletto ; Intendimento.*

A. Faculté de comprendre*, au sens le plus général de ce mot : « The power of thinking is called the Understanding and the power of volition is called the Will[1]. » Locke, *Essays*, livre II, ch. vi.

Spécialement :

B. La faculté de comprendre par opposition aux sensations. « Dans mon sens, l'entendement répond à ce qui chez les Latins est appelé *intellectus*, et l'exercice de cette faculté s'appelle *intellection*, qui est une perception distincte jointe à la faculté de réfléchir, qui n'est pas dans les bêtes. » Leibniz, *Nouveaux essais*, II, 21, § 5. — « Par ce mot, entendement pur, nous ne prétendons désigner que la faculté qu'a l'es-

1. « Le pouvoir de penser est appelé l'Entendement, et le pouvoir de vouloir est appelé volonté. »

Sur **Entéléchie.** — Leibniz a bien un peu abusé du mot *entéléchie*. Il a soin du reste de faire remarquer, dans le § cité de la *Théodicée*, que ce mot a, dans Aristote, deux sens, et que celui qu'il emprunte est celui d'acte permanent (l'ἐντελέχεια πρώτη, qui n'est au fond qu'une puissance prochaine, comme le fait d'avoir des yeux capables de voir, tandis que le véritable *acte* de la vision est de *voir* ceci ou cela). Aristote n'aurait pas admis, je crois, que l'ἐντελέχεια, même πρώτη, fût principe d'effort et qu'il lui restât un effort à faire. Au fond, l'entéléchie de Leibniz est dans le temps ; celle d'Aristote, au-dessus. **(J. Lachelier.)**

prit de connaître les objets de dehors sans en former d'images corporelles dans le cerveau pour se les représenter. » MALEBRANCHE, *Recherche de la vérité*, livre III : « De l'entendement ou de l'esprit pur », chap. I, § 3. — « On appelle sens ou imagination l'esprit lorsque son corps est cause naturelle ou occasionnelle de ses pensées ; et on l'appelle entendement lorsqu'il agit par lui-même, ou plutôt lorsque Dieu agit en lui. » *Ibid.*, livre V, I, 1.

C. Par opposition à la sensation d'une part, et de l'autre à la raison *(Vernunft)* :

a) Au sens kantien, l'entendement est la fonction de l'esprit qui consiste à relier les sensations en séries et en systèmes cohérents par le moyen des catégories*. Mais « notre faculté de connaître éprouve un besoin beaucoup plus élevé que celui d'épeler seulement des phénomènes d'après une unité synthétique, pour pouvoir les lire en tant qu'expérience », et c'est à ce besoin que répond la raison (*Critique de la Raison pure*, Dial. transc. I, 1. Von den Ideen überhaupt, A. 314 ; B. 371). L'entendement est la « faculté des règles » ; la raison est la « faculté des principes », c'est-à-dire l'affirmation qu'il existe pour toute connaissance conditionnelle un élément inconditionnel dont elle dépend, et l'effort pour déterminer cet élément (*Ibid.*, Dialect. transc., Introduction, II, § A, B, C). « Alle unsere Erkenntniss hebt von den Sinnen an, geht von da zum Verstande, und endigt bei der Vernunft[1]. » *Ibid.*, § A.

b) Au sens de SCHOPENHAUER : L'entendement est la faculté de lier entre elles les représentations intuitives conformément au principe de raison suffisante ; la raison est la faculté de former des concepts abstraits et de les combiner en jugements et en raisonnements (*Die Welt*, I, § 4 et 8).

c) Mais, d'autre part, la distinction kantienne a donné naissance à un usage différent. Il consiste à attribuer à la Raison la connaissance de l'éternel et de l'absolu, tandis que l'entendement s'exerce sur ce qui est empiriquement donné. (Voir KIRCHNER, V° *Vernunft.*) Il en résulte que l'entendement est essentiellement l'ensemble des opérations discursives de l'esprit : concevoir, juger, raisonner. « *Understanding* is discursive and hence based on premises and hypotheses, themselves not subjected to reflexion, while... *Reason* ap-

1. « Toute notre connaissance débute par les sens, passe de là à l'entendement, et finit par la raison. »

Sur **Entendement.** — L'histoire de l'antithèse entre Raison *(Ratio, Vernunft, Reason)* et Entendement *(Intellectus, Verstand, Understanding)* semble brièvement être celle-ci. L'opposition primitive est celle de l'*intuition* ou connaissance *directe* à la connaissance *discursive*. La première (νοῦς, νόησις, de Platon et d'Aristote) s'applique aux objets *supérieurs*, comme le fait remarquer ARISTOTE (p. ex. *Eth. Nic.*, X, 7, 2) ; la seconde s'emploie pour construire la science (διανοία de Platon, ἐπιστήμη d'Aristote), qui emploie le λόγος, le raisonnement, le syllogisme. Telle est la distinction ancienne de la raison et de l'entendement, l'une supérieure, l'autre inférieure. Ce rapport est renversé dans la philosophie Kantienne : 1° parce qu'il n'admet d'autre intuition, pour *nous*, que celle dont le temps et l'espace sont les formes ; 2° parce que pour lui les objets supérieurs (Dieu, etc.), ne sont pas saisis par intuition, mais *suggérés* par un raisonnement. Le raisonnement devient ainsi la forme supérieure, l'intuition la forme inférieure de la pensée. Ce changement a sans doute été facilité par la langue allemande : *Vernunft* semble y avoir le sens de bon sens pratique (comme νοῦς en grec), ce qui s'accorde bien avec cette vue de Kant que les idées de la Raison ne doivent plus être considérées comme des problèmes de spéculation, mais comme des principes pratiques, appartenant à la sphère de l'action. **(C. Webb.)**

prehends in one immediate act the whole system, both premises and inference, and thus has complete or unconditioned validity[1]. » BALDWIN, v° 725b. L'entendement correspond ainsi à la διάνοια, la raison à la νόησις de Platon.

CRITIQUE

Ce dernier usage nous semble actuellement le plus répandu et le meilleur à conserver, en tant qu'il correspond à la distinction très utile qui existe (au moins dans l'état actuel de nos connaissances) entre les formes intuitives et les formes discursives de la pensée.

Rad. int. : Intelekt *(Boirac)*.

ENTHOUSIASME, E. *Enthusiasm.* — Ce mot est pris dans un sens péjoratif par LOCKE, *Essay*, livre IV, ch. XVII et XIX, et dans les chapitres correspondants des *Nouveaux Essais* de LEIBNIZ : mysticisme qui prétend se passer de la raison et reconnaître sans elle la vérité de la révélation, ou même substituer à la révélation traditionnelle une révélation individuelle et actuelle.

Mme DE STAËL s'en sert pour désigner une vie morale intense. *De l'Allemagne*, 5e partie, ch. X, XI, XII.

Ce terme ne s'emploie plus actuellement que pour marquer une vive admiration, ou un grand élan moral vers la réalisation d'une idée. Il a perdu tout caractère technique en philosophie.

1. « L'*entendement* est discursif, et prend ainsi pour point de départ des prémisses et des hypothèses, qui ne sont pas elles-mêmes soumises à la réflexion, tandis que la *Raison* saisit dans un seul acte immédiat un système intégral qui comprend à la fois les prémisses et l'inférence, en sorte qu'elle a une validité complète ou inconditionnelle. »

ENTHYMÈME, G. ἐνθύμημα ; D. *Enthymem ;* E. *Enthymeme ;* I. *Entimema.*

A. Selon ARISTOTE (*Prem. Anal.*, II, 27, 70a10), syllogisme fondé sur des vraisemblances ou des signes.

B. Selon BOÈCE et les modernes, syllogisme dont on sous-entend une prémisse, ou bien la conclusion.

Rad. int. : Entimem.

Entier, voir NOMBRE*.

ENTITÉ, L. scol. *Entitas ;* D. **A.** *Wesenheit ;* **B.** et **C.** *Entität*, quelquefois *Seiendes ;* E. *Entity ;* I. *Entità.*

A. Dans la doctrine réaliste, ce qui constitue l'essence et l'unité d'un genre.

Sur **Enthymème.** — La liaison des deux sens paraît être celle-ci : dans beaucoup de cas (non dans tous) l'enthymème aristotélicien (simple « considération », de ἐνθυμέομαι) se trouvait être exprimé d'une façon elliptique, le fait de l'énoncer d'une façon complète en faisant ressortir l'invalidité formelle. Avec la tendance à traiter la logique d'une façon purement formelle, ce caractère en vint à être regardé comme l'*essentiel* de l'enthymème, qui était, au contraire, pour Aristote, son caractère « rhétorique » (voir *Sec. Anal.*, II, I) ; et l'on inventa alors, pour justifier ce sens, la fausse étymologie ἐν θυμῷ (une prémisse gardée dans l'esprit). La note de PACIUS aux *Prem. Anal*,. II, 27, dans *Commentarius Analyticus in Aristotelis Organum*, 1605, rend compte très complètement des significations de ce mot, y compris le sens particulier de Cicéron et de Quintilien, qui diffère à la fois de celui d'Aristote et de celui des modernes. **(C. Webb.)** — Remarquer cependant dans le texte cité d'ARISTOTE : « Ἐὰν μὲν οὖν ἡ μία λεχθῇ πρότασις σημεῖον γίνεται μόνον, ἐὰν δὲ καὶ ἡ ἑτέρα προσληφθῇ, συλλογισμός » (70a5), qui semble bien l'amorce du sens scolastique. **(A. L.)**

Voir l'exposé des différents sens du mot dans QUINTILIEN, *Institution oratoire*, livre V, ch. X, § 1. **(C. Ranzoli.)** — Quintilien reconnaît trois sens auxquels se prend *enthymema :* 1° ce qu'on a dans l'esprit ; le mot en ce sens, n'a rien de technique ; 2° une affirmation appuyée de la raison qui la justifie (« sententia, cum ratione ») ; 3° un argument non rigoureux, tiré soit des conséquences, soit des

D'où, par ironie, le sens péjoratif : abstraction faussement prise pour une réalité.

B. Un objet concret, mais qui n'a pas d'unité ou d'identité matérielles : une vague, un courant d'air, une montagne. Voir ci-dessous, *observations*.

C. Un « quelque chose » ; un objet de pensée que l'on conçoit comme un être dépourvu de toute détermination particulière.

CRITIQUE

Ce terme est surtout employé au sens **C** par les logiciens anglais, par suite de ce fait que dans leur langue le mot *entity* est d'un usage courant, et possède un sens concret : « un être, une chose ». Il y aurait lieu de ne pas suivre cet usage qui manque de clarté, et d'employer plutôt, suivant les cas, les désignations plus précises de classe, d'individu ou de relation.

Rad. int. : **A.** Entec ; **B.** Ent.

ENTOPTIQUES (Lueurs ou images). — Se dit des sensations visuelles provoquées par un autre excitant que la lumière (compression, choc, traumatisme, inflammation, etc.). Voir *Phosphène**.

ENTROPIE, D. *Entropie ;* E. *Entropy ;* I. *Entropia.*

L'entropie est une fonction dont les variations permettent de donner une expression quantitative au second principe de la thermodynamique (Principe de Carnot-Clausius). Elle peut être définie ainsi qu'il suit :

1. On appelle *variation de l'entropie* d'un système entre un état A et un état B la fonction

$$\int_A^B \frac{dQ}{T}$$

dans laquelle T désigne la température absolue des sources calorifiques et Q la quantité de chaleur fournie par elles, l'intégrale étant prise le long d'une transformation *réversible* (c'est-à-dire telle qu'on puisse ramener le système de l'état B à l'état A en repassant à très peu près par tous les mêmes états

---

contraires (« vel ex consequentibus, vel ex repugnantibus »), et il ajoute que certains auteurs ne lui donnent que ce dernier sens, « argument tiré des contraires ». Il sait d'ailleurs qu'on l'appelle « syllogisme rhétorique », par opposition au syllogisme proprement dit ; mais il ne paraît pas connaître l'origine aristotélicienne de cette expression, ni la définition d'Aristote.

Le mot, en grec, appartenait au langage courant. Outre le premier sens rapporté par Quintilien, il voulait dire aussi raisonnement, réflexion, motif, conseil, etc.

Sur **Entité.** — D'après Leibniz (*De principio individui*, Gerh., IV, 18) ce principe, selon certains scolastiques, — et c'est l'opinion qu'adopte Leibniz lui-même, — était *entitas tota*, c'est-à-dire la réalité tout entière de l'être individuel, par opposition à son *existentia* ou à son *haecceitas.* **(J. Lachelier.)**

Cournot a essayé de réhabiliter et de restaurer ce mot. Cf. *Essai sur les fondements de nos connaissances*, ch. XI : « Des diverses sortes d'abstractions et d'entités. » Il y distingue des entités *artificielles* ou *logiques* et des entités *rationnelles.* Ces dernières sont « fondées sur la nature et la raison des choses » ; elles ont une valeur objective : ainsi les « constellations naturelles » de Herschel, les genres ou les espèces de nos classifications, une onde liquide, un fleuve, une montagne. Il faudrait les définir, non par une communauté de substance ou d'essence, mais par l'idée d'une « solidarité des causes qui les ont produites ». Une entité est *rationnelle* ou *naturelle* quand elle constitue un groupe d'objets dont les ressemblances ne sont pas fortuites, mais résultent d'une même cause ou d'une même espèce de causes. **(D. Parodi.)**

intermédiaires). Cette intégrale a la même valeur pour toutes les transformations réversibles de A en B. Elle a une valeur plus petite pour toute transformation *irréversible*, ayant même état initial et même état final, et par conséquent, dans ce cas, ne représente plus la variation d'entropie entre ces deux états.

2. En prenant arbitrairement comme zéro l'entropie dans un état O bien défini d'un système, on appellera *entropie* d'un autre état A la variation d'entropie entre O et A. D'après la condition de réversibilité exprimée ci-dessus, cette définition ne s'applique qu'à un système dont toutes les parties sont en équilibre calorifique, électrique, mécanique, etc. Dans le cas contraire, l'*entropie* d'un système est la somme des entropies de ses parties, supposées assez petites pour réaliser les conditions de la réversibilité.

CRITIQUE

On démontre en partant des définitions ci-dessus et comme conséquence du principe de Carnot que, dans un système thermiquement isolé (dont les différentes parties agissent seules comme sources calorifiques les unes par rapport aux autres), tout phénomène qui se produit entraîne une augmentation d'entropie. Il s'ensuit donc de là que « quand un changement est isolable, le changement inverse ne l'est pas » ou encore « qu'un système isolé ne passe jamais deux fois par le même état » (J. Perrin, *Le second principe de la thermodynamique*, Rev. Métaph., 1903, 183). Il en résulte cette conséquence, importante au point de vue philosophique, que tous les changements physiques spontanés se font dans un sens qui ne peut être renversé. (Voir *Évolution**, **B** et critique.) C'est ce qu'exprime le nom d'*entropie* (du grec ἐντροπή, *in-volution*), par lequel Clausius a désigné cette fonction, avec cette idée de plus que ce *sens naturel* dans lequel se produisent les phénomènes est une sorte de reploiement sur soi-même et de diminution des inégalités (*Uber eine veränderte Form des zweiten Hauptsatzes der mechanischen Wärmetheorie*[1], Ann. de Pogg., 1854, p. 481).

Rad. int. : Entropi.

ÉNUMÉRATION, D. *Aufzählung ;* E. *Enumeration ;* I. *Enumerazione.*

A. *Définition par énumération :* consiste à définir un concept par son extension, en énumérant les individus ou les espèces qui font partie de celle-ci.

B. *Induction par énumération :* consiste à énumérer les diverses espèces d'un genre, pour conclure une proposition relative à ce genre. Si l'énumération est *complète*, c'est-à-dire épuise toutes les espèces du genre, l'induction est *complète*, et a la valeur probante d'une implication rigoureuse. V. *Induction** et *Colligation**.

L'induction *per enumerationem simplicem* (*Nov. org.*, I, § 105) ou *nudam* (voir ci-dessous), c'est-à-dire dans laquelle on ne fait pas de contre-épreuve), est opposée par Bacon à la vraie méthode expérimentale *(experientia litterata) :* « Inductionem solertius conficere [oportet], quam quae describitur a dialecticis : siquidem ex *nuda enumeratione* particularium, ut dialectici so-

1. *Sur une forme modifiée du deuxième principe de la théorie mécanique de la chaleur.*

Sur **Énumération.** — *Énumération*, chez Descartes, a deux sens : 1° Opération consistant à établir la continuité entre les principes premiers et les conséquences ; 2° opération consistant à passer en revue tous les éléments simples, ou toutes les propriétés irréductibles entre lesquelles peut se décomposer un tout complexe. Voir *Regulae*, VII, et *Discours de la méthode*, II, Règle IV ; notamment l'addition faite dans la traduction latine : « Tum in quaerendis mediis, tum in difficultatum partibus percurrendis. » **(F. Rauh. — A. L.)**

lent, ubi non invenitur instantia contradictoria, vitiose concluditur ; neque aliud hujus modi inductio producit quam conjecturam probabilem. » *De Dignitate*, livre V, chap. II. — Critiques renouvelées par J. St. MILL, *Logique*, livre III, ch. 3, § 2.

Rad. int. : Enumerad.

ÉON, G. αἰών, longue période de temps, durée de la vie, époque, ère, éternité ; appliqué par les Stoïciens à la Grande-Année. — Cf. L. *aevum*.

A. Chez certains néoplatoniciens et chez les gnostiques, se dit des puissances éternelles émanées de l'Être suprême et par lesquelles s'exerce son action sur le monde.

B. Terme repris par M. Eugenio D'ORS pour désigner les « systèmes supra-temporaires » (types, constantes) qui, contrairement à la doctrine de l'évolution universelle, reparaissent dans l'histoire semblables à eux-mêmes, avec leur structure propre : p. ex. en matière de formes politiques, la dictature, le système féodal ; en matière d'art, le rationalisme classique, le baroque (entendu en un sens large : panthéisme et dynamisme), etc. Voir notamment *Du baroque*, 2e partie, ch. II : « Les Éons », trad. Rouardt-Valéry, p. 88-96. « Les relations entre l'*éon* classique et l'*éon* baroque ne constituent rien d'autre qu'un chapitre, ou, si l'on veut, un corollaire des rapports entre la Raison et la Vie. » *Ibid.*, p. 175.

ÉPAGOGIQUE, du G. ἐπαγωγή ; D. *Epagogik ;* E. *Epagogic ;* I. *Epagogico.*

Synonyme d'inductif (ἐπαγωγή = induction) ; mais s'applique surtout à l'induction aristotélicienne ou formelle.

ÉPHECTIQUE, G. 'Εφεκτικός, qui suspend son jugement, de ἐπέχειν ; D. *Ephektiker ;* E. *Ephectic ;* I. *Efettico.*

« Les disciples de PYRRHON furent connus sous quatre noms principaux qui nous présentent un abrégé de leur doctrine. On les nomma philosophes zététiques, sceptiques, *éphectiques*, et aporétiques. Le premier nom nous les fait connaître comme chercheurs : ils poursuivent la science ; le second comme examinateurs : ils comparent, étudient ; c'est le second état de la recherche, celui où le chercheur s'aperçoit qu'il n'a pas trouvé ; le troisième comme *en suspens :* c'est l'état d'équilibre ou de suspension qui suit la recherche infructueuse ; le quatrième enfin comme douteurs : c'est l'état final sous le point de vue de savoir. » RENOUVIER, *Philosophie ancienne*, II, 314. — Cf. DIOGÈNE LAERCE, *Vie de Pyrrhon*, IX, 69 et 70.

ÉPICHÉRÈME, G. ἐπιχείρημα (signifie aussi entreprise) ; D. *Epicheirem ;* E. *Epicheirema ;* I. *Epicherema.*

A. Chez ARISTOTE (*Topiques*, 162a16), syllogisme dialectique ou rhétorique, c'est-à-dire portant sur le vraisemblable, le communément admis ; il s'oppose

---

Sur **Éphectique.** — *Ephektiker* figure dans EISLER ; mais M. **Tönnies** nous fait savoir que ce mot est à peu près inusité.

M. **J. Lachelier** ne croit pas que la formule citée, de RENOUVIER, traduise exactement l'ἐποχή des sceptiques. « Cicéron, dit-il, définit formellement l'ἐποχή *assensionis retentio* (*Prem. Académ.*, livre II, ch. XVIII, § 59). 'Εποχή est exactement reproduit dans *Inhibitio*, qui en donne le sens. »

Sur **Épichérème.** — 'Επιχειρεῖν veut dire entreprendre ; mais, déjà chez Platon, argumenter. Cf. l'expression « entreprendre quelqu'un ».

La transition d'un sens à l'autre paraît résulter de ce que le syllogisme judiciaire, où les prémisses sont accompagnées de leurs preuves, est en même temps un exemple de syllogisme dialectique, c'est-à-dire d'épichérème au sens **A.** **(F. Mentré.)**

Cf. une transformation analogue dans *enthymème*.

au syllogisme apodictique *(philosophème)* et au syllogisme éristique *(sophisme)*.

B. Chez les modernes, syllogisme dont chaque prémisse est accompagnée de sa démonstration.

Rad. int. : Epikerem.

ÉPICURIEN, D. *Epikureer*, subst. ; *epikurisch*, adj. ; — E. *Epicurean*, subst. et adj. ; *epicure*, subst. ; — I. *Epicureo.*

A. Partisan de la doctrine d'ÉPICURE ; relatif à cette doctrine.

B. Dans le langage courant, celui qui aime les plaisirs, le confort, la vie agréable, la bonne chère ; en général, avec l'idée accessoire d'un certain art et d'une certaine délicatesse dans le choix des jouissances.

La confusion de cette tournure de caractère avec la sobre et sévère doctrine d'Épicure et des vrais épicuriens, tels que LUCRÈCE, s'est produite dès l'antiquité romaine, chez les partisans comme chez les adversaires de ce qu'on appelait ainsi. Voir *Observations.*

Rad. int. : Epikur.

ÉPICURISME (autrefois, au sens **A,** *Épicuréisme ;* mais eette forme se rencontre de moins en moins) ; D. *Epikurism*, *Epikureism ;* E. *Epicurism*, *Epicureanismo ;* I. *Epicurismo*, *Epicureismo.*

A. Doctrine d'ÉPICURE.

B. Caractère de l'épicurien, au sens **B.**

Rad. int. : Epikurism.

ÉPIGÉNÉSE, D. *Epigenese ;* E. *Epigenesis ;* I. *Epigenesi.*

Si l'on admet que les différenciations* d'organes et de caractères qui apparaissent au cours du développement des êtres et particulièrement au cours de leur embryogénie, se constituent par degrés et ne préexistaient pas toutes formées dans le germe, on dit qu'il y a *épigénèse ;* dans le cas contraire, on dit qu'il y a *préformation* (anciennement, *évolution*). — (Cette préformation peut être soit absolue, en ce sens que les organes préexistent tels quels, mais à l'état de réduction prodigieusement petite ; c'est l'ancienne théorie de l'*emboîtement des germes ;* soit relative, en ce sens que les organes adultes sont seulement représentés par des différenciations préexistantes du germe, qui ne leur ressemblent pas, mais qui déterminent leur développement.)

Rad. int. : Epigenes.

Épiménide (L'). — Nom donné, à une date que nous n'avons pu déterminer, à une variante du sophisme *Le Menteur** : « Épiménide le Crétois dit que les Crétois mentent toujours ; or, il est Crétois : donc il ment. Donc les Crétois ne sont pas menteurs. Mais si

---

Sur **Épicurisme.** — La confusion de l'épicurisme proprement dit avec l'*hédonisme**, ou avec des doctrines qui s'y rattachent de plus ou moins près se rencontre déjà chez CICÉRON : « Epicure noster, ex hara producte, non ex schola... » *In Pisonem*, 37. De même chez HORACE : « Me pinguem ac nitidum bene curata cute vises cum ridere voles Epicuri de grege porcum. » (*Épîtres*, I, 4, vers 15-16). Chez Cicéron ce pourrait être un effet de son mépris pour la *plebeia* philosophia ;* mais il semble plutôt, d'après la ressemblance de ce passage avec les vers d'Horace, qu'il y ait là une plaisanterie traditionnelle, et peut-être beaucoup plus ancienne.

Sur **Épigénèse.** — L'épigénèse, au sens ci-dessus défini, a été en particulier défendue par Gaspar Friedrich WOLFF contre les leibniziens. KANT se sert aussi de ce mot. **(R. Eucken.)**

Sur **Épiménide.** — Article dû en grande partie aux indications de MM. **Robin** et **Bréhier.**

les Crétois ne sont pas menteurs, Épiménide dit vrai, etc. »

Ce terme est employé quelquefois de nos jours en un sens plus général, pour désigner l'argument du *Menteur*, même sous sa forme primitive, et sans référence à l'adage d'Épiménide. Voir p. ex. BRUNSCHVICG, *Les Étapes de la philosophie mathématique*, ch. XIX, § 252.

CRITIQUE

Aristote, qui parle en plusieurs passages d'Épiménide le Crétois, n'associe nulle part son nom à l'argument du *Menteur*. Il en est de même de ses commentateurs, du moins à notre connaissance. D'autre part cet argument, sous la forme rappelée ci-dessus (et il y en a des variantes encore plus faibles), a tout le caractère d'un amusement d'écolier, car il n'a point de rigueur logique. Il devrait conclure seulement : « Donc il est faux que les Crétois mentent toujours », ce qui laisse indéterminé si, en ce cas, Épiménide a dit vrai ou faux ; et le raisonnement s'arrête là.

L'adage Κρῆτες ἀεὶ ψεῦσται, etc., est un vers proverbial d'Épiménide, emprunté probablement à l'Introduction de sa *Théogonie*. Il est cité par saint PAUL, *Épître à Tite*, I, 12, ce qui peut faire supposer que cette forme de l'argument date de l'époque chrétienne : soit de la scolastique (mais nous ne l'avons pas trouvé dans Prantl), soit même d'une date plus récente.

ÉPIPHÉNOMÈNE, D. *Begleiterscheinung ;* E. *Epiphenomenon ;* I. *Epifenomeno.*

D'une façon générale, phénomène accessoire dont la présence ou l'absence n'importe pas à la production du phénomène essentiel que l'on considère : par exemple, le bruit ou la trépidation d'un moteur. — On appelle spécialement théorie de la *conscience épiphénomène* celle qui soutient que la conscience est dans ce cas par rapport aux processus nerveux, qu'elle est « aussi incapable de réagir sur eux que l'ombre sur les pas du voyageur » (MAUDSLEY, CLIFFORD, HUXLEY, HODGSON, etc.). Voir RIBOT, *Maladies de la personnalité*, Introduction ; et *Maladies de la mémoire*, chap. I, 1.

Rad. int. : Epifenomen.

ÉPISTÉMOLOGIE, D. *Wissenschaftslehre ;* E. *Epistemology ;* I. *Epistemologia.*

Ce mot désigne la philosophie des sciences, mais avec un sens plus précis. Ce n'est pas proprement l'étude des méthodes scientifiques, qui est l'objet de la Méthodologie et fait partie de la Logique. Ce n'est pas non plus une synthèse ou une anticipation conjecturale des lois scientifiques (à la manière du positivisme et de l'évolutionnisme). C'est essentiellement l'étude critique des principes, des hypothèses et des résultats des diverses sciences, destinée à déterminer leur origine logique (non psychologique), leur valeur et leur portée objective.

On doit donc distinguer l'épistémologie de la théorie de la connaissance, bien qu'elle en soit l'introduction et l'auxiliaire indispensable, en ce qu'elle étudie la connaissance en détail et *a posteriori*, dans la diversité des sciences et des objets plutôt que dans l'unité de l'esprit.

Rad. int. : Epistemologi.

Sur Épistémologie*. — Le mot anglais *epistemology* est très fréquemment employé (contrairement à l'étymologie) pour désigner ce que nous appelons « théorie de la connaissance » ou « gnoséologie ». Voir ces mots. En français, il ne devrait se dire correctement que de la philosophie des sciences, telle qu'elle est définie dans l'article ci-dessus, et de l'histoire philosophique des sciences. « Le présent ouvrage appartient, par la méthode, au domaine de la philosophie des sciences, ou épistémologie, suivant un terme suffisamment approché et qui

Épistémologique (Paradoxe), voir *Paradoxe**.

ÉPISYLLOGISME, D. *Episyllogismus ;* E. *Episyllogism ;* I. *Episillogismo.*

Syllogisme dont une des prémisses est la conclusion d'un syllogisme précédent dans une chaîne déductive. Cf. Prosyllogisme.

Rad. int. : Episilogism.

ÉQUATION, D. *Gleichung* plus général, s'applique aussi à ce qu'on appelle, en mathématiques, une égalité ; E. *Equation ;* I. *Equazione.*

Égalité générale (à termes variables) exprimant une condition que les variables doivent remplir (on dit alors qu'elles la vérifient). Toute équation, proprement dite est donc une fonction* propositionnelle déterminant une grandeur (p. ex. : x tel que $ax^2+b=0$).

Ordinairement, une équation n'est vraie que pour quelques valeurs des variables ; elle est dite *impossible* si elle n'est vraie pour aucune ; *indéterminée* si elle est vraie pour une infinité d'entre elles, formant une suite continue (v. *Égalité**, *Identité**).

En Logique algorithmique et en Algèbre, les variables sont considérées comme des *inconnues* par rapport auxquelles on *résout* les équations, pour trouver les valeurs qui les vérifient. En Géométrie analytique et en Mécanique, les équations expriment des relations entre les variables ; elles représentent alors des figures (équation d'une courbe, d'une surface) ou des mouvements. En Physique, les équations représentent les lois de variation concomitante des variables qui y figurent.

Il ne faut pas confondre le sens général de ce mot avec les sens spéciaux qu'il a en Astronomie : *équation du temps*, différence entre le temps vrai et le temps moyen ; *équation personnelle*, correction qu'on fait subir aux observations de temps pour tenir compte du retard (ou quelquefois de l'avance), variable selon les individus, avec lequel chaque observateur pointe un phénomène observé.

Équation personnelle, à partir de ce sens primitif, a été étendu par métaphore, d'une manière très large, à diverses déformations systématiques que la tournure d'esprit, ou les idées préconçues font subir inconsciemment à ce que perçoit un individu.

CRITIQUE

Il est regrettable que le sens impropre du terme *personnel** se trouve renforcé par l'usage courant de cette expression. Ce devrait être : « équation individuelle ».

Rad. int. : Equacion.

---

tend à devenir courant. » E. Meyerson, *Identité et réalité*, Avant-propos, p. i. — Cf. aussi Goblot, *Systèmes des sciences*, p. 214. — Mais l'influence de l'anglais (et peut-être aussi la connaissance de moins en moins répandue du grec) font que l'on trouve assez fréquemment ce mot au sens de l'allemand *Erkenntnis theorie.*

Il me semble qu'en distinguant l'Épistémologie de la Théorie de la connaissance, il serait bon d'élargir par un autre côté le sens du premier terme, de manière à y comprendre même la psychologie des sciences : car l'étude de leur développement réel ne peut sans dommage être séparée de leur critique logique, surtout en ce qui concerne les sciences ayant le plus de contenu concret ; et, même pour les mathématiques, on est amené à en tenir compte dès qu'on sort de la pure logistique. **(A. L.)**

La distinction que fait le français entre épistémologie et théorie de la connaissance (gnoséologie) serait sans doute très utile ; mais elle n'est pas usuelle en italien. Les philosophes anglais prennent aussi les deux termes comme synonymes. Voir par exemple Flint, *Agnosticism* (1903), p. 10, 13. **(C. Ranzoli.)**

ÉQUILIBRE, D. *Gleichgewicht*, *Aequilibrium ;* E. *Equilibrium ;* I. *Equilibrio.*

A. En Mécanique, on dit qu'un système *est en équilibre* sous l'action de forces déterminées lorsqu'il est susceptible de rester indéfiniment en repos sous l'action de ces forces. — Par extension, on dit que plusieurs forces agissant sur un même corps ou sur un même système de corps *se font équilibre* si l'on peut supprimer à la fois toutes ces forces sans que cette suppression change l'état ni le mouvement du corps ou du système considérés. Par exemple, on peut dire qu'à chaque instant du mouvement d'un point matériel, il y a équilibre entre les forces qui lui sont appliquées et la force d'inertie. *Équilibre* n'est donc nullement synonyme de *repos.*

B. En Physique, on dit aussi qu'un système *est en équilibre* dans un état et sous des actions extérieures données s'il peut rester indéfiniment dans cet état en présence de ces actions.

Le mot s'emploie de même en Chimie ; mais il y désigne plus spécialement :

C. L'état d'un corps ou d'un système de corps qui dépendent des conditions de leur milieu (température, pression, etc.) d'une façon telle qu'à chaque état défini de ces conditions, appelées *facteurs de l'équilibre*, corresponde un état déterminé et toujours le même du corps ou du système considérés, quel que soit le sens dans lequel s'est effectuée la variation du milieu.

D. Par métaphore, on appelle en psychologie *équilibre des inclinations*, l'état dans lequel aucune de celles-ci n'est assez intense pour diriger à elle seule toute l'activité de l'esprit ; — *volonté équilibrée*, celle qui n'est ni impulsive, ni hésitante à l'excès. Au point de vue intellectuel, les *équilibrés* (Paulhan, *Esprits logiques et esprits faux*, 2e part., chap. i, § 1) sont ceux « en qui la logique est en quelque sorte innée, naturelle et instinctive ; par là, ils s'opposent non seulement aux incohérents, mais aussi, à un moindre degré, aux raisonneurs et aux logiciens ». — Plus généralement encore, on appelle *équilibre mental* l'état d'harmonie de toutes les facultés, dans lequel aucune n'est prédominante au détriment des autres.

Rad. int. : Equilibr.

ÉQUIPOLLENCE, D. *Aequipollenz*, *Gleichgeltung ;* E. *Aequipollency ;* I. *Equipollenza.*

Caractère de deux propositions qui ont même signification ; autrement dit, entre lesquelles il existe une égalité* logique ; par exemple, en logique classique : S*a*P', S*e*P, P*e*S, P*a*S'. — Cf. *Conversion**, *Contraposition*, *Obversion**.

« Équipollents » se dit aussi, mais plus rarement, des concepts qui ont même extension.

ÉQUITÉ, L. *Aequitas ;* D. *Billigkeit ;* E. *Equity ;* I. *Equità.*

A. Sentiment sûr et spontané du juste et de l'injuste ; en tant surtout qu'il se manifeste dans l'appréciation d'un cas concret et particulier.

B. Habitude de conformer sa conduite à ce sentiment.

C. *Spécialement*, dans le droit, l'*équité* s'oppose à la lettre de la loi, ou à la

---

Sur **Équilibre.** — Article remanié pour la partie mécanique conformément aux indications de M. **J. Hadamard,** et pour la partie physico-chimique conformément aux indications de M. **C. Matignon,** qui ajoute l'observation suivante : « L'usage de ce mot est flottant en chimie ; mais le sens **C** tend de plus en plus à être reçu pour le sens propre et technique du mot ; le sens **B** est alors appelé *repos chimique* (Le Chatelier). Les physiciens emploient aussi le mot en ce sens, par exemple en l'appliquant au rapport d'un liquide et de sa vapeur pour chaque état défini de température et de pression. »

jurisprudence. Ce sens existe déjà dans le droit romain : sur son étymologie, voir SUMNER MAINE, *Ancient Law*, ch. III. *L'appel à l'équité* constitue en plusieurs pays une procédure spéciale (*Baldwin*, v°, 338b).
Rad. int. : Equitat.

ÉQUIVALENCE, D. *Aequivalenz ;* E. *Equivalency ;* I. *Equivalenza.*

Deux choses sont dites équivalentes quand elles ne diffèrent en rien relativement à l'ordre d'idées ou à la fin pratique que l'on considère.

En particulier, on appelle équivalents : en GÉOMÉTRIE, les figures qui ont la même aire ou le même volume, sans pour cela être nécessairement égales* au sens géométrique, c'est-à-dire congruentes ; — en LOGIQUE, les termes ou les propositions entre lesquels il y a égalité* logique.

La « substitution des équivalents » est l'opération consistant à remplacer dans une formule un terme par un autre qui lui est logiquement égal.

Rad. int. : Equival (Ekvivalent, *Boirac*).

Équivalence (Principe d').

Autre nom du principe de la conservation de l'énergie* : vient de ce que ce principe a été découvert et formulé primitivement sous cette forme : Il y a *équivalence* entre le travail dépensé et la chaleur dégagée dans une certaine transformation d'un corps ou d'un système. V. l'article suivant.

Équivalent mécanique *de la chaleur* (ou mieux : *de la calorie*).

Nombre de kilogrammètres qu'il faut dépenser dans un corps ou système thermiquement isolé pour accroître sa quantité de chaleur d'une calorie ; plus généralement, rapport du travail dépensé (mesuré en kilogrammètres), à la chaleur dégagée, en calories.

Équivocité, voir *Équivoque*, subst.

1. ÉQUIVOQUE, adj., D. *Aequivok, Zweideutig ;* E. *Equivocal ;* I. *Equivoco.*

A. En parlant des mots ou des expressions : qui a plusieurs sens.

B. Qui peut être expliqué de plusieurs manières différentes ; par suite, de nature incertaine, qui ne peut être rangé dans une espèce bien définie. D'où l'expression « génération équivoque ». Voir *Génération**.

2. ÉQUIVOQUE, subst., D. *Aequivok, Zweideutigkeit ;* E. *Equivocation ;* I. *Equivoco.*

A. Mot, expression ou phrase prêtant à plusieurs interprétations.

B. Caractère d'être équivoque, équivocité.

Rad. int. : (Adj.) Dusenc ; (Subst.) Dusencaj, -es.

ÉRISTIQUE, G. ἐριστική ; D. *Eristik ;* E. *Eristic ;* I. *Eristica.*

Art des discussions logiques subtiles ; se prend surtout en mauvaise part, comme art des raisonnements spécieux et des arguties sophistiques.

L'*École éristique* est l'École de Mégare.

Rad. int. : Eristik.

EROS, D. E. I., même forme. Transcription du G. ἔρως, primitivement et

Sur **Équité.** — Définition **A** modifiée conformément aux observations de **Goblot,** de **Lapie** et de **Ruyssen,** qui propose aussi la formule : « Sûreté du jugement dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun. »

Sur **Équivalence.** — STANLEY JEVONS a pensé que la « substitution des équivalents » (élargie de manière à comprendre aussi certaines équivalences partielles, telle que celle de l'espèce et du genre) était le principe de tout raisonnement. *The substitution of similars, the true principle of reasoning*[1], 1869.

1. « *La substitution des équivalents* (ou des similaires), *vrai principe du raisonnement.* »

principalement désir amoureux (opposé à φιλία, amitié, à ἀγάπη, *caritas*) ; puis plus largement, vif désir quelconque, passion, souhait ardent de quelque chose ; comme nom propre, Eros, dieu de l'amour.

Dans la terminologie freudienne et chez certains psychologues qui s'en inspirent, le mot est pris en un sens très large et très variable, qui va de l'acception proprement sexuelle au désir en général.

Voir *Amour**, Critique, et Observations sur *Charité**.

ERREMENT (de *erre*, train, allure, vitesse acquise, aujourd'hui presque inusité, sauf dans quelques expressions techniques). Ce mot est presque toujours employé au pluriel. — D. Sans équivalent ; peut quelquefois se traduire par *Geleise* (proprement *ornière*, donc presque toujours en un sens péjoratif) ; — E. *Way* (surtout employé au pluriel en ce sens) ; — I. Sans équivalent.

Procédure habituellement suivie en matière d'administration, d'affaires, de méthode scientifique ; par exemple : « Suivre les errements cartésiens en matière d'explication scientifique ; — justifier les errements usuels, par une démonstration théorique », etc.

CRITIQUE

Il n'est peut-être pas inutile d'appeler ici l'attention sur les contresens que provoque fréquemment la ressemblance des racines et qui font mettre dans l'import de ce terme une idée d'*erreur* ou de détours faits au hasard.

ERREUR, D. *Irrtum ;* E. *Error ;* I. *Errore.*

A. Au sens actif, acte d'un esprit qui juge *vrai** ce qui est faux, ou inversement. « Commettre une erreur. »

B. Au sens passif, état d'un esprit qui tient pour vrai ce qui est faux, ou inversement. « Être dans l'erreur. »

C. Au sens impersonnel, assertion* fausse.

REMARQUE

L'étymologie paraît indiquer que le sens **A** est primitif : on considère l'erreur comme un faux mouvement, une fausse direction prise par l'esprit dans la suite de ses opérations.

Brochard, *De l'erreur* (1879). Cf. A. Lalande, *La Raison et les normes* (1948), ch. vii, § 50.

Rad. int. : **A, B.** Eror ; **C.** Neveraj.

ESCHATOLOGIE, D. *Eschatologie ;* E. *Eschatology ;* I. *Escatologia.*

Doctrine concernant les fins dernières de l'univers et de l'humanité. Employé spécialement par les théologiens pour désigner le problème de la « fin du monde », du « jugement dernier » et de l'état définitif qu'il doit inaugurer. Se rencontre cependant aussi chez les philosophes : voir notamment Renouvier et Prat, *Nouvelle Monadologie*, 7e partie, CXXXIX : « L'eschatologie cosmique », et CXL : « L'eschatologie morale. »

Rad. int. : Eskatologi.

ÉSOTÉRIQUE, G. 'Εσωτερικός, intérieur ; D. *Esoterisch ;* E. *Esoteric ;* I. *Esoterico.*

A. Terme employé surtout en parlant des écoles antiques de la Grèce. Est *ésotérique* l'enseignement qui ne se donne qu'à l'intérieur de l'École, aux disciples complètement instruits. Synonyme : *acroamatique**. — Est *exotérique** au contraire ce qui convient à l'enseignement public et populaire. Voir sur la distinction des ouvrages d'Aristote en ésotériques et exotériques, Renouvier, *Phil. ancienne*, II, 39.

B. Par métaphore, se dit de tout enseignement réservé à un cercle res-

Sur **Erreur.** — Ce mot a eu, en français, le sens d'*errer* matériellement. Exemples dans *Littré*, dans *Darm.*, *Hatz. et Thomas*, etc.

treint d'auditeurs. L'*ésotérisme* est la doctrine suivant laquelle la science ne doit pas être vulgarisée, mais communiquée seulement à des adeptes connus et choisis en raison de leur intelligence et de leur moralité. Cf. BACON, *De Augmentis*, livre VI, ch. II ; — *Valerius Terminus*, ch. XI, XVIII, etc.

C. Chez les contemporains, synonyme d'occulte : s'applique à la Cabale, à la Magie, aux Sciences divinatoires, etc. — On trouve également en ce sens *ésotérisme* pour *occultisme*.

CRITIQUE

Ce mot ne paraît pas se trouver dans ARISTOTE. Il est cité par EISLER avec la référence suivante : *Politique*, VIII, 1, 1323[a], 22. Mais c'est sans doute par erreur, car l'édition Bekker et l'édition Didot donnent toutes deux dans ce passage ἐξωτερικοί λόγοι. Il ne figure pas non plus dans BONITZ (cf. *ibid.*, 1278 *b*, 32, *Métaph.*, 1076 *a*, 29). — Il apparaît seulement dans CLÉMENT D'ALEXANDRIE, appliqué à certains ouvrages d'Aristote (*Stromata*, V, p. 681. D'après H. ESTIENNE, *Thesaurus*, revu par HAASE et DINDORF).

Rad. int. : Esoterik.

ESPACE, D. *Raum ;* E. *Space ;* I. *Spazio.*

Milieu idéal, caractérisé par l'extériorité de ses parties, dans lequel sont localisées nos perceptions, et qui contient par conséquent toutes les étendues* finies.

L'espace proprement dit, ou espace géométrique, est caractérisé par ce fait qu'il est homogène (les éléments qu'on peut y distinguer par la pensée sont qualitativement indiscernables), isotrope (toutes les directions y ont les mêmes propriétés), continu* et illimité. Ces propriétés définissent l'espace au sens le plus général ; mais la géométrie usuelle y ajoute les deux déterminations suivantes : 1° il a trois dimensions, c'est-à-dire que par un point on peut mener trois droites perpendiculaires entre elles, et on n'en peut mener que trois ; 2° il est homaloïdal, c'est-à-dire qu'on peut y construire des figures semblables à toute échelle. La négation de ces deux dernières propriétés définit ce qu'on appelle les différents espaces non euclidiens, ou hyperespaces.

HÖFFDING distingue l'espace *psychologique*, relatif, tel qu'il est saisi dans

---

Sur **Espace.** — La propriété du mot *idéal*, en parlant de l'espace, est mise en doute par MM. J. LACHELIER, EGGER, RUSSELL ; nous l'avons cependant maintenu, faute de trouver un terme plus exact qui pût le remplacer. Nous entendons par là que, quelle que soit l'opinion professée quant à notre façon de connaître l'étendue dans telle ou telle expérience particulière, l'espace, pris dans son ensemble et comme *milieu*, n'est pas une chose ni une sensation, mais une production ou une construction de l'esprit : par exemple une abstraction, pour Mach, Höffding ; une « forme *a priori* » pour un kantien, etc. **(A. L.)**

V. Egger préférerait la définition suivante : « Milieu où nous situons tous les corps et tous les mouvements. »

La distinction de l'espace psychologique (ou physiologique) et de l'espace géométrique a été complétée sur les indications de MM. **Ranzoli** et **Iwanowsky.** — M. **Ranzoli** critique l'expression de Mach, à laquelle il préfère celle d'Höffding ; il fait remarquer en outre que, pour beaucoup de psychologues, le seul espace « que nous percevons réellement » est l'espace visuel *(ottico)*. — **W. Iwanowsky** pense au contraire qu'il y a trois formes fondamentales de la sensation d'espace : l'espace visuel, l'espace tactile, l'espace musculaire. — L'un et l'autre admettent que l'espace géométrique sort par abstraction de ces espaces primitifs, qui ne sont ni homogènes, ni illimités, ni continus. — Voir la discussion de ces différents points de vue dans le chapitre de la *Psychologie* de HÖFFDING cité plus haut.

la sensation ou avec elle, et l'espace *absolu* ou mathématique, « abstraction à laquelle rien ne se conforme dans l'intuition » et qui, seul, est homogène, continu, etc. (*Esquisse d'une psychologie*, V, C, 10). Ernst Mach fait de même, quoique en termes un peu différents (*On physiological as distinguished from geometrical space*, Monist, Apr. 1901) : il distingue de l'espace géométrique, qui présente toutes les propriétés ci-dessus énumérées, « l'espace physiologique », limité au champ de la perception actuelle, différencié par les sensations de haut et de bas, de droite et de gauche, plus étendu horizontalement que verticalement, etc. Chaque sens a ainsi un *espace physiologique* qui lui est propre, plus homogène pour le toucher que pour la vue, plus isotrope pour la vue que pour le sens musculaire, etc. — A rapprocher de cette opinion de W. James que toutes les sensations sont spatiales.

CRITIQUE

Il est bien entendu que lorsque le mot est employé sans autre détermination, il s'applique à l'espace géométrique euclidien.

Rad. int. : Spac.

« Espace-temps », dans la Théorie* de la Relativité : système de quatre variables *(x, y, z, t)*, solidairement nécessaires pour repérer un phénomène d'une manière complète, la position qu'on doit lui assigner dans l'espace *(x, y, z)* et celle qu'on doit lui assigner dans le temps n'étant pas totalement indépendantes l'une de l'autre, comme dans la physique classique. L'équation qui représente l'intervalle d'espace-temps est :

$$S^2=c^2(t_2-t_1)^2-(x_2-x_1)^2-(y_2-y_1)^2-(z_2-z_1)^2$$

dans laquelle *c* est la vitesse de la lumière, *t* l'intervalle de temps mesuré dans deux systèmes de référence différents, *x*, *y*, *z* les coordonnées d'espace dans ces deux systèmes : bien que *t*, *x*, *y*, *z*, pris à part, soient différents dans les deux systèmes, S^2 a la même valeur dans tous les cas.

L'espace-temps peut être considéré, par suite, comme un milieu* à quatre dimensions, de même que l'espace seul est communément considéré comme un milieu à trois dimensions, le temps comme un milieu à une seule.

1. ESPÈCE, G. Εἶδος ; L. *Species ;* D. *Art ;* E. *Species ;* I. *Specie.*

A. Logique. Une classe* *A*, en tant qu'elle est considérée comme formant une partie de l'extension d'une autre classe, *B*. — *B* est alors le genre dont *A* est l'espèce.

B. Biologie. Une espèce est un groupe d'individus présentant un type commun, héréditaire, bien défini et généralement tel, dans l'état actuel des choses, qu'on ne peut le mélanger par croisement, d'une façon durable, avec le type d'une autre espèce.

CRITIQUE

Il est impossible de donner une définition rigoureuse de l'espèce, surtout en ce qui concerne les végétaux ; et les difficultés qu'on a rencontrées en essayant de le faire ont précisément abouti à faire tomber en discrédit la conception de la fixité des espèces et de leur séparation radicale.

Rad. int. : Spec *(Boirac).*

Sur **Espèce,** *Critique.* — On doit pourtant remarquer que tandis que les *genres*, *ordres*, *classes*, etc., d'une part, et d'autre part les *variétés* sont des groupements arbitraires utiles seulement pour la conception claire et la désignation des êtres, l'espèce biologique a un fondement dans la réalité. Discuter si un groupement est, à une époque déterminée, une espèce ou une variété, c'est discuter un point de fait. **(E. Goblot.)**

2. ESPÈCES (rare au singulier), G. Εἴδωλα ; L. *Species*, *simulacra*, LUCRÈCE ; *species intentionales*, SCOL. ; D. *Species ;* E. *Species ;* I. *Specie.*

Sens général : objet immédiat de la connaissance sensible, considéré comme une réalité intermédiaire entre la connaissance et la réalité connue. « La plus commune opinion est celle des péripatéticiens, qui prétendent que les objets de dehors envoient des *espèces* qui leur ressemblent, et que ces espèces sont portées par les sens extérieurs jusqu'au sens commun ; ils appellent ces espèces-là *impresses*, parce que les objets les impriment dans les sens extérieurs. Ces espèces impresses étant matérielles et *sensibles* sont rendues *intelligibles* par l'intellect agent, et sont propres pour être reçues dans l'intellect patient. Ces espèces ainsi spiritualisées sont appelées *espèces expresses*, parce qu'elles sont exprimées des impresses ; et c'est par elles que l'intellect patient connaît toutes les choses matérielles. » MALEBRANCHE, *Recherche de la vérité*, livre III, 2e partie, chapitre II. — Voir EISLER, v° *Species.*

Ce terme n'est guère resté usuel que dans l'expression : « Sous les espèces de... » employée par les théologiens pour caractériser la transsubstantiation, et qui est prise quelquefois par métaphore dans le langage courant.

ESPRIT, G. πνεῦμα et νοῦς ; L. *Spiritus* et *mens ;* D. *Geist ;* E. *Spirit ;* I. *Spirito.*

A. Souffle, gaz, produit de distillation. Garde ce sens étymologique chez BACON : « Spiritus vitalis » et chez DESCARTES et ses successeurs : « Les esprits animaux. » Voir *Ame* sensible.*

B. Principe de la vie, et par suite âme individuelle*. A conservé ce sens, mais surtout dans le langage théologique ou mystique. « Les *Esprits* ou âmes raisonnables » sont « des images de la Divinité, ou de l'Auteur même de la nature ; c'est ce qui fait que les Esprits sont capables d'entrer dans une manière de Société avec Dieu, etc. ». LEIBNIZ, *Monadologie*, 82, 83 et suiv. — Dieu, les anges, les démons, les âmes des hommes désincarnées après la mort sont des *esprits.*

C. En un sens impersonnel, l'Esprit est la réalité pensante en général, le sujet de la représentation avec ses lois et son activité propre, en tant qu'opposé à l'objet de la représentation. Voir *Ame (Critique* et *Observations).* Ce dernier sens est le plus général dans le langage philosophique contemporain. Il comprend plusieurs acceptions :

1° L'*Esprit* est opposé à la *Matière* ;* l'antithèse est alors essentiellement celle de la pensée et de l'objet de la pensée, de l'unité intellectuelle et de la multiplicité des éléments qu'elle synthétise.

2° L'*Esprit* est opposé à la *Nature* ;* l'antithèse est alors, soit celle du principe producteur et de la production, soit celle de la liberté et de la nécessité, soit celle de la réflexion et de l'activité spontanée.

3° L'*Esprit* est opposé à la *Chair*, en tant que celle-ci représente l'ensemble

Sur **Espèces.** — On dit aussi « payer en espèces ; des espèces sonnantes ». De plus la langue juridique a prêté à la langue courante et à la langue philosophique l'expression : « c'est un cas d'espèce », qui se rattache au même sens du latin *species*, comme l'a fait remarquer COURNOT : « Pour se conformer à l'étymologie, il faudrait appeler *genre* ce que les naturalistes nomment *espèce*, et *espèces* les individualités, dont en général ils ne s'occupent guère. Il faudrait, comme on le fait encore au barreau, par un reste de tradition scolastique, appeler du nom d'*espèces* les cas individuels et particuliers ; il faudrait, comme le font les philosophes et les moralistes, qualifier de *genre humain* ce que les naturalistes appellent l'*espèce humaine.* » *Traité de l'enchaînement...*, livre I, ch. V, § 47. **(M. Marsal.)**

des instincts de la vie animale ; primitivement, dans le langage théologique : « La chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair. » Saint PAUL, *Épître aux Galates*, V, 17 (trad. Lemaistre de Sacy) ; — et, par suite, dans le langage philosophique, par exemple lorsque Gassendi et Descartes s'appelaient ironiquement l'un l'autre : *O mens, O caro (Cinquièmes Objections et Réponses).*

D. En un sens plus particulier, l'Esprit s'oppose à la sensibilité, et devient synonyme d'intelligence. « L'esprit ne saurait jouer longtemps le personnage du cœur. » LA ROCHEFOUCAULD, *Maximes*, 108.

Esprits faibles se dit : 1° de ceux qui ne sont pas capables de raisonner avec suite et avec justesse ; 2° (en un sens assez différent) des esprits facilement suggestibles.

Le mot se restreint même souvent plus encore, en passant de la fonction générale à l'une de ses qualités : l'esprit philosophique ; l'esprit de finesse ; l'esprit de géométrie (l'opposition usuelle de ces deux expressions vient de PASCAL : voir les *Pensées*, pet. éd. Brunschvicg, sect. I, p. 317-319) ; l'esprit de saillie (ou *esprit* tout court), etc.

E. Au sens figuré, idée centrale, principe (d'une doctrine, d'une institution) : « L'Esprit des lois. » — L'*esprit*, en ce sens, s'oppose souvent à la *lettre*.

Rad. int. : **C.** Spirit *(Boirac).*

Esprits forts, esprits étrangers ou même hostiles aux croyances religieuses. L'origine de cette expression est probablement chez CHARRON : « [La religion] est bien plus facile et aisée, de plus grande monstre et parade, des esprits simples et populaires ; [la prud'homie] est d'exploit beaucoup plus difficile et laborieux, qui a moins de monstre, et est des esprits forts, généreux. » *De la Sagesse*, II, ch. v, § 27. Cf. PASCAL : « Athéisme, marque de force d'esprit, mais jusqu'à un certain point seulement. » *Pensées*, pet. éd. Brunschvicg, sect. III, p. 431, et LA BRUYÈRE : « Les esprits forts savent-ils qu'on les appelle ainsi par ironie ?... L'esprit fort, c'est l'esprit faible... », etc.

ESSENCE, G. Οὐσία plus large ; τὸ τί ἐστιν, τὸ τί ἦν εἶναι ; L. *Essentia ;* D. *Wesen ;* E. *Essence ;* I. *Essenza.*

A. Métaphysiquement, par opposition à *accident* :* ce qui est considéré comme formant le fond de l'être, par opposition aux modifications qui ne l'atteignent que superficiellement ou temporairement. Cf. *Accident**. Cette essence est placée par les uns dans le général, par les autres dans l'individuel.

B. Par opposition à *existence** (soit au sens métaphysique, soit au sens expérientiel) : ce qui constitue la nature d'un être, par opposition au fait d'être. — Cf. *Existentialisme**.

Sur **Essence.** — Οὐσία a quatre sens chez ARISTOTE, distingués dans *Métaphysique*, Z, ch. 3 (au début). Un seul s'applique à l'essence, οὐσία ἄνευ ὕλης. Il est vrai que sa pensée paraît bien être que le véritable *être* d'une chose est ce que nous appelons *essence.* La définition de SPINOZA diffère de celle d'ARISTOTE : *animal*, dans la pensée d'Aristote, « pertinet ad essentiam » de *homme ;* et cependant *animal* peut être et être conçu sans *homme ;* et d'autre part, *animal* étant donné, *homme* n'est pas nécessairement posé. La définition de Spinoza nie implicitement la réalité des genres. **(J. Lachelier.)**

M. **M. Marsal** nous signale ce passage de COURNOT : « En économie forestière, *essence* est restée jusqu'à nos jours comme synonyme d'espèce. Les vieux chimistes désignaient par ce mot le produit de leurs distillations, de leurs rectifications, ce qui reste d'une substance que ses propriétés rendent précieuse, après qu'on l'a purifiée des substances étrangères qui s'y trouvent mêlées et qui en affaiblissent la vertu. » *Considérations*, livre I, ch. IV. (Ed. Boivin, I, 57.)

C. Logiquement : 1° Au sens conceptualiste, l'ensemble des déterminations qui définissent un objet de pensée. « Τὸ τί ἦν εἶναι ἐστιν ὅσων ὁ λόγος ἐστὶν ὁρισμός. » ARISTOTE, *Métaph.*, VII, 4, 1030ª. « Λέγω δ'οὐσίαν ἄνευ ὕλης τὸ τί ἦν εἶναι. » *Ibid.*, 7, 1032ᵇ. — L'essence s'oppose alors à l'existence comme le rationnel aux données de l'expérience, ou comme le possible à l'actuel. « Ad essentiam alicujus rei id pertinere dico, quo dato res necessario ponitur et quo sublato res necessario tollitur ; vel id sine quo res et vice versa quod sine re nec esse nec concipi potest. » SPINOZA, *Éthique*, II, def. 2. « Wesen ist das erste innere Princip alles dessen was zur Möglichkeit eines Dinges gehört[1]. » KANT, *Principes métaph. de la science de la nature*, Préface, 3.

2° Au sens nominaliste, il n'y a pas d'essence, mais ce que les réalistes et les conceptualistes ont appelé de ce nom n'est que l'ensemble des caractères connotés par un mot. Exemple de la glace qui, pilée, garde son essence, mais qui la perd une fois fondue (LOCKE). MILL, *Logique*, livre I, ch. VI, § 2. Voir GILSON, *L'être et l'essence* (1948).

Rad. int. : Esenc *(Boirac).*

ESSENTIEL, D. *Wesentlich ;* E. *Essential ;* I. *Essenziale.*

A. Qui appartient à l'essence.

B. Par extension, se dit de ce qui est principal, important ou indispensable.

« *Définition essentielle* », voir *Définition**.

1. ESTHÉTIQUE, adj., D. *Aesthetisch ;* E. *Aesthetic ;* I. *Estetico.*

A. Qui concerne le Beau*. On appelle en particulier *Émotion esthétique* un certain état *sui generis*, analogue au plaisir, à l'agrément, au sentiment moral, mais qui ne se confond avec aucun de ceux-ci, et dont l'analyse est l'objet de l'*Esthétique*, en tant que science. — On appelle de même *Jugement esthétique* le jugement d'appréciation* en tant qu'il porte sur le Beau.

B. Qui présente un caractère de beauté (en particulier de beauté artificielle et consciente). Cet emploi ne nous semble pas d'une bonne langue.

2. ESTHÉTIQUE, subst., D. *Aesthetik ;* E. *Aesthetics ;* I. *Estetica.*

Science ayant pour objet le jugement d'appréciation* en tant qu'il s'applique à la distinction du Beau* et du Laid. — L'Esthétique est dite *théorique* ou *générale* en tant qu'elle se propose de déterminer quel caractère ou quel ensemble de caractères communs se rencontrent dans la perception de tous les objets qui provoquent l'*émotion esthétique** ; elle est dite *pratique* ou *particulière* en tant qu'elle étudie les différentes formes d'art. (L'étude des différentes œuvres d'art, prises individuellement, est la *Critique** *d'art.*)

Sur la distinction entre « Esthétique » et « Science de l'Art », voir *Art**.

CRITIQUE

Terme tiré du grec αἴσθησις, sensation, sentiment, et créé par BAUMGARTEN, comme titre de son *Aesthetica* (ouvrage inachevé ayant pour objet l'analyse et la formation du goût, Francfort, 1750 et 1759). Dans la *Critique de la raison pure*, KANT a pris le mot en un autre sens : il a appelé *Transcendentale Aesthetik* l'étude des « formes *a priori* de la *sensibilité (der Sinnlichkeit)* », c'est-à-dire le temps et l'espace. Mais, dans la *Critique du jugement*, il applique lui aussi ce mot au jugement d'appréciation relatif au beau, et cet usage est, depuis lors, resté constant.

Rad. int. : Estetik.

« ESTHOPSYCHOLOGIE ». — Science des œuvres d'art considérées comme documents psychologiques sur leurs auteurs ou sur le public qui les a admirées. HENNEQUIN, *La critique scientifique* (1888). — Cette expression ne paraît pas être entrée dans l'usage.

1. « L'essence est le premier principe intérieur de tout ce qui appartient à la possibilité d'une chose. »

1. ÉTAT, D. *Zustand ;* E. *State ;* I. *Stato.*

A. Étymologiquement, station, par opposition au mouvement, et par suite, détermination consistant en une manière d'être momentanée, plus ou moins durable, et non en une action ou un devenir.

B. Spécialement, *état de conscience* (D. *Bewusstseinzustand ;* E. *State of consciousness, feeling ;* I. *Stato di coscienza*). — Cette expression s'applique, dans le langage philosophique courant, à n'importe quel fait psychique conscient (sensation, sentiment, volition). Elle n'est pas heureuse en ce sens, car elle semble impliquer que ces faits n'ont qu'un caractère exclusivement passif et statique. Ce que l'on appelle ordinairement *État de conscience* serait mieux désigné par le terme *Fait de conscience* (= Fait psychique conscient).

État de Nature, D. *Naturzustand ;* E. *State of nature ;* I. *Stato di natura.*

A. État d'un groupe d'hommes non civilisés.

B. État individuel d'un homme non éduqué (soit totalement, soit partiellement). — Cf. l'assimilation souvent admise de l'enfant et du non-civilisé ; p. ex. chez Renan, *Origine du langage*, 2e édition, p. 68.

C. État hypothétique de l'homme avant l'organisation sociale (Grotius, Hobbes, J.-J. Rousseau, etc.), ou, plus exactement, expression mythique de ce que pourrait être l'état de la société si les hommes (tels qu'ils sont actuellement) n'étaient ni préparés par l'éducation, ni régis par des lois et par un gouvernement. — Ce concept nous paraît n'avoir plus qu'un intérêt historique.

Rad. int. : **A.** Stand ; **B.** (fait de conscience) : Konciaj ; — (état total) : Koncial(a) stand(o).

Sur **État.** — Malgré l'étymologie, il ne me semble pas que l'idée d'arrêt, de repos, soit impliquée à un degré quelconque dans ce mot français *état.* On peut très bien dire un état de changement, d'écoulement, de renouvellement perpétuel. Il suffit que cet état, de quelque nature qu'il soit, ait une certaine *permanence.* **(J. Lachelier.)**

Mais cette application suppose justement que le devenir est considéré en bloc, dans ce qu'il a de constant et par suite de stable. Le mot ne convient plus au changement considéré en tant que tel, dans la transformation même qui le constitue. Si l' « état de la conscience » est un état de renouvellement, de mouvement continuel, il ne s'ensuit pas qu'il se compose d'éléments qui, pris un à un, soient des « états de conscience ». — Il est d'ailleurs bien usuel, dans la langue philosophique contemporaine, d'opposer les *états* et les *mouvements.* **(A. L.)**

E. Goblot propose de réserver l'expression *état de conscience* pour désigner « l'ensemble complexe des phénomènes simultanés existant à un moment donné » dans une conscience. (*Vocabulaire*, v° Conscience.) — **V. Egger** approuve cet usage, que j'avais signalé, en l'approuvant également, dans la première rédaction de cet article. — On n'a pu conserver cette indication ni cette approbation dans le texte, faute d'un accord général sur ce point, **F. Pécaut** et **F. Rauh** s'y opposant pour des raisons tirées de l'usage et du danger de créer de nouvelles équivoques. **(A. L.)**

Sur **État de Nature.** — L'usage philosophique de cette expression paraît venir de Hobbes : « ... quam conditionem appellare liceat *statum naturae.* (Qu'on nous permette d'appeler cette condition *état de nature.*) » *Du citoyen*, Préface, Ed. Molesworth, II, 148. Mais l'idée d'un état de nature, opposé à l'état de grâce, date des origines du christianisme, et Hobbes le rappelle lui-même.

2. ÉTAT, D. *Staat ;* E. *State ;* I. *Stato.*

A. Une société organisée, ayant un gouvernement autonome, et jouant le rôle d'une personne morale distincte à l'égard des autres sociétés analogues avec lesquelles elle est en relation.

B. L'ensemble des services généraux d'une nation. L'État s'oppose en ce sens au département, à la province, à la commune, etc. ; — l'industrie d'État à l'industrie privée, etc.

CRITIQUE

Plus spécialement encore, et par suite de ce fait que, dans l'organisation actuelle des sociétés, les grandes fonctions d'État dépendent en général étroitement du pouvoir exécutif, ce mot est souvent appliqué à ce pouvoir lui-même. Mais c'est à tort, et il y a toujours lieu de distinguer en principe l'État et le gouvernement.

Rad. int. : Stat.

« **ÉTATISME** », néologisme désignant les doctrines qui tendent à mettre toutes les fonctions sociales sous la direction immédiate de l'État.

ÉTENDUE, D. *Ausdehnung ;* E. **A, B. :** *Extension ;* **B. :** *Extent ;* — I. *Estensione.*

A. Qualité des corps d'être situés dans l'espace* et d'en occuper une partie.

B. Cette partie elle-même.

C. Métaphoriquement, caractère de ce qui s'étend plus ou moins loin : « L'étendue de l'esprit, de la mémoire. » — « L'étendue d'une influence. » — Dans le temps : « Une étendue de plusieurs siècles. »

CRITIQUE

Sur l'usage de ce mot chez Descartes, voir *Principes*, II, 10-15, où il distingue d'abord l'*espace*, l'*étendue*, le *lieu intérieur* et le *lieu extérieur*. Mais ces distinctions ne sont, pour lui, que traditionnelles et provisoires. Il conclut ainsi : « Nous ne distinguons jamais l'espace d'avec l'étendue en longueur, largeur et profondeur ; mais nous considérons quelquefois le lieu comme s'il était en la chose qui est placée, et quelquefois aussi comme s'il en était dehors. L'intérieur ne diffère en aucune façon de l'espace, mais nous prenons quelquefois l'extérieur ou pour la superficie qui environne immédiatement la chose placée..., ou bien pour la superficie en général, qui n'est point partie d'un corps plutôt que d'un autre. » *Ibid.*, II, 15.

Chez Malebranche, *l'étendue intelligible* est la grandeur, conçue indépendamment de toute qualité sensible, telle qu'elle est l'objet de l'Algèbre et l'Analyse.

Dans le langage de la philosophie contemporaine, *étendue* s'emploie le plus souvent au sens **B.** « Une étendue » est une ligne, une surface ou un volume limités. L'étendue est ainsi par rapport à l'espace, pris dans son ensemble, ce que la durée*, au sens **A,** est par rapport au temps.

Au lieu d'*étendue*, au sens **A,** il serait préférable de dire *extension*, comme le faisait d'ailleurs Descartes : « L'extension de l'espace ou du lieu intérieur n'est point différente de l'extension du corps. » *Principes*, II, 16.

Rad. int. : **A.** Extens ; extenses ; **B.** Extensaj ; **C.** Amples.

ÉTERNITÉ, D. *Ewigkeit ;* E. *Eternity ;* I. *Eternità.*

A. Durée indéfinie. Ce sens, primitif, est le moins usité en philosophie.

B. Caractère de ce qui est en dehors du temps. « Sempiternitas et aeternitas differunt : Nunc enim stans et permanens æternitatem facit ; Nunc currens in tempore sempiternitatem. » Boe-

---

Sur **Étendue.** — *Remarque* remplacée par la *Critique* ci-dessus, sur les observations de **F. Rauh** et **Th. Ruyssen.**

THIUS, *De consolatione*, 5. — « Non temporis sine fine successio sed nunc stans. » HOBBES, *Leviathan*, 46. — « Absolute Zeitlosigkeit[1]. » HEGEL. Voir *Eisler*, v°.

Rad. int. : Etern.

ÉTHIQUE, G. Ἠθική ; I. *Ethica ;* D. *Ethik ;* E. *Ethics ;* I. *Etica.*

Science ayant pour objet le jugement d'appréciation* en tant qu'il s'applique à la distinction du bien* et du mal.

CRITIQUE

Historiquement, le mot *Éthique* a été appliqué à la Morale sous toutes ses formes, soit comme science, soit comme art de diriger la conduite. « L'Éthique politique a deux objets principaux : la culture de la nature intelligente, l'institution du peuple. » DIDEROT, *Opinions des anciens philosophes*, dans LITTRÉ, v°. — « Philosophia moralis sive Ethica est scientia practica, docens modum quo homo libere actiones suas ad legem naturæ componere potest. » WOLFF, *Ethica*, I, 1. Même signification dans le nom des *Sociétés éthiques (Ethical Societies)* anglaises et américaines. — AMPÈRE a appliqué ce mot, au contraire, à la morale descriptive (science des mœurs) par opposition à la morale prescriptive (science de ce qu'il faut vouloir), à laquelle il donnait le nom de *Thélésiologie.* (*Essai sur la philosophie des sciences*, 2e partie, section c, nos 3 et 4.) H. SPENCER entend de même l'Éthique comme un fragment

1. Intemporalité absolue.

Sur **Éternité.** — Il y a deux conceptions de l'éternité : temporelle et intemporelle. La seconde dérive indubitablement de la première, puisqu'elle est l'idée d'une durée affranchie de tous les caractères spécifiques de la durée, « duratio tota simul ». Cf. *Ævum*, durée, d'où *ætas*, et *æternus* (pour *ævitas, æviternus*), BRÉAL, *Dict. étym. latin*, v°. — BOÈCE définit l'une et l'autre : « Autre chose est de parcourir successivement les parties d'une existence sans terme, ce que Platon et Aristote attribuent au monde ; — autre chose d'embrasser une existence infinie tout entière également présente, ... ce qui est le propre de la Divinité. » *De Consolatione*, V. Sa définition de l'éternité de Dieu a été adoptée et reproduite par saint THOMAS, qui a été suivi par tous les métaphysiciens spiritualistes et par SECRÉTAN ; mais l'éternité temporelle, qui est celle du monde pour les partisans anciens et modernes d'un monde nécessaire et sans commencement, est aussi celle du Dieu personnel pour DUNS SCOT, et pour J. LEQUIER. Selon celui-ci « la succession des choses porte son ombre jusque sur Dieu », sinon Dieu ne verrait pas son œuvre telle qu'il l'a faite. En préférant, pour un Dieu personnel, libre et créateur, l'éternité intemporelle, Secrétan a été inconséquent, selon M. PILLON : « Il est contradictoire d'attribuer l'éternité simultanée à un Dieu qui a créé le monde, qui le connaît et qui l'aime. » D'ailleurs l'éternité ainsi entendue est l'idée de temps vidée de tout contenu, idée contradictoire et inintelligible. — Voir PILLON, *La philosophie de Secrétan*, 1898, pp. 155 à 165. **(V. Egger.)**

Sur **Éthique.** — *Histoire.* Le mot a dû avoir primitivement un sens restreint : cf. Aristote, distinction de l'ἀρετὴ ἠθική et de l'ἀρετὴ διανοητική. (*Eth. Nicom.* Début du livre II, et V.) Voir *Bonitz*, partic. 316a., 19-30. **(J. Lachelier.)**

Les philosophes spéculatifs allemands qui suivent Kant ont une tendance à séparer *Éthique* et *Morale*, et à mettre la première au-dessus de l'autre. SCHELLING : « La morale en général pose un commandement qui ne s'adresse qu'à l'individu, et n'exige que l'absolue personnalité *(Selbstheit)* de l'individu ; l'Éthique pose un commandement qui suppose une société d'êtres moraux et qui assure la personnalité de tous les individus par ce qu'elle exige de chacun d'eux. » *Œuvres*, I, 252. —

d'un tout dont elle est inséparable et qui est l'étude de la conduite universelle (*Data of Ethics*, chap. I). — Il en résulte que, dans l'usage ordinaire, ce mot est employé tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, et le plus souvent avec le même vague que le mot *morale*.

Il semble qu'il y a ici trois concepts distincts à séparer :

1° La *Morale*, c'est-à-dire l'ensemble des prescriptions admises à une époque et dans une société déterminées, l'effort pour se conformer à ces prescriptions, l'exhortation à les suivre.

2° La science de fait ayant pour objet la conduite des hommes (ou même, selon la vue de SPENCER, des êtres vivants en général), abstraction faite des jugements d'appréciation que portent les hommes sur cette conduite. Nous proposons de la nommer *Éthographie** ou *Éthologie**.

3° La science qui prend pour objet immédiat les *jugements* d'appréciation sur les actes qualifiés bons ou mauvais. C'est ce que nous proposons d'appeler *Éthique*. — En effet, quelque hypothèse qu'on adopte sur l'origine et la nature des principes de la morale, il n'est pas douteux que les jugements de valeur portant sur la conduite sont des faits réels, dont il y a lieu de déterminer les caractères, et que l'étude de la conduite ne peut être substituée à l'étude directe de ceux-ci, puisque la conduite des hommes n'est pas toujours conforme à leurs propres jugements sur la valeur des actes. — Sans doute, il arrive qu'en fait, les questions de Morale et celles d'Éthique, ainsi définies, sont souvent mêlées ; mais cela n'exclut pas une distinction très nette de leurs définitions.

Rad. int. : Etik.

ETHNOGRAPHIE, D. *Ethnographie ;* E. *Ethnography ;* I. *Etnografia.*

Description des divers peuples, de leur genre de vie et de leurs institutions.

Rad. int. : Etnografi.

ETHNOLOGIE, D. *Ethnologie ;* E. *Ethnologi ;* I. *Etnologia.*

Étude explicative des phénomènes décrits par l'ethnographie.

Rad. int. : Etnologi.

ÉTHOGRAPHIE, D. *Ethographia ;* E. *Ethography ;* I. *Etografia.*

Ce terme est employé par les anthropologistes* pour désigner l'étude descriptive des usages et coutumes. Il serait bon de le généraliser en l'appliquant à l'étude descriptive de toute la conduite humaine, en tant que cette science est distincte de l'Éthique*.

Rad. int. : Etografi.

ÉTHOLOGIE, D. *Ethologie ;* E. *Ethology ;* I. *Etologia.*

A. J. S. MILL a créé ce mot pour

Pour HEGEL, *Morale* désigne plutôt le domaine de l'intention subjective, *Éthique* le règne de la moralité *(Sittlichkeit)*. **(R. Eucken.)**

Sur la *Critique*. M. **Hémon** propose d'appeler « *morale*, toute doctrine qui prétend fonder sur des principes théoriques une téléologie idéale, et une obligation ; *éthique*, toute doctrine naturaliste sans principes spéculatifs ni obligation mystique. » — La note qu'il a rédigée à ce sujet a été lue à la séance de la Société de philosophie (8 juin 1905). La Société n'a pas approuvé ce sens ; elle a adopté à l'unanimité la proposition contenue dans la *critique* ci-dessus, telle qu'elle a été modifiée sur les observations de **J. Lachelier** et de **V. Egger.**

Sur **Ethnologie.** — M. P. RIVET, dans le *Nouveau Traité de Psychologie* publié sous la direction de G. Dumas, tome I, ch. II, fait remarquer qu'*Ethnologie*, en allemand, et *Ethnology*, en anglais, s'emploient souvent pour désigner l'*Anthropologie**, au sens le plus large de ce mot.

désigner la science déductive des lois qui déterminent la formation du caractère. Elle comprend selon lui deux opérations inverses : 1° Déduire, des lois psychologiques connues, les effets généraux que les différentes conditions d'existence doivent produire sur les caractères individuels ou collectifs et constituer ainsi « les *axiomes moyens*[1] de la science de l'esprit » ; 2° Vérifier les résultats obtenus, en rattachant à leurs conditions d'existence les différents types de caractères qu'on peut observer expérientiellement. Par les applications pratiques qui en résulteraient immédiatement, l'Éthologie donnerait, en outre, un fondement scientifique à l'art de l'éducation (*Logique*, livre VI, chap. v).

B. WUNDT (*Logique*, II, 2, 369) entend par l'Éthologie, à laquelle il consacre un chapitre spécial, la science qui a pour objet l'étude historique « der Sitten und sittlichen Vorstellungen[2] ». Elle forme, après la science des langues et la mythologie, la 3e division des « philologisch-historischen Wissenschaften ». Ce sens a été adopté par M. A. Bayet : « L'éthologie est la science des faits moraux. » *La science des faits moraux*, p. 1.

C. Chez plusieurs psychologues contemporains, ce mot désigne la psychologie de réaction, telle que la conçoit le *behaviorism**. Voir notamment *Bulletin de l'Institut psychologique*, janvier 1902 (Séance du 7 décembre 1903).

CRITIQUE

Nous pensons que le sens **B** est bon à retenir, en l'opposant d'une part à la *Morale* comme ensemble des prescriptions qui s'imposent à la conscience moyenne d'une société et d'une époque déterminée, de l'autre à l'*Éthique* en tant que science des jugements d'appréciation sur les actes qualifiés bons ou mauvais. L'Éthologie pourrait ainsi être définie la science historique des mœurs, dont l'Éthographie est la description.

Quant à la science des caractères et de leur génération, il semble qu'on pourrait l'appeler comme Wundt *Caractérologie*. Le mot est lourd, mais correct et sans équivoque.

Rad. int. : Etologi.

1. Expression empruntée à BACON ; voir *Axiome**, critique. — 2. « ... des mœurs et des représentations morales. »

ÉTIOLOGIE, D. *Aetiologie* ; E. *Etiology* ; I. *Etiologia*. (Terme d'origine médicale.)

A. Recherche ou théorie des causes d'une classe déterminée d'effets ; et spécialement : 1° En biologie, étude de la genèse des organes, fonctions, facultés ; — 2° En pathologie, étude des causes d'une maladie, d'une anomalie, etc. ; — 3° En histoire, « analyse et discussion des causes ou des enchaînements de causes qui ont concouru à amener les événements dont l'histoire offre le tableau. » COURNOT, *Considérations sur la marche des idées*, livre I, ch. I : « De l'étiologie historique et de la philosophie de l'histoire. »

B. *Par abus, et improprement*, ensemble des causes d'un phénomène.

Rad. int. : **A.** Etiologi ; **B.** Kauzar.

1. ÊTRE, verbe, D. *Sein* ; E. *To be* ; I. *Essere*.

A. Au sens absolu, c'est-à-dire comme verbe *prédicatif**, terme simple, impossible à définir. « Sein ist offenbar kein reales Predicat, d. i. ein Begriff von irgend etwas, was zu dem Begriffe eines Dinges hinzukommen könne. Es ist bloss die *Position* eines Dinges, oder gewisser Bestimmungen an sich selbst[1]. » KANT, *Crit. de la Raison pure*, A. 598 ; B. 626. On peut seulement distinguer différents ordres d'idées relativement auxquels on dit que quelque chose *est* :

1° Au sens substantiel. « Je pense, donc je suis. »

2° Au sens phénoménal. Une chose

1. « Il est clair qu'*être* n'est pas un vrai prédicat, c'est-à-dire le concept de quelque détermination qui puisse venir s'ajouter au concept d'une chose. C'est seulement le *fait de poser* une chose ou certaines déterminations en elles-mêmes. »

est quand elle est actuellement présentée dans l'expérience.

3° Au sens objectif. Une chose *est* quand elle est affirmée comme valable pour l'expérience de tous les individus (bien qu'elle ne soit pas actuellement présentée dans l'expérience de chacun d'eux, ou même bien qu'elle ne soit actuellement présentée dans l'expérience d'aucun d'eux).

B. Au sens relatif, ou comme *copule**. Signe de la relation entre le sujet et le prédicat. Il peut alors avoir quatre sens différents :

1° Inclusion d'un individu dans une classe ou d'une classe (prise comme un tout indivisible) dans une autre : $x \in a$.

2° Implication d'un caractère par un caractère, ou inclusion d'une classe dans une classe : $a \supset b$.

3° Copule des jugements réciproques ou convertibles, dans lesquels le sujet et le prédicat ont même extension. Il se traduit alors (et alors seulement) par le signe $=$.

4° Copule des jugements identiques, dont les deux termes désignent un même individu. Ex. : Auguste $\equiv$ Octave.

CRITIQUE

Cette quadruple équivoque, qui s'ajoute à la confusion du sens relatif et du sens absolu, ne peut être évitée que par l'emploi des symboles de la Logistique.

2. ÊTRE, substantif. D. *Sein*, *Dasein* [au sens **A**], *Seiendes*, *Wesen* [aux sens **B** et **C**] ; E. *Being*, dans tous les sens, *Entity* [aux sens **B** et **C**] ; I. *Essere* [au sens **A**], *Ente* [aux sens **B** et **C**].

I. *Sens abstrait :*

A. Le fait d'être, l'existence*. « S'il y avait quelques corps dans le monde, ou bien quelques intelligences... leur *être* devait dépendre de sa puissance en telle sorte qu'elles ne pouvaient subsister sans lui un seul moment. » DESCARTES, *Disc. de la méthode*, IV, 4.

II. *Sens concret :*

B. Ce qui est réellement, *Ens reale*. (Dans l'un des trois sens du mot *Être*, **1, A.**) « Tout ce qui est en nous de réel et de vrai vient d'*un Être* parfait et infini. » DESCARTES, *Ibid.*, 7.

C. Un objet existant dans la pensée, mais sans existence effective hors de celle-ci. On dit encore, dans ce sens, un « être de raison », un être fictif. Voir ci-dessous.

REMARQUE

Spinoza a nié la légitimité de ces expressions, et la valeur des idées qu'elles représentent : « Chimaera, Ens fictum et Ens rationis nullo modo ad entia revocari possunt. Nam Chimaera ex sua natura existere nequit ; Ens vero fictum claram et distinctam perceptionem secludit... ; Ens denique rationis nihil est praeter modum cogitandi qui inservit ad res intellectas facilius retinendas, explicandas, atque imaginandas. » *Cogitata metaph.*, I, 1 : « De Ente reali, ficto et rationis. » Il définit l'Être : « Id omne quod, cum clare et distincte percipitur, necessario existere vel ad minimum posse existere, reperimus. » C'est pourquoi il le divise en deux classes : l'être nécessaire, et l'être seulement possible (*Ibid.*, I, 1).

Rad. int. : **A.** Existad ; **B. C.** Ent.

Être de raison. — A. (Latin scolastique : *ens rationis*). Objet de pensée artificiellement créé par l'esprit pour les besoins du discours, et sans existence en soi, ni dans la représentation concrète. En ce sens, toutes les idées

Sur **Être.** — Y a-t-il là réellement quatre sens différents, et ne pourrait-on pas soutenir, au contraire, que le sens de *copule* ne diffère même pas du sens général d'existence ? Que signifie, en réalité, *Pierre est bon*, sinon que la bonté est une des manières d'exister de Pierre, une des formes sous lesquelles son être se rend perceptible et intelligible ? **(J. Lachelier.)**

abstraites et générales ont été quelquefois appelées « êtres de raison » ; mais ce terme s'emploie surtout en un sens péjoratif, pour insister sur le caractère verbal ou irréel de ce qu'on appelle ainsi. Voir *Être** **C**, et la critique de cette notion dans le texte cité de Spinoza ; *Raison**, **A** ; et *Entité**. Cf. Bossuet, *Logique*, I, ch. xiii : « De ce qu'on appelle être de raison, et quelle idée on en a. »

B. Pour Cournot, au contraire, la véritable critique philosophique des sciences consiste « à faire autant que possible, le départ entre les entités artificielles qui ne sont que des signes logiques et les entités fondées sur la nature et la raison des choses, les véritables *êtres de raison*, pour employer une expression vulgaire, mais d'un sens vrai et profond, quand on l'entend bien. » *Essai sur les fondements de nos connaissances*, ch. xi, § 159. Cette acception repose sur la distinction qu'il établit entre la « logique » et la « raison ». *Ibid.*, ch. ii, particul. § 16-17. Mais elle n'est pas entrée dans la langue usuelle, et lui-même ne paraît s'en être servi que d'une manière accidentelle.

C. En un sens tout différent, *être de raison* a été pris par Renouvier au sens d'être gouverné par la raison. « Il (l'aliéné) peut passer pour irresponsable comme ne se dirigeant pas librement, d'après les obligations mutuelles et conformément à la commune entente des êtres de raison. » Renouvier et Prat, *Nouvelle Monadologie*, xcv, p. 246. Cette expression n'est guère usitée ; cependant, elle est conforme à l'analogie d'expressions très courantes dans la littérature contemporaine : « Un être de désir ; un être d'instinct », etc. — Cf. aussi l'expression « âge de raison ».

EUCLIDIEN, D. *Eukleidisch ;* E. *Euclidean ;* I. *Euclideo.*

Qui se rapporte à Euclide (d'Alexandrie). « Die eukleidische Demonstrirmethode[1]... » Schopenhauer, *Die Welt*, etc., I, 559. — Spécialement, on appelle *euclidien* l'espace ordinaire à 3 dimensions, en tant qu'il vérifie l'axiome des parallèles (postulat* d'Euclide) : « Si deux droites situées dans un plan font avec une même sécante des angles intérieurs du même côté dont la somme soit plus petite que deux droits, ces deux droites se rencontrent de ce côté. » Les espaces *non euclidiens* sont caractérisés par la négation de cet axiome (soit qu'il existe *plusieurs* parallèles, soit qu'il n'en existe *aucune*). L'épithète d'*euclidien* s'applique aussi à la droite, au plan de l'espace euclidien, et à la Géométrie de cet espace.

EUDÉMONISME, G. Εὐδαιμονισμός, Aristote ; D. *Eudämonismus ;* E. *Eudaemonism ;* I. *Eudemonismo.*

A. Sens d'Aristote : le fait de juger qu'un être est heureux, ce jugement étant compris non seulement comme l'énoncé d'un fait, mais comme un jugement appréciatif impliquant la valeur éthique du bonheur. S'oppose à ἔπαινος, louange générale d'un caractère ; ἐγκώμιον, éloge d'un acte particulier (*Éthique à Eudème*, II, 1, 1219^{b}). — Ce sens serait conservé par quelques

1. « La méthode de démonstration euclédienne. »

Sur Être de raison. — On trouve chez Descartes le passage suivant : « Il ne me semble pas aussi que vous prouviez rien contre moi en disant que « l'idée de « Dieu qui est en nous n'est qu'un être de raison. » Car cela n'est pas vrai si par un *être de raison* l'on entend une chose qui n'est point, mais seulement si toutes les opérations de l'entendement sont prises pour des *êtres de raison*, c'est-à-dire pour des êtres qui partent de la raison ; auquel sens tout ce monde peut aussi être appelé un être de raison divine, c'est-à-dire un être créé par un simple acte de l'entendement divin. » *Réponses aux secondes objections*, § 10.

écrivains modernes, selon *Baldwin*, v°.

B. Doctrine morale ayant pour principe que le but de l'action est le bonheur (soit individuel, soit collectif). — Ce sens est seul usuel.

CRITIQUE

Kant prend ce mot dans un sens plus restreint, en l'appliquant aux seules doctrines qui prennent pour fin morale le bonheur individuel, *die eigene Glückseligkeit* (*Anthropologie*, I, § 2). Selon la morale kantienne, la fin de l'action doit être, au contraire, quand il s'agit de nous-mêmes, notre perfection ; et quand il s'agit d'un autre, son bonheur (*Métaphysique des mœurs*, Introduction, § IV). Cette restriction se justifie par la supposition que, le bonheur d'autrui ne pouvant déterminer directement notre volonté, celui qui agit en vue de ce bonheur ne peut le faire qu'au nom de sa raison, et par suite implique une fin plus haute que le bonheur lui-même. Mais cette assomption fondamentale est contestable, car il se peut que la valeur normative du bonheur soit reconnue directement, comme celle de la beauté ou de la vérité, sans qu'il soit fait aucune acception de l'individu qui les possède. Il convient donc de conserver à ce mot son sens le plus général.

Rad. int. : Eudemonism.

EUPHORIE, D. *Euphorie ;* E. *Euphoria*, *Euphory ;* I. *Euforia.*

Sentiment de bien-être et de joie sans cause apparente, ou disproportionné à la circonstance qui semble le produire. Terme surtout employé en pathologie mentale, où l'euphorie apparaît comme symptôme de certains états morbides : manie, anesthésie, intoxications, etc.

Euristique, voir *Heuristique**.

ÉVÉNEMENT, D. *Ereignis ;* E. *Event ;* I. *Avvenimento*, *evento.*

A. Ce qui advient à une date et en un lieu déterminés, lorsque ce fait présente une certaine unité, et se distingue du cours uniforme des phénomènes de même nature.

B. Par abréviation : événement important, ou qui fait sensation.

Voir les Observations sur *Fait**.

REMARQUE

Ce mot avait autrefois le sens latin d'*eventus :* résultat, effet, issue. Mais il ne l'a conservé que dans de rares expressions, telles que : « L'événement l'a bien prouvé. » Encore est-ce un peu académique.

Rad. int. : Event.

EVHÉMÉRISME, D. *Evhemerismus ;* E. *Euhemerism ;* I. *Evemerismo.*

Opinion suivant laquelle les dieux sont tous des héros ayant réellement vécu et dont la légende s'est graduellement amplifiée après leur mort. On rapporte l'origine de cette opinion au Cyrénaïque *Evhémère* (environ 300 av. J.-C.).

Rad. int. : Evhemerism.

ÉVIDENCE, D. *Evidenz ;* E. *Evidence ;* I. *Evidenza.* — [Le mot *evidence* est beaucoup plus large en anglais que dans les trois autres langues : il s'étend à toute certitude, immédiate ou non (p. ex. à la certitude historique), au simple témoignage, et même au témoin. — Voir *Observations.*]

Une proposition est évidente si tout homme qui en a la signification présente à l'esprit, et qui se pose expres-

Sur **Évidence.** — Le substantif anglais seul a le sens très général signalé ci-dessus. La définition de l'adjectif, donnée dans le corps de l'article, pourrait s'appliquer au mot anglais. **(B. Russell.)**

sément la question de savoir si elle est vraie ou fausse, ne peut aucunement douter de sa vérité.

CRITIQUE

1. Il est nécessaire de mentionner non seulement que la proposition est comprise, mais que la question de savoir si elle est vraie est posée ; car il est certain que l'esprit, de quelque manière qu'on explique cette abstention, peut éviter indéfiniment de formuler en termes exprès cette alternative, et par là se refuser à l'évidence.

2. Il ne suffirait pas de dire qu'une proposition est évidente si *un* homme qui la pense ne peut douter qu'elle soit vraie ; car cette impossibilité de douter peut être particulière à son état mental (aliénation, passion, préjugé, éducation, etc.) ; et le langage usuel distingue avec raison ce qui *paraît* évident (à un individu) et ce qui l'*est* effectivement (pour tout esprit).

Inversement, il serait excessif de demander que l'intelligence à qui l'évidence apparaît fût soustraite à toute influence de l'habitude, du sentiment ou de la volonté. Car cet isolement n'est qu'une abstraction irréalisable, peut-être même contradictoire, et la force de l'évidence se manifeste précisément par les répugnances dont elle triomphe.

3. Rien ne prouve *a priori* qu'il *existe* (au sens logique) des propositions jouissant du caractère d'évidence ci-dessus défini. Cette définition laisse donc ouverte la question de savoir sous quelles conditions pratiques l'apparence interne et individuelle de l'évidence peut être légitimement tenue pour la garantie d'une évidence réelle et universellement valable.

4. Elle laisse également de côté le problème des causes psychologiques et de la nature logique de l'évidence, et notamment l'examen critique de la doctrine cartésienne d'après laquelle celle-ci consiste dans la *clarté** et la *distinction** des idées. Voir *Absolu**. — Il est à remarquer à cet égard que les propositions les plus *évidentes* d'une science, même mathématique, ne sont pas nécessairement les plus simples et les plus générales (c'est-à-dire les propositions constituant le système de principes le moins nombreux d'où l'on peut déduire cette science). L'évidence appartient ordinairement à un étage de propositions qui ne sont pas premières au point de vue logique. Voir *Fondement**, Critique.

Rad. int. : Evident, Evidentes.

ÉVOLUÉ, D. *Entwickelt ;* E. *Evoluted ;* I. *Evoluto.*

Proprement : modifié par suite d'une évolution, en un des sens divers de ce mot. — Il y a lieu de prendre garde au contresens, souvent commis (par suite de la confusion entre les idées d'évolution* et de progrès*), qui consiste à employer ce mot comme un simple synonyme de supérieur ou de plus parfait. Cf. *Différencier**.

ÉVOLUTION, D. *Evolution, Entwickelung ;* E. *Evolution ;* I. *Evoluzione.*

A. Développement d'un principe interne qui, d'abord latent, s'actualise peu à peu, et finit par devenir manifeste.

B. Transformation graduelle, et conçue en général comme assez lente, ou comme formée de changements élémentaires assez minimes pour n'être pas remarqués. — S'oppose soit à *permanence*, soit à *révolution.*

C. Suite de transformations en un même sens : « *Évolutionnisme* implique l'idée d'une *loi* d'évolution... Personne

---

Sur la *Critique.* — Tout cela me paraît très vrai, mais il me semble en résulter qu'il n'y a pas d'évidence à laquelle on puisse attribuer une valeur objective. Il faut donc abandonner entièrement le *criterium* cartésien de l'évidence et y substituer la méthode leibnizienne de l'analyse des notions. **(J. Lachelier.)**

n'appellera stades *évolutifs* les transformations qu'on observe dans un kaléidoscope. » A. GIARD, *Bulletin de la Société française de Philosophie*, 6 avril 1905. — Transformations comportant une série d'étapes dont on peut assigner d'avance la succession : « L'évolution, selon la doctrine stoïcienne, est une évolution fermée... qui a des recommencements indéfinis. » RENOUVIER, *Histoire et solutions des problèmes métaphysiques*, ch. XIV, p. 111.

D. Transformation faisant passer un agrégat de l'homogène à l'hétérogène, ou du moins hétérogène au plus hétérogène. (SPENCER.) S'oppose à *dissolution* ou à *involution*.

E. Transformation (continue ou brusque) d'une espèce vivante en une autre espèce.

CRITIQUE

Un des termes philosophiques qui reçoivent les sens les plus vagues et même les plus opposés. Il a d'abord été synonyme de « préformation des organismes » (SWAMMERDAM, MALPIGHI), en tant qu'opposée à l'épigénèse*. On le trouve aussi en ce sens chez BERKELEY, *Siris*, § 233. — Ce sens n'est pas resté usuel, mais le sens **A** s'y rattache visiblement. Voir *Observations*.

Chez les écrivains contemporains, même philosophes, *évolution* est pris le plus souvent dans un sens très indéterminé. « ... La formation des mondes expliquée par voie de développement lent et graduel, ou, selon l'expression moderne, d'*évolution*. » FOUILLÉE, *L'avenir des idées cartésiennes*, Revue des Deux-Mondes, 15 janvier 1898, p. 389. On parle dans le même sens de l'évolution des mœurs, des idées, etc. « Le mot évolution n'implique par lui-même aucune idée de progrès ou de régrès. Il désigne toutes les transformations que subit un organisme ou une société indépendamment de la question de savoir si ces transformations sont favorables ou défavorables. » DEMOOR, MASSART et VANDERVELDE, *L'Évolution régressive*, p. 17.

Le sens **C**, sous la forme stricte où il est défini ci-dessus, est rare. Il conviendrait alors proprement aux phénomènes irréversibles, et c'est ainsi que le prend M. PERRIN en appelant le second principe de la thermodynamique *Principe d'Évolution* (Revue de Méta-

---

Sur **Évolution.** — Le sens **A** a été ajouté d'après les observations d'**Élie Halévy** qui cite le texte suivant de Philarète CHASLES : « La situation réelle des sociétés n'est pas la *révolution*, c'est-à-dire la ruine ; c'est l'*évolution*, c'est-à-dire le développement de leurs principes, la mise dehors de ce qu'elles portent dans leur sein. » *Études*, 1849, p. 260 : suit une antithèse entre la société conçue comme un mécanisme et la société conçue comme un organisme. — Ph. Chasles, ajoute-t-il, est un angliciste qui, dans le volume même auquel nous empruntons cette citation se rallie, en opposition aux idées de Bentham, aux thèses soutenues par le philosophe métaphysicien Coleridge. De même H. Spencer, qui emprunte à Coleridge l'idée première de sa théorie de l'évolution et de sa théorie de l'organisme social. Cf. H. SPENCER, *Autobiography*, vol. I, pp. 350-351 ; — R. BERTHELOT, dans *Bulletin de la Soc. de phil.*, 1904, pp. 93-95. Dans la *Statique sociale*, où d'ailleurs le mot *évolution* n'est employé qu'une fois (p. 142 : *the evolution of a new idea in our mind*[1]), telle est bien la conception que se fait Spencer de ce qu'il appelle encore *le progrès :* « A development of man's latent capabilities under the action of favourable circumstances ; which favourable circumstances, mark, were certain, some time or other, to occur[2] » (p. 415). — De ce premier sens dérive naturellement

1. « ... l'évolution d'une nouvelle idée dans notre esprit. » — 2. « un développement des capacités latentes de l'homme sous l'action de circonstances favorables ; circonstances, remarquez-le, qui devaient certainement se produire un jour ou l'autre. »

physique, février 1903, p. 182 ; voir également B. BRUNHES, *L'évolutionnisme et le principe de Carnot ; ibid.*, janvier 1897, p. 35). — Mais, le plus souvent, quand on appelle évolution un processus de sens déterminé, on sous-entend plus ou moins clairement la nature de cette détermination et l'on confond alors l'évolution soit avec *le progrès* (évolution vers le mieux), — soit avec *la vie* (naissance, nutrition, développement, génération, décadence, etc.). Dans ce dernier cas, le mot implique, par une association d'idées très générale, le développement de l'être grâce à une force intérieure et spontanée qui en prédétermine les formes successives, autrement dit une sorte de principe vital ; et comme, d'un autre côté, ce mot est également associé à des idées physiques et mécaniques, il joue le rôle d'un intermédiaire entre la vie conçue comme une force directrice, extérieure à la matière, et la vie conçue comme un système de mouvements physico-chimiques. (LALANDE, *La Dissolution*, ch. I : *Définitions*. — R. BERTHELOT, *Les origines de la philosophie de Spencer*, dans le Bulletin de la Société de Philosophie, 1904 ; spéc. pp. 93, 95.)

Enfin, chez SPENCER lui-même, la définition de ce mot est variable, et sous la forme la plus expresse qu'il lui ait donnée, elle contient des éléments de caractère opposé : « Evolution is an integration of matter and concomitant dissipation of motion, during which the matter passes from an indefinite incoherent homogeneity to a definite coherent heterogeneity and during which the retained motion undergoes a parallel transformation[1]. » *Premiers Principes*, ch. XVII. (En italiques dans le texte.) — Or, par sa première partie, cette définition est mécanique et quantitative (voir plus bas la critique du mot *intégration**) ; par la seconde partie, elle est biologique et qualitative. Rien ne prouve *a priori* que ces deux conceptions différentes puissent être réunies pour former un concept unique. En fait, l'effort fait pour rattacher la

1. « L'évolution est une intégration de matière et une dissipation concomitante de mouvement, durant laquelle la matière passe d'une homogénéité indéfinie et incohérente à une hétérogénéité définie et cohérente, et durant laquelle le mouvement retenu subit une transformation parallèle. »

un second : développement insensible et continu. Il semble en effet naturel de penser qu'une crise révolutionnaire, dans le développement d'un être individuel, est due à l'action perturbatrice d'une cause extérieure ; le développement normal de l'être lorsqu'il est soustrait à cette action perturbatrice devant être un développement graduel et lent.

H. SPENCER commence à employer avec précision le mot *évolution* dans son essai intitulé *Genesis of science*, juillet 1854. — (V. *Essays*, I, pp. 185, 227.) Mais c'est seulement en 1857 (*Progress, its law and causes*, avril 1857 ; *Transcendental physiology*, octobre 1857) que sa théorie se trouve constituée, en tant qu'elle définit l'évolution par le passage de l'homogène à l'hétérogène.

En octobre 1859, DARWIN publie son *Origin of Species*, où le mot évolution n'est pas employé. Mais six mois plus tard, en mars 1860, H. SPENCER imprime le prospectus de sa *Philosophie synthétique* qui contient une partie consacrée à la Biologie. Les *Principes de Biologie* commencent à paraître en 1864. Le succès des livres de H. Spencer explique que la terminologie du philosophe ait fini par s'appliquer à la théorie du savant, et que le mot *évolution* ait pris un nouveau sens, plus restreint que chez Spencer : la transformation d'une espèce vivante en une autre. Cette transformation, chez Darwin et Spencer, est d'abord considérée comme lente. Mais finalement on entend par « évolution » la transformation, avec ou sans secousses brusques, d'une espèce vivante en une autre. **(E. Halévy.)**

différenciation* à un processus de physique générale, et la formule quantitative de l'évolution sont secondaires et, pour ainsi dire, momentanés dans la philosophie de Spencer : car ils n'apparaissent pas avant les *Premiers Principes*, et disparaissent dans les ouvrages postérieurs.

« In that Essay (*Progress : its Law and Cause*, 1857), as also in the first edition of this work, I fell into the error of supposing that the transformation of the homogeneous into heterogeneous constitutes Evolution ; whereas, as we have seen, it constitutes the secondary re-distribution accompanying the primary redistribution in that Evolution which we distinguish as compound, — or, rather, as we shall presently see, it constitutes the most conspicuous part of this secondary redistribution[1]. » *First Principles*, note au § 119. L'évolution proprement dite est alors définie de la manière suivante : « *Evolution*, under its simplest and most general aspect is the integration of matter and concomitant dissipation of movement ; while *dissolution* is the absorption of motion and concomitant disintegration of matter[2]. » *Ibid.*, § 97. — D'autre part, dans les ouvrages postérieurs (*Principes de biologie*, *Principes de psychologie*, *Principes de sociologie*, *Principes de morale)*, il est de nouveau fait appel, presque exclusivement, à la formule qualitative de l'évolution. C'est aussi celle qu'accepte Höffding, en en faisant honneur à Spencer et en y ajoutant seulement une détermination plus précise, la tendance au développement de l'individualité : « Dans tous les domaines, l'*évolution* consiste dans le passage d'un état incohérent, indéfini et homogène à un état cohérent, bien défini, hétérogène... Nous ferons seulement remarquer que l'individualisation progressive peut être donnée comme la marque commune de l'évolution sous toutes ses formes. Partout dans la nature de petits touts se forment dans le grand tout infini, chacun ayant ses relations particulières de solidarité avec le monde qui l'entoure. » *Psychologie* (1[re] édition), ch. III, § 12. Cf. 4[e] édition, VII, C. 3. (Trad. Poitevin, 461.)

Il nous semble que cette définition qualitative (**D**) est celle qui correspond le mieux à l'esprit réel et historique de l'évolutionnisme et, par suite, nous pensons qu'il y aurait intérêt à ne prendre le mot évolution que dans cette acception précise.

Sans doute le sens **C** doit aussi être représenté, non dans les formes bâtardes que nous avons analysées ci-dessus, mais 1° dans sa signification générale et 2° dans l'application particulière qu'en a faite M. Perrin. — Pour la signification générale, nous proposons *transformation dirigée*, ou mieux *vection* (par analogie avec *vecteur*) ; et pour l'application particulière au principe de Carnot, *involution*. Deux raisons militent en faveur de ce mot et contre celui d'évolution : 1° L'usage déjà consacré du mot *entropie** (ἐντροπή, mot à mot *involution*), appliqué par Clausius à la grandeur dont l'accroissement mesure cette transformation ; — 2° Le fait que les transformations physiques irréversibles sont caractérisées par un progrès de l'homogénéité (égalisation spontanée des pressions, des températures, des potentiels, etc.), et, par conséquent, s'opposent à l'évolution spencérienne en tant que celle-ci est un progrès vers l'hétérogénéité et l'individualisation.

Rad. int. : **A.** Evolvig ; **B.** Fiad ; **C.** Vekci ; **D.** Evoluci (*et pour la transformation inverse*, Involuci) ; **E.** Transformig.

1. « Dans cet *Essai*, comme aussi dans la première édition des *Premiers principes*, je tombais dans l'erreur de supposer que cette transformation d'homogène en hétérogène constitue l'Evolution ; tandis que, comme nous l'avons vu, elle constitue la redistribution secondaire accompagnant la redistribution primaire dans l'Evolution que nous appelons composée ; ou plutôt, comme nous allons le voir immédiatement, elle constitue la partie la plus remarquable de cette redistribution secondaire. » — 2. « L'*Evolution*, sous son aspect le plus simple et le plus général, est l'intégration de la matière et la dissipation concomitante du mouvement ; tandis que la *dissolution* est l'absorption du mouvement et la désintégration concomitante de la matière. »

ÉVOLUTIONISME ou **Évolutionnisme,** D. *Evolutionismus*, *Entwickelungstheorie ;* E. *Evolutionism ;* I. *Evoluzionismo.*

Système philosophique ou scientifique reposant sur l'idée d'évolution dans tous les sens du mot ; et en particulier :

A. Philosophie du devenir, par opposition à la philosophie de l'éternel et de l'immuable.

B. Synonyme de *transformisme :* doctrine de Lamarck, Darwin, etc., d'après laquelle les espèces* dérivent les unes des autres par transformation naturelle.

C. Doctrine d'après laquelle la loi générale du développement des êtres est la différenciation* accompagnée d'intégration (voir ci-dessus, *Évolution*-**D**), loi suivant laquelle se seraient successivement formés le système solaire, les espèces chimiques, les êtres vivants, les facultés intellectuelles, les institutions sociales.

CRITIQUE

Le second sens étant déjà représenté avec précision par le terme *transformisme*, il convient de réserver *évolutionnisme* au sens **C,** comme c'est d'ailleurs l'usage le plus général chez les philosophes contemporains.

Rad. int. : **A.** Fiadism ; **B.** Transformism ; **C.** Evolucionism.

EXACT, D. *Exakt ;* E. *Exact ;* I. *Esatto.*

A. Une énonciation est *exacte* (*exactus*, parfait, achevé) quand elle est adéquate* à ce qu'elle est destinée à énoncer.

L'exactitude (intellectuelle) consiste donc : 1° à faire connaître sans ambiguïté ce que l'on se propose ; 2° à donner un critérium permettant de reconnaître, également sans ambiguïté, ce qui est ou n'est pas conforme à cette intention.

B. Plus spécialement, ce mot s'applique aux énonciations concernant la mesure, et dans ce cas :

1° Une mesure A est *exacte*, ou *absolument exacte*, lorsqu'elle n'est ni supérieure, ni inférieure, de si peu que ce soit, à la grandeur mesurée. Ex. : « Le côté de l'hexagone régulier inscrit est exactement égal au rayon. » — Voir *Précis**.

2° Une mesure A est *exacte à* 1 *n-ième près*, lorsque la grandeur mesurée est comprise entre les deux valeurs $A \pm \frac{1}{n}$.

Les *Sciences exactes* sont celles qui sont constituées par des propositions exactes, au sens **B,** 1°.

Rad. int. : Exakt.

EXCEPTION, D. *Ausnahme ;* E. *Exception ;* I. *Eccezione.*

A. Acte par lequel on exclut un cas d'une règle ou d'une formule générale qui lui serait applicable, cette exclusion résultant soit de l'usage (comme en grammaire), soit des résultats de l'observation (comme dans les anomalies biologiques), soit de la décision même qui pose la règle (comme dans les lois), soit d'une dérogation, volontaire ou non, à une norme reconnue et habituellement suivie.

B. Au sens concret : le cas lui-même qui est exclu. « Une règle sans exception. »

C. Acte par lequel on *excipe* d'une circonstance particulière, c'est-à-dire par lequel on tire argument de cette circonstance pour justifier une dérogation à la règle générale applicable au cas de cette sorte. (Ce sens est particulier à l'usage juridique.)

CRITIQUE

L'adage : « L'exception confirme la règle », très souvent pris à contresens, veut dire qu'en excipant d'une circonstance spéciale, on reconnaît par là même le principe ou la formule générale à laquelle on se prétend en droit de déroger « exceptionnellement ». La forme complète de cet adage, d'origine juridique, est : « Exceptio firmat regulam in casibus non exceptis (l'exception confirme la règle à l'égard des cas qui ne sont pas exceptés). » Cf. cet autre

adage : « Exceptio strictissimi juris est » (l'exception est un droit strictement limité ; elle ne peut s'étendre par analogie).

Il est donc grossièrement sophistique de faire appel à cette expression proverbiale pour maintenir une généralisation inductive à laquelle un adversaire oppose un exemple contraire.

Rad. int. : Ecc.

EXCEPTIVE (proposition). — D. *Ausnehmend ;* E. *Exceptive ;* I. *Eccettuativa, eccettiva.*

Proposition composée qui affirme un prédicat d'un sujet général, en exceptant de cette affirmation un ou plusieurs individus, une ou plusieurs espèces.

Rad. int. : Ekceptant.

EXCÈS, D. *Übermass, Übermässigkeit ;* E. *Excess ;* I. *Eccesso.*

A. Ce qui dépasse une quantité donnée prise comme point de repère. « Une approximation par excès. » — « L'excès de l'offre sur la demande. » Cf. *Défaut**, **A.**

B. Ce qui dépasse à tort la mesure normale ou souhaitable. « Un excès de confiance dans les abstractions » ; « commettre des excès ».

C. Quelquefois, mais improprement, ce qui est extrême. « De l'excès des maux sort le remède. »

CRITIQUE

1. L'excès, au sens **B,** n'est pas seulement ce qui dépasse la mesure normale, mais ce qui la dépasse à tort : faire plus que son devoir n'est pas appelé un excès. Parler d'un « excès de zèle », c'est le désapprouver. Cf. *Incoordonnable**.

2. L'adjectif *excessif* et l'adverbe *excessivement* ont toujours le sens **B.** C'est par suite d'une confusion qu'ils sont pris dans le langage populaire pour *extrême, extrêmement,* ou même comme de simples superlatifs. « Un homme excessivement intelligent » veut dire, si l'on parle correctement, un homme dont l'intelligence est trop développée par rapport à ses autres facultés, et nuit à des qualités essentielles.

Rad. int. : Eces.

EXCITANT, D. *Reiz ;* E. *Stimulus ;* I. *Stimolo.*

Ce qui produit l'excitation*. Voir *Stimulus**, et cf. les Observations ci-dessous.

1. EXCITATION, D. *Reiz,* excitation proprement dite ; *Erregung,* changement d'état produit par cette excitation ; E. *Excitation ;* I. *Eccitazione.*

A. Action d'un stimulus sur une extrémité nerveuse sensitive (point de départ de l'*impression**). On appelle alors *mesure de l'excitation* la mesure du phénomène physique pris pour stimulus (son, éclairement, pression, etc.).

B. Moins proprement ; ensemble des phénomènes physiques et physiologiques nécessaires à la production d'une *sensation**. En ce sens l'excitation comprend la stimulation d'une extrémité nerveuse, la transmission au cerveau, l'action cérébrale concomitante de l'apparition d'une sensation à la conscience.

Rad. int. : **A.** Stimul.

Sur **Excitation.** — Le sens propre de ce mot est physiologique ; il ne désigne pas le *stimulus* lui-même, mais l'action du stimulus sur l'extrémité nerveuse. C'est à tort que dans la formule célèbre de Fechner, on a traduit *Reiz* par *excitation :* il désigne dans ce cas le stimulus lui-même, phénomène physique mesurable et non son effet physiologique. **(G. Dumas.)**

On distingue en allemand *der äussere Reiz,* qui est le stimulus ; *der innere Reiz,* qui correspond à l'action physiologique. Voir Eisler, sub V°.

Il vaudrait mieux dire *l'excitant* que *le stimulus.* **(V. Egger.)**

2. EXCITATION, D. *Aufregung ;* E. *Excitement ;* I. *Eccitazione.*

Suractivité mentale produite par des causes extérieures (émotions, sensations dynamogènes*, intoxications, folie circulaire, manie, etc.).

Rad. int. : Ekcit.

EXCLUSION, D. *Ausschliessung ;* E. *Exclusion ;* I. *Esclusione.*

Relation logique des deux classes qui n'ont aucun élément commun, ou de deux caractères qui ne peuvent appartenir tous deux à la fois au même sujet.

Rad. int. : Exklus.

EXCLUSIVE (Proposition), D. *Exclusiva* (lat.) ; E. *Exclusive ;* I. *Esclusiva.*

A. Proposition énonçant qu'un prédicat n'appartient qu'à des sujets d'une classe donnée : « Les A seuls sont B. » *Logique de Port-Royal*, II, ch. x.

B. En parlant d'une *particulière* :* celle qui affirme ou nie le prédicat d'une partie *seulement* de l'extension du sujet. Cf. *Minimale**. On l'appelle aussi *limitative**.

C. En parlant d'une *alternative** ou d'une *disjonctive* :* celle dont tous les membres sont incompatibles entre eux.

D. En parlant d'une *conditionnelle* :* celle qui énonce une condition irremplaçable *(sine qua non).*

Rad. int. : Exkludant.

Exclu (Principe du *milieu*) ou du *tiers exclu ;* voir *Milieu**.

EXÉCUTION. — Terme consacré dans les traités de psychologie français pour opposer l'accomplissement même d'un acte volontaire à la *décision* (résolution**, ou *détermination*).* « Il faut bien distinguer l'acte volontaire proprement dit... de ce qui le précède ou l'accompagne de ce qui le suit. Ce qui le précède, c'est la réflexion ou le désir ; ce qui le suit, c'est l'*exécution.* » P. Janet, *Traité de philosophie*, 4e éd. (1884), p. 275. « Cependant, il faut reconnaître que pour que l'acte volontaire soit complet et entier, il faut qu'il y ait un commencement d'exécution, c'est-à-dire que de la résolution on ait commencé à passer à l'action... ; la résolution elle-même pourrait n'être encore qu'une intention et une simple velléité. » *Ibid.*, 277. — « Toute volition comprend quatre moments principaux, que l'observation interne peut analyser facilement : A. Conception... B. Délibération... C. Résolution... D. Exécution... » A. Rey, *Leçons élémentaires de psychologie et de philosophie*, nouvelle édition (1908), p. 414 et suiv.

Rad. int. : Execut.

EXÉGÈSE, D. *Auslegung ;* E. *Exegesis ;* I. *Esegesi.*

Interprétation philologique et doctrinale d'un texte, particulièrement d'un texte qui fait autorité : la Bible, les textes de loi. « *L'exégèse des codes et la nature du raisonnement juridique* », titre d'un ouvrage de M. Mallieux (1908).

EXEMPLAIRE (Cause), D. *Muster...* ; E. *Exemplary ;* I. *Esemplare.*

Modèle existant en soi, comme les Idées platoniciennes, ou conçu par l'esprit, comme un idéal artistique, et conformément auquel la cause efficiente produit son effet. Terme ancien et peu usité.

Rad. int. : Exemplari.

EXIGENCE, D. *Fordern, Forderung ;* E. *Demand* (beaucoup plus fort qu'en français), *requirement ;* I. *Esigenza.*

Terme employé depuis quelques années assez fréquemment dans les ouvrages de philosophie français pour représenter d'une manière plus large le genre de liaison dont l'implication est la forme logique. « Pour que la pensée s'exerce, il faut que quelque chose lui soit donné qui ne soit pas elle. Cet *il faut* lui-même est une exigence de la pensée. » C. Bouglé, « Souvenirs d'entretiens avec J. Lachelier », dans les *Œuvres* de J. Lachelier, xxxix. — « ... J'ai marqué que j'envi-

sageais surtout le fait de l'évolution dans ses rapports avec l'exigence idéaliste. Ce fait semble contredire cette exigence, puisqu'il montre la pensée émergeant de la matière, sortant de la nuit. » Ed. Le Roy, *L'exigence idéaliste et le fait de l'évolution*, p. 1. Voir *Appendice*.

CRITIQUE

Exiger est plus fort qu'appeler* ; mais il n'emporte pas, comme *impliquer**, un caractère intellectuel et rigoureusement déterminé. Il appartient surtout au vocabulaire de la philosophie existentielle*. De plus, *impliquer* peut se dire du rapport entre simples lexis, notamment du rapport entre une majeure et une conclusion connue pour fausse, qui sert à la réfuter ; *exiger* ne se dit que de ce qui est considéré comme une vérité de fait ou de droit.

Rad. int. : Postul.

« EXISTANT », subst. Se dit d'un être possédant l'existence au sens **C.** « L'effroi de l'existant devant son existence. » J. Wahl, *Études kierkegaardiennes*, p. 357.

EXISTENCE, D. *Existenz*, *Dasein ;* E. *Existence ;* I. *Esistenza.*

Le fait d'*être**, dans toutes les acceptions où le mot s'emploie absolument (Sens **A**).

A. Existence *en soi**, c'est-à-dire le fait d'être, indépendamment de la connaissance (soit de la connaissance actuelle, soit de toute connaissance possible).

B. Existence dans l'expérience*, c'est-à-dire le fait d'être, soit actuellement présenté dans la perception ou dans la conscience du moi, soit conçu comme objet d'expérience nécessaire, bien que non actuelle.

Le mot, dans ces deux sens, s'oppose d'une part à *essence**, comme le fait d'être à la nature de l'être ; — de l'autre à *néant*, comme l'affirmation à la négation.

C. En un sens fort : réalité vivante ou réalité vécue, par opposition aux abstractions et aux théories. Voir *Existentialisme**.

D. Existence logique, c'est-à-dire le fait que, étant donné l'ensemble d'idées que l'on considère, une certaine classe

---

Sur **Exigence.** — M. **Ed. Le Roy** applique plus spécialement ce mot à ce qui est affirmé par le seul fait qu'on affirme quelque chose, ou voulu par le seul fait qu'on veut quelque chose. Voir en Appendice à la fin du présent ouvrage une note qu'il a bien voulu nous donner à ce sujet.

Sur **Existence.** — Les scolastiques opposent *essentia* et *existentia :* l'essence est la nature conceptuelle d'une chose ; elle est conçue comme un pouvoir d'être ; l'existence au contraire est la pleine actualité, *ultima actualitas ;* elle apparaît ainsi comme s'ajoutant à l'essence. Chr. Wolff suit encore cette distinction dans sa définition bien connue : « Existentiam definio per complementum possibilitatis. » *Ontol.*, 143. **(R. Eucken.)**

La notion d'existence n'implique-t-elle pas aussi l'idée d'une *continuité de l'être* dans le temps ? Autrement dit ne semble-t-il pas que le mot *existence* emporte l'idée de quelque chose de plus que l'*actualité* (au sens **B**), à savoir la permanence ? Ceci serait confirmé par l'origine psychologique de cette notion, qui n'est que l'abstraction et l'objectivation de la continuité de notre moi. **(C. Ranzoli.)**

La distinction de M. Russell signalée dans la critique ne me paraît pas acceptable pour l'usage du mot français. **(V. Egger.)** — Il est vrai que, dans beaucoup de cas, *être*, surtout comme substantif, a un sens plus réaliste et plus plein qu'*existence ;* mais il faut remarquer qu'il est aussi employé dans beaucoup d'expressions de pure logique ou mathématique ; par exemple : « *Soit* un triangle, etc. » **(A. L.)**

Cette distinction ne fait que reprendre la distinction scolastique de l'essence

n'est pas vide (= nulle en extension). Ex. : « Il n'existe pas de nombre carré qui soit double d'un autre. » — En ce sens, l'existence n'est pas un attribut des individus, mais de la classe.

Postulats d'existence, ceux qui posent l'existence (au sens **D**) d'un ou de plusieurs individus répondant à une définition donnée.

CRITIQUE

Russell (*The principles of mathematics*, § 427) distingue l'être pur et simple, *being*, de l'existence : l'être appartient à toute chose concevable (nombres, chimères, dieux d'Homère, etc.), c'est l'être-**C** ; l'*existence*, au contraire, est une propriété de certaines classes d'individus.

Rad. int. : Exist.

EXISTENTIALISME, D. *Existentialismus*, *existentiale* ou *existentielle Philosophie* (employés pour distinguer différentes doctrines, acceptant ou non la qualification d'existentialistes) ; — E. *Existentialism ;* I. *Esistentialismo.*

A. Au sens le plus général : mise en relief de l'importance philosophique qu'a l'existence individuelle, avec ses caractères irréductibles. — « Retour à l'existence comme elle nous est donnée, sentiment croissant de la vanité qui peut s'insinuer dans des doctrines même sévères, mesure de la distance entre les abstractions théoriques et l'expérience concrète ; bref, besoin de considérer l'existence en face, telle qu'elle est vécue, et de penser sur elle avec efficacité, voilà justement quelques-uns des traits qui se rassemblent dans l'*existentialisme* ou la *philosophie existentielle.* » R. Le Senne, *Introduction à la philosophie*, p. 228.

On applique ce nom aux idées philosophiques de Kierkegaard, de Jaspers, de Heidegger, de Chestov, de Berdiaeff, quelquefois de Nietzsche ou de Unamuno. Il est devenu très courant dans la philosophie, la littérature et même le journalisme depuis 1945. Mais voir les *Observations* ci-dessous.

Spécialement :

B. Doctrine philosophique de J.-P. Sartre, exposée philosophiquement dans *L'Être et le néant* (1943), mais

---

et de l'existence. Il est exact de dire qu'*être* a souvent un sens plus réaliste et plus plein qu'existence ; mais cette observation devrait conduire à la remarque que, entre *existence* et les mots de même radical et de sens quasi identique, tels qu'*être*, *essence*, *entité*, il y a des nuances appréciatives, pouvant aller jusqu'à une opposition. Selon les auteurs, c'est l'être qui est réel, ou l'essence, les existants ne possédant qu'une demi-réalité. Ou au contraire ce sont les existants qui seuls possèdent et constituent la réalité au sens fort. La querelle des universaux est éternelle, et les philosophies nouvelles, après le premier effet de surprise, la retrouvent. Peut-être y a-t-il un balancement et un rythme dans la faveur dont jouissent successivement ces doctrines opposées, dont l'éclipse ne serait jamais une disparition définitive. **(M. Marsal.)**

Dans l'idée d'existence, M. L. Lavelle distingue trois sens : 1° l'être en tant que manifesté ; 2° « le fait même d'être posé, soit par moi-même, soit par autrui, soit par le tout de l'être, dans la mesure où il accepte de me recevoir » ; 3° « l'acte même par lequel je me détache de l'être pur pour trouver en lui mon essence. » *De l'Acte*, p. 97, 98, 101.

Sur **Existentialisme.** — Article complété d'après les indications de M. Jean **Wahl,** qui ajoute ceci : « C'est Kierkegaard qui a été l'initiateur de la signification nouvelle donnée à l'idée d'existence : non plus synonyme d'*être*, mais de subjectivité. Voir sur ce point Étienne Gilson, *L'Être et l'Essence ;* J. Wahl, *Études Kierkegaardiennes.* Faisons observer que Heidegger veut être avant tout un phi-

répandue surtout par son théâtre, ses romans, et par la revue *Les Temps modernes* (1944 et suiv.). Elle tire son nom de la thèse : « L'existence précède l'essence », expression métaphysique de la croyance à la liberté absolue, suivant laquelle l'être vivant et pensant se fait lui-même, pour autant que le permettent certaines déterminations déjà prises. — Cf. *Angoisse**, *Déréliction*, *Engagement**, Projet*.

C. « Existentialisme chrétien ». Doctrine de Gabriel MARCEL, exposée notamment dans « Existence et objectivité », Revue de Métaphysique et de Morale, 1925 ; *Être et avoir* (1935) et *Homo viator* (1945). — Voir *L'existentialisme chrétien, Gabriel Marcel*, ouvrage collectif présenté par Étienne GILSON (1947).

EXISTENTIEL, D. *Existential ;* E. *Existential ;* I. *Esistenziale.*

A. LOGIQUE. Se dit des jugements qui affirment ou nient l'existence* d'une classe simple ou composée ; comme : $A = 0$ (il n'y a pas de A) ; $AB \neq 0$ (il y a des AB = Quelque A est B = Quelque B est A). La question de la *portée existentielle (E. Existential import)* des jugements est celle-ci : Les propositions soit universelles, soit particulières, im-

---

losophe de l'être (qu'il pense pouvoir atteindre comme « ex-sistence », être-hors-de-soi) ; que Jaspers est un « philosophe de l'existence » et que tous deux refuseraient qu'on leur appliquât le terme d'existentialiste. Voir sur ce point les lettres que j'ai reproduites dans *Existence et transcendance.*

Il conviendrait donc de réserver le terme d'existentialisme à la philosophie de Sartre, de Merleau-Ponty, et de Mme Simone de Beauvoir qui acceptent cette désignation, et à celle de Gabriel Marcel, puisqu'il a souvent admis d'être appelé « existentialiste chrétien ». Mais on ne peut comprendre Sartre sans remonter à Heidegger, et de Heidegger à Kierkegaard. Sartre dit : « L'existence précède l'essence ». Heidegger préfère dire : « l'essence de l'homme est dans son existence », c'est-à-dire dans son être-dans-le-monde. Voir sur cette différence la lettre de Heidegger à Jean Beaufret, dans *Platons Lehre von der Wahrheit*, mit einem *Brief über Humanismus* (Berne, 1947). Suivant Sartre, l'existant se fait lui-même en même temps qu'il est sa « situation », et cette situation dépend en dernier lieu de lui-même. Il reprend la formule de Lequier : « Faire, et en faisant, se faire ». La liberté n'est possible que parce que l'homme n'a pas d'essence qui le délimite. Voir SARTRE, *L'Existentialisme est un humanisme.*

L'existant est défini comme sans cesse en devenir, dans un devenir continu et passionné (Kierkegaard, Jaspers), ou comme *Être-dans-le-monde* (Heidegger), en tout cas comme liberté (Jaspers, Sartre). Il juge en dernier ressort et dans l'angoisse. Il est devant la transcendance (Kierkegaard, Jaspers) ; ou bien il se transcende lui-même, dans un monde d'où Dieu semble être absent, vers l'avenir, vers les autres, vers le monde, vers l'être (Heidegger, Sartre). — **(J. Wahl).**
— *Existence*, au sens fort et concret, *existentiel*, « un existant », au sens de Kierkegaard, ont commencé à s'introduire dans la langue de la philosophie française avec l'article de Gabriel MARCEL, *Existence et Objectivité* (Revue de métaphysique et de morale, 1925, p. 175-195). Voir aussi J. WAHL, *Catégories kierkegaardiennes*, dans les *Recherches philosophiques*, tome III (1933-1934 ; publié en 1935), p. 171-202. Depuis lors, « existentiel » et surtout « existentialisme » sont devenus si courants en France, dans la philosophie et dans la littérature, qu'on les rencontre fréquemment même dans les journaux quotidiens (*Qu'est-ce que l'existentialisme ?* Interview de M. BEAUFRET par M. H. Magnan, *Le Monde*, 11 et 15 décembre 1945). Mais le mot recouvre une grande variété de doctrines, depuis la simple thèse que l'existence est irréductible à la pensée, et source d'ac-

pliquent-elles l'existence des classes qui en sont le sujet ou le prédicat ?

B. Relatif à l'existence au sens **C.**

Philosophie existentielle, voir *Existentialisme**. — « La philosophie dite *existentielle* considère la réalité moins comme un objet en face d'un sujet connaissant que comme une existence dont le contact nous transforme ; et loin d'isoler en nous la faculté connaissante du reste de notre être, elle fait participer à la recherche philosophique l'individu tout entier, avec ses réactions sentimentales et passionnelles devant les choses. » E. Bréhier, Préface à l'ouvrage de Masson-Oursel, *La philosophie en Orient*, p. x.

Rad. int. : Exist.

Exister, voir *Existence**.

EXOTÉRIQUE, G. 'Ἐξωτερικός, extérieur ; D. *Exoterisch ;* E. *Exoteric ;* I. *Essoterico.*

Terme employé en plusieurs passages par Aristote. Le sens en est mal défini ; il a donné lieu à plusieurs interprétations, analysées dans Bonitz, *Index Aristotelicus*, 104^b44 à 105^a49.

Dans le langage moderne, il s'oppose à acroamatique* et à ésotérique* aux sens **A** et **B.** Voir ces mots.

Rad. int. : Exoterik.

EXPÉRIENCE : 1° dans un sens abstrait et général : « *l'expérience* » (D. *Erfahrung ;* E. *Experience ;* I. *Esperienza*) ; — 2° dans un sens concret et plus technique : acte d'expérimenter (D. *Experiment ;* E. *Experiment ;* I. *Esperimento*). — Voir *Empirique**, *Expérimental**.

1° *L'expérience* en général :

A. Le fait d'éprouver quelque chose, en tant que ce fait est considéré non seulement comme un phénomène transitoire, mais comme élargissant ou enrichissant la pensée : « Faire une dure expérience ; avoir (ou avoir acquis) l'expérience des assemblées publiques. » — Cf. le titre de l'ouvrage de W. James : *The varieties of religious experience (Les formes diverses de l'expérience religieuse)*, traduit en français par Fr. Abauzit sous le titre : *L'expérience religieuse.*

---

tivité créatrice, jusqu'au refus total de reconnaître aucun droit à la raison en face de la vie affective et volontaire. Voir *L'Existence* (Éditions de la N. R. F., 1945) ensemble d'articles par MM. A. Camus, B. Fondane, M. de Gandillac, Et. Gilson. J. Grenier, L. Lavelle, R. Le Senne, B. Parain, A. de Waehlens. « Avertissement » de M. Jean Grenier, directeur de la collection, qui vise au contraire « une intégration de l'existentialisme à l'intelligence, sans retour pour cela à l'ancien rationalisme ». Mais d'ailleurs les auteurs de ces articles, pour la plupart, n'acceptent point pour leur doctrine le nom d'existentialisme.

Sur **Expérience.** — Article entièrement remanié sur les observations de **J. Lachelier, V. Egger, Rauh, Malapert, Brunschvicg, Mentré.**

V. Egger définit l'expérience **C :** « la connaissance directe, intuitive, immédiate que nous avons des faits ou phénomènes ». Voir *Dictionnaire Encyclopédique des sciences médicales*, où se trouve également une analyse détaillée de l'expérience **D,** qui est définie « la production artificielle des phénomènes en vue de leur observation précise, complète et méthodique ». *Ibid.* — Nous n'avons pas cru, après les discussions qui ont eu lieu en séance sur ce mot, pouvoir adopter ces définitions : la première, parce qu'elle accorde à l'expérience un caractère de connaissance immédiate qui est psychologiquement et logiquement discutable ; la seconde, parce qu'elle définit plutôt l'*expérimentation* qu'une expérience prise isolément. **(A. L.)**

W. Iwanowsky propose de subdiviser ainsi qu'il suit *Expérience* **C** au point de

B. Ensemble des modifications avantageuses qu'apporte l'exercice à nos facultés, des acquisitions que fait l'esprit par cet exercice, et, d'une façon générale, de tous les progrès mentaux résultant de la vie. On distingue une *expérience individuelle* et une *expérience de l'espèce* (on dit encore : *expérience ancestrale*) ; celle-ci peut être elle-même transmise soit par la tradition (éducation, langage, exemples) ; soit par l'hérédité psycho-physiologique.

Il est à remarquer qu'on n'appelle pas expérience toutes les modifications produites par la vie (par ex. l'oubli, l'indifférence, les compromissions morales, etc.), mais seulement celles qu'on juge avantageuses. Le terme a donc une valeur appréciative*.

C. Théorie de la connaissance. L'exercice des facultés intellectuelles, considéré comme fournissant à l'esprit des connaissances valables qui ne sont pas impliquées par la nature seule de l'esprit, en tant que pur sujet connaissant.

Il est usuel de distinguer en ce sens l'*expérience externe* (perception*), et l'*expérience interne* (conscience*) ; l'expérience, dans son ensemble, est alors opposée, soit à la mémoire* ; soit à l'imagination créatrice et aux autres facultés dites d'élaboration* ; soit à la raison.

CRITIQUE

Je dis que l'expérience fournit des connaissances, et non pas seulement une matière, parce que le propre de l'expérience est d'avoir une *valeur probante*, et de présenter des liaisons régulières, soit que l'on considère celles-ci comme résultant de la nature seule des choses connues (voir *Empirisme**), soit que l'on admette une communauté de nature entre les choses connues et les lois de l'esprit (rationalisme dogmatique), soit qu'on admette (criticisme) que ces liaisons viennent de ce que l'intelligence introduit d'elle-même dans la connaissance perceptive, « um sie als Erfahrung lesen zu können[1] ». Kant, *Raison pure*, Dial. transc. A. 314 ; B. 371. Voir Delbos, *Notion de l'expérience dans la philosophie de Kant*, Congrès de 1900, IV, 363.

2° *Expérimentation :*

D. Une expérience est le fait de provoquer, en partant de certaines condi-

1. « ... pour pouvoir la lire comme expérience. »

vue de la valeur phénoménale ou transcendante de celle-ci (question que nous avons éliminée à dessein du texte comme insuffisamment éclaircie) :

« I. *Objet phénoménal.* 1° Tout est phénomène. L'expérience est soit externe, soit interne, mais ne porte que sur des relations. (D. Hume et ses successeurs.) — 2° Est phénoménale seulement l'expérience des sens externes. Et alors la conscience *interne* est ou considérée comme extérieure à l'expérience et fournissant une intuition immédiate, soit intellectuelle (le moi comme sujet pensant), soit volitive (le moi comme cause de l'effort) ; — ou réduite à la combinaison passive des données des sens externes (école matérialiste).

II. — *Objet supra-phénoménal.* Expérience transcendante ou mystique. »

Il semble, si l'on entrait dans l'examen de cette question, qu'il y aurait lieu également de faire place aux théories qui accordent une valeur supra-phénoménale même à l'expérience externe (perceptionnisme). Le mot *expérience* présente dans la philosophie moderne un sens honorable et laudatif ; d'où, par suite, de la part de ceux qui admettent la possibilité d'une connaissance métaphysique, la tendance à revendiquer pour celle-ci le caractère d'*expérience*. **(A. L.)**

Sur **Expérience,** au sens **D.** — La pensée de Claude Bernard sur le sens précis à donner aux mots « observation » et « expérience » est restée très incertaine.

tions bien déterminées, une observation telle que le résultat de cette observation, qui ne peut être assigné d'avance, soit propre à faire connaître la nature ou la loi du phénomène étudié. On parle, en ce sens, non seulement d'expérience physique ou psychologique, mais encore d'*expérience morale* (Rauh).

On discute sur la question de savoir si l'observation* doit être opposée à l'expérience uniquement par l'intervention active de l'expérimentateur dans cette dernière ou si, pour qu'il y ait vraiment expérience au sens propre, l'on doit y joindre l'intention, soit de vérifier par son moyen une hypothèse déjà formulée, soit de faire naître une idée : « expérience pour voir ». Voir sur cette question J. S. Mill, *Logique*, livre III, ch. vii : « De l'observation et de l'expérience », et Claude Bernard, *Introd. à la médecine expérimentale*, 1re partie, ch. i : « De l'observation et de l'expérience », où le sens de ces mots est discuté en grand détail. Il conclut en définissant l'expérience une observation provoquée ou invoquée en vue de contrôler ou de suggérer une idée (§ 5).

Expérience cruciale, voir Cruciale*.

Rad. int. : **A, B.** Expert, Expertad ; **C.** Experienc ; **D.** Experiment.

Expériencer, voir Observations.

« EXPÉRIENTIEL », E. *Experiential* (proposé par Mill à la place de *Positif*, comme exprimant la même idée plus clairement). — *Expérientiel* a été employé par G. Clemenceau pour rendre ce mot, dans sa traduction d'*Auguste Comte et la philosophie positive*, p. 10. Néologisme accepté à la séance du 8 juin 1905, pour éviter l'équivoque d'*empirique* **A** et **B,** *expérimental* **A** et **B.**

Ce qui se rapporte à l'expérience **C,** ou ce qui repose sur elle, sans impliquer nécessairement l'emploi de l'expérience **D** *(experiment).*

Rad. int. : Experienc.

EXPÉRIMENTAL, D. *Experimentell ;* E. *Experimental ;* I. *Esperimentale.*

A. Qui emploie l'expérience, au sens **C.** Voir par ex. le titre de l'ouvrage de Ribot : « *La psychologie anglaise*, école expérimentale. » — Il vaut mieux dire en ce sens *expérientiel.*

B. Qui emploie l'expérience au sens **D.** *(experiment).*

Spécialement :

Méthode expérimentale. Celle qui consiste dans l'observation, la classification, l'hypothèse et la vérification par des expériences appropriées.

Sciences expérimentales. Celles qui usent de l'expérimentation. La *médecine expérimentale* est opposée à la

---

Cela tient : 1° à ce que l'intervention du savant dans l'investigation des faits peut avoir un grand nombre de degrés, dont précisément Claude Bernard donne certains exemples ; 2° à ce que, pour l'un quelconque de ces cas, le savant peut prendre tour à tour l'attitude mentale de l'observateur qui « écoute parler la nature » et veille à « ne pas répondre pour elle », et l'attitude du chercheur qui veut dégager du fait une hypothèse ou une preuve. **(R. Daude.)**

Voir les remarques sur *Observation**.

Sur **« Expériencer. »** — « Flournoy employait souvent ce terme dans ses cours, au sens anglais de *to experience* (D. *Erleben*) : éprouver, faire l'expérience d'un sentiment, d'une situation, etc. » **(Ed. Claparède.)** — Ce terme me paraîtrait aussi très utile ; cf. *Expérientiel**, déjà proposé en ce sens dans la 1re édition du présent vocabulaire, comme distinct à la fois d'*empirique** et d'*expérimental**. **(A. L.)**

médecine *clinique*, ou de simple observation. — La *psychologie expérimentale* s'oppose, soit à la psychologie *introspective* et *spéculative* (il s'agit alors de deux méthodes différentes s'appliquant à un même objet) ; soit à la *psychologie rationnelle* ou à la *théorie de la connaissance* (il s'agit alors d'une division du travail entre deux branches distinctes de la psychologie).

Rad. int. : **A.** Experienc ; **B.** Experiment.

EXPÉRIMENTATION, D. *Experimentation ;* E. *Experimentation ;* I. *Esperimentazione.*

Emploi systématique de l'expérience-**D.**

Rad. int. : Experimentad.

Expérimentation mentale, D. *Gedanken experiment*, Mach. — « En dehors de l'expérimentation physique, il en est encore une autre, *l'expérimentation mentale*, très abondamment employée au degré supérieur du développement intellectuel. Le faiseur de projets, l'homme qui bâtit des châteaux en Espagne, le romancier, l'inventeur d'utopies sociales ou techniques, font de l'expérimentation mentale. Mais le négociant à l'esprit solide, l'inventeur ou le chercheur sérieux procèdent de même. Tous se représentent des circonstances données, et rattachent à ces circonstances l'attente, la prévision de certaines conséquences : ils expérimentent en pensée... La reproduction involontaire et plus ou moins exacte des faits dans nos représentations est le phénomène fondamental qui rend possible notre expérimentation mentale... Nos représentations, nous les avons sous la main d'une manière bien plus facile et plus commode que les faits physiques ; nous expérimentons sur nos pensées, si l'on peut ainsi parler, à moins de frais... » E. Mach, *Erkenntnis und Irrtum (La connaissance et l'erreur)*, ch. xi : « L'expérimentation mentale », § 3 et 4.

Cette expression, et, plus encore, l'analyse de l'opération qu'elle désigne sont devenues extrêmement usuelles. Voir en particulier Rignano, *Psychologie du raisonnement*, ch. I ; Goblot, *Traité de logique*, ch. xi.

EXPIATION, D. *Sühne ;* E. *Atonement ;* I. *Espiazione.*

Souffrance imposée ou acceptée à la suite d'une faute et considérée comme un remède ou une purification, la faute étant assimilée à une maladie ou à une souillure de l'âme. Voir Platon, *Gorgias*, notamment 478[a] à 481[b] (ch. xxxiv et xxxvi) et conclusion.

Rad. int. : Expiac.

Sur **Expérimentation.** — Quelques correspondants nous ont demandé pourquoi ce mot est restreint à l'emploi *systématique* de l'expérience. Il est vrai qu'on dit quelquefois « une expérimentation » pour une expérience au sens **D.** Mais cet emploi du mot ne nous paraît pas d'une bonne langue. L'expérimentation est une méthode qui consiste à faire une suite ou un ensemble d'expériences ou *experiments.* **(A. L.)**

Sur **Expiation.** — L'idée de remède et celle de maladie doivent, ce semble, être écartées du sens moderne de ce mot. *Expiare*, qui pouvait se dire soit de la souillure, soit de la chose souillée, signifiait proprement rendre, de désagréable, agréable aux Dieux. — Platon, en revanche, considère surtout dans le *Gorgias* la guérison de l'âme. Mais ce sont deux conceptions différentes, la première purement religieuse, la seconde plutôt philosophique. **(J. Lachelier.)**

Même observation de M. **Boisse,** qui fait remarquer qu'on doit éviter de donner au platonisme, par des assimilations de ce genre, une allure chrétienne et mystique très propre à le fausser.

EXPLICATIF, D. *Erklärend, explicativ ;* E. *Explicative ;* I. *Esplicativo.*

A. Qui sert à *expliquer**, dans tous les sens.

Spécialement :

B. Opposé à *constructif*, en parlant des *définitions**, désigne celles dans lesquelles le définissant a pour objet de formuler la compréhension du défini, qu'on suppose déjà implicitement déterminée.

C. Opposé à *normatif** ou *appréciatif**, en parlant des propositions, désigne celles qui énoncent seulement un fait ou une relation, par opposition à celles qui énoncent un conseil, un ordre ou un jugement de valeur.

Le mot s'applique dans le même sens à la distinction des *sciences normatives* et des *sciences explicatives.* Voir WUNDT, *Ethik*, Préface, II : « Die Ethik als normative Wissenschaft. »

D. Voir *déterminatif**.

CRITIQUE

Le mot n'est pas heureux au sens **C,** où il est fort détourné de son usage ordinaire et de son étymologie. Le sens vague du mot allemand *erklären* paraît être l'origine de cette acception : « Die deutsche Sprache hat für die Ausdrücke der *Exposition*, *Explication*, *Declaration* und *Definition* nichts mehr als das eine Wort : *Erklärung*[1]. » KANT, *Raison pure*, A. 730; B. 758. Il serait préférable de dire en ce sens : jugement (ou science) de constatation. Ce mot ne possède pas encore d'adjectif verbal ; mais on pourrait employer *constatif**.

Rad. int. : **A.** Klarig, etc. (voir *Expliquer**) ; **B.** Explikant ; **C.** Konstatant.

1. « La langue allemande n'a rien qu'un seul mot, *Erklärung*, pour rendre les idées qu'expriment les termes *Exposition, Explication, Déclaration* et *Définition.* »

EXPLICITE, D. *Explicit, ausdrücklich ;* E. *Explicit ;* I. *Esplicito.*

A. En parlant des choses : est *explicite* ce qui est expressément énoncé, *implicite* ce qui est impliqué* par ce que l'on énonce et qui, par conséquent, y est compris, mais seulement d'une façon virtuelle et non apparente.

B. En parlant des personnes : qui s'explique clairement ; qui dit tout ce qui est nécessaire pour être compris, sans équivoque et sans indétermination.

Voir *Implicite**.

Rad. int. : Explicit.

EXPLIQUER, D. *Erklären*, plus général ; voir *Explicatif**, *critique ;* E. *to explain, to explicate ;* I. *Esplicare.*

Expliquer, dans tous les sens, c'est faire *comprendre** à l'un des trois premiers sens de ce terme.

Aussi le mot *expliquer* reçoit-il trois degrés :

A. Au sens le plus large, développer ou décrire, donner une *détermination** précise à ce qui était inconnu, vague ou obscur. Ex. : « Expliquer le sens d'un mot, d'un texte ; expliquer la marche à suivre dans un problème. »

B. Plus spécialement, *expliquer* un objet de connaissance, c'est montrer qu'il est *impliqué** par une ou plusieurs vérités déjà admises (à titre assertorique ou hypothétique). — Il n'est pas nécessaire que ce qui explique soit plus général que ce qui est expliqué, l'ordre des implications étant indépendant de la généralité des propositions qui s'impliquent. Voir *Déduction**.

C. Au sens fort, c'est montrer que ce que l'on explique est impliqué par des principes non seulement *admis*, mais *évidents** ; autrement dit, à faire voir

---

Sur **Explicatif.** — M. **Parodi** remplacerait volontiers ce mot par *positif*, en tant qu'il s'oppose à *normatif.* Mais *positif* a déjà bien des sens, et l'on peut soutenir que les *sciences normatives*, quand elles sont conçues par exemple comme l'Éthique ci-dessus définie (*Critique*, 3°), ne présentent pas un caractère moins positif que la grammaire ou même la biologie. Le néologisme *constatives* est ce qui rend le mieux l'idée dont il s'agit. **(A. L.)**

qu'il dépend nécessairement de jugements nécessaires.

CRITIQUE

On dit aussi quelquefois qu'on explique un fait quand on montre qu'il n'a rien d'extraordinaire ou de surnaturel, et cela en faisant voir qu'il *pourrait* être une application de telle loi connue, ou se produire par tel mécanisme plausible. — Ce n'est pas là à proprement parler un sens du mot, mais une ellipse : l'objet de pensée qu'on explique n'est pas alors le fait, mais *la possibilité* de ce fait suivant telles lois connues de la nature, et l'explication consiste encore ici à montrer que *cette possibilité* est impliquée par les principes que nous admettons.

Rad. int. : **A.** Klarig *(Boirac)* ; **B.** Explik ; **C.** Evidentig.

« EXPLOITER » (terme de la langue courante, mais néologisme dans son usage philosophique) : utiliser des relations données, prises comme principes, en développant par déduction un système de propositions qui en résultent. « Cette pensée (la déduction cartésienne) s'alimentait constamment d'intuitions intellectuelles. Elle exploitait des synthèses primitives. » Charles Serrus, *Essai sur la signification de la logique* (1939), 78. — *Exploitation* s'emploie dans le même sens : « La forme de la déduction n'est plus ensuite qu'un instrument d'exploitation de la relation fondamentale. » *Ibid.*, 95.

EXPONIBLE, D. *Exponibel ;* E. *Exponible ;* I. *Esponibile.*

Logique. On appelle ainsi des propositions composées, mais où la composition n'est pas visible dans la forme, de sorte qu'on est obligé de les « expliquer » ou « exposer » pour les analyser logiquement. Ce sont les exclusives*, les exceptives*, les comparatives*, les inceptives* ou désitives*. (*Port-Royal*, 2e partie, ch. IX et X.)

Rad. int. : Exponibl.

EXPOSITION, D. *Exposition ;* E. *Exposition ;* I. *Exposizione.*

Logique. Opération qui consiste à faire connaître un concept en énumérant des exemples ou cas particuliers.

Le « syllogisme expositoire » est celui dont le moyen terme est un individu déterminé pris deux fois comme sujet.

Ce sens paraît tombé en désuétude.

Sur **Expliquer.** — *Explicare*, c'est développer, déplier ; le concis, l'enveloppé, n'est pas clair pour l'esprit. Développer, le plus souvent, est nécessaire et suffit pour faire comprendre. C'est là le sens fondamental, dont les autres sont des spécialisations. **(V. Egger.)** — Mill (*Logique*, III, ch. 12, § 1) définit ainsi *explication :* « Un fait particulier est expliqué quand on a indiqué la loi dont sa production est un cas. Une loi de la nature est expliquée quand on indique une loi ou d'autres lois, dont elle est une conséquence. » Il consacre tout ce chapitre et le suivant aux différentes formes d'explication qu'il reconnaît. Mais sa définition est trop restreinte à sa conception particulière des lois et de la causalité. — Cf. H. Spencer (*Prem. Principes*, 1re partie, ch. IV) : « On explique un fait en le ramenant à une loi, celle-ci, à une autre loi plus générale, et ainsi de suite jusqu'à une première loi qui ne peut être expliquée. » (Tout le § 24 est consacré à la définition d'*expliquer.*) **(A. L.)**

Voir Meyerson, *De l'explication dans les sciences*, tome I.

Sur **Exposition.** — Il est aussi d'usage de traduire par ce mot *Erörterung*, particulièrement dans les célèbres expressions de Kant : *Metaphysische Erörterung*, *Transcendentale Erörterung.* Voir les définitions qu'il en donne dans la *Critique de la Raison pure*, Ed. Kehrbach, pp. 51 et 53. **(E. Van Biéma.)**

Expositoire, voir *Exposition**.

EXPRESSES (espèces), voir *Espèces**.

EXPRESSION, D. *Ausdruck ;* E. *Expression ;* I. *Expressione.*

A. Au sens général, action d'*exprimer*, c'est-à-dire de constituer une donnée présente correspondant d'une manière analogique à une réalité éloignée ou cachée. « *Exprimere* aliquam rem dicitur illud, in quo habentur habitudines quae habitudinibus rei exprimendae respondent. » LEIBNIZ, *Quid sit idea*, Gerh. VII, 263. Par exemple, dit-il, le modèle d'une machine exprime cette machine ; la projection d'un solide sur un plan en est l'expression ; le discours exprime les pensées et les vérités ; les chiffres expriment les nombres ; une équation algébrique est l'expression d'un cercle ou de quelque autre figure : « Unde patet non esse necessarium ut id quod exprimit simile sit rei expressae, modo habitudinum quaedam analogia servetur. » *Ibid.*, 264.

B. Ensemble d'effets extérieurs (notamment attitude et aspect du visage) liés à certains états psychologiques. « L'expression des émotions. » — « Une expression attentive. »

C. Moyens par lesquels un esprit communique à d'autres ses sentiments, idées, ou volontés. — En particulier, manière de parler, énoncé, notation : « Une expression usuelle ; une expression locale. » — « Ramener une fraction à sa plus simple expression. » — « Une expression trigonométrique. »

D. Caractère que présente une œuvre d'art d'évoquer avec force des sentiments ou une situation morale, soit par la représentation directe de l'être humain, soit par une correspondance avec d'autres images : « Une tête d'expression. » — « Un paysage peint peut être expressif, non point sans doute de la même manière qu'un portrait... Mais peut-être l'artiste peut-il mettre à cette expression plus d'originalité, plus de finesse et d'indécise subtilité, et même plus de grandeur. » PAULHAN, *L'esthétique du paysage*, p. 85.

Rad. int. : **A.** Expres ; **B. C.** Expresaj ; **D.** Expresives.

EXTASE, D. *Ekstase ;* E. *Ecstasy ;* I. *Estasi.*

État caractérisé au point de vue physique par une immobilité presque complète, une diminution de toutes les fonctions de relation, de la circulation et de la respiration ; au point de vue affectif, par « un sentiment de bonheur, de joie indicible qui se mêle à toutes les opérations de l'esprit... et que l'on peut considérer comme tout à fait caractéristique de cet état ». P. JANET, *Une extatique*, Bull. Inst. psychol., 1901, 229-230. — Au point de vue intellectuel « on appelle... extase un état dans lequel toute communication étant rompue avec le monde extérieur, l'âme a le sentiment qu'elle communique avec un objet interne qui est l'être parfait, l'être infini, Dieu... L'extase est la réunion de l'âme à son objet. Plus d'intermédiaire entre lui et elle : elle le voit, elle le touche, elle le possède, elle est en lui, elle est lui. Ce n'est plus la foi qui croit sans voir, c'est plus que la science même, laquelle ne saisit l'être que dans son idée : c'est une union parfaite, dans laquelle l'âme se sent exister pleinement, par cela même qu'elle se donne et se renonce, car celui à qui elle se donne est l'être et la vie elle-même ». BOUTROUX, *Le mysticisme*, Bull. Inst. psychol., 1902, p. 15 et 17.

Rad. int. : Ekstaz.

Sur **Expression.** — La distinction des sens **B** et **C** a été remaniée d'après les remarques de M. **René Lacroze.** Voir son livre *La fonction de l'imagination*, p. 72. Il signale également l'emploi, chez M. DALBIEZ, d' « expression psychique », en parlant du rêve, par élargissement analogique du sens **B.** (*La méthode psychanalytique*, I, 197.)

EXTENSIF, D. *Extensiv ;* E. *Extensive ;* I. *Estensivo.*

A. On appelle *extensive* une grandeur, ou plutôt une espèce de grandeurs, représentable par une étendue, c'est-à-dire précisément telle que chaque grandeur peut être considérée comme la somme de deux ou plusieurs grandeurs de cette espèce ; pour cela, il faut évidemment qu'on ait défini l'addition pour cette espèce de grandeurs. — On appelle *intensive* toute grandeur qui ne satisfait pas à cette condition, c'est-à-dire : 1° psychologiquement, celle dont les variations ne sont exprimées que symboliquement par les termes de plus et de moins, et n'ont pour la conscience de signification réelle que par leur caractère qualitatif (Bergson) ; 2° logiquement, une espèce de grandeurs pour laquelle l'addition n'est pas définie, mais où l'on peut définir la relation d'inégalité *(plus grand que).*

B. Selon Kant, une grandeur est *extensive* quand la représentation des parties rend possible la représentation du tout (et par suite la précède nécessairement) (*Raison pure*, A. 162, B. 203). Une grandeur est *intensive*, quand elle n'est appréhendée que comme unité, et que la quantité ne peut y être représentée que par un plus ou moins grand rapprochement de la négation (*Ibid.*, A. 168, B. 210).

C. Qui a le caractère spatial ; qui enveloppe une connaissance, au moins confuse, de l'étendue sensible. « Des sensations extensives. »

Rad. int. : Extensiv.

1. EXTENSION, D. Au sens **A :** *Ausbreitung ;* au sens **B :** *Ausdehnung ;* E. *Extension ;* I. *Estensione.*

A. *Sens actif :* Le fait d'étendre une opération de pensée, ou une énonciation, à des objets auxquels elles ne s'appliquaient pas précédemment.

En particulier, le fait d'étendre le sens d'un mot.

B. *Sens neutre :* Le caractère d'être étendu ; l'étendue au sens **A.** — Voir Étendue*, *Critique.*

Rad. int. : **A.** Amplig ; **B.** Extenses.

2. EXTENSION, L. *Extensio ;* D. *Umfang ;* E. *Denotation*, *extension*, *extent*, *application ;* I. *Estensione.*

Logique. **A.** Ensemble des objets

Sur **Extensif.** — Article complété d'après une indication de M. **R. Daude,** qui ajoute la remarque suivante : « Certains auteurs (p. ex. Malapert, Roustan, dans leurs manuels de psychologie) disent aussi dans le même sens que « sensations extensives », « sensations étendues ». Il me semble qu' « extensif » est meilleur : c'est l'objet qui est étendu ; la sensation doit être dite *extensive* ou *inextensive*, selon la thèse admise. » Cette remarque me paraît aussi tout à fait juste. **(A. L.)**

Sur **Extension*.** — M. **Goblot** a très justement distingué l'*extension* des propositions, au sens **C,** de leur *quantité**, avec laquelle elle est souvent confondue. Dans *Le vocabulaire philosophique* (1901) il appelait ainsi le fait d'être générales, spéciales, ou singulières. Dans sa *Logique* (1918) il la divise un peu différemment : « On peut donner le nom d'*extension des jugements* à la propriété qu'ils ont d'être singuliers, collectifs, ou généraux (plus ou moins généraux ou spéciaux). » Ch. viii, p. 175. Par collectifs, dit-il, il faut entendre les termes tels que « le Conseil municipal » ou « les Conseillers municipaux » en tant que l'on considère le groupe comme formant un seul sujet, de telle sorte « que ce que l'on affirme ou nie concerne le groupe et non les individus. » *Ibid.*, p. 175-176.

Cette analyse met bien en relief ce caractère important que les jugements, au point de vue de leur généralité, ne sont point, absolument parlant, généraux ou spéciaux, mais seulement *plus* ou *moins* généraux, *plus* ou *moins* spéciaux *les uns que les autres*, selon que leurs sujets ont des extensions comparables entre

(réels ou idéaux, concrets ou abstraits) auxquels s'applique un élément de connaissance ; c'est-à-dire : 1° pour un concept : ensemble des objets qu'il peut désigner (dont il est l'attribut) ; — 2° pour une proposition : ensemble des cas où elle est vraie (par suite, ensemble des hypothèses dont elle peut être la conséquence) ; — 3° pour une relation : ensemble des systèmes de valeurs (attribuées aux termes généraux) qui la vérifient.

B. Ensemble d'objets ou d'individus considérés dans une opération logique, comme lorsqu'on dit que l'*extension* du prédicat, dans une proposition, peut n'être qu'une partie de son extension totale : « C'est proprement le sujet qui détermine l'extension de l'attribut dans la proposition affirmative. » *Logique de Port-Royal*, 2e partie, ch. XVII.

C. Caractère qu'a une proposition d'être singulière (soit singulière* proprement dite, soit collective*), ou plurielle ; et si elle est collective ou plurielle, d'être plus ou moins *générale*, c'est-à-dire de porter sur un nombre d'individus plus ou moins grand. Voir Observations.

Rad. int. : Extens.

EXTÉRIEUR, EXTERNE, D. *Aeusser, Aeusserlich, Aussen... ;* E. *External ;* I. *Esteriore, esterno.*

A. Sens fondamental : l'*intérieur* et l'*extérieur* sont une relation spatiale intuitive qui s'exprime aussi par les mots *dedans* et *dehors.*

Par extension :

B. On appelle *extérieur*, dans un corps matériel, ce qui est superficiel et visible du dehors, *intérieur* ce qui est profond et caché.

C. En anatomie, on se sert des mots *externe* et *interne* dans le sens précédent. On distingue à cet égard les *sens externes*, dont les terminaisons sont superficielles ou du moins accessibles aux excitants physiques (toucher, vue, odorat, etc.), et les *sens internes* (sens musculaire, articulaire, cœnesthésie), dont les terminaisons sont placées dans la profondeur des tissus et qui sont excités seulement par les phénomènes qui se passent dans ces tissus mêmes. — *Externe* et *interne* sont donc à cet égard des subdivisions de l'*intérieur*-**A** (relativement au corps) ; tous deux s'opposent alors à ce qui est extérieur (au corps).

---

elles, et plus ou moins grandes. Mais le caractère en vertu duquel le sujet est pris comme un tout indivis, *dans son rapport avec l'attribut*, est plutôt une forme de la *quantité :* car le trait caractéristique de celle-ci est précisément de considérer ce rapport. Ce sont les jugements *indivis* par opposition aux jugements *divisés* ou *distributifs*, qui sont eux-mêmes soit universels, soit particuliers. — Ceci n'empêcherait pas, d'ailleurs, de retenir aussi, au point de vue de l'*extension* du jugement, qui ne dépend que du plus ou moins grand nombre d'individus compris dans son sujet, la division en *singuliers*, *pluriels*, *collectifs*, avec cette remarque que dans le cas des pluriels, et des collectifs, ils peuvent être plus ou moins généraux ou spéciaux. Voir l'article : *La Logique de M. Goblot*, Revue philosophique, janvier 1919. **(A. L.)**

Sur **Extérieur** et termes suivants, voir V. EGGER, *La parole intérieure*, note des pp. 95-96. M. **Egger** préfère, à *extérioriser* et à ses dérivés, la forme *externer* (= aliéner, déclarer non-moi).

M. **Mentré** définit ainsi ces termes, au sens **D :** « Est *interne* ce qui n'apparaît qu'à une conscience, ce qui est propre à un individu ; est *externe* ce qui apparaît ou qui est susceptible d'apparaître à la fois à plusieurs consciences. » — Je suis du même avis, à condition de dire « est jugé externe », pour y comprendre une illusion ou une hallucination collectives ; mais ceci me semble être une théorie

REMARQUE

On appelle aussi en anatomie *face interne* la partie des organes tournée vers le centre du corps (ou plus exactement vers le plan de symétrie du corps chez les animaux symétriques) ; la *face externe* est la face opposée.

Par métaphore :

D. En psychologie, on appelle *intérieur* ou *interne* tout ce qui n'existe qu'en tant que connu par la conscience ou ce qui est relatif à la conscience ; *extérieur*, ou quelquefois, mais plus rarement *externe*, ce qui nous paraît avoir une existence indépendante de la connaissance que nous en avons. On dit en ce sens que, dans la doctrine de la Raison impersonnelle, cette raison nous est extérieure.

E. On appelle plus spécialement *Monde extérieur* (D. *Aussenwelt ;* E. *External world ;* I. *Mondo esterno*) l'ensemble des objets sensibles que nous présente la perception ou que nous concevons comme objets de perception possible. Ces objets sont dits *objets extérieurs* ou *objets externes* (*Monde externe* n'est pas usuel en français) et la perception de ces objets est appelée *perception extérieure* ou *perception externe* (par opposition à la conscience-**1**, appelée par certains psychologues *perception interne* ou *intérieure*). Voir PERCEPTION*.

F. Passant de cette distinction psychologique à une distinction métaphysique, on appelle aussi *extérieur* (ou *hors de nous*) ce qui existe en soi, au sens **B,** 2° et 3°.

CRITIQUE

Outre les sens indiqués ci-dessus, il existe encore certains usages mixtes ou complexes. Par exemple : « Je comprends sous le nom de *sensations internes* » (et non *sens*) « toutes les sensations qui arrivent à la conscience par une autre voie que par les sens spéciaux : vue, ouïe, odorat, goût, toucher... Elles se distinguent des *sensations externes* parce qu'elles ont pour point de départ ordinaire les organes internes, parce qu'elles sont rapportées au moi sentant et non aux objets extérieurs, et enfin parce qu'elles ont en général un caractère de vague et d'indétermination qui n'existe pas dans les sensations externes. Mais aucun de ces caractères n'est absolu, etc. ». BEAUNIS, *Les sensations internes*, p. 1.

Il y a confusion fréquente entre les différents sens des mots *extérieur* et *externe*. On doit distinguer ici quatre couples d'idées, pour chacun desquels nous indiquons ci-dessous des radicaux artificiels pouvant servir à les distinguer :

1° Ce qui est extérieur à quelque chose (en particulier au corps humain) et ce qui lui est intérieur *(Extern, intern).*

2° Ce qui est superficiel, et ce qui est profond ; soit au propre, soit au figuré *(Ne-profund, profund).*

3° Ce qui, dans la conscience, est présenté comme objectif, ce qui est présenté comme subjectif *(Objektiv, subjektiv).*

4° Ce qui existe en soi, et ce qui n'existe que dans la représentation *(Ensu(aj), prizentat).*

EXTÉRIORISATION, D. *Veräusserlichung ;* E. *Externalisation ;* I. *Esteriorizzazione.*

Opération par laquelle un phéno-

---

ou une hypothèse explicative qu'on ne peut faire entrer dans la définition même du mot. **(A. L.)**

M. **Marsal** donne un exemple qui met bien en relief le chassé-croisé entre les sens de ce mot : « La perception extérieure est un fait de la vie intérieure. L'un des objets de cette perception extérieure est mon corps ; mais ici, aux données intérieures des sens externes viennent s'ajouter les données intérieures des sens internes. »

mène, considéré comme « intérieur », dans l'un quelconque des sens de ce mot, prend l'apparence d'être « extérieur ».

En particulier, on appelle *extériorisation de la sensibilité*, la perception (problématique) d'excitations n'atteignant pas les organes connus des sens, et restant extérieures au corps du sujet.

Rad. int. : Voir *Extérieur**, Critique.

EXTÉRIORITÉ, D. *Aeusserlichkeit ;* E. *Exteriority ;* I. *Esteriorità.*

A. Caractère de ce qui est extérieur, dans tous les sens.

B. Spécialement (et c'est l'emploi le plus ordinaire de ce mot), caractère d'apparence objective présenté par ce que nous percevons. Le *problème de l'extériorité* est le problème posé par CONDILLAC (*Traité des sensations*, 3e partie) : « Si l'on admet que les sensations ne sont que des modifications de l'âme, comment se fait-il qu'elle les aperçoive comme des objets indépendants d'elle et placés hors d'elle ? »

Rad. int. : Voir *Extérieur**, Critique.

« **EXTERMINER** » a été employé par RENOUVIER, au sens étymologique, pour *éliminer* : « ... la métaphysique exterminée par le criticisme ». *Psychologie rationnelle*, Formulaire, B. — *Extermination* est pris au même sens par HAMELIN, *Essai*, 1re éd., p. 127. Cet usage est classique, mais très vieilli.

Externe, voir *Extérieur**, Extrinsèque*.

« **Extrasensible** », voir *Observations.*

EXTRAVERSION, D. E. *Extraversion ;* I. *Estraversione.*

A. Sens général : Attitude d'esprit tournée vers le dehors.

B. Plus spécialement : « Nous appelerons *extraversion* la démarche émotionnelle par laquelle le moi se porte de l'atmosphère[1] vers le détail, *introversion* la démarche de sens opposé. En tant que le moi comprend le détail, il sera dit moi perceptif et expressif, moi public ; l'atmosphère constitue au contraire l'intimité, le moi privé. » R. LE SENNE, *Obstacle et valeur*, 197.

Extrêmal, voir *Extremum**.

EXTRÊME, D. *Aeusserste ;* E. *Extreme ;* I. *Estremo.*

A. Sens général : ce qui est placé à la limite d'une région de l'espace.

B. Par métaphore, ce qui présente une qualité ou un caractère au plus haut degré.

C. Spécialement, quand il s'agit d'une propriété susceptible de deux déterminations opposées, « les extrêmes » sont les choses qui présentent chacune de ces déterminations au plus haut degré.

D. LOGIQUE. On appelle *extrêmes*, dans un syllogisme, les deux termes* de la conclusion, par opposition au *moyen** terme : ce sont donc le grand* terme et le petit* terme.

REMARQUE

Extrême, aux sens **A, B, C,** se distingue d'*excessif**, et même peut s'y opposer : ce dernier mot impliquant l'idée d'une limite qui a été dépassée et qui n'aurait pas dû l'être. Le propre d'une théorie du « juste-milieu » est d'identifier dans un certain ordre de choses (à tort ou à raison) *extrême* et *excessif*.

Rad. int. : Extrem.

1. « Atmosphère » au sens où l'on parle de l'atmosphère d'un paysage, ou, plus généralement, de l'atmosphère d'une œuvre d'art.

Sur **Extrasensible.** — M. **Ranzoli** propose d'adopter ce terme au sens précis où il est défini par LEWES, *Problems of life an mind*, 1re série, Pr. I, ch. III, vol. I, pp. 253-256. Il divise la sphère de la connaissance en deux parties : le *sensible*, directement connu ; et l'*extrasensible*, comprenant tout ce dont nous admettons l'existence dans le monde extérieur sans que cela soit objet de perception directe.

EXTREMUM. Maximum ou minimum. Cf. *Maximum**.

EXTRINSÈQUE, D. *Auesserlich ;* E. *Extrinsic*, *extrinsical ;* I. *Estrinseco.*

Qui n'est pas compris dans l'essence de l'être ou dans la définition de l'idée dont il s'agit. S'oppose à *intrinsèque**.

Dénomination extrinsèque (on dit aussi *externe*, ou *extérieure*) ; « [Il y a des modes] qu'on peut nommer extérieurs, parce qu'ils sont pris de quelque chose qui n'est pas dans la substance, comme *aimé*, *vu*, *désiré*, qui sont des noms pris des actions d'autrui ; et c'est ce qu'on appelle dans l'École *dénomination externe.* » *Logique de Port-Royal*, I, ch. II.

Rad. int. : Extrinsek.

F

F. Cette lettre placée au commencement du nom d'un syllogisme, marque qu'il peut se réduire à *Ferio**.

FACTEUR, D. *Faktor ;* E. *Factor ;* I. *Fattore.*

Primitivement, celui qui fait, ou ce qui fait, telle ou telle chose.

A. MATH. Un des termes qui, multipliés l'un par l'autre, constituent un produit.

B. Par extension, ce qui concourt à déterminer un effet, en particulier un événement historique.

CRITIQUE

TARDE a fait remarquer l'ambiguïté de ce mot, dans son usage historique et philosophique : « Il signifie, dit-il, *canal* ou *source.* Ici (il s'agit des « facteurs de la tradition ») il signifie *canal*, car la conversation et l'éducation ne font que transmettre les idées dont l'opinion ou la tradition se composent. Les *sources* sont toujours des initiatives individuelles, petites ou grandes inventions. » *L'opinion et la foule*, p. 66 (note).

« Facteur G », E. *G factor.*

SPEARMAN (*The Nature of Intelligence*, 1923) a appelé ainsi un facteur général de l'intelligence, capacité *sui generis*, qu'il juge nécessaire d'ajouter, dans le tableau psychologique de chaque individu, aux facteurs spéciaux tels que les différentes sortes de mémoire ou d'imagination, l'étendue et la finesse des sens, la capacité d'abstraction, la logique, etc.

FACTICE, L. *Factitius ;* D. *Gemacht*, *fingirt ;* E. *Factitious ;* I. *Fattizio.*

Artificiellement construit ou fabriqué. Spécialement, chez DESCARTES, les idées *factices* ou construites s'opposent aux idées *adventices** et aux idées *innées**. (*Troisième méditation*, § 7.)

Dans la langue moderne, ce mot a presque toujours un sens nettement péjoratif.

Rad. int. : Fingit.

FACTUEL, D. *Sachlich*, *thatsächlich ;* E. *Factual ;* I. *Fattuale.*

Qui concerne l'ordre des faits (par opposition au droit, aux normes, aux principes, etc.).

1. FACULTÉ, L. *Facultas ;* D. *Fähigkeit*, *Vermögen ;* E. *Power*, *Faculty ;* I. *Facoltà.*

A. Pouvoir ou liberté de faire quelque chose.

Sur **Facteur.** — Le texte de TARDE nous a été signalé par M. **Xavier Regnauld.** Cette distinction, fait-il remarquer, est analogue à celle des facteurs premiers, et non premiers, dans la théorie des nombres.

B. *Spécialement :* on appelle *Facultés de l'âme* l'intelligence, l'activité (ou, comme on disait autrefois, la volonté) et enfin la sensibilité, en tant qu'elles sont considérées comme constituant chacune un pouvoir spécial de faire ou de subir un certain genre d'action.

« The two great and principal actions of the mind which are most frequently considered... are these two : Perception, or thinking ; and volition or willing. The power of thinking is called the Understanding and the power of volition is called the Will ; and these two powers or abilities in the mind are denominated *Faculties*[1]. » LOCKE, *Essay*, livre II, ch. VI. Il fait d'ailleurs remarquer que les facultés ne doivent être prises que pour des abstractions et non pour des êtres distincts (*Ibid.*, II, XXI, § 6. Cf. LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, *ibid.*).

1. « Les deux grandes et principales actions de l'esprit qui sont le plus fréquemment considérées sont celles-ci : la perception, ou pensée, et la volition, ou volonté. Le pouvoir de penser est appelé *entendement* et le pouvoir de vouloir, volonté ; et ces deux pouvoirs ou capacités dans l'esprit sont appelés facultés. » *Essai sur l'entendement humain.*

Sur **Faculté.** — *Histoire.* La doctrine des facultés de l'âme a certainement son origine chez les Écossais. JOUFFROY *(Des facultés de l'âme humaine*, 1828, dans les *Mélanges philosophiques)*, n'admet pas à proprement parler des facultés multiples et indépendantes. L'âme n'a d'après lui qu'une faculté proprement dite, le « pouvoir personnel » et des « capacités » diverses, qui sont des facultés dans la mesure où le pouvoir personnel s'en empare et les dirige ; ce pouvoir personnel est *nous ;* « nous avons la conscience qu'il vit même dans son repos », tandis que nous ne connaissons les autres facultés ou capacités qu'à la suite et en conséquence de leurs manifestations phénoménales. L'une et les autres sont également appelées par lui des *causes ;* d'ailleurs, il applique aussi ce terme aux propriétés des choses matérielles (pesanteur, chaleur, etc.), et pour lui, les lois qui gouvernent l'exercice des propriétés et des capacités sont le mode d'action qui s'impose aux causes.

La théorie des facultés trouve son expression à la fois rigoureuse et candide dans le *Traité des Facultés de l'Ame* d'Ad. GARNIER (1852) : « L'âme accomplit des actes indépendants les uns des autres qui nous font connaître en elle des pouvoirs indépendants... Comment le moi est-il *un* et *divers*, nous ne pouvons le dire ; mais la conscience nous montre qu'il a ces deux qualités. Les facultés existent donc, indépendantes les unes des autres, sans diviser l'âme et sans la multiplier. »

GARNIER cite Bossuet, se croyant d'accord avec lui ; mais il se trompe. Les scolastiques orthodoxes, suivis en cela par DESCARTES, par BOSSUET et par les autres cartésiens, ont pour doctrine que les facultés ne sont que *divers noms* donnés à l'âme selon ses différentes opérations :

GUILLAUME d'Auvergne (XIII[e] siècle) : « Quoique l'on attribue la pensée à la faculté de l'intelligence, la volonté et le désir à la faculté de désirer et de vouloir, c'est cependant une seule âme qui veut, qui pense, qui désire... » *Traité de l'âme*, ch. III, § 7.

DESCARTES : « Una et eadem est vis, quae, si applicet se cum imaginatione ad sensum communem, *dicitur* videre, tangere, etc. ; si ad imaginationem solam, ut diversis figuris indutam, *dicitur* reminisci... Et eadem etiam idcirco juxta has functiones diversas *vocatur* vel intellectus purus, vel imaginatio, vel memoria, vel sensus ; proprie autem ingenium appellatur... » *Regulae*, XII, 79.

BOSSUET : « L'entendement n'est autre chose que l'âme en tant qu'elle conçoit ; la mémoire n'est autre chose que l'âme en tant qu'elle retient et se ressouvient ; la volonté n'est autre chose que l'âme en tant qu'elle veut... Toutes ces facultés ne sont au fond que la même âme qui *reçoit divers noms* à cause de ses différentes opérations. » *Connaissance de Dieu et de soi-même*, chap. I, ad finem.

CRITIQUE

L'École Écossaise et l'École Éclectique française ont énergiquement défendu la doctrine des *facultés de l'âme*, mais le sens donné par eux à ce mot n'est pas toujours le même : « Toutes les fois que je suis témoin d'un phénomène, écrivait Amédée Jacques dans la première édition du *Dictionnaire* de Franck, je ne puis m'empêcher de lui supposer une cause... Je crois plus encore : je crois que cette cause préexistait au phénomène et doit lui survivre... Mais inactive et comme en repos, je n'en pense pas moins qu'elle persiste, capable de reproduire à l'infini des effets pareils, que j'attends avec confiance du retour des occasions. La cause ainsi conçue d'un phénomène, presque toujours insaisissable en elle-même et dénoncée seulement par ses effets, mais en tout cas considérée comme indépendante d'eux, puisqu'elle était avant et sera encore après, c'est ce qu'on nomme en général une propriété, une vertu, une puissance, une force, une faculté. » (Ces mots ne sont pas tout à fait synonymes, bien que le langage ordinaire les confonde : la *propriété* est purement passive, elle n'est

---

Malebranche va plus loin, et nie que nous ayons en nous conscience de pouvoirs : « Le sentiment intérieur que j'ai de moi-même m'apprend que je suis, que je peux, que je veux, que je sens, etc. », mais « je ne puis, en me tournant vers moi-même, reconnaître aucune de mes facultés ou de mes capacités. » *Entretiens sur la métaphysique*, 3e entretien, § 7.

Locke déclare de même que les facultés sont des noms, et non des « *agents* ». Leibniz l'accorde : « Ce ne sont pas les facultés ou qualités qui agissent, mais les substances par les facultés. » On pourrait cependant considérer ces dernières comme « des êtres réels et distincts ». (Sans doute à titre d'essences non seulement possibles, mais réalisées.)

Em. Charles, dans le passage cité ci-dessus, revient donc à la tradition scolastique et cartésienne, qui est nominaliste en ce qui concerne les divisions de l'âme. Au prix de l'abandon de l'idée de substance, cette tradition conduisait directement au phénoménisme psychologique ; pour cette doctrine toutes les facultés de l'âme, même la volonté, sont des classes de faits personnifiées ; il nie toute conscience et toute inférence d'un *pouvoir*, c'est-à-dire d'une cause générale et permanente d'effets variés et successifs.

(*Résumé de recherches sur le mot* Faculté, *communiquées par* **V. Egger.**)

— Kant (*Anthropologie*, § 7), oppose, *au sens fort*, le concept de faculté (*Vermögen*, facultas), à celui de réceptivité (*Empfänglichkeit*, receptivitas) : « Vermögen zu handeln ; Empfänglichkeit zu leiden[1]. » Dans le *Discours sur la Faculté de connaître (Erkenntnisvermögen)*, il emploie au contraire le concept au sens plus large : la sensibilité, qui est une « réceptivité » *(Receptivität)* constitue la « *faculté de connaître* inférieure ».

Il faut remarquer que le concept d'une disposition psychique de chaque sujet empirique particulier, concept compris dans celui de Faculté de l'âme, disparaît complètement dans l'usage du mot Faculté *(Vermögen)* pour la critique de la connaissance. Les théories de la philosophie critique sur la constitution et la connexion des facultés (sensibilité, entendement, etc.) ne sont pas des théories psychologiques sur les rapports mutuels de dispositions psychiques : elles impliquent, sous une forme mythique et incomplètement éclaircie, une doctrine sur les relations de valeur nécessaires inhérentes à l'essence des différentes espèces

1. « Faculté d'agir ; capacité réceptive de pâtir. »

pas une vraie cause ; par exemple la mobilité, la fusibilité.) « Au contraire, pense-t-on que la cause supposée, au lieu d'être une aptitude passive, incapable de se déterminer elle-même, possède une énergie propre, c'est déjà une vertu, une puissance, une faculté : par exemple, l'aimant a une puissance attractive, certaines plantes ont des vertus médicales, l'estomac a la faculté de digérer... A cette activité encore aveugle et fatale, ajoutez dans l'être qui en est doué, la conscience de son action..., qu'il en ait l'initiative et le gouvernement, le titre de faculté conviendra mieux encore à cette puissance éclairée et autonome... En ce sens l'âme seule a de véritables facultés. » (Cette distinction est traditionnelle, elle est développée dans GOCLENIUS, 565[b], où il distingue deux formes de la *potentia : habilitas ad agendum*, et *habilitas ad patiendum ;* la première seule est *facultas*, qui a pour synonymes *vis activa, virtus, potestas*.)

Dans la seconde édition du même ouvrage, Em. CHARLES a corrigé cette définition ainsi qu'il suit : « [L'auteur] était visiblement sous l'influence de cette opinion que la méthode appli-

---

de phénomènes : phénomènes de connaissance, phénomènes de volonté, etc. **(E. Husserl.)**

Sur la Critique. Deux passages y ont été modifiés pour tenir compte des observations suivantes de **J. Lachelier** et **G. Belot :**

— Je ne tiens nullement à l'emploi du mot *faculté*, et je le repousse même s'il faut entendre par là des pouvoirs occultes. Je me contenterais parfaitement de *fonction* et même de *fait*, pourvu que l'on voulût bien distinguer des faits permanents et des faits passagers. Par exemple, juger du vrai et du faux me paraît être, un fait qui a lieu en moi tout le temps que je pense, mais qui ne se répète pas, qui persiste au contraire, absolument un et identique à lui-même, quoiqu'il porte tantôt sur un objet, tantôt sur un autre. Je ne vois même pas de différence entre ce fait et moi-même, en tant que je pense. Il me semble qu'il y a de même en moi, ou plutôt que je suis moi-même un seul et même vouloir, qui se porte tantôt vers une fin, tantôt vers une autre ; une seule et même vie affective, ou conscience affective de moi-même, qui est modifiée par les objets extérieurs, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre. — Si ce que j'appelle pensée, sentiment, volonté, n'était qu'une ressemblance entre des faits radicalement différents les uns des autres, comment se ferait-il d'abord que cette ressemblance fût si exacte qu'elle me parût aller jusqu'à l'identité ? Ensuite, où prendrais-je l'idée de *moi* et du rapport de ces faits à *moi ?* **(J. Lachelier.)**

Le mot *Faculté* me paraît avoir deux acceptions : les *facultés-fonctions* (par ex. le langage, les mémoires spécifiques, etc.) et les *facultés-modalités* (intelligence, affectivité, etc.). L'erreur des anciennes psychologies est d'avoir traité des modalités comme des fonctions. Mais le psychologue contemporain peut réhabiliter l'idée de faculté au sens de fonction, en montrant qu'il y a des systèmes réels de pouvoirs (en un sens tout empirique, évidemment) correspondant à un système d'organes, et prédéterminant certains modes d'action. Par exemple, *la* mémoire n'est qu'une modalité coextensive à toute la vie mentale, mais *les* différentes mémoires spéciales qui paraissent absolument corrélatives aux fonctions correspondantes sont des systèmes susceptibles de maladies spéciales, etc. **(G. Belot.)**

Il est entendu que, si nous employons encore le mot *facultés*, si même il nous arrive de parler des *facultés* de l'âme, nous ne songeons plus à des pouvoirs résidant en l'âme, et ayant en elle une existence distincte de celle des faits qu'on leur attribue. *Faculté* n'est pourtant pas synonyme de *fonction*. La psychologie



cable à la psychologie doit se rapprocher le plus possible de celle des sciences physiques ; qu'il faut, ici comme là, observer des faits, les classer, puis les rattacher à leur cause prochaine. On admet plus généralement aujourd'hui que les faits de conscience sont du premier coup perçus comme étant les nôtres, c'est-à-dire en même temps que leur cause et dans leur rapport avec le *moi ;* on répugnerait donc à dire que les facultés sont les causes qui les produisent et surtout que ces causes d'abord ignorées sont affirmées à la suite d'un raisonnement qui les conclut de leurs effets... Ce pouvoir actif et réel qui se sent et s'affirme et ne se conclut pas de ses effets, c'est le *moi* lui-même dans son essence, c'est une force vive... La faculté est une abstraction. » *Ibid.*, 516-517.

Beaucoup de philosophes modernes, notamment TAINE (Cf. *Les philosophes français*, ch. III) contestent que le moi lui-même soit, en ce sens, une cause, ou une puissance. Mais il semble bien que, quelle que soit l'opinion adoptée à cet égard, le mot *faculté* lui-même ne peut plus être reçu que pour désigner un groupe naturel de faits psychiques dont les caractères et l'unité sont établis *a posteriori.* Il ne diffère donc de *Fonction** qu'en ce qu'il s'applique au mental, et non au physiologique. Il serait même plus simple et plus logique d'employer ce dernier mot dans les deux cas.

Rad. int. : **B.** Fakult. (Kapabl, *Boirac*).

2. FACULTÉ, D. *Facultät ;* E. *Faculty ;* I. *Facoltà.*

Corps des professeurs enseignant, dans une même Université, une des grandes divisions des connaissances humaines. Les « Quatre facultés » traditionnelles sont les Facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et de Philosophie ou des Arts*. (Cf. KANT, *Der Streit der Facultäten*)[1]. Depuis 1808, cette dernière est divisée, en France, en Faculté des sciences et Faculté des lettres.

Rad. int. : Fakultat.

FAIBLE (LOG.). — **A.** La proposition en I est appelée quelquefois une forme

1. *Le combat des Facultés.*

---

moderne n'eût pas manqué d'exclure, s'il avait fait double emploi, un mot qui prête à des méprises si graves. Elle l'a conservé parce qu'il est nécessaire. *Fonction* éveille toujours l'idée d'une activité *rapportée à un organe déterminé*, tandis que *faculté* ne fait pas nécessairement songer à un substratum organique. Par suite, *facultés de l'âme* et *fonctions psychiques* désignent des groupements de faits très différents. Les facultés sont des *classes* de faits psychiques, rapprochés d'après leurs analogies, distingués d'après leurs différences ; les fonctions psychiques, comme les fonctions somatiques, sont des *processus* ou des *complexes* de phénomènes de nature différente. Ce qu'on localise dans les diverses régions de l'écorce cérébrale, ce n'est pas ici la sensation, là la mémoire, ailleurs le jugement. Au centre de la vision, par exemple, se rattachent la sensation visuelle, la perception visuelle (avec tous les jugements qu'elle comporte, discrimination, assimilation, localisation, reconnaissance, etc.), la mémoire visuelle, l'imagination visuelle, l'attention visuelle, etc. (voir Fonction). **(E. Goblot.)**

Sur **Faculté-2.** — Quelques correspondants ont proposé la suppression de cet article, qui n'a pas, disent-ils, le caractère d'un terme technique de philosophie. J'ai cru cependant devoir le maintenir, non seulement en raison de l'usage symbolique qu'en a fait Kant dans l'ouvrage cité, mais en raison de ce fait que l'existence de la *Faculté de philosophie* est un des éléments qui ont déterminé le sens du mot *philosophie.* **(A. L.)**

« plus faible » de la proposition en A ; et de même O par rapport à E. (Cf. l'expression *pejor pars* pour désigner les négatives et les particulières.)

Les syllogismes « à conclusion faible » (ou « affaiblie ») sont ceux qui ne concluent qu'à une particulière quand les prémisses autoriseraient une universelle. Ce sont *Barbari**, *Celaront**, *Cesaro**, *Camestros**, *Camenos** (ou *Celantos*). Voir Couturat, *Logique de Leibniz*, ch. i.

B. Plusieurs physiciens contemporains à l'exemple de Louis de Broglie, emploient l'expression « Causalité faible » qu'il définit ainsi : « A l'ancienne causalité forte qui liait nécessairement et univoquement l'effet à la cause, se substitue (dans la physique quantique) une causalité faible où la cause reste encore la condition nécessaire de l'effet, mais où, la cause s'étant produite, divers effets peuvent, en général, en résulter avec diverses probabilités. » Louis de Broglie, *Au delà des mouvantes limites de la Science*, Revue de Métaphysique et de Morale, juillet 1947, p. 288. — Voir ci-dessus, *cause**.

C. En un autre sens, on appelle « argument faible » ou « raisonnement faible » celui qu'on juge peu concluant. — « Esprits faibles », voir *Esprit.*

Rad. int. : Febl.

FAIT, L. *Factum ;* D. *Thatsache ;* E. *Fact ;* I. *Fatto.*

Ce qui est ou ce qui arrive, en tant qu'on le tient pour une donnée réelle de l'expérience, sur laquelle la pensée peut faire fond.

« La notion de *fait*, quand on la précise, se ramène à un jugement d'affirmation sur la réalité extérieure. » Seignobos et Langlois, *Introduction aux études historiques*, 156. Ce terme a donc essentiellement une valeur appréciative. Voir A. Lalande, *La raison et les*

Sur **Faible (causalité).** — Dans ce qu'on appelle ainsi, est-ce la relation entre des termes eux-mêmes rigoureusement déterminés qui est faible ? La causalité n'est-elle pas tout ce qu'elle peut être, ni forte ni faible, mais entre des termes faiblement déterminés, soit de par notre insuffisance à le faire, soit de par la nature même du réel ? N'y a-t-il pas dans l'idée de causalité faible une confusion analogus à celle qui s'établit entre la fonction y d'une variable x (sens **A**) et la fonction au sens de relation fonctionnelle (sens **B**) reliant x à y ? Autrement dit, en considérant la causalité comme une norme de la pensée scientifique, l'expérience physique récente nous conduit-elle à dépasser, ou à « adouçir » notre exigence de conditionnement, ou bien seulement à reconnaître que dans certains cas nous ne pouvons pas y satisfaire, l'identification maxima et la détermination maxima compatibles avec les données actuelles de l'expérience restant les règles de l'activité intellectuelle ? **(M. Marsal.)**

Sur **Faible (syllogisme).** — Les syllogismes à conclusion faible, de même que les subalternations, et que *Darapti* et *Felapton*, sont considérés comme illégitimes par les logiciens qui admettent la valeur existentielle* des particulières (quelques S sont P = *il y a* des SP) et non celle des Universelles (tout S est P = *il n'y a pas* de S qui ne soit pas un SP).

Sur **Fait.** — Rédaction discutée et adoptée dans la séance du 21 juin 1906. Cet article a donné lieu, en outre, aux remarques suivantes, les unes communiquées par écrit, les autres formulées à la séance de la Société :

1° *Fait, phénomène, événement :* « *Fait* peut être considéré comme un simple synonyme de *phénomène.* Je définirais le fait ou phénomène : ce qui, constitué essentiellement par un propre qualitatif, occupe une place limitée dans le temps

Observations (suite)

et dans l'espace, ou dans le temps seul ; — ou encore : un continu d'espace et de temps, ou de temps seulement, de faible grandeur, occupé par une seule et même qualité. (Type de phénomène ou de fait : le passage d'une étoile filante dans une région du ciel.) — On appelle *événement* le fait dont l'élément temporel a plus d'importance que l'élément spatial, le fait qui apparaît surtout comme un changement. » **(V. Egger.)**

J. Lachelier, P. F. Pécaut, Bernès, Brunschvicg, Chartier, sont d'avis au contraire qu'on doit distinguer nettement *fait* et *phénomène :* « *Fait* a un sens plutôt descriptif et concret, *phénomène* un sens analytique et abstrait. *Fait* désigne un complexus donné intuitivement dans l'expérience (un fait historique). *Phénomène* s'applique, soit, tout à fait correctement, à un élément d'expérience (un phénomène optique, les phénomènes chimiques, etc.) ; soit, par extension, à un complexus, mais envisagé alors comme un tout composé d'éléments. » **(M. Bernès.)**

— « De plus, *fait* emporte une idée d'objectivité beaucoup plus forte que *phénomène.* Le phénomène peut n'être qu'une apparence, une perception individuelle ; le fait au contraire est toujours tenu pour réel ; il fait partie des choses telles qu'elles sont. L'ébullition de l'eau est un fait ; le spectacle d'une belle vallée n'est pas un fait. Dire que mon existence est un phénomène, c'est en quelque façon la contester ; dire qu'elle est un fait, c'est la reconnaître. » **(J. Lachelier, F. Pécaut, L. Brunschvicg, L. Couturat, E. Chartier.)**

— « N'y a-t-il pas, de plus, dans l'idée de fait, la notion d'une *répétition*, au moins possible ? » **(E. Chartier.)**

— « Nous ne le croyons pas. César a été assassiné par Brutus, dira-t-on : c'est un fait. On dit bien (à tort ou à raison quant au fond des choses, peu importe) : « Les faits historiques ne se répètent pas. » De même dans l'expression juridique : *les faits de la cause*, il s'agit de circonstances spéciales, le plus souvent uniques.

« D'autre part, le mot *fait* se distingue d'événement en ce que ce dernier ne s'applique qu'à ce qui arrive en un temps et un lieu particuliers, non à ce qui dure. Une institution est un *fait*, non un événement ; une bataille est *à la fois* un événement et un *fait :* un événement, en tant qu'on la considère comme un ensemble d'actions se passant en tel lieu et à telle date ; un fait, en tant qu'on la considère comme un élément de la réalité, dont l'existence est incontestable pour l'historien, qui peut servir de base à des raisonnements ou des hypothèses, etc. » **(J. Lachelier, Pécaut, Brunschvicg, Couturat, etc.)**

2° *Fait, chose :* Par *fait (fatto)*, en tant qu'opposé à *chose (cosa)*, on entend une réalité dynamique, qui se constate dans le temps, et constitue un moment de la succession, tandis que la chose est une réalité statique, constituée par un système supposé fixe de propriétés coexistantes dans l'espace : la pomme est une chose, la chute d'une pomme est un fait. — Dans la conception commune de l'univers, les choses constituent l'aspect statique, les faits l'aspect dynamique ; pour le philosophe, les deux se confondent dans la réalité unique du devenir : la *chose* est le *fait*, en tant que nous l'immobilisons en l'abstrayant des rapports de succession ; le *fait* est la *chose*, en tant que nous la pensons comme se transformant. **(C. Ranzoli.)**

— En nommant *Sachverhalt* le corrélatif objectif d'un jugement valable, nous appellerons *fait (Thatsache)* tout *Sachverhalt* dans lequel est impliquée une existence individuelle. Une chose n'est pas un fait ; ce qui en est un, c'est *que* cette chose *existe*, *qu'elle est* de telle et telle nature, etc. Un *Sachverhalt* mathématique n'est pas un « fait », parce qu'il n'y a rien là qui soit une existence individuelle. L'existence individuelle est *donnée* dans la perception, les faits sont *donnés* dans

normes, ch. VII : « Les normes et les faits ».

Le mot « fait » s'oppose :

1° A ce qui est illusoire, fictif ou seulement possible : « Ce sont les faits qui jugent l'idée... Les faits sont la seule réalité qui puisse donner la formule à l'idée expérimentale, et lui servir en même temps de contrôle, mais c'est à condition que la raison les accepte » (c'est-à-dire reconnaisse qu'ils sont bien déterminés et qu'ils ont été bien observés). Cl. BERNARD, *Introduction à la médecine expérimentale*, 92-93. Voir tout le § 7, consacré aux rapports de l'idée et du fait.

2° A ce qui est nécessaire suivant les lois du raisonnement : « Les vérités de raisonnement sont nécessaires et leur opposé est impossible, et celles de fait sont contingentes et leur opposé est possible. » LEIBNIZ, *Monadologie*, § 33.

3° A ce qui est légitime ou obligatoire, logiquement, moralement (ou même esthétiquement. Mais ce cas est rare).

Cette opposition s'exprime souvent par les formules : *en fait* et *en droit*. Elles paraissent dériver primitivement de l'usage juridique : *quid juris*, *quid facti* (point de droit, point de fait). Mais elles ne correspondent plus exactement à cette distinction. Elles s'emploient aussi pour l'opposition signalée sous le n° 2, mais moins proprement.

Rad. int. : Fakt *(Boirac)*.

FALLACIA, Synonyme latin de *sophisme**. S'emploie dans les locutions traditionnelles suivantes, dont le sens a d'ailleurs varié :

Fallacia accidentis. Sens primitif, tombé en désuétude (ARISTOTE, *Sophist. Elench.*, ch. V, 166b28 et suiv. ; cf.

---

des jugements de perception ; ou encore quand il s'agit de re-représentation, ils sont *donnés* par la mémoire, dans des jugements mnémoniques. Ils sont *admis* avec fondement, mais d'une façon médiate, en vertu de raisonnements qui s'appuient sur de tels jugements. Ces jugements et ces raisonnements constituent ensemble « l'expérience ». On appelle donc fait tout *Sachverhalt* qui peut être donné dans l'expérience ou fondé sur l'expérience. **(E. Husserl.)**

Sur la Critique : Ce serait une grave erreur de croire qu'un *fait* puisse être « *donné dans l'expérience* ». Le fait est bien moins une constatation qu'une construction de l'esprit. A rigoureusement parler, les faits n'existent pas *tout faits* dans la nature comme les vêtements dans une maison de confection, et le rôle du savant ne se borne pas à les appeler tour à tour suivant les besoins de sa discipline, mais bien plutôt à les créer en quelque sorte en les isolant abstractivement du tout complexe dont ils font partie. — Il faut d'ailleurs remarquer que cette création n'est ni *artificielle* ni *arbitraire :* on pourrait craindre qu'entre des mains malhabiles ou intéressées la définition idéaliste du fait ne ruinât la valeur de la science ; nous croyons qu'au contraire, *justement comprise*, elle la fonde. **(Louis Boisse.)**

— Cette note suppose que, par *expérience*, nous entendons dans le texte de cet article, la faculté purement passive et réceptive que l'on peut opposer, d'une façon toute schématique, à l'activité de l'esprit. Mais il n'en est pas ainsi : en se reportant à l'article *expérience*, **C,** on trouvera la définition suivante, commentée d'ailleurs par les observations qui y sont jointes : « *L'exercice* des facultés intellectuelles considéré comme fournissant à l'esprit des connaissances valables, qui ne sont pas impliquées par la nature *seule* de l'esprit, en tant que pur sujet connaissant. » On voit, dans la note ci-dessus, que M. le prof. HUSSERL prend aussi le mot dans ce même sens. **(A. L.)**

ch. XXIV) : sophisme consistant à confondre les choses elles-mêmes (πράγματα) et les manières d'être ou caractères dont elles sont revêtues (ἃ συμβέβηκεν αὐτοῖς). Voir exemples aux observations. — Sens moderne : sophisme consistant à conclure du particulier à l'universel, à traiter un caractère accidentel comme un caractère essentiel.

Fallacia secundum quid, ou plus complètement *a dicto secundum quid ad dictum simpliciter* (ARISTOTE, *ibid.*, 36 et suiv.) : sophisme consistant à employer dans la conclusion, au sens absolu, un terme qui n'entre dans les prémisses que sous certaines conditions ou dans certaines relations.

(Ces deux sophismes sont voisins, quoique déjà distingués par Aristote et les noms en sont souvent pris l'un pour l'autre. Em. CHARLES, dans son commentaire de la *Logique de Port-Royal*, p. 341, note « qu'ils ne se distinguent guère ».)

Fallacia compositionis et *fallacia divisionis*. Sens primitif (ARISTOTE, *ibid.*, 166a33 ; — cf. ch. XX) : sophisme consistant à confondre l'affirmation qui porte sur un terme *composé** pris collectivement, avec celle qui porte sur les éléments de ce terme pris séparément : et *vice versa*. — Sens de PORT-ROYAL : passage du *sens composé* au *sens divisé*, entendant par *sens divisé* le cas où l'attribut détruit ou altère l'un des éléments essentiels composant l'idée primitive du sujet : « Les aveugles voient, les sourds entendent » ; le *sens composé* étant au contraire celui où l'idée du sujet n'est pas altérée par l'attribut (3e partie, ch. XIX, § 6).

FAMILLE, D. *Familie ;* E. *Family ;* I. *Famiglia.*

Étymologiquement (L. *familia*), l'ensemble des serviteurs. (Cf. inversement l'emploi du mot « maison ».) D'où différents sens :

A. Groupe d'individus parents ou alliés qui vivent ensemble. On a distin-

---

Sur **Fallacia.** — *Fallacia accidentis*, exemples données par ARISTOTE : Coriscos est autre chose qu'homme (par exemple, il est savant) ; donc il est autre chose que ce qu'il est, puisqu'il est homme. — Coriscos est autre chose que Socrate ; or Socrate est un homme ; donc Coriscos n'en est pas un. On confond *l'*homme (le pur concept d'homme) avec l'*homme*, en tant que réalisé dans tel ou tel individu particulier, et par suite, possédant certains caractères accidentels. — Ce sophisme est de même nature que le raisonnement éléatique, niant que de l'être on puisse affirmer sans contradiction autre chose que ceci : il est.

Sur la *fallacia compositionis et divisionis*, ARISTOTE donne, sous une forme très elliptique, les exemples suivants : 2 et 3 font 5 ; le pair et l'unité font l'impair, donc 2 sont 5 et le pair est l'impair. Il est vraisemblable que par σύνθεσις et διαίρεσις, Aristote entendait le simple fait de lier ou de détacher les mots dans la prononciation : « Deux — et trois — font cinq », comme si deux (et aussi trois) faisaient cinq, chacun de leur côté. Cette *fallacia* est en effet, pour lui, une des six παρὰ τὴν λέξιν. **(J. Lachelier.)**

Sur **Famille.** — Article omis dans la première rédaction, rétabli sur les observations de quelques correspondants, qui ont fait remarquer que nous avions déjà les articles *clan*, *économie*, *politique*, etc.

— L. H. MORGAN, *Ancient Society* (1877) avait distingué trois étapes dans le développement de la famille : consanguine, punaluenne (mariage collectif, par groupes), monogamique. Mais cette « loi » a été contestée, d'ailleurs sur des points différents, par Starcke, Westermarck, Crawley, Andrew Lang, N. W. Thomas. Voir l'exposé de cette discussion dans W. S. R. RIVERS, *Social organisation* (1924), Appendice, p. 175 et suiv. **(G. Davy.)**

gué en ce sens plusieurs sortes de famille : monogamique, polygamique, polyandrique, punaluenne, etc. ; — perpétuelle, temporaire ; etc. Voir *Observations.*

B. L'ensemble de tous les individus, vivant à un moment donné, qui ont entre eux des liens de parenté ou d'alliance définis.

C. La succession des individus qui descendent les uns des autres, et de ceux qui leur sont unis par alliance.

D. Plus spécialement, et surtout dans les sociétés contemporaines, le groupe formé par le père, la mère et les enfants.

E. Par analogie, dans les sciences biologiques, groupe de genres réunis par des caractères communs, et qu'on peut considérer comme descendant d'un type ancestral unique. Terme d'abord employé en botanique, et qui s'est étendu plus tard à la zoologie, où il est devenu très usuel.

Rad. int. : Famili.

FANATIQUE, L. *Fanaticus* (de *fanum :* s'est dit primitivement des prêtres de certaines divinités, Isis, Cybèle, Bellone, qui entraient dans une sorte de délire sacré, pendant lequel ils se blessaient et faisaient couler leur sang) ; D. *Fanatisch ;* E. *Fanatic, Fanatical ;* I. *Fanatico.*

A. (vieilli) : Mystique, admettant dans le cours des choses l'intervention ordinaire de puissances occultes. « Autrement je ne vois pas comment on se puisse empêcher de retomber dans la *philosophie fanatique*, telle que la Philosophie Mosaïque de Fludd, qui sauve tous les phénomènes en les attribuant à Dieu immédiatement et par miracle... » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, Avant-propos, *ad finem.*

B. Intolérant, passionné pour le triomphe de sa propre foi, insensible à toute autre chose, prêt à employer la violence pour convertir ou pour détruire ceux qui ne la partagent pas. Se dit essentiellement et primitivement de la foi religieuse, mais aussi, par extension, de toute espèce de croyance.

Rad. int. : **B.** Fanatik.

FANTAISIE, D. *Phantasie ;* E. *Fancy ;* I. *Fantasia.*

Ce mot a pour origine le G. φαντασία qui signifie chez ARISTOTE « modo speciem rei objectae, sive veram, sive fallacem..., modo eam actionem qua rerum imagines animo informamus... » ; quelquefois, surtout au pluriel, les images mêmes qui apparaissent à l'esprit. (Résumé de BONITZ, v°, 811 A sqq.).

Ces trois sens sont conservés au moyen âge d'après SCHÜTZ, *Thomas-Lexicon :* « 1. Phantasia lactis, id est apparitio lactei circuli... » In *Meteorol.*,

---

Sur **Fantaisie.** — Article remanié et complété sur les indications de **V. Egger, Eucken** et **L. Boisse.**

M. **V. Egger** nous communique en outre les remarques suivantes : « Φαντασία, *imago* et *imaginatio*, de la même racine que φαινόμενον, etc. Signifie chez ARISTOTE et chez tous les auteurs qui l'ont suivi, image ou imagination, sans distinction entre l'image-reproduction et l'image-innovation. Tant que la psychologie s'intéressait seulement à distinguer les *opérations sensitives* et l'*entendement*, la distinction des images copies et des images neuves était d'importance minime. Elle se faisait d'ailleurs, à l'exemple d'Aristote, en attribuant à la *mémoire* ce qui, dans l'image, était reproduction. (Cf. le début du περὶ μνήμης.)

Il y a cependant, dès le XVII[e] siècle, une tendance à spécialiser *fantaisie :* « Una et eadem est vis quae, si se applicet cum imaginatione ad sensum communem, dicitur videre, tangere, etc. ; si ad imaginationem solam ut diversis figuris indutam, dicitur *reminisci ;* si ad eamdem ut novas fingat, dicitur *imaginari* vel *concipere...* Proprie autem *ingenium* appellatur quum modo ideas in *phantasia* novas format, modo jam factis incumbit, etc. » DESCARTES, *Regulae*, XII. — Une

I, 3 *a*. — 2 et 3 : « In nostra phantasia est phantasia seu forma repraesentans hunc hominem. » *In Logicam*, I, 1.

A. Au XVIIe siècle, imagination (reproductrice ou novatrice). « Lorsque nous parlons des idées, nous n'appelons point de ce nom les images qui sont peintes en la fantaisie. » *Logique* de PORT-ROYAL, 1re partie, ch. I. — « Ce même entendement qui donne occasion à la fantaisie de former ces assemblages monstrueux (Chimères, Centaures) en connaît la vanité. » BOSSUET, *Conn. de Dieu*, ch. I, § 10.

B. Imagination créatrice qui se joue capricieusement en suivant le cours naturel des associations.

CRITIQUE

En tant qu'expression philosophique, ce mot a vieilli. Il appartient surtout aujourd'hui au domaine de la critique d'art et au langage de la vie courante, où il devient synonyme de caprice, d'irrégularité, d'inexactitude ; — ou, dans d'autres cas, avec un import favorable, de liberté d'esprit, de création, d'originalité imprévisible.

Rad. int. : **B.** Fantazi.

« FANTASMATISME. » — Conception psychologique et gnoséologique suivant laquelle ce qui est perçu n'est que le fantôme de la réalité. « On voit que la doctrine de Démocrite était une espèce de *fantasmatisme* assez analogue à celui que certaines écoles modernes ont obtenu par le mélange de l'idéalisme et du sensualisme. » RENOUVIER, *Philosophie ancienne*, I, 252.

FAPESMO. Mode indirect de la première figure (*Logique* de PORT-ROYAL, 3e partie, chap. VIII) appelé *Fesapo**, quand il est considéré comme un mode de la quatrième. Énoncé sous la forme dite *Fapesmo*, il présente la disposition suivante :

Tout M est P
Nul S n'est M
Donc quelque P n'est pas S.

---

gravure du commencement du XVIIe siècle, « le Palais des Facultés de l'Ame », représente cinq dames en costume Louis XIII : l'Entendement, assise au milieu sur un trône, la Volonté, le Sens commun, la Mémoire, la Fantaisie. Chaque Faculté a ses attributs et son quatrain. La Fantaisie tient d'une main une palette et des pinceaux, elle élève de l'autre à la hauteur de son regard un petit quadrupède ailé. Légende :

Mon art est incompréhensible
Puisque sans couleur ni pinceau
Je me forme et fais un tableau
De ce qui mesme est impossible.

On peut regretter que l'usage n'ait pas adopté *fantaisie* pour ce sens spécial, puisque *imagination* est équivoque. » **(V. Egger.)**

— BACON oppose de même la *phantasia* à la *memoria* dans sa classification des facultés intellectuelles (mémoire, imagination, raison). *De Dignitate*, livre II, ch. 1. **(A. L.)**

— *Phantasie* (au sens où ce mot s'applique à un acte isolé) désigne la représentation pure et simple de quelque chose d'individuel (le fait qu'on l'a purement et simplement sous les yeux), mais en l'absence du sentiment conscient d'existence *(belief)* qui le poserait comme objet de perception ou de souvenir. On l'a sous les yeux, mais sans décider si l'on y croit, ou même en n'y croyant pas. **(E. Husserl.)**

Sur **Fapesmo.** — Voir dans l'*Appendice*, les observations générales sur le sens du mot *Figure* et sur la légitimité de la 4e figure du syllogisme ; le rapport de *Fapesmo* et de *Fesapo* y est spécialement discuté.

CRITIQUE

Voir *Figure**.

FATALISME, D. *Fatalismus ;* E. *Fatalism ;* I. *Fatalismo.*

A. Doctrine suivant laquelle la volonté et l'intelligence humaines sont impuissantes à diriger le cours des événements ; en sorte que la destinée de chacun est fixée d'avance, quoi qu'il fasse.

B. Synonyme de déterminisme, au sens **C,** en particulier lorsqu'il s'agit de doctrines n'admettant qu'un seul monde possible, comme celle de Spinoza. Voir ci-dessus *Déterminisme*, Critique.

CRITIQUE

1. Les deux sens de ce mot ont été très souvent confondus ; cf. notamment Diderot, *Jacques le Fataliste ;* C. Jourdain, article *Fatalisme* dans le *Dictionnaire* de Franck ; A. Bertrand, *Lexique de philosophie*, v° *Fatalisme*, etc. Baldwin n'a pas d'article *Fatalisme*, et renvoie simplement à *Nécessité.* — Paul Janet a nettement distingué les deux sens ; mais il a soutenu ensuite que le déterminisme avait, sous quelques réserves, les mêmes conséquences que le fatalisme (*Traité de philosophie*, 4e édition, § 254-255). Cette thèse peut être discutée, mais la distinction des deux doctrines, quant à leur point de départ, reste toujours nécessaire.

2. Le sens propre du mot est le sens **A,** conforme à l'usage traditionnel (théâtre grec, croyances musulmanes, romantisme) ainsi qu'aux définitions de Goblot, Eisler, Kirchner. Il y a lieu, toutefois, dans ce sens lui-même, de marquer plusieurs subdivisions :

a. Le fatalisme à l'égard de l'individu, qui n'a jamais été soutenu à la rigueur, puisqu'on ne saurait douter que la volonté et l'intelligence influent au moins sur les événements ordinaires de la vie. Aussi, le fatalisme a-t-il été presque toujours interprété comme l'impuissance de ces facteurs à l'égard des événements *importants*, comme le succès, la santé, la fortune, l'amour, la mort. Sur ces différentes applications, voir ci-dessous : *Fatalité**.

Sur **Fatalisme.** — Le sens **B** paraît avoir été mis notamment en usage par Chr. Wolff. Dans son ouvrage : *De differentia nexus rerum sapientis et fatalis necessitatis*, il emploie l'expression : « Spinoza et fatalistae. » (p. 17). **(R. Eucken.)**

Je verrais utilité à distinguer *fatalisme* et *déterminisme* en réservant le premier terme pour l'usage métaphysique, c'est-à-dire en lui conservant le sens absolu, et même ontologique qui s'attache en fait à l'idée de *fatum ;* et en attribuant le second à l'usage scientifique, c'est-à-dire en y appliquant la signification toute relative d'une idée directrice, d'une forme de pensée, que nous trouvons déjà dans l'idée de détermination (opposée par le positivisme à l'idée de causation). **(M. Bernès.)**

Fatalisme est souvent opposé à *déterminisme* dans la tradition didactique sous les rapports suivants : Fatalité désigne la nécessité *métaphysique*, soit définie comme ici en **B,** soit émanée de l'inéluctable décret d'une cause première agissant directement sur le monde. Le Fatalisme serait une doctrine subordonnant les événements à l'action immédiate et inévitable d'une cause première, scit soumise elle-même à une nécessité invariable, soit libre, mais toute-puissante. — Le déterminisme serait la doctrine scientifique qui ne tient compte que de l'enchaînement invariable des causes secondes, sans faire intervenir la cause première, c'est-à-dire sans mélanger la théologie à la cosmologie. **(C. Hémon.)**

Le mot *fatalisme* devrait, selon moi, s'appliquer seulement à la doctrine théologique d'après laquelle les actes humains et les événements du monde sont

b. Le Fatalisme social, doctrine d'après laquelle les individus, soit isolés, soit même associés, ne pourraient rien sur le développement et les transformations des faits sociaux, qui dépendent uniquement de causes générales ou peut-être surnaturelles, échappant à l'action volontaire des hommes et même, au moins provisoirement, à leur connaissance.

Mais ce ne sont là que deux applications, et par conséquent il convient, en les distinguant par des épithètes, de leur conserver un nom générique commun.

Rad. int. : Fatalism.

FATALITÉ, L. *Fatum ;* D. *Fatalität, Fatum, Verhängniss ;* E. *Fate, fatality ;* I. *Fatalità.*

A. Caractère de ce qui est fatal, c'est-à-dire tel que cela ne puisse manquer d'arriver, malgré tout désir et tout effort contraire.

B. Puissance naturelle ou surnaturelle, mais supérieure à l'homme, dont l'action se manifeste par ce fait que certains événements sont fatals.

Par extension :

C. Toute nécessité ou détermination.

D. Suite de coïncidences inexpliquées, qui semblent manifester une finalité supérieure et inconnue ; et plus spécialement, série persistante de malheurs.

E. Hasard* malheureux.

CRITIQUE

Ces deux derniers sens sont surtout populaires, et n'appartiennent pas au langage philosophique. Ils répondent à un sentiment et à une croyance vagues plutôt qu'à une idée, et l'on n'en peut donner qu'une définition incomplète et sans précision.

Le sens **C** a été employé par certains philosophes, notamment par Jouffroy, qui est amené, par suite, à distinguer plusieurs espèces de fatalités tout à fait différentes dans leur nature : « Loin de compromettre la liberté de

---

un produit de l'action divine, de la prédestination, de la grâce, de la providence. **(C. Ranzoli.)**

— L'usage indiqué dans les observations ci-dessus de MM. Bernès, Hémon et Ranzoli est en effet assez répandu dans l'enseignement. Mais il ne repose sur aucune autorité philosophique et paraît n'avoir jamais eu qu'une commodité scolaire. Il présente en outre le grand inconvénient d'enlever aux mots *Fatalisme* et *Fatalité* le sens très précis qu'ils ont dans la vie réelle, pour les immobiliser dans un ordre de conceptions presque étranger à la philosophie, et par suite, de laisser sans désignation les idées très importantes et très concrètes de la fatalité physiologique, de la fatalité, de situation, du fatalisme moral, du fatalisme historique, etc., qui sont essentielles au vrai problème de la liberté.

Pour ces raisons, il a été décidé à l'unanimité, à la séance du 21 juin 1906, de déconseiller l'usage spécialement métaphysique ou théologique des mots *fatalisme* et *fatalité*. **(A. L.)**

La différence entre déterminisme et fatalisme me paraît la suivante : le fatalisme n'implique pas la causalité ; le déterminisme implique la causalité. **(E. Chartier.)**

Sur **Fatalité.** — La phrase placée entre parenthèses dans la *Critique* (« alors même que celui qui en est l'objet, etc. »), a été ajoutée pour tenir compte de la remarque suivante de **J. Lachelier :** « Il semble que l'idée de fatalité n'implique pas nécessairement celle de contrainte. Voyez les deux exemples donnés par La Fontaine dans la curieuse fable intitulée l'*Horoscope* (viii, 16) :

On rencontre sa destinée,
Souvent par des chemins qu'on prend pour l'éviter.

l'individu, dit-il, la Providence la suppose et n'a lieu que par elle. Toute la *fatalité du développement humain* résulte de cette circonstance que si mille hommes ont la même idée du bien, cette idée les gouvernera en dépit de l'opposition et de la divergence de leurs passions... Supprimez la liberté, l'empire des idées est détruit, et à la *fatalité* qui gouverne l'humanité » (= action des idées et déterminisme moral) « en succède *une autre qui ne lui ressemble pas*, la *fatalité* des impulsions sensibles, celle qui domine les animaux. — Ainsi, la fatalité qui gouverne les affaires humaines repose sur la liberté des individus humains ». *Mélanges philosophiques*, III : *Réflexions sur la philosophie de l'histoire*, § VII.

Le premier de ces emplois du mot est impropre. La fatalité est une contrainte, au moins virtuelle (alors même que celui qui en est l'objet n'en a pas conscience). Elle se pose en face de la volonté humaine comme une sorte de pression contraire, qui rend la première inefficace. Par exemple : *fatalité d'une situation*, contre laquelle la volonté réagit, mais par laquelle elle finit par être vaincue ; *fatalité physiologique* d'une maladie incurable ; *fatalité* de la mort, etc., *fatalité* résultant de ce que le conscient est gouverné par des tendances inconscientes. — Sur ce concept et son rapport exact avec celui de liberté, voir A. LALANDE, *De la Fatalité*, Revue philosophique, septembre 1896.

Rad. int. : **A.** Fatales ; **B.** Fatal.

FATUM (latin). Mot à mot *chose dite*, destin irrévocable, « ce qui est écrit ». Ce mot a été employé tel quel par plusieurs écrivains modernes, aux différents sens définis ci-dessus pour le mot *fatalité**. Voir en particulier LEIBNIZ, préface de la *Théodicée*, où il distingue : *Fatum mahumetanum*, *fatum stoïcum*, *fatum christianum ;* et le § 55 du même ouvrage.

KANT entend par *Fatum* ce qui arriverait en vertu d'une nécessité *aveugle*,

---

C'est donc notre volonté même qui est séduite, et nous ne subissons pas de contrainte. » — Il est vrai que nous ne sentons point la contrainte, si ce n'est au dernier moment, et pour ainsi dire quand elle se démasque ; jusque-là nous la servons aveuglément ; mais il n'en reste pas moins que la volonté humaine fait effort en un sens (échapper aux lions, à la chute d'une maison) et que ces efforts sont inefficaces, puisqu'ils produisent, malgré leur direction, le contraire du résultat auquel ils tendaient. Aussi La Fontaine conclut-il :

> Je ne crois point que la Nature
> Se soit *lié les mains* et *nous les lie* encor
> Jusqu'au point de marquer dans les cieux notre sort. **(A. L.)**

— Le vers proverbial : *Ducunt volentem fata, nolentem trahunt* (Sénèque, *Lettres à Lucilius*, CVII, 10) exprime très bien la part d'indétermination et la contrainte qu'implique le fatalisme à l'égard de l'individu. Celui-ci fait comme il lui plaît ; peu importe : il est ou conduit ou traîné. On ne saurait affirmer plus nettement l'indépendance de l'individu, et son impuissance. **(V. Egger.)**

— Le sens funeste des mots *fatal* et *fatalité* s'explique assez aisément, semble-t-il, par cette croyance naturelle à l'humanité, et d'ailleurs fausse, qu'il faut chercher l'explication du malheur dans une finalité, dans une volonté, c'est-à-dire en somme dans une responsabilité. Le bonheur au contraire étant en quelque sorte considéré comme un *droit*, il n'y a nulle raison, croit-on, d'en attribuer le bienfait à un être conscient. En d'autres termes l'humanité cherche toujours à *expliquer* ses malheurs (c'est une façon de protester contre eux) ; elle se borne à constater ses joies et à les accueillir sans reconnaissance. **(L. Boisse.)**

par laquelle certains événements seraient fixés en eux-mêmes, indépendamment des causes qui les produisent : « Daher ist der Satz : Nichts geschiet durch ein blindes Ohngefhàr *(in mundo non datur casus)* ein Naturgesetz *a priori;* imgleichen keine Notwendigkeit in der Natur ist blinde, sondern bedingte, mithin verständliche Notwendigkeit *(non datur fatum)*[1]. » Ce principe est donc *a priori*, et se rattache aux catégories de la modalité, comme le précédent à celles de la relation. (*Critique de la Raison pure*, Postulats de la pensée empirique. A, 228; B. 281. Kehrbach, 212.)

FAUTE, D. *Fehler ;* E. *Fault ;* I. *Fallo.*

Manquement à une règle ou à une norme qui aurait dû être respectée. Se dit surtout du manquement aux règles morales, esthétiques, logiques, mathématiques, grammaticales ; mais aussi d'un manque d'habileté, d'une manière d'agir maladroite ou fâcheuse : « Une faute diplomatique. » — « Personne n'est sujet à plus de fautes que ceux qui n'agissent que par réflexion. » VAUVENARGUES, *Réflexions et maximes*, 131.

Cf. *Péché**.

1. « C'est donc une loi *a priori* de la nature que rien n'arrive par un hasard aveugle *(in mundo non datur casus...)* et de même il n'y a pas dans la nature de nécessité aveugle, mais seulement une nécessité conditionnelle, donc intelligible *(non datur fatum)*. »

REMARQUE

Le mot *faute* implique, dans l'esprit de celui qui l'emploie, la croyance à la valeur de la norme qui n'a pas été suivie : une marche ou un accord interdits par l'harmonie classique ne sont pas des fautes pour celui qui rejette en principe les règles de celle-ci. Ce caractère désapprobatif est toujours compris dans l'import de ce mot, même quand il s'agit de fautes honorables, ou de fautes heureuses par leurs conséquences, comme celles dont parle LEIBNIZ (*Théodicée*, I, 10), en citant ce passage d'une hymne qui se chantait le samedi saint :

O felix culpa (la faute d'Adam) quæ talem ac tantum
Meruit habere Redemptorem.

Rad. int. : Kulp.

FAUX, D. *Falsch ;* E. *False ;* I. *Falso.* Voir *vrai**.

Rad. int. : (Non vrai) Ne-ver ; (qui imite quelque chose pour faire illusion) fals.

FECHNER (loi de) ou **Loi psychophysique,** D. *Fechners Gesetz ;* E. *Fechner's law ;* I. *Legge di Fechner.* « La sensation varie comme le logarithme de l'excitation. » Cette loi peut être exprimée par la formule :

$$S = C \log E$$

où S représenterait l'intensité de la sensation, E celle de l'excitation et C

Sur **Loi de Fechner.** — Il me paraîtrait plus exact de dire, pour critiquer cette loi, que l'intensité d'une sensation est une grandeur *sui generis*, mais que cette sorte de grandeur n'est pas mesurable. Il est très contestable que les sensations ne varient que qualitativement : dirons-nous qu'une couleur trop crue ou trop bien éclairée est devenue une *autre* couleur que celle qu'elle était lorsqu'elle était atténuée, un moment auparavant, par une cause quelconque ? **(V. Egger.)**

Cette loi résulte de ce qu'on a confondu des *numéros d'ordre* dans les expériences avec des quantités en progression arithmétique. **(E. Chartier.)**

M. BERGSON résout le plus souvent les prétendus changements d'intensité non pas en variations qualitatives, mais en accroissement ou diminution de la multiplicité des sensations (métaphore de l'orchestre). **(F. Pécaut.)** — Mais cette multiplicité n'est pas formée d'unités nombrables. La variation est donc bien, selon lui, essentiellement qualitative. **(A. L.)**

une constante (variable suivant les différentes classes de sensations, suivant les individus, suivant leur état, etc.). Cf. FOUCAULT, *La psychophysique*.

CRITIQUE

1° Il est douteux que l'intensité d'une sensation soit une grandeur mesurable ; mathématiquement, elle ne satisfait pas à la condition qui veut que l'unité soit une *partie* de la grandeur qu'elle sert à mesurer : une sensation ne peut pas être divisée en « différences minima de sensation ». — Psychologiquement une sensation varie surtout qualitativement (et même, suivant quelques philosophes, d'une façon purement qualitative) quand nous disons que l'intensité en augmente. Voir BERGSON, *Données immédiates de la conscience*, chap. I.

2° On pourrait dire que si cette grandeur n'est pas mesurable, elle est du moins *repérable*. Mais, même en accordant d'appeler conventionnellement *intensité de la sensation* la somme des différences minima qu'il faut successivement percevoir pour y parvenir, l'énoncé ci-dessus reste encore une approximation assez imparfaite des mesures effectivement obtenues.

3° L'énoncé correct du fait réel indiqué par la loi de Fechner serait celui-ci : « Une excitation étant d'intensité moyenne, la quantité dont il faut faire croître cette excitation pour obtenir le plus petit accroissement discernable de la sensation est proportionnelle à la grandeur de l'excitation primitive. » Cette formule ainsi modifiée est appelée quelquefois aussi par abus *loi de Fechner*. Il serait plus juste de l'appeler *loi de Weber*, car elle se rapproche davantage de l'énoncé qu'en donnait celui-ci, et il a été le premier à signaler cette relation.

FELAPTON. Mode de la 3e figure, se ramenant à *Ferio** par la conversion partielle de la mineure :

Nul M n'est P.
Tout M est S.
Donc quelque S n'est pas P.

FERIO. 4e mode de la 1re figure du syllogisme :

Nul M n'est P.
Quelque S est M.
Donc quelque S n'est pas P.

FERISON. Mode de la 3e figure se ramenant à *Ferio** par la conversion simple de la mineure :

Nul M n'est P.
Quelque M est S.
Donc quelque S n'est pas P.

Ferme (affirmation ou **négation),** voir les Observations sur *Jugement**.

FESAPO. Mode de la 4e figure se ramenant à *Ferio** par la conversion simple de la majeure et la conversion partielle de la mineure.

Nul P n'est M.
Tout M est S.
Donc quelque S n'est pas P.

CRITIQUE

On appelle quelquefois ce mode FESPAMO (p. ex. *Logique* de PORT-ROYAL, III, ch. VIII), mais à tort ; car il n'y a pas lieu de transposer les prémisses (ce qu'indique la lettre *m*).

Fespamo. Voir *Fesapo**, critique.

FESTINO. Mode de la 2e figure se ramenant à *Ferio* par la conversion simple de la majeure :

Nul P n'est M.
Quelque S est M.
Donc quelque S n'est pas P.

FÉTICHISME, D. *Fetischismus ;* E. *Fetichism ;* I. *Feticismo.*

Usage et culte des *fétiches* (D. *Fetisch ;* E. *Fetich ;* I. *Feticcio*), c'est-à-dire de petits objets matériels considérés comme l'incarnation ou du moins comme la « correspondance* » d'un esprit, et par suite comme possédant un pouvoir magique. — Ce terme est portugais ; il a d'abord été appliqué,

par les explorateurs de ce pays, aux objets vénérés par certaines peuplades d'Afrique.

Rad. int. : Fetichism.

FIAT. L. « Que cela soit », terme emprunté à la traduction latine de la *Genèse*, I, 3 : « Fiat lux, et lux facta est. »

A. Acte créateur de Dieu.

B. Par analogie, un acte de volonté, en tant qu'il est considéré comme l'origine de quelque chose de nouveau, réalisant une fin déjà contenue, comme idée, dans cet acte de volonté. Voir spécialement W. James, *Le sentiment de l'Effort* (Critique philosophique, 1880, II), et *Principles of psychology*, II, ch. xxvi. Cf. Lipps, *Leitfaden der Psychologie*, 2e éd. (1906), p. 21.

FICTION, D. *Fiction ;* E. *Fiction ;* I. *Finzione.*

D'une façon générale, ce qui est feint *(fictum)* ou fabriqué par l'esprit.

A. Construction logique ou artistique à laquelle on sait que rien ne correspond dans la réalité ; p. ex. en mathématiques, dans le roman, etc. Hume, *Traité de la Nature humaine*, II, 4.

B. (*Representative fiction*, Bain) : hypothèse utile pour représenter la loi ou le mécanisme d'un phénomène, mais dont on se sert sans en affirmer la réalité objective. C'est ce qu'on appelle souvent aujourd'hui un *modèle physique.*

C. *Fiction légale*, énonciation fausse ou incertaine qui doit être légalement tenue pour vraie (p. ex. : « nul n'est censé ignorer la loi » ; *is pater est quem nuptiae demonstrant*, etc.).

Rad. int. : Fiktivaj.

FIDÉISME, D. *Glaubensphilosophie ;* E. *Faith-philosophy ;* I. *Filosofia della fede, fideismo.* — Ces équivalents ne correspondent pas exactement au mot français : ils s'appliquent surtout, historiquement, à la philosophie de Herder ou à celle de Jacobi, que nous appellerions plutôt *sentimentalisme.*

A. Terme primitivement théologique, appliqué à la doctrine de Huet, de l'abbé Bautain et de Lamennais : la raison ne nous apprend rien sur la nature vraie des choses, elle ne peut que classer et formuler les apparences. La vérité absolue s'obtient par une faculté supérieure et spéciale, l' « in-

---

Sur **Fétichisme.** — « *Fétiche* vient de *factitius*, et veut dire d'abord objet fabriqué de main d'homme. Il est probable qu'on entendait opposer par là le culte des fétiches à celui du vrai Dieu, ou des objets naturels tels que les astres, les animaux, etc. » **(V. Egger.)** — Cette idée paraît confirmée par le fait que *fétiche* a été employé autrefois comme adjectif : « *Du culte des Dieux fétiches*, etc. », titre d'un ouvrage du Président de Brosses (1760). *Feitiço*, en portugais, s'emploie comme adjectif (artificiel, faux, fabriqué, non naturel) et comme substantif (sortilège, philtre ; magie). » Viera, *Grande Diccionario portuguez*, sub vo. — D'autre part, Littré définit le fétiche un « objet *naturel*... qu'adorent les nègres des côtes occidentales de l'Afrique ». Il rattache aussi ce mot au mot portugais (qu'il écrit *fétisso*). Mais il traduit celui-ci par « objet fée, enchanté », qu'il fait venir, comme *fée*, de la racine latine *fatum.*

Sur **Fidéisme.** — Sur le sens toujours péjoratif de ce terme dans la langue des écrivains catholiques, voir la préface d'Ollé-Laprune à la seconde édition de son livre *De la Certitude morale*, où il se défend contre cette qualification. Cf. Brunetière : « Le *fidéisme* et le *rationalisme* sont deux hérésies contradictoires ; nous ne pouvons pas en triompher par les mêmes moyens. » *Les raisons actuelles de croire*, p. 15. — Accusation d'ailleurs soulevée contre Brunetière lui-même : « L'affirmation sans nuances que ni la divinité de Jésus-Christ, ni même l'immor-

telligence », qui nous donne l'intuition de la réalité spirituelle, mais qui ne peut elle-même entrer en action qu'en prenant pour base la révélation, dont elle nous permet de comprendre le sens ésotérique.

Cette doctrine ayant été condamnée en 1838 par les autorités ecclésiastiques, le mot *fidéisme* a gardé dans le langage des écrivains catholiques un sens nettement péjoratif. — Cf. *Traditionalisme**.

B. Par extension, dans le langage philosophique moderne, s'oppose à *rationalisme*, et s'applique à toutes les doctrines qui admettent des « vérités de foi », et qui leur reconnaissent une valeur égale ou supérieure à celle des vérités qui constituent les principes et les conclusions des sciences. « [Renouvier a soutenu] dans le *Deuxième Essai* une sorte de *fidéisme* libertiste, étranger, au fond, et même opposé au caractère dogmatique que présentent, dans le *Premier Essai*, les thèses finitistes phénoménistes, etc. » PILLON, *Année philosophique*, 1905, p. 106. — Cf. LAPIE, *Rationalisme et fidéisme*, Comptes rendus du Congrès de Philos. de 1900, tome I.

Rad. int. : **B.** Fideism.

---

talité de l'âme ou l'existence de Dieu n'étaient susceptibles de preuves... mit la plume aux mains de Mgr d'Hulst, qui accusa nettement Brunetière de fidéisme. » FONSEGRIVE, *L'évolution des idées dans la France contemporaine*, p. 91.

Le sens **B** est employé à plusieurs reprises par FOUILLÉE, *La pensée et les nouvelles écoles anti-intellectualistes*, Préface, p. IV, V.

M. le pasteur **Trial** nous a signalé un autre sens encore de *fidéisme*, chez certains théologiens protestants : la doctrine qui fait consister la foi dans la confiance en Dieu, par opposition à la croyance aux dogmes. Voir *Foi**, observations. (D'ailleurs, dans le protestantisme, l'opinion la plus générale est l'insuffisance de la raison à démontrer les dogmes.)

— Je reconnais qu'il serait sans doute utile, à certains égards, d'avoir un mot pour désigner les doctrines qui admettent que la raison seule ne suffit pas aux besoins de l'homme et qu'elle doit être complétée par la foi. *Pragmatisme* désigne surtout une théorie de la vérification, même rationnelle ; et *super-rationalisme*, qui a été employé en ce sens par des théologiens, deviendrait difficilement d'un usage philosophique. — D'autre part, aucune doctrine reconnaissant la nécessité de la foi ne peut accepter pour elle-même le nom de *fidéisme*, qui a reçu dans l'histoire de la théologie une détermination technique trop précise : elle se ferait le plus grand tort par les malentendus inévitables que soulèverait cette expression. De plus, les doctrines contemporaines auxquelles on appliquerait ce mot ne sont pas strictement fixées dans une formule ; elles sont plutôt en voie de constitution et de développement ; et, à cet égard, il serait regrettable de leur donner une étiquette comme à des choses finies et arrêtées. **(Ed. Le Roy.)**

Il me semble que, même au sens proprement philosophique, le mot fidéisme ne désigne pas une doctrine qui admet des « vérités de foi » à côté ou au-dessus des vérités de science, mais s'applique à toute doctrine qui tend à exclure des vérités de foi le caractère rationnel, les preuves intellectuelles qu'elles comportent. La définition proposée semble impliquer que le rationalisme se restreint à ce qui est démontré scientifiquement et méconnaît toutes les autres formes de la connaissance et de l'action : ce qui paraîtrait vraiment trop justifier les reproches d' « intellectualisme exclusif » qui lui ont été adressés. — A mon sens, le *fidéisme* consiste : ou à séparer, par une sorte de cloison étanche, le domaine de la science et le domaine de la croyance ; ou à subordonner, d'une manière plus ou moins oppressive, et même éliminatoire, l'activité proprement rationnelle aux

Observations (suite)

besoins pratiques, aux raisons de sentiment, aux exigences morales et religieuses. Dès lors, le mot *fidéisme*, impliquant un abus ou une exagération du rôle de la foi, a un sens toujours péjoratif. **(M. Blondel.)**

Discussion à la séance du 21 juin 1906 :

A. Lalande donne lecture de la note ci-dessus de M. Blondel et ajoute : « Je ne puis admettre le premier des deux sens définis par M. Blondel, au moins dans les termes où il le caractérise. Personne ne songerait à appeler *fidéisme* les systèmes agnosticistes, comme celui de Spencer par exemple, qui séparent par une sorte de cloison étanche le domaine de la science et celui de la croyance. Je suppose même que M. Blondel a entendu parler, non pas précisément de la séparation des *domaines* de la raison et de la foi, mais plutôt de l'état d'esprit qui consiste à admettre qu'il y a, sur un certain nombre de questions, deux attitudes logiquement inconciliables, et qu'on a cependant le droit d'adopter à tour de rôle, l'une rationaliste, l'autre croyante. — En tout cas, ni dans un sens ni dans l'autre, le mot *fidéisme* ainsi entendu ne serait nécessairement péjoratif. Il le serait évidemment, par définition même, dans la seconde acception distinguée par M. Blondel, et qui consiste en « un abus ou une exagération du rôle de la foi ». Mais c'est là le sens théologique du mot, défini au § **A,** et non pas son sens philosophique ».

J. Lachelier : « Il y a eu là une infiltration regrettable d'un terme théologique dans le langage philosophique. Mais le mot ayant cette origine très spéciale, on ne peut lui enlever le caractère péjoratif qui s'y est attaché dans son premier usage. Il n'y a proprement *fidéisme* que si la foi *supplante* la raison dans une matière que l'on considère comme lui appartenant. »

L. Brunschvicg : « Les écrivains contemporains qui se servent de ce mot l'ont certainement forgé de toutes pièces, en ignorant les systèmes théologiques de l'abbé Bautain ou de Lamennais. Leur but paraît même avoir été plutôt de trouver, pour les doctrines qui font intervenir la foi religieuse dans la philosophie, une désignation purement technique qui n'éveillât aucune des passions que peuvent soulever des termes plus usuels. »

J. Lachelier : « Mais on ne peut pas faire qu'il n'éveille pas actuellement une idée d'exagération et d'abus chez tous ceux qui en connaissent, même vaguement, l'histoire primitive. »

L. Couturat : « D'autre part, nous avons besoin d'un adjectif dérivé du mot *foi*, et qui puisse être opposé à *rationaliste* dans le sens précis où l'on parle souvent des rapports, ou des conflits « de la foi et de la raison ». *Volontariste* s'oppose à *intellectualiste. Pragmatiste* a tous les sens, depuis le rationalisme le plus scientifique et le plus positif jusqu'à l'apologétique religieuse. Pour éviter le mot *fidéiste*, qui était en discussion, on a été obligé de parler tout à l'heure de l'attitude rationaliste et de l'attitude « croyante ». Il serait très utile d'avoir un terme technique pour rendre cette idée, et pour désigner les doctrines philosophiques qui présentent ce caractère. »

A. Lalande. « Je le crois aussi, et il me semble que le sens primitif du mot *fidéiste* est aujourd'hui assez généralement oublié pour que le nouvel usage puisse se maintenir, et lui faire perdre peu à peu la portée péjorative qu'il a eue d'abord. — Cependant, en raison des divergences de vues qui se sont exprimées ici, je pense qu'il convient de ne faire aucune proposition pour ou contre cet usage dans le corps du *Vocabulaire*, et d'y reproduire seulement les observations qui viennent d'être échangées. » *(Assentiment.)*



Fieri, voir *Devenir**.

FIGURE. — *Voir ci-dessous aux différents sens les équivalents étrangers.*

Primitivement, au sens du L. *figura*, ce que nous entendons aujourd'hui par *forme*, au sens le plus général du mot. C'est ainsi que l'on discutait au moyen âge « sur la *figure* de la terre », c'est-à-dire sur la question de savoir si elle était plate, sphérique, etc.

A. Géométrie (D. *Figur ;* E. *Figure ;* I. *Figura*).

On appelle *figure* tout ensemble de points, plus particulièrement un ensemble de lignes et de surfaces. (La notion de figure géométrique n'implique ni que les éléments de la figure soient finis ou limités, ni qu'ils soient en nombre fini.)

B. Logique (G. Σχῆμα, quelquefois τρόπος, Aristote. — D. [*Schluss*]- *figur ;* E. *Figure ;* I. *Figura*).

Figure du syllogisme. On appelle *figure* chacune des formes que peut prendre un syllogisme, suivant les positions que le moyen terme occupe, comme sujet ou prédicat, dans la majeure et dans la mineure. Classe des modes qui présentent chacune de ces formes.

C. Figure de rhétorique (D. [*Rhetorische*] *Figur ;* au sens spécial de symbole, d'allégorie, *Bild ;* E. *Figure ;* I. *Figura*).

« On a restreint la signification du mot *figure*, qui comprend toutes les formes de l'élocution, aux mouvements de pensée et aux tours d'expression qui se font remarquer... On divise les figures en *figures de mots* (ellipse, syllepse, etc.) et *figures de pensée* (interrogation, ironie, litote, etc.)... » Géruzez, *Cours de littérature*, pp. 165-166.

Spécialement, expression symbolique d'une pensée : substitution d'une image concrète à une idée abstraite, ou *correspondance** d'un fait à un autre. « Dieu n'ayant pas voulu découvrir ces choses à ce peuple... les a exprimées en figures, afin que ceux qui aimaient les choses figurantes s'y arrêtassent, et que ceux qui aimaient les figurées les y vissent. » Pascal, *Pensées*, éd. Brunschvicg, fragm. 670. Voir toute la section X.

Rad. int. : Figur.

FIN, G. τέλος dans les deux sens ; τὸ οὗ ἕνεκα au sens **B** ; — L. *finis ;* — D. **A.** *Ende ;* **B.** *Zweck*, *Endzweck ;* — **E.** *End*, *purpose ;* — I. *Fine.*

Finis signifie proprement en latin *borne* ou *limite :* « *Fines*, les frontières. » D'où la série des sens suivants : 1° la cessation, le terme, le point où l'on s'arrête ; — 2° l'achèvement, et par

---

Sur **Figure.** — On avait besoin, au moyen âge, du mot *figure*, au sens étymologique, le mot *forme* étant encore pris dans son sens métaphysique et aristotélique. L'abandon de la scolastique, en faisant perdre à ce dernier sa valeur technique, lui a permis de se substituer à *figure.* La transition paraît avoir été faite par l'usage du mot *forme* pour désigner la « figure » extérieure des êtres vivants, considérée comme exprimant leur forme essentielle. « Je soutiens qu'il faut dire la *figure* d'un chapeau, et non pas la forme ; d'autant qu'il y a cette différence entre la forme et la figure, que la forme est la disposition extérieure des corps qui sont animés ; et la figure, la disposition extérieure des corps qui sont inanimés. » Molière, *Le mariage forcé* (1664), scène VI. (*D'après des notes de* **J. Lachelier** *et* **L. Boisse.**)

— « *Figure* » s'emploie encore, en anglais, pour désigner la forme d'objets inanimés **(B. Russell).** — Cf. en français, *configuration* (d'un pays, d'un littoral).

— Sur **Figure du Syllogisme,** le sens de σχῆμα chez Aristote, et l'existence de la « quatrième figure » voir l'*Appendice* à la fin du présent ouvrage.

suite la perfection de ce qu'on voulait réaliser ; — 3° la chose même qu'on veut réaliser, le but ; — 4° l'idée du but, l'intention ; — 5° le sens dans lequel une tendance est dirigée. — Et (par rayonnement latéral à partir de l'idée de but) ; — 6° la *destinée** ou la *destination** d'un être.

Dans la continuité de ces sens, on peut distinguer deux groupes principaux, auxquels correspondent d'ailleurs des termes différents dans plusieurs langues :

A. (Opposé à *commencement.*) Cessation d'un phénomène dans le temps ; limite d'un objet dans l'espace, mais seulement quand on suppose cet objet parcouru d'une façon telle que la limite en question soit un *dernier* élément de perception : « La fin d'un livre. »

B. (Opposé à *moyen.*) Ce pourquoi quelque chose existe ou se fait : but, intention, sens dans lequel une tendance est dirigée.

« Fin en soi » (*Zweck an sich*, KANT) s'oppose à la fois à *fin subjective* et à *fin relative : la fin en soi* est fin *objective*, nécessaire, par opposition aux fins subjectives ou individuelles qu'une volonté peut se proposer à elle-même sans leur attribuer de valeur universelle ; elle est fin *absolue*, inconditionnelle, par opposition aux fins relatives ou intermédiaires qui empruntent leur caractère de fin à ce qu'elles sont moyens d'une autre fin plus élevée. Ainsi l'homme, en tant qu'être concret, peut être moyen de fins diverses, et se proposer des fins variables ; mais la nature raisonnable, réalisée dans l'homme, « existe comme *fin en soi*, c'est-à-dire qu'elle possède cette valeur absolue qu'il faut bien mettre quelque part,

---

Sur **Fin, Final, Finalisme, Finalité.** — Tous ces articles ont été entièrement remaniés par suite des observations reçues et de la discussion en séance du 21 juin 1906. Les membres de la Société qui étaient présents, et plusieurs correspondants ont exprimé le désir que tous ces articles fussent réunis en un seul. La complexité des sens qu'ils expriment ne m'a pas permis de le faire ; mais j'ai réuni en une seule toutes les CRITIQUES, concernant les divers sens des mots *Fin*, *Cause finale*, *Finalité :* on la trouvera à ce dernier article. **(A. L.)**

Sur **Fin.** — Le prof. **Eucken** nous a signalé l'existence d'une intéressante analyse des différents sens du mot *Finis* chez saint THOMAS D'AQUIN, dans SCHUTZ, *Thomas-Lexikon*, 2e édition, p. 311 et suiv. — En voici le résumé :

Finis : A. Limite ou terminaison : « Anima humana finem essendi non habet. » *Summa contra Gentiles*, II, 83. — B. Définition : « Finis quantum ad essentiam. » *In lib. Sentent.*, I, 43, 1. — C. Perfection : « Quod est optimum in unoquoque est finis ejus. » *In lib. de Somno*, 4 e. — D. But, soit celui d'une action intelligente : « Finis nihil aliud est quam illud cujus gratia alia fiunt. » *In Ethicam*, I, 9 a ; soit celui d'une tendance aveugle : « Hoc dicimus esse finem in quod tendit impetus agentis. » *S. c. Gentiles*, III, 2. On peut distinguer, comme subdivisions de ce dernier sens (au milieu de toutes les distinctions relevées par SCHUTZ, et dont beaucoup ne sont que des références accessoires, telles que *finis bonus* et *finis malus*, *finis communis* et *finis proprius*) : *Finis agentis*, le but de l'être qui agit, p. ex. le gain de l'architecte ; et *Finis operis*, le but de son acte, p. ex. la maison qu'il construit ; — *Finis exterior* et *finis interior ;* — *Finis ultimus* et *finis proximus.*

Cf. également dans GOCLENIUS (*Lexicon philos.*, 583 A) le résumé suivant des différents sens du mot *finis :* « Finis : 1° est terminans rem : ita limes finis agri ; — 2° est interitus, id est ultima pars rei pene absumptae ; — 3° idem est quod perfectio rei ; 4° est finis intentionis, ad quem efficiens ordinatur, et qui movet

pour qu'il y ait un principe pratique suprême ». Delbos, *Philosophie pratique de Kant*, p. 372.

« Règne des fins. » D. *Reich der Zwecke*, opposé à *règne de la nature (Reich der Natur)*. Kant, *Grundlegung zur Met. der Sitten*, deuxième section, spéc. § 97-111.

Kant entend par *Règne (Reich)* « la liaison systématique des êtres raisonnables par des lois objectives communes ». Or, les êtres raisonnables sont, par leur raison, des êtres capables de se poser des fins ; et, par le caractère inconditionné de cette même raison, des êtres *fins en soi**. Ainsi peut être dit « règne des fins » le système qui comprend sous une même législation les fins des êtres raisonnables, qui sont eux-mêmes fins en soi, ainsi que les fins que ces êtres peuvent se proposer sous la condition de respecter en eux-mêmes et dans leurs semblables la dignité d'êtres fins en soi. En cette qualité de fin en soi, tout être raisonnable doit se considérer aussi comme l'auteur de la législation qui gouverne le « règne des fins ». (Principe de l'autonomie.) — Cette formule s'applique donc à trois objets : 1° les êtres raisonnables comme fins en soi ; 2° les fins objectives que ces êtres *doivent* se proposer, leurs devoirs ; 3° les fins que tout être raisonnable *peut* se proposer sous la condition de respecter la loi morale.

Le règne des fins n'est qu'un idéal ; mais il est un idéal pratique, c'est-à-dire qu'il peut être réalisé par la liberté.

CRITIQUE

Pour la discussion des diverses acceptions du mot *fin*, au sens **B**, voir la Critique de *Finalité**.

Rad. int. : **A.** Fin ; **B.** Cel *(Boirac)*.

FINAL, D. **A.** *Letzt*, *endlich* (veut dire également *fini*) ; — E. **A.** *Last*, *final ;* **B.** *Final*, rare ; — I. *Finale*.

A. Opposé à *initial*. Qui concerne ou constitue une fin* au sens **A** : ultime, dernier. — *But final*, celui qui n'est moyen par rapport à aucune autre fin ultérieure.

B. Opposé à *efficient*, quelquefois à *mécanique*. — Qui présente une finalité*.

---

efficientem ad agendum. *Zabarella :* Finis cujusque partis est operatio propria et proprium munus. *Albertus Magnus :* Finis est cujus causa fit omne quod fit. *Thomas :* Finis non est principium, nisi ut est in intentione moventis, etc. ; — 5° Finis κατ' ἐξοχήν dicitur, in quem reliqui fines destinantur. » — On remarquera que tous ces sens sont restés en usage dans le mot *fin*, sauf le troisième, qui s'est conservé seulement dans le mot *fini*. **(A. L.)**

— On a été amené à unir les sens **A** et **B** dans le mot *fin* parce que ce qui est le but de l'action en est en même temps le terme. L'identification grecque des idées de limitation et de perfection dans le mot τέλος paraît avoir pour origine la doctrine pythagoricienne, essentiellement finitiste, pour qui la perfection consiste à définir, dans l'infini, un κόσμος, un monde harmonique et limité. **(R. Berthelot.)**

Les deux sens de *terme* et de *but* sont psychologiquement liés l'un à l'autre ; soit parce qu'en présence d'un tout achevé (d'une chose limitée dans l'espace ou d'un processus terminé dans la durée) le dynamisme naturel de la conscience trouve plus facilement à introduire sous une forme précise la notion d'un but de cette chose ou de ce processus ; soit parce que cette notion de but, même appliquée par l'imagination à ce qui n'est pas donné comme actuellement terminé, y introduit l'idée d'une limite future. En tout cas, c'est bien la coexistence et la mutuelle pénétration dans la conscience de la représentation statique et du dynamisme qui explique la coexistence et l'imparfaite séparation des deux sens du mot *fin*. **(M. Bernès.)**

Cause finale (L. Scol. *Causa finalis ;* se trouve déjà chez Abélard, not. *Dialogus inter Philosophum Judaeum et Christianum.* — R. Eucken).

Ce qui explique un fait en le faisant connaître comme moyen d'une fin. Ex. : « La cause finale des impôts est la nécessité d'assurer les services publics. » Ce mot s'emploie souvent comme synonyme de *fin**. Pour la critique de l'un et de l'autre, voir *Finalité**.

L'expression plurielle : *les causes finales*, s'applique ordinairement à un plan de l'univers, révélant l'existence d'une personnalité supérieure qui en est l'architecte. « ... Il faut observer les phénomènes sans aucun dessein de les faire entrer dans un plan conçu d'avance et dont on fait témérairement honneur à l'auteur de la nature. Mais lorsque les faits que nous avons scrupuleusement étudiés conspirent évidemment à un seul but, quand nous les voyons disposés avec ordre, avec intelligence, avec prévoyance pour les besoins et pour le bien de chaque être, comment nous refuser de croire à l'existence d'une cause intelligente et souverainement bonne ? » Franck, *Causes finales*, Dict. des sciences philosophiques, 254 B. — L'ouvrage de Paul Janet, *Les causes finales*, dissocie d'abord logiquement les deux conceptions, mais pour les réunir ensuite. « L'existence des fins dans la nature (démontrée dans le premier livre) équivaut-elle à l'existence d'une cause suprême, extérieure à la nature et pour-

---

Sur **Cause finale.** — J'avais proposé dans la première rédaction de cet article de réduire le sens de *cause finale* à ce que les scolastiques appelaient l'*être intentionnel* de la cause finale, c'est-à-dire à son existence idéale dans la tendance, le besoin ou l'idée. Mais cette proposition a été presque unanimement écartée, par cette raison surtout que la cause finale ne différerait plus alors de la cause efficiente **(J. Lachelier, Pécaut, Goblot).** Elle en différerait tout au moins, me semble-t-il, comme l'espèce diffère du genre. Et c'est ce qui justifierait l'emploi du mot *cause* dans cette formule (cause qui agit pour un but). Si on le prend autrement, *cause* ne signifie plus rien, dans cette expression, de ce qu'il signifie dans la langue philosophique moderne. Et comme on ne peut que très difficilement effacer de l'esprit cette signification actuelle, *cause finale*, au sens de *fin*, est une source constante de malentendus. **(A. L.)**

— Mais ne pourrait-on pas définir la cause finale indépendamment de toute théorie : « La cause qui produit les moyens de sa propre réalisation ? » Si l'habitation ou la location sont causes finales de la maison, la maison est moyen de l'habitation ou de la location. Les concepts de *cause finale* et de *cause de soi* me semblent très voisins, le second seulement un peu plus formel que le premier. **(F. Pécaut.)**

— Comment ce qui n'est pas encore réalisé peut-il dès maintenant déterminer des effets ? Une solution de ce problème est que la représentation du but est contenue dans la cause efficiente ; mais il ne faut pas pour cela confondre la cause efficiente avec la cause finale, et lui en donner le nom. Une autre solution consiste à admettre l'existence d'un attrait, par exemple de l'idéal sur le réel, ou, ce qui revient à peu près au même, une tendance du réel vers l'idéal, une sorte d'action à distance dans le temps. En ce sens, la cause finale est bien le terme à venir ; la finalité, c'est l'avenir capable de déterminer le passé. C'est supprimer la finalité que de mettre la cause finale à l'origine de la série, car elle n'est plus dès lors qu'une cause efficiente. **(E. Goblot.)**

— Il me semble que ces deux solutions enlèvent également le caractère de « cause » au but en tant que but. Car dans les deux cas ce qui agit est la *représentation* du but, ou le désir de l'atteindre ; cette représentation ou ce désir n'en



suivant ces fins avec conscience et réflexion ? » (*Ibid.*, 425.) C'est l'objet du second livre de l'ouvrage, intitulé : *La cause première de la finalité.*

Par suite de l'anthropocentrisme professé par beaucoup de partisans des causes finales, les deux sens de cette expression ont été souvent confondus.

Rad. int. : **A.** Fin ; **B.** Cel *(Boirac).*

FINALISME, D. *Finalismus ;* E. *Finalism ;* I. *Finalismo.*

Toute doctrine qui attribue un rôle important à la finalité dans l'explication de l'univers, et spécialement :

A. Doctrine des *causes finales**, providentialisme.

B. Antériorité et supériorité de la tendance (besoin, désir, volonté) par rapport à l'action mécanique. On dit souvent, en ce sens, *Volontarisme**.

CRITIQUE

Comme presque tous les noms de doctrine, ce terme est mauvais et prête facilement à l'équivoque.

FINALITÉ, D. *Zweckmässigkeit, Finalität ;* — E. *Finality,* rare ; au sens **A,** *purposiveness ;* — I. *Finalità.*

A. Fait de tendre à un but ; caractère de ce qui tend à un but ; adaptation de moyens à des fins.

B. Adaptation de parties à un tout, ou des parties d'un tout les unes aux autres.

Finalité externe, celle qui a pour fin un être autre que celui qui est (totalement ou partiellement) un moyen de réaliser cette fin. (Ex. l'homme et le vêtement.) — *Finalité interne*, celle qui a pour fin l'être même dont les parties sont considérées comme moyen. (Ex. Organisme animal, œuvre d'art.)

Finalité immanente, celle qui résulte de la nature et du développement de l'être même qui présente cette finalité (Ex. Adaptation spontanée de l'être vivant à son milieu.) — *Finalité transcendante*, celle qui est réalisée dans un être, par l'action qu'exerce sur lui un autre être, en vue de la fin considérée. (Ex. Sélection artificielle, élevage.)

---

auraient pas moins agi, et selon un mode intentionnel, « finaliste » quand bien même l'action aurait échoué, de sorte que le but n'aurait jamais été réalisé. En quoi donc « l'avenir détermine-t-il le passé » ? Un homme tire à la cible, et manque le blanc. Atteindre le blanc n'a-t-il pas été la cause finale de son attitude et de ses mouvements ? Or le *blanc atteint* n'existe pas et n'existera jamais relativement à l'acte de tirer cette seule balle. — Mais le blanc existe, et il a été la cause finale ? — Non, car la fin de l'action n'était pas l'existence du blanc, ou la position du blanc, toutes choses déjà données antérieurement, et qui par suite n'ont pas à être réalisées. C'était le *blanc atteint*, le blanc percé d'une balle, lequel n'est ni ne sera, et par conséquent n'a pu être, en aucun sens, cause de sa *propre* réalisation. — Le concept de cause finale, s'il est ainsi défini comme *causa sui*, enveloppe donc une confusion du but visé et du but atteint, et disparaît dès qu'on la dissipe. Il me semble que M. **Goblot,** lui aussi, conclut bien en ce sens, car il ajoute : « Telle est la conception commune de la cause finale. C'est précisément parce qu'elle ne résiste pas à la critique que tant de savants, à l'exemple de Bacon, s'efforcent de la bannir de la science. » Sur le sens acceptable qu'on pourrait donner, selon M. Goblot, au mot *finalité*, voir ci-dessous à l'article *Finalité*, la « critique » et dans la *Revue philosophique*, l'article du même auteur intitulé *Fonction et Finalité* (1899, I, 495 et II, 632). **(A. L.)**

Sur **Finalisme.** — Il conviendrait de ne jamais employer ce mot que sous sa forme adjective « : finaliste », d'en faire toujours l'épithète d'un mot plus précis. **(Louis Boisse.)** — Je crains que, même sous cette forme, il ne soit encore une grande source de malentendus, en raison de la multiplicité des sens des mots *fin* et *finalité*. **(A. L.)**

CRITIQUE

Ce qu'on appelle *finalité* est d'abord, au sens le plus usuel et le plus fondamental, le processus dont nous avons un exemple dans l'activité consciente de l'homme qui conçoit une chose future comme possible et dépendant de lui, qui y tend par le désir et la volonté, et s'efforce de la réaliser. Par extension, on applique ce mot à tout ce en quoi l'on pense trouver, soit dans le temps, soit même en dehors du temps, des caractères analogues à ceux de ce processus :

I. En premier lieu, on l'applique à ce qui comporte un but, c'est-à-dire :

1° A l'activité humaine elle-même, quand tout se passe comme dans les cas où il y a désir conscient et anticipation de l'avenir par des idées, mais sans que ce désir ou ces idées soient clairement présents à la conscience. Il arrive par exemple que l'instinct, l'intérêt, la passion mettent en branle tout un système de jugements et de raisonnements non conscients, par lesquels ils arrivent à leurs fins, quelquefois grâce à des détours d'une ingéniosité égale ou supérieure à celle de l'action consciente.

2° Aux faits de la nature, quand nous y apercevons des adaptations de faits présents à des conditions futures, des adaptations d'organes à des conditions qui ne peuvent les avoir produites elles-mêmes à titre de causes efficientes. Et dans ce cas, la finalité peut être conçue de trois façons différentes :

a) D'une façon purement anthropomorphique et consciente, comme l'œuvre d'une intelligence divine ou du moins démiurgique, combinant et prévoyant les choses à la manière d'un artiste ou d'un artisan.

b) D'une façon encore anthropomorphique, mais sur le modèle de notre activité inconsciente, telle que nous l'avons définie plus haut, c'est-à-dire d'une volonté obscure cherchant à se réaliser, à l'aide d'une intelligence plus ou moins confuse de ses intérêts, sous l'excitation d'une image qui en occasionne l'exercice. Telle est la doctrine des néo-vitalistes, par exemple de J. Reinke (*Die Welt als That ;* cf. communication au congrès de Genève, 1904, et discussion). Darwin lui-même paraît admettre, en certains cas, une intelligence confuse qu'aurait l'espèce de ses intérêts. — C'est en ces deux premiers sens que la finalité peut être définie *la causalité de l'idée.*

c) Mais il y a une autre notion de la

Sur **Finalité.** — (Voir plus haut, première *observation* sur l'article *Fin**.)

La *Critique* qu'on lira ci-dessus est une rédaction entièrement refaite pour la publication de cet article dans le Bulletin de la Société, en 1906, et dans laquelle on a essayé de tenir compte de tout ce qui a été représenté au cours de la discussion. Cette rédaction a pour base une communication assez étendue de **F. Rauh,** qui aurait dû plus régulièrement figurer à cette place-ci : mais la portée de cette communication et la clarté qu'elle produit, par la distinction nette des différents emplois du mot *finalité*, ont paru des raisons suffisantes de l'introduire dans le texte même. Pour le faire, j'ai dû la modifier quelque peu dans sa forme, et la compléter sur quelques points, comme l'auteur m'y avait autorisé. J'ai notamment indiqué le rapport sémantique qui me paraît exister entre le sens **A** et le sens **B,** dont **Rauh** considérait surtout l'opposition (point de vue dynamique, point de vue statique). Il propose de n'employer *fin*, *finalité*, *cause finale* qu'au sens **A,** « tout en insistant sur l'usage historique de ces termes dans la philosophie classique, que le philosophe actuel doit avoir présent à l'esprit pour se souvenir qu'il peut y avoir système sans qu'il y ait finalité au premier sens. »

Ce qui concerne le rapport de la finalité temporelle et de la finalité intemporelle chez Kant est extrait des observations de **J. Lachelier.** — **(A. L.)**

finalité chez les biologistes contemporains : c'est l'idée d'une *direction psychique*, sans plus. Il y a des tendances, autrement dit des besoins *dirigés*, puisqu'ils sont tels ou tels, mais qui n'ont pas les roueries de la passion ou du « Génie de l'espèce ». Ils vont comme des forces, puissantes ou faibles selon les forces qui s'y opposent, mais sans calcul. Telle est l'*idée directrice* de Claude Bernard, qui ne se crée pas des organes selon ses besoins, mais qui est posée une fois pour toutes, et dont la réalisation lente ou rapide, complète ou avortée, ne dépend que de conditions physico-chimiques. Telle est aussi la conception de certains néo-lamarckiens comme Eimer. Il y a alors vraiment une volonté sans intelligence, une direction psychique pure. — A ce sens du mot appartient la définition de la finalité qui en fait la *causalité du besoin*, ou l'action du *besoin sans pensée*. (E. Goblot, *Fonction et Finalité*, Revue philosophique, 1899, II, 635. — Cf. du même auteur, *La finalité sans intelligence*, Revue de Métaphysique, 1900, 393 ; *La finalité en biologie*, *ibid.*, 1903, II, 366, sur la discussion entre Sully Prudhomme et Ch. Richet ; et la lettre de Ch. Richet qui fait suite à cet article, *Ibid.*, 379.)

Toutes ces conceptions sont, quoique inégalement, formées sur le modèle de l'activité humaine psychologiquement observable ; on remarquera cependant que la dernière, au degré de simplification où elle est amenée, ne diffère plus en rien d'essentiel des notions dont use la mécanique. Une force, en effet, est une grandeur *dirigée*, qui tend vers un point, qui produit ou ne produit pas son effet selon les obstacles qu'elle rencontre, mais qui, d'elle-même, ne saurait faire le moindre détour pour conduire le mobile au but auquel il est censé tendre.

On remarquera, dans cette première série de sens, la liaison de l'idée de *finalité* avec les idées d'*appréciation**, de *norme** et de *valeur**.

II. Mais la finalité proprement dite, d'où nous sommes partis, présente un autre caractère. La réalisation d'une fin par l'activité humaine comporte, dans presque tous les cas, la mise en œuvre et la combinaison de plusieurs éléments ou conditions simultanées en vue d'un effet d'ensemble, par exemple l'adaptation des parties les unes aux autres dans la construction d'une maison, ou le concours des différentes pièces dans une machine, fût-elle aussi simple qu'un arc ou un levier. Il s'ensuit que toute adaptation de ce genre, dépendance des parties à l'égard du tout, convenance ou harmonie d'éléments divers, nous apparaît comme l'effet d'une intelligence ordonnatrice, signe de prévoyance et de *finalité*. D'où la liaison de l'idée d'*art** (cf. artisan, artiste, artificiel) avec l'idée téléologique. Cette conception *statique* de la finalité est celle des métaphysiciens classiques. C'est ainsi que Leibniz considère comme le type même de l'action des causes finales le choix intemporel et qualitatif d'un monde entre tous les systèmes logiquement ou géométriquement possibles (voir la fin de la *Théodicée*). Ce choix tient compte *à la fois* de tous les éléments de ce système et du système que forment ensemble tous ces systèmes. De même, dans le détail des choses, il y a *cause finale* toutes les fois qu'on découvre une harmonie, un rapport de convenance entre des termes « disparates ». La finalité du désir humain n'est, selon Leibniz, qu'une expression approximative de ce mode de systématisation supérieur. — On retrouve le même point de vue chez Kant, qui a plus que tout autre rapproché les idées d'art, de beau, de finalité. Dans la *Critique du Jugement*, il démontre avant tout l'unité systématique des lois empiriques ; les êtres vivants sont seulement pour lui un exemple de cette sorte d'unité, et il les considère dans leur plan bien plutôt que dans leur devenir. L'explication des choses par une finalité intentionnelle « analogue à la nôtre » est

bien, selon lui, une sorte de fiction commode pour nous représenter l'ordre des êtres naturels (voir texte ci-dessous à l'article *Principe de finalité**) ; cela tient à ce que notre entendement va toujours, par sa nature, de ce qui est *avant* dans le temps à ce qui est *après*, et ne peut, par conséquent, expliquer le moyen par la fin, mais seulement par la représentation de la fin ; et c'est en ce sens qu'il définit la cause finale « la causalité d'un concept » ; mais un esprit intuitif, qui verrait *par-dessus* le temps, verrait la fin produire elle-même les moyens, ou plutôt (car l'idée de production est encore temporelle), apercevrait entre le moyen et la fin un rapport actuel et *sui generis*, dont « notre » finalité est le symbole. — M. LACHELIER, dans le *Fondement de l'induction*, entend la finalité dans ce sens traditionnel. « On pourrait très bien admettre en ce sens, écrit-il, la formule qui définit la finalité, *la causalité de l'idée*, en prenant *idée* dans un sens purement objectif, celui de l'εἶδος d'Aristote, conçu en dehors de toute conscience et de toute représentation. » *(Annotation à l'épreuve du présent article.)* — Ce sens explique également la formule qui définit la finalité : *la causalité de l'avenir*, formule qui, prise au pied de la lettre, contredirait les principes de notre entendement. (Cf. plus haut, les *Observations* sur le mot *Cause finale**.) Elle suppose le caractère illusoire du temps et la solidarité réelle des moments successifs, ou du moins l'action d'une intelligence qui ne soit pas soumise à la durée et pour qui l'avenir soit présent.

Rad. int. : 1° Skopes ; 2° Skopag.

Finalité (Principe de). « La première de ces vérités (celles sur lesquelles repose la morale) c'est ce principe, que *tout être a une fin*. Pareil au principe de causalité, il en a toute l'évidence, toute l'universalité, toute la nécessité, et notre raison ne conçoit pas plus d'exception à l'un qu'à l'autre. » JOUFFROY, *Cours de droit naturel*, Leçon XXIX, t. III, p. 118.

CRITIQUE

Ce principe paraît être tiré du texte suivant d'ARISTOTE : « ... Μηθὲν μάτην ποιεῖ ἡ φύσις· ἕνεκά του γὰρ πάντα ὑπάρχει τὰ φύσει, ἢ συμπτώματα ἔσται τῶν ἕνεκά του. » Περὶ ψυχῆς, III, 12, 434ª, 31. — Cf. Περὶ οὐρανοῦ, I, 4, 271ª33 : « Ὁ θεὸς καὶ ἡ φύσις οὐδὲν μάτην ποιοῦσιν. » — Mais il faut remarquer qu'ARISTOTE n'entend pas le mot φύσις dans le sens universel où les modernes entendent le mot *nature*, et qu'il réserve la réalité du hasard (τὸ αὐτόματον) comme accident ou coïncidence des séries téléologiques. (Cf. MILHAUD, *Le hasard chez Aristote et chez Cournot*, Revue de métaphysique, novembre 1902.)

Il est très contesté que l'existence de la finalité puisse donner lieu à un *principe*, c'est-à-dire à une proposition universelle et nécessaire, connue *a priori* et pouvant servir de point de départ au raisonnement. « Le principe du déterminisme est universel : *tout* est déterminé ; le principe téléologique est particulier : *il y a* de la finalité. C'est assurément une opinion peu réfléchie que d'admettre un principe de finalité aussi absolu et universel que le principe de causalité. » (GOBLOT, *Fonction et finalité*, Revue phil., 1899, II, p. 505.) L'existence de la finalité, en tant que distincte de la causalité efficiente, paraît être une vérité d'expérience et surtout d'expérience interne ; l'étendue et le caractère de cette finalité sont des problèmes qui ne peuvent donner lieu qu'à des ***hypothèses directrices***. « Der Begriff eines Dinges, als an sich Naturzwecks, ist also kein constitutiver Begriff des Verstandes oder der Vernunft, kann aber doch ein regulativer Begriff für die reflectirende Urteilskraft sein, nach einer entfernten Analogie mit unserer Causalität nach Zwecken überhaupt die Nachforschung über Gegenstande dieser Art zu leiten[1]. »

1. « Le concept d'une chose considérée comme étant en soi un but de la nature, n'est donc pas un concept constitutif de l'entendement ou de la raison ; mais il peut servir de concept régulateur pour le jugement

KANT, *Critique du jugement*, II, § 65. Cependant, J. LACHELIER a soutenu que, sans avoir le caractère absolu du principe de causalité, l'existence de causes finales dans le monde n'en est pas moins un principe rationnel, c'est-à-dire : 1° « un élément indispensable du principe de l'induction » ; 2° « une loi qui résulte, comme celle des causes efficientes, du rapport des phénomènes avec notre esprit. » J. LACHELIER, *Du fondement de l'induction*, ch. VI.

FINI, D. *Endlich* [veut dire aussi *final*] ; E. *Finite ;* I. *Finito.*

Terme contradictoire d'*infini** : ce qui a une borne.

A. Un nombre entier, plus grand que 1, est dit *fini*, lorsqu'on peut l'obtenir par l'addition de l'unité à elle-même, soit unique, soit répétée un nombre de fois tel que l'une de ces répétitions soit la dernière.

D'une manière plus rigoureuse et plus formelle : en supposant définis les nombres cardinaux en général, les nombres 0 et 1, et la somme d'un nombre quelconque n et de 1 $(n + 1)$, la classe des nombres *entiers finis* est l'ensemble des nombres cardinaux contenus dans toute classe S qui contient zéro et qui contient le nombre $(n + 1)$ si elle contient le nombre n (quelconque).

La propriété impliquée dans cet énoncé est appelée *principe de récurrence* ou quelquefois *principe d'induction ;* elle caractérise les nombres finis par opposition aux nombres infinis, et c'est elle que traduit la définition vulgaire que nous avons énoncée tout d'abord.

On peut encore définir le fini négativement, comme le non-infini. Voir *Infini**.

B. Un nombre réel est dit *fini*, s'il est inférieur à quelque nombre entier fini.

C. Une grandeur est dite *finie*, si elle est mesurée, par rapport à une grandeur de même espèce, par un nombre réel fini.

Rad. int. : Finit.

FINITISME, D. *Finitismus ;* E. *Finitism ;* I. *Finitismo.*

A. Au sens général : doctrine d'après laquelle il n'y a rien qui soit actuellement infini*, mais tout ce qui est obéit à la « loi du nombre* ». (RENOUVIER, PILLON, EVELLIN, etc.) Voir notamment COUTURAT, *De l'infini mathématique*, livre III, où il met en scène un dialogue entre le Finitiste et l'Infinitiste.

B. Relativement à tel ordre particulier de réalité, on appelle *finitisme* la thèse qui soutient que cette réalité est finie : par exemple, l'opinion de ceux qui considèrent l'espace comme fini.

Rad. int. : Finitism.

« FINITUDE », néologisme. Caractère de ce qui est fini. « Passées les limites de notre finitude, où c'est la matière qui individualise et l'action qui éclaire... » G. DAVY, *Henri Bergson*, Revue Universitaire, 1941, p. 23.

FLÈCHE (Argument de la). — L'un des arguments de ZÉNON d'Élée dits « contre le mouvement ». Il est ainsi rapporté par ARISTOTE : si tout ce qui occupe une étendue égale à la sienne est en repos, et si une flèche qui vole occupe toujours une étendue égale à la sienne, à chaque instant (ou : dans le moment présent, ἐν τῷ νῦν), une flèche qui vole est immobile. *Physique*, VI, 9 ; 239b. — Cf. *Achille**.

FOI, L. *Fides ;* D. 1° *Pflicht*, *Treue ; guter Glauben* au sens juridique de *bonne foi ;* 2° *Glaube*, *Glauben ;* — E. *Faith ;* — I. 1° *Fede ;* 2° *Fede*, *Fiducia.*

1° Sens objectif, le plus fréquent dans le L. *Fides :* « Fides, id est dictorum conventorumque constantia et veritas. » CICÉRON, *De Officiis*, I, VII.

A. Assurance valable et constituant une garantie. « Faire foi ; la foi des trai-

---

réfléchissant et, d'après une analogie éloignée avec notre propre causalité, dans sa tendance générale vers des buts, servir de guide à la recherche d'objets de ce genre. »

tés ; ligne de foi (d'une boussole). »

B. Fidélité à un engagement ; sincérité *(bonne foi)*.

2° Sens subjectif.

C. Confiance absolue, soit en une personne, soit en une affirmation garantie par un témoignage ou un document sûr.

D. Adhésion ferme de l'esprit, subjectivement aussi forte que celle qui constitue la certitude, mais incommunicable par la démonstration. Synonyme de *croyance** au sens **C.**

Ce sens est le plus fréquent. Ce mot est alors opposé, d'une façon générale, au *savoir**. Quand il s'agit spécialement de *foi religieuse*, le terme usuellement opposé est *raison**.

CRITIQUE

Voir *Certitude* et *Croyance*.

Rad. int. : **A. C.** Fid ; **B.** Fideles ; **D.** Kred.

Foi (Acte de), D. **A.** *Glaube ;* quelquefois, mais rarement *Glaubenswille ;* **B.** *Glaubensbekenntnis ;* — E. **A.** *Will to believe ;* **B.** *Faith Confession ;* — I. *Atto da fede.*

A. Volition par laquelle on adopte comme vraie une proposition qui n'est ni rationnellement démontrable, ni évidente.

B. Manifestation du fait qu'on a foi (soit en une personne, soit en une idée), et spécialement :

1° Expression verbale de la foi religieuse, exprimée usuellement sous forme de prière.

2° Acte public d'adhésion à une croyance. — Au sens de « déclaration de principes », rare ; on dit plutôt *profession de foi.*

FOLIE, D. *Wahn, Irrsinn, Narrheit ;* E. *Insanity ;* I. *Pazzia, Follia.*

Terme général et très vague. Voir

Sur **Foi*.** — On distinguait fréquemment au XVII[e] siècle la *foi divine* (foi religieuse) et la *foi humaine*, c'est-à-dire le fait de croire sur le témoignage des hommes) : « Lorsqu'on croit quelque chose sur le témoignage d'autrui, ou c'est Dieu qu'on en croit, et alors c'est la foi divine : ou c'est l'homme, et alors c'est la foi humaine. » BOSSUET, *Connaissance de Dieu*, I, XIV. Cf. sa *Logique*, III, ch. XXII et XXIII, et la *Logique* de PORT-ROYAL, 4[e] partie, ch. XII : « De ce que nous connaissons par la foi, soit humaine, soit divine. »

Le mot *foi* est analysé et défini, ce me semble, en un sens trop exclusivement « intellectualiste » ou « objectiviste », c'est-à-dire qu'on se place au point de vue de la *foi-croyance* instructive, ni au point de vue de la *foi-confiance* affective et unitive. Si la foi augmente notre connaissance ce n'est pas d'abord et principalement en tant qu'elle nous apprend, par témoignage autorisé, certaines vérités objectives, c'est en tant qu'elle nous fait sympathiser réellement et profondément avec un être, en tant qu'elle nous unit à la vie d'un sujet, en tant qu'elle nous initie, par la pensée aimante, à une autre pensée et à un autre amour. La croyance (d'ordre déjà plus cognitif ou plus logique) n'est d'ordinaire qu'une forme dérivée et partielle de la foi. Mais ce n'est pas à dire que la foi « s'oppose » au *savoir* ou à la *raison :* la foi n'est ni anti-raisonnable ni a-raisonnable ; elle ne méconnaît ni ne renie le savoir : elle se fonde sur des raisons qui sont telles que la raison, une fois consultée, s'achève en une attestation de confiance dont il serait ridicule et presque odieux d'établir les preuves par un raisonnement en forme. « On ne prouve pas qu on doit être aimé, en exposant d'ordre les causes de l'amour ; cela serait ridicule », comme l'a remarqué PASCAL. (*Pensées*, art. VII, 19.) Mais cet amour, fondé en raison, quoique non sur des raisonnements, peut seul réaliser en nous la réalité concrète d'un être spirituel, d'un être capable lui-même de connaître et d'aimer. Et voilà pourquoi la foi aboutit au plus réaliste des savoirs. **(M. Blondel.)**

Aliénation mentale*. On l'emploie spécialement dans les expressions suivantes :

Folie des grandeurs, ou *mégalomanie**. L'aliéné éprouve un sentiment anormal de puissance, de grandeur, d'absence d'effort intellectuel et physique. Il invente des faits imaginaires en harmonie avec ces sentiments : il se croit démesurément riche, grand personnage, empereur, Dieu.

Folie de la persécution. L'aliéné se croit tourmenté par des ennemis qui inventent toutes sortes de moyens de lui nuire.

Folie circulaire ; caractérisée par une alternance à période régulière entre deux états antithétiques, généralement l'exaltation et la mélancolie. Cf. G. Dumas, *La tristesse et la joie*.

Folie morale (« *Moral insanity* », Prichard, *Treatise of insanity*, 1835). Trouble d'esprit partiel et quelquefois passager, consistant dans l'absence ou dans une perversion profonde des sentiments normaux de moralité, l'intelligence des faits restant intacte, et pouvant même être développée. Elle est essentiellement caractérisée par le défaut d'un sentiment personnel du bien et du mal moral, dont l'idée ne provoque aucune réaction et n'est connue que par ouï-dire. S'appelle aussi pour cette raison *cécité* morale* (Ribot, *Psychologie des sentiments*, p. 295). On distingue la *folie morale* improprement appelée « *passive* », qui peut exister plus ou moins inaperçue dans la vie ordinaire, et la *folie morale active* ou *impulsive*, fréquente chez les criminels.

Folie du doute, voir Doute*.

Rad. int. : Alienac.

1. FONCTION, D. *Funktion ; Amt* au sens social ; — E. *Function ; office* au sens social, mais ce mot est beaucoup plus large ; — I. *Funzione*.

Sens général :

Rôle propre et caractéristique joué par un organe dans un ensemble dont les parties sont interdépendantes. Cet ensemble peut être mécanique, physiologique, psychique ou social. « Fonction de l'arc-boutant ; fonction du foie ; fonction de l'adjectif ; fonction de la monnaie. »

Spécialement :

1° En Biologie. — Grande classe de propriétés actives chez un être vivant. On reconnaît en général en ce sens trois fonctions biologiques fondamentales : nutrition, relation, reproduction.

2° En Psychologie. — « Fonction n'a pas en psychologie le même sens qu'en physiologie. Une fonction psychique se lie, non à un organe particulier, mais à un système de causes centrées sur les mêmes buts généraux. » A. Burloud, *Le caractère*, I.

3° En Sociologie. — Toute profession, en tant qu'elle est considérée comme contribuant à la vie totale de

---

Sur **Folie.** — L'expression « folie morale *passive* » est très impropre ; on désigne ainsi la folie morale *de simple opinion ;* le mot propre serait *inactive*. **(V. Egger.)**

Sur **Fonction,** au sens **1.** — Ce mot, au sens **1,** était défini seulement dans la première rédaction de cet article : « Rôle joué par un organe, etc. »

« Le rôle joué par un organe, nous a écrit **Goblot,** n'est pas toujours la *fonction* de cet organe. Un organe peut avoir des *effets* et des *usages* qui ne sont point sa fonction. L'arc-boutant a pour fonction, de supporter des charges dont les résultantes tombent en dehors des appuis verticaux ; il peut avoir pour effet d'assombrir l'édifice ; il peut être utilisé pour accéder à la toiture ; on peut en tirer parti pour la décoration. Les membres inférieurs de l'homme, qui ont pour fonction la locomotion terrestre, peuvent servir à la natation. Le langage qui a pour fonction la communication de la pensée, peut servir à la déguiser. La monnaie, qui a pour fonction la mesure de la valeur, peut être utilisée pour la parure, ou prendre le

la société, au sens le plus large de cette expression. On peut distinguer : *a)* les fonctions sociales *privées*, exercées par des particuliers d'une façon autonome ; *b)* les fonctions *publiques*, et spécialement les fonctions *d'État** (dont les représentants portent seuls, dans l'usage, le nom de *fonctionnaires*).

On distingue encore parmi celles-ci les fonctions de *police* et les fonctions d'*administration ;* les *fonctions d'autorité* (celles qui impliquent une délégation partielle de la puissance publique : magistrat, préfet, gendarme) ; et les *fonctions de gestion* (celles qui sont assimilables en nature à un service privé, mais qui sont exercées pour le compte de l'État et sous sa direction : ingénieurs de l'État, instituteurs, employés des postes). Cette dernière distinction est nouvelle, et les catégories qu'elle comporte sont encore mal établies.

2. FONCTION, D. *Funktion ;* E. *Function ;* I. *Funzione.*

MATH. **A.** LEIBNIZ appelle ainsi, tout d'abord, les diverses lignes qui varient avec la position d'un point (abscisse, ordonnée, corde, tangente, etc.). Voir *Gerh. Math. Schr.*, V, 307 et 408.

Selon LAGRANGE, « on appelle *fonction* d'une ou de plusieurs quantités toute expression de calcul dans laquelle ces quantités entrent d'une manière quelconque ». *Théorie des fonctions analytiques*, ch. I.

Pour CAUCHY, une variable* y est fonction d'une variable x, quant à chacun des états de grandeur de x correspond un état de grandeur parfaitement déterminé de y. Si cette correspondance est exprimée par une équation permettant de calculer y en connaissant x, la fonction est dite *explicite.* Elle est dite *implicite* dans le cas contraire.

Pour RIEMANN, y est fonction de x, si à chaque valeur de x correspond une valeur de y bien déterminée, quel que soit le procédé qui permet d'établir cette correspondance. (LEBESGUE, *Leçons sur l'intégration*, 1904). En particulier, toutes les fonctions ne sont pas *algébriques ;* il y a des fonctions *transcendantes**.

Les définitions précédentes ne por-

---

rôle de document historique. La fonction d'un organe est l'activité à laquelle il est *adapté*, celle qui est la raison d'être de sa structure, celle dont le *besoin* a préexisté à l'organe, et a déterminé la formation ou la transformation de l'organe. » — (Voir GOBLOT, *Fonction et finalité*, dans *Rev. philosophique*, 1899, II, 635.)

— Le texte a été légèrement modifié pour tenir compte de l'objection faite ci-dessus par M. GOBLOT, dont l'observation servira d'ailleurs à préciser cette définition. — Mais il ne me paraît pas possible, au sens *général* du mot, d'accepter la formule proposée par l'auteur : elle est trop spécialement biologique. On ne peut dire en effet que la fonction sociale d'un individu soit « la raison d'être de sa structure » et il peut bien arriver qu'un fonctionnaire ne soit pas adapté à sa fonction. — D'autre part, même en biologie, une théorie qui définit la fonction par le besoin ne serait pas universellement acceptée. **(A. L.)**

Sur **Fonction.** — « On pourrait, en psychologie, classer ainsi par opposition les sens de ce terme : 1° (opposé à *phénomène*) : capacité mentale, telle que la sensibilité (opposée à la sensation), la mémoire (opposée au souvenir ou à l'image», l'affectivité (opposée au sentiment à l'émotion, etc.) ; 2° (opposée à *structure*) : ensemble d'opérations mentales, processus considéré dans son caractère dynamique ; p. ex. le jugement, la comparaison, l'acte de parler ; — 3° (opposée à *description*, *analyse*) ; rôle, utilité d'un phénomène ; signification biologique. » **(Ed. Claparède.)**

— Il y aurait lieu de signaler, entre les sens 1 et 2 du mot *fonction*, des confu-

tent proprement que sur les fonctions *uniformes**, pour lesquelles une seule valeur de y correspond à chaque valeur de x. Une fonction, au sens le plus général, peut avoir, pour chaque valeur de x, plusieurs valeurs, ou même une infinité (fonctions *multiformes*, *infinitiformes*).

B. Relation fonctionnelle entre x et y. Voir Observations ci-dessous.

REMARQUE

La notion de fonction, n'impliquant pas la nature quantitative des variables, a été étendue aux termes variables de la Logique ; on a ainsi des *fonctions logiques*. C'est là, non un nouveau sens, mais une nouvelle application du mot *fonction*.

Fonction propositionnelle, E. *Propositional function* (Russell).

On appelle ainsi les expressions logiques contenant une ou plusieurs variables et telles que si l'on remplace celles-ci par des constantes (des termes déterminés), l'expression considérée devient une proposition (vraie ou fausse, suivant les constantes choisies). Par exemple « x est homme », « le plomb est y » sont des fonctions propositionnelles simples qui deviennent respectivement des propositions vraies pour x = Socrate, y = lourd, fausses pour x = Pégase, y = rouge. — Une fonction proportionnelle double sera par exemple, de la forme « x est homme $\supset$ x est mortel ». — Voir *Variable**.

Rad. int. : Funcion.

FONCTIONNEL, D. *Funktional ;* E. *Functional ;* I. *Funzionale.*

A. Qui concerne une fonction, au sens **A.** On a nommé *psychologie fonctionnelle* celle qui étudie les processus mentaux du point de vue dynamique, en tant que moyens de certaines fins (et même plus spécialement, suivant quelques auteurs, en tant qu'agents de satisfaction de certains besoins biologiques). Ce terme a reçu d'ailleurs, particulièrement en Amérique, des sens assez différents les uns des autres. Voir Ruckmich, *The use of the term function in english text-books of psychology*[1],

1. *L'usage du terme fonction dans les manuels anglais de psychologie.*

sions, qui ne sont peut-être pas très rares (dans la psycho-physiologie par exemple) ; le sens **2,** d'origine mathématique, fournissant un moyen commode (quoique souvent vague) d'exprimer l'idée de la variation simultanée ou dépendante de deux termes réels ; et la réalité de ces termes faisant ensuite glisser la pensée au sens **1,** qui établit un lien, non pas seulement de forme, mais de fond de l'un à l'autre, à l'analogie du rapport biologique de la fonction à l'organe. **(M. Bernès.)**

Selon Cauchy et Riemann, dans l'expression y égale $f(x)$, c'est y qui est la fonction. C'est en ce sens qu'on étudie les variations d'une fonction. Mais l'usage étend le nom de fonction à l'expression tout entière, et aussi à la relation fonctionnelle qui lie les deux variables. En ce sens, la fonction ne varie pas, puisqu'elle est au contraire la loi constante des variations des deux termes. — Il y a là une source de confusion, qui rend peu intelligible telle page contemporaine qu'on pourrait citer. La distinction et la liaison des deux idées sont bien marquées dans ce texte de Pierre Boutroux : « Concevoir une fonction d'une variable, — une correspondance entre deux variables mathématiques, — c'est en définitive admettre qu'entre deux termes variant simultanément, il existe une relation identique à elle-même ; c'est postuler que, sous le changement apparent de l'antécédent et du conséquent, il y a quelque chose de constant. Or ce postulat, nous le connaissons bien. C'est celui qui préside, du haut en bas de l'échelle, à toutes les sciences physiques et naturelles. C'est le concept général de *loi.* » *L'idéal scientifique des mathématiciens*, p. 206. **(M. Marsal.)**

American Journal of psychology, janvier 1913. — S'oppose à *structural**.

On appelle *théorie fonctionnelle de l'éducation* celle qui fait reposer toute la pédagogie sur l'idée que l'exercice des fonctions est la condition de leur développement ; que l'ordre de ce développement étant prédéterminé par la nature, l'exercice d'une fonction est une condition nécessaire à l'apparition ultérieure de certaines autres fonctions ; que, pour exercer utilement un enfant, il faut le placer dans les conditions propres à faire naître le besoin qui sera satisfait par cet exercice ; enfin, que l'enfant n'est pas un être imparfait au point de vue de ses fonctions physiques et mentales, et qu'il s'agirait d'amener le plus rapidement possible à ressembler à l'homme adulte, mais au contraire un être dont chaque état a sa perfection propre, et dont l'éducateur doit favoriser la pleine réalisation sans anticiper sur la suite du développement. Voir Ed. CLAPARÈDE, *J.-J. Rousseau et la conception fonctionnelle de l'enfance*, Revue de métaphysique, mai 1912. — L'expression s'emploie aussi en un sens voisin de celui qui a été défini ci-dessus en parlant de la *psychologie fonctionnelle :* « Une pédagogie fonctionnelle, c'est une pédagogie qui se propose de développer les processus mentaux en tenant compte de leur signification biologique..., qui regarde les processus et les activités psychiques comme des instruments destinés... au maintien de la vie, comme des *fonctions*, et non comme des processus ayant leur raison d'être en eux-mêmes. » Ed. CLAPARÈDE, Préface à la traduction de DEWEY, *L'école et l'enfant*, p. 17-18. — Les deux sens sont d'ailleurs assez étroitement apparentés.

B. Qui concerne ou qui constitue une *fonction*, au sens mathématique **B** de ce mot. *Relation fonctionnelle*, *rapport fonctionnel :* celui qui existe entre deux termes dont l'un peut être considéré comme variable indépendante, et l'autre comme fonction du premier (par exemple la résistance d'un circuit et l'intensité du courant qui le parcourt).

Rad. int. : Funcional.

FONDEMENT, D. *Grund*, *Begründung*, *Grundlage ;* (*Grundlegung*, action de fonder) ; — E. *Foundation ;* — I. *Fondamento*.

Métaphore tirée de l'architecture : ce sur quoi repose un certain ordre ou un certain ensemble de connaissances.

Mais *reposer*, dans cette formule, peut s'entendre en deux sens ; d'où deux sortes très différentes de *fondement*.

A. Ce qui donne à quelque chose son existence ou sa raison d'être. « Le monde intelligible est le fondement... du monde sensible. » DELBOS, *Philosophie pratique de Kant*, p. 392. Par suite, ce qui justifie une opinion, ce qui détermine l'*assentiment légitime* de l'esprit à une affirmation, ou à un ensemble d'affirmations soit spéculatives, soit pratiques. « Les Coperniciens parlent avec les autres hommes du mouvement du soleil, et avec fondement... » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, I, ch. I, § 1. « Les faits qui servent de fondement à la morale sont les devoirs généralement admis, ou du moins admis par ceux avec qui l'on discute. » Paul JANET, *Traité élémentaire de philosophie*, 4e édition, p. 552.

Ce mot, par suite, possède une valeur d'approbation très caractéristique : ce qui est « sans fondement » est illégitime ou chimérique ; ce qui est « fondé » est juste ou solide.

B. La proposition la plus générale et la plus simple (ou, plus exactement, le système formé par les idées et les propositions les plus générales et les moins nombreuses), d'où l'on peut déduire tout un ensemble de connaissances ou de préceptes. — Le *fondement de l'induction* est, en ce sens, un principe tel qu'on en puisse déduire formellement* le droit de passer des faits aux lois, et de conclure du passé à l'avenir. Par exemple, la perfection et la véracité divines chez DESCARTES.

Fondement de la morale. Principe



d'où se déduisent les vérités morales particulières dans un système éthique donné. Par exemple, la valeur unique du plaisir, selon Épicure ; l'échelle de la perfection, selon Malebranche, Wolff, etc. (*Praktische Bestimmungsgründe*, *praktische Grundsätze*, Kant.)

Fondements de la métaphysique des mœurs. Traduction consacrée du titre de l'ouvrage de Kant : *Grundlegung zur Metaphysik der Sitten ;* plus exactement : constitution d'un fondement pour la moralité, étude ayant pour but « de rechercher et d'établir exactement le principe suprême de la moralité ». *(Préface, ad finem.)*

CRITIQUE

Les deux sens de ce mot ont presque toujours été confondus, sans doute par suite de ce fait que dans la scolastique, puis dans le cartésianisme, on considérait que la seule manière légitime et solide d'obtenir l'adhésion de l'esprit était de déduire ce que l'on voulait démontrer de propositions plus simples et primitives, possédant par elles-mêmes une valeur d'autorité ou d'évidence. Mais ces deux idées ont été dissociées par le développement de trois ordres de sciences :

1° Les sciences expérimentales *s'appuient* sur des observations et sur des généralisations modestes, mais indubitables, qui font la solidité de la science ; au contraire, leurs principes les plus simples, d'où de vastes ensembles peuvent se déduire, sont hypothétiques et plus ou moins discutés. On ne les admet que parce qu'ils contiennent implicitement, sous une forme très générale, les faits particuliers et les vérités plus spéciales qu'il s'agit de systématiser, et non de justifier. Fondements au sens déductif, ils ne le sont donc pas au sens démonstratif.

2° Il est arrivé de même que dans la géométrie élémentaire les termes premiers représentent des idées à la fois simples et familières ; les axiomes et les postulats, des vérités qu'il suffit de comprendre pour ne pouvoir les révoquer en doute. Mais aussitôt que ce stade de développement est dépassé,

---

Sur **Fonder** et **Fondement.** — L'article *Fonder* a été ajouté dans la 5e édition ; l'article *fondement* avait été modifié dans la première conformément aux observations de **J. Lachelier, A. Landry, E. Van Biéma.** Ce dernier fait observer que *fondement* ne désigne pas toujours les vérités *premières*, mais seulement les vérités logiques antérieures à celles qu'il s'agit de fonder : « On dira, je crois, *fondement dernier* lorsqu'on voudra exprimer avec rigueur le terme après lequel l'esprit ne conçoit plus de régression possible. » Cela est vrai au sens **A,** et la formule a été modifiée conformément à cette remarque ; mais il n'en est pas de même au sens **B :** le « fondement de la morale », par exemple, ne peut être que le principe suprême de la moralité.

La *Critique* et les propositions qui la terminent, approuvées par la plupart des correspondants, ont cependant soulevé les objections suivantes :

— Il me semble que M. Janet a fait, dans le texte que vous citez, un emploi impropre et équivoque de *fondement.* Les « devoirs généralement admis » ne peuvent être le fondement *objectif* de la moralité ; mais ils peuvent être, pour celui qui discute sur la morale, un fondement *subjectif :* il peut s'y appuyer, en ce sens que l'adversaire est obligé d'en rendre compte. Aussi vaudrait-il mieux dire en ce sens « un point d'appui psychologique ». — Dans la théorie morale que vous résumez à cette occasion, il n'y a pas, à proprement parler, de *fondement :* il n'y a que des *faits* et des *hypothèses explicatives*, que les faits peuvent justifier, mais qu'ils ne fondent pas. **(J. Lachelier.)**

— Le fondement de la morale est ce qui légitime pour la raison notre reconnaissance d'une vérité morale, ou en tout cas l'existence de nos appréciations morales.

la dualité apparaît : c'est ainsi que dans les mathématiques modernes, l'ensemble des *principes* pris pour point de départ se sépare nettement de l'étage des *vérités évidentes* qui s'imposent à l'adhésion ; et le choix des premiers a pour *fondement* l'existence des secondes.

3° Enfin, en morale (et dans les autres sciences normatives) le point de départ ou principe, de la déduction et le fondement de l'adhésion ont été longtemps considérés comme ne faisant qu'un. Telle est encore l'opinion de plusieurs philosophes. Mais, selon d'autres, la même dissociation doit y être opérée : le principe suprême de la moralité, d'où pourraient se déduire tous les droits et les devoirs, n'est pas connu directement ; il doit être induit des droits et des devoirs plus spéciaux, qui portent un caractère d'évidence morale. Voir Wundt, Préface de l'*Éthique ;* le texte ci-dessus de P. Janet, cité et loué par E. Durkheim, *Division du travail social*, Introduction. Voir aussi le texte de Lévy-Bruhl cité ci-dessous, au mot *fonder*, **A.**

Pour ces philosophes, l'esthétique et la logique, comme l'éthique, subsistent *par elles-mêmes* dans la raison, le goût ou la moralité des hommes ; et, par suite, le « fondement » des sciences ou des théories correspondantes est, en ce sens, dans l'évidence de certains faits (les jugements d'appréciation pratiques) et non dans une justification déductive reposant sur un *principe*. Les scolastiques admettaient déjà l'existence d'une logique spontanée *(Logica naturalis)* distinguée de *Logica docens* et de *Logica utens*. (Ueberweg, *System der Logik*, 5e éd., § 4.)

Nous proposons donc d'employer toujours *principes* dans le second cas (points de départ logiques) et *fondements* dans le premier cas (points d'appui de la croyance de l'assentiment). Il est à remarquer que l'usage du mot *principe* dans le sens **B** est déjà très général : Russell, *The principles of mathematics ;* Couturat, *Les principes des mathématiques ;* Mach, *Die Prinzipien der Wärmelehre*, etc.

Rad. int. : **A.** Fundament ; **B.** Princip.

FONDER, D. *Begründen ;* E. *To ground, to found ;* I. *Fondare (fondato a un sens beaucoup plus large que fondé).*

A. Établir sur une base solide : d'où, par métaphore, appuyer une affirmation, une règle de conduite, une exigence, sur quelque chose qui la justifie. — *Se fonder sur ...*, même sens.

Très usité au passif : « Une critique fondée. » — « La morale n'a pas plus besoin d'être fondée que la nature, au sens physique du mot : toutes deux ont une existence de fait, qui s'impose à chaque sujet individuel. » Lévy-Bruhl, *La morale et la science des mœurs*, ch. VII, p. 192.

Des faits ne servent, me semble-t-il, de fondement à une morale que si l'on cherche dans la généralisation de ces faits la légitimation de cette morale. Si l'on entend au contraire désigner sous ce nom le point de départ de la discussion, l'objet sur lequel porte la recherche, je crains qu'on n'use d'une expression amphibologique et dangereuse. L'existence des « devoirs généralement admis » peut fonder la *recherche* d'un principe moral, non la vérité morale. De même l'existence de « vérités évidentes » en mathématiques peut fonder la *recherche* des principes les plus satisfaisants pour l'esprit sans que cela empêche ces principes de fonder logiquement l'existence de ces vérités évidentes. **(E. Van Biéma.)**

— Fondement a été si longtemps synonyme de *contrefort abstrait*, d'*assise théorique* qu'il y a peut-être quelque danger à vouloir lui donner aujourd'hui et presque soudainement un contenu concret. La distinction entre les fondements et les principes nous paraît certes devoir subsister, mais pas aussi nette qu'on le

« **Fonder en raison** » (expression très classique, maintenant vieillie) : justifier et faire comprendre, par des raisons certaines, ce qui n'était d'abord qu'une croyance, une connaissance empirique, ou une opinion discutée. « La foi humble et soumise de ceux qui se rendent à l'autorité... est fondée en raison. » MALEBRANCHE, *Entretiens sur la Métaphysique*, XIV, III.

« **Fonder logiquement** » : **A.** Rattacher par raisonnement une conclusion à des principes ; déduire.

B. Être le fondement (au sens **A**) dont quelque autre chose tire son existence ou sa valeur. « On conçoit un temps où la force fonde réellement le règne de la raison. » RENAN, *Dialogues philosophiques*, 3e partie, p. 113. — Cet emploi du mot est plus rare.

REMARQUES

1. Sauf lorsqu'il est joint à un adverbe qui en change le sens, tel que « logiquement », « formellement », etc., le mot fonder évoque toujours l'idée de solidité, de stabilité, de certitude, ou pour le moins de prétention sincère à cette certitude chez celui dont il s'agit. « Une réserve fondée » est une réserve légitime ; « une objection fondée » est une objection qui a de la force. « S'il était fondé, l'optimisme dogmatique des systèmes de théodicée rendrait inexplicable et inutile toute religion, même rationnelle. » DELBOS, *Philos. pratique de Kant*, p. 607.

2. Dans le langage parlé, on emploie souvent *baser* pour fonder. Ce n'est pas un terme correct : il ne figure pas plus dans la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie* que dans les précédentes. Littré le cite, mais comme un néologisme inutile, qui ne s'emploie qu'au figuré, et ne dit rien de plus que fonder. Il conseille d'en éviter l'usage.

Rad. int. : Fund.

FOR intérieur (du L. *Forum;* Vieux français : *for*, mot tombé en désuétude et signifiant *juridiction*) ; sans équivalents étrangers.

Le tribunal intérieur de la conscience, par opposition aux jugements extérieurs de la loi ou de l'opinion publique.

On dit encore, par abréviation : « Dans son for ; dans mon for, etc. »

FORCE, L. *Vis ;* D. *Kraft* (*Gewalt* ou *Zwang* au sens **B**) ; E. *Force ;* I. *Forza.*

A. Vigueur, puissance, intensité : « La force de la pensée. »

B. Contrainte physique et extérieure, nécessité à laquelle la volonté résiste, mais inutilement : « Céder à la force ; par force ; forcément. » Par suite, et

---

dit. J'appelle : *fondements* les principes *généraux* sur lesquels peut reposer un système du monde métaphysique ou religieux ; — *principes*, les principes *spéciaux* sur lesquels repose une discipline particulière ; les fondements et les principes étant d'ailleurs *les uns et les autres* d'ordre abstrait, théorique et logique.

J'aimerais mieux réserver aux faits particuliers, aux points d'appui esthétiques, psychologiques ou sociologiques le nom des *faits justificatifs*. On éviterait ainsi des équivoques aussi graves que celle qui peut naître de la phrase de M. Lévy-Bruhl : « La morale n'a pas plus besoin d'être *fondée* que la nature... » Une *existence de fait* ne saurait être un fondement au sens vrai du mot ; tout au plus, peut-on dire, comme nous l'indiquons, qu'elle est un *fait justificatif*. Et encore, remarquons que le caractère *justificatif* d'un fait ne peut lui venir que de ce qui, en lui, n'est pas réductible au *pur fait*. **(Louis Boisse.)**

Sur **For intérieur.** — *Forum interius* est une expression scolastique : « *Forum interius* (ou *penitentiae*, ou *confessionis*), s'oppose à *forum exterius*, *judiciale*, ou *publicum.* » SCHÜTZ, *Thomas-Lexicon*, 327. **(R. Eucken.)**

moins proprement, toute nécessité : « Une conséquence forcée. »

C. Principe d'action, pouvoir moteur : « Les idées-forces. — Les grandes forces de la nature. » POINSOT (*Éléments de statique*, p. 2) définit encore la force « une cause quelconque de mouvement ».

D. En Mécanique, la définition usuelle de la *force* est celle-ci : « Étant admis que tout corps abandonné à lui-même persiste indéfiniment dans un mouvement rectiligne et uniforme (ou dans le repos, qui peut en être considéré comme un cas particulier), on appelle *force* tout ce qui peut modifier cet état de repos ou de mouvement rectiligne et uniforme. »

La force est égale au produit de la masse par l'accélération ($f = m\gamma$).

La *force-vive*, qu'il ne faut pas confondre avec la *force*, et qui est une forme de l'*énergie**, est le demi-produit de la masse d'un corps par le carré de sa vitesse $\left(\frac{1}{2} mv^2\right)$.

CRITIQUE

1. On a souvent employé *force* pour *énergie*, à l'origine de ce dernier concept ; notamment HELMHOLTZ, *Ueber die Erhaltung der Kraft* (Sur la conservation de la force), 1847. Cet emploi du mot est aujourd'hui abandonné par les physiciens.

Certains philosophes l'ont employé dans un sens voisin, mais plus vague. SCHELLING, SCHOPENHAUER entendent par *force (Kraft)* ce qui fait l'essence de la matière, ce par quoi elle remplit une partie de l'espace en y manifestant certaines propriétés : « Kraft ist das Nichtsinnliche an den Objecten[1]. » SCHELLING, *Natur philosophie*, p. 308. — « Weil also die Materie die Sichtbarkeit des Willens, jede Kraft aber an sich selbst Wille ist, kann keine Kraft ohne materielles Substrat auftreten, und umgekehrt kein Körper ohne ihm inwohnende Kräfte sein, die eben seine Qualität ausmachen... Kraft und Stoff sind unzertrennlich weil sie im Grunde Eines sind[2]. » SCHOPENHAUER, *Die*

1. « La force est ce qu'il y a de non-sensible dans les objets ». — 2. « La matière étant l'aspect visible de la Volonté, et chaque force étant la Volonté même, il ne peut y avoir de force sans substrat matériel, ni inversement de corps sans des forces qui y résident et qui sont précisément ce qui le fait tel qu'il est... Force et matière sont inséparables, parce qu'au fond elles ne font qu'un. »

Sur **Force.** — *Au sens moral.* La « force », chez RENOUVIER, en tant que « puissance d'exercice de la Raison pratique » est l'une des trois vertus fondamentales (les deux autres étant la sagesse et la tempérance). *Science de la morale*, ch. VII. Ce sont les vertus cardinales du platonisme, moins la justice. Mais cette expression est insolite : *courage* ou *force d'âme* sont seuls usuels en ce sens. Non seulement *force* n'a point d'import moral, mais ce terme évoque presque universellement, dans cet ordre d'idées, l'antithèse de la *force* et du *droit*.

Au sens physique. Dans la formule $f = m\gamma$, qui est la vraie définition de la force, il est à remarquer que la seule des trois quantités qui puisse être saisie dans l'expérience et mesurée est l'accélération γ. La force et la masse ne sont donc jamais données que dans leur rapport. — Je crois d'ailleurs que la notion de force est différente en mécanique et en physique, de même que le mécanisme, qui est du domaine de la physique, est distinct de la mécanique. **(E. Goblot.)**

— En anglais, *vis viva* signifie mv^2, tandis que *Kinetic Energy* s'emploie pour $\frac{1}{2} mv^2$. Cet usage est plus conforme à l'emploi primitif de l'expression *force vive.* **(B. Russell.)** — Je crois avoir vu quelquefois, même en français, « demi-force vive » pour $\frac{1}{2} mv^2$. Mais c'est rare. **(L. Couturat.)**

Force, au sens **C**, est à éviter. C'est un des mots les plus vagues et les plus obscurs de la philosophie. **(L. Boisse.)**

Welt, Suppléments, ch. XXVI. La cause d'un phénomène est toujours un autre phénomène, mais ce qui donne son efficacité à cette cause est une *force naturelle (eine Naturkraft)* qui est en dehors de la chaîne des causes et des effets (*Ibid.*, livre I, § 26).

Cette manière de voir est adoptée par SPENCER, qui considère la Force comme « le Principe des Principes ». La matière et le mouvement sont seulement des « manifestations de la Force différemment conditionnées ». La Force est l'idée finale à laquelle nous amène l'analyse ; elle est en soi inconnaissable, et ne peut être regardée que comme « un effet conditionné d'une cause inconditionnée, la réalité relative qui nous indique une réalité absolue ». *Premiers principes*, § 50. Cette Force présente deux formes distinctes pour notre perception : « la *force intrinsèque* par laquelle un corps se montre à nous comme occupant l'espace, et la force *extrinsèque* que l'on appelle *énergie* ». *Ibid.*, § 60. C'est pourquoi Spencer adopte la formule *Persistance de la Force*, comme titre du chapitre VI, au lieu de l'expression *persistance* (ou *conservation*) *de l'énergie*.

2. La notion de force physique, telle qu'elle a été définie ci-dessus dans le corps de cet article, est due à GALILÉE. Mais elle présente ainsi l'apparence d'une sorte de faculté ou de qualité occulte que les physiciens cherchent depuis longtemps à remplacer. On a essayé de la définir matériellement : ce qui peut faire équilibre à un poids par l'intermédiaire d'un système mécanique quelconque, comme un fil tendu, un ressort, etc. Mais ce point de vue, quoique très légitime pour la physique, n'est pas satisfaisant pour l'analyse. J. R. MAYER, HELMHOLTZ et surtout HERTZ ont essayé de constituer une mécanique où la notion de force n'est pas reçue parmi les notions fondamentales, et n'a d'autre définition que $m\gamma$. Voir *Énergétique**, A.

Quelques auteurs, jusqu'à ces derniers temps, ont appliqué le nom de *force* à l'intensité d'un champ (c'est-à-dire au coefficient caractéristique de chaque point d'un espace déterminé, relativement à l'action subie par un point matériel qui s'y trouve placé). Cet usage présente l'inconvénient de désigner par un même nom deux grandeurs qui ne sont pas de même nature et dont l'une est facteur de l'autre. Par exemple, la force (au sens ordinaire) à laquelle est soumise un point chargé d'une quantité d'électricité *a* est le produit de l'intensité du champ électrique *h* par la charge de ce point, soit *ah*. Aussi cette expression tend-elle justement à disparaître.

Rad. int. : **A, B.** Fort ; **C.** Ag ; Pen *s'il y a effort ;* **D.** Forc.

Fori (idola), voir *Idola**.

FORMALISME, D. *Formalismus ;* E. *Formalism ;* I. *Formalismo.*

A. Doctrine qui consiste à soutenir que les vérités de telle ou telle science (mathématique, notamment) sont purement formelles*, et qu'elles reposent

---

Sur **Formalisme.** — Les deux thèses réunies en **A** caractérisent bien le formalisme, au sens ordinaire du mot ; mais elles ne sont pas logiquement solidaires : on pourrait concevoir un formalisme qui serait l'expression d'une structure de la pensée comportant des normes non conventionnelles, exprimables en symboles. **(A. L.)**

Outre les divers emplois de ce mot mentionnés dans l'article ci-dessus, on peut noter qu'HAMELIN l'applique à la doctrine qui croit pouvoir tout construire *a priori* par déduction. Il l'oppose d'une part à l'empirisme, de l'autre à sa méthode synthétique. *Essai sur les éléments principaux*, etc., p. 6-11.

Voir ci-dessous la critique qui suit l'article *Forme**.

uniquement sur des conventions ou sur des définitions de symboles.

B. Considération exclusive du point de vue formel, conduisant à nier l'existence ou l'importance de l'élément matériel dans un ordre de connaissances. S'applique spécialement, en esthétique, à la doctrine de l'art pour l'art et de la difficulté vaincue ; souvent aussi, en éthique, à la doctrine morale de Kant. Voir plus bas *Forme***, **B,** 3°.

Par extension, caractère méticuleux et mécanique de la pensée : « Ein sich genau, oft peinlich, nach bestimmten konventionellen Regeln richtendes Behalten[1]. » Kirchner et Michaelis, *Wörterbuch der philosophischen Grundbegriffe*, sub v°.

Rad. int. : Formalism.

FORME, D. *Form* (aussi *Gestalt* au sens **A**) ; E. *Form*, très large (*Shape* au sens **A**) ; I. *Forma.*

Ce terme est presque toujours opposé à *matière**.

Il a eu dans la scolastique un emploi très étendu, dérivant de celui qu'en avait fait Aristote ; il a servi à traduire : εἶδος, μορφή, οὐσία, παράδειγμα, τὸ τί ἦν εἶναι, τὸ τί ἐστι. Cf. ci-dessus *Cause**, **A.** Les scolastiques y ajoutaient, pour le déterminer, une grande variété d'épithètes, notamment *forma substantialis* (cf. Descartes, *Méthode*, I, § 2), *forma exemplaris*, *forma individualis*, etc. Voir Goclenius, *Lexicon*, v° Forma, 588-593 ; Schütz, *Thomas Lexikon :* « Forma est principium agendi in unoquoque. » Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, III, 13, 1 *c ;* — et Ch. S. Peirce, *Matter and Form*, dans Baldwin, II, p. 50 sqq.

Ce terme a été dépouillé de son sens ancien par Bacon qui a essayé, en lui donnant une signification nouvelle, de faire du concept ainsi désigné la base d'une théorie de la nature : « Monendum est quasi perpetuo ne, cum tantae partes Formis videantur a nobis tribui, trahantur ea quae dicimus ad Formas eas quibus hominum cogitationes hactenus assueverunt. » *Nov. Organ.*, II, 17. Il serait trop long de définir ici ce sens, qui n'a plus qu'un intérêt historique. (Voir Lalande, *Quid de mathematica senserit Verulamius*, chap. II ; *Les théories de l'induction*, ch. III.) — Mais si cet emploi du terme a momentanément facilité l'introduction de la

1. « Une manière stricte, souvent pénible de se comporter, en s'astreignant à des règles déterminées et conventionnelles. »

Sur **Formalisme** et **forme.** — Critique. L'opposition *forme-matière* peut donner lieu à des équivoques. Elle se trouve fréquemment associée à d'autres couples, tels que *intérieur-extérieur*, *l'esprit-la lettre*, etc. Tantôt la forme, c'est l'intérieur et c'est l'esprit : la cause formelle de la statue est l'idée de la statue ; la morale formelle de Kant est en même temps une morale de l'intention. Dans la mesure où intervient ici un jugement de valeur, il est en faveur de la forme ; la matière sert de refuge à l'empirique, à l'accident, à l'irrationnel. Tantôt au contraire, la forme, c'est l'extérieur et c'est la lettre. L'appréciation en est péjorative. Le formalisme religieux ou juridique, celui des Docteurs de la Loi ou de Brid'oison, offusquent la foi intime ou l'équité spontanée. La « matière » devient alors l'idée, comme dans les discours français jadis, où la matière était imposée : il ne s'agissait plus que de la mettre en forme, de la « développer »[1]. Il me semble qu'un peu de cette équivoque subsiste dans la rédaction de l'article *Formalisme*, **B.** L'école de l'art pour l'art a toujours témoigné de l'indifférence pour le « sujet », de la répulsion pour le sentiment et l'inspiration ; mais en revanche le plus grand

1. « Dans ce groupement terme à terme de couples antithétiques, avec inférence spontanée des propriétés de l'un à l'autre, ou à d'autres, il y a un procédé philosophique très usité. Source d'invention, et source d'erreur. Par exemple *qualité-quantité, compréhension-extension.* Inférence spontanée : la mathématique traite de la quantité ; donc les concepts mathématiques se définissent par leur extension. » (Note de M. M. Marsal.)

doctrine mécaniste, il n'en est pas moins tombé en désuétude, et a contribué à discréditer auprès des modernes l'idée de Bacon. Le mot s'est trouvé restreint, à partir de cette époque, au premier sens défini ci-dessous, c'est-à-dire à ce que l'on appelait auparavant la *figure** d'un corps. Il a cependant gardé dans l'usage moderne quelques traces de son usage scolastique, qui seront signalées plus bas.

A. Figure géométrique constituée par les contours d'un objet. S'oppose à la *matière* dont cet objet est fait. « La cire prend la forme du cachet. »

B. Par métaphore, et par tradition du sens très large donné dans l'École à l'opposition de la *forme* et de la *matière*, ces mots sont appliqués à toutes les oppositions analogues ; et particulièrement :

1° La *forme* d'une opération de l'entendement est la nature du rapport qui existe entre les termes auxquels elle s'applique, abstraction faite de ce que sont ces termes en eux-mêmes ; la *matière* (ou *contenu**) est constituée par ces termes, considérés dans leur signification propre. Ex. : « Tous les métaux sont solides ; le mercure est un métal ; donc le mercure est solide. » La *forme* de ce raisonnement est *Barbara :* « Tous les A sont B ; or, C est A ; donc C est B. » La *matière* est fournie par les concepts : métal, mercure, solide. Un pareil raisonnement est bon *formellement (vi formae) ;* la conclusion en est fausse *matériellement (vi materiae).*

De même, en mathématiques, la relation $(a + b)^2 = a^2 + b^2 + 2\,ab$ est *formelle*, en tant qu'elle reste vraie pour tous les nombres réels.

2° Par application du sens précédent, Kant distingue dans la connaissance : d'une part, une *matière (Stoff)*, donnée propre et immédiate de la sensation, dont la présence, imposée à l'esprit, révèle qu'il y a quelque chose d'autre que lui ; et, de l'autre, une *forme (Form)*, constituée par les lois de la pensée qui établissent, entre les données multiples des sens, des rapports permettant de les percevoir et de les comprendre. Le temps est la *forme* du sens interne ; l'espace est la *forme* du sens externe ; tous deux sont les *formes* a priori *de la sensibilité* (traduction consacrée, mais malheureuse des expressions *Formen a priori der Sinnlichkeit*, *Reine Formen der Sinnlichen Anschauung*). Les formes de l'entende-

---

intérêt pour les matériaux, le matériel verbal, le poème à forme fixe, les règles astreignantes et rigides, toutes choses qu'un Lamartine eût volontiers négligées comme trop matérielles. Si l'on y voit cependant un formalisme, c'est en un sens bien différent de ce que Fouillée appelle le « formalisme esthétique » de Kant (*Critique des systèmes de morale contemporains*, p. 223). **(M. Marsal.)**

Sur **Forme.** — *Historique.* Les mots *forma* et *species* correspondent tous deux à l'εἶδος d'Aristote. On peut dire que finalement on a abouti à une division du sens d'εἶδος entre ces deux termes, *forma* représentant εἶδος au sens de *caractère commun*, et *species* représentant εἶδος au sens d'*espèce* ou de *classe* constituée par la possession de ce caractère commun. Cependant cette division ne s'établit que peu à peu. Cicéron nous dit (*Topiques*, VII) que *forma* fournit le génitif et le datif pluriels qui manquent à *species*, et que par conséquent on doit le préférer à celui-ci pour traduire εἶδος, puisqu'il est complètement déclinable. **(C. C. J. Webb.)**

Simplicius (in *Phys. Aristot.*, II, p. 276) donne les indications suivantes : μορφή est proprement l'apparence extérieure, en tant qu'elle est une conséquence de l'εἶδος ; et σχῆμα la figure externe, non rapportée à la forme. Voir aussi Hamelin, *Commentaire* sur le livre II de la *Physique* d'Aristote, p. 48. **(Ch. Serrus.)**, — « Forma dat esse rei » est un principe scolastique. — *Formalitas*, qui se

ment sont les *Catégories**, et celles de la raison les *Idées**.

3° La *forme* de la moralité est le caractère impératif de la loi morale (ou, dans les théories éthiques qui n'admettent pas l'obligation, le caractère appréciatif* du jugement moral). La *matière* de la moralité est constituée par la manière d'agir qui est commandée (ou par les faits objectifs qui sont reconnus comme ayant une valeur morale).

Une *morale purement formelle* est celle qui satisfait à la condition posée par KANT (*Critique de la Raison pratique*, 1re partie, chap. I, Théorème III) : « Wenn ein vernünftiges Wesen sich seine Maximen als praktisch allgemeine Gesetze denken soll, so kann es sich dieselben nur als solche Principien denken, die nicht der Materie, sondern blos der Form nach, den Bestimmungsgrund des Willens enthalten[1]. » Cette condition est remplie par la *loi morale purement formelle :* « Handle so, dass die Maxime deines Willens jederzeit zugleich als Princip einer allgemeinen Gesetzgebung gelten könne[2]. » *Ibid.*, § 7.

4° En DROIT, la *forme*, qui est l'ensemble des règles à suivre dans la procédure, s'oppose au *fond*, qui est l'objet particulier de l'affaire considérée. On dit encore dans le même sens *Formalités.*

C. Par suite du sens large donné au mot allemand *Gestalt* dans la « théorie de la forme* » : structure (même intérieure), organisation — le mot *forme*, depuis quelques années, est aussi employé en français de la même manière par les psychologues. Voir Paul GUILLAUME, *La psychologie de la forme*, 1937. Cf. plus haut *Bonne* forme*, et ci-dessous *Théorie de la forme.* — Il ne faut pas entendre cette idée de forme en un sens finaliste, mais en un sens physique, c'est-à-dire sur le modèle d'un système où l'on ne peut enlever ou ajouter une partie sans altérer les autres ou sans déterminer un regroupement général (par exemple, la répartition de la charge électrique sur un corps conducteur isolé). *Ibid.*, p. 28.

Forme forte, celle qui relie étroitement les parties d'un tout en une organisation présentant une unité et une stabilité considérables. Dans le cas contraire, la forme est dite *faible.*

1. « Si un être raisonnable doit se représenter ses maximes comme des lois pratiques universelles, il ne peut se les représenter que comme des principes qui contiennent, non dans leur matière, mais uniquement dans leur forme, ce par quoi ils déterminent la volonté. » — 2. « Agis de telle manière que la maxime de ton action puisse toujours être valable en même temps comme principe d'une législation universelle. »

« Théorie de la forme », D. *Lehre von der Gestalt*, *Gestalttheorie ;* E. *Gestaltism*, *Configurationism ;* I. *Dottrina della forma ;* — **« Psychologie de la forme »,** D. E. *Gestaltpsychologie*, *-logy*, est aussi très usuel.

Théorie d'abord psychologique, mais élargie ensuite en une conception philosophique générale des faits biologiques et physiques (KÖHLER, WERTHEIMER, KOFFKA). « Elle consiste à considérer les phénomènes non plus comme une somme d'éléments qu'il

---

trouve déjà, mais rarement, chez Thomas d'Aquin, paraît avoir été mis en usage par Duns Scot. **(R. Eucken.)**

— En quoi l'expression *formes a priori de la sensibilité* est-elle « malheureuse » ? Elle est en tout cas très exacte. **(J. Lachelier.)** — Le mot *sensibilité* est équivoque en français, comme presque tous les mots de même racine : il s'applique en général aux *sentiments*, aux états affectifs ; mais il sert aussi à désigner ce qui concerne les sens, en tant que moyens de perception. Il y aura lieu de le critiquer à son rang. *Sinnlich* et *Sinnlichkeit*, en allemand, ont un défaut analogue (ils signifient aussi *sensuel* et *sensualité*), mais moindre cependant : les deux acceptions risquent moins d'être confondues. **(A. L.)**

s'agit avant tout d'isoler, d'analyser, de disséquer, mais comme des ensembles *(Zusammenhänge)* constituant des unités autonomes, manifestant une solidarité interne, et ayant des lois propres. Il s'ensuit que la manière d'être de chaque élément dépend de la structure* de l'ensemble et des lois qui le régissent. Ni psychologiquement, ni physiologiquement, l'élément ne préexiste à l'ensemble : il n'est ni plus immédiat ni plus ancien ; la connaissance du tout et de ses lois ne saurait être déduite de la connaissance séparée des parties qu'on y rencontre. » (Voir *Observations.*) De plus, selon cette théorie, il y a pour chaque sorte de phénomènes une hiérarchie des formes possibles, au sens **C** ; et dès que les conditions extérieures le permettent, il se fait une transformation spontanée allant vers une forme « meilleure » (à moins que la forme « la meilleure » ne soit déjà réalisée). Voir *Bonne* forme* et *Prégnant**. Paul Guillaume, *La théorie de la forme*, Journal de Psychologie, novembre 1925 et cf. ci-dessus, **C.**

Rad. int. : Form.

Forme* (En). — « Par des arguments *en forme*, je n'entends pas seulement cette manière de raisonner dont on se sert dans les Collèges, mais tout raisonnement qui conclut par la force de la forme, et où l'on n'a besoin de suppléer aucun article, de sorte qu'un sorite... même un compte bien dressé, un calcul d'algèbre... me seront à peu près des arguments en forme, parce que leur forme de raisonner a été prédémontrée. » Leibniz, *Nouv. Essais*, IV, xvii, § 4.

FORMEL, D. **A.** *Förmlich ;* **B.** *Formal ;* — E. *Formal ;* — I. *Formale.*

A. Sens ancien et scolastique : est *formel*, ou existe *formellement* ce qui possède une existence actuelle*, effective*, par opposition : d'une part à ce qui existe *objectivement** (au sens scolastique du mot, c'est-à-dire seulement à titre d'idée), — d'autre part à ce qui existe *éminemment*, c'est-à-dire dans quelque chose de supérieur qui le contient en puissance et d'une façon implicite, — enfin à ce qui existe *virtuellement* et implicitement sans être expressément énoncé. Voir *éminent**.

Ce sens est conservé dans quelques expressions, telles que : « Ordre *formel*, déclaration *formelle*, etc. » ; c'est-à-dire énoncés *expressément*, et non pas seulement d'une façon douteuse ou implicite.

Sur **Théorie de la forme.** — La partie de la définition placée entre guillemets est due à **Édouard Claparède,** qui nous l'avait envoyée en 1926, en vue de la 3e édition du Vocabulaire ; elle y a paru à cette date. Il en marque l'origine dans l'article de Wertheimer, *Experimentelle Studien über das Sehen der Bewegung* (Études expérimentales sur la perception visuelle du mouvement), *Zeitschrift für Psychologie*, 1912. — C'est Titchener qui a proposé pour traduire *Gestalt* le mot *Configuration ;* d'où l'on a tiré l'expression E. *Configurationism* pour D. *Gestaltheorie.* Voir Harry Helson, *The Psychology of « Gestalt »*, American Journal of psychology, juillet 1925, p. 342.

Sur **Formel.** — Le sens scolastique du mot est encore conservé, en allemand comme en français, dans certaines expressions du langage courant : « Ein förmliches Complot ; ein förmliches Kunstwerk ; förmliche und ausdrückliche Erklärung[1]. » **(F. Tönnies.)**

En allemand, *Formale Logik* a deux sens différents : *a)* Celui qui est indiqué ci-dessus pour l'expression française *Logique formelle ;* — *b)* Une logique qui

1. La dernière de ces expressions : « déclaration formelle et expresse » correspond seule à l'usage français. Le mot *formel* n'aurait pas de sens dans notre langue appliqué à un complot ou à une œuvre d'art.

B. Relatif à la forme ; particulièrement : *morale formelle,* voir *Forme** B, 3°.

Cause formelle. Voir *Cause**, **A,** et *Forme**.

Logique formelle. Partie de la *Logique** qui traite des opérations de l'entendement et des règles qui s'y appliquent, en tant que ces opérations sont considérées uniquement dans leur *forme,* telle qu'elle est définie ci-dessus, V° *Forme**, **B,** 1°.

Éducation formelle, celle qui a pour objet de développer l'esprit d'une façon générale, sans lui donner aucune préparation spéciale aux objets particuliers dont il aura plus tard à s'occuper. Terme usuel surtout en anglais (*Formal culture ;* plus spécialement *Disciplinary Education,* s'il s'agit d'employer essentiellement les études classiques comme moyen de formation). On dit plus fréquemment en français, pour rendre la même idée : *Culture générale.*

Rad. int. : Form.

FORMULE, L. *Formula* (énoncé, règle, principe, système) ; D. *Formel ;* E. *Formula ;* I. *Formula.*

A. Énoncé concis et rigoureux, permettant la déduction et la discussion (au sens mathématique et au sens vulgaire de ce mot).

B. Énoncé précis et général qui fournit sans ambiguïté la règle à suivre pour un type déterminé d'opération. (Cf. le mot *Formulaire :* « Formulaire médical, Formulaire de l'électricien. ») — « Wer... weiss, was dem Mathematiker eine *Formel* bedeutet, die das, was zu thun sei, um eine Aufgabe zu befolgen, ganz genau bestimmt und nicht verfehlen lässt, wird eine Formel, welche dieses in Ansehung aller Pflicht überhaupt thut, nicht für etwas unbedeutendes und entbehrliches halten[1]. » Kant, *Raison pratique,* note à la Préface.

On appelle par analogie *formule artistique* un schéma général de composition propre à un artiste, à une époque, etc.

C. Logistique. Plus étroitement, Schröder définit la formule une relation algorithmique*, contenant des termes variables, et qui est vraie quelles que soient les valeurs attribuées à ces termes. *Algebra, der Logik,* t. I, p. 487. C'est donc ce que les mathématiciens appellent (improprement) une *identité**. Cf. *Équation**.

D. Par extension, l'un des membres d'une formule **C,** considérée comme l'expression de l'autre membre ; ou, pratiquement, comme la règle à suivre pour calculer cette expression. Ex. : « Formule du binôme ; formule de Taylor. »

Rad. int. : Formul.

FORT, D. *Stark, kräftig* ; E. *Strong* ; I. *Forte.* Proprement, qui a de la force*, au sens **A.** Souvent employé au figuré,

1. « Si l'on sait quelle valeur a, pour le mathématicien, une *formule,* qui détermine tout à fait exactement et sans qu'on puisse s'égarer ce qu'il faut faire pour traiter une question, on ne regardera pas comme quelque chose d'insignifiant et de superflu la découverte d'une formule qui joue le même rôle à l'égard de tout devoir, d'une façon générale. »

écarte toute considération sur les rapports de la pensée et de l'être, comme il arrive par exemple chez Kant et Herbart. **(R. Eucken.)**

Éducation formelle. — Posséder une *culture générale* signifie plutôt savoir un peu de tout, avoir des connaissances variées ; une *culture* ou *éducation formelle* donne l'aptitude à apprendre, comprendre et agir dans tous les ordres de connaissance. **(V. Egger.)**

Je redoute le mot *formel* appliqué aux études classiques : ce mot tend à faire croire qu'elles n'ont pas de contenu, tandis qu'elles ont, au contraire, dans tout ce qu'elles enseignent d'histoire et de philosohipe antique, un contenu très riche et très solide. **(J. Lachelier.)**

en des sens assez variés et souvent vagues. Cf. *Faible**, et voir les observations ci-dessous.

Fortuit, voir Hasard.

FOULE, D. *Menge, Volksmasse :* E. *Crowd :* I. *Folla.* (Primitivement, opération consistant à fouler le drap ou le feutre ; lieu où l'on foule ; d'où pression qui se produit par la réunion d'un grand nombre d'individus).

A. Masse d'individus réunis, mais non intentionnellement, sur un point où ils se trouvent serrés les uns contre les autres : un groupe réuni sur convocation n'est pas une foule. Voir *Observations.*

B. Le commun des hommes, en tant qu'il s'oppose à l'élite intellectuelle, aux esprits délicats, aux personnages connus, etc.

Rad. int. : Turb.

« Foule psychologique. » Expression proposée par le Dr Le Bon pour désigner une réunion d'individus capables de réactions psychologiques communes.

Sur **Fort.** — Ce terme est souvent employé dans la psychologie empirique concrète : croyance forte, volonté forte, personnalité forte. Expressions assez confuses, par transfert à l'état de conscience de ce qui caractérise le comportement. Il y a là un behaviorisme qui s'ignore. — De plus, l'import implicite en est ordinairement favorable, ce qui est gratuit. Les odeurs fortes peuvent être nauséabondes, les « personnalités fortes » insupportables. Malebranche n'est pas tombé dans ce travers en parlant des « imaginations fortes », dont il marque au contraire le danger.

L'expression « sens fort », en parlant d'un terme ou d'une expression, est aussi très sujette à caution. Elle n'est acceptable que si le contexte détermine nettement quelle est l'acception visée. **(M. Marsal. — A. L.)**

Sur **Foule.** — Il y a quelque flottement dans l'emploi de ce mot. Voir *La Foule*, publications du « Centre international de Synthèse », 4e semaine, 1934. Pour M. Georges Lefebvre, il y a lieu de distinguer la foule-agrégat, ou foule pure, formée d'individus réunis par hasard (p. ex. dans une gare au moment du départ d'un train) et la foule-rassemblement volontaire. *Ibid.*, 83. — Pour M. Dupréel « une foule est proprement un groupe social marqué de ce triple caractère : (1°) il est constitué par des rapports sociaux caractérisés eux-mêmes par le contact immédiat des individus qui en sont les termes ; ce groupe est éphémère, d'où il suit que d'une part, (2°) il vient de commencer, c'est un groupe à l'état naissant, et (3°) il est sur le point de finir, soit par dislocation simple, soit par sa transformation en quelque chose de plus organique. » *Ibid.*, 116. En outre, il est hétérogène, soutient avec d'autres groupes sociaux un rapport d'interpénétration. — Pour M. Henri Berr, résumant la discussion, « ce qui constitue la foule, c'est la communion momentanée, l'*unanimité*, d'ailleurs instable : c'est un état de crise où se produit le « décloisonnement », la fusion d'éléments plus ou moins hétérogènes, par rapprochement d'un nombre plus ou moins considérable d'êtres humains ». *Ibid.*, 137.

M. **Étienne Rabaud** oppose la *foule* à la *société* par le fait que « la foule dépend d'une attraction *extérieure* aux individus : ... c'est un rassemblement provoqué par un excitant externe ». Au contraire dans la Société il y a interattraction ; dans le parasitisme, attraction d'un seul côté. Voir *Essai sur les Sociétés animales*, dans *Les origines de la société*, 2e semaine de synthèse, 1931, p. 8. Cf. *Foule et Société*, du même auteur, dans *Sciences*, Revue de l'Association française pour l'avancement des Sciences, juin 1943. Voir *Interattraction**, texte et Obs.

« Au sens ordinaire, le mot *foule* représente une réunion d'individus quelconques, quels que soient leur nationalité, leur profession ou leur sexe, et quels que soient aussi les hasards qui les rassemblent... Dans certaines circonstances, une agglomération d'hommes possède des caractères nouveaux fort différents de ceux des individus composant cette agglomération... Les sentiments et les idées de toutes les unités sont orientés dans une même direction... La collectivité est alors devenue ce que, faute d'une expression meilleure, j'appellerai une foule organisée ou, si l'on préfère, une *foule psychologique.* » *Psychologie des foules*, p. 12.

« FRAYAGE » ou **« Frayement »** (des voies nerveuses). — Cette expression pourrait être utile pour traduire le terme *Bahnung*, souvent employé par les psycho-physiologistes de langue allemande, et pour lequel Ed. CLAPARÈDE nous a fait remarquer qu'il n'existait pas d'équivalent français. — La forme *frayage* serait peut-être plus expressive et plus conforme à la morphologie contemporaine. *Frayement* n'a pour lui que de figurer déjà dans Littré. Le Dictionnaire de l'Académie n'a admis jusqu'à présent ni l'un ni l'autre.

FRESISON. Mode de la 4e figure se ramenant à *Ferio** par la conversion simple des deux prémisses :

Nul P n'est M
Quelque M est S
Donc quelque S n'est pas P.

CRITIQUE

Il ne faut pas appeler ce mode *Fresisom*, comme PORT-ROYAL, car il n'y a pas lieu d'intervertir les prémisses pour le réduire à la 1re figure (voir *Frisesomorum*).

FRISESOM (orum). Mode indirect de la 1re figure, appelé *Fresison* quand il est considéré comme un mode de la 4e figure. Énoncé sous la forme dite *Frisesomorum*, il présenterait la disposition suivante :

Quelque M est P
Nul S n'est M
Donc quelque P n'est pas S.

CRITIQUE

Voir *Figure**. — Sur l'impossibilité de tirer une conclusion des prémisses I E dans quelque figure que ce soit, voir COUTURAT, *La Logique de Leibniz*, p. 6-7.

FRIVOLES (propositions) ; traduction de l'anglais « *trifling propositions* », LOCKE, *Essay*, IV, 8 ; Cf. LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, *Ibid.*

LOCKE nomme ainsi les propositions qui n'ajoutent rien à notre connaissance, et qu'il appelle aussi des propositions purement verbales *(barely verbal, only verbal) :* les propositions identiques, celles qui ont pour attribut une partie de la définition du sujet, celles qui ne font qu'énoncer une synonymie, etc. — LEIBNIZ, dans le passage cité, a montré le rôle logique que peuvent avoir dans certains cas les propositions de ce genre. — Cf. *Tautologie**, *Truisme**.

« FRUSTRATION », proprement acte ou événement privant quelqu'un de ce qui lui est dû, de ce qu'il espère, ou de ce à quoi il s'attend ; — situation de celui qui est victime de cette privation.

Ce terme tend à entrer dans le langage technique de la psychologie, etc.) de la sociologie, où il est appliqué en un sens très large : « Frustration is defined by Dollard and his associates as « That condition which exists when

---

Sur **Foule psychologique.** — « L'idée est juste et importante ; mais l'expression n'est pas heureuse. Ce n'est pas la foule qui est psychologique, c'est le point de vue d'où on la considère. » **(J. Lachelier. — E. Chartier.)**

« a goal-response suffers interference », whereas aggression is defined as « an « act whose goal-response is injury to an « organism, or organism-surrogate ». Their thesis is that agression is always the consequence of frustration[1]. » V. J. McGill, « Social philosophy in America », dans Marwin Farber, Philosophic Thought in *France and the United States*, p. 697. (Il s'agit de l'ouvrage de John Dollard, L. Doob, N. E. Mowrer, O. H. Mowrer et R. W. Sears, *Frustration and Agression* (1939), p. 11.)

CRITIQUE

On remarquera dans ce mot l'équivoque entre ce qui prive un sujet de ce qui lui est dû, et ce qui le prive seulement de ce à quoi il s'attend. Sans conséquence en psychologie ou sociologie purement descriptives, elle devient grave dès qu'il s'agit de jugement axiologique.

« FULGURATION ». Terme employé par Leibniz pour désigner le mode de création des monades et leur rapport avec la substance divine. « Dieu seul est l'unité primitive ou la substance simple originaire, dont toutes les monades créées ou dérivatives sont des productions et naissent, pour ainsi dire, par des *fulgurations* continuelles de la Divinité, de moment en moment, bornées par la réceptivité de la créature, à laquelle il est essentiel d'être limitée. » *Monadologie*, 47.

Rad. int. : Fulmig *(Boirac)*.

1. « La frustration est définie par Dollard et ses collaborateurs comme la condition créée » (chez un individu ou dans un groupe) « quand une réaction dirigée vers une fin est contrariée » et l'agression comme « un acte dont la réaction dirigée est de nuire à un organisme, ou à un substitut de cet organisme. » Leur thèse est que l'agression est toujours la conséquence d'une frustration ».

FUTURISME, D. *Futurismus ;* E. *Futurism ;* I. *Futurismo.*

Doctrine principalement esthétique, mais comportant aussi des applications morales et politiques. Elle a été formulée par F. T. Marinetti dans le *Manifeste*, publié par le *Figaro* du 20 février 1909, où sont glorifiés l'élan vers l'avenir et vers le nouveau, la vie ardente et fébrile, le progrès du machinisme, la passion de la vitesse, de l'attaque, du danger, pour les peuples comme pour les individus, la fécondité de la révolte, de la violence et de la guerre.

Sur le développement et les formes de ce mouvement, voir l'article *Futurismo*, du même auteur dans l'*Enciclopedia Italiana.*

FUTURS, c'est-à-dire *événements futurs.* — Traduction des expressions aristotéliques τὰ ἐσόμενα et τὰ μέλλοντα. La première s'applique à ce qui doit arriver nécessairement ; la seconde à ce qui est pensé sous la forme du futur (ὁ μέλλων est le nom technique du futur chez les grammairiens). Aristote, *passim* et spécialement Περὶ ἑρμηνείας, chap. ix.

Les scolastiques ont traduit ces deux expressions par *futura necessaria, futura contingentia.* Goclenius, V°. L'expression *futurs contingents* est restée plus usuelle. « Les philosophes conviennent aujourd'hui que la vérité des futurs contingents est déterminée, c'est-à-dire que les futurs contingents sont futurs, ou bien qu'ils seront, qu'ils arriveront : car il est aussi sûr que le futur sera, qu'il est sûr que le passé a été... » Leibniz, *Théodicée*, I, 36. Cf. *Ibid.*, I, 2 et 45.

Voir *Contingence**, **B.**

G

...GÈNE, du G. ...γένης (= engendré par). Suffixe terminant beaucoup de mots usuels et librement employé, surtout en physiologie et en psychologie, pour former des termes techniques nouveaux. Mais il y est pris en plusieurs sens, qui peuvent même être contraires.

A. Engendré par, ayant pour origine : *endogène* (d'origine interne) ; *allogène* (d'origine étrangère ; opposé à *indigène*) ; *autogène* (produit par soi-même), etc.

B. De telle ou telle nature : *homogène**, *hétérogène**, etc.

C. Qui engendre, qui produit : *dynamogène** ; *pathogène* (qui produit la maladie) ; « une stimulation automatiquement *réflexogène* ». M. Pradines, *Traité de Psychologie générale*, p. 9, etc.

CRITIQUE

En grec, ce suffixe a toujours le sens **A** ou le sens **B,** qui s'y rattache directement. Le sens **C** est exprimé par ...γόνος, qui peut avoir le sens actif ou le sens passif. Un usage déjà long ne permettrait pas en français de les spécialiser, l'un dans le sens **A** ou **B,** l'autre dans le sens **C** ; mais il y a lieu, quand on se sert de néologismes terminés en ...*gène*, de ne les employer que dans un contexte qui ne laisse aucun doute sur le sens où ils sont pris.

GÉNÉRAL, D. *Allgemein ;* E. *General ;* I. *Generale.*

1° Sans détermination de minorité, de majorité ni de totalité relativement à une classe donnée :

A. Qui convient à plusieurs indivi-

Sur **Général.** — Le sens **A** se ramène au sens **C** ou au sens **B.** Car si général est ce qui convient à plusieurs individus (ou à plusieurs groupes), ces individus (ou ces groupes) forment dès lors une classe : si plusieurs corps se contractent par la chaleur, ils sont la classe, innommée d'ailleurs, des corps qui se contractent par la chaleur ; c'est ainsi entendue que la proposition est générale ; mais elle est particulière si l'esprit pense tout autant aux *autres corps* non compris dans l'affirmation qu'à ceux visés par l'affirmation ; et le langage usuel fait cette distinction ; si je dis : « Certains corps, etc. », ma proposition est générale ; si je dis : « Il y a des corps qui, etc. », elle est particulière. Dans les deux cas, d'ailleurs, elle est plus générale que : « L'argile se contracte par la chaleur. » **(V. Egger.)**

— Je ne vois pas grande différence entre **A,** *b* et **B.** Quand on dit que la nutrition est plus générale que la locomotion, que veut-on dire, sinon qu'il y a plus d'espèces d'êtres qui possèdent la nutrition (tous les vivants) qu'il n'y en a qui possèdent la locomotion ? **(G. Belot.)**

— Il ne suffit pas, pour former une classe, qu'une propriété convienne à plusieurs individus ou à plusieurs groupes pris individuellement. Il faut qu'elle ne convienne *qu'à eux seuls.* (Voir ci-dessus la définition du mot *classe**.) — Sans doute, si l'on pense *en outre* aux *autres* individus non compris dans l'affirmation, la proposition devient particulière, et l'on passe au sens **B** ; mais l'idée change alors. Et pourtant, même dans ce cas, le caractère dont il s'agit reste *général* au sens **A** (quoique nous l'introduisions dans une proposition particulière). Si l'on dit : « Il y a plusieurs métaux très denses », *dense* est posé par là même comme un caractère général sans aucune référence à la classe des *choses denses* en général, et sans qu'on sache si les métaux en sont la minorité, la majorité ou la totalité. — De même, quand on dit que la nutrition est une fonction *plus générale* que la

dus (ou à plusieurs groupes considérés chacun comme formant un tout indivisible) :

a) *Absolument*. Le terme opposé est alors *individuel**, ou *singulier**, ou encore *particulier** (pris, surtout en anglais, au sens d'*individuel*). « Une idée générale, une idée particulière. — L'induction va de l'individuel au général. » C'est le sens adopté par Mill, *Logique*, III, i.

b) *Par comparaison*. Il y a plusieurs degrés de généralité, suivant l'extension plus ou moins grande que reçoit l'idée dont il s'agit : « La nutrition est une fonction *plus générale* que la locomotion. » Ici, l'expression opposée serait *plus particulier*, ou *plus spécial*.

2° Relativement à une classe donnée :

B. Qui convient à la majeure partie des individus d'une classe. La *généralité*, en ce cas, s'oppose d'une part à l'*universalité*, de l'autre à l'*exception*.

C'est en ce sens qu'on entend d'ordinaire les expressions *généralement*, *en général**. Elles sous-entendent qu'il y a des exceptions.

C. (Vieilli) : Qui convient à tous les individus d'une classe. « Une loi générale. Une propriété générale. » Les scolastiques et leurs disciples contemporains prennent *generalis* et *generaliter* en ce sens : « — *Aut semel aut iterum medius generaliter esto.* » *Universalia*, au contraire, désigne pour eux les idées générales. Ils opposent *singularis* à *uni-*

---

locomotion, on entend que tout être doué de locomotion l'est aussi de nutrition, et que, *de plus*, certains autres êtres le sont aussi, sans qu'on ait à savoir si les uns ou les autres sont la majorité dans la classe des êtres, ou s'ils forment une classe entière (celle des vivants). **(A. L.)**

— Pour moi (et je crois bien que tel est le sens antique), le général est ce qui est tel qu'il peut *être en plusieurs* tout en restant un et identique à soi-même ; la puissance commune dont plusieurs individus, ou certains caractères de plusieurs individus, peuvent être l'acte. **(J. Lachelier.)**

Sur l'usage actuel des mots *général* et *universel (séance du 21 juin 1906) :*

« M. **A. Lalande.** J'ai reçu plusieurs observations sur le meilleur sens à attribuer au mot *général*. D'abord, de M. **M. Bernès,** qui écrit : « ... *Général* signifie : « *qui a* « *le caractère du genre* (comme *spécial* signifie : *qui a le caractère de l'espèce*). Dès « lors, pour s'en tenir à *général*, le mot peut avoir très légitimement deux sens : « l'idée de genre se limitant sous deux rapports : par opposition à l'espèce, d'après « le *degré* de généralité ; par opposition à l'individu, d'après le *caractère* même « de généralité. *Général* indique de même ce qui est relatif à un degré supérieur « de généralité, ou bien, absolument, la généralité ; le contexte doit suffire à « déterminer le sens relatif ou absolu du terme. — Au contraire, *général* est de la « langue courante, vague, mais non de la langue philosophique pour signifier « ordinaire, fréquent, c'est-à-dire quelque chose qui, étant de l'ordre de l'expérience « seule, est encore individuel.

« En somme, le vrai sens fort de *général* répond à ce qu'on appelle souvent « *universel ;* mais le terme *général* est bien plus caractéristique que le terme *uni-* « *versel* (relatif à l'Univers, c'est-à-dire encore à un ensemble qui a ses caractères « individuels), et je ne vois aucune raison pour lui refuser précisément cette « signification. »

J'ai, contre ces objections, deux remarques à soumettre à la Société. 1° *Général*, au sens **B,** est certainement très usuel en dehors du langage philosophique ; mais il appartient aussi à ce langage. Kant dit notamment que lorsque nous voulons que la loi morale soit une règle pour tout le monde, sauf pour nous, « il n'y a pas là de véritable contradiction, il y a seulement une opposition de l'inclination

versalis, et *particularis* à *generalis*. Voir le P. HUGON, *Logica*, p. 38. — Dans la *Logique* de Port-Royal, qui se sert en ce sens ordinairement de la désignation « propositions universelles », on les trouve cependant encore en quelques passages appelées « propositions générales », p. ex. 2e partie, ch. IV ; 3e partie, ch. III (où les deux désignations sont employées à quelques lignes de distance), etc.

CRITIQUE

Ces équivoques ont apporté et apportent encore beaucoup d'obscurité dans les questions de logique et de méthodologie. Soit la proposition : « Plusieurs corps se contractent par la chaleur. » Cette proposition est « *générale* », car elle convient à plusieurs corps ; elle est cependant « *particulière* » par sa forme (proposition en I) ; elle est « *plus générale* » que cette proposition : « L'argile se contracte par la chaleur » ; et, cependant, elle n'énonce pas une « *propriété générale* » des corps, puisque la plupart de ceux-ci ne présentent pas cette propriété. Et inversement, si l'on dit : « La plupart des corps se dilatent par la chaleur », on énonce une proposition « vraie pour la *généralité* des cas » ; on ne peut pas dire cependant qu'on énonce « une propriété *générale* », ce qui, dans le langage usuel, impliquerait l'universalité. Mais on dira bien qu'on énonce une propriété « *assez générale* », ou « *très générale* », le superlatif servant ici à marquer la relativité.

et de la raison *(antagonismus)*, opposition par laquelle l'universalité du principe *(universalitas)* se transforme en une simple *généralité (generalitas)*. » (*Fondement de la métaphysique des mœurs*, 2e section). — 2° L'étymologie et le sens qu'attribue l'auteur au mot *universel* sont souvent donnés, mais ne me paraissent pas exacts. Ce mot signifie, je crois, quï appartient à tous les individus d'une classe *(ad universos)*.

J. Lachelier. C'est le sens propre d'*universus. Universa civitas*, toute la ville. Il faut certainement entendre *universel* de la même façon.

L. Couturat. D'autant plus que la logique en a fait un usage très précis et consacré par une tradition invariable : « La proposition universelle. »

J. Lachelier. Ce sens est intangible.

A. Lalande. Je crois que nous devons écarter, pour la même raison, une proposition de M. **Chartier** qui voudrait « opposer *général* et *universel* en définissant le premier : ce qui est commun à plusieurs *objets ;* — et le second : ce qui est commun à tous les *esprits* ».

L. Brunschvicg. Ce serait commode, mais tout à fait arbitraire et contraire à l'usage. On peut bien appeler universel ce qui est commun à tous les esprits, mais on ne peut pas restreindre le mot à ce seul emploi.

L. Couturat. Ce ne serait même pas souhaitable. Le mot *général* est nécessaire aux logiciens modernes pour désigner un sens bien distinct d'*universel*. Tandis que les propositions universelles s'opposent aux particulières, les *propositions générales* s'opposent aux *propositions spéciales* ou déterminées. Une proposition est générale quand elle contient un (ou plusieurs) terme variable ou indéterminé, c'est-à-dire un terme qui peut prendre plusieurs valeurs ou plusieurs sens, de sorte qu'elle a elle-même un sens variable. Exemple : « Charles VII fut sacré à Reims » est une proposition singulière. « Tous les rois de France furent sacrés à Reims » est une universelle. Toutes deux sont déterminées et ont un sens constant. Mais si l'on dit : « Le roi de France fut sacré à Reims », on demandera : « Quel roi de France ? » Le terme « roi de France » est une *variable* qui a autant de valeurs différentes qu'il y a eu de rois de France : la proposition est vraie pour les unes, fausse pour les autres (tandis que la proposition universelle : « Tous les rois... »

Ce mot est trop usuel pour pouvoir être spécialisé. Mais il serait utile de le remplacer, toutes les fois qu'il est possible, par des équivalents précis, et notamment par *universel* ou *générique* quand il a le sens de ces mots.

Rad. int. : **A.** General ; **B.** Oft.

GÉNÉRALEMENT, EN GÉNÉRAL, D. **A.** *im allgemeinen ;* **B.** *insgemein ;* — E. *generally ;* — I. *generalmente.*

A. En ne considérant que les caractères généraux, et abstraction faite des différences propres aux cas particuliers.

B. Communément, dans la plupart des cas.

Rad. int. : **A.** Generik ; **B.** Oft.

GÉNÉRALISATION, D. *Verallgemeinerung ;* E. *Generalization ;* I. *Generalizzazione.*

A. Opération par laquelle, reconnaissant des caractères communs entre plusieurs objets singuliers, on réunit ceux-ci sous un concept* unique dont ces caractères forment la compréhension*.

B. Opération par laquelle on étend à toute une classe (généralement indéfinie en extension), ce qui a été observé sur un nombre limité d'individus ou de cas singuliers appartenant à cette classe.

C. Opération par laquelle on étend à une classe ce qui a été reconnu vrai d'une autre classe, présentant avec la première un certain nombre de ressemblances.

CRITIQUE

Terme très équivoque. On peut le remplacer, aux sens **A,** par *conception* ;* **B,** par *induction* ;* **C,** par *analogie**.

Rad. int. : **A.** Konceptad ; **B.** Indukt ; **C.** Analogi.

---

est absolument vraie ou fausse). — C'est une *proposition générale*, ou ce que M. Russell appelle une « fonction propositionnelle ». Elle représente et résume un ensemble, fini ou infini, de propositions spéciales[1].

Ed. Goblot *(Communication reçue après la séance) :* « Vous dites que ce mot est trop usuel pour pouvoir être spécialisé. On peut pourtant, et très facilement, s'abstenir, en parlant et en écrivant, d'opposer *général* à *particulier*, de confondre une proposition universelle avec une proposition générale ; se souvenir qu'*universel* et son contraire, *particulier*, ne se disent que des propositions considérées au point de vue de leur forme, que *général* et ses corrélatifs, *spécial* et *singulier* (ou *individuel*) se disent, soit des termes, soit des propositions considérées au point de vue de leur contenu. »

Pour *général*, c'est peut-être possible, et certainement souhaitable ; — pour *universel*, il serait difficile de ne l'appliquer qu'à des propositions et par suite de renoncer à des expressions comme : « Un sentiment universel (= universellement éprouvé) ; l'universalité (chez tous les hommes) du principe de contradiction, » etc. **(A. L.)**

Sur **Généralisation.** — *Généralisation*, au sens **A,** serait imparfaitement remplacé par *conception :* ce mot ne réveillerait pas l'idée du *mouvement* de l'esprit qui va des objets singuliers au concept. **(J. Lachelier.)** — En outre, *conception* est plus large. Voyez les trois sens qui lui sont attribués par le *Vocabulaire.* Celui dont on aurait besoin ici ne serait que le plus étroit, le sens **C. (V. Egger.)** — Ces inconvénients ne pourraient être complètement évités que par une langue artificielle à suffixes bien définis. P. ex. : *Koncept-uro*, le concept (produit) ; *Konceptado*, l'acte de former un concept ; *Konceptigo*, le fait de transformer quelque

1. Cf. Schröder, *Algebra der Logik*, § 20.

GÉNÉRALITÉ : caractère de ce qui est général*, aux différents sens du mot. S'emploie en outre, au sens concret et avec une intention péjorative, pour désigner une affirmation *trop* générale (au sens **A**) et, par suite, sans utilité ou sans intérêt. Cet emploi est fréquent surtout au pluriel.

GÉNÉRATION, D. **A.** *Erzeugung ;* **B. C. D.** *Generation*, *Menschenalter ;* — E. *Generation ;* — I. *Generazione.*

A. Acte d'engendrer, soit au sens biologique, soit au sens épistémologique.

Définition par génération, celle qui expose le mode de production d'un objet de pensée, notamment celle qui construit une figure par un mouvement déterminé d'une autre figure déjà connue : « Le cylindre est la figure engendrée par un rectangle qui effectue une révolution complète en tournant autour d'un de ses côtés. » (La « figure » génératrice peut se réduire à un point.) Voir *génétique**.

B. Dans une même famille, chacun des degrés de filiation successifs : « Les fils sont la seconde génération, les petits-fils la troisième génération, etc. »

D'où, par suite, deux sens dérivés :

C. D'une part, ensemble des individus ayant à peu près le même âge.

D. De l'autre, durée moyenne d'une génération au sens **B,** évaluée ordinairement à trente ans environ (LITTRÉ, V°).

La « théorie des générations » est celle qui admet que le mouvement des idées philosophiques, des formes d'art, des institutions sociales, etc., suit un rythme d'ensemble dont la durée est

---

chose (p. ex. une image) en concept ; *Koncepteso*, la qualité abstraite d'être un concept, etc. **(A. L.)**

— Les trois sens distingués dans l'emploi du mot ne se soutiennent qu'abstraitement, et grâce à l'illusion courante que les classes auraient une sorte de réalité intrinsèque. Mais au fond, toute généralisation est formation de concept, s'il est exact qu'on ne saurait établir de délimitation absolue entre le concept et la loi. Le sens **B** correspond effectivement, dans le plus grand nombre de cas, à celui d'induction. Mais induction n'implique pas nécessairement généralisation au sens exposé. **(M. Dorolle.)**

— Je reconnais qu'on peut souvent considérer *ad libitum* qu'on a affaire à une généralisation du type **A, B,** ou **C,** suivant que l'on détermine dans son esprit d'une manière ou d'une autre les classes que l'on a en vue. C'est ainsi qu'un syllogisme réel peut être pensé soit en *Cesare*, soit en *Celarent*, etc., qu'un même sophisme peut être rapporté à l'ambiguïté des termes ou à la pétition de principe, etc. Sans aller jusqu'à donner aux classes une réalité intrinsèque, il suffit donc, pour légitimer ces trois types schématiques *in abstracto*, de considérer des classes déjà constituées antérieurement dans l'esprit, soit par le langage spontané, soit par la science de l'époque. P. ex. l'idée de Newton est une généralisation par analogie si on se la représente comme passage de la classe des « graves » à celle des « corps célestes », classes déjà constituées dans son esprit au moment où il passe de l'une à l'autre. **(A. L.)**

Sur **Génération.** — Pour saisir l'équivoque de ce terme, il suffit de poser cette question : combien y a-t-il de générations simultanément vivantes ? Ou celle-ci, qui est sensiblement la même : combien de générations se succèdent dans un même siècle ? Si par « du même âge » on entend de « la même année », la réponse est : une centaine. Mais par « du même âge », on peut entendre « de la même décade » (cf. les expressions : les moins de trente ans, les moins de quarante ans, etc.) ; la réponse est alors : une dizaine. Enfin, du point de vue de la descendance, on en

égale à celle d'une génération (Ottokar Lorenz, *Leopold von Ranke, die Generationenlehre, und der Geschichts-Unterricht*, 1893).

REMARQUE

Génération est aussi le terme consacré pour traduire le mot γένεσις, qui joue un grand rôle dans la terminologie d'Aristote. Il s'oppose à « corruption » (φθορά). Voir Bonitz, sub V°. Mais γένεσις a un sens bien plus étendu en grec que *génération* en français.

*Génération *équivoque* (Théorie de la). — Celle qui fait sortir certaines plantes ou animaux de la matière non vivante. — Cette expression date du Moyen âge. On la trouve chez saint Thomas d'Aquin (Schütz, *Thomas-Lexikon ;* v° *Generatio*). — « Generatio accipitur... pro productione viventium... ut muris, qui fit ex putri materia a sole. Hæc dicitur *æquivoca.* » Goclenius, *Lex. phil.*, V° *Generatio.* Voir *Équivoque**.

Elle est presque complètement tombée en désuétude, et remplacée par l'expression *génération spontanée.* « The old doctrine of *equivocal* or *spontaneous generation* » (la vieille doctrine de la *génération équivoque* ou *spontanée*). Ch. Lyell, *Antiquity of man*, etc., XX, 391.

Rad. int. : **A.** Genit, Genitad ; **B. C. D.** Generaci.

GÉNÉRIQUE, D. *Generisch ;* E. *Generic ;* I. *Generico.*

Qui appartient à la compréhension du *genre**, par opposition à ce qui n'appartient qu'à celle de telle ou telle espèce (= *spécial* ou *spécifique*).

Proposition générique (par opposition à *totalisante*) celle qui énonce un caractère inhérent au concept, et non pas *constaté* chez *tous* les individus.

Rad. int. : Generik.

GENÈSE, D. *Genese ;* E. *Genesis ;* I. *Genesi.*

Transcription du grec γένεσις, *devenir*, *production*, très fréquent en particulier dans la langue philosophique d'Aristote.

A. La *genèse* d'un objet d'étude (par exemple d'un être, d'une fonction, d'une institution) est la façon dont il est devenu ce qu'il est au moment considéré, c'est-à-dire la suite des formes successives qu'il a présentées, considérées dans leur rapport avec les circonstances où s'est produit ce développement.

CRITIQUE

Genèse s'oppose d'une part à *Origine**, en tant que toute *genèse* suppose une réalité préexistante et un point de départ qui en est l'*origine ;* mais, en d'autres cas, *origine* s'entend en un sens relatif qui en fait un synonyme de *genèse ;* p. ex. Darwin, *Origin of Species.*

L'étude de la genèse s'oppose aussi à l'*Explication* (cf. *Expliquer**) en tant que la première est proprement la constatation d'une série de faits (p. ex. la suite des formes prises par un organe

---

compte trois. — Il y a aussi équivoque dans la manière de dénommer les générations. Dans l'armée, « la classe 22 », ce peut être les conscrits appelés en 1942, ou les hommes nés en 1922. Les *enfants du siècle* (« Ce siècle avait deux ans... ») sont aussi « la génération de 1830 », date de leur naissance à la vie publique.

Cette idée encore flottante est pourtant séduisante : il y a un rythme et comme des pulsations à peu près périodiques de l'histoire, que les générations en soient les causes, ou les effets, ou les concomitants et les étiquettes. **(M. Marsal.)**

Sur **Générique.** — *Général* et *spécial* désignent ce qui a respectivement le *caractère* du genre ou de l'espèce ; *générique* et *spécifique* ce qui *appartient* au genre ou à l'espèce. **(M. Bernès.)** — Voir *Critique* et *observations* sur *général**.

dans son développement embryogénique), et ne contient pas nécessairement la connaissance des causes qui déterminent cette succession. — Mais, en un autre sens, il arrive que la simple histoire des circonstances où ce développement s'est produit contienne la raison de toutes ou de quelques-unes des particularités que présente l'objet étudié à la fin de cette histoire ; et, dans cette mesure, *genèse* équivaut à *explication.*

Il y a donc lieu de distinguer avec soin la *genèse descriptive* et la *genèse explicative.*

Rad. int. : Genesi.

1. GÉNÉTIQUE, adj. D. *Genetisch ;* E. *Genetic ;* I. *Genetico.*

Qui concerne la *genèse** d'un être, d'un phénomène, d'une institution.

Méthode génétique : celle qui consiste à étudier les objets d'une science en établissant quelle en a été la genèse.

Définition génétique : définition par génération*. « Definitio genetica dicitur, quae rei genesin seu modum, quo ea fieri potest, exponit. » Chr. WOLFF, *Logica*, § 195.

Classification génétique : celle qui classe les objets suivant l'*ordre* de leur production, ou encore suivant les différentes *causes* qui les produisent.

Théorie génétique (p. ex. « théorie génétique de l'espace ») : celle qui soutient que l'idée, le sentiment, la faculté, etc., auxquels elle s'applique peuvent être engendrés par synthèse à partir d'éléments qui ne la contiennent pas déjà.

CRITIQUE

Ce terme s'appliquerait aussi, selon BALDWIN, à la méthode pédagogique qui consiste « à expliquer les choses, dans l'enseignement, selon leur genèse, ou leur manière de venir à l'être ». I, 409-410. Mais cette définition est équivoque : elle peut s'appliquer, soit à la méthode d'enseignement qui suit l'ordre dans lequel *les choses* se produisent dans la nature, soit à la méthode d'enseignement qui suit l'ordre dans lequel *les idées* ont été acquises par l'humanité.

Il faut remarquer, en outre, que la *méthode génétique* n'est pas nécessairement explicative, par la raison indiquée ci-dessus au mot *genèse**.

2. GÉNÉTIQUE, subst., D. *Genetik ;* E. *Genetics ;* I. *Genetica.*

A. Théorie de la production et de la transformation des êtres vivants, considérés en tant qu'espèces.

B. Plus spécialement, étude expérimentale de l'hérédité, par le croisement de variétés bien définies. Voir M. CAULLERY, *L'évolution*, p. 326 et suiv.

GÉNIE, L. 1° *Genius*, divinité présidant à la naissance ; 2° *Ingenium*, ce qui vient de naissance, caractère individuel ; — D. *Genie ;* E. *Genius ;* I. *Genio*, *Ingegno.*

A. Le fond du caractère ou de l'esprit, la *nature* propre d'un être (Cf. *Natura*, *nasci* comme *genius*, *ingenium*, *generare*) souvent considérée comme une sorte d'esprit interne et tutélaire, ou comme l'inspiration du moi profond. Se dit des personnes ou des choses : « Il sort hardiment des limites de son génie. » LA BRUYÈRE, *Caractères*, ch. XII. Vieilli en ce sens, sauf dans quelques expressions spéciales, p. ex. : « Le génie de la langue grecque. »

B. Dons de l'esprit naturels et éminents, donnant à celui qui les possède d'heureuses inspirations. Se dit soit absolument : « Avoir du génie ; un homme de génie » ; soit relativement : « Le génie de la guerre, le génie des affaires. » Souvent ironique dans ce dernier cas, ou confondu avec le sens **A** : « Le génie de la maladresse. »

C. L'homme qui a du génie, au sens **B.**

D. Être mythique, δαίμων. Voir *Démon**. « Le malin génie », chez DESCARTES : « Je supposerai donc... qu'un certain mauvais génie, non moins rusé et trompeur que puissant, a employé toute son industrie à me tromper, etc. » *Première Méditation*, § 10.

REMARQUE

Il existe beaucoup de « définitions » célèbres du génie, qui ne sont pas à proprement parler des définitions, mais l'expression sommaire d'une *théorie* sur les causes de cette supériorité : « Le génie n'est autre chose qu'une grande aptitude à la patience. » Mot de Buffon, attribué par Littré au *Discours de réception à l'Académie*, mais qui ne s'y trouve pas. — « Facilitatem observandi rerum similitudines ingenium appellamus. » Wolff, *Psychol. empirica*, § 476, etc. Cf. de même Schopenhauer, *Die Welt*, suppléments, livre III, ch. XXXI : « Vom Genie. » — Voir Observations.

Rad. int. : **B.** Genio ; **C.** Geniulo.

GENRE, D. **A.** *Genus ;* **B.** *Gattung, Familie ;* — E. *Genus ;* I. *Genere.*

A. Logique. Quand deux *classes** sont dans un rapport tel que l'extension de l'une est une des parties entre lesquelles peut être divisée l'extension de l'autre, la première est appelée une *espèce** de la seconde, et la seconde est appelée le *genre* auquel appartient la première.

Dans le langage courant, ce mot s'applique vaguement à toute classe un peu large. Deux objets sont dits être *du même genre* lorsqu'ils ont en commun quelques caractères importants ; *de la même espèce* quand ils se ressemblent davantage (pratiquement, quand on les désigne usuellement par le même nom).

B. Biologie. Le *genre* est une subdivision de la *famille* et se divise lui-même en *espèces.* Ex. Genre : *Canis ;* espèces : *Loup, Chien, Chacal.* — Voir *Espèce.*

Rad. int. : Gener.

GÉOGRAPHIE, D. *Erdkunde, Geographie ;* E. *Geography ;* I. *Geografia.*

Description des différentes régions de la surface terrestre ; étude et, dans la mesure du possible, explication des phénomènes physiques, politiques, économiques qui sont fonction du lieu, et des rapports que ces phénomènes ont entre eux.

Rad. int. : Geografi.

GÉOLOGIE, D. *Geologie, Erdbildungskunde ;* E. *Geology ;* I. *Geologia.*

Science ayant pour objet la structure *du globe terrestre*, considérée dans sa

---

Sur **Génie.** — Le mot de Buffon cité par Littré se trouve, mais sous une forme légèrement différente, dans le *Voyage à Montbard* d'Hérault de Séchelles : « M. de Buffon me dit à ce sujet un mot bien frappant, un de ces mots capables de produire un homme tout entier : *Le génie n'est qu'une plus grande aptitude à la patience.* Il suffit en effet d'avoir reçu cette qualité de la nature, etc. » *Ibid.*, p. 15.

Le *genius*, à Rome, est une sorte d' « ange gardien, qui, à ce qu'on croyait, naissait avec chaque mortel et mourait avec lui, après avoir accompagné, avoir dirigé ses actions, et veillé à son bien-être pendant toute sa vie (Horace, *Epitres*, II, 2, 187 ; Tibulle, IV, 5). » Rich, Dictionnaire des Antiquités, trad. Chéruel, sub V°. Cf. l'expression *indulgere ingenio*, suivre ses penchants, prendre du bon temps, et le terme anglais *congenial*, conforme à la nature d'un être, qui est en harmonie avec lui. Le génie, au sens **B,** semble donc avoir été entendu d'abord comme un être extérieur à l'homme, l'inspirant comme la Muse inspire le poète.

Sur **Genre.** — J. S. Mill définit ainsi le *genre :* « Une classe qui se distingue des autres, non seulement par quelques propriétés définies, mais par une suite inconnue de propriétés en nombre indéfini dont les premières sont l'indice. » *Logique*, IV, ch. 6, § 4. **(A. L.)**

genèse* ; c'est-à-dire essentiellement la nature, l'origine et la disposition des roches et terrains qui la composent et celle des fossiles qui s'y trouvent.

Rad. int. : Geologi.

GÉOMÉTRIE, D. *Geometrie*, anciennement *Messkunst ;* E. *Geometry ;* I. *Geometria.*

Du grec γεωμετρία, mesure de la terre ; d'où primitivement, arpentage. Ce sens primitif subsiste à côté du sens moderne à toutes les époques de la littérature grecque.

Au XVIIe siècle, *géométrie* et surtout *géomètre* sont pris au sens général de mathématique et de mathématicien : « La géométrie... ne peut définir ni le mouvement, ni les nombres, ni l'espace ; et cependant ces trois choses sont celles qu'elle considère particulièrement et selon la recherche desquelles elle prend ces trois différents noms de mécanique, d'arithmétique, de géométrie, ce dernier nom appartenant au genre et à l'espèce. » PASCAL, *De l'esprit géométrique*, 1er fragment, section 1. Ce sens a subsisté jusqu'à nos jours chez quelques mathématiciens.

Chez les modernes, *science de l'espace**, c'est-à-dire :

1° Science des rapports de forme et de position qui peuvent exister entre choses perçues ; étude des propriétés des figures en tant que ces propriétés se déduisent formellement de leurs définitions.

2° « Science de toutes les espèces possibles d'espace » (KANT, 1747, *Gedanken von der wahren Schätzung der lebendigen Kräfte*[1], § 10), c'est-à-dire de toutes les multiplicités de points (RIEMANN) analogues à l'espace actuel, mais différant de lui par quelque propriété. C'est ce qu'on appelle la *Géométrie générale* ou *Pangéométrie* (comprenant les géométries non-euclidiennes).

3° « Science des ensembles ordonnés à plusieurs dimensions » (RUSSELL), puisque les multiplicités de points se réduisent, en dernière analyse, à de tels ensembles. On peut, au même point de vue, considérer la géométrie comme l'étude de certains *groupes* (POINCARÉ) : groupe des déplacements (Géom. métrique), groupe des collinéations (Géom. projective), etc.

1. *Pensées sur la véritable estimation des forces vives.*

CRITIQUE

Nous n'avons pas à choisir entre ces divers sens, qui résument l'évolution historique de la Géométrie, et qui sont tous utiles et légitimes, suivant le point de vue historique ou didactique où l'on se place. D'ailleurs, l'idée d'espace ayant subi une transformation parallèle, il est toujours vrai de dire que la Géométrie est la science de l'espace.

Rad. int. : Geometri.

GESTALTISME, D. *Gestalttheorie ;* E. *Gestaltism ;* I. *Gestaltismo.*

Voir *Forme**.

GNOMIQUE, G. γνωμικός, οἱ Γνωμικοί ; — D. *Gnomisch* (adjectif) ; *Gnomiker* (substantif) ; — E. *Gnomical* (adjectif, vieilli) ; *Gnomic* (adj. et subst.) ; — I. *Gnomico* (adj. et subst.).

A. (Adjectif). Qui s'exprime par des sentences morales : philosophie gnomique, poésie gnomique.

B. (Substantif). Les Gnomiques, ou les poètes gnomiques (Solon, Phocylide, Théognis, etc.).

Rad. int. : Gnomik.

GNOSE, du G. γνῶσις, *connaissance*, et plus tard *science*, *sagesse* (se trouve avec ce sens dans le NOUVEAU-TESTAMENT ; voir *Observations*) ; D. *Gnosis ;* E. *Gnosis ;* I. *Gnosi.*

Doctrine des *Gnostiques** : éclectisme théosophique prétendant à concilier toutes les religions et à en expliquer le sens profond par le moyen d'une connaissance ésotérique et parfaite des choses divines (γνῶσις), communicable par tradition et par initiation. L'enseignement des différents groupes gnostiques n'était pas uniforme : leurs dogmes communs sont seulement l'éma-

nation, la chute, la rédemption, la médiation exercée entre Dieu et l'homme par un grand nombre de « puissances célestes » ou d' « éons » (αἰῶνες) ; ces êtres forment une hiérarchie d'esprits descendant du principe suprême, qui est conçu comme l'*Un* des néo-platoniciens, tandis que le Dieu créateur de la Genèse et le Christ sont considérés comme des « puissances » inférieures et subordonnées à lui. — Cette doctrine emprunte beaucoup à la *Cabale**, notamment chez Basilide, et elle a été étroitement liée au néoplatonisme, quoique PLOTIN ait été hostile à la Gnose, contre laquelle il a écrit le livre XI de la 2e *Ennéade*.

Rad. int. : Gnosi.

GNOSÉOLOGIE ou **Gnosiologie** (selon FLOURNOY, dans *Baldwin*, I, 414 B). D. *Gnoseologie* (BAUMGARTEN, mais actuellement inusité) ; E. *Gnosiology ;* I. *Gnoseologia* (très usuel).

Théorie de la connaissance.

CRITIQUE

M. BALDWIN (*Dictionary*, 414 B et renvoi à 333 B et suiv.) propose d'entendre par *épistémologie* la théorie de la connaissance au sens le plus général du mot : « origine, nature et limites de la connaissance » et d'entendre par *gnosiologie* « l'analyse systématique des concepts employés par la pensée pour interpréter le monde », y compris la critique de l'acte de connaître, considéré quant à sa valeur ontologique.

L'étymologie paraît défavorable à cet usage. *Épistémologie* désigne proprement l'*étude des sciences*, considérées comme des réalités qu'on observe, qu'on décrit et qu'on analyse. Si l'on voulait fixer plus précisément le sens de ce mot, il semble qu'il vaudrait mieux s'en servir pour désigner l'étude *a posteriori* des concepts, méthodes, principes, hypothèses des sciences ; voire l'étude de leur développement réel et historique, en un mot tout ce que l'on réunit ordinairement sous la désignation un peu vague de *philosophie des sciences*. Cf. ci-dessus *Épistémologie**, et les *Observations* sur ce mot.

Gnoséologie, au contraire, s'appliquerait bien par son étymologie à l'analyse réflexive de l'acte ou de la faculté de connaître, étudié en général et *a priori* par une méthode logique analogue à celle de Kant. D'ailleurs, ce sens est aussi plus conforme à celui qu'attribue M. RANZOLI au terme italien : « Quella parte importantissima della filosofia che tratta della dottrina della conos-

---

Sur **Gnose**. — Γνῶσις se trouve dans St. PAUL, *I Cor.*, VIII, 1, 7, 10 et 11, où il paraît désigner l'état du chrétien *éclairé* qui distingue clairement sa croyance de celle des païens, et se rend compte que leurs dieux sont pure fiction ; — dans *Ephes.*, III, 19, où il sert à opposer la *connaissance* et la *charité*. Il n'a donc dans ces passages aucun sens occulte.

Dans St. MATTHIEU, XIII, 11, on ne trouve pas à vrai dire le mot γνῶσις, mais il est dit qu'il a été donné aux seuls disciples de connaître (γνῶναι) le sens secret des paraboles et les mystères du royaume des cieux. C'est plutôt de ce passage qu'on a pu s'autoriser pour mettre en avant l'idée d'une sorte de christianisme ésotérique et inaccessible à la foule. **(J. Lachelier.)**

Sur **Gnoséologie**. — Ce mot aurait besoin d'être précisé d'un commun accord, car il se fait beaucoup de confusions, surtout d'une langue à l'autre, entre *Épistémologie*, *Erkenntnislehre*, *Gnoseology*, *Dottrina della conoscenza*, etc., pour désigner cette partie de la philosophie qui étudie le fait de la connaissance dans ses conditions et dans ses résultats, *a priori* et *a posteriori*. On pourrait la diviser en deux parties : 1° *Méthodologie* ou *Épistémologie (Wissenschaftslehre)*, étude critique des principes, des lois, des postulats et des hypothèses scientifiques ; 2° *Gnoséo-*

cenza, vale a dire dell' origine, della natura, del valore e dei limiti della nostra facoltà di conoscere[1]. » *Dizionario*, 286.

Rad. int. : Gnosiologi, Noskoteori.

GNOSTIQUES, G. Γνωστικοί ; D. *Gnostiker ;* E. *Gnostics ;* I. *Gnostici.* — Voir *Gnose**.

On appelle ainsi plusieurs groupes philosophico-religieux des deux premiers siècles du christianisme, qui ont été avec celui-ci tantôt dans un rapport d'antagonisme, tantôt dans un rapport de pénétration. MATTER distingue cinq de ces groupes : *palestinien* (Simon, Cérinthe) ; *syriaque* (Saturnin, Bardesane) ; *alexandrin* (Basilide, Valentin) ; *sporadique* (carpocratiens, etc.) ; *asiatique* (Marcion). MATTER, *Histoire critique du gnosticisme*, résumée par l'auteur lui-même dans FRANCK, 628 B à 636.

Rad. int. : Gnostik.

GOÛT, D. *Geschmack ;* E. *Taste ;* I. *Gusto.*

A. Sens par lequel on perçoit les saveurs : sucré, salé, amer, acide.

B. Saveur.

C. Le fait qu'un individu aime ou n'aime pas certaines sensations ou certaines formes d'activité : « Avoir le goût de la chasse. »

D. Caractère général des appréciations d'art chez un individu, tempérament esthétique. « Former le goût ; n'avoir pas le goût sûr. » — Le mot, par une ellipse, se dit aussi des choses, mais seulement en tant que faites ou créées par l'homme : « Une décoration d'un goût médiocre ; une plaisanterie de mauvais goût. »

E. Sans qualificatif, désigne le bon goût : faculté de juger intuitivement et sûrement des valeurs esthétiques, en particulier dans ce qu'elles ont de correct ou de délicat : « Manquer de goût. »

Rad. int. : **A.** Gust ; **B.** Sapor ; **C. D.** Gust ; **E.** Bon(a) gust(o).

GRÂCE, D. **A.** *Gnade ;* **B.** *Grazie, Anmuth ;* ce dernier exprime plutôt l'idée de charme, d'attrait. — E. *Grace ;* I. *Grazia.*

A. Don gratuit ; faveur faite à un inférieur par pure bienveillance, remise d'une peine. En particulier, dans le langage théologique, faveur ou secours de Dieu, librement donné à telles ou telles créatures sans qu'elles y aient d'elles-mêmes aucun droit.

B. Qualité esthétique du mouvement, et, par suite, des formes et des attitudes. On a souvent essayé de l'analyser, mais sans aboutir à une définition précise : elle paraît consister surtout dans l'aisance et la légèreté du mouvement, jointes à l'expression de la sympathie et du désir de sympathie réciproque (ou du moins dans les formes, les rythmes ou les proportions harmoniques qui constituent d'ordinaire l'expression de ces sentiments).

1. « Cette partie très importante de la philosophie qui traite de la théorie de la connaissance, c'est-à-dire de l'origine, de la nature, de la valeur et des limites de notre faculté de connaître. »

---

logie, ou recherche sur les origines, la nature, la valeur et les limites de la faculté de connaître. **(C. Ranzoli.)**

— La Société de philosophie n'a pas eu le temps de discuter cette question. Sur cet article, je n'ai reçu que deux observations, celle qu'on vient de lire, et une note purement formelle de M. **J. Lachelier,** qui désapprouve, en principe, la création de néologismes de ce genre. — Quant à la proposition de M. RANZOLI, je ne puis que l'approuver en tant qu'elle applique *Gnoséologie* à la théorie abstraite de la connaissance ; mais *Épistémologie* et *Wissenschaftslehre*, qui sont clairs et utiles, me paraissent des mots plus larges que *Méthodologie*, qui leur est donné comme synonyme : l'étude des méthodes est, si l'on veut, la partie principale, mais non le tout de l'étude des sciences. **(A. L.)**

REMARQUE

Ce mot a encore d'autres usages non philosophiques, qui se rattachent soit à l'étymologie *gratia* (reconnaissance), soit à l'un des deux sens ci-dessus définis. La transition entre ces deux sens paraît être l'idée du don libre, la volonté de se communiquer à autrui et d'en être aimé. (Cf. la définition chrétienne des fins de l'homme, créé par Dieu pour le connaître, *l'aimer*, le servir, etc.) « Dans tout ce qui est gracieux, nous sentons une espèce d'abandon et comme une condescendance. Ainsi pour celui qui contemple l'univers avec des yeux d'artiste, ... c'est la bonté qui transparaît sous la grâce... Et ce n'est pas à tort qu'on appelle du même nom le charme qu'on voit au mouvement, et l'acte de libéralité qui est caractéristique de la bonté divine : les deux sens du mot *grâce* n'en faisaient qu'un pour M. Ravaisson. » H. Bergson, *Notice sur la vie et les œuvres de Ravaisson*, p. 33.

Rad. int. : **A.** Favor, *Boirac ;* **B.** Graci.

GRAMMAIRE, D. *Grammatik*, *Sprachlehre* surtout au sens **B ;** — E. *Grammar ;* — I. *Gramàtica.*

A. Primitivement, connaissance des règles qu'on doit suivre dans le bon langage, art de parler correctement. (Littré n'indique même que ce seul sens.)

B. Plus généralement, à partir du XIXe siècle, science objective des règles que les nécessités logiques, l'usage et la vie sociale ont imposées aux individus dans l'emploi du langage : « *Grammaire générale*, science des règles communes à toutes les langues... *Grammaire comparée*, science qui étudie les rapports et les différences des différentes langues comparées entre elles. *Grammaire historique*, qui étudie l'histoire de la formation des règles. » Darm., Hatz. et Thomas, V°, 1188 A.

Rat. int. : Gramatik.

GRANDEUR, D. *Grösse ;* — E. *Greatness*, surtout au sens **A ;** *magnitude*, aux sens **B** et **C ;** — I. *Grandezza*, dans tous les sens ; *magnitudine*, aux sens **B** et **C.**

1° *Abstraitement :*

A. Qualité de ce qui est grand, surtout au sens moral ou esthétique : « La grandeur d'une conception. »

B. Qualité de ce qui peut devenir plus grand et plus petit : « La grandeur de la main. » On dit, en ce sens, que deux objets sont du même *ordre de grandeur* s'ils sont mesurés usuellement avec la même unité, ou avec le même

---

Sur **Grâce.** — *Grâce*, dans le langage théologique, au sens fort et primitif, ne désigne pas seulement une faveur, un secours librement donné à tel ou tel, sans mérite antécédent. Ce mot signifie essentiellement la grande merveille, la condescendance divine, en vertu de laquelle l'homme (avant la chute par la vocation première, après la chute par la Rédemption), est élevé à une destination surnaturelle. Et cet ordre gratuit consiste en ce que Dieu, adoptant la créature humaine, lui donne « le pouvoir d'être fait enfant du Père », cohéritier du Christ, participant au mystère intime de la Trinité. C'est cette transformation du serviteur en fils, cette déification de l'homme, qui constitue par excellence l'ordre surnaturel, l'ordre *de* la Grâce ; et toutes les *grâces* particulières n'ont de sens et de réalité que relativement à cette destinée, qui ne peut être naturelle à aucune créature, qui est donc toute « gracieuse ». **(M. Blondel.)**

Sur **Grammaire.** — M. Ch. Serrus a donné de la grammaire une définition qui en caractérise nettement la fonction : « La grammaire est l'ensemble des règles au moyen desquelles les mots sont groupés de manière à concourir à l'unité d'un sens. » *La langue, le sens, la pensée*, p. 4. Voir **Sens*, 2. (A. L.)**

multiple ou sous-multiple de l'unité.

Cette expression ne doit pas être confondue avec l'expression *espèce de grandeur*, qui est définie ci-dessous.

2° *Concrètement :*

C. *Une* grandeur est ce qui est susceptible de grandeur au sens **B.**

Deux grandeurs sont dites *de même espèce* lorsque l'une est plus grande ou plus petite que l'autre. Plus rigoureusement, on appelle *espèce de grandeurs* une classe entre les éléments de laquelle est définie une relation binaire $>$ *(plus grand que)*, telle que :

1° Aucun élément de la classe n'a la relation $>$ avec lui-même ;

2° Deux éléments différents A, B, de la classe, ont toujours entre eux la relation $>$ (soit qu'on ait $A > B$, soit qu'on ait $B > A$) ;

3° Si $A > B$, on n'a pas : $B > A$.

4° Si $A > B$ et $B > C$, on a : $A > C$.

On voit que cette définition implicite (par postulats) consiste au fond à définir la relation $>$ par ses propriétés formelles.

On distingue des grandeurs extensives* et intensives*. (V. ces mots.)

Toute grandeur n'est pas nécessairement une grandeur *mesurable**.

Rad. int. : Grand.

Grandeurs (Folie des), D. *Grössenwahn ;* E. *Megalomania ;* I. *Delirio di grandezza.*

Voir *Folie** et *Mégalomanie**.

Grands nombres (Loi des), voir *Nombre**.

GRAPHIQUE (Méthode ou **Représentation),** D. *Graphische Methode ;* E. *Graphic Method ;* I. *Metodo grafico.*

A. Méthode qui consiste à représenter des relations abstraites par des figures géométriques. La forme la plus usuelle de cette méthode est la représentation du rapport de deux variables par une *courbe* (courbe proprement dite, ligne brisée ou discontinue), dans laquelle les abscisses représentent une des grandeurs et les ordonnées représentent l'autre. Un tableau de ce genre s'appelle substantivement *un graphique.* Mais il existe beaucoup d'autres formes de représentation graphique : par

---

Sur **Grandeur,** au sens **A.** — Il y a une grandeur historique, qui est peut-être vaguement esthétique, mais qui ne se soucie guère d'être morale. Les grands hommes, les grandes puissances, ont une grandeur qui tient à l'extension de leur influence, c'est-à-dire le plus souvent de leur force coercitive. Dans le titre du livre de Montesquieu, *Grandeur* s'oppose à *Décadence*, c'est-à-dire à décrépitude quasi biologique. L'équivoque de la grandeur historique, esthétique ou morale, est d'autant plus redoutable que, d'une part, ces diverses espèces de grandeur peuvent coïncider, et d'autre part, symbolisent entre elles : voyez une cathédrale. Mais cela ne fait pas qu'une statue plus grande que nature soit belle, ou que Talleyrand soit un modèle. **(M. Marsal.)**

Au sens **B.** — Dans quels cas ce mot est-il synonyme de *quantité*, ou lui est-il opposé ?

Les mathématiciens n'ont pas d'usage fixe à cet égard, sauf dans quelques expressions consacrées : *quantités imaginaires*, *grandeur dirigée*, etc. Dans beaucoup de cas, l'emploi de l'un ou de l'autre n'est déterminé que par l'euphonie de la phrase. **(J. Tannery.)**

— Hannequin, dans son *Essai critique sur l'hypothèse des atomes dans la science contemporaine*, a souvent opposé les deux mots : la *quantité* est pour lui le nombre ; la *grandeur* est géométrique. **(E. Goblot.)**

— Si l'on veut distinguer les deux mots, on appellera plutôt *quantité* une grandeur en tant que mesurée, et particulièrement en tant que mesurée par un nombre. **(G. Darboux, J. Lachelier, L. Couturat.)**

exemple, la méthode d'Euler qui consiste à représenter les syllogismes par des rapports de position entre trois cercles ; la méthode de Leibniz qui consiste à les représenter par des rapports de segments rectilignes ; la représentation de données numériques par la division d'un cercle en plusieurs secteurs proportionnels aux éléments d'une somme unique, etc.

B. Emploi des appareils enregistreurs.

C. *Calcul graphique*, ou *Nomographie.* Méthode consistant à remplacer le calcul numérique par des constructions de figures. Voir *abaque**.

Rad. int. : Grafik.

GRAPHISME, D. *Graphismus ;* E. *Graphism ;* I. *Grafismo.*

Ensemble des caractères de l'écriture, considérée dans ses variétés, en tant qu'elles expriment les habitudes, le tempérament, ou l'état momentané du scripteur. Voir CRÉPIEUX JAMIN, *L'écriture et le caractère ;* Solange PELLAT, *Le geste graphique*, Revue philos., octobre 1915.

GRAPHOLOGIE, D. *Graphologie ;* E. *Graphology ;* I. *Grafologia.*

A. Étude du graphisme*, comprenant : 1° la *graphonomie*, étude des phénomènes graphiques considérés dans leurs lois psychophysiologiques générales ; 2° la *graphotechnie*, art de se servir des données fournies par l'écriture pour faire des portraits psychologiques.

B. Par suite, science de l'identité des écritures ; *graphologist*, en anglais, se dit aussi usuellement de l'expert en écritures. (BALDWIN, v°.)

C. Par abus, ensemble de toutes les connaissances relatives à l'écriture. On dit mieux, en ce sens, *graphistique.*

Rad. int. : Grafologi.

GRATUIT (ou, adverbialement, **gratis**), D. Sans équivalent exact ; approximativement **A.** *Grundlos ;* **B.** *Frei ;* — E. *Gratuitous ;* I. *Gratuit.* Voir *Grâce**.

A. En parlant des assertions : sans preuve ou sans justification, alors que la proposition affirmée est douteuse. « Vous tournez contre les maximes, c'est-à-dire contre les principes évidents, ce qu'on peut et doit dire contre les principes supposés *gratis.* » — « Ainsi, l'on est bien éloigné de recevoir des principes *gratuits.* » LEIBNIZ, *Nouveaux essais*, IV, ch. XII, § 6.

Cf. l'adage : « Quod gratis affirmatur, gratis negatur » : ce qui est affirmé gratuitement, se nie gratuitement.

B. En parlant des actes : que rien ne rend obligatoire ; qui n'est pas simplement un moyen en vue d'autre chose. Le plus souvent en un sens favorable : « Virtutes... quarum esse nulla potest, nisi erit gratuita ». CICÉRON, *Académiques*, livre III, XLVI. Mais quelquefois aussi avec une intention péjorative : « Un acte de méchanceté gratuite ».

Sur **Graphique** (méthode). — L'origine du *calcul graphique*, ou *nomographie*, ou *calcul nomographique*, se trouve non seulement dans la géométrie de Descartes, mais aussi dans l'échelle logarithmique de Gunter. Le premier essai systématique est dû à POUCHET (*Arithmétique linéaire*, Rouen, 1795). La nomographie a été perfectionnée par plusieurs savants, parmi lesquels une place spéciale doit être donnée à Maurice D'OCAGNE (qui a créé le nom de *nomographie*). Voir son grand *Traité de Nomographie* (Paris, Gauthier-Villars, 1809) et pour l'historique de la méthode, son *Calcul simplifié par les procédés mécaniques et graphiques* (2e édit., Gauthier-Villars, 1905, p. 136-196). » — Extrait d'une note reçue de M. **Giuseppe Jona.**

Sur **Graphologie** et **Graphonomie.** — *Graphonomie*, qui a été repris et très employé par S. PELLAT (voir notamment *Les lois de l'écriture*) se trouve déjà chez l'abbé MICHON, *Dictionnaire des notabilités de la France*, p. 23 B. (Renseignement envoyé par M. **Doudon.**)

H

HABITUDE, G. **A.** Ἕξις ; **B.** Ἔθος ; — L. **A.** *Habitus ;* **B.** *Consuetudo.* — D. *Gewohnheit ;* — E. *Habit ;* — I. *Abitudine.*

A. « L'habitude, dans le sens le plus étendu, est la manière d'être générale et permanente, l'état d'une existence considérée, soit dans l'ensemble de ses éléments, soit dans la succession de ses époques. » (F. RAVAISSON, *De l'Habitude*, I, 1.)

Ce sens n'existe pas, en français, en dehors de la langue philosophique ; et, même chez les philosophes, il ne s'emploie que dans certaines expressions toutes faites, par exemple : « La vertu est une habitude ; la vertu est l'habitude d'un juste milieu, etc. » Ces expressions ont été calquées sur les traductions latines d'Aristote : « Τῶν ἕξεων δὲ τὰς ἐπαινετὰς ἀρετὰς λέγομεν. » *Éthique à Nicomaque*, I, 13 ; 1103ª9. « Ἔστιν ἄρα ἡ ἀρετὴ ἕξις προαιρετικὴ ἐν μεσότητι οὖσα, etc. » *Ibid.*, II, 6 ; 1106ᵇ36. (On remarquera que dans ces textes, *vertu* présente aussi une acception spéciale.)

B. « Mais ce qu'on entend spécialement par l'*habitude*, ce n'est pas seule-

---

Sur **Habitude.** — Article complété sur les indications de **F. Tönnies, G. Dwelshauvers** et **F. Rauh.**

Historique. — « Le sens **A** n'est pas nécessaire à mentionner. Il n'existe pas réellement en français, si ce n'est dans la thèse même de Ravaisson, ouvrage de jeunesse, dominé par cette vue que tout ce qui est nature et nécessité peut avoir été d'abord esprit et liberté, et dans lequel, par suite, Ravaisson se plaît au double sens du mot, qui annonce élégamment cette idée directrice. » **(V. Egger.)** — Remarques analogues d'**E. Blum** et **G. Dwelshauvers.**

— Ce sens a une existence réelle, bien que restreinte, et surtout il présente un grand intérêt historique ; car il explique comment le latin *Habitus* ou *Habitudo* a pu passer en français au sens usuel du mot *Habitude.* Il correspond primitivement à l'expression *aliquo modo se habere*, équivalente au grec πῶς ἔχειν, dont le français lui-même conserve quelques traces dans les termes médicaux *cachexie*, *fièvre hectique.* Jusqu'au XVIIᵉ siècle on a dit *Habitude de corps* (L. *Corporis habitus*, *habitudo corporis*) entendant par là soit la manière d'être interne (santé), soit la manière d'être externe (embonpoint ou maigreur, port, etc.) : voir MOLIÈRE, *Pourceaugnac*, I, sc. VIII. — En outre, *habitude* ou *habitudo* sont employés à cette époque pour désigner le rapport d'un objet, et particulièrement d'une grandeur avec un autre[1] (sens dérivé probablement de l'expression πρός τι πῶς ἔχειν). On trouve ce sens dans les *Regulae* de DESCARTES, Reg. VI, § *notandum denique... :* Reg. XIV, § *quod attinet ad figuras...* et suivant. Au XVIIIᵉ siècle ce sens est encore reconnu dans l'Encyclopédie. Le sens **A** est donc fondamental **(J. Lachelier.)** — Mêmes remarques de **F. Rauh, L. Brunschvicg, L. Couturat.**

— Au XVIᵉ et au XVIIᵉ siècle, on disait *coutume* là où nous dirions *habitude* (Montaigne, Pascal, Nicole, etc.). **(P.-F. Pécaut.)** — Les deux mots avaient un sens distinct : la coutume, aurait-on dit, produit une habitude, c'est-à-dire un état, une disposition (sens **A**) ; et c'est justement ainsi que le mot s'est restreint au sens **B.** **(J. Lachelier.)** — Aristote remarque de même qu'une ἕξις (qualité ou disposition permanente, opposée à ce qui est passager) peut avoir pour origine soit la nature,

---

1. « A est à B comme C est à D » = « A *ita se habet* ad B ut C ad D ». **(J. Lachelier.)** — Cf. d'autre part l'expression : « être *dans* l'habitude de ... », qui rappelle le sens étymologique. **(A. L.)**

ment l'habitude acquise, mais l'habitude contractée, par suite d'un changement, à l'égard de ce changement même qui lui a donné naissance. » (Ravaisson, *Ibid.*, 1.)

Il y a lieu de distinguer dans ce qu'on appelle ordinairement *habitude*, au sens **B**, plusieurs phénomènes de plus en plus spéciaux :

1° Le phénomène général d'adaptation biologique et même physique, consistant dans le fait qu'un objet ou un être, après avoir subi une première fois une action quelconque, conserve une modification telle que si cette action se répète ou se continue, elle ne le modifie plus comme la première fois. P. ex. le retrait permanent d'une étoffe à l'humidité, le fait que la main une fois échauffée ne sent plus la chaleur de l'eau ; — dans un ordre de faits plus complexe, l'accoutumance aux médicaments.

2° Plus spécialement, le phénomène proprement biologique (en tout cas étranger à la conscience) consistant dans la répétition spontanée de ce qui a d'abord été déterminé par des causes

---

soit la coutume, συνήθεια (*Rhét.* I, 1, 1354a7. Cf. *Ibid.*, I, 11, 1370a7). **(A. L.)**

— On trouve dans saint Thomas d'Aquin, *Contra Gentiles*, IV, 77 : « *Habitus* a potentia in hoc differt quod per potentiam sumus potentes aliquid facere, per habitum autem non reddimur potentes ad aliquid faciendum, sed habiles vel inhabiles ad id, quod possumus, bene vel male agendum. Per habitum igitur non datur neque tollitur nobis aliquid posse, sed hoc per habitum adquirimus, ut bene vel male aliquid agamus. » In Schutz, *Thomas-Lexikon*, v°, p. 352. (Communiqué par **R. Eucken.**)

— Il se rencontre une analogie remarquable entre les mots latins *habere* (au sens d'*occuper un lieu*, très classique), *habitare*, et le mot français *habitude* d'une part ; et de l'autre, les mots allemands *wohnen* (habiter) et *Gewohnheit* (habitude).

La série des sens, dans ce dernier cas, n'est pas directe : *wohnen*, habiter et *gewohnen*, s'accoutumer, paraissent dériver tous deux séparément de l'ancien allemand *wonen (être, rester, demeurer*, originairement *se plaire)* selon Kluge, *Etymologisches Wörterbuch*, *v°* *wohnen*, 390 A, qui rapproche cette racine du sanscr. *vanas* (plaisir), du latin *Venus*, de l'allemand *Wonne* (plaisir, délices) et *Wunsch* (souhait).

Cette analogie conduirait, pour le français, à douter de la série sémantique : « état, disposition, disposition créée par la coutume, coutume » et à supposer uns succession différente, analogue à celle des termes germaniques. Mais ce n'est là qu'une hypothèse, et l'analogie signalée ne vient peut-être que d'une coïncidence. **(A. L.)**

Sur les différents sens des mots « Gewohnheit » et « *habitude* ».

— J'estime que la pensée conceptuelle doit nettement distinguer ce que la langue confond, à savoir : 1° l'habitude en tant que *fait objectif*, qui consiste dans la répétition régulière d'un événement, par exemple : « Er hat die Gewohnheit (ist gewohnt, « pflegt ») früh aufzustehen[1]. » Ici, les causes ou les motifs sont indifférents ; ils peuvent être extrêmement variés : ordonnance médicale, plaisir à se promener le matin, manque de sommeil, etc. ; — 2° l'habitude en tant que *disposition subjective :* dans ce cas, l'habitude elle-même est le motif, et en tant que disposition, je l'appelle sans hésiter *une forme de vouloir (des Willens)*. C'est ici que l'habitude est une « seconde nature » ; elle a une puissance contraignante. Dans l'exemple choisi, on dirait alors, en accentuant le mot : « Er hat die *Gewohnheit*

---

1. « Il a l'habitude (il est habitué, il a coutume) de se lever de bonne heure. »

extérieures à l'être considéré (un centre nerveux est, en ce sens, *extérieur* à un autre centre nerveux qu'il actionne). P. ex. les habitudes des plantes telles qu'elles se manifestent dans les expériences faites en éclairant les fleurs pendant la nuit, et en les plaçant dans l'obscurité pendant le jour. — On peut ranger dans la même classe certains phénomènes d'habitude sociaux qui peuvent se produire sans que ceux qui y participent en aient conscience : on en voit des exemples dans le langage et dans les mœurs.

3° Plus spécialement encore, le phénomène *psychologique* consistant à acquérir consciemment par l'exercice la faculté de supporter ou de faire ce qu'on ne pouvait supporter ou faire primitivement, ou encore de faire mieux ce qu'on faisait mal ou difficilement. En ce sens psychologique, le mot habitude implique ordinairement l'établissement d'un état mental d'indifférence, et même la disparition graduelle de la conscience par le progrès de l'automatisme. Mais tel n'est pas toujours le cas : l'habitude de bien agir, celle de

---

früh aufzustehen » ; c'est-à-dire que non seulement il se lève de bonne heure *habituellement*, mais *parce qu'il en a l'habitude*. Ce sens, en allemand et dans d'autres langues, s'étend facilement jusqu'à signifier : « Il aime à se lever de bonne heure *(er* liebt *es, früh aufzustehen)* » si l'on entend précisément *lieben* dans son sens subjectif ; mais il arrive que cette expression à son tour, par un abus du langage, se prend aussi pour désigner le simple fait objectif de la fréquence ou de la régularité de l'acte. — En grec, le mot ἐθέλειν, en tant qu'opposé à βούλεσθαι, est employé de la même façon ; nous devons souvent en allemand le traduire par *pflegen*, quoique ce mot, malgré son étymologie, ait d'ordinaire le sens 1 défini ci-dessus. Le langage confond et embrouille tout. J'attache la plus grande importance à reconnaître l'habitude pour une espèce du genre *volonté (Wille)*. Sans cela il est impossible de comprendre la fonction de la coutume *(Sitte)* dans sa concurrence avec la législation ; et c'est aussi par cette nature de l'habitude que la psychologie individuelle explique le plus simplement la double fonction de l'usage *(Uebung)*, en tant qu'il renforce les sensations et affaiblit les sentiments. **(F. Tönnies.)**

— Les confusions de sens qui existent pour *Gewohnheit* et pour les termes voisins se présentent en français à un bien moindre degré, et ne portent pas sur les mêmes mots. En règle générale, *coutume* y présente le sens objectif ci-dessus défini, et *habitude* le sens subjectif. « Il a l'habitude de se lever de bonne heure », pris au sens objectif *(solere)*, serait une expression impropre, ou pour le moins très lâche, en tout cas tout à fait étrangère à la bonne langue, où le mot habitude marque toujours la disposition interne : cf. l'expression usuelle : « être esclave de ses habitudes ». — « Il *est habitué* à se lever de bonne heure » ne peut avoir qu'*un seul* sens, le sens subjectif ; on dira très bien : « Je me suis levé de bonne heure pendant dix ans, mais je ne m'y suis jamais habitué », ou : « je n'en ai jamais pris l'habitude ». — « Avoir coutume » aurait ce sens objectif ; mais il a un peu vieilli. « Avoir accoutumé de... » (Molière, *Le malade imaginaire*, acte III, scène IV) l'avait également, mais c'est une expression tout à fait tombée en désuétude. « *Être accoutumé à...* » marque toujours et strictement un état subjectif, une disposition du sujet, et plutôt une adaptation passive qu'une puissance active. — L'adverbe *habituellement* et l'expression « *d'habitude* » ont presque exclusivement le sens objectif, mais impliquent qu'il s'agit d'une règle qui présente des exceptions : *habituellement*, c'est *le plus souvent*, mais non toujours. Il ne signifie jamais *par un effet de l'habitude*. Enfin, l'adjectif *habituel* peut avoir l'un ou l'autre sens suivant le contexte ; mais, comme l'adverbe, il se dit surtout de ce qui est fréquent sans être constant.

se dominer, celle de réfléchir avant de parler ne sont ni indifférentes, ni inconscientes. De même pour certaines habitudes de sentiment. Cf. A. de Musset, *Souvenir :* « ... Alors qu'une si douce et si chère habitude m'en montrait le chemin. »

Habitude passive et *habitude active.* — Maine de Biran a distingué entre les habitudes celles des *sensations* caractérisées par la diminution de la conscience, l'adaptation, le développement du besoin correspondant, qu'il appelle *habitudes passives ;* et celles des *opérations*, caractérisées par la facilité, la perfection, la tendance à la reproduction involontaire, qu'il appelle *habitudes actives.* (*Influence de l'habitude sur la faculté de penser*, section I : « Des habitudes passives » ; section II : « Des habitudes actives. ») — Cette distinction et ces termes sont restés classiques, mais peut-être à tort. M. V. Egger propose d'y substituer une distinction entre les habitudes *négatives* et les habitudes *positives.* (Voir ci-dessous, *Observations.*)

Habitude spéciale (ou *particulière*) et

Quant à cette thèse que l'*habitude* est une forme de la volonté au sens large du mot *(Wille)*, c'est-à-dire un des principes d'action spontanée de l'homme, elle paraît être communément admise par les psychologues classiques français. Peut-être même, sous l'influence de Maine de Biran et de Ravaisson, ont-ils tenu compte trop exclusivement de ce caractère, en accordant peu d'attention aux effets mécaniques de l'usage (voir ci-dessous, *Observations* sur le *domaine de l'habitude*). On a coutume, dans l'enseignement, de diviser le cours de psychologie en trois rubriques : *intelligence*, *sensibilité*, *activité* (on a même dit souvent *volonté*, bien que ce terme soit un peu trop étroit dans notre langue, et ne convienne bien qu'aux volitions conscientes et réfléchies) ; et l'on place presque toujours l'analyse de l'habitude dans cette dernière division. **(A. L.)**

Sur les expressions : « habitude active » et « habitude passive ». — L'opposition du passif et de l'actif n'a pas ici de valeur absolue ; ces expressions répondent même imparfaitement à la distinction qu'a voulu marquer Maine de Biran. Les habitudes qu'il appelle *passives* sont actives à leur manière, mais d'une activité purement vitale : ce sont celles d'un organe, d'un tissu vivant qui, sous l'influence d'excitations répétées, se monte peu à peu au *ton* de l'excitant extérieur, et, par suite, réagit de moins en moins, ou a besoin, pour réagir autant, d'excitations de plus en plus fortes. D'où l'affaiblissement très réel de la sensation. **(J. Lachelier.)** — Il y a bien des cas où la sensation elle-même disparaît par adaptation. On s'habitue au froid, non seulement parce qu'on n'y fait plus attention, mais parce que les vaisseaux se modifient, parce qu'il se forme de la graisse, etc., et qu'ainsi l'excitation reçue par les nerfs est elle-même diminuée. **(P.-F. Pécaut.)**

— L'adaptation de l'organisme comprend plusieurs sortes de faits qu'il faut distinguer. S'habituer au froid ou à la chaleur, c'est ne plus éprouver certaines réactions pathologiques telles qu'un accroissement de la circulation ou un ralentissement de la nutrition ; c'est n'avoir plus « la tête serrée » ou « la tête lourde » quand l'épiderme a trop senti le froid ou le chaud de l'atmosphère. Le terme exact serait ici « accoutumance » plutôt qu'habitude ; l'organisme s'accoutume ainsi aux climats, aux médicaments, aux poisons ; on dit encore, en médecine, « assuétude » et « tolérance » pour désigner ces sortes de faits. D'autre part il y a des cas où le corps est modifié physiologiquement de manière à produire un ébranlement moindre de nerf, par exemple quand il se forme des callosités ; tout se passe alors comme si l'excitant extérieur était devenu plus faible. Mais il n'en est pas toujours ainsi : par exemple l'œil ou l'oreille ne deviennent pas

Observations (suite)

par l'exercice plus insensibles aux ébranlements physiques : car s'il en était ainsi, nous verrions un même objet moins éclairé, ou d'une couleur moins saturée, quand nous avons l'habitude de le voir. Le phénomène est alors purement psychologique ; la sensation proprement dite restant la même en degré comme en qualité, la perception est moins active ; l'afflux des images qui complètent et prolongent la sensation ne se fait plus ; et il en est de même des réactions qui s'expriment à notre conscience par un état affectif : celui-ci diminue également. Il y a donc en définitive, non pas affaiblissement de la sensation, mais abandon de celle-ci par notre activité psychique, qui s'en désintéresse, et ne la relève plus.

Ce qui est affaibli, c'est la perception dont la sensation est l'occasion. Si le fait habituel est objet d'attention à chaque répétition, comme l'attention a pour effet d'augmenter la durée et l'intensité des faits sur lesquels elle se porte, elle corrige l'influence négative de la répétition, et maintient la conscience du fait habituel à un niveau constant. Ces deux modes de répétition vu leurs résultats, seront bien désignés par les termes *habitude négative*, *habitude positive*, l'habitude négative étant d'ailleurs l'habitude pure et simple, l'habitude positive étant l'habitude corrigée par l'effort mental[1].

Toutefois, il faut remarquer que le phénomène inverse peut aussi se produire, quoique nous ne sachions pas exactement dans quelles conditions : il consiste en ce qu'une sensation, dont le caractère perceptif et surtout affectif est d'abord très faible, peut provoquer par la répétition une perception de plus en plus intense, et finalement devenir intolérable. Il y a, par exemple, des bruits auxquels « on ne s'habitue pas » et qu'on supporte de moins en moins à mesure qu'on en a déjà plus souffert : ce phénomène pourrait être appelé *contre-habitude*. Mais il est morbide, tandis que le phénomène inverse est normal ; l'habitude négative appliquée à la perception constitue une économie bien entendue de l'activité psychique, tandis que la contre-habitude est une dépense malheureuse de la même activité. **(V. Egger.)**

Sur la distinction des habitudes en général et spéciales. — Cette distinction me paraît fondée. Elle correspond à la distinction faite par Höffding et Bergson entre les deux mémoires, la mémoire libre et la mémoire automatique. Exemple : l'habitude de résoudre des problèmes, et l'habitude de calculer. **(F. Mentré.)**

— Il n'y a ici aucune différence de nature ; il n'y en a qu'une de degré, et on peut concevoir des degrés intermédiaires : par exemple, entre l'habitude de déchiffrer la musique et celle de jouer tel ou tel morceau, il y a l'habitude de déchiffrer tel genre de morceaux, ou la musique de tel auteur, de telle époque, etc. **(J. Lachelier.)**

— Ce sont là des habitudes générales de degrés différents quant à la généralité. Je suis porté à croire qu'il n'y a en effet qu'une différence de degrés entre l'habitude spéciale et l'habitude générale. La première mériterait le nom d'habitude *singulière*, au sens logique du mot, si le cas d'une répétition d'habitude sans le moindre changement n'était pas un cas limité et presque idéal ; même quand on parle d'automatisme, on n'affirme pas l'identité absolue des faits répétés. Il faut pourtant conserver la distinction en prenant pour critérium de l'habitude spéciale ou singulière l'acte de la reconnaissance, soit effective, soit possible et légitime. L'intérêt du concept psychologique d'*habitude générale* réside en ceci qu'elle est

1. Cf. Victor Egger, *La parole intérieure*, not. p. 204-206, et Rabier, *Psychologie*, p. 581-582, où cette critique est adoptée par l'auteur, et opposée par lui à la distinction des *habitudes actives* et des *habitudes passives* de Maine de Biran, qu'il considère comme le résultat d'une analyse insuffisante. **(A. L.)**

habitude générale. — L'expression *habitude générale* se trouve chez Maine de Biran : « Il n'y a point d'*habitude générale* qui nous dirige, ou qui puisse nous diriger dans l'art de raisonner, comme il y en a une dans l'art de calculer. » *De l'influence de l'habitude sur la faculté de penser*, Et. Cousin (1841), p. 283. Les mots sont soulignés dans le texte ; mais c'est dit en passant : il ne fait pas de cette expression le second terme d'une antithèse technique, comme l'a fait plus tard Victor Egger. Celui-ci distingue les habitudes qui ne concernent qu'un acte entièrement déterminé, toujours le même ; et les habitudes dont l'acte est varié, mais d'un certain genre : un talent acquis, un métier que l'on sait ; l'habitude de déchiffrer la musique, par opposition à l'habitude de jouer tel morceau. (*La parole intérieure*, p. 207. — *L'habitude générale*, dans la Revue des cours et conférences, 21 mars 1901 et 25 mai 1905.)

CRITIQUE

1. Aristote, et après lui la plupart des philosophes modernes considèrent l'habitude comme spéciale aux êtres

---

la condition de l'invention et permet de relier l'imagination novatrice à la répétition d'habitude et au souvenir qui n'en est qu'une variété. Tout artiste, tout inventeur porte en lui une habitude générale qui est son genre de talent ; c'est pourquoi ses productions les plus diverses ont, comme on dit, un air de famille. Le problème que pose ce concept est bien moins celui de la moindre généralité que celui du *genus generalissimum* ou des limites supérieures de l'habitude générale considérée comme puissance ; car, là, tout critérium fait défaut. **(V. Egger.)**

Sur le domaine de l'habitude :

— L'habitude est la modification reçue *par un être vivant* à la suite d'une action exercée ou subie par lui. La répétition ou la continuité influent seulement sur la force de l'habitude. Cette définition a l'avantage d'exclure les pseudo-habitudes de la matière inorganique. C'est par un abus de langage qu'on a dit : la clef s'habitue à la serrure, la machine s'habitue à coudre, etc. L'habitude est une propriété spécifique des êtres vivants ; c'est leur caractère le plus général avec l'hérédité. **(F. Mentré.)**

— Je ne partage pas cette opinion. Il est bien vrai que le langage n'applique le mot *habitude* qu'aux êtres vivants, et même aux animaux (car l'extension de ce terme aux plantes est déjà une hardiesse) ; mais il me semble que tous les *caractères* de l'habitude, soit morphologique, soit fonctionnelle, peuvent se retrouver dans les êtres non vivants, avec un moindre degré de complication seulement. Ce que le vivant apporte de nouveau dans le phénomène général de la conservation des changements passés me paraît être surtout, au contraire, l'élasticité vitale qui tend à effacer les modifications reçues (et qui d'ailleurs pourrait bien n'être elle-même qu'une assise plus profonde d'habitude). Peut-être faudrait-il y ajouter encore le caractère de variation spontanée (spontanée au moins pour nos moyens d'observation), qui caractérise tous les êtres vivants. — Au reste, comme le dit très bien M. **Mentré** dans sa note, il n'est possible ici que d'indiquer sur ce point des opinions, dont la preuve exigerait de trop longues explications **(A. L.)**

Sur la définition de l'habitude par la répétition. — Aristote définit l'habitude : « Ἔθει ἐστὶν, ὅσα διὰ τὸ πολλάκις πεποιηκέναι ποιοῦσιν. » *Rhétorique* I, 10. 1369[b]6. — Cf. *Ibid.*, I, 11. 1370[a]7 : « Ὅμοιόν τι τό ἔθος τῇ φύσει· ἐγγὺς γὰρ καὶ τὸ πολλάκις τῷ ἀεί · ἔστι δ' ἡ μὲν φύσις τοῦ ἀεί, τὸ δὲ ἔθος τοῦ πολλάκις. » De même Ravaisson, après avoir défini l'habitude d'une façon très générale (voir texte cité ci-dessus) restreint



vivants, et s'opposant à l'inertie des corps bruts. Mais cette opposition a été fortement contestée, notamment par Léon DUMONT, *De l'habitude*, Revue philosophique, 1876. t. I. Il admet que toutes les formes de l'habitude peuvent se ramener à une conservation plus ou moins apparente des modifications laissées dans un être, en vertu de son inertie, par les actions qu'il produit ou qu'il subit, comme le pli d'une étoffe, ou les ravinements de l'eau sur le sol.

2. A la distinction des habitudes *actives* et *passives*, faite par MAINE DE BIRAN, V. EGGER objecte que la répétition n'affaiblit pas réellement les phénomènes passifs. Voir ci-dessous, *Observations*.

3. Sur la question de savoir si l'essentiel de l'habitude se produit dès le premier changement, et par suite si l'idée de répétition est nécessaire à définir l'habitude, voir également les *Observations*.

Rad. int. : **B.** Kustum.

---

ainsi cette définition : « Une disposition à l'égard d'un changement engendrée dans un être par la *continuité* ou la *répétition* de ce même changement. » *De l'habitude*, I, p. 4.

Albert LEMOINE (*L'habitude et l'instinct*, 1875, chap. I, p. 2 et suiv.) a fait remarquer que la continuité ou la répétition renforcent sans doute l'habitude et la rendent perceptible, mais que le fait essentiel qui la constitue se produit dès le premier changement, et que, par conséquent, ces caractères secondaires ne doivent pas entrer dans la définition philosophique de l'habitude. Cette opinion est adoptée par Léon DUMONT, *De l'habitude*, § IV et par RENOUVIER, *Critique philosophique*, oct. 1877, p. 184 où il appelle ce premier reliquat « l'élément infinitésimal de l'habitude ».

M. **Mentré** m'écrit également qu'il la trouve bien fondée. (Voir ci-dessus.) — Je l'avais mentionnée, en l'adoptant aussi, dans la première rédaction de cet article, où j'ajoutais les réserves suivantes : « Il faut cependant observer que dans l'usage courant, ce mot ne s'applique qu'à des habitudes assez développées pour produire un effet notable, ce qui exige presque toujours la durée ou la répétition du fait considéré. Il serait paradoxal de dire qu'on « a l'habitude » de ce qu'on n'a fait ou éprouvé qu'une ou deux fois. »

Malgré ces réserves, le fond même de la remarque d'Albert Lemoine a été mis en doute, notamment par **J. Lachelier, L. Brunschvicg, F. Rauh.** Ce dernier m'écrit : « L'observation d'Albert Lemoine est sans valeur ; c'est l'application à la psychologie d'une prétendue nécessité logique qui peut fort bien ne correspondre à rien de réel. On n'a pas le droit de raisonner ainsi par continuité sur les phénomènes de la vie. A un argument analogue contre l'usage, même modéré, de l'alcool, Duclaux répondait avec raison qu'à ce compte, un bon repas serait le premier degré de l'indigestion. — L'habitude est une prédisposition, et l'on ne peut connaître une prédisposition que par la facilité du déclenchement, qui ne se produit pas dès le premier fait. »

Je crois pouvoir répondre à ces critiques : 1° Il ne faut pas confondre la *manifestation* de l'habitude, qui nous la rend sensible, avec la modification biologique qui la constitue. Nous devons autant que possible définir les choses elles-mêmes et non l'idée que nous en avons, les « prénotions » formées par le langage courant, qui ne s'intéresse qu'aux effets appréciables et utilisables. Or, dans ce cas, le phénomène réel n'est pas la « facilité » ou la « perfection » de l'acte, caractères tout relatifs à nous et à notre utilité, mais la disposition permanente laissée dans l'organisme ou dans l'esprit par un changement à l'égard de la répétition future de ce même changement. Or, il est évident que toute modification qui contribue

Haecceité, voir *Eccéité**.

HALLUCINATION, D. *Hallucination ;* E. *Hallucination ;* I. *Allucinazione.*

Perception par un individu éveillé, ou, beaucoup plus rarement, par un groupe d'individus, d'un objet sensible qui n'est pas réellement présent ou d'un phénomène qui n'a pas lieu réellement.

Hallucinations hypnagogiques, celles qui précèdent immédiatement le sommeil.

Hallucination négative, phénomène qui consiste à ne pas percevoir un objet présent, et à remplir par une image indifférente la partie de la représentation totale que cet objet devrait normalement occuper. — On doit remarquer que l'*hallucination négative* n'est pas à proprement parler une hallucination, au sens ordinaire, mais plutôt un phénomène inverse. Cependant, il y a quelque chose de véritablement hallucinatoire dans la perception d'un objet, d'un fauteuil par exemple, qui devrait normalement être caché par la personne qui y est assise.

CRITIQUE

1. Brierre de Boismont (*Des hallucinations*, p. 16) distingue l'hallucination de l'illusion, et fait remonter cette distinction à Arnold, *Observations on nature, kinds, causes and preservation of insanity*[1], Londres, 1806. Il cite les distinctions analogues de Crichton, d'Esquirol, de Lélut, de Leuret, de Parchappe ; et il adopte pour lui-même la formule suivante : « Nous définissons l'hallucination, la perception des signes sensibles de l'idée ; et l'illusion, l'appréciation fausse des sensations internes. » (*Ibid.*, p. 18.) — Cette distinction est reprise d'une façon plus précise et moins obscure par James Sully, qui l'énonce ainsi : « Une illusion doit toujours avoir pour point de départ quelque impression réelle, tandis qu'une hallucination n'a pas une base de ce genre. Ainsi, il y a *illusion* quand un homme, sous le coup de la terreur, prend pour un fantôme un tronc d'arbre éclairé par les rayons de la lune. Il y a *hallucination* lors-

1. *Observations sur la nature, les genres et la prophylaxie de l'aliénation mentale.*

à former une « habitude » ultérieurement efficace doit avoir produit dès le premier fait une modification de ce genre. — 2° Cette vue théorique est confirmée par les faits. On sait que certaines personnes retiennent du premier coup et peuvent réciter mécaniquement un texte même assez long : l'habitude motrice qui n'est sensible chez les autres qu'après plusieurs répétitions, se manifeste donc chez ceux-ci dès le premier acte. Dans un grand nombre de cas, il y a beaucoup plus de différence entre le premier fait et le second qu'entre le second et les suivants : s'il est vrai qu'en certaines matières on peut dire « une fois n'est pas coutume », il en est au moins autant où le proverbe opposé est seul vrai : « Il n'y a que le premier pas qui coûte. » Il arrive enfin qu'un choix fortuit (par exemple celui d'une place dans une bibliothèque, d'un portemanteau sur un mur) détermine ensuite le même choix à la seconde occasion, et parfois à toutes les suivantes. On trouvera plusieurs faits de ce genre cités dans V. Egger, *La naissance des habitudes*, Annales de la Faculté de Bordeaux, 1880, p. 290-323. **(A. L.)**

Sur **Hallucination.** — Une partie de la critique primitive a été supprimée et remplacée 1° par des indications historiques plus complètes ; — 2° par des propositions tendant à préciser le sens du mot d'après des observations communiquées par MM. **Goblot, Delbos, Couturat, Rauh, Pécaut, Boisse, Ranzoli.**

Beaucoup d'aliénistes contemporains estiment que l'hallucination nettement caractérisée, telle qu'elle était admise par Esquirol, Lélut, Brierre de Boismont,

qu'une personne qui a de l'imagination se représente si vivement le visage d'un ami absent que pendant un instant elle croit voir réellement cet ami. L'illusion est donc un déplacement *partiel* d'un fait extérieur par une fiction de l'imagination, tandis que l'hallucination en est un déplacement total. » *Les illusions des sens et de l'esprit*, Bibl. scient. internat., édit. française, p. 8-9.

Cette distinction ne peut être admise sous cette forme : il est rare, en effet, que rien de réel ne se joigne à l'hallucination, et presque toujours le personnage ou l'objet fictif apparaît en rapport avec des objets réels qui sont normalement perçus. (Voir ci-dessous les faits cités aux *Observations*, et ceux qui sont rapportés par Taine, dans l'appendice de l'*Intelligence.*) Mais en écartant le critérium de l'erreur partielle et de l'erreur totale, la distinction précise des deux phénomènes peut être maintenue de la manière suivante. Il y a dans la perception normale d'un objet deux facteurs à considérer : 1° la sensation proprement dite ; 2° l'interprétation de cette sensation par un concours de souvenirs, d'images, d'as-

Michéa, Baillarger, etc., est un phénomène rare — quelques-uns disent même douteux — et que la plupart des cas cités ne doivent cette netteté qu'au travail rétrospectif de la mémoire ou à une expression verbale qui précise trop, pour l'auditeur, l'impression réellement éprouvée par le sujet[1].

« Ce qui frappe au contraire, chez le plus grand nombre des hallucinés, c'est la distinction qu'ils font d'eux-mêmes, et plus souvent sous l'influence de nos questions, entre leurs hallucinations et leurs perceptions réelles. Les hallucinations de la vue ne sont vraiment complètes, c'est-à-dire semblables aux perceptions normales, avec la même netteté des contours et des teintes, les mêmes reliefs, que dans le cas des grandes intoxications, où elles vont d'ailleurs de pair avec l'obnubilation de la conscience. » Dans les autres cas « les malades ont très souvent une tendance spontanée à en faire la critique, et nous venons de voir » (en ce qui concerne les hallucinations visuelles) « que, dans la psychose hallucinatoire chronique, ils n'en sont pas dupes ; ils se refusent à y voir des perceptions visuelles, et, comme ils délirent, ils expliquent tout naturellement en fonction de leur délire, comme une machination de leurs ennemis, toute cette imagerie imprécise ». G. Dumas, *Traité de psychologie*, tome II, p. 893 : « Les hallucinations en général. »

Certains cas cependant semblent bien constituer de véritables hallucinations, au sens classique. Un fait curieux est que les exemples qui suivent concernent des sujets qui n'ont jamais été aliénés. « M. Marillier m'a raconté qu'il avait eu une hallucination répétée tous les jours, à la même heure, pendant un assez long temps. Assis à sa table de travail, il *voyait*, assise dans un fauteuil, une personne qui le regardait fixement. Or le fauteuil était vide. La fausse perception était aussi précise, aussi réelle que les perceptions vraies environnantes. La main qui reposait sur le bras du fauteuil était aussi nette, aussi définie en tous ses détails que le fauteuil lui-même ; la tête se détachait sur une gravure accrochée au mur et en cachait une partie. Voilà l'hallucination type. » (Extrait d'une note d'**Edmond Goblot.**)

— J'ai entendu deux fois décrire des hallucinations par des personnes qui les avaient éprouvées ; elles étaient aussi caractérisées par ce mélange intime d'éléments réels, perçus normalement, et d'éléments hallucinatoires. 1° Mme M., étant âgée de plus de soixante ans, m'a raconté qu'à une certaine période de sa vie elle voyait tous les jours à la même heure entrer dans la pièce où elle se trouvait

1. Résumé de conversations avec M. Georges Dumas.

sociations, de raisonnements qui transforment la sensation brute en objet distinctement reconnu. S'il y a altération de ce que doit être normalement la sensation, nous dirons qu'il y a *hallucination ;* s'il y a seulement altération de ce que doit être normalement l'interprétation perceptive de la sensation, nous dirons qu'il y a *illusion.*

2. On n'appelle pas ordinairement les images des rêves *hallucinations*, bien qu'elles présentent, psychologiquement, le même caractère que celles-ci.

Hallucinations psychiques, hallucinations psycho-sensorielles, voir l'Appendice à la fin du présent ouvrage.

Rad. int. : Halucin.

HARMONIE. Du G. Ἁρμονία, ajustement *;* D. *Harmonie ;* E. *Harmony ;* I. *Armonia.*

A. *Sens général.* Unité (organique) d'une multiplicité, c'est-à-dire genre particulier d'ordre consistant en ce que les différentes parties d'un être ou ses différentes fonctions ne s'opposent pas, mais concourent à un même effet d'ensemble (voir *Finalité**) : — par suite, combinaison heureuse d'éléments divers. — Très employé par les philosophes français contemporains, particulièrement par Ravaisson, qui a le plus contribué à en répandre l'usage ; rare dans les autres langues, sauf dans l'expression *Harmonie préétablie.* (Voir ci-dessous.)

B. *Sens spécial.* 1° Caractère esthétique de la sensation produite par l'audition simultanée de plusieurs sons musicaux. (S'oppose en ce sens à *Mélodie.*) — 2° Science de l'emploi des accords.

Harmonie préétablie, L. *Harmonia praestabilita* (Leibniz) ; D. *Praestabilirte Harmonie ;* E. *Preestablished harmony ;* I. *Armonia prestabilita.* — Doctrine de Leibniz, d'après laquelle il n'y a pas d'action directe des substances créées l'une sur l'autre, mais seulement un développement parallèle, qui maintient entre elles à chaque moment un rapport mutuel réglé d'avance.

Rad. int. : Harmoni.

HASARD, G. τύχη, αὐτόματον ; D. *Zufall, Zufälligkeit ;* E. *Chance, Hazard* (plus rare) ; I. *Caso ; Azzardo, Fortuito* (rares).

Ce mot sert à traduire τύχη et αὐτό-

---

un homme vêtu comme un ouvrier qui s'approchait, la poussait de la main comme pour l'écarter de son chemin, et s'en allait ensuite. Elle donnait les mêmes détails que M. Marillier sur les apparences égales de réalité présentées par le personnage imaginaire, les objets devant lesquels il passait, etc. — 2° Mon camarade d'École Normale P. B. (mort de méningite l'année suivante, à 22 ans) a vu un de ses parents dans une allée de jardin, s'est approché pour lui parler, et l'image a disparu au moment où il allait lui toucher la main. Il faisait les mêmes remarques sur le rapport de l'image et des arbres avoisinants. **(A. L.)**

— « Il faut tenir compte, dans la définition de ce mot, du fait que certaines hallucinations portent, non pas sur des objets proprement dits, mais sur des états intérieurs : hallucinations musculaires (Cramer, *Die Hallucinationen im Muskelsinn*, Freiburg, 1889) ; hallucinations cénesthésiques (avoir un corps de verre, être mort, se trouver dans un autre corps que le sien, etc.). » **(C. Ranzoli.)**

Sur **Harmonie.** — Article complété sur les observations de **G. Dwelshauvers.** — Toute harmonie impliquant peut-être la *simultanéité* dans la perception ou dans le concept, le sens **B** n'est pas le sens étroit du mot ; c'est l'application, par approfondissement, à l'ordre musical, du sens propre du mot. — De plus, le caractère esthétique (de la sensation) que l'on remarque au sens **B** n'est pas une différence spécifique : toute harmonie implique un caractère esthétique. C'est une question de savoir si la proposition est convertible. **(L. Boisse.)**

ματον chez Aristote, qui oppose ces termes à φύσις et qui les rapproche de celui d'accident* (τὸ συμβεβηκός). La *nature*, selon lui, est ce qui agit en vertu d'une finalité* ; mais : 1° chaque action accomplie en vue d'une fin produit accessoirement des effets qui ne sont pas compris dans sa fin (comme le bruit d'une voiture, effet accessoire et non voulu de son mouvement) ; 2° les actions de cette sorte peuvent avoir entre elles des rencontres, qui, elles aussi, ne sont pas comprises dans la finalité de ces actions. L'ensemble de ces effets accessoires constitue la τύχη et l'αὐτόματον. (Voir Milhaud, *Le hasard chez Aristote et chez Cournot*, Revue de métaphysique, novembre 1902, et *Études sur la pensée scientifique chez les Grecs et les Modernes*, ch. iv.) — Les deux mots sont le plus souvent conjoints par Aristote : « Τὰ γινόμενα φύσει πάντα γίνεται ἢ ἀεὶ ὡδὶ ἢ ὡς ἐπὶ τὸ πολύ · τὰ δὲ παρὰ τὸ ἀεὶ καὶ ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ, ἀπὸ τοῦ αὐτομάτου καὶ ἀπό τύχης. » Περὶ γενεσέως καὶ φθορᾶς, II, 6, 33ᵇ7. Mais, en un sens plus strict, la τύχη n'est qu'une partie de l'αὐτόματον (*Physique*, II, 6, 197ᵃ37) : elle consiste dans ce qui, arrivant par

---

Sur **Hasard.** — Article corrigé d'après les observations de **J. Lachelier, F. Rauh, E. Goblot, F. Mentré, L. Brunschvicg.**

Historique. — Aristote définit le hasard, la cause accidentelle d'effets exceptionnels ou accessoires qui revêtent l'apparence de la finalité. (Voir *Physique*, 197ᵃ5, 12, 22). Cette définition est complexe ; elle contient celle de Cournot, mais avec l'idée de finalité en plus. Pour lui, le hasard est une rencontre accidentelle qui ressemble à une rencontre intentionnelle (le créancier qui rencontre par hasard son débiteur, le trépied qui retombe par hasard sur ses trois pieds). Un exemple d'Alexandre d'Aphrodise éclaire bien la distinction d'Aristote entre la τύχη, et l'αὐτόματον : un cheval échappé rencontre son maître par hasard ; il y a αὐτόματον pour le cheval et τύχη pour le maître. **(F. Mentré.)**

— Ἀὐτόματος est un mot de la langue grecque courante, qu'on trouve déjà chez Homère. Il veut dire, conformément à son étymologie, « ce qui se meut de soi-même », spontané. Dans certains passages d'Aristote, il a encore ce sens : la γένεσις αὐτόματος est la génération spontanée. Comment, même avant son époque, avait-il déjà passé à celui de *hasard* (Thucydide, Xénophon) ? Probablement par antithèse à ce qui est déterminé par une cause extérieure, et, par suite, prévisible. Si cela est, il faudrait rapprocher cette notion de l'idée suivant laquelle il n'y a de vraiment fortuit que ce qui vient d'un commencement absolu, d'un libre arbitre (mais, bien entendu, sans prêter cette interprétation à Aristote lui-même). **(A. L.)**

— Dans l'*Essai*, Cournot signale la définition de Jean de La Placette (*Traité des Jeux de Hasard*, La Haye, 1714) qui est l'aïeule de la sienne. Il définissait le hasard : « le concours de deux ou trois événements contingents, chacun desquels a ses causes, en sorte que leur concours n'en a aucune que l'on connaisse. » Cité dans l'*Essai*, tome I, p. 56, note 1. **(F. Mentré.)**

— La définition donnée par M. Poincaré a été formulée auparavant par Renan dans l'*Avenir de la Science :* « Le hasard, dit-il, est ce qui n'a pas de cause morale proportionnée à l'effet » (p. 24). Il cite comme exemple de hasard la mort de Gustave Adolphe, tué à Lutzen par un boulet de canon et il ajoute : « La direction d'un boulet à quelques centimètres près n'est pas un fait proportionné aux immenses conséquences qui en sortiront. » D'après cette définition, le hasard serait synonyme de cause insignifiante produisant des effets incalculables. Exemple : la longueur du nez de Cléopâtre et le grain de sable de Cromwell (dans Pascal). Peu s'en fallut que Napoléon partît pour la Turquie, ce qui changeait le cours

hasard à des êtres doués de volonté (c'est-à-dire par un effet purement accidentel et non prévu de leurs volitions, ou encore par une cause extérieure qui n'a rien d'intentionnel), est cependant tel qu'on aurait pu le souhaiter ou le craindre, le vouloir ou vouloir l'empêcher : « Ὅσα ἀπὸ ταὐτομάτου γίνεται τῶν προαιρετῶν, τοῖς ἔχουσι προαίρεσιν. » *Ibid.*, 197b21. Voir Bonitz, v° τύχη.

Sens primitif : « Jeu de Hasart » est le nom propre d'une sorte de jeu de dés (Darm., Hatz. et Thomas, v°, 1227 A), étendu plus tard à tous les jeux où n'intervient pas l'habileté du joueur, mais où le gain et la perte sont déterminés par un ensemble de causes trop petites ou trop complexes pour que le résultat puisse en être prévu.

De là, deux manières de définir ce mot, suivant qu'on a voulu soit représenter simplement l'idée que nous nous faisons du hasard, soit indiquer théoriquement quelles circonstances objectives donnent à cette idée l'occasion de s'appliquer :

1° *Définition subjective :*

A. Caractère d'un événement ou d'un concours d'événements qui ne présente pas le genre de détermination qui nous

---

de la Révolution et les destinées de l'Europe. Peu s'en fallut que Darwin ne voyageât pas à bord du *Beagle*, ce qui eût changé considérablement les destinées de la biologie ! C'est un des caractères du hasard humain et historique, mais un caractère *dérivé*. Le fait objectif est la coïncidence des séries ; le reste est interprétation subjective et finaliste. **(Id.)**

— L'idée de Renan me paraît assez différente de celle de M. Poincaré. Pour le premier, il s'agit d'*importance morale ;* pour le second, il s'agit de la *grandeur physique* des phénomènes considérés, au sens où le physicien considère le millième de millimètre comme négligeable sur la mesure du kilomètre ; et c'est précisément de là qu'il tire sa justification de la loi des grands nombres. On peut dire, et j'ai dit moi-même dans la *Critique*, que si l'on veut conserver au mot *hasard* son sens usuel, on est ramené nécessairement de l'idée purement mathématique à l'idée de jugement appréciatif ; mais cela me paraît une modification de la théorie, et non son point de départ.

D'autre part, j'aurais peine à accorder que si Darwin n'eût pas fait le voyage du *Beagle*, cela eût changé considérablement les destinées de la biologie ; mais c'est une question qui touche le rôle du hasard dans le progrès de la science, et non la définition du terme. **(A. L.)**

— En voulant corriger la définition de Cournot, M. P. Souriau (thèse sur l'*Invention*) a trouvé cette formule : « Le hasard est la rencontre d'une causalité externe et d'une finalité interne. » Cette définition se rapproche de celle d'Aristote, mais elle n'est pas aussi compréhensive : elle n'en est qu'un cas particulier. Il peut y avoir rencontre de deux finalités ; et puis les diverses finalités ne doivent pas être placées sur le même plan. **(F. Mentré.)**

Critique. — Extrait de la discussion à la séance du 4 juillet 1907 :

« **J. Lachelier :** « Je ne vois que deux sens possibles du mot *hasard :* 1° l'absence de toute raison déterminante ; 2° l'absence de détermination téléologique. Quand on dit que le hasard « n'existe pas », on prend, ordinairement, le mot dans le premier sens ; on veut dire que tout est déterminé, au moins mécaniquement (à moins qu'avec Bossuet, on ne superpose à l'ordre naturel une sorte de téléologie divine ; il n'y aurait pas alors de hasard, même au second sens). — Dans la pensée de tout le monde, *il y a* un hasard ; et quand on dit qu'une chose arrive par hasard, on entend que cette chose arrive sans doute en vertu d'une nécessité mécanique (à vrai dire, on ne l'affirme ni ne le nie, on ne pense pas du tout à ce genre de



paraîtrait normal, étant donnée sa nature ; par exemple, caractère d'un événement qui touche à notre personne, à nos biens, aux intérêts dont nous sommes chargés, mais que nous ne pouvions pas prévoir et que nous n'avons pas voulu ; en sorte qu'on ne peut nous en faire ni un mérite ni un reproche, même si quelques-unes de nos actions volontaires sont au nombre des causes qui se sont trouvées concourir matériellement à l'effet produit. « Quoique les hommes se flattent de leurs grandes actions, elles ne sont pas souvent les effets d'un grand dessein, mais des effets du hasard. » (La Rochefoucauld, *Maxime* 57.) « Ce qui est hasard à l'égard des hommes est dessein à l'égard de Dieu. » Bossuet, *Politique*, V, III, 1. Voir *Fatum**. — La jurisprudence admet en ce sens le *cas fortuit*, qui supprime, sauf convention contraire, la responsabilité du débiteur. (*Code civil*, art. 1148, 1302.)

2° *Définitions objectives :*

B. Ce qui est à la fois matériellement indéterminé et moralement non délibéré.

---

causalité) ; mais en tout cas, on assure qu'elle arrive en dehors du tout ordre téléologique, c'est-à-dire en dehors non seulement de tout dessein humain ou divin, mais encore de tout ordre stable (de quelque façon du reste qu'on s'explique l'existence de cet ordre ; mais on y voit toujours, plus ou moins consciemment, l'effet d'une sorte de téléologie de la nature). Il faut ajouter que ce qui échappe à un tel ordre n'est appelé *hasard* que par opposition ou tout au moins par contraste avec cet ordre même. Ainsi la marche régulière d'une planète dans son orbite ne nous paraît pas fortuite ; les perturbations produites par l'attraction mutuelle des planètes ne nous paraissent pas fortuites non plus ; mais une perturbation produite par le passage d'une comète nous paraît fortuite, parce que les comètes et leurs mouvements ne forment pas pour nous un ensemble organisé. S'il n'y avait qu'un seul corps, marchant dans l'espace en ligne droite, en vertu d'une impulsion reçue, nous ne dirions pas que la marche de ce corps est fortuite, parce qu'elle ne s'*opposerait*, dans notre pensée à aucun ensemble organisé de mouvements. »

L. Brunschvicg adopte ces observations[1].

F. Rauh : « L'idée de hasard s'oppose en effet à celle de *normalité*, entendue dans un sens très large, et j'accorde tout ce que dit M. Lachelier à ce sujet. Mais il faut faire quelques réserves. En premier lieu, il n'est pas exact que cette idée de normalité soit nécessairement une considération ou une préférence toutes subjectives, comme pourraient le faire croire quelques-uns des exemples ci-dessus, ou encore cette expression de *regret logique* qui se trouve dans les conclusions de l'article. Pour beaucoup de philosophes, la norme est conçue comme objective, et par suite le hasard participe à ce caractère. »

J. Lachelier : « Même si la norme est conçue comme objective, c'est notre pensée seule qui *considère* ceci ou cela et qui par suite en fait un hasard, en le rapportant à la norme qu'il aurait pu ou qu'il aurait dû suivre. Il n'y a hasard que par rapport à des classes, et c'est nous qui faisons les classes. »

F. Rauh : « D'autre part, il faut remarquer que, subjective ou objective, la *normalité* ne se définit pas toujours par la répétition. Ainsi un joueur ne croira pas avoir gagné *par hasard* s'il croit qu'il a « *eu de la chance* ». La « chance » est

---

1. **M. C. Ranzoli** diviserait d'une façon analogue les sens du mot *hasard*. « Ce terme, nous écrit-il en substance, n'a de sens précis que dans un contexte déterminé, et selon l'ordre d'idées où l'on se place d'abord. D'où trois usages fondamentaux : **A.** Du point de vue de la causalité ou de la nécessité, ce qui est spontané, indéterminé ; — **B.** Du point de vue de la finalité, ce qui est mécanique, inconscient ; — **C.** Du point de vue de la prévisibilité, ce qui est imprévu, imprévisible, inattendu : et cela soit 1° à cause de la complexité des causes et des effets ; soit 2° à cause de la rencontre de séries indépendantes d'événements. » Voir son ouvrage *Il Caso nel pensiero e nella vita*, Milan, 1913.



« Épicure [par le clinamen]... ne faisait qu'introduire dans les actes volontaires l'accident, pour ou contre la raison indifféremment, selon les rencontres atomiques, *fortuites* par définition, tandis que le libre arbitre humain exige, en regard des possibles indéterminés, la délibération de la raison, qui exclut le *hasard.* » Renouvier, *Histoire et solution des probl. métaph.*, XII, p. 101. — Franck le définit de même : « Ce qui ne paraît être le résultat ni d'une nécessité inhérente à la nature des choses, ni d'un plan conçu par l'intelligence. *Dictionnaire*, v°, 682 B. Il y a d'ailleurs lieu de douter, ajoute-t-il, que ce concept corresponde à rien d'existant.

C. Caractère d'un événement « amené par la combinaison ou la rencontre de phénomènes qui appartiennent à des séries indépendantes dans l'ordre de la causalité ». (Cournot, *Théorie des chances et des probabilités*, ch. ii ; et *Essai sur les fondements de nos connaissances*, ch. iii.) Il complète ailleurs cette définition en faisant remarquer que la même sorte de concours peut

---

ici une sorte d'influence et par suite de norme qui supprime le hasard. Inversement, une suite d'actes incohérents, bien qu'elle constitue une répétition, n'en sera pas moins considérée comme une suite de faits de hasard. La normalité est ici d'ordre différent : elle consiste dans le caractère d'adaptation propre à l'intelligence. En résumé il y a norme dès qu'il y a une notion définie, soit par des répétitions, soit par une moyenne, soit par une intention, soit par une direction, soit par un caractère intrinsèque ; en un mot, de n'importe quelle manière. »

A. Lalande : « C'est pour cela que j'ai cité dans la *Critique* l'exemple d'Améric Vespuce. La norme est ici quelque chose comme une justice idéale, à laquelle les faits auraient manqué. »

J. Lachelier : « Soit ; mais il y a lieu, si l'on élargit tant l'idée de norme, de distinguer de *vraies* et de *fausses* normes : les unes objectives, les autres plus ou moins imaginaires ou artificielles. Tel est le cas de la plupart des moyennes. »

G. Sorel : « Notamment des moyennes statistiques de la vie sociale : l'idée qu'il *faut* tant de morts par an sur une population de tant de personnes ne correspond à rien qu'à notre manière de penser les choses. »

F. Rauh : « En tant que norme, on ne peut pourtant pas dire qu'elle soit *fausse ;* elle est seulement subjective. Mais nous sommes convenus dès le début de la discussion qu'il y avait des normes subjectives et des normes objectives. »

— « Que le jeu tout mécanique des causes qui arrêtent la roulette sur un numéro me fasse gagner, et par conséquent opère comme eût fait un bon génie soucieux de mes intérêts, que la force toute mécanique du vent arrache du toit une tuile et me la lance sur la tête, c'est-à-dire agisse comme eût fait un mauvais génie conspirant contre ma personne, dans les deux cas je trouve un mécanisme là où j'aurais cherché, là où j'aurais dû rencontrer, semble-t-il, une intention : c'est ce que j'exprime en parlant de *hasard.* — Et d'un monde anarchique, où les phénomènes se succéderaient au gré de leur caprice, je dirai encore que c'est le règne du *hasard*, entendant par là que je trouve devant moi des volontés, ou plutôt des décrets, quand c'est du mécanisme que j'attendais. Ainsi s'explique le singulier ballottement de l'esprit quand il tente de définir le hasard... Il oscille, incapable de se fixer, entre l'idée d'une absence de cause efficiente et celle d'une absence de cause finale... Le problème reste insoluble en effet, tant qu'on tient l'idée de hasard pour une pure idée, sans mélange d'affection. Mais en réalité le hasard ne fait qu'objectiver l'état d'âme de celui qui se serait *attendu* à l'une des deux espèces d'ordre, et qui rencontre l'autre. » (**H. Bergson,** *L'Évolution créatrice*, 254-255.)

avoir lieu non seulement dans l'ordre de la causalité, mais dans l'ordre rationnel ou logique (p. ex. la série des décimales du nombre π). D'où cette définition générale : « Le hasard est le concours de faits rationnellement indépendants les uns des autres. » (*Traité de l'enchaînement*, § 52 ; *Matérialisme, vitalisme, rationalisme*, p. 313), définition dans laquelle il faut entendre le mot *faits* au sens le plus général. — « It is incorrect to say that any phenomenon is *produced by chance ;* but we may say that two or more phenomena are *conjoined by chance*... meaning that they are in no way related through causation ; that they are neither cause and effect, nor effects of the same cause, nor effects of causes between which there subsists any law of coexistence ; nor even effects of the same original collocation of primeval causes[1]. » J. St. Mill, *Logique*, livre III, ch. xvii, § 2.

« Le hasard est une interférence, quelquefois singulière, ordinairement imprévisible en raison de la complexité de ses facteurs... en tout cas non intentionnelle et relativement contingente (quoique nécessaire en soi à un moment donné et dans des circonstances données) entre deux ou plusieurs séries causales réciproquement et relativement indépendantes. » Maldidier, *Le hasard*, Revue philosophique, juin 1897, p. 585.

D. Caractère des événements pour

1. « Il est inexact de dire qu'un phénomène, quel qu'il soit, est *produit par le hasard ;* mais nous avons le droit de dire que deux ou plusieurs phénomènes sont *réunis par le hasard ;* entendant par là qu'ils ne sont en aucune manière reliés par la causation ; qu'ils ne sont ni cause ou effet l'un de l'autre, ni effets de la même cause, ni effets de causes liées entre elles par une loi de coexistence, ni effets d'une même collocation originelle des causes primitives. »

Le concept du *fortuit* ne peut être compris en dehors de sa relation au concept de *nécessaire*, et celui-ci à son tour ne peut l'être que dans ses relations aux concepts de possible, d'impossible, de vraisemblable et de certain.

Je tiens pour classiques les définitions de Spinoza, *Éthique*, I, xxxiii, Scholie, notamment : « At res aliqua nulla alia de causa contingens dicitur nisi respectu defectus nostrae cognitionis. Res enim, etc. » **(F. Tönnies.)**

— Le mot *hasard* ne me paraît pas pouvoir être défini, en aucun sens, indépendamment de l'idée de finalité. Dans le domaine purement physique, si l'on ne fait intervenir aucune relation avec les êtres vivants, le hasard n'a point de plaec. Il ne peut y être question que de *nécessité* (causalité) ou de *contingence.* Ainsi je ne crois pas qu'on puisse appeler hasard l'impossibilité de prévoir. Je ne puis prévoir s'il pleuvra demain, mais je ne dirai pas que le temps dépend du hasard ; cela n'aurait pas de sens. C'est un hasard si le beau temps coïncide avec quelque événement pour lequel le beau temps est désirable ; c'est encore un hasard s'il pleut justement un jour où le beau temps aurait convenu. Dans les jeux de hasard, il s'agit bien de faits impossibles à prévoir, mais qui sont *favorables ou défavorables.* Hasard signifie *exclusion de la finalité.* Or si l'on considère exclusivement des faits physiques la finalité n'a pas à être exclue, puisqu'elle n'a pas eu occasion de s'introduire.

Si le hasard ne peut être défini « physiquement » il n'en résulte pas qu'il doive l'être « psychologiquement », car il peut y avoir *finalité sans intelligence*, par exemple dans l'organisation des végétaux. Dans le transformisme darwinien, la sélection explique la fixation d'un caractère accidentel. Cette fixation résulte de ce que ce caractère est avantageux et constitue un progrès ; elle n'est pas due au hasard ; c'est un cas de finalité, mais l'apparition première du caractère ne s'explique pas par la sélection. Parmi les caractères accidentels, on ne donne le nom de hasard qu'à ceux qui se *trouvent être* (τύχουσι) avantageux et aussi à ceux qui se trouvent être désavantageux. Les autres sont de purs *accidents.* On ne donne

lesquels se vérifie la *loi des grands nombres*, c'est-à-dire tels « que ces événements étant partagés en classes et ces classes en catégories, le rapport du nombre total d'événements de la classe au nombre total d'événements de l'une des catégories tend irrégulièrement vers une limite déterminée quand le nombre d'événements considérés devient de plus en plus grand ». (DE MONTESSUS, *A propos du hasard*, Revue du mois, mars 1907.)

Le même auteur a proposé au Congrès de philosophie de Genève (1904) la formule suivante, intitulée *Extension de la définition du hasard :* « Un événement est dit procéder du hasard quand il n'existe aucun lien entre la nature de sa catégorie et la cause déterminant cette catégorie. » (*C. R. du Congrès*, p. 692.)

E. Caractère d'un événement rigoureusement déterminé, mais tel qu'une différence extrêmement petite dans ses causes aurait produit une différence considérable dans l'effet. Par exemple, un retard d'une seconde qui aurait évité un accident ; une augmentation d'un millième dans l'impulsion donnée à la bille de la roulette, augmentation qui aurait fait sortir un numéro au lieu d'un autre. « La différence dans la cause est imperceptible, et la différence dans l'effet est, pour moi, de la plus haute importance, puisqu'il y va de toute ma mise. » (H. POINCARÉ, *Le Hasard*, Revue du mois, mars 1907.) — La loi des grands nombres doit être considérée, dans ce cas, comme une propriété dérivée résultant de ces deux conditions, et d'un postulat d'après lequel la probabilité des causes elles-mêmes varierait selon une fonction continue (de forme d'ailleurs quelconque).

---

le nom de hasard qu'aux accidents pour lesquels on peut se demander s'ils sont favorables ou défavorables ; et quand on répond par le hasard, c'est qu'on exclut une finalité à laquelle on pouvait songer.

La négation de la causalité, c'est la *contingence*, et non le hasard.

La négation de la finalité, c'est *l'accidentel*. Peut-être peut-on appeler hasard tout ce qui est accidentel. Mais en un sens plus spécial, le hasard, c'est *l'accident qui est favorable ou défavorable à quelque fin sans que cette fin ait été pour quelque chose dans sa production*.

La loi des grands nombres, ainsi qu'on l'a remarqué, ne s'applique pas à tous les faits de hasard. J'ajoute que tous les faits auxquels elle s'applique ne sont pas des faits de hasard. Ainsi le nombre annuel des mariages est très variable dans une petite commune, moins dans une grande ville, moins encore dans un département, presque constant dans un grand pays. Dira-t-on qu'on se marie par hasard ? — La loi des grands nombres s'applique à tous les faits qui comportent quelque chose d'accidentel ; elle exprime une propriété des moyennes. **(E. Goblot.)**

— Il faut garder l'idée que Cournot a si bien mise en lumière : celle de la rencontre de séries indépendantes ; tous les cas de hasard contiennent cela ; je l'ai montré jadis à propos du hasard dans les découvertes et inventions (*Revue de Philosophie*, avril et juin 1904). Elle est conforme à l'emploi usuel du mot hasard. Exemples : LA FONTAINE, parlant de deux chèvres, dit qu'elles

> Quittèrent les bas près chacune de sa part :
> L'une vers l'autre allait par quelque bon hasard.

X. DE MAISTRE écrit à la V^sse^ de Marcellus le 30 avril 1846 : « Nos lettres se sont croisées, et j'aime à voir un peu de sympathie dans ce hasard. » — NIETZSCHE envoie à Wagner en mai 1878 *Choses humaines, par trop humaines :* « Par un trait d'esprit miraculeux du hasard, dit-il, je reçus à ce même moment un bel exemplaire du livret de *Parsifal* avec une dédicace de Wagner » (Fragments traduits par

CRITIQUE

La définition de Cournot et de J. St. Mill suppose des séries causales, individuelles et isolables, ce qui n'est jamais vrai théoriquement et ce qui ne l'est pas même pratiquement dans la plupart des cas : par exemple, tous les mouvements du cylindre et de la bille, au jeu de la roulette, ont pour cause commune le mouvement du croupier qui les lance, et sa volonté de jouer le coup. Et, cependant, il y a hasard. « Dans l'hypothèse du déterminisme, dit Renouvier, il n'est point logique d'admettre, comme l'a fait Cournot... des faits accidentels ou de hasard qu'il définit non comme des cas d'indéterminisme partiel, mais par la rencontre des effets de causes mutuellement indépendantes. Il n'est point, toujours dans l'hypothèse, de causes indépendantes du temps ; il faudrait, pour qu'il y en eut dont les rencontres ne fussent pas prédéterminées comme elles-mêmes, qu'il en survînt certaines en dehors des séries sans commencement ni fin dont les termes sont tous des effets en même temps que des causes. » *Histoire et solution des probl. métaph.*, XXIII, p. 170. D'autre part, pour qu'on parle de hasard, il faut non seulement qu'il y ait rencontre de séries indépendantes, mais que l'événement produit par cette rencontre présente assez d'intérêt pour pouvoir être considéré comme le but possible d'une série de causes finales. (Cf. Piéron, *Essai sur le hasard*, dans la Revue de métaphysique, 1902.)

La définition de M. de Montessus est également contestable : 1° en tant qu'elle ne considère que la loi des grands nombres, elle exclut du hasard tous les phénomènes qui ne se répètent pas, ce qui est restreindre arbitraire-

---

Lichtenberger, p. 168). — Les exemples donnés par Aristote (fossoyeur qui découvre un trésor, — avocat qui se rend au forum et rencontre son débiteur) rentrent dans la définition de Cournot ou du moins présentent le caractère signalé par Cournot (avec quelque chose en plus).

Il faut en effet ajouter à cette définition : la simulation de la finalité. Ce point a été établi non seulement par M. Piéron, mais aussi par G. Tarde, qui définit le hasard « l'involontaire simulant le volontaire », et par M. Bergson pour qui le hasard est « un mécanisme qui prend l'apparence d'une intention ». En somme il faut revenir à la vieille définition d'Aristote, que le calcul des probabilités a permis de préciser.

La difficulté qu'on éprouve à définir cette notion fuyante vient de ce qu'on oscille du point de vue subjectif au point de vue objectif. Les uns comme Cournot mettent l'accent sur le côté objectif, les autres comme Piéron, Tarde, sur le côté subjectif. Aristote unit les deux points de vue.

Il faut remarquer que Poincaré ne propose pas une définition unique du hasard, mais trois définitions, les deux premières étant associées. La 3e catégorie de hasards comprendrait, selon lui, les événements fortuits au sens de Cournot, et il essaie de réduire cette classe aux deux premières (effets considérables issus de causes *a)* très petites et *b)* très complexes) ; mais il ne parvient pas à opérer complètement cette réduction et se sert de formules dubitatives (« ce n'est pas toujours »... « la plupart du temps »). Il semble bien que l'idée de rencontre est inhérente à la notion de fortuit sans qu'on puisse dire qu'elle la caractérise entièrement. Pour H. Poincaré lui-même, le type du hasard est la naissance d'un grand homme, c'est-à-dire la rencontre accidentelle de deux gamètes exceptionnels dont la fusion produit des résultats incalculables. Nous retombons toujours sur la définition d'Aristote. Cournot a eu le mérite d'en éclairer une face que le philosophe avait un peu laissée dans l'ombre.

Le point délicat que vous signalez justement est que les séries ne sont jamais

ment le sens du mot : c'est un hasard que le mercure soit le seul métal liquide à la température moyenne où nous vivons ; — 2° En tant qu'elle fait intervenir l'indépendance de la cause et de la catégorie, elle ne tient pas compte de ce fait que, strictement parlant, la cause (ou plutôt l'ensemble des causes) détermine *toujours* la catégorie : chaque système d'impulsions définies de la bille et du cylindre, si elles pouvaient être notées, non pas même avec une précision rigoureuse, mais avec une approximation beaucoup plus grande que celle dont nous disposons, impliquerait nécessairement le numéro sortant.

On remarquera, d'autre part, que la définition de M. H. Poincaré n'est pas exclusivement objective. Il faut, en effet, pour qu'il y ait hasard, que la petitesse des différences causales soit telle que ces différences *nous* soient *imperceptibles*, et, d'autre part, que la différence dans les effets soit *importante.* Le premier de ces caractères dépend de la finesse de nos sens, et le second dépend de nos jugements d'appréciation : c'est un hasard que le nouveau continent ait reçu le nom d'Améric Vespuce et non celui de Christophe Colomb ; en juge-t-on ainsi seulement à cause de la petitesse ou de la complexité des causes qui ont déterminé cet effet ? Non, car si l'Amérique s'était appelée Colombie, les causes n'en auraient été ni moins minimes, ni moins complexes ; et cependant nous n'attribuerions pas ce fait au hasard, parce qu'il nous paraîtrait *naturel* qu'elle portât le nom du premier Européen qui l'a découverte. En ce sens, le hasard suppose donc l'intervention d'un jugement de valeur déclarant ce

---

complètement indépendantes. C'est vrai théoriquement ; pratiquement, non. (Théoriquement le calcul de probabilités suppose les événements ou *chances* également probables ; les cas où cette condition se trouve réalisée sont excessivement rares, sinon nuls. Mais à l'aide de postulats et d'abstractions, on peut appliquer le calcul à des cas inégalement probables. Il en est de même ici.) Théoriquement tout se tient dans l'univers. Mais, par rapport à l'ensemble, les êtres vivants constituent des touts isolés, de systèmes clos, spécialement l'homme. C'est pourquoi le hasard intervient dans le domaine de la vie, et particulièrement dans la vie psychologique de l'homme et dans l'histoire. **(F. Mentré.)**

— **M. Jean de La Harpe** estime au contraire que les objections faites à Cournot dans la *Critique* ne sont pas dirimantes parce qu'elles n'atteignent pas le fond de sa pensée : 1° Cournot ne soutient pas comme Mill que le tissu des causes « est fait de fils séparés », mais pense que les séries causales seraient plutôt comparables « à des faisceaux de rayons lumineux qui se pénètrent, s'épanouissent et se concentrent sans offrir nulle part d'interstices où de solutions de continuité dans leur tissu » (*Essai*, § 29) ; 2° il n'exige pas une indépendance originelle de ces séries causales : « Le coup que donne le croupier... correspond fort bien à ce que dit Cournot dans les *Considérations* (I, p. 2) relativement à « la suspension commune de tous les chaînons à un même anneau primordial, par delà les limites, ou même en deçà des limites où nos observations peuvent atteindre. » Il suffit que, le coup donné, les réactions de la bille et du cylindre diffèrent assez pour que la bille tombe en des cases différant les unes des autres, pour un grand nombre d'épreuves, proportionnellement à leur probabilité. » *De l'ordre et du hasard : le réalisme critique d'A. A. Cournot*, p. 232.

Si telle est bien la pensée de derrière la tête de Cournot (ce qui est fort plausible, étant donné ses habitudes d'esprit) la définition profonde du hasard ne serait pas pour lui l'indépendance des causes, qui n'est que l'aspect pratique et exotérique de cette notion, mais la conformité à la loi des grands nombres, manifestant

qui est raisonnable, intéressant, beau, utile, équitable, etc. Nous retrouvons à cet égard le critérium de finalité signalé dans l'article de M. Piéron.

Quand il s'agit de jeux de hasard, ce même caractère *appréciatif* est évident, puisque l'idée essentielle est ici celle de *gain* ou de *succès*.

Quand il s'agit de faits physiques qui se répètent un grand nombre de fois avec une variante constituant le hasard, ce critérium semble ne plus s'appliquer. Il y a lieu cependant d'examiner s'il en est bien ainsi et si la croyance sous-entendue que les faits *doivent suivre des lois* ne serait pas ce qui détermine dans ce cas l'application du terme *hasard*. L'emploi usuel de ce mot vise, en effet, l'irrégularité avec laquelle les séries tendent vers la moyenne : « la part du hasard diminue » à mesure que l'on considère un plus grand nombre de répétitions. L'idée normative qui justifierait ici l'expression de *hasard*, serait celle d'un rythme considéré plus ou moins consciemment comme *normal*, par exemple l'alternance régulière de deux chances également probables, rythme idéal dont on constate, avec une sorte de regret logique, que l'expérience s'écarte *irrégulièrement*. — Voir ci-dessous, *Observations*.

Rad. int. : Hazard.

Haut, voir *Observations*.

HÉDONISME (du G. ἡδονή) plaisir ; D. *Hedonismus* ; E. *Hedonism* ; I. *Edonismo*.

A. Toute doctrine qui prend pour principe unique de la morale qu'il faut rechercher le plaisir et éviter la douleur en ne considérant, dans ces faits, que l'intensité de leur caractère affectif, et non les différences de qualité qui peuvent exister entre eux.

---

l'absence de *raison*, au sens où il a coutume d'opposer le « rationnel » au « logique ». Voir J. de La Harpe, *Ibid.*, p. 233 ; A. Lalande, *Remarques sur le principe de causalité*, Revue philosophique, septembre 1890.

Sur **Haut.** — **R. Eucken** nous a signalé l'usage fréquent qui a été fait dans la philosophie et dans la littérature allemandes du qualificatif *haut (hoch, höher)* : « *Höher* était un mot favori de Schleiermacher dans sa jeunesse et de l'école romantique. Au contraire Kant a protesté contre un prétendu « *höher Idealismus* » qu'on lui attribuait. « Hohe Türme, und die ihnen ähnlichnen metaphysich grossen Männer, um welche beide gemeiniglich viel Wind ist, sind nicht für mich. Mein Platz ist das fruchtbare Bathos der Erfahrung[1]. » (Hartenstein, IV, 121.) — L'expression « *höhere Kritik* » a été également employée. Heinrici, dans la *Theologische Realencyclopädie*, fait remarquer que « höhere Kritik » était la devise de I. G. Eichhorn († 1827). »

En français, *haut* a été quelquefois employé en ce sens par quelques auteurs, notamment par Ravaisson, qui en use même fréquemment : « La *haute* philosophie, dit-il, date de l'époque... où l'on reconnut que pour expliquer l'être et l'unité, il ne suffit pas de la matière. » *La philos. en France au XIX*e *siècle*, 1re éd., p. 1. — « Ce résultat général, de tout temps entrevu par la *haute* métaphysique... » *Ibid.*, 232. — « La *haute* doctrine qui enseigne que la matière n'est que le dernier degré et comme l'ombre de l'existence... » *Ibid.*, 265, etc.

Mais cet usage est exceptionnel ; ce n'est pas un terme philosophique ; à *höher* correspond le terme *supérieur ;* celui-ci est très usité philosophiquement, mais n'a pas de sens technique précis. **(A. L.)**

1. « Les hautes tours et les grands métaphysiciens qui leur ressemblent ont d'ordinaire les uns et les autres beaucoup de vent autour d'eux. Ce n'est pas mon affaire : mon terrain, c'est la profondeur fertile de l'expérience. »

B. Spécialement, la doctrine de l'École de Cyrène *(École hédonistique)*.
Rad. int. : Hedonism.

HÉGOUMÈNE, Hépomène (rares) : transcriptions du G. τὸ ἡγούμένον, τὸ ἑπομένον : l'antécédent et le conséquent d'une proposition hypothétique (συνημμένον) dans la logique stoicienne.

« HÉNOTHÉISME », D. *Henotheismus* (Max Müller).
Par opposition à monothéisme* et à polythéisme* : forme de religion qui consiste en un culte rendu à un seul Dieu, mais sans exclure l'existence des autres.
Voir *Monothéisme**, texte et observations.

HÉRÉDITÉ, D. *Vererbung ;* E. *Heredity ;* I. *Eredità.*
Le fait que les descendants reproduisent non seulement le type spécifique, mais aussi certains caractères individuels de leurs parents, ou même d'ancêtres plus éloignés. (Cf. *Atavisme**.)

CRITIQUE

Les caractères héréditaires peuvent être anatomiques, tératologiques, physiologiques, physiopathologiques, psychologiques ou psychopathologiques. D'où la distinction de différentes formes correspondantes d'hérédité, et la question de savoir jusqu'où s'étend la possibilité de transmission héréditaire dans chacun de ces domaines.
Le « problème de l'*hérédité des caractères acquis* » consiste à se demander dans quelle mesure des caractères nouveaux, produits chez un individu par les circonstances de sa vie et non par une disposition intérieure préexistante, peuvent être transmis par la génération à ses descendants.
On a proposé d'appeler *hérédité sociale :* 1° « le perfectionnement intellectuel et moral d'une génération entière obtenu par l'éducation de la génération précédente ». (Dechambre, *Dictionnaire usuel de médecine*, v°, 765a.) — 2° « The process of social transmission, that by which individuals of successive generations accomodate to a continuous social environment, thus producing *tradition*[1]. » (C. Lloyd Morgan, J. M. Baldwin dans *Baldwin*, v°, 471a.)
Ces deux sens, d'ailleurs voisins, nous paraissent également inacceptables. Un peuple peut être, si l'on veut, considéré comme un individu dans son ensemble ; mais il n'y a rien dans le rapport des générations successives qui ressemble à la reproduction des individus par procréation : l'analogie serait plutôt, dans ce cas, entre les générations sociales et la production des couches successives d'un même arbre, ou entre les générations sociales et le développement des tissus produits par la prolifération cellulaire chez un individu animal. Ni l'une, ni l'autre de ces analogies ne serait d'ailleurs elle-même tout à fait exacte.
Rad. int. : Hered.

1. « Le processus de transmission sociale, par lequel les individus des générations successives s'adaptent à un milieu social continu, produisant ainsi la *tradition*. »

Sur **Hérédité**. — J'admets l'extension du mot hérédité proposée par Dechambre et par Baldwin. L'assimilation n'est pas rigoureuse, mais elle ne l'est jamais complètement ; les mots et les langues se perfectionnent par analogies plus ou moins lointaines. — Dans un pays civilisé, le niveau moyen des esprits monte à chaque génération ; il y a de l'acquis qui s'ajoute aux héritages antérieurs... Sans doute l'esprit n'engendre pas l'esprit comme la chair engendre la chair ; mais la transmission du savoir par l'enseignement n'est pas sans analogie avec la transmission du sang. Les disciples sont les fils spirituels de leur maître : ils « héritent » de sa méthode et de son savoir. **(F. Mentré.)**

HERMÉNEUTIQUE, D. *Hermeneutik;* E. *Hermeneutics;* I. E. *Ermeneutica.*

Interprétation des textes philosophiques ou religieux, et spécialement de la Bible *(herméneutique sacrée).* Ce mot s'applique surtout à l'interprétation de ce qui est symbolique. (Voir *Allégorie** et *Anagogique**.)

Rad. int. : Hermeneutik.

HERMÉTISME, D. *Hermetismus ;* E. *Hermetism ;* I. *Ermetismo.*

A. On appelle *hermétisme* ou *philosophie hermétique* un ensemble de doctrines qui sont censées remonter aux livres égyptiens dits *livres de Toth trois fois grand* (G. Ἑρμῆς τρισμέγιστος). Ces doctrines sont exposées dans des textes grecs dont la date et l'origine sont incertaines ; ils ont été imprimés pour la première fois, en traduction latine, par Marsile Ficin, sous le titre *Mercurii Trismegisti liber de potestate et sapientia Dei* (Trévise, 1471) et dans le texte grec par Ad. Turnèbe (Paris, 1554). Ils comprennent le Ποιμάνδρης, le Πρὸς Ἀσκληπιόν, les Πρὸς τὸν ἑαυτοῦ ὑιὸν Τὰτ λόγοι (plusieurs fragments séparés) et les Ὅροι Ἀσκληπιοῦ πρὸς Ἄμμωνα βασιλέα.

B. Synonyme d'*alchimie.* La liaison de ces deux sens vient de ce que les alchimistes grecs se réclament d'Hermès, et le considèrent comme le créateur de leur science. Les alchimistes du moyen âge attribuèrent à Hermès, outre les ouvrages ci-dessus, la *Tabula Smaragdina* (publiée pour la 1re fois en 1541 et qui figure depuis lors dans tous les traités alchimiques). Ce fragment ressemble beaucoup, en effet, à certains passages du Ποιμάνδρης.

Rad. int. : Hermetism.

HÉTÉROGÈNE, D. *Heterogen, ungleichartig ;* E. *Heterogeneous ;* I. *Eterogeneo.*

Opposé à *Homogène**. Termes employés surtout par H. Spencer dans la série de ses *Principes* et notamment dans *Les Premiers Principes (First Principles),* chap. XIV-XVIII.

Un tout est *homogène* lorsque toutes ses parties présentent les mêmes propriétés ; il est *hétérogène* lorsque ses diverses parties présentent des différences, de quelque nature qu'elles soient, et spécialement des différences de structure et de fonction. (Voir *Différenciation**, *Évolution**.)

Se dit aussi, dans le même sens, de deux ou plusieurs parties d'un tout comparées entre elles.

Rad. int. : Heterogen.

« **HÉTÉROGONIE des fins** », D. *Heterogonie der Zwecke*, nom donné par Wundt (*System der Philosophie*, 1889) au fait que la finalité des êtres se modifie au fur et à mesure qu'ils se transforment.

James Ward fait remarquer que le nom seul est nouveau et que l'idée est déjà exprimée dans Hegel, *Philosophie der Geschichte*, 1837, p. 30 ; et qu'il l'a exposée lui-même dans l'article *Psychology* de l'*Encyclopaedia Britannica*, 1886, p. 585. (*The Realm of Ends*, p. 79-80.) Cf. aussi Bouglé, *Remarques sur le polytélisme*, Revue de métaph., 1914-1915, p. 604-605.

HÉTÉRONOMIE, D. *Heteronomie ;* E. *Heteronomy ;* I. *Eteronomia.*

Condition d'une personne ou d'une collectivité qui reçoit de l'extérieur la loi à laquelle elle se soumet. (Voir *Autonomie**.)

Rad. int. : Heteronomi.

Heureux, voir *Bonheur**.

1. **HEURISTIQUE** ou **Euristique,** adject. (du G. εὑρίσκω, découvrir) ; D. *Heuristisch ;* E. *Heuristic ;* I. *Euristico.*

Qui sert à la découverte ; se dit spécialement : 1° d'une hypothèse dont on ne cherche pas à savoir si elle est vraie ou fausse, mais qu'on adopte seulement à titre provisoire, comme idée directrice dans la recherche des faits ; on se sert souvent aussi en ce sens, même en France, de l'expression anglaise *working hypothesis ;*

2° de la méthode pédagogique qui consiste à faire découvrir par l'élève ce qu'on veut lui enseigner.

Rad. int. : Euristik.

2. HEURISTIQUE ou **Euristique,** subst. D. *Heuristik ;* E. I. (Inusité).

Partie de la science qui a pour objet la découverte des faits ; spécialement, en histoire, recherche des documents. (Langlois et Seignobos, *Introduction aux études historiques*, Livre I, chap. i.)

Rad. int. : Euristik.

HIÉRARCHIE, D. *Hierarchie ;* E. *Hierarchy ;* I. *Gerarchia.* — Du G. Ἱεραρχία, qui se trouve d'abord dans le Pseudo-Denys L'Aréopagite, Περί τῆς οὐρανίας ἱεραρχίας et Περὶ τῆς ἐκκλησιαστικῆς ἱεραρχίας. Terme d'origine ecclésiastique : ordre des milices célestes (anges, archanges, etc.) et, par extension, des divers degrés de la dignité ecclésiastique. « Hierarchia dicitur quasi sacer principatus a hieron, quod est sacrum, et archôn, quod est princeps. » (S. Thomas d'Aquin, *In libros sententiarum Petri Lombardi*, II, 9, 1 ; dans Schütz, v°.)

A. Proprement, subordination sérielle de personnes, telle que chacune soit supérieure à la précédente par l'étendue de son pouvoir ou par l'élévation de son rang social.

B. Par extension, toute subordination sérielle de personnes, de faits ou d'idées, telle que chaque terme de la série soit supérieur au précédent par un caractère de nature normative (soit appréciatif*, soit impératif*) : « Hiérarchie des devoirs, hiérarchie des sciences, hiérarchie des formes de l'énergie » ; « hiérarchie des phénomènes sociaux ». — Fréquent en ce sens chez Auguste Comte. (Cf. aussi Durand de Gros, *Aperçus de taxinomie générale*, chap. v : « Ordre de hiérarchie. »)

CRITIQUE

Ce terme est de formation bizarre ; de plus, il suggère malheureusement, dans l'usage ordinaire, des idées de formalisme et d'autorité sociale immobilisée dans une organisation traditionnelle. Il représente cependant, surtout au sens large **B,** un concept d'une haute importance philosophique. Il est utile de le conserver, en le dépouillant autant que possible de tout ce qui n'est pas essentiel à cette signification.

Rad. int. : Hierarki (*Caractère hiérarchique*, hierarkies ; *ensemble des objets hiérarchisés*, hierarkiaj, etc.).

HISTOIRE, D. *Geschichte ;* E. *History ;* I. *Istoria*, *Storia.*

Du G. Ἱστορία, *recherche*, *information* (cf. ἱστορεῖν, s'enquérir), d'où *connaissance* et enfin relation de ce qu'on sait, *histoire.* « Ἐγὼ γὰρ νέος ὢν ... θαυ-

---

Sur **Hiérarchie.** — *Qualité*, ordre, hiérarchie, estimation, valeur, norme : mots de la même famille et qui ne diffèrent que par le point de vue. La hiérarchie est une notion antiscientifique, mais essentiellement philosophique. — Quiconque pense philosophiquement classe, et porte sur les choses des jugements de valeur. Le domaine de la quantité au contraire est celui de l'indifférence ou de l'équivalence de toutes les formes de l'être. **(L. Boisse.)**

Il est indubitable que la notion de hiérarchie est essentielle à la philosophie. Mais on ne peut admettre qu'elle soit antiscientifique, ni que la science se réduise au domaine de la quantité : à peine serait-ce vrai des mathématiques elles-mêmes. La science moderne, au contraire, élargit de plus en plus ses cadres et ses méthodes ; elle refuse expressément de se laisser identifier à une géométrie. La physique elle-même utilise le concept de hiérarchie quand il s'agit de *formes* de l'énergie. A plus forte raison en est-il de même des sciences biologiques, psychologiques et sociales. Les sciences « normatives » ont été créées tout exprès pour analyser des jugements de valeur. **(A. L.)**

μαστῶς ὡς ἐπεθύμησα ταύτης τῆς σοφίας ἣν δὴ καλοῦσι περὶ φύσεως ἱστορίαν. » (Socrate, dans le *Phédon*, 96 A.) Il entend, par cette expression, le fait de connaître « τὰς αἰτίας ἑκάστων, διὰ τί γίγνεταί ἕκαστον, καῖ δὰι τι ἀπόλλυταί, καὶ διὰ τί ἐστι. » *(Ibid.)*

Mais le sens du mot est plus précis chez Aristote ; il y désigne un simple amas de documents par opposition à un travail d'explication ou de systématisation. Son ouvrage 'Αι περὶ τὰ ζῶα ἱστορίαι était un recueil général de faits auquel s'opposaient les traités spéciaux et théoriques περὶ ζῴων μορίων, περι ζῴων γενέσεως, etc. — Cf. *Ibid.*, VIII : « Διόπερ οὐδ' ἱστορικῶς ... φαίνονται λέγοντες οἱ φασκόντες τοὺς ἰχθῦς πάντας εἶναι θήλεις. » 757b35. — Le mot *historiquement* garde quelque chose de ce sens, en particulier quand on l'oppose à *logiquement*. P. ex. : « Deux théories qui s'impliquent *logiquement*, bien qu'elles ne tiennent pas l'une à l'autre *historiquement* (dans la réalité concrète, dans les faits). »

A. *Sens général.* Chez Bacon, l'histoire est la connaissance de l'individuel, qui a pour instrument essentiel la mémoire. « Historia proprie individuorum est, quæ circumscribuntur loco et tempore. Etsi enim historia naturalis circa species versari videatur, tamen hoc fit ob promiscuam rerum naturalium in plurimis sub una specie, similitudinem, ut si unam noris, omnes noris... Haec autem ad memoriam spectant. » (*De dignitate*, livre II, chap. I, § 2.) — Elle s'oppose d'une part à la Poésie, qui a également pour objet l'individuel, mais fictif, et pour instrument, l'imagination ; et de l'autre à la

---

Sur **Histoire.** — Le sens du mot chez Aristote a été précisé d'après les indications fournies par **J. Lachelier** et **R. Eucken.** Voir texte ci-dessus.

— Il ne faut pas confondre l'opposition subjective et méthodologique [établie par Aristote et par Bacon] avec l'opposition objective établie par les modernes entre la science de ce qui n'est arrivé qu'une fois (comme la succession des faits géologiques) ou encore de ce qui est unique en son genre (comme l'ensemble des faits géographiques) et la science des phénomènes qui se reproduisent toujours et partout les mêmes (comme les phénomènes physiques et chimiques). On conçoit comment l'on a pu passer de la première opposition à la seconde, les faits *uniques* semblant n'être susceptibles que de constatation ; ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait, dans ces faits, bien des détails qui se reproduisent, ou entre lesquels il existe des analogies, et qu'ils ne soient par conséquent, dans une large mesure, explicables. **(J. Lachelier.)**

La formule des scolastiques et de Bacon, qui ne tend en principe qu'à commenter et à préciser le sens d'Aristote (voir ci-dessus le texte de Goclenius) paraît avoir beaucoup facilité le passage du sens méthodologique au sens objectif. Bacon insiste tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre ; par exemple dans le chapitre même qui est cité plus haut, il ajoute : « Historiam et experientiam pro eadem re habemus, quemadmodum etiam philosophiam et scientias. » *De Dignit.*, II, 1, § 5. Et ailleurs : « Nobilissimus autem *finis* historiae naturalis is est, ut sit inductionis verae et legitimae supellex atque sylva. » *Descriptio globi intellectualis*, III, Ed. Ellis et Spedding, III, 731. **(A. L.)**

— Le point de vue de Cournot me semble original et nullement dérivé de celui de Bacon et des Encyclopédistes. Il consiste à opposer la donnée historique à la donnée théorique. Quand on peut remonter de l'état final ou de l'état pénultième d'un système à l'état antérieur et de proche en proche à l'état initial, l'histoire n'intervient pas ; le système s'est développé pour ainsi dire en dehors du temps. Mais le plus souvent, pour expliquer l'état actuel d'un système (par exemple le système astronomique) il faut faire appel à des faits indépendants de la théorie,

Philosophie, qui a pour objet le général et pour instrument la raison. (*Ibid.*, § 3 et 4.) Elle se divise en *histoire naturelle* et *histoire civile.* — Pour lui, comme pour Aristote, l'histoire naturelle s'oppose surtout à la « philosophie ou science » par une différence de méthode et non d'objet : voir l'*Historia ventorum*, l'*Historia densi et rari*, la *Sylva Sylvarum*, etc., qui sont des recueils de faits « ad condendam philosophiam ». Cf. *Nov. organum*, Préface ; *Ibid.*, I, 98, etc. Mais les termes mêmes qu'il emploie dans sa définition viennent des scolastiques : « Historia significat singulorum notitiam, vel expositionem seu descriptionem τοῦ ὅτι rei. » (Goclenius, v° 626 B.) Ils ont été conservés par les auteurs de l'*Encyclopédie*, mais ceux-ci insistent déjà davantage sur le caractère chronologique de l'histoire. (Voir d'Alembert, *Discours préliminaire*, § 41 et 70.)

On peut rapprocher de ce point de vue, bien que peut-être il n'en dérive pas, celui que Cournot a adopté dans sa classification des sciences (*Essai sur le fondement de nos connaissances*, chap. xx) en divisant toutes les connaissances humaines en trois séries : la série théorique, la série *cosmologique et historique*, la série technique ou pratique. La seconde de ces divisions comprend, en effet, l'astronomie (histoire du ciel), la géographie, la géologie, la minéralogie, la botanique, la zoologie, etc., en même temps que l'archéologie, l'histoire civile, politique, littéraire, morale, religieuse, etc.

B. *Sens spécial* (de beaucoup le plus usuel à notre époque) : connaissance des différents états réalisés successive-

qui ne s'expliquent pas par elle, qu'on ne pouvait prévoir, etc. Exemple : la position initiale des astres est une *donnée historique*, irréductible aux lois mécaniques de l'astronomie. On trouve quelque chose d'analogue chez J. St. Mill.

Dans chaque loi il faut distinguer la relation mathématique, et les *constantes* qui sont des données de fait (par exemple dans la loi de Newton). Chaque science théorique, sauf les mathématiques, se double d'une science historique. En partant de cette distinction on comprend que l'importance de la donnée historique aille croissant avec le degré de complication des phénomènes. Dans le domaine de la biologie le point de vue historique devient prédominant et il est presque exclusif dans le domaine humain.

Outre ce sens général, le terme d'*histoire* a, chez Cournot, une signification plus restreinte, en tant qu'il s'applique aux événements humains. Tout événement humain n'est pas historique, par le seul fait qu'il s'est passé, qu'il s'est accompli dans le temps. Des faits décousus ne constituent pas une histoire, non plus que des faits entièrement solidaires : l'histoire est un mélange d'enchaînements et de faits fortuits. **(F. Mentré.)**

— Le point commun entre la doctrine de Cournot et la tradition qui va d'Aristote aux Encyclopédistes me paraît être l'opposition que font les uns et les autres de l'*histoire* et de la *théorie*, la première ayant pour objet les données de fait, qu'on recueille simplement et qui sont objet de mémoire ; la seconde ayant pour objet les relations constantes et générales, que l'on construit et qui sont objet de raison. L'importance de cette opposition, et ce qu'elle a de caractéristique, se fait surtout sentir quand on oppose ce sens du mot *histoire* au sens moderne, qui non seulement n'exclut pas de l'histoire les opérations synthétiques et les constructions générales, mais qui les considère même comme une partie essentielle de la *science* historique. Voir les deux grandes divisions de l'*Introduction aux études historiques*, de Langlois et Seignobos. **(A. L.)**

— « *Geschichte* vereinigt in unserer Sprache die objektive sowohl als die subjektive Seite, und bedeutet ebensogut die *historiam rerum gestarum* als die *res gestas*

ment dans le passé par un objet quelconque de connaissance : un peuple, une institution, une espèce vivante, une science, une langue, etc.

C. Par objectivation, la suite elle-même des états par lesquels a passé l'humanité. On distingue en ce sens l'*histoire* proprement dite, connue par des traditions ou des documents écrits, et la *préhistoire*, inaccessible par ces procédés.

Rad. int. : Histori.

HISTORIQUE, D. *Geschichtlich, historisch ;* E. *Historical, historic ;* I. *Storico, istorice.*

A. Qui concerne l'histoire, ou qui constitue une histoire. « Un ouvrage historique. » — « La méthode historique. »

B. Qui est connu par l'histoire : « Un fait historique. » Plus spécialement : qui a réellement eu lieu, qui n'est pas imaginaire. Cf. ἱστορικῶς dans le texte d'Aristote cité à l'article *Histoire**.

C. Mémorable, qui mérite d'être conservé par l'histoire. « On dit, en ce sens, *une journée historique, un mot historique.* Mais cette notion de l'histoire est abandonnée. Tout incident passé fait partie de l'histoire, aussi bien le costume porté par un paysan du XVIIIe siècle que la prise de la Bastille. » SEIGNOBOS, *La méthode historique appliquée aux sciences sociales*, p. 3.

Rad. int. : **A.** Histori ; **B. C.** Historial.

HISTORISME, D. *Historismus.*

A. Point de vue qui consiste à considérer un objet de connaissance en tant que résultat actuel d'un développement qu'on peut suivre dans l'histoire, au sens **B.** — Cf. *Genèse**.

B. Ce terme est appliqué spécialement à la doctrine qui soutient que le droit, comme les langues et les mœurs, est le produit d'une création collective, inconsciente et involontaire, qui est terminée au moment où la réflexion s'y applique ; et que, par suite, on ne peut ni le modifier délibérément, ni le comprendre et l'interpréter autrement que par son étude historique. (P. ex. SAVIGNY. Voir ANDLER, *Les origines*

---

selbst ; sie ist das Geschehen nicht minder wie die Geschichtserzählung[1]. » HEGEL, *Vorlesungen uber die Philos. der Geschichte*, Einleitung. (*Werke*, IX, 75.) — Texte communiqué par le prof. **Tönnies.** Ce sont les sens **B** et **C.**

Histoire et *préhistoire.* — On pourrait plus exactement peut-être opposer l'*histoire* à la *préhistoire* en disant que la première suppose la possibilité d'une narration continue des faits, et que la seconde se caractérise par sa discontinuité. **(L. Brunschvicg.)**

Sur **Historisme.** — Il ne faut pas proscrire le terme *historisme*, mais il faut le réserver uniquement à qualifier l'étude génétique du concret. Dans ce domaine, et dans ce domaine seul, elle peut, *si rien n'est omis*, équivaloir à une explication. **(L. Boisse.)**

— Si l'on admet que le devenir est, dans son fond, absolument intelligible et logique, une histoire où rien ne serait omis serait sans doute en même temps une explication ; ou plutôt elle se confondrait avec la réalité même. Mais cette histoire intégrale est impossible : elle irait à l'infini. Et d'ailleurs, l'intelligibilité radicale du devenir est elle-même mise en question. Voir ci-dessus les observations de M. MENTRÉ sur le sens du mot *Histoire*, chez Cournot, et plus haut la critique du mot *Genèse.* **(A. L.)**

---

1. « Le mot *Geschichte* réunit dans notre langue l'aspect objectif et l'aspect subjectif : il signifie aussi bien le récit des événements que les événements eux-mêmes ; il ne s'applique pas moins à ce qui est arrivé *(Geschehen)* qu'au récit de ce qui est arrivé *(Geschichtserzählung).* » *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, Introduction.

du socialisme d'État en Allemagne, livre I, chap. I, § 2 à 4.) S'oppose, en ce sens, à *Rationalismus.*

CRITIQUE

Terme équivoque, appliqué quelquefois aussi à l'hégélianisme en tant qu'opposé au naturalisme. (Eisler, v°, 329.) A éviter, comme la plupart des termes de ce genre, qui engendrent facilement des discussions verbales.

HOMALOÏDAL, du G. ὁμαλός, *uni, plan ;* D. *Homaloïdal ;* E. *Homaloïdal.*

Caractère d'un milieu spatial indéfini qui n'a pas de courbure propre (p. ex. la droite dans le plan, ou le plan dans l'espace euclidien) et dans lequel on peut, par conséquent, tracer des figures semblables à n'importe quelle échelle. Appliquée à l'espace à trois dimensions pris dans son ensemble, cette propriété implique le postulat d'Euclide, et réciproquement.

Ce caractère doit être bien distingué de l'*homogénéité :* la surface d'une sphère est *homogène*, puisqu'une figure tracée en une région quelconque de sa surface peut être transportée sans déformation en n'importe quelle autre région ; mais elle n'est pas *homaloïdale*, puisqu'elle a un rayon de courbure fini qui la caractérise, et qu'on ne peut y tracer un triangle sphérique semblable à un triangle donné.

REMARQUE

On doit dire *homaloïdal* et non « *homoloïdal* » ; cette forme contraire à l'étymologie est souvent employée par inadvertance, à cause des formes voisines *homologue*, *homogène*, etc. Elle se trouve deux fois dans Baldwin à l'article *Space*, 565 et 566 A ; mais elle doit y être probablement considérée comme une faute d'impression.

Rad. int. : Homaloid.

« **HOMŒOMÉRIES** » ou « **Homéomériès** ». G. τὰ ὁμοιομερῆ, τὰ ὁμοιομερῆ στοιχεῖα (Aristote) ; postérieurement αἱ ὁμοιομερεῖαι ; — L. *Homœomeria* (Lu-

Sur **Homaloïdal*** et **homogène***. — « L'emploi du mot *homogène* par Delbœuf modifie sans doute le sens usuel de ce terme, ce qui constitue un inconvénient manifeste, mais ce qui arrive presque inévitablement quand un penseur d'idées géniales cherche dans les mots usuels des expressions pour ses pensées... Le sens qu'il attribue au terme *homogène* n'est d'ailleurs qu'une particularisation, tout à fait conforme à l'étymologie, du sens consacré par l'usage en géométrie : il le réserve aux espaces qui non seulement sont formés de parties identiques ou égales entre elles, de sorte qu'il est possible d'y déplacer une figure sans déformation (ce qu'il appelle espace *isogène*, d'un terme plus directement conforme à l'étymologie) — mais qui sont formés de parties qui majorées ou minorées, c'est-à-dire transformées en parties semblables à elles-mêmes, restent des parties de l'espace considéré. Or, cette signification nous paraît bien distinguée de l'*isogénéité* par le terme « homogène ». — Au contraire, l'expression « homaloïdal » signifie simplement *uni*, plan. Or, quel est le géomètre non euclidien, qu'il se nomme Riemann ou Lobatchevsky, qui ne revendiquera pas cette qualité pour son plan ou son espace ?... Nous ne saurions donc accepter le terme choisi par la *Société de philosophie*, non plus qu'adhérer au jugement porté sur l'usage fait par Delbœuf des mots *isogène* et *homogène...* Parfaitement claires à nos yeux, et comme il nous paraît résulter du résumé que nous venons d'en donner, ces définitions sont des plus satisfaisantes que nous connaissions, et nous continuerons de les adopter tant qu'on ne nous aura pas proposé un terme aussi expressif et qui n'ait pas l'inconvénient de déranger quelques habitudes. » *Extraits d'une lettre* de **G. Lechalas,** adressée à M. A. Lalande à la suite de la publication du fascicule du *Bulletin* d'août 1907, où se trouvait la première rédaction de ces articles.

CRÈCE), au singulier, mais n'en désignant pas moins, selon ZELLER, l'ensemble des ὁμοιομερῆ στοιχεῖα. (*Philosophie des Grecs*, trad. BOUTROUX, II, 393.)

Dans le système philosophique d'ANAXAGORE, éléments matériels premiers, qualitativement semblables aux différents touts qu'ils formeront par leur réunion, comme l'os, la chair, le sang, etc. Ils sont primitivement mélangés en un chaos, d'où le νοῦς les fait sortir par une ségrégation graduelle.

Ce terme paraît n'avoir pas été employé par Anaxagore lui-même, et dater d'Aristote qui, d'ailleurs, emploie dans d'autres circonstances le mot ὁμοιομέρης. (ZELLER, *Ibid.*, 393-394.)

Rad. int. : Homeomeri.

« **HOMO faber** » (l'homme fabricateur). « Nous croyons qu'il est de l'essence de l'homme de créer matériellement et moralement, de fabriquer des choses et de se fabriquer lui-même. *Homo faber*, telle est la définition que nous proposons. » BERGSON, *La pensée et le mouvant*, p. 105. Il l'oppose à l'*Homo sapiens* « né de la réflexion de l'*Homo faber* sur sa fabrication » et à l'*Homo loquax*, « dont la pensée, quand il pense, n'est qu'une réflexion sur sa parole ». *Ibid.*, 106. Cf. *L'évolution créatrice*, p. 151 et les chapitres « L'*homo faber* », « l'*homo religiosus* », etc., dans L. BRUNSCHVICG, *De la connaissance de soi.*

REMARQUE

L'origine de cette expression se trouve probablement dans l'expression de Franklin, qui définissait l'homme « a tool making animal », un animal qui fabrique des outils, et d'autre part, dans l'usage d'*homo sapiens* pour désigner l'espèce humaine par un nom composé analogue à celui des espèces animales, *Canis familiaris*, *Canis lupus*, *Canis vulpes*, etc.

Homo oeconomicus, mot à mot : l'homme économique. On entend par là l'homme, tel qu'il serait dans son comportement, si ses actions n'étaient déterminées que par ses intérêts économiques, à l'exclusion de tout mobile passionnel, moral, religieux, etc. — Voir les observations sur *Economie* politique.*

Homo sapiens est la première des espèces du règne animal dans la classification de Linné. Voir *Observations.*

HOMOGÈNE, D. *Homogen*, *Gleichartig ;* E. *Homogeneous ;* I. *Omogeneo.*

Voir *Hétérogène**.

A. Ce dont toutes les parties sont identiques entre elles en nature et sans aucune différence qualitative.

Se dit aussi de ces parties elles-mêmes : « Toutes les unités qui composent un nombre sont homogènes entre elles. » S'applique en particulier, et même au sens strict, s'applique exclusivement à l'*espace**, et au *nombre** cardinal en tant que formés d'éléments rigoureusement semblables entre eux.

Un espace homogène est caractérisé par la possibilité d'y déplacer une figure sans déformation.

B. Ce qui est formé d'éléments ap-

Sur **Homo** *sapiens.* — Cette expression, pour désigner l'espèce humaine, apparaît dans la 10e édition du *Systema naturae* de LINNÉ (1758). Mais, dès la première, il inscrivait, dans la colonne réservée aux caractères distinctifs de l'espèce : « Nosce te ipsum. » Il justifie le mot *sapiens* par ce caractère conscient de l'humanité, par la faculté de connaître en général : « Primus sapientiae gradus est res ipsas nosse » (*Ibid.*, 10e édition, I, 7), par celle de s'élever à la connaissance de Dieu, et par la possession du langage, auxquelles il ajouta ultérieurement la volonté réfléchie : « Sapiens utique est qui fines respicit. » (13e éd., Introduction, I, 8.)

partenant à un même système logique, et en particulier d'éléments empruntés à la division* d'un même genre. Exemples de formules non homogènes : « Un poids de deux livres cent grammes ; — la psychologie comprend la théorie de la connaissance, l'activité et la sensibilité, etc. »

C. Spécialement en mathématiques, une fonction $f\ (x, y, z)$ est dite homogène s'il existe un nombre m, entier ou fractionnaire, tel que l'on ait, quels que soient x, y, z, $f(kx, ky, kz) = k^m f\ (x, y, z)$. L'exposant m est appelé dans ce cas le *degré d'homogénéité* de la fonction.

REMARQUE

DELBŒUF employait ce terme dans un sens différent : « Un quantum est *homogène* quand il se compose de parties *semblables.* » — « Un quantum est *isogène*, quand il se compose de parties *égales* », c'est-à-dire superposables. (*Prolégomènes philosoph. de la Géométrie*, Liége, 1860, p. 143.) Cet usage a été suivi par G. LÉCHALAS, mais ne s'est pas généralisé.

Homogénéité (Loi d').

A. En LOGIQUE : Une expression verbale doit être *homogène** au sens **B** ; une définition, en particulier, ne doit jamais omettre les termes nécessaires pour que le définissant soit du même ordre que le défini. (Par ex. : « Le scepticisme est *la doctrine* selon laquelle il est impossible d'atteindre la vérité » et non : « ... l'*impossibilité* d'atteindre la vérité ».

B. En GÉOMÉTRIE (et, en PHYSIQUE, quand on établit une formule *générale*, c'est-à-dire qui doit rester exacte quel que soit le système d'unités employé), cette formule doit être *homogène** au sens **C**, par rapport à chacune des unités fondamentales (longueur, temps, masse ou poids). Dans le cas contraire, en effet, la validité de la formule dépendrait de la valeur numérique des grandeurs mesurées, et, par suite, du choix des unités de mesure.

Rad. int. : Homogen.

HOMOLOGUE, D. *Homolog ;* E. *Homologous ;* I. *Omologo.*

Sens général. Dans la relation *analogique** A : B : : A′ : B′ entendue au sens qualitatif aussi bien qu'au sens quantitatif, A et A′ sont dits homologues par rapport à B et B′. D'où, en particulier :

1° En mathématique, les parties correspondantes de deux figures semblables ou, plus généralement, corrélatives sont dites *homologues.*

2° En anatomie, les organes corres-

Sur **Homogène** et **loi d'homogénéité.** — Articles remaniés sur les indications de **M. Winter.** — « La distinction de Delbœuf se ramène au fond à la distinction de l'*homaloïdal* (qu'il appelle *homogène*) et de l'*homogène* (qu'il appelle *isogène*). » **(F. Mentré.)** — Avec cette différence, semble-t-il, que la possibilité d'admettre des figures semblables n'est pas identique au fait d'être composé de parties semblables. Mais peut-être en effet ne faut-il voir là qu'une mauvaise expression. **(A. L.)**

Sur **Homogénéité*.** — KANT, dans la *Critique de la Raison pure*, Appendice à la Dialectique transcendentale, I : « Sur l'usage régulateur des idées de la Raison pure », et SCHOPENHAUER, citant KANT au début de la *Quadruple racine du principe de raison suffisante*, appellent *loi* ou *principe d'homogénéité (Gesetz, Princip der Homogeneität)* ce principe que la matière même de la connaissance est appropriée à la recherche de l'unité rationnelle et permet de réunir les choses en espèces et en genres, non pas seulement pour notre commodité intellectuelle, mais conformément à leur nature propre. Ils rapprochent ce principe de l'adage *Entia non sunt multiplicanda præter necessitatem*[a] et l'opposent aux principes de *spécification* et de *continuité.* — Voir *Spécification** et *Parcimonie**.

pondants par leur situation relativement à l'ensemble du corps et par leur origine embryogénique sont dits *homologues* (par ex. les ailes des oiseaux et les membres antérieurs des mammifères). On les oppose aux organes *analogues*, c'est-à-dire qui remplissent la même fonction, et présentent le même aspect extérieur, sans avoir la même origine ni les mêmes connexions.

CRITIQUE

Analogue est impropre dans cette dernière opposition ; il est probable que l'affaiblissement de ce terme, devenu très usuel et très vague dans la langue courante, a déterminé OWEN à l'employer avec ce sens, pour l'opposer à *homologue*. Il semblerait bien meilleur de dire, avec RAY LANKESTER, *homogénétique* et *homoplastique*. (Voir BALDWIN, v° Homologous.)

Rad. int. : Homolog.

HOMONYMIE, G. Ὁμωνυμία, désigne chez ARISTOTE le caractère d'un mot qui a plusieurs significations, soit qu'il s'agisse de sens nettement disparates, p. ex. κλείς, clef de porte ou clavicule ; — soit qu'il s'agisse d'acceptions différentes, mais voisines, qui prêtent à l'équivoque et au sophisme, p. ex. δικαιοσύνη, qui se dit du droit positif ou de l'équité, de la justice distributive ou de la justice réparatrice. *Éthique à Nicomaque*, V. 2 ; notamment 1129ᵃ27.

Le premier de ces sens s'est seul conservé en français dans les mots *Homonyme* et *Homonymie.* Le second se trouve encore chez Berkeley (par ex. *Common-place book*, 34). Il est actuellement remplacé par *Équivoque**.

HONNÊTE (adj. ou substantif) sert couramment, dans la langue philosophique du XVIIᵉ siècle, à rendre le latin *honestum*, ce qui est moralement bon, ou honorable (du point de vue de la morale naturelle ou philosophique, en tant qu'on peut la distinguer de l'idée chrétienne du devoir prescrit par Dieu ou par l'Église). « Cette passion [la jalousie] peut être juste et honnête en quelques occasions. » DESCARTES, *Traité des Passions*, III, art. 98. Ce sens s'est conservé jusqu'à nos jours dans les ouvrages classiques : « Le bien moral prend différents noms selon les rapports que l'on considère. Par exemple, lorsqu'on a surtout pour objet l'homme individuel, dans son rapport avec lui-même, le bien devient ce qu'on appelle proprement l'*honnête*, et a surtout pour objet la dignité personnelle. Par rapport aux autres hommes, le bien prend le nom de *juste*, etc. » Paul JANET, *Traité élémentaire de philosophie*, 4ᵉ édition, p. 628. Mais cette expression est presque complètement tombée en désuétude, sauf dans quelques expressions traditionnelles, comme la distinction entre « l'utile et l'honnête » (d'ailleurs souvent teintée, dans la conscience sémantique de ceux qui l'emploient, par la restriction courante de l'idée d'*honnêteté* à celle de *probité*).

Sur *honnête homme*, *honnête femme*, voir LA ROCHEFOUCAULD, *Maximes*, 202, 203, 205, 206.

Hors de nous, voir *Extérieur** et *Nous**.

« **HUMANISME,** E. *Humanism.* » — (Ce mot ne figure ni dans LITTRÉ, ni

Sur **Homologue.** — Étienne GEOFFROY SAINT-HILAIRE entend par *théorie des analogues* ce que les savants d'aujourd'hui appellent *théorie des homologues.* — *Analogie* a pour lui un sens très nettement défini, puisque d'après le « principe des connexions » l'*analogie* ne doit être déterminée ni par la fonction ni par la forme, mais seulement par les connexions : « Un organe est plutôt transformé ou anéanti que transposé. » **(E. Goblot.)**

dans le *Dictionnaire* de l'Académie, 7e édition.) Voir *Appendice*.

A. Mouvement d'esprit représenté par les « humanistes » de la Renaissance (PÉTRARQUE, POGGIO, LAURENT VALLA, ÉRASME, BUDÉ, Ulrich DE HUTTEN) et caractérisé par un effort pour relever la dignité de l'esprit humain et le mettre en valeur, en renouant, par-dessus le moyen âge et la scolastique, la culture moderne à la culture antique. « L'*humanisme* n'est pas que le goût de l'antiquité, il en est le culte ; culte poussé si loin qu'il ne se borne pas à adorer, qu'il s'efforce de reproduire. Et l'*humaniste* n'est pas que l'homme qui connaît les antiques et s'en inspire ; il est celui qui est tellement fasciné par leur prestige qu'il les copie, les imite, les répète, adopte leurs modèles et leurs modes, leurs exemples et leurs dieux, leur esprit et leur langue. — Un pareil mouvement, poussé à ses extrémités logiques ne tendait à rien de moins qu'à supprimer le phénomène chrétien. » Philippe MONNIER, Le *Quattrocento*, livre II, chap. I : « L'humanisme », p. 124.

B. Nom donné par F. C. S. SCHILLER, d'Oxford, à la doctrine qu'il a

---

Sur **Humanisme.** — La première proposition par laquelle on définit ici l'humanisme, d'après F. C. S. Schiller, n'est-elle pas identique au *principe de Peirce*, adopté par James comme base du pragmatisme ? **(F. Mentré.)** — Pas absolument. Le principe de Peirce est ainsi conçu : « Consider what effects, that might conceivably have practical bearings, you conceive the object of your conception to have : then your conception of those effects *is the whole* of your conception of the object. » *How make our ideas clear*, p. 287. Voir *Pragmatisme**. Cette règle implique sans doute que la vérité ou la fausseté d'une proposition doit être jugée par les effets qui résultent de son application, et l'auteur lui-même a écrit à M. F. C. S. Schiller qu'il avait compris dès le début combien étaient étendues les conséquences de sa définition (*Studies in Humanism*, p. 5). Mais il ne s'agit aucunement chez lui des besoins organiques ou sentimentaux, et moins encore d'intérêts individuels se créant consciemment une croyance utile. Rien n'est plus contraire à ses intentions. A proprement parler, sa formule ne concerne que la question de savoir quel est le contenu réel de notre pensée, « comment rendre nos idées claires », et comment couper court aux discussions et aux subtilités verbales trop fréquentes en philosophie.

L'humanisme au sens **B** est très différent de l'humanisme au sens **C**, comme l'a fait remarquer F. C. S. SCHILLER dans un article (posthume), *Humanisms and Humanism*, publié dans *The Personalist*, revue éditée par la « School of Philosophy » de l'Université de Los Angeles, octobre 1937. Mon humanisme, dit-il, ne concerne que la logique et la théorie de la connaissance. Il s'oppose à l'absolutisme et au naturalisme, non au théisme. Son caractère personnaliste le rend même, par nature, favorable à la croyance en Dieu. — Il note également, dans cet article, l'usage fait du mot *humanisme* par des défenseurs de l'idée d'Absolu : J. S. MACKENZIE, *Lectures on Humanism* (1920), Lord HALDANE, *The philosophy of Humanism* (1922), et divers autres usages du même mot. **(A. L.)**

— Plusieurs écrivains ont adopté récemment ce terme, de façon indépendante, pour désigner leur propre point de vue : 1° Dans *L'Expérience humaine et la Causalité physique* (1922), M. Brunschvicg applique ce mot à l'attitude dont il voit l'initiateur en Socrate et qui consiste à ramener l'homme « à la conscience de sa juridiction propre, sans laisser les questions qu'il peut traiter effectivement, par son action spécifiquement humaine, se perdre dans un ordre de problèmes auxquels il n'apportera que la solution illusoire d'un discours imaginaire. » (P. 576-577.) Dans l'ordre spéculatif, l'humanisme, qui se traduit par « l'idéalisme

exposée dans ses ouvrages (notamment *Humanism, philosophical Essays*, Londres, 1903 ; *Studies in Humanism*, Londres, 1907), et qu'il rattache à la maxime de Protagoras : « L'homme est la mesure de toutes choses. » Ses thèses principales sont les suivantes : Une proposition est vraie ou fausse selon que ses conséquences ont ou n'ont pas de valeur pratique ; la vérité ou la fausseté dépendent donc de ce à quoi l'on tend : toute la vie mentale suppose des buts *(all mental life is purposive)*. Mais ces buts ne pouvant être, pour nous, que ceux de l'être que nous sommes, il s'ensuit que toute connaissance est subordonnée en définitive à la nature humaine et à ses besoins fondamentaux. « Humanism is merely the perception that the philosophic problem concerns human beings striving to comprehend a world of human experience by the resources of human mind[1]. » (*Pragmatism and humanism*, dans *Studies in humanism*, p. 12.) Il se distingue du pragmatisme*, selon l'auteur : 1° en ce qu'il est plus large ; car il dégage l'esprit directeur de celui-ci, pour l'appliquer non seulement à la logique, mais à l'éthique, l'esthétique, la métaphysique, la théologie, etc. (*Ibid.*, p. 16) ; 2° en ce qu'il tient compte, notamment, en métaphysique, de la variété des besoins individuels ; par suite, il rejette d'une part tout absolu métaphysique, et il justifie de l'autre l'existence d'autant de métaphysiques différentes qu'il y a de tempéraments.

Sans se servir du terme *humanisme*, Le Dantec avait exprimé la même

1. « L'humanisme est simplement le fait de se rendre compte que le problème philosophique concerne des êtres humains s'efforçant de comprendre un monde d'expérience humaine avec les ressources de l'esprit humain. »

critique », prend pour objet « l'action spécifiquement humaine du savoir » et « demande à l'homme d'en prendre conscience », en lui interdisant de dépasser l'horizon effectivement parcouru par la connaissance (p. 610). M. Brunschvicg oppose l'humanisme ainsi compris tant au naturalisme qu'à l'anthropomorphisme ; il cherche à montrer que cette conception est indemne de toute tendance subjectiviste, à la différence du sociologisme et du pragmatisme. Le même terme se trouve repris avec la même acception dans *Le Progrès de la conscience dans la philosophie occidentale* (1927), t. II, p. 703 et 801.

2° M. Walter Lippmann, dans *A Preface to Morals* (1929), expose une morale qu'il présente comme celle de l' « humanisme » opposé au théisme : il entend par là que des hommes ne croyant plus à un roi céleste « must find the tests of righteousness wholly within human experience[1] » : « they must live... in the belief that the duty of man is not to make his will conform to the will of God, but to the surest knowledge of the condition of human happiness[2] » (p. 137). De ce point de vue, il fait place à une « religion de l'esprit », apparentée au spinozisme, et qu'il oppose à la religion d'un Dieu-roi.

3° Il faudrait encore signaler l'emploi fait de ce mot par des auteurs américains comme I. Babbitt, P. E. More, W. C. Brownell, qui se font, à l'encontre des tendances prévalentes dans l'enseignement de leur pays, les défenseurs d'une sorte de classicisme rationnel. Cf. L. Mercier, *Le mouvement humaniste aux États-Unis* (1929)[3].

4° Mentionnons enfin que M. Andler a intitulé *L'Humanisme travailliste* (1927)

1. « ... sont dans la nécessité de trouver entièrement dans l'expérience humaine les critères du bien ». — 2. « Il faut qu'ils vivent... dans la croyance que le devoir de l'homme est de rendre sa volonté conforme, non pas à la volonté de Dieu, mais à la meilleure connaissance des conditions du bonheur humain. » — 3. Il s'agit ici de l'aspect seulement littéraire et universitaire de la doctrine analysée dans l'article ci-dessus à la lettre D. Voir le livre cité de M. Christian Richard.

doctrine dans les formules suivantes : « La science est une série de constatations faites à l'échelle humaine ; toutes les hypothèses que nous ferons n'ont pour but que d'unifier notre langage et nous permettant de parler plus clairement des choses, de préparer des expériences utiles : une hypothèse se jugera à sa fécondité. » (*Les lois naturelles.* Introduction, p. x.) « La logique fait partie du mécanisme humain au même titre que les bras ou les jambes. » (*Ibid.*, xii.) « Ce que l'homme connaît, ce sont seulement les rapports des *choses* avec l'homme ; ce que nous appelons les *choses*, ce sont les éléments de la description humaine du monde. » (*Ibid.*, xiv.)

C. Doctrine d'après laquelle l'homme, au point de vue moral, doit s'attacher exclusivement à ce qui est d'ordre humain. « L'humanisme désigne une conception générale de la vie (politique, économique, éthique), fondé sur la croyance au salut de l'homme par les seules forces humaines. Croyance qui s'oppose rigoureusement au christianisme, s'il est avant tout la croyance au salut de l'homme par la seule force de Dieu, et par la foi. » De Rougemont, *Politique de la personne*, 125. On dit quelquefois en ce sens, pour éviter les équivoques, *pur humanisme :* « En répétant à l'homme qu'il n'est qu'homme, en supprimant cette dénivellation stimulante qui doit opposer l'idéal d'un moi supérieur au moi naturel, en refusant d'élever avec Dieu l'infini au-dessus de toute réalisation déterminée, l'humanisme exclusif détend les ressorts de la moralité... L'humanisme pur tombera toujours dans le naturalisme. » R. Le Senne, *Obstacle et valeur*, 258-259.

D. En un sens presque exactement contraire au précédent, doctrine qui

un recueil d'essais où il esquisse le programme d'un « haut enseignement ouvrier ». Je ne sais si l'on en pourrait rapprocher *The New Humanism* (1930) de M. L. Samson, un livre où se trouve exprimé, au dire de M. Schiller, « the intellectual outlook of a highly class-conscious modern communist[1] » (*Mind*, avril 1931, p. 256).

Il est probable que des exemples de ce genre pourraient être multipliés. Le terme d'*humanisme* connaît actuellement un regain de faveur qui ne doit pas être sans raison. Les emplois indépendants qui en ont été faits ne sont pas absolument hétérogènes. Le sens (1) est tout proche du sens (2) par l'inspiration générale, et n'en diffère que par le domaine d'application ; il n'est pas non plus sans parenté avec le sens **B,** malgré des différences assez manifestes et la mauvaise opinion que M. Brunschvicg semble avoir du pragmatisme. Le sens (3) pourrait sans doute être rapproché du sens traditionnel **A.** Même les deux sens fondamentaux ne sont pas entièrement étrangers l'un à l'autre, ni sans rapport avec les applications nouvelles du type (4). Cette existence d'un fond commun aux acceptions du mot en apparence disparates me paraît bien se dégager en particulier du programme de ceux des *Entretiens d'Été de Pontigny* qui ont été consacrés à l'humanisme (IXe année, 1926, 3e décade ; Xe année, 1927, 3e décade). L'on ne saurait sans doute trouver une définition plus compréhensive de l'humanisme que celle-ci : « un *anthropocentrisme réfléchi* qui, partant de la connaissance de l'homme, a pour objet la mise en valeur de l'homme ; — exclusion faite de ce qui l'aliène de lui-même, soit en l'assujettissant à des vérités et à des puissances *supra-humaines*, soit en le défigurant par quelque utilisation *infra-humaine* » (Xe année, p. 26). L'on aperçoit aisément que cette tendance fondamentale peut conduire à des doctrines assez différentes, non seulement selon le domaine où elle s'applique (esthétique, moral, épistémologique, pédagogique), mais encore suivant que

1. « Les vues intellectuelles d'un communiste moderne ayant une conscience de classe hautement développée. »

met l'accent sur l'opposition, dans l'homme, entre les fins de sa nature proprement humaine (art, sciences, morale, religion) et les fins de sa nature animale, entre la « volonté supérieure » (*higher will*, Irving Babbitt) et la « volonté inférieure » *(lower will)*. Voir L. Mercier, *Le mouvement humaniste aux États-Unis* (1929) ; Christian Richard, *Le mouvement humaniste en Amérique et les courants de pensée similaires en France* (1934).

CRITIQUE

Il est inutile d'insister sur l'ambiguïté de ce terme, même réduit à ses sens principaux. Voir aux Observations d'autres sens encore, relevés par E. Leroux.

Rad. int. : Humanism.

HUMANITÉ, D. **A.** *Menscheit*, *Menschlichkeit ;* **B.** *Menschlichkeit*, *Menschentum ;* **C.** *Menschheit ;* **D.** *Menschlichkeit*, *Menschenliebe*, *Humanität ;* — E. **A. B.** *Humanity ;* **C.** *Mankind*, *Humanity ;* **D.** *Humanity*, *Humaneness ;* — I. *Umanità.*

A. Ensemble des caractères communs à tous les hommes, y compris la vie, l'animalité, etc. « Humanitas comprehendit in se ea quæ cadunt in definitione hominis. » (S. Thomas d'Aquin, *Somme théol.*, I, 3, 3 *c.*)

B. Ensemble des caractères constituant la différence spécifique de l'espèce humaine par rapport aux espèces voisines.

« Le type fondamental de l'évolution humaine, aussi bien individuelle que collective, y est en effet scientifiquement représenté [dans la sociologie positive] comme consistant toujours dans l'ascendant croissant de notre *humanité* sur notre *animalité*, d'après la double suprématie de l'intelligence sur les penchants et de l'instinct sympathique sur l'instinct personnel. » (Aug. Comte, *Cours de philosophie positive*, 59e leçon, *ad finem*, 4e édition, VI, 721.)

C. Ensemble des hommes, considéré, quelquefois, notamment par Aug. Comte, comme constituant un être collectif. « La philosophie générale qui en résulte [des études positives] représente l'homme, ou plutôt l'Humanité, comme le premier des êtres connus. »

l' « anthropocentrisme » est simplement adopté comme méthode ou bien érigé en système, et que l' « exclusion » du supra-humain est tenue soit pour provisoire, soit pour définitive. » **(E. Leroux.)**

Dans la séance de la Société du 1er février 1936, M. **Max Hermant** a défendu sous le nom d'*Humanisme social*, la doctrine qui revendique, contre les conceptions totalitaires de l'État, le droit des personnes humaines à être traitées comme des fins en soi, et qui nie que l'on puisse organiser et gouverner les nations suivant des lois sociologiques analogues aux lois scientifiques suivant lesquelles on peut gouverner et utiliser les phénomènes matériels ou même, dans une certaine mesure, biologiques. Voir *Bulletin* de la Société française de Philosophie, 1936, p. 1 à 40. On dit plus généralement en ce sens *Personnalisme**.

Sur **Humanité.** — *Équivalents allemands :* Le mot *Humanität*, qui avait été omis dans la première rédaction du vocabulaire, est très usuel en Allemagne au sens **C** (φιλανθρωπία), surtout depuis Herder. — *Menschlichkeit* est rare au sens péjoratif, bien que mentionné dans le dictionnaire de Grimm ; mais *Menschlich* est fréquent. Cf. le titre de l'ouvrage de Nietzsche : *Menschliches*, *Allzumenschliches* (Humain, bien trop humain). — (Communiqué par **F. Tönnies.)**

— Il me semble qu'il n'y a pas de différence essentielle entre les sens **A** et **B.** Le sens **B** consiste à ne retenir du sens **A** que ce qui est spécifique et, par suite utile. **(J. Lachelier.)** — **A** et **B** vont ensemble. Les caractères qui constituent la

(*Discours sur l'esprit positif*, § 64.) Parfois aussi, il donne à ce mot une extension plus restreinte et n'admet à faire partie de l'humanité ainsi comprise que les hommes qui ont efficacement contribué au développement normal des qualités proprement humaines. C'est en ce sens qu'il appelle l'Humanité le Grand-Être. (Voir Lévy-Bruhl, *La philosophie d'Auguste Comte*, pages 389-391.)

D. Pitié, sympathie spontanée de l'homme pour ses semblables. « Über ein vermeintes Recht aus Menschenliebe zu lügen [*D'un prétendu droit de mentir par humanité*]. » (Kant, 1795. Trad. fr. de Barni en appendice à la *Doctrine de la vertu.*)

E. Par opposition soit au racisme, soit aux doctrines totalitaires, doctrine qui fait de l'humanité (du caractère humain, complètement réalisé) la fin morale et politique par excellence. Voir Kant, *Fondements de la Métaphysique des mœurs*, 2e section; Aug. Comte, *Cours*, 52e leçon. Dans un sens très voisin, la doctrine qui est à la base de la Déclaration des Droits de l'homme. Cf. *Individualisme*,* **D.** et voir *Observations.*

REMARQUE

Je ne trouve pas chez les philosophes français le mot *humanité* employé en un sens dépréciatif (d'origine théologique ?) qui semble n'être pas rare chez les écrivains allemands : « *Menschlichkeit*, menschlicher Zustand, mit Hervorhebung der Schranken die dem menschlichen Wesen gezogen sind ; oder schärfer, mit Hervorhebung des Gebrechlichen, Schwachen der Menschennatur[1]. » (Grimm, *Deutsches Wörterbuch*, v°, VI, 2088.)

Rad. int. : **A.** Homar ; **B, C.** Homes ; **D.** Humanes.

HYGIÈNE de l'ame, D. *Diätetik der Seele ; Psychotherapie ;* E. *Mental-healing ; Mind-Cure ;* I. *Igiene dell'anima*, *Psicoterapia* (rares).

C'est sous ce titre qu'a été traduit en français, par le Dr Schlesinger-Rahier, en 1858, l'ouvrage de Feuchtersleben, *Zur Diätetik der Seele* (1839). Il a pour objet « la science de mettre en usage le pouvoir que possède l'âme de maintenir par son action la santé du corps ».

HYLARCHIQUE (du G. ὕλη, ἄρχειν) ; E. *Hylarchic*, *Hylarchical.*

Qui gouverne la matière. Terme créé probablement par Henri More, qui parle de *principe hylarchique*, d'*esprit hylarchique*, etc. « Feu M. Henri Morus, théologien de l'Église anglicane, tout habile homme qu'il était, se montrait un peu trop facile à forger des hypothèses qui n'étaient point intelligibles ni apparentes : témoin son *principe hylarchique* de la matière, cause de la

1. « *Humanité*, condition humaine, en mettant en relief les bornes imposées à la nature de l'homme, ou, dans un sens encore plus fort, ce qu'il y a de corrompu, ou de faible dans celle-ci. »

---

définition de l'homme, pour saint Thomas, embrassent le genre prochain et la différence spécifique. **(F. Mentré.)**

Le rapport étroit des deux sens n'est pas douteux, ainsi que la façon dont se fait le passage de l'un à l'autre. Il y a lieu cependant de distinguer nettement le caractère total et la différence spécifique. Si l'on dit que le devoir de l'homme est de développer « son humanité », on peut entendre par là soit développer *toutes* les fonctions humaines, soit développer seulement ce qui est le *propre* de l'homme, même en sacrifiant ou en laissant s'atrophier les désirs, les instincts, les fonctions qui lui sont communes avec les animaux. Il y a donc là véritablement un double sens, et qui peut engendrer une grave équivoque. Cf. Aristote, *Morale à Nicomaque*, X, 7 : « Οὐ χρὴ δὲ κατὰ τοὺς παραινοῦντας ἀνθρώπινα φρονεῖν, ἄνθρωπον ὄντα ... ἀλλὰ ζῆν κατὰ τὸ κράτιστον τῶν ἐν αὐτῷ. » (1177b31-34). **(A. L.)**

pesanteur, du ressort et autres merveilles qui s'y rencontrent. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, III, x, 14. — BERKELEY cite et écarte aussi le *principe hylarchique* dans ses *Dialogues entre Hylas et Philonoüs*, III, *ad finem*, où il le rapproche des formes substantielles, de la nature plastique, etc. (Vol. I, p. 479). Cf. *Médiateur**.

HYLÉMORPHISME (du G. ὕλη, μορφή), D. *Hylemorphismus;* E. *Hylemorphism;* I. *Ilemorfismo.*

Doctrine qui explique les êtres, selon la conception d'Aristote et des Scolastiques, par le jeu de la matière* et de la forme*. Voir ces mots.

HYLOZOÏSME, D. *Hylozoismus;* E. *Hylozoism;* I. *Ilozoismo.*

Doctrine philosophique d'après laquelle toute matière (ὕλη) est vivante (ζῷον), soit en elle-même, soit en tant qu'elle participe à l'action d'une âme du monde. (KANT, *Critique du jugement*, II, § 72.) Ce terme se rencontre pour la première fois chez CUDWORTH (voir R. EUCKEN, *Geschichte der philosophischen Terminologie*, p. 94). Il est souvent appliqué à la physique stoïcienne.

Rad. int. : Hilozoism.

HYPER... Préfixe employé librement en composition, dans la langue philosophique et psychologique contemporaine, sans doute à l'imitation de l'usage qui en est fait en médecine. On le joint non seulement à des mots de racine grecque, mais à des mots d'origine latine. Il désigne le plus souvent ce qui est au-dessus de la normale (*hyperesthésie**, *hypermnésie**; on trouve de même *hyperacousie*, *hyperosmie*, etc.); — mais on l'emploie aussi pour marquer ce qui est au delà, ou en dehors d'une certaine forme, tout en conservant des caractères importants de celle-ci (*hyperespace**, *hyperorganique**, *hypergéométrique*); et au sens péjoratif, pour souligner un excès (*hypercritique*, *hypertrophie du moi*).

HYPERBOLIQUE (Doute), DESCARTES.

Nom donné par DESCARTES au doute méthodique radical dont les raisons sont exposées dans la *Première méditation;* il entend par là que ce doute est poussé à l'extrême, qu'il n'est que théorique et provisoire. « Ibi tantum agebatur de summa illa dubitatione quam saepe metaphysicam, hyperbolicam, atque ad usum vitae nullo modo transferendam esse inculcavi. » *Rép. aux VII*es *Obj.* Ad. et Tann., VII, 460. Cf. 6e *Méditation*, dernier §, et *Principes*, I, 30.

Hyperendophasie, voir *Endophasie** et *Hallucination psychique*, dans l'Appendice à la fin du présent ouvrage.

HYPERESPACE, D...; E. *Hyperspace;* I. *Iperspazio.* Espace de plus de trois dimensions. (Voir *Espace** et *Euclidien**.)

HYPERESTHÉSIE, D. *Hyperästhesie;* E. *Hyperaestesia;* I. *Iperestesia.*

Augmentation anormale de la « sensibilité », soit au sens affectif, soit au sens perceptif de ce mot.

Rad. int. : Hiperestezi.

HYPERMNÉSIE, D. *Hypermnesie;* E. *Hypermnaesia;* I. *Ipermnesia.* — Opposé à *Amnésie**.

État dans lequel des souvenirs qui devraient être normalement effacés reparaissent avec force et en abondance. Ce terme est très usuel; voir notamment RIBOT, *Les maladies de la mémoire*, ch. IV : « Les exaltations de la mémoire, ou hypermnésies », qui a beaucoup contribué à faire entrer ce mot dans le langage courant.

HYPERORGANIQUE, D...; E. *Hyperorganical;* I. *Iperorganico.*

A. Supérieur à l'organisme, et d'une autre nature. Se dit en ce sens de l'esprit, considéré comme présentant des caractères irréductibles à ceux du corps. Fréquent en ce sens chez MAINE DE BIRAN.

B. Supérieur, en étendue, aux organismes les plus élevés que nous pouvons apercevoir intuitivement comme des touts, mais de même nature qu'eux, au moins par ses caractères généraux. Ce terme est appliqué, en ce sens, à la société et aux fonctions sociales.

Hyperorganisme se dit aussi, mais ce terme est plus rare.
Rad. int. : Superorganism.

Hypnagogique, voir *Hallucination**.

HYPNOSE, D. *Hypnose ;* E. *Hypnosis ;* I. *Ipnosi.*
On réunit sous ce nom différents états à la fois somatiques et psychologiques, analogues au somnambulisme spontané, et dont les caractères communs les plus généralement reconnus sont : un développement des phénomènes automatiques, une très grande suggestibilité, une altération des conditions normales de la mémoire, de la personnalité, et quelquefois de la perception ; et, dans le cas où cet état est produit par l'action d'une autre personne, une dépendance spéciale à l'égard de l'hypnotiseur. La *catalepsie** est considérée comme une des formes de l'hypnose.

Hypnotisme se dit dans un sens plus général et plus vague pour désigner l'ensemble des phénomènes qui se rattachent à l'hypnose, les procédés opératoires qui la produisent, les applications thérapeutiques et autres dont elle est susceptible, etc.
Rad. int. : Hipnot.

HYPO..., préfixe employé en composition (dans les mêmes conditions qu'*hyper**...) pour désigner ce qui est au-dessous de la normale, ou ce qui se présente à un faible degré.

HYPOSTASE, D. *Hypostase ;* E. *Hypostasis ;* I. *Ipostasi.*
Du G. ὑπόστασις, support, fondement. — Ce mot a été surtout introduit dans la langue technique de la philosophie par Plotin et par les écrivains chrétiens de son époque, qui l'appliquent aux trois personnes divines en tant qu'on les considère comme substantiellement distinctes.
En L. *substantia* (qui en est la transcription) et, dans le L. scolastique, *hypostasis*, qui garde surtout le sens d'individu et spécialement de personne morale : « Individuae substantiae habent aliquod speciale nomen prae aliis ; dicuntur enim *hypostases* vel primae

---

Sur **Hypostase.** — *Historique.* — Ce mot se rencontre chez Aristote, mais il n'y a pas de sens technique : il y signifie sédiment, dépôt. Le plus ancien exemple que nous possédions de ce terme, *pris au sens philosophique*, se trouve dans l'*Épître aux Hébreux*, I, 3, où le Fils de Dieu est appelé χαρακτὴρ τῆς ὑποστάσεως de son Père. Mais il est probable cependant qu'il a été d'un usage plus répandu que cet unique exemple ne le ferait croire ; il est difficile, en effet, de ne pas supposer qu'il est l'origine de l'emploi qu'ont fait les philosophes latins du mot *substantia* pour traduire οὐσία, équivalence qui nous est attestée par Sénèque (*Epist.* 113, § 4) et Quintilien (*Inst. Orat.*, III, 6, § 9 et IX, 1, § 8). **(C. C. J. Webb.)**

— Dans le περὶ κόσμου, ouvrage probablement stoïcien qui date à peu près du commencement de l'ère chrétienne, καθ' ὑπόστασιν est opposé à κατ' ἔμφασιν pour désigner les phénomènes célestes qui ont une réalité matérielle (par exemple la foudre, les étoiles filantes) par opposition à ceux qui ne sont qu'une image (par exemple l'arc-en-ciel). Περὶ κόσμου, 395a30 (dans l'édition de Berlin des œuvres d'Aristote, à qui ce traité a été autrefois attribué).

— Le second sens n'est pas réellement distinct du premier : on a seulement le tort de prendre pour une *substance* ce qui n'en est pas une. — Quant au verbe *hypostasier*, il me paraît bien malheureusement formé. **(J. Lachelier.)**

substantiae. » (S. Thomas d'Aquin, *Somme théol.*, I, 29, 1 *c.*) « Hypostasis... ex usu loquendi habet quod sumatur pro individuo rationalis naturae, ratione suae excellentiae. » (*Ibid.*, 2, ad. 1. Voir Schutz, *Thomas Lexicon*, v°, 361.)

A. Substance, considérée comme une réalité ontologique.

B. (Péjoratif). Entité* fictive, abstraction faussement considérée comme une réalité. — Ce sens est surtout usuel pour le verbe *hypostasier* (= transformer une relation logique en une substance, au sens ontologique de ce mot) ; et même, plus généralement, donner à tort une réalité absolue à ce qui n'est que relatif : « La tentation devait être grande... d'*hypostasier* cette espérance ou plutôt cet élan de la nouvelle science, et de convertir une règle de méthode en loi fondamentale des choses. » H. Bergson, *L'évolution créatrice*, 376.

Rad. int. : **A.** Hipostaz.

HYPOTHÈSE, G. Ὑπόθεσις; L. *Hypothesis ;* D. *Hypothese ;* E. *Hypothesis ;* I. *Ipotesi.*

Essentiellement, ce qui est ou ce qu'on met à la base de quelque construction : « Ἡ τῶν νόμων ὑπόθεσις, le principe des lois. » (Platon, *Lois*, 743 C.) D'où, en particulier :

A. En mathématiques, ce que l'on prend comme données d'un problème, ou comme énonciations d'où l'on part pour démontrer un théorème. Par exemple : « Le côté AB est égal au côté AC par hypothèse. »

B. Proposition reçue, sans égard à la question de savoir si elle est vraie ou fausse, mais seulement à titre de principe tel qu'on en pourrait déduire un ensemble donné de propositions. « Afin que chacun soit libre d'en penser ce qu'il lui plaira, je désire que ce que j'écrirai soit seulement pris pour une hypothèse, laquelle est peut-être fort éloignée de la vérité ; mais encore que cela fût, je croirais avoir beaucoup fait

---

Sur **Hypothèse.** — *Historique.* — Outre le sens général signalé plus haut, Platon désigne par les mots ὑποτίθεσθαι, et ἐξ ὑποθέσεως σκοπεῖσθαι la méthode « des géomètres » qui consiste, étant donnée une propriété d'une figure qui ne peut pas être directement démontrée, à en chercher une autre d'où la première résulterait et à voir ensuite si cette ὑποθέσις elle-même est vraie, c'est-à-dire si elle résulte de la définition ou des propriétés déjà connues de la figure considérée. (*Ménon*, XXII, 86 A sqq.) **(A. L.)**

— Chez Aristote, le συλλογισμὸς ἐξ ὑποθέσεως est le raisonnement qui repose sur cette assomption : si A est vrai, B doit être admis en conséquence. Si donc A est prouvé, B est conclu ἐξ ὑποθέσεως. — Cf. ἀναγκαῖον ἐξ ὑποθέσεως : par exemple, il est nécessaire, *si l'on doit bâtir un mur*, que les matériaux les plus lourds soient placés au-dessous des plus légers. **(C. C. J. Webb.)**

Sur la Critique. — Je ne vois pas de différence bien profonde entre le sens **B** et le sens **C.** Peut-être peut-on distinguer les hypothèses qui consistent à admettre des agents ou des actions dont l'existence ne pourra jamais être directement constatée, hypothèses destinées par conséquent à rester toujours hypothèses, et à ne se justifier que par l'accord des faits avec elles — et les hypothèses consistant à anticiper seulement sur l'expérience et à ne supposer que ce qui pourra un jour être constaté ; — et encore, où est la limite entre les deux, et comment distinguer ce qui pourra être un jour perçu de ce qui ne pourra jamais l'être ? **(J. Lachelier.)**

Cette objection est certainement fondée : Auguste Comte, qui a souvent déclaré certaines hypothèses invérifiables et par conséquent inutiles à faire, a été plus d'une fois démenti par l'expérience dans ces prévisions et ces prohibitions. La distinction entre hypothèses vérifiables et non vérifiables par constatation directe

si toutes les choses qui en sont déduites sont entièrement conformes aux expériences. » (DESCARTES, *Principes*, III, 44.) Cf. *Ibid.*, 45 : « Que même j'en supposerai ici quelques-unes que je crois fausses », et 47 : « Que leur fausseté n'empêche point que ce qui en sera déduit ne soit vrai. »

C'est contre cette méthode que proteste NEWTON dans le texte suivant, souvent pris en un faux sens : « Rationem vero harum gravitatis proprietatum ex phaenomenis nondum potui deducere, et hypotheses non fingo. Quicquid enim ex phenomenis non deducitur, hypothesis vocanda est ; et hypotheses seu metaphysicae, seu physicae, seu qualitatum occultarum, seu mechanicae in philosophia experimentali locum non habent. » Il les oppose aux *verae causae. (Philosophiae naturalis principia mathematica*, 1re édition, *ad finem.)*

C. Conjecture douteuse, mais vraisemblable, par laquelle l'imagination anticipe sur la connaissance, et qui est destinée à être ultérieurement vérifiée, soit par une observation directe, soit par l'accord de toutes ses conséquences avec l'observation. (Voir Auguste COMTE, *Cours de philosophie positive*, leçon 28 : « Théorie fondamentale des hypothèses. ») — « Le sentiment engendre l'idée ou l'hypothèse expérimentale, c'est-à-dire l'interprétation anticipée des phénomènes de la nature. » (Claude BERNARD, *Introduction à la médecine expérimentale*, 1re partie, chap. II, § 2.)

On peut voir le passage du sens **B** au sens **C** dans DESCARTES, *Principes de la philosophie*, IV, 204-206.

CRITIQUE

Ce dernier sens est tellement usuel, dans la philosophie et dans le langage courant, qu'il paraît nécessaire de le retenir ; au sens **B,** le mot *principe* fournit d'ailleurs déjà une très bonne

---

est donc mauvaise. Mais celle qui existe entre le sens **B** et le sens **C** est assez différente : tantôt l'hypothèse est tenue pour un pur instrument de classification logique, tantôt pour une méthode de découverte de la vérité, et même de la réalité. Le premier sens a surtout une valeur historique ; il explique cette formule de la condamnation de Galilée « quamvis hypothetice a se illam (opinionem) proponi simularet » (voir DESCARTES, Lettre à Mersenne, 10 janvier 1634) ; il répond à une conception surtout mathématique de la science. On en peut cependant trouver encore l'application chez certains physiciens contemporains (voir p. ex. DUHEM, *La Théorie physique, son objet et sa structure*). Entre cette signification, et celle qu'adopte Claude Bernard, il y a la différence de deux théories épistémologiques opposées. Si le sens **B** pouvait être réuni à un autre, ce serait bien plutôt au sens **A** qu'au sens **C. (A. L.)**

— Il ne me semble pas que le mot *principe* puisse remplacer *hypothèse* au sens **B :** il y aura toujours des « principes » certains par eux-mêmes et des « principes » simplement supposés. **(J. Lachelier.)** — Un principe, *en tant que principe*, est indépendant des idées de certitude ou de doute, et même de vérité ou d'erreur, puisqu'il peut être certain ou douteux, vrai ou faux, en restant toujours *principe ;* ce qu'il y a d'essentiel dans ce mot est qu'il marque une fonction logique, le point de départ de la déduction ; or, tel est précisément le sens **B** du mot hypothèse, « proposition reçue, sans égard à la question de savoir si elle est vraie ou fausse ». **(A. L.)**

— J'ajouterais une quatrième signification : « *Hypothèse* = fiction ». Ex. : la statue de Condillac ; — « être doué de sens hypothétiques » (Micromégas) ; — « exemple hypothétique » (un homme isolé dans une île) ; — « espace hypothétique » (voir les articles de Poincaré sur la géométrie non euclidienne) ; — cf. les

expression de l'idée qu'il s'agit de rendre. (Voir ci-dessus *Fondement*, Critique.)

Rad. int. : Hipotez.

Hypothético-déductive (méthode). La méthode déductive*, telle qu'elle a été définie, peut développer ses raisonnements, soit à partir de principes* considérés tous comme vrais et certains (on l'appelle alors *catégorico-déductive*, ou *déductive* sans autre épithète), soit à partir de principes dont quelques-uns au moins sont simplement posés à titre de *lexis**, et dont la vérité, s'il en est question, sera jugée *a posteriori*, comme celle des hypothèses-conjectures (voir *Hypothèse* **C**), c'est-à-dire selon leur aptitude, ou leur insuffisance à produire comme conséquences logiques un ensemble donné de propositions : c'est ce qu'on appelle *méthode hypothético-déductive*.

Cette manière de procéder, actuellement fréquente en mathématiques comme en physique, établit un lien étroit entre la déduction et la méthode expérimentale.

HYPOTHÉTIQUE, D. *Hypothetisch ;* E. *Hypothetical ;* I. *Ipotetico.*

A. Sens usuel (voir *Hypothèse*-**C**) : conjectural.

B. *Sens logique.* Opposé à *catégorique**.

Une proposition hypothétique est celle qui énonce une relation d'implication entre deux propositions. Exemple : « Si un triangle est rectangle, il peut être inscrit dans une demi-circonférence. » Ces propositions peuvent être elles-mêmes soit assertoriques, soit impératives, soit appréciatives, soit de toute autre modalité. D'où, notamment, l'expression *impératif hypothétique*. (Voir *Impératif**.)

Parmi ces propositions, Keynes distingue 1° celles qui signifient : « *Toutes les fois* que A est B, il s'ensuit que C est D » ; par exemple : « Si une allumette enflammée est mise sur de la poudre, la poudre fait explosion » ; — 2° celles qui signifient : « *S'il est vrai* que A soit B, il s'ensuit que C est B » ; par exemple : « S'il existe un Dieu juste, il punira les crimes. » Les pre-

---

romans de Wells. — Il est vrai, que ce sens peut se ramener à **B** ; mais il faut souligner le caractère *fictif* de l'hypothèse : on simplifie ou on complique volontairement un problème pour le résoudre. **(F. Mentré.)**

— Mais ce caractère n'est pas *compris* dans le sens du mot ; il se trouve seulement qu'un certain nombre d'hypothèses, au sens **B**, présentent, *outre leur fonction d'hypothèses*, ce caractère d'irréalité. Il y aurait même lieu de prévenir les étudiants que si de pareilles fictions sont appelées *hypothèses*, ce n'est pas en tant que fictions, connues pour telles, mais en tant que principes de raisonnement, et positions logiques. **(A. L.)**

— Lorsqu'on dit d'une hypothèse qu'elle est heuristique il faut bien entendre qu'elle précède la découverte, qu'elle est pour cette raison, active, et qu'elle se distingue de l'hypothèse qui suit la découverte, et qui n'introduit la coordination qu'après coup. L'une est une source de mouvement, l'autre en est le terme. Peut-être conviendrait-il de réserver le nom d'hypothèse exclusivement *à toute anticipation de l'esprit sur l'expérience.* L'hypothèse est essentiellement *une méthode*, c'est-à-dire un principe d'action, un moyen heuristique. C'est ce qu'il y a d'essentiel dans la signification du mot. — Le résumé synthétique de l'expérience est *théorie générale*, *système*, etc., — mais jamais *hypothèse*. **(L. Boisse.)** — Sauf lorsque ce résumé synthétique sert *en outre* à anticiper sur l'expérience. Cette remarque est d'ailleurs tout à fait conforme aux propositions ci-dessus, et à l'usage qui tend à réserver le nom de *théories* aux constructions déductives qui servent seulement à organiser les lois admises sous une forme analytique, sans y rien ajouter de conjectural. **(A. L.)**

mières énoncent un rapport d'implication entre l'existence de deux faits ; elles peuvent ordinairement s'exprimer par une seule proposition et forment un jugement simple ; il les appelle *conditionnelles ;* — les secondes énoncent un rapport d'implication entre la vérité de deux propositions ; elles forment un jugement complexe *(compound judgment) ;* il les appelle *hypothétiques*, ou *proprement hypothétiques*. (*Formal Logic*, partie II, chap. IX.)

CRITIQUE

La distinction est intéressante ; mais il serait surtout important de distinguer entre le jugement *conditionnel exclusif*, où la lexis dépend d'une condition* *sine qua non*, et le simple jugement hypothétique, où la lexis n'est pas niée par le seul fait de la fausseté de l'antécédent, mais perd simplement la garantie qu'elle aurait tirée de celui-ci.

Syllogisme hypothétique, syllogisme formé partiellement ou totalement de propositions hypothétiques. Il peut revêtir plusieurs formes.

1° Trois propositions hypothétiques :

Si A est B, C est D
Si E est F, A est B
Donc si E est F, C est D.

C'est l'analogue du syllogisme catégorique ordinaire, où les termes seraient remplacés par des propositions. Il peut s'écrire symboliquement sous la forme $p \supset q$, or $r \supset p$, donc $r \supset q$ — (p, q, r étant des propositions).

2° Une prémisse hypothétique, une

Sur **Hypothétique.** — *Historique.* — L'origine de cet usage du mot n'est pas aristotélique ; il paraît remonter à Théophraste et à Eudème ; voir l'Introduction de Boèce à son traité *De Syllogismo Hypothetico.* **(C. C. J. Webb.)** — Tout le développement de la syllogistique hypothétique est dû aux stoïciens. Ils substituèrent cette forme à la forme catégorique, et remplacèrent les trois figures et les quatre modes d'Aristote par ce qu'ils appelaient les *cinq indémontrables* (ἀναποδεικτικοί), entendant par là des formes de raisonnement dont la valeur était, selon eux, évidente par elle-même. — Ces innovations logiques des Stoïciens ont un véritable intérêt philosophique : leurs formes de raisonnement sont d'un usage plus général que celles d'Aristote. Elles peuvent porter sur des consécutions de phénomènes (s'il vente, il pleuvra), aussi bien que sur des implications d'attributs (si vous êtes homme, vous êtes mortel). La logique d'Aristote est exclusivement celle de l'être : la logique des stoïciens est à la fois celle de l'être et celle du devenir. **(J. Lachelier.)**

Sur la Critique. — On a quelquefois appelé « *Méthode hypothétique* », en physique celle qui consiste à chercher l'explication des phénomènes dans une structure moléculaire et dans un système de mouvements de trop faibles dimensions pour être directement perçus ; on l'oppose à la « *Méthode abstractive* » qui se borne à résumer dans une formule mathématique la loi des phénomènes sensibles observés, et à transformer cette formule suivant les règles du calcul algébrique. — Mais l'expression *méthode hypothétique* est impropre à marquer cette opposition : en effet, si l'on entend dans ce cas « hypothèse » au sens de *conjecture*, on doit dire que la méthode abstractive consiste, elle aussi, à faire une conjecture (car la loi, en tant que générale, dépasse toujours les faits observés) ; et si l'on entend « hypothèse » au sens de *principe*, la méthode abstractive consiste, elle aussi, à poser un principe d'où l'on revient déductivement aux faits. Le terme qu'il conviendrait d'opposer à « méthode abstractive » serait donc plutôt « méthode intuitive » ou « méthode d'analyse concrète ». **(A. L.)**

prémisse catégorique ; ce qui se subdivise encore en deux cas :

I. *Modus ponens :*

Si A est B, S est P
or A est B,
donc S est P

ou, en notant les propositions et non les termes :

Si *p* est vraie, *q* est vraie
or *p* est vraie
donc *q* est vraie.

II. *Modus tollens :*

Si A est B, S est P
or S n'est pas P
donc A n'est pas B

ou, en notant les propositions :

Si *p* est vraie, *q* est vraie
or *q* n'est pas vraie
donc *p* n'est pas vraie.

CRITIQUE

Ces propositions et ces syllogismes sont appelés par PORT-ROYAL *conditionnels*. (*Logique*, 2e partie, chap. XI ; 3e partie, ch. XII et XIII.)

En désignant toutes les formes syllogistiques ci-dessus anoncées par le nom d'*hypothétiques*, nous avons suivi l'usage de FOWLER ; mais JEVONS ne donne ce nom qu'à la seconde forme seulement, et n'admet pas l'existence de la première en tant que forme logique spéciale ; il en est de même de LIARD et de RABIER ; — SPALDING, UEBERWEG et KEYNES appellent cette seconde forme *syllogisme hypothético-catégorique* ; enfin, KEYNES admet ce nom pour la seconde forme, mais distingue dans la première entre le sens conditionnel et le sens proprement hypothétique, tels qu'ils ont été définis ci-dessus en ce qui concerne les propositions. (KEYNES, *Formal Logic*, 3e partie, ch. V.)

Rad. int. : Hipotez.

I

I. En LOGIQUE : 1° symbole de la proposition particulière affirmative. Voir *A** ; 2° symbole de la proposition modale où le mode est nié et le *dictum* est affirmé.

IDÉAL, adj., D. **A, B. C.** *Ideal ;* **A, C.** *Ideell ;* — E. *Ideal ;* — I. *Ideale.*

A. Qui constitue une idée, ou l'une des déterminations d'une idée, au sens **A** de ce mot, ou dans les sens qui s'y rattachent immédiatement (Idée platonicienne, en tant que *type parfait*) : « La beauté idéale. » — « Une machine idéale, qui fonctionnerait sans frottement. » — « L'image idéale = l'image intérieure, idéal du genre » (dans V. EGGER, *La parole intérieure*, 252). En ce sens, *idéal* implique presque toujours qu'il s'agit d'une *limite*, empiriquement inaccessible.

Ce terme est très employé, avec cette acception, dans la langue usuelle aussi bien que dans la langue philosophique,

---

Sur **Idéal,** adj. et subst. — Ces deux articles ont été notablement remaniés en tenant compte des observations de **M. Bernès, L. Boisse, L. Brunschvicg, E. Halévy, J. Lachelier, F. Rauh, F. Tönnies.**

Sur **Idéal,** adj. — Le sens **C,** tout rare qu'il est, n'en est pas moins très bon et très conforme à l'étymologie. **(J. Lachelier.)**

Il serait utile d'adopter en ce sens *idéel :* on éviterait ainsi des équivoques et des confusions. *Idéal* serait réservé au sens **A,** de beaucoup le plus répandu et

tandis qu'*Idée*, au sens correspondant, ne l'est pas. — On peut, cependant, en rapprocher aussi l'usage de ce dernier mot pour signifier *dessein*, *conception à réaliser*.

B. Qui présente un certain caractère d'élévation esthétique, morale ou intellectuelle. « Ils se livrent peut-être à une grossière bombance, sans résultat idéal d'aucune sorte... » RENAN, *Dialogues philosophiques*, III, p. 131.

Le mot, en ce sens, équivaut souvent à *spirituel*. « Il implique, nous écrit M. MENTRÉ, une certaine largeur, venant de l'élévation du point de vue : une *vie idéale* est le contraire d'une vie étroite, terre à terre, mesquinement utilitaire. »

C. Correspondant au sens **B** du mot *idée* (notion, concept) et parfois aussi, mais très partiellement, au sens **D** (tout ce qui est dans la pensée). Dans un cas comme dans l'autre, mais surtout dans le second, cet usage est rare. On ne le rencontre guère que pour opposer les concepts mathématiques aux objets matériels qui en suggèrent la construction : « La géométrie ne s'occupe pas des solides *naturels ;* elle a pour objets certains solides *idéaux*, absolument invariables, qui n'en sont qu'une image simplifiée et bien lointaine. » POINCARÉ, *La science et l'hypothèse*, ch. IV, p. 90. — Et, même dans ce passage, quelques-uns de nos correspondants estiment qu'*idéal* peut être entendu au sens de *parfait*.

On trouve aussi quelques textes comme le suivant, où le mot idéal s'applique à ce qui est *seulement* construit ou imaginé par l'esprit, en opposition à ce qui existe véritablement ; dans cet exemple, le mot prend même une nuance péjorative ; mais c'est tout à fait exceptionnel : « Elle n'offrirait aux autres que des conceptions qui leur sembleraient *idéales*, parce qu'ils n'en auraient pas d'abord apprécié les bases réelles. » Aug. COMTE, *Synthèse subjective*, I ; Introd., p. 3.

En anglais, le mot *ideal* est au contraire très couramment employé comme adjectif correspondant à *idée* au sens **D** : par exemple, dans le chapitre de BAIN, intitulé *Of ideal emotion* dans *The emotions and the will*.

Rad. int. : **A.** Perfekt ; **B.** Ideal ; **C.** Ideel.

IDÉAL, subst. — D. *Ideal ;* E. **A.** 1° *Ideal ;* 2° *Standard ;* **A, B.** *Ideal ;* — I. *Ideale.*

A. 1° (Absolument : *l'Idéal*). Ce qui donnerait une parfaite satisfaction à l'intelligence et au sentiment humains ; — quelquefois, par suite, cette intelligence et ce sentiment mêmes, en tant que leur mouvement et leur effort définissent par avance et déterminent virtuellement cette perfection. « L'idéal n'est que le mouvement naturel de la pensée vers la vie toute harmonieuse ». SÉAILLES, *Le génie dans l'art*, ch. III, p. 130. « L'idéal, c'est l'esprit dans ses

---

au sens **B**, qui s'y rattache assez étroitement. **(M. Bernès, L. Boisse, Brunschvicg, Rauh.)**

M. **E. Halévy** préférerait employer en ce sens *conceptuel* ou *notionnel*. — Mais ces mots ne conviendraient, semble-t-il, qu'au sens correspondant à **idée-B** (idée abstraite, idée de l'entendement) ; ils rendraient imparfaitement *idéal* en tant qu'il veut dire construit par l'esprit, représenté dans l'esprit : ce dont il s'agit peut n'avoir rien d'abstrait. Je préférerais dire *mental*, qui ne laisse place à aucune équivoque, toutes les fois qu'il est possible de l'employer. **(A. L.)**

La première rédaction de cet article reposait sur une distinction des sens du mot *idéal* en sens *appréciatifs* **(A, B)** et sens *gnoséologique* **(C)**. A la réflexion, il m'a semblé que ce caractère n'avait pas assez d'importance pour être mis en relief, d'autant plus que le sens **A** n'est pas exclusivement appréciatif. *Idéal*, substantif, représente au contraire dans tous les cas un jugement de valeur. **(A. L.)**

lois vivantes ; ce n'est pas une forme, c'est une puissance. » *Ibid.*, Conclusion, 284.

En ce sens, les idées de Dieu et d'Idéal ont été souvent rapprochées et même confondues. « Vous pensez alors, comme Hegel, que Dieu n'est pas, mais qu'il sera ? — Pas précisément. L'idéal existe, il est éternel, mais il n'est pas encore matériellement réalisé : il le sera un jour. » RENAN, *Dialogues philos.*, II, 78.

2° (Relativement : *tel idéal particulier.* — Cf. *Idée*, **C**). Ce que l'on se propose comme type parfait ou comme modèle dans un certain ordre de pensée ou d'action. « L'*idéal* de la société américaine est peut-être plus éloigné qu'aucun autre de l'idéal d'une société régie par la science. » RENAN, *Dialogues philos.*, III (3ᵉ éd.), p. 99. — « Nous engageons notre idéal avec notre personne dans la vie sociale où nous rencontrons d'autres personnes et avec elles un autre idéal. » M. MILLIOUD, *La formation de l'idéal*, Revue philosophique, août 1908. « Il faut partir de l'homme et de l'idéal qu'il se fait pour aller à l'idéal qui se fait et pour travailler à le faire. » ID., *Ibid.* (Voir particulièrement, pp. 144 et 159, l'analyse de la « fonction de l'idéal ».)

B. Les intérêts esthétiques, moraux ou intellectuels, en tant qu'ils s'opposent à ceux de la vie matérielle. « Dans la vie sociale, c'est encore l'*idéal* qui rassemble les âmes autour d'un but commun ; hors de là, il n'y a qu'utilité, et l'utilité, loin de concentrer et d'unir, sépare et disperse. » LIARD, *La science positive et la métaphysique*, p. 484 (2ᵉ éd.).

REMARQUES

1. Nous avons fait correspondre, sous les mêmes lettres, les sens correspondants de l'adjectif et du substantif *idéal.*

Il a été nécessaire pour cela de subdiviser le sens **A** du substantif en deux parties. La première a une signification globale et métaphysique, que l'adjectif présente plus rarement ; la seconde correspond au sens psychologique de celui-ci.

Le sens **B** est exactement le même dans les deux cas.

Enfin, il n'y a point de sens du substantif qui corresponde au sens **C** de l'adjectif.

2. (HISTORIQUE.) Pour KANT, un *idéal* est un être conçu comme unique, individuel, et tel qu'il se satisfasse exactement à toutes les conditions

---

Sur **Idéal,** subst. — Complété d'après les observations de **J. Lachelier,** qui ajoute la remarque suivante : « Tous ces sens sont vagues, et l'emploi du mot *idéal* pour signifier le mouvement naturel de la pensée vers quelque chose me semble même tout à fait impropre ; il faudrait dire, pour rendre exactement la même pensée : l'idéal au moins en art, ne peut pas être donné ; il ne peut être que cherché. » — Mais peut-être y a-t-il dans la pensée de M. Séailles quelque chose de plus : l'idéal n'est vague et impossible à représenter que parce qu'il n'est rien en lui-même, parce qu'il n'est pas une réalité actuelle, mais seulement un symbole : il exprime, sous la forme d'un terme fixe et donné, ce qui est, à proprement parler, une puissance et un mouvement ; il est assimilable à un point de convergence virtuel de rayons réels dont les prolongements seuls se rejoignent. **(A. L.)**

Je crois qu'on devrait faire ici une distinction entre le sens *appréciatif-théorique* et le sens *appréciatif-pratique* qui, même dans l'adjectif, mais surtout dans le substantif, est peut-être le plus fréquent :

1° Le jugement de valeur peut n'avoir d'autre mesure que l'esprit, c'est-à-dire s'appliquer au concept pur, ou du moins à la vision intérieure seule ; et c'est ce qui a lieu dans l'exercice de la faculté esthétique : idéal désigne alors, soit d'une

d'une *idée** (au sens spécial où il prend ce mot : concept d'une perfection, d'une espèce ou d'une autre) que la raison réclame, mais dont l'expérience ne fournit pas d'exemple. Bien qu'impossible à réaliser, un tel idéal sert de règle et de prototype pour agir et pour juger. Ainsi, la vertu est une *idée*, et le sage stoïcien est l'*idéal* correspondant. (*Critique de la Raison pure*, Dial. transc., livre II, ch. III, § 1 : « De l'Idéal en général. »)— L' « idéal transcendental », en particulier, serait un être suprême, satisfaisant au besoin rationnel de trouver le principe unique de toute existence, c'est-à-dire Dieu. Aussi, cette expression sert-elle de titre à la 3e partie de la Dialectique transcendentale, qui s'ajoute au Paralogisme et à l'Antinomie de la Raison pure.

L'illusion qui fait de cet idéal une réalité démontrable est le principe de la « théologie transcendentale ». (*Ibid.*, livre II, ch. III, § 2 : « Von dem transcendentalem Ideal, *prototypon transcendentale.* »)

KANT désapprouve l'emploi de ce mot pour désigner les images soi-disant parfaites « que les peintres et les physionomistes prétendent avoir dans l'esprit ». On pourrait les appeler, dit-il, des « idéaux de la sensibilité *(Ideale der Sinnlichkeit)* », mais encore serait-ce une expression impropre. (*Ibid.*, § 1.)

Rad. int. : **A.** Perfektaj ; **B.** Ideal.

« Idéal (nombre) », symbole mathématique créé par KUMMER, afin de permettre l'extension à tous les nombres algébriques des théorèmes fondamentaux de l'arithmétique élémentaire sur la divisibilité. — Voir M. WINTER, *Philosophie de la théorie des nombres*, ch. II : « Les nombres idéaux et les idéaux. » Revue de métaphysique, mai 1908.

IDÉALISME, D. *Idealismus ;* E. *Idealism ;* I. *Idealismo.*

A. MÉTAPHYSIQUE.

a) *Sens général.*

On entend actuellement par idéalisme la tendance philosophique qui consiste à ramener toute existence à la pensée, au sens le plus large du mot *pensée* (tel qu'il est employé notamment chez DESCARTES). L'idéalisme s'oppose ainsi au réalisme ontologique, ou en un seul mot à l'ontologie, qui

---

façon plus indéfinie la *supériorité* qualitative, soit en un sens plus précis la *perfection* qualitative ;

2° Mais le jugement de valeur est sans doute plus souvent pratique, et le mot *idéal* a le sens attribué au substantif *idéal* dans le § **A,** 1°, aussi bien lorsqu'il s'agit de *l*'idéal que lorsqu'il est question d'*un* idéal. Au point de vue pratique, le caractère idéal implique une double série de conditions : 1° la supériorité qualitative ; 2° l'applicabilité aux conditions réelles du cas considéré. L'idéal simplement construit, c'est-à-dire la valeur relative ou absolue de l'idée peut cesser d'être un idéal pratique, parce que ce serait alors un idéal impossible absolument.

Pratiquement on pourra d'ailleurs parler d'*un idéal* relatif, lorsqu'on envisage seulement un certain ordre d'action (la santé est un idéal pour la vie physique) ou de l'*Idéal*, c'est-à-dire d'un idéal universel et pratiquement absolu (l'Idéal moral). **(M. Bernès.)**

Sur **Idéal** et **Idéalisme.**

Métaphysiquement, l'*Idéal* s'oppose au *réel* (voir le sens **C** du mot *Idée*), et est susceptible en conséquence de deux interprétations :

A. L'Idéal, c'est ce qui satisfait à toutes les exigences de la pensée, mais ce à quoi manque la réalité, l'existence ; — toute réalité, toute existence.

B. L'Idéal, c'est ce qui satisfaisant à toutes les exigences de la pensée, est dans

admet une existence indépendante de la pensée.

Ce terme désigne donc moins une doctrine qu'une orientation : il sert surtout, dans la critique ou dans la polémique, à caractériser une théorie ou un système en les opposant à d'autres théories ou systèmes qui absorbent à un moindre degré l'être dans la pensée.

On doit en distinguer deux formes, entre lesquelles il y a souvent confusion :

1° Celle qui tend à ramener l'existence à la pensée *individuelle*. On l'appelle quelquefois *subjectivisme* (mais ce mot a d'autres sens, et se prend souvent en mauvaise part). Elle a reçu en anglais le nom de « *Personal idealism* ».

2° Celle qui tend à réduire l'existence à la pensée, en général. Elle n'a pas de nom particulier. Voir ci-dessous, *Critique*.

b) *Sens particuliers :*

1. Le mot *idéaliste* apparaît pour la première fois dans le langage philosophique vers la fin du XVIIe siècle. Leibniz, notamment, l'oppose à *matérialiste :* « Les hypothèses d'Épicure et de Platon, des plus grands matérialistes et des plus grands idéalistes... » *Réplique aux réflexions de Bayle*,, Erdmann, 186 A. Il se sert aussi, en ce

---

et par la pensée, au sens le plus plein qu'on puisse donner au mot être. Aucune réalisation matérielle, aucune entrée dans l'existence donnée, ne saurait rien y ajouter.

La citation ci-dessus de Kant donne bien le sens A. Le sens B est donné par les successeurs de Kant, dont l'*idéalisme* a consisté à considérer comme absolu, non pas un objet extérieur, hypostasié, de l'Idéal de la raison pure, mais cet idéal lui-même. Au sens A sont restés fidèles certains penseurs de ce qu'on peut appeler la gauche kantienne, et notamment Lange. Peut-être aussi Renan, bien que sa pensée, dans la citation ci-dessus, apparaisse comme bien confuse.

D'où résulte le sens du mot *Idéalisme :* « Doctrine suivant laquelle un acte de connaissance ne saisit que des idées, et jamais les objets dont le sens commun considère les idées comme étant des représentations. » L'*Idéalisme*, ainsi, se dédouble, de même que le mot *Idéal* prenait deux significations distinctes :

a) Doctrine suivant laquelle, la philosophie se réduisant à la théorie de la connaissance, nous ne pouvons atteindre que le subjectif et le phénoménal, et toute métaphysique, entendue comme la connaissance de l'objectif et de l'absolu, est impossible.

b) Doctrine suivant laquelle l'idée ou le système des idées étant considérés comme étant l'objectif et l'absolu, la théorie de la connaissance ou de la pensée est par elle-même la métaphysique. **(E. Halévy.)**

On remarquera que dans la classification des différentes formes d'idéalisme post-kantien, formulée par M. Fouillée, et citée ci-dessus à l'article *Idéalisme*, ce mot est aussi rapproché du mot *Idéal*, particulièrement en ce qui concerne Fichte. Il y a lieu de se demander si ce dernier terme est pris là seulement au sens d'*Idéel*, où s'il ne retiendrait pas quelque chose du sens normatif, qui se présente tout naturellement dans une doctrine comme celle de Fichte, où domine l'idée de ce qui *doit* être. Voir plus bas les observations de M. Xavier Léon sur l'Idéalisme de Fichte, qu'on appelle souvent, en Angleterre, *Ethical Idealism*. **(A. L.)**

Sur **Idéalisme.**

Historique. La principale source de la diffusion du mot *idéalisme* en France paraît être l'ouvrage de Mme de Staël, *De l'Allemagne* (1810). Voir 3e et 4e parties.

Cette partie de l'article a été complétée et rectifiée sur les indications de

sens, du mot *formaliste* et paraît entendre par là les philosophes qui, comme Platon ou Aristote, voient dans la forme l'essence des choses. (D'après EUCKEN, *Geistige Strömungen der Gegenwart*, p. 66.)

Le Platonisme n'a pas cessé, depuis lors, d'être appelé un Idéalisme, mais surtout en tant qu'il est la doctrine des Idées (et peut-être aussi en tant qu'il met au sommet des choses l'Idée normative du Bien). — Le mot n'a jamais été usuel en parlant de l'Aristotélisme. Voir ci-dessous, *Critique*.

2. A partir du XVIII[e] siècle, ce terme est fréquemment employé pour désigner la doctrine de BERKELEY ; mais lui-même se sert, pour la qualifier, du terme *immatérialisme**. Wolff, le prenant en ce sens, oppose sa philosophie à celle des idéalistes, des matérialistes et des sceptiques, qu'il appelle « drei schlimmen Sekten[1] ». *Kleine philosophische Schriften*, p. 583.

3. KANT appelle *idéalisme empirique* la doctrine qui déclare l'existence des objets dans l'espace, *en dehors de nous*, soit douteuse et indémontrable, soit fausse et impossible.

1. « ... trois mauvaises sectes. » *(Petits écrits philosophiques.)*

R. Eucken, de **I. Benrubi,** et de **Xavier Léon.** En ce qui concerne Fichte, notamment, et la qualification courante d' « idéalisme subjectif » appliquée à sa doctrine, M. Xavier LÉON ajoute les remarques suivantes, trop développées pour être insérées dans le texte, mais très utiles à conserver : « En désignant ainsi la *Théorie de la Science*, on risque de fausser le sens du système et l'on va au-devant de l'objection déjà formulée par quelques contemporains de Fichte, ses adversaires, qui voulaient y voir un pur subjectivisme, et qui lui reprochaient de vouloir tirer du Moi toute la réalité du monde. — Fichte, de son vivant, a protesté avec la dernière énergie contre cette interprétation de son système, interprétation qu'il traite de calomnieuse. Dans un écrit polémique contre Schelling, qui justement avait lancé cette accusation contre la *Théorie de la Science* (*Bericht über den Begriff der Wissenschaftslehre*[1], etc., Sämt. Werke, Bd. VIII, p. 361), Fichte renie ceux qui font de la science *ein leerer Reflectirtsystem*, une construction de concepts artificielle et creuse ; il montre que si, comme l'affirment ses adversaires, « le public veut de la réalité », la *Théorie de la Science* est sur ce point en complet accord avec lui. Elle n'a nullement la prétention de *construire* de toutes pièces le donné (ce serait retomber dans l'erreur du dogmatisme), elle cherche seulement à l'expliquer, à le justifier. Pour l'expliquer, elle a recours, en effet, à un principe d'ordre subjectif, ou plutôt au sujet même (non pas bien entendu au sujet-individu, mais au Sujet dans ce qu'il a de pur et d'essentiel) ; et cela parce que l'autre principe d'explication, l'objet, est à ses yeux toujours insuffisant et inefficace, l'objet ne se concevant que par rapport au sujet, le sujet seul étant capable d'autonomie, capable de s'affirmer en dehors de toute relation avec autre chose que lui-même.

« Or c'est, au fond, aux yeux de Fichte, la thèse fondamentale de l'*idéalisme critique* d'avoir établi l'autonomie du sujet, la liberté absolue de l'esprit, et d'avoir posé l'Être non plus comme une réalité indépendante, ayant une existence en soi et à soi, mais comme purement relatif à l'esprit ; — d'avoir ainsi cherché à montrer dans les déterminations de l'Être les moments de la liberté, les différents stades, la série des actes par où l'esprit se réalise.

« C'est encore la position de l'*idéalisme critique* de s'en tenir dans cette dialectique au point de vue de l'esprit *humain*, de refuser de se poser d'emblée et comme

1. *Observations sur le concept de « Théorie de la science ».*

La première forme en est, dit-il, l'*idéalisme problématique* de DESCARTES, qui n'admet pour indubitable qu'une seule assertion empirique, le « je suis » ; la seconde forme en est l'*idéalisme dogmatique* de BERKELEY « qui regarde l'espace, avec tout ce dont il est la condition, comme quelque chose d'impossible, et qui, par conséquent, rejette également l'existence des choses matérielles qui y sont contenues ». (*Critique de la raison pure*, Analyt. transc., livre II, ch. II, section 3 : *Widerlegung des Idealismus*, B, 274 sqq.)

Il est à remarquer que les termes employés par Kant en définissant la théorie de Descartes (*zweifelhaft*, douteux ; *unerweislich*, indémontrable) sont historiquement inexacts, car il ne s'agit que d'un doute provisoire, et l'existence du monde matériel est l'objet d'une *démonstration* précise (*Méthode*, IV, 8 ; *Méditations*, VI, etc.). Le caractère de ce qu'on appelle en ce sens *idéalisme* paraît être plutôt que l'existence des objets matériels hors de nous y est considérée comme n'étant pas connue d'une manière *immédiate* et qui emporte avec elle une certitude primitive. C'est d'ailleurs ainsi qu'il l'avait lui-même défini dans un passage de la 1re édition de la *Critique*, supprimé dans la seconde (Crit. du 4e paralogisme de la raison pure. A, 368 ; cf. *Idéalité**.) — On peut en rapprocher ce qu'on nomme souvent l'*idéalisme* de CONDILLAC, chez qui l'existence d'une réalité matérielle n'est considérée ni comme fausse, ni même comme douteuse, mais seulement comme insaisissable à l'observation directe (celle-ci n'atteignant que les états de l'esprit qui pense), et comme impossible à démontrer par un raisonnement discursif.

KANT oppose à cet « idéalisme empirique » sa propre doctrine sous le nom d'*idéalisme transcendental des phénomènes*. « Ich verstehe aber unter dem *transcendentalen Idealism* aller Erscheinungen den Lehrbegriff, nach welchem wir sie insgesammt als blosse Vorstellungen und nicht als Dinge an sich selbst ansehen, und demgemäss Zeit und Raum nur sinnliche Formen unserer Anschauung, nicht aber für-sich gegebene Bestimmungen oder Bedingungen der Objecte als Dinge an sich

---

directement dans l'Absolu : or, on pourrait montrer que Fichte s'est toujours préoccupé de maintenir ce point de vue contre un idéalisme plus audacieux, celui de Schelling par exemple (voir notamment *Bericht über den Begriff der Wissenschaftslehre*, pp. 371-372 et 384-407). »

Sur **Idéalisme** *au sens métaphysique* et *gnoséologique*.

Toute cette partie de l'article, et divers passages de la *Critique* correspondante ont été remaniés à la suite des observations de plusieurs membres et correspondants de la Société, dont on trouvera les remarques ci-dessous ou dans le texte, — ainsi que d'après la discussion qui a eu lieu sur ce sujet dans la séance du 2 juillet 1908. La définition donnée au § **A** (sens général) a été rédigée et adoptée dans cette séance. On y est également tombé d'accord qu'il fallait éviter d'appliquer le nom d'*idéalistes* aux philosophes qui, tels que Descartes ou Condillac, reviennent par un détour à poser l'existence d'un monde extérieur matériel indépendant de la pensée.

Voici les différentes autres définitions de l'idéalisme qui avaient été proposées (voir plus haut, à **Idéal et Idéalisme,** celle de **E. Halévy.)**

J. Lachelier : « Je crois qu'on peut donner à ce terme une signification très précise... L'*idéalisme*, au sens philosophique, consiste, ce me semble, à croire que le monde, — tel du moins que je puis le connaître et en parler, — se compose exclusivement de représentation, et même de *mes* représentations, actuelles ou

selbst sind[1]. » *Crit. de la Raison pure*, Dial. transc., livre II, ch. I. Le paralogisme de la Raison pure, A, 369. — Le contraire en est ce qu'il nomme le *réalisme transcendental*, suivant lequel le temps, l'espace et les objets matériels y contenus, seraient des choses en soi. Et c'est, dit-il, ce réalisme transcendental qui engendre l'idéalisme empirique, tandis que l'idéalisme transcendental permet au contraire un réalisme empirique, autrement dit un dualisme accordant un égal degré de réalité à la matière et à nous-mêmes en tant qu'êtres pensants. (*Ibid.*, 369-371. — Cf. *Antinomie de la Raison pure*. Section VI : « Der transcendentale Idealism als der Schlüssel zur Auflösung der cosmologischen Dialektik[2]. » A. 490 sqq. ; B. 518 sqq.) La seconde édition ajoute de plus en note qu'on peut aussi appeler ces deux formes d'idéalisme *idéalisme formel* et *idéalisme matériel*, et que ces dernières expressions sont même préférables pour éviter toute équivoque.

4. On désigne toujours sous le nom d'*idéalisme* les systèmes philosophiques de FICHTE, de SCHELLING et de HEGEL et il est assez usuel de les caractériser respectivement par les épithètes d'idéalisme *subjectif*, d'idéalisme *objectif*, et d'idéalisme *absolu :* « Le système de Fichte est appelé par les Allemands l'idéalisme subjectif : il est idéalisme en ce sens qu'il fait de l'idéal le principe de toute existence ; il est subjectif en ce qu'il place cet idéal dans le sujet moral considéré comme absolu... Schelling professe un idéalisme objectif... Quant à Hegel, il professera un idéalisme absolu... » FOUILLÉE, *Histoire de la philosophie* (1875), p. 440. Les deux premières de ces expressions viennent de SCHELLING, qui a appelé *idéalisme subjectif* la doctrine de Fichte ; il y oppose la sienne propre sous le nom d'*idéalisme objectif* (*Darstellung meines Systems der Philosophie*, 1801 ; *Werke*, IV, 109) ; la troisième est de HEGEL, qui, d'après son plan ternaire de la

1. « J'appelle *idéalisme transcendental* de tous les phénomènes la doctrine d'après laquelle nous les considérons sans exception comme de simples représentations, non des choses en soi ; et d'après laquelle temps et espace ne sont que des formes sensibles de notre intuition, non des déterminations données en elles-mêmes ou des conditions des objets en tant que choses en soi. » — 2. « L'idéalisme transcendental, clef pour résoudre la dialectique cosmologique. »

possibles, matérielles ou formelles. Par représentations *possibles*, j'entends par exemple celle du soleil lorsqu'il est au-dessous de l'horizon ; par représentations *formelles*, j'entends celles du temps, de l'espace et de tout ce qu'on peut y construire *a priori ;* j'entends aussi celles (pour lesquelles il faudrait peut-être un autre nom) des lois qui régissent *a priori* tous les phénomènes, comme celles de causalité ou de finalité.

« Mais n'existe-t-il que *mes* représentations ? — Pour moi et dans mon monde, oui ; mais il peut y avoir d'autres systèmes de représentations, d'autres mondes, en partie parallèles, en partie identiques au mien : parallèles dans tout ce qu'ils ont de sensible, les représentations des autres sujets sentant différant des miennes selon la différence des points de vue, comme le voulait Leibniz ; identiques dans tout ce qu'ils ont d'intelligible, c'est-à-dire de mathématique ou de métaphysique, car la représentation du temps, de l'espace, de la causalité, de la finalité ne peut pas différer d'un sujet pensant à un autre.

« Il n'y a même de sujets pensants différents qu'en tant que leurs pensées s'incorporent à des représentations sensibles différentes, — ou plutôt il n'y a, à proprement parler que des sujets sentants, qui pensent d'une seule et même pensée. Rien n'empêche, dès lors, de considérer cette unique pensée comme la substance commune dont les différents sujets sentants ne sont que les accidents. Ainsi l'idéalisme, qui se présentait d'abord sous une forme psychologique, devient une doctrine métaphysique : *mon* monde devient *le* monde, dans la mesure où

marche des idées, s'est représenté son propre système comme la synthèse dont celui de Fichte constituait la thèse et celui de Schelling l'antithèse. (Voir *Appendice.*) Mais il est à remarquer que Fichte n'aurait vraisemblablement pas accepté cette épithète, qui ne se trouve nulle part dans ses écrits. Il fait profession de retenir l'esprit, sinon la lettre du kantisme, et désigne sa propre doctrine sous le nom de *transcendentaler Idealismus*, ou quelquefois *Kritischer Idealismus.* — Willm, qui paraît avoir le premier répandu en France les qualifications indiquées plus haut, ajoutait d'ailleurs très justement, en parlant de la doctrine de Fichte : « On pourrait à plus juste titre l'appeler un *spiritualisme absolu* qu'un *idéalisme subjectif.* » Willm, *Histoire de la Philosophie allemande*, tome II, p. 402 (cf. pp. 398 et suiv.).

5. Renouvier : « Si l'on nomme *idéalistes*, ainsi qu'on le fait souvent, les philosophes qui, tels que Leibniz, et Kant, n'accordent à l'espace et au temps qu'une réalité purement objective » (= idéelle, mentale) « et regardent le sujet matériel pur des écoles matérialistes comme une fiction scientifique... alors les thèses que je pose appartiennent à l'idéalisme incontestablement. Mais s'il plaisait de réserver la qualification aux penseurs dont la tendance marquée (on a pu la reprocher à Kant) est de supprimer l'existence des sujets réels dans le monde, autres que ceux qui sont aptes à philosopher, je pense être aussi éloigné de l'idéalisme qu'il est possible de l'être ». *Essais de critique générale*, Logique, tome I, p. 39 (2e édition).

6. Léon Brunschvicg a donné le nom d'*idéalisme critique* à la doctrine philosophique qu'il a exposée dans ses ouvrages. Voir en particulier son article *L'orientation du rationalisme*, dans la Revue de métaphysique et de morale de 1920, p. 261-343. F. Rauh, dans les *Observations* ci-dessous (1908) avait

ma pensée devient la vérité, et à ce titre, la substance unique et universelle. Par là se réconcilient, ce me semble les deux sens que ce mot a, en effet, dans l'histoire de la philosophie.

« Je ne vois donc rien qui empêche d'admettre les définitions citées dans votre *Critique*, et en particulier celle de M. Bergson. Je ne ferais aux deux premières qu'une très légère correction : j'éliminerais l'idée de sujets, distincts de leurs représentations et qui seraient encore, à leur manière, des choses : je dirais que pour l'idéaliste, il n'existe absolument que des représentations, les unes sensibles et individuelles, les autres intellectuelles et impersonnelles. »

Ces observations de **J. Lachelier** définissent avec beaucoup de force et de clarté *une* doctrine philosophique à laquelle on ne saurait nier que le nom d'*idéalisme* s'applique très bien. Mais est-elle *la seule* qui puisse être appelée de ce nom ? Il est certain que, soit historiquement, soit dans l'usage contemporain, ce terme s'applique à beaucoup de théories qui ne présentent pas toutes les déterminations énoncées ci-dessus. — Doit-on, d'autre part, considérer cette définition comme s'appliquant non à l'usage actuel, mais à l'usage futur, et comme une proposition de restreindre dorénavant à cette signification précise le sens du terme *idéalisme ?* Ce serait peut-être souhaitable, mais il paraît bien difficile d'obtenir cette limitation d'un terme si souvent employé, et dans des cas si divers. **(A. L.)**

F. Rauh a proposé de classer ainsi qu'il suit les sens divers du mot **Idéalisme,** considérés dans l'usage actuel seulement :

« I. Doctrine d'après laquelle il n'y a pas de substrat matériel, de substance, distincte des sensations ou, comme on dit plus ordinairement aujourd'hui, des images qui composent le monde extérieur. — Ce sens est à éliminer, et, en fait, tend à s'éliminer parce que la question de la substance ne se pose plus guère,

appliqué cette même dénomination à l'idéalisme transcendental de Kant ; mais cet usage ne s'est pas généralisé, malgré les noms de « Critique » et de « Criticisme » fréquemment employés en parlant du kantisme.

B. En Morale et dans le langage courant : tournure d'esprit et de caractère qui fait une large place à l'*idéal** au sens **B,** et croit à la puissance de l'idée et du sentiment pour réformer ce qu'il y a de mauvais dans la nature et les sociétés humaines. — *Idéaliste,* subst. et adj., est particulièrement usité en ce sens.

C. En Esthétique, par opposition à *réalisme, idéalisme* est appliqué aux diverses doctrines qui considèrent que le but de l'art n'est pas l'imitation de la nature, mais la représentation d'une nature fictive plus satisfaisante pour l'esprit (en quelque sens qu'on entende cette « idéalisation »). « Le réalisme n'existe jamais ; ce qu'on appelle de ce nom n'est, le plus souvent, que l'idéalisme du laid. » G. Séailles, *Le génie dans l'art,* ch. v, p. 161.

CRITIQUE

Combien est large et peu défini le sens d'*idéalisme,* dans son usage proprement philosophique, on peut le voir par les citations précédentes, et mieux encore par les *Observations* qu'on trouvera ci-dessous. Il s'y rencontre, en effet, une indétermination fondamentale, nettement visible dans l'analyse suivante donnée par G. Lyon au début de l'*Idéalisme en Angleterre au XVIIIe siècle,* Introduction, 1-3 : « Le mot idéalisme comporte dans le langage deux acceptions, l'une populaire, la plus accréditée ; l'autre, toute spéciale et moins en faveur. Dans le premier sens, il désigne la tendance d'un homme, d'un art ou d'une époque à subordonner les choses de la vie présente aux objets que notre intelligence conçoit ou que rêve notre imagination... La seconde acception, que nous demandons

---

du moins en ces termes métaphysiques ; — surtout en France, depuis la disparition du cousinisme.

« II. Doctrines d'après lesquelles les images externes n'existent pas en dehors de leur relation avec un sujet.

« A. *Idéalisme critique.* Les images sont seulement *présentées* à ce sujet, mais non *créées* par lui. Sur la cause de ces images, l'homme ne sait rien. — En général, les penseurs qui se placent à ce point de vue considèrent plutôt le sujet pensant, raisonnable. C'est la conception kantienne. Le monde extérieur n'existe-t-il, d'après Kant, que pour les *sujets pensants individuels ?* Ou faut-il admettre qu'il existe selon lui, en dehors de ces sujets, une *loi* qui les dépasse, en sorte que le kantisme signifierait : c'est une loi qu'à tout sujet pensant se présentent des images, — ce qui introduirait dans cette doctrine quelque chose comme la notion d'Idée inconsciente ? Ou Kant ne s'est-il pas posé ce problème ? — Mais cette question sortirait des limites du Vocabulaire.

« Stuart Mill (pour autant qu'on peut préciser sa pensée dans certaines parties de ses œuvres), représenterait la forme *empirique* de ce qu'on peut appeler la doctrine *présentative* du monde extérieur. On pourrait, sous quelques réserves, ranger à cet égard dans la même catégorie que Mill, Renouvier et les néocriticistes.

« B. *Idéalisme dogmatique.* Le monde extérieur est *créé* par le sujet considéré soit comme conscient, soit dans son prolongement inconscient (car tous les théoriciens de la connaissance font, sous une forme ou sous une autre, une place plus ou moins grande à une forme d'existence qui enveloppe l'existence consciente et qui est connue seulement par ses effets :

« a. *Idéalisme psychologique.* Le monde des images est créé par l'activité des sujets individuels, humains ou autres, ou de la nature, conçue comme un sujet

à retenir, est tout à la fois parente de ce premier sens et le dépasse hardiment. Cette philosophie prend le nom d'idéaliste qui aperçoit, au-dessus du monde actuel, tout un autre univers que nos pensées composent et dont un esprit omni-présent, *le nôtre peut-être*, fournit le théâtre. Elle ose plus. Au lieu que tout à l'heure, l'âme éprise du mieux se contentait d'inventer par delà les êtres ambiants des types embellis sur la consistance desquels elle ne se faisait nulle illusion, l'esprit maintenant prend en lui-même assurance et foi. Le réel prétendu devient, pour lui, signe et symbole et ce sont désormais ses pensées, avec leurs lois inflexibles, leur inépuisable variété de formes et de contours, qu'il estime seules de véritables existences... Nous conclurons, axiome où se résume la philosophie idéaliste : ce qui existe des choses, ce sont les idées que l'esprit en possède. »

En effet, — sans parler des différents sens que peut recevoir ici le mot *idées* — qu'entendra-t-on dans cette formule par l'*esprit ?*

Sera-ce l'esprit *individuel* du philosophe qui raisonne ? Il est certain que le premier argument de l'idéalisme est d'abord l'impossibilité *pour l'individu* de sortir de sa conscience *individuelle.* Mais Berkeley lui-même n'entend pas en demeurer au solipsisme. — Sera-ce la somme des esprits individuels ? On attribue par là à ces esprits une forme d'existence en soi qui sert de base aux idées et qui, par suite, implique un réalisme comme condition de cet idéalisme : par conséquent, la formule n'est plus applicable à la rigueur. Sera-ce un esprit universel, comme le Dieu de Spinoza ? La même difficulté se présente pour définir le rapport de cet esprit à l'esprit individuel, dont l'existence est le point de départ du problème.

Une manière toute différente d'entendre l'idéalisme, dont les exemples datent de l'Antiquité, et qui se mêle quelquefois à la première, consiste à

---

unique et universel. La distinction entre les diverses sortes de sujets n'est d'ailleurs pas toujours faite par les auteurs qui soutiennent cette thèse, et souvent même la question n'est pas posée. Théorie de SCHOPENHAUER, et semble-t-il, de TAINE (sous la forme de la théorie physiologique de la *projection*) ; de M. BERGSON aussi, qui applique une conception vitaliste à la nature tout entière. On notera, dans toutes ces philosophies, la place faite à l'inconscient.

« b. *Idéalisme rationnel.* Le monde extérieur résulte du développement soit des sujets pensants, des Raisons individuelles, soit d'une raison consciente universelle, soit enfin d'un système d'Idées indépendant des consciences, inconscient au moins pour les consciences humaines, et qui est comme un objet par rapport à elles. C'est le mouvement dialectique de l'esprit objectif. Attitude représentée, avec des nuances diverses, par FICHTE, SCHELLING, HEGEL, chez qui l'on trouve plus ou moins mêlées et plus ou moins précisément formulées, les diverses hypothèses de l'idéalisme rationnel que nous venons d'énumérer.

« Je crois qu'en somme le mot *idéalisme* pourrait être conservé pour désigner tous les sens distingués dans le § II, puisqu'il y a en effet un caractère essentiel commun à tous ces sens, qui consiste en ce que toutes les doctrines dites idéalistes admettent également que le monde extérieur n'existe pas en soi, indépendamment d'un sujet.

« III. On se sert quelquefois du mot *idéalisme* pour désigner des doctrines qui concernent non la relation du sujet aux choses, mais la nature même du sujet. Ainsi on dira que le Platonisme, le Kantisme sont des idéalismes parce qu'ils font une place privilégiée aux Idées. Mais ce sens est, semble-t-il, en régression et il n'y a pas lieu de le ressusciter. Il y a d'autres mots pour désigner les doctrines

prendre l'*esprit* en un autre sens et, pour ainsi dire, en compréhension. On entend alors par là un ensemble de caractères ou de lois qui définiraient la nature de la pensée et l'on admet que le réel se compose d'*idées*, c'est-à-dire d'essences intelligibles, qui n'ont rien d'opaque et d'impénétrable, en droit, pour *un* esprit donné qui s'efforce de le comprendre. En ce sens, le Platonisme est très justement appelé un idéalisme. « On pourrait dire aussi, nous écrit M. J. LACHELIER, que le cartésianisme en est un, en ce sens que l'étendue, dont il forme toutes choses, n'est vraiment que l'idée objectivée de l'étendue. » — Mais, ici encore, le sens se divise : ou bien l'on admet que l'esprit, ainsi défini, implique et contient *toute* la représentation ; telle paraît avoir été l'attitude de Leibniz : *idéalisme* est alors très voisin d'*intellectualisme* au sens **A** ; — ou bien, en présence des difficultés que soulève cette forme extrême de la doctrine (notamment celle d'expliquer dans cette hypothèse, l'individualité), on se réduit comme Kant à soutenir qu'il contient seulement la *forme* de la connaissance : mais alors il devient nécessaire d'admettre que la matière de celle-ci, *donnée* à chaque esprit individuel, constitue un réel avec lequel cet esprit entre en contact, bien qu'impossible à isoler en fait, ce réel reste en principe la véritable chose en soi ; de sorte que l'idéalité de la sensation, point de départ de l'idéalisme, s'en trouve finalement exclue.

Cette indétermination qui laisse en suspens la question de savoir si l'on parle de l'esprit *individuel*, ou de l'esprit *collectif*, ou de l'esprit *en général*, se rencontre dans la plupart des définitions de l'idéalisme :

« L'idéalisme, pris en général, doit être défini : tout système qui réduit l'objet de la connaissance au sujet de la connaissance. Il a été formulé de cette manière : « *Esse est percipi ;* l'être des choses consiste à être perçu par le sujet pensant. » P. JANET, *Traité élé-*

---

en question, celui de réalisme métaphysique pour le platonisme, de rationalisme formel ou de formalisme pour le kantisme, etc. »

Sur la Critique. Observations faites à la séance du 2 juillet 1908 :

L. Brunschvicg : « *Idéalisme* peut avoir un sens très précis, à condition de ne pas séparer la théorie de la connaissance et la métaphysique ; car précisément l'idéalisme soutient que toute la métaphysique se réduit à la théorie de la connaissance. L'affirmation de l'être a pour base la détermination de l'être comme connu, thèse admirablement nette (sauf analyse ultérieure du mot *connu*) par opposition au réalisme, qui a pour base l'intuition de l'être en tant qu'être. »

L. Boisse : « Le terme d'*idéalisme* n'est vague que pour la pensée déréglée, pour la pensée qui ne sent pas le besoin de relier ses éléments en des synthèses systématiques, et de proche en proche d'aller ainsi jusqu'à un centre organique. Il est très précis au contraire pour la pensée philosophique. On peut le définir, et on l'a défini : toute doctrine qui donne à la pensée un avantage sur les choses et qui considère l'esprit, le sujet, comme privilégié par rapport au monde, à l'objet. »

Voir en Appendice, à la fin du présent ouvrage, les observations de M. **A. Darbon** et de **A. Spaier** sur l'unité des sens du mot *Idéalisme*, trop étendues pour pouvoir être insérées ici.

Sur **Idéalisme,** au *sens esthétique*.

Ce sens ne se rattache que de bien loin au sens métaphysique du mot *idéalisme*. L'idéalisme esthétique, moral, etc., est la poursuite d'un *idéal*, et la question de

mentaire de philosophie, § 660 (4e éd., p. 806). « En ontologie, l'idéalisme consiste à dire que les choses ne sont rien de plus que *nos* propres pensées... il n'y a de réel que *des* sujets pensants et la réalité des objets consiste à être pensé par ces sujets. » GOBLOT, *Vocabulaire philosophique*, V°, 272. — « Pour l'idéaliste, il n'y a rien de plus dans la réalité, que ce qui apparaît à *ma* conscience, ou à *la* conscience en général. » BERGSON, *Le Paralogisme psychophysiologique*, C. R. du Congrès de Genève, 1904, p. 429. (L'auteur avertit d'ailleurs, en ce passage, qu'on peut encore prendre, et que lui-même a encore pris ailleurs le mot dans une autre acception.)

On a même étendu quelquefois le nom d'*idéalisme* (quoique bien rarement, semble-t-il) à cette thèse que les objets perçus sont, *en soi*, de même nature que l'esprit qui les pense, autrement dit à la théorie *panpsychiste*. (V. BINET, *L'âme et le corps*, p. 203, où ces deux termes sont identifiés.)

Il semblerait donc qu'il y ait lieu de faire le moindre usage possible d'un terme dont le sens est aussi indéterminé. Voir cependant les réserves de M. A. DARBON et celles de A. SPAIER, reproduites dans l'*Appendice*.

Rad. int. : Idealism.

« Idéalisme social », E. *Social Idealism*, appliqué d'abord aux idées d'amélioration et de progrès social qui ont occupé la pensée de Berkeley et déterminé l'œuvre philanthropique et moralisatrice à laquelle il s'est consacré pendant la période active de sa vie (FRASER, *Berkeley*, 1871 ; III, 87). — Cette expression a été prise pour titre d'un ouvrage par Eugène FOURNIÈRE (Alcan, 1898). Elle représente pour lui : 1° l'idée que l'évolution sociale manifeste une certaine logique ; 2° l'idée que l'humanité, de plus en plus consciente, devient l'ouvrière de ses destinées, et substitue un monde de raison et de liberté à l'état actuel, mécanique et amoral, des phénomènes économiques.

IDÉALITÉ, D. *Idealität ;* E. *Ideality ;* I. *Idealità.*

Caractère de ce qui est idéal au sens **C** (ou *idéel*). « L'idéalité du temps et de l'espace. » — « Les discussions sur la réalité ou l'idéalité du monde extérieur. » BERGSON, *Matière et mémoire*, p. 1.

Ce mot, comme *idéalisme*, peut s'entendre de deux façons assez différentes :

1° (Sens le plus usuel). Caractère de ce qui est dans l'esprit seulement, ou du moins qui ne peut être connu qu'en tant que phénomène de l'esprit. « Diese Ungewissheit (l'incertitude sur l'existence, *das Dasein*, des objets extérieurs) nenne ich die Idealität äusserer Erscheinungen, und die Lehre dieser Idealität heisst der Idealismus, in Vergleichung mit welchem die Behauptung einer möglichen Gewissheit von Gegenstände äusserer Sinne der Dualismus genannt wird[1]. » KANT, *Critique de la Raison pure*, 1re édition. Dial. transc., Paral. de la R. P. : « Le quatrième Paralogisme, celui de l'idéalité. »

2° (Plus rarement). Caractère de ce qui est dans sa nature, homogène à

1. « J'appelle cette incertitude l'*idéalité* des phénomènes extérieurs, et la doctrine qui soutient cette idéalité s'appelle l'*idéalisme ;* par opposition à celle-ci, la thèse qui admet pour les objets des sens externes une certitude possible est appelée le *dualisme.* »

l'existence de cet idéal et de la possibilité de le réaliser n'a rien à voir avec la doctrine qui compose le monde soit de *mes idées*, soit d'*Idées*. On peut cependant, en y réfléchissant, trouver un point de contact. Si chaque être vivant, si l'homme, si les œuvres essentielles de l'homme, comme les cités, sont *voulues* par la nature, alors l'art, la morale, la politique doivent s'efforcer de découvrir cette volonté et de l'exprimer, chacun à leur manière, dans leurs préceptes ou leurs productions : il ne peut y avoir d'idéal que s'il y a des Idées. **(J. Lachelier.)**

l'esprit, adéquatement saisissable par la pensée ; par exemple, l'étendue chez Descartes. On pourrait bien parler, en ce sens, de l'idéalité du réel.

Cf. *Idéalisme**, critique et observations.

IDÉAT, L. Scol., *Ideatum.* (Terme rarement employé.)

A. L'objet (notamment l'œuvre d'art ou d'industrie) produit conformément à une idée préconçue. « *Ideatum est vi ideæ productum.* » (« L'idéat est ce qui est produit par la puissance d'une idée. ») Goclenius, 211 B, d'après Albert le Grand.

B. Objet auquel correspond une idée. « Idea eodem modo se habet objective, ac ipsius ideatum se habet realiter. » (« L'idée présente, dans l'ordre de la pensée, les mêmes caractères que son idéat dans l'ordre de la réalité. ») Spinoza, *De Emendatione*, vii, 41. — « Idea vera debet cum suo ideato convenire. » (« L'idée vraie doit être d'accord avec son idéat. ») Id., *Éthique*, I, Axiome 6. (Mais, fait-il remarquer, ce n'est cependant pas à cet accord qu'on en reconnaît la vérité.)

IDÉATION, D. *Ideation ;* E. *Ideation ;* I. *Ideazione.*

Formation et enchaînement des idées, au sens **D.** (Se dit surtout en tant que l'on voit dans cette formation et cet enchaînement d'idées, une « fonction naturelle » de l'esprit, à étudier empiriquement comme les fonctions physiologiques du corps.)

Rad. int. : Idead.

IDÉE, D. **A, B, C.** *Idee ;* **D.** *Vorstellung ;* — E. *Idea ;* — I. *Idea.*

Du G. Ἰδέα, proprement *forme visible*, *aspect :* τὴν ἰδέαν πάνυ καλός, tout à fait beau à voir. Platon, *Protagoras*, 315 E ; τὴν ἰδέαν ... τῆς γῆς, la forme de la terre ; Id., *Phèdre*, 108 D. — D'où *forme distinctive*, espèce (cf. *Species*, qui se rattache à *Spectare*, *specimen*, etc., comme ἰδέα à ἰδεῖν, εἶδος, etc.) : πολλαὶ ἰδέαι πολέμου, beaucoup de *formes* ou de genres de guerre. Thucydide, I, 109.

De là, les sens suivants, encore en usage :

A. « Idée », au sens platonicien du mot (s'écrit toujours dans ce sens avec une majuscule).

« Sensu philosophico est forma vel species rerum quæ ratione et intelligentia continetur, hoc est æterna et immutabilis, exemplum (vern. *Urbild*, *Idee*, *Wesen an Sich.* Cf. εἶδος). » Ast, *Lexicon Platonicum*, II, 87.

Il y ajoute d'ailleurs ce qu'il appelle, chez Platon, le « sens logique » du mot ; mais ce sens logique, comme il le remarque, est inséparable du sens métaphysique : « Et sensu qui dicitur logico,

---

Sur Idée. — Le texte de cet article a été remanié à la suite de la discussion qui a eu lieu dans la séance du 2 juillet 1908. On remarquera notamment que le sens primitivement défini sous la lettre **C** est maintenant désigné par la lettre **D,** une division spéciale ayant été attribuée au sens d'*intention*, *projet*, *dessein*, qui n'avait d'abord été mentionné que comme un intermédiaire probable entre le sens platonicien et le sens cartésien.

Une nouvelle rédaction du § **B** a été introduite dans la 6e édition pour tenir compte des critiques de M. **Marsal** sur le sens respectif des expressions *concept* et *idée générale*.

La partie historique a été notablement complétée, en partie d'après des observations reçues de **G. Beaulavon, M. Blondel, F. Tönnies,** et **C. C. J. Webb,** en partie d'après de nouvelles recherches de l'auteur.

V. Egger nous a signalé ce fait que Bossuet, contrairement à la plupart des cartésiens, conserve au mot *idée* son sens étroit et scolastique. Dans sa *Logique*, dont tout le livre I traite *Des Idées*, il les distingue des images, et remarque que

est notio communis vel generalis, quæ Platoni non est notio a rebus abstracta, sed ipsa rei natura animo spectata... « Τὰς δέ... ἰδεάς νοεῖσθαι μὲν, ὁρᾶσθαι « δ'οὔ. » *Rép.*, VI, 507 B. »

A ce sens platonicien peuvent se rattacher :

1° L'usage que fait Kant du mot *Idée*. Il appelle *Idées transcendentales* ou *Idées de la Raison pure* ce qui, dans notre pensée, non seulement ne dérive pas des sens, mais dépasse même les concepts de l'entendement, puisque l'on ne peut rien trouver dans l'expérience qui en fournisse une illustration. « Ich verstehe unter *Idee* einen notwendigen Vernunftbegriff, dem kein kongruirender Gegenstand in den Sinnen gegeben werden kann[1]. » *Crit. de la Raison pure*, Dial. transc., livre I, § 2 : *von den transcendentalen Ideen*. Ces idées sont celles d'unité absolue du sujet, de systématisation complète des phénomènes (comprenant les quatre « idées cosmologiques »), enfin de réduction à l'unité de toutes les existences, idées auxquelles correspondent respectivement l'âme, le monde et Dieu. — Bien que Kant rapproche lui-même cet usage de celui de Platon, on remarquera que le sens **C** n'y est pas étranger, par exemple quand il dit que « l'apparence transcendentale » fournit l'*idée* de trois sciences apparentes tirées de la Raison pure. (*Dialect. transc.* Réflexion sur l'ensemble de la psychologie pure.) — Il ajoute qu'une fois accoutumé à la distinction nette de la *représentation sensible*, de la *notion*, ou concept de l'entendement, et de l'*idée*, « on ne peut plus supporter » d'entendre appeler *idée* la représentation de la couleur rouge, qui n'est pas même une notion. (L'auteur visé par Kant est sans doute Locke ; mais ce sens est aussi celui de Descartes et de Hobbes : voir ci-dessous.)

2° L'usage du mot *Idée* en matière d'esthétique dans les expressions comme celle-ci : « Das Schöne bestimmt sich... als das sinnliche Scheinen der Idee[1]. » Hegel, *Vorlesungen über die Aesthetik*, I, § 1. — « La manifestation sensible de l'idée... est l'objet de l'art. » Lamennais, *Esquisse d'une philosophie*, livre VIII, ch. I. (Mais il est possible que dans ces textes, le mot emprunte aussi quelque chose du sens **C** : inten-

1. « J'entends par *Idée* un concept nécessaire de la raison, auquel aucun objet adéquat ne peut être donné dans les sens. »

1. « Le Beau se détermine comme la manifestation sensible de l'Idée. »

les idées proprement dites sont « intellectuelles ». — « L'idée, dit-il, peut-être définie : ce qui représente à l'entendement la vérité de l'objet entendu. Ainsi on ne connaît rien que ce dont on a l'idée présente... Le terme est la parole qui signifie cette idée ; l'idée représente immédiatement les objets ; les termes ne signifient que médiatement et en tant qu'ils rappellent les idées... Le jugement se forme par l'union ou l'assemblage des idées. » Cet usage paraît intermédiaire entre les sens **B** et **D**.

Voici quelques autres textes précisant ou spécifiant certains des sens indiqués dans le corps de l'article.

Descartes : « *Ideae* nomine intelligo cujuslibet cogitationis formam illam per cujus immediatam perceptionem ipsius ejusdem cogitationis conscius sum. » *Rép. aux deuxièmes objections*. Ad. et T., VII, 160. Texte pris par Arnauld comme base de sa discussion contre Malebranche (*Des vraies et des fausses idées*, ch. VI). — Cf. *Ibid.*, ch. V : « J'ai dit que je prenais pour la même chose la perception et l'idée. Il faut néanmoins remarquer que cette chose, quoique unique, a deux rapports : l'un à l'âme, qu'elle modifie ; l'autre, à la chose aperçue, en tant qu'elle est objectivement dans l'âme ; et le mot de *perception* marque plus directement le premier rapport et celui d'*idée* le dernier (*Définitions*, VI).

tion, dessein préconçu.) — On trouve, en tout cas, le sens métaphysique pur dans le livre III du *Monde comme volonté et représentation* de SCHOPENHAUER, où il prend expressément l'*Idée*, au sens platonicien, pour objet de l'art.

B. Concept* en tant qu'acte ou qu'objet de pensée, non en tant que terme logique. « L'idée de Dieu ; l'idée de temps » ; etc.

L'**idée générale** est celle qui est considérée non seulement dans ses caractères, mais aussi dans son extension (celle-ci étant supposée supérieure à l'unité). Aussi cette expression s'emploie-t-elle surtout en parlant d'idées construites par comparaison* et par généralisation*, au sens **A.** Mais cet usage est loin d'être exclusif. Dans *De l'intelligence* (2e partie, livre IV), TAINE divise le ch. I en deux sections : « Idées générales qui sont des copies ; idées générales qui sont des modèles. »

Idée, employé seul, a rarement ce sens ; mais il est très usuel avec un complément : l'idée de mammifère, l'idée de triangle, l'idée de valeur, etc.

C. Préconception, dans l'esprit, d'une chose à réaliser ; projet, dessein. Par suite, idée nouvelle, invention. Sens très usité dans le langage courant : « Avoir une idée ; un homme à idées. » — Dans la langue du droit : « La loi protège la forme, non l'idée. » POUILLET, *Propriété littéraire et artistique*, n° 20ter (communiqué par M. CLUNET). — Plus rare en philosophie : « Idee der Transcendental philosophie. » KANT, *Critique de la Raison pure*, Introduction, § 1. La préface de la *Sémantique* de BRÉAL est intitulée : « Idée de ce livre. » — Cf. *vues*, *visées*, qui ont le même rapport avec *videre* que ἰδέα avec ἰδεῖν.

D. A partir du XVIIe siècle (sens le plus usuel dans la philosophie moderne) : tout objet de pensée en tant que pensé, et s'opposant par là :

1° soit, en tant que phénomène *intellectuel*, au sentiment et à l'action ;

2° soit, en tant que représentation *individuelle*, à la vérité, et d'une façon générale, au mode d'existence, quel qu'il soit, que peut avoir cet objet indépendamment de l'esprit qui le pense actuellement.

« Quelques-unes [de mes pensées] sont comme les images des choses, et c'est à celles-là seules que convient proprement le nom d'*idée ;* comme lorsque je me représente un homme, une chimère, ou un ange, ou Dieu même. D'autres, outre cela, ont quelques autres formes, comme lorsque je

---

« L'objet immédiat de notre esprit, lorsqu'il voit le Soleil, par exemple, n'est pas le Soleil » (c'est-à-dire, comme il résulte de ce qui précède, l'objet *extérieur à notre corps* que nous pensons sous ce nom) « mais quelque chose qui est intimement unie à notre âme ; et c'est ce que j'appelle *idée.* Ainsi, par ce mot *idée*, je n'entends ici autre chose que ce qui est l'objet immédiat, ou le plus proche de l'esprit quand il aperçoit quelque objet. » MALEBRANCHE, *Recherche de la vérité*, livre III, 2e partie, ch. I, § 1. Cf. *Idées* représentatives.*

Critique de l'usage de LOCKE par LEIBNIZ : « Les idées sont en Dieu de toute éternité, et même elles sont en nous avant que nous y pensions actuellement... Si quelqu'un les veut prendre pour des pensées actuelles des hommes, cela lui est permis : mais il s'opposera sans sujet au langage reçu. » *Nouveaux Essais*, livre III, ch. IV, 17.

Idea, chez HUME (qui oppose expressément ce sens à celui de Locke), se dit des états de conscience qui ne sont pas primitifs, mais qui consistent dans la répétition ou l'élaboration de ce qui constituait une donnée primitive *(impression). Traité de la Nat. hum.*, 1re partie, livre I, § 1 et note ; *Essai*, 2e section.

Idée, au sens **A,** 2° : « *Idée du despotisme.* — Quand les sauvages de la Loui-

veux, que je crains, que j'affirme ou que je nie. DESCARTES, *3e Médit.*, § 5. — « Lorsque je pense à un homme, je me représente une *idée* ou *image* composée de couleur et de figure... de Dieu, nous n'avons aucune *image* ou *idée ;* c'est pourquoi on nous défend de l'adorer sous une image, de peur qu'il ne nous semble que nous concevions celui qui est inconcevable. » HOBBES, *5e Obj. aux Méditations.* — « Par le nom d'*idée*, il (Hobbes) veut seulement qu'on entende ici les images des choses matérielles dépeintes en la fantaisie corporelle ; ... mais j'ai souvent averti que je prends le nom d'idée pour tout ce qui est conçu immédiatement par l'esprit... et je me suis servi de ce mot parce qu'il était déjà communément reçu par les philosophes pour signifier les formes des conceptions de l'entendement divin, encore que nous ne reconnaissions en Dieu aucune fantaisie ou imagination corporelle, et je n'en savais point de plus propre. » DESCARTES, *Réponse à la 5e objection de Hobbes*. Cf. *Réponse aux deuxièmes objections :* « Je n'appelle pas du nom d'idées les seules images qui sont dépeintes en la fantaisie ; au contraire, je ne les appelle point ici[1] de ce nom en tant qu'elles sont en la fantaisie corporelle, c'est-à-dire en tant qu'elles sont dépeintes en quelque partie du cerveau, mais seulement en tant qu'elles informent l'esprit même qui s'applique à cette partie du cerveau. » *Raisons qui prouvent l'existence de Dieu*, etc., § 2.

1. « Ici », parce qu'en d'autres passages il applique ce mot à des images matérielles, par exemple à celles qui se forment, suivant lui, sur la glande pinéale. Voir *Critique*.

« Idea is the object of thinking. — Every man being conscious to himself that he thinks ; and that which his mind is applied about, whilst thinking, being the ideas that are there, it is past doubt that men have in their minds several ideas, such as are those expressed by the words whiteness, hardness, sweetness, thinking, motion, man, elephant, army, drunkennes and others[1]. » LOCKE, *Essay*, Book II, ch. I.

« There are properly no *ideas*, or passive objects, in the mind but what were derived from sense : but there are also besides these her own acts or operations : such are notions[2]. » BERKELEY, *Siris*, § 308.

Cf. *Idées* représentatives.*

1. « L'idée est l'objet de la pensée. — Tout homme ayant en lui-même conscience de penser ; et ce à quoi son esprit s'applique, quand il pense, étant les idées qui s'y trouvent, il est hors de doutes que les hommes ont dans leur esprit diverses idées telles que sont celles exprimées par les mots blancheur, dureté, douceur, pensée, mouvement, homme, éléphant, armée, ivresse, etc. » — 2. « Il n'y a proprement dans l'esprit d'*idées*, ou d'objets passifs, que celles qui sont venues des sens ; mais il y a aussi, en outre, ses propres actes ou opérations, comme sont les notions. »

---

siane veulent avoir du fruit, ils coupent l'arbre au pied et cueillent le fruit. Voilà le gouvernement despotique. » MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, V, XIII.

Quel usage, actuellement, doit-on faire du mot « idée » ?

La première rédaction de cet article contenait, pour conclusion de la *Critique*, le passage suivant :

« Hamilton déclare qu'il est impossible de réserver ce mot à un usage technique, et qu'on ne peut plus à son époque l'employer qu'au sens vague où il enveloppe les présentations des sens, les représentations de l'imagination et les concepts ou notions de l'entendement ; que d'ailleurs il est utile d'avoir ainsi un terme très général enveloppant tout ce qui, dans l'esprit, est conçu comme corrélatif à un objet. (*Logique*, leçon VII, § 20.) Les raisons d'usage qu'il en donne n'ayant fait que devenir plus fortes depuis ce temps, il paraît recommandable d'employer toujours le mot au sens **D,** sauf dans le cas où il s'agira spécialement de la théorie platonicienne, auquel cas la majuscule évitera toute confusion.

E. *Spécialement :* opinions, théories. P. ex. Millioud, *Essai sur l'histoire naturelle des idées*, Revue philosophique, février 1908. Le mot, en ce sens, garde et accentue même son caractère intellectualiste ; les « idées » s'opposent aux passions, aux besoins, aux impulsions, et dans une certaine mesure, à la volonté. Cf. *Idéologie**.

Quelquefois même le mot, en ce sens, devient presque synonyme de l'esprit, ou tout au moins de l'ensemble des pensées qui s'y trouvent : « Cela ne vient pas même dans l'idée. » Montesquieu, *Esprit des lois*, V, 4.

CRITIQUE

Le sens **B** du mot *idée* paraît d'abord n'être que le sens **A** dépouillé de son caractère métaphysique et, pour ainsi dire, affaibli. Mais il ne faut pas oublier que dans la langue grecque, le sens d'ἰδέα est beaucoup plus large que celui d'*Idée* platonicienne. On en a vu plus haut des exemples. Chez Aristote, il est employé en trois acceptions : « 1° *Forma*, quæ sensibus percipitur : τὴν ἰδέαν μακρὸς, βράχυς, etc. (Περὶ τὰ ζῷα ἱστορίαι, VI, 35, 580 *a* 28)... 2° *Logice*, idem quod species generis, εἶδος : τὸ τῶν ἰχθύων γένος πολλὰς περιέχον ἰδεάς (*Ibid.*, II, 13, 504 *b* 14)... 3° *Sensu platonico :* Οἱ τὰς ἰδέας λέγοντες (*Physique*, II, 2, 193 *b* 36). » D'après Bonitz, *Index aristotelicus*, V° 'Ιδέα.

Le sens **C** est très usuel dès le moyen âge :

« Hoc enim significat nomen *ideae* ut sit scilicet quaedam forma intellecta ab agente, ad cujus similitudinem exterius opus producere intendit, sicut aedificator in mente sua praeconcipit formam domus. » St Thomas d'Aquin, *Quæstiones quodlibetales*, IV, 1, 1 *c*, dans Schütz, *Thomas-Lexikon*, V°. *Idea*, en ce sens, est fréquemment opposé par lui à *ideatum :* voir *Ibid.*, verbo *Ideare.*

Goclenius le définit de même : « Generatim idea est forma seu exemplar rei, ad quod respiciens opifex efficit id quod animo destinarat. » 208 A. « Idea est ratio architectatrix, id est secundum quam fit fabricatio in mente artificis. » 209 B. Il l'oppose également à *ideatum :* « *Ideatum* est vi ideae productum, seu ideae effectum. » 211 B. (Suit un texte d'Albert le Grand appuyant cette définition.) — Mais *Idea* a aussi quelquefois, d'après lui, le sens d'idée générale, construite par l'esprit d'après les choses : « Ideae sumuntur nonnunquam pro conceptionibus, seu notionibus animi communibus. » 210 A. (Voir plus bas.)

Hamilton, qui a consacré plusieurs pages de ses *Discussions* à l'histoire et à la critique de ce mot, ne parle pas de ce sens. Réfutant, et avec raison, Brown qui attribuait au moyen âge

---

« Le sens **B** est déjà très précisément désigné par *concept**. Le concept est en ce sens une des espèces du genre *idée.* Si l'on veut distinguer, avec quelques logiciens, les vrais concepts (rigoureux) et les pseudo-concepts (fondés seulement sur des ressemblances empiriques), il serait bon d'admettre que l'expression « idée générale » désigne les uns et les autres. »

Ces conclusions ont été désapprouvées par quelques membres de la Société :

F. Rauh : « Il n'est légitime d'appeler idée qu'un acte intellectuel portant sur la sensation, non la sensation elle-même. L'idée, au bon sens du mot, est toujours une opération ou une création de l'esprit. »

J. Lachelier : « L'emploi du mot idée pour signifier non le concept (car il y en a un), mais la sensation même du blanc ou du rouge, est *intolérable*, selon la très juste remarque de Kant. Cet emploi ne serait-il pas né d'une confusion entre les εἴδη de Platon et d'Aristote, et les εἴδωλα d'Épicure ? Quoi qu'il en soit, j'estime qu'il faut absolument condamner ce sens, qui a le tort énorme de confondre des actes de l'esprit tels que le concept (même celui d'une qualité sensible)

l'emploi du mot *idée* au sens d'*idée-image*, d'espèce sensible, il ajoute : « Previous to the age of Descartes, as a philosophical term, it was employed exclusively by the Platonists, at least exclusively in a Platonic meaning[1]. » (*Discussions*, p. 70 : Philosophy of perception.) Les textes ci-dessus montrent que ce n'est pas exact.

Comment le sens **C** s'est-il produit ? On peut vraisemblablement l'expliquer par la représentation des idées platoniciennes sous la forme de pensées de Dieu, qui formeraient le plan architectural de l'Univers. Cette interprétation, donnée par St Augustin, adoptée par St Thomas d'Aquin, reste classique dans toute la philosophie médiévale et se retrouve chez Bacon, Leibniz, etc. La comparaison de la création divine à la création d'une œuvre d'art, dont l'artiste conçoit d'abord le dessein, se rencontre déjà chez Sénèque et a vraisemblablement favorisé la transposition de ce mot de l'esprit divin à l'esprit humain.

Le sens **D**, enveloppant tous les phénomènes psychologiques représentatifs, est peut-être un élargissement populaire du sens **C.** Beaucoup de termes scolastiques ont ainsi passé dans la langue courante (p. ex. *catégorie*, *essentiel*, etc.). Cet élargissement peut avoir été favorisé, chez les lettrés, par le souvenir du sens grec (assez voisin quelquefois de celui qu'a notre mot *image*). « Concipiendum est sensum communem fungi etiam vice sigilli ad easdem *figuras* vel *ideas*, a sensibus externis puras et sine corpore venientes in phantasia vel imaginatione veluti in cera formandas. » Descartes, *Regulae*, xii. — « Entre ces figures, ... ce ne sont pas celles qui s'impriment dans les organes des sens extérieurs, ... mais seulement celles qui se tracent sur la superficie de la gladde H, où est le siège de l'imagination et du sens commun, qui doivent être prises pour les *idées*, c'est-à-dire pour les *formes* ou *images* que l'âme raisonnable considérera immédiatement lorsque, étant unie à cette machine, elle imaginera ou sentira quelque objet. » Id., *Traité de l'Homme*, § 70. Ce sens est le même que celui de Hobbes. On le retrouve dans le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire : « Qu'est-ce qu'une *idée ?*

1. « Avant l'époque de Descartes, ce mot en tant que terme philosophique, était employé exclusivement par les platoniciens, ou du moins exclusivement en un sens platonicien. »

avec de simples sensations passives (les qualités sensibles elles-mêmes). Je crois que le mot *idée* est à conserver, soit au sens de modèle conçu par l'esprit d'un ouvrage à exécuter **(C),** soit comme synonyme littéraire et populaire de concept **(B),** pour signifier l'action de l'esprit qui *conçoit* un objet quelconque, qui ne le perçoit pas ou ne l'imagine pas simplement, mais qui le pose comme *vrai*, intelligible, rationnel en soi, bien qu'il ne nous soit le plus souvent donné que du dehors et empiriquement. Ces deux sens ont d'ailleurs un élément commun de grande importance : l'intérêt, le *devoir être* ou le *mériter d'être* de cet objet. Cela est très clair lorsqu'il s'agit des idées « exemplaires » des produits de notre activité, par exemple d'une maison à construire ; mais l'existence d'un être vivant n'a-t-elle pas aussi un intérêt, au moins pour lui, et même dans l'ensemble de la nature, dont il est un moment ? N'est-ce pas un bien qu'il soit, qu'il agisse, qu'il sente ; et par suite, son existence n'est-elle pas tout aussi *voulue*, quoique d'une autre manière, que celle de la maison ? C'est cette volonté qui, vivante en lui, est son âme, et qui, pensée en nous, est l'élément essentiel de son *idée.* »

— On peut répondre à ces critiques de deux points de vue différents :

1° En fait, le sens **D** ne comprend pas, dans l'usage moderne, et ne paraît pas avoir compris chez les cartésiens la simple sensation, celle de blanc ou de rouge, en tant que reçue d'une façon purement passive par les sens (s'il est vrai

C'est une *image* qui se peint dans mon cerveau. » (Ed. Beuchot, XXX, 265.)

Ces textes rendent assez douteuse l'explication, d'ailleurs obscure, que donne Descartes sur l'origine du sens qu'il attribue à ce mot : voir le passage des *Réponses à Hobbes* cité plus haut. Il est vraisemblable que Hobbes et lui ont pris le mot dans un sens qui existait déjà à leur époque, et qui avait été déterminé, au moins en partie, par la connaissance de l'étymologie grecque. Hamilton (*Discussions*, p. 70) en signale l'usage dans Buchanan, *Historia animae humanae*, Paris, 1636. Le mot idée y est employé avec son sens familier pour désigner les objets non seulement de l'intellect, mais de la mémoire et des sens.

Cet usage est suivi chez presque tous les cartésiens à l'exception de Bossuet (voir aux *Observations*). — Cf. notamment *Logique de Port-Royal*, 1er partie, ch. i : « Des idées selon leur nature et leur origine. » Et, voir plus loin, à l'article *Idées représentatives*, l'opinion d'Arnauld sur l'usage de ce mot.

Spinoza conserve, mais en l'adaptant à l'usage cartésien et à sa propre théorie, l'opposition de l'*idea* et de l'*ideatum :* « Idea vera debet convenire cum suo ideato. » *Éthique*, I, Axiome 6. — « Per ideam intelligo mentis conceptum, quem mens format propterea quod est res cogitans. Dico potius conceptum quam perceptionem, quia perceptionis nomen indicare videtur mentem ab objecto pati ; at conceptus actionem mentis exprimere videtur. » *Ibid.*, II, déf. III. Mais il semble bien qu'il reste chez lui quelque chose de l'usage platonicien ou de l'usage scolastique du mot. Car, si l'*idée* humaine convient à son *ideatum*, ce n'est pas parce qu'elle en est la copie, c'est parce que l'un et l'autre dérivent de la Nature de Dieu, dans laquelle l'idée est en quelque sorte le type des choses. D'où résulte que l'*idée adéquate* peut être reconnue en elle-même et intrinsèquement, indépendamment de sa « convenientia cum ideato » qui lui est extérieure. *Éthique*, II, déf. IV.

Berkeley analyse et discute ce sens en plusieurs passages de ses œuvres, notamment *Principes de la connaissance humaine*, § 39 et *Dialogues*, I (trad. Beaulavon et Parodi, p. 182) et III (237 sqq.), où il fait remarquer que ce mot « est maintenant communément employé par les philosophes

---

que quoi que ce soit puisse être reçu par l'esprit à titre purement passif). Mais une pareille sensation ne constitue jamais le contenu mental immédiatement donné à notre réflexion. Ce qui nous est présenté par les sens, ce sont des *touts* concrets ; ce sont tels et tels objets particuliers (qui ne sont pas nécessairement des êtres vivants) tels qu'une pierre, une source, une montagne. Dans le langage moderne, en effet, on applique à ces objets le terme d'*idée* en tant qu'ils sont imaginés, ou même en tant qu'ils sont perçus, mais toujours en vue de distinguer la perception actuelle de ce qui, à quelque titre que ce soit, constitue la réalité de l'objet. « Quand un ignorant voit un bâton plongé dans l'eau, l'idée qu'il s'en fait est toute différente de la réalité. » Mais il est à remarquer qu'alors il n'est pas douteux qu'il y ait un *acte* de l'esprit (qui précisément se révèle par son imperfection) et que par suite, au nom de ce critère, on soit en droit de se servir du mot *idée*.

2° *Pratiquement*, ne serait-il pas chimérique de vouloir proscrire des expressions comme *association des idées*, *idée-fixe*, *idée-force*, problème de l'*origine des idées ?* Les nombreux exemples qu'on trouve de ce mot dans les meilleurs textes philosophiques anglais et français, pour désigner des représentations concrètes et particulières, peuvent difficilement être considérés comme fautifs. L'étymologie, d'ailleurs, est d'accord avec l'emploi le plus large de ce mot : chez Aristote lui-

pour désigner les objets immédiats de l'entendement ».

Sur la légitimité du sens **D,** et sur le meilleur usage à faire actuellement de ce mot, voir ci-dessous *Observations.*

Rad. int. : **C.** Ide.

EXPRESSIONS SPÉCIALES

Idée adéquate, inadéquate, etc., voyez ces mots.

Idée fixe, phénomène mental consistant dans la permanence morbide d'un état de conscience prédominant, que le cours ordinaire des idées et l'action de la volonté ne peuvent faire disparaître.

Idées-forces, terme employé (d'abord par A. FOUILLÉE) pour caractériser les phénomènes psychiques, en tant qu'ils présentent inséparablement un caractère actif et un caractère intellectuel. « Au point de vue psychologique, nous a écrit A. Fouillée, si l'idée est appelée force, c'est que tout état mental enveloppe à la fois un *discernement* (germe de l'idée) et une *préférence* (germe de l'action).

« Au point de vue physiologique, toute préférence étant accompagnée d'impulsions en un certain sens et de mouvements commencés en ce sens, toute préférence peut être appelée force ; et comme tout discernement est une préférence, tout discernement est force, toute idée est virtualité de mouvements.

« Enfin, au point de vue de la philosophie première, l'évolutionnisme des idées-forces est la doctrine qui admet que la conscience, avec les idées où elle s'exprime, n'est pas un simple reflet ou épiphénomène, mais est un facteur de changement, une cause réelle ; bien plus, qu'elle est la réalité même, présente à soi, se modifiant, et se dirigeant par la pensée de ses modifications possibles et de ses directions les meilleures. *L'évolutionnisme des idées-forces* s'oppose ainsi, d'une part, à l'évolutionnisme mécaniste de Spencer et de l'école anglaise ; d'autre part, à l'évolutionnisme anti-intellectualiste des partisans de la contingence, qui

---

même, comme on l'a vu, il est pris dans des acceptions très diverses. Peut-être la répugnance de Kant et sa sévérité viennent-elles d'une attention trop exclusive donnée au sens platonicien : ce sens était une restriction très spéciale d'un mot beaucoup plus compréhensif.

Mais une autre considération doit entrer en ligne de compte. Ce que représente essentiellement le mot *idée*, dans son usage moderne, c'est la pensée individuelle et actuelle d'un objet, opposée à ce que cet objet est en lui-même (cf. *idéalité, idéalisme*, etc.). Lorsque cet « en lui-même » est conçu d'une façon métaphysique, ontologique, on aboutit à la théorie des *idées représentatives**, et cet usage explique la faveur où le mot a été tenu au XVIIe et au XVIIIe siècle. Les mêmes raisons le rendent aujourd'hui suspect : mais peut-être est-ce à tort. Car nous avons encore besoin, au sens le plus positif, d'opposer la représentation actuelle et individuelle à la réalité (définie en dehors de toute ontologie, en tant que représentation normale). D'où la légitimité du sens **D,** tel qu'il a été défini ci-dessus : Idée sert alors à désigner un objet de pensée quel qu'il soit, *en tant que pensé*, c'est-à-dire d'une part, en tant que phénomène intellectuel (et non pas action ou sentiment) ; d'autre part, en tant que représentation individuelle (et non pas existence réelle, au sens empirique de ce mot.) **(A. L.)**

Sur **Idées-forces.** — M. Fidelino DE FIGUEIREDO, philosophe portugais, professeur à l'Institut des Hautes Études de Lisbonne, emploie *image-force (imagem-fôrça). Interpretacoes*, p. 14, 24-25, etc.

admettent un devenir sans lois universelles et sans universelle intelligibilité. » Voir *La psychologie des idées-forces*, 1893 ; l'*Évolutionnisme des idées-forces*, 1890 ; *La morale des idées-forces*, 1908.

Idées-images, G. εἴδωλα ; L. *Species*, *Simulacra*. Représentations matérielles, images réduites que les objets envoient dans les sens et qui causent la perception, d'après la théorie de Démocrite, des Épicuriens et de quelques scolastiques. Voir *Espèces**.

Idées innées, adventices, factices, voyez ces mots.

Idées représentatives. On appelle *théorie des idées représentatives* la théorie de Descartes, Locke, etc., d'après laquelle, entre l'esprit qui connaît et l'objet qui est connu, il n'y a pas relation immédiate, mais seulement relation médiate par le moyen d'un *tertium quid*, l'idée, qui est à la fois, d'une part, état ou acte de l'esprit, et de l'autre, représentation de l'objet connu.

Cette expression sert d'ordinaire à critiquer plutôt qu'à exposer la théorie en question. Elle paraît avoir pris naissance dans la polémique d'Arnauld contre Malebranche. Voir *Observations*.

Dans le traité *Des vraies et des fausses idées*, Arnauld approuve Malebranche d'avoir pris d'abord *idée*, au début de la *Recherche de la vérité*, pour synonyme de *pensée*, au sens le plus large du mot, et d'avoir identifié l'*idée* d'un objet avec la *perception* même de cet objet. Il lui reproche d'avoir ensuite changé le sens de ce terme dans la seconde partie du livre III, qui a pour titre : « De la nature des Idées », et dans les *Éclaircissements*. « Ce ne sont plus les pensées de l'âme et les perceptions des objets qu'il appelle *idées*, mais de certains *êtres représentatifs* des objets différents de ces perceptions, qu'il dit... être nécessaires pour apercevoir les objets matériels. — Je soutiens... que les idées prises en ce dernier sens sont de vraies chimères. » (Ch. iii, pp. 38-39 de l'édition J. Simon.)

Malebranche, dans sa *Réponse*, se sert plusieurs fois de l'expression : « Les idées sont représentatives. »

« IDÉEL », néologisme proposé pour désigner sans équivoque le sens **C** du mot *Idéal*, adjectif. Voir les Observations sur ce mot, au début.

IDENTIFICATION, D. *Identification ;* E. *Identification*, *Identifying ;* I. *Identificazione*.

A. Action d'identifier, c'est-à-dire de reconnaître pour identique, soit numériquement, p. ex., « l'identification d'un criminel » ; soit en nature, p. ex. quand on reconnaît un objet comme appartenant à une certaine classe (comme étant une clef, un chapeau, un aliment), ou encore quand on reconnaît une classe de faits pour assimilable à une autre : « L'identification de la lumière et de l'onde électromagnétique. »

B. Acte par lequel un être devient identique à un autre, ou par lequel deux êtres deviennent identiques (en pensée ou en fait, totalement ou *secundum quid*). — En particulier, processus psychologique par lequel un individu A transporte sur un autre, B, d'une manière continue et plus ou moins durable,

---

Sur **Idées représentatives.** — Cette expression paraît avoir son origine dans les passages de Descartes où il déclare que nos idées « représentent » plus ou moins parfaitement des « patrons », des « originaux » dont elles peuvent déchoir, mais que leur perfection est de reproduire fidèlement.

Voir par exemple *Méditations*, III, 9-10 et 13 : « Entre ces idées qui sont en moi, outre celle qui me représente moi-même à moi-même... il y en a une autre qui me représente un Dieu, d'autres des choses corporelles et inanimées, etc. »

les sentiments qu'on éprouve ordinairement pour soi, au point de confondre ce qui arrive à B avec ce qui lui arrive à lui-même et même quelquefois de réagir conformément à cette confusion.

REMARQUE

Le mot ne paraît pas avoir été jamais employé au sens étymologique rigoureux : action de *rendre* identique ; et le verbe « identifier » lui-même ne présente que très rarement cette acception.

IDENTIQUE, D. *Identisch ;* E. *Identical ;* I. *Identico.*

De *Idem*, le même. — L'un des concepts fondamentaux de la pensée, impossible par conséquent à définir.

Ce terme s'applique :

A. A ce qui est unique, quoique perçu, conçu ou nommé de plusieurs manières différentes. « L'Étoile du Matin ≡ l'Étoile du Soir. » — « Le lieu géométrique des points équidistants d'un point et d'une droite ≡ la section conique parallèle à une génératrice. » — « Le lac Léman ≡ le lac de Genève. »

B. A un individu (ou à un être assimilable à cet égard à un individu), quand on dit qu'il est « le même » ou « identique à lui-même » à différents moments de son existence, malgré les changements parfois considérables qui peuvent y être survenus.

C. A deux ou plusieurs objets de pensée qui, tout en étant numériquement distincts, sont considérés comme présentant exactement toutes les mêmes propriétés ou qualités. « Eadem sunt quæ sibi invicem substitui possunt salva veritate. » Cette définition s'oppose à celle de l'égalité : caractère des choses qui peuvent être substituées l'une à l'autre *salva magnitudine.* LEIBNIZ, *Specimen calculi universalis*, Gerhardt, VII, 219 sqq.

Voir *Identité**, Critique.

Rad. int. : Ident.

Sur **Identique.**

On pourrait, ce me semble, définir directement l'identité : est identique ce qui, paraissant plusieurs ou apparaissant sous plusieurs aspects, est en réalité et dans son fond, un. **(J. Lachelier.)** — N'y aurait-il pas à cette définition une double difficultélogique ? La copule *est*, d'une part, suppose elle-même la notion d'identité ; et le mot *un*, d'autre part, paraît n'être dans ce cas qu'un synonyme du terme à définir. Les logiciens modernes (Peano, Russell, Couturat) se sont au contraire efforcés de définir l'unité et la pluralité numériques au moyen des notions plus fondamentales du même et de l'autre. **(A. L.)**

— L'identique ne se définit pas plus par la négation de la différence que la différence par la négation de l'identique, il y a là deux concepts qui s'impliquent et qui sont la définition fondamentale de la pensée. Il est à noter cependant que l'identique est privilégié par rapport à la différence : la différence pure est impensable. **(L. Boisse.)** — Peut-être en faudrait-il dire autant de l'identité pure, malgré le νόησις νοησέως νόησις. Mais d'ailleurs le privilège de l'identité ne m'en semble pas moins très réel : il consiste en ce que la différence est toujours imposée à l'esprit comme un problème à résoudre, tandis que l'identité au contraire, lui donne satisfaction, et résout le problème. Le *mouvement* de l'intelligence se fait de l'autre au même ; et par suite on peut dire que ce dernier, marquant le sens de l'effort intellectuel, exprime plus essentiellement la nature de l'esprit. **(A. L.)**

— *Identique*, outre les diverses acceptions signalées, comporte, ce semble, diverses distinctions complémentaires :

1. Au point de vue intellectuel, la connaissance est dite identique à son objet par les scolastiques et les métaphysiciens qui admettent que « *Intellectus in actu et intellectum in actu idem sunt.* » (S. THOMAS, *Opusculum* II, cap. 83.) *Idem nec*

Identique (proposition), ou, par abréviation, *Identique*, subst. — Celle dont le sujet et le prédicat représentent un même être ou un même concept (soit par le même terme, soit par des termes synonymes). « Cette démonstration... fait encore voir l'usage des identiques affirmatives, que plusieurs prennent pour frivoles... » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, IV, II, 1. Cf. *Tautologie**.

CONDILLAC oppose les « Propositions identiques » aux « Propositions instructives », à peu près au sens où Kant parle de propositions analytiques et synthétiques ; mais il ajoute qu'elles ne sont l'un ou l'autre que « par rapport à l'esprit qui en juge ». *Art de penser*, ch. X.

IDENTITÉ, D. *Identität ;* E. *Identity ; Identità.*

A. Caractère de ce qui est identique, au sens **A.** « L'identité de la bataille de Kôniggraetz et de la bataille de Sadowa. »

B. Caractère d'un individu; ou d'un être assimilable à cet égard à un individu dont on dit qu'il est identique au sens **B,** ou qu'il est « le même » aux différents moments de son existence : « L'identité du moi. » — « La reconnaissance de l'identité d'un individu condamné... sera faite par la Cour. » *Code d'instr. criminelle*, art. 518.

Ces deux premiers sens sont désignés indistinctement, d'ordinaire, sous le nom d'*identité numérique*. Pour le sens **B,** on dit aussi *identité personnelle*, *identité juridique*. Voir ci-dessous, *Critique**.

C. Caractère de deux objets de pensée, distincts dans le temps ou dans l'espace, mais qui présenteraient toutes les mêmes qualités. — Ce sens est désigné d'ordinaire sous le nom d'*identité qualitative* ou *spécifique*.

---

unum sunt. C'est la possibilité, c'est l'intelligibilité même de cette identité dans l'hétérogénéité que met en question la pensée critique.

2. A un point de vue affectif et éthique, les sentiments et les volontés sont identiques, lorsqu'elles s'unissent en restant distinctes et en jouissant même de ce redoublement dans l'unité. *Unum nec idem sunt.*

3. A un point de vue psychologique et métaphysique il n'y a pas d'êtres identiques les uns aux autres, mais un être reste identique à lui-même dans la mesure où recueillant perpétuellement son passé dans son présent et résumant ses propres changements, il demeure solidaire de sa tradition entière, et constitue son *fieri* multiple et hétérogène en un *esse ; unum et idem est.* **(M. Blondel.)**

Sur **Identité.** — Article remanié d'après des observations de **V. Egger,** et **J. Lachelier ;** augmenté d'un texte communiqué par **M. Clunet** et d'une indication due à **R. Eucken.**

L'*identité qualitative*, si le principe des indiscernables est vrai, est un *idéal* (au sens **A,** 2°) de ce mot. Or ce principe, que Leibniz fondait sur des considérations métaphysiques, peut être considéré comme une loi de l'expérience. Les « deux gouttes d'eau » de la locution populaire ne sont identiques que si on ne leur demande pas autre chose que d'être des gouttes d'eau. Tous les objets de notre expérience sont dans le même cas, parfois identiques pour une expérience rapide et superficielle, c'est-à-dire identiques en apparence, identiques en ce qu'ils peuvent recevoir la même dénomination, mais seulement semblables si on les considère plus attentivement. L'identité qualitative est donc une conception de l'esprit simplement suggérée par l'expérience.

A-t-on le droit de prendre pour exemple d'identité qualitative, comme on l'avait fait dans la première rédaction de cet article « l'identité de deux des unités composant un même nombre cardinal » ?

Ces deux unités sont égales : elles ne sont pas identiques. L'unité arithmétique

On remarquera qu'il s'agit ici de deux objets de pensée en général, non pas nécessairement de deux touts concrets. Pour ceux-ci, en effet, il semble impossible qu'ils satisfassent à cette condition sans être également identiques au sens **A.** Voir ci-dessous *Identité des indiscernables.*

D. Relation, au sens logique, qu'ont entre eux deux termes identiques ; formule énonçant cette relation. — On appelle en particulier *identité* en mathématiques, une égalité algébrique qui subsiste quelles que soient les valeurs attribuées aux lettres qui la constituent, par exemple $(a + b)^2 = a^2 + b^2 + 2\,ab$. — En ce sens, le mot s'oppose à *équation* (égalité qui ne subsiste que pour certaines valeurs des inconnues et qui sert, par suite, à les déterminer).

REMARQUES

1. L'identité se marque par le signe $\equiv$. Mais, dans l'usage courant, on se sert souvent en ce sens du signe $=$, qui prête à l'équivoque. Il vaudrait donc mieux l'éviter.

2. La distinction de l'identité ***numérique*** et de l'identité ***spécifique*** ou ***qualitative*** vient d'Aristote par l'intermédiaire de la scolastique. Le ***Thomas-Lexikon*** de SCHÜTZ distingue, d'après

n'est pas sans parenté avec l'identité qualitative, je le crois, mais elle s'en distingue. Deux identiques, étant indiscernables, ne font qu'un. Or l'unité arithmétique est telle que 1 et 1 ne font pas 1, mais 2. Que cette unité soit fille, psychologiquement, de la mêmeté[1], je le crois volontiers. Mais l'altérité qui s'oppose à cette mêmeté possède elle-même une mêmeté ; une mêmeté et une mêmeté font deux mêmetés : c'est qu'il ne s'agit pas de la même mêmeté. L'unité arithmétique est constituée par cette association du même et de l'autre qui permet et exige la pluralité de l'unité. On peut d'ailleurs penser la mêmeté des mêmetés comme telles : c'est l'idée abstraite et philosophique de l'unité ; mais cette idée n'est d'aucun usage en mathématiques. Considérons la mêmeté des mêmetés : 1 et 1 sont 1 ; — l'altérité des mêmetés : 1 et 1 font 2. D'où je conclus que l'égalité des unités est autre chose que l'identité qualitative. **(V. Egger.)**

Il est incontestable qu'au point de vue de la logique formelle $a + a = a$ et $a \times a = a$; ces formules sont classiques. Je ne conteste pas non plus que pour faire un « nombre concret » il faille des unités concrètes, par exemple six jetons matériels, qui par suite ne seront pas rigoureusement indiscernables, ou qualitativement identiques. Mais d'autre part, c'est en faisant abstraction de tout ce qui les distingue qualitativement qu'on peut les *additionner*, et les désigner par un seul et même nom. « On n'additionne pas des fagots et des bouteilles » avait coutume de dire un excellent professeur de mathématiques. — Si donc nous passons à la limite, et que nous considérions le « nombre abstrait », il sera formé d'unités idéales (au sens **A**), rigoureusement interchangeables, indiscernables, et multiples seulement en ce qu'elles sont chronologiquement ou spatialement extérieures l'une à l'autre, comme sont l'un par rapport à l'autre chacun des cent décimètres carrés qui forment un mètre carré. C'est en ce sens que je les appelle « qualitativement identiques ».

Il me semble même qu'il serait légitime d'accepter, à côté du sens rigoureux **C,** qui n'est jamais applicable qu'à une limite idéale, le sens pragmatique du mot *identique* et *identité*, très fréquent dans la langue courante : deux choses sont dites *identiques*, en ce sens, quand elles ne diffèrent en rien ***relativement aux effets qu'on en attend***, aux usages qu'on en peut faire : par exemple deux exemplaires « identiques » d'un même livre. **(A. L.)**

1. Le mot de *mêmeté* est de VOLTAIRE. « On pourrait dire en français mêmeté », écrit-il dans le *Dict. philosophique*, au mot *Identité*.

saint THOMAS D'AQUIN, 27 sortes d'identité, dont les principales sont : *Idem definitione, idem genere, idem materia, idem specie, idem numero ; idem secundum analogiam*, opposé à *idem secundum univocationem ; idem secundum quid* opposé à *idem simpliciter* ou *totaliter*, etc. — V° *Idem*, 362-363. — GOCLENIUS donne un tableau du même genre au mot *Identica.*

Il est à remarquer que l'expression *identité numérique*, comprenant les deux sens **A** et **B**, est très équivoque. Il y aurait lieu de chercher une désignation meilleure pour le second de ces sens : « *Idem numero*, ou le même individu », LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, II, ch. XXVII § 4. LOCKE, dans le chapitre correspondant des *Essais*, et LEIBNIZ, dans ce même chapitre, se servent aussi pour désigner cette idée des expressions *identité individuelle* et *identité personnelle.* Ce dernier distingue de plus l'*identité physique et réelle* (qui nous est commune avec les bêtes, et fonde l'*incessabilité* de leur âme), de l'*identité morale*, fondée sur la « consciosité » ou le sentiment du moi, qui nous rend capables de sentir les châtiments et les récompenses, et qui fonde l'immortalité de l'âme humaine. (*Nouv. Essais*, II, ch. XXVII, § 9.) — Voir également KANT, *Raison pure*, Amphibolie des concepts de réflexion, § 1.

Nous avions d'abord proposé en ce sens l'expression d'*identité temporelle*, qui ne préjuge rien à l'égard de l'individualité ou de la personnalité de l'être dont il s'agit ; mais en raison des objections d'un autre ordre que soulève ce terme, nous nous hasardons à proposer celui d' « *identité juridique* » qui peut se dire de personnes ou des choses ; l'expression de Leibniz : « *identité morale* » semble aussi très recommandable, dans le cas particulier où il s'agit d'une personne.

Rad. int. : Identes.

« Identité des indiscernables », principe de LEIBNIZ, d'après lequel deux objets réels ne peuvent être *indiscernables*, c'est-à-dire identiques au sens **C,** sans être aussi identiques au sens **A,** c'est-à-dire sans se confondre rigoureusement. Il équivaut donc à cette thèse qu'il n'y a dans la nature rien d'indiscernable, ou d'identique au sens **C.** Voir *Indiscernable**.

« Identité partielle. » LAROMIGUIÈRE (*Discours sur l'identité dans le raisonnement*) désigne ainsi l'identité, au sens **C,** d'une partie des éléments qui composent un tout concret, soit matériel, soit psychologique. Cette expression a été reprise par V. EGGER, *Essai psychologique sur le jugement*, Revue philosophique, juillet-août 1893, octobre 1894.

Identité* (Principe d'). — On l'énonce ordinairement sous la forme : « Ce qui est, est ; ce qui n'est pas, n'est pas. » En notations, $a = a$; ce qui n'est pas vrai seulement de l'égalité mathématique, mais ce qui veut dire $a \supset a$, la lettre a pouvant représenter ici soit un concept, soit une proposition. Il faut bien le distinguer du principe de contradiction, d'après lequel le contraire du vrai est faux ; et du principe de milieu exclu, d'après lequel, de deux propositions contradictoires, l'une est vraie et l'autre est fausse. (En notations, $aa' = \wedge$; $(a')' = a$, ou encore $a \cup a' = \vee$.)

En dehors de son usage purement formel, le sens du *principe d'identité* n'est pas toujours entendu de la même manière. Il peut signifier : 1° que les concepts logiques doivent être déterminés, c'est-à-dire fixes ; autrement dit, en pratique, qu'un même terme doit toujours, au cours d'un raisonnement, représenter un même concept ; — 2° que le vrai et le faux sont intemporels, non variables : « Once true, always true ; once false, always false. Truth is not only independent of me, but it does not depend upon change and chance. No alteration in space or time, no possible difference of any event or context, can make truth falsehood. If that which I say is really

true, then it stands for ever[1]. » BRADLEY, *Logic*, p. 133. — Cf. SIGWART, *Logik*, I, 104-118 ; J. N. KEYNES, *Formal Logic*, 451-454, et voir dans le corps du *Vocabulaire* les articles *Lois* de l'esprit*, *Principes* logiques*, *Raison**. — 3° Enfin, E. MEYERSON et à sa suite quelques auteurs contemporains entendent par là l'assertion que ce qui existe véritablement demeure sans changement. Mais comme ce principe serait alors faux (à moins de le prendre comme une définition décisoire de « ce qui existe véritablement »), il faut, si l'on veut lui maintenir une valeur, le transformer, comme il le fait d'ailleurs, en un idéal vers lequel la raison tend sans jamais pouvoir le réaliser intégralement. Voir E. LEROUX, *Les deux visages du principe d'identité*, Bulletin de la Société philosophique de l'Ouest, juillet 1939.

« Philosophie de l'identité », D. *Identitäts-philosophie*, *Identitäts-system*. — Doctrine philosophique de SCHELLING, fondée sur l'identité originelle de la nature et de l'esprit, de l'idéal et du réel. L'expression remonte à Schelling lui-même : « ... Cette philosophie de la nature que M. de Schelling appelait lui-même la science de la Non-différence *(Indifferenz)*, de l'Identité... » MATTER, *Schelling*, ch. XX, p. 109. — Elle est tout à fait classique chez les critiques et les historiens (voir p. ex. SCHOPENHAUER, *Geschichte der Lehre von Idealen und Realen*, § 5).

1. Ce qui est une fois vrai est toujours vrai ; une fois faux, toujours faux. La vérité n'est pas seulement indépendante de moi, mais elle ne s'appuie sur rien de variable ou de fortuit. Aucun changement dans le temps ou l'espace, aucune différence possible de fait ou de contexte ne peut rendre fausse une vérité. Si ce que je dis est réellement vrai, il le demeure éternellement.

IDÉOLOGIE, D. *Ideologie ;* E. *Ideology ;* I. *Ideologia.*

A. Mot créé par DESTUTT DE TRACY. Voir son *Mémoire sur la faculté de penser* (Mémoires de la deuxième classe de l'Institut, 1er volume, 1796-1798) et son *Projet d'Éléments d'idéologie* (1801) : science qui a pour objet l'étude des *idées* (au sens général de faits de conscience) de leurs caractères, de leurs lois, de leur rapport avec les signes qui les représentent et surtout de leur origine.

Ce mot a été employé assez fréquemment par STENDHAL, qui le prend surtout au sens logique : « Un traité d'Idéologie est une insolence : vous croyez donc que je ne raisonne pas bien ? » *Histoire de la Peinture en Italie*,

---

Sur **Identité (Principe d').** — Le sens physique, donné par E. MEYERSON à cette expression est rare ; et chez lui-même, on ne le rencontre fréquemment que dans son premier ouvrage, *Identité et Réalité ;* p. ex., ch. I, p. 32 : « Il est facile d'établir la liaison entre la notion du rationnel et celle de la persistance à travers le temps. Le principe d'identité est la véritable essence de la logique, le vrai moule où l'homme coule sa pensée. » P. 33 : « Le principe de causalité n'est que le principe d'identité appliqué au temps. » Cf. pp. 365, 370, 378-79, 390, 401, etc. *L'Explication dans les Sciences* en fait peu d'usage, et la prend en un sens bien plus restreint.

Il le rapporte à SPIR, et en donne comme référence *Pensée et Réalité*, 1876, p. 327-328. (*Identité et Réalité*, p. 360.) Il faut toutefois remarquer que chez Spir le principe d'identité n'a pas avec la réalité le même rapport que chez Meyerson. Il l'énonce : « Le concept du réel ne diffère pas du concept de l'identique avec soi-même. » *Ibid.*, livre II, ch. II, § 2. Mais il en conclut que seul l' « inconditionné » ou « absolu » est réel, que le monde sensible est une apparence ; et s'il admet que « le principe de causalité s'en déduit », c'est en ce sens que dans le monde phénoménal cet absolu s'exprime exclusivement dans les *lois*, seules identiques à elles-mêmes. *Ibid.*, 1re partie, livre III, ch. I, § 4.

livre III, p. 66. — De même par Taine (qui faisait très grand cas de Stendhal). Voir notamment *Correspondance*, tome VI, 18 juin 1887.

Les *Idéologues* sont proprement le groupe philosophique et politique dont les principaux représentants étaient Destutt de Tracy, Cabanis, Volney, Garat, Daunou.

Destutt de Tracy disait *Idéologiste ;* le mot *Idéologue* paraît avoir été créé dans un esprit de dénigrement (Napoléon, Chateaubriand). Voir Picavet, *Les Idéologues*, 1re partie.

B. Au sens péjoratif, analyse ou discussion creuses d'idées abstraites, qui ne correspondent pas aux faits réels. — Le mot *Idéologue* se prend aussi dans ce sens ; voir ci-dessus.

C. Pensée détachée du réel, qui se développe abstraitement sur ses propres données, mais qui est en réalité l'expression de faits sociaux, particulièrement de faits économiques, dont celui qui la construit n'a pas conscience, ou du moins dont il ne se rend pas compte qu'ils déterminent sa pensée. Très usuel en ce sens dans le marxisme. Voir *Observations* ci-dessous.

Rad. int. : **A.** Ideologi.

IDÉOLOGIQUE, D. *Ideologisch ;* E. *Ideological ;* I. *Ideologico.*

A. Qui appartient à l'idéologie.

B. *Spécialement :* « L'explication idéologique », en sociologie, est celle qui met en cause des idées et non des faits matériels. L'expression vient de K. Marx, qui appelait *idéologique* (par opposition aux faits économiques) tout ce qui est représentation ou croyance, systèmes philosophiques ou religieux. Voir *Idéologie* **C** et *Observations.*

Rad. int. : Ideologi.

IDÉO-MOTRICE (force), E. *Motor-Idea* (Bain). Voir *Idées* forces.*

Sur **Idéologie.** — Article complété d'après des documents envoyés par **F. Mentré** et **G. Beaulavon.**

Le sens **C** a été ajouté dans la 6e édition d'après les indications de M. **Marsal,** qui nous communique les textes suivants : « L'*idéologie* est un processus que le soi-disant penseur accomplit bien avec conscience, mais avec une conscience faussée. Les forces motrices qui le meuvent lui restent inconnues, sinon ce ne serait point un processus idéologique. Aussi s'imagine-t-il des forces motrices fausses ou apparentes. Du fait que c'est un processus intellectuel, il en décrit le contenu ainsi que la forme de la pensée pure, soit de sa propre pensée, soit de celle de ses prédécesseurs ; il travaille avec la seule documentation intellectuelle, qu'il prend sans la regarder de près comme émanant de la pensée, et sans l'étudier davantage dans un processus plus lointain et indépendant de la pensée. » Engels, *Lettre à Mehring*, 14 juillet 1893. « ... une idéologie, c'est-à-dire un ensemble d'idées vivant d'une vie indépendante et uniquement soumis à ses propres lois. Le fait que les conditions d'existence matérielle des hommes, dans le cerveau desquels se poursuit ce processus idéologique, déterminent en dernière analyse le cours de ce processus, ce fait reste entièrement ignoré d'eux, sinon c'en serait fini de toute idéologie. » Engels, *Ludwig Feuerbach.* Cf. le titre et le contenu de l'ouvrage de Marx, *Deutsche Idéologie.*

Sur **Idéo-motrice (Force).** — D'après W. James (*Textbook of psychology*, 423), Carpenter serait le premier qui ait employé l'expression *ideo-motor action*, en l'opposant à la *volitional action* (*Mental physiol.*, II, ch. xiv, p. 557). Cet ouvrage date de 1874 ; mais il faut remarquer que, sinon le mot, du moins l'idée, se trouve nettement dans la *Psychologie rationnelle* de Renouvier (1re édition, 1859) qui la rattache lui-même à une remarque de Cabanis. Voir *Vertige* mental.*

IDIOSYNCRASIE, du G. Ἰδιοσυγκρασία ; D. *Idiosyncrasie ;* E. *Idiosyncrasy, Idiocrasy ;* I. *Idiosincrasia, Idiocrasia.*

A. Sens étymologique : l'ensemble des éléments dont la combinaison constitue le tempérament et le caractère individuels.

B. Une particularité psychologique saillante chez un individu.

Rad. int. : **A.** Idiosinkrasi ; **B.** Idiokrasi.

IDIOT, D. *Blödsinnig ;* E. *Idiot ;* I. *Idiota.*

Au point de vue psychologique, l'*idiot* est essentiellement, comme l'*imbécile*, un faible d'esprit. Mais ils forment deux types de caractères très différents : l'*idiot* est en général lent, hébété, de sens obtus, dépourvu d'attention, sans imagination, sans initiative, sédentaire, souvent timide ; peu suggestible, mais obéissant et régulier ; au point de vue des sentiments, capable d'attachement, de reconnaissance et de pitié, plus accessible à la douceur que sensible à la crainte ; — l'*imbécile* a l'imagination désordonnée, les associations rapides et incohérentes, l'attention éveillée, mais instable ; malgré son évidente incapacité à réussir ou même à achever ce qu'il fait, il garde une haute opinion de lui-même ; il aime à réclamer et à se targuer de ses droits ; il est rebelle au travail, entreprenant pour les choses inutiles ou malfaisantes, impulsif, indiscipliné, vagabond ; il est fier de se montrer désobligeant ou grossier. Sa suggestibilité est grande, mais spécialisée ; il est peu sensible aux bons traitements, beaucoup à la menace et surtout à la flatterie.

L'idiot se distingue, en outre, de l'imbécile en ce qu'il présente généralement, au point de vue physique, des infirmités, très rares chez ce dernier : cécité, surdité, strabisme, bégaiement, hémiplégie, contractures, gâtisme, goitre, etc. — La microcéphalie se rencontre chez l'un et chez l'autre.

D'une façon générale, on peut dire que l'idiot est essentiellement incomplet et arrêté, qu'il est « extra-social » ; et que l'imbécile est développé, mais d'une façon anormale et dans un sens malfaisant, qu'il est « antisocial ». (Résumé de Sollier, *Psychologie de l'idiot et de l'imbécile*, 1891.)

Au point de vue légal : « L'idiotie est distincte de la folie, à laquelle se rattache au contraire la démence. » *Répertoire général de droit français*, par Fuzac, Hermann, Carpentier, etc., V° *Aliéné*, n° 613.

« **Idiotisme moral** », distingué par Guyau de la *Folie morale** proprement dite (*Éducation et hérédité*, ch. ii, § 4, p. 69). Cette dernière ne consiste, selon lui, que dans les impulsions anormales, analogues à la dipsomanie, kleptomanie, etc. ; l'*idiotisme moral* serait l'absence totale ou l'atrophie des impulsions altruistes, sociales, esthétiques Il paraît être identique à la *cécité morale* de Ribot.

Rad. int. : Idiot.

« **IDOLES** », L. *Idola.* (Bacon.)

Bacon appelle ainsi les classes d'erreurs les plus générales et les plus profondément invétérées, contre la résistance ou l'influence desquelles il est nécessaire de se prémunir par avance

---

Sur **Idiot.** — Le texte sur le sens légal du mot *Idiot* nous a été communiqué par M. **Clunet.**

R. Eucken a rappelé que l'étymologie de ce mot est ἰδιώτης (simple particulier), et fait remarquer qu'il y aurait intérêt à savoir comment ce terme a pu prendre le sens moderne. Nous n'avons pas trouvé de documents sur ce sujet. Il faut d'ailleurs rappeler que par principe, nous ne faisons ici l'historique des termes que dans la mesure où leur histoire est utile pour la détermination et la critique de leur sens actuel, ce qui ne paraît pas être le cas pour le terme dont il s'agit. **(A. L.)**

si l'on veut accomplir l'œuvre d'instauration des sciences (*Novum Organum*, I, 38 : *De Dignitate*, livre V, ch. IV, § 8-10).

« Imponuntur autem intellectui *idola*, aut per naturam ipsam generis humani generalem, aut per naturam cujusque individualem, aut per verba, sive naturam communicativam. Primum genus *idola tribus*, secundum *idola specus*, tertium *idola fori* vocare consuevimus. — Est et quartum genus, quod *idola theatri* appellamus, atque superinductum est a pravis theoriis sive philosophiis et perversis legibus demonstrationum. » *De dignitate*, V, IV, 8. Suivent des exemples de quelques-unes d'entre elles :

Idola tribus, ayant pour cause la tendance à ne tenir compte que des cas favorables ; la tendance à croire le monde plus simple et plus uniforme qu'il n'est en réalité ; — dans le *Novum Organum*, la subjectivité des sensations : « Omnes perceptiones sunt ex analogia hominis, non ex analogia universi. » (I, 41.)

Idola specus (du nom de la *Caverne* de Platon, *République*, l. VII ; mais en un sens plus spécialement individualiste). Point d'exemple dans le *De Dignitate*. Dans le *Novum Organum* : erreurs ayant pour cause le tempérament, l'éducation, le milieu, l'esprit d'analyse ou celui d'analogie, l'autorité, l'état de repos ou d'agitation préalable des sentiments (I, 42. — I, 53-58).

Idola fori, ayant pour cause l'origine populaire du langage, et le caractère superficiel des divisions sur lesquelles il est fondé ; le manque de mots pour ce qui n'a pas encore été étudié ; l'existence de mots qui donnent une apparence de réalité à des chimères, ou à des idées confuses et contradictoires ; l'indétermination et les équivoques du sens des termes (*Nov. Org.*, I, 44, 59-60).

Idola theatri : la philosophie sophistique (= verbale, expliquant le réel par des abstractions) ; la philosophie empirique, l'alchimie ; la philosophie superstitieuse, l'interprétation physique de la Genèse et du livre de Job (*Nov. Org.*, I, 61-65).

« IGNORABIMUS », formule par laquelle E. Dubois-Reymond résume les conclusions de son opuscule : *Über die Grenzen des Naturerkennens*[1] (1872).

Il veut opposer par là, à l' « *ignoramus* » du savant, toujours provisoire en ce qui concerne les problèmes d'ordre matériel *(die Räthsel der Körperwelt)*[2], l'ignorance définitive du métaphysicien sur la nature de la matière et de la force, et sur leur rapport avec la pensée. Ce mot, resté usuel, est devenu pour ainsi dire la devise de l'*agnosticisme**.

IGNORANCE, D. *Unwissenheit ;* E. *Ignorance ;* I. *Ignoranza.*

Absence de connaissance* (particulièrement au sens **A** de ce mot). Il est usuel d'opposer l'*ignorance*, qui n'affirme rien, à l'*erreur** qui affirme à tort.

Ignorance du sujet *(Ignoratio elenchi) :* sophisme qui consiste à discuter autre chose que ce qui est en question.

Rad. int. : Nekon, Nekonoc (voir *Connaissance**).

Iliace, voir *Amabimus**.

1. *Sur les limites des sciences de la nature.* — 2. Mot à mot : « les énigmes du monde des corps. »

Sur **Idoles.** — Pour Bacon, les *idoles* s'opposent aux idées, comme nos imaginations à ce que les choses sont réellement, pour l'esprit divin. En employant *idola* pour « fausse apparence », Bacon a sans doute l'intention de rappeler à l'esprit le sens de « faux-dieu ». — Hobbes a conservé cet usage ; pour lui aussi une *idole* est une fausse *idée.* **(C. C. J. Webb.)**

« **ILLATION** », synonyme vieilli *d'inférence* ; par exemple, chez Leibniz, *3e écrit contre Clarke*, § 6 (Éd. Janet, I, 743). — Il faut remarquer que les mots anglais *illation*, *illative*, sont au contraire restés très usuels.

ILLOGIQUE, voir *Logique**, *Alogique**. — *Illogique*, qui est un mot de la langue courante, pourrait être considéré comme un genre dont l'*alogique* et l'*antilogique* seraient les espèces.

ILLUMINÉ, D. *Illuminat ;* — E. « *Illuminé* », *Illuminist ;* au pluriel on dit aussi « *Illuminati* » ; — I. *Illuminato.* — Voir réserves ci-dessous.

En français, ce mot, quand il est employé sans spécification, désigne un mystique qui reçoit, ou croit recevoir des inspirations directes de Dieu : Littré l'applique notamment aux disciples de Saint-Martin et de Swedenborg ; — il est souvent employé, par extension, dans le langage courant, d'une manière péjorative : esprit sans critique, qui suit aveuglément ses inspirations, ou qui prend ce qu'il imagine pour des intuitions révélatrices. Voir p. ex. Voltaire, *Lettres philos.*, XXV.

Mais les équivalents étrangers cités plus haut se rapportent tantôt à ce même sens, tantôt au contraire aux partisans des « lumières », aux philosophes qui se sont appliqués, au xviie, et surtout au xviiie siècle, à « combattre l'ignorance et la superstition ». Joseph de Maistre (*Soirées de Saint-Pétersbourg*, XIe entretien) fait d'abord opposer ces deux sens par l'un des interlocuteurs, mais revient ensuite sur cette distinction, pour déclarer qu'au fond, ce n'est pas sans motif qu'on les désigne du même nom, car les mystiques, à la manière de Saint-Martin, ne sont pas moins que les partisans des « lumières » des ennemis de l'Église et du sacerdoce. — Cf. *Illuminisme**.

Rad. int. : Illuminat.

ILLUMINISME, D. *Illuminismus ;* E. *Illuminism ;* I. *Illuminismo.* (Le dictionnaire de Ranzoli ne donne à ce mot que le sens **B.**)

A. Doctrine de ceux qui croient à l' « illumination » intérieure : voir ci-dessus, *Illuminé**. En particulier doctrines de Swedenborg, de Claude de Saint-Martin, de Martinez Pasqualis.

Schopenhauer, prenant le mot en un sens plus large, remarque que la philosophie a oscillé de tout temps, « zwischen *Rationalismus* und *Illuminismus*, d. h. zwischen dem Gebrauch der objektiven und dem der subjektiven Erkenntnissquelle[1]. » *Parerga*, tome II, ch. i : « Über Philosophie und ihre Methode[2] », § 10. L'illuminisme, dit-il, a pour *organon* la lumière intérieure : l'intuition intellectuelle, de la conscience supérieure *(höheres Bewusstsein)*, de la raison en tant que connaissance immédiate, de la conscience de Dieu, de la communion *(Unifikation)*, etc. Quand il prend pour base une religion, il devient le *mysticisme.* C'est une tendance naturelle et primitive de la pensée humaine. Mais on

1. « ... entre le *rationalisme* et l'*illuminisme*, c'est-à-dire entre l'usage de la source objective et de la source subjective de la connaissance. » — 2. « Sur la philosophie et sa méthode. » — Ce texte et celui de Joseph de Maistre, nous ont été signalés par J. **Bourdeau**, en même temps que l'absence et l'utilité de cet article.

Sur **Illuminé** et **Illuminisme.** — Mme de Staël, *De l'Allemagne*, 4e partie, ch. viii, distingue « trois classes d'illuminés » : les illuminés mystiques (Boehme, Pasqualis, Saint-Martin) ; les illuminés visionnaires (Swedenborg) ; enfin « des hommes qui n'avaient pour but que de s'emparer de l'autorité dans tous les États, et de se faire donner des places ont pris le nom d'illuminés ; leur chef était un Bavarois, Weisshaupt, homme d'un esprit supérieur et qui avait très bien senti toute la puissance qu'on pouvait acquérir en réunissant les forces éparses des individus et en les dirigeant toutes vers un même but. »

n'en peut faire une méthode philosophique, car les connaissances qu'il invoque ne sont pas communicables.

B. Synonyme de « philosophie des lumières ». Ne se dit, en ce sens, en français, que du mouvement des « Illuminés de Bavière », société secrète fondée en 1776 par Adam Weishaupt, et appelée d'abord société des « Perfectibilistes », plus tard affiliée à la franc-maçonnerie. Voir le passage de Joseph de Maistre cité à l'article *Illuminé**, et le texte de Mme de Staël dans les Observations ci-dessous. Cf. ce qu'elle dit dans le même chapitre de la franc-maçonnerie.

Rad. int. : Illuminism.

ILLUSION, D. *Illusion*, *Täuschung ;* E. *Illusion ;* I. *Illusione.*

A. Toute erreur, soit de perception, soit de jugement ou de raisonnement, pourvu qu'elle puisse être considérée comme naturelle, en ce que celui qui la commet est trompé par une apparence*, au sens **B** de ce mot.

B. Spécialement (opposée à *hallucination**) : fausse présentation provenant, non des données mêmes de la sensation, mais de la manière dont s'est faite l'interprétation perceptive de celle-ci. Ex. : Percevoir comme brisé un bâton à demi plongé dans l'eau ; prendre un insecte qui vole près de l'œil pour un grand oiseau éloigné, etc.

Sur **Illusion.** — En psychologie même on distingue plusieurs sortes d'illusions : les illusions naturelles et les illusions des perceptions acquises : il y a une différence entre l'illusion du daltonien par exemple, et l'illusion de Müller-Lyer. **(F. Mentré.)** — On ne doit pas parler d'*illusion* dans le cas du daltonien : c'est un emploi impropre de ce mot. L'anomalie du daltonien ne serait une « illusion » que si la couleur était une réalité physique. De même pour l'achromatopsie, la surdité tonale, etc. (**J. Lachelier, E. Halévy, L. Brunschvicg,** etc. — Approuvé à la séance du 2 juillet 1908.)

Cet article a été retouché, dans la quatrième édition du *Vocabulaire* et dans celle-ci, d'après les observations de M. **Marsal,** qui cite, le texte suivant de Lagneau : « Les illusions des sens sont des manières de percevoir qui sont fausses seulement en ce sens qu'elles nous représentent l'objet de notre perception d'une manière qui n'est pas conforme à la manière normale de percevoir. Ce n'est pas que cette manière normale de percevoir soit nécessairement vraie, ou même puisse jamais être vraie. La perception dans son ensemble n'est qu'une manière subjective de voir les choses et les idées. C'est une illusion de croire qu'il y a une manière idéale de percevoir dans laquelle s'accorderaient tous les esprits. Mais si nous ne concevons pas une manière idéale de percevoir, nous concevons cependant qu'il en existe qui sont meilleures que d'autres[1]. C'est ce qui permet de distinguer les illusions des sens de l'erreur proprement dite. Une erreur, c'est un jugement objectivement faux par lequel nous affirmons que quelque chose existe avec telle nature déterminée, alors que l'objet n'existe pas ou ne possède pas cette nature. Il n'y a véritablement erreur que dans la connaissance abstraite proprement dite. L'erreur ne vient que du raisonnement. Le propre de l'erreur est de pouvoir être réfutée par l'expérience et le raisonnement. Les illusions des sens ne peuvent pas être réfutées ainsi ; ce sont seulement des manières de percevoir qui ne sont pas normales. D'ailleurs même les manières normales de percevoir sont des illusions, ... etc. » J. Lagneau, *Célèbres Leçons*, p. 161-162.

« Toute l'unité de ce concept, ajoute M. **Marsal,** réside dans un jugement de valeur implicite, peut-être un simple état affectif, une *déception*... Comme l'étymo-

1. « Si, l'on me demandait quel en est le criterium je dirais, personnellement : elle est d'autant meilleure qu'elle interprète des données subjectives hétérogènes en plus grand nombre. Le monstre qui naîtrait avec un sens supplémentaire, à l'intelligence égale, aurait une meilleure perception. » Note de M. **M. Marsal.**

Illusion des amputés. — Impression souvent éprouvée par les amputés qui consiste à sentir le bras ou la jambe qu'ils n'ont plus placés dans telle ou telle position, à y percevoir des fourmillements, de la chaleur, des douleurs, etc. Cette impression s'impose dans bien des cas avec tant de netteté que la réflexion, tout en la jugeant erronée, ne peut la faire disparaître. — Il faut bien remarquer que ce qui est qualifié d'*illusoire*, dans ce cas, n'est pas la sensation ou la douleur, mais la localisation de son origine dans le membre perdu.

Rad. int. : Iluzion.

IMAGE, D. **A.** *Bild ;* **B.** *Vorstellung ;* E. *Image ;* I. *Imagine.*

A. Reproduction, soit concrète, soit mentale, de ce qui a été perçu par la vue (avec ou sans combinaison nouvelle des éléments qui composent cette *image*). « L'enseignement par l'image. » — « Le sens de la vue fournit seul des images. » VOLTAIRE, *Dict. philos.*, V° *Imagination.* Cf. *Idée**.

B. Répétition mentale, généralement affaiblie, d'une *sensation** (ou plus exactement d'une *perception**) précédemment éprouvée. « On pourra employer divers termes pour l'exprimer, dire qu'elle est un arrière-goût, un écho, un simulacre, un fantôme, une *image* de la sensation primitive ; peu importe : toutes ces comparaisons signifient qu'après une sensation provoquée par le dehors et non spontanée, nous trouvons en nous un second événement correspondant, non provoqué

---

logie l'indique, dans l'illusion tout se passe comme si un malin génie nous tendait un piège et se jouait de nous. Sans doute nous sommes coupables d'y tomber, mais nous sommes victimes avant d'être coupables : on nous accorde les circonstances atténuantes. Dans la mesure où le daltonien ne serait que victime, on doit répondre à M. Mentré que son erreur ne peut être qualifiée d'illusion, sinon par référence à un type normal de perception, substitué à celle du daltonien. Si l'illusion est fréquente, elle semble normale, elle perd son caractère d'illusion. »

Je suis entièrement d'accord sur ces remarques en tant qu'elles font ressortir avec force le caractère appréciatif du mot *illusion*[1]. Il me semble cependant qu'il y aurait lieu d'ajouter les précisions suivantes : 1° On n'est pas *coupable* d'être trompé par une illusion, à moins qu'on n'ait pas tenu compte, par négligence ou par suffisance, des avertissements qu'on avait reçus, ou bien encore qu'on « *se soit fait* des illusions » en écartant de son esprit, pour des raisons affectives, ce qui aurait pu les rectifier. — 2° En parlant de la critique de « réalités physiques », nous entendons ce que la langue courante, et les physiciens qui ne font point de philosophie entendent par des « choses réelles », réalités qui sont l'expression de l'état actuel de nos connaissances, et non des choses en soi indépendantes de celle-ci. — 3° En ce sens, la « réalité » ne s'identifie pas entièrement avec la perception normale, au sens **C,** c'est-à-dire avec la perception la plus générale : il est normal, il est même constant, de voir coudé, par réfraction, un bâton qui est droit « en réalité » ; cependant c'est le type classique de l'illusion sensorielle. **(A. L.)**

Sur **Image.** — Chez HOBBES, ce terme est d'un usage très fréquent, et très étendu. Il en donne notamment une explication terminologique détaillée dans le *Léviathan*, IV, ch. XLV (éd. Molesworth, t. III, 648-650). Voir aussi *Elements of Law*, éd. Tönnies, p. ex. part I, ch. II : « ... for by sight we have a conception or image composed of colours of figure[2] ». Le sens équivaut toujours au sens

1. On peut remarquer d'ailleurs qu'*illusion* dans la langue courante et même dans les discussions philosophiques, est souvent employé par politesse au lieu d'erreur. — 2. « ... car, par la vue, nous avons une conception ou image composée de couleurs, ou figure. » *(Eléments de droit.)*

par le dehors, spontané, semblable à cette même sensation, quoique moins fort, accompagné des mêmes émotions, agréable ou déplaisant à un degré moindre, suivi des mêmes jugements, et non de tous. La sensation se répète, quoique moins distincte, moins énergique et privée de plusieurs de ses alentours. » TAINE, *De l'Intelligence*, livre II : « Les Images », ch. I, § 1.

C. Représentation concrète construite par l'activité de l'esprit ; combinaisons nouvelles par leurs formes, sinon par leurs éléments, qui résultent de l'*imagination* créatrice*.

En particulier, représentation concrète servant à illustrer une idée abstraite.

D. Par suite de l'analogie des images **B** avec les perceptions, et de l'impossibilité de les distinguer intrinsèquement dans certains cas, on a souvent étendu le mot *image* à toute présentation ou représentation sensible. « Nous allons feindre pour un instant que nous ne connaissions rien des théories de la matière et des théories de l'esprit, rien des discussions sur la réalité ou l'idéalité du monde extérieur. Me voici donc en présence d'*images*, au sens le plus vague où l'on puisse prendre ce mot, images perçues quand j'ouvre mes sens, inaperçues quand je les ferme. Toutes ces images agissent et réagissent les unes sur les autres dans toutes leurs parties élémentaires selon des lois constantes, que j'appelle les lois de la nature... » BERGSON, *Matière et mémoire*, ch. I, p. 1.

REMARQUE

Le mot *imago* se trouve déjà dans BACON avec ce double sens : « Individuorum *imagines*, sives impressiones a

---

général du mot allemand *Vorstellung* et comprend : 1° les images actuelles des sens ; 2° celles de la mémoire imaginative ; 3° celles de l'imagination proprement dite. **(F. Tönnies.)**

L'extension du mot *image* à des sensations ou des groupes de sensations autres que celles de la vue est toute moderne ; on verra plus bas que, même actuellement, cet usage n'est pas universellement approuvé.

Dans *La Parole intérieure* (1re édition, 1881), V. EGGER appliquait ce terme à la représentation interne du langage. Mais avant de s'y résoudre, il avait hésité : « Les psychologues, disait-il, n'ont pu s'entendre jusqu'à présent pour désigner par une locution simple et désormais consacrée la reproduction, avec ou sans changement, des diverses sensations ou des groupes qu'elles forment naturellement. » (Ch. IV, § 5.) Cette hésitation fut nettement blâmée dans les comptes rendus critiques de BROCHARD (*Revue philosophique*, avril 1882) et de DELBŒUF (*Athenæum belge*, 1er nov. 1882.) « Personne, disait ce dernier, ne partagera les scrupules méticuleux de M. EGGER à l'égard du mot *image*, qui est le terme propre ; peu importe... que le vulgaire l'applique spécialement à des sensations visuelles. »

RENOUVIER, au contraire, écrivit à ce propos : « Quant à moi, si j'avais à voter sur cette question de terminologie dans un congrès de philosophie (dont je ne demande pas la réunion), je voudrais exclure ici le mot image, comme trop bien approprié à une espèce très déterminée de phénomènes pour qu'on doive le transporter à une autre toute différente, dans une bonne nomenclature. » Il propose donc : reproduction visuelle (*imagination* proprement dite), reproduction auditive, etc. (*Critique philosophique*, 19 août 1882). — Mais, un an après, son disciple, M. PILLON adhérait à la généralisation du mot image : « Chaque espèce de sensation laisse dans la mémoire une espèce d'idée ou d'image correspondante... J'ai perçu tout à l'heure un son : j'en entend une sorte d'écho dans ma mémoire. Cet écho mental, où se reproduit le son avec ses caractères, peut être appelé par

sensu exceptae, figuntur in memoria atque abeunt in eam, a principio tanquam integrae, eodem quo occurrunt modo ; eas postea recolit et ruminat anima humana, quas deinceps aut simpliciter recenset, aut lusu quodam imitatur aut componendo et dividendo digerit. » *De dignit.*, livre II, ch. I, § 5.

Ce terme n'est pourtant devenu technique que très tard : voir *Observations*. Il est relativement rare dans MALEBRANCHE (voir *Recherche de la Vérité*, livre II : De l'imagination) : dans les cas où nous l'emploierions, il dit presque toujours « traces », ou « vestiges », quelquefois « idées » (notamment 1re partie, ch. V), rarement « espèces » ; quand *image* est employé, c'est d'ordinaire conjointement avec « traces » ou « vestiges » afin d'en préciser le sens : il entend par là le dessin même que grave dans le cerveau le cours des esprits. Voir notamment 1re partie, ch. I, § 3. Cf. *Idée**, Observations.

Le sens psychologique du mot n'est même pas mentionné dans l'article *Image* de l'ENCYCLOPÉDIE, bien qu'il figure plusieurs fois au cours de l'article *Imagination ;* mais, même là, il est pris au sens usuel, car les images dont il est question sont exclusivement attribuées au sens de la vue (561 A). Il en est de même dans le *Dictionnaire* de FRANCK, où le mot n'est employé qu'au sens littéraire (expression concrète, symbole d'une idée artistique).

Images consécutives, voir *Consécutives.*

Idées-images, voir *Idées.*

Image générique. Par opposition au *concept* proprement dit, représentation mentale concrète, mais dont certains éléments sont assez indéterminés pour qu'elle puisse convenir à toute une classe d'objets. « Ce terme est emprunté aux travaux bien connus de GALTON sur les photographies composites... HUXLEY, dans son livre sur *Hume*, ch. IV, me paraît être le premier qui l'ait transporté dans la psychologie. Au lieu du terme *images génériques*,

---

figure une image sonore ou auditive, etc. » (*Critique philosophique*, 18 août 1883). Mais on remarquera encore dans ce passage l'expression « par figure » qui souligne la nouveauté de l'usage.

(*D'après des documents communiqués par* **V. Egger.**)

Cet usage paraît aujourd'hui presque universellement adopté en France. Il a été cependant désapprouvé, mais d'un point de vue un peu différent, par **J. Lachelier,** qui nous écrivait : « Rien de plus légitime que l'emploi du mot *image* pour signifier la représentation purement interne d'un *objet* antérieurement perçu... Ce qui me paraît abus de langage chez M. Taine, c'est d'avoir parlé de l'*image d'une sensation.* Y a-t-il même en nous reproduction, sous quelque nom que ce soit, de sensations isolées ? Nous pouvons peut-être, et à grand-peine, réveiller en nous une ancienne sensation de saveur ou d'odeur ; de son, plus facilement, quand nous nous chantons tout bas un air à nous-mêmes ; de couleur, sans forme colorée, comme un éclair peut être, mais bien rarement ; de chaud, de froid, de dureté, etc., peut-être aussi, mais faiblement. Nous ne cessons au contraire de nous représenter intérieurement, et nous nous représentons souvent avec une extrême vivacité des objets visibles, et là, le mot *image* s'applique parfaitement. »

Il y a lieu de remarquer cependant que la prédominance des images visuelles, quoique fréquente, n'est pas universelle. Quelques personnes n'ont pour ainsi dire pas d'images visuelles, si ce n'est au moment de s'endormir ou dans le rêve ; et par contre, chez elles, les représentations auditives ou motrices, quelquefois les représentations affectives, tiennent la première place en fréquence et en intensité. **(A. L.)**

Romanes emploie le mot « recept » pour marquer leur place intermédiaire entre le « percept » au-dessous et le « concept » au-dessus. » Ribot, *Évolution des idées générales*, ch. i, p. 15.

Rad. int. : **A.** Imaj ; **B.** Prizentaj.

IMAGINATION, D. *Einbildungskraft, Phantasie*, l'un et l'autre dans les deux sens (voir les exemples cités par Eisler) ; E. *Imagination ;* I. *Immaginazione.*

A. Faculté de former des *images*, aux sens **A** et **B** de ce mot. On dit souvent en ce sens : *imagination reproductrice* ou *mémoire imaginative.*

B. Faculté de combiner des images en tableaux ou en successions, qui imitent les faits de la nature, mais qui ne représentent rien de réel ni d'existant. (Rêveries, œuvres d'art, etc.) On dit en ce sens *Imagination créatrice*, ou quelquefois — pour éviter l'emploi du mot « création » alors qu'il n'y a, au sens strict, qu'une combinaison nouvelle d'images — *imagination novatrice* (V. Egger).

Voir *Fantaisie**.

Rad. int. : Imagin.

IMBÉCILE, D. *Schwachsinnig ;* E. *Imbecile ;* I. *Imbecile, Sciocco.*

Voir *Idiot.* (Différence de ces deux termes).

IMITATION, D. *Nachahmung ;* E. *Imitation ;* I. *Imitazione.*

Terme du langage usuel qui tend à prendre actuellement une place importante dans la psychologie et la sociologie, en particulier sous l'influence des travaux de Tarde en France (*Les lois de l'imitation*, 1890 ; *La logique sociale*, 1895) et de Baldwin en Amérique (*Mental development in the Child and the Race*[1], 1895 ; *Social and Ethical interpretations in mental development*[2], 1897).

Psychologie. Au sens le plus large, tout phénomène psychique, conscient ou non, ayant pour caractère de reproduire un phénomène psychique antérieur. Baldwin, dans l'article très complet qu'il consacre à ce sujet (*Dictionary*, I, 519-520) distingue entre autres les expressions suivantes :

Imitation consciente, celui qui imite sait qu'il imite.

Suggestion imitative, celui qui imite n'a pas conscience d'imiter ; il n'y a imitation que pour un spectateur.

Imitation plastique. « The subsconcious conformity to types of thought and actions, as in crowds[3]. » Ce cas paraît se ramener au précédent.

Self-imitation, ou imitation de soi-même par soi-même. (Cf. aussi Tarde, *Lois de l'imitation*, ch. iv.)

Imitation simple et *imitation persévérante (persistent)* la première se faisant du premier coup, la seconde exigeant des efforts répétés pour réussir.

Imitation instinctive et *imitation volontaire.* Cette distinction ne se confond pas avec la précédente : une imitation persévérante peut être soit volontaire (un homme qui apprend la prononciation d'une langue étrangère) soit instinctive (un enfant qui commence à parler).

1. *Le développement mental chez l'enfant et dans la race.* — 2. *Interprétations sociales et morales du développement mental.* — 3. « La conformité subconsciente à des types de pensée et à des actions, comme dans les foules. »

Sur **Imagination.** — Voir Kant, *Critique de la Raison pure*, A. 100-103 (supprimé dans la 2e édition) et cf. le *Schématisme* (A. 140 ; B. 179). **(G. Dwelshauvers.)**

Il faut distinguer dans le sens **A** la faculté d'avoir des images d'une espèce déterminée de sensations (visuelles, motrices, tactiles, etc.), et la faculté d'avoir des groupes complexes d'images. Ces deux facultés ne sont pas toujours associées chez les individus. **(F. Mentré.)**

Je crois qu'il faudrait résolument bannir le sens **A** et ne jamais définir l'imagination par la faculté de rappeler quoi que ce soit. **(L. Boisse.)**

ESTHÉTIQUE. *Théorie de l'imitation*, remontant à cette formule d'ARISTOTE que le principe de tous les arts est dans la μίμησις *(Poétique*, ch. I, 1447 *a-b) :* classique dans l'antiquité (cf. SÉNÈQUE ; « Omnis ars naturæ imitatio est », *Lettres à Lucilius*, l. 65, § 2 (exemple d'une statue) ; — et jusque vers le milieu du XVIIe siècle : Voir BATTEUX, *Les beaux-arts réduits ; un même principe*, 1747. — Cf. BASCH, *L'Esthétique de Kant*, Introduction.

La théorie de l'imitation a été reprise chez les contemporains par BALDWIN et LIPPS dans un sens un peu différent.

Rad. int. : Imit *(Boirac).*

IMMANENCE, D. *Immanenz ;* E. *Immanence ;* I. *Immanenza.*

Caractère de ce qui est immanent*.

« *Principe d'immanence.* » On applique ce nom à deux thèses philosophiques contemporaines, aboutissant toutes deux à des conclusions religieuses, mais qui diffèrent dans leur point de départ, dans leur orientation et dans leur formule finale.

1° Thèse exposée par M. Maurice BLONDEL dans et à propos de son ouvrage l'*Action :* « Étymologiquement et selon leur acception primitive, *immanent* et *immanence* désignent : à un point de vue statique, ce qui réside en quelque sujet d'une manière permanente et foncière ; à un point de vue dynamique, ce qui procède d'un être comme l'expression de ce qu'il porte essentiellement en lui ; et en même temps ce qui revient et s'incorpore à cet être, comme la satisfaction d'un besoin infus, comme la réponse attendue ou cherchée à un appel intérieur, comme le complément d'un don initial et stimulateur. C'est donc l'opposé de ce qui est accidentel et extrinsèque, transitoire et transitif, simplement

---

Sur **Immanent, Immanence,** etc.

Origine de ces termes. **R. Eucken** pense que la première source de la distinction entre l'action immanente et l'action transitive, au sens scolastique, doit être cherchée dans ce passage d'ARISTOTE : « Τὸ μὲν ἔσχατον ἡ χρῆσις, οἷον ὄψεως ἡ ὅρασις, καὶ οὐθὲν γίγνεται παρὰ ταύτην ἕτερον ἀπὸ τῆς ὄψεως ἔργον · ἀπ' ἐνίων δὲ γίγνεταί τι, οἷον ἀπὸ τῆς οἰκοδομικῆς οἰκία παρὰ τὴν οἰκοδόμησιν. » *Métaphysique*, 1050a24.

L'origine même du mot *immanens* est obscure. *Immaneo* n'existe pas dans le latin classique. On trouve bien dans un passage de St AUGUSTIN *immanere* (au sens purement physique) : mais cet exemple est contesté, et quelques critiques lisent *immanare* (*Du Cange*, v°).

Ce terme a peut-être été suggéré d'abord par le passage suivant de la 1re épître de St JEAN : « Si diligamus invicem, Deus *in nobis manet*, et charitas ejus in nobis perfecta est. In hoc cognoscimus quoniam *in eo manemus*, et ipse in nobis, quoniam de spiritu suo dedit nobis. » (IV, 12-13.) On pourrait en rapprocher tous les passages de St PAUL où il est dit que le Christ, ou l'Esprit-Saint, *vivent en nous.* — S'il en était ainsi, le sens **B** d'immanent, qui paraît de nos jours un peu lâche et abusif, serait au contraire le sens primitif, passé par le développement de la scolastique à un usage plus technique. Mais ce n'est là qu'une hypothèse. **(A. L.)**

Sur le sens **B** *du mot « Immanent ».*

L'*immanence* est le caractère de l'activité qui trouve dans le sujet où elle réside non pas sans doute tout le principe ou tout l'aliment, ou tout le terme de son déploiement, mais du moins un point de départ effectif et un aboutissement réel, quel que soit d'ailleurs l'entre-deux compris entre les extrémités de cette expansion et de cette réintégration finales. **(M. Blondel.)**

Il y a plusieurs façons d'être immanent. La façon dont nous sommes *immanents* les uns aux autres par la solidarité n'est pas la même que celle dont telle propriété

extérieur ou définitivement extériorisé.

« ... En son sens normal et antérieur à tout système particulier, le *principe d'immanence* consiste dans cette affirmation que St Thomas énonce sans restriction aucune, puisque c'est même à propos de l'ordre surnaturel qu'il la formule : Nihil potest ordinari in finem aliquam, nisi praeexistat in ipso quaedam proportio ad finem. » (*Quaest. disp.* XIV. *De veritate*, II.) Je n'ai fait que traduire cette vérité essentielle et universelle en rappelant qu'en effet « rien ne peut entrer en l'homme qui ne corresponde en quelque façon à un besoin d'expansion », quelle que soit d'ailleurs l'origine ou la nature de cet appétit. (Cf. *Lettre sur l'Apologétique*, p. 28.)

L'expression *méthode d'immanence* est née du reproche qu'avait d'abord adressé à la thèse de l'*Action* la *Revue de métaphysique* (supplément de novembre 1893) et de la réponse que j'ai été amené à y faire, en montrant que, loin de m'établir d'emblée dans une transcendance ruineuse pour la philosophie, je m'étais placé en pleine réalité concrète, en pleine « immanence », antérieurement à toute vue systématique, à tout principe arrêté. Et cette démarche d'une pensée qui veut simplement user de tout ce qu'elle porte en elle est si loin d'aboutir à un « immanentisme » qu'elle engendre inéluctablement une attitude toute contraire. » *(Extrait des notes envoyées par* M. Blondel sur l'épreuve du présent article. Voir le reste aux *Observations*.)*

2° M. Ed. Le Roy appelle *principe d'immanence* le principe d'après lequel « la réalité n'est pas faite de pièces distinctes, juxtaposées ; tout est intérieur à tout ; dans le moindre détail de la nature ou de la science, l'analyse retrouve toute la science et toute la nature ; chacun de nos états et de dos

---

d'une notion géométrique est *immanente* aux autres propriétés de la même notion. Et la façon dont sont *immanents* des êtres qui s'aiment et se veulent réciproquement n'est pas la même non plus que celle dont sont *immanents* des êtres qui se gênent et qui se repoussent tout en restant liés inéluctablement. — Immanence ne signifie donc pas, comme on paraît souvent le croire, identification ; et d'autre part *transcendant* ne veut pas dire nécessairement séparé et spatialement extérieur. Si en vivant nous nous dépassons nous-mêmes, si en voulant nous voulons plus que nous-mêmes, si l'action est créatrice, n'est-ce pas parce qu'il y a un transcendant qui nous est immanent ? **(L. Laberthonnière.)**

Sur la « méthode d'immanence » et le « principe d'immanence ».

Ce serait restreindre et absolument dénaturer ce que nous entendons par le *principe d'immanence* que de l'assujettir ou à une métaphysique intellectualiste ou à une thèse pragmatiste. Il est faux notamment de le réduire à signifier que, « la pensée s'impliquant tout entière elle-même à chacun de ses moments ou degrés », nous n'aurions, pour atteindre la vérité et constituer la philosophie, qu'à dévider en nous un écheveau préalablement formé, qu'à expliciter par l'analyse un implicite où « tout est intérieur à tout », qu'à réaliser un inventaire sans invention véritable, sans apport étranger, sans dilatation nouvelle, sans progrès effectif. *La méthode d'immanence* s'appuie si peu sur ce principe ainsi compris qu'elle en est précisément la négation et l'antidote. Ni historiquement ni doctrinalement elle n'en procède et ne s'y rapporte (voir ci-dessus, dans le texte du *Vocabulaire*, à l'article *Immanence*, les indications données par l'auteur sur l'origine de cette expression). Elle marque seulement le point de départ de la réflexion, qui ne peut pas s'établir d'emblée dans une transcendance ruineuse pour la philosophie, et qui doit au contraire partir de la réalité donnée. Et cette démarche d'une pensée qui veut simplement user de tout ce qu'elle porte en elle est si loin d'aboutir

actes enveloppe notre âme entière et la totalité de ses puissances ; la pensée en un mot s'implique tout entière elle-même à chacun de ses moments ou degrés. Bref, il n'y a jamais pour nous de donnée purement externe. L'expérience elle-même n'est point du tout une acquisition de « choses » qui nous seraient d'abord totalement étrangères... mais plutôt un passage de l'implicite à l'explicite, un mouvement en profondeur nous révélant des exigences latentes et des richesses virtuelles dans le système du savoir déjà éclairci, un effort de développement organique mettant des réserves en valeur ou éveillant des besoins qui accroissent notre action. » *Dogme et critique*, p. 9-10.

IMMANENT, D. *Immanent ;* E. *Immanent ;* I. *Immanente.*

A. Est immanent à un être ou à un ensemble d'êtres ce qui est compris en eux, et ne résulte pas chez eux d'une action extérieure. La « justice immanente », les « sanctions immanentes » sont celles qui résultent du cours naturel des choses sans intervention d'un agent qui se distinguerait d'elles.

B. Ce mot est pris quelquefois aussi dans un sens plus large : on entend alors par *immanent*, non pas seulement ce qui résulte de l'être considéré, *et de lui seul*, mais tout ce à quoi cet être participe ou tend, lors même que cette tendance ne pourrait passer à l'acte que par l'intervention d'un autre être.

à un « immanentisme » qu'elle engendre inéluctablement une attitude toute contraire.

Dès l'instant en effet où nous tentons de rattacher la pensée consciente à ses origines réelles et de l'acheminer délibérément vers les fins où elle tend d'elle-même, dès l'instant en un mot où nous cherchons à égaler en nous la volonté voulue à la volonté voulante, nous sommes amenés à reconnaître de plus en plus précisément que, pour aller ainsi de nous à nous-mêmes, nous avons à sortir de nous avant d'y rentrer, à subir de multiples intrusions et comme une dépossession provisoire qui, en tout ordre, scientifique ou moral, social ou religieux, fait d'une hétéronomie laborieusement définie et onéreusement pratiquée, le chemin nécessaire de l'autonomie véritable. Il ne s'agit donc pas du tout d'un pur processus dialectique ou d'un simple passage de l'implicite à l'explicite ; il s'agit d'un progrès réel, d'une conquête, d'une création continuée, qui, loin de nous enfermer dans notre immanence initiale, nous ouvre, nous entraîne à nous dépasser sans cesse, et ne nous permet point de nous arrêter en nous-même avant une réintégration totale.

Le terme d'*immanentisme* (qu'on a d'ailleurs raison de condamner comme un néologisme vague et même ambigu) ne saurait en tout cas désigner qu'une *théorie systématisée* (et non une méthode), qu'une *doctrine exclusive*, directement contredite par toute notre attitude morale et tout notre dessein spéculatif. Nous ne repoussons donc pas moins la chose que le mot. Une telle expression évoque en effet l'idée d'un système qui nous enferme dans notre propre immanence et ne voit en tout développement intellectuel ou vital que pure *efférence :* or ce que nous voulons mettre en évidence, c'est l'impossibilité de fait où nous sommes de « boucler » ainsi la pensée et la vie ; c'est le sens de cette inadéquation intérieure, principe de toute inquiétude et de tout mouvement spirituel ; c'est le devoir de nous ouvrir à la double *afférence* des intimes stimulations gratuites et des enseignements autorisés par le suprême effort de notre raison et de notre sincérité. **(M. Blondel.)**

— Si l'on définit l'immanence d'un point de vue intellectualiste et pour ainsi dire logistique, en ce sens que la pensée s'impliquerait elle-même tout entière à chacun de ses moments, on suppose par là que toute la réalité est à chaque instant tout ce qu'elle peut être et que nous n'avons rien de plus à faire que de découvrir

— Voir ci-dessous, *observations* de M. Blondel et de M. l'abbé Laberthonnière.

C. Chez Kant : sont *immanents* les principes dont l'application est strictement enfermée dans les limites de l'expérience possible (*Raison pure.* Dialectique transcendentale, Introduction, I, § 3) ; et l'usage de ces principes dans le monde de l'expérience s'appelle *usage immanent* (*Prolégomènes*, § 40). — S'oppose à *transcendant**.

CRITIQUE

Dans la langue scolastique, une action *immanente* s'oppose à une action *transitive*. La première est celle qui reste tout entière dans le sujet et ne modifie pas son objet : par exemple, le fait de voir ne modifie que l'être qui voit et non celui qui est vu ; la seconde est celle qui modifie son objet, comme le fait de diviser quelque chose ou de l'échauffer. (Goclenius, V. *Terminus*, 1125 B.)

Immanens n'existe pas dans le *Thomas Lexikon* de Schütz, ni à ce mot, ni aux articles *actio* et *causa ;* mais on y trouve dans le même sens *actio manens*, seu *consistens* seu *quiescens in agente*, qu'il traduit ainsi : « Die *immanente*, oder in Innern des Thätigen bleibende Thätigkeit[1]. » V° *Actio*, p. 11, n° 15. Elle s'oppose à *l'actio exiens*, ou *transiens*, ou *transitiva*.

Spinoza distingue, en un sens qui paraît être très voisin, la *causa immanens* et la *causa transiens :* « Extra Deum nulla potest dari substantia, hoc est res quae extra Deum in se sit... Deus ergo est omnium rerum causa immanens, non vero transiens. » *Éthique*, I, 18. — V. *Acosmisme**.

Il semble bien que l'usage moderne de ce mot, au sens **A,** vienne de là, mais avec une sorte de renversement de l'objet considéré : car au lieu d'appeler cause immanente celle dans laquelle son action demeure, on se place plutôt au point de vue de l'être dans

1. « L'activité immanente, ou activité qui reste à l'intérieur de l'agent. »

les rapports nécessaires qui en relient les éléments constituants. La réalité se trouve ainsi assimilée à une notion géométrique posée une fois pour toutes dans son essence et dont toutes les propriétés se tiennent logiquement, de telle sorte que l'esprit placé à l'extérieur, peut aller rationnellement de l'une à l'autre. Or bien loin de commencer par poser de cette façon un principe d'immanence pour aboutir à ce résultat en ne faisant appel qu'à la logique, nous avons toujours prétendu au contraire que par la *méthode d'immanence* on devait aboutir à une *doctrine de la transcendance*, parce que la logique n'est pas seule à intervenir... La pensée est conditionnée par l'action ; la vie ne consiste pas seulement à penser logiquement, mais aussi à agir. Et l'action n'est action qu'autant qu'elle est *créatrice.* Ce qui veut dire que par l'action nous nous dépassons nous-mêmes ; nous faisons que la réalité devient autre que ce qu'elle était. Et ceci implique que le devenir est réel et non pas seulement apparent.

La question qui se pose ensuite est de savoir si la méthode d'immanence ainsi entendue substitue simplement le *fieri* à l'*esse ;* ce qui donnerait une sorte de monisme dynamique (M. Bergson peut-être) ou d'anarchisme (M. Chide) ou bien si elle n'amène pas à admettre un *esse* rendant possible et expliquant le *fieri* comme principe et comme fin. Et nous avons ainsi le dualisme chrétien s'opposant au dualisme de la philosophie grecque classique ; dualisme qui pourrait s'appeler un *panenthéisme* et qui se distingue de l'autre parce qu'il admet que rien n'existe et que rien ne se fait que par Dieu, — et donc que Dieu se retrouve en tout — mais que néanmoins quelque chose existe et agit qui n'est pas Dieu. **(L. Laberthonnière.)**

Cf. du même auteur, *Dogme et théologie* (*Annales de philosophie chrétienne*, sept. 1907 à février 1908).

lequel se produit un effet ; et l'on oppose l'action immanente, non pas à celle qui *irait* au dehors (*actio exiens*, Saint THOMAS D'AQUIN) mais à celle qui *viendrait* du dehors. Ainsi quand on dit communément que pour le panthéisme Dieu est immanent *au* monde (ou qu'il en est la cause immanente), on n'entend pas dire que le monde n'est en rien modifié par l'action de Dieu, mais inversement qu'il contient en lui-même, dans sa nature, la raison des effets divins qui s'y produisent, ou en d'autres termes qu'il n'y a pas lieu d'opposer Dieu et le monde comme deux êtres réellement distincts. Cf. l'encyclique *Pascendi* (1908), où il est déclaré que la proposition « Dieu est immanent dans l'homme » a pour conséquence logique le panthéisme. (*Tr. fr.* p. 15) Voir *Immanentisme**.

Rad. int. : Immanent.

« IMMANENTISME », D. *Immanentismus ;* E. *Immanentism ;* I. *Immanentismo.*

Néologisme qui joue un grand rôle dans les discussions contemporaines de philosophie religieuse. Les « modernistes » et leurs adversaires s'accordent à désigner ainsi la doctrine que les premiers défendent, et que les seconds condamnent. Encyclique *Pascendi Dominici gregis*, Tr. fr., p. 5 ; — *Le programme des modernistes*, ch. II : « Notre immanentisme. »

Mais les uns et les autres sont en désaccord sur ce qu'il faut entendre par ce mot : selon l'*Encyclique*, les deux éléments fondamentaux en seraient : 1° l'opinion que le sentiment religieux jaillit « par immanence vitale » des profondeurs de la subconscience ; qu'il est le germe de toute religion, et que celle-ci, par conséquent, n'est autre chose « qu'un fruit propre et spontané de la nature » (p. 8) ; 2° l'opinion que « Dieu est immanent dans l'homme », ce qui impliquerait logiquement que l'action de Dieu se confond avec celle de la nature et « qu'il n'y a point d'ordre surnaturel » (p. 15). — Les modernistes, au contraire, déclarent que par *immanen-*

Sur **Immanentisme.** — « Rejeter comme conventionnelle la représentation, abstraite et morcelée du réel » ne saurait constituer la définition spécifique et distincte d'une méthode. Tout philosophe prétend ne pas se contenter d'une représentation de cette sorte. Quand on a les yeux ouverts, on n'a, il est vrai, qu'une représentation morcelée du monde ; mais quand on ferme les yeux sous prétexte de *foi* ou d'*action*, on a une représentation encore moins totale, puisqu'elle est nulle. Telle est l'illusion des immanentistes, pragmatistes, mystiques, de tous les contempteurs de l'intelligence humaine : *fides fugiens intellectum.*

Le Dieu dont parlent les immanentistes et dont ils croient avoir le sentiment est lui-même un concept, obtenu ou élaboré par opérations *discursives* et objet de *discours*, à moins qu'ils ne parlent sans savoir ce dont ils parlent et sans pouvoir en donner une détermination intelligible. Comment, sans l'intelligence et les idées, distinguer les raisons du cœur d'avec les déraisons du cœur ? — Si donc le terme *immanentisme* est vague, c'est que la doctrine l'est. **(A. Fouillée.)**

L'immanentiste devrait se taire, puisque le langage est impuissant à traduire les impressions, puisqu'il les morcelle arbitrairement. L'immanentisme est la condamnation de toute science et de toute philosophie rationnelle : c'est une mode poétique. **(F. Mentré.)**

L'Encyclique semble, au point de vue philosophique, se tromper gravement lorsqu'elle assure que cette opinion : *Dieu est immanent dans l'homme*, implique que l'action de Dieu se confond avec celle de la nature. Il n'est pas prouvé que l'immanence n'implique pas en effet, en un certain sens, la doctrine de la transcendance. **(L. Boisse.)**

tisme ils entendent seulement la philosophie qui rejette comme conventionnelle la représentation abstraite et morcelée du réel, qui n'admet pas les preuves conceptuelles et discursives de l'existence de Dieu, et qui considère la religion « comme un résultat spontané d'inextinguibles exigences de l'esprit humain, qui trouvent leur satisfaction dans l'expérience intime et affective de la présence du divin en nous ». *Programme*, p. 118 — Cf. *Principe d'immanence.*

CRITIQUE

Un terme si vague paraît bien peu recommandable. Il est d'ailleurs expressément repoussé par les partisans de la « méthode d'immanence ». Voir *L'Encyclique Pascendi* dans les *Annales de phylosophie chrétienne*, octobre 1907.

IMMATÉRIALISME, D. *Immaterialismus ;* E. *Immaterialism ;* I. *Immaterialismo.*

Mot créé par Berkeley pour désigner sa doctrine métaphysique, qu'il considère comme l'exacte antithèse du matérialisme : il n'existe réellement que des esprits, ce qu'on nomme ordinairement matière n'ayant d'autre existence que d'être perçue, et cette perception ayant pour cause directe la volonté de Dieu. Voir notamment le troisième *Dialogue d'Hylas et de Philonoüs.*

IMMÉDIAT, D. *Unmittelbar ;* E. *Immediate ;* I. *Immediato.*

Opposé à *médiat.* Se dit de toute relation, ou de toute action dans laquelle les deux termes en présence sont en rapport sans qu'il y ait de troisième terme interposé, ou d'*intermédiaire.*

A. *En particulier*, la connaissance est dite immédiate :

1° Quand il n'y a pas d'intermédiaire entre le sujet connaissant et l'objet connu (et notamment quand la connaissance est celle du sujet par lui-même). « Par le nom de pensée, je comprends tout ce qui est tellement en nous que nous l'apercevons *immédiatement* par nous-mêmes et en avons une connaissance intérieure : ainsi, toutes les opérations de la volonté, de l'entendement, de l'imagination et des

---

Sur **Immédiat.**

La distinction des deux sens définis aux § 1° et 2° a été proposée par **F. Rauh** et adoptée à la séance du 2 juillet 1908.

Voir une discussion systématique des sens d'*immédiat* dans Ed. Le Roy, *La pensée intuitive*, tome I, ch. iii, p. 106-113.

La critique me semble incomplète. Elle distingue en somme l'usage du mot, du point de vue rationaliste ou analyste pur, emploi correct ; et l'usage du mot du point de vue empiriste ou historique, emploi moins correct, puisque nous exprimons mieux la même idée par les mots : premier ou primitif. Toutefois, même du point de vue historique, le primitif peut l'être en deux sens : actuellement et en fait ; ou absolument, c'est-à-dire pour la réflexion expérimentale, qui cherche et découvre des antécédents à ce qui est pour nous primitif en dehors de cette opération de la réflexion. Il y aurait donc lieu de distinguer : immédiat, premier dans l'observation ; premier devant la réflexion expérimentale, ou ultime. **(M. Bernès.)**

Maine de Biran emploie assez fréquemment le mot *immédiat* pour désigner un phénomène de conscience (affection, ou même sensation) qui se produit en nous sans intervention du *moi*, par opposition à ceux sur lesquels nous réagissons et que nous nous approprions par cette réaction même. **(J. Lachelier.)**

La première rédaction de cet article se terminait ainsi : « Une connaissance on une donnée immédiates sont une connaissance ou une donnée ultimes ou primi-

sens sont des pensées. » DESCARTES, *Réponses aux deuxièmes objections*, « Raisons qui prouvent l'existence de Dieu, etc. », § 2.

2° Quand il n'y a pas d'intermédiaire entre deux objets de pensée dont l'esprit saisit la liaison.

Dans *l'espace* ou dans *le temps*, une contiguïté ou une succession sont immédiates si les deux régions ou les deux moments considérés n'en comprennent pas de troisième entre eux. — De l'usage de ce mot dans le second de ces cas vient le sens qu'ont pris les mots *immédiat* et *immédiatement* dans le langage courant : sur-le-champ, sans aucun délai.

2. En LOGIQUE, une *proposition immédiate* (πρότασις ἄμεσος, ARISTOTE, *Analyt. post.*, I, 2.72a7) est celle qui énonce une relation immédiatement connue entre les termes qui la composent, et qui, par suite, ne résulte d'aucune autre. — Une *inférence immédiate* est celle qui n'exige pas de moyen terme : conversion, subalternation, contraposition. — Mais on a soutenu que cette immédiateté n'était qu'apparente : « Quelque générale que soit l'opinion qui subordonne la théorie du syllogisme à celle des *conséquences immédiates*, je la crois doublement erronée : je crois que chacune des figures du syllogisme, celles du moins qu'Aristote a admises, repose sur un principe évident par lui-même, et que les conséquences qu'on appelle à tort *immédiates* et dont on se sert pour démon-

---

tives, au delà desquelles il est impossible de pousser l'analyse *et qui par conséquent doivent être tenues sans réserve pour vraies et réelles.* »

Cette phrase, qui n'exprimait d'ailleurs que l'*import* de ce terme dans la pensée de ceux qui l'emploient, a provoqué les observations suivantes :

— De ce qu'une donnée est immédiate, s'ensuit-il qu'elle soit objectivement valable ? N'y a-t-il pas là précisément une grande réserve à faire ? **(J. Lachelier.)**

— Pourquoi *sans réserve ?* L'ultime n'est pas nécessairement vrai. Il ne faut l'admettre pour vrai que sous la réserve de notre constitution intellectuelle et cérébrale, et nous pouvons toujours douter de la valeur absolue d'une telle constitution. La connaissance « toute nue », « dépouillée de tout ce qui ne vient pas de l'objet lui-même », me paraît une impossibilité. Le sujet ne peut pas s'exclure et s'éliminer de sa propre connaissance, puisque c'est toujours lui qui connaît. Il y a donc toujours dans la connaissance de l'objet quelque chose qui vient du sujet, ne fût-ce que la connaissance même. C'est ce qui empêche toute *donnée immédiate objective ;* c'est ce qui ramène toute *donnée immédiate* à une conscience d'états ou d'actes subjectifs ; et cette conscience même n'est jamais, ou ne paraît jamais immédiate que sous sa forme *spontanée* et *individuelle.* Les données immédiates de la conscience, dont on a fait une si belle analyse, sont une généralisation, et une abstraction ; il y a réellement les données de *ma* conscience, par exemple une douleur que j'éprouve sur le moment même et qui dès que je l'aperçois, la conçois, et l'exprime, n'est déjà plus immédiate. Quant à la connaissance infaillible et parfaite, elle est réduite à un point perdu dans la durée : c'est la connaissance d'un éclair. — Victor Cousin croyait réfuter le criticisme de Kant en opposant le spontané au réfléchi ; on ne le réfuterait pas davantage, selon moi, en opposant l'immédiat au médiat, et en lui attribuant une « valeur épistémologique de vérité ». **(A. Fouillée.)**

H. Bergson, à qui ces critiques ont été communiquées, y a répondu par la note suivante :

1° « Pourquoi recevoir sans réserve pour vraies et réelles les données ultimes de notre conscience ? »

Parce que toute philosophie, quelle qu'elle soit, est bien obligée de partir

trer les figures, sont elles-mêmes des syllogismes de trois figures différentes. » J. Lachelier, *Études sur le syllogisme*, p. 5.

B. L'objet d'une connaissance immédiate est appelé lui-même une *donnée immédiate* par rapport à l'esprit qui le connaît. Par suite, mais d'un point de vue un peu différent, une connaissance ou une donnée *immédiate* sont une connaissance ou une donnée *ultimes*, ou *primitives*, au delà desquelles il est impossible de pousser l'analyse, et qui, par conséquent, ne peuvent être logiquement contestées.

On dit souvent aussi, en ce sens, *sentiment immédiat*.

CRITIQUE

Le mot *immédiat*, dans cette dernière acception, s'applique à deux espèces contraires d'un même genre, qu'Aristote distinguait déjà : γνωριμώτερα καὶ σαφέστερα ἡμῖν· γνωριμώτερα καὶ σαφέστερα τῇ φύσει. (*Physique*, I, 1 ; 184[a], 116 sqq.) — (Cf. le passage des *Seconds Analytiques* cité un peu plus haut, et dans lequel il s'agit précisément de l'*immédiat.*) — Il arrive, en effet, qu'on applique ce mot tantôt à la connaissance

---

de ces données. Si l'on traite du libre arbitre, soit pour l'affirmer soit pour le nier, on part du sentiment immédiat qu'on en éprouve. Si l'on spécule sur le mouvement, on part de la conscience immédiate de la mobilité, etc. Je ne me donne donc, en somme, que ce que tout le monde commence par admettre. Il est vrai que la plupart des philosophes, essayant ensuite à ces données immédiates les concepts naturels ou artificiels de l'esprit, et s'apercevant qu'elles ne peuvent pas tenir à l'intérieur de ces concepts, concluent de là, comme M. Fouillée, que nous devons douter de la valeur de l'immédiat. Mais, j'ai essayé de montrer que ces concepts sont tout relatifs à notre action sur les choses, plus particulièrement sur la matière : nous ne pouvons les employer (à moins de leur faire subir des modifications profondes) à un rôle pour lequel ils ne sont pas faits.

Dira-t-on que cette manière d'envisager les concepts est tout simplement une théorie philosophique, et que cette théorie ne vaut ni plus ni moins que les autres théories ? Je réponds que l'immédiat se justifie et vaut par lui-même, indépendamment de cette théorie du concept. En effet, toutes les philosophies qui limitent la portée de l'immédiat se combattent nécessairement les unes les autres, étant autant de vues qu'on a prises sur l'immédiat en se plaçant à des points de vue différents, en braquant sur lui des catégories différentes. Chacune de ces philosophies, quand on se place au point de vue de l'une des autres, apparaît comme une source de contradictions ou de difficultés insolubles. Au contraire, le retour à l'immédiat lève les contradictions et les oppositions en faisant évanouir le problème autour duquel le combat se livre. Cette puissance de l'immédiat, je veux dire sa capacité de résoudre les oppositions en supprimant les problèmes, est, à mon sens, la marque extérieure à laquelle l'intuition vraie de l'immédiat se reconnaît.

2° « L'ultime n'est pas nécessairement vrai ; il ne faut l'admettre pour vrai que sous la réserve de notre constitution intellectuelle et cérébrale, et nous pouvons toujours douter de la valeur absolue d'une telle constitution. »

— Il est question ici de deux choses différentes, l'intelligence et le cerveau. Commençons par la première. Personne ne soutiendra, je pense, que l'intelligence puisse *créer* des états d'âme, tel que le sentiment immédiat de la mobilité, ou le sentiment immédiat de la liberté, dont nous parlions tout à l'heure. Le rôle de l'intelligence ne peut être ici que de limiter, de critiquer, de corriger, de décomposer et de recomposer : aucune *qualité* nouvelle, aucun objet d'intuition simple ne sortira de là. Si donc nous prenons l'état d'âme sous sa forme brute, non encore élaboré

toute nue, dépouillée de tout ce qui ne vient pas de l'objet lui-même, par suite infaillible et parfaite ; tel est le sens de ce mot dans le titre de l'ouvrage de M. Bergson : *Essai sur les données immédiates de la conscience* ; — tantôt, au contraire, à la connaissance qui nous est donnée toute faite par le sens commun, par exemple la représentation courante du monde extérieur et de nous-mêmes, qui est au contraire le point de départ d'une analyse critique, et dans laquelle nous découvrons beaucoup de travail inconscient et héréditaire, d'interprétation et de construction. « Au dedans de nous... un principe se développe continuellement, qui va saisir hors de nous les réalités que le monde contient... Ce principe ne s'arrête pas à la superficie des choses, à ces phénomènes, à ces attributs visibles qui nous les manifestent *immédiatement* ; il pénètre plus avant... dans un monde caché que notre œil ne voit point, que notre main ne saurait toucher. » Jouffroy, *Mélanges philosophiques*, Psychologie, I, p. 199.

Il y a donc lieu de faire grande attention à l'équivoque contenue dans ce mot. Le premier sens étant soutenu par l'étymologie, et le second par l'usage journalier de ce terme dans son acception courante, il est très difficile de ne pas glisser de l'un à l'autre, ce qui conduit à revendiquer pour l'immédiat (au sens second) une valeur épistémologique de vérité qui appartient seulement à l'immédiat (au sens premier) ; ou inversement à croire qu'il n'y a rien de logiquement primitif, parce que ce qui est psychologiquement primitif est toujours sujet à critique et à revision. — Cf. *Données**.

Rad. int. : Nemediat.

---

par l'intelligence, il sera, par là même, indépendant de notre constitution intellectuelle. Or, c'est ainsi que je le prends.

Reste alors l'hypothèse que l'état d'âme en question reflète un phénomène cérébral, qu'il eût pu être autre pour un cerveau dont la composition chimique eût été différente, etc. Mais j'ai essayé de montrer que cette thèse est : 1° contradictoire avec elle-même (Voir l'article intitulé : *Le paralogisme psycho-physiologique*) ; 2° contredite par les faits dans ce qu'elle peut avoir d'intelligible (Voir *Matière et mémoire*, ch. ii et iii). Elle implique toute une métaphysique, dont il est facile de retrouver les origines (voir l'*Évolution créatrice*, ch. iv). La vérité est que le rôle du cerveau est d'assurer, à tout moment, l'insertion parfaite de l'esprit dans son entourage actuel, grâce à l'élimination de l'inutile. Il ne peut créer aucune *qualité* psychologique. Et c'est lui attribuer cette puissance de création que de tenir nos sentiments immédiats pour relatifs à notre constitution cérébrale. La constitution du cerveau expliquera l'*absence* de ces sentiments chez certains êtres ou dans certains cas, jamais leur présence.

Objectera-t-on que ceci est encore une théorie, et qu'à cette théorie on peut en opposer d'autres ? Soit, convenons de laisser de côté toute théorie. Il reste l'expérience brute, qui nous offre d'une part les données immédiates de la conscience et d'autre part une petite masse de matière molle sans rapport apparent avec aucun de ces états pris isolément. Personne ne songera à subordonner la nature de ces états à la composition chimique de cette masse.

3° « La connaissance toute nue, dépouillée de ce qui n'est pas l'objet lui-même, me paraît une impossibilité. Le sujet ne peut pas s'exclure et s'éliminer de sa propre connaissance... Il y a donc toujours dans l'objet quelque chose qui vient du sujet... C'est ce qui empêche toute donnée immédiate objective... »

— Cette critique implique que la conscience n'atteint que le subjectif, et que l'immédiatement donné est nécessairement de l'individuel. Mais un des principaux objets de *Matière et Mémoire* et de l'*Évolution créatrice* est précisément d'établir

IMMÉDIATION, D. *Unmittelbarkeit ;* E. *Immediation ;* I. *Immediazione.*

A. Caractère de ce qui est immédiat. « Pour ce qui est des vérités primitives de fait, ce sont les expériences immédiates internes, d'une immédiation de sentiment. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, IV, ch. ii, § 1.

B. Au sens concret : ce qui est immédiat, ce qui constitue une donnée immédiate. « La pensée... part d'une immédiation, elle tend et aspire à une union. » Maurice Blondel, *Le procès de l'intelligence*, p. 6.

Rad. int. : **A.** Nemediates ; **B.** Nemediataj.

« IMMOBILE (moteur) », G. κινοῦν ἀκίνητον, Aristote, *Physique*, VIII, 5 ; 257 *b* 24, etc., voir *Moteur**.

IMMORAL, D. *Unsittlich ;* E. *Immoral ;* I. *Immorale.*

A. Contraire aux règles de conduite admises à une époque et en un lieu donnés.

B. Contraire aux règles de conduite admises par celui qui parle.

Dans *L'Immoraliste* d'André Gide (1902), le mot est pris dans un sens un peu différent : il s'agit du caractère d'un homme peu ou point sensible à ce qui est communément considéré comme bon ou mauvais moralement. Cf. *Immoral*, **A.**

CRITIQUE

Ce second sens est de beaucoup le plus usuel. On dirait difficilement que le christianisme était immoral en enseignant le pardon des injures ; et inversement, on dira bien de nos jours que pour un socialiste, l'héritage est immoral. — Voir *Amoral.*

Rat. int. : **A.** Malmoral ; **B.** Maletik.

IMMORALISME, D. *Immoralismus ;* E. *Immoralism ;* I. *Immoralismo.*

Doctrine de Nietzsche, d'après laquelle la morale, au sens où l'on entend d'ordinaire ce mot, doit être remplacée par une échelle de valeurs toute différente, inverse même sur la plupart des points. — Le terme d'immoralisme vient de Nietzsche lui-même, qui avait l'intention de donner pour titre à la troisième partie de la *Volonté de puissance :* « L'*Immoraliste (der Immoralist)*, critique de l'espèce d'ignorance la plus néfaste, la Morale. » (*Plan* de 1888.)

CRITIQUE

Cette expression est à désapprouver : il s'agit ici d'une nouvelle morale (en-

---

le contraire. Dans le premier de ces deux livres, on montre que l'objectivité de la chose matérielle est immanente à la perception que nous en avons, pourvu qu'on prenne cette perception à l'état brut et sous sa forme immédiate. Dans le second, on établit que l'intuition immédiate saisit l'essence de la vie aussi bien que celle de la matière. Dire que la connaissance vient du sujet, et qu'elle empêche la donnée immédiate d'être objective, c'est nier *a priori* la possibilité de deux espèces très différentes de connaissance, l'une statique, par concepts, où il y a en effet séparation entre ce qui connaît et ce qui est connu, l'autre dynamique, par intuition immédiate, où l'acte de connaissance coïncide avec l'acte générateur de la réalité. **(H. Bergson.)** — Cf. *Inconnaissable.*

Sur **Immoralisme.** — La doctrine qui n'admettant que des jugements de fait, non des jugements de valeur, nie par cela même la morale, est proprement l'*amoralisme.* L'*immoralisme* va plus loin : non seulement il nie l'existence de la morale, mais il prétend que la conduite doit être dirigée par des valeurs qui sont *en opposition* avec la morale, qui sont antimorales. **(A. Fouillée.)**

Rien de plus juste si l'on entendu par « *Morale* » l'ensemble des prescriptions de conduite habituellement formulées chez les peuples chrétiens ; et c'est bien

core n'est-elle pas nouvelle sur tous les points) bien plutôt que d'une suppression du caractère normatif catégorique qui constitue essentiellement la moralité : un immoralisme au sens strict du mot n'admettrait que des jugements de fait, et non des jugements de valeur.

Il n'y a pas lieu de proposer un radical international.

IMMORTALITÉ (de l'âme), D. *Unsterblichkeit (der Seele) ;* E. *Immortality (of the soul) ;* I. *Immortalita (dell'anima).*

La doctrine de *l'immortalité de l'âme* est l'affirmation que l'âme survit indéfiniment à la mort avec les caractères qui constituent son individualité (christianisme, islamisme, spiritualisme classique, kantisme). Cette expression a été appliquée quelquefois à la permanence non individuelle de la substance spirituelle (voir Eisler, v° *Unsterblichkeit*) ; mais c'est par une sorte de catachrèse, et non proprement.

L'immortalité de l'âme est, chez Kant, un postulat de la raison pure pratique (de la possibilité, pour un être fini, de réaliser la perfection morale, sous la forme d'un progrès indéfini vers la sainteté). *Critique de la Raison pratique*, Dialect., 2e partie, IV : « Die Unsterblichkeit der Seele, als ein Postulat der reinen praktischen Vernunft. » (L'immortalité de l'âme en tant que postulat de la raison pratique.)

CRITIQUE

M. Goblot écrit à propos de l'expression *Immortalité de l'âme :* « Ce n'est pas une durée qui commencerait après la séparation de l'âme et du corps pour ne jamais finir (on dirait dans ce sens *vie future*) ; l'immortalité serait pour l'âme une vie intemporelle, qui ne serait plus astreinte aux lois de la durée, et ne compterait plus ni avant ni après. » *Vocabulaire*, p. 283.

Cette restriction et cette opposition ont été désapprouvées à l'unanimité à la séance du 2 juillet 1908. Le mot propre pour l'idée ainsi définie est *éternité**.

Rad. int. : Nemortemes.

IMPASSIBLE, primitivement terme technique relatif aux doctrines morales de l'Antiquité, et particulièrement au stoïcisme, traduisant le G. ἀπάθης (*impassibilis* n'appartient pas au latin classique) ; et **Impassibilité,** traduisant le G. ἀπάθεια. Ces deux mots ont fini par s'affaiblir et par tomber dans le langage courant, de même qu'**Imperturbable** (G. ἀτάρακτος, ἀτάραχος ; bas-latin, *imperturbabilis*) et **Imperturbabilité** (G. ἀταραξία). Mais on les trouve encore les uns et les autres employés au sens historique : voir p. ex. : Renouvier, *Philosophie ancienne*, II, 315-316 ; Guyau, *Morale d'Épicure*, p. 52, etc.

Cf. *Apathie** et *Ataraxie**.

IMPÉRATIF, D. *Imperativ ;* E. *Imperative ;* I. *Imperativo.*

Proposition ayant la forme d'un commandement (en particulier d'un commandement que l'esprit se donne à lui-même). Un impératif est *hypothétique*, si le commandement qu'il énonce

---

ainsi que Nietzsche l'entendait. Mais si l'on critique ce sens comme trop restreint et si l'on entend par morale *tout* système de valeurs catégoriques, ou subordonnées à un principe catégorique, l'expression de Nietzsche devient impropre. Voir *Éthique**, Critique. **(A. L.)**

Il y a bien des doctrines réellement *immoralistes*, ou qui tendent à l'être, en ce sens qu'elles tendent à subordonner la conscience morale à une réalité sociale ou humaine vue du dehors. La conscience, les jugements de valeur, sont alors considérés comme des épiphénomènes provisoires que la science du réel fera progressivement disparaître. **(F. Rauh.)**

est subordonné, comme moyen, à quelque fin que l'on veut atteindre, ou du moins que l'on pourrait vouloir atteindre : « Mange sobrement si tu veux conserver ta santé » ; — il est *catégorique* s'il ordonne sans condition : « Sois juste. »

Cette distinction est établie par KANT, *Grundlegung zur Metaphysik de Sitten*, 2e section, § 13 et suivants. Il n'y a, selon lui, qu'un seul impératif catégorique fondamental, dont voici la formule : « Agis toujours d'après une maxime telle que tu puisses vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle. » *Ibid.*, § 31.

CRITIQUE

Terme très utile ; on peut considérer l'*impératif* comme une des espèces du genre *normatif*, qui comprendrait en outre l'*appréciatif** (« ceci *vaut mieux* que cela »), le *parénétique*, etc.

Rad. int. : Imperativ.

IMPERSONNEL, D. *Unpersönlich ;* E. *Impersonal ;* I. *Impersonale.*

A. Qui n'a pas le caractère d'être une personne. « Le Dieu de Spinoza est impersonnel. »

B. Qui n'appartient pas à une personne ; dont une personne ne prend pas la responsabilité ; qui ne s'adresse pas à une personne déterminée : » Une note impersonnelle ; un avis impersonnel. »

C. Objectif, indépendant de toutes particularités individuelles. En parlant des jugements : impartial. — En ce sens, le mot s'emploie non seulement comme adjectif, mais comme substantif : « La personnalité, c'est en quelque sorte *la conscience de l'impersonnel.* » Paul JANET, *La Morale*, p. 593.

CRITIQUE

L'usage de ce mot au sens **C** est en opposition avec ce qu'il signifierait étymologiquement, pris au pied de la lettre, comme le montre bien la phrase

Sur **Impersonnel.** — Il faut remarquer qu'*impersonnel* ne s'applique pas nécessairement à ce qui est inférieur à la personnalité. Il serait bon d'employer, pour distinguer les deux idées que ce mot représente, les termes d'*infra-personnel* et de *supra-personnel.* **(R. Berthelot.)** — **Ed. Le Roy** dit de même : « Pour user d'un langage sans équivoque, il faudrait donc ici encore créer un mot, et déclarer Dieu *Suprapersonnel.* » *Le problème de Dieu*, 279.

Voici le contexte d'où est extraite la phrase de Paul JANET citée dans cet article. Il nous a été communiqué par M. **M. Marsal.**

« La personnalité a sa racine dans l'individualité, mais elle tend sans cesse à s'en dégager. L'individu se concentre en lui-même ; la personnalité aspire au contraire à sortir d'elle-même ; l'idéal de l'individualité, c'est l'égoïsme, le tout ramené à moi ; l'idéal de la personnalité, c'est le dévouement, le moi s'identifiant avec le tout. La personnalité, c'est en quelque sorte *la conscience de l'impersonnel*[1] *;* ce n'est pas en tant que je suis capable de sensation, c'est-à-dire de plaisir et de douleur physiques, que je suis une personne ; c'est en tant que je pense le vrai, que j'aime le bien et que je veux l'un et l'autre. Ce qu'il y a d'inviolable dans les autres hommes, ce n'est pas la sensibilité animale, ce n'est pas l'instinct machinal ni les fonctions vitales ; ce n'est évidemment ni leur estomac, ni leur sensualité, ni leurs vices : c'est l'étincelle du divin qui est en eux, la capacité de participer comme moi-même à ce qui n'est ni tien, ni mien, au soleil commun des esprits et des âmes, à la vérité, à la justice, à la liberté, à tout ce qui est impersonnel. La personnalité, disions-nous, c'est la conscience de l'impersonnel. C'est cette conscience du divin dans chaque homme qui est immortelle et non pas tels accidents fragiles et illusoires, que l'on voudrait en vain emporter avec soi. »

1. En italiques dans le livre de Paul Janet.

de Janet. Il a été formé par opposition à *personnel*, mais au sens où ce mot implique soit une prévention, soit un intérêt individuels. Il y aurait lieu d'en condamner l'emploi, un individu n'étant pas nécessairement une personne morale, ni même une personne au sens le plus général du mot ; mais il est consacré par l'usage dans beaucoup d'expressions philosophiques.

Raison impersonnelle (Théorie de la). — Théorie d'après laquelle la raison de chaque homme ne lui appartient pas en propre, mais n'est que le reflet d'une Raison Universelle à laquelle il participe : « L'intelligence a pour objet des vérités éternelles qui ne sont autre chose que Dieu même où elles sont toujours subsistantes et toujours parfaitement entendues. » BOSSUET, *Connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. IV, § 5. « C'est là aussi que je les vois. Tous les autres hommes les voient comme moi, ces vérités éternelles, et tous nous les voyons toujours les mêmes et nous les voyons être devant nous ; car nous avons commencé, et nous le savons ; et nous savons que ces vérités ont toujours été. » ID., *Ibid.*

Cette expression est prise quelquefois dans un sens plus affaibli. « La raison... qui ne consiste que dans la conception de l'infini, est universelle, invariable, *impersonnelle, non pas en ce sens qu'elle réside en dehors de nous*, mais parce qu'elle est la même chez tous et n'appartient en propre à personne. » F. BOUILLIER, dans *Franck*, v° Raison, 1452 A. Mais ce texte paraît destiné à répondre, en atténuant la pensée de l'auteur, aux reproches de panthéisme qu'avait provoqués son ouvrage *De la Raison impersonnelle* (1844).

Impersonnelles (Propositions). Voir les observations sur *Prédicat**.
Rad. int. : Nepersonal.

« Implexe », caractère d'un concept ne pouvant se réduire à un schème*, mais formé de rapports impliqués dans des images particulières très diverses, par exemple, celles que suggèrent les mots : outil, animal, vivant ; joli, sublime, injuste, etc. Voir A. BURLOUD, *Psychologie*, 314-315.

IMPLICATION, D. *Implication ;* E. *Implication ;* I. *Implicazione.*

A. Relation logique consistant en ce qu'une chose en *implique** une autre. Voir *Impliquer**.

B. Contradiction. — (Ce sens est vieilli ; il vient par ellipse de l'expression : impliquer contradiction.)

Implication matérielle et *Implication formelle.* — (Distinction établie par B. RUSSELL, dans *The principles of mathematics.* Voir COUTURAT, *Les principes des mathématiques*, ch. I : Principes de la Logique, *Revue de métaph.*, janvier 1904, pp. 29-30 et 34-36) :

Appelons *variable* un terme partiellement indéterminé et pouvant représenter *ad libitum* plusieurs termes déterminés, que nous appellerons, par analogie avec les mathématiques, *valeurs* de cette variable : « homme » sera par exemple une variable si l'on peut entendre par là *ad libitum* Socrate, Platon, César, etc., qui en seront les valeurs.

Considérons maintenant la relation de deux propositions p, q, dont on dit que $p \supset q$, cette relation étant simplement définie par le fait que si p est vraie, q est vraie et que si q est fausse, p est fausse ; deux cas peuvent se présenter :

1° p et q ne contiennent pas de variables. Il en résulte que $p \supset q$ peut être vérifié par deux propositions n'ayant aucun rapport entre elles, par exemple « César a passé le Rubicon » et « Socrate a bu la ciguë » sont dans ce rapport. En effet, p est vraie, q l'est aussi *vi materiæ ;* la définition est donc satisfaite. C'est là ce que les auteurs

Sur **Implication.** — Au sens **B,** on disait plutôt dans le latin scolastique *Implicantia* qu'*implicatio.*

cités plus haut appellent *implication matérielle.* La définition est même satisfaite si l'on prend pour *p :* « César est vivant » et pour *q :* « 2 et 2 font 4 » ; car elle exige seulement que, si *p* est vraie, *q* soit vraie ; mais *p* étant fausse, *q* peut être vraie ou fausse. D'où ce paradoxe qu'une proposition vraie implique (matériellement) toutes les propositions vraies et qu'une proposition fausse implique toutes les propositions, vraies ou fausses.

2° *p* et *q* contiennent une ou plusieurs variables communes et la relation $p \supset q$ est vérifiée pour n'importe quelle valeur de cette ou de ces variables. C'est là le sens ordinaire du mot, et ce que les auteurs cités appellent *implication formelle.* Par exemple, X *est homme* ⊃ X *est mortel*, quel que soit X. En d'autres termes, tout homme est mortel ; d'où le nom de *fonction propositionnelle double* donné aussi à une implication formelle de ce type.

C. I. Lewis (*A survey of symbolic Logic*, 1918, ch. v) se sert en ce sens de l'expression *implication stricte* (strict implication)*, qui est restée usuelle.

Cf. *Impliquer**, Remarques.

CRITIQUE

L'origine de cette manière de définir l'idée d'implication et des paradoxes qu'elle entraîne, se trouve dans l'intérêt qu'il y a, pour la logistique, à éliminer les expressions telles que « résulte *nécessairement* », « est posé *par la même* » dont nous avons dû nous servir pour donner une idée d'ensemble de ce que signifie le terme *impliquer**. Mais au point de vue philosophique, il semble utile de convenir que le mot *implication* employé seul et sans autre épithète, désignera toujours l'implication formelle, qui est de beaucoup la plus importante à considérer.

Rad. int. : Implik.

IMPLICITE, D. *Implicit ;* E. *Implicit ;* I. *Implicito.* — Opposé à *Explicite**.

A. Proprement, est *implicite* ce qui est impliqué par ce qu'on énonce, mais qui n'est pas lui-même énoncé expressément.

B. En parlant des hommes : qui ne veut pas ou ne peut pas expliciter ce que contient sa pensée. Par suite, souvent pris par euphémisme en un sens péjoratif : embarrassé, obscur.

C. « *Foi implicite* », expression technique de théologie pour désigner la foi qu'on accorde à un dogme sans s'occuper de ce qu'il signifie, par pure obéissance ou confiance dans l'autorité qui ordonne de le croire. « Il est vrai pourtant qu'on prétend de désigner bien souvent plutôt ce que d'autres pensent que ce qu'on pense de son chef, comme il n'arrive que trop aux laïques, dont la foi est implicite. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, III, ii, § 2. — Expression assez rare en français. On la trouve cependant en dehors des ouvrages spéciaux : « Après plusieurs mois d'application, Julien avait encore l'air de *penser :* sa façon de remuer les yeux et de porter la bouche n'annonçait pas la foi implicite et prête à tout croire. » Stendhal, *Le Rouge et le Noir*, ch. xxvi. Peut-être chez Stendhal est-ce un anglicisme ; l'expression *Implicit faith* est très usuelle en anglais ; p. ex. Hume, *The natural history of religion*, ch. xii. D'où *implicit* au sens d'absolu, sans discussion, sans réserve (peut-être par un contresens sur l'expression précédente) ; et, même pour obéissant, en parlant des personnes : « Be implicit. » (Mot à mot : Soyez implicite ; c'est-à-dire obéissez sans raisonner.) Voir Murray, sub V°.

— *Compréhension implicite*, ensemble de la définition et des caractères qui se déduisent de la définition (= de la compréhension décisoire, énoncée par le définissant) sans figurer explicitement dans celle-ci : par exemple pour la tangente à la circonférence (définie comme position limite de la sécante) d'être perpendiculaire au rayon, etc.

Rad. int. : **A.** Implicit.

IMPLIQUER, D. *Einbegreifen* (rare à l'infinitif) ; *involviren*, quelquefois *impliciren ;* — E. *To imply ;* — I. *Implicare.*

On dit qu'un objet de connaissance en « implique » un autre si le second résulte nécessairement du premier, c'est-à-dire si le premier étant posé, le second est posé par là même avec la même valeur et aux mêmes conditions que celui-ci.

En particulier :

A. On dit qu'une idée en implique une autre si la première ne peut être pensée sans la seconde : « La relation implique le nombre ; le nombre implique l'espace. » L'implication, en ce sens, est très souvent réciproque : « Grand implique petit ; identique implique différent ; père implique enfant, etc. »

B. On dit qu'un fait, ou un caractère en implique un autre si l'expérience montre le second toujours lié au premier. « Une haute intelligence n'implique pas un grand caractère. »

C. En logique formelle, la formule générale de l'implication est $a \supset b$; elle signifie :

1° Si *a* et *b* sont des *classes**, que la compréhension de *b* est comprise dans celle de *a* et qu'inversement en extension, la classe *a* est comprise dans la classe *b* (subsomption) : « Mammifère ⊃ vertébré. »

2° Si *a* et *b* sont des propositions, que si *a* est vraie, *b* est vraie par cela même (mais non pas par cela *seul*) ; et, par suite, que si *b* est fausse, *a* est fausse : « La loi de la gravitation implique celle de la chute des corps. »

Voir *Implication**.

REMARQUES

1. « Il implique » s'est dit autrefois par abréviation pour : « Il implique contradiction. » Mais cette formule a vieilli.

2. Hamelin distingue, au sens **A,** une implication de caractère dialectique, qui fait progresser la pensée synthétiquement, et une implication descendante, qui extrait analytiquement d'un concept ce qui est contenu dans sa définition. « L'*unité* n'implique pas la *pluralité* et tous les deux la *totalité* au sens où, inversement, la totalité implique une pluralité d'unités. » *Le système de Renouvier*, p. 436. La première sorte d'implication est ce qu'il désigne souvent par le mot *appeler**. Cette distinction reste fondée, qu'on admette ou non la validité de celle-ci.

3. Le signe ⊃ ne doit être employé que pour l'implication telle que l'entend la logique formelle. Encore serait-il peut-être utile de le dédoubler, en raison des remarques indiquées ci-dessus à l'article *implication.* Cf. C. I. Lewis, *A Survey of Symbolic Logic*[1].

Rad. int. : Implik.

« IMPORT », terme anglais qu'il serait sans doute utile d'introduire dans la langue de la logique : ensemble des idées ou des sentiments qu'éveille un

1. *Vue d'ensemble de la Logique symbolique.*

Sur **Impliquer.** — Ed. Goblot, dans sa *Logique*, a pris ce mot au sens strictement étymologique, beaucoup plus étroit que son acception usuelle : contenir, d'une manière non apparente, quelque chose de *tout fait*, qu'il suffirait ensuite de rendre manifeste. « Il est inexact, dit-il, que l'antécédent « implique » le conséquent qu'il le « contienne », qu'on puisse l'en tirer : ils sont ou du moins peuvent être hétérogènes » (p. 193). — « L'égalité des angles n'est pas *contenue* dans l'égalité des côtés ; elle en *résulte...* Il ne s'agit pas d'implication d'un concept dans un autre ; il s'agit de dépendance d'un jugement à l'égard d'un autre. » (p. 257). — Chez les logisticiens qui ont couramment employé ce terme, il équivaut tout à fait à l'expression « *a* entraîne *b* », employée de préférence par Goblot.

mot ou une expression dans un milieu social donné, en sus de ce que ce mot ou cette expression désigne littéralement. — Cf. *Compréhension**.

CRITIQUE

Il est déjà usuel de dire en français qu'un mot *emporte* avec lui telle ou telle signification, soit dominante, soit accessoire, et spécialement telle association d'idées, telle nuance d'élévation ou de bassesse, de valeur ou d'insignifiance, etc. Il serait bon d'avoir un substantif correspondant à ce verbe, qui désigne un des caractères les plus intéressants des phénomènes sémantiques. *Portée* rendrait mal cette idée ; car il vient d'une autre métaphore, et par suite éveille des idées différentes ; il ne convient qu'aux conséquences plus ou moins graves d'une formule, à sa plus ou moins grande extension ; il rappelle toujours une idée de mesure ; il serait impropre par exemple de dire que la *portée* du mot « rigide » a pris de nos jours quelque chose de dédaigneux, ou que celle du mot « action » contient actuellement l'idée d'une valeur morale un peu mystérieuse, sur laquelle le raisonnement n'a qu'une compétence imparfaite.

Rad. int. : Import.

IMPOSSIBLE, D. *Unmöglich ;* E. *Impossible ;* I. *Impossibile.*

Voir *Possible.*

Impresses (Espèces), voir *Espèces.*

IMPRESSION, D. **A, C.** *Eindruck ;* **B.** *Reiz ;* — E. **A, B.** *Impression ;* **A, C.** *Feeling ;* — I. *Impressione.*

A. Ensemble des actions physiologiques qui provoquent la sensation : 1° action physique ou chimique exercée sur une terminaison nerveuse sensitive ; 2° transmission au cerveau ; 3° modification cérébrale correspondante.

B. Le premier de ces termes seulement : action sur une terminaison nerveuse.

C. État d'ensemble de la conscience, présentant un ton affectif caractéristique, qui répond à une action extérieure ; s'oppose à la réflexion et au jugement fondé sur une analyse.

CRITIQUE

*Excitation** se dit aussi dans les deux premiers sens, mais surtout au sens **B.** *Impression*, au contraire, s'emploie plutôt au sens le plus large. Il serait donc bon de les spécialiser l'un et l'autre dans ces emplois, et d'entendre toujours par *impression* l'ensemble des états physiologiques qui provoquent dans la conscience l'apparition d'une sensation ; par *excitation*, l'action physique ou chimique qui atteint une extrémité nerveuse, ou même d'une façon générale un tissu vivant, et qui y provoque une modification.

Rad. int. : Impres.

IMPULSION, D. *Trieb ;* E. *Impulse ;* I. *Impulso.*

A. Tendance spontanée à l'action. L'*impulsion* est ce qui manque au sujet dans les cas classiques d'aboulie décrits par Ribot, *Maladies de la volonté*, ch. I, 1re partie : « Le défaut d'impulsion » ; et ce qui détermine des actes irrésistibles malgré les efforts de la volonté, dans les cas décrits au chapitre II du même ouvrage : « L'excès d'impulsion. »

B. Spécialement, impulsion anormale par son intensité ou par sa nature. — A ce second sens se rattache l'usage de l'adjectif *impulsif*, qui se prend toujours en un sens défavorable (= *insuffisamment* gouverné par la volonté) ; on l'applique soit aux actes : « un geste impulsif » ; soit aux caractères : « un caractère impulsif », c'est-à-dire chez qui l'inhibition volontaire est trop faible, ou les impulsions trop fortes ; enfin aux individus qui présentent ce caractère : on dit même substantivement, en ce sens, « un impulsif ».

Rad. int. : Impuls.

IMPUTABILITÉ, D. *Zurechnenbarkeit ;* E. *Imputability ;* I. *Imputabilità.*

Imputable signifie primitivement : qui peut ou qui doit être *mis au compte* de telle personne. Partant de là, on appelle *imputabilité :*

A. Ce qui constitue proprement le rapport de l'acte à l'agent, abstraction faite d'une part, de la valeur morale de celui-ci ; et, d'autre part, des récompenses, châtiments ou dommages-intérêts qui peuvent s'ensuivre.

B. Ce qui permet d'établir le compte d'un agent. La responsabilité se rapporterait, en ce sens, au caractère de l'agent ; l'imputabilité impliquerait en outre la considération de l'acte et celle de l'intention. (LANDRY, *La Responsabilité pénale*, pp. 118 et suiv. — ALIMENA, *I limiti e i modificazioni dell' imputabilità.*)

Rad. int. : Imputebles.

Inadéquat, voir *Adéquat**.

IN ADJECTO (contradiction), celle qui consiste dans l'incompatibilité de deux termes joints immédiatement l'un à l'autre : « Une sphère cubique. »

INCEPTIVE (Proposition).

La *Logique* de PORT-ROYAL appelle ainsi les propositions composées qui énoncent qu'une chose a commencé d'être ; elles contiennent donc deux jugements distincts qui peuvent être contestés séparément : « l'un, de ce qu'était cette chose avant le temps dont on parle ; l'autre, de ce qu'elle est depuis ». (Deuxième partie, ch. x, § 4.)

Voir *Désitives**.

INCLINATION, D. *Neigung ;* E. *Inclination ;* I. *Inclinazione.*

On appelle *inclinations* les différents groupes de tendances psychiques entre lesquelles on peut répartir l'activité consciente, en tant qu'elle se dirige spontanément vers des fins. On en distingue ordinairement trois classes : les inclinations égoïstes* (ou *personnelles*, ou encore *individuelles*) ; les inclinations altruistes*, et les inclinations supérieures* (c'est-à-dire celles qui ont pour objet des fins impersonnelles, des idées : inclinations esthétiques, scientifiques, morales, religieuses).

Une inclination diffère d'un *instinct*

Sur **Imputabilité.** — « La *culpabilité* et la *responsabilité* sont des conséquences si directes, si immédiates de l'*imputabilité* que les trois idées sont souvent considérées comme équivalentes et les trois mots comme synonymes. » GARRAUD, *Traité de droit pénal*, tome I, n° 195. (Communiqué par M. **Clunet.**) — Cette confusion se comprend entre les deux derniers termes ; mais il est singulier qu'elle ait pu se produire entre ceux-ci et le mot *culpabilité*, qui importe en première ligne une idée de *faute*, crime, ou délit, tout à fait secondaire dans les deux autres. **(A. L.)**

Imputabilité n'implique pas nécessairement responsabilité : un acte peut être imputable à un agent qui n'en est pas responsable. **(L. Boisse.)**

Sur **Inclination.** — Les fins des inclinations ne sont pas nécessairement conçues en termes intellectuels, ou rangées dans des cadres préexistants ; elles peuvent être créées par les inclinations mêmes : les plus riches de celles-ci, en effet, portent en elles quelque chose de nouveau. — L'inclination peut créer son but en se réalisant, et ce but peut ne se préciser que par sa réalisation même et exister en puissance dans l'inclination, être porté par celle-ci. On observe souvent chez l'enfant, et parfois encore chez l'adulte une tendance à l'expansion, ou inclination qui se fait jour d'abord par un besoin d'action, par des mouvements s'efforçant de trouver un champ d'application, et c'est souvent le hasard de la réalité ambiante qui leur permet de trouver une matière de se traduire avec une exactitude qui semblait leur manquer au point de départ : le but alors ne s'est précisé que pendant

en ce que ce dernier consiste dans la suggestion immédiate d'actes ou de sentiments déterminés, même sans conscience de la fin à laquelle ils se rattachent, tandis que l'*inclination* pose une fin (d'une façon plus ou moins déterminée, plus ou moins consciente), mais sans qu'il y ait nécessairement représentation des moyens à employer pour l'atteindre : le désir de se bien porter n'indique pas à lui seul le régime à suivre.

Il va de soi que cette opposition porte sur deux cas extrêmes et que les tendances concrètes participent en général de l'une et de l'autre à des degrés inégaux.

A l'égard des *passions*, on peut les distinguer des *inclinations* en ce qu'elles sont des formes intenses de celles-ci, caractérisées par la rupture, au profit de l'une d'entre elles, de l'équilibre qui existe normalement dans le *système* des inclinations humaines. Cet usage est récent (voir pour l'usage plus ancien MALEBRANCHE, *Recherche de la vérité*, livre V, ch. I) : mais il paraît bien établi chez les psychologues contemporains. (Ribot, Höffding, Rey, R. d'Allonnes, etc.)

Rad. int. : Inklin.

INCLUSION, D. *Einschliessung ;* E. *Inclusion ;* I. *Incluzione.*

LOGIQUE. Relation qui existe entre deux *classes* qui sont dans le rapport de genre* à espèce*.

Rad. int. : Inklud.

INCOMMENSURABLE, D. *Incommensurabel ;* E. *Incommensurable ;* I. *Incommensurabile.*

Qui n'a pas de *commune* mesure avec un autre terme : « La diagonale du carré est incommensurable avec le côté ; les intérêts matériels sont incommensurables avec les obligations morales. » L'expression *valeurs incommensurables* est assez usuelle dans les ouvrages de morale et de sociologie contemporains.

REMARQUE

Incommensurable ne veut pas dire qui ne peut être mesuré : c'est une erreur fréquemment commise.

INCOMPATIBLE, D. *Unverträglich* (plus large : veut dire aussi insociable, intolérant, etc.) ; E. *Incompatible ;* I. *Incompatibile.*

Deux pensées, deux sentiments, deux actions sont incompatibles quand ils

---

la réalisation, et cependant l'inclination existait au préalable, avec son caractère émotif propre (de tendresse, par exemple, ou de besoin de dominer, ou de besoin d'idéal). **(G. Dwelshauvers.)**

— La classification des inclinations en égoïstes, altruistes, et impersonnelles pour ordinaire qu'elle soit, est aussi mauvaise que possible.

1° Elle laisse non classés quantité d'inclinations : où mettre l'amour des animaux, des plantes, de la nature ?

2° Une inclination étant donnée, il est toujours possible de la ranger dans l'une quelconque des trois classes proposées. Elle est toujours égoïste, dans la mesure où une tendance satisfaite procure un plaisir qui est évidemment personnel. Elle est toujours altruiste, car sauf le cas d'un narcissisme absolu, et à peine imaginable, l'inclination a son objet en dehors du sujet. Elle est toujours impersonnelle et supérieure, puisqu'on peut toujours lui assigner pour fin profonde une idée. La soif et la faim ont pour objet l'entretien de la vie.

3° A prendre cette classification au pied de la lettre, la haine, l'attrait sexuel, sont altruistes. L'inclination ascétique est égoïste. L'avarice est supérieure.

4° Pour éviter ces absurdités, on donne subrepticement, même lorsqu'on s'en défend, aux mots *égoïste*, *altruiste*, une valeur normative. Ceci revient à classer les inclinations en bonnes et en mauvaises ; ce qui est psychologiquement enfantin, et, j'ajouterai, éthiquement faux. **(M. Marsal.)**



s'excluent réciproquement, soit **(A)** en fait, soit **(B)** en droit. Il y a là une équivoque dont il faut se défier.

Spécialement, en LOGIQUE, caractère de deux ou plusieurs propositions qu'on n'a pas le droit d'affirmer simultanément. Sur la logique formelle de l'incompatibilité, voir *Observations.*

Cf. *Contraire** et *Contradictoire**.

« **INCOMPLÉTUDE** *(sentiment d')* », terme créé par Pierre JANET, pour désigner un sentiment d'inachevé, d'insuffisant, d'incomplet que les malades dits « psychasthéniques » éprouvent à propos de leurs pensées, de leurs actes, de leurs sensations ou de leurs émotions. Il est apparenté « au sentiment du doute », aux amnésies, à la rumination mentale qui se poursuit indéfiniment sans conclure. Voir JANET, *Les obsessions et la psychasthénie*, I, 264 et suiv. ; *Les Névroses*, p. 55-56.

INCOMPLEXE, D. *Einfach ;* E. *Uncomplex ;* I. *Incomplesso.*

LOGIQUE. Se dit des termes, des propositions et des syllogismes qui ne sont pas *complexes**. (Voir ce mot.)

Rad. int. : Nekomplex.

INCOMPRÉHENSIBLE est souvent opposé par RENOUVIER à inintelligible (p. ex. *Esquisse d'une Classification*, etc., II, 386-387). Est *incompréhensible* ce qu'on peut admettre, mais qu'on ne s'explique pas ; *inintelligible*, ce qui enferme une contradiction, et qui, par conséquent, ne peut être.

SPIR, d'autre part, oppose l'*incompréhensible* à l'*inconnaissable :* « L'inconditionné, qui est inconnaissable, est cependant parfaitement compréhensible ; bien plus, il est la seule chose compréhensible qu'il y ait, car l'inconditionné est un objet qui répond à la norme, à la loi fondamentale de notre pensée, c'est-à-dire possède un être qui lui est vraiment propre, non emprunté du dehors, et qui est parfaitement identique à soi-même. Au contraire les objets empiriques, quoique *connaissables*, ne sont pas *compréhensibles*, parce qu'ils ne répondent pas à la norme, à la loi fondamentale de notre pensée. ». *Pensée et réalité*, trad. Penjon, p. 275.

INCONCEVABLE, D. *Unbegreifbar, Undenkbar ;* E. *Inconceivable ;* I. *Inconcepibile.*

Terme particulièrement employé par REID, par W. HAMILTON et par J. S. MILL dans son *Examen de la philosophie de Hamilton*, où il distingue trois sens de ce mot employés tour à tour, dit-il, par Hamilton (ch. VI) :

1° Ce dont l'esprit ne peut se former aucune représentation, parce que les termes qui le désignent enveloppent une impossibilité ou une contradiction : la limite de l'espace ; un rond carré. Une proposition totalement dépourvue de sens, telle que « Humpty Dumpty est un Abracadabra » n'est donc pas une proposition inconcevable.

2° Ce qui ne peut être représenté comme réel par suite de nos habitudes

Sur **Incompatible.** — En logique propositionnelle, on dit qu'il y a *incompatibilité* entre *p* et *q* pour les couples de valeurs suivants de *p* et de *q : p* vraie et *q* fausse, *p* fausse et *q* vraie, *p* et *q* fausses. La relation *incompatibilité* diffère de la relation *exclusion réciproque* en ce que cette dernière n'accepte plus comme valeurs que *p* vraie et *q* fausse, ou *p* fausse et *q* vraie.

L'incompatibilité a été mise à la base de la logique des propositions par Sheffer, qui ramène à elle toutes les autres relations interpropositionnelles, et à la base de la théorie déductive par Nicod qui réduit toute l'axiomatique à une seule proposition, d'ailleurs très complexe et ne comportant que des incompatibilités.

A la suite de Sheffer, on désigne généralement l'incompatibilité par un trait vertical placé entre les propositions : $p \mid q$. **(Ch. Serrus.)**

d'esprit, ce dont l'existence est incroyable : les antipodes, au moyen âge. — Dans sa *Logique* (livre V, ch. III, § 3), Mill prend exclusivement le mot en ce sens, et déclare par suite rejeter expressément le principe selon lequel « tout ce qui est inconcevable est faux ».

3° Ce qui ne peut être conçu, au sens technique, c'est-à-dire subsumé sous un autre concept ; ou, s'il s'agit d'une proposition, ce qui ne peut être déduit d'une proposition antérieure.

CRITIQUE

L'importance de ce terme vient de l'usage qui en est fait pour la théorie du Conditionné et de la Relativité de la connaissance : Hamilton estime que pour le Temps, l'Espace, la Substance, la Causalité, etc., nous sommes nécessairement amenés à choisir entre deux hypothèses également *inconcevables*, et cependant contradictoires entre elles, c'est-à-dire dont l'une est nécessairement vraie et l'autre fausse. Mill conteste que la thèse et l'antithèse soient inconcevables au même sens : par exemple, il est vraiment inconcevable, au premier sens, que l'espace soit fini, mais il est seulement impossible de se représenter l'espace infini d'une façon adéquate ; il n'y a rien d'intrinsèquement inconcevable à ce qu'il soit tel. Voir *Inintelligible**.

INCONDITIONNÉ, D. *Unbedingt ;* E. *Unconditional ; Unconditioned ;* I. *Incondizionato.*

A. Chez Kant : « ... Der eigenthümliche Grundsatz der Vernunft überhaupt (in logischen Gebrauche)... [ist] zu dem bedingten Erkenntnisse des Verstandes das *Unbedingte* zu finden, womit die Einheit desselben vollendet wird[1]. » *Critique de la Raison pure.* Dial. transc. Introd., A 307, B 364.

B. Chez Hamilton, l'*Inconditionné* est l'Absolu* (cousinien) dont il rejette l'existence en opposant à la « Philosophie de l'Inconditionné » sa propre « Philosophie du conditionné ». *On the philosophy of the Unconditioned.* Discussions, I. — Voir *Conditionné.*

INCONNAISSABLE, D. *Unerkennbar ;* E. *Incognisable* (Hamilton) ; *Unknowable* (Spencer) ; I. *Inconoscibile.*

Ce qui, tout en étant réel, ne peut être connu. — Ce mot sert de titre à la première partie de l'ouvrage de Spencer, *First Principles.* Voir en particulier la fin du chapitre IV : « Relativity of all knowledge[2] » et la septième

1. « Le principe propre de la raison, en général, dans son usage logique, est de trouver, pour la connaissance conditionnelle de l'entendement, le terme inconditionné qui effectuera l'unité de celle-ci. » — 2. « Relativité de toute connaissance. »

Sur **Inconnaissable.** — Est-il bien juste de dire qu'on ne peut rien affirmer de l'inconnaissable, pas même qu'il existe ? N'est-ce pas comme si l'on disait que ne discernant rien dans la nuit complète, ou même dans une éblouissante lumière, je ne puis savoir si cette nuit ou cette lumière existent ? **(J. Lachelier.)**

Tout ce qu'on dit de l'inconnaissable peut être dit de l'inconscient. Si l'inconnaissable est contradictoire, l'inconscient aussi est contradictoire ; si l'inconscient peut être inféré sans jamais devenir conscient (par exemple l'activité intellectuelle nocturne qui fait trouver un problème au réveil), l'inconnaissable peut lui aussi, comme l'a soutenu Spencer, être inféré. **(M. Marsal.)**

La première rédaction de cet article se terminait par le paragraphe suivant : « L'importance de cette critique (qu'on ne peut affirmer la réalité de l'inconnaissable sans le connaître en quelque façon) est fort affaiblie par le fait que ce terme a pris surtout un usage historique, et ne s'emploie guère que dans l'exposé des doctrines désignées plus haut, et en particulier de celle de Spencer. Il semble en effet que la métaphysique contemporaine ait à cet égard déplacé son point de

partie des *Principles of psychology*, ch. XIX : « The transfigured realism. »

CRITIQUE

Le concept désigné par ce terme est un élément essentiel de toutes les philosophies *agnosticistes** : criticisme kantien, positivisme de COMTE, évolutionnisme de SPENCER. Il a souvent été attaqué comme contradictoire par cette raison que, de ce qui serait vraiment inconnaissable, on ne pourrait rien dire, pas même que cela existe. Voir p. ex. HAMELIN, *Essai*, 1re édition, p. 19.

Rad. int. : Nekonocebl. (Cf. *Connaissance*, **B.**)

vue plutôt qu'elle n'a réfuté l'agnosticisme ; elle continue bien à tenir celui-ci pour une conséquence légitime de l'ontologie conceptuelle et accorde que notre pensée discursive ne peut saisir que des apparences et des relations ; mais ce qu'elle soutient est en général qu'il existe un autre mode de connaissance, par lequel on atteint à l'absolu. Voir BERGSON, *Introduction à la métaphysique*, Revue de métaph., janvier 1903 ; — W. JAMES, *A world of pure experience*, *The thing and its relations*[1], Journal of philosophy, septembre et octobre 1904, janvier 1905. »

Ces remarques ont provoqué les observations suivantes :

L'inconnaissable est ce qui, tout en étant réel, échapperait par hypothèse à tous les modes de connaissance soit intuitive, soit discursive, soit immédiate, soit médiate, soit fondée sur la conscience et l'expérience, soit fondée sur le raisonnement. En ce sens, la critique que l'on a faite de cette notion conserve toute sa valeur : on ne peut affirmer ni la possibilité ni la réalité d'un tel *inconnaissable.* La « Métaphysique contemporaine » n'a rien changé à cette situation. Si elle veut réserver le nom de connaissance à la connaissance « conceptuelle » et « discursive », elle restreint arbitrairement le sens de ce mot. D'autre part, appeler *absolu* la réalité quelconque saisie en nous par la conscience et qui constitue notre existence pour nous-mêmes, mais qui ne constitue pas une existence *par soi* et indépendante de toutes relations, c'est donner à l'absolu un sens nouveau qui déplace la question sans la résoudre. Il reste toujours à savoir si nous pouvons affirmer la réalité ou la possibilité de ce qui échapperait entièrement à la conscience, à la perception et au raisonnement. Cette question, si mal résolue par Spencer, a une valeur qui n'est pas seulement « historique » et qui n'est pas liée au sort de la philosophie spencérienne. **(A. Fouillée.)**

Il me semble au contraire que, pour tout le monde, une connaissance qui saisit son objet *du dedans*, qui l'aperçoit tel qu'il s'apercevrait lui-même si son aperception et son existence ne faisaient qu'une seule et même chose, est une connaissance absolue, une connaissance d'absolu. Elle n'est pas la connaissance de *toute* la réalité, sans aucun doute ; mais autre chose est une connaissance relative, autre chose une connaissance limitée. La première altère la nature de son objet ; la seconde le laisse intact, quitte à n'en saisir qu'une partie. J'estime (et j'ai fait mon possible pour prouver) que notre connaissance du réel est limitée, mais non pas relative : encore la limite pourra-t-elle être reculée indéfiniment.

Pour prouver qu'une connaissance limitée est nécessairement une connaissance relative, il faudrait établir qu'on altère la nature du moi par exemple, quand on l'isole du Tout. Or, un des objets de *L'Évolution créatrice* est de montrer que le Tout est, au contraire, de même nature que le moi, et qu'on le saisit par un approfondissement de plus en plus complet de soi-même. **(H. Bergson.)**

1. *Un monde de pure expérience, La chose et ses relations.*

INCONSCIENT, L. *Unbewusst ;* E. *Unconscious ;* I. *Incosciente*, *incoscio*. — (Ne se trouve dans le Dictionnaire de l'Académie que depuis 1878.)

1° *En parlant d'un être :*

A. Qui ne possède aucune conscience (par exemple, un atome dans la philosophie d'Épicure).

B. Qui n'est que peu ou point capable de revenir sur lui-même : « un inconscient » est un esprit irréfléchi, qui ne se rend pas compte de ce qu'il fait ou même seulement qui ne sait pas se juger.

C. (Relativement) : qui n'a pas conscience de tel fait particulier : « Une âme inconsciente de ses vraies croyances. »

Dans la langue courante, ce mot s'applique même (mais peut-être à tort) à l'ignorance de faits extérieurs, et non pas seulement d'états internes du sujet : « Inconscient de l'effet produit ; inconscient du danger. »

2° *En parlant d'un phénomène :*

D. Au sens général, qui n'est pas saisi par la conscience* Ainsi les états psychiques de nos semblables sont inconscients pour nous.

E. S'applique d'ordinaire plus particulièrement à ce qui n'est pas conscient pour un sujet et dans un cas déterminé, tout en étant susceptible de le devenir pour lui à d'autres moments ou sous certaines conditions : « Une passion inconsciente, un raisonnement incons-

---

Sur **Inconscient.** — Article complété d'après les observations de MM. **F. Pécaut** et **Rauh.** Ce dernier nous a adressé la note suivante, expliquant avec plus de détails ce qui est résumé ci-dessus à la fin du § **E :** « *Inconscient* s'applique aux faits qui peuvent être scientifiquement étudiés en dehors de la conscience, parce que la conscience n'en exprime qu'une partie minime, n'en est que le point d'affleurement, sans que pourtant on puisse les réduire à des phénomènes d'ordre physiologique. Ainsi les phénomènes sociaux, les phénomènes psychologiques même, quand, étrangers à la conscience, on n'en connaît pas de causes organiques précises. Les faits sociaux sont des « choses » pour M. Durkheim parce qu'ils s'imposent à la conscience de chacun et aussi parce qu'ils sont soumis à un déterminisme. Et cependant ce sont des faits psychologiques, parce qu'ils apparaissent sous forme consciente à certains moments, et que d'autre part on ne voit pas le moyen de les rapporter à des faits physiologiques. Ils apparaissent donc comme du mental qui devient, à certains moments, conscient. M. Hubert, dans sa Préface à l'*Histoire des Religions* de Chantepie de La Saussaye, me semble avoir donné une des meilleures formules de cette théorie. J'ai essayé moi-même de définir cette notion scientifique de l'Inconscient dans ma discussion avec M. Binet (Société de philosophie, mars 1905) et dans la *Méthode dans la psychologie des sentiments*, en particulier pp. 23 et suiv. — Ce sens du mot, sans être encore usuel, mérite d'être signalé et propagé ; il correspond à ce qu'il y a de positif dans les théories métaphysiques de l'Inconscient. **(F. Rauh.)**

La distinction faite dans la *Critique* a déjà été établie par Victor Egger dans *La Parole intérieure*, pp. 308-309, où il proposait pour l'exprimer les expressions d'*inconscience psychique* **(D)** et d'*inconscience psychologique* **(E).** Mais il nous a fait savoir qu'il se rallierait volontiers aux expressions proposées ci-dessus. Le *subconscient* serait ainsi « ce qui est actuellement inaperçu, mais que la pensée du sujet (ou une autre pensée), a tôt ou tard une raison quelconque d'affirmer comme ayant été conscient, quoique à un faible degré antérieurement, : soit qu'il devienne clairement conscient par la suite, soit qu'il y ait lieu de le supposer comme la condition de faits subséquents clairement conscients. » L'*inconscient* serait au contraire ce qui échappe entièrement à la conscience, même quand le sujet cherche à le saisir et y applique son attention. Mais il faut remarquer que « l'inconscience

cient. » Voir *Conscience* et *Champ de la conscience**.

Le mot *inconscient*, dans cette acception, est souvent appliqué de nos jours à certains faits (par exemple aux faits juridiques, économiques, religieux) qui, tout en apparaissant parfois sous forme consciente, ne peuvent être étudiés scientifiquement qu'en les considérant comme des « choses », ayant une réalité permanente et distincte de ces apparitions.

F. Substantivement : l'*Inconscient.*

1° L'ensemble de ce qui n'est pas conscient dans un sujet déterminé (sens **E**) ;

2° Au sens métaphysique, l'être en soi par lequel HARTMANN remplace la *Volont é*de Schopenhauer, principe commun unique, à la fois actif et intellectuel, qui se manifeste dans la matière, la vie et la pensée, et dont les individus ne sont que l'apparence. Il est, par rapport à nous, inconscient, et en soi supraconscient. (*Philosophie des Unbewussten*, 1869.)

CRITIQUE

De même que *conscient* a deux sens (conscience spontanée, conscience réfléchie), *inconscient* signifie soit ce qui échappe à la première, soit seulement ce qui échappe à la seconde. Ainsi, une perception actuelle ou un souvenir peuvent rester *inconscients* (= non remarqués par la conscience réfléchie) et devenir conscients aussitôt que l'attention s'y porte, ou du moins après un moment d'effort pour les saisir ; au contraire, un travail mental peut s'effectuer d'une façon telle qu'on n'en ait pas conscience, même à la réflexion.

Il serait utile de réserver les mots « subconscient » au premier cas, et « inconscient » au second.

Parmi les phénomènes « subconscients » ainsi définis, il y aurait encore à distinguer ceux qui échappent à la conscience réfléchie par leur faible intensité, tels que les perceptions élémentaires ; et ceux qui en sont exclus parce que l'orientation de la conscience, à un moment donné, est telle qu'ils ne peuvent y trouver place : par exemple, toutes celles de nos connaissances qui sont très éloignées de notre sujet actuel de pensée. On pourrait dire qu'il y a, dans le premier cas, *subconscience élémentaire* et dans le second, *subconscience fonctionnelle.* Voir champ*.

Rad. int. : Nekonci.

---

proprement dite ne doit pas être affirmée sans critique dans les états psychiques anormaux, et ne pas oublier que l'*amnésie simule l'inconscience* ». **(V. Egger.)**

Il y aurait peut-être lieu de distinguer encore ce qui est *subconscient* par défaut d'intensité suffisante, comme les « petites perceptions » de Leibniz, c'est-à-dire ce qui est en réalité l'objet d'une conscience très faible, et ce qui est radicalement *inconscient* comme le sont peut-être les modes les plus profonds de la conscience, le *vouloir-vivre*, le *vouloir-être* fondamental **(J. Lachelier.)** — Je proposerais de distinguer à cet égard la subconscience par conscience très faible, que j'ai appelée ci-dessus *subconscience élémentaire* et la subconscience par conscience très vague, très sourde, mais qui peut être dans certain cas l'objet d'un sentiment assez intense, quoique très peu intellectualisé : je la nommerais volontiers *subconscience affective ;* — sans préjudice, bien entendu, des cas où ces tendances organiques et profondes sont proprement et radicalement *inconscientes* (c'est-à-dire inaccessibles à la conscience, même attentive et réfléchie) comme le remarque très justement M. Lachelier. **(A. L.)**

Afin de tenir compte des observations de M. **Pradines** (voir son *Traité de Psychologie générale*, tome I, Introduction, ch. I) nous avons supprimé dans la Critique ci-dessus quelques lignes qui donnaient comme exemple typique d'inconscient radical, inaccessible à la réflexion, même attentive, des phénomènes d'inconscience anormale, tels qu'amnésie, anesthésie systématique, dédoublement

INCONSÉQUENCE, D. **A.** *Folgewidrigkeit ;* **B.** *Ungereimtheit ;* E. *Inconsistency ;* I. *Inconseguenza.*

A. Caractère de deux propositions, dont la seconde est présentée comme résultant de la première, mais n'en est pas réellement la conséquence.

B. Par extension, manque de logique dans la pensée ou d'accord avec soi-même dans la conduite.

Rad. int. : Ne-konsequ.

« INCOORDONNABLE », terme employé par J.-J. Gourd, *Philosophie de la religion* (1910), pour désigner ce qui, dans la religion, dans la pensée, dans l'action morale, dans l'art, s'élève au-dessus des normes communes, comme le sublime, le sacrifice, l'inspiration réformatrice. Pour une définition plus complète, voir A. Lalande, *L'Incoordonnable*, Revue de Métaphysique, novembre 1911.

INDÉFINI, D. *Unbegrenzt, Unendlich ;* E. *Indefinite ;* I. *Indefinito.*

A. Opposé d'une part à *fini*, de l'autre à *infini*. Est *indéfini* ce qui, étant donné comme fini (soit en tant qu'intuition, soit en tant qu'élément de connaissance logique), peut être rendu plus grand que toute quantité donnée. « Par opposition à l'infini actuel, l'infini des possibles est ce qu'on nomme l'*indéfini*. » Renouvier, *Note sur l'infini de quantité.* — « L'idée d'infini en puissance, c'est-à-dire d'*indéfini*, ... d'accroissement continuellement et indéfiniment possible... » Pillon, *La première preuve cartésienne de l'existence de Dieu et la critique de l'infini*, Année philosophique, 1890, p. 112.

B. En parlant de termes ou d'expressions verbales (G. ὄνομα ἀόριστον, Aristote, Περὶ ἑρμηνείας, 16ᵃ32 ; mot à mot : nom indéfini) : expression cons-

---

de la personnalité, etc. Il estime au contraire que ces états sont le plus souvent, sinon toujours, subconscients (au sens de faiblement conscients) et que l'inconscience la plus complète, se rencontre au contraire surtout dans certains phénomènes normaux (« inconscient normal ou de constitution »). **(A. L.)**

Cf. plus loin les Observations sur *Subconscient**.

G. Dwelshauvers a proposé de classer ainsi qu'il suit les différents groupes de faits inconscients[1] :

1° « L'inconscient dans l'acte de pensée » (par exemple l'activité synthétique qui transforme les sensations en représentations, et celles-ci en concepts).

2° « L'inconscient de mémoire dans la perception. »

3° « L'inconscient de mémoire par impressions et sentiments latents » (la raison qui fait apparaître tel souvenir et non tel autre reste inconsciente).

4° « L'inconscient par habitude. »

5° « L'inconscient par vocation (dispositions à un art, à un métier, se manifestant impérieusement dès l'enfance). »

6° « L'inconscient dans la vie affective. »

Voir du même auteur *La Synthèse mentale* (Alcan, 1908), pp. 78-114.

Sur **Indéfini.** — *Indéfini* doit être opposé à *défini* comme *infini* à *fini.* Quand le ressort de ma montre est cassé, je m'en aperçois à ce que, en la montant je puis tourner la clef *indéfiniment.* Le nombre des individus d'une espèce donnée est *indéfini*, c'est-à-dire qu'il n'est pas déterminé par le concept de l'espèce ; mais le nombre des divisions d'une étendue donnée n'est pas indéfini : il résulte au contraire clairement de la nature même de l'étendue, non pas assurément qu'il

1. Quoique cette communication présente un caractère descriptif et non terminologique, qui sort du cadre de ce vocabulaire, nous avons cru, en raison de son intérêt, pouvoir en donner ici le résumé.

tituée par la négation pure et simple d'un terme donné, comme p. ex. *non-homme.*

C. En parlant de jugements, ou de propositions qui les énoncent :

1° Traduction de ἀδιόριστος (προτάσις) chez Aristote : ceux dont la quantité n'est pas indiquée (et n'a pas besoin de l'être, car ils s'entendent en compréhension) ; p. ex. « la science des contraires est la même » ou « le plaisir n'est pas le bien ». *Prem. Analyt.*, I,1 ; 24a19-22. Le latin scolastique dit en ce sens *infinita propositio.*

2° Traduction de ἀόριστον (ῥῆμα) chez Aristote : ceux qui ont pour prédicat un terme indéfini au sens **B.** Ce sens a été retenu par Kant sous le nom de *jugements indéfinis (Unendliche)* ou *limitatifs (beschräkende). Crit. de la Raison pure*, Anal. transc., livre I, ch. I, 2e section. Voir *Limitatif** et *quantité**.

CRITIQUE

Le sens **B** et le sens **C, 2°**, qui en dérive, semblent d'abord sans intérêt. Schopenhauer a même pu dire que les *Unendliche Urteile* de Kant étaient une niaiserie scolastique, recueillie pour en faire une fausse fenêtre dans le tableau des catégories. (*Die Welt*, Crit. de la philos. kantienne, Ed. Grisebach, I, 582.) Bien que Kant, en effet, en justifie assez mal la présence (voir *Limitatifs**, Critique), il faut remarquer, avec Aristote lui-même Περὶ ἑρμηνείας, 16a30-31) qu'un terme négatif ne représente pas un vrai concept. L'origine de cette expression paraît même, dit Bonitz, être sa remarque que la privation (στέρησις) est quelque chose d'indéterminé ou d'infini (ἀόριστον). *Phys.* III, 2 ; 201b26. « Non-homme » pris au pied de la lettre, comprend les choses les plus hétéroclites, et va à l'infini. Aussi est-il utile, dans la théorie des classes, ou des ensembles, d'avoir une dénomination permettant d'exclure de certaines propriétés ou de certaines opérations logiques les pseudo-concepts ou pseudo-jugements de cette sorte.

Rad. int. : Nefinit.

INDÉMONTRABLE, D. *Unerweislich ;* E. *Undemonstrable ;* I. *Indimostrabile.*

Ce qui ne peut être démontré, soit

---

est *actuellement infini*, ce qui serait contradictoire — mais qu'il *va* à l'*infini*, en ce sens que la même raison de diviser subsiste toujours. De même le nombre des décimales dans certaines fractions : on peut bien ne pas les calculer toutes, mais il en reste toujours à calculer : elles ne sont pas seulement *possibles*, elles sont exigées par la nature même de l'opération. **(J. Lachelier.)**

La difficulté d'opposer dans tous les cas *indéfini* à *défini* vient de ce que le premier de ces mots contient de plus (comme *infini*) la notion d'un objet *illimité ;* tandis que le *non-défini* pourrait être *fini*, ou *limité*, c'est-à-dire comporter certaines limites inférieures ou supérieures, tout en étant indéterminé entre ces limites : ainsi le nombre des étamines, dans la plupart des plantes, est *défini ;* celui des feuilles ne l'est pas : et cependant on ne peut dire qu'il soit *indéfini.* **(A. L.)**

Le texte de Descartes auquel il est fait allusion ci-dessus est celui-ci : « ... Je mets ici de la distinction entre l'*indéfini* et l'*infini.* Et il n'y a rien que je nomme proprement infini, sinon ce en quoi de toutes parts je ne rencontre point de limites, auquel sens Dieu seul est infini. Mais pour les choses où sous quelque considération seulement je ne vois point de fin, comme l'étendue des espaces imaginaires, la multitude des nombres, la divisibilité des parties de la quantité et autres choses semblables, je les appelle indéfinies et non pas infinies, parce que de toutes parts elles ne sont pas sans fin ni sans limites. » *Réponses aux premières objections*, § 10. — Cf. *Principes de la Philosophie*, I, 27.

(A) : parce qu'il n'a pas besoin de démonstration, et sert lui-même de principe ; soit **(B)** : parce qu'on n'en connaît point la démonstration (comme certaines propriétés numériques empiriquement constatées) ; soit **(C)** : parce qu'il s'agit d'une hypothèse gratuite pour laquelle nous n'avons aucun moyen de vérification, même empirique.

Au premier sens appartiennent les « cinq indémontrables » des Stoïciens. Voir les observations sur *Hypothétique**.

CRITIQUE

L'import péjoratif du sens **C** se reporte souvent par association sur le sens **A**, mais à tort : la démonstration n'est pas productrice de vérité, mais seulement moyen de transporter la certitude d'une proposition à une autre. Cette confusion a donné lieu à beaucoup de sophismes.

INDÉPENDANT, D. **A.** *Unabhängig ;* **A. B.** *Selbständig ;* E. *Independent ;* I. *Indipendente.*

A. Qui ne dépend pas (d'un autre être, événement, ou condition). — Bien que ce terme soit souvent employé sans complément, il reste toujours relatif et sous-entend, suivant le contexte, l'idée de tel ou tel autre terme par rapport auquel ce dont on parle est dit *indépendant.* « Un État indépendant » (de tout autre État). — « La morale indépendante » (de toute croyance religieuse ou doctrine métaphysique), etc.

B. Absolument, en parlant du caractère : qui aime à ne dépendre de personne, à juger et à se décider sans suivre l'opinion ou les conseils d'autrui.

Rad. int. : **A.** Nedependant ; **B.** Nedependem.

INDÉTERMINATION, D. *Unbestimmtheit ;* E. *Indetermination ;* I. *Indeterminazione.*

A. Caractère de ce qui n'est pas déterminé.

B. Problème dont les données sont insuffisantes et qui comporte plusieurs solutions.

C. État d'un esprit qui hésite entre plusieurs résolutions.

Voir pour ces trois sens *Détermination** et *Déterminisme**.

Rad. int. : **A.** Nedetermines ; **B.** Nedeterminaj ; **C.** Nedecides.

INDÉTERMINISME, D. *Indeterminismus ;* E. *Indeterminism ;* I. *Indeterminismo.*

A. Doctrine selon laquelle l'homme (ou Dieu) possède le *libre arbitre* au sens le plus spécial et le plus fort de ce mot. Cf. *Libre arbitre**, **C.** Ce sens est de beaucoup le plus usuel ; on le désigne quelquefois sous le nom d'*indéterminisme absolu.*

B. (Plus rarement.) Doctrine qui écarte le déterminisme, même sans admettre des actes temporels de libre arbitre ou des commencements absolus. EISLER (v° 374) propose d'employer en ce sens l'expression *indéterminisme psychologique.* — Voir *Déterminisme**.

C. Par extension, synonyme *d'indétermination** **A.**

CRITIQUE

Le mot a presque toujours été pris au premier sens, et par suite employé dans un sens péjoratif par ceux qui s'en sont servis. Voir dans BALDWIN, V° 530 B, 531 A, les textes de KANT et de WINDELBAND à ce sujet. CALDERWOOD disait même que dans l'histoire de la philosophie il n'y avait point de penseurs auquel on put appliquer cette désignation (*Ibid.*, 530 B).

Sur **Indétermination.** — Faut-il rattacher au sens **A** ou au sens **B** ce qu'on appelle « principe d'indétermination » ou « principe d'incertitude » en microphysique ? C'est un problème qui ne peut être tranché par une simple définition.

Mais cela est exagéré : le néo-criticisme admet le mot et la chose.

Rad. int. : **A.** Maldeterminism ; **B.** Nedeterminism.

INDIFFÉRENCE, D. *Gleichgültigkeit;* E. *Indifference ;* I. *Indifferenza.*

A. État mental qui ne contiendrait ni plaisir, ni douleur, ni un mélange de l'un et de l'autre. La question de savoir s'il existe des *états indifférents* de la sensibilité est discutée : voir Ribot, *La psychologie des sentiments*, première partie, ch. v. Sa conclusion est : « J'incline vers la thèse des états d'indifférence » (p. 79).

B. Indétermination : *Liberté d'indifférence* (L. scol. : *Liberum arbitrium indifferentiae*) est presque toujours synonyme de libre arbitre au sens **C.** Cependant, Leibniz l'applique à sa propre doctrine, mais avec réserve, et à vrai dire en jouant un peu sur les mots : « Il y a donc une liberté de contingence, ou en quelque façon d'indifférence, pourvu qu'on entende par l'indifférence que rien ne nous *nécessite* pour l'un ou l'autre parti ; mais il n'y a jamais *indifférence d'équilibre*, c'est-à-dire où tout soit parfaitement égal de part et d'autre sans qu'il y ait plus d'inclination vers un côté. » Leibniz, *Théodicée*, I, § 46. — Voir *Arbitre**.

Rad. int. : **A.** Indiferentes ; **B.** Nedetermines.

INDISCERNABLE, D. *Nichtzuunterscheidende* (Mendelssohn) ; *Ununterscheidbar ;* — E. *Indiscernible ;* — I. *Indiscernibile.*

Deux objets de pensée sont indiscernables quand ils ne se distinguent l'un de l'autre par aucun caractère intrinsèque. Voir *Différence*-**A** et *Identique.*

Le *principe des indiscernables* ou mieux, *de l'identité des indiscernables*, est ce principe capital de la philosophie de Leibniz, d'après lequel deux êtres réels diffèrent toujours par des caractères intrinsèques, et non pas seulement par leurs positions dans le temps ou l'espace : « Quoiqu'il y ait plusieurs choses de même espèce, il

---

Sur **Indifférence (Liberté d').** — Descartes avait déjà fait remarquer que le mot *Indifférence*, en parlant de la liberté, pouvait recevoir deux sens opposés : 1° celui qu'il emploie dans la *IVe Méditation* quand il dit que l'indifférence « est le plus bas degré de la liberté, et fait plutôt paraître un défaut dans la connaissance qu'une perfection dans la volonté » ; il le considère comme le sens propre : « *Indifférence* me semble signifier proprement cet état dans lequel la volonté se trouve, lorsqu'elle n'est point portée par la connaissance de ce qui est vrai, ou de ce qui est bon, à suivre un parti plutôt que l'autre » ; 2° mais, ajoute-t-il « peut-être que par ce mot d'*Indifférence* il y en a d'autres qui entendent cette faculté positive que nous avons de nous déterminer à l'un ou l'autre de deux contraires », faculté qui s'exerce non seulement dans les cas de choix arbitraire, mais même dans ceux où nous avons une raison d'agir évidente, qui ne laisse place à aucune hésitation. (Résumé d'une *lettre à Mersenne*, du 27 mai 1641. Ad. et Tann., tome III, p. 378-381) — Dans les *Principes*, il accepte lui-même ce second sens et se sert d'*Indifférence* comme synonyme de liberté au sens le plus large : « ... Dei... potentiam (per quam omnia praeordinat)... non satis comprehendi ut videamus quo pacto liberas hominum actiones indeterminatas relinquat ; *libertatis autem et indifferentiae*, quae in nobis est, nos ita conscios esse, ut nihil sit quod evidentius et perfectius comprehendamus. » *Principia philosophiae*, I, 41. — Mais comme on l'a fait remarquer, les querelles théologiques autour du mot d'indifférence étaient devenues fort acerbes à cette date (1644), et dans cet emploi anormal du mot, il peut n'y avoir de la part de Descartes qu'une précaution (comme dans plus d'un passage des *Principes*) pour éviter de compromettre sa philosophie, et surtout de

est pourtant vrai qu'il n'y en a jamais de parfaitement semblables ; ainsi, quoique le temps et le lieu, c'est-à-dire le rapport au dehors nous servent à distinguer les choses que nous ne distinguons pas bien par elles-mêmes, les choses ne laissent pas d'être distinguables en soi. » *Nouveaux Essais*, II, ch. 27, § 1. — Cf. *Monadologie*, th. 8. Voir *Identité*.

Rad. int. : Nedicernebl.

INDIVIDU, L. *Individuum* (traduction du grec ἄτομον ; veut dire aussi chose indivisible matériellement, comme un atome démocritéen ; ou objet de pensée sans parties, comme l'unité) ; D. *Individuum*, *Einzelding*, *Einzelwesen ;* E. *Individual ;* I. *Individuo.*

A. Un individu, au sens le plus général et le plus complexe de ce mot, est un objet de pensée concret, déterminé, formant un tout reconnaissable, et consistant en un réel donné soit par l'expérience externe, soit par l'expérience interne. Cf. *Individuel*-**A.** — Ce sens, quoiqu'il ne soit pas fondamental au point de vue de l'étymologie, occupe cependant une position centrale par rapport aux autres sens de ce mot. Voir les Observations.

B. LOGIQUE. Si l'on dispose une série de termes en une hiérarchie de genres* et d'espèces* subordonnés, on appelle individu l'être représenté par le terme inférieur de cette série, qui ne désigne plus un concept général et ne comporte plus de division logique. Ce terme est dit *singulier**.

On peut exprimer cette même propriété en disant que l'individu est le sujet logique qui admet des prédicats, et qui ne peut être lui-même prédicat d'aucun autre (LEIBNIZ, *Discours de métaphysique*, § 8 ; d'après ARISTOTE, *Catégories*, V, 2a11 et suiv., qui définit

---

la discréditer aux yeux des Jésuites. Voir LEIBNIZ, *Théodicée*, 3e partie, § 365 ; et E. GILSON, *La doctrine cartésienne de la liberté et la théologie*, 2e partie, ch. IV.

En ce qui concerne LEIBNIZ, il n'accepte le mot *indifférence* qu'avec les restrictions les plus expresses, non seulement dans le texte de la *Théodicée* cité ci-dessus, mais dans tous les passages où il l'emploie. « Il ne faut pas s'imaginer cependant que notre liberté consiste dans une indétermination ou dans une indifférence d'équilibre, comme s'il fallait être incliné également... du côté des différents partis, lorsqu'il y en a plusieurs à prendre. » (*Ibid.*, § 35.) Il déclare ailleurs : « Je n'admets donc l'indifférence que dans un sens qui lui fait signifier autant que contingence ou non-nécessité » (*Ibid.*, § 303), et il ajoute que la « liberté d'indifférence indéfinie » (§ 314), ou la « pleine indifférence » (§ 320) seraient la même chose que cet équilibre chimérique. **(A. L.)**

Sur **Individu.** — Article corrigé et complété d'après les observations de **J. Lachelier, H. Rodier, M. Bernès, L. Brunschvicg, G. Dwelshauvers, M. Drouin, E. Husserl, Van Biéma,** et d'après la discussion qui a eu lieu dans la séance du 1er juillet 1909.

Au fond, le sens logique et le sens biologique n'en font qu'un : l'individu est le véritable *être de la nature*, et le seul. Il est résoluble, d'une part, logiquement ou formellement, en concepts de plus en plus abstraits et généraux ; de l'autre, physiquement ou matériellement, en parties de plus en plus simples. Ces deux résolutions n'ont rien de commun : mais qu'on définisse l'individu soit en fonction de la première, soit en fonction de la seconde, c'est toujours, malgré la diversité des formules, le même être dont il s'agit. **(J. Lachelier.)**

— Je ne suis pas d'avis que la notion d'individu puisse être considérée logiquement comme le plus bas degré d'une hiérarchie de concepts. Ce plus bas degré, s'il existe, ou si l'on lui donne une existence relative pour limiter la série, c'est

d'une façon semblable l'οὐσία πρώτη, mais en donnant comme exemple *tel* homme, *tel* cheval).

C. Biologie. Être vivant dont les parties coopèrent d'une façon durable, assez étroitement pour que la cessation de cette synergie entraîne la disparition ou tout au moins une transformation considérable des fonctions qu'il manifeste. — On voit qu'en ce sens, comme l'ont souvent remarqué les naturalistes, l'individualité est un état de l'être vivant, susceptible de tous les degrés, et qui ne peut jamais être absolu. (Perrier, *Colonies animales ;* Le Dantec, *L'individualité et l'erreur individualiste*, etc.)

D. Psychologie. L'*individu* s'oppose à la *personne* morale :*

1° en tant que l'unité et l'identité extérieures, biologiques, de l'être humain s'opposent à l'unité et à l'identité intérieures qui résultent en lui de la réflexion et de la volonté.

2° en tant que les particularités, l'idiosyncrasie de chaque être humain s'opposent aux caractères communs qui en font des « semblables », et à l'admission commune des valeurs dites impersonnelles.

Cf. *Individualité*, critique et observations.

E. Sociologie. L'unité dont se composent les sociétés : un homme, une fourmi, une cellule. — Voir *Individualisme**, etc.

REMARQUES

1. Au point de vue de la compréhension, il y a deux manières de comprendre le rapport entre la notion de l'*individu* et celles des genres et espèces auxquels il appartient :

a. Le terme singulier ne représente pas proprement un concept, et la notion de l'individu ne soutient pas, avec la plus étroite des classes logiques où elle est incluse, le même rapport qu'une espèce avec un genre. Elle est hors série. Pour passer du genre à

---

bien la *species infima.* Comme l'infiniment petit par rapport au nombre (et non comme l'unité), l'individu n'est, *logiquement*, qu'une expression symbolique : son intérêt est de limiter, même dans le langage de la logique, la valeur du point de vue logique, de rappeler qu'à côté de ce point de vue, qui est celui de la relation et du concept, lié inséparablement à lui comme lui donnant sa matière, il y a celui de l'*intuition.* (J'entends par ce mot l'impression directe d'une donnée, et non pas simplement l'aperception immédiate qui peut porter aussi sur une construction toute formelle, sur un principe général.) C'est intuitivement, non conceptuellement, que la pensée pose des individus. Conceptuellement, il existe selon le degré de généralité, ou selon la direction donnée à la comparaison des généralités, des genres et des espèces : intuitivement il n'existe que des individus.

Ainsi, en principe, les mêmes pensées sont genres ou espèces, ou bien individus, selon qu'on les considère relativement, ou bien comme données totales et uniques, et l'on peut parler ainsi de l'individualité d'un genre ou d'une espèce.

Mais, dans l'usage, les deux points de vue s'appliquent avec une inégale facilité à nos pensées : un concept très abstrait, surtout si c'est un concept pur (c'est-à-dire si la matière donnée en est assez simple pour ne pas appeler l'attention et si l'on n'en retient guère que la forme ou la loi de construction) ne sera que difficilement envisagé comme un *individu* (ainsi les concepts de quantité, de nombre) ; une observation brute, localisée et temporelle, sera malaisément érigée en *espèce* ou en genre (ainsi la sensation complexe que j'éprouve en recevant après une nuit de chemin de fer l'impression d'une contrée nouvelle pour moi). **(M. Bernès.)**

Il me semble qu'il y a lieu de distinguer à cet égard trois éléments de significations différentes, tous trois contenus dans ce que nous appelons un individu au

l'espèce, on ajoute au concept une différence spécifique qui est elle-même un « universel », analysable en « caractères » de même nature que ceux qui composent le concept du genre. Pour passer de la dernière espèce (ἄτομον εἶδος, *species infima*) à la notion singulière, ce qu'on ajoute est un « principe d'individuation* » qui n'est plus un caractère ou une somme de caractères, mais une présence une réalisation *sui generis*. La *species infima* contient donc, en principe, un nombre quelconque d'individus, qui diffèrent *numero* et non *specie*. En fait, ils se distinguent sans doute par des *accidents*, mais ces accidents ne peuvent pas être objet de science, comme le sont les formes substantielles qui définissent les espèces. — Cette conception vient du platonisme. Elle est celle d'Aristote et de la plupart des scolastiques ; elle a été adoptée par la *Logique* de Port-Royal. Voir *Bonitz*, v° Ἄτομος ; Schütz, *Thomas Lexikon*, v° *Species*, H, p. 764 ; Port-Royal, 1re partie, ch. xii.

b. Pour Leibniz, les différences qui distinguent les individus les uns des autres ne sont pas d'une autre nature que celles qui distinguent entre elles les espèces d'un même genre, si ce n'est que l'analyse intégrale de ces caractères individuels irait à l'infini. Il y a donc un concept de l'individu, et l'on peut dire avec vérité que « omne individuum est species infima ». *Discours de Métaphysique*, IX. En ce sens, l'individu est l'être dont la notion logique est complète, c'est-à-dire tel qu'il n'y reste aucun élément indéterminé, donc variable, qui puisse être l'objet d'une détermination ultérieure. — Il y a dans cette extension des termes d'espèce et de concept (d'ailleurs très discutée ; voir les observations ci-dessous) une généralisation analogue à celle qui a fait admettre successivement l'unité, puis le zéro, au rang des nombres. On remarquera aussi la liaison de cette

---

sens **A**, mais qui peuvent être dissociés par l'analyse, et qui expliquent les relations de ce sens avec les sens **B, C, D, E** :

1° L'idée de réel donné dans l'expérience.

2° L'idée d'objet de connaissance déterminé et circonscrit, formant un tout, présentant une unité suffisante pour qu'on puisse en parler comme d'une seule chose.

3° L'idée d'objet de connaissance défini par des caractères distinctifs, plus ou moins permanents, qui permettent de le reconnaître au milieu des autres, de le suivre dans ses déplacements sans le confondre avec eux.

Le donné concret de l'expérience, aussitôt qu'il « s'individualise » avec une détermination et une permanence suffisantes, devient le sujet logique de nos affirmations, l'individu au sens **B.** D'autre part l'être vivant (individu au sens **C**) est un type particulièrement remarquable de cette identité : s'il est en même temps considéré dans ses rapports sociaux, nous passons au sens **E,** notamment à l'homme en tant que membre de la société, et tel a été le premier objet réel qui ait tenu la fonction logique de sujet. Enfin le même être, psychologiquement considéré, est l'individu au sens **D** : ici se trouvent en concurrence le caractère d'*unité*, de totalité, et le caractère d'*unicité*, l'idée de la différence caractéristique qui constitue « l'individualité » d'un objet de pensée ; suivant les problèmes, l'un ou l'autre de ces caractères se présente au premier plan, et semble faire tout le sens du terme.

Ceci posé, il est bien vrai qu'intuitivement il n'existe que des individus, c'est-à-dire des touts concrets distincts. Mais logiquement, on ne retient de ce complexus donné qu'un élément ou qu'un autre. Il arrive donc que par le mot *individu* nous désignons tantôt la donnée concrète dont la présentation par

vue avec l'emploi psychologique des termes *individu* et *individualité* pour représenter ce que les êtres ont d'unique non seulement dans leur existence, mais encore dans leur nature et leur caractère, par opposition à ce qu'ils ont de commun avec leurs semblables.

On peut enfin la rapprocher de l'usage anglais du mot *individuate* (voir ci-dessus. *Individuation**).

2. L'individu, même au sens logique, ne se confond pas avec la classe singulière, ou avec le concept singulier. Il est l'objet de pensée qui remplit cette classe, et que détermine ce concept. Il peut arriver en effet, d'une part, que l'unicité de cet objet ne soit pas impliquée dans la définition de la classe : p. ex., satellite de la terre ; et inversement que, là où elle est impliquée, l'individu qui remplirait les conditions du concept n'existe pas, p. ex. : fils aîné de Descartes (qui n'a eu qu'une fille).

Rad. int. : Individu.

INDIVIDUALISATION, D. *Individualisierung,-ation ;* E. *Individualizing ;* I. *Individualisazione.*

A. Action de rendre individuel, c'est-à-dire adapté à l'individu au sens **D, 2°.** — Cf. R. Saleilles : « *L'individualisation de la peine.* »

B. Action de devenir individu, ou, pour un être qui l'est déjà, d'accroître son individualité, aux sens **C** ou **D.**

Rad. int. : **A.** Individualig ; **B.** Individualij.

---

l'expérience fournit un contenu et une raison d'être aux opérations logiques ; tantôt l'unité logique abstraite, nécessaire pour qu'il y ait une compréhension (unicité du sujet) et une extension (généralité des prédicats). C'est cette seconde individualité, et non la première, qui s'applique par assomption à tel ou tel objet de pensée : elle est alors une fonction logique, dont le caractère formel apparaît bien dans certaines opérations, en particulier dans la distinction entre la prédication indivisible ε : « Les Muses étaient neuf sœurs » et la prédication distributive ⊃ : « Les Muses étaient filles de Mnémosyne. » En ce sens, il est certain qu'un même terme, une même notion, peuvent être pris pour genre, pour espèce, ou pour individu. Mais alors la question ne se pose plus de savoir si ce qu'ils désignent est ou n'est pas un réel donné dans l'intuition. **(A. L.)**

— La notion d'individu, dans la biologie, est des plus obscures. Je crois nécessaire de distinguer l'*individu morphologique*, c'est-à-dire tout vivant dont les éléments constitutifs ne peuvent être séparés ni divisés en parties sans en supprimer le caractère essentiel ; et l'*individu physiologique*, c'est-à-dire cette manifestation unitaire de forme qui peut, pour un temps plus ou moins long, avoir d'une manière indépendante une existence propre, manifestée par la plus générale de toutes les fonctions : la conservation de soi-même. Cette forme d'individualité est la principale ; la meilleure définition m'en semble celle de Cattaneo : « L'individu du point de vue physiologique est tout être qui vit par lui-même et qui présente une telle centralisation et coordination des fonctions qu'on ne saurait le diviser sans le détruire. » (*Morphologie et embryologie générales*, Milan, 1895, p. 108.) **(C. Ranzoli.)**

— A-t-on le droit de définir l'individu, au point de vue sociologique, « l'unité dont se composent les sociétés » ? Auguste Comte ne cesse de répéter que « la société ne se *compose* pas d'individus » parce que la partie doit être homogène au tout. **(F. Pécaut.)** — Il me semble qu'il y a là un scrupule exagéré. C'est attribuer au mot *compose* beaucoup plus de précision qu'il n'en a dans l'usage philosophique. Il ne préjuge ni l'homogénéité du tout et des parties, ni la préexistence ou l'indépendance des parties à l'égard du tout (ce qui serait ici un malentendu encore plus grave). **(A. L.)**

INDIVIDUALISME, D. *Individualismus ;* E. *Individualisme ;* I. *Individualismo.*

Se dit de toute théorie, de toute tendance qui voit dans l'individu ou dans l'individuel soit la forme la plus essentielle de réalité, soit le plus haut degré de valeur.

A. MÉTHODOLOGIE. Théorie qui cherche l'explication des phénomènes historiques et sociaux dans la psychologie individuelle et plus spécialement dans les effets résultant de l'activité consciente et intéressée des individus. (Voir *Congrès de Genève*, 4e séance générale : Revue de Métaphysique, novembre 1904.) Cf. TARDE, *Les lois sociales*, p. 27, 28.

SOCIOLOGIE ET ÉTHIQUE :

B. (S'oppose à *Étatisme*). Théorie d'après laquelle « les hommes sont toujours trop gouvernés », et d'après laquelle l'idéal politique doit être le développement de l'initiative privée, la réduction des fonctions de l'État à un très petit nombre d'objets (libéralisme, individualisme spencérien), ou même leur suppression totale (individualisme anarchiste).

C. (S'oppose à *Conformisme*, quelquefois à *traditionalisme.*) 1° État de fait, consistant en ce que les individus jugent et discutent, dans une société, les institutions, les pratiques et les croyances de toutes sortes, au lieu de se conformer sans critique à l'ordre établi. — 2° Théorie d'après laquelle cet état est supérieur à l'état contraire. — 3° Disposition psychologique à cette indépendance d'esprit.

D. Théorie d'après laquelle la société n'est pas une fin en elle-même ni l'ins-

---

Sur **Individualisme.** — Complété d'après les observations de **L. Boisse** et de MM. **A. Landry** et **Marsal.** Les sens ont été reclassés dans la quatrième édition.

M. **Marsal** nous a communiqué le texte suivant d'Élie Halévy qui analyse très nettement le sens **A** : « L'individualisme peut être entendu, en premier lieu, comme une méthode pour l'interprétation des phénomènes sociaux. Je puis, en matière de sociologie, prendre comme données initiales les individus, supposés absolument distincts les uns des autres, réfléchis et égoïstes, ou encore, si l'on veut, supposés doués de la même constitution mentale que je puis découvrir en moi-même, par la simple observation de conscience. Je puis ensuite placer ces individus les uns en face des autres, deviner comment ils réagissent les uns sur les autres, et reconstruire ainsi, par voie de déduction ou de construction, l'ensemble des phénomènes sociaux. Voilà bien de l'individualisme... » Élie HALÉVY, *Congrès de Genève ; Revue de Métaphysique*, 1904, p. 1108.

Il fait remarquer qu'on trouve chez Renan *individualisme* pour désigner un état de choses dans lequel les différences individuelles sont très marquées : « Au début de la carrière scientifique, on est porté à se figurer les lois du monde psychologique et physique comme des formules d'une rigueur absolue : mais le progrès de l'esprit scientifique ne tarde pas à modifier ce premier concept. *L'individualisme* apparaît partout ; le genre et l'espèce se fondent presque sous l'analyse du naturaliste ; chaque fait se montre comme *sui generis ;* le plus simple phénomène apparaît comme irréductible ; l'ordre des choses réelles n'est plus qu'un vaste balancement de tendances produisant par leurs combinaisons infiniment variées des apparitions sans cesse diverses. » RENAN, *L'avenir de la science*, 179.

RENOUVIER dit, dans un sens voisin : « Le vrai nom de la doctrine de Roscelin est l'individualisme, et cette doctrine n'implique nullement, comme on pourrait encore l'imaginer, la négation des lois de la nature, celle des espèces naturelles, ou de ce qu'elles peuvent entraîner de solidarité entre les êtres ; ce sont là de tout autres questions ; ce qu'elle réclame, c'est que la réalité propre soit déniée aux genres et aux espèces considérées en soi, hors des individus dont ils représentent

trument d'une fin supérieure aux individus qui la composent, mais n'a pour objet que le bien de ceux-ci ; ce qui peut encore s'entendre en deux sens : 1° les institutions sociales doivent avoir pour but le *bonheur* des individus ; 2° elles doivent avoir pour but la *perfection* des individus (de quelque manière d'ailleurs qu'on entende cette perfection).

E. Dans une intention péjorative : tendance à s'affranchir de toute obligation de solidarité et à ne songer qu'à soi. « L'absorption de toutes les fonctions par l'État favorisa nécessairement le développement d'un individualisme effréné... A mesure que le nombre des obligations envers l'État allait croissant, les citoyens se sentaient dispensés de leurs obligations les uns envers les autres. » KROPOTKINE, *L'Entr'aide*, ch. VII. — Expression philosophique de cette tendance, en une théorie d'après laquelle on doit approuver et favoriser le développement de l'individu, en tant qu'il est « une énergie de volonté et d'activité débordante qui se pose devant autrui avec une indépendance fière, avec un esprit de lutte et de combativité refusant toujours de céder et prétendant toujours vaincre ». FOUILLÉE, *Esquisse psychologique des peuples européens*, p. 190.

CRITIQUE

Mauvais terme, très équivoque, dont l'emploi donne lieu à des sophismes continuels. — Voir la critique d'*Individualité*.

Rad. int. : **A.** Individualism ; **B.** Antistatism ; **C.** Nekonformism ; **D.** Individuism ; **E.** (?) Kombatemes.

---

des qualités, et hors des esprits où se forment les idées de ces qualités d'après les ressemblances données et aperçues entre les choses. » RENOUVIER, *Phil. anal. de l'hist.*, III, 62. Cf. p. 143 : « L'individualisme de Duns Scot. » — Mais cet emploi du terme est si rare qu'il ne nous a pas paru devoir être retenu pour constituer une des divisions de l'article ci-dessus.

M. Marsal ajoute que le sens **E** lui paraît un abus, « un mauvais usage prêtant à une vilaine manœuvre, consciente ou non, comme l'exploitation du mot « sensualisme » contre ce qui aurait dû être appelé « sensationnisme ».

Les théories se définissant le plus correctement par leur point de départ, j'appellerais volontiers théories individualistes celles pour lesquelles l'individu est la seule réalité irréductible dans l'ordre éthique ou politique (le seul *absolu* de ces questions), pour lesquelles par conséquent toutes les propriétés du groupe peuvent se ramener à des combinaisons quantitatives des propriétés de ses éléments individuels. La tendance individualiste consisterait alors à insister, en matière éthique ou politique, sur ce genre de réductions (tandis que la tendance socialiste ou solidariste consisterait à marquer l'originalité et l'irréductibilité de tout ou partie des propriétés du groupe à celles de ses éléments individuels, à chercher dans la socialité un absolu de la question).

D'ailleurs, en partant de cette dernière conception, on peut prétendre établir que l'individualité se trouvera élevée à son maximum de valeur relative par le développement naturel ou par un développement artificiel du groupe ; comme inversement, en partant de la première, on peut chercher dans le développement naturel ou dirigé des individus la cause de la plus grande puissance du groupe. **(M. Bernès.)**

Sur **Individualisme,** Critique. — L'équivoque la plus nette qui se rencontre dans l'emploi de ce mot est celle que signale le *Handwörterbuch für Staatswissenschaften* à l'article *Individualismus* quand il montre que ce mot signifie tantôt une théorie de la force *(Machtdoctrin)* tantôt une théorie du droit et de l'égalité. Ce sont respectivement les sens **E** et **D.** **(Ch. Serrus.)**

INDIVIDUALITÉ, L. *Individualitas*, introduit dans la langue philosophique par les traductions latines d'Avicenne ; D. *Individualität, Individuelle Eigentümlichkeit ;* E. *Individuality ;* I. *Individualita.* — Ce mot n'est usuel que depuis Leibniz (Eucken).

A, B, C, D, E. Caractère de ce qui est individu à tous les sens de ce mot.

Individualité s'emploie même, au sens général, d'une manière plus abstraite et plus large qu'*individu.* « Un corps dont la substance est très résistante... nous apparaît avec une forme déterminée et invariable, c'est-à-dire avec une *individualité géométrique* constante... La constance de cette individualité géométrique n'est absolue dans aucun corps naturel, parce que tout effort imprime quelque déformation aux plus résistants. Mais l'abstraction nous permet d'éliminer les éventualités de ce genre et nous conduit à la notion d'une figure *solide* (ou *invariable* ou *rigide*)... La conservation de l'individualité géométrique d'une figure solide, considérée à l'état de mouvement, aussi bien qu'à celui de repos, implique celle d'une individualité *relative* aussi bien déterminée, attachée à chacune de ses parties ». Méray, *Nouveaux éléments de géométrie*, 1903, ch. I, § 2 et 6.

On remarquera que ce sens du mot *individualité* ne retient qu'une partie des éléments qui définissaient l'indi-

---

Sur **Individualité.**

Voici d'abord la distinction qui avait été proposée par l'auteur, dans la première rédaction de l'article, entre individualité et personnalité : « 1° L'*individualité* est ce par quoi un individu diffère d'un autre et s'en distingue non pas seulement d'une façon numérique, mais dans ses caractères et sa constitution ; ainsi, pour un être humain, l'âge, le sexe, la taille ; les anomalies organiques ; les goûts, les dispositions, le degré de développement intellectuel ; ce qu'il y a d'unique dans sa mémoire et dans sa perception matérielles et affectives, etc.

« 2° La *personnalité* (ou *personnalité morale*), c'est-à-dire le caractère qui le rend propre à faire partie d'une même société spirituelle[1] que les autres personnes ; ce caractère, quoique inégalement réalisé chez les différents individus, leur est au contraire commun, et n'agit que dans la mesure de cette communauté.

« On la confond souvent avec l'individualité :

« 1° Parce que l'on admet en général cette thèse, chrétienne et kantienne, que tous les individus, au sens **E,** qui composent l'espèce humaine, sont aussi, virtuellement au moins, des personnes morales, jouissant d'une même raison, également faites à l'image de Dieu, également appelées à faire partie d'un même règne des fins ;

« 2° Parce que la capacité et la volonté de juger par la raison et non par l'habitude étant chose rare, on confond ceux qui s'écartent du conformisme et de la banalité par caprice, par bizarrerie, par égoïsme, par esprit de contradiction, avec ceux qui s'en écartent par l'anticipation d'un bien ou d'une vérité encore peu connus, et par la volonté réfléchie d'agir et de penser rationnellement. Cette dernière confusion est favorisée par le sens du mot *personnel*, qui est malheureusement très employé comme synonyme d'individuel, ou même d'égoïste. — Voir en outre les équivoques signalées ci-dessus au mot *individualisme**. »

G. Dweishauvers avait proposé au contraire la rédaction suivante :

« Psychologie. L'on a parfois opposé *individu* à *personnalité* (particulièrement dans le rationalisme platonicien et dans la spéculation postkantienne) et c'est là

1. La première rédaction portait, au lieu de « spirituelle », les mots « morale et juridique », ce qui était d'une part trop étroit, et de l'autre impropre, l'ordre juridique ayant précisément pour raison d'être l'imperfection morale des individus, qu'il tend à réformer et à corriger partiellement.



vidu au sens correspondant (sens **A**). Le caractère de donnée réelle et concrète finit ici par être entièrement éliminé au profit des caractères de permanence, d'identité et d'unicité. C'est l'inverse de ce qui a lieu pour le mot *individuel*, au sens **A.**

F. Caractère de ce qui est individuel au sens **F ;** ensemble des caractères propres qui distinguent un individu des autres individus de la même espèce, ou des autres membres de la même société.

En particulier, quand il s'agit des hommes, originalité, esprit de nonconformisme ; quelquefois, mais par abus, personnalité morale. Voir *Critique**.

G. Au sens concret, le mot se prend même quelquefois pour *individu.* C'est d'une mauvaise langue.

CRITIQUE

Tous les membres de la Société qui ont pris part à la discussion, et les correspondants qui nous ont écrit à ce sujet, sont d'avis qu'il est très utile d'opposer *individualité* à *personnalité ;* une opposition très féconde. On peut définir ces deux termes de la manière suivante : On peut considérer l'être conscient comme dépendant de nombreuses séries causales qui se croisent en quelque sorte en lui et dont l'ensemble s'impose du dehors à lui. Il n'en est qu'un moment. Dans ce cas, on envisage l'être conscient au point de vue de la sensibilité : c'est l'*individu* proprement dit, c'est-à-dire l'être limité, débordé de toutes parts par une infinité d'actions qui s'exercent sur lui et auxquelles il ne peut échapper. Or, il existe des *données conscientes* correspondant à cet état. Maine de Biran les a décrites en maint endroit de ses *Pensées.* Arraché à lui-même et à ses réflexions par la vie mondaine et la politique, il éprouve un sentiment de dispersion de soi : l'*individu* apparaît, livré aux multiples actions extérieures.

« On oppose à ce terme celui de *personnalité ;* c'est l'être conscient dans son unification intérieure, ayant le sentiment de sa concentration ; on envisage ici le *moi* en tant qu'il est esprit et unité. Cette terminologie trouve de nombreuses et utiles applications ; ainsi l'état des sentiments dans la connaissance du premier genre chez Spinoza se rattache à l'individu, dans le troisième à la personnalité.

M. **R. Berthelot** s'associe à ces observations.

« J'admets comme vous, écrit M. **Parodi,** la nécessité de distinguer soigneusement les deux idées d'individualité et de personnalité ; mais il me semble impossible de définir la personnalité uniquement par l'aptitude à faire partie d'une même société morale et juridique. On ne peut pas éliminer de la personnalité toute idée d'individualité ; l'individualité m'y semble impliquée et enveloppée. Ce qui, à mon sens, fait la personnalité, c'est la conscience nette de soi comme d'un être qui dure et qui s'attribue, à tort ou à raison, quelque identité ; la personnalité c'est une individualité qui se pense et se réfléchit. Comment pourriez-vous expliquer autrement les expressions consacrées par l'usage : *maladies, dédoublement, de la personnalité ?* On devrait dire, selon vos définitions, de l'*individualité.* — Et c'est parce que la personne se connaît et se pense comme personne qu'elle peut se considérer comme ayant des droits et des devoirs, c'est-à-dire comme le même être qui a pris des engagements dans le passé, ou envers qui on en a pris, et qui doit donc les tenir ou peut en exiger l'observation dans l'avenir ; et c'est par là qu'elle peut entrer avec d'autres individus dans une société morale ou juridique, à la condition que ceux-ci soient eux aussi capables de se sentir soumis à des obligations et de s'y lier volontairement. Si la qualité de *personnes* peut être commune à différents êtres, c'est justement parce qu'elle implique que chacun d'eux est, se connaît et se veut comme individu, bien que soumis à une loi commune. »

mais ils se partagent sur la question de savoir quel contenu psychologique on doit donner à cette opposition. On s'accorde, en effet, à reconnaître que soit au sens **B** du mot *individu* (élément logique indivisible), soit au sens **C** (unité biologique), soit au sens **D** (ensemble de particularités individuelles), soit même au sens **A** (réalité donnée dans l'expérience), l'*individualité* n'a pas de valeur morale, ou n'a de valeur morale que comme moyen d'autre chose qu'elle-même, tandis que la *personnalité* est ce qui, dans l'homme, possède cette valeur morale intrinsèque, et doit être objet de respect. Mais sur la façon d'entendre cette personnalité, deux opinions sont exprimées, dont on trouvera les raisons exposées dans les *Observations* jointes à cet article :

1° La personnalité s'oppose à l'individualité comme l'unité intérieure de la conscience et de la réflexion à l'unité extérieure qui ne vient que de l'organisme et qui n'est que la résultante de forces naturelles, l'effet de leur concours en un certain point. L'une est le rapport de l'être à tout ce qui l'a

---

Enfin M. **M. Blondel** ajoute dans le même sens :

« La personne requiert, comme condition nécessaire encore que non suffisante, l'individualité. La personnalité n'est pas uniquement constituée par un caractère génériquement humain et par « la conscience de l'impersonnel[1] ». Ou plutôt la conscience même de l'impersonnel implique la réalité concrète, singulière, individuelle de l'agent. On n'est pas une personne sans être *telle* ou *telle* personne. »

Je suis d'accord sur ce fait que l'individualité est impliquée dans la personnalité, telle que celle-ci nous est présentée dans l'expérience psychologique. S'il s'agit de l'*existence individuelle*, au sens **A**, la chose est très évidente. Mais s'il s'agit du *caractère d'individualité*, aux sens **C** et **D**, il faut définir avec précision à quel titre elle y est enveloppée, et quel rapport ces deux termes soutiennent l'un avec l'autre. Pour le naturalisme évolutionniste, la personne est le prolongement et pour ainsi dire la perfection de l'individu. L'adaptation des relations internes et leur intégration, qui définissent le progrès biologique, définissent aussi le progrès intellectuel, moral et social. — Quoiqu'un grand nombre de psychologues modernes adoptent cette vue, elle me paraît artificielle et fausse. Le vrai rapport de la personnalité à l'individualité (si l'on entend respectivement par là ce qui, dans la vie, a et n'a pas de valeur morale) me semble beaucoup plus complexe ; et surtout, elle comporte un *antagonisme* en même temps qu'une liaison. L'organisation du type physiologique, fût-elle parfaite et consciente, tant qu'elle garderait la même direction et la même fin, ne créerait aucune personnalité ; au contraire, quand celle-ci se développe, la vie organique s'en trouve refoulée, et même épuisée à certains égards. Ce qui représenterait le mieux la dépendance de la personnalité envers l'individualité (quoique l'image soit encore très imparfaite), ce serait le rapport de l'argent aux besoins qu'il permet de satisfaire : il se dépense à mesure qu'il sert ; et si l'on vient à le prendre pour fin, cette finalité propre entrave les fins auxquelles on aurait pu l'employer : l'avarice empêche de boire et de manger, de même que le culte de l'individualité, sans plus, paralyse la vie supérieure de l'esprit. Aussi, la dépendance de la personne envers l'individu est-elle conditionnelle, comme la nécessité de gagner et de dépenser. A la limite, la personne aurait digéré toute individualité : on discute pour savoir si Dieu est personnel, mais ceux qui rapprochent le plus cette personnalité de celle de l'homme trouveraient étrange et peut-être absurde de l'appeler un *individu*.

Pour la même raison, ce qu'il y a de plus caractéristique dans l'opposition du

1. Expression de Paul Janet ; voir le texte dont elle fait partie dans les *Observations* sur l'article *Impersonnel**.

causé, à tout ce qui agit sur lui du dehors ; l'autre est son rapport à un idéal spirituel qu'il conçoit et qu'il adopte pour sien. La *personnalité* est donc, dans ce cas, un caractère non moins *unique* que l'individualité.

2° La personnalité est conçue comme le développement, dans un sujet pensant différent des autres par ses caractères, et primitivement disposé à prendre pour fin cette diversité, d'un moi susceptible d'entrer en communauté consciente d'idées, de sentiment et de volonté avec d'autres esprits. Elle est donc la réalisation, chez des êtres primitivement divers, de dispositions virtuellement universelles, par où se substitue à l'antagonisme affectif, intellectuel et moral, un accord véritable, et non pas seulement un compromis et un équilibre comme dans l'organisation différenciée.

Rad. int. : Individuales.

---

personnel et de l'individuel me semble être la conscience que prend le moi, non de son rapport à lui-même, mais de son rapport à ses semblables. D'abord, en ce qui concerne l'individualité, le critérium que l'on propose est double : d'une part, l'unité organique ; de l'autre, le fait d'être une résultante ; ces deux caractères s'accordent mal. Le fait d'être un complexus d'effets, un nœud de phénomènes engendrés suivant les lois de la nature, n'est-ce pas précisément le contraire d'une « forte individualité » ? Ce caractère ne se rencontre-t-il pas dans le moindre jeu de lumière encore plus visiblement que dans un organisme animal ? Il aurait bien plutôt pour effet de nous dissoudre dans la trame infinie et continue des choses. Il me semble tout au contraire que l'individualité est quelque chose de résiduel et d'irrésoluble, l'expression la plus nette de ce qu'il y a d'inintelligible dans les données sur lesquelles travaille la pensée. — Et d'un autre côté, conscience et rapport à soi ne suffisent pas à la personnalité morale : leur exaltation la plus intense n'aboutit parfois qu'à faire un fou. Il y faut de plus la raison, c'est-à-dire la communauté dans la vie de l'esprit. Conscience et centralisation ne sont encore, au point de vue normatif, que des moyens, et tirent toute leur valeur de la fin à laquelle ils servent.

En effet, ce qui est important ici, n'est pas l'état de l'être considéré, mais sa *tendance ;* tendance à la concentration sur soi-même, tendance à l'universalisation. La vie organique a pour règle le maintien ou l'accroissement et la propagation d'un type, tel qu'il est donné, avec ses différenciations caractéristiques. Dans leur vie psychique, même très consciente et très organisée, la plupart des hommes nous montrent une seconde édition de cette tendance organique et égocentrique : voilà ce que je voudrais mettre en relief dans la définition de l'individualité psychologique, par analogie avec l'usage logique et biologique de ce mot. Inversement on trouve chez eux une tendance contraire, quelquefois à l'état embryonnaire, mais souvent très nette, parfois même remarquablement développée : tendance à l'établissement d'une représentation objective des choses, d'une table des valeurs communes ; d'une volonté décentrée de ce que chaque individu se trouve être accidentellement, entre la naissance et la mort. C'est ce caractère « public » qui fait d'eux des sujets capables de jugements moraux (qu'ils s'y conforment ou non), et qui par suite me paraît essentiel dans l'idée de personnalité.

Quant aux expressions : « Maladies, dédoublement de la personnalité », quoique très usuelles, elles me paraissent assez impropres. L'adoption en a sans doute été déterminée par des raisons de commodité et d'euphonie, peut-être aussi par le désir de combattre, comme un préjugé, l'idée classique de l'unité et de l'identité de l'âme. L'expression juste, dont la longueur et la lourdeur ne favorisaient pas l'emploi, serait : « Maladies, dédoublement de l'unité psychologique individuelle. » Mais d'ailleurs il arrive le plus souvent que ce sont aussi, par contre-coup, des maladies de la personnalité. **(A. L.)**

INDIVIDUATION, D. *Individuation ;* E. *Individuation ;* I. *Individuazione.*

(Terme scolastique, aujourd'hui peu usité.) Réalisation de l'idée générale dans tel individu. — Le *principe d'individuation* (*principium individuationis*, terme introduit dans la langue philosophique par les traductions d'Avicenne, d'après EUCKEN, p. 68 ; *principium individui*, LEIBNIZ : « *De principio individui* », 1663), est ce qui fait qu'un être possède non seulement un type spécifique, mais une existence singulière, concrète, déterminée dans le temps et dans l'espace. « Principium individuationis est id, per quod forma alicujus, quæ per se non subsistebat, incipit subsistere in hoc vel illo. » GOCLENIUS, v° *Individuatum*, 232 B. Ce principe est la matière, pour les choses sensibles, selon saint THOMAS D'AQUIN ; une détermination ou « forme » spéciale appelée *Eccéité** selon DUNS SCOT, etc. — SCHOPENHAUER a repris cette expression ; il l'applique au temps et à l'espace « mittelst welcher das dem Wesen und dem Begriff nach Gleiche und Eine, doch als Verschieden, als Vielheit neben und nach einander erscheint : sie sind folglich das *principium individuationis*[1] ». *Die Welt*, II, § 23.

REMARQUE

Le mot *individuation* et le verbe *to individuate* sont restés courants dans la langue de la psychologie anglaise (spécialement de la psychologie génétique) pour désigner le progrès mental consistant à spécifier un concept, à en restreindre l'extension en le déterminant davantage, de telle manière qu'il ne s'applique plus qu'à un moindre nombre d'objets ou même à un seul.

Rad. int. : Individuig.

1. « ... grâce auxquels ce qui dans son essence et son concept est semblable et identique, apparaît cependant comme divers, comme multiple, l'un à côté de l'autre et l'un après l'autre : ils sont donc le *principe d'individuation.* »

INDIVIDUEL, D. *Individuell, einzeln ;* E. *Individual ;* I. *Individuale.*

A, B, C, D, E. Qui appartient à l'individu, qui le constitue, ou qui le concerne, à tous les sens correspondants de ce mot. Cependant, il faut noter qu'au sens **A**, *individuel* est plus large qu'*individu*, car il peut s'appliquer même à quelque chose de transitoire, ou qui n'a pas d'unité propre, comme un phénomène, qui ne pourrait être appelé individu.

F. Qui appartient en propre à l'individu, ou qui concerne l'individu et lui seul, en tant qu'il n'est pas semblable aux autres. La « psychologie individuelle » (D. *Individual psychologie*) est l'étude des différences psychiques entre les divers esprits. (Voir les observations sur *Individu* et sur *Individualité.*)

Rad. int. : Individual.

INDIVIS, D. *Ungeteilt ;* E. *Undivided ;* I. *Indiviso.*

A. Sens général : non divisé. « Propriété indivise. »

B. LOG. *Proposition indivise*, celle dont le prédicat se rapporte au sujet comme à un tout indivis et, par suite, ne peut être affirmé (ou nié) séparément de tel ou tel des individus qui forment l'extension du sujet : « Les carbures d'hydrogène sont nombreux. » Voir *Extension**.

Rad. int. : Nedividit.

« **INDUCTEUR, induit.** »

A. LOGIQUE. Voir *Induction.*

B. PSYCHOLOGIE. On entend par *inducteur*, dans une association d'idées, le terme qui sert de point de départ à l'association ; par *induit*, celui auquel cette association aboutit.

Sur **Individuation.** — Il n'y a de problème de l'individuation qu'autant qu'on admet un réalisme des universaux. Pour les nominalistes, c'est là un pseudo-problème. Le problème, pour eux, est de rendre compte des universaux. **(M. Marsal.)**

INDUCTIF, D. *Induktiv ;* D. *Inductive ;* I. *Induttivo.*

A. Qui procède par induction : « Méthode inductive. »

B. Qui résulte d'une induction : « Vérité inductive. »

Rad. int. : **A.** Induktal ; **B.** Induktat.

1. INDUCTION, G. Ἐπαγωγή ; L. *Inductio ;* D. *Induction ;* E. *Induction ;* I. *Induzione.*

A. (Sens le plus usuel dans la langue courante, relativement rare en philosophie) : Inférence* conjecturale. — Ce sens appartient aussi au verbe *induire*, surtout dans la langue courante. Mais il est rare, pour l'un et l'autre mot, dans la langue philosophique, sauf dans le cas précis où cette inférence conjecturale est en même temps induction au sens **B.** (Voir J. S. Mill, *Logique*, liv. III, ch. 2.) Peirce a proposé de dire en ce sens *Abduction**.

Spécialement, processus de pensée *reconstructif**, par lequel, partie en raisonnant, partie en devinant, on remonte de certains indices à des faits qu'ils rendent plus ou moins probables. « Lorsqu'on se hasarde à procéder ainsi par *induction* pour reconstituer théoriquement la chaîne logique des êtres organisés... on est lancé dans cette voie

---

Sur **Induction.** — 1° *Remarques historiques.* — La formule qui définit l'induction par « le passage du particulier au général », et dont M. Goblot a fait voir l'incompatibilité avec l'usage actuel des mots, se rencontre dans la *Logique* de Port-Royal sous la forme suivante : « On appelle *induction* lorsque la recherche de plusieurs choses particulières nous mène à la connaissance d'une vérité générale. Ainsi, lorsqu'on a éprouvé sur beaucoup de mers que l'eau en est salée, et sur beaucoup de rivières que l'eau en est douce, on conclut généralement que l'eau de la mer est salée et celle des rivières douce. » *Ibid.*, 3e partie, ch. xix, § 9.

Leibniz emploie *induction* comme équivalant à *connaissance par expérience :* « D'où il naît une autre question, savoir : si toutes les vérités dépendent de l'expérience, c'est-à-dire de l'induction et des exemples, ou s'il y en a qui ont encore un autre fondement. » *Nouv. Essais*, Préface, § 3.

Pour Cournot l'induction est « le procédé de l'esprit qui au lieu de s'arrêter brusquement à la limite de l'observation immédiate, poursuit sa route, prolonge la ligne décrite, cède, pour ainsi dire, pendant quelque temps encore, à la loi du mouvement qui lui était imprimé, mais non d'une manière fatale et aveugle : car la raison lui dit pourquoi il aurait tort de résister. » *Essai*, ch. iv, § 49. Il la considère, semble-t-il, comme le genre commun dont l'interpolation et l'extrapolation sont les espèces (*Ibid.*, § 46) et l'oppose à *l'analogie* « qui s'élève par l'observation des rapports à la raison de ces rapports » (§ 49). Cf. *Analogie**.

J. Hadamard, G. Milhaud, M. Winter, ont fait observer que l'induction aristotélicienne ne doit pas être considérée comme un genre dont l'induction mathématique serait un cas spécial. (Telle est aussi l'opinion de F. Enriques, *Problemi della scienza*, p. 201, note ; où il fait remonter à Maurolico, en 1550, la découverte de ce type de raisonnement, d'après une communication de Vailati.)

L'induction rigoureuse ou complète pourrait donc comprendre trois espèces distinctes : 1° Le syllogisme inductif des *Analytiques*, caractérisé par le fait que la preuve est censée *avoir été faite* pour chacun des termes réunis ensuite dans un seul concept (ce qui suppose ces termes en nombre fini) ; 2° la colligation par observations réellement effectuées sur un ensemble d'éléments ordonnés, et dont l'ordre intervient dans la démonstration, comme dans l'exemple du navigateur et de l'île ; 3° l'induction mathématique où la preuve n'est pas antérieurement faite pour chacun des éléments, mais où elle est seulement admise comme indubitablement possible. Elle comprendra elle-même deux formes, selon que les termes

dangereuse en pleine incertitude. » De Launay, *L'histoire de la Terre*, 287.

B. (Sens usuel dans la langue philosophique) : opération mentale qui consiste à remonter d'un certain nombre de propositions données, généralement singulières ou spéciales, que nous appellerons *inductrices*, à une proposition ou à un petit nombre de propositions plus générales, appelées *induites*, telles qu'elles impliquent toutes les propositions inductrices. — Cf. *Analyse**, **C.**

1° L'*induction formelle*, *induction entière* (Port-Royal, 3e partie, ch. xix ; 4e partie, ch. vi) ou *induction complète* (désignation de beaucoup la plus usuelle) est celle où la relation énoncée par la proposition induite n'implique rien de plus que ce qui est impliqué par les propositions inductrices. Elle consiste le plus généralement à énoncer en une seule formule, relative à une classe, ou à un ensemble, une propriété qui a déjà été affirmée séparément de chacun des termes qui composent cette classe, ou des éléments qui constituent cet ensemble. Tel est le cas du syllogisme inductif d'Aristote (*Premiers Analytiques*, II, 23) ; tel est aussi le cas, un peu différent, où l'énoncé diffère dans sa forme logique de celui des propositions inductrices, quoi qu'il leur soit

---

élémentaires sur lesquels porte la démonstration ne dépendent pas l'un de l'autre (par exemple lorsqu'on démontre une propriété sur une figure ou sur un nombre déterminés, mais en faisant voir que l'opération pourrait se répéter sur tout autre nombre ou toute autre figure de la même espèce), — ou dépendent l'un de l'autre dans un *ordre* déterminé, en sorte que la démonstration de la propriété en question pour un des termes suppose la même démonstration déjà effectuée par tous les termes antérieurs (par exemple dans le cas cité dans le texte ci-dessus). On doit réserver, semble-t-il, à la dernière de ces formes le nom de raisonnement par récurrence. (Voir Poincaré, *La science et l'hypothèse*, ch. i ; G. Milhaud, *Le rationnel*, ch. iv.) **(A. L.)**

Il y a lieu de remarquer que cette récurrence sert non seulement à démontrer, mais aussi à définir. Voir Peano, *Formulaire mathématique* (1903), § 10, n° 3 : « Soit S une classe, supposons que zéro appartienne à cette classe et que toutes les fois qu'un individu appartient à cette classe, son suivant y appartienne aussi ; alors tous les nombres appartiennent à cette classe. On appelle *principe d'induction* cette proposition. » Cf. Poincaré, *La science et l'hypothèse*, ch. i, § 3 : « Définition de l'addition » et Enriques, *Problemi della scienza*, ch. iii, § 19 : « Fondamenti dell' Aritmetica. »

2° *Observations critiques.* — Il y a, ce semble, comme condition préalable de l'induction discursive, qui est seule décrite en cet article, une *induction immédiate* qui n'a pas besoin de cas réitérés ou de propositions multiples pour se constituer : elle saisit, comme disaient les péripatéticiens, l'universel dans l'individu même. Et comment ou pourquoi ? Parce que toute perception ou toute conception qui devient distincte et définissable, n'acquiert cette précision logique qu'autant que nous réitérons par un signe et une représentation subjective la présentation initiale ; par là même toute notion réfléchie, en tant qu'elle est virtuellement réitérable à l'infini, implique un caractère d'universalité, une tendance spontanée à ériger en règles fixes les rapports qui constituent nos perceptions et nos conceptions explicites. Il ne faut pas laisser croire qu'il n'y a induction qu'où il y a plusieurs expériences ou plusieurs propositions à confronter. **(M. Blondel.)**

Je crois qu'il faut distinguer à cet égard : 1° Le mouvement naturel de l'esprit qui glisse spontanément du fait à la loi, c'est-à-dire qui accorde sans critique une valeur universelle, au rapport sous lequel il s'est représenté un fait donné. Il y a là une inférence conjecturale au sens **A,** la vraisemblance subjective d'une conjec-

équivalent : c'est ainsi qu'on établit par colligation qu'une terre « est une île » si un navire qui en a suivi la côte, toujours dans le même sens, finit par se retrouver à son point de départ (J. S. Mill, *Logique*, III, ch. 2).

Une autre forme d'induction complète est l'*induction mathématique :* elle consiste, une relation étant établie pour un des termes d'une classe, à étendre cette relation de proche en proche, en vertu d'une implication rigoureuse, à tous les autres termes de cette classe (que le nombre de ces termes soit ou non limité). Par exemple, un théorème étant établi pour $n = 1$, on montre que s'il est vrai de $n - 1$, il est aussi vrai de n ; et l'on en conclut qu'il est vrai pour tous les nombres entiers. (Voir *Récurrence** et *Observations* ci-dessous.)

2° L'*induction* au sens ordinaire, ou *induction amplifiante* (à laquelle J. S. Mill voudrait qu'on réservât exclusivement le nom d'*induction*), est celle où la relation formulée par la proposition induite s'applique à tous les termes d'une classe, en nombre fini ou indéfini, alors que cette relation n'a été affirmée que de quelques-uns seulement d'entre eux par les propositions inductrices.

Voir Jean Nicod, *Le problème de l'induction ;* G. Bachelard, *Essai sur la connaissance approchée ;* A. Lalande, *Les théories de l'induction et de l'expérimentation*, ch. I, XI, XIII.

REMARQUES

1. L'induction formelle est un raisonnement et constitue une preuve apodictique. Si donc l'on entend par *déduction*, comme le font en général les logiciens contemporains, et comme nous l'avons fait ici, toute opération qui consiste à passer d'une ou de plusieurs propositions à une proposition qui en est la conséquence nécessaire en vertu de lois logiques, il s'ensuit : 1° que l'induction complète est une forme de la déduction ; 2° que celle-ci ne va pas

---

ture étant susceptible de tous les degrés. — 2° L'opération réfléchie qui donne lieu à cette remarque usuelle, mais souvent mal analysée, « qu'un seul fait bien observé donne le droit d'induire ». Celle-ci n'est vraie que pour des cas où l'on n'a qu'à trancher entre les deux membres d'une alternative, ou pour des faits très spéciaux, résolubles en éléments connus, eux-mêmes élaborés déjà par une induction discursive du type ordinaire. L'induction n'y porte donc pas proprement sur le fait unique : celui-ci ne fait que fournir une donnée matérielle laissée pour ainsi dire en blanc dans le raisonnement. — Quant au rôle de la première de ces démarches intellectuelles dans notre assentiment scientifique, elle rentre dans le problème du fondement psychologique de l'induction, tel qu'il est défini ci-dessus. **(A. L.)**

L'induction ne se réduit pas, comme on le dit souvent, à la détermination d'un rapport causal, mais elle peut aussi bien aboutir à déterminer une figure, une trajectoire, une fonction mathématique ; et dans certains cas (comme dans l'induction qui détermine la trajectoire d'une planète) elle n'est pas l'extension à toute une classe d'une propriété immédiatement donnée pour quelques-uns des termes de celle-ci, mais la position d'une idée qui fait comprendre des perceptions d'abord réfractaires à la pensée (ici, les positions irrégulières de « l'astre errant »). L'idée d'induction ne se confond avec celle de généralisation que parce qu'effectivement le monde offre à notre observation des classes de faits. Mais quand on va, rigoureusement, de la détermination des relations à l'idée de la classe (par exemple en chimie), l'induction est d'abord définie par la détermination même des relations constitutives. » **(M. Dorolle.)**

Voir du même auteur *Les problèmes de l'induction*, not. ch. I, § 5 ; cf. ci-dessus, *Colligation** et *Généralisation**.

toujours « du général au particulier » (ou, pour parler plus exactement, du générique au spécial).

2. L'induction amplifiante n'est pas une implication logique ; car de ce que quelques S sont P ou même que beaucoup d'S sont P, il ne saurait suivre que tous les S soient P. Elle n'en est pas moins tenue, sans contestation, pour tout à fait probante dans un certain nombre de cas. Par suite, elle soulève trois problèmes connexes, ordinairement réunis sous le nom de *Problème du fondement de l'induction :*

a. *Problème du fondement psychologique de l'induction :* Étant donné que la plupart des propositions que nous jugeons vraies reposent sur des échantillons et des exemples, d'où vient l'assentiment, parfois si décidé, que nous leur accordons ?

b. *Problème de la logique de l'induction :* Dans quels cas et sous quelles conditions une proposition induite peut-elle être tenue pour vérifiée ?

c. *Problème des principes de l'induction :* Peut-on réunir tous les cas d'induction légitime dans une règle logique, ou dans un petit nombre de règles logiques, rigoureusement définies ? — Cf. *Fondement*.*

2. « Induction psychomotrice. » Ch. Féré a appelé ainsi (par analogie avec le phénomène électrique d'induction) le phénomène dont il donne l'exemple suivant : « Si, prenant un sujet de ce genre (névropathe suggestible), nous le prions de regarder avec attention les mouvements de flexion que nous faisons avec notre main, au bout de quelques minutes il déclare qu'il a la sensation que le même mouvement se fait dans sa propre main, bien qu'elle soit complètement immobile ; et au bout de quelques instants, en effet, sa main commence à exécuter irrésistiblement des mouvements rythmiques de flexion. Or si, au lieu de laisser l'expérience en arriver à ce point, on l'arrête au moment où le sujet commence à avoir la sensation du mouvement qui ne se fait pas encore, au moment où le mouvement est à l'état naissant, en lui plaçant un dynamomètre dans la main, on constate que l'énergie de la pression a augmenté d'un tiers ou de la moitié. » Féré, *Sensation et mouvement*, p. 13-14. « Ces faits, ajoute-t-il, nous paraissent propres à montrer que l'énergie d'un mouvement est en rapport avec l'intensité de la représentation mentale de ce même mouvement. » *Ibid.*, 14-15. — Cf. *Idées-forces.*

Rad. int. : Indukt.

INERTIE, D. *Trägheit, Beharrungsvermögen ;* E. *Inertia ;* I. *Inerzia.*

A. *Sens général :* absence d'initiative, paresse, résistance au mouvement. « L'inertie mentale et la loi du moindre effort », Ferrero, *Revue philosophique*, février 1894.

B. Physique. Ensemble de propriétés des points matériels consistant :

1° En ce qu'un point libre de toute liaison mécanique et ne subissant aucune action conserve indéfiniment la même vitesse en grandeur et en direc-

---

Sur **Inertie.** — M. **Pécaut** estime que l'emploi de ce mot au sens **B,** 2°, est incorrect et que, dans les textes cités, il est pris à tort pour masse. — MM. **R. Berthelot** et **Winter** font observer que cette acception tend au contraire à se généraliser et que l'on nomme souvent *inertie électrique*, à l'exemple de Lodge, la propriété que manifestent les phénomènes de self-induction. « La self-induction, dit M. Poincaré, est une véritable *inertie.* » — « Ce que nous appelons masse ne serait qu'une apparence : toute *inertie* serait d'origine électro-magnétique. » — « Cette énergie ne peut donc qu'*augmenter l'inertie* de l'électron, etc. » *La dynamique de l'électron*, Rev. gén. des sciences, 30 mai 1908. — Il est vrai que cet usage du mot a été blâmé d'autre part par Dwelshauvers-Dery d'après qui

tion (y compris le cas où cette vitesse est nulle, c'est-à-dire où le corps est au repos). On admet qu'il existe un système de coordonnées tel que tous les points matériels, rapportés à ce système, soient doués d'inertie. Cette condition se vérifie avec une approximation grossière, mais pratiquement suffisante, si l'on rapporte les mouvements observés sur la surface de la Terre à celle-ci, considérée comme immobile ; elle se vérifie avec une approximation supérieure aux erreurs d'observation si l'on rapporte les mouvements à un trièdre ayant pour sommet le centre du Soleil, et dont les arêtes soient dirigées vers des étoiles fixes déterminées.

L'énoncé de cette propriété s'appelle *principe d'inertie.*

2° En ce que, lorsqu'un corps subit l'action d'une force, l'accélération qu'il en reçoit est inversement proportionnelle à un coefficient déterminé, variable pour les différents corps, et qu'on appelle sa masse. On appelle quelquefois, en ce sens, *force d'inertie* la force fictive qui, appliquée à un corps en mouvement sous l'action d'une force, est censée faire équilibre à celle-ci ; elle est par conséquent égale, et de sens inverse, au produit de la masse par l'accélération ($m\ \gamma$). — Le *moment d'inertie* d'un point matériel assujetti à se mouvoir autour d'un axe fixe de rotation est le produit de sa masse par le carré de sa distance à cet axe (mr^2).

CRITIQUE

On ne fait entrer ordinairement que la première de ces deux propriétés dans la définition de l'inertie. Mais c'est à tort : car si l'on consulte l'usage fait de ce terme par les savants, on constate qu'il ne s'applique pas moins à la réponse variable des différents corps à une même force qu'à la propriété constante de conserver la même vitesse. « Le quotient de la force par l'accélération... est la véritable définition de la masse, qui *mesure l'inertie* du corps. » POINCARÉ, *Science et méthode*, p. 255. D'ailleurs, ce sens complexe du mot *inertie* est traditionnel ; LEIBNIZ dit de même : « Nous remarquons dans la matière une qualité que quelques-uns ont appelée l'*inertie naturelle* par laquelle le corps résiste en quelque façon au mouvement ; en sorte qu'il faut employer quelque force pour l'y mettre (faisant même abstraction de la pesanteur) et qu'un grand corps est plus difficilement ébranlé qu'un petit corps. » *Journal des Savants*, 18 juin 1691. (*Œuvres philosophiques*, édition Janet, II, 627 ; cf. p. 630.)

Rat. int. : Inertes.

INFÉRENCE, L. *Illatio ;* D. *Inferiren ;* E. *Inference*, *Illation ;* I. *Inferenza*, *Illazione.*

A. Toute opération par laquelle on admet une proposition dont la vérité n'est pas connue directement, en vertu de sa liaison avec d'autres propositions déjà tenues pour vraies.

Cette liaison peut être telle que la proposition inférée soit jugée nécessaire, ou seulement vraisemblable, *Inférence* est ainsi le terme le plus général, dont *raisonnement*, *déduction*, *induction*, etc., sont des cas spéciaux. — D'autre part, ce mot ne s'emploie pas

---

l'on ne devrait parler ni de « vaincre l'inertie » d'un corps, ni d'un « accroissement » de l'inertie. « Des expressions, même reçues, comme celle-ci : L'inertie d'un corps s'oppose à toute variation de sa vitesse, présentent le danger de laisser croire que l'inertie est une force intime qui s'oppose à l'action de toute force motrice extérieure. Il serait plus conforme à l'axiome fondamental de dire que cette incapacité appelée inertie signifie que tout changement de mouvement est dû à une force motrice *extérieure*, et que l'effet de cette force est exactement égal à sa cause. » *La Masse des corps est-elle variable ?* Ibid., 15 nov. 1908.

quand il s'agit d'une simple implication logique, dégagée de toute assertion sur la vérité ou fausseté des propositions qui s'impliquent ; il ne se dit que du passage de propositions données comme vraies ou comme fausses, à la vérité ou à la fausseté de celles qui en dépendent, sauf dans le cas des « inférences immédiates* », considérées en tant que pures formes logiques.

Pour les nuances qui distinguent *Inférence* et *Raisonnement** dans le langage philosophique usuel, voir la critique de ce dernier terme.

Inférence du particulier au particulier (John S. Mill, *Logique*, liv. III, ch. III, § 3) ou, pour mieux dire, *du singulier au singulier :* celle qui consiste à conclure d'un fait à un autre fait analogue.

B. Proposition dont l'assertion résulte d'une inférence au sens **A.**

Inférence immédiate, voir *Immédiat**.

Rad. int. : **A.** Infer ; **B.** Inferaj.

INFÉRIEUR, D. *Niedriger ;* E. *Lower ;* I. *Inferiore.*

Terme très usité en philosophie, mais très vague : s'applique à tout ce qui, comparé à quelque autre objet de pensée de même nature, est apprécié moins favorablement. « Selon l'excellente définition d'Auguste Comte... le matérialisme est la doctrine qui explique le supérieur par l'inférieur... C'est l'œuvre achevée qui explique l'ébauche, le complet, le parfait qui explique l'incomplet et l'imparfait, le supérieur qui explique l'inférieur. Par suite, c'est l'esprit seul qui explique tout. » Ravaisson, *La phil. en France au XIXe s.*, p. 189.

Se dit spécialement :

1° d'une opération, d'une fonction psychologique opposées à une opération ou fonction plus complexe qui suppose la première, la contient et y ajoute un caractère nouveau.

2° de ce qui est considéré comme moins avancé dans l'ordre de l'évolution (en tant que celle-ci consiste en une différenciation croissante) : « Les espèces inférieures ; les sociétés inférieures. »

3° en Logique, d'un terme moins général qu'un autre.

Cf. Haut*, *Observations.*

Rad. int. : Infr.

IN fieri, en devenir (D. *Im Werden*), en voie de transformation. — Se dit de ce dont la pensée enveloppe une altération continue.

Les scolastiques disent dans le même sens *in via* (Goclenius, V°, 226 B).

1. INFINI, adj. — D. *Unendlich ;* E. *Infinite ;* I. *Infinito.*

Qui n'a pas de borne, soit en ce sens qu'il *est* actuellement plus grand que toute quantité donnée de même nature *(infini actuel)*, soit en ce sens qu'il *peut* devenir tel *(infini potentiel)*. Ce mot, employé seul, a toujours le premier sens ; le second appartient proprement aux termes *indéfini**, ou *infiniment grand.* « Je ne me sers jamais du mot d'infini pour signifier seulement n'avoir point de fin, ce qui est négatif et à quoi j'ai appliqué le mot d'indéfini, mais pour signifier une chose réelle, qui est incomparablement plus grande que toutes celles qui ont quelque fin. » Descartes, *Lettre à Clerselier*, Ad. et Tann., V, 356. — Voir *Catégorématique**, *Syncatégorématique**

Spécialement, un ensemble formé d'unités distinctes est dit *infini* s'il est « équivalent à une partie de lui-même », c'est-à-dire si l'on peut établir une correspondance terme à terme, univoque

Sur **Inférieur.** — Article complété d'après les observations de **J. Lachelier** et de **M. Drouin.**

Ce terme impliquant un jugement de valeur ne devrait jamais être employé pour caractériser des espèces ou des êtres scientifiquement considérés. **(L. Boisse.)**

et réciproque, entre les unités qui composent cet ensemble et celles qui composent l'une de ses parties (p. ex., entre la suite naturelle des nombres et la suite des nombres premiers, qui y est comprise). Les « nombres infinis » ont aussi été définis négativement : les nombres (cardinaux) qui *ne font pas* partie de la suite ordinale des nombres obtenus par l'addition successive de l'unité à elle-même. Le « plus petit » de ces nombres est « le nombre des nombres finis » que Cantor a représenté par ω et Whitehead par α_0. Voir Couturat, *De l'infini mathématique*, pp. 617-618 ; *Les principes des mathématiques*, chap. II, C.

Cf. *Fini** et *Indéfini**.

Rad. int. : Infinit.

2. INFINI, subst. D. *Das Unendliche ;* E. *The Infinite ;* I. *L'Infinito.*

A. Ce qui est infini en quelque attribut ; le plus souvent, grandeur ou distance infinie. « Il faut soigneusement distinguer l'infini proprement dit de l'indéfini, qui n'est qu'un fini variable. » Couturat, *De l'Infini mathématique*, livre IV, ch. I : « L'infini géométrique. » — « Un point à l'infini. »

B. L'Être infini en tous ses attributs. « Il n'y a que Dieu, que l'infini... qui puisse contenir la réalité infiniment infinie que je vois quand je pense à l'être. » Malebranche, *Entretiens métaphysiques*, II, § III. « Dieu ou l'infini n'est pas visible par une idée qui le représente. » *Ibid.*, II, § IV.

Infiniment grand, D. *Unendlich gross ;* E. *Infinitely great ;* I. *Infinitamente grande.*

Plus grand que toute quantité donnée. — Ne se dit que des grandeurs considérées comme *variables*, et même plus spécialement d'un nombre qui s'accroît indéfiniment. — On ne dit pas usuellement de l'espace qu'il est « infiniment grand », mais qu'il est infini.

Infiniment petit, D. *Unendlich klein ;* E. *Infinitely small, infinitesimal ;* I. *Infinitesimale.*

A. « On appelle *quantité infiniment*

Sur **Infini.** — On confond généralement l'*infini relatif*, c'est-à-dire ce qui n'a aucune limite assignable, avec l'*infini absolu* (que Cantor, Wundt, Lasswitz ont appelé *transfini*), c'est-à-dire ce qui n'a aucune limite possible. Le premier exprime une simple possibilité, le second exprime une effectivité complète, qui pourrait se définir aussi : une totalité dans laquelle tous les degrés de diminution ou d'augmentation sont donnés d'avance. Avec l'infini absolu nous sommes donc hors du concept de grandeur ; entre lui et l'infini relatif (infiniment grand, infiniment petit) il y a non une différence de quantité, mais de qualité. Voir Cantor, *Zur Lehre von Transfiniten*, 1890 ; Wundt, *Logik* (1883), II, 127-128. — Le premier s'appelle encore infini négatif, ou indéfini, le second infini positif ou illimité *(illimitato)*, traduction du mot *Unbegrenzt* employé par Dühring dans sa *Natürliche Dialektik*, 1865. **(C. Ranzoli.)**

Cf. la doctrine de Descartes sur la connaissance de l'infini : « La notion que j'ai de l'*infini* est en moi avant celle du *fini*, pour ce que, de cela seul que je conçois l'*être* ou *ce qui est* sans penser s'il est fini ou infini, c'est l'être infini que je conçois ; mais afin que je puisse concevoir un être fini, il faut que je retranche quelque chose de cette notion générale de l'être, laquelle par conséquent doit précéder. » *Lettres*, Ed. Adam et Tannery, t. V, p. 356. Ce passage fait suite à celui que nous avons cité dans le texte de l'article. Ils nous ont été signalés par **R. Eucken.**

Leibniz, reprenant une expression d'origine aristotélicienne et scolastique appelle *praedicatum infinitum* un terme négatif tel que « non-sage ». *Opuscules et fragments inédits*, Ed. Couturat, 317. Voir *Indéfini**.

petite, ou simplement *infiniment petit*, toute grandeur variable dont la limite est zéro. » DUHAMEL, *Calcul infinitésimal*, liv. I, ch. II, § 6. Voir *Infinitésimal**.

B. Improprement, très petit. Se dit souvent en ce sens des microrganismes.

INFINITÉ, D. *Unendlichkeit ;* E. *Infinity, Infinitude ;* I. *Infinità, Infinitate.*

A. Caractère de ce qui est infini. « La principale (des propriétés communes à toutes choses) comprend les deux infinités qui se rencontrent dans toutes : l'une de grandeur, l'autre de petitesse. » PASCAL, *De l'esprit géométrique*, Petite éd. Brunsch., 174.

B. Nombre ou grandeur infinis. Par hyperbole, nombre très grand. « On se pourrait exempter d'une infinité de maladies... » DESCARTES, *Discours de la Méthode*, VI, 2.

Infinitude, comme *Infinité* au sens **A.**

Rad. int. : **A.** Infinites.

INFINITÉSIMAL, L. Mod. *Infinitesimus* (LEIBNIZ) ; — D. **A.** *Unendlich klein ;* **A. B.** *Infinitesimal... ;* E. *Infinitesimal ;* I. *Infinitesimale.*

A. Infiniment petit*, au sens **A.** — L'infiniment grand a été appelé par LEIBNIZ *infinituple* (*magnitudines infinituplae*, opposé à *magnitudines infinitesimae : Lettre au P. Des Bosses*, GERHARDT, II, 305 ; JANET, I, 455) ; mais ce terme n'est pas entré dans l'usage.

B. Qui concerne les quantités infinitésimales. Le *calcul infinitésimal* est l'algorithme inventé par Leibniz et exposé dans sa *Nova Methodus pro maximis et minimis* (1684) ; la *Méthode infinitésimale* (APPELL, *Éléments d'analyse mathématique*, ch. I) comprend toutes les opérations mathématiques qui ont pour objet d'établir des relations entre grandeurs finies par la considération de quantités infinitésimales : mesure des grandeurs finies considérées comme limites ; détermination des grandeurs finies considérées comme *rapport* de deux quantités infinitésimales (calcul des dérivées) ; détermination des grandeurs finies considérées comme *somme* d'un nombre infiniment grand de quantités infiniment petites (calcul intégral).

C. Par extension, mais improprement : ce qui est très petit (par rapport aux grandeurs que nous considérons habituellement).

Rad. int. : Infinitesimal.

INFINITIVE, quelquefois employé substantivement pour *Proposition infinitive.* Voir *Lexis**.

INFLUENCE, D. *Einfluss ;* E. *Influence ;* I. *Influenza.* — « Anciennement, action par laquelle s'écoule des astres un fluide qui est censé agir sur la destinée des hommes. » DARM., HATZ. et THOMAS, sub v°.

A. Action d'une circonstance, d'une chose ou d'une personne sur une autre, au sens le plus vague de ce mot (voir *Action*-**C**). Cf. *Influx**. — Le mot *influence* emporte presque toujours l'idée que l'action dont il s'agit s'exerce d'une façon graduelle, continue, presque insensible, et coopère avec d'autres causes dans la production de ses effets. On dit, en ce sens, que ce qui agit *exerce* une influence. Le verbe correspondant est *influer (sur).*

B. *Spécialement*, autorité de prestige sur les idées ou sur la volonté d'autrui.

Sur **Influence.** — **J. Lachelier** nous a signalé l'origine astrologique de ce mot, et du mot *ascendant*, qui en est presque synonyme. Cette origine en explique l'*import.*

L. Boisse estime qu'il serait d'une bonne langue d'appeler exclusivement *influence*, l'action d'une circonstance ou d'une chose sur une personne ; *ascendant*, l'action d'une personne sur une autre ; *empire*, l'action de nous-mêmes sur nous-mêmes.

« Avoir *de* l'influence sur quelqu'un, sur la marche d'une affaire (considérée comme résultant de décisions volontaires). » — *Absolument :* « Avoir de l'influence, être influent » = avoir du crédit, de l'ascendant; être écouté. — Le verbe correspondant est *influencer (act.)*.

C. Circonstance, chose ou personne qui possède ou exerce une influence, à l'un quelconque des deux sens précédents.

Rad. int. : **A. B.** Influenz ; — **C.** Influantes.

« **INFLUX** », L. *Influxus ;* D. E. *Influxus ;* I. *Influsso.*

Sens général : influence. — N'est plus usité que dans quelques expressions telles qu'*influx nerveux* (action qui se propage le long d'un nerf) ou *Influx physique* (*Influxus physicus*, influence naturelle), dans la doctrine suivant laquelle l'âme et le corps, considérés comme deux substances hétérogènes, agissent effectivement l'un sur l'autre. Elle a été opposée à *l'harmonie préétablie** et à l'*occasionalisme**, particulièrement dans les discussions philosophiques de la première moitié du XVIII[e] siècle. (Voir Van Biéma, *Martin Knutzen et la critique de l'harmonie préétablie.* « Le premier de ces systèmes est celui d'*influx*... par lequel on établit une influence réelle du corps sur l'âme et de l'âme sur le corps... quoique l'on convienne que la manière de cette influence mutuelle nous est absolument inconnue : il faut sans doute recourir à la toute-puissance de Dieu... Ce système paraît le plus conforme à la vérité. » Euler, *Lettres à une princesse d'Allemagne*, deuxième partie, lettre XIV.

Cf. Leibniz, *Monadologie*, 51 : « Une monade créée ne saurait avoir d'influence physique sur l'intérieur de l'autre... Ce n'est qu'une influence idéale. »

INFORMER, D. **A.** *Informiren ;* **B.** *Unterrichten ;* E. *To inform ;* I. *Informare.*

A. Dans la langue scolastique et néo-scolastique, donner une forme* à une matière.

B. Faire connaître quelque chose à quelqu'un.

REMARQUE

Le passage du premier sens au second peut se comprendre par un emploi du mot tel que celui-ci : « Je ne les appelle point ici de ce nom (je n'appelle point ici les images du nom d'*idées*), en tant qu'elles sont en la fantaisie corporelle, c'est-à-dire en tant qu'elles sont dépeintes en quelques parties du cerveau, mais seulement en tant qu'elles informent l'esprit même qui s'applique à cette partie du cerveau. » Descartes, *Réponses aux 2[es] Objections*, Définition II.

INFRASTRUCTURE, D. *Unterbau ;* E. *Understructure ;* I. *Infrastruttura.*

Structure sous-jacente, et généralement cachée ou non-remarquée, qui soutient quelque chose de visible et même d'apparent.

Se dit en particulier : 1° des actions inconscientes rendant possible, ou déterminant un acte conscient ; 2° des structures sociales, et spécialement des phénomènes économiques, considérés comme cause insconciente de certaines conceptions. Cf. *Idéologie**, **C.**

Infus*, voir *Acquis**.

INHÉRENCE, D. *Inhärenz ;* E. *Inherence ;* I. *Inerenza.*

A. Est *inhérente* à un sujet donné toute détermination qui est affirmée de ce sujet et qui n'a d'existence que par lui (que cette détermination soit d'ailleurs constante ou accidentelle, propre à ce sujet ou commune à lui et à d'autres). « Wenn man nun diesem Realen an der Substanz (den Accidenzen) ein besonderes Dasein beilegt, z. E. der Bewegung, als einem Accidenz der Materie, so nennt man dieses Dasein die *Inhärenz*, zum Unterschiede vom Dasein der Substanz, das man *Subsistenz* nennt. Allein hieraus entspringen

viele Missdeutungen und es ist genauer und richtiger geredet, wenn man das Accidenz nur durch die Art, wie das Dasein einer Substanz positiv bestimmt ist, bezeichnet[1]. » Kant, *Raison pure*, Analogies de l'entendement ; Kehrbach, 178. — La même remarque se trouve déjà chez Leibniz, *Lettres au P. Des Bosses*, XXI, Erdm. 686^b^.

B. Est *inhérente* à un sujet donné toute détermination, constante ou non, qui constitue une *manière d'être* intrinsèque de ce sujet, et non une relation à quelque autre chose. « *Moins grand* que Versailles n'est pas comme *sain* ou *agréable à habiter* une manière d'être inhérente à Fontainebleau. Si Versailles était anéanti, et si Fontainebleau continuait à exister, Fontainebleau cesserait d'être moins grand que Versailles, sans qu'il y eût pour cela rien de changé en lui... Il conviendrait de distinguer ces deux genres de propositions en les appelant propositions d'*inhérence* et propositions de *relation*. » J. Lachelier, *Études sur le syllogisme*, p. 42, 44.

C. Est *inhérent* à un sujet donné tout ce qui lui est essentiel*, ou du moins toute détermination, tout caractère qui ne peut lui être enlevé. « Faiblesse inhérente à la nature humaine ; vice inhérent au sujet d'un ouvrage », *Dictionnaire de l'Académie*, 7e éd., sub v°.

Rad. int. : Inher.

INHIBITION, D. *Hemmung ;* E. *Inhibition ;* I. *Inibizione.*

Action d'arrêt ; primitivement, action exercée par un centre nerveux sur un autre, et qui a pour résultat de diminuer ou de supprimer les effets produits par la mise en jeu de celui-ci.

Par analogie, action d'un fait mental qui empêche d'autres faits mentaux de se produire ou d'arriver à la conscience. M. Paulhan appelle *loi d'inhibition systématique* la loi suivante : « Tout phénomène psychique tend à empêcher de se produire, à empêcher de se développer ou à faire disparaître les phénomènes psychiques qui ne peuvent s'unir à lui selon la loi de l'association systématique, c'est-à-dire qui ne peuvent s'unir avec lui pour une fin commune. » (*L'Activité mentale et les éléments de l'esprit*, livre II, Introduction, p. 221.)

Rad. int. : Inhib.

INHIBITOIRE, D. *Hemmend ;* E. *Inhibitory ;* I. *Inibitorio.*

A. *Sens général :* qui constitue ou qui exerce une *inhibition**.

B. *Spécialement* (opposé à *Dynamogène**) : se dit des sensations, sentiments ou idées qui exercent une inhibition d'ensemble, qui diminuent le *tonus* vital, et surtout le pouvoir moteur : par exemple, la tristesse, certains sons ou timbres désagréables, certaines odeurs, etc.

Rad. int. : Inhibiv.

ININTELLIGIBLE, D. **A.** *Unverständlich ;* **B.** *Undenkbar ;* — E. *Unintelligible ;* — I. *Inintelligibile.*

A. *Sens usuel.* Impossible à comprendre, obscur, dépourvu de sens. (Ne se dit que des manières de parler ou d'écrire.)

B. Qui n'est pas *intelligible**, au sens **A.** — Cette acception est extrêmement rare en français.

Rad. int. : **B.** Ne intelektebl.

1. « Lorsqu'on attribue une existence séparée à ces déterminations réelles de la substance (aux accidents), par exemple au mouvement, en tant qu'accident de la matière, on appelle cette existence *inhérence*, par opposition à l'existence de la substance, qu'on nomme *subsistance*. Mais de là naissent beaucoup de malentendus et l'on parle avec plus de justesse et d'exactitude si l'on ne désigne l'accident que comme la manière dont l'existence d'une substance est déterminée positivement. »

Sur **Inintelligible.** — **Ed. Goblot** a proposé d'entendre par là « ce qui ne satisfait pas au principe de nécessité ». On l'opposerait ainsi à *inconcevable* (= « ce qui ne satisfait pas au principe de contradiction »).

— La spécification proposée par M. Goblot est fort intéressante, et j'y adhé-

Injuste, voir *Juste**.

INNÉ, D. *Angeboren ;* E. *Innate ;* I. *Innato.*

Opposé à *Acquis**.

Qui appartient à la nature d'un être, et n'est pas chez lui le résultat de ce qu'il a éprouvé, fait ou perçu depuis sa naissance. « Ex his autem ideis aliæ *innatæ*, aliæ adventitiæ, aliæ a me ipso factæ mihi videntur ; nam quod intelligam quid sit res, quid sit veritas, quid sit cogitatio, hæc non aliunde habere videor quam ab ipsamet mea natura... » DESCARTES, *Méditations*, III, § 8. Le terme est ancien : Saint THOMAS D'AQUIN se sert de l'expression *scientia innata*, ou *connaturalis* (SCHUTZ, *Thomas-Lexikon*, v° Scientia, p. 730).

CRITIQUE

L'*inné*, chez DESCARTES, comprend à la fois ce que nous appelons faits de conscience, d'expérience interne et ce que nous appelons lois ou formes *a priori* de la connaissance. LEIBNIZ ne distinguait pas encore non plus ces deux sortes de données mentales. Voir *Nouveaux Essais*, II, 2 et *Monadologie*, § 30. Ces deux idées doivent être aujourd'hui soigneusement séparées ; et cette distinction, qui porte sur la différence entre l'ordre psychologique et l'ordre logique, ne doit pas être elle-même confondue avec la distinction des caractères immédiatement innés, c'est-à-dire qui apparaissent dès la naissance, et virtuellement innés, c'est-à-dire qui ne se développent qu'ultérieurement.

Voir plus loin les Observations sur *Puissance**.

Rad. int. : Inat.

INNÉITÉ, D. *Angeborenheit ;* E. *Inneity ;* I. *Inneità.*

Caractère de ce qui est inné.

INNERVATION (Sensation d'). D. *Innervations-Empfindung ;* E. *Sensation of innervation ;* I. *Senso d'innervazione.*

Sensation accompagnant l'action nerveuse par laquelle un muscle est mis en mouvement. L'existence de cette sensation est très contestée.

Rad. int. : Innervaci.

INNOVATION, D. *Neuerung ;* E. *Innovation ;* I. *Innovazione.*

Production de quelque chose de

---

rerais volontiers. Peut-on cependant trancher par une définition la question de savoir s'il n'y a pas d'intelligibilité, *in phænomeno*, en dehors de la nécessité ? **(J. Lachelier.)**

— Cette spécification aurait le défaut de supposer que le principe de nécessité est identique au principe de causalité, qu'il est le principe d'intelligibilité universelle, fondement de la science et principe de l'induction : ce sont là des thèses très discutées. En outre, *inintelligible*, pris en ce sens ferait double emploi avec *empirique*, au sens **A.** **(C. Ranzoli.)**

Sur **Inné.** — Critique ajoutée sur les indications de **J. Lachelier.**

Sur **Innervation.** — On entend plus précisément par sensation d'innervation la sensation de la *quantité* d'énergie nerveuse que nous dirigeons sur un muscle, pour produire une contraction donnée. Ceux qui soutiennent l'existence de cette sensation, distincte des sensations musculaires en retour, s'appuient spécialement sur cette considération : il est nécessaire que nous ayons conscience du degré de la décharge nerveuse que nous lançons aux muscles pour produire la force musculaire réellement correspondante à la résistance qui doit être surmontée. Si le degré d'innervation ne correspondait pas à la résistance, l'action musculaire serait ou excessive ou inefficace, comme si l'on voulait soulever une bouteille qu'on croit pleine d'eau et qui est pleine de mercure, ou vice versa. **(C. Ranzoli.)**

nouveau. Terme particulièrement employé par V. Egger. (Voir dans la *Revue des cours et conférences*, année 1901, les cours intitulés l'*Innovation psychique.*) — Cf. *Imagination.*

INQUIÉTUDE, D. *Unruhe* (voir Leibniz, *Nouv. Essais*, II, 20, § 6) ; *Unbehagen ;* — E. **A.** *Uneasiness ;* **B.** *Restlessness ;* — I. *Inquietudine.*

A. Terme employé par Leibniz et par Coste, pour traduire le mot anglais *uneasiness*, par lequel Locke caractérise l'état affectif de gêne, de malaise, qu'il considère comme la cause déterminante de tout acte de volonté (*Essays*, II, ch. xx et xxi). Cf. Leibniz, *Nouveaux Essais*, *Ibid.*, notamment xx, § 6 ; xxi, § 29 et suiv.

Condillac emploie ce mot en un sens très voisin, mais plus étroit ; il distingue deux degrés de cet état, dont il appelle le premier « *malaise* ou léger *mécontentement* » ; le second « *inquiétude* ou même *tourment* » s'il est très intense. *Traité des sensations*, I, 3, § 2.

B. Ce mot est devenu très usuel dans la morale et la psychologie contemporaines, mais avec un sens un peu différent. Il y désigne surtout une disposition spontanée, plutôt active qu'affective, consistant à ne pas se contenter de ce qui est, et à chercher toujours au delà *(in*, nég., *quies*, *acquiescere).* « Une *inquiétude* secrète lui donna le tressaillement (à l'univers)... ; ce qui fait la vie est toujours une sortie brusque de l'apathie, un désir, un *mouvement* dont personne n'a l'initiative, quelque chose qui dit : En avant ! » Renan, *Dial phil.*, II, 53. — « Nous dirons, en dépouillant les mots de leur sens psychologique, en appelant Idée une certaine assurance de facile intelligibilité et Ame une certaine *inquiétude de vie*, qu'un invisible courant porte la philosophie moderne à hausser l'Ame au-dessus de l'Idée. » H. Bergson, *Introduction à la Métaphysique*, Revue de Métaphysique, janvier 1903, p. 31. Cf. encore Maeterlinck, *L'inquiétude de notre morale*, article recueilli à la suite de l'*Intelligence des fleurs*, etc.

C. Au sens pathologique, trouble de l'esprit soit intellectuel, soit affectif, particulièrement fréquent et fondamental chez les obsédés. (Pierre Janet, *Les Obsessions et la Psychasthénie*, I, 301 sqq.) Cf. *Angoisse**.

CRITIQUE

Ce mot est pris en général en bonne part chez les auteurs contemporains qui l'emploient : l'usage fréquent et laudatif qui en est fait se rattache à la prédominance des idées de progrès, d'évolution, de volontarisme ; plus récemment, à celles de la philosophie existentielle*. — Au contraire on lit dans Malebranche : « Cette vaste capacité qu'a la volonté pour tous les biens en général... ne peut être remplie par toutes les choses que l'esprit lui représente ; et cependant, ce mouvement

---

Sur **Inquiétude.** — Au xviie siècle, *inquiétude* signifie dans le langage courant l'*impossibilité de demeurer en repos.* C'est le sens qu'il a chez Bossuet et chez Pascal. Toute la théorie pascalienne du *divertissement* repose sur la constatation de notre inquiétude native. Ce sens permet de passer naturellement au sens **B** : désir du mieux, de l'au-delà. **(F. Mentré.)**

Mais l'import favorable que ce mot semble avoir acquis de nos jours n'existe pas encore à cette époque : « L'inquiétude est le plus grand mal qui arrive en l'âme, excepté le péché... Notre cœur étant troublé et inquiété en soi-même perd la force de maintenir les vertus qu'il avait acquises. » St François de Sales, *Introduction à la vie dévote*, 4e partie, ch. xi : « De l'inquiétude. »

D'ailleurs le mot, au xviie siècle, passe encore pour rare et particulièrement énergique : « L'inquiétude de son génie : trop de deux mots hardis. » Pascal, *Pensées*, Ed. Brunschvicg, I, 59. **(A. L.)**

continuel que Dieu lui imprime vers le bien ne peut s'arrêter... Elle est donc toujours *inquiète* parce qu'elle est portée à chercher ce qu'elle ne peut jamais trouver... Nous ferons voir dans ce chapitre que l'inquiétude de notre volonté est une des principales causes de l'ignorance où nous sommes et des erreurs où nous tombons sur une infinité de sujets... » *Recherche de la vérité*, IV, chap. II, § 1. Voir *Observations.*

Rad. int. : Malquietes.

INSÉPARABLE (Loi d'association).
John S. Mill appelle ainsi la propriété qu'ont les phénomènes psychiques (selon Hume, Hartley, James Mill, etc.) de se combiner si étroitement, par la fréquence ou par la force de l'association, qu'il devient impossible de les séparer, et même qu'on arrive à prendre le complexus ainsi formé pour un phénomène psychique simple. (*Examen de la philosophie de Hamilton*, ch. XIV : « How Sir William Hamilton and Mr. Mansel dispose of the law of inseparable association[1]. ») — La formule qu'il en donne, d'après James Mill (*Analysis of the human mind*, I, 68) est celle-ci : « Where two or more ideas have been often repeated together and the association has become very strong, they sometimes spring up in such close a combination as not to be distinguishable[2]. »

Rad. int. : Ne separebl (asociad).

« INSTABILITÉ mentale. »
Ensemble de symptômes psychiques consistant dans une variation exceptionnellement rapide et fréquente des dispositions intellectuelles et affectives d'un sujet. L'usage de ce terme paraît remonter à un article de Th. Ribot, *L'anéantissement de la volonté*, Revue philosophique, février 1883. Il sert de titre à une thèse de médecine de M. Boulanger, 1892 ; et à une thèse de philosophie de M. Duprat, 1898. Ce dernier fait de l'instabilité une propriété fondamentale des états psychiques : « Aucun processus mental ne peut s'effectuer normalement s'il n'existe pas un principe directeur de l'évolution mentale qui, par sa permanence, fasse obstacle à l'instabilité naturelle de l'esprit. » L'action de ce principe synthétique, par ses différents degrés de force ou de faiblesse, déterminerait les différents degrés de « continuité mentale ». *Ibid.*, Introduction, 3-4.

Rad. int. : Nestabiles.

INSTANCE, L. Scol. *Instantia*, D. **A.** *Instanz ;* E. *Instance ;* I. *Istanza.*

(De ἔνστασις, opposition, objection, rendu dans les traductions latines d'Aristote par *Instantia :* « Ἔνστασις ... ἐστὶ πρότασις προτάσει ἐναντία. » *Premiers Analytiques*, II, 26 ; 69ª37.)

A. Une objection ayant été faite, et une réplique ayant été donnée à cette objection, on appelle *instance* le nouvel argument qui suit cette réplique.

« J'ai négligé de répondre au gros livre d'*instances* que l'auteur des cinquièmes objections a produit contre mes réponses... » Descartes, *Lettre à Clerselier*, faisant suite aux réponses à Gassendi (Ed. Ad. et Tann., IX, 202).

Elle peut consister soit en une objection nouvelle, soit en une réfutation de la réplique ; dans ce cas, elle prend aussi le nom de *duplique*, mais ce dernier terme est aujourd'hui tombé en désuétude.

B. Chez Bacon, les instances sont les faits typiques qui servent d'*exemple* (E. *Instance*) pour l'étude d'une propriété générale (*Praerogativæ instantiarum*, *Nov. Org.*, II, 21 et suiv.). Ce sens du mot n'est pas douteux, bien qu'il ait été contesté. Cf. *De Augmentis*, V, 2 : « Exempla sive instantias particulares. »

Instantia crucis, voir *Cruciale**.

Leibniz l'emploie dans ce même sens : « J'y pourrais répondre par l'*instance* des futurs contingents... mais

1. Comment Sir William Hamilton et M. Mansel écartent la loi d'association inséparable. — 2. « Quand deux ou plusieurs idées ont été répétées souvent ensemble, et que l'association est devenue très forte, elles s'unissent quelquefois en une combinaison si étroite qu'on ne peut plus les distinguer. »

j'aime mieux satisfaire aux difficultés que de les excuser par l'exemple de quelques autres difficultés semblables. » *Discours de métaphysique*, XIII.

INSTANT, D. *Augenblick*, *Moment ;* E. *Moment*, *instant ;* I. *Istante*.

A. Durée très courte, que la conscience saisit comme un tout. Voir G. Bachelard, *L'intuition de l'instant*. — Cf. *Présent**.

B. Point déterminé et indivisible de la durée. « Il y a en lui (dans le temps) une marque et une expression du distinct, à savoir l'*instant*, analogue de l'unité, dont il diffère d'ailleurs au plus haut point, car tandis que l'unité est une partie du nombre, la limite n'est pas une partie de la quantité... L'instant appelle son opposé, le *laps de temps*, sans lequel on ne saurait le comprendre : les instants ne se succèdent qu'à la condition de se poser les uns hors des autres, pour ainsi dire, bref, d'être séparés par des intervalles. » Hamelin, *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, cf. I, § 3, pp. 52 et 54.

Rad. int. : Instant.

INSTINCT, D. *Instinkt ;* E. *Instinct ;* I. *Istinto*.

A. Ensemble complexe de réactions extérieures, déterminées, héréditaires, communes à tous les individus d'une même espèce, et adaptées à un but dont l'être qui agit n'a généralement pas conscience : nidification, poursuite de la proie, mouvements de défense, etc.

Romanes (*L'évolution mentale chez les animaux*, ch. xii) a appelé *instincts primaires* ceux qui résultent directement de la structure primitive de l'être vivant, ou qui ne sont dus qu'à la sélection ; *instincts secondaires*, ceux qui constituent un automatisme dérivé, acquis par l'intermédiaire d'adaptations intelligentes tombées ensuite dans l'inconscient *(lapsed intelligence)*.

L'instinct, psychologiquement considéré, diffère de l'*inclination** en ce que, dans le premier cas, certains actes eux-mêmes sont immédiatement suggérés à l'être qui agit, sans qu'ils apparaissent comme moyens en vue d'une fin, tandis que dans le second, ce à quoi tend l'inclination est connu, mais les moyens de l'atteindre ne sont pas donnés.

B. Toute activité (et spécialement toute activité mentale) adaptée à un but, qui entre en jeu spontanément, sans résulter de l'expérience ni de l'éducation, et sans exiger de réflexion. Se dit en ce sens d'un don même tout individuel, d'une faculté naturelle de sentir et de deviner : « Avoir l'instinct du rythme. » — « Il y en a qui, par une sorte d'instinct dont ils ignorent la cause, décident de ce qui se présente à eux et prennent toujours le bon parti. » La Rochefoucauld, *Réflexions*, III, 5.

Voir *Intelligence**.

Sur **Instinct.** — **Victor Egger** nous a communiqué la note suivante, écrite, nous a-t-il dit, sous la dictée de son père, Émile Egger, l'helléniste, au sujet de la phrase : « Le mot *instinct* signifie un aiguillon intérieur, une piqûre intérieure », A. Lemoine, *L'habitude et l'instinct* (1871), p. 136. En note : « Non pas, comme on l'a dit quelquefois, qu'*instinct* vienne de ἐνστίζειν, qui signifierait *piquer intérieurement* et qui signifie en réalité *piquer dans quelque chose, ficher*. Le mot français vient du latin *instinctus*, qui, proprement, a le sens d'aiguillon, piqûre, sens transporté d'ordinaire par analogie du physique au moral. La notion d'intériorité résulte de l'emploi métaphorique du mot, et non de la préposition *in* qui dans *instinguere*, *impellere*, etc., comme ἐν dans ἐνστίζειν, a le sens actif et signifie *vers*. D'ailleurs tous ces mots, στίζειν, *stimulus*, *instinctus*, ont une même racine, dont le sens général est *piquer*. »

CRITIQUE

1. Ce mot se dit assez fréquemment d'une inclination profonde et intense, surtout si elle est innée : « Instinct de conservation ; instinct de domination. » Ces expressions sont impropres.

2. Nous avons défini l'instinct au sens **A,** un ensemble de réactions *extérieures*, parce que, comme l'a fait remarquer avec raison M. Dunan (*Philosophie générale*, p. 304), il n'y a aucune différence de nature entre ce qu'on appelle instinct et ce que l'on appelle fonction physiologique, si ce n'est que le premier est observable du dehors et que le second ne l'est pas. En ce sens, *instinct* désigne donc une classe de phénomènes sans caractère distinctif intrinsèque.

3. Ce mot a été critiqué d'autre part par M. Bohn (*La naissance de l'intelligence*, ch. xxiii). Il estime que sous ce terme, on réunit des phénomènes très disparates, et que, par suite, l'opposition de l'instinct à l'intelligence ne correspond à aucune notion précise. Il n'y a là, selon lui, qu'une survivance de la théorie fixiste des espèces, à laquelle il est impossible de donner un sens défini dans l'état actuel de la science. Il propose donc de renoncer entièrement à ce mot, et il en donne l'exemple dans l'ouvrage cité. — Au contraire, H. Bergson, dans l'*Évolution créatrice*, a renouvelé l'opposition traditionnelle de l'instinct et de l'intelligence en les considérant comme deux modes parallèles de connaissance et d'action, qui se seraient différenciés en s'adaptant, l'un à la vie, l'autre à l'emploi des instruments inorganiques. Voir ch. ii, notamment pages 179-193.

Rad. int. : Instinkt.

INSTRUCTION, D. *Unterricht ;* E. *Education*, *Instruction ;* I. *Instruzione.*

A. Action de communiquer à quelqu'un des connaissances. — S'oppose en français à *éducation*, qui s'applique surtout au développement des habitudes de conduite, du caractère et de la moralité.

B. Ensemble de connaissances acquises par l'étude ou l'enseignement.

Rad. int. : Instrukt.

INSTRUMENTALE (Cause), L. Scol. *causa instrumentalis.*

Ce qui sert de moyen pour la production d'un effet. Ce terme est aujourd'hui peu usité.

« INSTRUMENTALISME », *Instrumentalism.* Une des variétés du pragmatisme* : doctrine de M. John Dewey, dont le trait caractéristique est d'admettre que toute théorie est un outil *(tool)*, un instrument pour l'action et la transformation de l'expérience. « Reflective knowing is instrumental to gaining control in a troubled situation... it is also instrumental to the enrichment of the immediate significance of subsequent experiences[1]. » J. Dewey, *Essays in experimental logic*, Introd., p. 17. — Voir Emm. Leroux, *Le pragmatisme*, ch. vii : « La logique instrumentale de M. Dewey et l'École de Chicago. »

1. INTÉGRATION, Math. D. *Integriren*, *Integration ;* E. *Integration ;* I. *Integrazione.*

Opération qui consiste à déterminer une grandeur en la considérant comme limite d'une somme de quantités *infinitésimales** dont le nombre augmente indéfiniment. Le signe de l'intégration est $\int$: (somme).

Renouvier (*Principes de la Nature*, ch. iii, appendice c) étend ce terme par analogie à la sommation de séries convergentes infinies ; mais, malgré la communauté du principe logique entre les deux opérations, cet emploi du mot est trop contraire à l'usage pour être retenu.

On appelle aussi quelquefois improprement *Intégration*, par analogie, la vue de l'esprit qui considère synthé-

1. « La connaissance réfléchie est un moyen de se rendre maître d'une situation anormale... mais elle est aussi un moyen d'enrichir la valeur significative immédiate des expériences postérieures. »

tiquement un nombre très grand, mais fini, de termes ou d'actions élémentaires.

Rad. int. : Integralig.

2. INTÉGRATION, Phys. D. *Anhäufung ;* E. *Integration ;* I. *Integrazione.*

Terme particulièrement employé par Spencer, qui entend par *intégration :* 1° le passage d'un état diffus, imperceptible, à un état concentré, perceptible (*First Principles*, § 94) ; 2° l'accroissement de matière d'un système donné (*Ibid.*, § 95) ; 3° la diminution de mouvement interne d'un système mécanique formé de plusieurs corps (*Ibid.*, § 94, 96).

Le terme opposé est *désintégration.* Cf. *Évolution**.

Pour l'examen de ces sens et l'impossibilité de les ramener à l'unité, voir A. Lalande, *La Dissolution opposée à l'évolution*, ch. i, § 4-6. Mais le mot a été surtout employé métaphoriquement, même par Spencer, pour désigner l'établissement d'une interdépendance* plus étroite entre les parties d'un être vivant, ou entre les membres d'une société.

Il se dit aussi de l'incorporation d'un élément nouveau à un système psychologique antérieurement constitué. (Cf. *Aperception* au sens de Herbart et de son école.) Le verbe *intégrer* a fréquemment ce sens, qui se rattache à l'idée physique définie ci-dessus au n° **2,** 2°.

CRITIQUE

Ce mot est entré dans la langue courante en un sens très vague, et avec une nuance de respect et d'admiration analogue à celle qui s'attache souvent à « la Vie ». Mais il est à remarquer que la valeur de l'idéal organiciste et totalitaire que suppose cet import est très sujette à discussion.

Rad. int. : Integr.

INTELLECT, G. νοῦς ; L. *Intellectus ;* D. *Verstand* (*Intellect* est pris par Kant et par Schopenhauer au sens général d'*Intelligence* **A**) ; — E. *Understanding, Intellect ;* — I. *Intelletto.*

Synonyme d'entendement*, au sens **B.** « Dans mon sens, l'entendement répond à ce qui, chez les Latins, est appelé *intellectus* et l'exercice de cette faculté s'appelle *intellection*, qui est une perception distincte jointe à la faculté de réfléchir, qui n'est pas dans les bêtes. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, II, 21, § 5. Cependant, par un souvenir de la langue du moyen âge, où *intellectus* servait à traduire νοῦς dans toute sa force, et s'opposait à *ratio*, faculté du raisonnement discursif (voir Schutz, *Thomas-Lexikon* V^is^ *Intellectus* et *Ratio*), le mot intellect a gardé dans son import quelque chose de plus métaphysique. *Entendement*, chez les philosophes modernes, est surtout un terme psychologique désignant un ensemble d'opérations mentales ; *intellect* a toujours une valeur gnoséologique : il marque la « faculté de connaître supérieure » en tant qu'on l'oppose à la sensation et à l'intuition. Ce mot tend d'ailleurs à tomber en désuétude, si ce n'est dans quelques expressions historiques, notamment *Intellect actif*, quelquefois *Intellect agent* (G. νοῦς ποιητικός, I. *Intellectus agens*), opposé à l'*Intellect passif* (G. νοῦς παθητικός, L. *Intellectus passibilis*). — Voir plus haut, *Actif* (Intellect)* et *Agent**.

Rad. int. : Intelekt.

INTELLECTION, D. *Intellection* (et aussi *Bewusstheit ;* voir ci-dessous) ; E. *Intellection ;* I. *Intellezione.*

A. Acte de l'*intellect**, dans tous les sens, mais particulièrement au sens d'entendement, opposé à imagination. (Voir p. ex. Descartes, *6e Méditation*, § 2, où le texte français ajoute en

Sur **Intellect.** — Dans la langue de Dante, qui suit l'usage thomiste, *inteletto* et *inteletuale* sont toujours pris au sens du grec νόησις, et désignent la pensée sous sa forme la plus haute. **(R. Berthelot.)**

deux passages : « intellection ou conception ».)

B. Flournoy a proposé de traduire par ce mot le terme *Bewusstheit*, créé par Ach. « En français, dit-il, le terme d'*intellection*, que Descartes opposait déjà à imagination exprime suffisamment bien cette présence à la conscience des choses *sues*, quoique données non intuitivement, sans images. » *Archives de psychologie*, V, 288.

INTELLECTUALISME, D. *Intellectualismus ;* E. *Intellectualisme ;* I. *Intelletualismo.*

A. Doctrine selon laquelle tout ce qui existe est réductible, du moins en principe, à des éléments « intellectuels », c'est-à-dire à des idées (aux différents sens de ce mot), à des vérités et à des implications. Cette thèse, elle-même, a été entendue de deux façons différentes :

1° L'être est distinct de l'intelligence ; mais celle-ci peut en fournir une image exacte et complète : c'est ainsi par exemple que la pensée, chez Descartes, saisit la substance étendue.

2° L'être n'est pas autre chose que la pensée. Voir *Idéalisme**, **A.**

Le mot a été appliqué en ce sens à beaucoup de doctrines (Descartes, Spinoza, Leibniz, Wolff, Hegel, etc.) mais presque toujours dans une intention péjorative. Voir ci-dessous, *Critique.*

B. Toute doctrine selon laquelle on ramène à des éléments intellectuels une classe de faits considérés par la plupart des philosophes comme irréductibles à l'intelligence (soit au sens **A**, soit au sens **B** de ce mot).

« Je combats une conception (du dogme), dite *intellectualiste*, suivant laquelle un dogme serait dans son fond... l'énoncé d'une thèse théorique et spéculative, un objet de connaissance pure et de simple contemplation intellectuelle... » Le Roy, *Dogme et critique*, p. 111.

En particulier, doctrine selon laquelle les phénomènes affectifs ne sont que les phénomènes intellectuels confus, ou des résultantes du jeu des phénomènes intellectuels ; par exemple, chez Herbart.

C. Doctrine *normative* consistant à estimer que les phénomènes actifs et affectifs, tout en restant conçus comme irréductibles, sont de *valeur* secondaire,

---

Sur **Intellection.** — Le sens **B** et le texte de Flournoy sont dus à **Ed. Claparède.** *Intellectio*, dans le thomisme, se dit proprement de l'acte par lequel l'esprit saisit les principes qu'utilisera la *ratio.* **(A. Sertillanges.)**

Sur **Intellectualisme.** — *Intellectualista* paraît avoir été créé par Bacon, pour désigner les philosophes « qui abduxere se a contemplatione naturae atque ab experientia in propriis meditationibus et ingenii commentis susque deque volutantes. Caeterum praeclaros hos opinatores et (si ita loqui licet) *intellectualistas*, qui tamen pro maxime sublimibus et divinis philosophis haberi solent, recte Heraclitus perstrinxit : homines, inquit, quaerunt veritatem in microcosmis suis, non in mundo majore. » *De dignitate*, livre I, § 43. (Ell. et Sped. I, 460.) Cf. la célèbre comparaison de l'araignée, de la fourmi et de l'abeille, *Novum Organum*, I, 95.

On passe sans changement de ce sens (sauf son import primitivement péjoratif, comme il arrive souvent en pareil cas) au sens **A** du mot *Intellectualisme**. Mais il semble que ce passage ait été très tardif. Ayant demandé, sur la première épreuve de cet article (1909) : « A partir de quelle date trouve-t-on ce mot ? » nous avons eu les réponses suivantes :

On le trouve dans Schelling, qui l'oppose à *Matérialisme.* Voir *Sämt. Werke*, IV, 309. **(R. Eucken.)**

et, par suite, doivent être subordonnés aux phénomènes intellectuels, soit au point de vue esthétique, soit au point de vue moral, soit au point de vue religieux. « Secundum se et simpliciter, intellectus altior et nobilior voluntate. » Saint Thomas d'Aquin, *Somme théol.*, I, qu. 82, 3. (Schütz, v°). — « Selon l'intellectualisme, la pensée n'a pas d'autre œuvre à accomplir que de se penser. Nous disons, quant à nous, que la volonté a pour œuvre unique de se vouloir. Mais vouloir la volonté, c'est vouloir la pensée ; c'est penser. Nous ajoutons à l'intellectualisme, nous ne laissons rien échapper de son contenu. » Hamelin, *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, p. 430.

Ce mot s'oppose dans les trois sens à *volontarisme* :* 1° inintelligibilité radicale du monde réel, dont l'essence est *grundlos*, sans fondement logique, étrangère, au moins en partie, au principe de raison suffisante ; — 2° indépendance et même primauté de fait des fonctions actives et affectives à l'égard de l'intelligence ; — 3° supériorité morale de l'action et du sentiment sur la pensée réfléchie.

Il s'oppose aussi à *pragmatisme**, ce mot étant pris tantôt comme équivalent, tantôt comme opposé à *volontarisme*, et désignant dans ce dernier cas la doctrine d'après laquelle l'opposition de l'activité et de l'intelligence est artificielle et verbale, la vraie réalité étant à la fois l'une et l'autre : « Le morcelage de l'âme en facultés distinctes... est le principe commun de l'intellectualisme et du volontarisme, systèmes antithétiques, je le veux bien, mais qui ont même racine... Si je rejette également ces deux systèmes, c'est que je rejette le postulat dont ils dérivent symétriquement. » Le Roy, *Dogme et critique*, 127-128.

CRITIQUE

1. Ce terme est devenu très usuel dans les discussions philosophiques contemporaines ; il y a, presque toujours, un sens péjoratif, apparenté à l'usage défavorable qui a été fait aussi du mot *Intellectuel* dans les discussions politiques. L'un et l'autre impliquent d'ordinaire : 1° le reproche de penser les choses d'une façon verbale et superficielle, en imposant à la réalité des

---

On le trouve dans un passage où Walt Whitmann critique « l'intellectualisme exsangue » *(bloodless intellectualism)* d'Emerson. Le mot est pris dans un sens très général, mais déjà défavorable, pour désigner l'abus des abstractions vagues. **(R. Berthelot.)**

Je ne pourrais dire au juste à quelle date ce mot est entré dans l'usage, mais il me semble l'avoir vu naître. **(J. Lachelier.)**

Je me rappelle avoir entendu Ollé-Laprune se servir de ce mot vers 1890, dans une conversation. Il paraissait alors un néologisme. **(L. Brunschvicg.)**

Je me suis servi de ce mot depuis dix ou douze ans, mais sans savoir s'il avait été antérieurement employé : je me le reprochais d'abord, comme un néologisme. **(M. Blondel.)**

— Sans prétendre répondre précisément à la question posée, on peut rappeler que Kant nomme le système de Leibniz « ein *intellectuelles* System der Welt » (*Critique de la Raison pure*, Kehrbach, 245) et qu'il l'accuse d'avoir *intellectualisé* les phénomènes : « Leibniz intellectuirt die Erscheinungen, so wie Locke die Verstandesbegriffe... sensificirt[1]. » *Ibid.*, 246. **(Van Biéma.)**

Sur la Critique. — Cet intellectualisme, par trop « simpliste » et exclusif, dont on fait un grief philosophique, me paraît une chimère qui n'est ni le platonisme, ni

1. « Leibniz intellectualise les phénomènes, de même que Locke sensationnise les concepts. »



cadres artificiels et rigides, qui la déforment en prétendant la représenter ; 2° le reproche de sacrifier « la vie », c'est-à-dire la prudence naturelle et la fécondité de l'instinct, aux satisfactions de la pensée critique, qui est une force d'arrêt, de destruction et d'inhibition. Il y aurait lieu de dissocier ces deux points de vue : Schopenhauer, par exemple, admet le premier chef d'accusation (cf. ses attaques contre la *Vernunft*, c'est-à-dire, selon son vocabulaire, contre la faculté discursive et conceptuelle qui s'oppose à l'intuition) ; mais il voit au contraire dans la puissance négative de la raison le principe de la moralité et de l'affranchissement. — (Remarquer d'ailleurs que, chez lui, le mot *Intellekt* est pris en un sens très général, qui comprend à la fois l'intuition et l'entendement ; le chapitre v des « Suppléments » a pour titre : « Vom vernunftlosen Intellekt. »)

2. Il a été fait également un abus singulier de ce mot dans la discussion de la théorie de W. James et de Lange sur les émotions. Cette théorie paraissait s'opposer, à la fois par son caractère physiologique et par son caractère périphérique, à celle de Herbart et de Nahlowsky, qui est purement psychologique, et qui ne supposerait, si on la traduisait physiologiquement, que des phénomènes du système nerveux central. Mais, d'autre part, cette dernière est ordinairement appelée *intellectualiste* au sens **B**, et avec justesse, en tant que les états affectifs y sont conçus comme résultant du jeu des représentations ; voir notamment Ribot, *Psychologie des sentiments*, préface, où les deux théories sont appelées, pour abréger, *théorie intellectualiste* et *théorie physiologique*. — Il en est résulté que plusieurs psychologues postérieurs ont cru que ces deux mots s'opposaient en eux-mêmes, et ont compris sous le nom d'*intellectualistes* toutes les théories de l'émotion qui ne font pas intervenir la physiologie. Par exemple (entre plusieurs autres) dans Sollier, *Le mécanisme des émotions*, p. 236 : « Je ne suis certes pas suspect d'être un intellectualiste et de négliger le substratum nécessaire de toute manifestation psychique, le cerveau ; mais je dois reconnaître que la thèse intellectualiste, etc. »

Cet usage ne résulte que d'une confusion, et les désignations qui l'ont provoquée sont regrettables. La théorie de James et de Lange devrait, en effet, être appelée *intellectualiste*, elle aussi,

---

le spinozisme, ni le hégélianisme. La doctrine des grands intellectualistes ne consiste pas à n'admettre *que* des éléments intellectuels, mais à soutenir que l'intelligence et le réel sont inséparables au fond des choses et que dans l'homme même, un élément intellectuel est inséparable de tout état ou acte de conscience. Ainsi entendu l'intellectualisme n'exclut nullement, mais appelle le volontarisme. **(A. Fouillée.)**

En son sens fort et précis, il désigne ce me semble, la doctrine selon laquelle l'*intellectus* (que saint Thomas distingue si radicalement de la *ratio*) est le vrai et le seul captateur de l'être : *videre est habere* (cf. la remarquable thèse de M. Rousselot sur l'*Intellectualisme de saint Thomas*). Et si on poussait cette thèse à l'absolu, on aboutirait peut-être à dire que puisque l'être n'est que ce qui est vu et ce qui est capté comme du dehors, par la simple intuition, sans aucun de ces secrets d'intimité qui ne se livrent qu'à une sympathie aimante, c'est donc que selon l'expression de Hegel « l'idée est la plus haute, et, vue de plus près, la seule forme sous laquelle l'Être éternel et absolu puisse être saisi ». **(M. Blondel.)**

Le sens d'intellectualisme n'est péjoratif que dans la pensée de certains pragmatistes, ennemis de la philosophie. L'intellectualisme est à ce point une attitude légitime qu'il définit, croyons-nous, la pensée philosophique dans ce qu'elle a de spécifique et d'essentiel. **(L. Boisse.)**

au sens exact de ce mot, puisque chez eux l'émotion n'a rien de spécifique, mais n'est que la *connaissance* confuse d'un ensemble de phénomènes corporels. La véritable antithèse de l'intellectualisme, dans la théorie des états affectifs, serait la théorie qui les considère comme des phénomènes originaux, irréductibles à des perceptions, des idées ou des jugements ; par exemple, celle de BAIN, ou celle de PAULHAN. Cf. la réfutation de JAMES dans l'*Essai* d'HAMELIN, p. 439.

Rad. int. : **A.** Intelekteblism ; **B, C.** Intelektualism.

INTELLECTUEL, D. *Intellectuell ;* E. *Intellectual ;* I. *Intellettuale.*

A. Adjectif correspondant à *Entendement* et à *Intellect.* Le terme opposé est alors tantôt *sensible* ou *sensitif*, tantôt *intuitif.*

B. Adjectif correspondant à *Intelligence*-**A.** Le terme opposé est alors soit *actif*, soit *affectif.*

C. Adjectif correspondant à *Intelligence*-**B.** Le terme opposé est alors *intuitif.*

Voir ces mots, et cf. *Intellectualisme*.*

Intellectuelle (intuition), voir *Intuition*.*

Rad. int. : **A, C.** Intelektal ; **B.** Inteligal.

INTELLIGENCE, D. *Intellect, Verstand ;* quelquefois *Intelligenz ;* — E. **A.** *Intelligence, Understanding, Intellectual powers ;* **B. C.** *Intelligence, Understanding ;* **D.** *Intelligence, cleverness ;* **E.** *Apprehension ;* — I. *Intelligenza.*

A. Ensemble de toutes les fonctions qui ont pour objet la connaissance, au sens le plus large du mot (sensation, association, mémoire, imagination, entendement, raison, conscience). Ce terme sert couramment à désigner l'une des trois grandes classes (ou faces) des phénomènes psychiques, les deux autres étant celle des phénomènes affectifs, et celle des phénomènes actifs ou moteurs.

Sur **Intellectualisme** et **Intelligence.** — Deux degrés dans l'anti-intellectualisme. On peut les classer en songeant que les termes qui désignent les fonctions psychologiques ont naturellement deux sens :

1° Un sens analytique et abstrait : l'intelligence se définit, par opposition et distinction, au moyen des caractères *propres* aux opérations intellectuelles ; ces opérations sont essentiellement *déterminatives* et par suite de tendance *objective.*

2° Un sens concret, dans lequel l'intelligence désigne simplement la présence et l'importance d'un élément de détermination dans l'ensemble très complexe des faits psychologiques que l'on peut considérer *en même temps* comme affectifs et actifs.

Les critiques de l'intellectualisme attaquent d'abord et surtout les conséquences d'une transposition du sens 1 au sens 2, c'est-à-dire d'une tendance d'esprit qui porte à identifier les caractères de détermination et d'objectivité avec les caractères de réalité ; et comme la détermination des pensées a elle-même deux aspects, dans la détermination de forme ou d'extension, et dans la détermination de fond ou de compréhension, on pourrait encore distinguer deux cas dans cet intellectualisme extrême, le premier seul étant un pur formalisme.

Un second degré, plus exceptionnel, dans l'anti-intellectualisme est celui qui consiste à dénier à l'intelligence non seulement une valeur absolue, mais même toute valeur relative, ou du moins toute valeur relative importante, c'est-à-dire à soutenir que dans la pensée, les facultés de détermination s'exercent, d'une façon purement arbitraire, sans aucun rapport possible avec la réalité ou du moins ne sont qu'un auxiliaire, de rôle tout à fait subordonné, des fonctions de l'activité, traduites dans la conscience par des états de sentiments. **(M. Bernès.)**

B. Acte de comprendre, par lequel s'exerce dans un cas donné, l'intelligence au sens **A.** « L'intelligence des vérités de la foi. » MALEBRANCHE, *Entretiens sur la métaphysique*, VI, II.

C. Au sens concret (surtout au XVIIe siècle) : les êtres spirituels, en tant qu'on les oppose aux corps : « ... de prétendues Intelligences séparées ». LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, Avant-propos.

D. (Opposé à *intuition** et à *sensation**) : synonyme d'*entendement**, connaissance conceptuelle et rationnelle. « L'intelligence est caractérisée par la puissance indéfinie de décomposer suivant n'importe quelle loi et de recomposer suivant n'importe quel système. » H. BERGSON, *L'Évolution créatrice*, p. 170. — Voir *Raison**.

E. (Opposé à *instinct**) : activité volontaire, adaptation réfléchie de moyens à des fins. « L'instinct achevé est la faculté d'utiliser et même de construire des instruments organisés ; l'intelligence achevée est la faculté de fabriquer et d'employer des instruments inorganisés. » H. BERGSON, *L'Évolution créatrice*, p. 152. Voir tout le chapitre II sur l'opposition de l'instinct et de l'intelligence, que l'auteur ramène d'ailleurs à la précédente.

F. (Opposé à *inintelligence*) : développement d'esprit normal ou supérieur à la moyenne.

G. (Opposé à *invention**) : faculté de *comprendre** facilement ce qui est donné, soit dans les faits, soit dans les idées d'autrui.

H. Traduction d'*Intellectus* chez saint Thomas et chez les scolastiques qui emploient ce mot au même sens que lui ; mais on dit plus généralement en ce sens *Intellect**, pour éviter les équivoques.

REMARQUE

L'adjectif correspondant aux sens **A, B, C, D,** est *intellectuel ;* aux sens **E, F, G,** *intelligent.*

Rad. int. : **A, D.** Intelekt ; **E, F.** Inteligentes ; **G.** Komprenives.

« INTELLIGIBILITÉ (Principe de l'universelle). »

Expression introduite par A. FOUILLÉE, dans son ouvrage : *La philosophie de Platon* (1869), et devenue depuis lors très usuelle dans le langage et surtout dans l'enseignement philosophique. « La foi commune, plus ou moins consciente d'elle-même, mais présente chez tous (= chez les croyants, les savants et les philosophes), est donc la foi à la raison des choses et à l'universelle intelligibilité. Nous croyons tous que ce qui existe est réductible, sinon pour nous,

---

Sur **Intelligence.** — L'opposition d'intelligence à intuition me paraît regrettable parce qu'elle est inconciliable avec l'expression : intuition intellectuelle. Or il faut bien qu'on puisse exprimer l'idée d'intuition intellectuelle, fût-ce simplement pour poser l'existence d'une telle intuition comme problème, ou même pour en nier la possibilité. D'ailleurs ne pourrait-on considérer la confusion d'*intelligence* et d'*entendement* comme une simple impropriété d'expression ? **(E. Van Biéma.)**

Chez RAVAISSON, en particulier, le mot intelligence est pris en un sens très large, et désigne aussi bien la connaissance intuitive ou immédiate que la connaissance conceptuelle et discursive. Il appelle *entendement* cette dernière (contrairement à l'usage de Bergson mentionné au sens **B** d'*Intelligence**) ; par ex. : « Toute tendance à une fin implique l'intelligence... » *De l'habitude*, p. 29. « L'intelligence obscure qui succède par habitude à la réflexion, cette intelligence immédiate où l'objet et le sujet sont confondus, c'est une *intuition réelle*, où se confondent le réel et l'idéal, l'être et la pensée. » *Ibid.*

Sur l'histoire des mots *intelligence**, *intellectuel*, etc., voir R. BERTHELOT, *Un romantisme utilitaire*, II, ch. IV, V.

du moins en soi, aux lois essentielles de la pensée. Lorsque nous doutons, notre doute ne porte pas, à vrai dire, sur l'intelligibilité de l'objet, mais sur l'intelligence du sujet, sur la puissance plus ou moins grande de nos moyens de connaître... Ce principe de la raison des choses, qui survit à tous les systèmes, qui engendre leur variété même du sein de son unité, qui subsiste malgré notre impuissance à expliquer les plus difficiles problèmes, et qui constitue comme une métaphysique universelle supérieure aux diverses métaphysiques, comme une science innée que ne peuvent détruire toutes nos ignorances, qu'est-ce autre chose que le principe même du platonisme ? Dire que tout a une raison intelligible, que l'être soutient un rapport nécessaire avec la pensée, c'est dire, au sens le plus large des termes, que chaque chose a une *Idée.* » *La philosophie de Platon*, tome II, 464-465.

INTELLIGIBLE, G. νοητός (déjà opposé par Plotin à νοερός, *intellectuel*) ; L. *Intelligibilis* (Sénèque) ; D. *Intelligibel ;* E. *Intelligible ;* I. *Intelligibile.*

A. (Opposé à *sensible*). Qui ne peut être connu *que* par l'intelligence (au sens **B**), et non par les sens. Par suite de la doctrine traditionnelle qui considère les sens comme la source de l'illusion, la réflexion conceptuelle et la raison comme le principe de la connaissance vraie, *intelligible* est devenu, en ce sens, synonyme de réel, d'existant en soi dans l'ordre métaphysique. « Monde intelligible ; liberté intelligible. » — « ... Alle solche Noumena, zusamm dem Inbegriff derselben, einer intelligibeln Welt, nichts als Vorstellungen einer Aufgabe sind... deren Auflösung... gänzlich unmöglich ist[1]. » Kant, *Prolégom.*, § 34. (Il oppose, dans une note sur ce passage, *intellectuel* à *intelligible*, mais, en fait, il ne s'est pas conformé dans ses œuvres à la distinction indiquée.)

B. C. Qui peut être compris, soit au sens A, soit au sens B du mot *comprendre**.

Rad. int. : **A.** Inteligibl ; **B.** Komprenebl ; **C.** Intelektebl.

INTEMPOREL, adj. et subst., **D.** *Unzeitlich, das Unzeitliche.*

A. Proprement, ce qui est étranger au temps, ce qui n'a pas le caractère

1. « Tous ces noumènes, ainsi que l'idée de leur ensemble, le monde intelligible, ne sont que des représentations d'un problème... dont la solution est tout-à-fait impossible. »

Sur **Intelligible.** — Voir au mot *Raison**, la note de J. Lachelier sur le sens kantien de ce mot dans laquelle il conclut : « De là ce paradoxe de la langue de Kant que l'*intelligible*, c'est-à-dire le propre objet de notre intelligence, est précisément ce qui échappe à toutes les prises de notre intelligence. »

Cf. l'emploi de ce mot chez Leibniz : « On est transféré pour ainsi dire dans un *autre monde*, c'est-à-dire dans le monde intelligible des *substances*, au lieu qu'auparavant, on n'a été que parmi les phénomènes des sens. » *Nouv. Essais*, IV, ch. iii, 6.

Chez Berkeley, *intelligible* est opposé à *real*, pour rejeter la double existence des sensations ou idées, l'une dans les esprits, l'autre en dehors des esprits : « ... the one *intelligible* or *in the mind*, the other *real* or *without the mind*[1]. » *Princ. of human knowledge*, § 86. — Malebranche applique de même ce mot à tout ce qui est connu par l'esprit, en y comprenant le sensible en tant que pensé.

Aux acceptions précédentes se rattache encore indirectement l'usage péjoratif qu'Auguste Comte fait quelquefois de ce mot, en l'opposant à *réel*, *positif*, et en le prenant à peu près pour synonyme d'imaginaire. Voir p. ex. *Cours*, leçon xliii, § 13.

1. « ... l'une *intelligible* ou *dans l'esprit*, l'autre *réelle*, ou *hors de l'esprit.* » *Principes de la connaissance humaine.*

de durer. « Le temps nous est nécessaire pour nous permettre de constituer notre existence intemporelle. » L. LAVELLE, *La présence totale*, 17.

B. Par suite, ce qui, en tant qu'on le considère dans le temps, y apparaît comme invariable. « Le vrai et le faux sont intemporels. » Voir *Identité* (principe d')*, et *Temporel**.

INTENSIF, D. *Intensiv ;* E. *Intensive ;* I. *Intensivo.*

A. Qui a une *intensité**. — S'emploie en particulier dans l'expression *grandeur intensive* (D. *Intensive Grösse ;* E. *Intensive Magnitude ;* I. *Quantità intensivà*) : on entend par là une qualité ou propriété variable, dans laquelle il est possible de distinguer des degrés d'intensité.

B. Intense, et dont l'intensité résulte d'un effort. (Ce sens est nouveau ; il nous paraît être d'une mauvaise langue.)

Rad. int. : **A.** Intenses.

INTENSION, E. *Intension.*

Synonyme de *compréhension**, presque entièrement tombé en désuétude en français.

« La manière vulgaire d'énoncer [les syllogismes] regarde plutôt les individus, mais celle d'Aristote a plus d'égard aux idées ou universaux... L'animal comprend plus d'individus que l'homme, mais l'homme comprend plus d'idées ou de formalités ; l'un a plus d'exemple, l'autre plus de degrés de réalité ; l'un a plus d'extension, l'autre plus d'intension. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, IV, ch. 17, § 8.

Chez quelques logiciens contemporains, notamment chez KEYNES (*Formal Logic*, 3e éd., chap. II, § 16), ce terme sert à désigner, au sens le plus large, l'ensemble des caractères représentés par un terme général. Cette *intension* peut être comprise de trois façons différentes :

1° L'ensemble des caractères considérés comme essentiels à une classe et comme constituant la définition du terme qui la désigne. En ce sens, l'*intension* d'un terme dépend évidemment de conventions faites à son sujet.

2° Certains caractères qui, essentiels ou non, sont habituellement suggérés à l'esprit par le terme considéré, et qui servent pratiquement à reconnaître un objet comme appartenant à cette classe. En ce sens, l'*intension* est subjective et variable.

3° L'ensemble de tous les caractères, pensés ou non, compris ou non dans la définition, mais qui appartiennent à chacun des individus auxquels s'applique le nom considéré.

Il propose d'attribuer au premier de ces sens le terme *connotation ;* au second, moins important en logique, l'expression *intension subjective ;* et au troisième, le terme *compréhension.* Ainsi connotation s'appliquerait surtout au mot, intension subjective à la représentation qui en est le correspondant mental, et compréhension à la chose objectivement considérée.

Voir *Compréhension**.

INTENSITÉ, D. *Intensität ;* E. *Intensity ;* I. *Intensità.*

A. Caractère de ce qui admet des états de plus ou de moins, mais de telle sorte que la différence de deux de ces états ne soit pas elle-même un degré de ce qui est ainsi susceptible d'augmentation et de diminution : p. ex., un sentiment de crainte peut diminuer ou s'accroître ; mais la *différence* entre une crainte légère et une crainte plus forte n'est pas un degré de crainte qui puisse être comparé aux autres, comme la différence de deux longueurs ou de deux nombres est une longueur ou un nombre ayant sa place sur

Sur **Intensité.** — Article remanié conformément aux observations d'**Alfred Fouillée** et de **M. Drouin.**

l'échelle des grandeurs de la même espèce. — L'adjectif correspondant est *intensif**.

Quelques philosophes (Bergson, Münsterberg, etc.) admettent qu'il n'existe rien dont la variation réponde à cette définition, et que partout où le sens commun admet des degrés d'intensité, le plus et le moins ne sont jugés tels que par association avec une variation extensive, liée de quelque façon à la variation qualitative dont il s'agit.

La thèse opposée est défendue par Fouillée, *Évolutionnisme des idées-forces*, liv. I, ch. i, et *Psychologie des idées-forces*, t. I, ch. i, § 2, où il soutient que tout acte ou état de conscience est essentiellement doué d'un degré d'intensité irréductible soit à l'étendue, soit à la qualité, bien qu'il soit toujours *accompagné* de variations extensives et qualitatives.

B. Haut degré d'intensité. L'adjectif correspondant est *intense.*

Rad. int. : **A.** Intenses ; **B.** Intens.

1. INTENTION, L. Scol. *Intentio* (de *in, tendere*).

A. L'*intentio*, dans le langage des scolastiques, est : 1° l'application de l'esprit à un objet de connaissance, « actus mentis quo tendit in objectum » (= *intentio formalis*) ; 2° le contenu même de pensée auquel l'esprit s'applique, « objectum in quod » (= *intentio objectiva*).

Ce terme, dans le langage philosophique, est ensuite tombé en désuétude, sauf pour la distinction historique des *premières intentions* et des *secondes intentions.* L'*intentio prima (formalis)* est « actus intellectus directus, id est quo objectum suum percipit directe », par exemple la perception d'un homme, la pensée d'une classe d'êtres, en tant que l'une et l'autre se forment spontanément dans l'esprit, sans réflexion sur sa propre activité ; l'*intentio secunda (formalis)* est « actus intellectus reflexus, id est quo aliquid per reflexionem cognoscimus », autrement dit la pensée, non de l'objet, mais de l'intention première qui s'y applique, la réflexion sur l'objet de pensée en tant que pensé. L'intention seconde a donc toujours pour objet un *Ens rationis.* — L'*intentio prima (objectiva)* est l'objet ou l'être même auquel nous pensons ; la *secunda intentio (objectiva)* est « omne id, quod per actum reflexum intellectus cognoscitur, sive sit ipsa actio intellectus, sive potentia, sive ea quae conveniunt rebus pro ut sunt in subjecto objective ». C'est donc soit la pensée de l'acte par lequel nous pensons quelque chose, soit celle de notre faculté de le connaître, soit celle des déterminations de cet objet de pensée, considérées en tant que caractères logiques, etc. — (D'après Goclenius, v° Intention, 253 A, B ; — et Hugon, *Cursus philosophiæ thomisticæ*, I. Logica, p. 33.)

Les *espèces intentionnelles (species intentionales)* sont les *espèces* sensibles.* Voir ce mot.

B. Ce terme a été repris par les philosophes allemands qui se rattachent à l'école de Brentano et a été de nouveau rendu très usuel par la phénoménologie*. Voir notamment Husserl, *Logische Untersuchungen*[1], II, 346 et suiv. De là, il est rentré dans le langage philosophique français contemporain.

2. INTENTION (même étymologie), D. *Absicht ;* E. *Intention ;* I. *Intenzione.*

A. Le fait de se proposer un certain but : 1° par opposition aux efforts qu'on fera pour atteindre ce but. « L'enfer est pavé de bonnes intentions » ; 2° par opposition aux résultats effectifs de l'action, ou à son caractère matériel ; 3° par opposition à la ligne générale d'action dont cette intention est un effet parmi plusieurs autres. Voir *Visée**.

Direction d'intention (primitivement, terme de casuistique : voir Pascal, *Provinciales*, VII) : attitude d'esprit

1. *Recherches logiques.*

par laquelle on s'autorise à faire un acte en ne le considérant que sous l'aspect où il est bon. « La *direction d'intention* consiste en une intention factice et mensongère qui dissimule l'intention réelle. » E. Goblot, *Classification des Sciences*, p. 260.

B. Ce but lui-même.

Le « *problème de l'intention* » est la question de savoir si pour juger de la valeur morale d'un acte il doit être tenu compte exclusivement de l'intention qui l'a dicté (morale purement *formelle**), ou s'il doit être également tenu compte des effets produits par cet acte, et de son caractère spécifique.

Rad. int. : Intenc.

« INTERATTRACTION », D. *Wechselanziehung ;* E. *Interattraction.*

Attraction réciproque, en tant que phénomène élémentaire de la vie animale.

Voir *Attraction**, obs. « Restent à connaître les influences qui rassemblent un grand nombre d'individus côte à côte. Passant en revue diverses hypothèses, par éliminations successives on en arrive à conclure que ces individus s'attirent les uns les autres : les premiers ont été conduits par une série de contingences, et ils ont attiré les suivants. — L'idée d'une « interattraction » ressort ainsi avec force. » Et. Rabaud, *Essai sur les sociétés animales*, dans *Les origines de la Société,* Centre intern. de Synthèse, 1931, p. 6. Voir *Observations.*

« INTERDÉPENDANCE. »

Dépendance réciproque. — Voir aux observations la discussion sur ce mot.

Sur **Intention, 2.** — Dans la morale formelle, l'intention n'est pas définie par le *but*, mais par la conformité à la loi. Cette conformité est bien un but, si l'on veut, mais il n'en reste pas moins nécessaire de distinguer l'intention en tant que volonté de suivre une règle, et l'intention, en tant que volonté d'atteindre une fin. **(M. Drouin.)**

N'y a-t-il qu'un « problème de l'intention » ? N'est-ce pas un problème de l'intention encore, que le problème de savoir si la fin justifie les moyens, et dans quelle mesure elle les justifie ? **(A. Landry.)** — Il y a là sans doute un problème relatif à l'intention ; mais ce n'est pas ce qu'on entend quand on parle, sans plus, du « problème de l'intention ».

Sur **Interattraction.** — M. **Ét. Rabaud** fait remarquer que le lien social qui réunit les individus par la communauté de leurs idées et de leurs sentiments *(communion*)* constitue pour ainsi dire une interattraction du second degré. Il y a lieu de bien distinguer les groupements de cette sorte des groupements fermés par des individus qu'attire un même genre d'études ou de distractions, mais sans souci les uns des autres, et qui par conséquent se ramènent aux *foules** proprement dites.

Sur **Interdépendance.**

La première rédaction de cet article était ainsi conçue : « Nous proposons d'appeler ainsi la solidarité du type organique, reposant sur la différenciation des fonctions et la division du travail, telle qu'elle existe par exemple entre les organes dans un corps vivant, ou entre les divers agents de la vie économique dans une société.

« Il est utile, en effet, d'adopter un terme précis pour distinguer cette espèce de relation des autres formes de *solidarité**, telles que sont par exemple la solidarité économique des travailleurs d'une même profession, la solidarité spirituelle des membres d'une même communauté morale ou religieuse, etc.»

INTÉRÊT, D. *Interesse ;* E. *Interest ;* I. *Interesse.*

Objectivement :

A. Ce qui importe réellement (L. *interest*) à un agent déterminé ; ce qui lui est avantageux, qu'il le sache ou non. « Avoir un grand intérêt à quelque chose ; méconnaître ses véritables intérêts. » Les verbes correspondants sont *intéresser*, s'il s'agit de ce qui importe ; *être intéressé à...* s'il s'agit de celui pour qui existe cet intérêt. En ce sens, la *morale de l'intérêt* ou *de l'intérêt bien entendu* est la même chose que la *morale utilitaire**.

L'*intérêt général* est proprement l'ensemble des intérêts communs aux différents individus qui composent une société ; l'*intérêt public*, l'ensemble des intérêts de cette société en tant que telle. — Ces deux expressions sont très souvent confondues, mais à tort : on ne peut identifier *a priori* ces deux concepts, à moins de postuler que la so-

---

Ce terme a été l'objet d'une discussion à la séance du 1er juillet 1909 :

M. Drouin : « Rien dans la forme de ce mot ne suggère cette nuance spéciale, Ne vaut-il pas mieux le laisser disponible pour désigner la solidarité en général, comme *fait* ou comme *loi naturelle*, chaque fois qu'on veut écarter les appréciations de valeur, la signification morale dont le mot solidarité s'est chargé peu à peu, et ne se dégagera pas ? »

M. Brunschvicg se rallie à cette opinion.

M. J. Lachelier : « Je reconnais avec vous que le mot solidarité est équivoque ; et je crois, notamment, qu'il serait très utile d'avoir, comme vous le proposez, un terme spécial pour désigner la dépendance réciproque des membres et de l'estomac, la solidarité organique qui résulte de la division du travail dans l'individu et dans la société. *(Assentiment unanime.)* Mais je ne voudrais pas que la Société de philosophie adoptât pour cet usage le mot d'*interdépendance :* par lui-même, ce mot n'évoque pas naturellement l'idée dont il s'agit, plutôt que celle de toute autre forme de solidarité. Il éveillerait plutôt l'idée d'une liaison mécanique. »

M. A. Lalande : « Il me paraît avoir ceci de caractéristique qu'il marque une *dépendance*, c'est-à-dire une hétéronomie, une contrainte externe. La solidarité scientifique, artistique, morale, quand elle est ce qu'elle doit être, n'apporte aucune restriction, aucune entrave à notre liberté. Elle en est même plutôt la condition. On la veut plus qu'on ne la subit, au moins à partir d'un certain degré de conscience et de culture. La différenciation organique, en tant qu'elle nous rend les autres nécessaires, est au contraire un état de fait, cause de crises et de luttes dans la vie matérielle, obstacle et danger pour la vie de l'esprit. Elle nous met, à l'égard de nos semblables, dans un état de dépendance et de besoin, non de plénitude et de liberté : telle est la dépendance réciproque du consommateur et du fournisseur, de l'ouvrier et du patron, etc. Le sophisme consiste à l'idéaliser (comme Sully Prudhomme dans son célèbre sonnet) en négligeant le caractère réel de lutte et d'exploitation qu'elle présente. »

Depuis l'époque où cette discussion a eu lieu, le mot **Interdépendance** s'est largement répandu, et a pris en même temps, dans le langage de la philosophie politique, un sens assez particulier : il y est employé comme mot d'ordre par ceux qui pensent qu'il est impossible d'établir une paix durable en conservant à chaque nation le droit à une souveraineté absolue. Voir l'article de M. Christian Richard, *Toward an international declaration of interdependence*, dans *Freedom*, février et mai 1945 ; réimprimé en brochure, Los Angeles, même année. Dans l'intention de l'auteur, bien que le mot garde une nuance d'analogie biomorphique (voir not. p. 4 et 5) il s'associe surtout aux idées de libre coopération, de démocratie, de personnalisme, d' « humanisme » au sens **D,** et d'unité des religions. **(A. L.)**

ciété n'est rien de plus que la juxtaposition des êtres qui la composent.

Subjectivement :

B. Caractère de ce qui provoque, dans un esprit déterminé, un état d'activité mentale facile et agréable, une attention spontanée. « (Avoir de l'intérêt (= intéresser, être intéressant) ; l'intérêt d'un spectacle, d'une lecture. »

La *doctrine de l'intérêt*, au point de vue pédagogique, est celle qui prend pour règle de n'enseigner les choses que dans la mesure où l'enfant désire spontanément les apprendre. (Cf. ROUSSEAU, *Émile*, livre III.)

La *loi d'intérêt* est la loi d'association* des idées qui s'énonce ainsi : « Parmi tous les états de conscience qui peuvent, par rédintégration*, être suggérés par un inducteur* donné, c'est seulement ce qui répond à l'intérêt actuel et dominant du sujet qui se trouve effectivement évoqué. »

C. L'état d'activité mentale provoqué par ce qui a de l'*intérêt* au sens **B.** « Prendre intérêt à quelque chose ; éveiller l'intérêt. »

D. A l'égard des personnes, bienveillance, sympathie. « Porter intérêt à quelqu'un. »

Le verbe correspondant est, dans ces deux cas, *s'intéresser* (à quelque chose ou à quelqu'un).

CRITIQUE

L'*intérêt*, au sens **A**, est une des notions fondamentales nécessaires à l'étude de l'activité humaine, et des jugements de valeur. Un grand nombre de discussions philosophiques viennent aboutir à une opposition sur l' « importance » relative des « intérêts » qui sont en jeu.

Mais cette notion enveloppe deux équivoques graves : 1° celle de l'*intérêt réel*, au sens **A** ; de ce même intérêt, en tant qu'il est *connu ;* enfin de l'intérêt affectif, au sens **B.** Il a été souvent remarqué par les moralistes que l'intérêt réel, même bien connu *in abstracto*, ne s'identifiait pas ou s'identifiait très lentement avec l'intérêt spontané ; — 2° celle de l'intérêt individuel et de l'intérêt collectif.

Ce terme est donc très équivoque, et demande à être précisé avec soin dans chaque cas particulier.

Rad. int. : **A.** Interest ; **B.** Interes ; **C.** Interesij ; **D.** Bonvol.

INTÉRIEUR et **INTERNE,** D. *Inner ;* E. *Internal ;* I. *Interno.*

Voir EXTERNE*.

Rad. int. : Intern.

« INTERMONDES », L. *Intermundia ;* dans la doctrine épicurienne, espaces qui séparent les mondes et qui sont à l'abri des mouvements qui s'y produisent. Ils sont pour cette raison la demeure des Dieux (LUCRÈCE, *De nat. rerum*, II, 646 et suiv. ; V, 146-155). — Ce mot se prend quelquefois au figuré : « ... Réaliser dans quelque coin de l'univers comme un vide absolu, impénétrable à toute influence des

---

Sur **Intérêt.** — La « loi d'intérêt » paraît due à HÖFFDING. Dans son manuel *Esquisse d'une psychologie* (1882), ch. V, B, § 8, il ramène tout d'abord l'association à la « loi de totalité », mais en ajoutant qu'elle ne suffit pas, et que « le cours de nos idées, de même que nos sensations immédiates, est dirigé par l'intérêt, et l'attention que suscite cet intérêt ». Le sentiment dominant, les tendances, les buts actuels, soit idéaux, soit pratiques déterminent, entre toutes les évocations possibles, celle qui se réalisera. Il indique que cette idée apparaît déjà chez HOBBES (*Human nature*, ch. IV, *Leviathan* ; ch. III) ; que HAMILTON, à la fin de sa vie, admettait ce facteur dans la direction des idées (d'après MANSEL, *Metaphysics*, 241 et suiv.), enfin que WUNDT et FRIES donnent des indications dans le même sens. — La « loi d'intérêt » est énoncée, en italiques, et sous ce nom *(law of interest)* dans les *Principles of Psychology* de W. JAMES (1890), I, 572.

parties adjacentes, puis, dans cette espèce *d'intermonde*, dans cet îlot de vide, réaliser successivement et un à un chacun des antécédents en question... » RABIER, *Logique*, p. 126.

« **INTERPSYCHOLOGIE** », terme créé par TARDE, pour opposer à la psychologie collective (conçue comme l'étude d'une réalité mentale appartenant à la société considérée comme un tout), l'étude des réactions d'ordre psychologique qu'exercent les individus les uns sur les autres. « Nous entendrons par *interpsychologie* l'étude des mécanismes, conscients ou non, par lesquels s'exerce l'action d'un esprit sur un autre esprit, qui ont pour résultat le plus fréquent l'assimilation partielle ou globale, passagère ou durable, du second esprit au premier, encore qu'ils puissent aboutir à des résistances ou à des oppositions. » G. DUMAS, *Traité de psychologie*, tome II, 739. Livre III, ch. III : « L'interpsychologie. » *Intermental* s'emploie dans le même sens.

« **INTEREXISTENTIEL** », qui relie des existences* au sens **C.** « La valeur est la relation interexistentielle qui unit non des termes, mais des personnes. » R. LE SENNE, *Obstacle et valeur*, 192.

INTERMÉDIAIRE, D. *Mittel...* ; E. *Intermediary*, *Intermediate* (subst. *Intermediary*, *Intermedium*) ; I. *Intermedio*.

A. (En parlant de ce qui n'agit pas) : placé entre deux autres termes, au propre ou au figuré. « Une division intermédiaire. » — « Une solution, un parti intermédiaires. »

B. (Au sens actif) : qui établit un lien entre deux autres termes. « La puissance est toujours intermédiaire entre deux actes différents » (en tant qu'elle est « le fait même de leur communication »). L. LAVELLE, *De l'acte*, 272-273.

REMARQUE

Le mot, en tant que substantif, s'emploie au sens **B** beaucoup plus fréquemment que l'adjectif : « Gassendi et Descartes... avaient échangé des marques d'estime mutuelle par l'intermédiaire de Mersenne. » BOUILLIER, *Philosophie cartésienne*, I, 236. — Cf. *Médiation**.

INTERVALLE, D. *Zwischenraum* ; E. *Interval* ; I. *Intervallo*.

Terme du langage courant adopté par E. DUPRÉEL (*La cause et l'intervalle*, 1933 ; recueilli dans *Essais pluralistes*, VII) et employé depuis lors d'une manière technique par divers philosophes pour représenter l'ensemble de ce qui distingue ce qu'on appelle cause* de ce qu'on appelle effet, et en particulier l'écart temporel entre l'une et l'autre.

Rad. int. : Interval ; *en particulier* : intertemps.

INTIME, D. **A.** *Innern* ; **B.** *Innig* ; — E. **A.** *Internal* ; **B.** *Inmost* ; — I. *Intimo*.

(*Intimus* est le superlatif dont *Interior* est le comparatif. L'idée générale est donc : *ce qui est le plus intérieur*, aux différents sens de ce mot.)

A. Intérieur (au sens où ce mot s'oppose à *public*, *extérieur*, *manifesté*). Est intime ce qui est fermé, inaccessible à la foule, réservé ; par suite, ce qui est individuel, connu du sujet seul, soit accidentellement, soit essentiellement et par nature.

Sens intime (D. *Innere Wahrnehmung*) a été employé par Maine de Biran et par la plupart des éclectiques comme synonyme de *conscience**, au sens **A.** « On comprend, sous le nom de *sens*, deux sortes de fonctions intellectuelles : le *sens intime* ou *conscience* qui ne répond à aucun organe déterminé, et les sens extérieurs... » Em. SAISSET, dans le *Dict.* de FRANCK, v° Sens, 1581 B. — « Le caractère essentiel des phénomènes psychologiques est de ne pouvoir pas se produire sans être accompagnés d'un sentiment intérieur immédiat qui nous les fait percevoir ; ... on a donné le nom de *sens intime* à ce sens qui accompagne tous les autres ;

les scolastiques l'appelaient *synesthèse.* » Paul Janet, *Traité élém. de philosophie*, Psychologie, ch. II, § 48. Cette expression est aujourd'hui presque complètement tombée en désuétude.

B. Intérieur (au sens où ce mot s'oppose à *superficiel*) ; profond ; qui tient à l'essence de l'être dont il s'agit ; qui en pénètre toutes les parties., « Connaissance intime d'une question, d'un auteur. » — « Union intime de deux corps, de deux qualités. » — « Conviction intime. » — « Ce sens de l'effort est tellement intime et si profondément habituel... qu'il s'obscurcit et s'efface presque... » Maine de Biran, *Aperception immédiate*, 2e partie, § 2.

CRITIQUE

Ce terme est dangereux en raison de sa double signification ; d'autant plus que les deux sens convenant à la fois à bien des choses, on les confond presque toujours dans l' « import » de ce mot. *Intimité* s'applique aussi bien au caractère propre d'un petit cercle fermé qu'à la pénétration réelle et à l'union intérieure des esprits. Une « lettre intime » est d'abord ce qui s'oppose, même légalement, à un écrit public ; et, comme telle, peu importe qu'elle consiste en propos insignifiants, ou même en plaisanteries. Mais on peut entendre aussi par là une lettre qui exprime le sentiment ou la pensée « intimes » de son auteur, c'est-à-dire le fond de son caractère ou de son opinion. Aussi ce terme favorise-t-il grandement la confusion de ce qui est subjectif, individuel privé, avec ce qui est solide, profond, essentiel. En invoquant le « sens intime », les éclectiques prétendaient assurer le bénéfice d'une évidence immédiate à des thèses en réalité très contestables comme l'unité substantielle de la personne humaine, ou l'existence d'une cause simple qui se manifeste par les volitions sans s'y dépenser, etc. C'est ainsi que Maine de Biran écrit : « L'autorité du *sens intime* est pour ceux qui soutiennent la réalité objective des qualités premières... » *L'aperception immédiate*, 2e partie, § 4. Voir *Conscience* (Critique) et la discussion sur *Immédiat**. Les confusions qui résultent de cet usage et de ce genre d'argument ont grandement contribué (outre l'impropriété du mot *sens*) à faire tomber en discrédit l'expression *sens intime.*

Mais si l'équivoque cachée dans cette forme de langage est actuellement bien démasquée, il en est une autre qui reste courante. Elle se rencontre surtout dans les jugements d'appréciation par lesquels on attribue à ce qui est intime au sens **A,** c'est-à-dire individuel, l'im-

---

Sur **Intime.** — Il me semble que tous ces abus résultent d'application plus ou moins heureuses du mot *int;me*, mais non d'une dualité primitive de sens. — L'expression « sens intime » n'a de mauvais que la demi-assimilation de la conscience aux sens proprement dits. Il n'y aurait eu là-dedans rien de faux ni de contestable si les éclectiques avaient vu dans la personne humaine, le fait même de dire *moi*, et dans la volonté, l'action même de vouloir : car c'est cela, et cela seulement que nous donne le sens intime. C'est bien ainsi que l'entendait primitivement Maine de Biran : son substantialisme est venu plus tard et a été une déviation. **(J. Lachelier.)**

— *Intime*, au sens **B,** est *intimité* sont des expressions devenues très vivantes dans la langue philosophique contemporaine : « Assurer notre intimité à l'être (= notre intériorité par rapport à l'être) par une pensée qui en fait, est toujours contenue dans l'être, et en droit le contient toujours... L'acquisition de l'intimité, ou la découverte du moi, consiste précisément dans sa pénétration à l'intérieur de l'être même. » L. Lavelle, *La Présence totale*, 45-47.

portance morale et la valeur métaphysique qui appartiennent à ce qui est intime au sens **B,** c'est-à-dire essentiel et fondamental. Sans doute, ces deux caractères peuvent souvent se trouver réunis ; mais cette réunion n'a rien de nécessaire, et il y a même lieu dans bien des cas d'opposer fortement à un égotisme superficiel qui se plaît dans l' « intimité » de son moi, une personnalité profonde qui développe ce qu'elle a de plus « intime », ce qui la constitue le plus essentiellement, par le fait de se communiquer à d'autres esprits et de s'élargir à son tour par leur action. Nous retrouvons ici les équivoques déjà signalées aux mots *individualisme* et *individualité.* Il faut donc surveiller de très près l'emploi du mot *intime*, et les paralogismes qu'il tend à introduire avec lui.

Rad. int. : **A.** Privat ; **B.** Profund.

INTRINSÈQUE, D. *Innerlich, eigen ;* E. *Intrinsic, intrinsical ;* I. *Intrinseco.*

Opposé à *Extrinsèque.*

Qui appartient à un objet de pensée en lui-même, et non dans ses relations à un autre. Une chose est dite en particulier avoir une *valeur intrinsèque (Eigenwert)* si elle possède cette valeur par sa propre nature, et non pas en tant qu'elle est le signe ou le moyen d'autre chose. — Cf. *Dénomination*.*

Rad. int. : Intrinsek (Intern., *Boirac*).

« **INTROJECTION** » (D. *Introjection*), terme employé par Avenarius pour désigner l'opération par laquelle nous nous représentons la conscience de chaque individu comme intérieure à son organisme, et la représentation des objets extérieurs comme une objectivation d'états internes, considérés par illusion comme indépendants. — Il y oppose sa propre théorie de l' « expérience pure », qui admet une solidarité naturelle entre le sujet personnel et l'objet perçu. (*Kritik der reinen Erfahrung*[1], 1888.)

Cf. *Idéalisme*.*

« **INTROPATHIE** », terme employé par Flournoy pour traduire l'*Einfühlung* de Lipps : projection de ses propres sentiments dans un autre être, vivant ou non, auquel on s'identifie ; p. ex. quand on se met en imagination à la place d'une voûte, d'un arc-boutant, comme si l'on soutenait soi-même les poussées qu'ils supportent. — Cf. *Sympathie*.*

INTROSPECTION, D. *Selbstbeobachtung ;* E. *Introspection ;* I. *Introspezione.*

Observation d'une conscience individuelle par elle-même, en vue d'une fin spéculative : 1° soit en vue de connaître l'esprit individuel en tant qu'individuel ; 2° soit en vue de connaître l'esprit individuel en tant que type immédiatement observable de l'âme humaine en général, ou même de tout esprit, quel qu'il soit.

1. *Critique de l'expérience pure.*

Sur **Introspection.** — Est-il nécessaire de dire que l'introspection est une observation faite « en vue d'une fin spéculative » ? Une observation, en elle-même, a toujours ce caractère. **(M. Bernès.)** — Mais on s'observe aussi en vue d'un but pratique, moral, par exemple : on fait son examen de conscience ; et cela ne rentre pas dans ce qu'on nomme habituellement l'introspection. **(A. L.)**

Critique. — Notre regretté collègue, **Victor Egger** nous avait communiqué pour la première rédaction de cet article les observations suivantes : « Ce terme, ayant été généralement associé aux critiques faites par l'école positiviste contre la possibilité de l'observation interne (illusions individuelles ; manque de généralité ;

CRITIQUE

Terme d'origine anglaise, où il appartient à la langue usuelle. Il est plus rare et toujours technique en français ; il en est de même de l'adjectif correspondant, employé presque uniquement dans l'expression *méthode introspective*.

Introspection expérimentale, D. *Ausfrage-Methode.* (Cf. *Questionnaires**.)

Méthode psychologique qui consiste à soumettre un sujet à tels ou tels *tests** ou expériences, mais en faisant porter l'intérêt sur la description que ce sujet donne de son état d'esprit pendant une épreuve déterminée, et non sur le résultat brut de celle-ci (réponse donnée ou réaction manifestée). — On l'appelle souvent en Allemagne *Méthode de Würzburg*, du nom de l'Université où elle a été le plus largement mise en œuvre ; mais Binet a élevé sur ce point une réclamation de priorité. Voir *Année psychologique*, XV, 1909, p. 8.

Rad. int. : Introspekt.

manque d'objectivité ; auto-suggestion, etc.) a pris dans notre langue une nuance péjorative. Pour cette raison, je propose de le remplacer :

« 1° Au sens général, par le mot *réflexion ;*

« 2° Au sens de *méthode introspective*, par les trois expressions suivantes qui auraient chacune l'avantage de ne s'appliquer qu'à une seule méthode bien définie : *a. Méthode des concepts*, ou *des groupes naturels*, consistant à réfléchir sur sa pensée pour y analyser et pour y critiquer, socratiquement, les groupes de faits psychiques qui s'y trouvent spontanément formés, et qui sont représentés dans le langage usuel par des termes généraux : joie, désir, volonté, habitude, etc. Cette première méthode ne diffère donc pas beaucoup de la spéculation philosophique proprement dite. — *b. Méthode des cas exceptionnels*, consistant à noter, dès qu'ils viennent d'avoir lieu, les faits de conscience individuels qui dévient du type ordinaire assez sensiblement pour être remarqués : illusions de perception, images anormales, rêves, etc. — *c. Méthode des exemples :* combinaison des deux précédentes, consistant à vérifier les résultats de la méthode des concepts par la considération des cas particuliers qu'une anomalie plus ou moins marquée a rendus observables. »

— La distinction de ces trois variétés de la méthode introspective a été approuvée par la plupart des correspondants. Mais les termes qui les désignent ont été généralement critiqués. « Ces trois méthodes, dit **M. Bernès,** sont très bien distingués ; mais je ne vois pas l'utilité d'inventer des termes techniques pour désigner trois moments de toute observation scientifique : 1° dégager des faits les groupes de rapports stables, qui sont comme les centres lumineux d'où l'esprit part pour établir ses classements et ses explications ; 2° découvrir dans les cas isolés les déviations principales du type abstrait formé pour la première recherche, et par suite rapprocher peu à peu la science de la réalité tout entière ; 3° éprouver les généralités en ramenant les cas particuliers à un ensemble de traits généraux d'abord définis séparément — qu'y a-t-il en tout ceci de propre à la méthode d'introspection ? »

— « Les termes proposés par V. Egger, dit M. **Van Biéma,** non seulement risquent de donner lieu à des confusions, mais même seront difficilement rapportés sans explication complémentaire à ce qu'ils doivent exprimer. « Méthode des concepts » évoquera l'idée de dialectique par opposition à « méthode objective » ; « méthode des cas exceptionnels » n'éveille nullement l'idée d'une méthode spécifiquement psychologique ni surtout d'une méthode introspective ; même remarque pour la dernière expression proposée. »

Mêmes observations de M. **Mentré.**

INTROVERSION, D. *Introversion.*

A. Chez Jung (*Psychologische Typen*, Zurich, 1921), type de caractère tourné vers le dedans, attentif seulement à son moi, distrait, plein d'amour-propre, souvent mal adapté à son milieu ; il s'oppose à l'*extraversion*, dans laquelle l'individu est orienté vers le monde extérieur, sociable, expansif, docile à la mode, ami de toutes les nouveautés.

B. (Nouveau sens créé par M. Le Senne, qui l'oppose à la fois à *extraversion** et à *introspection**) : repliement sur soi-même, non pour échapper au réel, ni pour s'observer soi-même à la manière dont la science observe les phénomènes, mais pour saisir sa personnalité en tant qu'*existence**, acte supérieur à toute détermination particularisée, à tout phénomène pensé comme objet. *Introspection* et *Introversion* s'opposent ainsi comme dans un tableau les détails s'opposent à « l'atmosphère ». *Obstacle et valeur*, 198.

INTUITIF, D. *Intuitiv*, *anschaulich ;* E. *Intuitive ;* I. *Intuitivo.*

A. Qui est objet d'intuition, à tous les sens de ce mot. « Vérité intuitive. » Cf. *Intuition**, critique.

B. Qui constitue une intuition, ou qui s'accompagne d'intuition, en parlant des opérations de l'esprit. « Connaissance intuitive. » Cf. *Intuition*-**A.**

On appelle spécialement *Méthode intuitive*, en pédagogie, celle qui s'adresse aux sens, de préférence à la mémoire et à l'abstraction.

C. Qui est doué d'intuition, au sens **C.** Un *esprit intuitif*, opposé à un *esprit déductif*, est celui qui voit synthétiquement et qui devine, au lieu de raisonner par analyse et par abstraction.

Rad. int. : **A.** Intuic ; **B.** Intuiciv ; **C.** Intuicem.

INTUITION, L. *Intuitus*, *Intuitio ;* D. *Anschauung ;* E. *Intuition ;* I. *Intuizione.*

A. Connaissance d'une vérité évidente, de quelque nature qu'elle soit, qui sert de principe et de fondement au raisonnement discursif, et qui porte non seulement sur les choses, mais sur leurs rapports : « Ex quibus omnibus

---

Enfin MM. **J. Lachelier, Ogereau, Bernès, Brunschvicg, Boisse, Drouin,** protestent contre la substitution du mot *réflexion*, qui a déjà reçu dans l'usage philosophique les sens les plus divers, au mot *introspection*, qui est technique, clair, et sans équivoques.

MM. **Brunschvicg, Mentré, Boisse** et **Van Biéma** font d'ailleurs observer que le caractère défavorable de ce mot, raison principale pour laquelle Egger proposait de l'abandonner, est actuellement en voie de disparaître : on peut dire aujourd'hui, sans se faire de tort, qu'on procède par la méthode introspective : de l'usage qu'on fera de cette méthode dépend donc uniquement son bon ou son mauvais renom pour l'avenir. »

Ces conclusions ont été unanimement approuvées.

Sur **Intuition.** — 1° *Historique.*

R. Eucken nous a signalé l'emploi de l'expression *Intuitio intellectualis* par Nicolas de Cusa.

G. Dwelshauvers nous a communiqué les documents et les observations suivants :

« Pour Fichte (*Wissenschaftslehre*, 2e Introduction ; *Thatsachen des Bewusstseins*, Œuvres complètes, t. II, p. 541) il n'est pas contraire à Kant d'admettre que nous ayons l'intuition intellectuelle du moi pensant (cf. *Crit. de la Raison pure*, B, 16-17). Je ne puis faire un pas, ni un mouvement de la main ou du pied sans l'intuition intellectuelle de la conscience de moi-même dans ces actions. Ce n'est

colligitur... nullas vias hominibus patere ad cognitionem certam veritatis præter evidentem intuitum et necessariam deductionem ; item etiam, quid sint naturæ illæ simplices de quibus in octava propositione. Atque perspicuum est intuitum mentis tum ad illas omnes extendi, tum ad necessarias illarum inter se connexiones cognoscendas, tum denique ad reliqua omnia quæ intellectus praecise, vel in se ipso, vel in phantasia esse experitur. » DESCARTES, *Regulæ*, XII.

LOCKE et LEIBNIZ suivent en cela l'usage de Descartes ; voir *Essais* et *Nouveaux Essais*, notamment livre IV, chap. II, § 1. « Les vérités primitives qu'on sait par intuition sont de deux sortes : ... vérités de raison ou vérités de fait. » LEIBNIZ, *Ibid.* — Dans les *Meditationes de cognitione*, etc., § 1, il emploie *cognitio intuitiva* pour désigner la connaissance dans laquelle nous pouvons penser simultanément toutes les notions qui constituent par leur combinaison l'objet pensé.

B. Vue directe et immédiate d'un objet de pensée actuellement présent à l'esprit et saisi dans sa réalité individuelle (au sens **A** de ce mot). « Die Anschauung... bezieht sich unmittelbar auf den Gegenstand und ist einzeln[1]. » KANT, *Crit. de la R. pure*, Dial. transc., I, 1 : « Von den Ideen überhaupt[2] » A. 320 ; B. 377. — Cf. *Ibid.*, § 1, A. 19 ;

1. « L'intuition... se rapporte immédiatement à l'objet et est singulière. » — 2. « Des idées en général. »

que par l'intuition que je sais que j'agis ; par elle seule je distingue mon action et dans celles-ci, je me distingue de l'objet proposé à mon action[1]. » (*Œuvres*, I, p. 463). Cette intuition ne se produit jamais de façon à occuper seule la conscience, à être une donnée consciente (comme c'est le cas chez Schelling). Pour Fichte, elle est inséparable d'un concept et d'une intuition sensible, ou mieux il y a constamment synthèse d'intuition sensible, de concept d'objet et d'intuition intellectuelle.

Il est nécessaire de dégager celle-ci par analyse réflexive pour expliquer la conscience. On s'aperçoit alors que l'intuition intellectuelle est le fondement de la vie consciente ; elle nous fait comprendre en effet que celle-ci, en elle-même, est pur acte. Or, un pur acte ne peut être saisi ni dans l'intuition sensible ni dans le concept d'objet (voir principalement I, 459 à 468).

Dans les *Thatsachen* (v. II, p. 541 et suiv.) il me semble distinguer deux moments dans sa démonstration : examen de la conscience sensible, examen de la conscience réfléchie (acte de l'esprit). Or l'une comme l'autre conduit à poser l'intuition intellectuelle. Un mot au sujet de la conscience sensible : il est impossible, dit Fichte, de percevoir une sensation sans la situer dans l'espace, et nous voilà conduits à penser celui-ci, que nous considérons comme indéfiniment divisible. Or, aucune expérience ne donne cette divisibilité. Elle vient donc de l'intuition intérieure que nous avons de l'opération mentale qui la fonde. Donc, dans toute perception extérieure nous retrouvons l'intuition intellectuelle. La perception externe n'est qu'une intuition de soi avec limitation donnée par les sens, mais accompagnée de la conscience du pouvoir infini du moi. Mais celui-ci est amené à dépasser l'intuition intérieure et à poser quelque chose d'étendu : c'est en cela que consiste la pensée.

En résumé, « le principe intuitif ne peut avoir l'intuition de sa faculté de l'infini sans sentir, déterminée en même temps, sa sensibilité externe d'une certaine manière. Immédiatement à cette conscience de l'état intérieur, s'ajoute la pensée fondue intimement avec cette conscience en un seul moment vivant. Et ainsi ce

1. Les passages cités ont été traduits sur le texte par M. DWELSHAUVERS lui-même.

B. 33. — *Prolégomènes*, § 8. HAMILTON, MANSEL, DEWEY définissent l'intuition, au même sens : « La connaissance de l'individuel. »

Cette connaissance peut avoir pour objet :

1° Une réalité transcendante. Il est usuel, depuis KANT, de donner ce sens à l'expression *intuition intellectuelle* (D. *Intellectuelle Anschauung*) : « Das ist eine solche, durch die selbst das Dasein des Objekts der Anschauung gegeben wird, und die, so viel wir einsehen, nur dem Urwesen zukommen kann[1]. » *Crit. R. pure*, *Esth. transc.*, Remarques générales, B. 72. — FICHTE et SCHELLING, admettent au contraire que nous possédons des intuitions intellectuelles ; mais ils mettent sous cette expression des idées différentes de celle de Kant, quoique dérivées de celle-ci, et différentes entre elles : voir ci-dessous, *Observations*.

2° Des objets qui nous sont fournis par la sensibilité soit *a priori*, si l'on admet avec KANT qu'il y en ait de tels *(reine Anschauung, intuition pure)*, soit *a posteriori (empirische Anschauung, intuition empirique)*. — Cf. *Crit. R. pure*, Esth. transc., § 1.

Nos propres phénomènes psychiques peuvent être dits également, en ce sens, objets d'intuition.

C. Toute connaissance donnée d'un seul coup et sans concepts. — SCHOPENHAUER prend le mot dans ce sens très large et en fait le plus grand usage. Ainsi entendue, l'intuition ne nous donne pas seulement les choses, mais aussi leurs rapports : « Der Verstand allein erkennt anschaulich unmittelbar und volkommen die Art des

1. « C'est-à-dire une intuition telle qu'elle donne l'existence même de son objet, et qui, autant que nous pouvons le comprendre, ne peut appartenir qu'à l'Etre suprême. »

qui existait en nous par l'intuition devient un corps qui se trouve hors de nous dans l'espace et qui est doué d'une certaine qualité sensible. Et inversement, la pensée objective, d'autre part, ne peut se produire sans qu'une intuition soit présente. Car la pensée est une sorte d'objectivation, et pour sa possibilité il faut qu'il existe un en-dedans dont elle puisse se dégager » (II, p. 549). Je considère ce passage comme essentiel.

Cf. aussi X. LÉON, *La philosophie de Fichte*, ch. II, p. 13 et suiv. Il remarque avec raison que l'intuition de Fichte n'est pas celle que Kant rejette, — c'est-à-dire l'intuition d'un *être*, d'une chose en soi — mais l'intuition d'un acte ; et que sans cette intuition, il n'est guère possible de comprendre la *Critique de la raison pure*.

En ce qui concerne SCHELLING :

Tout en admettant pour l'intuition une définition qui s'inspire de celle de Fichte Schelling en fait un usage beaucoup plus étendu, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant le *Système de l'Idéalisme transcendantal*. Voici la définition que nous donne ce dernier ouvrage (*Werke*, 3e vol. p. 369). Constatant, avec Fichte, que le moi est acte pur, Schelling constate la nécessité, pour le reconnaître, d'une méthode différant de celle qui concerne la connaissance d'objets. La connaissance du moi doit être :

« *a)* Une connaissance absolument libre, précisément parce que toute autre connaissance *n'est pas libre*, donc une connaissance à laquelle ne conduisent ni preuves, ni raisonnements, ni concepts en général, — par conséquent une intuition.

« *b)* Une connaissance dont l'objet n'est pas *indépendant* de la connaissance même, donc une *connaissance qui en même temps produit son objet*, — une intuition qui est production libre, et dans laquelle ce qui produit et ce qui est produit sont identiques.

« Une telle intuition sera nommée *intuition intellectuelle*, en opposition avec l'intuition sensible, qui n'apparaît pas comme produisant son objet et dans laquelle

Wirkens eines Hebels, Flaschenzuges, u. s. w.[1]. » *Die Welt*, I, § 12. Elle s'applique même aux propriétés des nombres, des figures de géométrie, en tant qu'on les saisit d'un seul coup d'œil et sans raisonnement. (*Ibid.*, § 15.) Il existe une « intuition intellectuelle » et même, à vrai dire, « toute intuition est intellectuelle », c'est-à-dire « nous met en présence du réel ». (*Ibid.*, § 4.) Elle

1. « L'entendement seul connaît intuitivement, d'une façon immédiate et parfaite, la manière d'agir d'un levier, d'une poulie, etc. »

a sa forme parfaite dans la contemplation esthétique, où celui qui contemple oublie momentanément tout ce qui fait son individualité, et n'agit plus que comme un pur sujet connaissant, en même temps qu'il saisit sa nature métaphysique de l'objet contemplé, c'est-à-dire son Idée. (*Ibid.*, III, § 34. — Suppléments, chap. VII et XXX.)

D. Connaissance *sui generis*, comparable à l'instinct et au sens artistique, qui nous révèle ce que les êtres sont en eux-mêmes, par opposition à la con-

---

par conséquent le fait d'appliquer l'intuition est différent de ce sur quoi cette intuition porte.

« A l'intuition intellectuelle correspond le moi, car *ce n'est que par la connaissance du moi par lui-même que le moi lui-même comme objet est posé.* »

. . . .

« L'intuition intellectuelle est l'organe de toute pensée transcendantale. Car la pensée transcendentale consiste à se donner par liberté pour objet ce qui, sinon, n'est pas objet. »

. . . .

La pensée transcendantale doit donc être accompagnée constamment d'intuition intellectuelle » (III, p. 369).

Voici un autre passage où l'intuition intellectuelle est appuyée de données plus particulièrement psychologiques. Je le traduis de la 8e *Lettre philos. sur le dogmatisme et le criticisme* (*Werke, I ;* p. 316 et suiv.).

« Nous possédons un pouvoir mystérieux et extraordinaire de nous retirer, des modifications du temps, dans notre moi le plus intime, dépouillé de tout ce qui lui vient du dehors, et là, d'avoir en nous l'intuition de l'éternité sous la forme de ce qui ne change pas. Cette intuition est l'expérience la plus intime et la plus propre à nous-même, de laquelle seule dépend tout ce que nous savons et croyons d'un monde suprasensible. C'est dès l'abord cette intuition qui nous convainc qu'il *existe* quelque chose, dans le sens propre de ce mot, tandis que tout ce à quoi nous attribuons ordinairement le terme d'exister n'est qu'apparence. Elle se distingue de toute intuition sensible en ce qu'elle est produite exclusivement par liberté et est étrangère et inconnue à tout individu dont la liberté, dominée par la pression de la puissance des choses, suffit à peine à produire une conscience. Cependant il existe aussi pour ceux qui ne possèdent pas cette liberté de l'intuition de soi, des approximations de cette intuition, des expériences médiates par lesquelles elle fait pressentir sa présence. Il y a un certain sens intime dont on n'a pas pleine conscience et que l'on tend en vain à voir se développer. Jacobi l'a décrit. Et il existe aussi une esthétique achevée (le mot étant pris dans son sens ancien) qui fait accomplir des actes *empiriques* qui ne sont explicables que comme *imitation* de cet acte intellectuel, et ne seraient absolument pas compréhensibles si nous n'avions, pour parler comme Platon, vu un jour le modèle dans un monde intellectuel.

. . . .

« Sans doute notre savoir doit sortir de l'expérience ; mais toute expérience objective est conditionnée par une autre, par une expérience *immédiate* dans le

naissance discursive et analytique qui nous les fait connaître du dehors. « On appelle *intuition* cette espèce de *sympathie intellectuelle* par laquelle on se transporte à l'intérieur d'un objet pour coïncider avec ce qu'il a d'unique et par conséquent d'inexprimable. » BERGSON, *Introduction à la métaphysique*, Rev. de métaph., janvier 1903. — Cf. *L'Évolution créatrice*, chap. II, notamment pages 192-193.

E. Sûreté et rapidité du jugement ; divination instinctive (des faits ou des rapports abstraits). « Ce sentiment, cette intuition de l'ordre mathématique qui nous fait deviner des harmonies et des relations cachées... » POINCARÉ, *L'invention mathématique*, dans *Science et méthode*, p. 47.

F. Ce qui est objet d'intuition, aux différents sens ci-dessus définis.

CRITIQUE

Les deux sources de l'usage actuel du mot *intuition*, cartésienne et kantienne, introduisent dans l'import de

---

sens le plus strict du mot, sortant d'elle-même et indépendante de toute causalité objective.

. . . .

« Cette intuition intellectuelle apparaît quand nous cessons d'être objet pour nous-mêmes et quand, replié sur soi, le moi qui perçoit est identique avec le moi perçu. En ce moment de l'intuition disparaissent pour nous temps et durée : nous ne sommes plus dans le temps, mais le temps ou plutôt l'éternité pure et absolue est en nous. Nous ne sommes pas perdus dans l'intuition du monde objectif, mais il est perdu dans notre intuition. » (I, p. 318-319.)

2° *Sur le sens religieux du mot* Intuition.

M. **Dwelshauvers** ajoute d'autre part :

« Ne serait-il pas utile d'ajouter, aux sens de ce mot déjà distingués dans le texte, celui d'*intuition religieuse ?* C'est le sentiment de la systématisation rationnelle inconsciente des états mystiques. (Cf. DELACROIX, *Sainte Thérèse*, Bulletin de la Société de philosophie. Séance du 26 oct. 1905.) Il s'agit bien ici d'une intuition. Les images dont se sert le mystique pour traduire son extase ne sont que symboliques et ne rendent pas le sentiment « ineffable » de l'union de l'esprit avec Dieu. Pour y atteindre, il faut aller au delà de la connaissance d'objets et recourir à d'autres moyens que les sens et la raison. On a comparé cet état à l'état hypnotique ou à l'hallucination à cause de l'anéantissement de la volonté individuelle, mais il semble préférable de dire avec Delacroix que c'est là le résultat d'un travail de coordination très profond qui s'opère, à son insu, dans l'esprit du mystique ; il s'agit d'un état conscient très complexe et le mystique tâche de réaliser des états spirituels où sa pensée se concentre de plus en plus pour se rapprocher de l'unité parfaite. Cette attitude peut être appelée *intuition* en tant qu'elle cherche l'unité spirituelle plus directement et plus émotivement que la connaissance rationnelle consciente d'elle-même. »

— Cette proposition, faute de temps, n'a pu être examinée en séance. Elle eût été très discutée, si l'on en peut juger par quelques conversations particulières. En l'absence de cette discussion, il a paru conforme à l'esprit de ce travail de l'insérer à cette place, en indiquant la principale objection qu'elle soulève. Quand on emploie ce terme en parlant de la contemplation mystique, on veut dire : tantôt que le mystique a vraiment, dans cet état, la connaissance réelle, objective, le contact immédiat et actuel d'un être supérieur ; on le prend alors au sens **B** ; — tantôt, et c'est le cas le plus fréquent, qu'il *croit* l'avoir, que tout se passe *pour lui* comme s'il l'avait ; et c'est encore le sens **B,** avec une ellipse ; — tantôt

ce mot deux tendances qui se combinent ou se dissocient suivant les cas : la première est l'idée d'évidence, de pleine clarté intellectuelle (cf. *videre*, *intueri*) ; la seconde est celle de présentation concrète, de réalité actuellement donnée. Tandis que la première ne contient ni n'admet aucune inférence, la seconde ne s'oppose pas nécessairement à l'usage du raisonnement : il existe un mode d'application des principes inséparablement incorporés aux choses sur lesquelles on raisonne (ce que SCHOPENHAUER appelle *Verstand*) et qui constitue un *raisonnement intuitif :* par exemple, le réglage d'un appareil, la démonstration donnée par Mach du théorème de l'hypoténuse, la démonstration tachymétrique du même théorème, etc.

D'autre part, et pour les mêmes raisons, le mot *intuition* sert souvent à désigner à la fois la vue concrète des choses (en tant qu'elle s'oppose à l'abstraction) et la pénétration avec laquelle on sent ou devine ce qui n'y est pas apparent. Cette fusion des sens **B** et **E** est particulièrement fréquente quand il s'agit d'objets géométriques : « C'est par la logique qu'on démontre, c'est par l'*intuition* qu'on invente... La faculté qui nous apprend à voir, c'est l'intuition ; sans elle le géomètre serait comme un écrivain ferré sur la gram-

---

enfin, on entend par là qu'il atteint ce degré d'évidence, de clarté parfaite, de satisfaction intellectuelle absolue qui constitue l'intuition cartésienne, au sens **A.** Peut-être aussi quelquefois veut-on dire tout cela simultanément, en accentuant plus ou moins tel de ces caractères. De toute façon, il n'y aurait donc point là de sens spécial. Dire d'ailleurs « qu'il s'agit bien là d'une intuition », c'est impliquer que le fait en question rentre dans une définition générale de celle-ci. Cette définition, si l'on se reporte à la fin de cette note, serait sans doute prise dans le fait « de chercher l'unité spirituelle plus directement et plus émotivement que la connaissance rationnelle consciente d'elle-même ». Tel est à peu près le sens très large que donne Schopenhauer à ce mot, en l'appliquant à toute pensée qui n'est pas discursive. Mais ce sens a été généralement tenu pour trop indéterminé. (Voir les *Observations* ci-dessous.) **(A. L.)**

3° *Sur la critique du mot* Intuition.

Je m'associe entièrement à vos conclusions. L'idée de l'intuition comme *donnant immédiatement le réel* de quelque nature qu'il soit, par opposition au concept, sorte de substitut mental du réel, qui prétend y correspondre, mais qui peut fort bien ne pas y correspondre — cette idée (entièrement due, ce me semble, à Kant), est d'une extrême importance pour la philosophie et mérite qu'on réserve exclusivement pour l'exprimer le mot *intuition.* **(J. Lachelier.)**

Je crois que le mot *intuition*, métaphore empruntée au sens de la vue, devrait être banni d'une philosophie rigoureuse ou ne devrait être employé qu'avec définition précise. Au sens de vision immédiate d'un *objet*, nous n'avons, à vrai dire, aucune intuition. Nous avons des sensations et appétitions, des états de conscience et une conscience générale de notre existence propre comme sujet pensant, sentant et agissant. Tout le reste est inférence plus ou moins rapide, n'ayant de l'intuition que l'apparence. La prétendue « intuition » de notre libre arbitre, par exemple, ou encore le « sentiment immédiat » de notre libre arbitre est une application de la catégorie de la causalité ; ne voyant pas toutes les causes effectives de notre acte, nous inférons instinctivement qu'il est sans cause ou sans autre cause que notre vouloir propre. De même l'intuition du changement interne, du devenir, est, selon moi, une conscience d'actions ou de passions qui se prolongent dans le souvenir et se disposent sur la ligne du temps. Il y a là conscience d'activité, cons-

maire, mais qui n'aurait pas d'idées. » POINCARÉ, *Science et méthode*, p. 137.

Le sens le plus original de ce mot, celui dans lequel il ne peut être remplacé par aucun autre, étant le sens **B** (vue immédiate et actuelle, présentant le même caractère que la connaissance sensible), nous proposons de ne jamais l'employer *seul* que dans cette acception ; et, dans les autres cas, de se servir autant que possible des termes *évidence*, *instinct*, *divination*, etc.

Rad. int. : **B.** Intuic ; **D.** (au sens correspondant), Intuicaj.

INTUITIONISME ou **Intuitionnisme,** D. *Intuitionismus ;* E. *Intuitionism, intuitionalism ;* I. *Intuizionismo.*

A. Sens général : doctrine qui accorde à l'intuition, surtout au sens **B,** une place de premier ordre dans la connaissance.

B. Spécialement, se dit en Angleterre et dans l'histoire de la philosophie anglaise aux doctrines qui admettent : 1° que la connaissance repose sur l'intuition, au sens **A,** de vérités rationnelles et supérieures à l'expérience ; 2° que l'existence d'une réalité matérielle est directement connue, et n'est ni inférée ni construite. (École Écossaise, Hamilton et ses successeurs, Éclectiques français.) « Intuitionalism is the basis of the rational School in Epistemology and in Ethics, as opposed to sensationalism and utilitarianism[1]. » FLEMING et CALDERWOOD (1894), p. 216, v. Intuition. — Cf. J. St. MILL, *Examination of Hamilton's*

1. « L'intuitionnisme est la base de l'école rationnelle (c'est-à-dire rationaliste, au sens B) dans la théorie de la connaissance et dans la morale, en tant qu'elle s'oppose au sensationnisme et à l'utilitarisme. »

---

cience dynamique et non statique, comme toute vraie conscience ; mais il n'y a, si je ne me trompe, aucune intuition objective. Ma réalité propre, en tant que sentant et agissant, est transparente pour elle-même et immédiate ; tout le reste est médiat. A plus forte raison ne pouvons-nous avoir l'*intuition* d'une réalité extérieure à nous ou supérieure à nous. N'employons donc le mot d'intuition qu'à titre de métaphore. **(A. Fouillée.)**

4° *Sur le rapport de l'intuitif et du discursif.*

Dans la quatrième règle de sa méthode, Descartes, comme il le fait encore plus explicitement dans les *Regulæ*, nous prescrit les *dénombrements* et les *exercices* qui rendent la pensée de plus en plus agile, au point que ce qui était d'abord successif et discursif, peut finalement être embrassé tout d'une vue, *simplici mentis intuitu.* C'est au point de vue de la pensée savante et, si l'on peut dire, quantitative, qu'il parle ainsi. Mais dans l'ordre qualitatif, la compétence acquise du « connaisseur » n'est-elle pas une *intuition* laborieusement et lentement obtenue ? L'intuition ne précède ou n'exclut donc pas toujours la réflexion discursive et la pensée analytique ; elle peut aussi la suivre et la récompenser. **(M. Blondel.)**

M. **Bergson** approuve cette remarque. L'intuition (au sens où il l'entend), est sans doute une opération originale de l'esprit, irréductible à la connaissance fragmentaire et extérieure par laquelle notre intelligence, dans son usage ordinaire, prend du dehors une série de vues sur les choses ; mais il ne faut pas méconnaître que cette manière de saisir le réel ne nous est plus naturelle, dans l'état actuel de notre pensée ; pour l'obtenir, nous devons donc, le plus souvent, nous y préparer par une lente et consciencieuse analyse, nous familiariser avec tous les documents qui concernent l'objet de notre étude. Cette préparation est particulièrement nécessaire quand il s'agit de réalités générales et complexes, telles que la vie, l'instinct, l'évolution : une connaissance scientifique et précise des faits est la condition préalable de l'intuition métaphysique qui en pénètre le principe.

philosophy, chap. xiv, § 1. Il se sert souvent, en ce sens, de l'expression *The intuitive school*[1].

INVENTION, D. *Erfindung ;* — E. **A. B. C.** *Invention ;* **C.** *Contrivance ;* — I. *Invenzione.*

A. (Sens primitif.) Découverte d'une chose cachée. Ce sens ne s'est conservé que dans quelques expressions théologiques : « l'invention de la Croix » ; et juridiques : « L'inventeur d'un trésor. »

B. (Sens actuel.) Production d'une synthèse nouvelle d'idées, et spécialement, combinaison nouvelle de moyens en vue d'une fin. Voir Paulhan, *Psychologie de l'invention*, 1901. — *Invention*, en ce sens, s'oppose à *découverte* qui ne se dit proprement que de ce qui préexistait à la connaissance nouvelle qu'on en acquiert, soit matériellement soit à titre de conséquence nécessaire d'une proposition déjà connue.

C. Ce qui a été inventé.

Rad. int. : **B.** Invent ; **C.** Inventur.

1. INVERSION, E. *Inversion.*

Logique. Inférence immédiate par laquelle on conclut d'une proposition donnée *(invertende)* une autre proposition *(inverse)* ayant pour sujet le contradictoire du sujet primitif. **A** et **E** sont les seules propositions qui fournissent des inverses.

Ce terme a été créé par Keynes ; voir *Formal Logic*, 5e éd., p. 139. Il est employé, sous certaines réserves, par plusieurs logiciens contemporains.

Rad. int. : Inversig.

2. INVERSION, D. *Inversion ;* E. *Inversion ;* I. *Inversione.*

Psychologie. Anomalie consistant en ce qu'un homme a des instincts sexuels féminins, ou une femme des instincts masculins. Les sujets atteints de cette perversion sont appelés *invertis.*

Rad. int. : Inversing.

1. L'école intuitive.

Involontaire, voir *Volontaire*.*

« INVOLUTION », D. E. *Involution ;* I. *Involuzione.*

A. Ce mot s'emploie en anglais, depuis le milieu du xixe siècle, comme l'opposé d' « *Évolution* », mais surtout au sens de régression des structures différenciées, de dégénérescence. Il est défini en ce sens par Murray : « The retrograd change which occurs in the body in old age, or in some organ when its permanent or temporary purpose has been fulfilled[1]. »

B. Transformation, ou suite de transformations de sens contraire à celles qui constituent une « évolution » au sens **D** : passage du divers au même, assimilation des esprits entre eux, généralisation, universalisation, etc. ; dans les phénomènes physiques, égalisation de l'énergie et accroissement de la symétrie. Cf. *Évolution**, critique ; et A. Lalande, *Les illusions évolutionnistes* (1930).

Ipséité, voir *Eccéité*.*

IRASCIBLE (appétit), voir *Concupiscible**. Il se manifeste, dit Bossuet, dans les passions (au sens **A**) « qui supposent non seulement un objet, mais quelque difficulté à surmonter ou quelque effort à faire ». Bossuet, *De la connaissance de Dieu*, I, 6. Ce sont l'audace, la crainte, l'espérance, le désespoir et la colère.

IRONIE, G. εἰρωνεία : D. *Ironie ;* E. *Irony ;* I. *Ironia.*

A. Sens primitif : action d'interroger en feignant l'ignorance à la manière de Socrate : « Ἡ εἰωθυῖα εἰρωνεία Σωκράτους. » Platon, *République*, I, 337 A. On dit le plus souvent en ce sens « ironie socratique ».

B. Au sens moderne et courant, espèce d'antiphrase : figure de rhétorique

1. « Le changement rétrograde qui a lieu dans le corps pendant la vieillesse, ou dans quelque organe qui a fini d'accomplir sa fonction, permanente ou temporaire. »

qui consiste à faire entendre ce que l'on veut dire en disant précisément le contraire, avec une intention de moquerie ou de reproche.

REMARQUE

On trouve au Moyen âge un sens, aujourd'hui tombé en désuétude : l'acte de se déprécier par un mensonge, soit pour se faire valoir par contraste, soit pour tromper les autres et en tirer avantage. Saint Thomas le considère comme une faute dont il relève la gravité. Voir SERTILLANGES, *La philosophie morale de Saint Thomas*, 315-316. Ce sens se rattache peut-être à ce que Cicéron disait de l'ironie socratique, *Academ.*, II, 15.

IRRATIONNEL, D. **A.** *Vernunftlos ;* au sens mathématique, *Irrational ;* — E. *Irrational ;* I. *Irrazionale.*

A. Étranger ou même contraire à la *raison**, particulièrement aux sens **B** et **H** : « Des croyances irrationnelles ; une conduite irrationnelle. »

B. Plus spécialement, chez M. MEYERSON, ce qui, dans l'objet de notre connaissance, dépasse notre intellect, tout l'effort de celui-ci allant à découvrir l'identique, et le contenu de notre pensée supposant toujours une diversité donnée, sans laquelle il n'y a pas de réel. L' « irrationnel » est ainsi une limite permanente à l'explication et à l'intelligibilité. Voir *Identité et Réalité*, ch. IX : « L'irrationnel. » Cf. sur les diverses formes de cet irrationnel *De l'explication dans les sciences*, livre I, ch. VI et livre IV, ch. XVI-XVIII.

Nombre irrationnel, voir *Rationnel**.

Rad. int. : Neracional.

Irréversible, v. *Réversible**.

ISONOMIE, D. *Isonomie ;* E. *Isonomy ;* I. *Isonomia.*

Égalité devant la loi ; uniformité de la législation dans un pays. « Par des considérations analogues s'explique l'influence que l'extension des États a pu exercer sur l'isonomie... Parce qu'elle nous empêche de les connaître individuellement, la grande quantité des membres des sociétés nous incline à les traiter également. » BOUGLÉ, *Les idées égalitaires*, p. 120.

Rad. int. : Izonomi.

ISOTROPE, D. *Isotropisch ;* E. *Isotropic ;* I. *Isotropo.*

Qui présente les mêmes propriétés dans toutes les directions ; par exemple, l'espace euclidien. Un cristal, qui agit différemment sur la lumière suivant la direction où l'atteint celle-ci, est dit au contraire *anisotrope.* — Un milieu peut être *isotrope* relativement à certaines actions, et non par rapport à d'autres.

Ne pas confondre ce mot avec le terme *isotope*, en chimie.

Rad. int. : Izotrop.

J

JE, D. *Ich ;* E. *I ;* I. *Io.*

Pronom de la première personne, primitivement employé comme cas sujet, *moi* étant employé soit comme complément direct ou indirect, soit comme terme indépendant. Dans le langage philosophique, les deux formes sont souvent usitées sans distinction de sens. Voir *moi**.

Cependant on rencontre souvent chez les écrivains ou les philosophes contemporains les mots *je* et *moi* opposés l'un à l'autre, mais en des sens très divers, voire même opposés. Pour l'abbé BRÉMOND, le *je* est l'expression de la conscience superficielle, le *moi* est l'âme profonde ; pour L. BRUNSCHVICG et pour Ch. BLONDEL, le *je* représente le sujet connaissant, le *moi* l'ensemble des déterminations indi-

viduelles dont il prend conscience (voir notamment *Connaissance de soi*, p. 3) ; pour R. Le Senne : « Certes un homme se sent exister comme conscience avant toute philosophie... Appelons *je* cette conscience susceptible de peine et de satisfaction. A ce *je* s'oppose le *moi*, comme la pensée de lui-même à lui-même... Quand je cherche à me connaître, je trouve *moi*, qui n'est jamais qu'un aspect de ce que je suis. » R. Le Senne, *Introduction à la philosophie*, ch. II : « L'avènement du moi », § 2. Cf. *Obstacle et valeur*, ch. II : « Je. »

JEU, D. *Spiel ;* E. **A.** *Play ;* **B.** *Game ;* I. *Giuoco.*

A. Dépense d'activité physique ou mentale qui n'a pas de but immédiatement utile, ni même de but défini, et dont la seule raison d'être, pour la conscience de celui qui s'y livre, est le plaisir même qu'il y trouve.

B. Organisation de cette activité sous un système de règles définissant un succès et un échec, un gain et une perte.

Rad. int. : Lud.

JOIE, D. *Freude ;* E. *Joy ;* I. *Gioia.* Un des états fondamentaux de la sensibilité ; on ne peut en donner, à proprement parler, une définition. Il ne doit pas être confondu avec le plaisir ou le bien-être ; il présente toujours un caractère total, c'est-à-dire qu'il s'étend à tout le contenu de la conscience (et même sans doute des états inconscients). « La joie intérieure n'est pas plus que la passion un fait psychologique isolé qui occuperait d'abord un coin de l'âme et gagnerait peu à peu de la place. A son plus bas degré, elle ressemble assez à une orientation de nos états de conscience vers l'avenir. Puis, comme si cette attraction diminuait leur pesanteur, nos idées et nos sensations se succèdent avec plus de rapidité ; nos mouvements ne coûtent plus le même effort. » (Il y aurait sur ce point une réserve à faire en ce qui concerne la joie extatique). « Enfin, dans la joie extrême, nos perceptions et nos souvenirs acquièrent une indéfinissable qualité, comparable à une chaleur ou à une lumière, et si nouvelle qu'à certains moments, en faisant retour sur nous-mêmes, nous éprouvons comme un étonnement d'être. » H. Bergson, *Essai sur les données immédiates de la conscience*, p. 8.

Sur les phénomènes mécaniques, physiques, chimiques, physiologiques et psychiques qui caractérisent la joie, voir G. Dumas, *La Tristesse et la Joie.* Il en distingue deux sortes : « Il y a des joies calmes, pas très riches en images et en idées, où l'excitation mentale semble faire défaut, et qui sont caractérisées surtout par un sentiment de bien-être et de force, par la conscience d'une plus grande puissance physique et mentale... Il y a, d'autre part, des joies exubérantes caractérisées par une suractivité mentale et par un sentiment spécial de plaisir qui accompagne cette activité ; ce sentiment de plaisir n'est pas exclusif du sentiment de bien-être ; la plupart du temps il lui est surajouté comme la douleur morale à la dépression... Ces joies, chacun les connaît, ce sont les plus fréquentes ; elles se produisent en général après les bonnes nouvelles et les événements

---

Sur **Jeu.** — Quelques correspondants nous ont demandé de mentionner ici la théorie esthétique qui ramène l'art au jeu. Nous rappelons que le principe de ce vocabulaire est de définir et de critiquer le sens des termes, par conséquent de réduire les exposés théoriques à ce qui est nécessaire par établir ce sens, ou pour le discuter. **(A. L.)**

— Sur la définition du *jeu*, dans son rapport avec l'activité esthétique, voir Renouvier, *Science de la morale*, ch. XL, ad finem ; Ribot, *Psychologie des sentiments*, deuxième partie, ch. X ; Lalo, *L'Art et la vie sociale*, ch. II et Conclusion.

heureux. » Chap. III, 118-119. — Mais il y a lieu de remarquer, pour préciser le sens de cette division, que ces déterminations s'*ajoutent* à la joie et n'en sont pas *constitutives :* car il peut y avoir bien-être, force, conscience d'une grande puissance physique et mentale, etc., sans joie proprement dite, et même avec tristesse (p. ex. le *Moïse* d'A. de Vigny) ; — et, d'autre part, il peut y avoir aussi suractivité mentale, et même certaines formes de plaisir jointes à cette activité, sans qu'il y ait joie : par exemple, dans la nécessité de faire face à une difficulté imprévue, ou dans une colère à laquelle on se laisse aller volontiers.

CRITIQUE

On a donné plusieurs définitions de la joie, mais qui, toutes, soulèvent de sérieuses objections. La plus célèbre est celle de Spinoza : « Laetitia est hominis transitio a minore ad majorem perfectionem. » *Éthique*, III, Affect. definitiones, II. — Cf. *Ibid.*, prop. XI, scholie. Mais il est évident que, vraie ou fausse, cette proposition énonce en tout cas un caractère tout à fait étranger à la compréhension usuelle du mot *joie ;* et Spinoza lui-même semble faire appel à cette idée quand il ajoute que la joie n'est pas la perfection même, mais le passage à cette perfection, car si l'homme naissait avec la perfection à laquelle il passe, il la posséderait sans en éprouver de joie. (Contre Descartes : « La joie [du moins celle qui est une passion] est une agréable émotion de l'âme en laquelle consiste la jouissance qu'elle a du bien que les impressions du cerveau lui représentent comme sien... [Et il y a une autre joie] purement intellectuelle, qui vient en l'âme par la seule action de l'âme et qu'on peut dire être une agréable émotion excitée en elle-même en laquelle consiste la jouissance qu'elle a du bien que son entendement lui représente comme sien. » *Les Passions de l'âme*, II, 91.)

Pour Locke, « la joie est un plaisir que l'âme ressent lorsqu'elle considère la possession d'un bien présent ou futur comme assurée ; et nous sommes en possession d'un bien lorsqu'il est de telle sorte en notre pouvoir que nous pouvons en jouir quand nous voulons ». A quoi Leibniz répond : « On manque dans les langues de paroles assez propres pour distinguer les notions voisines. Peut-être que le latin *gaudium* approche davantage de cette définition de la joie que *laetitia*, qu'on traduit aussi par le mot de joie ; mais alors elle me paraît signifier un état où le

Sur **Joie.** — *Gaudium* représente quelque chose de plus immédiat et de plus profond que *lætitia.* Il se dit de jouissances physiques : *veneris gaudia.* Le sens s'est conservé dans *fille de joie*, et « les enfants que l'on conçoit e*n joie* » (Molière). **(J. Lachelier.)**

— Je ne sais si le caractère de *totalité* est la marque la plus caractéristique de la joie : je crois qu'il faut remonter plus haut ; le simple plaisir est plus fragmentaire parce qu'il paraît moins provenir de nous ; c'est un état de notre conscience, mais qui *est en elle*, et marque dans les actions qu'elle subit un moment d'adaptation fortuite. — La joie est totale, parce qu'elle est sentie comme vraiment intérieure : elle est en nous par nous ; elle marque une adaptation de notre état à ses conditions, mais une adaptation qui se fait pour notre être entier. D'où la vérité au moins partielle de la définition qui distingue la joie du simple plaisir par l'*idée*, c'est-à-dire la *pleine conscience* qui s'y joint. L'enfant est toujours plus *joyeux* que l'adulte, parce que sa conscience plus simple et plus mobile s'identifie plus facilement avec l'impression présente ; mais sa joie, subjectivement très séduisante par la fraîcheur de sentiments qu'elle dénote, est aussi souvent fort insignifiante dans ses objets. **(M. Bernès.)**

plaisir prédomine en nous ; car pendant la plus profonde tristesse et au milieu des plus cuisants chagrins, on peut prendre quelque plaisir comme de boire ou d'entendre de la musique, mais le déplaisir prédomine ; et de même au milieu des plus aiguës douleurs, l'esprit peut être dans la joie, ce qui arrivait aux martyrs. » *Nouveaux Essais*, livre II, ch. xx, § 6. — Mais cette interprétation de *Gaudium* est arbitraire ; Spinoza le définissait tout autrement : « Gaudium est Laetitia, concomitante idea rei praeteritae, quae praeter spem evenit. » *Éth.*, III, Affect. def., XVI. Celle de *Laetitia* ne l'est pas moins ; et il est douteux que l'une et l'autre rendent bien le sens des mots latins. « Gaudere decet, laetari non decet », dit Cicéron pour résumer la doctrine stoïcienne qui défend au sage de manifester sa joie par une allégresse extérieure (*Tusculanes*, VI, 31) ; et dans un autre passage : « Cum ratione animus movetur placide ac constanter, tunc illud *gaudium* dicitur, cum autem inaniter et effuse animus exsultat, tum illa *laetitia* gestiens vel nimia dici potest. » (*Ibid.*, IV, 6.) La distinction est donc toute différente.

Enfin, la formule proposée par Leibniz est elle-même très contestable. D'une part, il faudrait entendre plaisir en un sens tellement large qu'il désignât tous les phénomènes affectifs que la volonté ne cherche pas spontanément à écarter ; et de l'autre, même en l'entendant ainsi, il resterait que la joie n'est pas la résultante d'un bilan entre des phénomènes élémentaires donnés antérieurement, mais au contraire un état d'ensemble, qui peut avoir pour cause tel événement déterminé, mais qui se caractérise surtout par sa réaction sur le système entier des faits psychiques et par la tonalité qu'il leur communique.

Cf. *Bonheur** et *Douleur**.

Rad. int. : Joy.

JUGEMENT, D. **A. B. D. F.** *Urteil ;* **C.** *Verstand ;* **E.** *Gericht ;* — E. *Judgment* (au sens **E,** *Trial*) ; — I. *Giudizio*

I. Psychologie.

A. Décision mentale par laquelle nous arrêtons d'une façon réfléchie le contenu d'une assertion* et nous le posons à titre de vérité.

B. Opération consistant à se faire une opinion sur laquelle on règle sa conduite, dans les cas où l'on ne peut atteindre une connaissance certaine : « N'avoir pas le jugement sûr. » Cf. l'expression : *au jugé*. — Locke prend le mot exclusivement dans ce sens ; voir *De l'entendement humain*, livre IV, ch. xiv. Cf. Leibniz, *Nouv. Ess.*, *Ibid.*

C. Qualité qui consiste à *bien* juger

Sur **Jugement.** — Ce mot, en tant qu'il désigne non un acte, mais une faculté, ne s'emploie d'une manière usuelle en français qu'au sens **C** ; cependant il a été utilisé par Barni (qui l'écrit dans ce cas avec un J majuscule) pour traduire *Urtheilskraft*, dans sa traduction de la *Critique du Jugement* de Kant (1846). Il arrive assez souvent, depuis lors, que le mot soit employé dans cette acception très spéciale. Le jugement, en ce sens, est la faculté de penser le « particulier » *(das Besondere)* comme contenu dans l'universel, et à ce titre le Jugement peut être, soit *déterminant**, soit *réfléchissant** (voir ces mots). Cette seconde fonction exige, pense-t-il, l'intervention de l'idée de finalité, qui est l'objet propre de la *Kritik der Urtheilskraft*, divisée en « Critique du Jugement esthétique » et « Critique du Jugement téléologique ».

Sur les différents sens du mot *Jugement*, voir le « projet d'article » de M. **Ch. Serrus** dans la *Revue de Synthèse*, tome XII (1936), p. 217-224.

— La définition psychologique du jugement (formulée d'abord d'après l'article cité de Höffding) a été remaniée sur les observations de **Lachelier,** et de

des choses qui ne sont pas l'objet d'une perception immédiate ou d'une démonstration rigoureuse. « Avoir du jugement ; un homme sans jugement. »

II. Logique.

D. Le jugement logique, au sens le plus général, est le fait de poser (soit à titre de vérité ferme, soit à titre provisoire, fictif, hypothétique, etc.) l'existence d'une *relation** déterminée entre deux ou plusieurs termes. — Cf. *Copule**.

On peut également le définir : l'acte de pensée qui peut être dit vrai ou faux. « Ἐστὶ δὲ λόγος ... ἀποφαντικός ... ἐν ᾧ τὸ ἀληθεύειν ἢ ψεύδεσθαι ὑπάρχει. » Une prière, par exemple, n'est pas un jugement, parce qu'elle n'est ni vraie ni fausse. Aristote, Περὶ ἑρμηνείας, ch. iv ; 17ᵃ2.

La relation la plus usuellement considérée étant celle de prédication (⊃ ou ∈), qui n'est pas réversible, on distingue pratiquement : 1° Un terme dont on part, qu'on appelle le *sujet** ; 2° un terme généralement complexe, qu'on en affirme ou qu'on en nie ; on l'appelle *prédicat**. D'où la définition donnée par Aristote de la proposition, en tant qu'énoncé du jugement : « Πρότασις..., ἐστὶ λόγος καταφατικός ἢ ἀποφατικός τινος κατά τινος. » *Premiers Analytiques*, I, 1 ; 24ᵃ16.

Jugement *analytique*, *synthétique*, etc. ; jugement d'*inclusion*, de *prédication ;* jugement d'*inhérence* et de relation, etc. : voir ces termes.

III. Droit.

E. Action de juger, audition de la cause.

F. Décision judiciaire.

CRITIQUE

1. L'opération logique définie en **D,** quand elle se ramène à prédiquer fermement un terme d'un autre, se rapproche beaucoup de l'opération psychologique telle qu'elle est définie en **A.** Cependant, il y a lieu de faire deux réserves :

a. Ce dont on affirme ou dont on nie quelque chose, dans un jugement au sens psychologique, peut être, non pas un sujet logique déterminé, mais l'ensemble des perceptions ou des sentiments de celui qui formule ce jugement. Tel est le cas des propositions impersonnelles (D. *Subjektlose Sätze*) : « Il pleut. — Voilà un éclair. — On sonne, etc. » Cf. Höffding, *La base psychologique des jugements logiques*, Revue philosophique, 1901, tome II. Au contraire,

---

MM. **Brunschvicg, Drouin, Pécaut, Van Biéma** et d'après la discussion qui a eu lieu dans la séance du 1ᵉʳ juillet 1909.

Le sens **D** a été admis sans contestation ; mais on a fait remarquer qu'il constituait une généralisation récente, et que certains auteurs opposent le jugement (proprement dit) à l'assomption pure et simple.

On peut faire rentrer ce sens large dans la formule d'Aristote, qui semble d'abord ne s'appliquer qu'au cas où le jugement constitue une affirmation ou une négation *fermes :* il suffit d'entendre par là que les jugements admettent encore, par nature, le caractère de pouvoir être vrais ou faux, lors même qu'ils sont déclarés n'être actuellement ni l'un ni l'autre : par exemple dans le cas où l'on pose par « hypothèse » que deux droites X, Y se coupent ; ou quand on admet « par convention » qu'un chiffre placé à gauche d'un autre désigne des unités dix fois plus grandes, etc. — En effet ces mêmes propositions n'en restent pas moins susceptibles, par leur forme, d'être affirmées ou niées (ce qui n'aurait pas lieu pour une image, un sentiment, un souhait, etc.) ; et la suite du raisonnement ou des applications a même souvent pour résultat de nous amener, en définitive, à leur conférer ce caractère de vérité ou de fausseté *fermes* qui est l'essentiel du jugement proprement dit. **(A. L.)** Voir *Lexis**.

dans le jugement formel de prédication, le sujet est toujours soit un individu, soit un ensemble d'individus, soit un concept défini considéré dans sa compréhension.

b. Le prédicat, dans le premier cas, est nécessairement compris dans l'acte psychologique intégral qui fonde le jugement (même si la décomposition de cet acte, qui rend possible la distinction du sujet et du prédicat se fait, comme il arrive d'ordinaire, par comparaison avec un *autre* acte intégral de l'esprit où ce même élément fait défaut). Au contraire, dans le jugement logique, cet élément est toujours conçu comme ayant une préexistence logique indépendante. Même dans le jugement analytique, le prédicat doit avoir un sens propre qui puisse être considéré d'abord en lui-même, en dehors de sa relation au sujet.

2. On a souvent défini le jugement logique : l'affirmation d'un rapport de convenance ou de disconvenance entre deux concepts. Cette formule se trouve dans la *Logique* de Port-Royal, II, ch. iii ; et Locke définit de même la connaissance : le fait que l'esprit aperçoit certainement la convenance ou la disconvenance de deux idées (*De l'entendement humain*, livre IV, ch. v et ch. xiv).

Ces expressions ont été déjà critiquées par Leibniz (*Nouv. Essais*, IV, 5) : « Deux œufs ont de la convenance et deux ennemis ont de la disconvenance, dit-il ; il s'agit ici d'une manière de convenir ou de disconvenir toute particulière. » D'autre part, il est trop étroit de réduire le jugement à un rapport entre *concepts*, ce qui n'est rigoureusement vrai que de l'implication des compréhensions ; il convient en particulier de réserver la question de savoir s'il n'y a pas des jugements singuliers, dont le sujet est l'individu lui-même, et non pas même la classe (d'extension 1) qui contient cet individu.

Rad. int. : Judik.

Jugement de valeur, voir *Appréciation**, *Normatif**, *Valeur**.

« Jugement virtuel », dans le *Traité de Logique* d'E. Goblot : 1° la proposition sans assertion, ou lexis* ; 2° le concept, en tant que fonction* propositionnelle. Voir en particulier ch. ii, §§ 49, 59, 60.

« JUSSION » (rare). Acte d'ordonner « Une sorte de représentation de jussion. » Renouvier, *Psychologie rationnelle*, I, 403.

JUSTE, D. **A, C, D.** *Gerecht*, *rechtlich ;* **B.** *Richtig ;* — E. **A, B.** *Just*, *Right*, *rightful ;* **C, D.** *Just*, *upright*, *righteous ;* — I. *Giusto*.

1° *En parlant des choses :*

A. Qui est conforme à un *droit**, soit naturel, soit positif. Étymologiquement, le mot s'est d'abord appliqué au droit positif (L. *justus* de *jus*, venant lui-même de *jubeo :* Freund ; cf. *justa*, les formalités, les cérémonies obligatoires) ; mais actuellement, quoiqu'il n'ait pas absolument perdu ce sens, il se dit plutôt de ce qui est équitable que de ce qui est légal.

B. Par suite, ce qui est exact, correct, rigoureux, précis. Le substantif correspondant est alors *justesse*. — « *Juste milieu* », voir *Milieu**.

2° *En parlant des hommes :*

C. (Au sens restreint, où ce mot s'oppose plus spécialement à *charitable*) : Qui juge de ses rapports avec autrui comme il jugerait du rapport de deux personnes étrangères ; et qui, lorsqu'il juge entre plusieurs autres, ne se laisse guider par aucune faveur ni aucune haine préexistantes. Être juste, en ce sens, est donc une qualité essentiellement formelle, qui consiste à s'abstenir d'agissements égoïstes et de jugements partiaux.

D. (Sens général) : qui possède un bon jugement moral (au sens **B** du mot *jugement**) et la volonté de s'y conformer. — Est juste, dans cette acception, l'homme capable de reconnaître jusqu'à quel point il est légitime de faire

respecter autrui dans ses idées, ses sentiments, sa liberté, sa propriété ; de bien apprécier les mesures générales, par exemple les lois, qui tendent à permettre ou à défendre certains actes, à rendre plus ou moins favorable la situation de certaines personnes ; enfin de bien attribuer, avec à-propos et au degré convenable, les avantages ou les peines dont on dispose. Le Juste (D. *Der Gerechte ;* E. *The righteous ;* I. *Il giusto*) est l'homme de bien, celui dont la volonté est conforme à la loi morale (primitivement et surtout, à la loi conçue comme divine ; cf. *Justification*, au sens théologique). — « Le juste opposera le dédain à l'absence... » A. DE VIGNY, *Le Mont des Oliviers.*

Rad. int. : **A.** Yust ; **B.** Just ; **C, D.** Yustem.

JUSTICE, D. *Gerechtigkeit ;* E. *Justice ;* I. *Giustizia.*

A. Caractère de ce qui est *juste* au sens **A ;** ce terme s'emploie très proprement, soit en parlant de l'équité, soit en parlant de la légalité. On dira par exemple « que la stricte justice est souvent injuste ».

B. Caractère de celui qui est juste, soit au sens **C,** soit au sens **D.** L'une des quatre *vertus cardinales** généralement admises dans la philosophie grecque. (Voir PLATON, *République*, livre I ; ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, livre V.)

Justice *commutative*, justice *distributive*, voir *Commutative*-1.

C. Acte ou décision servant à faire régner la justice, au sens **A ;** spécialement, mise à mort d'un criminel : « Punissez par de telles justices — la

---

Sur **Juste.** — Il est vrai que **B** dérive de **A ;** mais pour *Gerecht* et *Right*, comme pour notre mot *Droit*, la dérivation s'est faite en sens inverse. Il y a donc lieu de ne pas considérer les deux idées comme étant, par elles-mêmes, subordonnées l'une à l'autre. **(E. Drouin.)**

On pourrait encore dire que l'homme juste, au sens **C,** est celui qui *renverse*, pour juger équitablement, le rapport qu'il a avec autrui (par exemple, quand le vendeur se met à la place de l'acheteur et réciproquement). Le juste, en ce sens, procède par la méthode de *substitution :* il reconnaît à tous les hommes une égale valeur de position les uns par rapport aux autres. **(F. Mentré.)** — Il y a là un fort bon procédé psychologique pour rectifier une illusion d'optique morale qui est naturelle, mais ce n'est pas une définition de l'attitude juste : car d'une part on peut être équitable sans cela ; et de l'autre, ce renversement, s'il était complet, fausserait l'esprit en sens inverse. **(A. L.)**

Sur **Justice.** — « *Jus* était à l'origine un mot dont le sens était religieux ; ce sens a subsisté dans *jurare*. Étendu au sens d'ordre laïque, puis restreint à ce sens, *jus*, a donné *justus*, *justitia*, *injuria ;* et par composition *judicare*, *judex*, dire le droit, celui qui dit le droit ou le juste. Nous avons ici, associée à *jus*, la racine qui se trouve dans δίκη. Curieuse rencontre, puisque le mot latin *jus* traduit le grec δίκη.

La racine δικ ou δεικ, qui existe aussi en latin et en sanscrit, a donné de L. *dicere*, et en G. δείκνυμι, montrer ; δίκη, d'où, au moyen de suffixes, δίκαστης, δίκαιος δικαιοσύνη. (D'après BRÉAL, *Dictionnaire étymologique latin ;* BAILLY, Racines grecques et latines). Admirable exemple de *l'offre* du langage. On avait des lois écrites, des procès, des tribunaux, des juges, des sentences. Les mots ci-dessus nommaient ces choses. Vinrent les philosophes qui voulurent nommer des idées nouvelles : ils *demandèrent* au langage ce qu'il pouvait fournir. Ne nous étonnons donc pas si la justice selon Platon et la justice selon Aristote sont si étranges pour nos pensées. Le mot grec δίκη, et le mot latin par lequel nous le traduisons, au service de Platon, au service d'Aristote, à notre service, n'ont pas le même emploi. » (Note de **V. Egger.**)

trahison ourdie en des amours factices. » A. de Vigny, *La colère de Samson.* Sens vieilli, sauf dans quelques expressions : « Ce sera justice ; faire justice de... ; se faire justice ; rendre justice. »

D. Le pouvoir judiciaire ; les magistrats.

Sur les sens **A** et **B** du mot justice, cf. *Charité** et *Égalité**.

Rad. int. : **A.** Yustes ; **B.** Yustemes ; **C.** Judiciad ; **D.** Judicistar.

JUSTIFICATION, D. *Rechtfertigung ;* E. *Justification, Vindication ;* I. *Giustificazione.*

Acte de justifier, ou de se justifier, c'est-à-dire primitivement de rendre ou de se rendre juste (ce sens persiste encore dans l'usage théologique : voir ci-dessus *Juste**, **D**) ; puis, par affaiblissement du sens primitif, se dit de tout acte par lequel on réfute une imputation ou même par lequel on la devance, en montrant qu'on est dans son droit (soit moral, soit logique), qu'on avait raison de dire ce qu'on a dit, ou de faire ce qu'on a fait.

Malebranche a spécialement appelé *jugements* ou *raisonnements de justification* ceux par lesquels on donne des raisons intellectuelles à l'appui de ses sentiments, raisons bonnes ou mauvaises, mais en tout cas trouvées après coup. *Recherche de la Vérité,* livre V, ch. xi : « Que toutes les passions se justifient, et des jugements qu'elles nous font faire pour leur justification. »

Ribot, dans sa *Logique des sentiments,* répartit empiriquement les raisonnements affectifs selon cinq types principaux : « passionnel, inconscient, imaginatif, justificatif, mixte ou composite » (*Ibid.*, ch. iii, au début). La 4e section de ce chapitre traite « Du raisonnement de justification ».

Rad. int. (Au sens primitif) : Yustig ; (au sens usuel) : Justifik.

K

K, dans les noms de syllogisme, est employé quelquefois au lieu de **C** pour marquer que le mode dont le nom contient cette lettre ne peut se déduire d'un mode de la première figure par conversion et transposition de prémisses, mais demande une réduction à l'absurde : *Baroko, Bokardo.*

Kabbale, voir *Cabale**.

KALÉIDOSCOPIQUE (Caractère) de certains changements, et en particulier de certaines transformations des types d'êtres vivants. — Cette expression s'applique au caractère de variation brusque et coordonnée qu'on observe dans certains cas, analogue à ce qui se produit dans un kaléidoscope, où un ensemble de petits éléments mobiles reflétés par des glaces passent brusquement de l'un à l'autre des systèmes d'équilibre qu'ils peuvent réaliser entre eux, et s'ordonnent ainsi en de nouveaux dessins quand on donne une secousse ou une rotation à l'appareil.

Cette expression est due, semble-t-il, à Eimer, *Orthogenesis der Schmetterlinge,* p. 24. Elle a été citée par H. Bergson dans *L'Évolution créatrice,* p. 80, et depuis lors est devenue très usuelle.

Cf. *Orthogénèse**.

Kinésique (rare), même sens que *Kinesthésique.*

KINESTHÉSIQUE, D. *Kinaesthetisch ;* E. *Kinaesthetic ;* I. *Cinestetico.*

Qui concerne la sensation de mouvement des parties du corps (sans trancher la question de savoir si cette sensation dépend de l'innervation*, ou des excitations en retour provenant de la masse musculaire, des articulations, de la peau, etc.) : « Images kinesthésiques ; sens kinesthésique. »

REMARQUE

Il n'est pas usuel, en français, d'appliquer ce mot aux sensations que donne le déplacement du corps tout entier, ou celui d'objets perçus qui se déplacent par rapport au corps. Il ne se dit que des sensations « internes » correspondant au mouvement des muscles et à l'effort qu'il exige (poids, résistance, etc.). Ce sens est d'ailleurs celui de BASTIAN, qui a créé le mot (*The Brain as an organ of mind*[1], 1880).

Mais il semble, d'après la définition donnée par BALDWIN (*Dict.*, 600 A), que l'emploi en est plus large en anglais.

On dit aussi, mais plus rarement, *kinésique* et *cinesthésique*.

Rad. int. : Kinestesial.

1. *Le cerveau en tant qu'organe de l'esprit.*

L

LAID, D. *Hässlich;* E. *Ugly;* I. *Laido ; Brutto*, surtout au sens **B.**

A. Au sens le plus général, ce qui s'oppose au Beau*, en tant que catégorie fondamentale de la valeur esthétique.

B. Plus spécialement, ce qui s'écarte d'une forme considérée comme parfaite en son genre : difforme, déplaisant, inharmonique. — Le laid, en ce sens, peut être un objet de l'art, et prendre une valeur esthétique positive. Cf. ROSENKRANZ, *Æsthetik des Hässlichen* (1853) ; Ch. LALO, *Introduction à l'Esthétique*, p. 101-110.

Rad. int. : **A.** Malbel ; **B.** Deform.

LANGAGE, D. *Sprache* (qui veut dire aussi *langue*) ; E. *Language*, *speech* (seulement aux sens **A** et **B**) ; I. *Linguaggio.*

A. Proprement, fonction d'expression verbale de la pensée, soit intérieure, soit extérieure. « L'intention (de parler), qui n'est point nécessairement langage, pas même langage intérieur, aboutit au langage intérieur ou à la parole. » DELACROIX, *Le Langage et la Pensée*, p. 523.

En ce sens, *langage* s'oppose à *parole* en deux sens : 1° En tant que par *parole*, on entend exclusivement le langage extérieur, comme dans l'exemple ci-dessus, ou dans cette phrase du même chapitre : « Le langage intérieur n'est pas nécessaire à la parole. » *Ibid.*, 522. En ce sens, *langage* est un genre dont la *parole* (extérieure) est une espèce ; — 2° En tant que *parole* désigne l'acte individuel par lequel s'exerce la fonction langage : *une* parole, *des* paroles.

B. Usage de cette fonction, dans un cas déterminé. « Employer un langage obscur ; parler le langage de la raison. »

C. Par suite, synonyme de *langue* ;* autrefois, dans tous les cas : « ... un Limousin qui contrefaisoit le langaige françois ». RABELAIS, *Pantagruel*, II, VI ; actuellement, ne se dit plus guère que du langage des peuples non civilisés, ou des manières de parler spéciales, comme un argot, qui n'ont pas la fixité et la régularité des grandes langues de culture.

Sur **Kinesthésique.** — Quelques auteurs emploient l'expression de *sensations kinesthésiques périphériques* pour les sensations kinesthésiques proprement dites, celles qui correspondent à des excitations venant des parties même du corps qui sont en mouvement ; et l'expression *sensations kinesthésiques centrales* pour les sensations de force ou *d'innervation.* Pour éviter toute confusion, on pourrait adopter cette distinction, en laissant de côté la question de savoir si les secondes existent réellement, ou ne sont que des représentations de sensations périphériques déjà éprouvées. **(C. Ranzoli.)**

Au contraire, *langage* s'emploie fréquemment, par opposition à *langue*, pour distinguer la fonction de s'exprimer par la parole, en général, de tel ou tel système linguistique fixé dans une société donnée. C'est ainsi qu'on oppose à la question de l' « origine du langage » (dans l'humanité), celle de l'origine de telle ou telle langue, comme le français ou l'anglais.

D. Au sens le plus large, tout système de signes pouvant servir de moyen de communication. « Le langage des gestes. » — « Tous les organes des sens peuvent servir à créer un langage. » VENDRYÈS, *Le Langage*, p. 9.

Rad. int. : **A. B.** Parolad ; **C. D.** Lingu.

LANGUE, D. *Sprache ;* E. *Language, tongue ;* I. *Lingua.*

A. Système d'expression verbale de la pensée comportant un vocabulaire et une grammaire définis, relativement fixes, constituant une institution sociale durable, qui s'impose aux habitants d'un pays, et demeure presque complètement indépendante de leur volonté individuelle.

B. Manière d'écrire d'un auteur ; manière de parler ou d'écrire d'un groupe plus ou moins restreint. « La langue d'Aristote, la langue des Cartésiens. — La langue du sport. »

C. Accidentellement, et dans des cas rares, se dit par métaphore de systèmes de signes ou d'expressions autres que les mots : par exemple dans le titre de l'ouvrage de CONDILLAC, *La langue des calculs.*

Rad. int. : Lingu.

Langue universelle, ou *langue internationale* (souvent abrégé en L. I.) : langue artificielle, créée soit de toutes pièces, avec des radicaux composés d'une manière systématique de telle manière que leurs éléments verbaux correspondent aux éléments logiques des idées (les langues de ce type sont appelées *langues philosophiques* ou *a priori :* projets de Descartes, Dalgarno, Leibniz, Letellier) ; — soit en adoptant les racines qui sont déjà les plus internationales et en ajoutant à celles-ci des préfixes ou suffixes de sens rigoureusement défini qui servent, les uns à marquer leur fonction dans la phrase, les autres à dériver d'une même racine une famille de mots de grande extension (langues dites *a posteriori :* p. ex. le Volapük, l'Espéranto, l'Ido). Voir COUTURAT et LEAU, *Histoire de la langue universelle*, Hachette, 1903 ; *Les nouvelles langues internationales*, Hachette, 1908.

LAPS de temps est employé par Hamelin en un sens technique qui lui est propre : c'est pour lui l'écoulement du temps ; la synthèse de l'instant et du laps de temps est la durée. *Essai*, ch. I, § 3, Introduction.

LARGES (DEVOIRS), D. *Weite Pflichten* (douteux) ; E. *Loose duties.* — (Voir *Observations.*)

On appelle ainsi les devoirs dont l'accomplissement ne comporte pas une mesure déterminée, ou dont le champ d'application est laissé à notre libre choix, tels que la bienfaisance ou le dévouement. Ils s'opposent aux *de-*

Sur **Larges (Devoirs).** — *Weite Pflichten* n'est pas usité en allemand. **(F. Tönnies.)** — L'expression *doveri larghi* n'est pas en usage dans la langue philosophique italienne ; dans la langue courante, l'expression opposée, *doveri stretti*, est fréquente pour désigner les devoirs auxquels l'individu ne peut absolument se soustraire. La distinction des devoirs *négatifs* ou de justice et des devoirs *positifs* ou de bienfaisance est au contraire d'usage technique. Elle me paraît équivaloir à celle des devoirs stricts et des devoirs larges, mais avec plus de précision. **(C. Ranzoli.)**

Il y a très peu d'obligations rigoureusement déterminées, même quant au *quod ;* en dehors des devoirs *négatifs* (ne pas voler, ne pas mentir) il n'y a guère que

voirs stricts (ceux de justice) dont on peut dire exactement ce qu'ils prescrivent ou défendent, et à l'égard de quelles personnes ils doivent être remplis.

CRITIQUE

Ce terme a souvent donné lieu à des critiques (peut-il y avoir une obligation qui soit en même temps indéterminée dans son *quantum ?*) et à des confusions (*large* étant pris au sens de *facultatif*).

Il ne me semble pas qu'il y ait lieu de proposer un radical international pour cette expression, qu'il serait préférable de remplacer par une formule plus précise.

LÉGALITÉ, D. *Legalität* (Kant) ; *Gesetzlichkeit, Gesetzmässigkeit ;* E. *Legality ;* I. *Legalità.*

A. Conformité aux lois positives. (Ce sens est presque seul usuel en français.)

B. Conformité extérieure aux règles morales ; s'oppose au respect intérieur de ces lois. « Geschieht die Willensbestimmung zwar gemäss dem moralischen Gesetze, aber... nicht um des Gesetzes Willen, so wird die Handlung zwar *Legalität*, aber nicht *Moralität* enthalten[1]. » Kant, *Critique de la Raison pratique*, ch. III, § 1.

C. Caractère de ce qui est gouverné par une loi ou par des lois (au sens **D** de ce mot). « Reprenons la formule de Helmholtz [« ... dass das Prinzip der « Causalität nicht anders sei als die « Voraussetzung der Gesetzlichkeit al- « ler Naturerscheinungen[2] »] en la considérant comme l'expression du principe non pas de causalité, mais de *légalité.* » Meyerson, *Identité et Réalité*, p. 3.

CRITIQUE

Voir *Observations.*

Rad. int. : **A, B.** Legales ; **C.** Legozes.

1. « Si la détermination volontaire est, il est vrai. conforme à la loi morale, mais non prise par respect de la loi, l'action contiendra bien de la *légalité*, mais non de la *moralité.* » — 2. « ... que le principe de causalité n'est rien d'autre que la supposition de la « légalité » dans tous les phénomènes naturels. »

---

des actions bonnes à faire, et auxquelles on est plus ou moins tenu selon les circonstances. **(J. Lachelier.)**

La distinction entre les devoirs de justice et de charité me paraît suffire amplement. **(F. Mentré.)**

Elle paraît même supérieure à celle des devoirs positifs et négatifs : car réparer le mal qu'on a fait, par exemple, est un devoir de justice, strict, et cependant ne consiste pas en une pure abstention. **(A. L.)**

Sur **Légalité.** — Le sens **A** est pratiquement le seul dans lequel ce mot soit usité en anglais. **B** se rapproche assez d'un usage théologique de ce mot très commun chez les écrivains puritains. **(H. Wildon Carr.)** — Paul Carus a proposé pour le sens **C,** les expressions *Law-determinedness* ou mieux *Lawdom* (formé sur le modèle de *kingdom, freedom*, etc.). Voir *Logical and Mathematical Thought*, p. 36 ; *The Monist*, janvier 1910.

Sur l'épreuve de cet article, nous avions posé la question suivante : au sens **C,** ne serait-il pas préférable d'employer le mot *régularité*, qui a le même sens et qui est en français d'un usage courant ?

« J'ai bien songé à prendre le mot *régularité* pour rendre le terme *Gesetzmässigkeit*, a répondu **Em. Meyerson,** mais deux raisons m'en ont détourné : la première est que *régularité* s'applique, dans l'usage, à ce qui se passe le plus souvent, non à ce qui est gouverné par une loi ; la seconde, à mon avis très importante, est que *légalité* vient de *loi* comme *causalité* vient de *cause.* Cette symétrie antithétique me paraît nécessaire pour bien comprendre cette distinction, très utile,

LÉGITIME, D. *Regelmässig ;* E. *Legitimate*, dans tous les sens (**A.** *justifiable, allowable*) ; I. *Legitimo.*

A. Sens général. Se dit de tout acte, de toute attitude, de tout sentiment, de toute parole dont le sujet est considéré comme étant à cet égard dans son bon droit. « Une indignation légitime ; la légitime défense ; une attente légitime. » Le mot, en ce sens, dit plus que *légal* :* il ne saurait s'appliquer à ce qui constitue un abus de droit.

B. Au sens juridique, se dit des relations d'alliance ou de parenté qui résultent d'un mariage contracté suivant les règles légales. « Fils légitime » (opposé à *naturel**).

C. Au sens politique, s'est dit d'un souverain appelé au trône en vertu des règles traditionnelles de succession en vigueur.

Rad. int. : Legitim. (Yurizit.)

LEMME, G. λῆμμα, ce que l'on prend (pour accordé), assomption ; quelquefois, thèse. Se dit en particulier des prémisses du syllogisme (*Topiques*, VIII, 1 ; 156a21)[1]. D. *Lehnsatz ;* E. *Lemma ;* I. *Lemma.*

Proposition préliminaire dont la démonstration préalable est nécessaire pour démontrer la thèse principale qu'on se propose d'établir.

REMARQUE

KANT donne à ce mot un autre sens : Les lemmes *(Lehnsätze, lemmata)* sont, dit-il, les propositions qu'une science suppose vraies sans en donner la démonstration, en les empruntant à une autre science. (*Logik*, § 39.) Je ne connais pas d'autres exemples de cet usage.

Rad. int. : Lem.

LÉTHARGIE, G. ληθαργία (HIPPOCRATE) ; D. *Lethargie, Schlafsucht ;* E. *Lethargy ; Trance* (plus large, se dit aussi de l'extase, de la catalepsie, etc.) ; I. *Letargia.*

État pathologique caractérisé par l'engourdissement, l'oubli (λήθη), l'inaction (ἀργία), la somnolence ou même le sommeil complet.

Ce terme, très employé aux XVIIe et XVIIIe siècles dans la langue médicale, était devenu moins usuel au XIXe. Il a été repris par CHARCOT, qui divisait les phénomènes hypnotiques en trois degrés, considérés comme des états de plus en plus profonds de l'hypnose : léthargie, catalepsie*, somnambulisme*. — Cette division n'est plus considérée aujourd'hui comme répondant aux faits.

Rad. int. : Letargi.

1. Il y a dans l'édition Bekker (éd. de l'Académie de Berlin), à laquelle se rapportent les références, une suite d'erreurs de pagination à cet endroit. La page citée porte en fait le n° 152.

---

très difficile à saisir, et qu'on perd aisément de vue. » (Séance du 7 juillet 1910.)

MM. **J. Lachelier, René Berthelot, F. Mentré, L. Boisse, C. Hémon** désapprouvent l'emploi de *légalité* au sens **C.** Ce dernier accepterait volontiers *régularité ;* les premiers accordent que l'usage courant de ce mot s'oppose à ce qu'on en fasse un terme technique, et préfèrent employer une périphrase pour traduire *Gesetzmässigkeit.* M. MENTRÉ remarque notamment que l'emploi de l'adjectif *déterminé* suffit presque toujours à rendre cette idée, et M. BOISSE que « la légalité au sens **C**, et notamment dans la phrase citée d'Em. MEYERSON, c'est le déterminisme ».

Sur **Lemme.** — Ce terme, emprunté au langage des géomètres, a d'abord été employé, semble-t-il, par SPINOZA (v. *Éthique*, part. II : lemmes sur les corps). **(F. Mentré.)**

— L'usage kantien n'est-il pas une simple extension de l'usage mathématique en tant que, dans celui-ci, les lemmes sont établis en dehors de la série des démonstrations, où ils s'introduisent ensuite ? **(C. C. J. Webb.)**

« **LEXIS** », du G. λέξις, parole, expression.

Énoncé susceptible d'être dit vrai ou faux, mais qui n'est considéré que dans son contenu, et sans affirmation ni négation actuelle ; tel est, par exemple, le caractère de la *proposition infinitive* en latin : « Sapientem solum esse beatum. » Ed. Goblot a défini cette idée avec précision, mais d'une manière plus restreinte, sous le nom de *jugement virtuel*, qu'il oppose à *jugement actuel :* « Les jugements virtuels dont nous venons de parler sont des jugements complets : ils ont leur sujet, leur attribut, leur copule, tous leurs caractères formels : il ne leur manque que la croyance. » *Logique*, ch. ii, § 50. Mais cette expression est un peu trop longue pour l'usage courant, et présente l'inconvénient d'avoir aussi un autre sens, quand on dit que « le concept est un jugement virtuel » (une fonction propositionnelle).

Les scolastiques utilisaient déjà cette notion, mais dans un cas spécial (la théorie des propositions modales) sous le nom de *dictum**. Voir *Modalité**, *Problématique**, *Proposition**. Ils appelaient « *complexe significabile* » l'objet de pensée, réel ou irréel, correspondant à la *lexis* définie comme ci-dessus. Voir Hubert Élie, *Le « complexe significabile »*, thèse de Doctorat ès Lettres, 1937.

LIBÉRALISME, D. *Liberalismus* dans tous les sens ; *Freisinn*, surtout au sens **C** ; *Freiheitssinn* au sens **D** ; — E. *Liberalism ;* — I. *Liberalismo.*

A. Doctrine politique suivant laquelle il convient d'augmenter autant que possible l'indépendance du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire par rapport au pouvoir exécutif, et de donner aux citoyens le plus de garanties possible contre l'arbitraire du gouvernement. Les *liberales* (premier emploi

---

Sur **Libéralisme.** — Nouvelle rédaction adoptée dans la séance du 7 juillet 1910 pour tenir compte des observations de MM. **Élie Halévy, René Berthelot, F. Mentré, C. Ranzoli, C. Hémon, L. Boisse.** Le texte des trois divisions **A, B** et **C** est dû presque entièrement à **Élie Halévy ;** la distinction mentionnée dans la *Critique* a été signalée par M. **René Berthelot ;** il a fait remarquer en outre que, sous l'influence de Spencer, on a appelé en bloc *libéralisme* la doctrine qu'il soutenait, et d'après laquelle les fonctions de l'État doivent être réduites à la police, la justice, et la défense militaire contre l'étranger. Mais cette doctrine s'étant dissociée, il y a eu d'abord autant de libéralismes que d'objets auxquels peut s'appliquer l'abstention de l'État ; de plus, selon que l'on a considéré la liberté individuelle comme un but, à réaliser même par l'intervention de l'État, ou au contraire cette abstention de l'État comme le dogme essentiel, à respecter quels qu'en fussent les effets pour l'individu, on a abouti à l'équivoque signalée dans la *Critique.* — M. **Ranzoli** remarque qu'en Angleterre le mot s'emploie surtout au sens **C** (économique) tandis qu'en Italie on le prend presque toujours au sens politico-religieux **B** : « L'Église libre dans l'État libre » selon la formule célèbre que l'on attribue ordinairement à Cavour, mais dont plusieurs autres hommes politiques ont revendiqué la paternité (notamment Montalembert dans sa *Deuxième lettre au comte de Cavour*). — Enfin M. **Hémon** voudrait qu'on opposât au *libéralisme* la *théorie libertaire :* « le premier serait alors considéré comme la théorie morale et politique qui tout en aspirant au maximum de liberté pour l'individu, limite la revendication ou l'octroi de ces libertés au point où elles deviendraient des licences nuisibles à autrui (au sens de la *Déclaration des droits*) *;* la théorie libertaire, au contraire, serait la forme de l'individualisme qui ne reconnaît aucune limitation conventionnelle et légale de la liberté individuelle, seule arbitre de ses droits dans la mesure de sa puissance. »

du terme) sont le parti espagnol qui, vers 1810, veut introduire en Espagne le parlementarisme du type anglais. — S'oppose à *autoritarisme*.

B. Doctrine politico-philosophique d'après laquelle l'unanimité religieuse n'est pas une condition nécessaire d'une bonne organisation sociale, et qui réclame pour tous les citoyens la « liberté de pensée ».

C. Doctrine économique suivant laquelle l'État ne doit exercer ni fonctions industrielles, ni fonctions commerciales, et ne doit pas intervenir dans les relations économiques qui existent entre les individus, les classes ou les nations. On dit souvent, en ce sens, *Libéralisme économique*. — S'oppose à *Étatisme*, ou même plus généralement à *Socialisme*.

D. Respect de l'indépendance d'autrui ; tolérance ; confiance dans les heureux effets de la liberté.

CRITIQUE

On voit par les distinctions précédentes combien ce terme est équivoque. L'usage accidentel qui en est fait de nos jours dans la désignation des partis ou des tendances politiques augmente encore la confusion. On désigne notamment sous ce même nom : 1° les doctrines qui considèrent comme un idéal l'accroissement de la liberté individuelle ; 2° les doctrines qui considèrent comme moyen essentiel de cette liberté, la diminution du rôle de l'État. Or, la seconde thèse est absolument indépendante de la première ; ainsi, par exemple, la liberté de l'individu n'est pas moins restreinte par les associations de tout genre que par l'État, si celui-ci n'intervient pas pour en limiter la puissance.

Voir la série d'articles publiés en 1902-1903 sur le libéralisme par la *Revue de métaphysique et de morale* (Bouglé, Lanson, Lapie, Lyon, Jacob, Parodi) ; en particulier la distinction établie par Jacob entre ce qu'il nomme le *libéralisme empirique* et le *libéralisme rationnel* (*Ibid.*, janvier 1903).

« LIBERTAIRE », terme nouveau, s'emploie en deux sens :

A. (Le plus fréquent.) Partisan de la *doctrine* anarchiste. Ne se dit qu'en un sens théorique et spéculatif.

B. (Plus rare, et impropre.) Synonyme de *libéral*, à l'un quelconque des sens de ce mot.

Rad. int. : Libertari.

LIBERTÉ, L. *Libertas, liberum arbitrium ;* D. *Freiheit ; Willensfreiheit* aux sens **D, E, F**) ; — E. *Liberty. Freedom* (dans tous les sens) ; *Free will* (aux sens **D, E, F**) ; — I. *Libertà ; Libero arbitrio* (au sens **F**).

Sens primitif : l'homme « libre » est l'homme qui n'est pas esclave ou pri-

---

Sur **Liberté.** — Article revisé et complété d'après les observations de MM. **Élie Halévy, J. Lachelier, Darlu, M. Bernès, L. Couturat, René Berthelot,** et d'après la discussion qui a eu lieu à la séance du 7 juillet 1910.

Sur l'opposition de la *liberté* et de la *nature*, voir *Nature ;* sur les deux sens de « liberté d'indifférence », voir *Indifférence**, observations.

Sur l'opposition des sens **D** *et* **E.** — Il a paru nécessaire d'établir une distinction entre les deux sens **D** et **E**, qui avaient été confondus dans la première rédaction et opposés en bloc à l'indéterminisme. Cette distinction est sans doute délicate, et dans les textes philosophiques, il est souvent impossible de savoir exactement lequel est en jeu. La première n'est-elle pas seulement une forme transitoire et imparfaite de la seconde ? La liberté qui distingue l'homme intelligent de la brute, et qui le rend responsable, diffère-t-elle autrement qu'en degré de la liberté du sage stoïcien ou de la liberté spinoziste ? La liberté dont parle Marion dans le texte cité n'est-elle pas précisément une qualité à acquérir, une valeur

sonnier. La liberté est l'état de celui qui fait ce qu'il veut et non ce que veut un autre que lui ; elle est l'absence de contrainte étrangère.

A partir de là, le sens de ce mot s'est étendu dans trois directions divergentes : 1° par analogie et par généralisation, on l'applique à des êtres autres que l'homme et même à des êtres inanimés ; 2° au point de vue social et politique, il caractérise un certain état du citoyen ou du sujet dans ses rapports avec la société et le gouvernement ; 3° considérant qu'à l'intérieur même de l'homme, il y a des forces et principes d'action qui lui sont étrangers, qui le contraignent à la façon d'un maître tyrannique, ou qui le séduisent à la façon d'un flatteur égoïste, on applique ce mot à l'indépendance intérieure de l'homme à l'égard de ce qui n'est pas véritablement « lui-même » ; et subsidiairement à l'indéterminisme, quand il est considéré comme seul moyen d'éliminer de l'action tout ce qui serait extérieur à l'agent.

1° Sens général :

A. État de l'être qui ne subit pas de contrainte, qui agit conformément à sa volonté, à sa nature. « Quand un corps tombe, sa *liberté* se manifeste en che-

---

morale à réaliser, plutôt qu'une condition psychologique du jugement d'autrui ? — De même les formules tirées de la *Psychologie des idées-forces* de Fouillée se limitent bien, si on les prend en elles-mêmes, à définir le caractère de l'être qui peut être jugé moralement. Mais si on les rapproche de l'ensemble de sa doctrine, et en particulier du commentaire qu'il a bien voulu nous communiquer et qu'on trouvera ci-dessous *in extenso*, on voit que cette conception s'élève d'un mouvement continu de l'état psychologique de responsabilité à l'état moral de perfection.

On a cru cependant qu'il n'y avait pas lieu de s'arrêter à cette objection ; d'abord en raison de ce principe général, posé au début de notre travail, qu'il valait toujours mieux en cas de doute distinguer plus que moins, quitte à marquer ultérieurement, s'il y avait lieu, la convergence des concepts d'abord définis séparément ; en second lieu, parce que, dans ce cas, il existe au moins un caractère différentiel net, la culpabilité ou la perversité possible de l'être dont on dit qu'il est libre au sens **D,** tandis qu'il ne saurait être question de rien de tel au sens **E** ; enfin, les remarques mêmes de quelques correspondants, notamment celle-ci : « Le texte cité de Marion répond à toute autre chose qu'à la liberté véritable, dans l'acception métaphysique et intégrale du mot : celle-ci exprime l'harmonie totale, l'équilibre parfait de toutes les conditions subjectives et objectives, spontanées et réfléchies, subies ou consenties, ratifiées ou posées par la volonté d'une activité personnelle. Cf. le texte célèbre de la *Quatrième Méditation* de Descartes, où il oppose cette liberté parfaite à la liberté d'indifférence « qui fait paraître plutôt un défaut dans la connaissance qu'une perfection dans la volonté ». Cf. aussi Spinoza : « Illum liberum esse dixi, qui sola ducitur ratione. » (Éthique, IV, 68.) Ainsi entendue la liberté est à la fois la conquête de l'homogénéité intérieure et de l'adaptation totale, le *sibi constare* et le *toti mundo et Deo se inserere.* » (Lettre de M. **Maurice Blondel.**)

On voit ici toute la différence (provisoire ou non, peu importe) qui existe entre le sens **D** et le sens **E.**

M. **C. Hémon** écrit de même : « Il faudrait consacrer une division spéciale à la liberté considérée comme affranchissement intérieur, conquête et possession de soi-même par la réaction de la volonté ou de l'intelligence réfléchie contre les passions et en général contre toutes les fatalités subjectives ; passage de la « passion » à l' « action », de la servitude à la *libération morale :* 1° au sens stoïcien : Κύριος ἑκάστου ἐστὶν ὁ τῶν ὑπ' ἐκείνου θελομένων ἢ μὴ θελομένων ἔχων τὴν ἐξουσίαν,

minant selon sa nature, vers le centre de la Terre, avec une vitesse proportionnelle au temps, à moins que l'interposition d'un fluide ne modifie sa spontanéité *(chute libre)*. De même dans l'ordre vital, chaque fonction, végétale ou animale, est déclarée *libre* si elle s'accomplit conformément aux lois correspondantes, sans aucun empêchement extérieur ou intérieur. » (Aug. COMTE, *Catéchisme positiviste*, 4e entretien.)

2o Sens politique et social.

B. Quand il est question de *telle* liberté particulière, ou de « libertés » au pluriel, il n'y a là qu'une application sociale du sens précédent. Les mots *libre* ou *liberté* marquent simplement l'absence d'une contrainte sociale s'imposant à l'individu : en ce sens, on est *libre* de faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi, et de refuser de faire tout ce qu'elle n'ordonne pas. « La *libre* communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer *librement*, sauf à répondre de l'abus de cette *liberté* dans les cas déterminés par la loi. » (*Déclaration des droits de l'homme* de 1789, art. XI.)

Les « libertés politiques » (*political*

εἰς τὸ περιποιῆσαι ἢ ἀφελέσθαι. Ὅστις οὖν ἐλευθέρος εἶναι βούλεται, μήτε θελέτω τι μήτε φευγέτω τι τῶν ἐπ' ἄλλοις · εἰ δὲ μὴ, δουλεύειν ἀνάγκη. (ÉPICTÈTE, *Manuel*, XIV, 2.)

2o Au sens spinoziste : « L'homme libre, c'est-à-dire celui qui vit suivant les seuls conseils de la raison, n'est pas dirigé dans sa conduite par la crainte de la mort, mais il désire directement le bien, etc. » (SPINOZA, *Éthique*, IV, prop. LXVII. Cf. tout le livre V : « *De libertate* ».)

3o Au sens de J. S. MILL : « ... Ce sentiment de notre pouvoir de modifier notre propre caractère si nous le voulons est précisément le sentiment de liberté morale dont nous avons conscience. Une personne se sent moralement libre quand elle sent que ses habitudes et ses tentations ne la dominent pas, mais qu'elle les domine ; lorsque, même en y cédant, elle sent qu'elle pourrait y résister ; que si elle désirait les réprimer absolument, il ne lui faudrait pas pour cela une plus grande force de désir que celle dont elle se sait capable. » (J. S. MILL, *Logique*, VI, chap. II, § 3.)

Sur le rapport de la liberté morale (aux sens **D** *et* **E***) et de l'indéterminisme.*

La liberté, la seule que nous saisissions en nous, est la conscience de l'action exercée par une *idée*, à savoir l'idée du maximum d'*indépendance* que, sous le double rapport de la *causalité*, et de la *finalité*, peut atteindre le *moi* concevant l'*universel*.

Cette idée du maximum d'indépendance possible par rapport à toutes les autres causes et à toutes les autres fins, tend à se réaliser en se concevant et produit ainsi une indépendance progressive.

La liberté, selon cette doctrine, n'est pas et ne peut pas être une réalité toute faite et toute donnée à la conscience, elle est un idéal qui se réalise, elle est un progrès. (Voir *La Liberté et le Déterminisme.*)

Pour être qualifié *libre* plutôt que *non libre*, et surtout *moral* plutôt qu'*immoral*, un acte ne peut être étranger à la catégorie de *qualité*. Pour être en relation avec *moi*, attribuable et imputable au moi plutôt qu'à toute autre cause, il ne peut être étranger à la catégorie de *relation* et surtout de relation causale ou de *causalité*. Enfin pour être *intentionnel*, intelligent et par cela même intelligible, pour être surtout *bon* ou *mauvais*, il ne peut être étranger, à la catégorie de *finalité*. C'est pour cela que, selon la doctrine exposée dans *La Liberté et le déterminisme*, l'idée de liberté, l'idée que les futurs ne sont pas nécessairement *causés* et *déterminés*

liberties ; Mill, *On liberty*, I) sont les droits reconnus à l'individu en tant que ces droits limitent le pouvoir du gouvernement : liberté de conscience, liberté individuelle, liberté de réunion, existence d'une constitution, *self-government*, exercice du pouvoir par des représentants élus, etc.

C. Au contraire, quand on prend le mot liberté en un sens absolu, on lui donne généralement une valeur *appréciative*. Ce mot désigne alors non seulement le degré plus ou moins haut d'indépendance que possède l'individu à l'égard du groupe social dont il fait partie, mais le degré d'indépendance que l'on considère comme *normal* et *souhaitable*, comme constituant un droit et une valeur morale. « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. » (*Déclaration* de 1789, art. IV.) « La liberté consiste à ne dépendre que des lois. » (Voltaire, *Pensées sur le gouvernement*, VII. Œuvres, Beuchot, XXXIX, 425.) Voir aussi le texte d'Aug. Comte, cité plus bas sous **E.** — Ce mot, en ce sens, s'oppose d'une part à *licence*, de l'autre à *oppression.*

3° *Sens psychologique et moral.*

D. (Opposée à l'inconscience, à l'impulsion, à la folie, à l'irresponsabilité juridique ou morale.)

État de l'être qui, soit qu'il fasse le bien, soit qu'il fasse le mal, se décide après réflexion, en connaissance de cause ; qui sait ce qu'il veut, et pourquoi il le veut, et qui n'agit que conformément à des raisons qu'il approuve. « La liberté est le maximum possible

---

sans notre action et sans notre *causalité* propre poursuivant une *fin*, est elle-même la catégorie suprême de l'action, c'est-à-dire l'*idée* directrice de toute action et surtout de l'action morale, idée qui se réalise par une approximation toujours croissante et une croissante réflexion sur elle-même. **(A. Fouillée.)**

Le mot *liberté* a pour moi un sens intermédiaire entre ceux qu'on donne d'habitude aux deux termes liberté et libre arbitre. D'un côté, je crois que la liberté consiste à être entièrement soi-même, à agir en conformité avec soi : ceci serait donc, dans une certaine mesure, la « liberté morale » des philosophes, l'indépendance de la personne vis-à-vis de tout ce qui n'est pas elle. Mais ce n'est pas tout à fait cette liberté, puisque l'indépendance que je décris n'a pas toujours un caractère moral. De plus, elle ne consiste pas à dépendre de soi comme un effet de la cause qui le détermine *nécessairement*. Par là, je reviendrais au sens de « libre-arbitre ». Et pourtant je n'accepte pas ce sens complètement non plus, puisque le libre arbitre, au sens habituel du terme, implique l'égale possibilité des deux contraires, et qu'on ne peut pas, selon moi, formuler ou même concevoir ici la thèse de l'égale possibilité des deux contraires sans se tromper gravement sur la nature du temps. Je pourrais donc dire que l'objet de ma thèse, sur ce point particulier, a été précisément de trouver une position intermédiaire entre la « liberté morale » et le « libre arbitre ». La *liberté*, telle que je l'entends, est située entre ces deux termes, mais non pas à égale distance de l'un et de l'autre. S'il fallait à toute force la confondre avec l'un des deux, c'est pour le « libre arbitre » que j'opterais. **(H. Bergson.)**

Il y a, ce me semble, dans le sens **F, 2°,** une confusion entre deux idées très différentes. Le rapport d'un *esprit* à l'acte qu'il accomplit est certainement *libre*, mais parce qu'*esprit* signifie déjà *liberté*. Le rapport d'un agent quelconque à son action est bien quelque chose d'ineffable, et on peut bien l'appeler *libre*, en ce sens qu'il ne ressemble en rien à la détermination d'un phénomène par un autre ; mais c'est là certainement un tout autre sens du mot *liberté ;* et si cet agent est aveugle, il suffit, ce me semble, de dire *spontanéité*. Je proposerais les distinctions suivantes : I. La liberté, telle que tout le monde la reconnaît en

d'indépendance, pour la volonté, se déterminant, sous l'idée même de cette indépendance, en vue d'une fin dont elle a également l'idée. » (A. FOUILLÉE, *Psychologie des Idées-forces*, II, 290.) « La liberté est la causalité intelligente du moi. » (*Ibid.*, 291.) — « Notre analyse ruine cette fiction d'une liberté humaine infinie, inconditionnée, inaliénable. Si l'agent libre est celui qui se possède par la réflexion, qui connaît et l'énergie dont il dispose et les divers emplois qu'il en peut faire, celui qui prévoit, compare et juge les différentes séries de phénomènes que sa détermination peut réaliser, il est clair que sa liberté dépend de plusieurs conditions en raison desquelles elle varie. » (MARION, *De la solidarité morale*, Introduction.) — Cf. chez KANT, l'opposition de l'*arbitrium liberum*, pris en ce sens, à l'*arbitrium brutum*, qui ne suppose pas l'existence de la raison (*Krit. rein. Vern.*, A. 801 ; B. 829).

E. (Opposée à la passion, aux instincts brutaux, à l'ignorance, aux mobiles accidentels ou superficiels.) État de l'être humain qui réalise dans ses actes sa vraie nature, considérée comme essentiellement caractérisée par la raison et la moralité. En ce sens, le mot *liberté* est un terme pleinement normatif, et désigne un état idéal, où la nature humaine serait exclusivement gouvernée par ce qu'il y a en elle de supérieur. (STOÏCIENS, SPINOZA, etc.) — « Dieu seul est parfaitement libre, et les esprits créés ne le sont qu'à mesure qu'ils sont au-dessus des passions. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, livre II, chap. 21. — « La liberté véritable se trouve partout inhérente et subordonnée à l'ordre tant humain qu'extérieur... Notre meilleure liberté consiste

---

principe à tout être raisonnable ; et cette liberté peut être conçue : 1° comme entièrement indéterminée ; 2° comme déterminée par la présence des motifs (ceux qui admettent cette détermination laissant presque toujours subsister, comme Kant, peut-être même comme Leibniz, un fond métaphysique d'indétermination absolue) ; II. La liberté telle que chacun de nous la crée en lui-même, en faisant *plus* ou *moins* prédominer en lui la raison sur les passions. Mais ce second sens est plus moral que philosophique. Le vrai sens philosophique de liberté est indétermination absolue, non par absence de toute tendance, mais par élévation au-dessus de toute tendance et de toute nature. **(J. Lachelier.)**

On peut définir la liberté, en un sens général, l'indépendance par rapport aux causes extérieures. Les *espèces* de ce *genre* sont la liberté physique, la liberté civile ou politique, la liberté psychologique, la liberté métaphysique. La liberté psychologique elle-même sera, soit liberté rationnelle (Leibniz, J. St. Mill), soit liberté d'indifférence, suivant que l'on considère la nature de l'âme comme étant *intelligence* ou *volonté*. Dans le premier cas, l'extérieur, le superficiel, ce sera l'instinct, la passion, etc. ; dans le second cas, ce sera le concept, le raisonnement abstrait, etc. Enfin je définirais la liberté métaphysique (soit spinoziste, soit kantienne) comme étant l'indépendance par rapport à *un ordre* de causes. **(E. Halévy.)** — Il me paraît difficile d'exclure du sens psychologique (et moral !) l'acception où Spinoza prend le mot *liberté ;* et réciproquement les épicuriens ou les cartésiens, partisans de la liberté d'indifférence, y voyaient certainement un pouvoir métaphysique. Je crois qu'il en est de même de M. Bergson. Et par conséquent, sauf pour Kant, qui distingue expressément volonté empirique et liberté nouménale, il me paraît impossible de séparer l'une de l'autre ces deux classes de sens. De plus, la définition qui fait de la liberté métaphysique l'indépendance par rapport à *un ordre de causes* me semblerait convenir à *toute* liberté : la chute libre est l'indépendance par rapport aux forces autres que la pesanteur ; la liberté politique, l'indépendance par rapport à l'arbitraire gouvernemental ;

à faire autant que possible prévaloir les bons penchants sur les mauvais. » (Aug. Comte, *Catéchisme positiviste*, 4e entretien.)

F. (Opposée au déterminisme*.)

1° Puissance d'agir sans autre cause que l'existence même de cette puissance, c'est-à-dire sans aucune raison relative au contenu de l'acte accompli.

« ... Plus je recherche en moi-même la raison qui me détermine, plus je sens que je n'en ai aucune autre que ma seule volonté : je sens par là clairement ma liberté, qui consiste uniquement dans un tel choix. C'est ce qui me fait comprendre que je suis fait à l'image de Dieu ; parce que, n'y ayant rien dans la matière qui le détermine à la mouvoir plutôt qu'à la laisser en repos, ou à la mouvoir d'un côté plutôt que d'un autre, il n'y a aucune raison d'un si grand effet que sa seule volonté, par où il me paraît souverainement libre. » (Bossuet, *Traité du Libre-Arbitre*, chap. II.) — « L'homme se croit libre : en d'autres termes il s'emploie à diriger son activité comme si les mouvements de sa conscience et par suite les actes qui en dépendent... pouvaient varier par l'effet de quelque chose qui est en lui, et que rien, non pas même ce que lui-même est avant le dernier moment qui précède l'action, ne prédétermine. » (Renouvier, *Science de la morale*, I, 2.)

L'indétermination de la volonté relativement à son objet sous cette forme s'appelle en général *liberté d'indifférence**. (Voir ci-dessous, *Critique.*)

2° Pouvoir par lequel le fond individuel et inexprimable de l'être se manifeste et se crée en partie lui-même dans ses actes, — pouvoir dont nous avons conscience comme d'une réalité immédiatement sentie, et qui caracté-

---

la liberté stoïcienne, l'indépendance par rapport aux passions, etc. Je dirais plutôt, en partant de là, que l'idée de *liberté absolue*, qu'on pourrait appeler métaphysique, notamment en ce qu'elle s'oppose à la *nature*, consiste dans une sorte de *passage à la limite :* on se représente l'action comme affranchie successivement de tels et tels *ordres* de causes, jusqu'à ce qu'elle devienne étrangère à la fois à *tous* les ordres de cause, quels qu'ils soient. Mais la légitimité de cette opération est bien contestable. **(A. L.)**

La confusion signalée entre les divers sens psychologiques et moraux du mot *liberté* (sens **D, E,** F^1 et F^2) provient d'un défaut, voulu ou non, d'analyse ; elle se produit soit dans une philosophie principalement objective et intellectualiste qui, sans porter l'attention sur les tendances, sur l'activité en elle-même, se borne à en relever le caractère, tantôt rationnel, tantôt empirique ; soit dans une doctrine immédiatement synthétique et concrète, pour laquelle idée rationnelle et représentation sont des forces, soit élémentaires, soit composées[1]. Dans les deux cas un pouvoir propre résulte pour la conscience individuelle de la substitution en elle des idées claires et distinctes ou rationnelles aux perceptions confuses. Agir rationnellement au lieu d'agir empiriquement, c'est accroître sa *puissance effective*, parce que c'est mettre plus d'unité en soi et mieux harmoniser ses actions avec un ordre extérieur, humain, universel ou divin. L'affirmation de la liberté ainsi entendue, c'est l'affirmation, au point de vue objectif, de la supériorité de l'universel et du nécessaire sur l'individuel et sur le contingent.

Les sens **F** résultent de la dissociation de l'idée et de la tendance, de l'entendement et de la volonté.

Le premier, tout abstrait, peut s'établir ainsi : ordre ou désordre, rationalité

1. M. Bernès paraît admettre ici que la confusion n'a jamais lieu qu'en prenant la liberté intelligente aux sens **D** et **E**, pour une représentation adéquate de la liberté d'indétermination, au sens **F**. Mais il me semble que l'inverse est au moins aussi fréquent : on constate un certain degré de liberté, au sens **D**, ou l'on souhaite la réalisation de la liberté, au sens **E**, et l'on croit avoir établi par là l'existence ou la valeur morale de la liberté, aux sens F^1 ou F^2. **(A. L.)**



rise un ordre de faits où les concepts de l'entendement, et notamment l'idée de détermination, perdent toute signification. « On appelle liberté le rapport du moi concret à l'acte qu'il accomplit. Ce rapport est indéfinissable, précisément parce que nous sommes libres : on analyse en effet une chose, mais non pas un progrès ; on décompose de l'étendue, mais non pas de la durée... C'est pourquoi toute définition de la liberté donnera raison au déterminisme. » (H. BERGSON, *Essai sur les données immédiates de la Conscience*, p. 167.)

G. Liberté « intelligible », « transcendentale », ou « nouménale » consistant, selon KANT, en ce que l'explication complète de tout phénomène donné est double : 1° en tant que ce phénomène apparaît dans le temps, on doit le rattacher à des phénomènes antérieurs, desquels il résulte suivant des lois qui le déterminent rigoureusement par rapport à ceux-ci ; 2° les phénomènes ainsi enchaînés n'étant pas des choses en soi, mais de simples représentations, ils ont en outre des causes intemporelles qui ne sont pas des phénomènes, et leur rapport à ces causes constitue la liberté : « ... Sie müssen selbst noch Gründe haben, die nicht Erscheinungen sind. Eine solche intelligibele Ursache aber wird, in Ansehung ihrer Causalität *nicht* durch Erscheinungen bestimmt... Die Wirkung kann also in Ansehung ihrer intelligibelen Ursache als *frei*, und doch zugleich in Ansehung der Erscheinungen als Erfolg aus denselben nach der Nothwendigkeit der Natur angesehen werden[1]. » (*Critique de la Raison pure*, Antinomie de la Raison pure, 9e section, A. 537, B. 565.) — Cf.

1. « Ils ont encore eux-mêmes nécessairement des raisons d'être qui ne sont pas des phénomènes. Or, une telle cause intelligible, en ce qui concerne sa causalité, *n'est pas* déterminée par des phénomènes... L'action peut donc, au point de vue de sa cause intelligible, être considérée comme *libre*, et cependant au point de vue des phénomènes, être considérée comme un fait qui résulte de leur enchaînement suivant la nécessité naturelle. »

ou irrationalité, dans l'homme ou dans l'univers, sont de simples possibles que l'on compare objectivement, et qui sont les objets de jugements de valeur, l'un marquant la perfection, l'autre l'imperfection ; l'individu *a* plus de valeur lorsqu'il *est* en harmonie avec lui-même et avec l'univers (rationalité) que dans le cas contraire (irrationalité) ; mais, à ce point de vue, loin d'*être* par lui-même une valeur, il n'en obtient une qu'en cessant de se distinguer de l'univers. S'il *est* une valeur, c'est en tant que *volonté* ou puissance, qui peut réaliser le rationnel ou ne pas le réaliser ; être libre, c'est être cette puissance indéterminée elle-même, et qu'on apercevra clairement en la séparant de tout jugement de valeur objective, par exemple dans le choix de deux objets d'égale valeur et qui ne diffèrent que numériquement. Cette liberté d'indifférence est ainsi un principe d'existence entièrement séparé par la pensée de principe des essences et des valeurs objectives. Cette conception se présente naturellement dans une analyse abstraite qui, après avoir posé et comparé d'abord objectivement les caractères de l'individu et des choses, remarque qu'il reste encore, ce travail achevé, à fonder l'existence de ces caractères, et ainsi introduit, au dehors de l'entendement qui conçoit ou perçoit, une volonté dont tout le rôle est de réaliser.

Mais le sens **F** peut se présenter autrement, d'une façon plus concrète, et non plus comme le complément d'une analyse antérieure. C'est ce qui a lieu lorsque appliquant sa pensée à la vie consciente, on remarque qu'elle est à la fois *donnée* comme une existence et comme une valeur : que, à la fois comme existence (parce qu'elle s'ouvre sur le futur) et comme valeur (parce que notre conception d'un parfait, s'établissant par comparaison, n'est jamais que celle d'un plus parfait ou d'un moins imparfait, d'un meilleur) elle déborde tous les cadres où la réflexion, en la fixant momentanément, cherche à la faire tenir, et reste parfaitement

Kritik der prakt. Vernunft, Kritische Beleuchtung[1], du § 7 à la fin ; et SCHOPENHAUER, *Über die Freiheit des menschlichen Willens*, ch. V.

CRITIQUE

1. Le sens **A** est ordinairement désigné, en ce qui concerne les actions humaines, sous le nom de *liberté physique ;* telle est celle qui manque au malade, au prisonnier, etc. Le terme est un peu étroit ; car le fait de ne pas pouvoir faire ce que l'on veut par suite d'une contrainte morale rentre souvent dans la même catégorie : par exemple quand un homme ne peut voter dans le sens qui lui conviendrait parce qu'il perdrait une place qui lui est nécessaire. Et, dans le cas du malade lui-même, l'impossibilité d'agir de telle ou telle façon n'est pas, le plus souvent, une impossibilité physique réelle, mais seulement la menace d'une aggravation de son mal, ou d'une complication mortelle, s'il agit comme il le ferait en temps ordinaire. L'expression *liberté externe* serait donc préférable.

1. « Eclaircissement critique. »

2. La liberté, au sens **C** (politique), ne peut se définir par une absence totale de contrainte exercée sur l'individu, ce qui serait incompatible avec l'existence même d'une société. Elle ne consiste pas non plus, comme on le dit souvent, dans toute *suppression* d'une contrainte antérieure quelconque : car il n'est pas rare d'entendre objecter à telle suppression de ce genre « qu'elle ne serait pas la liberté, mais la licence ». Le concept de liberté, dans cette acception, est donc essentiellement *appréciatif :* la liberté est l'absence ou la suppression de toute contrainte considérée comme *anormale*, *illégitime*, *immorale.* « Cette contrainte, qui nous empêche de satisfaire sans mesure nos désirs même *déréglés*, ne saurait être confondue avec celle qui nous ôte les moyens d'obtenir la *juste* rémunération

incommensurable à toutes les mesures que nous choisissons pour un usage instrumental ; enfin que si toute opération proprement intellectuelle ou réflexive reste au-dessous de sa réalité, cette indétermination relative de nous-mêmes est cependant présente à la conscience dans le sentiment global que nous avons intuitivement de notre action. Et c'est alors cette marge où naissent à la fois la représentation objective que nous formons de nous-mêmes et le sentiment intime de notre puissance, que nous appelons notre liberté, élément essentiel et irréductiblement individuel de nous-mêmes, matière jamais épuisée pour la réflexion qui s'exerce à en dégager de l'universel.

En considérant ces diverses acceptions du mot *liberté*, j'inclinerais à les classer de la façon suivante :

1° *Sens principalement négatifs.* — Absence de contrainte (absence de contrainte de l'individu : 1° par une influence physique ; 2° par une influence morale ; 3° en particulier par l'influence d'un groupe social politiquement constitué). Le terme commun applicable dans tous les cas paraît être le terme : *indépendance.*

2° *Sens positifs :* I. Possibilité de puissance de l'action rationnelle, puissance due à la fois à ses caractères formels (ordre et unité) et à l'universalité de son objet ; il signifie simplement que, toutes conditions égales, l'action qui se fait dans une direction constante, et particulièrement dans la direction des constantes du réel acquiert par là même une efficacité plus grande. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'appeler ceci une *liberté morale*, le mot libre qualifiant un sujet d'action plutôt qu'un instrument d'action, fût-il parfait, et la réflexion rationnelle étant d'ailleurs un instrument d'action peut-être indéfiniment perfectible, mais jamais parfait ni suffisant. Tout ce qu'on peut dire c'est que si l'on compare la conduite

de notre travail. La première n'existe pas pour l'homme *sain*. » (Durkheim, *Division du travail social*, p. 429.) Cf. *Autonomie**.

L'idée de liberté implique donc en ce sens l'idée de loi, tandis qu'au sens **B**, elle *s'oppose à la loi* et ne commence qu'au point où la loi cesse de commander. Bien qu'il se présente, entre ces deux sens, également usités, des intermédiaires embarrassants, il n'y a pas de doute qu'ils ressortissent à deux conceptions originairement différentes.

3. Sur la distinction des sens **D, E, F,** voir aux *Observations*. Ces sens étant très généralement confondus dans le langage philosophique, nous proposons :

a. D'appeler toujours « liberté morale » le pouvoir raisonnable défini en **D** (*spontaneitas intelligentis* de Leibniz, *intellectuelle Freiheit* de Schopenhauer ; voir en ce qui concerne ce dernier terme, *Über die Freiheit*, appendice I).

b. D'appeler « liberté du sage », comme on le fait d'ailleurs fréquemment, l'autonomie stoïcienne ou spinoziste. Ces deux derniers adjectifs peuvent d'ailleurs servir à préciser au besoin la nuance particulière de cette liberté qu'on entend viser.

c. De réserver le nom de libre-arbitre aux deux formes d'indéterminisme définies en **F,** la première gardant le nom usuel de *liberté d'indifférence**, ou mieux de *libre arbitre d'indifférence : liberum arbitrum indifferentiæ* (Duns Scot, etc.). Il est vrai que Leibniz, toujours préoccupé de donner un bon sens aux formules ayant cours, a pris souvent « liberté d'indifférence » au

---

conforme à la raison à celle qui dépend seulement des impressions immédiates, la première est un moyen puissant de *libération* par rapport à une multitude de nécessités factices, qu'elle élimine, pour ne retenir que les nécessités les plus irréductibles.

II. Cette acception marque dans tous les cas que le sujet considéré est en un sens le principe de la réalisation de cette puissance (du *fiat*) ; et c'est l'acception qui paraît convenir le mieux au mot liberté.

On peut, d'ailleurs, distinguer : 1° la conception de ce principe en lui-même, en dehors de toute distinction de valeur dans les actions qu'il engage, conception tout abstraite et négative, et qui n'a qu'un intérêt critique, résultant de ce qu'elle appelle l'attention sur l'irréductibilité du vouloir à la raison du sujet individuel, à l'objet universel (c'est la *liberté d'indifférence*). Considérée comme positive, cette conception serait contradictoire, en ce sens qu'elle viserait à isoler et à déterminer la liberté comme un objet distinct. — 2° Le sentiment, formé dans l'action même, d'une puissance qui en nous dépasse tous ses effets donnés ou concevables, que ne limite absolument aucun jugement de valeur, puisque ces jugements ne sont que des essais imparfaits d'expression de ses préférences, mais qu'on ne peut séparer réellement de ses effets, ni des jugements de valeur qui s'y appliquent, puisqu'elle est au moins pour une part dans ses effets, et que les jugements de valeur ont pour but d'exprimer le principal de ses tendances ; c'est sur elle que reposent ces jugements, à elle qu'ils empruntent leur matière, en elle que réside la possibilité de les développer. Elle est donc pratiquement le quelque chose de nous, que toute action qui se fait ajoute à toute détermination acquise ; et nous en découvrons l'existence de mille manières : directement dans le sentiment plein de la vie active, indirectement dans l'idée de la relativité de nos perceptions présentes ou de la limitation de valeur de nos analyses et de nos constructions de concepts. En particulier, si nous restreignons, comme il arrive souvent, son action à un simple choix entre des valeurs déjà définies, si nous la considérons donc comme une sorte d'arbitrage, nous pouvons l'appeler un *libre arbitre*. **(M. Bernès.)**

sens **D,** et qu'il désigne dans ce cas le sens **F,** qu'il exclut, sous le nom d' « indifférence d'équilibre » ou « d'indétermination » (voir not. *Théodicée*, 35, 46, 232) ; mais souvent aussi il remarque que la « pleine indifférence », l' « indifférence vague » ou l' « indifférence pure » serait la même chose que cet équilibre inadmissible (*Ibid.*, 175, 303, 314, 320, 365). Cf. *Nouveaux Essais*, II, xxi, § 47 : « Le principe imaginaire d'une *indifférence parfaite* ou d'*équilibre*, dans laquelle quelques-uns voudraient faire consister l'essence de la liberté... » D'autre part, il appelle *franc arbitre* la liberté de l'esprit « opposée à la nécessité et qui regarde la volonté nue » ; il la distingue de cette autre liberté « qui s'oppose à l'imperfection de l'esprit » et selon laquelle « Dieu seul est parfaitement libre, et les esprits créés ne le sont qu'à mesure qu'ils sont au-dessus des passions » ; ce qui est la liberté au sens **E.** (*Nouv. Essais*, II, xxi, § 8.)

Rad. int. : **A, B, C, D, E.** Liberes ; **F.** Liber-arbitri.

« LIBERTISME. » Ce terme a été employé par Bergson pour désigner le genre de doctrines dont fait partie sa propre philosophie. (*Compte rendu du premier Congrès international de philosophie*, 1900. Revue de métaph. et de morale, vol. VIII, p. 661.)

LIBRE-ARBITRE, voir *Arbitre** et *Liberté**.

Le sens de l'expression *libre-arbitre*, recommandé dans la critique du mot *liberté**, est conforme à l'usage de Bergson (voir ci-dessus) et de Goblot, *Logique*, p. 17, où cette idée est vigoureusement analysée.

LIEU, G. τόπος : I. *Locus ;* D. *Ort ;* E. *Place ;* I. *Luogo.*

Étendue occupée par un corps, en tant que cette étendue est distinguée par la pensée de l'étendue environnante, et considérée comme une partie de l'espace. « Le lieu nous marque plus expressément la situation que la grandeur ou la figure... de sorte que si nous disons qu'une chose *est* en un tel lieu, nous entendons seulement qu'elle est située de telle façon à l'égard de quelques autres choses ; mais si nous ajoutons qu'elle *occupe* un tel espace ou un tel lieu, nous entendons outre cela qu'elle est de telle grandeur et de telle figure qu'elle peut le remplir tout justement. » (Descartes, *Principes de la philosophie*, II, 14.)

« Lieu géométrique », ensemble de points jouissant d'une même propriété.

« Lieu intérieur », l'étendue même d'un corps, qu'il emporte avec lui si on le déplace ; « lieu extérieur », l'étendue qu'il occupait, et que l'on considère comme demeurant en place, tandis que le corps la quitte. Descartes, dans le passage cité plus haut, rappelle cette distinction, mais la déclare futile et inconciliable avec la relativité du mouvement (exemple de l'homme qui se déplace sur un navire). — Elle vient soit de l'opposition établie par Aristote entre le τόπος et le διάστημα μεταξὺ τῶν ἐσχάτων (*Physique*, IV, 4, 211b7), soit de celle qu'il reconnaît entre le τόπος ἴδιος, l'étendue occupée par un corps, et le τόπος κοινός, « ἐν ᾧ ἅπαντα τὰ σώματά ἐστιν, », entre lesquels il est d'ailleurs possible de distinguer une série de lieux intermédiaires, le pays, la terre, l'air, le ciel, etc., qui se contiennent respectivement. (*Physique*, IV, 2 ; 209a31 sqq.)

« Lieu transcendental » (*transcendentaler Ort*, Kant) : voir *Topique**, **B.**

Rad. int. : Lok.

Sur **Lieu.** — **C. Hémon** nous a signalé l'expression « le lieu de la croyance » (opposée à l'expression « non-lieu »). Elle nous a paru trop rare pour être insérée dans le texte même du vocabulaire.

Lieux communs, G. τόποι (d'où le titre des τοπικά d'Aristote ; L. *Loci communes ;* D. *(Logische, metaphysische, rhetorische) Örter, Gemeinplätze ;* E. *Commonplace topics ;* I. *Luoghi comuni, topici.* (Voir *Observations.*)

A. « Ce que les logiciens appellent *lieux (loci argumentorum)* sont certains chefs généraux, auxquels on peut rapporter toutes les preuves dont on se sert dans les diverses matières que l'on traite ; et la partie de la logique qu'ils appellent *invention* n'est autre chose que ce qu'ils enseignent de ces lieux. » (*Logique de Port-Royal*, 3e partie, ch. xvii.)

Les « lieux de grammaire » sont l'étymologie et les mots de même racine.

Les « lieux de logique » sont le genre, l'espèce, la différence, le propre, l'accident, la définition, la division. On y joint les maximes logiques qui s'y rapportent, telles que : « Ce qui s'affirme ou se nie du genre se nie aussi de l'espèce ; en détruisant le genre, on détruit l'espèce ; en détruisant toutes les espèces, on détruit le genre », etc.

Les « lieux de métaphysique » sont la cause (= les quatre causes) et l'effet, le tout et la partie, les termes opposés (relatifs, contraires, privatifs et contradictoires). — *Ibid.*, chap. xviii.

B. Au sens courant : banalités.

Rad. int. : Komun-lok.

Ligne prédicamentale, voir *Prédicamental**.

LIMINAL, D. *Liminal, Schwellen... ;* E. *Liminal.* Qui concerne le *seuil** (de la conscience, de l'excitation, etc.).

Rad. int. : Liminal.

LIMITATIF, D. *Beschränkend, limitativ ;* E. *Restrictive ;* I. *Limitativo.*

Outre le sens général de ce mot, qui n'a pas de caractère spécialement philosophique, il entre dans plusieurs expressions techniques de logique :

« Limitatifs (concepts). » D. *Grenzbegriffe.* (Kant.) — Voir ci-dessous *Limite*-**A** et Observations.

Limitatifs (jugements). D. *Beschränkende Urtheile.* (Kant, *Krit. der reinen Vernunft*, Observations sur le tableau des formes du jugement, § 2.)

Ces jugements, appelés aussi par Kant *indéfinis (unendliche Urtheile)*, sont les jugements affirmatifs à prédicat négatif : « L'âme est non-mortelle. » Ils occupent le troisième rang dans la catégorie de la *qualité* et s'opposent à ce titre aux jugements *affirmatifs* et *négatifs.*

CRITIQUE

Kant explique, dans l'*Observation* citée plus haut, que cette distinction, inutile à la logique générale, où il ne saurait même y avoir de termes négatifs, est nécessaire à la logique transcendentale ; mais en fait, il n'en a tiré aucun usage dans l'établissement des

---

Sur **Lieux Communs.** — En italien, l'expression *Luoghi comuni* n'est en usage que dans le langage ordinaire, pour désigner soit des banalités, soit des manières de parler proverbiales. En logique on emploie quelquefois le mot *topici* pour désigner les lieux aristotéliciens. **(C. Ranzoli.)**

— L'expression *loci communes* se trouve pour la première fois dans Cornificius, *Rhét. à Herennius*, i. Voir *Geschichte der philosophischen Terminologie*, p. 51. **(R. Eucken.)**

Sur **Limitatifs (jugements).** — Il y a cependant une nuance entre « n'être pas menteur » et être « non-menteur ». Dans le premier cas, le prédicat *menteur* est simplement ôté ; dans le second il est remplacé par un prédicat opposé, qui l'exclut. **(J. Lachelier.)**

anticipations de la perception qui dépendent de la catégorie de qualité. Voir *Indéfini***, Critique.

Limitative (Particulière*), celle qui (soit expressément, soit en raison du contexte) affirme ou nie le prédicat d'une partie *seulement* de l'extension du sujet ; équivalente, par suite, à l'assertion simultanée de I et de O. Dans le langage courant, les propositions particulières sont presque toujours entendues en ce sens ; mais dans la logique classique, il est convenu que les particulières sont toujours prises au sens *minimal**. Sur la logique des particulières limitatives, voir GINZBERG et COUTURAT, Revue de Métaphysique, année 1913, p. 101 ; et 1914, p. 257-260. — On dit encore, en ce sens, « particulière exclusive* ».

LIMITATION, D. *Limitation*, *Beschränkung ;* E. *Limitation ;* I. *Limitazione.*

A. Caractère de ce qui présente une limite, au sens **A.**

B. Caractère des termes négatifs (qu'ils soient employés comme sujets ou comme prédicats d'une proposition). Cet usage date de Boèce, d'après PEIRCE, *Baldwin's Dictionary*, V°.

Rad. int. : **A.** Finitec.

LIMITE, D. *Grenze*, *Grenzwert* (au sens **B**) ; — E. *Limit ;* I. *Limite.*

A. Point, ligne ou surface considérés comme marquant la séparation de deux régions de l'espace (primitivement, de deux territoires). — Point marquant la séparation de deux périodes de temps. — Par métaphore, le point que ne peut franchir une action, une connaissance, etc. On distingue souvent en ce sens les *limites actuelles* et les *limites nécessaires*, ou *ultimes.* « Cette limite (le nombre des corps simples) n'a jamais été acceptée par les chimistes que comme un fait actuel, qu'ils ont toujours conservé l'espoir de dépasser. » BERTHELOT, *Les origines de l'alchimie*, livre IV, ch. II, 289.)

En un sens très voisin, KANT appelle le concept de noumène « ein Grenzbegriff » (un concept-limite) en tant qu'il sert seulement à limiter *(einschränken)* les prétentions de la connaissance sensible, et qu'il n'a par suite qu'un usage

---

Sur **Limite.** — Le sens **C** nous est signalé par M. **Bertrand Russell,** qui fait remarquer en même temps que ce concept est plus simple que le concept répondant au sens usuel **B.**

M. **Ranzoli** aurait désiré qu'un article spécial fût consacré à l'idée de *Grenzbegriff*, concept limitatif. Non seulement, dit-il, cette notion a été fréquemment employée par Kant, mais on la retrouve chez ARDIGÓ *(Il noumeno di Kant*, pp. 117-146 des *Opere filosifiche)* et chez HÖFFDING, *Philosophie de la religion*, ch. II, 2e partie, qui a précisément pour titre : « Les concepts limitatifs ».

Nous avons cru devoir nous borner à une simple mention de ce terme qui est extrêmement rare en français. Le compte rendu du livre d'Ardigó, *La dottrina spenceriana dell' Inconoscibile*, publiée par M. J. Segond dans la *Revue philosophique* du 1er avril 1900 (auquel nous renvoie M. RANZOLI), ne contient qu'une fois et accidentellement l'expression « concept limitatif ». Nous ne saurions en tout cas dans notre langue employer l'expression « concept-limite », comme il le fait en italien *(concetto-limite) ;* le sens **B** du mot limite est devenu si prépondérant dans la langue philosophique française que cette expression serait presque nécessairement entendue en un sens tout différent du *Grenzbegriff* kantien ; elle paraîtrait désigner le concept formé par un *passage à la limite*, et, de fait, elle a été employée en ce sens par plusieurs auteurs. D'ailleurs, même en allemand, *Grenzbegriff* a aussi été pris en ce sens, p. ex. chez WUNDT, *Logik*, II, 4e partie, ch. I, § 4. **(A. L.)**

négatif. (*Crit. de la Raison pure*, A. 255, B. 311.) Cette notion est restée en usage chez quelques philosophes contemporains. Pour la critique du terme qui la représente, voir les *Observations*.

B. « Nous appelons *limite* d'une grandeur *variable* une grandeur constante, telle que la différence entre elle et la variable puisse *devenir* et *rester* moindre que toute grandeur désignée. » (Duhamel, *Des méthodes dans les sciences de raisonnement*, 2e partie, pp. 385-386.) La seconde condition, celle qui consiste à *rester* moindre que toute grandeur désignée, est nécessaire, ainsi qu'il le fait observer plus loin, pour qu'une variable ne puisse tendre que vers une seule limite.

Mais cette définition ne détermine pas sous quelle loi de variation la variable en question *devient* et *reste* moindre que sa limite. Il y a donc avantage à la préciser en disant qu'une fonction de x (soit y) a pour limite une grandeur fixe b quand x tend vers a, si nous pouvons, en donnant à x des valeurs qui diffèrent de moins en moins de a, faire prendre à y des valeurs qui diffèrent de moins en moins de b, cette différence pouvant descendre au-dessous de toute quantité donnée.

C. Étant donnée une classe a contenue dans une série P, si a n'a pas un dernier terme, on appelle « limite de a » le premier terme de la série P qui succède à tous les termes de a. « Un nombre irrationnel est la *limite* des diverses fractions qui en fournissent des valeurs de plus en plus approchées. » (Cauchy, *Analyse algébrique*, p. 4.)

Cette notion de limite infinitésimale, elle aussi, s'emploie souvent par métaphore dans l'ordre psychologique et moral. « La nature est la limite du mouvement de décroissance de l'habitude. » Ravaisson, *De l'habitude*, p. 32.

Rad. int. : Limit.

LINGUISTIQUE, D. *Linguistik, Sprachwissenschaft ;* E. *Linguistics ;* I. *Linguistica.*

Science du langage en général, fondée sur la comparaison des différentes langues connues. Elle comprend la *phonétique* (étude des sons) ; la *grammaire ;* la *lexicographie* et la *sémantique**. Voir Vendryes, *Le Langage*, p. 2-3 et *passim.*

LOCAL, D. *Lokal, örtlich ;* E. *Local ;* I. *Locale.*

Qui concerne le lieu*, ou qui dépend du lieu. Ce terme entre dans plusieurs expressions qui touchent à la philosophie : *Mouvement local* (p. ex. Descartes, *Principes*, 2e partie, art. 23 ; — cf. art. 24, au début, — opposant le *Mouvement* proprement dit au mouvement pris dans le sens large et exceptionnel qu'on donne à ce terme pour traduire κίνησις d'Aristote). Voir *Mouvement**, Critique. — *Temps local*, voir *Temps**.

Locaux (Signes), D. *Localzeichen*, E. *Local signs ;* I. *Segni locali.*

Terme créé par Lotze (*Medicinische Psychologie*, 1852) pour désigner ce fait qu'une excitation donnée, suivant qu'elle s'applique en un point ou un autre du corps, donne naissance : 1° à une sensation constante, lorsque la nature des terminaisons nerveuses auxquelles elle s'applique est la même ; 2° à une sensation accessoire, ou à un système de sensations accessoires *(Nebeneindruck, Nebenbestimmungen)*, variables selon le point excité, mais constantes pour un même point et qui, par suite, permettent la localisation de la sensation principale : cette sensation ou ces sensations accessoires sont les *signe local.* P. ex. une lumière donnée tambant sur les points a, b, c de la rétine provoque toujours la sensation de couleur rouge ; mais, de plus, elle provoque respectivement les sensations accessoires α, β, γ qui sont indépendantes de la nature de l'excitation, et qui ne dépendent que de celle du point excité (*Grundriss der Psychologie*, § 32).

Sur la *nature* de ces sensations accessoires, sur leur simplicité ou leur complexité, différentes théories ont été

proposées par Helmholtz, Wundt, Lipps, etc. Voir notamment l'article de Lotze intitulé : *Formation de la notion d'espace ; théorie des signes locaux*, Revue philosophique, octobre 1877 ; et celui de Wundt, *Sur la théorie des signes locaux*, *ibid.*, septembre 1878. Ce dernier a, depuis lors, complété et transformé sa théorie. Voir *Physiologische Psychologie*, 5e édition, II, 491 et suivantes, 501, 662 et suivantes, 685 et suivantes.

Rad. int. : Lokal.

LOCALISATION, D. *Localisation ;* E. *Localisation ;* I. *Localizzazione.*

Sens général : action de placer en un lieu déterminé ; fait d'y être placé. Notamment :

A. Opération psychologique par laquelle nous nous représentons les qualités sensibles, et par suite les objets perçus, comme occupant dans notre corps ou par rapport à notre corps une position spatiale déterminée.

Les *erreurs de localisation*, ou *fausses localisations* (D. *Localisations-Fälschungen*) sont les cas dans lesquels la sensation est rapportée à un point de l'espace que, normalement, elle ne devrait pas paraître occuper : p. ex. quand un son venant de droite est perçu comme venant de gauche, quand un petit objet rapproché est pris pour un grand objet éloigné, etc. Cf. *Illusion**.

Il n'est pas d'usage d'appeler erreurs de localisation ou fausses localisations les illusions de ce genre, quand il s'agit d'effets stéréoscopiques, ou d'effets de perspective voulus (peinture, dioramas) ; sans doute parce que, sauf de très rares exceptions, ces phénomènes ne provoquent pas de jugement erroné sur leur objet. Mais cette expression s'emploie bien en parlant des illusions provoquées par les prestidigitateurs, etc.

B. Par analogie avec la localisation dans l'espace, on appelle *localisation dans le temps* le fait de déterminer la date et les circonstances d'un souvenir : voir notamment Ribot, *Maladies de la mémoire*, chap. I.

Rad. int. : Lokizad.

Localisations cérébrales (D. *Corticale Localisationen ;* E. *Cerebral localisations ;* I. *Localizzazioni cerebrali*).

Dépendance fonctionnelle supposée de certains phénomènes psychiques par rapport à certaines régions déterminées du cerveau, qui sont dites en être le « siège ». Ce terme s'applique :

A. Au système *phrénologique* de Gall, qui est même ce que l'on désigne le plus communément sous le nom de « théorie des localisations cérébrales ». Ce système n'a plus qu'un intérêt historique, notamment par ses rapports avec la psychologie d'Auguste Comte et celle de Maine de Biran.

B. A la théorie de Broca (*Sur le siège de la faculté du langage articulé*, 1861), théorie actuellement très contestée (voir Dr Moutier, *L'aphasie de Broca*, 1908), et à quelques autres théories analogues, comme celles de Wernicke, sur le siège de la surdité verbale ; de Pagano, sur le siège des émotions, etc., qui ne sont pas moins douteuses.

C. Aux observations sur les régions du cerveau où viennent aboutir les diverses impressions sensorielles, et à celles d'où partent les excitations motrices des différentes régions du corps (Meynert, Fritsch et Hitzig, Munk, etc.), ainsi qu'aux hypothèses sur les régions auxquelles correspondraient les fonctions plus complexes de liaison entre celles-ci (centres d'aperception de Wundt, centres d'association de Flechsig, etc.).

On admet aujourd'hui qu'aux diverses classes de phénomènes psychologiques correspondent, non des « sièges », c'est-à-dire des régions ou des organes

---

Sur **Localisation** et **Signes locaux.** — Articles complétés sur les indications de **G. Dwelshauvers.**

déterminés, mais des « trajets » complexes, pouvant intéresser des régions multiples et distantes de la substance cérébrale.

Rad. int. : Cerebral-lokizad.

LOGICISME, D. *Logicismus* ; E. *Logicism* ; I. *Logicismo*, *Logismo.*

Doctrine qui donne à la logique une place prépondérante en philosophie. « Ce qui attire Kant, dans leur doctrine (dans la doctrine des moralistes, tels que Shaftesbury, Hutcheson, Hume) c'est, par opposition au logicisme de l'école de Wolff, l'idée que la moralité n'est pas œuvre de réflexion et de calcul... » Delbos, *Philos. pratique de Kant*, p. 103.

Se dit en particulier : 1° de la philosophie hégélienne (d'après Baldwin, *Thought and Things*, i, 7). (Mais ce terme ne figure pas dans le dictionnaire du même auteur, ni dans celui d'Eisler. Il est d'ailleurs inexact que la dialectique hégélienne soit une logique, au sens usuel de ce mot.) — 2° Des doctrines qui visent à garder à la logique l'autonomie la plus absolue, et à n'y admettre aucune intervention de la psychologie : « Le logicisme de Husserl. » Cf. *Psychologisme**, texte et critique.

1. LOGIQUE, subst. — G. λογική (ne se trouve pas avec cette acception dans Aristote ; voir *Observations*) ; — L. *Logica*, *Dialectica* ; D. *Logik* ; E. *Logic* ; I. *Logica.*

Sens général. Science ayant pour objet le jugement d'appréciation* en tant qu'il s'applique à la distinction du Vrai et du Faux*. Cf. *Éthique**, *Esthétique**.

A. L'une des parties de la philosophie : science ayant pour objet de déterminer, parmi toutes les opérations intellectuelles tendant à la connaissance du vrai, lesquelles sont *valides*, et lesquelles ne le sont pas.

« Logic may be defined as the science which investigates the general principles of *valid* thought. Its object is to discuss the characteristics of judg-

---

Sur **Logicisme.** — Nous avions mis ce terme entre guillemets dans la 1re édition de ce Vocabulaire (fasc. 13, 1910), à titre de néologisme encore discuté. L'emploi en était critiqué par **H. W. Carr** et **C. Ranzoli,** défendu par **L. Boisse.** Mais depuis cette époque il est devenu, très usuel et M. Ranzoli lui a consacré lui-même un article dans la 3e édition de son *Dizionario di Scienze filosofiche* (1926).

Sur **Logique.** — *Origine de ce terme.* On ne sait exactement ni par qui, ni à quelle époque il a été employé au sens moderne. Prantl (*Geschichte der Logik im Abendlande*[1], I, 535-536) cite les principaux textes qui se rapportent à cette question et suppose, d'après une indication de Boèce, qu'il peut avoir été créé par les commentateurs d'Aristote pour opposer l'*Organon* de celui-ci à la « Dialectique » stoïcienne (peut-être au temps d'Andronicus de Rhodes). En tout cas il est employé par Cicéron, *De finibus*, I, 7 ; et l'usage qui en est fait chez Alexandre d'Aphrodisias et chez Galien paraît montrer qu'il était devenu tout à fait courant à leur époque. (Référence communiquée par **R. Eucken.)**

L'usage de ce mot est courant à partir des Stoïciens : cf. le texte de Chrysippe (Frag. Vet. Stoïc., II, n° 42) qui donne τὰ λογικὰ θεωρήματα comme une des trois espèces de « philosophie ». **(E. Bréhier.)**

Sur les différents sens du mot Logique. — La question est des plus compliquées : il me semble que les sens possibles — et en même temps historiques — du mot *logique* pourraient se ramener à trois, correspondant à trois sens du mot *vérité.*

1° Il y a une vérité objective, intrinsèque des choses. Un phénomène déterminé

---

1. *Histoire de la Logique dans l'Occident.*

ments regarded not as psychological phenomena, but as expressing our knowledges and beliefs ; and in particular, it seeks to determine the conditions under which we are justified in passing from given judgments to other judgments that follow from them... It may accordingly be described as a normative or regulative science ; this character it possesses in common with ethics and aesthetics[1]. » Keynes, *Formal Logic*, Introduction, § 1.

La logique ainsi entendue peut être :

1° *Logique formelle.* Cette expression s'emploie elle-même en deux sens :

a) Étude des concepts, jugements et raisonnements, considérés dans les formes où ils sont énoncés, et abstraction faite de la matière à laquelle ils s'appliquent, en vue de déterminer *in abstracto* leurs propriétés, leur validité, leurs enchaînements, et les conditions sous lesquelles ils s'impliquent ou s'excluent les uns les autres. — C'est le sens propre de cette expression.

« Logic is... the examination of that part of reasoning which depends upon the manner in which inferences are formed... It has so far nothing to do with the truth of the facts, opinions or presumptions, from which an inference is derived : but simply takes care that the inference shall certainly be true, if the premises be true[1]. » De Morgan, *Formal Logic (Elements of Logic)*, ch. I.

1. « La logique peut être définie la science qui étudie les principes généraux de la pensée *valide*. Son objet est de discuter les caractéristiques des jugements considérés non comme phénomènes psychologiques, mais comme exprimant des connaissances et des croyances ; en particulier, elle cherche à déterminer les conditions auxquelles nous avons le droit de passer de certains jugements donnés à d'autres jugements qui en sont la conséquence... Elle peut donc être appelée une science normative ou régulative ; elle possède ce caractère en commun avec l'éthique et l'esthétique. »

1. « La logique est... l'examen de cette partie du raisonnement qui repose sur la manière dont les inférences sont formées... Elle n'a rien à faire par conséquent avec la vérité des faits, opinions ou présomptions d'où l'inférence est tirée : elle prend garde simplement que cette inférence soit certainement vraie, si les prémisses sont vraies. »

par un autre, suivant les lois de la nature, est *vrai*, un phénomène qui nous apparaît en dehors de toute connexion naturelle est faux et n'est qu'un rêve. Il y a, par suite, une logique qui est la science de la vérité objective des choses, ou des conditions *a priori* de toute existence : c'est la logique transcendentale de Kant.

2° Il y a une vérité subjective (la seule dont le vulgaire ait l'idée) qui est la conformité de nos pensées aux choses telles qu'elles existent en elles-mêmes. Il y a par suite une logique subjective, qui est l'ensemble des moyens que nous devons employer pour parvenir à nous représenter les choses telles qu'elles sont : par exemple les méthodes de Mill.

3° Il y a enfin une vérité, ou plutôt une nécessité de penser, purement hypothétique, qui consiste en ce que, telle chose étant supposée vraie (alors même qu'elle serait fausse), telle autre, qui s'ensuit, doit être tenue aussi pour vraie ; et il y a une science de cette vérité hypothétique qui est la logique de la connaissance ou la syllogistique.

Il me semble que c'est ce troisième sens du mot *logique* qui est le plus conforme à l'étymologie, la logique ainsi entendue étant la fonction propre du λόγος pris en lui-même, exerçant sa force déductive en dehors de tout commerce actuel avec les choses.

Il me semble aussi que ce sens est le plus répandu. C'est en ce sens qu'on dit non seulement que le langage, mais même que la conduite d'un homme est logique.

On pourrait dire que la vérité hypothétique, objet de la syllogistique, est subjective à la seconde puissance ; elle est vérité, non pour un esprit en général, mais pour celui *qui a déjà supposé que*, ... etc.

La logique, dans le premier et le troisième sens, est une science qui porte sa

b) Logique symbolique : algorithme* où l'on combine des notations purement formelles, définies par une axiomatique décisoire et abstraite, et telles que le système ainsi constitué soit susceptible d'être appliqué à la Logique, définie comme ci-dessus. Cf. *Algèbre* de la Logique.*

Le nom propre de cette branche d'études est *Logistique**.

2° *Logique générale* (quelquefois *logique matérielle ;* mais cette expression est obscure), ayant pour objet de déterminer, parmi toutes les opérations discursives de l'esprit, lesquelles conduisent à la vérité et lesquelles conduisent à l'erreur. Elle comprend ainsi non seulement l'étude des implications rigoureuses, mais celle des opérations inductives, des hypothèses, des méthodes scientifiques, etc., considérées au point de vue de leur valeur probante.

B. Manière de raisonner, telle qu'elle s'exerce en fait. — On dit quelquefois, en ce sens, *logique naturelle.*

« La logique naissante est brute et fruste ; le raisonnement primitif est au raisonnement des logiciens ce que les instruments de l'âge de pierre sont à nos outils perfectionnés. — Dans ce mélange confus de vrai et de faux... une séparation s'établit entre le raisonnement qui renferme la preuve, et le raisonnement qui échappe à la preuve, quoiqu'il la simule, entre la logique rationnelle et la logique des sentiments. » Th. Ribot, *Logique des sentiments*, Préface, viii-ix.

En particulier, chez Auguste Comte, art de convaincre en mettant en jeu les sentiments : « On doit regarder comme plus sûre qu'aucune autre la logique des sentiments, c'est-à-dire l'art de faciliter la combinaison des notions d'après la connexité des émotions correspondantes. » *Politique positive*, 1re éd., II, 239.

C. Analyse des formes et des lois de la pensée, soit au point de vue ratio-

---

justification en elle-même ; dans le second elle est plutôt un *art*, et se compose surtout de *procédés* dont le succès établit la valeur.

C'est donc le sens défini dans la citation de De Morgan que je propose de faire prédominer, ou tout au moins ressortir, comme le plus étymologique et le plus usuel. **(J. Lachelier.)**

On pourrait, semble-t-il, spécifier comme suit le concept de « logique » (sens **A**) :

1. La *Logique générale* est l'étude des procédés valides et généraux par lesquels nous arrivons à la vérité. Elle cherche à quelles conditions notre pensée est claire et bien définie, nos concepts adéquats, nos inductions solides, nos inférences justifiées.

2. Elle admet une branche spécialement importante, la *logique déductive*, étude des procédés par lesquels nous passons d'une vérité donnée à une autre, suivant des lois rigoureuses et démonstratives.

La logique déductive comprend elle-même :

a) D'un côté, la logique qu'on peut appeler opératoire, étude des lois intuitives de la démonstration, qui comprend à la fois l'analyse des opérations élémentaires du raisonnement déductif, de leurs propriétés, de leurs enchaînements, et la réflexion sur l'ensemble des problèmes connexes, la philosophie de la démonstration. (On peut employer pour cette dernière branche d'études le mot « métalogique ».)

b) D'un autre côté, la construction effective de divers algorithmes logiques, considérés soit comme de purs jeux formels, soit comme l'image de vérités physiques ou expérimentales au sens le plus large.

L'expression *Logique formelle* semblerait devoir être réservée au premier de ces deux sens.

La première logique *(a)* est évidemment la condition et l'instrument de la seconde. Elle fait abstraction du contenu particulier des notions, mais non de

naliste et critique, soit au point de vue expérientiel et descriptif :

1° Au point de vue critique :

« Die Wissenschaft von den nothwendigen Gesetzen des Verstandes und des Vernunft überhaupt, oder (welches einerlei ist) von der blossen Form des Denkens überhaupt, nennen wir nun *Logik*[1]. » KANT, *Logik*, Introduction, § 1.

« In einer transcendentalen Logik isoliren wir den Verstand (so wie oben in der transcendentalen Aesthetik die Sinnlichkeit) und heben bloss den Theil des Denkens aus unserem Erkenntnisse heraus, der lediglich seinen Ursprung in dem Verstande hat[2]. » *Kritik der reinen Vernunft*, 2e partie, Introduction, § 2 ; A, 61 ; B, 86.

La logique, en ce sens, découvre les « lois » de l'esprit ; par suite, elle détermine les conditions de l'expérience ; et même enfin, si toute réalité est l'œuvre de l'esprit, elle établit les lois fondamentales du réel. (Cf. ci-dessous, dans la *Critique*, les définitions de HEGEL et de HAMILTON).

2° Au point de vue descriptif :

La « Logique génétique » (J. M. BALDWIN, *Thought and things, or Genetic Logic*) est l'étude génétique de la connaissance, considérée comme fonction psychique. Elle comprend trois ordres de problèmes : 1° Comment fonctionne la faculté de connaître ? 2° A quoi sert-elle ? 3° Quels en sont les résultats ? (*Ibid.*, tome I, pp. 9-11.) L'auteur l'oppose à la Logique pure, ou « Logique du Logicien », et à la Logique dialectique (hégélienne) ou « Logique du métaphysicien ».

« Logique réelle » se prend en deux sens : 1° Dans l'ouvrage qui vient d'être cité, M. BALDWIN applique l'expression *Real Logic* à la partie de la Logique génétique qui a pour objet d'expliquer l'idée de réalité et la connaissance du réel. — 2° M. MARTIN-GUELLIOT a proposé d'appeler ainsi l'ensemble de tous les problèmes qui concernent la logique au sens **B**, tel qu'il est défini ci-dessus (*Du fonctionnement réel de l'intelligence*, Le Spectateur, avril 1909, p. 9) ;

1. « Nous appelons ici *Logique* la science des lois nécessaires de l'entendement et de la raison en général, ou, ce qui revient au même, de la simple forme de la pensée en général. » — 2. « Dans une Logique transcendentale nous isolons l'entendement (comme nous l'avons fait plus haut dans l'esthétique transcendentale pour la faculté de sentir) et nous ne retenons de nos connaissances que cette partie de la pensée qui a sa source exclusive dans l'entendement. »

---

leur contenu général (à savoir d'être des concepts, des propositions, des implications, pensés comme tels et non des symboles aux propriétés conventionnelles). **(René Poirier).**

— Peut-être y aurait-il lieu de tenir compte d'expressions qui, pour être relativement nouvelles, n'en expriment pas moins une vérité importante qui leur donnera peut-être de devenir classiques. Il y a une « logique sociale », une « logique morale », etc. ; et, réunies à la logique intellectuelle, ces diverses « logiques » de la pensée et de la vie formeraient la *Logique générale*. Toutes ont pour but de manifester l'inévitable tendance à l'organisation, et, en conséquence, les solidarités et les répercussions qui règlent ou sanctionnent le devenir des choses, de la science et de l'action. Toutes les formes de l'être *sont* sans doute ; mais il y a, en toutes, un principe de sélection, d'intelligibilité, de critique interne, d'adaptation ou de justice immanente, dont il est possible et désirable d'étudier le développement réel ; et c'est la *logique générale* qui aurait à jouer ce rôle. **(M. Blondel.)**

— Je définis ordinairement la logique la *technique des techniques intellectuelles*, c'est-à-dire l'étude des procédés généraux par lesquels l'intelligence démêle le vrai du faux. Chaque science a sa méthode ou sa technique. La logique établit la *technique générale*. Cette définition embrasse à la fois les définitions anciennes et les extensions modernes de la logique. Elle permet également de déterminer dans

et cet usage a été généralement suivi par les collaborateurs de cette revue.

D. (Opposé à *illogisme.*) Enchaînement régulier et nécessaire, soit des choses, soit des pensées : « La logique infaillible de la nature ; la logique des événements historiques ; la logique d'une situation. » — « La logique du discours musical. » Suite logique d'idées : « Il y a peu de logique dans les rêves. » — Ce sens est plus littéraire que philosophique. Il n'est pas, cependant, sans rapport avec l'usage hégélien de ce mot.

CRITIQUE

1. Le sens propre du mot *Logique*, que la très grande majorité des membres et correspondants de la Société s'accorde à recommander, est le sens **A.** La définition ci-dessus est sensiblement équivalente à celle de Sigwart (*Logik*, Einleitung, § 1). Elle est aussi très voisine des définitions de Mill (*Logic*, Introd., § 2-4), de Rabier (*Logique*, ch. I, § 1) et de Wundt (*Logik*, Einleit., 1) qui présentent cependant le caractère d'insister un peu plus sur cette présupposition qu'il existe des sciences, fournissant une connaissance vraie, dont la Logique a pour objet de dégager les conditions.

Les sens **B, C, D,** sont à la fois plus récents et moins précis. On n'est véritablement sur le domaine de la logique que si l'on considère des opérations mentales ou des procédés de démonstration au point de vue de leur *validité*. Voir *Logistique**, Critique.

2. Nous avons éliminé de cet article l'opposition traditionnelle entre les définitions qui font de la logique une « science » et celles qui en font un « art ». On en trouve un recueil dans la Préface de Mansel à son édition des *Artis Logicæ Rudimenta* d'Aldrich et dans l'article *Logik* d'Eisler.

Parmi celles qui relèvent surtout le caractère pratique de la Logique et son utilité pour diriger les opérations de l'esprit (ce sont les plus anciennes et les plus nombreuses), on peut citer les suivantes :

« Visum est antiquæ philosophiæ ducibus ut ipsarum ratiocinationum, quibus aliquid inquirendum esset, naturam penitus ante discuterent, ut his purgatis atque compositis, vel in speculatione veritatis, vel in exercendis virtutibus uteremur. Haec est igitur disciplina... quam *Logicen* Peripatetici veteres appellaverunt. » Boèce, *In Top. Ciceronis*, I, 1045 A. « Est autem finis *Logicæ* inventio judiciumque ra-

---

quelle mesure la technique spéciale d'une science relève de la logique. A ce point de vue, nos logiques appliquées commettent des confusions regrettables et répandent l'erreur que la logique peut dispenser d'une initiation technique (par exemple en histoire ou en physique). **(F. Mentré.)**

— La logique, d'après sa signification fondamentale, implique toujours le sujet pensant, sa volonté, ses intentions, et cela dès le premier abord, tandis que la psychologie peut commencer avec la pensée comme un fait de nature impersonnelle, avec un certain *il pense* (comme *il pleut, il fait du vent*) qui peut ne pas être du tout personnel au moment *où il est vécu* et qui ne le devient que pour l'analyse postérieure. Cette distinction peut être utile dans les discussions si fréquentes en Allemagne en ce moment sur l'interprétation de la théorie de la connaissance comme psychologie ou comme logique (pure, transcendentale). **(Wl. Iwanowsky.)**

— On admet généralement la formule inverse : à savoir que la logique considère les pensées en elles-mêmes, impersonnellement, abstraction faite de toute individualité et de toute intention du sujet, tandis que la psychologie retient celle-ci. La différence signalée par M. Iwanowsky se ramènerait plutôt à la distinction de la pensée étudiée *in fieri*, et de la pensée considérée à la limite supérieure de son développement ; ce qui suppose en effet le passage par la vie individuelle et

tionum. » Id., *In Porphyrium*, 74 D. — « Ars quædam necessaria est, quæ sit directiva ipsius actus rationis, per quam scilicet homo in ipso actu rationis ordinate, faciliter et sine errore procedat ; hæc ars est Logica, id est rationalis scientia. » S. Thomas d'Aquin, *Comm. des seconds analytiques*, livre I, 1 *a* (*in* Schütz, V°.) — « La Logique est l'art de bien conduire sa raison dans la connaissance des choses, tant pour s'instruire soi-même que pour en instruire les autres. » *Logique* de Port-Royal, Introd., § 1. — « Est igitur logica ars instrumentalis dirigens mentem in cognitione rerum. » Aldrich, *Artis Logicae rudimenta*, § 1, 1692.

« The business of Logic is to help us to think clearly and objectively, express ourselves plainly and accurately, reason correctly and estimate aright the statements and arguments of others[1]. » Aikins, *The principles of Logic*, ch. I.

La distinction de la *Logica docens* et de la *Logica utens*, courante chez les scolastiques, est une subdivision de la logique ainsi définie. Il semble qu'elle ait été entendue de deux façons : 1° comme opposition de la Science et de l'Art (notamment chez Duns Scot) ; 2° comme opposition de l'art en tant qu'enseigné et de l'art en tant qu'attitude pratique *(instrumentalis habitus)*, c'est-à-dire de la logique au sens **A** et de la logique au sens **C.** Voir les textes cités dans la note de Mansel sur le passage d'Aldrich et dans sa préface au même ouvrage, page LIX, notamment celui-ci : « Logica docens dicitur quæ præcepta tradit ; utens, quæ præceptis utitur. » Burgersdyck, *Institutiones logicæ*.

1. « Le rôle de la Logique est de nous aider à penser clairement et objectivement, à nous exprimer nettement et exactement, à raisonner correctement, et à estimer avec justesse les énonciations et les arguments d'autrui. »

3. Nous avons également éliminé l'expression *Logique pure*, parce qu'elle est essentiellement équivoque. Elle s'empoie en trois sens : 1° comme synonyme de *logique formelle ;* 2° pour opposer la logique proprement dite, normative, à la psychologie de l'entendement et des autres fonctions intellectuelles qui contribuent à la connaissance (v. p. ex. Baldwin, cité plus haut ; Husserl, *Logische Untersuchungen*, I, 1, etc.) ; 3° au sens Kantien, pour désigner l'analyse critique des principes « purs » *(reine)* de l'entendement, c'est-à-dire des principes considérés comme indépendants de toute expérience. (V. *Crit. de la Raison pure*, Logique transcendentale, Introd., § 1 ; A. 52 ; B. 57 et suiv.) Il l'oppose à la « Logique appliquée » *(angewandte)*, qui traite de l'attention, des causes de l'erreur, des états de doute et de scrupule, de la persuasion, etc., en tant que moyens ou obstacles pour la connaissance de la vérité.

« Die Logik ist eine Vernunftwissenschaft nicht der blossen Form, sondern der Materie nach ; eine Wissen-

consciente : mais à ce point d'achèvement, elle s'en détache de nouveau et se présente sous un aspect objectif. **(A. L.)**

— L'idée de la « logique pure » et de la « logique transcendentale » considérée comme fournissant les principes de la « métaphysique » me paraît réunir chez Kant deux éléments hétérogènes, et dont l'hétérogénéité apparaît nettement dans les textes cités à la fin de la *Critique* ci-dessus : d'une part, l'opposition radicale de l'entendement et de la sensibilité, et celle de l'*a priori* et de l'*a posteriori* (oppositions qui ne se confondent pas, puisqu'il existe des *formes a priori* de la sensibilité) ; de l'autre, l'opposition de la pensée normale et de la pensée anormale, du valide et du non-valide *(wie der Verstand denkt... wie er denken soll[1]).* La

1. « Comment l'entendement pense... comment il doit penser.

schaft *a priori* von den nothwendigen Gesetzen des Denkens, aber nicht in Ansehung besonderer Gegenstände, sondern aller Gegenstände überhaupt; also, eine Wissenschaft des richtigen Verstandes und Vernunftgebrauchs überhaupt, aber nicht subjectiv, d. h. nicht nach empirischen (psychologischen) Principien (wie der Verstand denkt), sondern objectiv, d. i. nach Principien *a priori* (wie er denken soll[1]). » (KANT, *Logik*, Einleitung, § 1.)

Cet usage a donné naissance à celui de Hegel : « Die Logik ist die Wissenschaft der reinen Idee, das ist der Idee im abstrakten Elemente des Denkens[2]... » (*Logik*, Vorbegriff ; *Encyclopedie*, § 19) ; et à celui de HAMILTON : « Logic is the Science of the Laws of Thought as Thought[3]. » (*Logic*, Lect. I.) Il faut entendre par là, ajoute-t-il, qu'elle a pour objet non seulement les formes de la pensée par opposition à la matière, mais les formes nécessaires qui constituent la nature de la pensée, et peuvent en être appelées les lois. (*Ibid.*, Lect. II.)

Sur la légitimité de ce sens kantien et post-kantien, voir les *Observations*.

Rad. int. : Logik.

1. « La logique est une science de la raison non seulement par sa forme, mais par sa matière ; une science *a priori* des lois nécessaires de la pensée, non pas à l'égard de certains objets, mais de tous les objets en général ; — par suite, une science du droit usage de l'entendement et de la raison en général, non pas subjectivement, c'est-à-dire suivant des principes empiriques, psychologiques (comment l'entendement pense), mais objectivement, c'est-à-dire d'après des principes *a priori* (comment il doit penser). — 2. « La logique est la science de l'Idée pure, c'est-à-dire de l'Idée dans l'élément abstrait de la pensée... » — 3. « La logique est la science des lois de la pensée en tant que pensée. »

2. LOGIQUE, adj. — D. *Logisch ;* E. *Logical ;* I. *Logico.*

A. (Opposé soit à *physique*, soit à *moral.*) Qui concerne la logique, ou les faits étudiés par la logique, dans tous les sens du mot.

B. (Opposé à *illogique.*) Conforme aux lois de la logique.

C. (Opposé à *rationnel ;* sens nouveau et encore assez rare.) Qui concerne les fonctions de l'entendement, ou qui en résulte ; qui présente un caractère discursif.

CRITIQUE

L'adjectif *logique* est même beaucoup plus large que le substantif. Il sert notamment, de la manière la plus courante et la moins contestée, à remplacer un adjectif qui fait défaut, et qui dériverait du mot *entendement*. « Les fonctions logiques. » — « Les opérations logiques. » « Les éléments logiques de la connaissance. » *Intellectuel*, qui se dit aussi en ce sens, faute de mieux, a plus d'extension qu'*entendement*. — Il paraît donc impossible de supprimer en français cet emploi, quoique l'usage correspondant du substantif soit très généralement désapprouvé par les membres de la société. (Voir ci-dessus, *Logique*-**1**, observations et critique.) Mais, dans une langue artificielle, il serait recommandable de spécifier ce sens.

Rad. int. : **A.** Logikal (*au sens descriptif*, intelektal) ; **B.** Logikoz ; **C.** Diskursiv.

« LOGISTIQUE », D. *Logistik ;* E. *Logistic ;* I. *Logistica.*

Logique algorithmique*. Terme pro-

logique, conçue au premier sens, est l'étude des conditions *nécessaires* de la pensée, c'est-à-dire des conditions sans lesquelles la pensée serait *inexistante*, sans lesquelles elle ne pourrait se constituer ; et par suite elle détermine des conditions de toute réalité connue. Au contraire, du second point de vue, la logique est l'étude des conditions *obligatoires* de la pensée, c'est-à-dire des conditions auxquelles elle peut se soustraire, et auxquelles, en fait, elle se soustrait souvent, mais sans lesquelles elle est *erronée*. Cette dualité fondamentale me paraît vicier gravement l'usage kantien de ce mot, et ceux qui en dérivent. **(A. L.)**

posé au Congrès de Genève (septembre 1904) par M. ITELSON. « MM. Itelson, Lalande et Couturat, sans entente ni communication préalable, se sont rencontrés pour donner à la logique nouvelle le nom de logistique. Cette triple coïncidence semble justifier l'introduction de ce mot nouveau plus court et plus exact que les locutions usuelles : Logique symbolique, mathématique, algorithmique, Algèbre de la Logique. » (L. COUTURAT, *Compte rendu* du Deuxième Congrès de philosophie, Revue de métaphysique, 1904, p. 1042.)

CRITIQUE

1. On applique quelquefois ce terme aux théories qui se proposent de ramener les principes des mathématiques à la logistique, telle qu'elle est définie ci-dessus. Mais il n'y a là qu'une association d'idées propre à créer une confusion. Il faut distinguer la logistique en elle-même et les théories de tel ou tel logisticien.

2. Un algorithme n'est une logistique (et à plus forte raison ne peut être appelé une logique) que dans la mesure où il est apte à servir l'instrument à la logique*, au sens fondamental de ce mot, c'est-à-dire à la connaissance des opérations intellectuelles valables pour le discernement du vrai et du faux, et pour la preuve de la vérité. Une combinatoire, et les règles qui peuvent s'y attacher (par exemple la schématisation d'un standard téléphonique) peut être qualifiée de « logique », *adjectivement*, en tant qu'elle respecte les conditions générales de la logique : mais elle ne constitue pas pour autant *une* logique.

Rad. int. : Logistik.

LOGOMACHIE, du G. λογομαχία, combat de paroles, dispute ; D. *Wortstreit*, *Logomachie ;* E. *Logomachy ;* I. *Logomachia* (peu usité).

Proprement : discussion dans laquelle les interlocuteurs prennent les mêmes mots en des sens différents. « (Abélard) avait un peu trop de penchant à parler et à penser autrement que les autres ; car, dans le fond, ce n'était qu'une logomachie : il changeait l'usage des termes. » LEIBNIZ, *Théodicée*, 2e partie, § 171. (Il s'agit de la proposition : « Dieu ne peut faire que ce qu'il fait. »)

Le mot s'emploie quelquefois, par extension, en parlant d'une argumentation purement verbale, portant sur des termes mal définis.

LOI, G. νόμος ; L. *Lex ;* D. *Gesetz ;* E. *Law* (plus large, signifie également *droit*, *justice*, *magistrature ;* le vieux français prenait aussi *loi* dans un sens beaucoup plus étendu que le sens actuel) ; I. *Legge.*

A. Règle générale et impérative (quelquefois système de règles impé-

---

Sur **Logistique.** — Le sens défini dans le texte du vocabulaire est nouveau, mais le mot lui-même est ancien. Il désignait au moyen âge le *calcul pratique* en tant qu'opposé à l'arithmétique théorique. **(L. Couturat. — R. Berthelot.)**

Ce sens vient de Platon (*Charmide*, 165 E), qui appelle l'arithmétique pratique λογιστικὴ τέχνη, ou encore λογιστική, substantivement (*Gorgias*, 450 D, *Républ.*, 525 B, etc.). Mais Wallis (*Lettre à Leibniz*, du 16 janvier 1699[1]) le prend en un autre sens, qu'il attribue aussi à l'antiquité : « Arithmeticam et Logisticam distinguebaut Veteres, illam ad *Numerorum integrorum* considerationem accomodando, hanc item ad *Fractionum* et quarumcumque rationum seul λόγων considerationem. » — Sur l'histoire de ce mot, voir aussi Hobbes, *Logica*, VI, ad finem ; COURNOT, *Correspondance de l'Algèbre et de la Géométrie*, §§ 11, 16, 139, etc.

1. Publiée dans la correspondance de Leibniz (Dutens, III, 133).

ratives, législation) régissant du dehors l'activité humaine.

1° Imposée, sans déclaration expresse, par l'usage, la coutume, la tradition. « ... Ἀγράφους νόμους... τοὺς γ'ἐν πάσῃ χώρᾳ κατὰ ταὐτὰ νομιζομένους. » (XÉNOPHON, *Mémorables*, IV, 4. Cf. PLATON, *Lois*, VII, 793 A sqq.) — « Les lois de la mode. » — « J'ai compté mes aïeux, suivant leur vieille loi. » (VIGNY, *L'esprit pur*, dans *Les Destinées*, 180.)

2° Formulée et promulguée, en termes authentiques, par l'autorité souveraine d'une société. « Il ne suffit pas que le prince, ou que le magistrat souverain, règle les cas qui surviennent suivant l'occurrence, mais ... il faut établir des règles générales de conduite, afin que le gouvernement soit constant et uniforme : et c'est ce qu'on appelle *lois.* » (BOSSUET, *Politique tirée de l'Écriture Sainte*, livre I, art. IV, prop. 1.) — Les lois de cette sorte sont appelées *lois positives**, par opposition aux lois morales ou divines, considérées comme « naturelles ». Cf. *Droit naturel*, *Droit positif*.

3° Exprimant la volonté de Dieu : « L'ancienne Loi ; la nouvelle Loi. » — « Dieu parut publiquement, et fit publier la Loi en sa présence avec une démonstration étonnante de sa majesté et de sa puissance. » (BOSSUET, *Discours sur l'histoire universelle*, 2e partie, ch. III.) — En tant qu'elle exprime la volonté de Dieu par des règles générales et promulguées, la Loi s'oppose à la Grâce : « La Loi n'a pas détruit la nature, mais elle l'a instruite ; la Grâce n'a pas détruit la Loi, mais elle la fait exercer. » (PASCAL, *Pensées*, édit. Brunschvicg, n° 520.)

B. Par suite, exercice d'une autorité ; contrainte imposée par les hommes ou les choses. « Subir la loi du vainqueur. » « Βλέπω δὲ ἕτερον νόμον ἐν τοῖς μέλεσί μου, ἀντιστρατευόμενον τῷ νόμῳ τοῦ νοός μου. » (S. PAUL, *Épître aux Romains*, VII, 23. Cf. *Ibid.*, 21.)

C. Règle obligatoire, exprimant la nature idéale d'un être ou d'une fonction, la norme à laquelle il doit se conformer pour se réaliser. — Notamment :

1° Les « *lois de l'esprit* » (D. *Denkgesetze ;* E. *Laws of thought*), au sens où cette expression désigne les axiomes fondamentaux auxquels la pensée doit être conforme pour avoir une valeur logique. — On a pensé longtemps qu'ils

---

Sur **Loi.** — Article complété d'après les observations de MM. **Drouin** et **Mentré.** — Sur l'histoire et sur les sens divers de ce mot, voir EUCKEN, *Die Grundbegriffe der Gegenwart*, 173-186, et *Geistige Strömungen der Gegenwart*, B, 3.

A l'époque classique, en Grèce, νόμος prend une acception spéciale : il y a « d'une part les θεσμόι, prescriptions rituelles autant que législatives ; on ignore la date de leur origine, mais, on ne doute pas qu'elles aient été établies de toute éternité par les dieux... Elles sont répétées de siècle en siècle par la tradition orale... D'autre part, il existe une loi qui ne doit rien à la révélation, le νόμος. Ici tout est humain. La loi dont il s'agit a pour caractère essentiel d'être écrite... celui qui l'a faite y attache son nom. » GLOTZ, *La cité grecque*, p. 158. On pourrait rapprocher de cette opposition celle qui signale GRANET en Chine : « Le magistrat doit appliquer la loi... ; il doit la publier ; ... c'est la publication qui lui confère son caractère obligatoire. Les premiers codes sont gravés sur des chaudières[1]... (puis) les lois doivent être réunies et affichées sous formes de tableaux. A la loi *(fa)* s'oppose le *chou*, les recettes (de gouvernement) qui doivent demeurer secrètes, etc. » GRANET, *La pensée chinoise*, p. 464-465. **(E. Bréhier.)**

Il y a cependant quelques réserves à faire sur l'opposition indiquée par Glotz, et sur le caractère essentiellement écrit de νόμος. Sans doute, dans le célèbre

1. Instruments de supplice en Chine.

se réduisaient aux trois principes d'identité, de contradiction et de milieu exclu ; mais il est aujourd'hui presque universellement admis par les logiciens que ces principes ne forment qu'une partie du système minimum de postulats nécessaire à n'importe quel raisonnement. Voir l'article *Lois de l'esprit**.

2° Au point de vue moral, la « Loi naturelle » est le principe du bien tel qu'il se révèle à la conscience. « Lex naturæ nihil aliud est, nisi lumen intellectus insitum nobis a Deo per quod cognoscimus quid agendum et quid vitandum. » (Saint THOMAS D'AQUIN, *De duobus praec. charitatis*, etc., § 1. « La loi de la lumière naturelle, qui veut que nous fassions à autrui ce que nous voudrions qu'on nous fit. » (MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, X, 3. Cf. *Ibid.*, livre I, ch. II : « Des lois de la nature. »)

La « *loi morale* » (D. *Sittengesetz*, KANT ; E. *moral Law ;* I. *Legge morale*) est l'énoncé du principe d'action universel et obligatoire, auquel l'être raisonnable doit conformer ses actes pour réaliser son *autonomie*.

« Praktische Grundsätze sind Sätze welche eine allgemeine Bestimmung des Willens enthalten, die mehrere praktische Regeln unter sich hat. Sie sind subjektiv, oder *Maximen*, wenn die Bedingung nur als für den Willen des Subjects gültig von ihm angesehen wird ; objectiv aber, oder praktische *Gesetze*, wenn jene als objectiv, d. i., für den Willen jedes vernünftigen Wesens gültig erkannt wird[1]. » (KANT, *Kritik der prakt. Vernunft*, livre I, ch. I, § 1.) Il n'y a d'ailleurs, selon lui, qu'une seule formule qui réponde à cette condition et qui constitue *la* loi morale : « Handle so, dass die Maxime deines Willens jederzeit zugleich als Prinzip einer allgemeinen Gesetzgebung gelten könne[2]. » (*Ibid.*, § 7.)

3° Les « lois d'un genre » en esthétique sont les conditions qu'une œuvre doit remplir pour réaliser pleinement l'idéal du genre auquel elle appartient.

1. « Les principes pratiques sont des propositions qui contiennent une détermination générale de la volonté, à laquelle sont subordonnées plusieurs règles pratiques. Ils sont subjectifs ou *maximes* quand la stipulation n'est considérée par le sujet que comme valable pour sa propre volonté ; objectifs, au contraire, ou *lois* pratiques, si celle-ci est reconnue pour objective, c'est-à-dire valable pour la volonté de tout être raisonnable. » — 2. « Agis toujours en sorte que la maxime de ta volonté puisse être en même temps un principe valable de législation universelle. »

passage de Sophocle, ce qu'Antigone oppose au décret du tyran, ce sont les ἄγραπτα θεῶν νόμιμα (*Antigone*, 451-452) qui dans sa pensée ne sont peut-être pas des νόμοι, au sens propre du terme. (Cependant un passage de DÉMOSTHÈNE, *Sur la Couronne* (317, 22-23) appelle νομίμα les lois écrites, et justement en y opposant les νόμοι ἄγραφοι). Mais chez Aristote la distinction des lois écrites et non écrites se rencontre fréquemment. Dans la *Rhétorique*, il remarque que la loi (νόμος) peut être soit propre à un peuple, soit commune : la première est la loi écrite ; la seconde ὅσα ἄγραφα παρὰ πᾶσιν ὁμολογεῖσθαι δοκεῖ (1368^{b}7-9). Même passage dans la *Rhét. à Alexandre*, 1421^{b}-1422^{a}). Un peu plus loin, il distingue dans les lois d'un même peuple τὸν μὲν ἄγραφον, τὸν δὲ γεγραμμένον (1373^{b}6). Même distinction dans l'*Éthique à Nicomaque*, 1180^{a}, 1180^{b}, dans la *Politique*, 1319^{b}, 1320^{a}, etc. En d'autres passages il oppose simplement « la loi écrite », ou même « la loi » sans plus, à la vérité (morale), p. ex. *Rhét.*, 1374^{a}36, 1384^{b}27.

D'autre part, Platon appelle θεσμός, que M. Léon Robin traduit par *institution*, une règle de conduite qu'il propose aux Syracusains (*Lettres*, VIII, 355 B) : mettre la sagesse au-dessus de la santé, la santé au-dessus des richesses. Il leur recommande de s'en faire une loi (νόμος) dont l'expérience leur prouvera l'excellence s'ils la mettent en pratique. D'après Bailly, v° θεσμός, ce mot s'employait en parlant des lois de Dracon et νόμος en parlant de celles de Solon. Il y a donc eu beaucoup d'élasticité dans l'emploi de ces termes ; il reste pourtant vrai que νόμος désigne

Les « lois de l'art » sont les conditions générales auxquelles on admet qu'une œuvre doit satisfaire pour avoir une valeur : « Exprimer l'idéal et l'infini d'une manière ou d'une autre, telle est la loi de l'art. » (V. Cousin, *Du Vrai, du Beau et du Bien*, 9e leçon.)

D. Formule générale (constative, non impérative) telle qu'on puisse en déduire d'avance les faits d'un certain ordre, ou plus exactement ce que seraient ces faits s'ils se produisaient à l'état d'isolement : « La loi de Mariotte ; la loi de la chute des corps ; la loi d'Ohm. » Le mot, en ce sens, se dit exclusivement : 1° des « lois de la nature » suggérées et vérifiées par l'expérience, et des lois de la vie mentale, considérées comme analogues aux lois naturelles : « La loi de l'habitude » ; 2° des conditions imposées d'avance, arbitrairement, à une certaine transformation mathématique : « Une quantité assujettie à varier suivant telle loi. » Il ne se dit pas des rapports statiques abstraits : on ne parle pas de la « loi du carré de l'hypoténuse » ni des « lois des sections coniques ».

Ce terme s'applique, par extension, à toute formule générale résumant certains faits naturels, même si elle ne constitue pas un énoncé formel, et ne permet pas de déduire des connaissances déterminées : « Les lois des passions, la loi du progrès. »

« En vertu de la *loi de solidarité*, il existe à chaque moment de l'histoire tout un capital social que nul de nos contemporains n'a créé, mais dont ils profitent diversement. » (Jacob, *Devoirs*, p. 222.)

Sur ces deux sens, voir Louis Weber, *Sur diverses acceptions du mot « loi » dans les sciences et en métaphysique*, Revue philosophique, mai et juin 1894.

CRITIQUE

1. On distingue parmi les lois (au sens **D**) : 1° les lois *théoriques* ou *fonctionnelles* qui présentent la forme d'un jugement hypothétique de la 1re classe (toutes les fois que A est B, il s'ensuit que C est D) ; 2° les lois *historiques*, qui énoncent qu'un processus s'accomplit d'une certaine façon, ou que les choses sont disposées dans un certain ordre, p. ex. : « La loi d'évolution ; la loi de Bode ; les lois de Képler. » Quelques logiciens, notamment M. Adrien Naville, refusent le nom de *loi* à cette dernière sorte de formules. Voir *La notion de loi historique* dans les *Comptes rendus du Congrès de Genève*, 680-687.

2. Les différents sens du mot loi sont échelonnés en série continue, et reliés par des transitions étroites, entre deux sens limites : celui de règle impérative, antérieure aux faits qu'elle régit ; celui de formule générale, établie *a poste-*

---

le plus souvent la loi écrite, établie et promulguée par un législateur, ou par un décret du peuple. **(A. L.)**

Il me semble qu'une loi, d'une manière générale, énonce que quelque chose *doit* être ou arriver, ce qui peut s'entendre de quatre manières : 1° de ce qui ne peut pas ne pas arriver ; 2° de ce que l'on doit faire, dans un art, pour atteindre une fin ; ou mieux de ce que le véritable artiste fait de lui-même par une sorte d'instinct ; 3° de ce qu'un être raisonnable et libre se sent tenu de faire, soit que cette obligation résulte de sa nature même d'être raisonnable et libre, soit qu'elle résulte de la volonté divine ; 4° de ce qu'il doit faire comme citoyen, en vertu de la volonté du législateur. — A la première correspond la loi physique ou mathématique ; à la seconde, les lois téléologiques ; à la troisième, les lois morales et religieuse ; à la quatrième, la loi civile. Les lois logiques sont de la première sorte en tant qu'elles expriment une nécessité immanente aux objets de la pensée ; de la seconde en tant que l'esprit les connaît, et peut, quoique involontairement, les violer. **(J. Lachelier.)**

riori, par l'étude des faits dont elle est la loi. Il est visible que le premier sens est originel, et qu'il résulte d'une réflexion très ancienne sur les prescriptions, écrites ou non, qui régissent l'activité de tout groupe social. Celles d'entre elles dont l'origine est inconnue sont rapportées aux Dieux, ou à Dieu. C'est ce que fait déjà SOCRATE, dans le passage de Xénophon situé plus haut ; il se conforme en cela aux traditions grecques, qui sont d'ailleurs celles de la plupart des peuples. On peut en rapprocher le célèbre discours d'Antigone, dans la pièce du même nom de SOPHOCLE (v. 439-468).

Si l'on considère Dieu comme créateur ou comme architecte de l'univers, on est amené à se représenter les régularités de la nature comme l'effet de règles qu'il lui prescrit. D'où l'idée de « lois de la nature » conçues d'abord comme des décrets impératifs de Dieu, auxquels les choses désobéissent quelquefois : on trouve accidentellement la maladie caractérisée chez Platon par le fait que le sang se modifie παρὰ τοὺς τῆς φύσεως νόμους (*Timée*, 83 E), c'est-à-dire contrairement à l'Idée du corps humain normal. Mais cette expression n'est devenue usuelle qu'à l'époque des stoïciens. Elle est reprise au début de la philosophie moderne avec un import nettement religieux : « Opus quod operatur Deus a principio usque ad finem, summaria nempe naturæ lex... » (BACON, *De dignitate*, III, ch. IV.) « [Dieu] maintient toutes les parties de la matière en la même façon et avec les mêmes lois qu'il leur a fait observer en leur création... De cela aussi que Dieu n'est point sujet à changer et qu'il agit toujours de même sorte, nous pouvons parvenir à la connaissance de certaines règles que je nomme *les lois de la nature.* » DESCARTES, *Principes*, II, 36 et 37. — Cf. MILL, *Logique*, livre III, ch. IV.

Mais, d'une part, l'intérêt principal de ces lois, en l'absence d'une cause finale que nous ignorons, se trouve dans leur rapport aux applications et aux prévisions qu'elles permettent ; de l'autre, l'expérience nous montre qu'il n'existe point de déviation qui soit analogue par rapport à ces lois à ce qu'est le crime ou la faute par rapport aux lois civiles et morales : « Il n'y a, dans la nature, rien de troublé ni d'anormal ; tout se passe suivant des lois qui sont absolues... Le mot exception est anti-scientifique : dès que les lois sont connues, il ne saurait y avoir d'exception. » (Claude BERNARD, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, 1re partie, ch. I et 2e partie, ch. I.) On a donc posé, de ce point de vue, que toute loi qui n'est pas toujours obéie est une loi approximative ; et, dès lors, la notion de loi, complète-

---

Il conviendrait, ce semble, de distinguer nettement trois sens et comme trois apports différents dans la formation du concept moderne de *loi :* sens qui ont paru d'abord s'opposer, mais qui tendent à se réconcilier.

1° La loi, c'est d'abord l'idée hellénique d'une distribution tout ensemble intelligible et mystérieuse, qui s'oppose aux dieux mêmes (μοῖρα, νέμεσις, fatum, etc.) ; elle est constitutive ou déclarative de la raison même ; elle s'exprime par le λόγος.

2° La loi, c'est le décret souverain d'une volonté transcendante et toute-puissante ; *dixit et facta sunt :* apport du monothéisme juif.

3° La loi c'est l'expression de l'ordre immanent, la formule des rapports mêmes qui dérivent de la nature, stable ou mobile, des choses, la traduction progressive des fonctions et des conditions mêmes de la vie.

La synthèse des trois ingrédients, en apparence hétérogènes, du mot *loi* me paraît s'opérer dans une conception qui voit en toute règle, en toute norme, en toute loi spéculative ou pratique la condition vraie et bonne d'un progrès de l'être qui a à la subir ou à y consentir. La loi est donc à la fois la traduction tâtonnante

ment dépouillée de tout caractère normatif, a pris le sens logique défini en **D.**

Ces deux sens-limites sont précis et stables ; mais l'usage du mot *loi* est justement fallacieux en ce qu'il recouvre très fréquemment des concepts mal définis et fluides, qui participent vaguement de l'un et de l'autre. Tel est le cas, notamment, dans le célèbre début de l'*Esprit des lois*, de Montesquieu : « Les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses ; et, dans ce sens, tous les êtres ont leurs lois... Il y a donc une raison primitive ; les lois sont les rapports qui se trouvent entre elles et les différents êtres, et les rapports de ces divers êtres entre eux... Ces règles sont un rapport constamment établi : entre un corps mû et un autre corps mû, c'est suivant les rapports de la masse et de la vitesse que tous les mouvements sont reçus, augmentés, diminués, perdus ; chaque diversité est uniformité, chaque changement est constance... Mais il s'en faut bien que le monde intelligent soit aussi bien gouverné que le monde physique ; car, quoique celui-là ait aussi des lois qui, par leur nature, sont invariables, il ne les suit pas constamment comme le monde physique suit les siennes... [L'homme] pouvait, à tous les instants, oublier son créateur : Dieu l'a rappelé à lui par les lois de la religion ; il pouvait à tout instant s'oublier lui-même : les philosophes l'ont averti par les lois de la morale ; fait pour vivre dans la société, il pouvait oublier les autres ; les législateurs l'ont rendu à ses devoirs par les lois politiques et civiles. » (Livre I : *Des lois en général*, ch. I.)

Il y a non seulement, dans ce chapitre, assimilation factice des « lois » civiles et des « lois » physiques, mais encore de ces dernières avec les « lois naturelles » prises au sens de règles morales. Enfin, ces « lois naturelles » elles-mêmes sont conçues comme des réalités semi-platoniciennes, exprimant la nature ou l'Idée de l'être auquel elles s'appliquent : « Avant toutes ces lois sont celles de la nature, ainsi nommées parce qu'elles dérivent uniquement de la constitution de notre être. » (*Ibid.*, chap. II.) Toutes ces équivoques subsistent encore dans le langage philosophique contemporain, et contribuent à maintenir l'illusion d'une morale de la nature, qui pourrait tirer, de lois scientifiquement *constatées*, un système de règles *normatives* de conduite. Il y a donc lieu de critiquer très atten-

---

d'un ordre virtuel, la prospection d'un idéal transcendant, la réalisation progressive d'une perfection immanente. Ainsi comprise, elle est à la fois raison, volonté impérative, amour. Si onéreux que puisse paraître le commandement, il est pour le bien de qui doit se soumettre ; et l'hétéronomie la plus dure, la plus réelle, doit préparer le triomphe de l'autonomie véritable. **(M. Blondel.)**

Le sens **D** peut être précisé. Il résulte des analyses de Renouvier, de Cournot, etc., que la loi est une *fonction réelle* par opposition aux *fonctions possibles* des mathématiciens. C'est un rapport de variations corrélatives entre phénomènes mesurables. Les lois qualitatives ne sont que des lois globales, qui tendent vers la forme quantitative et mathématique. **(F. Mentré.)** — Il y a là, me semble-t-il, deux concepts différents. Une loi peut être globale sans être qualitative (lois exprimant mathématiquement des moyennes ou des totaux) ; d'autre part rien ne prouve qu'il n'y ait pas des relations qualitatives assez fixes pour permettre l'énoncé d'une formule hypothétique affirmant que le premier terme est toujours accompagné, ou suivi du second (si un animal est mammifère, il est vertébré ; — si deux corps de température différente sont mis en contact, le plus chaud cède de la chaleur au plus froid). **(A. L.)**

La manière dont Descartes définit *les lois de la nature* montre qu'il avait essen-

tivement toutes les formules de ce genre, et en particulier de substituer au mot de loi, toutes les fois que cela est possible, les termes non équivoques de « principe » ou de « formule » dans l'ordre scientifique, « d'impératif » ou de « règle appréciative » dans l'ordre normatif.

Rad. int. : (Au sens de loi positive et au sens de loi physique) : Leg *(Boirac) ;* — (au sens de règle impérative ou appréciative) : Norm.

Lois de l'esprit, D. *Denkgesetze ;* E. **A. B.** *Laws of thought ;* **C.** *Mental Laws ;* — I. *Leggi del pensiero.*

A. Axiomes fondamentaux auxquels la pensée *doit* se conformer pour être valide.

B. Les mêmes axiomes, considérés comme appliqués nécessairement par la pensée dans la représentation qu'elle forme du monde extérieur, et par suite comme cadres de cette représentation.

C. Lois (au sens **D** de ce mot) que suivent les phénomènes psychiques soit dans leur développement *(lois génétiques)*, soit dans leurs rapports entre eux et avec les phénomènes physiques (p. ex. lois de l'association des idées ; loi de Fechner).

CRITIQUE

Il a été longtemps admis qu'il n'y avait que quatre *lois de l'esprit* au sens **A**, et qu'on pouvait les diviser en deux groupes : 1° les trois principes d'identité, de contradiction, de milieu exclu, principes nécessaires et suffisants de tous les raisonnements formels et que l'on considérait, d'ailleurs, en général, comme des énoncés différents d'un seul et même axiome ; 2° le principe de « raison suffisante », de « possibilité de l'expérience », ou « d'universelle intelligibilité », considéré comme le principe des raisonnements concrets s'appliquant aux choses réelles. (Cf. LEIBNIZ, *Monadologie*, 31-32 ; KANT, *Critique de la Raison pure*, Anal. transcend., livre II, ch. II ; SCHOPENHAUER, *De la quadruple racine de la Raison suffisante ;* HAMILTON, *Logic*, I, Lect. V ; EISLER, Wörterbuch, V° *Denkgesetze*, 1re édition, p. 152.)

MM. PEANO, RUSSELL, COUTURAT ont montré par l'analyse logistique des raisonnements qu'en ce qui concerne la première classe, les trois principes énumérés ci-dessus sont irréductibles, et qu'en outre il en existe d'autres, également nécessaires au raisonnement, et dont on ne peut, dès à présent

---

tiellement en vue ce que nous appelons aujourd'hui les *principes de conservation.* — La conviction que ces lois ne sont sujettes à aucune exception, à aucune désobéissance analogues à ce qu'est le crime ou le délit par rapport aux lois civiles est une conviction récente, et à laquelle on trouverait encore des exceptions chez quelques esprits. **(E. Meyerson.)**

M. **Marsal** nous communique un texte de QUESNAY, *Le Droit naturel,* où sont mélangées intimement les diverses idées représentées ou suggérées par ce mot : « Les lois naturelles sont ou physiques, ou morales. On entend ici par loi physique le cours réglé de tout événement physique de l'ordre naturel évidemment le plus avantageux au genre humain. On entend ici par loi morale la règle de toute action humaine de l'ordre moral, conforme à l'ordre physique évidemment le plus avantageux au genre humain. Ces lois forment ensemble ce qu'on appelle la loi naturelle. Tous les hommes et toutes les puissances humaines doivent être soumis à ces lois souveraines. Instituées par l'Être Suprême, elles sont immuables et irréfragables, et les meilleures lois possibles, par conséquent la base du gouvernement le plus parfait, et la règle fondamentale de toutes les lois positives ; car les lois positives ne sont que des lois de manutention, relatives à l'ordre naturel évidemment le plus avantageux au genre humain. »

limiter le nombre. Voir notamment l'article de L. Couturat, *Les principes des mathématiques* (Revue de métaphysique, janvier 1904).

Il y a lieu de présumer qu'il en est de même pour le principe de raison suffisante. Voir *Principe* et *Raison**.

Pour ces raisons, et par suite de l'équivoque qui existe en outre entre les sens **A, B** et **C,** l'expression *lois de l'esprit* est très vague, et doit être remplacée partout où cela est possible par une formule qui ne prête pas à la confusion.

Loi d'intérêt, voir *Intérêt* ;* **loi de Fechner, loi psychophysique,** voir *Fechner* ;* **loi des grands nombres,** voir *Nombre**.

LOYALISME, D. *Lehntreue ;* E. *Loyalty ;* I. *Lealta*, *Lealtate* (plus larges).

Proprement : fidélité à un suzerain, à une autorité tenue pour légitime (cf. « *Le loyal serviteur* »). Guyau s'en est servi pour désigner la fidélité à la loi (*Éducation et Hérédité*, p. 79) ; mais cet emploi est exceptionnel. — Il a été surtout employé pour traduire *Loyalty* (p. ex. Royce, *Philosophy of loyalty*) ; « loyauté », qui a été aussi employé, dans ce cas, y est tout à fait impropre et ne peut que suggérer au lecteur français un contresens sur l'idée qu'il s'agit de rendre.

L'inconvénient de *loyalisme* lui-même est que *loyal*, dans le français moderne, est nettement restreint au sens moral que représente aussi le mot *loyauté* (franchise, absence de ruse et de fourberie, *fair play*) et qu'ainsi l'adjectif correspondant fait défaut.

Rad. int. : Loyalt(es).

Loyauté, voir ci-dessus *Loyalisme**.

« LUDIQUE », terme créé par Flournoy, pour servir d'adjectif correspondant au mot *Jeu**. (*Esprits et Médiums*, préface, p. vii.)

LUMIÈRE naturelle, L. *Lumen naturale.*

Synonyme de *raison*, en tant qu'ensemble de vérités immédiatement et indubitablement évidentes à l'esprit dès qu'il y porte son attention : « La faculté de connaître que Dieu nous a donnée, que nous appelons lumière naturelle, n'aperçoit jamais aucun objet qui ne soit vrai en ce qu'elle l'aperçoit, c'est-à-dire en ce qu'elle connaît clairement et distinctement. » (Descartes, *Principes de la philosophie*, I, 30. Cf. le fragment intitulé : « Recherche de la vérité par la lumière naturelle qui, toute pure et sans emprunter le secours de la religion ni de la philosophie, détermine les opinions que doit avoir un honnête homme touchant toutes les choses qui peuvent occuper sa pensée... »)

Cette expression paraît avoir pour origine l'*Évangile* de saint Jean, I, 9.

Sur **« Ludique ».** — M. **Ed. Claparède** recommande l'usage de ce terme, particulièrement commode dans les travaux psychologiques sur les enfants ou sur les hystériques : *activité ludique*, celle qui se dépense dans le jeu ; *théorie ludique* du mensonge des enfants, théorie qui explique les écarts de leur imagination par leur tendance à jouer ; etc.

Sur **Lumière naturelle.** — Je soupçonne que la traduction usuelle de l'Évangile de saint Jean, I, 9, est un contresens et que le véritable sens est celui-ci : τὸ φῶς τὸ ἀληθινὸν, ὃ φωτίζει πάντα ἄνθρωπον, la lumière, la vraie, celle à laquelle seule il appartient d'éclairer tout homme (c'est-à-dire le Verbe) ἦν ἐρχόμενον εἰς τὸν κόσμον, faisait (à ce moment) son entrée dans le monde. 'Ερχόμενον, nominatif neutre, a été pris faussement pour un accusatif masculin à cause du voisinage de πάντα ἄνθρωπον. **(J. Lachelier.)**

Elle se trouve chez de nombreux écrivains des premiers siècles du christianisme et du moyen âge. Voir les textes cités dans EISLER, V° *Lumen naturale*, notamment : « Ratio insita sive inseminata lumen animæ dicitur. » (St AUGUSTIN, *De baptismo*, etc., I, 25.)

Elle est très usuelle chez tous les cartésiens, particulièrement chez LEIBNIZ. Voir par exemple *Théodicée*, 1re partie, § 1, où il oppose *lumière naturelle* et *lumière révélée*.

Philosophie des lumières, D. *Aufklärung*. Mouvement philosophique du XVIIIe siècle, caractérisé par l'idée de progrès, la défiance de la tradition et de l'autorité, la foi dans la raison et dans les effets moralisateurs de l'instruction, l'invitation à penser et à juger par soi-même.

Voir KANT, *Was ist Aufklärung ?* (1784 ; traduit en français par S. PIOBETTA sous le titre : *Qu'est-ce que les lumières ?*)

M

M. Dans la notation usuelle des syllogismes, désigne le moyen terme : MaP, SaM ⊃ SaP est un syllogisme en *Barbara**.

Dans les noms des modes syllogistiques, marque que les prémisses doivent être transposées pour ramener le mode en question à un mode de la première figure, la majeure devenant la mineure, et réciproquement.

MACHINE, voir *Mécanisme**. — *Théorie des « bêtes-machines »*, ou des « *animaux-machines* », théorie de Descartes et des cartésiens, notamment de Malebranche, d'après laquelle les animaux sont entièrement assimilables à des machines et n'éprouvent aucune sensation ni aucun état affectif. *Discours de la Méthode*, V, 9 ; *Lettre à Morus*, 5 février 1649.

MACROCOSME, D. *Macrocosmus ;* E. *Macrocosm ;* I. *Macrocosmo.*

Dans les doctrines philosophiques qui admettent une *correspondance** terme à terme entre chacune des parties du corps humain et chacune des parties constitutives de l'univers, ce dernier est appelé *macrocosme*, et l'homme, dans son rapport avec lui, est appelé *microcosme.* Ces correspondances ont d'ailleurs été représentées, dans le détail, d'une façon assez variable. — Voir, par exemple, la planche gravée servant de frontispice au livre de FLUDD : *Utriusque cosmi, majoris scilicet et minoris, metaphysica, physica atque technica historia*, figurant ces rapports par un dessin symbolique où sont inscrits les mots *macrocosmus* et *microcosmus* (1617).

Ce dernier terme est resté le plus usuel des deux. Il s'emploie quelquefois dans un sens un peu détourné, pour marquer l'unité organique d'un tout : « Comme l'organisme forme par lui-même une unité harmonique, un petit monde *(microcosme)* contenu dans le grand monde *(macrocosme)*, on a pu soutenir que la vie était indivisible... » (Claude BERNARD, *Intr. à l'étude de la médecine exp.*, I, 1, § 4.)

Sur **Macrocosme.** — L'origine des mots *microcosme*, *macrocosme*, se trouve sans doute chez les médecins grecs. Cf. ARISTOTE, *Physique*, 252b, 25 : « Εἰ ἐν ζώῳ τοῦτο δυνατὸν γενέσθαι, τί κωλύει τὸ αὐτὸ συμβῆναι κα κατὰ τὸ πᾶν ; εἰ γὰρ ἐν μικρῷ κόσμῳ γίνεται καὶ ἐν μεγάλῳ. » *Microcosme* pourrait avoir été popularisé en Occident par Boèce. Au moyen âge, notamment chez Thomas d'Aquin, on emploie dans le même sens l'expression *Minor mundus.* **(R. Eucken.)**

— Il sert de titre à l'ouvrage de Lotze, *Mikrokosmus, Ideen zur Naturgeschichte und Geschichte der Menscheit*[1] (1856).

MAGIE, L. *Magia ;* D. *Magie ;* E. *Magic ;* I. *Magia.*

A. Primitivement, science et art des *Mages* (G. Μάγοι ; L. *Magi*). Ce mot désigne : 1° une des tribus constituant le peuple des Mèdes (Hérodote, I, 101) ; 2° la caste sacerdotale chez les Mèdes et ultérieurement chez les Perses ; 3° dans le langage courant des Grecs et des Romains, quiconque leur paraissait doué du pouvoir de produire, en dehors des rites officiels de leurs religions nationales, des phénomènes sortant du cours ordinaire de la nature : charmes, sortilèges, évocations, divinations.

B. Chez les peuples occidentaux, art d'agir sur la nature par des procédés occultes, et d'y produire ainsi des effets extraordinaires : « Magia, universim sumpta... est ars seu facultas vi creata et non supernaturali quædam mira et insolita efficiens quorum ratio sensum et communem hominum captum superat... Vim creatam et non supernaturalem nominavi, ut excludam vera miracula. » (Martin Del Rio, *Disquisitiones magicæ*, 1599 ; livre I, ch. 2.)

La *magie cérémonielle* est celle qui agit sur les esprits (autres que les esprits des hommes vivants) par le moyen d'un rituel.

La *magie naturelle* a été entendue en plusieurs sens. Elle paraît avoir été conçue d'abord comme opérant d'une façon illicite et occulte sur les forces ou esprits élémentaires qui gouvernent la matière : « Magia naturalis est secretior philosophia et diabolica, docens facere opera admirabilia intervenientibus virtutibus naturalibus... » (Goclenius, V°, 657.) Mais, à l'époque où il écrivait, cette conception traditionnelle avait été déjà modifiée chez un grand nombre d'écrivains dans un sens rationaliste (Porta, *Magia naturalis*, 1558, où sont décrits sous ce nom beaucoup de simples expériences de physique ; Del Rio, *Disquisitiones magicæ*, livre I, ch. iii : « Magia naturalis seu physica, nihil aliud est quam exactior quædam arcanorum naturæ cognitio... », etc.). Enfin, selon Bacon, la magie naturelle « expurgato vocabulo magiæ » doit s'entendre des opérations qui dépendent de la connaissance de la cause formelle *(processus latens, schematismus latens)* par opposition à celles qui n'exigent que la connaissance d'une cause efficiente, le mécanisme intime du phénomène à produire restant ignoré (*De Augmentis*, III, ch. 5).

« L'homme peut régler et conduire ses actions extraordinaires ou par une grâce spéciale de Dieu... ou par l'assistance d'un ange, ou par celle d'un Démon, ou finalement par sa propre industrie et suffisance ; desquels quatre moyens divers et du tout différents on peut colliger quatre sortes de magies : la *divine* du premier, la *théurgique* du second, la *goétique* du troisième et la *naturelle* du dernier. » (Gabriel Naudé, *Apologie pour tous les grands hommes faussement accusés de magie*, chap. II.)

C. Chez les sociologues contemporains, ce mot s'emploie en deux sens :

1° Frazer oppose ainsi qu'il suit *magie* et *religion :* la magie est l'ensemble des pratiques reposant sur la croyance qu'il existe entre les êtres de la nature des rapports réguliers, des lois (qui sont, dans l'espèce des lois de correspondance par sympathie et antipathie) ; elle est ainsi le premier rudiment de la science ; — la religion est

1. *Microcosme, idées sur l'histoire de la nature et l'histoire de l'humanité.*

Sur **Magie.** — Article complété d'après les indications de **Xavier Léon** (sur Novalis et l'idéalisme magique) ; d'**Élie Halévy** et d'**Émile Meyerson** (sur l'usage sociologique du mot *magie*).

l'ensemble des pratiques qui nous permettent de nous rendre favorables des êtres d'une puissance supérieure à l'homme, doués de personnalité et de conscience. (*The Golden Bough*[1], 2e éd., I. 9 et suiv., 61 et suiv.) Dans la magie, il y a contrainte absolue exercée sur les forces occultes ; dans la religion, le Dieu reste libre.

2° Ce mot s'applique à toutes les opérations qui ne rentrent pas dans les rites des cultes organisés, et qui reposent sur des croyances analogues à celles que manifeste la magie, au sens **B**, notamment sur la croyance aux correspondances* et aux effets sympathiques qui résultent de celles-ci. Voir HUBERT et MAUSS, *Esquisse d'une théorie générale de la Magie*, Année sociologique, VII, 1902-1903.

REMARQUE

Depuis le XVIIIe siècle, ce mot a presque toujours été pris en mauvaise part, en ce sens qu'on y voyait le nom d'une fausse science et d'une méthode d'action illusoire. Cependant, il faut faire exception pour le romantisme allemand et en particulier pour NOVALIS, qui a surtout employé l'expression *idéalisme magique :* il semble avoir admis la réalité de l'action magique par laquelle l'homme peut entrer avec l'univers dans le rapport de sympathie et d'action directe où il se trouve normalement avec son propre corps. SCHELLING, très lié avec Novalis, a pris à une certaine époque ce mot dans le même sens. Il en est de même de plusieurs philosophes de même groupe, notamment du physicien RITTER.

Rad. int. : Magi.

MAÏEUTIQUE, G. Μαιευτική (PLATON, *Théétète*, 161 E) ; — D. *Maieutik ;* E. *Maieutics ;* I. *Maieutica.*

Platon, dans le *Théétète*, met en scène SOCRATE, déclarant qu'en sa qualité de fils d'une sage-femme et lui-même expert en accouchements, « μαίας υἱὸς καὶ αὐτὸς μαιευτικός », il accouche les esprits des pensées qu'ils contiennent sans le savoir (149 A et suiv.). Platon le représente mettant en pratique cette méthode dans plusieurs dialogues, notamment dans le *Ménon.*

Ce terme est resté usuel pour désigner, souvent avec une nuance d'ironie, l'art que Socrate disait pratiquer.

1. MAJEUR, subst. masc., D. *Oberbegriff, Major ;* E. *Major (term) ;* I. *Maggiore.*

Le *majeur* ou *grand terme* d'un syllogisme catégorique est le terme qui sert de prédicat à la conclusion. Il est ainsi nommé par ARISTOTE (G. μεῖζον ἄκρον, *1ers Analytiques*, IV ; 26a18), mot à mot : « le plus grand des deux extrêmes », en tant que la forme typique du syllogisme de la 1re figure est l'inclusion du moyen dans le grand terme et du petit dans le moyen. Dans la seconde figure, le grand terme est défini par lui : τὸ πρὸς τῷ μέσῳ κείμενον (26b37) et dans la troisième : τὸ πορρώτερον τοῦ μέσου (28a13).

2. MAJEURE, subst. fém., D. *Obersatz Major ;* E. *Major (premiss) ;* I. *Maggiore.*

La majeure d'un syllogisme catégorique est celle des deux prémisses qui contient le majeur ou grand terme.

La majeure d'un syllogisme hypothétique ou disjonctif est celle des deux prémisses qui contient soit l'hypothèse*, soit l'alternative*.

Rad. int. : Major.

1. MAL, adverbe. D. *Uebel, Schlecht* (au sens général) ; *Böse* (au sens moral) ; — E. *Evil, Badly ;* — I. *Male.*

Terme universel de l'appréciation défavorable ; sert à caractériser tout ce qui est un échec ou encourt une désapprobation dans n'importe quel ordre de finalité. « Une machine mal construite, mal graissée ; un livre mal écrit ; un plan mal conçu. »

L'adjectif correspondant est *mauvais ;* l'ancien adjectif français *mal*,

1. *Le rameau d'or.*

male n'a survécu que dans quelques expressions toutes faites, ou dans des noms propres.

2. MAL, subst. D. **A.** *Uebel ;* **B.** *Uebel, Böse ;* — E. **A. B.** *Evil ; Wrong* (mal consistant à être injuste, ou à avoir tort) ; — I. *Male.*

A. *Sens général :* tout ce qui est objet de désapprobation ou de blâme, tout ce qui est tel que la volonté a le droit de s'y opposer légitimement et de le modifier si possible. « On peut prendre le mal métaphysiquement, physiquement et moralement. Le *mal métaphysique* consiste dans la simple imperfection, le *mal physique* dans la souffrance, et le *mal moral* dans le péché. » (Leibniz, *Théodicée*, 1re partie, § 21.)

B. *Spécialement :* Mal moral. Ce sens est toujours celui du mot dans l'expression : « Faire le mal. »

Voir *Bien**.

Rad. int. : Mal.

MANICHÉISME, D. *Manichäismus ;* E. *Manichaeism ;* I. *Manicheismo.*

Du nom de Manes ou Manichaeus, hérésiarque persan du IIIe siècle, qui a essayé de combiner avec le christianisme le dualisme traditionnel de l'ancienne religion de Zoroastre.

Se dit de toute conception philosophique qui admet deux principes cosmiques coéternels, l'un du bien, l'autre du mal.

Rad. int. : Manicheism.

MANIE (du G. μανία, folie), D. *Manie ;* E. *Mania ;* I. *Mania.*

A. Se dit de toutes les formes d'aliénation mentale présentant un état de surexcitation et des actes de violence impulsive.

B. (Surtout en composition.) Trouble mental limité à un seul ordre de faits. (Ex. *Kleptomanie*, *Dipsomanie.*) Très usuel au sens atténué, pour désigner une habitude singulière, un goût ou une préoccupation dominants et bizarres.

Rad. int. : Mani.

MARGINAL, D. *Grenz... ;* E. *Marginal ;* I. *Marginale.*

Qui se trouve au bord, à la limite d'une région (et non *en marge*, au sens français de cette expression). Vient de l'anglais *Margin*, dont le sens le plus général est bord, lisière.

« They speak of fringes of ordinary conciousness, of *marginal* associations[1]... » (F. Myers, *Human Personality*, I, Introd., § 14, 1903.)

1. « On parle de franges de la conscience ordinaire, d'associations marginales. »

Sur **Marginal.** — 1° L'expression *margin of cultivation* n'est employée ni chez Ricardo, ni chez James Mill, ni chez J. St. Mill. C'est l'économiste Fawcett qui, dans son *Manual of political economy* (1863), livre II, chap. III *(Rents as determined by competition)*, propose expressément d'introduire ce terme nouveau dans le langage de l'économie politique : « It will much assist clearness of conception, if we employ some technical language to describe the terms of Ricardo's theory[1]. » — 2° L'adjectif *marginal* ne se rencontre pas chez Jevons (*Theory of political Economy*, 3e éd., 1888), qui parle seulement du « final degree of utility » et emploie une fois seulement l'expression « terminal utility ». Je ne trouve pas davantage ce mot dans la 1re édition des *Éléments d'Économie politique pure* (1874). Mais je trouve l'expression *marginal utility*, dans les *Principles of political Economy* de Marshall (1898), p. 168 ; et l'expression *productivités marginales* dans la 4e édition des *Éléments d'Économie politique pure*, p. 371. — Il ne semble pas que l'expression *utilité marginale* appartienne à la langue de Walras. **(Élie Halévy.)**

1. « Il sera très utile, en vue de la clarté des idées, d'employer ici quelques expressions techniques pour représenter les termes de la théorie de Ricardo. »

Marginale (Utilité, Valeur) ; D. *Grenz (-nutzen, -wert)* ; E. *Marginal (Utility, Value)* ; I. *Marginale (Utilità, Valore)*.

On dit aussi dans le même sens, *Utilité limite*, *utilité finale*.

Soit une chose utile et échangeable (laine, fer, blé, etc.), telle que le désir qu'on a d'en acquérir une quantité déterminée *a* diminue à mesure qu'on en possède déjà davantage : l'*utilité marginale* de cette chose, pour un acquéreur donné, est par définition l'utilité du dernier élément égal à *a* qu'il jugera à propos d'acquérir.

Ce terme dérive de l'usage proposé par Fawcett, de l'expression *margin of cultivation* (limite, bord de la culture), pour désigner, conformément à la théorie de Ricardo, le dernier élément de terre, de productivité donnée, dont le revenu, par suite de sa distance et des difficultés d'accès aux centres de consommation, couvre juste les frais de culture. — Voir les *Observations*.

Il a été étendu à la théorie générale des valeurs, économiques ou non, par certains écrivains contemporains notamment par Ehrenfels (*System der Werttheorie*, I, § 25) ; il propose d'employer au sens général *Grenz-frommen*, dont le *Grenz-nutzen* économique serait un cas particulier.

Rad. int. : Marjinal.

MASSE, D. *Masse* ; E. *Mass* ; I. *Massa*.

Étant donné qu'une même force, appliquée à des corps différents, leur donne des accélérations inégales ; et que, pour un même corps, les accélérations sont proportionnelles aux forces, on appelle *masse* d'un corps le *rapport constant* qui existe pour ce corps entre les forces qui y sont appliquées et les accélérations correspondantes.

Cf. *Inertie**.

Rad. int. : Mas.

MATÉRIALISME, D. *Materialismus* ; E. *Materialism* ; I. *Materialismo*.

A. Ontologie. Doctrine d'après laquelle il n'existe d'autre substance que la *matière**, à laquelle on attribue des propriétés variables suivant les diverses formes de matérialisme, mais qui a pour caractère commun d'être conçue comme un ensemble d'objets individuels, représentables, figurés, mobiles, occupant chacun une région déterminée de l'espace. « Materialistæ dicuntur philosophi, qui tantummodo entia materialia sive corpora existere affirmant. » (Wolff, *Psych. ration.*, § 33.)

B. Psychologie. Doctrine d'après laquelle tous les faits et états de conscience sont des épiphénomènes*, qui

Sur **Masse.** — Cette notion classique de la masse paraît en voie de se modifier sous l'influence des théories nouvelles concernant la constitution électronique de la matière. D'une part on est amené à croire qu'aux très grandes vitesses (rayons émanés du radium, rayons cathodiques) la masse augmente en fonction de la vitesse ; de l'autre, on tend à admettre que l'inertie électrique, ou self-induction, est le phénomène primitif d'où dérive la masse usuellement considérée (cf. Poincaré, *Science et méthode*, p. 215 et suiv.) **(M. Winter.)**

Sur **Matérialisme** (ontologique et psychologique) voir les *Observations* au mot Matière.

Nous avons maintenu dans le corps de cet article, faute de pouvoir instituer en ce moment une discussion assez large sur ce point, la définition du matérialisme ontologique (sens **A**) qu'avait adoptée la Société de Philosophie en 1910. Mais M. **Parodi** met en doute qu'il soit essentiel au matérialisme de concevoir la matière comme discontinue. — On peut remarquer, en effet, que le système de Descartes, par exemple, en tout ce qui ne concerne pas l'âme humaine, est un matérialisme admettant une matière continue. Cependant, même dans ce cas, grâce à l'acte

ne peuvent être expliqués et devenir objet de science que si on les rapporte aux phénomènes physiologiques correspondants, seuls capables de recevoir une systématisation rationnelle, seuls capables aussi de fournir un moyen efficace et régulier de produire ou de modifier les phénomènes psychologiques. — V. not. RIBOT, *Maladies de la personnalité* pp. 6-10 (où il définit ce point de vue épistémologique sans se servir du terme matérialisme).

En outre, l'usage courant du mot matérialisme, dans ces deux acceptions exclut : 1° toute antithèse dualistique entre les fins de l'âme et les fins de la vie biologique ; 2° toute croyance à des âmes individuelles et séparées, susceptibles de préexistence, de survivance ou de transmigration.

C. ÉTHIQUE. Doctrine pratique suivant laquelle la santé, le bien-être, la richesse, le plaisir, doivent être tenus pour les intérêts fondamentaux de la vie. « Ganz etwas anderes als dieser naturwissenschaftliche ist der *sittliche* oder *ethische* Materialismus, der mit dem ersteren nichts gemein hat. Dieser « eigentliche » Materialismus verfolgt in seiner praktischen Lebensrichtung kein anderes Ziel als den möglichst raffinirten Sinnesgenuss[1]. » HÆCKEL, *Natürliche Schöpfungsgeschichte*, I, ch. 2.

« Une foule matérialiste, uniquement attentive à ses grossiers appétits... » (RENAN, *Dialogues philosophiques*, II, 66.)

Matérialisme historique. Terme créé par ENGELS pour désigner la doctrine de Karl MARX, d'après laquelle les faits économiques sont la base et la cause déterminante de tous les phénomènes historiques et sociaux.

« Die œkonomische Struktur der Gesellschaft ist die reale Basis worauf

1. « Tout différent de ce matérialisme scientifique est le matérialisme *moral* ou *éthique*, qui n'a rien de commun avec le précédent. Ce matérialisme, au sens propre du mot, est une direction pratique de la vie qui n'a pas d'autre but que la jouissance sensible la plus raffinée. » *Histoire naturelle de la création.*

---

divin primitif qui divise l'espace en cubes et les met en mouvement, il restitue à la matière la discontinuité dont il se sert ensuite pour expliquer les phénomènes. Serait-il possible de s'en passer ? **(A. L.)**

Au matérialisme discontinuiste des Épicuriens s'oppose le matérialisme continuiste des Stoïciens. Le premier affirme le mécanisme et l'homogénéïté des atomes ; le second le dynamisme et l'hétérogénéïté des matières (feu et air actifs, eau et terre passives). Mais est-ce bien encore un matérialisme ? **(E. Bréhier.)**

Il n'existe pas encore, à ma connaissance, de doctrine matérialiste se fondant sur la théorie actuelle, selon laquelle la réalité matérielle prendrait périodiquement deux sortes d'aspect, l'un atomistique, qui donnerait des gages à la discontinuité, et l'autre ondulatoire, qui tournerait au contraire au profit de la continuité. C'est l'un des paradoxes de cette physique, dont on ne voit pas bien où elle nous conduit. Sur un autre point elle risque d'ébranler encore le matérialisme : celui-ci était déterministe (exception faite cependant pour le système d'Épicure), et c'est sur ce point qu'il s'opposait le plus radicalement au spiritualisme. La relation d'incertitude paraît tout remettre en question en ce qui concerne les rapports de l'esprit avec la matière. Comme vous le dites justement dans les *Observations*, les mots changent de sens, et il est artificiel de chercher une idée centrale et essentielle commune à toutes les philosophies matérialistes, voire une conception commune de la matière. Nous avions déjà pu noter, de ce point de vue, une différence fondamentale de la pensée antique et de la pensée moderne : tandis que les Grecs voyaient dans la matière le principe du devenir, nous en avons fait au contraire le principe de la permanence. (Voir RIVAUD, *Le devenir dans la pensée grecque.*) **(Ch. Serrus.)**

sich ein juristischer und politischer Ueberbau erhebt, und welcher bestimmte gesellschaftliche Bewusstseinsformen entsprechen... Die Produktionsweise des materiellen Lebens bedingt den socialen, politischen und geistigen Lebensprocess überhaupt[1]. » (Karl Marx, *Zur Kritik der politischen Œkonomie*, Préface, 1859.)

Matérialisme dialectique (D. *Dialektischer Materialismus ;* par abréviation *Diamat*, couramment employé dans l'Europe centrale et en Russie).

Vue générale des choses dont le *matérialisme historique* est un cas particulier. Elle consiste à considérer l'univers comme un tout, formé de matière en mouvement, engagée dans une évolution ascendante atteignant des niveaux successifs où un plus haut degré de complication quantitative fait apparaître nécessairement, par une transformation brusque, des changements qualitatifs entièrement nouveaux. Voir en appendice à la fin du présent volume les extraits de l'opuscule de Staline, *Le matérialisme dialectique* (1945) et pour explications et commentaire, Henri Lefebvre, *Le matérialisme dialectique* (1947), particulièrement p. 91-93.

1. « La structure économique de la Société est la base réelle sur laquelle s'élève la superstructure juridique et politique, et à laquelle correspondent des formes déterminées de conscience sociale... Le mode de production de la vie matérielle conditionne l'ensemble de tous les processus de la vie sociale, politique et spirituelle. »

Sur **Matérialisme historique.** — Définition d'Engels : Marx a prouvé « ... dass *alle* bisherige Geschichte die Geschichte von Klassenkämpfen war, dass diese einander bekämpfenden Klassen der Gesellschaft jedesmal Erzeugnisse sind der Produktions- und Verkehrs Verhältnisse, mit einem Wort, der œkonomischen Verhältnisse ihrer Epoche ; dass also die jedesmalige œkonomische Struktur der Gesellschaft die reale Grundlage bildet, aus der der gesammte Ueberbau der rechtlichen und politischen Einrichtungen sowie der religiösen, philosophischen und sonstigen Vortstellungsweisen eines jeden geschichtlichen Zeitabschnittes in letzter Instanz zu erklären sind. Hiermit war der Idealismus aus seinem letzten Zufluchtsort, aus der Geschichtsauffassung vertrieben, eine materialistische Geschichtsauffassung gegeben[1]. » (Fr. Engels, *Herrn Eugen Dühring's Umwälzung der Wissenschaft*, Einleitung, 3e éd., p. 12.) — Communiqué par **Élie Halévy,** ainsi que la citation de Marx placée ci-dessus dans le texte même de l'article.

La science sociale issue des recherches de Le Play part d'une conception analogue, mais plus compréhensive : le genre de travail est le facteur social prédominant. **(F. Mentré.)**

— L'expression *matérialisme historique* a été souvent critiquée, et avec raison, me semble-t-il. Étymologiquement, elle pourrait aussi bien s'appliquer à la sociologie à base biologique de Spencer. L'expression *déterminisme économique* me semblerait beaucoup plus précise et plus propre. Loria propose *économisme historique* (*La sociologia*, 1901, p. 192). **(C. Ranzoli.)**

Déterminisme économique serait également équivoque : il signifierait « doctrine suivant laquelle les phénomènes économiques sont soumis au déterminisme » bien plutôt que « doctrine d'après laquelle les phénomènes économiques déterminent tous les faits sociaux ».

1. « Que jusqu'à présent *toute* l'histoire a été l'histoire des luttes entre les classes, que ces classes sociales en lutte les unes avec les autres sont toujours le produit des relations de production et d'échange, en un mot des rapports économiques de leur époque ; et qu'ainsi, à chaque moment, la structure économique de la société constitue le fondement réel par lequel doivent s'expliquer en dernier ressort toute la superstructure des institutions juridiques et politiques, ainsi que des conceptions religieuses, philosophiques et autres de toute période historique. Par là l'idéalisme a été chassé de son dernier refuge, la conception de l'histoire, et une conception matérialiste de l'histoire a été donnée. » *Le retournement de la science par M. Eugène Dühring.*

REMARQUE

« Matérialisme dialectique » s'oppose à « matérialisme métaphysique », *métaphysique** étant pris alors, non pas au sens d'ontologique, mais au sens de statique, d'immuable ; voir *dialectique*, **2, C.** « La deuxième étroitesse spécifique de ce matérialisme (celui du XVIIIe siècle) consistait dans son incapacité à considérer le monde en tant que processus, en tant que matière engagée dans un développement historique. Cela correspondait au niveau qu'avaient atteint à l'époque les sciences naturelles, et à la façon métaphysique, c'est-à-dire anti-dialectique de philosopher qui en résultait. » Fr. ENGELS, *Ludwig Feuerbach et la fin de la philosophie classique allemande ;* dans MARX et ENGELS, *Études philosophiques*, p. 29. Voir les *Observations* ci-dessous.

MATÉRIEL, D. **A, B.** *Stofflich ;* **B.** *Körperlich ;* E. *Material ;* I. *Materiale.*

A. Opposé à *formel :* qui appartient à la matière, ou qui constitue une matière au sens **B.**

« Implication matérielle », voir *Implication**

B. Opposé à *spirituel :* qui appartient à la matière, ou qui constitue une matière au sens **C, 2°.**

REMARQUE

Matériellement vrai se dit d'un jugement et surtout d'une proposition vrais en eux-mêmes, quand ils constituent la conclusion d'un raisonnement qui ne suffirait pas à en prouver la vérité, soit parce qu'il est formellement incorrect, soit parce qu'une ou plusieurs de ses prémisses sont fausses ; p. ex. : « Tous les nombres carrés sont des multiples de 3 (faux) ; or 225 est un carré (vrai) ; donc 225 est un multiple de 3 (« matériellement vrai », quoique tiré d'une prémisse fausse par un syllogisme formellement correct) » ; — ou encore : « Le carbone est combustible (vrai) ; le carbonate de chaux n'est pas du carbone (vrai) ; donc le carbonate de chaux n'est pas combustible (« matériellement vrai », quoique tiré de deux prémisses vraies par un raisonnement vicieux). »

Par une analogie *a contrario*, on a qualifié de « formellement vraie » une proposition, vraie ou fausse en elle-même, qui est correctement déduite d'autres propositions ; mais c'est une expression que rien ne justifie : ce qui peut être dit formellement *vrai*, en ce cas, est l'ensemble du raisonnement dont elle est la conclusion, mais non cette conclusion elle-même. Voir *Vérité**.

Rad. int. : **A.** Material ; **B.** Fizikal, Korpal.

Sur **Matérialisme dialectique.** — Le texte cité d'Engels nous a été communiqué par M. René **Maublanc** qui ajoute : « C'est Engels qui a voulu distinguer la théorie de l'évolution sociale à laquelle il a gardé le nom de matérialisme* historique, usuel chez Marx, et la théorie générale du monde, à laquelle il donne le nom de « matérialisme dialectique ». Cette distinction est nettement indiquée dans son ouvrage *Ludwig Feuerbach et la fin de la philosophie classique allemande* (voir ci-dessous, Observations sur *Métaphysique**). Elle a été adoptée ensuite par Lénine, Plékhanov, Boukharine, et se retrouve dans de nombreux ouvrages allemands.

Je ne puis dire exactement à quel moment l'expression de matérialisme dialectique s'est introduite en France. Elle apparaît naturellement dans les traductions de livres russes publiées aux Éditions Sociales Internationales : N. BOUKHARINE, *La théorie du Matérialisme historique* (1927) ; LÉNINE, *Matérialisme et empiriocriticisme* (1928). Le *Feuerbach* d'ENGELS n'a été traduit qu'un peu plus tard (première traduction par Marcel OLIVIER, Les Revues, 1931).

1. MATHÉMATIQUE, subst. (Au singulier : CONDORCET, Auguste COMTE, etc. ; mais plus fréquemment au pluriel : *Les Mathématiques.*) — D. *Mathematik ;* E. *Mathematics ;* I. *Matematica.*

Non générique de toutes les sciences qui ont pour objet le nombre, l'ordre (numérique), ou l'étendue. Voir *Algèbre**, *Analyse**, *Arithmétique**, *Géométrie**, etc.

Mathématique universelle, « *Mathesis universalis* » expression usuelle à l'époque de Descartes (voir J. LAPORTE, *Le rationalisme de Descartes*, p. 8, note 7) et qu'il a adoptée dans les *Regulae* pour désigner « generalem scientiam, quae id omne explicat quod circa ordinem et meusuram nulli speciali materiae addictos quaeri potest ». (*Ibid.*, règle IV ; Ad. et Tann., p. 378. C'est la méthode elle-même, dans sa portée générale, telle qu'elle est définie dans la règle V.

REMARQUE

La question de savoir d'une part si toutes ces sciences peuvent être ramenées à une définition directe unique, et d'autre part s'il est possible de tracer une ligne de démarcation séparant d'une manière précise les mathématiques de la logique ont été l'objet de discussions qui ne peuvent être ici que mentionnées.

Rad. int. : Matematik.

2. MATHÉMATIQUE, adj. — D. *Mathematisch ;* E. *Mathematic ;* I. *Matematico.*

A. Qui appartient aux mathématiques : « Le raisonnement mathématique. »

B. Qui use des mathématiques, qui s'exprime sous forme mathématique : « La physique mathématique. »

C. Par extension (et généralement par hyperbole), qui présente le même caractère que les mathématiques, soit en tant que rigoureux, soit en tant que nécessaire. — Ce sens est familier.

Rad. int. : **A.** Matematikal ; **B.** Matematik ; **C.** Matematikatr.

« MATHÉSIOLOGIE, » terme créé par AMPÈRE, pour désigner la théorie de la classification des sciences, considérée du point de vue de l'enseignement. *Essai sur la philos. des sciences*, Introd., p. 32. Cf. Préface, p. XXXI. Ce terme est peu usité.

« MATHÉSIOTAXIE » a été employé par DURAND DE GROS pour Classification des sciences. *Aperçus de taxin. gén.*, 250, 260, etc.

MATIÈRE, G. ὕλη (cf. L. *Sylva*) ; L. *Materia*, *materies ;* D. *Materie*, *Stoff ;* E. *Matter* dans tous les sens ; au sens propre, **A.** *material ;* au figuré, *stuff ;* — I. *Materia.*

A. Primitivement, les objets naturels que le travail de l'homme utilise ou transforme en vue d'une fin ; spécialement (ὕλη, *materies*) : le bois de construction. — De là :

B. Dans les expressions d'origine aristotélicienne et scolastique (et, dans ce cas, toujours opposé à *forme**) : 1° ce qui, dans un être, constitue l'élé-

---

Sur **Matière** et **Matérialisme.**

Le mot *matérialisme* apparaît pour la première fois à l'époque de ROBERT BOYLE. Voir notamment *The excellence and grounds of the mechanical philosophy*[1], 1674. — On le trouve chez LEIBNIZ opposé à *idéalisme :* les types de ces deux doctrines sont selon lui Épicure et Platon. *Réplique aux réflexions de Bayle*, 1702. Erdmann, 186 A ; Janet, I, 697. **(R. Eucken.)**

MURRAY cite le mot *materialists*, dans les *Divine Dialogues* d'Henry MORE (1668).

La première rédaction de cet article citait le passage suivant de RAVAISSON

1. *La supériorité et les fondements de* la *philosophie mécanique.*

ment potentiel, indéterminé, par opposition à ce qui est actualisé ; 2° toute donnée, physique ou mentale, déjà déterminée, qu'une activité reçoit et élabore ultérieurement.

On a dit primitivement pour distinguer ces deux acceptions « matière première » et « matière seconde » ; mais l'expression « matière première », en passant dans le langage courant, est devenue synonyme de « matière seconde », qui est tombé en désuétude, en même temps que s'effaçait dans le mot *matière* l'idée aristotélicienne de potentialité pure.

« The term Matter is usually applied to whatever is given to the artist and consequently, as given, does not come within the province of the art itself to supply. The form is that which is given in and through the proper operation of art[1]. » (Mansel, *Prolegomena logica,* 226, dans Mill, *Examination of sir W. Hamilton's philosophy*, ch. XX.)

On appelle souvent, en ce sens, *matière de la connaissance* (par opposition à la *forme** de celle-ci), les données

1. « Le terme *matière* est usuellement appliqué à tout ce qui est donné à l'artiste et que par conséquent, en tant que donné, il n'appartient pas à l'art lui-même de fournir. La *forme* est ce qui est donné dans et par l'opération propre de l'art. »

---

comme un exemple de la confusion possible entre les sens du mot *matière*, et de la facilité avec laquelle la réflexion philosophique se joue dans le passage de l'un à l'autre.

« L'idée de la matière n'est réellement que l'idée de ce dont on fait une chose en lui donnant une forme, et qui passe ainsi d'un état relativement indéterminé et imparfait à un état de détermination et de perfection. D'où il suit que si l'on veut chercher au delà de toute forme une matière première ou absolue, on n'arrivera qu'à un véritable rien. Qu'est-ce en effet que l'idée de quelque chose qui n'aurait aucune manière déterminée d'exister ? C'est l'idée tout à fait abstraite de la pure et simple existence, qui équivaut à celle du néant. Le matérialisme absolu n'a jamais existé, et ne saurait jamais exister. Qu'est-ce donc alors que le matérialisme de tel ou tel système ? C'est la théorie qui, sans aller jusqu'aux dernières conséquences de son principe, explique les choses par leurs matériaux, par ce qui est en elles d'imparfait, et dans cet imparfait prétend trouver la raison de ce qui l'achève. Selon l'excellente définition d'Auguste Comte... *le matérialisme est la doctrine qui explique le supérieur par l'inférieur.* Qu'est-ce qui en fait le faux ? C'est que précisément il est contradictoire, comme disait Aristote, que le meilleur provienne du pire, que le moins produise le plus... C'est l'œuvre achevée qui explique l'ébauche, le complet, le parfait qui explique l'inférieur. Par suite, c'est l'esprit seul qui explique tout. » (*Rapport sur la philos. en France au XIX*[e] *siècle*, p. 189.)

MM. **J. Lachelier, Pécaut, Blondel, Boisse** ont pris la défense de cette critique de Ravaisson et de la définition d'Auguste Comte :

Je crois que l'on ne peut bien entrer dans le sens des mots *matière et matérialisme* qu'en partant de la philosophie d'Aristote. Il me paraît clair qu'il y a en tout être : 1° ce qui lui donne son sens et son intérêt propre : c'est son idée ou sa forme ; 2° ce qui est pour cette forme un point d'appui nécessaire, ce sans quoi elle serait abstraite ou simplement possible. Par exemple ce qui donne un sens à une existence humaine, c'est le fait de penser ; mais la pensée suppose, pour exister, un corps vivant. Si l'on ne considère que ce corps, ce qui lui donne un sens, c'est de vivre ; mais cette vie suppose, pour exister, un organisme, etc. Seulement je ne dirai pas, avec M. Ravaisson, qu'en remontant, ou plutôt en descendant toujours ainsi, on finirait par ne plus rien trouver : je crois qu'il y a un dernier réel, que Leibniz regardait avec raison comme un élément indispensable de sa monade, un principe

concrètes qui forment le contenu* de la pensée. Cf. KANT : « ... den rohen Stoff sinnlicher Eindrücke zu einer Erkenntniss der Gegenstände zu verarbeiten[1]. » (*Krit. der reinen Vernunft*, Einleitung, I, B. 1.) Il la nomme aussi *Grundstoff. (Ibid.)*

C. Au sens moderne (d'origine surtout cartésienne) ; et dans ce cas, opposé tantôt à la *forme*, tantôt à l'*esprit :*

1° Si l'on distingue, par abstraction, dans un objet physique : 1° la figure géométrique qui le limite dans l'espace ; 2° ce qui lui donne une réalité concrète, une présence actuelle et individuelle, le premier de ces éléments est appelé sa *forme*, et le second sa *matière*.

« La matière... dont la nature consiste en cela seul qu'elle est une chose étendue, occupe maintenant tous les espaces imaginables, et nous ne saurions découvrir en nous l'idée d'aucune autre matière. » (DESCARTES, *Principes*, II, 22.) — « Le titre des matières d'or et d'argent... » (*Code pénal*, art. 423.)

2° Par opposition à l'*esprit :* ce qui est objet d'intuition dans l'espace, et possède une masse* mécanique. Cf. *Corps**.

1. « ... élaborer la matière brute des impressions sensibles en une connaissance des objets. »

de résistance et de retardement sans lequel l'effort se perdrait dans le vide, ou plutôt ne naîtrait même pas ; et d'une matière générale, en remontant, on trouvera qu'il faut toujours une matière pour une forme, des faits, par exemple, pour une construction systématique, des penchants normaux et suffisamment énergiques pour la vertu, un degré suffisant de la beauté plastique pour servir de support à la beauté d'expression, etc. — Vous me direz peut-être que ces choses que j'appelle spirituelles, comme pensée, vie, beauté, ne sont pas des êtres, mais des manières, pour un être, d'avoir conscience de lui-même ou d'un autre être, de simples modifications ; par conséquent, de simples prédicats. Mais la philosophie d'Aristote consiste précisément à placer l'être véritable dans *le* penser, *le* sentir, etc., et à ne voir dans *ce qui* pense, ou sent, que la condition matérielle *du* penser et *du* sentir ; et croire (comme presque toute la philosophie moderne) que c'est cette condition qui est l'être et que *le* penser, *le* sentir, ne sont que des modes, c'est du point de vue de la philosophie d'Aristote, l'essence même du matérialisme. **(J. Lachelier.)**

Le pur matérialisme est un non-sens. Le matérialisme est moins un système qu'une tendance, tendance dont Auguste Comte proposait cette profonde définition : « Expliquer le supérieur par l'inférieur. » **(M. Blondel.)**

N'y aurait-il pas lieu de commencer par la définition générale donnée par Auguste Comte, et de passer ensuite, mais ensuite seulement, aux sens **A, B, C ? (L. Boisse.)**

La définition d'Auguste Comte me paraît excellente. 1° Elle est claire. Le supérieur, c'est *l'existence* qui a plus d'attributs ; l'inférieur, celle qui en a moins. Le roseau pensant est supérieur au roseau qui ne pense pas. Sont matérialistes, par conséquent, les tentatives pour expliquer une civilisation par le milieu physique ou la race ; pour expliquer le biologique par le chimique, etc. — 2° Elle a une grande valeur philosophique, en ce qu'elle définit les termes d'un des plus grands problèmes spéculatifs. Des lois très simples, comme des lois mécaniques d'attraction ou de répulsion en fonction des distances, peuvent-elles rendre compte de la richesse du monde en attributs ? Et c'est contre la solution matérialiste, si bien définie par Comte, que s'élèvent la plupart des philosophies modernes, par exemple la doctrine de M. Boutroux, celle de M. Bergson, et la seconde philosophie de Comte lui-même. **(F. Pécaut.)**

Dans sa définition du matérialisme, Auguste Comte ne me paraît pas désigner

Observations (suite)

par *supérieur* et par *inférieur* ce qui a un plus ou un moins grand nombre d'attributs. Ce n'est pas pour lui une question de complexité logique, mais une question de valeur, relative à la classification subjective et aux intérêts de l'Humanité. (Voir en particulier le 2e volume de la *Politique positive.*) Il considère surtout le matérialisme comme un renversement de la véritable échelle des valeurs. **(G. Milhaud.)**

Il me paraît dangereux, en même temps qu'artificiel, de chercher une idée centrale et *essentielle* qui soit commune à toutes les acceptions des mots *matière* et *matérialisme.* Le sens des mots se transforme et se diversifie dans le temps par des processus qui sont bien loin de se réduire aux rapports logiques de *genre* et d'*espèce :* la sémantique nous met en garde contre les tendances de l'esprit philosophique, toujours enclin à systématiser son objet, et à ne pas accorder une importance suffisante à ce qu'il y a dans les choses d'accidentel et d'historique. Le mot *matière* s'est différencié en deux directions divergentes : l'une aristotélicienne et scolastique, caractérisée par une sorte d'emploi adjectif et relatif du mot : il n'y a rien en ce sens qui soit *la* matière ; mais telle ou telle donnée *est matière* par rapport à telle ou telle forme ; — l'autre, cartésienne et scientifique, où le mot est nettement substantif : *la* matière est alors la *res extensa,* qui s'oppose à la *res cogitans.* C'est de ce second sens que vient à son tour la principale acception du mot *matérialisme,* qu'il aurait peut-être été plus clair de remplacer par le nom de *corporalisme.* Mais il est arrivé que *matière,* en ce sens, s'opposant à *esprit,* a pris quelque chose de l'idée chrétienne de la *chair,* de la *vie animale,* en tant qu'elle s'y oppose aussi. On parle de préoccupations, de goûts, d'intérêts « matériels » ; on dit d'un homme qu'il est « enfoncé dans la matière ». (*Hylique,* ὑλικός, qui pour Aristote signifiait seulement *corporel,* est devenu chez les Pères de l'Église synonyme de *charnel,* et s'oppose à πνευματικός.) Et c'est ainsi que le « corporalisme » ontologique se trouve appelé du même nom que l' « animalisme » moral, théorique ou pratique, et que l' « économisme » historique. L'usage aristotélique du mot ὕλη, s'il est l'origine première de tous nos emplois philosophiques du mot *matière,* ne suffit donc pas à définir un genre dont ils seraient les espèces.

Quant à la définition d'Auguste Comte, le principal défaut en est qu'on peut faire dire trop de choses diverses à ces mots d'*inférieur* et de *supérieur,* qui ont été critiqués ici même. Le sens dans lequel les prend Ravaisson semble bien déjà n'être pas tout à fait le même que celui de son auteur. Il est bien difficile d'accorder que le plus et le moins soient la même chose que le meilleur et le pire. La question de la richesse logique est indépendante de celle de la valeur esthétique ou morale. — Mais admettons que l'on précise et que par supérieur on entende, comme le veut M. Pécaut, ce qui a *plus d'attributs.* La définition, dès lors, ne conviendra plus du tout aux systèmes généralement appelés *matérialistes,* par exemple à celui d'Holbach ou à celui de Büchner. On ne peut dire que pour eux la matière ait moins d'attributs ni qu'elle soit moins déterminée que la vie ou la conscience. Ni l'un ni l'autre ne vise à découvrir « au delà de toute forme » une matière qui se déterminerait d'elle-même automatiquement : cette formule s'appliquerait bien mieux à la philosophie de Spencer, qui fait sortir l'hétérogène de l'homogène, et qui par là tombe en effet directement sous la critique de Ravaisson : mais précisément cette philosophie repousse le nom de matérialisme. Le reproche généralement fait à ceux qui acceptent ce nom est au contraire d'avoir trop enrichi l'idée de matière, d'y avoir supposé des propriétés que nous ne percevons pas effectivement dans les corps. (Voir par ex. Janet, *Le matérialisme contemporain,* p. 79-89, 2e éd.)

« Materie ist das bewegliche im Raume[1]. » (KANT, *Metaph. Anfangs gründe der Naturwiss.*, 1.) « Les éléments de la matière peuvent se ramener à l'étendue et au mouvement. » (E. BOUTROUX, *De la contingence des lois de la nature*, ch. IV.)

En ce sens, les uns opposent la notion de matière à celles de *force*, de *mouvement*, d'*énergie* qu'ils rapprochent de la notion d'*esprit ;* les autres les considèrent au contraire comme inséparables de l'idée de matière et les opposent en bloc à la pensée. Voir, p. ex., P. JANET, *Le matérialisme contemporain*, chap. IV. — E. BOUTROUX a distingué *les corps* (« les éléments chimiques en tant qu'ils sont susceptibles d'hétérogénéité ») de la « matière pure et simple » telle qu'elle est définie ci-dessus. (*Ibid.*, chap. V.)

1. « La matière est ce qui est mobile dans l'espace. » *Premiers fondements métaphysiques de la science de la nature.* »

CRITIQUE

L'enchaînement de ces sens est établi par rayonnement autour du sens **A.** Si, dans l'opération usuelle qui a fourni ce cadre à notre pensée abstraite, on considère surtout la construction et l'organisation nouvelles que reçoivent des matériaux préexistants, l'opposition de *forme* et *matière* est celle que définit le sens **B ;** si l'on porte l'attention sur le changement que reçoit la figure extérieure des matériaux (taille des pierres, modelage de l'argile), l'opposition prend l'aspect tout différent que représente le sens **C-1 ;** si l'on considère enfin la passivité et l'inertie des objets sur lesquels on opère, par opposition à l'esprit qui conçoit la forme, ou au travail qui la réalise, on en arrive au sens **C-2.** Malgré l'unité de la métaphore technologique qui en fonde le sens, ce mot est donc très équivoque, puisqu'un objet de pensée n'est « matière » qu'en tant qu'on divise l'opération totale de pro-

L'idée dominante du matérialisme théorique paraît être bien plutôt dans la réunion de ces trois thèses : au point de vue métaphysique, qu'il n'existe rien qui soit séparable de la matière corporelle, si ce n'est verbalement et par abstraction ; — au point de vue méthodologique, que seule l'étude de cette matière peut éclairer la vie de l'esprit et donner prise sur elle ; — enfin, au point de vue moral, que l'homme est un être simple, dont toutes les tendances forment normalement un système harmonique et homogène, et non pas un être double, où deux systèmes de fins sont en conflit. (Que ces thèses, d'ailleurs soient nécessairement solidaires ou non, ce n'est pas ici le lieu de l'examiner). — Il est bien vrai que les matérialistes font souvent effort pour expliquer le plus grand nombre possible de faits par le plus petit nombre de principes. Mais cette tendance ne leur est pas propre et ne peut servir à caractériser leur doctrine : car tout système logique a pour objet de déduire du plus petit nombre d'hypothèses la plus grande variété possible de conséquences. C'est même pour cela que les matérialistes modernes, loin de limiter *a priori*, comme Démocrite ou comme Descartes, le nombre des propriétés de la *res extensa*, déclarent au contraire laisser à l'expérience le soin de révéler quelles déterminations essentielles il faudra lui attribuer ; par exemple :

« Nous ne connaissons point les éléments des corps, mais nous connaissons *quelques-unes* de leurs propriétés ou qualités... Les hommes ont regardé la matière comme un être unique, grossier, passif, incapable de se mouvoir, de se combiner, de rien produire par lui-même ; au lieu qu'ils auraient dû la regarder comme un genre d'êtres dont tous les individus divers, quoiqu'ils eussent *quelques* propriétés communes telles que l'étendue, la divisibilité, la figure, etc., ne doivent cependant point être rangés sous une même classe, ni être compris sous une même détermination. » (D'HOLBACH, *Système de la nature*, 1, ch. 2.) « Le système de la spiritualité, tel qu'on l'admet aujourd'hui, doit à Descartes toutes ses prétendues

duction suivant l'un ou l'autre de ces points de vue. La « cause matérielle » se définit en autant de sens distincts qu'il y a d'autres causes mises en antithèse avec elle.

Rad. int. : **A, B.** Materi ; **C-1.** Substanc. **C-2.** Korp.

MAUVAIS, D. *Böse* (surtout au sens moral) ; *Übel* (fâcheux, déplaisant, désagréable) ; *Schlecht* (de mauvaise qualité) ; — E. *Bad ; evil* (au sens de mal moral, malheur, « mauvais œil ») ; — I. *Cattivo* (dans tous les sens) ; *malo.*

Contraire de *bon**. Terme général de désapprobation, soit au point de vue logique : « mauvais raisonnement » ; soit au point de vue esthétique : « mauvais vers » ; soit au point de vue moral : « mauvaise action » ; soit au point de vue utilitaire : « mauvais outil, mauvais calcul » ; etc.

Spécialement :

Mauvaise conscience, D. *Böses Gewissen ;* E. *Bad conscience ;* I. *Mala coscienza.*

A. (Au sens moral.) Opposé à bonne* conscience : état de celui qui a des remords, ou des doutes sur la légitimité morale de sa conduite.

B. (Plus récemment.) La conscience, même, au sens psychologique, considérée comme douloureuse ou comme incapable de satisfaction par sa nature même. Voir Jean Wahl, *Le malheur de la conscience dans la philosophie de Hegel* (1929) : le moment dialectique de l'antithèse est à la fois nécessité intellectuelle et souffrance affective ;

---

preuves... il est le premier qui ait établi que ce qui pense doit être distingué de la matière : d'où il conclut que notre âme ou ce qui pense en nous est un esprit, c'est-à-dire une substance simple et indivisible. N'eût-il pas été plus naturel de conclure que puisque l'homme qui est matière et qui n'a d'idées que de la matière, jouit de la faculté de penser, *la matière peut penser ?* » (*Ibid.*, ch. vii.) **(A. L.)**

Le sens **B** ne restreint-il pas trop le sens du matérialisme psychologique ? En réalité sont matérialistes toutes les doctrines qui même sans considérer les faits psychiques comme des épiphénomènes, les réduisent aux faits physiologiques (vibrations nerveuses, mouvements moléculaires, des cellules corticales). Tel est le matérialisme qui commence avec Démocrite, Épicure, Lucrèce, qui n'avaient aucun concept d'*épiphénomène*, et qui, par La Mettrie et d'Holbach, aboutit à Büchner, Moleschott, K. Vogt, etc. **(C. Ranzoli.)** — Le matérialisme ancien me semble ontologique, et non pas méthodologique ; c'est seulement quand la question de méthode est mise en jeu qu'on peut distinguer un matérialisme *psychologique* du matérialisme *métaphysique.* Et la notion d'épiphénomène est précisément caractéristique de cette vue, que le mot d'ailleurs soit ou ne soit pas employé par ceux qui la soutiennent. Telle serait par exemple la doctrine d'Auguste Comte écrivant que « la théorie positive des fonctions affectives et intellectuelles doit consister désormais dans l'étude des phénomènes de sensibilité intérieure propre aux ganglions cérébraux, ce qui ne constitue qu'un prolongement de la physiologie » (*Cours de phil. pos.*, leçon 45), si cette théorie méthodologique n'était pas corrigée par l'étude sociologique de l'intelligence, du sentiment et de l'activité humaine, qui en découvre une autre face. **(A. L.)**

On peut se demander si l'on doit appeler matérialistes ceux des philosophes antésocratiques et des Pères de l'Église qui, tout en distinguant l'âme du corps, considèrent cependant la première comme une substance matérielle, mais plus subtile que la seconde ? Je crois que oui, et c'est aussi l'opinion de Höffding, qui appelle cette théorie *matérialisme primitif* par opposition au *matérialisme moderne.* (*Psychologie*, I, 5 ; II, 8, a, b.) **(C. Ranzoli.)**

et V. Jankélévith, *La mauvaise conscience* (1939), où cette expression est prise principalement au sens **A**, mais où le rapport des deux sens est fortement marqué, not. dans le ch. i : « La conscience douloureuse. » « Être conscient ou être mécontent, c'est tout comme. » *Ibid.*, p. 14.

MAXIME, D. *Maxime ;* E. *Maxim ;* I. *Massima.*

A. Formule brève, résumant une règle de conduite, un principe de logique ou de droit, une observation psychologique de caractère général. — Pour l'histoire de ce mot, notamment l'emploi qu'en font Locke et Leibniz, voir *Observations.*

B. Chez Kant : règle de conduite considérée par celui qui l'adopte comme valable pour sa volonté propre, sans référence à celle d'autrui. Voir *Loi**.

MAXIMUM, D. E. *Maximum ;* I. *Massimo.*

A. (Maximum absolu.) Valeur la plus grande, ou la plus grande possible, d'une quantité susceptible de différentes grandeurs.

B. (Maximum relatif.) En parlant d'une variable ou d'une fonction, valeur plus grande que celles qui la précèdent et qui la suivent immédiatement. (En ce sens une fonction peut passer par divers maximums, égaux ou inégaux.)

Maximal, qui est un maximum, ou qui est assujetti à une condition de maximum.

On appelle **Extremum** le genre dont *Maximum* et *Minimum* sont deux espèces. L'adjectif *extrêmal* s'emploie au même sens.

Au premier comme au second sens, ces mots s'appliquent non seulement aux grandeurs proprement dites, mais à tout ce qui peut y être assimilé.

1. MÉCANIQUE, adj. — D. *Mechanisch ;* E. *Mechanical ;* I. *Meccanico.*

A. Qui concerne les machines, ou s'exerce par le moyen de machines. « Arts mécaniques », opposés aux arts libéraux. « Fabrication mécanique. »

Se dit, par suite, de tout ce qui est analogue en nature aux machines que construit l'industrie humaine. Cette analogie peut s'entendre en plusieurs sens très différents :

B. Est mécanique ce qui consiste en une représentation, ou ce qui fournit une explication intuitive et concrète, comme celles que donne la connaissance d'un mécanisme, au sens **A.** « Modèle mécanique. » — « Tous les physi-

---

Sur **Maxime.** — Terme très employé par Locke, *Essay*, livre IV, ch. vii et xii, et dans les chapitres correspondants des *Nouveaux Essais* de Leibniz. Locke entend par là toutes les propositions admises sans preuve, et le plus souvent par une sorte de convention tacite, qui laisse aisément place à l'erreur. — Leibniz en restreint le sens aux axiomes (au sens de propositions évidentes) : « Je m'étonne, monsieur, que vous tourniez contre les maximes, c'est-à-dire contre les principes évidents, ce qu'on peut et doit dire contre les principes supposés gratis. » *Nouv. Essais*, IV, xii, 6.

Sur l'usage antérieur de ce mot, dans la Scolastique, voir le *Dictionnaire* de Baldwin, sub V°.

— Victor Egger, dans son *Cours de morale* (Revue des cours et conf., juin 1909), tirait de ce radical « maximer » et maximation ». « Maximer la conduite » c'est lui donner une forme générale et absolue. **(F. Mentré.)**

Sur **Maximum.** — Pour éviter les équivoques de ce terme, Molk a proposé d'appeler *maximante* la valeur de la variable qui correspond à la valeur maxima d'une fonction considérée, et d'appeler cette dernière *maximée.* Ces expressions seraient commodes et souvent utiles. **(J. Hadamard.)**

ciens qui se rattachent à l'école mécaniste admettent que la physique théorique repose sur la considération d'éléments objectivement représentables. » (Rey, *La théorie de la physique chez les physiciens contemporains*, 253.) — L' « explication mécanique », en ce sens, s'oppose à la méthode qui se contente d'établir entre les phénomènes des relations fonctionnelles abstraites, telle qu'elle est définie notamment dans *La théorie physique* de Duhem (1906).

C. Ce qui exclut toute puissance occulte*, toute finalité* interne ou immanente. « Tout phénomène est mécanique, c'est-à-dire déterminé par des conditions antécédentes invariables. » (L. Liard, *La science positive et la métaphysique*, 289.) S'oppose souvent, en ce sens, à *dynamique** ou *organique**.

Spécialement, dans le cartésianisme, ce qui s'explique par les seules notions d'étendue et de mouvement. « La perception est inexplicable par des raisons mécaniques, c'est-à-dire par les figures et les mouvements. » (Leibniz, *Monadologie*, xvii.)

D. Ce qui peut se réduire aux seuls concepts en usage dans la *mécanique rationnelle** et aux formules analytiques qu'elle emploie. « C'est une théorie mécanique, puisqu'elle fait intervenir des *forces*, des *déplacements*, des *vitesses*, des *accélérations*, sous des formes analytiques qui sont celles de la mécanique rationnelle. » (Lippmann, Préface à la tr. française des *Phénomènes physiques* de Righi, p. iv.) — S'oppose souvent, en ce sens, à *physique**.

E. Qui exclut de la représentation des choses la notion de *force* (considérée comme un résidu des notions anthropomorphiques et occultes. — Cf. ci-dessus le sens **C**). Le mot, dans ce cas, s'oppose quelquefois à *énergétique**, quelquefois à *dynamique**. Voir A. Rey, *L'énergétique et le mécanisme au point de vue de la connaissance* (1907).

CRITIQUE

On voit par ce qui précède combien ce terme est peu sûr. Encore la plupart des sens énumérés ci-dessus admettraient-ils des subdivisions. Le mécanisme cartésien n'est pas identique dans ses notions fondamentales au mécanisme newtonien, ni même au mécanisme leibnizien. « Il n'est guère possible, dit Abel Rey, de suivre pour la théorie mécaniste la méthode qui a été suivie pour les autres conceptions de la physique : on n'en finirait pas à vouloir exposer toutes ses nuances. » (*La théorie de la physique*, etc., p. 233.)

Émile Picard va même jusqu'à dire que, « pris en un sens tout à fait général, le mot d'*explication mécanique* est vide de sens ». (*La Science moderne*, p. 126.) Il entend par là qu'il existe des formes très diverses de mécanique mathématique, telles que celles de Boltzmann, de Hertz, ou même telles que l'énergétique, et que les caractères définissant une « explication mécanique » diffèrent dans chacune d'elles. L'opposition est particulièrement frappante entre le sens **B** et le sens **D** d'une part, entre le sens **D** et le sens **E** de l'autre. Dans le sens **B,** le mécanisme peut comprendre des faits de frottement, de cohésion, de dégradation de l'énergie, etc. ; les « machines thermiques » ne fonctionnent pas moins mécaniquement, en ce sens, que le système solaire. Au sens **D,** au contraire, il n'y a de mécanique que ce qui fonctionne sur le modèle de la « mécanique céleste ». Le caractère de ce qui est mécanique, au premier sens, est surtout intuitif et concret : un processus sera dit mécanique si l'on en peut avoir ce genre de représentation que donne la machine à l'ouvrier qui la connaît bien, et dont l'imagination kinesthésique est développée. Le caractère de ce qui est mécanique, au second sens, est au contraire abstrait et général ; il im-

Sur **Mécanique.** — Article complété et remanié d'après les observations d'**Abel Rey.**

plique la considération des choses, non pas en tant que réalités individuelles, mais en tant que résultantes d'un système de *lois*.

D'autre part, le sens **D** admet pour un de ses éléments essentiels la notion de *force*, que rejette le sens **E.** Toutes les discussions qui roulent sur les dénominations de « *mécanique*, *mécanisme*, *mechanistische Weltanschauung* », etc., sont donc oiseuses, si l'on ne précise pas expressément dans chaque cas le caractère qu'on entend désigner par là.

Rad. int. : **A.** Mashinal ; **B.** Mashinoid ; **C.** Mekanismal ; **D.** Mekanikal ; **E.** Cinematikal.

2. MÉCANIQUE, subst. — D. *Mechanik ;* E. **A, B.** *Mechanics* (**A.** *Engineering*) ; I. *Meccanica.*

A. Art de la construction, de l'entretien, de l'utilisation des machines. On dit quelquefois en ce sens, et par opposition au sens **B** : « *Mécanique industrielle.* »

B. Théorie mathématique de ce qui, dans l'action des machines, peut être mis sous une forme hypothético-déductive.

On appelle notamment « Mécanique rationnelle » la science théorique des mouvements réduite à la considération des masses, des forces et des liaisons. Elle est généralement divisée depuis Ampère en *cinématique* (étude des propriétés géométriques des mouvements dans leur rapport avec le temps, sans intervention des notions de masse ni de force) ; *statique* (étude des forces dans l'état d'équilibre) ; *dynamique* (étude du mouvement dans son rapport avec les forces).

On réduit quelquefois l'extension de ce mot aux deux dernières divisions, qu'on oppose ainsi en bloc à la cinématique. On peut alors résumer le domaine de la Mécanique dans les deux problèmes suivants : « Trouver le mouvement que prend un système de corps sous l'action de forces données ; 2° trouver les forces capables d'imprimer à un système de corps un mouvement donné. » (Appell, *Traité de Mécanique rationnelle*, tome I, Introduction.)

Rad. int. : **A.** Mashin-art ; **B.** Mekanik.

MÉCANISME, D. *Mechanismus* (**C.** *Mechanistische Weltanschauung*) ; E. *Mechanism ;* I. *Meccanismo.*

A. Combinaison mécanique, au sens **A ;** machine.

B. Métaphoriquement, tout processus dans lequel on peut déterminer, par l'analyse, une série de phases subordonnées et dépendant l'une de l'autre : « Le mécanisme de l'attention, de la reconnaissance ; — le mécanisme du syllogisme. »

C. Théorie philosophique admettant qu'une classe de faits, ou même tout l'ensemble des phénomènes, est susceptible d'être ramené à un système de déterminations « mécaniques », à l'un quelconque des sens de ce mot.

CRITIQUE

Rien n'est plus indéterminé que le sens de *mécanisme* en tant qu'on l'applique aux théories physiques ou philosophiques. Voir ci-dessus *Mécanique**, critique.

Rad. int. : **A.** Mashin ; **B.** Proced ; **C.** 1° Mashinalism ; 2° Mekanism.

MÉDIAT, D. *Mittelbar*, *vermittelt ;* E. *Mediated (Mediate* se dit surtout de l'élément intermédiaire lui-même, du moyen, non de ce qui est rattaché à quelque autre chose par cet intermédiaire ; V. *Mediation*) ;* I. *Mediato.*

Voir *Immédiat**.

A. Qui est en relation avec un autre terme (et, spécialement, qui dérive d'un autre terme) par *l'intermédiaire* d'un troisième. Une « conclusion médiate » est celle qui se tire d'une majeure par le moyen d'une mineure. Un « effet médiat » est celui qui est l'effet, non d'une cause donnée, mais d'un effet de cette cause.

B. (Par opposition à *immédiat*, pris au sens de primitif, subsistant par soi-même) : conditionné, dépendant d'autre chose.

REMARQUE

Ce terme est assez rare en français. Il est beaucoup plus usuel en allemand où *Vermitteln* (*n.* s'interposer ; *act.* accommoder un différend, négocier une affaire), ainsi que *Vermittelung* et la prép. *vermittelst* appartiennent au langage courant. Hegel a fait d'ailleurs grand usage de ces termes. L'anglais possède aussi le verbe *to mediate* (*n.* s'interposer, intervenir, intercéder ; *act.* effectuer, produire ou obtenir par sa médiation). Ce verbe, au sens actif, est très usité dans le langage de la psychologie génétique.

Rad. int. : **A.** Mediat ; **B.** Dependant.

1. MÉDIATEUR, adj. D. *Vermittelnd ;* E. *Intermediate ;* I. *Mediatore.*

Qui exerce ou qui constitue une médiation*, soit au sens **A,** soit au sens **B.** « La multiplicité des esprits est médiatrice entre l'acte absolu et la multiplicité des idées et des choses. » L. Lavelle, *De l'acte*, p. 409. — « L'intellectualisation de la détermination est une forme médiatrice de la spiritualisation. » R. Le Senne, *Obstacle et valeur*, p. 300.

2. MÉDIATEUR, subst. D. *Vermittler ;* E. *Medium ; mediator ;* I. *Mediatore.*

A. Celui qui exerce une médiation, au sens **A.** Expression surtout théologique, très usuelle en parlant du Christ. « Dieu leur donnait pour médiateur un homme qui, joignant la force de Dieu à notre nature infime, nous fit un remède de notre faiblesse. » Bossuet, *Histoire universelle*, 2e partie, ch. xxvi.

B. Ce qui produit une médiation, au sens **B.** « Pour l'homme, par une exception toute singulière, un moyen terme, un véritable *médiateur* est venu s'intercaler entre l'organisme individuel et les facultés individuelles. Ce moyen terme, ce médiateur, n'est autre que le milieu social. » Cournot, *Traité de l'enchaînement...*, livre IV, ch. i, § 321.

« Médiateur plastique. »

On désigne ordinairement sous ce nom ce que Cudworth appelle « nature plastique » et « vie plastique de la nature », sorte d'âme du monde, inconsciente, par l'intermédiaire de laquelle Dieu agit sur les choses, et qui sert notamment à expliquer la structure des êtres vivants et la *vis medicatrix* qu'ils manifestent *(The true intellectual system of the universe*[1], ch. IV, et *Dissertation concerning the plastick life of nature*[2]*)*.

CRITIQUE

Nous n'avons pu savoir d'où vient l'expression « médiateur plastique ». Paul Janet (*De plastica naturæ vi apud Cudworthum*, 1848 ; *Essai sur le médiateur plastique de Cudworth*, 1860) la critique et déclare qu'il ne l'a jamais rencontrée chez celui-ci. Laromiguière, dans ses *Leçons de philosophie*, tome II, 9e leçon, a attribué à Cudworth une théorie d'après laquelle le rapport de l'âme et du corps serait établi par un « médiateur » semi-spirituel, semi-matériel, mais il ne se sert pas de l'expression « médiateur plastique ». Son exposé paraît d'ailleurs

1. *Le vrai système intellectuel de l'univers.* — 2. *Dissertation sur la vie plastique de la nature.*

Sur **Médiateur plastique.** — On trouve chez Kant un passage curieux où sans nommer Cudworth ni se servir de l'expression ci-dessus, il semble avoir eu nettement en vue le médiateur semi-spirituel, semi-matériel dont parlera plus tard Laromiguière : « Une substance qui serait présente dans l'espace d'une manière permanente (*beharrlich :* cf. Analogies de l'expérience), mais pourtant sans le remplir, comme un intermédiaire *(Mittelding)* entre la matière et l'être pensant, que quelques-uns ont voulu introduire... » *Crit. de la Raison pure*, « Postulats de la pensée empirique », Éclaircissement.

fausser sensiblement la pensée de Cudworth, qui dit seulement que la nature plastique présente une sorte de « parenté » ou d'affinité avec la matière. D'autre part, elle ne peut être considérée comme expliquant les rapports de l'âme et du corps que par un biais assez particulier : c'est en elle que sont conservés les actes et les habitudes d'abord volontaires, qui finissent par devenir inconscientes et par modifier l'organisme. Mais il semble bien qu'elle n'ait pas été dans l'esprit de l'auteur une réponse au problème ontologique dont l'influx physique, l'harmonie préétablie, le parallélisme, les causes occasionnelles, ont été les solutions les plus célèbres.

MÉDIATION, D. *Vermitteln, Vermittelung* (veut dire aussi *arrangement*) ; E. *Mediation, Intermediation ;* I. *Mediazione.*

A. Action de servir d'intermédiaire, au sens **B,** entre deux termes ou deux êtres (considérés comme donnés indépendamment de cette action).

B. Action de servir d'intermédiaire entre un terme ou un être duquel on part, et un terme ou un être auquel on aboutit, cette action étant productrice du second, ou du moins condition de sa production. « Comme condition, la détermination est une *médiation permissive*, elle vient d'en bas... comme modèle, la détermination est une *médiation informante*, elle vient d'en haut. » R. Le Senne, *Obstacle et valeur*, p. 241.

C. La chose même qui exerce ou qui constitue une médiation, surtout au sens **B.** « L'espace et le temps comme médiations entre la liberté et le monde. » L. Lavelle, *De l'Acte*, ch. xv (titre du § C), p. 261.

REMARQUES

1. Ce mot correspond au sens de l'adjectif anglais *mediate* bien plus qu'à celui de l'adjectif français *mediat*, qui ne s'applique jamais à l'élément intermédiaire lui-même, mais à celui qui se rattache au premier (ou qui en dérive) par l'entremise du second.

2. Il n'a eu pendant longtemps en français que des usages techniques, l'un dans la langue diplomatique, l'autre dans la langue de la philosophie religieuse et de la théologie : « Médiation du Christ entre Dieu et le monde ; médiation des saints entre les pécheurs et Dieu. » Mais il est devenu très courant depuis quelques années, particulièrement dans la philosophie existentielle.

3. Le sens **B** se rattache à l'idée de dialectique* ; *Vermittelung* est d'ailleurs courant chez Hegel : dans une dialectique qui vise à donner une description complète du monde, chaque terme, sauf le premier et le dernier, est une médiation au sens **B.**

Rad. int. : Mediac.

MÉDIATISER, D. *Vermitteln ;* E. *To mediate ;* I. *Mediatizzare.*

A. Rendre médiat*, ou considérer comme médiat, ce qui était immédiat, ou tenu pour tel. « Il est toujours possible de découvrir des moyens termes propres à expliquer, en la médiatisant en quelque sorte, la relation de la cause et de l'effet. » Léon Robin, *La pensée hellénique*, 441.

B. Servir de médiation*, surtout au sens **B ;** procurer, être le moyen d'une fin, ou la condition d'un effet. « Si une illusion est telle qu'elle médiatise le bonheur, la joie de créer, l'amour de la vie, c'est une spécification de l'idée même de Dieu. » R. Le Senne, *Obstacle et valeur*, p. 307.

REMARQUE

Expression très récente au sens **B.** Le substantif correspondant, au sens **A,** est *médiatisation ;* au sens **B,** *Médiation.*

Méditer, Méditation, voir les observations sur *Réflexion**.

MÉDIUM, voir *Spiritisme**. Sur la définition de *Médium, Médiumnité*, etc., voir Flournoy, *Des Indes à la planète Mars*, Préface, p. xii.

MÉGALOMANIE (D. *Megalomanie ;* E. *Megalomania ;* I. *Meglomania*), Folie des grandeurs. Voir *Folie**.

MÉLANCOLIE, D. *Melancholie ;* E. *Melancholia ;* I. *Malinconia.*

A. (Sens technique.) Se dit de tous les troubles mentaux caractérisés par une tristesse anormale et chronique. Les variétés en sont nombreuses. BALDWIN en distingue six types principaux (V°, II, 61-62).

B. (Sens usuel et littéraire.) Tristesse légère, accompagnant la réflexion ou la rêverie.

Rad. int. : Melankoli.

MÉLIORISME, D. *Meliorismus ;* E. *Meliorism ;* I. *Migliorismo.*

A. Par opposition à l'*optimisme** et au *pessimisme**, doctrine selon laquelle le monde *peut* être rendu meilleur par les efforts de l'homme, convenablement dirigés.

B. Doctrine selon laquelle le monde n'est ni exempt de *mal**, ni le meilleur possible, mais en voie de perfectionnement et d'amélioration.

Rad. int. : Meliorism.

MÊME, voir *Autre** et *Identique**. — **Mêmeté** a été employé par VOLTAIRE ; voir les observations sur *Identité** (p. 456, note).

MÉMOIRE, D. *Gedächtnis*, *Erinnerung ;* E. *Memory ;* I. *Memoria.*

A. Fonction psychique consistant dans la reproduction d'un état de conscience passé avec ce caractère qu'il est reconnu pour tel par le sujet.

B. Par généralisation, toute conser-

Sur **Méliorisme.** — Article complété sur les indications d'**Élie Halévy,** qui nous a communiqué les documents suivants :

Le sens **B** est employé par SPENCER : « ... the meliorist view... that life... is on the way to become such that it will yield more pleasure than pain[1]. » (*Contemporary Review*, juillet 1884, p. 39.)

Le sens **A** est celui que donne à ce mot James SULLY, qui l'a popularisé parmi les philosophes. « By this I would understand the faith which affirms not merely our power of lessening evil — this nobody questions — but also our ability to increase the amount of positive good[2]. » (*Pessimism, a History and Criticism*, 1877, p. 399.)

Il déclare dans le même passage qu'il emprunte ce mot à George ELIOT. Ayant demandé à celle-ci si elle l'avait elle-même inventé, il en reçut la réponse suivante : « I dont know that I ever heard anybody use the word *meliorist* except myself. But I begin to think that there is no good invention or discovery that has not been made by more than one person[3]. » (*The life of G. Eliot* par J. W. CROSS, éd. Tauchnitz, vol. IV, p. 183.)

Le mot se trouve aussi dans un ouvrage publié en 1858 : *Horæ subsecivæ, Locke and Sydenham*, par J. BROWN (Préface).

LESTER WARD (*Dynamic Sociology*, 1883, vol. II, p. 468) a proposé de donner à ce mot un sens un peu différent qu'il définit « humanitanarism *minus* sentiment... the improvement of the social condition through cold calculation, through the adoption of indirect means[4]. » (par opposition à l'humanitarisme qui songe surtout à soulager les souffrances présentes). — Ce sens ne paraît pas s'être répandu.

---

1. « ... la vue mélioriste ... d'après laquelle la vie est en voie de devenir telle qu'elle produira plus de plaisir que de douleur. — 2. « J'entendrais par ce mot la croyance qui affirme non seulement notre pouvoir de diminuer le mal — ce que personne ne met en doute — mais aussi notre capacité d'accroître la somme de bien positif. » — 3. « Je ne sais pas si j'ai jamais entendu personne, sauf moi, user du mot *méliorisme*. Mais je commence à croire qu'il n'y a jamais eu de bonne invention ou découverte qui n'ait été faite par plus d'une seule personne. » *(Vie de George Eliot.)* — 4. « L'humanitarisme, moins sa sentimentalité ... l'amélioration de la condition sociale par un calcul réfléchi, par l'adoption de moyens indirects.

vation du passé d'un être vivant dans l'état actuel de celui-ci. « La mémoire est une fonction générale du système nerveux ; elle a pour base la propriété qu'ont les éléments de conserver une modification reçue et de former des associations... La mémoire psychique n'est que la forme la plus haute et la plus complexe de la mémoire. » (Ribot, *Maladies de la mémoire*, conclusion, p. 163.) — Se dit même quelquefois de certains phénomènes des corps inorganiques.

C. Souvenir. « Conserver la mémoire d'un fait. » (Ce sens, très usuel en latin, est rare en français, sauf dans quelques expressions toutes faites : « Perpétuer la mémoire d'un événement ; rendre hommage à la mémoire d'un grand homme », etc.

CRITIQUE

H. Bergson considère les deux premiers sens non comme subordonnés, mais comme radicalement distincts. « Le passé se survit sous deux formes distinctes : 1° dans des mécanismes moteurs ; 2° dans des souvenirs indépendants... En poussant jusqu'au bout cette distinction fondamentale, on pourrait se représenter deux mémoires théoriquement indépendantes. » (*Matière et mémoire*, 74, 78.) Il y aurait lieu dans ce cas de distinguer aussi deux formes de reconnaissance : l'une consistant dans l'expérience immédiate du passé en tant que passé ; l'autre dans la facilité de la répétition. (*Ibid.*, 89 sqq.)

Qu'on admette ou non cette thèse, le sens **A** doit être considéré en tout cas comme le seul sens propre, de ce mot. Son extension au sens **B** est une des applications du procédé philosophique qui consiste à « généraliser » les termes en appliquant au genre le nom de l'espèce. Ce procédé a le grand défaut de ne pas mettre nettement en lumière le vrai mouvement de la pensée, et, par suite, il est fécond en malentendus.

Rad. int. : **A. B.** Memorad ; **C.** Memor.

Mémoire affective. Proprement, mémoire des états affectifs, en tant qu'elle se distingue du renouvellement d'états affectifs déjà éprouvés, provoqué par le souvenir des faits qui ont déjà provoqué une première fois ces états.

L'expression a été aussi employée quelquefois en parlant du souvenir des faits passés, en tant qu'il s'accompagne d'une richesse particulière d'états sen-

---

Sur **Mémoire.** — Aristote distinguait la μνήμη de l'ἀνάμνησις, et cette distinction est restée courante dans tout le moyen âge, où l'on appelle la première *memoria*, la seconde *reminiscentia* (S. Thomas d'Aquin).

« Præclare Aristoteles inter μνήμην et ἀνάμνησιν distinguit ; illam in nativa imaginis retinendæ et memorandæ vi ponit, ita quidem ut studium accedat nullum ; hanc, quoniam in exquirendi contentione cernitur, conclusioni et ratiocinationi comparat, qua via et ordine ab altero ad alterum ducitur ». (Trendelenburg, *De Anima* [2e éd., 1877], p. 142. Voir le texte principal, περὶ μνήμης, 453a6.) **(R. Eucken.)**

La distinction aristotélicienne et scolastique n'a laissé que peu de traces dans l'usage contemporain. Voir cependant le texte cité plus loin à *Réminiscence*, observations. **(A. L.)**

— Bergson a fréquemment usé des mots *mémoire*, *souvenir*, en un sens qui n'est pas le sens **B**, et qui cependant exclut le caractère de reconnaissance qui est essentiel au sens **A.** « Toute conscience est donc mémoire, — conservation et accumulation du passé dans le présent. » *L'Énergie spirituelle*, p. 5. Cet usage se rattache à la conviction que tout ce qui a été vécu subsiste dans l'esprit et peut toujours, en droit, redevenir conscient. **(M. Marsal.)**

timentaux. Mais ce second sens est rare et prête à confusion. Voir MAUXION, *La vraie mémoire affective*, Revue philos., février 1901 ; PAULHAN, *Sur la mémoire affective, Ibid.*, déc. 1902 et janviier 1903 ; L. WEBER, *Sur la mémoire affective*, Revue de Métaph., nov. 1914 ; DELACROIX, *La mémoire affective*, Journ. de psych., mai 1931.

« Mémoire brute » et **« mémoire organisée ».** — Expressions dues à L. DUGAS, qui a opposé sous ces deux noms, d'une part la répétition pure et simple de la sensation (soit comme mémoire immédiate, soit comme souvenir ultérieur), qui est une opération passive et spontanée ; — de l'autre, l'assimilation et l'interprétation du passé, qui implique une sélection, spontanée ou réfléchie, mais dans laquelle interviennent en tout cas l'intelligence et l'activité finaliste de l'esprit. DUGAS, *La mémoire et l'oubli*, ch. III : « La mémoire brute et la mémoire organisée. »

MÉMORABILITÉ, D. *Memorabilität ;* E. *Memorability ;* I. *Memorabilità.*

Terme créé par M. Ed. CLAPARÈDE (*Expériences collectives sur le témoignage*, Archives de psychologie, mai 1906).

Parmi les différentes circonstances d'un fait que rapportent un certain nombre de témoins, il en est sur lesquelles les témoignages vrais sont plus nombreux que sur d'autres. On appelle *mémorabilité* d'une circonstance, dans une observation donnée, le rapport du nombre des témoignages vrais au nombre total des témoignages relatifs à cette circonstance.

Ce terme s'oppose à celui de *testabilité* désignant le rapport du nombre des témoignages relatifs à ce caractère au nombre total des témoins ayant déposé sur l'ensemble du fait (que leur témoignage soit vrai ou faux).

Rad. int. : Memorebles.

« Mémorisation », voir *Observations**.

MENTAL, D. *Seelisch, psychisch* (n'ont pas tout à fait le même import que *mental*) ; E. *Mental ;* I. *Mentale.*

Qui concerne l'esprit, ou qui appartient à l'esprit, en tant qu'il est considéré d'un point de vue strictement positif et expérientiel.

Sur **Mémorabilité.** — **F. Tönnies** et **J. Lachelier** désapprouvaient ce mot : « *Mémorabilité* et *testabilité*, nous a écrit J. LACHELIER, ne me paraissent ni l'un ni l'autre correctement créés. Mémorabilité ne pourrait signifier, en français, que la qualité de ce qui est digne de mémoire. »

Sur **Mémorisation.** — **Ed. Claparède** a proposé d'appeler *Méthodes de mémorisation* (D. *Lernmethoden ;* E. *Methods of learning*) les divers procédés techniques servant à apprendre par cœur (méth. globale, méth. fragmentaire, etc.).

Memorieren est usuel en allemand dans ce sens. Il est défini dans KIRCHNER et MICHAËLIS, 5e édition, p. 354 : « Die mit Absicht und methodisch vollzogene Aneignung von Vorstellungen[1]. » Kant l'emploie dans son *Anthropologie.* — Le mot *mémorisation* est déjà d'usage courant dans les écoles de la Suisse romande pour désigner l'action d'apprendre par cœur, mais je ne crois pas qu'il ait été employé en France. L'analogie demanderait plutôt *mémoration* (cf. *commémoration*). Il est vrai que le sens naturel serait alors acte de se rappeler, ou de rappeler *(memorari)*, et non pas acte d'apprendre. **(A. L.)**

Sur **Mental.** — Certains auteurs font de ce mot, le synonyme de « conscient » ; et cette acception est généralement admise. **(Ed. Claparède.)** — Cependant il n'est pas rare de rencontrer l'expression : *Modifications mentales inconscientes ;* ici

1. « L'acte de fixer en soi des représentations intentionnellement et d'une manière méthodique. »

L'*état mental* d'un individu est l'état de santé, de trouble, ou d'aliénation de ses fonctions psychiques.
Rad. int. : Mental.

Mentale (Restriction), voir *Restriction.*

« **Mentalisation** », voir Observations.

« **Mentalisme** », terme employé par quelques auteurs contemporains pour la conception d'après laquelle il existe, pour chaque individu, un nomde de faits internes*, qui est l'objet de la psychologie. « D'autres critiques dirigées contre la psychologie de la vie intérieure, ou, comme on dit maintenant, du « mentalisme », se réfutent aisément quand on a compris ce qu'elle veut être. » A. Burloud, *Psychologie*, p. 9.

REMARQUE

Comme beaucoup de termes en *-isme*, « mentalisme » a été créé par ceux qui nient la légitimité de ce qu'il représente. Pour l'exposé et la discussion de leurs arguments, voir l'ouvrage cité, ch. I, § 1.

MENTALITÉ, D. *Mentalität*, *Geistesrichtung*, *Psyche ;* E. *Mentality* (Emerson, 1856, d'après *Murray*) ; I. *Mentalità.*
Ensemble des dispositions intellectuelles, des habitudes d'esprit et des croyances fondamentales d'un individu.
Rad. int. : Ment.

MENTEUR (Le), ou plus exactement : *Le Mentant :* G. ὁ ψευδόμενος, ὁ σοφιστικὸς λόγος ψευδόμενος (Aristote, *Éthique à Nicomaque*, VII, 3 ; 1146a22). Sophisme inventé par Eubulide de Milet, l'un des successeurs d'Euclide de Mégare, selon Diogène Laërce, II, x : « Vie d'Euclide. » La forme la plus simple en est celle-ci : quelqu'un dit : « Je mens » (G. ψεύδομαι ; L. *mentior* = ce que je dis est faux). Si ce qu'il dit est vrai, ce qu'il dit est faux ; et si ce qu'il dit est faux, ce qu'il dit est vrai. On peut, soit en conclure qu'une même assertion peut être à la fois vraie et fausse (ce qui paraît être l'interprétation d'Aristote : *Soph.*, 25 ; 180b2), soit continuer indéfiniment par récurrence, en concluant alternativement au vrai et au faux. Voir *Épiménide** et *Récurrence**, Observations.

MÉRITE, D. *Verdienst ;* E. **A.** *Ability ;* **B.** *Merit ;* I. *Merito.*
Mériter une chose (salaire, bonheur, succès, récompense ; ou inversement blâme, échec, punition, etc.) c'est avoir agi d'une manière telle que l'obtention de la chose méritée soit considérée comme *juste.* D'où différents sens du mot *mérite :*
A. Valeur morale, en tant qu'elle

même, je trouve dans les *Observations* sur le mot *Inconscient* la phrase suivante de Frédéric Rauh : « [Ces faits] apparaissent donc comme du *mental* qui devient à certains moments *conscient.* » La règle ne peut donc être considérée comme établie. **(A. L.)**

Sur **Mentalisation.** — Terme proposé par Ed. Claparède pour désigner le processus par lequel un phénomène, d'abord spontané et automatique, pénètre dans la vie mentale, de telle manière qu'on en prend conscience ; ou encore l'état du phénomène ainsi intégré à la vie consciente. Cf. ci-dessus, *Loi de prise de conscience**). — Ce mot a été imprimé pour la première fois par l'auteur, dans *Feelings and Emotions*, The Wittemberg Symposium, Clark University Press, 1928. Mais il s'en servait depuis longtemps dans son enseignement.

Sur **Mérite.** — Article complété d'après les observations de MM. **Drouin, Hémon, Mentré, C. C. J. Webb.**

s'accompagne d'un effort pour surmonter des difficultés, et spécialement pour surmonter les obstacles intérieurs qui s'opposent à la moralité ; se distingue en ce sens de la *vertu* considérée comme une perfection morale qui peut être naturelle et sans effort.

B. (Sens surtout théologique.) Ce qui va au delà du devoir strict, et constitue une sorte de créance morale (considérée quelquefois comme transportable d'une personne morale à une autre). La vie morale est alors conçue comme faisant varier un bilan où toute augmentation de l'*avoir* est un « mérite », toute diminution un « démérite ».

Voir Renouvier, *Science de la Morale*, livre II, ch. 38 : « Du mérite », où les nuances des sens **A** et **B** sont analysées en détail.

C. Caractère de celui qui mérite le succès ou l'approbation (en dehors des valeurs morales) : « Un écrivain de mérite. — Occuper une place inférieure à son mérite. » Le mot, en ce sens, sert souvent de synonyme atténué à *talent*.

D. Qualité louable (soit chez un homme, soit dans une œuvre). « Le principal mérite d'une théorie, d'un auteur. »

CRITIQUE

Le sens le plus précis et le plus utile de ce mot est le sens **A.** Beaucoup de difficultés verbales et de sophismes viennent de ne pas distinguer nettement l'effort pour le bien de la perfection morale. On doit éviter, par conséquent, de détourner et d'affaiblir le sens de ce terme en le prenant pour synonyme de vertu ou de supériorité morale.

Rad. int. : **A.** Merit.

« **MERKEL** (Loi de), ou **Loi de Proportionnalité** » (D. *Proportionalitätgesetz*, dans Wundt, *Grundzüge der Psychologie*). Loi découverte par J. Merkel et qui s'oppose, dans certaines circonstances, à la loi logarithmique de Weber : si les intervalles entre les excitants sont suffisamment grands, on constate que les sensations croissent proportionnellement aux excitants. (Ed. Claparède.) — Cette loi est naturellement sujette elle-même aux diverses réserves de principe, qui ont été faites sur la mesure de la sensation. Cf. *Fechner**.

MÉSOLOGIE, D. *Mesologie ;* E. *Mesology ;* I. *Mesologia.*

Étude ayant pour objet le rapport des êtres et de leur milieu. (Peu usité.)

Rad. int. : Mezologi.

MESURE, D. *Mass ;* au sens **E,** *Massnahme*, *Massregel ;* E. *Measurement* au sens **A ;** *Measure ;* I. *Misura.*

A. Opération par laquelle on fait correspondre à des données matérielles qualitativement définies des expressions représentant le nombre d'unités qu'elles contiennent : « La mesure du méridien. »

Une *grandeur mesurable* est celle pour laquelle on peut assigner une unité, naturelle ou décisoire, et exprimer ensuite cette correspondance d'une manière univoque, précise et indépendante de tout arbitraire.

B. Résultat de cette opération : « Une mesure double d'une autre. »

C. Unité ou instrument de mesure. « Les mesures de capacité. »

D. (Par abréviation de « juste mesure ») : modération ; caractère de ce qui évite l'excès ou le défaut.

E. (Par dérivation de « prendre des mesures » au figuré) : Décision calculée prise en vue d'une fin ; spécialement, décision d'une autorité.

Rad. int. : Mezur ; au sens **D,** moderates.

MÉTAGÉOMÉTRIE, D. *Metageométrie*, quelquefois *Metamathematik ;* E. *Metageometry ;* I. *Metageometria.*

A. Toute géométrie plus générale que la géométrie euclidienne, mais telle

Sur **Métagéométrie.** — Article complété d'après les observations de **M. Winter.**

que celle-ci puisse en être considérée comme un « cas particulier ».

1° Géométries à *n* dimensions.

2° Géométries rejetant le postulat d'Euclide, et considérant par suite le cas où la somme des angles d'un triangle est égale à 2 droits comme le cas limite de l'une des formules :

$S \leqslant 2$ dr. ou $S \geqslant 2$ dr.

B. En un sens encore plus large, toute géométrie où l'on modifie un des axiomes fondamentaux de la géométrie classique. (P. ex. la géométrie non-archimédienne : cf. HILBERT, *Princ. de la Géométrie*, trad. Laugel, p. 32.)

Rad. int. : Metageometri.

MÉTALOGIQUE, D. *Metalogisch ;* E. *Metalogical ;* I. *Metalogico.*

A. Par analogie avec métaphysique, aux sens **F** ou **G** : qui concerne les principes* ou les fondements* de la Logique.

B. Qui dépasse la Logique ; qui ne peut être exprimé à l'intérieur d'un formalisme logique. — Ne se dit pas de ce qui est totalement étranger à la Logique, comme l'intuition ou la connaissance mystique, mais de ce qui s'y rapporte tout en n'y étant pas inclus.

« MÉTAMATHÉMATIQUE », adj. et subst., terme créé par J. HERBRAND (*Recherches sur la théorie de la démonstration*, thèse, 1930), pour désigner la théorie des propriétés générales et formelles des systèmes déductifs (nombre minimum d'axiomes (principes), non-contradiction des axiomes, équivalence entre systèmes divers, possibilité ou impossibilité de démontrer telle proposition dans un système donné, etc.

1. MÉTAMORAL (sans équivalents étrangers).

Qui concerne les principes* premiers ou les fondements* de la morale, par opposition à l'étude des règles morales, telles qu'elles sont appliquées dans une action jugée légitime ou digne d'éloges

2. MÉTAMORALE, subst. Terme créé par L. LÉVY-BRUHL, et devenu très usuel, pour désigner « tout ce qui est transcendant par rapport à la réalité morale donnée, et nécessaire à l'intelligibilité de cette réalité ». *La Morale et la Science des Mœurs* (1903), p. 62.

1. MÉTAPHYSIQUE, subst. D. *Metaphysik ;* E. *Metaphysics ;* I. *Metafisica.*

A. Sens primitif : τὰ μετὰ τὰ φυσικά, nom donné à l'ouvrage d'ARISTOTE que nous appelons aujourd'hui la *Métaphysique*, parce qu'il faisait suite dans la collection des œuvres d'ARISTOTE recueillie par ANDRONICOS DE RHODES (Ier siècle av. J.-C.), à la Φυσικὴ ἀκρόασις ou *Physique*. Sous cette forme, l'expression date au plus tard du Ier siècle de l'ère chrétienne ; *Metaphysica*, en un seul mot, ne se rencontre pas avant le moyen âge, notamment chez AVERROÈS (d'après EUCKEN, p. 68).

Sur **Métalogique.** — Le titre de l'important ouvrage de Jean de Salisbury, *Metalogicus*, écrit en 1159, signifie : « Plaidoyer pour la logique. » L'auteur, quoiqu'il ait donné un titre grec à son œuvre, ne connaissait que quelques mots de cette langue. **(C. C. J. Webb.)**

SCHOPENHAUER appelle *metalogisch* la vérité qui repose immédiatement sur la constitution de l'esprit. Tel est le cas, selon lui, pour les quatre principes essentiels de tout raisonnement : d'identité, de contradiction (contrariété), de milieu exclu, et de raison suffisante. *De la quadruple racine du principe de raison suffisante*, ch. v, § 33.

Sur **Métamorale.** — L'emploi de ce mot suppose une position de doctrine, et n'est pas accepté de tous ceux pour qui la morale n'est plus la morale, si on en retranche la théorie de ses fondements. **(M. Drouin.)**

Au moyen âge, ce terme a été appliqué à la σοφία ou φιλοσοφία πρώτη d'Aristote (*Métaphysique*, I, 2 ; 982a4 et suiv.), ayant pour objet τὸ ὄν ᾗ ὄν (*Mét.*, III, 1, 1003a21 ; V, 1, 1026a31, etc.) et définie par lui ἡ τῶν πρώτων ἀρχῶν καὶ αἰτιῶν θεωρητική (ces causes étant principalement le τἀγαθὸν et le τὸ οὗ ἕνεκα. (*Ibid.*, 982b9-10.) Elle comprend la connaissance des choses divines en même temps que celle des principes des sciences et de l'action. (Cf. Bonitz, V° πρώτος, 653a23.)

St Thomas d'Aquin a adapté ce sens complexe à la doctrine chrétienne, en insistant sur le caractère rationnel (et non révélé) de cette connaissance.

Dans l'usage moderne, le sens du mot *métaphysique* s'est différencié selon qu'on y accentuait davantage, soit l'idée de certains êtres ou d'un certain ordre de réalité, objet spécial de la métaphysique, soit l'idée d'un mode spécial de connaissance, caractéristique de celle-ci :

1° Connaissance d'un ordre spécial de réalités :

B. Connaissance des êtres qui ne tombent pas sous les sens. « Les sciences spéculatives sont la métaphysique, qui traite des choses les plus immatérielles, comme de l'être en général, et en particulier de Dieu et des êtres intellectuels faits à son image ; la physique, qui étudie la nature, etc. » (Bossuet, *Conn. de Dieu et de soi-même*, ch. I, § 15.) Ce sens dérive de celui de St Thomas d'Aquin. Il est aussi celui que Descartes donnait à ce mot (quoique moins précisément) : voir l'*Épître dédicatoire* des *Méditations*, dans laquelle la métaphysique, ou philosophie première, est présentée comme ayant pour objet la connaissance de Dieu et de l'âme par « raison naturelle ».

Sur **Métaphysique,** subst. — Article remanié ou complété d'après les observations de MM. **J. Lachelier, A. Fouillée, Ch. Dunan, Élie Halévy, René Berthelot, F. Mentré,** et d'après la discussion qui a eu lieu dans la séance du 7 juillet 1910. Il a donné lieu en outre aux observations suivantes.

Origines historiques des sens actuels. — Saint Thomas d'Aquin considère la métaphysique comme la science de tout ce qui manifeste le *sur-naturel :* il appelle *transphysica* les objets de cette science *(In libr.* I *de Metaphysica prologus).* Ce surnaturel est entendu par lui au sens chrétien, en sorte que la principale forme en est le divin et ce qui s'y rattache : Dieu, premier moteur, fin dernière, principe et juge de la moralité ; l'âme en tant qu'immortelle, les anges, etc. « Aliqua scientia adquisita est circa res divinas, scilicet scientia metaphysica. » (*Somme* II, 2, IX, 2, obj. 2.) Cette science, par son objet, se confondrait avec la théologie ; mais elle en diffère par son mode de connaissance : la théologie a pour source la révélation faite à quelques hommes, la métaphysique n'use que de l'*intellectus* et de la *ratio*, c'est-à-dire de la raison commune à tous les hommes.

La première altération notable du sens de ce mot est celle que lui font subir Descartes et les Cartésiens, qui considèrent l'*immatérialité* comme le trait caractéristique des objets métaphysiques. Pour Descartes est métaphysique ce qui n'est ni physique, ni purement formel comme la géométrie[1]. De même chez Malebranche (*Entretiens sur la Métaphysique*, I), le métaphysique s'oppose essentiellement au spatial et au sensible. Leibniz paraît prendre aussi le mot dans le

1. L'opposition de la φιλοσοφία πρώτη ou θεολογική aux mathématiques d'une part et à la physique de l'autre se trouve déjà chez Aristote. L'ensemble des trois constitue, selon lui, la science spéculative (*Métaph.*, V, 1, 1026a19) Cette division est encore utilisée par Kant (Préface à la 2e édition de la *Critique de la Raison pure*) où sont comparées les trois sciences théoriques : mathématique, physique, métaphysique. — D'autre part, Descartes oppose aussi la métaphysique à la physique et au groupe des sciences appliquées, médecine, mécanique et morale. Elle est la « racine » de l'arbre des sciences (Préface des *Principes*, 12). **(A. L.)**

C. Connaissance de ce que sont les choses en elles-mêmes, par opposition aux apparences qu'elles présentent. « Unter Metaphysik verstehe ich jede angebliche Erkenntniss, welche über die Möglichkeit der Erfahrung, also über die Natur, oder die gegebene Erscheinung der Dinge, hinausgeht, um Aufschluss zu ertheilen über Das wodurch jene bedingt wäre ; oder populär zu reden, über Das, was hinter der Natur steckt, und sie möglich macht... Er (der Unterschied zwischen Physik und Metaphysik) beruht im Allgemeinen auf der Kantischen Unterscheidung zwischen Erscheinung und Ding an sich[1]. » (Schopenhauer, *Die Welt*, livre I, supplém., ch. XVII. Ed. Grisebach, II, 201 ; cf. ibid., 189.)

Au même sens se rattache l'emploi de *métaphysique* opposé à *dialectique* pour désigner l'étude des choses dans ce qu'elles ont d'immuable, par opposition à leur devenir, à leur ordre historique. Voir *Observations*.

D. Connaissance des vérités morales, du devoir-être, de l'idéal, considérés comme formant un ordre de réalité supérieur à celui des faits, et contenant la raison d'être de celui-ci. « Il faut inscrire au début de la métaphysique, comme première vérité certaine, non pas une vérité intellectuelle, mais une vérité morale... La science ne peut pas plus conduire à la métaphysique que la métaphysique ne peut fournir à la science un point de départ et des principes régulateurs. » (L. Liard, *La science positive et la métaphysique*, 3e partie, ch. VII.)

La métaphysique, dans ces trois sens, a souvent été définie la *connaissance* ou la *recherche de l'Absolu*. « Après les *phénomènes*, nous voulons connaître l'*absolu ;* après les *conditions*, nous demandons la *raison* de l'existence. La métaphysique serait la détermination de cet absolu, la découverte de cette rai-

1. « Par métaphysique j'entends toute prétendue connaissance qui voudrait dépasser le champ de l'expérience possible et par conséquent la nature, ou l'apparence des choses telle qu'elle nous est donnée, pour nous fournir des ouvertures sur ce par quoi celle-ci est conditionnée ; ou pour parler populairement, sur ce qui se cache derrière la nature, et la rend possible... La différence (entre la physique et la métaphysique) repose en gros sur la distinction kantienne entre phénomène et chose en soi. »

même sens quand il définit les monades des *points métaphysiques*, des *atomes métaphysiques ;* cependant il se sert aussi, et dans le même passage, de l'expression *points de substance*, qui se rapporterait plutôt au sens **C** (*Système nouveau*, etc., § 11), et il oppose fréquemment le mécanique et le métaphysique au sens traditionnel où le premier concerne la matière et la cause efficiente, le second les causes formelles et finales. — De Leibniz, ce mot passe à Wolff, qui lui donne la signification analysée dans la *Critique* ci-dessous (au début du § 2). C'est à lui que l'emprunte Kant, qui l'emploie en plusieurs sens : 1° Il l'applique à la partie *constructive* de la philosophie opposée à la Critique, et « comprenant toute la connaissance, vraie ou apparente, qui vient de la Raison pure » ; 2° à « tout l'ensemble de la philosophie pure, y compris la Critique » ; 3° à la théorie des objets de foi rationnelle ; 4° enfin il appelle « principes de la sagesse métaphysique » les principes régulateurs de la pensée scientifique, tels que *Natura non facit saltus*, etc. Mais cet usage est secondaire, et le premier de ces quatre sens reste le plus important.

Jacobi admet une métaphysique de l'intuition intérieure, au sens **D.** — Sur Fichte et Hegel, voir plus loin. (*Résumé d'une communication* faite par M. **René Berthelot** à la Société de philosophie, séance du 7 juillet 1910.)

La principale source de l'usage du mot *Métaphysique* chez Kant est le manuel de Baumgarten intitulé *Metaphysica* (1739). Voir Baldwin, V° *Kant's Terminology*, et Mellin, V° *Metaphysik*.

Sur les divers sens du mot « Métaphysique ». Il est extrêmement difficile de

son. » (Liard, *Ibid.*, Avant-Propos, 1.)

2° Mode spécial de connaissance ou de pensée :

E. Connaissance absolue que procure l'intuition directe des choses, par opposition à la pensée discursive. « S'il existe un moyen de posséder une réalité absolument au lieu de la connaître relativement, de se placer en elle au lieu d'adopter des points de vue sur elle, d'en avoir l'intuition au lieu d'en faire l'analyse, enfin de la saisir en dehors de toute expression, traduction ou représentation symbolique, la métaphysique est cela même. La métaphysique est donc la science qui prétend se passer de symboles. » (H. Bergson, *Introduction à la métaphysique*, Revue de métaphysique, 1903, p. 4.)

F. Connaissance par la Raison, considérée comme seule capable d'atteindre le fond des choses, par suite les premiers principes des sciences physiques et morales.

« Toutes les écoles philosophiques ont reconnu l'existence d'une science plus générale et plus élevée que les autres, d'une science des principes de laquelle toutes nos connaissances tiennent leur certitude et leur unité... les uns, en cherchant les principes dans la raison ou dans le fond invariable de l'intelligence humaine, les ont étendus à tout ce qui existe, les ont considérés comme l'expression exacte de la nature des choses et comme le fond constitutif de tous les êtres... : ce sont les *métaphysiciens* proprement dits (A. Franck, *Dictionnaire des sciences philosophiques*, V° *Métaphysique*.)

Les sens **E** et **F** restent très voisins des précédents : la connaissance ultime, absolue, saisissant l'essence intérieure des êtres, par opposition aux apparences sensibles, y est encore l'objet de la métaphysique.

G. Chez Kant (critique et réforme du sens cartésien) : ensemble des con-

---

ramener à l'unité tous les sens qui ont été donnés, à tort ou à raison, et le plus souvent à tort, au mot *métaphysique*. Il faut, je crois, partir d'Aristote, pour lequel la πρώτη φιλοσοφία était la science de l'être simplement en tant que tel, en tant qu'existant, par opposition à l'être en tant qu'ayant qualité, quantité, etc. : par conséquent, la science des éléments et des conditions de l'existence en général ; par exemple, que tout être est fait de puissance et d'acte, de matière et de forme ; qu'il est déterminé à exister par une cause efficiente et par une cause finale. Mais déjà, dans Aristote, à l'idée des conditions de l'existence en général, s'ajoute celle d'*un* être, dont l'existence est considérée comme la condition suprême de l'existence de tous les autres, Dieu.

Je pense que la métaphysique, à partir de ce moment et tant qu'on y a cru, a toujours été une science *double :* 1° celle de l'existence en général ; 2° celle de certaines existences, comme celles de Dieu et des âmes, inaccessibles en elles-mêmes à l'expérience, mais jugées nécessaires à l'explication, soit de l'ensemble des choses, soit de certains phénomènes en particulier, et admises, quant à leur être et à leurs manières d'être, pour et selon le besoin de cette explication (p. ex., l'âme *doit* être immatérielle parce que la conscience que nous avons de nous-mêmes est simple). On peut compter pour une troisième science, ou plutôt pour un dédoublement de la première, celle de la *totalité* des existences, ou du Monde. (Est-il fini ou infini, en durée et en étendue ? Est-il résoluble en derniers éléments, ou la résolution y va-t-elle à l'infini ? Contient-il des commencements absolus, ou tout y est-il enchaînement nécessaire ?) — Dans l'âge barbare de la philosophie, c'est-à-dire au xviiie siècle, toutes ces sciences paraissant vaines ou impossibles, on n'a plus entendu par métaphysique que la connaissance des principes généraux d'un art ou d'une science quelconques, ou encore celle des phénomènes qui ne tombent pas sous les sens externes, comme la sensation elle-même. — Je ne

naissances qui se tirent de la Raison seule, c'est-à-dire de la faculté de connaître *a priori* par concepts, sans faire appel ni aux données de l'expérience, ni aux intuitions de temps et d'espace. Elle se distingue, par le premier caractère, de la psychologie empirique et de la physique ; par le second, des mathématiques. D'autre part, elle n'est pas formelle comme la Logique, mais « matérielle » en ce qu'elle s'applique à des objets déterminés, dont elle permet de formuler *a priori* les conditions d'existence phénoménale : « Métaphysique de la nature, métaphysique des mœurs.» Voir *Critique de la Raison pure*, 1re et 2e préfaces et surtout Méthodol. transc., ch. III ; *Prolégomènes*, Introduction et 3e partie ; *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Préface. Kant fait encore usage de ce mot en d'autres sens, mais celui-ci est le plus généralement employé.

H. « Connaissance du réel par l'analyse réflexive et critique, aussi radicale que possible, et par la synthèse, aussi intégrale que possible, de l'*expérience*, notamment de l'expérience intérieure, fondement et condition de toute autre. » *Extrait d'une note* d'Alfred Fouillée, sur l'épreuve du présent article. Cf., du même auteur, *L'Avenir de la métaphysique* (1889), et voir les remarques sur cette formule aux *Observations*.

« La métaphysique... doit se définir une conception de quelque chose dans laquelle entre, avec plus ou moins de clarté et de distinction, une conceptiou de toutes choses... Tout homme, quel qu'il soit, a *son système*, ou plutôt *ses systèmes ;* et c'est pourquoi aussi tout homme, qu'il le sache ou non, est métaphysicien, puisque faire de la métaphysique ce n'est pas autre chose que systématiser, c'est-à-dire organiser des idées. Toute la différence qu'il y a à cet égard entre les métaphysiciens de profession et le vulgaire, c'est que chez

---

sais quel est maintenant l'avenir de la métaphysique ; je voudrais, quant à moi, qu'elle redevînt la science de l'être, dans le double sens d'existence en général et de totalité des existences, mais avec cette condition nouvelle que la clef de cette science doit être cherchée dans l'évolution des nécessités internes, — ou, en un seul mot, dans la logique interne de la pensée. J'en exclus formellement toute connaissance d'êtres particuliers : les âmes ne sont pas pour moi *des* êtres, mais *l'être* même, ou l'acte du corps ; Dieu et notre propre destinée possible hors de ce monde, ne sont pas objets de science, mais de foi. **(J. Lachelier.)**

Sur la définition d'A. Fouillée. — L'analyse réflexive ne consiste pas à voir les choses du dehors, à voir tout en elles, sauf elles-mêmes ; elle consiste, au contraire, à les voir du dedans, à les voir elles-mêmes dans leurs éléments, qui sont des faits de conscience, et dans les rapports internes de ces éléments, qui sont aussi des faits de conscience. Quant à la synthèse, elle cherche des relations indissolubles entre chaque réalité et toutes les autres. En dehors de cette double opération sur le réel, il ne peut exister qu'une métaphysique imaginative, fondée sur de simples *apparences* immédiates, présentées telles quelles comme des *réalités*. **(A. Fouillée.)**

Sur la définition de Ch. Dunan. — Je ne crois pas qu'une synthèse de la connaissance puisse se faire par un travail conscient, voulu et discursif. La pensée métaphysique est essentiellement spontanée, quoiqu'elle ait besoin d'avoir été préparée. Elle consiste dans l'acte de poser quelque chose soit comme fait, soit comme vérité. C'est pourquoi elle apparaît chez tous les hommes et à tous les instants. Elle est la forme fondamentale de la pensée en général.

Poser quelque chose, soit comme existence, soit comme vérité, c'est selon moi, faire de la métaphysique : 1° Parce que poser un phénomène comme réel et

les métaphysiciens, la systématisation porte sur des idées plus étendues, plus complexes, mieux élaborées que celles du commun des hommes. » (Ch. DUNAN, *Essais de philosophie générale*, Métaphysique, p. 436-437. Cf. du même auteur, *Légitimité de la métaphysique*, Revue de métaphysique, septembre 1906.)

On peut rapprocher de ces définitions la formule souvent citée de JAMES : « Metaphysics means only an unusually obstinate attempt to think clearly and consistently[1]. » (*Textbook of psychology*, Épilogue) ; et cette phrase du professeur R. EUCKEN : « So ist es nicht eine Lust an allgemeinen Formeln, sondem das Verlangen nach mehr Charakter, nach energischer Durchbildung unseres Lebenkreises, was die Forschung zur Metaphysik treibt[1]. » (*Geistige Strömungen der Gegenwart*, 4e éd., p. 110.)

1. « La métaphysique n'est qu'un effort particulièrement obstiné pour penser d'une façon claire et consistante. »

I. Chez Auguste COMTE, mode de pensée intermédiaire entre le théologique et le positif. Il a pour caractères l'ontologie, la prédominance des abstractions et des explications verbales ; il n'a d'existence et de valeur qu'en tant que critique du premier état au profit du second. « La métaphysique tente surtout d'expliquer la nature intime des êtres, l'origine et la destination de toutes choses, le mode essentiel de production de tous les phénomènes... L'efficacité historique de ces entités résulte directement de leur caractère équivoque (intermédiaire entre

1. « Ainsi ce n'est pas un goût pour les formules générales, mais le désir de plus de caractère, le désir d'une systématisation intégrale et énergique de notre cercle de vie, qui pousse la recherche vers la métaphysique. »

existant, c'est le poser comme partie intégrante du tout des choses, lequel est infini, donc transcendant à toute expérience et absolu ; de sorte que dire : ce livre existe, c'est le rattacher à l'Absolu, quant au temps, quant à l'espace, quant à la causalité, et à la finalité, quant à tous les aspects qu'il présente : ce qui suppose que l'idée d'Absolu est en nous, et que, sans être pensable en elle-même, elle est le fond, ou plutôt la forme (au sens aristotélicien du mot) de toutes nos pensées. Si, au lieu de l'existence d'un objet, je pose comme vérité une conception quelconque de mon esprit, c'est la même chose. Toujours, que je le sache ou non, du moment que j'affirme, je me réfère à l'idée d'Absolu, présente en moi.

2° Cette existence ou cette vérité que je pose, je ne les pose pas comme relatives mais comme absolues. Cette existence n'est pas une existence *pour moi*, c'est une existence *en soi :* cette vérité n'est pas *ma* vérité, mais *la vérité ;* du moins j'en juge ainsi nécessairement. Par conséquent, si je dis seulement : il pleut, deux fois je proclame l'Absolu, deux fois je suis métaphysicien, sans peut-être m'en douter le moins du monde. Et toute la métaphysique qu'un homme peut faire est de cet ordre, si ce n'est qu'elle est consciente ici, inconsciente ailleurs.

Il y a donc, à mon avis, dans la pensée, une fonction de position, ou, si vous voulez d'affirmation, qui d'ailleurs n'est pas double ; car, ainsi que je me suis efforcé de le montrer dans mon article *Légitimité de la métaphysique*[1], ce qui est affirmé comme vérité passe immédiatement et *ipso facto* à l'état de fait ; et, d'autre part, aucun fait n'apparaît comme tel qu'après avoir été conçu par l'intelligence et affirmé comme vérité.

Il y a donc, je crois, deux formes de l'expérience : celle qui constitue le réel et qui le pose comme tel, c'est la métaphysique ; celle qui interprète le réel et qui donne les raisons par lesquelles il s'explique, c'est la science. La première n'est

1. *Revue de métaphysique*, septembre 1906.

l'explication théologique et l'explication positive) : car en chacun de ces êtres métaphysiques... l'esprit peut, à volonté, selon qu'il est plus près de l'état théologique ou de l'état positif, voir ou une véritable émanation de la puissance surnaturelle, ou une simple dénomination abstraite du phénomène considéré. » (Aug. COMTE, *Discours sur l'esprit positif*, ch. I, § 2 : « État métaphysique ou abstrait. ») La Révolution française, destructive, et s'appuyant sur une *Déclaration des Droits de l'homme*, est en politique, selon Comte, le type de l'esprit métaphysique.

CRITIQUE

1. Nous avons laissé de côté, dans l'énumération ci-dessus, deux sens qui n'ont plus guère cours aujourd'hui, mais qui n'ont pas été sans influence sur les acceptions si variées que reçoit ce mot dans la langue contemporaine.

a. Pour BACON, la *métaphysique* consiste dans la connaissance des causes finales et des causes formelles, c'est-à-dire des « processus latents » et des « schématismes latents » qui constituent l'essence des phénomènes, ce qu'ils sont « in ordine ad universum », par opposition à l'aspect sous lequel ils apparaissent à nos sens. Elle s'oppose à la *physique*, qui connaît des causes matérielles et efficientes, sans savoir pourquoi ces causes produisent tel ou tel effet sensible. (*De dignitate et augmentis scientiarum*, III, 4. Cf. *Nov. organum*, II, 9.) — Bacon transforme ainsi le sens de la formule aristotélicienne et scolastique, de laquelle il part, suivant sa méthode, et aboutit à donner au mot un sens très voisin de **C.**

b. Au XVIIIe siècle, et dans l'école des Idéologues, métaphysique désigne souvent la science de l'esprit, des idées, de leur origine, par opposition à la physique.

Ce sens est probablement une conséquence déformée de la définition de BOSSUET (voir ci-dessus), pour qui l'objet de la métaphysique est l'*immatériel.* Peut-être cependant est-il plus

---

pas moins expérience que la seconde ; en tout cas elle est nécessaire à celle-ci. Et *vice versa*, du reste, attendu qu'on ne pose rien sans savoir les raisons, vraies ou fausses, des choses que l'on pose.

Quant à la métaphysique spéculative, elle n'est rien de spécifiquement distinct de celle dont je viens de parler. Si celle-ci peut être admise, l'autre doit passer toute seule, car elle n'est que la première, soumise au travail de la réflexion. **(Ch. Dunan.)**

Sur un sens post-kantien. — Outre la signification *strictement kantienne* il faut signaler la signification *d'interprétation kantienne* (qu'on attribue communément à Kant), et qui est le résidu vivant du kantisme. La métaphysique est l'étude du problème de la connaissance, ou des conditions et des limites de la connaissance. Chaque science étudie un fragment du réel, aucune n'étudie l'étude elle-même : la métaphysique a pour objet la *science même en tant qu'elle connaît.* Cette définition assez généralement admise aujourd'hui s'oppose à la définition antique : étude de l'*être en tant qu'être.* A vrai dire toutes les définitions de la métaphysique gravitent autour de ces deux conceptions antithétiques : étude de l'*être en soi*, étude de la *connaissance en soi* (les deux pôles de la Métaphysique). Beaucoup de philosophes (les éclectiques) fusionnent ou juxtaposent les deux points de vue, qui restent vraiment distincts. En fait, les métaphysiciens s'efforcent soit d'arriver à une vue d'ensemble du monde, de serrer le réel de plus près que la science (par la méthode intuitive — ou d'analyse critique — ou simplement de critique des données de la science), soit de rechercher les fondements de la connaissance et de l'action. J'ajoute : de l'action, car de nos jours il tend à se constituer une *méta-*

ancien. On lit dans la *Logique* de Port-Royal : « Il n'y a rien de plus considérable dans la métaphysique que l'origine de nos idées, la séparation des idées spirituelles et des images corporelles, la distinction de l'âme et du corps et les preuves de son immortalité », etc. 2e Discours préliminaire, 19.

Voltaire écrit, dans son *Dictionnaire philosophique*, au mot métaphysique : « *Trans naturam*, au delà de la nature. Mais ce qui est au delà de la nature est-il quelque chose ? Par nature, on entend donc *matière ;* est métaphysique ce qui n'est pas matière. Par exemple, votre raisonnement qui n'est ni long, ni large, ni haut, ni solide, ni pointu ; votre âme, à vous inconnue, qui produit votre raisonnement : les esprits... ; la manière dont ces esprits sentent... ; enfin Dieu... ; ce sont là les objets de la métaphysique. » (L'article, discrètement ironique, se termine par une opposition entre les abstractions métaphysiques qui sont « le roman de la nature » et les abstractions mathématiques tirées de la réalité et vérifiables dans l'expérience.) — Condillac oppose souvent la « bonne métaphysique » (sa propre théorie de l'origine des idées et des principes de la connaissance) à la « mauvaise métaphysique » des philosophes antérieurs (*Essai sur l'origine des connaissances humaines*, Introd., § 2 et suiv. ; *Logique*, Part. II, ch. iv, etc.). Ce mot s'applique par suite :

1° A la connaissance de l'esprit : « L'ancienne métaphysique théologique, ou la métaphysique proprement dite, et la moderne métaphysique philosophique, ou l'idéologie... » (Destutt de Tracy, *Mém. de l'Acad. des sc. morales*, III, 517.) — « *Physique :* description des propriétés des corps considérés comme insensibles ; *métaphysique :* description de la génération et des lois de l'intelligence et de la volonté. » (Stendhal, *Lettres intimes*, XXII.) — « The philosophy of mind, *Psychology* or *Metaphysics* in the widest signification of the term, is threefold[1]... » (Hamilton, *Lectures on Metaphysics*, VII, t. I, 121.)

2° A la théorie des principes de tout art, de toute science, de toute pratique, en tant que ces principes sont inscrits

1. « La philosophie de l'esprit, la *Psychologie* ou *Métaphysique* dans le sens le plus large de ce terme, est triple... » *Leçons sur la Métaphysique.*

---

physique de l'action, plus vaste que celle de la connaissance et je crois que le mouvement ne fera que s'accentuer. (**F. Mentré,** 1911.)

Sur le sens **H.** — Ce sens se rapproche du sens **C.** La prétention de la Métaphysique **H** est moins grande que celle de la métaphysique **C,** mais elle poursuit le même but, *étreindre le réel d'aussi près que possible.* Les métaphysiciens, au sens **H,** croient qu'une étreinte directe est impossible et lui substituent une étreinte approximative, mais ils essaient, eux aussi, d'aller au *fond des choses*, dans la mesure du possible. **(Id.)**

Sur le sens positiviste. — **C. Hémon** nous a communiqué les textes suivants de Sully Prudhomme : « Est métaphysique toute donnée reconnue inaccessible soit aux sens, soit à la conscience, soit à l'observation interne, soit à l'observation externe. Cette règle assigne du même coup leur objet aux sciences positives : une science n'est positive qu'à la condition de ne viser que des rapports. » (Dans *Les Causes finales*, par Sully Prudhomme et Ch. Richet, p. 174.) — « Je fonde la distinction foncière, irréductible, entre l'objet scientifique et l'objet métaphysique, sur ce fait aisément constatable que toute proposition formulant dans l'esprit humain une relation entre le premier et le second est contradictoire. » (*Lettre inédite*, dans C. Hémon, *La philosophie de Sully Prudhomme*, p. 53.) —

dans la nature et dans les lois fondamentales de l'esprit. « Newton... était trop grand philosophe pour ne pas sentir qu'elle (la métaphysique) est la base de nos connaissances et qu'il faut chercher en elle seule des notions nettes et exactes de tout. » (D'ALEMBERT, *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, § 116.) « Locke... créa la métaphysique. » (*Ibid.*, 117 ; cf. § 39, 71, 73-74, 113.) Dans le corps de l'ouvrage, il est dit : « La métaphysique est la science des raisons des choses. Tout a sa métaphysique et sa pratique... Interrogez un peintre, un poète, un musicien, un géomètre, et vous le forcerez à rendre compte de ses opérations, c'est-à-dire à en venir à la métaphysique de son art. » (440, sub v°.) — CARNOT a pris le mot au même sens dans le titre de sa *Métaphysique du calcul infinitésimal* (1797).

Si l'on rapproche ce sens des intentions critiques définies par Locke au début de l'*Essai sur l'entendement humain*, on peut y voir un acheminement vers le sens kantien.

2. Il est douteux qu'on puisse soit ramener à l'unité les différents sens du mot métaphysique, soit s'accorder pour donner la préférence à l'un d'entre eux.

Le point de départ sémantique des sens modernes de ce mot paraît être la notion complexe d'une science idéale qui présenterait les caractères suivants : être l'œuvre de la Raison, non de la révélation ni de l'expérience ; découvrir les règles fondamentales de la pensée, et par suite constituer l'ensemble des principes de toutes les autres sciences, soit physiques, soit morales ; fournir le fondement de la certitude que nous reconnaissons à celles-ci ; connaître le réel tel qu'il est, non les apparences, et par suite dire le dernier mot des choses.

Or ces caractères, par la suite, ayant été dissociés les uns des autres, et certains d'entre eux étant même jugés incompatibles par beaucoup de philosophes, il est arrivé que le terme *métaphysique* a été appliqué séparément aux diverses études qui retenaient une partie seulement, ou même un seul des caractères en question. Il s'est ainsi spécialisé par rayonnement, en des formes quelquefois antithétiques : connaissance des choses en soi ; connaissance de l'esprit ; connaissance *a priori ;* connaissance abstraite ; connaissance

---

« Il n'y a de métaphysique dans l'être que l'inconcevable. La métaphysique commence où la clarté finit. » SULLY PRUDHOMME, *Que sais-je ?* p. 51.

Sur l'acception péjorative de « Métaphysique ». — Déjà chez les Humanistes et chez leurs successeurs, en particulier chez les philosophes scientifiques du XVIIe siècle, le mot Métaphysique se prend en un sens péjoratif, et sert à stigmatiser dans la scolastique une creuse logomachie ; d'où l'association aux adjectifs *abstrus*, *absurde*, etc. Les philosophes ne voulaient pourtant pas se passer de cette discipline elle-même, en tant que doctrine des concepts universels ; mais ils préféraient l'appeler « philosophie première ». Ainsi fait souvent Descartes, quoiqu'il ait reconnu à ses *Méditations* un caractère « métaphysique ». Mais dans le *Discours de la Méthode*, il s'excuse de ce que ses considérations soient « si métaphysiques et si peu communes » (IV, 1), et dans une *Lettre à la princesse Élisabeth*, il déclare qu'il n'a jamais employé « que fort peu d'heures par an aux choses qui occupent l'entendement seul. » (Ed. Cousin, IX, 131.) Il en est de même de HOBBES : « ... plerosque qui subtilitatem quamdam metaphysicam affectant, verborum specie tanquam igne fatuo deviari ». (*De corpore*, 2e part., 8, § 9.) Dans le *Léviathan* (4e part., ch. 46) il signale l'erreur des commentateurs d'Aristote, qui a fait prendre les livres « qui suivent la Physique » pour des livres « sur la science du surnaturel » ; et tout le chapitre est consacré à la critique de cette vaine et obscure philosophie.

théorique ; connaissance sans présuppositions ; synthèse générale, etc. Ces sens n'ont ainsi d'autre élément commun que le souvenir de la théorie qui les unissait.

D'autre part, le mot métaphysique a joué le rôle d'une division pédagogique de la philosophie, et, à ce titre, il a désigné collectivement tout ce qui ne rentrait pas dans les autres sections. On sait que, pour l'école éclectique, les parties de la philosophie étaient la psychologie, la logique, la morale et la théodicée (voir p. ex. le *Manuel de philosophie* d'Amédée JACQUES, Jules SIMON et Émile SAISSET). Mais à la Théodicée fut substituée la « Métaphysique » dans les programmes de 1880. Dans cette fonction, elle reçut encore des définitions très différentes. Pour Paul JANET (*Cours de philosophie*, 4e édition, 1882), elle est la science des premiers principes et des premières causes (Φιλοσοφία πρώτη, φιλοσοφία ζητουμένη d'ARISTOTE (*Métaph.*, I, 2 ; 982*b*, 10) ; elle se divise « en deux parties : 1° la métaphysique générale ou ontologie qui traite des principes d'une manière abstraite et générale, et qui considère, selon l'expression d'Aristote, *l'être* en tant qu'être ; 2° la métaphysique spéciale, qui traite *des êtres* et se divise en trois parties : *a.* la psychologie rationnelle ou science de l'âme ; *b.* la cosmologie rationnelle ou philosophie de la nature, théorie du monde en général, de l'essence de la matière ; *c.* la théologie rationnelle ou théodicée ». (Ces subdivisions sont celles de WOLFF, adoptées par KANT dans sa critique de la métaphysique dogmatique.) Aux deux grandes divisions traditionnelles, Paul JANET en ajoute une troisième : la métaphysique critique. « La métaphysique, depuis Kant, s'est proposé un problème nouveau : celui des rapports du sujet et de l'objet, de la pensée et de l'être... Telle est la question fondamentale de la métaphysique de notre siècle. » (*Ibid.*, p. 777.) — Dans son *Cours élémentaire* de philosophie, Em. BOIRAC adopte également la définition d'Aristote, et mentionne la définition qui fait de la métaphysique la *science de l'absolu.* Il la considère d'ailleurs comme équivalente à la première et admet dans cette science trois divisions : « Théorie de la connaissance : théorie de l'être, théorie du premier principe de la connaissance et

---

SPINOZA applique également le terme *Métaphysique* à une philosophie antiscientifique, théiste et téléologique. De cette dépréciation résulte enfin le mépris où la métaphysique est tombée au XVIIIe siècle. **(F. Tönnies.)**

— FICHTE et HEGEL prennent d'ordinaire *Métaphysique* en mauvaise part. Pour eux ce mot désigne le système de Wolff, le dogmatisme ontologique et sans critique, auquel ce dernier oppose précisément sa « Dialectique ». **(René Berthelot.)**

— Malgré l'usage parfois très favorable que fait d'Alembert du mot métaphysique, il lui arrive aussi de le prendre en un sens péjoratif : « Il ne faut pas s'étonner, dit-il par exemple, si ceux qu'on appelle métaphysiciens font si peu de cas les uns des autres. Je ne doute point que ce titre ne soit bientôt une injure pour nos bons esprits, comme le nom de *sophiste*, qui pourtant signifiait sage, avili en Grèce par ceux qui le portaient, fut rejeté par les vrais philosophes. » (*Discours préliminaire*, 117.) Il semble bien qu'au XVIIIe siècle, l'acception péjorative ait été dominante : voir ci-dessus l'article de Voltaire, chez qui l'on pourrait relever un grand nombre de passages encore bien plus méprisants pour les métaphysiciens (cf. la table analytique de l'édition Beuchot, *sub verbis*). L'Académie a fait place dans son Dictionnaire, en 1798, au verbe *Métaphysiquer*, dont l'import est nettement péjoratif. (Voir *Darm.*, *Hatz. et Thomas*, V°.) Au XIXe siècle, ce mot a encore souffert de deux grandes influences : celle du positivisme, continué par l'évolutionnisme agnosticiste ; et celle du criticisme lui-même, qui malgré

de l'être (l'absolu, Dieu). La première est la *critique*, la seconde est l'*ontologie*, la troisième est la *théologie*, ou d'un nom emprunté à l'œuvre de Leibniz, la *théodicée...* » (*Cours*, 397.)

Il faut enfin remarquer que, dès le XVIIe siècle, on trouve ce mot pris en mauvaise part, et que cet usage péjoratif s'est beaucoup répandu au XVIIIe et au XIXe. Malgré le mouvement d'esprit qui a remis le mot en faveur depuis quelques années parmi les philosophes, il y a dans cette tradition un obstacle de plus à lui donner un sens qui puisse être communément accepté.

Rad. int. : Metafizik.

2. MÉTAPHYSIQUE, adj., D. *Metaphysisch ;* E. *Metaphysic*, *Metaphysical ;* I. *Metafisico.*

A. Par suite de l'histoire de ce mot (voir l'article précédent) il s'emploie en des sens très variés, où domine cependant l'idée d'un ordre de connaissances ou de réalités qui s'oppose aux choses sensibles, et aux représentations naturelles que se fait le sens commun : « Je ne sais si je dois vous entretenir des premières méditations que j'y ai faites (en Hollande), car elles sont si métaphysiques et si peu communes qu'elles ne seront peut être pas au goût de tout le monde. » DESCARTES, *Méthode*, *IV*, 1.

Spécialement :

B. Qui constitue ou qui concerne les êtres tels qu'ils sont dans leur nature propre, par opposition à leur apparence. Voir **1, C.**

C: Qui constitue ou qui concerne un haut degré de synthèse des connaissances particulières. Voir **1, H.**

D. Dans l'école des Idéologues* : psychologique, mental.

E. Chez KANT, constitutif de la connaissance, ou du jugement moral, *a priori*, et non dérivé de l'expérience. Voir **1, G** et *Transcendental**.

F. Chez Auguste COMTE : qui appartient au mode de pensée critique et transitoire, intermédiaire entre « l'état

---

l'usage qu'a fait Kant de ce terme, a surtout agi par sa négation de la psychologie rationnelle, de la cosmologie rationnelle et de la théodicée, c'est-à-dire par la condamnation solennelle de ce qui s'était appelé jusque-là Métaphysique. (Cf. LIARD, *La science positive et la métaphysique*, 2e partie, ch. XII, et 3e partie, ch. I.) **(A. L.)**

Sur **Métaphysique,** adj. — M. **René Maublanc** nous a signalé que, d'après Engels, le sens de l'adjectif *métaphysique* adopté dans le marxisme (sens **G**) vient de Hegel : « L'ancienne méthode de recherche et de pensée que Hegel appelle la méthode métaphysique et qui s'occupait de préférence de l'étude des *choses* considérées en tant qu'objets fixes donnés... ». Fr. ENGELS, *Ludwig Feuerbach et la fin de la philosophie classique allemande*, reproduit dans MARX et ENGELS, *Études philosophiques*, Paris, Édit. Sociales, 1935, page 50. — De même page 29 : « La deuxième étroitesse spécifique de ce matérialisme (celui du XVIIIe siècle) consistait dans son incapacité à considérer le monde en tant que processus, en tant que matière engagée dans un développement historique. Cela correspondait au niveau qu'avaient atteint à l'époque les sciences naturelles, et à la façon métaphysique, c'est-à-dire antidialectique de philosopher qui en résultait. » Cf. même page : « la conception non historique » et p. 30 : « cette conception antihistorique ».

Voir aussi LÉNINE, *Matérialisme et Empiriocriticisme*, Paris, Ed. S. I., 2e tirage (1928) : « L'admission d'on ne sait quels éléments immuables, de « l'essence « immuable des choses » ne constitue pas le vrai matérialisme : ce n'est qu'un matérialisme *métaphysique*, c'est-à-dire antidialectique » (p. 225).

théologique » et « l'état positif » de la pensée. Voir **1, I.**

G. Dans le marxisme : immuable, anti-historique. Opposé à « dialectique ». Voir *Dialectique**, **C**, et cf. Observations ci-dessous.

MÉTAPSYCHIQUE, D. *Metapsychisch ;* E. *Metapsychic ;* au sens **B**, *Psychical ;* — I. *Metapsichico.*

Se dit des phénomènes d'ordre mental, qui sont considérés comme manifestant des facultés encore peu connues ou dont l'existence même est contestée, telles que télépathie, divination, etc.

Rad. int. : Metapsikal.

MÉTEMPIRIQUE, D. *Metempirisch ;* E. *Metempirical ;* I. *Metempirico.*

Terme créé par G. H. Lewes (*Problems of Life and Mind*, 1873). — Qui ne peut être objet d'expérience, pour quelque raison que ce soit, et qui, par suite, ne relève pas de la science positive : objet transcendant ; forme ou

---

Sur **Métapsychique** et **Métempirique.** — Ces deux mots sont formés à contresens. On les a construits sur le modèle de *métaphysique.* Mais le préfixe *méta*, dans ce mot signifie *après*, *à la suite de*, et non *par delà.* Voir ci-dessus, au début de l'article *Métaphysique.* **(J. Lachelier.)**

Sur **Métapsychique.** — Depuis l'époque où a été publié le fascicule du *Vocabulaire* contenant ce terme (1911), il a reçu une grande popularité du *Traité de Métapsychique* publié par Ch. Richet (1922) ; et, par suite, l'autre acception que je signalais alors (ce qui, dans l'esprit, n'est pas de nature à être atteint par l'observation) paraît bien complètement tombée hors d'usage. — Cf. cependant *Parapsychique**, qui paraît mieux formé.

Le *Dictionnaire* de Baldwin (II, 668 B) indique, d'ailleurs sans référence, que le mot *Metapsychosis* a été proposé pour désigner spécialement l'état mental du percipient dans les phénomènes télépathiques. Mais comme l'a fait remarquer **J. Lachelier** à cette date, il paraît dans ce cas signifier transfert de conscience, et par suite il est formé dans une tout autre intention que *métapsychique.*

— Ce mot peut aussi s'appliquer à ce qui, tout en conservant les caractères du fait psychique, présente certains caractères de plus : par exemple l'unité transcendentale de l'aperception chez Kant. **(G. Dwelshauvers.)**

— Le *métapsychique* n'est qu'une espèce dont le *métempirique*, au sens de Lewes, est le genre. Si l'on conserve ce mot, ne faudrait-il pas créer des termes correspondants pour toutes les autres disciplines ? **(L. Boisse.)**

— « Sur le terme même de *métapsychique*, que M. Charles Richet a inventé ou réinventé — puisqu'il paraît que V. Lutoslawski l'avait déjà employé dans le même sens, — on pourrait discuter. Je regrette, pour ma part, qu'il n'ait pas préféré *Parapsychique* (proposé il y a quelques années, par Boirac sauf erreur) qui rend mieux le caractère d'à côté, d'anormal, de non-classé, propre à ce genre de phénomènes. Il n'est pas non plus sans inconvénient de suggérer un parallèle entre la *Métapsychique*, qui vise à devenir une science positive et la *Métaphysique*, laquelle, quoi qu'on fasse, continuera toujours à planer au-dessus de toutes les sciences particulières. » Th. Flournoy, *Archives de Psychologie*, V, 1906, p. 298. — M. Flournoy ajoute d'ailleurs que puisque ce mot est lancé, il est plus simple de l'adopter. **(Ed. Claparède.)**

Sur **Métempirique.** — La valeur de ce terme, qui peut éviter beaucoup d'équivoques, résulte de son opposition à *empirique*, et de leur subordination commune

moyen nécessaire de l'expérience ; préférence ou impératif moral, etc.
Rad. int. : Metempirik.

MÉTEMPSYCHOSE, D. *Seelenwanderung, Metempsychose ;* E. *Metempsychosis ;* I. *Metempsicosi.* (Malgré l'antiquité de la doctrine, le mot même de μετεμψύχωσις (μετά, ἐμψυχόω) ne se rencontre que chez les écrivains de l'époque chrétienne.)

Doctrine d'après laquelle une même âme* peut animer successivement plusieurs corps, soit humains, soit animaux ou même végétaux.
Rad. int. : Metempsikos.

MÉTHODE, G. Μέθοδος ; L. *Methodus ;* D. *Methode ;* E. *Method ;* I. *Metodo.*

A. Étymologiquement, « poursuite » (cf. Μετέρχομαι) ; et, par conséquent, effort pour atteindre une fin, recherche, étude (voir ci-dessous *Observations*) ; d'où chez les modernes, deux acceptions très voisines, quoique possibles à distinguer :

1° Chemin par lequel on est arrivé à un certain résultat, lors même que ce chemin n'avait pas été fixé d'avance de façon voulue et réfléchie. « On appelle ici ordonner, l'action de l'esprit par laquelle, ayant sur un même

---

à *métaphysique.* Pour Lewes (*Problems of life and mind*[1], 1st series, I, p. 5, 10, 17, etc.), la métaphysique est ce qui embrasse les généralisations ultimes de toute recherche : elle peut être empirique ou métempirique. La métaphysique empirique est la partie qui est comprise au rang des sciences ; la métaphysique métempirique concerne ce qui est au delà de toute expérience possible. La première s'occupe des objets et de leurs relations en tant qu'ils nous sont connus et qu'ils existent dans notre univers ; la seconde s'écarte de cette région pour considérer une autre sorte d'objets, et n'observant pas les choses telles qu'elles sont pour nous, elle substitue aux constructions idéales de la science, les constructions idéales de l'imagination. **(C. Ranzoli.)**

Sur **Métempsychose.** — Cette doctrine n'a-t-elle pas pour trait caractéristique l'*éternité* des âmes ? **(L. Boisse.)** — Les deux croyances sont généralement associées dans l'histoire ; mais rien n'empêche qu'il y ait transmigration d'âmes destinées finalement à s'anéantir, ou à s'absorber dans une réalité spirituelle où elles perdraient leur individualité. **(L. Brunschvicg. — A. L.)**

Sur **Méthode.** — Chez les Anciens, notamment chez Aristote, μέθοδος veut souvent dire simplement « recherche », p. ex. : ἡ μέθοδος περὶ φύσεως, *Phys.*, III, 1 ; 200b13 ; et ce qui a été plus tard appelé *méthode* y est quelquefois appelé ὁ τρόπος τῆς μεθόδου ; voir p. ex. περὶ ζῴων μορίων, I, 5 ; 646a2 et les autres exemples cités dans Bonitz, sub v°. Μέθοδος est même employé quelquefois comme synonyme de θεωρία, ἐπιστήμη ; p. ex. *Phys.*, VII, 1 ; 251a7, etc. Cf. Platon : « ... κατά γε τὴν τοῦ πάντα κινεῖσθαι μέθοδον (selon la doctrine d'après laquelle tout se meut »). *Théétète,* XXVII, 183 c. (D'après les observations de **R. Eucken** et **J. Lachelier.**)

Dans la première rédaction de cet article, les nuances constative et normative du sens **A** avaient été distinguées comme deux sens différents, sous les rubriques **A** et **B.** Cette distinction a été atténuée sur les observations de MM. **Beaulavon, Bernès, Brunschvicg, Mentré, Van Biéma.** — M. Beaulavon fait notamment remarquer que le passage suivant de la *Logique* de Port-Royal (cité dans cette rédaction elle-même) marque une liaison extrêmement étroite entre ces deux acceptions : « Les hommes peuvent remarquer, en faisant des réflexions sur leurs

1. *Problèmes de la vie et de l'esprit*, 1re série.

sujet... diverses idées, divers jugements et divers raisonnements, il les dispose en la manière la plus propre pour faire connaître ce sujet. C'est ce qu'on appelle encore *méthode*. Tout cela se fait naturellement et quelquefois mieux par ceux qui n'ont appris aucune règle de la logique que par ceux qui les ont apprises. » *Logique* de PORT-ROYAL, Introduction, 6-7.

Ce mot se dit souvent, en ce sens, des procédés *habituels* d'un esprit ou d'un groupe d'esprits, procédés qu'on peut observer et définir par induction, soit pour les pratiquer ensuite plus sûrement, soit pour les critiquer et en faire voir l'invalidité.

2° Programme réglant d'avance une suite d'opérations à accomplir et signalant certains errements à éviter, en vue d'atteindre un résultat déterminé. « Manquer de méthode. — Procéder avec méthode. » — « ... Des considérations et des maximes dont j'ai formé une méthode, par laquelle il me semble que j'ai moyen d'augmenter par degrés ma connaissance et de l'élever peu à peu au plus haut point auquel la médiocrité de mon esprit et la courte durée de ma vie lui pourront permettre d'atteindre. » DESCARTES, *Discours de la méthode*, I, 3.

Les mots *méthodique*, *méthodiquement* sont presque toujours employés en ce sens, et impliquent une préconception réfléchie du plan à suivre.

Spécialement :

B. Procédé technique de calcul ou

---

pensées, quelle méthode ils ont suivie quand ils ont bien raisonné, quelle a été la cause de leurs erreurs quand ils se sont trompés, et former ainsi des règles sur ces réflexions pour éviter à l'avenir d'être surpris. » *Logique* de PORT-ROYAL, *Premier discours*, § 15.

L'idée de méthode est toujours celle *d'une direction définissable et régulièrement suivie dans une opération de l'esprit.* Une méthode peut-elle être déterminée *a priori*, et indépendamment de son application, être formulée par avance et servir de programme à des opérations qui ne commencent qu'après que les règles de la méthode ont été formulées ? Ou bien n'a-t-elle de valeur utile, et ne peut-elle être découverte que dans une opération effective, dont elle est comme le schéma plus ou moins simplifié ? C'est là un débat doctrinal fort important, dans lequel se divisent les théoriciens de la connaissance ; mais qui porte, en principe tout au moins, sur la formation de l'idée de méthode plutôt que sur sa signification.

Toutefois de ce débat résultent occasionnellement certaines distinctions dans la notion même de méthode ; c'est ainsi que, selon la seconde des deux opinions indiquées, une méthode constitue un objet réellement distinct de ses applications, tandis que pour la première elle n'est qu'un abstrait qui n'a, hors des opérations de la pensée qu'une existence purement verbale ; par conséquent, dans la première hypothèse, la direction régulière suivie par la pensée peut se définir indépendamment de toute matière ; tandis que dans la seconde elle concerne toujours la relation de la pensée à une certaine matière. Dans le premier cas, la définition donnée plus haut de la méthode sera donc suffisante ; dans le second, on la complétera en disant : direction régulièrement suivie dans l'opération de la pensée *sur un objet déterminé.*

Enfin, de ces deux significations, l'une plus simple, l'autre plus complexe, mais toutes les deux précises, l'usage courant passe parfois à un sens plus vague, et qui doit être évité, en omettant l'idée de régularité dans le mouvement de la pensée. Il faut d'ailleurs noter que le mot n'est ainsi employé que lorsqu'il s'agit de découvrir *a posteriori* la méthode suivie dans une opération préexistantes. **(M. Bernès.)**

d'expérimentation. « La méthode des moindres carrés. » — « La méthode de Poggendorff (emploi du miroir mobile pour la mesure des angles). »

C. (Surtout en botanique.) Système de classification : John Ray, « *Methodus plantarum nova* », 1682.

On a dit souvent, en ce sens, *méthode naturelle* pour *classification naturelle.* « Diu et ego circa methodum naturalem inveniendam laboravi, bene multa quæ adderem obtinui, etc. » Linné, *Fragmenta methodi naturalis*, 1738. Auguste Comte emploie couramment cette expression (voir, par exemple, toute la quarante-deuxième leçon du *Cours de Philosophie positive*) ; mais, depuis lors, elle est presque complètement tombée en désuétude.

Rad. int. : **A, B.** Metod.

Méthodes* de Concordance*, de Différence*, de Variation* concomitante, des Résidus*, etc. Voir ces mots.

MÉTHODOLOGIE, D. *Méthodologie, Methodenlehre ;* E. *Methodology ;* I. *Metodologia.*

Subdivision de la Logique, ayant pour objet l'étude *a posteriori* des méthodes, et plus spécialement, d'ordinaire, celle des méthodes scientifiques.

REMARQUE

Kant a opposé la Méthodologie à l'ensemble de la Logique en divisant sa *Critique de la Raison pure* en « Transcendentale Elementarlehre » (comprenant l'Esthétique et la Logique transcendentales) et en « Transcendentale Methodenlehre ». La première a pour objet d'examiner la nature et la valeur des matériaux avec lesquels nous pouvons construire notre connaissance, en vue de déterminer à quels usages ils sont propres ou impropres ; la seconde a pour objet de choisir, entre les divers usages qui peuvent en être faits, celui qui satisfera le mieux à nos besoins intellectuels. (*Transcendentale Methodenlehre*, § 1, A, 707-708 ; B, 735-736.) Il la divise en *Disciplin*, *Kanon*, *Architektonik* et *Geschichte der reinen Vernunft.*

Rad. int. : Metodologi.

MICROCOSME, D. *Microcosmus ;* E. *Microcosm ;* I. *Microcosmo.*

Voir *Macrocosme.*

MILIEU, D. *Mittel* (**A.** *Mitte*) ; — E. *Middle* (**A.** *Mean ;* **C.** *Medium ;* **D.** *Environment*) ; — I. *Mezzo.*

A. Ce qui est placé entre deux ou plusieurs autres choses, et spécialement ce qui est à égale distance de deux extrêmes, ou au centre d'une figure. Particulièrement usité pour traduire le G. μέσον, μεσότης. « Μεσότης τις ἄρα ἐστὶν ἡ ἀρετή : la vertu est donc un milieu (entre l'excès et le défaut). » Aristote, *Éthique à Nicomaque*, II, 5 ; 1106b27. On dit souvent en ce sens *juste milieu.*

Sur **Milieu.** — Le sens **D** du mot milieu, et les expressions telles que « le milieu extérieur ; les milieux sociaux ; un mauvais milieu » sont certainement paradoxales et illogiques. Mais on s'explique facilement par quel chemin l'expression a passé du sens **C,** encore très correct et voisin de l'étymologie, au sens **D,** qui en est si loin. L'expression « milieu interstellaire » est assez ancienne ; elle remonte au moins à l'époque de Newton ; ce milieu est l'*intermédiaire* par lequel les astres agissent l'un sur l'autre. Mais en même temps qu'il est *entre* les corps, et que, par son « moyen », les actions physiques se propagent, il est aussi le fluide dans lequel tous ces corps sont plongés, et, par conséquent leur « milieu « au sens **D** de ce mot. (Résumé des observations de MM. **Beaulavon, Couturat, Le Roy.)**

De la langue des physiciens, ce mot a passé à la langue des biologistes sous l'influence de Geoffroy Saint-Hilaire dont une des idées dominantes était de transporter là l'étude des êtres vivants les procédés et les concepts en usage dans

B. Ce qui peut être intercalé soit entre deux notions, de telle sorte qu'elles ne partagent pas d'une façon exhaustive l'univers du discours, soit entre deux propositions, de telle sorte qu'elles ne soient pas des contradictoires. « Les syllogismes disjonctifs ne sont guère faux que par la fausseté de la majeure, dans laquelle la division n'est pas exacte, se trouvant un milieu entre les membres opposés. » *Logique* de Port-Royal, IIIe partie, ch. xii.

Principe de milieu exclu, ou de *tiers exclu :* « De deux propositions contradictoires, l'une est vraie et l'autre fausse » ; ou encore : « Si deux propositions sont contradictoires, la vérité ou la fausseté de l'une impliquent respectivement la fausseté ou la vérité de l'autre. » Voir *Contradiction**.

C. Ce qui, interposé entre deux ou plusieurs corps, transmet une action physique de l'un à l'autre.

D. Ensemble des objets (au sens le plus large de ce mot) au milieu desquels se produit un phénomène ou au milieu desquels vit un être. « Milieu physique ; milieu social ; milieu intellectuel. » Cf. *Adaptation**. « Milieu intérieur » se dit d'un organisme considéré dans son rapport aux éléments cellulaires qui y vivent.

Le mot *milieu*, en ce sens, est même appliqué couramment au temps, à l'espace, ou à l'espace-temps, considérés comme une sorte de réceptacle des phénomènes.

CRITIQUE

Ed. Goblot (*Vocabulaire*, v° *Milieu*) fait remarquer avec raison que le sens **D** est illogique ; car, dit-il, « c'est l'être qui est *au milieu* de ce qui l'entoure, et l'expression *milieu extérieur* semblerait paradoxale si elle n'était habituelle ».

Sur l'origine et le développement de ce sens, voir *Observations*.

Rad. int. : **A. B.** Mez ; **C.** Medy.

MILLÉNAIRE ou **Millénariste (Doctrine),** D. *Milleniumslehre ;* E. *Millenarian doctrine*, *millenarianism ;* I. *Millenarismo*.

A. Doctrine qui annonçait l'avènement du « millénium », c'est-à-dire de la période de mille ans prédite dans l'Apocalypse, et pendant laquelle le principe du mal serait rendu impuissant. (Voir *Apocalypse*, XX, 1-3.)

B. Par extension (et dans un sens péjoratif) se dit de toutes les doctrines qui décrivent l'avènement d'un âge de bonheur et de perfection (*Utopie* de Morus, Cité idéale de Campanella, Paix perpétuelle de l'Abbé de Saint-Pierre, etc.).

Rad. int. : Millenari.

---

la physique et la chimie. Il disait d'habitude en ce sens, « milieu ambiant ». *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1833. *Études progressives d'un naturaliste*, 1835.

Il s'est introduit ensuite dans le langage des sciences morales par deux voies indépendantes. Auguste Comte, qui l'avait emprunté au naturaliste de Blainville, en a fait un fréquent usage. Voir notamment *Cours de philosophie positive*, leçon XL, § 13 et suiv. « *Milieu* » y est imprimé d'abord en italiques, et n'est employé qu'après une explication préalable de l'idée qu'il représente. — D'autre part, Taine, qui a plus que tout autre vulgarisé ce terme, l'avait emprunté à l'Avant-propos de la *Comédie humaine* de Balzac (1841) où celui-ci assimile la société à la nature et les variétés individuelles de l'homme aux espèces zoologiques, dépendant de leur « milieu ». Balzac l'avait pris lui-même directement à Étienne Geoffroy Saint-Hilaire. **(R. Berthelot.)**

Voir également R. Eucken, *Les Grands Courants de la pensée contemporaine*, p. 375 ; et Barth, *Die Philosophie der Geschichte als Sociologie*, p. 33.

MIMÉTISME, D. **A.** *Nachahmung ;* **B. C.** *Mimikry*, *Nachäffung* (Eisler) ; — E. **A.** *Mimetism ;* **B, C.** *Mimetism*, *Mimicry* (ce second terme est le plus usuel dans cette acception) ; — I. *Mimesi.*

A. Se dit de toutes les formes d'imitation*, considérées dans leurs caractères généraux, et des ressemblances qu'elles produisent.

Spécialement :

B. Phénomène consistant en ce que certains animaux revêtent soit d'une façon permanente, soit momentanément, l'apparence du milieu dans lequel ils vivent : forme et couleur des feuilles, ou des branches ; aspect du sol, etc.

C. Ressemblance superficielle entre animaux anatomiquement éloignés les uns des autres, et résultant soit d'un même mode d'existence, soit de toute autre cause (par exemple, certaines mouches ressemblent extérieurement à des abeilles ; on suppose que cette ressemblance peut être une adaptation défensive).

CRITIQUE

Le sens **B** est de beaucoup le plus usuel, sinon même le seul qui ait cours en français. Il n'en est pas de même dans les pays de langue anglaise. MM. Baldwin, Stout et Poulton (d'Oxford) proposent de diviser toutes les ressemblances en *amimétiques* et *mimétiques*. Les premières seraient celles qui proviennent soit de l'analogie, soit de la répétition ; les dernières seraient celles qui impliquent une adaptation, soit automatique (écholalie, adaptation morphologique imitative, mimétisme aux sens **B** et **C** *(mimicry) ;* — soit consciente et volontaire, comme dans le développement de l'intelligence humaine. (Baldwin, v° *Ressemblance.*) — Cf. plus haut, *Imitation**.

Rad. int. : **A.** Imitism ; **B. C.** Mimetism.

1. MINEUR, subst. masculin ou adj. (sous-entendu *Terme*). D. *Unterbegriff*, *Minor ;* E. *Minor ;* I. *Minore.*

Celui des trois termes d'un syllogisme catégorique qui est sujet dans la conclusion. On l'appelle aussi « petit terme ». — Pour l'origine et le sens primitif de ce mot, voir *Majeur.*

2. MINEURE, subst. féminin. D. *Untersatz*, *Minor ;* E. *Minor ;* I. *Minore.*

A. Dans un syllogisme catégorique, celle des deux prémisses qui contient le mineur ou petit terme.

Sur **Mineure.** — **L. Couturat** voudrait que les mots *majeure*, *mineure* ne fussent jamais employés en parlant des syllogismes hypothétiques et disjonctifs, où les propositions ainsi appelées ne sont analogues que par leur ordre d'énonciation aux propositions homonymes du syllogisme catégorique. En effet la majeure est la prémisse qui contient le grand terme, prédicat de la conclusion ; mais dans un raisonnement hypothétique, la « majeure » contient la conclusion tout entière.

Ed. Goblot considère au contraire que dans un syllogisme hypothétique, tel qu'on l'énonce ordinairement, le petit terme est sous-entendu. Ce syllogisme n'a de sens qu'en le formulant ainsi :

Si *p* est, *q* est ;
Or *dans le cas* S, *p* est ;
Donc *dans le cas* S, *q* est ;

formule où l'expression *dans le cas* S joue exactement le même rôle, au point de vue de la pensée, que le petit terme des syllogismes classiques. Non seulement le nom de mineure convient donc bien à cette proposition, mais le syllogisme hypothétique, ainsi complété, représente beaucoup plus fidèlement que le syllogisme aristotélicien le vrai rapport des termes et des propositions dans l'esprit. Cf. E. Goblot, *Les jugements hypothétiques ;* Revue de Métaphysique, mars 1911.

B. Dans un syllogisme hypothétique, celle des prémisses qui énonce que la condition suffisante est réalisée *(modus ponens)* ou que l'effet de cette condition ne l'est pas *(modus tollens)*.

C. Dans un syllogisme disjonctif, celle des prémisses qui exclut l'une des branches de l'alternative.

CRITIQUE

La légitimité des sens **B** et **C** est discutée. Voir *Observations* ci-dessous.

MINIMUM, D. E. *Minimum ;* I. *Minimo.*

A. (Absolument). Valeur la plus petite, ou la plus petite possible, d'une grandeur susceptible de plusieurs états.

B. (Relativement.) Valeur (d'une variable ou d'une fonction) plus petite que celles qui la précèdent ou la suivent immédiatement.

Voir *Maximum**.

Minimal, qui est un minimum, ou qui est assujetti à une condition de minimum.

Spécialement, en logique, on appelle *minimale* une proposition particulière qui énonce expressément, ou qui sous-entend, par une convention tacite, que l'attribut est affirmé *au minimum* de quelques-uns des individus formant l'extension du sujet, mais sans exclure l'hypothèse qu'il convienne à tous. Ce sens est celui que la logique classique donne aux propositions particulières I et O. Voir ci-dessus *Limitative**.

Se dit aussi de la disjonction **∪** (celle qui admet soit la réunion des caractères, soit l'assertion simultanée des propositions dont l'une *au moins* est vraie) par opposition à la disjonction *exclusive** **o,** où l'on n'admet *qu'une seule* des possibilités énoncées.

Rad. int. : Minor.

MIRACLE, D. *Wunder ;* E. **A.** *Miracle ;* **B.** *Wonder ;* I. *Miracolo.*

A. Étymologiquement, fait surprenant (*miraculum*, de *mirari*, s'étonner, admirer ; cf. *Wunder*, de *wundern*, même sens), non conforme à l'ordre habituel des faits de même nature. Mais l'usage le plus général est de ne l'appeler miracle que si on le considère

---

Sur **Miracle.** — Dans la *Critique* de ce mot, en première rédaction, la définition : « Le miracle est une dérogation aux lois de la nature » était qualifiée de « vicieuse ». Plusieurs membres de la société ont trouvé le terme exagéré : « Cette critique, dit **L. Couturat,** me paraît un peu trop sceptique. Si nous ne pouvons pas dire que l'Incarnation est un miracle, nous pouvons dire que Josué arrêtant le soleil en est un. « — » L'objection, dit **M. Drouin,** montre bien qu'on ne saurait constater, prouver un miracle ainsi défini ; elle ne contraint pas à changer la définition. Le rapport entre les deux concepts n'est pas détruit, parce que l'indétermination que nous découvrons aujourd'hui dans l'un se communique nécessairement à l'autre. » — Observations analogues de **G. Beaulavon.**

— « La science ne parle du hasard que pour l'exclure, nous a écrit plus récemment M. **M. Marsal.** Mais elle en parle. Ne faut-il pas réserver le droit de parler de miracle au sens de Hume, ne serait-ce que pour l'exclure ? Faut-il vraiment considérer comme défectueux les textes suivants : « Il n'y a dans la nature ni « contingence, ni caprice, ni miracle, ni libre arbitre ; chacune de ces hypothèses « ruine en nous la faculté de raisonner sur les choses. » GOBLOT, *Logique*, p. 314. — « La merveille éternelle, c'est qu'il n'y ait pas sans cesse des miracles. » H. POINCARÉ, *La valeur de la science*, Introd., p. 7. (A vrai dire, pour ce dernier texte, on peut comprendre par le sens **A.**) Et puisque vous citez le mot que Renan aurait prononcé, et qui a fait fortune, sur le miracle grec, il faut bien remarquer que Renan, en cent endroits, a parlé des miracles au sens de Hume. » Voir *Appendice.*

Pour tenir compte de ces réserves, l'expression discutée a été remplacée par

comme la manifestation, dans le monde, d'une action intentionnelle supérieure à la puissance humaine. « Quae praeter ordinem communiter statutum in rebus quandoque divinitus fiunt. » Saint Thomas, *Contra gentiles*, III, 101. — « Miracle est un terme équivoque : ou il se prend pour marquer un effet qui ne dépend point des lois générales connues aux hommes ; ou, plus généralement, pour un effet qui ne dépend d'aucune loi, ni connue ni inconnue. Si tu prends le terme de miracle dans le premier sens, il en arrive infiniment plus qu'on ne le croit ; mais il en arrive beaucoup moins si tu le prends dans le second sens. » Malebranche, *Méditations chrétiennes*, VIII, 26.

B. Plus rarement (et avec une nuance d'humour, bien que ce soit un retour au sens étymologique) : tout fait remarquable et merveilleux, qu'on ne saurait ramener à des lois connues. « En fait de miracle, il y en a un dans l'histoire, M. Renan le disait ces jours-ci au banquet de l'Association des études grecques : c'est la Grèce antique. » G. Milhaud, *Leçons sur les origines de la science grecque*, VIII[e] leçon. — Le mot, en ce sens, se réduit quelquefois à

---

celle-ci : « Cette définition n'a qu'une valeur historique. » En effet si la définition critiquée n'est pas fausse, à proprement parler, il n'en reste pas moins que dans l'état actuel des idées, « elle enlève tout intérêt au concept de miracle », ce qui n'est contesté par personne. A quoi servirait, philosophiquement, une classe de phénomènes tels qu'on ne pourrait jamais savoir si un fait y est ou n'y est pas inclus, si ce n'est pour des faits légendaires dont aucun homme cultivé ne soutient aujourd'hui la réalité historique, comme dans le cas de Josué ? Il y a donc lieu de rechercher quelle est la définition du miracle proposée par ceux qui soutiennent actuellement qu'il y a, qu'il y a eu, ou qu'il peut y avoir des miracles.

A cet égard, il convient de mentionner d'abord la doctrine de M. **Le Roy**, exposée dans les articles des *Annales de philosophie chrétienne* dont la partie critique a été mentionnée ci-dessus. En voici le résumé, approuvé par l'auteur, et tel qu'il a été proposé à la discussion dans l'épreuve de cet article.

« Cependant il y a quelque chose à en retenir (des diverses définitions du miracle) sur quoi, sauf la question de fait, il semble bien que tout le monde puisse se mettre d'accord : 1° On ne donne le nom de miracle qu'à un fait sensible, et à un fait exceptionnel, extraordinaire... — 2° On ne donne le nom de miracle qu'à un fait qui est significatif dans l'ordre religieux. — 3° Pour qu'un fait soit qualifié miracle, il faut que tout en faisant contraste avec elle, ce fait soit inséré dans la série phénoménale ordinaire, bref qu'il constitue comme un ressaut dans son déroulement habituel. Ainsi les théologiens n'appellent miracle ni la justification par le baptême... ni la création du monde... — 4° Pour qu'un fait soit qualifié miracle, il faut qu'il ne comporte pas d'explication purement physique suffisante, qu'il dépende de conditions non seulement psychologiques, mais morales, en un mot qu'il ne puisse jamais devenir prévisible à coup sûr ni répétable à volonté. » *Ibid.*, oct. 1906, p. 14-15.

Mais cette définition n'est que formelle et préliminaire. Pour caractériser précisément le miracle, et en donner une définition qui en fasse vraiment connaître la nature, il faut mettre en lumière l'action spirituelle qui le constitue : elle consiste dans l'exaltation momentanée de la puissance dont *l'acte libre*, tel qu'il est défini dans la philosophie bergsonienne, représente la forme inférieure. « Un miracle est l'acte d'un esprit individuel (ou d'un groupe d'esprits individuels), agissant comme esprit à un degré plus haut que d'habitude, retrouvant en fait, et comme dans un éclair, sa puissance de droit. » *Ibid.*, décembre 1910, p. 242. « Un miracle est l'acte d'un esprit qui se retrouve plus complètement que d'habitude, qui

signifier ce qui est digne d'admiration : « Un miracle de beauté ; un miracle de perfection. — Faire miracle. » Mais cette acception est vieillie, et presque tombée en désuétude.

CRITIQUE

1. On trouvera dans trois articles de M. Le Roy (*Annales de philos. chrét.*, 1906-1907), la critique de diverses définitions du miracle et notamment de la plus usuelle, qui paraît dater de Hume : « A miracle is a violation of the law of nature. » (*Essays*, II, 10.) — « Un miracle est un fait contraire aux lois de la nature, une dérogation aux lois de la nature. » Nous croyons aussi que cette définition n'a qu'une valeur historique et ne peut être conservée de nos jours. Elle avait sa raison d'être quand l'expression *Lois de la nature* était encore entendue en son sens primitif de décret divin obligatoire, analogue aux lois civiles dont un souverain peut suspendre l'effet. Mais l'effacement du caractère impératif de la loi fait disparaître la possibilité de cette interprétation. S'il s'agit des formules,

---

reconquiert momentanément une partie de ses richesses et de ses ressources profondes. » *Ibid.*, 247. Cette exaltation ne peut se produire que par la grâce, le concours de Dieu, et ne peut être reconnue pour telle qu'en vertu d'une disposition morale préalable, car « rien de tout cela n'est incompatible avec un déterminisme largement entendu. C'en est une face, un côté : celui que découvrent peu à peu la psychologie de l'inconscient, la psychologie des foules et, d'une manière plus directe encore, la psychologie de la foi. » *Ibid.*, 247. — « Le miracle, le phénomène physique, est inséparable de la signification religieuse qu'il véhicule... La perception du miracle [en tant que tel] n'est pas simple affaire de constatation sensible... Le miracle est un signe issu de la foi, qui s'adresse à la foi, qui n'est entendu que par la foi. » *Ibid.*, p. 236-238.

— Tout cela est ingénieux, profond même, et peut être solide. C'est en tout cas, sans doute, ce que l'on peut dire de mieux pour sauver la notion du miracle, qui ne peut plus guère se soutenir aujourd'hui dans son vieux sens théologique et précis, de violation des lois de la nature. **(J. Lachelier.)**

La définition que M. Le Roy donne du miracle est très contestable. Il me semblerait préférable de s'inspirer de la tradition des théologiens. D'ailleurs M. Le Roy n'est pas toujours d'accord avec lui-même. Il définit le miracle « un fait sensible » et ailleurs « l'acte d'un esprit ». Il y a des miracles physiques et des miracles spirituels. Philosophiquement, la définition de M. Le Roy comporte les mêmes réserves et les mêmes critiques que la définition bergsonienne de la liberté : c'est une conception à la fois trop vague et trop large. **(F. Mentré.)**

Les thèses de M. Le Roy, résumées ci-dessus, ne représentent qu'une opinion particulière. En une question aussi délicate, il semble nécessaire, pour demeurer *objectif*, de s'attacher précisément au sens historiquement défini. Or l'exposé qu'on nous propose a l'inconvénient d'être étranger à la tradition et incompatible avec l'enseignement catholique qui naguère encore a rejeté plus expressément que jamais l'idée que le miracle est « issu de la foi », adressé à la foi, entendu par la foi seulement : les Conciles et les Papes l'ont considéré comme un signe divin, adapté à l'intelligence de tous, destiné à provoquer ou à confirmer la foi, propre à servir de pierre de touche aux consciences et à les mettre en demeure de résoudre une crise intérieure. C'est ainsi que la Constitution Vaticane *De fide* parlant des *miracula*, les appelle *externa argumenta, signa certissima et omnium intelligentiae accommodata.* (Cf. Benzinger, *Enchiridion*, n° 1790.)

A l'étude citée de M. Le Roy, il convient donc d'opposer l'article de M. Bernard

toujours perfectibles, que nous appelons lois de la nature, le concept de miracle perd tout intérêt, il ne peut être appliqué à un fait que subjectivement, et à une date déterminée. — S'il s'agit de lois absolues de la nature, telles que les concevait Descartes, ou telles que les connaîtrait une science parfaite, il en est encore de même : car il nous est impossible de savoir ce qui est ou n'est pas conforme à ces lois, ni même si ce concept-limite présente un sens bien déterminé. Cf. cidessus, *Loi**, notamment § **D** et *Critique*.

Les théologiens et les philosophes qui désirent conserver un sens à ce concept ont donc été amenés à en faire une nouvelle analyse, qui provoque elle-même une controverse encore ouverte. Voir ci-dessous, *Observations.*

2. Il y a lieu de remarquer que pour Hume lui-même, l'idée de *Loi de la nature* comportait une part d'indétermination, et qu'ainsi la formule citée plus haut n'était guère plus stricte, dans sa pensée, que l'*Ordo communiter statutus in rebus* de saint Thomas d'Aquin.

Rad. int. : Mirakl.

---

de Sailly (*Annales de Philosophie chrétienne*, juillet 1907, p. 337) où se trouvent réintégrés les éléments multiples qu'enferme la notion dont théoriquement et pratiquement s'est inspirée la tradition. Je les résume en ces quelques points :

1° Le miracle, en ce qu'il a d'apparent, se produit dans l'ordre des constatations communes et des inférences spontanées : ainsi la façon même dont nous apprécions la durée, les dimensions, la résistance, par exemple la rapidité d'une cicatrisation, tout cela sans doute est bien relatif à nous ; mais, dans ces relations anthropomorphiques, il y a cependant une fixité, une précision, une solidité réelles. Ces apparences liées ne sont pas arbitraires et variables, elles ont une consistance propre, et elles forment comme un langage suivi qui s'impose invinciblement à nos jugements immédiats, à nos réactions pratiques, à nos rapports sociaux. Or c'est dans cette réalité anthropomorphique, dans cette langue accessible et même imposée à tous, qu'est écrit le miracle.

2° Il ne requiert donc nullement d'être étudié, interprété, défini en fonction d'une terminologie artificielle, d'une connaissance restreinte et systématique, d'une analyse d'ailleurs toujours fragmentaire et provisoire, comme nous en présentent les sciences positives.

3° Le miracle, qui n'est pas écrit dans la langue des savants, n'est pas écrit non plus dans celle des philosophes : ce n'est pas plus le métaphysicien que le physicien qui, en leur compétence propre, ont à en fournir le diagnostic ou la définition. Ici, ils se retrouvent simplement *hommes* et n'ont à user de leur science que pour se garder des faux essais d'explication et pour rapporter à l'étalon humain ou populaire ce qui relève du critérium anthropomorphique.

4° Le miracle n'est pas un fait intrinsèquement divin ou surnaturel, car il n'y en a point de tel. « Nihil postest dici *miraculum* ex comparatione potentiae divinae ». St Thomas, *Sum. Theol.*, I, q. 105, a. 8. Il est l'analogue du surnaturel, dont il est l'expression, « l'argument » ; car, par une réelle et intentionnelle dérogation aux apparences anthropomorphiques, il manifeste analogiquement la réelle dérogation que l'ordre de la grâce et de la charité introduit dans le rapport de l'homme et de Dieu.

5° Si donc le miracle s'impose d'abord à l'attention commune comme un fait naturel, qui précède la foi ; si, par son caractère préternaturel et en son étrangeté provocante, il est logiquement discernable pour tous, cependant il n'est discerné en son sens complet que par une correspondance volontaire et même onéreuse de l'âme, qui envisage non plus seulement l'aspect dont les sens, la science ou la



MIS... ou **Miso...** (du G. μισεῖν, haïr). Préfixe servant à marquer l'aversion pour quelque objet : *misanthrope*, *misogyne ; misonéisme* (antipathie pour tout ce qui est nouveau), etc. — *Misologie* (« Hass der Vernunft », haine de la raison : KANT, *Grundlegung zur Met. der Sitten*, I, 6). *Misologue* a été souvent employé dans le même sens.

Misautie, voir *Philautie**, ci-dessous.

« **MISÈRE psychologique** », expression créée par Pierre JANET (*L'automatisme psychologique*, 1889), sur le modèle de l'expression médicale *misère physiologique* (état de nutrition imparfaite de tous les tissus, créant une réceptivité générale à l'égard des maladies). « Il y a une faiblesse morale particulière consistant dans l'impuissance qu'a le sujet de réunir, de condenser ses phénomènes psychologiques, de se les *assimiler ;* et de même qu'une faiblesse d'assimilation du même genre a reçu le nom de *misère physiologique*, nous proposons d'appeler ce mal moral la *misère psychologique.* » *Ibid.*, 2e partie, ch. IV, p. 454.

« **MNÈME** », D. *Mneme.*

Terme proposé par SEMON (*Die Mneme, als erhaltendes Prinzip im Wechsel des organischen Geschehens*[1], 1904 ; *Die mnemischen Empfindungen*[2], 1909) pour

1. *La mnème, en tant que principe de conservation dans le devenir de l'organique.* — 2. *Les impressions mnémiques.*

---

métaphysique peuvent s'occuper, mais le sens spirituel qu'il véhicule, la doctrine qu'il appuie, la vie nouvelle qu'il sollicite. — Il n'est donc pas reconnu et interprété utilement par un simple travail subjectif du témoin ; il n'est pas uniquement produit, comme un fait objectif, par la force spirituelle des acteurs ; il n'est constitué ni simplement par la façon dont la foi envisage les événements où elle s'exprime, ni simplement par l'anomalie physique qui proposerait à l'incrédule une énigme de psychologie religieuse. Bien autre chose et bien plus, et, en un sens, bien moins que la force normale de l'esprit ou de la foi, il est le truchement de cette divine φιλανθρωπία dont parle St Paul, et qui, s'humanisant dans son langage et dans ses condescendances, fait transparaître par des signes anormaux son anormale bonté. C'est sur tout cela que, pour en juger vraiment, il faut faire porter la décision ; et c'est pour tout cela que « l'Église, loin d'en laisser juges les yeux même les plus excellents ou les savants même les plus compétents, ou les philosophes même les plus sages, après s'être servie de leurs lumières, se réserve le discernement final. » — Telle est, ce semble, la notion complexe, précise, spécifique du miracle. **(M. Blondel.)**

M. **Le Roy** a ultérieurement discuté dans une séance de la *Société de Philosophie* les critiques adressées à sa conception du miracle. Cette discussion a été publiée dans le *Bulletin* de la Société de mars 1912.

Sur **Mnème.** — On dit aussi *Mnémé ;* cette forme a été indiquée dans l'épreuve de cet article. Mais il a paru préférable de ne conserver qu'une forme, la plus répandue, et celle qui est employée notamment par M. FOREL, comme nous l'a fait remarquer **Ed. Claparède.**

— Pour indiquer la trace laissée dans le protoplasma par les excitations antérieures, on s'est aussi servi du terme *hystérésis*, emprunté à la physique. Ce terme a été notamment employé par ARDIGO, dans un article sur l'*Inconscient* (Riv. di filosofia, mai 1908) et dans la trad. italienne de LOEB, *Fisiologia comparata del cervello*, p. 967. Il me semble meilleur que *mnème*, et parce qu'il marque la base purement physique de la mémoire, et en raison de sa composition étymologique (ὑστέρησις, fait de se produire ensuite). **(C. Ranzoli.)**

désigner la faculté inhérente à la substance vivante de conserver comme tels, et dans leurs connexions, les complexus d'excitations reçus du monde extérieur. Il propose aussi d'appeler *engrammes* ces traces laissées par les actions antérieures.

CRITIQUE

Cf. *Mémoire**. — Ce terme serait utile pour désigner dans sa généralité la fonction vitale à laquelle se rattache le souvenir psychologique. On éviterait ainsi, non seulement l'ambiguïté qui résulte de l'extension du mot mémoire, à la simple permanence des modifications organiques, mais aussi la présomption que le souvenir psychologique n'est rien de plus qu'un cas particulier de la « mémoire biologique », ce qui est actuellement discuté.

Rad. int. : Mnem.

MNÉMONIQUE, mnésique, adj. — Appartenant à la mémoire ; constituant un acte de mémoire*.

Rad. int. : Memoral.

MOBILE, subst. D. **A.** *Bewegliches ;* **B.** *Primum mobile ;* **C.** *Beweggrund ;* **D.** *Triebfeder ;* — E. **A.** *Moveable body, mobile ;* **B.** *Mover, Mobile* ; **C.** *Motive ;* **D.** *Affect* (proposé expressément en ce sens par Stout et Baldwin), *Spring ;* — I. *Mobile* dans tous les sens.

A. Ce qui peut être mu. — Spécialement, chez Aristote, toute chose est appelée *mobile* (κινούμενον) en tant qu'elle change, et *moteur* (κινοῦν) en tant qu'elle cause le changement. Le *premier mobile* (Πρῶτον κινούμενον, L. *primum mobile*) est le ciel supérieur, ou « premier ciel », qui est à son tour le moteur de tout ce qui existe dans le monde.

B. L'expression *premier mobile*, par suite, a désigné métaphoriquement le principe de l'action ou du changement dans un ordre quelconque de faits. « Le concours de l'âme et du corps est visible dans les passions : mais il est clair que le *premier mobile* est tantôt dans la pensée de l'âme, tantôt dans le mouvement commencé par la disposition du corps. » Bossuet, *Conn. de Dieu*, III, 11 (*Didot*, 59 B). — « On

---

Sur **Mobile.** — Le rapprochement et l'antithèse de *motif* et de *mobile*, en psychologie, datent vraisemblablement des éclectiques. Bien que ces deux mots fassent penser immédiatement à l'opposition aristotélique du κινοῦν et du κινούμενον, les textes cités plus haut semblent bien marquer que ces mots ont abouti par deux voies toutes différentes à désigner les causes mentales d'action.

Cependant **J. Lachelier** nous a signalé un texte important d'Aristote où la distinction du moteur immobile, du moteur mobile et du mobile pur est appliquée aux « mouvements » de l'âme (Περί ψυχῆς, III. 10). Voici le passage le plus caractéristique : « Ἔστι τὸ μὲν [κινοῦν] ἀκινητὸν το πρακτὸν ἀγαθόν, τὸ δὲ κινοῦν καὶ κινούμενον τὸ ὀρεκτικόν (κινεῖται γὰρ το κινούμενον ᾗ ὀρέγεται καὶ ἡ κίνησις ὄρεξίς τίς ἐστιν ἢ ἐνέργεια), τὸ δὲ κινούμενον τὸ ζῷον. » (433^b15.) « Il y a donc, pour chacune de nos actions comme pour l'univers, dit J. Lachelier, un moteur immobile, l'objet du désir (ὀρεκτόν, πρακτὸν ἀγαθόν) ; un mobile qui devient à son tour moteur, le désir (ὄρεξις) ; enfin un mobile simplement tel, notre corps. Cela explique, ce me semble, comment *mobile* a pu passer du sens cosmologique au sens psychologique : le « mobile » d'une action, c'est proprement le désir, moyen terme entre le but et l'agent ; et peut-être le vrai sens de *motif* serait-il le but lui-même, existant en idée dans notre esprit. »

Cette remarque coïncide avec une observation d'**Edmond Goblot,** qui, se souvenant peut-être du même texte, nous écrit ceci : « La distinction des mobiles et des motifs me paraît plus claire si l'on dit que les mobiles sont des *causes*

appelle figurément *premier mobile* d'une affaire celui qui lui donne le branle et le mouvement. » FURETIÈRE, *Dictionnaire* (1690).

Voir plusieurs exemples de ce sens métaphorique au XVIIe siècle, en anglais, dans MURRAY, sub v° *(First mobile, Great mobile).*

C. Ce qui meut, au sens moral : idée ou sentiment qui tend à produire un acte chez un être doué de volonté. « Deux *mobiles* influent sur la conduite de l'homme et la déterminent : les tendances de sa nature et les idées de son intelligence sur les différents buts auxquels aspirent ces tendances. Quand il obéit à la première de ces influences, qui est instinctive et aveugle, il agit passionnément ; quand il obéit à la seconde, qui est éclairée et réfléchie, il agit raisonnablement. » JOUFFROY, *Réflexions sur la philosophie de l'histoire*, § I (Mélanges philosophiques, III).

D. Plus spécialement, la première de ces causes d'action : tendance impulsive et affective.

« Tout homme, en agissant, obéit à des motifs dont il a ou dont il n'a pas conscience. Lorsque ces motifs sont de l'ordre intellectuel, c'est-à-dire sont des idées, ils prennent alors plus particulièrement le nom de *motifs*. Quand ils sont de l'ordre de la sensibilité, on les appelle plutôt des *mobiles*. Les motifs commandent ou conseillent ; les mobiles captivent ou entraînent ; mais de quelque manière qu'ils agissent, l'homme ne peut se déterminer sans eux. » P. JANET, *Traité de philosophie*, Psychologie, ch. VI (4e éd., p. 311).

CRITIQUE

Ce dernier sens est le plus usuel. Il a été adopté par Jouffroy lui-même (quoique ce ne soit pas sans exception) dans le *Cours de droit naturel*. Voir

---

efficientes, les motifs des *fins*. D'où il résulte que les premiers sont des *sentiments*, les seconds des *idées*. »

J'ai fait des recherches dans un grand nombre de dictionnaires, soit de latin scolastique, soit de français, sans trouver d'exemple qui parût indiquer la conservation de cette antithèse aristotélicienne. Et d'ailleurs, dans le texte de Bossuet cité plus haut, il semble bien que la métaphore soit directement tirée de l'ordre cosmologique, puisqu'il applique l'expression *premier mobile* même aux mouvements du corps, de la façon la plus contraire au texte d'Aristote dont il s'agit. *Motif* paraît également avoir pris son sens par une tout autre voie. Cf. ci-dessous la *Critique* et les *Observations* sur ce mot. **(A. L.)**

Sur l'usage actuel du sens **D.** — La distinction que Paul Janet rappelle et consacre est à retenir. On pourrait même insister davantage sur l'importance des mobiles. Dans le concret, il est bien difficile d'imaginer un motif pur strictement décoloré et froid. Si donc tout motif est mobile par quelque endroit, peut-être y aurait-il lieu de réserver le mot de mobile à celles des impulsions de la sensibilité que nous ne parvenons pas à amener à une conscience claire, — et le mot de motif aux idées pures d'abord (si tant est qu'elles puissent agir) et aux idées mêlées de sensibilité, à condition que nous puissions toujours élucider nos élans et clarifier nos sentiments. Le mobile appartiendrait plutôt au subconscient, le motif au conscient. **(L. Boisse.)**

L. Couturat pense au contraire que cette distinction, purement scolaire et française, n'a pas assez d'intérêt pour qu'il y ait lieu de la retenir, et de lui attribuer un radical international.

M. **D. Lagache** estime également que la distinction des mobiles et des motifs d'un acte est sans fondement psychologique ; il recommande l'emploi du terme plus général de *motivation*. (Cours professé à la Sorbonne en 1948-1949 ; *Bulletin* des groupes d'études psychologiques, 23 mai 1949, p. 7.)

en particulier les 2e, 3e et 4e leçons.

Il y fait consister la différence entre la présence ou l'absence de la liberté morale, non dans le fait que l'agent est indéterminé ou déterminé, mais dans la détermination par des *motifs* (réfléchis) ou par des *mobiles* (passionnels). Par suite, ce mot a souvent reçu une nuance défavorable et implique une idée d'hétéronomie. « *Obéir* à un mobile. » — Cependant cet import, lui non plus, n'est pas constant, car *mobile* est employé d'ordinaire pour traduire *Triebfeder*, notamment dans l'usage qu'en a fait Kant *(Kritik der praktischen Vernunft*, livre I, ch. III : « Von den Triebfedern der reinen praktischen Vernunft », où il y donne pour équivalent *elater*[1] *animi).* Dans cet emploi, le mot n'a rien de péjoratif, ni d'opposé à l'idée de liberté.

La meilleure acception paraît être l'acception **D**, en la dégageant, si possible, de toute association tendancieuse.

Rad. int. : **D.** Mobil. (Voir *Observations.*) — Mobile, *adj.* : Movebl.

« **MOBILISME** », nom donné par M. Chide (*Le mobilisme moderne*, 1908) à la croyance d'après laquelle le fond des choses est non seulement individuel et multiple, mais sans cesse mouvant, en voie de transformation continue et sans lois fixes, débordant et rendant inefficace toute tentative d'organisation rationnelle.

1. *Elater*, transcription du G. ἐλατήρ, employée couramment dans le latin moderne pour *ressort*. Les premières éditions allemandes et la traduction Barni donnent *elator*, qui n'existe pas en latin, corrigé à tort dans l'éd. Kirchmann par *elatio*, qui voudrait dire élévation.

MODAL, D. *Modal ;* E. *Modal ;* I. *Modale.*

Qui se rapporte aux modes, en quelque sens que ce soit. Descartes a consacré trois chapitres des *Principes* (I, 60-62) à analyser : 1° « la distinction réelle », 2° « la distinction modale », dont il admet deux sortes : l'une entre le mode et la substance, l'autre entre les différents modes d'une même substance, et 3° la distinction « qui se fait par la pensée ».

Mais cet emploi du mot est tombé en désuétude ; *Modal* ne se rencontre plus de nos jours qu'au sens logique : voir l'article suivant.

Modales (Propositions), D. *Modal ;* E. *Modal ;* I. *Modale.*

A. « (Parmi les propositions complexes) les philosophes ont particulièrement remarqué celles qu'ils ont appelées *modales*, parce que l'affirmation ou la négation y est modifiée par l'un de ces quatre modes : *possible, contingent, impossible, nécessaire.* » *Logique* de Port-Royal, 2e partie, ch. VIII. — Sont donc *modales* en ce sens les propositions qui ne concernent pas simplement τὸ ὑπάρχειν, mais qui affirment ou nient soit la nécessité, soit

Sur **Mobilisme.** — L'épreuve de cet article ajoutait : « M. Chide considère cette attitude comme la conclusion nécessaire, quoique en général incomplètement reconnue, de toute la philosophie moderne. » — « L'attitude et la doctrine de Chide, nous écrit M. **Boisse,** sont bien moins la conclusion de tout le développement de la philosophie moderne que la restauration d'un système aussi vieux que le monde philosophique qui a trouvé chez Héraclite, et chez quelques sceptiques grecs une de ses plus complètes expressions. » — C'est une des raisons qui nous ont engagé à maintenir ici ce néologisme, dont l'utilité et l'intérêt avaient été mis en doute par plusieurs membres de la Société. Platon et Aristote font souvent allusion aux deux grands systèmes antésocratiques qu'ils rejettent également comme trop simplistes ; le πάντα ἠρεμεῖν et le πάντα κινεῖσθαι. (*Métaphysique*, III, 8 ; 1012b24 ; *Physique*, VIII, 3 ; 253b, 6, etc.) Il n'est donc pas inutile de recevoir un terme, d'ailleurs bien formé, pour représenter cette conception. **(A. L.)**

la possibilité de la relation énoncée. Voir *Amabimus**.

B. Hamilton (*Lectures on Logic*, ch. xiv) appelle modale toute proposition dont la copule reçoit une détermination complémentaire.

REMARQUE

« Propositions modales » ne se dit usuellement qu'au sens **A** ; mais le sens large tend actuellement à s'introduire dans l'usage du mot *Modalité**. Voir les *Remarques* et les *Observations* sur ce mot.

Rad. int. : Modal.

MODALITÉ, D. *Modalität ;* E. *Modality ;* I. *Modalita.*

A. Dans la logique classique, caractère des propositions d'après lequel la relation qu'elles expriment est soit énoncée à titre de fait, soit déclarée possible ou impossible, soit déclarée nécessaire ou contingente. L'origine de cette distinction remonte à Aristote : « Πᾶσα πρότασίς ἐστιν ἢ τοῦ ὑπάρχειν, ἢ τοῦ ἐξ ἀνάγκης ὑπάρχειν, ἢ τοῦ ἐνδέχεσθαι ὑπάρχειν. » *Premiers analytiques*, I, 2 ; 25a1.

B. Chez Kant, « Fonction » des jugements qui a pour caractère spécial « dass sie nichts zum Inhalte des Urtheils beiträgt, sondern nur den Werth der Copula in Beziehung auf das Denken überhaupt angeht[1] ». *Krit. der reinen Vern.*, Transcend. Analyt., I, 1, A. 75 ; B. 100. Les jugements sont, à cet égard, *problématiques* (quand on ne se prononce pas sur leur valeur, comme il arrive dans les membres d'un jugement disjonctif, ou hypothétique) ; *assertoriques*, quand on en affirme le contenu à titre de vérité ; *apodictiques*, quand on déclare nécessaire la relation qu'ils expriment. *(Ibid.)* — A ces trois formes de jugements correspondent trois couples de concepts de l'entendement qui sont appelées *catégories de la modalité :* possibilité et impossibilité *(Möglichkeit, Unmöglichkeit) ;* existence et inexistence *(Dasein, Nichtsein) ;* nécessité et contingence *(Nothwendigkeit, Zufälligkeit).*

C. Synonyme de *mode*, aux sens **C** ou **D.**

D. Se dit quelquefois des différences

1. « ... qu'elle ne contribue en rien au contenu du jugement, mais concerne seulement la valeur de la copule dans son rapport avec la pensée en général. »

Sur **Modalité.** — L'équipollence* des propositions modales (en considérant comme seules déterminations de cet ordre le possible et l'impossible, le contingent et le nécessaire) a été formulée en quatre termes mnémoniques cités dans la *Logique* de Port-Royal, 2e partie, ch. viii. Ce sont *Purpurea*, *Iliace*, *Amabimus**, *Edentuli*, dans lesquels chacune des quatre syllabes de chaque mot concerne respectivement le possible, le contingent, l'impossible, le nécessaire, et les voyelles indiquent : A, l'affirmation du mode et celle du *dictum (lexis*) ;* E, l'affirmation du mode et la négation du *dictum ;* I, la négation du mode et l'affirmation du *dictum ;* U, la négation du mode et celle du *dictum.* Les quatre formules ainsi représentées par chacun de ces termes sont équipollentes entre elles.

Modalité, au sens large, devrait comprendre comme une de ses espèces la qualité (affirmation et négation). Dans une proposition, on peut en effet considérer : 1° Une *lexis** qui n'est ni affirmée, ni niée, qui exprime simplement une relation entre deux termes (p. ex. la proposition infinitive latine) ; 2° une attitude prise à l'égard de cette relation : on la déclare vraie, fausse, possible ou nécessaire. Il serait donc intéressant d'avoir un terme désignant toutes ces déterminations en tant qu'opposées au contenu. — Le rapport étroit de l'affirmation et de la négation aux autres modalités de la proposition me semble apparaître clairement, quoique involontairement, dans les définitions suivantes de Kant : « Problema-

que présentent les sensations en tant que relatives à des sens différents. WUNDT considère, avec raison semble-t-il, cette notion comme mal déterminée et superflue ; elle rentre dans celle de différence qualitative.

REMARQUES

1. La modalité, au sens aristotélique, est interprétée objectivement ; elle est une propriété des relations ; pour KANT, elle concerne non le contenu du jugement, mais son rapport à la structure de notre connaissance. Bien qu'il déclare dans le passage cité ci-dessus qu'elle n'est point « objective », elle est cependant selon lui valable pour n'importe quelle intelligence humaine, ce qu'il considère ailleurs comme le critère de l'objectivité*. De plus, si l'on rapproche du texte en question ce qui est dit plus loin dans « Les Postulats de la pensée empirique », on voit la notion de *possibilité* appliquée chez lui à trois idées très différentes : 1° ce qui ne contredit pas les conditions fondamentales de l'expérience ; — 2° ce qui s'accorde suffisamment avec nos connaissances actuelles : en ce sens, ni la prévision prophétique de l'avenir, ni la télépathie ne lui paraissent possibles (*Ibid.*, A. 222 ; B. 269) ; — 3° à la lexis*, entrant sans assertion dans une proposition composée ou un raisonnement.

Il est important de bien distinguer : *a)* la modalité au sens objectif, conçue comme l'assertion, valable pour n'importe quel esprit, que tel objet de connaissance existe en fait, ou qu'il existe nécessairement, ou qu'il est possible (cette existence, nécessité, ou possibilité, pouvant être elle même entendue, soit au sens absolu, soit au sens phénoménal) ;

b) La modalité, au sens d'attitude d'un esprit déterminé, individuel, en face d'une proposition : assentiment ou exclusion jugés tels qu'ils rendent inutile tout recours à l'expérience ; assentiment ou exclusion résultant d'une expérience ; doute, etc. On remarquera la parenté de cette acception avec ce qu'on appelle *mode* en linguistique.

---

tische Urtheile sind solche, wo man das Bejahen oder Verneinen als blos möglich *(beliebig)* annimt ; assertorische, da es als wirklich *(wahr)* betrachtet wird[1]... » (A. 75 ; B. 100). Le *oder* ne marque pas, dans la première phrase, deux relations différentes. Si un jugement est problématique, c'est précisément qu'on laisse en suspens l'affirmation ou la négation : l'affirmative n'est problématique qu'en tant que la négation l'est aussi : à vrai dire, elles ne font qu'un à cet égard. Et de même, si l'assertorique admet deux cas opposés, le *wahr* et le *nicht-wahr*, correspondant au *Dasein* et au *Nicht-Sein* (cf. *Ibid.*, A. 80, B. 106), il se confond avec la catégorie de qualité, qui admet pour concepts fondamentaux *Realität* et *Negation*. — On objectera sans doute que l'affirmation et la négation peuvent se joindre à chacun des modes possibilité et nécessité, comme dans le célèbre tableau du Περὶ Ἑρμηνείας. Mais cela ne prouve pas qu'elles soient d'une autre nature que ces derniers : ceux-ci peuvent en effet, quoique plus rarement, se déterminer l'un l'autre, p. ex., si l'on dit d'une proposition : « Il est nécessaire qu'elle soit possible » ou « Il est possible qu'elle soit nécessaire. » Un autre exemple en est la célèbre phrase de Kant : « Das Ich denke *muss* alle meine Vorstellungen begleiten *können*[2]. » **(A. L.)**

On peut adopter cette conception, mais alors il conviendra de dire, pour rester fidèle à la tradition aristotélique, qu'il n'y a pas de proposition (πρότασις) sans

1. « Les jugements problématiques sont ceux dans lesquels l'affirmation ou la négation sont considérées comme seulement possibles (comme pouvant s'y ajouter *à volonté*) ; les jugements assertoriques, ceux où l'une ou l'autre est considérée comme effective *(vraie)*. — 2. « Le « je pense » *doit nécessairement pouvoir* accompagner toutes mes représentations. »



2. Le sens du mot *modalité* tend actuellement à s'élargir en deux directions :

a) On l'applique non seulement à l'affirmation ou à la négation d'un énoncé donné *(lexis*)*, mais d'une manière générale, à n'importe quelle valeur de vérité de celui-ci, par exemple à son degré de probabilité. Voir Ch. SERRUS, *Traité de Logique*, ch. VIII. Il y a lieu de considérer, en particulier, dans la structure d'une théorie déductive, ce qui est *établi* (soit d'une manière décisoire, par principe axiomatique ou par hypothèse, soit par déduction à partir de ceux-ci) ; ce qui est *exclu ;* ce qui est *non-établi*, sans être exclu.

b) On l'applique à toutes les déterminations qui s'ajoutent à la copule, entendue comme le simple énoncé d'une relation susceptible d'être affirmée ou niée, autrement dit à toutes les circonstances qui pourraient être retranchées de celui-ci sans lui ôter, le caractère d'une lexis. Voir Jean DE LA HARPE, *La logique de l'assertion pure* (1950).

Ce mouvement sémantique exige qu'on n'emploie pas ce terme sans préciser l'extension qu'on entend lui donner.

Rad. int. : Modales.

1. MODE (masc.), L. *Modus ;* D. *Modus* (au sens **A,** *Schlussmodus*) ; E. **A.** *Mood ;* **B, C,** *Mode ;* I. *Modo.*

A. LOGIQUE. Chacune des formes que peut prendre le raisonnement syllogistique, dans les différentes figures*, selon que les propositions qui le composent varient en quantité et en qualité. Voir *Barbara**, *Celarent**, etc.

B. Quand une proposition contient à la fois : 1° l'énoncé d'une relation ; 2° une assertion complémentaire portant soit sur la nature ou les conditions de cette relation, prise en elle-même, soit sur le rôle qu'elle joue dans la suite de la pensée, cette assertion complémentaire est appelée le *Mode* de la proposition considérée. La logique classique ne reconnaît que quatre modes (être ou n'être pas possible ; être ou n'être pas nécessaire) ; mais les logiciens modernes prennent en général ce mot dans un sens plus large. Voir *Modales** et *Modalité**.

C. PHILOSOPHIE GÉNÉRALE. Toute détermination d'un sujet. « Rei quaedam determinatio ; in rebus est limitatio divinae potentiae efficientis. » GOCLENIUS, v°, p. 694 B. (Très long article qui contient un grand nombre d'indications sur les sens scolastiques de ce mot.)

« Lorsque je dis ici façon ou mode, je n'entends rien que ce que je nomme ailleurs attribut ou qualité. Mais lorsque je considère que la substance en est autrement disposée ou diversifiée, je me sers particulièrement du nom de *Mode* ou façon ; et lorsque, de cette disposition ou changement, elle peut

---

modalité, et que ce que vous appelez la *lexis* d'une proposition, bien qu'elle contienne deux termes et une relation entre ces deux termes, n'est pas elle-même une proposition. **(J. Lachelier.)** — Cela est vrai en effet quand « proposition » traduit πρότασις employé par Aristote pour désigner les prémisses du syllogisme, ou quand on parle des propositions des géomètres ; mais la lexis reste une proposition en tant que ce mot traduit ἀπόφανσις, λόγος ἀποφαντικός, opposé au λόγος qui constitue une prière, une question, une « proposition infinitive », etc. Voir *Proposition**.

La règle *Pejorem sequitur semper conclusio partem* s'applique également à la modalité, au sens le plus large. Une proposition dans un système déductif, ne peut avoir plus de certitude, une modalité plus forte, que le plus faible des principes d'où elle est déduite. Il est nécessaire de le remarquer, car on rencontre souvent l'illusion que ce qui est démontré, par cela seul qu'on a prouvé sa nécessité *ex hypothesi*, est plus certain que ce dont on l'a déduit. **(R. Poirier. — A. L.)**

être appelée telle, je nomme *qualité* les diverses façons qui font qu'elle est ainsi nommée ; enfin, lorsque je pense plus généralement que ces modes ou qualités sont en la substance, sans les considérer autrement que comme les dépendances de cette substance, je les nomme attributs. Et parce que je ne dois concevoir en Dieu aucune variété ni changement, je ne dis pas qu'il y ait en lui des modes ou des qualités, mais plutôt des attributs. » DESCARTES, *Principes de la philos.*, I, 56. De cet usage, un peu vague, sont résultés :

1° L'usage spinoziste : « Per modum intelligo substantiae affectiones, sive id quod in alio est, per quod etiam concipitur. » *Éthique*, I, déf. V. Le mode, ainsi défini, s'oppose à l'attribut*, qui constitue l'essence permanente de la substance.

2° L'usage de LOCKE : « I name *Modes* such complex ideas which, however compounded, coutain not in them the supposition of subsisting by themselves but are considered as dependences on, or affections of substances[1]. » *Essay*, livre II, ch. XII, § 4. Il en donne comme exemples les idées de *triangle*, de *gratitude*, de *meurtre*, et s'excuse, dans le même paragraphe, de prendre ainsi ce mot dans un sens un peu différent de celui qu'on lui donnait d'ordinaire.

Ce sens est aujourd'hui peu usité.

D. Se dit des différentes classes de manifestation d'une fonction déterminée : « Les modes forts, les modes faibles de l'imagination. » « Quand la raison s'est élevée à l'idée de l'intérêt bien entendu, un nouveau mode de détermination est créé ; mais il ne se substitue pas sans retour au mode primitif. » JOUFFROY, *Cours de droit naturel*, 2e leçon.

Rad. int. : Mod.

1. « J'appelle *modes* les idées complexes telles que de quelque manière qu'elles soent composées, elles, ne contiennent pas en elles le caractère de subsister par elles-mêmes, mais sont considérées comme s'appuyant sur des substances, ou en étant des affections. »

Modes faibles du Syllogisme. Voir *Faible**.

Modes* indirects de la première figure du syllogisme. On appelle ainsi *Baralipton**, *Celantes**, *Dabitis**, qui sont obtenus respectivement par la conversion de la conclusion dans *Barbara**, *Celarent** et *Darii** ; — *Fapesmo** et *Frisesom(orum)*, qui peuvent se ramener à *Ferio** par la transposition des prémisses et la conversion de chacune d'elles.

Tous ces syllogismes, pour que leurs prémisses soient de la forme *sub prae*, doivent énoncer comme majeure la proposition qui contient le sujet de la conclusion. Aussi est-il contesté qu'ils appartiennent réellement à la première figure. Voir en Appendice, à la fin du présent ouvrage, l'article *Figures* du syllogisme*.

2. « MODE ou **MODULE »,** D. *Dichtigkeitsmittel ;* E. *Mode ;* I. *Modo.*

On appelle ainsi « la valeur qui se rencontre le plus fréquemment au cours d'une série de mensurations d'un même objet ». Ed. CLAPARÈDE, *Rapport sur la terminologie psychologique*,

Sur **Mode** ou **Module.** — *Module* serait préférable à tous égards. **(F. Mentré.)** — *Module* vaudrait mieux que *mode ;* mais il a déjà tant d'autres sens ! **(L. Couturat.)**

Mode est déjà très usuel en ce sens chez les biologistes contemporains de langue anglaise. QUÉTELET, sans employer un terme spécial, a eu le premier l'idée de caractériser divers groupes d'individus voisins par le fait qu'au point de vue d'une de leurs propriétés (p. ex. la taille) ils présentaient au statisticien un maximum de densité sur des points différents. GALTON a fait grand usage de cette notion et du terme *mode* pris en ce sens. Voir DAVENPORT, *Statistical methods, etc.* **(R. Berthelot.)**

VIe Congrès intern. de psychologie (1909). Les séries présentant plusieurs modes ont été appelées par THORNDIKE « multimodales ».

Mode biométrique, *mode psychométrique* désignent un certain rapport statistique qui caractérise une espèce ou une variété, et la distingue des autres.

3. MODE (fém.), D. *Mode ;* E. *Fashion ;* I. *Moda.*

Ensemble d'usages, d'attitudes, d'opinions qui règnent momentanément dans une société et auxquels s'attache une présomption de supériorité, d'ailleurs toujours sujette à contestation. — Ce concept a été particulièrement analysé par TARDE et opposé par lui au concept de *coutume.* La première est caractérisée par l'imitation des contemporains, la seconde par l'imitation des prédécesseurs. (*Lois de l'imitation*, ch. VII.)

Rad. int. : Mod.

MODERNE, L. scol., *Modernus* (à partir du VIe siècle) ; du latin *modo*, récemment ; — D. *Neuer*, *modern ;* E. *Modern ;* I. *Moderno.*

A. Terme fréquemment employé depuis le Xe siècle, dans les polémiques philosophiques ou religieuses ; et presque toujours avec un sous-entendu, soit laudatif (ouverture et liberté d'esprit, connaissance des faits les plus récemment découverts ou des idées les plus récemment formulées, absence de paresse et de routine) ; soit péjoratif (légèreté, souci de la mode, amour du changement pour le changement, tendance à s'abandonner, sans jugement et sans intelligence du passé aux impressions du moment). — Voir R. EUCKEN, *Geistige Strömungen der Gegenwart*, section D, § 2, Appendice : « Le concept du Moderne. » Il y indique les principaux emplois qui ont été faits du mot moderne et distingue, en vue de l'usage actuel, d'une part une juste modernité, correspondant aux transformations réelles, progressives et nécessaires de la pensée ; de l'autre, une modernité de surface *(ein Flachmoderne)*, consistant dans l'ignorance de la tradition, l'amour de la nouveauté quelle qu'elle soit, l'agitation, la réclame et la surenchère.

B. Au sens technique, opposé à *médiéval* (et quelquefois, en sens inverse, à *contemporain*) : l' « histoire moderne » est l'histoire des faits postérieurs à la prise de Constantinople, en 1453 ; la « philosophie moderne » est celle du XVIe siècle et des siècles suivants, jusqu'à nos jours. Cependant, BACON et DESCARTES sont assez souvent appelés les fondateurs de la philosophie moderne.

Rad. int. : Modern.

MODIFICATION, D. *Modification, Abänderung ;* E. *Modification ;* I. *Modificazione.*

A. (Sens étymologique.) Relation du *mode* (au sens **C**) à la substance qu'il détermine ; par extension, le mode lui-même psychologiques sont dits « modifier » l'âme, ou sont appelés des « modifications » (c'est-à-dire des manières d'être accidentelles), du moi considéré comme sujet permanent.

B. Changement qui n'altère pas l'essence de ce qui change. D'où, dans le langage courant, changement léger, changement de détail.

C. BIOLOGIE et PSYCHOLOGIE. Changement individuel et acquis (opposé à la variation d'origine congénitale). Adopté en ce sens technique par BALDWIN et LLOYD MORGAN (*Baldwin's Diction.*, sub v^o).

CRITIQUE

Cette spécialisation du mot n'est pas usuelle en français, et ne paraît pas souhaitable : elle nous priverait d'un terme qu'aucun autre ne peut remplacer dans son sens général. L'expression *variation acquise* est claire et suffisante.

Module, V. *Mode*.*

MŒURS, D. *Sitte, Sitten ;* E. **A.** *Behaviour, manners, habits, customs, character* (il n'existe pas de terme aussi général que *mœurs : morals*, qui n'est pas nécessairement laudatif, ne se dit que de la conduite et des principes moraux, bons ou mauvais) ; **B.** *Good morals;* I. **A.** *Costumi ;* **B.** *Buoni Costumi.*

A. Conduite ordinaire, habitudes (sans idée de bien ni de mal) ; usages d'un pays, d'une classe d'hommes ; ensemble des actions qu'on observe en fait chez une espèce animale.

B. (Probablement par abréviation de *bonnes mœurs.*) Conduite jugée digne d'approbation ; « morale » au sens **A.** (Comparer D. *Sittenlehre.*) « Dans l'acception la plus large du mot les *mœurs* comprennent quasi tout ce qui est du ressort de l'ethnologie ; mais nous n'entendons ici par mœurs que ce qui est, dans l'ordre des faits coutumiers et instinctifs, le corrélatif de la morale dans l'ordre des idées. » Cournot, *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales*, § 418. — En particulier, ensemble des règles de conduite sexuelle : « Un homme sans mœurs. » — « Quiconque aura *attenté aux mœurs* en excitant, favorisant ou facilitant habituellement la débauche, etc. » *Code pénal*, art. 334.

C. Par suite, « morale » au sens **B** : ensemble des jugements sur la conduite admis dans un milieu, à une époque. C'est en ce sens que L. Lévy-Bruhl oppose à la Morale (au sens **A**) la Science des mœurs, c'est-à-dire la science des croyances morales admises en fait, et historiquement déterminables.

Rad. int. : **A.** Mor(i), *plur. ;* **B.** Bonmori.

MOI, L. *Ego* (souvent employé sous cette forme par les philosophes anglais ou allemands pour désigner ce que nous appelons *Le Moi*) ; D. *Ich, Selbst ;* E. *I, Self ;* I. *Io, Me.* — Voir **Je*.**

1° *Au sens psychologique et moral :*

A. Conscience de l'individualité empirique. « Son moi (le moi de la statue) est tout à la fois la conscience de ce qu'elle est et le souvenir de ce qu'elle a été... Son moi n'est que la collection des sensations qu'elle éprouve et de celles que la mémoire lui rappelle. » Condillac, *Traité des Sensations*, I, 6. (Voir la note de l'auteur à la fin du chapitre, indiquant sous quelles réserves il entend les formules ci-dessus.)

B. La conscience individuelle, en tant qu'elle est attentive à ses intérêts et partiale en sa faveur (ce qui se manifeste au dehors par l'emploi fré-

---

Sur **Mœurs.** — Le sens **C** ne me paraît pas correct. *Mœurs* implique toujours qu'il s'agit de conduite, d'actions, non de jugements ou d'idées. Il y a une grande différence entre l'*Histoire des mœurs*, telles qu'elles ont été effectivement, et l'*Histoire des croyances morales.* **(R. Berthelot.)**

Voici le reste du texte de Cournot dont les premières lignes ont pu seules être citées ci-dessus dans le corps de l'article. Il nous a semblé qu'il serait utile à préciser ce qu'il veut dire : « ... Ainsi, qu'un peuple soit ou non dans l'usage de louer des pleureuses pour un enterrement ou de faire des banquets funéraires, qu'il brûle ses morts ou qu'il les enterre, ce sera, à notre point de vue, une affaire de *coutume* et non de *mœurs ;* et en effet, si ces coutumes peuvent se lier à certaines idées religieuses ou y conduire, on ne voit pas comment elles se lieraient aux idées qui sont proprement du ressort de la morale ou y conduiraient. Au contraire les honneurs accordés à la vieillesse, le respect de l'hospitalité, la solidarité des membres de la famille pour la vengeance des torts ou des affronts, sont des traits de mœurs, en rapport évident avec certaines idées morales, et qu'une culture morale plus avancée épurera, renforcera ou effacera. » N'y a-t-il pas déjà dans ce texte une tendance au glissement du sens **B** au sens **C ?** Le titre du chapitre (ch. viii) est : « Des mœurs et des idées morales *proprement dites.* »

quent des mots *je* ou *moi*) ; par suite, tendance à tout rapporter à soi. « Le *moi* a deux qualités : il est injuste en soi, en ce qu'il se fait centre de tout ; il est incommode aux autres, en ce qu'il les veut asservir : car chaque moi est l'ennemi et voudrait être le tyran de tous les autres. » PASCAL, *Pensées*, Ed. Brunschv., n° 455. « Feu M. Pascal... avait accoutumé de dire sur ce sujet que la piété chrétienne anéantit le *moi* humain, et que la civilité humaine le cache et le supprime. » *Logique* de PORT-ROYAL, 3e partie, ch. XX, § 6.

2° *Au sens ontologique :*

C. Réalité permanente et invariable, considérée comme substratum fixe des accidents simultanés et successifs qui constituent le moi empirique. « Pour quelques qualités qu'on m'aime, c'est toujours moi qu'on aime : car les qualités ne sont que *moi* modifié différemment. » CONDILLAC, *Traité des sensations*, I, note au chapitre 6. (Cf. Extrait raisonné, § 1 : « C'est l'âme seule qui sent à l'occasion des organes, et c'est des sensations qui la modifient qu'elle tire toutes ses connaissances et ses facultés. ») — « Si la substance du moi était multiple, l'unité (logique) du moi ne serait qu'une apparence. » P. JANET, *Traité de philos.*, 4e éd., § 674.

3° *Au sens logique et critique :*

D. Sujet pensant, en tant que son unité et son identité sont les conditions nécessaires, impliquées par la synthèse du divers donné dans l'intuition et par la liaison des représentations dans une conscience.

« Das *Ich denke* muss alle meine Vorstellungen begleiten können... Ich nenne sie (diese Vorstellung) die reine Apperception, um sie von der empirischen zu unterscheiden, oder auch die ursprüngliche Apperception, weil sie dasjenige Selbstbewusstsein ist, was, indem es die Vorstellung *Ich denke* hervorbringt, die alle anderen muss begleiten können, und in allem Bewusstsein ein und dasselbe ist, von keiner weiter begleitet werden kann[1]. »

1. « Le *Je pense* doit nécessairement pouvoir accompagner toutes mes représentations... Je nomme cette représentation (celle du *Je pense*) aperception pure, pour la distinguer de l'empirique, ou aperception originelle, parce qu'elle consiste dans cette conscience de soi qui, produisant la représentation *Je pense* (représentation qui doit nécessairement pouvoir accompagner toutes les autres, et qui est une et identique en toute conscience) ne peut plus être elle-même accompagnée d'aucune autre. »

Sur **Moi.** — Article remanié ou complété d'après les observations de MM. **J. Lachelier, M. Drouin, G. Mauchaussat.**

Sur le sens **C.** — Ce sens me semble une extension abusive et à proprement parler une fiction verbale sophistiquement substituée à tout sens réel. Car il n'y a pas UN *moi* qui ne soit d'abord et inévitablement TEL *moi :* ce mot ne comporte pas d'usage abstrait, puisqu'il désigne par nature ce qui ne peut être saisi et même conçu que comme concret. **(M. Blondel.)**

Sur le Moi *de* FICHTE. — Pour Fichte, la pensée conditionne la conscience de toute réalité. L'affirmation d'une existence, quelle qu'elle soit est « celle d'un objet de la pensée ; et cette pensée est la mienne. Aussi Fichte se réfère-t-il au *Ich denke*[1] kantien, conditionnant l'unité de l'aperception, et par suite toute conscience. Le *Ich denke* qui doit accompagner chacune de mes représentations signifie : *Ich bin das Denkende*[2] (*Sämmtl. W.*, I, p. 475.) Kant a également aperçu que ce sujet, dont toute représentation implique l'affirmation, ne peut se réduire à la conscience de notre individualité, car celle-ci suppose une limitation que ne contient pas la pensée dans sa capacité originaire de position et de détermination. Le sujet pur n'est donc pas connu par la conscience sensible, il ne peut être donné qu'à lui-même *(Selbst bewusstsein*[3]*)*, dans cette conscience immédiate de sa propre activité

1. « Je pense. » — 2. « Je suis ce qui pense. » — 3. « Conscience de soi. »

Kant, *Hrit. der reinen Vernunft*, Déduc. transcend., § 16 ; B, 132. Dans la première édition, cette représentation du moi rigoureusement identique est présentée seulement comme condition de l'unité de la pensée dans le temps. *Ibid.*, 2e section, § 3 : « Von der Synthesis der Recognition im Begriffe[1]. »

Le moi, en ce sens, est dit *transcendental.*

E. *Moi absolu*, D. *Absolutes Ich* (Fichte). Acte originaire de la pensée, dont il exprime l'autonomie radicale. Cet acte constitue le sujet lui-même, en tant qu'il est antérieur à la distinction du moi empirique et du non-moi, et par suite en tant qu'il pose à la fois le sujet et l'objet. (Voir *Observations.*)

CRITIQUE

La distinction de ces sens est faite et les équivoques qui en résultent sont relevées dans la *Critique de la raison pure*, Dialectique transcendentale, livre II, ch. I : « Des paralogismes de la raison pure. » — Voir également l'article de J. Lachelier, *Psychologie et Métaphysique*, rec. à la suite du *Fondement de l'Induction*, not. p. 115.

1. « De la synthèse de récognition dans le concept. »

Un exemple caractéristique de raisonnement fondé sur cette équivoque est celui par lequel Schopenhauer soutient que le moi ne peut s'anéantir. Essayez, dit-il, de vous représenter le temps où vous ne serez plus. Vous vous figurez votre *moi* anéanti, et le monde continuant son existence. Mais réfléchissez et vous verrez que c'est contradictoire : car ou vous ne pensez rien, ou vous êtes obligé de supposer votre *moi* assistant aux événements de ce monde. Il en est la condition et, par conséquent, subsiste aussi longtemps que lui. (*Die Welt*, Supplém., ch. 41.)

Rad. int. : Ego (Mi, *Boirac*).

« MOLAIRE » (du L. *Moles*) ; néologisme ; E. *Molar.* — Qui concerne le mouvement d'ensemble d'une masse de dimensions sensibles, par opposition à *moléculaire.* « Il doit y avoir, du moins à un certain point de vue, équivalence ou même identité entre les deux mouvements, moléculaire et molaire, puisque l'énergie, en vertu du principe bien connu, a dû se conserver. » E. Meyerson, *De l'explication dans les sciences*, I, 307.

Se dit par analogie, particulièrement chez les *behavioristes*, d'une réaction

qui constitue l'intuition intellectuelle. (*Ibid.*, I, p. 463 et suiv.) Il est donc posé en même temps que connu : alors que tout objet existe pour une pensée qui le pose, le sujet originaire se pose lui-même et se définit : « Ce dont l'être (l'essence) consiste simplement en ceci qu'il se pose soi-même comme étant. » (I, p. 97.)

Le sujet pur est absolu, parce que toute relation est fixée par lui ; infini, en ce sens que son pouvoir de détermination est inépuisable ; aussi se distingue-t-il du moi empirique limité par le non-moi ; antérieur à cette distinction, il est lui-même l'identité du sujet et de l'objet (I, p. 98, note) : une philosophie qui cherche à déduire au cours d'un même mouvement les formes et le contenu de la représentation doit prendre pour point de départ l'unité primitive du sujet et de l'objet : car ultérieurement elle ne saurait relier ces deux termes si elle ne les avait au début posés comme unis dans une même notion (I, p. 528). Or la conscience que le sujet pur prend de lui-même renferme seule cette identité, et c'est pourquoi la position du moi par lui-même doit constituer le premier principe de la dialectique. **(G. Mauchaussat.)**

Ed. Claparède aurait souhaité l'adoption du terme *Moiïté*, permettant de traduire l'allemand *Ichheit :* « caractère de ce qui appartient au moi, de ce qui est mien ». Il l'a employé dans son livre l'*Association des Idées*, p. 355 et dans l'article *Récognition et Moiïté.* (Arch. de Psychol., avril 1911.)

psychologique considérée comme formant un tout et devant être étudiée comme telle, par opposition à la recherche de ses éléments, à l'analyse des mécanismes de détails qui la constituent. Voir Tilquin, *Le behaviorisme*, notamment 2e partie, ch. II : « Le behaviorisme molaire et téléologique de Tolman. »

Rad. int. : Blokal.

MOLÉCULAIRE, D. *Molekular ;* E. *Molecular ;* I. *Molecolàre.*

A. Qui se rapporte aux *molécules.* « La constitution moléculaire d'un corps. »

B. *Poids moléculaires :* coefficients caractéristiques des différents corps, simples ou composés. Le poids moléculaire d'un corps est le nombre représentant, en grammes, le poids de ce corps qui occupe, à l'état gazeux, le même volume que 2 grammes d'hydrogène. Ces poids sont donc, par suite, proportionnels aux densités.

REMARQUE

Ce nom vient de l'hypothèse d'Avogadro et d'Ampère (1813, 1814), qui admettaient que des volumes égaux de différents gaz contiennent le même nombre de molécules. Mais la propriété essentielle de ces poids moléculaires (à savoir que les poids des différents corps qui se combinent entre eux sont proportionnels à ces nombres, ou à des multiples simples de ces nombres) est un fait d'expérience indépendant de toute hypothèse de structure.

MOLÉCULE, D. *Molekūle* (Mach) ; E. *Molecule ;* I. *Molecola.*

La plus petite masse matérielle isolable (accessible ou non) à laquelle on conçoit qu'on puisse parvenir dans la division d'un corps homogène, simple ou composé, sans en altérer la nature chimique. Cf. *Atome**, *Atomique* (Théorie).*

Ces particules hypothétiques, dont l'existence est suggérée par le fait que les corps se combinent en proportions simples et définies, constitueraient par leur agrégation les corps matériels visibles et seraient elles-mêmes formées d'*atomes* (c'est-à-dire des plus petites quantités de matière qui puissent entrer en combinaison chimique). Pour

Sur **Molécule, moléculaire.** — Article complété d'après les observations de MM. **R. Berthelot, M. Drouin.**

Molécule a été distingué nettement d'*atome* pour la première fois par Gassendi : « Hinc ex atomis conformari primum moleculas quasdam inter se diversas, quae sint semina rerum diversarum ». *Animadversiones in X libr. Diog. Laertii*, I, 195. **(R. Eucken.)** — Cf. *Geschichte der philos. Termin.*, p. 86.

Cette distinction a été fixée dans la chimie par Avogadro (1813) et Ampère (1814) ; mais Avogadro donnait le nom de *molécule intégrante* à ce que les chimistes appellent aujourd'hui molécule, et le nom de *molécule élémentaire* à ce qu'on nomme maintenant atome. Dans un article anonyme de la *Bibliothèque universelle*, XLIX (1832, tome I) auquel il renvoie lui-même dans un autre article des *Annales de chimie et de physique* (LVIII, année 1835, p. 433) Ampère a fixé comme il suit le sens des mots *particule :* la plus petite partie d'un corps conservant les mêmes propriétés physiques que celui-ci (solide si ce corps est solide, liquide s'il est liquide, etc.) ; *molécule :* un assemblage d'atomes tenus à distance par les forces attractives et répulsives propres aux atomes ; *atome :* chacun des points matériels, indivisibles, d'où émanent ces forces. — Gerhardt, reprenant les principes de la théorie d'Avogadro-Ampère, a adopté dans son *Traité de chimie organique* le mot *molécule.* qui depuis lors a été universellement employé en ce sens par les chimistes, Dans ses premiers écrits, il se servait en ce sens du mot *équivalent.* (Würtz, *Histoire des doctrines chimiques*, p. 134.) **(René Berthelot. — A. L.)**

un petit nombre de corps (Hg, Zn, Cd), la plus petite quantité qui puisse exister à l'état libre est aussi la plus petite quantité qui puisse être déplacée dans une réaction chimique ; on considère donc leur molécule comme formée d'un seul atome, et ils sont dits *monoatomiques ;* le plus souvent la seconde quantité est la moitié de la première (corps *diatomiques*) ; pour quelques-uns (Ph, As), elle en est le quart (corps *tétratomiques*).

Rad. int. : Molekul.

Molyneux (Problème de). Voir *Problème**.

MOMENT, D. *Moment ;* E. *Moment ;* I. *Momento.*

A. Puissance de mouvoir, cause de mouvement.

a. *Physique :* « Moment d'une force, et plus généralement d'un vecteur, par rapport à un point. » (Produit de l'intensité de ce vecteur par la distance du point à la direction de celui-ci. Ce moment est un vecteur perpendiculaire au plan défini par le vecteur et par le point considérés, et de sens dextre par rapport au premier vecteur.) — « Moment d'inertie d'un point matériel par rapport à un point. » (Produit de sa masse par le carré de sa distance au point considéré.)

b. *Mental :* « moment psychologique » (D. *Psychologischer Moment, Moment des Willens*) : idée ou sentiment susceptible de déterminer à l'action. Cette expression est presque toujours employée dans un sens différent de son sens étymologique, par suite d'une confusion avec le sens **B.**

B. Courte durée, instant.

C. Chacune des phases qu'on peut assigner dans un développement quelconque (transformation matérielle, processus psychique ou social, dialectique).

Ce terme est fréquemment employé par Hegel en ce dernier sens, mais il s'y joint chez lui l'essentiel du sens **A :** le « moment dialectique » est la force qui nous renvoie de l'idée à son contraire, et par suite seulement, l'étape du progrès qu'elle entraîne, tant dans la pensée que dans la réalité.

Rad. int. : **A.** Moment *(Boirac) ;* **B.** Instant.

MONADE (du G. μονάς, unité) ; D. *Monade ;* E. *Monade ;* I. *Monade.*

Terme très ancien, d'origine pythagoricienne, appliqué par Platon aux Idées (*Philèbe*, V ; 15 B), employé en divers sens par les auteurs chrétiens, ayant servi, chez Giordano Bruno, Van Helmont le jeune, Henry More à désigner les éléments physiques ou psychiques simples dont l'univers est fait. (Voir Eisler, sub v°.) Il a été

Sur **Moment.** — La confusion entre les deux sens de ce mot vient du contresens que les Parisiens ont fait, pendant l'hiver de 1870-1871, sur l'expression attribuée à M. de Bismarck : *moment psychologique du bombardement* (c'est-à-dire le bombardement en tant que devant agir sur le moral des assiégés, amener la capitulation). **(J. Lachelier.)**

Quand Taine mentionne le *moment*, après la *race* et le *milieu*, il traite le moment comme une cause. C'est une synthèse, ou un mélange des sens **A** et **C.** Le moment, c'est bien une phase, mais en tant qu'elle détermine la suivante, ou plutôt encore, c'est l'ensemble du développement accompli, en tant qu'il détermine le développement futur. Voir *Philosophie de l'Art*, vol. I. **(M. Drouin.)**

Sur **Monade.** — Chez les Platoniciens du XIIe siècle (Thierry de Chartres, Dominicus Gondisalvi, Alanus de Insulis), *Monas* désigne Dieu en tant qu'il est l'être absolument simple. Voir Baumgartner, *Alanus de Insulis*, p. 120. **(R. Eucken.)**

rendu célèbre par Leibniz, qui définit la monade « une substance simple, c'est-à-dire sans parties, qui entre dans les composés ». *Monadologie*, 1. « Ces monades sont les véritables Atomes de la Nature, et en un mot les éléments des choses. » *Ibid.*, 3. Elles sont impénétrables à toute action extérieure, différentes chacune l'une de l'autre, soumises à un changement continuel qui vient de leur propre fonds, et toutes douées d'Appétition et de Perception, sans préjudice des facultés plus relevées que possèdent quelques-unes d'entre elles. (*Ibid.*, 4-29.)

Ce terme a été repris par plusieurs écrivains postérieurs, spécialement par Renouvier, qui part d'une définition de la monade identique à celle de Leibniz (*La Nouvelle Monadologie*, 1899, en collaboration avec L. Prat.)

Rad. int. : Monad *(Boirac).*

MONADISME, D. *Monadismus. Monadism ;* I. *Monadismo.*

Système qui admet que l'univers est formé de monades, d'unités individuelles bien définies, ayant un principe d'unité intérieur, d'ordre spirituel (par opposition aux atomes mécaniques).

MONADOLOGIE, théorie des Monades. Terme adopté par Erdmann pour servir de titre à l'œuvre de Leibniz aujourd'hui connue sous ce nom, et dont il a publié, en 1840, le texte original, encore inédit à cette époque.

Ce terme a été employé dès la première moitié du xviiie siècle pour désigner la doctrine leibnizienne des Monades* ; Kant s'en sert en ce sens, notamment dans la *Critique de la Raison pure*, à la fin des remarques sur la thèse de la Seconde Antinomie, qu'il considère comme « le principe dialectique de la Monadologie ». A. 442 ; B. 470. Il avait lui-même écrit dans la période pré-critique une thèse intitulée *De Monadologia physica* (1756).

MONDE, G. κόσμος ; L. *Mundus, Orbis* (au sens **B** et au figuré) ; D. *Welt ;* E. *World ;* I. *Mondo.* — Cf. *Cosmos**.

A. Primitivement, le système bien ordonné que forment la Terre et les astres. Par suite, les autres systèmes analogues qui peuvent exister en dehors de la sphère la plus extérieure de ce système : « In variis mundis varia ratione creatis... » Lucrèce, V, 528. — Cf. II, 1024-1089 (en particulier pour le sens laudatif de *mundus*).

B. La Terre (partie centrale et principale du *monde sublunaire*) et les grandes divisions géographiques de la Terre : « Les cinq parties du monde ; le monde connu des Anciens ; le Nouveau-Monde. » — A ce sens se rattachent probablement les expressions : « Venir au monde, quitter ce monde » pour naître et mourir. Voir *Observations.*

L'autre monde (par opposition à *ce monde, ce bas-monde*) : lieu que les âmes sont censées habiter après la mort ; par suite, ensemble des esprits autres que ceux des hommes actuelle-

---

Sur **Monde.** — *Monde intelligible.* Il y a bien chez Aristote des εἴδη νοητά, mais il n'y a point de κόσμος νοητός, parce que les εἴδη νοητά sont immanents aux εἴδη αἰσθητά. Peut-être du reste le monde intelligible décrit par Platon dans le *Phèdre* n'était-il qu'une forme mythique de sa véritable pensée. **(J. Lachelier.)**

Sur l'antithèse du « monde » et de la vie spirituelle. — Cette antithèse est d'origine évangélique. Voir par exemple *Mathieu*, IV, 8, où le Tentateur offre à Jésus « omnia regna mundi et gloriam eorum » ; — XVI, 26 : « Quid enim prodest homini si mundum universum lucretur, animae vero suae detrimentum patiatur ? » — XVIII, 7 : « Vae mundo a scandalis ». — *Jean*, I, 10 : « In mundo erat, et mundus eum non cognovit » ; — VII, 7 : « Mundus... me autem odit, quia ego testimonium perhibeo de illo, quod opera ejus mala sunt » ; — XII, 31 : « Nunc est judicium

ment vivants (morts, anges, démons).

C. L'ensemble de tout ce qui existe, l'Univers : Schopenhauer, *Die Welt als Wille und Vorstellung*. — Plus spécialement, chez Leibniz, l'un des systèmes complets de compossibles qui pouvaient recevoir l'existence, et dont un seul a été effectivement réalisé. *Théodicée*, 2e partie, § 414-416 ; 1re partie, § 8.

Ame du monde, voir Ame*.

D. Vaste ensemble de choses d'une même sorte. « Le monde physique, le monde moral. » — « Le monde des Idées. »

Monde sensible, ensemble des choses qui sont ou qui peuvent être objet de perception, telles que l'individu se les représente avant toute critique scientifique ou philosophique.

Monde intelligible, ensemble des réalités correspondant aux apparences sensibles, et telles que la réflexion rationnelle conduit à se les représenter : (κόσμος νοητός, très usuel à partir de l'époque néoplatonicienne pour désigner le monde des essences, le monde des Idées). « On connaît les choses corporelles par leurs idées, c'est-à-dire en Dieu, puisqu'il n'y a que Dieu qui renferme le monde intelligible, où se trouvent les Idées de toutes choses. » Malebranche, *Rech. de la vérité*, livre III, 2e partie, ch. vii. Voir *Intelligible**.

Monde extérieur, voir *Extérieur**, **E.**

E. La vie sociale des hommes, par opposition : 1° à la vie religieuse : « Il fallait autrefois sortir du monde pour être reçu dans l'Église ; au lieu qu'on entre aujourd'hui dans l'Église en même temps que dans le monde. » Pascal, *Comparaison des chrétiens des premiers temps avec ceux d'aujourd'hui*, Pensées, Ed. Brunschv., 201. Le *monde*, en ce sens, est considéré comme le domaine des désirs charnels, source de dissipation et de péché. — 2° A la vie solitaire, ou même seulement rurale. « Vivre loin du monde. » Cf. les expressions : « Beaucoup de monde, un grand monde », et l'usage populaire du mot

---

mundi ; nunc princeps ejus mundi ejicietur foras » (cf. XIV, 30) ; — XV, 18-19 : « Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit. Si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat diligeret ; quia vero de mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo, propterea odit vos mundus » ; etc. **(F. Mentré. — A. L.)**

Les expressions *venir au monde*, *quitter le monde*, paraissent venir de la même source : ἔρχεσθαι εἰς τὸν κόσμον, λείπειν τὸν κόσμον, appliqués à Jésus-Christ, sont caractéristiques de l'Évangile de saint Jean ; par exemple I, 9 (sur le sens de ce passage, voir plus haut *Lumière naturelle*, observations) ; — III, 19 ; — XVI, 28 ; etc. **(J. Lachelier.)**

Pour Renouvier, « le monde est la synthèse des phénomènes objets d'une expérience possible sous une conscience quelconque ; j'entends possible logiquement, nonobstant l'ignorance actuelle où peuvent se trouver les consciences données, et indépendamment de leurs puissances réelles. C'est donc l'ensemble de tous les rapports composant la représentation quelconque, tant objectifs que subjectifs, et présents, passés ou même futurs. » Renouvier, *Logique*, 2e éd., t. III, p. 8 et suiv.

Cournot opposait l'idée du *monde*, en tant qu'elle appartient, dans sa classification des sciences, à la « Série historique et cosmologique », à l'idée de la *nature*, qui appartient à la « Série théorique » ; et il renvoie sur ce point au *Cosmos* de Humboldt. Voir *Essai*, ch. xxii, § 509 ; et avec plus de détail, *Traité*, ch. ii, § 81.

Pour Höffding (*La pensée humaine*, § 96) on doit opposer le *monde*, « qui ne peut désigner qu'un tout relatif, éternellement inachevé », à l'*Univers*, idée vide et fallacieuse d'un Tout absolu et achevé. « Aucune synthèse ne peut être absolue. La pensée ne s'achève jamais que par une question. » *Trad. fr.*, 229.

« le monde » pour désigner la foule, le public, les relations. — 3° A la vie professionnelle ; « le monde » est alors l'ensemble des gens qui ont du loisir, et qui se réunissent pour se distraire : « Homme du monde ; aller dans le monde. »

F. Classe, société ou réunion d'hommes. « Le monde savant, le monde des affaires. »

Rad. int. : **A.** Kosm ; **B.** Ter ; **C.** Univers ; **D.** Mond *(Boirac) ;* **E.** Mondum.

MONISME, D. *Monismus, Monistische Weltanschauung ;* E. *Monism ;* I. *Monismo.*

Se dit de tout système philosophique qui considère l'ensemble des choses comme réductible à l'unité : soit au point de vue de leur substance, soit au point de vue des lois (ou logiques, ou physiques), par lesquelles elles sont régies, soit enfin au point de vue moral.

A. Au point de vue de la substance, WOLFF, qui a créé ce mot, l'appliquait à la doctrine ontologique qui ramène toutes choses soit à la matière, soit à l'esprit. Les deux grandes divisions du « dogmatisme » (qu'il oppose au scepticisme) sont, pour lui, le « monisme » et le « dualisme » ; le monisme se divise lui-même en monisme « matérialiste » et monisme « idéaliste » (voir ce mot) ; ce dernier peut être encore soit « égoïste », soit « pluraliste ». (EUCKEN, *Geschichte der philosophischen Terminologie im Umriss*, p. 132.) Ce mot n'est pas entré à cette époque dans l'usage philosophique. Il n'est devenu usuel que dans le sens suivant. (*Ibid.*, 187.) Voir du même auteur : *Die geistige Strömungen der Gegenwart*, section C, ch. I.

On peut rattacher à ce sens originel l'usage qu'on fait de ce terme pour désigner la doctrine physique de W. OSTWALD, pour qui il n'y a qu'une seule réalité subsistante, l'*énergie*, dont matière, gravitation, chaleur, électricité, pensée, ne sont que des modes. (*Die Energie*, 1908 ; *Vorlesungen über Naturphilosophie*, 1901.)

B. A un point de vue logique et métaphysique :

1° *Monisme* se dit en ce sens de la conception hégélienne de l'univers, et de toutes celles qui présentent le même caractère. GÖSCHEL, *Der Monismus des reinen Gedankens, zur Apologie der gegenwärtigen Philosophie, auf dem Grabe ihres Stifters*[1]. Naumburg, 1832.

2° Il se dit aussi, mais moins couramment, de la philosophie de LOTZE. P. ex. : WARTENBERG, *Die monistische Weltanschauung, mit besonderen Beziehung auf Lotze*[2], Leipzig, 1900. — F. C. S. SCHILLER, *Lotze's Monism*, Phil. Review, V, 1896, p. 225.

3° Il est très usuel pour désigner l'idéalisme anglais d'origine hégélienne, notamment la doctrine de F. H. BRADLEY, en tant qu'il admet l'unité du monde, l'existence de l'absolu, l'intelligibilité essentielle de l'être, le caractère purement apparent et superficiel de la multiplicité sensible, de l'individualité, et de la durée. Il s'oppose en ce sens au « pluralisme » qui met au fond des choses la discontinuité, la multiplicité individuelle, la réalité d'un devenir qui altère les êtres, l'imprévisibilité du futur. Voir W. JAMES, *A pluralistic universe*, Lecture II : « Monistic Idealism. »

1. *Le monisme de la pensée pure, apologie de la philosophie actuelle, sur le tombeau de son fondateur* (Hegel). — 2. *La conception monistique du monde, particulièrement chez Lotze.*

Sur **Monisme.** — Le sens **E** a été ajouté sur les observations de **M. Drouin.**

Le sens de Haeckel n'est qu'une spécification du précédent. Le Monisme, au sens **C,** est toujours une philosophie de l'unité ; mais une philosophie matérialiste. Monisme, en somme, est devenu une expression atténuée, une sorte d'euphémisme pour matérialisme. Ce mot n'a pas un sens franc. — Le sens **D,** au contraire, celui de M. P. Carus, est très différent de **B** et de **C :** on ne sait même comment

C. A un point de vue à la fois scientifique, philosophique et moral :

Doctrine de Hæckel, résumée par lui-même dans les points suivants, et opposée sur chacun d'eux au « dualisme » : « unité de l'univers, sans antithèse entre l'esprit et la matière ; identité de Dieu et du monde, qui n'a pas été créé, mais qui évolue d'après des lois éternelles ; négation d'une force vitale indépendante des forces physiques et chimiques ; mortalité de l'âme ; rejet de l'opposition établie par le christianisme entre les fins de la chair et les fins de l'esprit ; excellence de la nature ; rationalisme ; religion de la science, du bien et de la beauté ». *Die Welträthsel*[1], chap. XVIII et XIX. *Monisme*, en ce sens, ne désigne pas seulement une doctrine, mais un parti social. Voir *Critique.*

D. Un sens beaucoup plus large, car il ne désigne qu'une tendance, et non pas un système arrêté, se trouve dans les ouvrages de Paul Carus, et dans la revue *The Monist*, fondée en 1900 par Hegeler et par lui pour soutenir la doctrine d'après laquelle : 1° il y a sur tout sujet une seule vérité, virtuellement déterminée à l'avance, intemporelle, indépendante de tout désir et de toute action individuelle ; 2° toutes les vérités, quels qu'en soient le domaine et l'origine, sont d'accord entre elles ; 3° la connaissance scientifique et la foi religieuse peuvent être conciliées intégralement sans rien perdre de leur contenu essentiel.

1. *Les Enigmes du monde.*

La Revue *The Monist* accueille d'ailleurs toutes les sortes de doctrines « monistiques », en quelque sens qu'elles puissent se dire telles. Voir Hæckel, *Our monism* (1892) ; Lloyd Morgan *Three aspects of monism* (1894) ; Woods Hutchinson, *The Holiness of instinct*[1] (1896) ; etc.

E. Se dit encore, en un sens restreint, de toute doctrine affirmant, *pour un domaine limité* d'idées ou de faits une certaine unité d'explication (réduction à un seul principe, à une seule cause, à une seule tendance ou direction) : « Monisme esthétique ; monisme moral. » Dans les pays de langue anglaise, ce mot est souvent appliqué à la théorie dite du parallélisme psycho-physique.

CRITIQUE

On voit que, même en laissant de côté les applications secondaires, ce

1. *La sainteté de l'instinct.*

l'y rattacher. On pourrait dire que c'est *unité de la philosophie* au lieu de *philosophie de l'unité.* **(J. Lachelier.)**

Le sens **D** peut se rattacher au sens **B,** en tant que celui-ci s'applique à la philosophie de Hegel. Il y a d'ailleurs de l'un à l'autre des liens historiques. **(F. Mentré.)**

M. Carus considère lui-même sa philosophie comme une doctrine de l'unité : « In contrast to our monism as a unitary conception of the world, there are other monisms, which seek the unity of the world not in the unity of truth, but in the oneness of a logical subsumption of ideas[1]. » (C'est-à-dire dans le fait de trouver un concept, comme celui de matière ou d'énergie, d'extension assez large pour que toutes les réalités en soient des espèces.) Il propose d'appeler cette doctrine *Hénisme* et non pas *Monisme.* (*Professor Ostwald's Philosophy*, The Monist, octobre 1907, p. 528.) **(A. L.)**

Critique. — Le terme *monisme*, quelques inconvénients qu'il puisse offrir, semble utile pour désigner toute doctrine qui pose que la dualité, que la pluralité

1. « Contrairement à notre monisme, comme conception unitaire du monde, il y a d'autres monismes qui cherchent l'unité du monde, non dans l'unité de la vérité, mais dans l'unicité d'une subsomption logique des idées. »

mot a reçu des sens très divergents. Rien n'est plus éloigné du « monisme » allemand que le « monisme » anglais ; non seulement les formules, mais la position des problèmes et plus encore l'esprit général présentent une tout autre orientation. Il y a même une opposition historique de fait entre le monisme de Bradley et l'école évolutionniste, à laquelle se rattache au contraire directement le monisme de Hæckel. L'un est essentiellement *anti-pluralisme*, l'autre *anti-dualisme*.

De plus, le mot *monisme*, dans cette dernière acception, ne désigne plus le caractère abstrait d'une doctrine, mais au contraire, *in concreto*, l'ensemble intégral des thèses soutenues par un parti philosophico-politique, et ce parti lui-même. Le monisme s'oppose au christianisme et spécialement au catholicisme, qu'il attaque avec ardeur sur tous les terrains (v. *Die Welträthsel*, ch. XVII). Il soutient le *Kulturkampf*, et travaille à supprimer le caractère confessionnel des écoles, fortement défendu en Allemagne par le gouvernement. (*Ibid.*, ch. XIX.) Il se présente enfin comme une religion, qui réclame l'usage des Églises pour les « libres communautés monistes » (*Ibid.*, ch. XVIII : « Unsere monistische Religion[1] ») ; et, de fait, l'enthousiasme de ses adhérents a souvent les caractères d'une foi religieuse.

On ne doit donc user qu'avec beaucoup de réserve d'un terme dont les sens sont à la fois si divers, et si spécialisés. Au sens **C**, *naturalisme* (dont Hæckel se sert aussi) conviendrait mieux pour désigner abstraitement le caractère philosophique de sa doctrine.

Rad. int. : Monism.

Monodrome, voir *Uniforme* (Fonction).*

« MONOGÉNÈSE », D. E. *Monogenesis ;* I. *Monogenesi.*

Unité d'origine. S'oppose à *polygénèse.* — Ces termes, ainsi que les adjectifs correspondants *monogénétique*, *po-*

1. « Notre religion moniste. »

(fût-elle infinie, comme elle doit l'être) suppose et requiert, pour raison d'existence et raison d'intelligibilité, une unité immanente qui en fait le lien. Cette unité peut ne pas être une « substance », ni une liaison « logique ». Au monisme substantialiste, au monisme logique et dialectique, au monisme matérialiste, au monisme spiritualiste nous voyons, par exemple, Guyau opposer un monisme vitaliste où c'est la vie, en continuel devenir, en continuelle « expansion d'intensité et de fécondité extensive », qui produit le changement universel, dont matière et esprit ne sont que des « extraits », dont l'*être* même n'est qu'un « abstrait ». (Voir l'*Irréligion de l'avenir*, IIIe partie.) D'autres monistes pourront croire que la vie même, que l' « expansion vitale » présuppose un principe d'unité plus radical et plus explicatif, une « Volonté de conscience » en perpétuelle « exertion et assertion », où la puissance et l'intelligence, la force et l'idée sont ramenées à une indissoluble unité dans le principe toujours dynamique et non statique de l'évolution universelle, de la vie universelle. Ce sera alors un monisme indivisiblement volontariste et idéaliste. Quoi qu'il en soit, un certain monisme est essentiel à toute philosophie digne de ce nom, à toute philosophie non *paresseuse*.

Le terme de monisme me semble donc devoir être gardé ; celui de panthéisme, celui de panenthéisme, etc., n'expriment que des variétés du genre, des modes particuliers de représentation de l'un dans le plusieurs. **(A. Fouillée.)**

Voir A. Fouillée, *La Pensée et les nouvelles écoles anti-intellectualistes* (1911) et la discussion de cet ouvrage, en particulier au point de vue du monisme qu'il représente, dans *Le Volontarisme intellectualiste de M. Fouillée*, Revue philosophique, janvier 1912. **(A. L.)**

lygénétique, sont utiles et répondent à des problèmes importants dans l'histoire des espèces, du langage, des sciences, des religions, des institutions.

Rad. int. : Monogenesi.

MONOÏDÉISME, D. *Monoideismus ;* E. *Monoideism ;* I. *Monoideismo.*

A. Appliqué à l'attention (Ribot) : état de concentration et d'organisation de l'esprit autour d'une idée dominante.

B. Appliqué à certains états d'hypnose (Braid, Janet) : états où, par suite d'un grand rétrécissement du champ de la conscience, une seule idée, de contenu très simple, occupe l'esprit d'une façon exclusive et durable.

Rad. int. : Monoideism.

MONOMANIE (Esquirol, *Des maladies mentales*, 1839), D. *Monomanie ;* E. *Monomania ;* I. *Monomania.*

Trouble mental, chronique et systématique limité à un seul ordre d'idées, avec conservation à peu près normale des autres fonctions de l'esprit. — L'unité nosologique de la classe ainsi constituée étant aujourd'hui très contestée, et d'autre part le mot *manie* ayant pris un sens technique tout différent, ce terme tend à disparaître du vocabulaire des aliénistes. Cf. *Manie**.

Rad. int. : Monomani.

MONOTHÉISME, D. *Monotheismus ;* E. *Monotheism ;* I. *Monoteismo.*

Doctrine philosophique ou religieuse

Sur **Monothéisme.** — L'épreuve de cet article était accompagnée des remarques suivantes, et d'une note qui demandait spécialement l'avis des membres et correspondants de la société sur les opinions qu'elle mentionnait : « MM. A. S. Pringle-Pattison et A. T. Ormond (*Baldwin's Dictionary*, sub V°) mentionnent un second sens, proprement philosophique, disent-ils, qui consiste dans la doctrine d'après laquelle Dieu est un être indivisible et personnifie le principe unitaire de la réalité. »

« Ils admettent également que le monothéisme est un genre dont *Théisme* et *Panthéisme* sont les espèces. Il me semble que cet usage est aussi contraire à notre tradition philosophique. Il est également exclu, au point de vue de la langue allemande, par Eisler, qui définit le monothéisme : « Glaube an einen einzigen, « alles beherrschenden und lenkenden, persönlichen, lebendigen Gott[1] » (3e éd., p. 821). — (Ces dernières épithètes ne figuraient pas dans la 1re édition.) »

De nombreuses réponses, écrites ou verbales, nous sont parvenues, et ont montré qu'il existait quelques divergences dans le sens que les philosophes attribuent à ce mot. Les seuls points d'accord à peu près général paraissent être : 1° Que *monothéisme* est avant tout un terme historique, opposé à *polythéisme*, et qui désigne le caractère commun, du christianisme, du mahométisme, et du judaïsme (à son complet développement) à savoir la croyance qu'il n'existe qu'un seul Dieu, distinct du monde. — 2° Que, par suite, monothéisme ne saurait être un genre dont théisme ou panthéisme seraient les espèces. **(J. Lachelier, L. Couturat, L. Brunschvicg, Ed. Le Roy, R. Berthelot, F. Mentré, E. Blum, C. Ranzoli,** etc.)

Le monothéisme, me semble-t-il, suppose toujours une divinité extérieure au monde, « ein Gott, der von aussen stosst[2] ». (Gœthe.) C'est une conception foncièrement *dualiste.* Le panthéisme, au contraire, pourrait être envisagé comme un *monisme spiritualiste.* **(O. Karmin.)**

Philologiquement, *théisme* devrait être le genre, *monothéisme*, *panthéisme*, *polythéisme*, etc., les espèces. **(L. Couturat. — L. Boisse.)** Mais l'histoire des mots s'y oppose : voir dans Kant, *Critique de la Raison pure* (A. 631, B. 659) la définition

1. « Crovance à un Dieu unique, gouvernant et dirigeant tout, personnel et vivant. » — 2. « Un Dieu qui lui donne du dehors une impulsion. »

qui n'admet qu'un seul Dieu, distinct du monde. — Cf. *Athéisme**, *Déisme**, *Dieu**, *Polythéisme**, *Panthéisme**.

REMARQUE

Il convient de distinguer du monothéisme, pour qui il *n'existe* qu'un seul Dieu, les religions qui n'admettent le *culte* que d'une seule Divinité, mais sans nier pour cela qu'il en existe d'autres. Max Muller a désigné cette attitude sous le nom d'*Hénothéisme* (dans son article *Semitic Monotheism*, 1860). Il considère cette forme de religion comme un état antérieur au monothéisme et au polythéisme proprement dits. — On a proposé aussi, en ce sens, le mot *monolatrie.* (A. Loisy.)

Pour la critique, voir aux *Observations.*

Rad. int. : Monoteism.

---

qu'il donne du *Théisme*, croyance à un Dieu intelligent et personnel, par opposition au *Déisme.* **(A. L.)**

Théisme et *panthéisme* diffèrent si profondément qu'il ne me paraît guère possible d'en faire deux espèces d'un même genre : il suffit de les opposer l'un et l'autre à *athéisme*, ou *matérialisme.* **(J. Lachelier.)**

Le sens défini par Eisler est un peu trop étroit ; le Dieu d'Aristote ne « gouverne » ni ne « dirige » le monde. Cette doctrine est pourtant monothéiste. **(R. Berthelot.)**

Eisler me paraît restreindre arbitrairement le sens du mot. Spinoza n'est-il pas monothéiste aussi bien que Descartes ? Dire qu'il n'y a qu'un Dieu, ce n'est pas décider s'il est immanent ou transcendant. Le « second sens » distingué dans le *Dict.* de Baldwin me paraît être le sens usuel du mot. **(E. Goblot.)**

Étant donné l'usage et la signification du mot μόνος (*unique*, *seul*, et non pas indivisible) je ne puis admettre le second sens indiqué dans le *Dictionnaire* de Baldwin. **(M. Bernès.)**

Je ne connais pas d'exemple précis du second sens indiqué par MM. Pringle-Pattison et Ormond. Mais on est conduit assez logiquement de la signification numérique et quantitative du mot à sa signification qualitative. Savoir qu'il n'y a qu'un Dieu nous renseigne déjà en quelque façon sur ses attributs.

Il n'y a aucune difficulté à distinguer le monothéisme du polythéisme ; il y en a davantage à le distinguer du panthéisme. On peut cependant, je crois, conformément à l'esprit si profond du spinozisme, dire que pour le panthéisme (qui n'est pas une doctrine de la radicale identité), le monde ne serait pas sans Dieu, *mais Dieu ne serait pas sans le monde.* Le monothéisme, au contraire, admet que le monde certes ne pourrait exister sans Dieu, mais il admet *aussi que Dieu pourrait subsister sans le monde.* Il exclut la *dépendance bilatérale*, *qui est le caractère essentiel du panthéisme.* **(L. Boisse.)**

Le terme *hénothéisme*, proposé par Max Müller, répond à un besoin réel de la pensée. Il est fâcheux qu'on ne lui ait pas fait meilleur accueil en France. Voyez par exemple, quelle confusion le défaut de cette distinction verbale jette sur tout le tome I de l'*Histoire d'Israël*, où Renan s'efforce d'expliquer la phase primitive (polythéisme élohiste), la phase cléricale (hénothéisme jahvéiste), la phase évoluée (monothéisme pur) de la religion juive. — Celle-ci est arrivée presque du premier coup à la conception d'un Dieu unique, esprit presque ineffable, bien distinct des Dieux du spiritualisme et du matérialisme aryen (Zeus, Jupiter). Mais ce Dieu est encore un Dieu local ; Dieu *un*, mais *notre* Dieu. (Voir Renan, *Ibid.*, I, 173 et 191-198.) Ce n'est pas à dire que la cité antique, avec son Dieu protecteur soit aussi *hénothéiste* (Olympe, Delphes, Athènes). Ces dieux-là, œuvre de l'imagination artiste et mesurée des Grecs n'ont rien de commun avec la conception

1. MORAL, adj. L. *Moralis* (créé par Cicéron, d'après son propre témoignage, pour traduire le G. ἠθικός : *De Fato*, I). D. **A. B. C.** *Sittlich ;* **A. B. D.** *Ethisch*, *Moralisch ;* **E.** *Geistes... ;* — E. *Moral* dans tous les sens ; **B.** *Ethical ;* **E.** *Mental ;* — I. *Morale* dans tous les sens.

A. Qui concerne soit les mœurs, soit les règles de conduite admises à une époque, dans une société déterminée. « Un fait moral est normal pour un type social déterminé quand on l'observe dans la moyenne des sociétés de cette espèce. » Durkheim, *Division du travail social*, Introd., p. 34. On appelle « réalité morale », en ce sens, l'ensemble des mœurs et des jugements sur les mœurs qui peuvent être objet d'observation et de constatation. Voir Lévy-Bruhl, *La morale et la science des mœurs*, not. p. 24 et suiv.

A ce sens, mais aussi aux sens **D** et **E** se rattache l'expression « sens moral » (E. *Moral Sense*, Shaftesbury, Hutcheson). Voir *Sens**.

B. Qui concerne l'étude philosophique du bien et du mal. « Toutes les théories morales même les plus sceptiques... constatent... que l'individu ne peut pas vivre uniquement pour lui-même. » Guyau, *Morale sans oblig.*, p. 31.

C. (Opposé à *immoral.*) Louable, conforme à la morale au sens **A.** « Il serait absurde de ne tenir pour *morales* que les actions indifférentes ou douloureuses à la sensibilité. » Rauh, *L'Expérience morale*, ch. i, p. 27.

D. (Opposé à *logique*, ou à *intellectuel*, quelquefois à *métaphysique.*) Qui concerne l'action et le sentiment.

« Encore qu'on ait une *assurance morale* de ces choses qui est telle qu'il semble qu'à moins que d'être extravagant on n'en peut douter ; toutefois aussi, à moins que d'être déraisonnable, lorsqu'il est question d'une certitude métaphysique, on ne peut nier que ce ne soit assez de sujet pour n'en être pas entièrement assuré, etc. » Descartes, *Discours de la méthode*, IV, 7. — Cf. *Certitude** *morale*, *Nécessité** *morale.*

E. (Opposé à *matériel*, *physique.*) Relatif à l'esprit, et non au corps ou

---

extraordinaire et unique de Jahvé, conception que le génie gréco-latin n'a jamais pu s'assimiler. **(E. Blum.)**

M. **Ranzoli** cite le dictionnaire de Kirchner et Michaelis pour qui le panthéisme, le théisme, le déisme seraient des espèces du monothéisme, et de même l'hénothéisme, en tant que forme primitive de celui-ci. — Le mot monothéisme, ajoute M. Ranzoli, n'implique ni n'exclut par lui-même l'idée de personnalité. A cet égard, rien n'empêche d'y faire rentrer le panthéisme ou le déisme ; mais d'autre part, il implique l'idée d'unité : or, la forme la plus haute et la plus réelle de l'unité dont nous ayons l'expérience est la personnalité : et pour cette raison dès qu'on parle de monothéisme on pense toujours, et avec raison, à un seul Dieu personnel.

(On remarquera dans cette observation le passage, déjà discuté plus haut, de l'idée de Dieu unique à l'idée de Dieu un.)

Sur **Moral,** adj. — L'ordre des sens, tel qu'il est établi ci-dessus, a été proposé par **J. Lachelier** et **Couturat.**

Le passage des sens précédents au sens **E** s'explique probablement par ce fait que la vie consciente de l'homme a d'abord été considérée presque uniquement sous son aspect proprement *moral*, aux sens **A** et **B** : p. ex. chez Platon, Aristote, Sénèque, etc., et même dans le sens commun. D'où la distinction de l'homme *matériel* ou *physique* et de l'homme *moral*, puis du « physique » et du « moral » et enfin l'emploi du « moral » pour désigner tout ce qui, dans l'homme, n'est

autres objets matériels. « Les sciences morales. » « La statistique morale. »

« Personne morale », voir *Personne**.

A ce sens se rattachent les expressions *fortune physique*, *fortune morale*, employées par Euler et Laplace pour opposer le sentiment interne d'un accroissement de richesse à la valeur numérique de cet accroissement. Voir Laplace, *Théorie analytique des probabilités* (1812), livre II, chap. x. — Cf. ci-dessous, *Moral*, subst. masc.

CRITIQUE

Ce terme et les suivants présentent au plus haut point la confusion du « constatif » et de l'appréciatif, du jugement de fait et du jugement de valeur. Tout argument, toute formule où ils jouent un rôle important, doit être par cela seul soumise à une critique attentive.

Rad. int. : **A.** Moral ; **B.** Etik ; **C.** Bon ; **D.** Praktikal ; **E.** Mental.

2. MORAL, subst. masc. Sans équivalents précis au sens **A.** — **B** : D. *Mut ;* E. *Spirits*, *Mood.*

A. L'ensemble des phénomènes de la vie mentale, par opposition à la vie du corps. Cabanis, « *Rapports du physique et du moral de l'homme* », 1802.

B. État affectif, niveau mental. (Ce sens est surtout familier : « Le moral est bon ; remonter le moral » ; mais il représente une idée psychologique importante, dont l'étude scientifique est récente.)

3. MORALE, subst. fém. D. **A, B.** *Sitte*, *Sitten*, *Sittlichkeit ;* **C.** *Sittenlehre*, *Ethik ; Moral* dans tous les sens ; — E. **A. B.** *Morality ;* **C.** *Ethics*, plus rarement *Moral ;* — I. *Morale* dans tous les sens ; **C.** *Etica.*

A. (*Une* morale.) Ensemble des règles de conduite admises à une époque ou par un groupe d'hommes. « Une morale sévère. — Une mauvaise

---

pas de nature à tomber sous les sens. La « personne morale » est d'abord la personne susceptible d'agir bien ou mal ; mais par extension elle comprend toute la vie intellectuelle, affective, etc., qui dépasse l'individualité matérielle et biologique. Cf., inversement, le double sens du mot *conscience*, en français.

Les textes suivants sont intéressants pour montrer le caractère usuel du sens **D** au xvii[e] siècle : « Il faut distinguer deux sortes d'universalité, l'une qu'on peut appeler *métaphysique* et l'autre *morale*... J'appelle *universalité morale* celle qui reçoit quelque exception, parce que dans les choses morales on se contente que les choses soient telles ordinairement. » (Par ex., que toutes les femmes aiment à parler, que tous les jeunes gens sont inconstants, etc.) « Ces propositions, qu'on doit regarder comme *moralement* universelles... » *Logique* de Port-Royal, II, ch. xiii. **(A. L.)**

Sur **Morale,** subst. fém. — Quelques correspondants ont exprimé des doutes sur la question de savoir si ces trois sens ne devaient pas être considérés au fond comme trois aspects d'une seule et même idée fondamentale : ensemble de règles de conduite. — Qu'il y ait entre ces trois acceptions une part importante d'éléments communs, ce n'est pas douteux. La distinction qui existe entre elles n'est certainement pas aussi tranchée que celle qui sépare *moral* au sens de *mental*, et *moral* opposé à *immoral.* Mais il y a pourtant entre elles des différences profondes : on peut le sentir aux équivoques qu'engendrent souvent ces mots dans la discussion. Entre **A** et **B,** la différence est surtout dans l'attitude que le mot implique chez celui qui parle : l'acception **B** postule implicitement qu'il existe une morale parfaite dont les morales au sens **A** ne sont que des approximations ou des déchéances ; l'acception **A** n'implique rien de semblable, et ceux qui l'emploient sous-entendent même souvent qu'il n'existe pas de morale au sens **B.** — Entre

morale. — Une morale relâchée. » « Chaque peuple a sa morale, qui est déterminée par les conditions dans lesquelles il vit. On ne peut donc lui en inculquer une autre, si élevée qu'elle soit, sans le désorganiser. » DURKHEIM, *Division du travail social*, II, ch. I, p. 262.

B. (*La* Morale.) Ensemble des règles de conduite tenues pour inconditionnellement valables. « Expliquer (le mal)... serait absoudre, et la métaphysique ne doit pas expliquer ce que condamne la morale. » J. LACHELIER, *Psychologie et métaphysique*, dane *Le Fondement de l'Induction*, 3e éd., p. 171.

C. Théorie raisonnée du bien et du mal, Éthique*. Le mot, en ce sens, implique toujours que la théorie dont il s'agit vise à des conséquences normatives. Il ne se dirait pas d'une science objective et descriptive des mœurs, ou même des jugements moraux (au sens **A**). « Je me formai une morale par provision, qui ne consistait qu'en trois ou quatre maximes, etc. » DESCARTES, *Disc. de la méthode*, III, 1.

D. Conduite conforme à la morale, par exemple lorsqu'on parle des « progrès de la morale », en entendant par là, non un progrès des idées morales, mais la réalisation d'une vie plus humaine, d'une justice plus grande dans les relations sociales, etc. Voir LÉVY-BRUHL, *La Morale et la science des mœurs*, ch. IV, § 2.

Rad. int. : **A. B.** Moral ; **C.** Etik. ; **D.** Morales.

MORALISME, D. *Moralismus.*

A. FICHTE appelle sa doctrine *Reiner Moralismus*[1], en tant qu'elle fait d'une loi de l'action, et non de l'être, le principe suprême de la philosophie. (*Darstellung der Wissenschaftslehre*[2], 1801, § 26. — Sämmt. W. II, p. 64.)

B. OLLÉ-LAPRUNE, sans connaître

1. « Moralisme pur. » — 2. *Exposé de la Doctrine de la Science.*

A et **C,** la différence est à la fois dans le degré de réflexion et dans le contenu. Une morale au sens **C,** un système éthique (p. ex., la morale de Kant) diffère autant d'un ensemble de jugements moraux spontanés que la philosophie diffère du sens commun : elle prétend non seulement à le systématiser, mais à le rectifier sur certains points. Entre **B** et **C,** la différence est inverse : chaque morale philosophique s'efforce d'exprimer, dans le langage de la théorie, la morale parfaite qu'elle présuppose. (Cf. la note 3 de Kant à la Préface de la Raison pratique.) — On aurait même pu aller plus loin, et distinguer une quatrième acception, celle que reçoit ce mot chez Pascal quand il écrit : « La vraie morale se moque de la morale. » La vraie morale, n'est-ce pas ici le sentiment vif et juste, l'évidence intérieure du bien et du mal ? Et la morale dont elle se moque, ce peut être soit l'ensemble routinier des règles de morale traditionnelles, soit plutôt la spéculation morale des philosophes. (On voit d'ailleurs, dans ce cas, combien l'idée changerait suivant qu'on entend le mot au sens **A** ou au sens **C.**) Mais ce serait trop subdiviser, et cette « vraie morale » est bien voisine de notre sens **B. (A. L.)**

Sur **Moralisme.** — « Le reproche de moralisme, qu'on adresse au scoutisme parce qu'il fonde le rayonnement de ses chefs sur l'action positive de leur exemple, semble justifié au premier abord, parce que la vie morale est plus facilement saisissable à l'observation que la vie religieuse. C'est là un épouvantail dont il ne faut pas être dupe. Le moralisme commence là où l'acte est considéré comme plus important que l'inspiration dont il découle. » A. N. BERTRAND, *Témoins*, p. 59. Cet usage péjoratif paraît bien peu recommandable, surtout avec le double sens qu'il peut recevoir. Sur l'indépendance de la morale, même philosophique, à l'égard de tout « fondement » de fait, voir *La Raison et les Normes*, ch. VI.

cette expression, a créé le même mot : « [Renouvier] n'a-t-il pas son mysticisme aussi et, comment dirais-je ? son fanatisme moral (Kant parlait du fanatisme moral des stoïciens), son *moralisme*, si j'ose forger ce mot barbare ? » *La certitude morale* (1880), ch. VI, p. 326. Cf. FOUILLÉE, *Le moralisme de Kant et l'amoralisme contemporain*, 1905.

Ce terme est employé quelquefois, en un sens péjoratif, par désigner l'attachement à la morale, séparée de toute croyance métaphysique ou religieuse, ou même l'attachement à la correction de la conduite, séparée du sentiment moral qui devrait l'animer. Voir *Observations*.

REMARQUE

Le dictionnaire d'EISLER (3e éd.) n'indique *Moralimus* que comme le terme antithétique d'*Immoralismus* : reconnaissance d'une loi morale obligatoire (d'après KRUG, *Handb. der Philos.*, II, 271.) — Ce sens n'existe pas en français.

MORALITÉ, D. **A.** *Moralischer, ethischer Wert ;* **B.** *Sittlichkeit ;* — E. *Morals, Morality ;* — I. *Moralità.*

A. Caractère moral, valeur (positive ou négative) au point de vue du bien et du mal. Se dit soit des personnes, soit des jugements, soit des actes.

B. (Opposé à *immoralité.*) Valeur morale (positive), conformité à l'idéal moral.

C. Conduite morale. « La moralité publique. — » « Un relèvement de la moralité. »

Rad. int. : Morales ; bon(a) morales(o).

Morgan (Principe de), voir *Parcimonie**, 4°.

MORPHOLOGIE, D. *Morphologie ;* E. *Morphology ;* I. *Morphologia.*

Théorie des formes ; particulièrement employé en BIOLOGIE, où *morphologie* se dit surtout de l'étude des types caractéristiques des espèces animales et végétales ; en LINGUISTIQUE, où ce mot désigne l'étude des formes verbales, par opposition à l'étude de la syntaxe. Il a été plus récemment introduit en Géologie, en Sociologie, etc.

Rad. int. : Morfologi.

« MORULE », L. *morula*, petite pause, bref retard (diminutif de *mora*). — Ce terme est employé au XVIIe siècle pour désigner, par opposition à la théorie de la continuité du mouvement, les arrêts imperceptibles qui interrompent celui-ci, dans l'hypothèse de sa discontinuité. « Si le mouvement... est interrompu de morules, quelle est la cause qui suspend le cours d'un corps une fois agité ? Il ne répugne pas au mouvement d'être continu, etc. » BOSSUET, *Traité du Libre-Arbitre*, ch. IV.

MOTEUR, subst., D. *Beweger ;* E. *Mover ;* I. *Motore.*

Au sens général, ce qui meut. — N'est guère usité que pour la traduction du G. κινοῦν, dans les expressions d'ARISTOTE : τὸ πρῶτον κινοῦν, τὸ κινοῦν ἀκίνητον, le premier moteur, le moteur immobile, c'est-à-dire Dieu, ou l'acte pur, qui est cause de tout changement et de tout devenir dans le monde, mais sans être sujet lui-même à aucun changement (*Métaphysique*, III, 8 ; XI, 6-7 ; etc.) : « κινεῖ γὰρ ὡς ἐρώμενον. » (*Ibid.*, 1072b3) ; — τὸ κινοῦν καὶ κινούμενον, le moteur mobile, qui n'a pas en lui-même la cause de son changement, mais qui est à son tour cause du changement pour un autre être. Cf. *mobile* et *mouvement.*

MOTEUR, MOTRICE, adj., D. **A.** *Bewegend ;* **B.** *Motorisch ;* E. *Moving, Motor ;* I. *Motore.*

A. Sens général : qui meut. « Force motrice. »

B. Spécialement, en psychologie : qui se rapporte au mouvement (en tant qu'opposé à la sensation) : « Nerfs moteurs ; centres moteurs » ; — ou qui

tend au mouvement : « Il n'y a pas un seul état de conscience qui ne contienne à un degré quelconque des éléments moteurs. » RIBOT, *Malad. de la volonté*, ch. III (15e éd., p. 111).

Idéo-moteur, cf. *Idées-forces.*

Rad. int. : Movant.

Moteur (type), D. *Motorischer Typus ;* E. *Motor type ;* I. *Tipo motore.*

Type d'imagination consistant dans la prédominance de la représentation des mouvements. Il est spécialement caractérisé, en ce qui concerne les mots, par le fait que le sujet se les représente surtout sous la forme des mouvements d'articulation par lesquels il les prononcerait.

Rad. int. : Motor.

MOTIF, D. *Motiv, Beweggrund ;* E. *Motive ;* I. *Motivo.*

Proprement, ce qui meut (L. scol. *motivum, causa motiva*, au sens le plus général : voir SCHÜTZ, *Thomas-Lex.*, sub v°) ; et fréquemment, au XVIIe siècle, celui qui meut (l'organisateur d'une affaire, l'artisan d'une intrigue) ; d'où, actuellement :

A. Toute cause d'ordre mental produisant ou tendant à produire une action volontaire.

B. Plus spécialement encore, état mental, où prédominent les éléments intellectuels, et tel que s'il était seul en jeu, il déterminerait une certaine action volontaire.

CRITIQUE

Motif et *mobile* ont été employés d'une façon assez peu constante dans la langue philosophique. Voir plus haut l'analyse et la critique de ce dernier mot ; et cf. EISLER, v° *Motiv.* Il serait désirable de réserver *motif* au sens **B,** qui est déjà prédominant.

MM. BALDWIN et STOUT (*Baldwin's Dictionary*, sub v°) écartent la définition : « toute fin consciente considérée comme entrant dans la détermination d'un acte volontaire ». On peut admettre, en effet, que cette définition ne s'accorde pas avec l'usage, *motif* s'appliquant à une idée, à la connaissance d'un fait, aussi bien qu'à la fin dont cette connaissance dicte les moyens. La définition qu'ils proposent est celle-ci : « Any conscious element considered as entering into the determination of a volition[1]. » Ils s'appuient sur l'autorité de BENTHAM, qui a donné une définition à peu près semblable. (*Introduction to the principles of moral and legislation*, ch. X, § 1.) Motif serait alors le genre qui comprendrait les mobiles *(affects)*, les fins raisonnées, et tous autres phénomènes accessoires contribuant à la volition. Mais cette formule ne paraît pas non plus très satisfaisante : 1° Elle est trop large ; elle envelopperait des faits comme un calcul ou une comparaison de motifs, ou une hésitation, tous éléments concourant à l'action, mais qui n'ont jamais été appelés « motifs » en français ; — 2° elle exclurait *a priori* l'usage d'une expression telle que « motif inconscient », qu'il serait regrettable de prohiber ; — 3° elle répond à une classe qu'il n'est pas utile de constituer, car on n'a que rarement à l'envisager comme un tout.

Rad. int. : **A.** Motiv.

1. « Tout élément conscient considéré comme entrant dans la détermination d'un acte volontaire. »

Sur **Motif.** — Voir ci-dessus les observations concernant *mobile.*

Motive, en anglais, paraît clairement être l'abréviation de formules telles que *motive cause, motive argument, motive principle*, fréquentes au XVIe siècle. Cf. MURRAY, sub v°.

Motif (de même que *premier mobile*) s'est dit en français, au XVIIe siècle, des personnes aussi bien que des sentiments ou des idées. *Cf.* Dictionnaire de l'Académie (1694) ; Furetière (1690).

MOTIVATION, D. *Motivation* (Schopenhauer) ; E. *Motivation ;* I. *Motivazione.*

A. Relation d'un acte aux motifs qui l'expliquent ou le justifient.

B. Exposé des motifs sur lesquels repose une décision.

Rad. int. : **A.** Motives ; **B.** Motiviz.

« MOTRICITÉ », fonction motrice de l'être vivant, opposée à sa fonction réceptive ou sensorielle. Appartient plutôt au langage de la physiologie qu'à celui de la psychologie.

MOTS (Définition de), voir *Définition**, *Nominal**, et dans l'*Appendice* à la fin du présent ouvrage, la note sur les différents sens donnés à l'opposition entre les « Définitions de mots » et les « Définitions de choses ».

MOUVEMENT, D. *Bewegung* (**B.** *Gemüths-bewegung*) ; — E. *Move, motion, movement ;* — I. *Movimento.*

A. Au sens propre, changement continu de position dans l'espace, considéré en fonction du temps, et par suite ayant une vitesse définie. Le simple changement de position, dans l'espace, sans considération de durée est appelé *déplacement.*

La *quantité de mouvement* d'un mobile de masse *m* est le produit de sa masse par sa vitesse *(mv).* Le *mouvement* (sans épithète) ou *mouvement relatif* est celui qui change les distances du mobile considéré à un système de repères qui pourrait être lui-même considéré comme mobile ; il pourrait donc être remplacé, toutes les apparences restant les mêmes, par un mouvement égal et inverse du système de repères en question. Le *mouvement absolu* est celui qui n'admet pas cette substitution, et qui ne peut être attribué qu'au mobile, non au système de repères auquel il est rapporté. Poincaré le définissait, du point de vue physique, « mouvement d'un corps par rapport à l'éther, regardé par définition comme étant en repos absolu ». Ce concept est souvent utilisé par les physiciens contemporains. Cf. *Inertie.*

Au figuré :

B. Émotions et tendances. « Ces appétits, ou ces répugnances et aversions, sont appelés *mouvements de l'âme ;* non qu'elle change de place ou qu'elle se transporte d'un lieu à un autre ; mais c'est que, comme le corps s'approche ou s'éloigne en se mouvant, ainsi l'âme, par les appétits ou aversions, s'unit avec les objets ou s'en sépare. » Bossuet, *Conn. de Dieu et de soi-même*, I, § 6. Cf. ci-dessous, *mobile**, Observations.

C. Changement collectif d'idées, d'opinions, de tendances ; changement d'organisation sociale. « Le caractère essentiel de notre organisme social, quand on se borne à l'envisager d'abord dans un état purement statique, abstraction faite de son mouvement nécessaire... » Aug. Comte, *Cours de phil. pos.*, 51ᵉ leçon : « Lois fondamentales de la dynamique sociale. »

D. « Mouvement de l'esprit », suite des représentations dans la pensée : « Continuo et nullibi interrupto cogita-

---

Sur **Mouvement.** — Au sens **A,** on se place à un point de vue déjà dérivé et pour ainsi dire *objectivé.* Mais, avant cette acception du mot défini en termes physiques, il y a un sens antérieur et subjectif qui seul rend possible et intelligible ce sens **A.** Il n'y a en effet positions successives et continues d'un mobile, dans l'unité de la représentation d'un mouvement, que par la synthèse qui les enveloppe, les situe, et dont Leibniz disait : *Totum est prius partibus.* Le mouvement n'est réellement donné que par cet acte synthétique ; la durée et l'étendue n'apparaissent à l'analyse que comme des aspects solidaires ou des conditions de la conscience même que nous avons du mouvement. **(M. Blondel.)**

Le § **D** a été ajouté sur la proposition de M. **Dwelshauvers.**

tionis motu... » DESCARTES, *Regulae ad dir. ing.*, VII. — On appelle en particulier *Mouvement dialectique* la démarche de l'esprit qui passe d'une idée à une autre en vertu des rapports de participation, d'implication ou d'opposition qui les unissent.

CRITIQUE

On se sert presque toujours de *mouvement* pour traduire le mot κίνησις chez Aristote ; mais c'est à tort. « Mouvement », en français (dès le XVIIe siècle, et probablement plus tôt), ne se dit proprement que de ce qu'Aristote appelait φορά (= κίνησις πόθεν ποῖ, *Éth. Nicom.*, X, 4 ; 1174a30). « Mouvement : transport d'un corps en un autre lieu, changement de place. » FURETIÈRE, *Dictionnaire*, 1690. Le *Dict. de l'Académie* de 1694 donne une définition équivalente.

Rad. int. : Mov.

MOYEN, D. *Mittel* ; E. *Means, way* ; I. *Mezzo.*

Ce par quoi une fin déterminée se réalise. « Toute finalité est une série de causes et d'effets dans laquelle on remarque : 1° un terme où elle s'arrête, et c'est pourquoi on le nomme *fin* ; 2° un terme intermédiaire, le *moyen*, ou une série de termes intermédiaires, les *moyens* ; 3° un terme où elle commence, car le nom de moyen ne se justifierait pas s'il ne se plaçait entre le commencement et la fin... L'idée n'est jamais le terme initial ; elle est toujours un *moyen*. La finalité a sa source dans des faits affectifs, et non dans des faits intellectuels ; il y a une finalité aveugle et une finalité éclairée par l'intelligence. » GOBLOT, *Vocabulaire*, v° Finalité, p. 240-241 et 241-242.

Rad. int. : Moyen.

Moyen terme, D. *Mittel (begriff)* ; E. *Middle (term)* ; I. *Mezzo (termine), Medio.*

A. Dans un syllogisme, celui des trois termes par l'intermédiaire duquel le majeur et le mineur sont mis en rapport ; qui, par conséquent, est commun aux deux prémisses et éliminé de la conclusion.

B. Milieu entre deux autres termes, au sens **B.** Compromis entre deux solutions extrêmes.

Rad. int. : Mez.

MOYENNE (valeur), D. *Durchschnitt* ; *arithmetisches Mittel* ; — E. *Mean* ; entre grandeurs différentes : *Average* ; — I. *Media.*

Quotient obtenu en divisant la somme d'une série de grandeurs par le nombre de ces grandeurs.

Cette notion présente une grande utilité dans les mesures psychologiques. Il y a lieu de la distinguer du *mode** ou *module*, défini ci-dessus ; et quelquefois aussi du « *Médian* » (D. *Zentralwert* ; E. *Central value*), c'est-à-dire de la valeur qui occupe le milieu

---

Sur **Moyen.** — Il me semble que la *finalité* n'est pas la série des causes et des effets, mais le *rapport* des différents termes de cette série au terme final, l'action idéale de ce terme sur les autres (comme la *causalité* est l'action réelle de la cause efficiente). **(J. Lachelier.)**

Le sens propre de finalité est certainement rapport du moyen à la fin. (Voir ci-dessus, *finalité*). Mais il s'est introduit dans la langue philosophique courante, une tendance à appeler par ellipse *finalité* tout processus manifestant une finalité. Ce n'est pas le seul cas où le terme abstrait ait fini par désigner le fait ou l'objet concret dont il est le caractère : p. ex. : une autorité, une méchanceté, une possibilité. Cette transformation sémantique est toujours un peu choquante au moment où elle se produit ; mais elle paraît conforme à l'esprit général de la langue. **(A. L.)**

Sur **Moyenne.** — Article proposé par M. **Claparède** et rédigé sur ses indications.

d'une série dont les termes ont été rangés par ordre de grandeur.

REMARQUE

Moyenne, employé seul, désigne toujours la moyenne arithmétique définie ci-dessus. Mais on use aussi, dans certains cas, de la moyenne dite *géométrique*, c'est-à-dire de la racine n^e du produit des n nombres qu'on veut remplacer par une valeur unique.

Rad. int. : Mezvalor.

MULTIPLICATION logique, D. *Logische multiplikation ;* E. *Logical Multiplication ;* I. *Moltiplicazione logica.*

Opération logique applicable soit aux concepts (ce qui en est l'usage le plus ordinaire), soit aux propositions, soit aux relations, et dont le résultat est un « produit logique ».

A. Le *produit logique* de deux ou plusieurs concepts est, au point de vue de la compréhension, la position simultanée de ceux-ci (comme appartenant à un sujet unique) ; et, par conséquent, au point de vue de l'extension, l'ensemble des parties communes aux classes correspondantes. Ex. : « Philosophe grec ; les philosophes grecs. »

B. Le *produit logique* de deux ou plusieurs Pp est la Pp qui énonce que celles-ci sont posées simultanément (soit à titre d'assertion, soit à titre de lexis) : « P est un nombre entier, P n'est divisible par aucun nombre entier plus petit que lui-même et plus grand que l'unité = P est un nombre premier. »

C. Le *produit logique* de deux relations xR_1y et xR_2y est la Pp qui énonce que ces deux relations existent simultanément entre les deux termes x et y.

$$xR_1\,y, xR_2\,y = x\,(R_1\,R_2)\,y \qquad \text{Df.}$$

La multiplication logique est représentée soit par × (notation maintenant assez rare et peu recommandable, qui confond les signes arithmétiques et logiques) ; ou bien $\frown$, écrit aussi $\frown$; ou, le plus souvent par la simple succession des facteurs, séparés, s'il est nécessaire pour la clarté, par un point ou une virgule.

Cf. les Observations sur *Détermination**.

Rad. int. : Logik(a) multiplik(o).

Multiplication relative. Si l'on a deux relations xR_1y, yR_2z (c'est-à-dire telles que le second terme de la première soit le premier terme de la seconde), on appelle *produit relatif* de ces deux relations la relation R_3, qui existe alors entre le premier terme de la première et le second terme de la seconde. La multiplication relative se représente par*

$$xR_1\,y \frown yR_2\,z = x\,(R_1 * R_2)\,z \qquad \text{Df.}$$

Par exemple, « x est fils (ou fille) de y », « y est frère (ou sœur) de z » ont pour *produit relatif :* « x est neveu (ou nièce) de z ».

Rad. int. : Relativ(a) multiplik(o).

MULTIPLICITÉ, D. *Vielheit, Mannigfaltigkeit ;* E. *Multiplicity ;* I. *Moltiplicità.*

A. Caractère de ce qui comprend des éléments divers, dénombrables (mais non pas nécessairement dénombrés, ni même dont le dénombrement puisse être achevé). « Multiplicité finie, multiplicité infinie. » Cf. *Nombre.*

B. Ensemble d'éléments présentant ces caractères.

Rad. int. : **A.** Multoples ; **B.** Multoplaj.

MUSCULAIRE (sens), D. *Muskelsinn ;* E. *Muscle sense, muscular sense ;* I. *Senso muscolare.*

Sens auquel on rapporte celles des sensations *kinesthésiques* (voir ce mot)

Sur **Multiplication logique.** — Ce terme semble tomber en désuétude ; il est remplacé par « produit logique » et surtout par « conjonction ». **(René Poirier.)**

qui sont considérées comme correspondant à des excitations dues à la contraction ou au relâchement des muscles. Elles s'opposent aux sensations *articulaires.*

Ce mot se prend quelquefois dans un sens plus large, comme synonyme de sens kinesthésique ; mais cet usage prête à des confusions.

Rad. int. : Muskolal.

MUTATION, D. *Mutation ;* E. *Mutation ;* I. *Mutazione.*

A. Changement ; et en particulier changement dans l'organisation sociale.

B. Quand on envisage une série de formes d'une même espèce fossile, on appelle *variations* les différences morphologiques que présentent les échantillons provenant d'une même couche, et *mutations* celles que présentent les échantillons provenant de couches successives.

C. Transformation brusque et héréditaire d'un type vivant, se produisant dans l'espace d'un très petit nombre de générations, ou même d'une seule.

CRITIQUE

Le sens **B** est plus ancien que le sens **C.** Il date de WAAGEN, *Die Formenreihe des Ammonites Subradiatus*[1] (1869) ; il a été répandu parmi les paléontologistes par l'ouvrage de NEUMAYR, *Die Stämme des Tierreiches*[2] (1889). Voir notamment p. 58. — M. DEPÉRET (*Les transformations du monde animal*, p. 275) a protesté contre l'introduction récente du sens **C.**

Celui-ci a été adopté par M. DE VRIES, dans son ouvrage *Die Mutations theorie* (1901). Il est rapidement devenu très usuel dans le langage biologique et philosophique. Le fait qu'il représente avait été déjà désigné par COPE sous le nom de *Saltation*, et par KORCHINSKI sous le nom d'*hétérogénèse.*

LAMARCK employait fréquemment *mutation*, au sens général, pour désigner les petits changements morphologiques.

Rad. int. : Mutacion.

1. *La Série des formes d' « Ammonites subradiatus ».* — 2. *Les souches du règne animal.*

MYSTÈRE, G. μυστήριον (de μύω, fermer les yeux, ou la bouche). — D. *Mysterium ;* E. *Mystery ;* I. *Misterio.*

A. Dans les religions antiques, ensemble de pratiques, de rites et de doctrines, coexistant avec le culte public, et légaux, mais de nature secrète, et réservés à des initiés.

B. Dans la théologie chrétienne, dogmes révélés que le fidèle doit croire, mais qu'il ne peut comprendre.

Par suite, en philosophie :

C. Sens caché sous un symbole. « Toutes choses couvrent quelque mystère ; toutes choses sont des voiles qui couvrent Dieu. » PASCAL, *Lettre à Mlle de Roannez*, Ed. Brunschv., p. 215. — Symbole recouvrant un sens caché : « Il n'est pas juste de prendre ses obscurités (celles de Mahomet) pour

Sur **Mutation.** — Article rectifié et complété sur les indications de M. **René Berthelot.**

Sur **Mystère.** — Dans la théologie, le mot mystère désigne sans doute ce qui doit être cru et ce qui ne peut être compris. Mais cette dernière proposition, en évoquant l'idée de la nuit noire, dénature le sens de la foi. Car, il y a, dans le mystère, même avant la foi, des aspects qui ne laissent pas la raison indifférente ou totalement aveugle ; et dans la foi, il y a des aspects que la méditation et l'expérience éclairent partiellement. *Ratio fide illustrata, aliquam mysteriorum intelligentiam eamque fructuosissimam assequitur...* » (Constitutio Vatic. De Fide. — Benzinger, n° 1796). **(M. Blondel.)**

des mystères, vu que ses clartés sont ridicules. » ID., *Pensées*, Ed. Brunschv., 598. « Je ne dis pas que le *mem* est mystérieux. » *Ibid.*, 688. Cf. 687, 691, etc.

D. Difficulté dont on doit chercher la solution : « Voilà... le dénouement du mystère : c'est que toutes les créatures ne sont unies qu'à Dieu d'une union immédiate. » MALEBRANCHE, *Entretiens sur la métaphysique*, VII. (Ed. Jules Simon, p. 164.)

E. Donnée inexplicable ; problème insoluble. « Parcourez le cercle des sciences : vous verrez qu'elles commencent toutes par un mystère. » J. DE MAISTRE, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, X^e entretien.

Rad. int. : Misteri.

MYSTICISME, D. *Mystik*, *Mysticismus* (plus rare) ; *Fanaticism* (KANT) ; — E. *Mysticism ;* I. *Misticismo.*

A. Proprement, croyance à la possibilité d'une union intime et directe de l'esprit humain au principe fondamental de l'être, union constituant à la fois un mode d'existence et un mode de connaissance étrangers et supérieurs à l'existence et à la connaissance normales.

B. Ensemble des dispositions affectives, intellectuelles et morales qui se rattachent à cette croyance. « Le phénomène essentiel du mysticisme est ce qu'on appelle l'*extase**, un état dans lequel toute communication étant rompue avec le monde extérieur, l'âme a le sentiment qu'elle communique avec un objet interne, qui est l'être parfait, l'être infini, Dieu. Mais ce serait se faire du mysticisme une idée incomplète que de le concentrer tout entier dans ce phénomène, qui en est le point culminant. Le mysticisme est essentiellement une vie, un mouvement, un développement d'un caractère et d'une direction déterminés. » E. BOUTROUX, *Le mysticisme*, Bulletin de l'Institut psychologique, janv. 1902, p. 15.

Sur **Mystique** et **Mysticisme.** — Quel que soit le jugement de fond qu'il convienne de porter sur le mysticisme, il faut bien y reconnaître, en fait, l'existence psychologique d'états caractérisés, liés, multiplement expérimentés, qui comportent d'être classés systématiquement, groupés et appréciés. Et ce qui semble propre à ces états, c'est d'une part la dépréciation et comme l'effacement des symboles sensibles et des notions de la pensée abstraite et discursive ; c'est d'autre part le contact direct et l'immédiation de l'esprit avec la réalité possédée *à même.* Le mystique a l'impression d'avoir non pas moins, mais plus de connaissance et de lumière. On ne peut méconnaître ce fait, qui est une réalité historique. Et on ne doit sans doute pas non plus se hâter de discréditer le mysticisme, en dépit des illusions et des abus qu'il a trop souvent recouverts. De ce que la musique n'a pas le genre de clarté et de précision qu'offre la parole articulée, il n'en résulte pas que les sons ne puissent exprimer ce que les mots, avec toute leur valeur logique, ne réussiront jamais à traduire. Et c'est en ce sens, très raisonnable et très vrai, que Beethoven a dit : « La musique est une révélation plus haute que la sagesse et la philosophie. » (Cf. Romain ROLLAND, *Vie de Beethoven*, p. 133.) Entre la science mystique et la connaissance théologique, métaphysique ou physique, il y a une différence analogue à celle qui sépare comme par un abîme l'impression d'un artiste goûtant une symphonie, et le commentaire littéraire que tout homme d'esprit cultivé, eût-il l'oreille fausse ou n'eût-il en effet jamais entendu une note, pourrait comprendre, en s'imaginant peut-être qu'il a de l'œuvre, transposée en un langage livresque, une intelligence supérieure à celle du musicien.

C'est au pseudo-Denys l'Aréopagite qu'est dû le mot mystique (*Noms divins*, II, 7 et *Théol. myst.*, I, 1), et la plupart des termes qui sont devenus classiques dans la « mystique ». Après avoir montré que pour atteindre à l'être, il faut dépasser

Les étapes de ce développement sont, dit E. Boutroux, l'aspiration à l'absolu *(Sehnsucht)*, l'effort de purification et l'ascèse, l'extase, le retour sur la vie antérieure et l'orientation nouvelle du jugement et de la conduite, la réalisation (individuelle ou sociale) de la vie parfaite.

On appelle plus spécialement *mystique* (subst. fém.) l'ensemble des pratiques conduisant à cet état, et des doctrines exprimant les connaissances qui en sont considérées comme le fruit.

C. L'un des quatre grands systèmes philosophiques qui, selon l'éclectisme, se sont succédé en cycles dans l'histoire de la pensée humaine, et que le progrès de la réflexion philosophique a pour but de concilier de plus en plus complètement. (Cf. *Éclectisme**.) Il résulte d'une réaction contre le scepticisme, et se caractérise par l'effacement de la raison au profit du sentiment et de l'imagination. (V. Cousin, *Histoire de la philosophie*, II, 9e leçon ; A. Jacques, Jules Simon et Saisset, *Manuel de philosophie*, 2e partie, § 3 : « Lois générales de la formation des systèmes. »)

D. On applique ce terme, presque toujours avec une nuance péjorative :

1° Aux croyances ou doctrines qui reposent plus sur le sentiment et l'intuition (au sens **D**) que sur l'observation et le raisonnement : « Prétendre connaître autrement que par l'intelligence, c'est dire qu'il est légitime d'affirmer ce qu'on ignore ; en un mot, c'est être mystique. Certes, il est possible d'affirmer sans raison valable, parce que l'affirmation est un acte et relève, par conséquent, du sentiment et de la volonté. Aussi y a-t-il deux sortes de mystiques, ceux qui aiment et ceux qui veulent ; et l'on peut dire que le mysticisme consiste à franchir, soit par un élan d'amour, soit par un effort de volonté, les bornes où la raison spéculative est contrainte de s'enfermer. » Goblot, *Classification des Sciences*, p. 4.

2° Aux croyances ou doctrines qui

---

les images sensibles, les conceptions et les raisonnements de l'esprit, il affirme, en se fondant sur une expérience qui n'a rien de dialectique, mais qui semble l'expression d'un contact intimement éprouvé, « cette parfaite connaissance de Dieu qui s'obtient par ignorance en vertu d'une incompréhensible union ; et ceci a lieu quand l'âme, laissant toute chose et s'oubliant elle-même, s'unit aux clartés de la « gloire divine ». (*Noms divins*, VII, 3.) C'est cette science obtenue, non par les raisonnements, mais par une union pleine d'amour, que Denys appelle la « doctrine mystique qui pousse vers Dieu et unit à Lui par une sorte d'initiation qu'aucun maître ne peut apprendre ». (*Ep.*, IX, 1.) Ce qui est la garantie et comme le péage de cette « contemplation super-intellectuelle », c'est la vie purgative et ascétique qui en est la préparation ; « le voile n'est levé que pour les sincères amants de la sainteté qui, par leur pureté d'esprit et la puissance de leur faculté contemplative, sont aptes à pénétrer le vrai dans sa simplicité intime... C'est par ce sincère, spontané et total abandon de toi-même et de toutes choses que, libre et dégagé d'entraves, tu te précipiteras dans l'éclat mystérieux de la divine obscurité. » (*Théol. myst.*, I, 1.) Ce qui paraissait, dans l'état inférieur, lumineux et réel, n'est plus que voile ténébreux et apparence ; et ce qui semblait nul et nocturne, se révèle comme l'immense lumière et l'absolue unité à laquelle communie l'âme « conviée au banquet divin ». (*Hier. eccl.*, I, 3.)

L'idée fondamentale du mysticisme semble donc celle-ci : les images ni les concepts ne nous donnent la réalité ; il faut traverser les choses sensibles, les représentations intellectuelles comme des voiles ; et lorsque par la vie purgative et ascétique on s'est dépouillé de soi et des choses, lorsqu'on s'est offert nu au vide, ce vide, cette nuit obscure révèlent la plénitude d'une vie qui ne semble

déprécient ou rejettent la réalité sensible, au profit d'une réalité inaccessible aux sens : « N'allons pas jusqu'à ces affirmations mystiques : c'est la société qui pense dans l'individu. » Bouglé, *Les Idées égalitaires*, p. 79.

Rad. int. : Mistikism.

1. MYSTIQUE, subst., D. *Mystik ;* E. *Mystic ;* I. *Mistica.*

A. Synonyme de *Mysticisme** au sens **A ;** ou quelquefois, mais plus rarement, au sens **B.**

B. Croyance (particulièrement croyance morale ou sociale) qui s'affirme chez un individu ou dans un parti sans chercher à se justifier par le raisonnement (qu'elle soit ou non, en elle-même, susceptible de cette justification). « La mystique démocratique. » — « La mystique de la Vie. » — « La mécanique exigerait une mystique. » Bergson, *Les deux sources*, p. 329.

Le sens **B** est nouveau, mais il s'est largement répandu depuis quelques années, d'abord dans la conversation et le journalisme, puis dans la langue philosophique elle-même. Il a été défini et discuté dans la séance de la Société de philosophie du 1er avril 1933. Voir *Bulletin* de la Société, notamment p. 54, 68, 73.

2. MYSTIQUE (adj.), D. *Mystisch ;* E. *Mystic*, *Mystical ;* I. *Mistico.*

S'emploie dans tous les sens du mot *mysticisme ;* et, en particulier, s'applique à la représentation de l'univers sous la forme de *correspondances** et d'actions « sympathiques » dues à ces correspondances, en tant qu'elle s'oppose à la représentation de l'univers sous la forme de phénomènes individuels, causes et effets les uns des autres suivant des lois déterminées. « J'emploierai ce terme *(mystique)* faute d'un meilleur, non pas par allusion au mysticisme religieux de nos sociétés, qui est quelque chose d'assez différent, mais dans le sens étroitement défini où « mystique » se dit de la croyance à des forces, à des influences, à des actions imperceptibles aux sens, et cependant réelles... Par exemple, pour le « primitif » qui appartient à une société de forme totémique, tout animal, toute plante, tout objet même, tel que les étoiles, le soleil ou la lune fait partie d'un totem, d'une classe, d'une sous-classe ; par suite, chacun a des affinités précises, des pouvoirs sur les membres de son totem, de sa classe, de sa sous-classe, des obligations envers eux, etc... Le cœur, le foie, les yeux, la moelle, etc., sont censés procurer telle ou telle qualité à ceux qui s'en repaissent... Quand les indigènes se rassemblent en grand nombre en Australie, chaque tribu, et dans chaque tribu, chaque groupe totémique a une place qui lui est assignée par son affinité mystique avec telle ou telle région de l'espace. » Lévy-Bruhl, *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, t. I, pp. 30, 31, 32, 33.

Rad. int. : Mistik, -al.

---

cachée et « mystique » qu'à ceux qui, selon le mot de Newman, n'ont pas émigré de la région des ombres et des images. — L'aspect de la doctrine sur lequel ont le plus insisté les grands mystiques, comme Tauler, saint Jean de la Croix, sainte Thérèse, c'est que le comble de l'activité humaine, c'est d'aboutir à cet état de nudité ou de passivité intérieure qui seul laisse le champ libre à la souveraine libéralité de l'être infini. **(M. Blondel.)**

Je crois que le terme mysticisme ne devrait pas être employé en dehors du domaine de la philosophie religieuse, conformément d'ailleurs à l'étymologie. Les expressions *mysticisme scientifique*, *mysticisme philosophique* sont impropres, et l'on peut d'autant plus facilement les éviter que nous avons d'autres termes d'usage plus correct et plus ancien, p. ex. *irrationalisme*, *intuitionisme*, *sentimentalisme.* **(C. Ranzoli.)**

MYTHE, G. μῦθος ; D. E. *Mythe ;* I. *Mito.*

A. Récit fabuleux, d'origine populaire et non réfléchie, dans lequel des agents impersonnels, le plus souvent les forces de la nature, sont représentés sous formes d'êtres personnels, dont les actions ou les aventures ont un sens symbolique. « Les mythes solaires. — Les mythes du printemps. » Se dit aussi des récits fabuleux, qui tendent à expliquer les caractères de ce qui est actuellement donné : « Le mythe de l'âge d'or, du Paradis perdu. »

B. Exposition d'une idée ou d'une doctrine sous une forme volontairement poétique et narrative, où l'imagination se donne carrière, et mêle ses fantaisies aux vérités sous-jacentes. « Le mythe de la Caverne. » Sur le sens exact de μῦθος chez Platon, v. Couturat, *De platonicis mythis*, p. 3-12. et L. Robin, *Platon*, 192-196.

C. Image d'un avenir fictif (et même le plus souvent irréalisable) qui exprime les sentiments d'une collectivité et sert à entraîner l'action. — Cette acception a été créée par Georges Sorel, dans l'Introduction à ses *Réflexions sur la violence* (1907). « Les mythes héroïques. » — « Le mythe de la grève générale. » — « On peut parler indéfiniment de révolte sans provoquer jamais aucun mouvement révolutionnaire, tant qu'il n'y a pas de mythes acceptés par les masses. » *Ibid.*, p. 45.

Sur l'opposition qu'établit l'auteur entre le mythe et l'utopie, voir même ouvrage, p. 46-50, et cf. ci-dessous les observations sur *Utopie**.

N

NATION, D. *Nation, Volk ;* E. *Nation ;* I. *Nazione.*

A. L'ensemble des individus qui constituent un État (au sens **A** de ce mot), considérés en tant que corps social et par opposition au gouvernement. « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. » *Déclaration des droits de l'homme* de 1789, art. 3.

B. Synonyme de *nationalité*, **B.**

Rad. int. : Nacion.

NATIONALITÉ, D. *Nationalität, Volkstum ;* E. *Nationality ;* I. *Nazionalità.*

A. Caractère juridique que possèdent les individus en tant que citoyens ou sujets d'un État.

B. Groupe social uni par une communauté de race* ou du moins de civilisation, une tradition historique, des aspirations communes (alors même que ce groupe ne forme pas un État). — Voir Durkheim et Métin, *Libres entretiens* de l'Union pour la Vérité, 10 déc. 1905.

Rad. int. : **A.** Nacionales ; **B.** Nacion.

NATIVISME, D. *Nativismus ;* E. *Nativism ;* I. *Nativismo.*

Se dit de toutes les doctrines qui admettent le caractère inné ou congénital d'un caractère, d'une fonction, d'une idée quelconques ; et spécialement :

A. Doctrines qui admettent que les impressions venant de la rétine, dès qu'elles se produisent, et sans aucune éducation antérieure du sujet, font

Sur **Nation.** — La nation est un groupe d'hommes politiquement unis de fait et de volonté. Si l'union de fait manque, il peut y avoir une nation idéale, une patrie, non une nation réelle (Pologne) ; si c'est l'union de volonté qui fait défaut la nation s'évanouit encore parce qu'elle se morcelle en nations aussi nombreuses qu'il y a de fractions à l'intérieur desquelles se retrouve l'union des volontés (Autriche-Hongrie). Il n'y a nation au sens plein du terme que là où ces deux conditions sont réunies (France, Allemagne). **(E. Van Biéma.)**

naître des sensations spatiales de formes et de distance. — Cf. *Empirisme**.

B. Se dit aussi, moins proprement, des doctrines qui, sans admettre l'existence de déterminations spatiales différenciées dans les sensations d'origine rétinienne, soutiennent que ces sensations (et même toutes les sensations) présentent un caractère primitif de volume, d'étendue *(voluminousness, extensity)* qu'élaborera plus tard l'éducation des sens. (Ward, W. James.)

C. (Beaucoup plus rarement.) Doctrines qui admettent l'existence d'idées ou de principes innés.

Rad. int. : **A.** Nativism.

NATURALISME, D. *Naturalismus ;* E. *Naturalism ;* I. *Naturalismo.*

A. Philosophie générale. Doctrine pour laquelle il n'existe rien en dehors de la Nature (au sens **H** ou au sens **J**), c'est-à-dire rien qui ne se ramène à un enchaînement de faits semblables à ceux dont nous avons l'expérience.

B. Éthique. Doctrine suivant laquelle la vie morale n'est que le prolongement de la vie biologique, et l'idéal moral, l'expression des besoins et des instincts qui constituent le vouloir-vivre. « Le vrai idéalisme ne diffère pas du vrai naturalisme, parce que c'est la nature même qui arrive à penser l'idéal et à le réaliser en le pensant. » A. Fouillée, *L'Idée moderne du droit*, l. V, ch. v, p. 340. — Cf. A. Cresson, *Les bases de la morale naturaliste.*

C. Esthétique. Doctrine qui proscrit toute idéalisation du réel, et même qui s'efforce, par réaction, de mettre surtout en valeur les aspects de la vie ordinairement écartés comme bas ou grossiers, ce qui, dans l'homme, relève de la Nature (au sens **G**) et lui est commun avec les animaux. — Voir *réalisme.*

CRITIQUE

Le sens **B** mérite d'être retenu ; il représente une tendance philosophique très caractérisée : anti-christianisme, anti-kantisme ; primauté morale de la vie et de la perpétuation de la vie ; homogénéité des fins humaines et des fins animales ; évolutionnisme ; pri-

Sur **Nativisme.** — Exemple de ce mot au sens général (qui est assez rare) : « Nous remarquerons seulement que notre théorie nous semble devoir satisfaire et les empiristes et les nativistes : ... les nativistes n'admettent plus aujourd'hui que les « vérités premières » soient gravées dans nos esprits telles que nous les exprimons ; la raison, pour eux, c'est l'ordre ; les principes, les axiomes, sont l'ordre considéré sous ces divers aspects. » E. Goblot, *Essai sur la classification des Sciences*, p. 68.

Sur **Naturalisme.** — Je dirais volontiers que les doctrines de la santé sociale sont un *naturalisme supérieur*, mais, au fond, homogène au précédent. Car la question, pour les sociétés comme pour les individus, est entre *être* simplement, ou *vivre*, et produire quelque chose qui les dépasse, qui ait une valeur universelle, comme art, science, philosophie ; entre être gouverné simplement par le vouloir vivre, et être gouverné par des Idées, au sens de Platon. Et je crois, contrairement à M. Fouillée, qu'il y a là une opposition irréductible. **(J. Lachelier.)** — Cf. ci-dessus *Monisme*, Observations.

— Il est bien vrai que la conception de M. Durkheim utilise la distinction de l'individuel et du social pour justifier l'opposition du réel et de l'idéal, de la vie inférieure et de la vie supérieure, etc. Mais quelle est la conception naturaliste, qu'elle soit ou non individualiste, qui n'accepte pas *en fait* ces oppositions, tout en cherchant à les expliquer par des causes naturelles, comme de simples faits objectivement existant et qui s'imposent sous la forme qu'ils ont ? L'idéal n'est ici qu'un réel déjà existant, et plus complet que le prétendu réel qu'on lui oppose : passer du réel à l'idéal, c'est passer d'une *représentation mutilée* à une *représentation*

mauté intellectuelle des sciences expérimentales ; eudémonisme et optimisme ; — à quoi il faut ajouter d'ordinaire l'empirisme et l'agnosticisme. Cf. *Monisme**.

Le naturalisme, ainsi conçu, a été jusqu'à présent une doctrine prenant pour valeur fondamentale la santé, la puissance et la survie *des individus*. Mais il existe également des doctrines qui transportent cette valeur à la santé, à la force et à la survivance des sociétés, considérées comme des touts. (Voir par ex. E. Durkheim, *Règles de la méthode sociologique*, ch. III.) Faut-il les appeler aussi *naturalistes ?* C'est douteux. Admettant l'opposition dualistique des fins égoïstes et des fins sociales, la lutte de la vie inférieure et de la vie supérieure, elles éliminent précisément le trait le plus caractéristique de ce qu'on appelle ordinairement *naturalisme :* le respect de l'instinct, de la spontanéité individuelle, l'incarnation de l'idéal dans la nature au sens **C,** le culte de la vie biologique. Elles se rattachent, au contraire, au positivisme proprement dit, qui oppose si radicalement l'humanité* à l'animalité. De plus, en ce qui concerne E. Durkheim en particulier, il accorde à l'idéal une réalité *sui generis* assez analogue à celle que lui reconnaissent les spiritualistes. (Cf. *Les jugements de valeur et les jugements de réalité*, Congrès de Bologne, 1911.) Voir cependant, aux Observations, les raisons en sens inverse.

Rad. int. : **B, C.** Naturalism.

NATURE, G. φύσις ; L. *Natura ;* D. *Natur ;* E. *Nature ;* I. *Natura.*

I. Nature d'un être

A. Principe considéré comme produisant le développement d'un être, et réalisant en lui un certain type. « Vis medicatrix naturæ. » Ce sens paraît être le plus fondamental, surtout pour le mot φύσις, d'où viennent la plupart

complète de ce qui existe déjà actuellement et objectivement ; c'est simplement corriger une erreur, au sens de ce mot dans la science objective. — Si cette conception est celle de M. Durkheim, je ne vois aucune raison pour ne pas l'appeler naturaliste. J'appellerais *naturalisme* toute doctrine pour laquelle la réalité, composée d'ailleurs de n'importe quels éléments, est *toute faite*, et qui ne peut dès lors accorder une valeur propre irréductible au concept d'*idéal :* pour le naturalisme, tout *est, de naissance*, tout ce qu'il peut *être ;* seulement, pour s'accorder avec l'expérience, il faut admettre que la connaissance, elle, ne s'identifie pas avec l'*être* de ses objets, en d'autres termes, qu'il y a des connaissances fausses précédant la connaissance vraie et que toutes les différences de valeur se ramènent à celle de la connaissance identique à l'être et de la connaissance non identique à l'être. Cela revient à dire que le naturalisme a toujours conduit à admettre au moins une exception à son principe : le connaître n'est pas *de naissance*, tout ce qu'il peut être, c'est un devenir, mais un devenir qui a son achèvement, sa perfection dans l'identification à la réalité existante. **(M. Bernès.)**

Sur **Nature.** — Je représenterais volontiers, en gros, l'évolution du mot *nature* de la façon suivante. Le sens fondamental est l'idée d'une existence qui se produit ou du moins se détermine elle-même, en tout ou en partie, sans avoir besoin d'une cause étrangère. Je dédoublerais ensuite trois fois ce sens, en l'appliquant : 1° à une chose particulière, ou à l'ensemble des choses ; 2° au principe interne de production ou de détermination, ou à la chose produite ou déterminée ; 3° à l'un et à l'autre, considérés dans ce qu'ils peuvent avoir, soit de matériel et de mécanique, soit de téléologique et de formel (ce second sens étant le meilleur, et le premier étant, au fond, la négation même de l'idée de φύσις). — La nature, comme principe formel,

des sens philosophiques de ce terme. Voir *Critique*.

B. Essence d'un genre ; ensemble des propriétés qui le définissent. — Caractères essentiels d'une science, d'une question, d'une idée, d'une institution. « Il n'y a du plus ou du moins qu'entre les accidents, et non point entre les formes ou natures des individus d'une même espèce. » DESCARTES, *Méthode*, I, 2. « La nature d'un gouvernement est ce qui le fait être tel. » MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, III, 1.

C'est en un sens très voisin que BACON et DESCARTES appellent aussi « nature » chacune des propriétés constitutives d'un corps (p. ex. : « Super datum corpus novam naturam sive novas naturas generare et superinducere, opus et intentio est humanæ potentiæ. » *Nov. Organ.*, II, 1) ; et qu'ils nomment *natures simples* les qualités indécomposables au moyen desquelles ils estiment que toutes les autres sont composées : « Dicimus nihil nos unquam intelligere posse præter istas naturas simplices, et quamdam illarum inter se mixturam sive compositionem. » *Regulæ ad dir. ing.*, XII, 18. Mais ce sens a disparu de nos jours.

C. Par suite, tout ce qui est inné, instinctif, spontané dans une espèce d'être, et notamment dans l'humanité ; s'oppose à ce qui est acquis par l'expérience individuelle ou sociale. « Les lois de la conscience, que nous disons naître de la nature, naissent de la coutume. » MONTAIGNE, *Essais*, I, 22. Cf. ARISTOTE, *De la mémoire*, 452a28, et PASCAL, *Pensées*, n° 91, 93 (Ed. Brunschv.). — Il se dit en particulier de la raison considérée comme une sorte d'instinct intellectuel : « Il n'y a point de doute que tout ce que la nature m'enseigne contient quelque vérité. » DESCARTES, *Méditations*, VI, 10. « [Cet ordre] est parfaitement véritable, la nature le soutenant au défaut du discours. » PASCAL, *Esprit géométrique*. — Cf. *Lumière naturelle*.

La *nature*, en ce sens, est l'état où naissent les hommes :

1° Par opposition à la révélation et à la grâce. « La foi chrétienne ne va presque qu'à établir ces deux choses, la corruption de la nature et la rédemption de Jésus-Christ. » PASCAL, *Pensées*, Ed. Brunschvicg, n° 194.

2° Par opposition à la civilisation, à la réflexion, à tout ce qui est artificiel et voulu. « Tel est ce pur mouvement de la nature, antérieur à toute réflexion. » J.-J. ROUSSEAU, *Discours sur l'inégalité*, 1re partie (éd. Garnier), p. 59.

État de nature, voir *État**, **B.**

Ce sens se confond insensiblement avec le sens **G.**

D. Caractères particuliers qui dis-

---

pourra comprendre, dans l'homme même, ce qu'il y a en lui de supérieur à l'animalité, ce qui est d'ordre intellectuel et moral, pourvu qu'on reconnaisse qu'il s'y mêle toujours quelque chose qui n'est plus « nature », qui n'est plus simple vie, mais qui est raison, esprit, et que je propose d'appeler *liberté*. L'opposition de la liberté et de la nature, comprise pour la première fois par KANT, est pour moi l'opposition fondamentale de la philosophie. Ce qui me paraît important, pour tous les mots, mais pour celui-là peut-être plus que pour tout autre, c'est l'unité essentielle de signification, le sens que l'on fait prédominer dans un cas particulier enveloppant toujours, comme un son ses *harmoniques*, ceux qu'on laisse momentanément de côté. **(J. Lachelier.)**

— Il y a une équivoque dans l'expression « nature déchue ou corrompue ». *Nature* y signifie bien « état où naissent les hommes » ; mais cela suppose aussi le souvenir d'un autre état idéal, essentiel, qui est l'état de droit, auquel on compare l'état présent. Donc, il y a ici fusion du sens **C** et du sens **B.**

De même, un élément important de l'idée de nature, par exemple chez PASCAL et ROUSSEAU, consiste dans une association des sens **B, C, G,** et **K :** ce qui est « naturel »

tinguent un individu ; tempérament ; idiosyncrasie (en tant que ces caractères sont considérés comme innés et produisant des actions quasi-instinctives). « Une nature indolente. — Une nature ambitieuse. »

On dit aussi, en ce sens, le *naturel* de chaque individu.

II. La Nature, en général

E. (Ἡ τοῦ πάντος φύσις, *natura rerum.*) L'ensemble des choses qui présentent un ordre, qui réalisent des types ou se produisent suivant des lois. — Par suite, et plus spécialement, le principe actif et vivant, la volonté d'ordre qui se manifeste par cette régularité. — Aristote oppose en ce sens la nature (φύσις) au hasard (αὐτόματον, τύχη). « Τὰ γινόμενα φύσει πάντα γίνεται ἢ ἀεὶ ὡδὶ ἢ ὡς ἐπὶ τὸ πολύ. » Περὶ γεν. καὶ φθορᾶς, II, 6 ; 33b7. Voir *Monde**.

Cf. le titre de l'ouvrage de Linné, *Systema naturæ* (1735) et les expressions : *méthode naturelle, classification naturelle*, etc.

La Nature, ainsi comprise, est très souvent personnifiée : « La Nature traite tous les animaux abandonnés à ses soins avec une prédilection qui semble montrer combien elle est jalouse de ce droit. » J.-J. Rousseau, *Disc. sur l'Inégalité*, 1re partie, p. 46. « A l'oxygène et à l'hydrogène, la Nature a jugé bon de joindre deux autres radicaux chimiques singuliers, le carbone et l'azote... » Cournot, *Traité*, livre III, ch. v, § 250. — Voir aussi, à l'article *Monde**, l'opposition établie par le même auteur entre le Monde et la Nature.

En ce sens, la Nature est souvent aussi opposée à Dieu. Cf. *Naturalisme**.

Ce sens s'est spécialisé en plusieurs directions suivant que l'un ou l'autre de ses éléments était considéré comme essentiel.

1° *Par atténuation de l'idée de spontanéité, et par développement de l'idée d'universalité :*

F. L'ensemble de tout ce que Dieu a créé ; et par suite, si l'on écarte l'idée de création, l'ensemble de tout ce qui existe. « Nihil in Natura fit quod ipsius vitio possit tribui : est namque Natura semper eadem et ubique una eademque ejus virtus et agendi potentia. » Spinoza, *Éthique*, III, Préface.

2° *Par la transformation inverse :*

G. Ce qui se produit dans l'univers ou dans l'homme sans calcul ni réflexion. L'ensemble des êtres autres que l'homme, considéré comme l'agent de la vie consciente et volontaire : « La Nature, jusqu'ici, a fait ce qu'elle a pu : les forces spontanées ne dépasseront pas l'étiage qu'elles ont atteint. C'est à la science à prendre l'œuvre au point où la nature l'a laissée. »

---

est ce qui nous apparaît comme *nécessaire*, — donc, sans doute, existant *en fait*, dès l'origine, — mais aussi comme ayant une sorte d'existence *de droit*, puisque, sans « nature », l'être serait privé non seulement de son essence logique, mais des conditions indispensables à son existence. Cf. Rousseau, Préface et préambule du *Discours sur l'origine de l'inégalité*. — Pascal, *Pensées*, 233 : « Notre âme est jetée dans le corps, où elle trouve nombre, temps, dimension. Elle raisonne là-dessus, et appelle cela *nature, nécessité*, et ne peut croire autre chose. » **(G. Beaulavon.)**

— Les termes employés par Grotius dans sa définition du *Droit naturel* (voir ci-dessous *Nécessité morale*, Observations) montrent que sa formule doit beaucoup aux auteurs latins qui ont exposé le stoïcisme ; et on pourrait noter que les confusions d'idées engendrées au xviiie siècle par l'emploi ambigu du mot nature se rencontraient déjà dans la philosophie stoïcienne (*natura*, φύσις). **(R. Berthelot.)**

— En esthétique, on constate la même équivoque entre les différents sens du mot nature. Toutes les écoles artistiques prêchent le retour à la nature. Mais les uns entendent par nature la nature humaine dans ce qu'elle a de proprement

Renan, *Dialogues philosophiques*, III (3e éd., 116). « Libre à ceux qui veulent se retirer de la vie ! La nature en l'esprit a de ces défaillances. Puissance de dissolution, la réflexion y répond à la mort. » Séailles, *Le Génie dans l'art*, Conclusion. — On remarquera que ce sens rejoint le sens **C.**

3° *Par développement de l'idée de régularité logique, dépourvue de spontanéité et de puissance créatrice :*

H. Ensemble des êtres (ou caractère des êtres) qui ne tendent pas à une fin, mais qui sont entièrement mus par une causalité quasi mécanique.

« Die unbedingte Kausalität in der Erscheinung [heisst] die Freiheit ; die bedingte dagegen heisst im engeren Verstande, Naturursache[1]. » Kant, *Krit. der reinen Vernunft*, Syst. der Kosmol. Ideen, A. 419, B. 447. « Natur ist das Dasein der Dinge, sofern es nach allgemeinen Gesetzen bestimmt ist[2]. » *Prolégomènes*, § 14. — « Nous le pouvons (= nous pouvons étendre à l'homme le devoir de bonté que nous avons à l'égard des autres êtres sentants) ; mais ce ne sera pas proprement la *personne*, ce sera la *nature* d'autrui qui y prendra part : l'homme comme animal et non pas comme homme. » Renouvier, *Science de la morale*, I, ch. xxii (1re éd., 142-143).

Nature, en ce sens, s'oppose à *Esprit*, à *Liberté*, à *Personnalité*. Mais il faut remarquer que le même mot s'oppose également à *Esprit*, au sens suivant ainsi qu'aux sens **D** et **F** (voir plus haut le texte cité de M. Séailles).

4° *Par développement de l'idée d'objet perçu :*

I. Le monde visible, en tant qu'il s'oppose aux idées, aux sentiments, etc. « Le mot *nature* prend trois sens divers : 1° Il désigne l'univers, le monde matériel ; on dit dans ce premier sens : *la beauté de la nature*, *la richesse de la nature ;* c'est-à-dire les objets du ciel et de la terre offerts à nos regards... » Volney, *La Loi naturelle*, ch. i. Le mot, en ce sens, se dit surtout du *monde végétal* comme étant celui où se manifeste le mieux la puissance d'expansion et de production de la vie : la campagne, les bois. Cf. les sens **G**, et, par suite, **C.**

5° *Par développement de l'idée d'ordre usuel :*

J. Ce à quoi nous sommes accoutumés, les objets et les événements tels qu'ils se présentent ordinairement à nous. La nature, en ce sens, s'oppose

1. « La causalité inconditionnelle de la cause dans le phénomène s'appelle la liberté, la causalité conditionnelle au contraire s'appelle, au sens étroit, cause naturelle. » — Voir tout le passage, où sont analysés divers sens du mot *nature*. — 2. « La Nature est l'existence des choses, en tant que déterminée par des lois universelles. »

humain (la raison) ; les autres la nature humaine dans ce qu'elle a d'individuel (la sensibilité) ; d'autres la nature extérieure et pittoresque, etc. On doit éviter autant qu'on peut l'emploi de ce mot vague et ambigu. **(F. Mentré.)**

Faut-il proscrire si sévèrement les termes de ce genre ? L'emploi exclusif d'un mot plus précis, spécial à chaque acception, ferait évanouir ce qu'il y a de réellement un, et en même temps de profond et de philosophique, dans cette large signification. Il ne faudrait peut-être même pas tant distinguer et spécifier les sens, et laisser un même mot évoluer librement de l'un à l'autre, pourvu qu'on *sente*, entre tous ces sens, des rapports de filiation et une identité fondamentale. Les mots d'une langue ne sont pas des jetons, et ils ont eux-mêmes une φύσις. Ils n'ont pas un nombre déterminé de sens ; il y a en eux, comme dans tout ce qui est vivant, de l'infini. **(J. Lachelier.)**

— *Concedo totum ;* mais sous deux réserves : la première est que dans l'étude critique du vocabulaire, il soit permis de choisir, parmi les nuances continues de

à ce qui est *surnaturel*. Cf. *Miracle**. — Ce sens existe surtout dans l'adjectif *naturel*, et dans l'adverbe *naturellement*.

6° *Par développement de l'idée d'ordre moral, consistant pour chaque être, et pour l'ensemble des êtres, dans la réalisation de leur essence, de leur Idée :*

K. Principe fondamental de tout jugement normatif. Les « lois de la nature », prises en ce sens, sont alors les règles idéales, parfaites, les νόμοι ἀγράφοι dont les morales ou les législations humaines sont une imitation imparfaite. Cf. *Loi*, **A**, et *Droit naturel*. « Lex naturæ nihil aliud est nisi lumen intellectus insitum nobis a Deo, per quod cognoscimus quid agendum et quid vitandum. » St THOMAS D'AQUIN, *De duobus charit. praecept.*, 1. — « O nature, souveraine de tous les êtres, et vous ses filles adorables, vertu, raison, vérité, soyez à jamais nos seules divinités. » D'HOLBACH, *Système de la nature*, II, 446. — « Il est contre la loi de nature, de quelque manière qu'on la définisse, qu'un enfant commande à un vieillard, qu'un imbécile conduise un homme sage. » J.-J. ROUSSEAU, *Discours sur l'inégalité*, 93.

« Contre nature » est une expression énergique de réprobation morale ; mais elle retient beaucoup du sens **C** ; elle ne s'emploie guère qu'en parlant de perversion sexuelle, ou de sentiments contraires à ceux qui se produisent normalement entre parents et enfants. (Cf. *Dénaturé*.) *Nature* emporte alors, comme il arrive dans quelques autres cas, l'idée de la reproduction de l'espèce et des instincts qui s'y rattachent.

CRITIQUE

Il n'est pas possible de ranger les sens du mot *nature*, au point de vue sémantique, en une série linéaire. Ils paraissent s'être formés par rayonnement en plusieurs directions autour d'une idée primitive, qui serait sans doute celle du développement spontané des êtres vivants suivant un type déterminé. (Φύσις, cf. φύω, φῦτον ; même racine dans *fetus*, *fecundus*, *felix* ; — *natura*, cf. *nasci ; naturel* subst., au sens d'autochtone, d'indigène.) — Ce sens primitif existe-t-il encore dans les œuvres des écrivains grecs ? Je n'en ai pu trouver d'exemple. On lit dans le *Dict. grec* de BAILLY : « Φύσις γάλακτος, formation du lait dans les mamelles ; ARISTOTE, *Gén. des animaux*, II, 2. » Mais cet exemple est doublement inexact : 1° Il s'agit dans ce chapitre du sperme et non du lait ; 2° l'expression τοῦ σπέρματος φύσις, qui s'y trouve deux fois (735^a29, 736^a19), y désigne la constitution physique et chimique du sperme. Il en est de même des expressions τοῦ ἐλαίου φύσις (383^b21), τοῦ αἵματος φύσις (403^b7), etc. ; ce mot s'applique toujours à la composition du corps par tels ou tels éléments, eau, terre, etc. — Φύσις γάλακτος se trouve bien dans la *Politique*, I, 8 ; 1256^b15 ; mais φύσις, dans ce passage, n'a qu'un sens explétif, ce qui n'est pas rare chez Aristote, comme le fait observer BONITZ, *Index*, 838^a8. Cf. de même *natura auri*, *natura ignis* chez LUCRÈCE.

Il faut remarquer en outre que, dès l'antiquité, ce mot présente toute la

---

cette transformation sémantique, les points les plus importants, pour les noter et les faire ressortir, et cela surtout, quand ces mouvements de sens vont jusqu'à donner à un même mot, comme il arrive ici, certaines acceptions diamétralement opposées ; — la seconde est que, dans l'usage de la langue, cette élasticité des termes ne serve pas, comme on le voit souvent, à l'énoncé de formules spécieuses, sonnant bien, dans lesquelles l'impression favorable que font les mots recouvre des pensées confuses, qui s'évanouissent à l'analyse, ou même des sophismes, dont la faiblesse apparaît quand on les traduit. Le mot *nature* est un de ceux qui fournissent le plus d'exemples de ces défauts : voir la Critique. **(A. L.)**

variété de significations qu'il a conservée chez les modernes ; et qu'en outre la plupart des écrivains l'emploient dans toutes ses acceptions. Il n'est pas rare de le rencontrer en deux sens différents à quelques lignes de distance, et parfois dans la même phrase.

Les deux grandes divisions que nous avons adoptées sont indiquées par Descartes, *Méditations*, VI, 10 ; et par Kant, *Crit. de la Raison pure*, Antinomie, 1re section, ad finem. — Mais la critique la plus complète des équivoques enveloppées dans ce mot, surtout au point de vue moral, est celle qu'a présentée John Stuart Mill dans son Essai intitulé *Nature* (publié dans l'ouvrage posthume *Nature ; the Utility of Religion ; Theism : being three Essays on Religion*[1], 1874). « Le mot Nature, dit-il en résumé, a deux sens principaux : ou bien il dénote le système total des choses, avec toutes leurs propriétés ; ou bien il dénote les choses telles qu'elles seraient en dehors de toute intervention humaine. Dans le premier sens, la doctrine qui recommande à l'homme de suivre la nature est absurde, puisque l'homme ne peut faire autrement. Dans le second sens, la doctrine qui recommande à l'homme de suivre la nature, c'est-à-dire de prendre le cours spontané des choses pour modèle de ses propres actions volontaires, est irrationnelle et immorale : irrationnelle, parce que toute action humaine consiste à changer le cours de la nature, ainsi définie, et toute action utile, à l'améliorer ; immorale, car le cours des choses est plein d'événements qui sont unanimement jugés odieux quand ils résultent de la volonté humaine. »

Il y a de plus équivoque grave entre les sens **B, C** et le sens **D.** Dans le premier cas, la nature d'un homme est ce qui le rend homme, ce qu'il a de commun avec ses semblables, ce qui constitue, soit la définition de son « Idée », soit l'instinct normal de son espèce. Dans le second cas, la nature d'un homme est au contraire ce qui l'individualise, ce qui le distingue par certaines tendances ou certains modes de réaction qui lui sont propres. Montaigne, et Pascal après lui, opposent souvent la nature et la coutume : mais sous le premier mot ils réunissent la nature humaine, en tant que « forme maîtresse » de l'humanité, et la nature individuelle, en tant que « forme maîtresse » de tel ou tel. Il est évident que soit au point de vue moral, soit au point de vue pédagogique, l'éloge d'une conduite ou d'une éducation « conforme à la nature » correspond encore ici à deux attitudes qui devraient être radicalement opposées.

Nous croyons donc qu'il y aurait grand avantage à réduire autant que possible l'usage de ce mot qui, d'ailleurs, a déjà subi quelque diminution depuis le xviiie siècle. On peut, dans bien des cas, le remplacer utilement par des termes moins vagues : au sens **A,** par *principe vital* (sous toutes réserves quant à l'usage scientifique qu'il convient de faire de ce concept) ; au sens **B,** par *essence ;* au sens **C,** par *instinct* ou *inclination ;* au sens **D,** par *tempérament* ou *caractère ;* au sens **F,** par *univers ;* au sens **H,** par *déterminisme.* On pourrait le conserver aux sens **G** et **I,** pour lesquels il n'admet pas de synonymes, et qui, d'ailleurs, prêtent moins aux confusions sophistiques. Ces sens donnent une valeur précise à l'opposition de l'Homme et de la Nature, de l'Art et de la Nature, sur laquelle on continuera sans doute à faire des jeux de mots philosophiques, mais dont il ne semble pas qu'on puisse se passer. Quant aux sens **E, J, H,** qui correspondent à des usages confus ou abusifs de ce terme, il serait bon de les écarter ; ce dernier notamment (malgré la renaissance contemporaine de l'expression *Droit naturel*), tend à tomber en désuétude, et sa disparition serait très souhaitable. S'il y a un principe

1. *La Nature ; L'Utilité de la Religion ; Le Théisme : trois essais sur la Religion.*

suprême des jugements normatifs, il faut l'appeler du seul nom qui lui soit propre, le Bien, et ne pas entretenir par un terme équivoque la confusion traditionnelle des jugements de fait et des jugements de valeur.

Rad. int. : **G. I.** Natur.

« Nature (Philosophie de la) », D. *Naturphilosophie.*

A. Une des divisions usuelles de la philosophie chez les philosophes allemands du commencement du XIXe siècle, en particulier chez SCHELLING et HEGEL. Elle s'oppose à la *Logique* et à la *Philosophie de l'Esprit.*

B. Synthèse philosophique des caractères généraux et des grandes lois de la nature, au sens **E** de ce mot. Ce terme est surtout usuel, en ce sens, sous sa forme allemande, en parlant des théories de HÆCKEL, de MACH, d'OSTWALD, etc.

« Nature naturante » et **« Nature naturée »,** L. Scol. *Natura naturans, natura naturata.*

Expression qui paraît avoir pris naissance au XIIe siècle dans les traductions latines d'Averroës. Cf. SIEBECK, *Über die Entstehung der Termini* Natura naturans *und* natura naturata[1], Arch. für Gesch. der Phil., III, 1890. La nature naturante est Dieu, en tant que créateur et principe de toute action ; la nature naturée est l'ensemble des êtres et des lois qu'il a créés. « Natura dicitur dupliciter : uno modo Natura naturans, id est ipsa summa naturæ lex quæ Deus est... aliter vero Natura naturata... » VINCENT DE BEAUVAIS, *Speculum quadruplex*, XV, 4 (*Ibid.*, 370). — Cf. St THOMAS D'AQUIN (*Somme théol.*, I, II, 85 ; *De div. nomin.*, IV, 21) ; ECKHART ; G. BRUNO ; CLAUBERG ; et surtout SPINOZA (*Éthique*, I, 29) par qui ces expressions ont été rendues célèbres.

1. *Sur l'origine des termes* Natura naturans *et* Natura naturata.

REMARQUE

BACON (selon sa méthode, qui consiste à conserver les termes scolastiques en leur donnant un sens physique) entend par *natura naturans* la disposition ou le processus réels qui apparaissent à nos sens sous l'aspect d'une qualité perceptible, ou *nature.* (Cf. ci-dessus *Nature* **B.**) Cette expression est donc, pour lui, synonyme de *Forme**. Voir *Nov. Org.*, II, 1.

1. NATUREL, adj. (et **naturellement).** D. *Natürlich, Natur-* ; E. *Natural* ; I. *Naturale.*

Naturel se dit dans tous les sens du mot *Nature*, et par suite peut être opposé :

— à acquis,
— à réfléchi,
— à contraint,
— à artificiel,
— à affecté,
— à humain,
— à divin, à spirituel,
— à révélé,

Sur **Naturel,** adj. — On comprend souvent sous le nom de *sciences naturelles* la géologie et même la minéralogie. Par contagion du sens baconien d' « *histoire* naturelle » (opposée à « *philosophie* naturelle »), il arrive que *sciences naturelles* désigne les sciences de description et de classification, par opposition à la recherche des lois, donc à peu près ce qu'Auguste Comte appelait « sciences concrètes ». **(M. Drouin.)**

L'expression « philosophie naturelle » étant tombée graduellement en désuétude en français, sauf dans le style soutenu, tout le sens de l'expression « histoire naturelle », est arrivé à se concentrer sur le second de ces mots ; et ce déplacement a été facilité par les sens **C, G, I** du mot *nature :* le « naturaliste » fait des excursions zoologiques, botaniques, géologiques ; il vit « au milieu de la nature », par oppo-

— à régénéré,
— à surnaturel,
— à surprenant,
— à suspect,
— à monstrueux : 1° au sens biologique ; 2° au sens moral ; et dans ce cas, il est souvent un synonyme atténué d'*excusable ;*
— à positif (droit naturel),
— à légitime (enfant naturel).

En outre, les *sciences naturelles* sont les sciences des êtres vivants (et celles qui s'y rattachent par leurs caractères formels), par opposition aux *sciences physiques* proprement dites : la physique et la chimie.

En mathématiques : 1° la « *suite naturelle* » des nombres est la série des entiers, 1. 2. 3. 4. 5. 6... *n*, par opposition aux nombres fractionnaires, irrationnels, etc. ; 2° les *logarithmes naturels* ou népériens sont ceux qui ont pour base *e ;* 3° les *lignes trigonométriques naturelles* sont les valeurs numériques des sinus, tangentes, etc., dans un cercle de rayon 1.

CRITIQUE

Voir *Nature.*

2. NATUREL, subst. D. *Naturell, Naturanlage* (Kant) ; E. *Nature ;* I. *Natura.*

A. Synonyme de *nature*, au sens **D.**

B. Absence d'affectation.

Rad. int. : **A.** Naturel ; **B.** Neafektac.

NATURISME, D. *Naturismus ;* E. *Naturism ;* I. *Naturismo.*

A. Culte de la nature (au sens religieux du mot *culte*).

B. Doctrine historique de Max Muller, de Kuhn, de Steinthal, d'après laquelle la source essentielle de la religion serait la personnification et l'adoration de ce qui, dans le monde physique, a frappé l'imagination des hommes au début de la civilisation : le soleil, les astres, le ciel, le feu, la tempête, la nuit, etc.

C. Doctrine prônant le « retour à la nature » dans les institutions sociales et dans la manière de vivre.

Rad. int. : Naturism.

NÉANT, D. *Nichts, Nichtseiendes ;* E. *Non-being ;* I. *Non-essere, nulla.*

A. Ce qui n'existe pas, soit absolument (mais la légitimité du concept

---

sition au physicien qui s'enferme dans son laboratoire. — Puis, à mesure que les études de cet ordre découvraient des généralisations et des lois, le terme d'*histoire* a paru choquant ; on y a substitué celui de *science ;* mais, dans la nouvelle expression ainsi formée, naturel a conservé la signification qu'il avait prise antérieurement. D'où l'usage assez illogique de cette appellation. **(A. L.)**

Sur **Naturel,** subst. — Kant, dans son *Anthropologie* (2e partie, 87) distingue, dans le caractère individuel au sens général *(der Charakter der Person) :* 1° *Das Naturell,* oder *Naturanlage ;* il entend par là le fait d'avoir ce que nous appelons en français bon ou mauvais caractère, bon ou mauvais cœur ; — 2° *Das Temperament :* le fait d'être sanguin, mélancolique, colérique, flegmatique ; — 3° *Der Charakter* (schlechthin), oder *Denkungsart* (caractère proprement dit, au sens qu'il définit ; cette propriété de la volonté par laquelle le sujet s'attache à certains principes pratiques, qu'il s'est prescrit à lui-même par sa propre raison). — « Les deux premiers nous font connaître ce qu'on peut faire de l'homme ; le second, qui est moral, ce qu'il est en mesure de faire de lui-même. » — (Texte signalé par **R. Eucken.)**

Sur **Naturisme.** — Le sens **C** a été ajouté d'après les observations de M. **O. Karmin.**

de *néant absolu* est discutée), soit relativement à un univers du discours déterminé. — Cf. *Existence.* « Je pouvais croire que [ces idées] je les tenais du néant, c'est-à-dire qu'elles étaient en moi pour ce que j'avais du défaut. » DESCARTES, *Méthode*, IV, 4.

Voir J.-P. SARTRE, *L'être et le néant* (1943).

B. Quantité nulle d'un objet susceptible d'augmenter ou de diminuer. « Il y en a qui prétendent... que deux néants d'étendue peuvent aussi bien faire une étendue que deux unités, dont aucune n'est nombre, font un nombre par leur assemblage. Il faut leur repartir... que mille maisons font une ville, quoiqu'aucune ne soit ville... Quoiqu'une maison ne soit pas une ville, elle n'est pas néanmoins un néant de ville ; il y a bien de la différence entre ne pas être une chose et en être un néant. » PASCAL, *De l'esprit géométrique*, éd. Brunschv., 181.

C. Valeur nulle. « [L'âme chrétienne] considère comme un néant tout ce qui doit retourner dans le néant, le ciel, la terre, son esprit ; ses parents, ses amis, ses ennemis, les biens, la pauvreté, etc. Enfin, tout ce qui doit moins durer que son âme est incapable de satisfaire le désir de cette âme. » PASCAL, *Sur la conversion du pécheur*, 4.

CRITIQUE

1. KANT a divisé suivant son tableau des catégories l'idée de *néant* ou de *rien (nichts)* : 1° Concept vide *(aucun)*, sans objet actuellement donné *(ens rationis)* ; par exemple le noumène ; 2° Absence d'une qualité déterminée, négation *(nihil privativum)*, p. ex. l'ombre, le froid ; 3° Forme de l'intuition sans substance qui permette

---

Sur **Néant.** — L'épreuve de cet article citait, en les adoptant, les critiques de M. Bergson contre l'idée de néant absolu. « L'idée du néant absolu, dit-il, entendu au sens d'une abolition de tout, est une idée destructive d'elle-même, une pseudo-idée, un simple mot. Si supprimer une chose consiste à la remplacer par une autre, si penser l'absence d'une chose n'est possible que par la représentation plus ou moins explicite de la présence de quelque autre chose, enfin si abolition signifie d'abord substitution, l'idée d'une abolition de tout est aussi absurde que celle d'un cercle carré... Il y a plus, et non pas moins, dans l'idée d'un objet conçu comme « n'existant pas » que dans l'idée de ce même objet conçu comme « existant », car l'idée de l'objet « n'existant pas », est nécessairement l'idée de l'objet « existant » avec, en plus, la représentation d'une exclusion de cet objet par la réalité actuelle prise en bloc. » L'*Évolution créatrice*, pp. 307 et 310.

M. Blondel approuva cette critique et rappela que dans l'*Action* (p. 31-39), il a montré que non seulement nous ne pouvons avoir une représentation ou une pensée réelle du néant, mais que « en checrhant, ici comme partout, le secret des nécessités intellectuelles dans les mouvements les plus intimes et les plus inévitables de la volonté, si on ne conçoit pas le néant, c'est qu'on ne le veut pas et qu'on ne peut pas le vouloir. »

J. Lachelier nous écrivit au contraire : « Si l'esprit et la pensée sont quelque chose, et si exister, c'est être posé par l'esprit, l'esprit peut, avec la même liberté, poser un être quelconque ou se refuser à poser quoi que ce soit (ou du moins se concevoir par abstraction, comme ne posant rien, concevoir sa propre liberté en dehors de tout exercice actuel de cette liberté). La remarque de M. Bergson est singulièrement profonde, et parfaitement juste, du point de vue de son réalisme ; mais elle se retourne contre ce réalisme même. L'idée du néant implique et vérifie celle de la « liberté » (dans mon sens de ce mot et non dans le sien). » — **(J. Lachelier.)** Cf. ci-dessus *Nature**, Observations, et *Négation**.

Observations analogues de **L. Brunschvicg.**

de se représenter cette forme *(ens imaginarium)* : l'espace et le temps ; 4° Concept contradictoire *(nihil negativum)*, p. ex. une figure (un polygone) rectiligne de deux côtés. — Il est visible que, surtout dans la troisième catégorie, la correspondance n'existe que d'une manière tout artificielle ; d'autre part, la catégorie du *nihil privativum*, qu'il restreint à la qualité, et même à la qualité sensible (équivoque souvent signalée dans le tableau des catégories) pourrait être considérée comme enveloppant toutes les autres, puisqu'on ne peut penser le néant de quelque chose qu'en le posant d'abord à titre d'objet de pensée.

2. J.-P. Sartre a appelé l'attention sur le caractère factice du néant qui, d'une part, n'existe qu'en tant que négation ou qu'évanouissement de quelque chose ; et qui, d'autre part, ne peut être posé que par notre pensée. « Le néant n'est pas... il est néantisé par un être qui le supporte. » *L'Être et le Néant*, p. 58. « L'homme est l'être par qui le néant vient au monde. » *Ibid.*, p. 60.

Rad. int. : **A.** Nihil ; **B. C.** Nul.

NÉCESSAIRE, D. *Notwendig* ; E. *Necessary* ; I. *Necessario.*

1° Logique et métaphysique.

Notion intellectuelle fondamentale, opposée à *contingent**, et corrélative de la notion de *possible**. Il est traditionnel de donner du sens de ce mot une formule générale : est nécessaire ce qui ne peut être autrement. Mais cette formule n'a qu'une unité verbale ; elle change beaucoup de signification suivant ce à quoi on l'applique :

a) *En parlant des relations* :

A. Est dite nécessaire la dépendance de la proposition impliquée par rapport au système de propositions qui l'impliquent. Schopenhauer voit même dans cette dépendance la définition générale de la nécessité. (*Kritik der kantischen Philosophie*, 549.) Cette thèse a été vivement approuvée par Bosanquet, *Logic*, II, 213. « Necessity indeed means nothing but the inevitableness of the consequent when the ground is given[1]. »

B. Est dit nécessaire l'enchaînement des causes et des effets dans un système déterminé.

C. Est dit nécessaire le rapport d'un moyen à une fin, d'une condition à un conditionné, si cette fin ne peut être atteinte que par ce moyen, ou si ce conditionné ne peut être réalisé que sous cette condition.

b) *En parlant des propositions des faits ou des êtres* :

D. Est dite nécessaire la proposition dont la contradictoire implique contra-

1. « *Nécessité* ne veut rien dire d'autre que ceci : le conséquent est inévitable quand le principe est donné. »

Sur **Nécessaire.** — Dans la première rédaction de cet article et jusqu'à la 4e édition, les sens actuellement désignés par **A, B, C,** etc., n'étaient distingués que par des numéros et considérés comme des applications diverses de la définition : ce qui ne peut pas être autrement. Nous devons à M. **Lucien Bonnot** d'avoir appelé notre attention sur les équivoques du mot *peut* dans cette formule, et par suite du mot *nécessaire* dans ses divers emplois.

On pourrait ajouter à la critique, me semble-t-il, que même en ce qui concerne la distinction fondamentale du nécessaire hypothétique et du nécessaire catégorique, il subsiste une dépendance du sens **A,** et de tout ce qui s'y rattache, par rapport au sens **E** : car pour qu'une proposition *b* soit nécessaire par rapport à une proposition *a* (sens **D**) il faut que $a \supset b$ soit posé, soit comme nécessaire au sens **E,** soit comme nécessaire par rapport à une autre implication dont il serait la conséquence, soit comme décisoire. Et dans ces deux derniers cas il faudra, pour en déduire quelque chose, un principe qui s'impose par lui-même, à moins

diction, soit absolument, soit sous certaines présuppositions définissant un univers du discours.

E. Est dite nécessaire la proposition dont la contradictoire est connue pour fausse *a priori**, et sans raisonnement.

Les « vérités nécessaires » (si l'on admet qu'il y en ait de telles) sont donc celles qui s'imposent à l'esprit humain de telle sorte qu'il soit impossible de les révoquer en doute de bonne foi.

F. Est dite nécessaire (par rapport à un système de présuppositions) toute conséquence que ces présuppositions impliquent.

G. Est dit nécessaire (par rapport à un ensemble de causes données) l'effet qui en résulte infailliblement.

H. Est dit nécessaire (par rapport à une fin) le moyen unique de cette fin.

I. Est dit nécessaire l'être qui ne dépend pour exister d'aucune autre cause ou condition : le Dieu de Descartes, la substance de Spinoza.

2° Morale.

J. Moralement obligatoire. (Sans doute par suite d'une ellipse : nécessaire, au sens **H**, pour bien agir, pour réaliser sa nature idéale.) Ce sens est assez répandu, mais impropre, et prête à l'équivoque.

CRITIQUE

Nous avons poussé le plus loin possible, dans l'analyse précédente, la séparation des acceptions diverses où se prend le mot *nécessaire* ; et cela est utile pour mettre en lumière les équivoques auxquelles il prête. Mais les sens **B,** d'une part, **F** et **G,** de l'autre, ne sont que des domaines d'application différents de l'idée fondamentale **A.** — **C** et **H** ne diffèrent de même qu'en ce que l'un s'applique à une relation, l'autre au conséquent de celle-ci. Et si le moyen est dit *nécessaire*, c'est que « Il faut le faire » est, lui aussi, nécessairement impliqué, au sens **A,** par la majeure : « Il faut atteindre cette fin. »

Il ne reste donc que les sens **E** et **I** qui s'opposent aux précédents par leur caractère catégorique : ce qui s'impose ou se pose par soi-même et immédiatement, soit dans le domaine de la pensée, soit dans celui de l'être. Encore ces deux grandes divisions ne sont-elles peut-être pas sans lien intérieur. Voir *Observations.*

Rad. int. : Neces. *(Boirac.)*

NÉCESSITÉ, D. *Notwendigkeit ;* E. *Necessity ;* I. *Necessità.* — Cf. *Hasard**.

A. (Au sens abstrait.) Caractère de ce qui est nécessaire. La nécessité est *absolue* ou *catégorique*, si elle est considérée comme valable en tout état de cause, et quelles que soient les présuppositions d'où l'on part ; elle est *hypothétique* si elle est subordonnée à certaines présuppositions qui pourraient elles-mêmes ne pas être faites ; voir ci-dessus *nécessaire* **D, F, G, H.**

Doctrine de la Nécessité ou *Nécessitarisme* (E. *Necessitarianism*, appliqué spécialement aux théories de Robert

---

qu'il ne soit déduit ou décisoire, ce qui de nouveau nous renvoie à un étage supérieur, et ainsi de suite jusqu'au catégorique. **(A. L.)**

— Sur la doctrine qu'il n'existe ni nécessité physique, ni nécessité logique et mathématique, mais seulement une nécessité psychologique, d'habitude, voir Jean Laporte, *L'idée de nécessité* (1941).

Sur **Nécessité morale.** — Cette expression, comme celle de *convenance*, paraît avoir été empruntée par Leibniz à Grotius : « Jus naturale est dictatum rectae rationis, indicans actui alicui, ex ejus convenientia aut disconvenientia cum ipsa natura rationali et sociali, inesse moralem turpitudinem, aut necessitatem moralem. » *De jure belli et pacis* (1625), livre I, chap. i, § 10. **(R. Berthelot.)**

Owen) ; terme vieilli pour désigner le *déterminisme**, au sens **C.** — Voir J.-S. Mill, *Logic*, liv. VI, ch. ii, notamment § 2 et 3, où il désapprouve l'emploi de ce mot.

B. « Nécessité morale. » (Leibniz, *Théodicée*, 132, 175, 234 et dans un grand nombre d'autres passages.) Il l'oppose à la « nécessité absolue », ou « nécessité métaphysique » ; quelquefois à la « nécessité brute et géométrique » (371). Elle consiste dans le fait qu'un être intelligent et bon ne saurait choisir entre plusieurs possibles qu'en concevant l'un d'entre eux comme meilleur, et comme supérieur aux autres au point de vue de la « convenance ». Cf. *Obligation**.

C. (Au sens concret.) Ce qui est nécessaire ; et plus spécialement ce qui est nécessaire à une fin. « La division du travail est une nécessité dans la science moderne. »

D. Contrainte exercée sur les désirs et les actions de l'homme par l'enchaînement inévitable des principes et des conséquences, des effets et des causes. Souvent personnifiée en ce sens, et quelquefois confondue avec la *Fatalité**.

Rad. int. : **A. B.** Neceses ; **C.** Necesaj.

NEGAT (du L. *negatum*, chose niée). Log. Soient deux classes A et B, A étant une espèce du genre B. L'expression « Non-A » (—A ou A') désignera dans la classification, « les B qui ne sont pas des A ». Non-A constitue le *négat* (on dit aussi le *corrélat*) de A dans la classe B. La négation n'a pas ici sa signification habituelle, puisqu'elle détermine une sous-classe effective de B.

En généralisant, on peut considérer non-A pris absolument, comme le *négat* (ou le *corrélat*), c'est-à-dire le complément de A dans l'Univers* du discours.

Cf. *Indéfini**, *Limitatif**.

NÉGATIF, D. *Negativ*, *Verneinend ;* E. *Negative ;* I. *Negativo.*

A. En parlant d'une proposition, celle dont la copule est affectée d'une négation*. Voir ce mot.

B. En parlant d'un terme, celui dont l'énoncé est précédé de la particule *non* (ou de celles qui sont considérées dans certains cas comme lui étant équivalentes : *a* — ; *in* — ; *mal* — ; etc.). — Voir ci-dessous, Critique.

C. En parlant d'une grandeur, celle qui est précédée du signe —. Se dit, par métaphore, de tout ce qui peut être envisagé comme compté en sens inverse d'une direction donnée.

D. En parlant d'une attitude d'esprit, d'une doctrine, celle qui s'oppose à une croyance ou à une théorie antérieure, mais sans y rien substituer. « Quand on emploie le mot positif comme le contraire de négatif... il indique l'une des plus éminentes propriétés de la vraie philosophie moderne... destinée surtout, par sa nature, non à détruire, mais à organiser. » A. Comte, *Disc. sur l'esprit positif*, § 32. — Un « résultat négatif » est proprement un résultat purement critique, qui ne fait que détruire. (Ce terme s'emploie souvent dans le sens

---

Sur **Negat.** — Article dû à M. **Ch. Serrus.**

Sur **Négatif.** — *Négatif* admet deux contraires : *affirmatif* et *positif*, qui ne sont pas synonymes, ce qui jette la confusion quand on raisonne *a contrario.* D'autre part, tantôt affirmer et nier sont deux espèces du genre juger ; tantôt nier est une espèce du genre affirmer (au sens **A** d'*affirmation**) : c'est affirmer que non. Enfin *négatif* comporte l'équivoque du passif et de l'actif : le jugement négatif pourrait être négatif en tant que niant ; et l'idée négative pourrait être négative en tant que niée. **(M. Marsal.)**

de résultat nul, ou d'échec ; mais c'est à tort.)

CRITIQUE

Il existe dans les langues naturelles beaucoup de termes à forme négative ; mais, comme le faisait déjà remarquer Bossuet (*Logique*, ch. XVI et XVII), ils marquent presque toujours *plus* ou *moins* que la simple négation logique du concept opposé (*malheureux* ≠ *non heureux ; injuste* ≠ *non juste*, car le cercle est non-juste sans être injuste) ; souvent même, ils marquent tout autre chose *(mobile, immobile)*, et souvent aussi des idées de contenu tout aussi concret que les termes positifs correspondants : *indécis*, *individuel*, *immédiat*, *immense*, etc., ne suscitent dans la conscience sémantique aucun sentiment de négation. La plupart des psychologues et des logiciens modernes sont d'accord sur ce point.

Quant aux termes proprement négatifs, qui ne désignent ni n'impliquent rien de plus que la négation du concept exprimé par le terme positif correspondant, ils ne peuvent être considérés que comme de purs symboles algorithmiques. L' « idée négative », en effet, ne saurait être définie ni par la présence d'un contenu mental, qui serait positif, ni par l'absence de celui-ci, car penser A comme absent, c'est d'abord le penser, et par conséquent l'avoir présent à l'esprit. (Voir SIGWART, *Logik*, 1re partie, § 22.)

Aristote les appelle ὀνόματα ἀοριστά (p. ex. οὐκ ἄνθρωπος), en tant qu'on ne peut dire à quels êtres ils s'appliquent, et les oppose expressément aux véritables ὀνόματα, qu'il définit φωναὶ σημαντικαί. (Περὶ ἑρμην., 2 ; 16a19.) « Τὸ δ'οὐκ ἄνθρωπος οὐκ ὄνομα ... ἀλλ 'ἔστω ὄνομα ἀοριστόν. » *Ibid.*, *a* 30, *b* 32.

KANT n'admettait pas, lui non plus, qu'il y eût des concepts négatifs au point de vue logique ; mais il en admettait la réalité au point de vue transcendental. (*Crit. de la Rais. pure*, A. 574 ; B. 602.)

Voir la discussion approfondie de cette notion dans Ed. MOROT-SIR, *La pensée négative* (1947).

Rat. int. : **A. B. C.** Negativ ; **D.** Negem.

NÉGATION, D. *Verneinung ;* E. *Negation ;* I. *Negazione.*

A. Acte de l'esprit consistant à déclarer qu'une lexis* proposée est fausse.

B. Signe grammatical qui représente cette attitude de l'esprit.

C. Symbole logique représentant l'univers du discours, diminué de l'extension du terme dont ce symbole est appelé la négation. (Cf. *Négatif.*)

CRITIQUE

Plusieurs auteurs ont fait remarquer que la négation ne pouvait être considérée comme une forme primitive de la proposition, au même titre que l'affirmation. « There is no negation conceivable without the concomitant conception of an affirmation : for we cannot deny a thing to exist, without having a notion of the existence which is denied[1]. » HAMILTON (d'après KRUG), *Logic*, III, 216. SIGWART dit de même : « Die Verneinung richtet sich immer gegen den Versuch einer Synthesis, und setzt also... eine Zumutung Subjekt und Prädicat zu verknüpfen, voraus[2]. » (*Logik*, 1re partie, § 20.) Au point de vue psychologique, cette thèse paraît incontestable. « La proposition : Cette table n'est pas blanche, implique que vous pourriez la croire blanche, que vous la croyiez telle, ou que j'allais la croire telle ; je vous préviens, ou je m'avertis moi-même, que ce jugement est à remplacer par un autre (que je laisse, il est vrai, indéterminé). » BERGSON, *L'évolution créatrice*, p. 311-313. La croyance est l'état primitif de l'esprit. — Cependant, au point de vue logique, il y a

1. « Il n'y a pas de négation concevable sans l'idée concomitante d'une affirmation : car nous ne pouvons nier l'existence d'une chose sans avoir la pensée de cette existence même que nous nions. » — 2. « La négation est toujours dirigée contre une tentative de synthèse ; elle suppose une suggestion d'unir le sujet au prédicat. »

lieu de faire une double réserve : d'une part, celle qui a été formulée par J. Lachelier dans l'Observation ci-dessous ; de l'autre, la distinction qu'il faut reconnaître entre la liaison préalable du sujet ou du prédicat, qui est nécessaire à la négation, et l'affirmation proprement dite. On peut considérer par abstraction un « contenu » du jugement, qui serait ensuite, soit affirmé, soit nié, soit déclaré douteux, soit reçu à titre d'hypothèse, etc. Ce qui est ainsi, au même titre, l'objet de l'affirmation ou de la négation, est la *lexis**. (Cf. les observations sur *Modalité**.)

Rad. int. : Neg.

NÉO ... — préfixe servant à désigner certaines écoles philosophiques, pour les rattacher à une école antérieure qu'elles continuent à quelques égards. Les expressions de cette forme paraissent être plus usuelles en Allemagne qu'en France, où il y en a peu qui soient couramment employées ; les plus connues sont *Néo-platonisme* (Plotin, Porphyre, Jamblique) ; *Néo-criticisme* (Renouvier, Brochard, Hamelin ; Pillon, Dauriac et les autres collaborateurs de la *Critique philosophique*) ; *Néo-scolastique* (D. Mercier, de Wulf et les autres collaborateurs de la *Revue néo-scolastique* de Louvain).

Néo-hégélianisme commence à être employé, à l'imitation des auteurs de langue anglaise, pour désigner l'école de Green, Caird, Bradley.

Le *Néo-lamarckisme* est la doctrine de MM. Eimer et E. D. Cope ; le *néo-darwinisme*, celle de Weismann ; le *néo-vitalisme*, celle de J. Reinke. (Voir *C. R. du Congrès de philosophie* de Genève, 1904, pp. 140 et suiv.)

NÉVROSE, D. *Neurosis*, *Nervenkrankheit ;* E. *Neurosis*, *Nervous affection ;* I. *Neurosi.*

Terme commun sous lequel on enveloppe les maladies caractérisées exclusivement par des troubles fonctionnels d'un caractère psychique, tels qu'idées fixes, obsessions, doutes, amnésies, phobies, tics, anesthésies, troubles du langage ou des instincts. — Il est difficile, dans l'état actuel de la science, d'en donner une formule qui exprime la nature de ces désordres. Cepen-

---

Sur **Négation.** — La forme affirmative ou négative des propositions peut être indépendante de la tendance psychologique à l'affirmation, telle que la considère M. Sigwart. Il est bien vrai qu'il n'est utile de nier que ce qui pourrait être affirmé ; mais l'inverse n'est pas moins vrai, et l'on ne prend la peine d'affirmer que ce qui pourrait être nié. « Cette table est blanche » implique que vous pourriez croire qu'elle ne l'est pas. Dire, à midi : « Il fait jour », est absurde. Le dire, en été, à trois heures et demie du matin, ce peut être utile et raisonnable. **(J. Lachelier.)** Voir plus haut les Observations sur *Néant**.

La négation comme relation interpropositionnelle est le rapport d'une proposition à sa négation, p et — p. Un tel rapport n'existe pas du tout entre p et — q. On n'a plus le droit, dans ce second cas, de considérer la négation comme une relation. C'est ce qu'a voulu exprimer la définition de la négation comme « eingliedrige Verknüpfung », par certains logiciens contemporains de langue allemande. Cette expression cependant nous semble défectueuse, puisqu'elle signifie littéralement « liaison portant sur un seul membre », ce qui n'a pas grand sens. Il nous paraît préférable de parler de la relation entre une proposition et sa contradictoire. **(Ch. Serrus.)**

Sur **Néo...** — Ce préfixe ne devrait être employé qu'avec des radicaux d'origine grecque. Les mots tels que néo-vitalisme sont d'une mauvaise langue. **(J. Lachelier.)**

dant, Pierre JANET (*Les Névroses*, 1909; — 2e partie, ch. v : « Qu'est-ce qu'une névrose ? ») a proposé de les définir en disant que « les névroses sont des troubles ou des arrêts dans l'évolution des fonctions », *évolution* désignant ici « ce fait que l'être vivant se transforme continuellement pour s'adapter à des circonstances nouvelles, qu'il est sans cesse en voie de développement et de perfectionnement (p. 388). Il en admet deux classes principales : la *neurasthénie* et la *psychasthénie ;* et il les oppose aux démences, considérées comme « détériorations des fonctions anciennes ». (*Ibid.*, 391.)

Rad. int. : Nevroz.

NIHILISME, D. *Nihilismus ;* E. *Nihilism ;* I. *Nihilismo.*

A. Doctrine d'après laquelle rien n'existe (d'absolu) ; p. ex. la première des trois thèses de GORGIAS dans son traité Περὶ φύσεως ἢ περὶ τοῦ μὴ ὄντος (d'après SEXTUS EMPIRICUS, *Adv. Mathemat.*, VII, 65 sqq.).

B. Doctrine d'après laquelle il n'y a point de vérité morale, pas de hiérarchie des valeurs. — État de l'esprit auquel manque la représentation de cette hiérarchie, qui se pose la question : « A quoi bon ? » et n'y peut répondre. « Nihilismus : es fehlt das Ziel ; es fehlt die Antwort auf das Warum ?... Sein maximum von relativer Kraft erreicht er als gewaltthätige Kraft der Zerstörung : als activer Nihilismus. Sein Gegensatz wäre der müde Nihilismus, der nichts mehr angreift[1]. » NIETZSCHE, *Wille zur Macht*, livre I (Der europäische Nihilismus), ch. I.

C. Doctrines d'un parti politique et philosophique russe, appelé pour la première fois de ce nom dans le roman de TOURGUENEF, *Pères et enfants* (1862). Ce parti, dans sa première période, a été surtout une critique pessimiste, individualiste et naturaliste de l'organisation sociale : *nihilisme* s'appliquait alors au refus de reconnaître pour légitime aucune contrainte exercée sur l'individu. Une partie de ce groupe, après 1875, est devenu le groupe *terroriste* qu'on a continué à nommer (à tort) nihiliste. Voir SEIGNOBOS, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, ch. XIX.

Rad. int. : Nihilism.

1. « Nihilisme : manque de but, manque de réponse au pourquoi ? Il atteint son maximum de force (relative) en tant que force violente de destruction, nihilisme actif. Son opposé serait le nihilisme fatigué, qui n'attaque plus rien. »

Sur **Nihilisme.** — Hamilton définit ainsi le nihilisme : « This doctrine, as refusing a substantial reality to the phenomenal existence of which we are conscious, is called *Nihilism...* Of positive or dogmatic Nihilism... we have an illustrious exemple in Hume, and the celebrated Fichte admits that the speculative principles of his own idealism would, unless corrected by his practical, terminate in this result[1]. » *Lectures on metaphysics*, Edinb., 1859 ; I, p. 293-294. **(C. Ranzoli.)**

— EISLER (3e édition) distingue deux sens du mot : 1° « Erkenntnistheoretischer Nihilismus » consistant à nier « jede Erkenntnismöglichkeit, jede allgemeine, feste Wahrheit » ; 2° « Metaphysischer Nihilismus » consistant à nier « jede Realität der Aussenwelt als solcher, der Vielheit der Dinge »[2] (p. 871). Dans la 1re édition, il n'indiquait que le premier sens. Le second, qui correspond à la formule de Hamilton, ne paraît pas avoir jamais existé en français. **(A. L.)**

1. « Cette doctrine, en tant qu'elle refuse une réalité substantielle à l'existence phénoménale dont nous sommes conscients, est appelée *Nihilisme.* — Du Nihilisme positif ou dogmatique ... nous avons un illustre exemple dans Hume, et le célèbre Fichte admet que les principes spéculatifs de son propre idéalisme, s'ils n'étaient corrigés par sa morale, aboutiraient au même résultat. » *(Leçons de métaphysique.)* — 2. « Le nihilisme dans la théorie de la connaissance » consistant à nier « toute possibilité de connaissance, toute vérité générale certaine » ; — « le nihilisme métaphysique », consistant à nier « toute réalité du monde extérieur en tant que tel, de la multiplicité des choses ».

NIRVANA, terme sanscrit popularisé par Schopenhauer. État de délivrance intellectuelle et affective qu'on obtient par le renoncement au vouloir-vivre, aux intérêts de son individualité, et aux illusions de la sensation. Voir notamment, *Die Welt*, liv. IV, suppléments, ch. XLI, ad finem : « Das Daseyn, welches wir kennen, giebt er [der gute Mensch] willig auf ; was ihm statt dessen wird, ist in unsern Augen nichts, weil *unser* Daseyn, auf jenes bezogen, nichts ist. Der buddhaistische Glaube nennt jenes *Nirwana*, d. n. Erlöschen[1]. »

NISUS (effort), terme latin assez souvent employé, en français, pour désigner un effort qui n'est ni volontaire, ni conscient. « On sent un immense *nisus* universel pour réaliser un dessein, remplir un moule vivant, produire une unité harmonique, une conscience. » Renan, *Dialogues philosophiques*, I, p. 24.

Hume prenait ce mot en un sens plus large, comprenant l'effort musculaire dont nous avons conscience : « The animal *nisus* which we experience, though it can afford no accurate precise idea of power, enters very much into that vulgar, inaccurate idea, which is formed of it[2]. » *An Inquiry concerning human understanding*, Section VII, 1 (en note). — Texte communiqué par M. Léon Robin.

1. « L'existence que nous connaissons, l'homme de bien l'abandonne volontiers ; ce qu'il obtient en échange est néant à nos yeux, justement parce que *notre* existence, comparée à celle-là, est néant. Ce nouvel état, la foi bouddhique s'appelle Nirvana, c'est-à-dire extinction. » — 2. « Le *nisus* animal, dont nous avons expérience, encore qu'il ne puisse fournir aucune idée exacte et précise de pouvoir, entre pour une très grande part dans l'idée vulgaire, inexacte, que l'on s'en forme. » (Traduction Maxime David, p. 75.)

« NIVEAU mental. » Voir *Tension** et *Moral*, **B.** Cf. Pierre Janet, *Les Oscillations du Niveau mental*, Revue des Idées, octobre 1905.

« NODAL (point). » Cournot se sert de cette expression pour désigner les phénomènes « où le mouvement vital commence et où l'organisme apparaît à l'état naissant » (*Traité de l'Enchaînement*, Livre III, ch. v, § 249) ; « le point d'insertion des phénomènes vitaux sur les phénomènes chimiques » (*Ibid.*, § 253). C'est aussi le point d'obscurité maxima pour nos connaissances, qui deviennent de plus en plus claires à mesure qu'on s'en écarte de part et d'autre, d'un côté, en remontant vers les mathématiques ; de l'autre, en avançant vers les sciences morales.

NOLONTÉ, L. archaïque, *noluntas* (Ennius), repris par S. Augustin, *De Civ. Dei*, XIV, 6, et par S. Thomas d'Aquin (Somm. théol., 1, 2, 8) ; — D. *Noluntas*, *Nolentia*, *Nolitia* (voir Eisler, sub v°) ; E. *Nolition* (Baldwin).

Terme scolastique repris par un certain nombre d'auteurs modernes pour désigner non l'absence de volonté, mais la résistance volontaire à une impulsion, l'inhibition d'une action prête à s'accomplir si la volonté n'y mettait obstacle. Voir notamment Renouvier et Prat, *Nouvelle Monadologie*, 5e partie, art. 91. L'usage de ce mot se rattache à la théorie du « vertige* normal » (*Ibid.*, 88-90), d'après laquelle la source du mouvement musculaire est toujours une activité spontanée, que l'homme dirige par une action d'arrêt, analogue à celle d'un régulateur ouvrant ou fermant la route à une énergie qu'il ne

Sur **Nirvana.** — Le texte de Schopenhauer cité ci-dessus est suivi d'une assez longue note rapportant plusieurs opinions sur l'étymologie de ce mot et son sens propre. Une seule est actuellement admise : évasion, extinction de la flamme (qui s'échappe de la lampe). Th. Rhys Davids, *Buddhism*, p. 164.

crée pas. « Le vertige du vouloir... a pour correctif la puissance du *vouloir ne pas*, ou *nolonté ;* d'où il suit que la nolonté est à vrai dire le pouvoir le plus caractéristique de ce qu'on entend et doit entendre par la volonté considérée chez l'homme. » *Ibid.*, art. 91.

NOMBRE, D. *Zahl ;* E. *Number ;* I. *Numero.*

I. Psychologiquement, il est inutile de définir l'idée de nombre *(nombre entier, cardinal)*, qui est une des catégories les plus fondamentales et les plus uniformes chez les divers esprits. Les différentes définitions qu'on en peut donner ne servent qu'à en marquer le rapport aux autres idées dont elle se rapproche.

1. « Τὸ ἓν [σημαίνει] μέτρον πλήθους τινὸς, καὶ ὁ ἀριθμὸς ... πλῆθος μεμετρήμενον, καὶ πλῆθος μέτρων · διὸ καὶ εὐλόγως οὐκ ἔστιν τὸ ἓν ἀριθμός. » ARISTOTE, *Métaph.*, XIII, 2, 1088a4-6.

2. « Die Zahl... ist die Einheit der Synthesis des Mannigfaltigen einer gleichartigen Anschauung überhaupt, dadurch, dass ich die Zeit selbst, in der Apprehension der Anschauung erzeuge[1]. » KANT, *Krit. der reinen Vernunft*, A. 143 ; B. 182. « Numerus quantitas phænomenon. » *Ibid.*, A. 147. B. 186. Le nombre est le schème de la catégorie de quantité ; il s'obtient en pensant comme unité une multiplicité homogène dont les éléments ont d'abord été saisis par des actes semblables et successifs de l'esprit.

3. Tout nombre est une classe de classes équivalentes, c'est-à-dire telles qu'on puisse établir entre les éléments qui les composent une correspondance univoque et réciproque. Le nombre (en général) est la classe des classes de classes qui satisfont à cette condition. (B. RUSSELL, *Principles of mathematics*, ch. XI ; COUTURAT, *Les principes des mathématiques*, ch. II.)

II. *Suite naturelle des nombres :* série des ensembles 1, 1 + 1, 1 + 1 + 1..., etc. (ou des signes abrégés qui les représentent : 1, 2, 3, ..., 10, 11, ..., etc.). Souvent confondue avec l'idée même de nombre, p. ex. dans la définition bien connue de HELMHOLTZ : « Die Zahlen dürfen wir zunächst als eine Reihe willkürlich gewählter Zeichen betrachten, für welche nur eine bestimmte Art des Aufeinanderfolgens als die gesetzmässige oder, nach gewöhnlicher Ausdrucksweise, natürliche, von uns festgehalten wird[1]. » *Zählen und Messen*, 22. — Cf. *Ordre.*

1. « Le nombre est l'unité [résultant] de la synthèse du multiple d'une intuition quelconque [composée] d'éléments homogènes, en tant que je fais apparaître le temps lui-même dans l'appréhension de cette intuition. »

1. « Nous pouvons d'abord considérer les nombres comme une série de signes arbitrairement choisis, pour lesquels nous n'admettons comme régulière, ou, selon l'expression usitée, comme naturelle, qu'une seule manière de se succéder l'un à l'autre. » *Nombre et mesure* (compter et mesurer).

Sur **Nolonté.** — Ce mot est employé par Mirabeau (lettre au Cte de La Marck, 27 janvier 1790), mais pour absence ou faiblesse de volonté. Cité dans Sainte-Beuve, *Lundis*, IV, 112.

— Je ne me souviens pas d'avoir rencontré ce mot dans la langue philosophique italienne. Il me paraît inutile : *inhibition* suffit. Il a de plus le défaut par sa forme de s'opposer à volonté, tandis qu'en réalité impulsion et inhibition sont les deux facteurs d'où la volonté résulte. **(C. Ranzoli.)**

Sur **Nombre.** — Article remanié avec le concours de **Gaston Milhaud.** Plusieurs compléments ont été ajoutés dans la cinquième édition sur l'indication de M. **René Poirier,** et sur celle de M. **Ch. Serrus.**

Historiquement, la généralisation de l'idée de nombre ne s'est pas faite sous les formes systématiques définies ci-dessus. Les fractions ont été d'abord introduites par la division d'une unité concrète en un certain nombre de parties égales.

Nombre ordinal : chacun des termes de la suite naturelle des nombres, considéré comme marquant le rang d'un élément dans un ensemble ordonné : premier, second, troisième, ..., etc.

Nombre cardinal : chacun des nombres naturels considéré comme caractérisant un ensemble, c'est-à-dire le total de ses éléments, abstraction faite de leur ordre.

Nombre infini, voir *Infini**.

« Théorie des nombres » : branche des mathématiques qui étudie les propriétés des nombres en tant qu'elles sont différentes de l'un à l'autre (divisibilité, congruence ; relations entre les puissances ; résolution des équations en nombres entiers, etc.) par opposition aux propriétés qui leur sont communes à tous (propriétés algébriques).

III. L'extension du terme *nombre* a été élargie par la considération :

1° du *nombre fractionnaire,* quotient de $a : b$ quant a et b sont des nombres entiers quelconques ;

2° du *nombre irrationnel,* limite* de suites de nombres entiers ou fractionnaires, quand cette limite n'est pas elle-même un nombre entier ou fractionnaire ;

3° du *nombre négatif,* différence de $a - b$ quand b est plus grand que a ;

4° du *nombre imaginaire* ou *nombre complexe* $a + bi$ (i étant un symbole que l'on convient de traiter dans le calcul comme les autres lettres, si ce n'est qu'on remplacera i^2 par -1).

5° Des nombres *hypercomplexes* (p. ex. les quaternions) pour lesquels on abandonne certaines propriétés des nombres ordinaires, comme la commutativité de la multiplication.

Le caractère propre des nombres complexes ou hypercomplexes est de comprendre une multiplicité d'unités réductibles l'une à l'autre suivant certaines lois ; par exemple, dans les imaginaires usuelles, 1 pour la partie réelle et i ($\sqrt{-1}$) pour la partie imaginaire.

Les nombres entiers et fractionnaires, en tant qu'opposés aux nombres irrationnels sont dits *nombres rationnels.*

Les nombres négatifs et positifs, considérés ensemble, s'appellent *nombres qualifiés* ou *nombres algébriques.* Ceux-ci comprennent en outre le zéro.

Les nombres imaginaires, tels qu'ils sont définis ci-dessus comprennent comme cas particuliers tous les nombres précédents (en faisant, dans la formule $a + bi$, $b = o$). Ceux-ci sont appelés, par opposition, *nombres réels.*

REMARQUE

La logique mathématique contemporaine s'est proposé de définir rigoureusement (de construire), en partant de la formule de Russell rapportée ci-dessus, toutes les autres formes du nombre. Nous avons dû renoncer à

Le zéro a été employé, dans la numération décimale, pour marquer l'absence des unités d'un certain ordre. Le nombre irrationnel s'est présenté, en géométrie, dans les rapports de grandeurs incommensurables (diagonale et côté du carré, diamètre et circonférence). Les nombres qualifiés ont été rendus nécessaires par la géométrie analytique. Enfin les imaginaires ont été remarquées dans les racines des équations où elles ne fournissaient aucune valeur directement représentable : d'où le nom qui leur a été donné. **(G. Milhaud.)**

— L'idée de nombre implique la représentation des unités, la représentation de leur identité, leur énumération en série (temps), leur addition proprement dite, c'est-à-dire la transformation de la série en somme (espace). Cette dernière condition est peut-être la plus importante, car si l'on s'en tient à la succession, on a une collection ou une série, mais non un nombre. Par là se trouve ruinée la différence que Kant établissait entre la géométrie, science de l'espace et l'arithmétique, science du temps, puisque la formation de l'idée de nombre requiert, elle aussi, comme condition, la forme de la coexistence et de la simultanéité. **(L. Boisse.)**

exposer ici cette série de définitions et les théorèmes nécessaires à l'établir, parce qu'elle aurait occupé trop de place, parce qu'elle appartient à l'encyclopédie philosophique plutôt qu'à la critique du vocabulaire, et parce que certains points en sont encore en discussion. Voir, outre les ouvrages cités plus haut : Couturat, *De l'infini mathématique* (1896) ; Id., articles de la Revue de métaphysique, 1898, 1899 et 1900 ; les articles de Poincaré, Couturat et B. Russell discutant cette question dans les années 1905 et 1906 de la même Revue ; Whitehead et B. Russell, *Principia Mathematica* (1910).

Rad. int. : Nombr.

« Loi » ou « Principe du Nombre ». L'une des thèses fondamentales de la philosophie de Renouvier, d'après laquelle : 1° la catégorie du nombre s'applique à tous les phénomènes donnés ou susceptibles de l'être ; 2° aucun nombre ne peut être infini. Il s'ensuit que toute collection concrète d'éléments est limitée. Voir Séailles, *La philos. de Renouvier*, ch. ii : « La loi du nombre et ses conséquences. » Ces principes sont très contestés.

Loi des grands nombres. Expression créée par le mathématicien Poisson en 1838 : « Les choses de toute nature sont soumises à une loi universelle qu'on peut appeler la *loi des grands nombres.* Elle consiste en ce que, si l'on observe des nombres très considérables d'événements de même nature, dépendant de causes constantes et de causes qui varient irrégulièrement, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, c'est-à-dire sans que leur variation soit progressive dans aucun sens déterminé, on trouvera entre ces nombres des rapports à peu près constants. Pour chaque nature de choses, ces rapports auront une valeur spéciale dont ils s'écarteront de moins en moins, à mesure que la série des événements observés augmentera davantage, et qu'ils atteindraient rigoureusement s'il était possible de prolonger cette série à l'infini. » *Recherches sur la probabilité des jugements*, Introduction, p. 7.

REMARQUES

1. Ce texte est cité, mais avec plusieurs inexactitudes, dans Joseph Bertrand, *Calcul des probabilités*, préface, p. xxxi. Il critique cette loi, en ce que, dit-il, « pour qu'elle soit vraie, il faut que la probabilité reste constante » ; mais c'est probablement ce qu'entendait Poisson par les mots « dépendant de causes constantes », qui se trouvent omis, par inadvertance, dans la citation de Joseph Bertrand.

On pourrait avec plus de raison regretter que cette formule ne soit pas assez explicite, si l'on ne sait pas déjà par des exemples de quoi il s'agit. Elle sous-entend qu'on se trouve en présence d'un *genre** formé d'événements qui se répètent, mais sous plusieurs formes différentes, en nombre fini, qui sont les *espèces** de ce genre (par exemple naissance d'un garçon, naissance d'une fille) ; c'est ce qu'on a coutume d'appeler « cas possibles », les répétitions de l'événement en général étant appelées les « épreuves ». Ces définitions posées, la formule de Poisson signifie que si les conditions des épreuves restent constantes, et s'il n'y a point de règle assignable permettant de prévoir, pour une épreuve déterminée, l'apparition de tel ou tel des cas possibles, le rapport du nombre de chacun des cas réalisés au nombre total des épreuves tend, irrégulièrement d'ailleurs vers une limite fixe à mesure que le nombre des épreuves augmente, et en diffère d'autant moins que le nombre des épreuves est plus grand.

2. L'idée essentielle de la « loi des grands nombres » est déjà indiquée dans l'*Ars conjectandi* de Jacques Bernoulli (1713), en la considérant comme un *théorème* qui résulte analytiquement, pour le tirage au sort dans une ou plusieurs urnes, des principes adoptés pour le calcul des probabilités. — La-

PLACE, dans l'*Essai philosophique sur les probabilités* (1814), la présente d'abord, lui aussi, sous cette forme spéciale et *a priori ;* mais il ajoute aussitôt après : « On peut tirer du théorème précédent cette conséquence, qui doit être regardée comme une loi générale, à savoir que les rapports des effets de la nature sont à fort peu près constants quand ces effets sont considérés en grand nombre. » Il en donne comme exemple la quantité moyenne des récoltes prises sur un nombre d'années suffisant, le rapport du nombre annuel des naissances à celui de la population, celui des lettres mises au rebut pour insuffisance d'adresse, etc. ; et il en tire des conséquences physiques et morales résumées à la fin dans la formule : « Les phénomènes qui semblent le plus dépendre du hasard présentent donc en se multipliant une tendance à se rapprocher sans cesse de rapports fixes ; de manière que si l'on conçoit de part et d'autre de chacun de ces rapports un intervalle aussi petit que l'on voudra, la probabilité que le résultat moyen des observations tombe dans cet intervalle finira par ne différer de la certitude que d'une quantité au-dessous de toute grandeur assignable. » *Essai philosophique sur les probabilités*, section VII. Ed. Gauthier-Villars, 1921, I, 55-68. — Voir *Hasard**, *Probabilité**.

Pour une étude mathématique des rapports de cette loi et des autres formules du cacul des probabilités, cf. FRÉCHET et HALBWACHS, *Calcul des probabilités*, Introduction et ch. VII : « Lois des grands nombres. »

NOMINAL, D. *Nominal*, *Wort... ;* E. *Nominal ;* I. *Nominale.*

A. Qui se rapporte aux mots *(nomina)* et non aux choses elles-mêmes. S'oppose dans ce sens à *réel.*

Existence nominale, celle qui ne consiste que dans une désignation verbale. — *Valeur nominale*, valeur conventionnelle, par opposition à la valeur réalisable. — *Définition nominale*, voir *Définition**, texte et Appendice.

B. Qui se rapporte au nom (par opposition au verbe). *Proposition nominale*, ou *phrase nominale* se dit en deux sens, qui ne se recouvrent qu'en partie : 1° Celle qui ne comprend aucun verbe : « Rien de trop » — « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà » — « A chacun selon ses mérites », etc. Au contraire, la *phrase verbale* est celle qui contient un verbe à un mode personnel : « Je pense. » — 2° La *phrase nominale* est celle « qui exprime l'attribution d'une certaine qualité à un certain objet : la *maison* est *neuve*, le *déjeuner* est *prêt*, l'*entrée* est à *droite*, *Cyrus* est *roi...* ». VENDRYÈS, *Le langage*, 144. Elle correspond donc, en ce sens, à ce qu'on appelle ordinairement en logique proposition attributive. Lorsque cette attribution n'est marquée par aucune copule verbale, on a ce que les linguistes appellent « la phrase nominale pure ». Extrêmement rare en français, elle est courante en grec ancien, en russe, en arabe, etc. *Ibid.*, 144-145.

C. (Presque toujours au pluriel.) Synonyme de *nominaliste.* S'emploie aussi substantivement. « Les nominaux *(nominales)* et les réaux *(reales).* »

Rad. int. : Nominal.

NOMINALISME, D. *Nominalismus ;* E. *Nominalism ;* I. *Nominalismo.*

A. Doctrine d'après laquelle il n'existe pas d'*idées* générales (au sens **A** de ce mot), mais seulement des signes généraux (ROSCELIN, Guillaume D'OCCAM, HOBBES). « Nominales sunt philosophi, qui scientias non de rebus universalibus, sed de rerum communibus vocabulis haberi existimant. » GOCLENIUS, d'après FONSECA, 757 B. — « Qu'est-ce au fond que la réalité qu'une idée générale et abstraite a dans notre esprit ? Ce n'est qu'un nom ; ou, si elle est autre chose, elle cesse nécessairement d'être abstraite et générale. » CONDILLAC, *Logique*, ch. V : « Considérations sur les idées abstraites et générales, ou comment l'art de raisonner se réduit à une langue bien faite. »

B. « Nominalisme scientifique », nom commun sous lequel on englobe toutes les doctrines contemporaines qui substituent, dans la théorie des sciences, les idées de convention, de commodité, de réussite empirique, à celles de vérité et de connaissance du réel. Voir notamment Ed. Le Roy, *Science et Philosophie*, Revue de métaphysique, novembre 1899, et *Sur la valeur objective des lois physiques*, Bulletin de la Société de philosophie, mai 1901. (M. Le Roy n'accepte pas pour sa doctrine le nom de nominalisme. Voir ci-dessous, *Observations*.) — « Quelques personnes ont été frappées de ce caractère de libre convention qu'on reconnaît dans certains principes fondamentaux des sciences ; elles ont voulu généraliser outre mesure, et en même temps elles ont oublié que la liberté n'est pas l'arbitraire. Elles ont abouti ainsi à ce qu'on appelle le *nominalisme*, et elles se sont demandé si le savant n'est pas dupe de ses définitions... » H. Poincaré, *La Science et l'Hypothèse*, Introd., p. 3. — Voir Darbon, *L'Explication mécanique et le nominalisme*, 1910.

CRITIQUE

Le mot a passé du premier au second sens par ce fait que les philosophes qui refusent à là science ce qu'ils nomment une « valeur objective » sont amenés par là même à la considérer comme un *langage*, qui permet seulement de noter les phénomènes et de formuler des « recettes » pratiques. (Voir Couturat, *Contre le nominalisme de M. Le Roy*, Revue de métaphysique, janv. 1900.) Pour eux, comme pour Condillac, une science est donc essentiellement « une langue bien faite », un système de notations artificielles. Dans la physique en particulier, ils tendent à réduire au minimum ce qui est explicatif ou représentatif, pour donner la plus large part au symbolisme algébrique. (Voir Duhem, *La théorie physique ;* p. ex. ch. v, § 1, qui a pour titre : « Les lois de physique sont des relations symboliques. ») Mais cet aspect de la doctrine n'est-il pas dérivé par rapport aux tendances critiques qui en sont le fond : valeur secondaire et instrumentale de la science, contingence et incertitude des lois, opposition du déterminisme scientifique et de la nature réelle des objets auxquels il s'applique ? Ce qu'on appelle *nominalisme scientifique* paraît bien plutôt avoir pour caractère distinctif d'être une réaction contre les doctrines qui font de la science positive l'instrument essentiel, ou même le seul instrument utilisable pour la connaissance de la vérité. Cf. *Monisme**.

Rad. int. : **A.** Nominalism.

Sur **Nominalisme.** — *Historique.* Les mots *nominales*, *reales*, apparaissent déjà chez Albert le Grand comme des termes usuels : « Qui nominales vocabantur... qui dicebantur reales... » *In* Prantl, *Gesch. der Logik*, III, 99. **(R. Eucken.)**

Sur la *Critique.* — Il est vrai que le point de départ du nominalisme scientifique n'est pas l'ancien nominalisme des logiciens ; mais il reste un caractère commun entre les deux doctrines, qui justifie la communauté d'appellation : refuser toute valeur objective à nos concepts, et par suite aux lois scientifiques. Si ce n'est pas là ce que vise cette doctrine, elle n'a plus rien de spécifique. **(L. Couturat.)**

On peut soutenir que les théories que j'ai exposées sur la nature de la science aboutissent à ces conclusions. Mais, quant à moi, je ne le crois pas. Je ne me suis jamais servi en ce sens du mot nominalisme, et je regrette qu'il ait été employé. Je suis loin d'ailleurs de refuser toute valeur aux concepts et aux lois scientifiques. J'admets que la science n'a pas *seulement* une fonction utilitaire, que tout n'y est pas artificiel, ni conventionnel, qu'elle exprime dans son langage certaines nécessités objectives. Voir pour un exposé plus complet de ces thèses *Bulletin de la Soc. de philos.*, séance du 1er avril 1909, p. 176-189. **(E. Le Roy.)**

Nomographie, voir *Graphique**, **C.**

NON CAUSA pro causa (παρὰ τὸ μὴ αἴτιον ὡς αἴτιον, ARISTOTE, *Arguments des sophistes*, 167^b21 et suiv.). — Défaut de raisonnement, involontaire ou sophistique, qui consiste à traiter comme cause d'un fait ce qui ne l'est pas. Cf. *Logique* de PORT-ROYAL, 3e partie, ch. XIX, § III.

NON-MOI, D. *Nicht-ich ;* E. *Non-ego ;* I. *Non-Io.*

Tout ce qui n'est pas le *moi*, en quelque sens que ce soit, mais plus particulièrement au sens **A.** Voir ce mot.

NON-SENS, voir *Absurde**, obs.

NOOLOGIQUES (Sciences), D. *Geisteswissenschaften ;* E. *Mental and moral sciences ;* I. *Scienze noologiche.*

Terme créé par AMPÈRE, dans sa *Philosophie des sciences* (1834), pour désigner en bloc toutes les sciences qui concernent l'esprit, par opposition aux sciences cosmologiques. Elles comprennent les sciences *philosophiques*, *dialegmatiques* (glossologie, littérature, technesthétique, pédagogie), *ethnologiques* (comprenant l'histoire sous toutes ses formes) et *politiques.*

REMARQUE

Le terme *noologique* n'est usité que dans cette expression. *Noologie* a reçu différents sens : chez CRUSIUS, psychologie ; chez HAMILTON, science de la raison pure, opposée à *Dianoiologie ;* chez R. EUCKEN, science de la vie créatrice de l'esprit, *Geistesleben*, par opposition à la vie mentale empirique, *Seelenleben.* (Voir EISLER et BALDWIN, sub v°.) Mais aucun de ces sens n'existe en français.

Noologisten est appliqué par KANT aux rationalistes, opposés aux empiristes : « Aristoteles kann als das Haupt der Empiristen, Plato aber der Noologisten angesehen werden[1]. » *Krit. der reinen Vern.* A. 854, B. 882. Cette expression n'est pas entrée dans l'usage.

M. MENTRÉ (*Le Spectateur*, juin 1911, p. 234) a proposé d'appeler *Noologie* l'analyse et la classification des différents types d'esprit, la recherche des liaisons qu'ils offrent, et l'étude de l'interaction des esprits.

Rad. int. : Noologik.

NORMAL, D. *Normal* (**A.** *Durchschnittlich, Gewöhnlich ;* **B.** *Richtig*) ; — E. *Normal ;* mais ce mot est beaucoup moins usité qu'en français dans la langue usuelle ; au sens **A,** *wonted, customary ;* **B.** *Proper ;* — I. *Normale* (**A.** *Solito ;* **B.** *Retto*).

A. Perpendiculaire (voir *Norme*). — Qui ne penche ni à droite ni à gauche ; par suite, qui se tient dans un juste milieu ; d'où les sens suivants.

B. Qui est tel qu'il doit être. Le mot, en ce sens, est un synonyme atténué de *bon* et de *juste.* « Un ordre normal de choses subordonnerait au nécessaire le superflu... or, le capitaliste renverse

1. « Aristote peut être considéré comme le chef des empiristes, Platon, au contraire, comme celui des noologistes. »

Sur **Normal.** — Voir la critique de l'idée du *normal* et de sa confusion avec l'*idéal* dans FOUILLÉE, *Morale des Idées forces*, ch. III, § 1, p. 137 et suivantes.

Auguste COMTE a fait grand usage de ce terme, qu'il entend d'ordinaire au sens **B** : « La France, centre normal de l'Occident... » *Discours sur l'ensemble du positivisme*, p. 61. « La population française, digne avant-garde de la grande famille occidentale, vient au fond d'ouvrir déjà l'ère normale... » *Ibid.*, p. 76.

— Le sens **C** ne devrait pas, je crois, être admis. Est normal ce qui est conforme à une règle, alors même que l'existence de cette règle ne nous serait connue que par expérience, et que la valeur *a priori* n'en serait que *présumée.* D'où l'emploi

cette hiérarchie naturelle et rationnelle des besoins. » Jacob, *Devoirs*, 251. — « L'héritage... met obstacle à la distribution normale des fonctions sociales : la plupart des hautes fonctions ne sont guère accessibles qu'à ceux dont les parents ont quelque fortune[1]. » *Ibid.*, 257.

C. Est *normal*, au sens le plus usuel du mot, ce qui se rencontre dans la majorité des cas d'une espèce déterminée, ou ce qui constitue soit la moyenne, soit le module* d'un caractère mesurable. « La température normale » (= moyenne des températures observées à une même date pendant un grand nombre d'années). — « Un fait social est normal pour un type social déterminé, considéré à une phase déterminée de son développement, quand il se produit dans la moyenne des sociétés de cette espèce, considérées à la phase correspondante de leur évolution. » Durkheim, *Règles de la méthode sociologique*, 80. — « La force des choses... fait de la guerre d'affaires une fonction normale de toute civilisation puissamment productive. » Jacob, *Devoirs*, p. 448.

1. Ces formules n'expriment pas la doctrine même de M. Jacob ; elles sont empruntées à l'exposé qu'il donne de la thèse socialiste, à laquelle il apporte ensuite des restrictions.

CRITIQUE

Terme très équivoque et prêtant beaucoup à la confusion : car tantôt il désigne un fait, possible à constater scientifiquement, et tantôt une valeur attribuée à ce fait par celui qui parle, en vertu d'un jugement d'appréciation qu'il prend à son compte. Le passage d'un sens à l'autre est fréquent dans les discussions philosophiques : il y est facilité non seulement par le sens des mots *norme*, *normatif*, mais aussi par la tradition réaliste, suivant laquelle la généralité observable est le signe d'une essence ou d'une Idée ; dès lors, ce qui est normal, au sens **C,** dans une espèce déterminée, appartient à l'Idée de cette espèce ; et comme la perfection d'un être consiste dans la réalisation de son Idée, ce caractère commun est, en même temps, considéré comme un idéal qu'il est bon d'atteindre.

Une confusion analogue existe dans la langue médicale, où l'expression « état normal » désigne d'abord l'état habituel des organes ou de l'esprit ; puis, comme le *rétablissement* de cet état habituel est l'objet ordinaire de la

---

de ce terme en parlant des symptômes d'une maladie. Mais la dissimulation ou la fraude du commerçant ne devraient pas du tout être appelées normales. **(J. Lachelier.)**

La synonymie de normal avec *habituel* ou coutumier est une synonymie populaire ; il faut la bannir ici. **(L. Boisse.)**

Le sort fait, en diverses langues, aux mots ὀρθός, *rectus*, *droit*, *recht*, *right*, et à leurs dérivés, montre bien quel serait l'emploi réservé au mot *normal* s'il n'avait subi l'influence de son opposé, le mot *anormal*, depuis longtemps confondu avec *anomal*. C'est, il faut le rappeler, par un jeu de mot involontaire qu'*état normal* a fini par signifier *absence d'anomalie*. **(M. Drouin.)** Et l'on peut ajouter qu'*anomal* et *anomalie* reçoivent souvent eux-mêmes un sens un peu inexact, par suite d'un faux rapprochement étymologique avec νομός ; d'où l'idée de ce qui échappe à la loi, ou de ce qui s'y oppose.

Tout cela est très vrai, et le sens **C** ne devrait pas exister ; mais en fait, cette acception est devenue si usuelle qu'il est impossible de la proscrire. Ne vaut-il pas mieux, en face de cette situation, éviter le sens **B,** malgré sa supériorité intrinsèque ? Ce qui est nécessaire, en tout cas, est de ne jamais passer de l'un à l'autre, et de ne pas transformer ce qui se passe dans la moyenne ou dans la majorité des cas, en un type idéal de ce qui doit se passer. **(A. L.)**

thérapeutique, il en vient à être considéré comme un idéal, comme l'état parfait correspondant à l'essence de l'organisme humain. (Cf. en anglais le double sens du mot *sound.*) On voit la différence des deux idées quand on oppose au point de vue du clinicien celui de l'hygiéniste, par exemple cette opinion de Metchnikoff que tous les vieillards, actuellement, sont des malades, et que la vie humaine devrait « normalement » dépasser un siècle.

La disposition commune à l'imitation et l'absence de critique favorisent aussi cette équivoque : l'opinion publique érige volontiers en justification morale la formule : « Tout le monde le fait. » *Normal* est alors un synonyme de « naturel » pris au sens **J** ou même au sens **K.** — Mais ce glissement, pour général qu'il soit, n'en est pas moins sophistique ; il ne se justifierait que sous certaines présuppositions doctrinales qui n'ont rien d'évident *a priori.* (Voir plus haut la critique du mot *Nature*, et ci-dessous l'objection de L. Lévy-Bruhl à l'expression : *Science normative.*) Il doit donc être bien remarqué que le caractère normal d'un fait, si l'on entend par là sa généralité, n'implique aucunement qu'il soit bon ou désirable. Il est « normal », au sens **C,** qu'un persécuté présente des hallucinations, que les commerçants cachent aux consommateurs l'origine des produits qu'ils vendent, et qu'ils leur attribuent des qualités imaginaires ; il se produit chaque année un certain nombre « normal » de suicides, de décès par tuberculose ou par alcoolisme : mais, pour être « de règle », tout cela n'en vaut pas mieux.

Rad. int. : **B.** Bon ; **C.** Kustumat.

NORMATIF, D. *Normativ* (au sens **C,** *Normgebend*) ; E. *Normative ;* I. *Normativo.*

A. Qui constitue, ou qui énonce une norme*. « Un jugement normatif. » Voir *constatif**, *explicatif**, *factuel**.

B. Qui concerne des normes : les « sciences normatives » sont celles dont l'objet est constitué par des jugements de valeur, en tant que tels, c'est-à-dire en tant que la critique de cette valeur est le but de la science ainsi dénommée. Cf. *Éthique*, *Esthétique*, *Logique*.

C. (Plus rare.) Qui crée ou qui impose des normes.

CRITIQUE

Ce terme se rencontre déjà dans Wallace, *Epicureanism* (1880) ; il a été introduit dans la langue usuelle par Wundt : voir *Ethik* (1886), Introduction, § 1, où il analyse en détail le développement des concepts de *norme* et de *science normative.* Sans doute, la

---

Sur **Normatif.** — Il est difficile de concevoir qu'un idéal n'implique pas, de quelque façon, l'*obligation* de le réaliser. La pensée de l'idéal est toujours, — plus ou moins, — la négation de la réalité défaillante, insuffisante, au profit d'une réalité meilleure et plus pleine. Dès lors comment ne pas faire sortir l'impératif du normatif ? On peut certes maintenir la différence, mais seulement dans l'analyse abstraite et théorique. Or précisément, nous sommes là en présence de notions dont l'analyse, si elle reste abstraite et strictement théorique, laisse échapper tout le contenu, car ce sont des notions pratiques. Elles ont une signification essentiellement dynamique. L'idéal est par nature moteur. **(L. Boisse.)**

Même en morale, il y a une part de l'idéal qui est bonne sans être obligatoire : la délicatesse extrême du scrupule, l'héroïsme, en un mot tout ce qui consiste à faire « plus que son devoir ». A plus forte raison en est-il de même dans l'art : l'harmonie parfaite du vers est un idéal qui n'a rien d'obligatoire. — Il n'est pas obligatoire non plus d'avoir du talent, quoique ce soit mieux que de n'en pas avoir. Tout savoir serait un idéal qui n'a rien d'exigible. La distinction du jugement d'approbation et du jugement d'obligation est donc bien réelle, dans le concret. **(A. L.)**

forme en est incorrecte : car il a l'aspect d'un adjectif verbal, correspondant à un verbe « normare », qui signifierait logiquement « comparer à la norme, ajuster suivant la norme », mais qui n'a peut-être pas existé en latin. Cependant *normatus* (= d'aplomb, vertical) se trouve dans COLUMELLE, qui est considéré comme un bon écrivain (*De re rustica*, III, 13) ; et *normare* serait un mot bien formé, puisqu'il se tirerait de *norma* comme le bas-latin *regulare*, qui a donné *régler*, a été tiré de *regula*.

Il faut prendre garde de ne pas confondre *normatif* avec *impératif*. Une norme n'est pas nécessairement une loi ni un commandement : elle peut être un idéal, sans aucun caractère d'obligation. Le normatif est un genre, qui contient deux espèces principales : l'impératif* et l'appréciatif*.

Comme l'a fait remarquer L. LÉVY-BRUHL (*La Morale et la science des mœurs*, chap. I), il y a contradiction à parler de « science normative » si l'on entend ce mot au sens **C**, et à plus forte raison si on le confond avec impératif : il ne peut y avoir de science qui crée des normes ou qui les impose, et de ce qui est on ne saurait sans sophisme conclure à ce qui doit être. — En ce sens, la critique est irréfutable ; mais la contradiction disparaît si l'on prend le mot au sens **B**, qui est le sens primitif et d'ailleurs le plus répandu : « Eine normative Wissenschaft... *normirt* nichts, sondern sie erklärt nur Normen und ihre Zusammenhänge[1]. » SIMMEL, *Einleit. in die Moralwissenschaft*, I, 321. Cf. les autres textes cités dans EISLER, sub v° ; et A. LALANDE, *Sur une fausse exigence de la raison dans la méthode des sciences morales*, Rev. de Métaph., janvier 1907.

Rad. int. : **A.** Normativ.

1. « Une science normative... ne « normalise » rien ; elle ne fait qu'exposer (ou expliquer) les normes et la liaison qu'elles ont entre elles. » *(Introduction à la science morale.)*

NORME (du L. *norma*, γνώμον, équerre formée par deux pièces perpendiculaires) ; D. *Norm* ; E. *Norme* ; I. *Norma*.

Type concret ou formule abstraite de ce qui doit être, en tout ce qui admet un jugement de valeur : idéal, règle, but, modèle suivant le cas. Cf. *Canon*.

CRITIQUE

Ce terme, très rare autrefois, est devenu depuis quelques années d'un usage courant (comparer l'article *Norm* dans EISLER, 1re édition, 1899, et 3e édition, 1910). Il a le grand avantage de fournir un nom générique pour les diverses idées énumérées ci-dessus, qu'il est souvent utile de considérer dans leur ensemble, ou sans spécification. Les trois classes fondamentales de normes sont celles de la pensée logique (l'idée de vérité), de l'actiou volontaire (l'idée du bien) et de la représentation libre, ou pour d'autres du sentiment (l'idée de beauté). WUNDT, dans *Eisler*, sub v° ; DEWEY, dans *Baldwin*, sub v° ; etc.

Rad. int. : Norm.

« NOTATION (Systèmes de). » BERGSON s'est servi de cette formule, très expressive, pour désigner les différentes manières de décrire un même phénomène en le rapportant à des ensembles de concepts différents : par exemple, la perception décrite en termes réalistes ou idéalistes, la conduite d'un homme exprimée dans le langage de la psychologie de conscience ou dans celui de la psychologie de

Sur **Norme.** — *Norme* ne désigne-t-il pas proprement un *modèle concret*, un exemple ou un type à imiter? **(L. Couturat.)** — Ce serait sans doute conforme à l'étymologie ; mais le même élargissement du concret à l'abstrait s'est produit pour *règle*. Dans ce cas également, il semble bien être consacré par l'usage. *(Adopté à la séance du 20 juillet 1911.)*

réaction. « Quand nous parlons d'objets extérieurs, nous avons le choix... entre deux *systèmes de notation :* nous pouvons traiter ces objets et les changements qui s'y accomplissent comme des *choses*, ou comme des *représentations ;* et ces deux systèmes de notation sont acceptables l'un et l'autre, pourvu qu'on adhère strictement à celui qu'on aura choisi. » *L'énergie spirituelle*, p. 206.

Rad. int. : Notosistem.

NOTE, L. scol. *Nota.* — Caractère, attribut d'un sujet. « Nota notae est nota rei ipsius = praedicatum praedicati est praedicatum subjecti. (La note de la note est la note de la chose elle-même ; le prédicat du prédicat est le prédicat du sujet.) » Ce sens du mot, tombé en désuétude dans la philosophie classique, se rencontre de nouveau depuis quelques années sous l'influence de la philosophie néo-thomiste. « Nous appellerons... *compréhension* d'un concept son ampleur par rapport aux *notes* qui le caractérisent. » Jacques Maritain, *Logique formelle*, p. 32.

NOTION, D. *Gedanke*, *Vorstellung* (au sens le plus étroit *Begriff*) ; E. *Notion* (terme très usuel, et diversement employé : pour Berkeley, il s'oppose à *idea*, parce que chez lui le sens de ce dernier mot se restreint à ce qui est connu sous forme d'images ; — pour les hégéliens anglais, il sert à traduire le *Begriff* de Hegel, etc.) ; — I. *Nozione.*

Objet de connaissance soit au sens **A,** soit au sens **B** de ce mot. Se dit surtout, mais non pas exclusivement, des objets abstraits de connaissance (*notio*, chez St Thomas d'Aquin, est souvent pris pour synonyme de *nota*, caractère ; voir Schutz, sub v°) ; plus spécialement encore, il s'applique aux concepts ; enfin Kant va jusqu'à restreindre *notio* (en latin dans son texte même) aux *reine Begriffe* que fournit l'entendement seul (*Krit. der reinen Vern.*, Transc. Dial., liv. I, 1re section). Il y a, sans doute, dans ce dernier sens un souvenir de l'usage fait de ce mot par Leibniz, dans sa discussion de l'opinion de Locke : « Il s'agit de savoir... si l'âme contient originairement les principes de plusieurs notions et doctrines, que les objets externes réveillent seulement dans les occasions. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, Préface, 3. — Il y comprend d'ailleurs non seulement les pensées qui s'expriment par des termes, mais aussi celles qui s'expriment par des propositions. « Les Stoïciens appelaient ces principes *prolepses*, ... les mathématiciens les appellent *notions communes* (κοινὰς ἐννοίας). » *Ibid.* Le livre premier a de même pour titre : « Des *notions* innées » et le premier chapitre de ce livre : « S'il y a des *principes* innés dans l'esprit de l'homme. »

CRITIQUE

Le sens large et le sens étroit de *notio* se trouvent déjà réunis chez Cicéron, qui, dans les *Topiques*, ch. vii, donne ce mot comme traduction d'ἔννοια et de πρόληψις. Le sens large, pour lequel nous n'avons pas d'équivalent, nous paraît devoir être préféré.

Rad. int. : Nocion.

NOUMÈNE, D. *Noumenon*, transcription par Kant, du G. νοούμενα, employé par Platon en parlant des Idées (*Timée*, 51 D). On devrait donc écrire, correctement, *nooumène.*

Réalité intelligible, objet de la raison (νοῦς), opposée à la réalité sensible ; et par suite réalité absolue, chose en soi : car la tradition platonicienne, renforcée par l'opposition chrétienne du monde sensible et du monde spirituel, identifie la connaissance vulgaire à l'apparence et à l'illusion, la connaissance rationnelle à la pensée des choses telles qu'elles sont. Kant, lui-même, en fait la remarque dans les *Prolégomènes*, § 32. — Cf. *Intelligible.*

De là vient que le mot *noumène* a passé graduellement, dès l'époque de

Kant, et dans ses propres œuvres, d'un sens purement critique à un sens presque ontologique.

« Wenn ich Dinge annehme, die bloss Gegenstände des Verstandes sind, und gleichwohl als solche, einer Anschauung, obgleich nicht der sinnlichen... gegeben werden können, so würden dergleichen Dinge *Noumena* (Intelligibilia) heissen[1]. » *Krit. der rein. Vern.*, A, 248.

En ce sens la notion de noumène est purement négative : « Der Begriff eines Noumenon ist also nicht der Begriff eines Objekts, sondern die unvermeidlich mit der Einschränkung unserer Sinnlichkeit zusammenhängende Aufgabe, *ob* es nicht von jener ihrer Anschauung ganz entbundene Gegenstände geben möge[2]. » Elle supposerait « eine ganz andere Anschauung, und einen ganz anderen Verstand[3] ». *Ibid.*, A, 287 ; B, 344.

Mais on peut aussi entendre *noumène* en un sens positif : « Verstehen wir aber darunter ein Objekt einer nichtsinnlichen Anschauung, so nehmen wir eine besondere Anschauungsart an, nämlich die intellektuelle, die aber nicht die Unsrige ist, von welcher wir auch die Möglichkeit nicht einsehen können ; und das wäre das Noumenon in positiver Bedeutung[4]. » *Ibid.*, B, 307.

1. « Si j'admets des choses, qui soient de purs objets de l'entendement, et qui pourtant, en tant que tels, puissent être données à une intuition, quoique ce ne soit pas à l'intuition sensible... des choses de ce genre seraient appelées noumènes *(intelligibilia)*. » — 2. « Le concept d'un noumène n'est donc pas le concept d'un objet, mais seulement ce problème, inévitablement lié à ce fait que notre faculté de connaître par les sens est limitée : ne pourrait-il pas y avoir des objets tout à fait indépendants de cette intuition sensible ? » — 3. « ... Une tout autre intuition et un tout autre entendement. » — 4. « Mais si nous entendons par là l'objet d'une intuition non sensible, nous admettons alors une sorte particulière d'intuition, l'intuition intellectuelle qui, à la vérité, n'est pas la nôtre, et dont nous ne pouvons même pas comprendre la possibilité : et ce serait le noumène au sens positif. »

Ainsi entendue, la Raison pratique nous garantit la réalité du noumène, bien qu'elle ne nous en donne pas l'intuition ; car, pour pouvoir attribuer un sens à l'idée de liberté, condition nécessaire de la loi morale, « bleibt kein Weg übrig, als das Dasein eines Dinges, sofern es in der Zeit bestimmbar ist (folglich auch die Causalität nach dem Gesetze der Naturnotwendigkeit) blos der Erscheinung, die Freiheit aber eben demselben Wesen als Dinge an sich selbst, beizulegen[1]. » *Prakt. Vern.*, Kritische Beleucht. der Anal., 114-115 (Kirchmann). En effet, dit Kant, ce même sujet, qui se connaît lui-même en tant que succession de phénomènes, « auch seiner, als Dings an sich Selbst, bewusst ist[2] » ; et à cet égard, « die ganze Reihenfolge seiner Existenz, als Sinneswesen, ist im Bewusstsein seiner intelligiblen Existenz nichts als Folge, niemals aber als Bestimmungsgrund seiner Kausalität, als Noumens, anzusehen[3]. » *Ibid.*, 117. — « Wenn ich von Wesen in der Sinnenwelt sage : sie sind [von Gott] erschaffen, so betrachte ich sie sofern als Noumenen[4]. » *Ibid.*, 123. Dans la *Métaphysique des mœurs*, il désigne le sujet de la moralité par l'expression *homo noumenon*.

Schopenhauer prend le mot dans le même sens et identifie le *Noumenon*

1. « Il ne reste pas d'autre voie possible que d'attribuer au phénomène seul l'existence d'une chose, en tant qu'elle est déterminée dans le temps (et par conséquent aussi la causalité suivant les lois de la nécessité naturelle) ; — et d'attribuer la liberté à ce même être en tant que chose en soi. » — 2. « Il a aussi conscience de lui-même, en tant que chose en soi. » — 3. « Pour la conscience de son existence intelligible, toute la série successive de son existence, en tant qu'être sensible, ne doit être considérée que comme la conséquence et jamais comme le principe déterminant de sa causalité, en tant que noumène. » — 4. « Quand je dis d'êtres faisant partie du monde sensible : ils ont été créés par Dieu, je les considère à cet égard en tant que noumènes. »

Sur **Noumène.** — La tradition qui identifie la connaissance vulgaire à l'apparence et à l'illusion, la connaissance rationnelle à la pensée des choses en soi, ne me paraît pas, à parler proprement, devoir être rapportée à Platon. Il s'agit plutôt là de ce pseudo-platonisme chrétien, dont la scolastique a transmis la notion à Kant, à travers le wolfianisme. **(R. Berthelot.)**

ou *Ding an sich* avec la « Volonté » telle qu'il l'entend. — Cf. *Chose en soi**.
Rad. int. : Noumen.

NOUS, D. *Wir ;* E. *We ;* I. *Noi.*
Beaucoup de sophismes viennent des sens multiples que dissimule ce mot, très usité en philosophie, et dont on ne remarque pas d'ordinaire l'équivoque. 1° Il se dit tantôt au sens large de l'humanité tout entière, tantôt des contemporains ou des compatriotes de celui qui parle, ou encore des philosophes qui professent la même doctrine que lui ; enfin il se substitue, par discrétion, à *je* ou à *moi ;* — 2° (et ceci est la plus grande source de confusion) tantôt il se dit au sens distributif, pour énoncer une proposition qui concerne chaque homme pris singulièrement ; tantôt au contraire il s'applique aux hommes pris ensemble et indivisément (auquel cas cet ensemble peut être encore l'un quelconque des groupes que nous avons énumérés plus haut). Il peut enfin viser le type idéal, ou le type moyen des hommes, qui n'est exactement réalisé dans aucun individu. — Soit par exemple cette thèse : « Ce n'est pas parce que les choses ont une valeur que nous les désirons, mais c'est parce que nous les désirons qu'elles ont une valeur. » Elle peut signifier d'abord ceci, que chaque homme, pris individuellement, ne désire pas une chose en raison de sa valeur, mais crée sa valeur en la désirant ; ce qui ne s'accorde pas avec tous les faits : on désire souvent des choses qu'on ne désirerait pas si l'on n'avait appris d'abord, intellectuellement, qu'elles *ont* une valeur (valeur d'opinion ou valeur économique). — Mais elle peut signifier aussi (et ce second sens, obscurément aperçu, soutient sans doute le premier) : ce qui est appelé bien et mal dépend

---

Sur **Nous.** — Peut-on appliquer cette critique à la thèse de Spinoza : « Nihil nos conari, velle, appetere, neque cupere quia id bonum esse judicamus ; sed contra nos propterea aliquid bonum esse judicare quia id conamur, volumus, appetimus atque cupimus. » (*Eth.* III, 9, schol.) ?

Je disais dans la rédaction provisoire de ce fascicule que, si on l'entendait au sens *individuel*, elle ne s'accordait pas avec le *video meliora proboque, deteriora sequor*, fait psychologique pourtant bien réel. — Critique inexacte, ont objecté **L. Brunschvicg** et **M. Drouin :** ce fait s'explique très bien, chez Spinoza, par cette autre thèse que « le corps humain se composant d'un grand nombre de corps » (II, post. 1), « l'idée qui constitue l'être formel de l'âme n'est pas simple, mais au contraire composée de plusieurs idées » (*ibid.*, 15). « L'âme s'efforce de persévérer dans son être aussi bien en tant qu'elle a des idées claires et distinctes qu'en tant qu'elle a des idées confuses » (III, 9). De là le conflit. — Mais on ne supprime ainsi une équivoque du mot *nous*, qu'en la remplaçant par une autre : le *nos*, sujet de *conari*, n'est plus le même *nos* qui est le sujet de *judicamus.*

Ceci ne veut pas dire qu'il y ait lieu de combattre l'usage philosophique de ce mot. M. Le Senne a écrit récemment dans son *Introduction à la philosophie* (1939) : « L'habitude de traiter du *nous* comme on traite du *moi*, qui a une source fichtéenne, se répand de plus en plus dans la philosophie contemporaine. Elle a deux avantages : le premier est de détourner de la substitution d'un objet sociologique, calqué sur l'objet physique, à la vie des relations intersubjectives ; notamment elle avertit contre l'erreur d'aborder l'étude des rapports entre les hommes avec la froideur, l'indifférence, propres au vis-à-vis théorique de la nature ; le second, de rappeler que, même dans la guerre ou l'exil, la solidarité des consciences finies n'est pas complètement rompue, parce qu'elle ne peut l'être... » (Note du ch. IX de la 3e partie, qui a pour titre « Nous », p. 431. **(A. L.)**

nécessairement d'une tendance, d'un vouloir fondamental, celui de l'humanité, ou celui de notre société, *prise dans son ensemble*. Thèse toute différente de la première, et qui, vraie ou fausse, admet et explique le cas précédent.

Il en est de même des controverses contemporaines où les uns disent : « *Nous* faisons la vérité » ; les autres : « La vérité est indépendante de *nous.* » Ce *nous* désigne-t-il chaque individu ? ou la nature essentielle de l'homme, la raison humaine, comprise à la manière des criticistes, imparfaite en chacun, mais convergente dans ses effets ? ou enfin la société, en tant qu'elle construit collectivement la science ? On voit que le champ est largement ouvert aux malentendus.

Rad. int. : Ni.

« NOUVEAUTÉ de la conclusion » (problème de la).

Expression usuelle depuis quelques années pour désigner en abrégé le problème logique suivant : comment la conclusion d'un raisonnement démonstratif, en particulier d'un syllogisme, peut-elle être à la fois rigoureusement nécessaire (ce qui paraît impliquer qu'elle existait déjà virtuellement dans les prémisses) et cependant nouvelle (ce qu'implique l'existence de sciences déductives qui se développent, progressent, et par conséquent ne sont pas de pures tautologies) ?

Voir particulièrement E. Goblot, *Traité de Logique*, ch. xi.

« NUMERO », numériquement. — Au point de vue du nombre. — Voir *Différence**, *Distinction** et *Spécifique**.

O

O. En logique, symbole de la proposition particulière négative.

1. OBJECTIF, subst. — Ce terme, emprunté à l'art militaire, s'est introduit dans la langue philosophique française depuis la guerre de 1914, au sens **B** d'*objet**. Étant donné les équivoques de celui-ci, il n'y a pas lieu de désapprouver cette innovation.

2. OBJECTIF, adj. D. *Objectiv ;* E. *Objective ;* I. *Obbiettivo* et *Oggettivo.*

A. Dans la langue de la scolastique, (à partir de Duns Scot d'après Eucken, *Gesch. der phil. Terminologie*, p. 68), et encore au xviie siècle : *est objectif* ou *existe objectivement*, ce qui constitue une idée (au sens **D**), une représentation de l'esprit, et non pas une réalité subsistant en elle-même et indépendante. Le terme opposé a été d'abord *subjectivus*, puis *formalis*, qui est seul resté en usage à l'époque classique (Eucken, *Ibid.*, 203). Cf. *Formel.* — « Pour imparfaite que soit cette façon d'être par laquelle une chose est objectivement, ou par représentation,

---

Sur **O.** — Le Dr Grasset a appelé « centre O » le centre cérébral (hypothétique) auquel correspondrait la vie psychique supérieure, c'est-à-dire les idées conscientes et les actes volontaires et réfléchis. Voir *Les centres de l'équilibration et le polygone de l'automatisme supérieur.* Revue scientifique, octobre 1901. Et antérieurement, les *Leçons de clinique médicale* du même auteur (1898), tome III, p. 122.

Sur **Objectif.** — A partir de Kant (et quel qu'ait pu être sur ce point le flottement de la langue de Kant lui-même), *objet* et *objectif* ne peuvent avoir qu'un sens : ce n'est pas ce qui est en soi, hors de notre esprit et de tout esprit, car ce qui ne serait *pour* personne serait nul et non avenu pour tout le monde, et même, ce me semble, totalement inexistant : car je ne peux concevoir une existence

dans l'entendement, par son idée, certes on ne peut pas néanmoins dire que cette façon et manière d'être ne soit rien. » DESCARTES, *Médit.*, III, 11. Il y oppose cette « réalité objective » à la « réalité que les philosophes appellent actuelle ou formelle ». — « Il faut à la fin parvenir à une première idée dont la cause soit comme un patron ou un original dans lequel toute la réalité ou perfection soit contenue formellement et en effet, qui se rencontre seulement objectivement ou par représentation dans ces idées ; en sorte que la lumière naturelle me fait connaître évidemment que les idées sont en moi comme des tableaux ou des images qui peuvent, à la vérité, facilement déchoir de la perfection des choses dont elles ont été tirées, mais qui ne peuvent jamais rien contenir de plus grand ou de plus parfait. » *Ibid.*, III, 11. (Cependant Descartes lui-même, quoiqu'il emploie *objectif* en ce sens, se sert du mot *objets* pour désigner les « réalités formelles » dont nos idées sont la copie. Voir ci-dessous *Objet*, **D.**)

Même sens dans SPINOZA, *Éthique*, I, 30 ; II, 8, coroll., etc. ; et encore chez BERKELEY : « Natural phenomena are only natural appearances. They are therefore such as we see and perceive them. Their real and objective nature are therefore the same[1]. » *Siris*, § 292. — Le passage de ce sens au sens aujourd'hui usuel se fait chez BAUMGARTEN. (Voir EUCKEN, *Geschichte der philos. Terminologie*, 134 et 204.)

RENOUVIER a tenté de maintenir le sens ancien : « J'appellerai *objectif* ce qui s'offre comme objet, c'est-à-dire vient représentativement dans la connaissance ; et j'appellerai *subjectif* ce qui est de la nature du *sujet*, soit d'un représenté quelconque en tant que la connaissance y envisage quelque chose de distinct de son acte propre, et de supposé donné de quelque manière hors d'elle, sans elle. » *Essais de Crit. gén.*, Logique, I, p. 19. — Tout le chapitre (pp. 16-22) est consacré à l'exposé des raisons de rejeter l'usage de Kant et de revenir à celui de Descartes et de Spinoza. — Mais voir les *Observations* ci-dessous.

B. Opposé à *subjectif* (au sens d'*apparent*, *irréel*) : qui constitue un objet,

1. « Les phénomènes naturels ne sont que des apparences naturelles. Ils sont donc tels que nous les voyons et percevons. Leur nature réelle et leur nature objective sont donc identiques. »

qui ne soit pas posée, affirmée par un esprit ; — ce ne serait pas non plus ce qui est représenté en commun par tous les esprits, ou du moins ce ne serait pas cela primitivement et directement ; car des esprits qui rêveraient tous en même temps le même rêve, n'en rêveraient pas moins pour cela : on peut, à la rigueur, s'accorder dans le faux aussi bien que dans le vrai, et cela arrive même souvent sur bien des points. Que sera-ce donc ? Ce ne peut être, ce me semble, que ce qui est *le fondement même de l'accord des esprits*, c'est ce qui est EN SOI *dans notre esprit et dans tout esprit*, par opposition, non évidemment à ce qui est hors de tout esprit, mais à ce qui, dans un esprit quelconque, est pure représentation, contingente et passagère, et dont on ne peut rien dire, sinon qu'on l'a. C'est ce qu'on *a raison* de se représenter, parce qu'il y a *une raison* pour qu'on se le représente, raison tirée, non d'un état antécédent de tel ou tel esprit, mais de la nature même de la chose : c'est, en un mot, une représentation *de droit* par opposition à une représentation *de fait*. — Les hommes ont eu assurément de tout temps l'idée de la *vérité :* mais ils ont eu bien de la peine à s'en rendre compte. On définit la vérité l'accord de la pensée avec la chose : mais un accord ne peut constituer par lui-même aucune vérité ; on suppose, quand on dit cela, que la chose est vraie par elle-même et, par conséquent, d'une vérité autre que celle qu'on définit. Mais en quoi peut consister cette vérité de la chose ? Est-ce à être *donnée*, à *être là ?* Mais d'abord c'est une grosse question

au sens **D**, une réalité subsistant « en elle-même », c.-à-d. indépendamment de toute connaissance ou idée. « Spatium non est aliquid objectivi, seu realis... sed subjectivum et ideale, et e natura mentis stabili lege proficiscens. » KANT, *De mundi sensibilis atque intelligibilis forma et principiis*, § 15. « ... Dass dieses Leben nichts als eine blosse Erscheinung... sei, und, wie ein Traum, an sich keine *objective* Realität habe... ; dass, wenn wir die Sachen *wie sie sind*, wie uns in einer Welt geistiger Naturen sehen würden, mit welcher unsere einzig wahre Gemeinschaft weder durch Geburt angefangen habe, noch durch den Leibestod, als blosse Erscheinung, aufhören werde[1]... », etc. KANT, *Raison pure*, Méthodol., I, 3 (A. 780, B. 808). — « Kant n'accorde qu'une valeur *subjective* à des idées auxquelles le commun des hommes et même la plupart des philosophes, attribuent une réalité *objective*. » COURNOT, *Essai*, ch. I, § 7. — « Les uns, en cherchant les principes [de la métaphysique] dans la raison... les ont considérés comme l'expression exacte de la nature des choses et comme le fond constitutif de tous les êtres : ce sont les métaphysiciens proprement dits. Les autres, en reconnaissant dans la pensée les mêmes éléments invariables, leur refusent toute similitude ou toute communauté d'essence avec les choses, c'est-à-dire toute valeur *objective*, et les représentent comme des formes inhérentes à notre constitution : ce sont les partisans... de la philosophie idéaliste de Kant. » FRANCK, art. *Métaphysique; Dict. des sciences phil.*, 1090 A.

C. Opposé à *subjectif*, au sens d'*individuel*. — Valable pour tous les esprits, et non pas seulement pour tel ou tel individu. « Unsere Erörterungen lehren demnach die Realität, d. i. die objective Gültigkeit des Raumes in Ansehung alles dessen, was äusserlich als Gegenstand uns vorkommen kann,

1. « ... que cette vie n'est qu'un simple phénomène, et, comme un rêve, n'a en soi aucune réalité *objective* ; que si nous pouvions voir les choses comme elles sont, nous nous verrions dans un monde de natures spirituelles, avec lesquelles notre seule vraie liaison n'est ni produite par la naissance, ni détruite par la mort du corps, en tant que simple phénomène, etc. ».

(celle du rêve et de la veille, celle de l'idéalisme vulgaire), de savoir si la chose est réellement donnée, est réellement là. Mais supposons que la chose soit *là*, dans un espace ou réceptacle quelconque, hors de l'esprit, en sera-t-elle plus vraie pour cela ? Elle sera, si l'on veut, un fait ; mais une représentation qui est dans mon esprit, et qui ne s'accorde pas avec cette chose est, elle aussi, un fait : lequel de ces deux faits *a raison* d'être ce qu'il est, et lequel a tort de ne pas ressembler à l'autre ? Il faut donc bien en venir à l'idée d'une vérité intrinsèque, qui porte en elle-même sa raison d'être vraie, en un mot à l'idée d'une *représentation de droit*. Il n'y a pas de vérité possible pour le pur empirisme. **(J. Lachelier.)**

Tous les membres et correspondants de la Société qui ont manifesté leur opinion sur ce point ont été d'accord pour reconnaître, avec Lachelier, que la distinction de l'*objectif* et du *subjectif* doit être entendue comme une distinction *de droit ;* en d'autres termes, comme il est dit dans la *Critique* ci-dessus, qu'il convient d'appeler *objectif* ce qui est *valable* pour tous les esprits, qu'il soit ou non reconnu pour tel au moment où l'on parle.

Mais doit-on, par une attitude analogue à celle du phénoménisme, s'en tenir strictement à ce caractère sans transformer aucunement ce *droit* en une existence ? Ou doit-on, au contraire, comme le faisait Lachelier dans l'observation qui précède, l'exprimer d'une façon moins exclusivement normative, en disant qu'il existe un « fondement » de l'accord des esprits, et que ce fondement « est en soi dans notre esprit et dans tous les esprits » ? Il n'y a là, semble-t-il, qu'une différence d'expression, qui ne soulève aucune objection quand l'idée même est aussi claire-

aber zugleich die Idealität des Raumes in Ansehung der Dinge wenn sie durch die Vernunft an sich selbst erwogen werden[1]. » KANT, *Raison pure*, Esth. transc., A. 27, B. 43. — « Praktische Grundsätze sind subjectiv oder Maximen, wenn die Bedingung nur als für den Willen des Subjects gültig von ihm angesehen wird ; objectiv aber, oder praktische Gesetze, wenn jene als objectiv, d. i. für den Willen jedes vernünftigen Wesens gültig erkannt wird[2]. » ID., *Raison pratique*, l. 1, § 1.

« Ces rapports ont-ils une valeur objective ? Cela veut dire : ces rapports sont-ils les mêmes pour tous ? Seront-ils encore les mêmes pour ceux qui viendront après nous ? » — « Ces rapports... ne sauraient être conçus en dehors d'un esprit qui les conçoit ou les sent. Mais ils sont néanmoins objectifs parce qu'ils sont, deviendront ou resteront communs à tous les êtres pensants. » POINCARÉ, *La valeur de la science*, 267 et 271.

D. En parlant des esprits : qui voit les choses d'une manière objective (au sens **C**), qui ne se laisse pas entraîner par ses préférences ou ses habitudes individuelles.

E. Indépendant de la volonté, comme le sont les phénomènes physiques. « La production de la vérité est un phénomène objectif, étranger au *moi*, qui se passe en nous sans nous, une sorte de précipité chimique que nous devons nous contenter de regarder avec curiosité. » RENAN, *Feuilles détachées*, 402.

F. Opposé à *subjectif* (au sens de *conscient*, *mental*). « Il y a deux ordres de vérités ou de notions, les unes conscientes, intérieures ou subjectives... » Les premières découlent de principes dont l'esprit a conscience et apportent en lui le sentiment d'une évidence absolue et nécessaire », par exemple en mathématiques ; les secondes concernent « le monde objectif ou extérieur » et doivent être « empruntées à l'observation et à l'expérience ». Claude BERNARD, *Introd. à l'étude de la médecine expér.*, 1re partie, ch. II, § 1.

On désigne souvent par *méthode sub-*

1. « Nos explications enseignent donc la réalité, c'est-à-dire la valeur objective de l'espace à l'égard de tout ce qui peut extérieurement se présenter à nous comme objet ; mais en même temps l'idéalité de l'espace à l'égard des choses, en tant que, par la raison, elles sont considérées en elles-mêmes. » — 2. « Les principes pratiques sont subjectifs (maximes), quand ce qu'ils stipulent n'est considéré par le sujet que comme valable pour sa seule volonté ; ils sont objectifs (lois pratiques) quand cette stipulation est reconnue comme objective, c'est-à-dire valable pour la volonté de tout être raisonnable. »

---

ment expliquée. Mais cette seconde manière de parler, si elle a l'avantage de s'adapter à une forme toute naturelle du langage, présente d'autre part, quand elle est séparée de tout commentaire, un assez grave inconvénient psychologique : elle peut facilement être mal comprise et se traduire, chez des esprits insuffisamment exercée, par une conception « dogmatique », ontologique (au sens ancien de ce terme), en un mot par le sens **B**, si fréquent dans la langue philosophique du XIXe siècle, et dont l'impropriété a été unanimement reconnue.

Il n'est peut-être pas inutile de signaler ici par avance que M. J.-M. BALDWIN dans *Thought and Things* (1909-1912) a proposé d'appeler d'une manière générale *synnomique* ce qui est considéré comme *valable en droit* pour *tous* les esprits, et *syndoxiques* ce qui est actuellement admis en commun par un groupe d'esprits plus ou moins étendu, qui ont conscience de cette communauté. **(A. L.)**

L. Brunschvicg estime que le texte de POINCARÉ cité comme exemple du sens **C** « n'est pas du tout une définition de l'objectivité telle qu'on puisse la recueillir dans un Vocabulaire, mais une *théorie* sur les conditions de l'objectivité. »

Je pense comme lui que POINCARÉ a bien eu dans ce passage une intention critique, et n'a pas cru *constater* l'existence du sens **C**, consciemment défini comme tel dans l'esprit de ses lecteurs ; mais il a voulu dire, semble-t-il, que pour donner à ce mot un contenu réel susceptible d'applications effectives, pour *savoir ce qu'on*

jective, en psychologie générale, la méthode d'observation qui fait appel à la conscience (voir *Introspection**) et on l'oppose à la *méthode objective*, qui est celle de l'observation extérieure. — En psychologie zoologique, on appelle méthode subjective, en un sens un peu différent, celle qui cherche à se représenter par analogie l'état de conscience des animaux et qui leur applique les termes usités dans la psychologie humaine (crainte, désir, colère ; perception, prévision, etc.) ; on appelle alors méthode objective celle qui se contente d'enregistrer leurs réactions, leur *comportement*, dans des circonstances bien définies.

On dit même quelquefois « psychologie objective » pour désigner en général la psychologie de réaction, c'est-à-dire l'étude de la manière dont les êtres organisés, et l'être humain en particulier, se comportent en présence de circonstances déterminées. Voir p. ex. Bechterew, *Les problèmes et les méthodes de la psychologie objective*, Journal de Psychologie, nov. 1909 ; Kostyleff, *Les travaux de l'école psychologique russe : l'étude objective de la pensée*, Revue philos., nov. 1910, etc.

CRITIQUE

Tous ces emplois du mot sont très équivoques : depuis l'époque de Kant, les sens **B** et **C** sont constamment confondus dans l'usage philosophique. *Subjectif* s'appliquant tantôt à ce qui est propre au sujet individuel (par opposition à ce qui est commun à tous les hommes, à tous les êtres raisonnables) ; tantôt à ce qui est une propriété de la pensée en général (par opposition à ce qui est sans être pensé), il est arrivé que le mot *objectif*, qui s'opposait à celui-ci, a subi la même division, et a été appliqué tantôt à l'une, tantôt à l'autre de ces deux conceptions. Tant qu'on admettait le grand postulat rationaliste de l'école cartésienne, d'après lequel la raison,

dit quand on l'emploie, on est amené à trouver qu'on se réfère toujours plus ou moins clairement à ce critérium. Il en est d'ailleurs presque toujours ainsi : la définition de Kant, à son époque, était de même une interprétation nouvelle d'une idée préexistante. — Le faux sens qu'écarte Poincaré, et que nous avons écarté nous-mêmes plus haut, est le sens **B** (objectif = existant en soi, indépendamment de toute pensée) ; le sens qu'il admet est précisément le sens **C**, dont Lachelier donne ci-dessus une exposition si claire. Sans doute Poincaré ne se sert pas expressément des mots *valeur de droit*, *valeur normative ;* mais on ne peut douter que tel soit le fond de sa pensée, surtout si l'on en rapproche le texte suivant, tiré du même ouvrage : « Une réalité complètement indépendante de l'esprit qui la conçoit, la voit, ou la sent, c'est une impossibilité. Un monde si extérieur que cela, si même il existait, nous serait à jamais inaccessible. Mais *ce que nous appelons* la réalité objective, c'est en dernière analyse ce qui est commun à plusieurs êtres pensants, *et pourrait être commun à tous.* » *La valeur de la science*, Introd., p. 9. **(A. L.)**

— Renouvier n'a pas toujours pu pratiquer lui-même la réforme qu'il préconisait, et il s'en est excusé : « Il m'a semblé utile d'employer ici les mots *objet*, *sujet*, et leurs dérivés dans le sens ancien, auquel j'ai, il y a longtemps, proposé de revenir (voir *Essais de Crit. générale*, 1er Essai, I, 11) et que je trouve toujours le meilleur, quoique j'aie dû souvent depuis lors, me conformer au langage habituel et vicieux des philosophes, devenu malheureusement celui du public. » *Les principes de la nature*, p. 315 (note).

— Voici, outre les textes cités à l'appui du sens **C**, deux autres exemples du même usage : « Psychology and the so called object sciences are both alike objective

ensemble des lois de l'esprit communes à tous les hommes, est aussi la révélation de la pensée divine et des lois du monde tel qu'il est, les deux sens se confondaient dans leurs applications. Mais aussitôt que les principes communs de la connaissance ont cessé d'être tenus pour les lois des choses, et ont été considérés comme un système de formes valables seulement « für uns Menschen »[1], il s'est produit un dédoublement qui ne permettait plus à ces deux sens de coïncider en extension. Voir ci-dessus *Nous**, critique.

Kant a probablement pensé, par une considération pratique (analogue à celle qu'énonce la formule de Peirce) que le second sens ayant seul un intérêt réel, dans l'ordre de la connaissance comme dans celui de l'action, il n'y aurait pas d'inconvénient à passer de l'un à l'autre, de même qu'il passait du sens ancien au sens nouveau de *métaphysique** : le sens ontologique s'éliminerait de lui-même à la longue, puisqu'il est oiseux. Et, d'ailleurs, il ne s'attachait pas beaucoup à donner aux termes un sens unique et défini une fois pour toutes. — Mais l'histoire de la philosophie, et ses propres œuvres paraissent montrer qu'il n'est pas si facile d'éliminer l'idée de chose en soi indépendante de *toute* connaissance, et non pas seulement de telle connaissance individuelle. (Cf. *Chose**, *En soi**, *Noumène**.) De fait, dans tout le cours du XIXe siècle, en France, on trouve à côté du sens critique d'*objectif*, des exemples fréquents de ce mot employé au sens ontologique : voir p. ex. Franck, article *Objectif* ; — P. Janet, *Traité de philos.*, 4e édit., § 662, 667, etc. ; — E. Boirac, *Cours de philos.*, 18e édit., livre IV, ch. 1, not. page 415, où *objectif* est pris comme synonyme d'absolu, etc.

M. Liard, dans *La science positive et la métaphysique* (1879), qui a presque joué le rôle d'un traité classique de philosophie générale, entend au contraire par « lois objectives de la connaissance » les lois constitutives de l'esprit humain, grâce auxquelles « les sensations deviennent *objets* en revêtant les formes *a priori* de la sensibilité et de l'entendement » ; et il se donne comme problème d'examiner « si les lois objectives de la pensée ne recèlent pas l'absolu, si les principes de la physique ne conduisent pas qui les suit sans détour, au delà du physique, dans le métaphysique ». (Question résolue d'ailleurs par lui dans le sens de la négative.) *Ibid.*, livre II, ch. I et II ; cf. ch. XIII, p. 351.

D'autres sens, plus ou moins détournés ont encore été donnés à ces mots : c'est ainsi qu'Aug. Comte (croyant

1. « Pour nous, hommes. » Kant.

in the sense of being true for all. » (La psychologie et ce qu'on appelle les sciences objectives sont l'une et l'autre également objectives, en ce sens qu'elles sont vraies pour tous). James Ward, *Psychology*, dans *Encycl. Brit.*, 9e édition, XX, 38 A. — « Dans notre connaissance empirique comme dans notre science positive, **objectif** signifie et ne signifie pas autre chose que : *indépendant de notre spontanéité individuelle.* » F. Simiand, *Méthode historique et science sociale*, Revue de synthèse historique, 1903, I, p. 6.

Mais on pourrait également apporter d'assez nombreux exemples contemporains du sens **B** : Bergson, *Matière et Mémoire*, p. 42 ; Parodi, *La philosophie contemporaine en France*, p. 487 ; et dans l'ouvrage de Paul Dupont, *Les Problèmes de la Philosophie*, « objectif » est toujours employé pour désigner la chose en soi inconnue qui se manifeste par les phénomènes. — S'il est souhaitable de réserver ce mot au sens **C**, et s'il s'est produit un mouvement assez général dans cette direction, on ne peut dire cependant que le sens ontologique d'*objectif* ait actuellement disparu.

d'ailleurs développer le sens kantien de ces termes), définit l'objectif par « l'exacte représentation du monde réel » (c'est-à-dire, comme le montrent les exemples donnés, du monde tel que se le représente le sens commun, rectifié par les sciences de la nature), et le subjectif par la considération « des résultats naturels de notre évolution mentale, à la fois individuelle et collective, destinés à la satisfaction normale de nos propres besoins quelconques ». *Discours sur l'esprit positif*, § 20.

On voit quelle confusion règne dans l'emploi de ce terme. Nous proposons de ne l'employer qu'au sens **C**, c.-à-d. de ramener toujours l'opposition du subjectif et de l'objectif à celle des idées ou des fins seulement individuelles et des idées ou des fins universellement valables (qu'elles soient ou non reconnues pour telles au moment où l'on parle). Cette opposition est précise, centrale, conforme à l'usage des historiens et des savants ; elle permet de distinguer le subjectif de l'objectif, dans la plupart des cas, par un critérium expérientiel incontesté. Et d'ailleurs elle contient virtuellement tout ce qu'il y a de solide dans les autres distinctions auxquelles ces mots ont été appliqués. Cf. *Synnomique**.

Rad. int. : **C.** Objektiv; **D.** Objektivem.

« OBJECTITÉ », D. *Objektität.*

Forme sous laquelle la chose en soi, le réel, apparaît comme objet, au sens **A** du mot *objet*. Ce mot n'a guère été employé que par SCHOPENHAUER. Voir *Die Welt*, livre II, § 18.

OBJECTION, D. *Einwurf* (rare au singulier), *Einwand ;* E. *Objection ;* I. *Obbiezione.*

Argument tendant à prouver la fausseté ou l'insuffisance d'une thèse préalablement énoncée. Cf. *Réplique**, etc.

Rad. int. : Objecion.

OBJECTIVATION, D. *Objektivation ;* E. *Objectivation ;* I. *Obbiettivazione.*

A. Dans la théorie qui admet que la sensation, d'abord entièrement semblable à un état affectif, acquiert seulement en devenant perception un caractère de réalité opposée à celle du sujet, on appelle *objectivation* le passage du premier état au second.

B. Phénomène par lequel une image est prise pour un objet actuel (au sens **C** du mot objet), par exemple dans une hallucination ou une illusion.

C. (Chez SCHOPENHAUER) : Manifestation de la chose en soi, la Volonté, sous la forme de phénomènes. Cf. *Objectité**.

Rad. int. : Objektivig.

OBJECTIVISME, D. *Objektivismus ;* E. *Objectivism ;* I. *Obbiettivismo.*

A. Se dit de toute doctrine qui considère comme *objectif*, soit au sens **B**, soit au sens **C**, ce que d'autres ne considèrent pas comme tel.

Se dit spécialement :

1° Des doctrines qui admettent que dans la perception, l'esprit connaît directement une réalité existant en soi.

2° De la théorie kantienne de la connaissance, en tant qu'elle garantit la valeur *objective* (au sens **C**) de nos représentations.

3° Des doctrines qui admettent que la morale a une existence *sui generis* en dehors des opinions, de la conduite, et de la conscience des individus.

4° (Selon BALDWIN.) Des doctrines pour lesquelles le bien moral consiste dans la réalisation d'un certain état,

---

Sur **Objectivisme.** — Il me semble même que la théorie kantienne mérite seule le nom d'*objectivisme*. Car si l'on se reporte au sens étymologique et schopenhauérien du mot objet, il est clair qu'une chose en soi, inaccessible à notre esprit, ne peut pas être pour nous un *objet*. — Il faut dire en ce sens *réalisme* ou *dogmatisme*. **(J. Lachelier.)**

et non pas seulement dans une disposition de l'agent.

Cf. *Réalisme**.

B. Attitude d'esprit objective*, au sens **C** de ce mot.

CRITIQUE

Les acceptions **A,** 3° et **A,** 4° sont très rares en français. Il y a lieu de les éviter pour ne pas accroître la confusion déjà si grande qui règne dans l'emploi des termes dérivés de ce radical.

Rad. int. : **A.** Objektivism ; **B.** Objektivemes.

OBJECTIVITÉ, D. *Objektivität ;* E. *Objectivity ;* I. *Obbiettività.*

Caractère de ce qui est *objectif*, en un sens quelconque de ce mot. — Spécialement : attitude, disposition d'esprit de celui qui « voit les choses comme elles sont », qui ne les déforme ni par étroitesse d'esprit, ni par parti pris.

Rad. int. : Objektives.

OBJET, D. *Objekt, Gegenstand ;* E. *Object ;* I. *Obbietto, Oggetto.*

Sens général : ce qui est devant nous, ce que nous considérons, ce que nous avons en vue.

A. Ce qui est pensé, ou représenté, en tant qu'on le distingue de l'acte par lequel il est pensé. « Alles, was für die Erkenntniss da ist, also die ganze Welt, ist nur Objekt in Beziehung auf das Subjekt, Anschauung des Anschauenden, mit einem Wort, Vorstellung[1]. » SCHOPENHAUER, *Die Welt*, I, § 1. — Le mot, dans ce cas, n'implique aucune existence en soi : d'où le sens ancien des mots *objectif*, *objectivement* (voir ci-dessus *Objectif*, **A**).

B. Ce que nous nous proposons d'atteindre ou de réaliser en agissant. (Cf. *Idée**.) « On peut avoir trois principaux objets dans l'étude de la vérité : l'un, de la découvrir quand on la cherche ; l'autre de la démontrer quand on la possède ; le dernier de la discerner d'avec le faux quand on l'examine. » PASCAL, *De l'esprit géométrique*, § 1.

C. Ce qui nous est présenté, dans la perception extérieure, avec un caractère fixe et stable, indépendant du point de vue, des désirs ou des opinions du sujet : « Objet empirique : objet matériel. » — « C'est sur le toucher seul que se fonde... l'acte qui nous fait reconnaître l'identité permanente d'un même *Objet*, qui se représente à nos sens dans deux temps séparés de notre existence. » MAINE DE BIRAN, *Fondem. de la Psychologie*, II, III, ch. 4. Ed. Naville, II, p. 151.

D. Ce qui possède une existence en soi, indépendante de la connaissance ou de l'idée que des êtres pensant en peuvent avoir. « Objectum non potest secundum se esse præsens intellectui nostro, et ideo requiritur species quæ est præsens et supplet vicem objecti. » DUNS SCOT (cité par EISLER, sub v°, 3e éd., p. 913). « Lorsque je dors, mes idées se forment en moi sans l'intermédiaire des objets qu'elles représentent. » DESCARTES, *Méditations*, III, 9. « J'ai souvent remarqué qu'il y avait

1. « Tout ce qui existe pour la connaissance et, par suite, le monde entier n'est rien qu'objet vis-à-vis d'un sujet, vision de celui qui voit, en un mot, représentation. »

Sur **Objet.** — Le sens **B** est devenu, en anglais, le plus usuel, si ce n'est dans la langue technique de la philosophie : *object* y est presque toujours pris au sens de *purpose* ou *end.* Cet usage semble venir des phrases dans lesquelles on parle de la chose à laquelle tendent le désir ou la volonté. Par exemple Saint-Thomas d'Aquin écrit : « Objectum ejus (*sc.* voluntatis) est finis. » (*Contra gentiles*, LXXII). Sur l'usage de ce mot en général, on peut voir Sir W. HAMILTON, notes à l'édition de Reid, p. 807 et suiv. **(C. C. J. Webb.)**

Le sens **D,** est évidemment abusif et directement contraire au sens étymologique d'*objectum.* Il implique la fausse théorie de la connaissance que Kant appelle dogmatisme. **(J. Lachelier.)**

une grande différence entre l'objet et son idée. » Id., *Ibid.* Cf. *Objectif**, **B.**

REMARQUE

Objet, aux sens **A, C, D,** s'oppose à *Sujet*, mais non pas au même sens de ce mot. Le sujet, en tant qu'il s'oppose à l'objet au sens **A,** est l'esprit *en général*, l'acte de penser tel que la réflexion découvre qu'il est impliqué dans toute présentation ; et il en est de même au sens **D,** bien que celui-ci soit plus équivoque à cet égard. Mais, au sens **C,** le sujet est un esprit actuel, individuel, déterminé, percevant et agissant par l'intermédiaire d'un corps placé en un point déterminé de l'espace. L'antithèse est donc toute différente. Mais la confusion entre les deux idées est fréquente. Voir *Sujet**.

Rad. int. : **A.** Objekt ; **B.** Skop ; **C.** Koz ; **D.** Ensuaj.

OBLIGATION, D. *Verpflichtung ;* E. *Obligation ;* I. *Obbligazione.*

A. Primitivement, lien de droit par lequel une personne est astreinte envers une autre à faire ou à ne pas faire quelque chose. « Vinculum juris quo necessitate adstringimur alicujus rei solvendæ. » *Institutes* III, 13. *De oblig.*, Pr. — Cf. Pothier, *Traité des Obligations*, art. préliminaire. — « L'obligation est un rapport juridique entre deux personnes, en vertu duquel l'une d'elles, appelée créancier, a le droit d'exiger un certain fait de l'autre, appelée débiteur. L'obligation a donc pour effet de les lier l'un à l'autre, et forme ce qu'on appelle un lien de droit. » Planiol, *Traité de Droit civil*, 3e éd., I, p. 678.

L'obligation, ainsi entendue, comprend donc à la fois la notion de créance et celle de dette ; et c'est en ce sens que les juristes emploient la formule générale : *Théorie des obligations.* (Planiol, *Ibid.*) Mais, le plus souvent, on ne considère l'obligation que dans le débiteur, et en tant que charge lui incombant. Le code civil allemand, par exemple, « donne plus particulièrement le nom d'obligation au lien pesant sur le débiteur et par lequel il est tenu d'exécuter ». Saleilles, *Note* sous art. 341 de la trad. franç. du Code civil allemand, I, p. 355. — D'où le sens spécial d'*engagement pris*, de *dette*, et les métaphores

---

Sur **Obligation.** — Article entièrement remanié d'après les observations de **L. Couturat, J. Lachelier** et de M. **G. Davy.**

L'expression *nécessité morale* ayant été signalée dans l'épreuve de cet article comme défectueuse et équivoque, **Lachelier** a objecté qu'il y a une correspondance parfaite entre la *nécessité morale*, fondée sur la loi morale ; la *nécessité logique*, fondée sur les lois de la pensée ; et la *nécessité physique*, fondée sur les lois de la nature. Ce qui est de nécessité morale ou logique est *libre*, par opposition à ce qui est physiquement nécessaire ; et inversement, on s'*affranchit* de la nécessité morale en voulant le mal, et de la nécessité logique en pensant le faux.

— Mais n'y a-t-il pas précisément un inconvénient grave à envelopper sous un même terme ce qui admet et ce qui n'admet pas le choix et la liberté ? L'allemand oppose avec une grande netteté (au moins dans la langue philosophique et correcte) l'idée de *sollen*[1] et celle de *müssen*[2], celle de *dürfen*[3] et celle de *können*[4]. Il semble qu'il y aurait grand avantage à employer toujours au premier sens les termes *obligation*, *obligatoire*, et au second les termes *nécessaire*, *nécessité*, comme cela a déjà lieu en fait dans la majorité des cas : on dirait très proprement que si l'on considère la loi logique en tant qu'elle peut être violée par celui qui raisonne mal, on la considère en tant qu'obligatoire, non en tant que nécessaire. **(A. L.)**

1. Obligation. — 2. Nécessité inévitable. — 3. Possibilité morale, permission. — 4. Pouvoir, possibilité de fait.

de la langue courante qui en dérivent : « Avoir de l'obligation à quelqu'un, être son obligé (= se reconnaître envers lui une *dette* de reconnaissance), etc. »

B. *Obligation morale :* celle qui ne résulte pas d'une convention, mais de la nature de l'homme, en tant qu'être capable de choix et de l'existence du bien et du mal ; cf. *devoir**. — Est obligatoire ce qui, matériellement, peut être fait ou n'être pas fait, mais ce qui est tel que l'agent ne peut omettre de l'accomplir sans devenir fautif. L'*obligation*, en ce sens, s'oppose à la *nécessité**, c'est-à-dire à ce qui est tel qu'il est absolument impossible à la volonté de s'y soustraire.

C. Acte qui est l'objet de l'obligation, aux sens **A** et **B.** S'emploie souvent au pluriel dans cette acception.

REMARQUE

Obligation se dit quelquefois, par abus, de ce que l'on est amené à faire, non pas d'une manière absolument irrésistible, mais parce qu'en ne le faisant pas on aboutirait à des conséquences qu'on juge encore pires. *Nécessité**, et *nécessité morale**, se disent aussi en ce sens. — Mais il n'appartient pas proprement à la langue philosophique.

Dans la langue courante, obliger se prend souvent au sens de contraindre. « Obliger un enfant à travailler. » Dans la langue populaire, *obligé* et *obligatoire* sont même employés couramment pour *nécessaire*, inévitable : « Une conséquence obligée. » — « C'est obligatoire que ça casse. » Il y a dans tous ces faits sémantiques une tendance très regrettable à la confusion de deux idées qu'il importe de bien distinguer ; et cette confusion est d'autant plus dangereuse qu'elle est favorisée, d'autre part, par l'emploi de l'expression *nécessité morale** au sens d'*obligation.*

Rad. int. : Oblig.

OBREPTICE, L. *Obreptitius*, obtenu par surprise ou par dissimulation. Ce mot sert d'adjectif à *obreption**, au sens strict ; mais il est aussi employé quelquefois plus largement, comme synonyme de subreptice*.

OBREPTION, L. *Obreptio* (de *obrepere*, se glisser furtivement, surprendre) ; terme juridique ancien, qui désigne proprement, dans le droit canon, le fait d'obtenir quelque chose en mettant en avant une allégation mal fondée ; par suite, s'est dit, en Logique, de la pétition de principe : « Le dixième axiome (de Descartes) pèche pour ainsi dire par obreption, prenant comme accordé que l'existence nécessaire et l'existence parfaite sont une seule et même chose. » Leibniz, *Lettre à Malebranche*, dans Gerh., I, 338. Cf. *Subreption**.

OBSCUR, D. *Dunkel ;* E. *Obscure ;* I. *Oscuro.* Voir *Clair**, *Distinct**, *Confus**.

A. Logique théorique.

1° Pour Locke, les idées simples sont obscures : 1° s'il s'agit d'objets présents, lorsque les organes qui les perçoivent sont imparfaits, ou lorsque les objets n'y font que des impressions faibles et transitoires ; 2° s'il s'agit

---

Sur **Obscur.** — Descartes ne définit pas l'idée *obscure*, mais il fournit les éléments d'une définition. « Les philosophes, dit-il, en tâchant d'expliquer par les règles de leur logique des choses qui sont manifestes d'elles-mêmes, n'ont rien fait que les *obscurcir.* » *Principes*, I, 10. Ainsi c'est obscurcir le *Cogito* que de le mettre sous forme syllogistique. On ne démontre pas les axiomes : « Il est manifeste par une lumière qui est naturellement en nos âmes que le néant n'a aucune propriété, etc. » (*Ibid.*, I, 11.) L'obscurité vient ici du raisonnement substitué à l'intuition.

D'autre part, les préjugés obscurcissent les notions claires. Il faut donc débar-

d'objets rappelés par la mémoire, lorsque celle-ci ne leur conserve pas le caractère net et complet qu'elles avaient primitivement. « Autant qu'il leur manque de cette exactitude originale, ou qu'elles ont perdu pour ainsi dire de leur première fraîcheur, et qu'elles sont comme ternies et flétries par le temps, autant sont-elles obscures. » Leibniz, *Nouveaux essais*, livre II, ch. 29, § 2, traduisant Locke, *An Essay*, *Ibid.* — Les idées complexes sont obscures quand elles sont composées d'idées obscures, ou quand le nombre et l'ordre des idées qui les composent sont indéterminés. *(Ibid.)*

2° Pour Leibniz, une idée est obscure (que cette idée soit simple ou composée), si elle ne suffit pas à faire reconnaître son objet. « *Obscura* est notio quæ non sufficit ad rem repræsentatam agnoscendam, veluti si ut cumque meminerim alicujus floris aut animalis visi, non tamen quantum satis est ut oblatum recognoscere et ab aliquo vicino discernere possim ; vel si considerem aliquem terminum in scholis parum explicatum, ut entelechiam Aristotelis... aliaque ejusmodi, de quibus nullam certam definitionem habemus : unde propositio quoque obscura fit, quam notio talis ingreditur. » *Meditationes de cogitatione*, etc., § 2. — Cf. *Nouveaux Essais*, II, 29, 2 et *Discours de Métaphysique*, 24.

B. Logique appliquée.

3° D'après C. S. Peirce, une pensée est obscure si l'on ne peut pas savoir

rasser nos pensées des préjugés qui les masquent. L'idée de *douleur* est claire, bien que ce soit un sentiment ou une « pensée confuse ». Ce qui est clair, c'est l'impression, la conscience ; ce qui l'obscurcit, c'est l'interprétation, par exemple la localisation dans un membre. L'idée de couleur est claire en tant que sensation, mais la croyance à la couleur subsistant hors de nous, et semblable à l'idée que nous en avons, obscurcit cette idée. (*Principes*, I, 66, 67, etc.). Est obscur (pour la raison) tout ce qui vient des sens, de l'imagination ou de la mémoire, tout ce qui est factice ou adventice. Est clair ce que l'esprit appréhende directement et évidemment. L'idée vulgaire de corps est obscure, celle du philosophe est claire. **(F. Mentré.)**

La définition pragmatiste de Peirce me paraît tout à fait contestable et prête à de nombreuses équivoques. **(L. Boisse.)**

Cette définition n'est valable que pour les pensées traduisibles en faits ou en actes. **(F. Mentré.)** — La thèse de Peirce est précisément que toute prétendue pensée qui ne peut se traduire en faits ou en actes est un simple psittacisme. **(A. L.)**

Extrait de la discussion à la séance du 11 juillet 1912 :

L. Brunschvicg. — Les définitions de Descartes, de Locke, de Leibniz, n'ont qu'un intérêt historique. *Obscur* n'est pas un terme technique de philosophie, et il ne comporte aucune explication. Je propose la suppression de cet article, qui est un bel exemple d'*obscurum per obscurius*.

A. Lalande. — Il me semble au contraire qu'*obscur* est non seulement un terme consacré par l'attention que lui ont accordé les philosophes classiques, mais l'expression d'une idée très et trop nécessaire dans la critique des doctrines et du langage philosophiques. L'analyse de la clarté et de l'obscurité essayée par Peirce, qui est contemporaine, montre que la question existe toujours, et me paraît définir un excellent point de vue.

L. Brunschvicg. — Mais on ne peut admettre que toute idée se juge par la perception ou l'action ; et d'ailleurs cette formule suppose qu'il y a des notions

d'une façon déterminée quels faits elle implique ou quels actes elle commande. (Voir Peirce, *Comment rendre nos idées claires*, Revue philosophique, janvier 1879.)

C. Psychologie.

En parlant des états ou des actes de l'esprit, synonyme de subconscient ou d'inconscient.

REMARQUES

1. Descartes définit l'idée claire, d'une manière un peu différente de Leibniz : « la connaissance qui est présente et manifeste à un esprit attentif » ; et il en donne pour exemple une douleur, qui est claire, dit-il, sans être distincte, c'est-à-dire sans que nous sachions au juste en quoi elle consiste. (*Principes*, I, 45.) Mais il ne définit pas l'idée obscure, et il est assez difficile de prendre l'opposé de la formule par laquelle il définit l'idée claire. Locke paraît avoir eu l'intention de combler cette lacune. Cependant, Leibniz, dans le passage des *Nouveaux Essais* où il le critique, présente sa propre définition comme conforme à l'usage de Descartes (*Ibid.*, § 4).

2. Une définition de l'obscurité, au point de vue pratique et appliqué, pourrait être tirée, par opposition, de l'analyse faite par Herbart des conditions nécessaires à la *clarté* de l'enseignement : partir de l'état d'esprit actuel des auditeurs, prévoir et rectifier les représentations erronées, formuler d'avance le but qu'on vise, le rattacher à un intérêt, diviser les difficultés, s'assurer que chaque point est compris avant de passer à un autre, montrer tout ce qui peut être objet d'intuition,

---

obscures en elles-mêmes, ce qui n'est pas : une idée n'est jamais obscure que par rapport à telle ou telle attitude. Ce qui est clair pour un esprit ne l'est pas pour un autre, faute de connaître tel fait, ou faute de posséder un certain ordre de connaissances qui seraient nécessaires à l'intelligence de ce dont il s'agit.

Le Roy. — Les idées sont claires ou obscures selon qu'on en voit ou qu'on n'en voit pas le contenu. Mais cette différence est individuelle. Il y a une certaine commodité venant de l'habitude, qui fait qu'on trouve clair ce que d'autres jugent obscur. Des idées qui nous paraissent aujourd'hui tout à fait claires, en géométrie analytique, en calcul infinitésimal, ont été jugées d'abord très obscures.

E. Meyerson. — Voici par exemple un physicien qui fait une conférence dans laquelle se trouvent une partie mathématique et une partie appliquée, pratique. Les mathématiciens qui l'écoutent trouveront la première claire, et la seconde obscure ; ce sera l'inverse pour les industriels ou les ingénieurs qu'il aura dans son auditoire.

L. Couturat. — Nous appelons clair ce qui nous procure une certaine satisfaction intellectuelle et esthétique qui dépend de nos connaissances et de nos habitudes antérieures.

A. Lalande. — Tout cela est très vrai ; mais il reste qu'un langage peut être obscur pour ceux-là mêmes auxquels il est destiné, pour ceux qui sont instruits et compétents dans la question ; et dans ce cas l'obscurité vient bien de l'orateur ou de l'écrivain, non de son public. Ainsi des idées mal ordonnées, des expressions embarrassées, vagues, amphiboliques sont toujours obscures par elles-mêmes. Des liaisons mises à contresens, ou l'absence de liaisons, rendent un développement obscur.

Ed. Le Roy. — On peut sans doute admettre que les qualifications de *clair* et d'*obscur* peuvent être appliquées objectivement, mais c'est à condition qu'on ait défini d'avance avec précision l'ordre où l'on se trouve, l'intention qu'on a. Dans l'ordre de l'action, sera dit clair ce qui est facile à retenir et à utiliser, obscur ce qui ne présente pas cette facilité ; et il y aura de même des définitions spéciales

procéder du concret à l'abstrait et revenir de l'abstrait au concret. Voir spécialement *Allgemeine Pädagogik*, II, ch. IV.

Rad. int. : Obskur.

OBSCURANTISME, D. *Obscurantismus ;* E. *Obscurantism ;* I. *Oscurantismo.*

Terme péjoratif, servant à désigner une doctrine et une politique opposées au « progrès des lumières », c'est-à-dire à la diffusion, dans toutes les classes sociales, des connaissances scientifiques et de l'attitude rationaliste qu'elles exigent.

Ce terme est signalé par LITTRÉ comme un néologisme. Il a pris naissance en Allemagne au XVIIIe siècle, sous l'influence de l'*Aufklärung ;* il paraît s'être répandu en France, à l'époque de la Restauration, dans les polémiques sur l'enseignement populaire.

OBSERVATION, D. *Beobachtung ;* E. *Observation ;* I. *Osservazione.*

L'une des formes de la connaissance *expérientielle** : s'oppose à *l'expérimentation** (ou à *l'expérience** au sens **D**).

L'opposition de l'observation et de l'expérimentation est définie différemment par les auteurs qui l'ont mise en relief.

A. Pour ZIMMERMANN (*Traité de l'expérience en général et en particulier dans l'art de guérir*, 1763) et pour SENEBIER (*L'art d'observer*, 1802), il y a *observation* quand on se contente de constater les faits tels qu'ils se présentent spontanément, *expérience* si l'on intervient d'une manière active pour les modifier soi-même, et pour voir ce qui résultera de cette modification. Voir *Observations* ci-dessous.

B. Claude BERNARD (*Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, 1865)

---

de l'obscurité dans l'ordre de la connaissance sensible, dans celui de la connaissance mathématique, etc.

J. Lachelier. — Il y aurait lieu notamment de séparer tout à fait deux questions : d'une part, le problème de logique pure ou métaphysique, tel qu'il se posait pour Descartes ou Leibniz, en vue d'analyser le réel et d'établir un critérium de la vérité ; — d'autre part, le problème de logique appliquée, de méthode pratique, qui consiste à chercher quelles conditions doit remplir un exposé pour être intelligible, et même, s'il se peut, facilement assimilable.

Nous avons suivi cette indication dans la rédaction définitive de cet article.

Sur **Observation.** — J'ai présenté dans le texte le sens de Zimmermann et celui de Claude Bernard *a majore parte ;* mais en réalité, chez l'un et l'autre, il y a un usage assez complexe du terme. ZIMMERMANN dit aussi, dans le sens que Cl. Bernard finira par considérer comme prépondérant : « Une expérience diffère d'une observation en ce que la connaissance qu'une observation nous procure semble se présenter d'elle-même, au lieu que celle qu'une expérience nous fournit est le fruit de quelque *tentative* que l'on fait *dans le dessein de savoir si une chose est ou n'est pas.* Un médecin qui considère tout le cours d'une maladie avec attention fait donc des observations, et celui qui, dans une maladie, administre un remède, et prend garde aux effets qu'il produit, fait une expérience. » *Traité de l'expérience*, trad. fr., p. 43. — La première moitié de cette citation est reproduite par Cl. Bernard, qui la critique, bien qu'elle se rapproche beaucoup de sa théorie ; c'est sans doute parce que le contexte peut sembler favorable à la *méthode clinique*, qu'il cherche avant tout à combattre, et ne lui paraît pas viser assez nettement la médecine de laboratoire.

Sur **Observation** et **Expérience.** — *Observation* désigne, non pas seulement une opération ou un ensemble d'opérations que l'on peut plus ou moins artificiellement

définit d'abord l'opposition de l'observation et de l'expérience par le fait qu'on intervient ou non (*Ibid.*, livre I, ch. I : « De l'observation et de l'expérience », page 29) ; puis il reprend cette définition pour la préciser (p. 30 et suiv.) ; et il finit par aboutir à une formule plus complexe : l'expérience est soit « une observation provoquée dans un but de contrôle » (c'est-à-dire pour savoir si une hypothèse est vraie ou fausse), soit « une observation invoquée dans un but de contrôle », soit « une observation provoquée dans le but de faire naître une idée ». *Ibid.*, 36-38.

CRITIQUE

Nous pensons que la distinction essentielle est ici celle de la signification singulière ou de la signification générale du fait perçu. Il y a observation (et c'est au fond, sans doute, l'idée de Claude Bernard) tant que l'on se borne à constater ce qui s'est passé tel jour, dans telles circonstances ; il y a expérience (expérimentation) quand on observe en vue de savoir « ce qui se passe » (au sens intemporel), quand on considère le fait perçu comme manifestation d'une propriété fixe, d'une loi. Ce point de vue a été exposé avec une grande vigueur dans un article de Ch. S. S. Peirce, *What pragmatism is*[1] (The Monist, avril 1905). Les conditions d'une expérience, dit-il en substance, sont : 1° Un expérimentateur ; 2° Une

1. *Qu'est-ce que le pragmatisme ?*

opposer à expérience ou expérimentation, mais aussi l'acte même d'observer, c'est-à-dire un *moment* nécessaire dans toute opération expérimentale. Et cet acte ne change pas de caractère, qu'il ait pour objet des faits naturels, ou des faits expérimentés. Par exemple Pasteur « observe » que dans l'expérience de Pouchet, on a traversé la surface du mercure en introduisant la botte d'herbes sèches, comme il « observe » la couleur différente du sol au point où l'on a enfoui des animaux morts du charbon. L'esprit ou le talent « d'observation », doit ainsi se définir indépendamment de ses formes d'application. Du reste, c'est très probablement ce sens (= acte d'observer) qui fait le centre des idées de Cl. Bernard : car, malgré un certain flottement dans l'application, en raison de la pénétration réciproque des différentes questions qui se succèdent au 1er chap., livre I, de l'*Introduction*, Cl. Bernard veut bien dire avant tout que l' « observation » est le moment de constatation, par opposition à « l'expérience » qui est l'information résultant du travail de confrontation des constatations. **(M. Dorolle.)**

— La distinction indiquée dans la *Critique* entre les cas où l'on constate des faits singuliers, et celui où l'on considère le fait perçu comme la manifestation d'une loi me paraît en effet essentielle. Mais il ne me paraît pas possible de réserver le mot « observation » au premier cas, et le mot « expérience » au second. En effet : *a)* Le savant observe, même dans le deuxième cas, lorsqu'il constate « la réaction des faits, qui répond à la question » et qu'il s'applique à écouter la réponse de la nature et à « ne pas répondre pour elle », selon le mot de Claude Bernard. — *b)* On expérimente parfois pour chercher la cause d'un fait singulier : ma montre est arrêtée ; serait-elle cassée ? Je la remonte pour le savoir. N'est-ce pas une expérience ? **(R. Daude.)**

— Que l'observation ainsi définie soit un moment nécessaire de l'expérience ne serait pas rédhibitoire ; mais la seconde raison indiquée par M. Daude me paraît en effet montrer un usage du mot qui ne doit pas être combattu. Voir *Expérience**, Obs. **(A. L.)**

— L'opposition de l'observation et de l'expérience disparaît, ou du moins devient secondaire quand on distingue l'*observation commune* de l'*observation méthodique*. La première n'est que le simple exercice spontané des sens ; la seconde

hypothèse, c'est-à-dire une idée annonçant que dans telles conditions, il se produit tel fait ; 3° Un doute sincère sur la validité de cette hypothèse ; 4° Une opération par laquelle on découvre, ou l'on produit les conditions susdites ; 5° La réaction des faits, qui répond à la question. — « Quand un expérimentateur parle d'un phénomène, comme le phénomène de Hall ou le phénomène de Zeemann, il n'a donc aucunement en vue tel événement particulier, arrivé pour tel ou tel individu dans le passé, mais quelque chose qui arrivera à coup sûr dans l'avenir, pour quiconque se mettra dans certaines conditions. Un phénomène expérimental, c'est le fait que si l'on agit selon un certain schème défini, alors se produira quelque chose de plus, qui décidera la question « comme le feu du ciel descendant sur l'autel d'Élie ». Cf. *Histoire** (texte et observations).

Il paraît cependant impossible, en raison d'un usage très général, de réserver exclusivement à ce cas « expérience » ou « expérimentation ». Voir les *Observations* ci-dessous.

Rad. int. : Observad.

Observation interne, voir *Introspection.*

---

est ce même exercice assisté de moyens spéciaux d'en accroître la portée, d'en corriger les imperfections, par des raisonnements qui le mettent en valeur, selon des règles logiques constantes, grâce au choix des objets et des conditions opportunes d'examen. Quand on parle d'observation scientifique on ne peut avoir en vue que la seconde qui, par conséquent n'est jamais tout à fait passive, mais implique toujours une *intervention* dans les faits et qui est aussi toujours une expérience. **(C. Ranzoli.)**

J'ai quelque peine à croire que l'observation n'ait pour objet que le particulier, le contingent et l'accidentel ; et l'expérimentation, le général, et le nécessaire. On ne voit pas que la psychologie soit moins avide de lois que la physique : une observation scientifique digne de ce nom dépasse toujours le concret pur. Si elle ne va pas plus loin que la « signification singulière », c'est qu'elle se confond avec la connaissance vulgaire, et alors dans ce cas, elle n'intéresse pas le philosophe. **(L. Boisse.)**

A ces observations, je réponds qu'il faut distinguer. S'il s'agit de l'usage courant du mot observation, il est certain que celui-ci peut, dans un grand nombre de cas, s'employer indifféremment à la place du mot expérience. Mais ce que j'ai voulu mettre en relief dans cette critique est l'existence d'une distinction d'idées importante et centrale à laquelle on pourrait ramener les distinctions toujours un peu obscures qu'on a tenté d'*établir* entre ces deux termes. Cette distinction est d'ailleurs conforme à l'usage scientifique du terme : dans une série d'*expériences* on appelle souvent *observation* (ou *lecture*, s'il s'agit d'une mesure) chacune des constatations singulières, portant pour ainsi dire une date et un numéro d'ordre, qu'on enregistre sur son cahier d'expériences et dont la comparaison, ou la moyenne, donnera la réponse à la question posée au début de la recherche. — Un « observatoire » astronomique, météorologique, métrologique (par exemple le Bureau international des poids et mesures) est caractérisé par l'étude et l'enregistrement de faits datés, relatifs à un astre, à un point de l'atmosphère déterminés, à *tel* thermomètre, ou *tel* kilogramme étalon dont il s'agit de déterminer les caractéristiques. Cf. aussi l'expression « esprit observateur ». — Mais en indiquant cette distinction, si fondamentale au point de vue logique, il ne peut être question de proscrire le sens vague du mot *observation*, qui appartient à la langue la plus courante. **(A. L.)**

OBSESSION, D. *Belagerung ;* E. *Obsession ;* I. *Ossessione.*

Présence dans l'esprit d'une représentation, d'une association d'idées, ou d'une préoccupation qui apparaît sans cesse, à laquelle viennent aboutir toutes les associations, et que la volonté ne parvient à écarter que momentanément.

Sur la différence de l'idée fixe proprement dite et de l'obsession, voir JANET, *Les névroses*, ch. I.

Rad. int. : Obsed.

« OBTRUSIF », E. *Obtrusive* (de *to obtrude*, L. *Obtrudere*, pousser de force, imposer). — Ce terme appartient en anglais à la langue courante, où il désigne ce qui s'avance ou fait saillie d'une manière gênante ; au figuré (très usuel) ce qui s'impose indiscrètement. Il a été employé par W. HAMILTON pour marquer le caractère psychologique de l'idée d'Absolu, en tant qu'elle choque l'esprit d'une manière plus gênante et plus brutale que celle d'Infini dans les représentations où il faut choisir entre l'une et l'autre : par exemple dans le problème de la causalité (commencements absolus ou régression à l'infini). « Indeed, as not obtrusive, the Infinite figures far less in the theatre of mind... than the Absolute. It is in fact, both distant and delitescent ; and in place of meeting us at every turn, it requires some exertion of our part to seek it out. It is the former and more obtrusive extreme, — it is the Absolute alone which constitutes and explains the mental manifestations of the causal judgement[1]. » *Discussions on philosophy*, Appendix I, On philosophy, A. (1re édition, p. 593). C'est pour échapper à ce caractère « obtrusif » de l'Absolu, en tant que commencement absolu dans le temps, que nous admettons la loi de causalité, avec sa régression à l'infini, non moins inintelligible, au fond, mais qui ne s'impose pas d'une manière aussi saillante, aussi immédiate. Cf. *Dissertations on Reid*, H, § 2 (*Reid's works*, t. II, 937) et *Lectures on Metaphysics*, leçon XL.

Je me souviens d'avoir entendu BOUTROUX employer ce mot dans son enseignement à la Sorbonne en 1887-1888. C'est un terme commode et utile à conserver : il est difficile de le remplacer autrement que par une longue périphrase.

1. « En effet, n'étant pas obtrusif, l'Infini tient beaucoup moins de place que l'Absolu sur le théâtre de notre esprit... Il est, à vrai dire, à la fois distant et dissimulé ; au lieu de nous faire face à chaque tournant, il demande quelque effort de notre part pour le découvrir. C'est l'autre extrême, plus obtrusif, c'est l'Absolu seul qui produit et qui explique l'apparition du jugement causal dans l'esprit. »

OBVERSION, D. *Obversion ;* E. *Obversion ;* I. sans équivalent.

Opération logique, l'une des espèces de l'inférence immédiate. Elle consiste à remplacer le prédicat par son contradictoire et à changer corrélativement la qualité de la proposition.

Ex. : Tout S est P = Aucun S n'est non P.

Quelque S n'est pas P = Quelque S est non P.

La *contraposition** peut être considérée comme une obversion suivie de conversion.

Rad. int. : Obvers.

OBVIE (du L. *obvius*, qui se trouve sur le passage ; par suite, qui s'offre de lui-même) ; D. *Offenbar ;* E. *Obvious* (resté toujours très usuel) ; I. *Ovvio* (d'ordinaire avec un import péjoratif).

Terme de philosophie scolastique, longtemps tombé en désuétude en français, mais qui est rentré dans l'usage depuis le début du XXe siècle, d'abord en des cas assez rares, puis d'une manière courante.

Sur **Obversion.** — Le mot *obversione* n'existe pas en italien, et il n'y a pas de mot pour désigner l'*opération* dont il s'agit. Le rapport entre la proposition « obvertie » et la proposition primitive est appelé *equipollenza.* **(C. Ranzoli.)**

Ce qui s'offre spontanément à l'esprit ; ce qui va de soi, ou du moins ce qui semble aller de soi ; car ce mot n'exclut pas l'idée que ce qui présente une immédiateté apparente puisse être l'objet d'une critique ultérieure. « Ce qui paraissait peut-être obvie aux contemporains de saint Thomas ne nous semble plus aujourd'hui ni clair, ni simple, ni même vrai. » Ed. Le Roy, *Le problème de Dieu*, p. 17.

Rad. int. : Obvi.

Occamisme, ensemble des doctrines de Guillaume d'Occam (1290 ?-1349). — **Principe d'Occam :** « Entia non sunt multiplicanda praeter necessitatem. » Cf. *Parcimonie** et *Rasoir**.

OCCASION, D. *Veranlassung*, *Gelegenheit ;* E. *Occasion ;* I. *Occasione.*

A. Circonstance qui provoque, permet ou facilite la production d'un effet par une cause.

B. Synonyme de *cause occasionnelle**.

CRITIQUE

Dans l'ensemble des faits dont la combinaison produit un effet donné, on distingue des *causes*, des *conditions*, des *occasions*. Ces termes n'ont rien d'absolu (voir la critique du mot *cause*) : ils marquent seulement que, du point de vue où l'on se place, on juge ces circonstances plus ou moins essentielles à la production de l'effet, ou plus ou moins importantes au point de vue des responsabilités qu'elles mettent en jeu. La condition est un phénomène tel que s'il n'avait pas eu lieu, l'effet ne se serait pas produit ; l'occasion est ce que l'on conçoit : 1° comme ne contribuant en rien à l'énergie, à l'action qui se déploie dans le phénomène considéré (ce caractère lui est commun avec la condition) ; 2° comme susceptible d'être remplacé par une autre circonstance. *Occasion* et *condition* supposent donc une sorte d'extériorité par rapport à la liaison de la cause et de l'effet : la condition est spéciale et nécessaire ; l'occasion, au contraire, est indéterminée ; il en faut une quelconque, et en ce sens, l'existence d'une occasion est une condition ; mais elle peut être telle ou telle, et elle peut, étant la même, donner lieu à l'action de telle ou telle cause. En disant que la convocation des États généraux fut l'occasion de la Révolution de 1789, on veut dire que toute la force du mouvement révolutionnaire préexistait et qu'une autre circonstance toute différente eût pu le faire éclater ; en disant que la lecture d'un article de journal a été l'occasion des *Stances à la Malibran*, on entend que cet article n'est pour rien dans la beauté du poème. Mais, d'autre part, l'effet, dans l'un et l'autre cas, aurait-il pu rester le même si l'occasion eût été différente ? Il y a donc là une idée très confuse, et le terme en question exprime surtout un jugement de celui qui parle à l'égard des valeurs en jeu.

Rad. int. : Okazion.

OCCASIONALISME, D. *Occasionalismus ;* E. *Occasionalism ;* I. *Occasionalismo.*

Doctrine des *causes occasionnelles.* (Cordemoy, Malebranche, Geulincx.)

OCCASIONNELLE (Cause), D. *Gelegenheitsursache ;* E. *Occasional cause ;* I. *Causa occasionale.*

Terme emprunté par les cartésiens à la langue scolastique, où d'ailleurs il correspondait plutôt à l'idée de condition ; voir Schutz, *Thomas-Lexicon*, V° *causa*, b, 27 : « Causa indirecte dicta ou occasionaliter dicta. » Saint Thomas la définit « quæ causat aliquam dispositionem ad aliquem effectum », et il en donne comme exemple celui qui

Sur **Occasion.** — La *Critique* de cet article a été complétée d'après les observations de **J. Lachelier.**

coupe du bois, cause occasionnelle de ce fait que ce bois sera brûlé. — MALEBRANCHE a désigné par ce mot la relation qui existe, selon lui, entre les événements du monde (spécialement entre les modifications de l'âme et celles du corps, que l'on considère d'ordinaire comme dépendant directement l'une de l'autre). En raison de l'indépendance des moments du temps, et du principe de la création continuée (cf. *Création** et *concours**), il n'est aucun changement qui n'ait pour cause directe et efficace la volonté de Dieu. « Donc les corps ne peuvent se mouvoir les uns les autres, et leur rencontre ou choc est seulement une *cause occasionnelle* de la distribution de leur mouvement. » *Entretiens sur la métaphysique*, VII, 11. « Toutes les créatures ne sont unies qu'à Dieu d'une union immédiate... Il a voulu que mon bras fût remué dans l'instant que je le voudrais moi-même... Il a voulu que j'eusse certains sentiments, certaines émotions, quand il y aurait dans mon cerveau certaines traces, certains ébranlements des esprits. Il a voulu, en un mot, et il veut sans cesse, que les modalités de l'esprit et du corps fussent réciproques. » *Ibid.*, VII, 13.

Rad. int. : Okazional(a) kauz(o).

OCCULTE, D. *Occult*, *Geheim ;* E. *Occult ;* I. *Occulto.*

A. Sens général : caché ou secret. « Influences occultes. »

B. Dont la cause ou l'explication est inconnue. « Il en est de même de tout ce que les animaux produisent par ce mouvement occulte (l'instinct). » PASCAL, *Frag. d'un traité du vide*, Ed. Brunschv., p. 79.

Qualité occulte, celle qui se présente à l'esprit comme une propriété donnée, irréductible et inexplicable : « Jede ächte, also wirklich ursprüngliche Naturkraft, wozu auch jede chemische Grundeigenschaft gehört, ist wesentlich *qualitas occulta*, d. h. keiner physischen Erklärung, weiter fähig, sondern nur einer metaphysischen[1]. » SCHOPENHAUER, *Satz vom Grunde*, § 20 (Ed. Grisebach, p. 59).

C. *Spécialement :* se dit des forces matérielles ou spirituelles inconnues de la plupart des hommes, même savants, ainsi que des recherches relatives à ces forces, et des opérations qui les mettent en jeu. « Pendant que la science des savants travaille ainsi, il y a, à toutes les époques, une science occulte qui la méprise et vise plus haut. Elle prend en pitié la raison qui rampe ; elle veut voler... elle embrasse d'un coup d'œil ce qui a été, ce qui est et ce qui sera... » BERSOT, *Mesmer*, p. 305.

Les « sciences occultes » traditionnelles sont la magie*, la kabbale*, l'astrologie*, l'alchimie, les sciences divinatoires. Voir H. C. AGRIPPA DE

1. « Toute vraie force naturelle, donc réellement primitive (et toute propriété chimique fondamentale appartient à ce genre) est essentiellement *qualitas occulta*, c'est-à-dire n'admet plus au delà d'elle aucune explication physique, mais seulement une explication métaphysique. »

Sur **Occultes (sciences).** — Le caractère occulte de ces connaissances vient surtout de leur transmission purement *orale* et *ésotérique*. Ce sont des sciences sans archives, et qui se transmettent à des initiés, à l'aide de signes spéciaux, « cabalistiques ». Elles redoutent le grand jour et s'évanouissent pour la plupart quand on les soumet à la critique. **(F. Mentré.)**

Il me semble qu'aujourd'hui le spiritisme est généralement classé parmi les formes de l'occultisme **(Th. Ruyssen).** — J'ai consulté sur ce point le Dr E. LALANDE (Marc HAVEN), auteur d'*Arnauld de Villeneuve*, de *Cagliostro*, etc. : il considère le spiritisme comme une formation religieuse tout à fait indépendante de la tradition occulte proprement dite. J'ai supprimé également, sur son avis, la *théosophie*, qui présente plutôt, dit-il, le caractère d'une philosophie des sciences occultes. **(A. L.)**

Nettesheim, *Philosophia occulta* (1510), qui fait rentrer toutes ces sciences dans la magie (naturelle, céleste ou astrologique et cérémonielle). — On y ajoute quelquefois le spiritisme*, quoique beaucoup plus récent.

Dans l'expression « science occulte », l'épithète paraît se rapporter à la fois au caractère *secret* de ces sciences, et au caractère *mystérieux* des faits qu'elles ont pour objet.

Rad. int. : **C.** Okult.

OCCULTISME, D. *Occultismus ;* E. *Occultism ;* I. *Occultismo.*

A. Ensemble des sciences occultes*.

B. Tournure d'esprit de ceux qui admettent la valeur de ces sciences.

Rad. int. : Okultism.

ODORAT, D. *Geruch ;* E. *Smell* (qui signifie aussi *odeur*) ; I. *Odorato.*

L'un des « cinq sens » communément admis, dont les sensations sont appelées *olfactives* (D. *Olfaktiv ;* E. *Olfactory ;* I. *Olfattivo*). Celles-ci ne forment pas de classes nettement divisées. On a cependant essayé de les répartir en un certain nombre de groupes : éthérées, aromatiques, fragrantes, ambrées, alliacées, empyreumatiques, hirciniennes, repoussantes, nauséeuses. Zwaardemaker (reproduisant en partie une classification antérieure de Linné), *Die Physiologie des Geruchs*, 1895.

Rad. int. : Flar.

OLFACTIF, D. *Geruchs-...* ; E. *Olfactory ;* I. *Olfattorio.*

A. Servant à l'odorat. « Nerf olfactif. »

B. Relatif à l'odorat. « Sensations olfactives. »

Rad. int. : **A.** Flarant ; **B.** Flaral.

OMNIPOTENCE, OMNIPRÉSENCE, OMNISCIENCE, D. *Allmacht, Allgegenwart, Allwissenheit ;* E. *Omnipotence, Omnipresence, Omniscience ;* I. *Onnipotenza, Onnipresenza, Onniscienza.*

Attributs traditionnels de la personne divine, qui consistent : 1° en ce que la puissance de Dieu est infinie ; 2° en ce qu'il est présent tout entier en tout lieu ; 3° en ce que rien de ce qui est, fut, ou sera ne lui est inconnu. — Voir notamment Leibniz, *Théodicée*, et sa correspondance avec Clarke.

Rad. int. : Omnopov ; Omnoprezentes (Ubiques) ; Omnosav.

« OMNITUDE » (L. *Omnitudo*). Néologisme employé par quelques écrivains contemporains : Tout, totalité. Cf. Kant : « Das All *(omnitudo)* der Realität[1]. » *Dialec. transcend.*, A. 628 ; B. 656.

L. Brunschvicg a fait remarquer qu'il fallait bien distinguer *omnitudo conceptus*, l'universalité, et *omnitudo complexus*, le caractère de ce qui forme un tout au sens concret, organique. Cf. *Universel* concret.*

1. « Le tout *(omnitudo)* de la réalité. »

Sur **Occultisme.** — L'épreuve de cet article citait la définition suivante du Dr J. Grasset : « J'entends par occultisme l'étude des faits qui n'appartiennent pas encore à la science (je veux dire à la science positive au sens d'Auguste Comte), mais qui peuvent lui appartenir un jour. » *L'occultisme* (1908), p. 21.

Cette définition a été généralement trouvée insuffisante :

« A ce compte, l'occultisme embrasserait tout ce qui n'est pas encore objet de science, ce qui supposerait que la science est l'unique mode de connaissance. Je préfère l'expression de Boirac : *faits cryptoïdes.* **(F. Mentré.)**

— « Il y aurait lieu de marquer ici une distinction, que fait sans doute implicitement le Dr Grasset, entre ce qui, dans l'occulte, est purement chimérique, superstitieux ou charlatanesque, et ce qui est destiné à devenir un jour scientifique. Il est vrai que la limite n'est pas facile à tracer. » **(J. Lachelier.)**

— « La définition du Dr Grasset est trop large : il y a des phénomènes qui ne sont pas encore objet de science positive et qui n'ont cependant aucun des caractères qui distinguent les faits d'occultisme. » **(L. Boisse.)**

ONIRIQUE, D. *Traum...* ; E. *Oneirical* ; I. *Onirico.*

Qui concerne les rêves. La « conscience onirique » (cf. JASTROW, *Le subconscient*, trad. fr. Philippi, 1908) est l'état de la conscience dans les rêves.

Rad. int. : Sonj.

« **ONTAL** », opposé à phénoménal (James WARD, *The realm of ends*[1], p. 389).

Ce néologisme paraît utile et raisonnable, pour désigner ce qui concerne l'être en soi, par opposition au phénomène ou à l'apparence. *Ontologique*, qu'on emploie souvent à cet usage, est surchargé d'un suffixe impropre dans cette acception. — Cf. *psychique** et *psychologique**.

Rad. int. : Ontal.

ONTOGÉNÈSE ou **ONTOGÉNIE,** D. *Ontogenesis* ; E. *Ontogenesis*, *Ontogeny* ; I. *Ontogenesi*, *Ontogenia.*

Développement de l'individu, tant mental que physique, depuis sa première forme embryonnaire jusqu'à l'état adulte, par opposition au développement de l'espèce *(phylogénèse* ou *phylogénie)*. Le principe d'après lequel *l'ontogénèse reproduit la phylogénèse* a été surtout popularisé par HAECKEL, qui le qualifiait de « loi biogénétique fondamentale ». Mais ce principe est, aujourd'hui, très contesté. Voir *Observations.*

M. Yves Delage, dans une note à l'article *Ontogeny* (*Baldwin*, 202 A), indique, sans autre explication, qu'*ontogénie* est plus spécial qu'*ontogénèse*. Mais à l'article *Ontogenesis*, J. M. Baldwin et Poulton (d'Oxford) indiquent au contraire qu'*ontogenesis*, quand il n'est pas synonyme d'*ontogeny*, a un sens restreint, et s'applique spécialement à l'ontogénie d'un organe, d'une fonction ou d'un caractère considérés isolément.

Rad. int. : Individual genesi.

ONTOGÉNIQUE, D. *Ontogenetisch* ; E. *Ontogenic* ; I. *Ontogenico.*

A. Relatif à l'ontogénèse. « Théorie ontogénique. »

B. Qui engendre l'être (par opposition à ontologique au sens subjectif = raisonnement ou concept relatif à l'être). « La pensée ontologique apparaîtra finalement très inférieure à la pensée ontogénique, beaucoup moins capable de légitimer l'affirmation de l'être. » Ch. SERRUS, *Essai sur la signification de la logique*, p. 154.

ONTOLOGIE, D. *Ontologie* ; E. *Ontology* ; I. *Ontologia.*

A. Partie de la philosophie qui spécule sur « l'être en tant qu'être », selon l'expression d'Aristote : « Est quædam scientia quæ contemplatur ens quatenus ens est, hoc est, in quantum communem quamdam intelligitur habere naturam... [quæ] omnibus et singulis entibus suo modo inest. Ea vulgo metaphysica, sed aptius *Ontologia* vel Scientia catholica *(eine allgemeine Wissenschaft)* et philosophia universalis nominatur. » J. CLAUBERG, *Metaphysica*, 1646), ch. I, 1-2. Il dit aussi dans le même sens *Ontosophia* (préface et soustitre du même ouvrage).

1. *Le règne des fins.*

Sur **Ontogénèse.** — Ce principe a été formulé par HARVEY dès 1628 (la phylogénèse y étant naturellement remplacée par la série actuelle des formes animales) ; il a été repris par GEOFFROY SAINT-HILAIRE, MECKEL, SERRES, qui l'a énoncé, en disant que « l'organogénie humaine est une anatomie comparée transitoire, l'anatomie comparée est l'état fixe et permanent de l'organogénie de l'homme. » Il a été adapté aux théories évolutionnistes proprement dites par Fritz MÜLLER, d'ailleurs sous des réserves prudentes que négligea plus tard HAECKEL. Voir toute cette histoire et la critique détaillée de ce principe dans VIALLETON, *Un problème de l'évolution*, Masson, 1908. **(G. Milhaud.)**

Le nom seul est nouveau ; quant à cette science même, elle existait déjà chez les scolastiques, avec la même définition : on appelait *transcendentia* ces déterminations communes à tous les êtres. Cf. aussi BACON, *De dignit.*, III, 1, § 4-5, où il l'appelle *philosophia prima, sive sapientia.* — La définition de Clauberg a été reprise, presque dans les mêmes termes, par WOLFF, qui a beaucoup contribué à répandre ce mot (voir notamment *Ontologia*, § 1 et § 8). — « Les êtres, tant spirituels que matériels ayant quelques propriétés générales comme l'existence, la possibilité, la durée, l'examen de ces propriétés forme d'abord cette branche de la philosophie dont toutes les autres empruntent en partie leurs principes ; on la nomme l'*ontologie*, ou science de l'être, ou *métaphysique générale.* » D'ALEMBERT, *Disc. prélim. de l'Encyclopédie*, § 71.

B. Étude ou connaissance de ce que sont les choses en elles-mêmes, en tant que substances, au sens cartésien et leibnizien de ce mot, par opposition à l'étude de leurs apparences ou de leurs attributs. « Cette idée abstraite et générale (celle de substratum ou de substance)... la pierre angulaire de tant de systèmes, le fondement de tout ce qu'on appelle *ontologie*, n'a pas, quoi qu'on en ait dit, de privilège qui la soustraie à un examen critique. » COURNOT, *Fondements*, I, ch. IX, § 135. Cf. ci-dessous, *Ontologique**.

CRITIQUE

KANT, de même qu'il modifiait en un sens idéaliste et critique l'usage du mot *métaphysique*, voulait donner un sens nouveau au mot *ontologie :* il attribuait pour fonction à celle-ci de déterminer le système de tous les concepts et principes de l'entendement, qui sont d'ailleurs, dans sa doctrine, l'équivalent des *transcendentia* scolastiques. (Voir *Critique de la Raison pure*, Méthodolog. transcend., ch. III ; A. 845 ; B. 873.) Mais cet usage n'a pas prévalu, et de nos jours, le mot *ontologie* sert surtout, au contraire, à désigner sans équivoque la métaphysique substantialiste, qui se propose pour objet de saisir, sous les apparences, les choses en soi, par opposition à la métaphysique au sens critique, c'est-à-dire à l'ensemble des connaissances qui peuvent être établies *a priori* dans chaque ordre de connaissances. Voir *Métaphysique*, spécialement aux sens **G** et **H.**

Rad. int. : **B.** Ontologi.

ONTOLOGIQUE, D. *Ontologisch ;* E. *Ontological ;* I. *Ontologico.*

Qui concerne l'ontologie, ou qui appartient à l'ontologie.

A. *Preuve ontologique* (de l'existence de Dieu) : celle qui consiste à prouver l'existence de Dieu par la seule analyse de son essence, ou de sa définition. S[t] ANSELME de Canterbury, *Proslogium*, éd. Migne, tome CLVIII, col. 223 ; — DESCARTES, *Discours de la méthode*, 4[e] partie ; *Méditations*, v, 2-3. — Le nom de preuve ou d'argument ontologique ne se trouve pas chez Descartes ; il est appliqué à ce raisonnement par KANT, *Crit. de la Raison pure*, Dial. transc., livre II, ch. III, 4[e] section : « Von der Unmöglichkeit eines ontologischen Beweises vom Dasein Gottes[1]. »

1. « De l'impossibilité d'une preuve ontologique de l'existence de Dieu. »

Sur **Ontologie.** — Le sens **B** ne vient-il pas d'un simple contresens ? On est sans doute passé du sens de *ce que c'est qu'être*, en général (qui est celui d'Aristote) à celui d'*êtres* mystérieux, situés au delà des phénomènes. **(J. Lachelier.)**

M. **Et. Gilson** (*L'être et l'essence*, p. 168) signale aussi que ce mot se rencontre dans un fragment non daté de Leibniz (*Opuscules et fragments inédits* publiés par L. Couturat, p. 512). Il y est défini : « Scientia de Aliquo et Nihilo, Ente et Non-Ente, Re et Modo rei, Substantia et Accidente. »

Elle s'oppose à la *preuve cosmologique** et à la *preuve physicothéologique** qui, selon lui, forment avec elle les trois seules formes possibles d'argument pour l'existence de Dieu. *(Ibid.*, section 3, *ad. fin.)*

B. Opposé par Renan à *phénoménal :* « Faire cette diversité toute phénoménale (celle des phénomènes physiques et psychiques) synonyme d'une distinction ontologique c'est tomber dans un pesant réalisme, et imiter les anciennes hypothèses des sciences physiques, qui expliquaient par des fluides réels et substantiels les faits où une science plus avancée n'a vu que des ordres divers de phénomènes. » *L'Avenir de la Science*, p. 478.

Rad. int. : Ontologial.

ONTOLOGISME, D. *Ontologismus ;* E. *Ontologism ;* I. *Ontologismo.*

A. Tendance d'esprit favorable à l'Ontologie, entendue comme la recherche des caractères et de la nature de l'être en soi ou des êtres en soi.

Ontologiste, partisan de l'Ontologie au sens **B.** (Cournot, *Essai sur les fondements de nos connaissances*, I, 307.)

B. Doctrine de V. Gioberti, opposée par lui à ce qu'il nomme « psychologisme », c'est-à-dire à la tendance qui subordonne l'être à l'idée.

Rad. int. : **A.** Ontologism.

ONUS probandi. — « La charge de la preuve », expression latine d'origine juridique : lorsque, de deux plaideurs, l'un allègue un fait, l'autre le nie, lequel doit être tenu de prouver son dire, pour obtenir gain de cause ? On admet généralement qu'à défaut de présomption* légale contraire, ce doit être le premier, conformément à la règle : « Probatio incumbit ei qui dicit, non ei qui negat » (la preuve incombe à celui qui affirme, non à celui qui nie), *Digeste*, XXII, III, 2. Mais la question a donné lieu à des controverses : voir Bonnier, *Traité des preuves*, revu par Larnaude, § 39 et suivants.

La question de l'*onus probandi* s'est étendue de là à beaucoup de discussions scientifiques ou philosophiques : « Ce n'est pas à nous à démontrer l'impossibilité du miracle, c'est au miracle à se démontrer lui-même. » Renan, *Lettre à Ad. Guéroult*, 1862. — « La thèse du parallélisme est une pure hypothèse métaphysique, à laquelle incomberait en stricte justice l'*onus probandi*, et qui sera réfutée *ipso facto*, au moins provisoirement, si l'on montre que tous les faits connus en suggèrent une autre. » H. Bergson, *Le parallélisme psycho-physique*, Bull. de la Société de philosophie, séance du 2 mai 1901, p. 65.

OPHÉLIMITÉ, E. *Ophelimity* (Baldwin) ; D. *Ophelimität ;* I. *Ofelimità.*

Terme créé par Vilfredo Pareto (*Cours d'économie politique*, 1896) pour désigner d'un seul mot et avec plus de précision ce qu'on a quelquefois appelé « valeur d'usage », c'est-à-dire le caractère d'un objet consistant en ce qu'il répond au désir d'un individu donné (que ce désir soit sain ou pathologique, juste ou injuste, commun ou exceptionnel). *L'ophélimité* s'oppose ainsi à « l'utilité » proprement dite, qui sup-

---

Sur **Ontologique.** — Article complété d'après une indication de M. **C. J. Webb.** Chr. Wolff se sert quelquefois d'*Ontologicus*, mais n'emploie pas l'expression *Ontologischer Beweis.* **(R. Eucken.)**

Sur **Ontologisme.** — On peut rattacher au sens **A,** quoiqu'il vise plutôt une doctrine qu'une tendance, le texte suivant d'A. Fouillée : « Les noumènes... n'étaient-ils pas impliqués dans la définition du phénomène ? Le criticisme de Kant se place ainsi, dès le début, en plein ontologisme. » *La Pensée et les nouvelles écoles anti-intellectualistes*, p. 10.

pose un jugement de valeur objectif. Elle n'est pas le caractère d'un objet en général, mais une grandeur variable caractérisant une certaine quantité d'une richesse déterminée dans son rapport avec un consommateur déterminé. — M. Gide avait antérieurement proposé, en ce sens, le mot *désirabilité*. (Gide et Rist, *Histoire des doctrines économiques*, p. 478, 608.)

Cf. *Besoin**, critique.

CRITIQUE

Ophélimité vaut mieux ; car ὠφελεῖν, ὠφέλιμος, outre le sens normatif et absolu, ont assez souvent le sens relatif (p. ex. : ὁ εἰς χρήματα ὠφελουμένος, celui qui est bien pourvu d'argent ; Aristote, *Eth. Nicom.*, VIII, 16 ; 1163b13). — *Désirabilité*, au contraire, conviendrait au caractère de ce qui est *désirable*, non de ce qui est *désiré*.

Rad. int. : Dezirates.

OPINION, G. Δόξα ; D. *Meinen*, *Meinung ;* E. *Opinion ;* I. *Opinione.*

A. État d'esprit consistant à penser qu'une assertion est vraie, mais en admettant qu'on se trompe peut-être en la jugeant telle. « *Meinen* ist ein mit Bewusstsein sowohl subjectiv als objectiv unzureichendes Fürwahrhalten[1]. » Kant, *Krit. der reinen Vern.*, Methodenlehre, II, 3 (A. 822, B. 850). Il l'oppose au savoir *(Wissen)* et à la foi *(Glauben)*.

B. Objet d'une opinion, au sens **A.**

C. L'*opinion publique*, ou l'*opinion* est le jugement collectif porté sur un fait ou sur une croyance par une société donnée. Le mot, en ce sens, n'implique pas nécessairement la conscience, chez ceux qui partagent cette opinion, d'une part d'incertitude et d'une possibilité d'erreur.

1. « L'opinion est le fait de tenir quelque chose pour vrai avec la conscience d'une insuffisance subjective aussi bien qu'objective de ce jugement. »

REMARQUE

L'opposition de l'opinion (δόξα) et du savoir (ἐπιστήμη) ou de la pensée rationnelle (νόησις) remonte à la philosophie grecque, et tient notamment une grande place dans la doctrine de Platon : voir le *Ménon*, ch. xxxix, 97 C et suiv. ; la *République*, livre V, 477 B et suiv. ; livre VII, 534 A, où la δόξα est divisée en εἰκασία et πίστις, la νόησις en διανοία et ἐπιστήμη ; mais en d'autres passages, νόησις est substitué à ἐπιστήμη dans cette classification, et inversement, p. ex. *Ibid.*, vi, 511 D-E, etc.

Opinio, *opinari* ont, en général, un sens péjoratif chez les philosophes latins. *Non opinari* ou *nihil opinari* est d'après les Stoïciens un des caractères du sage.

Rad. int. : Opinion.

OPPOSITION, D. **A. C.** *Gegensatz*, *Gegensetzung*, *Opposition ;* **B.** *Widerstreit ;* — E. *Opposition ;* — I. *Opposizione.*

A. Proprement, relation de deux objets placés en face l'un de l'autre, ou de deux mobiles qui, tous deux, s'écartent ou tous deux se rapprochent d'un même point. Par métaphore, se dit de tout ce qui est antithétique. « Des idées plus saines sur la nature vraie des oppositions chimiques... se

Sur **Opposition.** — Aristote appelle ἀντικείμενα (opposés) 1° les termes *relatifs* l'un à l'autre (double et moitié) ; 2° les termes *contraires ;* 3° les termes qui expriment respectivement la *privation* et la *possession* (ἕξις, souvent traduit par *habitude*) d'un même caractère ; 4° les termes dont l'un affirme ce que l'autre nie, soit actuellement (κάθηται, οὐ κάθηται) soit virtuellement, ou comme nous dirions, sous forme de lexis* (καθῆσθαι, οὐ καθῆσθαι). *Catégories*, ch. x et xi ; *Métaphysique* I, 4. Voir l'étude et la critique de cette classification dans Hamelin, *Le système d'Aristote*, IXe leçon ; et pour la conception de l'opposition chez Hamelin lui-même, cf. son *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, ch. i.

sont fait jour quand on a découvert le caractère en quelque sorte opposé des bases et des acides... » TARDE, *Les lois sociales*, ch. II : « Opposition des phénomènes », p. 60.

B. Résistance, lutte. « Il importe beaucoup de ne pas confondre les deux formes sous lesquelles l'opposition se présente à nous, l'une dans laquelle le combat des deux termes juxtaposés a lieu dans l'individu même, l'autre dans laquelle l'individu n'adopte que l'un des deux termes opposés... et où le combat n'a lieu que dans ses rapports avec d'autres hommes. » *Ibid.*, p. 85. Cf. du même auteur, *L'Opposition universelle* (1896).

C. LOGIQUE. Deux termes sont dits opposés quand ils sont ou corrélatifs, ou contraires, ou contradictoires ; deux propositions quand, ayant même sujet et même prédicat, elles diffèrent soit en qualité*, soit en quantité*, soit à la fois en qualité et en quantité. Les quatre sortes d'opposition sont la contrariété, la subcontrariété, la contradiction et la subalternation (ou, plus exactement, la subalternation proprement dite et la relation inverse, car, dans ce cas, la relation des deux propositions opposées n'est plus réciproque).

Cette définition des oppositions peut être généralisée en tenant compte des singulières, des modales, des hypothétiques, etc. Voir KEYNES, *Formal Logic*, 2e partie, chap. III et IX.

CRITIQUE

TARDE, qui attachait une grande importance à cette notion, a voulu réunir les sens **A** et **B** dans cette formule : « L'opposition est une espèce très singulière de répétition, celle de deux choses semblables qui sont propres à s'entre-détruire en vertu de leur similitude même... Toute opposition vraie implique donc un rapport entre deux forces, deux tendances, deux *directions.* » *Ibid.*, p. 70-71.

Le sens **B** serait donc le seul sens fondamental, d'où **A** dériverait par accident et presque par impropriété. Mais cette unification ne paraît conforme ni à l'usage courant du mot, ni à l'étymologie, qui désigne des « positions » plutôt que des tendances. Nous avons donc cru devoir maintenir la distinction des sens **A** et **B.**

Rad. int. : Opoz.

OPTIMISME, D. *Optimismus ;* E. *Optimism ;* I. *Ottimismo.*

A. Primitivement, doctrine de LEIBNIZ, suivant laquelle le monde actuel est le meilleur et le plus heureux des mondes possibles. (Voir notamment *Théodicée*, § 416.) Par suite, se dit de toute opinion d'après laquelle le monde pris dans son ensemble, et malgré la réalité du mal, est une œuvre bonne, préférable au néant, et dans laquelle le bonheur l'emporte sur le malheur.

B. Au sens absolu, doctrine suivant laquelle tout ce qui est, est bon ; le mal n'est qu'une apparence et une vue relative, inadéquate. S'applique en ce sens à la doctrine stoïcienne, au spinozisme, et surtout à la doctrine de POPE : « Whatever is, is right » (Tout ce qui est, est bien). *Essay*, I, 294.

C. Caractère, tournure d'esprit qui

Sur **Optimisme.** — Article remanié conformément aux observations de **J. Lachelier, Brunschvicg** et **Drouin.**

Ce mot a été employé, pour la première fois, semble-t-il, par les PP. Jésuites, de Trévoux, rédacteurs des *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts*, dans le compte rendu de la *Théodicée* de LEIBNIZ ; il s'applique spécialement à la théorie d'après laquelle, selon lui, le monde est un *optimum* ou un *maximum.* « En termes de l'art, il l'appelle la raison du meilleur, ou plus savamment encore, et théologiquement autant que géométriquement, le système de l'*Optimum* ou l'*Optimisme.* » *Mémoires*, février 1737, p. 207 ; le terme est inclus dans le *Diction-*

regarde de préférence le bon côté des choses.

D. Quelquefois, au sens péjoratif, attitude consistant à fermer volontairement les yeux sur la réalité d'un mal, ou du mal en général, pour se dispenser de le combattre, ou de l'expliquer philosophiquement : « L'accusation d'optimisme est encore moins fondée que la précédente (celle de fatalisme) ; car cette tendance n'offre point, comme l'autre, une certaine solidarité initiale avec l'esprit positif. » Aug. Comte, *Discours sur l'ensemble du positivisme*, p. 54.

E. État d'esprit de celui qui s'attend à ce que tel événement tourne bien, à ce que telle entreprise réussisse, etc.

Cf. *Mal**, *Méliorisme**, *Pessimisme**.

Rad. int. : Optimism.

OR, conjonction. D. *Aber* ; E. *But* ; I. *Ora*.

Signe linguistique marquant la relation logique qui consiste en ce que la proposition ainsi introduite doit être combinée à une ou à d'autres propositions antérieurement posées pour aboutir à une conclusion. Particulièrement usité : 1° devant la mineure du syllogisme ; 2° devant un exemple servant à réfuter une thèse.

REMARQUE

Ce mot français est plus spécialisé et plus précis que les équivalents approximatifs étrangers cités ci-dessus. On emploie aussi quelquefois en ce sens le mot « mais », qui les traduit plus exactement.

Rad. int. : Or.

ORDINAL, D. *Ordinal-...* ; E. *Ordinal* ; I. *Ordinale*.

A. Relatif à l'ordre, au sens **A,** 1°. — En particulier, se dit des nombres en tant qu'ils désignent un rang de succession : premier, second, troisième, etc.

B. « Probabilité ordinale », expression proposée par M. René Berthelot pour désigner ce que Cournot appelait, d'un terme jugé trop vague, « probabilité philosophique ». (*Un romantisme utilitaire*, I, 2e partie, ch. v.) Voir *probabilité**. — Cette expression est actuellement entrée dans l'usage : voir p. ex. J. de La Harpe, *De l'ordre et du hasard* (1936), où elle est fréquemment employée.

Le terme opposé est *probabilité numérique*.

ORDONNANCE (méthode d').

Nom donné par É. Ed. Claparède à un test psychologique consistant à faire classer par le sujet une série d'objets susceptibles d'une classification sérielle objective connue de l'expérimentateur, et à mesurer au moyen d'une formule appropriée l'écart entre l'ordre véritable et l'ordre établi. (Ed. Claparède, *Nouvelle méthode de mesure de la sensibilité et des processus psychiques*, Archives des Sciences physiques et naturelles de Genève, mars 1912.)

Rad. int. : Ordinad.

ORDONNER, D. *Ordnen* ; E. *To order* ; I. *Ordinàre*.

A. Disposer suivant un ordre. « Ordonner en série. »

---

naire de Trévoux (1752) et a été adopté par l'Académie française en 1762. Le roman de Voltaire, *Candide* ou l'*Optimisme* (1758) a beaucoup contribué à vulgariser ce mot. **(R. Eucken. — C. C. J. Webb.)**

Il faut ajouter que Voltaire, tout en croyant critiquer Leibniz, s'en prend en réalité à la thèse d'après laquelle tout est essentiellement bon, le mal n'étant qu'une illusion et une apparence, ce qui est plutôt la doctrine de Pope (qui se rattache, par Bolingbroke, à Spinoza). La véritable origine de *Candide* est d'ailleurs dans la querelle de Voltaire et de Rousseau ; c'est une réponse à la *Lettre sur la Providence*, adressée à Voltaire par Rousseau pour réfuter le *Poème sur le désastre de Lisbonne* (1756). **(A. L.)**

B. Spécialement : « On appelle ici *ordonner* l'action de l'esprit par laquelle ayant sur un même sujet... diverses idées, divers jugements et divers raisonnements, il les dispose en la manière la plus propre pour faire connaître ce sujet. » *Logique* de Port-Royal, Introd. — Cette opération, pour les auteurs, n'est autre chose que la méthode, qui est l'objet de la quatrième partie de leur *Logique.*

C. « Ordonner à ... », diriger vers une fin, subordonner comme moyen à une fin : « La connaissance est ordonnée à l'action. » Cet usage du mot est assez rare ; on le rencontre surtout dans la philosophie religieuse.

Il est, semble-t-il, une transcription littérale de l'expression latine usuelle au moyen âge *ordinare in finem aliquam.* Voir, par exemple, le texte de saint Thomas cité à l'article *Immanence**, 1°.

D. Donner un ordre, au sens **E** de ce mot.

Rad. int. : **A. B.** Ordin(ar) ; **D.** Imper(ar).

ORDRE, D. **A. B. C.** *Ordnung ;* **D.** *Stand ;* **E.** *Befehl ;* — E. *Order ;* — I. *Ordine* (**E.** *Comando*).

A. L'une des idées fondamentales de l'intelligence. On n'en peut donner de définition qui la rende plus claire. Elle comprend, dans son sens le plus général, les déterminations temporelles, spatiales, numériques ; les séries, les correspondances, les lois, les causes, les fins, les genres et les espèces ; l'organisation sociale, les normes morales, juridiques, esthétiques, etc. — Voir notamment Aug. Comte, *Catéchisme positiviste*, 3e et 4e entretiens, qui ont respectivement pour titre : « Ordre extérieur, d'abord matériel, puis vital ; ordre humain, d'abord social, puis moral ». Cournot, *Traité de l'Enchaînement des Idées fondamentales*, livre **I** : « L'Ordre et la Forme » (qui, selon lui, ne font qu'un) ; et Bergson, *L'Évolution créatrice*, ch. III, p. 252 et suiv. « Le désordre et les deux ordres. »

Spécialement :

1° En logique mathématique. « L'ordre (sériel) est l'existence entre plu-

---

Sur **Ordre.** — Le sens le plus général de ce mot est peut-être celui d'une succession régulière de termes (selon le sens latin de *ordo*, qui signifie proprement une *file*) ; — succession au moins dans l'esprit qui passe d'un de ces termes à l'autre, alors même que dans la réalité ils sont simultanés. On pourrait dire encore que l'ordre est une *cohérence* quelconque (aux yeux de l'esprit) fondée sur un rapport quantitatif, qualitatif, mécanique ou téléologique. Il me semble qu'un ordre est toujours fondé sur une *Idée* (platonicienne) et fait toujours une sorte de tout des choses ordonnées. Je dis seulement une *sorte*, en vue du cas où la succession de ces choses *in mente* va à l'infini ; si elle est finie, c'est proprement un tout. **(J. Lachelier.)**

Ne pourrait-on pas essayer une définition générale de l'ordre, et dire que dans toutes les acceptions signalées, une idée au moins reste commune, celle d'une *relation intelligible ?* Par là *ordre* s'oppose à *désordre*, où nous ne constatons qu'un état de fait, sans pouvoir en dégager de relation définie d'aucune sorte. (Peut-être d'ailleurs n'est-ce là qu'une illusion, et tout désordre n'est-il au fond que connaissance confuse ou absence de connaissance ; c'est au moins ce que l'on peut retenir, me semble-t-il, de la critique faite de cette idée par Bergson dans l'évolution créatrice.)

D'autre part, la relation découverte entre des objets de pensée peut être plus ou moins intelligible ; d'où des degrés dans l'ordre ; et elle peut être intelligible de plusieurs façons différentes : 1° en ce sens que la place d'un terme est exactement déterminée par rapport aux autres, même si nous ne voyons pas une raison

sieurs termes, d'une relation transitive asymétrique. » L. Couturat, *Les principes des mathématiques*, ch. iii : « L'idée d'ordre. » On peut en prendre pour exemple la suite naturelle des nombres entiers. Voir *Nombre** et *Ordinal**.

2° L'*ordre de la nature* (D. *Naturordnung*) est l'ensemble des répétitions manifestées sous forme de types ou de lois par les objets perçus. « Die Ordnung und Regelmässigkeit an den Erscheinungen, die wir Natur nennen[1]... » Kant, *Krit. der reinen Vern.*, A. 125.

3° L'*ordre social* est d'une part l'ensemble des règles auxquelles les citoyens doivent se conformer ; de l'autre la soumission des citoyens à ces règles. Il s'oppose aux révolutions, à l'anarchie, à la désobéissance aux lois. « Le bon ordre. » — « Le parti de l'ordre. » — « Le progrès est le développement de l'ordre. » Aug. Comte, *Catéchisme positiviste*, 4e entretien.

4° L'*ordre éthique.* « Les rapports de perfection sont l'*ordre* immuable, que Dieu consulte quand il agit. » Malebranche, *Traité de Morale*, ch. i. (Il l'oppose à la vérité, qui concerne la connaissance et non l'action.) « L'amour de l'ordre n'est pas seulement la principale des vertus morales, c'est l'unique vertu, la vertu mère, fondamentale, universelle. » *Ibid.*, ch. ii.

Plus spécialement :

B. Classe d'êtres, de faits, d'idées ou de sentiments. Se dit (de préférence à genre ou à classe), lorsqu'on veut marquer qu'il s'agit de valeurs incomparables entre elles. « L'ordre de la nature ; l'ordre de la grâce. » — « De tous les corps ensemble, on ne saurait en faire réussir une petite pensée ; cela est impossible, et d'un autre ordre. » Pascal, *Pensées*, Ed. Brunschv., 793. D'où, peut-être, l'usage mathématique de ce terme pour désigner des grandeurs incomparables et, en particulier, les infiniment petits « de différents ordres ».

C. En biologie, subdivision placée immédiatement au-dessous de la « Classe » et au-dessus de la « Famille ». — « L'ordre des ruminants. »

D. Ensemble de personnes de même *qualité* sociale et formant un corps. « L'ordre des avocats. » — « Les trois ordres (Noblesse, Clergé, Tiers État). » C'est dans un sens analogue que l'on parle du personnel enseignant dans « l'ordre des lettres » et dans « l'ordre des sciences ».

1. « L'ordre et la régularité dans les phénomènes, que nous appelons Nature... »

---

directe pour que cette place soit telle et non autre : par exemple l'ordre des chiffres dans l'expression numérique de π.

2° En ce sens que la place de chaque terme paraît déterminée par une raison générale, conformément au principe de causalité, ou à une loi.

3° En ce sens que la place de chaque terme est non seulement déterminable ou intelligible par un rapport quelconque, mais que ce rapport même paraît rationnel, satisfaisant pour l'esprit ou pour le cœur, comportant une raison d'être propre et le plus souvent une valeur de finalité : d'où les idées *d'ordre* social, moral, esthétique, etc., et enfin l'idée métaphysique d'ordre absolu. **(D. Parodi.)**

Il y a une légère impropriété à donner à un *genre* le nom d'*ordre* (sens **C**). Un genre comprend indifféremment les actuels et les possibles ; un ordre ne peut être composé que d'actuels. **(J. Lachelier.)**

Cournot a beaucoup insisté sur la distinction de l'*ordre logique* et de l'*ordre rationnel :* le premier consiste à enchaîner les faits suivant l'ordre linéaire, qui est celui du discours ; il peut contraindre l'esprit sans l'éclairer ; le second consiste à mettre en lumière « l'ordre suivant lequel les faits, les lois et les rapports, objets de notre connaissance, s'enchaînent et procèdent les uns des autres. » (*Essai*, §§ 17, 24, 247.) **(F. Mentré.)**

E. Commandement, prescription. « Les ordres de la raison, de la conscience. »

Rad. int. : **A. B. C.** Ordin ; **D.** Klas ; **E.** Imper.

ORGANE, D. *Organ, Werkzeug ;* E. *Organ ;* I. *Organo.*

A. Sens étymologique : instrument (G. Ὄργανον), particulièrement au figuré. Ce sens n'est plus usuel, mais il a existé jusqu'au XVIII[e] siècle : voir dans LITTRÉ, sub v°, les exemples de Christine DE PISAN, RONSARD, PATRU, BOSSUET, MARMONTEL, etc.

B. Partie d'une machine, d'un corps vivant ou d'une société, caractérisée par l'accomplissement d'une fonction déterminée. « Les organes des sens, de la locomotion. » Ce dernier sens se rencontre déjà chez Aristote, concurremment avec le sens étymologique. Cf. *Organique**.

Rad. int. : Organ.

ORGANICISME, D. *Organicismus ;* E. *Organicism ;* I. *Organicismo.*

A. Opposé à *animisme* et *vitalisme*, doctrine d'après laquelle « la vie est le résultat de l'organisation ». JANET, *Traité de philos.*, § 687. Ce qui peut s'entendre soit en ce sens que la vie résulte mécaniquement de la configuration et du jeu des organes (c'est ainsi que l'entend Janet dans le passage cité) ; soit en ce sens que chaque organe est doué de propriétés vitales qui lui sont propres : c'est ainsi que le définit SAISSET : « Il y a certains corps... qui, outre leurs propriétés physiques et chimiques, manifestent une propriété d'un nouveau genre : ils sont susceptibles de se contracter, de s'irriter, de sentir... Ce sont là les formes, les manifestations de la vie, comme la chute des corps est une manifestation de la pesanteur. Tel est le système un peu indécis auquel se rallient, à des titres divers, Haller, Bichat, et, généralement, l'école médicale de Paris. On l'appelle l'*organicisme*, parce que la vie, à ce point de vue, est inséparable des organes vivants. » *Recherches nouvelles sur l'âme*, Rev. des Deux Mondes, 15 août 1862, p. 983.

B. SOCIOLOGIE. Doctrine d'après laquelle les sociétés sont des organismes

---

Sur **Organicisme, Organisme,** etc. — En Biologie, le sens propre d'*organicisme* est de désigner la doctrine de ROSTAN, professeur à la Faculté de Médecine de Paris (1790-1866). Son *Exposition des principes de l'organicisme* a été publiée en 1846, et Claude Bernard, dans les *Leçons sur les phénomènes de la vie*, I, 31, rapproche sa conception de celle de Descartes. Yves DELAGE a appliqué ce nom à la doctrine même de Descartes sur le rapport de la vie et de l'organisation (*Le protoplasma et l'hérédité*, 720-721). Il est vrai qu'il en étend beaucoup le sens, puisqu'il y comprend aussi Bichat, Claude Bernard, Roux, etc.

En Sociologie, l'expression « organisme social » a été souvent employée par COMTE, par exemple *Cours de phil. pos.*, 50[e] leçon : « C'est surtout en ce sens (la coordination complémentaire d'êtres différents et qui coopèrent en raison de ces différences) que l'organisme social doit ressembler toujours davantage à l'organisme domestique. » (Ed. Schleicher, t. IV, p. 316.)

Sur la conception organiciste de la sociologie, voir ESPINAS, *Être ou ne pas être*, Revue philosophique, 1901, I, 465 et suiv., où il s'oppose à l'organicisme sociologique, mais en maintenant toutefois que la sociologie est une branche de la biologie au sens large. Il avait précédemment caractérisé la société en disant qu'elle était un « organisme *d'idées* ». *Sociétés animales*, p. 361. — Cf. BOUGLÉ, *Le procès de la sociologie biologique*, Revue philos., 1901, II, 121 et suiv.

Voir encore sur l' « organisme social », « l'organisme contractuel », etc., une longue discussion critique dans FOUILLÉE, *La Science sociale contemporaine,* livre II : « L'organisme social et l'école naturaliste. »

analogues aux êtres vivants, et la sociologie une branche de la biologie. « Les organicistes n'ont jamais affirmé que les sociétés sont des plantes ou des animaux quelconques ; ils ont affirmé qu'elles sont des êtres vivants d'une nature particulière, mais obéissant cependant aux lois générales... étudiées par la biologie. » Novicow, *Les castes et la sociologie biologique*, Rev. philos., 1900, II, 373. — « [En ne tenant pas compte des sociétés artificielles] nous ferions peut-être la part belle à l'organicisme, mais nous risquerions aussi de mutiler la sociologie. » Bouglé, *Le procès de la sociologie biologique*, *Ibid.*, 1901, II, 140.

C. Tendance à assigner une cause organique à tous les phénomènes mentaux, notamment aux psychoses. V. p. ex. Dalbiez, *La Méthode psychanalytique*, 521. Ce sens est rare.

REMARQUE

Ce mot présente aussi en médecine un sens technique qu'il ne faut pas confondre avec les précédents. Il s'applique à la doctrine d'après laquelle toute maladie provient de la *lésion* d'un ou de plusieurs organes. Voir Littré, *Dict. de Médecine*, Sub v° ; Dechambre et Mathias Duval, *Dict. des Sciences médicales*, *Ibid.*

ORGANIQUE, D. *Organisch*, *Organisirt ;* E. *Organic ;* I. *Organico.*

A. Composé de parties qui peuvent accomplir des fonctions différentes, distinctes et coordonnées. « Un tout organique. » Le mot, en ce sens, est synonyme d'*organisé*. — Aristote oppose, dans les corps vivants, les parties « organiques » (ὀργανικά) ou « anhomœomériques » (ἀνομοιομερῆ), telles que la main ou le visage, aux parties « homœomériques » (homogènes), telles que le sang, la chair, etc. — Voir not[t] *Des parties des animaux*, II, 1, 646[b]26, 647[a]3 ; *De la génér. des animaux*, II, 1 ; 734[b]28, etc.

B. Qui organise, qui constitue. « *Loi organique*, loi fondamentale qui organise une institution. » Littré, sub v°. — Fréquemment employé par Saint-Simon, Aug. Comte pour désigner (avec un import laudatif), ce qui est propre à produire ou à favoriser l'organisation. « L'esprit théologique fut longtemps *organique*... mais l'esprit métaphysique proprement dit... n'a jamais pu être que *critique*. » Aug. Comte, *Discours sur l'esprit positif*, § 32, ch. III.

C. Se dit, par suite, de ce qui résulte non d'un accident, mais de l'organisation, de la constitution même d'une chose. « Cette solution de continuité entre la *Logique* et la *Philosophie de la nature* provient d'un vice organique du système. » Schérer, *Hegel et l'hégélianisme* (Mélanges d'hist. religieuse, p. 333).

D. Par opposition à *mécanique**, se dit d'un développement qui résulte d'une force unique, centrale, interne, agissant d'une manière téléologique, et non d'une action extérieure, ou d'une somme d'actions élémentaires simplement additionnées. Sur cette antithèse, qui apparaît d'abord chez Kant, Herder, Jacobi, et qui a joué un rôle considérable dans toute la philosophie romantique allemande, voir R. Eucken, *Geistige Strömungen der Gegenwart*, sect. B, § 2. (Trad. Buriot et Luquet, *Les grands courants de la pensée contemporaine*, p. 164-184.)

E. Produit par les tissus vivants (ou même, avec une forte ellipse, concernant les corps produits par les tissus vivants). « Chimie organique. » — Le mot, en ce sens, s'oppose à *organisé :* Ce que l'on crée artificiellement dans les laboratoires, ce sont des *substances organiques*, c'est-à-dire de ces substances que, dans la nature, les corps vivants seuls élaborent et produisent ; mais ce n'est pas de substances organiques qu'il s'agit ici, c'est *d'êtres organisés*, c'est-à-dire de corps capables d'exercer toutes les fonctions de la vie, alimentation, reproduction, etc. » Ch. Dunan, *Essais de philos. générale*, § 271.

F. La *vie organique* ou végétative,

c'est-à-dire l'ensemble des phénomènes communs à tous les êtres vivants, est opposée à la *vie animale* par BICHAT. COURNOT a loué et adopté cette distinction (*Essai sur les fondements de nos connaissances*, I, 269 et suiv.).

G. Qui concerne les organes du corps humain, et par suite :

1° *Corporel* (par opposition à *psychique*, *mental*).

2° *Somatique*, *périphérique* (par opposition à cérébral, central, nerveux). « Maladies organiques. » — On appelle souvent, en ce sens, *sensations organiques* (D. *Organempfindungen ;* E. *Organic sensations*) l'ensemble des sensations musculaires, respiratoires, cœnesthésiques. Mais cette expression est d'autant plus impropre que le mot *organe* est précisément consacré pour désigner les appareils produisant les *sensations de relation* (vue, ouïe, goût, tact, etc.).

Rad. int. : **A.** Organizit ; **B.** Organizant, Organizem ; **C.** Esencal; **D.** Vival; **E.** Organik ; **F.** Vejetiv ; **G.** Organal.

ORGANISATION, D. *Organisation ;* E. *Organization ;* I. *Organizzazione.*

A. Caractère de ce qui est organisé (au sens **A** seulement). « Life has preceded organization[1]. » COPE, *The primary factors of organic evolution*, p. 508.

B. Ensemble formé de parties différentes qui coopèrent. (Ce mot est plus large qu'*organisme**, dont le sens est spécialement biologique.)

C. Mode suivant lequel s'exerce cette coopération.

D. Action d'organiser.

Rad. int. : **A.** Organizes ; **B.** Organizaj ; **C.** Organiz ; **D.** Organizig.

ORGANISÉ, D. **A.** *Organisiert ;* **B.** *Lebe(wesen) ;* E. *Organized ;* I. *Organizzato.*

A. Composé de parties pouvant accomplir des fonctions différentes et coordonnées ; synonyme *d'organique* au sens **A.** — « Ein organisiertes Produkt der Natur ist das, in welchem alles Zweck, und wechselseitig auch Mittel ist[1]. » KANT, *Krit. der Urteilskraft*, § 66. — *Mémoire organisée*, voir Mémoire*.

B. Vivant ; s'oppose alors à *Organique* au sens **C.** Voir ce mot.

Rad. int. : Organizit.

1. « La vie a précédé l'organisation. » *(Les facteurs premiers de l'évolution organique.)*

1. « Un produit organisé de la nature est celui dans lequel tout est à la fois fin et en même temps moyen.

ORGANISME, D. *Organismus ;* E. *Organism ;* I. *Organismo.*

A. Être vivant, considéré surtout en tant que composé de parties qui peuvent accomplir des fonctions différentes et coordonnées.

B. Par métaphore, s'applique à tout ce qui présente un caractère analogue. « L'organisme économique. » Les avantages et les dangers de cette métaphore, ainsi que les sophismes qui peuvent résulter de son emploi en sociologie sont examinés dans la discussion entre A. ESPINAS, NOVICOW et BOUGLÉ, *Revue philosophique*, 1900 et 1901. Cf. *Organicisme**.

Rad. int. : Organism.

ORGANON ou **Organum.** G. ὄργανον. — **A.** Ensemble des ouvrages de logique d'ARISTOTE : les *Catégories*, le Περὶ Ἑρμηνείας (de l'Interprétation), les *Analytiques*, les *Topiques*, le Περὶ σοφιστικῶν ἐλέγχων. (Des sophismes.) On y joint souvent l'Εἰσαγωγή (*Isagoge*, Introduction) de PORPHYRE. — De là, par souvenir d'Aristote, les titres du *Novum Organum* de BACON, du *Neues Organon* de LAMBERT, de l'*Ultimum Organum* de STRADA, etc.

B. Opposé par KANT à *canon**. Voir ce mot.

ORGUEIL, D. *Stolz ;* E. *Pride ;* I. *Orgoglio*, *Superbia.* — Voir les observations sur *Vanité**.

« ORIENTATION professionnelle », D. *Berufsberatung;* E. *Professional guiding.*

Choix d'une carrière pour un indi-

vidu, effectué par le moyen de tests* choisis à cet effet. Il convient de distinguer cette expression de celle de *sélection professionnelle* qui désigne le choix des individus propres à un emploi déterminé. (Ed. Claparède.)

ORIGINAL, adj. et subst., D. *Ur...*, *Original* (**C,** au sens péjoratif, *sonderbar ;* subst. *Ein Sonderling*) ; E. *Original ;* I. *Originale.*

A. Étymologiquement : relatif à l'origine, ou datant de l'origine. Ce sens est rare.

B. Ce dont autre chose est la copie ou l'imitation. « Le texte original ; l'original d'un contrat. » Par suite, nouveau, qui n'imite rien d'antérieur.

C. Qui ne ressemble à rien d'autre. *Laudativement :* qui n'est pas banal ou ennuyeux. « A mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus d'hommes originaux. » Pascal, *Pensées*, petite édition Brunschvicg, n° 7, p. 323. — *Péjorativement :* bizarre, insoucieux des règles de conduite communes. Souvent, par litote : fantasque, d'esprit un peu dérangé. Le substantif surtout se prend en ce sens.

CRITIQUE

Ce terme, dont le sens s'est transformé par cheminement, est actuellement ambigu, à la fois par l'équivoque entre **A** et **C,** et par les deux imports contraires de ce dernier.

Au sens **A,** il vaut beaucoup mieux dire toujours *originel.*

Rad. int. : **B.** Original ; **C.** Stranj.

ORIGINE (L. *Origo*, de *orior*, qui désigne essentiellement l'apparition d'un astre à son lever) ; — D. *Ursprung* dans tous les sens ; (au sens mathématique, *Nullpunkt*, *Anfangspunkt*) ; — E. *Origin ;* — I. *Origine.*

A. Commencement : première apparition, première manifestation de ce dont il s'agit. « L'entrée de Saturne au Lion nous marque l'origine d'un tel crime. » Pascal, *Pensées*, Ed. Brunschv. n° 294.

Point de l'espace (ou moment du temps) d'où part une mesure, où la variable considérée a pour valeur zéro : « L'origine des abscisses, des longitudes. »

Par suite (surtout au pluriel), périodes et formes les plus anciennes d'une réalité qui se modifie : « Une histoire des *Origines du Christianisme* devrait embrasser toute la période obscure... qui s'étend depuis les premiers commencements de cette religion jusqu'au moment où son existence devient un fait public, notoire, évident aux yeux de tous. » Renan, *Hist. des origines du Christianisme*, tome I, Introduction, p. xxxiii.

B. Réalité antérieure et différente d'où quelque chose dérive par transformation : « *Le christianisme et ses origines : le judaïsme ; l'hellénisme.* » (Titre de l'ouvrage d'Ernest Havet, 1872.) Spécialement, souche généalogique. « Un peuple... lié par quelque union d'origine, d'intérêt ou de convention. » J.-J. Rousseau, *Contrat social*, II, 10.

Sur **Origine.** — Origine ne peut se dire que d'un commencement dans le temps, d'un premier fait : dans le problème dit de l'*origine des idées*, il ne saurait s'appliquer au rapport des formes *a priori* à la matière qu'elles organisent, puisqu'il n'y a pas passage, dans le temps, de celles-là à celle-ci ; dans le problème dit de l'*origine du mal*, il ne convient qu'à une première faute, comme serait une chute angélique ou humaine : une raison métaphysique, comme « l'imperfection naturelle des créatures », ne doit pas être appelée de ce nom. Dans l'un et l'autre cas il faut dire *principe.* **(J. Lachelier.)**

Cette correction parfaite dans l'emploi du terme *origine* serait certainement très souhaitable. Mais il n'est pas rare d'entendre parler d'*origine logique*, au sens de *principe*, et d'entendre opposer cette expression à celle d'*origine chronologique*

C. Fait qui a donné naissance à une manière d'agir, à une coutume, à l'usage d'un terme, à une erreur, etc. *L'origine* d'une institution sociale, en ce sens (c'est-à-dire la cause qui l'a primitivement produite), est souvent opposée à sa *fonction*.

D. Principe, raison d'être ; quelquefois, fait élémentaire qui en explique un autre. « L'amour-propre est l'origine de la timidité. » Voir *Critique* et *Observations* ci-dessous.

E. Synonyme de *Genèse**. (Voir ce mot.)

CRITIQUE

Terme très équivoque, et qui entre dans l'énoncé de beaucoup de problèmes traditionnels, où il appelle une critique spéciale à chaque cas :

1. *Problème de l'origine des idées*, ou de *l'origine de nos connaissances*. Il peut s'entendre, soit de l'individu, soit de l'humanité en général ; soit de l'ordre psychologique (jugements évidents ; concepts irréductibles à la sensation) ; soit de l'ordre épistémologique (causes efficientes ou occasionnelles de la formation historique de nos connaissances) ; soit de l'ordre gnoséologique (principes *a priori*, nécessairement impliqués par le fait de percevoir et de penser). Voir *Empirisme**, *Inné**, *Fondement**, etc.

2. *Problème de l'origine des espèces.* Les espèces vivantes ont-elles été produites telles quelles par une « création » et demeurent-elles invariables, ou se transforment-elles, de manière qu'une même lignée ait passé historiquement des unes aux autres ? Et, dans ce cas, quelles sont les causes et les étapes de cette transformation ?

3. *Problème de l'origine de la vie.* La vie peut-elle se produire par le simple jeu de réactions physico-chimiques ? Si elle consiste en un phénomène continu, *sui generis*, où et comment se produisait celui dont nous observons aujourd'hui la continuation, quand le globe terrestre ne présentait pas les conditions nécessaires à son accomplissement ?

---

ou *historique*. D'autre part, voici comment Durkheim définit le sens qu'il donne à ce mot : « L'étude que nous entreprenons est donc une manière de reprendre, mais dans des conditions nouvelles, le vieux problème de l'*origine des religions*. Certes si par origine on entend un premier commencement absolu, la question n'a rien de scientifique et doit être résolument écartée... Tout autre est le problème que nous nous posons. Ce que nous voudrions, c'est trouver un moyen de discerner les causes, *toujours présentes*, dont dépendent les formes *les plus essentielles* de la pensée et de la pratique religieuse. Or ces causes sont d'autant plus facilement observables que les sociétés où on les observe sont *moins compliquées*. Voilà pourquoi nous cherchons à nous rapprocher des origines. » Et en note : « On voit que nous donnons à ce mot d'*origines*, comme au mot *primitif*, un sens tout relatif. Nous entendons par là non un commencement absolu, mais l'état social *le plus simple* qui soit actuellement connu, celui au delà duquel il ne nous est pas présentement possible de remonter. Quand nous parlerons des origines, des débuts de l'histoire ou de la pensée religieuse, c'est dans ce sens que ces expressions doivent être entendues. » *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, p. 11. — Voir aussi Hamelin, *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, p. 398 : « Lorsqu'il s'agit de l'origine radicale de la réalité... ce n'est pas d'une origine dans l'histoire et au cours de l'histoire qu'il peut être question. » — « La preuve ontologique... a sa place marquée dans notre façon de comprendre l'origine première de la réalité totale. » *Ibid.*, 399, etc., Cf. Leibniz, *De rerum originatione radicali*, etc. **(M. Drouin. — A. L.)**

Il y a quelque chose d'impropre dans ces expressions, surtout en matière de logique. *Origine logique* est décidément une mauvaise expression, qui cache une

4. *Problème de l'origine du langage.* Difficile à définir avec précision. Il a d'abord tiré son sens, comme le précédent, d'une opposition entre la tradition biblique (Dieu a révélé le langage à l'homme) et la conception positive (le langage est un phénomène naturel). Voir RENAN, *Origine du langage* (1858 ; antérieurement paru sous forme d'articles, dans la *Liberté de penser*, en 1848), où il propose la formule transactionnelle : « Le langage est le produit d'une révélation intérieure », et la *Préface* à la réédition en un volume.

5. *Problème de l'origine du mal.* « Si Deus est, unde malum ? » On voit que, dans ce cas aussi, la question est primitivement d'ordre théologique.

Mais, outre les difficultés particulières à chacun de ces problèmes, il faut remarquer que, dans tous ces cas, *origine* peut recevoir deux sens : 1° Par ellipse, pour *origine absolue :* et c'est en ce sens que la proscription de toute recherche « sur les origines » est devenue un mot d'ordre de la philosophie positiviste ; 2° Au sens relatif, ensemble de tout ce qui explique l'apparition d'un fait nouveau : matériaux préexistants, causes et circonstances qui l'ont produit. Il est évident que dans ce second sens, aucune objection de principe ne peut être soulevée contre l'étude de l'origine, ou des origines. Il y a, toutefois, même dans ce cas, deux points où l'emploi de ce mot prête au sophisme et à la pétition de principe implicite :

1° L'indétermination de l'époque ainsi désignée. Ce flottement est surtout sensible dans l'expression très usitée et très vague : *à l'origine*, à laquelle les philosophes modernes font souvent jouer un rôle analogue à celui que tient au XVIIIe siècle l' « état de nature ». Elle est au nombre des formules qui servent à l'exposé de l'histoire abstraite, imaginaire, par laquelle l'esprit est toujours enclin à remplacer l'histoire réelle, quand les documents font défaut, ou quand ils ne se prêtent pas à une construction satisfaisante pour l'imagination.

---

idée vague. En matière de métaphysique, au contraire, l'emploi du mot *origine* est moins choquant. Il faut bien transposer dans les formes de notre représentation ce qui, par nature, échappe à ces formes. Leibniz se représente un « premier » état de choses, où les possibles « préexistent » au réel, et luttent dans l'entendement divin, « avant » que l'un d'eux ne triomphe et que la durée « ne commence ». C'est une sorte de mythe. **(J. Lachelier.)**

En parlant de l'*origine du mal*, n'y aurait-il pas lieu de dire plutôt : « Problème de l'origine du bien et du mal », conformément à la formule : « Si Deus est, unde malum ? *Si non est, unde bonum ?* » **(Th. Ruyssen.)**

Cette antithèse me paraît contenir deux questions indûment mélangées : 1° Partant de cette idée que *quodlibet ens est unum, verum, bonum*, on se demande comment a pu se produire cette anomalie, cet échec au réel et à la raison morale des choses, qui constitue le mal. On se demande, en un mot, pourquoi ce qui ne devrait pas être, est. Il y a donc, en ce sens un problème de l'origine du mal, sans qu'il y ait un problème de l'origine du bien. — 2° Partant de ce point de vue, tout différent, que l'ordre de l'existence est entièrement distinct de l'ordre de la valeur, on se demande d'où vient que le second se superpose au premier, pourquoi nous ne vivons pas dans un état d'amoralité. Cette forme du problème paraît être celle à laquelle ont répondu l'hypothèse du décret divin créant le bien et le mal, l'hypothèse utilitaire, etc. Mais tandis que la première partie du *dictum* en question exprime bien la première branche de l'alternative, l'ensemble des deux parties ne répond pas à la seconde. Il faudrait dire, en ce cas : « Si Deus non est, unde malum et bonum ? » **(A. L.)**

2° Le fait que ce mot implique facilement soit l'assomption tacite d'une origine *unique*, d'où les choses sont sorties par différenciation ; soit l'assomption tacite d'une origine *temporelle*, d'une date avant laquelle ce que l'on étudie n'existait pas. (Cf. le sens donné par Rousseau à la célèbre question de l'Académie de Dijon : « Quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes, et si elle est autorisée par la loi naturelle ? ») — L'esprit scientifique et philosophique recherche spontanément l'unité ; d'où la tendance à expliquer le divers en montrant comment il s'est produit à partir de l'un, à se représenter tout ce qui existe et, en particulier, tout ce dont l'existence nous étonne, comme ayant eu son « origine » en un moment déterminé du temps. Mais c'est là une question qui ne doit jamais être tranchée d'avance, ni implicitement ; les faits, dans des cas nombreux et importants, nous imposent au contraire cette conclusion que nous avons affaire soit à des constantes auxquelles on ne peut assigner « d'origine », soit à une « origine » multiple, polygénétique, par rapport à laquelle l'état actuel se présente comme une synthèse et une assimilation.

Rad. int. : **A.** Komenc, Origin *(Int. Mat. Lexiko) ;* **B.** Radik ; **C.** Kauz ; **D.** Kauz, element ; **E.** Genesi.

ORTHOGÉNÈSE, D. *Orthogenesis ;* E. *Orthogenesis ;* I. *Ortogenesi.*

Doctrine d'Eimer (*Die Entstehung der Arten*, 1888 ; *Orthogenesis der Schmetterlinge*[1], 1897), d'après laquelle « l'organisme renfermerait en lui des directions de développement prédéterminées ; il les suivrait fatalement et n'en pourrait suivre d'autres ; mais il ne les suivrait pas spontanément ; s'il passe d'une forme à l'autre, ce serait sous l'influence expresse de facteurs externes ». Rabaud, *Le transformisme et l'expérience*, p. 286. L'être vivant serait ainsi analogue aux corps isomères, composés de même, mais dont les atomes sont susceptibles de prendre une série de formes différentes suivant les conditions où s'est produit leur arrangement. Eimer compare aussi les transformations des formes vivantes au jeu des dessins dans un kaléidoscope. La mutation* est ainsi une orthogénèse brusque, l'orthogénèse une mutation graduelle.

Rad. int. : Ortogenez.

1. *L'origine des espèces ; L'orthogénèse des papillons.*

OSTENSIF, D. *Ostensiv ;* E. *Ostensive ;* I. *Ostensivo.*

Opposé à *Apagogique* : se dit des preuves directes et qui mettent en lumière la dépendance de ce qui est démontré par rapport aux principes d'où part la démonstration. Leibniz, *Nouveaux Essais*, IV, 8.

Il est usuel (surtout chez les logiciens anglais) d'opposer dans la théorie du syllogisme, la réduction « ostensive » des modes à la première figure, réduction qui est possible dans presque tous les cas), à la réduction « indirecte » ou « apagogique », qui est nécessaire pour *Baroco* et *Bocardo.*

OU, conjonction. D. *Oder ;* E. *Or ;* I. *O.*

Signe linguistique de la disjonction* (soit au sens exclusif, soit au sens non exclusif). Voir aussi *Alternative**.

OUBLI, D. *Vergessen, Vergessenheit ;* E. *Forgetting* (oubli définitif, *Oblivion*) ; — I. *Obblio, oblivione, dimenticanza.*

A. Le fait (normal) de cesser, momen-

Sur **Ostensif.** — Article ajouté sur la proposition et sur les indications de M. **C. C. J. Webb.**

tanément ou définitivement, de penser à quelque chose. « Tomber dans l'oubli. »

B. Défaillance (anormale) de la mémoire dans le rappel d'un souvenir. Voir *Observations.*

Rad. int. : Oblivi (acte d'oublier) ; oblivies (état de ce qui est oublié).

P

P. Logique. Dans les noms de syllogismes, marque qu'il faut, pour ramener le mode désigné à un mode de la première figure, convertir d'universelle en particulière *(per accidens)* la proposition désignée par la voyelle qui précède immédiatement ce symbole.

Dans certaines formules schématiques des propositions, **P** désigne le prédicat ; par exemple S*i*P = Quelques S sont P, etc.

Psychologie. Abréviation proposée par M. Claparède pour désigner le sujet *(patiens)* d'une expérience psychologique, l'expérimentateur étant désigné par A. (VIe Congrès intern. de psychologie, 1909).

PALINGÉNÉSIE, G. παλιγγενεσία (de πάλιν γένεσις) renaissance ; D. *Palingenesie ;* E. *Palingenesis ;* I. *Palingenesi.* On dit aussi *palingénèse.*

Sens général : renaissance, résurrection, régénération. — *Spécialement :*

A. Retour* périodique éternel des mêmes événements, suivant la doctrine des Stoïciens. « Ἡ λογικὴ ψυχή... εἰς τὴν ἀπειρίαν τοῦ αἰῶνος ἐκτείνεται, καὶ τὴν

Sur **Oubli.** — Cet article, qui ne figurait pas dans la 4e édition, a été inséré à son rang dans la 6e, d'après des notes envoyées par M. **R. Daude,** et publiées d'abord en Appendice dans la 5e. M. Daude y ajoutait les compléments et remarques suivants : « Exemple du sens **A** : en sortant du théâtre, on oublie la pièce, parce qu'un ami vous parle d'autre chose. Il y a là un refoulement tout à fait normal, qui se produit à chaque instant.

Pour le sens **B,** il y a lieu de distinguer différents cas :

1° Dans le « rappel attendu » : rentré chez soi, on s'aperçoit qu'on a « oublié » d'acheter des timbres en passant devant tel bureau de poste, alors qu'on s'était proposé de le faire ;

2° Dans le « rappel cherché » : on ne peut retrouver un fait, une date, une formule, un nom, une adresse, qu'on cherche alors qu'on sait les avoir connus ;

3° Dans le « rappel spontané » : on passe, sans la reconnaître, près d'une personne qui nous a été présentée autrefois, et dont le souvenir aurait pu nous revenir spontanément.

Dans le sens **A,** la représentation a simplement disparu de la conscience claire ; il vaudrait peut-être mieux employer ici le mot « refoulement », bien qu'il prête lui aussi à des équivoques (voir Freud).

Dans le sens **B,** qui me paraît le meilleur, la représentation a disparu, ou paraît avoir disparu de la mémoire.

L'oubli, au sens **B,** peut porter soit sur un fait isolé (il est alors fréquent chez les normaux), soit sur des catégories plus ou moins étendues de souvenirs (et ce sont alors les diverses amnésies). Il peut être momentané, durable, ou définitif. Il peut tenir soit à une destruction du souvenir[1], soit simplement à une difficulté, ou à une impossibilité d'évocation. »

1. Quelques psychologues, notamment Bergson, estiment qu'il n'y a jamais destruction, mais seulement obstacle à l'évocation.



περιοδικὴν παλιγγενεσίαν τῶν ὅλων ἐμπεριλάμβανει. » MARC-AURÈLE, *Pensées*, XI, 1.

B. Renaissance de tous les êtres vivants, selon Charles BONNET (*Palingénésie philosophique*, 1769), chez qui cette idée est étroitement liée à celles d' « évolution » et de perfectionnement. D'après sa doctrine, qu'il rattache et oppose à celle de LEIBNIZ (voir spécialement *Palingénésie*, VIIe partie et appendices), chaque individu vivant porte en lui des « germes de restitution » indestructibles, qui lui permettent de renaître après sa mort apparente, et de mener une existence nouvelle adaptée à un nouvel état de monde. Plusieurs révolutions cosmiques ont eu déjà lieu dans le passé ; la prochaine sera la dernière et inaugurera un état définitif, mais pendant lequel le progrès continuera, peut-être sans limites.

C. Renaissance des sociétés, selon BALLANCHE (*Essais de Palingénésie sociale*, 1827). D'après sa doctrine « un peuple est, en quelque sorte, un individu » ; et de même que le cycle de la vie se répète en se perfectionnant chez les individus, de même il y a une « formule générale de l'histoire de tous les peuples », en sorte que chacun d'eux reproduit la même suite de révolutions, et que leur succession tend à réaliser une fin générale et providentielle de l'humanité. Il considère cette doctrine comme une vérité ésotérique dont les idées sur la métempsychose seraient la forme exotérique.

D. Chez SCHOPENHAUER (*Die Welt*, Suppl., VI, ch. LXI), renaissance des mêmes individus dans l'humanité. Il oppose cette doctrine à celle de la *métempsychose**.

E. *Palingénésie chimique.* Voir aux *Observations.*

REMARQUE

Palingénésie, aux divers sens du mot, se dit : 1° du fait de la renaissance, en général ; 2° de telle ou telle renaissance,

---

Sur **Palingénésie***. — Voir aussi RENOUVIER, *Essais de Crit. générale*, *Psychologie rationnelle* (3e éd. II, 277-283) : « C'est parce que la transition, l'intervalle des deux vies nous échappe, que la palingénésie n'est point un fait de science, mais une proposition et une croyance dont les motifs se tirent de l'ordre moral. » (278.) — « Adoptons cette ancienne doctrine des Stoïciens qui croyaient à la destruction et aux palingénésies successives de l'humanité et du monde ; mais transformons-la par l'idée de progrès... Substituons la liberté au système fataliste. » (281.)

— Le sens **A** me paraît impropre. L'étymologie ne le justifie pas. Il en est de même du mot allemand *Wiedergeburt*, auquel on donne aussi quelquefois cette signification. Il manque dans le langage philosophique un mot propre pour exprimer l'idée du retour éternel, *Wiederkunft des Gleichen*, comme l'admettait Nietzsche. Je proposerais d'adopter en ce sens *cyclogénèse (ciclogenesi)*. **(C. Ranzoli.)**

E. Meyerson nous a signalé le sens particulier de palingénésie chez les chimistes du XVIIe siècle. « Au début du XVIIe siècle, Quercetanus (Du Chêne) prétendit que l'on pouvait à l'aide des cendres d'une plante, reproduire celle-ci, ou du moins sa forme essentielle, en solution. C'était affirmer en quelque sorte une persistance de la spécificité de la plante après combustion. La théorie désignée sous le nom de *palingénésie*, bien que fondée sur des observations grossièrement erronées, eut tout de suite beaucoup de succès, et malgré les réfutations de van Helmont et de Kunckel, se maintint longtemps. » MEYERSON, *Identité et réalité*, 2e édition, p. 455, d'après KOPP, *Gesch. der Chemie*, I, 111 et II, 243.

Cf. ce qui est dit de cette théorie dans les notes de la *Palingénésie philosophique* de Charles BONNET, ch. I.

en particulier ; 3° de la doctrine qui admet cette sorte de renaissance.

Rad. int. : Palingenez.

PAN... (préfixe grec παν... de πᾶν, tout), préfixe employé en composition avec un grand nombre de termes. Il a deux sens principaux :

1° Il marque que rien n'existe, ou que rien n'a de valeur, en dehors de ce que désigne le terme joint à ce préfixe : *panthéisme, pancosmisme ; pantélisme* (tout est finalité), *panthélisme* (tout est volonté), etc. ;

2° Il équivaut à l'adjectif *universel* joint au terme dont il s'agit : *panspermie* (présence de germes dans toutes les régions de l'espace), *pangénèse* (formation de l'embryon par des éléments venus de toutes les parties de l'organisme générateur), *panmixie* (croisement universel des variétés, en l'absence de sélection naturelle ou artificielle) ; *panophobie* (état chronique de crainte à l'égard de toutes sortes d'objets) ; etc.

« PANCALISME », E. *Pancalism.* — Terme créé par J. M. Baldwin pour désigner la doctrine exposée dans son ouvrage *Genetic theory of reality* « (being the outcome of genetic logic as issuing in the aesthetic theory of reality called Pancalism[1]) » (1915). — Elle consiste, comme le nom l'indique (πᾶν, καλόν) à concevoir le beau comme la norme catégorique d'où dépendent toutes les autres, et le réel comme l'ensemble de ce qui peut être organisé sous la forme esthétique. Cf. *Le Pancalisme*, Revue philosophique, décembre 1915.

PANCOSMISME, E. *Pancosmism.* Doctrine d'après laquelle le monde est tout ce qui existe ; il n'y a pas de réalité transcendante. Terme créé par Grote pour désigner le panthéisme matérialiste (*Plato and the others companions of Socrates*, I, I, 18). Cf. *Acosmisme**.

PANENTHÉISME, D. *Panentheismus ;* E. *Panentheism ;* I. *Panenteismo.* Doctrine selon laquelle tout est en Dieu (πᾶν ἐν θεῷ). — Terme créé par Chr. Krause pour désigner sa propre doctrine (*System der Philosophie*, 1828) ; mais parfois appliqué maintenant à d'autres conceptions métaphysiques

1. « Théorie génétique de la réalité, constituant les conclusions de la Logique génétique (*Thought and things*, ou *Genetic logic* : autre ouvrage du même auteur) en tant qu'elle aboutit à la théorie esthétique de la réalité nommée *Pancalisme.* »

Sur **Pancosmisme.** — La création de ce mot me paraît assez malheureuse, car le monde est nécessairement *le tout*, et un être hors du monde ne peut pas faire partie du tout. **(J. Lachelier.)**

Sur **Panenthéisme.** — Ce mot a aussi été employé par Jacobi et par l'école de Tubingue ainsi que par Renouvier, Logique, tome III, p. 220 : « Ce cas, que l'on a appelé de nos jours le *panenthéisme*, consiste à supposer entre l'unité et la pluralité non pas une relation telle que celle-ci soit issue de manière ou d'autre de celle-là, mais une relation de nécessité réciproque, jointe à une subordination constante, éternelle, du Multiple par rapport à l'Un... Admet-on l'émanation ? Non, entre le monde et son auteur on admet un rapport de dépendance causale. On admet donc la création ? Non, car la création est éternelle. » (Mais, ajoute-t-il, cette hypothèse échoue, car les phénomènes déjà accomplis dans le passé formeraient une série infinie, ce qu'il tient pour contradictoire.)

— Un philosophe crée un terme pour exprimer sa pensée : mais si cette pensée n'est pas assez forte et assez précise pour devenir commune à l'ensemble des philosophes, il faut laisser le terme à celui qui l'a créé. *Panenthéisme*, en tout cas, dit trop peu pour Spinoza et trop pour Malebranche. **(J. Lachelier.)**

qu'on voulait distinguer du panthéisme proprement dit, ou même lui opposer (SPINOZA, MALEBRANCHE, etc.).

PANLOGISME, D. *Panlogismus ;* E. *Panlogism*, *Pallogism ;* I. *Panlogismo.*

Doctrine d'après laquelle tout ce qui est réel est intégralement intelligible, et peut être construit par l'esprit selon ses propres lois. Ce mot a été créé par J. E. ERDMANN pour désigner la doctrine de Hegel : « Der passendste Name wird für seine Lehre Panlogismus heissen. Sie statuirt nichts Wirkliches als nur die Vernunft ; dem Unvernünftigen vindicirt sie nur vorübergehende, sich selbst aufhebende Existenz[1]. » *Gesch. der neueren Philosophie* (1853), tome III, 2e partie, p. 853.

On applique aussi ce nom à la doctrine de LEIBNIZ : « Pour caractériser cette métaphysique d'un seul mot, c'est un *panlogisme.* » COUTURAT, *La Logique de Leibniz*, préface, p. XI.

CRITIQUE

La propriété de ce terme, en tant qu'il est appliqué à l'hégélianisme, est contestée par M. René BERTHELOT. Voir *Le sens de la philosophie de Hegel*, dans *Évolutionnisme et Platonisme*, nott p. 170.

Rad. int. : Panlogism.

PANPSYCHISME ou **Pampsychisme,** D. *Panpsychismus ;* E. *Panpsychism ;* I. *Pan-* ou *Pampsichismo.*

Doctrine d'après laquelle toute matière est non seulement vivante *(hylozoïsme)*, mais possède une nature psychique analogue à celle de l'esprit humain. « Pour reconstruire le monde d'une telle façon (d'une façon telle qu'on puisse comprendre la relation de l'esprit et du corps), il faut distinguer avec Kant entre les apparences et les choses en soi, et il faut poser que les choses en soi sont de nature psychique. C'est là la thèse du panpsychisme. » C. A. STRONG, *Quelques considérations sur le panpsychisme*, Congrès de philosophie de Genève, 1904, p. 380. « Il faut supposer que comme le corps ou le cerveau d'un être humain est la manifestation visible de sa conscience, ainsi tout fait matériel cache derrière lui un fait psychique dont il est la manifestation, et qui est plus simple que notre conscience à mesure que le fait matériel est plus simple que notre cerveau. » *Ibid.*, 381. Cf. dans le même volume, Th. FLOURNOY, *Sur le panpsychisme*, p. 372.

EISLER (*Wörterbuch*, sub v°) applique ce nom à une foule de doctrines qu'il divise en panpsychisme réaliste, idéaliste, monadologique et panthéiste. Il en cite comme représentants, entre beaucoup d'autres, Thalès, Plotin, la plupart des philosophes de la Renaissance, Bacon (mais, semble-t-il, par une interprétation contestable du mot *perceptio**), Spinoza, Leibniz, Diderot, Herder, Gœthe, Schelling, Schopenhauer, Fechner, Lotze, etc.

En français, ce terme est rare et ne se prend d'ordinaire que dans le sens étroit défini ci-dessus en premier lieu.

Rad. int. : Panpsikism.

PANTHÉISME, D. *Pantheismus ;* E. *Pantheism ;* I. *Panteismo.*

Le terme *panthéiste* a été créé par TOLAND (*Socinianism truly stated*[1], etc., 1705). — Cf. BOEHMER, *De pantheismi nominis origine usu et notione* (1851).

A. Proprement, doctrine d'après laquelle tout est Dieu, Dieu et le monde ne font qu'un ; ce qui peut s'entendre en deux sens fondamentaux :

1° Dieu est seul réel, le monde n'est qu'un ensemble de manifestations ou d'émanations n'ayant ni réalité permanente, ni substance distincte. Tel est, par exemple, le panthéisme de SPINOZA.

2° Le monde est seul réel, Dieu n'est que la somme de tout ce qui existe.

1. « Le nom le plus convenable pour sa doctrine est panlogisme : elle ne pose rien de réel que la raison ; à l'irrationnel elle n'accorde qu'une existence transitoire, qui se supprime elle-même. »

1. *Le socinianisme exactement formulé.*

Tel est, par exemple, le panthéisme de D'HOLBACH, de DIDEROT, de la gauche hégélienne. On l'appelle souvent panthéisme naturaliste, panthéisme matérialiste.

B. Dans un sens vague, et plus littéraire que philosophique, attitude d'esprit qui consiste à se représenter la Nature comme une unité vivante, pour laquelle on professe une sorte de culte.

CRITIQUE

On a presque toujours accusé les panthéistes (au premier sens du mot), d'être en réalité des athées déguisés (second sens du mot) et les éclectiques ont même soutenu que le panthéisme était logiquement contraint d'osciller sans cesse entre ces deux thèses contradictoires : « Telle est l'inévitable loi imposée au panthéisme par la logique et par la nature des choses. Il trouve en face de lui deux réalités que nul esprit raisonnable ne saurait nier, et il entreprend de les réduire à l'unité absolue d'une seule existence. Le voilà condamné, s'il veut un Dieu réel et vivant, à y absorber les créatures et à tomber dans le mysticisme ; ou s'il lui faut un univers réel et effectif, à faire de Dieu une pure abstraction, un pur nom, et à se rendre suspect d'athéisme... Nous l'avons pour ainsi dire déduit *a priori*, d'une manière générale,

---

Sur **Panthéisme.** — TOLAND, en 1705, n'emploie que le mot *Pantheist ; Pantheism* se trouve seulement en 1709 chez son adversaire FAY. **(R. Eucken.)**

Je crois que l'essentiel du panthéisme est de concevoir Dieu comme étant l'unité du monde, cette unité étant : **A,** l'idée du tout ; **B,** la somme des parties. **(L. Brunschvicg.)**

Je ne crois pas qu'il puisse être question de panthéisme s'il n'existe qu'une somme d'êtres physiques, ou même qu'un être purement matériel. Le panthéisme, ce me semble, suppose d'abord l'unité de l'être, et ensuite que cet être est au fond spirituel, raison, liberté même, quoique d'abord sans conscience, mais destiné à s'apparaître à la fin à lui-même sous la forme de la pensée. Je crois qu'il n'y a pas d'autre être que celui-là pour la pure philosophie, et qu'elle est essentiellement panthéiste. Mais on peut *croire* à un *au-delà* du monde, spirituel aussi, mais sans mélange de matière, sans devenir, transréel, et inconnaissable pour nous dans nos conditions actuelles d'existence. Si l'on réserve pour cet au-delà le nom de Dieu, on se contentera d'appeler *monde* l'être spirituel universel ; et distinguant ainsi le monde et Dieu, on ne sera pas panthéiste. **(J. Lachelier.)**

Ce n'est pas seulement l'*odium theologicum* qui a conduit à identifier le panthéisme à l'athéisme, car cette identification est faite aussi par des penseurs non suspects, tels que RENOUVIER (*Les dilemmes de la métaphysique pure*, p. 233) et John MAC TAGGART (*Studies in Hegelian Cosmology*, 1901, p. 93-94). La question se ramène à ceci : peut-on conserver à l'absolu le nom de Dieu, quand on lui refuse la personnalité ? Je réponds que l'absolu du panthéiste est un principe d'unité vivant et actif, qui sans être doué d' « autoconscience » fait sentir son souffle majestueux dans les esprits, sa présence bienfaisante dans les choses et qui suscite ainsi ces sentiments d'admiration, d'émotion, d'enthousiasme, d'amour — par exemple chez Gœthe, ou encore chez Spinoza, qui se sentait ivre de Dieu — dont l'ensemble constitue le sentiment religieux : or, ce qui suscite dans le cœur de l'homme un sentiment religieux est digne d'être appelé Dieu, quelle qu'en soit la nature. Inversement, et pour la même raison, je crois illégitime d'appeler Dieu le monde des matérialistes, et par conséquent l'expression *panthéisme matérialiste* me paraît impropre. **(C. Ranzoli.)** — Voir l'étude détaillée de toute cette question dans le livre du même auteur *Il linguaggio dei filosofi*, Padoue, 1911, pp. 155-174.

Observations analogues de **L. Boisse.**

de l'essence même du panthéisme, mise en rapport avec l'analyse des idées et la nature des choses. » E. SAISSET, *Panthéisme*, in *Franck*, 1241 A. En outre, comme l'a fait justement remarquer DEWEY, « the term has a wide and loose meaning especially in controversial writings, where the *odium theologicum* attaches to it ; in this way it is used to denote almost any system which transcends current or received theism, in its theory of a positive and organic relation of God to the world[1]. » *Pantheism*, in *Baldwin*, 256 B.

C'est afin d'écarter ces équivoques qu'ont été créés les mots *acosmisme** (par HEGEL) ; *pancosmisme** (par GROTE) ; *panenthéisme** (par KRAUSE), etc.

Rad. int. : Panteism.

PARA..., transcription du préfixe grec παρα, signifiant « auprès de, le long de, vers, contre, en détournant, » etc. (BAILLY, *Dict. grec*, 1457 *a-b*.)

A. Dans les mots de formation récente, *para...* sert toujours à marquer une déviation du type considéré comme normal : *paraphasie* (trouble de la parole, consistant à substituer aux mots justes des mots quelconques, quelquefois même sans aucun rapport de sens ni de forme avec ceux-ci) ; — *paraboulie* (chez les abouliques qui font effort pour agir, trouble fonctionnel consistant à accomplir des actes inappropriés et mal coordonnés) ; *paresthésie* (trouble consistant en ce que les fonctions sensorielles « sont perverties ou dénaturées ». RIBOT, *Maladies de la personnalité*, ch. III) ; etc.

B. Dans les mots composés existant déjà dans l'antiquité, ou de formation moderne, mais moins récente, ce préfixe a, soit le sens précédent, soit l'un ou l'autre des divers sens appartenant au préfixe grec : *parallélisme*, *paradoxe*, *parasitisme*, etc.

1. « Ce terme a un sens large et lâche, spécialement dans les écrits de controverse, où l'*odium theologicum* y est attaché ; dans cette acception, on l'applique presque à tout système qui dépasse le théisme courant ou reçu, dans sa théorie de la relation positive et organique entre Dieu et le monde. »

PARABOULIE, D. *Parabulie ;* E. *Paraboulia ;* I. *Parabulia.*

Chez les abouliques* qui font effort pour agir, trouble fonctionnel consistant à accomplir des actes inappropriés ou mal coordonnés.

REMARQUE

Paul LAPIE, dans sa *Logique de la Volonté*, avait appelé plus généralement *paraboulie* toutes les formes anormales de la volition : crime, maladresse dans la décision, etc. Mais ce sens n'est pas entré dans l'usage.

PARADOXE, subs. (G. παράδοξος, adj., de παρὰ δόξαν) ; D. *Paradoxe*, *Paradoxon ;* E. *Paradox ;* I. *Paradosso.*

Ce qui est contraire à l'opinion généralement admise, à la prévision ou à la vraisemblance.

1° En bonne part : « Le paradoxe hydrostatique. »

2° En mauvaise part : opinion soutenue sans conviction, pour le plaisir de s'amuser, de briller, ou d'étonner les auditeurs.

L'adjectif *paradoxal* a les deux sens, mais surtout le premier quand il se dit des choses, et le second quand il se dit des individus.

Rad. int. : Paradox.

Sur **Paradoxe.** — L'adjectif παράδοξος est déjà usuel en grec, au sens élogieux comme au sens péjoratif. L'expression « les paradoxes stoïciens » est appliquée, depuis PLUTARQUE, aux thèses morales absolutistes du Stoïcisme, telles que : le sage est infaillible, il n'est sujet à aucun trouble, il est parfaitement heureux quelles que soient les circonstances ; il est seul libre, seul riche, seul bon roi, seul bon artisan ; la sagesse n'a pas de degrés, tout ce qui n'est pas parfait est également vicieux, etc. — M. **Marsal** nous communique le texte suivant de RENOUVIER, où cette expression est prise en un sens favorable : « Les mêmes esprits bien souvent

« **Paradoxe épistémologique** » (E. Meyerson, *De l'explication dans les Sciences*, chap. xvii). — E. Meyerson entend par là l'apparente contradiction que présente la science, qui n'explique que par la réduction à l'identique, et qui, par conséquent, ne saurait atteindre à l'explication complète sans faire évanouir son objet. Cf. *L'épistémologie de M. Meyerson*, Rev. philos., mars 1922.

« **Paradoxes stoïciens** », voir *Observations.*

1. **PARALLÈLE,** adj. D. *Parallel ; gleichlaufend ;* E. *Parallel ;* I. *Parallelo ;* — et **Parallèles,** subst. fém. (pour *Droites parallèles*) : D. *Parallellinien ;* E. *Parallels ;* I. *Parallele.*

A. Proprement, deux plans (ou deux droites d'un même plan) sont parallèles quand ils n'ont aucun point commun, si ce n'est à l'infini.

On peut également définir les figures parallèles au point de vue cinématique, comme deux plans ou deux droites qui se déduisent l'un de l'autre par translation.

B. La propriété la plus frappante des parallèles étant qu'elles se suivent en restant toujours à égale distance l'une de l'autre, et qu'on peut ainsi établir facilement une correspondance univoque et réciproque entre leurs points respectifs, il en résulte qu'on appelle aussi *parallèles :*

1° Deux systèmes quelconques entre lesquels il existe une correspondance de cette sorte.

2° Deux processus quelconques, de nature semblable ou analogue, qui se poursuivent simultanément. « Les progrès parallèles de la théorie et de la technique. »

3° Deux séries d'actions tendant au même but. (*Convergent* serait dans ce cas un terme plus exact.)

Rad. int. : Paralel.

2. **PARALLÈLE,** subst. masc., D. *Parallele ;* E. *Parallel ;* I. *Parallelo.*

A. Comparaison développée point par point entre deux idées, deux personnes, etc. « Faire un parallèle. »

B. Relation de deux actions, deux doctrines, deux œuvres d'art, etc., auxquelles on attribue des valeurs de même ordre, comparables l'une à l'autre. « Mettre en parallèle. »

Rad. int. : Komparad.

PARALLÉLISME, D. *Parallelismus ;* E. *Parallelism ;* I. *Parallelismo.*

Sens général : caractère de ce qui est parallèle, ou fait d'être parallèle.

Spécialement, on appelle **parallélisme psycho-physique** l'hypothèse d'après laquelle le physique et le psychique se répondent terme à terme, de telle sorte qu'ils soutiennent entre eux le même rapport qu'un texte et une traduction, ou que deux traductions d'un même texte. — Cette expression paraît dater de Fechner : « Der Parallelismus des Geistigen und Körperlichen, der in unserer Ansicht begründet liegt[1]. » *Zend-Avesta*, livre III, ch. xix, D : « Grundansicht über das Verhältnis von Körper und Geist[2]. » II, 330. Mais on l'applique

1. « Le parallélisme du spirituel et du corporel qui trouve son fondement dans notre vue des choses... » — 2. « Vue fondamentale sur le rapport entre corps et esprit. »

que l'éducation religieuse ou l'habitude ont amenés à ne s'étonner point des préceptes de renoncement absolu de l'Evangile, et à les croire efficaces, se mettent en révolte contre les paradoxes stoïciens, qui ne dénotent cependant que l'extrême effort de la raison de leur côté, comme de la charité du côté chrétien, pour venir à bout de la sensibilité et de l'irritabilité ennemies. » *Philos. analytique de l'histoire*, III, 237. Cf. *Manuel de philos. ancienne*, II, 286.

Sur le sens et le rôle de la notion de paradoxe chez Kierkegaard, voir J. Wahl, *Études kierkegaardiennes*, ch. x : « L'existence et le paradoxe. »

de nos jours à des doctrines plus anciennes.

Ce parallélisme se présente sous deux formes principales :

A. A tout phénomène physique correspond un fait psychique, et réciproquement.

1° Au sens de SPINOZA : « Sive naturam sub attributo extensionis, sive sub attributo cogitionis, sive sub alio quocumque concipiamus, unum eumdemque ordinem, sive unam eamdemque causarum eonnexionem, hoc est easdem res invicem sequi reperiemus. » *Éthique*, II, 7, schol. Cf. *Ibid.*, 11-12, où cette doctrine est appliquée à l'union du corps et de l'âme.

2° Au sens de LEIBNIZ : « Omne corpus est mens momentanea, seu carens recordatione. » LEIBNIZ, *Theoria motus abstracti*, Ed. Gerh., IV, 230 ; voir *Panpsychisme.*

Cf. HÖFFDING, *Psychologie*, ch. II, § 8 D.

B. A tout phénomène psychique correspond un processus nerveux déterminé et un seul, tel qu'à chaque modalité du premier réponde une modalité du second ; mais il n'y a pas réciprocité : il peut exister des actions nerveuses, et *a fortiori* des actions physicochimiques quelconques sans correspondant psychique. « D'après toutes les données de la psychologie, on est en droit de croire que tout phénomène de conscience s'accompagne d'un phénomène physiologique... L'expérience et l'induction nous montrent donc deux séries parallèles de phénomènes : l'une de ces séries est constante ; l'autre n'existe que dans certaines conditions ». elle est fréquemment interrompue. » PAULHAN, *Les phénomènes affectifs*, p. 11.

Voir BERGSON, *Le parallélisme psycho-physique et la métaphysique positive*, Bulletin de la Société de philosophie, juin 1901 (1re année, p. 34 et suiv.), où il combat ces conceptions.

CRITIQUE

Le sens **B** de l'expression *parallélisme psycho-physique*, bien qu'il ne soit pas sans exemple chez de bons écrivains, n'est pas recommandable. Il n'y a vraiment *parallélisme* que s'il y a correspondance terme à terme entre les deux séries. Voir aux *observations.*

Rad. int. : Paraleles. (S'il s'agit de la doctrine qui admet cette *paraleles*, on dira *paralelism.*)

PARALOGISME, G. παραλογισμός ; D. *Paralogism*, *Paralogismus*, *Fehlschluss ;* E. *Paralogism ;* I. *Paralogismo.*

Raisonnement faux. Synonyme de *sophisme*, mais sans la nuance péjora-

---

Sur **Parallélisme.** — Critique ajoutée sur la proposition de MM. **Parodi** et **Drouin.**

— La doctrine définie dans le texte ci-dessus, au § **B,** sous le nom de *parallélisme psychophysique*, ne devrait pas être appelée de ce nom. Une relation unilatérale et partielle n'est pas un parallélisme. Cette conception n'a plus rien de commun avec le parallélisme classique de Spinoza et de Leibniz. Quant on représente la série des faits physiologiques comme continue, et celle des faits psychologiques comme intermittente et coupée de parties « en pointillé », que veut-on dire ? Ou les pointillés désignent des phénomènes inconscients, mais encore psychologiques, et alors nous revenons au parallélisme total, à la manière spinoziste ; ou bien il y a vraiment des lacunes, des hiatus dans cette série, et alors nous sommes amenés à penser que les reprises de cette série, après de telles interruptions, ne pouvant constituer autant de premiers commencements miraculeux, sont *déterminées* ou *produites* par les états physiologiques correspondants : nous sortons donc de l'hypothèse paralléliste pour rentrer dans la conception de l'épiphénoménisme et de l'interaction. **(D. Parodi.)**

tive qui s'attache d'ordinaire à ce dernier mot (intention de tromper autrui) : le paralogisme est fait de bonne foi. — Cet usage est commode, et doit être maintenu : il est toujours bon d'éviter les termes à import affectif ; mais il faut remarquer que cette distinction n'existe pas en grec, où παραλογισμός et παραλογίζεσθαι sont pris fréquemment en mauvaise part.

Spécialement, chez KANT : les **paralogismes transcendentaux** (D. *Transcendentale Paralogismen*, *Paralogismen der reinen Vernunft*) ou, au singulier, le **paralogisme psychologique** (D. *Der psychologische Paralogism*) sont les raisonnements dialectiques par lesquels la psychologie rationnelle croit (à tort) pouvoir démontrer : 1° la substantialité de l'âme ; 2° sa simplicité ; 3° sa personnalité ; 4° « l'idéalité » de ses représentations (c'est-à-dire le caractère problématique, douteux, de toute existence qui n'est pas celle du sujet pensant). — *Krit. der reinen Vern.*, A. 341-405 ; B. 399-427.

Rad. int. : Paralogism.

PARAMNÉSIE, D. *Paramnesia ;* E. *Paramnesia ;* I. *Paramnesia.*

Illusion de la mémoire qui consiste à croire reconnaître dans le dernier détail, avec toutes les circonstances de lieu, de temps, d'état affectif et intellectuel, l'ensemble psychologique qui forme le contenu total et actuel de la conscience à un moment donné, comme si l'on revivait intégralement un instant déjà vécu.

CRITIQUE

On a souvent confondu ce phénomène avec la reconnaissance erronée provenant soit d'un trouble fonctionnel et général de la mémoire, soit de l'existence réelle d'un souvenir voisin ; et ces divers phénomènes ont été indistinctement qualifiés soit « paramnésie », soit « fausse mémoire ». Il serait utile de n'employer le premier de ces termes qu'au sens défini ci-dessus et de dire dans l'autre cas *Pseudomnésie*.*

Rad. int. : Paramnesi.

PARANOÏA, D. *Paranoïa ;* E. *Paranoia ;* I. *Paranoia.*

Terme créé par VOGEL (1772) ; repris par KAHLBAUM (1863), puis par de nombreux aliénistes contemporains : voir *Baldwin*, sub v°.

A. Aliénation mentale, en général.

B. Folie raisonnante systématique, de quelque nature qu'elle soit, accompagnée ou non d'hallucinations (persécution, délire romanesque, anciennes monomanies d'ESQUIROL, etc.). — Employé notamment en ce sens par KRAFT-EBBING (*Lehrbuch der Psychiatrie*, 1879).

C. KRAEPELIN a démembré récemment la paranoïa ainsi entendue et en a formé deux classes :

1° *Paranoïa vraie*, états *paranoïaques :* délires systématiques, raisonnés, sans hallucinations ni affaiblissement notable de l'intelligence générale, progressant avec le temps, mais n'aboutissant pas à la *démence**.

2° *États paranoïdes*, *formes paranoïdes de la* « démence précoce » : délires semblables aux précédents, mais accompagnés d'hallucinations, et aboutissant à la démence. Il les considère comme liés toujours à un état d'affaiblissement intellectuel général, mais assez faible, dans les premiers stades,

Sur **Paramnésie.** — Quelques correspondants ayant marqué, sous diverses formes, qu'ils trouvaient obscure la définition de la paramnésie donnée ci-dessus, nous avons ajouté quelques mots pour préciser le fait dont il s'agit et nous renvoyons en outre aux exemples qu'on en trouve chez DICKENS, *David Copperfield*, chap. XXXIX ; VERLAINE, *Kaléidoscope ;* RIBOT, *Maladies de la mémoire*, chap. IV (3e édition, 1885, p. 149-153). Voir également une série d'articles sur ce sujet dans la *Revue philosophique* de 1893 et 1894. **(A. L.)**

pour ne pas être remarqué dès le début.

La paranoïa proprement dite serait constitutionnelle, et résulterait de l'hypertrophie naturelle de certaines tendances ; les états paranoïdes seraient acquis, à la suite de processus d'intoxication produisant un éréthisme des centres nerveux, accompagné d'hallucinations.

CRITIQUE

Les aliénistes français (notamment MM. G. Ballet, Séglas) mettent actuellement en doute la légitimité de cette division et, par suite, du sens restreint donné au mot *paranoïa*, en faisant remarquer que beaucoup de délires systématiques hallucinatoires ne s'accompagnent pas d'affaiblissement intellectuel sensible et n'aboutissent pas à la démence.

Rad. int. : Paranoi.

« **PARAPSYCHIQUE** » (adj. et subst.), terme proposé par Boirac et approuvé par Flournoy pour désigner les phénomènes de prévision, télépathie, etc., ainsi que leur étude. Cf. *Métapsychique** et *Psychique**.

« *Parapsychologie* a été employé dans le même sens par K. Œsterreich, *Der Okkultismus* (1921).

« Aug. Lemaitre a désigné par *Parapsychisme* un état mental temporaire de nature intime (rêve, manie, obsession), qui traduirait une crise psychologique obscure, souvent prémonitoire d'une grave maladie et qui serait fréquent chez les adolescents. *La Vie mentale des adolescents* (1910), p. 197. » *Note* d'Ed. Claparède sur l'épreuve de cet article.

PARCIMONIE (Loi ou principe de), D. *Prinzip der Sparsamkeit ; Pr. der Œkonomie des Denkens* (Mach) ; E. *Law of Parsimony ;* I. *Principio di parsimonia.*

On appelle de ce nom plusieurs principes énoncés tantôt sous la forme de précepte épistémologique, tantôt sous forme d'assertion cosmologique ou métaphysique, mais dont l'intérêt est toujours de fournir une base à la critique des hypothèses.

On dit aussi dans le même sens *principe d'économie**.

1° « Entia non sunt multiplicanda praeter necessitatem. » Cette formule est appelée le **principe d'Occam** (E. *Occam's razor*, expression qui s'explique bien par l'étymologie *radere : rasura*, E. *razure* = rature). Cf. Hamilton, *Discussions*, Appendice, et J. S. Mill, *Examen de la philosophie de Hamilton*, ch. xxiv.

2° « Pour ce qui est de la simplicité des voies de Dieu, elle a lieu proprement à l'égard des moyens, comme au contraire la variété, richesse ou abondance y a lieu à l'égard des fins ou effets... En matière de sagesse, les décrets ou hypothèses tiennent lieu de dépenses, à mesure qu'elles sont plus indépendantes les unes des autres, car la raison veut qu'on évite la multiplicité dans les hypothèses ou les principes, à peu près comme le système le

---

Sur **Parcimonie (principe de).** — Nous disons plutôt : *principio di semplicita.* Il a été formulé par Galilée : « La Natura non opera con molte cose quello che puo operare con poche[1]. » *Œuvres*, VII, 143. Il s'en sert pour justifier d'une part le système copernicien, contre ceux de Ptolémée et de Tycho Brahé ; de l'autre, le principe d'inertie, parce qu'il est plus simple d'admettre la permanence que la variation. **(C. Ranzoli.)**

Principe de simplicité se dit plus spécialement de la forme cosmologique, *principe de parcimonie* ou d'*économie* de la forme épistémologique de cette idée. **(A. L.)**

1. « La Nature ne fait pas à grands frais ce qu'elle peut faire avec peu. »

plus simple est toujours préféré en astronomie. » LEIBNIZ, *Discours de métaphysique*, § VI. — « Semper scilicet est in rebus principium determinationis, quod a maximo minimove petendum est, nempe ut maximus praestetur effectus minimo ut sic dicam sumptu. » ID., *De rerum originatione radicali*, § 4.

3° « Den sparsamsten, einfachsten begrifflichen Ausdruck der Tatsachen erkennt sie [die Naturwissenschaft] als ihr Ziel[1]. » E. MACH, *Die ökonomische Natur der physikalischen Forschung*, 236. « Die Wissenschaft kann... als eine Minimum-Aufgabe angesehen werden, welche darin besteht möglichst vollständig die Tatsachen mit dem geringsten Gedankenaufwand darzustellen[2]. » ID., *Die Mechanik*, ch. IV, § 4, section 6 (3e éd., p. 480).

4° (Application spéciale.) En psychologie comparée, on appelle **principe de Morgan**, la règle en vertu de laquelle on ne doit pas expliquer les réactions d'un animal par une faculté psychique supérieure (p. ex. le raisonnement), s'il suffit pour en rendre compte de les rapporter à une faculté psychique moins élevée dans la hiérarchie des fonctions mentales (p. ex. l'association des idées ou l'habitude). — Cette désignation est due à M. Ed. CLAPARÈDE (*Arch. de psychologie*, juin 1905) ; cf. C. L. MORGAN, *An introduction to comparative psychology*, 1884, p. 53. Ce principe est contesté.

Rad. int. : Sparemes.

PARÉNÉTIQUE, subst. et adj. G. Παραινετική (τέχνη) de παραινέω, conseiller, exhorter. — Se dit, particulièrement, chez les Stoïciens, de cette partie de la philosophie morale qui consiste, non dans les principes généraux, mais dans les préceptes de détail, pour la vie morale, que donne un directeur de conscience : « Haec pars philosophiæ, quam Graeci *pareneticen* vocant, nos *praeceptivam* dicimus... » SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, 95, § 1. Elle s'oppose à la connaissance des *decreta* (G. δόγματα) qui forment le corps de la doctrine. Mais certains Stoïciens la rejetaient, notamment Ariston, en raison du principe qui fait de la vertu un tout indivisible. Voir sur cette discussion SÉNÈQUE, *Ibid.*, lettres 94 et 95.

Comme adjectif, *parénétique* veut dire surtout : qui concerne l'exhortation, qui constitue une exhortation. « Le genre parénétique. »

1. « La science de la nature se reconnaît pour but l'expression conceptuelle des faits la plus économique et la plus simple. » — 2. « La science peut être considérée comme un problème de minimum, qui consiste à exprimer les faits de la manière la plus parfaite possible avec la plus petite dépense de pensée. »

« PARENTHÈSES (Mise entre) », D. *Einklammerung*.

« Terme introduit par Husserl dans le langage philosophique pour désigner la neutralisation, l'isolement *(Ausschaltung)* d'un certain contenu de pensée à l'égard duquel on s'abstient de toute position existentielle, quelle qu'en soit la modalité (*Ideen zu einer reinen Phänomenologie und phänomenologischen Philosophie*, 1913, § 31 et 32. *Méditations cartésiennes*, 1929 et 1931, § 8).

« Ce qui, vu du côté de l'objet pensé, est « mise entre parenthèses », apparaît, du côté du sujet, comme « suspension « de jugement », ἐποχή. Les deux notions désignent donc une seule et même attitude réflexive de la conscience.

« En fait, le procédé général de l'*Einklammerung* est surtout appliqué par la phénoménologie au monde objectif pris dans son ensemble. Husserl se montre alors soucieux de distinguer son ἐποχή, qui ne supprime rien du monde et qui laisse subsister nos croyances psychologiques, du doute cartésien, qui considère comme faux tout ce en quoi on pourrait imaginer le moindre doute et qui tente l'entreprise

Sur **Parenthèses (Mise entre).** — Toute la partie de l'article entre guillemets est due à M. **Gaston Berger.**

impossible de nous « persuader » que ce que nous tenions pour réel n'était que fiction.

« Quand il neutralise le monde, le phénoménologue s'aperçoit qu'il n'est pas placé « devant un pur néant » (*Médit. cart.*, p. 18). Son opération dégage « une sphère nouvelle et infinie « d'existence que peut atteindre une ex- « périence nouvelle, l'expérience trans- « cendentale » (*Méd. cart.*, p. 23). La « mise entre parenthèses » est ainsi un moment essentiel de la « réduction « phénoménologique » et se trouve par là au centre de la philosophie de Husserl. » Voir *Phénoménologie**.

REMARQUE

Cette expression s'étant rapidement répandue est souvent employée actuellement en divers sens « accommodatices », qui s'écartent parfois beaucoup du sens originel, et qui, par suite, sont peu favorables à la précision de la pensée. Il serait souhaitable de la réserver à ce que son auteur a voulu lui faire dire.

PARESSEUX (raisonnement), G. ὁ ἀργος λόγος.

« Les hommes presque de tout temps ont été troublés par un sophisme que les anciens appelaient la *raison paresseuse* parce qu'il allait à ne rien faire, ou du moins à n'avoir soin de rien, et à ne suivre que le penchant des plaisirs présents. Car, disait-on, si l'avenir est nécessaire, ce qui doit arriver arrivera, quoi que je puisse faire. Or l'avenir, disait-on, est nécessaire, soit parce que la Divinité prévoit tout et le préétablit même, en gouvernant toutes les choses de l'univers ; soit parce que tout arrive nécessairement par l'enchaînement des causes ; soit enfin par la nature même de la vérité, qui est déterminée dans les énonciations qu'on peut former sur les événements futurs comme elle l'est dans toutes les autres énonciations. » LEIBNIZ, *Théodicée*, Préface, § 8 (Ed. Janet, p. 6).

Rad. int. : Nelaborem(a) rezon(o).

PARFAIT, G. τέλειος, ; L. *Perfectus ;* D. *Vollkommen ;* E. *Perfect ;* I. *Perfetto.*

A. Relativement à un ordre déterminé et limité de propriétés : est *parfait* (c'est-à-dire étymologiquement, *fini*, *achevé*), ce qui répond exactement à un concept, à un type ou à une norme, ce qui est tel qu'on ne saurait y concevoir aucun progrès dans l'ordre considéré. « Τέλειον λέγεται... τὸ κατ' ἀρετὴν καὶ τὸ τοῦ εὖ μὴ ἔχον ὑπερβολὴν πρὸς τὸ γένος, οἷον τέλειος ἰατρὸς καὶ τέλειος αὐλητής ὅταν κατὰ τὸ εἶδος τῆς οἰκείας ἀρετῆς μηδὲν ἐλλείπωσιν. » ARISTOTE, *Métaphys.*, IV, 16 ; 1021b12-17. — Le mot, en ce sens, est synonyme d'absolu, au sens **C.** « Droite parfaite ; surface parfaitement plane ; gaz parfait ; dissimulation parfaite. »

B. Spécialement (cas le plus général) avec un import laudatif ; ce qui est tel qu'on ne puisse concevoir rien de supérieur, dans un ordre de caractères ou de propriétés qui est lui-même tenu pour bon. (Le texte ci-dessus d'Aristote, bien qu'à proprement parler il ne définisse que la perfection *in genere*, s'applique plus spécialement à ce second sens : bien qu'ἀρετή puisse s'entendre de n'importe quelle capacité ou faculté, il est évident qu'il s'agit surtout, dans sa pensée, de capacités dignes d'éloge.)

C. Au sens comparatif : est dit *plus parfait* ce qui approche davantage du parfait (au sens **A** ou **B**), *moins parfait* ce qui s'en écarte. « Il n'y a pas moins de répugnance que le plus parfait soit une suite et une dépendance du moins parfait qu'il y en a que de rien procède quelque chose. » DESCARTES, *Disc. de la méthode*, IV, 3.

D. « L'être parfait » ou plus exactement, comme dit Descartes pour distinguer ce sens du précédent, « l'être tout parfait, l'être souverainement parfait *(omnino perfectus)* », est celui qui peut être dit parfait, au sens **B,** en toutes les choses que nous jugeons bonnes et souhaitables. « La substance que nous entendons être souveraine-

ment parfaite et dans laquelle nous ne concevons rien qui enferme quelque défaut ou limitation de perfection, s'appelle Dieu. » DESCARTES, *Réponses aux secondes objections*, déf. VIII. Cf. *Méthode*, IV, 3 : « Une nature... qui eût en soi toutes les perfections dont je pouvais avoir quelque idée, c'est-à-dire, pour m'expliquer en un mot, qui fût Dieu. »

CRITIQUE

1. L'effort de la philosophie cartésienne a été de supprimer dans la notion de perfection, la distinction entre la catégorie de la quantité et celle de la qualité, entre la catégorie du *fait* et celle de la valeur. Cette tendance apparaît tout d'abord chez DESCARTES lui-même : « Toute la réalité ou perfection qui est dans une chose, dit-il, se rencontre formellement ou éminemment dans sa cause première et totale. Il y a divers degrés de *réalité, c'est-à-dire d'entité ou de perfection ;* car la substance a plus de réalité que l'accident ou le mode, et la substance infinie que la finie, etc. » *Rép. aux secondes objections*, Axiomes IV et VI. La première source de cette thèse est peut-être l'axiome scolastique : « Quodlibet ens est unum, verum, bonum. »

« Perfectio et imperfectio, dit SPINOZA, revera modi solummodo cogitandi sunt, nempe notiones quas fingere solemus ex eo quod ejusdem speciei aut generis individua ad invicem comparamus. » La formule, jusque-là, ne diffère pas essentiellement de celle d'Aristote ; mais il ajoute : « Et hac de causa supra (defin. 6ª partis 2ªᵉ) dixi me *per realitatem et perfectionem idem intelligere :* solemus enim omnia naturae individua ad unum genus, quod generalissimum appellatur, revocare : nempe ad notionem entis. Quatenus itaque naturae individua ad hoc genus revocamus, et ad invicem comparamus, et alia plus entitatis seu realitatis quam alia habere comperimus, eatenus alia aliis perfectiora esse dicimus... Denique per perfectionem in genere realitatem, uti dixi, intelligam : hoc est rei cujuscumque essentiam, quatenus certo modo existit et operatur, nulla ipsius durationis habita ratione. » (*Éthique*, 4ᵉ partie, Préface, 2-3.)

De même chez LEIBNIZ : » Dieu est absolument parfait, la perfection n'étant autre chose que la grandeur de la réalité positive prise précisément (par abstraction) en mettant à part les limites ou bornes dans les choses qui en ont. Et là où il n'y a point de bornes, c'est-à-dire en Dieu, la perfection est absolument infinie. » (*Monadologie*, 41.) « Unde sequitur omnia possibililia, seu essentiam vel realitatem possibilem exprimentia, pari jure ad existentiam tendere pro quantitate essentiae seu realitatis, vel pro gradu perfectionis quem involvunt : *est enim perfectio nihil aliud quam essentiae quantitas* .» *De rerum originatione radicali*, § 3. Et la perfection au sens moral n'est qu'un cas de la perfection métaphysique, celui qui concerne les esprits : « Sciendum est sequi ex dictis quod mundus sit perfectissimus non tantum physice, vel si mavis metaphysice... sed etiam moraliter quia revera moralis perfectio ipsis mentibus physica est. » *Ibid.*, § 8. Il y a là une sorte d'ésotérisme, bien mis en lumière par B. RUSSELL (*Phil. de Leibniz*, § 117, 122, 123), qui consiste à ne conserver qu'en apparence la notion commune de perfection, et à l'absorber implicitement dans la notion métaphysique ou logique de maximum.

Il est d'une mauvaise méthode d'envelopper dans la définition d'un mot une thèse sujette à controverse ; et les idées doivent être d'abord distinguées autant qu'il est possible de le faire, avant de chercher lesquelles sont équivalentes ou subordonnées à d'autres. L'inconvénient est particulièrement grave quand cette méthode tend à estomper la différence des jugements de fait et des jugements de valeur.

Rad. int. : Perfekt.

PARI, D. *Wette ;* E. *Wager ;* I. *Scommessa.*

Convention aléatoire par laquelle deux personnes d'opinion opposée contractent chacune une obligation éventuelle (en général celle de payer une certaine somme d'argent) à celle des deux à qui l'événement donnera raison. « Das gewöhnliche Probierstein ob etwas blosse Ueberredung oder... festes Glauben sei, was Jemand behauptet, ist das Wetten[1]. » KANT, *Critique de la Raison pure*, Méthodologie transcendentale, II, § 3 (A. 825).

Pari de Pascal : « Votre raison n'est pas plus blessée en choisissant l'un que l'autre (que Dieu est, ou qu'il n'est pas), puisqu'il faut nécessairement choisir. Voilà un point vidé. Mais votre béatitude ? Pesons le gain et la perte, en prenant croix que Dieu est. Estimons ces deux cas : si vous gagnez, vous gagnez tout ; si vous perdez, vous ne perdez rien. Gagez donc qu'il est, sans hésiter. » PENSÉES, Ed. Brunschv., sect. III, nº 233.

PAROLE, voir *Langage**.

Parole intérieure, D. *Innere Rede ;* E. *Inner Speech ;* I. *Discorso interiore.*

Phénomène très général consistant dans le fait que la pensée se présente à la conscience sous la forme d'une suite d'images auditives, ou auditivo-motrices, formant des mots et des phrases que répète plus ou moins partiellement la parole proprement dite. V. EGGER, qui a surtout analysé ce phénomène (*La parole intérieure*, 1881 ; 2e éd., 1904) estime même qu'il est commun à tous les hommes normaux, et qu'il est presque continuel en chacun d'eux. Mais la plupart des psychologues contemporains contestent qu'il soit aussi universel. On a proposé l'expression *Langage intérieur* pour représenter le genre plus large (comprenant les images visuelles, motrices, affectives, etc.) dont la Parole intérieure serait seulement l'espèce la plus répandue. Voir notamment BALLET, *Le langage intérieur*, et surtout Eug. Bernard LEROY, *Le Langage.*

Rad. int. : Intern(a) parolad(o).

1. « La pierre de touche habituelle, pour savoir si ce que quelqu'un prétend est chez lui simple opinion ou croyance ferme, est le pari. »

Par soi, voir *Substance**.

PARTICIPABLE, adj. quelquefois employé comme dérivé de *participer.* « Toutes les manières dont elle (la substance de Dieu ou son essence) est participable par les créatures. » MALEBRANCHE, *Rech. de la Vérité*, livre IV, ch. XI, p. 97.

1. PARTICIPATION, D. *Teilnahme* (quelquefois, au sens **B**, *Participation*) ; E. *Participation ;* I. *Participazione.*

A. Fait d'avoir part ou de prendre part à quelque chose.

Spécialement :

B. Traduction consacrée du mot grec μέθεξις, « qui désigne dans la terminologie platonicienne le rapport des êtres sensibles aux Idées, et le rapport qu'ont entre elles les Idées qui ne s'excluent pas ». Voir *Observations.*

Sur **Participation.** — La « participation » au sens platonicien est une relation *sui generis*, qui ne peut être définie que par l'ensemble du platonisme. **(R. Berthelot.)**

— Nous ajoutons ici quelques textes relatifs à la participation, au sens où l'entend M. **Lavelle.** « Le propre de la participation, c'est de me découvrir un acte qui au moment où je l'accomplis, m'apparaît à la fois comme mien et comme non-mien, comme universel et personnel tout ensemble. » *De l'Acte*, p. 85. — « Au lieu de dire comme le sens commun, et peut-être comme le matérialisme, que nous sommes une partie du monde, nous dirons que nous participons à l'opération par laquelle il ne cesse de se faire. » *Ibid.*, 163-164. — « Elle n'est pas une participation à

C. Liaison de l'individuel et de l'universel dans la conscience, de l'Être absolu et du moi dans l'acte libre. Voir L. Lavelle, *De l'Acte*, particulièrement ch. v, ch. x-xi, ch. xix.

D. Terme proposé par L. Lévy-Bruhl pour désigner le mode de pensée, prédominant chez les peuples de civilisation inférieure, selon lequel les êtres, même très différents, entre lesquels ils admettent une correspondance*, une communauté mystique de nature, ne forment au fond qu'un seul et même être, et peuvent être pris l'un pour l'autre dans un grand nombre de cas. « Les objets, les êtres, les phénomènes peuvent être d'une façon incompréhensible pour nous, à la fois eux-mêmes et autre chose qu'eux-mêmes. D'une façon non moins incompréhensible, ils émettent et ils reçoivent des forces, des vertus, des qualités, des actions mystiques, qui se font sentir hors d'eux, sans cesser d'être où elles sont. En d'autres termes, pour cette mentalité, l'opposition entre l'un et le plusieurs, le même et l'autre, n'impose pas la nécessité d'affirmer l'un des termes si l'on nie l'autre ou réciproquement. Elle n'a qu'un intérêt secondaire ». *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, p. 77, ch. ii. — Lévy-Bruhl avait d'abord intitulé ce chapitre : « La *loi* de participation », et avait employé couramment cette expression dans plusieurs ouvrages ; mais il y a finalement renoncé en faisant remarquer que le terme *loi* était inexact dans ce cas, et qu'il fallait parler du *fait* que le non-civilisé croit sentir une « participation » entre divers êtres, soit naturels, soit humains. *Les carnets de Lucien Lévy-Bruhl* (1949), p. 77-78.

PARTICULIER, D. *Partikulär ; besonder* aux sens **B** et **C** ; E. *Particular;* I. *Particolare.*

Opposé à *universel*, *commun.*

Sens général :

A. Qui est un individu : « J'ai remarqué déjà de quelle façon on peut dire véritablement que les substances particulières agissent l'une de l'autre... Leibniz, *Disc. de métaphysique*, § 27. Voir *Singulier**. Cf. substantivement : « Un particulier. »

B. Qui n'appartient pas à tous les individus d'une espèce considérée, mais

---

un être déjà réalisé dont elle nous permettrait pour ainsi dire de nous approprier une part... On ne participe qu'à un acte qui est en train de s'accomplir, mais qui s'accomplit aussi en nous et par nous, grâce à une opération originale. » *Ibid.*, 165. — « La participation garde toujours en elle-même un caractère personnel, non point seulement parce qu'elle suppose un acte de la personne, mais encore parce qu'au lieu de nous mettre en rapport avec un principe universel et abstrait, elle nous unit à un Être vivant et concret dont nous reconnaissons la présence partout, avec lequel nous formons société et lions des liens d'amitié. » *Ibid.*, 338.

Sur **Particulier.** — *Particularis* se trouve d'abord chez Apulée : « Propositiones aliæ universales, aliæ particulares. » *De dogmate Platonis*, ch. iii. (D'après R. Eucken, *Geschichte des phil. Terminol.*, p. 54 et Freund, sub v°.)

On pourrait éliminer entièrement de la définition de la proposition particulière (et même de celle de la proposition universelle), toute idée d'individu. La proposition universelle énonce l'essence, la règle ; la proposition particulière énonce l'accident, ou plutôt la possibilité de l'accident : elle nie la valeur absolue de la règle. Aussi me paraît-il très important de dire toujours *aliquis* et non *quidam.* Nous n'avons pas, en français d'équivalent d'*aliquis*, et cela contribue à égarer les logiciens. L'anglais *any* a la même valeur logique qu'*aliquis*, mais ne peut s'employer qu'avec *if* ou *not*. **(J. Lachelier.)**

Cette observation soulève la question si controversée de l'interprétation

à quelques-uns d'entre eux seulement, ou même à un seul. « Des intérêts particuliers. » — « Une tournure d'esprit particulière. » — « Les propriétés particulières au triangle rectangle. »

C. Éminent, remarquable, qui s'élève au-dessus de la moyenne. « Une importance, une valeur, une estime particulières. » — « Donner une attention particulière. » On dit, dans le même sens, *spécial* et *singulier*.

Sens technique :

D. Logique. Est particulière la proposition qui concerne quelques individus (indéterminés) d'une classe, ou même un seul, s'il n'est pas déterminé. On la représente par **I*** ou par **O***, selon qu'elle est affirmative ou négative.

On peut entendre la définition ci-dessus en deux sens : 1° Quelques individus *au moins ;* 2° Quelques individus *seulement*. La logique classique l'entend toujours au premier sens.

Il est classique d'opposer la particulière à l'universelle d'une part, à la singulière de l'autre (par exemple, chez Kant, *Critique de la Raison pure*, Anal. transc., livre I, ch. I, 2e section). Mais cette division n'est pas homogène : voir *Quantité*, *Indivis*, etc., et *Observations* ci-dessous.

CRITIQUE

Il serait bon de réserver *particulier* à son sens technique, et d'employer de préférence *singulier* aux sens **A** et **B**, quand il ne s'agit que d'un seul individu.

Il serait bon également d'opposer toujours, *spécial* à *général* et *particulier* à *universel*. (Voir ci-dessus la *critique* et les *observations* sur *Général**.)

Rad. int. (au sens défini ci-dessus) : Partikular.

Pris particulièrement, D. *Particulär genommen ;* E. *Undistributed.*

Se dit d'un concept qui n'est considéré que dans une partie de son extension.

Rad. int. : Partikularigat.

PARTI-PARTIELLE, E. *Parti-partial* (Hamilton, *Logic*, Appendix, II, 283).

Dans la théorie des propositions à prédicat quantifié, se dit de la proposition dont le sujet et le prédicat sont tous deux pris particulièrement. Hamilton la représente par I F I quand elle est affirmative, I N I quand elle est négative ; on emploie plutôt actuellement les notations I et ω, adoptées par W. Thomson (la parti-partielle affirmative se confondant avec la particulière affirmative des logiciens classiques). Voir Liard, *Logiciens anglais contemporains*, ch. iii.

Rad. int. : Parto-partal.

---

logique en compréhension, opposée à l'interprétation en extension. Mon sentiment est que les deux notions sont aussi fondamentales et aussi nécessaires l'une que l'autre : car il n'y aurait point d'accident dans un monde de pures essences, et d'autre part l'essence ne devient norme ou règle que par l'existence de cas singuliers auxquels elle s'applique. Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter une question si générale. **(A. L.)**

La proposition particulière suppose bien, en effet, qu'il peut y avoir des individus, mais d'une façon indéterminée et non pas pour avoir constaté qu'il en existe en effet (ce qui est le sens propre de *quidam*). Elle ne porte que sur le possible, non sur l'actuel. **(J. Lachelier.)**

La singulière peut-être soit universelle, si le sujet en est déterminé : « Aristote a écrit les *Catégories* » ; soit particulière : « Un homme descendait la route de Jérusalem à Jéricho. » On ne peut donc l'opposer à celles-ci. Ce qui s'oppose à la particulière et à l'universelle, toutes deux distributives*, c'est l'indivise*, p. ex. : « Les Apôtres étaient douze. » **(A. L.)**

PARTI-TOTALE, E. *Parti-total* (Hamilton, *Ibid.*).

Dans la même théorie, se dit de la proposition dont le sujet est pris particulièrement, et le prédicat universellement. Hamilton la représente par IFA quand elle est affirmative, INA quand elle est négative ; W. Thompson par Y et O (la parti-totale négative se confondant avec la particulière négative).

Rad. int. : Parto-total.

PARTITION, D. *Zerlegung ;* E. *Partition ;* I. *Partizione.*

Division d'un tout en ses composants, par opposition à la division logique d'un genre en ses espèces. « In partitione quasi membra sunt, ut corporis caput, humeri, manus, latera, etc. ; in divisione formae sunt, quas Graeci ideas vocant, nostri species appellant. » Cicéron (?), *Topiques*, 30. — Peu usité.

PASSIF, D. *Leidend, passiv ;* E. *Passive ;* I. *Passivo.*

Qui constitue une « passion », qui a le caractère d'une « passion », ou qui éprouve une « passion », au sens **A** de ce mot. Voir *actif**.

Habitude passive, voir *habitude**.

Intellect passif, voir *intellect** et *actif**.

Puissance passive, voir *puissance**, **B.**

Rad. int. : Pasiv.

PASSION, D. **A.** *Leiden ;* **B.** *Leidenschaft* (Leidenschaften, *passiones animi*, Kant) ; — E. *Passion ;* I. *Passione.*

A. Sens primitif (πάσχειν, πάθος, l'une des dix catégories d'Aristote) : « Tout ce qui se fait ou qui arrive de nouveau est généralement appelé par les philosophes une *passion* au regard du sujet auquel il arrive, et une *action* au regard de celui qui fait qu'il arrive ; en sorte que bien que l'*agent* et le *patient* soient souvent fort différents, l'action et la passion ne laissent pas d'être toujours une même chose qui a ces deux noms, à raison des deux divers sujets auxquels on peut la rapporter. » Descartes, *Les passions de l'âme*, I, art. 1.

Spécialement, les « passions » (par abréviation de « passions de l'âme ») sont, au xviie siècle, tous les phénomènes passifs de l'âme, c'est-à-dire, pour les cartésiens, les modifications qui sont causées en elles par le cours des esprits animaux et les mouvements qui en résultent. « La passion est un mouvement de l'âme qui, touchée du plaisir ou de la douleur ressentie ou imaginée dans un objet, le poursuit ou s'en éloigne. Si j'ai faim, je cherche avec passion la nourriture nécessaire ; si je suis brûlé par le feu, j'ai une forte passion de m'en éloigner. » Bossuet, *Conn. de Dieu et de soi-même*, I, 6.

B. Chez Condillac, Kant, Hegel (voir not. *Encyclop.*, § 472-474) et chez

---

Sur **Passion,** *au sens* **A.** — La disparition de ce sens est-elle regrettable ? Y aurait-il lieu, dans la langue philosophique soit de relever cette acception, soit de créer un terme nouveau pour la représenter ? Il était dit dans la première rédaction de cet article que l'opposition ancienne de l'*action* et de la *passion* « représentait un mode assez superficiel de description des faits, tiré sans doute par Aristote de la distinction entre les formes actives et passives des verbes » (Trendelenburg, *De Aristotelis categoriis*, p. 15), distinction à laquelle nous n'attribuons plus aujourd'hui d'importance logique ; et qui ne concorde pas avec le point de vue de la physique moderne, où les actions et réactions sont considérées comme réciproques. — M. **J. Lachelier** pense au contraire que cette distinction était profonde et importante, et rappelle le rôle considérable que l'opposition de l'agir et du pâtir joue dans la philosophie, et principalement dans la théorie de la connaissance, chez Spinoza et Leibniz. Il estime qu'il serait bon de ne pas laisser perdre *passion* au sens ancien et étymologique.

Au sens **B.** — Il est certain que l'idée de *tendance* répugne à l'étymologie du

les psychologues modernes, une passion est une tendance d'une certaine durée, accompagnée d'états affectifs et intellectuels, d'images en particulier, et assez puissante pour dominer la vie de l'esprit (cette puissance pouvant se manifester soit par l'intensité de ses effets, soit par la stabilité et la permanence de son action). « La passion est une inclination qui s'exagère, surtout qui s'installe à demeure, se fait centre de tout, se subordonne les autres inclinations et les entraîne à sa suite. » MALAPERT, *Éléments du caractère*, 229 ; cité et adopté par RIBOT, *Essai sur les passions*, p. 15. — Cf. *Émotion**, *Inclination**.

CRITIQUE

On peut voir le passage du sens **A** au sens **B,** chez LEIBNIZ (*Nouv. Ess.*, II, xx, § 9).

Ce dernier sens paraît aujourd'hui bien établi chez les psychologues allemands et français. Il est plus difficile, semble-t-il, de le faire admettre en anglais, où *passion* est resté, dans la langue courante, beaucoup plus voisin du sens que lui donnaient Descartes et ses successeurs immédiats : « *A passion of tears*, *a passion of grief*, une crise de larmes, une crise de chagrin ; *in a passion*, avec emportement ; *fits of passion*, des accès de colère. » Aussi, les psychologues anglais l'ont-ils, en général, éliminé de leur nomenclature. Cependant, le *Dictionnaire* de MURRAY, ainsi que MM. STOUT et BALDWIN (*Baldwin's Diction.*, II, 257 A) mentionnent les deux sens, et donnent comme exemple du second la passion de la musique *(a passion for music)*, un dévouement passionné à la vérité *(a passionate devotion to truth)*. L'ex-

---

mot *passion*. L'usage a prononcé, mais je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'en féliciter. Maintenant encore, ne pourrait-on pas restreindre l'emploi du mot *passion* aux cas où l'on veut exprimer qu'une inclination naturelle est accidentellement renforcée et dirigée vers un objet particulier par quelque action extérieure ? L'anglais, sur ce point, est resté plus français que le français d'aujourd'hui. Et même en allemand, les deux passages de KANT et de VOLKMANN, cités dans la *Critique* ci-dessus, laissent bien entrevoir le caractère passif de la passion. Les philosophes ont toujours vu dans cet état une faiblesse et non une force, une impuissance de l'âme : *fieri sentio et excrucior*. **(J. Lachelier.)**

Cela est vrai sans restriction jusqu'à l'époque de la philosophie romantique, mais à partir de ce moment on commence à laisser dans l'ombre le caractère passif des impulsions affectives, et l'import péjoratif qui s'attachait au mot passion tend à disparaître : « Rien de grand, dit HEGEL, n'a jamais été accompli ni ne saurait s'accomplir sans les passions. C'est une moralité morte et même trop souvent une moralité hypocrite que celle qui s'élève contre la passion par le seul fait qu'elle est passion. » *Philosophie de l'esprit*, Remarque sur le § 474. Et à la même époque Charles FOURIER écrivait : « Nos passions les plus décriées sont bonnes telles que Dieu nous les a données ; il n'y a de vicieux que la civilisation ou industrie morcelée qui dirige toutes les passions à contresens de leur marche naturelle, et des accords généraux où elles arriveraient d'elles-mêmes dans le régime sociétaire. » *Théorie de l'unité universelle*, I, 153. **(A. L.)**

Une tendance peut devenir très intense de deux façons bien différentes : 1° par suite d'une défaillance de la raison et de la volonté : cas de l'ivrogne ; — 2° parce qu'elle a été jugée bonne et cultivée volontairement : cas de l'amour de la vérité pour le savant. Le mot *passion*, si l'on s'en tenait à l'étymologie, devrait être réservé au premier cas, où il y a vraiment passivité de la personne.

pression *a ruling passion* (une passion maîtresse) est classique (Pope). Nous espérons que cet emploi pourra se généraliser. Cf. *Passivité**.

Kant et, d'après lui, plusieurs psychologues allemands définissent la passion par le fait qu'elle paralyse l'action normale de la raison sur la conduite. « Leidenschaften... gehören dem Begehrungsvermögen an und sind Neigungen welche alle Bestimmbarkeit der Willkür durch Grundsätze erschweren oder unmöglich machen[1]. » Kant, *Krit. der Urteilskraft*, 121, note. (Il s'agit d'ailleurs surtout, dans ce passage, de distinguer nettement parmi les sentiments violents, les *Affekte* et les *Leidenschaften.*) De même Volkmann, avec une nuance d'humour : « Das Wesen der Leidenschaften besteht darin, dass bezüglich einer Klasse von Wollungen die Maxime zwar vernommen, das Wollen aber gegen die Maxime entschieden wird[2]. » *Lehrbuch der Psychologie*, II, 4, 509. Tout cela est juste, mais paraît une conséquence morale plutôt qu'une définition de la nature des passions.

Rad. int. : **B.** Pasion.

1. « Les passions relèvent de la faculté de désirer et sont des tendances qui rendent difficile ou impossible toute détermination de la volonté par des principes. » — 2. « L'essence des passions consiste en ceci que relativement à une classe de volitions nous possédons bien une maxime, mais notre volonté se détermine à l'encontre de celle-ci. »

PASSIONNEL, D. *Pathologisch* (Kant) ; *Leidenschaftlich* (qui veut dire aussi passionné) ; E. *Passional* (rarement *pathological*) ; I. *Passionale.*

Relatif aux passions, au sens **B.** Employé dans l'ancien français, en désuétude dans la langue classique, ce mot a repris cours depuis la fin du xix[e] siècle). « En raison de la terminologie actuellement en usage, l'épithète « passionnel » nécessite de ma part une explication et même une apologie. » Th. Ribot, *La logique des Sentiments*, ch. iii, section I : « Le raisonnement *passionnel.* »

Rad. int. : Pasional.

PASSIVITÉ, D. *Passivität ;* E. *Passivity ;* I. *Passività.*

Caractère de ce qui est passif.

CRITIQUE

Par suite de la disparition du sens ancien (sens **A**) du mot *passion*, « passivité » tend à le remplacer dans cet usage. Mais sa forme grammaticale ne lui a pas permis de s'y substituer entièrement ; il peut se dire du πάθος pris abstraitement, de la qualité d'être passif, en tant qu'opposée à l'activité ; il ne peut pas se dire de tel ou tel πάθος, *in concreto.* Nous manquons donc d'un terme représentant le fait de subir actuellement une action, et il en est de

Mais il est employé pourtant de façon courante dans le deuxième cas, même par des psychologues (p. ex. Roustan, *Leçons de psychologie*) ; on dit : la passion de l'art, de la vérité. C'est qu'en effet le mot passion éveille soit l'idée d'aveuglement, et alors on ne songe qu'au premier cas, et on condamne toute passion ; soit l'idée d'intensité, et alors on parlera par exemple de la passion de la vérité pour indiquer que ce sentiment peut avoir une intensité très vive. En somme le mot passion est employé dans des cas très différents, parce qu'il a selon les personnes, soit un import péjoratif, soit un import laudatif. **(R. Daude.)**

— Il me semble que dans les deux cas le mot *passion* conserve tout de même dans son import une nuance de passivité. Même quand il s'agit d'une tendance ratifiée par la raison, on est « entraîné », « soulevé par sa passion » ; on n'a qu'à suivre un élan spontané, on serait même obligé de faire effort si l'on voulait y résister. Quand il en est autrement, ce n'est pas le mot de *passion* qui vient à l'esprit : on ne dira pas que l'homme héroïquement moral de Kant, qui n'agit que par respect du devoir, ait la passion du Bien. **(A. L.)**

même dans les autres langues philosophiques, sauf en allemand où l'on peut dire en ce sens « Ein Leiden ». Encore dans ce dernier cas faut-il remarquer que ce mot a bien d'autres sens, et qu'il marque primitivement ce qui nuit *(lædit)*.

Rad. int. : Pasives.

PATHOLOGIQUE, D. *Pathologisch krankhaft* (au sens **A**) ; E. *Pathological ;* I. *Patologico.*

A. Qui concerne, qui manifeste, ou qui constitue un état de *maladie*. Ce sens est le seul usuel en français.

B. Chez Kant, et dans plusieurs traductions françaises de Kant : qui appartient aux sentiments, et plus spécialement aux passions. « Das pathologisch bestimmbare Begehrungsvermögen » est défini « das Begehrungsvermögen im Dienste der Neigungen[1]. » *Krit. der prakt. Vernunft*, I, § 3, Anmerk. 1. « La raison est une faculté de désirer supérieure, à laquelle est subordonnée celle que déterminent des conditions pathologiques... » Trad. Barni, *Ibid.* On emploie aussi en ce sens *passionnel* (quoique peut-être un peu plus étroit que *pathologisch*, qui s'étend à toutes les tendances affectives). Cf. cidessus, *Passion*, critique*.

CRITIQUE

Pathologique, au sens **A,** dit plus qu'*anormal ;* il implique un jugement normatif sur l'infériorité de l'état ainsi désigné. L'*anormal* peut être un progrès, un commencement d'évolution vers le supranormal ; le *pathologique* est toujours considéré comme une déchéance. Il est donc contraire, mais non contradictoire à *normal.* Voir ce mot.

Rad. int. : Patological.

1. « La faculté de désirer qui peut être déterminée par des états passionnels = la faculté de désirer au service des penchants. »

PATHOPSYCHOLOGIE, D. *Pathopsychologie.*

Specht et Münsterberg ont distingué la *Pathopsychologie* (c'est-à-dire la partie de la psychologie qui étudie les faits psychiques présentant un caractère morbide) de la *Psychopathologie* (c'est-à-dire de la partie de la pathologie qui étudie les maladies de l'esprit). C'est donc une distinction de point de vue et de division du travail scientifique. Voir Münsterberg, *Zeitschrift für Pathopsychologie*, 1er volume, 1911. Cf. *Psychologie pathologique**.

PÂTIR, D. *Leiden ;* E. *to be passive, to be acted upon ;* I. *Patire.*

Employé quelquefois comme équivalent du verbe grec πάσχειν « subir une action », correspondant à *Passion* **A** : « L'Agir et le Pâtir. » Ce sens devient de plus en plus rare, et le mot tend à n'être plus reçu que dans son acception usuelle : subir une action *douloureuse* ou *nuisible.* — Cf. D. *Leiden* et L. *Lædere.*

Rad. int. : Subis.

PÉCHÉ, D. *Sünde ;* E. *Sin ;* I. *Peccato.*

Faute morale, considérée en tant qu'acte conscient de mauvaise volonté, et spécialement en tant que désobéissance voulue aux commandements de Dieu. « Le mal moral consiste dans le péché. » Leibniz, *Théodicée*, § 21. « ... Dieu, commande l'action vertueuse et défend le péché. » *Ibid.*, 164.

Sur **Patho-psychologie.** — Article inséré sur la proposition et sur les indications d'**Ed. Claparède.**

Sur **Péché.** — La définition de ce mot a été complétée conformément à une remarque de M. **Parodi,** qui ajoute les réflexions suivantes : « Il y a dans ce mot une idée de perversité foncière, d'intention mauvaise, indépendante de la gravité

CRITIQUE

Ce terme tend à se restreindre à la langue théologique et à disparaître du vocabulaire philosophique. Quand il est employé, c'est en général soit avec une nuance d'ironie, soit comme litote ; par ex. P.-F. THOMAS : « L'éducation dans la famille : les péchés des parents » (1908).

Rad. int. : Pek.

PÉDAGOGIE, du G. παιδαγωγία, fonction du παιδαγωγός, esclave chargé de conduire les enfants ; au figuré, *éducation* et spécialement *éducation morale.* (PLATON, *République*, livre VI, 491 E.) — D. *Pädagogik ;* E. *Pedagogy ;* I. *Pedagogia.*

LITTRÉ, se tenant à l'étymologie, définissait ce mot : « Éducation morale des enfants. » — H. MARION (*Dict. de pédagogie* de BUISSON, 1re édition, sub v°) a critiqué cette formule en faisant remarquer : 1° que la pédagogie est autre chose que l'éducation, et même que l'art empirique et spontané d'un bon éducateur ; 2° que la pédagogie concerne le corps et l'intelligence autant que la moralité. Il propose donc de la définir : « Science de l'éducation, tant physique qu'intellectuelle et morale » (2238a). Elle doit, dit-il, recueillir et prendre pour base toutes les données positives de la physiologie, de la psychologie, de l'histoire, qui concernent la nature des enfants.

E. DURKHEIM, dans la seconde édition du même ouvrage (*Nouveau dictionnaire de pédagogie*, 1911) admet de même que la pédagogie n'est ni l'éducation elle-même, ni l'art de l'éducateur ; mais il montre que la définition proposée ci-dessus n'est pas non plus satisfaisante. Une « science *de l'éducation* », en effet, consisterait, au sens propre des mots, à étudier la genèse ou le fonctionnement des systèmes d'éducation ; or, ce n'est pas là ce qu'on veut dire en parlant de pédagogie. — La pédagogie est une « théorie pratique », c'est-à-dire une théorie ayant pour objet de réfléchir sur les systèmes et sur les procédés d'éducation en vue d'en apprécier la valeur et par là d'éclairer et de diriger l'action des éducateurs.

On pourrait donc, en prenant le mot *normatif** dans le sens que nous avons défini plus haut, définir la pédagogie : la science normative de l'éducation.

REMARQUE

Le mot *pédagogue*, dans la littérature française classique, depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours, a été pris à peu près invariablement en mauvaise part. Cet import, dont les origines sont peut-être phonétiques plus encore

---

de l'acte et de ses conséquences ; c'est la volonté même de l'agent, sa *moralité intime* qui est considérée, ce qui n'est pas aussi net ni dans l'idée de *faute* (une faute peut être involontaire), ni dans celle de *crime* (où c'est l'infraction matérielle à la loi morale et sociale qui est visée). En ce sens le mot me semble répondre à une nuance psychologique ou morale qui subsiste peut-être en dehors de toute croyance religieuse précise. »

Sur **Pédagogie, Pédologie,** etc. — Ces articles ne figuraient pas dans la rédaction primitive ; ils ne nous avaient pas semblé appartenir au vocabulaire proprement philosophique. Ils ont été ajoutés à la demande de plusieurs membres et correspondants de la Société. Une partie des documents qui y sont mentionnés sont dus à **E. Blum** et **Ed. Claparède.**

J'ai travaillé à répandre l'emploi du mot pédologie, dans les articles cités plus haut, dans le *Manuel Général* et dans la *Grande Encyclopédie* pour des raisons que j'ai développées dans mes diverses publications, depuis mon article de 1895 dans la *Revue philosophique*, et que j'ai synthétisées dans la communication

qu'historiques, a très souvent atteint le mot *pédagogie.*

Rad. int. : Pedagogi.

PÉDOLOGIE, D. *Paidologie ;* E. *Paidology ;* I. *Pedologia.*

Science de l'enfant ; plus particulièrement, science de l'enfant considéré comme un être dont les réactions et le développement obéissent à des lois biologiques, psychologiques et sociologiques spéciales, différentes de celles qui s'appliquent aux adultes et qui, par suite, doivent être étudiées séparément. (Voir E. BLUM, *La Pédologie, l'idée, le mot, la chose*, Année psychologique, 1899 ; *Sur les divisions et la méthode de la pédologie*, Congrès de philosophie, Genève, 1904, où il propose de diviser cette science, en sept parties, correspondant à sept périodes principales dans le développement des enfants.)

CRITIQUE

Ce terme a été créé par O. CHRISMAN (*Child-Study, a new department of education*[1], The Forum, vol. XVI, 1893-1894, p. 728), et pris par lui pour titre de sa thèse de doctorat : *Paidologie, Entwurf zu einer Wissenschaft des Kindes*[2], Iéna, 1894. Il lui donne pour but « alles zu sammeln, was das Wesen und die Entwickelung des Kindes betrifft, und es zu einem systematischen Ganzen zu vereinigen[3]. » Il la considère comme la théorie dont la pédagogie doit être l'application.

Ce terme a été introduit et vulgarisé en français par E. BLUM, *Le mouvement pédagogique* (C. R. DE CHRISMAN, *Revue philos.*, mai 1897) ; *Le mouv. pédagogique et pédologique* (*Ibid.*, nov. 1898).

Ce terme, depuis lors, s'est beaucoup répandu. CHRISMAN a fondé, en 1900, la Revue *Paidology* (Emporia, Kansas) ; Mrs. LOUCH, la même année, *The paidologist* (Ladies College, Cheltenham).

1. *L'étude de l'enfant, nouvelle branche de l'éducation.* — 2. *Paidologie, esquisse d'une science de l'enfant.* — 3. « De recueillir tout ce qui concerne la nature et le développement de l'enfant et de le réunir en un tout systématique. »

de 1904 au Congrès de Genève : le terme de psychologie de l'enfant est équivoque et dangereux, d'abord en ce qu'il est lié à la pédagogie traditionnelle, et que cette alliance d'une science en voie de constitution, mais positive, avec un art imprécis, est mauvaise. De plus et surtout, l'emploi de ce terme confirme cette idée trop répandue que la psychologie de l'enfant est un chapitre de la psychologie de l'adulte. On commet ainsi une erreur : l'enfant est un être *sui generis* au point de vue physiologique et psychologique, et non un homme en raccourci. Enfin le mot *pédagogie* implique un art, — des préoccupations finalistes et normatives qui n'ont rien à voir avec la recherche et l'institution de lois scientifiques. **(E. Blum.)**

Le mot *Pédotechnie* a été préféré à *Pédagogie* par la Société belge de ce nom comme étant plus large, l'usage ayant restreint *pédagogie* à la technique purement scolaire, et à l'éducation des enfants, surtout dans la période de l'école primaire. — La science de l'enfant pourrait donc être divisée en *Pédologie* et en *Pédotechnie*, cette dernière comprenant la *Pédiatrie*, la *Pédagogie expérimentale*, etc. Sans doute cette dernière sorte d'études a pour objet la recherche, la découverte des règles, non leur application. Mais cette extension du mot est légitimée par l'analogie : l'*électrotechnie*, par exemple, comprend la recherche empirique des moyens pratiques pour obtenir le meilleur rendement d'une pile, des procédés industriels pour la fabrication des lampes, etc. La différence entre *technie* et *logie* réside pour moi dans le fait suivant : les *logies* visent à établir des lois générales, scientifiques, rationnelles, etc. ; les *technies* se contentent d'établir des règles pratiques, des recettes, sans s'occuper de leur coordination. **(Ed. Claparède.)**

Une *Société de pédologie* a été fondée à Anvers en 1883. La *Revue philosophique*, à partir de 1906, a substitué ce mot à *Pédagogie* dans les rubriques de sa table analytique des matières. Le Troisième Congrès international de l'Éducation (Bruxelles, 1910) a pris pour titre de sa première section : *Pédologie.* Un Premier Congrès de Pédologie y a eu lieu en 1911. Ce mot semble donc suffisamment consacré par l'usage.

Pédotechnie, terme créé, sur le modèle de *Pédologie*, par M. le Dr Decroly, à l'occasion de la fondation, à Bruxelles, de la Société qui porte ce nom (1906).

Ensemble des applications pratiques résultant de la connaissance des faits biologiques, psychologiques, sociaux, qui concernent les enfants.

Rad. int. : Pedologi, Pedoteknik.

PEINE, D. **A.** *Strafe ;* **B.** Sans équivalent exact ; approximativement, *Schmerz ;* **C.** *Mühe ;* — E. **A.** *Pain*, *Penalty ;* **B.** *Pain*, *trouble*, *grief ;* **C.** *Trouble*, *Labour ;* — I. **A. B.** *Pena ;* **B. C.** *Stènto.*

A. (G. ποινή, rançon, expiation, châtiment.) Ce qui est imposé par la société à l'individu en vue de réprimer une contravention, un délit ou un crime. Les peines sont ou peines de police ou peines correctionnelles, ou criminelles ; dans ce dernier cas, elles sont toujours dites « infamantes » ; et le plus souvent, en outre, elles sont dites « afflictives ». Le *Code Pénal* ne définit ces différentes catégories que par énumération en extension : les peines de police sont l'amende, la confiscation d'objets saisis, l'emprisonnement (*C. Pénal.*, 464) ; les peines correctionnelles sont l'amende, l'interdiction de certains droits, l'emprisonnement (*C. Pénal*, 9) ; les peines criminelles seulement infamantes sont le bannissement et la dégradation civique ; les peines afflictives et infamantes sont la mort, les travaux forcés, la détention et la réclusion (*Code pénal*, 7-8).

B. Psychologie. Sentiment de tristesse et de dépression qui vient de ce que quelque événement a lieu contre nos désirs. L'adjectif correspondant est *pénible ;* mais le sens en est beaucoup plus large ; il se dit même de sensations, de douleurs physiques, toutes les fois qu'elles apparaissent comme difficiles à supporter.

C. Effort, travail difficile, que l'on s'impose en raison des résultats qu'on en attend. « Prendre de la peine. »

Rad. int. : **A.** Punis ; **B.** Dolor ; **C.** Pen.

Peirce (principe de) ou *Règle de Peirce*, voir *Pragmatisme**.

PÉLAGIANISME, D. *Pelagianismus ;* E. *Pelagianism ;* I. *Pelagianismo.*

(Proprement, doctrine religieuse de Pélage († 440), déclarée hérétique au concile d'Éphèse (431), en tant qu'elle niait le péché originel, la corruption de la nature humaine, et la nécessité de la grâce pour la sainteté.)

On a appelé par extension *pélagianisme moral* les doctrines qui représentent l'homme comme naturellement bon, ou du moins comme n'ayant aucune tendance naturelle contraire ou hostile aux règles morales.

PENCHANT, D. *Neigung ;* E. *Inclination*, *Bent ;* I. *Propensione.*

Tendance ou inclination considérée en tant que trait de caractère naturel et spontané. Ce terme, aujourd'hui, n'a plus de sens technique ; il n'appartient guère qu'à la psychologie pratique et au langage courant. Il n'en était pas de même dans la première moitié du xixe siècle. Voir l'article assez détaillé qui lui est consacré (par D. Henne) dans le *Dictionnaire* de Franck : les *penchants* y sont distingués d'une part des *appétits* (qui viennent du corps et sont périodiques, tandis que les penchants viennent du cœur et agissent avec continuité) ; de l'autre, des *passions* (qui ne sont pas congénitales, tandis que les penchants sont primi-

tifs). Ce mot a été particulièrement employé par les phrénologues, par Fourier, Saint-Simon, Aug. Comte.

Rad. int. : Inklin.

PENSÉE, D. *Gedanke*, *Denken* ; E. *Thought* ; I. *Pensiero*.

Ce mot, dans chacun de ses sens, peut s'appliquer soit à l'ensemble des faits considérés (*la* pensée), soit à chacun d'eux pris à part (*une* pensée).

A. Au sens le plus large, il enveloppe tous les phénomènes de l'esprit. « Qu'est-ce qu'une chose qui pense ? C'est une chose qui doute, qui entend, qui conçoit, qui affirme, qui veut, qui ne veut pas, qui imagine aussi et qui sent. » DESCARTES, *Deuxième méditation*, 7. — Cf. *Princ. de la Philosophie*, I, 32 ; et voir ci-dessus, *Idée**.

Ce sens a vieilli ; et, d'ailleurs, même chez Descartes, il semble bien que les états affectifs et la volonté ne sont appelés des *pensées* qu'en tant qu'ils sont considérés comme nécessairement *connus* par l'âme qui veut ou sent : « Par le mot de pensée, j'entends tout ce qui se fait en nous de telle sorte que nous l'apercevons immédiatement par nous-mêmes. *(Texte latin :* Cogitationis nomine intelligo illa omnia quæ nobis consciis in nobis sunt, *quatenus eorum in nobis conscientia est.)* C'est pourquoi non seulement entendre, vouloir, imaginer, mais aussi sentir est la même chose ici que penser. » *Principes de la philosophie*, I, 9.

B. Plus ordinairement, se dit de tous les phénomènes cognitifs (par opposition aux sentiments et aux volitions). Pensée est alors un synonyme d'*intelligence* au sens **A.** « S'il y a des vérités innées, ne faut-il pas qu'il y ait des pensées innées ? — Point du tout, car les pensées sont des actions » (des faits *in actu*), « et les connaissances ou les vérités, en tant qu'elles sont en nous quand même on n'y pense point, sont des habitudes ou dispositions, et nous savons bien des choses auxquelles nous ne pensons guère ». LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, I, ch. I, § 26.

C. Au sens le plus propre, se dit de l'entendement et de la raison, en tant qu'ils permettent de *comprendre** ce qui constitue la matière de la connaissance, en tant qu'ils réalisent un degré de synthèse plus élevé que la perception, la mémoire ou l'imagination. « La pensée n'est donc pas moins distincte de la perception qu'elle ne l'est de la sensation et de la volonté... C'est en nous représentant l'étendue que nous sortons de nous-mêmes pour entrer dans l'absolu de la pensée. » J. LACHELIER, *Psychologie et Métaphysique* (à la suite du *Fondement de l'Induction*), p. 150. Il appelle encore cette pensée « conscience intellectuelle » par opposition à la « conscience sensible ». *Ibid.* « This term (thought) is, in relation to Logic, employed in its strictest and most limited signification, viz. as the act or product of the discursive Faculty, or Faculty of Relations[1]. » HAMILTON, *Logic*, leçon V, p. 73.

Rad. int. : Pens.

PERCEPT, E. *Percept*.

Opposé à *Concept** : objet (au sens **A**) de la perception, sans référence à une réalité, à une chose en soi à laquelle

1. « Ce terme (pensée), en matière de logique, s'emploie dans son acception la plus stricte et la plus limitée, à savoir acte ou produit de la faculté discursive, ou faculté des relations. »

Sur **Pensée.** — Faut-il absolument proscrire un sens beaucoup plus large, et certainement un peu abusif, dans lequel on appellerait *pensée* tout ce qui a en soi un caractère de rationalité et d'intelligibilité, même sans conscience actuelle, mais avec une tendance à la conscience ; où l'on dirait, par exemple, que la nature ou même l'être dans sa totalité est une *pensée ?* La finalité immanente dans un être vivant n'est-elle pas vraiment une *pensée sans conscience*, qui le guide dans son développement ? **(J. Lachelier.)**

correspondrait ce percept. Équivaut à l'expression allemande *empirische Anschauung*, quand on y entend par *Anschauung* non la faculté ou l'acte de percevoir, mais la « présentation* » même qui résulte de cet acte.

Rad. int. : Perceptaj.

PERCEPTION, D. **A. B. C.** *Perception, Empfindung, Erfassung ;* **C. D.** *Wahrnehmung ;* E. *Perception ;* I. *Percepzione.*

A. Sens le plus général : fait de subir une action et d'y réagir d'une manière adaptée. « Percipit corpus meatus quibus se insinuat ; percipit impetum alterius coporis cui cedit... Aer vero Calidum et Frigidum tam acute percipit, ut ejus perceptio sit longe subtilior quam tactus humanus... Qui huic contemplationi animum adjecerunt, longius quam par est provecti sunt, et sensum corporibus omnibus tribuerunt ; ... At debuerant differentiam perceptionis et sensus non tantum in comparatione sensibilium ad insensibilia explorare, ... verum etiam in corpore ipso sensibili animadvertere quid causa sit cur tot actiones expediantur absque omni tamen sensu. » Bacon, *De Augmentis*, IV, 3.

Cette distinction de la « perception » et du « sentiment » a été reprise, approfondie, et adaptée à sa propre doctrine par Leibniz : « L'état passager qui enveloppe et représente une multitude » (une multiplicité) « dans l'unité ou dans la substance simple n'est autre chose que ce qu'on appelle la Perception, qu'on doit distinguer de l'aperception ou de la conscience... Et c'est en quoi les cartésiens ont fort manqué, ayant compté pour rien les perceptions dont on ne s'aperçoit pas ». *Monadologie*, § 14. Ces perceptions dont on ne s'aperçoit pas sont appelées souvent par lui « petites perceptions, perceptions insensibles ». *Ibid.*, 21 ; *Nouveaux Essais*, II, 1, etc.

Spécialement :

B. Chez les cartésiens, *perception* est dit de tous les actes de l'intelligence. « Omnes modi cogitandi, quos in nobis experimur, ad duos generales referri possunt, quorum unus est perceptio, sive operatio intellectus... Nam sentire, imaginari et pure intelligere sunt tantum diversi modi percipiendi. »

Sur **Perception.** — Article complété sur les indications de MM. **H. W. Carr** et **J. Lachelier.**

M. **Claparède** fait remarquer que la perception actuelle ne devrait pas être appelée *représentation*, comme elle l'est souvent par les psychologues français ; et qu'il y aurait lieu de réserver ce mot pour les phénomènes cognitifs constituant soit une répétition, soit une suppléance de ce qui n'est plus objet de présentation actuelle. Voir, ci-dessous, *présentation* et *représentation.*

Perception, au xviiie siècle, a été opposé à *sensation* d'une autre manière. « J'ai une perception quand j'aperçois un objet : cette perception ne fait que m'annoncer la présence de cet objet. Mais si cette perception devient assez vive pour être accompagnée de plaisir ou de douleur, je la nomme une *sensation.* Il me semble donc que la sensation ne diffère de la perception que par le degré d'intensité. » Ch. Bonnet, *Philalèthe*, ch. iv (1768) ; *Œuvres*, t. VIII, 419.

La première rédaction de la critique, conservée jusqu'à la 5e édition, contenait une condamnation du sens **C** qui à cette époque n'avait pas soulevé d'objection. Mais M. **Marsal** nous fait observer que l'analogie établie entre la « perception interne » et la « perception externe » reste très défendable. « Voulez-vous dire, nous écrit-il, que la connaissance du moi est intuitive et adéquate ? L'idée du moi n'est-elle pas construite comme l'idée du non-moi, et sans doute corrélativement ? Par suite, n'y a-t-il pas analogie entre le sens **C** et le sens **D,** et légitimité du sens **C ?** »

Descartes, *Principia*, I, 32. (Mais dans la traduction française, quoique ce chapitre soit intitulé « Qu'il y a en nous deux sortes de pensées, à savoir la *perception* de l'entendement et l'action de la volonté », il est dit dans le corps de l'article : « ... dont l'une consiste à *appercevoir* par l'entendement » et « ... ne sont que des façons différentes d'*appercevoir* ». Ad. et Tann., IX, 39. — Voir *Idée**.

De même Spinoza distingue dans le *De intellectus emendatione*, 7 : « Perceptio ex auditu, perceptio ab experientia vaga, perceptio ubi essentia rei ex alia re concluditur sed non adæquate, perceptio rei per solam suam essentiam. » Mais, dans le passage correspondant de l'*Éthique* (II, 40 ; schol. 2), il emploie *cognitio* en ce sens général et paraît restreindre *perceptio* à la connaissance « ex singularibus, nobis per sensus... confuse repræsentatis », ce qui est le sens moderne.

C. Connaissance que le moi possède de ses états et de ses actes par la conscience *(perception interne)*.

D. Acte par lequel un individu, organisant ses sensations présentes, les interprétant et les complétant par des images et des souvenirs, s'oppose un objet qu'il juge spontanément distinct de lui, réel, et actuellement connu par lui *(perception extérieure*)*. « Wahrnehmung ist das empirische Bewusstein, d. i., ein solches in welchem zugleich Empfindung ist[1]. » Kant, *Critique de la Raison pure*, Anticipations de la perception (B. 207).

1. « La perception est la conscience empirique, c'est-à-dire la conscience dans laquelle il y a en même temps sensation. »

CRITIQUE

1. Dans chacun des sens indiqués ci-dessus, le mot peut se prendre soit pour l'acte de percevoir, soit pour le résultat de cet acte.

2. Le sens **D** *(perception extérieure)* est le seul usuel dans la langue philosophique contemporaine ; tout au plus y peut-on trouver quelques traces des autres acceptions. Le sens **C,** qui s'est conservé le plus longtemps, tend lui-même à disparaître : il serait déjà impossible d'employer perception en ce sens sans y joindre une épithète explicative. On lui reproche, en général, d'établir une analogie artificielle entre la connaissance de l'esprit par lui-même et celle qu'il prend des objets matériels, situés dans l'espace.

Quoique *perception*, au sens général de connaissance, soit presque entièrement hors d'usage, il n'en est pas de même du verbe *percevoir :* on dit encore bien (peut-être cependant avec une nuance d'archaïsme), que l'on « *perçoit* une différence, une opposition entre deux idées, ou deux théories, etc. ».

Rad. int. : **D.** 1° *Acte de percevoir :* Percept ; 2° *chose perçue :* Perceptaj.

PERCEPTIONNISME, P. *Perceptionnismus ;* E. *Perceptionism ;* I. *Percezionismo.*

Doctrine d'après laquelle l'esprit, dans l'acte de percevoir, a une conscience immédiate et par conséquent véridique de la présence d'une réalité extérieure à lui. (Reid, Hamilton, Cousin, Schopenhauer, Spencer, Bergson.) Cette doctrine s'oppose à celle qui considère la croyance aux réalités de cet ordre comme une croyan-

Sur **Perceptionnisme.** — Ce terme est-il nécessaire ? Il n'est pas usuel en anglais. La doctrine qu'il désigne ne serait-elle pas beaucoup mieux appelée *réalisme (néo-réalisme, réalisme naïf ?).* **(H. W. Carr.)** — *Réalisme* serait trop général, et de plus a le défaut de s'appliquer à bien des doctrines différentes ; *réalisme naïf* évoque l'idée d'une critique ultérieure que précisément le perceptionnisme n'admet pas ; *néo-réalisme* pourrait sans doute être adopté conventionnellement en ce sens ; mais y aurait-il avantage à le substituer, en français au moins, à un terme déjà consacré et qui ne paraît pas créer d'équivoque ? **(A. L.)**

ce acquise et résultant d'un travail de l'esprit ; ce qui peut encore s'entendre en deux sens : 1° la croyance à notre propre réalité individuelle est immédiate, la croyance à la réalité du non-moi résulte d'une opération discursive (Descartes, Berkeley) ; 2° la croyance à la réalité du moi et la croyance à la réalité du non-moi sont toutes deux acquises, et de formation secondaire (J. S. Mill, W. James, J. M. Baldwin).

Rad. int. : Perceptionism.

« PERCIPIENT », terme d'origine anglaise (= être qui perçoit). Sujet*, au sens **F.** — Terme peu usité en français.

PERDURABILITÉ, D. *Dauerhaftigkeit ;* E. *Perdurability, Perdurableness ;* I. *Perdurabilità.*

Caractère de ce qui dure et même de ce qui dure longuement (par rapport à tel ou tel autre terme de comparaison). « C'est parce que la perdurabilité des objets du sens commun n'est pas suffisante que nous les abandonnons, que nous créons une série d'objets nouveaux, lesquels, par conséquent, apparaissent forcément doués d'une perdurabilité supérieure. » E. Meyerson, *Identité et Réalité* (2e édit., p. 420-421). Cf. Id., *L'explication dans les sciences,* p. 247.

« PERENNIS philosophia », la philosophie pérenne. Expression rappelant l'idée que la philosophie, malgré les oppositions apparentes des doctrines, constitue une tradition unique et permanente dans ce qu'elle a d'essentiel. « La philosophie dont on présente ici les principes essentiels n'innove rien. Elle est une méditation personnelle dont la matière est fournie par cette « philosophia perennis » qui est l'œuvre commune de l'humanité. » L. Lavelle, *La présence totale,* p. 20.

REMARQUE

L'origine de cette expression est le titre d'un livre d'Augustinus Steuchus, dit Eugubinus[1] (Agostino Steuco, de Gubbio), *De perenni philosophia* (1540). Foucher en avait recommandé la lecture à Leibniz, qui l'en remercie dans une de ses lettres (Gerh., I, 395). Le dessein principal de ce livre, dit-il, est « d'accommoder les Anciens au christianisme » ; mais il pense qu'on peut en tirer quelque chose de plus, et c'est dans cette intention qu'il fait de *perennis philosophia* une sorte de devise de son éclectisme : « La vérité est plus répandue qu'on ne pense, mais elle est très souvent fardée, et très souvent aussi enveloppée, et même affaiblie, mutilée, corrompue par des additions qui la gâtent ou la rendent moins utile. En faisant remarquer ces traces de la vérité dans les anciens (ou, pour parler plus généralement, dans les antérieurs), on tirerait l'or de la boue, le diamant de sa mine[2] et la lumière des ténèbres ; et ce serait, en effect, *perennis quaedam philosophia.* » *Lettre à Rémond,* 1714, Gerh., III, 624-625.

PÉRENNITÉ, D. (approximativement) *Dauerhaftigkeit ;* E. *Perennity ;* I. *Perennità.*

Étymologiquement, *perennitas,* caractère de ce qui dure toute l'année (par opposition à ce qui ne dure qu'une saison, comme le feuillage de la plupart des arbres). — Par suite (déjà dans le latin classique) caractère de ce qui dure indéfiniment, éternellement.

Perfectibilité, v. *Progrès**.

PERFECTION, v. **Parfait.**

Le mot, dans ses différentes acceptions peut être pris : **A.** Au sens abstrait ; **B.** Au sens concret.

Rad. int. : **A.** Perfektes ; **B.** Perfektaj.

---

1. Gerhardt, et Couturat citant Gerhardt écrivent *Jugubinus.* Mais, c'est évidemment une faute de copie ou d'impression. — 2. De son minerai, de sa gangue.

PERMANENCE, D. *Beharrlichkeit* (KANT), *Beständigkeit, Fortdauer, Verbleiben ;* E. *Permanence ;* I. *Permanenza.*

Caractère de ce qui demeure le même malgré l'écoulement du temps.

KANT appelle notamment « Principe de la permanence » (*Grundsatz der Beharrlichkeit ; Critique de la Raison pure*, A, 182), puis « Principe de la permanence de la substance » (*Gr. der Beh. der Substanz, Ibid.*, B, 224), la première des « Analogies de l'expérience ». Elle est ainsi énoncée dans la 1re édition : « Alle Erscheinungen euthalten das Beharrliche (Substanz) als den Gegenstand selbst, und das Wandelbare, als dessen blosse Bestimmung, d. i. eine Art wie der Gegenstand existiert[1] » ; et dans la 2e : « Bei allem Wechsel der Erscheinungen beharret die Substanz, und das Quantum derselben wird in der Natur weder vermehrt noch vermindert[2]. »

Principes de permanence. Principes qui énoncent le caractère invariable d'un élément, et plus spécialement d'une grandeur déterminée à travers des transformations observables : principe dit « de la conservation de la masse* », principe dit « de la conservation de l'énergie* », etc.

Voir *Changement**, *Quantum**.

Rad. int. : Permanantes.

1. « Tous les phénomènes contiennent le permanent (substance), comme étant l'objet lui-même, et la variable, comme simple détermination de celui-ci, c'est-à-dire une manière d'être de l'objet. » — 2. « Dans tout remplacement des phénomènes l'un par l'autre la substance demeure, et le *quantum* de celle-ci n'augmente ni ne diminue dans la nature. »

Persévération, voir aux *Observations.*

PERSONNALISME, D. *Personalismus ;* E. *Personalism ;* I. *Personalismo.*

A. Doctrine de RENOUVIER consistant à faire de la personnalité la catégorie suprême, et le centre de sa conception du monde. Cf. *Pluralisme**. Voir *Essais de Critique générale, Logique*, tome I ; et *Le Personnalisme* (1903), où sont particulièrement développées les conséquences cosmologiques de cette doctrine en ce qui concerne les conditions physiques de la personnalité et la destinée des personnes.

B. Doctrine morale et sociale fondée sur la valeur absolue de la personne, exposée dans le *Manifeste au service du personnalisme*, d'Emmanuel MOUNIER (1936) et développée dans la revue *Esprit* (paraissant depuis 1932). Voir en particulier *Situation du personnalisme*, du même auteur, dans les numéros du 1er janvier et du 1er mars 1946, où il met fortement en lumière l'aspect concret de la doctrine, en même temps que son rapport avec les différentes attitudes politiques qu'il peut admettre.

« Le personnalisme se distingue ri-

Sur **Persévération.** — Les psychologues allemands appellent *Perseveration* la tendance qu'ont les impressions récentes à reparaître spontanément dans la conscience (MÜLLER et PILZECKER, *Exp. Beiträge zur Lehre vom Gedächtniss*[1], Leipzig, 1900). Ce terme est d'un emploi si fréquent, qu'il me paraît indispensable d'en établir l'équivalent français. On peut hésiter entre *persistance* qui a l'avantage (ou l'inconvénient) d'exister déjà dans notre langue, et le terme *persévération* qui éviterait toute équivoque. **(Ed. Claparède.)**

Persistance ne pourrait pas être employé en français avec ce sens : il a déjà une signification bien distincte, quoique voisine de celle-ci ; et même, sur un point, les deux acceptions s'opposent nettement : ce qui « persiste » ne disparaît pas pour reparaître, mais demeure d'une manière permanente. *Persistance* se dit, par exemple, du phénomène par lequel l'impression rétinienne continue à durer pendant une fraction de seconde après que l'excitation qui l'a produite a cessé d'agir. **(A. L.)**

1. *Contributions expérimentales à la théorie de la mémoire.*

goureusement de l'individualisme, et souligne l'insertion collective et cosmique de la personne. » (*Addition* de M. Emmanuel Mounier sur l'épreuve du présent article).

C. Doctrine de ceux qui admettent que Dieu est personnel. Opposé à *Pantheismus* par FEUERBACH, *Wesen des Christentums*[1], p. 185. Ce sens, très rare en français, paraît avoir été le plus ancien.

REMARQUE

D'après A. C. KNUDSON (*The philosophy of personalism*, 1927), le mot aurait été créé par Schleiermacher, dans les *Reden an die Gebildeten*[2] (1799), et B. P. Bowne l'aurait employé l'un des premiers en Amérique, dans un ouvrage intitulé *Personalism* (1908). En Angleterre, on le trouve chez J. Grote, *Exploratio philosophica* (1865), où il semble en faire un équivalent d'idéalisme, ou de spiritualisme. En Allemagne, il a été adopté d'abord par TEICHMÜLLER, *Neue Grundlegung der Psychologie und Logik* (posthume, 1889)[3], d'après EISLER, *Wörterbuch*, sub v°. Il est devenu extrêmement usuel aux États-Unis, souvent au sens **C**, mais plus fréquemment encore au sens **B.** Voir *Observations*.

1. *L'essence du christianisme.* — 2. *Discours aux hommes cultivés.* — 3. *Nouveau fondement de la psychologie et de la logique.*

PERSONNALITÉ, D. *Persönlichkeit ;* plus rarement et au sens abstrait seulement, *Personalität ;* — E. *Personality ;* — I. *Personalità.*

1° *Au sens abstrait :*

A. B. Caractère de l'être qui est une personne morale, ou une personne juridique (voir *Personne*, **A** et **C**).

C. Fonction psychologique par laquelle un individu se considère comme un *moi** un et permanent. « Les maladies de la personnalité. » Voir ci-dessous, *Critique*.

D. Préoccupation habituelle et dominante de sa propre personne (au sens **C**), égoïsme. Auguste COMTE oppose souvent, en ce sens, *personnalité* et *sociabilité*, ou *sympathie*. P. ex. *Catéchisme positiviste*, 4e entretien, *ad finem* (Ed. PÉCAUT, p. 166) ; *Discours sur l'ensemble du positivisme*, 87.

E. Originalité, au sens favorable de ce mot.

2° *Au sens concret :*

F. Personne morale, et spécialement personne qui réalise à un haut degré les qualités supérieures par lesquelles la personne se distingue du simple individu biologique.

Sur **Personnalisme.** — « On peut signaler un emploi (sans doute oral) de ce terme, antérieur à Renouvier : « Le terme de Personnalisme... s'était offert jadis au choix de Paul Janet pour définir sa propre doctrine... Il l'avait essayé, approuvé, recommandé ; mais il n'avait pas pu, quand même, lutter avec succès contre le vieil usage, et il s'était résigné à s'entendre qualifier de spiritualiste, comme son maître Victor Cousin. » DAURIAC, Bulletin de la Société française de philosophie, février 1904, p. 40. » **(E. Leroux.)**

— Dans l'*Histoire de la philosophie* qu'il a publiée en 1887 en collaboration avec G. Séailles, Paul Janet a écrit : « Mesurer avec précision les mérites et les défauts de la thèse personnaliste et de la thèse impersonnaliste (sur la nature de Dieu) telle a été l'œuvre de notre siècle. » (P. 888.)

Aux États-Unis, le sens **C** est assez répandu, et on l'appelle souvent « absolutistic personalism ». (J. Royce, Mary Calkins) ; mais le sens maintenant le plus général est celui de philosophie mettant en relief la valeur de la personne morale (R. T. Flewelling, *Creative personality*, 1926 ; il a été le fondateur et reste le Directeur de la revue *The Personalist*, paraissant depuis 1919, et dont la collection est particulièrement instructive pour la connaissance de ce mouvement.

G. Homme qui se fait remarquer dans la société d'une manière quelconque : en raison des fonctions qu'il occupe, ou de l'influence qu'il exerce ; ou par ses intrigues, sa turbulence ; ou même simplement par sa présence habituelle aux endroits où l'on est en vue, etc. Le mot, en ce sens, s'affaiblit quelquefois jusqu'à désigner un individu quelconque.

CRITIQUE

Les sens **A** et **F**, qui expriment d'ailleurs une seule et même idée sous la forme abstraite et sous la forme concrète, sont les seuls recommandables. Au sens légal, il convient d'ajouter, comme on le fait d'ordinaire, l'épithète de personnalité *juridique* ou *civile*. Les sens **D** et **E** sont heureusement peu usités, et n'existent véritablement d'une façon courante que dans l'adjectif *personnel** (encore y a-t-il quelques réserves à faire sur ce point. Voir ci-dessous). Le sens **G**, qualifié néologisme par Littré, est franchement d'une mauvaise langue : « Une personnalité encombrante ; une personnalité bien parisienne. » Il vient d'une fausse conversion : de ce que les esprits et les caractères qui s'élèvent *au-dessus* du niveau moyen se font souvent remarquer, et ne sont pas « comme tout le monde », on a glissé à cette idée qu'il est bon en soi de ne pas être comme les autres, et que tout ce par quoi l'on se distingue ou se fait remarquer est une valeur supérieure ; tandis qu'une analyse plus exacte montre qu'une vraie personnalité diffère des autres hommes non par l'imprévu de ses idées, de ses goûts ou de ses sentiments, par la force ou l'habileté avec laquelle il fait servir les autres à ses fins, mais au contraire par la haute réalisation de qualités ou de talents que tous les hommes pourraient développer, eux aussi, sans produire de conflit ni de contradiction. Voir le texte de Paul JANET cité dans les *Observations* sur l'article *Impersonnel** et cf. A. LALANDE, *Précis raisonné de morale pratique*, § 54-55.

Quant aux expressions « maladies de la personnalité, dédoublements de la personnalité », que l'influence de Th. RIBOT a fait adopter presque universellement (D. *Persönlichkeits störungen ;* E. *Disorders*, *diseases of personality ;* I. *Malattie della personalità*), elles ont leur origine dans l'indistinction où sont longtemps restées les deux idées de moi psychologique et d'âme substantielle : « Persona dicitur ens, quod memoriam sui conservat, hoc est, meminit se esse idem illud quod ante in hoc vel isto statu fuit. » Chr. WOLFF, *Psychol. rationalis*, 741. De là vient que l'école psychologique moderne, qui combattait toute ontologie, a été amenée à donner aux troubles en question un nom qui fût, par lui-même, une protestation contre la croyance à la réalité métaphysique et à l'unité substantielle de l'âme. « Dans le langage psychologique, on entend généralement par *personne* l'individu qui a une conscience claire de lui-même et agit en conséquence : c'est la forme la plus haute de l'individualité. Pour expliquer ce caractère, qu'elle réserve uniquement à l'homme, la psychologie métaphysique se contente de supposer un moi parfaitement un, simple et identique. Malheureusement, ce n'est là qu'une fausse clarté et un semblant de solution. A moins de conférer à ce moi une origine surnaturelle, il faut bien expliquer comment il naît et de quelle forme inférieure il sort... » Th. RIBOT, *Les maladies de la personnalité* (1885), *Introduction*, § 1. — Cf. *Ibid.*, Conclusion, § 2 : « Revenons à l'homme et étudions d'abord sa personnalité purement physique. » — La véritable expression serait « maladies ou dédoublements de l'unité psychologique individuelle ». Mais on ne saurait faire prévaloir cette expression contre la formule usuelle, qui a pour elle la brièveté et l'euphonie. Peut-être cependant y a-t-il lieu de noter quelque diminution dans l'emploi de celle-ci, par suite des critiques adressées, du point de vue expérimental, à la conception primi-

tive qu'elle représente. Voir p. ex. P. Janet, *Une Félida artificielle*, Revue philos., avril-mai 1910.

Voir également ci-dessus, au mot *Individualité**, les observations faites sur l'opposition de ce terme et de celui qui fait l'objet du présent article.

Rad. int. : **A.** Persones ; **F.** Person.

PERSONNE, D. *Person, Persönlichkeit ;* E. *Person ;* I. *Persona.*

Du latin *persona*, masque de théâtre ; d'où personnage, rôle, caractère ; fonction, dignité ; personne juridique. — Pour l'étymologie première et l'histoire de ce mot, voir Trendelenburg, *Zur Geschichte des Wortes Person* (Kant studien, 1908, ou, en anglais, Monist, juillet 1910) et R. Eucken, *Geistige Strömungen der Gegenwärt*, sect. D., § 5. (Trad. fr., p. 447-463.) — S'oppose dans tous les sens à *chose.*

A. *Personne morale.* Être individuel, en tant qu'il possède les caractères qui lui permettent de participer à la société intellectuelle et morale des esprits : conscience de soi, raison, c'est-à-dire capacité de distinguer le vrai et le faux, le bien et le mal ; capacité de se déterminer par des motifs dont il puisse justifier la valeur devant d'autres êtres raisonnables. Voir Leibniz, *Théodicée*, I, 89 ; Kant, *Grundlegung zur Met. der Sitten*, 2e section, § 84 et 96-99. — Cf. *Individu**.

B. *Personne physique* se dit du corps d'un homme, en tant que ce corps est considéré comme manifestation, comme « phénomène » de sa *personne morale*, en tant qu'il en exprime le caractère et qu'il doit être traité en conséquence. (Le mot de *personne*, même au sens physique, ne pourrait pas s'appliquer au corps d'un animal.)

D'où : individu humain ; quelqu'un, au sens le plus large. A ce sens, très classique (voir Littré) se rattachent tous les usages ordinaires de ce mot : « sa personne, votre personne » pour *lui-même, vous-même ;* « la personne d'un auteur », par opposition à ses œuvres ; « la personne d'un homme d'État, d'un réformateur », par opposition à ses actes, à sa doctrine, aux conséquences de son action historique ; « personne » au sens interrogatif ou négatif, etc.

C. *Personne juridique.* Être qui possède des droits ou des devoirs déterminés par la loi. « L'esclave... n'est pas une personne dans l'État : aucun bien, aucun droit ne peut s'attacher à lui. » Bossuet, *Cinquième avertissement aux protestants* (Ed. Didot, iv, 404).

CRITIQUE

1. L'usage de ce mot vient de deux sources : d'une part, l'idée stoïcienne du *rôle* que joue l'homme ici-bas (πρόσωπον, *persona ;* cf. *Manuel d'Épictète*, 17 ; *Entretiens*, I, 29, etc.), usage auquel se rattache le sens juridique de ce mot en latin ; de l'autre, l'emploi qui en a été fait en théologie, notamment dans les controverses sur la Trinité, où il a servi à traduire ὑπόστασις en tant

---

Sur **Personne.** — Article complété sur les indications de MM. **R. Eucken** et **Cl. C. J. Webb.**

L'opposition entre le *panthéisme* et le *théisme* a pris fréquemment au xixe siècle la forme d'une controverse sur la question : « Dieu est-il personnel ? » Cette forme du problème remonte à Jacobi. (Eucken, *Les grands courants de la pensée contemporaine*, p. 452.) — Voir M. Hébert, *Études sur la personnalité divine*, Revue de métaphysique, juillet 1902 et mars 1903 ; et Hamelin, *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, chap. v, § 2, B

— On a pu assister dans la littérature politique (par exemple chez les collaborateurs de la Revue *L'ordre nouveau*, dans les années 1933-1936) à une curieuse permutation de sens entre *individu* et *personne.* L'individu est pour eux un être de raison, une abstraction, l'homme de la *Déclaration des Droits*, celui qui « naît

qu'opposé à φύσις, à οὐσία. Voir en particulier sur cette opposition : Boèce, *De duabus naturis et una persona Christi*, chap. III : « Differentia naturæ et personæ » (Migne, *Patrol. lat.*, t. LXIV), chapitre où se trouve la définition restée classique pendant tout le moyen âge : « Persona proprie dicitur naturæ rationalis individua substantia. » (*Ibid.*, 1343 D.)

2. La difficulté de définir la personne morale, au sens **A**, vient de ce qu'en réalité ce terme est équivoque. Un être est dit être une *personne :* 1° Quand il réalise le degré *minimum* de discernement moral qui permet de le juger responsable de ce qu'il fait, d'établir une différence entre ses actes et les effets d'une force mécanique ou les réactions d'un animal purement instinctif et impulsif ; — 2° quand il réalise un degré *élevé* de conscience psychologique et morale ; et, dans ce cas, on dit qu'il est plus ou moins une personne, selon que chez lui l'action réfléchie (et dirigée dans le sens du bien), l'emporte sur l'impulsion (et sur l'action dirigée dans le sens du mal). On voit d'ailleurs que, même dans ce dernier cas, il reste encore de l'ambiguïté : un individu très conscient, très réfléchi ; mais systématiquement amoral, et ne considérant que son intérêt ou son plaisir individuels, peut encore être appelé une *personne morale*, mais en un sens tout autre que celui où les moralistes recommandent à l'homme de faire prédominer en lui la personnalité sur l'individualité.

Une difficulté analogue s'est présentée pour le sens du mot *Liberté** (1° minimum nécessaire à la responsabilité ; 2° liberté du sage). Voir sub v°, première observation.

Il faut remarquer, en outre, que ce mot sert parfois de synonyme plus honorable ou plus respectueux au mot *individu** (dont l'import est souvent péjoratif).

Il serait à souhaiter que cette expression fut toujours prise, dans le langage philosophique, au meilleur sens, celui qu'on vise par exemple, quand on dit d'un homme qu'il est « une personne morale dans toute l'acception du mot » ou « dans toute la force du terme ».

Rad. int. : **A. C.** Person ; **B.** Individu.

PERSONNEL, D. *Persönlich, Personal... ;* — E. *Personal ;* — I. *Personale.*

A. Qui est une personne, au sens **A.** « L'idée d'un Dieu personnel ne correspond pas à la nature du Divin, mais à la nature de l'homme... ; aussi disons-nous qu'il faut *croire* à un Dieu personnel : c'est une croyance d'ordre pratique. » M. Hébert, *Anonyme ou polyonyme ?* Revue de métaphysique, 1903, p. 246.

---

enfant trouvé », celui que Joseph de Maistre déclarait n'avoir jamais rencontré. La personne est une réalité concrète, charnelle et spirituelle, membre de touts organiques : famille, corporation, etc. — Avec moins de succès, semble-t-il, une opposition parallèle est établie entre la *patrie* (réalité concrète) et la *nation* (entité abstraite). On pense par ce nouveau baptême effacer la souillure due aux critiques qui atteignaient l'individualisme et l'étatisme, et réintégrer un individu concret et non interchangeable, mais régénéré, dans un État totalitaire, mais qui ne serait ni Moloch ni Léviathan. **(M. Marsal.)**

Sur **Personnel.** — L'usage juridique de l'expression *droits personnels* « est fâcheux et mériterait d'être abandonné, parce qu'elle est amphibologique. Outre le sens qui vient d'être indiqué (opposé à Droits réels), elle en a au moins deux autres. Elle désigne 1° les *droits intransmissibles* qui meurent avec leur titulaire, comme l'usufruit ; ils sont personnels, en ce sens qu'ils ne passent pas aux héritiers ; 2° les *droits insaisissables* que les créanciers d'une personne ne peuvent pas exercer

B. Qui concerne les personnes, au sens **B,** et non les choses. (S'oppose, en ce sens, à *réel.*) « Droit personnel, droit réel ; impôt personnel, impôt réel. »

C. Individuel, propre ; qui concerne exclusivement telle personne, ou qui appartient à elle seule. « L'intérêt personnel » (opposé à l'intérêt d'autrui, à l'intérêt de la société). — « Critique personnelle, celle où l'on attaque moins l'ouvrage que l'auteur lui-même. » Littré, sub v°. « Le mari à l'administration de tous les biens personnels de la femme. » *Code civil*, 1428. — « Équation* personnelle. » — « Idéalisme personnel, E. *Personal idealism.* » — Cf. *Impersonnel**.

D. Au sens *péjoratif :* Qui ne songe qu'à sa personne (au sens **C**) ; égoïste, intéressé.

E. Au sens *laudatif :* original, résultant de réflexions ou de sentiments réels, sincères, non de souvenirs ou d'imitation. — Ce sens est nouveau : il ne figure ni dans Littré, ni dans Darmesteter, Hatzfeld et Thomas. Il n'est guère employé que dans la critique littéraire ou la critique d'art, et en pédagogie. Le mot, en ce sens, est appliqué d'ordinaire à des manières de penser, de sentir, de s'exprimer ; quelquefois, mais plus rarement, et moins correctement, aux individus eux-mêmes. Il correspond alors au sens *laudatif* du mot personne*, tel que nous l'avons analysé dans la critique ci-dessus.

CRITIQUE

Personnel, pour *égoïste*, est une litote qui est entrée dans l'usage courant ; mais cette acception, diamétralement opposée au sens plein et précis des mots *personne* et *personnalité*, doit être évitée autant que possible dans la langue philosophique.

Rad. int. : **A.** Person ; **B.** Personal ; **C.** Individual.

Pouvoir personnel, 1° En Psychologie et en Morale : pouvoir* par lequel la personne* gouverne ses automatismes, ses impulsions, ses sentiments, décide de ses actes, etc. Cette expression est employée par des psychologues appartenant à des écoles très diverses : « L'homme se rapproche des choses quand il délaisse cet empire qu'il dépend de lui de prendre ; quand au lieu de s'approprier ses facultés, il les abandonne à leur propre mouve-

---

de son chef, comme le leur permet en général l'article 1166. — Aussi quand on dit qu'un droit est personnel, on risque toujours de n'être pas compris, à moins qu'on n'explique en même temps pour quelle raison on le qualifie ainsi. » Planiol, *Traité élémentaire de droit civil*, I, § 2157.

— M. **Léon Husson,** qui avait bien voulu se charger de recherches sur l'emploi de « pouvoir personnel » au sens politique, nous fait savoir que cette expression ne figure pas dans le *Vocabulaire juridique* de Capitant, ni à l'index du *Droit constitutionnel* de Hauriou, ni dans l'ouvrage de même titre d'Esmein, ni dans le *Manuel* de Duguit. On ne trouve pas non plus l'expression dans l'*Encyclopédie* de Diderot. Elle n'a donc aucun sens juridique défini.

L'expression semble s'être développée dans la presse d'opposition sous le Second Empire. « Le pouvoir personnel n'est plus. La nation tout entière reprend ses droits et ses armes. » *Proclamation à la Garde Nationale* (4 septembre 1870) du gouvernement de la Défense nationale, signée d'Emm. Arago, Crémieux, Jules Favre, etc. (Texte communiqué par **M. Marsal**). Voir comme exemple de la diffusion actuelle de ce terme, et pour la critique des sentiments qui s'y attachent l'article d'André Siegfried, *Le pouvoir personnel*, dans *Le Figaro* du 4 mai 1947.

Sur *pouvoir personnel*, au sens psychologique, voir l'analyse de cette idée dans Madinier, *Conscience et mouvement*, 195-198.

ment et reste paresseusement endormi au milieu d'un mécanisme dont il lui a été donné de gouverner tous les ressorts. Il y a donc dans l'âme humaine des capacités naturelles comme dans tous les êtres, et par-dessus, un *pouvoir personnel* qui les gouverne et en fait des facultés à lui. » JOUFFROY, *Mélanges philosophiques :* Des facultés de l'âme humaine, p. 320. — « Le pouvoir personnel, sous sa forme volontaire, est donc un moment important, au point de vue de notre étude, d'une évolution qui va de l'activité indépendante des phénomènes psychiques à la coordination presque parfaite et à la solidarité la plus grande. » PAULHAN, *La Volonté*, ch. VII, p. 139.

2° En SOCIOLOGIE, cette expression s'emploie en deux sens très différents :

a) Puissance d'un homme auquel est confié, soit en vertu de la tradition ou de la constitution, soit par la décision d'une assemblée souveraine ou de magistrats habilités à cette désignation, soit enfin par un plébiscite, le droit d'exercer à lui seul le pouvoir législatif et exécutif (ce droit pouvant être temporaire (p. ex. dans le cas d'un dictateur romain régulièrement désigné par les consuls, en vertu d'une décision du Sénat), ou bien permanent (comme dans le cas d'un souverain absolu et héréditaire), et pouvant en outre être limité par certaines réserves juridiques.

b) Puissance d'un homme d'État qui, sans y être appelé légalement, réunit entre ses mains, en raison de son ascendant personnel, ou par suite de circonstances exceptionnelles, des pouvoirs supérieurs à ceux de toute autre autorité existant dans le pays.

Il y a lieu de distinguer avec soin entre ce « pouvoir personnel » de droit, qui peut dans la pratique se réduire à une fiction (p. ex. dans le cas de tel souverain héréditaire) et ce « pouvoir personnel » de fait qui comporte lui-même un grand nombre de variétés, depuis l'autorité morale ou l'influence politique jusqu'à la tyrannie. Voir *Observations.*

« PERSONNIFICATION », terme créé par Th. FLOURNOY pour désigner une des formes des phénomènes de synopsie*. « Je donne le nom de *personnification* à des induits qui, s'enrichissant d'emprunts à divers sens et d'idées intellectuelles, dépassent de beaucoup en complexité les photismes et les schèmes, et aboutissent à la représentation d'individus concrets et déterminés. » Par exemple, le chiffre 4 donne l'impression d'être une bonne femme ; le chiffre 6, un jeune homme bien élevé ; la lettre E, une personne moqueuse, etc. (FLOURNOY, *Des phénomènes de synopsie*, Paris et Genève, 1893, p. 219.)

Rad. int. : Personig.

PERSPECTIVISME, D. *Perspectivismus ;* E. *Perspectivism ;* I. *Prospettivismo.*

A. Nom donné par NIETZSCHE au *fait* que toute connaissance est perspective, c'est-à-dire relative aux besoins, et spécialement aux besoins vitaux, de l'être qui connaît ; et qu'en particulier, la nature de la conscience animale exige une représentation du monde générale et conceptuelle qui s'oppose à la réalité profonde et essentiellement individuelle des êtres. Voir *Die fröhliche Wissenschaft*[1], not. §§ 110, 111, 354.

B. La doctrine même qui soutient qu'il en est ainsi. Voir R. BERTHELOT,

1. « La gaie science. »

Sur **Personnification.** — Article ajouté sur la proposition et d'après les indications d'**Ed. Claparède,** qui ajoute que ce mot est parfois étendu à l'évocation de propriétés purement physiques : ainsi un sujet de Flournoy se représentait le mot *mardi* sous forme d'un plat d'œufs battus. — Mais il y a là, semble-t-il, une extension de sens qui choque l'étymologie.

Un romantisme utilitaire, I, 1 : « Le perspectivisme de Nietzsche. »
Rad. int. : Perspektivism.

PESSIMISME, D. *Pessimismus ;* E. *Pessimism ;* I. *Pessimismo.* Employé d'abord chez Coleridge au sens objectif : « l'état le plus mauvais » ; puis, vers 1815, dans les journaux et revues anglaises, en un sens voisin de **D** : « esprit de mécontentement » (d'après *Murray*, sub v°) ; enfin, comme nom de doctrine en 1819, par Schopenhauer, mais probablement d'une manière indépendante, sans relation avec l'usage déjà fait de ce mot en Angleterre. — Admis seulement en 1878 par l'Académie. — Ce terme sert surtout à désigner la *négation* de l'optimisme* (ou du méliorisme*) ; par suite, il s'applique à toute doctrine qui s'oppose à celles-ci, soit au point de vue affectif, soit au point de vue moral, soit au point de vue métaphysique.

A. Doctrine d'après laquelle le mal l'emporte sur le bien, de sorte que ne pas être vaut mieux qu'être.

B. Doctrine d'après laquelle, dans la vie, la douleur l'emporte sur le plaisir, ou même est seule réelle, le plaisir n'étant que la cessation momentanée de celle-ci.

C. Doctrine d'après laquelle la nature est indifférente au bien et au mal moral, ainsi qu'au bonheur ou au malheur des créatures.

D. Disposition d'esprit à voir le mauvais côté des choses. État d'un esprit qui s'attend (soit en général, soit dans un cas particulier), à ce que les événements tournent d'une façon défavorable.

CRITIQUE

Les thèses philosophiques définies ci-dessus sous **A, B** et **C,** se trouvent réunies historiquement chez la plupart des philosophes qu'on appelle pessimistes. Elles n'ont pourtant point de connexion logique nécessaire, et leur réunion implique, ce que bien peu de philosophes admettent en principe, que la vie est bonne ou mauvaise selon que le plaisir ou la douleur y tiennent la

---

Sur **Pessimisme.** — Schopenhauer a, je pense, adopté ou créé ce mot pour en faire une contre-partie du mot *optimisme*, par lequel on désignait la doctrine de Leibniz. Mais tandis que celui-ci déclarait expressément et prétendait démontrer que ce monde est *le meilleur possible*, je ne crois pas que Schopenhauer ait prétendu sérieusement qu'il fût le plus mauvais possible. Il a bien dit qu'il était le plus mauvais qui pût subsister (un plus mauvais se serait apparemment détruit lui-même) ; mais c'était pour justifier tant bien que mal l'emploi de ce mot : la seule chose qu'il ait voulu dire, au fond, est que ce monde est l'œuvre d'une volonté indifférente au bien et au mal, et cependant plutôt mauvaise que bonne, puisqu'elle est essentiellement égoïste dans chacune de ses concentrations. La question du plaisir et de la douleur n'est qu'un argument en faveur de la thèse générale, que le monde est très mauvais. Le sens fondamental est donc le sens **A.** Le vrai problème du pessimisme est de savoir si la « Volonté » n'est pas, peut-être partout, et en tout cas dans l'humanité, une puissance mauvaise, dont il nous importe avant tout de nous libérer : c'est là ce que Schopenhauer a, selon moi, très profondément et très justement vu. **(J. Lachelier.)**

Est-il vrai qu'il n'y ait pas de connexion nécessaire entre les sens **A** et **B ?** Si en général le mal l'emporte sur le bien, il suit logiquement que dans le domaine de la vie affective le mal (la douleur), l'emporte sur le bien (le plaisir). **(F. Abauzit.)** — Oui, si l'on pose 1° qu'il n'y a pas compensation d'un domaine à l'autre ; 2° que le plaisir est essentiellement un bien moral, et que la douleur est moralement mauvaise. Mais c'est précisément ce qui est discuté. Voir par ex. la thèse contraire dans Sénèque, *De Vita beata*, chap. vii. **(A. L.)**

plus grande place. Si la dissociation était faite entre la satisfaction affective et la valeur morale, il serait difficile de dire ce qui mériterait le mieux le nom de pessimisme, et ce qui aurait chance de le conserver. Serait-on pessimiste en soutenant que la douleur l'emporte sur le plaisir, et que pourtant la vie vaut la peine d'être vécue ? Ou bien que le néant vaut mieux que l'existence, quel que soit le plaisir qu'on peut éprouver dans celle-ci ?

Rad. int. : Pesimism.

« **Petit philosophe** », L. *Minutus philosophus*, Cicéron, *De divinatione*, II, 30. Expression appliquée par lui à Épicure et à Carnéade, opposés à Socrate et à Platon. Cf. *Plebeia* philosophia*.

Repris par Berkeley dans le titre de son ouvrage *Alciphron, or the minute philosopher* (1732).

PÉTITION DE PRINCIPE, G. τὸ ἐξ ἀρχῆς ou τὸ ἐν ἀρχῇ αἰτεῖν ou αἰτεῖσθαι (Aristote) ; — L. *Petitio principii ;* D. E. *Id. ;* I. *Petizione di principio.*

A. Faute logique consistant à prendre pour accordée, sous une forme un peu différente, la thèse même qu'il s'agit de démontrer. (Aristote, *Prem. anal.*, I, 23 ; 40b30-33 ; II, 16 en entier, etc. — Saint Thomas d'Aquin, *De Fallaciis*, ch. xiii.) Ce sens est maintenant seul usuel.

B. Faute logique consistant à s'appuyer sur une majeure sans avoir démontré que la relation qu'elle énonce est vraie dans tous les cas. (Aristote, (Des sophismes), chap. xiii.)

PHÉNOMÉNALISME, D. E. voir *Phénoménisme*, Remarque.

Doctrine qui prétend que les hommes ne peuvent connaître que les phénomènes et non les choses en soi, mais

---

Sur **Pétition de principe.** — *Principii* traduit mal le grec τὸ ἐξ ἀρχῆς ou ἐν ἀρχῇ. Par cette expression Aristote entend proprement τὸ κείμενον, « id quod *ab initio* ad demonstrandum propositum est ». (Bonitz, *Ind. Arist.*, 111b.) Il s'agit donc, non pas d'un principe logique sur lequel on s'appuie, mais de la chose même qu'il faut démontrer, de l'énoncé du théorème inscrit en tête de la démonstration. Dans les *Premiers Analytiques*, II, 16, Aristote envisage la faute en question καθ' ἀλήθειαν, c'est-à-dire dans le syllogisme ; dans les *Topiques*, VIII, 13, il l'envisage κατὰ δόξαν, c'est-à-dire du point de vue « dialectique », et il y énumère cinq manières de se faire accorder cela même qu'on s'est engagé à démontrer. **(J. Lachelier. — L. Robin.)**

Le sens **B** n'est sans doute qu'une simple application du sens général **A.** Si la proposition que l'on prend pour majeure n'est vraie, ou accordée que dans le cas spécifié par la mineure, c'est alors cette application même, autrement dit la conclusion du syllogisme, que l'on se fait accorder. **(J. Lachelier.)**

Sur **Phénoménalisme.** — Le mot est peu usuel, et l'emploi n'en est pas bien fixé. On pourrait dire, en ce sens, *phénoménisme agnostique.* **(R. Berthelot. — G. Beaulavon.)** — Ce mot est un barbarisme inutile. **(F. Abauzit.)**

L'écrivain anglais qui a le premier introduit *phenomenalism* comme équivalent à *positivisme* est John Grote, frère du philosophe plus connu George Grote, dans son *Exploratio philosophica* (1865), 1re partie, chap. i. **(C. C. J. Webb.)**

Mais on le trouve déjà dans Renan, *L'avenir de la Science* (écrit en 1848, publié en 1890) : « Il n'est pas de mot dans le langage qui ne puisse donner lieu à de fortes erreurs, si on l'entend ainsi dans un sens substantiel et grossier, au lieu de lui faire désigner des classes de phénomènes... Le *phénoménalisme* seul est véritable. J'espère bien que personne ne m'accusera jamais d'être matérialiste, et pourtant je regarde l'hypothèse de deux substances accolées pour former

qui ne nie pas que celles-ci existent, ou même qui l'admet expressément. Tels sont, par exemple, le criticisme kantien, le positivisme de COMTE, l'évolutionnisme de SPENCER. — Cf. *Agnosticisme**.

Rad. int. : Fenomenalism.

PHÉNOMÈNE, G. φαινόμενον ; L. mod. *Phaenomenon ;* D. *Phänomen, Erscheinung ;* E. *Phenomenon ;* I. *Fenomeno.*

A. Ce qui apparaît à la conscience, ce qui est perçu, tant dans l'ordre physique que psychique. « Les phénomènes biologiques. » — « Les phénomènes affectifs. » Se dit, au sens le plus large, de tous les faits constatés qui constituent la matière des sciences. La troisième partie (inachevée) de l'*Instauratio magna* est intitulée « *Phaenomena universi*, sive historia naturalis et experimentalis ad condendam philosophiam ». De même DESCARTES : « Je ferai ici une brève description des phénomènes dont je prétends rechercher les causes... » *Principes*, III, 4. (Le chapitre s'intitule : « Des phénomènes

l'homme comme une des plus grossières imaginations qu'on se soit faites en philosophie... Le spiritualiste n'est pas celui qui croit à deux substances grossièrement accouplées ; c'est celui qui est persuadé que les faits de l'esprit ont seuls une valeur transcendentale. » *Ibid.*, p. 478-479. (Texte communiqué par M. **M. Marsal.)**

Sur **Phénomène.** — Article complété d'après les observations de **J. Lachelier** et **L. Robin.**

Quel est exactement la distinction entre *fait* et *phénomène ?* Paul JANET proposait de l'entendre de la manière suivante : « Un fait, disait-il, est en quelque sorte un phénomène arrêté, précis, déterminé, ayant des contours que l'on peut saisir et dessiner : il implique une sorte de fixité et de stabilité relatives. Le phénomène, c'est le fait en mouvement, c'est le passage d'un fait à un autre, c'est le fait qui se transforme d'instant en instant. — En partant de cette définition, je dis que M. Taine s'intéresse particulièrement aux faits, et M. Renan aux phénomènes. Le premier aime les descriptions accentuées, burinées, individuelles ; il aime qu'un fait soit distinct d'un autre fait ; il tranche les différences, les rend saillantes, les met en relief, comme un physiologiste qui fait gonfler un vaisseau invisible. De telles précisions semblent à M. Renan contraires à la nature des choses ; pour lui, tout ce qui est précis est faux, tout ce qui est gros est grossier, toute définition est une convention. Il n'y a pas de fait précis et déterminé il n'y a que des nuances, c'est-à-dire des passages insensibles d'un phénomène à un autre. » (*La crise philosophique*, p. 56.)

Je proposerais volontiers une autre distinction, plus philosophique peut-être et, en tout cas, tout à fait dans l'esprit de la philosophie de Maine de Biran. Je dirais que le phénomène est l'élément matériel du fait, la pure donnée sensible antérieure à toute intervention du *moi*, et que le fait, c'est le phénomène adopté et posé par le moi, et élevé, par cette position, à l'existence et à l'objectivité. Si l'on parle plus facilement d'un « fait général » que d'un « phénomène général » c'est qu'un fait est déjà une *vérité*, et qu'un phénomène lui-même n'en est pas une. Tout ce qui est pensé est, par cela même, généralisé. Un fait est une vérité générale, une loi, déterminée par son application à des circonstances particulières. **(J. Lachelier.)**

Ampère appelait également *phénomène* la donnée concrète, immédiate que la science doit élaborer : « La pensée humaine, disait-il, se compose de *phénomènes* et de *conceptions...* Sous le nom de phénomènes, [l'auteur] comprend : 1° tout ce qui est aperçu par la sensibilité, comme les sensations, les images qui subsistent

ou expériences et à quoi elles peuvent servir. » — *Expériences* est pris là, comme le montrent les exemples, non pas au sens d'*experiment*, mais au sens de *faits connus empiriquement.*) C'est également en ce sens que Leibniz définit les phénomènes : « phaenomna siver apparitiones quae in mente mea existunt », et qu'il distingue des « phaenomena realia, bene fundata » et des « phaenomena imaginaria ». (*De modo distinguendi phaenomena realia ab imaginariis*, Erdmann, 442-444.)

B. Pour Kant, est phénomène tout ce qui est « objet d'expérience possible », c'est-à-dire tout ce qui apparaît dans le temps ou dans l'espace, et qui manifeste les rapports déterminés par les catégories. Il l'oppose, d'une part, à la pure matière de la connaissance ; de l'autre, et surtout, au *Noumène** ou à la *Chose en soi**. (Notamment, *Crit. de la Raison pure*, A, 236 ; B, 295 et suiv. : « De la distinction de tous les objets en général en *phaenomena* et *noumena.* ») Mais il n'admet pas, pour cela, que le phénomène soit une simple apparence ; au contraire, le monde que déterminent

---

après que les circonstances qui ont donné naissance à ces sensations ont cessé... ; 2° ce qui est aperçu par la conscience que nous avons de notre activité... De là naît la différence qu'il établit entre les phénomènes sensitifs et les phénomènes actifs. » *Essai sur la philosophie des sciences*, préf., t. lvi. « Il faut de même distinguer la *durée phénoménique*, si rapide pour l'homme heureux, si lente pour celui qui souffre, soit de la durée *réelle* qui préside aux mouvements des astres, et que mesurent les instruments inventés à cet effet, soit de la conception même que nous avons de cette durée. » *Ibid.*, LXVII. **(A. L.)**

« Le phénomène est en quelque sorte un fait naturel ; il ne comporte aucune création, aucun apport, aucun travail de l'esprit. C'est pourquoi l'on dit justement un *fait scientifique* (pour montrer la part que nous prenons dans sa création) et non point un phénomène scientifique. **(L. Boisse.)**

Mais on dit bien les phénomènes physiques, chimiques, biologiques, etc., quoiqu'il s'agisse là certainement de « faits » au sens défini ci-dessus. Les physiciens disent aussi très couramment « le phénomène de Zeemann, le phénomène de Michelson » pour désigner des faits généraux et permanents : voir le texte de Peirce cité plus haut à l'article *Observation.*

Prenant presque le contre-pied de la distinction proposée ci-dessus par J. Lachelier, **G. Dwelshauvers** nous a écrit :

« D'après le sens proprement philosophique donné à ce terme par les rationalistes et les criticistes, il ne s'applique pas aux données immédiates de la conscience en tant que vécues et concrètes, mais exclusivement au fait conscient épuré des éléments *sensibles* de la réaction individuelle et transposé en *concept* grâce au système logique des catégories ou formes d'ordre de l'entendement. Le phénomène est un produit *toujours* conceptuel de l'activité mentale ; il est inséparable de l'abstraction. Il serait donc strict et correct de ne pas appeler *phénomène* une donnée immédiate de la conscience, mais seulement le fait de conscience en tant qu'objectivé, posé en quelque sorte par la pensée en face d'elle-même, et par conséquent inséparable des lois rationnelles ou formes d'ordre au moyen desquelles l'esprit interprète le monde. Le monde de la réalité immédiate (ou de l'expérience brute de Kant) et le monde des *phénomènes* (ou de l'expérience rationalisée) sont différents.

» Un fait psychologique aussi sera appelé phénomène si je l'envisage, non en rapport avec l'activité intégrale du sujet, mais détaché de celle-ci, en rapport avec des phénomènes de même nature unis par une loi, comme par exemple les *idées* des associationnistes.



les formes *a priori* de la connaissance est « le pays de la vérité » ; et c'est ce qui l'entoure qui est l'empire de l'illusion, « der eigentliche Sitz des Scheins ». *(Ibid.)* — Cf. *Esthétique transcend.* (B. 69 et suiv.), où il insiste sur cette opposition et sur ce fait que le phénomène possède une *objektive Realität ;* et voir *Noumène**. — Cependant, il lui arrive aussi de prendre *Erscheinung* au sens de *blosser Schein :* voir not. le texte cité ci-dessus à l'article *objectif**, **B.**

C. Fait surprenant, qui sort du cours ordinaire des choses ; animal ou végétal monstrueux, ou pour le moins extraordinaire. — Ce sens appartient au langage familier ; il doit être évité dans une bonne langue philosophique.

REMARQUES

1. Aristote se sert souvent de φαινόμενος au sens d'apparent, et quelquefois d'illusoire ; mais il appelle généralement φαινόμενα, sans intention péjorative, semble-t-il, tout ce qui tombe sous les sens. Il l'oppose, soit, comme Platon le faisait déjà, à ce qui existe d'une manière fixe, essentielle, τὰ ὄντα, τὰ ἀληθῆ ; soit à ce que fait prévoir le raisonnement, ὁ λόγος ; il s'en sert même quand le témoignage des sens n'est pas en cause, et pour désigner les objets d'une croyance générale, ou d'une opinion qui a pour elle l'autorité de tel ou tel savant. C'est alors un synonyme de τὸ ἔνδοξον. (Voir *Bonitz*, 809[a].)

2. Sur la distinction du *fait* et du *phénomène*, voir ci-dessous, *Observations.*

Rad. int. : Fenomen.

PHÉNOMÉNISME, D. *Phänomenalismus, Immanentismus ;* E. *Phenomenalism ;* I. *Fenomenismo.*

Doctrine d'après laquelle il n'existe que des phénomènes, au sens **B ;** la prétendue notion de chose en soi ou de

» La distinction me paraît essentielle à maintenir, et pour la psychologie, et pour la métaphysique, entre le *fait concret* et le *phénomène ;* celui-ci ne va pas sans un processus d'abstraction et d'objectivation.

» Métaphysiquement, dès qu'on se détourne de l'*ordre des objets* pour considérer l'*ordre des sujets* (ou de la réalité vraie et active), le terme de *phénomène n'a plus de sens ;* car alors on pourra parler de faits concrets, de données, quitte à bien faire entendre qu'il s'agit simplement ici de reflets, dans la conscience, de *processus* complexes ou d'ensembles de *fonctions.*

» Psychologiquement, le même terme peut trouver place, selon le contexte, soit dans les *phénomènes* soit dans les *faits concrets ;* ainsi *représentation :* si ce terme désigne une présentation d'objet ou une idée rappelée dans la mémoire, il indique un phénomène ; s'il désigne par contre la fonction représentative avec les sentiments et les nuances particulières qui s'y attachent, il veut dire *fait concret*, processus mental. »

C'est sans doute à Parménide que, philosophiquement, il convient de rapporter l'opposition radicale — trop radicale et artificielle — de ce qui paraît et de ce qui est. (On en trouve l'analogue dans les doctrines de l'Inde, mais à un point de vue notablement différent.) Cette distinction de l'être et du phénomène ne supporte d'ailleurs pas un examen critique approfondi : car, pour l'affirmer verbalement et pour la réaliser mentalement, on est forcé de concevoir en même temps le phénomène comme être, et l'être comme représentation subjective et phénoménale ; en sorte que cette opposition se ramène partiellement à celle du subjectif et de l'objectif, comme cette opposition elle-même serait réductible à d'autres, jusqu'au moment où l'on verrait qu'il faut poser le problème en termes moins purement analytiques et abstraits. **(M. Blondel.)**

noumène n'est qu'un mot. (Renouvier, Shadworth Hodgson.)

REMARQUE

D'après Eisler et d'après Baldwin, *Phänomenismus*, *Phenomenism*, n'existent pas en allemand et en anglais. On dit *Phänomenalismus*, *Phenomenalism* aussi bien pour ce que nous appelons phénoménisme que pour ce que nous appelons phénoménalisme. Eisler classe sous le titre d'*Immanenz philosophie* les doctrines de Schuppe, Rehmke, Schubert-Soldern, etc., que nous appellerions phénoménistes.

Rad. int. : Fenomenism.

PHÉNOMÉNOLOGIE, D. *Phänomenologie ;* E. *Phenomenology ;* I. *Fenomenologia.*

A. *Sens général :* étude descriptive d'un ensemble de phénomènes, tels qu'ils se manifestent dans le temps ou l'espace, par opposition soit aux lois abstraites et fixes de ces phénomènes ; — soit à des réalités transcendantes

---

Sur **Phénoménisme.** — Le mot *phénoménisme* a été répandu en France par Renouvier. Je me demande même s'il ne l'a pas forgé. En tout cas je n'en connais pas d'exemple avant lui. **(R. Berthelot.)**

Sur **Phénoménologie.** *Histoire de ce mot. — Phenomenologie, oder Lehre des Scheins* (Théorie de l'apparence) est le titre de la 4e partie du *Neues Organon* de Lambert (1764). Il semble bien que ce soit lui qui ait créé ce terme.

Ce terme a été employé en des sens très différents, quoique se rattachant plus ou moins directement à son étymologie : par Kant, comme titre de la 4e partie de ses *Metaphysische Anfangsgründe der Naturwissenschaft*[1], traitant du « mouvement et du repos dans leur rapport avec la représentation », c'est-à-dire en tant que caractères généraux des phénomènes ; — par Hegel, qui appelle « Phénoménologie de l'Esprit » l'histoire des étapes successives, des approximations et des oppositions par lesquelles l'Esprit s'élève de la sensation individuelle jusqu'à la Raison universelle (*Phänomenologie des Geistes*, 1807) ; — par Hamilton, qui désigne sous ce nom la Psychologie, en tant qu'elle s'oppose à la Logique, « science des lois de la pensée en tant que pensée » (*Lectures*, III, 17) ; — par Hartmann, pour qui la « phénoménologie de la conscience morale » (*Phänomenologie des sittlichen Bewusstseins*, 1869) doit être un inventaire aussi complet que possible des faits de conscience morale empiriquement connus, l'étude de leurs rapports, et la recherche inductive des principes auxquels ils peuvent se ramener.

M. **M. Marsal** nous signale, en français, deux textes du xixe siècle où se trouve le mot *phénoménologie.* « La philosophie n'est ni une science fondée sur des définitions. comme les mathématiques, ni, comme la physique expérimentale, une phénoménologie superficielle. C'est la science par excellence des causes et de l'esprit de toutes choses, etc. » Ravaisson, *Les « Fragments de philosophie » de Sir W. Hamilton*, Revue des Deux Mondes, 1840, IV, p. 420. — « L'erreur des cerveaux étroits est de ne pas rendre justice à l'illusion, c'est-à-dire à la vérité relative, purement psychologique et subjective. Toutes les intelligences vulgaires manquent de délicatesse critique, et se font l'idée la plus naïve de la vérité religieuse, ou même de la vérité, parce qu'elles ne comprennent pas la nature et les lois de l'espri humain. La phénoménologie est lettre close pour ces pachydermes, qui vivent à la surface de leur âme, etc. » Amiel, *Journal intime*, 8 décembre 1869.

— *Sur le sens* **B.** La précédente édition du *Vocabulaire* contenait une définition de la Phénoménologie de Husserl par Delbos, empruntée à son article *Husserl*,

1. *Premiers principes métaphysiques de la Science de la Nature.*

dont ils seraient la manifestation ; — soit à la critique normative de leur légitimité.

B. Se dit particulièrement, à notre époque, de la méthode et du système d'E. Husserl (*Logische Untersuchungen*, 1900 et suiv. ; *Ideen zu einer reinen Phänomenologie und phänomenologischen Philosophie*[1], 1913, etc.), ainsi que des doctrines qui sont considérées comme s'y rattachant. Voir *Observations.*

1. Recherches logiques ; — Idées pour une phénoménologie pure et pour une philosophie phénoménologique.

REMARQUE

Ce mot n'est entré que récemment, en français, dans l'usage philosophique. Sauf de très rares exemples (voir ci-dessous), on ne le rencontrait que dans des traductions ou des analyses d'ouvrages étrangers. Au contraire, depuis 1920, il est devenu très usuel et beaucoup d'écrivains se plaisent à l'appliquer à leurs conceptions, parfois très différentes entre elles.

Rad. int. : Fenomenologi.

sa critique du psychologisme et sa conception d'une logique pure, Revue de Métaphysique et de morale, sept. 1911, p. 697. « La définition de Delbos, nous écrit M. **Gaston Berger,** apparaît comme singulièrement pénétrante si l'on songe qu'elle est établie seulement d'après les *Logische Untersuchungen*, dont Husserl écrivait en 1913 qu'elles n'étaient qu'une ouverture, et point du tout une conclusion. Il semble difficile de la conserver actuellement telle quelle.

» Tant de philosophes différents se réclament aujourd'hui de la phénoménologie (à plus ou moins juste titre d'ailleurs) qu'il semble nécessaire de distinguer en elle une méthode et un système.

» Comme *méthode*, elle est un effort pour appréhender, à travers des événements et des faits empiriques, des « essences », c'est-à-dire des significations idéales. Celles-ci sont saisies directement par intuition *(Wesenschau*[1]*)* à l'occasion d'exemples singuliers, étudiés en détail et d'une manière très concrète.

» Comme *système*, elle prend plus spécialement le nom de « phénoménologie pure » (*Ideen zu einer reinen Phänomenologie und phänomenologischen Philosophie*, 1913) ou de « phénoménologie transcendante » (*Méditations cartésiennes*, 1929 ; trad. fr. 1937). Elle cherche alors à mettre en lumière le principe ultime de toute réalité. Comme elle se place au point de vue de la signification, ce principe sera celui par lequel tout prend un sens, l' « ego transcendental », extérieur au monde, mais tourné vers lui. Ce sujet pur n'est d'ailleurs pas unique, car il appartient à la signification du monde de s'offrir à une pluralité de sujets. L'objectivité du monde apparaît ainsi comme une « intersubjectivité transcendentale ». — La reconnaissance du domaine transcendental et sa description demandent qu'on adopte une attitude difficile à prendre et très différente de l'attitude naturelle ; le moment essentiel en est ce que Husserl désigne du nom de « réduction phénoménologique transcendentale. »

« Un grand nombre de philosophes contemporains adoptent, en la modifiant plus ou moins, la méthode husserlienne, pour la faire servir à la construction de leurs propres systèmes. Il est à peine nécessaire de souligner que pour Husserl une telle séparation est à tout fait illégitime. Il n'avait pas voulu « construire » lui-même un système, mais seulement décrire ce qu'on peut voir en s'y prenant d'une certaine manière pour regarder. Prétendre voir le contraire de ce qu'il voyait lui-même était signe pour lui qu'on n'avait pas compris le véritable sens de sa méthode. » **(G. Berger.)**

Sur la variété des conceptions auxquelles ce mot est appliqué, voir aussi

1. Mot à mot : « vision » ou « contemplation des essences ».

PHILANTHROPIE, D. *Philantropie ;* E. *Philanthropy ;* I. *Filantropia.*

A. Sentiment et doctrine qui tendent à « faire de plus en plus prévaloir ce qu'il y a d'universel dans la nature humaine sur ce qui est propre à chaque temps, à chaque lieu, à chaque classe, à chaque nationalité ». COURNOT, *Traité de l'enchaînement...*, livre IV, ch. II. « Une fois que les sociétés sont entrées dans cette phase, il faut donc que les hommes inclinent de plus en plus à mettre l'idée de l'humanité au-dessus de l'idée de toute nationalité particulière, et même au-dessus de l'idée de toute confraternité religieuse. En langage moderne, cela s'appelle *philanthropie*, et la philanthropie n'est pas quelque chose qu'il faille ridiculiser, malgré l'abus qu'on en a fait. » *Ibid.*

Cf. LEIBNIZ, *Lettres à des Billettes* (1697) : « Pourvu qu'il se fasse quelque chose de conséquent, je suis indifférent que cela se fasse en Allemagne ou en France ; car je souhaite le bien du genre humain ; je suis non pas φιλέλλην ou φιλορωμαῖος, mais φιλάνθρωπος. » (Gerh., VII, 456.)

B. Bienfaisance, en tant qu'elle consiste non pas à secourir individuellement les malheureux, mais à améliorer le sort des hommes par des moyens d'une portée générale, notamment par des institutions charitables. — Ce sens est aujourd'hui seul usuel.

Rad. int. : Filantrop.

PHILAUTIE (G. φιλαυτία, égoïsme ; amour de soi, en bonne et mauvaise part : cf. ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, IX, VIII). — Ce terme est employé en un sens laudatif par RENOUVIER : il oppose la « vraie philautie » ou « amour-propre éclairé, amour de l'être raisonnable en soi, à la *misautie*, c'est-à-dire à la haine du vrai sujet moral, de la partie rationnelle de soi-même, qui est le principe de toutes les tendances vicieuses ». *Science de la Morale*, ch. LXIV.

Ces termes sont rares, et je ne crois pas que *misautie* se trouve ailleurs que chez Renouvier ; quant à *philautie* (qui

---

Hans DRIESCH, *Die Phänomenologie und ihre Vieldeutigkeit*, C. R. du 7e Congrès int. de Philosophie, Oxford, 1930, p. 151-158 ; Marvin FARBER, « La philosophie descriptive et la nature de l'existence humaine », dans *L'activité philosophique contemporaine en France et aux États-Unis* (1950), tome I, p. 67-94) ; J. HERING, « La phénoménologie en France », même ouvrage, tome II, p. 76-95.

Sur **Philanthropie.** — Le sens **A** est le plus ancien. Le mot *philanthropie* a été répandu par l'école stoïcienne en même temps que le mot *cosmopolitisme.* Les stoïciens les ont empruntés tous deux aux disciples cyniques de Socrate. **Φιλανθρωπία** (*caritas generis humani*, CICÉRON) exprime en quelque sorte chez eux l'aspect sentimental des idées et tendances dont *cosmopolitisme* exprime l'aspect juridique. Le mot s'est répandu de nouveau dans le langage philosophique au XVIIIe siècle, avec la renaissance des idées stoïciennes, par exemple, l'idée de droit naturel. Au cours du XIXe siècle, le sens **A** tend à tomber en désuétude, et philanthropie, en ce sens, est le plus souvent remplacé par *humanitarisme.* **(R. Berthelot.)**

Le sens **B** pourrait être rattaché à une certaine conception platonicienne et stoïcienne de la finalité, comme action de la Providence, se proposant pour fin le bien des hommes. PLATON, *Lois*, IV, 713 D : « Ὁ θεὸς ἄρα καὶ φιλανθρώπος ὤν... » Cf. *Banquet*, 189 C. — MARC-AURÈLE : « Πάντα καλῶς καὶ φιλανθρώπως διατάξαντες οἱ θεοί... » (XII, 5). Cette idée de la « philanthropie » des Dieux et de la Nature a du reste une importance particulière dans la doctrine des Stoïciens. Voir notamment ZELLER, *Philos. der Griechen*, III, 1, 175, 1[4], 2, 4, et ARNIM, *Stoïcorum veter. fragm.* II, fr. 1152-1167. **(L. Robin.)**

existe en grec), il est employé en plusieurs passages de RABELAIS, p. ex. *Pantagruel*, III, 29. Il se trouve aussi sous la forme *philaftie* dans le début des *Mémoires* de Marguerite DE VALOIS, cité par SAINTE-BEUVE, *Lundis*, VI, 191.

« PHILODOXIE », D. *Philodoxie ;* E. *Philodoxy.*

Mot créé par KANT pour désigner et pour réprouver le dilettantisme intellectuel qui se plaît à agiter les problèmes philosophiques sans désir d'atteindre à des solutions scientifiques et universellement acceptées. « Diejenigen, welche seine Lehrart und doch zugleich auch das Verfahren der Kritik der reinen Vernunft verwerfen, können nichts anders im Sinne haben, als die Fesseln der *Wissenschaft* gar abzuwerfen, Arbeit in Spiel, Gewissheit in Meinung, und Philosophie in Philodoxie zu verwandeln[1]. » *Crit. de la R. pure*, préface à la 2e édition, § 16.

1. « Ceux qui rejettent sa méthode (la méthode de Wolff) et qui, pourtant, n'admettent pas non plus le procédé de la critique de la raison pure, ne peuvent avoir d'autre intention que de se débarrasser complètement des liens de la *science*, de changer le travail en jeu, la certitude en opinion, et la philosophie en philodoxie. »

REMARQUE

Φιλόδοξοι est opposé par PLATON à φιλόσοφοι (*République*, livre V, 480). Mais ce n'est pas dans le même sens : les premiers sont, pour lui, ceux qui se plaisent aux apparences des choses, à la multitude des faits particuliers et relatifs, tandis que les seconds remontent à l'essence et à l'Idée (cf. *Opinion**). — Φιλοδοξία, qui existe aussi en grec, y signifie amour de la gloire.

PHILOSOPHE, G. Φιλόσοφος ; D. *Philosoph ;* E. *Philosopher ;* I. *Filosofo.*

D'après la tradition la plus répandue (rapportée notamment par CICÉRON, *Tusculanes*, V, ch. III, § 7-9, et par DIOGÈNE LAËRCE, I, 12, qui s'appuient tous deux sur un ouvrage aujourd'hui perdu d'Héraclide de Pont), on appelait σόφοι, jusqu'à Pythagore, ceux qui s'occupaient de connaître les choses divines et humaines, les origines et les causes de tous les faits. Celui-ci, par modestie, aurait déclaré « artem quidem se scire nullam, sed esse philosophum » ; et pour expliquer ce terme nouveau, ayant comparé la vie à ces grandes foires où l'on venait de toute la Grèce, les uns pour concourir dans

Sur **Philosophe** et **Philosophie.** — Ces deux articles ont été complétés d'après des indications de MM. **J. Lachelier, L. Robin, C. C. J. Webb, D. Parodi, R. Berthelot.** Nous avons cru devoir conserver dans le texte l'ordre analytique des sens, plutôt que d'adopter l'ordre historique : on en verra la raison par la première des *Observations* qui suivent.

1° *Historique.*

Socrate se qualifiait lui-même de philosophe, et chez lui le mot signifie ami de la sagesse, au sens moral. Le mot est fréquent chez Platon, où son sens est beaucoup plus large, soit que Platon l'ait étendu lui-même, soit qu'il ait emprunté ce sens large à l'École Pythagoricienne, conformément à la tradition d'Héraclide de Pont. Xénocrate, le deuxième scholarque de l'Académie, prend le mot au sens de Platon, et divise la philosophie en trois parties : la théorie de la connaissance (« logique ») ; la philosophie naturelle (« physique ») et l'éthique. Cette division de la philosophie est adoptée aussi par Zénon, contemporain de Zénocrate, et à la suite de Zénon, par toute l'école stoïcienne.

Ainsi le sens **D** existait dès l'époque de Socrate, et subsiste dans toute l'antiquité gréco-romaine. Le sens **C** (1° et 2°) existe chez Platon, uni au sens **D ;** la distinction entre la philosophie et la science, au moins mathématique, est nettement faite

les jeux, les autres pour vendre et pour acheter, d'autres enfin pour le seul plaisir d'en voir le spectacle, il ajoutait : « Qui ceteris omnibus pro nihilo habitis, rerum naturam studiose intuerentur, hos se appellare *sapientiæ studiosos ;* id est enim philosophos. » — Krug (*Allgemeines Handw. der Phil. Wissensch.*, III, 211) et Zeller (*Philosophie der Griechen*, Introd., ch. I), adoptant les raisons de Krug, ont mis en doute l'exactitude de cette tradition, dont Héraclide de Pont leur paraît un garant peu sûr.

Selon Ritter et Preller, « in Pythagoram transtulit Heraclides quod erat Socraticae modestiæ proprium ». *Hist. philos. graecae*, 7e éd. (1888), § 3 ; voir Platon, *Phèdre*, 278 D, et *Apologie*, 20, 23.

On peut consulter utilement sur l'histoire de ce terme et des mots de même famille : Ueberweg, *Grundriss der Gesch. der Philos.*, I[10], Einleit., p. 1-5.

A, B, C. Celui qui s'occupe de *philosophie**, aux sens **A, B** ou **C** de ce mot.

Ce mot, surtout au sens **B,** a d'ordinaire un import favorable. On n'appelle pas « philosophe » (bien qu'il puisse se considérer lui-même comme tel) un de ces écrivains qui, faute de jugement ou de culture suffisante, publient sur des questions philosophiques des ouvrages sans valeur ou même quelquefois tout à fait déraisonnables, pas plus qu'on ne donne le nom de « savant » à l'auteur d'un mémoire absurde sur une question de physique ou d'astronomie.

D. Celui qui apporte dans sa vie la disposition d'esprit théorique et pratique définie ci-dessous au sens **D** du mot *philosophie.*

---

chez lui, par exemple dans la *République*. Platon donne ainsi à ce mot une signification mieux délimitée qu'Aristote, qui l'étend à tout le savoir rationnel (sens **A**). La distinction entre la philosophie et l'histoire est aussi très nette chez Platon et subsiste après lui. — En revanche la distinction nette entre la philosophie et la religion, telle qu'elle est définie dans l'article ci-dessus, date seulement du christianisme et des Pères de l'Église. Antérieurement à ceux-ci, les rapports entre la philosophie et la religion sont généralement conçus d'une manière différente et d'ailleurs assez variable ; tantôt la religion est opposée à la philosophie à titre de système de rites ; tantôt elle en est distinguée comme objet d'un enseignement mystérieux réservé à des initiés ; tantôt au contraire la piété religieuse, en ce qu'elle a d'essentiel, est ramenée à la philosophie (par ex. dans certains dialogues socratiques de Platon).

La distinction *précise* entre la philosophie et les sciences de la nature physique ne date que de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe. C'est vers la même époque que le sens **B** se différencie nettement du sens **A. (R. Berthelot.)**

Chateaubriand écrit encore : « Par *philosophie* nous entendons ici l'étude de toute espèce de science. » *Génie du Christianisme* (1802), 3e partie, livre II, chap. I, qui a pour titre : « Astronomie et mathématiques. »

L'expression *philosophie de l'histoire* a été créée par Voltaire, et implantée en Allemagne par Herder. Chez Voltaire, le mot philosophie, dans cette expression, était entendu au sens **B ;** chez Herder, et plus encore chez Hegel, il est pris à la fois au sens **B** et au sens **C.** Dans les expressions *philosophie de la religion, philosophie du droit, philosophie de l'art*, qui datent du commencement du XIXe siècle, il a été pris dès l'abord plutôt au sens **C** qu'au sens **B :** il désigne le rapport de l'art, de la religion, etc., à la nature de l'esprit et au développement de l'idéal spirituel qui rend possible l'existence de jugements de valeur. **(R. Eucken. — R. Berthelot.)**

Philosophie des sciences est un peu postérieur. Je crois qu'il a été pris tout d'abord nettement au sens **B.** L'usage semble en avoir été répandu en France par *l'Essai sur la philosophie des sciences* d'Ampère (1838), qui est un essai pour

E. Celui qui s'occupe professionnellement de philosophie en tant que professeur, étudiant, etc. Cet usage du mot n'est pas d'une bonne langue, si ce n'est quand il implique une nuance d'ironie.

REMARQUES

1. L'expression « les philosophes », au sens **A**, a désigné particulièrement :

1° Au Moyen âge, les alchimistes. « Le sel, le soufre et le mercure des philosophes... » De là, les expressions « pierre philosophale », « lampe philosophique », etc. ;

2° Au XVIIIe siècle, le groupe des écrivains partisans de la raison, des lumières, de la tolérance, et plus ou moins hostiles aux institutions religieuses existantes (VOLTAIRE, DIDEROT, J.-J. ROUSSEAU, D'ALEMBERT, D'HOLBACH, etc.). « *Les philosophes* », comédie satirique de Palissot (1760) ; — « L'Église et les philosophes au XVIIIe siècle », ouvrage historique de Lanfrey (1855). De là, de nos jours encore, dans certains milieux, l'emploi de « philosophe » pour irréligieux, ou du moins pour déiste*.

2. *Philosophe* s'emploie quelquefois en français comme adjectif. « Un biologiste très philosophe » (au sens **B**). — « C'est, comme dit Platon, lib. II *de Rep.*, la bête du monde plus philosophe (le chien). » RABELAIS, prologue du *Gargantua*. Le passage de Platon dont il s'agit se trouve 375 E et suiv. Φιλόσοφος y est pris pour synonyme de φιλομαθής, curieux, désireux de connaître. Mais il est difficile de prendre au sérieux l'argument sur lequel Socrate appuie cette affirmation.

Rad. int. : Filozof.

PHILOSOPHÈME, D. *Philosophem* ; E. *Philosopheme*, *Philosophema* ; I. *Filosofema.*

Le mot grec φιλοσόφημα est employé par Aristote en deux sens : 1° raisonnement scientifique, démonstratif, opposé au raisonnement rhétorique ou dialectique (voir *Épichérème**), au raisonnement éristique* ou sophistique et à l'*aporêma*, raisonnement dialectique aboutissant à une contradiction (*Topiques*, VIII, 11 ; 162a15-19) ; 2° (au pluriel) études ou enseignements philosophiques (*Du ciel*, 279a30).

---

classer systématiquement toutes les connaissances humaines au moyen d'une « clef » tirée de l'enchaînement nécessaire de son connaissances, et dans laquelle il fait consister le caractère philosophique de son ouvrage (voir notamment *Préface*, p. XXX et XXXI).

2° *Critique.*

L'idée centrale, et en même temps le grand sens traditionnel du mot *philosophie*, me paraît être l'idée d'*effort vers la synthèse totale.* La philosophie n'est-elle pas une conception d'ensemble de l'univers, ou de l'universalité des choses, concernant à la fois les phénomènes et l'esprit, mais dans leurs rapports mutuels, et présentant ces deux caractères essentiels d'être une connaissance à la fois unitaire et réfléchie ? C'est-à-dire qu'une philosophie, par opposition à la science pure, n'est jamais un simple savoir sur une certaine catégorie d'objets ou d'idées, mais un tel savoir accompagné d'un retour critique sur lui-même, sur son origine, ses conditions, sa méthode, ses limites, sa valeur ; ce qui ne va pas sans une tentative pour le situer par rapport à tout le reste du savoir. **(D. Parodi.)**

— La philosophie me paraît être essentiellement, et même, si l'on veut que le mot ait un sens propre et précis, exclusivement, la métaphysique ; et la métaphysique est, selon la définition d'Aristote, la science de l'existant en tant qu'existant (τοῦ ὄντος ᾗ ὄν) ; ou plutôt, en dépassant quelque peu, je l'avoue, la pensée d'Aristote, la science des conditions *a priori* de l'existence et de la vérité, la science

Actuellement, se dit quelquefois d'un adage ou d'une thèse philosophiques. Mais le mot est rare et vieilli.

PHILOSOPHIE, G. φιλοσοφία ; D. *Philosophie ;* E. *Philosophy ;* I. *Filosofia.* — Pour l'histoire de ce mot, voir *Philosophe**, texte et observations.

A. Savoir rationnel, science, au sens le plus général du mot (ARISTOTE, *Métaphysique*, I, 1 ; 993b21 ; — XI, 8 ; 1074b11, etc.). Ce sens s'est conservé longtemps chez les modernes. « Philosophia individua dimittit ; neque impressiones primas individuorum, sed notiones ab illis abstractas complectitur... ; atque hoc prorsus officium est atque opificium rationis. » BACON, *De dignitate*, II, I, 4. Elle s'oppose par là à l'*histoire** « quæ proprie individuorum est, i. e. quæ circumscribuntur loco et tempore » ; elle comprend, outre la *philosophia prima**, une *philosophia moralis*, traitant de tout ce que nous appelons aujourd'hui *sciences morales*, et une *Philosophia naturalis*, qui est l'ensemble des sciences de la nature, et plus spécialement la physique. — De même DESCARTES, *Principes de la philosophie*, Préface, § 2, 3 et 12 : « Toute la philosophie est comme un arbre..., etc. » L'expression française *philosophie naturelle* a été employée dans cette acception jusqu'au XIXe siècle, au moins dans le style soutenu. (Cf. en anglais *natural philosophy*, encore usuel en ce sens, bien qu'il tende à être remplacé par *physics*.)

Au même sens se rattache l'ancienne désignation *Faculté de philosophie* (ou *des Arts*), opposée aux Facultés pratiques, professionnelles, de Théologie, de Droit et de Médecine, désignation qui s'est conservée dans les Universités allemandes et dans quelques Universités de langue anglaise pour les études correspondant à nos Facultés des Lettres et des Sciences. La formule *Dr. phil.*, en Allemagne, est un titre aussi bien scientifique que littéraire ou philosophique au sens spécial de ce mot.

De là, subsidiairement, la distinction fondamentale de la philosophie et de la religion, en tant que la première repose sur l'expérience et la raison ; la seconde sur la révélation et la foi. Voir BACON, *De dign.*, III, I, 2.

B. Tout ensemble d'études ou de considérations présentant un haut degré de généralité, et tendant à ramener soit un ordre de connaissances, soit tout le savoir humain, à un petit nombre de principes directeurs. « La philosophie des sciences, de l'histoire, du droit. » — « De là trois sortes de

---

de la raison et de la rationalité universelles, la science de la pensée en elle-même et dans les choses. Je n'entre, pour bien des causes, dans aucun détail ; je tiens seulement à faire remarquer que cette définition n'implique nullement que tout soit mathématique et mécanique, et, par suite, vain et vide, comme l'a voulu Descartes : au contraire, rien n'est plus conforme à la *raison* que l'existence d'un réel, plein en quelque sorte, et impénétrable à l'*entendement*, d'une nature, d'une vie, d'une conscience sensible évoluant, pour ainsi dire, à tâtons, allant d'une forme imprévisible à une autre forme imprévisible, et cependant dont on reconnaît, après coup, qu'elle a eu raison d'évoluer ainsi, lorsqu'on s'aperçoit qu'elle est parvenue par le perfectionnement graduel des organes de la vision et du mouvement, à l'intuition de l'étendue, et en contraste avec cette intuition, à la conscience claire et réfléchie, au *moi*. — L'empirisme est-il une philosophie ? Oui, en ce sens qu'il pose et ne peut pas ne pas poser la question de la rationalité universelle ; mais comme il la résout négativement, il doit être appelé une philosophie négative, ou même une négation de la philosophie. — La psychologie fait-elle partie de la philosophie ? Non, mais elle y touche, en tant qu'elle constate, comme un fait, l'existence de la raison en nous. L'étude même de la sensibilité peut être considérée comme une introduction à la philosophie, étant celle du lit sur lequel repose, en

philosophies, ou de systèmes généraux de conceptions sur l'ensemble des phénomènes... » Aug. Comte, *Cours de philos. positive*, 1re leçon, § 4.

Spécialement, au sens fort (qui se confond sur certains points avec **A**) : Effort vers la synthèse totale, vers une conception d'ensemble de l'univers. « Knowledge of the lowest kind is ununified knowledge ; Science is partially unified knowledge ; Philosophy is the completely unified knowledge[1]. » Herbert Spencer, *First principles*, 2e partie, ch. I, § 37.

C. Ensemble des études qui concernent l'*esprit**, en tant qu'il se distingue de ses objets, qu'il est mis en antithèse avec la *nature** ; et, par suite, plus spécialement :

1° Étude critique, réflexive de ce que les sciences proprement dites envisagent directement : « La philosophie disserte sur l'origine de nos connaissances, sur les principes de la certitude, et cherche à pénétrer dans la raison des faits sur lesquels porte l'édifice des sciences positives. » Cournot, *Essai sur les fondements de nos connaissances*, ch. xxi, § 320. Voir, sur ce sens, tout le chapitre xxi, où il insiste notamment sur ce fait qu'il y a « une connexité intime entre la recherche de la raison des choses et la critique des idées régulatrices de l'entendement humain ». *Ibid.*, 325. Il en résulte, selon lui, que la philosophie est nettement distincte des sciences : celles-ci sont progressives, elles admettent des solutions certaines et universellement reconnues pour vraies ; elles s'accroissent par l'extension de leur domaine ; la philosophie, au contraire, « est enfermée dans un cercle de problèmes, qui sous des formes diverses, restent au fond toujours les mêmes », et qui ont pour caractère commun de ne pouvoir être soumis au contrôle de l'expérience ; son rôle consiste à les maintenir en discussion, et son progrès à en approfondir les termes ; elle n'est susceptible que d'opinions probables et individuelles, et par là se rapproche de l'art. Mais elle n'en sert pas moins très efficacement au progrès des sciences positives, par l'activité de pensée qu'elle maintient à l'égard de leurs principes et à l'égard des constructions synthétiques qu'on peut tirer de leurs conclusions partielles.

1. « La connaissance de l'espèce la plus inférieure est la connaissance non unifiée ; la Science est la connaissance partiellement unifiée ; la Philosophie est la connaissance complètement unifiée. » *Les premiers principes.*

---

quelque sorte, la raison ; mais cette étude, faite pour elle-même n'est pas plus philosophique que celle de tout autre ordre de phénomènes. — La morale fait-elle partie de la philosophie ? Non, mais elle en est le principal corollaire, la manière dont nous devons concevoir et conduire notre vie dépendant entièrement de l'idée que nous nous ferons des rapports de l'esprit avec la nature, soit d'une manière générale, soit, en particulier, en nous. — La logique fait-elle partie de la philosophie ? Non certes ; mais on peut dire que la logique conçue à la manière d'Aristote, la syllogistique, suppose la réalité des genres et des espèces, comprise dans celle de la nature. — Peut-on dire : la philosophie d'un art, d'une science particulière ? Oui si l'on entend par là un effort pour *comprendre* l'objet de cet art ou de cette science, en tant que pénétré, pour sa part, de la rationalité universelle. — Est-ce être philosophe que de considérer toutes choses avec calme, de prendre les maux de la vie en patience ? Oui, si cette patience est fondée sur le sentiment plus ou moins obscur que l'on a de la rationalité universelle. — Quant aux rapports de la philosophie et de la religion, c'est dans Schelling (non dans Voltaire) qu'il faut aller les chercher. C'est l'office de la philosophie de tout *comprendre*, même la religion. **(J. Lachelier.)**

— En ce concept, deux éléments distincts et solidaires semblent toujours

2º Étude de l'esprit en tant qu'il est caractérisé par des *jugements de valeur.* La philosophie, en ce sens, a pour centre le groupe formé par les trois sciences normatives* fondamentales : Éthique, esthétique et logique.

On discute pour savoir jusqu'à quel point la philosophie, au sens **C,** enveloppe la *Psychologie**, en raison de ses rapports avec celles-ci.

D. Disposition morale consistant à voir les choses de haut, à s'élever au-dessus des intérêts individuels et, par suite, à supporter avec sérénité les accidents de la vie. « Il y a une philosophie qui nous élève au-dessus de l'ambition et de la fortune. » La Bruyère, *Caractères*, ch. xii.

E. Doctrine ou système constitués : « Avoir une philosophie. — La philosophie de Descartes. »

F. Ensemble des doctrines philosophiques d'une époque ou d'un pays. « La philosophie grecque. »

CRITIQUE

Ces différents sens ne s'excluent pas et empiètent au contraire l'un sur l'autre ; mais les divers philosophes sont loin de considérer de même les rapports qu'ils ont entre eux. Voir ci-dessous, *Observations**.

Rad. int. : Filosofi.

Philosophie première, G. φιλοσοφία πρώτη, Aristote. « Id est φιλοσοφία ἡ περὶ τὰ πρῶτα, θεῖα, ἀκίνητα, χωριστά. » Cf. *Métaphysique*, Γ, 2 ; 982^b9 et VI, 1, 1026^a16, etc. Bonitz, sub v° ; — L. *Prima philosophia ;* D. *Erste Philosophie ;* E. *First philosophy ;* I. *Prima filosofia.*

Terme aujourd'hui peu usité, si ce n'est à titre historique. Il date d'Aristote, qui s'en est servi pour qualifier la partie de la science qu'il appelle plus proprement *théologique* (1026^a19) ; elle est « *première* » par opposition à une philosophie « seconde » qui est la *Phy-*

---

impliqués : connaissance spéculative de la vérité vraie, solution pratique et ferme du problème de la destinée humaine : en un mot : règle de vie et de caractère fondée sur une certitude pensée, sur une assise de réalité aussi adéquatement connue et aussi résolument tenue que possible. Et le problème ultime qui résulte de cette dualité et de cette solidarité, c'est la question de savoir si l'unité ou pour ainsi dire l'homogénéité de la connaissance et de l'action peut être obtenue par la philosophie, ou, sinon, de chercher à quelles conditions elle peut l'être ; car nous tendons invinciblement à cette totalisation de la vérité intégrée en nous, comme à l'adaptation salutaire de notre être à l'Être. **(M. Blondel.)**

— La philosophie étudie l'esprit, non pas seulement en tant qu'il se distingue de ses objets, mais encore en tant qu'il est un élément constitutif de l'univers. Tandis que la science a pour objet la réalité en tant que matérielle (c'est pourquoi la science tend aux mathématiques, qui sont la science de la matière pure, ou, tout au moins, de l'espace), la philosophie a pour objet la réalité en tant qu'esprit. La partie la plus haute de la philosophie, comme le disait Aristote, est une « théologie » ; son objet n'est autre que l'Esprit absolu, Dieu. **(Ch. Werner.)**

Sur **Philosophie première.** — Complété, en ce qui concerne Aristote, d'après une indication de **L. Robin ;** en ce qui concerne Hobbes, d'après une indication de **F. Tönnies.**

— « La philosophie des sciences fondamentales, présentant un système de conceptions positives sur tous nos ordres de connaissances réelles, suffit par cela même pour constituer cette *philosophie première* que cherchait Bacon... » Aug. Comte, *Cours de phil. pos.*, 2e leçon. — Même sens chez J. S. Mill que chez Bacon, avec des réflexions critiques sur le sens de ce mot. *Examen de la phil. de Hamilton*, chap. xxiv.

sique (*Métaph.*, VII, 11 ; 1037a14).

A. Chez ARISTOTE (*Mét.*, I, 2 ; 982b9), dans la scolastique ; chez DESCARTES, partie de la science (ou philosophie) qui concerne les « premières causes » et les « premiers principes », c'est-à-dire Dieu, la création, les substances, les vérités éternelles, etc. Cf. le titre des *Méditations* de DESCARTES : « Meditationes de prima philosophia, in qua Dei existentia et animæ immortalitas demonstrantur. » 2e édition : « ... in quibus Dei existentia et animæ humanæ a corpore distinctio demonstrantur. » — Trad. fr., 1re édition, 1647 : « Méditations métaphysiques... touchant la philosophie première, dans lesquelles l'existence de Dieu et la distinction réelle qui est entre l'âme et le corps de l'homme, sont démontrées. »

B. Chez BACON, recueil des principes formels communs à toutes les sciences, ou du moins à plusieurs d'entre elles. (*De dignit.*, III, I, § 4.)

HOBBES donne à cette expression un sens voisin de celui de Bacon. La seconde partie du *De Corpore*, qu'il intitule « Philosophia prima », traite : « De loco et tempore, de causa et effectu, de eodem et diverso, de quantitate, etc. »

Philosophie générale, expression fréquemment employée par Auguste COMTE, au sens **B** du mot philosophie ; voir notamment la 57e leçon du *Cours de philosophie positive.* Elle est devenue courante, et a été adoptée dans l'enseignement depuis 1907 (programmes de licence) pour désigner l'ensemble des questions de philosophie que soulèvent la psychologie, la logique, la morale ou l'esthétique, mais qui n'appartiennent pas au domaine spécial de l'une de ces sciences : par exemple, la nature de la connaissance, les notions fondamentales qu'elle met en jeu ; les problèmes concernant l'Univers, Dieu, l'Esprit et les esprits individuels ; les rapports de la matière, de la vie, de la conscience ; la question du progrès. Ce terme paraît avoir été adopté, et s'être rapidement répandu, pour éviter les équivoques du mot *métaphysique**, et la défaveur qui s'attache souvent à celui-ci.

Philosophie de la nature, D. *Naturphilosophie ;* E. *Philosophy of Nature ;* I. *Filosofia della natura.*

A. Synonyme de *philosophie naturelle.* (Peu usité en français.)

B. Spécialement : ensemble des spéculations de l'idéalisme romantique allemand, en particulier de SCHELLING et de HEGEL, sur la nature matérielle.

« Philosophie populaire », D. *Popularphilosophie.* Nom donné à l'ensemble de publications philosophiques « qui prétend continuer en Allemagne l'œuvre d'émancipation entreprise par Wolff, mais en la dégageant des formes didactiques et en l'appropriant à la culture superficielle d'un public plus étendu... Les principaux représentants de la « philosophie populaire », dont quelques-uns d'ailleurs étaient personnellement estimés de Kant, furent Mendelssohn, J.-J. Engel, Abbt, Sulzer, Garve, Feder, etc. » *Note* de Victor DELBOS à la traduction des *Fondements de la Métaphysique des Mœurs* de KANT, p. 77. (Le passage auquel se rapporte cette note est un curieux éloge de la technicité et de la spécialisation du travail en matière philosophique. *Ibid.*, Préface, § 6.)

Philosophia perennis*, plebeia* philosophia. Voir ces mots.

Philosophie de l'histoire, philosophie morale, philosophie naturelle, voir cidessus, texte et *Observations.*

PHOBIE, D. *Phobie ;* E. *Phobia ;* I. *Fobia.* (Souvent employé comme suffixe : *agoraphobie*, etc.)

Crainte morbide d'une certaine sorte d'objets ou d'actes.

Rad. int. : Fobi.

PHONORÉCEPTION, PHOTORÉCEPTION, D. *Phonoreception*, *Photoreception ;* E. *Id. ;* I. *Fonorecezione*, *Fotorecezione.*

Mots introduits par Beer, Bethe et

Uexküll pour désigner l'audition et la vision du point de vue de la pure *psychologie de réaction**, en faisant abstraction de tout fait de conscience. (*Vorschläge zu einer objektivierenden Nomenklatur in der Physiologie des Nervensystems*[1], Biolog. Centralblatt, août 1899.) Ces termes ont été adoptés par le Dr Nuel (*La vision*, Paris, 1904), ainsi que d'autres expressions appartenant à la même nomenclature. On en trouvera la discussion dans les *Archives de Phychologie*, juin 1905 et mai 1906 (articles de MM. Claparède et Nuel) et dans la *Revue scientifique*, déc. 1904 et mars 1905 (articles de M. Piéron).

PHOTISME, D. *Photisma ;* E. *Photism* ; I. *Fotisma.*

Mot créé par Bleuler et Lehmann pour désigner les phénomènes synesthésiques consistant en images visuelles lumineuses ou colorées. (*Zwangsmässige Lichtempfindungen durch Schall*[2], Leipzig, 1881.)

Rad. int. : Fotism.

PHRÉNOLOGIE, D. *Phrenologie ;* E. *Phrenology ;* I. *Frenologia.*

Nom sous lequel on désigne ordinairement la théorie de Gall (1758-1828), d'après laquelle les traits du caractère et les facultés intellectuelles se manifestent chacun par une saillie ou « bosse » d'un point déterminé du crâne. Son principal ouvrage s'intitule : *Sur les fonctions du cerveau et sur celles de chacune de ses parties*, etc. (1822 et suiv.). Lui-même ne se servait pas de ce mot, mais des termes *craniologie* et *cranioscopie.* Il a été cependant adopté par Aug. Comte : « Je ne crois pas devoir me refuser à employer ici le nom déjà usité, de phrénologie, introduit dans la science par Spurzheim, quoique Gall s'en soit sagement abstenu, même après l'avoir vu admettre. Mais je ne m'en servirai jamais qu'à ces deux indispensables conditions, trop méconnues aujourd'hui du vulgaire des phrénologistes : 1° qu'on n'entendra point désigner ainsi une science faite, mais une science entièrement à faire, dont les principes philosophiques ont été jusqu'ici seuls convenablement établis par Gall ; 2° qu'on ne prétendra point cultiver cette étude isolément du reste de la physiologie animale... C'est pourquoi je préférerai souvent la dénomination, moins rapide sans doute, mais à mon gré beaucoup plus rationnelle, de *physiologie phrénologique.* » *Cours de phil. pos.*, leçon 45, note.

Cf. *Localisations**.

Rad. int. : Frenologi.

Phylogénèse ou **phylogénie,** voir *Ontogénèse.*

PHYLUM, D. E. I. *Phylum.*

Synonyme de *lignée ;* suite des formes qui, dans l'hypothèse transformiste, ont été revêtues par les ascendants d'une espèce actuelle.

« PHYSICALISME », D. *Physikalismus*, terme créé par M. R. Carnap, dans l'article *Die physische Sprache als Universalsprache der Wissenschaft*[1] (*Erkenntnis*, vol. II, 1931, p. 462) et adopté d'abord dans l'École de Vienne, pour désigner la doctrine d'après laquelle la langue de la physique est, en droit, la langue de toute science, aussi bien de ce qu'on nomme sciences morales que des sciences de la nature. Voir, du même auteur, *Psychologie in physikalischer Sprache :* « Jeder Satz der Psychologie in physikalischer Sprache formuliert werden kann... Dies ist eine Teilthese der allgemeinen These der Physikalismus, dass die physikalische Sprache eine Universalsprache ist[2]. » *Erkenntnis*, III, 1932, p. 107. Voir *Behaviorism**.

Cf. Ph. Frank, *Théorie de la con-*

1. *Préliminaires à une nomenclature objectivante dans la physiologie du système nerveux.* — 2. *Sensations lumineuses déterminées par des sons intenses.*

1. *La langue de la physique comme langue universelle de la science.* — 2. « Toute proposition de psychologie peut être formulée en termes de la langue de la physique... C'est une thèse partielle de la thèse générale du physicalisme, à savoir que la langue de la physique est une langue universelle. »

naissance et physique moderne, trad. du Général Vouillemin, « revue et mise à jour par l'auteur », *Actualités scientifiques*, 97 (1934), notamment p. 43 : « Il ne s'agit dans tous les cas que de mettre en correspondance nos expériences vécues et un système symbolique. En aucun endroit le physicien ne sera obligé de dire : ici finit ma tâche, ici commence celle du philosophe. »

C'est aussi cette doctrine que les auteurs appartenant à ce groupe ont appelée *science unitaire*, *théorie de l'unité de la science* (D. *Einheitliche Wissenschaft ;* E. *Unified Science*, *Unity of science*). Voir *The Journal of Unified Science*, faisant suite à la Revue *Erkenntnis* à partir de 1938.

« PHYSICISME. » — M. R. Ruyer définit le *physicisme :* « la thèse que toute réalité est fondamentalement un fait ou un événement physique, localisé, figuré et daté ; la thèse que rien n'est dispensé d'exister physiquement, de figurer à sa place et à son rang dans le tableau par lequel la physique représente le continuum d'espace-temps ; la thèse que rien, ni valeur ni signification, ne voltige au-dessus du monde des êtres étendus et présents ». *Ce qui est vivant et ce qui est mort dans le matérialisme*, Revue philosophique, 1933, II, p. 29.

« PHYSICO-THÉOLOGIQUE (preuve) de l'existence de Dieu » ; D. « *Physicotheologischer Beweis* vom Dasein Gottes ». Kant, *Krit. der reinen Vernunft*, Transc. dial., II, ch. ii, section 3, § 3 et 6.

Argument pour l'existence de Dieu tiré des caractères d'ordre, de finalité et de beauté que présente le monde, de l'unité qu'il manifeste, et de l'impossibilité d'admettre que ces caractères soient un effet du hasard. — Cf. *cosmologique** et *ontologique**.

Rad. int. : Fiziko-teologial.

PHYSIOGNOMONIE, D. *Physiognomik ;* E. *Physiognomonics ;* I. *Fisiognomonia.*

Science du rapport entre le caractère

Sur **Physicisme.** — Texte communiqué par M. **M. Marsal,** ainsi que le passage suivant de Renouvier, où ce mot est aussi employé, mais pour désigner la doctrine des « physiciens » de l'École d'Ionie : « Nous nous permettons le mot *physicisme* emprunté au primitif positivisme saint-simonien, parce que le terme de *physiologie*, qui conviendrait ici, comme étant celui dont se servaient les Grecs eux-mêmes, a pris dans notre langue un sens beaucoup trop spécial ; et nous ne saurions non plus appliquer la dénomination d'*empirisme* à la méthode d'une école aussi spéculative et aprioriste que l'ont été les philosophies d'un Anaximandre, d'un Héraclite ou d'un Démocrite. » *Histoire et solution des problèmes métaphysiques*, p. 25 (note). Renouvier emploie aussi en ce sens le mot « physiciste. » Cf. *Transformisme**, **B.**

Sur **Physico-théologique*.** — *Physicotheology* est le titre d'un ouvrage de Derham (1714) ; et beaucoup d'autres mots (*astrothéologie*, etc.) avaient été formés sur le même modèle pour désigner les preuves de l'existence de Dieu, tirées de l'observation empirique de la nature. Voir Paul Janet, *Les causes finales*, 1re partie, chap. ii.

Dans la *Critique du Jugement*, Kant appelle aussi la preuve physico-théologique *der physisch-teleologische Beweisgrund*, « la preuve physico-téléologique ». Voir la remarque finale « Allgemeine Anmerkung zur Teleologie » (Remarque générale sur la téléologie), Ed. Kirchmann, 372-375.

et l'aspect physique des individus, et spécialement entre le caractère et les traits du visage. — Art de deviner le caractère d'après ces signes extérieurs.

PHYSIOLOGIE, D. *Physiologie ;* E. *Physiology ;* I. *Fisiologia.*

A. Proprement, étude des *fonctions* des corps vivants, par opposition à l'étude de leur forme et de leur structure, qui sont l'objet de la morphologie et de l'anatomie. « Physiologie animale ; physiologie végétale. » — Par extension, s'est dit quelquefois de l'étude des fonctions mentales ; mais c'est, en général, pour faire entendre que ces fonctions, si elles étaient mieux connues, se ramèneraient à celles du système nerveux ; voir par exemple la *Physiology and Pathology of Mind* de MAUDSLEY (1867).

En ce sens, malgré leur étymologie commune, *physiologie* s'oppose à *physique*, qui désigne l'étude des phénomènes matériels non vitaux.

B. Par opposition à *psychologie* et à *psychologique*, *physiologie* et *physiologique* se disent d'une manière très large de tout ce qui, dans l'homme, est considéré comme appartenant au corps et non à l'esprit. — Dans ce cas, ils peuvent, au contraire, devenir synonymes de *physique* (sub. masc. ou adj.). On parle au même sens du rapport entre les phénomènes physiologiques et psychologiques, ou du rapport entre « les événements physiques et moraux » (p. ex. TAINE, *De l'Intelligence*, I, livre IV, ch. II) ; et l'on dit parallélisme* psychophysique ou psycho-physiologique.

Rad. int. : Fiziologi.

1. PHYSIQUE, adj., D. *Natur-*, *physisch*, *physikalisch ;* E. *Physical ;* I. *Fisico.*

A. Qui concerne la nature : « la doctrine théologique et physique des stoïciens... est un panthéisme vitaliste ». RENOUVIER, *Phil. ancienne*, II, 253.

B. Opposé à *métaphysique :* naturel, appartenant au monde phénoménal, qui peut être objet de connaissance expérientielle. « Atque ita jam habemus necessitatem physicam ex metaphysica... » LEIBNIZ, *De Rerum originatione radicali*, § 5.

C. Opposé à *moral*, *psychologique :* qui appartient à la matière.

1° En tant que le domaine de la détermination matérielle s'oppose à la liberté de l'esprit. « Patet etiam quomodo Deus non tantum physice sed et libere agat, sitque in ipso rerum cursu non tantum efficiens, sed et finis... » LEIBNIZ, *Ibid.*, § 8 (où il rapproche *perfectissimus physice* et *perfectissimus metaphysice*).

2° En tant que le corps d'un individu s'oppose à son esprit ; et, dans ce cas, *physique* se dit même des phénomènes psychologiques qui intéressent spécialement le corps : « Une excitation physique... Les manifestations physiques de la douleur... Le plaisir physique comme le plaisir esthétique est accompagné de dilatation des vaisseaux. » RIBOT, *Psychologie des sentiments*, p. 52. — « Le mal physique consiste dans la souffrance. » (Par opposition au *mal métaphysique*, qui est l'imperfection, et au *mal moral*, qui est le péché.) LEIBNIZ, *Théodicée*, I, § 21.

L'adjectif, en ce sens, est très souvent employé substantivement : « Le physique », c'est-à-dire ce qu'il y a de physique en tel être. CABANIS, « *Rapports du physique et du moral de l'homme* » (1802) ; développement d'un mémoire antérieur : « Considérations générales sur l'étude de l'homme et sur les rapports de son organisation *physique* avec

Sur **Physiognomonie.** — Φυσιογνωμονεῖν, chez Aristote, signifie juger du caractère d'après des signes extérieurs. D'où *physionomie*, qui a eu tout d'abord le sens que nous donnons aujourd'hui à physiognomonie. On trouve dans Pascal, en ce sens, *faire une physionomie* (*Pensées*, Ed. Brunsch., n° 684). **(J. Lachelier.)**

ses facultés intellectuelles et morales » (1796).

D. Opposé à *mathématique :* qui concerne des corps réels, et non des abstractions schématiques : « Optique géométrique, optique physique » ; — ou, dans le même sens, à *rationnel :* « Mécanique rationnelle, mécanique physique. »

« Possibilité, impossibilité physique. » Cf. *Possible**.

E. Opposé à *chimique.* Qui concerne les phénomènes molaires, ceux qui n'altèrent pas la structure moléculaire spécifique des corps. (La constitution de la chimie physique atténue d'ailleurs beaucoup la valeur de cette distinction.) Cf. *Physique*, 2.

Rad. int. : **A. B.** Natural ; **C.** Korpal ; **D. E.** Fizikal.

2. PHYSIQUE, subst. fém. — D. *Physik ;* E. *Natural philosophy, Physics ;* I. *Fisica.*

A. Science de la nature, en général. L'une des trois divisions de la philosophie dans l'Académie, chez les stoïciens, etc. — « La physique de Straton occupe une place intermédiaire entre la physique d'Aristote, où le monde et ses éléments... sont doués de propriétés vitales, et celle d'Épicure, où le principe de l'être est regardé comme inerte. » RENOUVIER, *Phil. ancienne*, II, 242. Cf. « l'arbre de la science » de Descartes, dans la *Préface* des *Principes de la philosophie*, § 12. — Ce sens a vieilli ; on n'emploie plus le mot dans cette acception qu'en parlant de doctrines anciennes.

B. Science des phénomènes physiques, au sens **D** de ce mot : mouvement, pesanteur, pression, chaleur, lumière, son, électricité, etc. — La physique, ainsi entendue, et la chimie, sont souvent réunies sous le nom de *sciences physiques* (par opposition aux sciences *biologiques*, appelées aussi sciences *naturelles*).

Rad. int. : Fizik.

3. Physique, subst. masc. — Voir *physique*, **1, B,** 2°.

PITHIATIQUE (de πείθειν, persuader, et ἰατικός, qui guérit).

A. Proprement, se dit de la méthode qui consiste à traiter des maladies ou des accidents, soit nerveux (physiologiques), soit mentaux, par le moyen de la suggestion*, au sens large.

B. Par extension, se dit des maladies ou des accidents eux-mêmes qui paraissent justiciables de ce traitement : « Les ébranlements physiques et surtout les secousses morales... peuvent jouer un rôle indirect dans le développement des troubles pithiatiques. » BABINSKI et DAGNAN, *Émotion et hystérie*, Journal de Psychologie, mars 1912, p. 118.

C. Se dit aussi de l'interprétation par laquelle on juge que certains phénomènes ont ce caractère, ou de l'explication de ceux-ci par la suggestion. « ... Faire l'essai de l'explication pithiatique, c'est-à-dire voir dans quelle mesure les accidents en question sont curables par persuasion et explicables par les auto-suggestions et suggestions des sujets. » G. DUMAS, *Troubles mentaux et troubles nerveux de guerre*, ch. VII : « Interprétation pithiatique. »

Rad. int. : **A.** Pitiatik ; **B. C.** Pitiatikal.

PLAISIR, D. *Vergnügen ;* E. *Pleasure ;* I. *Piacere.*

A. L'un des types fondamentaux *d'affection**. On discute sur la question de savoir s'il peut être défini. Voir ci-dessous, *Observations.* On ne doit pas le confondre avec la *joie** ni le *bonheur**. Voir ces mots, et cf. aussi *douleur**, où nous avons indiqué les spécifications de sens proposées par J. M. BALDWIN, MÜNSTERBERG, FLOURNOY et VILLA.

B. Au sens restreint (particulièrement en morale) : jouissances sensuelles, distractions, amusements. « Un homme de plaisir. — Vivre dans les plaisirs. »

CRITIQUE

Outre la dualité de sens indiquée ci-dessus, qui donne naissance à bien des équivoques dans la question de la « morale du plaisir », il y a lieu de signaler les deux sophismes suivants, qui tiennent à la difficulté, sinon à l'impossibilité de définir le plaisir :

1° On confond la satisfaction objective de la tendance avec l'idée et la prévision de l'état affectif qui en résulte ; état affectif qui, d'ailleurs, est aussi appelé du nom de « satisfaction ». De ce que les hommes agissent suivant leurs tendances, on conclut ainsi qu'ils *cherchent* leur « plaisir », en tant que satisfaction consciente et imaginée d'avance.

2° On confond le « plaisir », sensuel ou non, mais résultant des tendances naturelles et spontanées de l'être, dont l'exercice n'exige pas d'effort, avec l'*approbation* que la conscience réfléchie accorde à une certaine conduite, et qui détermine la volonté à agir dans ce sens, fût-ce à grand peine. On conclut alors que l'homme qui se domine lui-même le fait en définitive parce que, tout compte fait, il a plus de « plaisir » à agir ainsi que de la manière opposée, et par suite, que son mécanisme mental est le même que celui de l'homme qui se laisse aller à ses penchants.

Rad. int. : Plezur.

« PLASMA germinatif » (D. *Keimplasma*) dans la théorie de WEISMANN, s'oppose à *Soma*, ou à *Plasma somatique*. Le premier est, pour lui, une réserve cellulaire indifférenciée, apte à reproduire l'être vivant tout entier, qui se conserve dans les organes sexuels et se transmet directement de génération en génération, de telle sorte qu'il est virtuellement immortel ; le second est celui qui se différencie de manière à former les divers organes du corps individuel, et qui, par suite, aboutit nécessairement à la mort. A. WEISMANN, *Die Continuität des Keimplasmas als Grundlage einer Theorie der Vererbung*[1] (1886).

« PLEBEIA philosophia », expression employée quelquefois en parlant du

1. *La continuité du plasma germinatif, en tant que fondement d'une théorie de l'hérédité.*

Sur **Plaisir.** — HAMELIN, notamment, estime que le plaisir peut être défini : « ... Les psychologues qui soutiennent l'impossibilité de définir le plaisir et se satisfont en déclarant que le plaisir est ce que chacun sait, méconnaissent les limites inhérentes à toute définition et tombent ensuite, sans y être forcés, dans un sensualisme trop désespérant ou trop commode. Il ne se peut pas que l'attribut dans une définition soit tout à fait adéquat au sujet : car l'attribut décompose le défini que le sujet seul exprime sous sa forme synthétique et avec la marque de l'unité. Sous cette réserve, il est possible, semble-t-il, de définir le plaisir ; et autrement bien entendu, que par une définition causale... On le définit à vrai dire lorsqu'on le présente comme l'appréciation par le sujet lui-même, et à son point de vue de sujet, de l'état dans lequel l'a mis la satisfaction d'une tendance. Cette subjectivité du plaisir, sur laquelle d'ailleurs on a souvent insisté à d'autres égards, est ce qui en fait la chaleur, le caractère affectif. » *Essai*, p. 441. **(L. Robin.)**

— « HAMELIN se leurre quand il prétend définir le plaisir autrement que par une définition causale. Sa définition est causale. De plus, la valeur de celle-ci est fonction de ce qu'il entend par tendance. Il ne saurait désigner par là un commencement de mouvement, car dans ce cas, que signifierait satisfaction ? — Des deux termes, *plaisir et tendance*, l'un est nécessairement premier. Et dans l'ordre du connaître, en psychologie, c'est plaisir qui doit être retenu comme indéfinissable. » **(M. Marsal.)**

matérialisme, de l'empirisme, ou de l'appel au sens commun. Elle vient de Cicéron : « Licet concurrant plebeii omnes philosophi (sic enim ii qui a Platone et Socrate et ab ea familia dissident appellari videntur)... » *Tusculanes*, I, 23. (Il s'agit de la preuve de l'immortalité de l'âme dans le *Phèdre* de Platon.)

PLOUTOCRATIE, D. *Plutokratie ;* E. *Plutocracy* et *Ploutocracy ;* I. *Plutocrazia.*

A. Situation sociale dans laquelle le pouvoir appartient en fait aux riches, ou plus exactement, dans les sociétés modernes, aux dirigeants des grandes sociétés financières, industrielles ou commerciales. — Il faut remarquer que ce terme ne désigne pas, comme *aristocratie** ou *démocratie**, un principe de gouvernement accepté et défini, mais un état de fait, et qu'il contient actuellement un import nettement péjoratif. Et même, contrairement à la remarque de Platon (voir *Aristocratie*), il n'y a point dans ce cas de terme laudatif qui désigne la même situation politique, avec l'idée que ce pouvoir s'exerce dans l'intérêt public.

« J'appelle ploutocratie un état de société où la richesse est le nerf principal de toutes les choses, où l'on ne peut rien faire sans être riche, où l'objet principal de l'ambition est de devenir riche, où la capacité et la moralité s'évaluent généralement (et avec plus ou moins de justesse) par la fortune, de telle sorte, par exemple, que le meilleur critérium pour prendre l'élite de la nation soit le cens. » Renan, *L'avenir de la science*, 415.

B. Les individus qui exercent ce pouvoir. « Une ploutocratie peu cultivée. »

Rad. int. : Plutokrati.

PLURAL (JUGEMENT), D. *Plurales (Urteil).*

Sigwart appelle ainsi (*Logik*, I, sect. 5) les jugements qui s'appliquent à une multiplicité de sujets, soit énumérés séparément *(jug. copulatif) ;* soit réunis en un terme général *(jug. plural proprement dit)*. Il les oppose au jugement simple, *einfaches Urteil*, qui a pour sujet soit un terme singulier, soit un terme pris sans considération d'extension, par ex. : « Le sang est rouge. »

PLURALISME, D. *Pluralismus ;* E. *Pluralism ;* I. *Pluralismo.*

A. Chez Wolff et chez Kant, terme opposé à celui d'*Egoïsmus*, au sens de *Solipsisme**. Cf. *Égoïsme*, **A.** — Ce sens a été absorbé par le suivant.

B. Doctrine selon laquelle les êtres qui composent le monde sont multiples, individuels, indépendants, et ne doivent pas être considérés comme de simples modes ou phénomènes d'une réalité unique et absolue : Lotze paraît être le premier qui ait employé le mot en ce sens, dans sa *Metaphysik* (1841). Il se dit souvent, en Allemagne, de la doctrine de Herbart, par opposition à celles de Schelling et de Hegel. Ce terme s'applique aussi à la philosophie de Renouvier (bien que lui-même ne l'ait pas employé pour qualifier sa doctrine), à celles de W. James (voir notamment *A pluralistic universe*, 1909), de F. C. S. Schiller, etc. — On l'oppose généralement à *Monisme* au sens **B.**

REMARQUE

Le mot *pluralisme* a été pris dans un sens un peu différent par Boex-Borel (J.-H. Rosny aîné). Il désigne pour lui cette thèse que la diversité, l'hétérogénéité, la discontinuité l'emportent partout, dans l'ordre scientifique, sur l'identité, l'homogénéité, la continuité. (*Le pluralisme*, 1909.)

Rad. int. : **B.** Pluralism.

Pluralitaire, comme *pluraliste.* (Renouvier, *Philosophie ancienne*, I, 162.)

PLURATIF, E. *Plurative.*

On appelle proposition plurative une proposition plurale, mais non univer-

selle, dans laquelle l'extension du sujet est déterminée par des expressions telles que : *peu*, *beaucoup*, *la plupart*, *quelques... seulement*. Elle se distingue donc de la particulière, où la quantité du sujet est représentée par *quelques* (c'est-à-dire *au moins un*). Elle peut même admettre une quantification numériquement définie, comme en matière statistique. Voir Keynes, *Formal Logic*, § 68 et cf. *Probabilité**.

« **PLURIVALENT** », néologisme. Mot à mot : ayant plusieurs valeurs. Se dit :

1° De ce qui peut prendre plusieurs formes, ou produire plusieurs effets différents, sans qu'on puisse assigner des conditions déterminantes à chacun de ces divers cas : « La tendance élémentaire est une forme plurivalente et transposable. » A. Burloud, *Le caractère*, p. 22.

2° D'un calcul logique qui admet pour les propositions d'autres valeurs que *vrai* et *faux*.

PLURIVOQUE, D. *Mehrdeutig ;* E. *Plurivocal ;* I. *Plurivoco.*

Qui a plusieurs sens.

PNEUMATIQUE, adj. et subst., du G. πνευματικός très usité en divers sens, en particulier dans le Nouveau Testament, où il signifie *spirituel.* — D. *Pneumatisch, -tik ;* — E. *Pneumatic, -tical ; Pneumatics ;* — I. *Pneumatico, -tica.*

A. Adj. — Dans la langue du gnosticisme, les hommes sont appelés, suivant leur degré de perfection spirituelle, *hyliques*, *psychiques* ou *pneumatiques.*

B. Subst. — Science des choses spirituelles ; psychologie. (Le sens paraît avoir été flottant.) « Les perceptions insensibles sont d'un aussi grand usage dans la pneumatique que les corpuscules en physique. » Leibniz, *Nouv. Essais*, Préf. § 11. — Mais plus loin : « Excepté peut-être les mathématiques, on ne considère la faculté de philosophie que comme une introduction aux autres. C'est pourquoi l'on veut que la jeunesse y apprenne l'histoire, et les arts de parler, et quelques rudiments de la théologie et de la jurisprudence naturelles indépendantes des lois divines et humaines, sous le titre de métaphysique ou *pneumatique*, de morale et de politique, avec quelque peu de physique encore, pour servir aux jeunes médecins. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, liv. IV, ch. xxi.

Kant appelle *pneumatisme* le spiritualisme substantialiste (*Crit. de la R. pure*, Dial. transc. Antinomie de la R. pure).

CRITIQUE

Ces termes sont tombés en désuétude.

PNEUMATOLOGIE, D. *Pneumatologie ;* E. *Pneumatology ;* I. *Pneumatologia.*

Comme *Pneumatique*, au sens **B.** « La connaissance spéculative de l'âme dérive en partie de la théologie naturelle et en partie de la théologie révélée, et s'appelle *pneumatologie* ou *métaphysique particulière.* » (Par opposition à

Sur **Pneumatologie.** — Article complété conformément à une indication de **L. Boisse,** dont voici le texte justificatif : « Vox *pneumatologia* a πνεῦμα, spiritus et λόγος, sermo, vocibus graecis oriens, idem significat ac *sermo de spiritu.* Omnis spiritus qui excorgitari potest, est increatus vel creatus. Solus Deus est spiritus increatus ; mens humana est substantia spiritualis, ut infra probaturi sumus, et creata. Item Angeli sunt spiritus creati. Pneumatologiam igitur in tres partes dividemus : prima erit de Deo et ejus attributis ; secunda, de Angelis ; et tertia de mente humana, ejusque facultatibus et proprietatibus. » *Institutiones philosophicae* ad usum seminariorum et collegiorum, auctore J. B. Bouvier, episcopo Cenomanensi (7e éd., 1844).

la *métaphysique générale*, — science de l'être, ou « ontologie ».) D'ALEMBERT, *Discours preliminaire de l'Encyclopédie*, § 73. — Cf. le tableau synoptique joint à cet ouvrage, où la *Science de l'homme* est divisée en Pneumatologie, Logique et Morale. Mais la *Pneumatologie* n'est pas nécessairement restreinte à la connaissance de l'âme humaine. Elle traite de tous les êtres spirituels. Voir *Observations*.

On trouve même dans *Franck*, sub V°, un assez long article de BERSOT, considérant la Pneumatologie comme science des esprits *autres* que les hommes et Dieu (Anges, démons, esprits élémentaires, âmes desincarnées). Il la rapproche du spiritisme.

Rad. int. : Pneumatologi.

POINT, G. Στιγμή (de στίζω, piquer) ; D. *Punctum* (même sens) ; D. *Punkt ;* E. *Point* (*Dot*, s'il s'agit d'un point matériel) ; — I. *Punto.*

A. Au sens propre, « point physique » : minimum d'espace perceptible.

B. « Point mathématique » : concept qui peut, soit être pris pour l'un des indéfinissables de la géométrie, soit être défini par d'autres notions ; et notamment :

1° L'indivisible ayant une position dans l'espace : « Ἡ στιγμὴ μονάς ἐστι θέσιν ἔχουσα. » ARISTOTE, Περι ψυχῆς, I, 4 ; 409a6. — Cf. *Métaph.*, V, 6 ; 1016b29 sqq : « Τὸ δὲ μηδαμῇ διαιρετὸν κατὰ τὸ ποσὸν στιγμὴ καὶ μονάς· ἡ μὲν ἄθετος μονάς, ἡ δε θετὸς στιγμή. »

2° L'intersection de deux lignes.

3° La limite d'un volume qui décroît indéfiniment selon toutes ses dimensions.

C. « Point métaphysique » : expression appliquée par LEIBNIZ aux monades ou « atomes de substance ». « Ils ont quelque chose de vital et une espèce de perception, et les points mathématiques sont leurs points de vue pour exprimer l'univers ; mais quand les substances corporelles sont resserrées, tous leurs organes ensemble ne forment qu'un point physique à notre égard. » *Système nouveau de la nature et de la communication des substances*, § 11.

Rad. int. : Punt.

1. POLÉMIQUE, adj. (du G. πόλεμος, guerre ; mais le mot en français n'a jamais le sens propre qui correspondrait à cette étymologie) ; D. *Polemisch*, *Streit... ;* E. *Polemic*, *Polemicol ;* I. *Polemico.*

Relatif à la discussion, ou qui constitue une discussion publique. « Ouvrage polémique. » — « Argument polémique. »

Méthode polémique, ensemble des procédés de discussion (orale ou écrite) en tant qu'on peut y distinguer les arguments ou les attitudes légitimes de ceux qui présentent un caractère incorrect ou fallacieux.

2. POLÉMIQUE, subst. D. *Polemik ;* E. *Polemics ;* I. *Polemica.*

Échange plus ou moins prolongé d'écrits pour et contre une opinion ou une doctrine.

Rad. int. : Polemik.

1. POLITIQUE, adj. D. *Politisch ;* E. *Political ;* I. *Politico.*

A. Au sens large et étymologique (rare) : qui a trait à la vie collective dans un groupe d'hommes organisé (πόλις). Le mot ne retient guère ce sens que dans quelques expressions telles qu' « économie politique », ou dans la traduction du G. πολιτικός.

B. Spécialement (sens usuel) : qui concerne l'État et le gouvernement, par opposition soit aux faits économiques et aux questions dites sociales*, soit à la justice et à l'administration, soit aux autres activités de la vie civilisée, telles que l'art, la science, l'enseignement, la défense nationale.

C. Qui est d'une bonne politique, au sens **C** ; opposé à *impolitique*. — En parlant des hommes, même acception que *politique*-**2,** subst., au sens **B.**

2. POLITIQUE, subst. masc. D. *Politiker ;* E. *Politician ;* I. *Politico.*

A. Homme d'État.

B. Homme habile à organiser et à diriger sa conduite dans ses rapports avec les autres hommes.

Rad. int. : Politikist.

3. POLITIQUE, subst. fém. D. *Politik ;* E. *Politics ;* I. *Politica.*

A. Science politique : étude ou connaissance des faits politiques au sens **B,** rarement au sens **A.**

B. Action politique, exercice des activités politiques, au sens **B.** « Faire de la politique. »

C. Par extension, action conduite suivant un plan élaboré d'avance. (Sens récent.) « Une politique des moyens de transport. »

Rad. int. : Politik.

« POLITISME », D. *Politismus.*

Terme employé par Eucken pour caractériser le fait (dangereux, pense-t-il), que dans les sociétés modernes toute la vie de l'individu, spirituelle aussi bien que matérielle, tend à être soumise de plus en plus à l'influence de l'État et à recevoir son empreinte.

POLYGÉNÉTISME, Polygénisme, D. *Polygenismus ;* E. *Polygenism ;* I. *Poligenismo.*

A. *Caractère* de ce qui se transforme en allant d'une multiplicité ou d'une diversité primitives à une multiplicité ou une diversité moindres. Cette marche à l'unité peut s'entendre en deux sens :

1° Des éléments, différents ou non en caractère, mais qui ont existé d'abord à part, se combinent en un système unique, dans lequel leur diversité d'origine n'apparaît plus : tel est, par exemple, dans l'ordre physique, un individu, en tant qu'il descend d'ancêtres appartenant à diverses familles ou même à diverses races ; dans l'ordre intellectuel, une théorie physique où se combinent des apports logiques, arithmétiques, géométriques, technologiques, etc. Cf. *Colligation**.

2° Un système primitivement très riche et très complexe se simplifie par élimination de certains éléments, ou par assimilation entre quelques-uns d'entre eux : par exemple, dans l'ordre physique, l'égalisation des niveaux ou des pressions ; dans l'ordre intellectuel, la simplification des formes grammaticales. Cf. *Involution**.

B. *Doctrine* d'après laquelle les transformations, soit dans un ordre donné de faits, soit dans l'ensemble des faits observables, se font suivant l'un des deux types indiqués ci-dessus.

Se dit en particulier :

1° De la doctrine d'après laquelle l'espèce humaine descendrait de plusieurs couples n'ayant pas eux-mêmes d'ascendants communs, au moins parmi les formes animales les plus rapprochées de la forme humaine ; et plus généralement de la doctrine d'après laquelle une espèce vivante peut descendre de plusieurs individus distincts n'ayant pas eux-mêmes d'ancêtres communs.

2° De la doctrine d'après laquelle plusieurs espèces vivantes, appartenant à un même embranchement, peuvent descendre directement, et chacune pour son compte, d'une ou de plusieurs espèces vivantes appartenant à un embranchement différent ; de sorte que les espèces appartenant à un même embranchement ne proviennent pas nécessairement d'une espèce-souche unique qui aurait été la première représentante de cet embranchement.

3° De la doctrine d'après laquelle les phénomènes constituant la vie auraient commencé sur le globe terrestre sur divers points ou à diverses époques

---

Sur **Politique.** — Nous avons ajouté cet article, bien qu'il ne concerne pas un terme proprement philosophique, parce qu'il nous a été demandé par plusieurs lecteurs ou correspondants du *Vocabulaire.*

(soit sous une forme sensiblement identique, soit sous des formes légèrement différentes).

REMARQUE

Au sens **A,** on dit aussi, quoique plus rarement, *polygénèse.*

Rad. int. : **A.** Poligen ; **B.** Poligenism.

« **POLYPSYCHISME** », terme créé par DURAND (DE GROS) pour représenter la doctrine qu'il définit ainsi : « Je pose en fait que chacun des centres nerveux du cordon médullaire est un petit cerveau et qu'il possède comme tel tout ce qu'il y a d'essentiel dans les attributions du grand centre céphalique lui-même ; autrement dit, je soutiens que ces centres nerveux subordonnés sont les sièges d'autant de centres psychiques en tout comparables au centre psychique qui occupe le cerveau et que nous appelons le *moi.* » *Les origines animales de l'homme* (1871), 1re partie : Le Polyzoïsme, p. 36. « Reconnaître que les centres nerveux des systèmes réflexes sont assimilables au cerveau sous le triple rapport histologique, organologique et physiologique, ainsi que de nos jours tout le monde l'admet ; et nier en même temps, comme le fait la physiologie classique, que ces cerveaux inférieurs soient pourvus de l'activité psychique, c'est-à-dire de la conscience du moi, est aussi irrationnel que de faire du *moi* l'attribut propre du cerveau de l'homme à l'exclusion du cerveau de toutes les autres espèces animales. » *Ibid.*, p. 38. Cf. les autres écrits de DURAND (DE GROS), spécialement : *Ontologie et psychologie physiologique*, *Questions de philosophie morale et sociale*, etc.

POLYMATHIE, G. πολυμαθία, πολυμάθεια (mot à mot, « grande instruction » ; mais déjà usité en grec avec une nuance péjorative). Accumulation de connaissances nombreuses et non ramenées à l'unité. Souvent employé par MALEBRANCHE pour désigner l'érudition curieuse et inutile : « Il n'y a que la fausse science et l'esprit de polymathie qui aient pu rendre les citations à la mode comme elles l'ont été jusqu'ici. » *Rech. de la Vérité*, IV, ch. VIII.

Rad. int. : Polimati.

« **POLYRÉALISME** », terme employé dans son enseignement par F. RAUH, pour désigner la doctrine d'après laquelle il existe plusieurs ordres de réalités entre lesquelles il n'y a pas de commune mesure : réalité sensible, réalité logique et mathématique, réalité morale, etc.

POLYSÉMIE, D. *Polysemie ;* E. *Polysemy ;* I. *Polisemia.*

A. Propriété que possède un mot (à une époque donnée) de représenter plusieurs idées différentes ; s'oppose à *Polylexie*, quelquefois employé par les linguistes contemporains pour désigner l'existence de plusieurs synonymes exprimant la même idée.

B. Phénomène sémantique par lequel un mot s'étend d'un sens primitif à plusieurs autres.

Voir BRÉAL, *Essai de Sémantique*, ch. XIV : « La polysémie. »

Rad. int. : Polisemi.

POLYSYLLOGISME, D. *Polysyllogismus ;* E. *Polysyllogisme ;* I. *Polisillogismo.*

Chaîne de deux ou de plusieurs syllogismes, tels que la conclusion de chacun d'eux devienne l'une des prémisses du suivant. De deux syllogismes consécutifs dans une chaîne de cette sorte, le premier est dit *prosyllogisme* par rapport au second, le second *épisyllogisme* par rapport au premier. (KEYNES, *Formal Logic*, III, 7.)

Sur **Polypsychisme.** — Article ajouté sur la proposition de M. **D. Parodi,** qui nous a communiqué les textes cités.

Le *Sorite** est un polysyllogisme abrégé en sous-entendant les conclusions intermédiaires et les prémisses qui en sont la répétition.

Rad. int. : Polisilogism.

POLYTÉLISME. — « Nous proposons d'appeler par analogie (avec *polysémie**) *polytélisme* la multiplicité des fins qu'un même moyen permet d'atteindre. » C. Bouglé, *Remarques sur le polytélisme*, Rev. Métaph., sept. 1914. — Cf. du même auteur, *L'Évolution des valeurs*, p. 89-90. Ce terme, depuis lors, paraît être entré dans l'usage.

Rad. int. : Politelism.

POLYTHÉISME, D. *Polytheismus ;* E. *Polytheism ;* I. *Politeismo.*

Religion ou philosophie qui admet l'existence de plusieurs dieux. « Nos spéculations de croyance morale, en nous conduisant à la thèse de l'immortalité des personnes, nous ont d'avance et nécessairement ouvert la voie du polythéisme par les apothéoses : le progrès de la vie et de la vertu peuple l'univers de personnes divines, et nous serons fidèles à un sentiment de religion ancien et spontané quand nous appellerons des Dieux celles dont nous croirons pouvoir honorer la nature et bénir les œuvres... Mais, c'est une induction très naturelle aussi que de placer dans le ciel, c'est-à-dire dans les régions supérieures de la conscience et de la nature, des séries d'êtres qui surpassent l'homme en intelligence, en organisation, en pouvoir, en moralité. Enfin, ce polythéisme est loin d'être inconciliable avec l'unité de Dieu... car le Dieu un, Dieu, serait alors la première de ces personnes surhumaines, *rex hominum deorumque.* » Renouvier, *Essais de Crit. générale*, II. *Psychologie rationnelle*, ch. xxv.

Rad. int. : Politeism.

Ponendo-tollens, voir Disjonctif*.

PONT AUX ANES, L. *Pons asinorum ;* D. *Eselsbrücke ;* E. *Asses' bridge.*

A. Figure schématique de logique résumant les formules qui servent à la découverte du moyen terme. Elle est reproduite dans Prantl, *Gesch. der Logik*, IV, 206, d'après Petrus Tartaretus (fin du xve siècle).

B. Se dit familièrement, dans la langue moderne, d'une chose banale et facile, d'une théorie ou d'un procédé bien connus ; en particulier du théorème du carré de l'hypoténuse. Voir divers exemples de Voltaire dans Littré, v° *Pont*, 14.

REMARQUE

Le passage du premier sens au second est expliqué par le texte suivant de Petrus Tartaretus, cité par Prantl, et dans lequel on voit aussi que le nom et la chose remontent à une époque plus ancienne : « Ut ars inveniendi medium cunctis sit facilis, plana et pespicua, ad manifestationem ponitur sequens figura, quae communiter propter ejus apparentem difficultatem *pons asinorum* dicitur, licet intellectis dictis, in hoc passu omnibus possit esse familiaris ac intellecta. »

Brucker, qui avait cru pouvoir faire remonter la création de cette figure à Buridan, donnait de cette expression une étymologie différente : *pons*, parce que cette figure sert à unir les extrêmes par l'intermédiaire du moyen ; *asinorum*, parce que dans cette opération, on peut distinguer les esprits habiles des médiocres (Prantl, *Ibid.*, p. 34). Mais celui-ci met en doute l'une et l'autre assertion. — L'explication de Tartaretus convient sans doute mieux au sens moderne ; mais on trouve dans Rabelais un passage qui s'accorderait mieux avec celle de Brucker : « O ma muse !... inspire-moi à cette heure : car voicy le pont aux asnes de logicque, voicy le trébuchet, voicy la difficulté de pouvoir exprimer l'horrible bataille qui fut faicte. » *Pantagruel*, II, 28.

PORISME, du G. πόρισμα. — Terme de géométrie ancienne, tombé complète-

ment en désuétude chez les modernes, et dont nous ne connaissons pas exactement le sens, ou plutôt les sens, car il paraît avoir été pris en plusieurs acceptions différentes. Il servait de titre à un ouvrage perdu d'Euclide, Τὰ πορίσματα.

Voir l'article de Paul Tannery dans la *Grande Encyclopédie* et cf. *Poristique**, ci-dessous.

Poristique (Analyse). Expression tirée probablement du titre des *Porismes* d'Euclide ; elle est employée par Viète qui l'oppose à *Analyse zététique**. (D'après P. Tannery, Note II aux *Notions de mathématiques* de J. Tannery.) — Ποριστικός appartient à la langue grecque classique = qui procure, qui fournit.

« C'est à elle seule que s'appliquent réellement les définitions de l'analyse par les Grecs... Elle a pour but l'invention, non pas d'une solution, mais d'une démonstration pour une solution, ou une proposition énoncées. On suppose vraie cette solution ou proposition, et en tenant compte des conditions données, on transforme la relation qu'elle exprime jusqu'à ce qu'on arrive soit à une identité, soit à une proposition déjà connue. Pour obtenir la démonstration, il suffit de renverser l'analyse. » P. Tannery, *Ibid.*, p. 328. Il la rapproche du procédé décrit par Platon, *République*, VI, *ad finem.*

Rad. int. : Poristik.

POSITIF, D. *Positiv* (beaucoup moins employé qu'en français, si ce n'est pour traduire les formules d'Auguste Comte, ou dans le sens mathématique) ; *wirklich, ausdrücklich, zuverlässig*, etc., suivant le cas. — E. *Positive*, très usuel ; — I. *Positivo.*

I. *En parlant des choses :*

A. Qui a été établi par institution, divine ou humaine. « Nomina non positiva esse, sed naturalia. » Aulu-Gelle, X, 4 (rappelant le problème du *Cratyle*, si les noms ont été établis φύσει ou θέσει). « Les vérités de la raison sont de deux sortes. Les unes sont ce qu'on appelle les vérités éternelles, qui sont absolument nécessaires, en sorte que l'opposé implique contradiction... Il y en a d'autres qu'on peut appeler *positives*, parce qu'elles sont des lois qu'il a plu à Dieu de donner à la nature ou parce qu'elles en dépendent. Nous les apprenons, ou par l'expérience, c'est-à-dire *a posteriori*, ou par la raison, et *a priori*, c'est-à-dire par des considérations de la convenance qui les a fait choisir. » Leibniz, *Théodicée*, Disc. prélim., § 2.

Ce sens n'existe plus que dans quelques expressions toutes faites, et dans lesquelles la conscience sémantique de sa valeur est très atténuée : « Le Droit positif ; les Religions positives », par opposition au Droit naturel, à la Religion naturelle. — Il semble cependant avoir été la source, ou du moins l'une des sources des sens suivants. (Voir *Observations.*)

Sur **Porisme.** — On ne sait pas exactement ce que contenaient les *Porismes* d'Euclide, ni même ce que le mot signifie. Mais on a lieu de supposer qu'ils traitaient de propositions incomplètement démontrées et dont il s'agissait de chercher la preuve logique rigoureuse et générale. **(L. Brunschvicg.)**

Sur **Positif.** — Le mot est fort usuel en allemand aux sens **A** et **B** ; par exemple les théologiens protestants de tendance antilibérale qualifient de *positives* leur tendance et leur théologie. De là, et dans le même sens, il se dit aussi des personnes ; mais, sauf ce cas, il ne s'emploie pas dans cette acception. **(F. Tönnies.)**

Le texte d'Auguste Comte cité au sens **B** contient une erreur historique et un contresens sur l'emploi fait avant lui de ce mot. S'il avait connu l'histoire de la langue philosophique, il aurait pu, semble-t-il, justifier beaucoup mieux qu'il n'a

B. Au point de vue de la connaissance : qui est donné, présenté à titre de fait par l'expérience, alors même qu'on n'en connaît pas la raison d'être ; car tel est le caractère de ce qui ne relève que des lois fondamentales imposées primitivement à la nature par la volonté divine : « Imperiti est et leviter philosophantis, cum ad ultimam naturæ vim et legem positivam ventum sit, causam ejus requirere aut fingere. » Bacon, *De principiis atque originibus*, Ell. et Spedd., III, 80. « Philosophi principia rerum quemadmodum in natura inveniuntur non receperunt... ut doctrinam quamdam positivam... » *Ibid.*, 81. — Cf. ci-dessus, *Loi naturelle**.

D'où, plus tard, en un sens purement logique, où l'idée de législation disparaît : réel, actuel, effectif. « Considéré d'abord dans son acception la plus ancienne et la plus commune, le mot positif désigne le réel par opposition au chimérique ; sous ce rapport, il convient pleinement au nouvel esprit philosophique, ainsi caractérisé par sa constante consécration aux recherches vraiment accessibles à notre intelligence, à l'exclusion permanente des impénétrables mystères dont s'occupait surtout son enfance. » Aug. Comte, *Discours sur l'esprit positif*, § 31.

Cette acception vient ainsi se fondre avec la suivante.

C. Certain, solide, sur lequel on peut faire fond ; par suite aussi, fécond, efficace, pratique. Très fréquent dans la langue parlée : « Un renseignement positif (et non un simple bruit). — Être positivement sûr d'un fait. » Voir aussi les textes de Retz et de Mme de Sévigné cités aux *observations*. « Jusqu'à présent personne ne m'a donné de nouvelles positives de ce pays-là. » Voltaire, *Micromégas*, ch. ii. — « Dans les travaux de l'esprit, il proscrivait avec sévérité tout ce qui ne tendait pas à la découverte de vérités positives, tout ce qui n'était pas d'une utilité immédiate. » Condorcet, *Éloge de d'Alembert*, Œuvres, t. III, p. 81. — « Ce terme fondamental indique le contraste de l'utile à l'oiseux ; il rappelle, en philosophie, la destination nécessaire de toutes nos saines spéculations pour l'amélioration continue de notre vraie condition intellectuelle et collective, au lieu de la vaine satisfaction d'une stérile curiosité. » Aug. Comte, *Disc. sur l'esprit positif*, § 31.

D. Opposé à *négatif :*

1° Dans les sciences morales, désigne ce qui a un contenu réel, ce qui n'est pas seulement la suppression d'une thèse, d'une croyance, d'une institu-

---

fait l'emploi des mots *positif* et *positivisme*. « Bacon, aurait-il pu dire, compare les faits ultimes, qu'il faut renoncer à expliquer et à comprendre, à des *lois positives* de la nature. Je soutiens, quant à moi, que rien ne peut être *compris*, et que par conséquent tout doit être considéré comme impossible à déterminer par la pure logique ou à deviner d'avance, au même titre que la volonté arbitraire d'un législateur. » **(J. Lachelier.)**

— Il reste un doute sur la question de savoir si le mot *positif*, dans son acception philosophique, n'aurait pas recueilli l'héritage de *deux* usages antérieurs nés eux-mêmes séparément. Ces sortes de fusions ne sont pas rares. Le premier sens serait évidemment celui dans lequel est pris le mot quand on parle de droit *positif ;* le second, selon Littré, viendrait directement de *poser ;* l'article *Positif* de son *Dictionnaire* commence ainsi : « 1° Sur quoi l'on peut poser, compter, qui est assuré, constant ». Et il cite à l'appui les textes suivants : « On ne put jamais rien gagner de positif sur l'esprit de Monsieur. » Retz, *Mém.*, t. III, p. 318. « Les lettres ne disent rien de positif, parce qu'on ne sait rien. » Mme de Sévigné, 140. « Sans rien demander de positif, elle eut un art de faire voir les horreurs de son état. » Id., 276. Mais d'autre part, *positif* veut dire étymologiquement *qui est posé*,

tion préexistantes. « Sous cet aspect, il indique l'une des plus éminentes propriétés de la philosophie moderne, en la montrant destinée surtout, par sa nature, non à détruire, mais à organiser. » A. COMTE, *Ibid.*, § 32.

2° En logique (et par suite, en métaphysique), un terme *positif* est celui qui pose ou affirme une qualité, par opposition à la privation ou à l'exclusion de cette qualité. « Le temps est la négation d'une chose très réelle et souverainement positive, qui est la permanence de l'être. » FÉNELON, *Tr. de l'Existence de Dieu*, II, ch. v, § 89. — Cf. *ponere*, *tollere* dans les expressions de logique.

3° En mathématiques, *positif* est l'une des deux qualifications opposées, déterminant le sens dans lequel est mesurée une grandeur à partir d'une origine (naturelle ou conventionnelle) ; et, par suite, le signe (+) dont une quantité est affectée.

II. *En parlant des personnes* (plus rare) :

E. Précis et décidé dans ses affirmations. « Les Cartésiens ne sont pas moins positifs pour leurs particules cannelées et petites boules du second élément que si c'étaient des théorèmes d'Euclide. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, IV, 20, § 11. (C'est Théophile qui parle.) — Ce sens est beaucoup plus fréquent en anglais qu'en français.

F. Utilitaire, mesurant toutes choses d'après les avantages réels qu'elles peuvent procurer. Cf. sens **C.** — Le mot prend quelquefois, en ce sens, une nuance péjorative : il se dit, par litote, d'un caractère intéressé, dépourvu d'idéal.

G. Qui s'occupe de science positive. « La nécessité de confier aux savants positifs le travail théorique de la réorganisation sociale... » Aug. COMTE, *Plan des travaux*, etc. (*Pol. pos.*, Appendice, t. IV, p. 73.)

REMARQUE

Aug. COMTE, dans le *Discours* cité ci-dessus, analyse tous les sens que nous venons d'énumérer, sauf le sens **A,** mais sans y distinguer ce qui a trait aux personnes et ce qui a trait aux idées. Il estime d'ailleurs que cette homonymie est le signe d'une importante vérité philosophique : « Toutes ces diverses significations conviennent également à la nouvelle philosophie générale, dont elles indiquent alternativement différentes propriétés caractéristiques. Ainsi cette apparente ambiguïté n'offrira désormais aucun inconvénient réel : il y faudra voir, au contraire, l'un des principaux exemples

ou *qui peut être posé* (par ex. : orgue positif, c'est-à-dire portatif, qui peut être posé sur un meuble ; LITTRÉ, *ibid.*) ; comment serait-on venu à lui donner le sens : « ce *sur quoi* l'on peut poser ? » Ne serait-ce pas plutôt : « ce qui peut être posé (au sens de : ce qui peut être *assuré*) ; ce qui *tient*, ce qui est *bien établi ?* »

Quant à l'usage de ce mot dans l'école positiviste même, il commence avec l'opuscule publié par Auguste Comte en 1822 dans le *Catéchisme des industriels* de Saint-Simon, réédité en 1824 sous le nom de *Système de politique positive*, et dont Littré a dit, mais à tort, semble-t-il, qu'il « ne contenait pas la philosophie positive, même en esquisse ». Il ajoute : « Il y avait longtemps que dans l'école de Saint-Simon on se servait du mot sans avoir la chose, témoin cette phrase écrite par lui dès 1808 : « Avec quelle sagacité Descartes a dirigé ses recherches ! Il a senti que la philosophie positive se divisait en deux parties également importantes, la physique des corps bruts, et la physique des corps organisés. » (*Œuvres*, I, 198.) Pour Saint-Simon, *philosophie positive* n'est qu'un nom générique de l'ensemble de la science, et il est probable que pour M. Comte, en 1822, ce n'est encore que cela : du moins l'opuscule ne va pas plus loin... La philosophie positive, avec le sens spécial qu'elle a, d'après M. Comte, est explicitement énoncée dans

de cette admirable condensation de formules qui, chez les populations avancées, réunit sous une seule expression usuelle plusieurs attributs distincts, quand la raison publique est parvenue à reconnaître leur liaison permanente » (*ibid.*, § 30). — Il ajoute que la considération du *relatif* et l'élimination de l'absolu étant aussi un des caractères fondamentaux de la nouvelle philosophie, ce sens s'ajoutera nécessairement aux autres dans la compréhension du mot positif (*Ibid.*, § 33) ; ce qui paraît, en effet, s'être réalisé dans l'usage contemporain, mais d'ailleurs de plus en plus vague, du mot *positif*.

Rad. int. : Pozitiv.

POSITIVISME, D. *Positivimus ;* E. *Positivism ;* I. *Positivismo.*

A. Au propre : 1° ensemble des doctrines d'Auguste Comte, telles qu'elles sont exposées essentiellement dans le *Cours de philosophie positive* (1830-1842) ; le *Discours sur l'Esprit positif* (1844) ; le *Catéchisme positiviste* (1852) ; le *Système de politique positive* (1852-1854). — 2° École positiviste orthodoxe, ayant son siège à Paris, 10, rue Monsieur-le-Prince, dans l'ancien appartement d'Aug. Comte, et dont le chef porte le titre de *Directeur du positivisme.*

B. On donne par extension le nom de *positivisme* à des doctrines qui se

---

les opuscules de 1825 et de 1826, insérés au *Producteur* ». (Littré, *Aug. Comte et la phil. pos.*, p. 31. Cf. p. 83.)

Cournot donne de ce terme une définition qui tient à la fois du sens **B** et du sens **C** (qui d'ailleurs, comme nous l'avons indiqué déjà dans le corps du *Vocabulaire*, sont reliés l'un à l'autre d'une manière presque continue) : sont *positives*, dit-il, les sciences ou les parties de sciences dont les résultats, qu'ils aient été obtenus ou non *a priori*, « sont susceptibles d'être contrôlés par l'expérience ». *Correspond. de l'Algèbre et de la Géométrie*, ch. xvi, § 140. — Cf. *Traité*, I, 1, § 5, où il fait remarquer que, présentant ce caractère, les mathématiques sont à la fois « rationnelles » et « positives ».

Sur **Positivisme.** — Le premier emploi, à ma connaissance, du mot *positivisme*, a été fait dans l'école Saint-Simonienne : « Cette méthode est la vraie méthode scientifique ; c'est par son emploi, subordonné d'ailleurs à l'existence d'une conception générale, qu'une science prend le caractère d'exactitude et de *positivisme* qu'on paraît aujourd'hui attribuer exclusivement à l'emploi des balances ou des tables de logarithmes. » *De la religion Saint-Simonienne.* Aux élèves de l'École Polytechnique. Extrait de l'*Exposition de la Doctrine*, 2e année (1830), p. 3. (Cf. l'observation précédente sur *positif.*) Le mot est employé en un sens péjoratif par Guéroult, *Système de M. Charles Fourier* (*Globe*, 27 mars 1832) ; il classe Fourier au nombre de ceux qui « stigmatisés du titre de rêveurs par le positivisme du siècle, ont à peine trouvé grâce auprès de quelques esprits éclairés, avides de nouveauté et d'invention. » De même Fourier (*La Fausse Industrie*, 1835 ; vol. I, p. 409) : « Longtemps la morale a prêché le mépris des richesses perfides ; le xixe siècle est tout entier à l'agiotage et à la soif de l'or... Tel est l'heureux fruit de notre progrès en rationalisme et en *positivisme.* »

Appréciation de ce mot par Auguste Comte : « Je suis charmé des bons renseignements que vous fournit notre jeune collègue, M. Blain, sur les chances prochaines du *positivisme* en Écosse. Au sujet de cette indispensable expression, spontanément présentée à chacun de nous, savez-vous que notre commune philosophie est vraiment la seule qui se désigne enfin, dans l'usage universel, par une dénomination dogmatique, sans emprunter aucun nom d'auteur, comme on l'a toujours fait jusqu'ici depuis le platonisme jusqu'au fouriérisme ? » **(Élie Halévy.)**

rattachent à celle d'Auguste Comte ou qui lui ressemblent, quelquefois même d'une manière assez lointaine, et qui ont pour thèses communes que seule la connaissance des faits est féconde ; que le type de la certitude est fourni par les sciences expérimentales ; que l'esprit humain, dans la philosophie comme dans la science, n'évite le verbalisme ou l'erreur qu'à la condition de se tenir sans cesse au contact de l'expérience et de renoncer à tout *a priori* ; enfin que le domaine des « choses en soi » est inaccessible, et que la pensée ne peut atteindre que des relations et des lois. Telles sont, en s'écartant de plus en plus du positivisme primitif, les doctrines de J. S. Mill, de Littré, de Spencer, de Renan et même de Taine.

C. Les auteurs de quelques doctrines contemporaines qui diffèrent encore plus du comtisme, ont employé le nom de *positivisme* : voir, par exemple, Le Roy, *Un positivisme nouveau*, Revue de métaphysique, mars 1901 ; L. Weber, *Vers le positivisme absolu par l'idéalisme* (1903).

D. En dehors de toute doctrine phi-

Ce que l'on désigne par *positivisme*, au sens **B,** est un ensemble d'idées ou de tendances intellectuelles qui se rattachent plutôt à Condorcet qu'à Auguste Comte, car elles retiennent surtout de ce dernier, ce qu'il doit, d'après ses propres déclarations, à Condorcet : la doctrine qui attribue à la constitution et au progrès de la science positive une importance prépondérante pour le progrès de toute connaissance, quelle qu'elle soit, même philosophique. La confusion entre le sens **A** et le sens **B** a contribué à répandre des idées fausses sur la philosophie de certains penseurs, par exemple Taine ou Renan, qui tous les deux ont critiqué Auguste Comte et qui tous les deux se sont réclamés de l'esprit, sinon de la lettre de la philosophie hégélienne. (Taine a même formellement opposé sa philosophie au positivisme de Comte, ainsi qu'au spiritualisme de Cousin où il dénonce des variétés d'une même erreur ; voir la Préface des *Philosophes français du XIXe siècle.*) La confusion entre le sens **A** et le sens **B** a conduit, par suite, à exagérer l'influence de Comte et son rôle dans l'histoire des idées ; enfin plus récemment elle a permis à des théoriciens qui retiennent surtout de Comte ce qu'il doit à De Maistre et à De Bonald, de se réclamer de l'esprit de la science positive. L'emploi de ce mot pour désigner des thèses du genre de celles de M. Le Roy, emploi encore peu répandu, doit être blâmé, car il ne peut que contribuer à augmenter la confusion des idées. **(R. Berthelot.)**

« Je suis du même avis ; j'ai été surpris tout le premier du succès qu'a obtenu naguère mon article intitulé *Un positivisme nouveau ;* et surtout je n'avais pas prévu qu'on en profiterait pour baptiser du nom de *néo-positivisme* l'ensemble de la conception que je proposais. Par le choix de mon titre, j'avais seulement voulu signifier : 1° que la nouvelle doctrine n'entendait pas se borner aux entreprises de dissolution critique, mais qu'elle prétendait bien au contraire arriver à des affirmations très *positives ;* 2° qu'elle accordait un rôle prépondérant, dans la vie de la pensée, aux actes de *position.* Joignez à cela qu'au début de mon travail, je rappelais cette phrase de Ravaisson dans son *Rapport :* « A bien des signes, il est donc permis de prévoir comme peu éloignée une époque philosophique dont le caractère général serait la prédominance de ce qu'on pourrait appeler un réalisme ou *positivisme* spiritualiste, ayant pour principe générateur la conscience que l'esprit prend en lui-même d'une existence dont il reconnaît que toute autre existence dérive et dépend, et qui n'est autre que son action. » Mais cela ne l'empêchait pas d'insister sur l'étroitesse du positivisme proprement dit, qui a eu le mérite, à mon sens, de lier les deux notions de positivité et d'action effective, mais qui a eu aussi le tort de restreindre le caractère de positivité aux résultats d'une



losophique : *esprit positif*, soit en un sens favorable, soit en un sens péjoratif ; et particulièrement, dans ce cas, au sens **F** du mot *positif :* souci exclusif des jouissances ou des intérêts matériels, absence d'idéal. (Souvent opposé à *idéalisme*, au sens moral.)

Rad. int. : Pozitivism.

« POSITIVITÉ », terme souvent employé par Auguste Comte : caractère de ce qui est positif, au sens complexe qu'il donne à ce mot ; plus spécialement et d'une manière plus concrète, l'esprit positif lui-même : « Je revins promptement (après la crise pathologique de 1826) à ma positivité préalable. » *Polit. posit.*, III, 75. — « La positivité peut directement instituer l'unité définitive... » *Ibid.*, IV, 45. — « La positivité doit donc élaborer systématiquement, pour les propriétés physiques, chimiques et même vitales des milieux équivalents à celui que l'espace nous fournit spontanément dans le domaine mathématique. » *Ibid.*, IV, 54.

POSSESSION, D. **A.** *Besitzen ;* **B.** *Besitz ;* **C.** *Besessenheit ;* — E. *Possession ;* — I. *Possessione.*

A. Fait de posséder : 1° Au sens philosophique. *Possession*, dans ce cas, sert notamment à traduire le terme aristotélique ἕξις *(habitus)* quand il est employé au sens transitif. « Ἕξις δὲ λέγεται ἕνα μὲν τρόπον οἷον ἐνέργειά τις τοῦ ἔχοντος καὶ ἐχομένου... » *Métaph.*, V, 20 ; 2° Au sens juridique : « La possession est la détention ou la jouissance d'une chose ou d'un droit que nous tenons ou que nous exerçons par nous-mêmes, ou par un autre qui la tient ou qui l'exerce en notre nom. » *Code civil*, titre XX, art. 2228. (Au sens technique, *possession* s'oppose à *propriété**.)

Au figuré : « La possession de soi-même. » — « Être en pleine possession de ses facultés, de ses idées. »

B. Chose possédée.

C. État de ceux qui se croient ou que l'on croit gouvernés par une puissance surnaturelle (notamment par un démon), qui leur enlève la libre disposition de leurs paroles et de leurs actes et en fait l'instrument de sa volonté.

Rad. int. : **A.** Posed ; **B.** Posedaj ; **C.** (Demon-) posedes.

POSSIBILITÉ, D. *Möglichkeit ;* E. *Possibility ;* I. *Possibilità.*

A. Caractère de ce qui est possible*, surtout au sens objectif de ce mot.

---

action toute pratique et en quelque sorte industrielle. Je ne tiens donc pas du tout au nom de *néo-positivisme.* » Extrait d'une lettre de M. **Ed. Le Roy.** (Cf. observations sur *Pragmatisme**.)

Le positivisme est d'abord une tendance d'esprit assez simple : c'est une volonté, plus ou moins consciente, de s'en tenir aux faits, de ne jamais les dépasser. C'est un rétrécissement systématique de l'horizon intellectuel. Ce n'est point le comtisme qui a popularisé cette disposition d'esprit ; il est bien plutôt lui-même une dépendance, et une extension de ce tempérament philosophique. **(L. Boisse.)**

Sur **Possession.** — Article complété, en ce qui concerne le terme ἕξις, d'après une note de M. **L. Robin** qui ajoute ceci : « C'est dans la même acception qu'Aristote dit, à propos des corruptions et des générations, qu'elles ont lieu, les premières, à partir de la possession de la forme, les secondes à partir d'une certaine privation de celle-ci : « ... ἢ ἐκ τοῦ εἴδους καὶ τῆς τοῦ εἴδους ἕξεως, ἢ ἐκ στερήσεώς τινος τοῦ εἴδους καὶ τῆς μορφῆς. » *Métaph.*, X, 4. 1055^{b} 11-14. L'opposition *privation-possession* a du reste une valeur technique déterminée et spéciale dans l'aristotélisme. Voir *privation**. Ce sens de ἕξις est en rapport avec un des sens qu'Aristote attribue à ἔχειν dans l'analyse qu'il fait de cette catégorie (*Cat.* 15 ; *Métaph.*, V, 23). »

« M. de Buffon proposait d'assigner une valeur précise à la probabilité très grande que l'on peut regarder comme une *certitude morale*, et de n'avoir au delà de ce terme aucun égard à la petite possibilité d'un événement contraire. » CONDORCET, *Éloge de Buffon*, p. 29.

B. Actes ou événements possibles. « Examiner les diverses possibilités. » (Ce sens, très fréquent en anglais, n'est pas en français d'une langue classique, si ce n'est dans le calcul des probabilités ; mais il semble de plus en plus consacré par l'usage.)

C. Liberté (de faire quelque chose).

Rad. int. : **A.** Posibles ; **B.** Posiblaj ; **C.** Darf.

POSSIBLE, D. *Möglich ;* E. *Possible ;* I. *Possibile.*

L'une des catégories fondamentales de la *modalité**. Ce mot s'entend soit au sens objectif (= indépendant de celui qui parle, valable pour tous) ; soit dans le sens subjectif.

1° Objectivement : ce qui satisfait aux conditions générales imposées à un ordre de réalité ou de normalité donné.

A. Est dit « absolument » ou « logiquement possible » ce qui n'implique pas contradiction.

B. Est dit « physiquement possible » : 1° Ce qui satisfait aux conditions générales de l'expérience : « Was mit den formalen Bedingungen der Erfahrung übereinkommt ist *möglich*[1]. » KANT, *Krit. der reinen Vernunft* (Transc., Anal., Post. des emp. Denkens ; A. 218 ; B. 265). — 2° Ce qui n'est en contradiction avec aucun fait ou aucune loi empiriquement établis. — 3° Ce qui est plus ou moins *probable**. « Dans le langage rigoureux... des mathématiques et de la métaphysique, une chose est possible ou elle ne l'est pas. Mais dans l'ordre des faits... il est naturel de regarder un phénomène comme doué d'une habileté d'autant plus grande à se produire, ou comme étant *d'autant plus possible*, de fait ou physiquement, qu'il se reproduit plus souvent dans un grand nombre d'épreuves. La probabilité mathématique devient alors la mesure de la *possibilité physique*, et l'une de ces expressions peut être prise pour l'autre. » COURNOT, *Théorie des chances et des probabilités*, p. 81. Par suite, est dit « physiquement impossible », ce qui est *infiniment improbable* (le cône en équilibre sur sa pointe).

C. Est dit « moralement possible » : 1° Ce qui n'est contraire à aucune norme morale. — 2° Ce qui n'est contraire à aucune loi psychologique ou

1. « Ce qui s'accorde avec les conditions formelles de l'expérience est *possible*. »

Sur **Possible.** — Le « sens subjectif » dans ce mot, n'est qu'un emploi plus ou moins abusif du « sens objectif ». Si je dis qu'il est possible qu'il pleuve ce soir, c'est parce que cela est, en effet, physiquement possible. Dans le cas d'une expression telle que celle-ci : « Il est possible que tel problème n'admette pas de solution », on sort évidemment du sens propre, car il est nécessaire en soi que le problème soit soluble ou non, bien que *je ne puisse pas*, dans l'état actuel de mes connaissances, savoir ce qu'il en est. Jugeant d'après l'ensemble des données dont je dispose, je dois tenir pour possible tout ce dont je ne vois pas clairement l'impossibilité. **(J. Lachelier.)**

L'aspect subjectif de l'idée de possibilité ne paraît ni moins primitif, ni moins essentiel que l'aspect objectif. Le doute, l'idée de *peut-être (forsan)* est impossible à supprimer de la pensée, tandis que l'idée du possible objectif, distinct de ce qui arrive en fait, a été éliminée par certains philosophes, par exemple par Spinoza. On peut se demander si Leibniz lui-même ne la transforme pas complètement pour en conserver le nom quand il réduit la possibilité à la non-contradiction : au sens ordinaire du mot, il était impossible que quoi que ce soit dans le monde

sociologique bien établie : « Une irrémédiable décadence de l'espèce humaine est possible. » RENAN, *Dialogues philosophiques*, II, p. 64.

D. Est dit *possible* ce qui est *en puissance** et non *en acte**. — Ce sens ne se rencontre guère que dans l'exposé historique des doctrines philosophiques anciennes, sauf quand il coïncide avec le sens **A.**

2° *Subjectivement.*

E. Est dit possible ce dont celui qui parle *ne sait pas* si cela est vrai ou faux, qu'il s'agisse du passé, de l'avenir ou de l'intemporel. « Il est possible qu'il pleuve ce soir. » — « Il est possible que Démocrite ait vécu plus de cent ans. » — « Il est possible que tel problème n'admette pas de solution. » Toute hypothèse, mathématique, physique ou psychologique est l'énoncé, en ce sens, d'un rapport ou d'une loi *possibles.*

F. Au sens relatif, synonyme de *probable*-**C,** mais avec un degré moindre d'assentiment. Ce qui est « très possible » peut n'être que médiocrement probable. — En particulier sont dits « également possibles » au point de vue subjectif, ou « également probables », les faits tels que celui qui parle n'ait aucune raison d'attendre que l'un se produise plutôt que l'autre : par exemple, extraire une boule blanche ou une boule noire d'un sac qu'on sait contenir des boules dont la couleur et le nombre respectif sont inconnus.

CRITIQUE

L'unité de cette notion, qui paraît si hétérogène à première analyse, consiste dans la discipline qu'elle représente à l'égard de nos actions, et des jugements qui s'y rapportent : est *possible* tout ce qui n'est pas condamné d'avance, tout ce qui vaut la peine d'être examiné ou tenté, tout ce qui doit entrer dans nos prévisions. Suivant une remarque très juste, qui date au moins de Bacon, c'est l'universalisation des rapports conçus qui est le mouvement spontané de l'esprit : « Gliscit intellectus humanus, evolat ad generalia » ; la science procède surtout par raisonnements négatifs « per exclusiones et rejectiones debitas ». De même, la représentation concrète s'objective spontanément ; on croit naturellement à ce qu'on se représente avec force. Il faut des raisons spéciales de négation pour le réduire à l'état de simple image. L'idée d'*impossibilité* est donc, en quelque sorte, psychologiquement antérieure à celle de *possibilité :* elle est la constatation ou l'annonce d'un échec, et s'oppose directement à la confiance primitive de l'esprit sans critique. Puis, par une réflexion secondaire, on se fait une règle de considérer comme douteuses

---

fût autre qu'il n'est, puisque le choix même de ce monde, en fait, a des raisons éternelles, et ne pouvait être différent de ce qu'il a été. **(A. L.)**

Ch. Serrus, dans son *Traité de Logique*, appelle l'attention sur la différence entre les deux couples d'opposition modale admis par les scolastiques : possible, impossible ; — contingent, nécessaire ; — et les deux couples d'opposition admis par Facciolati (grammairien, lexicographe et logicien du XVIIIe siècle) : possible, contingent, — impossible, nécessaire. La première liste a un sens ontologique, et c'est ainsi que Boèce comprend dans le contingent la liberté humaine et le hasard. La seconde a un caractère surtout logique : le possible est ce qui n'est pas démontré, mais n'est pas exclu ; il découle par conséquent de l'essence, et s'oppose par là au contingent, qui concerne l'accident. Par exemple il est possible, étant donné la définition du triangle, que ses angles soient égaux à deux droits (et on démontrera plus tard qu'il en est ainsi) ; il est contingent que Pierre soit malade (et on ne pourra savoir que par experience si c'est vrai ou faux). *Traité de Logique*, ch. VIII, p. 116-117.

la vérité des propositions ou l'efficacité des manières d'agir tant qu'on ne les a pas systématiquement mises à l'épreuve ; dès lors, tout ce qui n'est pas confirmé ou rejeté décidément forme le domaine de la possibilité, enveloppant celui de la *probabilité**. Et comme l'examen dont il s'agit peut être, soit limité à un individu, soit valable pour n'importe quel esprit, la notion de possibilité circonscrit un double domaine, subjectif et objectif.

Rad. int. : Posibl.

POST HOC, ergo propter hoc.

Sophisme consistant à conclure qu'il existe un lien de causalité entre deux événements, par le seul fait qu'ils se sont produits à la suite l'un de l'autre.

POSTHYPNOTIQUE, D. *Nachhypnotisch ;* E. *Posthypnotic ;* I. *Post-ipnotico.*

Nom donné aux phénomènes survenant dans le cours de l'état de veille ou du sommeil ordinaire, et qui résultent d'un état d'hypnose antérieur : « Suggestion posthypnotique ; amnésie posthypnotique. » Voir *hypnose**.

« Postposer », L. *postponere*, placer en seconde ligne, faire passer après. Ce mot est employé au même sens par Leibniz : « ... Il a eu de plus fortes raisons, quoique peut-être elles nous soient inconnues, qui l'ont fait postposer ce bien que nous cherchions à quelque autre plus grand... » *Théodicée*, I, 58.

POST-PRÉDICAMENTS, G. Τὰ μετὰ τὰς κατηγορίας ; D. *Postprädikamente ;* E. *Postpredicaments ;* I. *Postpredicamenti.*

Aristote expose, dans les ch. x et suivants des *Catégories*, les différents sens des expressions ἀντικεῖσθαι (être opposé), πρότερον (antérieur), ἅμα (simultanément), κίνησις (changement ou, comme on traduit d'ordinaire, mouvement), ἔχειν (avoir). L'explication de ces termes faisant suite à l'étude des *Catégories* ou *prédicaments**, ils ont reçu le nom de *postprédicaments.*

Les termes latins consacrés pour les désigner sont : *oppositio, prius, simul, motus, habere.*

CRITIQUE

Il y a dans cette énumération un double emploi inexpliqué : ἔχειν est déjà l'une des dix catégories (*Catégories*, ch. vi, 1^b27 et 2^a3) ; on y revient une première fois, au chapitre ix, pour dire qu'il n'y a pas lieu d'y insister (11^b11 et suiv.) ; puis on passe ἀντικεῖσθαι, etc. ; et cependant tout à la fin, le chapitre xv est de nouveau consacré à l'analyse des sens d'ἔχειν.

Rad. int. : Post-predikament.

POSTULAT, G. Αἴτημα (demande) ; L. *Postulatum (id.) ;* D. *Postulat ;* E. *Postulate ;* I. *Postulato.*

A. Primitivement, proposition que le géomètre demande à son auditeur d'accorder, bien qu'elle ne soit ni démontrée, ni évidente. Par suite dans

---

Sur **Postposer.** — Ce terme, aujourd'hui si peu usité, se trouve ainsi dans les *Mémoires* de Saint-Simon, notamment en parlant du caractère de la duchesse du Maine : « Elle avait du courage à l'excès... ne connaissant que la passion présente et y postposant tout. » Ed. Chéruel et Régnier, tome V, 223.

Sur **Postulat.** — Parmi les propositions qu'on prend pour principes sans démonstration, Aristote distingue l'αἴτημα de l'ὑπόθεσις en ce que le premier n'est pas conforme à l'opinion de l'élève, que celui-ci répugne à l'accepter, — et de l'ἀξίωμα en ce qu'il ne s'impose pas comme ce dernier, à l'esprit, mais est démontrable (bien qu'on se dispense de le démontrer), ou aurait besoin d'une démonstration. (*Anal. post.*, I, 10, 76. 23-24.) **(L. Robin.)**

— Le mot s'oppose encore à *axiome** en ce que *postulat* se dit de préférence

le langage moderne, on appelle postulat tout *principe** d'un système déductif qui n'est ni une définition*, ni une assomption provisoire, ni une proposition assez évidente pour qu'il soit impossible de la mettre en doute (*axiome*, au sens **A**). Elle présente donc, au point de vue de l'assentiment, ce caractère qu'elle pourrait être niée sans contradiction, et qu'on ne peut la prendre pour *fondement** de la démonstration qu'en demandant à l'auditeur s'il en tombe d'accord.

B. Proposition qui n'est pas évidente par elle-même, mais qu'on est conduit à recevoir parce qu'on ne voit pas d'autre *principe** auquel on puisse rattacher soit une vérité qu'on ne saurait mettre en doute, soit une opération ou un acte dont la légitimité n'est pas contestée. *Postuler* se dit parfois dans ce cas, mais presque toujours en un sens un peu lâche, de ce dont la certitude ou la légitimité *appelle* ou *réclame* la proposition postulée.

REMARQUE

Au sens **A** comme au sens **B**, *postulat* est un terme qui concerne la logique de l'assentiment, la théorie de la certitude, et non celle de l'implication. Au point de vue formel, une définition, une hypothèse, un postulat jouent le même rôle et sont, au même titre, des *principes** du raisonnement. Ils diffèrent seulement en ce qui concerne leur vérité « matérielle » ou « intrinsèque », c'est-à-dire la nature et le degré de la créance qu'on leur accorde ou qu'on demande pour eux.

Postulat d'Euclide. On appelle ainsi la proposition, susceptible de différentes formes, dont l'énoncé le plus usuel est celui-ci : « Par un point, on peut mener une parallèle à une droite et on n'en peut mener qu'une seule. » Elle est énoncée dans les *Éléments* d'EUCLIDE, de la manière suivante : « 'Ητήσθω... ἐὰν εἰς δύο εὐθείας εὐθεῖα ἐμπίπτουσα τὰς ἐντὸς καὶ ἐπὶ τὰ αὐτὰ μέρη γωνίας δύο

---

d'une proposition non démontrée concernant un point de fait, et spécialement, en mathématiques, l'*existence* ou l'*unicité* de ce qui est défini. Voir MILL, *Logique*, livre II, chap. VIII, § 5. — « (Le postulat) est un principe, si l'on veut ; mais dans tous les cas, ce n'est pas un principe commun, à la manière des axiomes... C'est un principe dans le sens où le théorème démontré devient le principe de théorèmes à démontrer. » LIARD, *Logique*, livre II, chap. II, p. 76.

L'expression l'*emploi de la règle et du compas* ne serait-elle pas le résumé des trois premiers « postulats » d'Euclide ? Il ne s'agit pas là d'affirmations théoriques approchant plus ou moins de l'évidence : Euclide ne demande pas qu'on lui accorde la *vérité* d'une proposition quelconque, mais qu'on lui permette d'exécuter certaines opérations, dont il aura besoin pour démontrer ses théorèmes. Les autres propositions qu'on trouve dans Euclide sous le nom de « postulats » ne présentent pas le même caractère. **(J. Lachelier.)**

Wallis (en croyant démontrer le cinquième postulat), puis Carnot et Laplace ont montré qu'on pouvait mettre le postulat sous la forme d'une demande analogue : « Pouvoir construire à n'importe quelle échelle donnée une figure semblable à une figure donnée. » **(A. L.)**

On donne aussi le nom de *postulat* à une vérité adoptée d'emblée par le seul fait qu'on la pense, et sans démonstration, parce qu'elle paraît évidente par elle-même à la raison. Ainsi l'on dit : « C'est un postulat nécessaire de la connaissance de ceci ou de cela... » N'est-ce pas aussi ce sens qui résulte de la théorie des *Natures simples* et de l'*Intuition rationnelle* dans les *Regulæ* de Descartes ? Le postulat, dans ce sens, se trouve corroboré par toute démonstration subséquente et celle-ci serait, inversement, impossible sans lui. **(G. Dweishauvers.)**

ὀρθῶν ἐλάσσονας ποιῇ ἐκβαλλομένας τὰς δύο εὐθείας ἐπ 'ἄπειρον συμπίπτειν, ἐφ' ἃ μέρη εἰσὶν αἱ τῶν δύο ὀρθῶν ἐλάσσονες. » Ed. Heiberg, p. 8.

Cet énoncé forme le postulat V dans l'édition de PEYRARD (1814), d'après le ms. du Vatican, et dans l'édition HEIBERG (Teubner, 1883). Dans les éditions plus anciennes des *Éléments*, y compris la traduction publiée par Peyrard lui-même, en 1809, cette proposition est en général rejetée plus loin, comme axiome XIe ou XIIe; et, conformément à l'opinion de Proclus, on n'y admet que les trois premiers postulats, à savoir : « On demande de pouvoir mener une droite de tout point à tout point; de pouvoir prolonger toute droite finie dans sa direction et d'une façon continue; de pouvoir, de tout point comme centre, et avec tout rayon, tracer une circonférence. » Voir le rapport de DELAMBRE et PRONY en tête de l'édition Peyrard, p. XXXVI.

Rad. int. : Postulat.

Postulats d'existence, ceux qui posent l'existence* logique ou mathématique d'un terme répondant à une définition donnée, ou satisfaisant à certaines conditions. Voir *Existence**, **D,** et l'*Appendice* sur « Définitions de mots » et « Définitions de choses ».

« Postulats de la pensée empirique », D. « *Postulate des empirischen Denkens überhaupt* ».

KANT appelle ainsi les trois propositions *a priori* qui appartiennent à la catégorie de la modalité.

« 1. Was mit den formalen Bedingungen der Erfahrung (der Anschauung und den Begriffen nach) übereinkommt, ist *möglich.*

« 2. Was mit den materialen Bedingungen der Erfahrung (der Empfindung) zusammenhängt, ist *wirklich.*

« 3. Dessen Zusammenhang mit dem Wirklichen nach allgemeinen Bedingungen der Erfahrung bestimmt ist, ist (existirt) nothwendig[1]. » *Krit. der reinen Vernunft*, A. 218 ; B. 265.

« Postulats de la raison pratique », D. « *Postulate der praktischen Vernunft* ».

KANT appelle ainsi d'une part la liberté, de l'autre l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu, ces deux dernières dépendant de la croyance au Souverain Bien. Par *postulat*, dit-il, j'entends ici « einen theoretischen, als solchen aber nicht erweislichen Satz, sofern er einem *a priori* unbedingt geltenden praktischen Gesetze unzertrennlich anhängt[1] ». *Krit. der prakt. Vernunft*, Dialektik, ch. IV. — Cf. *Krit. der Urteilskraft*, 2e partie ; et la discussion sur la liberté, dans le *Bulletin de la Soc. fr. de phil.*, janvier 1905.

POTENTIEL, D. *Potenzial ;* E. *Potential ;* I. *Potenziale.* — Voir *Virtuel**.

A. Qui existe en *puissance**, et non en acte.

B. En mécanique rationnelle, on appelle *énergie potentielle* celle qui est fonction de la position des corps et des forces qu'ils exercent l'un sur l'autre (par opposition à l'énergie *cinétique*, c'est-à-dire à l'énergie de mouvement ou force vive, qui est fonction de la masse et de la vitesse).

C. (Subst.) En physique, l'une des deux grandeurs qui définissent quantitativement une énergie : on l'appelle aussi quelquefois *intensité.* Elle s'oppose à la capacité. P. ex., le potentiel électrique.

Rad. int. : **A.** Potencial.

POUR SOI (Existence), D. *Für-sich-sein.* (Mais cette expression a aussi un autre sens. Voir *Critique*) ; — E. *Being for self ;* — I. *Essere per sè.*

Caractère propre de la connaissance que l'être conscient a de lui-même, par

1. « 1. Ce qui est d'accord avec les conditions formelles de l'expérience (en ce qui concerne l'intuition et les concepts) est *possible.* — 2. Ce qui est lié aux conditions matérielles de l'expérience (c'est-à-dire de la sensation) est *réel.* — 3. Ce dont la liaison avec le réel est déterminée par les conditions générales de l'expérience est *nécessaire* (existe nécessairement). » — 1. « Une proposition théorique, mais indémontrable en tant que telle, dans la mesure où elle est inséparablement liée à une loi pratique inconditionnellement valable *a priori.* »

opposition à l'existence *en soi**, particulièrement au sens **B,** 3° : « Le système agissant, puisqu'il est un être libre, sera donc pour soi. Le pour soi, ou la conscience, telle est la synthèse à laquelle nous aspirions. » HAMELIN, *Essai*, ch. V, § 2. — « Le sujet conscient, si l'on s'en tient d'une manière stricte à l'immédiate expérience qui est interne, n'est ni un *phénomène* comme les autres, malgré ce que soutiennent Hume, Taine et Nietzsche, ni une *substance ;* il est la seule manifestation originale et sûre que nous ayons du réel existant non *en soi*, comme la substance, ni *pour autrui*, comme le phénomène, mais *pour soi.* Et par cette expression, *pour soi*, nous n'entendons pas une réflexion conceptuelle sur soi-même, qui ne peut être qu'ultérieure ; nous entendons une conscience de sentir ou d'agir primitive ou spontanée, une translucidité de soi-même à soi-même en tant qu'existant, voulant et sentant. » FOUILLÉE, *La Pensée*, etc., p. 3.

CRITIQUE

Für sich veut dire, dans plusieurs expressions très usuelles : à part, séparément. « Das ist eine Sache für sich », c'est une affaire à part, une autre question. GRIMM, définit *Fürsich*, subst. : « Das getrennt und abgeschieden sein von anderen, das zurückgezogen sein auf sich allein[1]. » (*Wörterbuch*, VI, 1, 818.) Il cite également ce passage de Gœthe : « Für die Dichtung an und für sich hatte man keinen Grundsatz finden können[2]. » (*Ibid.*, IV, 1, 638.) — HEGEL, suivant une méthode qui lui est familière, a commencé par employer cette expression en ce sens, tout à fait étranger à l'idée de conscience, pour faire apparaître ensuite le moi, qui se connaît en tant qu'être distinct, comme un cas particulier de la notion du *für sich* (*Encyclopädie*, Logik, I, A, *c*, § XCVI et XCVII). Il va de soi que

1. « Le fait d'être séparé et isolé des autres êtres, d'être replié sur soi seul. » — 2. « Pour la poésie en soi et pour soi on n'avait pu trouver aucun principe. »

Sur **Pour soi.** — *Critique* ajoutée conformément aux observations de **J. Lachelier, H. Delacroix, I. Benrubi,** qui font remarquer que Hegel applique même cette expression à l'idée de l'existence atomistique.

L. Robin nous a communiqué le résumé suivant de la doctrine de Hamelin, expliquant l'usage que celui-ci faisait de l'expression *pour soi ;* nous en avons tiré le texte caractéristique cité ci-dessus.

« L'union de la causalité et de la finalité conduit à l'idée de « système agissant ». On aperçoit ainsi la possibilité d'une nouvelle synthèse. Il faut que ce soit un rapport, un rapport dont l'essence soit précisément d'être un système agissant, qui soit de plus un tout achevé, dont enfin la réalité ne se fonde pas sur autre chose et « ne soit pas cependant l'existence *en soi* » ; donc, un rapport de soi avec soi. Cette nécessité, d'autre part, ne doit pas dépendre de quelque dénomination extrinsèque. « Le système agissant devra donc présenter un caractère interne qui amène ce rapport de soi avec soi-même. Ce caractère est indiqué par la fonction qu'on en attend. Manifester son indépendance et sa suffisance par un caractère interne, c'est se faire, ou posséder la liberté. » Or, des actes libres, ce sont des possibles au sens le plus profond et le plus fort du mot, c'est-à-dire des faits qui peuvent ne pas être. « Ils sont devant elle et l'un d'eux deviendra seul un de ses attributs... Autant dire que les possibles sont des représentations, qu'ils sont *pour* l'être qui s'attribuera tout à l'heure quelques-uns d'entre eux. Comme d'ailleurs ils ne sont ce qu'ils sont que pris avec toutes les circonstances qui les rattachent à l'être pour lequel ils sont..., cet être est forcément représenté en même temps qu'eux. Donc, c'est tout l'être libre qui est pour lui-même. Le système

ce sens ne se rencontre pas dans l'expression française *pour soi*, si ce n'est dans des traductions de Hegel ou des commentaires sur ses ouvrages, par ex. VERA, traduction de la *Logique de Hegel*, I, 431 ; NOEL, *La Logique de Hegel*, p. 30. Encore ce dernier insiste-t-il presque exclusivement sur la conscience, qui seule « réalise pleinement » le *pour soi*, en tant que « réflexion de l'être sur lui-même à travers son contraire ».

Rad. int. : Por su.

1. POUVOIR, verbe. D. *Können, mögen, dürfen ;* E. *Can, to be able, may* (l'emploi de ces mots est déterminé par l'usage suivant les différentes tournures de phrases) ; I. *Potere.*

Avoir la *possibilité*, en un sens quelconque de ce mot (voir *possible**) ; avoir le droit ou la permission.

Le verbe pouvoir et ses équivalents étrangers donnent lieu à une quantité d'idiotismes dans les différentes langues. Les phrases françaises où il est employé sont presque toujours susceptibles d'être entendues en plusieurs sens, que le contexte seul permet (quelquefois) de distinguer : « Paul peut venir » peut signifier : 1° Il lui est matériellement, ou moralement, possible de venir ; 2° Je lui permets de venir ; 3° Je ne sais s'il viendra ou s'il ne viendra pas (et il faut tenir compte dans mes prévisions du cas où il viendrait).

« On pourrait dire... », formule très fréquente dans les discussions philosophiques, où elle a un double sens : 1° pour annoncer une objection qu'on réfutera ensuite ; 2° pour proposer une thèse ou une objection que l'on considère comme juste, mais en laissant entendre qu'on n'y met point d'animosité personnelle ou de parti pris, qu'on est tout disposé à écouter la réponse, s'il y en a une.

Dans bien des cas, ce mot ne sert même qu'à atténuer l'assertion, à y introduire une nuance de réserve ou de doute, ou à marquer un élément de choix décisoire dans la pensée : « On peut diviser les phénomènes psychologiques en trois classes : affectifs, actifs, représentatifs. »

Rad. int. : Avoir la force, pov ; *avoir le droit*, darf.

2. POUVOIR, subst. — D. **A. B.** *Vermögen, Fähigkeit ;* **B. C.** *Gewalt ;* **B.** *Recht ;* E. *Power ;* I. *Potenza, Potesta.*

Synonyme de *puissance** dans tous les sens de ce mot, sauf au sens **B.**

A. Capacité ou faculté naturelle d'agir. « Plus le pouvoir autonome est parfait dans un être, plus aussi cet être est une personne. » JOUFFROY, *Des facultés de l'âme humaine.* (Dans les *Mélanges philosophiques*, III, v.) — Ce mot emporte toujours une idée d'activité : REID (*Essays on active powers*, I, ch. III) a vivement critiqué l'expression *passive power*, employée par LOCKE, et que d'ailleurs LEIBNIZ avait traduite par *puissance passive* (en appelant l'attention sur le sens aristotélicien de ce mot).

B. Faculté légale ou morale, droit de faire quelque chose. « Le président [des assises] est investi d'un pouvoir discrétionnaire en vertu duquel il pourra prendre sur lui tout ce qu'il croira utile pour découvrir la vérité. » *Code d'instruction criminelle*, art. 268. — D'où le sens concret : écrit conférant à

---

agissant, puisqu'il est un être libre, sera donc *pour soi*. Le pour soi ou la conscience : telle est la synthèse à laquelle nous aspirions. » *Essai*, chap. v, § 2 : « Personnalité ; moi, non-moi, conscience », p. 326-328. »

— C'est, semble-t-il, par Renouvier que cette expression a été introduite dans le langage philosophique français. Il avait subi dans sa jeunesse assez profondément, bien que d'une manière indirecte, l'influence hégélienne, dont il se dégagea par la suite. Sa *Logique* contient encore plusieurs expressions venant de là. **(R. Berthelot.)**

quelqu'un le droit d'agir au lieu et place du mandant.

C. Autorité ; spécialement, au sens concret, corps constitué qui exerce cette autorité, gouvernement. « Il y a dans chaque État trois sortes de pouvoir : la puissance législative, la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance exécutrice de celles qui dépendent du droit civil. » MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, XI, 6.

REMARQUE

Ce mot a toujours un sens fort ; il ne correspond jamais aux sens effacés du verbe *pouvoir.*

Rad. int. : **A.** Pov. ; **B.** Darf.

Pouvoir personnel, voir *Personnel*.*

« Pouvoir prochain », voir *Prochain*.*

Pp, abréviation pour *Proposition.* — Cette notation vaut mieux que P seul, quelquefois employé pour cet usage, mais qui s'emploie depuis longtemps pour *prédicat*, par exemple dans les formules *SaP*, *SeP*, etc. ; et plus récemment pour *patiens* (le sujet d'une expérience). Voir P*.

On s'en est aussi servi quelquefois pour *Proposition première* (au sens de *Principe**, d'Axiome* **B**) ; mais pour la même raison, il vaut mieux employer dans ce cas **Ppr.**

Pragmaticisme. Voir *Pragmatisme*.*

1. PRAGMATIQUE, adj. G. πραγματικός (de πρᾶγμα, *action* et surtout *affaire*, dans tous les sens de ce mot) : qui concerne les affaires, soit politiques, soit judiciaires ; en parlant des hommes : actif, habile ; quelquefois, intrigant ; en parlant des choses : utile, efficace, solide. L. *Pragmaticus* (CICÉRON, QUINTILIEN), homme d'affaires, jurisconsulte ; D. *Pragmatisch ;* E. *Pragmotic*, *Pragmatical ;* I. *Prammatico.*

A. Qui concerne l'action, le succès, la vie, soit par opposition à la connaissance théorique et spéculative, — soit par opposition à l'obligation morale. « Pragmatisch ist eine Geschichte abgefasst, wenn sie *klug* macht, d. i. die Welt belehrt, wie sie ihren Vortheil besser, oder wenigstens eben so gut als die Vorwelt besorgen könne[1]. » KANT, *Grundlegung zur Met. der Sitten*, 2er Absch. — « L'histoire pragmatique » (c'est-à-dire celle qui se propose d'éclairer l'avenir par la connaissance du passé) « ne peut jamais devenir une science ». COURNOT, *Essai sur les fondements de nos connaissances*, § 318.

KANT appelle foi ou croyance pragmatique *(pragmatischer Glaube)* l'adoption ferme, quoique aléatoire, d'une

1. « Une histoire est composée pragmatiquement quand elle rend prudent, c'est-à-dire quand elle apprend au monde d'aujourd'hui comment il peut prendre soin de ses intérêts mieux ou du moins tout aussi bien que le monde d'autrefois. »

Sur **Pragmatique** et **pragmatisme.**

1° *Sur l'origine et l'histoire de ces mots, voir l'*Appendice *à la fin du présent ouvrage.*

2° *Sur les sens actuels.* — La définition de *pragmatisme*, au sens **B,** a été complétée conformément à une observation de M. **Emmanuel Leroux.** Il ajoute la remarque suivante : « Ni W. James, ni Schiller, ni Dewey n'accepteraient de se placer à l'une des deux « limites » entre lesquelles vous enfermez le pragmatisme, un peu comme entre les deux termes d'un dilemme. Y a-t-il grand avantage à caractériser une doctrine par rapport à deux limites dont l'une au moins n'est jamais occupée par elle ? Car je ne saurais prendre au sérieux les thèses extrêmes formulées par quelques-uns des pragmatistes italiens. »

Je ne considère pas l'existence de ces deux limites comme une objection à la doctrine pragmatiste. Les questions philosophiques ne sont jamais des questions de tout ou rien, mais des questions de mesure et de degré. Étant donnée la variété

proposition, en raison de la nécessité d'agir : par exemple le diagnostic qu'un médecin est obligé de faire sur une maladie, faute de quoi il ne saurait comment la traiter. (*Kritik der reinen Vernunft*, Transc. Methodenlehre, ch. I, sect. III.)

Dans la *Grundlegung zur Metaph. der Sitten*, 2e section, il distingue les *impératifs pragmatiques* (conseils de la prudence se rapportant au bien-être), d'une part, des *impératifs techniques* ou règles de l'habileté ; de l'autre, des *impératifs pratiques* ou commandements moraux.

B. Par suite, au sens laudatif (déjà fréquent en grec) : réel, efficace, susceptible d'applications utiles, par opposition à ce qui est oiseux ou même purement verbal : « Deux voies, qui n'en font qu'une, mènent à la connaissance directe et pragmatique des choses : pour le monde matériel, ce sont les sciences physiques ; pour le monde intellectuel..., c'est la philologie. » RENAN, *L'avenir de la science*, p. 146. — Cf. *Pragmatisme**.

2. **« Pragmatique »,** subst. — Terme proposé par M. Maurice BLONDEL pour désigner la *Science de l'action* en tant que celle-ci constitue un ordre de réalité *sui generis*. Voir les observations sur *Pragmatisme**, et, en Appendice, la lettre de M. Maurice Blondel (1902) sur l'article *Action**.

Rad. int. : Pragmat.

PRAGMATISME, D. *Pragmatismus ;* E. *Pragmatism ;* I. *Pragmatismo.*

Pour les sens les plus anciens de ce mot, voir aux *observations ;* pour l'usage qui en a été fait autrefois par Maurice Blondel, et les raisons qu'il a eues d'y renoncer, voir la remarque à la fin du présent article.

A. Doctrine de Charles S. PEIRCE, exposée dans *How to make our ideas clear* (« Comment rendre nos idées claires », Popular science monthly, janvier 1878 ; traduit dans la Revue philosophique, janvier 1879). Le mot *pragmatisme* ne se trouve pas dans cet article ; il a été imprimé pour la première fois, semble-t-il, par W. JAMES,

---

des sens du mot pragmatisme, il semblait utile d'indiquer les limites extrêmes qui en circonscrivent le champ. Peut-être en effet ne faut-il pas prendre au pied de la lettre les paradoxes auxquels fait allusion M. Leroux ; mais dans certaines formes d'apologétique, la dissolution de l'idée de vérité au profit de l'idée d'intérêt a été poussée presque aussi loin. V. par exemple DESSOULAVY, Le *Pragmatisme*, Revue de philosophie, juillet 1905. **(A. L.)**

Dans l'article ci-dessus le paragraphe concernant la doctrine de M. Maurice BLONDEL a été placé sous forme de *Remarque*, parce que l'auteur déclare lui-même expressément renoncer à ce mot, pour éviter toute confusion, et qu'en effet sa doctrine est tout à fait étrangère à ce qu'on nomme aujourd'hui couramment de ce nom. « Je proteste énergiquement, nous écrit M. Blondel, contre le pragmatisme des Anglo-Saxons, dont je n'admets aucunement l'anti-intellectualisme et l'empirisme immanentiste ; et lorsque j'ai employé ce terme, c'était en un sens tout différent. Soit que l'on considère les conditions corporelles que suppose ou qu'engendre la spéculation la plus idéale ; soit qu'on envisage, au sein de l'agent psychologique et moral, l'opération productrice d'une intention ou d'une œuvre ; soit qu'on examine les répercussions du milieu qui viennent instruire et comme remanier l'agent même, en s'incorporant partiellement à lui, durant tout son cours, l'action se traduit constamment par un ensemble de relations *sui generis*, formellement distinctes des autres faits qui ne sont pas considérés comme actes : ces relations comportent donc d'être méthodiquement étudiées comme l'objet spécifique d'une discipline scientifique. Et de même qu'il y a une *Physique* par exemple pour envisager de son point de vue les phénomènes de la nature, de même il peut

exposant cette doctrine dans *Philosophical conceptions and practical results* (1898 ; réimprimé dans *The Journal of Philosophy*, déc. 1904, sous le titre *The pragmatic method*). — Peirce ne l'a imprimé lui-même qu'en 1902, pour l'article qui porte ce titre dans le *Dictionary of philosophy and psychology* de J. M. Baldwin, et sur la demande qui lui en avait été faite par celui-ci. Mais il l'employait déjà dans la conversation depuis longtemps, et il s'était répandu par là d'une façon anonyme (C. S. Peirce, *What pragmatism is*, Monist, avril 1905). La thèse fondamentale en est ainsi formulée : « Consider what effects that might conceivably have practical bearings we conceive the object of our conception to have. Then, our conception of these effects is the whole of our conception of the object[1]. »

1. Cette formule est difficile à traduire mot à mot en français. On peut la rendre librement ainsi : « Considérons l'objet d'une de nos idées, et représentons-nous tous les effets imaginables, pouvant avoir un intérêt pratique quelconque, que nous attribuons à cet objet : je dis que notre idée de l'objet n'est rien de plus que la somme des idées de tous ces effets. »

Cette règle, dans l'intention de Ch. S. Peirce, n'avait d'autre but que de débarrasser la philosophie du psittacisme et de la logomachie, en distinguant par un criterium précis les formules creuses et les formules vraiment significatives. Les effets pratiques qu'il vise, c'est l'existence d'une expérience possible qui sera ou ne sera pas conforme à l'anticipation de l'esprit. On peut rapprocher de cette règle le passage où Descartes déclare qu'il compte « rencontrer beaucoup plus de vérité dans les raisonnements que chacun fait touchant les affaires qui lui importent et dont l'événement le doit punir bientôt après s'il a mal jugé, que dans ceux que fait un homme de lettres dans son cabinet touchant des spéculations qui ne produisent aucun effet... » *Méth.*, I, 7.

Cette forme de pragmatisme est aussi représentée par Vailati et par Mario Calderoni, qui l'oppose expressément à celui de W. James. (Voir ci-dessous, *Observations*). — Ayant constaté, plus tard, que sous ce nom de

et doit y avoir une *Pragmatique* pour étudier le déterminisme total des actions, leur processus original, la solidarité des ingrédients qui les constituent, la logique qui gouverne leur histoire, la loi de leur croissance, de leur reproduction et de leur achèvement.

« Cette science permet de préciser et d'élargir la méthode qu'emploie la philosophie, au profit de la théorie de la connaissance dont elle « déplace le centre de gravité, pour le transporter de la conception ou de l'intention idéale à l'opération totale » (*L'Action*, p. 151) ; et comme je le notais en décembre 1901 dans une lettre adressée à la *Revue du Clergé français* et publiée dans le numéro du 15 février 1902 (p. 652 et suiv.), « peut-être le nom de *Pragmatisme*, qu'il y a plus de douze ans je m'étais proposé à moi-même, conviendrait-il pour désigner ce qu'on a appelé la philosophie de l'action : car c'est en étudiant l'action qu'on est non seulement amené à considérer, dans leur solidarité, vie et conscience, sentiments et idées, volitions et opérations qui sont en nous les éléments intégrants de l'agir, mais qu'on est conduit encore à tenir compte, dans l'action de tout agent, des coopérateurs qui précèdent, modifient, dépassent le sentiment ou la connaissance qu'il en peut avoir. »

« C'est donc en un sens étymologique, littéral et positif (qui distingue πρᾶγμα même de πρᾶξις et qui différencie *pragmatisme* de « *praxéologie* » (*L'Action*, p. 206) ou de *technologie artificialiste*, terme proposé par M. Espinas, *Revue philosophique*, 1890, II, p. 114, que j'avais originellement employé ce néologisme, afin de désigner une doctrine désireuse de synthétiser méthodiquement ce qu'il y a d'efférent et ce qu'il y a d'afférent dans notre connaissance, une doctrine qui, réservant la

pragmatisme, on introduisait des tendances nouvelles, et qui lui semblaient contraires à l'esprit de la science, PEIRCE déclara renoncer pour sa propre doctrine au nom de pragmatisme, et adopter celui de *pragmaticisme*. (*What pragmatism is*, Monist, 1905, 167.)

B. Doctrine selon laquelle la vérité est une relation entièrement immanente à l'expérience humaine ; la connaissance est un instrument au service de l'activité, la pensée a un caractère essentiellement téléologique. La vérité d'une proposition consiste donc dans le fait qu'elle « est utile », qu'elle « réussit », qu'elle « donne satisfaction ». W. JAMES, *The will to believe* (1897) ; *Humanism and truth*, Mind, 1904 ; *Pragmatism* (1907), etc. — Voir *Humanisme**. Ces formules sont susceptibles d'une série continue de sens qui s'étendent sur une large surface. Si l'on entend cette réussite au sens d'un avantage ou d'un agrément quelconque, obtenu par celui qui adhère à une proposition, on a le pragmatisme le plus sceptique, celui dans lequel la notion de vérité est entièrement absorbée par celle d'intérêt individuel : un mensonge utile est une vérité ; ce qui est erreur pour l'un est, avec le même fondement, vérité pour l'autre. Cette forme extrême de la thèse a été particulièrement soutenue en Italie. (Revue *Leonardo*, Florence, 1903-1907.) Si l'on entend, au contraire, par réussite l'accord spontané des esprits sur ce que vérifient les faits objectifs, constatés en commun, on ramène le pragmatisme à une attitude singulièrement voisine de celle du rationalisme. Entre ces deux limites s'échelonnent toutes les nuances intermédiaires. W. JAMES, après avoir penché dans le premier sens, s'était rapproché du second dans ses derniers ouvrages.

Pour l'analyse plus complète de ces diverses formes du pragmatisme, voir A. LALANDE, *Pragmatisme et pragmaticisme*, Revue philosophique, février 1906 ; *Pragmatisme, humanisme et vérité*, ibid., janvier 1908 ; *L'idée de vérité d'après W. James*, Ibid., janvier 1911. — R. BERTHELOT, *Un roman-*

---

leçon originale des actions effectuées, où entre toujours une coopération instructive, pose par là même le problème de notre intégration personnelle dans l'ordre total, de notre rapport entre les sources autonomes et les sources hétéronomes de notre action, le problème de notre destinée. Mais quand, un peu plus tard, l'usage a prévalu d'appliquer ce terme nouveau à un ensemble de doctrines d'inspiration et d'allures tout autres, j'ai renoncé et j'ai demandé qu'on renonce à désigner par ce mot, désormais fixé, l'épistémologie critique et le dogmatisme moral, métaphysique et religieux auquel le P. Laberthonnière et moi nous nous sommes attachés. (Cf. *Bulletin de la Société française de Philosophie*, séance du 7 mai 1908 ; lettre à M. Parodi sur « la signification du Pragmatisme », p. 293 et suiv.) Se reporter également à ce Bulletin : numéro de juillet 1902, p. 190 et 191. » **(M. Blondel.)**

« Le mot *pragmatisme*, nous écrit de son côté M. **Ed. Le Roy,** a, dans l'usage que j'en ai fait, un sens très différent de celui que les Anglo-Américains ont mis à la mode. Il ne s'agit nullement pour moi de réduire ou de sacrifier la vérité à l'utilité, non plus que de faire intervenir dans la recherche *des* vérités particulières n'importe quelles considérations étrangères au souci de *la* vérité. Je crois seulement que, dans l'ordre scientifique aussi bien que dans l'ordre moral, un des signes de l'idée vraie est sa fécondité, son aptitude à « rendre », à « travailler » efficacement ; que cette aptitude ne se manifeste que par l'expérience, c'est-à-dire par l'épreuve de mise en action, en service (une expérience, bien entendu, dont la qualification soit homogène à celle de l'idée en cause) ; et que cette expérience ne peut être réellement vérifiante qu'à la condition d'être une expérience réellement effectuée, réellement pratiquée. Je crois, en un mot, que partout la vérification

tisme utilitaire, étude sur le mouvement pragmatiste, Introduction, not. § 1 : *Sur le sens du mot pragmatisme.* — D. Parodi, *La Signification du pragmatisme*, Bulletin de la Soc. de phil., juillet 1908.

REMARQUE

On a aussi appelé pragmatisme la doctrine exposée par Maurice Blondel dans *L'Action* (1893). Elle consiste à montrer dans l'action une réalité dépassant le simple phénomène, un fait auquel on ne peut se soustraire, et dont l'analyse intégrale amène nécessairement à passer du problème scientifique au problème métaphysique et religieux. Quoi que nous pensions, voulions ou exécutions, dans l'activité la plus spéculative ou la plus matérielle, il y a toujours un fait *sui generis*, l'acte, le πρᾶγμα, où s'unissent l'initiative de l'agent, les concours qu'il reçoit, les réactions qu'il subit, d'une manière telle que le « composé humain » se trouve « organiquement modifié et comme façonné par son action même, en tant qu'elle est effectuée ». (*L'Action*, p. 206.) Cette réalité peut et doit donc être l'objet d'une étude spéciale, distincte de la *praxéologie*, c'est-à-dire de la technologie utilitaire. (*Ibid.*, 206.) Il en ressort que, par son action volontaire, l'homme dépasse les phénomènes ; « il ne peut égaler ses propres exigences ; il a en lui plus qu'il ne peut employer seul » (*Ibid.*, 321) ; de sorte que cette action appelle nécessairement, par une inévitable transcendance, « celui qu'aucun raisonnement ne saurait inventer, parce qu'aucune déduction n'égale la plénitude de la vie agissante, ... Dieu ». (*Ibid.*, 350.)

Bien que le mot *pragmatisme* ne figure pas dans *L'Action*, M. Blondel l'avait adopté et s'en servait *privatim* au moment où il commençait à écrire cet ouvrage. « Dès 1888, dit-il, sans l'avoir rencontré nulle part, je m'étais servi du terme pragmatisme en ayant nettement conscience de le forger. » (*Bulletin de la Société de philosophie*, séance du 7 mai 1908, p. 293.) Il l'a expressément proposé dans une lettre

doit être une *œuvre*, et non pas seulement un *discours*. Assurément, il faut toujours que la raison critique finisse par être satisfaite, et c'est toujours elle qui juge en dernier ressort. Mais cette raison souveraine n'est pas toute faite en nous d'avance ; elle a à se faire graduellement, et ne devient décidément compétente qu'après s'être transformée ou plutôt informée par l'effet même de l'expérience qu'elle a vécue. — Vous me direz peut-être qu'alors son travail de formation ne comporte aucun critère. — A mon sens, il y a ici, entre l'expérience et la raison mutuellement informatrices, un de ces cercles continus comme en présente partout la vie, qui deviennent vicieux quand on cherche un dénouement statique du point de vue de l'analyse discursive, mais que l'action sait résoudre parce que son mouvement même la sauve à chaque instant du péril de contradiction. En fin de compte il faut bien dire, mais dans un sens très haut, et donc très différent du sens américain, que le critère suprême, c'est le succès : la pensée se trouve satisfaite quand elle sort de l'épreuve expérimentale plus forte, plus lumineuse et plus riche. La vérification en un mot, est comme une crise de croissance de la pensée. — C'est dans cette mesure que j'accepte, dans cette mesure que je repousse la dénomination de pragmatisme. » Extrait d'une lettre d'**Ed. Le Roy.** (Cf. Observations sur *Positivisme**.)

Le pragmatisme de Vailati, qui est aussi celui que j'accepte, s'oppose à celui de W. James en tant que ce dernier est un psychologisme et celui-là une théorie méthodologique de la connaissance ; celui de James un subjectivisme et un personnalisme, et celui de Vailati un objectivisme dans le sens le plus complet du mot. **(M. Calderoni.)**

écrite à la fin de 1901, et publiée dans la *Revue du Clergé français*, 15 février 1902 ; puis dans une note relative à l'article *Action* du présent vocabulaire (juin 1902). — Mais depuis, en présence de l'acception toute différente prise par ce mot dans l'usage public, il a pensé qu'il valait mieux y renoncer pour sa propre philosophie du πρᾶγμα. (Voir le *Bulletin* de 1908, cité plus haut, notamment page 294, note et les *Observations* ci-dessous.)

Rad. int. : Pragmatism.

PRATIQUE, adj. G. πρακτικός ; D. *Praktisch* ; E. *Practical* ; I. *Pratico*.

Sens général : qui concerne l'action. S'oppose à *théorique*, dès l'antiquité grecque, et particulièrement chez Aristote. (Voir Eucken, *Geistige Strömungen*, A, 2. « Théorie et pratique. ») S'oppose aussi, chez Aristote, à *poétique*, ces trois termes servant à marquer les trois grandes divisions de la pensée, ou de la science. *Top.*, VI, 6 ; 145ᵃ15 ; *Mét.*, V, 1 ; 1025ᵃ25, etc.

A. Le plus ordinairement, en français, en un sens nettement utilitaire, et souvent même avec une nuance péjorative : un *intérêt pratique* est un intérêt d'argent, ou de carrière ; un *esprit pratique* est, en ce sens, un esprit dépourvu d'idéal ; « caractère pratique » est très souvent une litote pour désigner un caractère égoïste, ne songeant qu'aux avantages matériels, parfois même peu scrupuleux sur les moyens.

B. Dans une acception favorable, se dit de ce qui est ingénieux et simple, d'un procédé, d'un instrument commodes et bien adaptés à leur but ; en parlant des hommes, de ceux qui savent organiser leur maison, leurs affaires ou leurs travaux d'une façon efficace et économique, juger des choses non par des formules abstraites et générales, mais par une vue directe de la situation. « Avoir du sens pratique ; manquer de sens pratique » sont très usuels dans cette acception.

C. Qui détermine la conduite, qui prescrit ce qui doit être. « Un des premiers et des plus pratiques (parmi les principes de la morale) est qu'il faut suivre la joie et éviter la tristesse. » Leibniz, *Nouveaux essais*, I, 2, § 1. « Ein praktischer, d. i. zur Willensbestimmung hinreichender Grund[1]... » Kant, *Krit. der prakt. Vernunft*, I, 1. — D'où, par application plus spéciale, ce terme est souvent employé comme synonyme de *moral*.

CRITIQUE

MM. Baldwin et Stout (*Baldwin's Dictionary*, sub v°) font remarquer que si l'on prend *pratique* au sens de *moral* ou d'*éthique*, on se prive d'un mot qui serait très utile pour désigner *in genere* tout ce qui appartient à la sphère des valeurs ou des idéaux, au sens le plus large. Il est vrai, ajoutent-ils, qu'il semble d'abord difficile de subsumer sous ce mot le jugement esthétique et le sentiment de la beauté. Cependant, étant donnée l'étroite et réelle parenté de l'éthique et de l'esthétique, en tant que sciences de valeurs, il ne leur semble pas impossible de faire adopter cet usage. — Mais une difficulté insurmontable, en français, viendrait de l'import péjoratif du sens **A** et même du sens **B.** D'ailleurs, pour le concept dont il s'agit, *normatif* convient très bien.

Rad. int. : Praktikal.

2. PRATIQUE, subst. fém. — D. **A. B.** *Praxis* ; **C.** *Ausübung* ; **D.** *Übung* ; — E. *Practice* ; — I. *Practica*.

A. Exercice d'une activité volontaire modifiant ce qui nous entoure. « La *pratique* s'oppose d'une manière générale à la théorie. Par exemple, la physique pure est une recherche théorique et la physique appliquée se rapporte à la pratique. » Lévy-Bruhl, *La morale et la Science des mœurs*, p. 9. — « Nous devons bien nous déterminer à quelques-unes [= à quelques opinions], et

1. « Un fondement pratique, c'est-à-dire suffisant pour déterminer la volonté... »

les considérer après non plus comme douteuses, en tant qu'elles se rapportent à la pratique, mais comme très vraies et très certaines, à cause que la raison qui nous y a fait déterminer se trouve telle. » DESCARTES, *Méth.*, III.

B. « En un [autre] sens, la *pratique* désigne les règles de la conduite individuelle et collective, le système des devoirs et des droits, en un mot les rapports moraux des hommes entre eux. » LÉVY-BRUHL, *Ibid.*

C. L'exercice habituel d'une certaine activité, le fait de suivre telle ou telle règle d'action. « La pratique journalière d'un exercice. » — « La pratique (*ou* la mise en pratique) des préceptes de morale généralement admis. »

D. Par suite, l'usage considéré dans ses effets, l'habileté spéciale qui en résulte. « Avoir la pratique d'une langue, d'un procédé de calcul. »

CRITIQUE

L. LÉVY-BRUHL ajoute à la distinction faite ci-dessus qu'à son avis le sens **A** peut et doit s'étendre aux faits moraux, de manière à constituer une technique morale, un art moral rationnel fondé sur la connaissance des faits, et fournissant des moyens pour les fins que nous jugerons bonnes à réaliser. (Cf. *Ibid.*, note ; p. 265 et suiv.)

Rad. int. : Praktik.

« PRÉCARITÉ ». Terme adopté par M. Eugène DUPRÉEL pour désigner ce caractère des valeurs, que, quelle que soit leur « consistance », elles sont toujours exposées à être violées, méconnues ou même niées. « La valeur est précaire, par le fait qu'il n'y a de valeur que pour un sujet. » *Esquisse d'une philosophie des valeurs*, p. 91. Voir sur la consistance et la précarité, Ire partie, 3e section, chap. I.

Cette expression est devenue assez usuelle chez les philosophes de langue française.

PRÉCIS, adj. — D. sans équivalent exact ; on dit quelquefois *präzis ;* approximativement *bestimmt, genau ;* — E. *Precise ;* — I. *Preciso.*

(Proprement, *tranché ;* d'où, jusqu'au XVIIe siècle, *abstrait : séparé* d'un tout donné dans l'intuition. « La précision est l'action que fait notre esprit en séparant par la pensée des choses en effet inséparables. » BOSSUET, *Logique*, I, 22. Cf. PORT-ROYAL, I, 5 : « Abstraction ou précision. » Mais,

---

Sur **Précis.** — La critique de ce terme a été remaniée dans sa première partie conformément aux observations de **J. Lachelier** et à celles de M. **René Berthelot,** et complétée en ce qui concerne les abus des mots *précis* et *précisément.*

Voir l'opposition rigoureusement développée par Auguste COMTE, entre *précision* et *certitude.* (*Cours de philos. pos.*, 2e leçon.)

« Les dictionnaires définissent souvent les mots *exactitude* et *précision* l'un par l'autre. Il serait cependant nécessaire de les bien distinguer et de les attacher respectivement à deux notions qu'il importe de ne pas confondre. L'*exactitude* est une qualité objective, en ce sens qu'elle est définie par la conformité avec un phénomène extérieur : l'exactitude est inversement proportionnelle à l'erreur constante, ou s'il s'agit d'un cas unique, à l'erreur connue. La *précision* est une qualité pour ainsi dire subjective, en ce sens qu'elle est définie par la constance de réaction d'un appareil ou d'un individu. Lorsqu'un appareil ne comporte pas d'erreur systématique, on dit qu'il est exact ; lorsqu'il ne comporte pas d'erreur fortuite, on dit qu'il est précis. Un appareil peut avoir ces deux qualités à la fois ou l'une seulement, ou ni l'une ni l'autre. Il en est de même d'une personne : exactitude et précision sont deux aptitudes différentes et qui peuvent ne pas coexister. » **(Ed. Claparède.)**

là déjà, le contexte semble marquer que ce sens a vieilli.)

Sens actuel (appartenant déjà au latin *praecise*) : qui ne laisse place à aucune indécision de la pensée. Un terme précis est celui dont l'extension et la compréhension sont nettement déterminées. Une mesure précise est celle qui est comprise entre d'étroites limites d'approximation. — Le terme opposé est *vague*.

CRITIQUE

Précis se distingue d'*exact** en deux sens différents :

1° Étymologiquement, est *exact* ce qui a été mesuré sur une réalité ou à une règle et qui ne s'en écarte aucunement *(quod ad normam aliquam exactum est)* ou encore ce qui est achevé, terminé, de telle sorte qu'il soit rigoureusement ce qu'il doit être ; est *précis*, ce qui a été découpé dans une masse plus étendue, de telle sorte que la tranche soit nette et que ce qu'on a voulu conserver se distingue clairement de ce qu'on a voulu abandonner. En ce sens, *exact* se dit de ce qui est normal dans l'ordre logique, c'est-à-dire *vrai ;* soit qu'il s'agisse d'une vérité de fait : « Un récit exact » ; soit qu'il s'agisse d'une vérité d'implication : « Un raisonnement exact. » Une assertion précise peut être inexacte (fausse), et une assertion vague peut être exacte (vraie). « La précision des détails, qui fait souvent illusion, prouve seulement la force d'imagination du narrateur ; elle n'est qu'une apparence d'exactitude. » SEIGNOBOS, *La méthode historique...*, p. 66.

2° Quand il s'agit de grandeurs, *exact*, comme le fait remarquer avec raison M. GOBLOT, se distingue encore de *précis ;* mais en un autre sens. Est *exacte* la mesure qui ne comporte aucune approximation : la somme des trois angles d'un triangle est 180° ; sin 30° = 0,5. Est *précise* la mesure approchée qui diffère peu de la mesure exacte, qui est « exacte à un *n*e près » ; c'est ainsi qu'on parle d'évaluer une longueur avec une plus ou moins grande précision. — C'est à ce point de vue qu'on appelle les mathématiques pures des *sciences exactes* et qu'on appelle *instruments de précision* ceux dont se sert le physicien ; mais en ce sens, il arrive pourtant quelquefois que précis se confonde avec exact. Ainsi, faire connaître la date « précise » d'un événement historique, c'est dire « exactement » l'année (ou, dans certains cas, le jour) où cet événement a eu lieu ; — la position *précise* du soleil à l'équinoxe est un point « exactement » déterminé par des considérations géométriques, etc.

Il y aurait lieu d'éviter cette indétermination en substituant *rigoureux* à *précis* quand il peut y avoir équivoque.

Enfin, un défaut assez courant du style philosophique, qu'il suffit de signaler, consiste à renforcer certaines expressions, ou à mettre en relief certains mots par l'addition de cet adjectif, alors que la notion de *précision*, au sens propre du mot, n'a rien à faire dans la circonstance. Il semble même, dans certains cas, n'avoir plus d'autre rôle que d'équilibrer la phrase.

L'adverbe *précisément* (D. *Eben ;* E. *Just*) est encore plus affaibli par l'usage et, plus sujet à cet abus. Il ne sert le plus souvent qu'à souligner une rencontre ou une concordance entre deux séries de faits ou d'idées distinctes l'une de l'autre. Spécialement, il s'emploie pour marquer qu'une réplique se tire des raisons mêmes invoquées dans une objection : « C'est précisément ce qui fait la force de cette théorie... » Par suite, il sert quelquefois purement et simplement à annoncer la réplique et à la faire valoir. — Ces deux mots servent ainsi, dans bien des cas, à donner au discours philosophique une apparente vigueur logique qui est toute verbale.

Rad. int. : Preciz. *(Au sens propre.)*

PRÉCISION, D. *Präcision*, *Bestimmtheit*, *Genauigkeit ;* E. *Precision ;* I. *Precizione.*

Anciennement, action d'abstraire. —

Dans la langue moderne, caractère de ce qui est précis.

Quelquefois, au sens concret, détermination ou indication précise. (Cf. le sens du verbe *préciser*.)

PRÉDESTINATION, D. *Prädestination ;* E. *Predestination ;* I. *Predestinazione.*

A. Au sens théologique, qui est le plus ancien, la doctrine de la prédestination est celle d'après laquelle chaque individu est destiné, d'une façon infaillible et éternellement vraie, à être sauvé ou damné. « On peut distinguer entre *destination* et *prédestination*, car la prédestination paraît renfermer en soi une destination absolue et antérieure à la considération des bonnes et des mauvaises actions de ceux qu'elle regarde. » Leibniz, *Théodicée*, I, § 81.

Mais plus haut : « Calvin même, et quelques autres des plus grands défenseurs du décret absolu, ont fort bien déclaré que Dieu a eu de grandes et de justes raisons de son élection et de la dispensation de ses grâces, quoique ces raisons nous soient inconnues en détail ; et il faut juger charitablement que les plus rigides prédestinateurs ont trop de raison et trop de piété pour s'écarter de ce sentiment. » *Ibid.*, 79. — Cf. I, 80-84 ; II, 158-169 et III, 405-417.

B. Synonyme de *fatalisme*, au sens **A.** « Ce prince ne conserva de ses premiers principes que celui d'une prédestination absolue, dogme... qui justifiait ses témérités. » Voltaire, *Histoire de Charles XII*, livre VIII. (Éd. Didot, 1817, p. 424.)

Rad. int. : Pre-destin.

PRÉDÉTERMINATION, D. *Praedetermination ;* E. *Predetermination ;* I. *Predeterminazione.*

Détermination d'un fait ou d'un acte par des causes ou des raisons antérieures au moment même qui précède le plus immédiatement ce fait ou cet acte. — Cf. *Prédéterminisme**.

Employé par Bossuet comme synonyme de *prémotion**. Voir ce mot.

Rad. int. : Predetermin(ado, -eso).

PRÉDÉTERMINISME, D. *Prädeterminismus ;* E. *Predeterminism ;* I. *Predeterminismo.*

A. Synonyme de déterminisme, au sens **C,** mais surtout en tant que cette nécessité éternelle des événements est considérée comme résultant de la prescience et de la toute-puissance de Dieu.

B. Kant oppose le problème du *déterminisme :* la volonté peut-elle être libre, tout en étant déterminée par une raison suffisante intérieure à l'agent ? — à celui du *prédéterminisme :* comment la détermination de tout acte par des raisons antérieures, par des faits passés qui ne sont plus en notre pouvoir, peut-elle se concilier avec la liberté, qui exige que l'acte, au moment même de l'action, soit au pouvoir du sujet *(in dem Augenblicke des Geschehens in der Gewalt des Subjects sei) ?* — *Religion innerhalb der Grenzen der blossen Vernunft*, 1es Stück ; ed. Rosenkr., p. 57, note.

Ce terme est aujourd'hui à peu près abandonné.

PRÉDICABLE, G. Κατηγορουμένον, *Praedicabile ;* D. *Prædicabile ;* E. *Predicable ;* I. *Predicabile.* (Employé le plus souvent au pluriel.)

Les *prédicables* sont les cinq classes de prédicats distingués par Porphyre, et, d'après lui, par tous les scolastiques : le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'accident (*Isagoge*, I). On les appelle aussi *quinque voces* et *modi prædicandi.*

Sur **Prédicable.** — Critique complétée d'après les indications de MM. **L. Robin** et **C. C. J. Webb.** Celui-ci mentionne de plus qu'on trouve dans H. W. B. Joseph, *Introduction to Logic*, chap. iv (Oxford, 1906), une bonne exposition du rapport qui existe entre la classification d'Aristote et celle de Porphyre.

REMARQUES

1. La classification de PORPHYRE repose sur une classification plus ancienne d'ARISTOTE (*Topiques*, I, ch. 4, 101b17-25), où celui-ci, se proposant de réunir sous certaines rubriques très générales tout ce qu'il est possible de dire d'un sujet quelconque, en distingue trois : le genre (γένος) ; le propre (ἴδιον) ; l'accident (συμβεβηκός). Puis il ajoute que, dans *propre*, il faut distinguer deux sens : d'une part, le τὸ τί ἦν εἶναι, qui constitue la définition (ὅρος) ; de l'autre, le propre aux autres sens de ce mot, pour lesquels on doit le conserver. Restent donc en définitive quatre classes qu'il énumère ainsi : « ἢ ἴδιον, ἢ ὅρον, ἢ γένος ἢ συμβεβηκός ». Quant à la différence (διαφορά), il n'est pas nécessaire, dit-il, de la mentionner à part, car elle est de la nature du genre : « την διαφορὰν, ὡς οὖσαν γενικὴν, ὁμοῦ τῷ γένει τακτέον. » — Il semblerait plutôt qu'elle dût être comprise dans l'ὅρος.

2. KANT nomme *Prädicabilien des reinen Verstandes*[1] tous les concepts *a priori*, mais dérivés, qui peuvent être tirés des prédicaments ou catégories. Il en donne pour exemple la force, l'action, la passion, dans la catégorie de la causalité ; la présence *(die Gegenwart)*, la résistance, dans la catégorie de la communauté ; — l'origine *(das Entstehen)*, la destruction, le changement, dans celle de la modalité. *Krit. der reinen Vern.*, A. 82 ; B. 108 (Remarques sur la table des Catégories).

SCHOPENHAUER, s'écartant plus encore du sens primitif de ce mot, a dressé sous le titre de *Prædicabilia a priori* un tableau de toutes les *propositions* générales qui peuvent être affirmées *a priori* relativement à l'espace, au temps et à la matière. (*Die Welt*, suppl., livre I, ch. VI.)

Rad. int. : Predikebl.

1. « Prédicables de l'entendement pur. »

PRÉDICAMENT, G. Κατηγορία, L. *Prædicamentum ;* D. *Prädicament ;* E. *Predicament ;* I. *Predicamento.*

Synonyme de *catégorie**.

PRÉDICAMENTAL, D. *Prädicamental ;* E. *Predicamental ;* I. *Predicamentale.*

Qui concerne les prédicaments, ou les prédicats. « Ligne prédicamentale », L. scol. *Linea praedicamentalis :* suite des termes qui permettent de remonter d'un concept, de genre en genre, jusqu'au genre suprême. « Simple ideas and their names... have but few ascents *in linea praedicamentali* (as they call it) from the lowest species to the *summum genus*[1]. » LOCKE, *Essay*, livre III, ch. V, § 16.

PRÉDICAT, G. Κατηγόρημα, L. *Prædicatum ;* D. *Prädicat ;* E. *Predicate ;* I. *Predicato.*

A. Dans toute énonciation où l'on peut distinguer ce dont on parle et ce

1. « Les idées simples et leurs noms... ont peu de degrés dans la *linea praedicamentalis*, comme on dit, c'est-à-dire depuis l'espèce la plus basse jusqu'au *summum genus*. »

Sur **Prédicat.** — Peut-il y avoir des propositions qui se réduisent à un prédicat ? On a souvent considéré comme telles les *propositions impersonnelles* (D. *Subjectlose Sätze*) : « Il pleut. — Voici le livre. — Une voile ! » etc. Cf. not. HÖFFDING, *La base psychologique des jugements logiques*, Revue philosophique, 1901 ; et SIGWART, *Logik*, 4e éd., I, 78-86, où sont indiquées d'autres références. La meilleure manière de parler, en pareil cas, semble être de reconnaître qu'il y a là des jugements globaux, qui n'ont ni sujet ni prédicat ; et qu'il y a lieu de les distinguer des jugements de prédication, où l'assertion est analysée. **(A. L.)**

Selon J. LACHELIER, les propositions dites *de relation* (Pierre est fils de Paul ; Fontainebleau est moins grand que Versailles) n'ont pas à proprement parler de

qu'on en affirme ou nie, le premier terme est appelé *sujet** et le second *prédicat.*

B. Dans un jugement de prédication au sens **B,** le prédicat est l'attribut qui est affirmé ou nié d'un sujet, c'est-à-dire qui consiste en une action ou un caractère appartenant à ce sujet.

CRITIQUE

Les logiciens modernes adoptent généralement le sens large du mot prédicat. Voir notamment SIGWART, *Logik*, I, § 5 ; BOSANQUET, *Logic*, I, p. 75-78, etc.

Rad. int. : Predikat.

PRÉDICATIF, D. *Prädicativ ;* E. *Predicative ;* I. *Predicativo.*

A. Qui attribue un prédicat à un sujet. Le jugement prédicatif, la proposition prédicative s'opposent en ce sens au jugement ou à la proposition de relation. Cf. *Attributive** et *inhérence**.

---

prédicat. Les *termes* de ces propositions sont Pierre, Paul ; Fontainebleau, Versailles. « Mais de ces deux termes on ne peut pas dire que le second soit prédicat du premier... La vérité est plutôt que ces sortes de propositions n'ont pas de prédicat et ne se composent que de sujets, puisque les deux termes y représentent également des êtres... On a cru longtemps que tous ces rapports pouvaient et devaient se résoudre en rapports d'inhérence : « Fils de » forme avec « Paul », et « moins grand que » avec « Versailles » un prédicat du genre de ceux qu'on appelle complexes. N'affirme-t-on pas de Fontainebleau qu'il est moins grand que Versailles, comme on en affirme qu'il est sain et agréable à habiter ? — Oui, mais « moins grand que Versailles » ne représente pas comme « sain » ou « agréable à habiter » une manière d'être inhérente à Fontainebleau... ; il n'exprime qu'une relation qui ne réside pas en lui, qui ne réside pas davantage dans Versailles, qui n'existe en réalité que dans notre esprit, et au moment où il nous plaît d'instituer une comparaison entre ces deux villes. Ce n'est donc pas un prédicat, et ce sont au contraire les mots « est moins grand que » qui sont une copule... La différence des deux genres de proposition est au fond celle-ci : la proposition, dans le premier genre est l'analyse d'une existence : le sujet représente cette existence en elle-même et dans son fond, le prédicat le représente dans sa détermination ou dans sa forme... Au contraire une proposition du second genre opère un simple rapprochement entre deux êtres extérieurs l'un à l'autre. » *Études sur le syllogisme,* p. 41-44.

« On pourrait peut-être dire avec raison, nous écrivait **J. Lachelier,** que là où il n'y a pas de prédicat, il n'y a pas non plus de sujet. Mais je voulais inculquer cette idée qu'un sujet est toujours un être, et qu'un être peut toujours devenir sujet, mais jamais prédicat. »

« On pourrait peut-être dire aussi, écrit M. **Parodi,** que dans de telles propositions, le sujet est complexe ; ici, qu'il est double, constitué à la fois par les deux idées de Fontainebleau et de Versailles, desquelles serait affirmée comme prédicat, l'inégalité... Psychologiquement, ce n'est, semble-t-il, que lorsque les deux idées sont présentes à la fois à l'esprit que je puis prendre nettement conscience du rapport qui est la raison d'être du rapprochement, rapport jusque-là implicite et non dégagé. — Ce qui est vraiment inadmissible dans la logique classique, c'est de considérer partout des rapports de sujet à attribut, de substance à mode ; mais il reste pourtant que tout jugement implique que quelque chose est affirmé de quelque chose ; si irréductibles que soient les divers genres d'affirmation, c'est-à-dire les catégories, il y a tout de même une certaine unité formelle des jugements, parce qu'il y a toujours et en tous cette ressemblance au moins qu'ils sont des actes de pensée. Si dans certaines propositions seulement il y a, comme

On appelle spécialement « Interprétation prédicative de la proposition » (p. ex. Keynes, *Formal Logic*, § 135) l'interprétation usuelle dans laquelle le sujet est pensé comme un être, ou un groupe d'êtres, le prédicat comme un caractère du sujet.

B. Qui énonce séparément un prédicat, par opposition aux propositions dans lesquelles sujet et prédicat sont confondus en un seul mot.

C. En un sens opposé au précédent, on appelle « verbe prédicatif » le verbe être*, au sens **A,** en tant qu'il contient à la fois une copule et un prédicat. Ce sens appartient d'ailleurs à la grammaire plutôt qu'à la logique.

Rad. int. : **A.** Predikant ; **B.** Predikatiz.

PRÉDICATION, D. *Prädication ;* E. *Predication ;* I. *Predicazione.*

Action d'affirmer ou de nier un prédicat d'un sujet. Mais on appelle plus spécialement *jugement de prédication* ou *jugement prédicatif :*

A. (Par opposition soit aux simples définitions ou dénominations ; soit aux jugements indivis ou impersonnels, dans lesquels le prédicat n'est pas distingué du sujet ; soit enfin aux jugements de *relation**, dans lesquels la décomposition ne se fait pas en deux termes, mais en trois, le troisième n'étant pas affirmable ou niable du premier) : jugement élémentaire (non composé lui-même de jugements) et dont la copule, si elle est exprimée séparément, peut être représentée par $\supset$, $\in$, ou = (au sens logique). Voir *Être**, **B.**

B. Plus spécialement : le jugement dans lequel le sujet est considéré en extension, c'est-à-dire comme un être ou un ensemble d'êtres, et dans lequel le prédicat est une action ou un caractère qu'on affirme ou nie de ces êtres. Par exemple Keynes, *Formal Logic*, p. 179, 183. — On appelle aussi ces jugements *jugements d'inhérence* (par exemple Lachelier, *Études sur le syllogisme*, p. 44) ; ou *jugements attributifs.*

Voir ci-dessus *Prédicat**, critique.

CRITIQUE

La meilleure terminologie serait d'adopter toujours le sens **A,** c'est-à-dire d'appliquer à la forme classique du jugement le nom de jugement de prédication. Les jugements de prédication, ainsi définis, peuvent être entendus, soit en inhérence, soit en inclusion, soit en implication (par compréhension), soit en coexistence (ou connexion), selon l'exemple donné par Leibniz, *Diss. prel. in lib. Nizolii*, Gerh., IV, 147, où d'ailleurs il considère la première de ces interprétations comme la plus normale.

P. ex. la proposition : « Les caractères dépendent des tempéraments » sera l'énoncé d'un jugement de prédication si on la décompose ainsi : [Les caractères] sont [dépendants des tempéraments] ; — d'un jugement de relation si on la décompose ainsi : [Les caractères] dépendent de [les tempéraments].

Rad. int. : Predik.

Préétablie (harmonie), voir *Harmonie**.

---

dit M. Lachelier, « l'analyse d'une existence », dans toutes il y a analyse de cet acte de pensée ; les choses auxquelles on pense peuvent toujours dès lors être considérées comme sujet, et ce qu'on en pense, ou le fait seul qu'on en pense quelque chose, peut être considéré comme prédicat. »

Voir également Luquet, *Essai d'une logique systématique et simplifiée* (1913), not. p. 87, où il soutient que « agréable à habiter » est aussi relatif à des habitants éventuels que « moins grand que Versailles » à Versailles ; d'où il conclut que ce dernier terme est bien effectivement, comme le premier, un prédicat et même un attribut.

PRÉFORMATION, D. *Präformation ;* E. *Preformation ;* I. *Preformazione.*

La doctrine de la préformation des germes ou *préformisme*, opposée à l'épigénèse, est la doctrine biologique d'après laquelle tous les organes et caractères héréditaires des êtres vivants existent dans le germe, soit à l'état de réduction géométriquement semblable, mais plus que microscopique (ancienne théorie, dite de l'emboîtement) ; soit à l'état de parties différenciées, quoique non semblables aux organes ou aux caractères qu'elles produiront (mendélisme, théorie de Weismann).

« Les corps organiques de la nature ne sont jamais produits d'un chaos ou d'une putréfaction, mais toujours par les semences, dans lesquelles il y avait sans doute quelque préformation. » LEIBNIZ, *Monadologie*, § 74.

Rad. int. : Preformac.

« PRÉGNANT », D. *Prägnant* (où ce mot appartient depuis longtemps, sinon à la langue courante, du moins à celle de la critique littéraire et psychologique, pour désigner ce qui est plein de sens implicite, significatif, expressif) ; *Aufdringlich* (voir ci-dessous).

A. Ce terme, ainsi que le substantif *Prégnance* (D. *Prägnanz*) a été adopté dans le *Gestaltisme**, pour caractériser ce qu'on appelle aussi *bonne* forme, forme meilleure.* « (Quand on augmente les distances entre les points) les groupes primitifs deviennent moins prégnants. » Paul GUILLAUME, *Psychologie de la forme*, p. 55. — « La forme est aussi bonne qu'elle peut l'être dans les conditions actuelles (loi de la bonne forme, ou de prégnance des formes, de Wertheimer). » *Ibid.*, p. 38.

B. Qui s'impose à l'esprit. « Vivacité (ou *prégnance*) des impressions. » M. PRADINES, *Traité de psychologie*, p. 38. *Prégnance* ne traduit pas ici *Prägnanz*, mais *Aufdringlichkeit*, employé par Ebbinghaus comme synonyme de *Lebhaftigkeit* (vivacité), en les distinguant de l'intensité et de la clarté. *Ibid.*, p. 35.

PRÉHISTOIRE, D. *Vorgeschichte ;* F. *Prehistory ;* I. *Preistoria.*

Partie de l'*histoire** (au sens **C**) qui est trop ancienne pour être connue par des documents écrits ou des traditions, et qui ne peut être qu'induite des traces matérielles subsistantes, ou reconstruite par le raisonnement, en vertu de considérations *a priori.*

Rad. int. : Prehistori.

« PRÉLOGIQUE », terme appliqué primitivement par LÉVY-BRUHL (*Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, 1910) à la mentalité des indi-

---

Sur **Prégnant.** — J'ai demandé à M. **Paul Guillaume** des précisions sur le sens du mot *prégnance* dans la *Théorie* de la forme, et le rapport de ce sens à l'étymologie de ce mot : *praegnans* (gros, au sens où Leibniz disait que le présent est gros de l'avenir). Il m'a répondu : « Je ne vois pas exactement comment on a pu passer de ce sens à celui que les Gestaltistes donnent au mot *prégnant.* La prégnance est cette qualité par laquelle une structure s'impose comme privilégiée *(ausgezeichnet)*, typique : c'est celle à laquelle nous rapportons toutes les autres qui s'écartent de ce type par excès ou par défaut (p. ex. un angle de 92° est un *mauvais* angle droit). Les formes se distinguent par leurs degrés de prégnance *(Prägnanzstufen).* Mais ce fait empirique est interprété, dans la théorie de la forme, au moyen de la loi de la bonne forme ; du moins cherche-t-on toujours à l'y ramener, soit en diminuant l'importance de la prégnance d'origine purement empirique, soit en montrant qu'elle obéit elle-même à la loi de la bonne forme. »

— N'y a-t-il pas eu influence sémantique de *prägen* (empreindre, « faire impression ») très employé en allemand au figuré : « Etwas in das Gemüt, in das Gedächtniss prägen », imprimer quelque chose dans le cœur, dans la mémoire ?

vidus constituant ces sociétés. Il a limité d'abord le sens de ce terme en spécifiant « qu'il ne faut pas entendre que cette mentalité constitue une sorte de stade antérieur dans le temps à l'apparition de la pensée logique... (mais seulement) qu'elle ne s'astreint pas avant tout, comme notre pensée, à s'abstenir de la contradiction. » (*Ibid.*, 79) ; puis il a fini par le rejeter entièrement, comme représentant une idée fausse, et par admettre que la mentalité des non-civilisés ne diffère aucunement de celle des civilisés par leur logique, mais par l'image qu'ils se font de la nature, des participations* qui s'y exercent, et du mode d'action des êtres les uns sur les autres. (*Les carnets de Lucien Lévy-Bruhl*, publiés après sa mort par M. Leenhardt ; voir particulièrement pages 60, 132).

Mais ce mot, et l'idée qu'il représente, s'étaient très largement répandus dans l'intervalle, et continuent à se rencontrer assez fréquemment en dehors des ouvrages techniques de sociologie.

PREMIER, D. Généralement : *Erst ;* mais se traduit souvent par des préfixes tels que *Vor...*, *Ur...*, *Anfangs...*, etc. — E. Généralement : *First ; former* s'il ne s'agit que de deux termes ; au sens chronologique on dit quelquefois *early* quand on veut parler de ce qui appartient à la première période ; au sens **G,** *prime ;* — I. *Primo,* dans tous les sens.

Qui n'est précédé par rien d'autre.

1° *Dans l'ordre chronologique :*

A. Ce qui est le plus ancien dans une succession temporelle donnée, ou dans un ordre sériel qui peut être assimilé à une succession : « Les premiers siècles de l'ère chrétienne. » — « Les premières lettres de l'alphabet. »

2° *Dans l'ordre logique :* en parlant des termes : qui ne se définit pas au moyen d'autres termes ; — en parlant des propositions : qui ne se déduit pas d'autres propositions. Ce qui peut s'entendre en deux sens :

B. Au point de vue du *fondement** de nos connaissances, ce qui s'impose à l'esprit de telle sorte qu'il n'y ait aucune raison de le mettre en doute, en sorte que sa clarté, ou sa vérité, directement connues, servent d'explication aux autres termes, ou de garantie à la vérité des autres propositions qu'on en tire. C'est en ce sens qu'on parle, en général, de « principes* premiers », de « notions et de vérités premières ».

C. Au point de vue de l'organisation logique des systèmes déductifs, on appelle *premiers* les termes ou les propositions qu'on place au début de la déduction (sans que ces principes soient nécessairement plus clairs, plus évidents ou plus certains que leurs conséquences). Cf. *Principe**.

D. En un sens très voisin, mais impropre, on appelle quelquefois *premier* ce qui est obtenu en dernier lieu par une analyse régressive, ce au delà de quoi on ne peut pas remonter (même quand ce résidu *ultime* ne contient pas virtuellement ce dont on l'a tiré comme les principes contiennent des conséquences).

3° *Au point de vue psychologique :*

E. Ce qui est, en fait, le point de départ de l'esprit *(terminus a quo)*, dans la formation d'un jugement ou d'un raisonnement, dans un développement génétique, dans une association, etc.

Sur **Premier.** — Selon Waitz, *Organon*, I, 316, il faut voir dans le chapitre des *Catégories* cité plus haut une classification des sens du mot πρότερον dans la langue usuelle plutôt qu'une classification philosophique. De fait Aristote distingue ordinairement, quoique parfois d'une façon assez flottante, trois acceptions de πρότερον : ou bien οὐσίᾳ, φύσει ; ou bien χρόνῳ, γενέσει, antériorités inverses l'une de l'autre pour une même chose ; ou bien enfin λόγῳ, antériorité qui est distinguée parfois de l'antériorité οὐσίᾳ (sur ce dernier point, voir *Metaph.*, XIII, 2 ; 1077b, 1 et suiv.) et parfois se confond avec elle. **(L. Robin.)**

4° *Au point de vue ontologique :*

F. Qui contient la raison d'être des autres réalités, qui en est la cause efficace, ou finale. « Le premier moteur. » — « Dieu, dit-on, est le premier des êtres ; il est donc la première des vérités ; et de même que dans l'ordre des choses tout être vient de Dieu, qui lui-même ne vient de rien, de même, dans l'ordre des idées, tous les principes se déduisent de Dieu, qui seul est son principe à lui-même. » Em. SAISSET, dans le *Manuel de philosophie* d'A. Jacques, J. Simon et Saisset; *Théodicée*, I, 1.

5° *Au point de vue de la valeur :*

G. Le plus haut, le plus excellent, le plus important. « Un esprit de premier ordre. » — « Cette part faite à l'hétéronomie, si importante qu'elle soit, n'est pas la première. » JACOB, *Devoirs*, 46.

CRITIQUE

L'usage de ce terme, très fréquent en philosophie, et souvent équivoque, remonte à la philosophie grecque où il était déjà très employé (πρῶτος, πρότερος ; adverb., πρῶτον, πρώτῳ, πρώτως, πρότερον). Il y a même un sens de plus qu'en français, et s'emploie pour *prochain* ou *immédiat*. ARISTOTE, qui s'en sert de la manière la plus courante et la plus variée, a souvent essayé de distinguer entre ses différents sens, notamment *Catégories*, XII, 14a26 et suiv., où il définit quatre acceptions du πρότερον : ce qui est le plus ancien ; ce qui est présupposé par autre chose, mais sans réciprocité ; ce qui, dans un ordre quelconque, précède un autre terme ; ce qui est supérieur en dignité. Il y ajoute, accessoirement, la raison d'être ontologique d'une proposition vraie. — Pour les autres passages, voir l'Index de BONITZ, 652a-654a.

On voit par l'analyse ci-dessus combien il est insuffisant de se borner à dire, ainsi qu'on le fait souvent : *premier psychologiquement, premier logiquement.* La première de ces formules sert tantôt à opposer l'ordre de la certitude **(B)** à celui de l'implication **(C)**, tantôt à les opposer tous deux en bloc à celui de la succession effective des représentations dans l'esprit **(E)** ; la seconde se dit tantôt du sens **B**, tantôt du sens **C**, ou même, quoique plus rarement, du sens **D**. — L'expression *ratio cognoscendi*, dont on se sert quelquefois pour essayer d'éviter les confusions, ne s'applique usuellement qu'à une partie du sens **B** (la connaissance du sensible, de l'individuel) ; en revanche, elle englobe une partie du sens **E**, et par suite elle n'est utile que pour les opposer à la fois à **F** *(ratio essendi)*. Mais cette dernière formule elle-même s'applique nécessairement aussi, dans l'ordre logique, à l'enchaînement des propositions qui se déduisent l'une de l'autre, et par suite ne s'oppose nettement qu'à l'ordre empirique de la représentation, au sens **E**.

On pourrait utilement employer pour les sens **B** et **C** les expressions *fondamental*, *principiel*, qui ne prêteraient pas à la confusion, et pour le sens **D** du mot, *primaire*.

Philosophie première, voir *Philosophie**.

Proposition première, voir *Principe**.

Qualités premières, voir *Qualité**.

Rad. int. : **A.** Unesm, maxim-antiqu ; **B.** Fundamental ; **C.** Principal ; **D.** Ultim ; **E.** Departal ; **F.** Kauzal ; **G.** Maxim-bon, maxim-grand, etc.

PRÉMISSE, G. πρότασις (plus général : veut dire aussi *proposition*, p. ex. les propositions d'Euclide) ; L. *Praemissa ;* D. *Prämisse, Vordersatz ;* E. *Premise* (écrit quelquefois aussi *premiss*) ; I. *Premessa.*

Principe* d'un raisonnement. —

Sur **Prémisse.** — Sur le sens et l'étymologie de πρότασις voir ARISTOTE, *An. post.*, I, 12, déb. ; et TRENDELENBURG, *Elementa logices Arist.*, éd. VIII, § 2, p. 55. **(L. Robin.)**

S'emploie le plus souvent au pluriel. Voir *Majeure** et *Mineure**.

Rad. int. : Premis.

PRÉMOTION PHYSIQUE, L. *Praemotio physica ;* D. ... ; E. *Physical premotion ;* I. *Premozione fisica.*

Doctrine suivant laquelle « Dieu fait immédiatement en nous-mêmes que nous nous déterminons d'un tel côté ; mais notre détermination ne laisse pas d'être libre, parce que Dieu veut qu'elle soit telle ». BOSSUET, *Traité du libre arbitre*, ch. VIII : « Quatrième et dernier moyen pour accorder notre liberté avec les décrets de Dieu : la prémotion et la prédétermination physique. Elle sauve parfaitement notre liberté et notre dépendance de Dieu. » — « Secours physique qui précède la détermination de la volonté et qui fait qu'elle se détermine librement et avec indifférence. » Le P. BOURSIER, *De l'action de Dieu sur les créatures*, « traité dans lequel on prouve la *prémotion physique* par le raisonnement » (1713) ; Discours préliminaire, I, 8. — MALEBRANCHE a répondu à ce livre par ses *Réflexions sur la prémotion physique* (1715).

Ce terme est attribué par BOSSUET et par le P. BOURSIER « aux thomistes ». Voir *Observations.*

PRÉNOTION, D. *Vorgreifen, Vorbegriff ;* E. *Prenotion ;* I. *Prenozione.*

A. Traduction du terme épicurien πρόληψις adopté aussi par les Stoïciens pour désigner la connaissance naturelle et spontanée du général, ἔννοια φυσικὴ τοῦ καθόλου, antérieure à toute réflexion, mais néanmoins tirée de l'expérience. Voir RENOUVIER, *Manuel de Philosophie ancienne*, II, p. 212 et suiv. *Praenotio* était employé déjà en ce sens par Gassendi. (*Ibid.*, 216-217.) On dit aussi *Anticipation**. Cf. *Prolepse**.

B. DURKHEIM dit avoir emprunté ce terme à Bacon pour désigner les concepts formés spontanément au cours de l'action, avant l'étude scientifique des faits : le savant les trouve incorporés dans le langage courant, et doit le plus souvent les réformer malgré la résistance du sens commun, pour se dégager des erreurs ou des confusions qu'ils enveloppent. *Règles de la méthode sociologique*, ch. II (voir particulièrement 1re édition, p. 23 et 40).

Cette idée est, en effet, familière à Bacon (*De dignit.*, V, II, IV ; *Nov. Org.*, 14-16, 25-28, 43, etc.). Mais il dit en ce sens *anticipationes naturae* (qu'il oppose aux *interpretationes naturae* faites avec méthode), *idola, notiones temere a rebus abstractae.* Je n'ai trouvé, chez lui, le mot *praenotio* qu'en un sens assez différent, pour désigner, dans l'effort de mémoire, l'idée vague et latente de ce que nous cherchons, qui limite et dirige le travail de l'esprit dans cette recherche. *De dignit.*, V, V, § 3.

Ce terme, dans sa nouvelle acception, est aujourd'hui devenu courant dans le langage philosophique.

Rad. int. (au sens durkheimien) : Prenocion.

« PRÉPARATION », D. *Vorbereiten.* SCRIPTURE (*Über den associativen*

Sur **Prémotion physique.** — Cette formule (dans laquelle *physique* s'oppose à la motion simplement morale ; *prémotion*, au simple concours de la causalité divine et du libre arbitre sans subordination de l'un à l'autre) paraît bien remonter à Banez. C'est l'opinion du cardinal Madruzzi, président de la Congrégation de Auxiliis. Voir SERRY, *Hist. cong. de auxil.* (Venise, 1540), *Appendix*, col. 89 : « Nullibi enim S. Thomas dicit liberum arbitrium moveri concursu physico sive gratia efficaciter physice praedeterminante liberum arbitrium ; si tamen attente legatur, in re non videtur ab ista Bannesii sententia aut modo loquendi distare. » **(H. Delacroix.)**

Sur **Prénotion.** — Article complété par M. **E. Bréhier.**

Verlauf der Vorstellungen[1], Phil. Studien, 1892) et CLAPARÈDE, *L'Association des Idées* (1903, p. 155 et 221), appellent ainsi la modification que subit une représentation ou une perception depuis le moment où elle pénètre dans la conscience jusqu'à celui où elle produit un effet associatif.

Rad. int. : Prepar.

PRESCIENCE, D. *Vorherwissen, Allvoraussicht (?) ;* E. *Foreknowledge, Prescience ;* I. *Prescienza.*

Connaissance parfaite de l'avenir ; l'un des attributs traditionnels de Dieu.

Rad. int. : Presav.

PRÉSENCE, D. *Gegenwart* (fait d'assister, *Anwesenheit ;* dans certains cas, *Dasein*) ; E. *Presence ;* I. *Presenza* (au sens **B,** *Prontezza*).

A. Fait d'être présent* à un esprit, au sens **A.** « La présence du moi à lui-même, ou l'intimité, ne se distingue pas de sa présence à l'être. » L. LAVELLE, *La présence totale*, ch. VII, p. 47.

1. *Sur le cours associatif des représentations.*

B. Caractère de ce qui est présent*, au sens **B** : « Présence d'esprit. »

C, D. Fait d'être présent*, au sens **C** (rare) ou au sens **D** (très usuel) : « ... supposé que cela ne lui arrive point à la présence de certains amis, mais devant quelques personnes inconnues. » MALEBRANCHE, *Méditations chrétiennes*, X, 7.

« *Sentiment de présence* », voir W. JAMES, *L'expérience religieuse*, trad. Fr. Abauzit, 3e éd., p. 50-57.

E. Existence d'un caractère, d'une situation. « La présence de mots arabes dans le vocabulaire français. » — « *Table de présence* » (voir Table*).

REMARQUE

Présence vient du latin *praesentia,* substantif de *praeesse,* qui veut dire être devant, ou en avant : *praeesse exercitui*, être à la tête de l'armée ; *qui praesunt civitati*, les hauts dignitaires de l'État. Il veut dire aussi se tenir devant quelqu'un pour le défendre : d'où l'usage de *praesens*, en parlant d'une Divinité, pour dire « favorable » ; en parlant d'une action, d'un remède,

Sur **Présence** et **Présent.** — Nous avons communiqué ces articles à M. **Louis Lavelle,** en le priant de les examiner ; nous lui signalions en particulier qu'on nous avait demandé si, dans le titre de son ouvrage *La dialectique de l'éternel présent*, c'était bien *le présent* qu'il fallait considérer comme substantif, ou peut-être *l'éternel.* Il a bien voulu nous répondre par les remarques suivantes.

« *Sur* « *Présence* ». — Le mot *présence* pourrait être mis en parallèle avec le mot *absence.* Nous parlons de présence de l'objet (révélée par la perception), que nous opposons à son absence, bien que cette absence elle-même ne puisse être connue que par une autre présence, qui est celle de son image. Mais alors il y a une présence qui enveloppe tous les objets possibles de la pensée ; et le temps, au lieu d'être une conversion de l'absence en présence et de la présence en absence, est plutôt la conversion d'une des formes de présence en une autre.

« *Sur* « *Présent* », adj. — Il me semble que l'on pourrait faire la distinction suivante : *Présent* peut être pris au sens actif ; il signifie, pourrait-on dire : ce que nous rendons actuellement présent par un *acte d'attention.* C'est votre sens **A.** Le sens **B** en est très voisin, parce qu'il désigne, non pas sans doute un acte que je fais, mais une puissance dont je dispose actuellement, et que je puis immédiatement transformer en acte. — Mais *présent* est pris habituellement dans un sens *passif*, conforme à l'étymologie (*prae-sum*, ce qui est devant moi, dans l'espace ou dans le temps). Ici se trouvent réunis les sens **C** et **D.** Mais il semble que ce qui est présent, c'est ce qui agit actuellement sur mon corps, sur mes sens. (Telle est la raison sans doute pour laquelle le passé et l'avenir sont opposés au présent,

« efficace ». *Praesentia* veut dire aussi fermeté, courage, puissance. — De là dans le mot *présence* un import noble, souvent religieux ; il évoque d'ordinaire, outre tel ou tel sens littéral, une idée de dignité, de valeur ou de rang supérieur : « Une auguste présence. » Ce caractère est beaucoup moins marqué dans le mot *présent ;* il y disparaît même totalement dans la plupart des cas.

Rad. int. : Prezentes (**B.** Prontes).

1. PRÉSENT, adj. D. *Gegenwärtig* (au sens **D,** *anwesend*) ; E. *Present ;* I. *Presente.*

A. Appréhendé par un acte conscient de l'esprit. « J'appelle claire la connaissance qui est présente et manifeste à un esprit attentif. » DESCARTES, *Principes*, I, 45.

B. Prompt à s'exercer, disponible. « J'ai souvent souhaité d'avoir ... la mémoire aussi ample ou aussi présente que quelques autres. » DESCARTES, *Méthode*, I, 2

C. Existant au moment même où l'on parle, ou dont on parle. « La philosophie triomphe aisément des maux passés et des maux à venir ; mais les maux présents triomphent d'elle. » LA ROCHEFOUCAULD, *Maximes*, 22.

D. « Qui est dans le lieu où l'on est ou dont on parle. » LITTRÉ, sub v°. « Invisible et présente. » RACINE, *Britannicus*, I, I. (Ici, avec un souvenir du sens latin : voir *Présence**, Remarque.)

REMARQUE

Ces sens ne s'excluent pas ; il arrive même souvent que le mot les évoque tous à la fois.

2. PRÉSENT, subst. (« Le présent », par opposition au passé et au futur.) — D. *Gegenwart* (au sens **B :** *präsens*) ; E. *Present ;* I. *Presente.*

A. La partie du temps qui est présente au sens **C.** « Le présent est gros de l'avenir. » LEIBNIZ, *Principes de la nature et de la grâce*, § 13. — Voir *Specious* present.*

B. Au sens linguistique : le temps d'un verbe exprimant soit que ce dont on parle existe ou a lieu au moment même où l'on parle (*présent vrai :* « Il

---

alors que je suis obligé, pour les penser, de me les rendre présents, au sens **A**). C'est le progrès de la pensée philosophique qui nous a obligés de passer du sens passif au sens actif.

« *Sur* « *Présent* », subst. — On m'a déjà fait, au sujet de l'expression « l'éternel présent », la remarque que vous me rapportez : c'est qu'en droit les deux mots peuvent être pris indifféremment comme adjectif et comme substantif. Un philosophe me disait même un jour qu'il accepterait que « l'éternel » fût le substantif, mais non pas l'inverse. Pourtant c'était bien, comme vous le dites, « le présent » qui jouait dans ma pensée le rôle de substantif et revêtait ce caractère d'éternité, parce qu'il exprimait, en effet, l'accession d'un être temporel, à ce qui est hors du temps, ou parce que, quel que pût être le contenu de ce présent, il était impossible de s'évader du présent comme tel. Mais il n'y a pas de difficulté à admettre que la proposition soit convertie ; car ce qui est éternel, étant intemporel, exclut le passé et l'avenir et a toujours été considéré comme omniprésent, alors que le temps ne nous donne jamais qu'un présent partiel et échelonné.

« Le sens linguistique **B** me paraît particulièrement intéressant parce qu'il oppose deux acceptions du mot : la première désigne le présent temporel en tant qu'il se distingue du passé et de l'avenir et qu'il les sépare l'un de l'autre ; la seconde désigne le présent intemporel en tant qu'il caractérise une vérité valable, pour tous les temps, c'est-à-dire une *possibilité* intellectuelle qui peut être actualisée dans n'importe quel temps.

« Enfin il serait intéressant d'élucider le rapport des deux mots *présent* et



pleut ») ; soit que ce dont on parle est étranger au temps (*intemporel :* « Un nombre qui en divise deux autres divise aussi leur somme et leur différence. »)

Rad. int. : Prezent.

PRÉSENTATION, D. **A.** *Präsentation* (Eisler) ; *Vorstellung ;* **B.** *Vorführung ;* — E. *Presentation ;* I. *Presentazione.*

A. Tout ce qui se présente à l'esprit, tout objet de connaissance, au sens le plus large du mot : *Idea* de Locke. Terme très usuel dans la psychologie anglaise, et souvent employé en français, à l'imitation de celle-ci, pour éviter les équivoques que peut faire naître le mot *représentation.*

« A presentation has a twofold relation : first, directly to the subject ; and secondly, to other presentations. By the first is meant the fact that the presentation is attended to, that the subject is more or less conscious of it ; it is « in his mind » or *presented*[1]... » J. Ward, *Psychology* (Encycl. Britannica), 1re section. Cf. 2e section : « Theory of presentations. »

B. Dans la psychologie expérimentale, phase d'une expérience qui consiste à faire percevoir au sujet un certain objet. La présentation peut être visuelle (on l'appelle alors aussi *exposition*), ou auditive, ou olfactive, etc. Le « temps de présentation » est le temps pendant lequel l'objet est resté sous le sens (ou sous les sens) du sujet.

CRITIQUE

« Notre mot représentation est un mot équivoque qui devrait, d'après

1. « Une présentation a une double relation : 1° relation directe au sujet ; 2° relation à d'autres présentations. Par la première, il faut entendre que cette présentation est remarquée, que le sujet en a plus ou moins conscience ; elle est « dans son esprit » ou *présentée...* » (Nous dirions en français : *présente à l'esprit.*)

instant, que l'on prend quelquefois l'un pour l'autre. Mais le mot *présent* paraît toujours désigner une relation de la pensée à son objet ; et l'*instant*, la transition, le pur passage, dépourvu d'existence, par lequel l'avenir se change sans cesse en passé. » **(L. Lavelle.)**

On pourrait ajouter à cette dernière remarque que « le présent » peut s'entendre d'une durée relativement considérable, p. ex. de l'état présent des choses opposé au passé et à l'avenir lointains, tandis que « l'instant » désigne toujours un laps de temps très court, ou même une limite infinitésimale. William James a fait remarquer que « le présent sensible a toujours une durée » et que « le seul fait fourni par notre expérience est ce qu'on a appelé avec raison *the specious* present* » (expression créée par E. G. Clay), un « bloc de durée » ayant sa partie antérieure et sa partie postérieure, mais que nous sentons comme un tout, avec ses deux extrémités indivisiblement comprises en lui. *Textbook of Psychology*, chap. xvii, p. 280.

Sur **Présentation.** — La première rédaction de la *Critique* se terminait ainsi : « Je n'ai pas d'objection à l'emploi de ce mot ; mais il me semble très douteux que le préfixe *re*, dans le mot français *représentation*, ait eu primitivement une valeur duplicative. Ce préfixe a beaucoup d'autres usages, par exemple dans *recueillir*, *retirer*, *révéler*, *requérir*, *recourir*, etc. Son vrai rôle, dans *représentation*, n'est-il pas plutôt de marquer l'*opposition* du sujet et de l'objet, comme dans les mots *révolte*, *résistance*, *répugnance*, *répulsion*, etc. ? »

F. Abauzit reconnaît que le préfixe *re* marque souvent une action qui n'implique aucun redoublement. Il ajoute l'exemple « remettre une lettre » (à côté de « remettre un dépôt ») et rappelle que dans la langue populaire on dit presque toujours *rentrer* pour *entrer ;* par ex. un objet qui ne peut pas « rentrer » dans une boîte. — Dans le cas de représentation, il y a bien, dit-il, un certain sens duplicatif : mais

l'étymologie, ne jamais désigner un objet intellectuel présenté à l'esprit pour la première fois. Il faudrait le réserver aux idées ou aux images qui portent la marque d'un *travail* antérieur effectué par l'esprit. Il y aurait lieu alors d'introduire le mot présentation (également employé par la psychologie anglaise) pour désigner d'une manière générale tout ce qui est purement et simplement présenté à l'intelligence. » H. Bergson, Extrait de la discussion à la séance de la Société de philosophie du 29 mai 1901. (*Bulletin*, juill. 1901, p. 102.)

Ed. Claparède nous a également écrit pour recommander l'emploi du mot *présentation.* Il fait remarquer qu'en France et en Angleterre on subdivise surtout les phénomènes psychiques selon que le contenu en est *présenté* (actuel) ou *représenté* (imaginaire), tandis qu'en Allemagne on tient compte surtout de leur degré de complexité. Il faut donc pouvoir noter ce caractère par l'opposition des mots *présentation* et *représentation.* Voir *Observations.*

Rad. int. : Prizentaj.

« **Présentationnisme,** E. *Presentationism.* »

Doctrine d'après laquelle l'esprit a la « conscience », c'est-à-dire la connaissance immédiate de l'existence objective de certains attributs de la matière, tels qu'ils existent en eux-mêmes. Hamilton, *Dissertations on Reid*, p. 825. — Cf. la discussion de J. S. Mill, *Examination of sir W. Hamilton's Philosophy*, ch. iii.

Ce mot est très rare en français. Il est obscur et fait double emploi, semble-t-il, avec *perceptionnisme**. Il y a donc lieu de n'en pas recommander l'usage.

PRÉSOMPTION, D. **A.** *Vermuten ;* **B.** *Präsumtion ;* **C.** *Dünkel ;* — E. *Presumption ;* I. *Presunzione.*

Les présomptions sont définies par le *Code civil*, livre III, titre III, section iii, art. 1349 : « des conséquences que la loi ou le magistrat tire d'un fait connu à un fait inconnu » ; définition visiblement trop large, puisqu'elle envelopperait la preuve rigoureuse d'un fait qui n'est pas immédiatement connu ou directement attesté. La présomption est proprement et d'une manière plus précise une *anticipation* sur ce qui n'est pas prouvé. D'où trois sens divergents, qui se rencontrent déjà dans le mot latin :

A. Raisonnement par lequel on pose, en matière de fait, une conclusion probable, quoique incertaine. « Les présomptions qui ne sont point établies par la loi sont abandonnées aux lumières et à la prudence du magistrat, qui ne doit admettre que les présomptions graves, précises et concordantes. »

---

ce n'est pas celui qu'indique M. Bergson : représentation ne veut pas dire répétition d'un état mental antérieur, mais reflet, dans l'esprit, d'un objet conçu comme existant en soi. Présentation ne se justifie donc pas.

J. Lachelier conclut de même, quoique pour d'autres raisons : « Il me semble, dit-il, que *représentation* n'était pas primitivement en français un terme philosophique, et qu'il ne l'est devenu que lorsqu'on a voulu traduire *Vorstellung.* Mais on disait bien *se représenter* quelque chose et je crois que la particule *re*, dans ce mot, indiquait, selon son sens ordinaire, une reproduction de ce qui avait été antérieurement donné, mais peut-être sans qu'on y fît attention... La critique de M. Bergson est donc, à la rigueur, justifiée ; mais il ne faut pas être si rigoureux sur l'étymologie. Le mieux serait de ne pas parler du tout en philosophie de *représentations* et de se contenter du verbe *se représenter ;* mais si l'on a absolument besoin d'un substantif, mieux vaut *représentation*, dans un sens déjà consacré par l'usage, que *présentation* qui éveille, en français, des idées d'un tout autre ordre. »

Ibid., 1353. — « Il n'y a là qu'une simple présomption. »

B. Action de tenir une affirmation pour vraie jusqu'à preuve du contraire, ou même dans certains cas, nonobstant la preuve du contraire. « La présomption légale est celle qui est attachée par une loi spéciale à certains actes ou à certains faits » (par ex. l'autorité de la chose jugée, les cas dans lesquels la loi déclare certains actes nuls, en tant que présumés faits en fraude, etc.). « La présomption légale dispense de toute preuve celui au profit duquel elle existe ». *Ibid.*, 1350, 1352. « La remise volontaire de la grosse du titre fait présumer la remise de la dette ou le payement, sans préjudice de la preuve contraire. » *Ibid.*, 1283.

Dans ces deux premiers sens *présomption* se dit soit de l'*acte* de présumer, soit de la chose présumée. Cf. LEIBNIZ, *Discours de la conformité de la foi avec la raison*, § 33.

C. Action de trop présumer de soi-même : confiance exagérée d'un individu en ses facultés ou ses forces.

Rad. int. : **A.** Konjekt, — aj. ; **B.** Prezum. ; **C.** Prezunt.

PRÉSUPPOSÉ, subst. Synonyme de *présupposition*, au sens **A.**

« Présupposé gnoséologique », ou, plus brièvement, **« présupposé »,** désigne pour le Dr Alberto MOCHI, l'abstraction qui définit le point de vue choisi par une science, et par suite le domaine de celle-ci. « Le présupposé des mathématiques est la quantité abstraite. » *La connaissance scientifique*, 66. « La physique introduit un présupposé nouveau : la force-matière. » Le présupposé ne se confond pas pour lui avec la catégorie ; « il est une catégorie abstraite : la matière du physicien est une « substance » douée de certains caractères spéciaux seulement ». *Ibid.*, 91.

PRÉSUPPOSITION, D. *Voraussetzung ;* E. *Presupposal, presupposition ;* I. *Presupposto, presupposizione.*

A. Ce que l'on prend pour accordé au début d'une recherche, d'une démonstration, d'une discussion.

B. Acte mental décisoire par lequel on accepte un présupposé.

C. Quelquefois, avec un import péjoratif, synonyme de « prénotion », au sens que Durkheim donnait à ce terme.

REMARQUE

Ce mot est souvent employé, au sens **A,** dans l'affirmation ou la discussion de la thèse hégélienne que « la philosophie ne peut rien présupposer, ni un objet défini, ni une méthode préalablement constituée ». Voir HEGEL, *Logik*, Introduction, § 1.

Rad. int. : **A.** Presupozad ; **B.** Presupoz.

PRÉTERNATUREL, ce qui est en dehors du cours ordinaire des choses, non pas en ce qu'il dépasse les possibilités de toute nature, mais en ce qu'il dépasse les possibilités d'une nature donnée (comme serait pour un homme de respirer dans l'eau, ce qui est naturel pour un poisson). — Voir *Surnaturel**.

PREUVE, D. *Beweis ;* E. *Proof ;* I. *Proba.*

Opération amenant l'intelligence d'une manière indubitable et universellement convaincante (du moins en droit),

Sur **Preuve.** — La preuve peut-elle consister en une simple présentation de fait ? **(G. Beaulavon.)** — La preuve est toujours un raisonnement : jamais la présentation d'un fait n'est en soi une preuve ; c'est simplement le moyen de l'établir. **(L. Boisse.)**

Cependant on n'hésite pas à dire d'un fait qu'il est la preuve d'une affirmation ; et dans le langage juridique, le mot s'applique très bien à des documents : « Les

à reconnaître la vérité d'une proposition considérée d'abord comme douteuse.

La preuve est, en général, un raisonnement ; mais non pas toujours : elle peut consister en une présentation de fait qui lève le doute. De là vient que ce mot, en un sens pour ainsi dire matériel, s'applique aussi au fait, au document qui prouve quelque chose. — D'autre part, la preuve se distingue, par son caractère de vérité, des formes du raisonnement hypothético-déductif, où l'on montre seulement qu'il y a un lien nécessaire entre certaines prémisses et certaines conséquences, sans rien prononcer assertoriquement sur celles-ci. L'idée de *preuve* appartient au même ordre de notions logiques que celles de doute, de réfutation, de certitude.

Preuve cosmologique, — ontologique, — physico-théologique, voir ces mots.

Preuve par l'absurde, voir *Absurde**.
Rad. int. : Pruv.

PRÉVALENCE, D. *Überwiegen ;* E. *Prevailing ;* I. *Prevalenza.*

Caractère d'une valeur supérieure à une autre. « Sous toutes ses formes, l'invention manifeste la prévalence de l'existence sur les déterminations. » R. Le Senne, *Obstacle et valeur*, 206.

PRIMAIRE, D. *Erst ; Elementar...,* quelquefois *Primär ;* E. *Elementar, primary ;* I. *Primario.*

Synonyme de *premier*, dans quelques expressions qui ne sont d'ailleurs déterminées que par l'usage, et qui n'échappent pas toujours à l'équivoque.

A. *Divisions primaires*, dans un système de classification par ordre de généralité, se dit, soit des divisions qui ont l'extension la plus grande, soit des divisions qui ont l'extension la plus petite.

B. *Qualités primaires* (de la matière), ou *qualités premières :* l'étendue et le mouvement, auxquels on ajoute quelquefois la résistance. Voir *Qualités**.

C. *Formation primaire.* Se dit soit dans l'ordre psychologique, soit dans l'ordre physique *(terrain primaire)* pour désigner ce qui est le plus ancien, ou ce qui est composé du plus petit nombre d'éléments.

D. *Enseignement primaire* (par opposition à l'enseignement *secondaire* et à l'enseignement supérieur), celui qui s'adresse à la masse de la nation, et qui a pour objet de répandre les connaissances les plus indispensables, celles qui doivent nécessairement précéder toutes les autres dans le développement de l'esprit. — Appelé plus récemment : enseignement du premier degré.

---

règles ci-dessus reçoivent exception lorsqu'il existe un *commencement de preuve* par écrit. On appelle ainsi *tout acte par écrit* qui est émané de celui contre lequel la demande est formée... et qui rend vraisemblable le fait allégué. » — « Elles reçoivent encore exception toutes les fois qu'il n'a pas été possible au créancier de *se procurer une preuve littérale* de l'obligation qui a été contractée envers lui. Cette exception s'applique... au cas où le créancier a perdu le titre *qui lui servait de preuve littérale* par suite d'un cas fortuit, imprévu et résultant d'une force majeure. » *Code civil*, III, 3, chap. vi, Art. 1347 et 1348. **(A. L.)**

Sur **Primaire.** — On pourrait, sans introduire encore un mot nouveau, et de même racine, renoncer à nommer *primaire* ce qui a la plus petite extension, et l'appeler *dernier*. Dans la comparaison de Durand de Gros on pourrait très bien dire que les ramuscules terminés par les feuilles sont les branches dernières de l'arbre. Personne n'admettra que les grosses branches qui partent du tronc soient *dernières*. **(J. Lachelier.)** — Mais dans le cas où l'on procède des individus aux classes supérieures, les grandes classes sont celles où l'on arrive en *dernier* lieu : l'équivoque reparaîtrait. Et même en fait l'esprit part presque toujours des classes

CRITIQUE

On pourrait utilement appliquer ce mot à ce qui est dit *premier* psychologiquement, au sens **E.**

DURAND DE GROS, dans ses *Aperçus de Taxinomie générale* signale comme très gênante l'équivoque du sens **A.** Pour y remédier, il propose l'emploi de l'adjectif *primal*, qui s'opposerait à *primaire :* « Ces deux épithètes s'appliquent aux *premiers* termes d'une division progressive, mais *primaire* désignera spécialement les premiers termes de division que l'on rencontre en procédant par synthèse » (c'est-à-dire en partant des individus pour aller aux classes ayant le plus d'extension) « et primal sera exclusivement affecté aux premiers qui se présentent en procédant par analyse. Les trois ou quatre grosses branches qui forment le premier partage du tronc d'un chêne sont les branches *primales* de cet arbre ; ses branches *primaires* sont les innombrables ramuscules extrêmes, terminés par les feuilles et les fruits ». *Ibid.*, chap. IX, § 89.

Rad. int. : Primar *et* Primal.

« Primal », terme proposé par DURAND DE GROS (*Aperçus de taxinomie générale*, pp. 136-139) pour distinguer les deux sens du mot *primaire* en matière de classification. — Voir *primaire**.

PRIMAUTÉ, et quelquefois, par imitation de l'allemand, **PRIMAT.** — D. *Primat ;* E. *Primacy ;* I. *Primato.*

Suprématie ; caractère de ce qui prime, de ce qui occupe le premier rang, soit au point de vue de la puissance, soit au point de vue de la valeur.

Usité surtout dans les expressions : *Primat* ou *primauté de la Raison pratique* (D. *Primat der praktischen Vernunft*, KANT) par où il entend : 1° que l'intérêt de la raison pratique doit passer avant celui de la raison théorique ; 2° que la raison pratique l'emporte sur la raison théorique, en ce qu'elle s'étend à des postulats que celle-ci n'atteint pas.

Primat de la volonté (D. *Primat des Willens*, SCHOPENHAUER), par où il entend que la Volonté, au sens qu'il donne à ce mot, est le fond de la nature humaine, et que l'intellect, qui en est une production, reste toujours subordonné à celle-ci. Voir en particulier *Die Welt*, suppl. ch. XIX.

Rad. int. : Superes.

1. PRIMITIF, adj. — D. **A. B.** *Ur... ;* quelquefois *primitiv* (surtout aux sens techniques) ; **B.** *Grund...*, *Elementar... ;* — E. *Primitive ;* I. *Primitivo.*

A. Au point de vue *chronologique :* qui est le plus ancien ; avant quoi il n'y a rien, ou du moins rien que nous puissions connaître, dans l'ordre de faits que nous considérons. « Le texte primitif d'un ouvrage, d'une loi. » — « L'état primitif de la Terre, de l'homme. »

Par suite, ce dont une autre chose est tirée : « Fonction primitive » (par rapport à la dérivée). — « Proposition primitive » (par rapport à l'une quelconque de ses opposées, ou à sa converse, ou à l'une des conséquences qui s'en déduisent). — On appelle spécia-

---

ou des axiomes moyens pour s'étendre en deux sens vers les généralités les plus larges et vers les spécifications les plus étroites. Le mieux serait donc d'avoir pour ces extrêmes des désignations de sens statique, dont l'étymologie ne préjuge pas de l'ordre suivi pour les atteindre : *supérieur* et *inférieur* sont commodes en quelques cas, mais n'excluent pas toute amphibolie. **(A. L.)**

Dans la langue moderne, *un primaire* est un homme qui donne l'enseignement primaire ; ou encore quelqu'un qui n'a d'autre culture que la culture fournie par l'enseignement primaire. **(R. Berthelot.)**

lement *propositions primitives*, dans un système déductif, celles qui sont posées sans se déduire d'aucune autre. Souvent abrégé en *Ppr.* (Quelquefois en *Pp ;* mais cette abréviation étant employée aussi pour « Proposition », la première est préférable.) Cf. *Principe**.

B. Au point de vue *qualitatif :* qui présente le caractère d'un élément simple, ou du moins celui d'un composé fait d'un petit nombre d'éléments simples : « Les couleurs primitives (du spectre). » — « Les temps primitifs (des verbes). » — Se dit particulièrement, en technologie, de ce qui est rudimentaire, peu dégrossi ; en esthétique, de ce qui présente un caractère de simplicité et de naïveté dans les procédés d'exécution.

CRITIQUE

Ce terme est très usuel en sociologie ; tantôt on y appuie sur le sens chronologique, et tantôt sur le sens qualitatif. Aussi est-il très difficile de savoir ce qu'entendent au juste la plupart des auteurs quand ils parlent d'un peuple *primitif*, d'une institution *primitive.* Ce mot sert souvent à traduire l'expression allemande *Naturvölker*, et par là retient quelque chose des idées complexes et mal unifiées du XVIIIe siècle sur l'*état de nature*, qui est à la fois un point de départ dans le temps et une sorte d'idéal réalisé. — DURKHEIM estime que pour avoir le droit de se servir de ce mot, il faut que ce dont on parle *réunisse* les caractères **A** et **B :** « Nous disons d'un système religieux qu'il est le plus primitif qu'il nous soit donné d'observer quand il remplit les deux conditions suivantes : en premier lieu il faut qu'il se rencontre dans des sociétés dont l'organisation n'est dépassée par aucune autre en simplicité ; il faut, de plus, qu'il soit possible de l'expliquer sans faire intervenir aucun élément emprunté à une religion antérieure. » Il ajoute en note : « Dans le même sens, nous dirons de ces sociétés qu'elles sont primitives, et nous appellerons primitif l'homme de ces sociétés. L'expression, sans doute, manque de précision, mais elle est difficilement évitable, et d'ailleurs, quand on a pris soin d'en déterminer la signification, elle est sans inconvénients. » *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, p. 1. Cela seul doit donc être appelé primitif qui est à la fois « très archaïque », qui appartient « aux débuts de l'histoire » (*Ibid.*, p. 2) et qui présente en même temps « à l'état le plus dégagé « les « éléments essentiels, permanents, qui « constituent ce qu'il y a d'éternel et « d'humain dans l'ordre de faits consi- « dérés ». (*Ibid.*, p. 6.) — La réunion de ces deux sens en un seul mot suppose qu'ils sont toujours liés, dans cet ordre de faits, et que le développement des institutions se fait, nécessairement du simple au complexe : « Le physicien, pour découvrir les lois des phénomènes qu'il étudie, cherche à simplifier ces derniers, à les débarrasser de leurs caractères secondaires. Pour ce qui concerne les institutions, la nature fait spontanément des simplifications du même genre au début de l'histoire. » (*Ibid.*, p. 11.) — Mais cette relation a souvent été mise en doute. LÉVY-BRUHL, notamment, discutant les idées de Frazer, écrit : « Quant au principe général sur lequel M. Frazer s'appuie, et qu'il formule expressément un peu plus loin : *Dans l'évolution de la pensée comme dans celle de la matière, le plus simple est le premier dans le temps*, il provient à n'en pas douter du système de H. Spencer, mais il n'en est pas plus certain pour cela. Je doute qu'on puisse le démontrer en ce qui concerne la matière. En ce qui touche « la pensée », ce que nous connaissons des faits tendrait plutôt à le contredire. M. Frazer semble confondre ici « simple » avec « indifférencié ». Mais nous verrons que les langues parlées dans les sociétés les moins avancées que nous connaissions présentent une extrême complexité. Elles sont beaucoup moins « simples », quoique beaucoup plus « primitives » que l'anglais. » *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, p. 11-12.

Ne vaudrait-il pas mieux, dans ces conditions, n'employer le mot *primitif* que dans son sens historique ou préhistorique, voire même l'éviter le plus possible, si ce n'est dans ses usages techniques (algèbre, logique, etc.) ? Car si l'on s'impose, pour l'employer correctement avec son double sens actuel, de démontrer *d'abord* dans chaque cas, pour les faits considérés, que l'ordre chronologique coïncide avec l'ordre logique, quel embarras préliminaire ! Et si l'on passe de l'un à l'autre sans avoir fait d'abord cette preuve, quel danger de confusion ! On pourrait s'en préserver en se servant, au sens **A,** des mots *antique* et *archaïque* (les géologues appellent aujourd'hui *archéens* les terrains « primitifs ») ; et le sens **B** lui-même gagnerait à être mieux analysé par l'emploi de plusieurs termes distincts : *simple ; élémentaire ; spontané ; indifférencié.* Enfin, ce dernier mot lui-même appelle une distinction ultérieure, car on l'applique tantôt à ce qui est réellement homogène, identique dans toutes ses parties, tantôt à ce qui n'est pas encore trié et analysé, comme un mélange intime et uniforme de poudres diverses, entre lesquelles il pourrait se faire plus tard une *ségrégation.* Les faits étant bien établis et caractérisés à chacun de ces points de vue, on pourrait alors dégager nettement les trois groupes de questions suivantes, qui se trouvent presque toujours mêlées, et souvent confondues par l'emploi du mot *primitif :* 1° Jusqu'à quel point les civilisations *actuelles,* dont l'organisation politique et la technologie sont le plus rudimentaires ressemblent-elles aux civilisations antiques ou préhistoriques d'où sont sorties les civilisations supérieures ? — 2° Dans quelles sociétés les caractères élémentaires, ayant une valeur philosophique, sont-ils le plus apparents ? Connaît-on mieux l'essence d'une institution en considérant ses formes les plus anciennes, ou ses formes actuelles les plus inférieures, ou ses formes les plus parfaites ? Ou ces caractères apparaissent-ils surtout dans ce qu'il y a de commun entre les unes et les autres, comme par exemple en grammaire générale ? — 3° Le développement de telle institution sociale (religion, langue, droit) va-t-il du simple au complexe ? de l'homogène à l'hétérogène ? d'une exubérance de formes non systématiques à une sélection logique et à une coordination ultérieure ?

Rad. int. : **A.** Antiqu, maxim-antiqu ; *au sens relatif et technique,* primitiv ; — **B.** *Selon le sens :* 1. Simpl ; 2. Elemental ; 3. Spontan ; 4. Homogen ; 5. Ne distingit.

2. PRIMITIFS, subst. (s'emploie surtout au pluriel). D. **A.** *Urmenschen, Urvölker ;* **B.** *Naturmenschen ; Naturvölker ;* **C.** *Primitiven ;* — E. **A. B.** *Primitive men ;* **C.** *Primitive ;* — I. *Primitivi.*

A. Les hommes ou les peuples préhistoriques. Quelquefois, les plus anciens peuples historiquement connus.

B. Les hommes ou les peuples actuels de civilisation inférieure : « Par ce terme impropre, mais d'un usage presque indispensable, nous entendons simplement désigner les membres des sociétés les plus simples que nous connaissons. » Lévy-Bruhl, *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures,* p. 2.

C. Esthétique. Les artistes antérieurs, dans chaque forme d'art, à la période que nous regardons comme représentant la maturité. Quand le mot est employé sans autre indication, il s'applique aux peintres et aux sculpteurs qui ont précédé la Renaissance. Voir ci-dessus *Primitif,* adj.

PRIMORDIAL, D. **A.** *Ur..., Ursprünglich, Uranfänglich ;* **B.** *Überwiegend, Haupt... ;* — E. *Primordial ;* — I. *Primordiale.*

A. Synonyme de premier, au sens **A,** ou de primitif au sens **A** : ce qui est le plus ancien dans le temps.

B. Improprement, synonyme de *pre-*

mier au sens **G** : ce qui est de première importance ; ce qui passe, ou ce qui devrait passer en première ligne. « Intérêt primordial; nécessité primordiale. » Cette acception repose probablement sur une méprise : voir *Observations*. Mais il est devenu très usuel.

Rad. int. : Prim.

PRINCIPE, G. Ἀρχή ; L. *Principium* (cf. *incipere*) ; D. *Grund*, et quand il s'agit d'une énonciation, *Grundsatz, Prinzip ;* E. *Principle ;* I. *Principio.*

Commencement, point de départ. « Principe est synonyme de commencement ; et c'est dans cette signification qu'on l'a d'abord employé ; mais ensuite, à force d'en faire usage, on s'en est servi machinalement, par habitude, et sans y attacher d'idées. » CONDILLAC, *Logique*, II, ch. VI. — Ce mot s'emploie surtout par métaphore, et quand il s'agit d'un ordre idéal plutôt que d'une succession réelle. Il est un des plus fréquents dans la langue philosophique. Spécialement :

1° *Au point de vue de l'existence :*

A. Source ou cause d'action, en tant que la cause est l'origine de l'effet. (Ἡ ἀρχὴ τῆς κινήσεως, dans la langue d'Aristote.) « Il y a cette différence entre la nature d'un gouvernement et son principe, que sa nature est ce qui le fait être tel ; et son principe, ce qui le fait agir. L'un est sa structure particulière, l'autre les passions humaines qui le font mouvoir. » MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, III, 1. Souvent appliqué en ce sens à la cause première ou aux causes premières des choses. « Il est impossible que Dieu soit jamais la fin, s'il n'est le principe... S'il y a un seul principe de tout, [il y a] une seule fin de tout ; tout par lui, tout pour lui. » PASCAL, *Pensées*, Ed. Brunschv., 488, 489.

Principe vital, voir *Vitalisme**, **A.**

B. Par suite, et plus généralement : ce qui rend compte d'une chose, ce qui en contient ou ce qui en fait comprendre les propriétés essentielles et caractéristiques : « Le principe d'une institution. » Quelquefois même ce sens se matérialise, et *principe* devient alors synonyme d'élément composant et concret, dont les propriétés ou « vertus » expliquent celles du composé ; enfin, d'élément constitutif, au sens le plus général. « Les proportions des principes qui entrent dans la composition

---

Sur **Primordial.** — Ce mot ne peut éveiller que l'idée d'un *commencement ;* il vient de *ordiri.* Aurait-on cru par hasard, qu'il vint de *ordo* ? En tout cas le sens **B** est à proscrire absolument. **(J. Lachelier.)**

Sur **Principe.** — La rédaction du § **B** a été modifiée conformément aux observations de **J. Lachelier** et **E. Meyerson** pour faire ressortir l'importance de l'idée de puissance active, ou de vertu, dans la conception aristotélicienne et scolastique de la matière et de ses propriétés. « Le sel, le soufre et le mercure des philosophes, dit E. MEYERSON, sont moins des corps au sens moderne que des « principes » d'incombustibilité, de combustibilité, de volatilité. Il en est de même du phlogistique. » — « Il y a là, ajoute J. LACHELIER, un reste d'aristotélisme. Parmi les éléments constitutifs d'un corps, les uns sont passifs et matériels, les autres actifs et formels. Les *principes* sont ces éléments informateurs. » (*Séance* du 10 juillet 1913.) — Il faut cependant remarquer aussi que les *atomes* sont appelés *primordia rerum, principia* (par ex. : chez LUCRÈCE, II, 293 : « clinamen principiorum » ; cf. 574, 722, etc.) ; la philosophie atomistique a assez fortement agi sur le développement de la chimie pour que ce sens ait pu influer sur un usage du mot tel que celui de Lavoisier. **(A. L.)**

Au sens logique : « En langage scientifique, ce mot est vague ; mais il faut des mots de ce genre et principe me semble devoir rester du nombre. Il ne donne

du sucre sont à peu près les suivantes : Hydrogène, 8 parties ; oxygène, 64 ; carbone, 28. » LAVOISIER, *Traité élémentaire de chimie*, I, 100.

2° *Au point de vue logique :*

C. Proposition posée au début d'une déduction, ne se déduisant elle-même d'aucune autre dans le système considéré, et par suite mise, jusqu'à nouvel ordre, en dehors de toute discussion. Dite aussi *proposition première (Ppr)*. « Quand une loi a reçu une confirmation suffisante de l'expérience..., on peut l'ériger en *principe*, en adoptant des conventions telles que la proposition soit certainement vraie. Pour cela, on procède toujours de la même manière, etc. » POINCARÉ, *La valeur de la science*, 239. — Cf. *Fondement**.

D. Plus généralement, on appelle « principes » d'une science l'ensemble des propositions directrices, caractéristiques, auxquelles tout le développement ultérieur doit être subordonné. *Principe*, en ce sens, et *principal*, éveillent surtout l'idée de ce qui est premier en importance, et dans l'ordre de l'assentiment, de ce qui est « fondamental ». — « Cela s'accorde avec mes principes, car naturellement rien ne nous entre dans l'esprit par le dehors... » LEIBNIZ, *Discours de Métaphysique*, ch. XXVI. — Très fréquent dans le titre d'ouvrages philosophiques : DESCARTES, *Les principes de la philosophie ;* NEWTON, *Philosophiæ naturalis principia mathematica ;* SPENCER, *First principles*, *Principles of Psychology*, etc.

3° *Au sens normatif :*

E. Règle ou norme d'action clairement représentée à l'esprit, énoncée par une formule. « Les principes de l'art. » — « Procéder par principes. » « Toutes les religions ont admis la valeur et l'efficacité pratique des *bons principes*, des *doctrines vraies*, sans nier pour cela l'influence du cœur et de la volonté. » FOUILLÉE, *La pensée...*, p. 41.

« En principe » se dit de ce qui doit être, conformément à une norme générale (mais annonce d'ordinaire qu'on va opposer à cette norme quelques exceptions justifiées ou tolérées).

CRITIQUE

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, les sens des termes philosophiques forme souvent une sorte de champ continu où l'on ne peut que définir des points de condensation et des repères. Plus que tout autre, le mot *principe* manifeste ce caractère ; les scolastiques, et Wolff à leur suite, distinguaient déjà le *principium essendi*, le *principium fiendi* et le *principium cognoscendi ;* il est souvent difficile de savoir si, dans tel texte, l'écrivain a visé surtout l'ordre de l'implication ou celui de l'action, le constatif ou le normatif. Le sens **B**, notamment, rejoint par transitions insensibles le sens **D ;** l'un et l'autre paraissent également

---

aucune indication sur le rôle logique de la proposition envisagée. Un « principe » peut être un axiome ou un théorème, s'il s'agit de mathématiques ; un fait expérimental, une généralisation de faits expérimentaux, aussi bien que le résultat d'une déduction, s'il s'agit de physique. Précisément parce que les principes sont des propositions fondamentales, leur place logique peut être particulièrement exposée à changer au cours de l'évolution scientifique. » *Lettre* de M. **J. Hadamard,** lue à la séance du 10 juillet. Tous les membres de la société présents à la séance, notamment **J. Lachelier, L. Couturat, E. Meyerson, M. Winter,** ont été unanimes à reconnaître qu'en effet ce mot n'avait aucune précision dans le langage scientifique ; mais aussi à penser qu'au point de vue logique, il était très utile de sortir de cette indétermination, et d'avoir un terme pour désigner les positions initiales d'où part la déduction, dans l'ordre de l'implication pure, et abstraction faite des questions d'évidence ou d'assentiment qui font que telles ou telles propositions ont le caractère d'axiomes, de postulats, de fondements expérimentaux, etc.

compris dans une formule comme le titre des *Principes de la Philosophie* de Descartes, ou des *Principes de la nature* de Renouvier. Et quand on parle des « principes » d'identité, de causalité, de substance, etc., on entend presque toujours à la fois des prémisses au sens **C** et des règles de pensée ayant une valeur normative, au sens **E.**

Parmi ces sens étroitement enchaînés, on doit recommander particulièrement l'emploi du sens **C,** qui a l'avantage d'être technique, bien défini, et de représenter une idée souvent nécessaire. L'habitude prise par les physiciens, les mathématiciens et les logiciens modernes, de faire remonter aussi haut que possible les systèmes hypothético-déductifs, a eu pour résultat de dissocier deux idées autrefois confondues : celle des fondements de la certitude, d'une part, c'est-à-dire des propositions auxquelles l'esprit adhère sans hésitation, et qui garantissent des conséquences moins évidentes ; et, d'autre part, celle des propositions posées comme point de départ en tête d'un système de ce genre, et que l'esprit n'admet précisément que parce qu'elles servent à organiser et unifier leurs conséquences. C'est à ces dernières que convient le mieux le nom de *principes*, que d'ailleurs elles reçoivent déjà généralement.

Les principes de contradiction, de substance, de causalité, etc., étaient considérés soit par le cartésianisme, soit par le criticisme comme satisfaisant à cette double condition. (Voir par exemple Kant, *Critique de la raison pure*, Analytique des principes, ch. ii, § 2 ; avec une légère restriction qui ne porte pas d'ailleurs sur le fond des choses.) Il n'y a pas lieu de nier *a priori* la possibilité de cette réunion ; mais on doit en prendre conscience et ne pas la postuler sans justification.

Rad. int. : Princip.

Principes logiques. On appelle généralement ainsi :

1° *Le principe d'identité* : « Ce qui est, est ; ce qui n'est pas, n'est pas. »

2° *Le principe de contradiction** (ou plus exactement de *contrariété**) : « Le contraire du vrai est faux. »

3° *Le principe de milieu exclu** (ou plus exactement, de *contradiction**) : « De deux propositions contradictoires l'une est vraie et l'autre fausse. »

Et quelquefois on y ajoute :

4° *Le principe du syllogisme** : « Si *a* implique *b* et si *b* implique *c*, *a* implique *c*. »

CRITIQUE

1. Ces principes ne sont pas suffisants pour démontrer toutes les propositions de logique formelle. Un inventaire plus complet en a été proposé par L. Couturat, *Les principes des mathématiques*, Revue de métaphysique, janvier 1904. (Voir notamment p. 46 et 47.) De nombreuses tentatives ont été faites depuis cette époque pour établir une liste de ces principes ; mais il n'existe pas encore d'axiomatique logique généralement adoptée.

2. Ces « principes » ne peuvent pas être conservés sous leur forme usuelle si l'on veut donner à ce mot le sens strict qui a été défini ci-dessus. L'adoption d'une notation logique uniformément reçue serait nécessaire pour atteindre ce résultat ; elle est encore en voie de constitution, et nous paraît soulever des questions trop complexes pour pouvoir être discutée ici. Voir l'article déjà cité de L. Couturat; et cf. Padoa, *La logique déductive*, Revue de métaphysique, novembre 1911 et janvier 1912.

Principes rationnels. — (Un peu plus large que D. *Denkgesetze ;* E. *Laws of thought*, qui s'appliquent surtout aux principes de la logique formelle.)

Dans l'usage courant de l'enseigne-

Sur **Principes* logiques, principes rationnels,** etc., voir aussi les articles *Lois* de l'esprit* et *Raison**.

ment philosophique français, on appelle ainsi l'ensemble des vérités fondamentales, évidentes par elles-mêmes, sur lesquelles s'appuient tous les raisonnements. « Il ne suffit pas d'étudier dans l'intelligence humaine les diverses opérations par lesquelles se manifeste son activité : il faut aussi étudier les lois qui en règlent l'exercice. Ces lois sont les *principes rationnels* ou *principes directeurs de la connaissance*... Ces principes sont marqués de trois caractères essentiels par lesquels ils diffèrent radicalement de toutes les vérités induites de l'expérience : 1° Ils sont *universels*, et cela dans un double sens (communs à toutes les intelligences ; vrais de toutes les choses sans exception)... 2° Ils sont *nécessaires*... 3° Ils sont *a priori*... » E. BOIRAC, *Cours élémentaire de philosophie*, 18e édit. (1904), p. 91-92.

Bien que les éclectiques aient souvent appelé ces propositions soit « vérités rationnelles », soit « principes », je n'ai trouvé cette expression elle-même ni dans le *Manuel* d'Am. JACQUES, Émile SAISSET et Jules SIMON ; ni dans le *Traité* de Paul JANET. Celui-ci dit seulement : « La raison pure n'est pas seulement la faculté de l'absolu, elle est encore la *faculté des principes*... A titre de faculté des principes, la raison pure nous fournit certains principes universels et nécessaires : tels le principe de causalité, le principe de raison suffisante, le principe de substance, le principe d'identité et de contradiction, etc. » *Psychologie*, ch. VII (4e éd., p. 188). Le traité de *Psychologie* de RABIER (1re éd., 1884) semble être le premier où se présente cette formule. Le chap. XXVII est intitulé : « Principes de la connaissance : Raison » et le ch. XXVIII : « Principes rationnels *(suite)*. »

Principe d'identité, de causalité, *de finalité, — des indiscernables, — d'individuation — du nombre, — de réciprocité, — de substance*, etc. Voir ces mots et cf. les articles : *Analogies de l'expérience, anticipations de la perception, axiomes de l'intuition, postulats de la pensée empirique.*

Principe vital, voir *Vitalisme**, **A.**

« PRISE DE CONSCIENCE ». L'expression « prendre conscience de ... » a donné naissance récemment à cette manière de parler, qui a été rendue courante en psychologie par la « loi de prise de conscience » d'Ed. CLAPARÈDE (1918) : « L'individu prend conscience d'une relation d'autant plus tard et plus difficilement que sa conduite a impliqué plus tôt, plus longtemps, ou plus fréquemment l'usage automatique de cette relation. » *Archives de Psychologie*, tome XVII, p. 71. Il a proposé d'appeler cette prise de conscience, d'un seul mot, *mentalisation.*

PRIVATIF, D. *Privativ ;* E. *Privative ;* I. *Privativo.*

LOGIQUE. Un terme privatif est celui qui marque l'absence d'un caractère que le sujet devrait normalement posséder au moment où on le considère : « Such is the word *blind*, which is not equivalent to *not seeing* or to *not capable of seeing*... The names called privative connot two things : the absence of certain attributes, and the presence of others, from which the presence also of the former might naturally have been expected[1]. » J. S. MILL, *Syst. of Logic*, livre I, ch. II, § 6. Par extension : « De ce qu'un homme a perdu la vue on a dit qu'il était aveugle ; et puis en regardant l'aveuglement

1. « Tel est le terme aveugle, qui n'équivaut pas à *non-voyant* ou incapable de voir... Les noms dits privatifs connotent deux choses, l'absence de certains attributs et la présence de certains autres, en raison de laquelle on pourrait naturellement s'attendre à ce que les premiers fussent aussi présents. »

Sur **Privatif.** — Article ajouté sur la proposition et, en grande partie, conformément aux indications de M. **L. Robin.**

comme une espèce d'*être privatif*, on a dit qu'il avait en lui l'aveuglement. Mais tout cela est impropre... » BOSSUET, *Logique*, I, 15. Cf. les observations ci-dessous sur *Privation**.
Rad. int. : Privaciv.

PRIVATION, G. Στέρησις ; D. *Mangel* dans tous les sens ; spéc. **A.** *Privation ;* **B.** *Beraubung ;* — E. *Privation* dans tous les sens ; **B.** *Deprivation ;* **C.** *Want ;* — I. *Privazione.*

A. LOGIQUE. Relation d'un sujet à un prédicat qui, en fait, ne lui appartient pas, mais qui n'est incompatible avec aucun des caractères formant l'essence de celui-ci. (Un homme qui n'est pas assis.) « Defectus alicujus realitatis, quae esse poterat, seu quam esse per se non repugnat, *privatio* dici solet. » WOLFF, *Ontologia*, § 224. La « négation de privation » s'oppose ainsi à la « négation d'incompatibilité, ou d'exclusion ». Voir en particulier SIGWART, *Logik*, t. I, § 22 : « Privation und Gegensatz als Grund der Verneinung[1] » ; et plus récemment J.-P. SARTRE, *L'être et le néant* (1943) ; Ed. MOROT-SIR, *La pensée négative* (1947).

B. Manque de toute chose utile ou avantageuse qui devrait être *normalement* possédée par un sujet, ou qu'il a possédée antérieurement. « La privation des droits civils. » *Code civil*, livre I, titre 1.

C. Manque de ce qui est désiré ; souffrance qui résulte de ce désir.
Rad. int. : Privac.

PRIX (D. *Preis*, *Marktpreis*) est opposé par KANT à « valeur » *(Werth)* ou « dignité » *(Würde)*. *Fondement de la Métaphysique des mœurs*, II, § 103-104. Mais le mot français a été si souvent employé par métaphore qu'en l'absence d'un composé tel que *marktpreis*, et à moins de faire appel à quelque expression telle que *prix matériel*, *prix de vente*, il se comprendrait mal dans cette acception. C. Bouglé a employé en ce sens les expressions « valeur économique » et « valeur idéale ». *Leçons de sociologie sur l'évolution des valeurs*, ch. VI.

PROBABILISME, D. *Probabilismus ;* E. *Probabilism ;* I. *Probabilismo.*

A. MORALE. Doctrine casuistique

1. Privation et contrariété comme fondement de la négation.

Sur **Privation.** — Texte de Wolff communiqué par **R. Eucken.**

Dans le vocabulaire d'Aristote, στέρησις *(privation)* s'oppose à ἕξις *(possession*)* et sert à désigner l'absence dans un sujet d'un certain attribut : 1° que le sujet, par suite d'une imperfection de sa nature essentielle, n'est pas fait pour posséder (privation de la vue dans la plante) ; 2° que le sujet pourrait, par sa nature essentielle, posséder, mais qu'il ne possède pas, par suite d'une imperfection inhérente à son genre (privation de la vue dans la taupe) ; 3° que le sujet ne possède pas encore, mais qu'il possèdera quand le moment sera venu (privation de la vue pour l'embryon ou pour les petits de certains animaux dans les premiers jours de leur vie) ; 4° que le sujet ne possède pas, bien qu'il soit fait, de toute façon, pour le posséder et bien qu'il ait atteint le moment requis de son développement (privation de la vue chez un homme aveugle). Cf. *Métaph.*, V, 22 *déb. ;* X, 4, 1055^{b}, 4-6 ; *Cat.*, 10, 12^{b}26-12^{a}5. Le dernier sens est le seul dans lequel la notion de privation soit définie avec toute la précision qu'elle comporte. Il est clair d'autre part que, dans l'aristotélisme, la signification de cette notion n'est pas seulement logique, mais ontologique et physique. D'ailleurs elle a une place remarquable dans la théorie de la génération, puisque le point de départ de toute génération est la privation de la forme future dans un sujet qui est apte à la posséder et qui aspire à la posséder (voir à *Possession* le texte cité de *Métaph.*, X, 4). **(L. Robin.)**

d'après laquelle il suffit, pour n'être point fautif, d'agir conformément à une opinion probable, au sens **A,** c'est-à-dire à une opinion plausible et qui compte des partisans respectables, même lorsqu'elle serait moins probable (au sens **C**) que l'opinion contraire.

B. Logique. Doctrine selon laquelle il n'est pas possible de connaître de vérité absolue (du moins dans l'ordre des connaissances qui ont un contenu réel et concret), mais seulement de distinguer des propositions plus ou moins probables, au sens **C.** — Ce terme s'applique spécialement, dans l'antiquité, à la Nouvelle-Académie ; chez les modernes, à la philosophie de Cournot. (Voir notamment Mentré, *Cournot et la renaissance du Probabilisme ;* J. de La Harpe, *De l'ordre et du hasard ; le réalisme critique de Cournot.*

PROBABILITÉ, D. *Wahrscheinlichkeit ; Probabilität* (peu usité) ; — E. *Probability ;* — I. *Probabilità.*

1° *Au sens psychologique :*

A. Si l'on considère plusieurs événements futurs, tous possibles, et tels que l'un d'eux doive nécessairement se produire à l'exclusion des autres, il est de sens commun qu'en beaucoup de cas l'on *doit s'attendre* à l'événement A plutôt qu'à l'événement B, à l'événement B plutôt qu'à l'événement C, etc., et qu'il serait absurde de ne pas agir conformément à cette prévision. On appelle *probabilité plus ou moins grande* le caractère relatif des événements que l'on doit ainsi prévoir et faire entrer en ligne de compte dans ses décisions, sous réserve des possibilités contraires (ὑπεξαίρεσις) ; et l'on appelle *probabilité* (absolument parlant) le caractère de l'événement auquel il est le plus raisonnable de s'attendre.

Si l'événement dont il s'agit est de nature à se répéter, la formule générale ou la loi en vertu de laquelle on le prévoit sera appelée elle-même *probable.*

La probabilité, en ce sens, est l'expression d'une attitude de pensée et d'action qui appartient au même domaine logique que le doute, l'hésitation, la certitude. Par exemple : « On en induira encore avec une grande pro-

---

Sur **Probabilisme, B.** — Restriction ajoutée par M. **René Berthelot,** qui fait remarquer que certainement Cournot n'admettait pas que les vérités mathématiques fussent simplement probables ; et que, vraisemblablement, la Nouvelle-Académie aurait fait la même exception ; la thèse probabiliste, chez Arcésilas, ne paraît viser que les vérités physiques, morales ou philosophiques.

Sur **Probabilité.** — Les expressions « probabilité des effets » et « probabilité des causes », encore employées par les mathématiciens, datent de Bernouilli ; elles ont l'inconvénient de confondre les rapports de dépendance mathématique et les rapports chronologiques. Il vaudrait mieux, s'il en est encore temps, renoncer à ces expressions dont l'ambiguïté risque d'obscurcir la question. **(R. Berthelot.)**

*Sur les rapports de l'idée d'*induction *et de celle de* probabilité, *voir* J. M. Keynes, *A treatise on probability* (3e partie, sur les rapports de l'induction et de l'expérimentation) ; — A. Lalande, *Les théories de l'induction et de l'expérimentation*, chap. xi et appendices ; — J. Nicod, *Le problème logique de l'induction ;* — M. Dorolle, *Les problèmes de l'induction*, chap. ii ; — G. Bachelard, *Essai sur la connaissance approchée*, chap. viii ; — R. Poirier, *Remarques sur la probabilité des inductions.*

H. Reichenbach a donné dans son ouvrage *Wahrscheinlichkeitslehre (Théorie de la probabilité*, 1935) une analyse approfondie de la logique des probabilités, et de son rapport à la logistique (déjà indiqué par Boole). Voir Ch. Serrus, *Essai sur la signification de la logique*, ch. ii, et *Traité de Logique*, 122-123.

babilité, ou avec une quasi-certitude, que le tracé de la courbe décrite par le point mobile suit la même loi... » COURNOT, *Essai*, ch. IV, § 46. C'est ce qu'il nomme *probabilité philosophique* (par opposition à la *probabilité mathématique*). M. R. BERTHELOT, considérant que cette sorte de probabilité se rencontre non seulement en philosophie, mais dans les sciences de la nature et dans les sciences historiques, a proposé de l'appeler probabilité *ordinale*. (*Un romantisme utilitaire*, t. I, 2e partie, ch. V : « Probabilité *ordinale* et probabilité *numérique* » ; voir not. p. 311-312.)

2° *Au sens mathématique :*

B. Si l'on considère d'une façon schématique un ensemble de combinaisons E et parmi celles-ci une classe C, définie d'avance par certains caractères, on appelle probabilité de C le rapport entre le nombre *a* des combinaisons qui appartiennent à cette classe et le nombre total A des combinaisons formant l'ensemble E. Par exemple, la probabilité des nombres premiers plus petits que 100, par rapport aux cent premiers nombres, est 26 : 100. — La raison et l'intérêt de cette désignation consistent dans le fait que si l'on prend « au hasard » un nombre quelconque A′ de combinaisons appartenant à l'ensemble E, et que *a′* soit le nombre des combinaisons comprises dans A′ qui appartiennent à la classe C, le rapport *a′ :* A′ sera très voisin du rapport *a :* A, pourvu que A′ soit suffisamment grand. Cette propriété constitue ce qu'on appelle la *loi des grands nombres**.

La probabilité ainsi entendue est dite *statistique* si le rapport *a* : A n'est pas connu *a priori*, mais a été observé empiriquement sur un grand nombre de cas antérieurs, et étendu, par hypothèse, à tous les cas de même espèce (par exemple dans les tables de mortalité).

Cette probabilité est dite *discontinue* si les cas en question forment un ensemble discontinu, comme dans les exemples ci-dessus. Elle est dite *continue* dans le cas contraire, par exemple, s'il s'agit des différentes positions possibles d'un point sur un cercle.

C. Supposons que les combinaisons en question, que nous appellerons alors « chances », apparaissent successivement d'une manière irrégulière, comme dans un jeu de hasard, c'est-à-dire : 1° sans qu'il y ait aucune loi de dépendance assignable entre le résultat d'un coup et celui des coups précédents ; 2° sans qu'il y ait aucune raison pour qu'une des combinaisons considérées se réalise plutôt qu'une autre (ce qu'on exprime en disant que toutes les chances sont « également possibles » ou « également probables » ; et ce dont on prend pour critérium le fait qu'à mesure que le nombre des coups augmente, le nombre des cas réalisant chacune des chances tend vers l'égalité) : on appelle alors *probabilité mathématique* d'un événement « le rapport du nombre des chances favorables à l'événement au nombre total de chances ». COURNOT, *Théorie des chances et des probabilités*, ch. II, § 11.

Cette probabilité de chaque événement a donc par définition la même mesure que la *fréquence combinatoire* définie ci-dessus, ou *probabilité mathématique* au sens **B.** Si les conditions énumérées sont sensiblement réalisées, le calcul des combinaisons pourra servir : 1° à prévoir approximativement le nombre d'événements d'une classe déterminée qui se produiront sur un nombre de cas suffisamment grand ; 2° en cas de pari, à régler les enjeux d'une manière « équitable », c'est-à-dire telle qu'on ne puisse prévoir *a priori* le gain ou la perte des joueurs, quel que soit le nombre des coups joués.

Ce second sens diffère donc du premier en ce que celui-ci est un rapport statique et idéal, dans lequel tous les cas possibles sont considérés simultanément ; celui-là est le caractère d'*un* événement déterminé, objet de prévision pour un sujet donné, se produisant sous certaines conditions physiques, et présentant un caractère aléatoire.

D. Étant donné une conséquence qui peut résulter de plusieurs hypothèses, il est usuel (quoique impropre) d'appeler problème de la *probabilité des « causes »* le problème de savoir quelle est la probabilité de chacune d'elles. Dans le cas où l'on considère un événement qui peut résulter de plusieurs combinaisons « également probables », telles qu'elles ont été définies ci-dessus, on définit la *probabilité des causes* ou *probabilité a posteriori* par une formule dite *Règle de Bayes* et qui est ainsi énoncée par COURNOT :

« Les probabilités des causes ou hypothèses sont proportionnelles aux probabilités que ces causes donnent pour les événements observés. La probabilité de l'une de ces causes est une fraction qui a pour numérateur la probabilité de l'événement par suite de cette cause et pour dénominateur la somme des probabilités semblables relatives à toutes les causes ou hypothèses. » *Théorie des chances et des probabilités*, ch. VIII, § 88.

CRITIQUE

1. Bien que la définition de la probabilité, au sens **A,** ne concerne expressément que les faits futurs, elle convient aussi psychologiquement, au degré de crédibilité des hypothèses sur les faits passés d'où résultent des faits connus, ou sur les lois qui régissent ceux-ci. En effet, la « probabilité » d'un fait passé, ou d'une loi, n'a de sens et d'application pratique qu'en tant qu'elle annonce comme plus ou moins probables, et par suite comme devant être plus ou moins prévus, les résultats futurs des expériences qui confirmeront ou infirmeront l'hypothèse considérée.

2. La notion de probabilité intervient dans les problèmes philosophiques sous deux formes principales :

a. Dans l'induction scientifique. Le nerf de celle-ci est une opération intellectuelle identique à celle qui constitue, au sens général le problème de la *probabilité des causes* MILL, *Logique*, III, ch. XVII et XVIII ; COURNOT, *Essai*, ch. IV ; POINCARÉ, *La science et l'hypothèse*, ch. XI ; DARBON, *L'explication mécanique et le nominalisme*, 2e partie, ch. II). Voir ci-dessous, aux *Observations* les titres d'ouvrages récents sur ce sujet.

b. Dans la détermination raisonnable de la conduite à venir. Bien qu'on ait contesté que ce terme eût un sens quand il s'applique à un événement unique, qui ne se produit qu'une fois (voir par exemple : LE DANTEC, *De l'homme à la science*, p. 234 et suiv. ; — *Les mathématiciens et la probabilité*, Rev. phil., 1910, II, p. 356-360), il semble qu'au contraire la notion de probabilité tire sa raison d'être de la nécessité de choisir intelligemment là où rien ne peut être prouvé à la rigueur ; et peut-être même doit-on la considérer comme un effort pour résoudre l'antinomie entre l'action nécessaire et l'incertitude théorique qui subsiste dans la plupart des cas. « Les actions de la vie ne souffrant souvent aucun délai, c'est une vérité très certaine que lorsqu'il n'est pas en notre pouvoir de discerner les plus vraies opinions, nous devons suivre les plus probables... » DESCARTES, *Disc. de la Méthode*, III, 3. Il y a là un fait ultime, sans doute peu satisfaisant pour l'esprit, mais qui paraît pratiquement inévitable. — Cf. *Possible**, critique.

Mais la grande difficulté, dans un cas comme dans l'autre, est de substituer une règle bien définie à l'appréciation par le sens commun des probabilités soit inductives, soit prospectives. Peut-être même cette substitution n'est-elle pas possible. « La définition complète de la probabilité, dit POINCARÉ, est donc une sorte de pétition de principe : comment reconnaître que tous les cas sont également probables ?... Nous devrons dans chaque application faire des conventions, dire que nous considérons tel et tel cas comme également probables. Ces conventions ne sont pas tout à fait arbitraires, mais échappent à l'esprit du mathématicien qui n'aura pas à les examiner une fois qu'elles seront ad-

mises. Ainsi tout problème de probabilité offre deux périodes d'étude : la première, métaphysique, pour ainsi dire, qui légitime telle ou telle convention ; la seconde, qui applique à ces conventions la règle du calcul. » *Calcul des probabilités*, 1[re] leçon, § 5. Cf. *Ibid.*, 11[e] leçon, l'exemple de l'inconnu qui retourne le roi à l'écarté ; et dans *La science et l'hypoth.*, le ch. XI, notamment § 5. — A. DARBON (dans l'ouvrage cité plus haut) a essayé de montrer que la notion de hasard n'intervenait dans l'induction que pour être éliminée ; mais cette solution fût-elle acceptée, elle laisserait subsister la difficulté de passer de l'ordre de l'appréciation instinctive à celui de la preuve logique.

Dans le cas de la conduite, la difficulté n'est pas moindre. Étant donné qu'on ne *sait* jamais si les différentes combinaisons élémentaires sont « également possibles », jusqu'à quel point peut-on tenir pour telles, suivant le principe de Laplace, les différents cas sur la possibilité desquels *nous sommes également indécis ?* Il semble bien que ce soit là une procédure que rien ne justifie, et que postuler cette égalité, ce soit en définitive s'en rapporter au hasard.

La notion de probabilité reste donc une des plus obscures et des plus mal définies au point de vue du rapport entre la logique et la pratique.

PROBABLE, L. *probabilis* (de *probare*), qui peut signifier, soit admissible ; soit vraisemblable ; soit estimable. — D. **A.** *Probabel ;* **B. C.** *Wahrscheinlich ;* — E. *Probable ;* — I. *Probabile.*

A. Qui peut être *approuvé* (et non *prouvé*), qui n'a rien d'absurde ou de contraire à l'autorité. C'est en ce sens que les casuistes admettaient que deux opinions contraires peuvent être « probables » toutes les deux. Ce sens est tombé en désuétude.

B. (Absolument.) Vraisemblable, qui mérite créance plus que l'opinion contraire. « Ut potero, explicabo ; nec tamen, ut Pythius Apollo, certa ut sint et fixa quæ dixero ; sed ut homunculus, probabilia conjectura sequens. » CICÉRON, *Tuscul*, I, 9. (Épigraphe du *Traité des sensations* de CONDILLAC.) « Ces consciences, dont l'existence est plus que probable... » RENAN, *Fragments philosophiques*, p. 181. — L'adverbe *probablement* a toujours ce sens.

Par extension, se dit des choses elles-mêmes : « Un événement probable. »

C. (Relativement.) Qui présente tel ou tel degré de crédibilité. « Une erreur est d'autant moins probable qu'elle est plus grande. » — « La valeur que nous nommons *médiane* » (et qu'on appelle ordinairement *erreur probable*) « est effectivement *moins probable* que toute valeur plus petite ». COURNOT, *Théorie des chances et des probabilités*, ch. III, § 34.

D. Au sens mathématique, voir *Probabilité*, 2°.

Rad. int. : Probabl.

PROBLÉMATIQUE, D. *Problematisch ;* E. *Problematic ;* I. *Problematico.*

Caractère d'un jugement ou d'une proposition qui peut être vraie (= qui est *peut-être* vraie), mais que celui qui parle n'affirme pas expressément. « Problematische Urtheile sind solche, wo man das Bejahen oder Verneinen als

Sur **Probable.** — Les sens **B** et **C** ne sont en réalité que des applications du sens **A,** qui est le vrai et au fond le seul. *Probare* signifie proprement en latin approuver ou faire approuver. *Probabilia*, dans le texte cité de CICÉRON, veut dire des opinions plausibles. Le sens **C** lui-même en est encore une conséquence, avec une application particulière aux choses qui se calculent et par suite avec l'idée accessoire d'une *mesure* de la *probabilité.* **(J. Lachelier.)**

blos möglich (beliebig) annimmt[1]. » Kant, *Krit. der reinen Vernunft*. A. 75 ; B. 100. Il en donne comme exemple l'attitude de l'esprit à l'égard des propositions élémentaires qui forment une proposition hypothétique ou disjonctive : « S'il y a une justice divine, le méchant sera puni. » — « Le monde est soit l'effet d'un hasard, soit celui d'une cause extérieure, soit le produit d'une nécessité interne. » Aucune de ces propositions, considérée séparément n'est affirmée : chacune d'elles est seulement considérée comme une assertion qui *pourrait* être soutenue. (*Ibid.*, A. 75-76 ; B. 100-101). De même, le principe (et par suite la conclusion) d'un impératif hypothétique sont appelés par Kant *problématiques* tant que la fin dont il s'agit n'est pas posée comme effectivement voulue. Ils deviennent assertoriques dans le cas contraire (*Grundleg.*, II, § 19).

Au sens courant : douteux, qui est affirmé gratuitement, sans preuves suffisantes, et que, par suite, on doit considérer comme restant en question.

CRITIQUE

L'emploi de ce terme, tel qu'il est défini par Kant, a deux inconvénients. En premier lieu, il substitue expressément, en ce qui concerne le possible, le point de vue subjectif au point de vue objectif que définissait la formule d'Aristote « ἐνδέχεσθαι ὑπάρχειν » (Prem. Anal., I, 2 ; 25^{a}2) ; par exemple : « Une île *peut* être inhabitée ; un parallélogramme *peut* être divisé en deux triangles égaux » (en ce sens que le sujet et le prédicat de ces propositions n'ont rien d'incompatible). Et, par suite, cette idée de possibilité objective perd sa place dans le tableau des catégories. On la voit cependant reparaître chez Kant lui-même quand il énonce les *postulats de la pensée empirique*, dont le premier est ainsi formulé : « Was mit den formalen Bedingungen der Erfahrung, der Anschauung und den Begriffen nach, übereinkommt, ist möglich[1]. » Cf. ci-dessus *Postulats** et *Possible**.

En second lieu, l'analyse donnée par Kant dans ce passage ne distingue pas le *contenu* du jugement, la relation pure et simple sans assertion, telle qu'on la trouve dans la thèse ou dans la conséquence d'une hypothétique, et l'énoncé, sous forme de proposition indépendante, d'une opinion affectée d'incertitude : « L'ordre du monde est *peut-être* un effet du hasard. » Nous pensons qu'il serait bon de réserver *problématique* à ce dernier sens, surtout en raison de l'usage courant du mot ; il y a grand intérêt à pouvoir analyser par un terme précis le sophisme si fréquent qui consiste à négliger le *peut-être*, à glisser d'une hypothèse (au sens C) à une assertion ferme. Quant à l'autre sens, il exigerait un mot technique : *contenu*, que nous avons employé plus haut, a déjà beaucoup d'autres usages ; il en est de même d'*objectif*, employé par Meinong dans une acception voisine. *Lexis** est une désignation commode et sans équivoque.

Voir ci-dessus la remarque sur *Modalité*, la critique de *Négation* et celle de *Proposition**.

Rad. int. : Problematik.

PROBLÈME, D. *Aufgabe*, *Problem ;* E. *Problem ;* I. *Problema*. (Du G. πρόβλημα, proprement, tâche proposée ; d'où difficulté à résoudre, *problème* au sens mathématique ; quelquefois sujet de controverse.)

A. Opération consistant à « déterminer une chose d'après les rapports qu'elle doit avoir avec des choses données ». Duhamel, *Des Méthodes dans les sciences de raisonnement*, I, 34. —

1. « Les jugements problématiques sont ceux où l'on admet l'affirmation ou la négation comme seulement possible, c'est-à-dire comme ne pouvant être choisie qu'arbitrairement par l'esprit. » (Tel est du moins, me semble-t-il, le sens qu'il faut attribuer à *beliebig*. Cf. plus bas, la définition que donne Kant de la possibilité logique.)

1. « Ce qui s'accorde avec les conditions formelles de l'expérience, selon l'intuition et les concepts, est possible. »



La formule indiquée ci-dessus est le titre du paragraphe, qui analyse l'idée avec plus de détail. Cf. *Théorème**.

B. Se dit généralement de toute question, surtout d'ordre spéculatif, mais même aussi d'ordre pratique. E. Bréhier, *La notion de problème en philosophie*, dans *Theoria*, 1948, 1.

Rad. int. : Problem.

Problème de Molyneux. « A cette occasion, je vous proposerai un problème que le savant M. Molyneux, qui emploie si utilement son beau génie à l'avancement des sciences, a communiqué à l'illustre M. Locke. Voici à peu près ses termes : « Supposez un aveugle de naissance, qui soit présentement homme fait, auquel on ait appris à distinguer par l'attouchement un cube d'un globe de même métal et à peu près de la même grosseur... Supposez... que cet aveugle vienne à jouir de la vue. On demande si, en les voyant sans les toucher, il pourrait les discerner et dire quel est le cube et quel est le globe. » Leibniz, *Nouv. Essais*, liv. II, ch. ix, § 8, où la question est discutée.

Procession, G. πρόοδος. Voir *Conversion**.

PROCESSUS, D. *Prozess ;* E. *Process ;* I. *Processo.*

Suite de phénomènes présentant une certaine unité ou se reproduisant avec une certaine régularité. Se dit surtout des phénomènes physiologiques, psychologiques ou sociaux, plus rarement des phénomènes physiques.

Ce mot est utile pour éviter quelques-unes des équivoques qu'engendre *Évolution*, et notamment pour opposer les sens **B** et **C** de ce mot, d'une part au sens **A**, et de l'autre aux sens **D** et **E**.

Rad. int. : Proces.

1. PROCHAIN, adj., D. *Nächst ;* E. *Next ;* I. *Prossimo.*

Le plus rapproché. Est surtout employé dans l'expression *genre prochain :* le plus faible, en extension, de ceux qui comprennent une espèce donnée.

Pouvoir prochain, terme sur la définition duquel roule la *Première Provinciale* de Pascal ; il a, selon lui, deux sens différents et inconciliables, en sorte que ceux qui l'admettent ne s'accordent que sur un mot : 1° Avoir le pouvoir prochain de faire quelque chose « c'est avoir tout ce qui est nécessaire pour le faire, en sorte qu'il ne manque rien pour agir ». — 2° Avoir le

---

Sur **Processus.** — La définition donnée me semble trop étroite. Il faudrait, me semble-t-il, indiquer que ce mot désigne un ensemble de fonctions en train de se manifester et mettre en vedette la nature *active* du processus. Il me paraît aussi que processus physique s'emploie aussi bien que processus psychologique. Processus s'oppose à *phénomène ;* phénomène, c'est le produit ; *processus*, c'est la fonction active dont le résultat, *interprété par les lois rationnelles du savoir*, s'appelle *phénomène.* **(G. Dwelshauvers.)**

Sur **Prochain.** (Au sens logique.) — On peut douter si par *genre prochain* il faut entendre celui qui, dans l'échelle logique, est le plus voisin de l'espèce considérée ; ou si le *genre prochain* ne serait pas plutôt celui qui est le plus près de passer à l'acte (relativement), qui n'a plus besoin, pour y passer, que de la différence spécifique. Le sens du mot serait alors le même que dans *pouvoir prochain.* **(J. Lachelier.)**

(Au sens moral.) — Le texte de Luc, X, 30-37, présente dans la Vulgate et dans les traductions françaises, une difficulté : elle provient de ce que le mot « mon prochain » dans la bouche du Docteur de la loi, désigne évidemment celui envers qui il faut exercer la charité, tandis que dans la conclusion elle se trouve appliquée à celui qui l'a exercée. Mais « mon prochain » *(meus proximus)* est une traduction

pouvoir prochain de faire quelque chose, « c'est être de sa personne en état de le faire, même s'il manque quelque chose pour agir » ; p. ex. « Un homme a la nuit, et sans aucune lumière, le pouvoir prochain de voir... s'il n'est pas aveugle. » (Ed. Havet, p. 8-9.)

2. PROCHAIN, subst. — G. Πλησίος ; L. *Proximus ;* D. *(Der) Nächste ;* A. *Neighbour ;* I. *(Il) prossimo.*

Un homme quelconque, un de nos « semblables » (particulièrement en tant qu'il est considéré comme notre frère, comme fait ainsi que nous à l'image de Dieu). Ce terme est d'origine biblique : primitivement et mot à mot, le prochain est le « proche », l'homme de même famille ou du moins de même tribu : « Tu n'useras point de vengeance envers les enfants de ton peuple, mais tu aimeras ton prochain comme toi-même. » *Lévitique*, XIX, 18. (D'ailleurs, dans ce passage, ce précepte n'est pas encore rapproché de celui qui concerne l'amour de Dieu.) La parabole du *Bon Samaritain* (S. Luc X, 29-37) a précisément pour objet de déplacer ce sens : notre *véritable* prochain, ce n'est pas seulement notre compatriote, notre parent par le sang ; c'est l'homme, quel qu'il soit, même étranger de race, qui fait preuve de bonté et de dévouement. D'où, par un second élargissement, auquel invite le dernier verset, le devoir de « faire de même », c'est-à-dire de prendre l'initiative de la fraternité universelle, et de venir en aide à l'étranger comme on le ferait pour un membre de sa propre famille.

Rad. int. : Proxim.

Produire, voir *Déterminer**.

Produit logique, voir *Multiplication**.

« PROFIL psychologique. » — « Procédé imaginé par Rossolimo, pour exprimer par un graphique la physionomie mentale d'un individu, les différents points que réunit la courbe étant déterminés par la valeur de chacune des aptitudes telle qu'elle existe chez cet individu. » *(Note d'Ed. Claparède.)*

PROGRÈS, D. *Fortschritt* (au sens **B** seulement) ; E. *Progress ;* I. *Progresso.*

A. Marche en avant, mouvement dans une direction définie. « Les pro-

---

légèrement inexacte ; il y a dans le texte πλησίον, qui n'est pas un substantif, qui n'est pas même un adjectif, mais un adverbe (sauf dans le passage où le docteur, récitant la Loi de Moïse, dit : ἀγαπήσεις... τὸν πλησίον σοῦ ὡς σεαυτόν). Mais partout ailleurs πλησίον est employé sans article. Le docteur demande : τίς εστί μοῦ πλησίον ; — ce qui signifie proprement : « Qui est proche de moi ? » et Jésus-Christ à la fin de la parabole, lui demande à son tour : « τίς... τῶν τριῶν δοκεῖ σοι πλησίον γεγονέναι... lequel des trois te semble avoir été proche de celui qui est tombé entre les mains des voleurs ? » Dès lors, tout désaccord disparaît entre les deux questions, celle du début, et celle de la fin : dès qu'il ne s'agit plus que d'être proche (adverbialement) il devient indifférent de dire que le Juif a été proche du Samaritain ou celui-ci du Juif : la proximité est un seul et même rapport entre deux termes, quel que soit celui des deux à partir duquel on le considère. **(Id.)**

On pourrait même, conformément à l'esprit de l'ancienne Loi, traduire ici πλησίος et πλησίον par *proche,* entendu au sens de parent, ou même par *frère :* car la parenté, la fraternité ont ce même caractère de relation réciproque. Il y a d'ailleurs, me semble-t-il, deux temps dans cette parabole, l'un critique, l'autre positif : 1° la notion ancienne du *proche* est trop étroite ; l'étranger charitable est ton frère autant et plus qu'un compatriote égoïste ; 2° s'il est bien d'agir ainsi, fais de même envers tous les hommes, sans distinction de race. **(A. L.)**

grès de la criminalité, de l'alcoolisme. » — Cf. le sens de « Progressivement ».

Progrès à l'infini (progressus in infinitum) démarche de l'esprit qui, certaines conditions étant posées, passe nécessairement de chaque terme à un terme nouveau ; par exemple dans la suite des nombres, ou encore dans la recherche des causes efficientes.

Quantité de progrès (suivant une direction donnée A B), *quantitas progressus*, expression souvent employée par Leibniz ; notamment *Lettre à Bernouilli*, 28 janvier 1696 (*Commercium epistolicum*, I, p. 125), où il en donne l'explication : produit de la masse d'un corps par la composante de sa vitesse suivant A B. (Cf. note de Poincaré à l'édition de la *Monadologie* de Boutroux.)

B. Transformation graduelle du moins bien au mieux, soit dans un domaine limité, soit dans l'ensemble des choses. « In cumulum etiam pulchritudinis perfectionisque... progressus quidam perpetuus liberrimusque totius universi est agnoscendus, ita ut ad majorem semper cultum procedat. — Semper in abysso rerum superesse partes sopitas adhuc excitandas et ad majus meliusque et, ut verbo dicam, ad meliorem cultum provehendas ; nec proinde unquam ad terminum progressus perveniri. » Leibniz, *De rerum originatione radicali*, § 16-17. — « Le progrès ne constitue à tous égards que le développement de l'ordre. » A. Comte, *Discours sur l'ensemble du positivisme*, 62.

CRITIQUE

Progrès, au sens **B**, est un terme essentiellement relatif, puisqu'il dépend de l'opinion professée par celui qui parle sur l'échelle des valeurs dont il s'agit. — « Le Progrès » pris absolument, est une expression très employée : on en fait souvent une sorte de nécessité historique ou cosmique, quelquefois même une puissance réelle qui agit sur les individus, une finalité collective qui se manifeste par les transformations des sociétés. Mais la difficulté est de donner un contenu précis à cette formule, autrement dit de déterminer la direction et le sens de ce mouvement. Nous croyons devoir nous en tenir à la définition formelle qui est donnée ci-dessus, sans chercher une définition explicative résumant les caractères communs de tout ce dont la réalisation est communément considérée comme « un progrès ».

Rad. int. : Progres.

PROGRESSIF, D. **A.** *Forschreitend, progressiv ;* **B.** *Stufen-, Stufenweise ;* E. *Progressive ;* I. *Progressivo.*

A. Au sens étymologique : qui marche en avant (par opposition à ce qui revient en arrière). « La marche de la synthèse est progressive, celle de l'analyse est régressive. » — *Sorite progressif*, celui qui commence par le sujet de la conclusion : S est A, A est B, B est C..., N est P : donc S est P.

B. Qui constitue un progrès, au sens **B.**

C. Qui se fait graduellement, d'une

Sur **Progrès.** — Pascal semble donner à ce mot un sens singulier, dont je ne connais pas d'autre exemple : « La Nature agit par *progrès*, *itus et reditus.* Elle passe et revient, puis va plus loin, puis deux fois moins, puis plus que jamais, etc. Le flux de la mer se fait ainsi ; le soleil semble marcher ainsi. » (Suit une figure en forme de zigzag.) *Pensées*, Ed. Brunschvicg, n° 355. — Peut-être est-ce un simple lapsus, et voulait-il écrire : « ... par *progrès* et *regrès*, *itus et reditus.* » **(A. L.)**

— « Puisque la *Critique* note justement la fréquence d'un réalisme du progrès, j'ajouterai que la conséquence de cette tendance est que 1° on se figure que le progrès se fait tout seul, indépendamment de l'effort humain ; 2° on le réduit à ses aspects les plus matériels et les plus mécaniques. » **(M. Marsal.)**

manière pour ainsi dire continue. « La destruction progressive de la mémoire suit donc une marche logique, une loi. Elle descend progressivement de l'instable au stable. » RIBOT, *Maladies de la Mémoire*, p. 94. *Amnésie progressive*, celle qui se produit peu à peu, et non par un accident brusque. — Il est à remarquer qu'en ce sens, une *Régression** peut très bien être qualifiée de progressive. Ribot, à la page suivante, appelle précisément « loi de régression » la formule que nous venons de citer.

Rad. int. : **A. B.** Progresant ; **C.** Gradop.

PROGRESSION, D. *Fortschreiten, Vorschreiten* (au sens mathématique, *Progression*) ; E. *Progression* ; I. *Progressione.*

A. Marche en avant, marche en un sens déterminé. « Un véritable progrès, c'est-à-dire une progression continue vers un but déterminé. » A. COMTE, *Discours sur l'esprit positif*, § 45. — « Le sens général de la progression, individuelle ou collective, ne peut jamais changer. » ID., *Polit. pos.*, III, 72.

B. MATH. Suite de nombres dont chacun est construit soit en ajoutant au précédent un même nombre (progression *arithmétique*), soit en le multipliant par un même nombre (progression *géométrique*).

Par analogie, des termes quelconques sont dits « en progression » quand on peut les ranger, d'après un caractère quantitatif, en ordre croissant ou décroissant.

Rad. int. : **A.** Progres ; **B.** Progresion.

PROJECTION, D. *Projektion ;* E. *Projection ;* I. *Proiezione.*

A. On appelle *théorie de la projection* (par opposition au *perceptionnisme* et aux doctrines intermédiaires), la théorie d'après laquelle les sensations, senties d'abord comme de simples modifications de l'état mental, sont ensuite « projetées » hors du moi (c'est-à-dire localisées en des points de l'espace autres que ceux où se place en imagination le sujet pensant), et acquièrent alors seulement une apparence de réalité indépendante. Tel est, par exemple, le processus psychique décrit par CONDILLAC. — Ce terme est assez rare en français, mais très usuel en allemand, où il a été vulgarisé par HELMHOLTZ.

B. M. Kr. AARS a donné à ce mot un sens un peu différent : 1° il considère comme fait essentiel de la projection non pas, comme Helmholtz, le fait de localiser la perception dans l'espace, à une certaine distance du corps du sujet, mais le fait d'admettre que quelque chose dure, persiste, alors que paraissent et disparaissent les états psychiques, toujours très courts, par lesquels cette chose nous est connue ; 2° il considère cette fonction comme une « hypothèse », au sens où il a défini ce mot, et comme l'hypothèse fondamentale de la connaissance. Voir *Zur psych. Analyse der Welt*, Leipzig, 1900 ; *Les hypothèses*, etc. C. R. du Congrès de philosophie de 1904, p. 409. La réalité ainsi construite par « projection » est double : réalité physique de la matière, réalité psychique des autres esprits.

CRITIQUE

La *projection*, au sens **A**, se distingue de la *localisation**. La première suppose un passage radical du non-spatial au spatial : or, ce passage n'est pas admis par beaucoup de psychologues contemporains, notamment par W. James, qui attribue à toute sensation une spatialité primitive, plus ou moins indéterminée. La seconde implique seulement que les qualités attribuées aux objets matériels, ne sont pas immédiatement rapportées à un point bien déterminé de l'espace ou du corps, mais que la construction en est faite graduellement, par des habitudes, des associations ou des raisonnements, ce que l'expérience met hors de doute.

Rad. int. : Projekt.

« **PROJET** » est employé en un sens très large, surtout chez les écrivains existentialistes, pour désigner tout ce

par quoi l'individu tend à se modifier et à modifier ce qui l'entoure dans une certaine direction. « Lorsque je dis que l'homme est un projet qui décide de lui-même... ce que je veux dire... c'est qu'il n'y a pas *a priori* des états psychiques comme le plaisir ou la douleur, auxquels on viendrait épingler la conscience, mais qu'en réalité la conscience se fait plaisir ou douleur, et qu'elle décide ainsi, soit dans sa structure, soit dans le cours d'une vie, de la nature ou de l'essence d'elle-même et de l'homme. » J.-P. Sartre, *Conscience de soi et connaissance de soi*, Bull. de la Société française de philosophie, séance du 2 juin 1947, p. 81).

PROLÉGOMÈNES, D. E. *Prolegomena ;* I. *Prolegomene.*

Exposé préliminaire servant d'introduction au développement intégral d'une science ou d'une théorie. Par exemple : Kant, *Prolegomena zur jeden künftigen Metaphysik* (1783) ; Green, *Prolegomena to ethics* (1883)[1], etc.

PROLEPSE, G. πρόληψις ; D. E. I. Même mot.

A. Log. Anticipation d'une objection, et réponse à celle-ci. « Mire valet in causis praesumtio, quae πρόληψις dicitur, cum hoc quod objici potest occupamus. » Quintilien, *De Inst. Oratoria*, IX, 2.

B. Th. de la connaissance. « Les Stoïciens appelaient ces principes *prolepses* (les principes que l'âme contient originairement, et que les objets externes réveillent seulement dans les occasions), c'est-à-dire des assomptions fondamentales, ou ce qu'on prend pour accordé par avance. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, Préface, § 3. Cf. *Notions* communes.*

REMARQUE

Il est très douteux que les Stoïciens aient accordé à ce qu'ils appelaient ainsi un caractère nettement *a priori*. Voir Rivaud, *Hist. de la philos.*, tome I, p. 377 et cf. ci-dessus *prénotion**.

1. *Prolégomènes à toute métaphysique future ; — Prolégomènes à l'éthique.*

PROPÉDEUTIQUE, D. *Propädeutik ;* E. *Propaedeutics ;* I. *Propedeutica.*

A. Science dont l'étude est une préparation nécessaire à l'étude d'une autre science. « Daher jene auch (die Logik) als Propädeutik gleichsam nur den Vorhof der Wissenschaften ausmacht[1]. » Kant, *Krit. der reinen Vernunft*, Préface de la 2e éd., § 3.

B. Étude élémentaire et cursive d'une science, préparatoire à une étude plus approfondie. (Ce sens n'est guère usuel qu'en allemand, où le mot désigne souvent des traités généraux analogues à nos manuels de philosophie, ou des précis destinés à servir de programme à un enseignement.)

PROPOSITION, G. Ἀπόφανσις, ἀποφαντικὸς λόγος (Aristote, Περὶ ἑρμην., 4 et 5) ; πρότασις, mais surtout quand il s'agit des prémisses d'un syllogisme ; L. *Propositio ;* D. *Satz, Proposition ;* E. *Proposition ;* I. *Proposizione.*

Proprement, énoncé verbal susceptible d'être dit vrai ou faux ; et par extension, énoncé algorithmique équivalent à un énoncé verbal de ce genre, par exemple $a = b$.

Cette définition vient d'Aristote, qui désigne ce caractère par le mot *apophantique* (voir ci-dessus). Le λόγος ἀποφαντικός est une des espèces du genre λόγος σημαντικός (paroles ayant un sens) ; il s'oppose aux autres espèces de celui-ci, telles que l'énonciation d'un nom isolé, un souhait, un ordre, etc., auxquelles ne convient pas la qualification de vrai ou de faux. (*Ibid.*, 17a-1 et suiv.)

Par suite, la proposition peut aussi être définie comme l'énoncé d'un *jugement**, au moins virtuel. « The unit of language which represents a judgment

1. « Aussi la logique, elle aussi, en tant que propédeutique, ne forme-t-elle pour ainsi dire que le vestibule des sciences. »



is called a proposition[1]. » BOSANQUET, *Logic*, I, 74. Voir dans le même chapitre la discussion des autres sens donnés à l'opposition des deux mots *jugement* et *proposition*.

Mais en parlant d'un énoncé qui *peut* être dit vrai ou faux, il reste une ambiguïté : y comprendra-t-on les énoncés qui contiennent la matière d'une assertion, alors qu'en raison de leur rôle dans leur contexte, ils ne sont dits ni vrais ni faux *(lexis*)* ? Tel est le cas pour ce que les grammairiens appellent propositions infinitives, conditionnelles, interrogatives, optatives, relatives, etc. — Nous croyons qu'il y a lieu d'adopter cette interprétation large, d'autant plus que les logiciens, eux aussi, ont toujours appelé *propositions* l'antécédent et le conséquent d'un jugement hypothétique, bien que dans ce cas l'assertion porte uniquement sur leur rapport, et que chacune d'elles, considérée isolément, ne puisse être dite ni vraie ni fausse. Cf. *Problématique**.

MM. RUSSELL et WHITEHEAD, dans les *Principia mathematica*, admettent que toute proposition figurée en notations sera considérée comme réduite à sa *lexis*, et que pour la transformer en assertion, on devra la faire précéder du signe $\vdash$.

REMARQUE

1. Pour la distinction des Pp. prédicatives et des Pp. de relation, des Pp. attributives et non attributives, des Pp. d'inhérence, d'inclusion, d'appartenance, etc., voir ces mots. Il faut bien remarquer que ces diverses désignations ressortissent à des points de vue différents, et que certaines d'entre elles sont subordonnées à d'autres, et non coordonnées avec elles.

Quelques logiciens contemporains ont pris *apophantique* pour synonyme d'*attributive*. Cet usage du mot étant beaucoup plus étroit que celui d'Aristote, il a le double inconvénient de prêter à confusion, et de laisser sans désignation propre une idée importante.

2. Les quatre propositions prédicatives classiques sont souvent représentées chez les logiciens anglais par *SaP*, *SiP*, *SeP*, *SoP*, correspondant respectivement à A*, I*, E*, O*. Cette notation est commode pour l'expression des conversions*, équipollences*, etc.

Rad. int. : Propozicion.

1. « L'unité linguistique qui représente un jugement s'appelle une proposition. »

PROPOSITIONNEL, D. *Satz... ;* E. *Propositional ;* I. *Proposizionale.*

Qui concerne les propositions, et plus particulièrement les propositions en tant qu'opposées aux concepts. Très usité dans diverses expressions de logique moderne : *Interprétation conceptuelle* (I. C.), *interprétation propositionnelle* (I. P.), pour caractériser les deux sens d'une formule logistique, telle p. ex. que $a \supset b$; Voir *Impliquer*, C. — *Fonction propositionnelle*, expression verbale ou algorithmique contenant une ou plusieurs variables, et qui devient une proposition* si ces variables sont remplacées par des valeurs fixes ; voir *Fonction**.

1. PROPRE, subst. G. Ἴδιον ; L. *Proprium ;* D. *(Das) Eigene ;* E. *Proper ;* I. *Proprio.*

Caractère ou ensemble de caractères appartenant à tous les êtres d'une classe (déjà définie) et à eux seuls.

CRITIQUE

Ce mot présente dans l'antiquité plusieurs sens, distingués par ARISTOTE (*Topiques*, livres I et V) et dont la distinction a été résumée par PORPHYRE ainsi qu'il suit (*Isagoge*, IV ; 4a14 et suiv.) :

1° Ce qui appartient à une espèce, à elle seule, mais non à toute l'espèce ; par exemple, à l'homme d'être géomètre.

2° Ce qui appartient à toute l'espèce, mais non à elle seule ; par exemple, à l'homme d'être bipède.

3° Ce qui appartient à toute l'espèce

et à elle seule, mais d'une façon momentanée ; par exemple, à l'homme de devenir blanc dans sa vieillesse.

4° Ce qui appartient à toute l'espèce, à elle seule, et en tout temps ; par exemple, à l'homme, de pouvoir rire.

Les auteurs de la *Logique* de PORT-ROYAL (1re partie, ch. VII) reproduisent cette classification, si ce n'est qu'ils changent le dernier exemple en celui-ci, et qu'ils l'énoncent en première ligne : « C'est le propre du cercle, du seul cercle, et toujours, que les lignes tirées du centre à la circonférence soient égales. » Ils ne considèrent d'ailleurs que ce seul sens comme vraiment fondamental : « Quand nous avons trouvé la *différence* qui constitue une espèce, c'est-à-dire son principal attribut essentiel qui la distingue de toutes les autres espèces, si, considérant plus particulièrement sa nature, nous y trouvons encore quelque attribut qui soit nécessairement lié avec ce premier attribut, et qui, par conséquent, convienne à toute cette espèce et à cette espèce seule, *omni et soli*, nous l'appelons *propriété ;* ... et parce qu'il convient aussi à tous les inférieurs de l'espèce, et que la seule idée que nous en avons une fois formée peut représenter cette propriété partout où elle se trouve, on en a fait le quatrième des termes communs ou universaux. » *Ibid.*, § 4 : « Du propre. »

L'exemple cité ci-dessus (celui du cercle) n'est pas clair, car l'égalité des rayons est précisément le caractère qui sert d'ordinaire à la définition du cercle et qui en constitue la différence spécifique parmi les courbes planes fermées. Cette égalité ne serait un *propre*, au sens d'Arnauld et Nicole, que s'ils avaient tout d'abord défini le cercle par un autre caractère ; mais c'est probablement ce qu'ils sous-entendent, la circonférence étant définie ailleurs par ARNAULD : « La ligne que décrit sur un plan l'une des extrémités d'une droite, son autre extrémité demeurant

---

Sur **Propre.** — Aristote distingue sous ce nom : 1° Ce qui sans exprimer l'essence de la chose, lui appartient cependant et se réciproque avec elle : c'est un propre de l'homme que d'être géomètre et réciproquement un géomètre ne peut être qu'un homme (*Top.* I, 5, 102a 18-30. Porphyre, 1°) ; — 2° Ce qui appartient à la chose toujours et par soi : ainsi l'homme est, par nature, un animal non sauvage (Porphyre, 2°) ; — 3° Ce qui appartient à la chose non par soi, mais par son rapport avec une autre : c'est, par exemple, un propre pour l'âme de commander et pour le corps de servir ; — 4° Ce qui appartient toujours à la chose, mais par rapport à d'autres choses où se trouve une partie du même propre ; ainsi le propre qui caractérise le dieu par rapport à l'homme et à la bête, c'est qu'il est un vivant immortel ; ou l'homme par rapport au cheval et au chien, c'est qu'il est bipède (Porphyre, 2°) ; — 5° Ce qui appartient à la chose, mais seulement à un certain moment, et par conséquent par rapport à d'autres moments et par rapport à d'autres individus ; ainsi, pour un homme de se promener dans le gymnase ou sur l'agora (Porphyre, 3°. — *Top.* V, 1. 128b 15-21 ; cf. 24 et suiv., 35 et suiv., 37-39 ; 129a 4 et suiv., 8-16). Si on supprime la troisième classe, qui exprime seulement d'une façon générale que certains propres ne sont pas καθ'αὑτά (telle semble être du moins la pensée d'Aristote), on aperçoit aisément le parallélisme exact de cette classification et de celle de Porphyre. Reste à savoir ce que vaut la distinction en question. Or on peut se demander à bon droit si tous les propres, même les propres par soi, ne sont pas en réalité des propres relatifs. C'est d'ailleurs ce que reconnaît Aristote quand il définit le propre καθ'αὑτό un caractère qui convient à la chose *par rapport* à tout autre (πρὸς ἅπαντα) et la distingue de toute autre : ainsi, pour l'homme, d'être un vivant mortel apte à recevoir la science (128b, 34-36). Ceci vaut également pour cet autre exemple de

immobile » ; et le cercle, l'espace circonscrit par cette circonférence. (*Géométrie*, V, section 2, § 12.) A la page précédente, ils donnent plus justement pour exemple le triangle rectangle, dont le propre (ou « la propriété ») est l'égalité des carrés ; « parce que c'est une dépendance nécessaire de l'angle droit que le carré du côté qui le soutient soit égal aux carrés des deux côtés qui le comprennent ». Il faudrait d'ailleurs ajouter : « et parce que ce rapport ne se trouve dans aucun autre triangle ».

Il est vrai qu'on dit souvent de la définition qu'elle doit « être propre au défini » (δεῖ γὰρ τὸν ὁρισμὸν ἴδιον εἶναι, *Topiques*, VI, 1 ; 139a31), ou qu'elle doit « en énoncer le propre » : mais alors on sous-entend qu'on a quelque manière de reconnaître, au moins empiriquement, les individus qui composent la classe en question, autrement dit qu'il s'agit d'une définition *explicative**, ou de ce que Port-Royal appelait une *définition de choses*.

Il y a d'ailleurs moins d'écart entre la définition de Port-Royal et les quatre définitions de Porphyre qu'il ne semble au premier abord. Si l'on fait attention aux exemples donnés, on remarquera qu'ils ne sont pas homogènes : puisque l'on considère, pour le sens 4 la *possibilité* de rire, et non le fait de rire actuellement, on doit considérer aussi, pour le sens 1, la *faculté* de faire de la géométrie, et non le fait d'être actuellement géomètre ; de même pour le sens 3, on doit considérer la *disposition* à blanchir et non le fait d'avoir actuellement les cheveux blancs. Il ne resterait donc que le sens 4, qui est fondamental, et le sens 2 qu'on peut considérer comme inexistant dans la langue philosophique française (sauf sous la forme dérivée *propriété**). Mais personne ne dit qu'être bipède soit « le propre de l'homme », ou soit « propre à l'homme », si ce n'est en tant qu'on le distingue par là des autres mammifères, dont aucun ne l'est. On revient alors à ce qu'Aristote appelait ἴδιον πρός τι (*Topiques*, I, 5 ; 102a27), ἴδιον πρὸς ἕτερον (*Ibid.*, V, 1 ; 128b27) : mais ce caractère, ici encore, n'est appelé *propre* que parce que, dans un Univers du discours limité, il appartient *omni et soli*. — Voir les *Observations*.

Rad. int. : Idiaj.

2. PROPRE, adj. — G. Ἴδιος ; L. *Proprius* ; D. *Eigen* ; E. *Proper* ; I. *Proprio*. — Dans toutes les langues, en composition, au sens **A**, *Idio...*

A. Qui appartient à un sujet donné,

---

propre par soi : pour l'homme d'être un animal non sauvage (b17 et suiv.). Inversement un propre par relation, comme celui qui caractérise l'âme ou le corps envisagés dans leur rapport, exprime véritablement dans l'Aristotélisme une détermination essentielle pour l'une et pour l'autre, car l'âme est καθ' αὑτὸ la forme d'un corps organisé qui a la vie en puissance, et avoir la vie en puissance, c'est aspirer à recevoir la forme de l'âme. On voit en outre par là à quel point est flottante la distinction établie ici par Aristote entre le propre et l'essence (la quiddité, le τί ἦν εἶναι), ou ailleurs entre le propre et la définition, ὅρος (cf. *Prédicables*). De même un propre ne devrait pas non plus être une différence spécifique : comment dès lors le fait d'être immortel peut-il être dit un propre du dieu par rapport aux autres vivants, ou l'aptitude à recevoir la science un propre de l'homme, si elle le distingue des autres animaux mortels ? — Mais la distinction n'est pas moins incertaine entre le propre et l'accident, συμβεβηκός. Assurément, s'il s'agit d'un rapport ordinaire et fréquent (ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ καὶ ἐν τοῖς πλειστοῖς), mais non universel ni absolument constant (ἐν ἅπασι καὶ ἀεί, 129a6 et suiv.), ce propre qui appartient à la raison de commander au cœur et à l'appétit peut disparaître par accident (a, 10-16), et ainsi le propre et l'accident apparaissent distincts. Mais d'autre part, ce qui est propre à un certain moment (ποτέ) n'est-il

individu ou espèce, et à lui seul. (Sans distinction de ce qui est essentiel et de ce qui est accidentel.) « Nom propre », opposé à « nom commun ». — « La définition doit être propre *(conveniat uni definito)*, c'est-à-dire n'envelopper aucun des individus étrangers à l'espèce. » RABIER, *Logique*, p. 182. (Cf. ARISTOTE, *Top.*, VI, 1 ; 139ª31.)

Sens propre, sentiment personnel, par opposition à la tradition et à l'autorité.

B. Moins strictement, synonyme soit de *particulier* au sens **B,** soit de *spécial :* qui n'appartient pas à tous les individus d'une espèce, ou à toutes les espèces d'un genre : « On doit tenir compte, en élevant un enfant, de son caractère propre ; — des dispositions propres à sa nature. » Le mot n'implique pas, en ce sens, que d'autres individus ne possèdent pas aussi ces caractères.

Il s'affaiblit souvent jusqu'à ne plus jouer que le rôle d'un renforcement du pronom possessif (comme l'anglais *own*) ou à remplacer le pronom réfléchi : « L'amour-propre » (primitivement, l'amour de soi-même ; puis, par spécialisation, le point d'honneur, l'esprit d'émulation).

C. Capable de tel ou tel rôle, convenant à tel ou tel usage. (Cf. *approprié.*) Se dit en bonne ou en mauvaise part : « Une remarque propre à éclairer la question. » — « Un mode de raisonnement propre à faire illusion. » (Ne s'emploie plus guère que dans quelques expressions toutes faites ; mais au XVIIe siècle, cet emploi était très courant : « ... fort propre à passer le temps lorsqu'on n'a que faire ». MOLIÈRE, *L'Avare*, II, 1.)

D. En parlant d'un mot, on appelle *sens propre :* 1° son sens primitif, par opposition aux divers usages figurés ou dérivés qui en sont faits ; 2° son sens exact et précis, par opposition à l'emploi incorrect qui peut en être fait, aux faux sens qui peuvent lui être attribués par ignorance ou par négligence *(impropriétés)*. Le « mot propre » est celui dont la définition et l'import conviennent parfaitement à ce que l'on a l'intention d'exprimer.

Rad. int. : **A.** Idi ; **B. D.** Propr ; **C.** Apt.

PROPRIÉTÉ, D. **A. B.** *Eigenschaft ;* **C. D.** *Eigentum ;* — E. **A.** *Property ;* **B.** *Propriety ;* **C.** *Property, ownership ;* **D.** *Property ;* — I. *Proprietà.*

Primitivement, ce qui est propre, au sens **A.** Cette acception est tombée en désuétude. Voir ci-dessus le texte de PORT-ROYAL (Livre 1er, ch. VII, § 4), cité à l'article *Propre**, Critique.

A. Caractère qui appartient à tous

---

pas un véritable accident ? Est-ce vraiment un propre pour un homme de se promener dans le Gymnase et sur l'Agora, ou de blanchir en vieillissant ? Qu'on trouve, ce qui n'est pas impossible, de meilleurs exemples, il n'en restera pas moins que certains propres sont en même temps des accidents. Du reste le mot συμβεβηκός, qui signifie accident, sert aussi à Aristote pour désigner des attributs propres qui, s'ils ne sont pas immédiatement dans l'essence, en découlent du moins nécessairement et en peuvent être déduits, τὰ κατὰ συμβεβηκὸς ἴδια, ἴδια πάθη (*De An.*, I, 1, 402ª, 15). En résumé, l'élaboration de la notion de *propre* est tout à fait insuffisante. Aristote a bien aperçu qu'elle comporte une foule de degrés. Mais une analyse trop formelle et trop peu poussée ne lui a pas permis de déterminer avec précision le nombre et la hiérarchie de ces degrés, depuis les différences spécifiques profondes, auxquelles se rattachent des caractères dérivés dont la nécessité et, par suite, l'universalité et la stabilité vont en décroissant, jusqu'à la mer infinie des accidents purement individuels, objets contingents de la pure sensation, déterminés seulement par des circonstances de lieu et de temps, et dont on peut dire, avec Aristote lui-même (*An. post.*, I, 35 *déb.*) qu'ils sont τόδε τι καὶ ποῦ καὶ νῦν. **(L. Robin.)**

les êtres d'une espèce (mais qui peut aussi appartenir à d'autres). « Propriétés physiques : l'hydrogène est un gaz incolore et sans odeur, etc. » TROOST, *Précis de chimie*, § 150. — Cf. *propre*, subst., sens **2.**

B. Caractère de ce qui est *propre*, au sens **D.** « Propriété d'un terme ; propriété du langage. »

C. Droit de celui qui possède ou peut revendiquer une chose en vertu de la loi, ou tout au moins en vertu d'un droit naturel. « La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les règlements. » *Code civil*, livre II, titre II, 544. — La *propriété*, qui est un droit, s'oppose à la *possession**, qui est un état de fait.

D. Ce qui est l'objet de ce droit.

Rad. int. : **A.** Propraj ; **B.** Propres ; **C. D.** Propriet, — aj.

PROSPECTIF (opposé à *rétrospectif**), E. *Prospective.* — Qui concerne l'intelligence en tant qu'orientée vers l'avenir.

Rad. int. : Previdal.

« PROSPECTION », E. *Prospection.* Terme proposé par Maurice BLONDEL qui en expose ainsi le sens : « C'est cette dernière sorte de pensée (la pensée rétrospective) qui mérite exclusivement le nom de réflexion. Pour la première, qui reçoit sa lumière et son être même de ce vers quoi elle s'oriente, il semble nécessaire de disposer d'un terme précis qui prévienne toute confusion ; et peut-être le mot *Prospection* pourra-t-il être avantageusement employé dans la suite de cette étude afin de désigner la connaissance directe, surtout en ce qu'elle peut avoir d'avisé, de délibéré, de *circonspect.* » *Le point de départ de la recherche philosophique*, Annales de philosophie chrétienne, 1906, I, 342.

Néologismes, mais calqués sur des termes anglais usuels, bien formés, et utiles.

PROSYLLOGISME, D. *Prosyllogismus ;* G. *Prosyllogism ;* I. *Prosillogismo.*

A. Syllogisme dont la conclusion sert de prémisse à un autre syllogisme. Cf. *Lemme**, *Polysyllogisme**.

B. Quelquefois, synonyme de *Polysyllogisme**. Cet usage, rare d'ailleurs, vient de ce qu'Aristote (*Prem. Anal.*, 42b25) désigne ainsi ce qu'on a appelé plus tard sorite*.

PROTENSIF, D. *Protensiv.*

Qui occupe une durée, qui s'étend dans la durée. L'usage philosophique de ce mot a son origine dans le passage suivant : « Glückseligkeit ist die Befriedigung aller unserer Neigungen, sowol *extensivè*, der Mannigfaltigkeit derselben, als *intensivè*, dem Grade, als

---

Sur **Prospection.** — Ce mot désigne la pensée orientée vers l'action, la pensée concrète, synthétique, pratique, finaliste, envisageant le complexus total de la solution toujours singulière où se portent le désir ou la volonté, par opposition à la « rétrospection » ou « réflexion analytique » qui est une pensée repliée sur elle-même, spéculative ou scientifique, non dénuée certes d'applications possibles et de fécondité pratique, mais n'aboutissant qu'indirectement à cette utilité et passant d'abord par la connaissance générique et statique comme par une fin autonome. Ces deux formes de connaissance ne se séparent jamais complètement l'une de l'autre et ne réduisent jamais non plus l'une à l'autre : elles s'harmonisent dans le réalisme supérieur de cette science possédante ou de cette intuition acquise que, par opposition à la connaissance *per notionem*, les scolastiques nommaient *per connaturalitatem et unionem.* D'ailleurs la prospection, comme la rétrospection, comporte une attention, une réflexion *sui generis* et ne doit pas être confondue avec la spontanéité ou l'élan des actes directs. **(M. Blondel.)**

auch *protensivè*, der Dauer nach[1]. » KANT, *Krit. der reinen Vern.*, Methodenlehre : vom Ideal des höchsten Guts A-805 ; B. 833.

Terme très rare.

PROTO... Préfixe employé pour former des termes où entre l'idée de *premier**. Voir la critique de ce mot. — Sur les équivoques qu'il recouvre quelquefois, cf. DURAND DE GROS, *Aperçus de taxinomie générale*, 198-199.

Πρῶτον ψεῦδος (mot à mot : première chose fausse), locution usuelle pour désigner ce que l'on considère comme l'erreur originelle d'où dérivent toutes les conséquences qu'on juge fausses dans une doctrine. — Cette expression vient d'ARISTOTE, *Premiers Analytiques*, B, 66 *b*, 18 ; mais dans ce passage, il entend simplement par là la prémisse fausse qui se trouve nécessairement dans tout raisonnement correct dont la conclusion est fausse.

« **PROTOTHÈSE,** D. *Protothèse.* »

Terme proposé par W. OSTWALD pour désigner les hypothèses « susceptibles de vérification dans l'état actuel de la science » par opposition aux hypothèses invérifiables avec les moyens dont nous disposons. Voir not. *Die Energie*, § 68.

CRITIQUE

Cette distinction serait d'importance secondaire, car les moyens de vérification dont nous disposons peuvent changer du jour au lendemain pour une question déterminée. Mais il semble ressortir du contexte et des exemples donnés que la distinction réellement visée est celle des hypothèses de structure et des hypothèses portant sur des relations fonctionnelles entre grandeurs mesurables. Ce terme serait donc de nature à augmenter plutôt qu'à diminuer la confusion qui règne dans cette question. Cf. *Hypothèse** et *Vérification**.

« **PROVERSIF »,** tourné vers l'avenir. Terme générique désignant, d'une manière plus large, ce dont *prospectif* marque seulement l'aspect intellectuel. Ce mot, ainsi que *proversion*, sont proposés, par M. LE SENNE, et opposés par lui à *rétroversif* et *rétroversion* : « *La morale est proversive.* — A chaque instant nous sommes sollicités ou emportés par l'un ou l'autre de deux penchants : l'un, à nous retourner sur ce qui est déjà, sur ce qui prolonge le passé dans le présent, la nature, pour découvrir ce qu'elle est ; l'autre, au contraire, à tourner le dos au passé pour nous porter vers l'avenir encore indéterminé en vue de le marquer au sceau de l'idéal et de le déterminer par la médiation de celui-ci. Au premier mouvement, il est commode d'attacher le nom de *rétroversion ;* au second, celui de *proversion.* » *Traité de morale générale*, Introduction, p. 11.

PROVIDENCE, G. πρόνοια (STOÏCIENS) ; D. *Vorsehung ;* E. *Providence ;* I. *Provvidenza.*

A. Action que Dieu exerce sur le monde en tant que volonté conduisant les événements à des fins. Si l'on ne considère que l'organisation permanente des choses, l'établissement de lois fixes dont les effets bienfaisants ont été prévus, et en raison desquels ces lois ont été choisies, cette action est appelée *providence générale ;* l'intervention personnelle, ou du moins analogue à celle d'une personne, dans le cours des événements successifs, est dite *providence particulière.* « La providence de Dieu consiste principalement en deux choses. La première..., en ce qu'il a commencé, en créant le monde et tout ce qu'il renferme à mouvoir la matière... d'une manière qu'il y a le moins qu'il se puisse de désordre dans la nature, et dans la combinaison de la nature avec la grâce. La seconde, en ce que

1. « Le bonheur est la satisfaction de tous nos penchants, aussi bien *extensivè*, quant à leur multiplicité, qu'*intensivè* quant à leur degré, et que *protensivè*, quant à leur durée. »

Dieu remédie par des miracles aux désordres qui arrivent en conséquence de la simplicité des lois naturelles, pourvu néanmoins que l'ordre le demande ; car l'ordre est à l'égard de Dieu une loi dont il ne se dispense jamais. » Malebranche, *Méditations chrétiennes*, VII[e] Méd., § 17.

B. « La Providence » : Dieu en tant qu'exerçant le pouvoir providentiel défini ci-dessus.

Rad. int. : Providenc.

PRUDENCE, D. *Klugheit ;* E. *Prudence ;* I. *Prudenza.*

A. L'une des quatre vertus cardinales* (φρόνησις). Elle consiste dans la force de l'esprit et dans la connaissance de la vérité. Le mot, en ce sens, est presque synonyme de sagesse, tout au moins de sagesse pratique.

B. (Sens le plus usuel.) Qualité du caractère consistant dans la réflexion et la prévoyance par lesquelles on évite les dangers de la vie.

REMARQUE

Klugheit, que tous les traducteurs de Kant s'accordent à traduire par prudence (*Fondements de la Mét. des Mœurs*, II ; Barni, p. 49 ; Delbos, p. 127 ; H. Lachelier, p. 45) a, pour lui, un sens un peu plus fort que le sens actuel **B,** sans pourtant se confondre avec le sens **A.** Il la définit « die Geschicklichkeit in der Wahl der Mittel zu seinem eigenen grössten Wohlsein[1] ». Il oppose ainsi les impératifs problématiques de l'habileté proprement dite (relatifs à la simple réalisation d'une fin quelconque), aux impératifs assertoriques de la prudence (habileté dans l'art d'être heureux, fin que tout le monde désire) et à l'impératif catégorique de la raison (le Devoir).

Rad. int. : Prudentes.

PSEUD... ou **Pseudo...** (G. ψευδο... de ψεῦδος, fausseté, erreur).

S'emploie en composition avec un grand nombre de radicaux pour désigner ce qui ressemble à la chose considérée, ou ce qui passe pour tel, sans l'être véritablement. Mais de cette signification générale, il faut distinguer deux applications très différentes :

A. Formation de termes désignant, d'une manière objective, certains phénomènes bien définis (particulièrement en psychologie). Notamment :

— **Pseudesthésie,** mot à mot, fausse sensation, perception illusoire ; s'applique presque toujours à l'illusion par laquelle les amputés rapportent certaines sensations aux membres qu'ils n'ont plus.

— « **Pseudo-esthétique** », adjectif employé par M. Lalo pour désigner la beauté naturelle, en tant que perception d'un type, harmonie des formes et des fonctions d'un être vivant. Il la distingue de la beauté *anesthétique** des choses, c'est-à-dire de la propriété qu'elles présentent de faire naître le sentiment de satisfaction spécial qu'on appelle le « sentiment de la nature » ; et il l'oppose à la beauté *esthétique* proprement dite, dont il n'admet l'existence que dans l'art, ou du moins par un reflet de celui-ci. *Introduction à l'esthétique*, 2[e] partie, ch. III.

— **Pseudo-hallucination,** voir *Hallucination**.

— **Pseudomnésie.** (J. Jastrow, dans *Baldwin*, écrit *pseudamnesy*, mais l'*a* doit sans doute être considéré comme une faute d'impression.) — Illusion de la mémoire consistant dans la fausse reconnaissance de ce qui n'a pas été réellement perçu une première fois, ou dans la croyance à la nouveauté de ce qui a déjà été perçu, comme il arrive fréquemment dans les expériences sur la mémoire, et aussi, quoique moins nettement, dans la vie courante. — Ce terme est très utile pour éviter de confondre ces faits, comme il arrive si souvent, avec les *paramnésies** proprement dites.

— **Pseudoscopie,** illusion de la vue, fausse construction des sensations vi-

1. « ... l'habileté dans le choix des moyens d'obtenir pour soi-même le plus grand bien-être ».

suelles. En un sens plus spécial, illusion obtenue par le « pseudoscope » de Wheatstone, sorte de stéréoscope renversant le relief des objets perçus, c'est-à-dire présentant en creux ce qui est en saillie.

B. Qualification péjorative impliquant que celui qui s'en sert juge illusoire ou illégitime ce qu'il désigne ainsi. Par exemple :

— **Pseudo-concept,** concept illusoire, soit parce que le terme qui le désigne contient dans sa définition des éléments incompatibles, soit parce que celle-ci implique des assomptions inexactes.

— **Pseudo-idée,** idée confuse ou inexistante, qui se réduit à un mot.

— **Pseudo-problème,** problème apparent, qui cesse de se poser quand on analyse les présuppositions contenues dans ses prétendues données.

Rad. int. : Pseud(o).

PSITTACISME, du G. ψιττακός, perroquet ; D. *Psittacismus ;* E. *Psittacism ;* I. *Psittacismo.*

Fait de juger ou de raisonner sur les mots, sans avoir présentes à l'esprit les idées qu'ils représentent. « On raisonne souvent en paroles, sans avoir les objets mêmes dans l'esprit ; or, cette connaissance ne saurait toucher... Ainsi, si nous préférons le pire, c'est que nous sentons le bien qu'il renferme sans sentir ni le mal qu'il y a, ni le bien qui est dans la part contraire. Nous supposons et croyons, ou plutôt nous récitons seulement sur la foi d'autrui ou tout au plus sur celle de la mémoire de nos raisonnements passés que le plus grand bien est dans le meilleur parti ou le plus grand mal dans l'autre. Mais quand nous ne les envisageons point, nos pensées et nos raisonnements, contraires au sentiment sont une espèce de *psittacisme* qui ne fournit rien pour le présent à l'esprit. » LEIBNIZ, *Nouv. Ess.*, II, XXI, 31.

Le mot se prend le plus souvent en mauvaise part. Il y a cependant un psittacisme légitime et même nécessaire. Cf. *Sourd* ;* et voir l'ouvrage de M. DUGAS, *Le psittacisme et la pensée symbolique* (not. Préface).

Rad. int. : Psitacism.

PSYCHANALYSE, D. *Psychanalyse ;* E. *Psychanalysis ;* I. *Psicanalisi.* (On a dit d'abord **Psycho-analyse,** D. *Psychoanalyse ;* E. *Psycho-analysis ;* I. *Psico-analisi.* Mais, en français, cette forme est maintenant tombée en désuétude.

Méthode de psychologie clinique, ainsi nommée par le professeur S. FREUD (de Vienne), qui l'a particuliè-

---

Sur **Pseudo-concept.** — On trouve chez Benedetto CROCE un usage de ce terme qui tient du sens **A** et du sens **B.** Dans les *Lineamenti di una Logica* (1905) il appelait ainsi, par opposition aux « concepts purs », les notions générales tirées de l'expérience pratique, telles que « l'or », « le cheval », « la cellule » qui n'ont rien de rigoureux au point de vue logique, et ne sont pas représentables au point de vue de la perception. (*Ibid.*, p. 66 et suiv.) — Dans sa *Logica come scienza del concetto puro*, développement du précédent ouvrage (1908), il y ajoute les idées telles que celles de la géométrie, qui peuvent être rigoureusement définies, mais qui ne peuvent être réalisées telles quelles (la ligne sans épaisseur, le cercle parfait) ; les premiers sont pour lui les « pseudo-concepts empiriques », les seconds les « pseudo-concepts abstraits ». Il les oppose aux seuls vrais concepts, ou « concepts purs » (*Begriffe* de Hegel) qui sont à la fois rigoureusement définissables et effectivement réalisés (p. ex. le devenir) et auxquels il applique pour cette raison le nom d' « universels* concrets ».

Le mot ne me paraît guère avoir été employé, du moins en France, qu'en parlant des pseudo-concepts empiriques.

rement appliquée et développée. Cette méthode consiste à déceler, au moyen de procédés divers, reposant sur le jeu de l'association, l'existence de souvenirs, de désirs et d'images, combinés en systèmes d'idées subconscients *(complexes**)*, dont la présence inaperçue cause des troubles psychiques ou même physiques, et qui cessent de produire ces effets une fois rappelés à la pleine conscience. Les principaux procédés employés sont l'interrogation directe, l'interprétation des propos spontanés auxquels le malade est invité à se laisser aller, celle des automatismes et celle des rêves. (Cette dernière a pris dans la méthode une importance particulière, ainsi qu'une hypothèse complémentaire, d'après laquelle les états de conscience relatifs aux faits sexuels jouent dans ces « complexes » un rôle prépondérant.)

Voir R. Dalbiez, *La méthode psychanalytique et la doctrine freudienne* (1936).

PSYCHASTHÉNIE, D. *Psychasthenie ;* E. *Psychasthenia ;* I. *Psicastenia.*

État mental morbide défini et dénommé par Pierre Janet ; il consiste en un ensemble d'obsessions, d'agitations, d'impulsions, de doutes, de sentiments d' « incomplétude », qui en font un type pathologique bien déterminé et distinct de la « neurasthénie », à laquelle ces troubles étaient d'ordinaire rapportés auparavant. Le caractère essentiel en est, selon lui, « l'absence de décision, de résolution volontaire, de croyance et d'attention, l'incapacité d'éprouver un sentiment exact en rapport avec la situation présente », en un mot une insuffisance dans « la fonction du réel ». Janet, *Les névroses*, p. 346-347 et 354. Cf. *Les obsessions et la psychasthénie* (1903).

Rad. int. : Psikasteni.

1. PSYCHIQUE, adj. D. *Psychisch ;* E. *Psychical ;* I. *Psichico.*

A. Qui concerne l'esprit, au sens phénoménal et empirique de ce mot (voir *Esprit*, **C.** 1). Les « phénomènes psychiques », ou les « états psychiques », en ce sens, sont considérés comme appartenant au même genre que les phénomènes physiques, les phénomènes physiologiques, etc.

B. Qui concerne ou qui constitue des phénomènes de comportement*, en tant qu'ils ne sont pas stéréotypés dans l'espèce, ou dans la variété, mais dépendent de l'expérience antérieure de l'individu. — Cet usage du terme vient de ce que, selon le *behaviorisme**, les phénomènes ainsi définis comprennent tout ce que l'on a appelé jusqu'ici phénomènes psychiques, au sens **A.** — Voir aussi *Conduite**.

C. Plus spécialement, se dit des phénomènes de l'esprit qui se présentent comme des manifestations de facultés nouvelles, autres que celles dont s'occupe la psychologie classique (phénomènes *parapsychiques** *:* télépathie, divination, prévision de l'avenir, etc.). — C'est en ce sens que le mot est pris, par exemple, dans le nom de la *Society*

Sur **Psychique.** — Ce terme est barbare et le son en est désagréable. Paul Janet le critiquait très vivement, et faisait remarquer avec raison qu'on désigne très bien les phénomènes par l'adjectif tiré du nom de la science qui s'en occupe : on ne dit pas phénomènes *géiques*, mais *géologiques ;* ni faits *astriques*, mais *astronomiques*, et ainsi de suite. La distinction est donc inutile. **(F. Abauzit.)** L'école de Cousin a toujours reculé devant *psychique*, et s'est contentée de *psychologique*, aussi admissible, même dans le sens le plus étendu, que *physiologique*. Mais *psychique* a forcé la porte ; il est aujourd'hui consacré par l'usage. Il n'y a donc qu'à s'en tenir à la distinction très juste indiquée ci-dessus. **(J. Lachelier.)**

Les articles **Psychisme** à **Psycholepsie** ont été ajoutés sur la proposition d'**Ed. Claparède** et en grande partie d'après ses indications.

for psychical Research[1] (fondée à Londres en 1882) et dans le titre de l'ouvrage de J. MAXWELL, *Les phénomènes psychiques* (1903).

CRITIQUE

1. Ce dernier emploi du mot est regrettable ; il en restreint trop le sens général, dont l'usage est nécessaire. *Parapsychique* vaut beaucoup mieux. Il a été proposé par BOIRAC, *Essai de classification des phénomènes parapsychiques*, Annales des sciences psychiques, III, 342 (1893). « Ce terme, dit FLOURNOY, me paraît de beaucoup le meilleur pour embrasser, sans rien préjuger sur leur nature et leurs causes réelles, tous les phénomènes d'aspect étonnant ou anormal, couramment désignés par les épithètes (toutes trop larges ou trop étroites, ou impliquant des interprétations discutables) de *psychiques*, *occultes*, *médianimiques*, *supranormaux.* » *Esprits et médiums*, p. 185.

2. Au sens général, il faut éviter de confondre *psychique :* qui concerne l'esprit, ia pensée ; et *psychologique :* qui concerne la psychologie. Sans doute dans bien des cas, la distinction est sans intérêt : on peut dire également bien que l'association des idées est un phénomène psychique, c'est-à-dire mental, ou psychologique, c'est-à-dire un de ceux qu'étudie la psychologie. Mais il est illogique d'appeler *méthode psychique* la méthode de la psychologie, ou inversement *processus psychologique* une suite d'opérations mentales s'accomplissant dans l'esprit d'un individu. Ce second abus est sans doute moins choquant que le premier, d'abord à cause de l'analogie avec le mot *physiologique*, puis à cause de ce fait que *psychologie* reçoit souvent un sens concret, et que l'on parle ainsi de la « psychologie » d'un homme pour désigner l'ensemble de ses caractères intellectuels et moraux. Il y aurait cependant avantage à réagir contre ces impropriétés, et il est souvent très utile de pouvoir distinguer nettement dans le langage : 1° le point de vue du fait ; 2° le point de vue de la réflexion scientifique ou philosophique sur ce fait.

Rad. int. : **A.** Psikal ; **B.** Parapsikal.

1. Société pour la recherche psychique.

2. PSYCHIQUE, subst. (et rarement adjectif) ; D. *Psychiker ;* E. *Psychic ;* I. *Psichico.*

Dans le langage du gnosticisme, repris par l'occultisme, classe d'esprits humains intermédiaire entre les *hyliques*, attachés à la matière, et les *pneumatiques*, qui participent à la vie spirituelle supérieure.

On trouve déjà chez saint PAUL (*I. Cor.*, 2, 14) ψυχικός, adj. opposé à πνευματικός, l'homme, en tant qu'être vivant, à l'homme en tant qu'esprit.

PSYCHISME, D. *Psyche*, *Psychismus ;* E. *Psychism.*

Vie psychique ; ensemble de phénomènes psychiques formant un tout : soit qu'ils constituent la vie mentale, consciente et inconsciente d'un individu, soit qu'ils n'en forment qu'une partie systématisée. Par ex., GRASSET, *Le psychisme inférieur*, 1906. — Terme vague, et qui sert surtout à éviter de rien préjuger par une désignation plus précise.

Psycho-analyse, voir *Psychanalyse.*

« **PSYCHO-DYNAMIQUE** (méthode) », D. *Psychodynamisch.*

Méthode consistant à mesurer les processus psychiques par leurs effets dynamiques. (ALIOTTA, *La misura in psic. experimentale*, 1905 ; CLAPARÈDE, *Classification et plan des méthodes psychologiques*, Arch. de Psych., VII, 1908.)

Ce mot est parfois employé comme substantif : la *Psychodynamique* est la partie de la psychologie qui étudie les effets dynamiques des processus psychiques. Mais, le plus souvent, cette appellation implique une doctrine spéciale relativement à la nature des processus psychiques, qui sont alors consi-

dérés comme une forme particulière de l'énergie ; par ex. dans LEHMANN, *Elemente der Psychodynamik*, 1905.

PSYCHOGÉNÈSE, D. *Seelenentwicklung, Psychogenese ;* E. *Psychogenesis ;* I. *Psicogenesi.*

A. Développement de l'esprit, considéré comme un effet de lois naturelles.

B. Étude de ce développement.

Voir *Genèse**.

Rat. int. : Psikogenes.

« PSYCHOGNOSIE, Psychotechnie. » Termes proposés pour traduire les mots : *Psychognostik, Psychotechnik*, qui désignent chez W. STERN, les deux divisions de la psychologie appliquée. La première a pour objet de déterminer l'état psychique actuel des individus *(psycho-diagnostic)* ou d'en prévoir l'évolution *(psycho-pronostic)*. La seconde a pour objet les moyens d'agir sur cet état psychique et de les modifier (STERN, *Angewandte Psychologie ; Beiträge zur Psych. der Aussage*[1], I, 1903). Cf. CLAPARÈDE, *Arch. de Psych.*, 1908.

Psychognosie a déjà été employé par AMPÈRE pour désigner la psychologie critique (Méthodologie, Idéogénie) ; mais cet usage ne paraît avoir laissé aucune trace.

Rad. int. : Psikognosi, psikotekni.

Psychogramme (E. *Psychograph*) ; voir *Psychographie**. — Ce terme s'applique aussi au graphique construit suivant le procédé du « profil psychologique » ; voir ci-dessus *profil.*

« Psychogramme professionnel », expression proposée par Ed. CLAPARÈDE (*L'orientation professionnelle*, 1922, p. 27) pour traduire ce que les Allemands ont appelé *Berufs psychographie*, les psychologues de langue anglaise *Occupational psychographs, Job analysis* (graphique exprimant la valeur respective des diverses aptitudes exigées pour une profession).

1. *Psychologie appliquée ; Contributions à la psychologie du témoignage.*

PSYCHOGRAPHIE, D. *Psychographie ;* E. *Psychography ;* I. *Psicografia.*

A. Description des faits psychiques. « Avant de songer à expliquer un phénomène intellectuel, il faut d'abord donner une idée nette de ce phénomène et des différentes circonstances qu'il présente. C'est ce qu'a fait M. Ampère pour les différentes espèces d'idées, en joignant pour chacune les recherches idéogéniques aux déterminations psychographiques. » Compte rendu d'une leçon d'Ampère, publiée par lui-même comme Introduction à l'*Essai sur la philosophie des sciences*, p. LVI. Dans le tableau des sciences zoologiques joint à cet ouvrage, la *psychographie* est la première division de la psychologie, correspondant au point de vue autoptique*.

B. Description psychologique d'un individu ; art de procéder à cette description. (OSTWALD, *Psychographische Studien*, Ann. der Naturphilosophie, 1907-1908 ; W. BAADE et STERN, *Über Aufgabe und Anlage der Psychographie*, Z. für Angew. Psych.[1], III, 1909.) La description résultant d'une psychographie, l'énumération de tous les caractères psychiques d'un individu, est appelée par les mêmes auteurs *psychogramme.*

Rat. int. : Psikografi.

« PSYCHOÏDE », D. *Psychoïd.*

Nom donné par le biologiste allemand Hans DRIESCH au facteur qui, d'après son système néo-vitaliste, gouvernerait la croissance et l'adaptation des organismes. (*Die Seele als elementarer Naturfaktor*[2], 1903.)

« PSYCHOLEPSIE. » Nom donné par Pierre JANET aux chutes de la tension psychologique, particulièrement (mais non pas exclusivement) quand elles se produisent sous forme de crises rapides, de dépression brusque. *Les obsessions et la psychasthénie*, I, 501 ; *Les Névroses*, p. 365.

Rad. int. : Psikolepsi.

1. *Sur le rôle et le caractère de la psychographie*, Revue de psychologie appliquée. — 2. *L'âme en tant que facteur naturel élémentaire.*

« **PSYCHOLEXIE.** » Terme proposé par Ed. CLAPARÈDE pour désigner l'étude qualitative et descriptive des phénomènes psychiques (par opposition à *Psychométrie**). Voir ce mot.

PSYCHOLOGIE, D. *Psychologie ;* E. *Psychology ;* I. *Psicologia.*

D'une façon générale, on peut définir la psychologie la science de l'âme ou de l'esprit. Mais cette définition est peu satisfaisante, d'abord parce qu'*esprit* se prend en beaucoup de sens ; ensuite parce que certains psychologues contemporains se sont appliqués à éliminer de leurs études non seulement la notion d'âme, mais même celle d'esprit conscient de lui-même. — En réalité, ce nom de psychologie réunit plusieurs études différentes qui doivent être définies séparément.

1° En tant que *science :*

A. Les êtres vivants, en particulier les animaux supérieurs et l'homme, ont une certaine manière de se comporter, de réagir aux impressions qu'ils reçoivent, et de modifier ces réactions par l'expérience (D. *Verhalten ;* E. *Behaviour*) : la *psychologie de réaction* est l'étude de ce « comportement », dans tout ce qui dépasse les fonctions régulières et relativement fixes qu'étudie le physiologiste.

B. Chaque personne a conscience de certaines idées, émotions, affections, tendances et actions qu'elle considère comme la constituant elle-même, et se représente les autres comme ayant une conscience semblable : la *psychologie de conscience* ou *de sympathie* a pour objet l'étude de ces faits, leur description, leur classification, et la recherche des régularités empiriques qu'ils peuvent manifester.

C. Les pensées (aussi bien celles qui constituent le monde extérieur que celles qui sont rapportées au moi) peuvent être l'objet d'une réflexion critique, par laquelle on se propose d'en déterminer les caractères vrais (par opposition à ceux que la pratique et l'habitude rendent tout d'abord apparents), d'en découvrir les conditions et les liaisons nécessaires, et par suite d'en éprouver la valeur. L'exercice systématique de cette faculté s'appelle *psychologie réflexive* ou *psychologie critique.*

D. Quand l'observation de l'esprit par lui-même a pour objet de découvrir, au delà des phénomènes, une réalité substantielle et permanente dont ceux-ci ne sont que la manifestation, elle constitue la *psychologie ontologique*, ou encore la *psychologie rationnelle* (au sens où WOLFF et KANT prenaient ce terme). Mais cette dernière expression a été aussi employée par Renouvier en un sens tout différent, et très voisin de ce que nous avons appelé ci-dessus psychologie réflexive. (*Essais de critique génerale*, II. Psychologie rationnelle, ch. I, où il mentionne et écarte le sens traditionnel de ce terme.)

2° Quelquefois, au *sens concret :*

E. L'ensemble des états et des dispositions psychiques d'un être ou d'une classe d'êtres. « La psychologie

---

Sur **Psychologie.** — Il me semble qu'il serait bon de reprendre, en la transformant, la grande division de Wolff et de dire que la psychologie a en effet deux parties bien distinctes : 1° L'étude directe, par la conscience, ou même indirecte, par l'observation des signes extérieurs, de tous les phénomènes affectifs ou sensitifs, y compris la mémoire et l'association, considérés en dehors de toute intervention du *moi ;* 2° l'étude, non de l'âme-substance, mais de l'âme telle que Descartes lui-même semble l'entendre dans ses Lettres à la princesse Elisabeth, de la pensée proprement dite, du moi ; ou (car c'est la même chose à mon sens), de ce que l'école de Cousin appelait la « raison ». Cette division, la vraie selon moi, est déjà dans la *Connaissance de Dieu et de soi-même* de Bossuet, sous les noms d'*opérations sensitives* et d'*opérations intellectuelles.* **(J. Lachelier.)**

d'un artiste, d'un homme politique. »

Comparer, dans un sens analogue, *anatomie*, *physiologie*.

CRITIQUE

Le mot *Psychologie* date du XVIe siècle. (Voir A. LALANDE, Introduction au *Traité de Psychologie* de G. DUMAS) ou *Nouveau Traité* publié sous la direction du même auteur, t. I, 367 et suiv.), mais n'est devenu usuel qu'au XVIIIe siècle, avec la *Psychologia empirica* et la *Psychologia rationalis* de WOLFF (1732-1734). Sa grande extension en France est due à Maine de Biran et à l'École éclectique qui en fit une des quatre divisions principales de son enseignement. Voir notamment JOUFFROY, *De l'organisation des sciences philosophiques*, *De la distinction de la psychologie et de la physiologie*, *De la science psychologique*, etc., recueillis dans les *Mélanges* et les *Nouveaux Mélanges*. Les positivistes, au contraire, tenaient ce mot en suspicion, à cause de la prédominance, chez leurs adversaires, de la psychologie ontologique. « J'aurais pu, dit LITTRÉ, me servir du terme *psychologie*, employé depuis Wolff pour désigner l'étude des phénomènes intellectuels et moraux... Pourtant, comme il est certain que la psychologie a été à l'origine, et qu'elle est encore l'étude de l'esprit indépendamment de la substance nerveuse, je ne veux pas, je ne dois pas user d'un terme qui est le propre d'une philosophie autre que celle qui emprunte son nom aux sciences positives. » *La science au point de vue philosophique*, 308.

Ce scrupule a aujourd'hui disparu de la manière la plus complète, et même le mot *psychologie* tend à s'opposer à *philosophie*. Le mouvement de la *psychologie indépendante* a eu pour but de constituer la psychologie à l'état de science positive, analogue à la biologie par son attitude et par sa méthode. Et par une réaction inverse, ce sont les philosophes qui ont alors marqué une certaine défiance au mot *psychologie* : « La vraie science de l'esprit n'est pas la psychologie, mais la métaphysique. » LACHELIER, *Psychologie et métaphysique*, Revue philosophique, mai 1885, p. 516. « La psychologie a pour domaine la connaissance sensible ; elle ne connaît de la pensée que la lumière qu'elle répand sur la sensation ; la science de la pensée en elle-même, de la lumière dans sa source, c'est la métaphysique. » *Ibid.*, 2e édition, à la suite du *Fondement de l'Induction*, p. 173. Cf. *Métaphysique**, notamment **B, H,** et critique, 1 *b*.

L'idée de *psychologie indépendante* a subi plus tard une régression. Voir par exemple REY, *Leçons de psychologie et de philosophie*, 3e édition (1911), note à la page 17. Les distinctions que nous avons exposées plus haut peuvent servir à rendre plus claire cette question, qui, sous sa forme globale, semble comporter des conclusions contradictoires. Il serait utile d'éviter, dans cette discussion, le terme de *psychologie métaphysique*, qui est très équivoque, et que chacun emploie pour écarter les questions qu'il juge insolubles. Les partisans de la pure psychologie de réaction l'appliquent à tout ce qui relève de la psychologie de conscience, et à plus forte raison de la psychologie réflexive ou ontologique, qui sont ainsi confondues sous cette désignation. Les partisans de la psychologie de conscience la restreignent, au contraire, aux deux dernières sortes de questions. Et il arrive même quelquefois qu'elle serve à opposer la critique (métaphysique au sens **H**) à l'ontologie.

Nous avons écarté également le terme *psychologie objective*, très souvent employée de nos jours pour désigner la psychologie de réaction. Voir par exemple : BECHTEREW, *La psychologie objective*, trad. KOSTYLEFF (1913). Objectif, dans cette expression, est pris au sens de matériel, de perceptible par les sens. Il s'oppose à subjectif au sens de conscient ou de mental. Nous avons donné à l'article *objectif**, les raisons de ne pas employer ces mots dans cette acception, qui prête beaucoup à l'équi-

voque : ils présupposent, dans le cas de la psychologie, qu'on n'y peut rien découvrir d'*universellement valable* que par le procédé *d'observation externe*, ce qui est extrêmement douteux.

Rad. int. : Psikologi (en y ajoutant les déterminations nécessaires : *Reaktopsikologi ; konscial—, kritikal—, ontologial psikologi*).

Psychologie comparée, D. *Vergleichende Psychologie ;* E. *Comparative psychology ;* I. *Psicologia comparata.*

A. Au sens large, toute étude ayant pour objet de comparer la psychologie de différents êtres ou classes d'êtres : psychologie comparée des peuples, des sexes, des classes sociales, des professions, des individus.

B. Plus spécialement, et d'ordinaire, psychologie comparée de l'homme et des divers animaux. Par ex. Ed. Claparède, *La psychologie comparée est-elle légitime ?* Arch. de psychol., juin 1905.

Rad. int. : Psikologi... komparant.

Psychologie individuelle, D. *Individuelpsychologie, Differentielle Psychologie ;* E. *Individual Psychology ;* I. *Psichologia individuale.*

Étude des différences psychologiques qui distinguent les individus. (Binet et Henri, *La psychologie individuelle*, Ann. psychol., II, 1896.) Cette étude a été appelée aussi *Ethology* (J. S. Mill) et *Charakterologie* (Wundt, Bahnsen), mais surtout en tant qu'elle concerne la formation des caractères ; voir *Éthologie.* L'expression de Stern (*Differentielle Psychologie*, 1911) serait plus large que psychologie individuelle, et équivaudrait à peu près à *psychologie comparée* au sens **A.**

Rad. int. : Individual psikologi.

Psychologie pathologique, D. *Pathologische Psychologie, Pathopsychologie ;* E. *Pathological psychology ;* I. *Psicologia patologica.*

Étude des fonctions psychiques par l'observation des anomalies qu'elles présentent chez les aliénés, les névropathes, etc. Elle se distingue de la pathologie mentale (quelquefois appelée aussi *psychopathologie ;* cf. not. Jastrow, v° *Psychopathology*, dans le *Dict. de Baldwin*) en ce que celle-ci a pour objet de constituer des types cliniques, d'en suivre l'étiologie et l'évolution, et d'en préparer la thérapeutique, tandis que le but essentiel de la psychologie pathologique est de déterminer entre les phénomènes des rapports ou des lois *élémentaires*, qui soient valables, selon le principe de Claude Bernard, aussi bien pour l'état normal que pour l'état morbide. — Voir *pathopsychologie* ;* et cf. Dumas, *Qu'est-ce que la psychologie pathologique ?* Journal de psychol., 1908.

Rad. int. : Patologial psikologi.

Psychologie physiologique, Psychophysiologie, D. *Physiologische Psychologie ;* E. *Physiological psychology ;* I. *Psicologia fisiologica.*

Terme un peu vague, désignant l'étude de la psychologie (soit au sens **A,** soit au sens **B,** d'ailleurs mal distingués entre eux) dans ses rapports avec la physiologie ; et contenant même en général cette idée, plus ou moins expresse, que la psychologie dépend essentiellement de la physiologie, qu'elle est une étude des fonctions du système nerveux. — Cette formule a été surtout popularisée par le titre de l'ouvrage de Wundt, *Physiologische Psychologie* (1re éd., 1874 ; trad. fr. de Rouvier, 1886).

PSYCHOLOGIQUE, D. *Psychologisch ;* E. *Psychological ;* I. *Psicologico.*

A. Proprement, qui concerne la psychologie ou qui appartient à la psychologie, surtout aux sens **A** et **B.**

B. Synonyme de mental*. Voir ci-dessus *Psychique**, critique.

CRITIQUE

Le *point de vue psychologique* est opposé dans le langage philosophique courant, tantôt au « point de vue lo-

gique », tantôt au « point de vue moral », tantôt au « point de vue métaphysique ». D'une façon générale, on entend par là le point de vue de l'observation et de l'analyse empirique ; mais le sens précis ne laisse pas d'être assez différent selon les cas : quand on l'oppose à la métaphysique, la distinction peut être soit celle du phénoménal et de l'ontologique, soit celle de la psychologie d'observation (**A** ou **B**) et de la psychologie réflexive et critique. Quand il s'agit de morale, l'opposition est celle du fait et du droit, du constatif et du normatif. Quand il s'agit de logique, le sens est encore double : tantôt on veut opposer, comme précédemment, le point de vue de la pensée telle qu'elle se déroule au point de vue de l'idéal logique, des *normes* que la pensée doit suivre pour être *valable ;* tantôt on veut opposer le point de vue de la pensée complète, s'appliquant à une matière donnée, faisant appel à la mémoire et à l'imagination, au point de vue de l'analyse purement *formelle*, étrangère à toute considération de découverte ou d'application scientifique. — Cette expression est donc assez équivoque. Voir aussi plus haut, la critique des expressions *premier* psychologiquement*, *premier logiquement ;* et ci-dessous, *psychologisme**.

Rad. int. : Psikologial.

PSYCHOLOGISME, D. *Psychologismus*, E. *Psychologism ;* I. *Psicologismo.*

Tendance à faire prédominer le « point de vue psychologique » dans l'un des sens définis plus haut, sur le point de vue spécifique de quelque autre étude (particulièrement de la théorie de la connaissance ou de la logique). « Le psychologisme est la prétention de la psychologie à absorber la philosophie ou tout au moins à lui servir de fondement... La psychologie est devenue une science positive et expérimentale, qui se pratique dans les laboratoires ; elle est en somme la physiologie du système nerveux et des organes des sens... Mais tout en se constituant

Sur **Psychologisme.** — Il vaudrait mieux, si possible, éliminer de ce mot toute idée de blâme, et l'appliquer à toute théorie ou tendance intellectuelle qui vise à ramener les problèmes philosophiques (logiques, moraux, esthétiques, métaphysiques) à des problèmes psychologiques. Le mot, en ce sens, serait utile pour désigner ce qui est commun à des théories philosophiques, d'ailleurs différentes par leurs conclusions, comme la théorie empiriste de Hume, celle des Écossais, celle de certains spiritualistes éclectiques, par exemple Jouffroy, celle de William James. Il en est à cet égard du mot psychologisme comme du terme, récent aussi, de *sociologisme.* **(R. Berthelot.)** — D'accord ; mais l'idée de blâme est une implication aussi subjective qu'elle peut l'être dans les termes *panthéisme*, *matérialisme*, etc. **(L. Couturat.)**

Selon Wundt, *Psychologismus und Logicismus* dans ses *Kleine Schriften* (1910) le mot « psychologisme » n'a signifié d'abord que l'explication psychologique de la connaissance logique ; et il a fait créer par opposition le terme « logicisme », qui a signifié le refus d'une telle explication. Le mot a caractérisé ensuite, par extension, une philosophie intégrale : « Die gesamte Philosophie wird Psychologie[1] » : la morale devient un chapitre de la psychologie du vouloir, l'esthétique fait partie de l'étude des sentiments du beau et du sublime, etc. **(Ch. Serrus.)**

Je conserverais volontiers ce mot pour désigner la tendance à remplacer l'appréciation, les jugements de valeur, par une sorte d'historisme descriptif des phénomènes internes. C'est l'état d'esprit de l'observateur qui se refuse à juger, pour qui les notions de bien et de mal n'existent plus. **(L. Boisse.)**

1. La philosophie tout entière devient psychologie.

comme science autonome, elle a conservé l'ambition de résoudre les problèmes proprement philosophiques, ou tout au moins de fournir les éléments et les données de leurs solutions... Il n'est pas étonnant que la conclusion de ces recherches, conduites suivant la méthode des sciences naturelles, présente constamment ce double caractère empiriste et évolutionniste. » COUTURAT, *La logique et la philosophie contemporaines*, Revue de métaphysique, 1906, p. 319 et 320. Voir également Ed. HUSSERL, *Logische Untersuchungen*, t. I (1900).

CRITIQUE

Comme beaucoup de noms analogues, *psychologisme* ne s'emploie guère que pour désapprouver ou écarter une attitude à laquelle on s'oppose ; personne ne l'accepte pour désigner sa propre doctrine. SIGWART, par exemple, repousse pour sa conception de la logique la qualification de *psychologisme* (*Logik*, 4e éd., I, 25). Quoique très usité dans les discussions allemandes contemporaines, il est d'ailleurs d'une extension assez mal définie. EISLER, qui lui a consacré un assez long article dans la 3e édition de son *Wörterbuch* (1910, pp. 1088-1092), fait remarquer que « die Nicht-psychologisten einander oft als Psychologisten beurteilen[1] ». Il y aurait grand avantage à éviter en philosophie tous ces noms de système qui ne sont pas expressément adoptés par les auteurs eux-mêmes, et qui servent souvent à ouvrir des procès de tendances.

1. « Les non-psychologistes se traitent souvent les uns les autres de psychologistes. »

PSYCHOMÉTRIE, D. *Psychometrie ;* E. *Psychometria ;* I. *Psicometria.*

Mesure des phénomènes psychiques, soit en intensité, soit en fréquence, soit en durée, etc. « L'application de la psychométrie à l'étude de l'audition colorée. » BINET, Revue philosophique, 1893, II, 334. — La *psychométrie* se divise, d'après une classification d'ALIOTTA adoptée par CLAPARÈDE, en *psycho-physique**, *psycho-chronométrie*, *psycho-dynamique** et *psycho-statistique**. Elle s'oppose à la *psycholexie*, étude qualitative et descriptive des phénomènes psychiques. Voir CLAPARÈDE, *Classification et plan des méthodes psychologiques*, Arch. de Psych., juillet 1908.

WOLFF proposait en ce sens *Psycheometria* (*Psychologia empirica*, 2e partie, section I, ch. I, § 522).

CRITIQUE

Quelques écrivains contemporains ont appelé *psychométrie* les faits parapsychiques (prévision, télépathie, etc.) ; par exemple DUCHATEL, *La vue à distance... enquête sur des cas de psychométrie* (1910). Ils appellent même *psychomètres* les individus qui présentent ou produisent des phénomènes de ce genre. E. BOIRAC a relevé cet usage, qui tendait, paraît-il, à se répandre, et en a signalé l'évidente impropriété. *Spiritisme et Cryptopsychie*, Rev. philos., janvier 1913, p. 38 et 46.

Rad. int. : Psikometri.

« **PSYCHONÉVROSE.** » Terme employé par le Dr DUBOIS (de Berne) pour désigner « les affections où prédomine l'influence psychique, et qui sont plus ou moins justiciables de la psychothérapie ». *Les psychonévroses* (1904).

Sur **Psychométrie.** — Le mot *psychomètre* se trouve déjà chez Charles BONNET. « Le nombre de conséquences justes que différents esprits tirent du même principe ne pourrait-il pas servir à la construction d'un psychomètre ? Et ne peut-on pas présumer qu'un jour on mesurera les esprits comme on mesure les corps ? » *Contemplation de la nature*, 1764. **(Ed. Claparède.)**

PSYCHOPATHIE, ÉTAT PSYCHOPATHIQUE, D. *Psychopathie ;* E. *Psychopathy* (rare) ; I. *Psychopatia.*

État mental pathologique, au sens le plus large du mot : se dit pourtant de préférence, par opposition à *névropathie*, des troubles qui atteignent surtout les fonctions intellectuelles.

Rad. int. : Psikopati.

PSYCHOPHYSIOLOGIE, D. *Psychophysiologie ;* E. *Psychophysiology ;* I. *Psicofisiologia.*

Étude des rapports entre les phénomènes psychologiques et les fonctions du système nerveux, en particulier des organes sensoriels. Voir *Psychologie* physiologique.*

1. PSYCHOPHYSIQUE, subst. D. *Psychophysik ;* E. *Psychophysics ;* I. *Psicofisica.*

A. Au sens général, et dans l'intention primitive de Fechner, qui l'a créée et nommée, la psychophysique devait être l'étude expérimentale des rapports de l'esprit et du corps, du physique et du moral. Mais, en fait, ses recherches s'étant concentrées sur la mesure des excitations correspondant à des sensations jugées plus ou moins intenses, le terme *psychophysique* s'est restreint, dans l'usage courant, à désigner cet ordre de recherches.

La « loi psychophysique » est la formule par laquelle il pensait pouvoir résumer le résultat de ses expériences : « La sensation varie comme le logarithme de l'excitation. » Elle est très contestée, tant au point de vue de son exactitude expérimentale qu'au point de vue des présuppositions qu'elle implique, relativement à la mesure des sensations. Voir Foucault, *La psychophysique*, 1901.

B. En un sens plus large, ensemble de toutes les mesures portant sur les causes externes qui provoquent des phénomènes psychiques. Voir Claparède, *Classification et plan des méthodes psychologiques*, Arch. de Psych., juill. 1908.

2. PSYCHOPHYSIQUE, adj., D. *Psychophysisch ;* E. *Psychophysical ;* I. *Psicofisico.*

A. Relatif à la *psychophysique*, **1.**

B. Qui concerne la correspondance entre les phénomènes psychologiques et les phénomènes du système nerveux. Employé surtout en ce sens par Bergson, *Le parallélisme psycho-physique et la métaphysique positive*, Bulletin de la Société de philosophie, juin 1901. Voir *Parallélisme**, *Physiologie**, et Observations sur *Psycho-physique**.

Rad. int. : Psikofizik.

PSYCHOSE, D. *Psychose ;* E. *Psychosis ;* I. *Psicosi.*

(Par analogie avec sclérose, névrose, et autres noms de maladies.) — Maladie, ou du moins anomalie des fonctions intellectuelles ayant un certain caractère de permanence et de généralité. —

Sur **Psychophysiologie** et **Psychophysique.** — Étant admis que les phénomènes psychologiques dépendent de deux ordres de conditions, — des conditions physiques agissant sur l'organisme, et des conditions physiologiques, on pourrait appeler *psycho-physique* l'étude des relations entre les phénomènes psychologiques et le premier ordre de conditions, — *psycho-physiologie* l'étude des relations entre les phénomènes psychologiques et le deuxième ordre de conditions. — Ces définitions permettraient de comprendre comment la première étude a rencontré surtout des problèmes de mesure et la deuxième des problèmes de localisation. **(G. Beaulavon.)**

Sur **Psychophysique.** — Ce mot, en tant qu'adjectif, a été employé déjà par Ch. Bonnet (*Principes philosophiques*, 1754) : « ... les rapports qui sont entre les fleurs et la constitution psychophysique des abeilles ». **(Ed. Claparède.)**

Ce terme est devenu très usuel ; il sert en général à opposer les maladies mentales proprement dites, avec troubles de la perception, du jugement et du raisonnement, aux états névropathiques ou névroses, tels que *neurasthénie*, *psychasthénie*, etc. Cependant, le sens n'en est pas très bien fixé.

REMARQUE

Il avait d'abord été employé dans un tout autre sens (suggéré peut-être par le G. ψύχωσις, action d'animer, âme) : élément psychique (Huxley) ; fait psychique au sens le plus général (Ladd) ; ensemble du contenu de la conscience à un moment donné (Stout). Voir *Baldwin*, sub v° ; et cf. à l'article *Neurosis* la proposition faite par C. L. et C. J. Herrick d'entendre par ce mot tout processus nerveux qui a une expression dans la conscience « or in other words, a corresponding *psychosis*[1] ».

Psychose hallucinatoire chronique, état intellectuel morbide caractérisé : « 1° par la présence de troubles hallucinatoires multiples, parmi lesquels les troubles psycho-sensoriels de l'ouïe apparaissent d'ordinaire les premiers ; 2° par le développement d'un délire plus ou moins bien systématisé ; 3° par une évolution assez fréquente, et toujours plus ou moins tardive, vers un état psychique spécial qui se rapproche beaucoup de l'affaiblissement intellectuel et de l'apathie affective de la démence précoce ». G. Dumas, *Traité de psychologie*, tome II, p. 887. — Voir tout le chapitre qui a pour titre : « La psychose hallucinatoire chronique. »

Rad. int. : Psikos.

1. « ... ou, en d'autres termes, une *psychosis* correspondante ».

PSYCHO-STATISTIQUE, D. *Psychostatistik ;* E. *Psychostatistics ;* I. *Psico-statistica.*

Méthode consistant à mesurer la proportion des individus qui présentent un phénomène psychique donné.

Rad. int. : Psiko-statistik.

PSYCHOTHÉRAPIE, D. *Psychoterapie ;* E. *Psychotherapeutics*, *Psychotherapy ;* I. *Psicoterapeutica*, *psicoterapia.*

Traitement des maladies (principalement, mais non pas exclusivement. des maladies dites nerveuses) par une mise en jeu des idées, images, états affectifs, tendances, volitions et autres phénomènes mentaux du malade. (Par ex. : l'*Hygiène de l'Ame* de Feuchtersleben ; la suggestion ; la *mind-cure ;* la *psychanalyse*, etc.)

PUISSANCE, G. Δύναμις, dans tous les sens. D. **A.** *Vermögen*, *Fähigkeit* (au sens **D,** *Macht*) ; — E. *Power ;* — I. *Potenza.*

Cf. *pouvoir**. Les deux mots sont pris indistinctement pour traduire *power* dans les discussions relatives au chap. de Locke sur la Puissance et la Liberté *(Power and liberty)*, *Essay*, III, 21.

A. Fait de pouvoir, dans tous les sens de ce mot ; caractère de ce qui peut telle ou telle chose. « La puissance

Sur **Puissance.** — Il ne peut être question d'analyser ici le concept de δύναμις dans la philosophie d'Aristote. Il faut noter cependant, semble-t-il, qu'il enveloppe les sens **B** et **C** du mot puissance. La puissance est en effet d'une part ambiguïté et indétermination (*Metaph.*, IX, 1050b8 et suiv. : Πᾶσα δύναμις ἅμα τῆς ἀντιφάσεώς ἐστιν ·... τὸ αὐτὸ δυνατὸν καὶ εἶναι καὶ μὴ εἶναι. Cf. XII, 6. 1071b19 ; *De An.*, III, 2, 427a6 ; *De Cœlo*, I, 12, 283b4 et suiv. — *Metaph.*, IV, 4, 1007b28 : τὸ γὰρ δυνάμει ὂν καὶ μὴ ἐντελεχείᾳ τὸ ἀόριστόν ἐστι). D'autre part, en tant justement qu'elle n'est pas un non-être absolu, comme la privation*, mais un non-être relatif, une possibilité ambiguë des contraires, elle tend vers l'être et le désire : c'est ce qu'Aristote

de bien juger et distinguer le vrai d'avec le faux... est naturellement égale en tous les hommes. » DESCARTES, *Méthode*, I, 1.

Spécialement :

B. Opposée à *Acte* :* Virtualité ; caractère de ce qui peut se produire ou être produit, mais qui n'est pas actuellement réalisé. « L'âme raisonnable ne peut aucunement être tirée de la puissance de la matière. » DESCARTES, *Disc. de la Méthode*, 5e partie, ad fin. (Toute la formule est proprement scolastique. Cf. GILSON, *Index scolastico-cartésien*, sub v°.) — Ce sens est surtout usuel dans l'expression *en puissance* (G. Δυνάμει ; L. sc. *In potentia, potentialiter*) : « Dans la Divinité... rien ne se rencontre seulement en puissance, mais tout y est actuellement et en effet. » DESCARTES, *3e Méditation*, 19. « La puissance en général est la possibilité du changement. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, II, ch. XXI, § 2. On dit souvent, en ce sens : *puissance passive.*

C. Force active, source originale d'action, causalité efficace. (Cf. *Cause* **C.**) « La puissance active est prise quelquefois dans un sens plus parfait lorsque, outre la simple faculté, il y a de la tendance ; et c'est ainsi que je le prends dans mes considérations dynamiques. » LEIBNIZ, *Ibid.* « Entre le dernier fonds de la nature et le plus haut point de la liberté réflexive, il y a une infinité de degrés qui mesurent les développements d'une seule et même puissance. » RAVAISSON, *De l'habitude*, 47.

D. Caractère de ce qui peut, et, quand le mot est pris absolument, de

---

dit de la matière, dont la puissance est un des caractères principaux ; elle aspire à la forme, c'est-à-dire à la réalisation, en tant que la forme est ce qui est bon, divin et désirable (*Phys.*, I, 9, 192a, 16-22). — Il y a lieu, je crois, de distinguer entre cette simple tendance et une causalité efficace, ce qui dans la langue d'Aristote serait la cause motrice, c'est-à-dire une puissance déjà actualisée, ou un sujet concret produisant un certain effet. Enfin, au sens **C,** la puissance considérée comme tendance s'oppose à l'acte, aussi bien qu'au sens **B.** — Cf. HAMELIN, *Essai*, p. 165. : « .. c'est une profonde analyse que celle qui dans l'altération lui a fait découvrir [à Aristote] entre la privation et la forme, nous ne disons pas au-dessous d'elles, mais entre elles, non pas une nature déterminée ou une substance indéterminée qui se conserverait, mais quelque chose qui n'est pas encore la qualité future et qui n'est pas purement et simplement celle qui est. Une telle découverte est une défaite infligée à cet esprit d'absolutisme et d'isolement qui veut tout séparer comme avec la hache. Nous savons bien que la contradiciton est au fond de ce principe d'unité, puisque Aristote se laisse encore entraîner à réaliser la matière. Mais d'une part il est juste de se souvenir qu'il a voulu résister à cet entraînement : car il a identifié la matière avec la puissance, il l'a déclarée insaisissable en elle-même, il a dit qu'elle n'était que le terme d'un rapport. D'autre part enfin..., s'il n'a qu'imparfaitement résolu le problème de l'altération, il l'a du moins bien posé. » En d'autres termes, pour que la notion de puissance obtienne la plénitude de sa signification, il faut que les contraires, dont elle représente l'égale possibilité, ne se succèdent pas simplement, il faut qu'ils s'appellent et même qu'il y ait progrès de l'un à l'autre. C'est ce qu'Aristote a entrevu, quand il dit de la matière, comme le remarque Hamelin, qu'elle est une relation, *Phys.*, II, 2, 194b, 9 : τῶν πρός τι ἡ ὕλη· ἄλλῳ γὰρ εἴδει ἄλλη ὕλη. Si la matière et la forme sont des corrélatifs, c'est parce que la puissance est une tendance à l'être et même à un certain être. **(L. Robin.)**

Dans le texte suivant, Descartes paraît lier l'un à l'autre le sens **B** et le sens **C** et en marquer la transition. La vue, dit-il, ne nous représente que des peintures,

ce qui peut beaucoup. « La puissance de l'exemple. — La puissance de l'instinct. » En particulier, autorité sociale ; droit de commander. « La puissance devait donc revenir au plus grand nombre, et l'aristocratie se changer peu à peu en un état populaire. » MONTESQUIEU, *Grandeur et décad. des Romains*, ch. VIII.

CRITIQUE

Dans le langage moderne, ce terme emporte de plus en plus une idée d'activité, d'efficacité. REID (*Essays on active power*, I, ch. III) critiquait déjà vivement l'expression *passive power*, employée par LOCKE, et que LEIBNIZ avait traduite par *puissance passive* (en appelant d'ailleurs l'attention sur le sens aristotélicien que recevait le mot dans cette expression). — *Essay* et *Nouveaux Essais*, II, ch. XXI, § 2. Mais il faut remarquer que Locke n'avait employé cette expression que pour relever les sophismes auxquels elle prête, en raison de son double sens.

L'expression « en puissance » est, en effet, très équivoque, car elle désigne d'une part, au sens **B,** ce qui n'est que possible, sans aucune tendance à la réalisation, comme la possibilité pour un bloc de marbre de devenir table ou statue ; et de l'autre, en raison des sens **C** et **D,** elle évoque presque inévitablement (sauf dans l'esprit des philosophes très versés dans l'histoire des doctrines anciennes) l'idée d'une « puissance », d'un pouvoir actif qui tend à l'acte, voire même d'une tendance « puissante » vers un certain effet à produire. Une équivoque analogue, mais peut-être moins accentuée, se rencontre dans *virtuel**.

Rad. int. : **A.** Pov ; **B.** Potenc ; **C.** Fakultat ; **D.** Potentes.

PUR, D. **A. B. C.** *Rein ;* **D.** *Bloss ;* — E. *Pure ;* — I. *Puro.* — Pour l'histoire de ce mot, voir EUCKEN, *Geistige Strömungen*, B. 1. (Trad. fr. Buriot et Luquet, p. 111, note.) Terme très usité en philosophie, particulièrement depuis la Renaissance.

A. Qui ne contient en soi rien d'étranger. « Corps chimiquement pur. Culture pure. » Se dit en particulier :

1° Du plaisir qui n'est pas mêlé de peine. « Ἡδοναὶ ἀμίκτοι, καθαραί », PLATON, *Philèbe*, 50 E-52 C. BENTHAM (*Principles of Morals and Legislation*, I, ch. 4) définit de même la *pureté* du plaisir ou de la peine, dont il fait un des points à considérer dans son calcul utilitaire.

2° Des sciences considérées sans rapport à leurs applications. « Mathematicae purae, mathematicae mixtae. » BACON, *De dign. et augmentis*, liv. III, ch. VI.

3° D'une faculté de l'esprit en tant

---

l'ouïe que des sons ; tout ce que nous concevons en outre comme les choses signifiées par ces peintures ou par ces sons nous est représenté « per ideas non aliunde advenientes quam a nostra cogitandi facultate, ac proinde cum illa nobis innatas h. e. potentia semper existentes. Esse enim in aliqua facultate non est esse actu, sed potentia duntaxat, quia ipsum nomen facultatis nihil aliud quam potentia designat. » (*Notae in programma quoddam* (réponse au placard de Regius), ad. art. XIV. Ed. Garnier, IV, 61, 88. **(Id.)**

On trouve chez MALEBRANCHE le sens **C** sous sa forme la plus énergique : « Je ne puis vous parler que par l'efficace de sa puissance (la puissance de Dieu)... Malheur à ceux qui la font servir à des passions criminelles ! Rien n'est plus sacré que la puissance, rien n'est plus divin. C'est une espèce de sacrilège que d'en faire des usages profanes. » *Entretiens sur la métaphysique*, VII, XIV. **(Ch. Serrus.)**

Sur **Pur.** — Article complété d'après une indication de M. **Cl. C. J. Webb,** sur *plaisir pur.*

qu'elle ne dépend pas d'une autre faculté. « Cette particulière contention d'esprit montre évidemment la différence qui est entre l'imagination et l'intellection ou conception pure. » DESCARTES, *Médit.*, VI, 2. « Par ce mot, entendement pur, nous ne prétendons désigner que la faculté qu'a l'esprit de connaître les objets de dehors sans en former d'images corporelles dans le cerveau pour se les représenter. » MALEBRANCHE, *Recherche de la Vérité*, livre III : « De l'entendement ou de l'esprit pur », ch. I.

B. KANT donne d'abord à ce mot le sens général ; puis il le restreint à ce qui ne dépend pas de l'expérience. « Es heisst jede Erkenntniss *rein* die mit nichts Fremdartiges vermischt ist. Besonders aber wird eine Erkenntniss *schlechthin rein* genannt, in die sich überhaupt keine Erfahrung oder Empfindung einmischt, welche mithin völlig a priori möglich ist[1]. » *Krit. der reinen Vern.*, Einleit., § VII. « Ich nenne alle Vorstellungen *rein*, im transcendentalem Verstande, in denen nichts was zur Empfindung gehört, angetroffen ist[2]. » *Krit. der reinen Vernunft*, Transc. Esth., § 1. Il y a ainsi : 1° une intuition pure du temps et de l'espace, des concepts purs de l'entendement, des Idées de la Raison pure ; 2° des *principes* purs, qui se rapportent, il est vrai, à une matière empirique, mais dont la certitude ne s'appuie sur aucune donnée d'expérience. — Voir *Raison**.

Expérience pure (D. *Reine Erfahrung*) chez AVENARIUS : la représentation considérée comme solidaire d'un milieu *(Umgebung)* contenant, terme à terme, toutes les déterminations qui se trouvent dans la pensée.

1. « On appelle pure toute connaissance qui n'est mêlée de rien d'étranger. Mais on dit en particulier d'une connaissance qu'elle est absolument pure, quand il ne s'y mêle d'une manière générale aucune expérience ou sensation et que, par conséquent, elle est possible entièrement *a priori*. » — 2. « J'appelle pure, au sens transcendental, toute représentation dans laquelle il ne se trouve rien de ce qui appartient à l'expérience. »

C. Au sens moral, opposé à *impur :* Qui ne contient rien en soi qui le corrompe ou qui le souille.

D. D'un point de vue externe : Auquel rien d'autre ne s'ajoute à titre d'achèvement, de complément ou même de correctif. « L'énoncé pur et simple d'une théorie » (sans démonstration ni critique). — L'adverbe *purement* a souvent ce sens : « Les hommes purement hommes... » DESCARTES, *Méthode*, I, 4.

Rad. int. : **A. B. C.** Pur ; **D.** Nur.

PURGATION des passions, traduction consacrée du G. κάθαρσις τῶν παθημάτων, ARISTOTE, *Poétique*, 1449b27-28, etc. « La loi de la *purgation* des passions..., indiquée par Aristote, est une des découvertes les plus profondes que nous lui devons, et mérite d'être un objet d'analyse pour les modernes. Elle consiste, en somme, dans ce fait général, que la passion pour ainsi dire imaginée, feinte, « imitée », comme disait Aristote, « à l'état désintéressé », comme nous disons..., a la vertu de purger la passion ; et j'entends ce mot *purger* dans le double sens qu'il permet : épuration des éléments passionnels qui ne sont pas mauvais... ; évacuation de la partie peccante des affections ou de leur exercice. » RENOUVIER, *Science de la morale*, livre III, ch. XLI.

Purpurea, voir *Amabimus**.

PYRRHONISME, D. *Pyrrhonismus ;* E. *Pyrrhonism ;* I. *Pirronismo*.

A. Doctrine de PYRRHON (IVe siècle avant J.-C.).

B. Scepticisme radical. « Rien ne fortifie plus le pyrrhonisme que ce qu'il y en a qui ne sont point pyrrhoniens ; si tous l'étaient, ils auraient tort. » PASCAL, *Pensées*, Ed. Brunschv., 374. « Le pyrrhonisme est le vrai ; car après tout les hommes, avant Jésus-Christ, ne savaient où ils en étaient. » *Ibid.*, 432.

Rad. int. : Pirronism.

Q

QUADRIVIUM, L. Scol. — Au Moyen Age, division supérieure des études universitaires dans la « Faculté des Arts », ou « de philosophie », comprenant l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie.

QUALIFICATION, L. Scol., *Qualificatio ;* D. *Qualification, Benennung ;* — E. **A.** *Naming, Qualifying* (rare) ; **B.** *Name, Denomination, Description ; Qualification* (rare ; ce mot a généralement un autre sens ; voir *Qualifier**) ; — I. *Qualificazione.*

A. Action de qualifier*.

B. Terme qualifiant un sujet, dénomination*. « Il faut prouver les qualifications par les choses et non les choses par les qualifications. » Montesquieu, *Défense de l'Esprit des lois*, § 2.

Rad. int. : **A.** Qualifik ; **B.** Qualifikiv.

QUALIFIER, D. *Qualifizieren, benennen ;* E. *To name ; to denominate ;* rarement *to qualify* (ce mot signifie d'ordinaire introduire des restrictions, modérer, diminuer) ; — I. *Qualificare.*

Affirmer d'un sujet un caractère qui constitue une *qualité**, soit au sens simplement descriptif, soit au sens appréciatif de ce mot. Se prend souvent en mauvaise part : « Mensonge qualifié. » Cf. l'expression *inqualifiable.*

Être qualifié pour..., avoir qualité, posséder les titres ou les caractères qui donnent le droit, civil ou moral, d'agir d'une certaine manière, qui rendent « habile » (au sens juridique) à exercer une faculté.

QUALITATIF, D. *Qualitativ ;* E. *Qualitative ;* I. *Qualitativo.*

A. Au sens général, qui concerne la

Sur **Qualifier.** — Quel est le sens primitif de l'expression *crime qualifié ?* Ni Littré, ni le *Dictionnaire de l'Académie* ne résolvent la question. Le premier cite l'expression « crime qualifié » et remarque qu'elle s'emploie en parlant des crimes graves ; mais il n'en indique pas le sens littéral. L'Académie ne l'explique pas non plus, mais la mentionne aussitôt après l'expression : « les personnes les plus qualifiées » au sens de : « les personnes les plus considérables ». Darmesteter, Hatzfeld et Thomas citent « vol qualifié » et le définissent « celui qui réunit toutes les conditions qui, selon la loi, constituent le vol ». Nous n'avons pu trouver cette expression dans le Code ; **M. Winter** nous a écrit qu'il l'y a également cherchée sans succès, mais que l'expression « vol qualifié » est très fréquente dans la jurisprudence ; par exemple, dans le *Répertoire du droit français* de Carpentier et F. du Saint (vol. 36, p. 1255, art. 449 ; v° Vol), la section III est intitulée : « Vols qualifiés crimes ». On y lit : « Les vols sont donc qualifiés à raison de la qualité de leur auteur, du temps où ils ont été commis, du lieu de leur perpétration, enfin des circonstances qui ont accompagné leur exécution. (Chauveau et Hélie.) Par exemple : vols qualifiés à raison de la qualité de l'agent : les vols commis par les domestiques, les hôteliers, etc. ; — à raison du temps où ils sont commis : vols exécutés la nuit ; — à raison du lieu : ceux qui sont commis dans les maisons habitées, sur les chemins publics, etc. ; — à raison des circonstances de leur exécution : ceux qui sont commis par plusieurs personnes ; avec escalade ; avec de fausses clés, etc. — **M. Winter** croit que l'adjectif *qualifié* ne s'emploie dans le sens précité (au moins chez les jurisconsultes) qu'accolé au mote *vol.* Se serait-il étendu de là, par un faux sens, aux expressions « crime qualifié », « mensonge qualifié » ? Ou bien y aurait-il eu *deux* emplois du mot, originellement distincts, et dont le second serait venu, par analogie, des autres emplois du mot où il marque l'excellence ou l'importance de ce dont il s'agit ? **(A. L.)**

qualité, en un sens quelconque de ce mot. « L'étude *qualitative* d'une courbe », par ex., est la description de son allure générale, et pour ainsi dire physique, par opposition à l'étude *quantitative* qui en analyse exactement l'équation.

B. Plus spécialement, ce qui, par sa nature même, ne peut être traduit ni en termes quantitatifs, ni en rapports définis et intelligibles : par exemple la vie affective, en tant qu'éprouvée par un sujet sentant.

Rad. int. : Qualesal.

QUALITÉ, G. Ποιότης ; L. *Qualitas ;* D. *Qualität (Beschaffenheit, Eigenschaft) ;* E. *Quality ;* I. *Qualità.*

A. L'une des catégories fondamentales. Ce qui répond à la question ποῖος, *qualis :* manière d'être qui peut être affirmée ou niée d'un sujet. « Toutes nos qualités sont incertaines et douteuses, en bien comme en mal ; et elles sont presque toutes à la merci des occasions. » La Rochefoucauld, *Maximes*, 470. — La qualité, ainsi entendue, s'oppose : 1° à la *quantité*, en ce qu'elle constitue la donnée dont la continuité ou la répétition sont objet de détermination quantitative ; 2° à la *relation*, en tant que celle-ci est extérieure à la nature* du sujet, tandis que la qualité, même momentanée, lui est inhérente. (Sur la question de savoir si cette distinction est rigoureuse, ou seulement d'ordre pratique, cf. *Prédicat**, Observation.)

B. Plus spécialement, on appelle qualités les aspects sensibles de la perception qui ne consistent pas en déterminations géométriques ou mécaniques, et qui sont généralement considérés comme le résultat d'une synthèse effectuée par l'esprit entre les impressions élémentaires produites par des mouvements trop rapides ou des structures trop fines pour être perçues comme telles. (Cf. ci-dessous *qualités secondes.*) « Dès le premier coup d'œil jeté sur le monde, avant même que nous y délimitions des corps, nous y distinguons des *qualités*. Une couleur succède à une couleur, un son à un son, une résistance à une résistance. Chacune de ces qualités, prise à part, est un état qui semble persister tel quel, en attendant qu'un autre le remplace. Pourtant, chacune de ces qualités se résout, à l'analyse, en un nombre énorme de mouvements élémentaires. » H. Bergson, *L'Évolution créatrice*, p. 325. —

Sur **Qualité.** — La qualité est une catégorie plus fondamentale que la quantité. Selon Cournot, il ne faut pas considérer qualité et quantité comme deux attributs généraux de même ordre. Le rapport de ces deux idées est celui de l'espèce au genre : la quantité est une espèce singulière de qualité. La qualité ou contenu qualitatif est généralement susceptible de plus ou de moins et par conséquent comporte l'application du *nombre.* **(F. Mentré.)** — M. Louis Weber écrit de même : « Parmi les quantités, il en est qui ne sont point directement données dans la perception, qui apparaissent à l'occasion de la perception, mais qui sont en elles-mêmes le résultat d'une élaboration de l'entendement, dans laquelle ce dernier introduit des éléments qui ne sauraient venir de la sensibilité. Ce sont, qu'on me passe l'expression, des « qualités quantitatives », les qualités numériques. » *Le rythme du progrès*, p. 214.

Mais si une qualité « est susceptible de plus ou de moins », ou si les choses ont pour une de leurs qualités le fait d'être plus ou moins nombreuses ou abondantes, n'est-ce pas à condition qu'elles demeurent les mêmes malgré l'augmentation ou la diminution ? On pourra donc bien dire qu'au sens le plus large, la qualité, comprenant tout ce qui peut être affirmé d'un sujet, contient quantité et relation ; mais il faut poser alors à côté de la *qualité-quantité* et de la *qualité-relation*, une *qualité purement qualitative* qui est bien par rapport à celles-ci comme une espèce

La qualité, ainsi entendue, s'oppose à la *quantité* au sens **C** : voir le texte du même ouvrage cité à ce mot.

C. Propriété formelle du jugement consistant en ce qu'il est affirmatif ou négatif. — Sur le rapport de ce sens aux précédents, voir ci-dessous, *Remarques*.

D. Au sens appréciatif : valeur, perfection. « Nul ne pense que cette proportionnalité soit constante, si l'on considère les choses au point de vue de l'utilité, de la valeur esthétique et morale, en un mot de la *qualité.* » E. Boutroux, *De la contingence des lois de la nature*, 3e éd., p. 24. « Y a-t-il des différences de valeur, c'est-à-dire de qualité, de mérite... parmi les produits d'une même nécessité ? » *Ibid.*, 143. — Spécialement, *bonne* qualité (opposé à *défaut*). « Il y a des personnes si légères et si frivoles qu'elles sont aussi éloignées d'avoir de véritables défauts que des qualités solides. » La Rochefoucauld, *Maximes*, 498.

E. Rang ou fonction sociale (et spécialement, noblesse ; mais ce dernier sens a vieilli). — Caractère juridique d'une personne : « Agir en qualité de..., avoir qualité pour... », etc. — Plus généralement, dans la pratique judiciaire, les *qualités* sont l'ensemble des noms, prénoms, titres, degrés de parenté, domiciles, etc., qui font connaître les parties en cause.

REMARQUES

1. Descartes prend le mot *qualité* en deux sens : 1° au sens général de propriété : « J'ai pensé que je ne ferais pas peu si je montrais comment il faut distinguer les propriétés ou qualités de l'esprit des propriétés ou qualités du corps. » *Rép. aux 2es Obj.*, § 4. — « Lorsque je dis ici *façon* ou *mode*, je n'entends rien que ce que je nomme ailleurs *attribut* ou *qualité.* Mais lorsque je considère que la substance en est autrement disposée ou diversifiée je me sers particulièrement du nom de *mode* ou *façon* et lorsque de cette disposition ou changement, elle peut être appelée telle, je nomme qualités les diverses façons qui font qu'elle peut être ainsi nommée ; enfin, lorsque je pense plus généralement que ces *modes* ou qualités sont en la substance... je les nomme *attributs.* » *Principes*, I, 56. — 2° Au sens scolastique, pour lequel il dit en général *qualité réelle* (ou même, quoique rarement, *qualité occulte*) : « Je ne suppose aucunes *qualités réelles* en la nature, qui soient ajoutées à la substance comme de petites âmes à leur corps et qui en puissent être séparées par la puissance divine ; et ainsi je n'attribue point plus de réalité au mouvement ni à toutes ces autres variétés de la substance qu'on nomme des *qualités* que communément les philosophes en attribuent à la figure, laquelle ils ne nomment point *qualitatem realem*, mais seulement *modum.* » *Lettre à Mersenne*, 1643. Ad. et T., III, 648. Mais souvent aussi il dit en ce sens *qualité* tout court, p. ex. : « Même je supposai expressément qu'il n'y avait en elle (dans la matière) aucune de ces formes ou qualités dont on dispute dans les Écoles. » *Méthode*, V, 2. — Voir Gilson, *Index scolastico-cartésien*, sub v°.

---

par rapport à d'autres espèces. On distingue clairement la variation quantitative (d'un centimètre carré de bleu à deux centimètres carrés du même bleu) et la variation qualitative (d'un centimètre carré d'indigo à un centimètre carré de bleu turquoise). — Cf. l'article **Quantitatif,** ajouté sur la proposition et d'après la rédaction de **G. Dwelshauvers.**

Les deux paragraphes sur le sens **B** du mot *qualité* et sur le sens **C** du mot *quantité*, qui s'opposent l'un à l'autre, ont été ajoutés sur la proposition de **Delbos** et de **Brunschvicg,** après discussion à la séance du 24 décembre 1914. J'ai ajouté également, à la demande de plusieurs membres de la Société, la Remarque 1 sur les différents sens du mot chez Descartes. **(A. L.)**

2. Les sens **A** (ou **B**) et **C** sont réunis en particulier chez Kant, comme représentant deux applications différentes d'une même fonction irréductible et fondamentale de l'entendement qui opère : 1° la synthèse des termes dans le jugement ; 2° la synthèse de la représentation (qui est par nature multiple), dans une intuition (*Krit. der reinen Vernunft*, A., 79 ; B., 105). Au point de vue de la forme logique du jugement, la *qualité* est pour lui l'un des quatre « titres » sous lesquels ceux-ci viennent se ranger : elle comprend, outre les jugements affirmatifs et négatifs, les jugements indéfinis ou limitatifs *(unendliche, beschränkende Urtheile.* — Voir *Limitatif**). A ces trois formes correspondent, sous le même titre, dans le tableau des catégories, les idées de réalité, de négation et de limitation. *(Realität, Negation, Limitation.)* Cette correspondance est l'origine des *Anticipations* de la perception*, reposant sur ce fait que la qualité de la sensation est toujours purement empirique *(die Qualität der Empfindung ist jederzeit bloss empirisch)*, mais qu'on peut cependant affirmer *a priori* que cette qualité a une grandeur intensive, c'est-à-dire un degré, et qu'elle ne peut varier que d'une manière continue. *Krit. der reinen Vern.*, A. 166 ; B. 207 et suiv.

La définition de la qualité concrète elle-même, qui reste en dehors de l'analyse de Kant, a été reprise par HAMELIN, qui l'expose ainsi : « [La qualité est] toujours constituée par l'opposition de deux contraires... Deux contraires qualitatifs n'ont de sens, bien entendu, que l'un par l'autre ; d'où il suit que l'un n'est ce qu'il est, sous tous les aspects de qualité, que relativement à l'autre, et qu'ils peuvent même, en principe, échanger leurs rôles, ce renversement n'altérant pas l'opposition. C'est en prenant sous ces réserves les termes opposés de la qualité que nous appellerons l'un *positif*, l'autre *négatif ;* leur synthèse sera le *Déterminé*, c'est-à-dire le rapport entre le positif et le négatif. » *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, p. 122.

Qualités premières ou **primaires** (de la matière), D. *Erste Qualitäten ;* E. *Primary qualities ;* I. *Qualità primarie.* — Elles s'opposent aux **qualités secondes** ou **secondaires** (D. *sekundäre ;* E. *secondary ;* I. *secondarie*).

Ces expressions, appliquées par les scolastiques à la distinction des quatre qualités fondamentales (le chaud, le froid, le sec et l'humide) et de celles qui en dérivaient, ont été transportées

Sur **Qualité première.** — M. **Mentré** signale un emploi particulier de cette expression par les physiciens, notamment par Pierre DUHEM, dont il cite le texte suivant : « En regardant une propriété comme première et élémentaire, nous n'entendons nullement affirmer que cette qualité est par nature simple et indécomposable ; nous proclamerons seulement une vérité de fait : nous déclarerons que tous nos efforts pour réduire cette qualité à d'autres ont échoué, qu'il nous a été impossible de la décomposer. » *La Théorie physique*, p. 201.

Plusieurs correspondants pensent qu'il est important de noter ici que la distinction représentée par les termes *qualités premières*, *qualités secondes* date de l'antiquité, bien qu'on n'y trouve pas de termes techniques analogues : Démocrite a dit le premier que la couleur et les autres qualités sensibles étaient νόμῳ, et seuls les atomes et le vide, ἐτεῇ.

— Des qualités premières devraient être : 1° des qualités indépendantes de nos sensations ; 2° des qualités qui rendraient compte de toutes les autres. Mais aucune de ces conditions n'est remplie. Le bleu peut bien *correspondre* à certaines vibrations de l'éther, mais il ne se *résout* pas en vibrations, il est tout aussi premier, en son genre, que le mouvement. D'autre part, qu'est-ce qui est vraiment *en soi*

par Boyle à la distinction des propriétés géométriques ou mécaniques des corps et des propriétés sensibles qui, du point de vue cartésien, se ramenaient à celles-ci (voir Eucken, *Phil. Term*, 94 et 196). Ce sens a été popularisé par Locke, *An essay conc. hum. understanding*, liv. II, ch. viii, § 9 et suiv. Les qualités premières sont celles qui sont inséparables de l'idée de matière et que nos sens perçoivent toujours dans chaque partie matérielle assez volumineuse pour être aperçue : ce sont, suivant lui, la solidité, l'étendue, la forme, le nombre et le mouvement ou le repos. Il les appelle aussi « qualités originales » *(Original qualities, Ibid.)* parce qu'il admet que ces qualités premières existent dans les corps telles que nous les percevons, tandis que les qualités secondes n'y existent pas telles qu'elles sont perçues, et ne sont que la traduction, par notre pensée, de certaines déterminations des qualités premières, p. ex. le mouvement de particules insensibles par leur petitesse. (*Ibid.*, § 15.) — Leibniz adopte cette distinction ; il ajoute que « lorsque la puissance [qu'ont les corps de produire certaines sensations en nous] est intelligible et se peut expliquer distinctement, elle doit être comptée parmi les qualités premières ; mais lorsqu'elle n'est que sensible, et ne donne qu'une idée confuse, il faudra la mettre parmi les qualités secondes ». *Nouveaux Essais*, II, viii, 9.

Hamilton a introduit le mot et l'idée de *qualités secondo-primaires*, poids, cohésion, élasticité, masse, etc., qui sont toutes comprises, suivant lui, dans l'idée générale de résistance. (*Dissertations on Reid*, à la suite des œuvres de Reid, tome II, p. 845 et suiv.) Mais cette distinction, inconciliable avec la définition fondamentale de Locke, n'est plus guère employée de nos jours.

Qualité tertiaire, voir *Valeur**, Critique, § 2.

Qualités occultes, voir *Occulte**.
Rad. int. : Quales.

QUANTIFICATION DU PRÉDICAT, D. *Quantification des Prädicats ;* E. *Quantification of the Predicate ;* I. *Quantificazione del predicato.*

Réforme logique proposée par Ha-

---

et *hors de nous ?* Descartes répond : « L'étendue. » Et cela est vrai en ce sens qu'elle ne nous affecte pas et n'est qu'un objet pour notre entendement ; mais est-il bien sûr qu'elle subsiste en elle-même et soit autre chose qu'un abstrait de la couleur, dont elle est, en fait, inséparable ? Leibniz répond : « La force », avec plus de raison peut-être, car une résistance opposée à notre effort est bien réellement et physiquement extérieure à cet effort, bien qu'elle ne se conçoive que dans sa relation avec lui. **(J. Lachelier.)**

Voir sur cette dernière question et sur les postulats implicites qu'elle contient, l'article *Extérieur** et l'article *Nous**. — D'autre part je ne crois pas qu'on puisse prendre pour accordé que l'étendue soit inséparable de la couleur, et en soit un abstrait. Pour autant qu'on peut invoquer sur ce point une évidence introspective, l'étendue me paraît une notion essentiellement tactile et motrice ; et elle l'est à coup sûr pour les aveugles. Voir Villey, *Le monde des aveugles*, notamment chap. x. **(A. L.)**

Sur **Quantification du prédicat.** — Je crois qu'il faudrait trancher la question par une négative absolue, et dire qu'un prédicat n'a jamais aucune espèce de quantité parce qu'il ne représente ni une chose, ni une classe de choses, mais toujours seulement une *manière d'être*, qui n'est en elle-même que qualité pure, idéalité pure. **(J. Lachelier.)**

On ne peut quantifier le prédicat qu'en subordonnant exclusivement le juge-

MILTON : elle consiste à énoncer expressément, dans les propositions mises en forme, la quantité du prédicat, de manière à pouvoir transformer la copule irréversible *est* en une copule symétrique. Il distingue ainsi les propositions en toto-totales*, toto-partielles, parti-partielles* et parti-totales*. (Voir ces mots.)

REMARQUE

Le prédicat est aussi quantifié par la logique classique, mais : 1° *a minima*, c'est-à-dire sans exclure une quantité plus grande que celle sur laquelle on a le droit de compter au point de vue formel ; 2° implicitement, c'est-à-dire sans énoncer la quantité par un déterminant exprès : il est entendu que les prédicats des propositions négatives sont pris d'office universellement, et ceux des affirmatives particulièrement.

Rad. int. : Quantifik.

QUANTIFIER, D. *Quantifizieren ;* E. *To quantify ;* I. *Quantificare.*

Attribuer une quantité à un terme.

Rad. int. : Quantifik.

QUANTITATIF, D. *Quantitativ ;* E. *Quantitative ;* I. *Quantitativo.*

A. Qui concerne la quantité.

B. Qui tient compte de la quantité seule (et non de la qualité). « Hédonisme quantitatif. »

Rad. int. : Quantesal.

QUANTITÉ, D. *Quantität* (au sens **B,** *Menge*) ; E. *Quantity ;* I. *Quantità.*

L'une des catégories fondamentales : ce qui répond à la question πόσον ou *quantum.*

A. LOGIQUE. — La quantité d'un terme est le fait qu'il est pris soit particulièrement (cf. *Particulier**), soit universellement*, soit indivisément (cf. *Extension**, Observations, et *Indivis**).

La quantité d'une proposition est le

---

ment même à la seule considération de l'*extension :* or l'originalité, la vie, l'utilité de la synthèse mentale qui constitue le jugement, c'est d'allier toujours, en des degrés symétriquement inversables, le point de vue de l'extension et celui de la compréhension, c'est-à-dire de qualifier les termes, même là où on les envisage au point de vue de l'extension, et de les quantifier, même là où on les envisage au point de vue de la compréhension. De sorte que le jugement, même quand il est réversible et « symétrique », constitue une synthèse irréductible à une simple équivalence algébrique : la copule est un organe vivant d'arbitrage et elle ne saurait être remplacée par le signe = sans que soit méconnu l'acte judiciaire de l'esprit qui, par une initiative supérieure aux simples manipulations quantitatives, institue un compromis fécond entre deux points de vue hétérogènes et solidaires. **(M. Blondel.)**

Rien de plus vrai que ces remarques si l'on envisage le jugement scientifique ou philosophique en tant qu'opération vivante et décision actuelle de pensée. Mais il y a lieu de faire une réserve : 1° En ce qui concerne les propositions une fois énoncées ; et la logique formelle ne peut s'occuper du jugement qu'à travers la proposition ; 2° En ce qui concerne la quantification du prédicat dans les propositions narratives, telles que : « L'Europe, l'Asie et l'Afrique étaient les seules parties du monde connues des Romains ». — « Plusieurs enfants sont au nombre des victimes de cet accident. » Il est vrai que dans ce dernier cas, on attribue d'ordinaire au prédicat une quantification particulière limitative, qui diffère un peu de la quantification particulière minima seule considérée explicitement par la logique classique. (Voir *Particulier**.) Mais cela même prouve l'insuffisance de cette catégorie. **(A. L.)**

fait que le sujet en est pris avec l'une ou l'autre de ces quantités.

B. Math. et Phys. — Caractère de ce qui est mesuré ou mesurable. — La chose même qui est objet de mesure.

1° Au sens le plus strict, se dit de ce qui est effectivement mesuré ; spécialement de ce qui est mesuré par un nombre*, c'est-à-dire par une pluralité définie d'unités équivalentes. « Lorsque, par suite d'un choix convenable d'unités, plusieurs grandeurs se trouvent exprimées exactement par des nombres, on peut... effectuer sur les grandeurs ainsi exprimées, qui prennent alors le nom de *quantités*, les trois premières opérations de l'arithmétique. » Cournot, *Correspondance entre l'Algèbre et la Géométrie*, p. 10.

2° Moins strictement, se dit de ce qui, par nature, admettrait d'être mesuré, bien que n'étant pas actuellement représenté par un nombre : « On trouve dans l'air de petites quantités d'ammoniaque et d'acide sulfhydrique. » Troost et Péchard, *Précis de Chimie*, p. 13.

Quantité *continue**, *discontinue** ; *intensive**, *extensive** : voir ces mots.

C. Métaph. — On appelle souvent *quantité* l'ensemble de toutes les déterminations dont s'occupent l'arithmétique, la géométrie et la mécanique (nombre, grandeur, étendue, masse, mouvement, etc.), en tant qu'elles sont conçues comme formant un domaine à part, parfaitement intelligible, qui se distingue nettement du monde des qualités sensibles, et auquel celui-ci pourrait se réduire. La quantité, ainsi

---

Sur **Quantité.** — *Au sens logique.* Il faudrait, avant tout, distinguer dans la quantité logique deux cas profondément différents : 1° Celui où le sujet représente des êtres individuels dont le prédicat est affirmé directement, comme « cet arbre » — « certains arbres » — « tous les arbres de la forêt » ; — 2° le cas où le sujet représente une nature ou essence avec laquelle le prédicat est mis dans un rapport de liaison nécessaire ou de coïncidence possible[1]. « Tous les hommes » (passés, présents et futurs) est un sujet, en apparence, de la première sorte ; en réalité, de la seconde, car on ne peut affirmer une chose de tous les hommes, même futurs, que si on sait qu'elle est vraie de l'homme ; c'est pourquoi, dans ce cas, il vaut mieux dire « tout homme ». Il faut distinguer de même « quelques hommes » (MM. tel et tel) et « quelque homme » (une possibilité pour la nature humaine). Le latin seul rend bien cette distinction par celle de *quidam* et d'*aliquis*. **(J. Lachelier.)**

Au sens mathématique. — Pour Cournot, « l'idée de quantité, toute simple qu'elle est et quoiqu'elle ait été généralement considérée comme une idée fondamentale ou une idée primitive, n'est point telle en réalité. L'esprit humain la construit au moyen de deux idées vraiment irréductibles et fondamentales, l'idée de nombre et l'idée de grandeur. » (Art. *Quantité*, dans le *Dict. phil.* de Franck.) — « Les nombres sont dans la nature. Les grandeurs continues sont pareillement dans la nature ; mais les quantités n'apparaissent qu'en vertu du choix artificiel de l'unité et à cause du besoin que nous éprouvons, par suite de la constitution de notre esprit, de recourir au nombre pour l'expression des grandeurs. » (*Ibid.*) **(F. Mentré.)**

Cela s'entend de la quantité *strictissimo sensu*, telle que Cournot la définit dans cet article et dans le passage cité ci-dessus au § B, 1°. C'est ainsi qu'il dit encore : « On blesse à la fois le sens philosophique et les analogies de la langue lorsqu'on

1. Non pas assurément que le prédicat soit jamais affirmé d'une essence considérée en elle-même ce n'est pas l'homme en soi qui est mortel, et il n'y a pas d'homme en soi ; mais il l'est d'une essence en tant que réalisée dans un individu quelconque de l'espèce qu'elle constitue, ou plutôt encore de cet individu en tant que réalisant cette essence. C'est cet *individu quelconque* que représente proprement le singulier *omnis* (tout homme), et aussi le singulier *aliquis* (quelque homme), lorsqu'il s'agit non d'une *inclusion* nécessaire, mais d'une *non-exclusion* ou d'une coïncidence possible. (Note de **J. Lachelier.**)



entendue, comprend donc ce que Boyle et Locke appelaient « *qualités* premières ». — « Le premier résultat de la nouvelle science (cartésienne) fut de couper le réel en deux moitiés, *quantité* et *qualité*, dont l'une fut portée au compte des corps et l'autre à celui des âmes. Les anciens n'avaient élevé de pareilles barrières ni entre la qualité et la quantité, ni entre l'âme et le corps... Ni le corps ne se définissait alors par l'étendue géométrique, ni l'âme par la conscience. » BERGSON, *L'Évolution créatrice*, p. 378. — Voir *Mécanique**, particulièrement **C, D** et critique.

REMARQUES

1. Au point de vue logique, il est classique de considérer les singulières déterminées comme des universelles ; il n'y a dans ce cas que deux quantités (A, E ; I, O). Mais, c'est identifier l'individu avec la classe dont il est le seul membre *(classe singulière, élément)* et les logiciens modernes ont montré qu'il y avait intérêt à en faire la distinction. Voir not. PADOA, *La logique déductive*, § 44.

KANT, dans son tableau des Catégories, assimile les sens **A** et **B**, en admettant trois sortes de jugements : *singuliers*, *particuliers*, *universels*, auxquelles correspondent respectivement les concepts d'*unité*, de *pluralité* et de *totalité ;* le *nombre* est considéré par lui tantôt comme une des formes de la totalité (*Krit. der reinen Vern.*, B. 111), tantôt comme le schème de la quantité en général (*Ibid.*, A. 142 ; B. 182).

2. Au point de vue mathématique, il n'y a pas de différence fermement établie dans l'usage entre ***grandeur*** et *quantité*, sauf dans quelques expressions consacrées, telles que *quantités négatives*, *quantités imaginaires*. En dehors de ces expressions, c'est en général l'euphonie qui décide. (Voir les observations sur *Grandeur**.) Cependant, la différence indiquée par Cournot dans le texte cité plus haut, tend à s'établir. Elle a été approuvée par MM. COUTURAT, DARBOUX et LACHELIER. *(Ibid.)*

Sur la question de savoir s'il y a des quantités auxquelles on ne peut faire correspondre des nombres, cf. *Intensité**.

Rad. int. : Quantes.

QUANTUM, terme latin souvent employé tel quel dans le langage philosophique.

A. Pour désigner une certaine quantité finie et déterminée. « Das *Quantum* der Substanz wird in der Natur weder vermehrt noch vermindert[1]. » KANT, *Critique de la Raison pure*, B. 224, développant la formule de BACON :

1. « Le quantum de la substance n'augmente ni ne diminue dans la nature. »

---

applique aux nombres purs, aux nombres qui désignent des collections d'objets individuels, la dénomination de *quantités*, en les qualifiant de *quantités discrètes* ou *discontinues*. » On doit, selon lui les appeler des *quotités**. *(Même article.)* Mais cet emploi des mots, bien qu'en effet plus conforme à l'étymologie, n'a pas prévalu. On en trouvera une raison dans le texte de L. Couturat cité plus loin à l'article *quotité*. Les expressions *quantités continues*, *quantités discontinues* sont toujours très usuelles. — Quand on dit que la quantité est une catégorie, on l'entend donc au sens logique et au sens mathématique large, comme le faisait KANT. **(A. L.)**

Au sens métaphysique. — Le paragraphe **C** a été ajouté sur la proposition et sur les indications de **Victor Delbos** et de **L. Brunschvicg.**

Sur **Quantité.** — La division de Kant rapportée ci-dessus n'est pas homogène. La particularité et l'universalité des jugements concernent le rapport du prédicat au sujet ; il n'en est pas de même de la singularité et de la pluralité. Voir *Particulier**, texte et Observations.

« Quantum naturae nec minuitur nec augetur. » *De dignit.*, III, I, § 5.

B. Pour qualifier ce qui est susceptible de quantité au sens **B.** Kant appelle le temps et l'espace les deux *quanta* originaires de notre intuition, « die zwei ursprünglichen Quanta aller unserer Anschauung ». *Krit. der reinen Vern.*, Antinomie, § 1, A. 411 ; B. 438.

C. « Quanta. » La plupart des physiciens contemporains considèrent l'énergie comme variant dans les phénomènes, d'une façon discontinue, et les unités de cette variation sont appelées des *quanta*. H. Poincaré, *L'hypothèse des quanta*, Revue scientifique, février 1912. Le terme a été créé par Max Planck, sous la forme « Elementares Wirkungsquantum[1] ». *Vorles. über die Theorie der Wärmestrahlung*[2] (1906), § 149.

Rad. int. : Quant.

QUASI-CONTRAT, D. *Quasi-Kontrakt ;* E. *Quasi-contract ;* I. *Quasi-contratto.*

Le quasi-contrat est un des engagements « qui se forment sans qu'il intervienne aucune convention, ni de la part de celui qui s'oblige, ni de la part de celui envers lequel il est obligé ». *Code civil*, 1370. Il résulte d'un acte volontaire de l'homme, par exemple en tant qu'il gère bénévolement l'affaire d'autrui en son absence et qu'il contracte ainsi l'engagement tacite de continuer la gestion commencée jusqu'à ce que le propriétaire soit en état d'y pourvoir lui-même ; et réciproquement le propriétaire dont l'affaire a été bien administrée, même à son insu, doit remplir les engagements que le gérant a contractés en son nom, et lui rembourser toutes les dépenses utiles qu'il a faites de ce chef. (*Ibid.*, 1371-1375.)

Léon Bourgeois a généralisé ce concept juridique en proposant de le substituer à celui de *Contrat* dans l'idée du lien social. (*La Solidarité*, 1896. — Cf. Ch. Andler, *Du quasi-contrat social*, Rev. de méta., juill. 1897.)

1. « Quantum d'action élémentaire. » — 2. *Leçons sur la théorie du rayonnement calorifique.*

QUELCONQUE, D. *Irgend ein ;* E. *Any, any whatever* (ou *whatsoever*) ; I. *Qualunque.*

A. Se dit de l'un des éléments d'une classe en tant qu'il est considéré comme jouissant des mêmes propriétés que tout autre élément de cette classe. On dira, par exemple, en ce sens qu'une propriété vraie d'un point *quelconque* du cercle est vraie de son centre ; qu'un caractère appartenant à un mammifère *quelconque* appartient aussi à l'homme, etc. « The language of ratiocination

Sur **Quanta***. — M. Perrin a caractérisé d'une manière très frappante les *quanta* en les appelant des « grains d'énergie » (*Les atomes*, p. 216). Mais il faut bien remarquer que ces quanta ne sont pas tous égaux : leur valeur E est exprimée par la formule $E = h\nu$, où ν désigne la « fréquence » de l'action qui se propage (nombre de vibrations par seconde) et h une constante universelle, dite « constante de Planck. » Cette notion est encore obscure. Pour éviter certaines difficultés d'ordre logique et expérimental, Planck s'est demandé si l'on ne pourrait pas abandonner l'hypothèse d'une absorption discontinue de l'énergie, la discontinuité ne se manifestant que dans l'émission. Le « quantum » pourrait alors être considéré comme un train classique d'ondes concentriques, émis par la source, et n'être qu'une simple conséquence d'une disposition structurale des éléments de l'atome dans ses rapports avec l'énergie rayonnante. — Einstein, au contraire, conçoit les quanta comme des grains d'énergie lancés par la source dans toutes les directions : des trains d'ondes très courts et très étroits, isolés les uns des autres à la façon des faisceaux lumineux des projecteurs. Certains faits ne peuvent se comprendre que par là. On essaie d'harmoniser les deux conceptions. **(A. Rey.)** — Cf. *Atome**.

would, I think, be brought into closer agreement with the real nature of the process, if the general propositions employed in reasoning, instead of being in the form *All men are mortal*, or *Every man is mortal*, were expressed in the form *Any man is mortal*[1]. » J. S. Mill, *Syst. of Logic* (6e éd.), liv. III, ch. III, § 5 (note).

B. Se dit d'un élément d'une classe quand il ne présente aucune propriété singulière relativement à l'ordre de choses que l'on considère. En ce sens, le centre d'un cercle *n'est pas* un point quelconque ; l'homme *n'est pas* un mammifère quelconque.

CRITIQUE

Il n'est donc pas légitime d'opposer symétriquement la déduction et l'induction, comme on l'a fait quelquefois, en disant que la première passe de *tous* à *un quelconque*, la seconde d'*un quelconque* à *tous*, et qu'elles reposent ainsi l'une et l'autre sur l'équivalence logique de ces deux expressions. La première partie de cette formule entend « un quelconque » au sens **A**, et la seconde au sens **B**.

Le sens **B** paraît être toujours relatif : c'est par rapport à certaines propriétés que le centre d'un cercle n'est pas un point quelconque : s'il s'agissait par exemple d'un disque uniformément coloré, le centre serait un point quelconque, au sens **B**, relativement à cette coloration.

Rad. int. : **A.** Irg ; **B.** Ne singular.

1. « Le langage du raisonnement serait mis, je crois, sous une forme qui correspondrait plus exactement à la nature réelle de ce processus, si les propositions générales dont on fait usage pour raisonner, au lieu d'être de la forme : *Tous les hommes sont mortels* ou *Chacun des hommes est mortel*, étaient exprimées sous la forme : *Un homme quelconque est mortel.* »

QUESTION, D. *Frage*, *Befragung ;* E. *Question ;* I. *Questione.*

Primitivement, recherche (de *quaerere*, chercher), enquête, investigation. Ce sens n'existe plus en français.

A. Ce qui est mis en discussion ; sujet dont on traite. « Ordre des questions de physique », titre de la 5e partie du *Discours de la Méthode.*

B. Spécialement : acte linguistique consistant à énoncer soit une fonction propositionnelle, soit une lexis, en marquant (par l'intonation, par la forme grammaticale, ou par un signe de ponctuation) que l'on demande à quelqu'un soit de la compléter dans le premier cas, soit de l'affirmer ou de la nier dans le second.

Ignorance de la question, voir *Ignorance* du sujet.*

Question mal posée (Sophisme de la). On désigne sous ce nom, en élargissant un peu le sens littéral de l'expression grecque, le sophisme qu'Aristote appelle Πλείω ἐρωτήματα ἓν ποιεῖν (L. scol. : *Sophisma plurium quaestionum*). Περὶ σοφιστικῶν ἐλέγχων, V, 167^b38 et suiv. Par exemple, dit-il, pour prendre

Sur **Quelconque.** — On lit dans un article d'Edmond Goblot (*Sur l'induction en mathématiques*, Revue philosophique, janvier 1911, p. 65) l'anecdote suivante, qui montre bien ce double sens du mot *quelconque :* « L'habitude de ne jamais perdre de vue cette distinction (entre les éléments généraux des figures, posés par hypothèse, et les éléments propres à telle figure individuelle dessinée au tableau, et sur laquelle on raisonne) est une partie de l'éducation mathématique. Je me souviens de mon étonnement lorsque, élève de quatrième, mon professeur me dit un jour : « Le triangle que vous tracez au tableau n'est pas quelconque, il est isocèle. » Je lui répondis : « Un triangle quelconque peut être aussi bien isocèle que non isocèle. » Mon professeur se fâcha ; il eut tort ; il devait me dire : « Il est « imprudent d'associer dans votre esprit la propriété que vous voulez démontrer à « l'image d'un triangle isocèle, car elle pourrait ne pas vous venir à l'esprit quand « vous en aurez besoin, à propos d'un autre triangle. »

une question dont l'absurdité saute aux yeux, est-ce la terre qui est la mer, ou est-ce le ciel ? Mais parfois aussi ce vice est difficile à démêler, comme lorsqu'on demande si tel genre de choses est bon ou mauvais, alors qu'il y en a, dans le nombre, de bonnes et de mauvaises. — Ce sophisme est encore discuté en plusieurs autres passages du même traité, VI, 169ᵃ6 et suiv. ; XXX, 181ᵃ36 et suiv., etc.

On peut le comprendre dans ce que H. A. AIKINS a appelé « sophisme de l'univers mal conçu » *(of the ill-conceived universe). The principles of Logic*, ch. XX.

Rad. int. : Question.

QUESTIONNAIRES (Méthode des), D. *Methode der Fragezettel ;* E. *Method of the printed queries ;* I. *Metodo dei questionarii.*

PSYCHOLOGIE. Méthode consistant à dresser une liste de questions, répandue dans le public à un grand nombre d'exemplaires et dont les « retours » sont classés et dépouillés par ceux qui ont pris l'initiative de cet envoi. Elle est l'une des deux formes principales de la méthode des enquêtes. « Dans cette méthode, je distingue deux formes très différentes qu'il faut étudier séparément : l'enquête indirecte, ou *questionnaire* proprement dit, et l'enquête directe ou orale. » RIBOT, *Sur la valeur des questionnaires en psychologie*, Journ. de Psych., 1904, 1.

REMARQUE

Il ne faut pas confondre la méthode des questionnaires ainsi définie avec la méthode d'introspection expérimentale dite *Ausfragemethode*, dont le nom allemand pourrait prêter à confusion.

Rad. int. : Questionar.

QUIDDITÉ, L. Scol. *Quidditas*, traduisant le τὸ τί ἦν εἶναι d'ARISTOTE ; D. *Quiddität ; Washeit ;* E. *Quiddity ;* I. *Quiddità.* — Terme introduit par les traductions latines d'Avicenne. (EUCKEN, *Gesch. der phil. Terminologie*, p. 68.)

Ce qui répond à la question *quid sit*, par opposition à la question *an sit :* l'essence*, en tant qu'elle est distinguée de l'existence*. Elle s'exprime dans la définition.

Le mot est pris chez saint Thomas d'Aquin pour synonyme de forme, d'essence, de nature, etc. (SCHÜTZ, *Thomas Lexikon*, sub v°.)

REMARQUE

BERKELEY semble prendre ce mot en un sens un peu différent : le fait d'être quelque chose, — dans le passage suivant : « You will reply, perhaps, that in the foresaid definition is included what doth sufficiently distinguish it from nothing : the positive abstract idea of quiddity, entity, or existence[1]. » — *The principles of human Knowledge*, § 81.

Rad. int. : Quidit.

QUIÉTIF, D. *Quietiv ;* E. *Quietive ;* I. *Quietivo.*

Ce qui donne à l'âme du calme et du repos. « ... Welche Erkenntniss... auf dem Willen zurükwirkend, nicht wie jene andere *Motive* für denselben liefert, sondern im Gegentheil ein *Quietiv* alles Wollens geworden ist[2]. » SCHOPENHAUER, *Die Welt*, § 48. (Il ne souscrit pas cependant au *quiétisme** proprement dit et il y oppose la nécessité d'un *ascétisme** : « Indessen dürfen wir doch nicht meinen dass, nachdem durch die zum Quietiv gewordene Erkentniss, die Verneinung des Willens zum Leben einmal getreten ist, sie nun nicht mehr wanke, und man auf ihr rasten könne, wie auf einem erworbenen Eigentum[3]. »

Rad. int. : Kalmigiv.

1. « On répliquera peut-être que la définition en question (de la matière) renferme un élément qui suffit à distinguer un objet de *rien :* à savoir l'idée abstraite positive de *quiddité*, entité ou existence. » (Trad. de RENOUVIER.) — 2. « Cette connaissance réagit aussi sur leur volonté ; mais à la différence de la connaissance vulgaire, bien loin de présenter des *motifs* à cette volonté, elle répand sur tout le vouloir sa vertu apaisante, le *quiétif.* » (Trad. BURDEAU, I, 243.) — 3. « Cependant, il ne faut pas croire qu'une fois produite par la connaissance qui a servi de quiétif, la négation du vouloir-vivre ne chancelle plus jamais, et qu'on puisse se reposer sur elle comme sur une propriété acquise. »

QUIÉTISME, D. *Quietismus ;* E. *Quietism ;* I. *Quietismo.*

A. Proprement, doctrine de Molinos (1627-1696) et de Mme Guyon (1648-1717), partiellement adoptée par Fénelon dans ses *Maximes des Saints* (1697) et abandonnée par lui en 1699, après la condamnation de son livre. Sous sa forme la plus radicale, cette doctrine consiste à soutenir qu'on peut atteindre aisément un état continuel d'amour et d'union avec Dieu, état qui communique à l'âme une paix absolue et qui la dispense de tout autre pratique morale ou religieuse.

B. En un sens plus général, toute doctrine qui met la perfection spirituelle dans un état de contemplation bienheureuse et inactive.

Rad. int. : Quietism.

« **QUINQUE voces** » (mot à mot : les cinq mots), ou les « *cinq universaux* » : le genre*, l'espèce*, la différence*, le propre*, l'accident*. Voir aussi *Attributs**. — Cette liste a pour origine l'*Isagoge** de Porphyre, modifiant un peu l'énumération que donnait Aristote dans les *Topiques*, I, v, 101b38 et suiv. : la définition*, le genre*, le propre* et l'accident*.

QUINTAINE, D. *Rennpfahl ;* E. *Quintain ;* I. *Quintana.*

(Primitivement, poteau ou mannequin qu'on dressait pour s'exercer ensuite à le rompre ou à l'abattre à coups de lance.) — Doctrine imaginaire qu'on prête à un adversaire fictif pour se donner l'occasion de la réfuter.

QUINTESSENCE, D. *Quintessenz ;* E. *Quintessence ;* I. *Quintessenza.*

Proprement, cinquième essence *(quinta essentia)*, c'est-à-dire l'αἰθήρ, ajouté aux quatre éléments d'Empédocle par certains physiciens (dont Aristote cite et adopte l'opinion) en le distinguant du feu dont il semble n'avoir été d'abord qu'une variété. Il en fait l'essence du ciel et des astres : « Ἐκ δὲ τούτων φανερὸν ὅτι πέφυκέ τις οὐσία σώματος ἄλλη παρὰ τὰς ἐνταῦθα συστάσεις. » (Περὶ οὐρανοῦ, I, 2 ; 269a30. — Cf. I, 3 ; 270b22.)

Ce mot a pris, au cours du Moyen

Sur **Quiétisme.** — « La passion pure est loin d'avoir obtenu dans les systèmes une place comparable à celle de l'entendement pur. Ce dernier fut toujours la chimère des penseurs. Cependant si l'on consent à voir une école philosophique dans le quiétisme et les sectes analogues, on aura quelque idée de ce que devient l'homme pris du point de vue exclusif de l'affectivité. Le pur amour, la contemplation, l'adoration, l'extase, la soumission entière aux lois divines, avec abandon du jugement et résignation de la volonté, sont les formes de la doctrine quiétiste. De cette disposition morale, il faut rapprocher ici, quoique très différente, celle qui admettant le libre mouvement des passions, recommande le sentiment, l'enthousiasme et les sympathies naturelles comme des principes d'activité supérieurs à la raison, à la justice et à la volonté. » Renouvier, *Psychologie rationnelle*, chap. vi. (Ed. Armand Colin, I, 149.) Texte signalé par M. **M. Marsal.**

Sur **Quintessence.** — Cicéron fait de la *Quinta essentia* d'Aristote, la matière de l'âme : « Nam ut illa natura cœlestis et terra vacat et humore, sic utriusque harum rerum humanus animus est expers. Sin autem est quinta quædam natura, ab Aristotele inducta primum, haec Deorum est et animorum. » *Tuscul.*, I, 26. — Cf. Locke, *Third letter to the Bishop of Worcester* (sur la nature de l'âme et sur la question de savoir si la *Quinta Essentia* pourrait penser). Reproduite en note dans Locke, *Essay* IV, 3. (Ed. de 1760, tome II, p. 161.) **(A. L.)**

« Paracelse admettait, outre les quatre éléments... une cinquième sorte de matière, résultant de la réunion des quatre autres sous leur forme la plus parfaite ;

âge, des significations très variées qui ne retiennent en commun que l'idée de l'essence la plus pure ; d'où l'usage chimique du mot pour désigner la partie active des corps, dégagée de tout ce qui n'est que matière inutile ; et enfin l'usage moderne, qui est lui-même double :

A. Extrait le plus réduit, le plus concentré d'un corps, qui en contient les propriétés caractéristiques. — Résumé d'une pensée, d'une doctrine, qui en exprime brièvement tout l'essentiel. — « Quintessence de... » se dit d'une qualité, ou plus généralement d'un défaut, qui se manifeste de la façon la plus pure et pour ainsi dire la plus concentrée.

B. (Toujours au sens péjoratif.) Subtilité inutile et atteinte avec effort.

Rad. int. : Quintesenc.

QUOTITÉ, D. *Quotität, Vielheit ;* E. *Quotity ;* I. *Quotità.*

Ensemble d'unités naturelles de même espèce ; nombre cardinal. Caractère de ce qui constitue un tel ensemble. « On blesse à la fois le sens philosophique et les analogies lorsqu'on applique aux nombres... qui désignent des collections d'objets individuels la dénomination de quantités, en les qualifiant de *quantités discrètes* ou *discontinues.* Le marchand qui livre cent pieds d'arbres, vingt chevaux, ne livre pas des quantités, mais des nombres ou des *quotités.* » COURNOT, article *Quantité* dans le *Dictionn. philos.* de FRANCK, 1441[a]. — « Les grandeurs sont homogènes et continues : les collections sont discrètes et hétérogènes. Dans un cas, le nombre répond à la question : combien ? et représente une *quotité ;* dans l'autre, il répond à la question : combien grand ? et représente une *quantité.* Pourtant, si divers que soient... ces deux rôles du nombre, ils se rattachent l'un à l'autre par une filiation naturelle... Par là nous achèverons de faire ressortir l'analogie, ou plutôt l'identité de nature entre le nombre-mesure et le nombre-collection. » L. COUTURAT, *L'Infini mathématique,* p. 523-524.

CRITIQUE

Ce terme tend à tomber en désuétude. Voir *Quantité**, Remarques et Observations.

R

RACE, D. *Rasse ;* E. *Race ;* I. *Razza.*

A. Au sens biologique : division venant immédiatement au-dessous de l'espèce ; synonyme de « variété ». P. ex., dans l'espèce humaine : la race blanche, la race jaune.

B. Plus étroitement : groupe d'individus, d'extension moindre que la variété, chez lesquels se perpétue, par hérédité et indépendamment de l'action actuelle du milieu, un ensemble de caractères biologiques, psychologiques ou sociaux qui les distingue des individus appartenant à d'autres groupes

---

car, d'après lui le feu n'est pas tout à fait la chaleur, l'eau n'est pas l'humidité, et il regarde comme possible de dégager la qualité de la forme... C'est là l'élément prédestiné, la quintessence de Raymond Lulle, *quinta essentia...* Il cherchait à découvrir cet élément prédestiné lui-même, ou du moins quelque chose qui en approchât. C'est ce qu'il croyait faire quand il voyait s'exalter une qualité quelconque dans un corps, s'y accroître une propriété, médicale par exemple ; ainsi pour lui la quintessence du vin, c'est l'alcool. » J.-B. DUMAS, *Leçons sur la philosophie chimique,* p. 43. (Texte communiqué par **M. Marsal.**)

voisins. Voir p. ex. le portrait physique et moral de la « race grecque » dans Taine, *Philosophie de l'art en Grèce*, 1re partie : « La race. »

C. Ensemble des ascendants et des descendants dans une même famille. « La race d'Adam. » — « Il n'est à la cour d'oreille qu'il ne lasse, à conter sa bravoure et l'éclat de sa race. » Molière, *Le Misanthrope*, I, i. Cf. l'expression *racé*.

D. (Improprement, mais très usuel) : se dit des individus chez lesquels se retrouve, à travers le temps, un même caractère*, au sens **C** : « La race des optimistes. » — « La race des mécontents. » En ce sens, ce terme a fréquemment un import péjoratif.

CRITIQUE

L'existence d'une réalité biologique, répondant à ce concept, au sens **B**, est contestée. La permanence des caractères attribuée par les « partisans des races » à l'hérédité physiologique, est rattachée par d'autres sociologues à l'éducation, à l'imitation, au milieu, etc.

D'autre part, quelques biologistes considèrent les variétés comme des combinaisons de « races » plus élémentaires, caractérisées par une hérédité simple et invariable (p. ex. les espèces jordaniennes en botanique).

Rad. int. : Ras.

RACINE, D. *Wurzel ;* E. *Root ;* I. *Radice.*

Image fréquente dans le langage philosophique, depuis l'antiquité, et qui a presque perdu par l'usage son caractère métaphorique. P. ex. Schopenhauer, *Über die vierfache Wurzel des Satzes vom zureichenden Grunde*[1], not. § 16. L'ouvrage a, d'ailleurs, pour épigraphe deux vers pythagoriciens où ῥίζωμα est déjà pris au figuré, comme d'ailleurs il arrive souvent en grec.

CRITIQUE

Ce mot sert de synonyme large aux termes cause, principe, origine, etc. Il donne lieu, par suite, aux mêmes équivoques, et peut conduire en outre à les confondre entre eux.

Rad. int. : Radik.

« RACISME », doctrine qui admet dans l'espèce humaine l'existence de races*, au sens **B,** plus spéciales que les races blanche, noire, jaune ou rouge,

1. *Sur la quadruple racine du principe de raison suffisante.*

Sur **Race.** — On peut tirer un argument, pour la réalité biologique des races, d'une observation biométrique : dans une race véritable, les mesures qui concernent la fréquence d'un caractère mesurable en fonction de sa grandeur se disposeraient suivant la forme d'une exponentielle, semblable à la courbe des erreurs ; et il n'en serait pas de même dans une réunion d'hommes appartenant à des races différentes. Voir Vico Volterra, *Les mathématiques dans les sciences biologiques et sociales*, Revue du Mois, janvier 1906. **(M. Winter.)** A condition de prendre *race* dans un sens très large, par exemple race blanche, race jaune ; mais Quételet a trouvé une courbe de ce type pour la taille de cent mille conscrits français, pris dans toutes les régions du pays, et qui forment par conséquent un mélange de plusieurs « races » sensiblement différentes, au sens étroit de ce mot. Et même dans son opinion (mais peut-être avait-il tort) on serait arrivé à un résultat semblable en comparant les mesures effectuées sur un mélange de Belges et de Chinois ; il n'hésitait pas à conclure qu'une des plus curieuses applications de la théorie des probabilités aux phénomènes relatifs à l'homme est la démonstration directe de l'unité de l'espèce humaine, et de la possibilité d'en assigner le type. » Halbwachs, *La théorie de l'homme moyen*, p. 29 ; d'après Quételet, *Théorie des probabilités*, 72 et suiv. **(A. L.)**

et surtout 1° qui considère ces différences comme les facteurs essentiels de l'histoire ; 2° qui fonde sur elles un droit pour les races (ou la race) supérieures de se subordonner les autres et même de les éliminer. Voir notamment GOBINEAU, *Essai sur l'inégalité des races humaines* (1853-1855).

RADICAL, D. *Radikal* (**A.** *Wurzel... ;* **B.** *Gründlich*) ; — E. *Radical ;* I. *Radicale.*

A. Qui concerne la racine, dans l'un quelconque des sens de ce mot.

B. Qui va jusqu'à la racine, et par suite, qui ne comporte pas de restrictions. *Mal radical :* 1° le mal en tant qu'il est considéré comme réel, effectif, et non pas seulement comme une privation ou un moindre bien. — 2° Spécialement, le mal qui consiste dans la corruption originelle de l'homme. P. ex. KANT, *Religion innerhalb der Grenzen der blossen Vernunft*, ch. I : « Über das radikale Böse in der menschlichen Natur[1]. »

Rad. int. : Radikal.

RADICALISME philosophique, E. *Philosophical Radicalism.*

Doctrine politique, économique et philosophique du groupe de publicistes et de philosophes anglais dont BENTHAM, James MILL, J. S. MILL sont les principaux représentants. Les points essentiels de cette doctrine sont le libéralisme sous toutes ses formes, en particulier la liberté commerciale et industrielle la plus large ; l'individualisme ; la supériorité du gouvernement représentatif ; la foi dans la raison ; l'utilitarisme moral, le déterminisme psychologique et la théorie associationniste de la connaissance.

Voir E. HALÉVY, *La formation du radicalisme philosophique*, 3 vol., 1901-1904, partic. tome III, *Le radicalisme philosophique*, Conclusion.

1. *La religion dans les limites de la seule raison :* « Sur le mal radical dans la nature de l'homme. »

RAISON, L. *Ratio ;* D. *Vernunft* (seulement au sens de faculté) ; **G.** *Verhältnis, ratio ;* **G. H.** *Grund ;* — E. *Reason*, dans tous les sens ; — I. *Ragione.*

On discute sur le sens le plus ancien du mot *ratio.* Il se rattache probablement à *ratus*, participe de *reor* (croire, penser), et paraît avoir surtout signifié avant l'époque classique *calcul* et *rapport.* Voir Albert YON, *Ratio* et les mots de la famille de *reor*, Société linguistique de Paris, 1933. — Avec Lucrèce et Cicéron, qui le font entrer dans la langue philosophique, il recueille les sens de διανοία, de νόησις et surtout de λόγος, qui lui-même s'employait dans les acceptions les plus variées.

I. *En tant que faculté :*

A. Faculté de raisonner discursivement, de combiner des concepts et des

Sur **Raison.** — L'ordre primitivement suivi entre les sens du mot Raison a été quelque peu modifié sur les observations de plusieurs membres de la société, notamment de **M. Drouin,** à qui je dois aussi quelques compléments utiles. — Il a paru préférable de séparer du reste et de réunir en un seul article, sous la rubrique *Raison pure*, ce qui concerne l'emploi de ce mot chez Kant.

Étymologie. Division des sens. — Il a dû y avoir en latin une racine *rat* (identique peut-être à la racine *art*, de *ars*, *artus*, de ἀριθμός, etc.) exprimant quelque chose d'adapté, d'agencé et de ferme par suite de cet agencement. De là le participe *ratus*, assuré, fixé, soit en parlant d'une chose, soit en parlant d'une personne ; de là *ratis*, radeau, assemblage de pièces de bois ; et *ratio*, système d'idées liées entre elles, compte, raisonnement. **(J. Lachelier.)**

Le sens originel semble être celui que suggère la vieille expression « livre de raison », ce qui signifie livre de comptes et vérification détaillée des recettes et

propositions (διανοία, λόγος. — Voir Meillet, *Histoire de la langue latine*, notamment p. 214.

La Raison est presque universellement considérée, en ce sens, comme le propre de l'homme, ζῷον λογικόν. « Etenim ratio, qua una præstamus belluis, per quam... argumentamur, refellimus, disserimus, conficimus aliquid, concludimus, certe est communis, doctrina differens, discendi quidem facultate par. » Cicéron, *De legibus*, I, 10 ; 30. « *Rationale* est differentia animalis et Deo non convenit nec Angelis. » Saint Thomas d'Aquin, in lib. IIIº Sententiarum, 25, qu. 1, art. 1, § 4. La *ratio* s'oppose pour lui à l'*intellectus*, faculté de connaître supérieure et intuitive, bien que toutes deux aient une racine commune dans la nature de l'âme : « Etsi intellectus et ratio non sint diversæ potentiæ, tamen denominantur ex diversis actibus. Intellectus enim nomen sumitur ab intima penetratione veritatis, nomen autem rationis ab inquisitione et discursu[1]. » *Somme théol.*, II, 2, 49, 5 ad 3.

Bossuet prend souvent le mot en ce sens, bien qu'il y mêle beaucoup du sens **B** (raison normative). A vrai dire *raison*, chez lui, désigne surtout ce qui dépasse les sens. (Voir ci-dessous.)

Ce sens traditionnel persiste chez quelques modernes. « Die Begriffe sind das Eigenthum des Menschen dessen ihn von allen Thieren unterscheidende Fähigkeit zu denselben von jeher *Vernunft* genannt Worden ist[2]. » Schopenhauer, *Die Welt*, I, § 3. — On dit encore en ce sens *raison raisonnante.*

On le retrouve aussi dans l'expression *être* de raison*, entité fictive créée, par l'esprit pour les besoins du dis-

1. D'ailleurs, ce n'est pas là le seul sens que saint Thomas d'Aquin donne à *ratio*. Le *Thomas-Lexicon* de Schütz en distingue dix-neuf acceptions. Mais c'est le plus commun, en tant qu'il s'agit de la raison-faculté. — 2. « Les concepts sont le propre de l'homme, et la faculté qu'il a de les former, faculté qui le distingue de tous les animaux, est ce qui a toujours été appelé raison [avant Kant]. »

dépenses, revue discursive de tout le train d'une maison[1]. A partir de cette signification première, le terme a évolué en deux directions différentes, qui ont abouti non seulement à différencier, mais à opposer les acceptions qu'il comporte dans la langue philosophique : d'où des confusions, contre lesquelles il est essentiel de nous mettre en garde. *Raison*, selon qu'on envisage surtout, soit le caractère analytique de ses opérations, soit la clarté certaine de ses assertions, s'applique tantôt à la faculté essentiellement discursive, qui, capable d'organiser des expériences ou des preuves, établit ses démonstrations ; — tantôt à la faculté d'affirmer l'absolu, de connaître et pour ainsi dire de capter l'être tel qu'il est, et de fournir les principes, d'atteindre les vérités nécessaires et suffisantes à la pensée et à la vie. Dans le premier sens, la raison est un simple instrument (« un instrument universel », disait Descartes), pour servir, aider ou mimer l'œuvre d'une faculté plus haute d'intuition ; dans le second sens, elle prend le premier rôle ; elle prétend, plus ou moins délibérément, attribuer une valeur réaliste au travail discursif de l'esprit, et restituer le réel à l'aide des fragments artificiels de l'analyse. **(M. Blondel.)**

Les définitions diverses de la Raison, en tant que « faculté », ne peuvent-elles pas être simplifiées, et groupées autour d'une idée plus centrale ? La raison serait l'activité même de l'esprit, considérée dans ce qu'elle a d'essentiel, ou, pour parler mieux, ce qui dirige cette activité vers son achèvement et sa perfection. Et

1. J'ajouterais volontiers : ce qui permet de se *rendre compte*, de voir d'un coup d'œil, après l'avoir noté point par point, l'ensemble de son budget, ou même de sa carrière. Car le « livre de raison » ne se confondait pas avec le livre de comptes journaliers ; et souvent il servait à noter aussi les faits importants pour l'histoire de la famille : naissances, mariages, décès, changements de situation ou de fonctions, qui d'ailleurs étaient liés, dans bien des cas, à des conséquences pécuniaires. (A. L.)

cours. — (Cournot a appliqué cette expression aux « entités fondées sur la nature et la raison des choses », par opposition aux « entités artificielles qui ne sont que des signes logiques ». *Essai*, ch. xi, § 159. Mais cet usage est exceptionnel.)

B. Faculté « de bien juger » (Descartes, *Méthode*, I, 1), c'est-à-dire de discerner le bien et le mal, le vrai et le faux (ou même le beau et le laid) par un sentiment intérieur, spontané et immédiat. « En tant que l'entendement invente et qu'il pénètre, il s'appelle esprit ; en tant qu'il juge et qu'il dirige au vrai et au bien, il s'appelle *raison* et jugement... La raison en tant qu'elle nous détourne du vrai mal de l'homme, qui est le péché, s'appelle la conscience. » Bossuet, *Connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. i, § 7. (Sur la raison juge de la beauté et de l'ordre, cf. *Ibid.*, 8.) — « On ne doit jamais donner de consentement entier qu'aux propositions qui paraissent si évidemment vraies qu'on ne puisse le leur refuser sans sentir une peine intérieure et des reproches secrets de la raison. » Malebranche, *Recherche de la vérité*, I, ch. ii, 4.

La raison, en ce sens, s'oppose soit à la *folie*, soit à la *passion ;* mais dans cette opposition, il se mêle souvent quelque chose du sens **A** : l'homme passionné *raisonne* mal, contrairement aux lois logiques ; et de même le fou, au moins dans certains cas.

C. Connaissance naturelle, en tant qu'elle s'oppose à la connaissance révélée, objet de la foi. « L'objet de la foi est la vérité que Dieu a révélée d'une manière extraordinaire ; ... la raison est l'enchaînement des vérités ; mais particulièrement, lorsqu'elle est comparée avec la foi, de celles où l'esprit humain peut atteindre naturellement, sans être aidé des lumières de la foi. Cette définition de la raison (c'est-à-dire de la droite et véritable raison) a surpris quelques personnes accoutumées à déclamer contre la raison prise en un sens vague. » Leibniz, *Théodicée*,

---

il y aurait lieu de distinguer deux fonctions de la raison, puisqu'il y a deux manifestations de l'activité de l'esprit : dans l'ordre de la spéculation, la systématisation de la connaissance ; dans l'ordre de la pratique, la systématisation de la conduite. **(A. Landry.)**

Enfin plusieurs membres de la Société ont demandé s'il ne conviendrait pas mieux de placer historiquement *raison*, au sens de rapport, de principe explicatif, etc., avant les divers sens de *raison*, en tant que faculté ; car, disait-on, ce sens est plus ancien. — Il est probable, en effet, qu'en latin il en est ainsi. Mais dès l'époque de Cicéron et de Lucrèce, *ratio*, au sens de faculté, est très usuel. Et par suite, en français, les deux acceptions existent au même titre dès l'origine de la langue philosophique. Il ne faut pas oublier que notre mot Raison ne transcrit pas seulement le latin Ratio, mais traduit λόγος et même νοῦς. J'ai donc cru pouvoir maintenir en première ligne le sens qui occupe aujourd'hui la place la plus importante dans l'usage philosophique. **(A. L.)**

Sur la Raison, la Superstition, et la Foi. — M. **Mentré** signale la grande place tenue par cette opposition dans le *Tractatus Theologico-politicus de* Spinoza. « Videmus eos omni superstitionis generi addictissimos esse, qui incerta sine modo cupiunt... et Rationem, quia ad vana, quæ cupiunt, certam viam ostendere nequit, cæcam appellare, humanamque sapientiam vanam, et contra imaginationis deliria, somnia, et pueriles ineptias divina responsa credere, imo Deum sapientes aversari... Cum haec ergo animo perpenderem, scilicet Lumen Naturale non tantum contemni, sed a multis tanquam impietatis fontem damnari... sedulo statui, Scripturam de novo integro et libero animo examinare et nihil de eadem affirmare, nihilque tan-

Discours de la conformité de la foi avec la raison, § 1.

Il estime d'ailleurs que ce sens ne diffère point du sens **D,** c'est-à-dire de la raison en tant qu'elle est distinguée de l'expérience ; car, dit-il, « on peut comparer la foi avec l'expérience, puisque la foi, quant aux motifs qui la vérifient, dépend de l'expérience de ceux qui ont vu les miracles sur lesquels la révélation est fondée, et de la tradition digne de croyance qui les a fait passer jusqu'à nous ». *Ibid.*

D. Système de principes *a priori*, dont la vérité ne dépend pas de l'expérience, qui peuvent être logiquement formulés, et dont nous avons une connaissance réfléchie. « La connaissance des vérités nécessaires et éternelles est ce qui nous distingue des simples animaux et nous fait avoir la Raison et les Sciences, en nous élevant à la connaissance de nous-mêmes et de Dieu. » Leibniz, *Monadologie*, 29. — « La Raison pure et nue, distinguée de l'expérience, n'a à faire qu'à des vérités indépendantes des sens. » Id., *Théodicée*, Disc. de la conformité, 1.

Ce sens, favorisé d'ailleurs par le kantisme, a été depuis près d'un siècle le plus usuel dans notre enseignement classique : « L'intelligence humaine n'a pas été placée en face du monde avec la faculté de le connaître pour toute arme : elle portait aussi en elle les notions premières indispensables pour le comprendre... Ces notions innées composent ce qu'on appelle la raison. » Jouffroy, *Nouveaux Mélanges*, De l'organisation des sciences philosophiques, page 6. — « L'existence de la raison a été contestée par toute une école de philosophes, l'école empiriste. La thèse générale de l'empirisme, c'est que l'intelligence humaine dérive tout entière de l'expérience. » Boirac, *Cours de philosophie* (18e éd., p. 110).

E. Plus spécialement, faculté de

quam ejus doctrinam admittere, quod ab eadem clarissime non edocerer. » *Préface*, 1 et 5.

Sur le sens kantien de Raison *(Vernunft).* — C'est bien, ce semble, le νοῦς de Platon et l'*intellectus* de saint Thomas que Kant et ses successeurs ont entendu restaurer sous le nom de *Vernunft*, mais sous des formes et avec des précisions entièrement nouvelles.

Tous ces philosophes semblent bien avoir eu également l'idée d'un réel, d'un absolu de chaque chose, qui est, sous un voile plus ou moins difficile à soulever, l'être véritable, et par suite, le véritable objet de notre connaissance. Mais Kant a, plus qu'un autre, épaissi ce voile, en disant qu'il n'était autre que l'espace, et derrière l'espace, le temps, sans lesquels il n'y a pas pour nous d'intuition, et avec lesquels tout ce qui nous est donné en intuition n'est qu'apparence, fondée sans doute, mais fondée d'une manière incompréhensible, dans ce qui seul est réel.

Nul n'a été plus impitoyable que Kant pour notre aspiration à une connaissance purement intellectuelle du fond des choses ; nul n'a plus fait pour la rendre irrésistible, en montrant que cette connaissance est cependant la seule digne de ce nom, la connaissance sensible étant non pas vaine, — car elle est symbolique de la connaissance véritable et nous fait saisir l'être *per speculum et in ænigmate* — mais inadéquate, provisoire, et même entièrement vaine dès qu'elle croit saisir, dans le sensible lui-même, le réel. Les antinomies ont peut-être pour unique objet d'établir que le sensible n'*est* pas, et ne peut pas *être*. Nul objet sensible n'*est*, car : 1° nul n'occupe une place déterminée dans le temps et dans l'espace, faute de commencement et de bornes à partir desquelles on puisse compter ; 2° nul n'est constitué par une quantité de matière déterminée, car il n'y a pas d'éléments derniers, d'unités de matière, dont il puisse être dit composé ; 3° nul n'est complè-

connaître d'une vue directe le réel et l'absolu, par opposition à ce qui est apparent ou accidentel ; et quelquefois (par suite de l'identité entre la pensée et son objet), cet absolu lui-même. « Nous recevons sans cesse et à tout moment une raison supérieure à nous, comme nous respirons sans cesse l'air, qui nous est un corps étranger. » FÉNELON, *Traité de l'Exist. de Dieu*, I, 56. « Chacun sent en soi une raison bornée et subalterne... qui ne se corrige qu'en rentrant sous le joug d'une autre raison supérieure, universelle et immuable. » *Ibid.*, 57. « Où est-elle, cette raison suprême ? N'est-elle pas le Dieu que je cherche ? » *Ibid.*, 60. « C'est l'être infiniment parfait qui se rend immédiatement présent à moi, quand je le conçois, et qui est lui-même l'idée que j'ai de lui. » *Ibid.*, II, 1.

Ce sens, écarté par KANT, qui croit une telle connaissance impossible, a été repris avec quelques modifications par ses successeurs, notamment par Schelling. Voir ci-dessous, *Raison pure** et Observations.

« On arrive ainsi à un jugement pur de toute réflexion, à l'intuition immédiate, fille légitime de l'énergie naturelle de la pensée comme l'inspiration du poète et l'instinct du héros... La réflexion est le théâtre des combats que la raison soutient avec elle-même, avec le doute, le sophisme et l'erreur. Mais au-dessus de la réflexion est une sphère de lumière et de paix, où la raison aperçoit la vérité sans retour sur soi, par cela seul que la vérité est la vérité, et parce que Dieu a fait la raison pour l'apercevoir comme il a fait l'œil pour voir et l'oreille pour entendre. » COUSIN, *Du Vrai, du Beau et du Bien*, 3e leçon, p. 61.

Cf. *Impersonnelle* (théorie de la Raison).

II. *En tant qu'objet de connaissance :*

F. Rapport. « Moyenne et extrême raison. — Raison d'une progression. » « Ex ipsa ratione quam primum [numerum] ad secundum habere uno intuitu vidimus, ipsum quartum concludimus. » SPINOZA, *Ethica*, II, 40

---

tement expliqué dans son devenir, car la régression dans les séries causales va à l'infini ; 4° nul n'est complètement expliqué dans son existence, car il n'y a pas de premier être qui existe par lui-même et fasse exister tous les autres. — Et cependant le complètement déterminé (extensivement et intensivement), le complètement expliqué (dans le devenir et dans l'existence) *doit être*, car nous ne pouvons pas nous empêcher de les chercher ; mais il nous faudrait les chercher par delà le temps et l'espace, c'est-à-dire là où il nous est actuellement impossible de les trouver. — De là ce paradoxe de la langue de Kant, que l'*intelligible*, c'est-à-dire le propre objet de notre intelligence, est précisément ce qui échappe à toutes les prises de notre intelligence.

Je crois bien que le *concept* (en général, le concept d'un objet quelconque) dans ce qu'il a de propre, et en tant que distinct du *schème* et de l'*image*, est, chez Kant, l'acte par lequel nous *posons*, derrière le voile du temps et de l'espace, l'être propre, l'idée de chaque chose. Il serait l'acte propre de la Raison, s'il était, en même temps, intuition de cet être, avec lequel il se confondrait entièrement. Mais il ne saisit rien et il est vide : alors il se remplit comme il peut, en substituant à l'intuition intellectuelle de l'être même, d'abord celle de son *schème*, dans le temps, et ensuite celle de son *image*, dans l'espace. Il devient ainsi concept dans le sens vulgaire du mot, simple unité extérieure et accidentelle du divers de l'intuition sensible, et la *raison* devient *entendement*.

Kant s'en est toujours tenu à sa sobre et sévère conception d'une connaissance purement symbolique de l'intelligible par le sensible. Mais on conçoit que ses successeurs aient rêvé d'une connaissance directe et adéquate du réel, sans aucun

schol. 2. — « La *raison* exprime comment un nombre est contenu dans un autre, ou comment il le contient... On la peut représenter par une fraction dont un nombre sera le numérateur et l'autre le dénominateur. » CONDILLAC, *Langue des calculs*, liv. I, ch. XII. (Cf. *Ibid.*, ch. IX.)

G. Principe d'explication, au sens théorique ; raison d'être : ce qui *rend compte* d'un effet. « Soit un couple quelconque de données quelconques ; sitôt qu'elles sont effectivement liées, il y a une raison, un *parce que*, un intermédiaire qui explique, démontre et nécessite leur liaison. » TAINE, *De l'Intelligence*, II, 437. — « Une de ces facultés (par lesquelles l'homme dépasse l'animal) est celle de concevoir *la raison des choses.* » COURNOT, *Essai*, ch. II, § 13. Il oppose la raison, en ce sens, soit à la simple causalité efficiente, soit à la démonstration logique qui force l'assentiment, mais sans éclairer l'esprit.

H. Au sens normatif, cause ou motif légitime, justification. (Cf. le sens **B**). « Le cœur a ses raisons... » — « Non sans raison. » Par suite, argument *destiné* à prouver qu'on a raison (même si cet argument n'est pas bon). « Donner de mauvaises raisons. » — « La raison du plus fort est toujours la meilleure. »

Raison suffisante, voir ci-dessous.

CRITIQUE

La multiplicité des sens du mot *raison* (surtout en tant que faculté) a souvent été relevée par les philosophes. LOCKE (*Essai*, liv. IV, ch. XVII : « De la raison ») remarque qu'il désigne : soit l'ensemble des principes clairs et véritables, soit le fait de tirer de ceux-ci des conclusions qui en résultent incontestablement, soit la cause, et spécialement la cause finale, soit enfin la

---

point d'appui dans le sensible ; de là, chez eux, ce rôle nouveau de la Raison, devenue non plus seulement position, affirmation, mais intuition du réel, et entièrement identifiée avec lui[1]. **(J. Lachelier.)**

Pour Kant, si je le comprends bien, la *raison*, théorique ou pratique, c'est la forme de l'universalité. L'*entendement* résulte de la mise en rapport de cette forme avec l'espace, le temps, et l'intuition sensible ; de là vient qu'il ne peut être adéquat à la raison parce qu'il participe à la fois du caractère infini de celle-ci et du caractère fini de l'intuition. Cette distinction domine le rationalisme d'après Kant. En tout cas elle domine entièrement toute la philosophie de Hegel (celle-ci consistant uniquement à montrer que les catégories de l'entendement rencontrent la contradiction quand on veut les égaler à la raison). Elle a donc une grande importance historique. Et n'a-t-elle pas une importance durable ? Si l'on reconnaît (et comment ne pas le reconnaître ?) que l'entendement change, n'est-ce pas la raison, sinon en tant qu'idée toute faite, du moins en tant qu'idéal, qui détermine la direction de ces changements, comme aussi peut-être celle des changements dans les règles de morale ? **(P.-F. Pécaut.)**

L'opposition kantienne entre l'entendement et la raison, même sous la forme déjà moins statique qu'elle prend dans la philosophie de Hegel, ne me paraît

---

1. « Ausser der Vernunft ist nichts, und in ihr ist alles... Die Vernunft ist das Absolute, sobald sie gedacht wie wir es bestimmt haben. » (« Hors de la Raison, il n'y a rien, et tout est en elle... La Raison est l'Absolu, quand elle est entendue comme nous l'avons dit », c'est-à-dire en tant que raison absolue, par opposition à la raison raisonnante, faculté de former des *Vernunftschlüsse*, et en tant qu'identité, indistinction totale *(totale Indifferenz)* de l'objectif et du subjectif.) SCHELLING, *Darstellung meines Syst. der Philos.*, § 1 et 2. *Sämt. Werke*, VI, 114-115[a]. — HEGEL dit de même que la Raison est la certitude d'être toute la réalité, « die Gewissheit aller Realität zu sein ». (*Phänom.*, p. 177.) — Mais si, par un certain côté, de pareilles formules développent le sens kantien, par un autre côté elles se rattachent au sens E et à l'usage que JACOBI, par exemple, faisait de ce mot, en définissant la Raison, par opposition à l'entendement, la faculté de saisir le supra-sensible. Cf. EISLER, v°. (A. L.)

[a]. *Exposition de mon système de philosophie. — Œuvres complètes.*

différence spécifique de l'homme qui le sépare des animaux. C'est à ce dernier sens qu'il s'arrête, et il semble bien entendre proprement par là l'activité intellectuelle dans ce qu'elle a de créateur, en tant qu'elle découvre des preuves et qu'elle les ordonne de manière à en rendre manifeste la valeur démonstrative. LEIBNIZ paraît approuver cette classification, et la ramène à deux termes essentiels, l'invention et le jugement *(Nouveaux Essais, Ibid.)* ; mais il relève de plus, comme dans la *Monadologie*, le caractère réflexif de la connaissance des principes par la raison.

COURNOT (*Essai*, ch. II) signale d'abord l'ambiguïté de la « raison subjective » (raison de l'homme) et de la « raison objective » (raison des choses) ; il y voit une marque « de l'impuissance où nous sommes de concevoir et d'expliquer ce rapport entre l'objet et le sujet... qui constitue la connaissance, ainsi que du penchant de l'esprit à se déguiser cette impuissance en laissant flotter l'imagination sur je ne sais quels êtres mixtes ou intermédiaires qui participeraient de la nature du sujet et de celle de l'objet ». Il ajoute que le mot raison, « lors même qu'il est employé à désigner bien positivement une faculté de l'esprit humain » comporte encore beaucoup d'équivoques. Il désigne : 1° le pouvoir de raisonner ; 2° le pouvoir de former des idées générales (CONDILLAC) ; 3° la faculté supérieure qui fait la synthèse des concepts de l'entendement comme celui-ci fait la synthèse des éléments sensibles (KANT) ; 4° la faculté de saisir les vérités absolues et nécessaires, l'idée de Dieu, celle du devoir et autres du même genre (LEIBNIZ). Il admet toutes ces définitions, mais y voit des usages « arbitraires » du mot raison, qu'il croit

---

pas avoir eu grande influence dans la formation de cette idée. La conception d'une raison acquise, assurée par rapport à l'individu, mais transformable dans de longues périodes, vient des empiristes, partisans de l'évolution ou pragmatistes ; et le succès en a été favorisé par le désir qu'ont eu quelques philosophes (BALFOUR, p. ex.), d'opposer cette variation à la fixité de la foi. — D'autre part, l'idée « compensatrice » qui permet, en dépit de la première, de maintenir un rationalisme, ou ce qui revient au même, une philosophie, je veux dire celle d'une *vection*, d'une transformation dirigée, ce n'est pas autre chose que l'idée de la « convergence » telle que la définissait Auguste Comte ; idée qui se rattache elle-même à la conception du progrès vers une limite, familière à Leibniz et au XVIIIe siècle, et dont l'origine remonte à la théorie aristotélicienne du mouvement et de la fin : οὐσία δὲ τὸ τέλος. Il faut en venir là, me semble-t-il, ou rester dans le pur hasard, et refuser toute valeur rationnelle aux règles logiques et morales. — Quant à se servir de l'opposition entre les termes *entendement* et *raison* pour représenter celle de la *raison constituée* et de la raison *constituante*, je crois que cela ne pourrait conduire qu'à des confusions. Il existe en particulier, une raison pratique constituée. Si on voulait l'appeler « entendement pratique », cette expression serait-elle jamais comprise sans faux sens ? — D'autre part, les « Idées de la Raison », telles que les énumère Kant, le Monde, l'Ame, Dieu, et, au point de vue pratique, la Liberté et le Souverain Bien, sont évidemment des produits de la raison acquise : on peut en constater la transformation. Mais pourrait-on les attribuer à « l'entendement » ? **(A. L.)**

Raison constituante et **Raison constituée.** — Dans la première rédaction de cet article, la *Critique* se terminait ainsi : « Distinguer ces deux aspects de la raison me semble nécessaire si l'on veut éclaircir et préciser le sens de ce mot. Je demande la permission de mentionner, à cet effet, les deux expressions de *raison constituante*

susceptible d'un sens différent et meilleur. En employant le mot raison dans le sens subjectif, conclut-il, nous entendrons désigner principalement la faculté de saisir la raison des choses, ou l'ordre suivant lequel les faits, les lois, les rapports, objets de notre connaissance, s'enchaînent et procèdent les uns des autres. (Voir ci-dessus, sens **G.**)

Quelque philosophique que soit cette vue, elle paraît constituer, elle aussi, une restriction arbitraire du sens de ce mot. Y a-t-il, dans chaque cas, une raison des choses, et une seule, qui satisfasse l'esprit ? Saisit-on « la raison » d'un théorème par *une* de ses démonstrations, à l'exclusion de toutes les autres ? Il semble difficile de l'admettre.

L'idée centrale de raison paraît demeurer celle d'un accord, d'une communauté idéale : entre les choses et l'esprit, d'une part, et de l'autre, entre les divers esprits. Il serait difficile, dans l'état actuel de nos connaissances, de concevoir cet ordre comme une réalité fixe et immuable. D'autre part, c'est pourtant une fonction de la raison, et des plus essentielles, que de représenter une autorité ferme, échappant aux controverses et aux mouvements de pensée individuels, jugeant entre les hommes et décidant *qui a tort* ou *qui a raison*, dans l'ordre pratique comme dans l'ordre intellectuel (sens **B**). Il faut donc reconnaître à la fois en elle : 1° un effort dans une direction certaine, que nous pouvons peut-être déterminer *a posteriori* par l'étude de ses productions, mais un effort dont le succès contient une part de compromis et d'adaptation à la matière de la connaissance ; 2° un corps de principes établis et formulés (*raison* au sens **D**), et dont la transformation est assez lente pour qu'à l'égard des individus

---

et de *raison constituée*, que j'ai employées d'abord dans un cours consacré à cette analyse (1909-1910) ; j'ai eu souvent l'occasion de m'en servir depuis lors, dans mon enseignement, et je les ai toujours trouvées claires pour les auditeurs et commodes dans les applications. » J'avais été amené à cette distinction, en ce qui me concerne, par l'analyse de l'évolution et de la dissolution, d'une part, et de l'autre par quelques constatations faites sur l'histoire des sciences. Quant aux termes eux-mêmes, je crois bien, sans me le rappeler expressément, qu'ils m'ont été suggérés par une phrase de M. Boutroux : « Le hégélianisme a-t-il clos la période de développement de la notion d'intelligibilité ?... La *Raison*, en un mot, est-elle définitivement *constituée ?* » (*Bulletin de la Soc. franç. de philo.*, 1907, p. 151). — Ces termes ont provoqué, outre la remarque de **F. Pécaut** qui a été reproduite plus haut, les observations suivantes de M. **Mentré :**

« Pourquoi ne pas adopter les termes plus simples de *raison raisonnante* et de *raison raisonnée ?* — D'autre part, cette distinction repose sur le postulat que la raison n'est pas fixée, mais en état de devenir : la raison s'organise peu à peu. D'ailleurs ce devenir peut être expliqué de plusieurs façons et n'implique pas forcément la thèse évolutionniste : ou bien la raison *s'explicite* progressivement et prend une conscience toujours plus nette de ses principes et du mécanisme de ses démarches ; ou bien elle se forme et se modifie au cours de l'expérience spécifique à partir d'un certain état initial. »

— Sur le premier point, je ne crois pas possible d'employer *raison raisonnante*, parce que cette expression a déjà, dans l'usage philosophique, un sens usuel et consacré : elle désigne la raison au sens **A** (*Ratio* de saint Thomas, en tant qu'elle s'oppose à *Intellectus ;* cf. D. *Vernunftschlüsse.*)

Sur le second point, je ne caractériserais le devenir de la raison constituée ni par l'évolution spencérienne, pour laquelle il n'y a d'autre raison constituante que la nature des « choses », à laquelle la pensée s'adapte graduellement ; ni par

et des circonstances de la vie, ils puissent être considérés comme des « vérités éternelles ». Et cela d'autant plus légitimement que si la raison, en tant qu'effort, possède une direction bien déterminée, ce corps de principes ne variera pas d'une manière quelconque ; ils se substitueront l'un à l'autre, non pas en se détruisant, mais en s'absorbant. — Désigner différemment ces deux aspects de la raison me semble nécessaire si l'on veut éclaircir et préciser le sens de ce mot. On pourrait adopter, à cet effet, les deux expressions de *raison constituante* et de *raison constituée.*

Sur l'idée générale de la raison, voir Boutroux (discutant les thèses de R. Berthelot sur Hegel), dans le Bulletin de la Société française de philosophie, avril 1907, pages 140 et suiv. — Parodi, *Traditionalisme et Démocratie*, p. 248-250 ; — Brunschvicg, *Les fonctions de la raison* (Bull. de la Soc. fr. de philos., juin 1910). — A. Lalande, *Raison constituante et raison constituée*, cours public de 1909-1910. (Les leçons d'ouverture et de conclusion ont paru dans la *Revue des Cours et Conférences* d'avril 1925.)

Rad. int. : **A.** Intelekt (voir *Entendement**) ; **B. D. E.** Racion (konstituant, konstituit) ; **C.** Intelig. ; — **F.** Raport ; **G.** Motiv. ; **H.** Justifik.

« **Raison pure,** D. *Reine Vernunft* » et « **Raison pratique,** D. *Praktische Vernunft* ».

Kant entend par ces expressions :

1° La Raison, telle qu'elle est définie ci-dessus au sens **D,** c'est-à-dire tout ce qui dans la pensée est *a priori*, et ne vient pas de l'expérience, « Ich verstehe hier unter Vernunft das ganze obere Erkenntnissvermögen, und setze also das Rationale dem Empirischen entgegen[1] ». *Krit. der reinen Vern.*, A. 835 ; B. 863. — Cf. Introduction, § VII, où la raison est définie la faculté qui nous fournit les principes de la connaissance *a priori*, et la raison pure celle qui contient les principes permettant de connaître quelque chose exclusivement *a priori (welche die Principien etwas schlechthin a priori zu erkennen, enthält).*

Cette raison est *théorique* ou *spécula-*

1. « J'entends ici par *Raison* toute la faculté de connaître supérieure, et j'oppose par suite rationnel à empirique. »

l'une ou l'autre des thèses que M. Mentré propose de substituer à celle-là. Je ne l'entendrais pas non plus de la même manière que M. Boutroux dans l'article cité plus haut : je sens toute la force de ses critiques contre l'hégélianisme, et la profonde vérité de ses remarques sur le danger et la faute de pousser les différences jusqu'à en faire des contradictions ; mais je ne saurais conclure de là que le progrès de la raison est une marche vers l'individuel. Ainsi, pour reprendre un des exemples qu'il cite lui-même, ce progrès n'amène-t-il pas une assimilation des classes sociales héréditairement différenciées bien plus qu'une harmonie où seraient maintenues leurs oppositions ? Je dirais bien plutôt que l'esprit, ou du moins une des fonctions essentielles de l'esprit, consiste dans la tendance à l'identité. Le même vaut mieux que l'autre, comme le disait déjà Platon ; et ce jugement, de caractère normatif dans son fond, me paraît être ce qui s'approche le plus d'exprimer la raison constituante. — Cette tendance ne peut atteindre son but intégralement, puisque l'identité pure, pour notre mode actuel de pensée, serait le néant ; mais elle peut progresser sans cesse dans cette direction, en assimilant par degrés les diversités *données*, dont la présence effective constitue le « réel », au sens **C.** Chaque catégorie, chaque principe formulé, sont des compromis entre cette tendance et telle ou telle partie de l'expérience qui s'y prête plus ou moins facilement (et peut-être qui s'y prête davantage à mesure qu'elle se transforme elle-même). J'en ai donné un exemple ci-dessus à l'article *Cause** (critique et

tive (theoretisch, spekulativ), lorsqu'elle concerne exclusivement la connaissance, et dans ce cas elle fonde la science ; elle est *pratique (praktisch)* lorsqu'elle est considérée comme contenant le principe *a priori* de l'action, c'est-à-dire la règle de la moralité. « Auf diese Weise... wären die Prinzipien *a priori* zweier Vermögen des Gemüths, des Erkenntniss-und Begehrungsvermögens, ausgemittelt[1]. » *Krit. der praktischen Vernunft*, Vorrede, § 13. Cf. *Ibid.*, § 14 : « Vernunfterkenntniss und Erkenntniss *a priori* ist einerlei[2]. »

2° Kant entend aussi par *Vernunft*, en un sens plus restreint, et qui lui est spécial, la faculté de penser supérieure à laquelle nous devons les *Idées** de l'Ame, du Monde et de Dieu. (*Krit. der reinen Vernunft*, Trans. Dial. ; Introd., § II et livre I, section I.) La Raison, dans ce cas, ne s'oppose plus à l'expérience, mais à l'entendement* *(Verstand)*. Cf. ci-dessus les sens **B** et **E.** Ainsi entendue, elle a aussi son usage pratique spécial : c'est d'elle que relèvent les idées de liberté, d'immortalité et de Dieu, en tant que postulats moraux. — Cf. *Postulats* de la Raison pratique.*

Sur l'unité de ces deux sens, voir les *Observations* ci-dessous.

1. « De cette manière [en considérant la raison non dans le détail des données élémentaires qu'elle contient, mais dans l'idée totale de son rôle], nous parviendrions à découvrir [et à ramener à l'unité] les principes *a priori* de deux facultés de l'âme, la faculté de connaître et celle de désirer. » (Les explications ci-dessus, entre crochets, sont empruntées au contexte.) — 2. « Connaissance par la raison et connaissance *a priori* sont une même chose. »

Raison suffisante *(Principe de)*. On dit aussi, plus rarement, *Principe de raison déterminante* et *Principe de raison.* — D. *Satz vom zureichenden Grunde ;* E. *Principle of sufficient reason ;* I. *Principio die ragione sufficiente.*

« Il y a deux grands principes de nos raisonnements ; l'un est le principe de la contradiction... ; l'autre est celui de la raison suffisante : c'est que jamais rien n'arrive sans qu'il y ait une cause ou du moins une raison déterminante, c'est-à-dire qui puisse servir à rendre raison *a priori* pourquoi cela est existant plutôt que non existant et pourquoi cela est ainsi plutôt que de toute autre façon. » Leibniz, *Théodicée*, I, 44. Même formule, avec quelques variantes : *Principes de la nature et de la grâce fondés en raison*, § 7, et *Monadologie*, 32.

Schopenhauer divise ce principe en quatre formules qu'il appelle respectivement principes de la raison suffisante du devenir *(Satz vom zur. Gr. des Werdens)*, de la raison suffisante du connaître *(des Erkennens)*, de la raison suffisante de l'être (*des Seins :* il s'agit des rapports mathématiques),

observations). Des remarques analogues pourraient être faites sur le temps, l'espace, la substance, la matière, le nombre. On n'a donc pas un point de départ fixe, un capital rationnel, puisqu'à mesure qu'on recule en arrière, la raison constituée est de moins en moins ferme, de moins en moins cohérente. On n'a pas non plus des principes implicites qui s'éclairciraient de plus en plus comme l'admettait Leibniz (au moins exotériquement, dans les *Nouveaux Essais*), mais une véritable construction, qui retient de la matière qu'elle organise un élément d'inintelligibilité, et même de contradiction conceptuelle. Dans le nombre cardinal abstrait, par exemple, les unités doivent à la fois ne différer en rien l'une de l'autre, puisqu'on ne peut totaliser que des termes strictement homonymes ; et cependant elles doivent rester distinctes, puisque sans cela elles se confondraient, de même qu'en logistique, où $a + a = a$. — Mais il serait trop long d'exposer ici complètement cette interprétation, qui d'ailleurs a fait l'objet de tout le cours cité plus haut, et dont on trouvera l'application dans *La Raison et les Normes* (1948). **(A. L.)**

de la raison suffisante de l'agir *(des Handelns)*, ou de la motivation. *Über die vierfache Wurzel des Satzes vom zureichenden Grunde.* Cf. *Racine**.

RAISONNABLE, D. *Vernünftig* (plus large ; voir *rationnel**) ; E. *Reasonable ;* I. *Ragionevole*, *Razionale.*

A. Qui possède la raison, définie aux sens **A, B, D** ou **E.** « L'homme est un animal raisonnable. » — « La connaissance des vérités nécessaires et éternelles est ce qui nous distingue des simples animaux, et nous fait avoir la Raison et les sciences, en nous élevant à la connaissance de nous-mêmes et de Dieu. Et c'est ce qu'on appelle en nous Ame raisonnable ou Esprit. » *Monadologie*, 29.

B. Qui pense ou qui agit d'une manière qu'on ne peut blâmer ; qui fait preuve d'un jugement sain et normal. (Le contraire est alors *déraisonnable.*) S'applique en particulier à la disposition d'esprit par laquelle on contient ses désirs, quand l'intelligence les désapprouve, et par laquelle on renonce aisément à ce qu'on ne peut avoir, ou à ce qu'on ne pourrait avoir qu'au prix d'inconvénients considérables. — Le mot, en ce sens, implique surtout une conformité aux principes du sens commun et aux jugements de valeur généralement acceptés, une idée de modération et de juste mesure.

Même sens en parlant des choses.

Rad. int. : **A.** Intelektoz, racionoz; **B.** (Personne) : Racionem ; (Acte, Sentiment) : Racional.

RAISONNEMENT, D. *Vernunftschluss ;* E. *Reasoning ;* I. *Ragionamento.*

Opération discursive par laquelle on conclut qu'une ou plusieurs propositions *(prémisses)* impliquent la vérité, la probabilité, ou la fausseté d'une autre proposition *(conclusion).* — Cf. ARISTOTE, *Premiers Analytiques*, I, 1.

REMARQUE

Raisonnement et *Inférence**, pour l'essentiel désignent donc la même chose. Mais, dans l'usage, chacun de ces mots a certains emplois traditionnels, et comporte certaines nuances qui lui sont propres. D'une part, *raisonnement* évoque presque toujours l'idée d'une construction complexe ; les inférences immédiates ne sont appelées des raisonnements que par généralisation, et l'expression *raisonnement immédiat* aurait quelque chose de choquant. —

Sur **Raisonnable.** — Raisonnable exprime souvent l'idée qu'on ne va pas jusqu'au bout de son droit par modération ou bienveillance. On dit à un créancier exigeant : « Voyons, soyez raisonnable. » — Nous appelons volontiers *raisonnable* ce qui nous favorise. Un « prix raisonnable », pour le vendeur, est un peu au-dessus du juste prix ; pour l'acheteur, il est un peu au-dessous. **(J. Lachelier.)** — Le sens primitif n'est-il pas, pour l'un et pour l'autre : un prix auquel il est raisonnable d'acheter (ou de vendre) ? Dans le premier cas, le sens exact de l'expression est plus difficile à supposer ; ce serait peut-être que « la parfaite raison fuit toute extrémité », à la différence de l'intérêt ou de la passion ; peut-être aussi que la raison, « orationis et vitae societas », doit être un principe de bons rapports entre les hommes, et d'égards réciproques. **(A. L.)**

Sur **Raisonnement.** — Le caractère discursif de l'opération tient à la nécessité d'étaler l'intuition dans des mots. Mais l'opération en elle-même n'est pas discursive. Le raisonnement consiste à établir une série de rapports. Mais chacun d'eux est saisi dans et par un « actus simplex ». Comme le disaient les anciens traités, en parlant du jugement « non dividi potest ; vel enim totum est, vel nullum ». Par là on évite le problème artificiel et oiseux de savoir si le raisonnement est la

D'autre part, inférence ne se dit pas d'un enchaînement de propositions qui ne sont pas assertoriques, d'une implication de lexis* : *inférence par l'absurde* serait tout à fait contraire à l'usage ; *raisonnement par l'absurde* est au contraire très courant.

Quelques auteurs réservent le nom de *raisonnement* à une opération logique rigoureusement concluante, et par suite l'opposent à l'inférence*, simple cheminement de l'esprit sans valeur probante : « L'induction amplifiante n'est pas un raisonnement, mais une inférence. » G. H. Luquet, *Logique, Morale, Métaphysique*, p. 42. Mais cette spécialisation du terme est rare. Il est généralement admis que le raisonnement peut être rigoureux et apodictique (déduction*) ou, au contraire, imparfait et seulement plausible (induction* au sens **A**). Peirce a proposé en ce dernier sens *abduction**. L'induction, au sens **B,** quand elle est un passage aléatoire, des faits aux lois, ou du plus spécial au moins spécial, est une des formes de ce raisonnement. D'où l'opposition usuelle, mais regrettable, entre la déduction « passage du général au particulier », et l'induction « passage du particulier au général ».

Rad. int. : Rezon.

RAPPORT, D. *Verhältnis ;* E. *Relation ;* au sens **C,** *Ratio ;* I. *Rapporto.*

A. Au sens général : L'une des notions fondamentales de la pensée. On peut la commenter, plutôt que la définir, en disant que le rapport est le lien de deux ou plusieurs objets de pensée enveloppés dans un même acte indivisible de l'esprit, et en particulier qui sont unis par une catégorie. « Penser un rapport, c'est avant tout penser une coexistence... La pensée d'un rapport est l'acte par lequel l'esprit rapproche et juxtapose deux termes... Il est un fait absolument premier dans l'intelligence, il est l'intelligence en ce qu'elle a d'irréductible. » L. Weber, *Sur diverses acceptions du mot loi*, Revue philos., 1894, I, 515.

B. Spécialement, rapport de convenance, de ressemblance, ou de dépendance. « Cela n'a pas de rapport. » — « Le rapport de la raison et de l'ordre est extrême. » Bossuet, *Conn. de Dieu et de soi-même*, I, 8.

C. Le rapport $a : b$ ou $\frac{a}{b}$ est la mesure d'une grandeur a, la grandeur b étant prise pour unité ; en d'autres termes, le quotient de a par b. — D'où, au figuré, proportion ou commune mesure : « Qui osera entreprendre de résoudre cette question (quelle est la nature de Dieu) ? Ce n'est pas nous, qui n'avons aucun rapport à lui. » Pascal, *Pensées*, Ed. Brunsch., 233.

Cf. *Relation**.

Rad. int. : Raport.

RASOIR d'Occam, E. *Occam's razor.* L'expression n'est usitée ni en allemand ni en italien.

« The real ground of prohibition is what our author terms the Law of Parsimony : a principle identical with the famous maxim of the nominalists, known as Occam's Razor : « Entia non « sunt multiplicanda præter necessita-

---

marque de notre infériorité intellectuelle. La question ne se pose plus s'il est une série d'intuitions continuées et reliées. **(L. Boisse.)**

Chacun des moments qui composent un raisonnement est en effet un tout indivisible, en tant qu'il est l'aperception d'un rapport, c'est-à-dire un jugement ; mais puisque ces moments forment une *série*, l'ensemble reste discursif. Et l'on peut en dire autant du jugement lui-même, en tant qu'on le considère, dans sa forme analysée, comme une opération qui vise à reconstruire aussi adéquatement que possible, avec des termes d'abord séparés, l'unité d'un acte perceptif ou intellectuel. **(A. L.)**

« tem[1]. » J. S. MILL, *Examination of sir W. Hamilton's philos.*, ch. XXIV, § 2. Voir *Parcimonie**.

RATIONALISME, D. *Rationalismus ;* E. *Rationalism ;* I. *Razionalismo.*

A. Au sens métaphysique, doctrine d'après laquelle rien n'existe qui n'ait sa raison d'être, de telle sorte qu'en droit, sinon en fait, il n'est rien qui ne soit intelligible. Cf. *Intelligibilité* (Principe d'universelle)*.

Par suite : au point de vue des sources de la connaissance, par opposition à *empirisme* :*

1° **B.** Doctrine d'après laquelle toute connaissance certaine vient de principes irrécusables, *a priori*, évidents, dont elle est la conséquence nécessaire, et, d'eux seuls, les sens ne pouvant fournir qu'une vue confuse et provisoire de la vérité. (DESCARTES, SPINOZA, HEGEL.)

« Ainsi l'empirisme ne sut pas donner de forme dominante à cette immense matière, tandis que le rationalisme n'arrivait pas à donner aux formes un contenu suffisant. » EUCKEN, *Les grands courants de la pensée contemporaine*, tr. Buriot et Luquet, p. 115. Sur ce sens de *rationalisme*, voir tout le chapitre B, 1.

2° **C.** Doctrine d'après laquelle l'expérience n'est possible que pour un esprit possédant une raison au sens **D,** c'est-à-dire un système de principes universels et nécessaires organisant les données empiriques. (KANT.)

D. Au point de vue de la discipline intellectuelle : foi dans la raison, dans l'évidence et la démonstration ; croyance à l'efficacité de la lumière naturelle. S'oppose en ce sens, à *irrationalisme*, sous toutes ses formes (mysticisme, occultisme, philosophie du sentiment, traditionalisme). « [Les utilitaires] n'ont-ils pas subi en cela la contagion des réformateurs sociaux du XVIII[e] siècle, qui, tous, en France et en Angleterre, semblent avoir été, eux aussi, des rationalistes et des individualistes ? » E. HALÉVY, *Le radicalisme philosophique*, conclusion, p. 377.

E. (Spécialement chez les théologiens.) Doctrine d'après laquelle on ne doit se fier qu'à la raison (au sens **C**) et n'admettre dans les dogmes religieux que ce qu'elle reconnaît pour logique et satisfaisant selon la *lumière naturelle**.

« Multa sunt in Deo supra rationem tuam posita. Haec ergo ratiocinando assequi despera ; ne tamen confundas cum irrationabilibus. — Rationalismus est error omnia in divinis tollens supra rationem errantis posita. » BAUMGARTEN, *Ethica*, § 51-52.

« Erreur de ceux qui rejettent toute révélation pour s'en tenir aux seuls enseignements directs de leur raison personnelle. » Abbé Élie BLANC, *Diction. de philosophie*, sub v°.

Souvent pris pour synonyme atténué d'irréligion : soit en mauvaise part, pour désigner une tournure d'esprit sèche, intéressée, qui n'accorde aucune valeur au sentiment et à l'intuition ; soit en bonne part, en tant qu'on l'oppose à *fidéisme** (au sens **B** de ce mot), ou encore à *mysticisme* et à *superstition.* On rejoint alors le sens **D.**

REMARQUE

Rationalisme, ou *rationaliste*, au sens **B,** date au moins du XVII[e] siècle. « Empiricos formicæ more congerere tantum et uti, Rationales autem aranearum more telas ex se conficere. » BACON, *Cogitata et visa* (Ell. et Spedd., III, 616). « The Rationalists are like to spiders, etc. » TENISON, *Baconiana* (1679), *Ibid.*, VII, 177. — Mais jusqu'au XIX[e] siècle, le sens théologique **E** paraît avoir été le plus répandu. Voir

1. « La vraie raison de cette prohibition est ce que notre auteur appelle la Loi de Parcimonie, principe identique à la fameuse maxime des nominalistes, connue sous le nom de rasoir d'Occam : « Il ne faut « pas multiplier les êtres sans nécessité. »

Sur **Rationalisme.** — Article complété d'après une observation de **M. Drouin.**

Eisler, sub v°, et Eucken, *Terminol.*, p. 173, note, où il cite entre autres ce texte : « There is a new sect sprung up among them (Presbyterians and Independents) and these are the Rationalists ; and what their reason dictates them in Church or State stands for good, until they be convinced with better[1]. » Clarendon, *State Papers*, vol. II, suppl., page xl. (A la date du 14 oct. 1646.) — Leibniz dit en ce sens : « Les théologiens rationaux. » *Théodicée*, Discours de la conformité de la foi avec la raison, § 14.

Rad. int. : Racionalism.

RATIONALITÉ, D. *Rationalität*, *Vernunftmässigkeit* ; E. *Rationality* ; I. *Razionalità*.

Caractère de ce qui est rationnel, en particulier aux sens laudatifs du mot raison. « La rationalité des principes de 1789 » (c'est-à-dire le fait qu'ils ont pour origine, non des accidents historiques contingents, mais une liaison nécessaire, qui les justifie, avec l'état des sociétés modernes). D. Parodi, *Traditionalisme et démocratie*, 2e partie (titre du chapitre ii).

Rad. int. : Racionales.

RATIONNEL, D. *Vernünftig*, *rational* ; E. *Rational* ; I. *Razionale*.

A. Qui appartient à la raison, ou qui lui est conforme, en particulier aux sens **B, C** ou **D.** « Principes rationnels. » Voir *Principes**. — « Was vernünftig ist, das ist wirklich ; und was wirklich ist, das ist vernünftig[2]. » Hegel, *Rechtsphil.*, Vorrede.

Substantivement : « Le rationnel. » (Titre de l'ouvrage de G. Milhaud, 1898.)

B. En particulier, qui est logique et conforme à une bonne méthode. « Telle est donc la distribution rationnelle des principales branches de la science générale des corps bruts. » Aug. Comte, *Cours*, 2e leçon. « C'est la science mathématique qui doit constituer le véritable point de départ de toute éducation rationnelle. » *Ibid.*, ad fin.

C. *Nombre rationnel*, celui qui peut être mis sous la forme d'un rapport entre deux nombres entiers.

D. *Mécanique rationnelle*, ensemble de toutes les questions de mécanique qui sont traitées par une méthode purement déductive à partir des notions de masse, de force, de liaison et d'inertie.

REMARQUE

Cournot oppose volontiers l'ordre *logique*, qui contraint l'assentiment sans montrer les vraies raisons des choses, à l'ordre *rationnel*, qui rattache les vérités à leur principe naturel, et qui, par suite, éclaire l'esprit (*Essai*, ch. ii et xvi). L'ordre logique, selon lui, est toujours linéaire et discursif ; l'ordre rationnel, synthétique et intuitif. — Cf. ci-dessus, *Raison**, Critique.

Rad. int. : **A. C. D.** Racional ; **B.** Logikal.

RAVISSEMENT, L. *Raptus* ; D. *Entzückung* ; E. *Rapture* ; I. *Rapimento*.

A. Au propre, dans le langage de la mystique, état supérieur à l'extase*, et qui est considéré comme ne se produisant que dans des cas très rares. (Saint Paul, sainte Thérèse, etc. Voir, par exemple, l'analyse du ravissement chez sainte Thérèse dans Delacroix, *Études d'histoire et de psychologie du mysticisme*, ch. ii.)

B. Dans le langage courant, particulièrement en matière esthétique, se dit par hyperbole d'un état de très vif plaisir remplissant l'esprit et lui donnant une impression de complète satisfaction.

Rad. int. : Ravis.

1. « Une nouvelle secte a grandi parmi eux (les Presbytériens et les Indépendants) ; ce sont les Rationalistes. Ce que leur raison leur dicte en ce qui concerne l'Église et l'État est tenu pour bon, jusqu'à ce qu'ils soient convaincus qu'il y a mieux. » — 2. « Tout ce qui est rationnel est réel ; et tout ce qui est réel est rationnel. » (*Philosophie du Droit*, Préface.) — Sur la question de savoir ce qu'il faut entendre, dans cette formule, par *réel (wirklich)*, voir R. Berthelot, *Sur la liberté, la nécessité et la finalité chez Hegel*, Bulletin de la Soc. franç. de philosophie, avril 1907 (séance du 31 janvier).

RÉACTION, D. *Reaktion*, *Gegenwirkung ;* E. *Reaction ;* I. *Reazione.*

Sens général. Action en retour.

A. Action d'un être provoquée par une action qu'il subit.

Spécialement, en Physiol. et Psychol., action de l'organisme en réponse à une excitation. — Ne se dit en général que des actions extérieurement perceptibles, affectant les fonctions de relation de l'être considéré ; mais on doit théoriquement, semble-t-il, faire entrer dans l'idée de réaction tous les effets prochains déterminés par un stimulus, même s'ils ne sont pas apparents (par exemple les sécrétions internes ou même les inhibitions) et n'en exclure que les modifications des centres nerveux immédiatement produites par l'excitation.

Temps de réaction (D. *Reaktionszeit ;* E. *Reaction time ;* I. *Tempo di reazione*): durée qui sépare l'excitation de la réaction.

Psychologie de réaction, voir *Psychologie*, **A***.

B. Effet d'une action qui a pour résultat de modifier l'agent même qui la produit. « L'égalité de l'action et de la réaction. »

C. Spécialement, Psych. et surtout Sociol. Action par laquelle un être qui s'est modifié en un certain sens, se modifie de nouveau en sens inverse par un sentiment plus ou moins conscient, plus ou moins justifié, d'avoir dépassé la juste mesure. « Any one who contemplates the average sweep of human progress, may feel tolerably certain that this violent reaction will be followed by a re-reaction[1]. » H. Spencer, *Justice*, § 33. Par suite (quand il s'agit de sociétés, et en parlant de ceux par qui s'effectue ce mouvement en arrière), effort dirigé contre un état de choses existant, en vue de restaurer un état plus ancien.

Rad. int. : Reakt. — Voir les observations sur *Récurrence**.

RÉALISME, D. *Realismus ;* E. *Realism ;* I. *Realismo.*

A. Doctrine platonicienne, d'après laquelle les *Idées** sont plus réelles que les êtres individuels et sensibles, qui n'en sont que le reflet et l'image.

B. Par suite, au moyen âge, doctrine d'après laquelle les Universaux* existent indépendamment des choses dans lesquelles ils se manifestent. S'oppose

1. « Quiconque contemple la courbe moyenne du progrès humain, se sentira presque sûr que cette violente réaction (contre l'*a pricri*) sera suivie par une re-réaction. »

Sur **Réaction.** — M. **Mentré** pense qu'on pourrait employer *récurrence* pour réaction au sens **C.** Mais *réaction* est beaucoup plus spécial que récurrence, et d'ailleurs consacré par l'usage : pourrait-on parler de la « récurrence » contre le rationalisme scientifique, à propos de Balfour et de Brunetière ? Récurrence, au sens **A,** est un genre, dont réaction, au sens **B** ou **C,** est une espèce. — Voir plus loin l'analyse de cette idée.

Sur **Réalisme.** — Article complété d'après les indications de **J. Lachelier,** d'**Emmanuel Leroux,** de M. **C. Ranzoli,** et de **I. Benrubi.**

Il me paraît incontestable que l'*être est autre chose que la pensée*, et cela en plusieurs sens. D'abord le sensible, le donné, est autre que les abstractions, les notions, les lois, dans lesquelles notre entendement les résout. Ensuite, tout ce qui est objet de la pensée est autre que l'acte même de la pensée, et la pensée ne saurait le tirer d'elle-même. Mais c'est parce que la pensée n'est pas ce qu'elle voudrait et devrait être, c'est-à-dire intuitive. Car si elle était intuitive, son objet ne lui serait pas extérieur, mais immanent ; ou plutôt les deux ne seraient ensemble qu'une seule et même idée, ou vérité. **(J. Lachelier.)**

Je définirais plutôt le sens **D** en disant que le réalisme est, dans ce cas, l'indé-

soit au *nominalisme**, soit au *conceptualisme**, mais à deux points de vue différents.

C. Doctrine d'après laquelle l'être est indépendant de la connaissance *actuelle* que peuvent en prendre les sujets conscients ; *esse* n'est pas équivalent à *percipi*, même au sens le plus large qu'on puisse donner à ce mot.

D. Doctrine d'après laquelle l'être est, *en nature*, autre chose que la pensée, et ne peut ni être tiré de la pensée, ni s'exprimer d'une façon exhaustive en termes logiques.

« L'idéalisme de Kant... est un dualisme qui, sous le nom de *matière* et de *forme*, de *sensibilité* et d'*entendement*, laisse toujours subsister l'ancienne opposition de l'objet et du sujet. — C'est ce reste de dualisme, de réalisme, conservé dans la philosophie de Kant, qui explique les destinées ultérieures de la philosophie allemande. » Paul JANET, *Traité de philosophie*, 4e éd., p. 812. — « L'idéalisme matérialiste... ne représente que la surface des choses ; la véritable philosophie de la nature est un réalisme spiritualiste, aux yeux duquel tout être est une force, et toute force une pensée qui tend à une conscience de plus en plus complète d'elle-même. » J. LACHELIER, *Du fondement de l'induction*, ad finem.

Plus radicalement encore, doctrine d'après laquelle le réel s'oppose à l'intelligible et implique une part d' « irrationalité ». Voir MEYERSON, *Identité et réalité*, not. chap. IX et XI ; LALANDE, *La Dissolution*, § 136.

E. Par une synthèse des sens **A, B** et **C,** on appelle *réalisme*, chez les mathématiciens contemporains, l'opinion d'après laquelle les formes et les vérités mathématiques ne sont pas créées par le savant, mais découvertes par lui. « Je crois que les nombres et les fonctions de l'analyse ne sont pas le produit arbitraire de notre esprit ; je pense qu'ils existent en dehors de nous avec le même caractère de nécessité que les choses de la réalité objective, et que nous les rencontrons ou les découvrons, ou les étudions, comme les physiciens, les chimistes et les zoologistes. » HERMITE, *Correspondance avec Stieltjes*, II, 398.

Cf. *Polyréalisme**.

F. Doctrine d'après laquelle la pensée individuelle, dans l'acte de connaissance, saisit par une intuition directe

---

pendance de l'être à l'égard de la nécessité logique, et non de la pensée tout court. Les empiristes sont toujours réalistes au sens **D,** ainsi défini ; les rationalistes le sont d'ordinaire au sens **C** (p. ex. Platon, Spinoza, Couturat, Russell). Ces deux thèses me semblent presque opposées l'une à l'autre. A coup sûr on peut les exclure toutes deux, comme Hamelin et peut-être, au fond, Leibniz. Mais on ne peut les admettre simultanément, ce me semble, qu'au prix d'un agnosticisme assez accentué. — D'autre part l'indépendance de l'être à l'égard de la connaissance consciente peut être affirmée en deux sens qu'il me semblerait utile de distinguer : 1° l'être existe en dehors de la connaissance ; 2° l'être n'est pas modifié par la connaissance. On peut admettre la première thèse tout en repoussant la seconde. Telle paraît être, par exemple, l'attitude adoptée par Dewey. En pareil cas, a-t-on le droit de s'intituler *réaliste*, comme il le fait ? Peut-être. Du moins l'on s'oppose bien alors à l'idéalisme. **(E. Leroux.)** — Tel est aussi le cas du « Réalisme transfiguré » que professe Spencer. En ce sens, le réalisme est donc caractérisé par la première de ces deux thèses. **(A. L.)**

Il y a lieu de mentionner, comme le type le mieux caractérisé du sens **D,** la philosophie d'Aristote, et le « réalisme » scolastique qui en dérive, non pas en ce qui touche aux universaux, mais en ce qui concerne la nature de la connaissance et du connu. **(G. Davy.)**

Deux textes de M. **Gilson** que nous citons ci-dessous nous paraissent caractériser

le non-moi, en tant que distinct du moi. Le « réalisme naturel » de HAMILTON (*Lectures*, I, 290).

G. ESTH. 1° Doctrine qui veut que l'art ne cherche jamais à idéaliser le réel, à faire « mieux que nature », mais seulement à exprimer les caractères effectifs essentiels de ce qui est ;

2° Moins proprement, synonyme de *naturalisme** **C** : tendance artistique à représenter surtout dans l'homme le côté par où il relève de la nature, au sens **C** ou **G.** — Voir *Idéalisme*, **B.**

H. Sens de la réalité (par opposition au verbalisme, à l'abus des abstractions, ou encore à la chimère). « C'est cette pensée, d'un réalisme si précis, qu'on trouve au fond de la théorie, en apparence formelle et subtile, de la *volonté générale.* » G. BEAULAVON, *Introduction* à l'édition du *Contrat Social*, p. 60. — Ce sens est récent.

CRITIQUE

Ce terme participe à l'indétermination du mot *idéalisme**, auquel il s'oppose. Voir la Critique et les Observations sur ce mot. On remarquera, de plus, l'échange de sens qui s'est produit entre ces deux termes, *idéalisme* s'appliquant aujourd'hui à la doctrine suivant laquelle les Idées (au sens platonicien) sont avant les choses et leur servent de fondement.

Même limité aux sens **C** et **D,** le mot reste si vague que les philosophes y ont ajouté les épithètes les plus variées pour rappeler conventionnellement le sens spécial qu'ils donnaient à ce mot, ou pour marquer celui qu'ils lui attribuaient en parlant d'un adversaire : *réalisme transcendental* (désignation par Kant du point de vue dogmatique d'après lequel le temps, l'espace, les phénomènes perçus sont des choses en soi ; il y oppose son propre point de vue sous le nom de *réalisme empirique*, impliquant un *idéalisme transcendental* (*Kritik der reinen Vernunft*, A, p. 369 ; cf. A. 490 ; B. 519). Il appelle aussi ce réalisme empirique *réalisme critique* ou *réalisme formel* (voir MELLIN, *Wört. der kritischen philos.*, sub v°). D'autre part, cette même expression de *réalisme transcendental* est employée par HARTMANN pour signifier que la représentation est inséparable de l'idée d'une cause indépendante de la volonté du sujet (*Grundprobl. der Erkenntnistheorie*, p. 119). — *Réalisme*

---

très nettement ce réalisme : « La plus grande différence entre le réaliste et l'idéaliste est que l'idéaliste *pense* et que le réaliste *connaît.* Pour le réaliste, penser, c'est seulement ordonner des connaissances ou réfléchir sur leur contenu ; jamais il n'aurait l'idée de faire de la pensée le point de départ de sa réflexion, parce qu'une pensée n'est pour lui possible que là où il y a d'abord des connaissances. Or l'idéaliste, du fait qu'il va de la pensée aux choses, ne peut savoir si ce dont il part correspond ou non à un objet ; lorsqu'il demande au réaliste comment rejoindre l'objet en partant de la pensée, ce dernier doit donc s'empresser de répondre qu'on ne le peut pas, et que c'est même la principale raison pour ne pas être idéaliste, car le réalisme part de la connaissance, c'est-à-dire d'un acte de l'intellect qui consiste essentiellement à saisir un objet. » *Le réalisme méthodique*, p. 88.

« Pour retrouver un réalisme pur, il faut évidemment aller jusqu'au point où le réalisme physique et le réalisme métaphysique se rejoignent dans l'unité substantielle de l'homme. Au faux sujet connaissant du P. Gredt, il faut substituer le *conjunctum*, seul vrai sujet connaissant. Prendre cette décision radicale, c'est aussi prendre pour accordée l'existence du corps humain. » ID., *Réalisme thomiste et critique de la connaissance*, p. 194. « Le problème du jugement d'existence... se réduit à décrire l'acte complexe par lequel l'homme appréhende l'existence que son intellect conçoit, mais ne perçoit pas, et que sa sensibilité perçoit, mais ne conçoit pas. » *Ibid.*, p. 204.

naturel (HAMILTON), voir *Présentationnisme* ; — *Réalisme critique* (WUNDT, au sens de réalisme philosophique, et non pas naïf) ; — *Réalisme hypothétique* (HODGSON) ; — *Réalisme raisonné* (LEWES), etc.

On trouvera l'énumération, la définition et la critique de beaucoup d'étiquettes de ce genre dans C. RANZOLI, *Il linguaggio dei filosofi*, p. 87-104. Les seules qui soient usuelles en français paraissent être :

Réalisme naïf (D. *Naiver Realismus ;* E. *Crude realism ;* I. *Realismo volgare* ou *ingenuo*). Croyance du sens commun qui admet, sans critique, l'existence d'un monde d'objets matériels et de sujets conscients, avec lesquels la connaissance est dans un rapport mal défini, conçu soit comme la saisie directe de choses ou d'êtres différents du sujet, soit comme un rapport analogue à celui d'un portrait et de son modèle. On y oppose le réalisme *spéculatif* ou *philosophique.*

Réalisme transfiguré (E. *Transfigurated realism*, SPENCER ; voir *Principles of Psychology*, VII, ch. XIX). Doctrine d'après laquelle il existe, outre les représentations individuelles, un *inconnaissable** tel qu'à toute modalité du monde perceptible correspond une modalité déterminée de ce réel, mais sans aucune ressemblance entre l'un et l'autre. (Voir *Agnosticisme*, *Inconnaissable.*)

Rad. int. : Realism.

RÉALITÉ, D. *Realität*, *Wirklichkeit ;* E. *Reality* (souvent, au sens **A**, *actuality*, *actualness ;* voir les Observations sur *Réel**) ; I. *Realità.*

A. Caractère de ce qui est réel*, à l'un quelconque des sens de ce mot. « Quel dommage que nous ne puissions... donner rendez-vous à ceux d'entre nous qui seront morts pour qu'ils viennent nous rendre compte de la réalité des choses de l'autre vie ! » RENAN, *Dialog. philos.*, III, 148.

B. Ce qui est réel, soit qu'on le considère dans un de ses éléments (*une* réalité), soit qu'on le considère dans son ensemble (*la* réalité). « Quand on accorderait que certaines natures apparentes, qui nous font donner des noms, n'ont rien d'intérieur commun, nos définitions ne laisseraient pas d'être fondées dans les espèces réelles : car les phénomènes mêmes sont des réalités. » LEIBNIZ, *Nouv. Essais*, III, VI, 13. SCHILLER, *Studies in Humanism*, ch. XIX : « The making of Reality[1]. »

CRITIQUE

Voir *réel** et cf. *Polyréalisme**.

Rad. int. : **A.** Reales ; **B.** Realaj.

« RÉCEPTION » (et les termes qui en dérivent : *photo-réception*, *tango-réception*, etc.). Termes employés par certains partisans de la psychologie de réaction pour désigner, en écartant toute idée d'état conscient, l'action exercée sur un être vivant par un stimulus sensoriel : lumière, contact, etc. — Voir H. PIÉRON, *Psychologie zoologique*, dans le *Traité de Psychologie* de G. DUMAS, tome II, p. 636 et suivantes (avec les références).

RÉCEPTIVITÉ, D. *Receptivität*, *Empfänglichkeit ;* E. *Receptivity ;* I. *Recettività.*

A. Au sens général, passivité*.

B. *Spécialement*, chez KANT : « Das Vermögen die Vorstellungen zu empfangen (die Receptivität der Eindrücke) », opposé à la faculté « durch diese Vorstellungen einen Gegenstand zu erkennen (Spontaneität der Begriffe)[2] ». *Krit. der reinen Vernunft*, A. 50, B. 74. (Début de la logique transcendentale.)

C. *État de réceptivité*, état dans lequel un être subit plus facilement l'influence d'un agent extérieur : suggestion, germe morbide, etc.

Rad. int. : Recev.

---

1. « Comment on fait la réalité. » — 2. « La faculté de recevoir des représentations (réceptivité des impressions) ; la faculté de connaître un objet au moyen de ces représentations (spontanéité des concepts). »

RÉCIPROCITÉ, D. *Wechselseitigkeit, Wechselwirkung ;* E. *Reciprocity ;* I. *Reciprocità.*

A. Caractère de ce qui est *réciproque**.

B. Spécialement : titre souvent donné à l'une des catégories de la relation, dans la classification de Kant, celle qu'il désigne par la formule : « Kategorie der Gemeinschaft (Wechselwirkung zwischen dem Handelnden und Leidenden) », c'est-à-dire, mot à mot : « Catégorie de la communauté (action réciproque entre l'agent et le patient). »

Rad. int. : Reciprokes.

1. RÉCIPROQUE, adj. D. *Wechsel..., Wechselseitig ;* E. *Reciprocal ;* I. *Reciproco.*

Se dit de toute action ou de toute relation qui, étant donnés les deux termes **A** et **B,** s'exerce ou subsiste à la fois dans le sens de **A** à **B** et dans celui de **B** à **A.** « Le comprenant et le compris sont quelquefois égaux, comme il arrive dans les propositions réciproques. » Leibniz, *Nouv. Essais*, IV, ch. xvii, § 8.

Rad. int. : Reciprok.

2. RÉCIPROQUE, subst. D. *Reciprok ;* E. *Reciprocal, Converse ;* I. *Reciproca.*

A. Proprement, la réciproque d'une proposition $a \supset b$ est $b \supset a$. La converse d'une universelle négative est donc sa réciproque ; mais la converse d'une universelle affirmative ne l'est pas ; et même généralement, dans ce cas, la réciproque n'est pas vraie.

Il est donc préférable, même lorsque la conversion simple est possible, de ne pas donner à la converse le nom de réciproque.

Il faut également distinguer la réciproque d'une relation $a\mathrm{R}b$, qui est $b\mathrm{R}a$; et sa converse $b\mathrm{R}^c a$ (R^c étant la relation telle que $a\mathrm{R}b \supset b\mathrm{R}^c a$).

B. En mathématique, on donne à ce mot un sens plus large : « On nomme réciproque d'une proposition une deuxième proposition où la conclusion est formée, totalement *ou partiellement*, avec l'hypothèse de la première, et inversement. » Hadamard, *Leçons de géométrie*, I, Introd., § 4.

L'adverbe *réciproquement* est très employé dans ce sens large.

Rad. int. : Reciprok.

RÉCOGNITION, D. *Recognition ;* E. *Recognition* (très usuel, a quelquefois aussi le sens de *reconnaissance*-**A**) ; I. *Ricognizione* (Id.).

A. Acte de l'esprit par lequel une représentation est subsumée sous un concept (par exemple une lumière subite est reconnue pour un éclair). Cf. *Reconnaître**, **B.** — « Die Synthesis der Recognition im Begriffe » est, selon Kant, l'une des trois fonctions synthétiques fondamentales de la pensée (les deux autres étant l'appréhension des représentations dans l'intuition et leur reproduction dans l'imagination). *Krit. der reinen Vern.*, A., 100 et suiv. — « One division of an earlier work... was devoted to showing that all intellectual operations are ultimately decom-

---

Sur **Réciproque.** — *Réciproque* a signifié autrefois *inverse* au sens de « en raison inverse ». Pascal, dans le *Traité de l'Équilibre des liqueurs*, avait écrit : « Ces liqueurs ont leur hauteurs proportionnées à leurs poids. » Bossut, éditant le texte en 1779, a corrigé : « *réciproquement* proportionnelles à leurs poids ». **(L. Brunschvicg.)** — L'abbé Nollet dit de même : « Deux poids inégaux [appliqués sur un levier] y exercent l'un contre l'autre des forces égales quand leurs distances au point d'appui sont réciproquement comme les masses. » *Leçons de Physique* (1769), III, 19. « En raison réciproque de leurs densités... » *Ibid.*, II, 392. — De là vient peut-être l'erreur, fréquente dans le langage populaire, qui consiste à dire « réciproque » au lieu de « respectif ». **(A. L.)**

posable into recognitions of likeness and unlikeness[1]. » H. Spencer, *Princ. of Ethics*, II, 263.

Ce terme est peu usité en français.

B. *Acte récognitif* se dit, en style juridique, d'un acte par lequel on reconnaît (au sens **C**) l'existence d'une obligation, d'un contrat, etc. (P. ex. *Code civil*, 1337.)

Rad. int. : Rekognosk.

RECONNAISSANCE, D. **A.** *Erkennen, Wiedererkennen ;* **B.** *Erkennen, Anerkennen ;* **C.** *Dankbarkeit ;* — E. **A.** *Recognition, recognizance ;* **B.** *Acknowledgment ;* **C.** *Thankfullness ;* — I. *Riconoscenza, ricognizione* (au sens technique de la psychologie, *Riconoscimento*).

A. Acte de *reconnaître*, au sens **A.** — On distingue en particulier, dans la mémoire, la reproduction, la reconnaissance et la localisation du souvenir.

B. Acte de reconnaître, au sens **C.** « La reconnaissance d'une vérité, d'un droit, d'une obligation. » Voir *Récognition*, **B.**

C. Gratitude.

Rad. int. : **A.** Rikonoc ; **B.** Agnosk ; **C.** Gratitud.

1. « Une des divisions d'un ouvrage précédent... était consacrée à montrer que toutes les opérations intellectuelles sont, en dernière analyse, décomposables en récognitions de ressemblance et de dissemblance. »

RECONNAITRE, D. *Erkennen ;* spécialement, au sens **A,** *Wiedererkennen ;* **C.** *Anerkennen ;* — E. *To recognize ;* spécialement **A.** *To know (again) ;* **B.** *To acknowedge ;* **C.** *To acknowledge ; to own, to allow ;* — I. *Riconoscere.*

A. Juger qu'un objet de pensée, actuellement présent, nous a déjà été connu antérieurement. (*Reconnaître*, en ce sens, n'implique pas le souvenir des circonstances antérieures où nous avons déjà connu ce dont il s'agit.)

B. Subsumer un objet de pensée sous une idée générale. Cf. *Recognition.* On dit, en ce sens, « reconnaître pour tel ».

C. Admettre (une opinion, la réalité d'un fait, etc.).

REMARQUE

« Reconnaître quelqu'un » au sens ordinaire du mot, s'entend plutôt au sens **B** qu'au sens **A** ; car, c'est non seulement juger que la personne a été déjà connue, mais dire qui elle est, donc subsumer l'image sous un nom et sous une idée qui jouent un rôle analogue à celui du concept.

Rad. int. : **A.** Rikonoc ; **B.** Rekonoc ; **C.** Agnosk.

RECONSTRUCTIVE (Méthode). — Ensemble défini d'opérations, par lesquelles on remonte de documents ou d'indices actuellement donnés à des

---

Sur **Reconnaissance.** — La reconnaissance est un des phénomènes psychologiques les plus communs, mais des plus obscurs et des plus difficiles à analyser, parce que la différence entre ce qui semble nouveau et ce qui apparaît comme connu est une donnée simple et immédiate. Au point de vue physiologique, on peut admettre qu'une impression qui se répète détermine un dérangement moléculaire cortical localisé, de sorte que la reconnaissance correspondrait à la facilité avec laquelle ce dérangement se produit quand l'impression se répète, facilité qui serait due elle-même aux traces laissées par les dérangements précédents. Au point de vue psychologique on peut admettre une comparaison et un rapport d'identité entre un état actuel ou sensation, et un état qui a été actuel dans le passé, ou représentation. Cette représentation est appelée par Höffding représentation implicite ; la reconnaissance serait donc une mémoire implicite, puisque l'objet du souvenir ne se présente pas à la conscience comme une représentation libre. Cf. Höffding, *Psychologie*, trad. fr., 1900, p. 156, 399. Baldwin, *Mental development*, 1898, chap. iv, § 3. **(C. Ranzoli.)**

faits antérieurs dont ils prouvent l'existence, ou du moins qu'ils rendent probables. Elle présente son type le plus achevé dans la méthode historique, telle qu'elle a été exposée, sous des formes un peu différentes, par BERNHEIM, *Lehrbuch der historischen Methode* et par LANGLOIS et SEIGNOBOS, *Introduction aux études historiques.* Mais elle intervient également dans la géologie, la paléontologie, la jurisprudence, l'instruction criminelle, etc. C'est même du point de vue juridique qu'elle a été systématiquement étudiée par Antonio DELLEPIANE, professeur à la Faculté de Buenos-Aires (Cours professé en 1913 et traduit en français, par E. CHAUFFARD, sous le titre *Les Sciences et la méthode reconstructive*, 1915).

RÉCURRENCE, D. *Recurrenz ;* E. *Recurrency ;* I. *Ricorrenza.*

A. Caractère de ce qui se répète : « Accès récurrent. » — Particulièrement, retour périodique : « L'héraclitéisme bergsonien est de nature contraire à l'essence récurrente du rythme. » R. BAYER, *L'Esthétique de Bergson*, Revue philosophique, mars 1941, p. 168. Le rythme esthétique « s'oppose à la conscience vécue comme la *récurrence* au mobilisme. » *Ibid.*, 169.

B. Caractère d'un processus, réel ou logique, qui revient sur lui-même. « Sensibilité récurrente » : sensibilité des racines antérieures de la moelle (racines motrices, où par conséquent l'action sensitive se produit en sens inverse de l'action propre à ces nerfs). Voir Claude BERNARD, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, 3e partie, ch. II, § 1.

En particulier, réaction d'un fait sur ses causes, de l'idée d'un fait sur ce fait, etc. « La science sociale... contribue à modifier son objet... ; la connaissance et la réalité s'entraînent mutuellement ici dans leur mouvement l'une vers l'autre... C'est ce que nous appellerons la *récurrence* de l'action et de la connaissance sociale. » BELOT, *Études de morale positive*, 117-118. Et, en note, après avoir rappelé l'usage fait par Delbœuf de ce terme : « Nous ne trouvons pas de meilleure expression que celle de *récurrence* pour exprimer le rapport de *réaction sur soi-même*, que nous allons constater dans les choses sociales. »

C. Propriété logique consistant en

Sur **Récurrence.** — Le sens **B** de ce mot ne se confond-il pas avec le sens **A** de *réaction ?* — Il faudrait en tout cas distinguer nettement deux choses : le choc en retour sur le patient et le choc en retour sur l'agent lui-même : 1° A agit sur B et réciproquement B agit sur A (par suite de l'action de A) ; 2° A agit, et sa propre action réagit sur lui-même (cf. *Réaction* **C**). Ne conviendrait-il pas de réserver le mot réaction pour le premier sens, et celui de récurrence pour le second ? Ces deux modes de réaction peuvent d'ailleurs s'ajouter l'un à l'autre. **(F. Mentré.)**

La distinction est excellente et nous l'avons introduite dans le texte même de l'article *Réaction ;* mais la spécialisation des termes qu'on propose pour la représenter me paraît impossible à réaliser. Au sens **A,** réaction est un terme extrêmement général (comme le montre la fin même de la note ci-dessus), qui comprend comme un cas particulier la « récurrence » matérielle (j'entends ici matérielle par opposition à formelle ou logique), c'est-à-dire le fait qu'une action exercée par un agent sur un patient a pour effet de modifier cet agent lui-même. Mais d'autre part, quand on entend réaction au sens **C** (réaction de Socrate contre la physique ionienne, réaction du XVIIIe siècle contre l'*a priori* cartésien, etc.), ce sens, à son tour, serait un cas particulier de cette même « récurrence » matérielle ; et il n'est pas possible de retirer à ce mot un emploi si fortement consacré par l'usage, même en dehors de la philosophie. Tout ce que l'on peut faire est donc de

ce qu'un énoncé, pris en bloc, est lui-même une des valeurs possibles d'une des variables qui y sont contenues.

« Nous appelons *jugement récurrent* celui qui peut être à lui-même son propre objet. » Delbœuf, *Logique algorithmique*, 3e partie, § 7.

Il en cite comme exemple : « On doit et l'on peut démontrer toute vérité » (jugement sans vice formel à cet égard, que par ailleurs il soit vrai ou faux) ; « on ne peut pas démontrer toute vérité » (id.) ; « il n'y a pas de règle sans exception » (nécessairement faux) ; « tout est vrai ; tout est faux » (id.) ; « la vérité est relative aux temps et aux lieux » (équivoque).

D. *Raisonnement par récurrence.* — « Démonstration par récurrence : on établit d'abord un théorème pour $n=1$; on montre ensuite que s'il est vrai de $n-1$, il est vrai de n, et on en conclut qu'il est vrai pour tous les nombres entiers. » H. Poincaré, *La science et l'hypothèse*, p. 19.

Rad. int. : **C. D.** Rekurenc. — Voir aux Observations.

« RÉDUCTEUR », terme souvent employé, à l'exemple de Taine, par les psychologues français modernes, pour désigner un phénomène psychologique qui empêche une image de paraître réelle (comme il admet qu'elle le paraîtrait toujours si rien d'autre ne s'y opposait). Le « réducteur » consiste habituellement en une « image antagoniste » ; mais il peut être un souvenir, un raisonnement, etc. *De l'Intelligence*, I, livre II, ch. I : « Nature et réducteurs de l'image. »

Rad. int. : Reduktil.

RÉDUCTION, D. *Reduktion* (cf. *réduire**) ; E. *Reduction ;* I. *Riduzione.*

A. Action de réduire, au sens **A.**

---

proposer une série de radicaux internationaux distinguant avec netteté ces différentes acceptions, par exemple :

Au sens général : Reakt.

Action en retour d'un agent (comprenant les sens chimiques et physiologiques) : Reakci.

Action en retour sur l'agent : Revenag.

Action en sens inverse : Kontrag.

Action circulaire : Rondag.

Au sens logique. — Les cas cités comme exemples par Delbœuf me paraissent n'être pas tous de même nature. Quand je dis : « Il n'y a pas de règle sans exception », la généralité absolue de cet énoncé, n'est pas du tout de même ordre que la généralité relative des lois ou règles que je dis être sujettes à exception. La première est d'ordre formel, la seconde d'ordre matériel : il n'y a donc là aucune contradiction. — Quand je dis *mentior* (ou plus exactement ψεύδομαι, j'affirme le faux, intérieurement ou extérieurement, de bonne ou de mauvaise foi), il n'y a là non plus aucune contradiction interne. Cela signifie : ce que je viens d'affirmer à l'instant, touchant un objet quelconque, n'était pas vrai ; et j'affirme comme vrai que cela n'était pas vrai, ce qui n'a rien de contradictoire. Mais si je m'aperçois ensuite que ma première affirmation était vraie, j'affirmerai, toujours comme vrai, que je me trompais en croyant que je m'étais trompé. Mes affirmations pourront ainsi se succéder à l'infini, chacune donnant tort à la précédente, mais sans jamais se contredire elle-même. **(J. Lachelier.)**

Toute théorie de la connaissance est récurrente, et c'est là un moyen très simple de se débarrasser de beaucoup d'entre elles — peut-être de toutes. **(M. Marsal.)**

« L'analyse n'est donc autre chose qu'une méthode de *réduction.* » DUHAMEL, *Des méthodes dans les sciences de raisonnement*, I, ch. v, § 25. On dit aussi, en ce sens, *régression**.

En LOGIQUE la *réduction* est plus spécialement l'opération par laquelle on ramène un syllogisme de la seconde, de la troisième (ou de la quatrième) figure à l'une des quatre formes fondamentales de la première : Barbara, Celarent, Darii, Ferio.

B. Action de réduire, au sens **B** ; résultat de cette action. « La réduction du nombre des axiomes. »

Rad. int. : **A.** Redukt ; **B.** Diminut.

Réduction à l'absurde, raisonnement qui conduit à rejeter une proposition en faisant voir qu'elle impliquerait une conséquence notoirement fausse. Voir *Absurde**.

REMARQUE

Ne pas confondre la *réduction* à l'absurde avec la *preuve* par l'absurde, opération par laquelle on montre qu'une proposition est vraie en montrant, comme ci-dessus, que sa contradictoire est fausse.

Voir *apagogique**.

Rad. int. : Apagog.

RÉDUIRE, D. *Reduziren* dans tous les sens (**A.** *Verwandeln ;* **B.** *Vermindern*, *ermässigen ;* **C.** *Nötigen*) ; — E. *To reduce* (**A. C.** *To drive*) ; — I. *Ridurre.*

A. Transformer une donnée, ou un énoncé pour les amener, soit à une forme logiquement plus intéressante ou plus utilisable : « Réduire une proposition à l'absurde ; réduire des fractions au même dénominateur » ; — soit à une forme plus condensée, plus simple, ou plus élémentaire : « Réduire une doctrine à ses points essentiels ; réduire le son et la couleur à des modes du mouvement. »

B. Diminuer, rendre moins important ou moins étendu : « Réduire sa thèse à soutenir que... »

C. Contraindre.

CRITIQUE

Les sens de ce mot sont souvent mêlés. Dans l'idée de « réduire à l'absurde », par exemple, il se mêle quelque chose du sens **C** : c'est non seulement transformer l'énoncé, par déduction, en une proposition évidemment fausse, mais aussi contraindre celui qui la soutenait à s'avouer vaincu, l'enfermer dans une impasse. Lorsqu'on parle de *réduire* un fait à certains éléments, il s'y mêle tantôt l'idée d'une restriction et d'un appauvrissement regrettables, qui en laissent perdre les caractères essentiels, tantôt au contraire l'idée d'une simplification utile et légitime, qui dégage ce qu'il y a en lui de plus important. Ainsi, dans la formule souvent employée par CONDILLAC : « L'art de raisonner se réduit à une langue bien faite » (not. *Logique*, II, 5), il y a à la fois l'idée d'une équivalence logique et celle d'un retour aux éléments primitifs et fondamentaux, retour qui corrige les obscurités et les complications ultérieures.

On ne saurait empêcher les discussions philosophiques d'utiliser ces associations favorables ou péjoratives ; mais il est utile d'en prendre conscience pour ne pas céder involontairement aux suggestions qu'elles font naître.

Rad. int. : **A.** Redukt ; **B.** Diminut.

RÉDINTÉGRATION, D. *Redintegration*, *Wiederherstellung ;* E. *Redintegration ;* I. *Reintegrazione.*

Terme créé par HAMILTON, pour désigner le phénomène mental qui consiste en ce qu'autour d'un élément de notre vie psychologique antérieure, quand il vient à se reproduire, tout l'ensemble de l'état de conscience dont il faisait partie tend à se reproduire intégralement. On désigne souvent ce fait sous le nom de *loi de rédintégration* ou *loi de totalité.* Voir HAMILTON, *Dissert. on Reid*, p. 897 ; HÖFFDING, *Psychologie*, ch. v, B. 8 *c*.

Rad. int. : Redintegr.

RÉEL, D. *Wirklich*, *real* (voir Observations) ; E. *Real*, *actual ;* I. *Reale*.

Qui est une chose ou qui concerne des choses.

A. Par opposition à l'apparent, à l'illusoire, au fictif : ce qui agit effectivement ; ce sur quoi l'on peut compter. « Un mérite réel. » — « Il y a deux choses dans ce mot de grâce suffisante : il y a le son qui n'est que du vent, et la chose qu'il signifie, qui est réelle et effective. » PASCAL, *Provinciales*, II, 10. « J'ouvris les yeux, doutant si l'aube était réelle. » SULLY-PRUDHOMME, *Un songe*.

B. Par opposition au *relatif**, et en particulier au phénoménal, en tant que celui-ci est conçu, soit comme une *relation* entre des termes substantiels, entre des choses et un esprit ; — soit aussi comme une *apparence* que revêtent les choses dans l'esprit. « Le mouvement est quelque chose de relatif... ; mais la force est quelque chose de réel et d'absolu. » LEIBNIZ, *Lettre à Arnauld*, éd. Janet, I, 614. « La matière est chose toute relative ; elle n'est pas réellement ce qui est. » RENAN, *Dial. phil.*, III, 141. — « Die transcendentale Materie aller Gegenstände, als Dinge an sich, die Sachheit, *Realität*[1]. » KANT, *Krit. der reinen Vern.* (Schematismus), A. 143 ; B. 182.

C. Dans l'ordre de la représentation, ce qui est actuel, donné :

1° Par opposition soit au *possible**, soit à l'*idéal** : les choses telles qu'elles sont, non telles qu'elles pourraient être ou devraient être. « Tout ce qui est réel est imparfait. » COUSIN, *Du Vrai, du Beau et du Bien*, 8e leçon : De l'Art.

2° Par opposition à la forme de la connaissance, ce qui en constitue la matière ; soit à titre de contenu positif et non de simple privation : « Une réelle et positive idée de Dieu » (et non une « idée négative » comme celle du néant). DESCARTES, *Quatrième Méditation*, § 3 ; — soit à titre de donnée empirique : « Alle äussere Wahrnehmung also beweiset unmittelbar etwas Wirk-

1. « La matière transcendentale de tous les objets, en tant que choses en soi ; le fait d'être une chose, la Réalité. »

Sur **Réel.** — Voici un exemple qui me paraît assez frappant des paralogismes auxquels entraîne l'amphibolie des mots *réel* et *réalité*. Il est emprunté à la préface écrite par BRUNETIÈRE pour la traduction française de l'ouvrage de Balfour : *The foundations of belief*. Après avoir cité ces deux passages de M. PAYOT : « Ma science n'empêche point mon ignorance de la *réalité* d'être absolue... Langage symbolique, admirable système de signes, plus la science progresse, plus elle s'éloigne de la *réalité* pour s'enfoncer dans l'abstraction », il conclut : « Et moins, donc a-t-elle de titres, ajouterons-nous pour notre part, à gouverner la croyance, qui ne se repaît point d'abstractions, mais ne vit que de *réalités*, et qui tend à l'action. » (p. IX) — Il est visible que dans ces trois phrases, *réalité* est pris d'abord au sens **B** (choses en soi) ; puis dans le sens de représentation immédiate, de pure matière de la connaissance (**C,** 1° ; voir la Critique ci-dessus) ; et qu'enfin dans la réfutation il est entendu au sens **A** : ce qui est sérieux, solide ; sur ce quoi l'on peut compter dans l'action. — Une fausse opposition du même genre se retrouve quelques pages plus loin à propos de la « réalité » des qualités premières et secondes, et du monde du sens commun. **(A. L.)**

Les deux mots allemands *Wirklichkeit* et *Realität* peuvent à l'occasion s'opposer au lieu de faire double emploi ; par exemple chez LOTZE (*Mikrokosmus*, vol. III, livre IX, chap. II et III) : « So wie Ereignisse wirklich *geschehen*, obgleich sie nie *sind*, sowie das Licht wirklich glänzt, obgleich nie ausser dem Sinne der es empfindet, sowie die Macht des Geldes und die Wahrheit der mathematischen Gesetze wirklich gelten, obgleich jene ausser der Schätzung der Menschen, diese ausser der benannter Realen, auf das sie sich beziehen, nirgends sind ; ganz ebenso hat

liches im Raume oder ist vielmehr das Wirkliche selbst[1]. » *Ibid.* (Paralogism der Idealität) A. 374-375. Cf. *Ibid.*, B., Widerlegung des Idealismus. — « Die Materien... wodurch etwas existirendes im Raume oder der Zeit vorgestellt wird, d. i. das Reale der Empfindung als bloss subjektive Vorstellung[2]. » *Ibid.*, A. 166 ; B. 207. — « Sensatio [est] realitas phaenomenon. » *Ibid.*, A. 146 ; B. 186.

D. Qui concerne les choses et non les personnes. « Droits réels. »

E. Qui concerne les choses, et non les mots. « Définition réelle », voir *Définition**. — « Pédagogie réelle. » — « Pensée réelle. » (Ces dernières expressions ne sont pas d'une bonne langue.)

CRITIQUE

Il y a, semble-t-il, dans l'usage des mots *réel*, *réalité*, deux grands concepts primitivement distincts, mais aujourd'hui mêlés si étroitement qu'on n'en peut le plus souvent faire le départ :

1° Un sens qui se rattache à l'idée de chose* en tant qu'objet de pensée (quelque chose, *something*). C'est l'actuel, le donné ; il comprend toute la matière de la connaissance, tout ce qui est présent ou présenté. Les moindres modalités de la « représentation » en font partie au même titre que les plus fixes ou les plus importantes : « L'expérience seule nous dira quels sont les aspects ou fonctions de la *réalité* qui, scientifiquement, devront compter pour quelque chose et quels sont ceux qui, au point de vue de la science positive, ne devront compter pour rien. » H. Bergson, *Essai sur les Données immédiates*, page 116. Ce sens est voisin de celui qu'ont les termes anglais *actual*, *actuality ;* ou des termes allemands *wirklich*, *Wirklichkeit* (quand ils sont pris dans leur sens propre ; car, là aussi, la pureté sémantique est bien rare). *Actuel* et *actualité* n'ayant plus guère en français qu'une valeur temporelle, *réel* et *réalité* ont hérité de ce sens, et il leur

1. « Toute perception extérieure prouve donc immédiatement quelque chose de réel dans l'espace, ou plutôt est ce réel même. » — 2. « La matière (de la connaissance) par laquelle est représenté quelque chose d'existant dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire le réel de la sensation, en tant que représentation simplement subjective. »

der Raum Wirklichkeit, obgleich er nicht ist, sondern stets erscheint. Denn Wirklichkeit... umfasst nicht nur das Sein des Seienden, sondern auch das Werden des Geschehenden, das Gelten von Beziehungen, das Scheinen des Erscheinenden ; verkehrt ist es nur, dem einen von diesen durchaus diejenige Art der Wirklichkeit geben zu wollen, die nur einem anderen zukommen kann[1]. » (497-498.) — « ... So ist Realität die besondere Art der Wirklichkeit, welche wir den Dingen als Ausgangs- und Zielpunkten des Geschehen beilegen oder für sie suchen. Diese Realität hat sich uns abhängig gezeigt von der Natur dessens, dem sie zukommen soll : sie ist das Dasein des Fürsichseienden[2]. » (535.) **(M. Drouin.)**

La spécification de sens indiqué par Lotze est intéressante ; dans l'ensemble, elle est conforme à l'usage et à l'étymologie des mots, surtout en ce qui concerne *wirklich.* Mais elle n'a rien de consacré : on peut voir que Kant, dans les passages cités plus haut (*Réel*, **C**) emploie indifféremment « das Wirkliche im Raume », « das Reale der Empfindung », « Realitas phaenomenon ». **(A. L.)**

1. « De même que les événements *arrivent* effectivement *(wirklich)*, quoiqu'ils ne *soient* pas ; de même que la lumière brille effectivement, bien que ce ne soit pas en dehors du sens qui la perçoit ; de même que la puissance de l'argent et la vérité des lois mathématiques ont une valeur effective, bien qu'elles ne soient rien, la première en dehors de l'estimation des hommes, la seconde en dehors de ce qu'on nomme le réel *(Realen)* auquel elles se rapportent ; de même l'espace a une existence effective *(Wirklichkeit)*, quoiqu'il ne soit pas, mais que toujours il apparaisse. Car l'existence effective *(Wirklichkeit)* ... ne comprend pas seulement l'être de ce qui est, mais aussi le devenir de ce qui arrive, la valeur des relations, l'apparition de ce qui apparaît ; la seule erreur est de vouloir donner à l'une de ces espèces d'existence effective précisément le genre d'existence qui ne peut convenir qu'à un autre. » — 2. « Ainsi, la réalité *(Realität)* est ce genre particulier d'existence effective *(Wirklichkeit)*, que nous attribuons aux choses en tant qu'origine ou but du devenir ou que nous cherchons pour elles. Nous avons vu que cette réalité *(Realität)* dépendait de la nature de ce à quoi elle doit s'attribuer : elle est l'existence de ce qui est pour soi. »

appartient bien incontestablement, même dans la langue usuelle : « C'est une vision que la réalité. » MUSSET, *Nouvelles Poésies*, Idylle. Et un peu plus loin : « Quand la réalité ne serait qu'une image... »

2° Un sens qui se rattache également à l'idée de *chose**, mais au sens plein de ce mot : ce qui constitue un objet défini, logique, permanent, ayant une certaine autonomie ; ce qui présente un caractère d'efficacité, de valeur commune (ou du moins synnomique). Cette chose, ce réel peut être conçu comme entièrement phénoménal, comme immanent à la représentation. Et c'est même ainsi que le mot s'emploie le plus ordinairement : l'arc-en-ciel n'est pas un objet *réel ;* l'air en est un. Cf. MEYERSON, *Identité et réalité*, ch. XI et XII (notamment 2e éd., p. 421) : « Le savant... a créé en détruisant [la réalité du sens commun] ; et ce n'est qu'au profit de la réalité nouvelle qu'il a aboli l'ancienne. » Cette réalité phénoménale, *stricto sensu*, unit donc le sens d'actualité à celui de valeur logique et d'efficacité. C'est en ce sens que les pragmatistes ont admis que la réalité « se fait », qu'elle est fonction du sens commun, de la technique, de la science, de la philosophie ; p. ex. F. C. S. SCHILLER, *Studies in Humanism*, ch. XIX : « The making of reality. » Le réel construit s'oppose au réel donné. L'un est le *terminus a quo*, l'autre le *terminus ad quem*.

Les deux sens fondamentaux, à l'état d'isolement absolu, sont exceptionnels et presque choquants. *Réel*, en français, veut dire surtout véritable, authentique, sincère, solide ; c'est un terme laudatif, qui fait appel au jugement d'appréciation d'un esprit sérieux et normal ; et tout autour de ce centre, probablement secondaire, mais fortement constitué, rayonnent les divers sens de ce mot.

On ne saurait donc prendre trop de soin, quand on parle de *réalité*, pour marquer auquel de ces critères, simple ou complexe, on entend se référer.

Définitions réelles, voir *Définition**.

Nombre réel, D. *Reell ;* E. *Real ;* I. *Reale*.

Tout nombre, rationnel ou irrationnel, qui peut être représenté par une longueur déterminée prise sur une droite à partir d'une origine. Les nombres réels (par opposition aux *imaginaires*) sont donc l'ensemble ou mieux le corps[1] des nombres entiers, ou fractionnaires, positifs ou négatifs, rationnels ou irrationnels. Voir *Nombre**, III.

Rad. int. : Real.

RÉFLÉCHI, D. **A.** *Reflexiv ;* **B. C.** *Besonnen ;* — E. **A.** *Reflective*, *Reflexive ;* **B. C.** *Deliberate ;* — I. *Riflesso*, *Riflessivo*.

A. Qui appartient à la réflexion, au sens **A,** ou qui en résulte. « [On doit distinguer] la conscience obscure, confuse, *spontanée*, comme on l'a appelée, à laquelle on peut conserver le nom de *sens intime*, et la conscience claire, distincte, *réfléchie*, que nous appelons la *conscience de soi...* La conscience réfléchie commence avec le premier *je ;* elle se détermine, se précise et se complète avec l'opposition du *je* et du *me* lorsque l'on dit : Je me connais moi-même. » P. JANET, *Traité élém. de philos.*, 4e éd., p. 105. — Cf. *Réflexif**.

B. Qui résulte de la réflexion, au sens **B.** « Opinion réfléchie ; décision réfléchie. »

C. Qui a l'habitude de la réflexion, au sens **B.** « Caractère réfléchi. »

Rad. int. : Reflektit, Reflektant.

« **RÉFLÉCHISSANT,** D. *Reflektirend.* »

Ce terme ne s'emploie en philosophie comme adjectif que pour traduire l'expression kantienne *Reflektirende Urteilskraft.* Tout jugement consiste à subsumer le « particulier » *(das Besondere)*, sous un universel. Quand cet universel est donné d'avance, et que la faculté de juger s'exerce en désignant

1. Un *corps* est un ensemble de nombres tels que l'une quelconque des quatre opérations, appliquée à ces nombres, reproduise un élément de cet ensemble

le particulier qui doit y être subsumé, elle est dite déterminante ou déterminative *(bestimmende Urteilskraft)* ; quand au contraire le « particulier » est donné et qu'il s'agit de découvrir l'universel (p. ex. la règle générale) auquel il doit être subsumé, elle est dite réfléchissante *(reflektirende Urteilskraft)*. KANT, *Krit. der Urteilskraft*, Introd., § IV.

RÉFLEXE, D. *Reflex (Reflexbewegung)* ; E. *Reflex (Reflex Action)* ; I. *Reflesso (Atto reflesso)*.

Un acte réflexe (et, par suite, subst. *un réflexe*) est un phénomène nerveux consistant en ce qu'une excitation détermine automatiquement, en vertu de connexions précédemment établies, la mise en jeu immédiate d'une contraction musculaire ou d'une sécrétion.

On appelle *réflexe élémentaire* la chaîne la plus simple du type défini ci-dessus, celle dans laquelle il entre le minimum d'éléments nerveux. Mais les circuits de ce genre pouvant avoir tous les degrés de complexité, l'idée spécialement attachée au mot de *réflexe* n'est pas l'idée de simplicité, mais plutôt celle de réaction immédiate et mécanique, d'indépendance à l'égard de la volonté et de la réflexion.

On appelle *réflexe conditionnel*, ou encore *réflexe associé*, *réflexe conjonctif* (tous ces termes sont d'ailleurs mal choisis, et aucun d'eux n'a encore conquis définitivement la prédominance) le phénomène suivant : une excitation qui détermine primitivement un certain réflexe peut être associée par l'habitude à une excitation différente, qui acquiert ainsi la propriété de produire le même réflexe. Par exemple, un chien qui salive naturellement, en voyant un morceau de viande, finira par saliver de même dès qu'il entendra tel son qu'on lui aura souvent fait entendre en lui donnant de la viande. (Voir PAVLOV, *Excitation psychique des glandes salivaires*, Journal de Psychol., mars 1910 ; DONTCHEF-DEZEUZE, *L'image et les réflexes conditionnels*, etc., 1914.)

On oppose quelquefois le *réflexe* à l'*automatisme*, en réservant le premier de ces deux mots aux réactions qui n'ont jamais été volontaires, et le second à ceux qui résultent d'anciens actes volontaires transformés, comme dans l'habitude.

CRITIQUE

Le mot *réflexe*, par lui-même, est une gêne pour beaucoup de débutants, car il éveille l'idée de *réflexion consciente*, alors qu'en réalité l'idée qu'il représente est justement opposée à celle-là.

De plus, le langage contemporain fait de ce mot un véritable abus. C'est ainsi qu'on parle, par exemple, de « réflexes sociaux », pour désigner les réactions automatiques des sociétés ; — ou

Sur **Réfléchissant.** — Article ajouté sur la proposition de **M. Drouin.**

Sur **Réflexe.** — « Devant ce fait capital (l'existence de la pensée subconsciente) disparaît l'hypothèse, si en faveur aujourd'hui, des mouvements qu'on appelle *réflexes* et qui seraient des réponses absolument machinales du corps organisé à des impressions et des sollicitations du dehors ; mouvements par lesquels les savants qui y ont recours ne prétendent pas seulement expliquer les phénomènes qu'on croit involontaires, mais paraissent nourrir l'espoir d'expliquer ceux qui passent pour dépendre en totalité ou en partie de la volonté. » RAVAISSON, *Testament philosophique*, Rev. de mét., janv. 1901, 11-12.

— *Réflexe conditionnel* n'est probablement qu'une méprise pour *réflexe conditionné*, dans la rédaction ou la traduction française des publications de Pavlov. Les auteurs de langue anglaise disent *conditioned reflex;* p. ex. ROBACK, *Behaviorism and Psychology*, p. 35. En français, *réflexe acquis* serait, me semble-t-il, la meilleure expression.

encore de « réflexes symboliques » pour définir le langage ; de « réflexes personnels » pour caractériser l'art. (BECHTEREW.) On entend annoncer par là que toutes ces manifestations psychiques sont quelque chose de mécanique et de déterminé. Que ce soit ou ne soit pas exact, il est contraire à une bonne terminologie d'effacer *a priori* les différences et de préjuger de la nature des choses par les noms qu'on leur donne, surtout par des noms détournés si loin de leur sens usuel.

Rad. int. : Reflex.

RÉFLEXIF, D. *Reflectierend, reflexiv ;* E. *Reflective ;* I. *Riflessivo.*

A. Qui consiste en une réflexion, au sens **A,** ou qui est produit par cette réflexion. « Unde colligitur methodum nihil aliud esse nisi cognitionem reflexivam, aut ideam ideæ. » SPINOZA, *De Emend. intellect.*, 13. — « C'est par la connaissance des vérités nécessaires que nous sommes élevés aux actes réflexifs, qui nous font penser à ce qui s'appelle moi, et à considérer que ceci ou cela est en nous. » LEIBNIZ, *Monadologie*, 30.

C. D. Qui constitue, ou qui concerne la réflexion, aux sens **C** ou **D.**

Cet adjectif ne s'emploie jamais au sens **B** du mot réflexion. Voir *Réfléchi**.

Psychologie réflexive, *méthode réflexive*, ou encore *analyse réflexive* (en psychologie).

« L'analyse des conditions de la pensée, quelle qu'elle soit, nous conduit à découvrir les caractères essentiels de la pensée : c'est ce genre tout spécial d'analyse, applicable exclusivement aux idées, qu'on appelle *méthode réflexive...* » G. DWELSHAUVERS, *Jules Lagneau et la méthode réflexive*, Revue du mois, 1906, p. 597. — « La méthode réflexive remonte ensuite des conditions de la pensée à l'unité de la pensée, soit dans une personnalité, soit métaphysiquement dans les types universels d'ordre et d'organisation. C'est en ce sens qu'elle conduit à des problèmes de philosophie générale. » (Addition de M. DWELSHAUVERS sur l'épreuve du présent article.)

Rad. int. : Reflektiv.

RÉFLEXION, D. *Reflexion, Überlegung* (au sens **D,** *Besonnenheit*) ; E. *Reflection* (**D.** *Consideration*) ; I. *Riflessione.*

A. Proprement, retour sur elle-même de la pensée, qui prend pour objet un de ses actes spontanés ou un groupe de ceux-ci. La réflexion, en ce sens, consiste donc à exercer ce que la scolastique appelait des *intentions secondes**. « La réflexion n'est autre chose qu'une attention à ce qui est en nous. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, Préface, § 4. — « La psychologie est fille de la réflexion, comme les autres sciences le sont de l'attention. » JOUFFROY, *Mélanges philos.*, III, 1, § 2.

Plus spécialement :

B. (Surtout dans l'usage courant.) Suspension critique du jugement, soit

---

Sur **Réflexion.** — Nous avons cité à la fin de cet article le texte de LOCKE, sur la demande de plusieurs lecteurs, notamment de MM. **Drouin** et **Ranzoli.** Ce dernier ajoute que dans la terminologie anglaise, par suite de l'usage fait par Locke de ce mot, il semble être devenu synonyme de *conscience ;* et il apporte à l'appui cette remarque de PORTER : « Among many englich writers, *reflection* is freely used as the exact equivalent of consciousness[1]. » *The human intellect* (London, 1782), p. 86.

Le sens **B** de *réflexion* (primitivement mentionné à la fin de l'article) a été remis à cette place, et modifié dans sa rédaction pour tenir compte de l'observation

1. « Beaucoup d'écrivains anglais emploient couramment *reflection* comme l'équivalent exact de conscience. »

en vue d'analyser davantage et de mieux comprendre les causes ou les raisons d'un fait ; — soit en vue de calculer les effets (en particulier les avantages et les inconvénients), d'une certaine manière d'agir. (Cf. *Irréflexion.*)

C. Chez KANT : « Die Überlegung (reflexio)... ist das Bewusstsein des Verhältnisses gegebener Vorstellungen zu unsern verschiedenen Erkenntnissquellen[1]. » La *réflexion transcendentale* en particulier *(transcendentale Überlegung)* est l'opération par laquelle on examine si la comparaison, le lien de plusieurs représentations, doit être rapporté à l'entendement pur ou à l'intuition sensible. Elle engendre les concepts de réflexion *(Reflexionsbegriffe)* qui sont l'identité et la diversité *(Einerleiheit, Verschiedenheit)* ; la convenance et la disconvenance *(Einstimmung, Widerstreit)*, l'intérieur et l'extérieur *(Das Innere, das Aeussere)*, la matière et la forme *(Die Materie, die Form)*. — *Krit. der rein. Vern.*, A. 261, B. 316 : « Von der Amphibolie der Reflexionsbegriffe durch die Verwechselung des empirischen Verstandesgebrauchs mit dem transcendentalen[1]. »

D. Chez MAINE DE BIRAN : « J'appelle *réflexion* cette faculté par laquelle l'esprit aperçoit dans un groupe de sensations ou dans une combinaison de phénomènes quelconques les rapports communs de tous les éléments à

1. « La réflexion est la conscience du rapport de certaines représentations données à nos différentes sources de connaissance. »

1. « De l'amphibolie des concepts de réflexion, résultant de la confusion de l'usage empirique de l'entendement avec son usage transcendental. »

suivante, qui nous a été adressée par **Maurice Blondel** : « Les divers sens du terme réflexion pourraient, ce semble, être exposés de façon suivie et systématique. Si d'abord, d'une manière générale, la *réflexion* implique un redoublement, plus ou moins spontané ou plus ou moins volontaire, et comme un repliement de la vie psychologique sur elle-même (d'où inhibition apparente et provisoire) elle constitue d'autre part un fait nouveau, une initiative originale, une force ultérieure et supérieure à celle des éléments qui en ont été l'occasion. Et cette force s'applique ou s'oriente en deux directions symétriquement inverses. Tantôt en effet elle vise les conditions antécédentes et efficientes du fait de conscience ou de la réalité donnée qui est l'objet de son étude et qu'elle rattache à des idées générales ou à des lois, et c'est une *rétrospection* analytique. Tantôt elle se porte pour ainsi dire en avant vers l'intention et la réalisation finale, concrète et singulière qui est le terme pratique de son mouvement complexe et total ; et c'est une *prospection* synthétique. Et si le mot réflexion désigne également ces deux démarches si dissemblables, c'est que, d'une manière ordinairement implicite, mais qui peut être explicitée, il y a entre elles solidarité : la réflexion, quoiqu'elle semble s'arrêter dans les deux sens à des intermédiaires bien divers et bien indépendants les uns des autres, n'est possible que parce qu'elle tend à constituer, dans l'unité du sujet d'inhérence, la solution du problème ontologique et la solution du problème de la destinée. » **(M. Blondel.)**

Sur la distinction de la *méditation* et de la *réflexion*, on trouvera une analyse très poussée, en forme de parallèle, dans A. CARTAULT, L'*Intellectuel*, p. 132-133. Nous en extrayons les lignes suivantes, qui en donnent l'idée générale : « Méditer et réfléchir ne sont pas des opérations identiques. En réfléchissant sur la chute de Napoléon Ier, on s'en représente les causes, les circonstances, les effets ; en méditant, on en tire une leçon, à savoir que l'ambition désordonnée, la soif maladive des conquêtes conduisent fatalement au désastre... Lorsqu'on médite, comme lorsqu'on réfléchit, on se concentre; mais la réflexion se fixe sur un sujet, la méditation l'ouvre, et en fait jaillir ce qu'il a de général et d'humain. »

une unité fondamentale, comme de plusieurs modes ou qualités à l'unité de résistance, de plusieurs effets divers à une même cause, des modifications variables au même moi sujet d'inhérence, etc. » *Fond. de la psych.*, éd. Naville, II, 225. Elle exige pour se produire l'action combinée de la voix et de l'ouïe ; et elle est la base de l'existence, en l'homme, d'un *système réflexif*, s'ajoutant au *système sensitif* (conscience éveillée) et au *système perceptif* (attention).

REMARQUE

Nous n'avons pas compté pour un sens spécial l'usage qu'a fait LOCKE de ce mot (voir partic. *An Essay*, II, 1, § 4 : « By reflection I mean that notice which the mind takes of its operations and the manner of them ; by reason whereof there come to be ideas of these operations in the understanding[1]. » La *Réflexion*, ainsi entendue, et la *Sensation* sont les deux seules formes de l'expérience, qui est la source de toute connaissance humaine. Ce sens nous paraît rentrer, en principe, dans le sens **A** ; et c'est ainsi que Leibniz l'entend, non seulement dans le texte que nous avons cité, mais en plusieurs autres passages des *Nouveaux Essais*. Sur la critique de cet usage, voir AMPÈRE, *Philosophie des sciences*, t. II, p. 13-14, où il soutient que la faculté visée par Locke doit être nommée proprement la *conscience* et non la réflexion.

Rad. int. : Reflekt.

REFOULEMENT, D. *Verdrängung ;* E. *Repression ;* I. *Rimozione.*

Terme employé par S. FREUD, et devenu très usuel dans la psychologie contemporaine pour désigner le processus par lequel l'esprit, sans le vouloir, et, le plus souvent, sans le savoir, écarte les idées qui lui sont pénibles ou qui lui répugnent et les repousse hors du champ de sa conscience. — S'oppose quelquefois à la *répression*, ce terme étant réservé à une action consciente et volontaire.

La destruction du refoulement est appelée *défoulement*. « Le refoulement se révèle comme cause du désordre, lorsque le défoulement le supprime. » M. PRADINES, *Réflexions sur la psychanalyse*, Revue de synthèse, juillet 1949, p. 109.

Rad. int. : Retropuls.

RÉFUTATION, D. *Widerlegung ;* E. *Refutation ;* I. *Confutazione.*

A. Raisonnement visant à prouver qu'une thèse donnée est fausse. *Réfutation* dit beaucoup plus qu'*objection**. L'« objection » propose une difficulté à résoudre, et ne prétend pas justifier un rejet définitif de la thèse critiquée ; la « réfutation » se présente au contraire comme condamnant celle-ci d'une manière radicale.

B. Par extension, fait d'où l'on peut tirer une réfutation, au sens **A.**

CRITIQUE

Réfuter et *réfutation* donnent souvent lieu à une ambiguïté susceptible de provoquer un contre-sens (surtout quand on cherche à se prévaloir d'une autorité). Dire qu'un philosophe « a réfuté » telle ou telle théorie peut vouloir dire seulement qu'il a donné des arguments de sens contraire, et qu'il l'a rejetée en vertu de ces arguments ; mais celui qui rencontre cette constatation l'entend quelquefois en ce sens que cette « réfutation » est objectivement décisive, et qu'il n'y a plus à tenir compte de la théorie en question, ce qui est tout autre chose.

Rad. int. : Refut.

RÈGLE, D. *Regel ;* E. *Rule ;* I. *Regola.*

Formule indiquant ou prescrivant ce qui doit être fait dans un cas déterminé : précepte moral, ou logique ; formule donnant un procédé de calcul ;

1. « Par réflexion, j'entends cette connaissance que prend l'esprit de ses opérations et de leurs caractères ; ce qui est cause qu'il vient à y avoir dans l'entendement des idées de ces opérations. »

conditions admises comme obligatoires dans tel ou tel genre artistique, etc. « En la première [partie de ce discours] on trouvera diverses considérations touchant les sciences ; en la seconde, les principales règles de la méthode que l'auteur a cherchée ; en la troisième quelques-unes de celles de la morale qu'il a tirées de cette méthode... » DESCARTES, *Discours de la méthode*, Introduction.

Par synecdoque, ensemble de règles concernant un même sujet : « La règle d'un ordre monastique. »

CRITIQUE

Il est important de bien conserver à ce mot son sens prescriptif où il ne peut être remplacé par aucun autre. Dans la langue vulgaire, il tend à passer, comme le mot *loi*, du sens normatif au sens constatif ; et il en est de même, d'une manière plus marquée encore, des mots *régulier*, *irrégulier*, *régularité*. Il est vrai qu'on trouve chez MONTESQUIEU, parlant des lois de la nature : « Ces règles sont un rapport constamment établi. Entre un corps mû et un autre corps mû, c'est suivant les rapports de la masse et de la vitesse que tous les mouvements sont reçus, augmentés, diminués, perdus ; chaque diversité est uniformité, chaque changement est constance. » *Esprit des Lois*, I, 1. Mais dans ce passage et dans tous les passages analogues, il faut se souvenir qu'il considère les lois de la nature comme *prescrites* aux choses par la raison divine : « Dieu, dit-il un peu plus haut, agit selon ces règles parce qu'il les connaît ; il les connaît parce qu'il les a faites » ; et Montesquieu se sert même de ce caractère pour assimiler les lois morales, que les hommes peuvent enfreindre, aux lois physiques que les choses suivent toujours fidèlement.

Sur la distinction de la *règle* morale, énonçant ce qui doit être fait, et du *motif* moral, agissant sur un individu pour le pousser à le faire, voir G. BELOT, *Règle et motif*, Revue de métaphysique, juillet 1911, 481 et suiv. Cf. *Sanction**.

Rad. int. : Regul.

RÈGNE, D. **A.** *Herrschaft ;* **B. C.** *Reich ;* — E. **A.** *Reign, sway ;* **B. C.** *Kingdom ;* — I. *Regno.*

A. Action de régner : Domination ou prédominance d'une classe d'êtres, d'une force, d'un principe, d'un type d'action. « Le règne de l'individualisme ; le règne de l'esprit historique. »

B. Vaste ensemble d'êtres unis et gouvernés par un principe commun. « Comme nous avons établi ci-dessus une harmonie parfaite entre deux règnes naturels, l'un des causes efficientes, l'autre des finales, nous devons

---

Sur **Règle.** — Le sens de ce mot, au point de vue moral, et l'opposition entre la *règle* et le *motif*, sont bien marqués dans le passage suivant, extrait du *Manuel de morale* de G. RICHARD (p. 66-67) : « *Ce qui règle la volonté n'en est pas le ressort.* Un devoir est une norme qui trace à la volonté la voie qu'elle doit suivre pour atteindre une fin dont elle a la représentation, tout à fait distincte de celle de la norme. D'un autre côté, la fin n'est recherchée ou réalisée que si l'agent a quelque *motif* de la rechercher ou de la réaliser. Par exemple, dès que nous sommes capables de concevoir l'humanité comme une fin, nous avons le *devoir* de la servir, et ce devoir devient pour notre volonté une *règle* d'action. Mais la conscience du devoir envers l'humanité, et la notion de l'humanité comme fin, ne sont pas des motifs. » **(M. Drouin.)**

La distinction de BELOT entre les règles morales et les motifs moraux avait d'ailleurs été déjà faite clairement par J. S. Mill, *Utilitarianism*, chap. III : « Utilitarianism ; its sanctions » ; mais ce chapitre a souvent été mal compris en France (même dans les traductions) par suite du sens anglais du mot *sanction**, qui veut dire ici *raisons d'agir :* motifs ou mobiles.

remarquer ici encore une autre harmonie entre le règne physique de la nature et le règne moral de la grâce. » LEIBNIZ, *Monadologie*, 87. — « Règne des fins, D. *Reich der Zwecke* », KANT, *Grundl. zur Met. der Sitt.*, 2e section. Voir *Fin**. — « Règne de Dieu » et par abréviation « Le *Règne* », conception eschatologique d'un état dernier, parfait et immuable des êtres[1].

On dit aussi en ce sens *Royaume :* « Royaume des fins, royaume de Dieu. »

Spécialement :

C. L'une des trois grandes divisions de la nature sensible : le règne minéral, végétal, animal. — On dit quelquefois, par analogie, « le règne humain », en vue de faire ressortir la grande différence entre la conduite et la vie sociale des animaux, même supérieurs, et celles de l'homme. COURNOT cite et critique cette expression, qui lui paraît inexacte si l'on se place au point de vue des sciences naturelles, et insuffisante à marquer « les caractères qui mettent un abîme entre l'humanité et la création animale... si l'on tient compte de l'état auquel l'homme est parvenu après une longue culture, au sein de sociétés perfectionnées ». *Traité*, livre IV, ch. I, § 322.

Rad. int. : **A.** Regn ; **B. C.** Regnum.

1. Leibniz indique un autre sens de ce mot, usité chez les cabalistes. *Théodicée*, 3e partie, § 372.

REGRÈS, opposé à *Progrès**. « Le mot *Évolution* n'implique par lui-même aucune idée de progrès ou de regrès. » DEMOOR, MASSART et VANDERVELDE, *L'évolution régressive*, p. 17. Voir *Régression*.

RÉGRESSION, D. *Regress*, *Regression*, *Rückgang*, *Zurückgehen ;* avec une nuance péjorative, *Rückschritt ;* — E. *Regression*, *Retrogression ;* I. *Regressione*.

A. Sens général : recul, retour en arrière. S'oppose à *Progrès**, *Progression*.

Spécialement :

B. LOG. Marche de l'esprit qui remonte des conséquences aux principes, des effets aux causes, du composé au simple. Voir *Réduction** et Observations ci-dessous.

C. BIOL. Transformation de sens opposé à l'*évolution** (au sens **C**) des êtres vivants : retour à un type atavique ; quelquefois, dégénérescence.

En un sens plus restreint, retour d'un organe ou d'une fonction à un état plus ancien, ou plus rudimentaire.

D. PSYCHOL. Même sens. On appelle en particulier *Loi de régression* le fait que les souvenirs, quand ils disparaissent par suite d'un affaibissement général de la mémoire, sont perdus dans un ordre inverse à celui de leur acquisition. « La destruction progressive de la

---

Sur **Régression.** — En LOGIQUE, ce mot a été employé en deux sens spéciaux (mais peu usités, du moins en français) :

F. Méthode de démonstration par l'absurde des modes syllogistiques qui sont considérés comme n'étant pas immédiatement démonstratifs par eux-mêmes. Elle consiste à prendre pour prémisses la contradictoire de la conclusion et l'une des deux prémisses du syllogisme à vérifier : si elles donnent en forme légitime une conclusion incompatible avec la seconde prémisse du syllogisme primitif, celui-ci est justifié. Cette réduction, possible pour tous les modes des seconde, troisième et quatrième figures, est la seule qui puisse être employée pour *Baroco** et *Bocardo**.

G. Dans une représentation graphique du rapport statistique entre deux variables, on appelle quelquefois « régression » la suite des valeurs moyennes de y correspondant à chaque valeur de x (ou plus exactement à chacun des petits intervalles élémentaires entre lesquels on divise la variation de x). Si cette suite est représentée par une droite, la régression est dite « linéaire » (expression peu logique, mais assez généralement employée en ce sens).

mémoire suit donc une marche logique, une loi. Elle descend progressivement de l'instable au stable... La pathologie confirme ainsi ce que nous avons dit précédemment de la mémoire ; c'est un processus d'organisation à degrés variables compris entre deux limites extrêmes : l'état nouveau, l'enregistrement organique. — Cette loi, que j'appellerai *loi de régression* ou de *réversion*, me paraît ressortir des faits. » Ribot, *Maladies de la mémoire*, ch. II, p. 95.

E. Sociol. Transformation opposée au *progrès** (soit au sens **A,** soit au sens **B**). « Nous avons vu que la conscience collective devenait de plus en plus faible et plus vague à mesure que la division du travail se développait... Puisque ces deux phénomènes sont à ce point liés, il n'est pas inutile de chercher les causes de cette régression. » Durkheim, *Division du travail social*, ch. III, 312-313.

F. G. Voir aux *Observations* deux sens logiques de ce terme qui sont peu usités et qu'on peut considérer comme dérivant du sens **B.**

CRITIQUE

MM. Baldwin, Lloyd Morgan et Poulton, dans le *Dictionary of phil. and psych.* de Baldwin, réservent le mot *Regression* pour désigner le retour des individus au type moyen de l'espèce par la panmixie et par les effets de l'hérédité. Ils adoptent *Rétrogression* pour les sens que nous avons définis ci-dessus. — Cette terminologie, déjà difficile à concilier avec l'emploi usuel des mots anglais *Regression* et *Regressive* en logique, nous paraît impossible à adopter en français, où le mot *régression* sert fréquemment d'opposé à *progrès* en biologie, psychologie et sociologie.

Rad. int. : Regres.

RÉGULARITÉ, D. *Regelmässigkeit ;* E. *Regularity ;* I. *Regolarità.*

A. B. Caractère de ce qui est régulier, soit au sens **A,** soit au sens **B.** « Il y a encore des peuples qui vivent dans un miracle perpétuel et qui ne s'en étonnent pas. C'est nous, au contraire, qui devrions nous étonner de la régularité de la nature. » H. Poincaré, *La valeur de la science*, Introd., 7.

Voir *Règle** et les observations sur le mot *Légalité.*

Rad. int. : Regulales, Regulozes.

« **RÉGULATEUR** », D. *Regulativ* (Kant).

Kant appelle ainsi, par opposition à *constitutif**, l'usage légitime des « idées transcendentales », qui ont pour objet l'unification totale de ce que connaît l'entendement. Cet usage consiste à considérer cette unité comme un idéal vers lequel on doit tendre et qui est très propre à suggérer de bonnes hypothèses, mais non comme une réalité qu'on soit en droit d'affirmer *a priori. Critique de la Raison pure*, Dialectique transcendentale, VIIIe section ; Appendice à la Dialectique, § 1.

RÉGULIER, D. *Regelmässig ;* E. *Regular ;* I. *Regolare.*

A. Sens propre : conforme à une règle, c'est-à-dire à une formule prescriptive (qui peut être ou n'être pas suivie). « Une procédure régulière ; un syllogisme régulier. »

Par suite, qui présente un caractère uniforme, sans « irrégularités » (comme celui d'une ligne tracée en suivant le bord d'une règle) ; cette uniformité est alors conçue comme une sorte d'idéal auquel le fait pourrait ne pas se conformer : « Des oscillations régulières ; des hachures régulièrement espacées ; un polygone régulier. »

B. Déterminé ; gouverné par une loi, au sens **D.** « La succession régulière des phénomènes astronomiques. » En parlant des causes : qui agit toujours de la même manière : « La distinction des causes régulières ou permanentes et des causes accidentelles ou fortuites. » Cournot, *Théorie des chances*, ch. IX.

CRITIQUE

Voir *Loi** et *Règle**.

Rad. int. : **A.** Regulal ; **B.** Reguloz.

RÉINCARNATION, D. *Wiedergeburt* (approximativement) ; E. *Reincarnation ;* I. *Reincarnazione.*

Incarnation dans un nouveau corps d'une âme ayant déjà vécu dans un autre. Cf. *Métempsychose**, *Palingénésie**.

RELATIF (adj. et, au sens **D,** subst.), D. *Relativ* dans tous les sens ; **A. D.** *Bezüglich ;* **B.** *Verhältnismässig ;* — E. *Relative ;* — I. *Relativo.*

S'oppose à *Absolu**, mais non dans tous les sens de ce mot.

A. Qui se rapporte à tel objet : « Les controverses relatives à l'infini. »

B. Qui constitue ou qui concerne la relation entre deux ou plusieurs termes, dont chacun est conçu (au moins provisoirement) comme indépendant de cette relation. « La position relative de deux corps, de deux doctrines. »

Se dit, en particulier, de ce qui n'est pas mesuré en valeur absolue, mais en fonction de quelque autre terme : « Vers le milieu du règne de Louis XIV, la France fut au plus haut point de sa grandeur relative : l'Allemagne n'avait point encore les grands monarques qu'elle eut depuis ; l'Italie était dans le même cas, etc. » MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, IX, 9.

C. Qui ne consiste qu'en relations. « En réalité, ce bouleversement » (si toutes les dimensions de l'univers, simultanément, devenaient mille fois plus grandes) « n'existe que pour ceux qui raisonnent comme si l'espace était absolu... En réalité, il vaudrait mieux dire que l'espace étant relatif, il ne s'est rien passé du tout. » H. POINCARÉ, *Science et méthode*, p. 97.

D. Qui dépend d'un autre terme, en l'absence duquel ce dont il s'agit serait inintelligible, impossible ou incorrect. « L'étude des phénomènes doit toujours rester relative à notre organisation et à notre situation. » Aug. COMTE, *Discours sur l'esprit positif*, ch. I, § 13. (*Doit*, dans cette phrase, est quelque peu équivoque ; le sens général est, d'après le contexte, que le contraire est *impossible ;* mais Comte paraît bien aussi sous-entendre que ne pas chercher à dépasser ce point de vue est une *obligation* de bonne méthode.)

Par suite, qui ne se suffit pas à lui-même, qui n'est pas *absolu** (au sens **E**). Le mot, en ce sens, est souvent employé comme substantif : « Le relatif ne se conçoit que par un contraste avec une existence en soi et par soi. » LIARD, *La science positive et la métaphysique*, II, 1, p. 355.

E. Qui ne peut être affirmé sans restriction ni réserve ; qui n'est pas *absolu** (au sens **D**). — Qui ne peut être qualifié (de bon, d'exact, de cer-

---

Sur **Relatif.** — Le sens **C** est-il même correct ? Je comprends bien qu'une grandeur puisse être dite relative ou absolue : mais je ne conçois pas du tout comment l'espace (au singulier, l'espace unique et total), pourrait être *relatif.* Relatif à quoi ? **(J. Lachelier.)**

Parce que le mot *relatif* s'oppose au mot *absolu* (au sens **C**), trop souvent dans le langage courant, même de la philosophie, on l'interprète en fonction d'autres acceptions du mot *absolu ;* et, tout à fait à tort, l'on en vient fréquemment à lui faire signifier ce qui n'est pas intégralement, intrinsèquement, absolument connu. C'est confondre indûment *relatif* avec *inadéquat*, ou même avec *implicite* par opposition à explicite ou exhaustif. De ce que nos connaissances sont incomplètes, partielles, synthétiques, sans analyse exacte, il n'en faut pas conclure, comme on le fait parfois subconsciemment, qu'elles sont par là même affectées de relativisme. **(M. Blondel.)**

Il arrive aussi fréquemment que *relatif* signifie, par ellipse, *relatif à chaque individu :* « Les goûts sont relatifs. » Il s'oppose alors à *absolu*, au sens d'*objectif*, et devient un synonyme impropre de *subjectif.* Tout cela serait à éviter **(A. L.)**

tain, etc.) que par comparaison avec la moyenne des choses ou des êtres de même espèce.

CRITIQUE

On doit voir sans doute dans le sens **C** une sorte d'ellipse, ou plutôt de synecdoque (le tout pour les parties) : quand on dit, par exemple, que « l'espace est relatif », on veut dire qu'il est constitué par un ensemble de déterminations dont *chacune* est *relative*, au sens **B**, c'est-à-dire constitue une relation et non pas une chose. Il faut donc prendre garde à ne pas inférer tacitement que ce qui est relatif, dans cette acception, l'est aussi aux autres sens du mot.

Il faut également éviter de prendre *relatif* soit pour *subjectif*, soit même pour *imparfait*, *médiocre*, comme il arrive souvent dans le langage familier, où le mot s'emploie par euphémisme. Dire qu'on a en quelqu'un « une confiance relative » veut dire qu'on en a fort peu. Voir *Observations*.

Rad. int. : Relativ.

RELATION, D. *Beziehung*, *Relation* (et au sens **E.** *Relativ*) ; E. *Relation* (**E.** *Relative*) ; I. *Relazione*. — Voir *Rapport**.

A. Au sens le plus général, l'une des catégories d'Aristote, πρός τί. — La relation, en ce sens, est le caractère de deux ou plusieurs objets de pensée en tant qu'ils sont conçus comme étant, ou pouvant être compris dans un acte intellectuel unique, de nature déterminée. Telles sont par exemple l'identité, la coexistence, la succession, la correspondance, la causalité, la filiation, etc.

Plus spécialement :

B. Chez Kant, l'une des quatre catégories, qui comprend les rapports de substance à accident, de cause à effet, et d'action réciproque, auxquels correspondent respectivement, selon lui,

---

Sur **Relation.** — Y a-t-il une différence entre *relation* et *rapport* si l'on entend l'un et l'autre de ces mots au sens général ? M. **Boisse** pense que la relation pourrait être définie le rapport précis *d'une seule* chose à *une* autre et cite la définition suivante d'une ancienne logique : « Relatio est respectus unius rei ad rem, ut patris ad filium et filii ad patrem. » *Institutiones philosophicae*, auctore J. B. Bouvier, episcopo Cenomanensi, Paris, 1844, p. 10. — M. **Mentré** demande, mais avec un doute, si l'on ne pourrait pas dire que le rapport est conçu par l'esprit, tandis que la relation est constatée.

Les membres de la Société qui ont exprimé une opinion sur ce sujet (notamment **Delbos, Meyerson, Winter** et **Léon Brunschvicg**) ont tous été d'avis qu'aucune de ces spécifications n'avait pour elle des autorités suffisantes, et que des distinctions consacrées par l'usage existaient seulement dans les applications *spéciales* de ces mots : par exemple en mathématiques, où un *rapport* ($a : b$) est tout autre chose qu'une relation ($y = mx$). Mais, au sens général, les deux termes peuvent être tenus pour synonymes. C'est ainsi que Leibniz écrit : « La liaison n'est autre chose que le rapport ou la relation, prise généralement. » *Nouv. essais*, IV, 1 ; § 7. L'article *Rapport*, dans le Dictionnaire de Franck, débute ainsi : « Rapport ou Relation, du latin *referre*, reporter une chose sur une autre... » On peut remarquer aussi que *relatif* sert d'adjectif correspondant au mot *rapport*, qui en manque. Enfin l'usage des logiciens modernes, qui parlent de relations ternaires, quaternaires, etc., ne permet pas de restreindre *relation* au cas d'un rapport entre deux termes seulement. *(Séance du 24 décembre 1914.)*

Sur les *Propositions de relation*. — Quand je dis « Pierre est fils de Paul », je pense à Paul comme à un être réel, et réellement existant en dehors de Pierre. Quand je dis « tout homme est mortel » je ne pense pas du tout *mortel* comme

les jugements catégoriques, hypothétiques et disjonctifs.

C. Caractère de deux objets de pensée tels que le premier étant posé, il exclut l'affirmation, mais il implique la pensée du second ; et, par suite, que tous deux ensemble impliquent la pensée d'un *tertium quid* par lequel ils sont mis en rapport. « Nous admettrons donc comme un fait primitif, qu'on peut présenter de plusieurs manières, mais qui, toujours semble-t-il, s'impose avec une force singulière : que tout *posé* exclut un *opposé*, que toute *thèse* laisse hors d'elle une *antithèse* et que les deux opposés n'ont de sens qu'en tant qu'ils s'excluent réciproquement. Mais ce fait primitif se complète par un autre qui ne l'est pas moins. Puisque les deux opposés n'ont de sens que l'un par l'autre, il faut qu'ils soient donnés ensemble : ce sont les deux parties d'un tout... Ainsi, aux deux premiers moments que nous avons déjà trouvés dans toute notion, il faut en ajouter un troisième, la *synthèse*. Thèse, antithèse et synthèse, voilà dans ses trois phases la loi la plus simple des choses. Nous la nommerons d'un seul mot la *Relation.* » Hamelin, *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, I, § 1. Sur la différence de cette conception et de la conception de Hegel, voir *Ibid.*, E, p. 32 et suiv., et ci-dessus *Opposition**.

D. Caractère de deux objets tels qu'une modification de l'un entraîne une modification de l'autre ; fonction ou dépendance (analogue à celle de la variable et de la fonction). « Jevons a soutenu qu'il y avait une relation entre les taches du soleil et la quantité des récoltes. »

Par suite, formule exprimant la liaison de deux ou plusieurs variables. « Confronter les données de l'observation avec des relations fournies par la théorie. » Cournot, *Théorie des chances*, ch. xii, p. 261.

E. Logique. Si, dans une proposition, telle que « A est fils de B », « Q est le quotient de M par N », on fait abstraction des termes considérés et qu'on n'envisage que la forme du lien qui les unit, celle-ci est appelée *relation*. Les relations sont donc, dans les exemples

---

une réalité quelconque existant au même titre que les hommes et en relation avec eux. Je pense seulement qu'il est, en vertu de leur nature, nécessaire qu'ils meurent. Il est vrai que, pour les logiciens, homme est une notion, et *mortel* une autre notion, en relation avec la première. Mais c'est là une *seconde intention*, une pensée sur ma pensée primitive et objective. Classe, genre, espèce, sujet, prédicat, compréhension, extension, tout cela n'a d'existence que *in mente*. Assimiler le rapport d'un sujet avec un prédicat à celui d'un homme avec un autre homme, c'est mettre des formalités logiques sur le même pied que des existences réelles ; c'est véritablement « comedere secundas intentiones » comme la chimère de Rabelais. **(J. Lachelier.)**

C'est certainement à tort que, grâce à un artifice verbal, on a cru pouvoir réduire tous les jugements à des jugements d'inhérence ; mais n'est-il pas aussi défectueux de mettre les jugements d'inhérence hors des jugements de relation ? Si penser est apercevoir des relations, c'est mettre ces jugements hors de la pensée. L'inhérence, et même l'appartenance, sont des relations parmi bien d'autres : identifier une plante à l'aide d'une flore, classer, c'est apercevoir une certaine relation. **(M. Marsal.)**

Les logiciens italiens semblent avoir fait un grand pas vers la réalisation de l'homogénéité quand ils ont distingué l'*Élément* ou classe ne comprenant qu'un seul individu (*Elm*, suivant la notation de Padoa, adoptée par Russell) et l'*individu* lui-même qui appartient à cette classe unique. Le rapport de l'individu à la classe est une *appartenance** ; celui de la classe à la classe est une inclu-

cités, *fils de...* (relation binaire, c'est-à-dire unissant deux termes), *quotient de... par...* (relation ternaire). — Voir *Copule**, *Inhérence**, *Prédicat**, Obs.

Les relations binaires se représentent par la notation générale aRb ($aR_1 b$, $aR_2 b$, etc.) ; les relations d'ordre supérieur par R (a, b, c...), etc.

Les « propositions de relation » sont les propositions susceptibles de cette décomposition. Si, au contraire, le prédicat d'une proposition est pensé comme une manière d'être du sujet (seul considéré comme un individu, ou comme un ensemble d'individus), la proposition est dite proposition attributive, proposition prédicative, ou proposition d'inhérence ; p. ex. : Pierre est malade ; Paul voyage. Voir Lachelier, *La proposition et le syllogisme* dans *Études sur le syllogisme ;* Peirce, *The logic of relatives*, etc. ; Russell, *The Principles of mathematics*, § 27 et suiv.

Relation converse (d'une relation donnée R) : on appelle ainsi une relation R^c telle que toujours $aRb \supset bR^c a$ — R^c pouvant être dans certains cas identique à R (relation réversible* ou symétrique*). Cf. *Réciproque**.

REMARQUE

Il en résulte, semble-t-il, que la décision de considérer une proposition comme étant d'inhérence ou de relation peut bien être suggérée plus naturellement par son contenu, mais qu'elle n'est pas toujours imposée par celui-ci. On peut se représenter : *tout homme est mortel* comme formée par la relation *est contenu dans...* entre les « classes » *homme* et *mortel*, ou comme la relation *comprend...* entre les « concepts » *homme* et *mortel*. Et inversement, dans la proposition *A est fils de B*, on peut quelquefois considérer *fils de B* non comme l'ensemble d'une relation et d'un autre terme, mais comme une qualité unique qui est attribuée directement à A : « A est fils de B, et il en est orgueilleux. »

Rad. int. : Relat.

RELATIONNEL, E. *Relational.*

Qui concerne la relation, au sens logique de ce mot. « The relational theory of Space[1] » (communication de

1. La théorie relationnelle de l'espace.

sion*. Voir Peano, *Notions de Logique mathématique*, 1894 ; Burali-Forti, *Le Classe finite*, 1896 ; Padoa, *La Logique déductive*, §§ 24 et 44-47. **(A. L.)**

Une distinction très courante dans la philosophie anglaise de ces dernières années est celle de la théorie suivant laquelle toutes les relations sont *externes*, et de la théorie suivant laquelle les relations sont toujours *intrinsèques*. Cette dernière thèse et celle de F. H. Bradley, dans *Appearance and Reality* **(C. J. Webb.)**

La relation présuppose la réalité des termes ou des choses ; mais celles-ci à leur tour ne pourraient être saisies en dehors de toute relation, et l'être même semble se réduire en un complexus de relations : faut-il donc ramener les relations à des qualités intrinsèques des choses ? ou au contraire résoudre les choses en des complexus de relations ? Ou enfin considérer le caractère relationnel comme la révélation phénoménale d'une réalité métaphysique dans laquelle les relations, avec leur multiplicité de termes distincts, n'ont plus de sens ? On sait que toutes ces solutions sont encore adoptées aujourd'hui, chacune par certains penseurs. On peut citer à cet égard l'argument de la régression à l'infini dirigé par Bradley contre la conception relationnelle de la réalité (*Appearance and reality*, 1893, pp. 25 et suiv.) ainsi que par Taylor (*Elements of metaphysics*, 1903, livre I, chap. iv, pp. 120 et suiv.) ; — la théorie des relations asymétriques de B. Russell (*The principles of mathematics*, 1903, vol. I, p. 218) ; — et enfin la doctrine radicalement relationniste de Ladevéze (*La loi d'universelle relation*, Paris, 1913). **(C. Ranzoli.)**

M. Whitehead au Congrès de philosophie mathématique de Paris, 1914).
Rad. int. : Relatal.

RELATIVISME, D. *Relativismus ;* E. *Relativism ;* I. *Relativismo.*

A. Doctrine qui admet que toute connaissance (ou toute connaissance humaine) est relative.

Voir *Relatif** et *Relativité de la connaissance**.

B. *Relativisme moral.* Doctrine d'après laquelle l'idée du bien et du mal varie suivant les temps et les sociétés (sans qu'il y ait dans ces variations un progrès déterminé).

Rad. int. : Relativism.

RELATIVITÉ, D. *Relativität ;* E. *Relativity ;* I. *Relatività.*

Caractère de ce qui est *relatif**, dans tous les sens de ce mot. Voir p. ex. le chapitre intitulé *La relativité de l'espace* dans Poincaré, *Science et Méthode*, liv. II, ch. i.

Relativité de la connaissance, D. *Relativität der Erkenntnis ;* E. *Relativity of knowledge ;* I. *Relatività della conoscenza.*

Caractère qu'a la connaissance humaine d'être relative, ce qui peut s'entendre en plusieurs sens différents, que les divers philosophes ont admis ou rejetés. Suivant l'analyse qu'en a donnée Hamilton (*Lectures*, I, 148), la connaissance humaine est relative : 1° En ce que l'existence n'est pas connaissable en elle-même, absolument, mais seulement dans ses modes ou phénomènes ; autrement dit on ne peut connaître des choses, mais seulement des relations. — 2° En ce que ces modes ne peuvent être connus par un sujet que s'il possède une faculté capable de les saisir ; la relativité, en ce cas, doit être surtout entendue comme une limitation. — 3° En ce que ces modes n'arrivent à la connaissance de l'esprit que modifiés par ces facultés elles-mêmes, et combinés avec son activité propre. — Hamilton pense que la théorie de la relativité est vraie dans chacun de ces sens.

J. S. Mill (*Examination of sir W. Hamilton's philosophy*, ch. ii et suiv.) classe les sens de cette expression d'une manière un peu différente :

1° Nous ne connaissons une chose qu'en tant que distincte d'une autre chose ; ce qu'il considère comme une loi logique importante et généralement admise.

2° Nous ne connaissons la nature que par nos états de conscience ; ce qui peut conduire à deux thèses subordonnées à celle-ci : *a)* Il n'y a que des états de conscience ; *b)* il y a des choses en soi, mais inconnaissables, soit au sens de Kant et des rationalistes, soit au sens des empiristes.

Voir également Spencer, *First principles*, I, ch. iv.

Théorie de la relativité, D. *Relativitätstheorie ;* E. *Theorie of relativity ;* I. *Teoria della relatività.*

(En un sens du mot *relativité* tout différent des précédents, et même opposé à certains égards). Théorie physique constituée par Einstein en deux

---

Sur **Relativité de la connaissance.** — Les sens **1** et **2** de Hamilton me semblent bien voisins l'un de l'autre. Je les éliminerais volontiers tous les deux ainsi que l'idée même d'un sujet individuel de la connaissance. Je me bornerais à dire avec Kant que, n'ayant pas d'intuition intellectuelle, mais seulement une intuition sensible, nous ne pouvons saisir l'être des choses que réfracté en quelque sorte par la double forme du temps et de l'espace, — en d'autres termes, que relativement aux conditions de notre intuition sensible. J'ajouterais cependant (et ce serait le sens de Mill et de M. Hamelin) qu'un des effets de cette réfraction est de ne nous livrer l'être que sous des formes relatives les unes aux autres. La connaissance serait donc, en somme, relative en deux sens. **(J. Lachelier.)**

grandes étapes : la première dite « relativité restreinte » en 1905 ; la seconde, dite « relativité généralisée » à partir de 1913. Cette théorie, dont la forme n'est pas encore complètement arrêtée, a été développée par A. S. Eddington, H. Weyl ; en France, par P. Langevin et E. Cartan. On trouvera plus loin, dans l'*Appendice*, l'indication des idées philosophiques qui s'y rattachent, et de quelques ouvrages ou articles dans lesquels elle est considérée de ce point de vue.

Rad. int. : Relates.

« RELEVANCE. » — Bien que le présent *Vocabulaire* soit limité, en principe, aux termes philosophiques français (voir Avertissement, p. IX), nous croyons pouvoir introduire ici ce terme anglais employé quelquefois tel quel, et qu'il serait commode d'adopter, car il exprime une idée importante pour laquelle il n'existe point de mot spécial dans notre langue. Est *relevant* ce qui présente un rapport raisonnable à la question dont il s'agit ; *irrelevant*, ce qui est étranger à la question, déplacé, ce qui ne prouve rien ni pour ni contre le point en discussion. Cf. l'adage de Leibniz : « Dic cur hic ; respice finem », et F. C. S. SCHILLER, *Relevance*, Mind, janvier 1912.

RELIGION, L. *Religio.* (Sur l'étymologie, voir les Observations.) — D. *Religion* (**C.** *Heilighaltung*) ; E. *Religion ;* I. *Religione.*

A. Institution sociale caractérisée

Relativité (Sur la **Théorie de la**). — Les thèses fondamentales de la *Relativité restreinte* sont : 1° qu'il n'y a pas d'action instantanée à distance, mais que toute action se propage de proche en proche avec une vitesse finie ; 2° que, étant donnés divers observateurs liés à des systèmes galiléens, dans lesquels se vérifie le principe de l'inertie, et qui sont animés de mouvements de translation uniforme l'un par rapport à l'autre, toutes les lois physiques, y compris des constantes telles que la vitesse de la lumière, s'expriment pour eux sous une forme identique ; 3° que, par suite, l'ordre de succession entre deux événements bien définis, mais qui ne sont pas immédiatement voisins, peut dépendre du choix du système de références auquel ils sont rapportés et ainsi se trouve inverse pour un observateur de ce qu'il est pour un autre. — L'idée philosophique centrale de la *Relativité généralisée* consiste dans la possibilité de représenter tous les phénomènes matériels et énergétiques par de simples variations dans les caractéristiques géométriques locales d'un espace-temps que l'on ne considèrera plus comme homogène, mais comme comportant en ses différents points des courbures variables (ou, selon une récente conception, des torsions qui joueraient le même rôle). Le premier des phénomènes interprétés selon ces vues a été celui de la gravitation, décrite non plus comme une force d'attraction, mais comme un effet d'inertie dans un espace-temps ainsi caractérisé différemment suivant les régions. La représentation par des formules du même genre de la matière, de l'électricité et du champ électromagnétique sont actuellement à l'étude, sous le nom de « théorie unitaire du champ ». On admet en outre généralement que, par suite de la répartition spatiale de la matière-énergie, l'espace peut être considéré comme étant fini, quoique sans limites (au sens où ces expressions conviennent, dans le cas de deux dimensions, à la surface d'une sphère).

Voir P. LANGEVIN, *Le temps, l'espace et la causalité dans la physique moderne*, Bulletin de la Société française de philosophie, janvier 1912 ; — Publications du Centre international de synthèse, semaine de synthèse de juin 1930 : *La relativité ;* — EDDINGTON, *Space, time, and gravitation* (*Le temps, l'espace et la gravitation*, trad. française de J. Rossignol) ; — E. CARTAN, *Le parallélisme absolu et la théorie unitaire du champ*, Revue de métaph. et de morale, janvier 1931.

par l'existence d'une communauté d'individus, unis : 1° par l'accomplissement de certains rites réguliers et par l'adoption de certaines formules ; 2° par la croyance en une valeur absolue, avec laquelle rien ne peut être mis en balance, croyance que cette communauté a pour objet de maintenir ; 3° par la mise en rapport de l'individu avec une puissance spirituelle supérieure à l'homme, puissance conçue soit comme diffuse, soit comme multiple, soit enfin comme unique, Dieu.

B. Système individuel de sentiments, de croyances et d'actions habituelles ayant Dieu pour objet. « La religion est précisément la revendication, à côté du point de vue de la science, du point de vue du sentiment et de la foi. » E. BOUTROUX, *Science et religion*, 392.

La *religion naturelle* (expression surtout employée au XVIIIe siècle) est l'ensemble des croyances à l'existence et à la bonté de Dieu, à la spiritualité et à l'immortalité de l'âme, au caractère obligatoire de l'action morale, considérés comme une révélation de la conscience et de la « lumière intérieure » qui éclaire tout homme. — « J'y vois à peu de chose près » (dans la profession de foi qu'il vient de prêter au vicaire savoyard) « le théisme ou religion naturelle, que les chrétiens affectent de confondre avec l'athéisme ou l'irréligion, qui est la doctrine direc-

---

Sur **Religion.** — *Étymologie* discutée. La plupart des anciens (Lactance, saint Augustin, Servius) tirent *religio* de *religare* et y voient l'idée d'un lien : soit un lien d'obligation à l'égard de certaines pratiques (cf. *Obligare* et « Religionum animos *nodis* exsolvere pergo... » LUCRÈCE, I, 925, *alias* 932) ; soit un lien d'union entre les hommes, ou entre les hommes et les dieux. — D'autre part Cicéron fait venir le mot de *relegere*, au sens de *relire*, *revoir avec soin :* « Qui omnia, quae ad cultum deorum pertinerent, diligentes retractarent et *tanquam relegerent*, sunt dicti religiosi ex relegendo, ut elegantes ex eligendo. » *De nat. Deorum*, II, 28. Cette explication est évidemment artificielle et forcée ; on croit cependant aujourd'hui en général que *religio* se rattache à *relegere*, mais non pas au sens que Cicéron donne à ce mot. Il y a eu sans doute deux verbes de cette forme : dans l'un *re* a bien une valeur itérative ; *relego* signifie alors « lire de nouveau, lire à plusieurs reprises », ou encore « parcourir de nouveau (un chemin, un pays »). — Dans l'autre *re* ne marque pas répétition, mais réunion, rapprochement : *relego*, ou peut-être *religo*, voudrait dire alors « *re*cueillir, rassembler ». Ce second *relego* s'oppose dans sa forme à *neglego* ou *negligo ;* n'a-t-il pu, bien que cette acception n'existe pas dans le latin classique, s'y opposer aussi par son sens et signifier à peu près la même chose que *colere :* « prendre soin ; avoir des égards ou du respect pour quelque chose » ? *Religentem* est cité dans ce sens par Aulu-Gelle, IV, 9, par opposition à *religiosus*, pris en mauvaise part. On peut en rapprocher *diligens*, *diligenter* (qui d'ailleurs se trouve justement dans le texte de Cicéron déjà cité. Voir FREUND et THEIL, *Grand Dictionnaire latin*, sub V°, III, 471 B ; BRÉAL et BAILLY, *Dict. étymol. latin*, V° *Lego*, 157 B. **(A. L.)**

Religio paraît être d'une manière générale, en latin, le sentiment avec crainte et scrupule, d'une obligation envers les Dieux. Il n'y avait pour les anciens que des *religiones. Religio* au singulier, dans Lucrèce, signifie une *religio* quelconque, la *religio* en général. Cette généralisation n'en est pas moins un fait remarquable : elle met nettement aux prises la croyance à un surnaturel quelconque avec le matérialisme épicurien. — L'idée d'un Dieu unique, conçu comme une puissance morale, a entraîné celle d'une religion unique, ayant un caractère moral. Quand on parle aujourd'hui de plusieurs religions, c'est bien entendu dans un sens tout autre que celui où les anciens pouvaient parler de plusieurs *religiones :* chaque

tement opposée ». J.-J. Rousseau, *Émile*, liv. VI.

C. Respect scrupuleux d'une règle, d'une coutume, d'un sentiment. « La religion de la parole donnée. » — Ce sens, qui est probablement le plus ancien, a été autrefois beaucoup plus usuel qu'aujourd'hui. Voir Littré, sub v°. Il est mieux conservé dans l'adverbe *religieusement*, très employé en ce sens, même dans la langue familière.

CRITIQUE

Les sens **A** et **B**, distingués ci-dessus pour la commodité de l'analyse, et même le sens **C**, sont presque toujours réunis dans l'usage actuel du mot *Religion ;* il y a seulement, suivant les cas prédominance du premier ou du second.

On trouvera dans Leuba, *The psychology of religious phenomena*, ch. ii et appendice I, un recueil très étendu de définitions de la religion, présentant d'ailleurs presque toutes le caractère d'incorporer une théorie ou même une appréciation à l'énoncé du fait. Pour la définition de la religion, au point de vue sociologique, voir Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, ch. i : « Définition du phénomène religieux et de la religion », qui se résume dans la formule suivante : « Une religion est un système solidaire de croyances et de pratiques relatives à des

---

religion étant pour nous un système complet, qui se donne pour le seul véritable. Le mot, à partir de ce moment, a exprimé trois idées : 1° celle d'une affirmation ou d'un ensemble d'affirmations spéculatives ; 2° celle d'un ensemble d'actes rituels ; 3° celle d'un rapport direct et moral de l'âme humaine à Dieu, cette dernière idée balançant l'importance des deux autres, quelquefois refoulée par elles jusqu'à presque disparaître, quelquefois au contraire s'en dégageant au point de s'en isoler presque complètement (surtout aujourd'hui dans les églises protestantes). — Ce qu'on a appelé au xviiie siècle *religion naturelle* n'a guère eu qu'une existence artificielle et littéraire. **(J. Lachelier.)**

Cf. Lévy-Bruhl, *La morale et la science des mœurs*, chap. vii : « Loin de représenter l'essence des éléments communs à toute religion humaine, elle était un produit très spécial de la pensée philosophique, c'est-à-dire réfléchie, dans une petite partie de l'humanité, à une époque fort peu religieuse. Elle n'était en fait, que le monothéisme européen des siècles précédents, réduit à la forme pâle et abstraite d'un déisme rationaliste. Chaque progrès fait par l'étude positive des sociétés inférieures a rendu plus évident le désaccord entre les faits et l'hypothèse de l'universalité de la religion naturelle. »

On ne peut, sans méconnaître l'élément original et vraiment spécifique de la religion dans la conscience de l'homme religieux, la ramener soit à une institution sociale, soit à un système individuel de sentiments, de croyances et de rites, soit même à un composé d'initiatives personnelles et de réactions collectives « ayant Dieu pour objet ». Car ce à quoi le fidèle s'attache comme à l'essentiel de sa foi, ce n'est pas à un *objet*, idée ou force dont il disposerait pour l'avoir formée ou captée, c'est à un *sujet*, à un être non seulement doué de vie, de volonté, mais encore mystérieux, inaccessible aux prises naturelles de notre pensée et de notre action, ne se livrant donc que par grâce, par le témoignage qu'il rend de lui-même et de sa propre transcendance, par la lettre révélée ou prescrite des dogmes et des pratiques qui mettent à notre portée son incommunicabilité même : d'où l'idée, essentiellement religieuse, d'une tradition qui transmet la révélation et le pacte d'alliance comme un dépôt sacré. L'élément social ou individuel n'est que subordonné, comme un moyen ou une matière ; ce n'est pas l'élément *formel* de

choses sacrées, c'est-à-dire séparées, interdites, croyances et pratiques qui unissent en une même communauté morale, appelée Église, tous ceux qui y adhèrent. » P. 65. — BRUNETIÈRE disait, d'autre part, du point de vue des croyants : « Il n'y a pas, en bon français... de Religion sans surnaturel. Ce ne sont pas seulement des notions connexes, ce sont des expressions synonymes. On peut essayer de détacher la Religion du surnaturel qui la fonde, ... mais ce n'est plus alors la Religion ; c'est autre chose, et qu'il faut, par conséquent, nommer d'un autre nom. » *La moralité de la doctrine évolutive*, p. 7.

Rad. int. : Religi.

RÉMINISCENCE, D. **A.** *Anamnese ;* **B.** *Reminiscenz, Unbewusste Erinnerung ;* **C.** *Nachklang ;* — E. *Reminiscence ;* — I. *Reminiscenza.*

A. Chez Platon (ἀνάμνησις), forme mythique du rationalisme (au sens **A**), d'après laquelle tout notre pouvoir de connaître la vérité est le souvenir d'un état ancien où, vivant avec les Dieux, nous possédions une vue directe et immédiate des Idées*. *Phèdre*, XXXI, 249 C ; *Ménon*, XV-XXI, 18 C et suiv. « La métempsychose et la réminiscence de Socrate... » DESCARTES, *Lettre à Golius*, 1635. Ad. et Tann., I, 315.

B. Chez Aristote, le même mot est opposé à μνήμη (mémoire) ; celle-ci est la simple conservation du passé, et son

---

la religion. Aussi la religion dite « naturelle » n'est qu'un extrait tardif, artificiel et dénaturant de la Religion qui, devant la conscience et l'histoire, apparaît toujours comme positive, en tant qu'elle s'apparaît à elle-même comme pénétrée d'éléments surnaturels. Et quelles que soient les déviations ou les inconséquences qui l'infléchissent soit vers les formes superstitieuses et la magie, soit vers un symbolisme idéologique ou vers une statolâtrie, il importe de dégager, en sa pureté originelle et logique, le trait distinctif de la religion, dont les explications philosophiques (qu'elles soient psychologiques, métaphysiques ou sociologiques) ne sauraient rendre un compte suffisant. **(M. Blondel.)**

On peut très bien dire que la religion, au sens intérieur, « a Dieu pour *objet* », sans exclure, ni la réalité, ni la personnalité divine. « Cet objet éternel, dit Bossuet, c'est Dieu, éternellement subsistant, éternellement véritable, éternellement la vérité même. » *Conn. de Dieu et de soi-même*, IV, 4. Et Malebranche : « On s'anéantit, on se perd, on se transforme dans l'objet aimé ; on prend ses intérêts, on entre dans ses inclinations. » *Traité de l'Amour de Dieu*, Ed. Jules Simon, II, 299. **(A. L.)**

Il me semble que du point de vue formel, la définition de Brunetière ne contredit pas celle de Durkheim, car l'opposition que Durkheim établit entre le *sacré* et le *profane* correspond à l'opposition que Brunetière, d'accord avec la tradition, établit entre le *surnaturel* et le *naturel*. Ce qui constitue en effet l'essence de la religion, c'est la distinction de deux manières d'être, de deux mondes radicalement différents l'un de l'autre, ou plus exactement c'est la croyance en un *ordre supérieur des choses*. Ce semble être aussi l'avis de R. EUCKEN, quand il dit que ce qui est essentiel et indispensable à la religion sous toutes ses formes « c'est d'opposer au monde qui nous entoure d'abord une autre sorte d'existence, un nouvel ordre de choses supérieur, de diviser la réalité totale en différents règnes et différents mondes. Sans la foi en Dieu, il peut y avoir religion, comme le montre le bouddhisme ancien et authentique ; sans la dualité des mondes, sans perspective sur une nouvelle sorte d'être, elle n'est plus qu'un vain mot. » *Wahrheitsgestalt der Religion*[1], 2e éd., p. 129. **(J. Benrubi.)**

1. *La religion du point de vue de la vérité.*

retour spontané à l'esprit ; la réminiscence (ἀνάμνησις), au contraire, est la faculté de rappeler volontairement des souvenirs, par un effort intellectuel, et de les localiser exactement dans le temps. C'est une fonction de l'intelligence humaine que n'ont pas les animaux. Περὶ μνήμης, 453ᵃ7 et suiv.

C. Psych. Retour à l'esprit d'un texte, d'une image antérieurement perçus, mais qui ne sont pas reconnus pour tels. Par suite, emploi par un artiste, d'un motif ou d'une forme qu'il se figure créer et dont, en réalité, il ne fait que se souvenir.

D. Plus généralement, souvenir vague ou incomplet.

Rad. int. : **A. B.** Reminic.

REMORDS, D. *Gewissensbiss*, *Gewissensangst ;* E. *Remorse ;* I. *Rimorso.*

Sentiment de douleur morale (généralement de douleur tenace et lancinante) causé par la conscience d'avoir mal agi. « Le remords est la douleur cuisante et comme l'indique le mot, la *morsure* qui torture le cœur après une action coupable. » P. Janet, *Traité de philos.*, 4ᵉ éd., p. 655.

Remords se distingue de *repentir*, qui désigne un état d'âme plus volontaire, moins purement passif, et qui a dans son import une nuance religieuse. « Le repentir est une tristesse de l'âme ; le remords est une torture et une angoisse. Le repentir est déjà presque une vertu ; le remords est un châtiment. » *Ibid.*, 656.

D'autre part, *remords* se distingue aussi de *regret*, qui marque essentiellement quand il s'applique à un acte volontaire, la désapprobation et le désaveu de cet acte, le désir qu'il ait été différent, mais qui n'implique pas nécessairement un blâme moral. « Remorse = ethical regret[1]. » Baldwin, sub v°.

REMARQUE

Selon Paul Janet, le remords, en tant que souffrance « peut se rencontrer chez ceux-là mêmes qui n'ont aucun *regret* d'avoir mal fait, et qui re-

1. « Remords = regret de nature éthique. »

Sur **Réminiscence.** — Le sens **D** est non seulement vague, mais d'une mauvaise langue. Il doit être proscrit. **(F. Mentré.)**

Il est malheureusement consacré par l'usage : « Qui dit *réminiscences*, en effet, dit ressouvenirs confus, vagues, flottants, incertains, involontaires. Un poète qui en faisant des vers, imite un autre poète sans s'en rendre compte, et qui refait des hémistiches déjà faits, est dit avoir des *réminiscences.* » (C'est le sens **C**). « On dirait très bien de quelqu'un dont la tête faiblit et qui ne gouverne plus bien sa mémoire : il n'a que des *réminiscences*, il n'a plus de *souvenirs* » (c'est le sens **D**) ; « la réminiscence est en un mot un réveil fortuit de traces anciennes dont l'esprit n'a pas la conscience nette et distincte. » Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, tome IX, p. 136. Mais un peu plus loin, Sainte-Beuve revient au sens **C ;** rappelant que l'auteur dont il parle a reproduit sans le citer un mot de Delatouche, il ajoute : « En général, M. Coulmann ne se souvient pas assez de lui-même ; il mêle trop à ses propres souvenirs ceux des autres et ceux mêmes de ses lectures. J'en pourrais donner bien des preuves. C'est ce qu'on peut appeler véritablement des réminiscences. » *Ibid.*, p. 139. **(A. L.)**

— M. **M. Marsal** nous signale un texte dans lequel est conservé le sens aristotélicien : « Suivant qu'elle manque ou non (il s'agit de la reconnaissance), nous avons deux formes de mémoire différentes : la « mémoire » et la « réminiscence », le rappel involontaire et volontaire. » L. Dugas, *La mémoire et l'oubli*, 261. Cet usage est presque l'inverse du sens **C ;** il est devenu extrêmement rare.

Sur **Remords.** — Article ajouté à la demande de plusieurs correspondants.

commenceraient encore. Il n'a donc aucun caractère moral » (c'est-à-dire aucune valeur morale en lui-même). Mais il peut conduire au repentir, qui a cette valeur.

RÉPLIQUE (ou **réplication,** vieilli), D. *Replik*, *Erwiederung ;* on trouve aussi *Erwiderung ;* — E. I. *Reply ; Replicamento.*

Réponse à une objection ; ou, au sens juridique, exception à une exception. Voir *Instance** et *Duplique**.

REPRÉSENTATIF, D. *Repräsentativ*, *Vorstellend ;* E. *Representative ;* I. *Rappresentativo.* — Voir *Représenter**.

A. Qui représente une autre chose ou une autre personne, qui en tient lieu, ou qui la remplace dans l'exercice d'un droit. « Gouvernement représentatif » : celui qui s'exerce par des représentants élus.

La « *nature représentative* » de la Monade, pour Leibniz, consiste en ce qu'elle « exprime naturellement tout l'univers » ; et par *exprimer*, il faut entendre qu'il y a de l'une à l'autre une correspondance terme à terme, « un rapport constant et réglé entre ce qui peut se dire de l'une et de l'autre ». *Monadol.*, 60, 62 ; *Corresp. avec Arnauld*, Éd. Janet, I, 594. Voir *Représentation**.

Théorie des idées représentatives : doctrine généralement admise par les cartésiens, d'après laquelle l'esprit ne connaît pas directement les objets réels, mais seulement des *idées** qui en sont les signes. « Peut-être qu'il y a en moi quelque faculté ou puissance propre à produire ces idées sans l'aide d'aucune chose extérieure, comme en effet il m'a toujours semblé jusques ici que lorsque je dors elles se forment ainsi en moi sans l'aide des objets qu'elles représentent. Et encore que je demeurasse d'accord qu'elles sont causées par ces objets, ce n'est pas une conséquence nécessaire qu'elles doivent leur être semblables. » Descartes, *Méditations*, III, 9.

(*Représenter*, dans ce passage, et dans les nombreux textes analogues qu'on pourrait relever chez Descartes, paraît signifier à la fois *tenir la place* de l'objet et le *rendre présent* à la pensée, ou plus exactement présenter à l'esprit un certain contenu déterminé que le sens commun, à tort, ne distingue pas de l'objet lui-même.)

La théorie des idées représentatives prend sa forme la plus extrême chez Malebranche, qui a été vivement critiqué sur ce point par Arnauld. Voir ci-dessus, *Idée**.

B. Dans la langue psychologique moderne, caractère des faits intellectuels (perception, imagination, jugement), en tant qu'ils présentent à l'esprit un objet dont il prend connaissance, et qu'ils se distinguent par là des faits affectifs ou actifs.

C. Dans un sens voisin, mais non pas identique, Renouvier appelle *représentatif* et *représenté* les deux pôles de la *représentation*, qu'il définit elle-même « la forme générale de toute connaissance ». *Essais de crit. gén.*, ch. i, p. 10. « Ce qui frappe d'abord dans la représentation, ce qui en est le caractère déterminatif, c'est qu'elle est à double face et ne peut se représenter à elle-même que bilatérale. Ces deux éléments que toute représentation suppose, je les signale et ne les définis pas en les nommant l'un *représentatif* et l'autre *représenté.* » *Ibid.*, ch. iii, p. 13. Cf. V, 33-34. Il propose de les substituer aux termes, équivoques à son avis, de *subjectif** et d'*objectif**.

D. Typique, propre à servir d'échantillon ou d'illustration, à représenter une classe (par exemple une classe d'esprits) ou à en montrer les formes les plus parfaites. Emerson, *Representative men.*

Rad. int. : **A.** Reprezent ; **B.** Prizent.

REPRÉSENTATION, D. **A.** *Vertretung*, *Vorstellung*, *Repräsentation ;* **B.** *Vertretung ;* **C. D.** *Vorstellung ;* — E. *Representation* (**C.** *Presentation*) ; — I. *Rappresentazione* (**C.** *Presentazione*).

A. Fait de représenter (aux sens **B**

ou C), une personne ou une chose. « Est et alia repraesentatio propositionum per numeros. » LEIBNIZ, *Opuscules et fragm. inédits*, Ed. Couturat, p. 385.

« Dieu en réglant le tout a eu égard à chaque partie et particulièrement à chaque monade, dont la nature étant *représentative*, rien ne la saurait borner à ne *représenter* qu'une partie des choses ; quoiqu'il soit vrai que cette *représentation* n'est que confuse dans le détail de tout l'univers et ne peut être distincte que dans une petite partie des choses. » ID., *Monadologie*, § 60.

En particulier, dans la langue juridique (en parlant des successions) : « La représentation... fait entrer les représentants dans la place, dans le degré et dans les droits du représenté. » *Code civil*, art. 739.

B. Au sens concret : ensemble de personnes qui en représentent d'autres. « La représentation nationale. »

C. Ce qui est présent à l'esprit ; ce que l'on « se représente » ; ce qui forme le contenu concret d'un acte de pensée. « Les deux mots *représentation* et *chose*, d'abord distingués, viennent se confondre en un troisième : *phénomène*. » RENOUVIER, *Essais de Crit. gén.*, I, 10. — « Dans la phase des abstraits supérieurs aucune représentation sensible ne surgit. » RIBOT, *L'évolution des idées générales*, ch. III, § 2. — En particulier, reproduction d'une perception antérieure. « Il y a une différence entre cette représentation et les sensations anciennes dont elle est l'écho actuel. » TAINE, *De l'Intelligence*, II, 259.

D. Acte de se représenter quelque chose ; faculté de penser une matière concrète en l'organisant sous des catégories. — L'ensemble de ce que l'on se représente ainsi : HAMELIN, « *Essai sur les éléments principaux de la représentation.* »

CRITIQUE

On peut supposer que le sens philosophique actuel du mot représentation vient, d'une part, de l'usage du verbe « se représenter », très classique en français comme synonyme d' « imaginer » (p. ex. BOSSUET, *Conn. de Dieu et de soi-même*, I, 9) ; de l'autre, de l'usage fait de ce mot par LEIBNIZ, qui le prend tout d'abord au sens de « correspondance » (voir ci-dessus, **A**), mais qui fait de cette correspondance le genre dont la représentation, au sens **C**, est une espèce, et d'ailleurs l'espèce la plus importante :

« On ne peut point douter de la pos-

Sur **Représentation, représenter** et les autres mots de cette famille. — Dans le mot *représenter*, au sens juridique, le préfixe *re* semble signifier : rendre une chose ou une personne présente là où sa présence est due et attendue. Dans le sens ordinaire, *tenir la place de...*, ce préfixe semble plutôt exprimer l'idée d'une seconde présence, d'une répétition imparfaite de la présence primitive et réelle. Cela a pu se dire d'une personne qui agit au nom d'une autre, et d'une simple image qui nous rend présente à sa manière une personne ou une chose absente. De là le sens de *se représenter* intérieurement une personne ou une chose en l'imaginant, d'où l'on est enfin passé au sens philosophique de *représentation*. Mais le passage me semble avoir quelque chose de violent et d'illégitime. Il aurait fallu pouvoir dire *se-représentation*, et ne le pouvant pas, il aurait fallu renoncer à ce mot. — Aussi me paraît-il probable que nous n'avons pas tiré nous-mêmes *représentation* de *se représenter*, mais calqué simplement *Vorstellung* pour le traduire. Nous sommes bien obligés, aujourd'hui, de tolérer cet usage du mot ; mais il me paraît à peine français ; et je ne crois pas qu'il le soit du tout au sens où l'a pris M. Hamelin dans le titre de son ouvrage.

Quant à supposer que *représentation* ait pu venir directement de *représenter*, au sens de *correspondre à...* je n'en vois pas de preuve suffisante ; les textes de

sibilité d'une telle représentation de plusieurs choses dans une seule, puisque notre âme nous en fournit un exemple. Mais cette *représentation* est accompagnée de conscience dans l'âme raisonnable, et c'est alors qu'on l'appelle *pensée.* » *Lettres à Arnauld* (Éd. Janet, I, 594). « Pourquoi Dieu... ne pourrait-il pas créer des substances représentatives en sorte qu'elles expriment par leurs propres lois, suivant le changement naturel de leurs *pensées* ou *représentations*, tout ce qui doit arriver à tout corps ? » *Ibid.*, 597. C'est d'ailleurs son disciple Wolff qui a introduit dans la langue philosophique allemande *Vorstellung* au sens d'idée ou d'image. (Eucken, *Philos. Term.*, 129 et 133.)

On peut rapprocher de cet usage leibnizien celui de Taine (bien qu'il entende cette correspondance comme un produit empirique, et non plus comme une loi primitive) : « Il semble, dit-il, que la nature se soit donné à tâche d'instituer en nous des *représentants* de ses événements et qu'elle y soit parvenue par les voies les plus économiques... Au moyen de cette correspondance, de cette répétition et de ce remplacement, les faits du dehors, présents, passés, futurs, particuliers, généraux, simples, complexes, ont leurs *représentants* internes, et ce représentant mental est toujours le même événement interne, plus ou moins composé, répété et déguisé. » *De l'intelligence*, I, 236.

Sur la proposition d'employer *présentation*, au lieu de *représentation*, au sens **A** (H. Bergson, *Bull. de la Société fr. de philos.*, juill. 1901, p. 102) et sur les objections faites à ce terme, voir *Présentation**.

Rad. int. : **A.** Riprezent (action de représenter) ; **B.** Riprezentaj ; **C. D.** Prizentaj (ce qui est présenté à l'esprit) ; Prizentar (ensemble) ; Prizentad (fonction).

REPRÉSENTER, D. *Vorstellen ;* E. *To represent ;* I. *Rapprezentare.*

A. Présenter, faire voir, mettre sous les yeux. Au sens matériel et propre, ne se dit guère que dans la langue juridique : « Si les témoins représentent quelques pièces lors de leur déposition, elles y demeureront jointes. » *Code de proc. civile*, art. 235. « La même peine aura lieu contre ceux qui, étant chargés d'un enfant, ne le représenteront point aux personnes qui ont le droit de le réclamer. » *Code pénal*, art. 345.

Au figuré, appeler l'attention de quelqu'un sur une idée, sur une considération qu'il oublie ou qu'il néglige. « Quand on veut leur représenter qu'ils se trompent eux-mêmes... ils s'irritent. » Malebranche, *Recherche de la Vérité*, II, 2[e] partie, ch. i.

B. Tenir la place d'une ou de plusieurs autres personnes, leur être substitué dans l'exercice de leurs droits ou pour la défense de leurs intérêts. « Représenter un souverain. » — « Représenter des électeurs. »

C. Par suite, correspondre à quelque chose d'autre, en être le signe, le symbole, ou le terme corrélatif. — « La transformation par polaires réciproques représente chaque point par une droite. » — « Quoique chaque monade créée représente tout l'univers, elle représente plus distinctement le corps

---

Leibniz, cités dans cet article ne me paraissent pas aller au delà de l'idée de correspondance, d'expression, de reproduction symbolique d'une chose dans une autre. Leibniz ne dit-il pas lui-même que cette représentation peut être ou n'être pas accompagnée de conscience ? Elle est pour lui, le *fondement métaphysique* de ce que Descartes appelle *pensée.* Il y aurait lieu de rechercher si *Vorstellung* n'a pas été tiré de *sich etwas vorstellen* (se représenter quelque chose) et si les Allemands n'ont pas eux-mêmes été choqués lorsqu'on a commencé à l'employer dans le style philosophique. **(J. Lachelier.)**

qui lui est affecté particulièrement. » LEIBNIZ, *Monadologie*, § 62.

D. Présenter aux sens, d'une manière actuelle et concrète, l'image d'une chose irréelle, absente ou impossible à percevoir directement. « Un tableau représentant un combat de Centaures. » — « Représenter une scène de comédie. » — D'où : « se représenter quelque chose », c'est-à-dire se le « figurer », l'imaginer sous une forme concrète dans l'esprit. — « Imaginer le triangle, c'est s'en représenter un d'une mesure déterminée. » BOSSUET, *Conn. de Dieu et de soi-même*, I, 9.

Cf. *Représentation**.

REMARQUE

On voit que ces sens se rattachent à deux idées fondamentales et, à certains égards, opposées : d'une part, celle de *présence actuelle* et sensible ; de l'autre, celle de *remplacement* d'une personne ou d'une chose par un « représentant ». Ces deux idées étaient contenues dans ce mot dès le XVI[e] siècle, et même probablement à une époque beaucoup plus ancienne. GOCLENIUS, dans l'analyse qu'il en donne, reconnaît deux sens fondamentaux : « 1° *significare :* ut fractio panis in Cœna Domini repraesentat corporis Christi in cruce passionem et immolationem » ; — « 2° *Rem praesentem facere* » ; ce dernier sens lui-même se divisant en deux : *a)* « absens modo quodam praesens facere » ; p. ex. : « panis repraesentat corpus Christi » ; *b)* « praesentiam alicujus, seu praesens aliquid exhibere, ut repraesentare pecuniam, pretium rei emptae ». (V° Repraesento, 981 *a-b*.)

Rad. int. : **A.** Prizent ; **B. C. D.** Riprezent.

Répression, voir *Refoulement**.

REPRODUCTION, D. *Reproduction ;* E. *Reproduction ;* I. *Riproduzione.*

A. Action de reproduire. Spécialement :

1° En BIOLOGIE, génération et naissance de nouveaux individus, par lesquels se maintient la continuité de l'espèce ;

2° En PSYCHOLOGIE, dans l'analyse de la mémoire, le fait qu'une image renaît dans l'esprit parce qu'elle y a déjà été formée. Se distingue de la reconnaissance, au sens **A.**

KANT appelle *Gesetz der Reproduktion* (loi de la reproduction) la loi d'après laquelle les idées qui ont été présentées ensemble à l'esprit se rappellent l'une l'autre à la conscience. « Von der Synthesis der Reproduktion in der Einbildung », *Krit. der reinen Vern.*, 1[re] édition, p. 101.

B. Ce qui est reproduit.

Rad. int. : Riprodukt.

RÉPUBLIQUE, D. *Republik* (**B.** *Freistaat*) ; — E. *Republic, commonwealth* (dans les deux sens ; mais l'usage impose spécialement l'un ou l'autre de ces termes dans certaines expressions) ; — I. *Repubblica.*

A. Sens primitif : État, *res publica* « ... Une diligente attention aux moindres besoins de la république est une partie essentielle au bon gouvernement, trop négligée à la vérité dans les derniers temps par les rois ou par les ministres... » LA BRUYÈRE, *Caractères*, ch. X : « Du souverain ou de la république. » — Par métaphore, grand corps social : « On distingue la république des lettres en plusieurs classes : les savants, qu'on appelle aussi érudits, etc. » DUCLOS, *Considérations sur les Mœurs*, ch. XI.

Ce sens a vieilli, et ne s'emploie plus guère que sous cette forme métaphorique ou en style d'apparat. Cependant, il reste consacré comme traduction du titre de PLATON, Πολιτεία, L. *Respublica.*

B. Sens contemporain : tout État qui n'est pas monarchique. Cette acception se rencontre d'ailleurs aussi dès l'antiquité dans les mots πολιτεία et *respublica*, mais concurremment à la première. Par exemple, ARISTOTE dans sa *Rhétorique*, I, 8, distingue quatre πολιτεῖαι : la démocratie, l'oli-

garchie, l'aristocratie, la monarchie (1365b29-30 ; cf. *Politique*, IV, 7 ; 1293a38) ; mais, ailleurs, il oppose les πολιτεῖαι aux monarchies et aux tyrannies et n'en reconnaît que trois espèces : aristocratie, oligarchie, démocratie (*Politique*, III, 17, 1288a21 ; V, 10, 1310a39 et suiv. ; 1311a22-25, 1311b37).

Rad. int. : Republik.

RÉPUGNER, D. **A.** *Widerstreiten ;* **B.** *Widerstreben ;* — E. *To repugn ;* — I. *Ripugnare.*

A. Logique. Être contradictoire. Se dit soit d'une proposition dont on peut tirer des conséquences qui lui sont contraires ; soit de deux propositions ou de deux propriétés incompatibles. « Le mouvement exige de l'atome des caractères qui répugnent à sa nature. » Hannequin, *L'Hypothèse des atomes*, 121. Absolument : « Il répugne » pour : il est contradictoire (p. ex. qu'un carré soit négatif). Ce sens a vieilli.

B. Dans un sens plus faible, s'accorder mal (avec l'instinct, l'imagination, le sens commun, etc.). « Il répugne à la raison d'admettre que la Nature ait multiplié les agents impondérables. » Cournot, *Traité de l'enchaînement*, § 161. — « Le sens commun y répugne. » *Ib.*, 167. — Cf. même paragraphe : « Huyghens, Leibniz... avaient pour l'action à distance une répugnance insurmontable. »

Rad. int. : **A.** Kontradik ; **B.** Repugn.

RÉQUISIT (L. *Requisitum*, chose requise) ; D. *Requisitum, (Das) Verlangte ;* E. *Requisit ;* I. *Requisito.*

A. Ce qui est nécessairement requis pour une fin donnée (cette fin pouvant être soit la conformité à une définition, soit la possibilité d'une hypothèse, soit la solution d'un problème, soit la production d'un effet, etc.). « Pour connaître une chose, il faut considérer tous les réquisits de cette chose, c'est-à-dire tout ce qui suffit à la distinguer de toute autre chose ; et c'est ce qu'on appelle Définition, Nature, Propriété réciproque. » Leibniz, *De la Sagesse*, Gerh., VII, 83. — « Il n'y a peut-être pas grande difficulté à faire de chaque conscience un être qui a vécu et qui vivra dans tous les temps. Seulement, c'est là le moindre des réquisits de l'hypothèse. » Hamelin, *Essai*, ch. V, § 2, B (2e éd., p. 489). « *Requisitum* est suspendens natura prius. (Le *requisit* est la condition, logiquement antérieure, qui suspend la production d'un effet.) » Leibniz, *Inédits*, Ed. Couturat, 471.

Rad. int. : Requisitat.

« RÉSIDU », I. *Residuo.* — Terme employé par W. Pareto, et calqué quelquefois en français, pour désigner les pseudo-principes mal définis et suggérés par le sentiment, dans les sciences qui n'ont pas encore atteint une précision logique et expérimentale suffisante. Voir ci-dessus *Dérivation**, **B.**

Sur **Résidu.** — Il me semble que ce mot n'est français qu'en chimie, et qu'il n'est, en logique, qu'un calque malheureux du mot anglais *residue*, qui signifie *reste.* « Méthode des résidus » est une expression aussi impropre et aussi barbare que serait « le résidu d'une soustraction ». Le mot, en logique, est à éliminer entièrement. **(J. Lachelier.)** — On peut plaider, pour le défendre, le droit d'employer les termes métaphoriquement : l'opération logique dont parle Mill peut êre comparée à l'opération matérielle d'évaporation ou de calcination qui laisse un résidu, au sens propre du mot. Herschel, dans le passage où il s'occupe de cette méthode, note qu'on a découvert l'iode, le brome, le sélénium dans les résidus de grandes opérations industrielles ; et il rappelle que Glauber dut plusieurs découvertes à l'habitude d'examiner les résidus que les autres chimistes avaient l'habitude de jeter. **(A. L.)**

RÉSIDUS (Méthode des), D. *Rückstandsmethode ;* E. *Method of residues ;* I. *Metodo dei residui.*

L'une des méthodes de recherche scientifique indiquées par J.-F.-W. Herschel, Whewell et J. S. Mill. Ils l'entendent assez différemment.

A. Pour Herschel et pour Whewell, elle consiste à retrancher d'un effet (et surtout d'un effet numérique), la quantité qui résulte de lois déjà connues, pour réduire le phénomène à une sorte de résidu, qu'on examinera en vue d'en découvrir l'explication ou la loi. Herschel, *A prelim. discourse on the study of natural. philos.*[1], ch. vi, § 158-161 ; Whewell, *Philos. of the inductive sciences*, Aphorisms concerning science, XLVII. (La formule donnée par Whewell est la plus précise et la plus étroite ; Herschel l'entend d'une manière plus large, et comprend même sous ce nom le procédé qui consiste à examiner les résidus matériels des opérations industrielles ou chimiques.)

B. Pour Mill, cette méthode est résumée par le canon suivant : « Subduct from any phenomenon such a part as is known by previous inductions to be the effect of certain antecedents, and the residue of the phenomenon is the effect of the remaining antecedents[2]. » *Syst. of Logic*, III, ch. viii, § 5. On voit qu'ici le but n'est plus le même : il ne s'agit plus d'isoler un fait pour l'examiner, mais d'appliquer une règle logique permettant de prouver un rapport de causalité entre deux phénomènes. Cependant, les exemples donnés par Mill, au chapitre suivant, sont ceux mêmes de Herschel, qu'il cite longuement.

Rad. int. : Rezidu.

RÉSISTANCE, D. *Widerstand, Widerstandsfähigkeit ;* E. *Resistance ;* I. *Resistenza.*

A. Caractère de ce qui *résiste**, dans tous les sens de ce mot ; action de résister. « La résistance des faits à une hypothèse. »

B. Spécialement : qualité de la matière sensible par laquelle elle est perceptible au toucher et à l'effort musculaire. « La sensation de résistance, en particulier, aurait à cet égard (pour prouver que la matière existe en soi) un véritable privilège sur toutes les autres ; car disent les partisans de la doctrine, dans la sensation de résistance, nous constatons directement l'existence de ce qui nous résiste ; et ce qui nous résiste est nécessairement hors de nous, puisqu'il nous choque et qu'il nous arrête. Ce raisonnement, on le voit aisément, revient à dire que la résistance est une qualité première des corps... » Dunan, *Essais de philosophie générale*, p. 532.

Rad. int. : Rezist.

RÉSISTER, D. **A.** *Widerstehen ;* **B.** Sans équivalent exact : *halten, aushalten ; (Feuer)-fest sein ;* — E. *To resist ;* — I. *Resistere.*

A. Faire obstacle, s'opposer à un mouvement, au propre ou au figuré. « Résister à ses passions. » — Par suite, se défendre.

B. Ne pas être détruit ou décomposé par une action extérieure. « Résister à la chaleur. » — « Les corps qu'il est possible de décomposer et ceux qui résistent à toute tentative de décomposition. » Jagnaux, *Hist. de la Chimie*, p. 23.

Au figuré : « Résister à l'évidence. »

Rad. int. : Rezist.

RÉSOLUTION, D. **A.** *Resolution, resolutive Methode ; Auflösung ;* **B.** *Entschluss ;* — E. *Resolution ;* — I. *Risoluzione.*

A. Logique. (G. Ἀνάλυσις.) Opération par laquelle on décompose un tout en ses parties, ou une proposition en propositions plus simples dont elle est la conséquence. « C'est cette méthode inverse » (c'est-à-dire de sens contraire à la méthode de déduction synthétique)

1. *Discours préliminaire sur l'étude de la philosophie naturelle.* — 2. « Si l'on retranche d'un phénomène quelconque la partie dont on sait par des inductions antérieures qu'elle est l'effet de certains antécédents, ce qui reste du phénomène est l'effet des antécédents qui restent. »

« dont les géomètres grecs regardaient Platon comme l'inventeur et à laquelle ils donnaient le nom d'analyse, c'est-à-dire de résolution ou de solution à rebours ». COURNOT, *Essai*, ch. XVII, § 259.

B. PSYCHOL. Décision volontaire ferme et arrêtée d'avance. « ... Pourvu que je prisse une ferme et constante résolution de ne pas manquer une seule fois à les observer (les règles de la méthode). » DESCARTES, *Méthode*, II, § 6.

Rad. int. : **A.** Retrosolv ; **B.** Rezolv.

RESPECT, D. **A.** *Ehrfurcht*, *Achtung* ; **B.** *Achtung* ; — E. *Respect* (au sens **A,** on dit aussi *reverence*) ; — I. *Rispetto*.

A. Sentiment spécial provoqué par la reconnaissance d'une valeur morale dans une personne ou dans un idéal. « Achtung ist ein Tribut den wir dem Verdienste nicht verweigern können[1]. » KANT, *Krit. der prakt. Vern.*, 1tes Buch, 3tes Hptst., où ce sentiment est longuement analysé, en tant que « mobile* de la Raison pratique ».

B. Abstention de tout ce qui peut porter atteinte à une personne ou à une règle. « Le respect de la vérité ; le respect des droits acquis. » Quelquefois même en parlant des choses : « Le respect des frontières. » Cf. *Sacré*.

REMARQUE

La formule usuelle : *le respect de la personne humaine* s'entend à la fois aux deux sens, mais plutôt au second. « Das moralische Gesetz ist heilig (unverletzlich). Der Mensch ist zwar unheilig genug, aber die Menscheit in seiner Person muss ihm heilig sein[2]. » KANT, *Ibid.*

Rad. int. : Respekt.

1. « Le respect est un tribut que nous ne pouvons pas refuser au mérite (moral). » — 2. « La loi morale est sacrée (inviolable). L'homme est sans doute assez loin de cette sainteté, mais l'humanité dans sa personne doit lui être sacrée. »

RESPONSABILITÉ, D. *Verantwortlichkeit* ; E. *Responsibility*, dans tous les sens ; au sens **A,** *Liability* ; — I. *Responsabilità*, dans tous les sens ; **B.** *Imputabilità*.

Situation ou caractère de celui qui peut être appelé à « répondre » d'un fait. Voir *Critique* ci-dessous.

A. « Responsabilité civile. » Obligation de réparer, dans une mesure et sous une forme déterminées par la loi, le dommage causé à autrui. « Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais par sa négligence ou son imprudence. » *Code civil*, art. 1383. — « On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre » (enfants mineurs, domestiques, employés, élèves, apprentis) « ou des choses que l'on a sous sa garde » (dommages causés par les animaux, par la ruine d'un bâtiment mal entretenu, etc.). *Ibid.*, 1384 et 1385.

B. « Responsabilité pénale. » Situation et caractère de celui qui peut être justement poursuivi, à titre pénal, pour un crime ou pour un délit. M. Ad. LANDRY (*La Responsabilité pénale*, 2e partie, ch. I) fait remarquer que l'idée de responsabilité pénale ne s'attache ni à l'acte même, ni à l'intention, mais à l'*indoles* de l'agent. Voir *Observations*. — Les Codes français n'emploient pas le mot en ce sens et le réservent à la responsabilité civile, au sens **A.** En matière de crimes ou de délits, les auteurs sont dits « punissables » ou « excusables » (*Code pénal*, liv. II, art. 59 à 74). Mais la jurisprudence a cependant introduit l'usage (probablement par confusion avec le point de vue moral et psychologique), de parler en cette matière de « responsabilité partielle » et de « responsabilité atténuée ». Voir ci-dessous, *Critique*.

C. « Responsabilité morale. » 1° Obligation morale, sanctionnée ou non par la loi, de réparer le tort qu'on a causé à autrui.

D. « Responsabilité morale. » 2° Situation d'un agent conscient à l'égard des actes qu'il a réellement voulus. Elle consiste en ce qu'il peut alors, devant tout être raisonnable, en donner les motifs, et qu'il doit, suivant la valeur et la nature de ceux-ci, encourir le blâme ou l'estime qui s'y attachent.

L'expression « sentiment de responsabilité » (D. *Verantwortlichkeitsgefühl ;* E. *Consciousness of responsibility*) s'applique également à la responsabilité au sens **C** et au sens **D.**

CRITIQUE

1. *Répondre de* quelque chose, c'est en être caution, en être garant en justice. (Littré.) Plus proprement, sans doute, en raison d'un engagement volontaire *(re-spondeo) ;* mais aussi, par la suite, sans l'avoir voulu : « Mais sachez que vos jours me répondront des siens. » Corneille, *Héraclius*, V, 3. On dit de même que des otages sont « *rendus* responsables » de la soumission d'une ville. — De là vient qu'on appelle *responsable* celui de qui l'on peut légitimement exiger une indemnité ou une peine. Il ne faut donc pas mettre au premier plan, dans ce mot, l'idée de *répondre à une question*, sens qui est lui-même un dérivé assez lointain et très affaibli de la racine primitive (voir Bréal et Bailly, *Dict. étymol. latin*, v° *Spondeo*). — Cf. l'expression « responsabilité ministérielle » désignant le fait que les ministres peuvent être mis en cause, appelés à se justifier, qu'ils sont caution devant le Parlement de la politique gouvernementale. Cependant, même dans ce cas, l'idée de cette responsabilité s'est associée à celles de *question*, d'*interpellation.* Et la même fusion de sens se retrouve dans E. *to answer ;* D. *Verantworten.*

2. Les formes dites « morales » de la responsabilité correspondent chacune à chacune aux deux types de la responsabilité civile et de la responsabilité pénale, dans lesquels : 1° la sanction précise et légale est remplacée par une sanction diffuse ; 2° l'agent participe lui-même, dans la mesure où il est raisonnable et conscient, au jugement de sa propre action. Réunissant ce qu'il y

---

Sur **Responsabilité.** — En disant que la responsabilité ne s'attache ni à l'acte, ni même à l'intention, mais uniquement à l'*indoles* de l'agent, on ne préjuge pas la question de savoir ce qui, dans celui-ci, sera l'objet propre de la responsabilité pénale. Ceux qui font découler celle-ci de la responsabilité morale rechercheront si le délinquant a agi librement ; d'autres (les utilitaires), rechercheront s'il est accessible à l'intimidation pénale. Ce dernier point de vue me paraît être le seul qui permette une application pratique : la responsabilité pénale est ce qui fait que, *pour le bien général*, nous devons être punis, et punis d'une peine plutôt que d'une autre : l'intimidabilité de l'individu et le caractère exemplaire de la peine à l'égard des autres agents sont donc les éléments essentiels dont il faut tenir compte. **(Ad. Landry.)**

Le sens psychologique et moral du mot est antérieur au sens social, civil ou pénal. La responsabilité est la solidarité de la personne humaine avec ses actes, condition préalable de toute obligation réelle ou juridique. **(M. Blondel.)**

Il faut peut-être élargir les sens **C** et **D,** et dire que la responsabilité est l'acceptation des suites naturelles de ses actes, en soi-même et dans les autres, — ou l'attitude de l'agent qui accepte les conséquences de ses actes. *Responsabilité* implique *réflexion* antérieure sur les répercussions de nos actes, non pas tant au point de vue légal qu'au point de vue naturel. Est seul responsable celui qui peut prévoir. La mesure de la responsabilité est proportionnelle à la mesure de la prévision, qui est toujours incomplète, car aux effets directs et immédiats de nos actes s'ajoutent des effets indirects et lointains. En ce sens, la responsabilité se

a ainsi de commun dans tous les sens du mot, M. Calderoni définit la responsabilité par le fait que certains actes « entraînent ou ont coutume d'entraîner ou devraient, suivant l'opinion de celui qui parle, entraîner pour nous ou pour autrui certaines *conséquences*, conséquences caractérisées par ce fait qu'elles ne sont pas les conséquences *naturelles* des actes eux-mêmes, mais des conséquences *artificielles*, c'est-à-dire produites par l'intervention plus ou moins délibérée, plus ou moins disciplinée, des autres membres de la communauté à laquelle nous appartenons ». *Formes et critères de la responsabilité*, Revue de métaph., mars 1909.

3. On a distingué, dans chacun de ces deux sens, la responsabilité *partielle* de la responsabilité totale, et la responsabilité *atténuée* de la pleine responsabilité. « La responsabilité partielle... correspond aux cas de monomanie. Le monomane a une idée fixe, une idée obsédante ; dès lors, il est déclaré irresponsable pour tous les crimes et délits dont la cause ou dont la nature rentre dans ses idées délirantes. » La responsabilité « atténuée, amoindrie ou limitée », est celle d'un coupable qui se trouvait « dans des conditions d'infériorité qui l'ont empêché de résister *normalement* à l'occasion du mal ». A. Le Poittevin, *Bull. de la Soc. de phil.*, mars 1908, pp. 75-76. « Conformément à la pratique judiciaire, et pour la préciser, une circulaire ministérielle du 12 décembre 1905 recommande aux juges qui donnent commission aux médecins experts pour examiner l'état mental des inculpés, de poser les deux questions suivantes : 1° Si l'inculpé était en état de démence au moment de l'action, dans le sens de l'article 64 ; 2° Sinon, si l'examen psychopathique et biologique de l'inculpé ne révèle pas chez lui des anomalies mentales ou psychologiques de nature à atténuer dans une certaine mesure sa responsabilité. » *Ibid.*, 76. — La valeur morale et juridique de cette doctrine a été contestée, notamment par MM. Garçon, Belot, Lachelier ; voir *Ibid.*, pp. 83 et suiv.

Rad. int. : **A. C.** Responsives ; **B. D.** Imputebles.

RESSEMBLANCE, D. *Aehnlichkeit, Gleichheit ;* E. *Resemblance*, *Likeness, Similarity ;* I. *Somiglianza.*

Caractère de deux objets de pensée qui, sans être qualitativement identiques*, présentent néanmoins des éléments ou des rapports qui peuvent être dits « les mêmes ». — « La généralité consiste dans la ressemblance des choses singulières entre elles, et cette ressemblance est une réalité. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, l. III, ch. iii, § 11.

« *Loi de ressemblance* » (D. *Aehnlichkeitsgesetz ;* E. *Law of Similarity* ou *of resemblance ;* I. *Legge di Somiglianza*). On appelle quelquefois ainsi cette disposition générale de l'esprit qui consiste en ce qu'un objet perçu ou remémoré évoque l'idée d'un objet sem-

---

rattache étroitement à la conviction qu'a l'homme d'être libre. **(F. Mentré.)**

La difficulté de la formule proposée est que si l'on définissait la responsabilité morale : « l'attitude de l'agent qui accepte les conséquences naturelles de ses actes », on dégagerait de toute responsabilité morale celui qui par insouciance, ou par mépris de la réflexion, préfère jouir de la vie au jour le jour. Est responsable celui qui *peut* prévoir, soit ; c'est une condition nécessaire de la responsabilité ; mais non pas celui-là seul qui a choisi de prévoir. — D'autre part, n'y aurait-il pas lieu de parler encore de responsabilité à l'égard d'une règle morale catégorique suivie ou violée, sans considérations des conséquences ? **(A. L.)**

— Sur la « description » et l' « analyse » de l'idée générale de responsabilité (spécialement du point de vue sociologique), voir Paul Fauconnet, *La Responsabilité* (1920).

blable. — Cette notion joue un rôle fondamental dans les théories associationnistes*.

CRITIQUE

A parler rigoureusement, deux objets de pensée quelconques ont toujours quelque chose de commun : une goutte d'huile ressemble à une feuille de papier en ce que toutes deux sont matérielles, translucides, combustibles, d'origine végétale, etc. Aussi ne reconnaît-on usuellement une ressemblance entre deux choses que si les traits homologues qu'elles présentent sont nombreux ou intéressants. La notion de ressemblance, dans ce dernier cas, est donc toujours relative à une certaine orientation de l'activité intellectuelle.

Rad. int. : Similes.

RESTRICTION mentale, D. *Mental-reservation*, « reservatio mentalis » ; E. *Mental reserve* ou *reservation* ; I. *Restrizione mentale.*

Procédé par lequel on ajoute mentalement à ce que l'on dit une condition ou réserve qui en restreint ou même qui en change le sens. Voir PASCAL, 9e *Provinciale.*

REMARQUE

L'expression ne se prend plus aujourd'hui que dans ce sens, où elle implique mauvaise foi. Mais elle s'est, sans doute, appliquée primitivement à ce fait que dans le langage et surtout dans la conversation, une phrase n'a jamais son sens absolu, mais seulement le sens qu'indique et que limite l'intention de celui qui parle.

RÉTORQUER, D. *Zurückschieben ;* E. *To retort ;* I. *Ritorcere.* (Ne vient pas de *torquere* au sens de *tordre*, comme il est dit dans DARM. et HATZ., mais de *retorquere* au sens de « renvoyer » : cf. « torquere hastam, torquere fulmen ».

Au propre : retourner un argument contre celui qui s'en est servi.

Quelquefois (peut-être par influence du sens large et plus usuel qu'a le mot anglais *to retort*) : répliquer, riposter.

Rétorsion, acte de rétorquer.

Rad. int. : Retro-turn.

RETOUR éternel (Doctrine du) ; D. *Ewige Wiedergeburt ; Kreislauf der Welt ;* E. *Endless return of everything ;* I. *Eternale ritorno, ciclogenesi.*

Théorie stoïcienne (empruntée probablement à Héraclite et par celui-ci

---

Sur **Retour éternel.** — La doctrine du retour éternel, qu'on définirait mieux en l'appelant *palingénèse cyclique*, consiste à croire que l'histoire du monde est un déroulement éternel de phases cycliques dont chacune répète avec une exactitude absolue le déroulement de toutes les autres. Mais dans l'histoire de la pensée humaine elle se présente sous quatre formes distinctes : 1° *religieuse*, dans les religions antiques de l'Asie ; 2° *métaphysique*, dans les cosmologies grecques primitives, chez Héraclite, chez les stoïciens ; 3° *poétique*, par exemple chez Heine, Dostoïevski, Guyau, Nietzsche ; 4° *scientifique* chez Blanqui, Naegeli, Le Bon, Becquerel. Cette dernière forme est la plus intéressante, parce qu'elle semble résulter des nouvelles découvertes sur la radio-activité de la matière. **(C. Ranzoli.)**

Il y a là deux choses très différentes qui n'ont guère en commun que l'idée de l'éternité possible du monde, et l'existence de cycles, de phases périodiques, mais non pas celle de recommencement identique. Par exemple je ne trouve aucune idée de répétition intégrale des mêmes faits dans l'article cité de Becquerel, *L'évolution de la matière et des mondes*, mais seulement celle d'une régénération possible de centres d'énergie nouveaux doués d'un fort potentiel : cela, contre l'opinion qui prévoit une fin du monde par dégradation et égalisation de l'énergie. Ce qui parcourt un « cycle perpétuel », selon lui, c'est donc l'évolution et la dissolution de l'hétérogène, entendu à la façon de Spencer. Mais ces condensations et

aux religions asiatiques) selon laquelle, après une période de plusieurs milliers d'années (la Grande Année), toutes choses recommencent, rigoureusement semblables à ce qu'elles ont été.

Voir les commentaires de SERVIUS sur Virgile, *4e Églogue ;* sur *Géorgiques*, IV, vers 220 et suiv. ; sur *Énéide*, VI, 719-720, etc.

Cette doctrine a été renouvelée par plusieurs écrivains contemporains, notamment par NIETZSCHE, qui lui attribue une portée morale : chaque instant de la vie n'étant plus seulement un phénomène qui passe, mais prenant une valeur d'éternité, puisqu'il a eu lieu et qu'il doit revenir, tel qu'il est, un nombre infini de fois. Voir les *Observations*, et cf. *Palingénésie**.

RÉTROGRADATION, D. *Rückschritt, Rückgang ;* E. *Retrogradation ;* I. *Retrogradazione.*

Même sens que *régression**-**E** (mais toujours avec une intention péjorative) : « L'empirisme (de nos hommes d'État) les force aujourd'hui d'invoquer alternativement l'anarchie ou la rétrogradation, afin de les opposer l'une à l'autre. » A. COMTE, *Polit. posit.*, IV, ch. v*, 387.

Au sens actif : acte de faire rétrograder ; décision faisant reculer un individu dans l'échelle des grades, des dignités, etc.

Rad. int. : Retrograd.

RÉTROGRADE, D. *Rückgängig ; rückständig ;* E. *Retrograde ;* I. *Retrogrado.*

(Polémique et péjoratif) : on appelle *rétrograde* ce qu'on veut opposer au progrès (au sens **B**), ce qui paraît devoir ramener la société à un état précédent, jugé moralement inférieur. Cf. *Réaction*, **C.**

Terme très employé par Auguste COMTE qui l'applique aux hommes, aux faits, aux idées, aux influences, etc. « L'école rétrograde... entreprend sous nos yeux la vaine résurrection du régime catholique et féodal à l'aide des principes mêmes qui ont effectivement servi à le détruire... » *Cours de phil.*

---

ces détentes sont multiples et simultanées. (Revue scientifique, 1911, tome II, pages 684-685). Il en est de même d'Arrhénius, également cité par M. Ranzoli dans son intéressante étude sur le Retour éternel (*Il caso nel pensiero e nella vita*, chap. VII, § 4 : « *Le dottrine del ritorno eterno dell' identico.* ») Quand il parle de « cycles » dans la reconstitution de l'énergie, Arrhénius n'en tire pas comme conséquence l'idée d'un recommencement intégral, de la résurrection des Argonautes, mais seulement celle d'une *vie des astres*, qui se succéderaient comme les divers individus d'une même espèce. (*L'évolution des mondes*, chap. VIII.) Au reste, la possibilité même de cette reconcentration spontanée de l'énergie reste encore assez douteuse. Voir A. REY, *Le retour éternel et la philos. de la physique.* **(A. L.)**

La doctrine du retour éternel, en Grèce, est antérieure à Héraclite, car elle est exprimée déjà par Anaximène et Anaximandre. Peut-être vient-elle de Chaldée (Bérose). P. Duhem raconte en détail l'histoire de la « grande année » dans son *Système du monde*, tome I, p. 65-85. **(F. Mentré.)** — Mais dans les divers textes qu'il cite, il y aurait à faire la même distinction que ci-dessus. Elle est d'ailleurs indiquée par les passages de Simplicius que mentionne P. Duhem, notamment *In Arist. Physicam*, VIII, 2 et *In Arist. De coelo*, I, 10. Ce qui est dit d'Anaximène et d'Anaximandre paraît plutôt convenir à l'idée de mondes nouveaux sans répétition intégrale. **(A. L.)**

Sur **Rétrograde, rétrogradation.** — L'adjectif *rétrograde* (formé comme *tardigrade, digitigrade*) a par lui-même quelque chose de péjoratif : il éveille l'idée d'un animal marchant, contre nature, à reculons. Une marche « régressive » de

pos., 46e leçon, IV, 17. « Son influence... a été essentiellement rétrograde... » *Ibid.*, 10. « Concilier ces deux conditions... en remplaçant les droits divins, dès lors rétrogrades *(sic)*, et les droits humains, toujours subversifs, par des devoirs universels. » *Polit. posit.*, t. III, ch. VII, 601.

Rad. int. : Retrograd.

RÉTROSPECTIF, D. *Zurückblickend ;* E. *Retrospective ;* I. *Retrospettivo.*

Qui consiste à regarder en arrière, à revenir au passé (soit pour y trouver l'explication du présent, soit surtout pour le mieux comprendre à la lumière de ce qu'on a connu plus tard).

Rad. int. : Retrospekt.

« **RÉTROSPECTION** », D. *Rückblick ;* E. *Retrospect, Retrospection ;* I. *Retrospezione.*

Action de regarder en arrière, de remonter du présent au passé : « Connaissance spontanée ou réfléchie en tant qu'elle porte sur le *déjà fait*, sur les conditions analysées d'un être ou d'un acte, dans le sens régressif des antécédents scientifiques, ou des causes efficientes, ou des moyens pratiques, à l'inverse des motifs déterminants, des intentions finales ou des résultats synthétiquement envisagés. » *Lettre* de M. BLONDEL. — Cf. *Prospection**, texte et observations.

Rétroversif, voir *Proversif**.

RÊVE, D. *Traum ;* E. *Dream ;* I. *Sogno.*

A. Au propre, suite de phénomènes psychologiques se produisant pendant le sommeil et dont on se souvient plus ou moins complètement après le réveil. « Le premier résultat du sommeil, c'est l'éclipse au moins partielle des rapports sensitivo-moteurs avec le milieu, par relâchement du tonus musculaire, absence de la réactivité, élévation des seuils sensoriels ; comme aussi l'abaissement du niveau mental. Ces grands faits dominent toute la psychologie du rêve. » H. DELACROIX, *Le rêve*, dans le *Nouveau Traité de Psychologie*, publié sous la direction de G. Dumas, tome V, p. 394.

B. Au figuré, pensée sans consistance et sans accord avec la réalité. « Les rêves d'un visionnaire éclairés par les rêves de la métaphysique » KANT (*Die Träume eines Geistersehers, erläutert durch die Träume der Metaphysik*, 1766).

Rad. int. : Rev.

RÊVERIE, D. *Träumerei ;* E. *Dreaming, day-dream ;* I. (sans équivalent).

État de distraction à l'égard de la situation présente, pendant laquelle se poursuit une activité mentale qui n'est pas non plus dirigée par l'attention. « L'état de rêverie admet de nombreux degrés, depuis l'évocation passive de souvenirs et d'images jusqu'à la construction presque volontaire d'un système de représentations. » H. DELACROIX, *La rêverie*, dans le *Nouveau Traité de Psychologie*, tome V, p. 401.

Rad. int. : Revad.

Réversibilité, voir *Réversible**.

RÉVERSIBLE, D. **A.** *Zurückfallend ;* **B.** *Umkehrbar ;* E. **A.** *Revertible ;* **B.** *Reversible, symmetrical ;* I. *Reversibile.*

A. Qui peut ou doit revenir à une autre personne que le possesseur ac-

---

l'esprit n'a au contraire rien de plus choquant qu'une marche « progressive ». *Rétrogradation* implique l'idée d'un retour à quelque chose d'inférieur et de dépassé. On parle de rétrogradation, non de régression, dans une hiérarchie de fonctionnaires. **(J. Lachelier.)**

Le verbe *rétrograder* présente moins constamment cette nuance péjorative : « Faire rétrograder une aiguille sur un cadran. »

tuel, sous certaines conditions ; qui peut être transporté sur une autre tête. « Mérites réversibles, pension réversible. »

B. Qui peut être renversé. Se dit en particulier :

1° En logique, des opérations ou relations telles que $aRb \supset bRa$ quels que soient a et b.

2° En physique, des transformations qui peuvent se faire soit dans un sens, soit dans le sens inverse, « le corps ou le système repassant exactement par les mêmes états que dans la transformation directe, par suite d'une modification infiniment petite du milieu extérieur ». PELLAT, *Thermodynamique*, ch. II, § 5. « Les phénomènes réversibles sont ceux qui se produisent dans des conditions infiniment voisines des conditions d'équilibre. » *Ibid.*, p. 117. « En réalité, nous ne pouvons jamais produire une transformation rigoureusement réversible... Mais on conçoit qu'on puisse se rapprocher indéfiniment pour certaines transformations des conditions de la réversibilité et cela suffit pour qu'on puisse raisonner sur les transformations réversibles, de même qu'on raisonne sur le cercle ou l'ellipse, quoiqu'on ne puisse jamais réaliser en toute rigueur un cercle ou une ellipse. Quand, dans la suite, nous dirons qu'une transformation est *réversible*, nous entendrons par là qu'on peut la *concevoir* effectuée d'une façon réversible, et non qu'elle est effectuée ainsi. » *Ibid.*, 118.

Rad. int. : **A.** Transferebl ; **B.** Inversigebl.

RÉVIVISCENCE, D. *Wiederaufleben ;* E. *Reviving*, *Revival ;* I. *Rinascimento.*

Proprement, retour à la vie (par exemple en parlant des animalcules

---

Sur **Réversible.** — Le sens **A** est très voisin du sens **B** et peut-être même lui est-il identique. Il n'y a de différence que celle du domaine où l'on applique le mot. La théorie morale de la réversibilité des mérites implique une certaine indifférence aux qualités propres des individus, comme la théorie physique de la réversibilité une indifférence aux propriétés particulières des corps, et à la conception qualitative de l'univers. Dans l'un et l'autre cas, il y a une certaine *quantité* ici de mouvement, là de vertu qui assure l'existence du monde physique et du monde moral. La théorie de la réversibilité est toujours et partout une doctrine mécaniste et quantitative du monde. **(L. Boisse.)**

J. Lachelier : « Je crois au contraire qu'il y a ici non seulement deux sens, mais deux mots d'origine toute différente. D'abord, *réversible*, terme de droit, tiré très probablement de *revertor*, de la même manière que *reversio ;* il se dit des biens qui doivent dans certains cas, faire retour à un propriétaire antérieur. De plus, Littré et l'Académie parlent l'un et l'autre de pensions ou de rentes *réversibles* d'une tête sur une autre, et rattachent cette expression au sens juridique de réversible, le seul qu'ils connaissent. Cependant il ne s'agit pas précisément ici de retour, mais plutôt de transmission, et l'emploi de la préposition *sur* fait penser au verbe *reverser*. Y a-t-il déjà là un autre mot *réversible*, ou plutôt *reversible*, mal formé, mais dérivant réellement de *re-verser ?* Il faut dire plutôt, je crois, que c'est toujours l'ancien *réversible* juridique dont on a étendu le sens à des cas assez voisins, après tout, de ceux pour lesquels il a été créé, en le rattachant, inconsciemment peut-être, à *reverser*. »

A. Lalande : « Ce serait d'autant plus plausible qu'on dit aussi, indifféremment, « *revenir* à quelqu'un » ou même « *faire retour* à quelqu'un » soit en parlant de ce qui revient à un propriétaire antérieur, soit en parlant de ce qui est dévolu à un tiers, après le décès du premier bénéficiaire. »

J. Lachelier : « Mais il y a en anglais un autre verbe, *to reverse* qui peut signifier

qui se conservent, desséchés, à l'état de vie latente, et qui, mis dans l'eau, recommencent à manifester des phénomènes vitaux). — Par métaphore, résurrection des états psychiques qui reparaissent à l'esprit après avoir été un certain temps oubliés ou inconscients. « Ce ne sont là que des conditions générales de la réviviscence... Reste à démêler quelles conditions plus spéciales provoquent à tel instant la naissance de telle image plutôt que de telle autre. » TAINE, *De l'intelligence*, I, 140.

Rad. int. : Revivesk.

RICHESSE, D. *Reichtum ;* E. *Wealth* (**C.** *Riches*) ; I. *Ricchezza.*

A. (Au sens le plus large que les économistes aient donné à ce mot) : tout ce qui peut satisfaire un besoin ou un désir. Cf. *Ophélimite**.

« Tous les économistes ont distingué deux sortes de richesses : les unes sont du domaine commun, comme l'eau de la mer, la lumière du soleil, etc., bien qu'elles n'aient pas été données également à tous les hommes... ; mais scientifiquement, il n'y a rien à dire de pareilles richesses : on en jouit, et c'est tout... » BAUDRILLART, *Manuel d'Économie politique*, 4e éd., p. 42. — Aussi ce sens tend-il à disparaître. On dit plutôt, en ce sens, des *biens.*

B. Ceux des biens (ou *richesses* au sens **A**) : 1° qui peuvent être objet de propriété ; 2° qui peuvent être cédés ; 3° qui ont une *valeur** (ce qui implique que la quantité disponible de ces biens ne dépasse pas ce qui est nécessaire pour satisfaire le besoin ou le désir correspondant). On les appelle aussi *biens économiques :* voir p. ex. Ad. LANDRY, *Manuel d'Économique*, § 33. — C'est en ce sens qu'on parle de la production, de la distribution, de la circulation et de la consommation des richesses.

C. Abondance de richesses, au sens **A**, en la possession d'un individu, d'un groupe, d'un pays, etc.

Au figuré, abondance et complexité d'éléments, et en particulier abondance d'éléments intellectuels ou affectifs : « Richesse d'une doctrine, d'une documentation. — Richesse de la vie mentale. »

REMARQUE

En ce sens, richesse psychologique est quelquefois opposé à *misère psycho-*

---

soit révoquer ou annuler (un acte, une décision quelconque), soit renverser (un rapport, le sens d'un courant de vapeur). Celui-ci a produit l'adjectif *reversible*, que nos physiciens et nos logiciens ont emprunté à la langue anglaise, ou tiré eux-mêmes directement de *to reverse.* Mais cet emprunt est très récent ; *réversible*, en ce sens, n'est ni dans Littré, ni dans le *Dictionnaire* de l'Académie française (7e éd. 1878). Il paraît que nous avions autrefois, dans notre langue maritime, un verbe *réverser*, identique évidemment à *to reverse ;* seulement il était intransitif. On disait que la marée, que la mousson *réversait ;* nous dirions aujourd'hui, au moins pour la marée, *se renversait.* — Il y a donc bien là deux mots originairement distincts qui tendent à se confondre. » (Séance du 24 décembre 1914.)

Sur **Richesse.** — Article complété sur les indications de M. **Mentré** et de M. **Landry,** qui ajoute : « Certains auteurs voudraient en outre réserver le nom de richesses aux biens *matériels* (BOEHM-BAWERK, TURGEON, GRAZIANI, IRVING, FISHER). Mais cette restriction n'a pas de raison d'être. Au fond les richesses consistent toujours en des droits. Quand ces droits se rapportent à des objets matériels, la tendance objectiviste de notre esprit nous les fait incorporer en quelque sorte dans les objets en question. On parlera ainsi de richesses matérielles et de biens matériels. Mais ce n'est là qu'une façon de s'exprimer et qui risque de dissimuler les réalités essentielles. » Voir l'*ouvrage cité* de M. Landry, § 35.

*logique**. Mais cette opposition n'a pas toujours lieu : car l'expression *misère psychologique* s'applique à la faculté de synthèse, qui peut être faible malgré l'abondance des éléments disponibles : « L'hystérique a des sens subtils, qui s'exercent sans cesse, et une *riche* mémoire... mais elle n'a qu'un pouvoir ordonnateur actuel analogue à celui de l'enfant et de l'idiot : aussi ne sait-elle que faire de sa fortune... Le même état de misère psychologique, durant sans cesse, permet au jeu automatique des éléments de prendre toutes les formes. » P. Janet, *L'Automatisme psychologique*, 454-455.

Rad. int. : Riches.

RIEN, D. *Nichts ;* E. *Nothing ;* I. *Niente.* Voir Néant*.

RIGORISME, D. *Rigorismus ;* E. *Rigorism ;* I. *Rigorismo.*

« *Rigoristes...* est le nom qu'on donne, dans les Pays-Bas espagnols, aux jansénistes et aux Pères de l'Oratoire, et en général à ceux qui suivent les maximes les plus opposées au relâchement de la morale. » Et en note : « La méthode de ces messieurs est nommée le rigorisme. » Bayle, *Dict. hist. et critique*, sub v°.

REMARQUE

Ce sens est le seul usuel en français ; mais Kant (qui, souvent d'ailleurs, est aussi appelé rigoriste au sens précédent) l'entend d'une manière différente : il désigne ainsi la doctrine qui refuse d'admettre en morale des actions indifférentes, ou de reconnaître une valeur morale à des actions déterminées par d'autres mobiles que le respect de la loi. (*Religion inner. der Grenzen der blossen Vern.*, 1tes Stück, Anm. 1[1].) Il distingue, dans une longue note, ce rigorisme théorique de l'esprit d'ascétisme et de macération *(eine karthäuserartige Stimmung)*[2], avec lequel Schiller l'avait confondu.

Rad. int. : Rigorism.

ROMANTIQUE, D. *Romantisch ;* E. *Romantic ;* I. *Romantico ;* et **Romantisme ;** D. *Romantismus ;* E. *Romantism ;* I. *Romantismo.*

On appelle *romantisme philosophique, philosophie romantique*, la doctrine et le groupe historique d'un certain nombre de philosophes allemands de la fin du xviii[e] siècle et des premières années du xix[e]. Cette doctrine est surtout caractérisée par une réaction contre l'esprit et les méthodes du xviii[e] siècle, en particulier contre l'*Aufklärung*, par la défiance et la dépréciation des règles esthétiques ou logiques, par l'apologie de la passion, de l'intuition, de la liberté, de la spontanéité, par l'importance qu'ils attachent à l'idée de la vie et à celle de l'infini. — Les principaux romantiques sont Fichte, invoqué par F. Schlegel comme le grand théoricien de l'école ; Schelling, généralement considéré comme le représentant le plus caractéristique de cette tendance ; Novalis, Frédéric Schlegel, Guillaume Schlegel, Schleiermacher, Hegel et même, à beaucoup d'égards, Schopenhauer (quoique celui-ci diffère sensiblement de ses prédécesseurs à d'autres points de vue, notamment par ce qu'il y a de classique dans sa théorie de l'art, et par sa réprobation morale de la vie).

Sur les caractères généraux du romantisme, voir Lévy-Bruhl, *Les pre-*

1. *La religion dans les limites de la seule raison*, 1re partie, Remarque 1. — 2. « Une disposition d'esprit de Chartreux. »

Sur **Rigorisme.** — Article demandé, et texte de Bayle indiqué par **R. Eucken.**

Voir, en ce qui concerne le « rigorisme » de Kant, Delbos, *La philosophie pratique de Kant*, 326-330. « Kant est en effet *rigoriste*, dit-il ; il ne faut pas essayer de lui épargner un qualificatif qu'il considérait comme un éloge. »

miers romantiques allemands, Revue des Deux Mondes, 1er septembre 1890 ; R. Berthelot, *Un romantisme utilitaire*, tome I : Le pragmatisme chez Nietzsche ; ch. ii : « Les origines romantiques. »

REMARQUE

Le mot *romantique*, en anglais *(romantic, romantical)*, est employé dès le xviie siècle au sens de romanesque, en bonne et en mauvaise part, et quelquefois même déjà avec une nuance très voisine de celle qu'il a prise au xixe siècle. — D'autre part, dans son usage allemand, il se rattache à cette thèse de Frédéric Schlegel, que le *roman* doit devenir, pour les modernes, ce que l'épopée a été pour les anciens : le genre suprême qui contient tous les autres. (Lévy-Bruhl, *Ibid.*, p. 127.)

En France, l'usage philosophique de ce terme est récent ; il n'est guère employé que depuis la fin du xixe siècle, en parlant du groupe historique que nous venons de définir. Auparavant, *romantique* et *romantisme* ne désignaient que le mouvement artistique et littéraire dont Victor Hugo, Delacroix, Berlioz ont été respectivement dans les lettres, la peinture et la musique, les représentants les plus typiques. Cet usage est encore aujourd'hui de beaucoup le plus répandu.

Rad. int. : Romantik, Romantism.

« ROMPU », synonyme ancien de *fractionnaire*. « Cela se doit entendre du nombre entier » (qu'il se distingue de la grandeur spatiale par l'existence d'une unité donnée) « car autrement le nombre dans sa latitude, comprenant le sourd, le rompu et le transcendant... est proportionnel à la ligne, et il y a là aussi peu de minimum que dans le continu ». Leibniz, *Nouveaux Essais*, liv. II, ch. xvi, § 4.

Royaume, voir *Règne**.

RYTHME, D. *Rhythmus ;* E. *Rhythm ;* I. *Ritmo*.

A. Caractère périodique d'un mouvement ou d'un processus. Spencer, *First principles*, 2e partie, ch. x : « The rhythm of movement. » En ce sens, une rotation circulaire, de vitesse uniforme, posséderait un rythme. Mais on entend surtout par *rythme* le caractère d'un mouvement périodique en tant qu'il comporte une succession de maxima et de minima, de « temps forts » et de « temps faibles ».

« ... L'idée de rythme [est] une des notions qui nous sont le plus familières. La succession des jours et des nuits, des saisons chaudes et des saisons froides, des périodes d'intensité de la vie végétale et de mort apparente des végétaux, l'alternance du travail et du repos, de la veille et du sommeil... le

Sur **Rythme.** — **Brunschvicg, Couturat, Dauriac, Delbos, Laberthonnière, J. Lachelier, E. Meyerson, Winter,** MM. **Pécaut** et **Mentré** ont été d'avis qu'il faut considérer comme impropre le sens vague du mot *rythme*, appliqué dans n'importe quel cas à la courbe caractéristique d'un phénomène, au mouvement d'une pensée, etc. Ils pensent que ce terme doit être réservé à ce qui présente soit une périodicité régulière, soit une forme articulée analogue à celle de la période oratoire ou de la phrase musicale. Cependant l'emploi le plus large du mot a été défendu par **L. Boisse,** qui fait valoir les arguments suivants : « Le caractère périodique d'un mouvement n'est jamais dans le mouvement, mais toujours dans l'esprit qui peut couper à son gré, et suivant sa qualité, une succession continue en groupes binaires ou ternaires, ou en alternance contrariée, ou en d'autres systèmes encore. Le rythme est une notion essentiellement subjective. J'incline à croire (mais cela aurait besoin de longs développements qui n'ont pas ici leur place) que le rythme est l'*âme de la durée*, et cela partout : en psychologie, en poésie, en musique, en

jeu même de nos organes les plus essentiels fournissent perpétuellement des exemples de mouvement rythmique. » L. WEBER, *Le rythme du progrès*, ch. IV, p. 105.

B. Plus spécialement, en tant qu'il se distingue de la *mesure* dans la musique et la poésie : « La mesure est la division d'une œuvre musicale en parties qui ont toutes la même durée ; le rythme est constitué par une division d'un tout autre genre, superposée à la précédente, et donnant aux parties de la composition des durées qui ne sont pas nécessairement égales. — La mesure est formée d'une succession régulière, indéfiniment répétée, de temps forts et de temps faibles ; le rythme obéit à une tout autre loi... : il est constitué par les coupes et le plan de composition, par des membres de phrase plus ou moins étendus, par des phrases et des périodes... Les divisions du rythme peuvent quelquefois coïncider sur certains points avec la mesure, mais jamais cette coïncidence n'a lieu de façon continue et obligée... La mesure, une fois donnée, au début d'une composition, reste immuable jusqu'à la fin : c'est une formule *mécanique*. Le rythme est une création *esthétique*. » J. COMBARIEU, *La musique*, 2e partie, ch. II.

CRITIQUE

1. La plupart de ceux qui se sont demandés si la musique primitive était surtout tonale ou surtout rythmique ont identifié rythme et mesure. Mais, en fait, le sens **B** n'exclut pas le sens **A** ; il en est seulement une spécialisation. Le chapitre même où M. Combarieu indique cette distinction est intitulé : Les « éléments *rythmiques* du langage musical » ; il comprend, sous ce titre, un paragraphe sur la mesure, un autre sur le rythme « proprement dit » (p. 139-549). — Dans un ouvrage où l'étude du rythme joue un rôle important, *L'Art et le Geste*, par Jean D'UDINE, il arrive même que l'auteur oppose la mélodie au rythme ; voir not. p. 58. Dans d'autres cas, il accorde à celle-ci un « rythme intérieur » et appelle la mesure un « rythme extérieur ».

Il y a lieu de remarquer que certaines formes artistiques peuvent être rapportées à la fois au sens **A** et au sens **B** : la strophe, par exemple, qui en principe appartient au rythme **B** et non à la mesure (COMBARIEU, 149, 152), est cependant, surtout en poésie, une division du temps en périodes égales. Et, d'ailleurs, *période* même a les deux sens : « Période de révolution d'un astre ; fraction périodique. — Période oratoire, période musicale. »

2. Dans le langage demi-philosophique contemporain, *rythme* est pris assez fréquemment pour désigner l'allure propre, le caractère d'ensemble d'un mouvement psychologique ou social, même le style d'une œuvre d'art, le dessin d'une pensée, et pour ainsi dire sa courbe. Un grand nombre de membres ou correspondants de la Société pensent qu'il y a là un usage fâcheux, venu d'une méprise sur le sens propre du mot. Voir *Observations*.

Rad. int. : Ritm.

---

mathématique, et aussi en architecture, car il y a un rythme dans les lignes, même droites, s'il y en a un en nous. C'est même pour cela qu'il est si difficile de définir le rythme, et qu'après avoir balbutié : « *c'est un je ne sais quoi, une sorte de...* » nous sommes tentés d'achever la définition par un geste. C'est qu'il faut se saisir soi-même. — L'importance capitale de cette notion m'empêche de croire qu'on en fasse dans le langage contemporain un usage fâcheux ou un abus. Je vois dans la tendance de plus en plus fréquente à l'employer un souci de traduire la vie intérieure, et d'exprimer par des approximations la coïncidence harmonieuse de l'esprit et du monde. »

S

S. Dans les noms de syllogismes, indique que, pour ramener le mode en question à la première figure, la proposition représentée par la voyelle précédente doit subir une conversion simple.

Dans la figuration schématique des propositions (S*a*P, etc.) ou dans celle des syllogismes par des lettres majuscules, indique le petit terme (*sujet* de la conclusion ; d'où l'emploi de cette lettre). P. ex., dans *Barbara :*

MP
SM
∴ SP

Cette notation est surtout usuelle chez les logiciens anglais.

SACRÉ, L. *Sacer ;* D. *Geweiht*, *heilig* (mais ces mots n'équivalent à *Sacré* que dans certains emplois) ; — E. *Sacred ;* — I. *Sacro*, *Sacrato.*

A. (Au sens fort et général.) Qui appartient à un ordre de choses séparé, réservé, inviolable ; qui doit être l'objet d'un respect religieux de la part d'un groupe de croyants.

B. (Au sens moral ; très usuel) : « Le caractère sacré de la personne humaine. » Il s'y ajoute dans cette acception, l'idée d'une *valeur* absolue, incomparable.

C. (En un sens plus faible et plus spécialisé.) Qui appartient au culte. « La musique sacrée. » — « Les sujets sacrés. »

REMARQUE

É. Durkheim a particulièrement appelé l'attention : 1° sur l'importance capitale de la notion de sacré dans l'interprétation des phénomènes religieux, dont elle est, selon lui, le trait essentiel (cf. *Religion**) ; — 2° sur ce fait que l'opposition du sacré et du profane est celle de deux mondes radicalement hétérogènes, au moins en principe, malgré les communications qui peuvent s'établir entre eux ; — 3° sur le caractère dualistique de la

Sur **Sacré.** — Sacré et profane sont deux termes corrélatifs qui n'ont de sens que l'un par l'autre. Ils forment un cadre essentiel de la pensée, posé pour ainsi dire *a priori*. Mais si ces deux termes ne se distinguaient que par leur séparation réciproque, il serait impossible en observant une société de savoir, de ces deux ensembles, lequel est le sacré et lequel est le profane. Il faut donc en outre que le sacré présente un caractère spécifique. Ce caractère n'est pas seulement la supériorité ; car s'il en est nettement ainsi dans les formes les plus hautes de la religion, il n'en est plus de même en ce qui concerne une amulette ou un fétiche. — On peut dire aussi que dans la plupart des cas, les êtres ou les choses sacrés sont ceux que défendent et protègent des interdictions, tandis que les êtres ou les choses profanes sont ceux qui sont soumis à ces interdictions et qui doivent n'entrer en contact avec les premiers que suivant des rites définis. Mais cela même ne va pas sans réserves : car le sacré, lui aussi, doit en bien des cas éviter le contact du profane. Il reste que dans le cas où ils entrent en relations, l'un et l'autre n'agissent pas de même : le sacré est le siège d'une puissance, d'une énergie qui agit sur le profane, comme agissent un corps électrisé, un ressort tendu, tandis que le profane n'a que le pouvoir de provoquer la décharge de cette énergie, ou dans certains cas de l'invertir, en la faisant passer de l'une à l'autre des deux formes distinguées ci-dessus, de la forme pure et bienfaisante à la forme impure et maléfique. **(É. Durkheim.)**

notion de sacré elle-même qui s'applique soit à ce qui est sacré par pureté, soit à ce qui est sacré par impureté. « Toute vie religieuse gravite autour de deux pôles contraires entre lesquels il y a la même opposition qu'entre le pur et l'impur, le saint et le sacrilège, le divin et le diabolique. Mais en même temps que ces deux aspects de la vie religieuse s'opposent l'un à l'autre, il existe entre eux une étroite parenté... Ils soutiennent tous deux le même rapport avec les êtres profanes : ceux-ci doivent s'abstenir de tout rapport avec les choses impures comme avec les choses très saintes. Les premières ne sont pas moins interdites que les secondes ; elles sont également retirées de la circulation. C'est-à-dire qu'elles aussi sont sacrées... » Mais, quoique ces deux formes du sacré soient opposées, il existe souvent entre elles une sorte d'indétermination que Robertson Smith a relevée sous le nom d'*ambiguïté du sacré*. « Il y a de l'horreur dans le respect religieux, surtout quand il est très intense, et la crainte qu'inspirent les puissances malignes n'est généralement pas sans avoir quelque caractère révérentiel... Entre ces deux formes opposées, il n'y a pas solution de continuité, mais un même objet peut passer de l'une à l'autre sans changer de nature. C'est dans la possibilité de ces transmutations que consiste l'ambiguïté du sacré. » DURKHEIM, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, p. 586 et 588. (On trouvera dans le même chapitre une série d'exemples confirmant cette ambiguïté, et une explication de ses causes.)

Rad. int. : Sakr.

SACRIFICE, D. *Opfer ;* E. *Sacrifice ;* I. *Sacrificio.*

[Deux sens étymologiques différents sont attribués à ce mot : 1° Acte d'accomplir une cérémonie religieuse *(sacrum)*, d'après FREUND et THEIL, sub v° ; cf. l'expression *sacra facere ;* — 2° Acte rituel par lequel un objet ou un être profane est *rendu sacré* (HUBERT et MAUSS, *Essai sur le sacrifice*, Année sociol., II, 1897-98, p. 36, où le sacrifice est défini comme une forme particulière de *Consécration*). — Mais, quoi qu'il en soit, comme l'acte ainsi désigné consiste le plus souvent dans

Sur **Sacrifice.** — En son sens étymologique et en son sens littéral, le terme *sacrifice* implique l'idée d'un bien sensible offert ou détruit en l'honneur d'un être supérieur, afin d'en attester la souveraineté, et subsidiairement pour obtenir protection, pardon ou grâce. *Ex naturali ratione procedit quod homo quibusdam sensibilibus rebus utatur offerens eas Deo in signum debitae subjectionis et honoris, secundum similitudinem eorum qui dominis suis aliqua offerunt in recognitionem dominii* (Saint THOMAS, *S. Th.*, II, II, q. 85, a. 1). Par extension, dans l'ordre des valeurs quelconques, et même dans le conflit des devoirs, on a à sacrifier ce qui est d'un degré moindre à une fin plus relevée ou plus large : mais ce qui est sacrifié n'est pas méprisé, amoindri ou perdu pour cela ; au contraire, à travers le renoncement provisoire et onéreux, l'objet sacrifié est mieux aimé, et comme pénétré d'un sens sacré : il participe à la valeur suprême de la fin à laquelle il est immolé. Ainsi, dans le sacrifice des affections de famille pour le service de la patrie. On ne saurait y voir un acte d'opposition à une loi morale. L'esprit de sacrifice est *l'esprit* même de la vie morale et religieuse. **(Maurice Blondel.)**

L'observation, un peu paradoxale, de M. Gourd, me semble avoir de la portée. Il est certain que le Dieu antique, — même celui des Juifs avant le sacrifice d'Abraham, — était essentiellement une *puissance* plutôt ennemie qu'amie, qui exigeait de l'homme le don total de lui-même (dont le sacrifice d'un animal n'a été qu'un succédané). Même aujourd'hui, dans l'idéal de la vie monastique, dans le sacrifice de la *nature*, il y a quelque chose qui dépasse la morale, qui la contredit

l'immolation d'un être vivant, ou dans la destruction par le feu des offrandes consacrées, le sens de ce mot a pris actuellement pour caractère fondamental l'idée de destruction ou d'abandon volontaire, consentis pour une raison d'ordre supérieur.

A. Au sens propre, immolation d'une victime, ou rites qui représentent cette immolation.

« Mais quelle est la simplicité du sacrifice de ce pontife (Melchisédech) ! Du pain et du vin font son oblation : matières pures et sans aucun sang, dans lesquelles Jésus-Christ devait cacher la chair et le sang de son nouveau sacrifice. » Bossuet, *Élévations sur les mystères*, VIII[e] semaine, 10[e] élév.

B. Renoncement volontaire à ce qu'on possède ou à ce qu'on pourrait obtenir, en vue d'une fin religieuse, morale, artistique ou même utilitaire. « Toutes les religions, même les plus pures, semblent exiger de l'homme le sacrifice de quelques-uns des principes de la morale commune et humaine. » Cournot, *Traité*, liv. IV, ch. viii. — « Ils n'ont pas su se résigner aux sacrifices nécessaires, et les arbres les ont empêchés, sinon de voir, au moins de rendre la forêt. » Paulhan, *L'Esthétique du paysage*, p. 66.

CRITIQUE

J.-J. Gourd a spécialement opposé l'acte de *sacrifice* à l'acte d'obéissance à la loi morale, même lorsque celui-ci exige un effort et un renoncement : « Ou bien le sacrifice n'est pas le sacrifice, celui du moins que nous concevons et que l'humanité glorifie, ou bien il apporte dans notre vie l'opposition à la loi. » *Philosophie de la Religion*, 109. Cf. *Le Sacrifice*, Revue de Métaph., mars 1902. — Il en donne comme exemple, entre autres, le fait de sacrifier le devoir le plus urgent ou le plus fécond, dont la morale recommanderait l'accomplissement, à l'idéal le plus héroïque ou le plus excellent, comme dans le cas du pardon absolu des offenses, ou du renoncement à tout souci de sa santé dans la poursuite de l'art ou de la science ; et il y voit le caractère propre par où le sentiment religieux dépasse le simple sentiment moral. Mais il semble que cette acception aille bien au delà de ce que contient le sens usuel de ce mot : ne parle-t-on pas couramment « des sacrifices qu'exige le devoir », ou encore « des sacrifices qu'un père s'impose pour l'éducation de ses enfants » ?

Rad. int. : Sakrifik.

---

même, dans le sens où on la prend ordinairement. L'enthousiasme du savant pour la science, de l'artiste pour l'art, peut le conduire à quelque chose sinon d'identique, au moins d'analogue. Le fond de tout cela semble être que le fini ne subsiste hors de l'infini que provisoirement, et comme en vertu d'une tolérance, à laquelle il sent lui-même qu'il est beau de renoncer. **(J. Lachelier.)**

Dans le cas où le renoncement volontaire se produit en vue d'une fin utilitaire, il n'y a pas sacrifice ; il y a habileté, calcul, dosage savant d'intérêts. Ce mot a un import moral, il implique le désintéressement. Dès lors, il y aurait contradiction à l'employer là où il n'y a qu'une estimation prudente du profitable. **(L. Boisse.)** — Il est bien vrai que la valeur de ce mot est très affaiblie, et même altérée, au sens utilitaire ; mais on ne peut nier que ce sens existe, et même qu'il est très usuel. D'ailleurs, même en ce cas, par l'abandon de ce qui nous intéresse ou nous sollicite immédiatement, et par la préférence d'une fin plus lointaine que nous fait connaître la raison, nous prenons une attitude d'esprit et de volonté qui a déjà un caractère moral, en tant qu'elle s'oppose à l'impulsion instinctive et irréfléchie. **(A. L.)**

SAGE, G. σοφός ; L. *Sapiens ;* D. *Weise ;* E. *Wise* (quelquefois *Sage*) ; I. *Saggio*, *savio.*

1° En parlant des hommes (adj. et subst.) :

A. Sens primitif : savant, habile ; celui qui sait (ce qui est ou ce qu'il faut faire) ; celui qui possède un jugement sûr. — S'applique en particulier aux « Sept Sages de la Grèce » : Thalès, Pittacus, Bias, Solon, Cléobule, Myson, Chilon (d'après Platon, *Protagoras*, 343 A ; mais il y a des variantes à cette liste). — Cf. *Philosophe**.

B. Celui qui réalise un type moral idéal, soit d'une manière absolue, parfaite : « Le sage stoïcien » (voir aux *Observations*) ; — soit (surtout chez les modernes), à quelque degré seulement : « La mort ne surprend point le sage. » La Fontaine, *La Mort et le Mourant* (VIII, 1). Dans ce cas, « le sage » est surtout l'homme qui est maître de lui, réfléchi, et, par suite de cette réflexion, détaché de ce qui passionne la plupart des hommes. L'idée que « le sage ne craint pas la mort » est d'ailleurs une de celles qui s'associent le plus fréquemment à ce terme.

C. Judicieux, prudent.

« La raison conseille qu'on s'attende pour l'ordinaire de voir arriver à l'avenir ce qui est conforme à une longue expérience du passé, mais... le succès peut cesser quand on s'y attend le moins... C'est pourquoi les plus sages ne s'y fient pas tant qu'ils ne tâchent de pénétrer (s'il est possible) quelque chose de la raison de ce fait. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, Préface (Ed. Janet, I, p. 17).

2° En parlant des opinions, des actes (adj. seulement) :

D. Judicieux, modéré. — Quelquefois, avec une nuance légèrement péjorative : trop modéré, trop conforme aux règles usuelles, au sens commun.

CRITIQUE

Ce terme a toujours été en s'affaiblissant. (Cf. dans le langage familier, l'usage qui en est fait en parlant des enfants.) Il est encore employé fréquemment dans la langue philosophi-

---

Sur **Sage.** — Article complété d'après des indications dues à MM. **Mentré** et **Van Biéma.**

L'idéal du sage a tenu, dans la morale stoïcienne, une place dont on ne saurait exagérer l'importance. A peine admettait-on qu'il eût été réalisé une ou deux fois, et encore par des êtres mythiques, comme Hercule. C'est à se demander s'il n'y a pas là une influence orientale, et si le sage n'était pas, dans son fond historique, un Bouddha. **(J. Lachelier.)**

Pour les stoïciens, tous les hommes sont des méchants et des insensés, φαῦλοι ; le progrès vers la vertu, la προκοπή, si loin qu'il soit poussé, ne fait pas que l'on soit *sage*. C'est un état dans lequel nous serions pareils à Zeus lui-même (*Stoïc. vet. fragm.*, III, n° 246) et il y a là une limite dont on peut douter qu'elle ait jamais été ou doive être jamais atteinte (*ibid.*, n°s 545 et 662). Le caractère idéal du sage n'était pas, semble-t-il, aussi nettement marqué dans le Cynisme primitif. Il faut noter en outre que l'idéal que représente le sage stoïcien n'est pas seulement un idéal moral, mais l'idéal complet de l'homme (*ibid.*, 547) : il est le seul magistrat, le seul général, le seul orateur, le seul cordonnier, etc. ; et aussi le seul heureux, vertueux, libre, riche, beau, etc. Ce surhomme est, pour la même raison, au-dessus des règles communes : il est le juge souverain du bien et du mal ; et dans l'ordre des choses *indifférentes*, sa raison surhumaine peut trouver des motifs d'agir d'une façon condamnable au point de vue de la coutume et d'une humanité moyenne, de se permettre p. ex. le suicide ou l'inceste. (Cicéron, *De finibus*, III, 14, 48 ; 18, 60 et suiv. *Stoïc. vet. frag.*, n° 743 et suiv.) **(L. Robin.)**

que au xviie siècle ; mais dès cette époque, il tend à perdre de sa valeur : « Il y a dans quelques hommes une certaine médiocrité d'esprit qui contribue à les rendre sages. » La Bruyère, *Caractères*, XI : « De l'homme », ad finem ; et de nos jours il n'est plus guère usité qu'en parlant des hommes de l'antiquité, ou quelquefois au sens **C.**

Rad. int. : Saj.

SAGESSE, G. σοφία ; L. *Sapientia ;* D. *Weisheit ;* E. *Wisdom ;* I. *Saggezza.*

A. En parlant de l'antiquité grecque, savoir, philosophie ; et, plus tard, seulement, vertu (voir *Observ.*). « Le plus ancien nom de la philosophie fut *sagesse.* Elle apparaissait alors comme l'unité de la science... Cause, nature et fin du monde et de l'homme, réalité de Dieu dans le ciel, Providence ici-bas, organisation des cités, conduite de la vie, le sage se propose à la fois tous les problèmes... Le regard unique mais profond, triste mais pénétrant que jettera autour de lui et vers le ciel cet être qui sent et qui pense, et qui se réveille au milieu de l'immensité, perdu et s'ignorant soi-même, ce regard implore-t-il moins que la sagesse ? » Renouvier, *Manuel de philosophie ancienne*, I, 263.

Ce sens est encore usuel au xviie siècle, mais Descartes éprouve cependant le besoin de le distinguer du sens courant et familier : « Par la sagesse, on n'entend pas seulement la prudence dans les affaires, mais une parfaite connaissance de toutes les choses que l'homme peut savoir, tant pour la conduite de sa vie que pour la conservation de sa santé et l'invention de tous les arts. » *Principes*, Préf., § 2.

B. Caractère de celui qui est sage, surtout au sens moral de ce mot. — Caractère des actions ou des jugements

---

Sur **Sagesse.** — C'est chez les stoïciens romains que l'idée de *vertu* (et encore dans le sens plus intellectuel que moral de force d'âme) s'est substituée à celle de science. Horace dit, en parlant des Stoïciens vaincus à Philippes : « Quum fracta virtus... » **(J. Lachelier.)** — La définition classique que donne Cicéron de *sapientia* en fait, conformément à la tradition, un savoir : « divinarum humanarumque rerum scientia » (*De finibus*, II, 12, § 37 ; cf. *De officiis*, II, 2, § 5). **(C. C. J. Webb.)**

M. **C. C. J. Webb** et **L. Brunschvicg** rappellent la quasi-personnification de la Sagesse de Dieu dans les derniers livres de l'Ancien Testament et l'influence qu'elle a exercée sur les théologiens philosophes ultérieurs. M. Brunschvicg pense même que cette conception de la Σοφία est l'origine de toutes les expressions qui personnifient la Sagesse (comme dans le texte de Rousseau cité au § **B**). Mais par ailleurs ce sens historique ne paraît pas avoir laissé de traces dans le sens actuel du mot. — Cf. cependant aussi Leibniz, *Théodicée*, partie II, § 149, 150, 151.

Leibniz, dans l'opuscule *De la sagesse* (Erdm., 673) qui est de sa première jeunesse (cf. Couturat, *La Logique de Leibniz*, 180) reprend à son compte la définition cartésienne citée plus haut, et en fait le point de départ d'une véritable méthode :

Sagesse parfaite connaissance.
- des principes de toutes les sciences.
- et de l'art de les appliquer
  - art de bien juger ou raisonner.
  - art d'inventer des vérités inconnues.
  - art de se souvenir de ce qu'on sait à point nommé.

Suit une série de règles relatives à chacun de ces arts. **(E. Van Biéma.)**

Dans le langage traditionnel, le terme *sagesse* a un sens fort et technique qui en réserve l'emploi à une forme de connaissance contemplative et infuse, concrète

sages. Souvent personnifié en ce sens : « La sagesse a beau parler par votre bouche, la voix de la nature est plus forte. » J.-J. ROUSSEAU, *Nouvelle Héloïse*, I, 10.

Rad. int. : Sajes.

SAINT, D. *Heilig ;* E. *Holy* (subst. *Saint*) ; I. *Santo.* — **Sainteté,** D. *Heiligkeit ;* E. *Holiness ;* I. *Santità.*

(Sur l'étymologie de ces mots, cf. *Sanction**. *Heilig* et *Holy* ont un autre sens primitif : salut, santé. Cf. D. *Heil, heilen ;* E. *Health.*)

A. Qui doit être l'objet d'un respect inviolable. « La sainteté des lois, des traités. » (Cf. L. *Sacrosanctus.*)

B. Moralement parfait, soit en parlant des personnes, soit en parlant des lois ou des actes. « Sa sainteté (de Dieu) n'est autre chose que le suprême degré de la bonté. » LEIBNIZ, *Théod.*, II, § 151. — Qui veut et fait le bien par l'excellence même de sa nature, innée ou acquise, et non pas en dominant ses mauvais penchants. « La sainteté est en Dieu une incompatibilité essentielle avec tout péché, avec tout défaut, avec toute imperfection d'entendement et de volonté. » BOSSUET, *Élévations sur les mystères*, Ire semaine, XI. — « ... Einen heiligen Willen, d. i. einen solchen der keiner dem moralischen Gesetze widerstreitenden Maximen fähig wäre[1]... » KANT, *Prakt. Vern.*, ch. I, § 7, Anmerkung.

« Die Heiligkeit der Sitten wird ihnen in diesem Leben schon zur Richtschnur angewiesen, das dieser proportionirte Wohl aber, die Seligkeit, nur als in einer Ewigkeit erreichbar vorgestellt[2]. » KANT, *Prakt. Vern.*, liv. II, ch. I, § 5.

1. « Une volonté sainte, c'est-à-dire qui ne serait capable d'aucune maxime opposée à la loi morale. » *Raison pratique*, Remarque. — 2. « La sainteté des mœurs est déjà présentée dans cette vie aux êtres raisonnables comme une règle idéale, mais le bien-être proportionné à celle-ci, la béatitude, ne leur est présentée comme accessible que dans une éternité. »

---

et synthétique, amoureuse et savoureuse *(sapit)*, dont l'entendement abstrait ou la pensée discursive ne peuvent jamais atteindre la plénitude ni égaler la lumière, l'unité, l'efficacité. Elle possède les principes ; elle n'a pas à les recevoir d'une autre science. Et, des causes les plus hautes, elle va, d'une vue, aux fins dernières. « *Doctrina per studium acquiritur, sapientia autem per infusionem habetur.* » (S. THOMAS, *S. Th.*, I, q. I, a 6). Elle est à la fois *cognitio* et *inclinatio ;* elle procède par intuition du réel singulier, *per modum connaturalitatis et unionis ;* elle suppose sans doute une purification préalable, une ascèse, mais avant tout elle résulte d'une imprégnation subie, *non solum discens, sed et patiens divina.* La science est l'acte de l'esprit qui sait ; la sagesse est l'expérience de l'acte même de ce qui est su, goûté, de l'être qui se communique et se laisse posséder ; elle est l'union de l'*intellectus* à son objet essentiel, mais par l'opération principale de cet objet même. **(M. Blondel.)**

Sur **Saint.** — Ἅγιος, dont ce mot est la traduction consacrée, ne s'applique jamais, avant le christianisme, qu'à des choses. Voir FESTUGIÈRE, *La Sainteté*, p. 24. **(E. Bréhier.)**

Sur **Sainteté.** — M. **Ch. Werner** fait remarquer que Kant, quoiqu'il en soit venu à considérer la sainteté comme comprise dans le Souverain Bien, et par suite, comme exigée par la Raison Pratique, a cependant distingué très fortement la sainteté et la vertu ; dans la première, le bien est accompli par inclination et par amour ; dans la seconde, par devoir, par pure obéissance à la loi, en lutte contre les penchants de la sensibilité. C'est en ce sens qu'il a dit, en parlant de l'homme : « Sein moralischer Zustand, darin er jedesmal sein kann, ist *Tugend*, d. i. moralische Gesinnung im Kampfe, und nicht *Heiligkeit* im vermeintlichen

C. Divin. « La Sainte-Trinité. » — « Le Saint-Esprit. » Qui appartient à la religion (judaïque ou chrétienne) ; consacré au culte. « Le Saint des Saints. » — « Les saintes huiles. » — « Le Vendredi Saint. »

REMARQUE

Saint, en parlant des personnes, s'emploie plutôt comme substantif que comme adjectif. « Un saint » est d'abord et proprement un terme théologique, désignant celui qui a été canonisé ; mais le mot s'emploie fréquemment en dehors de toute idée religieuse, pour parler d'un homme que sa vertu met à l'abri de toute tentation, ou rend capable d'en triompher sans défaillance. Même dans ce cas, et lorsqu'on parle, par exemple, d'un « Saint laïque », le mot évoque encore l'idée d'une conduite semblable à celle d'un saint, au sens chrétien : patience, humilité, renoncement aux plaisirs matériels. *Sage* n'a pas le même import.

Rad. int. : Sant.

SALUT, D. **A.** *Heil ;* **B.** *Heil, Erlösung ;* — E. **A.** *Safety ;* **B.** *Salvation ;* — I. *Salute, Salvezza.*

A. Fait d'être sauvé d'un péril (presque toujours, d'un péril mortel). « *Periculum* est facilitas mali ; quod si non sequatur, *salvi* dicimur seu *salutem habere* (posito malum esse magnum). » LEIBNIZ, *Table de définitions*, « Modi existendi ». (COUTURAT, *Inédits*, 473.)

B. Spécialement, dans la langue théologique et par suite, chez les philosophes : bonheur éternel. « *Salus*, apud theologos, est felicitas hominum aeterna. » LEIBNIZ, *Ibid.*, « Religio », p. 508. C'est le fait d'être sauvé : 1° de l'état de péché et de souffrance dans lequel naît l'homme (cette première idée se trouve à la fois dans le christianisme, auquel ce mot appartient proprement, et dans le bouddhisme, à propos duquel il est souvent employé) ; 2° (dans le christianisme) de la damnation qui serait la conséquence de cet état sans la médiation du *Sauveur* ou Rédempteur. « Le ciel et la terre péri-

---

Besitze einer völligen Reinigkeit der Gesinnungen des Willens[1]. » (*Prakt. Vern.*, livre I, chap. III ; éd. Berl., 84). Dans cet état de perfection « verwandelt sich... die erfurchtsvolle Scheu in Zuneigung, und Achtung in Liebe ; wenigstens würde es die Vollendung einer dem Gesetze gewidmeten Gesinnung sein, wenn es jemals einem Geschöpfe möglich wäre sie zu erreichen[2]. » (*Ibid.)* Ainsi, le bien accompli par inclination et par amour est la perfection à laquelle nous devons tendre. Mais cet idéal n'est pas réalisable pour nous dans la vie actuelle ; et c'est pourquoi nous devons éviter la « moralische Schwärmerei[3] » qui se flatte d'arriver immédiatement, dès cette vie, au bien accompli par pur amour. — Ce bien, d'ailleurs, ne suppose rien d'autre, selon Kant, que la conformité parfaite de la volonté à la loi. L'amour se produit dès que toute résistance à la loi a disparu de la volonté ; mais bien entendu, cet amour, de même que le respect pour la loi, ne renferme rien de passionnel. Il l'appelle *praktische Liebe* (p. 83, l. 11) par opposition à *pathologische Liebe*[4] (*ibid.*, l. 7-8).

J. Lachelier rappelle que les poètes romantiques ont quelquefois pris *saint* en un sens naturaliste : « Et jamais fils d'Adam sous la sainte lumière... » C'est un retour au sens antique de *sanctus :* « Hunc tu, Diva, tuo recubantem corpore sancto... Sancte puer, curis hominum qui gaudia misces, etc. » Vénus, l'Amour, sont ici qualifiés de saints à cause de leur divinité, de leur puissance universelle.

---

1. « Son état moral, quand il peut y atteindre, est la *vertu*, c'est-à-dire la disposition au bien en lutte (contre le mal), et non la *sainteté*, en prétendue possession d'une pureté parfaite des dispositions de la volonté. » — 2. « (Dans cet état) la crainte révérentielle se change en inclination et le respect en amour ; telle serait du moins la perfection d'une disposition (morale) entièrement dévouée à la loi, si jamais il était possible à une créature d'y atteindre. » — 3. « Griserie morale » (mot à mot : bourdonnement). — 4. « Amour pratique. » — « Amour passionnel. »

ront plutôt que la parole de Dieu et plutôt que ce qui appartient à l'économie de notre salut soit changé. » LEIBNIZ, *Disc. de métaphysique*, § 37.

« Dans la façon dont il entend le bonheur ou le bien à obtenir, [Spinoza] fait entrer l'idée de ce que la conscience religieuse appelle le *Salut*. Or, cette idée représente la destinée de l'homme comme une alternative entre la mort éternelle et la vie éternelle ; elle enveloppe la conviction que pour l'œuvre de la nouvelle naissance, il faut plus que la vertu isolée de l'effort individuel, mais avant tout une coopération de la Puissance ou Réalité infinie à laquelle nous sommes immédiatement unis. Le salut est dans l'amour de Dieu, dans l'union immédiate et indissoluble de l'âme avec Dieu. » V. DELBOS, *Le Spinozisme*, p. 9.

Rad. int. : Salves.

SANCTION, D. *Sanktion ;* E. *Sanction ;* I. *Sanzione.*

A. Peine établie par une loi pour réprimer un acte. « Sanctæ quoque res, veluti muri et portæ civitatis, quodammodo divini juris sunt... Ideo autem muros sanctos vocamus, quia pœna capitis constituta est in eos qui aliquid in muros deliquerint. Ideo et legum eas partes, quibus pœnas constituimus adversus eos qui contra leges fecerint *Sanctiones* vocamus. » *Institutes*, II, 1 : De rerum divisione, § 10. (Mais cette acception est déjà dérivée ; *Sanctio* paraît avoir signifié primitivement l'acte même d'établir une loi, ou un traité, de lui conférer un caractère obligatoire et incontestable : *sancire fœdus ;* on dit encore, en ce sens, « obtenir pour un projet la sanction du Parlement ».)

B. Par suite, peine ou récompense attachées à une défense ou à un ordre en vue de les faire respecter.

C. Enfin, par extension, toute peine ou tout avantage, soit établis par les hommes ou par Dieu, soit résultant du cours naturel des choses, et qui sont provoqués par une certaine manière d'agir : d'où la distinction des sanctions humaines et divines, physiques et morales, légales et naturelles, déterminées et diffuses, civiles et pénales, etc. Ce terme a été particulièrement employé par l'école utilitaire anglaise.

Sur **Sanction.** — *Sanction* veut dire sceau, ou garantie ; en particulier, garantie d'efficacité pour une règle que l'on peut considérer comme impliquant une possibilité de réalisation seulement, ou (à plus forte raison) dont la réalisation, étant désirable, est contingente. Il n'est point de sanctions pour les lois de la nature considérées comme simples expressions des rapports constants impliqués dans la nature des choses existantes. Il est des sanctions pour les lois humaines, considérées comme s'adressant à un être dont la nature donnée ne commande pas seule les actes, c'est-à-dire comme capable de modifier cette nature et comme vraiment agissant. **(M. Bernès.)**

Au point de vue historique, il y a lieu cependant de rapprocher l'expression *sancire fœdus* et l'expression bien connue de Lucrèce, *fœdera naturæ*, dans le sens de *lois de la nature :* ce sont les pactes auxquels les choses sont soumises et qu'elles ne peuvent enfreindre. Cf. II, 302 : « Quantum cuique datumst per fœdera naturai » et surtout I, 586 et suiv. : « Et quid quæque queant per fœdera naturai, quid porro nequeant, sancitum quandoquidem extat. » L'expression provient très probablement d'Empédocle, qui parle du vaste serment, πλάτυς ὅρκος, par lequel est *scellé* l'oracle de la Nécessité, l'éternel arrêt des Dieux (fr. 115, Diels, au début), ou qui règle le retour alternatif de la Discorde, et sa prédominance, au temps fixé, sur l'Amitié, dans l'harmonie du Sphairos (fr. 30, Diels). Le mot ὅρκος vient de ἕρκω, qui signifie enfermer, contraindre. **(L. Robin.)**

— « Le sens indiqué par M. Bernès : sceau, garantie, méritait d'être retenu,

REMARQUE

Ce terme est pris dans une acception encore plus large chez les philosophes de langue anglaise. MM. BALDWIN et STOUT le définissent ainsi : « *Sanction* (in psychology) : any ground or reason for action, whether or not the individual is couscious that this is the ground or reason[1]. » BALDWIN's, *Dictionary*, sub V°. Et M. Baldwin en donne comme exemple : l'impulsion, les plaisirs inférieurs, le désir, les plaisirs supérieurs, le sentiment du droit, qui forment pour lui les *sanctions personnelles ;* les sanctions naturelles, les sanctions pédagogiques et conventionnelles, les sanctions civiles, les sanctions morales et religieuses, qui forment les *sanctions sociales.* (*Social and ethical Interpretations in mental development*, ch. IX.) — Cet usage du mot vient de l'emploi qu'en ont fait BENTHAM (*Princ. of morals and legislation*, III, § 2) et J. S. MILL (*Utilitarianism.*, ch. III). Il n'existe pas en français.

1. « *Sanction* (en psychologie) : tout principe ou toute raison d'action, que l'individu ait ou non conscience que tel est le principe ou la raison qui le fait agir. »

Au contraire, on y réduit quelquefois plus encore le sens de *sanction*, en n'y comprenant que les conséquences d'un acte moral ou immoral qui ne résultent pas de la nature même de cet acte, et qui s'y ajoutent pour ainsi dire du dehors : « Quand je viole la règle qui m'ordonne de ne pas tuer, j'ai beau analyser mon acte, je n'y trouverai jamais le blâme ou le châtiment ; il y a entre l'acte et sa conséquence une hétérogénéité complète ; il est impossible de dégager *analytiquement* de la notion de meurtre ou d'homicide la moindre notion de blâme, de flétrissure... J'appelle *sanctions* les conséquences ainsi rattachées à l'acte par un lien *synthétique.* » E. DURKHEIM, *La Détermination du fait moral*, Bull. de la Soc. de philos., 1906, p. 120.

Rad. int. : Sancion.

SATISFACTION, D. **A. B.** *Befriedigung*, **B.** *Zufriedenheit ;* **C.** *Genugtuung ;* — E. **A.** *Fulfilment ;* **A. B. C.** *Satisfaction ;* — I. *Soddisfazione.*

A. *Objectivement.* L'acte de « faire assez », ou le résultat de cet acte ; par suite, le fait qu'une demande, une ten-

et même en première ligne. « La justice est la sanction des injustices établies. » A. FRANCE, *Crainquebille.* Par suite, *sanction* est souvent équivoque. Ainsi dans ce texte : « L'abus de force économique dans les contrats serait ainsi *sanctionné* » (MORIN, *Transformations contemporaines du droit*, Revue de Métaphysique, 1927, p. 258), on peut douter si *sanctionner* signifie garantir ou punir. » **(M. Marsal.)** — La remarque sur les équivoques possibles de *sanction* et *sanctionner* me paraît très exacte et très importante ; mais ni « sceau » ni « garantie » ne me semblent rendre exactement le sens primitif, mentionné d'ailleurs dans le corps de l'article : *sancire*, consacrer. Dans la phrase d'Anatole France, il est visible que si l'on voulait substituer le terme le plus usuel au mot *sanction* (employé peut-être ici d'une manière un peu recherchée), il faudrait dire : « La justice est la *consécration* des injustices établies. »

Dans le texte de MILL cité plus haut, le mot *sanction* désigne exactement « the *motives* to obey a moral rule, the *source* of its obligation[1] », autrement dit ce qui lui donne un caractère sacré. (Cf. le sens primitif de *sancire*). Les « external sanctions », par exemple, sont « the *hope* of favour and the *fear* of displeasure from our fellow creatures or from the Ruler of the Universe, along with whatever we may have of *sympathy* of *affection* for them[2] », etc. **(A. L.)**

1. « Les motifs pour obéir à une règle morale, la source de son caractère obligatoire. » — 2. « *L'espoir* d'obtenir la bienveillance, et la *crainte* de provoquer le mécontentement de nos semblables, ou de Celui qui gouverne l'Univers, en même temps que tout ce que nous pouvons avoir de *sympathie* ou d'*affection* pour eux. »

dance, un besoin aboutissent à leur fin : « La satisfaction des tendances égoïstes. — « La raison humaine ne « comprend pas facilement que l'on « puisse aimer autrement que par rap- « port à soi et avoir d'autre fin dernière « que sa propre satisfaction. » MALEBRANCHE, *Recherche de la Vérité*, livre IV, ch. v (Ed. J. Simon, p. 40). » Ce qui permet ou produit cette satisfaction : « Une satisfaction donnée à l'opinion publique. »

B. *Subjectivement :* 1° État affectif qui s'attache d'ordinaire au fait qu'une tendance ou un désir viennent d'atteindre leur but. « La satisfaction d'avoir bien agi. »

2° Plus généralement, état affectif (stable) de celui qui ne demande rien de plus que ce qu'il a ; sentiment *sui generis* qui participe de la joie et du repos. « Que l'amour de Dieu demande une entière satisfaction et acquiescence touchant tout ce qu'il fait. — ... Pour agir conformément à l'amour de Dieu, il ne suffit pas d'avoir patience par force, mais il faut être véritablement satisfait de tout ce qui nous est arrivé suivant sa volonté. » LEIBNIZ, *Discours de métaphysique*, § 4.

C. Réparation d'un tort causé, amende honorable pour une injure. — Ce sens est particulièrement en usage dans la langue de la théologie morale. (Voir *Observations*.) — « Réparation par les armes » (duel).

CRITIQUE

Ce terme joue un grand rôle dans les théories contemporaines de la connaissance et de la vérité qui attribuent le rôle principal à l'action. (Voir *Pragmatisme**, *Humanisme**.) « By conforming [to reality], humanism means taking account of, in such way as to gain any intellectually and practically satisfactory result. To *take account of* and to be *satisfactory* are terms that admit of no definition, so many are the ways in which these requirements can practically be worked out[1]. » W. JAMES, *The meaning of truth*, ch. III, p. 100-101. — Il semble, dans ce cas, que le sens **B**[1] soit surtout visé.

Rad. int. : Satisfac.

1. « Par *se conformer à la réalité*, l'humanisme entend le fait d'en tenir compte, de manière à obtenir quelque résultat satisfaisant au point de vue intellectuel et au point de vue pratique. *Tenir compte* et *satisfaisant* sont des termes qui n'admettent pas de définition, tant il y a de manières de réaliser pratiquement ces conditions. »

Sur **Satisfaction.** — Bien que cette doctrine se rapporte à la théologie, peut-être pourrait-on parler ici de la place que tient dans la philosophie de saint Anselme la notion de *satisfaction*. Le péché originel est une offense faite à Dieu ; et en vertu de sa justice, Dieu peut exiger une réparation, une satisfaction. Comme d'autre part, en Adam, c'est l'humanité, l'idée de l'homme, qui a péché, tous les hommes doivent à Dieu cette satisfaction. Mais la bonté de Dieu fait échec aux exigences de sa justice, et cette bonté le dispose à ne pas consommer le châtiment de l'humanité. Que d'autre part un homme quelconque s'offre en sacrifice pour réparer la faute commune, il ne peut y avoir là, au regard de Dieu, une compensation satisfaisante. Pour qu'il en soit ainsi, il faut que le sacrifice soit accompli par un être qui soit infiniment au-dessus des créatures, de façon à donner à Dieu une satisfaction adéquate, et par un être qui, n'ayant pas péché lui-même, n'ait point de dette à payer, mais se substitue volontairement au véritable débiteur *(satisfaction vicaire)*. Cette forme de rachat est réalisée par l'Incarnation, par le Dieu fait homme. (Dans le *Cur Deus homo*, 1094-1098.) — **(L. Robin.)**

Le mot a d'autre part son application dans la théologie morale, en ce qui concerne la pénitence : la *satisfaction* (qui doit suivre la rémission des péchés) est « la réparation de l'injure que nos péchés ont faite à Dieu et du tort qu'ils ont fait au prochain ». *(Catéchisme du diocèse de Paris.)* — **(J. Lachelier.)**

SATISFAIRE, D. **A.** *Genügen ;* **B.** *Befriedigen, zufrieden stellen ;* — E. *To satisfy ;* — I. *Soddisfare.*

A. *Objectivement :* répondre à certaines demandes ou conditions. « L'objet d'un problème est de déterminer une ou plusieurs choses, d'espèces données, ayant des rapports désignés avec des choses données ou, en d'autres termes, satisfaisant à des conditions données. » DUHAMEL, *Des méthodes dans les sciences de raisonnement*, I, chap. v, § 28. (Le verbe en ce sens est neutre.)

Spécialement (v. actif). Satisfaire un désir, une exigence, un besoin : faire ce qui est demandé, procurer ce que réclament la tendance ou la volonté.

B. *Subjectivement.* Satisfaire quelqu'un : produire en lui un sentiment de *satisfaction* (voir ci-dessus).

Rad. int. : Satisfac.

SAUVER les apparences. — **A.** Traduction consacrée du G. σώζειν τὰ φαινόμενα ou encore διασώζειν τὰ φαινόμενα, rester d'accord avec les phénomènes, avec les faits observés : SIMPLICIUS, Commentaire sur le *De cœlo* d'Aristote (édition Karsten, p. 221ᵃ23 et 26 ; 219ᵃ36, etc.), transcrit au moyen âge sous la forme *salvare phaenomena, salvare apparentias.* On entend par là le fait de poser des hypothèses telles que les phénomènes observés en résulteraient, mais sans s'occuper de savoir si ces hypothèses sont vraies ou fausses, ou même en les déclarant expressément fausses et en ne les prenant que comme un moyen commode d'expression, de prévision ou de calcul. Voir DUHEM, Σώζειν τὰ φαίνομενα, *Essai sur la théorie physique de Platon à Galilée*, où il a recueilli de nombreux exemples de cette attitude épistémologique. — « Je désire que ce que j'écrirai soit seulement pris pour une hypothèse, laquelle est peut-être fort éloignée de la vérité ; mais encore que cela fût, je croirai avoir beaucoup fait si toutes les choses qui en seront déduites sont entièrement conformes aux expériences : car si cela se trouve, elle ne sera pas moins utile à la vie que si elle était vraie... » DESCARTES, *Principes de la philosophie*, 3ᵉ partie, § 44. Cf. *Hypothèse**.

B. Au sens courant : pallier quelque défaut ou quelque faute en conservant des dehors corrects. « Plusieurs qui parlent de l'immortalité par grâce (par une grâce miraculeuse de Dieu) ne le font que pour sauver les apparences... » LEIBNIZ, *Nouv. Essais*, Préface, § 13.

SAVANT, subst. D. *Gelehrte;* (quand il s'agit des sciences de la nature, *Naturforscher*) ; — E. **A.** *Learned man ;* **B.** *Scholar ;* **C.** *Man of science, Scientific man ;* — I. **A.** *Sapiente ;* **B. C.** *Scienziato.*

A. Celui qui sait beaucoup (ce sens a vieilli).

B. Celui qui pratique habituellement une ou plusieurs sciences*, au sens **D** de ce mot. « Même prématurée ou abusive..., la synthèse a un avantage : elle rappelle le savant à la conscience de son rôle. » H. BERR, *La Synthèse en histoire*, p. 19.

Sur **Sauver les apparences.** — Il ne me semble pas que cette expression se trouve chez ARISTOTE, mais on en rencontre d'autres chez lui qui la préparent : « Λεύκιππος... ὁμολογήσας ταῦτα μὲν τοῖς φαινομένοις... (Leucippe, parlant sur ce point en accord avec les apparences, *ou* les phénomènes). *De gener. et corruptione*, A, 8 ; 325ᵃ25-26. « Οὐ δύνανται ἀποδιδόναι πάντα τὰ φαινόμενα » (ils ne peuvent rendre tous les phénomènes). *Morale à Eudème*, H, 2, 1236ᵃ25-26 ; cf. 1236ᵇ22. « Εἰ μέλλει τις ἀποδώσειν τὰ φαινόμενα » (Si l'on veut rendre les phénomènes). *Métaph.*, Λ, 8 ; 1073ᵇ37 ; etc.

Sur **Savant.** — Article ajouté à la demande de plusieurs membres de la Société, et en partie d'après des textes fournis par M. **L. Robin.**

C. Celui qui se consacre (et surtout celui qui se consacre par profession) à l'étude des sciences, au sens **E.** Le « savant », en ce cas, s'oppose soit à l'artiste, soit au lettré, soit à l'érudit, soit au praticien (médecin, ingénieur, etc.), soit enfin au philosophe. « Plus d'une fois, il m'est arrivé de voir sous un aspect nouveau des principes que les philosophes sans science ou les savants sans philosophie ont confondus ou méconnus. » RENOUVIER, *Manuel de philosophie ancienne*, Avertissement, p. x.

Rad. int. : **B. C.** Sciencist.

Savant, adj. se dit surtout aux sens **A** ou **B ;** il ne serait pas compris au sens **C.** Mais d'autre part, il peut se dire des choses aussi bien que des hommes : « Un savant ouvrage, de savantes recherches » ; et il a dans cet emploi une acception tout à fait étrangère à celles du substantif : habile, mais d'une habileté qui vient d'une expérience réfléchie, consciente des règles qu'elle applique : « Une botte savante (en escrime) ; une savante dialectique. »

Rad. int. : Sciencoz.

Saveur, voir Goût.

SAVOIR (verbe et subst.), D. *Wissen ;* E. *To know ;* (subst.) *knowing, knowledge (about) ;* I. *Sapere.*

A (verbe). Connaître* (au sens **B** de ce mot) ; — (subst.) état de l'esprit qui connaît ; relation du sujet pensant à un contenu objectif de pensée, formulable en une proposition, dont il admet la vérité pour des raisons intellectuelles et communicables. — Cf. *Science**.

B (subst.). Ce que l'on sait. Ne se dit proprement, en ce sens, que si les connaissances dont il s'agit sont assez nombreuses, systématisées, et amassées par un travail continu de l'esprit.

CRITIQUE

Le *savoir* s'oppose : 1° A l'ignorance* ; 2° à l'opinion* ; 3° à la foi* ou croyance*. Il est défini par KANT : « das sowohl subjektiv als objektiv zureichende Fürwahrhalten[1] ». *Krit. der reinen Vernunft.*, Methodol., A. 822 ; B. 850.

La *certitude** (au sens strict qui a été défini précédemment) porte sur les mêmes faits intellectuels que le savoir ; mais le savoir est plus proprement la relation entre le sujet connaissant et la proposition connue pour vraie ; et la certitude est le sentiment d'assurance qui se produit quand on a conscience de cette relation. Aussi le *savoir* ne doit-il pas être opposé au *doute ;* celui-ci appartient au même ordre que la *certitude* dont il est le contraire — (mais non le contradictoire : on admet généralement, en effet, qu'il peut y avoir

1. « L'assentiment suffisant tant au point de vue subjectif qu'au point de vue objectif. »

Sur **Savoir.** — **E. Leroux** nous a signalé la distinction établie par J. GROTE, citée et louée par W. JAMES (*The meaning of truth*, p. 11-12) entre *connaître et savoir*, correspondant aux deux expressions anglaises : *to know a thing*, *a man*, etc., et *to know such and such things* about *the thing*, *the man*, etc.[1]. La première est une simple *acquaintance* ou familiarité avec l'objet connu ; elle se rapporte à la présentation, à la *Vorstellung ;* la seconde est plus intellectuelle, elle comporte des concepts, des jugements, une sorte de science. « Le langage, dit Grote, suivant son véritable instinct logique, distingue généralement ces deux acceptions de l'idée de connaissance, l'une étant désignée par les mots γνῶναι, *noscere*, *kennen*, connaître ; l'autre, par εἰδέναι, *scire*, *wissen*, savoir. » *Exploratio philosophica* (1856), p. 60.

1. *Le sens du mot « vérité ».* — « Connaître une chose, un homme, etc. » et « connaître telles et telles choses sur cette chose, sur cet homme, etc. »

entre les deux, au point de vue psychologique, un état caractérisé par l'absence de doute, et qui cependant n'est pas certitude. — Voir ce mot.)

Rad. int. : Sav. *Chose sue* : Savaj.

SCALAIRE, D. *Skalar ;* E. *Scalar ;* I. *Scalare.* Se dit des grandeurs non dirigées, par opposition aux vecteurs*. « Ces éléments invariants sont les uns scalaires, c'est-à-dire non dirigés, comme le temps ou la masse, les autres vectoriels, comme l'accélération ou la force. » P. Langevin, *Le Temps, l'Espace et la Causalité,* Bulletin de la Soc. fr. de philosophie, 1912, p. 9.

REMARQUE

Nous avons cru utile d'ajouter ici la définition de ce mot (qui était originairement mentionné, sans plus, à l'article *vecteur**), parce qu'on l'entend quelquefois employer en un faux sens (= variant par degrés discontinus), ce que suggère d'ailleurs facilement l'étymologie : *scala,* marche d'escalier, échelon, et par extension l'escalier ou l'échelle dans son ensemble. Le mot paraît s'être dit primitivement des grandeurs qui se mesurent sur une *échelle graduée :* p. ex. le poids (lu sur un dynamomètre), la pression (sur un manomètre), le temps (sur une horloge). Mais actuellement le mot est également appliqué à une surface, à un volume, à une densité, etc.

Scalarius existe bien en latin, mais veut dire constructeur d'échelles ou d'escaliers.

Rad. inté. : Skalar.

SCEPTICISME (du G. σκεπτικός, qui examine ; ultérieurement appliqué aux Pyrrhoniens*). — D. *Skepticismus ;* E. *Scepticism* (**C.** *Cynism*) ; I. *Scetticismo.* — Cf. Dogmatisme*.

A. Au sens le plus large, doctrine d'après laquelle l'esprit humain ne peut atteindre avec certitude aucune vérité d'ordre général et spéculatif, ni même l'assurance qu'une proposition de ce genre est plus probable qu'une autre. « Non que j'imitasse en cela les Sceptiques, qui ne doutent que pour douter et affectent d'être toujours irrésolus... » Descartes, *Méthode,* III, 6. — Cf. *Éphectique*, Suspension*, Trope**.

B. (Avec un adjectif qualificatif) : Doctrine qui nie la possibilité d'atteindre une vérité certaine dans tel domaine déterminé : « Le scepticisme métaphysique, le scepticisme médical. »

C. Tournure d'esprit caractérisée non par le doute proprement dit, mais par l'incrédulité et par une tendance à se défier des maximes morales dont les hommes font profession.

CRITIQUE

Les mots *sceptique, scepticisme,* sont souvent employés d'une manière abu-

Sur **Scepticisme.** — On peut soutenir peut-être qu'il y a du scepticisme dans Kant, non assurément sur la valeur objective des phénomènes et des lois de la nature, qu'il a au contraire voulu établir contre Hume, mais sur la valeur, au moins symbolique, des postulats de la Raison pratique. Il est bien entendu, pour lui, que Dieu et la vie future n'ont, tels que nous nous les représentons, qu'une valeur subjective ; je veux dire, ne sont qu'une satisfaction, la seule possible d'après notre faculté de connaître, donnée à certains besoins de notre pensée spéculative *(théologie physique)* ou de notre conscience morale *(théologie morale,* dans la *Critique du Jugement) ;* ce qui en fait déjà tout autre chose que des illusions. — Mais cette représentation correspond-elle à quelque chose, ou ne correspond-elle à rien ? Il pourrait y avoir, ce me semble, une droite et une gauche kantienne. **(J. Lachelier.)**

La remarque sur le sens anglais du mot *scepticisme* en tant qu'il s'applique spécialement à la philosophie de Hume, nous a été communiquée par **H. Wildon Carr.**

sive, dans le langage courant, et même quelquefois dans le langage philosophique. « On donne souvent le nom de scepticisme à la négation de certains principes généralement admis, surtout à la négation de certains dogmes religieux ; c'est abuser des mots et confondre les idées. » SAISSET, art. *Scepticisme*, dans *Franck*, 1530 A. Cette critique est très juste, bien qu'on trouve, chez Voltaire et chez Diderot, *sceptique* pris au sens d'incroyant, d'adversaire de la foi. Voir Littré, sub V°. — Il en faut dire autant de l'emploi familier de ce mot pour désigner une opinion défavorable, quant au succès d'une entreprise. — Mais, dans le même article, Saisset à son tour applique ce terme au criticisme de Kant, qu'il appelle « le plus profond, le plus sérieux et le plus original des sceptiques modernes » (1531 B). Bien que cet usage ait été courant en France pendant la première moitié du XIXe siècle, et qu'il persiste encore dans certains milieux philosophiques, le mot est tout à fait contraire à l'esprit kantien et ne doit pas être appliqué à cette doctrine.

En anglais, ce terme, sans autre qualification, sert souvent à désigner la philosophie de HUME, et spécialement la doctrine suivant laquelle « tous nos raisonnements touchant les causes et les effets n'ont d'autre source que la coutume ». (*Traité*, 4e partie, section 1.) — On parle aussi en français, du « scepticisme de Hume » ; mais le mot, employé seul, ne conviendrait pas pour dénoter sa doctrine.

Rad. int. : Skeptikism *(doctrine)* ; Skeptikes *(état d'esprit)*.

SCEPTIQUE, D. *Skeptisch* (adj.) ; *Skeptiker* (subst.) ; — E. *Sceptical* (adj.) ; *Sceptic* (adj. et subst.) ; au sens **C** du mot *scepticisme* : *Cynic, cynical;* voir *Cynique*, observations ; — I. *Scettico.*

A. (En parlant des hommes.) Qui professe le scepticisme, surtout au sens **A,** ou dont le caractère est enclin au scepticisme, au sens **C** (voir ci-dessus). Quelquefois, qui doute de telle ou telle thèse particulière.

B. (En parlant des choses.) Qui consiste ou qui aboutit à suspendre le jugement. « Les arguments, les conclusions sceptiques. »

HUME appelle « doutes sceptiques touchant les opérations de l'entendement » (*Essai*, section IV) la question de savoir sur quel raisonnement ou sur quel principe *théorique* s'appuie l'opération par laquelle on induit du connu à l'inconnu et du passé à l'avenir ; opération qu'il tient d'ailleurs pour légitime et dont la valeur, dit-il, ne peut être mise en doute au point de vue *pratique*.

KANT appelle « représentation sceptique des antinomies* » *(Skeptische Vorstellung der kosmologischen Fragen)* la méthode consistant à montrer que soit qu'on adopte la thèse, soit qu'on adopte l'antithèse, on aboutit à un non-sens, car le monde ainsi conçu est toujours soit plus grand, soit plus petit que le concept par lequel nous le pensons. (*Antin. de la rais. pure*, 5e section.)

Rad. int. : Skeptik.

SCHÉMA, D. *Schema ;* E. *Schema ;* I. *Schema.* — Cf. SCHÈME*.

A. Figure simplifiée représentant les traits essentiels d'un objet ou d'un mouvement. On dit souvent aussi *figure schématique.*

Cette figure peut être soit l'expression de relations déjà connues, soit une esquisse hypothétique représentant d'une manière provisoire la structure encore inconnue d'un objet (p. ex. les schémas de la stéréo-chimie) ou le processus général d'un phénomène qui n'est pas encore analysé (p. ex. les « schémas de l'aphasie sensorielle », étudiés par H. BERGSON dans *Matière et Mémoire*, p. 130 et suiv.). Voir *Schème.*

B. Diagramme destiné à représenter les relations d'idées abstraites ou de phénomènes non perceptibles. « Reportons-nous en effet au schéma que nous avons déjà tracé. En S est la percep-

tion actuelle que j'ai de mon corps, c'est-à-dire d'un certain équilibre sensori-moteur. Sur la surface de la base AB seront disposés, si l'on veut, mes souvenirs dans leur totalité. Dans le cône ainsi déterminé, l'idée générale oscillera continuellement entre le sommet S et la base AB... » BERGSON, *Matière et mémoire*, p. 176.

Rad. int. : Skem.

« Schéma* dynamique », expression employée par BERGSON pour désigner l'état d'esprit confus, mais orienté et agissant, dans lequel on se trouve lorsqu'on cherche à retrouver un souvenir, à comprendre ce qu'on entend ou ce qu'on lit, à inventer la solution d'un problème. On ne peut, comme il le fait remarquer lui-même, en donner précisément une définition, mais on se rend compte de sa nature en étudiant le travail par lequel « cette représentation schématique, dont les éléments s'entre-pénètrent », est convertie « en une représentation imagée, dont les parties se juxtaposent ». *L'Effort intellectuel* (recueilli dans *L'Énergie spirituelle*), pages 172-188.

SCHÉMATIQUE, D. *Schematisch ;* E. *Schematic ;* I. *Schematico.*

Qui consiste en un schéma. « L'homme moyen [avec le progrès des sociétés] prend une physionomie de moins en moins nette et accusée, un aspect plus schématique ; c'est une abstraction de plus en plus difficile à fixer et à délimiter. » DURKHEIM, *Div. du travail social*, livre II, ch. IV, p. 364.

Rad. int. : Skemal.

SCHÉMATISME, D. *Schematismus ;* E. *Schematism ;* I. *Schematismo.*

Ce mot n'est usuel en français que pour traduire ou mentionner ce que KANT a nommé *Schematismus der reinen Verstandesbegriffe*, schématisme des concepts purs de l'entendement (*Krit. der reinen Vern.*, A. 137-147 ; B. 176-186). Il consiste dans la fonction intellectuelle par laquelle les concepts purs de l'entendement, inapplicables par eux-mêmes et directement à des objets d'expérience, sont remplacés dans cet usage par des *schèmes** qui permettent cette application.

Rad. int. : Skematism.

Sur **Schéma** et **Schème.** — Kant, dans la *Critique de la Raison pure*, n'avait à s'occuper que des « schèmes transcendentaux » : mais sa pensée, formellement exprimée dans le paragraphe qui commence par *In der That liegen unsern reinen sinnlichen Begriffen...* (A, 140-141) est bien que les concepts géométriques et même les concepts purement empiriques, comme celui de chien, ont aussi leur schème, seul moyen pour nous de penser, sous un concept général, quelque chose qui ne soit pas particulier, de donner à un concept un contenu qui lui soit adéquat. Mais il a très peu développé cette pensée, très féconde cependant, me semble-t-il, pour la théorie des idées générales. **(J. Lachelier.)**

Il serait bon de réserver le mot *schéma* pour le dessin, la figure schématique, et le mot *schème* pour la règle que nous suivons en traçant cette figure, et qui existe à l'état de pure tendance dans notre imagination. **(Id.)**

Un schéma est une image (visuelle ou autre) singulière et concrète, destinée à rendre saisissable à l'imagination un ou plusieurs concepts universels et abstraits. C'est un *exemple fictif*, idéalisé et simplifié, comportant souvent des représentations symboliques de ce qui ne peut être représenté.

En dehors de la *figure schématique*, si commode comme procédé d'interprétation et de démonstration, le schéma est d'un emploi très général dans la pensée. Les figures du géomètre, les formules de l'algébriste sont des schémas.

De même qu'une chose concrète et singulière peut être subsumée sous plusieurs concepts, de même le schéma peut être construit d'après des concepts différents,

SCHÈME, D. *Schema ;* E. *Scheme* (fréquent, appartient même à la langue courante au sens de *projet*, *système*, *plan*) ; I. *Schema.*

Voir ci-dessus, *Schéma.*

A. Au sens kantien (*transcendentales Schema*, schème transcendental) : représentation intermédiaire, homogène, d'une part, au concept pur, en ce qu'elle ne contient rien d'empirique ; de l'autre aux perceptions, en ce qu'elle appartient à l'ordre du sensible, et qui par suite, permet la subsomption indirecte des perceptions ou des images sous les catégories. Le *temps*, en qualité de forme *a priori* de la sensibilité, fournit la matière de ces schémas. Par exemple le schéma de la quantité est le *nombre*, dont les unités s'ajoutent successivement l'une à l'autre ; le schéma de la réalité est la *sensation* (en général, en tant qu'elle occupe une durée) ; le schéma de la substance est ce qu'il y a de *permanent* et d'*invariable* dans les choses, etc. (*Krit. der reinen Vern.*, Schematismus der reinen Versantdesbegriffe[1]. A. 137 sqq. ; B. 176 sqq.)

Kant applique aussi le mot *Schéma* aux « Idées de la Raison pure ». *Krit. der reinen Vern.*, A. 674 ; B. 702. (Endabsicht der natürlichen Dialektik[1].) Ici le sens est voisin de *Schéma*-**B.**

B. Dessin général, mouvement d'ensemble d'un objet ou d'un processus. « Nous dessinons d'un trait continu après avoir regardé le modèle ou y avoir pensé. Comment expliquer une pareille faculté sinon par l'habitude de démêler tout de suite l'organisation des contours les plus usuels, c'est-à-dire par une tendance motrice à en figurer tout d'un trait le schème ? » Bergson, *Matière et mémoire*, ch. II, 98-99.

Le mot, en ce sens, est à peu près synonyme de *schéma* au sens **A.** Cependant, peut-être par suite de l'influence du mot anglais, il s'applique surtout aux représentations par lesquelles on anticipe sur l'avenir, ou par lesquelles on prépare une action soit intellectuelle, soit matérielle.

« Schème moteur », celui qui consiste en images ou en sensations kinesthésiques. « Ainsi se déroulerait dans notre conscience, sous forme de sensations musculaires naissantes, ce que nous appellerons le *schème moteur* de

1. *Critique de la Raison pure ;* schématisme des concepts purs de l'entendement.

1. *Critique de la Raison pure ;* du but final de la dialectique naturelle.

être lieu de rencontre de diverses théories. Quand nous appliquons des connaissances scientifiques, nous essayons de construire par leur moyen un schéma qui se rapproche du réel, mais qui, fait par l'esprit d'éléments intelligibles et tous connus, soit parfaitement clair. Nous n'avons pas d'autre moyen de comprendre les choses que de les reconstruire d'après des vues théoriques : *penser, c'est schématiser.* — Mais le schéma ne saurait rejoindre le réel. Il reste simple et pauvre en regard de la complexité infinie et de la richesse inépuisable du réel. Là est la principale difficulté de passer de la théorie à la pratique, de l'intelligence à l'action. **(E. Goblot.)**

M. Étienne Souriau fait remarquer (*L'abstraction sentimentale*, p. 137) une confusion fâcheuse entre deux sens de *schéma :* 1° « notation, en un petit nombre de traits, précis et sans flou, d'un galbe » ; 2° « figure rapide et floue, où des traits qui gardent la marque de l'improvisation et du fugitif dégagent par approximation une forme incomplète, plutôt suggérée que notée » et qui présente « tout un import d'amorphe, de puissance inactuelle et d'indéfini — très exactement, d'imparfait. » Ne conviendrait-il pas d'employer *schème* et *schème dynamique* pour ce second sens ? **(M. Marsal.)**

la parole entendue. » BERGSON, *Matière et mémoire*, p. 115.

« Schème opératoire. » — « D'autres penseurs se placent de préférence au point de vue du sujet, et déclarent qu'un genre consiste, non dans l'identité d'un *élément* présent en diverses espèces, mais dans celle d'un *schème opératoire*, c'est-à-dire du procédé que l'esprit emploie pour former, ou plutôt encore pour préparer la conception de ces espèces. » HAMELIN, *Essai sur les élém. princip. de la représent.*, 178.

« Schème visuel. » — Synopsie* consistant en figures plus ou moins géométriques dans lesquelles les qualités de couleur font défaut ou ne jouent qu'un rôle effacé. Les schèmes se subdivisent en *symboles* et en *diagrammes*. Les « diagrammes numériques » sont ce que Galton appelait les *Number-forms*. FLOURNOY, *Des phénomènes de synopsie*, Paris et Genève, 1893. (*Note* d'Ed. CLAPARÈDE.)

Rad. int. : Skem.

« Schizophrènie. » — « Nom donné par BLEULER (de Zurich) à ce qu'on appelle d'ordinaire *démence précoce*, et qui présente, comme le dit justement M. Rogues de Fursac, un caractère de généralité qui manque à la fois à *démence* et à *précoce*. » (*Note d'*Ed. CLAPARÈDE.)

SCHOLIE ou **Scolie** (masculin chez les mathématiciens ; féminin chez les philologues), D. *Scholie ;* E. *Scholium ;* I. *Scolio.*

Note explicative ajoutée à un texte. — Particulièrement, dans la déduction, remarques ajoutées par l'auteur lui-même à la suite de la démonstration d'un théorème, pour faire ressortir une question de méthode, pour éclaircir la proposition démontrée, ou pour en marquer la liaison avec quelques autres.

Rad. int. : Skoli.

SCIENCE, D. *Wissen*, *Wissenschaft ;* E. *Science ;* I. *Scienza.*

A. Synonyme de *savoir*. « En troisième lieu, où j'ai dit que nous ne pouvons rien savoir certainement, si nous ne connaissons premièrement que Dieu existe, j'ai dit en termes exprès que je ne parlais que de la science de ces conclusions dont la mémoire nous peut revenir en l'esprit lorsque nous ne pensons plus aux raisons d'où nous les avons tirées. » DESCARTES, *Rép. aux* 2[es] *Obj.*, 1[re] partie. — « Quotiescumque duorum de eadem re judicia in contrarias partes feruntur... ne unus quidem

---

Sur **Schème opératoire.** — Hamelin, dans le texte cité, paraît faire allusion au passage suivant : « On peut donc dire que le concept général n'est ni un simple signe, ni une idée véritable, εἶδος, renfermant une matière, un objet sensible de la pensée ; mais qu'il consiste en un *schème opératoire* de notre entendement, quelque chose comme le rythme d'un vers dont on ne peut retrouver les mots, ou comme le mouvement à vide d'une presse que continuerait une fois encore son geste automatique après avoir imprimé la derniere feuille de papier. » A. LALANDE, *Lectures sur la philosophie des sciences*, chap. I (1[re] édit., 1893, p. 26). Je ne puis dire si cette expression avait été déjà employée auparavant ; je ne me souviens pas de l'avoir empruntée à un ouvrage antérieur. **(A. L.)**

Sur **Science.** 1° *Histoire du mot.* — Dans tout le développement qui précède le texte cité de la *République* (à partir de 521 C) il est à remarquer que le terme employé le plus souvent, et de beaucoup, pour désigner ce qui est appelé ensuite διάνοια, c'est-à-dire les sciences (arithmétique, géométrie, astronomie, harmonie) préparatoires à l'ἐπιστήμη proprement dite (la dialectique), c'est le mot μάθημα, objet d'instruction. Quelquefois Platon se sert d'ἐπιστήμη (527 A, 529 B, 530 D,

videtur habere *scientiam :* si enim hujus ratio esset certa et evidens ita illam alteri proponere posset, ut etiam intellectum tandem convinceret. » Id., *Regulae*, II, 2.

« Certitudo scientiarum omnium aequalis est, alioqui enim scientiae non essent : cum *scire* non suscipiat magis et minus. » Hobbes, *De principiis et ratiocinatione geometrarum*, Introd.

B. Par extension (et un peu abusivement) ce qui dirige la conduite d'une manière adaptée, comme le ferait une connaissance claire et vraie. « Comment expliquer qu'il existe en nous une telle science, si vaste, si profonde, souvent si sûre, comme le sont en général les instincts ? » Ravaisson, *Testament philosophique*, Rev. de mét., 1901, p. 11.

C. Habileté technique (particulièrement en matière de peinture, de musique, de versification) ; connaissance du métier.

D. Ensemble de connaissances et de recherches ayant un degré suffisant d'unité, de généralité, et susceptibles d'amener les hommes qui s'y consacrent à des conclusions concordantes, qui ne résultent ni de conventions arbitraires, ni des goûts ou des intérêts individuels qui leur sont communs, mais de relations objectives qu'on découvre graduellement, et que l'on confirme par des méthodes de vérification définies. « La Diplomatique, l'Histoire littéraire ne sont que des répertoires méthodiques de faits... Au contraire, la Philologie est une science organisée, qui a des lois. » Langlois et Seignobos, *Introd. aux Études historiques*, p. 34.

Chacun des systèmes que nous venons de définir est « une science » ; l'expression « la science », au singulier (et quelquefois, avec une majuscule, « la Science ») désigne : soit l'ensemble des sciences ainsi entendues : « Les progrès de la science moderne » ; — soit, *in abstracto*, une science indéterminée, surtout en tant qu'on en considère l'autorité et la valeur : « La science a prouvé que les étoiles sont des so-

533 C) en le joignant une fois à τέχνη (533 D). Quelquefois il se sert de τέχνη, en distinguant entre une acception supérieure et une acception inférieure de ce terme (532 C, 533 B, 522 B), quelquefois de πραγματεία (532 C, 528 D). — Dans le *Philèbe*, qui est très probablement bien postérieur à la *République*, les mots τέχναι, ἐπιστῆμαι, ou ἡ περὶ τὰ μαθήματα ἐπιστήμη sont employés indistinctement pour désigner toute instruction, soit orientée vers la pratique, soit vers la théorie (55 D, 58 E ; cf. 62 A-D). Mais une τέχνη peut être plus claire en ceci qu'en cela, une ἐπιστήμη plus pure en ceci qu'en cela (57 B). Si l'on envisage une τέχνη pratique, on pourra appeler proprement ἐπιστήμη ce qu'il y a en elle de plus exact (l'emploi du nombre et de la mesure) ; si l'on envisage une τέχνη théorique (arithmétique, géométrie, etc.) on pourra distinguer en elle un usage pratique et un usage philosophique, κατὰ φιλοσοφίαν (56 E, 57 C-D), auquel convient le nom d'ἐπιστήμη (57 E). En somme, la terminologie précise de la *République* n'est pas maintenue. — Dans la *Politique* qui est, comme le *Philèbe*, de la vieillesse de Platon, l'arithmétique est une τέχνη qui est dépouillée de pratique (528 D), et d'autre part l'ἐπιστήμη comprend deux formes, l'une pratique, l'autre théorique (528 C, D, E). On voit donc que pour Platon le mot ἐπιστήμη, bien qu'il y ait une tendance à lui faire signifier la science théorique, n'a pas un sens déterminé ni constant, et le sens fort qui lui est attribué dans le texte cité de la *République* ne se trouve pas partout dans les dialogues.

Pour Aristote, il est bien vrai qu'il admet une diversité de sciences ; mais est-ce en un sens voisin de celui des modernes ? Oui, peut-être, si l'on envisage la notion de hiérarchie (subordination des « sciences poétiques » aux « sciences pratiques » et ce celles-ci aux « sciences théoriques » ; subordination des sciences dans chaque

leils » ; — soit enfin l'attitude d'esprit qui leur est commune : « La science est dans son rôle en ne connaissant d'autre être, d'autre réalité, que celle qu'elle enferme dans ses formules. » BOUTROUX, *Science et Religion*, p. 354.

E. Plus spécialement, par opposition aux « Lettres » (et à la philosophie considérée comme faisant partie des « Lettres »), ainsi qu'au Droit et à la Médecine : les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie et les sciences dites « naturelles ». — Cette opposition, qu'a consacrée, en France, l'organisation des Facultés, ne paraît pas reposer sur des raisons justifiables théoriquement : « L'absurde et déplorable scission des *lettres* et des *sciences* ne compromet pas seulement l'avenir de la philosophie ; elle fausse son histoire et rend son passé inintelligible, en l'isolant des spéculations scientifiques où elle a toujours pris racine. » COUTURAT, *Logique de Leibniz*, Préface, VIII (à propos de la distribution arbitraire des œuvres de Leibniz, dans l'édition Gerhardt, en *Opera philosophica* et *Opera mathematica*).

Cf. *Art**, *Philosophie**, *Histoire**.

CRITIQUE

Le mot science (G. 'Επιστήμη ; L. *Scientia*) a présenté pendant longtemps un sens fort qui a presque disparu à notre époque avec le développement « des sciences ». Platon emploie ce mot en divers sens ; mais dans la classification qu'il donne des degrés de la connaissance (*République*, VII, 534 A), il l'applique au degré le plus élevé : διανοια y désigne la pensée discursive, ἐπιστήμη la connaissance parfaite ; et

---

groupe : dans le dernier, par exemple, de la physique, φιλοσοφία δευτέρα, par rapport à la science de la substance immobile, à la théologie, φιλοσοφία πρώτη ou προτέρα ; cf. *Métaph.* E. 1, 1026a27 ; Z, 11, 1037a 14 sq.) Mais non, d'autre part, si l'on considère que la philosophie première, science de l'être en tant qu'être, est une science de la même espèce que les autres. Enfin le fait qu'Aristote rejette la possibilité de passer, dans la démonstration, d'un genre de science à un autre (ainsi de l'arithmétique à la géométrie) à moins que ce ne soit d'un genre subordonné au genre supérieur (ainsi de l'optique à la géométrie, *An. post.*, I, 7) implique une conception de la diversité des sciences tout autre, semble-t-il, que celle des modernes. — En second lieu, il est bien vrai que la science selon Aristote, porte sur le nécessaire et l'éternel, ainsi que sur les πρῶτα. Mais d'une part Aristote dit aussi que la science, en tant qu'opposée à la sensation, a pour objet l'universel, que l'éternel, c'est l'universel et que l'universel nous donne la cause (*An. post.*, I, 31, surtout 87b, 32, 38 ; 88a, 5) ; que, à défaut de l'universalité, elle se contente de la fréquence, ὡς ἐπὶ τὸ πολύ (*ibid.*, I, 30 ; *Méta.* K, 8, 1065a, 4). Or, Aristote a indiqué lui-même la distinction de deux sortes d'universalité, l'une qui est tout extrinsèque, simple signe de la nécessité, pure extension κατὰ παντός, — l'autre, interne, qui dépend de la nécessité comme de son fondement assuré, exprimant l'essence dans sa compréhension, καθ'αὑτό et ᾗ αὐτό (*An. post.*, I. 4. 73b, 25 sqq. et *De An.*, I, 1, 402b, 7 sq.). On ne sait jamais au juste auquel de ces deux points de vue se réfère la conception aristotélicienne de la science. D'autre part on trouve une égale incertitude dans la notion de πρῶτος et dans celle de cause. Tantôt les causes premières de la nature, ce sont des causes très éloignées des faits, principes généraux du devenir, premier moteur (*Météor.*, déb. et I. 2, 239a, 23), tantôt ce sont les causes *les plus rapprochées* de ce qu'il s'agit d'expliquer (*Méta.*, H, 4, 1044b, 32), et de telles causes sont en effet premières autant qu'immédiates (cf. *Méta.*, Δ, 4 1015a, 17-20). Si cependant l'Universel nous donne la cause, cette cause ne peut être une cause prochaine parce qu'il est d'autant plus cause qu'il est plus éloigné de l'expérience sensible (*An. post.*, I, 2, 72a, 3 sq.). De tels principes

les deux sont réunies sous le nom de νόησις. — Chez Aristote, le mot est employé d'une manière large ; il admet une diversité de sciences, en un sens voisin à quelques égards de celui des modernes, sciences qui ne sont pas toutes parfaites ; mais la science proprement dite, celle qui est le plus proprement science, ἡ μάλιστα ἐπιστήμη, est celle qui a pour objet τὰ πρῶτα καὶ τὰ αἴτια. (*Métaphysique*, I, 2 ; 982b1.) Il n'y a de science, dit-il encore, que lorsque nous savons que les choses ne peuvent pas être autrement ; la science concerne le nécessaire et l'éternel. (*Éth. à Nicom.*, VI, 3 ; 1139b20-24. — Mais voir les *Observations* ci-dessous.)

Le sens fort de *scientia* est fréquent au moyen âge : « Scientia est assimilatio mentis ad rem scitam. » Saint Thomas d'Aquin, *Summa contra gentiles*, l. II, ch. 60. Il domine également dans la philosophie du xviie siècle. « Scientia, quae est essentiae imago. » Bacon, *Nov. Org.*, I, 120. — « Qu'un athée puisse connaître clairement que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits, je ne le nie pas : mais je maintiens seulement que la connaissance qu'il en a n'est pas une vraie science, parce que toute connaissance qui peut être rendue douteuse ne doit pas être appelée du nom de science. » Descartes, *Réponses aux 2es Obj.*, 1re partie.

---

sont-ils les principes *propres* desquels doit partir la démonstration scientifique (*ibid.*, 72a, 5) ? N'est-ce pas démontrer le plus concret par le plus abstrait, contrairement au dogme qui condamne la μετάβασις d'un genre supérieur au genre inférieur ? (cf. Hamelin, traduc. du livre II de la *Physique*, p. 98-105). — Au point de vue de la distinction entre ἐπιστήμη et τέχνη, la langue d'Aristote n'est pas mieux déterminée que celle de Platon : il se sert parfois du premier pour désigner des techniques, du second pour désigner des sciences théoriques, et même la philosophie. Les arts sont chez lui les *sciences* poétiques. Toutefois il indique une distinction : la τέχνη est relative à la γένεσις, l'ἐπιστήμη à l'ὄν (Bonitz, *Index arist.*, 759a, 21 sqq.). **(L. Robin.)**

En général, quand ἐπιστήμη est employé par Aristote sans qualification, il est opposé à νοῦς, en tant qu'il s'applique plutôt à ce qui est objet de démonstration (ἀπόδειξις) et de raisonnement discursif : voir *Seconds Analytiques*, II, 3. **(Cl. C. J. Webb.)**

2° *Sur le sens actuel.* — Les sens **A, B, C,** ont surtout un caractère subjectif (bien qu'il y ait aussi dans les arts, particulièrement dans la musique, un élément de science objective, qui est l'objet de la science subjective de l'artiste) ; ces sens répondent à *Scientia ;* — les sens **D** et **E** sont plutôt objectifs, et répondent à *Doctrina.* **(J. Lachelier.)**

Au sens restreint et le plus moderne, la connaissance scientifique semble comporter ces caractères essentiels : — 1° Spécification (indépendamment de toute considération ontologique) par le seul élément *formel*, c'est-à-dire par un point de vue, par une méthode, de la *matière*, de telle ou telle science : car les sciences diffèrent, non par la diversité des objets, mais par la façon d'envisager, sous un aspect déterminé, quelque chose du problème total : hétérogénéité et solidarité croissantes ; 2° organisation systématique des idées ou des faits dont l'être scientifique est constitué par leurs relations sériées, à partir de symboles initiaux et dans la mesure où ce langage organisé et progressif s'adapte aux phénomènes, les traduit et permet de les prévoir ou de les manier ; — 3° rigueur de la preuve telle que, tandis que la connaissance vulgaire et pratique tend à admettre comme vrai ce qui n'est pas reconnu faux, « le Savant est un douteur » qui met en quarantaine tout ce qui n'est pas démontré vrai. **(M. Blondel.)**

— *Science*, dans la langue théologique, est le terme le plus usuel pour désigner la connaissance que Dieu a du monde. Voir ci-dessous *Science moyenne* et cf. *Prescience*.

WOLFF définit la science « habitum asserta demonstrandi, hoc est e principiis certis et immotis per legitimam consequentiam inferendi ». (*Logica*, Discours préliminaire, II, § 30.) Cette définition, souvent citée, reproduit une formule courante dans la scolastique (voir GOCLENIUS, sub v°, 1010 A ; EUSTACHE DE SAINT-PAUL, *Somme phil.*, I, 231-233, cité dans GILSON, *Index scol.-cartésien*, sub v°) et qui se rattache elle-même au passage de l'*Éthique à Nicomaque* que nous avons cité plus haut. — Mais avec KANT, ce que Goclenius appelait *scientia improprie dicta* commence à prendre la première place. Sans doute Kant considère toujours comme science proprement dite *(eigentliche Wissenschaft)* ce qui est l'objet d'une certitude apodictique ; mais il définit la science en général comme étant toute doctrine qui forme un système, c'est-à-dire tout ensemble de connaissances ordonné d'après des principes. (*Met. Anfangsgründe der Naturwiss.*, Préface, § 2 et 3.) Et c'est cette dernière définition qui est aujourd'hui classique. SPENCER, consacrant cette acception, a opposé dans une

---

Dans la définition de la science, au sens **D,** ne faudrait-il pas faire entrer l'idée de cause ou de loi ? — Peut-être y a-t-il lieu de faire une distinction : au sens strict, le mot *science* implique, bien en effet la connaissance de lois générales applicables à ce qui en est l'objet, et par conséquent de liaison causale entre les faits ; mais on admet généralement qu'il existe aussi des « sciences reconstructives* » telles que l'histoire ou la géologie, dans lesquelles une procédure méthodique et objectivement valable aboutit à la détermination de faits singuliers. La question a souvent été débattue sous la forme : « L'histoire est-elle une science ? » Cf. aussi dans l'*Essai* de COURNOT, le chapitre XX sur « L'Histoire et la Science » et dans le chapitre XXII sa division des sciences en trois séries parallèles : théorique (sciences proprement dites) ; cosmologique et historique ; technique ou pratique. **(D. Parodi. — A. L.)**

Sur l'opposition des « Lettres » *et des* « Sciences ». — L'opposition des Lettres et des Sciences est au fond celle de la subjectivité humaine et de l'objectivité de la nature. L'étude exclusive, ou même prédominante, des sciences de la nature, et particulièrement des mathématiques, pourrait disposer à ne voir partout que spatialité, extériorité réciproque, mécanisme ; l'esprit de ces sciences est empiriste et matérialiste. C'est au contraire l'homme moral et intérieur qu'il s'agit de former, si l'on veut que le philosophe comprenne ce qui est le vrai fond des choses, l'esprit et la liberté. La philosophie est essentiellement la science du sujet et ne s'intéresse, dans l'objet, qu'à ce qu'elle y retrouve du sujet. Pour l'éducation du philosophe, l'étude qu'il doit pousser le plus loin, et surtout celle dont il doit prendre et retenir l'esprit, est donc l'étude des Lettres. **(J. Lachelier.)**

La distinction des « Lettres » et des « Sciences » est consacrée par l'organisation actuelle des Universités françaises, mais elle n'est pas, comme on l'a dit quelquefois, particulière à la France. C'est l'Académie de Berlin qui a proposé et fait adopter, dans l'*Association internationale des Académies*, la division en deux sections, littéraire et scientifique. (DARBOUX, *Éloges académiques et discours*, p. 328 ; cf. *Ibid.*, 320 ; Statuts de l'Association, art. 5.) **(A. L.)**

Sur *Sciences appliquées*. — L'Académie des Sciences comprend, depuis 1918, une Section ayant pour titre : « Applications de la science à l'industrie » ; mais

formule célèbre la connaissance vulgaire, la science et la philosophie : la première est la connaissance *(knowledge)* non unifiée ; la seconde, la connaissance partiellement unifiée ; la dernière, la connaissance totalement unifiée. (*Premiers Principes*, 2e partie, ch. I, § 37.) — On sait que plusieurs de nos contemporains vont encore plus loin et ne voient dans la science qu'un système de notations permettant de classer et de prévoir les phénomènes.

Rad. int. : **A. B. C.** Sav ; **D. E.** Scienc.

Sciences appliquées. Études ayant pour objet d'appliquer à une fin pratique des lois (appartenant en général à divers ordres de connaissance théorique), p. ex. la thérapeutique, l' « électricité industrielle », l' « économie rurale ». Voir *Observations*.

Sciences humaines. Expression récente mais qui se répand de plus en plus, pour désigner ce qu'il était précédemment usuel d'appeler « sciences morales » (*moral* étant pris au sens **E**). Cette expression met davantage l'accent sur les caractères extérieurement observables de la manière dont se comportent les hommes, soit individuellement, soit collectivement.

Il est à remarquer que les « sciences humaines » ne sont pas toutes les sciences relatives à l'homme ; par exemple, l'anatomie ou la physiologie de l'homme ne sont pas appelées de ce nom : ce sont les sciences de ce qui caractérise l'homme, par opposition au reste de la nature. Voir *Nature**, **G.**

Sciences morales, D. *Moralwissenschaften, Geisteswissenschaften ;* E. *Moral philosophy, moral sciences ;* I. *Scienze morale.*

(L'expression, en français, ne s'emploie pas au singulier.)

Sciences qui ont pour objet l'esprit humain et les rapports sociaux.

Ce terme représente un groupe d'études dont l'unité intrinsèque est très discutée. La tentative la plus systématique pour les ramener à un même principe est celle d'Ampère, dans son *Essai sur la philosophie des sciences*, où toutes les connaissances humaines sont réparties en deux séries parallèles, dont les rubriques sont respectivement *Mundus* et *Mens.* — Cf. *Noologique**.

Science moyenne, L. Scol. *Scientia media.*

Dans la doctrine moliniste, qui admet l'indéterminisme des actions humaines, connaissance qu'a Dieu de ce qui arrivera si les hommes, dans leur pleine liberté, agissent de telle ou telle façon. « [Molina] considère qu'il y a

---

elle contenait déjà des sections de « Géographie et navigation », de « Médecine et Chirurgie », qui relèvent en partie des sciences appliquées, et une section d' « Économie rurale », qui présente ce caractère de la manière la plus nette.

M. **René Daude** nous signale qu'Ed. Goblot a pris l'expression *Sciences appliquées* en un sens assez différent. Dans son *Essai sur la Classification des sciences* (1898), il oppose les « sciences théoriques pures » aux « sciences théoriques appliquées (ou concrètes) », et subdivise ces dernières en sciences « spéciales » (c'est-à-dire qui concernent la classification en espèces des objets de leur étude) ; « descriptives » (distribution dans l'espace) ; « historiques » (transformations dans le temps) : par exemple, pour la physique : 1° la Chimie et la minéralogie ; 2° l'Astronomie et la géographie physique ; 3° la Cosmogonie et la géologie. Ce que nous appelons ordinairement sciences appliquées figure à part dans le même tableau sous le nom d'arts mécaniques, ou de sciences pratiques. — Dans son *Système des sciences* (1922), il a conservé la même division, mais en cessant de comprendre les sciences appliquées dans les sciences théoriques et en réservant ce nom aux sciences « pures, abstraites ou générales ». Voir notamment p. 73 et suiv.

trois objets de la science divine, les possibles, les événements actuels et les événements conditionnels qui arriveraient en conséquence d'une certaine condition, si elle était réduite en acte. La science des possibilités est ce qui s'appelle la *science de simple intelligence ;* celle des événements qui arrivent actuellement dans la suite de l'univers est appelée la *science de vision.* Et, comme il y a une espèce de milieu entre le simple possible et l'événement pur et absolu, savoir l'événement conditionnel, on pourra dire aussi, selon Molina, qu'il y a une *science moyenne* entre celle de la vision et celle de l'intelligence. » LEIBNIZ, *Théodicée*, I, 40. Cf. BOSSUET, *Traité du libre arbitre*, ch. VI : « Second moyen pour accorder notre liberté avec la certitude des décrets de Dieu : la science moyenne ou conditionnée. Faible de cette opinion. » Voir *Prémotion**.

Science normative, voir *Normatif**.

Science occulte, voir *Occulte**.

Science positive, voir *Positif**.

SCIENTIFIQUE, D. *Wissenschaftlich ;* E. *Scientific, scientifical ;* I. *Scientifico.*

A. Proprement, qui sert à construire la science. D'ordinaire, et plus largement : qui concerne la science ou qui appartient à la science. « Méthode scientifique. — Connaissances scientifiques. »

B. Par suite, avec une intention laudative, se dit d'une méthode sûre, à laquelle on peut se fier ; d'une vérité qu'on juge solidement établie, par de bonnes preuves. — Ce sens est un peu

---

Sur *Science normative.* — L'expression « Science normative » est contradictoire dans les termes. Toutes les assertions scientifiques sont *à l'indicatif* (H. Poincaré). Les sciences ne sont ni des techniques, ni des téléologies ; elles ne comportent pas de jugements de valeur. **(F. Mentré.)**

Il n'y a contradiction que si l'on entend par science normative un système dans lequel les prémisses seraient exclusivement constatives et dont les conclusions seraient normatives. On a raison de dénoncer une construction de ce genre comme illogique ; et ceux qui croient pouvoir « fonder » la logique, l'esthétique ou la morale sur des « faits » sont certainement victimes d'une illusion. Mais si l'on entend science au sens que nous avons défini ci-dessus, au § **D,** rien n'empêche qu'il existe certaines sciences ayant pour objet de déterminer les relations logiques ou psychologiques qui relient entre elles des propositions normatives, dont les unes seront prémisses et les autres conséquences ; qui constate des évidences normatives ou pose des postulats normatifs, comme on constate des évidences géométriques et physiques, et comme on postule des principes dans ces mêmes sciences. L'homogénéité se trouve alors rétablie (voir *Sur une fausse exigence de la raison en matière de sciences morales*, dans la *Revue de Métaphysique* de janvier 1907). Non seulement il y a une science possible des jugements de valeur, soit au point de vue empirique, soit au point de vue logique ; mais bien loin que les sciences « ne comportent ni téléologie, ni jugements de valeur » on peut dire à certains égards que toute science est un système finaliste, et se compose de jugements de valeur : car la science n'est pas une simple réception passive de la réalité ; elle ne se constitue que par l'existence d'un but auquel on tend, et les critères scientifiques sont déterminés par ce but ; l'objectif, c'est-à-dire ce qui est *valable* pour tous, n'est pas ce qui est actuellement admis par tous ; il comporte une sorte d'obligation *sui generis.* L'opposition du vrai et du faux présente un caractère normatif, comme celle du bien et du mal, du beau et du laid : le constatif est plutôt un cas particulier du normatif qu'une catégorie contradictoirement opposée. **(A. L.)**

abusif, mais très fréquent dans la langue contemporaine : *unscientific* (antiscientifique) est un terme très usuel en anglais pour désigner le caractère opposé. De même *unwissenschaftlich* en allemand.

C. En un sens spécial (par opposition à *philosophique*, *littéraire*, *moral*, *social*, etc.) : qui concerne les mathématiques ou les sciences expérimentales de la nature.

Esprit scientifique se dit le plus souvent, en un sens général et favorable, de l'esprit d'ordre, de clarté, du besoin de vérification précise et contrôlée ; — il se dit aussi quelquefois, mais plus rarement, en un sens étroit et péjoratif, de l'esprit de géométrie en tant qu'il exclut l'esprit de finesse, ou de l'intérêt exclusif attribué aux questions de détail, aux expériences de laboratoire, par opposition aux vues d'ensemble, et à la réflexion sur l'utilité respective des différentes sortes de recherche. — Ce dernier usage est à éviter.

Rad. int. : Sciencal.

« SCIENTISME » et « Scientiste ». Néologismes employés (tout d'abord en un sens péjoratif) pour désigner soit : 1° l'idée que la science (au sens **D**) fait connaître les choses comme elles sont, résout tous les problèmes réels et suffit à satisfaire tous les besoins légitimes de l'intelligence humaine ; — soit 2° (moins radicalement) l'idée que l'esprit et les méthodes scientifiques doivent être étendues à tous les domaines de la vie intellectuelle et morale sans exception.

Ce mot a été ensuite accepté en un sens plus ou moins étendu, par quelques-uns de ceux qui accordent le plus d'autorité à la science. « La seule étiquette en *iste* qui me paraisse convenir à mon tempérament, je l'ai trouvée tout à l'heure en vous faisant ma profession de foi : c'est celle de *scientiste.* » Le Dantec, *Contre la métaphysique*, ch. III : « Pragmatisme et scientisme », p. 51. « [La science] ne garde aucune trace de son origine humaine ; et elle a, par suite, quoi qu'en pensent la plupart de nos contemporains, une valeur absolue. Il n'y a même que la science qui ait cette valeur, et c'est pourquoi je me proclame scientiste. » *Ibid.*, p. 68.

Mais il ajoute en note, en rééditant cet article, paru dans la *Grande Revue* du 25 décembre 1911 : « Il paraît que le mot *scientisme* existe déjà, et a déjà été employé dans des acceptions très diverses. Je trouve même à mon sujet, dans le *Mercure de France* (16 août 1911, p. 826), cette appréciation qui me désole : « M. Le Dantec est à « mille lieues de l'*homaisisme scientiste.* « L'exemple de ce véritable savant « montre que le *scientisme* et l'*esprit* « *scientifique* sont deux choses différentes. » Décidément, les mots en

---

Sur **Scientisme.** — Article ajouté sur la proposition de plusieurs membres de la Société.

Le mot est également pris en un sens favorable dans le passage suivant (Abel Rey, *La philosophie moderne*, p. 80 ; Flammarion, 1919) et l'on y voit aussi qu'à cette époque, le mot était encore nouveau : « Les conclusions de ce livre seront rationalistes, intellectualistes. Plus précisément, elles seront *scientistes*, pour emprunter à certains adversaires un barbarisme expressif. Je pense en effet que le rationalisme et l'intellectualisme, par cela même qu'ils sont la justification absolue de la science, doivent s'appuyer sur la science, et ne pas la dépasser. Ils doivent être, eux aussi, rigoureusement *scientistes.* » **(I. Benrubi.)**

Le scientisme n'accepte comme connaissance valable que les acquisitions des sciences positives, et par conséquent ne reconnaît à la raison d'autre rôle que celui qu'elle remplit dans la constitution des sciences. Le positivisme serait un scientisme. Le scientisme constitue en somme une thèse métaphysique. **(E. Van Biéma.)**

iste sont trop dangereux ; il vaut mieux y renoncer. » *Ibid.*, p. 51.

On a dit aussi *sciencisme*, mais ce terme n'est pas entré dans l'usage.

SCOLASTIQUE (et quelquefois **Scholastique** : mais cette orthographe tombe en désuétude). — D. **A. B.** *Scholastisch ;* **C. D.** *Scholastik ;* **E.** *Scholastiker ;* — E. **A. B.** *Scholastic ;* **C.** *Scholastic philosophy ;* **D.** *Scholasticism ;* **E.** *Schoolman ;* — I. **A. B. E.** *Scolastico ;* **C. D.** *Scolastica*, *La Scuola.*

1° *Adjectif :*

A. Qui appartient à l' « École », c'est-à-dire à l'enseignement philosophique donné dans les écoles ecclésiastiques et les Universités d'Europe du xe au xviie siècle environ. Cet enseignement a pour caractères distinctifs d'une part, d'être coordonné à la théologie, de chercher un accord entre la révélation et la lumière naturelle de la raison ; de l'autre, d'avoir pour méthodes principales l'argumentation syllogistique, et la lecture commentée des auteurs anciens connus à cette époque, surtout d'Aristote.

Saint Thomas d'Aquin (1227-1274) en est le représentant le plus connu.

B. En un sens péjoratif, se dit soit de ce qui présente un caractère exagéré de formalisme (excès de divisions, de distinctions, de raisonnement *in verbis*) ; soit de ce qui manifeste une tournure d'esprit scolaire, une tendance à s'enfermer dans des thèses ou des questions traditionnelles formulées une fois pour toutes, au lieu de se renouveler au contact immédiat de l'observation et de la vie.

2° *Substantif féminin :*

C. La philosophie scolastique, au sens **A.** — L'ensemble des philosophes scolastiques.

D. Philosophie ou enseignement scolastiques, au sens **B.**

3° *Substantif masculin :*

E. Philosophe ou théologien scolastique.

Rad. int. : Skolastik (**C.** Skolastikismo, Skolastikaro).

SCOTISME, D. *Scotismus ;* E. *Scotism ;* I. *Scotismo ;* — et **Scotiste,** D. *Scotist ;* E. *Scotist ;* I. *Scotista.*

Ces termes s'appliquent presque exclusivement à la doctrine, et aux partisans de la doctrine de Duns Scot (1265 ?-1308). *Scotisme* s'oppose en général à *Thomisme.*

Scotiste se dit aussi, suivant Littré, des partisans de la doctrine de Scot Érigène (ixe siècle). Mais ce sens est peu usité.

SCRUPULE, D. *Skrupel* ; (approximativement : **A.** *Genauigkeit ;* **B.** *Bedenken*) ; — E. **A.** *Scrupulousness ;* **B.** *Scruple ;* — I. *Scrupulo.*

A. Appréciation délicate de ce qu'on doit faire, soit en matière morale, soit en matière professionnelle, poussée jusqu'au moindre détail et conduisant à ne rien négliger de ce dont on peut

---

Sur **Scolastique.** — Voir en appendice, à la fin du présent ouvrage, les observations de **F. Picavet** et de l'abbé **L. Laberthonnière** sur la définition de ce mot.

Sur **Scrupule.** (Article ajouté sur la proposition de plusieurs correspondants.) — **Louis Boisse** a rappelé à ce propos la définition de la religion donnée par M. Salomon Reinach : « Un ensemble de scrupules qui font obstacle au libre exercice de nos facultés. » *Orpheus*, *Histoire générale des religions*, p. 4. « Le terme *scrupule*, ajoute M. Reinach, a le tort d'être un peu vague, et si j'ose dire, trop laïcisé. Nous avons scrupule à parler dans une chambre mortuaire ; mais nous avons aussi scrupule à entrer avec un parapluie dans un salon. Les scrupules dont il est question, dans la définition que j'ai proposée, sont d'une nature particulière ; à l'exemple de beaucoup d'anthropologistes contemporains, je les appellerai des *tabous.* »

tenir compte, à rechercher la plus complète perfection.

B. Embarras, doute moral ; inquiétude de conscience qui empêche d'agir. — « Être arrêté par un scrupule. » — « Se faire scrupule d'agir d'une certaine façon. » Le plus souvent en un sens péjoratif : « Les femmes, les jeunes gens, les esprits faibles, sont les plus capables de scrupules et de superstitions. » MALEBRANCHE, *Rech. de la vérité*, livre IV, ch. XII.

Maladie du scrupule, folie ou délire du scrupule. État pathologique dans lequel se produisent des scrupules excessifs et injustifiés (au sens **B**), des obsessions d'actes ou d'images honteux, en opposition avec le caractère et la volonté du malade, des tendances à tout pousser à l'absolu ou à l'extrême. Voir P. JANET, *Les Obsessions et la psychasthénie*, p. 54-64.

CRITIQUE

Le sens **B** paraît tout d'abord venir directement du sens **A** : l'excès de conscience dans l'appréciation, dans la pesée des motifs conduisant à l'hésitation et à l'arrêt. Mais étymologiquement, il y a là, semble-t-il, deux métaphores différentes bien que se rattachant toutes deux à *scrupulus* (petite pierre) :

1° *Scrupulus*, 24e partie de l'once, le plus petit des poids employés : d'où l'idée de mesure, d'évaluation poussée au dernier degré de rigueur, « Sans nous laisser un seul scrupule de doute sur votre santé ». MARGUERITE DE NAVARRE (dans LITTRÉ, sub v°) ;

2° *Scrupulus*, petit caillou blessant le pied ; obstacle arrêtant la marche. (Cf. L. « Scrupulum *injicere* alicui. » — « Sollicitudinum *aculeos* omnes et *scrupulos*. » CICÉRON, *A Atticus*, I, 18, etc.) — LITTRÉ, parlant du sens **B,** le définit : « Ce qui embarrasse la conscience, comme une pierre embarrasse celui qui chemine. » *Scrupulus* donne déjà naissance en latin à ces deux métaphores ; et dans certaines phrases, il est difficile de savoir laquelle prédomine.

Rad. int. : Skrupul, —ozes.

SCRUPULEUX, D. sans équivalent exact ; **A.** *Genau ;* **B.** *Bedenklich ;* — E. *Scrupulous ;* — I. *Scrupuloso.*

A. Qui accomplit son devoir, son travail, ses fonctions avec la plus grande conscience et sans négliger quoi que ce soit. « Un artiste, un ouvrier scrupuleux. » — Se dit aussi des manières d'agir : « Une exactitude scrupuleuse. » — « Une justice qui décide... de l'honneur demande des recherches scrupuleuses. La délicatesse du juge augmente à mesure qu'il a un plus grand dépôt. » MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, VI, 1. — L'adverbe *scrupuleusement* a presque toujours ce sens favorable.

B. Embarrassé par des scrupules, au sens **B.** — Substantivement : « Un scrupuleux » 1° Celui dont le caractère est enclin aux scrupules : « Il en est de même des scrupuleux ; ils se font sans raison des sujets de crainte et d'inquiétude. » MALEBRANCHE, *Rech. de la vérité*, livre IV, ch. XII ; — 2° Celui qui est atteint de la *maladie du scrupule** : « Ces malades sont par un certain côté des phobiques. Cependant, je préfère les appeler des *scrupuleux* et je crois que ce mot met en évidence un autre point de vue. Il attire l'attention sur les troubles de la volonté et sur les idées que le malade se fait de ces troubles. » P. JANET, *Les Obsessions et la psychasthénie*, p. 56-57.

Rad. int. : Skrupuloz.

SECONDAIRE, D. *Sekundär ;* E. *Secondary ;* I. *Secondario.*

Ce terme, en tant qu'opposé à *primaire**, entre dans plusieurs expressions toutes faites, dont le sens n'est pas évident par lui-même.

A. LOG. On appelle *quantification* secondaire*, dans une proposition, une restriction (autre que la limitation du sujet à une partie de son extension) qui marque que le prédicat ne peut être affirmé ou nié du sujet dans tous les cas. P. ex. : « Tous les hommes se trompent quelquefois. »

B. PSYCH. « Les effets amenés par la représentation pendant qu'elle est dans

la conscience claire constituent la *fonction primaire de la représentation*... Les effets amenés par la représentation dès qu'elle n'est plus dans la conscience claire constituent la *fonction secondaire* de la représentation (D. *Nachwirkung*). Nous dirons *primaires* les hommes chez qui la fonction primaire l'emporte sur la fonction secondaire; *secondaires*, ceux à qui, au contraire, le présent importe moins que le passé. » R. Le Senne, préface à la traduction de Heymans, *La psychologie des femmes*. On pourrait peut-être dire : « ... moins que le passé et que l'avenir », car il résulte des exemples cités que les secondaires sont plus aptes à négliger un avantage présent pour un intérêt futur.

C. « Qualités secondaires », voir ci-dessous.

Rad. int. : Sekundar.

Secondes (ou **secondaires**) et **secondo-primaires** (qualités), voir à la suite de l'article *Qualité**.

Seconde (Intention), voir *Intention**. — *Cause seconde* (par opposition à *cause première*) : celle qui est elle-même l'effet d'une autre cause. Voir *Cause**, § **A**.

Cf. *Premier**.

SECTE, D. *Sekte ;* E. *Sect ;* I. *Setta.*

A. L'ensemble des hommes qui font profession de suivre une même doctrine. « Les deux plus illustres défenseurs des deux plus célèbres sectes du monde (Épictète et Montaigne). » Pascal, *Entretien avec M. de Saci*, Ed. Brunschvicg, p. 159.

B. En un sens plus spécial, plus usuel, et toujours péjoratif, se dit d'un groupe d'hommes qui adhèrent strictement à une doctrine très définie, et que cette adhésion unit fortement entre eux, en même temps qu'elle les sépare des autres esprits. « Je voudrais que vous n'eussiez pas écrit pour les cartésiens seulement, comme vous avouez vous-même, car il me semble que tout nom de secte doit être odieux à un amateur de la vérité. » Leibniz, *Lettre à Malebranche*, 1679 (Gerh., *Phil.*, I, 327).

Rad. int. : Sekt.

Secundum quid, voir *Fallacia* secundum quid.*

SÉGRÉGATION, D. *Segregation ;* E. *Segregation ;* I. *Segregazione.*

Processus, naturel ou volontaire, par lequel des êtres ou objets de même espèce, primitivement mêlés à d'autres, sont mis à part et réunis ensemble.

Rad. int. : Segregac.

« Séjour » a été employé en un sens technique par Hamelin : « ... Comment se pose en elle-même la notion du mouvement ? On y trouve d'abord l'état d'où part le mouvement, c'est-à-dire la situation permanente des points, lignes ou volumes, qui serviront de sujets ou de limites au mouvement. Ce moment peut être assez bien désigné sous le nom de *séjour*. Son antithèse, qui doit exprimer le fait de n'être en aucun lieu pendant aucun temps assignable, s'appellera pour nous le *déplacement*. Enfin la synthèse de ces deux premiers termes, qui doit signifier la position instable entre les limites et à travers la durée, sera dite le *transport*. Le séjour est dans le mouvement, l'analogue de la limite, instant, ou point dans le temps ou l'espace, et le déplacement l'analogue de l'intervalle, laps de temps ou distance. » *Essai sur les Éléments principaux de la représentation*, p. 107-108.

Sur **Secte.** — Ajouté à la demande de plusieurs correspondants. Le texte de Pascal nous a été signalé par **L. Boisse.**

Sur **Séjour.** — Texte communiqué par **L. Robin.**

SÉLECTION, D. *Selektion*, *Auswahl ;* E. *Selection ;* I. *Selezione.*

Choix volontaire ou triage automatique, ayant pour effet de conserver seulement, parmi des êtres ou des objets divers, généralement de même espèce, ceux qui présentent une valeur supérieure, soit absolument, soit à quelque point de vue spécial.

REMARQUE

L'expression a été empruntée au langage des agriculteurs et des éleveurs, qui choisissent pour la reproduction les meilleures semences, ou les individus présentant des caractères qu'ils désirent perpétuer (sélection artificielle). Darwin a supposé qu'en l'absence de toute intervention volontaire, le jeu de la concurrence vitale, s'exerçant sur les petites variations accidentelles qui se produisent chez les individus d'une même espèce, a pour effet de donner aux plus parfaits d'entre eux, aux mieux adaptés, des chances plus grandes de reproduction et de survie ; donc, par suite, de fixer les variations favorables et d'éliminer les déviations nuisibles. (*Origin of species*, ch. iv, § 1.) C'est ce qu'il nomme sélection naturelle, *natural selection*. Il appelle sélection sexuelle (*Ibid.*, § 4) celle qui résulte de la lutte des mâles pour la possession des femelles, ou de l'attraction plus grande exercée par certains individus, mâles ou femelles, sur leurs congénères de l'autre sexe.

Le mot sélection s'est étendu de là peu à peu à un grand nombre d'autres domaines, particulièrement à la psychologie et à la sociologie.

Sur les méprises auxquelles cette expression a donné lieu de la part des adversaires ou même des partisans du darwinisme (Naudin, Flourens, l'abbé de Valroger, Nourrisson, le duc d'Argyll, qui ont cru voir dans la sélection naturelle une sorte de finalité de la nature analogue à la volonté humaine ; Flourens, Littré, Büchner, qui ont considéré comme deux choses distinctes l'effet de la concurrence vitale et celui de la sélection naturelle), voir F. Pillon, *Darwinisme et téléologie*, Crit. philos., I, 22 et suiv. (1872) ; *M. Wallace et le darwinisme*, *Ibid.*, XIV, 276-280 (1878).

Rad. int. : Selekt.

1. SÉMANTIQUE, subst. D. *Semantik ;* E. *Semantics ;* I. *Semantica.*

Partie de la linguistique qui s'occupe du vocabulaire et de la signification des mots ; en particulier, étude historique du sens des mots considéré dans ses variations. Ce terme a été créé par Bréal : voir son *Essai de sémantique*, 1897. « Je prie le lecteur de regarder ce livre comme une simple introduction à la science que j'ai proposé d'appeler la sémantique. » En note : « Σημαντικὴ τέχνη, la science des significations, du verbe σημαίνω, signifier, par opposition à la Phonétique, science des sons. » *Préface*, p. 9.

Sur **Sélection.** — Nous avons remplacé dans cette définition « triage mécanique » par « triage automatique » pour tenir compte d'une remarque faite par **L. Boisse** et **E. Leroux** : « Les psychologues qui ont insisté sur les faits de sélection, nous a écrit E. Leroux, n'y voient-ils pas d'ordinaire l'œuvre d'une activité obscure plutôt que d'un pur mécanisme ? Parlerait-on de sélection à propos d'une élimination purement matérielle comme il peut s'en produire, par exemple, dans l'ordre chimique ? Darwin lui-même, en parlant de sélection naturelle, ne personnifie-t-il pas vaguement la nature ? » — Cela est vrai ; mais il faut cependant remarquer que pour lui, s'il y a une tendance à la multiplication de la vie, il n'y a aucune tendance à la sélection ; celle-ci ne résulte que de conditions matérielles produisant un effet nécessaire, mais étranger à toute volonté, si ce n'est au plan divin de la création. **(A. L.)**

REMARQUE

Locke a conçu sous le nom de Σημειωτική (il emploie le mot grec) une science des signes et des significations dont la *Logique* (qui est étymologiquement la science du langage) formerait la partie principale. *Essai*, livre IV, ch. XXI, § 4. — Lady Welby a donné le nom de *Significs*, ou théorie des significations, à l'analyse des différents éléments qui constituent le sens d'un mot. Voir *What is Meaning ?*[1] Londres, 1903 ; et son article *Significs* dans le Dict. de Baldwin.

Rad. int. : Semantik.

2. Sémantique, adj. — Qui concerne la signification* des termes : « Variation sémantique, phénomènes sémantiques, etc. » La *conscience sémantique* est le sentiment (en réalité plus ou moins conscient) que possèdent les individus de la signification d'un mot ou d'une expression. Voir « Compréhension subjective » sous *Compréhension**, **D.**

1. Qu'est-ce que le *meaning ?* (ce mot y est distingué par l'auteur de *sense, signification,* etc.).

SEMBLABLE, D. **A.** *Aehnlich, gleich ;* **B.** *Gleich ;* **C.** *Aehnlich, gleich ;* **D.** *Aehnlich ;* — E. **A. C.** *Like, Similar ;* **B.** *Fellow-man, fellow-creature ;* **D.** *Similar ;* — I. *Simile.*

A. Qui présente avec un autre objet une grande ressemblance*, en particulier une ressemblance telle que l'on puisse s'y tromper *(exactement semblable) ;* plus faiblement, une ressemblance telle qu'on puisse leur appliquer le même nom, ou agir de même à leur égard. « Quelques autres [difficultés] que je pouvais rendre quasi semblables à celles des Mathématiques. » DESCARTES, *Méthode*, III, 6. Cf. *sembler*, *faux-semblant*, etc.

B. En particulier, « nos semblables » sont les autres hommes, surtout en tant qu'ils sont considérés, suivant la tradition religieuse judéo-chrétienne, comme ayant Dieu pour père commun, et comme faits à son image.

C. Analogue*, au sens propre du mot : qui figure autre chose, ou qui est figuré, par voie de correspondance ou d'allégorie (cf. *similitude**).

D. MATH. Spécialement, en géomé-

Sur **Sémantique.** — Ce terme se trouve, antérieurement à l'*Essai de Sémantique* de Bréal, dans DARMESTETER, *La vie des mots* (1887), notamment page 88. Mais il ne s'en donne pas comme le créateur ; et, en effet, Bréal s'en servait déjà depuis longtemps : voir par exemple son article *Les lois intellectuelles du langage, fragment de sémantique*, dans le Bulletin de l'Association pour l'encouragement des études grecques, 1883, p. 132 et suiv.

Sur **Semblable.** — La différence des sens **A** et **C** ne répond-elle pas, plutôt qu'à des objets différents, à deux modes de connaissance différente : **A** à la connaissance qui s'arrête à considérer les objets comparés comme de simples sommes ou ensembles de *caractères*, qui sont ou qui ne sont pas les *mêmes caractères ;* — **B** à la connaissance qui considère les objets comme des ensembles de *rapports*, qui sont ou qui ne sont pas les *mêmes rapports* (indépendamment de l'identité ou de la non-identité des termes en fonction desquels l'analyse les exprime) ? Selon que s'applique plus ou moins commodément à chaque objet l'un ou l'autre mode de connaissance, la similitude change d'aspect parce qu'elle change de matière. **(M. Bernès.)**

L'idée de similitude est une idée essentiellement vague et flottante qui s'étend de l'absolue indiscernabilité à la simple analogie ou plutôt à la simple possibilité d'un rapprochement, d'une comparaison. Je crois que cela tient à ce que cette idée est essentiellement subjective. Est semblable : 1° ce qui nous affecte, ce qui agit de la même manière sur nos sens (surtout sur celui de la vue) et sur notre

trie, deux figures sont dites semblables quand elles ne diffèrent l'une de l'autre que par leur échelle, c'est-à-dire plus exactement, quand elles peuvent se déduire l'une de l'autre par homothétie.

CRITIQUE

Les sens **A** et **B**, d'une part ; **C** et **D** de l'autre, présentent un caractère très différent, et qui prête facilement au paralogisme. Dans les premiers, l'idée dominante est celle de caractères communs essentiels ou importants, tels que les objets dont il s'agit soient presque indiscernables, ou du moins interchangeables dans leur usage : deux pièces de monnaie « semblables » sont deux pièces de même effigie et de même valeur ; un penny et un décime français sont des pièces « qui se ressemblent », mais non des pièces semblables. On ne pourrait pas dire que la philosophie de Leibniz « est semblable » à celle de Spinoza, bien qu'elle y ressemble par son déterminisme, son intellectualisme, etc. Et si les hommes sont dits semblables, c'est en tant qu'ils ont même structure animale et même raison, autrement dit qu'ils ne diffèrent en rien dans ce qui leur est *essentiel.* — Ainsi, dans cette première acception, *semblable* dit *plus* que *ressembler* et *ressemblance.*

Il dit moins, au contraire, quand il est pris au sens analogique. Il ne saurait y avoir échange ou confusion entre le royaume des cieux et le salaire de ceux qui travaillent dans une vigne, ni entre l'ellipse que décrit la terre et celle que trace un jardinier ; et, cependant, il y a similitude dans l'un et l'autre cas. Bien qu'il y ait des usages intermédiaires et douteux, l'idée centrale reste donc toute différente : la première est plus pratique, plus dépendante de l'action ; elle comporte nécessairement des degrés, et l'on parle de choses plus ou moins semblables. La seconde est plus spéculative ; dans le cas des mathématiques, elle ne comporte pas de degrés ; et même au cas où elle est prise pour indiquer une correspondance plus vague, il n'est pas essentiel à sa nature d'admettre du plus ou du moins. Il y a donc lieu de ne pas confondre les deux acceptions.

Rad. int. : **A.** Simileg ; **C.** Analog ; **B. D.** Simil.

SEMBLANT, D. *Schein ;* E. *Semblant*, *Semblance ;* I. *Sembianza.*

(Terme très usuel jusqu'au XVIe siècle, puis tombé presque complètement

---

imagination ; nous pouvons, du reste, préciser ce sens au moyen d'adverbes, *entièrement*, *exactement*, et le rendre par là presque objectif ; — 2° est semblable ce que *nous pouvons* assimiler (quoique très différent en soi et même pour notre sensibilité), en nous fondant sur quelque analogie. Remarquer, à ce propos, le vague des expressions évangéliques : « Le royaume des cieux est semblable à un père de famille qui..., etc. » Le sens est : Dieu se comporte à l'égard de ceux qu'il appelle au royaume des cieux comme le père de famille dont je vais parler, à l'égard de ceux qu'il fait travailler à sa vigne. Il n'y a ici aucune similitude entre des *choses :* il n'y a qu'analogie entre des manières d'agir. Il n'y a même, si l'on veut, similitude, que dans l'égalité, de part et d'autre, du salaire donné pour un travail inégal. **(J. Lachelier.)**

Sur **Semblant.** — « Un semblant d'argumentation », si l'on prend cette expression à la lettre, signifie : quelque chose qui paraît être une argumentation et qui n'en est pas une, ce qui est toujours le sens **A.** Mais l'idée que l'on veut exprimer est peut-être moins celle de fausseté que celle d'insuffisance. Cela se dirait, ce me semble, d'une argumentation valable au fond, mais trop peu développée. **(J. Lachelier.)**

en désuétude, sauf dans quelques expressions toutes faites. V. GODEFROY, *Dict. de l'anc. langue française*, sub v°.)

A. Ce qui imite ou représente d'une façon fictive une chose réelle, de manière à en donner plus ou moins l'illusion. S'est dit, jusqu'au XVIe siècle, d'un portrait, d'une image. « Faire semblant. » — « Ceux qui sont, en effet, vertueux, et non point seulement par faux semblant... » DESCARTES, *Méthode*, VI, 3.

B. Apparence à peine sensible. « Un semblant d'argumentation. »

CRITIQUE

M. BALDWIN a fait un usage étendu des termes *semblant* et *semblance*, notamment dans *Thought and Things*, t. I, ch. VI : « The first determination of semblant objects », et t. III, 4e partie : « Semblance and the aesthetic[1]. » Cf. l'article *semblance* dans son *Dict. of Philosophy*.

Il serait commode en français de pouvoir se servir de ce terme plus largement, même sous sa forme adjective, tombée maintenant en désuétude. Il y aurait lieu de relever aussi le vieux mot *semblance* pour marquer le caractère de ce qui n'est que le semblant d'une autre réalité.

Rad. int. : Sembl.

Séméiologie, Séméiotique, comme *Sémiologie**.

« **SÉMÉTIPISME** », au sens habituellement donné à *solipsisme*, est employé par RENOUVIER qui, d'ailleurs, en parle comme d'un terme déjà usité : « ... la doctrine qu'on a cherché à définir plus précisément par les termes d'*idéalisme subjectif absolu*, ou *égoïsme métaphysique*, ou *sémétipsisme* ». *Les Principes de la Nature* (éd. de 1912, p. 390).

« **SÉMINALE (Raison)** », traduction consacrée de l'expression grecque λόγος σπερματικός, employée originellement par CLÉANTHE, et usuelle chez les Stoïciens. « Tout vivant procède d'une semence, qui doit renfermer les germes particuliers ou « raisons séminales » de ses plus petites parties. Chaque germe, si petit soit-il, doit contenir à l'avance une infinité de germes partiels, qui forment les diverses parties d'un organisme nouveau. » A. RIVAUD, *Histoire de la philosophie*, I, 372. Il faut remarquer d'ailleurs que pour les Stoïciens, les vivants ne sont pas seulement les êtres que nous appelons ainsi ; pour eux, tout est animé, et par suite la notion de « raison séminale » s'étend à l'univers entier.

1. *La pensée et les choses :* « Première détermination des objets semblants. » — « Semblance et esthétique. »

« **SÉMIOLOGIE.** » — « Science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale ; elle formerait une partie de la psychologie sociale et, par conséquent, de la psychologie générale. » Ferdinand DE SAUSSURE, *Cours de linguistique générale*, Introd., § 3. La Sémantique* n'en serait qu'une partie. — Cf. *Significs* dans le *Dictionary* de BALDWIN, et Lady V. WELBY, *What is Meaning ?* (1903)[1]. — On dit aussi *Séméiologie**.

SENS. Cet article étant long et complexe, nous en indiquons ici d'avance les divisions générales :

1. Fonction sensorielle ; tendances qui s'y rattachent ; — connaissance intuitive ; — jugement.
— Bon sens.
— Sens commun.
— Sens moral.
2. Signification.
3. Orientation d'un mouvement.

1. SENS, D. *Sinn* (C. *Sinn, Sinnlichkeit*) ; — E. *Sense* (C. *The senses*) ; — I. *Senso* (E. *Senno*)[2].

A. Faculté d'éprouver une classe de

1. (Voir note à *Sémantique**.) — 2. Pour la traduction étrangère des mots *sens, sensation, sensible, sensibilité*, etc., nous avons donné les termes qui nous paraissaient se rapprocher le plus des acceptions françaises ; mais l'usage de ces termes, qui appartiennent presque tous à la langue courante, est surtout déterminé par des habitudes linguistiques spéciales et par les expressions toutes faites dans lesquels ils entrent.

sensations ;* ou (si l'on veut éviter de faire intervenir cette notion de faculté), ensemble des sensations, actuelles ou possibles, appartenant à une même classe.

« Les cinq sens » traditionnellement admis (d'après Aristote, Περὶ ψυχῆς, II, 6-11), sont la vue, l'ouïe, le toucher, le goût et l'odorat. Mais cette classification n'a plus cours aujourd'hui que dans le langage populaire ; la vue et le toucher, notamment, se composent de plusieurs classes de sensations hétérogènes, distinguées par les psychologues et les physiologistes contemporains. Voir *Énergie spécifique* ; — Articulaire**, *kinesthésique**, *musculaire**, etc.

B. Se dit également des « organes des sens », c'est-à-dire des appareils qui, chez l'homme et les animaux, servent à la vie de relation.

« Les mouvements qui se font dans notre cerveau, qui sont tout ce que peuvent faire nos sens... » — « ... Quoique presque toujours ces idées n'aient rien de semblable à ce qui se fait dans les sens et dans le cerveau... » *Logique de Port-Royal*, 1re partie, ch. I.

« Sens vital », voir *vital**, « Sens internes », voir *sensation** et *interne**.

C. « Les sens » (ne s'emploie qu'au pluriel dans cette acception) : l'ensemble des impressions, des besoins, des impulsions de la vie animale ; plus particulièrement, les désirs sexuels, dans ce qu'ils ont d'instinctif et d'organique. « Jugez si, quand les sens enflammés aliènent l'entendement et tyrannisent la volonté, c'est le temps d'écouter les graves leçons de la sagesse. » J.-J. Rousseau, *Émile*, livre IV (Ed. Garnier, p. 364).

D. Faculté de connaître d'une manière immédiate et intuitive (comme celle que paraissent manifester les sensations proprement dites). « Sens intime », synonyme de conscience (psychologique). Voir *Intime**. Locke fait observer que ce qu'il nomme ordinairement *réflexion* pourrait être assez bien qualifié de *sens intérieur (internal sense)*. *Essay*, livre II, ch. I, 4. —

Sur **Sens, 1.** — Il était dit, dans la première rédaction de cet article, § **B,** que *sens* s'appliquait aussi, *moins proprement*, aux « organes des sens ». **J. Lachelier** m'écrivit à propos de cette expression : « Tout aussi proprement, je crois, si le sens et l'organe ne font qu'un, l'un étant la *vie*, la forme interne et psychologique de l'autre. Le mécanisme de Descartes, qui a nié toute vie et fait de notre corps un automate très compliqué, a faussé toutes nos idées à ce sujet... Le sens est une véritable activité, ou si vous voulez une tension vitale qui va au-devant de l'objet extérieur. L'œil appelle vraiment la lumière, et c'est parce qu'il l'a appelée qu'il en jouit ; on le sent bien, lorsque l'on visite par exemple, dans les Alpes, quelque galerie souterraine. Les cartésiens trouvaient absurde de loger des sensations dans un centre cérébral : ils ne s'apercevaient pas qu'il est beaucoup plus absurde de les loger dans un esprit ou dans une pensée. Descartes a eu l'idée profonde d'un *tertium quid* qui n'est ni la pensée ni l'étendue, et qui est le véritable lieu de la sensation. Il a exprimé cette idée dans deux lettres à la princesse Élisabeth, et on en trouve, une fois averti par ces deux lettres, quelques traces dans ses ouvrages. Mais ses disciples ont laissé tomber cette idée, et je ne saurais dire quelle place elle a tenue dans la pensée de Descartes lui-même. »

— En ce qui concerne les sens, la différence entre **A** et **B** n'est pas nette : organe et fonction sont indissolublement liés. **(F. Mentré.)**

— **M. Bernès** estime au contraire que l'acception **B** (organe des sens) devrait être éliminée. Voir plus bas la classification qu'il propose, à la fin des Observations sur *Sens*, 1.

— *Sense*, chez Hobbes, veut dire *Sensation* (bas-latin *sensio*), *Léviathan* I. 1 ; *Elements of law*, I, II, 2. **(E. Leroux.)**

Kant appelle de même *innerer Sinn* (opposé à *äusserer Sinn*), la faculté par laquelle « das Gemüth sich selbst oder seinen inneren Zustand anschauet[1] ». (*Krit. der reinen Vern.*, Tr. Aesth., I, 2.)

« Sens moral », voir ci-dessous.

Intelligence facile et spontanée d'un certain ordre de choses : « Avoir le sens de l'histoire, — du comique. » — « Manquer de sens pratique. »

E. Par suite, jugement, surtout au sens **C** : bon jugement. (Cf. Lat. *Sentire.*) « A mon sens... » — « Avoir le sens droit. » « Homme de sens. » Cf. *Bon sens**, *Sens commun**.

Le *sens propre* est le sentiment personnel, le jugement de l'individu, en tant que ce jugement écarte toute considération d'autorité, de tradition, d'opinion générale. L'expression est le plus souvent prise en mauvaise part.

REMARQUE

Les acceptions **A, B, C** se rattachent l'une à l'autre par une suite continue d'intermédiaires : « Pourquoi mon âme est-elle soumise à mes sens et enchaînée à ce corps qui l'asservit et la gêne ?... Je puis, sans témérité, former de modestes conjectures ; je me dis : si l'esprit de l'homme fût resté libre et pur, quel mérite aurait-il eu d'aimer et de suivre l'ordre qu'il verrait établi et qu'il n'aurait nul intérêt à troubler ? » J.-J. Rousseau, *Émile*, IV, 329.

Cette ambiguïté du terme peut être rattachée à la doctrine d'après laquelle le monde réel n'est connu que par la raison, tandis que le monde sensible est un monde illusoire, qui nous séduit en nous écartant de notre vraie fin. « La raison parle bas, il faut de l'attention pour l'entendre... Mais les sens, devenus insolents et rebelles en punition du péché, parlent si haut, mais si agréablement et si vivement, que l'esprit, séduit et dominé, suit aveuglément tous les désirs qu'ils inspirent. » Malebranche, *Médit. chrét.*, XI, 183-184. — Cf. *sensuel*, *sensualité*, etc.

Rad. int. : **A. B. C.** Sens ; **D. E.** Sent.

1. « ... l'esprit se connaît lui-même ou connaît son état intérieur ».

Bon sens, D. *Gesunder Verstand, gesunder Menschenvestand ;* E. *Sense, good sense ;* I. *Buon senso, Senno.*

D'une manière générale, faculté de distinguer spontanément le vrai du faux et d'apprécier les choses à leur juste valeur.

A. Chez Descartes, synonyme de raison, au sens fort de ce mot. (*Méthode*, I, 1.) Cette acception est tombée en désuétude.

B. Capacité de bien juger, avec sang-froid et mesure, dans les questions

Sur **Bon sens.** — Je ne crois pas que Descartes ait voulu dire que le bon sens fût la raison spéculative, mais au contraire (ce qui revient au même, il est vrai) qu'il n'y a pas de raison spéculative distincte en soi du plus vulgaire discernement, et que toute la différence entre les hommes tient à la manière de conduire l'exercice d'une seule et même faculté. Cela est grave, et Comte n'a pas tort de voir là le commencement du positivisme. — Le sens **B,** celui de *gros bon sens*, suppose au contraire l'idée, sinon l'existence, d'une faculté plus haute, d'un discernement plus fin, plus propre à la spéculation philosophique, dont on se déclare modestement incapable, et que l'on affecte souvent au fond de mépriser, comme ne pouvant s'exercer que sur des idées chimériques. — Le sens **C** oppose ce même discernement du vrai et du faux à la folie, qui en suspend l'exercice. C'est donc bien toujours de la même faculté moyenne qu'il s'agit dans les trois sens. **(J. Lachelier.)**

Le bon sens, au sens **B,** me paraît être le pouvoir d'apprécier sainement, sans exagération ni dépréciation, les hommes, les choses, les événements. Le bon sens est caractérisé surtout par la mesure ; c'est le sens du relatif, de la valeur relative des individus ou des objets dont on s'occupe. **(F. Mentré.)**

concrètes qui ne sont pas susceptibles d'être résolues par un raisonnement rigoureux. S'oppose alors au manque de jugement, à l'excès d'imagination, à l'esprit de système. « Le bon sens, au nom duquel réclamaient surtout, il y a deux siècles, les fondateurs de la philosophie positive, revient donc aujourd'hui, convenablement systématisé, présider à son installation finale. » Aug. COMTE, *Cours de phil. pos.*, 59e leçon, ad finem. — « Le véritable esprit philosophique consiste surtout dans l'extension systématique du simple bon sens à toutes les spéculations vraiment accessibles. » ID., *Disc. sur l'esprit positif*, § 34. Il l'appelle dans le paragraphe suivant « la raison commune » et « la sagesse universelle ». Cf. *sens commun*, **B** et Critique.

C. En un sens plus faible : état normal et sain de l'intelligence et du jugement, par opposition à la folie, à la colère, aux passions violentes qui troublent l'esprit.

Sens commun, D. *Gemeinsinn* dans tous les sens ; **B. C.** *Gemeiner Verstand, Einfacher Verstand ;* — E. *Common sense ;* — I. *Senso comune.*

A. Dans l'ancienne langue philosophique, traduction du terme κοινὴ αἴσθησις, L. *sensus communis* (sur le sens de ce terme chez ARISTOTE, voir ci-dessous, *Observations*) : sens central qui aurait pour fonction de coordonner les sensations propres à chaque sens spécial, en les rapportant à un même objet et par là de nous en donner la perception. « L'expérience nous apprend qu'il ne se fait qu'un seul objet sensible de tout ce qui nous frappe ensemble, même par des sens différents... Cette faculté de l'âme qui réunit les sensations, ... en tant qu'elle ne fait qu'un seul objet de tout ce qui frappe ensemble nos sens, est appelée le *sens commun ;* terme qui se transporte aux opérations de l'esprit, mais dont la propre signification est celle que nous venons de marquer. » Bos-

---

Sur **Sens commun.** — Pour ARISTOTE, la κοινὴ αἴσθησις, qu'il appelle encore πρῶτον αἰσθητικόν, κύριον αἰσθητήριον (BONITZ, *Ind. Arist.*, 20b16) exerce plusieurs fonctions : ce « sens commun » se rapporte autant à l'unité du sujet sensitif qu'à celle de l'objet senti ; il perçoit en outre les « sensibles communs » et enfin il nous donne la conscience de la sensation, ce que les commentateurs grecs appellent la συναίσθησις. Chaque sens a assez de sentir son sensible propre, et ce n'est pas par la vue qu'on voit qu'on voit (*De Somno*, II, 455a15). En tant cependant que chaque sens se rattache à la sensibilité générale, il se sent lui-même accessoirement, ἐν παρέργῳ, en même temps qu'il sent autre chose (*Métaphys.*, Λ, 9 ; 1074b35) et c'est en ce sens qu'Aristote a pu dire que la vue se sent voir, car s'il n'en était pas ainsi, il faudrait, à l'infini, une sensation de chaque sensation (*De An.*, III, 2, début). Mais cela revient à dire qu'il faut, inséparablement de la sensation spécialisée, une conscience ou sensation de cette sensation, et qu'elle ne ferait qu'un avec elle, comme le νοῦς avec les intelligibles, si les formes sensibles étaient sans matière, comme sont les formes intelligibles. (Cf. sur le sens commun G. RODIER, *Traité de l'Ame*, II, 265-268.) **(L. Robin.)**

Le *sens commun*, dans le sens ordinaire de cette expression (totalement étranger au sens technique qu'on est obligé de lui donner quand on traduit Aristote) n'est pas une faculté de l'esprit, un instrument judicatoire ; c'est, objectivement, un ensemble d'opinions reçues. Le latin *sensus communis*, d'où nous est venu sens commun, était la manière commune de sentir et d'agir, et n'impliquait aucune idée de jugement théorique. Cicéron dit que, tandis que le savant doit s'isoler, et tourner le dos au vulgaire, l'orateur doit au contraire rester en contact avec la foule, le plus grand tort pour lui étant *a vulgari genere orationis atque a consuetudine communis sensus abhorrere* (*De Orat.*, I, ch. 3, ad fin.). — Sénèque, se

SUET, *Conn. de Dieu et de soi-même*, ch. I, art. 4. Cet usage du mot existe encore, au moins dans la philosophie néo-scolastique : « Le sens commun, ainsi nommé parce qu'il réunit et centralise tous les autres, est celui par lequel on sent que l'on voit, que l'on entend, etc. ; il recueille toutes les autres sensations et les coordonne entre elles. C'est la seule conscience (si ce mot est permis) que possède l'animal, et sans laquelle l'unité de sa vie serait inexplicable. » Abbé BLANC, *Dictionnaire de philosophie* (1906), v° Sens, 1077 A.

Gemeinsinn est appliqué par KANT à la faculté de discerner le beau par un sentiment de valeur universelle. Mais il distingue expressément ce sens commun esthétique du *Gemeiner Verstand* « qu'on a coutume de nommer aussi *Gemeinsinn (sensus communis)* ». Le premier juge sans concepts, ce qui n'est pas le cas du second. (*Krit. des Urteilskraft*, I, livre I, § 20. Éd. de l'Acad. de Berlin, v, 238.)

B. Dans l'école Écossaise (voir particulièrement REID, *Essay on intellectual powers*, VI, ch. II) et chez les éclectiques, le *sens commun* est le fond immuable de l'esprit, sa nature essentielle, dont la raison elle-même n'est que le développement réfléchi et formulé : « On a appelé du nom de *sens commun* ce qui fait l'unité de ces facultés et de ces jugements, ce qu'ils ont de constant, d'invariable, d'universel, c'est-à-dire les notions communes à tous les hommes, les principes évidents par eux-mêmes, les jugements primitifs et spontanés qui contiennent les motifs de tous les autres. » FRANCK, *Dict. des sc. philos.*, sub v°, 1585 B. « Le sens commun est dans la raison ; il n'est pas toute la raison. Ils contiennent tous deux les mêmes notions, les

---

plaçant à un point de vue plus élevé, recommande au philosophe d'éviter l'affectation d'austérité, et en général, toute singularité. « Hoc primum philosophia promittit », dit-il, « sensum communem, humanitatem, et congregationem ». (*5e lettre à Lucilius*, au comm. du § 3.) — Quintilien, plaidant pour l'éducation en commun, demande où l'enfant élevé dans sa famille pourra acquérir « sensum ipsum, qui communis dicitur..., cum se a congressu, qui non hominibus solum, sed et mutis animalibus naturalis est, segregarit » ? (*De Instit. oratoria*, livre I, chap. II.) — Voilà ce qu'était pour les Romains le *sensus communis*. Nous avons un peu relevé, un peu intellectualisé l'emploi du mot, mais le sens latin reste toujours au fond du sens français et nous ne devons jamais le perdre entièrement de vue. Comme l'homme est un être raisonnable, il y a des chances pour que ce que tout le monde pense (sur les matières qui sont à la portée de tout le monde) ne soit pas déraisonnable ; et on a intérêt, en tout cas, à ne pas se singulariser. Mais c'est là tout ce qu'on peut dire en faveur du sens commun. Qu'il ne se mêle pas, surtout, de philosophie, et ne prétende, en cette matière, à aucune autorité. Tout ce qui est ici de M. Franck est totalement faux, et ce que vous citez plus loin de Fénelon ne vaut pas mieux. Maine de Biran ne parvenait pas à faire comprendre aux hommes, éminents d'ailleurs, qui composaient sa *Société philosophique*, ce que c'est que le moi : avait-il pour cela tort contre eux ? **(J. Lachelier.)**

— Bien que l'expression *sens commun* ait deux origines certainement indépendantes et deux sens tout à fait distincts qui en dérivent respectivement, il s'est établi de l'un à l'autre certaines communications. M. **Van Biéma** nous signale notamment ce texte de Leibniz : « Ces idées, qu'on dit venir de plus d'un sens, comme celles de l'espace, figure, mouvement, nous sont plutôt venues du *sens commun*, c'est-à-dire de l'esprit même, car ce sont des idées de l'Entendement pur, mais qui ont du rapport à l'extérieur et que les sens font apercevoir. » *Nouveaux Essais*, livre II, chap. v. L'acception dont on part est ici le sens **A** seul ; mais on

mêmes jugements, les mêmes principes... mais la raison les embrasse dans toute leur étendue, dans toutes leurs conséquences, dans toutes leurs relations, tandis que le sens commun en a à peine conscience. En effet, la raison est perpétuelle, elle se développe et s'éclaire par la réflexion... Le sens commun, au contraire, exactement le même chez tous les hommes et à toutes les époques, n'avance ni ne recule. Il est, si l'on peut ainsi parler, la raison à l'état brut, la raison sans la réflexion et sans la science. » *Ibid.*, 1586 A. — Cf. JOUFFROY, *Mélanges philosophiques*, 2e partie, art. I : « De la philosophie et du sens commun. »

C. Dans le langage philosophique contemporain, le *sens commun* est l'ensemble des opinions si généralement admises, à une époque et dans un milieu donnés, que les opinions contraires apparaissent comme des aberrations individuelles, qu'il serait inutile de réfuter sérieusement et dont il vaut mieux se moquer, si elles sont légères, ou qu'il faut soigner, si elles deviennent graves.

CRITIQUE

L'acception scolastique mise à part, on voit combien sont encore divergentes les significations données à ce mot. Il est à remarquer, notamment, que l'argumentation classique, dirigée par la plupart des philosophes de la seconde moitié du XIXe siècle contre le critérium du sens commun, ne porte pas contre l'idée exacte que s'en faisaient Cousin et ses successeurs, mais seulement contre l'abus par lequel on attribuait au sens commun, pris dans l'acception B, des thèses qui n'appartenaient qu'au sens commun, pris dans l'acception C. — Cf. *Éclectisme, observations de M. V. EGGER. — COMTE va certainement plus loin que Cousin (au moins en principe) dans la part qu'il fait au « bon sens » ou à la « raison commune ». (Voir ci-dessus.)**

Franck, dans l'article cité plus haut, rappelle un texte intéressant de FÉNELON, qui montre que le sens C existait déjà à cette époque, mais qui, en même temps, le rapproche étroitement du sens B : « Qu'est-ce que le sens com-

aboutit à l'idée de ce que Leibniz appelle en un autre passage κοινάς ἔννοιας, à l'idée de ces notions communes à tous les hommes, en tant qu'elles expriment leur nature intellectuelle commune. C'est cette faculté, équivalente au « bon sens » cartésien, ou à la raison que les éclectiques appelaient en principe *sens commun*, mais qu'ensuite, à la faveur de ce terme, ils confondaient souvent, dans l'application, avec les opinions généralement reçues à leur époque, ou même avec les opinions qu'ils jugeaient estimables.

Il est certain que le sens commun, dans cette dernière acception, ne saurait avoir aucune autorité philosophique ; mais l'idée d'une communauté de nature intellectuelle entre les hommes (soit communauté originelle, soit communauté idéale) me paraît une idée dont ne peuvent se passer ni la logique ni même la psychologie. D'autre part, étant donné que la raison ne peut être saisie à l'état parfait dans des propositions formulées *ne varietur*, il y a un grand intérêt philosophique à considérer : 1° les propositions admises en fait par nos contemporains, propositions d'où tout philosophe qui veut exprimer et communiquer sa pensée est nécessairement obligé de partir ; — 2° et surtout, le mouvement d'assimilation par lequel de nouvelles propositions obtiennent successivement, en vertu de leur valeur intrinsèque, sans séduction ni contrainte, l'assentiment de tous les hommes qui peuvent les comprendre. C'est là ce qui me paraît important et philosophique dans les notions recouvertes par cette formule extrêmement équivoque de *sens commun*. Voir *Raison** et *Objectif**. **(A. L.)**

Sur *Sens commun*, *Sens intérieur*, additions de **M. Cl. C. J. Webb.**

mun ? N'est-ce pas les mêmes notions que tous les hommes ont précisément des mêmes choses ? Le sens commun, qui est toujours et partout le même, qui prévient tout examen, qui rend l'examen même de certaines questions ridicule, qui fait que malgré soi on rit au lieu d'examiner, qui réduit l'homme à ne pouvoir douter, quelque effort qu'il fît pour se mettre dans un vrai doute..., n'est-ce pas ce que j'appelle mes Idées ? Les voilà donc, ces Idées ou notions générales que je ne puis ni contredire ni examiner ; suivant lesquelles, au contraire, j'examine et je décide de tout ; en sorte que je ris au lieu de répondre, toutes les fois qu'on me propose ce qui est clairement opposé à ce que mes Idées immuables me représentent. » FÉNELON, *Traité de l'Existence de Dieu*, 2e partie, ch. II.

Rad. int. : Komun racion, Komun sent.

Sens moral, D. *Moralischer Sinn* (KANT, *Prakt. Vern.*, I, § 8) ; E. *Moral sense ;* quelquefois, *Moral faculty ;* I. *Senso morale.*

Faculté de reconnaître intuitivement et sûrement le bien et le mal, surtout dans les faits concrets ; conscience morale, en tant que pouvoir d'appréciation et de discernement.

Ce terme a été surtout employé par les moralistes anglais et écossais du XVIIIe siècle, particulièrement par HUTCHESON (*Illustrations on the moral sense*, 1728, etc.), puis par l'école éclectique française, qui s'en est inspirée. « Le caractère de perception immédiate et soudaine que possède la conscience morale, et qui ressemble si bien à l'intuition des choses sensibles, a donné lieu de comparer la conscience à un sens et on l'a appelée, on l'appelle souvent encore le *sens moral.* On dit d'un homme... qui ne manifeste ni scrupule ni remords en faisant le mal qu'il est destitué de sens moral. Il y a, en effet, certains hommes qui, sous ce rapport, paraissent comme des aveugles et des sourds, auxquels tout discernement du bien et du mal semble avoir été refusé· L'analogie est si juste et si frappante qu'on ne saurait se priver d'une telle expression. Remarquons, cependant, qu'il y a ici deux choses distinctes, etc. » (Suit la distinction du *jugement moral* et du *sentiment moral ;* voir ci-dessous *sentiment**.) Paul JANET, *Traité élémentaire de philosophie*, § 525, 4e éd. (1884), p. 654. Voir *Folie* morale.*

Cette expression est restée dans le langage courant. Mais la distinction très juste indiquée par P. Janet, et la défiance générale des philosophes modernes à l'égard des données soi-disant ultimes de la conscience, l'ont fait tomber en désuétude dans la langue philosophique. — Voir *Moral**.

Rad. int. : Etikal sentiment.

2. SENS, D. *Sinn*, *Bedeutung ;* E. *Sense*, *Meaning*, *Signification*, *Denoting ; Import*, *Purport* (surtout au sens de *portée* ou de *valeur*) ; voir *Import* ;* — I. *Senso.*

Ce que « veulent dire », ce que communiquent à l'esprit un mot, une phrase, ou tout autre signe jouant un rôle semblable.

A. Primitivement, *idée* ou *intention* de celui qui parle ; état d'esprit qu'il veut communiquer (représentation, sentiment, action). — Cf. L. *Sentire* et *Sens*, 1, **E.** — *Sensus*, dit QUINTILIEN, s'appliquait d'abord aux sensations du corps ; mais l'usage s'est établi « ut mente concepta *sensus* vocaremus ». *De Instit. Orat.*, l. VIII, ch. v, au début.

Le sens du mot, ou de la phrase, est donc un contenu psychique très complexe, une attitude et un mouvement de la pensée comprenant des images individuelles et concrètes, des tendances, auxquelles s'ajoute chez celui qui parle une volition, et chez celui qui écoute le « sentiment de comprendre », c'est-à-dire de pouvoir évoquer d'autres images ou d'autres signes reliés à celui-là par des relations définies, de savoir ce qu'il faut faire, etc.

On dit qu'une expression, une formule sont « pleines de sens » s'ils sont capables d'évoquer fortement cette sorte d'activité mentale.

B. Valeur objective d'un signe, en tant qu'elle est fixée par l'usage ou par une convention scientifique. — Le *sens*, ainsi entendu, peut correspondre, soit à une définition* (plus ou moins rigoureuse), soit à une intuition simple, pour les notions qui ne peuvent être ni décomposées par l'analyse, ni déterminées par une définition indirecte.

Il comprend souvent deux parties, dont l'une est le « sens littéral » du mot ou de la phrase et dont l'autre est un « import » laudatif ou péjoratif, décent ou indécent, conciliant ou agressif, etc., import non pas seulement personnel et momentané, mais plus ou moins consacré par l'usage.

« Sens composé » et « sens divisé ». Une expression est prise au sens composé quand les éléments qui la composent doivent être entendus, au point de vue de leur signification, comme dépendant les uns des autres et formant un tout solidaire. Elle est prise au sens divisé quand certains de ces éléments doivent conserver un sens propre et indépendant du reste de la formule. « Jésus-Christ dit, dans l'Évangile, en parlant de ses miracles : *Les aveugles voient, les boiteux marchent droit, les sourds entendent.* Cela ne peut être vrai qu'en prenant ces choses séparément, et non conjointement, c'est-à-dire dans le sens divisé et non dans le sens composé... Il y a, au contraire, des propositions qui ne sont véritables qu'en un sens opposé à celui-là, qui est le sens composé, comme quand saint Paul dit que les médisants, les fornicateurs, les avares n'entreront point dans le royaume des cieux. » *Logique* de PORT-ROYAL, 3e partie, ch. XIX, § VI. Cf. ARISTOTE, *Soph.*, IV ; 166^b33 ; et voir ci-dessus *Fallacia** *(compositionis* et *divisionis)*.

CRITIQUE

Dans le langage courant, on ne distingue guère *sens*, *signification*, *valeur*, *acception* (si ce n'est que ce dernier mot s'applique en général aux sens divers d'un même terme), non plus que les expressions : « ce que veut dire..., ce qu'on entend par... », etc.

FREGE (*Über Sinn und Bedeutung*, Ztschr. für Philos., 1892, t. 100, p. 25-50)[1] oppose ces deux mots en appliquant le premier à la signification con-

1. Sur les mots *Sinn* et *Bedeutung*, Revue de Philosophie.

Sur **Sens, 2.** — Texte de Quintilien communiqué par **J. Lachelier.**

Sur la liaison des différentes acceptions du mot **Sens.** — L'idée générale est façon de penser, attitude de pensée. D'où :

1° *Par limitation d'objet :*

α. Façon naturelle de penser (sens interne) ;

β. Les premiers modes particuliers assez nettement distingués dans la pensée. (Classes de sensations. — L'acception *organes des sens* est à éliminer.)

2° *Par explication de notion :*

α. L'idée de pensée proprement dite, par opposition au signe qui la soutient et où elle s'incorpore (sens d'une expression) ;

β. Plus précisément, ce qui différencie le plus apparemment une pensée d'une chose, à savoir d'être, non une simple position, mais un devenir, une action, une tension, ou même, dans la pensée distincte, une « intention », un changement préalablement orienté ;

γ. Et, par extension, l'orientation d'un changement même purement mécanique. **(M. Bernès.)**

ceptuelle, à la définition ; le second aux êtres ou à l'être que dénote un terme ou un complexus de termes. Mais il n'y a là qu'une proposition personnelle, car *Bedeutung*, malgré l'étymologie *(deuten)*[1], présente un sens beaucoup plus large, et équivaut même très souvent à l'anglais *Significance.* Cette analyse a été reprise et développée par B. Russell, *On denoting*[2], Mind, 1905, 479-493. Ainsi, par exemple, « Le premier mot d'Athalie » est une combinaison de termes complexe qui a pour *sens* le produit logique des éléments qui le composent, et on comprend fort bien ce que cela « veut dire », même si l'on n'a pas lu Athalie ; mais cependant, en ce cas, on ne sait pas que cette expression représente le mot et l'idée simples de « oui », qui en est la *dénotation.* Il est regrettable que *dénotation* (ou mieux quelque terme moins lourd) ne soit pas usuel en français pour désigner l'extension d'un terme considéré comme fournissant le sens de ce terme. Cf. *Définition* par abstraction.*

Mais ces distinctions, et celles que nous avons indiquées ci-dessus dans le corps de l'article, sont loin d'épuiser la matière, qui n'a encore été que peu traitée. (Voir cependant Mill, *Logique*, livre I et livre IV.)

L'*Essai de sémantique* de M. Bréal a surtout pour objet la variation du sens des mots ; mais il ne concerne que très incidemment les caractères logiques et psychologiques de ce sens. — Sur le sens des mots et des phrases, en tant que signification comprise par l'auditeur ou le lecteur, voir Bergson, *Matière et Mémoire*, ch. ii, partic. p. 122 et suiv. ; Lady V. Welby, *Sense, meaning and interpretation*, Mind, N. S., 1896, p. 24 et 186. Id., *What is meaning ?* (Macmillan, 1903).

Rad. int. : Sens, Denot.

1. Indiquer, désigner. — 2. *Sur la dénotation.*

3. SENS, D. *Richtung, Seite ;* — E. *Sense ;* — I. *Senso.*

Orientation d'un mouvement ; ordre dans lequel un mobile parcourt une série de points. « Dans le sens des aiguilles d'une montre. » — « Le sens de l'évolution. »

Le langage courant emploie très souvent *direction* pour *sens.* (Cf. Littré, v. *sens.*) Mais la direction d'un mouvement est proprement la droite qu'il parcourt, ou la tangente à sa trajectoire ; et le sens consiste en ce que cette ligne est parcourue *vers* la droite ou *vers* la gauche, *vers* le haut ou le bas, etc. « Sens positif ; sens négatif. » De même le sens d'une rotation, décrivant un cercle fixe, peut être soit à droite *(dextrorsum)*, quand le mobile (représenté par un homme qui marche) a le centre de rotation à sa droite ; — soit à gauche *(sinistrorsum)* quand ce centre est à gauche.

Rad. int. : Sins.

REMARQUE GÉNÉRALE

Quel est l'ordre de filiation entre les acceptions si diverses du mot *sens ?* L'idée primitive est évidemment celle de sentir, à laquelle se rattache celle de pensée, de jugement, d'opinion, que le mot *sensus* présente couramment en latin. De cette idée de sentir est dérivée, semble-t-il, comme une branche divergente, l'expression « les sens », qu'il faut rapprocher de *sensuel* et de *sensualité.*

De l'idée de pensée, de jugement, viennent, d'une part, celle de bon jugement, de l'autre celle d'idée, par oppo-

Sur **Sens, 3, A.** — Quelquefois, signification cachée sous les apparences, et révélée par l'intuition. « L'Occident est fanatique de l'exactitude. Il ignore presque tout du sens *(Sinn).* » Keyserling, *Journal d'un voyageur*, t. II, p. 374. (Texte communiqué par M. **Bréhier.**)

sition aux mots qui l'expriment, et par suite d'*intention* chez celui qui parle : d'où peuvent sortir les deux acceptions de signification, d'une part, de direction, de tendance vers un but, de l'autre : ce qui nous permet d'aboutir aux sens **2** et **3.** On trouve des intermédiaires dans des expressions telles que « parler dans le même sens, en sens contraire » — « agir dans le sens des instructions données par un chef », etc.

Rad. int. : Voir ci-dessus les divisions **1, 2** et **3.**

SENSATION, *Sensation*, D. *Empfindung ;* E. *Sensation ;* I. *Sensazione.*

A. Phénomène psychique, presque impossible à saisir dans sa pureté, mais dont on s'approche comme d'une limite : ce serait l'état brut et immédiat conditionné par une excitation physiologique susceptible de produire une modification consciente ; en d'autres termes, ce qui resterait d'une perception actuelle, si l'on en retirait tout ce qu'y ajoutent la mémoire, l'habitude, l'entendement, la raison, et si l'on y rétablissait tout ce que l'abstraction en écarte, notamment le ton affectif, l'aspect dynamogénique ou inhibitoire qu'elle présente.

« Nous pouvons définir la sensation... la première perception[1] qui se fait en notre âme à la présence des corps que nous appelons objets et ensuite de l'impression qu'ils font sur les organes de nos sens. » Bossuet, *Conn. de Dieu et de soi-même*, I, 1.

1. Au sens général de pensée, état de conscience. Voir *perception**, **B.** — Ensuite de = par suite de.

Sur **Sensation.** — Nous avons cru pouvoir laisser de côté la célèbre définition que donne Aristote de l'αἴσθησις : « l'acte unique et commun du sensible et du sentant » (Περὶ ψυχῆς, III, 2 ; etc.), parce qu'elle nous paraissait exiger un commentaire historique trop éloigné des questions sémantiques modernes relatives au mot *sensation.*

Quelques lignes ont été ajoutées au texte primitif, sur la proposition de **M. Bernès,** pour mentionner qu'à défaut de la sensation pure, limite inaccessible, on appelait pratiquement *sensation*, ce qu'il y a de plus immédiat dans la conscience.

M. Bernès ajoute que cette sensation, ainsi entendue, pourrait être distinguée en *sensation présentative* et *sensation affective :* « la *sensation présentative* s'opposera, soit à la perception en général, soit aux autres aspects de la conscience représentative : souvenir, fiction, etc. ; la *sensation affective* s'opposera aux autres aspects de la conscience affective, souvent désignés d'ensemble par le mot *sentiments ;* et si cette distinction ne correspond pas dans les faits à des séparations toujours aussi précises, si elle implique les inconvénients résultant de la très grande diversité d'acceptions du mot *sentiment*, elle peut encore servir pour marquer une coupure analytiquement possible dans les faits affectifs, en opposant à ceux qui, rapportés au corps, sont bien des sensations, ceux qui ne nous y renvoient pas immédiatement. Ainsi considérée, elle ne fait que préciser un usage général ; on dit : une sensation désagréable de froid, non un sentiment de froid ; mais on dit : un sentiment de remords, et non une sensation de remords, à moins qu'on ne veuille insister sur les faits physiques qui peuvent accompagner le remords dans certains cas.

Cet usage, légitime pour une psychologie d'observation, pour laquelle la vie affective comme la vie représentative sont des fonctions ou des aspects donnés de la vie consciente, ne l'était évidemment pas pour une psychologie systématique qui construisait les faits de conscience avec les concepts préétablis d'esprit et de matière, et qui, concevant l'esprit comme pure intellectualité, ne faisait dériver les faits affectifs que d'une fâcheuse influence de la matière sur l'esprit, ou du corps sur l'âme (tous les sentiments deviennent même des sensations). — Mais il

Cette limite ne pouvant être atteinte par l'observation ou par l'analyse psychologiques, on appelle pratiquement *sensation* l'état de conscience observable qui s'en rapproche le plus : par exemple, une détonation entendue comme un bruit, sans se représenter ni sa direction, ni sa distance, ni sa cause, mais avec le caractère affectif et moteur qui lui est inhérent.

On appelle quelquefois *sensations internes* celles qui, dans l'acte de la perception, sont rapportées par le sujet à son corps et non pas à un objet extérieur à celui-ci. C'est ainsi que le docteur Beaunis, dans l'ouvrage intitulé *Les Sensations internes* (1889), réunit sous ce nom les besoins, tels que la faim, la soif, le besoin sexuel ; les sensations musculaires, la cœnesthésie, le plaisir et la douleur. — Bien que cette acception puisse s'autoriser de l'emploi du mot *sensus interior* chez Cicéron, appliqué à la faculté d'éprouver du plaisir et de la douleur (*Acad.*, II, viii, § 24), il y a lieu d'en éviter l'emploi qui conduit à confondre sous une même désignation des sensations proprement dites et des états affectifs. V. *Extérieur**, *Externe**.

B. Chose sentie, contenu de la sensation.

CRITIQUE

Un usage très répandu au xixe siècle, mais qui paraît tomber en désuétude, oppose *sensation* et *sentiment* en attribuant le premier de ces mots aux états affectifs qui ont pour origine le corps, le second à ceux qui ont pour origine la réflexion et la vie morale.

« Ces plaisirs et ces peines, qui naissent en nous, soit à propos des modifications de l'organisme, soit à l'occasion

---

est permis de considérer ce procédé, sinon comme illégitime en soi, du moins comme prématuré, quand il s'agit de désigner des faits. (De même se mêlent aux divers emplois des termes considérés d'autres confusions, par exemple celle du caractère *objectif* et *présentatif* d'une donnée et de l'*extériorité* apparente ou réelle de cette donnée.) **(M. Bernès.)**

Il faudrait distinguer : 1° les sensations purement affectives ; c'est, je crois, le cas de toutes les sensations internes, qui ne nous apprendraient absolument rien, si nous ne savions d'ailleurs que telle douleur se rapporte à tel organe, et à telle lésion de cet organe ; — 2° les sensations qui, sur un fond affectif, dessinent des différences qualitatives : c'est le cas des odeurs et des saveurs ; — 3° les sensations dans lesquelles, à l'élément qualitatif, se joint un élément quantitatif, et cela de deux manières : *a.* les sons et les couleurs s'échelonnant ont des degrés (gamme, spectre solaire) que l'ouïe et la vue mesurent directement, avant toute intervention de la science, avant toute résolution objective en mouvements ; *b.* les sons forment des ensembles, des phrases musicales, qui consistent essentiellement dans une succession, qui impliquent la forme du temps ; les couleurs forment des ensembles, les objets visibles, qui consistent essentiellement dans une juxtaposition et impliquent la forme de l'espace. — Le sens du mot sensation *évolue* donc depuis le simple état affectif (douleur d'estomac, de foie) dans lequel il y a encore bien des degrés, depuis le plus vague malaise jusqu'à la douleur la plus caractérisée, jusqu'à une véritable perception d'objets (les corps). Maine de Biran a traité amplement cette question dans son *Essai sur les fondements de la psychologie.* **(J. Lachelier.)**

L'opposition établie par les éclectiques entre sensation et sentiment ne seraitelle pas une transformation de la doctrine de Laromiguière ? Voir *Leçons de philosophie* (professées en 1811-1812), 2e partie, 3e leçon : « Les philosophes qui appuient leur doctrine sur le sentiment ont eu le tort de le confondre avec la sensation, et de lui donner toujours le nom de sensation... Observons avec plus de soin qu'on ne l'a fait jusqu'à présent ce qui se passe dans notre âme quand

des perceptions des sens s'appellent, d'une manière générale, des *sensations*. Mais ce ne sont pas seulement les corps qui nous plaisent et nous répugnent : l'état de notre âme, l'exercice de la pensée, certaines conceptions purement intellectuelles sont aussi pour nous la source de jouissances profondes et de souffrances vives : on réserve à ces peines et à ces plaisirs d'un autre genre le nom de *sentiments*. » Amédée JACQUES, *Manuel de philosophie* (Hachette, 1863), ch. XI, p. 125.

Paul JANET suit la même distinction dans un passage de son *Traité :* « Les phénomènes affectifs ou émotions... sont de deux sortes : ou bien elles ont leur siège dans le corps et leur cause dans l'action des objets extérieurs sur nos organes et elles conservent alors le nom de *sensations ;* ou bien elles n'ont pas de siège corporel, et elles ont pour cause une idée, une pensée ; elles s'appellent alors sentiments. » *Traité élém. de philos.*, Psychologie, section III, ch. I, § 214. (Cependant, il avait dit ailleurs, d'une manière plus conforme à l'usage moderne, au moins en ce qui concerne le mot *sensation :* « Il y a deux choses à remarquer dans toute sensation : 1° elle est agréable ou désagréable, elle nous cause du plaisir ou de la douleur ; 2° elle est une impression distincte et spéciale, qui nous

nous sentons ; peut-être reconnaîtrons-nous qu'il y a des manières de sentir qui n'ont rien de commun avec d'autres manières de sentir... » Il parle d'abord des cinq espèces de modifications, ou de *sentiments*, vue, ouïe, etc., auxquels se trouve nécessairement joint le *sentiment* du moi : « ... n'ayant jamais lieu qu'à la suite de quelque impression faite sur les sens, nous les appellerons sentiments-sensations, ou, plus brièvement, sensations. La signification de ce mot s'étend jusqu'aux affections qui proviennent des mouvements opérés dans les parties intérieures du corps... telles que la faim, la soif, etc. Tout sentiment de l'âme occasionné par l'action des objets extérieurs sur quelqu'un de nos sens, ou par les mouvements qui s'opèrent dans nos organes, voilà donc la sensation... » Mais « que serait une âme réduite à la simple capacité d'être affectée passivement ?... L'âme est une force qui se meut, c'est-à-dire qui se modifie d'elle-même. L'âme ne peut donc sentir et rester dans l'inertie ; car le sentiment, par la manière agréable ou pénible dont il l'affecte, provoque nécessairement son action... » C'est l'attention, et ainsi naissent les idées sensibles. Mais il y a en nous d'autres idées, idées des facultés de l'âme, idées de rapports, idées morales. Donc « il faut que nous éprouvions des sentiments autres que les sensations. Et d'abord, l'âme... doit nécessairement avoir le sentiment de son action... Or, cette nouvelle manière de sentir semble étrangère aux sensations. Qui pourrait confondre ce que l'âme éprouve par l'exercice de ses facultés, avec ce qu'elle éprouve par l'impression des objets sur les organes du corps ? le plaisir de la pensée avec lui que donne la satisfaction d'un besoin physique ? le ravissement d'Archimède qui résout un problème, avec la grossière volupté d'Apicius lorsqu'il dévore une hure de sanglier ? Le sentiment qu'éprouve l'âme par l'action de ses facultés subit toutes les vicissitudes des facultés : fort et vif dans les moments de leur exaltation, languissant et faible lorsqu'elles tombent dans le repos... » L'analyse dégage ensuite un nouveau « sentiment particulier », celui des rapports entre nos idées, enfin le sentiment moral : un homme d'honneur se sent frappé, c'est un sentiment-sensation et une idée sensible ; s'il pense qu'on a voulu l'insulter en le frappant, un sentiment tout différent et qui prend « un autre nom » apparaît, c'est un sentiment moral (6e éd., p. 41, 44, 46, 47, 50, 55. Dans la 1re partie, 8e leçon, p. 159 sqq., cette distinction est à peine ébauchée). — En somme le mot *sensation* ou l'expression *sentiment-sensation* désignent des états affectifs d'origine corporelle ; le mot

apprend quelque chose sur les objets externes. Elle est *affective* ou *représentative*. Nous appellerons *émotions* les sensations considérées au point de vue affectif, c'est-à-dire comme plaisirs et douleurs, et nous réserverons le nom de *sensations* pour les phénomènes de représentation. » (*Ibid.*, section I, ch. II, § 49.)

Cette opposition de la sensation et du sentiment n'est pas classique ; Bossuet disait au contraire : « Les opérations sensitives, c'est-à-dire celles des sens, sont appelées sentiments, ou plutôt sensations. » *Conn. de Dieu et de soi-même*, ch. I, § 1. « Le plaisir et la douleur accompagnent les opérations des sens... L'un et l'autre sont compris sous les *sentiments* ou *sensations.* » *Ibid.*, § 2.

Malebranche, expliquant la diversité des goûts par celle des sensations, écrit de même : « Le même coup produit des mouvements bien différents, et excite par conséquent des *sensations* bien différentes dans un homme d'une constitution robuste et dans un enfant ou une femme de faible complexion. Ainsi, n'y ayant pas deux personnes au monde de qui on puisse assurer qu'ils aient les organes des sens dans une parfaite conformité, on ne peut pas assurer qu'il y ait deux hommes dans le monde qui aient tout à fait les

---

sentiment convient exclusivement à des états qui proviennent de l'âme seule et qui se rapportent à la réflexion qu'elle fait sur ses facultés, sur les rapports, sur les intentions des agents moraux. **(Léon Robin.)**

J. Lachelier croit également que ces *Leçons* de Laromiguière sont l'origine de l'opposition indiquée entre *sensation* et *sentiment.*

Voir *Sentiment**, observations.

Dans la première rédaction de cet article, j'avais ajouté à la *Critique* la remarque suivante :

« Si l'on écarte l'usage éclectique des mots sensation et sentiment, conserve-t-on le droit de parler, avec le langage courant, d'une « sensation de plaisir » et d'une « sensation de douleur » ?

« Le cas n'est pas le même pour les deux expressions. S'il y a, comme on l'a supposé, des nerfs de la douleur, celle-ci est bien une sensation *sui generis.* Même si ces organes différenciés n'existent pas, la douleur est presque toujours assimilable aux sensations en ce qu'elle contient un élément représentatif qui pourra se développer en perception, et souvent en perception très précise, rapportée à une région du corps : douleurs prurigineuses, lancinantes, perforantes, etc. — Le plaisir, au contraire, ainsi que l'impression désagréable qui lui est opposée (et qui ne se confond pas précisément avec la douleur), ne contient pour ainsi dire aucun élément représentatif propre. C'est donc par lui-même un pur état affectif, ou sentiment au sens **A.** »

Marcel Bernès nous a écrit à ce sujet :

« L'observation me paraît entièrement paradoxale. 1° L'existence de nerfs de la douleur, repose, je crois, sur une simple confusion, et provient de ce que par douleur on entend une certaine catégorie de sensations qui se trouvent être particulièrement douloureuses, lorsqu'elles sont fortes ; mais, au lieu de désigner par ce mot, que l'usage universel oppose au mot plaisir, une espèce de faits douloureux, il serait plus important de préciser les qualités dont la perception paraît conditionnée par l'activité des nerfs susdits, en insistant, non pas sur le mot douleur, mais sur l'épithète qui l'accompagne, par exemple, lancinante, poignante, cuisante, etc.

« 2° Je ne puis admettre ce qui est dit du plaisir, qu'à la différence de la douleur,

mêmes *sentiments* des mêmes objets. C'est là l'origine de cette étrange variété qui se rencontre dans les inclinations des hommes. » *Recherche de la vérité*, I, ch. XII, § 5.

Pour lui, comme à notre époque, *sentiment* désigne donc surtout l'aspect affectif de l'état de conscience qui suit immédiatement une impression.

CONDILLAC prend *sentiment* pour tout état senti passivement : « Les sensations actuelles du goût, de l'ouïe, de la vue et de l'odorat ne sont que des sentiments, lorsque ces sens n'ont point encore été instruits par le toucher, parce que l'âme ne peut alors les prendre que pour des modifications d'elle-même. Mais si ces sentiments n'existent que dans la mémoire qui les rappelle, ils deviennent des idées. » *Traité des sensations*, Précis raisonné de la 4e partie.

L'opposition adoptée par l'éclectisme date donc probablement d'une époque très récente ; peut-être vient-elle de l'usage fait de ce mot par Laromiguière. (Voir *Observations*.) On ne la rencontre pas dans le *Traité des Facultés de l'Ame* de GARNIER.

Rad. int. : Sens. — *Chose sentie* : Sensat.

« **Sensationnisme, sensationniste** », voir *Sensualisme**.

SENSIBILITÉ, D. *Sensibilität* (A. *Sinnlicheit* ; B. *Affektivität* ; C. *Empfindsamkeit* ; D. *Empfindlichkeit* ; E. *Erregbarkeit*) ; — E. *Sensibility* (C. *Feeling* ; D. *Sensitiveness*, *acuteness* ; E. *Excitability*) ; — I. *Sensibilità*.

A. Ensemble des opérations *sensitives** de l'esprit, en tant qu'elles s'opposent aux opérations intellectuelles. Faculté d'accomplir ces opérations. — Cette acception, comme la distinction sur laquelle elle repose, est aujourd'hui peu usitée.

A ce sens se rattache l'usage (plus spécial cependant) que KANT a fait du mot *Sinnlichkeit*, rendu par *sensibilité* dans la plupart des traductions françaises. « Die Fähigkeit (Receptivität), Vorstellungen durch die Art, wie wir von Gegenständen afficirt werden, zu bekommen, heisst Sinnlichkeit. Ver-

---

qui renferme un élément représentatif, il serait un pur état affectif ; une sensation de lumière tamisée, une sensation d'équilibre organique sont des sensations de plaisir, à la fois affectives et présentatives.

« Tout ce qui me paraît pouvoir être concédé en ce sens, c'est que dans l'ordre des douleurs, la conscience, plus directement attentive, aperçoit plus tôt et plus longtemps les différences que dans l'ordre des plaisirs ; mais la distinction n'a rien d'absolu. » **(M. Bernès.)**

Aussi bien disais-je que la douleur contient *presque* toujours des éléments représentatifs, et que le plaisir n'en contient *pour ainsi dire* aucun. — Pour la question de savoir si le plaisir est vraiment le contraire de la douleur, voir *Douleur**. **(A. L.)**

Sur **Sensibilité**. — Le sens kantien a été réuni au sens **A**, sur l'observation très juste de **J. Lachelier** que ce sens n'est autre que le sens ancien du mot, restreint seulement aux sensations considérées en tant qu'instructives.

J. Lachelier a fait également remarquer qu'il serait fâcheux de renoncer au mot *sensibilité*, qui est bien français et dont le sens est réellement un sous toutes ses formes : « Réceptivité d'impressions, avec tendance à réagir sur ces impressions », l'idée de cette réaction étant, il est vrai, tantôt laissée dans l'ombre, tantôt prédominante, selon le sens particulier. — Il serait en effet regrettable et même impossible de proscrire un mot aussi usuel, quand le contexte ne laisse pas de place à une confusion ; mais ce n'est pas toujours le cas. **(A. L.)**

mittelst der Sinnlichkeit also werden, uns Gegenstände gegeben, und sie allein liefert uns Anschauungen[1]. » KANT, *Krit. der reinen Vern.*, I, 1 (A. 19; B. 33). — On trouve aussi le mot pris dans cette acception chez HAMELIN, *Essai*, p. 187.

B. Ensemble des phénomènes affectifs. Faculté d'éprouver des états et de produire des réactions ayant un caractère affectif. « 1° La Sensibilité est la capacité qui est en nous d'éprouver toute espèce de sentiments et de sensations ; c'est la faculté de jouir ou de souffrir, en général. » A. JACQUES, *Psychologie*, ch. XI, dans le *Manuel de philosophie* de JACQUES, Jules SIMON et SAISSET. (Sensation est entendu ici au sens **B** ; il a été défini plus haut : plaisir ou peine qui naît en nous soit à propos des modifications de l'organisme, soit à l'occasion des perceptions des sens. — 2° Dans un sens un peu plus large, comprenant les tendances affectives (inclinations, passions), aussi bien que les états surtout passifs (plaisir, désagrément, douleur, émotions). « On peut y distinguer (dans l'*activité morale* de l'homme, en tant qu'elle s'oppose à l'activité physique et à l'activité intellectuelle) deux facultés différentes : d'une part, la *sensibilité morale*, ce qu'on appelle vulgairement le *cœur*, et qui comprend les émotions, inclinations et passions de l'homme ; d'autre part, la *volonté* ou ce qu'on appelle au sens étroit du mot, le *caractère*. » E. BOIRAC, *Cours de philosophie*, livre I, ch. I (Alcan, 1904, p. 18). Elle est « la faculté de s'émouvoir, et principalement d'aimer et de haïr. Elle comprend deux sortes de faits : d'une part des états plus ou moins passifs, sentiments ou émotions ; d'autre part des tendances actives où ces états ont leur raison d'être : inclinations et passions. » *Ibid.*, ch. IX, p. 131.

1. « La capacité de recevoir des représentations des objets par la manière dont ils nous affectent s'appelle *sensibilité*. C'est donc au moyen de la sensibilité que des objets nous sont donnés, et elle seule peut fournir des intuitions. » Traduction de BARNI, tome I, p. 73-74.

Cf. *Sentiment**, **A.**

C. Caractère consistant à s'émouvoir facilement, et particulièrement à éprouver des sentiments sympathiques pour autrui.

D. Finesse des sens ; petitesse du seuil* absolu et du seuil différentiel ; délicatesse dans le discernement des nuances qualitatives voisines. — Par une métaphore très usuelle, propriété d'un appareil qui indique de faibles variations dans le phénomène étudié. « La sensibilité d'une balance. »

E. Plus généralement « propriété de recevoir des excitations et de réagir en conséquence ». RIBOT, *Psychologie des sentiments*, Introd., § 1. Il cite Claude BERNARD : « Les philosophes ne connaissent et n'admettent en général que la sensibilité consciente, celle que leur atteste le moi, etc. » (*La sensibilité dans le règne animal et dans le règne végétal*, dans *La Science expérimentale*, p. 218) ; et il s'appuie sur les expériences bien connues de celui-ci montrant que les anesthésiques abolissent d'abord la sensibilité consciente, puis les réactions des glandes et de l'intestin, puis l'irritabilité musculaire, enfin les mouvements du tissu épithélial, et qu'ils paralysent de même les fonctions des végétaux. « D'où cette conclusion que la sensibilité ne réside pas dans les organes ou les tissus, mais dans les éléments anatomiques. » RIBOT, *Ibid.*, p. 4.

CRITIQUE

Il est à peine nécessaire de faire remarquer l'extrême équivoque des sens de ce mot. Le mieux est de l'éviter avec soin dans tous les cas où la langue philosophique a besoin d'être précise. Opérations sensitives sera préférable au sens **A** ; sensation et intuition sensible pour traduire *Sinnlichkeit* chez KANT : lui-même emploie souvent, en ce sens, *Sinnliche Anschauung ;* on pourra dire phénomènes affectifs au sens **B** ; le sens **C**, très hétérogène, sera utilement divisé en émotions, passions et sympathie ; — finesse des sens, discernement, pouvoir de discrimination

peuvent être employés au sens **D** ; excitabilité ou irritabilité au sens **E.**

Rad. int. : **A.** Sentes ; **B.** Affektes ; **C.** Emocemes, pasiones, simpaties ; **D.** Impresebles ; **E.** Excitebles.

« **Sensibilité différentielle** », E. *Differential sensitiveness.* — Terme créé par Loeb pour désigner l'ensemble des réactions qui résultent d'une variation brusque dans l'excitant qui déterminait un tropisme*. Elle a souvent pour manifestation le renversement du tropisme, qui, de positif, devient négatif. Voir Bohn, *La naissance de l'Intelligence*, p. 167 et suiv.

1. **SENSIBLE,** adj. D. **A.** *Sinnlich ;* **B.** *Merklich ;* **C. D.** *Fühlbar ;* **E. F.** *Empfindlich ;* **G.** *Gefühlvoll ;* — E. *Sensible* (plus large qu'en français ; veut aussi dire : qui perçoit ou qui sent actuellement) ; — I. *Sensibile.*

1° *Au sens passif.*

A. Qui peut être perçu par les sens, opp. à *Intelligible**. « Qualité sensible. » Voir *Sensible*, subst. — Par suite, qui appartient aux sens (voir *Sens*, **C**).

B. Assez grand ou assez intense pour être remarqué ; qui n'est pas négligeable. « Une différence sensible. » — « Le minimum sensible. »

A cette acception se rattache l'expression *sensiblement égales* appliquée : 1° proprement, à deux choses telles qu'elles paraissent égales pour les sens, s'ils ne sont pas aidés de quelque instrument de mesure plus délicat ; à deux sensations dont l'écart est inférieur au seuil différentiel ; — 2° par hyperbole, à deux choses dont la différence est bien réellement sensible, mais minime, et négligeable pour l'usage qu'on veut en faire.

C. Qui peut être senti, au sens **E** ; qui est l'objet d'une intuition immédiate. « Voilà ce qu'est la foi, Dieu sensible au cœur, non à la raison. » Pascal, *Pensées*, Ed. Brunschv., IV, 278. Cf. *Sentiment**.

D. Qui émeut les sentiments, au sens affectif. En particulier, pénible, blessant.

2° *Au sens actif.*

E. Qui peut éprouver des sensations, en général, ou une certaine sorte de sensation *(sensible à...)*. Se dit soit des êtres sentants, soit de leurs organes pris à part. « Les animaux sont sensibles. » — « L'œil n'est pas sensible à l'infra-rouge. »

F. Facilement accessible à certaines impressions morales ou à certaines idées. « Sensible aux éloges. » « Il a été sensible à cet argument. » — En particulier et absolument : qui éprouve facilement de la douleur. « Les civilisés sont plus sensibles que les sauvages. » (Au point de vue pathologique, une région est dite *sensible*, quand le contact ou la pression y produisent des sensations légèrement douloureuses qu'elles ne provoquent pas d'ordinaire.)

G. Qui s'attendrit facilement ; qui sympathise avec les émotions d'autrui.

Rad. int. : **A.** Sensebl ; **B. C.** Sentebl ; **D.** Emocigant ; **E.** Sensiv ; **F. G.** Sentem (Emocem, Simpatiem).

2. **SENSIBLE,** subst. D. (Das) *sinnlich Wahrnehmbare ;* E. *Sensible ;* I. *Sensibile.*

Ce qui peut être perçu par les sens. — Ce mot n'est usité que dans les expressions *sensible propre*, *sensible commun* (ἴδιον αἰσθητόν, κοινὸν αἰσθητόν ; Aristote, Περὶ ψυχῆς, II, 6 ; 418ª10-20). Les sensibles propres sont les qualités qui ne peuvent être perçues que par un seul sens, par ex. la couleur, le son, la saveur ; les sensibles communs sont ceux qui peuvent être perçus par plusieurs sens ; il en donne pour exemples, le mouvement, le repos, le nombre, la figure et la grandeur.

Cette doctrine a été conservée par la scolastique. Elle se retrouve chez Bossuet, qui fait des réserves sur la question de savoir si les « sensibles communs » viennent bien d'une opération des sens, ou s'ils n'appartiendraient pas « à quelque autre opération qui se joint à celle des sens ». *Conn. de Dieu* et *de soi-même*, ch. I, § 3.

Rad. int. : Sensebl.

CRITIQUE

Outre l'obscurité qui résulte souvent de la diversité des sens de ce mot, et de son double emploi actif et passif, critiqué par Kant et par Durand de Gros (voir *sensitif**), il y a lieu de remarquer que la concordance est très imparfaite entre les sens de *sensible* et ceux de *sensibilité*. Voir la critique de ce terme.

SENSITIF, D. *Sensitiv ;* — E. *Sensitive* (très usuel, et beaucoup plus étendu que le mot français ; se dit notamment pour impressionnable, susceptible). En parlant des organes : *sensory*. Au sens **B,** *sensal* (Grote) ; — I. *Sensitivo*.

A. Qui peut éprouver des sensations, ou qui sert à éprouver des sensations : « Appareil sensitif. » — « Les racines sensitives de la moelle. » — « Dans l'ouvrage précité, publié en 1855 *(L'électro-dynamisme vital)*, je proposais de restreindre *sensible* à son acception passive, que sa formation indique d'ailleurs, et de lui donner pour pendant le terme actif *sensitif*. » Durand de Gros, *Sur la terminologie philosophique*, Revue philosophique, 1892, II, 304.

Ame sensitive, voir *Ame**.

B. Qui appartient à la sensation, qui est formé de sensations : « Nous connaissons notre âme par ses opérations, qui sont de deux sortes : les opérations sensitives et les opérations intellectuelles... Les opérations sensitives, c'est-à-dire celles des sens, sont appelées sentiments, ou plutôt sensations. » Bossuet, *Conn. de Dieu*, ch. i, § 1. « *Intellectuel* oder *Sensitiv* sind nur die Erkenntnisse ; was aber ein Gegenstand der einen oder der anderen Anschauungsart sein kann, die Objekte also, müssen *intelligibel* oder *sensibel* heissen[1]. » Kant, *Krit. der reinen Vern.*, B. 312, note.

Maine de Biran distingue dans l'homme : 1° le système affectif ou sensitif simple ; 2° le système sensitif composé (par l'union du *moi* avec ses affections : attribution aux organes, à l'espace ; mémoire) ; 3° le système perceptif actif (l'attention) ; 4° le système réflexif (les signes et le raisonnement). *Essai sur les fondements de la psychologie*, 2e partie. Cf. *Réflexion**.

C. Dont la sensibilité (soit au sens **B,** soit au sens **D**) est particulièrement développée. « Les *sensitifs*... ont pour marque propre la prédominance exclusive de la sensibilité. » Ribot, *Psychol. des sentiments*, ch. xii, 378.

CRITIQUE

Ce terme appartient surtout, de nos jours, au vocabulaire des physiologistes. Il est peu usité en philosophie, si ce n'est en parlant de l' « âme sensitive ».

Rad. int. : **A. B.** Sensebl ; **C.** Impresebl.

SENSORIEL, D. *Sensorisch ;* E. *Sensory ;* I. *Sensoriale*, qui concerne les organes des sens *(sensorium*)*.

Rad. int. : Sensorial.

SENSORIUM, (G. αἰσθητήριον). Terme scolastique conservé tel quel dans les langues modernes (on a dit aussi *sensiterium :* Gocl., 1024, B).

Primitivement, organe d'un sens. —

1. « Il n'y a que les connaissances qui soient *intellectuelles* ou *sensitives ;* quant à ce qui est un objet possible de l'une ou de l'autre espèce d'intuition, on doit l'appeler *intelligible* ou *sensible*. »

Sur **Sensitif.** — Article complété d'après des indications d'**E. Goblot** et de **Léon Robin.**

Sur **Sensorium.** — Alcméon de Crotone (première moitié du ve siècle), a déjà soutenu que le cerveau était l'organe central de la pensée (Diels, *Vorsokratiker*, 101, 24-37 ; 102, 9, etc.). Il en est de même d'Hippocrate (*Ibid.*, 102, 20-22) et de Platon (*Timée*, 73 C. D.). Ils sont d'ailleurs les seuls, autant qu'il semble, à l'avoir soutenu dans l'antiquité grecque. **(Léon Robin.)**

Le *sensorium primum*, *sensorium commune* (G. κύριον αἰσθητήριον, κοίνον αἰσθ., ARISTOTE ; cf. *Sensibles* communs*), ou par abréviation le *sensorium*, est l'organe central où les sensations venues des divers sens s'unissent de manière à donner à l'esprit la représentation d'un objet. C'est le cœur d'après Aristote (περὶ ζῴων μορίων, III, 3 ; 665ᵃ12 ; περὶ ζῴων κιν., 703ᵇ24, etc.) ; le cerveau d'après quelques philosophes grecs (voir *Observations*) dont la doctrine a été reprise par les derniers scolastiques. *Comm. Conimbr.*, Des Somn. et Vigil., ch. II. Eust. DE SAINT-PAUL, *Somme philos.*, III, 400-401, etc., dans GILSON, vis *Esprits*, *Imagination*, etc.

CRITIQUE

Chez quelques modernes, ce mot est pris pour désigner l'ensemble du système nerveux central et des prolongements qui le relient aux organes des sens ; chez d'autres, pour désigner la substance grise du cerveau. « Sensorium, le cerveau considéré comme centre des sensations. » LITTRÉ, sub v°. — M. J. M. BALDWIN et Mrs. LADD FRANKLIN déconseillent l'usage de ce terme. (*Baldwin's Dict.*, sub v°.)

SENSUALISME, D. *Sensualismus ;* E. *Sensualism*, *Sensationalism* (LEWES, BALDWIN et DEWEY) ; quelquefois, mais rarement *sensationism* (MANSEL) ; — I. *Sensualismo*, *Sensismo* (RANZOLI).

Doctrine d'après laquelle toute connaissance vient des sensations, et d'elles seules (CONDILLAC). C'est une des formes de l'empirisme* : les deux termes ne doivent pas être confondus.

CRITIQUE

Le mot *sensualisme* paraît avoir été introduit en France au début du XIXe siècle. *Sensualist* était déjà usuel en anglais, mais pour désigner un hédoniste, un apologiste des plaisirs des sens. (BERKELEY, *Alciphron*, II, § 16.) Le mot n'a été admis qu'en 1878 par l'Académie ; au sens moderne, il est mal choisi et d'apparence péjorative, car il éveille naturellement le souvenir des mots *sensuel* et *sensualité*. La forme normale de ce terme en français serait *sensationnisme*, qui a été employé par HAMELIN : « ... la pensée telle que le nominalisme et le sensationnisme[1] la conçoivent ». *Essai*, p. 181. — « La psychologie sensationniste et associationniste de David Hume... » PILLON, *La doctrine de Renouvier*, Année phil., XXIV, p. 117.

En allemand, les mots *sinnlich*, *Sinnlichkeit* désignent (dans la langue courante et dans la langue philosophique), d'une part, ce qui est relatif aux sensations, connu par les sens, sensoriel, physique ; — de l'autre, ce qui est sensuel, relatif aux « désirs des sens ». Cette confusion a, sans doute, facilité la vulgarisation du terme *Sensualismus*.

Rad. int. : Sensacionism.

SENSUALITÉ, D. *Sinnlichkeit*, *Sensualität ;* E. *Sensuality ;* I. *Sensualità*.

Caractère sensuel ; disposition sensuelle*.

Rad. int. : Sensuales.

1. *Sic.* Hamelin écrit de même *évolutionisme*, etc.

Sur **Sensualisme.** — Ce terme a été employé (et peut-être même introduit ?) par de Gérando, donc sans intention malveillante. *Histoire comparée des systèmes philosophiques*, 1804, tome II, p. 341. — C'est plus tard seulement qu'un tenant de l'idéologie, J. Fr. Thurot, a protesté contre *sensualisme :* « Ce mot, dit-il, qui n'est nullement français, a de plus l'inconvénient de ne pas exprimer ce qu'apparemment on a voulu lui faire signifier, c'est-à-dire une théorie fondée exclusivement sur le phénomène de la sensation. Cependant les femmes et les gens du monde, étrangers à ces sortes de spéculations, jugeant de la signification de ce terme par analogie avec les mots *sensuel* et *sensualité*, s'imagineront sans doute que les

SENSUEL, D. *Sinnlich ;* E. *Sensual ;* I. *Sensuale.*

A. Qui concerne les plaisirs ou les désirs des sens (dans l'acception **C**).

B. (En parlant des personnes.) Qui a le goût de ce genre de plaisirs.

Rad. int. : Sensual.

SENTIMENT, D. *Gefühl ;* E. *Sentiment, feeling ;* I. *Sentimento.*

Se dit : 1° de l'action de sentir ; 2° de l'état psychologique qui est senti*, dans presque tous les sens de ce mot. Particulièrement :

A. État affectif, ou tendance affective, en général, par opposition à la connaissance. « Le sentiment par lui-même, est une source d'émotions, non de connaissance ; la seule faculté de connaître, c'est la raison. » Cousin, *Du Vrai, du Beau et du Bien*, V^e^ leçon. C'est en ce sens que le mot est pris dans la *Psychologie des sentiments* de Ribot (1896), où il étudie successivement la douleur, le plaisir, l'émotion ; puis l'instinct de conservation, la sympathie et l'émotion tendre, l'orgueil et l'humilité, l'instinct sexuel, les sentiments sociaux, moraux, religieux, esthétiques, intellectuels ; enfin, les caractères en tant qu'ils sont déterminés par la prédominance de certains sentiments. — « Si la religion a sa base dans le sentiment tout nu, comporte-t-elle, à un degré quelconque, vérité ou erreur ? Le sentiment est-il capable de ces prédicats ? Mais est-ce bien un pur sentiment qui est au fond de la religion, et ne serait-ce pas plutôt un sentiment déjà mélangé d'idée et de représentation, donc ayant affaire à la vérité au sens intellectuel du mot ? » Boutroux, Préface à la trad. de l'*Expérience religieuse* de W. James, par Abauzit, p. xix.

B. Plus spécialement, plaisirs, douleurs, émotions qui ont des causes morales (au sens **E**), et non des causes organiques immédiates. Voir les textes cités plus haut à l'article *Sensation*,

---

auteurs qu'on appelle sensualistes ont composé des ouvrages obscènes ou licencieux... C'est un tort véritable que de donner lieu à de pareilles méprises. Il faut donc croire que ceux qui ont imaginé ce terme malencontreux n'en ont aperçu ni l'inconvenance ni l'inconvénient : car la perversité de l'intention ne doit pas se présumer sans preuves. » *De l'entendement et de la raison*, Introd. à l'étude de la philosophie, 1830, Discours préliminaire, tome I, p. lxi, cf. p. 330-331. **(V. Delbos.)**

Sur **Sentiment.** — Article complété d'après les observations de **J. Lachelier, L. Boisse,** et de **Marcel Bernès, E. Van Biéma, L. Robin.** Il a donné lieu, en outre, aux remarques suivantes.

Malebranche a fait de ce mot un emploi systématique qui a contribué à lui donner la couleur philosophique qu'il garde encore. « Qu'il y a de différence entre la lumière de nos idées et l'obscurité de nos sentiments ! Celui qui n'a point fait assez de réflexion sur cette différence, croyant sans cesse connaître fort clairement ce qu'il sent le plus vivement, ne peut faire qu'il ne s'égare dans les ténèbres de ses propres modifications... Car ma substance et mes modalités ne sont que ténèbres... Plus nos sentiments sont vifs, plus ils répandent de ténèbres. » *Entretiens métaphysiques*, III, 3 et 7. **(Maurice Blondel.)**

Laromiguière avait fait du *sentiment* un intermédiaire entre la sensation et l'idée. Il distinguait : 1° le *sentiment-sensation* (il voulait dire : la conscience de la sensation), origine des idées sensibles ; 2° le « sentiment de l'action des facultés de l'âme », origine de l'idée de ces facultés (c'est précisément la *réflexion* de Locke) ; 3° le sentiment « de rapport », origine des idées de rapport ; et enfin le « sentiment moral » origine des idées morales. Ces quatre « sentiments » qui n'avaient rien d'affectif, étaient quatre formes de ce que nous appelons la *conscience.* — Le

Critique, et les *Observations* sur cet article.

C. Ensemble d'émotions et d'inclinations altruistes et sympathiques, par opposition à l'égoïsme. « L'intérêt et le sentiment. » — « La politique réaliste et la politique de sentiment. » — Cf. *Sentimental**.

Dans l'expression classique « la morale du sentiment », appliquée aux doctrines, d'ailleurs assez diverses, de J.-J. Rousseau, d'Adam Smith, de Jacobi, etc., il y a d'abord l'idée d'altruisme qui vient d'être indiquée, par opposition à l'égoïsme, mais aussi l'idée de connaissance intuitive et immédiate, par opposition au raisonnement.

D. Conscience, au sens **A** de ce mot, claire ou confuse suivant les cas. « Si quelqu'un... nous fait remarquer quelque bruit qu'on vient d'entendre, nous nous en souvenons et nous nous apercevons d'en avoir eu tantôt quelque sentiment. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, Avant-propos (Ed. Janet, p. 20). — « Le sentiment de nos forces les augmente. » VAUVENARGUES, *Réflexions et Maximes*, LXXV.

Ce sens a vieilli et ne s'est conservé que dans l'acception suivante, qui en est une application spécialisée.

E. Intuition (au sens **E** de ce mot). Connaissance ou savoir donnés d'une manière immédiate, généralement vague (quoique la conviction qui s'y attache puisse être intense), mais sans analyse ni justification différente de cette impression même. « Sa fantaisie est semblable et contraire au sentiment, de sorte qu'on ne peut distinguer entre ces contraires. L'un dit que mon sentiment est fantaisie, l'autre que sa fantaisie est sentiment. Il faudrait avoir une règle. La raison s'offre, mais elle est ployable à tous sens ; et ainsi il n'y en a point. » PASCAL, *Pensées*, Ed. Brunschv., 274. — « Le sentiment de l'effort. » W. JAMES, *Critique philosophique*, 1880. — « Le sentiment du déjà vu. » HAMELIN, *Essai*, p. 375.

« Dans mon extase, Dieu n'avait ni forme, ni couleur, ni odeur, ni saveur, bref le sentiment de sa présence n'était accompagné d'aucune localisation particulière... Dieu était présent bien qu'invisible, bien que ne tombant sous aucun sens, mais ma conscience le percevait. » *Observation* citée par FLOURNOY, *Archives de Psychologie*, t. II, p. 351 et par W. JAMES, *L'expérience religieuse*, trad. Abauzit, p. 59.

Cf. *Sentir**, **C,** et *sens** **1, D.**

F. Opinion, avis, croyance. « A mon sentiment... » — « Tous ceux qui ont des sentiments fort contraires aux nôtres ne sont pas pour cela barbares ni sauvages, mais plusieurs usent autant ou plus que nous de raison. » DESCARTES, *Méthode*, II, 4.

CRITIQUE

On remarquera que les sens de ce mot se divisent en deux groupes ; dans le premier, actuellement le plus usuel,

---

sentiment était pour Laromiguière, une perception qui prenait naissance « dans l'âme même », opérant sur les données des sens, ou même sans données sensibles. C'était sa manière de se représenter (en réaction contre Condillac) l'activité du moi, dont l'idée s'éveillait chez lui comme chez Maine de Biran, et au même moment. **(J. Lachelier.)**

Cf. les observations sur *sensation**.

L'acception **C** est une acception dérivée et complexe, impliquant à la fois ce caractère intuitif des sentiments et la subordination à la réflexion de l'idée d'une valeur indépendante et principale du moi. La « morale du sentiment » a été le plus souvent chez ses représentants au XVIII[e] siècle une réaction contre l'égoïsme justifié par le calcul utilitaire ; elle retrouve la sympathie en opposant la vraie nature spontanée de la conscience à la limitation que l'analogie, maniée sans précaution, lui impose arbitrairement. **(Marcel Bernès.)**

l'idée essentielle est celle d'état affectif ; dans le second, c'est l'idée de connaissance, surtout de connaissance immédiate ; l'acception **F** elle-même, bien qu'elle se rattache directement à un sens très classique des mots *sentire*, *sententia*, a pris, par une sorte de contagion, quelque chose de cet import.

Rad. int. : **A.** Afekt ; **C.** Sentiment ; **E.** Intuic ; **F.** Opinion.

SENTIMENTAL, D. Sans équivalent exact : *empfindsam* marque davantage la sensibilité émotive ; *gemütvoll* la simplicité, la bonhomie, l'amabilité sérieuse et sincère ; — E. *Sentimental ;* — I. *Sentimentale.*

Terme anglais popularisé en France par le succès du livre de STERNE, *Sentimental Journey* (1767)[1], et par les traductions qui en ont été faites.

A. Qui concerne le sentiment, et particulièrement l'amour. FLAUBERT : « L'éducation sentimentale. »

B. Qui cultive ses sentiments sympathiques et s'y complaît ; qui les exprime et les manifeste volontiers.

Dans les deux cas le mot s'applique surtout (bien que ce ne soit pas exclusivement) aux sentiments tendres, au culte du souvenir, aux inclinations électives. — Il est souvent pris avec une nuance péjorative.

Rad. int. : **A.** Sentimental ; **B.** Sentimentem.

1. *Le voyage sentimental.*

SENTIR, D. *Fühlen* (**B. C.** *Riechen*) ; E. *To feel ;* I. *Sentire.*

A. Éprouver une impression sensorielle : « Sentir la chaleur. » Se dit plus spécialement d'une impression olfactive : « Sentir une odeur. » On dit bien « sentir » au sens général, pour « éprouver des sensations » : « Nous commençons par sentir, et la mémoire n'est qu'une sensation continuée. » VOLTAIRE, *Dict. philos.*, v° *Sensation*, sub fine ; — mais on ne dit pas « sentir une couleur, sentir un son » ; et même en parlant des saveurs proprement dites, l'usage de ce mot serait un peu forcé.

B. Porter son attention sur une odeur ; flairer.

C. Répandre une odeur. Au figuré, présenter un caractère.

D. Avoir conscience de quelque chose. (Cf. le sens très large du verbe *Sentio.*) « ... Quand même cet individu ne les sentirait pas (les perceptions insensibles), c'est-à-dire quand le souvenir exprès n'y serait plus. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, Avant-propos, Ed. Janet, I, p. 21. — Cf. *Ibid.*, p. 19-20 : « Elles ne laissent pas de faire leur

---

Sur **Sentimental.** — La raison de l'import vaguement péjoratif du mot *sentimental*, paraît être, et assez justement, la suivante : c'est que sensibilité est toujours plus ou moins synonyme de passivité. Voltaire dit dans le *Dictionnaire philosophique*, à l'article *Sensation :* « Nous sentons toujours malgré nous, et jamais parce que nous le voulons. » A tort ou à raison (ce n'est pas le lieu de l'examiner ici) telle est l'opinion commune. Dès lors le sentimental n'a pas ou a difficilement la maîtrise de soi, qui est une incontestable vertu. **(L. Boisse.)**

Sur **Sentir.** — Article remanié et complété sur les observations de **J. Lachelier, L. Boisse** et de **Van Biéma.**

Le sens de *fühlen* et de *to feel* se spécialise dans la sensation tactile, de même que le sens de *sentir* en français dans la sensation olfactive. *Sentire*, en italien, s'applique particulièrement à la sensation auditive. **(J. Lachelier.)**

Cf. L. « sentio sonitum » (PLAUTE, *Curculio*, I, 2, 69) ; — « suavitatem cibi non sentiunt » (CIC., *Phil.*, II, 45). **(L. Boisse.)**

effet et de se faire sentir, au moins confusément, dans l'assemblage. »

A ce sens, plutôt qu'au sens **A**, se rattachent les expressions « sentir une résistance, sentir un mouvement », « se sentir dans son tort », etc.

E. Connaître intuitivement. « C'est le cœur* qui sent Dieu et non la raison. » Pascal, *Pensées*, Ed. Brunschv., 278. « Le cœur sent qu'il y a trois dimensions dans l'espace, et que les nombres sont infinis... Les principes se sentent, les propositions se concluent ; et le tout avec certitude, quoique par différentes voies. » *Ibid.*, 282.

F. Éprouver un sentiment ou des sentiments, au sens affectif **A** : « Sentir profondément. » — « Sentir (et plus souvent *ressentir*) une crainte, un désir, etc. »

Rad. int. : Au sens général : Sent. — Pour préciser : **B.** Flar ; **C.** Odor ; **D.** Konsci ; **E.** Intuic.

SÉQUENCE, D. *Folgen*, *Folge ;* E. *Sequence ;* I. *Sequenza.*

A. Fait de suivre. « Une séquence réversible, irréversible. »

B. Quelquefois, ensemble de termes qui se suivent. — Voir *Suite**.

SÉRIE, D. *Reihe ;* E. *Series*, *range ;* I. *Serie.*

A. Suite de termes ordonnés d'après la variation d'un ou de plusieurs caractères déterminants. Cf. *Suite**.

« La série est la forme élémentaire de toute classification, et peut, semble-t-il, se ramener toujours à une progression numérique, autrement dit quantitative, étant donné qu'elle porte sur quelque chose qui va croissant ou décroissant et dont, par conséquent, les variations sont mesurables. » Durand de Gros, *Principes de Taxinomie*, ch. II : De la série.

Série linéaire : 1° par opposition à *série circulaire* ou *fermée.* « On entend souvent dire que deux faits ou deux ordres de faits réagissent l'un sur l'autre de manière à ce que chacun d'eux joue par rapport à l'autre le double rôle de cause et d'effet. Mais il est clair qu'alors les termes de cause et d'effet ne sont plus pris dans leur sens propre, puisque l'esprit conçoit nécessairement la chaîne des causes et des effets... comme constituant une série du genre de celle que les géomètres nomment *linéaires*, parce que la manière la plus simple de se les représenter est d'imaginer des points alignés les uns à la suite des autres. La série linéaire des causes et des effets ne saurait rentrer sur elle-même. » Cournot, *Essai*, ch. II, § 25. — 2° Par opposition à ordre complexe ou ramifié : « Le perfectionnement des fonctions ou le développement organique des types [chez les êtres vivants]... ont effectivement lieu dans trop de sens divers pour qu'on puisse exprimer les rapports des êtres organisés à l'aide d'une *chaîne* ou *série linéaire.* » Cournot, *Traité*, livre III, ch. III, § 230.

B. Math. Spécialement, suite ordonnée de termes mathématiques formés suivant une loi connue, et dont on considère la somme. « Une série en progression arithmétique, — géométrique. » — « La série de Taylor. »

C. Sociol. « Série est un terme de la langue sociologique d'Auguste Comte, dont nous nous servons pour désigner les diverses espèces de faits sociaux : faits économiques, religieux, moraux, juridiques, etc. » Lévy-Bruhl, *La morale et la science des mœurs*, p. 86, note.

Dans le système de Fourier, division de la « phalange » suivant la nature des travaux auxquels s'appliquent les membres de celle-ci et des sentiments communs qu'ils éprouvent à l'égard de ces travaux. (Mais d'ailleurs il n'y voit qu'une application du sens général de ce mot : « L'univers étant distribué par

---

Sur **Série.** — Article complété d'après des indications de MM. **Hadamard, Mentré, Winter.**

séries, il faut que l'humanité se distribue de même. » *Théorie de l'unité universelle*, I, 204.)

CRITIQUE

Série linéaire est très usuel dans le langage de la philosophie contemporaine, mais souvent dans le second sens, où *linéaire* n'est qu'un pléonasme destiné à parler à l'imagination. On l'oppose alors à un ordre complexe, et l'on entend par là une succession de termes tels que chacun d'eux n'ait qu'un seul antécédent et un seul conséquent immédiats. Mais c'est là un caractère même de la série. On n'appellerait pas proprement de ce nom une suite à double entrée, ni un arbre généalogique ramifié. Quand on parle de la *série* des ancêtres d'un homme, on l'entend en général des ascendants en ligne paternelle, comme dans la généalogie de Jésus-Christ selon saint Mathieu ou saint Luc. Et de même l'expression « série animale » n'a-t-elle pas pour origine et pour sens l'idée d'une suite unique entre toutes les formes vivantes ? C'est même précisément cette conception d'une « chaîne des êtres », que Cournot réfute dans le second passage cité.

On parle, au contraire, avec raison d'« *ensembles linéaires* » qui sont définis « des ensembles de nombres réels inégaux qu'on peut toujours ranger à la suite les uns des autres par ordre de grandeur, de façon qu'ils ne forment qu'une seule file ». COUTURAT, *L'infini mathématique*, p. 625.

Mais, d'autre part, au premier sens, qui oppose *linéaire* à *circulaire*, le terme est mal choisi : *linéaire* ne veut pas dire *rectiligne*, ni « qui forme une ligne ouverte » ; une chaîne peut très bien se refermer sur elle-même. De sorte que ni dans un cas ni dans l'autre l'expression n'est satisfaisante.

Rad. int. : Seri.

SERVICE, D. *(Soziale) Leistung ;* E. *Service ;* I. *Servigio*, *Servizio.*

SOCIOL. Sens technique : « Un service est une action qu'un individu accomplit et dont un autre individu retire un avantage quelconque. » A. LANDRY, *Manuel d'Économique*, § 35, p. 83. — « La sociologie a pour objet les diverses manières dont les hommes se procurent les services des autres hommes, ou plus généralement dont les vivants se procurent les services d'autres vivants. » E. GOBLOT, *Vocabulaire philosophique*, sub v°.

CRITIQUE

Cet usage du mot vient de Bentham. (Voir HALÉVY, *Jeunesse de Bentham*, ch. II) ; il a été particulièrement employé en science économique par BASTIAT, qui voyait dans la notion de service une justification en même temps qu'une explication des phénomènes relatifs à la valeur. Pour la critique de ces illusions optimistes, voir GIDE et RIST, *Histoire des doctrines économiques*, livre III, ch. I, spéc. p. 381-383.

Voir *Capital**, Observations.

Rad. int. : Servad.

SEUIL, D. *Schwelle*, *Reizschwelle ;* E. *Threshold ;* I. *Soglia.* — Terme employé d'abord par HERBART : *Bewusstseinschwelle*, seuil de la conscience.

PSYCHOL. Le *seuil absolu* d'une sensation est la grandeur de l'excitation minima qui est susceptible de provoquer cette sensation.

Le *seuil différentiel* est la plus petite différence dans la grandeur de l'excita-

Sur **Seuil.** — « Il y a lieu de distinguer le seuil de l'excitation (D. *Reizschwelle*), limite d'intensité d'un excitant au-dessous de laquelle celui-ci est trop faible pour provoquer une sensation ; — et le seuil de la sensation (D. *Empfindungsschwelle*), c'est-à-dire la sensation tout juste perceptible.

L'inverse du seuil, la limite supérieure au-dessus de laquelle un excitant cesse

tion qui soit suffisante à donner deux sensations distinctes.

L'un et l'autre ne sont pas des grandeurs fixes, mais varient continuellement (autour d'une moyenne propre à chaque espèce de sensations) : 1° avec les individus; 2° avec l'état psychophysiologique de chacun d'eux.

Cf. *Fechner**.

Rad. int. : Soli.

SI, D. **A. B. C.** *Wenn ;* **D.** *Ob ;* — E. *If* (*whether* au sens interrogatif s'il y a alternative) ; — I. *Se.*

A. Conjonction conditionnelle marquant que la proposition qu'elle régit aurait pour conséquence la proposition principale : « Si deux quantités variables sont constamment égales, et tendent chacune vers une limite, ces deux limites sont nécessairement égales. » DUHAMEL, *Calcul infinitésimal*, I, ch. II, § 7.

D'où, spécialement : 1° dans l'ordre de l'expérience : toutes les fois que ..., s'il arrive que ... ; 2° dans l'ordre des rapports entre idées : s'il est vrai que ... Voir *Conditionnel**, *Hypothétique**, *Lexis**.

Par ellipse, au sens optatif : « Si jeunesse savait ! »

B. Plus faiblement : marque la situation ou les circonstances auxquelles se rapportent une assertion, une question, un ordre. « Si je ne puis agir en moi ni m'éclairer ..., qui sera capable de m'instruire et de me rendre heureux ? » MALEBRANCHE, *Méditations chrétiennes*, II, 5. — « Si votre frère a péché contre vous, reprenez-le ; et s'il se repent, pardonnez-lui. » St LUC, XVII, 3. (Traduction Lemaistre de Sacy.)

Même si ..., expression marquant que telle condition ou circonstance ne fait pas obstacle à ce qui est affirmé, ordonné ou voulu.

Par suite, sert à marquer une réserve sur ce qui est énoncé dans la proposition principale : « si du moins... ». — « Ja, wenn der Pfarrer selbst ein Komödiant ist[1]. » GŒTHE, *Faust*, acte I, scène 2.

D'où *si ce n'est ..., si ce n'est que ...*

C. Conjonction concessive, marquant qu'on accepte une thèse, ou du moins qu'on renonce à la discuter pour le moment *(si ... du moins, si ... en tout cas).* « Je pense bien avec lui que ce mal, si mal il y a, doit pouvoir se corriger d'une manière progressive. » G. BELOT, *Le luxe*, Bull. de la Société de philosophie, séance du 24 avril 1902, p. 147. (Équivaut ici encore à « s'il est vrai que ... », mais en un autre sens que ci-dessus.)

D. Conjonction interrogative après un verbe tel que demander, douter, etc. « Je ne sais si je dois vous entretenir des premières méditations que j'y ai faites. » DESCARTES, *Méthode*, IV, 1. — Absolument : « Si tout fait ou loi a sa raison explicative. » TAINE, *De l'Intelligence*, livre IV, ch. III ; titre du § 3.

CRITIQUE

Outre cette variété de relations logiques qu'il sert à exprimer, le mot *si* présente un import très variable suivant les formes du verbe qu'il régit, et cet import peut être extrêmement marqué. Avec un verbe à l'indicatif, la proposition gouvernée par *si* est tenue pour une simple lexis, dont on n'affirme pas la vérité, ni même la possibilité (p. ex. dans un raisonne-

1. « Oui, si le pasteur lui-même est un comédien. »

(dans certains cas) d'être perçu, pourrait être appelé « faîte de l'excitation » (D. *Reizhöhe*).

Le terme de seuil a une application qui dépasse la psychologie de la sensibilité : on peut aussi parler du seuil de l'attention (limite au-dessous de laquelle un excitant est trop faible pour provoquer l'attention) ; du seuil du réveil ; du seuil de la perceptivité (par exemple dans la lecture) ; etc. » **(Ed. Claparède.)**

ment par l'absurde). Mais s'il s'agit d'un ordre, d'un devoir, etc., ce qui est énoncé par *si* est par là même déclaré possible.

Avec l'imparfait ou le plus-que-parfait (jouant le rôle de conditionnel), l'idée dont il s'agit est expressément niée : « Si les hommes étaient gouvernés par la raison... » et, par suite, elle est affirmée quand la proposition elle-même est négative (en vertu du principe de double négation) : « Si Descartes n'avait pas appris la condamnation de Galilée... » Il y a donc lieu de prendre garde aux pétitions de principe qui peuvent s'introduire ainsi tacitement.

2. Sur le *si* de politesse, substitué à *puisque* pour éviter une attitude trop dogmatique, voir Bergson, *Le parallélisme psychophysique*, Bulletin de la Société de philosophie, séance du 2 mai 1901, p. 44.

Rad. int. : **A. B. C.** Se ; **D.** Kad.

SIGNE, D. *Zeichen ;* E. *Sign ;* I. *Segno.*

A. Perception actuelle justifiant, d'une manière plus ou moins sûre, une *assertion* relative à quelque autre chose (et non pas seulement susceptible d'évoquer une représentation par le jeu du souvenir ou l'association des idées). « La fréquence du pouls, signe de fièvre ; — le tocsin, signe d'incendie. » — « Donner, observer des signes d'impatience. » — « Un signe fait sur une pièce de monnaie (pour la reconnaître). »

B. Action extérieure et perceptible destinée à communiquer une volition : « Faire signe *de* venir. » (S'oppose au sens **A** : « Faire signe *que* quelqu'un vient. ») — « La fermeture d'un sémaphore, signe ou signal d'arrêt. »

C. Objet matériel, figure ou son, tenant lieu d'une chose absente ou impossible à percevoir, et servant, soit à la rappeler à l'esprit (par exemple, les signes représentant les métaux, les éléments, dans l'ancienne chimie), soit à se combiner avec d'autres signes du même genre pour effectuer des opérations (simples ou complexes, précises ou non) sur les rapports des choses signifiées. Les signes du langage » — « +, signe de l'addition ; ∞, signe de l'infini, etc. ».

Voir *Algorithme** et *Symbole**.

Signes naturels, ceux dont le rapport à la chose signifiée ne résulte que des lois de la nature : p. ex. la fumée, signe du feu. On appelle, en particulier,

---

Sur **Signe.** — **Léon Robin** rappelle le rôle considérable joué par la théorie des signes dans la logique ancienne, notamment dans la logique stoïcienne, et cite d'autre part le passage suivant d'Hamelin : « ... la pensée théorique est une pensée pratique dont le côté pratique est écourté. Or cet acte écourté qui est toujours inhérent à la pensée théorique, nous n'avons pas à le chercher bien loin, c'est le signe. L'idée d'une chose qu'un acte peut accomplir, c'est déjà dans toute conscience l'acte même : chez un oiseau par exemple, l'idée du nid, c'est déjà la nidification. Que l'acte avorte en partie, ce qui en reste devient le signe, le signe auditif, musculaire, etc. Et ces actes avortés pouvant s'attacher à toutes sortes d'idées, si abstraites soient-elles, en deviennent pour ainsi dire la base physique. » Hamelin, *Essai*, p. 347.

Marcel Bernès propose une définition générale du *signe*, enveloppant les trois acceptions indiquées : « Un signe, dit-il, est ce qui annonce ou fait connaître autre chose dont il prend la place ; ceci suppose une cause quelconque qui interdit ou rend malaisé l'accès direct à la chose signifiée, et au contraire, la non-application de cette cause au signe, par suite de la facilité plus grande d'y accéder directement. — Par suite, dans l'expérience, les signes seront, de préférence, des perceptions actuelles, des objets matériels, des choses relativement simples et à la portée de

signes expressifs ceux qui manifestent naturellement des états ou des mouvements de l'esprit. « Nos sentiments sont exprimés par le langage naturel et interprétés des autres hommes, quoique aucune convention n'ait pu leur attribuer les signes qui les expriment. Il y a donc des *signes expressifs* qui ne sont pas l'effet de notre volonté. ») Garnier, *Facultés de l'âme*, 2e éd., II, 408.

Signes artificiels, ceux dont le rapport à la chose signifiée repose sur une décision volontaire, et le plus souvent collective : « Les signes algébriques, les signes musicaux. »

Il y a tous les degrés intermédiaires entre ces deux catégories. Les signes du langage, en particulier, vont sans interruption du cri, de l'onomatopée et du son expressif *(Lautbild)* jusqu'à la nomenclature entièrement artificielle de la chimie.

Signes locaux, voir *Locaux**.
Rad. int. : **A. B.** Sign ; **C.** Simbol.

SIGNIFICATION, D. *Bedeutung ;* E. *Signification ;* I. *Significazione*, *Significato.*

A. Fonction des signes. « La Signification est nécessaire à la Raison, c'est-à-dire à son exercice et au jeu même de la pensée réfléchie chez l'homme. Toutefois, la Raison est encore plus nécessaire à la Signification. » Renouvier, *Psychologie rationnelle*, Formulaire, A, § 6.

B. Ce qu'un signe représente ; sens d'un mot, d'une phrase, etc. Voir *Sens**, **2** et *Import**.

Théorie des significations, voir *Sémantique**.

SIMILITUDE, A. B. *Aehnlichkeit ;* **C.** *Gleichniss ;* — E. *Similitude* (**A.** *Similarity*) ; — I. *Similitudine.*

A. Caractère de ce qui est *semblable**, au sens **A** (et non pas seulement de ce qui se ressemble plus ou moins).

B. Caractère de ce qui est *semblable*, aux sens **C** et **D,** c'est-à-dire analogue. En particulier, caractère des figures géométriques semblables : « L'idée de la *similitude*, c'est-à-dire de la ressemblance de deux figures qui ne diffèrent que par l'échelle sur laquelle elles sont construites, doit certainement aussi être mise au nombre des données de l'intuition immédiate. » Cournot, *Traité de l'enchaînement*, etc., ch. iii, § 27.

C. Parabole, allégorie.

Rad. int. : **A.** Simileges ; **B.** Analoges. (*Au sens technique des géomètres :* Similes.)

SIMPLE, D. *Einfach* (**E.** *Bloss*) ; E. *Simple* (**E.** *Mere, bare*) ; I. *Semplice.*

Absolument :

A. Dans lequel on ne peut distinguer

---

ceux qui ont à s'en servir ; tandis que les choses signifiées se rencontreront plutôt parmi les réalités éloignées, les objets immatériels, les opérations cachées, les ensembles compliqués, etc. »

Il est très vrai qu'il y a une idée générale du signe dominant les acceptions particulières et précises de ce mot ; mais cette idée est nécessairement un peu vague. Ainsi, dans l'analyse qui précède on va trop loin en disant que tout signe prend la place de la chose signifiée : la fumée ne prend pas la place du feu, ni la baisse barométrique la place de la tempête. C'est pour cela qu'il paraît préférable de distinguer, peut-être même plus qu'il ne serait strictement nécessaire, et de définir d'abord séparément : **A.** le signe qui justifie une *assertion* (certaine ou seulement probable) ; **B.** le signe qui communique un *ordre ;* **C.** le signe qui évoque simplement une *idée.* **(A. L.)**

Sur **Similitude.** — Voir dans Hamelin, *Essai* (2e édition, p. 96-101) la discussion de la notion de similitude dans son rapport aux géométries non euclidiennes.

de parties composantes. « La Monade dont nous parlerons ici n'est autre chose qu'une substance simple, qui entre dans les composés ; simple, c'est-à-dire sans parties. » Leibniz, *Monadologie*, th. 1. « Cependant, il faut que les monades aient quelques qualités, sans quoi ce ne seraient même pas des êtres » (*Ibid.*, th. 8) ; et « que dans la substance simple il y ait une pluralité d'affections et de rapports, quoiqu'il n'y en ait point de parties. » (*Ibid.*, th. 13.)

Le mot, en ce sens, s'emploie souvent comme substantif : « ... un composé ou *aggregatum* de simples ». Leibniz, *Monad.*, 2.

Voir *Observations.*

B. Dans lequel on ne peut distinguer plusieurs qualités différentes et susceptibles d'abstraction : « Les couleurs simples du spectre. » On remarquera qu'en ce sens la simplicité n'exclut pas la répétition du simple en différentes parties d'une même perception, par exemple une raie de couleur spectrale.

C. Que nous ne pouvons pas décomposer en fait, bien que nous n'ayons pas lieu de le considérer comme indécomposable, quantitativement ou qualitativement : « Les corps simples. »

Comparativement :

D. Composé d'un petit nombre d'éléments, matériels ou intellectuels. « Les machines simples » (le levier, la roue, la poulie, le treuil, etc.). — « Une formule simple. » — « Ceux qui ne croient pas que les lois naturelles doivent être simples sont encore obligés souvent de faire comme s'ils le croyaient. Ils ne pourraient se soustraire à cette nécessité sans rendre impossible toute généralisation et, par conséquent, toute science. » Poincaré, *La Science et l'hypothèse*, p. 173.

En particulier, construit au moyen d'un petit nombre d'opérations. « Conduire par ordre mes pensées, en commençant par les objets plus simples et les plus aisés à connaître, pour monter peu à peu par degrés jusques à la connaissance des plus composés. » Descartes, *Disc. de la Méthode*, II, 9.

Sur **Simple.** — **Léon Robin** nous a communiqué le texte suivant d'Hamelin, qui contient des considérations intéressantes sur les notions de simplicité et de composition :

« Le composé n'est que le corrélatif du *simple.* Tandis que le composé est par essence un assemblage de parties intégrantes et dont la seule manière de s'unir est de se juxtaposer, le simple est ce qui est indifférent à la juxtaposition sous toutes ses formes, temps, espace ou mouvement, de telle sorte que, une fois donné, il se retrouve tout entier dans une partie aussi petite qu'on voudra de ces trois continus et qu'on pourrait le répéter autant qu'on voudrait sur des assemblages grandissants de telles parties, sans ajouter quoi que ce soit à ce qu'il est. Le composé et le simple se comprennent donc l'un par l'autre et par conséquent ne se comprennent pas l'un sans l'autre... Le simple est seulement indifférent à la composition... il ne détruit pas le composé et bien loin de là : il le domine. » Hamelin, *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, p. 121 suiv. Cf. p. 137 suiv. : « Le simple, comme caractéristique de la qualité, c'est ce qui, tout en possédant une nature aussi compliquée qu'on le voudra, est indifférent à la composition spatiale ou temporelle. » Il note que cette acception est différente de l'acception large du mot dans l'usage commun.

— **A** et **B** paraissent désigner la simplicité numérique, ou de simple position ; et la simplicité quantitative, ou de sens, c'est la même idée appliquée aux deux aspects de la pensée : contenu et sens. **(M. Bernès.)**

La seconde partie du § **D** a été ajoutée pour tenir compte de la remarque, faite par **Edmond Goblot,** que la formule générale donnée dans la première partie ne

E. Qui ne contient pas d'éléments additionnels. « La Religion dans les limites de la Simple Raison » (traduction du titre de l'ouvrage de KANT, *Die Religion innerhalb der Grenzen der blossen Vernunft*). DELBOS, *La philosophie pratique de Kant*, 2e partie, ch. VII.

CRITIQUE

H. Poincaré a fait observer que la simplicité s'entendait aussi en un sens vague, et que chacun appelait *simple* ce qui lui paraissait facile à comprendre, en vertu de ses habitudes : un géomètre trouvant « plus simple » la démonstration euclidienne du carré de l'hypoténuse, et l'algébriste, au contraire, jugeant telle celle qu'on obtient par la comparaison des triangles semblables. Ce sens du mot est peut-être le plus répandu dans la langue familière ; mais au point de vue philosophique ce n'en est pas moins un sens abusif ; et la remarque en question, très juste en elle-même, n'exclut pas le fait qu'en soi, et toute habitude individuelle mise à part, un polynôme du premier degré est plus simple qu'un polynôme du second degré, et la poulie plus simple que la moufle.

Cf. *Parcimonie** (Loi de).

Rad. int. : **A. D.** Simpl ; **E.** Nur.

« SIMPLISME », E. *Simplism* (voir ci-dessous) ; et **« Simpliste ».**

Néologismes et termes péjoratifs, désignant la tendance (volontaire ou plus souvent involontaire), à voir les choses plus simples qu'elles ne sont, et par suite à négliger des caractères importants de la réalité, dont l'oubli conduit à des résultats faux. « Ce courant écumant d'antipatriotisme où l'on voit entraînées, par la théorie mal comprise de la lutte des classes, tant d'âmes aussi simplistes qu'ardentes. » C. BOUGLÉ, *Le solidarisme*, 217 (1907).

REMARQUE

Simplisme et *simpliste* (d'après LITTRÉ, sub vis) ont passé du langage fouriériste au langage ordinaire ; en anglais (d'après MURRAY, sub vo), ce mot a d'abord été employé pour désigner l'affectation de simplicité dans le style, dans les manières (ARNOLD, EMERSON).

Rad. int. : Simplem (es).

SIMULTANÉ, SIMULTANÉITÉ, D. *Gleichzeitig*, *—zeitigkeit ;* E. *Simultaneous*, *—neity ;* I. *Simultaneo*, *—neità*. — « En même temps », « à la fois », sont synonymes de *simultanément* dans toutes les acceptions.

A. Au propre, deux événements sont

---

répondait pas précisément aux expressions où Descartes emploie ce mot : « Le simple, dit-il, n'est pas (dans la 3e règle de la *Méthode*) ce qui contient un plus petit nombre d'éléments. Un problème ou difficulté est plus simple qu'un autre quand on parvient à la solution par un plus petit nombre d'opérations différentes, et par suite, quand on applique un plus petit nombre de principes. Comme on ne peut opposer le simple au composé que s'il s'agit de difficultés de même ordre, les opérations par lesquelles on construit le composé comprennent nécessairement celles par lesquelles on construit le simple, ce qui justifie la règle. Cf. *Regulae*. »

Sur **Simplisme.** — Sur l'origine fouriériste de ce mot, M. **Marsal** nous communique le texte suivant : « Un des caractères inhérents à la Civilisation[1] est le *simplisme*. Le simplisme consiste dans la faute de n'envisager qu'un des aspects d'une question complexe, de n'avancer d'un côté qu'en reculant de l'autre, de sorte que le progrès réel est nul ou négatif. » C. H. RENAUD, *Solidarité* (1842), p. 103.

1. Au sens fouriériste de ce terme.

dits simultanés lorsqu'ils sont rapportés à un même moment du temps, soit d'une manière rigoureuse, soit approximativement (mais alors avec l'idée qu'ils ne sont pas cause ou effet l'un de l'autre, comme lorsqu'on parle de la « simultanéité des découvertes »). — « La durée prend ainsi la forme illusoire d'un milieu homogène, et le trait d'union entre ces deux termes, espace et durée, est la *simultanéité*, qu'on pourrait définir l'intersection du temps avec l'espace. » H. Bergson, *Les Données immédiates de la conscience*, p. 83. — Cf. *Succession** et *Présent**.

B. En logique, on appelle affirmations ou négations *simultanées* celles qui font partie d'un même acte de l'esprit, comme dans la *multiplication* logique*, ou d'un même système de pensées, comme par exemple l'ensemble des thèses constituant une doctrine philosophique.

REMARQUES

1. Un passage du sens purement chronologique au sens logique se trouve dans la formule du principe de contradiction donnée par Aristote : « Un même [prédicat] ne peut simultanément (ἅμα) et sous le même point de vue appartenir et ne pas appartenir au même [sujet]. » *Métaph.*, III, 1005b19-20.

2. Antérieurement aux théories sur la « relativité* restreinte », on admettait en général que deux événements ou phénomènes étant donnés, l'un d'eux était toujours, et d'une manière univoque, antérieur, simultané ou postérieur à l'autre (même si aucun observateur n'avait le moyen de connaître actuellement ce qu'il en était). Einstein a admis, au contraire, que dans certaines conditions, et pourvu qu'il n'y eût point de lien causal entre les deux événements, ceux-ci pouvaient être simultanés pour un observateur et successifs pour un autre, sans qu'il y eût lieu d'admettre qu'il existât entre eux un ordre temporel unique et objectif. — Cette conséquence a été discutée par H. Bergson dans *Durée et Simultanéité*, 1922 ; 2e édition, augmentée de trois appendices, 1923.

Sine qua non (condition), voir *Condition*-**B** et *Hypothétique**.

SINGULARITÉ, D. **A.** *Singularität ;* **B.** *Eigenthümlichkeit*, *Eigenheit ;* **C. D. E.** *Sonderbarkeit ;* — E. *Singularity ;* — I. *Singolarità.*

Caractère de ce qui est *singulier** (presque toujours au sens **C**) ; — chose singulière. Voir ce mot.

Rad. int. : Singulares.

SINGULIER, D. **A. B.** *Einzeln*, *Einzel... ;* **C. D. E.** *Einzig ;* — E. *Single* (au sens propre), *Singular* (dans tous les sens) ; — I. *Singolare.*

A. Qui est un *individu* :* « Un être singulier. » — Qui représente ou désigne un individu : « Si le sujet d'une proposition est singulier, comme quand je dis : *Louis XIII a pris La Rochelle*, on l'appelle *singulière.* » *Logique de Port-Royal*, 2e partie, ch. III.

Substantivement : « Le singulier, l'individuel, ne sont peut-être que des concepts entièrement déterminés et privés par là de toute généralité. » Hamelin, *Essai*, p. 64.

B. Qui appartient à un individu ou

Sur **Singulier.** — Article remanié et complété d'après diverses observations et communications, notamment de **J. Lachelier** et de **L. Robin,** qui ajoute l'indication suivante :

Dans la langue d'Aristote, τὸ καθ' ἕκαστον, le singulier, s'oppose à τὸ καθόλου, l'universel, ou à τὸ εἶδος, l'espèce (bien que parfois τὰ καθ' ἕκαστα, ce soit τὰ ἔσχατα εἴδη, les espèces dernières), et a pour synonymes τὸ ἄτομον (qui signifie aussi parfois l'ἔσχατον εἶδος) l'individuel et τὸ ἓν ἀριθμῷ, le numériquement un (par opposition à ἓν εἴδει, spécifiquement un).

qui concerne un individu : « On comprend, quant à la forme, les propositions singulières[1] sous les universelles. » LEIBNIZ, *Nouv. Essais*, IV, XVII, § 8. — Voir *Quantité**.

Par suite : qui ne ressemble à rien, ou à personne ; qui est, métaphoriquement, seul de son espèce ; ou qui, dans son espèce, présente seul tel ou tel caractère :

C. (Sans intention laudative ni péjorative.) Rare, étrange, surprenant : « Un phénomène singulier. » — « La philosophie... apprend à ne pas vivre en aveugle au milieu des merveilles et des singularités qui nous environnent de toutes parts. » RENAN, *Lettres intimes*, p. 96.

D. (Avec une intention laudative.) Unique, de valeur supérieure à celle des autres choses de la même espèce. — Ce sens a vieilli : il s'est conservé plus longtemps dans l'adverbe *singulièrement* (au sens du L. *Unice*).

E. (Avec une intention péjorative.) Étrange, choquant, contraire à ce qui devrait être. « Un singulier argument. »

Rad. int. (au sens propre) : Singular.

1. A sujet déterminé. S'il est indéterminé (*un homme passa sur la route*) la proposition est particulière.

SITUATION, D. *Lage ;* E. *Situation* (au sens **C,** on dit aussi *predicament*) ; I. *Situazione.*

A. L'une des dix catégories d'ARISTOTE, κεῖσθαι, *situm esse ;* par exemple être couché, être assis : « Κεῖσθαι δέ, οἷον ἀνάκειται, κάθηται. » *Catégories*, IV ; 2ª2-3. — Souvent omise par lui dans les autres énumérations des catégories.

B. Terme employé par quelques philosophes contemporains, notamment par DEWEY, pour désigner, en langage *neutre*, telle phase déterminée de l'expérience, un certain ensemble typique de conditions concrètes qui constitue ou détermine tel état de l'activité.

C. Spécialement, et récemment : relation totale concrète de l'être vivant, tel qu'il est à un moment donné, et de son milieu ; en particulier d'un existant parmi d'autres existants. « Le monde des essences peut être celui du divertissement » (au sens pascalien), « en ce qu'il nous dispense de considérer en face le drame existentiel de notre situation concrète. » F. ALQUIÉ, *La découverte métaphysique de l'homme chez Descartes*, p. 168. Ce sens a été mis en honneur par J.-P. SARTRE : voir Observations ci-dessous.

« *Être en situation* », expression employée pour représenter la position de l'homme total, et non pas seulement de son intelligence, en face d'un problème de jugement ou de conduite qui se pose à lui.

Rad. int. : Situ.

SINON. — « Qu'est-ce à dire, sinon...? Que serait-ce, sinon ... ? », etc. Tours de phrase assez usités, soit pour faire entendre qu'on ne saurait trouver

Sur **Situation, C.** — M. J.-P. SARTRE, dans *L'Être et le Néant*, a très complètement analysé le sens qu'il donnait au mot *situation :* « Ma position au milieu du monde, définie par le rapport d'ustensilité ou d'adversité des réalités qui m'entourent à ma propre facticité, c'est-à-dire la découverte des dangers que je cours dans le monde, des obstacles que je puis y rencontrer, des aides qui peuvent m'être offertes à la lueur d'une néantisation radicale de moi-même et d'une négation radicale et interne de l'en-soi, opérées du point de vue d'une fin librement posée, voilà ce que nous nommons la *situation.* » (p. 633). Il y ajoute les caractères suivants : 1° La *situation* est essentiellement corrélative de l'action du sujet, et n'existe que par la tendance au dépassement du donné vers une fin ; — 2° « La situation, c'est le sujet tout entier ; il n'est rien d'autre que sa situation. » (634) ; — 3° Elle consiste à la fois dans le fait d'*être là* et d'*être par delà ;* — 4° Elle est donc un composé de contrainte et de liberté.

d'autre réponse à une question posée, soit pour présenter une formule nouvelle comme équivalente à ce qui vient d'être dit. « Qu'est-ce que ce rapport déjà spécifié et postérieur au rapport pur, sinon le Nombre ? » HAMELIN, *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, ch. I, § 2.

CRITIQUE

Cette manière de mettre en demeure celui à qui l'on parle d'admettre la réponse proposée, ou d'en trouver une meilleure, recouvre souvent une certaine insuffisance du lien logique entre les idées. Cf. *Ad* ignorantiam*, **B.**

SOCIABILITÉ, D. **A.** *Gesellschaftstrieb ;* **B.** *Geselligkeit ;* — E. *Sociability, —ableness ;* — I. *Sociabilità.*

Caractère de l'être ou de l'individu sociable, soit au sens **A,** soit au sens **B.**

Rad. int. : Sociemes.

SOCIABLE, D. *Gesellig ;* — E. *Sociable ;* — I. *Sociabile, Socievole.*

A. Au sens général, capable de vivre en société.

B. En parlant des dispositions individuelles du caractère : qui aime la compagnie des autres individus appartenant à son espèce ou à son groupe social. — Se dit principalement, quand il s'agit des hommes, de celui qui se plaît à la fréquentation de ses semblables, aux relations mondaines ou intellectuelles.

Rad. int. : Sociem.

SOCIAL, D. *Sozial, gesellschaftlich ;* E. *Social ;* I. *Sociale.*

A. Qui appartient à la société, ou qui concerne la société, en tant que telle, c'est-à-dire les phénomènes et les relations qui la constituent. « Il n'est guère de faute ou même d'erreur qui n'ait des conséquences sociales, surtout dans nos sociétés civilisées et démocratiques... où chacun a toujours une fonction non seulement dans la famille, mais encore dans l'État. » FOUILLÉE, *La science sociale contemporaine*, livre V, ch. III. — « Tout ce qui se passe dans un groupe social n'est pas une manifestation de la vie du groupe comme tel, et par conséquent n'est pas social, pas plus que tout ce qui se passe dans un organisme n'est proprement biologique. » FAUCONNET et MAUSS, art. *Sociologie*, Grande Encyclop., vol. XXX, p. 166. Cf. DURKHEIM, *Règles de la méth. sociol.*, ch. I : « Qu'est-ce qu'un fait social ? »

Contrat social, voir *Contrat** et *Quasi-contrat**.

Physique sociale, voir *Sociologie**.

Sur **Social.** — Le sens **C** me paraît inutile et tendancieux **(L. Brunschvicg).** Je n'en vois ni l'utilité ni même l'existence **(M. Bernès).** — Il n'est pas, sans doute, d'une bonne langue philosophique, mais à coup sûr il existe, et il remonte même au début du XIXe siècle : « Les industriels... attendent patiemment que l'opinion se forme à ce sujet, et qu'une doctrine *vraiment sociale* les appelle au timon des affaires. » SAINT-SIMON, *Catéchisme des industriels* (Œuvres, VIII, 12). Cité par Élie HALÉVY, *La doctrine écon. de Saint-Simon*, Revue du mois, déc. 1907, p. 676, où il fait remarquer que cet emploi du mot « fait déjà pressentir l'apparition du substantif correspondant. » Il cite en outre un texte d'Enfantin où le mot a ce même import. — Cf. plus bas, les observations de Ch. ANDLER sur le sens moral de *socialisme**. **(A. L.)**

Le *fait social* est une abstraction, comme d'ailleurs tout fait scientifique. Ainsi, dans le phénomène de nutrition, le repas est un fait social qui complète les faits biologique, chimique, mécanique, etc. **(F. Mentré.)**

La *question sociale* est le problème : pourquoi le bien-être général n'augmente-t-il pas dans la même mesure que les possibilités matérielles de le satisfaire ? **(O. Karmin.)**

Statique sociale, dynamique sociale : les deux grandes divisions établies par Auguste Comte dans l'étude des sociétés ; elles correspondent respectivement à la théorie de l'ordre et à celle du progrès. (*Cours de philosophie positive*, 50e leçon : « Considérations préliminaires sur la statique sociale ou théorie générale de l'ordre spontané des sociétés humaines » et 51e leçon : « Lois fondamentales de la dynamique sociale, ou théorie générale du progrès naturel de l'humanité. ») — *Social Statics* est aussi le titre d'un des premiers ouvrages de Spencer (1848) ; il applique cette expression à l'équilibre des intérêts et des prétentions individuelles dans une société normalement constituée ; la *dynamique sociale* (E. *social dynamics*) est, pour lui, le mouvement par lequel se fait l'adaptation réciproque des individus et de la société.

Sciences sociales (D. *Soziale Wissenschaften*, *Sozialwiss.*, *Gesellschaftswiss.* ; E. *Social sciences* ; I. *Scienze sociali*) ; terme très large, qui s'applique non seulement à la sociologie*, mais à toutes les sciences relatives à la société : l'Économique*, l'Histoire*, la Géographie humaine, le Droit*, la Morale*, la Pédagogie*, etc.

La Science sociale (expression particulièrement usitée dans l'école de Le Play) : la science qui a pour objet les phénomènes sociaux.

B. Spécialement (opposé à *politique*) : qui concerne les rapports des *classes* de la société, en tant qu'elles diffèrent par la nature et la quotité de leurs revenus. « Les luttes sociales ; les réformes sociales. »

Question sociale. Primitivement, la question de savoir comment doit être organisée la société. Par suite, problème consistant à résoudre les difficultés économiques et morales que soulèvent l'existence des *classes* sociales et le fait de la misère. « La question sociale se présente principalement de nos jours sous l'aspect d'un problème de richesse matérielle. » P. Leroux, *De l'Individualisme et du socialisme*, Œuvres, tome I, p. 368. Très usuel en ce sens (D. *Soziale Frage* ; E. *Social question* ; I. *Questione sociale*).

Économie sociale, voir *Économie**.

C. En un sens *normatif* : qui est utile au bien de la société (par opp. à antisocial). « Le mot social englobe un concept de finalité et de moralité, en un mot de perfectionnement de la société. » Hauser, *Des divers sens de l'adjectif social*, Revue int. de l'ens., 1902, p. 25. — Cf. Observations sur *Socialisme**.

D. Qui vit en société. « C'est à ce point de vue qu'il faut se placer lorsqu'on veut apprécier les faits si étonnants que présente l'histoire des animaux sociaux. » E. Perrier, *Anatomie et physiologie animales*, p. 202.

Rad. int. : Social.

SOCIALISME, D. *Sozialismus* ; E. *Socialism* ; I. *Socialismo.*

Se dit de toute doctrine suivant laquelle on ne peut compter sur le libre jeu des initiatives et des intérêts individuels, en matière économique, pour assurer un ordre social satisfaisant, et qui juge possible et désirable de substituer à l'organisation dite « libérale » (voir *Libéralisme**, C) une organisation concertée, aboutissant à des résultats non seulement plus équitables, mais plus favorables au plein développement de la personne humaine.

« Nous appellerons *socialistes* les doctrines qui, au lieu de décrire uniquement les effets que l'état juridique établi produit dans la répartition, ont décrit encore ceux d'un état juridique futur et préférable, et qui, à la répartition présente des revenus, opposent ainsi un idéal de répartition dont elles se promettent qu'il abolira la misère. » Ch. Andler, *Les Origines du socialisme d'État en Allemagne*, p. 8. Cf. *Ibid.*, p. 475, et voir ci-dessous les *Observations* complémentaires de Ch. Andler.

Cf. les articles *Collectivisme**, *Communisme**, et *Solidarité.*

Dans l'ensemble très vaste des doctrines qu'on appelle de ce nom, il y a lieu de distinguer :

1°) a. Le socialisme qui, tout en répudiant la doctrine de la libre concurrence, n'admet pas cependant que les pouvoirs publics exercent une contrainte sur l'individu en matière économique ; il croit que la question sociale peut être résolue par la formation d'associations libres, où les contractants entrent et d'où ils sortent à leur gré. C'est à ce genre de doctrines que le mot, en Angleterre, a d'abord été appliqué (Doctrine économique de Robert OWEN). Il comprend le mutuellisme proudhonien, le collectivisme* (au sens *primitif* de ce mot), le socialisme coopératif ou coopératisme contemporain, enfin le communisme anarchiste. — **b.** Le socialisme qui, pour réaliser et maintenir le nouvel ordre économique, compte sur l'action des pouvoirs publics et notamment de l'État : *Socialisme municipal* (qui peut être considéré comme intermédiaire entre le socialisme d'association et le socialisme d'État, d'autant qu'il comporte une possibilité d'association purement contractuelle entre plusieurs communes) ; *Socialisme d'État*, tel qu'il est défini, par exemple, dans le *Manifeste communiste* de MARX et ENGELS (1848), d'ailleurs à titre de mesure provisoire, mais indispensable pour révolutionner le régime de production :

« Expropriation de la propriété foncière, affectation de la rente foncière aux dépenses de l'État ; ... centralisation du crédit aux mains de l'État ; ... centralisation des industries de transport aux mains de l'État ; multiplication des manufactures nationales, des instruments nationaux de produc-

---

Sur **Socialisme.** — Article remanié et complété d'après les observations d'**Élie Halévy** et de **Ch. Andler.**

Historique. — Le terme paraît avoir été créé d'une manière indépendante par deux écoles différentes, et d'ailleurs en deux sens différents : 1° En France, chez les Saint-Simoniens, parmi lesquels Pierre LEROUX semble bien avoir été le premier à lui donner un sens précis et à en faire le nom d'une doctrine : il entendait par là l'excès opposé à l'individualisme, la théorie qui subordonne entièrement l'individu à la société (*Revue Encyclopédique*, novembre 1833, tome LX, pages 106-114). Voir en Appendice, à la fin du présent ouvrage, une note complémentaire sur cette question.

2° En Angleterre, dans l'École de Robert OWEN. Il y devint usuel au cours des discussions de l'*Association of all classes of all nations*, fondée par Owen en 1835 (Th. KIRKUP, art. *Owen*, dans l'*Encycl. Brit.*) — « Il servait alors, nous a écrit **Élie Halévy,** à désigner la tendance extrêmement populaire de Robert Owen, suivant laquelle, par un libre essaimage d'associations coopératives, on pouvait arriver, sans le secours de l'État, en révolte contre l'État, à constituer un nouveau monde économique et moral. Je trouve le mot *Socialist*, sinon *Socialism*, dans un journal révolutionnaire de Londres, à la date du 24 août 1833. Le journal publie une lettre d'un correspondant qui signe *A Socialist.* Il faut donc admettre qu'à cette date le mot était déjà d'un usage suffisamment courant en Angleterre. »

En août 1836, novembre 1837 et avril 1838, Louis Reybaud publia dans la *Revue des Deux Mondes* trois études intitulées *Socialistes modernes* (Les Saint-Simoniens ; Ch. Fourier ; Robert Owen). Ces articles étaient écrits sur un ton de sympathie croissante ; l'auteur opposait à la stérilité de la doctrine jacobine, républicaine (écrasée en 1834 au cloître Saint-Merri et à Lyon) la fécondité de ces doctrines qui soulevaient des problèmes nouveaux, non plus politiques, mais économiques et moraux. Ces articles furent réunis et un volume intitulé *Études sur les réformateurs ou socialistes modernes* (1841). Repris dans l'intervalle par

tion ; ... organisation d'armées industrielles, notamment en vue de l'agriculture. » *Manifeste*, § 53.

Sur la distinction du socialisme d'État démocratique et du socialisme d'État aristocratique, voir aux *Observations*.

Sur la distinction de l'État, pouvoir politique et bureaucratique, et de l'État, chef d'industrie, dans le socialisme d'État, voir VANDERVELDE, *Le Collectivisme et l'Évolution industrielle*, 2e partie, ch. III, § 2.

2°) a. Le socialisme qui admet la possibilité d'établir le régime nouveau par des voies légales, sans violences ni révolution ; on l'appelle quelquefois *socialisme réformiste* ou *évolutionniste ;* — **b.** Le *socialisme révolutionnaire*, pour lequel ce nouveau régime économique ne peut être réalisé que par un coup de force des classes ouvrières, par la transformation violente des pouvoirs publics et des lois existantes.

3°) a. Le *socialisme utopiste*, qui procède par la construction et la description aussi complète que possible de l'état social futur (p. ex. Th. Morus, Saint-Simon, Fourier) ; — **b.** Le *socialisme sans programme*, dit quelquefois *socialisme expérimental*, qui considère comme impossible de prévoir et de définir d'avance l'organisation économique qui résultera de la suppression du régime capitaliste. Telle est la position du marxisme contemporain, du syndicalisme de M. Georges SOREL, du socialisme anarchiste, etc.

Des positions intermédiaires existent, comme il est naturel, entre les extrêmes servant à définir ces diverses catégories.

« *Socialisme de la chaire* », mauvaise traduction de D. *Kathedersozialismus*, nom donné par plaisanterie aux membres du Congrès d'Eisenach (1872), composé surtout d'universitaires et qui publia un manifeste contre l'économie politique libérale. Cette expression, acceptée plus tard par ceux contre qui elle avait été d'abord dirigée, a désigné ensuite les théoriciens allemands

---

Blanqui (l'économiste), dans un cours professé au Conservatoire des Arts et Métiers, le mot, vers 1840, se trouve être devenu classique. »

Voir dans l'Appendice les réserves faites plus tard par Louis Reybaud.

Sur les différentes formes du socialisme.

Le socialisme d'État comporte deux formes très distinctes : *a.* Une forme démocratique : Chartisme ; socialisme de Louis Blanc en 1848 ; marxisme d'aujourd'hui. Ce socialisme poursuit une fin politique : la démocratisation intégrale de l'État, afin que l'État, devenu l'émanation directe de la volonté populaire, soit en même temps, par une sorte de nécessité inhérente à son essence, le serviteur des intérêts populaires. — *b.* Une forme aristocratique (Hegel ; Carlyle ; Rodbertus ; le socialisme conservateur d'Adolf Wagner, qui depuis 1878, a inspiré la politique sociale de Bismarck). Le socialisme ainsi conçu a rompu tout lien avec l'individualisme anglo-français du XVIIIe siècle. L'individu n'existe que pour la réalisation de fins idéales et impersonnelles, art, science, religion, dont l'État est l'incarnation. Mais précisément parce que l'individu séparé de l'État est une abstraction, dans son incorporation à l'État, l'individu trouve la réalisation de ses droits véritables. Ce « socialisme d'État » constitue une sorte de paternalisme bureaucratique où l'individu, dans l'aliénation de son libre arbitre, trouve la garantie de son bonheur matériel et moral. **(E. Halévy.)**

Au delà du socialisme aristocratique et du socialisme démocratique, on conçoit un socialisme pur, dégagé de ces survivances politiques, et qui en diffère essentiellement. La démocratie n'est qu'une doctrine négative, la défense de l'individu contre l'oppression collective (de la religion, du gouvernement, du capitalisme).



du socialisme ayant pour organe le *Verein für Sozialpolitik*[1], et dont les doctrines sont, en général, favorables au socialisme d'État.

« *Socialisme associationniste* », expression proposée par MM. Gide et Rist (*Histoire des doctrines économiques*, p. 266) pour désigner toutes les doctrines suivant lesquelles « l'association libre peut suffire à donner la solution de toutes les questions sociales, pourvu qu'elle soit organisée d'après un plan préconçu, — lequel varie d'ailleurs suivant les systèmes ». (Mais, dans le chapitre qu'ils intitulent ainsi, ils font entrer seulement les doctrines d'Owen, de Fourier et de Louis Blanc, d'autres chapitres étant consacrés à Proudhon et aux doctrines plus récentes présentant ce même caractère.)

Rad. int. : Socialism.

SOCIALITÉ, D. *Socialität ;* E. *Sociality ;* I. *Socialità.*

A. Ensemble des caractères distinctifs de ce qui est social.

B. Relations sociales. Cf. *Société**-**E.**

1. *Union pour la politique sociale.*

« **SOCIÉTAIRE (régime)** », nom donné par Charles Fourier, à l'organisation sociale qu'il préconise et qu'on appelle aussi phalanstérienne.

SOCIÉTÉ, D. *Gesellschaft ;* E. *Society ;* I. *Società.* — Voir *Foule**.

A. Au sens le plus large : ensemble d'individus entre lesquels il existe des rapports organisés et des services* réciproques. « Avec M. Espinas, on peut remarquer que ces associations (les sociétés animales) tendent généralement, vers un but final qui peut être soit la nutrition dans des conditions meilleures des individus associés, soit l'élevage des jeunes et par conséquent la reproduction, soit les nécessités de la défense commune, soit enfin le simple plaisir qui peut résulter pour des êtres vivants de leur réunion avec des êtres semblables, éprouvant les mêmes besoins, les mêmes désirs, les mêmes émotions. » Ed. Perrier, *Anatomie et physiologie animales*, ch. v, p. 202-203. A. Espinas a nommé ces trois types de sociétés animales : *Sociétés de nutrition*, *Sociétés de reproduction*, *Sociétés de relations* (*Les sociétés animales*, 1877).

B. En un sens plus strict : ensemble

Cette défense, si nécessaire qu'elle soit, ne va qu'à la dissolution des pouvoirs malfaisants ; elle est seulement libératrice et destructive. Les idées de droit, de justice, d'égalité par lesquelles elle s'exprime, laissent les hommes dans un état d'antagonisme, de raidissement et de sécheresse qui n'est évidemment pas un idéal suffisant. Actuellement il est encore nécessaire de lutter pour garantir à tous les travailleurs la rémunération équitable que beaucoup d'entre eux n'obtiennent pas ; c'est pourquoi la majorité des systèmes soi-disant socialistes ont pour seul programme une réalisation de la démocratie à outrance. Mais le vrai socialisme demande tout autre chose : il croit possible d'atteindre un état de spontanéité, de confiance, de joie ; il ne réclame la liberté et l'égalité que pour atteindre à la fraternité. Il considère le travail non comme une valeur marchande qu'il faut faire payer à son juste prix, mais comme la participation volontaire à une œuvre collective, la transformation humaine des *choses*, l'adaptation de l'univers qui constitue toute la civilisation matérielle. Il conçoit le rapport normal de l'ouvrier et de son travail par analogie avec l'attitude de l'artiste et du savant.

Cette idée plus ou moins obscurément sentie explique la mentalité réelle de tous les socialistes sincères ; pour eux, l'adoption de cette doctrine est une sorte de conversion quasi religieuse, l'apparition d'une conception nouvelle de la vie et des rapports sociaux, toute différente des réclamations, même les plus légitimes, portant sur le droit au produit intégral du travail. **(Ch. Andler.)**

d'individus dont les rapports sont consolidés en institutions (voir observations ci-dessous) et même, le plus souvent, garantis par l'existence de sanctions*, soit codifiées, soit diffuses qui font sentir à l'individu l'action et la contrainte de la collectivité. Voir E. DURKHEIM, *Règles de la méth. sociol.*, ch. I : « Qu'est-ce qu'un fait social ? » ; FAUCONNET et MAUSS, art. *Sociologie*, dans la Grande Encyclopédie, t. XXX ; et cf. ci-dessus *Social**, **A.**

C. « La société » : le groupe humain (famille, tribu, cité, nation, etc.) conçu comme une réalité distincte. « Si l'idée de société est encore une abstraction, ... c'est surtout en vertu de l'ancien régime philosophique ; car, à vrai dire, c'est à l'individu qu'appartient ce caractère, du moins chez notre espèce. » Aug. COMTE, *Discours sur l'esprit positif*, § 56.

D. Association contractuelle créée par un acte de volonté réfléchie. « Société savante ; société par actions. »

E. (Au sens abstrait.) Lien social ; relations sociales. « Rechercher la société des hommes instruits. » — « Eademque natura, vi rationis, hominem conciliat homini et ad orationis et ad vitae societatem. » CICÉRON, *De officiis*, I, 4. « Après cet instinct général de société, qui se peut appeler *philanthropie* dans l'homme, il y en a de plus particuliers... » LEIBNIZ, *Nouv. Essais*, I, 2, § 4. Ce sens, le plus fréquent en latin, est au contraire le moins usité dans notre langue.

TARDE a employé en ce sens « Socialité ». (*Lois de l'imitation*, ch. III, p. 77.)

CRITIQUE

1. On ne peut, dans un vocabulaire, définir la Société et l'individu (au sens **E**) qu'en fonction l'un de l'autre. Mais ces définitions ne doivent pas préjuger en faveur de l'un de ces deux termes un caractère antérieur et substantiel. « Une société, dit par exemple Auguste COMTE, n'est pas plus décomposable en individus qu'une surface géométrique ne l'est en lignes ou une ligne en points. » *Politique positive*, II, ch. II, p. 181. L'élément ultime de la société est donc « la moindre société » — (c'est-à-dire suivant lui, la famille

---

Sur **Société.** — La grande différence entre les sociétés animales et les sociétés humaines est que, dans les premières, l'individu est gouverné exclusivement *du dedans*, par les instincts (sauf une faible part d'éducation individuelle, qui dépend elle-même de l'instinct) ; tandis que les sociétés humaines présentent un phénomène nouveau, d'une nature spéciale, qui consiste en ce que certaines manières d'agir sont imposées ou du moins proposées *du dehors* à l'individu et se surajoutent à sa nature propre ; tel est le caractère des « institutions » (au sens large du mot), que rend possible l'existence du langage, et dont le langage est lui-même un exemple. Elles prennent corps dans les individus successifs sans que cette succession en détruise la continuité ; leur présence est le caractère distinctif des sociétés humaines, et l'objet propre de la sociologie. **(E. Durkheim.)**

On pourrait préciser de la manière suivante la nature des restrictions que le sens **B** (sociétés humaines) apporte au sens **A** :

En partant d'objets plus simples, qui en sont les composants, les individus, une société peut se définir l'ensemble des relations *réciproques* de ces individus c'est-à-dire le *tout réel* dont ils sont les parties.

La société n'étant d'ailleurs saisissable comme telle que si elle acquiert une durée par ce qui, dans ces relations, se fixe et s'organise, on peut dire que le noyau de l'idée consiste dans une organisation plus ou moins complexe et plus ou moins stable de ces rapports.

Mais cette organisation, en se fixant, engendre des formes juridiques qui en sont comme le signe visible, et que l'on peut, pour les commodités (parfois un

« quelquefois réduite à son couple fondamental » ; mais cette partie de la doctrine est considérée comme douteuse par les sociologues contemporains).

2. Quelques philosophes ont pris pour définition essentielle de la société humaine la dernière des trois formes de liaison distinguées ci-dessus par Espinas et Perrier. Elle repose surtout, selon Giddings, sur la conscience qu'a l'individu de se trouver en relation avec des êtres de même espèce que lui et sur le sentiment particulier de satisfaction qu'il tire de cette ressemblance (*Elements of sociology*, livre I, ch. i, et dans toute la suite de l'ouvrage). — Tarde avait déjà défini la société, d'une façon voisine : « Une collection d'êtres, en tant qu'ils sont en train de s'imiter entre eux, ou en tant que, sans s'imiter actuellement, ils se ressemblent et que leurs traits communs sont des copies anciennes d'un même modèle. » *Lois de l'imitation*, ch. iii : « Qu'est-ce qu'une Société ? », p. 75. (Cf. p. 82.) Il oppose cette définition, d'une part, à celle que nous avons employée ci-dessus au § **A** et qu'il juge trop large, la solidarité physiologique ou économique ne suffisant pas, à son avis, à mériter au groupe qui l'exerce le nom de Société ; — de l'autre à la définition juridique « qui donnerait à un individu quelconque pour associés tous ceux et ceux-là seulement qui ont sur lui des droits établis par la loi, la coutume, ou les convenances admises, ou sur lesquels il a des droits analogues, avec ou sans réciprocité ». Cette seconde formule, bien qu'il l'estime préférable à la première, lui paraît « resserrer trop le groupe social, de même que la précédente l'élargit outre mesure ». *Ibid.*, 66-67.

Mais il semble que le caractère indiqué par Giddings et Tarde définisse seulement une forme de société, ou plutôt un aspect de la société, celui qu'on appellerait plus spécialement *communion* ou *communauté** Le fait sur lequel ils appellent l'attention est, sans doute, d'une haute importance sociale et morale. Mais il ne semble pas qu'il soit possible d'y restreindre le mot société, qui comprend aussi (et qui paraît même comprendre exclusivement, dans certaines sociétés animales) la solidarité par division du travail, différenciation* et interdépendance*.

Rad. int. : **A. B. C.** Soci ; **D. E.** Socies.

« SOCIOCENTRISME. » (Durkheim et Mauss, *Classif. primitives*, Année sociologique, VI, 1901-1902.) État mental qui consiste à considérer la Société

peu trompeuses) d'une méthode objective d'étude, substituer à l'idée même de société.

Enfin les rapports réciproques des individus entre eux dans la société, ou des individus au tout social sont qualitativement et quantitativement innombrables, et pour les classer on peut les enfermer entre les deux cas extrêmes de l'*opposition* et de l'*harmonie*. — Les rapports engendrés par les oppositions sont plus vivement ressentis (dans le détail, tout au moins) et, dans l'organisation formelle ou juridique des sociétés prennent la première place ; les rapports harmoniques ne sont pas moins essentiels ; leur rôle *général* n'est pas moindre, leur valeur idéale peut paraître plus grande ; mais dans le détail, ils restent plus subjectifs, sont plutôt sentis que formellement et objectivement organisés et sanctionnés.

En conséquence une sociologie essentiellement *chosiste* cherchera logiquement le centre du concept de société dans une organisation juridique destinée principalement à faire sentir à l'individu l'action et la contrainte de la collectivité ; la limitation **B** du sens général est la suite d'une méthode appliquée àl a constitution de la sociologie : elle varie dans sa rigueur avec la nécessité attribuée à la méthode dont elle dérive. **(M. Bernès.)**

dont on fait partie comme le centre du monde, et à tout y rapporter. « On a bien souvent dit que l'homme a commencé à se représenter les choses en les rapportant à lui-même. Ce qui précède permet de mieux préciser en quoi consiste cet anthropocentrisme, qu'on appellerait mieux du sociocentrisme. » *Ibid.*, p. 70.

SOCIOCRATIE, D. *Soziokratie ;* E. *Sociocraty ;* I. *Sociocrazia.*

Terme créé par Auguste COMTE pour désigner la forme de gouvernement où le pouvoir appartient à la Société considérée comme un tout organique. « L'essor normal de la Sociocratie dispensera spontanément d'un fréquent recours à ces moyens exceptionnels, destinés surtout à la transition finale. » *Polit. positive*, IV, ch. IV, p. 336. (Il s'agit des corrections apportées artificiellement à la distribution naturelle des biens, par des souscriptions ou au contraire par des confiscations.)

Rad. int. : Sociokratism.

SOCIOLATRIE, D. *Soziolatrie ;* E. *Sociolatry ;* I. *Sociolatria.*

Terme créé par Auguste COMTE pour désigner le culte de la Société, représentée par toutes les formes hiérarchisées du lien social. « La sociolatrie institue ainsi pour chaque cœur une progression naturelle, où les effusions individuelles préparent dignement les célébrations collectives. » *Catéchisme positiviste*, 6ᵉ entretien. (Ed. Pécaut, p. 205.)

On trouve dans le même alinéa le mot *sociolatrique.*

Rad. int. : Sociolatri.

SOCIOLOGIE, D. *Soziologie ;* E. *Sociology ;* I. *Sociologia.*

Terme créé par Auguste COMTE pour désigner ce qu'il appelait d'abord la *physique sociale*, c'est-à-dire l'étude des phénomènes sociaux, considérés comme formant un règne d'effets naturels soumis à des lois, de même que les phénomènes physiques et biologiques. « Je crois devoir hasarder dès à présent ce terme nouveau, exactement équivalent à mon expression déjà introduite de *physique sociale*, afin de pouvoir désigner par un nom unique cette partie complémentaire de la philosophie naturelle qui se rapporte à l'étude positive de l'ensemble des lois fondamentales propres aux phénomènes sociaux. » *Cours de philos. positive*, 47ᵉ leçon (1839). Elle comprend la *statique sociale* ou théorie de l'ordre, et la *dynamique sociale* ou théorie du progrès.

Sur les raisons qu'a eues COMTE de substituer ce mot à *physique sociale*, voir leçon 46, au début, où il se plaint de l'abus fait de cette dernière expression par divers écrivains « et notamment par un savant belge qui l'a adopté comme titre d'un ouvrage... de simple statistique ». (Il s'agit de Quételet.)

CRITIQUE

Malgré l'abus contemporain des termes *sociologie* et *sociologique*, souvent appliqués à ce qui touche d'une manière quelconque aux rapports des hommes entre eux, il faut remarquer que le sens propre de ces mots implique l'affirmation que les sociétés sont une réalité *sui generis*, dont la nature et les lois ne se ramènent pas à celles qui font l'objet de la psychologie ou de la biologie ; « que les phénomènes sociaux constituent un groupe à part... qu'ils sont donnés à l'observation et soumis à des lois ». A. ESPINAS, *Être ou ne pas être, ou du postulat de la sociologie*, Revue philos., mai 1901, p. 451.

Cf. MAUSS et FAUCONNET, art. *Sociologie* dans *La Grande Encyclopédie*, t. XXX.

Rad. int. : Sociologi.

SOCIOLOGISME, D. *Soziologismus ;* E. *Sociologism ;* I. *Sociologismo.* — (Formé sur le modèle de *psychologisme**.)

Doctrine d'après laquelle l'explication des principaux problèmes philo-

sophiques et des faits essentiels de l'histoire des religions dépend de la sociologie. « ... Le psychologisme et le sociologisme, qui ramènent les phénomènes religieux aux manifestations naturelles de l'activité psychique ou sociale. » E. BOUTROUX, *Science et religion*, p. 342. (Il les oppose aux doctrines spiritualistes, notamment à la « philosophie de l'action » et à la doctrine de « l'expérience religieuse ».)

Rad. int. : Sociologism.

« SOCIUS », terme latin employé par divers écrivains, surtout de langue anglaise, notamment J. M. BALDWIN, pour désigner un individu, au point de vue mental, en tant que membre d'une Société, c'est-à-dire en tant qu'il a conscience d'être en relation avec d'autres *moi* semblables au sien. Il dit aussi en ce sens *social self* (moi social) et soutient que tel est le vrai moi concret, tandis que le moi considéré à part de ses relations sociales n'est qu'une abstraction. Voir *Social and ethical interpretations in mental development*, ch. I et l'article *Socius* dans le *Dict. of psychol. and philos.*

SOI ou **SOI-MÊME,** D. *Sich (sich selbst) ;* E. *Himself, herself, itself ;* I. *Se (Se stesso).*

Pronom réfléchi de la 3e personne, auquel le langage philosophique donne certaines acceptions spéciales. Il entre dans plusieurs expressions traditionnelles : *en soi, par soi, pour soi*, qu'on trouvera plus haut à leur rang alphabétique. En outre :

A. RENOUVIER fait de l'opposition du *soi* et du *non-soi* la thèse et l'antithèse de la catégorie de personnalité, dont la synthèse est la conscience ou la personne. Tandis que le *Moi** est conçu le plus souvent comme une idée qui se suffit, à la manière cartésienne, « le *Soi* et le *Non-Soi* ne sont donnés que par leur rapport et dans leur synthèse. » *Logique générale*, ch. XL (3e éd., I, 78). Cf. *Psych. rationnelle*, Formulaire, A, § 9.

B. Quelques auteurs contemporains (H. BRÉMOND, Léon DAUDET et d'autres) ont adopté les expressions *moi* et *soi* pour traduire l'opposition de *Ich* et de *Es* chez FREUD, *Das Ich und das Es* (1923).

C. Chez M. LE SENNE : le moi en tant qu'idéal moral. Les « morales du soi » s'opposent, pour lui, aux morales de l'intérêt, du sentiment, etc., et proposent pour but de l'action morale « un moi à réaliser, un *soi*... On entre ainsi dans les morales de la réalisation de soi ». *Traité de morale générale*, 2e partie, ch. III, p. 470. Sur la discussion des « morales du soi », voir même chapitre, 478-483.

CRITIQUE

L'adage moral « être soi-même » est très équivoque, par suite du sens empirique et du sens normatif de *soi-même*. Il s'entend, tantôt comme un conseil de naturel et de sincérité, et s'oppose alors au bovarysme*, ou au cabotinage ; — tantôt comme un conseil d'indépendance morale, et s'oppose au conformisme irréfléchi qui se laisse suggestionner sans critique par les opinions ou les exemples de son milieu.

Mais il n'est pas rare qu'il soit invoqué aussi pour justifier l'acceptation de ses travers, de ses défauts ou de ses vices, et pour revendiquer le droit de les faire supporter aux autres. C'est en ce sens que le *Manuel d'Épictète* recommande, au contraire, de « se garder de soi-même comme d'un ennemi » (ὡς ἐχθρὸν ἑαυτὸν παραφυλάσσειν, XLVIII). — Voir *personne**.

« SOLIDARISME » (néol.), doctrine qui fait de la solidarité, aux sens **D** et **E,** le principe de la morale, de la politique et de la science économique, considérées comme normatives. Voir C. BOUGLÉ, *Le solidarisme*, 1907, et *Solidarité**, Critique, 2.

SOLIDARITÉ, D. *Solidarität ;* E. *Solidarity ;* I. *Solidarietà.*

A. Primitivement, terme juridique : « Il y a solidarité de la part des débi-

teurs lorsqu'ils sont obligés à une même chose, de manière que chacun puisse être contraint pour la totalité, et que le paiement fait par un seul libère les autres envers le créancier. » *Code civil*, liv. III, titre iii, art. 1200. « Étymologiquement, le mot est une déformation du mot *solidum* qui, chez les jurisconsultes romains, servait à désigner l'obligation qui pesait sur les débiteurs lorsque chacun d'eux était tenu pour le tout *(in solidum)*. Il semble que ce mot aurait dû évoluer en celui de *solidité* et c'est, en effet, celui qu'emploient les jurisconsultes français de l'ancien régime, Pothier notamment. » Gide et Rist, *Histoire des doctr. économiques*, liv. V, ch. iii, p. 671. Dans le code même, ce mot a d'abord été étendu de la solidarité des débiteurs à celle des créanciers (art. 1197), puis à celle de diverses autres catégories de personnes.

Ce sens juridique reste toujours le sens fondamental :

« L'état primitif était l'âge de la solidarité. Le crime même n'y était pas considéré comme individuel ; la substitution de l'innocent au coupable paraissait toute naturelle : la faute se transmettait et devenait héréditaire. » Renan, *L'Avenir de la Science*, p. 307. Cf. Glotz, *La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce* (1904).

B. Dépendance réciproque ; caractère des êtres ou des choses liés de telle sorte que ce qui arrive à l'un d'eux retentisse sur l'autre ou sur les autres. Terme de sens extrêmement large et très employé, surtout depuis Auguste Comte. « Lorsque cette solidarité spontanée de la science et de l'art aura été organisée... » A. Comte, *Discours sur l'Esprit positif*, § 22. « La fatale solidarité de la morale et de la théologie... » *Ibid.*, § 50. « Il existe dans les manifestations des corps vivants une solidarité de phénomènes toute spéciale sur laquelle nous devons appeler l'attention de l'expérimentateur. » Cl. Bernard, *Introd. à l'étude de la*

Sur **Solidarité.** — Il me semble que le mot *solidarité* ne peut pas désigner un devoir, mais seulement le fondement d'un devoir. La solidarité ne peut être, en bon français, qu'un fait. **(J. Lachelier.)**

Le passage du fait au droit est absolument injustifié : car il faut donner à la solidarité une direction (une fin) ou un contenu idéal qui ne peut dériver du fait. La solidarité régit aussi bien les associations de brigands que les associations d'honnêtes gens, sinon plus. Elle est une loi, comme l'habitude, ou l'imitation : pas plus qu'elles, elle ne peut servir de principe à la morale. **(F. Mentré.)**

1° La solidarité est une donnée, un fait, ou un concept, comme par exemple, l'individualité ; et si l'on parle de devoirs de solidarité, il ne s'ensuit pas que la solidarité soit un devoir par elle-même ; mais parce que la solidarité est spécialement considérée comme un fait humain, elle prend une valeur pratique et, comme l'individualité, comporte des devoirs ; devoirs, si ce fait est essentiel, de ne pas agir contre son existence ; et devoirs de la *faire aussi parfaite* que possible, d'en accroître la valeur. Devoir *de* solidarité signifie donc devoir *relatif* à la solidarité.

2° Le fait de solidarité, ou d'inséparabilité de la partie au tout, et, par suite, aux autres parties du même tout, donc de leur dépendance réciproque, est, dans le rapport de l'individu à la société et aux autres membres de la même société, plus clairement et plus facilement saisissable au point de vue juridique, c'est-à-dire dans la *forme* organisée du groupement social ; et ainsi l'idée de solidarité parvient surtout à la conscience distincte dans la notion de solidarité juridique, engendrant certaines responsabilités définies, individuelles ou collectives (sens **A**).

3° L'idée se généralise sous le double aspect des rapports de communauté et de complémentarité ; empruntée aux rapports humains, mais exprimée objecti-

médecine expérim., 2e partie, ch. III.

C. En un sens unilatéral : « Sur le cadran d'une montre, l'aiguille des minutes entraîne ou *conduit* l'aiguille des heures sans que celle-ci conduise l'aiguille des minutes. En d'autres termes, le mouvement de l'aiguille des heures est *solidaire* de celui de l'aiguille des minutes, tandis que le mouvement de l'aiguille des minutes est indépendant de celui de l'aiguille des heures. » COURNOT, *Traité*, livre I, ch. VI, § 51.

Cet emploi du mot s'accorde mal avec l'étymologie. Il est cependant très usuel pour désigner la dépendance qui existe entre les générations successives dans une même société, — autrement dit pour représenter l'idée d'Auguste COMTE, d'après laquelle « dans chaque phénomène social, surtout moderne, les prédécesseurs participent plus que les contemporains ». *Polit. positive*, Disc. prélim., I, 364. Mais lui-même désigne plutôt cette dépendance sous le nom de *continuité*, et réserve celui de solidarité à la dépendance qui résulte d'actions réciproques : « Cette continuité nécessaire manifeste mieux que la simple solidarité combien la vie collective est seule réelle, la vie individuelle ne pouvant exister que par abstraction. » *Polit. positive*, Disc. prélim., I, 364. « Le vrai sentiment social, d'abord de solidarité, et puis surtout de continuité... » *Ibid.*, 365. « Une telle continuité successive caractérise davantage la vraie religion que la solidarité actuelle. » *Ibid.*, III, ch. I, p. 71. (Il en tire cette conclusion, quelques lignes plus loin, que « chaque génération doit rendre gratuitement à la suivante ce qu'elle-même reçut gratuitement de la précédente » ; d'où les sens suivants.)

Devoir de solidarité, et par abréviation, *solidarité-devoir*, ou même *solidarité*, sans plus :

D. (Correspondant à la solidarité au sens **B.**) Devoir moral d'assistance entre les membres d'une même société, en tant qu'ils se considèrent comme formant un seul tout. « J'ai le premier emprunté aux légistes le terme de *Solidarité* pour l'introduire dans la Philosophie, c'est-à-dire suivant moi dans la Religion : j'ai voulu remplacer la Charité du Christianisme par la Solidarité humaine, et j'ai donné de cela mes raisons dans un gros livre. » P. LEROUX, *La Grève de Samarez*, t. I, p. 254. Il s'agit de son livre *De l'Humanité* (1840). Il y distingue d'ailleurs la solidarité au sens **B**, et la solidarité comme devoir. Cf. P.-F. THOMAS, *Pierre Leroux*, 2e partie, ch. III.

E. (Correspondant à la solidarité au sens **C.**) Devoir moral qui est censé résulter de ce fait que les générations présentes ont une dette à l'égard du passé. Ce sens a été particulièrement

---

vement au moyen et à l'occasion des *actes* humains, elle est, par métaphore, appliquée à certains rapports réversibles dans les choses extérieures (sens **B**) ou même à des rapports unilatéraux dans le temps (sens **C**). — Mais ce ne sont là que des transferts par analogie imparfaite, car les idées de communauté et de complémentarité n'ont par elles-mêmes de sens que si on les applique à des rapports d'*êtres conscients* (rapports directs ou indirects, c'est-à-dire vus à travers les *actes* de ces êtres).

Il convient donc de considérer la notion de solidarité comme définie par une triple condition ; elle désigne : 1° des rapports donnés ou conçus (non des rapports idéaux) ; 2° des rapports réciproques (rapports de partie à tout, de tout à partie, de partie à partie dans un même tout) ; 3° des rapports inséparables d'un sens et d'une valeur, donc des rapports de conscience ou de faits de conscience ; et elle est ainsi un fait spécialement humain, qui peut servir de matière à une appréciation morale, et pose la question de la plus parfaite solidarité (solidarité idéale, et devoirs de solidarité). **(M. Bernès.)**

développé dans L. Bourgeois, *La solidarité* (1897). « Solidarité-fait, solidarité-devoir, ne confondons jamais l'une et l'autre ; ce sont des contraires. Mais il était indispensable de constater la première pour apercevoir la nécessité morale de la seconde. » L. Bourgeois, *Philosophie de la solidarité*, p. 13.

CRITIQUE

1. Dans la foule des acceptions où est pris ce mot, même au sens **A,** E. Durkheim a distingué : 1° la solidarité *mécanique* ou par similitude, par exemple la réaction commune des honnêtes gens contre une action criminelle ; 2° la solidarité *organique*, c'est-à-dire celle qui est due à la division du travail, soit biologique, soit social, par exemple la solidarité du laboureur et du forgeron, des parents et des enfants. — La distinction est importante, mais le terme *mécanique*, appliqué à la première, risque d'éveiller des associations d'idées mal appropriées à ce qu'elle représente (surtout étant donnée la nuance péjorative que ce mot tend à prendre depuis quelques années dans la langue philosophique). Il s'explique par la comparaison d'un corps solide dont toutes les parties se meuvent ensemble et parallèlement ; mais, d'une part, dans l'ordre matériel, il arrive souvent que les parties d'un corps mû par un choc décrivent des mouvements divers (rotations et translations) ; et de l'autre, la solidarité de ressemblance entre les membres d'une même société (par exemple la haine commune du crime) n'est pas seulement un effet, mais un idéal et une fin, ce qui s'oppose à l'acception usuelle du mot *mécanique.* Il vaudrait donc mieux dire solidarité de ressemblance, de similitude, ou d'un seul mot *communauté**.

2. Nous avons noté plus haut l'opposition entre le devoir de solidarité, au sens **D,** et la charité, conçue comme un devoir unilatéral du riche à l'égard du pauvre. Mais la solidarité a été opposée également à la justice, considérée comme trop étroite : « En face de la notion de justice se dresse aujourd'hui une notion rivale qui tend à se la subordonner ou même à la remplacer, la notion de *solidarité.* Aucun terme n'est plus populaire : c'est en s'affirmant solidaires les uns des autres que les ouvriers s'imposent des sacrifices parfois très douloureux ; et nos hommes politiques présentent volontiers la solidarité comme la forme par excellence de la moralité moderne, comme la vertu rationnelle et laïque que le progrès doit substituer aux vertus périmées de l'époque théologique et métaphysique. Le « solidarisme » est même devenu une doctrine complète de morale chez des économistes, des juristes ou des philosophes désireux d'échapper à la fois aux étroitesses de l'individualisme traditionnel et aux prétentions révolutionnaires du collectivisme contemporain. » B. Jacob, *Devoirs*, ch. IX : *Justice et Solidarité*, p. 211. — On trouvera dans ce chapitre une critique très serrée de cette thèse et particulièrement du sophisme par lequel on conclut de l'*existence* d'une solidarité aux sens **B** et **C** (solidarité qui s'exerce dans le bien comme dans le mal), au caractère *obligatoire* de la solidarité, prise dans les sens **D** ou **E.**

Rad. int. : Solidares.

SOLIPSISME, D. *Solipsismus ;* E. *Solipsism ;* I. *Solipsismo.*

Doctrine présentée comme une conséquence logique résultant du caractère idéal (idéel) de la connaissance ; elle consisterait à soutenir que le *moi* individuel dont on a conscience, avec ses modifications subjectives, est toute la réalité, et que les autres *moi* dont on a la représentation n'ont pas plus d'existence indépendante que les personnages des rêves ; — ou du moins à admettre qu'il est impossible de démontrer le contraire.

CRITIQUE

Cette doctrine est fréquemment citée (sous le nom d'*égoïsme**) par les écrivains du XVIIIe siècle, notamment par

Wolff. Mais on n'en connaît qu'un seul représentant, le médecin Claude Brunet ; encore faut-il faire quelques réserves sur l'interprétation de la doctrine exposée par lui dans son *Journal de médecine* (1686), qui paraît avoir été l'origine de tout ce qu'on a dit plus tard sur cette théorie. — « Un quart de siècle avant Berkeley, un siècle avant les philosophes idéalistes allemands, Brunet, tout en enseignant les principes de l'idéalisme moderne avec une netteté parfaite, se rapproche en même temps du *solipsisme*. Car notre auteur, basant tout sur le moi, paraît n'avoir pas encore suffisamment reconnu la différence entre le moi personnel empirique et le moi transcendental ; et c'est précisément là, faut-il croire, ce qui l'a conduit au solipsisme. » L. Robinson, *Un solipsiste au XVII*e *siècle*, Année philos., XX (1913), p. 20.

Kant s'est servi de ce mot, mais pour désigner l'amour de soi *(die Selbstsucht)*, dont l'égoïsme, au sens ordinaire du mot, et l'arrogance ou la suffisance sont les deux principales espèces. *Krit. der prakt. Vern.*, 3e section, § 3.

Rad. int. : Solipsism.

SOMA, G. σῶμα, corps. — Ce terme est assez souvent employé tel quel dans la langue philosophique ou biologique pour désigner soit **(A)** le corps par opposition à l'esprit ou même au principe vital ; — soit **(B)** dans la théorie de Weismann, le corps individuel par opposition au *Plasma* germinatif*.

SOMATION (de *Soma*, ci-dessus). Employé par plusieurs biologistes pour désigner les modifications qui n'atteignent que le *soma*, en les opposant aux transformations proprement dites et aux mutations. On les appelle aussi « variations phénotypiques », par opposition aux « variations génotypiques ». — Voir M. Caullery, *L'évolution en biologie*, C. R. de la Première Semaine de Synthèse (Renaissance du Livre, 1929), p. 25-26.

Somme logique, voir *Addition**.

SOMATIQUE, D. *Somatisch ;* E. *Somatic ;* I. *Somatico.* — Voir *Soma**, Supplément.

Qui concerne le corps, par opposition à l'esprit, aux phénomènes psychiques. « Phénomène purement somatique. » — « Explication somatique. »

Rad. int. : Korpal.

SOMNAMBULISME, D. *Somnambulismus*, *Schlafwandeln ;* E. *Somnambulism*, *Sleep walking ;* I. *Sonnambulismo.*

A. Somnambulisme *naturel* ou *spontané :* état pathologique analogue au sommeil, se produisant en général au cours du sommeil normal et pendant lequel le sujet se lève, agit, marche, écrit, parle, dans une sorte de rêve actif et non pas seulement représentatif.

B. Somnambulisme *artificiel* ou *provoqué :* l'une des formes de l'état d'hypnose, celle dans laquelle il est possible d'entrer en relations avec le sujet par la parole, et dans laquelle il peut présenter, pour un observateur non prévenu, l'aspect d'une personne normale et bien éveillée. Voir Pierre Janet, *L'automatisme psychologique*, ch. i, § 3, p. 30-36.

« On constate régulièrement dans la pensée des individus qui, pour une rai-

---

Sur **Solipsisme.** — M. **Joseph Mourad** nous communique la définition qu'en donne F. C. S. Schiller : « ... the doctrine that all existence is experience and that there is only one experient. The Solipsist thinks that he is the one[1]. » *Humanism*, 2e éd., p. 252. Cf. Bradley, *Appearance and Reality*, chap. xxi.

1. « La doctrine que toute existence est expérience, et qu'il n'y a qu'un seul sujet de cette expérience. Le Solipsiste croit être ce sujet unique. »

son ou pour une autre, ont eu des périodes de somnambulisme, trois caractères ou trois lois de la mémoire qui leur sont particuliers : 1° Oubli complet pendant l'état de veille normale de tout ce qui s'est passé pendant le somnambulisme ; 2° Souvenir complet pendant un somnambulisme nouveau de tout ce qui s'est passé pendant les somnambulismes précédents ; 3° Souvenir complet pendant le somnambulisme de tout ce qui s'est passé pendant la veille. La troisième loi présente peut-être plus d'exceptions et d'irrégularités que les deux autres... Mais les deux premières, malgré la diversité que présentent toujours des phénomènes aussi complexes, sont si générales et si importantes qu'elles peuvent être considérées comme le signe caractéristique de l'état somnambulique. » *Ibid.*, ch. II, § 2, p. 73 ; cf. p. 77.

Rad. int. : Somnambulism.

SOPHISME, G. σόφισμα (primitivement trait d'habileté, tour d'adresse ; invention ingénieuse ; plus tard, au sens moderne) ; L. *Fallacia** ; — D. *Sophisma*, *Trugschluss* ; E. *Sophism*, *fallacy* ; I. *Sofisma*, *Fallacia*.

A. Argument valide en apparence, mais en réalité non concluant, qu'on avance pour faire illusion aux autres, ou dont on se paie soi-même sous l'influence de l'amour-propre, de l'intérêt ou de la passion. — Cf. *Paralogisme**.

B. Argument qui, partant de prémisses vraies, ou jugées telles, aboutit à une conclusion inadmissible, et qui ne peut tromper personne, mais qui semble conforme aux règles formelles du raisonnement, et qu'on ne sait comment réfuter. Par exemple l'*argumentum ruentis acervi*. Voir ci-dessous, *Sorite**, **A.**

CRITIQUE

Le second sens a été nettement distingué du premier par C. S. Peirce, dans le *Diction. of philos.* de Baldwin, sub v°. Il est moins fréquent que le premier. Cependant, les expressions telles que : le sophisme de la Flèche, le sophisme du Tas de blé, etc., en montrent bien l'existence. Ils ne visent pas à faire croire une proposition fausse, mais seulement à créer un embarras logique ou une antinomie. Dans l'emploi des mots *sophisme*, ou *sophistique*, pris en ce sens, il y a souvent l'idée que de pareils raisonnements sont un *abus de droit*, réellement conforme aux

Sur **Sophisme.** — Sénèque (*Lettre*, III, § 1) traduit σόφισμα par *cavillatio.* **(C. C. J. Webb.)** Il l'entend donc surtout au sens **B.**

Il est très légitime de distinguer le sophisme entièrement vain et celui qui, étant tout à fait valable comme raisonnement, et aboutissant cependant à une conclusion absurde, révèle une contradiction inhérente à la nature des choses, ou tout au moins à une certaine manière de les concevoir. Par exemple, les arguments de Zénon d'Élée et des Mégariques contre le mouvement. Mais sont-ce vraiment là des sophismes ? Peut-on dire que l'argumentation de Kant, dans les antinomies, soit sophistique ? **(J. Lachelier.)**

— Je pense qu'il faut distinguer, et qu'une argumentation de ce genre sera ou ne sera pas appelée sophistique selon l'attitude d'esprit qu'elle exprimera. S'il s'agit de mettre dans l'embarras un contradicteur, de lui tendre une sorte de piège, l'argument pourra être appelé justement un sophisme. Si l'on en explicite les présuppositions (prémisses données ou règles logiques appliquées) et qu'on déclare ouvertement vouloir montrer la fausseté de l'une d'entre elles, comme le fait Kant dans les antinomies, l'argument sera, dans le langage philosophique moderne, une réduction à l'absurde, et non un sophisme. Mais on comprend très bien, étant donné le sens primitif de σόφισμα, que les Grecs aient appliqué le mot dans l'un et l'autre cas. **(A. L.)**

règles logiques, mais dont le résultat montre que celles-ci n'ont pas un champ d'application illimité.
Rad. int. : Sofism.

SOPHISTE, G. σοφιστής ; — D. *Sophist ;* E. *Sophist ;* I. *Sofista.*
Primitivement, homme habile ou savant en quelque matière ; synonyme de σοφός, qui, lui-même, désigne tout d'abord l'habileté mécanique (Bailly, sub v°). Appliqué par Glaucon au Démiurge dont lui parle Socrate : « Πάνυ θαυμαστὸν σοφιστὴν λέγεις. » Platon, *République*, X, 596 C.
A. Sans intention péjorative : celui qui fait profession d'enseigner la sagesse et l'habileté (σοφία). Protagoras dit (Platon, *Protag.*, viii, 316 B et suiv.) que la sophistique, c'est-à-dire l'art de rendre les hommes supérieurs à ce qu'ils étaient, de former des hommes supérieurs (βελτίους) est chose ancienne, mais que personne avant lui n'a osé s'en vanter ouvertement. Quant à moi, ajoute-t-il, ayant constaté que cette dissimulation a moins d'avantages que d'inconvénients, « ὁμολογῶ τε σοφιστὴς εἶναι καὶ παιδεύειν ἀνθρώπους ». (317 B.)
B. A partir de l'époque de Platon et surtout d'Aristote, en un sens nettement défavorable : celui qui use habituellement de sophismes*. P. ex. Platon, *Banquet*, 203 D ; *Politique*, 303 D, où ce mot est rapproché de γόης, de φαρμακεύς, etc.
Rad. int. : Sofist.

1. SOPHISTIQUE, adj. D. *Sophistisch ;* E. *Sophistical ;* I. *Sofistico.*
Qui présente le caractère d'un *sophisme**, surtout au sens **A** de ce mot.

2. SOPHISTIQUE, subst. D. *Sophistik ;* E. *Sophistics ;* I. *Sofistica.*
A. Ensemble des doctrines, ou plus exactement attitude intellectuelle commune des principaux sophistes grecs (Protagoras, Gorgias, Prodicus, Hippias, etc.).
B. (Nom commun.) Se dit d'une philosophie de raisonnement verbal, sans solidité et sans sérieux.
Rad. int. : Sofistik.

SORITE, du G. σωρείτης (λόγος), c'est-à-dire : **A,** l'argument relatif au tas, σωρός ; ou **B,** l'argument constitué par une accumulation de prémisses.

Sur **Sophiste** et **Sophistique.** — Le sophiste est celui qui fait profession d'habileté ou de science : entre σοφός et σοφιστής, il y a σοφίζομαι. Cest celui qui est capable de faire une *leçon*, une *conférence* sur n'importe quoi : par exemple celui qui a fait une leçon, devant Annibal, sur l'art militaire. Il y en avait beaucoup dans le monde grec, et le métier n'avait rien de déshonorant. J'ai vu une stèle de l'époque romaine au milieu de laquelle figurait en grands caractères, comme le principal titre, sans doute, de celui en l'honneur duquel elle avait été dressée, le mot σοφιστής. **(J. Lachelier.)**

Nous avons fait un article séparé de *sophistique*-2 sur l'observation de M. **L. Robin** qui ajoute la remarque suivante : « C'est surtout la conception commune à tous ces hommes d'une culture purement formelle et orientée vers la pratique, principalement par rapport à l'art de discuter et de parler, et en vue de l'autorité politique. Il y a d'ailleurs lieu, je crois, de distinguer entre les sophistes du ve siècle, auxquels convient assez bien la caractéristique précédente, et les éristiques de l'École de Mégare, et de celles d'Élis et d'Érétrie, que Platon a probablement en vue dans le *Sophiste* (la question pourrait se poser aussi pour l'*Euthydème*) et Aristote dans la *Réfutation des arguments sophistiques*, περὶ σοφιστικῶν ἐλέγχων. Ce sont eux qui paraissent être (au ive siècle) les auteurs des sophismes connus tels que celui du tas, σωρός, ou du chauve, ou du voilé, ou du menteur, etc. — Cf. Zeller, *Phil. des Grecs*, trad. fr., III, 245, 2, 3, et 258, 6. »

(Ce terme ne se trouve pas chez Aristote.) Quelquefois écrit σωρίτης. — D. *Sorites ;* E. *Sorite ;* I. *Sorite.*

A. « Ratio ruentis acervi » (Horace, *Épîtres*, II, 1) : raisonnement qui consiste à demander si un tas de blé reste encore un tas quand on en enlève un grain ; puis, ayant fait convenir l'interlocuteur que le tas reste encore un tas, on part d'un nombre de grains élevé, qui est incontestablement un tas, pour descendre par une gradation continue à un seul grain qui n'est pas un tas, et qui, pourtant, en est un, en vertu de la majeure accordée. — Horace fait allusion, dans le même passage, à l'argument de la queue de cheval, qui revient au même. Voir Cicéron, *Académiques*, iv, 16, et Sextus Empiricus, *Hyp. Pyrrh.*, 614, 617 (σωριχὴ ἀπορία).

B. Chez Galien (?) et en tout cas chez Victorinus (ive siècle ; — voir Prantl, *Gesch. der Logik*, I, 663), polysyllogisme*, abrégé en sous-entendant la conclusion de chaque syllogisme (sauf celle du dernier) et la prémisse qui en est la répétition. Le schéma d'un sorite est par exemple : A est B, B est C, C est D ; donc A est D (sorite dit *d'Aristote*, mais à tort) ; ou bien C est D, B est C, A est B ; donc A est D (sorite dit *de Goclenius*).

Sur **Sorite.** — E. Rabier, dans sa *Logique*, p. 68 et suiv., distingue deux sortes de sorite : 1° *progressif*, caractérisé par la généralité décroissante des sujets et par l'union dans la dernière conclusion du premier attribut et du dernier sujet (tout vertébré a le sang rouge, tout mammifère est vertébré, tout carnassier est mammifère, tout félin est carnassier ; donc tout félin a le sang rouge) ; 2° régressif, où la généralité des attributs est croissante et dont la dernière conclusion unit le premier sujet et le dernier attribut (le sorite du renard : cette rivière fait du bruit ; ce qui fait du bruit remue, ce qui remue n'est pas gelé, ce qui n'est pas gelé ne peut pas porter ; donc cette rivière ne peut pas porter). Les dénominations de progressif et de régressif s'expliqueraient parce que dans le premier cas, la conclusion de chaque syllogisme sert de majeure au suivant, et, dans le second cas de mineure. L'explication n'est guère satisfaisante. D'autre part, est-il de l'essence du sorite d'être un polysyllogisme composé de cinq propositions, résidus de trois syllogismes seulement ? Il ne le semble pas. Enfin comment se fait le passage du sens **A** au sens **B ?** Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'introduire entre deux termes dont le lien n'est pas apparent (les félins ont-ils le sang rouge) ou est contesté (un tas de blé, est-ce 50 grains ou 10 000 grains ?) tous les intermédiaires nécessaires pour que, par leur rapport d'équivalence ou d'inclusion, on mette en évidence (la liaison ou l'absence de liaison) des deux termes de la question : Si 50 grains ne sont pas un tas, 51 non plus, 9 999 pas davantage, et 10 000 ne sont pas un tas. Si 10 000 sont un tas, 9 999 en sont un... et 50, également. Le procédé n'est pas autre dans le sens **B,** sauf que, en l'appliquant à des notions *bien limitées*, on lui enlève son apparence captieuse. Les probabilistes de la moyenne et nouvelle Académie usaient du sorite pour combattre le dogme stoïcien du critérium absolu de la certitude. Il y a à ce sujet dans Cicéron des textes significatifs, surtout *Academ.*, II, 28, 92 ; 29, 94 et 16, 49 : dans la gradation infinie et destructive de toute différence fixe, les Stoïciens demandaient la permission de s'arrêter, ἡσυχάζειν, *quiescere.* Aussi déclaraient-ils le sorite *vitiosum et captiosum genus*, *lubricum et periculosum locum* (et de même Antiochus). Ce qui n'empêchait pas Chrysippe, toujours enclin à utiliser les armes de ses adversaires, de se servir du sorite. Ainsi dans le sorite fameux : le Bien est désirable, le désirable est aimable, l'aimable est louable, le louable est beau, donc le bien est beau. Mais le raisonnement composé, *composita conclusio* (*Acad.*, II, 13, 40), συνθετιχὸν θεώρημα, leur est plus ordinaire, et ce n'est pas, malgré l'analogie, un sorite. Cf. sur la question un très

REMARQUE

Hamilton (*Lectures*, IV, 395, Appendix) appelle aussi *Sorite* un raisonnement de la forme : A est P, B est P, C est P ; donc (A + B + C), est P (+ étant pris ici comme signe de l'addition des classes). Cet usage du mot, d'ailleurs vivement critiqué par J. S. Mill (*Examin. of Hamilton's philos.*, ch. xxiii), ne s'est pas généralisé.

Rad. int. : Sorit.

SOURD, D. **A.** *Taub ;* **B.** *Dumpf* (**B.** 2° *Geheim*, *Glimmend*) ; — E. **A.** *Deaf ;* **B.** *Dull* (**B** 2°. *Smouldering*) ; **C.** *Surd ;* — I. *Sordo.*

A. Privé de l'ouïe.

B. Qui n'est pas entendu distinctement : « Un bruit sourd, des coups sourds. » Par suite : 1° qui ne parvient pas distinctement à la conscience : « Une douleur, une inquiétude sourdes ; un sourd travail de l'esprit. » — 2° Qui se cache, qui ne se manifeste pas au dehors : « Une haine sourde, des menées sourdes. »

C. Synonyme d'*irrationnel*, au sens mathématique du mot : qui ne peut être mis sous la forme d'un rapport entre deux nombres entiers (par exemple $\sqrt{2}$). « Cela se doit entendre du nombre entier » (qu'il se distingue du contenu spatial par l'existence d'une unité naturelle et donnée), « car autrement le nombre dans sa latitude, comprenant le sourd, le rompu et le transcendant... est proportionnel à la ligne et il y a là aussi peu de minima que dans le continu ». Leibniz, *N. Essais*, livre II, ch. xvi, § 4. — « Mais cette proportion (entre le carré et le cercle) ne pouvant être exprimée en nombres rationnels finis, il a fallu, pour n'employer que des nombres rationnels, exprimer cette même proportion par une série infinie de ces nombres, que j'ai assignée d'une manière assez simple. Maintenant, on voudrait savoir s'il n'y a pas quelque quantité finie, quand elle ne serait que sourde, ou plus que sourde, qui puisse exprimer cette série infinie. » *Ibid.*, livre IV,

---

intéressant art. de Rodier à propos de *De fin.* IV, 18, 50 dans la *Rev. de Phil. anc.*, 1907, p. 202. Il suffira de relever quelques expressions de Cic., *De divin.*, II, 4, 11, où il suggère la trad. latine de σωρίτης par *acervalis ;* — *Acad.*, II, 16, 49 : *Soritas hoc vocant quia acervum efficiunt uno addito grano ;* — 29, 92 : *nec hoc in acervo tritici solum, unde nomen est.* Dans un article de la *Rev. de Métaph.*, 1912, p. 810. M. Masson-Oursel parle de sorites chinois et indiens, en outre du sorite grec. **(L. Robin.)**

Sur **Sourd.** — Article remanié, notamment pour tenir compte des observations de M. **J. Lachelier.** Dans la première rédaction, les deux acceptions ci-dessus notées **B,** 1°, et **B,** 2°, avaient été traitées comme deux sens distincts, ainsi que l'usage spécial fait de ce mot par Leibniz pour désigner la pensée qui ne s'exerce que sur des notations symboliques (Voir la *Remarque* actuellement placée à la fin de l'article).

« Il n'y a au fond, dit **J. Lachelier,** que deux sens : le sens actif et subjectif « qui n'entend pas », et le sens passif et objectif, « qui n'est pas entendu » ou plutôt « qui ne se fait pas entendre » parce qu'il ne s'*exprime* pas, comme une douleur profonde, qui affleure à peine à la conscience, comme une haine, également profonde, qui ne se manifeste pas au dehors par des actes, comme un nombre irrationnel. — Ce sens objectif de *surdus* ne date en latin que du siècle d'Auguste (d'après Forcellini) mais il a des emplois nombreux et variés ; et même, étymologiquement, il semble être le premier. Voir Bréal et Bailly, *Dictionnaire étymologique*, sub v° : « *Surdus*, qui résonne confusément... La racine contenue

ch. III, § 6. (Par *plus que sourde*, il faut entendre probablement ici *transcendante*, au sens mathématique.)

REMARQUE

Leibniz a aussi donné à ce mot un autre sens. Il l'applique à ce qui consiste en un pur jeu de notations, de symboles ; à ce que, par suite, on ne peut effectivement se représenter : « La plupart de nos pensées sont sourdes pour ainsi dire (je les appelle *cogitationes cæcas* en latin) ; c'est-à-dire vides de perception et de sentiment et consistant en l'emploi tout nu des caractères, comme il arrive à ceux qui calculent en algèbre sans envisager que de temps en temps, la figure dont il s'agit. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, II, ch. XXI, 31. Ce sens est fréquent chez lui, par exemple *Ibid.*, III, ch. I, § 2 ; *Théodicée*, § 311. Cf. encore *De cognitione, veritate et ideis*, § 2 : « Qualem cogitationem *cæcam* vel etiam *symbolicam* appellare soleo, qua et in Algebra et in Arithmetica utimur, imo fere ubique. » Voir *psittacisme**.

Il semble avoir voulu, par cet usage, étendre le sens **C**, qui date du moyen âge, et peut-être le rattacher au sens **B**.

Rad. int. : **A.** Surd ; **B. C.** Obskur.

Souffrance, voir *Douleur**.

Sous-ordonné, même signification que *subordonné**, au sens logique. Cf. aussi *surordonné**.

SOUVENIR, D. *Erinnerung ;* E. *Remembrance ; recollection* (s'applique surtout à la reproduction, et particulièrement à l'évocation volontaire du souvenir) ; — I. *Ricordo*.

A. Tout ce qui revient à l'esprit, soit spontanément, soit par un effort volontaire ; tout ce que nous fournit la mémoire, au sens large du mot. « *Souvenir (sub mentem venire)*, verbe qui est devenu substantif, veut dire simplement se présenter à l'esprit. Cf. ὑπόμνησις. » E. Boutroux, note à l'édition de Leibniz, *Nouveaux Essais*, livre I, ch. I, 5, p. 177. (A propos d'un passage où Leibniz, jouant sur le double sens du mot *subvenire*, disait que la réminiscence est fort bien nommée

---

dans *surdus* est restée dans le verbe sanscrit *svar*, résonner. *Caecus* pareillement se dit des choses *(nox caeca)* aussi bien que des personnes. »

Sur l'emploi mathématique du mot « sourd ». — J'avais cité dans la première rédaction de cet article le texte suivant de Goclenius : « Inexplicabilis numerus vulgo surdus appellatur ; ut surda buccina, ut surdi ictus, quia non audiuntur, sic numerus hic surdus[1], quia numero explicari non potest, ut latus 3. 5. 7. » *Lexicon philos.*, sub v°, 1108 B.

L. Boisse nous a communiqué un texte de Condillac qui adopte la même explication : « Quand nous n'avons pas pour une quantité une expression exacte, nous la nommons *sourde*, parce qu'alors elle échappe comme un bruit sourd qu'on distingue mal. » *Langue des Calculs*, II, 13 ; — et **L. Brunschvicg** les indications suivantes : « Le mot *surdus* a été introduit comme traduction de l'arabe *asam*, par lequel les Arabes ont désigné d'abord tout nombre rationnel s'exprimant difficilement dans leur langue, puis les quantités irrationnelles formées au moyen de radicaux... La traduction *surdus* apparaît dès la fin du XII[e] siècle, dans la traduction latine faite par Gérard de Crémone du *Commentaire* arabe sur les *Éléments* d'Euclide, livre X, dû à Anaritius (El Nairîjî). » (*Encyclopédie mathématique* dirigée par J. Molk, édit. française, t. I, 1, section 3, note 22.)

1. Le texte porte *hic numerus, hic surdus*, qui est évidemment une faute d'impression.

souvenir, parce qu'elle demande quelque aide.)

Cf. *Mémoire*, *Réminiscence*, etc.

B. Spécialement, le *souvenir pur* ou *image-souvenir* (Bergson, *Matière et mémoire*, ch. ii) : représentation concrète d'un moment du passé jugé tel qu'il a été effectivement vécu, par opposition aux habitudes motrices (par exemple à la faculté de réciter un texte appris par cœur) : « Le souvenir de telle lecture particulière, la seconde ou la troisième par exemple, n'a aucun des caractères de l'habitude. L'image s'en est nécessairement imprimée du premier coup dans la mémoire, puisque les autres lectures constituent, par définition même, des souvenirs différents. C'est comme un événement de ma vie ; il a pour essence de porter une date et de ne pouvoir par conséquent se répéter. » *Matière et mémoire*, ch. ii, p. 76.

C. La mémoire elle-même.

Rad. int. : **A. B.** Memoraj ; **C.** Memor, Memorad.

SOUVERAIN, adj. et subst., D. adj. *Höchst*, *Oberst ;* subst., *Herrscher* (*Oberst*, subst., veut dire colonel) ; — E. *Sovereign ;* — I. *Sovrano.*

Au-dessus duquel il n'y a rien de plus élevé.

A. Politique. Se dit de la personne, individuelle ou collective, à laquelle appartient en droit, le pouvoir d'où dérivent tous les autres. « Cette personne publique, qui se forme ainsi par l'union de toutes les autres, prenait autrefois le nom de *cité*, et prend maintenant celui de *république* ou de *corps politique*, lequel est appelé par ses membres *État* quand il est passif ; *souverain* quand il est actif, *puissance* en le comparant à ses semblables. » J.-J. Rousseau, *Contrat social*, I, ch. vi.

B. (Seulement comme substantif.) Se dit aussi, dans tous les cas, d'un monarque, celui-ci n'eût-il qu'un pouvoir limité, comme un souverain constitutionnel.

C. Morale. Se dit du Bien ou du Mal tels qu'on ne puisse concevoir un bien ou un mal supérieur : « Le souverain Bien » ; voir *Bien**, et cf. les *Observations* ci-dessous.

D. Se dit du Devoir en tant qu'incomparable à toute autre raison d'agir. Voir *Souveraineté**.

CRITIQUE

Kant a signalé une ambiguïté dans l'emploi du mot *Höchst* (toujours traduit ici en français par *Souverain*) : « Der Begriff des Höchsten enthält schon eine Zweideutigkeit, die, wenn man darauf nicht Acht hat, unnöthige Streitigkeiten veranlassen kann. Das Höchste kann das *Oberste* (supremum) oder auch das *Vollendete* (consummatum) bedeuten. Das Erstere ist diese Bedingung, die selbst unbedingt, d. i. keiner andern untergeordnet ist (originarium) ; das Zweite dasjenige Ganze, das kein Theil eines noch grösserer

---

Sur **Souverain.** — Les Stoïciens ont fait un contresens sur τέλος, fin, qui dans la langue d'Aristote se réciproque avec τὸ ἀγαθόν, le bien, et avec le bien seulement. Zénon (Diog. Laerce, VII, 97 ; — cf. Cicéron, *De finibus*, III, 16, 55) distingue *parmi les maux*, comme parmi les biens les τελικά, *pertinentia* (p. ex. les belles actions ou les laides) et les ποιητικά, *efficientia* (un ami ou un ennemi) et ceux qui sont les deux à la fois (la sagesse, la folie, la méchanceté). C'est ainsi qu'on en vient à parler d'un *souverain mal* comme d'un souverain bien, « *finis* » ou « *fines bonorum et malorum* ». Cf. Cicéron, *De finibus*, I, 4, 11 : ... Quod in libris quaeritur, qui sit *finis*, quid *extremum*, quid *ultimum*, quo sint omnia bene vivendi recteque faciendi consilia referenda, quid sequatur natura ut *summum ex rebus expetendis*, quid fugiat ut *extremum malorum*. » **(L. Robin.)**

Ganzen von derselben Art ist (perfectissimum)[1]. »

Rad. int. : Suveren.

SOUVERAINETÉ, D. Sans équivalent (approximativement : *Herrschaft ; oberste* ou *höchste Gewalt*, etc.) ; — E. *Sovereignty ;* I. *Sovranità.*

A. Caractère de ce qui est souverain* (ne s'emploie pas aux sens **B** et **C** de ce mot). « J'arrive au troisième des caractères propres au devoir, qui est de beaucoup le plus important : la *souveraineté* du devoir » (au sens **D**). A. LANDRY, *Principes de morale rationnelle*, p. 84.

B. Pouvoir souverain en droit, au sens **A ;** pouvoir politique originaire, d'où procèdent tous les autres, dans lequel ils trouvent leur source légitime. « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation ; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. » *Déclaration des droits* de 1789, art. III. — « La souveraineté réside dans le peuple ; elle est une, indivisible, imprescriptible et inaliénable. » *Décl.* de 1793, art. XXV. V. *Autonomie**.

C. Au point de vue du rapport entre États : indépendance absolue, en droit, d'un État à l'égard de tout autre État, ou de toute autorité supérieure (comme serait une autorité fédérale, une Société des nations, etc.).

D. (Rarement.) Pouvoir souverain en fait, pouvoir sans limite, absolu. « Vous mettrez toujours la souveraineté là où vous instituerez une puissance qui n'aura pas à rendre raison de ses actes. » E. FAGUET, *Le libéralisme*, p. 262.

Rad. int. : Suverenes, suverenaj.

---

1. « Le concept de *Souverain* contient déjà un double sens qui, si l'on n'y prend garde, pourrait être l'occasion de discussions inutiles. *Souverain* peut vouloir dire *le plus élevé* (supremum) ou bien *le plus achevé* (consummatum). Dans le premier cas, c'est ce qui est une condition qui est elle-même inconditionnée, c'est-à-dire qui n'est soumise à aucune autre *(originarium)* ; dans le second, c'est le tout qui n'est pas une partie d'un tout encore plus grand de la même espèce *(perfectissimum)*. »
La vertu est le souverain bien au premier sens, *das oberste Gut ;* mais le souverain bien au second sens, *das vollendete Gut*, est la réunion du bonheur et de la vertu.

SPATIAL, D. *Räumlich ;* E. *Spatial ;* I. *Spaziale.*

Qui appartient ou qui est relatif à l'espace*. « Les formes spatiales par lesquelles les corps nous apparaissent délimités — c'est-à-dire, pour les raisons que nous avons données, l'espace lui-même — sont des constructions dont la nature dépend de nos organes. » Ch. DUNAN, *Théorie psychologique de l'espace*, ch. VI, § 5.

Rad. int. : Spacal.

SPATIALITÉ, D. *Räumlichkeit ;* E. *Spatiality ;* I. *Spazialità.*

Caractère de ce qui est *spatial**. « L'intelligence, telle que Kant nous la représente, baigne dans une atmosphère de spatialité à laquelle elle est aussi inséparablement unie que le corps vivant à l'air qu'il respire. » H. BERGSON, *L'Évolution créatrice*, p. 223.

Rad. int. : Spaces.

SPÉCIAL, D. *Special..., speciell, besonder, eigenartig ;* E. *Special ;* I. *Speciale.*

A. Qui concerne l'*espèce** (logique), par opposition au *genre**. « Considérations spéciales aux êtres vivants » (par rapport à l'ensemble de la méthode expérimentale). Cl. BERNARD, *Introd. à l'étude de la médec. expérim.*, Deuxième partie, ch. II.

B. (Absolument.) Limité, restreint. « Des savants renfermés dans leurs études professionnelles, patientes, spéciales... » COURNOT, *Traité de l'Enchaînement*, V, 2 ; § 548.

Quelquefois, par suite, différent de l'usage commun ou de la majorité des cas.

CRITIQUE

Il y a, dans le langage courant, une confusion fréquente entre *singulier**, *spécial** et *particulier**. Ce qui est un caractère *singulier* ou *spécial* est, il est vrai, particulier *par rapport au genre*, car il ne convient pas au genre tout entier. Mais il n'est pas particulier par rapport à l'individu ou à l'espèce, puis-

qu'il peut être affirmé « universellement » de celui-ci ou de celle-là. Voir ces mots, ainsi que la critique et les observations sur *général**.

Rad. int. : Specal.

« Specie », s'oppose à *numero.* Voir *Différence**, *Distinction**, *Spécifique**.

SPÉCIEUSE (Arithmétique ou **Analyse)** et subst. **Spécieuse,** L. *Arithmetica speciosa*, *logistica spec.*, *analysis spec.*, *calculus speciosus.*

Expressions employées par Viète et par les mathématiciens du xviie siècle pour désigner l'algèbre, en tant que méthode consistant à calculer sur des lettres, dont quelques-unes représentent des grandeurs inconnues et donnent lieu à des équations. « Logistica *numerosa* est quæ per numeros ; *speciosa* quæ per species seu rerum formas exhibetur, utpote per alphabetica elementa. » Viète, *In artem analyticam Isagoge*, p. 8. « L'analyse ou l'algèbre spécieuse est assurément la plus belle, je veux dire la plus certaine et la plus féconde de toutes les sciences. » Malebranche, *Recherche de la Vérité*, livre IV, ch. xi, § 2.

« Spécieuse générale ou **universelle »,** Algèbre logique dont Leibniz a poursuivi la constitution. « L'art des combinaisons est de ce nombre » (du nombre des sciences dont on n'a connu jusqu'alors quelque chose que par hasard seulement et sans dessein) ; « il signifie, chez moi, autant que la science des formes ou formules, ou bien des variations en général ; en un mot, c'est la spécieuse universelle ou la Charactérique *(sic)*... On peut même dire que la Logistique* ou bien l'Algèbre lui est sous-ordonnée en un certain sens ; car lorsqu'on se sert de plusieurs notes indifférentes, ou qui, au commencement du calcul, pourraient être échangées et substituées mutuellement sans faire tort au raisonnement (en quoi les lettres d'alphabet sont fort propres), et lorsque ces lettres ou notes signifient des grandeurs ou des nombres généraux, il en vient l'Algèbre ou plutôt la spécieuse de Viète. Et c'est justement en cela que consiste l'avantage de l'Algèbre de Viète et de Descartes sur celle des Anciens, qu'en se servant de lettres au lieu de nombres, tant connus qu'inconnus, on vient à des formules où il y a quelque liaison et ordre, qui donne moyen à notre esprit de remarquer des théorèmes et des règles générales ». *Opuscules et fragments inédits*, p. 531. Cf. Couturat, *La Logique de Leibniz*, ch. iv.

SPÉCIEUX (L. *Speciosus*, beau, brillant, d'un bel effet), D. *Scheinbar* (plus large ; n'est pas restreint aux opinions et aux raisonnements) ; E. *Specious ;* I. *Specioso.*

Qui présente une bonne apparence de vérité, mais qui peut-être n'y répond pas. « Une hypothèse spécieuse ; un raisonnement spécieux. »

Rad. int. : Bon semblant.

SPÉCIFICATION, D. *Spezifikation ;* E. *Specification ;* I. *Specificazione.*

A. Opération par laquelle on distingue les espèces d'un même genre. « La spécification et la composition sont une seule et même chose : spécifier, c'est poser un élément, lui opposer une détermination qui lui manque et, par la synthèse de cet élément et de cette détermination, former le composé. » Hamelin, *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, ch. iv, p. 170. Il appelle *loi de spécification* (*Ibid.*, 165 et suiv.) la nécessité qui, selon lui, s'impose à l'esprit, quand il pense une qualité, de la concevoir comme un genre appelant une différence spécifique.

Kant appelle loi de spécification *(Gesetz der Specification)* le précepte logique : *Entium varietates non temere esse minuendas ;* il repose, dit-il, sur la loi transcendentale de spécification ou principe de spécification, d'après laquelle l'entendement, aussi loin qu'il aille dans la division logique, conçoit encore la possibilité de subdivisions,

et ainsi de suite à l'infini. *Krit. der reinen Vern.*, De l'usage régulateur des idées de la Raison pure, A. 656 ; B. 684.

B. Au sens courant du mot *spécifier :* action de bien déterminer une idée ou un fait, de les distinguer, par un caractère précis, des notions ou des objets voisins avec lesquels on pourrait les confondre.

Rad. int. : Specig.

SPÉCIFICITÉ, D. *Spezifizität ;* E. *Specificity ;* I. *Specificità.*

Caractère de ce qui est spécifique*, au sens **B.** « La spécificité des sciences. »

Rad. int. : Specives.

SPÉCIFIQUE, G. εἰδοποιός ; L. *Specificus* (Boèce) ; D. *Spezifisch ;* E. *Specific ;* I. *Specifico.*

A. Qui caractérise l'espèce, qui la distingue des autres espèces du même genre. « Différence spécifique, εἰδοποιὸς διαφορά » (Aristote, *Topiques*, VI, 6 ; 143b8, etc. Voir *Différence**).

B. Qui forme une espèce, qui ne se ramène pas à une autre classe déjà connue d'êtres, de phénomènes, etc. « Énergie spécifique », voir *Énergie**.

REMARQUE

En tant que *spécifique*, *spécifiquement* s'opposent à *numérique*, *numériquement*, en parlant des différences entre les choses, ces termes (ainsi que l'expression latine correspondante, *specie*, opposé à *numero*) désignent ce qui distingue les êtres qualitativement, et non pas seulement par le fait d'être deux ou plusieurs, mais sans différence intrinsèque. Voir *Différence**, texte et critique.

Rad. int. : **A.** Specigant ; **B.** Speciv.

« SPECIOUS present » (E. G. Clay, *The alternative* (1882) ; livre I, ch. x, § 51 ; expression rendue courante par W. James, et qui s'emploie telle quelle en français). Le présent considéré, non comme une limite infinitésimale, mais comme un moment ayant une durée intérieure, bien que celle-ci soit saisie psychologiquement comme un tout indivis. Cf. *Présent**.

REMARQUE

Le sens indiqué ci-dessus est celui qu'a adopté et propagé W. James ; mais, pour Clay, *Specious present* voulait dire « présent apparent » : c'est ainsi que l'expression est rendue par Burdeau, et avec raison, dans sa traduction de cet ouvrage. « Toutes les notes d'une phrase mélodique, dit Clay, *semblent* à l'auditeur contenues dans le présent » ; mais ce n'est qu'une illusion, qu'il oppose au « présent réel ». Le temps, pour lui, ne se compose véritablement que de trois non-êtres : le passé, le futur et leur commune limite, le présent.

Sur **Spécification.** — Kant oppose la loi de spécification à la *loi d'homogénéité* (ou plutôt de parcimonie) : *entia praeter necessitatem non multiplicanda.* Il distingue, pour chacune d'elles, l'aspect « logique » c'est-à-dire normatif, et le fondement « transcendental », consistant, pour la loi de spécification, dans l'impossibilité d'atteindre le réel de l'intuition par un nombre fini de spécifications portant sur un concept donné.

Eisler (sub v°) appelle « loi de spécification » cette seconde forme du principe, celle qui affirme que tout concept est encore *susceptible* d'une division en concepts inférieurs ; et il cite en ce sens une formule à peu près identique de Fries : « Jeder wirklich gegebene Begriff enthält noch Arten unter sich[1]. » *Syst. der Logik*, p. 105. **(A. L.)**

1. « Tout concept effectivement donné contient encore des espèces au-dessous de lui. »

SPÉCULATIF, D. *Spekulativ ;* E. *Speculative ;* I. *Speculativo.*

A. (Équivalent latin du grec théorétique.) Qui concerne la spéculation, surtout au sens **A.** « Le pessimisme spéculatif ; le mysticisme spéculatif. » — « L'inclination que nous avons pour les plaisirs sensibles... n'est pas seulement... la cause générale du dérèglement de nos mœurs : elle nous engage insensiblement dans des erreurs très grossières, mais moins dangereuses sur des sujets purement spéculatifs. » MALEBRANCHE, *Recherche de la Vérité*, liv. IV, ch. XI. « L'intérêt spéculatif de la Raison » est opposé par KANT à « l'intérêt pratique de la Raison ». *Krit. der reinen Vern.*, Antinomie, 3e section, § 1, A. 466-467 ; B. 494-495. Cf. Idéal du souverain Bien, A. 804 ; B. 832.

B. Qui concerne des objets inaccessibles à l'expérience. « Eine theoretische Erkenntniss ist *speculativ*, wenn sie auf einen Gegenstand oder solche Begriffe von einem Gegenstande geht, zu welchem man in keiner Erfahrung gelangen kann[1]. » La connaissance spéculative s'oppose par ce caractère à la connaissance de la nature *(Naturerkenntniss) ;* l'usage spéculatif de la raison s'oppose à son usage naturel (speculativer, natürlicher Vernunftgebrauch). KANT, *Ibid.*, A. 635 ; B. 663.

C. En parlant des esprits : qui a du penchant pour la spéculation (soit au sens **A**, soit au sens **B**).

Rad. int. : **A.** Teorial ; **B.** Spekulativ ; **C.** Teoriem.

SPÉCULATION, G. θεωρία ; D. *Spekulation ;* E. *Speculation ;* I. *Speculazione.*

A. Pensée n'ayant d'autre objet que de connaître ou d'expliquer, par opposition à la pensée qui est un moyen d'action et qui tend à la pratique (soit à la pratique utilitaire, soit à la pratique au sens moral). « Il me semblait que je pourrais rencontrer beaucoup plus de vérité dans les raisonnements que chacun fait touchant les affaires qui lui importent, et dont l'événement le doit punir bientôt après, s'il a mal jugé, que dans ceux que fait un homme de lettres dans son cabinet touchant des spéculations qui ne produisent aucun effet, sinon que peut-être il en tirera d'autant plus de vanité qu'elles seront plus éloignées du sens commun. » DESCARTES, *Méthode*, 1re partie, ad finem.

B. Par suite, avec un import péjoratif, construction abstraite et arbitraire, qu'on ne saurait vérifier, et dont la valeur est douteuse.

Voir *Théorie**.

Rad. int. : Teori.

SPIRITISME, D. *Spiritismus ;* E. *Spiritism, Spiritualism ;* I. *Spiritismo.*

Doctrine d'après laquelle les esprits* des morts survivent en conservant un corps matériel, mais d'une extrême ténuité *(périsprit)*, et bien qu'ordinairement invisibles, peuvent entrer en communication avec les vivants grâce à certaines circonstances, notamment grâce à l'action des médiums.

A cette thèse fondamentale se rattache tout un ensemble de croyances, qui passent pour avoir été révélées par les esprits eux-mêmes, et qui sont exposées dogmatiquement dans divers ouvrages, dont le plus célèbre est : ALLAN KARDEC (H. RIVAIL), *Le Livre des Esprits*, 1853.

Rad. int. : Spiritism.

« **SPIRITUALISATION** des tendances, des émotions » (PAULHAN). Voir les observations sur *Tendance** et cf. *Sublimation**.

SPIRITUALISME, D. *Spiritualismus ;* E. *Spiritualism ;* I. *Spiritualismo.*

A. Doctrine consistant à soutenir : 1° Au point de vue PSYCHOLOGIQUE, que les représentations, les opérations

1. « Une connaissance théorétique est *spéculative*, quand elle vise un objet, ou des concepts relatifs à un objet qu'on ne peut atteindre par aucune expérience. »

intellectuelles et les actes de volonté ne sont pas entièrement explicables par les phénomènes physiologiques ; 2° au point de vue ÉTHIQUE et SOCIOLOGIQUE, qu'il y a dans l'homme et dans les sociétés deux systèmes de fins différentes et même partiellement en conflit : l'une représentant les intérêts de la nature animale ; l'autre représentant les intérêts de la vie proprement humaine.

« L'homme est double : âme et corps, l'âme supérieure au corps par les facultés, par la destinée : telle est la croyance fondamentale du spiritualisme... Entendons-nous nier par là que si l'on pouvait aller jusqu'au fond, comprendre la nature, l'essence des derniers éléments dans lesquels les choses matérielles se résolvent, on arriverait jusqu'à un élément simple, une monade, une force ? Nullement. Nous n'entendons pas le nier, ni l'affirmer non plus. Descartes et Leibniz sont contraires là-dessus : qui oserait accuser Leibniz d'être matérialiste ? » E. BERSOT, *Matérialisme*, dans Franck, 1048[a], 1049[b].

Voir aussi le texte de RENAN cité dans les Observations sur *Phénoménalisme**.

B. ONTOLOGIE. Doctrine d'après laquelle il existe deux substances, radicalement distinctes par leurs attributs,

---

Sur **Spiritualisme.** — On peut appeler, d'une manière générale, *spiritualisme*, toute doctrine qui reconnaît l'indépendance et la primauté de l'esprit, c'est-à-dire de la pensée consciente. Il y a un spiritualisme, en quelque sorte, du premier degré, qui consiste à placer simplement l'esprit au-dessus de la nature, sans établir de rapport entre l'un et l'autre. Mais il y a un spiritualisme plus profond et plus complet, qui consiste à chercher dans l'esprit l'explication de la nature elle-même, à croire que la pensée inconsciente qui travaille en elle est celle même qui devient consciente en nous, et qu'elle ne travaille que pour arriver à produire un organisme qui lui permette de passer (par la représentation de l'espace) de la forme inconsciente à la forme consciente. C'est ce second spiritualisme qui était, ce me semble, celui de M. Ravaisson.

Au point de vue purement spéculatif, l'opposition la plus profonde est peut-être entre le *mécanisme* et la *vie ;* au point de vue moral et pratique (qui est en même temps celui de la plus haute spéculation) elle est entre la *nature* et l'*esprit ;* et la conclusion de votre *Critique* me paraît entièrement vraie. — Du reste, ni l'une ni l'autre de ces deux oppositions n'est absolument irréductible : la nature est grosse de l'esprit ; et le mécanisme est ce qui reste de la nature quand on a fait abstraction de toute vie et de toute réalité.

On ne peut parler trop sévèrement du mal que Descartes a fait à la philosophie en substituant sa doctrine à celle d'Aristote. Il est certain que la sienne est, en tant qu'explication générale de la nature, et réserve faite en faveur des consciences humaines, un véritable et pur matérialisme. Il est vrai que c'est un matérialisme abstrait, et idéaliste à sa manière, très différent de celui d'Épicure et de Gassendi. Mais ce n'en est pas moins un matérialisme, en ce sens que c'est un mécanisme ; et Descartes peut être considéré comme en très grande partie responsable du triomphe du matérialisme sans épithète au XVIII[e] siècle. **(J. Lachelier.)**

Votre critique renferme beaucoup de choses intéressantes autour d'une idée qui me paraît juste, mais trop de choses, et qui finissent par obscurcir cette idée.

1° La vie dépend-elle de la matière seule ou de l'âme ? Cette question, fort importante pour le développement et l'application du spiritualisme, n'est pas décisive pour le principe même de la doctrine.

2° De même la connexion du spiritualisme et du sociologisme me paraît dériver du *nouveau spiritualisme* qui a pris de plus en plus de place dans la pensée

dont l'une, l'esprit, a pour caractères essentiels la pensée et la liberté ; dont l'autre, la matière, a pour caractères essentiels l'étendue et la communication toute mécanique du mouvement (ou de l'énergie).

C. Rarement (au moins en français) : doctrine d'après laquelle tout est *esprit**, au sens **C.** — Cf. *Idéalisme**, **A** ; *Immatérialisme**. Ce sens est beaucoup plus usuel en allemand. Voir Eisler, sub v°.

D. Improprement, pour *spiritisme**. On dit quelquefois, dans ce cas, « nouveau spiritualisme », « spiritualisme expérimental ». Cette acception est assez fréquente en anglais, où elle appartient, d'après Jastrow, au langage populaire. (Baldwin's Dictionary, v° *Spiritism*, 585 B.) Cependant, l'article de l'*Encyclopædia Britannica*, consacré au spiritisme, et dû à Mrs Henry Sidgwick, est intitulé « Spiritualism ». — Imm. Hermann Fichte a écrit un ouvrage sur le spiritisme ayant pour titre : *Der neuere Spiritualismus*.

Voir ci-dessous, *Observations*.

CRITIQUE

Il me paraît nécessaire de maintenir une opposition marquée entre le sens **A** et le sens **B.** L'antithèse de l' « esprit », en effet, quelle est-elle ? La tradition cartésienne veut que ce soit l'étendue

de Comte ; mais l'expression n'est-elle pas, comme il arrive si souvent chez Comte, d'une terminologie bien capricieuse ?

3° Je ne vois pas du tout qu'il y ait la moindre raison pour éliminer le spiritisme comme l'une des significations *propres* du spiritualisme. Vous méconnaîtriez ainsi l'influence profonde et persistante des croyances et des pratiques spirites dans les croyances et les pratiques religieuses, depuis les plus lointaines ou les plus rudimentaires jusqu'aux plus récentes. Si les commentateurs de W. James n'avaient pas voilé le franc aveu qui termine l'*Expérience religieuse*, ils auraient vu que l'évolution du nouveau spiritualisme de Comte vers le néo-fétichisme a pour pendant l'évolution du néo-spiritualisme de W. James vers ce qu'il appelle, je crois, sunaturalisme grossier.

Pour ma part, je crois que la distinction des deux formes fondamentales du spiritualisme, **A** et **B,** doit être précisée à l'aide de l'histoire.

A. La conception philosophique du spiritualisme en tant que psychisme s'introduit avec Anaxagore. Or l'intelligence n'est qu'une propriété secondaire du νοῦς ; il est avant tout la cause du mouvement, et cela parce qu'il est ce qu'il y a de plus léger, λεπτότατον (Fouillée traduit, *Phil. de Platon*, 1869, t. II, p. 20, de plus subtil, ce qui manifeste d'une façon amusante l'équivoque classique). Le νοῦς anaxagorique, c'est donc l'âme, c'est-à-dire le souffle. L'opposition de l'esprit et de la matière se détermine ainsi comme opposition de deux *natures* également données : l'une fluide et mouvante, l'autre solide et inerte. L'action de la nature supérieure sur l'inférieure résout un problème d'ordre physique.

B. En germe chez Socrate et chez Platon, la conception **B** est celle que vous appelez cartésienne. Mais ce n'est pas l'exprimer exactement que de la faire consister en une distinction entre la *représentation* et le *représenté* ou le *représentable ;* cette terminologie trahit le spiritualisme cartésien ; elle est empruntée à Renouvier qui lui-même la tenait du réalisme psychologique de Berkeley et de Hume ; elle implique cette transposition imaginative de l'intelligence dont Renouvier ne s'est jamais débarrassé et qui, depuis, a été exploitée par les pragmatistes dans leur polémique contre ce qu'ils croient être l'intellectualisme. Pour Descartes, plus explicitement pour les Cartésiens, Spinoza et Malebranche, l'esprit est l'unification interne dont le contraire est la multiplicité étalée *partes per partes.* L'esprit est conscience ; mais la conscience n'est plus donnée, comme dans la

avec les phénomènes géométriques, mécaniques, sans finalité, auxquels est spécialement adapté notre calcul (en particulier, peut-on dire aujourd'hui, notre calcul différentiel, pour qui toute action est élémentaire). Que devient, dans cette opposition, la vie biologique, l'ensemble des instincts et des impulsions organiques, en tant qu'elle se distingue de l'esprit et s'y oppose ? Pour DESCARTES, elle appartient entièrement à l'ordre de la substance étendue et du mécanisme ; nos besoins et nos passions n'expriment que les mouvements des esprits animaux. Pour LEIBNIZ, chez qui l'étendue n'est plus une substance, la conception de la vie s'oppose à la fois à la vue purement monadologique d'une part, et de l'autre à la représentation du monde par des phénomènes mécaniques et géométriques. Elle est le résultat de ce fait que certaines monades « dominantes » ont un corps « composé par une infinité d'autres monades » dont la monade centrale exprime les rapports au reste de l'univers (*Principes de la Nature et de la Grâce*, § 3-4). — RAVAISSON, dans sa thèse *De l'habitude*, oppose à l'esprit, d'une part la spontanéité de

---

conception **A,** ce n'est plus un souffle ou une flamme enfermée dans l'enceinte de la boîte crânienne ou de l'organisme ; c'est un principe de connaissance adéquat, en principe, à l'univers entier et qui se rend spontanément, par la seule expansion des liens intellectuels, témoin de tous les lieux, contemporain de tous les temps.

A et **B** ne sont certes pas inconciliables ; déjà Plotin, puis Leibniz, et plus tard Cousin et Ravaisson les concilièrent : mais encore faut-il, pour que leur éclectisme soit entendu comme tel, que les deux conceptions du spiritualisme, **A** (psychisme naturaliste), **B** (idéalisme intellectualiste) soient nettement distinguées. — Faute de cette distinction l'histoire de la philosophie et de la religion serait incompréhensible. D'une part, comment les Cartésiens auraient-ils pu identifier *intellectuel* et *spirituel ?* Comment Malebranche aurait-il pu concevoir en Dieu l'étendue intelligible ? Comment Spinoza aurait-il pu poser l'unité interne de l'étendue indivisible comme exactement parallèle à l'unité interne de la pensée aperçue sous sa forme d'activité pure ? D'autre part, de ce point de vue où l'univers étendu est lui-même spiritualisé, l'opposition du mécanisme et du dynamisme ne donne lieu qu'à une subdivision dans les philosophies de la nature, sinon de la matière. Le *spiritus flat ubi vult*, l'influx de la grâce, et tant d'expressions semblables, ne peuvent pas être des métaphores ; car alors il ne leur resterait absolument aucune signification. La vérité est qu'elles recouvrent une imagination aussi réaliste, aussi matérielle que la notion des esprits animaux. Par là vous voyez apparaître dans tout son jour ce que la littérature classique de la philosophie se donne tant de mal pour effacer, la parenté séculaire du spiritualisme au sens **A** et du spiritisme.

J'ajoute que dans la pratique ces deux conceptions **A** et **B** se reconnaissent facilement à l'opposition de leur doctrine sur l'immortalité : **A.** survivance dans le temps, accompagnée de la résurrection du corps ou de la persistance d'une sorte d'hyper-organisme ; — **B.** éternité de la pensée, sans rapport avec le temps. **(L. Brunschvicg.)**

Les difficultés de détermination des sens **A** et **B,** relatifs aux oppositions diverses : esprit et matière, esprit et vie, esprit social et esprit individuel, esprit idéal et esprit naturel, proviennent de ce que l'on ne considère et ne définit le spiritualisme que par une opposition, c'est-à-dire relativement, et indirectement, de ce que la notion d'esprit peut entrer dans plusieurs oppositions différentes.

Or cette identification du spiritualisme au dualisme, *historiquement* fréquente, n'a rien d'essentiel ; elle paraît provenir surtout de ce que l'existence ou la valeur

la nature, de l'autre le mécanisme du règne inorganique, qui apparaissent comme trois termes bien distincts ; dans le *Rapport sur la philosophie en France*, il semble plutôt les ramener par degrés au premier d'entre eux. — Pour Bergson, tout au contraire de Descartes, la vie est, dans son fond, de même nature que l'esprit ; elle ne s'y oppose qu'accidentellement, quand elle prend le caractère d'un élan vital engourdi par l'habitude, opprimé par le jeu des mécanismes qu'il a créés ; de sorte que néanmoins, en définitive, pour lui comme pour Descartes, l'antithèse essentielle de l'esprit se trouve dans la nécessité géométrique et la spatialité (*L'Évolution créatrice*, ch. III). Toutes ces doctrines sont incontestablement spiritualistes ; mais on ne le serait pas moins si l'on admettait que l'opposition fondamentale est entre l'esprit et la vie biologique, à la manière dont le christianisme oppose la *chair* et l'*esprit*. Et l'on qualifie également de spiritualiste la vue de Durkheim, qui oppose les représentations et les intérêts individuels aux représentations et aux intérêts collectifs. Le spiritualisme éthique et psychologique

---

propre du spirituel ont été d'abord affirmées comme limitation à la tendance plutôt matérialiste ou vitaliste de la pensée empirique : le spiritualisme est ainsi devenu la doctrine qui insiste sur l'irréductibilité de l'esprit, ou d'une force réelle d'action qui dépasse en valeur la réalité communément admise.

Dans une définition, il paraîtrait plus rationnel de faire ressortir au contraire avant tout et directement les caractères *propres* de l'idée : le spiritualisme est d'abord à ce point de vue la doctrine qui s'attache à développer la place, dans l'être, de l'esprit ; particulièrement celle qui ne reconnaîtra d'autre absolu que l'esprit. C'est ce qu'on a appelé parfois le spiritualisme absolu ou pur. Le sens **C** devrait donc à mon avis être placé avant les autres.

Ce spiritualisme-là est bien, en effet, la doctrine positive de Berkeley ; mais il n'est pas l'immatérialisme, qui n'en est chez Berkeley que la préparation négative. Et il est également mal exprimé par le mot idéalisme, qui n'exprime pas l'idée du volontarisme rationnel impliquée dans la notion du spiritualisme (Descartes, Leibniz sont des spiritualistes, l'un relatif, l'autre absolu ; Platon, Aristote, ne sont pas des spiritualistes). **(Marcel Bernès.)**

On remarquera l'opposition entre cette application du mot et celle qu'en font plus haut MM. Lachelier et Brunschvicg. Il serait certainement conforme à l'étymologie de *spiritualisme*, si le terme était nouveau, de lui attribuer en propre le sens qu'analyse M. Bernès. Mais en fait, ce mot n'est devenu usuel qu'au XIXe siècle, dans des circonstances historiques qui en ont déterminé l'emploi et la valeur ; et ce n'était pas au sens **C**. Nous ne pouvons que l'accepter tel que l'usage l'a fait, ou si nous le trouvons impropre et équivoque, renoncer à nous en servir. C'est ce dernier parti qu'avait pris décidément **Maurice Blondel :** « A peine au XVIIe siècle, dit-il, trouve-t-on ce terme dans la langue des théologiens, en un sens péjoratif, pour désigner un abus de la spiritualité et une fausse mystique. Mis en honneur par l'Éclectisme pour désigner son dualisme superficiel, il évoque, par une naturelle association d'idées, le souvenir de cette école, et il partage le discrédit assez justifié où elle est tombée. Voici maintenant que, par aventure, ce terme d'origine équivoque et de sens suspect semble confisqué par quelques-uns de ceux qui commercent avec les « esprits » et ne se contentent plus d'être spirites, peut-être parce que le titre de spiritualistes a été mieux porté. On s'était passé de ce mot jusqu'à Cousin pour désigner des choses meilleures que celles qu'il y résumait. Il est temps de voir qu'il n'est qu'une étiquette d'école. » Maurice Blondel, *Lettre sur l'Apologétique*, 1896, p. 26. Il nous écrit qu'il pense toujours

est donc tout autre chose que l'opposition cartésienne entre la pensée et l'étendue ; il ne dépend pas d'une distinction entre la représentation et le représenté ou le représentable ; et même ce qu'évoque ce mot de « spiritualisme », avec les associations d'idées qui s'y attachent, n'est-ce pas surtout le sens **A,** c'est-à-dire l'opposition de la *vie animale* et de la *vie spirituelle* plutôt que celle du mécanisme et de la pensée vivante ?

Rad. int. : Spiritualism.

SPIRITUALITÉ, D. *Geistigkeit ;* E. *Spirituality ;* I. *Spiritualità.*

A. Caractère de ce qui est spirituel (et non matériel, ou relatif aux instincts biologiques). « La spiritualité de l'âme. »

B. Vie de l'esprit (en général, au sens religieux de cette expression).

Employé au XVIIe siècle, et quelquefois encore de nos jours, avec une nuance péjorative. Voir Littré, sub v°, qui signale également au XVIIe siècle, un emploi correspondant de *spiritualisme.*

Rad. int. : **A.** Spirituales.

SPIRITUEL, D. *Geistig* (au sens religieux, *Geistlich*) ; — E. *Spiritual ;* — I. *Spirituale.*

A. Opposé à *matériel, corporel :* qui appartient à l'esprit au sens **C ;** qui est esprit, et non chose perceptible dans l'espace. « Il est aisé de juger de même que l'âme est un automate spirituel. » LEIBNIZ, *Théodicée,* 3e partie, § 403.

B. Opposé à *charnel :* qui concerne l'esprit en tant qu'opposé à la chair, à la vie animale.

C. Qui appartient à un ordre de choses ou d'idées religieuses, et, spécialement, mystiques. « Exercices spirituels. »

Opposé, dans certaines expressions, à *temporel :* qui appartient à la vie (surtout à la vie religieuse) de l'esprit, par opposition aux intérêts pratiques, mondains. « Le pouvoir temporel, le pouvoir spirituel. » — « Le régime positif rendra le gouvernement de plus en plus spirituel et de moins en moins temporel, en systématisant la marche naturelle de l'association humaine. » Aug. COMTE, *Polit. positive,* IV, 306-307.

Rad. int. : Spiritual.

SPONTANÉ, D. **A.** *Selbst..., Selbstätig ;* **C.** *Trieb... ;* — E. *Spontaneous ;* — I. *Spontaneo.*

A. Ce qui se produit par l'initiative propre de l'agent *(sponte sua)* sans être l'effet d'une cause extérieure, la réponse directe à une incitation ou à une impression actuelles et venant du

---

de même. Cette solution radicale aurait sans doute, au moment où M. **Blondel** écrivait sa *Lettre,* rallié beaucoup de philosophes. **G. Séailles** m'a raconté que vers 1880, se trouvant dans une réunion semi-philosophique, on lui avait demandé « s'il était matérialiste ou spiritualiste ». Il avait énergiquement refusé d'adopter pour lui-même l'une ou l'autre de ces désignations, et soutenu, non sans vivacité, qu'elles constituaient des catégories philosophiques artificielles et accidentelles : ce qui paraissait avoir frappé ses auditeurs. — Aujourd'hui, sous diverses influences, le mot a repris faveur ; on peut s'en réjouir ou le regretter : mais seuls l'usage qui en a été fait précédemment, et les intérêts philosophiques qu'il représente de nos jours peuvent en déterminer la signification. **(A. L.)**

Sur **Spontané.** — Le sens **B** a été distingué du sens **C** sur la proposition de **Léon Robin,** qui nous a communiqué le texte correspondant d'Hamelin.

La définition de la *Théodicée* citée ci-dessus se retrouve aussi, cette fois sans mention d'Aristote, dans les *Opuscules* publiés par Couturat, p. 25. M. Van Biéma rappelle d'autres définitions de la spontanéité chez LEIBNIZ : « Spontaneum est quod nec necessarium nec coactum est... Spontaneitas est contingentia sine

dehors. « Spontaneum est, cujus principium est in agente », LEIBNIZ (citant une traduction courante d'Aristote), *Théodicée*, 3e partie, § 301. « L'image est une sensation spontanée et consécutive, qui, par le conflit d'une autre sensation non spontanée et primitive, subit un amoindrissement, une restriction. » TAINE, *De l'Intelligence*, livre II, ch. I. S'oppose souvent dans ce sens à *provoqué*. « Somnambulisme spontané ; somnambulisme provoqué. » — La question de savoir si le système nerveux « est capable d'actions entièrement spontanées » a été souvent discutée par les physiologistes.

B. Opposé à *réfléchi*. Ce qui appartient au complexus naturel d'idées ou d'actions sur lequel s'exerce l'action analytique de la pensée. « Conscience spontanée, conscience réfléchie. » — « La conscience spontanée... est l'objet pour le sujet ; elle est la synthèse des deux termes dans une opposition et en même temps dans une union indivisibles... ; la conscience réfléchie nous apparaît comme un recommencement de l'acte représentatif, dont le but est d'insister tantôt sur le sujet et tantôt aussi sur l'objet... Cela dit, et la distinction traditionnelle dûment corrigée, nous admettons que la conscience contenue dans toute pensée est la conscience spontanée, non la conscience

---

coactione » (pour aboutir à la célèbre définition : « Libertas est spontaneitas intelligentis »). *De libertate*, Erdm., 669. — Il ne faut pas oublier que la contingence, l'absence de nécessité dont parle ici Leibniz sont celles qui ne consistent que dans la possibilité logique du contraire, et qui par suite n'excluent pas le déterminisme le plus complet dans un monde donné. Le mot *spontanéité*, par son étymologie, comme par son sens usuel, vise essentiellement l'*initiative* de l'agent, que celle-ci, par ailleurs, soit ou ne soit pas le résultat d'un déterminisme intérieur. Il ne faut donc pas, dans une définition de ce mot, introduire le terme contingence, au sens moderne et indéterministe de ce mot.

On remarquera aussi que dans la définition citée la première au début de cet article, et dont l'original paraît être *Éthique à Nicomaque*, III, 3, Aristote définissait ἑκούσιον, qui dit un peu plus que *spontaneum* : aussi ajoute-t-il, ce que la traduction adoptée par Leibniz laisse tomber : « ... ce dont le principe est dans l'agent *sachant ce qu'il fait.* » Cf. les Observations sur *Automate**.

On trouve de bons exemples de *spontanéité*, en un sens correspondant au sens **C** de *spontané*, dans la thèse de RAVAISSON ; par exemple : « Ainsi la continuité ou la répétition abaisse la sensibilité ; elle exalte la motilité. Mais elle exalte l'une et abaisse l'autre de la même manière, par une seule et même cause : le développement d'une spontanéité irréfléchie qui pénètre et s'établit de plus en plus dans la passivité de l'organisation, etc. » *De l'Habitude*, 1re éd., p. 27. — Cf. RENOUVIER discutant ce passage, dans ses *Essais de Critique générale* (*Psychol. rat.*, 1re partie, chap. VIII, observations).

Claude BERNARD prend quelquefois *spontané* et *spontanéité* en un sens qui équivaut à peu près à l'idée de libre-arbitre : « Dans les sciences biologiques, comme dans les sciences physico-chimiques, le déterminisme est possible parce que, dans les corps vivants comme dans les corps bruts, la matière ne peut avoir aucune spontanéité. » *Introd. à l'étude de la médecine expérimentale*, 2e partie, chap. I, titre du § VIII.

Ce sens se mêle d'ailleurs chez lui à celui que nous avons analysé à l'article *spontané*, § **A** : ce qui se produit de la part d'un agent sans être la réponse directe à une excitation qu'il vient de recevoir (cf. *Ibid.*, § II). Mais il y a là certainement une impropriété (ce qui d'ailleurs n'est pas rare dans l'emploi qu'il fait des termes philosophiques).

réfléchie. » HAMELIN, *Essai*, p. 330.

C. Dans un sens très voisin, mais plus spécial : ce qui se produit par une sorte d'élan, d'instinct, dans lequel les idées abstraites et le calcul des effets n'ont point de place. Se dit aussi de l'être ou de la faculté qui agit ainsi : « L'action spontanée n'a pas besoin d'être précédée de la vue analytique... Les mots *facile* et *difficile* n'ont plus de sens, appliqués au spontané... L'homme spontané voit la nature et l'histoire avec les yeux de l'enfance. » RENAN, *L'Avenir de la science*, ch. XV, p. 260. Il y distingue « deux âges de l'humanité » : l'âge de spontanéité (voir ci-dessous) et l'âge de réflexion.

CRITIQUE

Spontané ne doit pas être opposé à *nécessaire* ou à *déterminé* (au sens où ces mots concernent la question du déterminisme en psychologie). « Une démarche spontanée », « un acte de bienfaisance spontané » sont ceux qui n'ont pas été sollicités, quel que soit d'ailleurs le caractère, déterminé ou indéterminé, du processus intérieur qui aboutit à ces actes. — Voir ci-dessous, *Observations*.

Génération spontanée, (γένεσις αὐτόματος, ARISTOTE), voir *Génération* équivoque*.

Rad. int. : **A.** Spontan ; **B.** Spring.

SPONTANÉITÉ, D. **A.** *Spontaneität, Selbstätigkeit ;* **B.** *Antrieb, Naturtrieb ;* — E. *Spontaneity ;* — I. *Spontaneità.*

A. Caractère de ce qui est spontané au sens **A.** « Cette dépendance des actions volontaires n'empêche pas qu'il y ait dans le fond des choses une spontanéité merveilleuse en nous, laquelle dans un certain sens rend l'âme dans ses résolutions indépendante de l'influence physique de toutes les autres créatures. » LEIBNIZ, *Théodicée*, § 59. « La spontanéité dont jouissent les êtres doués de la vie a été une des principales objections que l'on a élevées contre l'emploi de l'expérimentation dans les études biologiques. » Cl. BERNARD, *Intr. à l'étude de la médecine expérim.*, 2e partie, ch. I.

B. Caractère de ce qui est *spontané* au sens **B** ou **C.** « Le premier pas de la science de l'humanité est de distinguer deux phases dans la pensée humaine : l'âge primitif, âge de spontanéité, où les facultés, dans leur fécondité créatrice, sans se regarder elles-mêmes, par leur tension intime, atteignaient un objet qu'elles n'avaient pas visé ; et l'âge de réflexion, où l'homme se regarde, et se possède lui-même, âge de combinaison et de pénibles procédés, de connaissance antithétique et controversée. » RENAN, *L'Avenir de la science*, ch. XV, p. 259.

Rad. int. : **A.** Spontanes ; **B.** Springes.

STADE (du G. στάδιον, mesure et carrière pour la course) ; D. **A.** *Stadium ;* **B.** *Stadium, Rennbahn ;* — E. **A.** *Stage ;* **B.** *Stadium ;* — I. *Stadio.*

A. Période ou moment d'une évolution* (en un quelconque des sens de ce mot), d'une démonstration, d'un développement, etc.

B. « **Le stade** » est un des arguments de ZÉNON d'Élée dits « contre le mouvement ». La mention qu'en fait Aristote est obscure par la brièveté du texte qui le rapporte, et probablement aussi par suite d'une altération de ce texte. (*Phys.*, VI, 9 ; 239b33 et suiv.) Il repose sur la considération d'un mobile dont le mouvement est rapporté à deux systèmes de repères, l'un fixe, l'autre mobile. Pour un exposé et une discussion détaillés, voir ZELLER, *Philosophie des Grecs avant Socrate*, ch. III, § 4 (trad. Boutroux, t. II, 81-82). — J. LACHELIER, *Note sur les deux derniers arguments de Zénon d'Élée*, Revue de Métaph., mai 1910, partic. p. 346-349 et 352-353.

Rad. int. : **A.** Grad ; **B.** Stadi.

1. STATIQUE, adj. (du G. στατικός, qui arrête ; qui sert à peser ; qui concerne l'équilibre). — D. *Statisch ;* E. *Static, -ical ;* I. *Statico.*

Qui concerne le repos, l'équilibre ;

par suite, qui considère les choses dans un état déterminé, sans y supposer de changement.

Rad. int. : Statikal.

2. STATIQUE, subst., du G. ἡ στατική (sous-entendu τέχνη), PLATON, *Charmide*, 166 B : l'art de peser. — D. *Statik*, *Gleichgewichtslehre ;* E. *Statics ;* I. *Statica.*

A. Partie de la mécanique qui concerne l'équilibre des forces agissant sur des corps en repos. (Cf. *Mécanique** ; *Dynamique** ; *Cinématique**.) COURNOT, *Traité de l'enchaînement*, livre II, ch. II : « Des principes de la statique ou de la théorie de l'équilibre des forces. »

B. Étude d'une classe d'objets considérés dans un état donné, et abstraction faite de leurs transformations. « Statique sociale » (Aug. COMTE) : théorie de l'ordre dans les sociétés, par opposition à la dynamique sociale qui étudie le progrès. Le tome II du *Système de politique positive* a pour titre : « Statique sociale, ou traité abstrait de l'ordre humain. » Voir ci-dessus, *Social**.

D'après COMTE (*Cours de phil. positive*, leçon I), la généralisation à tous les ordres de science de la distinction entre le *statique* et le *dynamique* est due à DE BLAINVILLE, dans l'Introduction à ses *Principes généraux d'anatomie comparée* (1822).

Rad. int. : Statik.

1. STATISTIQUE, subst., D. *Statistik ;* E. *Statistics ;* I. *Statistica.*

La statistique :

A. « On entend principalement par *statistique*, comme l'indique l'étymologie, le recueil des faits auxquels donne lieu l'agglomération des hommes en sociétés politiques. » COURNOT, *Théorie des chances et des probabilités*, ch. IX, 181-182. Il faudrait ajouter : « En tant que ces faits sont susceptibles de dénombrement ou d'évaluation numérique. »

B. « Mais, pour nous, le mot prendra une acception plus étendue. Nous entendons par statistique la science qui a pour objet de recueillir et de coordonner des faits nombreux dans chaque espèce, de manière à obtenir des rapports numériques, sensiblement indépendants des anomalies du hasard, et qui dénotent l'existence de causes régulières dont l'action s'est combinée avec celles des causes fortuites. » COURNOT, *Ibid.*, 182.

Une statistique :

C. Suite de données numériques sur un ensemble d'êtres ou de faits de même nature. « La statistique des jours de pluie. »

REMARQUES

1. L'étymologie indiquée par Cournot est contestée (voir LIESSE, *La statistique*, ch. I). Le mot vient de *status*, mais est-ce au sens d'État, ou au sens d' « état de situation » ?

Sur **Statique.** — « *Sens statique* est employé quelquefois comme équivalent de sens de l'équilibre, en parlant des animaux qui possèdent des statocystes. » **(Ed. Claparède.)**

Sur **Statistique.** — La *Critique* ci-dessous est le développement de quelques lignes qui se trouvaient dans la première rédaction de cet article et que plusieurs correspondants nous ont signalées comme étant insuffisamment explicites. — Le texte de M. CASTELNUOVO nous a été indiqué par **M. Winter ;** l'article de RENOUVIER mentionné dans la *Critique*, par **Léon Robin.** Dans cet article, Renouvier n'emploie pas l'expression *déterminisme statistique ;* mais il discute avec beaucoup de force l'une des thèses qu'on désigne sous ce nom, et présente des remarques très utiles sur l'ensemble de la question. **(A. L.)**

2. Le mot science, appliqué à la statistique, a été souvent critiqué. Elle consiste plus exactement en une *méthode* applicable à diverses sciences.

Rad. int. : Statistik.

2. STATISTIQUE, adj., D. *Statistisch ;* E. *Statistical ;* I. *Statistico.*

Qui concerne la statistique, ou qui présente le caractère de la statistique, au sens **B.** « Méthode statistique. » « Rapport statistique. »

Régularité statistique : celle qui se manifeste dans la somme ou dans la moyenne d'un grand nombre d'actions élémentaires. « Di fronte a quella ipotesi di omogeneità assoluta, che ha un carattere puramente matematico, la fisica ci suggerisce una concezione di *regolarità statistica*, analoga a quella che la teoria cinetica ammette nei gas[1]. » CASTELNUOVO, *Il principio di relatività*, Scientia, janvier 1911, p. 85.

Déterminisme statistique : 1° même sens que *régularité statistique ;* — 2° doctrine déterministe fondée sur l'argument tiré de la statistique humaine (par exemple de la constance des phénomènes sociaux, de la dépendance directe entre les chiffres qui les expriment, etc.).

CRITIQUE

Ces expressions, aujourd'hui très répandues, ne sont pas sans ambiguïté. Négligeons le double sens de déterminisme-doctrine et de déterminisme-régularité. Il reste encore que :

1° L'argument déterministe fondé sur la statistique peut avoir pour objet de prouver, par le déterminisme des ensembles, le déterminisme de chacun des éléments ; mais il peut aussi viser ces ensembles eux-mêmes, par exemple être destiné à faire voir que les phénomènes sociaux, considérés comme tels, sont soumis au déterminisme, au sens où l'entendent les physiciens et les biologistes (déterminisme au sens **B**). — L'expression déterminisme statistique, qui ne distingue pas l'un de l'autre, est donc équivoque ; et l'équivoque est d'autant plus gênante que le premier de ces deux arguments est de valeur discutable (voir notamment RENOUVIER, *La liberté humaine au point de vue de l'observation*, Crit. philos., 1880, II, 33-41) ; tandis que le second est évidemment démonstratif.

2° *Régularité statistique* n'est pas moins ambigu. Cette expression peut signifier d'abord, avec un import réduit au minimum, et sans rien de sous-entendu, que la régularité en question s'observe sur des chiffres fournis par la statistique ; — mais bien plus souvent, comme on peut le voir dans l'exemple cité plus haut, elle veut dire beaucoup plus : on l'emploie pour suggérer, ou même pour déclarer expressément que cette régularité s'observe *seulement* sur les totaux ou les moyennes, tandis que les éléments *ne la présentent pas.* — Et ce n'est pas tout ; car dans ce dernier cas, deux hypothèses sont encore possibles : *a.* Les éléments en question n'obéissent à aucune loi correspondant à ces régularités observées ; celles-ci sont entièrement dues à la méthode statistique elle-même, c'est-à-dire à l'adoption du point de vue global ; elles n'expriment que la loi des grands nombres, telle qu'elle se manifeste dans les phénomènes de pur hasard, par exemple dans la sortie des numéros à la roulette ; — *b.* Les éléments en question sont, au contraire, la véritable source des régularités observées, bien qu'eux-mêmes soient irréguliers : cela vient de ce qu'ils sont déterminés par des causes multiples, les unes étant ce que Cournot appelle « des causes régulières ou permanentes », les autres « des causes accidentelles ou fortuites » dont les effets « se compensent et disparaissent dans le résultat moyen d'un grand nombre d'épreuves ». (*Théorie des chances et des probabilités*, ch. IX, § 104.)

1. « A côté de cette hypothèse d'homogénéité absolue (il s'agit de la nature de l'éther), hypothèse qui a un caractère purement mathématique, la physique nous suggère l'idée d'une régularité statistique, analogue à celle que la théorie cinétique admet pour les gaz.

Par exemple, dans le cas d'un dé pipé, ou dans le cas de la variation diurne du baromètre. Dans ce second cas, les régularités observées sont mises en lumière par la méthode statistique, mais non créées par les propriétés des grands nombres : c'est donc presque l'inverse de ce qu'on appelle *régularité statistique* dans le cas précédent.

On voit combien ces expressions, trop elliptiques, apportent d'obscurité, et combien elles prêtent à la confusion.

Rad. int. : Statistik.

STATUER, D. *Statuiren ;* E. *To state ;* I. *Statuire* (rare).

Terme rare en français ; il a été employé par quelques écrivains contemporains (probablement à l'imitation du terme anglais, qui est d'usage courant) pour désigner l'acte de poser une thèse philosophique, une doctrine à laquelle on donne son adhésion. « Même après avoir statué la loi du nombre, et le premier commencement sans cause qui en était, à ses yeux, l'immédiate et nécessaire conséquence, Renouvier était resté fort incertain sur la question de la liberté humaine. » F. Pillon, *Année philos.*, 1913, p. 131. — L'emploi de cette expression paraît se rattacher à l'idée néocriticiste qu'il y a, dans tout jugement, une part de croyance et de libre décision. Mais elle n'est pas d'une bonne langue.

STATUT (ou **Status**) **social,** D. **A.** *(Sozialer) Zustand ;* **B.** *Statut, Satzung ;* — E. **A.** *(Social) status ;* **B.** *Statute ;* — I. **A.** *Stato (sociale) ;* **B.** *Statuto.*

A. Par opposition à *contrat**, se dit des rapports légaux qui s'établissent entre les hommes en l'absence de tout acte de volonté de leur part, et par suite de la situation seule qu'ils se trouvent occuper dans l'organisation familiale, politique ou économique (homme ou femme, père ou fils, maître ou esclave, capitaliste ou salarié, etc.).

B. Ensemble de textes réglant la situation d'un groupe d'individus, leurs droits, leurs obligations. (Au pluriel) : Ensemble d'articles définissant le but et établissant dans ses traits essentiels l'organisation d'une société* (au sens **C**).

Rad. int. : Statut.

STIMULUS, D. *Stimulus, Reiz ;* E. *Stimulus ;* I. *Stimolo.*

Action physique mettant en jeu les réactions d'un être vivant. Se dit plus particulièrement des phénomènes physiques qui mettent en jeu les organes sensoriels.

M. V. Egger a critiqué ci-dessus l'emploi de ce terme, auquel il préférerait voir substituer le mot *Excitant.* (Cf. *Excitation**.)

Rad. int. : Stimulil.

STOÏCISME, D. **A.** *Stoa, Stoïcismus ;* **B.** *Stoïcismus ;* — E. *Stoicism ;* — I. **A.** *Stoa, stoïcismo ;* **B.** *Stoïcismo.*

A. École philosophique de Zénon de Cittium, Cléanthe, Chrysippe ; — Sénèque, Épictète, Marc-Aurèle, etc.

B. Caractère moral du sage selon le stoïcisme ; en particulier, indifférence à la douleur, fermeté d'âme opposée aux maux de la vie.

Rad. int. : Stoicism.

STRICT, D. *Streng ;* E. *Strict ;* I. *Stretto.*

Étroit, rigoureux, exact. — Quelquefois employé comme synonyme de *pur et simple* (D. *bloss*). Est dit « de droit strict », en matière juridique : 1° ce qu'on a le droit de réclamer en vertu d'une loi ou d'une coutume indubitables, par opposition à ce qu'on n'obtient qu'en vertu d'une tolérance ou d'un acte bienveillant ; 2° ce qui, dans une règle de droit, n'admet pas d'ex-

---

Sur **Statuer.** — Article ajouté et discuté à la séance de la Société de philosophie du 15 juin 1916, où cet emploi du mot a été unanimement désapprouvé.

tension par analogie : « Exceptio stricti (ou : strictissimi) juris est. »

On appelle souvent les devoirs de justice *devoirs stricts* et les devoirs de bienfaisance ou de charité *devoirs larges*. Ces expressions s'entendent en deux sens :

1° Elles servent à représenter la distinction entre les devoirs exigibles, parce qu'ils sont corrélatifs de droits chez ceux qui en sont l'objet, et les devoirs non exigibles, qui ne correspondent pas à des droits chez ceux-ci. « Les devoirs de justice sont presque tous négatifs, stricts et déterminés. On peut les exiger de force. Ils sont imposés et sanctionnés par la loi civile. » E. Boirac, *Cours de philosophie*, Morale, ch. v, § 8. L'expression, dans ce cas, se rattache directement au premier des deux sens juridiques que nous avons distingués ci-dessus.

2° Elles servent à représenter la distinction entre les devoirs dont les applications sont précises, bien déterminées, et ceux dont les applications contiennent un élément d'appréciation personnelle impossible à fixer. « Man sieht leicht dass die erstere der strengen oder engeren (unnachlässlichen) Pflicht, die zweite nur der weiteren (verdienstlichen) Pflicht widerstreite[1]. » Kant, *Grundlegung zur Met. der Sitten*, 2e partie, p. 59. « Certes, on ne peut pas dire

1. « On voit aisément que la première est contraire au devoir strict ou étroit (rigoureux), la seconde au devoir large (méritoire) seulement. » (Il s'agit des deux cas où la maxime d'une action ne peut être érigée en loi universelle : 1° parce qu'il est impossible de *concevoir* sans contradiction qu'il en soit ainsi ; 2° parce qu'il est impossible de *vouloir* une nature conforme à cette loi.

Sur **Stricts (devoirs).** — J'appelle *stricts* ou *étroits* les devoirs qui déterminent jusqu'aux détails l'action qu'ils prescrivent, *larges* ceux qui ne sauraient prescrire qu'une fin, elle-même incomplètement déterminée, et laissent à l'agent une part d'initiative et de choix. Cette initiative concerne le choix des moyens, souvent aussi la spécialisation de la fin, parce que chaque agent tient nécessairement compte de ses aptitudes, des moyens dont il dispose et des circonstances de l'action.

Les devoirs peuvent être plus ou moins étroits. Le devoir de payer ses dettes est tout à fait étroit et l'on doit payer à telle personne telle somme, tel jour, sous telle forme (par exemple, en telle monnaie). Mais si un ami m'a prêté de l'argent en me disant : « Vous me rendrez cela quand vous pourrez », je reste maître de l'échéance. Le moment où je pourrai m'acquitter est laissé à mon appréciation.

Sont étroits les devoirs *négatifs*, car il n'y a qu'une seule manière de se conformer à une loi de prohibition, et, parmi les devoirs positifs, ceux qui résultent d'un *engagement* contracté, écrit ou verbal, formel ou tacite. Beaucoup de manières d'agir engagent l'avenir et transforment en un devoir strict un devoir qui d'abord était large.

Positifs :	— prescriptions générales.	Larges.
	— prescriptions définies par un engagement contracté, écrit ou verbal, formel ou tacite.	Stricts.
Négatifs :	— prohibitions.	

Cette manière d'envisager les devoirs écarte trois opinions très répandues qui impliquent contradiction :

1° La conscience a des exigences moins rigoureuses relativement aux devoirs larges — ce qui implique la notion impossible à former, parce que contradictoire, de *devoir facultatif*. Les devoirs larges ne sont pas moins impérieux, ils sont moins définis.

2° A tout devoir strict correspond un droit ; aucun droit ne correspond au devoir large. — Cette opinion est contradictoire, car on ne saurait dériver le

qu'il ne soit pas obligatoire d'être charitable. Mais il s'en faut que cette obligation soit aussi précise, aussi inflexible que l'obligation d'être juste... Pour la justice, la formule est claire : respecter les droits d'autrui. Mais la charité ne connaît ni règle ni limite. Elle surpasse toute obligation. Sa beauté est précisément dans sa liberté. » V. Cousin, *Du Vrai, du Beau et du Bien*, leçon XV. (Cette leçon contient d'ailleurs aussi, à la page précédente, la distinction très tranchée des devoirs qui correspondent aux droits d'autrui, et de ceux qui n'y correspondent pas.)

Voir *Charité**, *Justice**, *Large**.

Implication stricte ou *au sens strict*, en Logique, se dit de l'implication* qu'on appelle aussi « formelle », c'est-à-dire dans laquelle la proposition impliquante et la proposition impliquée contiennent une ou plusieurs variables communes, et dans laquelle la relation $p \supset q$ est vraie pour toutes les valeurs de ces variables. Cette expression a été créée par C. I. Lewis, *A survey of symbolic Logic*, 1918.

Rad. int. : Strikt.

STRUCTURALE (psychologie), E. *Structural psychology*, terme très usuel chez les psychologues américains contemporains, qui l'opposent à *functional psychology*, psychologie fonctionnelle*. (Voir ce mot.) La psychologie structurale, appelée aussi **« structuralisme »**, est celle qui a pour méthode de résoudre les phénomènes psychologiques en leurs éléments (sensations, images, tendances, etc.) et d'en déterminer les « dimensions » (intensité, durée). « La psychologie structurale est analytique ; elle porte ses regards sur la composition des processus mentaux ; et s'il s'agit d'une opération mentale, d'une activité, sur la technique de cette activité. Elle s'intéresse au *comment* des phénomènes, à leurs rouages internes... » Ed. Claparède, *Psychologie de l'enfant*, 5e éd., p. 120.

STRUCTURE, *Struktur* dans tous les sens ; *Gestalt* au sens **B ;** — E. *Structure* dans tous les sens ; *Pattern* au sens **B ;** — I. *Struttura.*

A. Disposition des parties qui forment un tout, par opposition à leurs fonctions. — Se dit particulièrement : 1° en Biologie, de la constitution anatomique et histologique, par opposition aux phénomènes physiologiques ; 2° en Psychologie, de la combinaison des éléments que manifeste la vie mentale, considérée à un point de vue relativement statique : par exemple, des différents plans de la conscience, ou de la prédominance de telles ou telles formes intellectuelles.

B. En un sens spécial et nouveau, s'emploie au contraire pour désigner, par opposition à une simple combinaison d'éléments, un tout formé de phénomènes solidaires, tels que chacun

---

devoir et le droit de deux principes différents : ils sont l'un et l'autre l'expression de la *justice*, qui est une. Droit et devoir sont une seule et même relation ; la même action juste est un devoir pour celui qui la fait, un droit pour celui qui la reçoit. Aux devoirs stricts correspondent des droits exigibles ; aux devoirs larges correspondent aussi des droits, mais la revendication en est difficile, parce qu'on ne saurait définir, sans faire violence à la liberté individuelle, ni quelle action doit être faite, ni qui doit la faire.

3° Les devoirs se divisent en devoirs de justice et devoirs de charité. — Tout devoir large tend à réparer quelque injustice ou à réaliser quelque forme supérieure de la justice. Donc la justice enveloppe la charité. La justice étant un ordre, vouloir faire mieux que la justice, ce serait admettre que l'injuste peut être bon. **(E. Goblot.)**

dépend des autres et ne peut être ce qu'il est que dans et par sa relation avec eux. Cette idée est le centre de ce qu'on appelle aussi théorie des formes (D. *Gestalttheorie* et spécialement *Gestaltpsychologie ;* voir *Forme**). — Cf. aussi Henderson, *La finalité du milieu cosmique*, Bulletin de la Société de philosophie, avril 1921.

C. Dans un sens analogue au précédent, orientation d'ensemble dominant une mentalité et l'organisant autour d'une idée de valeur directrice. Par exemple, selon Spranger, l'esprit spéculatif, l'esprit esthétique, l'esprit économique, l'esprit sociable, l'esprit d'autorité, l'esprit religieux.

Rad. int. : Struktur.

STYLE, D. *Stil ;* E. *Style ;* I. *Stile.*

Esthétique. **A.** « Le style, c'est dans l'antiquité la pointe dont on se sert pour graver ses pensées sur la cire ; chacun a sa manière de manier le style, comme chacun de nous a son écriture. Au figuré, le style, c'est l'individualité et le mouvement de l'esprit, visibles dans le choix des mots, des images, plus encore dans la construction de la phrase, de la période, dans l'arabesque capricieuse que trace la pensée dans son cours. » Séailles, *Le Génie dans l'Art*, ch. vi, p. 215.

Par extension, formes esthétiques caractérisant une époque (surtout dans les beaux-arts) : « Le style Renaissance » ; manière personnelle d'un musicien, d'un peintre, d'un sculpteur, etc. « En quelque sens qu'on veuille entendre le style, il peut s'y réaliser (dans le paysage). Tout bon artiste a son « écriture » personnelle, ses associations favorites de lignes et de couleurs, sa façon personnelle de rendre la réalité, de la traduire ou de la créer ; il a aussi une technique particulière. Et, par là donc, il a un style. » Paulhan, *L'Esthétique du paysage*, 104.

Appliqué quelquefois à la manière de présenter une science, une doctrine : « Mais pour ce que je n'en avais pas encore assez de connaissance pour en parler du même style... » Descartes, *Méthode*, V, 4. — « Ce ne sont pas les figures qui donnent la preuve chez les géomètres, quoique le style ecthétique[1] le fasse croire. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, IV, i, 9.

En un sens laudatif :

B. Caractère d'un ouvrage dont le style, au sens **A**, présente des qualités artistiques : « Le style est une harmonie... Le vrai style n'est ni une clarté terne et froide qui ne dit rien à l'âme, ni un fracas d'images et de mouvements qui ne dit rien à l'intelligence ; il parle aux deux, à chacun sa langue, ou plutôt il parle à l'homme. » Bersot, *Pensées* (Un moraliste, p. 356).

C. (Surtout en parlant des beaux-arts.) « En dehors de ces divers styles, qui sont des nuances dans la manière de sentir, et qui ont été consacrés par les grands maîtres, il y a quelque chose de général et d'absolu qu'on appelle *le style*. De même qu'*un style* est le cachet de tel ou tel homme, *le style* est l'empreinte de la pensée humaine sur la

1. Voir *Ecthèse**.

Sur **Structure.** — Article rédigé d'après les indications d'**Ed. Claparède.**

On remarquera l'opposition entre le sens **B** de *structure* et l'usage de ce mot dans l'expression *psychologie structurale**.

— M. Mauss (*Annales Sociologiques*, II, 129) distingue dans les sociétés : 1° des structures spatiales (les quartiers nègres, chinois, italien, dans une grande ville américaine) ; 2° des structures immatérielles (les classes d'âge, l'organisation militaire) ; 3° des structures mixtes (les clans dans la tribu). N'y aurait-il pas lieu de généraliser et de préciser ces distinctions ? **(M. Marsal.)**

Sur **Style.** — Texte de Leibniz signalé par M. **C. J. Webb.**

nature... Il est le contraire de la réalité pure, il est l'idéal : le peintre de style voit le grand côté, même des petites choses ; l'imitateur réaliste voit le petit côté, même des grandes. » Ch. Blanc, *Grammaire des arts du dessin*, Principes, § 4, 2e éd., p. 21. — G. Séailles a vivement critiqué cette notion d'un style universel et absolu, et la prétention à condamner une œuvre sous prétexte qu'elle est « sans style ». Il oppose à cette idée celle du style personnel de chaque artiste, qui est l'expression de son caractère et de sa manière de sentir. *Le Génie dans l'Art*, ch. vi, p. 216-221.

Rad. int. : Stil.

STYLISER, D. *Stilisiren ;* E. *To stylize ;* I. *Stilizzare.*

Esthétique. **A.** Traduire dans un style déterminé (au sens **A**). « Styliser un paysage, ce sera donc en exprimer spécialement une qualité ou quelques qualités que le tempérament particulier d'un artiste lui fera choisir de préférence aux autres. » Paulhan, *L'Esthétique du paysage*, p. 104.

B. Représenter un objet sous une forme schématique et conventionnelle. « Une feuille d'acanthe stylisée. »

Rad. int. : Stiliz.

Subalternante, Subalternée. Voir ci-dessous *Subalterne**, remarque.

SUBALTERNATION, D. *Subalternation, Unterordnung* (**A.** *Umordnung*, Benno Erdmann) ; E. *Subalternation ;* I. *Subalternazione.*

A. Rapport des deux propositions subalternes*.

B. Inférence immédiate en vertu de laquelle on conclut de la vérité de la subalternante à celle de la subalternée ; ou de la fausseté de la subalternée à celle de la subalternante (à condition : 1° que la subalternée soit une particulière minimale, c'est-à-dire s'appliquant à *quelque* individu au moins de la classe considérée, sans exclure le cas où le prédicat qu'elle énonce serait vrai de *tous ;* 2° que l'on n'accorde pas à la particulière une valeur existentielle alors qu'on ne l'accorde pas à l'universelle).

REMARQUE

Subalterner ne se dit que de l'opération qui consiste à passer de l'universelle à sa subalterne (au sens **B**) : « Comme on aurait trois conclusions universelles dans la première [figure] et quatre dans la seconde, on arriverait, en subalternant ces conclusions, au chiffre uniforme de douze modes par figure. » Lachelier, *Études sur le syllogisme*, p. 30, note. Cf. *subalternes** (modes).

Rad. int. : Subalternac.

SUBALTERNE (adj. et subst.), D. **A.** *Subalterne* (plur.) ; **B.** *Subalternirt, untergeordnet ;* — E. **A.** *Subalterns* (plur.) ; **B.** *Subaltern, Subalternate ;* — I. **A.** *Subalterne* (plur.) ; **B.** (Proposizione) *Subalterna, Subalternata.*

A. Deux propositions opposées* sont dites (collectivement) subalternes, quand elles ne diffèrent que par la *quantité**. La relation de ces deux propositions est appelée d'ordinaire *opposition subalterne.* Mais la propriété de cette expression a été contestée. (Voir Rabier, *Logique*, p. 38, note 1.)

B. Dans un couple de propositions subalternes, au sens **A,** la particulière est dite subalterne de l'universelle. « La conclusion, dans le premier cas (c'est-à-dire dans le syllogisme : Nul S n'est P, or tout S est S, donc quelque S n'est pas P), sera la subalterne de la proposition donnée. » Lachelier, *Études sur le syllogisme*, p. 16.

Modes subalternes (ou *secondaires*), ceux qui ne concluent qu'à la subalterne de la conclusion universelle qui pourrait résulter de leurs prémisses : ce sont Barbari, Celaro ; Cesaro, Camestros ; Camenos. Couturat, *Logique de Leibniz*, p. 13-15. La validité de ces modes est contestée.

REMARQUE

La proposition universelle n'a pas, en français, de nom usuel en tant

qu'opposée à sa subalterne. Cependant *subalternans*, pour désigner l'universelle, et *subalternata*, pour désigner la particulière, ont été employés par les scolastiques (Goclenius, 1085 A) ; on dit en anglais *subalternant* et *subalternate* ou *subaltern* (Keynes, *Formal Logic*, 2e partie, ch. iii, § 79) ; en italien *subalternante* et *subalternata* (Ranzoli, sub v°) ; en allemand *subalternirend*, *subalternirt ; übergeordnet* et *untergeordnet* (Benno Erdmann, *Logik*, ch. lxix, § 480). Il y a donc lieu de dire aussi *subalternante* et *subalternée*.

Rad. int. : Subaltern, Subalternat.

SUBCONSCIENT, D. *Unterbewusst ;* E. *Subconscious ;* I. *Subcosciente*, *Subcoscio.*

A. Faiblement conscient ; senti d'une manière obscure.

« Le jugement et le raisonnement, qu'ils soient conscients, subconscients ou inconscients, restent identiques, sauf une différence de degré dans la clarté de la représentation. » Ribot, *Logique des sentiments*, p. 80.

« L'ambition des psychanalystes s'est trouvée servie, mais aussi aveuglée, par un phénomène captieux : c'est le caractère de demi-conscience (de *sub-*

Sur **Subconscient.** — Voir les observations sur *Inconscient**.

On devrait absolument éviter les sens **C** ou **D,** et ne jamais employer ce mot comme synonyme d'inconscient. **(L. Boisse.)**

Je ne suis pas d'avis qu'il vaille mieux réserver le mot aux sens **A** ou **B.** De fait, *subconscient* ne s'emploie presque jamais pour désigner un fait psychique faiblement conscient, ou qui n'est pas objet d'attention. *Subconscient*, d'ailleurs, n'est pas non plus synonyme d'inconscient, même au sens **E** de ce mot. « Subconscience » désigne l'activité mentale qui se déroule en dehors de la conscience du sujet, et que l'on postule pour rendre compte de certaines réactions du sujet, ayant ceci de particulier qu'elles paraissent être le résultat d'une pensée plus ou moins intelligente, et qu'elles expriment les tendances d'une personnalité (« sous-personnalité ») plus ou moins distincte de la personnalité consciente. C'est la forme personnelle qu'ils revêtent qui caractérise les processus subconscients et qui les distingue des processus végétatifs inconscients. Cette acception est d'une si grande commodité et importance pratique qu'elle doit être mise en vedette. *Subconscience* implique l'idée d'une dissociation, d'un dédoublement plus ou moins profond de la conscience. *Subconscient* se distingue nettement d'*inconscient :* ainsi les souvenirs accumulés dans notre mémoire, mais auxquels nous ne pensons pas en ce moment, sont inconscients, latents, non subconscients. Ils le deviennent si, tout en restant en dehors de la conscience, ils interviennent dans un processus mental *actif*, aboutissant à certaines réactions exprimant des tendances, désirs ou souhaits. — M. Morton Prince a proposé de donner le nom de « Coconscient » *(Coconscious)* au subconscient ainsi entendu, afin d'éviter les équivoques avec les autres emplois du mot Subconscient (appliqué notamment à la doctrine métaphysique de Myers ; voir le rapport de Prince au Congrès de Psychologie de Genève, 1909) ; mais le terme proposé par Prince n'a pas acquis jusqu'ici droit de cité, bien qu'il soit employé par quelques auteurs américains. **(Ed. Claparède.)**

Voir du même auteur *Quelques remarques sur le subconscient*, Archives suisses de neurologie et de psychiatrie, tome XIII. Il a été fait droit à la critique justement adressée par lui, dans cet article, à l'exemple donné du sens **A** dans la première édition du *Vocabulaire*, en remplaçant le texte de Pierre Janet par celui de Ribot, auquel a été ajouté, dans la 6e édition, celui de M. Pradines. **(A. L.)**

Le fait essentiel me paraît être que les phénomènes de conscience dégradée de l'ordre clairement pathologique n'atteignent jamais une inconscience, une dégradation aussi profonde que les phénomènes dégradés de l'ordre normal.

conscience, comme on l'a très bien dit) des états sur lesquels ils travaillaient. » M. Pradines, *Réflexions sur la psychanalyse*, Revue de Synthèse, juillet 1949. p. 109-110.

B. Qui n'est pas saisi par la conscience, parce que l'orientation actuelle de celle-ci l'exclut, mais qui est apte à devenir conscient aussitôt que l'attention s'y portera, ou du moins après un moment d'effort pour le saisir. (Subconscience fonctionnelle.) — Voir *Inconscient**, Critique, et ci-dessous, *Observations*. Cf. *Champ* de la conscience.*

C. Synonyme d'*Inconscient**, aux sens **D** ou **E,** mais avec ce caractère que les faits dont il s'agit se manifestent par des réactions intelligentes, qui semblent révéler une sorte de personnalité. Pierre Janet, *L'automatisme psychologique*, 2e partie, ch. i : « Les actes subconscients. » « Subconscience » devient ainsi synonyme de personnalité secondaire et incomplète, subordonnée au moi principal.

De cet usage dérive probablement, avec une légère modification de sens, celui que fait Hamelin du mot *subconscience :* « Si nous admettons que Dieu... se propose de créer d'autres personnes, nous pouvons nous représenter que, sans porter d'ailleurs préjudice à sa conscience centrale, il permet la constitution autour de celle-ci d'une pluralité de subconsciences. » *Essai*, ch. v, § 2, c (1re éd., p. 465).

D. Quelquefois, synonyme d'*Inconscient* au sens **F :** réalité plus vaste que

---

Ils sont perçus dans des états seconds, réveillés par la suggestion. Cela ne veut pas dire cependant qu'ils soient mieux cohérents à la personnalité centrale que les états analogues de l'ordre normal : au contraire, ils le sont moins, comme j'ai essayé de le montrer assez longuement. Leur clarté relative même, jointe à leur caractère aberrant, en fait des états menaçants pour la cohésion de la vie mentale. Ces états sont donc à la fois des états de faible conscience et des états de conscience dissidente, possédant une confuse autonomie. Le troisième sens donné dans le *Vocabulaire* du mot *subconscience* leur conviendrait assez bien. Et il me semble qu'il y aurait avantage à leur réserver ce terme de subconscience puisque, dans l'état normal, la dégradation de la conscience (habitudes, souvenirs) tendrait à se stabiliser à un degré beaucoup plus bas. Il est vrai qu'avant d'y atteindre elles traversent une région de pénombre où le terme de *subconscience* paraît aussi leur convenir (sauf qu'il éveille une idée de dissidence qui ne peut jamais être le caractère des états normaux.)

En résumé, je retiendrais de la distinction du *Vocabulaire* qu'il y a une subconscience en un sens tout à fait général, qui n'est qu'une conscience affaiblie, et peut appartenir tant aux phénomènes normaux qu'aux phénomènes pathologiques ; mais cet état de pénombre est plus particulièrement caractéristique des dégradations morbides de la conscience : il y revêt une stabilité et une spécificité qu'il n'a pas dans le domaine normal et qui lui confèrent presque la valeur d'un symptôme. **(M. Pradines.)**

Il est vrai que ce mot, par son histoire, est associé à l'idée de personnalités secondes, de phénomènes anormaux de dissociation. Mais d'autre part le préfixe *sub...* est couramment employé comme diminutif en biologie (*subaigu*, etc.) et même en logique *(subcontraire)* et cet usage entre aussi dans la formation de son import. On distinguerait ainsi d'abord le « champ* actuel » et le « champ virtuel »* de la conscience ; puis, au-dessous, le subconscient, et enfin l'inconscient, chacun de ces états pouvant présenter un caractère différent selon qu'il est normal ou pathologique.

Nous ne croyons pas qu'on puisse réserver le nom de subconscient à ce qui est malsain ou anormal. Le meilleur sens de subconscient nous paraît être

l'individu, et de laquelle dépend la conscience. — Ce sens est rare en français.

Rad. int. : Subkonsci.

SUBCONSCIENCE, D. *Unterbewusstsein ;* E. *Subconsciousness ;* I. *Subcoscienza.*

Voir *Subconscient.*

SUBCONTRAIRE (adj. et subst.), D. *Subkonträr ;* E. *Subcontrary ;* I. *Subcontraria* (proposizione).

Deux propositions *particulières* opposées*, l'une affirmative, l'autre négative, sont dites *subcontraires ;* et chacune d'elles est appelée la subcontraire de l'autre.

Rad. int. : Subkontrar.

SUBJECTIF, D. *Subjektiv ;* E. *Subjective ;* I. *Soggetivo.*

Qui appartient à un sujet* (primitivement, à un sujet au sens **B ;** puis de nos jours, à un sujet au sens **E** ou au sens **F**). Voir pour l'histoire de ce mot l'article *Objectif**, et cf. les observations ci-dessous.

1° Avec cette idée que ce dont il s'agit appartient au sujet *seulement*, par opposition, soit aux autres sujets, soit à l'objet pensé. Cette acception est la plus fréquente :

A. Individuel, valable pour un seul sujet (soit qu'on ignore si ce dont il s'agit est aussi valable pour d'autres, soit qu'on nie expressément cette validité). « Praktische Grundsätze... sind

---

de désigner un phénomène psychique actuel, qui contribue à former l'ensemble de l'état d'esprit du sujet à un moment donné, mais qui, pris isolément, n'est pas l'objet d'une conscience claire, ou même échappe au moment où l'attention se porte de son côté (comme un nom propre qu'on cherche et qu'on a le sentiment « d'avoir sur le bout de la langue »). C'est ce dont la présence n'est pas complètement ignorée, bien qu'on ne puisse l'amener à volonté en pleine conscience. **(P. Janet. — G. Dumas. — A. L.)**

Sur **Subjectif.** — Article remanié d'après les observations de MM. **Drouin, Mentré, Robin, Webb.**

Subjectif, dans son sens original, veut dire simplement « qui appartient à quelque chose en tant que sujet d'attributs ou prédicats » ; une chose, en latin scolastique, était dite être affirmée d'une autre *subjectivè* si on l'en affirmait en tant qu'existant pour son propre compte, et au contraire *objectivè*, si on la considérait en tant que présentée à la conscience, en tant que connue. Cet usage est presque l'inverse de l'usage postérieur et actuel de l'antithèse entre *objectif* et *subjectif*. Celui-ci ne pouvait guère apparaître, et de fait n'est apparu qu'après la révolution philosophique cartésienne, qui a amené à considérer le moi comme le seul « sujet » dont la réalité fût impossible à mettre en doute, par opposition à tout ce que nous ne venons à connaître primitivement que comme des « objets » pour notre conscience. Mais ce changement de sens doit être postérieur à Descartes lui-même. **(C. C. J. Webb.)** — Voir à l'article *objectif*, **A,** les textes de Descartes où *objectif* est pris, en effet, au sens scolastique défini ci-dessus. **(A. L.)**

Y a-t-il vraiment lieu de distinguer le sens kantien du sens **B ?** Kant a dit qu'il ne faisait qu'étendre aux qualités premières des corps ce qu'on admet, surtout depuis Leibniz, pour les qualités secondes. Voir les *Prolégomènes*, § 13, remarque II, p. 289 de l'édition de Berlin. **(Ch. Werner.)** — Il importe d'autant plus de distinguer comme tout à fait hétérogènes, les sens **A, B,** et **D,** que dans maintes controverses récentes, la confusion de ces acceptions très différentes a entraîné des erreurs ou des méprises pénibles et nuisibles. C'est ainsi qu'on a été conduit à nier indûment le caractère scientifique, universel, « objectif », de l'étude même

subjektiv, oder Maximen, wenn die Bedingung nur als für den Willen des Subjekts gültig von ihm angesehen wird ; objektiv aber... wenn jene als gültig für den Willen jedes vernünftigen Wesens erkannt wird[1]. » KANT, *Krit. der prakt. Vern.*, I, 1. — « On explique bien ainsi le pessimisme subjectif et individuel, mais non le pessimisme objectif et impersonnel, celui qui s'exprime par un système. » CARO, *Le pessimisme*, ch. IX, p. 288.

Par suite, en parlant de l'esprit, du caractère intellectuel : qui voit les choses d'une manière subjective, qui juge habituellement selon ses impressions, ses goûts, ses habitudes ou ses désirs individuels.

« *Compréhension subjective* », voir *Compréhension**.

« *Droits subjectifs* », voir *Sujet**, **H.**

1. « Des principes pratiques sont subjectifs, ou constituent des *maximes*, quand ce qu'ils stipulent n'est considéré par le sujet comme valable que pour sa propre volonté ; objectifs, quand cette stipulation est reconnue comme valable pour la volonté de n'importe quel être raisonnable. » (Ils constituent alors, selon Kant, des *lois*.)

B. Qui appartient à la pensée humaine, et à la pensée humaine seulement, par opposition au monde physique, à la nature (empirique) des objets auxquels elle s'applique. — C'est en ce sens que les qualités* « secondes » sont souvent appelées « subjectives », non pas surtout en tant qu'elles sont considérées comme pouvant différer selon les individus, mais parce qu'elles ne peuvent entrer dans la construction d'un système de représentations logique et explicatif, et parce que, dans le monde tel que se le représente le physicien, elles sont remplacées par certaines formes de mouvement. Cf. *Objectif**, **E** et *Subreption**.

A ce sens, en même temps qu'au sens **A,** se rattache l'usage fréquent fait par Aug. COMTE des expressions *synthèse subjective* (opposée, d'une part, à la connaissance positive ; de l'autre, aux systèmes métaphysiques) ; *existence subjective*, opposée à *existence objective* ou *matérielle*, pour représenter l'existence que gardent les morts dans l'esprit de ceux qui les ont connus, ou

---

du *sujet ;* ainsi encore qu'on a accusé les explorateurs de la vie spirituelle qui ont eu à cœur l'étude méthodique des preuves internes en matière religieuse, de canoniser le sens propre et de tomber incurablement par là dans l'individualisme et le subjectivisme radical. Rien de plus faux : car à ceux qui n'admettent d'*objectif*, de scientifique, que *l'objet* en tant qu'étranger au sujet pensant et agissant, on pourrait à plus juste titre reprocher de lâcher la proie, sinon pour l'ombre, du moins pour les formes les moins pleines de substance nourrissante, ou même d'ériger ce qu'il y a d'inadéquat ou de symbolique dans les représentations sensibles ou notionnelles en seule réalité, au détriment des véritables êtres métaphysiques et des vérités morales et spirituelles. **(M. Blondel.)**

A. COMTE fait un emploi si étendu du mot *subjectif* qu'il va jusqu'à écrire : « Pour consolider cette constitution subjective de l'astronomie relative, il faut restreindre la vraie science céleste non seulement à l'étude du monde humain, mais même à celle de la planète humaine. Quoique les autres astres intérieurs soient tous plus ou moins liés *à ce centre subjectif*, leurs théories spéciales ne méritent notre attention que d'après leur efficacité logique et scientifique envers cet unique problème. » (*Système de politique positive*, I, 510.) **(G. Belot.)**

Sensations subjectives est une expression à éviter : toutes les sensations sont subjectives. **(L. Boisse.)** — Il est vrai que cette expression est obscure et équivoque : si par *subjectif*, on veut entendre, ce qui dépend exclusivement du sujet, et point de l'objet, le terme est impropre ; car la production d'une sensation colorée par contraste simultané ou successif dépend bien pour une part, elle aussi, de l'objet perçu ; si l'on veut dire qu'elle a sa condition *immédiate* dans la modi-

celle que les êtres fictifs et les êtres futurs puisent dans l'imagination des hommes qui se les représentent fortement. Par exemple *Politique positive*, IV, 34, 50, 103-104, etc. — Comme il admet que cette représentation peut et doit, dans certains cas, devenir commune à tous les hommes, l'idée de sujet *individuel* n'est pas ce qu'il y a d'essentiel dans cette acception. « Toute synthèse doit être subjective, puisque l'objectivité reste toujours analytique. Mais la prépondérance de la subjectivité est encore plus indispensable à la subordination fondamentale de l'esprit envers le cœur. Cette double nécessité qui, jusqu'ici, prévalut sans être aperçue, a été confusément sentie par les principaux métaphysiciens modernes, depuis l'avortement décisif des nombreuses tentatives de systématisation objective. Ainsi, poussés vers l'unité subjective, ils ne l'ont manquée que pour l'avoir restriente à l'homme individuel, au lieu de la fonder sur l'humanité. » Aug. Comte, *Politique positive*, tome I, p. 581-582.

C. Par suite, apparent, irréel, illusoire. C'est ainsi qu'on appelle *sensations subjectives* (D. *Subjektive Empfindungen ;* E. *Subjective sensations ;* I. *Sensazioni soggettive*) les sensations qui se produisent en l'absence du stimulus externe par lequel elles sont ordinairement provoquées et qui dépendent de modifications internes des organes sensoriels : par exemple, les sensations de couleurs complémentaires provoquées par le voisinage ou la perception antérieure d'une couleur normalement perçue ; les sensations de déplacement de la verticale produite par les mouvements de rotation, etc.

D. Qui appartient à la pensée humaine seulement, par opposition aux choses en soi. « Wir können demnach nur aus dem Standpunkte eines Menschen vom Raum, von ausgedehnten Wesen, u. s. w. reden. Gehen wir von den subjektiven Bedingung ab, unter

---

fication de l'organe, donc dans le *corps* du sujet, et non au dehors, cela est vrai aussi des autres sensations. Il semble bien que dans ce cas on ait surtout voulu souligner le caractère illusoire, irréel, de ce qu'on croit percevoir. Mais là même, le cas n'est pas unique. La couleur bleuâtre ou violette des collines vues dans le lointain n'est-elle pas exactement, au même titre, une illusion par rapport à leur « vraie » couleur ? Et cependant on ne la classe pas parmi « les sensations subjectives. » **(A. L.)**

L. Robin nous a communiqué divers textes d'Hamelin, dont nous reproduisons plus loin un passage à l'article *subjectivité*, et desquels il résulte que l'usage fait de ce mot dans l'*Essai sur les éléments principaux de la représentation* participe des sens que nous avons dissociés sous les rubriques **A, B,** et **D,** mais se rapproche surtout du sens **B.** Il le résume ainsi : « Ce qui appartient, non pas à la pensée humaine (car la pensée humaine est pour le sujet qui en détermine la nature et les relations nécessaires quelque chose d'objectif), mais à la pensée individuelle dans ce qu'elle a de *contingent* et d'*arbitraire* (l'imagination, et comme dit Comte, le cœur) ; et d'autre part en opposition, non pas au monde physique, ou à la réalité empirique des objets (car le monde physique n'est pas seul objectif, et le caractère empirique des objets est précisément, pour une part, leur subjectivité), mais en opposition avec ce qui est la matière d'un savoir fondé sur l'analyse et tendant à l'établissement de rapports *exacts* ou même *nécessaires*, en opposition, par conséquent, d'une façon générale, avec le réel et le vrai, tel que la science tend — avec plus ou moins de succès, peu importe ici — à l'exprimer. » **(L. Robin.)**

Nous devons également à **L. Robin** le texte de W. James, cité sous la rubrique *méthode subjective.* Il y ajoute les extraits suivants du contexte : « La rejeter rigoureusement (la méthode subjective ainsi définie) partout où la vérité existe

welcher wir allein äussere Anschauung bekommen können, ... so bedeutet die Vorstellung vom Raume gar nichts[1]. » Kant, *Krit. der reinen Vern.*, Esth. transc., A. 26 ; B. 42. Cf. *Ibid.*, § 8, A. 42 ; B. 59. — Cf. les autres textes cités sous *Objectif**, **B.**

2° Sans l'idée négative indiquée ci-dessus (cette acception est beaucoup plus rare) :

E. Qui concerne le sujet pensant, ou qui appartient à ce sujet : mental, psychologique, moral (au sens **E**). « Psychologie, logique, morale, se rapportent toutes trois à l'homme, sujet de la pensée et de l'action ; elles composent la *philosophie subjective.* » E. Boirac, *Cours de philosophie*, Introd., 18e éd., p. 3. — « Il y a deux ordres de vérités, les unes conscientes, intérieures ou subjectives... » Cl. Bernard, *Introd. à la Méd. expér.*, 1re partie, ch. ii, § 1. (Il s'agit ici des principes de mathématiques, et autres propositions « évidentes par elles-mêmes », mais qui n'en sont pas moins vérifiées par l'expérience. Cf. *objectif*, **F.**) Voir aussi le texte d'Hamelin, cité plus loin à l'article *Subjectivité**.

CRITIQUE

Voir la critique d'*objectif** et les observations sur ce mot.

1. « C'est donc seulement du point de vue d'un homme que nous pouvons parler d'espace, d'êtres étendus, etc. Si nous sortons de cette condition subjective, sous laquelle seulement nous pouvons obtenir une intuition externe... la représentation de l'espace ne signifie plus rien du tout. »

Méthode subjective, D. *Subjektive methode ;* E. *Subjective method ;* I. *Metodo soggetivo.*

A. En psychologie générale, méthode d'observation par la conscience, méthode introspective.

B. En psychologie zoologique, méthode qui consiste à se représenter les états de conscience des animaux par analogie avec ceux de l'espèce humaine, et à leur appliquer les termes usités dans la psychologie de l'homme (perception, souvenir, raisonnement, joie, crainte, désir, etc.).

C. Attitude de l'esprit qui se décide, ou qui se laisse aller, à croire ce qu'il désire. « Repousser une conclusion par ce seul motif qu'elle contrarie nos sentiments intimes et nos désirs, c'est faire emploi de la méthode subjective. » W. James, *Lettre* du 20 nov. 1877 aux rédacteurs de la *Critique philosophique* (vie année, t. II, p. 407). Voir observations ci-dessous.

Rad. int. : Subjektiv.

SUBJECTIVISME, D. *Subjectivismus ;* E. *Subjectivism ;* I. *Soggettivismo.*

Sens général : tendance philosophique qui consiste à ramener tout jugement de valeur ou de réalité à des actes ou des états de conscience individuels. (Ce terme est d'ailleurs employé le plus souvent, sinon même toujours, avec un import péjoratif.) Spécialement :

A. Métaph. 1° Tendance à ramener toute existence à l'existence du sujet ;

2° Tendance à ramener toute existence à l'existence de « la pensée » en

en dehors de mon action et se détermine avec certitude indépendamment de tout ce que je peux désirer ou craindre, rien de plus sage... Mais il est une classe de faits dont la matière n'est pas ainsi constituée ou fixée d'avance, des faits qui ne sont pas *donnés.* » Employer alors la *méthode subjective* est légitime. « En pareil cas, quoi qu'il puisse advenir, je ne serai qu'un sot si je ne crois pas ce que je désire, car ma croyance se trouve être une condition préliminaire indispensable de l'accomplissement de son objet, qu'elle affirme. Il y a donc des cas où une croyance crée sa propre vérification. »

général, à l'exclusion des « choses ». Voir Paulhan, *Les conditions générales de la connaissance*, Revue philos., juin 1914, p. 581-582 et cf. *Idéalisme**, **A.**

B. Logique. Théorie qui refuse à la distinction du vrai et du faux, une valeur objective* ; ou encore, théorie qui réduit la certitude* à un état d'assentiment individuel décidé.

C. Éthique. Théories morales d'après lesquelles la distinction du bien et du mal a pour racine soit celle du bien-être et de la souffrance individuelle, soit celle des émotions personnelles d'approbation ou d'indignation.

D. Esthétique. Théorie d'après laquelle les jugements esthétiques n'expriment que des goûts individuels.

E. Psychologie. Tendance de l'individu à s'enfermer dans ses idées et ses sentiments particuliers ; incapacité (ou refus volontaire) de considérer les choses d'un point de vue objectif (au sens **C** de ce mot). — Quelquefois : doctrine philosophique qui fait l'apologie de cette tendance, et refuse de reconnaître à ce qui est objectif une valeur supérieure à ce qui est subjectif. — Se rapproche alors des sens **B, C, D.**

CRITIQUE

Il est visible, par cette analyse, que ce terme, comme la plupart des termes en *isme*, est vague, équivoque et tendancieux. Dans l'emploi qui en est fait au point de vue normatif, on peut dégager, semble-t-il, deux grandes directions :

1° On veut souligner (et presque toujours on entend blâmer), dans une doctrine logique, esthétique ou morale, le fait que, sans nier la valeur et le caractère respectable des normes considérées, elle se les représente comme l'effet, la résultante, de goûts ou de besoins individuels plus ou moins semblables ou solidaires. Tel est, par exemple, le cas de l'utilitarisme.

2° On veut souligner, ou blâmer, dans une doctrine, le fait qu'elle met ces besoins ou ces tendances individuelles

---

Sur **Subjectivisme.** — Article développé et divisé sur les observations d'**A. Darlu**, d'**E. Leroux** et de M. **Maurice Blondel.**

E. Leroux nous a signalé en particulier les textes suivants :

1° Ollé-Laprune, dans *La Certitude morale* (1880), chap. vi. Il caractérise ainsi la « tendance au subjectivisme » : « C'est, dit-il, l'idée qu'il n'y a pas de vérité absolue, de vérité en soi, et que toute certitude est purement personnelle, parce que toute vérité est purement subjective » (339). Il considère cette tendance comme formant l'un des courants caractéristiques de la pensée contemporaine, et il en voit l'expression la plus forte dans la théorie renouviériste de la certitude.

2° La théorie suivant laquelle nos jugements de valeur n'expriment jamais que nos réactions personnelles est bien représentée, dans l'ordre moral, par le sens que donne Westermarck à l'expression « *ethical subjectivism* ». (*The origin and development of moral ideas*, Macmillan, 1906, vol. I, chap. i.). Sous ces termes, il défend cette thèse que nos jugements moraux ne traduisent pas des vérités objectives, mais se rapportent à nos émotions d'approbation ou d'indignation.

3° Le terme de *subjectivisme* désigne aussi parfois une certaine conception de la valeur de l'univers (toute différente d'une interprétation de nos jugements de valeur). Par exemple William James (*Will to believe*, p. 165-174). Il entend par ce terme l'attitude consistant à regarder la réalité comme uniquement destinée à offrir un spectacle attachant aux esprits qui la contemplent, et par conséquent à alimenter une certaine vie subjective. Ce sens n'est peut-être pas foncièrement différent du sens **E.**

A. Darlu et **M. Blondel** appellent l'attention sur la grande différence qu'il y a entre les acceptions représentées ci-dessus par **A,** 1° et **A,** 2°. Il faudrait, dit

au-dessus des normes communes, qu'elle encourage l'individu à s'y attacher de préférence à celles-ci. La première acception vise donc une interprétation jugée fausse ; et la seconde un conseil jugé fâcheux. Mais, d'ailleurs, on glisse aisément de l'une à l'autre, l'interprétation menant au conseil, ou du moins étant suspecte d'y mener les disciples, même contre l'intention du maître. Voir le texte cité aux *Observations*, et cf. les articles *Individualisme** et *Scepticisme**.

Rad. int. : Subjektivism.

SUBJECTIVITÉ, D. *Subjektivität ;* E. *Subjectivity ;* I. *Soggettivita.*

Caractère de ce qui est subjectif*, à l'un quelconque des sens de ce mot. Par exemple (sens **D**) : « La subjectivité de l'espace et du temps caractérise essentiellement cette doctrine (le kantisme) ; elle en est... l'idée dominante ; elle en fait un illusionnisme radical. » PILLON, *La doctrine de Renouvier*, Année philos., XXIV, p. 106. — (Sens **E**) : « La subjectivité... est un caractère qui distingue tous les phénomènes psychiques et les embrasse tous dans son extension. Il convient seulement de noter que le mot de subjectivité doit être pris ici dans un sens large : il ne désigne pas seulement ce qui relève de cette espèce de représentation que nous avons appelée la *représentation subjective ;* il s'applique aussi à tous les moments de la représentation qui impliquent une intervention marquée du sujet : à la représentation logique et, au moins en partie, à la représentation pratique ainsi qu'à la représentation affective. » HAMELIN, *Essai*, p. 353.

Plus spécialement, état de l'esprit qui ne considère les choses que sous une forme subjective* : « Le raisonnement émotionnel, au contraire, est toujours régi par une tendance, une inclination, un désir, une aversion, un état affectif quelconque qui exprime l'état du sujet et rien de plus ; il est emprisonné dans la subjectivité. » RIBOT, *Logique des sentiments*, p. 97. — « La folie proprement dite [est] toujours caractérisée par l'excès de subjectivité, comme l'idiotisme par le défaut. Le dehors ne cesse point alors de fournir tous les matériaux des constructions du dedans... La perturbation consiste seulement en ce que les souvenirs deviennent plus vifs et plus nets que les sensations. » A. COMTE, *Politique positive*, III, 20.

Rad. int. : Subjektives.

SUBLIMATION, D. *Sublimierung ;* E. *Sublimation ;* I. *Sublimazione.*

Terme introduit par S. FREUD, pour désigner la transformation de certains instincts ou sentiments inférieurs en instincts ou sentiments supérieurs : par exemple la transformation, ou dérivation, de tendances sexuelles en tendances esthétiques. « Le concept de *sublimation* appartient moins à la psy-

M. BLONDEL, non seulement les distinguer, mais les opposer. Le mot *subjectivisme* dans le second cas, leur paraît impropre : c'est *idéalisme* qu'il faudrait dire.

Emmanuel Leroux nous a écrit dans le même sens : « Le subjectivisme, au sens métaphysique du mot, se rapprocherait du solipsisme plutôt que du monadisme et surtout que de l'idéalisme impersonnel. Il est vrai que l'on a parfois appliqué l'expression de subjectivisme à cette dernière doctrine : mais cet emploi ne se présente-t-il pas toujours comme une extension du sens individualiste, seul primitif ? Par exemple H. STURT, dans *Idola Theatri*, 1906, p. 138 et suiv., distingue « solipsistic or individual Subjectivism » et « impersonal Subjectivism » ; mais il considère le second comme dérivant du premier, et me paraît avoir employé cette expression dans une intention dépréciative. »

Sur **Sublimation.** — Article ajouté par **Ed. Claparède.**

chologie qu'à la médecine et à la pédagogie ; il implique toujours un jugement de valeur ; on peut même dire qu'il tend de plus en plus, chez Freud lui-même, à impliquer une appréciation morale. » Pierre BOVET, *L'instinct combatif*, p. 138.

Cf. *Psycho-analyse**.

Rad. int. : Sublimig.

SUBLIME (adj. et subst.), D. *Erhaben ; das Erhabene ;* E. *Sublime ;* I. *Sublime.*

[Du L. *sublimis*, élevé, supérieur, au sens propre : *In sublime ferri*, être enlevé dans les airs. En France, au XVIIe et au XVIIIe siècle, le mot retient beaucoup de cette étymologie ; quand LEIBNIZ écrit : « Je vois bien que ce que vous apportez appartient à une logique plus sublime » (en parlant de la sienne, *Nouveaux Essais*, IV, ch. XVII, § 7), il veut dire simplement « une logique d'ordre supérieur ».

A cette époque, sublimité équivaut en général à ce que nous nommerions plutôt de nos jours « élévation » ; le sublime est une beauté noble, élevée, la beauté dans la grandeur : « Ce n'est pas ce qu'on appelle esprit, c'est le sublime et le simple qui font la vraie beauté. » VOLTAIRE, *Dict. philosophique*, art. *Esprit.*]

A prendre le mot dans son usage moderne, il paraît impossible d'en donner une définition explicative : il exprime surtout un jugement d'admiration enthousiaste, soit dans l'ordre esthétique, soit dans l'ordre moral, soit dans l'ordre intellectuel. Les définitions qui en ont été proposées sont, en général, des théories plutôt que des interprétations du sens de ce mot.

BURKE *(A philosophical inquiry into the origin of our ideas of the sublime and beautiful)* introduit ainsi cette idée : « Whatever is fitted in any sort to excite ideas of pain and danger, that is to say whatever is in any sort terrible, or is conversant about terrible objects,

---

Sur **Sublime.** — La remarque sur le sens de ce mot en France avant l'influence des théories de Burke et de Kant a été ajoutée par **M. Drouin.** Il cite en outre quelques passages de CHATEAUBRIAND où le mot paraît pris dans la même acception, par exemple, quand il parle de « rites sublimes ou gracieux » (*Génie du Christianisme*, 1er projet de Préface) ; ou de la « sublimité » du style de Bossuet dans le *Discours sur l'Histoire universelle* (*Ibid.*, livre III, chap. VIII) ; de même plus loin : « ... la plus haute métaphysique et la théologie la plus sublime » ; et dans la conclusion : « ... la sublimité de sa morale » (*Ibid.*, livre IV, chap. IV). — Il semble bien qu'il faille entendre de la même manière le célèbre jugement de Voltaire sur Racine : « Il faudrait écrire au bas de chaque page : *beau, harmonieux, sublime.* »

On peut en rapprocher aussi, semble-t-il, l'usage très particulier qu'en fait M. LE SENNE, *Obstacle et valeur*, chap. II, § 27, en appelant « sublimité du je » le caractère par lequel le sujet pensant fait l'unité de l'expérience, mais en la dépassant toujours et en ne pouvant être saisi comme objet.

M. **D. Parodi** fait remarquer que dans le sens actuel du mot français *sublime*, il y a toujours quelque chose par où cette notion s'apparente au sentiment moral. — Le sublime implique, ce semble, l'idée d'un contraste entre deux points de vue, entre deux ordres qui, en nous et pour nous, sont incommensurables, qui semblent également s'imposer, qui dès lors ne peuvent manquer de s'opposer en une sorte de duel tragique, duel dont nous sommes à la fois le théâtre, les acteurs et l'enjeu, mais dont l'issue dépasse les horizons de la raison discursive et de l'effort personnel : d'où l'invincible confiance que, même accablés par notre petitesse ou notre misère et sensiblement, intellectuellement vaincus, nous gardons foi en une revanche possible, nécessaire, finale, du réel sur l'apparent, grâce à une transposition de plan qui, nous relevant infiniment, nous permettra un jour, et

or operates in a manner analogous to terror, is a source of the sublime ; that is, it is productive of the strongest emotion which the mind is capable of feeling[1]. » *Ibid.*, I, 7. Il y ajoute successivement qu'il a la propriété de remplir l'esprit et d'en exclure toute autre idée (II, 1), puis qu'il dépend des sensations et des images propres à faire naître une forte tension corporelle, à l'inverse du Beau, qui consiste dans la douceur et dans les sensations qui détendent les nerfs (IV, 5 ; 20-22).

Kant admet que le Beau et le Sublime sont deux espèces coordonnées d'un même genre : le Beau est caractérisé par son caractère fini et complet ; le Sublime par le fait qu'il met en jeu l'idée de l'infini, soit sous forme de grandeur (sublime mathématique), soit sous forme de puissance (sublime dynamique). Le beau manifeste une harmonie, le sublime une lutte entre l'entendement et l'imagination. *Kritik der Urteilskraft*, I, 1, livre II, §§ 23 à 29.

Selon Renouvier, « le Sublime achevé appartient aux cas où la limite extrême du possible semble atteinte dans le Beau, pourvu qu'en même temps l'impression ait quelque chose de rapide et de fort, ou qu'elle soutienne le sujet dans un état de tension qui équivaut à cette même impression incessamment renouvelée. » *Science de la Morale*, ch. xlii.

J.-J. Gourd définit le sublime : « l'incoordonnable* dans l'ordre esthétique », c'est-à-dire ce qui suppose et dépasse, par un accroissement d'inten-

1. « Tout ce qui est susceptible d'exciter d'une façon quelconque des idées de douleur et de danger, c'est-à-dire tout ce qui est en quelque façon terrible, ou qui touche à des objets terribles, ou qui agit d'une manière analogue à la terreur, est une source de sublime, c'est-à-dire est susceptible de produire la plus forte émotion que l'esprit soit capable de sentir. » *(Recherches philosophiques sur l'origine de nos idées du sublime et du beau.)*

---

qui nous oblige même dès à présent, de transcender l'équilibre prématuré où la science, l'art, la philosophie tendraient à nous procurer une sorte d'harmonie décevante **(M. Blondel.)**

L. Robin rappelle l'influence exercée sur l'idée philosophique du sublime par le *Traité du sublime* (περὶ ὕψους) attribué faussement à Longin, et vraisemblablement bien antérieur. Il rappelle les textes suivants, de Jouffroy, dans la dernière leçon de son *Cours d'Esthétique* (leçon qui a pour objet le sublime) : « L'idée fondamentale du sublime, c'est la lutte ; c'est l'idée de la force libre et intelligente luttant contre les obstacles qui gênent son développement. » Il y a du sublime dans le chêne battu par la tempête : c'est que « l'esprit personnifie la force qui l'anime, et se la représente comme une personne combattant les obstacles qui s'opposent à son développement » — « Le sublime, qui nous rappelle la force se développant par la lutte, nous rappelle la condition humaine » (pp. 317, 319 et suiv., 321).

L. Boisse nous a communiqué un texte curieux de Blanc de Saint-Bonnet, qui peut être rapproché de l'interprétation et de l'exemple donnés par Jouffroy. « La définition, dit L. Boisse, s'achève dans la confusion vague d'un mauvais romantisme, mais le début mérite d'être retenu. » Voici ce texte : « Le sublime consiste dans la liberté aux prises avec la destinée, ou avec la lutte par moments redoutable que lui présentent les passions. Dieu est infini ; l'homme seul est sublime ; car l'homme seul peut s'élever au-dessus de lui-même. On n'est sublime que devant la douleur ou devant la mort : soit déjà lorsque l'acte du moi, perçant l'obstacle des forces étrangères, commence le miracle de la personnalité humaine, soit surtout lorsque le miracle s'achève, à l'heure où arrivant de lutte en lutte sur les hauteurs de la conscience, la personnalité s'élance pour se donner à Dieu, lui offrant de la sorte en elle une image de l'infini ! L'homme n'est sublime que parce que Dieu peut l'admirer. » (A. Blanc de Saint-Bonnet, *La Douleur*, chap. xxviii.)

sité, les lois ordinaires et normales de l'esthétique, de même que le sacrifice* dépasse les règles morales, le sublime et le sacrifice appartenant ainsi au domaine de la religion. *Philosophie de la Religion*, 2e partie, ch. III.

Th. Ribot voit dans le sentiment du sublime un état complexe, qui comprend : « 1° un sentiment pénible d'angoisse, d'abaissement, de diminution de vie, réductible à une émotion primitive, la peur ; 2° la conscience d'un élan, d'une violente énergie déployée, d'une augmentation de vie, réductible à une émotion primitive, le sentiment de la puissance personnelle, le *self-feeling* sous sa forme positive... ; 3° le sentiment conscient ou inconscient de notre sécurité en face d'une puissance formidable : sans cette condition négative, tout caractère esthétique disparaît ». *Psychologie des sentiments*, 339-340. Il ajoute qu'il est bien plus apparenté aux deux émotions primitives de peur et d'orgueil qu'à l'émotion esthétique proprement dite « dont il se rapproche non par nature, mais par accident ». *Ibid.*, 342. — Cf. une analyse voisine chez James Sully, *The human mind*, IVe partie, ch. XVI, § 14.

CRITIQUE

Cette antithèse classique du Beau et du Sublime appartient surtout au domaine des théories philosophiques ; dans le langage courant, sublime est souvent pris pour synonyme de beauté parfaite et saisissante. Et même parmi les philosophes, l'opposition n'est pas toujours admise : par exemple par Renouvier dans le texte ci-dessus. De même Guyau : « Le sublime, en morale comme en esthétique, semble tout d'abord en contradiction avec l'ordre... Mais ce n'est là qu'une contradiction superficielle : le sublime a les mêmes racines que le beau, et l'intensité des sentiments qu'il suppose n'empêche pas une certaine rationalité intérieure. » *Morale sans obligation ni sanction*, p. 215. — « Suivant Paul Souriau, le sentiment du sublime ne serait pas aussi distinct du sentiment du beau que le croit Kant ; le sublime serait le très beau, le beau au superlatif. Cette théorie, qu'il a souvent développée dans ses cours, n'exclut pas les éléments troubles et troublants du sentiment du sublime. » (*Lettre* de M. F. Mentré.)

Rad. int. : Sublim.

SUBLIMINAL, D. *Subliminal ;* E. *Subliminal ;* I. *Subliminale.*

Sens général : placé au-dessous du *seuil** (de la sensation, de la conscience, etc.).

A. Subconscient, au sens **A.** Ce qui n'est pas clairement perçu, ce dont on n'a pas une conscience distincte et facile à formuler. (P. ex. Ward, *Psychology*, Encycl. Brit., XX, p. 48.)

B. Inconscient, totalement inconnu à la conscience supérieure et principale de l'individu. — Le « moi subliminal » est l'ensemble des états et des opérations mentales qui ne parviennent pas au moi conscient. Mais, de plus, il y a souvent dans cette expression l'idée d'une réalité métaphysique, plus profonde que celle du moi conscient, et qui lui servirait de support. Voir F. Myers (qui a beaucoup contribué à vulgariser ce mot dans le langage philosophique), *The subliminal consciousness*, Proceed. of the Soc. for psychical Researches, VII (1892). — Cf. Annales des Sciences psychiques, VII (1897), p. 276.

Rad. int. : Subliminal.

SUBORDINATION, D. *Subordination, Unterordnung ;* E. *Subordination ;* I. *Subordinazione.*

A. Logique. Relation de l'espèce au genre.

Sur **Subordination.** — Article omis dans la première rédaction de ce fascicule. En nous signalant cette omission, **L. Boisse** nous a rappelé que cette notion, déjà

B. Plus généralement, relation de dépendance du terme inférieur au terme supérieur dans un système hiérarchique quelconque, par exemple dans un organisme. Voir *Subordonné.*

Rad. int. : Subordin, —ines.

SUBORDONNÉ, D. *Untergeordnet ;* E. *Subordinate ;* I. *Subordinato.*

Qui dépend d'un autre terme, d'un autre fait ou d'une autre personne. « La classe et le genre seront pareillement naturels, s'il résulte de la comparaison des espèces qu'on doit concevoir l'ensemble des causes qui ont déterminé la constitution de chaque espèce comme se décomposant en trois groupes hiérarchiquement ordonnés : d'abord un groupe de causes auxquelles toutes les autres se subordonnent, qui, étant constantes pour chaque genre, et par conséquent pour toutes les espèces de chaque genre, ont déterminé l'ensemble des caractères fondamentaux qui constituent la classe ; puis des groupes de causes subordonnées aux précédentes, et constantes pour toutes les espèces d'un même genre, mais variables d'un genre à l'autre et qui, jointes aux précédentes, constituent des types génériques ; enfin, des causes d'un ordre plus inférieur encore et qui, se subordonnant aux précédentes..., achèvent de constituer les types spécifiques. » COURNOT, *Essai sur le fond. de nos conn.*, ch. XI, § 163.

Quand il s'agit des caractères employés dans une classification considérée comme « naturelle », le terme opposé à *subordonné* est *dominateur.* COURNOT dit aussi *dominant* (*Ibid.*, § 166).

SUBREPTION, D. *Erschleichung, Subreption ;* E. *Surreption* (plus rarement, *Subreption*) ; I. *Surrezione ;* — et **Subreptice, Subrepticement,** D. *Erschlichen, Erschlichener Weise ;* E. *Surreptitious, Surreptitiously ;* I. *Surrettizio, Surrettiziamente.*

Subreption, dans le droit canon, désigne, au sens strict, le fait d'obtenir quelque chose (particulièrement un bénéfice) d'une manière frauduleuse, et par la dissimulation de ce qui s'y opposerait. Il se distinguerait ainsi d'*obreption**. « On entend communément par *obreption**, [dans les allégations apportées en faveur d'une demande], ce qui est exposé contre la vérité, et par *subreption* ce qui est omis de vrai dans l'exposé. » DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire de droit canonique* (1787) ; V° *Obreption,* tome IV, p. 775. Mais

---

familière à Aristote, est d'un grand usage chez Condillac, A. Comte, Cournot. Ce dernier applique même l'idée de la subordination des caractères aux phénomènes physico-chimiques. (*Traité,* livre II, chap. VI.)

Le texte de COURNOT cité à l'article *Subordonné* nous a été communiqué par **Léon Robin.**

Sur **Subreption.** — **Léon Robin** nous signale aussi le texte suivant d'HAMELIN : « ... de ce que la chose qui est devenue noire est restée ce qu'elle était quant à ses autres qualités, il ne s'ensuit pas une unité dans le changement lui-même mais une unité extérieure au changement. C'est par un sophisme de subreption qu'on met la seconde à la place de la première » (*Essai,* p. 163). C'est-à-dire en mettant *subrepticement* la seconde à la place de la première. Cet emploi philosophique, dont je ne connais pas d'autre exemple, se rattache immédiatement au sens ordinaire du mot : l'acte d'obtenir par surprise une place ou un rang qu'on ne devrait pas occuper, une grâce ou une faveur dont on n'est pas digne. **(L. Robin.)**

GOCLENIUS cite *subreptitius* comme un terme de morale scolastique, appliqué aux mouvements de la sensibilité qui précèdent et surprennent le consentement de la volonté ; sub v°, 1094 B. **(A. L.)** — Cf. *Obreption**.

il fait observer lui-même qu'on a pris souvent l'un pour l'autre ; et, de fait, tandis que Furetière reste fidèle à ces définitions (du moins en ce qui concerne *obreption* et *subreption*, et sans distinguer en ce qui concerne le sens des adjectifs correspondants), le *Dictionnaire de Trévoux*, celui de l'Académie, et celui de Littré inversent les deux significations. Mais que la distinction primitive soit bien celle qu'indique Durand de Maillane, cela paraît confirmé par le fait que Leibniz, très érudit et très attentif au sens exact des mots, emploie précisément *obreption* pour « pétition de principe ». Voir ci-dessus *Obreption**.

De là vient que, plus généralement, *subreption** se dit pour tout acte de supprimer, d'ajouter, de se procurer ou d'obtenir quelque chose frauduleusement, ou à la dérobée ; par là s'explique le fait que ce mot a été employé, lui aussi, pour désigner le sophisme qui consiste à introduire dans le raisonnement un postulat, ou un changement de sens dissimulés. V. p. ex. Hamelin, *Essai*, p. 163, cité ci-dessous dans les *Observations*.

Subreptice et *subrepticement*, beaucoup plus usuels, s'emploient toujours actuellement en un sens large, et se disent de tout ce qui est fait d'une manière furtive et illicite : « Une édition subreptice. »

Rad. int. : Subrept(o) ; Subreptal(a) ; Subreptal(e).

« **Subreptions des sensations** ». Kant appelle *Subreptionen der Emfindungen* (*Critique de la Raison pure*, Esthétique transc., § 6, A. 36 ; B. 53) les qualités telles que les couleurs, les sons, la chaleur, etc., qui traduisent pour nos sens certaines propriétés réelles des corps, en tant qu'objets situés dans l'espace. Il fait remarquer que ces qualités, bien qu'elles ne dépendent, comme l'espace et le temps, que « des conditions subjectives de notre sensibilité », diffèrent beaucoup de ces formes en ce qu'elles ne sont ni « objectives » ni *a priori*, et par conséquent, en ce qu'elles n'ont aucune « idéalité » *(daher ihnen, genau zu reden, gar keine Idealität zukommt.) Ibid.*, § 3, A. 29 ; B. 44. (La rédaction de ce passage est différente dans les deux éditions.)

SUBSISTER, D. *Bestehen, Subsistiren ;* E. *To Subsist, to stand ;* I. *Sussistere.*

A. Exister à titre de substance*, et non de mode ou d'accident. « Il n'y a jamais eu personne qui ait conçu deux substances par deux différents concepts

---

Sur **Subsister.** — Dans le sens **B,** on peut distinguer une acception intermédiaire qui relie la simple idée de *durer* à l'idée de résister à une action destructive : continuer d'exister sous d'autres apparences et d'une façon latente. En voici un exemple dans Hamelin, *Essai*, p. 56 (tiré du morceau où il examine la théorie bergsonienne du temps) : « ... il n'est pas prouvé que le temps comme nous l'entendons ne subsiste pas, à titre de condition élémentaire, sous ce riche devenir (de la durée pure) ». C'est en ce sens que la matière aristotélicienne subsiste sous la succession des contraires : ὑπόκειται, τὸ ὑποκείμενον. — Maintenant si le remplacement d'un contraire par un autre, si l'amoncellement au-dessus de la chose d'une foule d'éléments bien apparents et qui la dissimulent, si tout cela ne l'anéantit pas, on comprend très bien le passage au sens dérivé : résister à une action destructive, soit, pour un être, celle d'un changement ou d'une crise, soit, pour l'opinion, celle d'une critique. — En somme ce sens de *subsister* est très voisin de celui de *persister*. Voir le rôle de la notion de *persistance* dans l'analyse, par Hamelin, de l'altération (p. 171 et suiv., et p. 157). **(L. Robin.)**

Sur le sens **C.** — Le sens donné par M. Russell au verbe *to subsist* existe-t-il en français ? **(F. Mentré.)** On le trouve, naturellement, dans les citations ou les

qui n'ait jugé qu'elles étaient réellement distinctes. C'est pourquoi, si je n'eusse point cherché de certitude plus grande que la vulgaire, je me fusse contenté d'avoir montré en la Seconde Méditation que l'esprit est conçu comme une chose subsistante, quoiqu'on ne lui attribue rien de ce qui appartient au corps. » DESCARTES, *Réponses aux quatrièmes objections*, 1re partie, § 23. — « J'appelle chose ce que l'on conçoit comme subsistant par soi-même, et comme le sujet de tout ce que l'on y conçoit. C'est ce que l'on appelle autrement *Substance.* » *Logique de Port-Royal*, 1re partie, ch. II.

Kant appelle respectivement *Subsistenz* et *Inhärenz* le rapport de la substance à l'accident et de l'accident à la substance. *Krit. der reinen Vern.*, § 10. (Tableau des catégories.)

B. Durer, exister à travers une suite de moments distincts. « Que Dieu ne veuille plus qu'il y ait de monde, le voilà donc anéanti... Si le monde subsiste, c'est donc que Dieu continue de vouloir que le monde soit. » MALEBRANCHE, *Entretiens sur la Métaphysique*, VII. (Ed. J. Simon, 153.)

Par suite : 1° continuer d'exister sous d'autres apparences (voir ci-dessous, *Observations*) ; 2° résister à une action destructive ; exister encore après une crise ; n'être pas ruiné par une critique. « Nous laissons à ses disciples (aux disciples de Kant) le soin de rechercher ce qui peut subsister de sa théorie de la connaissance, dont sa philosophie des mathématiques paraît bien être une thèse essentielle. » COUTURAT, *La Philosophie des Mathématiques de Kant*, Rev. de métaph., 1904, p. 381.

C. Posséder le genre d'existence ou de réalité qui appartient aux propositions abstraites et générales indépendantes de nos décisions contingentes. Cf. *Réalisme*, **E.**

« Thoughts and feelings, minds and physical objects *exist.* But universals do not exist in this sense ; we shall say that they *subsist* or *have being*, where « being » is opposed to « existence » as being timeless[1]. » B. RUSSELL, *The problems of philosophy*, ch. IX.

Rad. int. : **A.** Substances ; **B.** Perman ; **C.** Subsist.

SUBSOMPTION ou **SUBSUMPTION,** D. *Subsumption*, *Subsumtion ;* E. *Subsumption ;* I. *Subsunzione.*

A. Opération consistant à subsumer*.

B. Proposition considérée comme énonçant une subsomption, au sens **A.**

Rad. int. : **A.** Subsum ; **B.** Subsumaj.

1. « Les pensées et les sentiments, les esprits et les objets physiques *existent.* Mais les universaux n'existent pas en ce même sens ; nous dirons qu'ils *subsistent*, ou qu'ils *ont de l'être*, l' « être », dans ce cas, s'opposant à l' « existence » en ce qu'il est intemporel. »

---

analyses de ses ouvrages, ainsi que dans son article *L'importance philosophique de la logistique* (Revue de Métaph., 1911, p. 290 ; conférence faite par lui en français à l'école des Hautes Études sociales). Mais il est plus ancien : on le rencontre déjà chez COURNOT, en parlant de l'existence des vérités mathématiques : « ... On aura la plus entière conviction... que ce théorème appartient à un ordre de vérité *subsistantes*, indépendamment des facultés qui nous les révèlent, et des lois par lesquelles ces facultés sont régies. » *Théorie des chances et des probabilités*, § 228. **(A. L.)** — En tout cas il est mauvais : ce qui n'existe pas ne peut pas subsister. **(L. Brunschvicg.)** — Le concept dont il s'agit est très utile à noter, mais l'expression est mal choisie. Elle implique une idée de durée, de persistance, qui n'est pas à sa place quand il s'agit de rapports logiques ou mathématiques. **(C. Hémon.)** — Ce concept s'exprime habituellement par le mot *essence.* Il nous manque un verbe correspondant. *Subsister* éveille, en français, des idées toutes différentes. **(E. Van Biéma.)**

SUBSTANCE, D. *Substanz* (E. *Wesen, Kern*) ; — E. *Substance ;* I. *Sostanza.*

A. Ce qu'il y a de permanent dans les choses qui changent, en tant que ce permanent est considéré comme un sujet (au sens **B**) qui est modifié par le changement tout en demeurant « le même », et en servant de support commun à ses qualités successives. (Cf. *sujet*, substratum*, accident*.*)

Ce sens paraît être le plus fondamental.

« *Substance première* », traduction consacrée du G. οὐσία πρώτη (Aristote, *Catég.*, V, 2a11, 2b8, 26, etc.). C'est l'être individuel, en tant qu'il est immédiatement (πρώτως) et par excellence le sujet dont on affirme ou l'on nie divers prédicats, et qui n'est lui-même prédicat d'aucun sujet. (Voir ci-dessous, *Observations.*)

« *Substance seconde* », G. οὐσία δεύτερα (*Ibid.*, 2a14 et suiv.) : ce qui peut être secondairement le sujet d'une proposition, comme les termes généraux : « l'homme », « le cheval ». Mais elle ne peut être appelée substance que par analogie ; car aucun universel (καθόλου), aucune notion commune (κοινόν) n'est véritablement une οὐσία. Voir Bonitz, 544b51-55. Elles empruntent ce rôle à la substance première qu'elles représentent incomplètement : aussi, parmi les substances secondes, l'espèce est-elle « plus substantielle » que le genre : « Ἔγγιον γὰρ τῆς πρώτης οὐσίας ἐστὶν ». *Ibid.*, 2b8.

B. Ce qui existe par soi-même sans supposer un être différent dont il soit un attribut ou une relation. « Lorsque nous concevons la substance, nous concevons seulement une chose qui existe en telle façon qu'elle n'a besoin que de soi-même pour exister... A proprement parler, il n'y a que Dieu qui soit tel... C'est pourquoi on a raison dans l'École de dire que le nom de substance n'est pas univoque* au regard de Dieu et des créatures... Mais parce qu'entre les choses créées, quelques-unes sont de nature telle qu'elles ne peuvent exister sans quelques autres, nous les distinguons d'avec celles qui n'ont besoin que du concours* ordinaire de Dieu, en nommant celles-ci des *substances*, et celles-là des qualités ou des attributs de ces substances. » Descartes, *Principes de la philosophie*, I, 51. Cf. *Ibid.*, I, 53 : « Que chaque substance a un attribut principal, et que celui de l'âme est la pen-

---

Sur **Substance.** — *Historique.* Ce qui est dit de la substance première et de la substance seconde chez Aristote a été complété par les notes de **Léon Robin** qui ajoute les remarques suivantes :

L'ambiguïté de cette notion est déjà considérable chez Aristote, et elle se manifeste d'une façon éclatante dans la formule, très fréquente, où il dit que l'οὐσία, c'est la matière, ὕλη, et la forme, εἶδος, et le composé des deux, ou l'individu (Bonitz, *Ind.*, 645a21-26). — D'autre part il déclare très souvent que la forme, εἶδος, et la quiddité, τὸ τί ἦν εἶναι, en tant qu'elles s'équivalent, sont substance immédiatement, πρώτως (*Métaph.*, Z, 6 ; 1031b31 et suiv. ; 11, 1037b3 et suiv.) et chose déterminée, τόδε τι (*Ibid.*, Θ, 7 ; 1049a35. *De anima*, II, 1 ; 421a8. *De gen. et corr.*, I, 3 ; 318b32). Enfin la forme diffère d'un individu à un autre au sein de la même espèce (*Métaph.*, Λ, 5 ; 1071a24-29 ; cf. *De Cœlo*, I, 9 ; 278a25 et suiv. ; 32-35). Aussi Aristote va-t-il jusqu'à appeler l'εἶδος non pas même οὐσία indéterminément, mais même οὐσία πρώτη : cf. *Métaph.*, Z, 7 ; 1032b1 et suiv. : « εἶδος δὲ λέγω τὸ τί ἦν εἶναι ἑκάστου καὶ τὴν πρώτην οὐσίαν. » — La vérité est que la forme et la quiddité sont, d'après les tendances logiques et ontologiques qui dominent l'aristotélisme, substance plus immédiatement que l'individu, lequel suppose l'attribution de la forme à la matière et est un composé, tandis que la forme et la quiddité sont simples. De ce point de vue donc, la substance première, ce n'est

sée, comme l'extension est celui du corps. » Voir aussi *Réponses aux quatrièmes objections*, 1[re] partie, § 23 et voir ci-dessus *Subsister**, **A.**

« Per substantiam intelligo id quod in se est et per se concipitur ; hoc est, id, cujus conceptus non indiget conceptu alterius rei, a quo formari debeat. » Spinoza, *Éthique*, I, Df. 3.

Cf. *En soi**.

C. Concept *a priori* résultant de la forme du jugement catégorique, en tant qu'il consiste à affirmer ou à nier un prédicat d'un sujet. Kant, *Krit. der reinen Vern.*, Transc. Logik, § 10. Il constitue dans son rapport avec l'accident *(substantia et accidens, Subsistenz und Inhärenz)* la première des trois catégories de relation. Elle a pour schème* la permanence de la quantité de matière (*Schemat.*, A. 144 ; B. 183) ; *Analog. der Erfahrung*, A. 182 ; B. 226. Mais c'est l'expérience seule, qui, dans les cas où elle nous permet de découvrir la permanence de certains objets de pensée, nous donne lieu d'appliquer notre catégorie de substance. (Voir particulièrement, *Ibid.*, *Paralogism der Substantialität*, A. 349.) Ce sens se rattache directement au sens **A** ; il peut en être considéré comme l'interprétation criticiste.

Voir aux *Observations* ce qu'est devenue cette notion dans la philosophie de Renouvier.

D. Matière chimiquement définie, ou du moins considérée au point de vue des propriétés physico-chimiques qui la distinguent d'autres corps. « La substance que les chimistes modernes connaissent sous le nom de *carbone* et qui s'offre à nous sous deux états si différents, à l'état de diamant et à l'état de charbon... » Cournot, *Essai*, ch. viii, p. 176.

E. Au figuré, ce qu'il y a d'essentiel dans une action, dans un livre, dans une théorie. « Voilà donc la triste subs-

---

pas l'individu, c'est l'essence et la quiddité ; en d'autres termes l'idée platonicienne. **(L. Robin.)**

Il ne faut pas se laisser abuser par la distinction qu'Aristote établit dans les *Catégories* entre la « Substance première » et la « Substance seconde ». Pour Aristote, l'οὐσία est bien l'individu, mais en tant qu'il est constitué par la forme spécifique ; les caractères proprement individuels relèvent de l'accident, et non pas de l'essence. Et c'est l'essence, la forme, c'est-à-dire l'Idée, qui est la seule véritable substance, la « substance première ». Cf. *Mét.*, Z, 7 ; 1032b, 1 : « εἶδος δὲ λέγω τὸ τί ἦν εἶναι ἑκάστου καὶ τὴν πρώτην οὐσίαν ». — L'expression de δεύτερα οὐσία, appliquée à la détermination spécifique, indique simplement que la forme n'a pas d'existence « séparée », qu'elle n'existe que réalisée dans la matière, dans les êtres individuels. — On doit remarquer que, selon Aristote, l'οὐσία est *substance* en tant qu'ὑποκείμενον. Cf. par exemple, *Mét.*, H, 1, 1042a, 13 : « ἔστι δ'οὐσία τὸ ὑποκείμενον ». **(Ch. Werner.)**

Tout en reconnaissant ce qu'il y a de fondé dans la remarque précédente, il me paraîtrait dangereux de vouloir rétablir dans l'usage aristotélique de ce mot une unité, qui serait factice, et d'atténuer ce qu'Aristote dit si nettement de la substance individuelle. Il ne l'appelle pas seulement οὐσία πρώτη, comme il appelle quelquefois la forme, mais οὐσια κυριώτατά τε καὶ πρώτως καὶ μάλιστα λεγομένη ; et cela, non pas au cours d'une autre discussion, mais dans le passage même où il a pour objet exprès d'exposer le sens, ou plutôt les sens du mot οὐσία. (*Catég.*, V ; 2a et suiv.). Car il ne faut pas oublier que l'analyse d'Aristote a très souvent pour caractère de s'appuyer sur l'usage effectif et courant des mots, de constater « ce qu'on dit » ; il se soucie beaucoup moins de fixer une terminologie que de distinguer clairement les acceptions diverses des mots qu'il trouve en usage ; et il ne lui semble pas nécessaire de les éliminer toutes, sauf une, qui

tance dernière, voilà le résidu de ce règne de mille ans... ! » RENOUVIER, *Uchronie*, App. II, p. 363. — « Nous avons oublié le mot, qui est toute la substance de notre opération ; nous l'avons traité en accessoire. » TAINE, *De l'Intelligence*, livre I, ch. III, § 4. — Cf. l'expression : *En substance*.

CRITIQUE

Non seulement la définition classique de la substance n'est pas univoque, comme le remarque Descartes, en ce qui concerne Dieu et les êtres créés, mais même en ce qui concerne ces êtres, elle est encore ambiguë : les scolastiques distinguaient en effet des *substances complètes* (par exemple un homme) et des *substances incomplètes* (par exemple le bras d'un homme), ces dernières appelées de ce nom « parce que de soi elles ne peuvent pas subsister toutes seules et sans être soutenues par d'autres choses ». DESCARTES, *Réponses aux quatrièmes objections*, I, § 13. « Il me semble », ajoute-t-il, « qu'en cela il y a de la contradiction qu'elles soient des substances, c'est-à-dire des choses qui subsistent par soi, et qu'elles soient aussi incomplètes, c'est-à-dire des choses qui ne peuvent pas subsister par soi. Il est vrai qu'en un autre sens on les peut appeler incomplètes, non qu'elles aient rien d'incomplet en tant que substances, mais seulement en tant qu'elles se rapportent à quelque autre substance avec laquelle elles composent un tout par soi et distinct de tout autre. Ainsi, la main est une *substance incomplète*, si vous la rapportez à tout le corps dont elle est partie ; mais si vous la considérez toute seule, elle est une *substance complète*. Et, pareillement, l'esprit et le corps sont des substances incomplètes, lorsqu'ils sont rapportés à l'homme qu'ils composent ; mais étant considérés séparément, ils sont des subs-

---

serait la bonne. Par suite, il est bien naturel que, tendant au platonisme, mais sans l'accepter intégralement, faisant une place importante à l'actuel et au devenir, il ait employé οὐσία, et même οὐσία πρώτη, dans des contextes très différents. **(A. L.)**

L'histoire primitive de *substantia* en latin est curieuse. On ne peut guère douter qu'il ait originellement représenté ὑπόστασις, mais il fut adopté de très bonne heure pour rendre habituellement οὐσία, dont la traduction littérale, *essentia* (quoique ayant pour elle l'autorité de Cicéron, au témoignage de Sénèque) n'entra pas dans l'usage courant : au ve siècle, saint Augustin parle encore d'*essentia* comme d'un mot rare et un peu étrange. D'où la difficulté de rendre en latin l'opposition théologique d'οὐσία et ὑπόστασίς dans la formule employée par l'Église grecque pour exprimer le dogme de la Trinité ; c'est ce qui a conduit l'Église occidentale à employer *persona* comme équivalent d'ὑπόστασις ; et cet usage de *persona* a eu une influence décisive sur l'emploi ultérieur du mot *personne* dans le langage philosophique. **(Cl. C. J. Webb.)**

Sur les divers sens de **Substance** *dans l'usage actuel.* — Dans un article de la *Critique philosophique* (1885, I, p. 161 et suiv.) sur *Les différents emplois du terme de substance*, RENOUVIER distingue quatre acceptions (p. 170) : 1° celle « qui convient, dit-il, à la doctrine que j'appelle proprement *substantialisme* » (c'est celle qui répond au sens **B**) ; « la chose unique (car toute l'histoire de la philosophie prouve l'entraînement de la spéculation à passer de la substance conçue d'abord comme multiple à la substance conçue comme une), nécessaire, éternelle, qui développe à l'infini les propriétés inhérentes à sa nature » ; — 2° « l'acception de *substratum*, afin de figurer en quelque sorte et de satisfaire les idées d'identité et de permanence qu'on applique aux sujets empiriques et variables de phéno-

tances complètes ». Mais cette explication montre ce qu'il y a de mal défini, et de relatif à notre point de vue, dans la notion de « ce qui n'a besoin que de soi-même pour exister ». Le corps d'un homme ne pourrait exister sans son milieu.

Une autre difficulté contenue dans cette définition est bien mise en lumière par ce passage d'Arnauld : « Notre esprit, étant accoutumé de connaître la plupart des choses comme modifiées » (c'est-à-dire, ainsi qu'il l'explique plus haut, comme des substances déterminées par certains attributs ou modes) « parce qu'il ne les connaît presque que par les accidents ou qualités qui nous frappent les sens, divise souvent la substance même, dans son essence, en deux idées dont il regarde l'une comme le sujet, et l'autre comme le mode... Ainsi, quoique tout ce qui est en Dieu soit Dieu même, on ne laisse pas de le concevoir comme un *être infini* et de regarder l'infinité comme un attribut de Dieu, et l'*être* comme sujet de cet attribut... Et alors on prend pour mode l'attribut essentiel qui est la chose même, parce qu'on le conçoit comme dans un sujet. C'est proprement ce qu'on appelle *abstrait des substances*, comme humanité, corporéité, raison ». *Logique de Port-Royal*, I, ch. 2. Arnauld estime que c'est là un abus, et que la substance ne doit pas être séparée de ses attributs essentiels. Mais alors, qu'est-elle de plus que ces attributs mêmes ? Descartes, tout en penchant quelquefois dans le même sens (par exemple *Principes*, I, 53), admettait pourtant la possibilité de cette division : « Il est plus aisé de connaître une substance qui pense ou une substance étendue que la substance toute seule, parce qu'il y a quelque difficulté à séparer la notion que nous avons de la substance de celle que nous avons de la pensée et de l'étendue ; car elles ne diffèrent de la

---

mènes, et spécialement à l'esprit, à la conscience » (sens **A**) ; — 3° « l'acception de fonction de phénomènes ; c'est celle que je soutiens, comme donnant seule... la garantie de l'identité et de la permanence relatives dans les sujets empiriques et toujours variables de phénomènes. Cette garantie résulte de l'ordre et de la loi, autant qu'on peut reconnaître, ou imaginer et croire, qu'il se conserve et se conservera d'ordre et de loi, capable d'assurer la durée de certaines relations données dans les assemblages actuels de phénomènes » (sens **C**, moins le caractère rigoureux et absolu que Kant donne à la catégorie de substance) ; — 4° « l'acception vulgaire ou de *matière* dont une chose est faite, par laquelle on peut la définir, et de l'idée dont on déduit ses propriétés ». C'est un sens, dit Renouvier, qui se rattache au précédent (ci-dessus, sens **D**). — **(L. Robin.)**

Quelques remaniements ont été faits, et une division nouvelle a été introduite dans le texte primitif de l'article pour tenir compte de ces importantes distinctions. Il est à remarquer que Renouvier ne donnait pas place à la substance, même au sens relatif qu'il dépeint et accepte ci-dessus, dans le tableau des catégories que contient sa *Logique*. « Bannissant l'idole de la substance, dit-il, j'ai pu donner pour la première fois un caractère positif à l'étude de l'entendement. » *Ibid.*, I, 192. — Le terme ne figure pas non plus dans l'échelle des *Éléments principaux de la représentation* qu'a construite Hamelin : « La doctrine de la substance, dit-il, ne donne pas plus de solution [au problème de l'altération] que le réalisme du sens commun. Car s'il est vrai que la substance ne consiste pas dans les qualités réalisées, et, par là, elle échappe, comme support de l'altération, à la contradiction grossière que les qualités présentent dans ce rôle, on doit avouer en revanche qu'elle ne peut ici servir à rien. Précisément parce qu'elle reste en dehors du changement au lieu d'y prendre part, elle ne saurait en relier les phases. » *Élém. princ.*, 164. **(A. L.)**

substance que par cela seul que nous considérons quelquefois la pensée ou l'étendue sans faire réflexion sur la chose même qui pense ou qui est étendue. » *Principes de la phil.*, I, 63. Mais qu'est-ce que cette *chose même ?* Ou bien c'est un être concret, tel homme singulier, avec tous ses modes ; ou bien c'est au contraire l'être, ce qu'il y a de plus général, dont « pensant » ou « étendu » sont les différences spécifiques. Dans le premier cas, le mot substance désigne une réalité individuelle, une « notion complète », telle que l'entend Leibniz (*Discours de Métaphysique*, ch. VIII et IX) ; mais alors ce ne sont pas seulement ces attributs essentiels, tels que l'étendue ou la pensée, qui en sont inséparables : ce sont tous les attributs, sans exception, qu'on en peut affirmer avec vérité ; elle n'est que la totalité de ces attributs, seuls effectivement connaissables. Dans le second cas, il désigne au contraire une réalité qui n'aurait pas besoin de ceux-ci et qui leur servirait de « support », d'une manière d'ailleurs impossible à concevoir ; elle-même serait absolument inconnue, et par conséquent le terme resterait vide.

L'idée de substance est donc bien tout d'abord, comme le pensait Kant, la forme abstraite du jugement de prédication. Pousser plus loin la question serait rechercher les origines de celui-ci, examiner s'il constitue, comme il le croyait, une forme ultime et nécessaire de la pensée, ou s'il résulte au contraire des conditions empiriques, individuelles ou sociales, de la vie humaine. Il resterait enfin à savoir, dans ce dernier cas, si ces conditions empiriques correspondent à une loi générale de la nature, que le progrès de la réflexion doive dégager de plus en plus clairement, ou à des circonstances accidentelles et spéciales, que celle-ci puisse graduellement éliminer.

Rat. int. : Substanc.

Principe de substance. On appelle ordinairement ainsi la formule : « Toute qualité appartient à une substance. » KANT en fait la première des « Analogies de l'expérience », qu'il formule ainsi dans la première édition de la *Critique de la raison pure :* « *Grundsatz der Beharrlichkeit :* Alle Erscheinungen enthalten das Beharrliche *(Substanz)* als den Gegenstand selbst, und das Wandelbare als dessen blosse Bestimmung, das ist, eine Art wie der Gegenstand existirt » : et dans la seconde édition : « *Grundsatz der Beharrlichkeit der Substanz :* Bei allem Wechsel der Erscheinungen beharret die Substanz und das Quantum derselben wird in der Natur weder vermehrt noch vermindert[1]. » (A. 182 ; B. 224.)

SUBSTANTIALISME, D. *Substantialismus ;* E. *Substantialism ;* I. *Sostanzialismo.*

Doctrine qui admet l'existence d'une substance* ou de substances, au sens **A** ou au sens **B.** S'oppose à *phénoménisme**.

Rad. int. : Substancalism.

Substantialiste, voir *Substantialisme.* « La théorie substantialiste de la causalité... » HAMELIN, *Essai*, p. 227.

Rad. int. : Substancalist.

SUBSTANTIALITÉ, D. *Substantialität*, *Subsistenz ;* E. *Substantiality ;* I. *Sostanzialità.*

A. Caractère de ce qui est une substance au sens **A** ou **B.** Kant a appelé *Paralogism der Substantialität* le pre-

1. A. « *Principe de la permanence :* Tous les phénomènes contiennent quelque chose de permanent (substance) qui constitue l'objet lui-même, et quelque chose de variable qui n'est que la détermination de celui-ci, c'est-à-dire une manière d'être de l'objet. » — B. « *Principe de la permanence de la substance :* Dans tout changement des phénomènes, la substance persiste, et le quantum de celle-ci n'augmente ni ne diminue dans la nature. » (Cf. BACON, *De Augm.*, III, I, 5 : « Quantum naturae nec minuitur nec augetur », qui est pour lui un des axiomes de la « philosophie première ».)

Sur **Substantialité.** — Texte de BERGSON communiqué par **L. Boisse.**

mier des paralogismes de la Raison pure, qui tend à prouver *a priori* que l'âme est une substance une, identique et indestructible par la mort. *Krit. der reinen Vern.*, A. 348-349.

B. Concept ou catégorie de substance. (Rare.)

C. Caractère de ce qui est substantiel, au sens **B.** « Nulle part la *substantialité* du changement n'est aussi visible, aussi palpable que dans le domaine de la vie intérieure. » H. Bergson, *La perception du changement*, p. 26.

Rad. int. : Substances.

SUBSTANTIEL, D. *Substantiell ;* E. *Substantial ;* I. *Sostanziale.*

A. Qui appartient à la substance*, ou qui constitue une substance, au sens **A** ou au sens **B.** — *Forme substantielle*, voir plus bas.

B. Qui contient beaucoup de substance, au sens **E ;** qui exprime beaucoup de faits ou d'idées en peu de mots.

Forme substantielle, L. scol. *Forma substantialis ;* D. *Substantielle Form ;* E. *Substantial form ;* I. *Forma sostanziale.*

A. Nature commune des individus d'une même espèce, en tant qu'elle est considérée comme ayant un mode d'existence qui lui est propre et qui ne dépend pas de celle des individus où elle se réalise. « Je veux... suivre en ceci l'opinion commune des philosophes qui disent qu'il n'y a du plus ou du moins qu'entre les accidents et non point entre les formes (trad. lat. : *formas substantiales*) des individus d'une même espèce. » Descartes, *Disc. de la Méthode*, I, 2.

Cette forme peut être elle-même soit incomplète « forma substantialis generica, dans esse substantiale genericum et incompletum », par exemple la forme substantielle de la corporéité qui se trouve déjà dans l'embryon avant qu'il reçoive une âme raisonnable ; — soit complète, « forma substantialis speci-

---

Sur **Forme substantielle.** — Sur l'épreuve du présent fascicule, j'avais posé la question suivante : « Ce second sens de *forme substantielle* (le sens que lui attribue Leibniz) a-t-il réellement existé dans la scolastique ? Leibniz lui-même dit seulement que les Anciens et les Scolastiques « semblent en avoir eu quelque connaissance » et que c'est là « ce qui a fait introduire et maintenir les formes substantielles, qui sont aujourd'hui si décriées ». *Ibid.*, chap. x. Mais ce sens est opposé à l'individuation par la matière, telle que l'admet saint Thomas, pour qui les purs esprits jouissent seuls de ce privilège, que, chez eux, « *omne individuum est species infima* » (*Ibid.*, chap. ix) ; et d'autre part les partisans de l'individuation par la forme admettent avec Duns Scot que cette forme qui s'ajoute à l'essence spécifique pour constituer l'individu est une *Eccéité**, qui sans doute est bien unique et propre à l'être auquel elle donne *suum esse individuale*, mais qui précisément, en tant que telle, n'est pas réductible à une somme de déterminations logiques, intelligibles, comme celles qui constituent la *forma substantialis specifica.* » J'ai reçu sur ce point les observations suivantes :

— Duns Scot a-t-il pensé que cette irréductibilité fût absolue, ou seulement que la difficulté d'opérer cette réduction était pour nous très grande ? En tout cas Plotin ne l'a pas pensé, lui qui admet des Idées (c'est-à-dire des formes substantielles) d'individus. (Voir les 3 chap. du livre VII de la 5e *Ennéade*). Chaque âme individuelle développe les raisons séminales qui sont en elles et qui doivent se rattacher à des formes intelligibles dont elles dépendent. Il est vrai que ces types peuvent être déformés. Mais « c'est à la laideur seule qu'il faut rapporter ce fait que la matière prend, contrairement à la nature, le dessus sur les raisons parfaites qui nous sont sans doute cachées, mais qui n'en sont pas moins données tout entières ». (V,7, 2 après le mil.) Entre la *forma substantialis specifica* et l'haecceité,

fica, dans esse substantiale specificum completum », par exemple la forme substantielle de l'humanité chez l'homme. (Goclenius, v° Forma, 593 A.)

B. Nature des objets individuels, en tant qu'elle est conçue, non comme une présence matérielle, mais comme une véritable unité, constituée par un ensemble de déterminations intelligibles. « Je crois que celui qui méditera sur la nature de la substance que j'ai expliquée ci-dessus[1], trouvera que toute la nature du corps ne consiste pas seulement dans l'étendue, c'est-à-dire dans la grandeur, figure et mouvement, mais qu'il faut nécessairement y reconnaître quelque chose qui ait du rapport aux âmes et qu'on appelle communément forme substantielle. » Leibniz, *Discours de Métaphysique*, ch. xii.

Rad. int. : Substancal.

1. « ... que la nature d'une substance individuelle ou d'un être complet est d'avoir une notion si accomplie qu'elle soit suffisante à comprendre et à en faire déduire tous les prédicats du sujet à qui cette notion est attribuée ». *Ibid.*, ch. viii.

SUBSTITUT, D. **A.** *Ersatz,* **B.** *Vertreter ;* — E. *Substitute ;* — I. *Sostituto.*

A. Ce qui tient lieu d'autre chose, ce qui lui est substitué. Terme particulièrement employé par Taine, *De l'Intelligence*, livre I, ch. i : « Des signes en général et de la substitution » ; ch. ii : « Des idées générales et de la substitution simple », etc. Il applique ce mot aux images, aux notations (arithmétiques, algébriques) et surtout aux notations verbales, en tant qu'elles permettent de raisonner indirectement sur les choses : « Il semble que les choses les plus éloignées de notre expérience

ou la forme substantielle « individuifique », il n'y a donc point de différence au point de vue de l'intelligibilité, si ce n'est quant à la difficulté d'en faire l'analyse, et du point de vue de Plotin, d'éliminer la part de la déformation et du mal. — « Dans la rigueur mathématique, dit Leibniz (*Nouv. Ess.*, III, vi, § 14), la moindre différence qui fait que deux choses ne sont pas semblables fait qu'elles diffèrent d'espèce. » Cf. dans les *Inédits*, publiés par Couturat les déclarations de la *Scientia media* sur la notion de la Paulinité et de la Pétrinité, dans lesquels Dieu sait de toute éternité ce qui est contenu (Leibniz, *Inédits*, p. 26 ; Couturat, *Sur la métaphysique de Leibniz*, Rev. de métaph., 1902, p. 15) ; et les rapprochements avec Plotin dans Rodier, *Sur une des origines de la philosophie de Leibniz* (*Ibid.*, p. 557). **(L. Robin.)**

La forme substantielle des Scolastiques n'est pas autre chose que la forme d'Aristote, laquelle constitue, en effet, la substance. Cette forme est, par elle-même, un principe d'unité et d'activité, une âme, de sorte que les sens **A** et **B** ne sont pas distincts l'un de l'autre. (Descartes, qui n'attribue d'âme qu'à l'homme, admet que l'âme humaine est la seule vraie forme substantielle. Cf. Adam et Tannery, t. III, p. 505.) Je ne vois pas pourquoi la notion de forme substantielle comme principe d'unité et d'activité, comme âme, serait opposée à la théorie thomiste de l'individuation par la matière : la forme, ainsi comprise, reste spécifique ; c'est en tant que spécifique qu'elle est substantielle (comme chez Aristote) ; il faut donc bien que l'individuation vienne de la matière. **(Ch. Werner.)**

Sur l'identification de la forme et de la substance chez Aristote, voir ci-dessus les observations au mot *substance**. Quant à l'opposition entre la doctrine de Leibniz, le sens qu'il donne à *forme substantielle* d'une part, et la doctrine thomiste de l'autre, elle ne porte pas sur le caractère d'unité et d'activité que l'un et l'autre attribuent en effet à cette forme, mais sur cette thèse admise par Leibniz, et non par saint Thomas, que la forme substantielle, en tant que produit logique de déterminations, va jusqu'à l'individu inclusivement et en fait un être intelligible par nature jusqu'en son eccéité. **(A. L.)**

et les plus inaccessibles à toute expérience nous soient présentes ; ce qui nous est présent, c'est un nom, substitut d'un caractère abstrait qui, lui-même, est un substitut de la chose... » *Ibid.*, ch. III, § 4, p. 67.

B. Celui qui remplace une autre personne.

Rad. int. : Substitucat.

SUBSTRAT ou **SUBSTRATUM,** transcription latine du G. ὑποκείμενον ; voir *Observations ;* — D. Mêmes mots ; E. *Substrate*, *Substratum ;* I. *Sostrato.*

Ce qui sert de support à une autre existence considérée comme un mode ou un accident. L'idée exprimée par ce mot est très voisine de l'idée de substance, au sens **A** : « Hence it is clear there can be no unthinking *substance* or *substratum* of those ideas[1]. » Berkeley, *Principles of human knowledge*, I, § 7. Il n'est pas usité comme synonyme de *substance* au sens **B** : on ne pourrait dire en français le *substratum pensant* ou le *substratum étendu* pour la « *substance pensante* », la « *substance étendue* ». *Substance* se dit plutôt de l'être complet, ou du moins de l'être déterminé par quelque attribut ; *substratum*, d'une réalité dont on n'affirme rien, si ce n'est sa présence « derrière » ou « sous » les phénomènes.

Substratum ou *substrat* se dit aussi quelquefois d'une réalité phénoménale qui en conditionne une autre, qui est avec elle dans le rapport d'un subjectile au tableau qu'il porte. « Elles (nos actions journalières, avec les habitudes et les associations qui les enchaînent) constituent, réunies, le substrat de notre activité libre, et jouent vis-à-vis de cette activité le même rôle que nos fonctions organiques par rapport à l'ensemble de notre vie consciente. » H. Bergson, *Données immédiates de la conscience*, p. 129.

1. « Ainsi, il est clair qu'il ne peut y avoir pour ces idées, de *substance* ou de *substratum* non pensant. »

Sur **Substratum.** — Il est utile de rappeler ici l'analyse que donne Bonitz (*Index*, 798a24-23) des différents emplois d'ὑποκείμενον, ὑποκεῖσθαι : « Τὸ ὑποκείμενον vel est ἡ ὕλη quæ determinatur per formam ; — vel ἡ οὐσία cui inhaerent πάθη, συμβεβηκότα ; — vel subjectum logicum cui tribuuntur praedicata. Sed, quoniam ὕλη et ipsa ad notionem οὐσίας refertur..., primum genus ab altero — et quoniam εἶναι (ὑπαρχειν) et λέγεσθαι (κατηγορεῖσθαι) arcte inter se cohaerent, alterum genus a tertio non ubique certis finibus est distinctum. » Suivent de nombreux exemples de ces trois significations, qui, si fréquemment, se confondent presque. **(L. Robin.)**

Cf. les observations sur *Sujet.*

Louis Boisse nous a signalé deux textes intéressants qui illustrent l'emploi du mot *substratum* chez Cournot :

1. « Le germe de chaque être vivant est donc déjà le *substratum* d'un certain type organique, arrêté, déterminé dans tout ce qui le caractérise le plus essentiellement. » *Traité de l'enchaînement*, livre III, chap. VI, § 260.

2. « Mais si le principe de vie est une force, une idée, une pensée supérieure qui subsiste sans nécessité d'inhérence à un *substratum* matériel, il n'y a plus de contradiction à admettre que cette force, cette idée, cette pensée supérieure, contient en elle-même sa raison d'agir et se manifeste diversement à diverses époques. » *Ibid.*, chap. VII, § 280.

Il a fait aussi remarquer que, dans l'usage courant, « le mot *substratum* emporte l'idée d'une certaine prééminence ou supériorité de celui-ci sur les qualités qui le manifestent, en tout cas d'une indépendance par rapport à celles-ci, qui ne peuvent exister sans lui, mais sans lesquelles il est lui-même parfaitement concevable. Dans ce dernier texte, au contraire, le *substratum* n'est qu'un récipient accidentel, et c'est le contenu seul qui est précieux ».

Au figuré, ce qui constitue la base, l'idée fondamentale d'une doctrine.

CRITIQUE

Voir la critique de *substance** et celle de *sujet**.

Rad. int. : Substrat.

SUBSUMER, D. *Subsumiren, Unterordnen ;* E. *To subsume ;* I. *Subsumere.*

Penser un individu comme compris dans une espèce, ou une espèce comme comprise dans un genre ; considérer un fait comme l'application d'une loi.

Cf. *Réfléchissant** (jugement).

Rad. int. : Subsum.

SUBTIL, D. **A.** *Dünn* (au sens matériel seulement) ; **B.** sans équivalent exact : *subtil, fein ; spitzfindig*, mais dans un sens péjoratif ; E. *Subtile* (au figuré, *subtle*) ; I. *Sottile.*

A. En parlant de ce qui est matériel : très ténu, très mobile, difficile (ou même impossible) à saisir et à toucher. « Les corps les plus éloignés de la Terre doivent toujours être (dans le système de Démocrite), et les plus subtils, et ceux qu'emporte le mouvement le plus rapide. » Renouvier, *Man. de phil. ancienne*, I, 258.

Spécialement, chez Descartes, la « *matière subtile* » ou « matière céleste » est celle dans laquelle baigne la Terre. « Par la matière céleste ou subtile, je n'entends pas seulement celle du second élément[1], mais aussi ce qu'il y a du premier mêlé entre ses parties ; et même outre cela, l'on y doit comprendre en quelque façon les parties du troisième qui sont emportées, par le cours de cette matière du ciel, plus vite que toute la masse de la Terre, et toutes celles qui composent l'air sont de ce nombre. » *Principes*, IV, 25.

On appelle aussi quelquefois de ce nom ce que Descartes nomme le premier élément, parce qu'il dit que cet élément forme « des corps très subtils

1. Parmi les fragments produits par la division et le mouvement de l'étendue, Descartes en admet de trois dimensions : les uns, « à cause de leur grosseur et de leur figure » sont mus difficilement *(troisième élément) ;* les autres sont ronds, fort petits par rapport aux précédents, et très mobiles *(second élément) ;* enfin, les derniers sont une poussière si fine qu'elle n'a « aucune grosseur ni figure déterminée » et qu'elle remplit exactement tous les intervalles entre les autres corps *(premier élément).* — *Principes*, III, 48-52.

Sur **Subtil.** — Dans la philosophie contemporaine, ce mot n'est-il pas pris le plus souvent, au figuré, avec une nuance péjorative ? **(A. L.)** — Il ne me le semble pas. Le mot désigne quelquefois, au contraire, une qualité que l'on admire. **(E. Leroux.)**

Condamner *a priori* la subtilité, c'est admettre que ce qui est vrai est simple et facile à comprendre. Mais cela même est un préjugé. A côté de la vaine subtilité. il y a une subtilité féconde et nécessaire : les esprits subtils sont ordinairement les plus pénétrants. Ce sont les logiciens qui ont discrédité la subtilité (Stoïciens). Mais la psychologie et la science exigent de la subtilité, de la finesse, et de plus en plus à mesure qu'on avance. La subtilité n'est souvent que le souci de la précision dans les matières qui ne comportent pas une évaluation mathématique. **(F. Mentré.)**

On trouve une distinction entre la bonne et la mauvaise subtilité dans la *Logik* de Kant, *Introduction*, § vii : « Viele tadeln alle Subtilität, weil sie sie nicht erreichen können ; aber sie macht an sich immer dem Verstande Ehre, und ist sogar verdienstlich und nothwendig, sofern sie auf einen der Beobachtung würdigen Gegenstand augewandt wird[1]. »

1. « Bien des gens blâment toute subtilité, parce qu'ils ne peuvent y atteindre ; mais en elle-même, elle fait toujours honneur à l'entendement, et même elle est méritoire et nécessaire dans la mesure où elle s'applique à un objet digne d'être examiné. »

et très liquides », tels que le soleil et les étoiles (*Principes*, III, 54 ; — cf. IV, 3, où sont distingués plusieurs degrés de « subtilité » dans ce premier élément). Mais ce n'est pas le vrai sens de l'expression.

B. Au figuré, en parlant soit de l'esprit, soit des pensées : fin, délié, capable de distinctions délicates ; souvent opposé à *grossier*, au XVIIe siècle, et pris en un sens élogieux : « ... un parfait et subtil philosophe (L. *acutissimus philosophus*) tel que je sais que vous êtes... ». DESCARTES, *Réponses aux 5es Objections* (de Gassendi), § 1. — A partir du XVIIIe siècle et de nos jours, ce mot est pris souvent, au contraire, avec une nuance ironique ou péjorative : verbal, abusant de la dialectique, trop éloigné des faits, des considérations solides et des conceptions efficaces. « La philosophie d'Aristote... plut beaucoup aux esprits subtils, qui, dans les temps d'ignorance, sont les beaux esprits. » MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, livre XXI, ch. XX.

Le mot *subtilité*, pris au sens concret (*une* subtilité, *des* subtilités) présente toujours avec force cet import péjoratif ; au sens abstrait, il peut, comme l'adjectif, être pris en bonne ou en mauvaise part.

Rad. int. : Subtil.

SUCCESSIF, D. *Nachfolgend, nach einander folgend ;* E. *Successive ;* I. *Successivo.* — Opp. à *Simultané.*

A. Se dit d'objets de pensée entre lesquels il y a un rapport de *succession**. — Substantivement « le successif » : « Si l'on établit un ordre dans le successif, c'est que la succession devient simultanéité, et se projette dans l'espace. » H. BERGSON, *Données immédiates*, p. 77.

B. Se dit de la pensée elle-même, en tant qu'elle appréhende une succession : « La perception, non plus successive, mais simultanée, de l'avant et de l'après... » *Ibid.*

SUCCESSION, D. *Folge ;* E. *Succession ;* I. *Successione.*

A. Rapport de différents termes qui occupent des moments du temps voisins, mais discernables, de telle sorte qu'on puisse établir entre eux un ordre. (Cet ordre peut être considéré soit comme naturellement donné, soit comme artificiel. Voir la Critique ci-dessous.) Cf. *Présent** et *Specious**.

B. Rapport de différents termes entre lesquels on conçoit un ordre tel que celui des nombres (même sans idée de durée).

C. Ensemble de termes entre lesquels il y a rapport de succession, surtout au sens **A.** (Au sens **B,** *suite** est plus usuel.)

CRITIQUE

Le sens du mot succession donne lieu à un problème très délicat. Est-il nécessaire, pour appliquer ce mot avec propriété, au sens **A,** que les moments considérés soient bien distincts ? Le sens commun l'admet. Des termes qui peuvent coexister dans la conscience sont jugés *simultanés* et non *successifs*, même s'ils constituent un devenir et un mouvement. Tel est le cas, par exemple, du schéma bien connu par lequel W. JAMES représente le *stream of consciousness* (*Textbook of psychol.*, p. 166) ; et il oppose l'appréhension de la *succession*, toujours formée de termes distincts, à la *duration* indivise du présent (p. 164, 280 ; cf. à l'index du livre *Succession versus duration*)[1]. — M. Bertrand RUSSELL définit aussi la succession comme une relation entre termes distincts ; mais, pour lui, il peut y avoir succession à l'intérieur même du présent : « Knowledge of succession is possible without passing outside the present, because the present is a finite interval of time within which changes can occur[2]. » *On the experience of time*, Monist, 1915, p. 221. Mais il maintient

1. *La succession contre la durée.* — 2. « La connaissance de la succession est possible sans sortir du présent, parce que le présent est un intervalle fini de temps, dans lequel des changements peuvent avoir lieu. »

que cette succession se compose de termes distincts, entre lesquels il existe une relation transitive et dissymétrique. — Enfin H. Bergson, tout en admettant la même idée du présent qui dure, emploie le mot succession dans un sens encore plus large, car il n'y fait pas entrer la distinction des termes successifs : « La durée toute pure est la forme que prend la succession de nos états de conscience quand notre moi se laisse vivre, quand il s'abstient d'établir une séparation entre l'état présent et les états antérieurs... comme il arrive quand nous nous rappelons, fondues pour ainsi dire ensemble, les notes d'une mélodie... On peut donc concevoir la *succession* sans la *distinction* et comme une pénétration mutuelle, une solidarité, une organisation intime d'éléments, dont chacun, représentatif du tout, ne s'en distingue et ne s'en isole que pour une pensée capable d'abstraire. » *Données immédiates de la conscience*, p. 76. Cf. *La perception du changement*, p. 26-27. — C'est pour tenir compte de ces réserves que nous avons défini la succession, au sens **A,** par l'existence de termes *discernables*, et non actuellement distincts. M. Bergson accorde bien, en effet, que lorsqu'on parle d'un « *ordre* de succession », il n'y a plus durée pure, mais « succession se développant en espace, de telle manière qu'on en puisse embrasser à la fois plusieurs termes séparés et juxtaposés ». *Données immédiates*, p. 77.

Rad. int. : **A.** Suced ; **B.** Sequ ; **C.** Sucedaj.

SUGGÉRER, D. *Eingeben, suggeriren ;* E. *To suggest ;* I. *Suggerire.*

A. Au sens usuel, faire naître une pensée dans un esprit. Se dit, soit des personnes : « Un professeur suggère l'idée d'un travail, d'une expérience » ; — soit des choses : « L'association des idées est la propriété qu'ont les idées de se suggérer les unes les autres, ou en d'autres termes, la tendance en vertu de laquelle l'esprit passe spontanément d'une idée à une autre. » E. Boirac, *Cours de philosophie*, livre I, ch. iii, § 2.

B. Provoquer une *suggestion**, au sens **B.**

Rad. int. : Sugest.

SUGGESTIBILITÉ, D. *Suggestibilität ;* E. *Suggestibility ;* I. *Suggestionabilità.*

A. Caractère de celui qui subit facilement des *suggestions**. Voir Binet, *La suggestibilité*, 1900, et particulièrement le chapitre i, où il distingue cinq espèces de suggestibilité normale.

B. État (momentané, et plus ou moins prononcé) pendant lequel les suggestions au sens **B,** sont facilement acceptées ou exécutées.

Voir *Suggestivité**.

REMARQUE

« La disposition à présenter d'une manière exagérée et anormale le phénomène de la suggestion... peut être appelée la *suggestibilité*, ou peut-être mieux la *suggestivité*. Je préfère ce mot, d'abord parce qu'il a été proposé par M. Bernheim, l'un de ceux qui ont travaillé le plus, à une époque où cela était difficile, pour faire admettre l'importance de la suggestion dans l'hystérie, et ensuite parce que ce mot, moins usuel, rappelle le caractère pathologique que présente le phénomène chez l'hystérique et empêche de con-

Sur **Suggérer.** — Ce mot, au sens **A,** appartient déjà à la langue classique du xviie siècle : « Quels timides conseils m'osez-vous suggérer ? » dit Joad à Josabet (*Athalie*, III, 6). — Autre exemple : « Il [le cardinal Mazarin] suspendit au moins ses mauvaises inclinations tant qu'il me fut permis de lui suggérer de bonnes pensées. » La Rochefoucauld, *Apologie de M. le Prince de Marcillac*, Ed. Hachette, t. II, p. 445. **(L. Brunschvicg.)**

fondre cette disposition morale de certains malades avec la suggestibilité normale. » Pierre JANET, *Les névroses*, 297-298. Discuté plus loin.

SUGGESTIF, D. *Anregend ;* E. *Suggestive ;* I. *Suggestivo.*

Qui suggère (des idées, des sentiments, des actes). — Spécialement, en un sens élogieux, se dit d'un ouvrage, d'une formule propres à éveiller l'activité de l'esprit.

Rad. int. : Sugestant, Sugestiv.

SUGGESTION, D. *Suggestion, Eingebung ;* E. **A.** *Suggestion, hint ;* **B.** *Suggestion ;* I. *Suggestione.*

A. Au sens usuel : idée ou projet d'action qui ne naît pas spontanément dans l'esprit, mais qui se propose à lui du dehors, comme un aperçu, un exemple, un conseil. « Il y a suggestion, selon l'acception ordinaire du mot, chaque fois qu'une personne évoque, le plus souvent par la parole, dans l'esprit d'une autre personne, une idée à laquelle celle-ci n'aurait pas été

Sur **Suggestion.** — J'avais proposé, sur l'épreuve de ce fascicule, la définition suivante de la suggestion, au sens **B :** « Il y a suggestion quand un acte est fait ou qu'une croyance est acceptée sous l'influence d'une idée, sans que le sujet ait conscience de cette influence (et le plus souvent sans avoir conscience de l'idée elle-même). » Par idée, je n'entendais pas ici la représentation complètement intellectualisée et devenue théorique par l'arrêt ou la dissolution des tendances, mais ce phénomène moyen (et probablement le plus ordinaire) qui est encore assez près de la vie spontanée pour rester moteur, mais déjà assez inhibé pour faire partie de la pensée, au moins subconsciente. — De plus, en disant que le sujet n'a pas conscience de cette influence, je n'entendais pas dire qu'il n'ait jamais conscience de subir *une* influence, mais seulement qu'il ne sait pas qu'elle en est l'origine.

J'y ajoutais, dans la critique, les explications suivantes.

« La définition du sens **B** que j'ai proposée ci-dessus n'est pas usuelle. Mais je n'en ai pas trouvé qui me parût satisfaisante et qui fût communément admise. FÉRÉ a défini la suggestibilité « la capacité d'accepter une idée communiquée directement ou indirectement par la parole, par le geste, ou par une excitation sensorielle quelconque ». *Travail et plaisir*, chap. XXVI. Cette définition est évidemment trop large, puisqu'elle conviendrait aussi bien à toute adhésion réfléchie de l'intelligence. — Je n'ai pas cru devoir m'en tenir non plus à celle que donne M. GOBLOT, et qui est acceptée sous quelques réserves et provisoirement par M. BOIRAC dans l'article déjà cité. Elle prend pour caractère essentiel « l'irrésistibilité » (GOBLOT, sub v°), « l'impossibilité pour le sujet de ne pas faire ou de ne pas croire ce qu'on lui dit ». (BOIRAC, p. 194). C'est là sans doute un fait très général ; mais cependant cette impossibilité ou cette irrésistibilité n'existent pas toujours : il y a des résistances, et quelquefois des résistances victorieuses à la suggestion, qui ne s'en est pas moins exercée. De plus les notions de *sujétion*, d'*hypotaxie*, etc., qui représentent bien en effet un aspect important du phénomène, dans le cas de la suggestion par autrui, ne sont plus guère applicables quand il s'agit d'auto-suggestion. Il y a donc lieu de chercher un caractère plus général, qui sans exclure ceux d'irrésistibilité et d'obéissance passive, s'étende aux cas ou ceux-ci ne sont pas essentiels. Dans un autre ouvrage (*Essai sur la class. des sciences*, p. 207), M. GOBLOT écrit : « La suggestion, c'est le déterminisme idéo-moteur ». L'idée me paraît juste, et même profonde ; mais il faut une restriction à la formule (à moins d'entendre déterminisme en un sens très spécial) ; car la volonté, elle aussi, est un cas de force idéo-motrice. — DURAND DE GROS a dit

conduite par le cours naturel de sa pensée, idée susceptible d'exercer quelque influence sur ses sentiments ou sa conduite. » E. Boirac, *La suggestion comme fait et comme hypothèse*, Revue philos., sept. 1916, p. 193. Cf. Id., *La psychologie inconnue*, ch. v.

Le mot, en ce sens, a deux usages distincts et même opposés : dans le premier, il marque surtout que ce dont il s'agit vient de l'extérieur, non de l'activité propre du sujet : « Suivre docilement toutes les suggestions » ; — dans le second, il s'emploie pour indiquer, au contraire, que l'idée en question n'a été que l'amorce d'un travail personnel, l'excitant qui a mis en jeu l'activité de celui-ci : « une simple suggestion ».

B. Action par laquelle une idée en « suggère » (c'est-à-dire en appelle, en fait naître) une autre.

C. Au sens technique : il n'a pas été possible de faire accepter sur ce point une définition générale. Voir ci-dessous, aux *Observations*, la formule indiquée sur l'épreuve de ce fascicule, les objections qui y ont été faites, et les autres formules proposées.

La suggestion est dite soit *normale :* voir particulièrement Binet, *La suggestibilité* (1900) ; — soit *pathologique :*

Idéoplastie, et Bernheim, *Idéodynamisme* pour désigner des phénomènes de cet ordre. »

La formule en question a donné lieu à différentes critiques, que je reproduis ci-dessous.

Pourquoi définir la suggestion par « l'influence d'une idée » ? N'est-ce pas postuler une certaine doctrine psychologique très douteuse, je crois même presque périmée, la doctrine de la « force idéo-motrice » ?

L'individu suggestionné *réagit à un signal*, comme tout être qui agit ; ce signal n'est pas une idée (à moins de donner à ce mot un sens qui apporterait de nouveau la confusion dans le vocabulaire) ; c'est 1° dans les cas les plus simples, un *objet*, une *perception actuelle ;* par exemple l'hystérique qui, apercevant une brouette, se met à jouer une scène où il brouette quelque chose ; 2° souvent ,et dans les cas les plus connus, c'est tout simplement *un ordre*, ce qui rapproche la suggestion de l'obéissance, dont elle n'est peut-être que la forme primitive et automatique.

Je crois que M. Pierre Janet, qui a approfondi sa psychologie depuis l'*Automatisme* et même *Les Névroses* n'accepterait plus aujourd'hui l'explication du phénomène par « une idée qui a pénétré dans l'esprit ». En tout cas c'est là une interprétation, contestable, et qui par suite ne saurait avoir place dans le corps du *Vocabulaire.*

De même si l'on disait que l'*objet présent*, ou l'*ordre*, ne provoquent une certaine conduite que par l'intermédiaire d'une *idée*, c'est encore la même psychologie qu'on postulerait ; et combien elle est artificielle ! **(C. Mélinand.)**

J'ai consulté sur ce point M. Pierre Janet, qui (tout en faisant observer que la nature de la suggestion ne pouvait être complètement exposée dans les limites étroites dont nous disposons ici) a bien voulu m'envoyer la note suivante, précisant son point de vue :

« L'idée, c'est-à-dire la tendance exprimée verbalement et réduite à son expression verbale, n'a pas par elle-même de puissance motrice. Elle ne peut acquérir cette puissance que grâce à une opération nouvelle, que l'on peut rattacher au groupe des phénomènes d'assentiment. Quand l'assentiement est complet, il prend la forme d'assentiment réfléchi, dans lequel la transformation de l'idée en volonté et en croyance avec puissance motrice s'opère après délibération. Quand l'assentiment est réduit à ses formes élémentaires il prend la forme d'impulsion, dans laquelle la transformation de l'idée en volonté et en croyance s'opère immé-

« La suggestion (en tant que symptôme fondamental de l'hystérie) consiste, d'une manière générale, dans une réaction mentale que présentent à certains moments certains sujets : quand on a fait pénétrer une idée dans leur esprit d'une manière quelconque, et le plus souvent par le langage, l'idée qui a été conçue par eux ne reste pas inerte et abstraite ; elle ne tarde pas à se transformer en un autre phénomène plus complexe et plus élevé ; elle devient vite un acte, une perception, un sentiment, et s'accompagne de modifications de tout l'organisme. » Pierre JANET, *Les névroses*, p. 298. « En un mot, dans ce qu'on appelle suggestion, l'idée se développe complètement, jusqu'à se transformer en acte, en perception et en sentiment, mais elle semble se développer par elle-même, isolément, sans participation ni de la volonté, ni de la conscience personnelle du sujet. » *Ibid.*, 302. Voir toute l'analyse de la suggestion contenue dans les pages 297-305.

Auto-suggestion, celle qu'on se donne à soi-même, volontairement ou non ; par exemple, dans le cas d'une personne qui se croit atteinte d'une maladie, et qui en éprouve certains symptômes par le seul fait d'en avoir lu la

diatement, sans réflexion, sous l'influence de tendances quelconques activées jusqu'aux stade du désir et qui s'associent avec l'idée.

« La suggestion se rattache au groupe des impulsions : elle se produit à la suite de l'éveil de l'idée, soit chez des individus incapables de réflexion, soit chez des individus qui perdent momentanément le pouvoir de réfléchir, à la suite d'une dépression. » **(Pierre Janet.)**

Extrait de la discussion à la séance du 7 mars 1918 :

H. Delacroix. La question de savoir en quoi consistent les faits réunis sous le nom de *suggestion* est actuellement en pleine revision. Je ne crois pas qu'il faille renoncer à la notion de force idéo-motrice, qui me paraît exprimer un fait très réel. Il suffit d'entendre idée en un sens large : représentation et jugement. Il n'y a pas de doute que même sans aucun acte de volonté, les représentations et les jugements s'accompagnent de tendance à l'action. Mais il y a des réserves à faire. D'abord la définition proposée est trop restrictive, en exigeant que le sujet n'ait pas conscience de l'influence qu'il subit. On peut être suggestionné et le sentir.

A. Lalande. On a quelquefois conscience de l'idée suggestionnante ; quelquefois aussi on a conscience de subir une influence étrangère. Mais ce qui échappe (parce que sans cela on rentrerait dans la réflexion et la volonté) c'est le lien de l'idée à la tendance, ou l'origine du besoin d'agir anormal qu'on éprouve.

A. Darlu. Quand on suggère à quelqu'un de tomber en lui assurant qu'il perd l'équilibre, il a bien conscience de l'idée et de son influence.

A. Lalande. Pas nécessairement ; le sujet imagine facilement, en pareil cas, que l'opérateur exerce sur lui une action spéciale, indépendante de l'idée qu'il a lui-même. « Elle sait que je puis faire des hallucinations, dit Bernheim d'un de ses sujets ; elle me croit une puissance suggestive spéciale... c'est sa crédulité en ce qui me concerne qui fait sa suggestibilité[1]. »

H. Delacroix. On pourrait dire « sous l'influence d'une idée, pour autant que le sujet subit sans résistance l'influence de cette idée » ou, comme disait Maine de Biran, en tant qu'elle agit « en lui sans lui ».

A. Lalande. Il vaut mieux éviter l'expression « sans résistance », car en fait il y a des cas où l'on résiste plus ou moins à une suggestion.

H. Delacroix. Disons alors : « une idée dont l'action se développe en lui sans

1. BERNHEIM, *Automatisme et Suggestion*, p. 75.

description, et d'en avoir eu l'imagination frappée.

Suggestion par autrui ou « suggestion étrangère » (*Hetero-suggestion*, Baldwin ; *Fremd-Suggestion*, Wundt) : celle qui se produit chez un sujet par l'action, le plus souvent par l'action volontaire, d'une autre personne.

Suggestion indéterminée (Beaunis) : celle qui laisse une certaine initiative au sujet.

Suggestion à échéance, à repère : celle qui doit être exécutée à une date donnée, à un signal, ou quand une certaine condition se présentera.

Suggestion hypnotique, posthypnotique* :* voir ces mots, et les *Remarques* ci-dessous.

C. L'image ou l'acte mêmes qui sont l'effet de la suggestion (au sens **A** ou sens **B**).

D. *Suggestion mentale*, phénomène (hypothétique) qui consisterait dans la transmission directe d'une idée, d'un ordre, d'une perception, sans l'intermédiaire du langage ou du geste. Le mot *suggestion*, dans ce cas, peut s'appliquer à une suggestion proprement dite, au sens **A** ou au sens **B,** mais aussi et plus largement, à toute pensée

participation active de sa volonté ». Il faut dire active, car l'automatisme pur, isolé, ne semble pas être jamais réalisé. Comme l'a fait remarquer Babinski, il y a toujours une certaine part de complaisance dans la suggestion. A la rigueur, le pouvoir personnel serait toujours capable de résister.

A. Lalande. Oui, s'il le voulait énergiquement. Mais on en pourrait dire autant de tous les cas où l'on se « laisse entraîner » : par l'habitude de boire, par exemple, ou de fumer. Les points intéressants seraient de savoir pourquoi la représentation ou l'ordre deviennent si actifs dans certains cas ; pourquoi leur inhibition, ordinairement très facile, exige un effort exceptionnel ; ou, en sens inverse, pourquoi la volonté est affaiblie à leur égard. A cet égard, l'idée de l'*Automatisme psychologique* reste toujours vraie. »

Je ne crois pas que ce qui caractérise la suggestion et la distingue des phénomènes voisins, comme la persuasion, soit l'absence de conscience, chez le sujet, de l'influence qu'il subit. A mon avis le caractère propre de la suggestion, c'est de ne pas être normale (au sens **B,** normatif, du mot *normal**). Il y a suggestion lorsqu'un individu accepte une idée dans des conditions contraires à son intérêt momentané. Sans doute un individu est appelé à croire une quantité de choses sans preuves : c'est une nécessité de la vie sociale ; tout vérifier est pratiquement impossible. Mais si cette non-vérification est conforme aux exigences du moment et biologiquement utile, on dit qu'il y a persuasion. Si au contraire l'idée est acceptée dans des conditions qui dépassent la marge de crédulité nécessitée par les circonstances de la vie sociale, il y a suggestion. (J'avais cherché à établir cette différence dans mon *Esquisse biologique du sommeil*, *Archives de Psych.*, vol. IV, p. 346.) Il résulte de cette définition qu'on ne peut dire que la suggestion est « normale » ou « pathologique » qu'en indiquant qu'il s'agit de *normal* au sens **C** : à savoir que la suggestion se rencontre chez la majorité des individus ; à moins que cela ne signifie que la suggestion peut se produire chez des personnes non malades. **(Ed. Claparède.)**

— Il conviendrait de préciser et de limiter le sens du terme *idée* tel qu'il est employé dans la définition du sens **B.**

Il semble bien que les seules *idées* qui possèdent ce pouvoir *suggestif* soient des représentations de mouvements et d'efforts (images kinesthésiques réviviscentes ou perceptions externes de mouvements proposés à l'imitation), ou, par extension et dérivation, des représentations d'objets auxquelles s'associent les idées des

ainsi transmise sans intermédiaire perceptible. Cf. *Télépathie**.

REMARQUES

1. *Suggestion* s'est dit autrefois, surtout en anglais, du phénomène d'association* par lequel une idée en évoque une autre, ou, comme on le dit encore, en « suggère » une autre. Voir les exemples de Bacon, Reid, Brown, cités dans MURRAY, sub v°. Mais le sens technique, dans le langage philosophique contemporain, est devenu prépondérant, et tend même à éliminer le sens **A.**

2. Comme l'a fait remarquer E. BOIRAC (*Revue philosophique*, sept. 1916, p. 195), on appelle souvent la suggestion au sens **B** « suggestion hypnotique ». On trouvera dans cet article une discussion du rapport qui existe entre la suggestion et l'hypnose. Cf. aussi BERNHEIM, *Hypnotisme et suggestion* (1897) ; *Automatisme et suggestion* (1917), notamment, p. 47. — Mais sans entrer dans le fond de la question, il suffit de noter que si la suggestion présente sa plus haute intensité dans les phénomènes hypnotiques, elle se rencontre à l'état plus faible, bien que reconnaissable, dans d'autres états tels

gestes justifiés par la croyance en la réalité de ces objets. « Il y a action idéo-motrice chaque fois que la représentation d'un mouvement est immédiatement suivie de ce mouvement, sans qu'on aperçoive la trace d'une hésitation, et cela parce que cette représentation n'est contredite par aucune autre dans l'esprit, soit qu'elle l'occupe seule, soit que les représentations qui s'y trouvent n'entrent pas en conflit avec elles... Posons donc pour certain que toute représentation d'un mouvement provoque à quelque degré ce mouvement et le provoque à son degré maximum toutes les fois qu'elle n'en est pas empêchée par quelque idée antagoniste simultanément présente dans la conscience. » (W. James, *Précis de psychologie*, p. 566, 568.) **(C. Hémon.)**

— **M. Drouin** nous a signalé : 1° La définition suivante de la suggestion donnée par Karl GROOSS (*Das Seelenleben des Kindes*, p. 123) : « Die Erregung von Vorstellungen, die inadäquate Wirkungen haben, weil die in gewöhnlichen Bewusstseinzustande sich einfindenden Gegenvorstellungen nicht zur Geltung kommen[1]. »

2° Th. LIPPS, *Zur Psychologie der Suggestion*, J. A. Barth, 1897, à qui renvoie Grooss dans le texte précité.

3° L'analyse des différentes sortes de suggestion dans BALDWIN, *Le développement mental chez l'enfant et dans la race.*

Je me suis reporté à ces deux ouvrages ; voici ce qu'ils contiennent sur la définition de la suggestion.

1. La brochure de LIPPS (45 p.) est une conférence faite à la Société de psychologie de Munich le 14 janvier 1897 et suivie de discussions. Elle est tirée à part de la *Zeitschrift für Hypnotismus und Psychotherapie.* Son objet principal est de définir la suggestion et plus spécialement la suggestion d'un jugement, *die Urteils suggestion.* Après une série d'approximations successives, il aboutit à la formule complète : « Die Suggestion ist die Hervorufung einer über das blosse Dasein einer Vorstellung hinausgehenden psychischen Wirkung in einem Individuum, durch Weckung einer Vorstellung seitens einer Person, oder eines von dem Individuum verschiedenen Objektes, sofern diese psychische Wirkung durch eine in ausserordentlichem Maasse stattfindende Hemmung oder Lähmung der über die nächste reproducirende Wirkung der Suggestion hinausgehenden Vorstellungs bewegung

1. « Le fait d'exciter des représentations qui ont des effets inadéquats, parce que les représentations antagonistes, qui se trouvent présentes dans l'état ordinaire de la conscience, n'arrivent pas à exercer leur effet. » *(La vie psychologique de l'enfant.)*



que l'ivresse, la passion, etc., et même en dehors de tout état pathologique caractérisé. Il est donc préférable de ne pas employer en ce sens « suggestion hypnotique ».

Rad. int. : Sugest.

SUGGESTIVITÉ, D. *Suggestivität ;* E. *Suggestivity ;* I. *Suggestività.*

Caractère de ce qui produit une suggestion, ou de celui qui exerce facilement une suggestion (voir *suggestif**). « L'individu moyen et normal, en accomplissant son évolution de l'enfance à la maturité, puis à la vieillesse, décrit une double courbe, doublement inverse, au point de vue de sa suggestivité et de sa suggestibilité, c'est-à-dire de sa puissance à servir de modèle, et de sa facilité à subir des exemples. » TARDE,

---

bedingt ist[1] (p. 28-29). (Ce dernier membre de phrase vise le développement automatique de l'image suggérée, par le mécanisme de l'association. — Dans les pages précédentes, l'auteur a expliqué comment, malgré les apparences, il faisait rentrer l'autosuggestion dans sa formule.) — La conférence est suivie d'une discussion à laquelle ont pris part SCHRENK-NOTZING, qui cite les définitions de Liébeault, Bernheim, Forel, Moll, Freud, Lehmann, William Hirsch, Wundt, Oscar Vogt, et propose une variante au texte de Lipps ; — PARISH, OFFNER et MINDE.

2. J. M. BALDWIN, *Mental development in child and race*[2], consacre un chapitre assez long à la suggestion et à ses variétés (1re partie, chap. VI). Il distingue, au point de vue de l'origine : 1° la suggestion physiologique (l'attitude dans laquelle un enfant est habituellement placé pour dormir provoque chez lui le sommeil, même lorsqu'elle est prise accidentellement) ; — 2° la suggestion sensori-motrice (la vue du biberon arrête les cris, provoque un mouvement) ; — 3° la suggestion idéo-motrice (un acte vu, un son entendu provoquent des essais pour les reproduire). On peut séparer dans cette dernière classe, des formes élémentaires, les formes supérieures, auxquelles M. Baldwin donne les noms de « Suggestion délibérative » et de « suggestion imitative ». — Se plaçant ensuite à un autre point de vue, il distingue encore les suggestions subconscientes (c'est-à-dire où l'inducteur lui-même n'est pas conscient) et les suggestions inhibitrices (arrêt d'un mouvement ou d'une représentation). On voit par ces exemples combien il étend le sens de ce mot, qui comprend ainsi tous les réflexes occasionnels. — La liste des divers genres de suggestion est différente et comprend douze divisions dans le *Dictionary of philosophy and psychology* du même auteur. La suggestion y est définie « the coming into the mind from without of a presentation, idea, or any sort of intimation having meaning for consciousness which effects a lodgment and takes the place it would have if internally aroused by association »[3]. Cette définition, ajoute M. Baldwin, est la plus large possible : elle prend pour caractère propre de la suggestion le fait de venir du dehors, plutôt qu'aucun effet particulier produit ensuite dans la conscience. Parmi les phénomènes les plus importants liés à la suggestion, il place : 1° la brusquerie avec laquelle la continuité de la vie mentale est rompue par la suggestion, et la rapidité avec laquelle se fait le réajustement ; 2° un certain rétrécissement du champ de la conscience, qui favorise l'action motrice des représentations ; 3° l'affaiblissement du système normal, avec son

1. « La suggestion consiste à faire naître chez un sujet un effet psychique qui dépasse la simple présence d'une représentation, mais qui résulte de ce qu'une personne, ou une chose distincte de ce sujet, ont provoqué l'éveil d'une représentation ; et cela, en tant que cet effet psychique a pour condition un arrêt ou une inhibition d'une intensité exceptionnelle dans l'activité représentative qui dépasse les effets immédiats de la suggestion elle-même. » — 2. *Le développement mental chez l'enfant et dans la race.* — 3. « L'entrée dans l'esprit, venant du dehors, d'une présentation, idée, ou insinuation quelconque, ayant une valeur pour la conscience, qui s'installe dans l'esprit et y prend la place qu'elle y aurait occupée si elle avait été normalement éveillée par le jeu intérieur de l'association. »



L'interpsychologie, dans les Archives d'anthropologie criminelle, 1904, p. 561.
Rad. int. : Sugestives.

SUICIDE, D. *Selbstmord ;* E. *Suicide ;* I. *Suicidio.*

A. (Au sens le plus large.) « Tout cas de mort qui résulte, directement ou indirectement, d'un acte, positif ou négatif, accompli par la victime elle-même, et qu'elle savait devoir produire ce résultat. » E. Durkheim, *Le Suicide*, Introduction, p. 5.

B. (Le plus ordinairement.) Action de causer soi-même sa mort, d'une manière volontaire, pour échapper à une condition de vie qu'on juge intolérable.

C. (Au sens le plus strict.) Action de causer soi-même sa mort volontairement et pour une raison immorale. « Quand nous avons à faire à l'entité morale du *suicide*, c'est que non seulement le suicidé savait que la manière dont il se comportait volontairement devait entraîner sa mort ..., mais que, de plus, il avait l'intention *immorale* d'agir en causant sa propre mort d'une manière qui violait l'intention *morale* d'agir comme il aurait dû. » (Le Senne, *Traité de Morale générale*, 2e partie, ch. iii, F, p. 485. (Italiques de l'auteur.)

CRITIQUE

Bien que le suicide soit défini par le *Dictionnaire de l'Académie* et par Littré : « Action de celui qui se tue lui-même », le sens usuel de ce mot en exclut l'idée de se tuer soi-même involontairement (soit par accident, soit par abus d'alcool, de morphine, ou autres causes de ce genre). Il ne s'applique pas non plus au fait de causer volontairement sa propre mort, si c'est à la fois d'une manière indirecte, et par sacrifice ou dévouement. Comme le fait remarquer justement M. Le Senne, dans le passage cité, on n'appelle pas suicide la mort du chevalier d'Assas, ni l'acte du capitaine qui demeure à son bord tant qu'il y reste quelqu'un d'autre, tout en sachant bien que le navire aura coulé avant qu'il ne puisse le quitter. — Le sens **A** ne se rencontre que chez Durkheim et dans les ouvrages de

équilibre et ses inhibitions, de sorte que les facultés supérieures qui en dépendent et qui exigent une synthèse complexe de matériaux se trouvent paralysées ou entravées : d'où défaut dans les coefficients habituels de la croyance, dans l'attention libre, dans la faculté de délibération et de choix judicieux. **(A. L.)**

Sur **Suggestivité.** — Ce terme a été employé quelquefois comme un augmentatif de suggestibilité*, ou comme synonyme de suggestibilité pathologique ; ces emplois sont inutiles et contraires à l'étymologie. **(G. Dumas.)**

Sur **Suicide.** — Le suicide est défini, au sens **C,** le fait de se donner la mort « pour une raison immorale ». Immorale aux yeux de qui ? Si la mort volontaire est morale aux yeux du sujet, immorale aux yeux des témoins, ou de la société, sera-t-elle un suicide ? Comment savoir si la mort du chevalier d'Assas n'est pas un suicide sans pénétrer dans ses intentions, sans savoir s'il n'a pas saisi au vol une occasion de quitter la vie ? La définition proposée ne permet pas d'établir une statistique des suicides. — Quant à Durkheim, son tort est-il d'avoir tenté de donner une définition objective du suicide, ou d'avoir utilisé des statistiques établies suivant une autre définition, et flottante ? **(M. Marsal.)**

Durkheim ajoutait, pour justifier sa définition : « Le nom de suicide lui convient, et il n'y a pas lieu d'en créer un autre ; car la très grande généralité des faits qu'on appelle quotidiennement ainsi en fait partie. » Non seulement la très grande majorité, mais la totalité. Le défaut pratique de cette définition est que l'inverse n'est pas vrai : elle comprend un très grand nombre de faits qu'il n'est pas usuel d'appeler ainsi. **(A. L.)**

son école, conformément à la règle posée par lui : « Ne jamais prendre pour objet de recherches qu'un groupe de phénomènes préalablement défini par certains caractères extérieurs qui leur sont communs, et comprendre dans la même recherche tous ceux qui répondent à cette définition. » *Règles de la méthode sociologique*, p. 45. Mais quand cette règle conduit à changer notablement l'extension d'un terme usuel, il serait d'une bonne méthode, pour éviter toute équivoque, de créer un terme nouveau.

D'autre part, dans notre langue, l'usage n'hésite pas à qualifier de suicide la mort de Caton d'Utique, le *hara-kiri*, l'acte d'un homme qui se tue pour ne pas être à charge à autrui, ou pour ne pas être un obstacle au bonheur d'une personne aimée. Il en est de même de ceux qui se tuent « pour se faire justice » ; et bien que ce soit sans doute de leur part une erreur morale, il y a là une intention morale incontestable.

De graves équivoques se produisent donc facilement dans l'emploi de ce mot, et des distinctions restent nécessaires dans toute question morale qui le met en jeu.

Rad. int. : Suocido.

SUITE, D. *Folge ;* — E. **A.** *Sequel* (mais en ce sens le mot *suite* s'exprime d'ordinaire par une autre tournure) ; **B.** *Sequence*, *Set ;* **C.** *Consequence ;* **D.** *Consistency ;* — I. **A.** *Seguito ;* **B.** *Sequenza ;* **C. D.** *Conseguenza.*

A. Ce qui suit autre chose, ce qui y succède. « La suite d'un récit. » — « Dans la suite... » (du temps), ultérieurement.

B. Ensemble de termes ou d'objets qui se succèdent. « La suite des nombres premiers. » — « Une suite de gravures. » Voir *Série** et *Succession**.

C. Ce qui suit d'autre chose, ce qui en résulte ; conséquence logique ; effet. « ... Il n'y a pas moins de répugnance que le plus parfait soit une suite et une dépendance du moins parfait qu'il y en a que de rien procède quelque chose... » Descartes, *Méthode*, IV, 4.

D. Relation de dépendance logique ou causale. « La vertu et le vice se procurent leur récompense ou leur châtiment, en vertu de la suite naturelle des choses. » Leibniz, *Théodicée*, § 74. — Au sens laudatif : continuité, cohérence (des idées, de la conduite).

Rad. int. : **A.** Sequaj ; **B.** Sequ ; **C.** Konsequ ; **D.** Konseques ; (en parlant du caractère : Konsequemes).

1. **SUJET,** subst., D. **A.** *Gegenstand*, *Subjekt ;* **B. C.** *Subjekt ;* **D.** *Gegenstand ;* **E.** *Person*, *Versuchsperson* (Wundt) ; **F.** *Subjekt ;* **G.** *Unterthan ;* — E. *Subject* (**A. D.** *Matter*) ; — I. *Soggetto.*

A. Ce qui est soumis à la réflexion, à la discussion ; ce dont il s'agit (par opposition à ce qu'on en dit). « On ne pense pas toujours constamment [*de même*] sur un même sujet ; l'entêtement[1] et le dégoût se suivent de près. » La Bruyère, *Caractères*, ch. xii.

B. Log. Dans une proposition, ce dont on parle, par opposition à ce que l'on en affirme (ou nie). « La logique moderne a été amenée à distinguer nettement ces deux éléments de la proposition : un sujet, et ce que l'on affirme de ce sujet ; comme on pourrait l'affirmer également d'un autre sujet, on est conduit à considérer ce sujet comme une variable x dont le prédicat est une fonction. » Couturat, *Sur la structure logique du langage*, Revue de Métaph., janvier 1912, p. 4.

C. Log. et Métaph. Spécialement, dans une proposition attributive* (voir *Prédication**), l'être auquel est attribué le prédicat, et qui en est pour ainsi dire le support. « On pourrait peut-être dire avec raison que là où il n'y a pas de prédicat [*au sens attributif*], il n'y a pas non plus de sujet[2] ... Un sujet est

1. Intérêt passionné. (Ce sens est aujourd'hui tombé en désuétude.) — 2. Lachelier faisait ici allusion à la formule dont il s'était servi en disant que les propositions de relation (p. ex. *Versailles est plus grand que Fontainebleau*) « n'ont pas de prédicats et ne se composent que de sujets, puisque les deux termes y représentent également des êtres ». Voir *Prédicat**.

toujours un être, et un être peut toujours être sujet, mais jamais prédicat. » J. Lachelier, *Observations* sur l'article *Prédicat**.

Par suite, l'être réel, considéré comme ayant des qualités ou exerçant des actions.

Pour les différentes interprétations* possibles de ce sujet logique, voir ci-dessous, *Critique* et *Observations*, ainsi que les *Observations* sur *Prédicat**.

D. En parlant des sentiments : « Sujet de satisfaction, de mécontentement, etc. » Et, par suite, raison *légitime* de blâme, d'inquiétude, etc. « Une distinction dont on appréhende, peut-être sans sujet, la destruction. » Malebranche, *Recherche de la Vérité*, Éclairc. sur le VIe livre, 5e preuve.

E. En Psychol. (surtout en psychol. expérimentale ou pathologique, et probablement par analogie avec la médecine, où ce sens est ancien) : l'être individuel soumis à l'observation. « Les sujets nerveux, les sujets déprimés. » — « Au sujet hypnotisé, on fait croire tour à tour qu'il est une paysanne, une actrice, un général, un archevêque... » Ribot, *Malad. de la personnalité*, 131.

F. En psychologie critique ou réflexive, le *sujet de la connaissance* est l'être qui connaît, considéré, non dans ses particularités individuelles, mais en tant que condition nécessaire à l'unité d'éléments représentatifs divers, unité en vertu de laquelle ces représentations apparaissent comme constituant un *objet**. « Si la conscience du sujet était un dérivé de l'objet, ce serait chimère que de vouloir y chercher rien qui ne soit déjà dans l'objet... » Liard, *La science positive et la métaphysique*, p. 359, livre III, ch. I : « Le sujet conscient. »

G. Sociol. L'individu, en tant que soumis à l'autorité d'un souverain. « Les associés... prennent collectivement le nom de *peuple*, et s'appellent en particulier *citoyens* comme participant à l'autorité souveraine, et *sujets* comme soumis aux lois de l'État. » J.-J. Rousseau, *Contrat Social*, l. I, ch. VI.

H. On appelle *sujet* d'un droit, en langage juridique, celui qui possède ce droit ; et, d'une manière générale, *sujets du Droit* les personnes entre lesquelles existent des obligations de cet ordre. « Les personnes ou êtres humains sont les *sujets* du Droit... Le mot *personne* (de *persona*, masque de l'acteur antique) exprime assez bien cette idée que les sujets du Droit, ce ne sont pas les hommes tout entiers, mais les hommes considérés comme *acteurs* de la vie sociale sous un certain rapport ; en un

---

Sur **Sujet.** — Au sens **F,** il convient peut-être de marquer davantage, selon la terminologie de Maine de Biran, le caractère concret, intérieur, singulier de cet être qui existe non seulement *en soi*, mais *pour soi*, et qui, ne se bornant pas à être un objet, visible du dehors ou délimité par des contours logiques, n'a sa véritable réalité qu'en contribuant à se faire lui-même, à partir sans doute d'une nature donnée et selon des exigences intimement subies, mais par un devenir volontaire et une conquête personnelle. Le sujet n'*est* pas, comme du fini ; il croît *in infinitum*. **(M. Blondel.)**

Aristote, dans le chap. II des Catégories (1a20 et suiv.) fait effort pour distinguer deux emplois de sujet, ὑποκείμενον : être attribut d'un sujet, καθ' ὑποκειμένου, — et être dans un sujet, ἐν ὑποκειμένῳ, non comme une partie, mais comme ne pouvant exister que *dans* ce sujet. Il y a quatre cas à distinguer : 1° L'homme en général est attribut *de* l'homme individuel, mais n'est pas *en* lui. 2° La science en général est attribut *de* la grammaire et est *dans* l'âme. 3° Une connaissance particulière et concrète de la grammaire (ἡ τὶς γραμματική) est *dans* l'âme, un blanc particulier et concret (τὸ τὶ λευκόν) est *dans* le corps, mais ils n'*en* sont pas attributs. 4° L'homme individuel, l'être particulier et concret (ὁ τὶς

mot, des abstractions. » Colin et Capitant, *Cours élémentaires de droit civil français*, 2e édition, I, 110.

Par suite, on appelle souvent « droits subjectifs », dans la même terminologie, les droits dont sont investis les individus, par opposition au Droit : 1° en tant qu'ensemble des lois ; 2° en tant que science juridique. « Les *droits*, ou *droits subjectifs*, sont les pouvoirs appartenant aux individus en vue de la satisfaction de leurs intérêts. » Colin et Capitant, *Ibid.*, I, 101.

CRITIQUE

1. Le sujet d'une proposition logique s'entend de trois manières différentes :

1° Le sujet *grammatical :* celui qui est désigné par la forme même de la proposition. « *Rien* n'est beau que le vrai. »

2° Le sujet qu'on pourrait appeler *proprement logique ;* c'est-à-dire ce qui constitue l'idée à laquelle s'applique l'assertion. Dans l'exemple précédent, c'est *le vrai.*

3° Le sujet *réel*, c'est-à-dire, au sens aristotélicien, l'être individuel, οὐσία πρώτη, qui produit les actes ou en qui résident les qualités qu'on en affirme. Il semble que l'on ne puisse assigner un sujet de ce genre à toute proposition, puisque beaucoup d'entre elles concernent des idées abstraites (le vrai) ou énoncent des relations entre termes purement artificiels : $\sin^2 x = 1 - \cos^2 x$. — Mais on peut maintenir, comme l'a fait J. S. Mill (*Logique*, I, ch. v), qu'à toute proposition de cette nature il *correspond* du moins une ou plusieurs propositions qui s'appliquent à des sujets réels, et qui sont nécessaires pour définir le sens de la proposition donnée.

Les termes employés pour distinguer ces trois sortes de sujets sont malheureusement très variables. On appelle quelquefois *sujet logique* celui que détermine la forme de la proposition, et *sujet réel* ce que nous avons appelé sujet logique, celui qui en constitue véritablement la matière. Enfin, on a nommé *sujet d'inhérence*, *sujet métaphysique* (et, quand il n'est pas directement exprimé, *sujet ultime*), ce que nous avons appelé ci-dessus sujet réel. Il y aurait lieu de fixer cette terminologie si flottante.

2. L'enchaînement des sens de ce mot est rendu très complexe par une réaction continuelle entre l'idée de ce qui est *soumis* à la réflexion, de ce qui fait l'objet d'une recherche ou d'une question, et l'idée de ce qui est le *support* ou le substratum de certains attributs. Les deux sens existent dans le mot ὑποκείμενον chez Aristote. C'est ainsi qu'il parle de l'ὑποκείμενον d'une définition, pour désigner l'idée à définir (*Topiques*, I, 103b13), de l'ὑποκείμενον d'une science pour désigner ce dont elle traite (*Éth. à Nicom.*, 1098a28 ; *Rhét.*, 1355b28), etc. — D'autre part, il applique ce mot à la matière, ὕλη (τὸ ὑποκείμενον, ἡ ὑποκειμένη ὕλη), en tant qu'elle permet à la forme de s'actualiser en elle (*Métaph.*, I, 3 ; 983a30, etc.) et à l'être, οὐσία, en tant qu'il est ce dans quoi sont proprement com-

---

ἄνθρωπος, τὰ ἄτομα καὶ ἓν ἀριθμῷ) n'est ni attribut *d*'un sujet, ni *dans* un sujet (réserve faite des cas analogues à celui de la possession d'une connaissance particulière). — Il résulte de ces distinctions que le sujet logique n'est pas confondu par Aristote avec le sujet d'inhérence, et que dans le cas où il y a à la fois sujet logique et sujet d'inhérence, ce n'est pas le même terme qui est à la fois l'un et l'autre. Ce qui est rapporté à son sujet d'inhérence peut être aussi attribut d'un sujet logique, parce que les accidents qui sont *dans* la substance, ἐν ὑποκειμένῳ, sont aussi accidents *de* la substance, καθ' ὑποκειμένου. Mais il est impossible que ce qui est attribut d'un sujet logique, comme le genre est attribut de l'espèce ou de l'individu, soit dans ce sujet logique comme dans un sujet d'inhérence. **(L. Robin.)**

prises les qualités ou affections, ou ce de quoi elles peuvent être les attributs. Voir ci-dessous, *Observations.*

De là vient qu'au point de vue logique le sujet d'une proposition prédicative est, d'une part, l'être auquel on attribue l'action ou la qualité constituant le prédicat (cf. l'adage scolastique *actiones sunt suppositorum*) ; et en même temps, d'autre part, le terme qui désigne ce dont on parle, ce dont il est question. C'est ce second caractère que la plupart des logiciens contemporains, se plaçant au point de vue de la pensée plutôt qu'au point de vue de l'être, considèrent comme la définition même du sujet logique (Sigwart, *Logik*, I, § 5 ; Keynes, *Logic*, II, 2, § 62 ; Höffding, *La pensée humaine*, I, C, *c*, où ce point de vue est particulièrement développé en ce qui concerne l'analyse psychologique du jugement).

Même dualité quand il s'agit, au sens **E,** du *sujet* d'une observation psychologique : en tant qu'il est ce que l'on étudie, qu'il fournit la matière d'une observation, il se rattache au premier sens d'ὑποκείμενον ; mais en tant qu'il est l'être *dans lequel* se passent certains phénomènes psychologiques, il se rattache au second. Et, sans doute, suivant qu'ils sont plus habitués au langage médical, à l'emploi du mot *sujet* pour désigner le cadavre qu'on dissèque, ou au contraire plus versés dans le langage philosophique et plus accoutumés à parler du sujet pensant, les psychologues doivent avoir de ce mot une conscience sémantique toute différente.

3. L'antithèse de *sujet*, au sens **F,** est *objet.* Mais ce mot, d'autre part, est presque synonyme de sujet au sens **A,** au sens **D,** et même quelquefois au sens **C** (quand on parle d'un *objet matériel* comme étant ce qui possède telle ou telle qualité).

Cependant, même quand il s'agit de désigner ce dont on parle, l'ensemble des questions que traite une science, le thème d'une discussion, etc., il existe entre ces deux mots une distinction très appréciable, bien qu'elle ne soit pas toujours respectée. Le *sujet* (d'une discussion par exemple) est simplement ce dont elle traite ; l'*objet* est le but qu'on s'est proposé en l'instituant. De même pour une science : son objet est ce qu'elle veut connaître ; les sujets dont elle traite sont les différentes classes de faits ou d'idées qui y interviennent. En un mot, l'idée de sujet est toute statique et concerne des données ; l'idée d'objet suppose proprement celles d'intention et de fin.

D'autre part, quand il s'agit de l'être, *sujet* se rapporte davantage à l'être pensant ; *objet* ne peut se dire que de l'être perçu, et même des choses (bien qu'il se soit appliqué autrefois aux personnes).

Rad. int. : **A.** Tem ; **B. C.** Subjekt ; **D.** Motiv ; **E.** Objekt ; **F.** Subjekt ; **G.** Regnat.

2. SUJET (adj.), D. *Unterworfen ;* E. *Subject*, dans tous les sens ; I. *Soggeto.*

A. Soumis à une nécessité inévitable. « Après qu'Adam eut désobéi... Dieu en punition le rendit sujet à la mort. » Pascal, *Provinc.*, XI. Ed. Brunschvicg, t. V, 311.

B. Chez qui un événement est fréquent. « Être sujet à des accès d'inconscience, de distraction. »

C. (Plus faiblement encore.) Exposé à un mal. « Tout homme est sujet aux accidents. »

Rad. int. : **A. B.** Submisit ; **C.** Exposit.

SUPÉRIEUR, D. *Höher*, *höchst ;* E. *Superior*, *upper*, *higher ;* I. *Superior.*

Se dit de tout ce qui, dans une hiérarchie de valeur, de dignité ou de puissance, se trouve à un degré plus élevé qu'un autre terme, ou se trouve aux degrés les plus élevés. « Les animaux supérieurs ; les fonctions supérieures de l'esprit ; les intérêts supérieurs. »

Ce terme, presque exclusivement laudatif, est souvent employé en philoso-

phie ; mais il n'y a pas de sens technique précis, si ce n'est dans quelques problèmes spéciaux (subordination des concepts, degré des fonctions logiques) ou dans le système particulier de tel ou tel philosophe. Cf. *Haut**, *Inférieur**, *Matérialisme**, *Sublime** ; et voir ci-dessous, *Observations.*

Rad. int. : Superior.

SUPERNATURALISME, Supranaturalisme et **Surnaturalisme,** D. *Super-* et *supranaturalismus ;* E. *Supranaturalism ;* I. *Sopranaturalismo.*

Croyance à des faits *surnaturels**. « Le supernaturalisme apparaît comme une conception dépassée... Qui dit au-dessus ou au dehors de la nature, dans l'ordre des faits, dit une contradiction, comme qui dirait *surdivin* dans l'ordre des substances. » Renan, *L'avenir de la science*, 8e édit., p. 48.

Cf. *Surréalisme**.

Rat. int. : Supernaturalism.

Superordonné, comme *Surordonné**.

SUPERSTITION, D. *Aberglaube ;* E. *Superstition ;* I. *Superstizione.*

A. État d'esprit de celui qui croit,

Sur **Supérieur.** — Lorsque Comte définit le matérialisme par la subordination du supérieur à l'inférieur, le mot a chez lui un sens technique ; il est déterminé par sa hiérarchie des sciences, l'inférieur étant dans ce cas ce qui est le plus simple, le plus général, le plus abstrait. « Une vraie philosophie reconnaît autant le matérialisme dans la tendance du vulgaire des mathématiciens à absorber la géométrie et la mécanique par le calcul, que dans l'usurpation plus prononcée de la physique par l'ensemble de la mathématique, ou de la chimie par la physique, surtout de la biologie par la chimie, et enfin dans la disposition constante des plus éminents biologistes à concevoir la science sociale comme un simple corollaire ou appendice de la leur. C'est partout le même vice radical, l'abus de la logique déductive ; et le même résultat nécessaire, l'imminente désorganisation des études supérieures sous l'aveugle domination des inférieures. » *Discours préliminaire sur l'ensemble du positivisme* (*Polit. positive*, I, 51). **(L. Brunschvicg.)**

Mais Ravaisson, en reprenant cette formule, ne vise plus seulement une hiérarchie logique, l'ordre de complexité croissante : « Selon l'excellente définition d'Auguste Comte, dit-il, le matérialisme est la doctrine qui explique le supérieur par l'inférieur. Qu'est-ce qui en fait le faux ? C'est que précisément il est contradictoire, comme disait Aristote, *que le meilleur provienne du pire*, que le moins produise le plus... C'est l'œuvre achevée qui explique l'ébauche... » *Rapport*, p. 189. Et sans doute chez Auguste Comte lui-même, surtout dans le *Catéchisme* et la *Politique positive*, il y a bien quelque chose de cela ; il aperçoit une essence de l'homme et de la société, qui se développe et qui est leur fin. Mais précisément, dans cette mesure le terme n'a déjà plus, chez lui, la précision technique qu'on peut lui donner au simple point de vue de la hiérarchie des sciences. **(A. L.)**

Sur **Supernaturalisme.** — **L. Brunschvicg** nous a signalé le texte suivant :

« Il existe un supranaturalisme grossier et un autre plus raffiné ; c'est à ce dernier que se rattachent la plupart des philosophes contemporains. » (Suit une analyse de cette doctrine, qui exclut toute intervention du monde surnaturel dans la *suite* des phénomènes.) « Bien que je ne puisse moi-même accepter ni le christianisme populaire ni le théisme scolastique, je pense devoir me classer parmi les défenseurs du spiritualisme grossier : je crois en effet que, par la communion avec l'idéal, une nouvelle énergie pénètre dans le monde, et donne naissance à des phénomènes nouveaux. » (Traduction de *L'Expérience religieuse*, de W. James, par F. Abauzit, p. 430-431.)

à tort, que certains actes, certaines paroles, certains nombres, certaines perceptions, portent bonheur ou portent malheur. (Le mot dans toutes ses acceptions ne s'emploie qu'avec une intention péjorative.)

B. Plus généralement, toute croyance et surtout toute croyance religieuse, considérée par celui qui parle comme une erreur et une faiblesse d'esprit : « La religion moderne de l'Europe a visiblement causé plus de ravages et de troubles qu'aucune superstition connue. » D'Holbach, *Système de la Nature*, 2e partie, ch. iii. — « Faire passer pour superstitieuse et extravagante une doctrine aussi sainte, aussi pure et aussi solide que celle qui soutient qu'il n'y a que Dieu qui soit cause véritable. » Malebranche, *Rech. de la Vérité*, Éclairc. sur le VIe livre, *ad finem.*

C. Attachement exagéré et sans critique à un principe, à une méthode. « Rauh... n'a pas eu la superstition de l'histoire ; peut-être même était-il porté à en restreindre la valeur... » H. Berr, *La synthèse en histoire*, 249.

Rad. int. : Superstic.

Sur **Superstition.** — Quelques correspondants nous ont demandé de mentionner le sens étymologique du latin *Superstitio ;* mais ce sens est très controversé. Selon Cicéron (*De Nat. Deorum*, II, 28) *superstitiosus* se serait dit d'abord de ceux qui priaient sans cesse pour que leurs enfants leur survécussent, *ut sibi sui liberi superstites essent.* — Deux autres étymologies sont indiquées dans le *Dict.* de Freund et Theil : 1° action de se tenir debout sur quelque chose, ou auprès de quelque chose : perplexité, inquiétude, crainte ; d'où spécialement, crainte des Dieux ; 2° action de s'en tenir opiniâtrement à d'anciennes croyances surannées. Le *Dict.* de Murray considère le premier de ces deux sens comme l'étymologie la plus plausible et la précise ainsi : « Standing over a thing in amazement or awe[1]. » Il écarte, comme étrangères à la pensée romaine primitive, les deux idées de dévotion *excessive*, ou de *survivance* d'anciennes dévotions. Enfin d'après le *Dict.* de Walde (2e éd., suppl., 875), *superstitiosus* voudrait dire primitivement un voyant, un prophète, « Wahrsager, von prophetischer Aufregung Raserei ergriffen[2] » ; ce serait celui qui se dresse au-dessus des hommes (ou au-dessus des temps ?) pour apercevoir l'avenir. Il renvoie pour ce sens à Otto, *Archiv. für Religions-Wissenschaft*, xii, 548 et suiv. **(A. L.)**

La superstition procède, ce semble, de l'impression que, lorsque l'homme a usé de toutes les ressources que l'expérience, la science, la réflexion critique et la volonté prévoyante ont pu employer pour analyser, régler, gouverner son action, il reste encore et toujours, à l'origine, au cours, au terme même de son effort le plus avisé, certains éléments réfractaires à toute emprise comme à toute prévision humaine : d'où la tentation d'admettre des puissances occultes sur le type des forces naturelles et de recourir à des recettes magiques selon des vues intéressées. A l'inverse de l'homme religieux, le superstitieux veut avoir Dieu à soi sans être à lui, et capter les forces mystérieuses pour des fins égoïstes et par des procédés naturalistes **(M. Blondel.)**

M. Drouin rappelle la formule par laquelle Hobbes expliquait ce mot : « Metus potentiarum invisibilium, sive fictae illae sint, sive ab historiis acceptae sint publice, *religio* est ; si publice acceptae non sint, *superstitio.* » *Léviathan*, I, 6 ; Ed. Molesworth, III, 45. — Mais il en donne aussi une autre définition : « Metus autem invisibilium, quando a recta ratione separatur, *superstitio* est. » *De cive*, chap. xvi, *Ibid.*, II, 355. **(A. L.)**

L. Boisse cite Voltaire : « Presque tout ce qui va au delà de l'adoration d'un

1. « Se tenir devant quelque chose (mot à mot : sur quelque chose) dans un état de profond étonnement ou de crainte respectueuse. » — 2. « Devin ; saisi par le délire d'un transport prophétique. »

Superstructure, D. *Ueberbau.* Voir *Matérialisme* dialectique.*

SUPPORT, D. *Grundlage ;* E. *Support ;* I. *Sopporto.*

Ce qui est sous-jacent aux qualités qui ne peuvent subsister par elles-mêmes. (Voir *Substance**, *Substratum**, *Suppôt**.) « Because we cannot conceive howe they [des qualités] should subsist alone, nor one in another, we suppose them to exist in, and to be supported by some common object ; which support we denote by the name Substance[1]. » LOCKE, *Essay on hum. Underst.*, II, ch. XXIII, § 4. « Il y a des changements, mais il n'y a pas de choses qui changent ; le changement n'a pas besoin d'un support. » H. BERGSON, *La perception du changement*, p. 24.

Rad. int. : Suportil.

SUPPOSER, D. **A. B. C.** *Voraussetzen ;* **B.** *Annehmen ;* **C. D.** *Vermuten ;* — E. *To suppose ;* — I. *Supporre.*

A. (En parlant des idées ou des faits.) Impliquer, à titre de condition matérielle ou logique nécessaire. « Toute conservation suppose une première production. » ARNAULD, *Quatrièmes Objections aux* Méditations *de Descartes*, 2e section, De Dieu.

B. (En parlant des personnes.) Poser par hypothèse, au sens **A** : « Supposons le problème résolu. »

C. Admettre à titre d'hypothèse, au sens **C** ; faire une conjecture : « Je supposai que ces lapins n'avaient probablement pas mangé depuis longtemps et qu'ils se trouvaient ainsi transformés par l'abstinence en véritables animaux carnivores vivant de leur propre sang... » Cl. BERNARD, *Introd. à la Médecine exp.*, p. 267.

D. Croire, juger probable. (Ce sens appartient surtout au langage familier.)

REMARQUE

En quel sens faut-il entendre la formule de DESCARTES, dans la 3e règle de la *Méthode* : « ... et supposant même de l'ordre entre ceux qui ne précèdent point naturellement les uns les autres »? Elle se rapporterait proprement au sens **B** du mot *Hypothèse**, tel qu'il est défini dans les *Principes*, III, 44 et 45 : « ... que même j'en supposerai ici quelques-unes que je crois fausses, etc. ». — Ce serait donc une application spéciale du sens **B.** Cf. *Méthode*, V, § 2 : « ... car même je supposai expressément qu'il n'y avait en elle aucune de ces

1. « Ne pouvant concevoir comment des qualités pourraient subsister seules, ou l'une dans l'autre, nous supposons qu'elles existent dans quelque objet commun qui les soutient ; et nous appelons ce support du nom de substance. »

être suprême et de la soumission du cœur à ses ordres éternels est superstition » (*Dict. Philos.*, sub v°) ; — et mentionne les textes suivants de PASCAL : « C'est être superstitieux, de mettre son espérance dans les formalités ; mais c'est être superbe de ne vouloir s'y soumettre. » *Pensées*, Ed. Brunsch., IV, 249 ; cf. 251, où Pascal établit la même opposition entre la *lettre* et l'*esprit*.

On trouve aux nos 254-256 un sens un peu différent du mot : « Ce n'est pas une chose rare, qu'il faille reprendre le monde de trop de docilité. C'est un vice naturel comme l'incrédulité et aussi pernicieux : superstition. » — « Il y en a bien qui croient, mais par superstition ; il y en a bien qui ne croient pas, mais par libertinage ; peu sont entre deux. » **(A. L.)**

Sur **Support.** — Texte de H. BERGSON indiqué par **L. Boisse,** qui cite, du même opuscule, la phrase suivante : « Sans doute la science commence par assigner à cette mobilité un support ; mais à mesure qu'elle avance, le support recule... » *La perception du changement*, p. 25. Cf. p. 26 où *support* et *substratum* sont employés comme synonymes.

formes ou qualités dont on dispute dans les Écoles ». — Cependant, chez Descartes lui-même, le procédé de l'hypothèse-conjecture n'est pas absent. Il est indiqué dans la 6e partie de la *Méthode*, § 3. Mais ni le mot *hypothèse* ni les mots *supposer* ou *supposition* ne figurent dans ce passage.

Rad. int. : **A.** Implik ; **B. C. D.** Supos.

SUPPOSITION, D. *Voraussetzung ; Annahme ;* E. *Supposition ;* I. *Supposizione.*

A. Action de supposer*, en un sens quelconque de ce mot.

B. Ce que l'on suppose. « Pour les autres (les questions mathématiques qui exigent l'emploi de l'analyse), il faut les résoudre par des suppositions, et examiner si ces suppositions font tomber dans quelque absurdité ou si elles conduisent à quelque vérité clairement connue. » MALEBRANCHE, *Rech. de la vérité*, VI, ch. VIII.

C. « *Supposition matérielle, supposition formelle* d'un terme » : expressions de logique scolastique. La supposition matérielle d'un terme est ce terme lui-même, considéré en tant que mot de la langue : « *Philosophie* est un mot français dérivé du grec. » La supposition formelle est le sens du terme considéré : « La *philosophie* est l'étude de l'esprit, en tant que corrélatif de la nature. » — On a distingué également la *supposition logique* (celle de l'intention seconde) et la *supposition réelle* (celle de l'intention première), etc. Cf. *Intention**.

Rad. int. : Supoz.

SUPPÔT, L. scol. *Suppositum ;* D. (Même mot) ; *Einzelsein* (PRANTL, III, 285) ; E. *Supposite ;* I. *Supposto.*

Substance, au sens **A,** spécialement en tant qu'elle est considérée comme substance complète et individuelle. « L'âme et le corps composent un même suppôt, ou ce que l'on appelle une personne. » LEIBNIZ, *Théodicée*, I, 59. — Ce terme est tombé en désuétude.

Sur **Suppôt.** — Article ajouté sur la proposition de **L. Brunschvicg** et de **L. Robin,** qui indiquent aussi les références suivantes :

« Encore que l'homme et Socrate ne soient pas deux divers suppôts, toutes fois on signifie autre chose par le nom de Socrate que par le nom d'Homme, à savoir les différences individuelles ou particulières. » Traduction par CLERSELIER d'une lettre de Descartes adressée à Mersenne pour Hobbes, Ad. et Tann., III, 354. — « Un homme est un suppôt ; mais si on l'anatomise, sera-ce la tête, le cœur, l'estomac, les veines, chaque veine, chaque portion de veine, le sang, chaque humeur du sang ? » PASCAL, *Pensées*, Ed. Brunsch., II, 115. Cf. GILSON, *Index scolastico-cartésien*, v° *Suppositum :* « Est autem suppositum proprie substantia singularis completa et incommunicabilis ». Eustache DE SAINT-PAUL, *Summa phil.*, IV, 42.

On peut ajouter, en remontant plus loin :

« Individuum, suppositum et persona alique modo sunt idem et aliquo modo differunt. Quaelibet enim natura singularis, in quocumque genere sit, potest dici individua ; suppositum autem non dicitur nisi in praedicamento substantiae... ; persona dicitur illud idem in natura intellectuali solum. Ergo omnis persona est suppositum, et omne suppositum est individuum, sed non vice versa. » DURAND DE SAINT-POURCAIN, dans *Prantl*, III, 293. — « Apud logicos haec nomina convertibilia sunt : individuum, singulare, suppositum. » (Mais il n'en est pas de même chez les théologiens). (G. D'OCCAM, *Ibid.*, III, 365.

« *Actiones sunt suppositorum* » (ou *individuorum*, ou *singularium*) est un adage courant de la philosophie du moyen âge, « receptissimum philosophiæ dogma »,

Supranaturalisme, Surnaturalisme, voir *Supernaturalisme**.

« **SUPRAORGANISME** », terme employé par M. R. Worms en parlant de la société : « Elle n'est pas simplement un organisme, elle est davantage ; étant plus complexe, elle peut être nommée un *supra-organisme ;* mais renfermant plus qu'un organisme, elle renferme d'abord tout ce que renferme un organisme. » *Organisme et Société*, Introd., p. 9.

Supra-personnel, voir *Impersonnel*, Observations.

« **SURCONSCIENT.** » — « Mot proposé par Jules Bois pour désigner de façon plus psychologique et plus scientifique les forces supérieures et mystérieuses supposées par les spirites et les théosophes. Il les oppose aux complexes morbides de Freud, où domine le *subconscient* (en tant qu'on appelle ainsi ce qui est *inférieur* à la conscience). » (*Note de M.* **Ch. Lalo.**)

« **SURDÉTERMINATION** », D. *Überdeterminierung;* I. *Superdeterminazione.*

Détermination s'ajoutant à une autre. Se dit : 1° en psychologie linguistique, de ce qui restreint le sens d'un terme en le limitant à un univers* du discours sous-entendu. « Tout mot reçoit des circonstances dans lesquelles il est employé une surdétermination accidentelle et individuelle. Quand je dis : « J'attends le facteur », non seulement le genre facteur se surdétermine (facteur des postes), mais je puis penser à un homme que je connais individuellement et qui fait à cette heure la distribution du courrier. » Paul Guillaume, *Introduction à la psychologie*, 2e partie, ch. II, p. 203. Cf. *Logique de Port-Royal*, 1re partie, ch. VIII.

2° Dans la terminologie freudienne, d'une même image évoquée par diverses actions concourantes. « ... Freud a l'habitude de dire que les images du contenu manifeste (des rêves) sont *surdéterminées*. Il veut dire par là que chaque élément manifeste dépend de plusieurs causes latentes, qu'il exprime par conséquent plusieurs pensées cachées. » R. Dalbiez, *La méthode psychanalytique et la doctrine freudienne*, I, II, § 5, p. 127.

SURDITÉ musicale ou surdité tonale, D. *Tontaubheit ;* E. *Tonedeafness ;* I. *Sordità musicale.*

Incapacité de reconnaître la hauteur des sons, leurs rapports et leur place sur l'échelle musicale. Voir *Amusie**, et *Anesthésie**, Obs.

Rad. int. : Muzikal(a) surdes(o).

Surdité verbale, D. *Wörtertaubheit ;* E. *Word-deafness ;* I. *Sordità verbale.*

Incapacité de comprendre le sens des mots entendus, bien que l'audition soit matériellement normale. — On en distingue quelquefois la *surdité mentale* (D. *Seelentaubheit*, *psychische Taubheit ;* E. *Mind-deafness*, *mental deafness ;* I. *Sordità mentale*), qui est une asymbolie* générale relative à la signification des sons, même autres que ceux des mots. — Cf. *Cécité** *verbale.*

Rad. int. : Vortal(a) surdes(o).

SURHOMME, D. *Uebermensch ;* E. *Superman ;* I. *Superuomo.*

Terme employé accidentellement par Gœthe, Herder, etc., et popularisé par l'usage qu'en a fait Nietzsche : « In ihr (in der Menschheit) soll eine stärkere Art, ein höherer Typus an's Licht

---

dit Leibniz qui le cite et l'adopte en l'expliquant par son propre système (*De ipsa natura*, Janet, I, 671). Cf. Schütz, *Thomas Lexicon*, v° *Actio*, p. 12 ; Goclenius, v° *Suppositans*, 1 107 B.

Enfin *suppositum*, dans le langage scolastique, s'emploie comme corrélatif de *suppositio*, pour désigner ce que signifie un mot. Cf. ci-dessus *supposition**. **(A. L.)**

treten, der andre Entstehungs-und andre Erhaltungsbedingungen hat als der Durchschnitts-Mensch. Mein Begriff, mein Gleichniss für diesen Typus ist, wie man weiss, das Wort *Uebermensch*[1]. » *Wille zur Macht*, livre IV, 866. (Œuvres, xvi, 286.) Cf. *Ibid.*, 1001, et le passage du *Zarathustra*, où il est dit que le Surhomme est à l'homme ce que l'homme est au singe (I, 3). — Il l'a aussi appliqué, mais rarement, à l'homme de génie, à l'artiste, « der Ausnahme und Uebermensch[2] ». (*Wille zur Macht*, § 804.)

1. « Dans l'humanité doit apparaître une espèce plus forte, un type supérieur, ayant d'autres conditions de production et de conservation que l'homme moyen. L'expression de mon idée, mon symbole pour ce type est, comme on le sait, le mot *Surhomme.* » — 2. « ... l'exception et le surhomme ». *(Volonté de puissance.)*

Dans la littérature et la philosophie contemporaines, ce terme s'est répandu et a pris des acceptions plus ou moins précises dérivant de celles-là.

Rad. int. : Superhom.

« **Sur-moi** », dans la terminologie freudienne, activité qui exerce le refoulement*.

SURNATUREL, D. *Übernatürlich ;* E. *Supernatural ;* I. *Sopranaturale.*

Qui est au-dessus de la *nature**, aux divers sens de ce mot, particulièrement :

A. (Au sens **C, 1°**, du mot *nature*, c'est-à-dire à l'état où naît l'homme, selon le christianisme, par opposition à la rédemption et à la grâce) : voir ci-dessous, aux *Observations*, l'analyse

Sur **Surnaturel.** — Pour la précision du langage philosophique et théologique il importe de réserver autant que possible le terme *Surnaturel* à son usage technique et à son sens fort, tel qu'il est historiquement défini, sans que l'on se contente de vagues significations étymologiques. Est SURNATUREL, à la rigueur de ce vocable qui a son origine et son application pleine dans le langage chrétien, ce qui, procédant d'une condescendance gratuite de Dieu, élève la créature intelligente à un état qui ne saurait être *l'état de nature* d'aucun être créé, à un état qui ne saurait être ni réalisé, ni mérité, ni même conçu expressément par aucune force *naturelle :* car il s'agit de la communication de l'intime vie divine, *secretum Regis*, d'une vérité impénétrable à toute vue philosophique ,d'un bien supérieur à toute aspiration de la volonté. Nous initiant au mystère de sa Trinité, le Dieu caché nous révèle les processions divines, la génération du Verbe par le Père, la spiration de l'Esprit par le Père et le Fils ; et, par amour, il convie tous les hommes à la participation de sa nature et de sa béatitude, les rendant *divinae consortes naturae.* Adopté par le Père, régénéré par le Fils, oint par l'Esprit, l'homme est par grâce ce que Dieu est par nature ; et, dans le temps, se renouvelle le mystère de l'éternité. Il ne dit plus à Dieu : « mon Maître », mais : « mon Père ! » Adoption déifiante qui, sans confusion de nature ou de personne, réalise le vœu suprême du Christ : « *Ut omnes unum sint, sicut tu Pater in me, et ego in te, et ipsi in nobis unum sint.* » (Joan., XVII, 21.) — En un sens dérivé, tout ce qui se rapporte à cet ordre de grâce a pu par extension comporter l'épithète de surnaturel (préternaturel, surnaturel *quoad modum*, etc.) ; mais, à vrai dire, rien de ce qui est ou physique, ou métaphysique, voire même miraculeux, rien de ce qui ne va pas à la charité et à l'union déifique, n'est absolument surnaturel. — « Dans les documents officiels, notamment dans la condamnation du Baïanisme par Pie V (1566-1572), je trouve l'affirmation de cet état surnaturel qui « exigentiam naturalem excedit », en sorte que se trouve anathématisée et exclue toute conception tendant à tirer, par un progrès ou une ascension de bas en haut, cet ordre de grâce : « Humanæ naturæ sublimatio et exaltatio in consortium divinæ naturæ debita fuit integritati primæ conditionis, et proinde naturalis dicenda est, et non supernaturalis. » Proposition

de cette idée par M. Maurice BLONDEL.

« Les vérités surnaturelles » par opposition à la lumière naturelle* : celles qu'on ne connaît que par révélation.

B. (Au sens **E** du mot nature, c'est-à-dire à l'ensemble des êtres finis, soumis à des lois, ainsi que des forces dont ils disposent.) « De tous les corps et esprits, on n'en saurait tirer un mouvement de vraie charité ; cela est d'un autre ordre, surnaturel. » PASCAL, *Pensées*, Ed. Brunschvicg, 793. — « Les effets *naturels* sont ceux qui sont des suites des lois générales que Dieu a établies pour la production et la conservation de toutes choses, et les effets *surnaturels* sont ceux qui ne dépendent point de ces lois. » MALEBRANCHE, *Rech. de la Vérité*, Éclaircissements sur le VIe livre, 5e preuve.

C. (Au sens **J** ; l'ordre habituel des choses ; l'ensemble des êtres connus par les sens.) « Les êtres surnaturels » (anges, démons, esprits désincarnés). — Par hyperbole : « Une beauté surnaturelle. »

Substantivement, dans tous les sens : « On peut dire que le surnaturel a rapport aux biens futurs ; qu'il est établi en vue des mérites de Jésus-Christ, etc. » MALEBRANCHE, *Ibid.*

Rad. int. : Supernatur.

« SURORDONNÉ » (terme ou concept), D. *Übergeordnet*, très usité ; E. *Superordinate ;* I. *Sopraordinato* (RANZOLI).

Terme ou concept qui est à un autre dans la relation de genre à espèce. S'oppose à *subordonné** (ou *sous-ordonné**).

« Surréalisme. » — « Mot créé par Guillaume APOLLINAIRE, *Les Mamelles de Tirésias, drame surréaliste* (joué en 1917, publié en 1918), très probablement à l'imitation du mot *Supernaturalisme*, proposé par Gérard de Nerval. (Cf. Guill. APOLLINAIRE, *Anecdotique* de 1911, mais où il n'est encore fait aucune allusion à *Surréalisme.*) Repris par André Breton, et toute une école moderne de littérature et d'art qui se caractérise par le dédain des constructions réfléchies ou des enchaînements logiques, et par la mise en œuvre systématique de l'inconscient et de l'irrationnel, du rêve et des états morbides, en s'autorisant souvent de la psychanalyse. Voir A. BRETON, *Manifeste du surréalisme*, Kra, 1925 ; et pour ce sens de *supernaturalisme*, Gérard de NERVAL, *Les filles de feu*, 1854, Dédicace. Cf. aussi CARLYLE, *Sartor resartus*, 1838, livre III, ch. VIII.

---

condamnée ; d'où la contradictoire est affirmée. Cf. DENZINGER-BANNWART, *Enchiridion Symbolorum*, n° 1021 sq. » **(M. Blondel.)** — Voir *Transnaturel**.

Le grand *Dictionnaire de théologie catholique* de VACANT, MANGENOT et AMANN, donne, à l'article *Surnaturel*, après la définition générale : « Ce qui dépasse la nature », une division des différentes formes de surnaturel : 1° Surnaturel substantiel (ou incréé, ou absolu) qui ne s'applique qu'à Dieu ; et 2° surnaturel accidentel (ou créé, ou participé) qui en comprend toutes les autres formes. Ce surnaturel peut être tel *simpliciter* (c'est le surnaturel proprement dit) ou *secundum quid*. Est surnaturel *simpliciter* soit ce qui est relatif à la substance (grâce, vertus infuses, effet des sacrements) soit ce qui est relatif aux causes efficientes ou finales (surnaturel *quoad modum :* miracles, prophéties, etc.). — Le surnaturel *secundum quid* (ou relatif, ou par comparaison, qu'on appelle encore *préternaturel*) est ce qui n'est surnaturel que par rapport à telle nature déterminée, tandis que le surnaturel proprement dit dépasse toute nature créée ou créable. (*Ibid.*, col. 2852-2853). Cf. *Préternaturel**, *Transnaturel**.

Sur **Surréalisme.** — Article dû à M. **Ch. Lalo.**

« Sursolide », terme employé par DESCARTES (*Géométrie*, livre I, etc.), pour désigner la puissance cinquième. — Voir aux *Observations* deux hypothèses sur l'étymologie de cette expression.

SURVIVANCE, D. **A. B.** *Ueberleben ;* **C.** *Ueberlebsel ;* E. *Survival ;* I. *Sopravivenza.*

A. Fait de survivre, en parlant d'un être individuel, ou d'une espèce : « La survivance du plus apte. »

B. Spécialement, en parlant d'un organe, d'une institution : fait de survivre aux conditions qui l'ont fait naître ou qui en justifient l'existence.

C. La chose même qui survit ainsi à ses raisons d'être. « Cette mentalité (l'absence de distinction fixe entre les genres) ne subsiste plus aujourd'hui dans les sociétés européennes qu'à l'état de survivance ; et même sous cette forme, on ne la retrouve plus que dans certaines fonctions, nettement localisées, de la pensée collective. » DURKHEIM et MAUSS, *De quelques formes primitives de classification*, Ann. sociol., VI (1901-1902), p. 3. Se dit surtout, en ce sens, des institutions ou

Sur **Sursolide.** — Paul TANNERY expliquait ainsi le sens étymologique de ce mot : « *Sursolide...* n'est qu'une infidèle transcription du terme *Surde Solidum* (solide d'une façon non énonçable) venu de l'arabe, et correspondant à l'ἄλογος (πρῶτος, δεύτερος, etc.) d'Anatolius, désignation des puissances 5e, 7e, etc. » Paul TANNERY, dans l'*Encyclopédie mathématique*, éd. française, Arithmétique, section III ; I, 1, p. 138. — Mais **G. Milhaud** ne croyait pas que cette explication fût exacte ; il nous a écrit : « DESCARTES transforme légèrement les désignations classiques (qui remontaient au moins à Diophante) des puissances quatrième et sixième. Au lieu de dire *quarré-quarré* et *cube-cube* (comme Viète, par exemple) il aime mieux dire quarré de quarré, quarré de cube, ce qui s'entend de soi. Il lui manque alors un mot pour la 5e puissance, car il ne peut plus, sans risquer une confusion, employer l'expression traditionnelle *quarré-cube* (δυναμόκυβος de Diophante), et il a recours au mot *sursolide.* — Que signifie-t-il au juste pour lui ? Cela me paraît fort simple, sans recourir à l'explication trop subtile de Tannery. Les équations du premier et du second degrés correspondent aux problèmes plans qui se résolvent à l'aide de la règle et du compas, ou par l'intersection de droites et de cercles ; les équations du troisième et du quatrième degrés correspondent aux problèmes *solides*, qui se résolvent à l'aide des sections coniques. Le cinquième degré est le premier échelon correspondant aux problèmes qui exigent l'intervention de courbes plus compliquées que les sections coniques : à la fin de sa *Géométrie* Descartes montre que lorsque l'équation est du 5e ou du 6e degré, le problème se résout par l'intersection d'un cercle et d'une parabole du 3e degré, comme dans le cas du 3e et du 4e degrés le problème se résolvait par l'intersection d'un cercle et d'une parabole simple. *Sursolide* correspond donc au premier pas fait au delà des problèmes solides, désigne le premier degré de complication dépassant celui des problèmes solides. »

Sur **Survivance.** — Cet article ne figurait pas en première rédaction. **L. Boisse,** en nous signalant l'intérêt philosophique de ce terme, ajoutait : « Les sociologues distinguent généralement des *survivances concrètes* (la noblesse et les institutions parlementaires qui dans certains pays lui correspondent encore : chambre des lords, chambre des Seigneurs, etc.) et les *survivances symboliques* (gestes et cérémonies, manifestations extérieures de politesse, etc.). — On peut citer aussi des survivances qui participent des deux (survivance du droit coutumier dans le droit écrit). »

des sentiments ; mais on le trouve même appliqué à des types d'individus : « Le criminel-né serait une survivance, un retour à l'homme primitif, supposé violent et insociable, un *anachronisme ambulant...* » Ribot, *Psychologie des sentiments*, ch. viii, § 4.

Rad. int. : **A. B.** Transviv ; **C.** Transvivaj.

« Survoler, survol » se disent de ce qui domine un ensemble de phénomènes ou de processus, soit **A** : en les saisissant par la pensée synthétiquement, « dans une sorte de courte éternité » ; soit **B** : en exerçant sur eux une action globale, impossible à décomposer par points ou par instants séparés. « On a soutenu que nous ne survolons pas le temps d'une manière immédiate, comme nous survolons l'espace. Le survol du temps serait exclusivement l'œuvre de la mémoire... Loin que la mémoire seule assure le « survol », la mémoire ne domine jamais le temps que par ce qu'elle contient d'improvisation inventive. » R. Ruyer, *Éléments de psycho-biologie*, p. 183-184.

Pour l'analyse de cette notion, voir tout le ch. vi de l'ouvrage et cf. *Thème**.

SUSPENSION (du jugement), G. ἐποχή ; — D. *Enthaltung* (vom Urteil) ; — E. *Suspense* (of judgment) ; I. *Suspenzione* (del giudizio).

Acte ou état d'esprit du sage pyrrhonien, qui consiste à s'abstenir de juger, et à conquérir par ce moyen l'ataraxie. « ... Le sceptique voulait d'abord atteindre l'imperturbabilité en résolvant les contradictions de la pensée ; n'y pouvant parvenir, il s'arrêta à la suspension, et sa suspension fut aussitôt suivie de l'imperturbabilité comme un corps l'est de son ombre. » Renouvier (d'après Sextus Empiricus, *Adversus Mathem.*, 28), *Phil. ancienne*, II, 315-316 ; cf. 321, 390.

Les « modes de la suspension » (τρόποι τῆς ἐποχῆς, Sextus, *Hypotyp. pyrrh.*, I, 36-164) sont les dix arguments classiques ou lieux communs par lesquels les sceptiques grecs soutenaient la nécessité de cette suspension.

Rad. int. : (acte) Suspend ; (état) Suspendes.

« SYLLEPSE. » — Charma appelait ainsi le donné global qui devient jugement après décomposition par analyse et recomposition par synthèse. *Leçons de Logique* (1840), 3e leçon.

CRITIQUE

L'expression est justifiable étymologiquement, et l'idée qu'elle représente est d'une importance certaine. Cf. Egger, *Jugement et ressemblance*, Revue philosophique, 1893, II, 1 et 154 ; Höffding, *La base psychologique des jugements logiques*, Ibid., 1901, II, 345 et 501. Elle a seulement le défaut d'être employée déjà en un tout autre sens (figure de rhétorique qui consiste à faire accorder un mot, non avec le terme auquel il se rapporte grammaticalement, mais avec un autre terme auquel on pense).

SYLLOGISME, D. *Syllogismus ;* E. *Syllogism ;* I. *Sillogismo.*

A. Au sens large, tout raisonnement déductif rigoureux et qui ne suppose aucune proposition étrangère sous-entendue. « Συλλογισμός ἐστι λόγος ἐν ᾧ τεθέντων τινῶν, ἕτερόν τι τῶν κειμένων ἐξ ἀνάγκης συμβαίνει τῷ τοῦτο εἶναι. » Aristote, *Prem. Analyt.*, I, 1 ; 24b19.

Sur **Suspension.** — (Même observation.) **L. Boisse** nous a signalé le texte suivant de Montaigne : « Leur mot sacramental (il s'agit des « Skeptiques » ou « Epéchistes »), c'est ἐπέχω, c'est-à-dire je soutiens, je ne bouge. Voylà leurs refreins, et autres de pareille substance. Leur effect, c'est une pure, entière, et très parfaite surséance et suspention de jugement. » *Essais*, II, chap. xii (Apologie de Raimond Sebond), Ed. Strowski, II, 229-230.

B. Plus spécialement, le syllogisme catégorique simple et incomplexe*, qui n'admet que trois termes et trois propositions énonçant entre ces termes des rapports d'attribution. C'est en ce sens qu'on appelle *asyllogistiques*, *non-syllogistiques* des raisonnements qui reposent sur le rapport d'égalité, sur la combinaison de deux relations différentes entre elles, etc. « Il y a des conséquences *asyllogistiques* bonnes et qu'on ne saurait démontrer à la rigueur par aucun syllogisme sans en changer un peu les termes ; et ce changement même des termes fait la conséquence asyllogistique... Par exemple : Jésus-Christ est Dieu, donc la mère de Jésus-Christ est la mère de Dieu. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, IV, ch. XVII, § 4. (Ed. Janet, 445).

Voir *catégorique**, *disjonctif**, *hypothétique**, *majeure**, etc.

Rad. int. : Silogism.

1. SYLLOGISTIQUE (adj.), D. *Syllogistisch ;* E. *Syllogistical ;* I. *Sillogistico.*

Qui concerne le syllogisme ; qui constitue un syllogisme. Voir ci-dessus.

2. SYLLOGISTIQUE (subst.), D. *Syllogistik ;* E. *Syllogistics ;* I. *Sillogistica.*

Théorie du syllogisme. COUTURAT, *La logique de Leibniz*, ch. I : « La syllogistique. »

SYMBIOSE, D. *Symbiose ;* E. *Symbiosis ;* I. *Simbiosi.*

A. BIOL. Rapport de deux êtres dont les actions concourent à entretenir une même vie organique, comme celle qui unit les membres d'une colonie animale, ou l'algue et le champignon qui composent un lichen. S'oppose au *parasitisme*, dans lequel un individu vit aux dépens d'un autre sans lui rendre en échange aucun service biologique.

B. SOCIOL. Par analogie, participation à une même activité vitale : « Le sentiment d'une symbiose, qui se réalise entre les individus d'un groupe, ou entre un certain groupe humain et un groupe animal ou végétal, s'exprime directement par les institutions et les cérémonies. » LÉVY-BRUHL, *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, p. 427 (cf. 429, 443). « La participation ou communion qui se réalisait d'abord par la symbiose mystique... est obtenue ensuite par l'union avec l'objet du culte. » *Ibid.*, 433.

Rad. int. : Simbios.

SYMBOLE, D. *Symbol ;* E. *Symbol ;* I. *Simbolo.*

[Du G. σύμβολον, signe de reconnaissance, formé par les deux moitiés d'un objet brisé qu'on rapproche ; plus tard, signe quelconque, jeton, cachet, insigne, mot d'ordre, etc. Voir BAILLY,

---

Sur **Syllogisme.** — Ce mot a été employé quelquefois en un sens métaphysique, par exemple : « Le syllogisme, comme le jugement, comme toute pensée, ne cherche pas seulement l'identité réelle de termes en apparence différents, mais encore, ce qui est sa véritable essence, il cherche l'identité réelle au sein de différences réelles ; je veux dire qu'il cherche à voir la consubstantialité dans la distinction, et la distinction dans la consubstantialité ; de sorte que la pensée n'arrive jamais à l'identité absolue sans distinction, ni différence, et elle ne tombe jamais, par conséquent, dans l'immobilité. » A. GRATRY, *Logique* (Bouniol et Lecoffre, Paris, 1858), t. I, p. 370. **(L. Boisse.)**

Sur **Symbole.** — *Extrait de la discussion à la séance du 7 mars 1918 :*

« **H. Delacroix.** Il me semble que symbole, au sens moderne, emporte toujours l'idée d'une correspondance analogique naturelle et non conventionnelle entre la forme concrète et l'objet qu'elle symbolise.

« **C. Hémon** s'associe à cette observation. Des numéros matricules ne sont pas des symboles.

« **A. Lalande.** J'ai reçu de M. **O. Karmin** une observation où il propose au

Dict. grec, sub v°. « Symbolum est indicium, nota, tessera », et, par suite, « quæ in omni actu legitimo, profano vel sacro, humano vel divino, civili vel canonico interveniunt aspectabilia ; ut in testamentis aes et libra. » GOCLENIUS, sub v°, 1112b.]

A. Ce qui représente autre chose en vertu d'une correspondance analogique. Se dit : 1° des éléments d'un algorithme rigoureux : « Les symboles numériques, algébriques » ; — 2° de tout signe concret évoquant (par un rapport naturel) quelque chose d'absent ou d'impossible à percevoir : « Le sceptre, symbole de la royauté. »

Spécialement, par opposition à *réalité :* « The interpretation of all phenomena in terms of matter, motion and force is nothing more than the reduction of our complex symbols of thought to the simplest symbols ; and when the equation has been brought to its lowest terms, the symbols remain sym-

---

contraire de définir le symbole : « Une représentation sensible et *conventionnelle*, « suppléant un objet concret ou un élément psychique. »

« **L. Brunschvicg.** Ce n'est pas là le sens précis du mot *symbole ;* le symbole s'oppose au signe artificiel en ce qu'il possède un pouvoir interne de représentation ; par exemple le serpent qui se mord la queue, symbole de l'éternité.

« **E. Van Biéma.** Cependant on dit bien que le poisson était le symbole du Christ, en tant qu'il représentait les initiales, I. X. Θ. Υ. Σ.

« **C. Hémon.** C'était plutôt, au sens primitif : signe de reconnaissance entre les chrétiens.

« **A. Lalande.** On passe par transitions insensibles de ce qui est naturel à ce qui est artificiel. Et par suite les différents auteurs étendent plus ou moins loin l'application de ce mot. « Une feuille de papier qui ne vaut pas un centime, « dit RIBOT, peut devenir le symbole de millions[1]. » Un mathématicien parle bien des symboles $+$, $-$, $\sqrt{\ }$, etc.

« **H. Delacroix.** Mais alors ce ne sont plus des symboles au sens où le renard est le symbole de la ruse.

« **A. Lalande.** On pourrait alors distinguer deux sens de **A**, selon que ce caractère est ou n'est pas présent. Il suffirait d'ajouter à la seconde partie de la subdivision les mots : par un rapport naturel. » (C'est ce qui a été fait ci-dessus.)

L. Boisse appelle l'attention sur l'opposition du *dogme* et du *symbole* dans Höffding, *Philosophie de la religion*, chap. III, § C, « Dogmes et symboles » : « Dans toute symbolisation, des idées empruntées à des rapports élémentaires, mais plus intuitifs, sont employées pour exprimer des rapports qui, en raison de leur caractère élevé et idéal, ne peuvent être exprimés directement. Dans le symbolisme religieux, l'analogie repose sur le rapport de chacune des deux idées avec un sentiment commun. » (*Trad. franç.* J. Schlegel, p. 191-192.) — « Le passage du dogme au symbole est étroitement lié à la reconnaissance exacte de la différence qui existe entre le sentiment et l'idée. » (*Ibid.*, p. 198.)

« La fonction d'un signe ou symbole est toujours de provoquer certains états de conscience. Nous analyserons dans deux études différentes les *symboles intellectuels*, et les *symboles émotifs*, c'est-à-dire ceux qui sont destinés à éveiller des images et des idées, et ceux qui sont destinés à éveiller des émotions ; car il y a des différences remarquables entre ces deux classes de symboles. » G. FERRERO, *Les lois psychologiques du symbolisme*, p. 26.

1. RIBOT, *Evolution des idées générales*, p. 125.

bols still[1]. » H. SPENCER, *First principles*, 2e partie, ch. XXIV, § 194.

B. Système continué de termes dont chacun représente un élément d'un autre système : « Un symbole est une comparaison dont on ne nous donne que le second terme, un système de métaphores suivies. » Jules LEMAITRE, *Les contemporains*, IV, 70.

C. Formulaire d'orthodoxie. « Le symbole de Nicée. »

Rad. int. : Simbol.

1. SYMBOLIQUE (adj.), D. *Symbolisch ;* E. *Symbolic ;* I. *Simbolico.*

A. Qui emploie des symboles, ou qui constitue un symbole, aux divers sens de ce mot. « Écriture symbolique. » — « Figuration symbolique. » — « La beauté prend une valeur symbolique... Elle donne à l'esprit la jouissance anticipée de cette concorde vivante, de cette unité sans confusion, de cette concentration suprême qui achèverait la nature en réalisant Dieu. » SÉAILLES, *Le Génie dans l'art*, Conclusion, p. 312.

Pensée symbolique, celle qui procède par images et par analogies, par opposition à la pensée logique.

Logique symbolique, voir *Logistique**.

B. Qui n'a pas sa valeur ou son effet par soi-même, mais comme rappel d'autre chose. « Un geste symbolique. » — « La communion symbolique. »

2. SYMBOLIQUE (subst.), D. *Symbolik ;* E. *Symbolics ;* I. *Simbolica.*

A. Théorie générale des symboles, au sens **A.**

B. Spécialement, dans l'histoire des religions : « Ces rites, ces dogmes cachent souvent des idées autrefois réservées à un petit nombre d'initiés, et dont le secret, enseveli avec eux, peut cependant être retrouvé par ceux qui font une étude approfondie des renseignements de tout genre qui nous restent sur les anciennes croyances et sur les cérémonies qu'elles prescrivaient. De là, une science à laquelle on a donné le nom de *Symbolique*, que je lui conserverai, et où l'on se propose de découvrir ce qui était caché sous des emblèmes si divers. » AMPÈRE, *Essai sur la phil. des sciences*, t. II, 103-104.

C. Étude des symboles* au sens **B.**

D. Caractéristique universelle ; Logistique. « Les louanges qu'il (Malebranche) donne à l'Algèbre se devraient donner à la symbolique en général, dont l'algèbre n'est qu'un échantillon assez particulier et assez borné. » LEIBNIZ, *Lettre à Tschirnhaus*, dans COUTURAT, *Log. de Leibniz*, 293.

Rad. int. : Simbol.

SYMBOLISER, D. *Symbolisiren ;* E. *To symbolize ;* I. *Simbolizzare*, *Simboleggiare.*

A. (Verbe actif.) Être le symbole d'une chose. « Le carré symbolise l'équité » (d'après les pythagoriciens).

B. (Id.) Représenter par un symbole. « L'esprit de l'homme, fidèle à sa nature, tantôt symbolisera spontanément le réel, tantôt réalisera les symboles. » RENOUVIER, *Philos. ancienne*, I, 66.

C. (Verbe neutre ; vieilli.) Correspondre à quelque chose ; en reproduire les rapports analogiquement. « Et les composés symbolisent en cela avec les simples. » LEIBNIZ, *Monadologie*, 61.

Rad. int. : **A.** Simboles (neutre : être symbole de) ; **B.** Simboliz.

SYMBOLISME, D. *Symbolismus ;* E. *Symbolism ;* I. *Simbolismo.*

A. Emploi de symboles. « ... Le vêtement joue un rôle important dans le symbolisme politique et juridique. » G. FERRERO, *Les lois psychologiques du symbolisme*, p. 77.

B. Système de symboles. « Le symbolisme algébrique. »

C. Théorie des symboles. — Méthode historique consistant à interpréter les dogmes ou les systèmes anciens en leur attribuant une valeur symbolique. « Si

---

1. « L'interprétation de tous les phénomènes en termes de matière, de mouvement et de force n'est rien de plus que la réduction de nos symboles complexes de pensée aux symboles les plus simples ; et quand l'équation a été ramenée à ses termes derniers, les symboles restent toujours symboles. »

certain système, celui des mythologues symbolistes par exemple, ou celui des naturalistes, pour qui rien n'est merveilleux, vient à triompher... » Renouvier, *Philos. ancienne*, II, 392.

D. Doctrine d'après laquelle l'esprit humain ne connaît que des symboles*, au sens où ce mot est pris dans le texte de Spencer cité plus haut.

E. Esth. « Cet état où la sensation se dissout dans l'émotion, ou l'artiste revêt les choses de sa propre couleur affective, est devenu habituel, constant, dans la forme d'art aujourd'hui désignée par le nom de Symbolisme. » Ribot, *Logique des sentiments*, 163.

Rad. int. : Simbolism.

SYMÉTRIE (du G. συμμετρία, *proportion ; juste* ou *agréable proportion ; commensurabilité ;* rarement *symétrie* au sens moderne) ; D. *Symmetrie ;* E. *Symmetry ;* I. *Simmetria.*

1° *En un sens précis :*

A. Caractère de deux figures géométriques qui peuvent être placées d'une façon telle qu'à chaque point de l'une corresponde un point de l'autre, déterminé en abaissant de l'un de ces points une perpendiculaire sur une droite ou sur un plan (dits *axe* ou *plan de symétrie*), et en prolongeant cette perpendiculaire d'une longueur égale à elle-même.

Principe de Curie : « Lorsque certaines causes produisent certains effets, les éléments de symétrie des causes doivent se retrouver dans les effets produits ; lorsque certains effets révèlent une certaine dissymétrie, cette dissymétrie doit se retrouver dans les causes qui leur ont donné naissance. » P. Curie, *Sur la symétrie dans les phénomènes physiques* (1894) ; *Œuvres*, p. 127.

B. Caractère d'une figure géométrique telle qu'il y ait symétrie, au sens **A**, entre ses deux moitiés. « Lorsqu'une figure (plane) coïncide avec sa symétrique, par rapport à xy, on dit qu'elle est symétrique par rapport à cette droite, ou encore qu'elle admet cette droite comme *axe de symétrie.* » J. Hadamard, *Leçons de géométrie élémentaire*, p. 11.

De même, dans l'espace, par rapport à un plan.

C. Dans le cas de la symétrie par rapport à un axe, il arrive (surtout en cristallographie) qu'on appelle *symétrie* n-*aire* le fait que la figure se reproduit après rotation d'un n^e de tour autour de l'axe considéré. « Un cube admet une quelconque de ses diagonales comme axe de symétrie ternaire, et la droite qui joint les centres de deux faces opposées comme axe de symétrie quaternaire. »

D. En algèbre, une formule est dite

Sur **Symétrie.** — Article dont l'omission nous avait été signalée par plusieurs correspondants. La rédaction ci-dessus a été revisée par M. **J. Hadamard,** qui accepterait volontiers, pour représenter la distinction exprimée au § 2 de la critique, l'emploi des expressions *Symétrique* et *Symétriquement placé.*

L'importance de la dissymétrie dans la production des phénomènes, et du mouvement spontané de ceux-ci dans le sens d'une symétrie croissante est brièvement relevée par Curie dans le même mémoire : « La symétrie caractéristique d'un phénomène est la symétrie maxima compatible avec l'existence du phénomène... Certains éléments de symétrie peuvent coexister avec certains phénomènes, mais ils ne sont pas nécessaires. Ce qui est nécessaire, c'est que certains éléments de symétrie n'existent pas : *c'est la dissymétrie qui crée le phénomène.* » *Ibid.*, 126-127. Cf. *Involution**.

— Le mot et la notion de symétrie jouent dans toutes les philosophies hiérarchiques, et particulièrement dans celle de Cournot un rôle considérable. La symétrie, en nous renseignant sur la place que doit occuper une science dans la « disposition sériale » des connaissances (*Traité de l'enchaînement*, 523), ou un

symétrique par rapport à deux (ou plusieurs) variables, p. ex. x et y, si elle subsiste quand on y remplace x par y et réciproquement : par exemple $(x + y)^2 = x^2 + 2\ xy + y^2$.

E. En logique, synonyme de *réversible** : une opération ou relation R est dite symétrique si l'on a $aRb \supset bRa$, quels que soient a et b.

2° *En un sens large :*

F. Se dit de toute disposition dont l'aspect général est analogue à celui de la symétrie proprement dite, c'est-à-dire dans laquelle il y a des éléments qui se répondent ou se font pendant. « Si nous rangeons en série dans l'ordre où elles semblent naturellement se présenter :

les forces mécaniques,
les forces moléculaires et chimiques,
la vie végétative,
la vie animale,

on constate une sorte de symétrie entre le second et le troisième terme de la série, entre le premier et le quatrième. » COURNOT, *Traité de l'enchaînement*, livre III, ch. I, § 210.

« Son intelligence (l'intelligence de l'honnête homme spectateur d'un crime et de son châtiment) est séduite par cette symétrie apparente que nous offre la proportionnalité du mal moral et du mal physique. » GUYAU, *Morale sans oblig. ni sanction*, p. 161.

CRITIQUE

1. La symétrie d'une figure plane par rapport à un axe situé dans son plan peut être considérée, soit comme un cas de symétrie au sens **B** (symétrie spéculaire, « mirage »), soit comme un cas de symétrie au sens **C** (celui de la symétrie binaire, obtenue par une rotation de 180°). Géométriquement, les deux définitions sont équivalentes ; mais l'impression esthétique correspondante est différente, selon que la figure est conçue d'une manière ou de l'autre.

2. Nous avons dit au § **A** : « deux figures géométriques qui *peuvent être placées* d'une façon telle, etc. ». Il y a lieu, en effet, de distinguer le caractère de symétrie inhérente à deux formes (p. ex. la forme de la main droite et celle de la main gauche), caractère qui persiste même si on déplace l'une d'elles, et le fait d'être actuellement placées d'une façon symétrique (p. ex. dans la position du soldat sans armes).

3. La symétrie est susceptible de *degrés :* 1°) quand il s'agit de formes matérielles, comme celles du corps humain, en ce sens qu'elles se rapprochent plus ou moins de la symétrie rigoureuse, de même qu'un tronc d'arbre se rapproche plus ou moins de la forme cylindrique ; — 2°) quand il s'agit de formes géométriques rigoureuses, en ce sens que la figure considérée peut avoir plusieurs axes (ou plans) de symétrie. Un cube est, à cet égard, plus symétrique qu'un parallélipipède ; et une sphère, qui a une infinité de plans de symétrie, l'est plus qu'un cube.

Rad. int. : Simetres.

---

fait dans l' « échelle des phénomènes » (*Ibid.*, 514), nous introduit en quelque sorte dans l'intelligence d'un plan général de la nature, dans lequel il faudrait chercher, selon ce philosophe, le secret de la constitution de notre propre intelligence. Il y a pour lui, dans le monde, une loi de « symétrie générale » (*Ibid.*, 527). La symétrie suppose des analogies, et parfois même, se confond avec l'analogie (*Ibid.*, 513).

Il y a aussi chez PASCAL une définition de la symétrie, fort obscure ou, du moins, très controversable : « *Symétrie* est ce qui se voit d'une vue ; fondée sur ce qu'il n'y a pas de raison de faire autrement ; et fondée aussi sur la figure de l'homme, d'où il arrive qu'on ne voit la symétrie qu'en largeur, non en hauteur, ni en profondeur. » (*Pensées*, section I, 28. Ed. Brunschv.) — **(L. Boisse.)**

SYMÉTRIQUE, D. *Symmetrisch ;* E. *Symmetrical ;* I. *Simmetrico.*

A. Au sens relatif : qui a, avec une autre figure, ou un autre terme, la relation de symétrie.

B. Au sens absolu : qui présente en soi le caractère de symétrie (aux sens **B, C, D, E, F**).

Spécialement, en Log., une relation R est dite *symétrique* (ou *réversible**) quand elle est identique à sa converse, c'est-à-dire quand on a toujours, quels que soient x et y : $xRy \supset yRx$.

Rad. int. : Simetr.

SYMPATHIE, D. *Sympathie* (**A. B.** *Mitgefühl, Mitleiden, Miterleben ;* au sens esthétique, *Einfühlung*) ; E. *Sympathy ;* I. *Simpatia.*

A. Phénomène en vertu duquel un être reproduit, par influence ou par imitation, les modifications subies par un autre être. « Chez l'homme, rire et bailler par imitation, marcher au pas, reproduire les mouvements d'un funambule qu'on regarde... sont des cas de sympathie physiologique. » Ribot, *Psychologie des sentiments*, 2[e] partie, ch. iv : « La sympathie et l'émotion tendre. »

Plus spécialement : « Le deuxième stade est celui de la sympathie au sens psychologique, nécessairement accompagné de conscience : elle crée chez deux ou plusieurs individus des dispositions affectives analogues. Tels sont les cas où l'on dit que la peur, la joie, l'indignation, le chagrin sont communiqués. » Ribot, *Ibid.*

B. Communication intérieure de deux êtres qui ne sont pas mis en rapport par des mouvements extérieurs ou des sensations, mais par une sorte de « participation » directe due à une communauté de nature. « Il n'en serait plus de même si l'on supposait entre le Sphex et sa victime une *sympathie* (au sens étymologique du mot) qui le renseignerait du dedans, pour ainsi dire, sur la vulnérabilité de la Chenille. Ce sentiment de vulnérabilité pourrait ne

---

Sur **Sympathie.** — Le sens **A** est un élargissement du sens donné à ce mot par Adam Smith, et qu'il considérait déjà lui-même comme une extension du sens primitif : « This is the source of our *fellow-feeling* for the misery of others... it is by changing places in fancy with the sufferer that we come either to conceive or to be affected by what he feels[1]. » *The theory of Moral Sentiments*, I, chap. I, § 3. « *Sympathy*, though its meaning was perhaps originally the same (as the meaning of *pity* and *compassion*) may now, however, without much impropriety, be made use of to denote our fellow-feeling with any passion whatever[2]. » *Ibid.*, § 5. **(L. Brunschvicg. — A. L.)**

Le sens **C** n'est pas à rejeter ; du moins l'usage l'imposera certainement, par symétrie avec antipathie. (Cf. sur ce dernier mot, l'article de Ribot dans *Problèmes de psychologie affective*, chap. iii.) L'antipathie étant élective, il est naturel que la sympathie le soit aussi. De plus, quand la sympathie est élective, elle s'interprète plus volontiers comme active, et se réfère mieux à une conception dynamiste, bien qu'on puisse toujours en faire un simple phénomène de résonance. **(M. Marsal.)**

Sur le passage du sens **A** (communication des sentiments) au sens **C** (inclination) voir les très intéressantes analyses d'Espinas, *Sociétés animales*, section IV, particulièrement pages 380-384 et 386-390 (3[e] édition).

1. *Trad.* de la M[me] de Condorcet : « La source de notre sensibilité pour la souffrance des autres est dans la faculté que nous avons de nous mettre, par l'imagination, à leur place, faculté qui nous rend capables de concevoir ce qu'ils sentent et d'en être affectés. » — 2. *Id.* : « Quoique le mot de *sympathie* fût originairement borné à cette signification (de *pitié* ou de *compassion*), on peut maintenant sans impropriété l'employer pour exprimer la faculté de partager les passions des autres, quelles qu'elles soient. »

rien devoir à la perception extérieure, et résulter de la seule mise en présence du Sphex et de la Chenille, considérés non plus comme deux organismes, mais comme deux activités. » H. BERGSON, *L'évolution créatrice*, 188-189. — « L'instinct est sympathie. Si cette sympathie pouvait étendre son objet et aussi réfléchir sur elle-même, elle nous donnerait la clef des opérations vitales, de même que l'intelligence, développée et redressée, nous introduit dans la matière. » *Ibid.*, 191.

C. Attrait instinctif qu'une personne éprouve pour une autre, avant même d'avoir pu la bien connaître.

D. Attachement fondé sur une ressemblance, sur une communauté d'inclinations, d'émotions ou d'idées.

Ces deux sens appartiennent plutôt à la langue courante qu'au vocabulaire psychologique.

Cf. *Synergie**.

Rad. int. : Simpati.

SYMPATHIQUE, D. *Sympathetisch ;* E. *Sympathetic* (au sens **C** et en parlant des choses, *congenial*) ; I. *Simpatico.*

A. B. Qui manifeste de la sympathie, au sens **A** (se dit surtout quand il s'agit de chagrin, de douleur) ; — qui procède par sympathie, au sens **A** ou au sens **B.**

Magie sympathique, celle qui consiste à agir sur un être par des pratiques exercées sur un être différent, qu'on suppose être en relation mystique* avec le premier (p. ex. l'envoûtement, les opérations effectuées sur l'arme qui a produit une blessure, etc.) : « Ces pratiques de la magie sympathique... se rapportent... aux représentations collectives de la mentalité prélogique et à la loi de participation qui les régit. » L. LÉVY-BRUHL, *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, 348. Se dit aussi, en ce sens, des êtres, ou des objets unis par une action sympathique.

C. Qui est l'objet de la sympathie, **C** ou **D.** « Être sympathique à quelqu'un. » — Avec réciprocité : « Deux caractères sympathiques » (l'un à l'autre). — Absolument : digne de sympathie.

D. Altruiste ; qui consiste dans l'affection des êtres humains pour leurs semblables, ou dans les effets qui en résultent. — Ce mot est employé par Aug. COMTE, très fréquemment et dans un sens très large : « L'art correspond mieux que la science à nos besoins les plus intimes : il est à la fois plus sympathique et plus synthétique. » *Polit. pos.*, IV, 51. « Le principal problème de la morale, le développement continu des instincts sympathiques. » *Ibid.*, 55. Sur le caractère à la fois logique, esthétique et « sympathique » que doivent revêtir les hypothèses scientifiques ; cf. *Ibid.*, III, 97.

Rad. int. : Simpatial, Simpatioz, etc.

SYMPATHISER, D. **A. B.** *Mitleiden*, *Miterleben*, *Sympathisieren ;* E. *To sympathize ;* I. *Simpatizzare.*

A. B. Éprouver de la sympathie, au sens **A** ou au sens **B** (et le plus souvent aux deux à la fois). « Le sentiment de l'art implique un sentiment vif et intime des choses... L'artiste, comme s'il était doué d'un sens à part... assiste au jeu invisible des forces, et sympathise avec elles comme avec des âmes. » SAINTE-BEUVE, *Pensées de Joseph Delorme*, XX.

C. Éprouver de la sympathie, au sens **D.**

Rad. int. : Simpati.

« SYMPOSIUM », G. συμπόσιον, banquet, par allusion au *Banquet* de Platon. — Terme employé d'abord en anglais, mais qui maintenant se rencontre assez fréquemment en français pour désigner une publication philosophique dans laquelle une même question est successivement traitée par plusieurs auteurs.

SYMPTOMATIQUE, D. *Symptom-*, *Symptomatisch ;* E. *Symptomatic ;* I. *Sintomatico.*

Qui constitue un symptôme : « Acte symptomatique. »

SYMPTÔME, D. *Symptom ;* E. *Symptom ;* I. *Sintomo.*

A. (Appartient primitivement au langage médical) : phénomène ou caractère perceptibles qui sont liés à un état ou à un processus caché et qui permettent de le diagnostiquer avec une probabilité plus ou moins grande. « Les symptômes proprement névropathiques sont parfaitement clairs et nets lorsqu'on considère les idées et les fonctions mentales comme la mémoire, l'action volontaire et la perception. » P. Janet, *Les névroses*, 232.

Se dit surtout, mais non exclusivement, des symptômes morbides ; on parle aussi quelquefois d'un « symptôme favorable », d'un « symptôme de convalescence ».

B. Au sens large, tout ce qui, dans un organisme biologique ou dans une société, manifeste un état ou un changement cachés.

Rad. int. : Symptom.

SYNALLAGMATIQUE, D. *Synallagmatisch ;* E. *Synallagmatic, reciprocal ;* I. *Sinallagmatico.*

« Un contrat est *synallagmatique*, ou bilatéral, lorsque les contractants s'obligent réciproquement les uns envers les autres. » *Code Civil*, 1102.

Rad. int. : Reciprok.

SYNCATÉGORÉMATIQUE, D. *Synkategorematisch ;* E. *Syncategorematic ;* I. *Sincategorematico.*

Qui ne peut être affirmé qu'avec autre chose ; terme scolastique, aujourd'hui rare. Voir *Catégorématique**.

A. En parlant de l'infini : celui qui contient des éléments réels, actuels (c'est-à-dire qu'on ne crée pas en les assignant) et dont la multiplicité est inépuisable, mais qui ne constituent pas le tout par addition.

Voir ci-dessous, Critique.

B. On trouve, chez Mill, la trace d'un autre emploi de ces termes : « Words which are not capable of being used as names, but only as parts of names, were called by some of the schoolmen *Syncategorematic terms...* because it was only with some other word that they could be predicated[1]. » *Logic*, livre I, ch. II, § 2. Il en donne comme exemple un peu plus loin « the syncategorematic words *and* and *but* »[2]. *Ibid.*, ch. IV, § 3.

Sur l'origine de cette distinction, voir *catégorématique**.

CRITIQUE

On confond quelquefois l'infini syncatégorématique avec l'infini en puissance, et l'infini catégorématique avec l'infini en acte. Goclenius disait déjà : « Infinitum syncategorematicè : potentia, mentali abstractione... ; categorematicè : actu. » *Lex. phil.*, V° *Infinitum*, 237. Mais c'est une simplification illégitime de la distinction scolastique. « Celebris autem est infiniti partitio, in

1. « Les mots qui ne sont pas susceptibles d'être employés comme noms, mais seulement comme parties de nom, étaient appelés par l'École *termes syncatégorématiques...* parce que c'est seulement avec quelques autres mots qu'ils peuvent être prédiqués. » — 2. « Les mots syncatégorématiques *et* et *mais*. »

Sur **Syncatégorème** et **Syncatégorématique.** — M. **Gilson** nous a communiqué le texte suivant : « Les *syncatégorèmes*, c'est-à-dire les mots qui ne signifient rien d'eux-mêmes, mais, joints aux autres, étendent ou restreignent leur signification, comme sont *Tout, Quiconque, Aucun, Nul...* » Scipion Dupleix, *Cours de philosophie*, *Logique*, p. 65 (Genève, 1627).

Sur *Infinitum categorematicum* et *syncategorematicum*, voir Leibniz, *Lettres à Des Bosses*, Gerh., II, 314-315 (note), où il identifie le premier à l'infini « habens actu partes infinitas formaliter » et le second à l'infini « potentia passiva partes habens, possibilitas scilicet ulterioris in dividendo, multiplicando, substrahendo, addendo progressus. » Et il en distingue l'infini divin comme étant *hypercatégorématique* « potentia activa habens quasi partes, eminenter, non formaliter aut actu ».

infinitum actu et infinitum potestate. Illud dicitur cujus partes omnes sunt actu, sive sint omnes actu separatae sive non, quod dicitur infinitum actu categorematicum, et infinitum actu syncategorematicum. » EUSTACHE DE SAINT-PAUL, *Summa philosophiæ* (1611), 3e partie, tr. III, qu. v.

L'infini actuel syncatégorématique diffère donc bien de l'infini potentiel, qui se présente sous trois formes : infini de succession, d'addition et de soustraction : « *successione* ut esset tempus aut motus infinitae durationis ; *additione* quo modo numerus dicitur potentia infinitus, quia nullus cogitari potest, quo additis novis unitatibus non possit major dari ; denique *detractione*, quomodo quantitas continua potestate infinita est, quia nulla est tam exigua, quin detracta aliqua parte possit fieri semper exilior ». *(Ibid.)* — Il ajoute que l'infini syncatégorématique n'est pas à proprement parler un infini en acte, et que quelques-uns l'appellent même infini en puissance. « Ego vero existimarem istud posse dici infinitum partim actu, partim potentia : actu quidem, quatenus suas omnes partes actu continet ; potentia vero, quatenus partes illae non sunt actu separatae. » *Ibid.* — Un passage des *Commentaires* de Coïmbre sur la *Physique* d'Aristote (cité dans GILSON, *Index scolastico-cartésien*, V° Infini), bien qu'il ne contienne pas le mot *syncatégorématique*, donne des formules et des exemples qui précisent la distinction dont il s'agit (mais qui la présentent d'un point de vue un peu différent) : « Infinitum actu priori modo » (catégorématique) « est quod continet actu infinitas partes, aequales uni certae, non communicantes inter se simulque existentes... Infinitum actu impropriè dictum » (syncatégorématique) « est id quod continet actu infinitas partes, quae tamen ordinem inter se non habent, ut primae, secundae, tertiae, et sic deinceps, atque ad constitutionem unius rei finitae pertinent, ut infinita multitudo punctorum in linea ». *In Phys. Arist.*, III, 8 ; Qu. 1, art. 1.

« SYNCRASIE », chez COURNOT (*Essai sur les fondements*, etc., § 337) au sens d'*Idiosyncrasie**.

SYNCRÉTISME, D. *Syncretismus ;* E. *Syncretism ;* I. *Sincretismo.*

Pour l'étymologie, voir les *Observations* ci-dessous.

Terme toujours pris en un sens péjoratif : réunion factice d'idées ou de thèses d'origine disparate, et qui ne paraissent compatibles que parce qu'elles ne sont pas clairement conçues. Le *syncrétisme* est opposé à l'*éclectisme* par les partisans de cette méthode : « L'éclectisme méprise l'art des combinaisons et des rapprochements contre nature : il répudie tout ce qui, de près ou de loin, ressemble à du syncrétisme. » VACHEROT, *Leçon d'ouverture*, 5 décembre 1838. Voir les autres textes cités dans la Critique d'*Éclectisme** et l'Appendice sur ce mot.

Souvent appliqué aux doctrines néoplatoniciennes de l'École d'Alexandrie : « Les Alexandrins... sont fort à consi-

Sur **Syncrétisme.** — Dans l'emploi qu'on fait ordinairement de ce mot, il y a un véritable contresens fondé sur une fausse étymologie. S'il venait de σύν, κεράννυμι, comme on le croit généralement[1], il donnerait un mot tel que συγκρατισμός (cf. σύγκρασις). Mais συγκρατισμός n'existe pas en grec ; et συγκρητισμός, qui existe, signifie : union de deux Crétois ; ce qui peut vouloir dire, étant donnée la mauvaise réputation de ceux-ci, union de deux fourbes contre une victime de leur choix (cf. κρητίζω, agir ou parler en fourbe ; κρητισμός, fourberie ; BAILLY, sub vis) ; — ou bien, plutôt : accord momentané de deux partis opposés contre un

1. Littré fait venir ce mot de σύν et de κερᾶν.

dérer comme étant les derniers des anciens, et les premiers des antiquaires dans l'antiquité. Mais on doit les abandonner dès qu'on trouve chez eux une tendance au syncrétisme. » RENOUVIER, *Philos. ancienne*, I, 46.

B. Vue d'ensemble, confuse et compréhensive, d'un tout complexe. « De même que le fait le plus simple de la connaissance humaine, s'appliquant à un objet complexe, se compose de trois actes : 1° vue générale et confuse du tout ; 2° vue distincte et analytique des parties ; 3° recomposition synthétique du tout avec la connaissance qu'on a des parties ; — de même, l'esprit humain dans sa marche traverse trois états qu'on peut désigner sous les trois noms de *syncrétisme*, d'*analyse*, de *synthèse*, et qui correspondent à ces trois formes de connaissance. » RENAN, *L'Avenir de la Science*, ch. XVI, p. 301. — « Exemple de perception syncrétique chez un enfant. » Ed. CLAPARÈDE, *Archives de Psych.*, VII, p. 195.

Rad. int. : Sinkretism.

SYNDÉRÈSE (vieilli), D. *Synderesis ;* E. *Synderesis ;* I. *Sinderesi.*

« Quand notre conscience nous reproche le mal que nous avons fait, cela s'appelle *syndérèse* ou remords de conscience. » BOSSUET, *Conn. de Dieu et de soi-même*, ch. I, § 7.

CRITIQUE

On suppose que ce mot est une déformation de συντήρησις, conservation, ou surveillance, employé par saint JÉRÔME en parlant de la conscience. Les scolastiques, qui ont fréquemment employé ce mot, l'entendent d'ordinaire en un sens plus large que Bossuet ; saint THOMAS D'AQUIN l'applique à la conscience morale tout entière et même plus spécialement au *principe* du jugement moral : « Basilius dicit quod Conscientia sive Synderesis (certaines éditions écrivent *synteresis*) est lex intellectus nostri... in quantum est habitus continens praecepta legis naturalis, quæ sunt prima principia operum humanorum. » *Somme théol.*, 2e partie,

---

ennemi commun : « Συγκρητίζειν dicebatur de iis qui, Cretensium more, post seditionem aut quampiam discordiam inter se reconciliati, hostibus aliunde invadentibus resistebant conjunctis viribus. Et hic omnium adversus communes hostes consensus fuit dictus συγκρητισμός. » (*Thesaurus*, v° συγκρητίζω). **(L. Robin.)**

Ce second sens peut bien aboutir au sens **A,** avec sa nuance caractéristique : accord superficiel, factice, et sous lequel subsistent des différences irréductibles. Dans l'exemple de Voltaire que cite le *Dictionnaire* de Littré (entente secrète d'un catholique et d'un protestant contre les philosophes) on a une transition assez caractéristique de l'un à l'autre. **(A. L.)**

Sur **Syndérèse.** — L'expression de saint Jérôme est *scintilla conscientiae*, qui suggéra aux écrivains du moyen âge l'emploi de *synderesis* pour désigner la conscience dont elle est la « scintilla ». On ne peut douter que ce texte de saint Jérôme est la source de l'usage médiéval. Il se trouve dans son commentaire d'Ezéchiel, où il se borne à mentionner (parmi plusieurs autres) une interprétation des « quatre animaux » dans la vision de ce prophète : interprétation d'après laquelle l'Homme, le Lion et le Bœuf représenteraient les trois parties de l'âme (rationnelle, passionnelle et appétitive) distinguées par Platon dans la *République*, tandis que l'Aigle désignerait la συντήρησις ou *scintilla conscientiae* qui n'a pas été perdue dans la chute originelle, et grâce à laquelle, même quand nous nous abandonnons à la passion ou à l'appétit, nous pouvons savoir que nous faisons mal. Le mot συντήρησις doit être d'origine stoïcienne, mais rien ne prouve qu'il soit originairement en relation avec συνείδησις. **(C. C. J. Webb.)**

I, 94, art. I, § 2, et *Resp.*, ad 2. Mais il dit ailleurs : « Synderesis dicitur instigare ad bonum et murmurare de malo, in quantum per prima principia procedimus ad inveniendum et judicamus inventa. » *Ibid.*, 1re partie, 79 ; art. XII : ce qui amène au sens de Bossuet.

« SYNDOXIQUE », E. *Syndoxic*, terme proposé par J. M. Baldwin pour désigner la connaissance individuelle qui se trouve être commune (en fait) à plusieurs individus, et que chacun d'eux considère comme existant aussi chez les autres. *Thought and things*, I, 146 ; cf. II, 60 et suiv., où l'auteur fait remarquer que tout jugement suppose le point de vue syndoxique, c'est-à-dire la croyance que ce que nous affirmons est aussi affirmé par nos semblables en tant qu'ils ont la même expérience que nous-mêmes. — Cf. *Synnomique**.

SYNDROME, D. *Syndrome ;* E. *Syndrom ;* I. *Sindromo.*

« Un groupe spécial et habituel de symptômes morbides, le *syndrome*, est un fait pathologique à considérer en soi, à distinguer et à dénommer, abstraction faite des causes quelconques qui peuvent le produire. » Durand de Gros, *Taxinomie*, p. 214.

« SYNÉCHISME », E. *Synechism, synechistic philosophy.* Terme créé par Peirce (*The law of Mind*, Monist, t. II, juillet 1892) pour désigner sa doctrine épistémologique, d'après laquelle l'idée de continuité est de première importance en philosophie, particulièrement dans la formation des hypothèses générales. Elle est résumée par lui dans l'article *Synechism* du *Dictionnaire* de Baldwin. Le mot a été employé, depuis lors, par divers écrivains américains.

SYNERGIE, D. *Synergie ;* E. *Synergy ;* I. *Sinergia.*

A. Coopération de plusieurs fonctions différentes qui produisent un effet d'ensemble : p. ex. la circulation, la respiration, la digestion dans un même organisme ; l'industrie, le commerce, les institutions juridiques dans une société, etc.

B. Similitude d'action ou de volonté qui est l'aspect ou l'élément moteur de la sympathie. « Le premier (stade de la sympathie) consiste en un accord des tendances motrices ; c'est une *synergie...* C'est l'imitation à son plus bas degré... Elle se manifeste chez les animaux qui forment des agrégats (non des sociétés) comme un troupeau de moutons, une meute de chiens qui courent, fuient, s'arrêtent, aboient tous en même temps par imitation purement physique. » Ribot, *Psychologie des Sentiments*, p. 228-229.

Sur **Syndoxique.** — Rédaction revue par **J. M. Baldwin,** qui a ajouté les mots « en tant qu'ils ont la même expérience que nous-mêmes » ; car, dit-il, le point de vue syndoxique suppose non seulement d'autres personnes, mais d'autres expériences semblables ; le jugement syndoxique exprime une expérience typique et normale (en fait). La distinction du *synnomique* et du *syndoxique* est celle de la communauté qui a force obligatoire *(the binding common)* et de la communauté sans force obligatoire, simple opinion effective et actuelle *(merely present in opinion).*

Sur **Synergie.** — Article remanié conformément aux observations de **M. Drouin** (qui nous a signalé le texte caractéristique de Ribot) et de **L. Boisse,** qui souligne surtout la différence entre « le caractère libre, actif, indépendant et vivant » de la synergie, telle qu'elle est entendue dans le texte cité de Fouillée, et le caractère d' « interdépendance mécanique et passive, de coaction » que présenterait la synergie au sens **A.**

« La morale vivante, au contraire, produit cette harmonie des sentiments de l'un avec les sentiments de l'autre, des volontés de chacun avec les volontés de tous, qui constitue la sympathie et la synergie. » FOUILLÉE, *Morale des Idées-forces*, Conclusion, p. 352.

Rad. int. : Sinergi.

SYNESTHÉSIE, D. *Synästhesie*, *Mitempfindung ;* E. *Synaesthesia ;* I. *Sinestesia.*

PSYCH. Association, le plus souvent congénitale et inexpliquée, entre des sensations de nature différente qui donnent l'impression d'être le symbole l'une de l'autre : chaque voyelle, par exemple, suggérant l'idée d'une couleur déterminée (audition colorée) ; les dates historiques apparaissant comme si elles occupaient chacune une place fixe dans l'espace ; les chiffres évoquant l'image visuelle de personnages sympathiques ou antipathiques, etc.

REMARQUE

RIBOT, dans la *Psychologie des sentiments*, p. 228, a appliqué ce mot, incidemment, à l'accord des états affectifs dans la sympathie, en tant qu'il se distingue de l'accord des mouvements (voir *Synergie**) et de la communauté des idées. Mais cet emploi du mot paraît être tout accidentel.

Rad. int. : Sinestezi.

« SYNNOMIQUE », E. *Synnomic.* Terme proposé par J. M. BALDWIN pour désigner le jugement (soit d'ordre théorique, soit d'ordre moral), en tant qu'il est conçu par celui qui l'énonce comme valable en droit pour tous les autres esprits avec lesquels il peut entrer en société (que ce jugement, en fait, soit ou ne soit pas actuellement commun aux divers individus). *Thought and Things*, II, 76.

Ce terme s'applique, soit dans le domaine de la *conformity* (intérêt, action, morale), soit dans le domaine de la *community* (intelligence, raison, science). « Universally binding or synnomic conformity[1]. » *Ibid.*, III, 80. — « This aspect of content... is a mode of community and gives the cases named in our discussions *personal*, when the content is intended for the individual only ; *syndoxic*, when it is controlled as sharable by others ; and *synnomic*, when it is judged as fit or appropriate for all logical process as such[2]. » *Ibid.*, II, 270. — Cf. *Syndoxique**.

SYNOPSIE, D. *Synopsia ;* E. *Synopsia ;* I. *Sinopsia.*

Synesthésie* visuelle. Voir FLOURNOY, *Les phénomènes de synopsie* (1893).

Rad. int. : Sinopsi.

SYNTACTIQUE (subst.), D. *Syntaktik ;* E. *Syntactics ;* I. *Sintactica.*

« La syntactique, c'est-à-dire la science des combinaisons et de l'ordre... » COURNOT, *Traité de l'enchaînement*, etc., ch. II, § 11.

Rad. int. : Sintaktik.

1. « Une conformité synnomique, c'est-à-dire qui constitue une obligation universelle. » — 2. « Cet aspect du contenu de la pensée est un mode de communauté, et donne naissance aux trois cas nommés dans notre discussion : *personnel* (quand ce contenu, dans l'intention de celui qui le pense, est seulement individuel) ; *syndoxique* (quand il est reconnu susceptible d'être partagé par d'autres) ; et *synnomique* (quand il est jugé valable ou « approprié » pour tout processus logique en tant que tel). »

Sur **Synnomique** et **Syntélique.** — Articles revus et complétés par **J. M. Baldwin.**

Sur **Syntactique.** — Cournot, au début de son *Exposition de la théorie des chances et des probabilités*, caractérise ainsi la syntactique : « La théorie des combinaisons, à laquelle les Allemands ont donné le nom de *Syntactique*, est une science abstraite et purement rationnelle, comme la science des nombres et la géométrie. Elle a des connexions intimes avec toutes les branches des mathématiques, et

« SYNTÉLIQUE », E. *Syntelic.* Terme proposé par J. M. Baldwin pour désigner ce qui, dans l'ordre de l'intérêt et de l'action, correspond à ce qu'il nomme *Syndoxique** dans l'ordre de la connaissance. *Thought and things*, III, p. 79-80.

SYNTHÈSE, D. *Synthese ;* E. *Synthesis ;* I. *Sintesi.*

Sens général : composition ; acte de placer ensemble divers éléments, donnés d'abord séparément, et de les unir en un tout. — S'oppose à *analyse**.

A. Méthod. Marche de l'esprit qui va des notions ou des propositions les plus simples aux plus composées. « On arrive souvent à de belles vérités par la synthèse, en allant du simple au composé ; mais lorsqu'il s'agit de trouver justement le moyen de faire ce qui se propose, la synthèse ne suffit pas ordinairement. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, 4e partie, ch. II. — « Condillac a fait autant qu'un autre usage de la synthèse, et... en particulier son *Traité des sensations*, où il essaie de refaire l'homme de toutes pièces, en donnant successivement à sa statue chacun des cinq sens, est un ouvrage éminemment synthétique. » Cournot, *Essai*, ch. XVII, § 256.

B. Id. Marche de l'esprit qui va de propositions *certaines* à d'autres propositions qui en sont la conséquence nécessaire. « Cette méthode (la synthèse) consiste à partir de propositions *reconnues vraies*, à en déduire d'autres comme conséquences nécessaires, de celles-ci de nouvelles et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on parvienne à la proposée qui se trouve alors reconnue elle-même comme vraie. » Duhamel, *Des méthodes dans les sciences de raisonnement*, 1re partie, ch. VI.

C. Id. Opération par laquelle on remonte des détails à l'ensemble ; vue générale qui résulte de cette opération.

---

notamment avec l'algèbre : si bien que la perfection, ou, comme on dit, l'élégance des formules algébriques consiste à mettre, par une notation bien choisie, la loi des combinaisons dans la plus grande évidence. » *Ibid.*, p. 1-2. **(F. Mentré.)**

Sur **Synthèse.** — On pourrait réunir les quatre premiers sens sous le nom de *synthèses abstraites* (**A,** logique ; **B,** mathématique ; **C,** historique ; **D,** métaphysique) ; et les deux derniers sens sous le nom de *synthèses concrètes.* **(F. Mentré.)**

M. Drouin fait observer que le terme de *synthèse psychologique* (sans doute par analogie avec la différence que mettent les chimistes entre une combinaison et un mélange), est réservé par certains psychologues aux cas où il y a non seulement groupement et coordination, mais, par une sorte de fusion ou de combinaison chimique, création d'une *qualité* ou d'une *valeur* nouvelles.

M. **Ch. Werner** mentionne l'ouvrage de G. Dwelshauvers, *La synthèse mentale* (1908), dans lequel ce caractère est particulièrement souligné : « La synthèse n'est pas, dans la vie de l'esprit, une composition susceptible, par après coup, d'une analyse qui permette d'en retrouver les éléments. Son caractère propre est de ne pas se composer d'éléments. » *Ibid.*, p. 36.

Cette nuance du mot *synthèse*, en effet, n'est pas rare. Elle paraît se rattacher autant à la notion hégélienne de synthèse qu'à l'idée de synthèse chimique.

La synthèse et l'analyse peuvent être rapportées l'une à l'autre, soit dans leur opposition comme opérations contraires, soit dans leur connexion comme opérations inverses et complémentaires, constituant ensemble le raisonnement démonstratif : « On suppose que le propre de la synthèse est de composer nos idées et que le propre de l'analyse est de les décomposer... Mais, qu'on raisonne bien ou mal, il faut nécessairement que l'esprit monte et descende tour à tour. Il lui est essentiel de composer comme de décomposer, parce qu'une suite de

« Pour un jour de synthèse, il faut des années d'analyse. » FUSTEL DE COULANGES, *Hist. des Institutions politiques*, Introduction. « Toute synthèse bien faite aide à aller plus loin, est à la fois un aboutissant et une étape. » H. BERR, *La synthèse en histoire*, p. 7. Voir dans le même ouvrage la distinction de la *synthèse d'érudition* et de la *synthèse scientifique* en histoire.

Synthèse subjective, voir *Subjectif**.

D. ID. Fusion d'une thèse et d'une antithèse en une notion ou en une proposition nouvelle qui retient tout ce qu'elles ont de légitime et les combine grâce à l'introduction d'un point de vue supérieur. « Thèse, antithèse et synthèse, voilà dans ses trois phases la loi la plus simple des choses. » HAMELIN, *Essai sur les élém. princ. de la repres.*, I, § 1.

E. PSYCHOL. Acte de l'esprit qui unit diverses représentations, divers sentiments ou diverses tendances de manière à en faire un tout unique et organisé.

1° Au point de vue de la théorie de la connaissance : « Ich verstehe... unter *Synthesis*, in der allgemeinsten Bedeutung, die Handlung verschiedene Vorstellungen zu einander hinzuzuthun, und ihre Mannigfaltigkeit in einer Erkenntniss zu begreifen[1]. » KANT, *Krit. der reinen Vern.*, Transc. Anal., livre I, § 10 (A. 77 ; B. 103).

2° Au point de vue de la psychologie empirique :

« Tout fait psychique est un système, une synthèse d'éléments plus ou moins bien coordonnés. » PAULHAN, *L'activité mentale et les éléments de l'esprit*, p. 1. (Tout le livre III de cet ouvrage est consacré à l'étude des « synthèses concrètes » et des « synthèses abstraites », qui constituent la vie de l'esprit.)

Synthèse mentale. — « On commence à savoir... que la complexité, le nombre des phénomènes distincts à grouper dans un même état de conscience jouent un grand rôle dans la difficulté du travail mental. On sait aussi que la *synthèse mentale* qui nous fait grouper et coordonner des phénomènes nouveaux est une opération distincte de l'association des idées qui ne fait que reproduire des systèmes déjà construits autrefois. » P. JANET, *Les oscillations du niveau mental*, Revue des Idées, octobre 1905.

Synthèse personnelle, acte de l'esprit

1. « J'entends par *synthèse*, au sens le plus général, l'acte de joindre l'une à l'autre diverses représentations, et de concevoir leur multiplicité sous la forme d'une connaissance unique. »

---

raisonnements ne peut être qu'une suite de compositions et de décompositions : il appartient donc à la synthèse de décomposer comme de composer, et il appartient à l'analyse de composer comme de décomposer. » — CONDILLAC, *Logique*, livre II, chap. VI. **(C. Hémon.)** — Condillac ajoute d'ailleurs aussitôt après que cela ne les met pas pour cela sur le pied d'égalité : « En quoi donc diffèrent ces deux méthodes ? En ce que l'analyse commence toujours bien, et que la synthèse commence toujours mal. » **(A. L.)**

La synthèse chimique, telle que l'a conçue Berthelot, n'est pas seulement la reconstitution de corps déjà connus et analysés, mais un procédé d'investigation directe, au moyen de la production artificielle de composés nouveaux qui n'ont jamais été rencontrés dans la nature, et n'ont pas pu, par conséquent, être soumis à l'analyse. « La synthèse est spécialement propre à nous faire connaître les lois générales qui régissent les combinaisons chimiques... Tandis que l'analyse se borne nécessairement aux composés naturels et à leurs dérivés, la synthèse, procédant en vertu d'une loi génératrice, reproduit non seulement les substances naturelles, qui sont des cas particuliers de cette loi, mais aussi une infinité d'autres substances qui n'auraient jamais existé dans la nature. » BERTHELOT,

par lequel l'ensemble des souvenirs, des perceptions, des actions d'un même être est conçu par lui comme constituant sa personnalité*.

F. Technol. Opération consistant à construire un tout matériel au moyen de ses éléments. « La synthèse des substances organiques... a fait la plus large brèche à la théorie de la force vitale. » Jagnaux, *Histoire de la Chimie*, II, 473.

CRITIQUE

Les sens **A** et **B** sont souvent confondus, parce que, pour les mathématiciens et les logiciens du xviie siècle, ce qui est en soi le plus simple et aussi ce qui est le plus certainement connu. « Conduire par ordre mes pensées », dit Descartes dans la règle appelée *règle de la synthèse*, « en commençant par les objets *les plus simples* et les plus *aisés à connaître* pour monter peu à peu comme par degrés jusqu'à la connaissance des plus composés... ». *Méthode*, III, 9. Mais la réunion constante de ces deux caractères ne peut plus être admise aujourd'hui, ni en mathématiques, où l'étage des principes logiques ne se confond plus avec celui des propositions évidentes ; ni dans les sciences de la nature, où les effets complexes sont plus immédiatement connus, et plus certains que les hypothèses d'où on les déduit, ou que les propriétés des éléments matériels avec lesquels on les compose (ce qu'Ampère appelait, assez obscurément, la « *Synthèse inverse* ». *Essai sur la phil. des sciences*, tome II, p. 23). Un même processus serait donc, dans bien des cas, une synthèse au sens **A** et une analyse au sens **B**, ou inversement. — Mais il est à remarquer qu'en fait, l'usage donnerait presque toujours tort à la définition de Duhamel : il est probable qu'aucun mathématicien n'appellerait *analyse* la déduction reliant les principes de la géométrie de Hilbert, par exemple, aux propositions « reconnues comme vraies » qui forment le corps de la géométrie classique. On ne peut, cependant, rejeter cette définition purement et simplement : car lorsqu'il s'agit d'une proposition à démontrer (catégoriquement) ou d'un problème à résoudre, c'est bien en effet le caractère certain ou incertain de la proposition prise comme point de départ qui fait qualifier la déduction d'analyse ou de synthèse.

Arnauld et Nicole déclarent que « dans l'analyse, aussi bien que dans la méthode de composition, on doit passer toujours de ce qui est plus connu à ce qui l'est moins ; car il n'y a point de vraie méthode qui puisse se dispenser de cette règle ». *Logique de Port-Royal*, 4e partie, chap. ii. Ils ajoutent que la synthèse « consiste principalement à commencer par les choses les plus générales et les plus simples, pour passer aux moins générales et plus composées » (*Ibid.*, ch. iii) ; ce qui est le sens **A.** Ils ont raison au sens où ils prennent les mots *connu* et *inconnu ;* mais quand on dit que dans l'analyse

---

Science et philosophie, p. 91. — La même opération peut être aussi considérée comme moyen de contrôler les résultats fournis par l'analyse, et moyen de démontrer la conformité générale des vues conçues par l'analyse, avec la nature des choses et avec les lois mêmes qui régissent la composition des choses. « La conséquence de la synthèse qui se présente d'abord, c'est la vérification du résultat de l'analyse... En généralisant ces recherches, tout un nouvel ordre de problème prend ici naissance : ce sont les *problèmes inverses*. Il s'agit maintenant de recomposer ce qui a été décomposé, d'opposer à toute action, à toute métamorphose, l'action, la métamorphose réciproque. De là un point de vue général et fécond applicable à l'ensemble de la chimie organique. Les méthodes de synthèse dans leur opposition aux méthodes d'analyse représentent en quelque sorte le calcul intégral opposé au calcul différentiel. » *Ibid.*, p. 89. **(C. Hémon.)**

on va du moins connu au plus connu, on applique ces mots autrement : on veut dire soit qu'on va de ce dont *la vérité* est douteuse à ce dont la vérité est certaine ; ce qui n'empêche pas les rapports énoncés dans la proposition problématique d'où l'on part d'être parfaitement connus, en tant que rapports ; — soit qu'on part de rapports connus entre des grandeurs dont quelques-unes sont inconnues, pour connaître indirectement leur valeur (par exemple dans le cas d'une équation).

Rad. int. : Sintez.

SYNTHÉTIQUE, D. *Synthetisch ;* E. *Synthetic ;* I. *Sintetico.* — Voir *Analytique**.

Qui résulte d'une synthèse, ou qui constitue une synthèse, aux divers sens de ce mot (mais sans que la correspondance soit toujours exacte entre l'adjectif et le substantif). Spécialement employé dans les expressions suivantes :

Esprit synthétique, celui qui considère les choses dans leur ensemble. PAULHAN, *Analystes et esprits synthétiques* (1903).

Jugement (ou *proposition*) synthétique : « Entweder das Prädicat B gehöret dem Subjekt A als etwas was in diesem Begriffe A versteckter Weise enthalten ist ; oder B liegt ganz ausser dem Begriff A, ob es zwar mit demselben in Verknüpfung steht. Im ersten Fall nenne ich das Urtheil *analytisch*, im andern *synthetisch*[1]. » KANT, *Krit. der reinen Vern.*, Introd., § IV. — Pour la critique de cette distinction, voir Paul TANNERY, *Sur la distinction des jugements analytiques et synthétiques*, Bull. de la société de philosophie, séance de mars 1903.

Méthode synthétique, celle qui consiste à construire la représentation par un progrès de thèses, antithèses et syn-

1. « Ou bien le prédicat B appartient au sujet A comme quelque chose qui est déjà contenu d'une manière cachée dans ce concept ; ou bien B est tout à fait en dehors du concept A, bien qu'il se trouve cependant en liaison avec lui. Dans le premier cas, j'appelle le jugement *analytique ;* dans l'autre, *synthétique.* »

Sur **Synthétique.** — *Méthode synthétique.* HAMELIN a consacré le premier chapitre de son *Essai sur les éléments principaux de la représentation* à définir cette méthode, et à en distinguer les diverses formes. « L'empirisme n'est que la négation du savoir ; le formalisme ne peut s'accommoder de la matière du savoir ; le savoir, quoi qu'on fasse, est un système, et cependant la méthode analytique est et demeure insuffisante. Que conclure de tout cela, sinon qu'il doit y avoir une méthode synthétique ? » (*Essai*, p. 11.) « Le moment décisif de cette méthode est l'opposition. Par l'analyse, en effet, on tire d'une notion les notions élémentaires qu'elle contient. Mais s'il est vrai que la pensée ne se contente pas et ne peut pas se contenter de développer les notions, s'il faut qu'elle passe d'une notion à une autre et que ce passage soit une opération définie aussi bien que l'analyse, on n'y peut trouver qu'un fondement : c'est que chaque notion a son opposé. Là est le seul moyen... de comprendre que le savoir, essentiellement divers, soit en même temps essentiellement systématique. » (*Ib.*, 12). Dans le développement *Sur l'histoire de la méthode synthétique* (*Ibid.*, p. 19-36), Hegel est désigné comme « le véritable maître de la méthode synthétique, parce qu'il en a eu non plus comme ses prédécesseurs, un sentiment, mais bien une conception ferme et définie » (p. 32). Mais cette conception n'est pas entièrement vraie : « A la contradiction hégélienne, nous substituons la *corrélation.* Le déterminé n'étant donc pas contradictoire en soi, mais seulement incomplet dans chacune de ses déterminations prises à part, il s'ensuit que la méthode synthétique, bien loin de se développer à la manière hégélienne en des négations successives, devra procéder au contraire par des affirmations qui se compléteront, et dont la dernière... sera... l'être achevé et intégralement défini » (p. 35 et suiv.). — **(L. Robin.)**

thèses, soit à la manière de HEGEL, soit à la manière d'HAMELIN. (Voir aux observations.)

Démonstration synthétique (en géométrie), celle qui se fait par construction figurée, et non par l' « analyse* » algébrique. « Ce que je nomme ici *géométrie synthétique* est cette partie des mathématiques, approfondie par les anciens, qui lui avaient donné le nom de géométrie. » AMPÈRE, *Essai sur la philos. des sciences*, tome I, p. 46.

Langue synthétique, celle qui tend à réunir l'idée principale et ses compléments en un seul terme, et à composer la phrase d'une manière telle qu'elle se présente comme un tout solidaire, qu'on doit comprendre par un acte indivisible de l'esprit.

« Philosophie synthétique » (E. *Synthetic philosophy*), nom donné par H. SPENCER à l'ensemble formé par ses ouvrages sur les *Premiers Principes*, les *Principes de Biologie*, les *Principes de Psychologie*, les *Principes de Sociologie* et les *Principes de Morale*.

REMARQUE

L'opposition des termes *géométrie synthétique*, entendue comme ci-dessus, et *géométrie analytique* est plus ancienne qu'Ampère. Auguste COMTE en parle dans la 11e leçon du *Cours* en disant que ces expressions sont « habituellement employées », mais « donnent une très fausse idée » de ce dont il s'agit ; et il propose, à défaut des formules trop longues « géométrie des anciens » et « géométrie des modernes », de les appeler plutôt géométrie *spéciale* et géométrie *générale*.

« SYNTHÉTISTE. » — Pierre BOUTROUX a appelé *conception synthétiste des mathématiques* la conception de ces sciences qui devient dominante à partir de la Renaissance et dont Descartes est un des principaux représentants : elle consiste dans leur subordination à l'Algèbre, et dans la *construction* méthodique, et presque machinale, de toutes les vérités mathématiques, même intuitives, à partir d'éléments simples, combinés suivant des lois définies et rigoureuses. *L'idéal scientifique des mathématiciens*, ch. II : « La conception synthétiste des mathématiques » ; ch. III : « L'apogée et le déclin de la conception synthétiste. »

1. SYSTÉMATIQUE (adj.), D. *Systematisch ;* E. *Systematic ;* I. *Sistematico.*

Sens général : qui constitue un système, ou qui procède par système. Spécialement :

A. Avec un import laudatif : qui procède avec méthode, qui organise fortement les idées. « Le savoir, essentiellement divers, [est] en même temps essentiellement systématique. » HAMELIN, *Essai*, p. 12. — On a opposé, en ce sens, « l'esprit systématique » qui est un esprit d'ordre et de logique, à « l'esprit de système » qui s'entête d'une idée et ne considère les choses que dans la mesure où elles favorisent son préjugé.

B. (Plus fréquemment.) Avec un import péjoratif : qui est gouverné par un système* préconçu. « Ce qui sépare encore le savant systématique du savant expérimentateur, c'est que le

Sur **Systématique.** — Texte d'Auguste Comte communiqué par **G. Belot,** qui ajoute : « Cette antithèse fait partie de ce qu'on peut appeler les « catégories » de la pensée d'Auguste Comte, du vocabulaire caractéristique et « systématique » de son style philosophique. Dans cet emploi, le mot *systématique* n'implique pas seulement l'idée d'ordre, d'ensemble organisé, mais aussi, par suite, et surtout, l'idée d'une action consciente, voulue, intentionnelle, qui s'oppose à la spontanéité. On trouverait d'innombrables exemples de cet emploi chez Comte, par exemple encore *Polit. positive*, I, 501 ; IV, 50, etc.

premier impose son idée, tandis que le second ne la donne jamais que pour ce qu'elle vaut. » Cl. Bernard, *Introd. à la Méd. expér.*, 88. Il dit aussi substantivement, en ce sens, *le systématique :* « Loin de se roidir, comme le scolastique ou le systématique, contre l'expérience, pour sauvegarder son point de départ, l'expérimentateur... s'empressera de modifier sa théorie... » *Ibid.*, 87.

Qui procède d'un parti pris : « Faire une opposition systématique. » L'adverbe *systématiquement* est souvent employé en ce sens.

REMARQUE

Souvent opposé à *spontané**. Cette opposition est particulièrement fréquente chez Auguste Comte : « Le cœur et l'esprit s'accordent envers une telle conciliation, sans laquelle on ne pourrait vraiment aimer ni comprendre le Grand-Être, faute d'apprécier assez les diverses préparations spontanées qu'exigea sa constitution systématique. » *Politique Positive*, IV, 15.

Erreur systématique, celle qui provient d'une cause constante, agissant toujours dans le même sens. S'oppose à *erreur accidentelle.*

Association systématique. — F. Paulhan a nommé *loi de l'association systématique*, dans la vie de l'esprit, la formule suivante : « Tout fait psychique tend à s'associer et à faire naître les faits psychiques qui peuvent s'harmoniser avec lui, qui peuvent concourir avec lui vers une fin commune ou des fins harmoniques, qui, avec lui, peuvent former un système. » *L'activité mentale et les éléments de l'esprit*, 2e partie, Livre I : « La loi de l'Association systématique », Introd., p. 88.

Rad. int. : Sistemal ; (*péjoratif :* sistematr ; *en parlant de la tournure d'esprit :* sistemem).

2. SYSTÉMATIQUE (subst.), D. *Systematik ;* E. *Systematics ;* I. *Sistematicà.*

Partie d'une science (spécialement de la botanique ou de la zoologie) qui concerne la classification des objets étudiés. L'origine de cette expression est dans l'emploi de *système** au sens **C,** p. ex. dans le *Systema naturae* de Linné.

Ce terme ne désigne pas la théorie logique des classifications : voir *Taxinomie**.

Rad. int. : Sistematik.

SYSTÈME, D. *System ;* E. *System ;* I. *Sistema.*

A. Ensemble d'éléments, matériels ou non, qui dépendent réciproquement les uns des autres de manière à former un tout organisé. « Le système solaire. » — « Le système nerveux. » — « Un système de trois équations. » —

Sur **Système.** — Ce mot n'a-t-il pas le plus souvent, de nos jours, un import péjoratif ? On avait cru pouvoir en faire la remarque dans la première rédaction de cet article, et l'on avait cité notamment ce texte de Claude Bernard : « Quand l'hypothèse est soumise à la méthode expérimentale, elle devient une *théorie ;* tandis que si elle est soumise à la logique seule, elle devient un *système.* » *Introd. à la Médecine expér.*, 385. — Cf. *Ibid.*, p. 384. : « La médecine expérimentale... ne sera ni vitaliste, ni animiste, ni organiciste, ni solidiste, ni humorale... Elle n'a que faire de s'embarrasser de systèmes, qui, ni les uns, ni les autres, ne sauraient jamais exprimer la vérité. » Même usage du mot p. 387, 391, etc.

Le fait a été contesté à la séance du 7 mars 1918. **L. Robin** cite plusieurs textes d'Hamelin où système au sens **B** est pris en un sens favorable : « Le savoir, quoi qu'on fasse, est un système. » (*Essai*, p. 11). — « Rien ne montre mieux (que la tendance des empiristes à construire des histoires génétiques du monde) le pouvoir qu'a conservé sur les esprits l'idée de système. On en médit, ce qui est facile, on la

« ... A l'unité de série, qui fait naître chaque mouvement d'un précédent, sera venue s'ajouter l'unité de système, qui fait converger plusieurs mouvements vers un but commun. » J. Lachelier, *Fondement de l'induction*, 2[e] éd., p. 74.

B. Spécialement, ensemble d'idées scientifiques ou philosophiques logiquement solidaires, mais en tant qu'on les considère dans leur cohérence plutôt que dans leur vérité. « Un système n'est autre chose que la disposition des différentes parties d'un art ou d'une science dans un ordre où elles se soutiennent toutes mutuellement, et où les dernières s'expliquent par les premières. » Condillac, *Traité des systèmes*, I. — « *Le système d'Aristote*, *Le système de Descartes* », titres de deux ouvrages d'Hamelin.

Esprit de système, voir *systématique**.

C. Classification. « Bien que toutes les espèces eussent été revues (dans cet ouvrage), la plupart n'y étaient pourtant qu'indiquées ; ce n'était donc qu'un système abrégé, ce n'était pas un système complet des animaux. » Flourens, *Éloge de Cuvier*, p. 124-125.

Système analyseur. — F. Paulhan appelle ainsi l'ensemble des cadres préformés qui permettent de procéder rapidement à l'analyse des objets d'un certain genre, à l'égard desquels nous avons déjà des connaissances acquises : par exemple, dans le cas du musicien qui analyse un accord en se représentant d'avance ce qu'il peut y chercher, du médecin qui sait d'avance à quels symptômes significatifs il faut faire attention, etc. (*Analystes et esprits synthétiques*, ch. I, § 8 : « Le système analyseur. ») Cette expression est entrée dans l'usage psychologique courant.

Rad. int. : Sistem.

---

calomnie même, mais on y revient ou plutôt on ne s'en détache jamais. » (*Ibid.*, p. 6.)

MM. **Beaulavon** et **Van Biéma** pensent que l'import péjoratif du mot *système* est en effet fréquent chez les savants (qui, souvent d'ailleurs, mettent aussi cette même intention défavorable dans le mot de *philosophie :* voir le rapprochement des deux termes chez Claude Bernard, p. 387, 390, 391, etc.). Mais chez les philosophes eux-mêmes, le mot n'a pas généralement cette nuance.

La question ne pourrait être tranchée que par une longue enquête, qui ne vaut peut-être pas la peine d'être instituée. On peut cependant citer comme un exemple inverse et assez caractéristique, le dernier paragraphe du livre de Delbos, *La philosophie pratique de Kant* (p. 750 et suiv.). Il débute ainsi : « Que le système ainsi formé ait eu une influence prolongée, et qu'il ait laissé dans les esprits des traces profondes, c'est ce qui s'explique, etc. » et il conclut : « Telles sont les principales thèses que le kantisme paraît pouvoir laisser dans la pensée contemporaine... Elles ne peuvent que gagner, en tout cas, à être libérées des liens qui les enchaînaient dans la pensée de Kant à des expressions rigides et à des déterminations immobiles... La méthode encore trop dogmatique par laquelle Kant a ordonné les idées constitutives de la morale formelle a dissimulé cette pensée, qui était pourtant dans une large mesure la sienne, que les idées valent pratiquement plus encore par leur aptitude à s'actualiser que par la rigueur de leur enchaînement logique. » **(A. L.)**

T

TABLE, L. *Tabula ;* D. *Tafel ;* E. *Table ;* I. *Tavola.*

A. Tableau synoptique ; recueil ordonné de noms, de titres, de valeurs numériques, etc. « Table analytique. » — « Table des valeurs d'une fonction ; table de logarithmes, etc. »

Table à double entrée, celle qui est déterminée par deux systèmes de division, l'un vertical, l'autre horizontal, représentant ainsi par des cases juxtaposées toutes les combinaisons entre deux termes appartenant l'un à la première suite, l'autre à la seconde ; par exemple le tableau de la classification des sciences de Cournot, *Essai*, ch. xxii.

B. Par allusion aux Tables de la Loi, remises par Dieu à Moïse (*Exode*, ch. xxxi et xxxiv), se dit des normes éthiques fondamentales. « Hier sitze ich und warte, alte zerbrochene Tafeln um mich, und auch neue halb beschriebene Tafeln[1]. » Nietzsche, *Also sprach Zarathustra*, III, 12. — On dit souvent aussi, en ce sens, *tables de valeurs.*

Rad. int. : Tabel.

Tables de Bacon : *Tabula essentiae et praesentiae ; tabula declinationis sive absentiae in proximo ; tabula gradus sive comparativae.* (*Nov. organ.*, liv. II, xi, xiii.) Recueils systématiques d'exemples concernant une « nature » (c'est-à-dire une qualité ou un phénomène donnés), dont il s'agit de découvrir la forme ou essence, ce qu'elle est en soi, *in ordine ad universum*, par opposition à ce qu'elle paraît être, telle que les sens la représentent aux hommes (II, xiii). La table de présence se compose de cas aussi divers que possible présentant le phénomène en question ; la table d'absence *in proximo*, des cas les plus voisins des premiers, mais dans lesquels le phénomène est absent ; la table des degrés note les circonstances où ce phénomène se présente avec une amplitude ou une intensité plus ou moins grande.

CRITIQUE

Contrairement à une erreur historique répandue, ces tables ne sont pas l'instrument même de l'induction (comme les figures sont l'instrument du syllogisme), mais seulement des collections d'exemples typiques, tels que l'esprit puisse travailler sur eux avec plus de facilité que sur une multitude confuse de documents non classés. « Historia naturalis... tam varia est et sparsa ut intellectum confundat et disgreget, nisi sistatur et compareat ordine idoneo. Itaque formandae sunt *tabulae* et *coordinationes instantiarum*, tali modo et instructione ut in eas agere possit intellectus. » *Nov. org.*, II, x. « Atque opus et officium harum trium tabularum *Comparentiam instantiarum ad intellectum* vocare consuevimus. Facta autem comparentia, in opere ponenda est ipsa inductio. » *Ibid.*, xvi. Leur rôle est donc préliminaire ; il s'agit, comme l'explique Bacon : 1° d'écarter les idées fausses qui pourraient se présenter spontanément

1. « Je suis assis là et j'attends, de vieilles tables brisées autour de moi, et aussi de nouvelles tables à moitié écrites. » *(Ainsi parlait Zarathustra.)*

Sur **Table.** — M. **Mentré** signale, parmi les usages assez nombreux que reçoit ce terme en philosophie, l'expression *Table des Catégories.* Il semble que dans ce cas, le mot, pris essentiellement au sens **A,** participe cependant quelque peu du sens **B :** les idées directrices de la représentation jouent le rôle de normes logiques.

M. **Louis Prat** rappelle le titre de la *Table d'émeraude*, texte de date incertaine, mais célèbre dans l'histoire de l'alchimie.

à l'esprit ; 2° de provoquer et de guider l'invention d'une première hypothèse *(interpretatio inchoata sive vindemiatio prima)*, qui devra être ensuite vérifiée et rectifiée. *Ibid.*, II, XVIII, XX.

Il faut éviter, par conséquent, de confondre ces tables avec les méthodes décrites par J. S. MILL, *System of logic*, livre III, ch. VIII. Ces dernières en diffèrent : 1° en ce qu'elles sont de véritables « canons » de la preuve inductive ; 2° en ce qu'elles visent à déterminer, non la constitution intime de ce qui nous apparaît comme une qualité sensible, ou le processus caché d'un phénomène, mais sa cause*, au sens que Mill donne à ce mot, c'est-à-dire son *antécédent* invariable et inconditionnel.

Table rase, transcription du L. *Tabula rasa :* tablette dont la cire est égalisée, sur laquelle rien n'est écrit. — D. E. I. emploient l'expression latine ; on trouve aussi en I. *Tavola rasa* (ROSMINI, dans le *Diction.* de Ranzoli, 2e éd., sub v°).

Cette expression a pour origine le passage d'ARISTOTE où il remarque qu'il en est de l'esprit, avant qu'il ne s'applique à un objet de pensée, ὥσπερ ἐν γραμματείῳ ᾧ μηθὲν ὑπάρχει ἐντελεχείᾳ γεγραμμένον. — Περὶ ψυχῆς, III, 4 ; 430a1. « Non habet anima humana intelligibiles species sibi naturaliter inditas... sed est in potentia ad eas, cum sit sicut tabula rasa, in qua nihil est scriptum, ut dicitur in III° *de Anima.* » Saint THOMAS D'AQUIN, *Quaestiones disputatae de Anima*, VIII, ad Resp. — Cf. *Somme theol.*, I, 89, 1, 3°. — « Let us then suppose the mind to be, as we say, white paper, void of all characters, without any Ideas : how comes it to be furnished[1] ? » LOCKE, *Essay*, II, I. — « [Les partisans de Locke] supposent qu'au commencement l'âme est une *table rase*, vide de tous caractères et sans aucune idée... Cette *tabula rasa*, dont on parle tant, n'est à mon avis qu'une fiction que la nature ne souffre point. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, *Ibid.* — Cf. Préface, § 3 et § 4. C'est Leibniz qui paraît avoir rendu cette expression courante dans la langue philosophique française.

TABOU, écrit en E. *Taboo*, terme polynésien couramment employé en Angleterre au sens figuré, dès le commencement du XIXe siècle (MURRAY, sub v°) et qui a passé de là dans le langage philosophique (voir not. FRASER, art. *Taboo*, Encycl. Brit., 9e édition, tome XXIII) (1888). — D. I. *Tabu.*

SOCIOL. « *Tabou*, en polynésien, signifie à proprement parler ce qui est soustrait à l'usage courant ; un arbre qu'on ne peut toucher ou abattre est un arbre *tabou*, et l'on parlera du *tabou*

1. « Supposons que l'esprit soit, comme nous disons, un papier blanc, vide de toute écriture, sans aucune idée : comment viendra-t-il à en être pourvu ? »

Sur **Table rase.** — Le sens de cette comparaison dans la doctrine d'Aristote est bien marqué dans un passage du *De Anima* d'Alexandre (84, 21) que cite Rodier, *Aristote*, *Traité de l'Ame*, p. 437 : l'intellect (νοῦς) en puissance n'est pas la tablette même sur laquelle il n'y a rien d'écrit ; car la tablette ainsi déterminée est quelque chose *en acte :* c'est l'âme ou l'animal ; l'intellect en puissance, par opposition à l'intellect en acte ou « agent », c'est proprement le *non-écrit* de la tablette. **(L. Robin.)**

Au sujet d'Aristote on doit remarquer, pour éviter tout malentendu, qu'il s'agit uniquement de l'esprit en tant qu'intellect passif, tandis qu'au contraire l'intellect actif est la spontanéité sous l'influence de laquelle l'objet devient intelligible. **(Ch. Werner.)**

Le texte cité de saint Thomas et la référence qui le suit ont été communiqués par M. **Gilson.**

d'un arbre pour désigner le scrupule qui arrête l'homme tenté de toucher cet arbre ou de l'abattre. Ce scrupule n'est jamais fondé sur une raison d'ordre pratique, comme le serait, dans le cas d'un arbre, la crainte de se blesser ou de se piquer. Le caractère distinctif du tabou, c'est que l'interdiction n'est pas motivée, et que la sanction prévue, en cas de violation, n'est pas une pénalité édictée par la loi civile, mais une calamité, telle que la mort ou la cécité, qui frappe l'individu coupable. — Le mot est polynésien, mais l'idée qu'il exprime nous est très familière ; elle l'est surtout dans les pays où l'on n'a pas encore désappris à lire la Bible... L'arche d'alliance ne devait pas être touchée, sinon par les membres d'une famille privilégiée. Quand David voulut la transporter à Jérusalem, il la fit placer sur un chariot traîné par des bœufs. Ceux-ci ayant glissé, au cours du voyage, un certain Huza s'élança vers l'arche et la retint : à l'instant, il fut frappé de mort... Considérez l'arche comme un réservoir plein à déborder d'une force invisible et redoutable : Huza, en y portant la main, expie son imprudence, comme un homme qui mourrait foudroyé pour avoir touché une pile électrique. La preuve que cette histoire est très ancienne, c'est que le rédacteur du livre de *Samuel*, tel que nous le possédons, ne l'a plus comprise, et l'a quelque peu dénaturée en la racontant...

« Non seulement les *tabous* sont communs à tous les hommes et se rencontrent chez tous les peuples de la terre, mais on peut observer quelque chose d'analogue chez les animaux. Les animaux supérieurs, pour ne parler que de ceux-là, obéissent au moins à un scrupule, puisque, à de rares exception près, ils ne mangent pas leurs petits et ne se mangent pas entre eux... S'il a existé des animaux dénués du scrupule du sang de l'espèce, ils se sont dévorés entre eux et n'ont pu constituer une espèce. La sélection n'a pu se faire qu'au profit des groupes animaux qui, menacés de la guerre étrangère, comme ils le sont tous, étaient du moins à l'abri de la guerre civile. » Salomon Reinach, *Orpheus*, Introd., § 1.

CRITIQUE

1. L'assimilation faite ici de l'instinct animal à l'interdit religieux, et par suite l'élargissement corrélatif du mot *tabou*, repose sur un postulat contestable. Cet instinct ne suppose pas de croyance collective, de réaction commune dans une société ; et, par suite, elle serait à rapprocher plutôt, là où elle existe, des instincts négatifs de nutrition qui conduisent l'animal à n'absorber que des aliments appropriés à sa nature.

2. « Ce dernier mot *(tabou)* est employé dans les langues polynésiennes pour désigner l'institution en vertu de laquelle certaines choses sont retirées de l'usage commun : c'est aussi un adjectif qui exprime le caractère distinctif de ces sortes de choses. Nous avons eu déjà l'occasion de montrer combien il est fâcheux de transformer ainsi en un terme générique une expression étroitement locale et dialectale. Il n'y a pas de religion où il n'existe des interdictions et où elles ne jouent un rôle considérable. Il est donc

---

Sur **Tabou.** — Il me paraît utile d'ajouter cette remarque, empruntée également à Salomon Reinach : « Le passage du *tabou* à l'interdiction motivée, raisonnée, raisonnable, c'est presque l'histoire du progrès de l'esprit humain. » *Orpheus*, Introd., p. 6. **(L. Boisse.)**

Dans le texte de E. Durkheim, la définition donnée du *tabou* est équivoque. Ce n'est pas en général « ce qui est soustrait à l'usage courant », mais seulement ce que les profanes n'ont pas le droit de toucher (sans commettre un sacrilège). **(F. Mentré.)**

regrettable que la terminologie consacrée paraisse faire, d'une institution aussi universelle, une particularité propre à la Polynésie. L'expression d'*interdits* ou d'*interdictions* nous paraît de beaucoup préférable. Cependant, le mot de *tabou*, comme celui de *totem*, est tellement usité qu'il y aurait un excès de purisme à le prohiber systématiquement ; les inconvénients qu'il présente sont d'ailleurs atténués une fois qu'on a pris soin d'en préciser le sens et la portée. » E. DURKHEIM, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, livre III, ch. I, § 1.

Rad. int. : Tabu.

TACT, D. **A. B.** *Gefühl* (se dit de toute sensation, mais spécialement du toucher), *Tastsinn ;* **C.** *Takt* (qui veut dire au sens propre, mesure musicale) ; *Feingefühl ;* — E. **A. B.** *Feeling* (même observation que pour *Gefühl*), *Touch ;* **C.** *Tact ;* — I. *Tatto.*

A. Synonyme de toucher*.

B. Spécialement : parmi les diverses classes de sensations que le langage courant réunit sous le nom de toucher, on appelle proprement *tact* la sensation des caractères présentés par les surfaces, en ce qui concerne la forme et la consistance des plus petits éléments perceptibles qui les constituent : rugueux, strié, velouté, soyeux, gluant, poli, etc.

C. Au figuré, intuition sûre et délicate de ce qu'il convient de dire ou de faire pour ne pas blesser ou peiner autrui.

Rad. int. : **A.** Tush ; **B. C.** Takt.

TACTILE, D. *Tast..., tastlich, tastbar ;* E. *Tactile ;* I. *Tattile.*

A. Relatif au toucher, dans le sens le plus large de ce mot. « Comment comprendre que l'idée tactile de l'espace puisse faire défaut à des sujets qui touchent l'espace, et qui, par conséquent, doivent en avoir une perception tactile ? » Ch. DUNAN, *Théorie psychologique de l'espace*, p. 86.

B. Relatif au tact proprement dit, au sens **B,** aux sensations de contact. « Dans ce que Platner appelait, d'un terme trop général, la sensation tactile, il y a lieu de distinguer aujourd'hui quatre éléments : 1° la résistance externe, impliquée dans les qualités tactiles proprement dites et cependant distincte de ces qualités ; 2° les qualités tactiles et en particulier les innombrables nuances du rude et du poli, qui se détachent, en quelque sorte, sur le fond commun de la résistance exter-

---

Sur **Tact.** — Le sens **C** n'est-il pas équivalent à ce que Pascal appelle l'*esprit de finesse ?* **(F. Mentré.)**— Ce n'en est, semble-t-il, qu'une application particulière. **(A. L.)**

Sur **Tactile** et **Tangible.** — *Tactile* se dit de la sensation et de l'image correspondante, ou par rapport à la sensation : l'espace tactile, « l'atlas tactile et musculaire » (chez Taine, *Intelligence*, II, II, 4) ; — *tangible* se dit de l'objet propre de la sensation tactile : « L'objet propre du toucher ou le *tangible* est la surface des corps susceptible de s'appliquer sur la peau. Il a pour corrélatif l'*intangible* c'est-à-dire non pas ce qui est étranger au tact, mais ce qui donne une sensation tactile négative, de même que le noir n'est pas le son ni la chaleur, ou en général tout l'autre que le visible, mais l'absence définie de ce qui est proprement visible. » HAMELIN, *Essai*, p. 147. **(L. Robin.)**

Je ne puis comprendre par « une sensation tactile négative » que l'*absence* de sensation tactile dans les conditions où l'on *s'attendrait* à en éprouver une : par exemple en présence d'un objet visible vers lequel on étend la main. Mais cette considération paraît être étrangère à l'idée du « corrélatif » chez Hamelin. **(A. L.)**

ne ; 3° la résistance interne, organique et principalement musculaire ; 4° les différentes formes de la sensation musculaire ou, en général, kinesthésique qui sont à la résistance interne, ce que les qualités tactiles sont à la résistance étrangère. » J. Lachelier, *L'Observation de Platner* (à la suite des *Études sur le syllogisme*), p. 101-102.

Rad. int. : **A.** Tushal ; **B.** Taktal.

TACTISME, D. *Taktismus*, *Taxis* (W. Roux) ; E. *Tactism ;* I. *Tactismo*.

Déplacement dirigé d'un être vivant doué de motricité, en tant que ce déplacement est considéré comme produit par une excitation physico-chimique agissant sur lui dans une seule direction (lumière, concentration chimique inégale d'un corps soluble, etc.). Le tactisme est dit *positif* ou *négatif*, selon que l'être en question se rapproche ou s'éloigne de la source d'excitation considérée.

CRITIQUE

Ce terme a été créé pour distinguer le mouvement de progression (natation, rampement, vol, etc.) des actions de croissance dirigées par des influences analogues, ou des attitudes statiques d'orientation prises par les êtres vivants dans les mêmes conditions *(tropismes)*. Pour l'importance de ce terme, voir la critique du mot *tropisme**.

Rad. int. : Taktism.

TACTUM, plur. *Tacta* (Lat. ; s'emploie de même en D. E. I.).

Ce que l'on touche ; la sensation tactile (au sens **A** ou au sens **B**) considérée dans son contenu. « Si je pense au tactum buccal qui correspond aux mots que je conçois, je l'imagine aussitôt. » V. Egger, *La Parole intérieure*, ch. ii, 78. — « Il [le son de la parole intérieure] peut même être seul entendu, à l'exclusion de sons extérieurs très forts, seul perçu, à l'exclusion des visa et des tacta, des odeurs, des saveurs et des sensations internes qui lui sont simultanées. » *Ibid.*, p. 68.

TANGIBILITÉ, D. *Tastbarkeit ;* E. *Tangibility ;* I. *Tangibilità.*

Caractère de ce qui est tangible*.

Rad. int. : Tushebles.

TANGIBLE, D. **A.** *Tastbar ;* **B.** *Greifbar ;* — E. *Tangible ;* — I. *Tangibile.*

A. Qui peut être touché. « There is not the like connexion between things tangible and those visible object that are perceived by help of a fine microscope[1]. » Berkeley, *New Theory of vision*, § 85.

B. Par métaphore se dit de ce qu'on peut « toucher du doigt » : facile à constater, à comprendre. « Des résultats tangibles. » — « Rendre tangible un défaut, un avantage. »

Rad. int. : Tushebl.

1. « Il n'y a pas la même connexion entre les objets tangibles et les objets visibles perçus par le moyen d'un fort microscope » (qu'entre les objets tangibles et les objets visibles à l'œil nu).

Sur **Tactisme.** — Voici un texte qui montre très nettement l'opposition établie par la plupart des biologistes entre *tropisme* et *tactisme :* « A son sujet (au sujet d'un insecte de la famille des Phasmes, *Carausius morosus*) tous les observateurs s'accordent : la lumière l'attire, mais elle exerce en même temps sur lui une action paralysante (voir H. Piéron, *A propos de la catalepsie des Phasmes*, Société de Biologie, t. LXXIV, 1913). Par suite en même temps qu'il est orienté vers ne souurce éclairante, l'animal est fixé sur place : le *tropisme* et le *tactisme* sont chez lui nettement dissociés. » Et. Rabaud, *La lumière et le comportement des organismes*, Bulletin Biologique, t. LII (1919), p. 142.

Cependant *tropisme* est souvent appliqué aux deux phénomènes, par exemple par Loeb, Bohn ; voir ci-dessous. sub v°. **(A. L.)**

Tas (Argument du). Voir *Sorite**.

TAUTOLOGIE, D. *Tautologie ;* E. *Tautology ;* I. *Tautologia.*

A. Proposition identique, dont le sujet et le prédicat sont un seul même concept (exprimé ou non par un même mot).

Loi de Tautologie, en logique formelle et en logistique. « La somme, et le produit logique... jouissent d'une propriété spéciale qu'exprime la *loi de tautologie :*

$$aa = a \qquad a \cup a = a$$

Une somme ou un produit d'un nombre quelconque de termes égaux (identiques) est égal à un seul. » L. Couturat, *L'Algèbre de la Logique*, § 9. Cf. Keynes, *Formal Logic*, § 429.

B. (Sens récent.) M. Wittgenstein a proposé d'appeler *tautologie* toute proposition complexe qui reste vraie en vertu de sa forme seule, quelle que soit la valeur* de vérité des propositions qui la composent. *Tractatus logico-philosophicus* (1922), n°s 4, 46 et suiv., p. 96.

Cet usage a été largement répandu par l'École de Vienne, notamment par M. R. Carnap ; voir notamment *Die alte und die neue Logik*[1], § vii, dans *Erkenntnis*, vol. I (1930), p. 2 ; trad. de M. le général Vouillemin, *Actualités scientifiques*, n° 76, p. 29. — Et comme, selon les mêmes auteurs, toutes les propositions de la logique et des mathématiques présentent le caractère d'être ainsi purement formelles, et de ne rien nous apprendre sur la réalité, ces sciences sont appelées par eux « tautologiques ». Voir Observations.

Au sens péjoratif :

C. Vice logique consistant à présenter comme significative une proposition dont le prédicat ne dit rien de plus que le sujet. Voir *truisme**.

D. Sophisme qui consiste à paraître démontrer une thèse en la répétant

1. *L'ancienne et la nouvelle logique.*

Sur **Tautologie.** — Le sens **D** a été ajouté, après discussion à la séance du 3 avril 1919, pour répondre à une note de M. **Mentré** sur l'application usuelle de ce mot à des cercles vicieux tels que la célèbre définition de la lumière donnée par le P. Noël et relevée par Pascal : « La lumière est un mouvement luminaire des corps lumineux. » *Esprit géométrique*, Ed. Brunsch., 169.

« Toute définition, ajoutait M. **Mentré,** est à proprement parler une tautologie, puisqu'elle exprime l'équivalence de deux concepts : c'est une *universelle affirmative convertible.* » — Sur ce point, une distinction serait nécessaire. L'équivalence en extension se rencontre en effet dans toute universelle affirmative convertible, donc dans toute définition. D'où la règle *uni definito et toti* concernant les définitions explicatives. — Mais l'intérêt des propositions de ce genre, quand elles ne sont pas purement verbales, consiste dans le fait qu'il n'y a pas équivalence entre la compréhension décisoire des deux termes, ou entre leurs compréhensions subjectives. Si l'on dit, par exemple que tous les cercles, définis par l'égalité des rayons, ont pour formule analytique $x^2 + y^2 = r^2$, ce second concept comprend bien le premier, en tant que r^2 est une constante, mais il contient plus que la définition du cercle, et même que l'idée du cercle chez un enfant de dix ans. **(A. L.)**

Il n'y a jamais tautologie, au sens strict du mot, et peut-être même est-il impossible de trouver un seul jugement analytique. Tout truisme, toute relation d'identité attestent, en un certain sens, un progrès, un mouvement, au moins dans l'énonciation. Le prédicat et le sujet occupent, quelque rapprochés qu'ils soient, des moments différents dans le temps. Cela a un grand sens philosophique : la stabilité des affirmations est indépendante de la succession des instants. Toute

avec d'autres mots. C'est une forme de la *pétition de principe*.

REMARQUES

1. LITTRÉ (sub v°) donne un autre sens, qui relève plutôt de la rhétorique et nous semble peu usuel : « Vice d'élocution par lequel on redit toujours la même chose. »

2. Une tautologie, au sens **A**, est souvent soit un *truisme**, soit une *pétition de principe**. Mais elle n'est pas nécessairement l'un ou l'autre. LEIBNIZ, notamment, a appelé l'attention sur l'usage légitime des propositions identiques. *Nouveaux Essais*, VI, ch. II. Voir aussi LACHELIER, *Études sur le syllogisme*, I : « Conséquences immédiates et syllogismes, »

Rad. int. : Tautologi.

TAXINOMIE, D. *Taxinomie ;* E. *Taxinomy* (et *Taxonomy*, BALDWIN) ; I. *Tassinomia* (et *Tassonomia*, RANZOLI).

Théorie des classifications. DURAND DE GROS, *Aperçus de taxinomie générale* (1899). Cf. *Systématique*. 2.

CRITIQUE

Adrien DE JUSSIEU disait *Taxonomie* (titre de son article dans le *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*) (1848) : « Ce mot a été proposé, dit-il, par De Candolle qui le définit *théorie des classifications* et qui lui a consacré la première partie de sa *Théorie élémentaire de la botanique*. » — On trouve également chez Aug. COMTE le mot *taxonomique :* « ... le point de vue anatomique et le point de vue physiologique y viennent nécessairement converger à tous égards avec le point de vue taxonomique ». *Cours de philos. positive*, 59e leçon (1842). Ed. Schleicher, VI, 506.

LITTRÉ (V° *Taxinomie*) relève l'incorrection de la forme *taxonomie*, et indique comme seuls acceptables *taxinomie* ou *taxionomie*. Mais (sans doute par suite de l'usage spécial que de Candolle avait fait de ce mot), il le définit d'une manière plus restreinte qu'on ne le fait aujourd'hui : « la partie *de la botanique* qui traite des classifications des plantes, des lois et des règles,

---

proposition identique nous *apprend* qu'il y a une vérité permanente que ne peut ni altérer, ni désorganiser le déroulement chronologique. **(L. Boisse.)**

Sur le sens **B.** — Que l'on admette ou non l'unité de la Logique et des Mathématiques, et l'opinion que toutes les propositions de ces sciences sont vraies en vertu seulement de la définition de leurs termes, les mots *tautologie* et *tautologique* nous paraissent mal choisis pour exprimer ce caractère. Ce choix s'explique sans doute : 1° par l'opposition que l'on veut marquer entre les faits d'expérience, qui augmentent la matière de la connaissance, et le pur raisonnement, qui en développe le contenu ; 2° par l'idée, juste d'ailleurs à mon sens, que l'identité est l'idéal de la logique. Mais *tautologie*, en fait, implique équivalence, réversibilité ; or l'implication, qui est la relation fondamentale par laquelle progressent les mathématiques, est une relation non réversible, non symétrique : $a \supset b$ n'entraîne pas nécessairement $b \supset a$; et lorsque les deux sont vrais à la fois, c'est *vi materiae*. Le résultat d'une déduction est donc loin d'être identique, même en théorie pure, soit à l'ensemble de ses prémisses, soit à l'une d'entre elles. On ne peut même pas dire, dans bien des cas, qu'il y ait « identité partielle » entre eux. Voir *Logique et Logistique*, Revue Philosophique, janvier 1945, p. 76. **(A. L.)**

D'autre part, écrit M. **G. Bachelard,** « si les mathématiques sont tautologiques, pourquoi sont-elles si variées, si difficiles, si intéressantes ? » *Logique, mathématiques, et connaissance de la réalité*, dans les *Recherches philosophiques*, 1935-1936, p. 450.

Mêmes observations de MM. **A. Bridoux, A. Burloud, G. Davy, Ed. Le Roy, D. Parodi.**

qui doivent déterminer l'établissement des méthodes et des systèmes ».
Rad. int. : Taxinomi.

1. TECHNIQUE (adj.), D. *Technisch ;* E. *Technical ;* I. *Tecnico.*

Relatif à des procédés (artistiques, scientifiques ou industriels) : « J'appelle éducation technique celle qui permet à chacun de faire le mieux possible son métier. » A. CROISET, dans *L'Éducation de la démocratie*, p. 39. Se dit particulièrement :

A. Par opposition à la connaissance théorique dont on considère les applications : « L'importance et le développement des sciences techniques tiennent à diverses particularités de l'état des nations civilisées, et ne sont nullement en raison de l'importance et du rang philosophique des sciences spéculatives auxquelles il faudrait les annexer. » COURNOT, *Essai sur les fondements de nos connaissances*, ch. XXII, § 342. Dans ce même chapitre, il intitule « Série technique ou pratique » la troisième division de sa classification des sciences.

B. Par opposition, dans l'art, à ce qui constitue, soit le sujet de l'œuvre, soit sa valeur expressive et affective. « Si nous n'aimions pas la nature... un paysage ne nous intéresserait ni plus ni autrement qu'une nature morte. L'habileté technique du peintre s'y incarnerait de la même manière. La peinture d'un chaudron peut nous captiver comme un chef-d'œuvre de métier. » PAULHAN, *L'Esthétique du paysage*, p. 7. Cf. *technique**, subst., notamment **C.**

C. Par opposition à ce qui est du domaine commun, de la langue courante. « Un terme technique ; le nom technique d'une plante. » Cf. le terme anglais *technicality.* — *Technique*, en ce sens, devient quelquefois synonyme de scientifique ; il arrive souvent, au contraire, que *la technique* (au sens **A**) est opposée à la science : par exemple quand on remarque que toute science dérive d'une technique antérieure.

REMARQUE

Contrairement à Cournot, KANT rapproche *technique* et *théorique :* les propositions que les mathématiciens appellent « pratiques » devraient, dit-il, être appelées « techniques » ; il ne s'agit pas, en effet, dans les sciences de la détermination de la volonté ; ces propositions se bornent à déterminer quelles actions produisent certains effets ; et, par conséquent, elles sont *théoriques*, comme toutes les propositions qui expriment une relation de causa-

---

Sur **Technique.** — Article revu et complété d'après diverses indications de M. **Mentré,** qui nous adresse en outre les remarques suivantes : « Il faut distinguer en gros trois sortes de techniques : 1° les techniques proprement dites (industrie) ; 2° les techniques humaines (morale, économique, politique) ; 3° les techniques des beaux-arts, y compris la littérature. Toutes les techniques ont pour caractère d'être collectives et progressives. Le sens **C,** 3° de *technique* (substantif) est abusif : chaque artiste a ses procédés, ses tours de main, mais il s'appuie sur la tradition du métier, qui est *générale* et qui constitue proprement la technique. »

Les divisions du sens **C** de *technique*, subst., ont été suggérées par M. **Ch. Lalo.**

Le sens **D** a été ajouté sur la proposition d'**Ed. Claparède,** qui nous écrivait : « Pour une même fonction plusieurs techniques sont possibles ; ainsi la fonction locomotion peut être accomplie par la marche, le vol, la natation, le rampement, etc. ; la fonction langage, par la parole, l'écriture, le geste, etc. — Certains auteurs emploient indifféremment en ce sens le mot de technique ou celui de structure. Ces termes ne sont pas synonymes : *structure* s'applique seulement à la composition ou à la nature des phénomènes, *technique* concerne aussi leur mécanisme. » — Cf. *Structure** et *Structural**.

lité. *Krit. der prakt. Vern.*, ch. I, § 3, note *(ad finem).*
Rad. int. : Teknikal.

2. TECHNIQUE (subst.), D. *Technik ;* E. *Technics ;* I. *Tecnica.* — Voir *Art**.

A. Ensemble de procédés bien définis et transmissibles, destinés à produire certains résultats jugés utiles. « Un autre caractère remarquable de cette technique initiale, qui a été comme l'infrastructure sur laquelle repose la science physique, c'est sa permanence à travers les siècles... C'est une institution, probablement la plus ancienne des institutions, et elle dure encore, avec les mêmes caractères aujourd'hui qu'à ses débuts... Ce sont des traditions qui se lèguent de génération à génération, par l'enseignement individuel, par l'apprentissage, par la transmission orale des secrets de métier et des tours de main. » L. WEBER, *Le Rythme du progrès*, ch. V : « Technique et réflexion », p. 131. La prépondérance alternative de chacun de ces deux termes constitue pour lui la *loi des deux états*, qui domine le développement humain.

B. En un sens plus spécial, proposé par A. ESPINAS en 1890, et actuellement très répandu, le mot *technique* se dit particulièrement des méthodes organisées qui reposent sur une connaissance scientifique correspondante : « Il y aurait avantage... à pouvoir désigner ainsi, comme les Grecs le faisaient, les pratiques conscientes et réfléchies à un certain degré, en opposition avec les pratiques simples ou coutumes qui s'établissent spontanément, antérieurement à toute analyse. » *Les Origines de la technologie*, Rev. philosophique, 1890, II, 114.

Particulièrement, en parlant des règles de conduite humaine fondées sur une connaissance scientifique des faits moraux et sociaux. Cet usage du mot est devenu très fréquent depuis la publication du livre de L. LÉVY-BRUHL, *La morale et la science des mœurs* (1903). Il est vrai que l'idée dont il s'agit y est presque toujours désignée sous le nom d' « art rationnel », d' « art moral rationnel », plutôt que sous celui de « technique » ; mais ce dernier terme est couramment employé en parlant de la théorie qui y est exposée ; par exemple : « L'idée d'une science des mœurs, puis celle d'une technique fondée sur elle, nous paraissent d'ailleurs claires et légitimes... » PARODI, *Le problème moral et la pensée contemporaine*, p. 45.

C. Dans l'art : 1° Ensemble des procédés exigés par l'emploi de certains instruments, ou de certains matériaux : « La technique du violon. La technique de la fresque. » — 2° Ensemble des procédés relatifs à une certaine forme d'art : « La technique du style gothique. » — 3° Ensemble des procédés individuels d'un artiste, d'un écrivain. « Il se peut bien que parfois le peintre soit entraîné par sa technique jusqu'à la création, au lieu d'être conduit par son idée à sa technique. La parole a une part dans la création de la pensée... » PAULHAN, *L'Esthétique du paysage*, p. 65-66.

D. Ensemble de processus par lesquels s'accomplit une fonction (en biologie, en psychologie). — Ce sens est très nouveau.
Rad. int. : Teknik.

TECHNOLOGIE, D. *Technologie ;* E. *Technology ;* I. *Tecnologia.*

A. (*La* technologie.) Étude des procédés techniques*, dans ce qu'ils ont de général et dans leurs rapports avec le développement de la civilisation. « La technologie comprend trois sortes de problèmes, résultant de trois points de vue sous lesquels les techniques peuvent être envisagées : premièrement, il y a lieu de procéder à la description analytique des arts, tels qu'ils existent à un moment donné dans une société donnée... Secondement, il y a lieu de rechercher sous quelles conditions, en vertu de quelles lois, chaque groupe de règles entre en jeu, à quelles causes elles doivent leur efficacité pra-

tique... Troisièmement, il y a place à une étude du devenir de ces organes eux-mêmes[1], soit qu'elle porte sur la naissance, l'apogée et le déclin de chacun d'eux dans une société donnée, soit qu'elle porte sur l'évolution de toute la série des techniques dans l'humanité... L'ensemble de ces trois études forme la Technologie générale. » A. ESPINAS, *Les Origines de la technologie*, Revue philosophique, 1890, II, 115-116.

B. (*Une* technologie.) Proprement, théorie d'une technique ; mais quelquefois (par une métonymie fréquente dans l'usage des termes en *-logie*) le mot est employé pour technique* ou ensemble de techniques. « Si par le Bien on entend le bonheur, la morale sera la technologie du bonheur. » E. GOBLOT, *Essai sur la classification des sciences*, 255. « Cette technologie de la jouissance et du bonheur suppose un savoir théorique dont elle serait l'application. » *Ibid.*, 263.

Rad. int. : Teknologi.

TÉLÉOLOGIE, D. *Teleologie ;* E. *Teleology ;* I. *Teleologia.* — Terme créé par WOLFF, *Philosophia rationalis sive Logica*, § 85.

A. Étude de la finalité* en un sens quelconque de ce mot. « Eine jede Wissenschaft muss in der Encyclopädie aller Wissenschaften ihre bestimmte Stelle haben... Welche Stelle gebührt der Teleologie ? Gehört sie zur eigentlich sogenannter Naturwissenschaft oder zur Theologie[1] ? » KANT, *Krit. der Urtheilskraft*, § 68, *ad finem.*

B. Doctrine philosophique qui considère le monde comme un système de rapports entre moyens et fins. « Pourquoi le vrai but ne serait-il pas l'action et la vie elles-mêmes, et par conséquent le désir... ? La proposition de Spinoza serait ainsi complètement retournée en faveur de la téléologie. » HAMELIN, *Essai...*, p. 283.

C. Science des fins (humaines), comprenant la théorie de la Justice et celle du Bonheur. LAPIE, *Logique de la Volonté*, p. 385.

D. Finalité.

CRITIQUE

Généralement opposé à *mécanisme**, qui a le double sens de rapport mécanique, ou même d'objet agencé mécaniquement, et de science ou de philosophie interprétant les choses par le mécanisme. Aussi *téléologie* tend-il à s'appliquer aux choses elles-mêmes, comme *psychologie*, *technologie*, etc. Cf. ci-dessous *téléologique*. Mais c'est un usage abusif.

Voir la critique de *Finalité**.

Rad. int. : Teleologie.

TÉLÉOLOGIQUE, D. *Teleologisch ;* E. *Teleological ;* I. *Teleologico.*

Qui concerne ou qui constitue un rapport de finalité.

---

1. L'auteur a comparé un peu auparavant les techniques à des organes de la volonté sociale, dont le premier point de vue constituerait la morphologie et le second la physiologie.

1. « Toute science doit avoir sa place marquée dans l'encyclopédie générale des sciences... Quelle place convient à la téléologie ? Appartient-elle aux sciences naturelles proprement dites ou à la théologie ? »

Sur **Technologie.** — Le sens **B** est un emploi défectueux de ce mot. Le terme exact serait ici *technique*. La technologie est la théorie ou la philosophie des techniques, en donnant à ce mot son sens le plus étendu. **(F. Mentré.)** — Cette critique a été approuvée par la plupart des membres de la Société présents à la séance.

Sur **Téléologie.** — La finalité n'est pas opposée contradictoirement au mécanisme ; elle s'y *superpose*, s'engrène sur lui. Voir les articles de E. Goblot sur la finalité. (*Revue philosophique*, 1899, 1903, 1904). **(F. Mentré.)**

CRITIQUE

Ce terme, de même que le précédent, a été très employé par KANT, notamment dans sa *Critique du Jugement*. La seconde partie de l'ouvrage s'intitule *Kritik der teleologischen Urtheilskraft*, critique du Jugement téléologique ; elle se divise en analytique du jugement téléologique, dialectique du jugement téléologique, méthodologie du jugement téléologique. Tantôt le mot y a un sens surtout réflexif, dans lequel le suffixe — *logique* a toute sa force, comme dans les titres ci-dessus ; tantôt le mot y est pris en un sens relatif à l'objet lui-même, p. ex. dans ce passage et dans beaucoup d'autres semblables) : « Nun haben wir nur eine einzige Art Wesen in der Welt deren Kausalität *teleologisch, das ist auf Zwecke gerichtet*, und doch zugleich so beschaffen ist[1]... », etc. *Ibid.*, § 84. Cf. § 81, 83.

Rad. int. : Teleologial.

TÉLÉPATHIE, D. *Telepathie ;* E. *Telepathy ;* I. *Telepatia.* — Terme proposé dans le rapport du *Literary Committee* de la *Society for psychical Researches*, 9 déc. 1882 (MM. Edm. GURNEY et Frederic W. H. MYERS, secrétaires).

Phénomène psychologique (dont la réalité n'est pas universellement admise) et qui consisterait en une communication directe de deux esprits, même à une très grande distance, par d'autres moyens que les sensations usuelles. « We venture to introduce the words *Telaesthesia* and *Telepathy* to cover all cases of impression received at a distance without the normal operation of the recognised sense organs[2]. » *Proceedings of the Society for psy. Res.*, tome I, p. 147.

1. « Or, nous n'avons dans le monde qu'une seule espèce d'êtres dont la causalité soit à la fois téléologique, c'est-à-dire dirigée vers des buts, et cependant constituée de telle manière que..., etc. » — 2. « Nous nous hasardons à présenter les mots *Télesthésie* et *Télépathie* pour désigner tous les cas d'impressions reçues à distance sans l'opération normale des organes reconnus des sens. »

Hallucination télépathique, hallucination (ou quelquefois seulement représentation imaginative particulièrement nette ou intense) correspondant à un événement réel que le sujet ne peut percevoir par les voies ordinaires : par exemple la mort, dans un pays lointain, d'un parent ou d'un ami. MARILLIER a publié sous ce titre (*Les Hallucinations télépathiques*, 1891) une traduction abrégée de l'ouvrage de MYERS, GURNEY et PODMORE, *Phantasms of the living*[1] (1886).

Rad. int. : Telepati.

TÉLESTHÉSIE, D. *Telaesthesie ;* E. *Telaesthesia ;* I. *Telestesia.* (Voir ci-dessus.)

Perception de même nature que la télépathie, mais dans laquelle n'interviendrait pas comme agent un second esprit : par exemple la vision à distance, par Swedenborg, de l'incendie de Stockholm.

Rad. int. : Telestezi.

TÉMOIGNAGE, D. *Zeugniss*, dans tous les sens ; **A. B.** *Aussage ;* — E. **A.** *Witnessing, witness, testimony ;* **B.** *Testimony, testimonial ; record, evidence ;* **C.** *Evidence, witness ;* — **I.** *Testimonianza.*

A. Acte d'une personne *(témoin)* attestant un fait dont elle a eu directement connaissance, ou décrivant un objet qu'elle a elle-même perçu.

Au figuré : « Le témoignage des sens, de la conscience. » (Le mot, en ce sens, a toujours un import favorable.)

B. Texte ou contenu de cette déclaration. — On appelle *critique du témoignage :* 1° l'examen systématique d'un témoignage historique ou judiciaire, fait en vue d'en apprécier la valeur : — 2° la science ayant pour objet de déterminer les règles générales et les opérations essentielles de cet examen.

C. Preuve ou marque d'un fait : « Que répondez-vous... à des témoignages si évidents, non pas seulement

1. *Les fantômes des vivants.*

de paroles, mais d'actions ; et non pas de quelques actions particulières, mais de toute la suite d'une vie... ? » PASCAL, *XVI*e *Provinciale* (Ed. Brunschvicg, VI, 261-262).

REMARQUE

Les termes anglais cités en tête de cet article représentent des idées qui ne correspondent pas exactement aux divisions que nous avons adoptées : *Testimony* est le terme de formation savante répondant au latin *testimonium ;* il a un sens très général. Voir p. ex. HAMILTON, *Logic*, II, 177. — *Testimonial* est une attestation écrite, un certificat. — *Evidence* est d'abord ce qui manifeste quelque chose ou le rend évident, donc une preuve valable (p. ex. MILL, *Logic*, III, XXI, 1) ; puis ce qui *serait de nature* à prouver quelque chose, ce qui *tend* à le prouver, sans plus ; donc un simple témoignage, suffisant ou insuffisant, vrai ou faux ; p. ex. BENTHAM, *Rationale of judicial evidence*[1] ; c'est le sens le plus fréquent. Enfin le mot désigne quelquefois le témoin lui-même. — *Witness* est primitivement un terme abstrait, savoir, connaissance, transporté à celui qui « est témoin » d'une chose, qui y assiste, qui, par suite, en a une connaissance directe. — Enfin, *record* veut dire proprement souvenir (ancien français, *recorder* quelqu'un, *se recorder*) ; d'où relation (généralement relation écrite), mémoire, memorandum.

Nous avons cru utile de mentionner ici ces diverses acceptions, qui donnent lieu à de fréquents contresens dans la traduction française de textes philosophiques anglais.

Rad. int. : Atest.

1. *Principes rationnels de la preuve judiciaire.*

TEMPÉRAMENT, D. *Temperament ; Körper-, Gemüthsbeschaffenheit ;* E. *Temper* (surtout au sens **B**) ; I. *Temperamento.*

A. Étymologiquement, acte de modifier quelque chose par son mélange, en quantité convenable, à un autre élément. Par suite, acte de modérer, d'atténuer.

Se dit, en acoustique musicale, de l'altération qui, sur les instruments à sons fixes, confond deux notes très voisines en une seule note intermédiaire.

B. Ensemble des traits généraux qui caractérisent la constitution physiologique individuelle d'un être. — Souvent opposé à *Caractère**, au sens **C.** Voir p. ex. FOUILLÉE, *Tempérament et caractère selon les individus, les sexes et les races* (1895). — Cf. *Idiosyncrasie**.

C. Au figuré : tournure d'esprit particulière d'un homme, notamment d'un artiste, d'un écrivain, d'un philosophe.

Quelquefois employé en un sens laudatif (comme *caractère* au sens **D**) : originalité vigoureuse, accompagnée d'une certaine fougue sensuelle dans l'invention ou l'exécution. Mais cet usage n'est pas d'une bonne langue.

REMARQUE

Le *tempérament* (κρᾶσις, σύγκρασις) était tout d'abord dans la médecine grecque, notamment chez Hippocrate, le *mélange* en proportions diverses des quatre « humeurs » : sang, pituite (φλέγμα), bile et atrabile (μελαγχολία). D'où les « quatre tempéraments » fondamentaux produits par la prédominance de l'une d'elles : sanguin, flegmatique, bilieux et mélancolique ou atrabilaire.

Rad. int. : Temperament.

Sur **Témoignage.** — L'acception figurée du sens **A** est presque un sens distinct : la preuve de la liberté par le témoignage de la conscience ne ressemble pas à la preuve d'un fait historique par des témoignages. **(F. Mentré.)**

TEMPÉRANCE, G. Σωφροσύνη ; L. *Temperantia ;* D. *Mässigkeit* (**B.** *Temperenz*) ; — E. *Temperance ;* — I. *Temperanza.*

A. Modération dans les désirs ; l'une des quatre vertus cardinales* distinguées par Platon.

B. Plus particulièrement, à notre époque, opposé à *intempérance :* modération dans l'usage des aliments, et surtout dans l'usage des boissons alcooliques. « Sociétés de tempérance. »

Rad. int. : **A.** Temperemes ; **B.** Sobremes.

TEMPORAIRE, D. *Einstweilig ;* E. *Temporary ;* I. *Temporaneo.*

Qui ne dure, ou qui n'est fait pour durer qu'un temps limité.

Rad. int. : Nepermanent, provizor.

TEMPOREL, D. **A.** *Zeitlich ;* **B.** *Weltlich ;* — E. *Temporal ;* — I. *Temporale.*

A. Qui est dans le temps, qui concerne le temps. « La représentation des événements dans leur ordre temporel... est une acquisition plus tardive que la représentation des objets dans leur ordre spatial. » Guyau, *La Genèse de l'idée de temps*, p. 11. — Se dit spécialement par opposition à ce qui est étranger à toute durée, intemporel, éternel (au sens **B**).

B. Les choses qui passent étant conçues comme l'objet de la vie matérielle et ce qui est relatif à l'éternité comme l'objet de la vie morale et religieuse (p. ex. Jean, vi, 27), *temporel* en est venu à signifier ce qui concerne le premier de ces deux ordres de fins, et par suite, à s'opposer à spirituel. (Cf. Schütz, *Thomas-Lexicon*, sub v°, où il est indiqué que chez saint Thomas d'Aquin *temporalis* est synonyme de *saecularis* et s'oppose, soit à *aeternus*, soit à *spiritualis*.) — « Ces qualifications politiques de *temporel* et de *spirituel* devant être naturellement d'un fréquent usage dans les six chapitres suivants..., je dois avertir ici... que je leur conserverai toujours exactement la destination régulière à laquelle la philosophie catholique les a consacrés depuis des siècles. » Aug. Comte, *Cours de philos. positive*, leçon LI (Ed. Schl., 375).

Rad. int. : **A.** Tempal ; **B.** Sekular.

TEMPS, G. Χρόνος ; L. *Tempus ;* D. *Zeit ;* E. *Time ;* I. *Tempo.*

A. Période qui va d'un événement antérieur à un événement postérieur. « Ἡ διὰ μακρῶν χρόνων γιγνομένη τῶν ἐπὶ γῆς πυρὶ πολλῷ φθορά. » Platon, *Timée*, 22 D. — « Le regret qu'ont les hommes du mauvais emploi du temps qu'ils ont déjà vécu ne les conduit pas toujours à faire meilleur usage de celui qui leur reste à vivre. » La Bruyère, *Caractères*, XI.

Par suite, époque de l'année, époque historique : « Le temps des moissons, des vendanges. » — « Le temps des croisades. » Souvent au pluriel, pour désigner une époque dont les limites ne sont que vaguement définies : « Les temps héroïques ; les temps modernes. »

B. Changement continuel (et généralement considéré comme continu) par lequel le présent devient le passé. « L'intelligence... répugne au fluent et solidifie tout ce qu'elle touche. Nous ne *pensons* pas le temps réel ; mais nous le vivons, parce que la vie déborde l'intelligence. » H. Bergson, *L'Évolu-*

Sur **Tempérance.** — Ἐγκράτεια correspond aussi à *tempérance.* **(L. Brunschvicg.)** — Cela est vrai, mais σωφροσύνη est ici mentionné de préférence, comme étant le terme constamment employé par Platon (sous cette forme, ou dans les expressions σώφρων ψυχῆς ἕξις, τό σώφρονα εἶναι) dans l'énumération ou l'analyse des quatre vertus fondamentales. Par exemple, *Lois*, I, 631 C ; X, 906 B ; *République*, III, 389 D, 410 A ; II, 427 E ; *Euthydème*, 279 B ; etc. **(A. L.)** — Voir aussi *Phédon*, 68 C. **(C. Ranzoli.)**

tion créatrice, ch. I, p. 50. « Le temps a toujours été conçu comme une espèce de changement qui se retrouve dans tous les autres changements, par exemple dans le changement du plaisir à la peine, de l'action au repos, etc. » A. Fouillée, *Esquisse d'une interprétation du monde*, ch. v, p. 54. — Cf. *Durée**, **B.**

Au même sens, mais sous une forme plus imagée, le temps est conçu comme une sorte de trame mobile entraînant les événements sous le regard d'un observateur toujours en face du présent. C'est ainsi qu'on parle du « cours du temps », de la « marche du temps », etc. Voir ci-dessous, *Critique.*

C. Milieu indéfini, analogue à l'espace dans lequel se dérouleraient les événements chacun y marquant une date, mais qui, en lui-même, serait donné tout entier et indivisément à la pensée (soit qu'il existe par lui-même, comme le pensent Newton et Clarke, soit qu'il n'existe que dans la pensée, comme l'ont soutenu Leibniz et surtout Kant). « Quiconque considérera ces observations comprendra bien que le temps ne saurait être qu'une chose idéale : et l'analogie du temps et de l'espace fera bien juger que l'un est aussi idéal que l'autre. » Leibniz, 5e *Réponse à Clarke*, § 49. — « Die Zeit ist eine nothwendige Vorstellung, die allen Anschauungen zum Grunde liegt... Verschiedene Zeiten sind nur Theile eben derselben Zeit... Die Unendlichkeit der Zeit bedeutet nichts weiter als dass alle bestimmte Grösse der Zeit nur durch Einschränkungen einer einigen zum Grunde liegenden Zeit, möglich sei[1]. » Kant, *Krit. der reinen Vern.*, Transc. Aesth., § 4.

Même idée du temps, mais en la supposant construite : « Le temps ne sera constitué que quand les objets se seront disposés sur une ligne, de telle sorte qu'il n'aura qu'une dimension, la longueur. » Guyau, *La Genèse de l'idée du temps*, p. 8.

1. « Le temps est une représentation nécessaire, qui s'étend à la base de toutes les intuitions... Des temps différents ne sont que des parties d'un seul et même temps... Dire que le temps est infini veut dire seulement que toute grandeur déterminée de temps n'est possible que par la limitation d'un temps unique qui en est la base sous-jacente. »

Sur **Temps.** — En Grèce, une confusion s'est faite à une époque ancienne (VIe siècle) entre Κρόνος (le Saturne de la mythologie romaine), et Χρόνος, le Temps. Or, on admet en général que Κρόνος vient de κραίνειν : Cronos serait ainsi le Dieu qui accomplit, qui conduit les choses à leur terme. Cette confusion serait favorable à la dérivation indiquée en second lieu : Cronos est devenu Chronos parce que le temps est ce qui mûrit les choses, puis par extension ce qui conduit les êtres à leur maturité et à leur terme. **(L. Robin.)** — Mais cette assimilation ne s'accorde-t-elle pas encore mieux avec l'idée de durée, de période révolue, qu'avec celle de température ? Κραίνειν, au sens intransitif, veut dire aussi s'achever, se terminer. **(A. L.)**

Le sens **B** serait mieux défini par l'opposition du temps et de l'éternité : le temps est ce qui passe, en contraste avec ce qui demeure. « L'étendue créée est à l'immensité divine ce que le temps est à l'éternité. » Malebranche, *Entretiens sur la métaphysique*, VIII, 4. « L'éternité n'est pas tant dans le temps que le temps dans l'éternité. » *Ibid.*, *ad finem.* Au reste, la durée seule est réelle : le temps n'est qu'une abstraction, d'abord empirique, puis scientifique. **(F. Mentré.)**

Le sens **B,** quoi qu'en dise Fouillée, n'est pas universellement admis : le *devenir* n'est pas le *temps.* Ce qui devrait figurer ici comme second sens, et ce qui ferait naturellement le passage du sens **A** au sens **C,** c'est le Temps, concept général, *ensemble de relations ;* le temps, *ordre* de succession unique auquel se rapportent tous les temps **A.** Cette idée ne se confond pas avec celle d'un milieu

CRITIQUE

Y a-t-il une de ces idées dont on doive dire qu'elle est l'idée propre et primitive du *temps ?*

Le sens **A,** placé le premier pour cette raison même, a pour lui d'être de beaucoup le plus fréquent, soit en grec (voir les nombreux exemples donnés dans le *Dictionnaire* de Bailly), soit en français, non seulement dans le langage courant, mais chez les philosophes. Les expressions *longtemps, à temps*, etc. ; l'usage du mot *temps* dans la grammaire, la musique, l'équitation, l'instruction militaire, la chirurgie, se rattachent également à cette acception. — On peut y ramener aussi le temps *t* des mathématiciens, considéré soit comme la limite inférieure d'une période de plus en plus courte, soit comme l'instant qui la commence ou la termine.

Il serait possible, d'autre part, que ce sens fût même le sens étymologique de *tempus :* « Racine tem, d'où τέμνω ; proprement division, section ; de là particulièrement division du temps, époque, temps : *tempus diei* (Térence, *Heaut.*, I, 2), le moment du jour; *tempus extremum diei* (Cic., *De Orat.*, I, 7), les derniers moments du jour. — Tempus est... pars quaedam aeternitatis (Id., *De Invent.*, I, 26). — Tempus esse dicunt intervallum mundi motus (Varron, *De ling. lat.*, VI, 2-52). » Freund et Theil, *Dict. lat.*, sub v°. Cette étymologie serait d'accord avec l'hypothèse des sociologues, pour qui l'idée de temps s'est formée par le retour régulier des fêtes religieuses (liées aux travaux agricoles et aux rythmes astronomiques), ces fêtes divisant la vie sociale en périodes d'un caractère spécial et homogène. Voir Hubert, *Étude de la représentation du temps dans la Religion et dans la Magie*, Annuaire de l'École des Hautes-Études, sect. des Sciences religieuses, 1905.

Il est vrai que pour Bréal et Bailly (*Dict. étymol. latin*, sub v°) le sens primitif de *tempus* serait température, chaleur. « Ce mot, disent-ils, est de même origine que *tepor*, dont il diffère seulement par le genre et par la pré-

---

indéfini. — La filiation des sens me paraît être la suivante : des temps **A,** définis par leurs limites, peuvent commencer par une limite commune ; d'où comparaison de temps égaux et inégaux, division d'un même temps, addition de temps successifs, — toutes opérations qui enveloppent le rapport univoque *avant-après*, et conduisent donc à dégager l'idée générale du temps **(B).** Cette abstraction, Newton la réalise **(C)** et peut-être aussi Spinoza, mais non Leibniz, pour qui l'unité idéale du temps (comme du nombre ou de l'espace), c'est simplement l'existence d'une même raison de continuer. Posant le temps comme une intuition, Kant oscille entre les sens **B** et **C.** La différence et la parenté entre ces deux sens ne peuvent être mieux définies que par Hamelin (*Essai*, p. 66-67) : « C'est parce que le temps est un concept qu'il peut être une abstraction... Un temps rempli, ou même un temps qu'on suppose découpé en parties par un acte de l'esprit, est quelque chose de concret et de déterminé. Aussi, considéré sous cet aspect, et non comme temps pris en lui-même, n'est-ce plus rien d'infini. Dès qu'on en revient au contraire, par l'*abstraction de toute limite effective*[1], à ne plus voir dans le temps que le temps en lui-même, c'est-à-dire en général, il ne reste que *l'idée de limites abstraites, c'est-à-dire non assignées*, et *d'intervalles abstraits*, c'est-à-dire *quelconques*[1]... On peut dire du temps (en soi et en général) qu'il est une idée confuse, confusion signifiant ici l'inachèvement... Mais le temps constitue un moment de la pensée, et il est impossible qu'il ne se pose pas devant nous vide et

1. C'est moi qui souligne. (M. Drouin.)

sence d'une nasale. De là « temps (bon ou mauvais) » en général. Enfin, on est arrivé à l'idée abstraite de la durée. »

Mais si même cette étymologie est exacte (et elle laisse un peu à désirer au point de vue sémantique), le sens **A**, en raison seule de son ancienneté et de son étendue, conserve la prééminence.

Le sens **B** est proprement l'idée de durée ou de devenir ; H. Bergson, qui a le plus vigoureusement contribué à dégager ce sens à l'état pur et à l'opposer au temps « spatialisé » de Kant, l'appelle plus ordinairement du nom de *durée* (voir particulièrement *Essai sur les Données immédiates de la conscience*, ch. II, 74-88 ; *Lettre à M. Höffding*, à la fin de la trad. française de *La Philosophie de Bergson*, p. 160-162). — Guyau avait distingué de même le *lit* du temps (sens **C**) et son *cours* (sens **B**). *La Genèse de l'idée de temps*, p. 27, 29, 117. Mais, dans le « cours » du temps, il enveloppait à la fois le sens **B** et le sens **A** ; car, après avoir dit que l'avenir est essentiel à l'idée de temps, qu'elle consiste en une tendance et une intention, que « le cours du temps n'est que la distinction du voulu et du possédé », il ajoute : « C'est le rapport de ces deux termes qui, selon nous, a engendré tout d'abord la conscience du temps ; ce dernier ne fut à l'origine, en quelque sorte, que l'*intervalle* conscient entre le besoin et sa satisfaction, entre la coupe et les lèvres. » *Ibid.*, 34.

Enfin, le sens **C** peut être considéré comme un élargissement à l'infini du sens **A** (de même que le temps mathématique en est une réduction infiniment petite) ; mais cet élargissement en change radicalement le caractère ; car l'essentiel du sens **A** est de définir une période, brève ou longue, mais distincte, et qui, s'opposant à d'autres périodes, détermine la place d'un événement par rapport aux autres. Lorsque cette période n'est plus un repère, mais un contenant universel, elle ne peut plus remplir cette fonction, et ne répond plus qu'au besoin de penser tous les moments et toutes les périodes comme coordonnés d'une manière uniforme. Cf. *Temps* propre*.

Rad. int. : **A. C.** Temp ; **B.** Dur.

« Temps local », voir Observations.

---

abstrait, à part du contenu ou de l'action mentale qui le déterminent ; et avec l'abstraction reparaissent la continuité et l'infinité. » **(M. Drouin.)**

Il faut citer ici un texte capital de l'opuscule *De l'esprit géométrique*. Pascal y examine précisément, et très longuement, à propos des mots qu'on peut définir, la notion de temps, et il trouve qu' « il n'y a rien de plus faible que le discours de ceux qui veulent définir ces mots primitifs ». — « ... Le temps est de cette sorte. Qui le pourra définir ? Et pourquoi l'entreprendre, puisque tous les hommes conçoivent ce qu'on veut dire en parlant de temps, sans qu'on le désigne davantage ? — Cependant il y a bien de différentes opinions touchant l'essence du temps. Les uns disent que c'est le mouvement d'une chose créée ; les autres la mesure du mouvement, etc. Aussi ce n'est pas la nature de ces choses que je dis qui est connue de tous : ce n'est simplement que le rapport entre le nom et la chose ; en sorte qu'à cette expression, *temps*, tous portent la pensée vers le même objet ; ce qui suffit pour faire que ce terme n'ait pas besoin d'être défini, quoique ensuite, en examinant ce que c'est que le temps, on vienne à différer de sentiment après s'être mis à y penser, *car les définitions ne sont faites que pour désigner les choses* que l'on nomme, et non pas pour en montrer la nature. » (C'est nous qui soulignons.) — Pascal, *De l'esprit géométrique*. Ed. Brunschv., p. 170. **(L. Boisse.)**

Sur **« Temps local ».** — Cette expression avait été introduite par M. Lorentz, en corrélation avec son hypothèse de la contraction des corps en mouvement, et par

« **Temps propre** », expression créée, par opposition à la précédente, par P. LANGEVIN et couramment employée par les physiciens contemporains pour marquer dans la Théorie de la Relativité*, l'impossibilité de rapporter tous les phénomènes de l'Univers à un seul et même temps, au sens **C**, comme l'admettaient Newton et Kant. Le temps de ces philosophes, qui est aussi celui du sens commun, « correspond à la succession d'une série très particulière d'événements, ceux qui s'enchaînent dans une même portion de matière ou dans une même conscience, et se confond, au point de vue de la mesure, avec ce que nous appellerons le « temps propre » de cette portion de matière ; nous aurons à nous poser la question de comparer les temps propres des diverses portions de matière en mouvement les unes par rapport aux autres. » LANGEVIN, *Le Temps, l'Espace et la Causalité*, Bull. de la Soc. fr. de philos., janvier 1912, p. 3.

Temps de réaction, D. *Reaktionszeit ;* E. *Reaction-time ;* I. *Tempo di reazione.*

Durée* comprise entre une excitation et la réaction qu'elle provoque.

On distingue diverses espèces du temps de réaction, selon qu'il s'agit de réaction simple, de distinction entre deux excitations d'intensités différentes, d'identification d'une excitation, de réponse par un signe conventionnel à chaque sorte d'excitation, etc. (*Temps de discrimination, de récognition, de choix*, etc.) Cf. BALDWIN, v° *Reaction-time.*

Rad. int. : Temp(o) di reakt(o).

TENDANCE, D. *Streben, Richtung* (plus faible, ne veut dire qu'action dirigée, ou même direction) ; E. *Tendency ;* I. *Tendenza.*

A. (Au sens abstrait.) Caractère de ce qui tend à une fin (surtout au sens **A** du mot *tendre**).

B. (Au sens concret.) Puissance d'ac-

---

opposition à celle de *temps absolu*, dont il croyait possible de conserver la notion. Voir POINCARÉ, *La valeur de la science*, 187. Le principe de relativité élimine celle-ci, qui n'a aucun sens expérimental. Il est impossible d'instituer une mesure unique du temps, valable à la fois pour divers systèmes de référence en mouvement les uns par rapport aux autres. Il n'y a pas de temps absolu ; la simultanéité d'événements distants dans l'espace n'a qu'un sens relatif : deux événements simultanés pour les uns ne le sont pas pour les autres. Chaque système de référence a son « *temps propre* », le seul que l'expérience lui permette d'atteindre. **(P. Langevin.)**

Tandis que Spencer avait essayé de réduire l'espace au temps, M. Bergson considère le *temps homogène* (par opposition à la durée pure) comme se réduisant à l'espace ; on sait que la théorie de la *relativité* n'admet plus qu'un seul terme, le *temps-espace*. **(Ch. Werner.)**

Sur **Temps de réaction.** — Article ajouté à la demande de plusieurs membres de la Société. La rédaction ci-dessus est due à **Ed. Claparède.**

Sur **Tendance.** — Article développé pour tenir compte des observations faites à la séance du 3 avril 1919 par MM. **Parodi** et **Roussel,** ainsi que d'une remarque de M. **Mentré.** Le texte de *Psychologie et Métaphysique* dont nous citons ci-dessus la première phrase nous a été communiqué par M. **Roussel.** Il continue ainsi : « La tendance ne nous est donnée que par l'affection, et le besoin, dès qu'il s'éveille prend pour nous la forme d'un malaise ; mais nous la sentons pour ainsi dire à l'œuvre dans le mouvement continu qui transforme peu à peu ce malaise en souffrance, et qui fait naître de cette souffrance elle-même la jouissance qui accompagne la satisfaction du besoin, et le bien-être qui la suit. Nous sentons

tion dirigée en un sens défini, mais qui ne s'actualise pas, ou du moins qui ne s'actualise pas entièrement, soit que les conditions appropriées fassent défaut, soit qu'un obstacle l'arrête ou la retarde, soit enfin que par sa nature même, elle ne comporte qu'un développement graduel.

« Aucun savant, je crois, ne vous contestera l'existence du facteur complémentaire que vous postulez (pour l'explication des phénomènes biologiques, à côté des actions physiques et chimiques connues) à la seule condition peut-être de substituer au mot *effort* dont le sens est suspect d'anthropomorphisme, le mot *tendance*, dont le sens, tout à fait général, peut même être purement dynamique. » *Lettre* de SULLY-PRUDHOMME à Ch. Richet, dans *Le Problème des causes finales*, p. 147.

Spécialement, en psychologie, terme générique comprenant tous les phénomènes d'activité spontanée.

« Tout mouvement est donc le produit d'une spontanéité qui se dirige vers une fin ; mais une spontanéité qui se dirige vers une fin est une tendance, et une tendance qui produit un mouvement est une force... » J. LACHELIER,

---

aussi confusément, et l'on pourrait peut-être montrer par une analyse psychologique et physiologique à la fois, que nos diverses tendances ne sont que différentes formes d'une tendance unique, que l'on a justement nommée la volonté de vivre. Nous sommes donc volonté avant d'être sensation... » *Ibid.*, p. 138. — « On peut douter si le minéral n'est qu'un objet pour nos sens, ou s'il est, en outre, un sujet en lui-même ; mais il ne peut être, dans ce dernier cas, que la volonté fixe d'un état fixe, que l'on n'ose plus nommer affection. » *Ibid.*, 140. (La *tendance* existerait donc même dans ce qui reste fixe.) — Plus loin la pensée apparaît très nette lorsqu'il se demande (et c'est bien là en effet, il me semble, toute la question) : « Mais en énumérant les éléments qui précèdent en nous cette représentation, n'avons-nous pas fait revivre la distinction, effacée par l'empirisme, de ce qu'on appelle nos *facultés ?* On ne dira pas que c'est faute d'analyser les données de la conscience que nous rangeons sous des titres différents des faits qui sont, au fond, de même nature : car c'est précisément l'analyse qui, dans la perception de l'étendue, nous a fait découvrir la sensation visuelle ou tactile, dans la sensation l'affection, dans l'affection la tendance. On ne dira pas non plus que nous concluons à tort de faits passagers à des pouvoirs durables : car il y a dans les faits mêmes que nous venons d'énumérer quelque chose de durable, qui répond à l'idée que l'on se fait ordinairement d'une faculté. » Tout le passage est aussi affirmatif. Lachelier parle de « notre faculté générale de sentir, qui est notre vie dans son unité », et enfin : « Il en est de nos désirs comme de nos sensations : tous ceux que nous rangeons dans la même classe ont leur racine dans une tendance commune et toutes ces tendances se résolvent à leur tour dans une tendance unique, que nous pouvons appeler indifféremment notre volonté radicale, ou notre faculté de vouloir. » *Ibid.*, p. 141. **(F. Roussel.)**

Xavier Léon rappelle le rôle important que Ravaisson donnait déjà à ce même terme et à cette même idée dans sa thèse sur *l'Habitude :* « La loi universelle, le caractère fondamental de l'être, est la tendance à persister dans sa manière d'être. » — « Si tout être tend à persister dans son être, toute étendue mobile, tout mobile (car il n'y a de mobile que ce qui est étendu) persiste dans son mouvement ; il y persiste avec une énergie précisément égale à la quantité de ce mouvement même. Cette tendance à persévérer dans le mouvement est l'inertie. Dès le premier degré de l'existence se trouvent donc réunis la permanence, le changement ; et dans le changement même, la tendance à la permanence » (page 5). — « Aucune modification organique ne peut expliquer la *tendance* (souligné par

Du fondement de l'induction, 2e éd., p. 87. — « Ce qui est peut-être vrai, c'est que la conscience de chaque affection enveloppe comme un antécédent nécessaire celle d'une tendance qui la produit et qui se réfléchit en elle. La tendance ne nous est donnée que par l'affection, etc. » Id., *Psychologie et métaphysique*, à la suite du même ouvrage, p. 138.

« La tendance n'a rien de mystérieux : elle est un mouvement ou un arrêt de mouvement à l'état naissant. J'emploie ce mot, *tendance*, comme synonyme de besoins, appétits, instincts, inclinations, désirs ; il est le terme générique dont les autres sont des variétés ; il a sur eux l'avantage d'embrasser les deux aspects, psychologique et physiologique du phénomène. » Ribot, *Psychol. des sentiments*, ch. i, p. 2.

Voir A. Burloud, *Principes d'une psychologie des tendances*, et cf. dans Paulhan, *Les Caractères*, p. 115, un exemple de tableau des tendances.

Cf. *Tendre**, verbe.

1. TENDRE, verbe neutre. D. *Streben* ; E. *To aim (at) ; to tend (to)* ; I. *Tendere*.

A. Au sens psychologique, se dit de l'agent, conçu comme éprouvant, d'une manière plus ou moins claire, un sentiment analogue à ce que nous appelons *désir* ou *effort*.

B. Au sens physique, se dit de ce

---

l'auteur), le penchant dont le progrès coïncide avec la dégradation de la sensation et de l'effort » (p. 28).

— **G. Dumas** nous a signalé que Ribot appelle *tendance intellectualisée* celle dans laquelle les éléments affectifs et moteurs passent au second plan, au profit des éléments abstraits ; et que Paulhan parle, dans un sens très voisin, de *tendances spiritualisées* dans son livre : *Les transformations sociales des sentiments* (1920), où cette notion de tendance joue un rôle considérable : « Il faut, écrit-il au début, que la tendance qui naît s'accommode à nos organes, à notre esprit, à notre milieu social. Elle tend à se fondre en eux, à se modeler sur eux, à s'assimiler à eux. C'est là ce qu'on peut appeler l'organisation, la spiritualisation, et la socialisation des tendances, lorsque la tendance se transforme et s'assimile suffisamment. » Socialisation et spiritualisation des tendances ne peuvent d'ailleurs être séparées qu'abstraitement ; par ce double processus elles subissent des inhibitions et reçoivent d'autre part des impulsions nouvelles, se compliquent et s'élèvent dans la hiérarchie des phénomènes conscients. « L'amour, par exemple, est en somme une transformation de l'instinct sexuel. Comparez ce qu'il est chez Lamartine et chez Casanova ; comparez la passion d'un homme civilisé et l'instinct d'un chien : vous apercevrez comment la spiritualisation et la socialisation transforment une tendance, un désir organique, comment elles l'associent à la vie psychique, large et riche, comment elles font, d'un besoin relativement simple, un sentiment complexe qui se mêle à la vie entière ; comment, d'autre part, elles peuvent rattacher cette même tendance aux mille devoirs, aux innombrables convenances de la vie sociale, et par là lier plus étroitement l'homme à la société et l'y assujettir avec plus de rigueur. » (*Ibid.*, p. 6-7.)

Sur **Tendre,** verbe. — L'épreuve de cet article contenait la critique suivante, qui n'a pas été unanimement admise. Je n'ai donc pas cru pouvoir la maintenir dans le texte, et je la reproduis ici avec les objections qui y ont été faites :

« Le mot *tendre* est équivoque, en ce qu'il fait appel indistinctement à deux ordres d'expérience divers, dont le premier est une donnée immédiate de la conscience, tandis que le second repose au contraire sur une interprétation logique dans laquelle intervient l'idée générale d'une classe de phénomènes semblables,

qui produirait ou subirait une transformation par la seule suppression d'un obstacle, comme un gaz comprimé, un ressort tendu, etc.

C. Au sens mathématique, on dit qu'une variable y, fonction d'une variable x, tend vers b en même temps que x tend vers a, si à des valeurs quelconques de x, de plus en plus voisines de a, correspondent des valeurs de y de plus en plus voisines de b ; ou plus précisément, telles que la différence $b-y$ (ou si b est infini, le quotient $\frac{1}{y}$) puisse descendre au-dessous de toute quantité donnée.

CRITIQUE

Ce terme est consacré dans certaines expressions traditionnelles : « La puissance* tend à l'acte*. » — « L'être tend à persévérer dans l'être » (traduction usuelle de la formule « Unaquaeque res in suo esse perseverare conatur ». SPINOZA, *Éthique*, III, prop. 6 et suiv. Cf. trad. SAISSET, *Ibid.*). — « Tout être tend à persister dans son être. » RAVAISSON, *De l'habitude*, p. 5. — Mais ne recouvre-t-il pas une notion équivoque, dans laquelle les sens **A** et **B** sont, le plus souvent, confondus, comme si l'on pouvait passer à volonté de l'un à l'autre sans changer l'extension

et la catégorie de possibilité. Si la tendance physique n'est pas conçue psychologiquement, par une sorte d'intuition sympathique (comme celle qui nous permet de *sentir* par l'imagination le poids d'une voûte et sa poussée latérale), elle se ramènera en effet au schéma conceptuel suivant : on dit qu'un donné A tend à l'état B si l'on suppose par hypothèse que toute conservation d'un A qui ne se transforme pas en B implique l'existence d'un autre donné C incompatible avec ce changement. Or c'est là ce qui ne peut être connu que d'une manière extérieure et inductive. — L'équivalence exacte de ce point de vue psychologique et de ce point de vue logique est d'ailleurs un des postulats du spinozisme.

Mais chacune de ces interprétations contient de plus des difficultés intérieures : 1° En ce qui concerne le point de vue psychologique, on étend par cette expression bien au delà du conscient ce qui n'a de sens que pour la conscience. Nous ne savons plus rien de l'effort quand nous en retranchons le sentiment de l'effort. Il peut sans doute y avoir des efforts que nous avons le droit d'appeler inconscients (pour un centre de conscience déterminé ; cf. *Effort**) ; mais ou nous passons brusquement au sens logique, ou nous attribuons par analogie l'état d'effort à un sujet semblable en nature à notre pensée individuelle. — 2° En ce qui concerne le point de vue logique, il faudrait pouvoir admettre, pour le réaliser à l'état pur, qu'en l'absence de la condition C, le donné A deviendrait B *immédiatement* et *totalement ;* tandis qu'on admet toujours, au contraire, qu'il se transforme graduellement, comme la graine qui croît ou la chaleur qui s'égalise. — Ce terme recouvre donc une notion très ambiguë. » **(A. L.)**

Cette critique me paraît d'une sévérité exagérée. Au point de vue logique, il n'est pas toujours nécessaire que A « devienne B immédiatement et totalement ». Ce n'est vrai que si B représente un état fixe ; mais il n'en est plus de même si B représente une évolution ; et même, dans ce cas, l'expression ne s'applique plus à rien de défini. Ainsi, de par la pesanteur, les corps tendent à *tomber :* tomber n'est pas un état ; ce serait plutôt un changement d'état. — Le mot *tendre*, ainsi entendu, me paraît avoir sa place même dans la science, tout au moins à titre provisoire : dans le cas actuel, jusqu'à ce qu'on ait défini la mesure de cette tendance (et c'est alors que la Statique des corps pesants est constituée). **(J. Hadamard.)**

Pour Lachelier, comme nous l'avons vu plus haut (voir les *Observations* sur *Tendance**) la tendance est la source, la racine profonde des phénomènes qui la

du terme ? Voir les *Observations* ci-dessous.

Rad. int. : Tendenc.

2. TENDRE (adj.), D. *Zärtlich ;* E. *Tender ;* I. *Tenero.*

Usité dans l'expression spéciale : « le sentiment tendre » ou « l'émotion tendre ». « L'expression physiologique de la tendresse, en ce qui concerne les mouvements, est réductible à une seule formule : l'attraction. Elle se traduit ou par des mouvements élémentaires de rapprochement, ou par les contacts, ou par l'embrassement, qui est sa fin dernière, dont le reste n'est qu'une forme mitigée ou arrêtée. Elle a donc un rapport direct avec le sens primordial, le toucher ; comme le dit Bain, le contact est l'alpha et l'oméga de l'émotion tendre. » Ribot, *Psychologie des sentiments*, 2e partie, ch. iv : « La sympathie et les émotions tendres », p. 231. Au point de vue psychologique, il la

---

manifestent, puisqu'elle est ce qui constitue l'être en tant que « sujet en lui-même », alors que les lois de la physique ou de la physiologie déterminent seulement la *succession* de ces phénomènes et la *forme* particulière qu'ils revêtent. Cette conception de la tendance ne rend-elle pas en partie caduque la critique ci-dessus ? Vous écrivez : « On dit qu'un donné A tend à l'état B si l'on suppose par hypothèse que toute conservation d'un état A qui ne se transforme pas en B, implique l'existence d'un autre donné C incompatible avec ce changement. » — Ne pourrait-on pas concevoir les choses autrement ? Le donné A ne tend pas à l'état B en tant que donné A ; mais ce qui explique d'abord la forme qu'il revêt lorsqu'il est pour nous le donné A, et le moment où il la revêt, ce qui explique ensuite la forme qu'il prendra pour nous lorsqu'il sera transformé en B et le moment où s'opérera cette transformation, ce sont dans l'un et l'autre cas d'autres données. Tout d'abord il est le donné A parce que l'autre donné C se rencontre, si l'on peut ainsi parler, avec ce que nous appellerions la tendance ; mais ce qui explique qu'il devienne ensuite B ou mieux revête l'état B, ce n'est pas la seule disparition du donné C, mais d'une part la persistance de la tendance, et d'autre part un autre donné D (car le monde de l'expérience n'est jamais vide). Et si un nouveau donné E s'était présenté au lieu du donné D, A se serait transformé non pas en B, mais en un nouvel état B′. Ce qu'il reste vrai de dire, c'est que ces données D et E, qui déterminent l'*ordre* et la *forme* des états B et B′, qui sont revêtus par le donné A, ou pour mieux dire qui lui succèdent, n'en déterminent pas à eux seuls l'existence. Il y faut précisément la tendance. De là l'impossibilité pour le donné A, en l'absence de la condition C, de « devenir B immédiatement et totalement ». Aucun donné ne nous fournit, en tant que donné, la raison profonde des divers états qu'il présente ; aucun état n'exprime la tendance dans sa totalité, ce qui serait d'ailleurs l'épuiser et la fixer. La tendance n'existe pour nous que si elle déborde chacun des états qui la manifestent. Et c'est précisément parce que nous croyons constater ce dépassement que nous nous croyons autorisés à en affirmer l'existence. **(F. Roussel.)**

L'objection de M. Hadamard concerne en effet un sens que je n'avais pas considéré : celui où l'on dit que A tend, non pas à un état, mais à un mouvement ; et je reconnais que cette distinction lève une partie de la difficulté interne inhérente au sens logique du mot. On peut se demander cependant, si toute tendance à un mouvement n'implique pas une tendance à une fin dont ce mouvement serait le moyen. — Je n'ai d'ailleurs jamais mis en doute que cette idée eût un rôle très utile dans la recherche scientifique comme beaucoup d'autres idées qui ne sont exemptes ni d'obscurité ni d'équivoque : voir par exemple la critique de *Cause**. Mais ce sont des notions à critiquer et, s'il se peut, à dépasser, comme

considère comme « simple et primitive ». *Ibid.*, 233.
Rad. int. : Tener.

Tenseur, voir les Observations sur *Vecteur**.

1. « TENSION » (G. τόνος), terme technique de l'École Stoïcienne, qui représente :

1° D'une manière générale l'effort interne qui donne à toute chose la cohérence de sa nature, soit que cet effort réside dans la chose elle-même ou dans une chose plus parfaite. Ainsi, par exemple, le feu et l'air, les éléments actifs ou drastiques ont, en eux-mêmes, la tension (πνευματικὴ δύναμις, πνευματικὸς τόνος) qui fonde l'unité de leur nature ; l'eau et la terre tiennent, au contraire, des deux précédents la réalité une et stable de leur essence : ce sont des éléments passifs.

2° En particulier, l'effort par lequel l'âme se tend pour saisir la connaissance vraie, ou se raidit contre l'influence des choses extérieures. « Mourir, se délasser de cette « tension », de cet effort sans but et sans fin qui constitue la vie même, tel est le dernier mot du stoïcisme. » Guyau, *Manuel d'Épictète*, Introduction, xl.

2. « Tension psychologique », terme proposé par Pierre Janet pour désigner les deux phénomènes essentiels caractérisant les degrés supérieurs dans la hiérarchie des fonctions mentales : « 1° L'unification, la concentration, surtout importante lorsqu'elle est nouvelle et qu'elle constitue la synthèse mentale ; 2° Le nombre, la masse des états psychologiques qui doivent faire partie de cette synthèse. La réunion de ces deux phénomènes, une synthèse nouvelle, une forte concentration et des faits de conscience très nombreux, constitue un caractère qui doit être essentiel en psychologie, et que l'on peut appeler par convention la *tension psychologique.* » *Les Obsessions et la Psychasthénie* (1903), p. 495. Le degré de la tension psychologique est aussi appelé par lui « l'élévation du niveau mental ». *Ibid.*, 496. Cf. *Les Oscillations du niveau mental*, Revue des Idées, oc-

---

M. Hadamard semble bien en tomber d'accord. — Les remarques de M. Roussel me paraissent très fondées en ce qui concerne le sens psychologique de « tendre ». Mais cette idée telle que la présentait M. Lachelier, tirée par analyse réflexive de la vie mentale, ne saurait être transportée aux faits physiques sans une transformation qui l'altère profondément, et ne lui laisse pour ainsi dire plus que le caractère d'un x inconnaissable. Si l'on part de l'esprit, c'est-à-dire de la volonté et de l'effort, quel contenu cette idée conserve-t-elle après que la conscience de cette volonté a disparu ? Et si l'on part des choses, c'est-à-dire du rapport logique que nous avons essayé de définir plus haut, et que précise l'observation de M. Hadamard, jusqu'à quel point peut-on l'assimiler à la tendance, telle qu'elle est impliquée par l'affection, et telle qu'elle se révèle dans le désir ou la volonté ? Voir d'autre part ci-dessous l'article *Thème**. **(A. L.)**

Sur **Tension.** — Article complété d'après les observations de **L. Robin** qui nous signale en outre le rôle donné par Hamelin à la notion de *tension* en même temps qu'à la notion de *pression* dans la définition de la force, et la correspondance de ces deux notions avec la conception synthétique et progressive de la causalité. Envisagée dans son acception mécanique, dit-il, « la force n'est pas autre chose que la pression et la tension, deux idées qui se suffisent à elles-mêmes, c'est-à-dire figurent en titre sous leur propre nom dans la représentation quand le moment est venu d'y paraître, et qui d'autre part, se laissent clairement concevoir et définir... » *Essai*, p. 256-257. Voir toute l'analyse qui suit, p. 257-262.

tobre 1905 ; *La Tension psychologique et ses oscillations*, Journal de Psychologie, mai 1915.

Rad. int. : Tens.

TÉRATOLOGIE, D. *Teratologie ;* E. *Teratology ;* I. *Teratologia.*

Partie de la biologie qui traite des malformations et des monstruosités.

Rad. int. : Teratologi.

TERME, G. ὅρος (voir plus bas) ; L. *Terminus ;* D. **A.** sans équivalent exact ; **B.** *Wort*, *Ausdruck ;* **C.** *Terminus* (Benno Erdmann dit en parlant des propositions et du syllogisme *Glied : Oberglied*, *Unterglied*, *Mittelglied ;* voir p. ex. *Logik*, 2ᵉ éd., p. 653) ; *Glied* se dit aussi en mathématiques ; — E. **A.** sans équivalent exact ; **B. C.** *Term ;* — I. *Termine.*

A. Borne, limite ; souvent avec l'idée de limite conforme à la nature des choses, d'achèvement normal. « Infiniti erroris finis et terminus legitimus. » Bacon, Préface générale à l'*Instauratio magna scientiarum* (Ell. et Spedd. I, 133). Spécialement, borne dans le temps, fin : « Le terme de la vie. » — Époque finale fixée d'avance : « Ce qui n'est dû qu'à terme ne peut être exigé avant l'échéance du terme. » *Code civil*, art. II, 86. Le mot se dit aussi, dans le langage juridique, du délai même finis-

---

Sur **Tératologie.** — La tératologie a été créée comme science par Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, et vraiment constituée par son fils, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire.

« Si l'état normal était le seul possible et l'anomalie, le désordre, que serait la tératologie et quel fruit pourrions-nous retirer de son étude ? Sans principes au point de départ, sans méthodes, sans applications possibles aux autres branches de nos connaissances, elles resterait nécessairement en dehors de la vraie science : inutile annexe de la biologie, elle serait bonne tout au plus à occuper les loisirs de quelques curieux, amis du bizarre. L'idée de désordre est la négation même de l'idée de science.

« Si au contraire l'anomalie a ses règles, et si ces règles peuvent être rattachées aux règles qui président aux organisations ordinaires, la tératologie est, par là même, restituée à la science, et elle s'unit intimement à la biologie normale par la communauté des principes et la possibilité d'applications réciproquement utiles. » Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, *Histoire naturelle générale* (Masson, 1860), t. III, 1ʳᵉ partie, p. 25.

Suivant cet auteur, la classification tératologique comprend deux grandes parties :

a) L'étude des anomalies *simples*, ou des demi-monstruosités, qu'il appelle *hémitéries* (ἥμισυς, τέρας). Les hémitéries portent tantôt sur le volume *(nanisme, géantisme) ;* tantôt sur la forme, tantôt sur la structure, tantôt sur la disposition, tantôt sur le nombre des organes *(albinisme* et *mélanisme*, *ectro-dactylie*, *polydactylie)*.

b) L'étude des anomalies *complexes*, qui comprend elle-même trois classes : 1° Les hétérotaxies ; 2° Les hermaphrodismes ; 3° les monstruosités, les plus graves qui « le plus souvent ne permettent pas à la vie de se prolonger au delà de la naissance » (Id., *ibid.*, p. 5 et suiv.).

Il y a chez les deux Geoffroy Saint-Hilaire un effort très remarquable, et très efficace, pour soustraire aux applications romantiques de « *la création sans Dieu* », ou d' « *une nature en débauche* » des phénomènes qui pour être *anormaux* n'en restent pas moins *réguliers*. La notion de *l'ordre* ne disparaît jamais dans la nature ; il y a tantôt un ordre *inverse*, tantôt un ordre *redoublé ;* mais il y en a toujours un. La signification philosophique de la tératologie nous paraît considérable. **(L. Boisse.)**

sant à une époque fixée : « Le *terme* diffère de la *condition* en ce qu'il ne suspend point l'engagement, dont il retarde seulement l'exécution. » *Ibid.*, 1185.

B. Expression verbale représentant une idée définie. « Un terme péjoratif ; un terme complexe. » — « S'exprimer en termes concis, en termes diffus. » — Devient souvent un simple synonyme de *mot*, et se trouve même appliqué (contrairement à l'étymologie) à des mots dont le sens est mal défini : « Les observations qu'on vient de faire sur les termes auxquels s'attachent des idées essentiellement philosophiques ou transcendantes, sont également susceptibles de s'appliquer aux termes dont peut-être on définira un jour scientifiquement et incontestablement la valeur, mais dont jusqu'à présent la définition rigoureuse n'a pas été trouvée. » COURNOT, *Essai sur les fondements de nos connaissances*, ch. XIV, § 216.

C. L'un des éléments simples (ou considérés comme tels) entre lesquels on établit une relation logique ou mathématique ; et notamment :

1° Dans un jugement attributif, le sujet* et le prédicat*.

2° Dans un syllogisme, le majeur* *(grand terme)*, le mineur* *(petit terme)*, et le moyen*.

3° Dans un système analogique, chacun des éléments mis en correspondance ; en particulier, dans une proportion, les extrêmes et les moyens.

4° Dans une formule algébrique, un monôme affecté des signes + ou — ; etc.

CRITIQUE

Les sens actuels de ce mot, en français, sont disparates parce qu'ils sont dérivés, suivant des directions très diverses du sens primitif. Ὅρος signifie d'abord limite matérielle, borne (cf. *horizon*) ; puis, par métaphore, ce qui délimite ou définit une espèce d'être, ce qui en est le caractère essentiel, de même qu'en latin *finis*, *definitio ;* il passe de là à désigner l'opération même de la détermination ou définition (ce sens a disparu dans le mot français *terme*) ; enfin, il désigne les mots qui sont définis et même, comme nous l'avons vu plus haut, ceux qui ne le sont pas.

D'autre part, le sens **C** pourrait s'être formé un peu différemment. BAILLY (*Dict. grec*, sub v°), admet qu'il vient par analogie de l'emploi, très classique, qui est fait du mot ὅρος pour désigner une stèle portant une inscription hypothécaire. Il renvoie à un texte de l'*Arithmétique* de NICOMAQUE, et aux *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, 1870 (et non 1871), 2e semestre, où l'on trouve une communication de M. Bienaymé citant et commentant un texte de STOBÉE, où le mot ὅρος désigne les termes d'une ἔκθεσις, au sens de série ou de progression mathématique.

Rad. int. : Term.

« TERMINISME », D. *Terminismus ;* E. *Terminism ;* I. *Terminismo.*

A. L'une des formes du nominalisme*, celle que représente la doctrine de Guillaume D'OCCAM, ainsi nommée en raison du rôle prépondérant que joue le mot *terminus* dans son analyse des opérations logiques, et notamment de sa formule : « Scientia isto modo est de rebus singularibus, quia pro ipsis singularibus termini supponunt. » *In sentent.*, I, d. 2, q. 4, M.

B. Quelquefois appliqué, en général,

Sur **Terme.** — Comparer la formule de LUCRÈCE, *alte terminus haerens* (p. ex. I, 596), la barrière qui fixe profondément, dans l'ordre naturel, l'essence de chaque chose et délimite son pouvoir et ses propriétés. — ARISTOTE (*Métaph.*, A, 6 ; 987b6) oppose la notion de ὅρος à celle de changement : parce que les choses sensibles changent sans cesse, il est impossible d'en déterminer aucune par un κοινὸς ὅρος. **(L. Robin.)**

à toutes les doctrines nominalistes. « Opinio est nominalium vel terministarum. » Petrus Nigri, dans Prantl, iv, p. 186.

Rad. int. : Terminism.

TERMINOLOGIE, D. *Terminologie ;* E. *Terminology ;* I. *Terminologia.*

A. Étude des termes techniques relatifs à une science, à un art.

B. Par abus, l'ensemble de ces termes eux-mêmes, le vocabulaire technique propre à une discipline, à une école, à un auteur. « Une mauvaise terminologie. » — « La terminologie de Kant n'est pas fixe. »

Rad. int. : Terminologie.

TERMINUS a quo, terminus ad quem. Expressions scolastiques restées usuelles pour désigner respectivement, dans l'ensemble d'un processus, le point de départ et le point d'aboutissement. Voir, par exemple, l'usage qu'en a fait Höffding pour analyser, dans un jugement, la représentation d'où l'on part et la représentation à laquelle on aboutit. *La base psychologique des jugements logiques*, Revue philosophique, nov. 1901, § v.

Tertiaire (qualité), voir *Valeur**, Critique, § 2.

TERTIUM quid (quelque chose de troisième), se dit d'un troisième terme qu'il y a lieu de prendre en considération, dans une analyse où l'on en n'a jusque-là considéré que deux.

TEST, terme anglais appartenant au langage usuel (pierre de touche, critérium), introduit en psychologie par Mc Keen Cattell (*Mental tests and measurements*, Mind, 1890, 372-380). — Le mot est employé tel quel en français et en allemand (où l'on dit aussi *Probe, Stichprobe*) ; — I. *Testo*, quelquefois *reattivo*, *prova*, *saggio*. — (Voir l'article *Tests*, très détaillé, dans Baldwin, et le passage de Ribot, cité plus loin.)

Épreuve servant à déterminer, par une technique définie d'avance et susceptible de contrôle, la présence ou le degré de tel ou tel caractère physique ou mental : par exemple, le nombre d'omissions faites en s'appliquant à barrer tous les *a* d'une page imprimée, test de perception visuelle attentive.

Édouard Claparède a distingué les « tests de développement » ou « d'âge », servant à diagnostiquer le degré de précocité ou d'arriération ; et les « tests d'aptitude », qui renseignent sur les qualités particulières d'un individu. *Tests de développement et tests d'aptitude*, Archives de psychol., xiv (1914).

CRITIQUE

Ribot a défini ce terme : « La méthode des *tests* (épreuves) consiste dans la détermination, chez un homme normal, des caractères physiques et psychiques qui lui sont propres. » Art. *Psychologie*, dans *La Méthode dans les Sciences*, I, 237. Cette limitation à l'homme normal s'explique probablement par le désir de distinguer le test du diagnostic proprement médical. Et, de fait, la « méthode des tests » a été plus souvent un procédé d'anthropologie, de psychologie normale, ou de psychologie comparée, que de psychologie pathologique. Cependant, il ne semble pas qu'il y ait lieu d'y limiter l'emploi de ce mot ; on a vu ci-dessus que l'usage des tests s'appliquait, notamment, d'une manière courante à l'étude des enfants anormaux.

D'autre part, les tests sont très sou-

Sur **Terminisme.** — Texte de Petrus Nigri communiqué par M. **Gilson,** qui nous signale aussi l'emploi de ce mot chez Gerson. (Prantl, *Ibid.*)

Sur **Test.** — Une partie des documents utilisés pour cet article a été fournie par **Edouard Claparède.**

vent appliqués à l'étude des groupes : par exemple, le nombre total de fautes d'orthographe faites par une classe dans une dictée a été pris pour test de la fatigue relative des élèves après différents exercices.

Rad. int. : Test.

TESTABILITÉ, D. *Testabilität* ; E. *Testability* ; I. *Testabilità*. — Terme créé par Édouard Claparède. (Voir *Expériences collectives sur le témoignage*, Archives de psychologie, mai 1906.)

La « testabilité » d'un fait est le caractère qu'a ce fait d'être plus ou moins propre à devenir objet de témoignage (vrai ou faux). On convient de prendre pour mesure de la testabilité comparée d'un fait, dans une série d'expériences ou d'observations, le rapport entre le nombre des témoignages mentionnant ce fait et le nombre total des témoins entendus.

On remarquera que la « testabilité » ainsi définie, diffère de la « mémorabilité », qui a pour mesure le rapport entre le nombre des témoignages *vrais* et le nombre total des témoignages (vrais ou faux) relatifs au fait en question.

Rad. int. : Testabiles.

TESTIMONIAL, D. *Zeugen-...* ; E. *Testimonial* ; I. *Testimoniale*.

Qui concerne le témoignage, ou qui repose sur le témoignage*. « Preuve testimoniale ; science testimoniale. »

Rad. int. : Attestal.

THÉISME, D. *Theismus* ; E. *Theism* ; I. *Teismo* ; — **THÉISTE,** D. *Theist* ; E. *Theist* ; I. *Teista*.

Le *théisme* est la doctrine qui admet l'existence d'un Dieu personnel, cause du monde. « Si le théiste ne fonde son sentiment que sur des probabilités, l'athée... ne paraît fonder le sien que sur des possibilités contraires. » J.-J. Rousseau, *Lettre sur la Providence*. — Pour Kant, le *théisme* est la doctrine qui croit pouvoir déterminer par analogie la nature de Dieu ; il l'oppose au *déisme*, entendant par là celle qui ne croit pouvoir acquérir par la raison que la connaissance de l'existence de Dieu, et non celle de ses attributs. Voir le texte cité à l'article *Déisme**.

Voir aussi J. S. Mill, *Three essays on religion*, III, « *Theism* ». — Hamelin, *Essai*, p. 454-458. — S'oppose soit à *athéisme**, soit à *panthéisme**, soit à *déisme** ; cf. *Religion* naturelle*, 705 A.

Cournot a distingué un « *théisme personnel* », celui du « commun des esprits », qui prête à Dieu des sentiments anthropomorphiques, et un « *theisme rationnel* », « où l'idée de l'être divin se confond avec la suprême raison de toutes choses ». *Traité*, § 518.

Rad. int. : Teism.

« Thématique », qui concerne un thème, particulièrement au sens **B.**

« Thématisme », rapport d'un thème* **B** aux phénomènes qu'il dirige ; caractère des phénomènes qui sont dominés par un thème. Sur l'opposition du « thématisme » et de la finalité, voir R. Ruyer, *Éléments de psycho-biologie*, ch. vi, notamment § C.

THÈME, D. *Thema* ; E. *Theme*, *topic* ; I. *Tema*.

A. Sujet de réflexion, de développement ou de discussion. « Certains logiciens... n'avaient point tort de dire que les topiques, ou les lieux d'invention (*argumenta*, comme ils les appelaient)

Sur **Théisme.** — Les références à Hamelin et à Cournot nous ont été communiquées respectivement par M. **L. Robin** et M. **L. Boisse.** Celui-ci nous signale également un texte de Voltaire qui, dit-il, s'applique aussi par avance à ce que Cournot désignera sous le nom de *théisme rationnel* : « Le théisme... doit moins s'appeler une religion, qu'un système de philosophie. » *Dict. philosophique*, v° *Athée.*

servent tant à l'explication ou description bien circonstanciée d'un *thème incomplexe*, c'est-à-dire d'une chose ou idée, qu'à la preuve d'un *thème complexe*, c'est-à-dire d'une thèse, proposition ou vérité. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, IV, I, 2.

B. Par analogie, et en particulier par analogie avec un thème de développement : ce qui dirige un développement organique, sans le prédéterminer entièrement, mais en admettant plusieurs modes de réalisation possibles suivant les circonstances, ou même d'avortement partiel. Cette notion a été particulièrement mise en relief dans l'ouvrage de R. RUYER cité ci-dessus ; voir notamment le texte et le schéma de la page 187.

THÉOCRATIE, D. *Theokratie ;* E. *Theocracy ;* I. *Teocrazia.*

Gouvernement exercé par une caste sacerdotale. « La théocratie... repose sur deux institutions connexes, l'hérédité des professions quelconques, et l'universelle prépondérance de la caste sacerdotale. » Aug. COMTE, *Catéchisme positiviste*, XIe entretien. (Éd. Pécaut, 344-345.)

Rad. int. : Teokrati.

THÉODICÉE (de Θεός et δίκη), D. *Theodicee ;* E. *Theodicee ; Theodicy ;* I. *Teodicea.*

A. Terme créé par LEIBNIZ pour servir de titre à son ouvrage : *Essais de Théodicée sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme et l'origine du mal* (1710). Il désigne la justification de la bonté de Dieu contre les arguments tirés de l'existence du mal dans le monde, et par suite la réfutation des doctrines athées ou dualistes qui s'appuient sur ces arguments. — Ce terme est resté usuel en ce sens. P. ex. KANT, *Über das Misslingen aller philosophischen Versuche in der Theodicee*[1], 1791.

B. En France, ce terme a servi, entre 1840 et 1880, et sous l'influence de l'école éclectique*, à désigner l'une des quatre parties du cours de philosophie professé dans les lycées et collèges (Psychologie, Logique, Morale, Théodicée). Les questions comprises sous ce titre étaient : « Preuves de l'existence de Dieu ; principaux attributs de Dieu ; de la Providence ; réfutation des objections tirées du mal physique et du mal moral. — Destinée de l'homme ; preuves de l'immortalité de l'âme ; morale religieuse ou devoirs envers Dieu. » *Programme* du 10 juillet 1863, dans le *Manuel de philosophie* d'Amédée JACQUES, Jules SIMON et Émile SAISSET. — FRANCK *(Dict. phil.,* V° *Théologie)* fait remarquer qu'elle correspond à l'ensemble des questions traitées dans la *Theologia naturalis methodo scientifica pertractata* de WOLFF.

1. *Sur l'échec de toutes les tentatives philosophiques en théodicée.*

Sur **Théocratie.** — Ce mot a été employé par certains écrivains anglais pour désigner la doctrine d'après laquelle Dieu est la vraie source de l'autorité morale dans la société humaine. Voir par exemple MARTINEAU, *Study of religion*, II, 47. « He stands in one relation to all of us... Hence the knowledge of Him and the life in Him... become a principle of union interpenetrating the social attachments... The idea inevitably follows of our united human life as constituting a Kingdom of God... The Theocratic conception of society rests upon indestructible foundations in our nature[1]. » — Cf. H. G. WELLS, *God, the invisible King*[2], p. 115. **(Cl. C. J. Webb.)**

1. « Dieu soutient avec nous tous une seule et même relation... Ainsi Le connaître et vivre en Lui deviennent un principe d'union compénétrant les liens sociaux... D'où résulte nécessairement l'idée de considérer notre vie humaine en commun comme constituant un règne de Dieu... La conception théocratique de la société repose sur d'indestructibles fondements dans notre nature. » — 2. *Dieu, l'invisible Roi.*

Employé quelquefois, par suite, pour « théologie* naturelle » (dite aussi « théologie rationnelle »).

Rad. int. : Teodice.

THÉOLOGIE, D. *Theologie ;* E. *Theology ;* I. *Teologia.*

Science de Dieu*, de ses attributs, de ses rapports avec le monde et avec l'homme.

Théologie révélée (on dit aussi *théologie sacrée, théologie dogmatique*), celle qui s'appuie sur la parole de Dieu, conservée dans des Livres Saints.

Théologie naturelle, celle qui ne s'appuie que sur l'expérience et la raison. Cf. *Lumière naturelle** et *théodicée**.

Théologie physique, celle qui démontre l'existence de Dieu et sa sagesse par l'ordre qui règne dans l'univers matériel. « Les traités de théologie physique, surtout au XVIIIe siècle, sont innombrables et formeraient à eux seuls une bibliothèque. » P. JANET, *Les Causes finales*, livre I, ch. II, p. 75. Il cite notamment DERHAM, *Physico-theology, or a demonstration of the being and attributes of God from his works of creation* (1713), qui paraît être le prototype du genre ; ID., *Astrotheology* (1715) ; LESSER, *Versuch einer Heliotheologie oder einer natürlichen und geistlichen Betrachtung der Sonne* (1744) ; *Insektotheologie, Lithotheologie*[1] (1757), etc. Plus tard, PALEY, STRAUSS-DURKEIM, etc. Cf. *Physicothéologique**. Cette expression est tombée en désuétude.

Théologie morale : 1° Théologie qui démontre l'existence de Dieu par les fins morales de l'homme. KANT oppose en ce sens la *Physikotheologie* et l'*Ethikotheologie* (*Krit. der Urtheilskraft*, § 85 et 86) ; — 2° Partie de la théologie qui détermine les devoirs moraux par la considération de la volonté de Dieu.

Théologie positive (opposée à *théologie scolastique*). Science des documents et monuments que les théologiens acceptent pour autorités dans leurs argumentations : par exemple, l'Écriture, les textes des Conciles, etc. — En une acception plus restreinte, cette expression désigne parfois spécialement la *théologie patristique ;* on donne alors le nom de *théologie scripturaire*, de *théologie conciliaire...* aux autres branches dont la réunion forme, au sens large, la théologie « positive ».

Rad. int. : Teologi.

THÉOLOGIQUE, D. *Theologisch ;* E. *Theological ;* I. *Teologico.*

A. Qui concerne la théologie, ou qui a le caractère de la théologie.

1. *Physico-théologie, ou démonstration de l'existence et des attributs de Dieu d'après les œuvres qu'il a créées ; — Astrothéologie ; — Essai d'une Héliothéologie, ou d'une considération naturelle et spirituelle du soleil ; — Insecto-théologie, Lithothéologie.*

Sur Théologie. — Le paragraphe *Théologie positive* a été ajouté sur la demande de quelques correspondants. Il a été rédigé d'après les indications de **Maurice Blondel** qui donne l'énumération suivante des données de fait constituant la théologie positive : « Écriture, Pères, texte des Conciles, Tradition, Définition, et enseignements du Magistère Pontifical. » Il ajoute que cette expression a son origine au XVIe siècle, dans les *Exercices* de saint Ignace de Loyola, où elle est opposée à l'expression *théologie scolastique ;* cette dernière consiste « en une systématisation rationnelle, faite principalement d'un point de vue aristotélicien et selon la terminologie thomiste, afin d'expliquer et d'exploiter les données contrôlées et groupées par la théologie positive. Cependant saint Ignace lui-même ne la présente pas comme sa création : recommandant de priser beaucoup la Doctrine Sacrée, c'est-à-dire la Théologie, il ajoute : « tum eam quae positiva dici solet, tum quae scolastica ». (*Exerc.*, 11e règle, *Ad sentiendum cum Ecclesia.*) Elle paraît avoir été empruntée par lui à l'Université de Paris. » **(M. Blondel.)**

B. Spécialement, chez Auguste COMTE, *l'état théologique* est l'état initial du développement de l'esprit humain, dans lequel « il se représente les phénomènes comme produits par l'action directe et continue d'agents surnaturels plus ou moins nombreux, dont l'intervention arbitraire explique toutes les anomalies apparentes de l'univers ». *Cours de philos. positive*, 1re leçon. Voir les leçons 52, 53 et 54, où sont respectivement étudiées les trois formes essentielles de l' « état théologique » et du « régime théologique et militaire » qui y correspond : fétichisme, polythéisme, monothéisme ; et tout le tome III du *Système de politique positive.*

Rad. int. : Teologial.

« **THÉONOMIE** », dépendance de l'agent moral à l'égard de Dieu, en tant qu'elle est à la fois *autonomie** et *hétéronomie**. Voir *Observations.*

THÉORÉMATIQUE, D. *Theorematisch ;* E. *Theorematical ;* I. *Teorematico.*

Qui a le caractère d'un théorème*.

« **Sciences théorématiques** », nom donné par M. Adrien NAVILLE à toutes les sciences qui ont pour caractère d'énoncer essentiellement des rapports hypothétiques, des lois reliant une donnée et une conséquence, une cause et un effet. Telles sont, selon lui, la « nomologie » (science des lois en général, logique pure), les mathématiques, les sciences physiques, biologiques et psychologiques (comprenant la sociologie). — Les sciences théorématiques s'opposent aux sciences historiques, qui ont pour objet les faits ; et aux sciences « économiques », c'est-à-dire aux sciences normatives. (*Nouvelle Classification des sciences*, 1901.)

Rad. int. : Teoremal.

THÉORÈME, D. *Lehrsatz ;* E. *Theorem ;* I. *Teorema.*

A. Étymologiquement, proposition spéculative. C'est ainsi que LEIBNIZ, par exemple, oppose les « théorèmes de la spéculation » aux « canons de la pratique ». *Monadologie*, 34. Ce sens est presque complètement tombé en désuétude ; cependant, on en trouve quelques traces, par exemple dans l'emploi du mot au sens **C.**

B. Proposition énoncée d'abord, et dont on se propose de montrer ensuite

---

Sur **Théonomie.** — « Cette obligation revêt un double aspect : d'une part elle se propose à la liberté du sujet moral et l'empreint ainsi d'un caractère d'autonomie (libre disposition de soi-même) bien marqué ; de l'autre, elle s'impose au sujet moral et l'affecte ainsi d'un caractère non moins indiscutable d'hétéronomie (de dépendance)... C'est là ce que Malan exprimait par une locution qui revenait sans cesse dans son discours « l'expérience imposée »... L'hétéronomie de tout à l'heure s'explique donc par une *théonomie.* » Gaston FROMMEL, *César Malan fils*, dans la *Semaine religieuse* de Genève, 13 janvier 1900. Ce mot me semble utile, en ce sens, pour exprimer une idée de l'obligation morale que l'on peut trouver aussi chez d'autres auteurs, par exemple chez James Martineau. — L'expression se rencontre déjà, avec le même sens et le même contexte dans l'ouvrage allemand de Julius MULLER, *La doctrine chrétienne du péché* (trad. angl., p. 81). César Malan l'a très probablement tirée de là. **(Cl. C. J. Webb.)**

Sur **Théorème.** — Le sens **A** a été ajouté sur la proposition de M. **L. Robin.** Mais après discussion à la séance du 3 avril 1919, on est tombé d'accord que c'était là seulement un usage historique, et qu'actuellement le sens propre de ce mot était le sens **B.** — M. **Van Biéma** estime cependant qu'il vaudrait mieux le définir « proposition démontrable », par opposition aux principes premiers qui ne sont pas susceptibles de démonstration.

qu'elle résulte de certaines autres propositions déjà posées. — Le mot s'oppose en ce sens, d'une part, à *problème ;* de l'autre, à *définition*, *axiome*, *postulat*.

C. Par suite de l'ancienne signification de ce mot et par suite de ce fait que les propositions énoncées d'abord comme théorèmes, au sens **B**, sont reprises au cours de la déduction, pour servir de prémisses à de nouveaux raisonnements, « théorème » est pris aussi au sens de *principe**. Mais, dans ce cas, le mot ne s'emploie guère seul ; on dit alors : « En vertu du théorème du carré de l'hypoténuse, du théorème de Thalès, etc. »

REMARQUE

En général, l'opération logique définie ci-dessus constitue la démonstration* catégorique du théorème ; d'où la formule classique C. Q. F. D. — Mais une proposition longtemps prise pour axiome peut devenir un « théorème » dont on fait voir la dépendance par rapport à d'autres propositions plus simples, mais non pas plus évidentes. L'idée de déduction est donc essentielle à celle de théorème, mais non celle de démonstration. Cf. *Principe**.

Rad. int. : Teorem.

1. THÉORÉTIQUE et **Théorique,** D. *Theoretisch ;* E. *Theoretic*, *Theoretical* (*Theoric* n'existe que comme substantif) ; I. *Teoretico*, *Teorico*.

Qui concerne la théorie*.

A. Dans la classification aristotélicienne des sciences (*Métaphysique*, V, 1), la mathématique, la physique, la théologie sont des sciences *théorétiques* par opposition aux sciences *poétiques* et *pratiques ;* — l'intellect *théorétique* s'oppose à l'intellect pratique (*De An.*, III, 9 ; 4322b7) ; la vie *théorétique* à la vie politique et à la vie voluptueuse (*Éth. Nic.*, I, 3 ; 1095b19) ; — l'ἐνέργεια la plus haute, celle qui s'exerce selon notre fonction propre et essentielle, c'est l'activité théorétique, ou pure contemplation par l'intellect (*Ibid.*, x, 7 ; 1177a18).

B. Dans le langage moderne, se dit surtout, au sens épistémologique, des points de vue ou des doctrines qui ont pour objet la théorie (et non la pratique). « Le *théorétique* se rapporte à la théorie, le *théorique* fait partie de la théorie. » — Goblot, *Vocab. phil.*, sub v°.

En outre, *théorique* s'emploie très fréquemment en un sens péjoratif (qui n'est jamais donné à *théorétique*) pour qualifier soit ce qui n'est qu'une spéculation sans application possible, un plan irréalisable ou du moins encore loin d'être réalisé, — soit une règle qu'on reconnaît verbalement, mais qui n'est pas appliquée.

CRITIQUE

La distinction posée par Goblot est reproduite et admise en principe par Ranzoli (*Dizionario*, sub v°), mais il ajoute qu'en italien, dans l'usage courant, les deux termes se confondent. En anglais et en allemand, où il n'existe pas de forme correspondant à *théorique*, les formes correspondant à *théorétique* ont les deux sens.

Rad. int. : Teorial.

2. « Théorétique », subst. Nom d'une recherche philosophique qui serait à substituer, selon M. Gaston Berger, à ce qu'on nomme communément « théorie de la connaissance ». Voir *Recherches sur les conditions de la connaissance*, 1941.

THÉORIE (du G. θεωρία, proprement : vision d'un spectacle, vue intellectuelle, spéculation), D. *Theorie ;* E. *Theory ;* I. *Teoria*.

Construction spéculative de l'esprit,

Sur **Théorétique.** — Article omis en première rédaction. Le paragraphe **A** est de **L. Robin.**

rattachant des conséquences à des principes :

1° Par opposition à la *pratique**, dans l'ordre des faits : ce qui est l'objet d'une connaissance désintéressée, indépendante de ses applications. « La pratique s'oppose d'une manière générale à la théorie. Par exemple, la physique pure est une recherche théorique, et la physique appliquée se rapporte à la pratique. » L. LÉVY-BRUHL, *La morale et la science des mœurs*, p. 9.

2° Par opposition à la pratique, dans l'ordre normatif : ce qui constituerait le droit pur ou le bien idéal, distincts des obligations communément reconnues. Cf. la distinction faite par RENOUVIER dans *La Science de la morale*, livre III, section I.

3° Par opposition à la connaissance vulgaire : ce qui est l'objet d'une conception méthodique, systématiquement organisée, et dépendant par suite, dans sa forme, de certaines décisions ou conventions scientifiques qui n'appartiennent pas au sens commun. Voir notamment DUHEM, *La Théorie physique, son objet et sa structure.*

4° Par opposition à la connaissance certaine : construction hypothétique, opinion d'un savant ou d'un philosophe sur une question controversée : « La théorie cartésienne de l'erreur. »

5° Par opposition au détail de la science : large synthèse se proposant d'expliquer un grand nombre de faits, et admise, à titre d'hypothèse vraisemblable, par la plupart des savants d'une époque : « la théorie atomique ; la théorie cellulaire ». — « Le temps des doctrines et des systèmes personnels est passé, et peu à peu ils sont remplacés par des théories représentant l'état actuel de la science, et donnant à ce point de vue le résultat des efforts de tous. » CL. BERNARD, *Introd. à l'étude de la médecine expérimentale*, IIIe partie, ch. IV, § 4.

REMARQUE

Ce mot, dans l'une ou l'autre de ses acceptions, est très fréquemment employé en un sens péjoratif. On qualifie de « théorie » soit une vue de l'esprit artificiellement simplifiée, qui représente les faits d'une manière trop schématique pour qu'on puisse en tirer des conclusions applicables au réel ; soit une conception individuelle et hasardée, due à l'imagination ou au parti pris plus qu'à la raison.

Cependant, Claude BERNARD a donné au contraire à ce mot un sens laudatif : « La théorie est l'hypothèse vérifiée, après qu'elle a été soumise au contrôle du raisonnement et de la critique expérimentale... Mais une théorie, pour rester bonne, doit toujours se modifier avec les progrès de la science et demeurer constamment soumise à la vérification et à la critique des faits nouveaux qui apparaissent. Si l'on considérait une théorie comme parfaite et si l'on cessait de la vérifier par l'expérience scientifique, elle deviendrait une *doctrine.* » Cl. BERNARD, *Introd. à la Méd. exp.*, p. 385. Cf. *Système**. Il oppose ainsi *doctrine* et *système* à *théorie* : les deux premiers termes représentant des attitudes vicieuses de l'esprit scientifique, le dernier son attitude normale. Mais ce sens lui est personnel.

Rad. int. *:* Teori.

Sur **Théorie.** — **O. Karmin** rappelle les vers de Gœthe : « Grau, theurer Freund, ist alle Theorie ; und grün des Lebens goldner Baum. » (Toute théorie, cher ami, est une chose grise ; mais l'arbre d'or de la vie est verdoyant.) *Faust*, acte I, scène de l'étudiant.

L'usage indiqué sous le n° 5 nous a été signalé par M. **Daude,** qui en donne comme exemple un article du *plan d'études* de la classe de philosophie des lycées : « Les grandes théories de la physique, de la chimie ou de la biologie modernes. »

Théorie de la connaissance, D. *Erkenntnisstheorie*, *Gnoseologie ;* E. *Gnosiology* (quelquefois, mais à tort, *Epistemology ;* quelquefois aussi *Kenlore* chez certains auteurs américains) ; I. *Teoria della conoscenza*, *gnoseologia.*

Étude du rapport qu'ont entre eux le sujet* et l'objet* dans l'acte de connaître. Sous la forme la plus ancienne du problème : dans quelle mesure ce que les hommes se représentent ressemble-t-il à ce qui *est*, indépendamment de cette représentation ? — Sous sa forme moderne : étant donné que le sujet connaissant, en tant que tel, a une nature déterminée, quelles sont les lois de cette nature dans l'exercice de la pensée et quel en est l'apport dans la représentation ? Mais cette seconde forme de la question, elle aussi, est toujours considérée comme devant aboutir, comme la première, à déterminer ce que *valent* la science et la représentation : « On appelle *théorie de la connaissance* un ensemble de spéculations qui ont pour but d'assigner la valeur et les limites de nos connaissances. » A. Rey, *Psychologie et philosophie*, 2e édition, p. 934.

Ce terme n'existait pas en France, et paraît avoir été rare, même en Allemagne, jusque vers le milieu du XIXe siècle. Reinhold, à qui s'en rattache l'origine, se sert des expressions : « Theorie des menschlichen Vorstellungsvermögen » (titre d'un de ses ouvrages : *Versuch einer neuen Theorie des mensch. Vorst.*[1], 1789) et « Wissenschaft des gesammten Erkenntnissvermögens » (*Über das Fundament der philosophischen Wissenschaft*, 1791, p. 71[2]). D'après Benno Erdmann, qui en cite un exemple dans un programme de Schopenhauer pour 1821-1822, ce terme doit son extension à l'opuscule d'Eduard Zeller, *Ueber Aufgabe und Bedeutung der Erkenntnisstheorie*[3] (Leçon d'ouverture, 1862). Il note en même temps la variabilité du contenu qui lui est attribué. *Logik*, 2e éd., 19-20.

REMARQUE

La notion de « théorie de la connaissance » est considérée comme illusoire par plusieurs philosophes. Voir notamment : Nelson, *Über das sogenannte Erkenntnisproblem*[4] (1908) ; Gaston Berger, *Recherches sur les conditions de la connaissance* (1941).

THÉOSOPHIE, D. *Theosophie ;* E. *Theosophy ;* I. *Teosofia.*

Nom générique donné à diverses doctrines ayant le caractère commun de se présenter comme une connaissance de Dieu et des choses divines, fondée sur l'approfondissement de la vie intérieure et donnant, avec la sagesse dans la conduite de la vie, la puissance de

1. *Essai d'une nouvelle théorie de la faculté de représentation humaine.* — 2. « Science de la faculté de connaître dans son ensemble. » *(Sur le fondement de la science philosophique.)* — 3. *Sur la tâche et la signification de la théorie de la connaissance.* — 4. Sur ce qu'on a coutume d'appeler le problème de la connaissance.

Sur **Théorie de la connaissance.** — **E. Leroux** a demandé si la formule adoptée n'était pas un peu trop étroite : « L'étude du rapport qu'ont entre eux le sujet et l'objet » constitue-t-il le problème central pour toute théorie de la connaissance ? On pourrait dire, d'une manière plus *neutre*, « étude portant sur la nature, le mécanisme général et la portée de la connaissance humaine ».

— L'idée de la « théorie de la connaissance » pourrait bien n'être qu'un paralogisme *a dicto secundum quid ad dictum simpliciter :* on critique, avec raison, la nature et la valeur de telle ou telle sorte de connaissance (historique, p. ex., ou expérimentale) ; et oubliant qu'on ne la critique qu'en lui opposant une autre connaissance tenue pour certaine par elle-même, on croit pouvoir étendre cette critique à la connaissance *en général*, ce qui n'a plus de sens. **(A. L.)**

Voir aussi observations sur *Récurrence**.

mettre en jeu des forces communément soustraites à la volonté humaine. E. BOUTROUX, dans son étude sur Jacob BOEHME, applique ce terme d'abord à la doctrine de l'auteur lui-même, puis à celles d'Agrippa de Nettesheim, de Paracelse, de Valentin Weigel, etc. ; il considère Schelling comme théosophe dans sa philosophie de la nature, et rattache à la même doctrine Hamann, Herder, Jacobi, Franz von Baader, etc. « Même les philosophes allemands de la réflexion et du concept, les Kant et les Hegel, si l'on considère le fond et l'esprit de leur doctrine, et non la forme sous laquelle ils l'exposent, sont moins exempts de mysticisme et de théosophie qu'ils ne le semblent et qu'ils ne le disent[1] : car eux aussi placent l'absolu véritable, non dans l'étendue ou dans la pensée, mais dans l'esprit, conçu comme supérieur aux catégories de l'entendement, et eux aussi cherchent à fonder la nature sur cet absolu. » *Études d'histoire de la philosophie*, p. 212. Cf. 215-217. Les diverses branches de la théosophie sont définies de la façon suivante par un partisan de cette doctrine, qui croit à l'unité de la théosophie à travers les diverses formes exotériques qu'elle aurait revêtues dans les grandes religions : « La théosophie antique, professée dans l'Inde, en Égypte et en Grèce, constituait une encyclopédie véritable, divisée généralement en quatre catégories : la *Théogonie* ou science des principes absolus, identique à la science des nombres appliquée à l'Univers, ou les mathématiques sacrées ; la *Cosmogonie*, réalisation des principes éternels dans l'espace et le temps ou involution de l'esprit dans la matière... ; la *Psychologie*, constitution de l'homme, évolution de l'âme à travers la chaîne des existences ; la *Physique*, science des règnes de la nature terrestre et de ses propriétés. » A chacune de ces divisions théoriques répond une partie pratique : la *Théurgie*, art de mettre l'âme en rapport avec les esprits supérieurs et d'agir sur eux ; l'*Astrologie ;* les *Arts psychurgiques*, magie et divination ; la *médecine* sympathique. E. SCHURÉ, *Les grands initiés*, Introduction, XVIII-XIX.

1. Par exemple KANT, *Krit. der Urtheilskraft*, § 89. Voir ci-dessous *Théurgie**.

REMARQUE

Le nom de *théosophie* est aussi revendiqué par une doctrine métaphysique et morale qui se présente comme ayant des liens secrets avec le bouddhisme

Sur **Théosophie.** — Article complété par **Cl. C. J. Webb.**

Chez Mme DE STAËL : « Il faut distinguer les *théosophes*, c'est-à-dire ceux qui s'occupent de la théologie philosophique, tels que Jacob Bœhme, Saint-Martin, etc., des simples mystiques : les premiers veulent pénétrer le secret de la création ; les seconds s'en tiennent à leur propre cœur. » *De l'Allemagne*, 4e partie, chap. V. Le chap. VII, assez bref, a pour titre : « Des philosophes religieux appelés théosophes. » Elle n'y cite que les deux mêmes noms.

« Dans la mesure où elle est une *religion*, la théosophie » (au sens contemporain) « mérite tout notre respect, et je crois qu'elle peut faire du bien à certaines personnes... En tant que *spéculation* métaphysique, elle rivalise avec la philosophie de Hegel par sa naïve prétention d'être le dernier cri de la sagesse et de donner raison à chacun en conciliant tous les contraires... » FLOURNOY, *Esprits et médiums*, 547 et 549. Voir tout le chap. XII, d'où ceci est extrait : « A propos de la théosophie » et cf. la *Semaine Littéraire* où ont paru cet article (26 janv. 1901), puis ceux d'E. NAVILLE et Émile YUNG sur le même sujet.

Une critique très acerbe, mais très documentée, des doctrines de Mme Blavatsky et de Mme Besant ainsi que de leur action, a été publiée par M. René GUÉNON sous le titre, *Le Théosophisme*, *Histoire d'une pseudo-religion* (1921).

et le lamaïsme, et qui a fait de très nombreux adeptes, en particulier aux États-Unis. Elle a été fondée en 1875 par Mme Blavatsky (née en 1831), à qui a succédé Mme Annie Besant (née en 1847). Cette dernière a exercé dans l'Inde, une propagande à la fois religieuse et politique. Voir *Observations*.

Rad. int. : Teosofi.

THÈSE, D. *These ;* E. *Thesis ;* I. *Tesi.*

A. Position (θέσις) d'une doctrine qu'on s'engage à soutenir contre les objections qui pourraient y être faites. — D'où l'emploi de ce mot : 1° (avec un sens moins précis) pour désigner la doctrine d'un philosophe sur un point déterminé, les conclusions soutenues par un avocat dans un plaidoyer, l'idée défendue par un homme politique dans une discussion ou un discours, etc. ; cf. les expressions *roman à thèse*, *pièce à thèse ;* — 2° (dans l'usage universitaire) pour désigner les mémoires ou les ouvrages composés en vue d'obtenir le grade de docteur ; ces « thèses » n'ayant consisté, tout d'abord, qu'en une simple feuille, où étaient énoncées en termes formels les propositions que le candidat s'engageait à soutenir.

B. Par opposition à *antithèse**, chez KANT, le premier membre des antinomies*, affirmant, sur chaque question, l'existence d'un terme ultime, auquel s'arrête la recherche après un nombre d'intermédiaires fini, et qui est premier dans l'ordre de l'être (commencement du temps, élément simple des choses, acte libre, être nécessaire par lui-même).

C. Par opposition à *antithèse* et à *synthèse :* premier terme d'un système formé par trois concepts, ou trois propositions, dont les deux premiers s'opposent l'un à l'autre, et dont le dernier lève cette opposition par l'établissement d'un point de vue supérieur, d'où les précédents se trouvent conciliés (HEGEL.) Cf. HAMELIN, *Essai...*, ch. I.

REMARQUE

La *thèse*, en ce dernier sens, peut être considérée comme relative, ou comme non relative à son *antithèse*. HAMELIN, dans le texte cité, admet le premier point de vue : « L'être exclut le néant et le néant l'être, mais il est impossible de trouver aucun sens à l'un ou à l'autre hors de cette fonction d'exclure son opposé. » *Ibid.*, 1. FICHTE, au contraire, considère la thèse comme subsistant d'abord par elle-même, sans être engagée dans la relation (mais pourtant comme réservant dans une certaine mesure la virtualité de cette relation) : « Fichte donne le nom de *thèse* à cette action absolue du Sujet, à cette position absolue du Sujet par lui-même, où le Sujet se pose purement et simplement lui-même sans rapport à quoi que ce soit d'étranger à lui, laissant vide la place du prédicat pour la possibilité d'une détermination à l'infini du Sujet... et il remarque que c'est précisément la nature de la thèse qui, en posant l'unité absolue de l'Esprit, fonde l'unité du système. » Xavier LÉON, *La philosophie de Fichte*, p. 22, note.

Rad. int. : Tesi.

THÉTIQUE, D. *Thetisch ;* E. *Thetic, Thetical ;* I. *Tetico.*

A. Qui concerne une thèse, au sens **A.** C'est ainsi que Renouvier oppose « la critique pour ainsi dire thétique » qui pose des affirmations théoriques, et qui est celle de la philosophie, à « la critique exégétique des idées, des

---

Sur **Thèse** et **Thétique.** — Ce qui concerne l'emploi de ces mots chez Fichte a été ajouté d'après des notes de **Léon Brunschvicg ;** — ce qui concerne l'emploi de *thèse* chez Renouvier, d'après des notes de **L. Prat.**

Ed. Claparède nous a signalé un emploi particulier du mot *thèse* en théologie, comme désignant les propositions condamnées par l'autorité ecclésiastique, p. ex. dans le *Syllabus* de Pie IX.

usages, ou des faits humains », qui est celle de l'histoire. *Psychol. ration.*, 2e éd., t. III, p. 55 et 60.

B. Qui concerne une thèse au sens **B.** « Des termes thétiques et antithétiques des catégories », titre du ch. XLI dans la table des matières de la *Logique* de Renouvier, 2e éd., t. III, p. 300 (dans le titre du chapitre lui-même, le mot ne figure pas).

Le « jugement thétique », selon Fichte, serait celui « in welchem etwas keinem andern gleich, und keinem andern entgegengesetzt, sondern sich selbst gleich gesetzt wurde[1] ». *Grundlage der ges. Wissenschaftslehre*, p. 36. Par exemple le jugement : « Je suis. » Il correspond donc à la *thèse**, telle qu'elle a été définie ci-dessus.

De cet usage de Fichte dérive probablement l'emploi qu'on a fait quelquefois de l'expression *jugements thétiques* pour désigner les jugements existentiels.

Rad. int. : Tesial.

THÉURGIE, D. *Theurgie* ; E. *Theurgy* ; I. *Teurgia.*

Puissance ou opération magiques consistant à mettre en jeu le pouvoir personnel de Dieu sur la nature, ou celui des êtres spirituels supérieurs à l'humanité. Cf. *Théosophie**. La limitation de la raison, dit Kant, en ce qui concerne toutes nos idées du suprasensible, aux conditions de son usage pratique, a cet avantage « dass sie verhütet dass Theologie sich nicht in Theosophie (in vernunftverwirrende, überschwängliche Begriffe) versteige, oder zur Dämonologie (einer anthropomorphistischen Vorstellungsart des höchsten Wesens) herabsinke ; dass Religion nicht in Theurgie (ein schwärmerischer Wahn, von anderen übersinnlichen Wesen Gefühl, und auf sie wiederum Einfluss haben zu können) oder in Idololatrie... gerathe[1] ». Kant, *Krit. der Urtheilskraft*, § 89.

Rad. int. : Teurgi.

1. « ... dans lequel une chose ne serait ni posée comme semblable à une autre » (ou « comme égale », ou « comme identique » : *gleich* a ces trois sens), « ni opposée à une autre, mais seulement posée comme identique à elle-même ». *Fond. de toute la théorie de la Science.*

1. « ... qu'elle empêche la théologie de se lancer dans la théosophie (c'est-à-dire dans des conceptions exubérantes qui troublent la raison) ou de tomber dans la démonologie (manière anthropomorphique de se représenter l'Etre suprême) ; la religion, de verser dans la théurgie (illusion romanesque qui consiste à croire que l'on éprouve la présence d'autres êtres suprasensibles, et qu'inversement on peut exercer sur eux une influence) ou dans l'idolâtrie... ».

THOMISME, D. *Thomismus* ; E. *Thomism* ; I. *Tomismo.*

A. Ensemble des doctrines de saint Thomas d'Aquin (1227 ?-1274).

B. Plus généralement, ensemble des doctrines, qui s'inspirent de saint Thomas d'Aquin, soit au moyen âge, où *Thomisme* est généralement opposé à *Scotisme** ou à *Occamisme** ; — soit à l'époque moderne, où un mouvement très actif de retour aux idées fondamentales de cette philosophie s'est manifesté sous l'influence de l'Encyclique *Aeterni patris* (1879), dans laquelle Léon XIII recommandait d'incorporer à la doctrine générale de saint Thomas les résultats acquis des recherches scientifiques contemporaines. Ce mouvement est souvent désigné sous le nom de *néo-thomisme.* — Cf. *Scolastique** observations et Appendice à la fin du présent ouvrage.

Rad. int. : Thomism.

TIERS exclu (c'est-à-dire troisième terme exclu), voir *Milieu** et observation ci-dessous.

Sur **Tiers-exclu** (Principe du). — La validité *illimitée* de ce principe a été contestée par plusieurs logiciens ou mathématiciens. Peut-être pourrait-on préciser la nature de cette limitation en disant que ce principe, pour être valable, suppose l'existence* logique de ce à quoi on l'applique dans l'Univers* du discours sur lequel on entend raisonner. **(A. L.)**

TOLÉRANCE, D. *Duldung* (**C.** *Toleranz*) ; — E. **A.** *Toleration, sufferance ;* **B.** *Allowance ;* **C.** *Tolerance, Toleration ;* — I. *Tolleranza.*

A. Manière d'agir d'une personne qui supporte sans protestation une atteinte habituelle portée à ses droits stricts, alors qu'elle pourrait la réprimer ; manière d'agir d'une autorité qui accepte ouvertement, en vertu d'une sorte de coutume, telle ou telle dérogation aux lois ou règlements qu'elle est chargée de faire appliquer. « Les actes... de simple tolérance ne peuvent fonder ni prescription, ni possession. » *Code civil*, 2232.

B. Écart maximum permis d'avance par la loi, ou établi par l'usage, par rapport à des mesures numériques assignées (par exemple, et spécialement, sur le titre et le poids des monnaies).

C. Disposition d'esprit, ou règle de conduite, consistant à laisser à chacun la liberté d'exprimer ses opinions, alors même qu'on ne les partage pas. Voir particulièrement JACOB, *Devoirs*, ch. XI : « La liberté de pensée et le devoir de tolérance. » — Ed. GOBLOT définit très nettement l'idée moderne de la tolérance en disant qu'elle consiste « non à renoncer à ses convictions ou à s'abstenir de les manifester, de les défendre

---

Sur **Tolérance.** — 1° *Historique :*

Le mot de tolérance est né au XVIe siècle des guerres de religion entre catholiques et protestants : les catholiques ont fini par tolérer les protestants, et réciproquement. Puis la tolérance a été demandée vis-à-vis de toutes les religions et de toutes les croyances. Finalement, au XIXe siècle, la tolérance s'est étendue à la libre pensée. **(F. Mentré.)** — Cf. SPINOZA, *Tract. theologico-politicus*, chap. XIX-XX : l'État est souverain en matière religieuse, mais il est utile à l'ordre public de permettre l'expression libre de toutes les croyances.

Le *Sixième avertissement sur les lettres de M. Jurieu*, de Bossuet, dont Littré cite quelques phrases caractéristiques, est plein de documents curieux sur l'emploi des mots *tolérance* et *tolérant*. Le plus souvent chez Bossuet, tolérance est encore pris nettement au sens **A** : « Ainsi la *tolérance civile*, c'est-à-dire l'*impunité* accordée par le magistrat à toutes les sectes, dans l'esprit de ceux qui la soutiennent est liée nécessairement avec la *tolérance ecclésiastique ;* et il ne faut pas regarder ces deux sortes de tolérance comme opposées l'une à l'autre, mais la dernière comme le prétexte dont l'autre se couvre. Si on se déclarait ouvertement pour la tolérance ecclésiastique, c'est-à-dire qu'on reconnut tous les hérétiques pour vrais membres et vrais enfants de l'Église, on marquerait trop évidemment l'indifférence des religions. On fait donc semblant de se renfermer dans la tolérance civile. » (Ed. Didot, 495 B.) — Jurieu, lui aussi, prenait d'ailleurs le mot en un sens défavorable : « Les jeunes gens venus tout nouvellement de France, gros de la tolérance universelle de toutes les hérésies et de leur esprit de libertinage... » (*Ibid.*, 494 B, etc.) Le thème fondamental de Bossuet, dans cet ouvrage, consiste précisément à montrer que Jurieu, en tant que protestant, n'a rien de solide à opposer au parti des « tolérants », ou « indifférents » (au sens défini plus haut), qu'il condamne pourtant avec sévérité et dont il qualifie les principes de « méchantes maximes » et même de « poison », tandis que seule l'Église catholique est bien armée contre la tolérance par la fixité et la rigueur de sa doctrine (497 B ; cf. 523 B, 536 B).

Cependant dès la même époque, et même antérieurement, le mot était déjà pris par d'autres en un sens favorable : voir un des *Extraits des lettres de M. Burnet*, datant de 1688, cités en appendice à cet ouvrage (539 B) ; la décision du synode d'Amsterdam, de 1690 : « ... des erreurs capitales et d'autant plus dangereuses que sous le nom affecté *de la charité et de la tolérance*, elles tendent à faire glisser

Observations (suite)

dans l'âme des simples le poison du socinianisme et l'indifférence des religions » (496 B) ; et surtout la *Lettre sur la Tolérance* de Locke (1689, en latin ; traduite la même année en hollandais, en anglais et en français). **(A. L.)**

2° *L'emploi de ce mot est-il fâcheux ?*

Il ne faudrait pas dire *tolérance*, mais respect ; sinon, la dignité morale est atteinte. Renouvier a raison : ce qu'on appelle tolérance est une vertu de la justice, non pas de la charité. Le mot tolérance, quoi qu'en dise M. Dugas, n'offre aucun avantage. Il n'exprime jamais le respect étendu jusqu'aux opinions qu'on réprouve. On « tolère » ce qu'on ne peut empêcher : celui qui est « tolérant » tant qu'il est faible risque fort de devenir intolérant si sa puissance s'accroît. Le mot tolérance implique trop souvent dans notre langue l'idée de politesse, quelquefois de pitié, quelquefois d'indifférence ; il est peut-être cause que l'idée du respect dû à la liberté loyale de penser est faussée dans la plupart des esprits. **(L. Prat.)**

Reconnaissons qu'il y a quelque chose d'un peu méprisant à dire à quelqu'un qu'on « tolère » ce qu'il pense. Cela paraît signifier : « Ce que vous pensez ne vaut rien ; mais je consens à fermer les yeux. » — « Je ne viens pas prêcher la tolérance, disait Mirabeau ; la liberté la plus illimitée de religion est à mes yeux un droit si sacré que le mot de tolérance, qui voudrait l'exprimer, me paraît, en quelque sorte, tyrannique lui-même, puisque l'autorité qui tolère pourrait ne pas tolérer. » — On sait, d'autre part, quelles répugnantes associations d'idées peut éveiller ce terme, par l'emploi qui en a été fait dans les règlements sur la prostitution. Sans aller aussi loin, reconnaissons que le mot a pris quelque chose de bas, et presque d'avilissant pour la dignité humaine. Que de fois j'ai entendu dire à mon maître, M. Émile Boutroux : « Je n'aime pas ce mot de *tolérance ;* parlons de respect, de sympathie, d'amour. » On ne peut qu'honorer un tel sentiment. Mais il est permis d'observer d'abord que le mot *tolérance* a une longue histoire ; il désigne depuis plusieurs siècles une vertu qui a été de tout temps difficile à bien pratiquer. Il est toujours regrettable de supprimer un mot qui a ses titres de gloire, ayant servi dans de nombreux combats. Remarquons ensuite qu'en fait, si on pouvait amener la plupart des hommes à tolérer mutuellement leurs diverses croyances, ce serait déjà un beau progrès : ils en sont encore loin. Tolérer n'est évidemment pas un idéal ; ce n'est pas un maximum, c'est un minimum. Nous dirons alors à ceux qui trouvent le mot insuffisant : « Si vous recommandez la tolérance à des esprits généreux, ils sentiront d'eux-mêmes qu'ils doivent s'élever au-dessus de ce premier échelon ; le respect naîtra en eux et de leur cœur jaillira la sympathie ; de tels sentiments ont d'autant plus de prix qu'ils sont plus spontanés. Quant aux esprits ordinaires, si vous leur prêchez la tolérance pure et simple, avec de bons raisonnements à l'appui, si vous parvenez même à leur montrer qu'il y va de leur intérêt, vous aurez fait d'excellente besogne. Si vous leur prêchez de plus hautes vertus, ils ne vous écouteront pas ; vous parlerez dans le désert. » **(F. Abauzit.)**

3° *Jusqu'où faut-il étendre le mot « tolérance » ?*

Ne conviendrait-il pas de distinguer un quatrième sens du mot *tolérance ?* Le sens **C** paraît convenir surtout à une forme un peu passive du respect des opinions d'autrui. N'y a-t-il pas une forme plus positive, qui n'a ni la même source, ni les mêmes effets sur la vie morale et sur la vie sociale ? La tolérance qui consiste « à laisser à chacun la liberté d'exprimer ses opinions, alors même qu'on ne les partage pas » me paraît surtout inspirée par le respect de la personne. Or n'existe-t-il pas une tolérance qui est un respect de l'opinion que nous ne partageons pas — abstraction faite de la personne qui la professe, — et qui implique un effort

ou de les répandre, mais à *s'interdire tous moyens violents, injurieux ou dolosifs ;* en un mot à proposer ses opinions sans chercher à les imposer. » *Vocabulaire phil.*, sub v°.

D. Quelquefois : respect sympathique des croyances d'autrui, en tant qu'on les considère comme une contribution à la vérité totale. — (La propriété de ce sens est discutée : voir ci-dessous aux *Observations.*)

CRITIQUE

On a souvent protesté contre l'impropriété du mot *tolérance* au sens **C**, ou à plus forte raison au sens **D**, et contre le mélange de réprobation et de condescendance qu'il semble impliquer pour l'opinion ou la croyance *tolérée :* « Dans les pays où il avait été impossible à une religion d'opprimer toutes les autres, il s'établit ce que l'insolence du culte dominateur osa nommer *tolérance*, c'est-à-dire une permission donnée par des hommes à d'autres hommes de croire ce que leur raison adopte, de faire ce que leur conscience leur ordonne, etc. » Condorcet, *Tableau historique*, VIIIe époque, p. 166. Le respect de la liberté religieuse « est très

pour la comprendre, et même dans une certaine mesure, pour la partager ? Elle vient du sens que nous avons de la relativité et même de l'insuffisance de notre point de vue. Elle s'intéresse à l'opinion d'autrui et lui accorde une certaine valeur précisément en ce qu'elle est différente de la nôtre. Ce sera par exemple la tolérance d'un mystique comme Bœhme qui, s'identifiant en quelque sorte avec Dieu, affirmera : « Toutes les formes de la Foi sont chères à l'Infini », précisément parce qu'aucune d'elles ne saurait exprimer cet Infini. Ce sera celle d'un William James, à qui une conception « pluraliste » de l'univers inspirera la conviction que son point de vue sur le monde est forcément fragmentaire et peut être enrichi par celui d'un autre. **(F. Roussel.)**

Résumé de la Discussion à la Séance du 3 avril 1919 :

F. Roussel expose l'idée contenue dans la note précédente. Il rappelle que la même idée a été admirablement exposée dans le petit livre de F. Buisson, *Le fonds religieux de la morale laïque* (Fischbacher, 1917).

C. Hémon, E. Van Biéma répondent qu'on ne peut étendre jusque-là le mot tolérance. La tolérance concerne essentiellement les personnes. Une aussi large extension du mot est trop loin du sens actuel.

F. Roussel. Elle n'est pas sans exemple. J'ai noté dans le *James* de M. Boutroux un passage (p. 124 et 125) où cette tolérance me paraît fort bien décrite, et où elle est appelée de ce nom : « Songeons, dit-il, que la vérité, que le bien sont des objets trop grands, trop riches d'éléments divers, pour pouvoir être embrassés par un seul individu ; et qu'ainsi il peut se trouver *une valeur réelle* dans des sentiments et dans des conceptions qui s'écartent des nôtres. La *tolérance* que nous devons à nos semblables n'est pas une condescendance, un délai indulgemment accordé à ceux qui ne pensent pas comme nous, pour qu'ils se corrigent. C'est un devoir strict et une nécessité. La tolérance est mal nommée : c'est sympathie qu'il faut dire ; c'est dessillement des yeux de la conscience ; c'est reconnaissance de la valeur qui appartient à la personnalité d'autrui, *en cela même par où elle diffère de la nôtre ;* c'est enfin, *communion des consciences dans l'effort commun* pour réaliser un idéal qui dépasse la puissance d'un seul et qui demande le plus d'ouvriers possible. » C'est cet effort pour s'enrichir par autrui que ne me paraît pas comporter la tolérance définie au sens **C**. D'ailleurs je crois qu'il ne s'agit pas là d'une conception accidentelle de la tolérance, propre à quelques esprits très cultivés. J'avais été amené, il y a une dizaine d'années, alors que je faisais un



mal appelé *tolérance*, car il est stricte justice et obligation entière ». RENOUVIER, *Science de la morale* (1re éd.), I, 527. Mais cet import péjoratif est aujourd'hui si effacé que l'objection n'a plus guère de fondement. « Le mot tolérance, dit M. DUGAS, a été critiqué. Höffding l'appelle *une vilaine désignation d'une belle chose ;* il a paru faible pour désigner le respect de droits reconnus et admis. Mais c'est assez peut-être qu'il soit consacré pour que le philosophe en use, en prenant soin seulement d'avertir du sens précis qu'il lui donne. Ce mot a d'ailleurs l'avantage d'exprimer le respect des croyances sous sa forme caractéristique et extrême, d'indiquer que ce respect doit s'étendre jusqu'aux opinions qu'on réprouve, qu'on juge fausses et dangereuses. » DUGAS, *Cours de morale*, II, Morale pratique, ch. XIII, p. 318.

Rad. int. (Sens général) : Toler; (disposition d'esprit) : Toleremes.

Cours public à la Faculté d'Aix-Marseille sur le Sentiment religieux, à étudier, entre autres religions, celles du Japon ; et j'avais été frappé de la tolérance qui règne dans ce pays, où le même individu peut appartenir à plusieurs religions et où la conviction que ces religions se complètent est si répandue que les missionnaires de toutes nos religions occidentales ont dû accumuler les preuves de leur intolérance réciproque pour devenir importuns. J'ai eu récemment la satisfaction de voir mes observations confirmées par M. FINOT. Dans le nº de la Revue du 1er novembre 1918, il a publié un article sur *La religion et la morale au Japon*, où il affirme : « Le respect accordé à toutes les croyances sous forme d'une tolérance rarement atteinte dans les autres pays, tient avant tout à tirer de chacune d'elles le maximum de vertus et de beauté », p. 163. Et ailleurs : « Les trois religions dominantes ont procédé à une division idéale du travail. Le shintoïsme s'occupe surtout de la vie morale, le bouddhisme monopolise les aspirations de l'Au-delà et la religion de Confucius les complète en aidant à établir le code du Bushido, ce recueil des principes chevaleresques de la vie de tous les jours » (p. 165).

M. Finot va jusqu'à dire que pour un Japonais cultivé, toutes les religions « se valent » et toutes « méritent le même respect ». Je crois qu'il exagère en ceci et force la pensée japonaise. Il n'en est pas moins vrai que pour elle, toute religion a *sa* valeur et mérite *du* respect. « Les rivalités des sectes chrétiennes, affirme-t-il enfin, scandalisent ces esprits *tolérants*. » Je crois donc pouvoir affirmer que si cette tolérance est presque inconnue chez nous, elle n'en est pas moins un sentiment réel et vivant ailleurs, et qui mérite d'être indiqué parmi les sens de ce mot.

A. Lalande. — Psychologiquement, il semble bien qu'il entre une part du sentiment défini par M. Roussel dans ce qu'on appelle habituellement tolérance. Mais précisément dans le passage cité, M. Boutroux exprime le regret de voir désigner ainsi ce sentiment. En parlant des Japonais, s'ils ont bien l'attitude d'esprit décrite par M. Finot, tout le monde dira qu'ils sont *plus* ou *mieux* que tolérants[1]. L'idée du caractère complémentaire des opinions a un autre nom : c'est la base même de l'*éclectisme* leibnizien.

E. Van Biéma. — On pourrait dire que ce mobile d'éclectisme intelligent entre d'ordinaire dans ce qu'on appelle *esprit* de tolérance, non dans la tolérance elle-même.

G. Belot. — C'est en effet un sentiment qui peut engendrer la tolérance, mais qui est tout autre chose, — et que d'ailleurs je ne louerais pas sans réserve : nous sommes déjà souvent trop mous et trop peu décidés en matière d'opinion, et je

1. De même, F. Buisson, dans l'opuscule cité : « Nous demandons *mieux que la tolérance :* le respect pour la conviction d'autrui ; plus encore, la sympathie pour ce qu'il y a de vérité dans les expressions imparfaites de la vérité » (p. 54).

Tollendo-ponens, voir *Disjonctif*, **B.**

1. TOPIQUE (subst.), D. *Topik ;* E. *Topics* (*Topic* est employé, même dans la langue usuelle pour désigner le sujet d'un discours, d'une discussion) ; I. *Topica.*

A. Log. Théorie des « lieux » (τόποι) ou « lieux communs », c'est-à-dire des classes générales dans lesquelles peuvent être rangés tous les arguments ou développements. La connaissance de ces lieux forme, par suite, une sorte de répertoire facilitant l'invention.

Au pluriel, *Topiques* (τοπικά), titre d'un des ouvrages qui composent l'*Organon* d'Aristote ; il y traite particulièrement de ces sortes de questions, et des arguments probables, ou dialectiques*.

B. Kant appelle lieu transcendental *(transcendentaler Ort)* la place qu'on assigne à un concept en le rapportant soit à la faculté de sentir, soit à l'entendement ; et *topique transcendentale*, la détermination du « lieu transcendental » qu'il convient d'assigner à chacun d'eux suivant ses différents usages, ainsi que l'indication des règles suivant lesquelles cette détermination peut être faite pour tous les concepts. (*Kritik der reinen Vern.*, A. 269 ; B. 325 : Anmerkung zur Amphibolie der Reflexions begriffe[1].)

Rad. int. : Topik.

1. *Critique de la Raison pure*, « Remarque sur l'amphibolie des concepts de réflexion ».

2. TOPIQUE (adj.), D. *Passend ;* E. *Proper ;* I. *Topico.* (En parlant d'une réflexion, d'un argument, etc.) : qui est bien à sa place, qui porte sur l'essentiel de la question.

Rad. int. : Apteg.

Totale (compréhension), voir *Compréhension**.

TOTALISANTE (proposition) : proposition universelle dont la vérité se fonde sur l'observation antérieure de chacun des individus qu'on y réunit dans une même assertion, p. ex. : « Tous les grands fleuves méditerranéens ont un delta. »

Totalitaire, voir ci-dessous *Totalité*, Critique.

TOTALITÉ, D. *Totalität*, *Ganzheit*, *Allheit*, *Gesammtheit ;* E. *Totality ;* I. *Totalità.*

A. L'une des idées fondamentales de la pensée. Elle est classée par Kant parmi les douze catégories* de l'entendement, sous la rubrique de la quantité, où elle est présentée comme synthèse de l'unité et de la pluralité.

B. (Au sens concret.) L'ensemble complet des éléments qui forment un tout.

REMARQUE

Ce mot, et surtout l'adjectif *totalitaire*, s'appliquent spécialement, depuis quelques années, à l'unité organique

---

ne voudrais pas faire une vertu essentielle de cette ouverture d'esprit un peu sceptique. — Mais quoi qu'il en soit on doit distinguer la tolérance, qui est proprement une règle morale de *conduite*, et les différents motifs qui peuvent l'inspirer.

F. Roussel. — Il y a une continuité entre les différents sens du mot *tolérance*, depuis **A** jusqu'à **D :** si le mot a pu passer de la simple idée de supporter un abus à celle de respecter la liberté d'autrui dans les manifestations de ce qu'il croit vrai, il peut légitimement s'étendre jusqu'à cette sympathie. Mais d'ailleurs je tiens moins à l'appeler du nom même de tolérance qu'à mettre en relief la possibilité et l'existence de ce sentiment, et la liaison qu'il présente avec la conduite que tout le monde s'accorde à nommer tolérante.

C. Hémon. — On peut pratiquer les mêmes vertus pour de nouvelles raisons.

(opposée à l'unité de ressemblance), et à l'idéal politique qui considère le Tout social comme ayant seul une valeur par lui-même, et les individus comme n'étant que des organes à son service. Cf. *Universel* concret*, **B.**

Loi de totalité, chez Höffding : loi psychologique d'après laquelle tout ce qui a fait partie d'un même tout mental est propre à faire reparaître ce tout. Voir *Rédintégration** et *Loi d'Intérêt**.

Rad. int. : **A.** Totales ; **B.** Totalaj.

TOTEM, D. E. I. *Totem.*

A. Chez les populations américaines et australiennes qui se divisent en *clans*, le nom que porte chacun de ceux-ci « est aussi celui d'une espèce déterminée de choses matérielles avec lesquelles il croit soutenir des rapports très particuliers, dont nous aurons plus tard à dire la nature ; ce sont notamment des rapports de parenté[1]. L'espèce de choses qui sert à désigner collectivement le clan s'appelle son *totem* ». Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, p. 143.

« Les objets qui servent de *totem* appartiennent dans la très grande généralité des cas, soit au règne végétal, soit au règne animal, mais principalement à ce dernier... Normalement, le totem n'est pas un individu, mais une espèce ou une variété... Parfois cependant c'est un objet particulier... Quelquefois, mais non moins exceptionnellement, c'est un ancêtre ou un groupe d'ancêtres... » *Ibid.*, 145-147. Mais ce sont là, selon l'auteur, des phénomènes secondaires et dérivés, sous lesquels on peut retrouver le totem normal et primitif.

B. Dans quelques tribus australiennes et dans la plupart des tribus indiennes de l'Amérique du Nord, chaque individu soutient personnellement avec une chose déterminée un rapport comparable à celui que chaque clan soutient avec son totem... Le totem est le patron du clan, comme le patron de l'individu sert à ce dernier de *totem personnel.* Mais ce rapport diffère cependant d'une manière notable, en origine et en nature, du rapport totémique proprement dit. (Durkheim, *Ibid.*, 223, 228, 229 et suiv.)

C. Enfin, chez certains peuples, tous les hommes de la tribu, d'une part, toutes les femmes de l'autre, à quelque clan particulier qu'appartiennent les uns ou les autres, reconnaissent un rapport analogue à un être qui leur sert aussi d'emblème et de protecteur. C'est ce qu'on a appelé *totem sexuel.* (*Ibid.*, 235-237.)

CRITIQUE

D'après le même auteur (s'appuyant sur Morgan, *Ancient Society*, p. 165), le mot totem est emprunté à la langue des Ojibway, tribu algonquine. En Australie, les termes employés varient suivant les tribus, et n'ont aucune ressemblance avec totem.

« C'est Schoolcraft qui, le premier, a ainsi étendu le mot et parlé d'un *système totémique* (*Indian Tribes of the United States*, IV, p. 86). Cette extension, dont il y a d'assez nombreux exemples en ethnographie, n'est assurément pas sans inconvénients. Il n'est pas normal qu'une institution de cette importance porte un nom de fortune, emprunté à un idiome étroitement local, et qui ne rappelle aucunement les caractères distinctifs de la chose qu'il exprime. Mais aujourd'hui, cette manière d'employer le mot est si univer-

1. Cette « parenté » ne consiste pas essentiellement en ce que les membres du clan soutiennent entre eux des relations définies de consanguinité, au sens que nous donnons à ce mot ; mais « en ce qu'ils se reconnaissent les uns envers les autres des devoirs identiques à ceux qui, de tout temps, ont incombé aux parents : devoir d'assistance, de vengeance, de deuil, obligation de ne pas se marier entre eux, etc. ». Durkheim, *Ibid.*, 142-143.

Sur **Totem.** — Article ajouté sur la demande de plusieurs membres de la Société.

sellement acceptée qu'il y aurait un excès de purisme à s'insurger contre l'usage... Et, cependant, cette fortune du mot est d'autant plus regrettable que nous ne savons même pas avec exactitude comment il s'orthographie. Les uns écrivent *totam*, les autres *toodaim* ou *dodaim*, ou *ododam* (voir Frazer, *Totemism*, p. 1). Le sens même du terme n'est pas exactement déterminé. Si l'on s'en rapporte au langage tenu par le premier observateur des Ojibway, J. Long, le mot *totam* désignerait le génie protecteur, le totem individuel dont il sera question plus loin. Mais les témoignages des autres explorateurs sont formellement en sens contraire (voir sur ce point Frazer, *Totemism and Exogamy*, III, p. 49-52). » — E. Durkheim, *Ibid.*, p. 144-145.

Rad. int. : Totem.

TOTÉMISME, *Totemismus ;* E. *Totemism ;* I. *Totemismo.*

A. Division et organisation sociales fondées sur l'existence de totems. On dit aussi en ce sens « système totémique ».

B. C. *Totémisme individuel* (ou *personnel*) ; *totémisme sexuel ;* voir *Totem*, **B** et **C.**

Rad. int. : Totemism.

« TOTO-PARTIELLE », E. *Toto-partial* (Hamilton).

Dans la théorie des propositions à prédicat quantifié, se dit de la proposition dont le sujet est pris universellement et le prédicat particulièrement. Hamilton la représente par AFI, ANI suivant qu'elle est affirmative ou négative ; on emploie aussi les notations A et η (Thomson), la toto-partielle affirmative se confondant selon lui avec l'universelle affirmative de la logique classique.

Rad. int. : Toto-partal.

« TOTO-TOTALE », E. *Toto-total* (Hamilton).

Dans la même théorie, se dit de la proposition dont le sujet et le prédicat sont tous deux pris universellement. Notation de Hamilton : AFA, ANA ; notation de Thomson : U et E (la toto-totale négative se confondant avec l'universelle négative de la logique classique).

Rad. int. : Toto-total.

1. TOUCHER, D. *Gefühl*, *Tastsinn ; Tasten* (toucher actif) ; E. *Touch*, *feeling ;* I. *Tocco*, *tatto.*

L'un des « cinq sens » traditionnels ; il comprend en réalité différentes classes de sensations (qui, même, ne sont pas toutes des données simples) :

1° Sensations de contact et de pression.

2° Sensations de rugueux, poli, velouté, etc. Voir *tact**.

3° Sensations de forme et de résistance (cf. *musculaire**).

4° Sensations de mouvement (cf. *kinesthésique**).

5° Sensations thermiques.

6° Sensations de prurit.

On distingue, d'autre part, le « toucher passif » dans lequel l'objet perçu vient simplement au contact de l'organe ; et le « toucher actif » (indispensable pour quelques-unes des sensations énumérées plus haut) et dans lequel l'organe du toucher se meut pour palper l'objet perçu.

2. TOUCHER (verbe), D. **A.** *Fühlen*, *Berühren ;* **B.** *Tasten*, *betasten ;* **C.** *Anrühren ;* **D.** *Berühren*, *Angrenzen ;* **E.** *Rühren ;* **F.** *Zusammenhängen ;* — E. *To touch* (spécialement : **B.** *To feel ;* **E.** *To move ;* **F.** *To be related*) ; — I. *Toccare* (spéc. : **B.** *Palpare*, *tastare ;* **E.** *Commuovere*).

1° En parlant des personnes :

A. (Actif.) Éprouver une simple sensation de contact.

B. (Id.) Palper, tâter, exercer le « toucher actif ».

C. (Neutre.) Porter la main sur quelque chose (pour le modifier légèrement). « Toucher à un appareil. » Au figuré : « Toucher à une loi, à une institution. » — « Toucher à un principe, à une défi-

nition. » — (Cf. l'expression « intangible ».)

2° En parlant des personnes, des choses ou des idées :

D. (Act. ou neutre.) Être contigu dans l'espace.

E. (Actif.) Émouvoir, attendrir ; — frapper l'imagination ou l'intelligence.

F. (Neutre.) Avoir des rapports, s'associer naturellement dans l'esprit. « Le problème du déterminisme touche à celui de la responsabilité. »

CRITIQUE

M. Meyerson a appelé l'attention sur la différence entre l'idée de toucher, telle qu'elle est comprise quand on dit qu'un homme touche un objet et telle qu'elle est comprise quand on dit qu'un corps en touche un autre, et agit sur lui en le touchant (par exemple une bille qui en choque une autre, un fil électrique qui vient au contact d'un autre fil). « Il y a confusion constante, dit-il, entre le *toucher-sensation* et le *toucher-phénomène extérieur* » ; ce qui a pour effet de faire accorder au toucher, à tort selon lui, un caractère privilégié parmi les sensations, comme s'il était capable, à la différence des autres, de faire connaître les objets matériels directement et dans leur nature propre. (*Identité et réalité*, ch. IX ; 1re éd., 279-283.)

Rad. int. : 1° *Sensation passive :* touch ; — 2° *Sensation active :* palp ; — 3° *Contiguité :* kontigues.

TRADITION, D. *Überliefern, Überlieferung ;* E. *Tradition ;* I. *Tradizione.*

A. Au sens actif et originel, transmission : « *Traditio lampadis.* » Mais le mot s'applique, le plus souvent, à ce qui est transmis ; c'est-à-dire :

B. Ce qui, dans une société (petite ou grande), et particulièrement dans une religion se transmet d'une manière vivante, soit par la parole, soit par l'écriture, soit par les manières d'agir. Le mot, en ce sens, est pris en général avec une intention laudative et respectueuse. « Une race ne trouve les institutions qui conviennent que dans l'action séculaire de la vie inconsciente, par les traditions et par les coutumes. » Paul Bourget, *Études et portraits*, III : Sociologie et littérature, p. 88.

Voir sur cette idée de la tradition : M. Blondel, *Histoire et Dogme* (1904), notamment III, 1.

C. Dans la critique historique, on appelle plus spécialement ainsi un do-

---

Sur **Tradition.** — L'ordre des sens de ce mot a été modifié et le sens **B** a été développé pour tenir compte des observations de **Maurice Blondel,** lues et approuvées à la séance du 3 avril 1919. « *Tradition*, nous écrit-il, ne désigne pas principalement ni même peut-être proprement ce qui est tout oral ; — ni ce qui pourrait être écrit, exprimé *per locutionem formalem*, compris et traduit par une réflexion analytique et didactique. Autrement on ne s'expliquerait pas qu'on parle (comme les textes conciliaires), de *traditiones scriptæ*, de traditions transmises *sive voce*, *sive scripto*, *sive praxi ;* et il faudrait admettre que la tradition disparaît peu à peu devant les progrès de l'érudition historique qui recueille les témoignages et met sur le papier toutes les formes du folklore. Or, de l'aveu commun, la tradition (surtout en matière religieuse) est une source originale, qui ne peut être épuisée, supprimée, remplacée ; en sorte que d'après une remarque de Bossuet, dans ce qui est noté littérairement des traditions subsiste un élément irréductible à la notation même. C'est que, selon l'image qu'évoque le sens actif de l'étymologie, et qui n'est pas une simple métaphore, la tradition véhicule plus que des idées susceptibles de forme logique : elle incarne une vie qui comprend à la fois sentiments, pensées, croyances, aspirations et actions. Elle *livre* par une sorte de contact fécondant ce dont les générations successives ont également à se pénétrer et ce qu'elles ont à léguer comme une condition permanente de vivification, de

cument transmis uniquement par la parole de génération en génération, ou écrit seulement après avoir été transmis de la sorte pendant un certain temps. « On distingue parfois, au point de vue de la critique, la tradition orale et la tradition écrite. Cette distinction n'a pas de portée pratique. Nous ne connaissons pour le passé la tradition orale que lorsqu'elle est écrite. » G. Monod, *Histoire*, dans le recueil *De la Méthode dans les Sciences*, p. 331.

Rad. int. : Tradicion.

TRADITIONALISME (on écrit aussi *traditionnalisme*), D. *Traditionalismus ;* E. *Traditionalism ;* I. *Tradizionalismo.*

A. Attachement aux traditions. « M. Tarde a cru pouvoir présenter le déclin du traditionnalisme comme une phase simplement transitoire, une crise passagère de toute évolution sociale... » E. Durkheim, *Division du travail social*, livre II, ch. iii, p. 329.

B. Doctrine d'après laquelle on doit conserver les formes politiques et religieuses traditionnelles, lors même qu'on ne saurait les justifier intellectuellement, parce qu'on les considère comme l'expression légitime et la révélation spontanée des vrais besoins d'une société, la libre critique qu'en fait la raison étant nécessairement superficielle, inadéquate et, par suite, malfaisante. Cf. ci-dessus, *tradition**, **B.** « Peut-être y a-t-il aujourd'hui deux philosophies de l'action en présence et comme la lutte de deux esprits. On pourrait les appeler, faute de mots meilleurs, l'esprit traditionaliste et l'esprit rationaliste, la politique du fait et la politique de l'idée. » D. Parodi, *Traditionalisme et démocratie*, p. 3.

C. Historiquement, en un sens plus spécial, ce mot s'applique à la doctrine de Bonald, de Lamennais (surtout dans l'*Essai sur l'indifférence*) de Bautain, etc., d'après laquelle une révéla-

---

participation à une réalité où l'effort individuel et successif peut indéfiniment puiser sans l'épuiser. Dès lors elle implique communion spirituelle d'âmes qui sentent, pensent et veulent, sous l'unité d'un même idéal patriotique ou religieux ; et elle est, par là même aussi, condition de progrès dans la mesure où elle permet de faire passer de l'*implicite vécu* à l'*explicite connu* quelques parcelles du lingot de vérité qui ne saurait jamais être complètement monnayé : car, principe d'unité, de continuité, de fécondité, la tradition, à la fois initiale, anticipatrice et finale précède toute synthèse reconstructive et survit à toute analyse réfléchie. » **(Maurice Blondel.)**

Sur **Traditionalisme.** — *Traditionaliste*, au sens **B,** est souvent opposé à *révolutionnaire*, pris pour synonyme de rationaliste (au sens **D** de ce mot. Voir ci-dessus, sub v°). **(F. Mentré.)**

Le sens historique et spécial **C** a été ajouté sur la remarque de **Léon Robin** et **Maurice Blondel.** Nous insérons ci-dessous *in extenso* la note de ce dernier, trop longue pour figurer dans le texte, mais qui contient des documents précis et intéressants : « Historiquement, *traditionalisme* désigne la doctrine de Bonald et de ceux qui comme Bautain et Bonnetty attaquent toute conception de la suffisance de la raison individuelle, — les uns admettant encore que la raison est l'organe de la vérité, sous cette réserve que la vérité ne se communique que par la Société et la Parole comme un héritage collectif et transmis, — les autres allant jusqu'à une sorte d'empirisme historique, exclusif de toute activité intellectuelle, afin de soumettre l'homme à l'acceptation passive d'une vérité primitivement et autoritairement révélée. En tout cas, l'idée dominante est que « l'homme est un être essentiellement enseigné » et que le sens propre, la raison individuelle devient source d'erreur : « La vérité, écrit Bonald, quoique oubliée des hommes, n'est

tion primitive est le principe de toute connaissance, la vérité ne peut être connue que par la tradition et spécialement par la tradition de l'Église. Voir ci-dessous observations, et cf. *Fidéisme**.

Rad. int. : Tradicionalism.

« **TRADUCTION** des âmes. » Nom donné par Leibniz à une des trois doctrines (les deux autres sont celles de la *préexistence* et celle de la *création*) par lesquelles on peut, suivant lui, expliquer comment « l'âme a pu être infectée du péché originel, qui est la racine des péchés actuels, sans qu'il y ait eu de l'injustice en Dieu à l'y exposer ». Les choses se passent, selon cette doctrine « comme si l'âme des enfants était engendrée *(per traducem)* de l'âme ou des âmes de ceux dont le corps est engendré. Saint Augustin y était porté pour mieux sauver le péché originel. Cette doctrine est aussi enseignée par la plus grande partie des théologiens de la confession d'Augsbourg... », etc. *Théodicée*, I, § 86. Cf. *Ibid.*, III, § 397.

« **TRANCE** », mot anglais employé tel quel en français et en italien ; D. (approximativement) *Entzückung*. — On écrit aussi **transe.**

Ce terme s'applique, le plus souvent, à la condition dans laquelle se trouvent les médiums* au moment où ils manifestent les phénomènes particuliers qui les distinguent ; on l'emploie aussi en un sens plus général pour désigner les crises extatiques, les états somnambuliques et hypnotiques, les altérations de la personnalité, et même certains cas de léthargie.

REMARQUE

Le mot anglais *trance* est d'ailleurs le mot français *transe* (L. *transitus*, passage ; cf. *transir*, *transition*), pris dans son sens ancien : d'abord, passage de la vie à la mort ; plus tard, passage de la condition normale à un état considéré comme un commencement de séparation entre l'âme et le corps.

TRANS... (*à travers*, *au delà de ...*), préfixe très employé par les philosophes contemporains pour créer des termes nouveaux opposant une notion à ce qu'elle dépasse (ce dépassement pouvant être d'ailleurs entendu en différents sens). Par exemple *transhistorique* (Le Roy, *Dogme et critique*, p. 56) : « Les vérités en cause ne sont, à mes yeux, ni proprement historiques, ni proprement philosophiques, quand ce ne serait que parce qu'elles réalisent une synthèse originale de la vérité historique et de la vérité philosophique... La vérité religieuse est *transhistorique :* elle suppose le passage d'une signification métaphysique et morale à travers les faits de l'histoire » ; — *transintuitif* (Winter, *Note sur l'intuition en mathématiques*, Revue de métaphysique, 1908, p. 922) : « Il existe des êtres mathématiques qu'on peut appeler *transintuitifs* en ce sens que nulle image n'y correspond dans l'espace... », etc.

Voir ci-dessous : *Transfini*, *Transnaturel*, *Transrationalisme.*

---

jamais nouvelle : elle est du commencement, *ab initio.* L'erreur est toujours une nouveauté dans le monde ; elle est sans ancêtres et sans postérité ; mais par cela même elle flatte l'orgueil, et chacun de ceux qui la propagent s'en croit le père. » Pour prévenir « l'erreur philosophique du Traditionalisme » qui consiste à méconnaître l'initiative nécessaire et l'autorité légitime de la raison, le Saint-Siège en 1855 a fait souscrire à Bonnetty quatre propositions, entre autres celle-ci : « *Rationis usus fidem praecedit.* » Cf. *Enchiridion* de Denzinger-Bannwart, n° 1651. *De falso Traditionalismo.* **(Maurice Blondel.)**

Sur **Trans...** — Les mots *transhistorique*, *transintuitif*, pris ici pour exemples, nous ont été signalés par **L. Brunschvicg.**

« **TRANSASCENDANCE, transdescendance** », termes proposés par M. Jean Wahl (*Subjectivité et transcendance*, Bulletin de la Société française de philosophie, séance du 4 décembre 1937) pour représenter les deux directions que peut prendre la transcendance (au sens **C**) selon qu'elle monte vers un transcendant supérieur, divin, ou qu'elle descend vers une force mauvaise, démoniaque, mais qui peuvent être atteints l'un ou l'autre par une réflexion sur ce que nous sommes en tant qu' « existant », au sens de Kirkegaard. et sur ce dont nous avons conscience. Voir not. p. 162, 173, 176.

TRANSCENDANCE, D. *Transscendenz ;* E. *Transcendence ;* I. *Trascendenza.*

A. Caractère de ce qui est transcendant.

B. Existence de réalités transcendantes.

Se dit en particulier : 1° de la doctrine théologique d'après laquelle Dieu n'est pas dans le monde comme un principe vital animant un être vivant, mais est, à l'égard des créatures, selon les expressions de Leibniz, « ce qu'un inventeur est à sa machine, ce qu'un prince est à ses sujets, et même ce qu'un père est à ses enfants ». *Monad.*, 84.

2° de la doctrine d'après laquelle il y a, derrière les apparences sensibles ou les phénomènes des « substances » permanentes ou des « choses en soi » dont elles sont la manifestation.

3° de la doctrine d'après laquelle il y a des rapports fixes, de droit et de vérité, qui dominent les faits et n'en dépendent pas (voir ci-dessous, *Observations*).

C. Mouvement par lequel le moi individuel, en méditant sur son existence, ou en éprouvant un sentiment d'angoisse devant cette existence, atteint l'existence d'un être autre que lui-même, et d'une puissance supérieure à

Sur **Transcendance.** — On peut appeler *philosophie de la transcendance* une conception qualitative et hiérarchique du monde conçu comme « un système ascendant dans lequel les faits sont justiciables des idées, et celles-ci sont, à leur tour, dominées par des principes. » — « Il y a des rapports éternels dont la vérité ne dépend ni des faits, ni de leur enchaînement, ni de leur liaison, ni de leur persistance, ni de leur éclipse, ni des temps, ni des lieux, ni des mœurs. Ces rapports sont supérieurs à tout ; ils sont souverains, et c'est par eux que nous devons juger des événements... Ils sont immuables, imperfectibles, inviolables, imprescriptibles, inaliénables, toujours exigibles. » — « L'immanence », « au contraire », aboutit à la divinisation du fait. Par elle on se courbe devant lui, ou s'incline devant ses leçons ; elle est une philosophie de l'acceptation universelle ; on accepte le monde avec tous ses chevauchements sans ordre, ses contradictions, ses négations, ses reniements... Il n'y a pas de στάσις puisque l'univers marche sans trêve et que chaque instant dépasse le précédent, et le fait bouger par de sournoises pressions ou le renverse par de vigoureuses bousculades contre lesquelles nous ne pouvons rien. » Dans l'immanence, qui implique l'historisme et le mobilisme, « la vérité et le droit d'une chose, c'est littéralement, sa place dans la série »... « Au regard de l'histoire, l'immanence, la consacre en la déifiant, et la transcendance la juge en la dépassant. » D'un côté une « vision *horizontale ;* des étapes qui représentent, pêle-mêle, dans leur grandeur ou leur bassesse, l'équivoque devenir d'un Dieu » : de l'autre : « l'habitude de regarder en haut ; — tout un cortège de réalités supérieures et immobiles qui servent au réel de modèle, de guide et de juge » ; bref une vision que nous appellerons *verticale.* (Extraits de **Louis Boisse :** *La guerre et la mystique de l'immanence.* Mercure de France, *1er mai 1918.*)

la sienne. Voir ci-dessus *Transascendance**.

REMARQUE

Il y a lieu de remarquer que la doctrine de la transcendance au sens **B**, 1°, telle qu'elle est définie ci-dessus, ne s'oppose en aucune façon à ce qui a été défini à l'article *Immanence**, sous le nom de « Méthode d'Immanence ». Voir en particulier ce qui est dit au § 1 de cet article par Maurice Blondel.

Rad. int. : **A.** Transcendentes ; **B.** Transcendent ; **C** Transcend.

TRANSCENDANT, D. *Transcensdent ;* E. *Transcendent ;* I. *Trascendente.* — Voir *immanent**, auquel *transcendant* s'oppose dans la plupart de ses acceptions.

A. Au sens propre : qui s'élève au delà d'un niveau ou d'une limite donnés. « Cette élévation est si éminente et si transcendante qu'elle ne s'arrête pas au ciel, il n'a pas de quoi la satisfaire ; ni au-dessus du ciel, ni aux anges, ni aux êtres les plus parfaits, etc. » Pascal, *Sur la conversion du pécheur*, Ed. Brunsch., p. 199.

En particulier, ce qui ne résulte pas du jeu naturel d'une certaine classe d'êtres ou d'actions, mais ce qui suppose l'intervention d'un principe extérieur et supérieur à celle-ci. C'est en ce sens qu'on oppose à la « justice immanente », qui résulte du cours naturel des choses, une « justice transcendante » ou des « sanctions transcendantes », qui seraient d'un ordre différent et plus élevé.

B. Supérieur (dans l'ordre de l'intelligence ou des choses individuelles) ; qui s'élève au-dessus du niveau moyen : « Un génie transcendant ; des recherches transcendantes » ; ou même qui s'élève au-dessus du niveau de l'humanité : « God is a being of transcendent and unlimited perfections ; his nature, therefore, is incomprehensible to finite spirits[1]. » Berkeley, ***Hyl. et Phil.***, 3e Dialogue (Fraser, 1901, I, 475).

C. Spécialement : qui est au delà de toute expérience possible, soit en parlant de réalités, d'êtres ; soit en parlant de principes de connaissance. Ce sens appartient surtout à Kant : « Wir wollen die Grundsätze, deren Anwendung sich ganz und gar in den Schranken möglicher Erfahrung hält, *immanente ;* diejenige aber, welche diese Grenzen überfliegen sollen, *transscendente* Grundsätze nennen[2]. » *Krit. der reinen Vern.*, A. 296 ; B. 352. (*Introduction* à la Dialectique transcendentale, § 2.)

Kant oppose nettement (en principe) *transcendant* à *transcendental**. Voir ci-dessous, sub v°, **B, 2°** et observations.

D. Math. « Nombre transcendant », Leibniz, *Nouv. Ess.*, livre II, xvi, § 4, celui qui ne peut être exprimé par la racine d'une équation algébrique formée d'un nombre fini de termes à coefficients rationnels ; par exemple π ou *e*. Cf. *Sourd**. — « Fonctions transcendantes », celles qui ne peuvent être exprimées par un nombre fini d'opérations algébriques effectuées sur la

1. « Dieu est un être doué de perfections transcendantes et illimitées ; sa nature est donc incompréhensible pour des esprits finis. » — 2. « Nous appellerons *immanents* les principes dont l'application se tient entièrement dans les limites de l'expérience possible ; et *transcendants* ceux qui doivent élever leur vol au-dessus de ces limites. »

Sur **Transcendant.** — La rédaction du § **A** a été corrigée et complétée d'après des observations faites par MM. **Berthod** et **Van Biéma** à la séance du 3 avril 1919.

G. Belot a fait remarquer que le mot *transcendant* impliquait toujours une solution de continuité. Une réalité est transcendante par rapport à une autre quand elle réunit les deux caractères : 1° de lui être supérieure, d'appartenir à un degré plus élevé dans une hiérarchie, et 2° de ne pouvoir être atteinte à partir de la première par un mouvement continu.

variable ; par exemple, les fonctions sin x ou a^x.

Aug. Comte a appelé le calcul infinitésimal *analyse transcendante* (*Cours*, leçon IV). Cette désignation n'est pas restée usuelle. Cependant on a fait remarquer que l'opposé du transcendant, en mathématiques, étant ce qui ne suppose qu'un nombre d'opérations fini, le terme convenait bien à la méthode infinitésimale.

REMARQUE

F. Bacon donne à ce mot un sens qui le rapprocherait plutôt de *transcendental** au sens **A** : il place dans ce qu'il appelle la philosophie première « inquisitionem de conditionibus adventitiis entium quas *transcendentes* dicere possumus : pauco, multo ; simili, diverso ; possibili, impossibili ; etiam ente et non ente ; atque ejus modi ». *De dignitate*, livre III, ch. I, § 6.

Rad. int. : Transcendent.

TRANSCENDENTAL, D. *Transscendental ;* E. *Transcendental ;* E. *Trascendentale.*

A. Dans la langue scolastique, se dit de certains attributs qui dépassent les catégories d'Aristote et conviennent à tous les êtres. Trois d'entre eux sont toujours reconnus comme tels : *unum, verum, bonum ;* on y ajoute, suivant les auteurs, *ens, res, aliquid ; idem et diversum, necessarium et contingens, actus et potentia ;* etc. — « *Transcendental maxims* », celles qui dominent toutes les sciences particulières, dans Berkeley, *Principles of human knowledge*, § 118.

B. Chez Kant, *transcendental* s'applique toujours, originairement, à une connaissance. Le mot est opposé tantôt à empirique (en deux sens différents), tantôt à transcendant, tantôt à métaphysique.

1° Est transcendental, par opposition à l'empirique, ce qui est une condition *a priori* et non une donnée de l'expérience. Par exemple, les *principes transcendentaux (transscendentale Grundsätze)* sont les lois de l'entendement en tant que règles de la connaissance. *Krit. der reinen Vern.*, Transc. Logik, Einleitung, *ad finem ;* A. 63 ; B. 88 ; — *l'aperception transcendentale* est l'aperception que nous avons de nous-mêmes, non

Sur **Transcendental.** — On trouve assez souvent ce mot écrit *transcendantal :* c'est même la seule forme que mentionne, — sans référence d'ailleurs, selon son principe — le *Dictionnaire de l'Académie.* Il le définit uniquement en tant que « terme de philosophie kantienne ». — Le *Dictionnaire* de Littré adopte la même forme pour le titre de l'article, et l'appuie sur des citations de Ch. de Villers, *Philosophie de Kant*, p. 116 et 122. Mais précisément, sur ce point, ces citations sont inexactes : le texte porte « transcendental », et Villers écrit même *transcendent*, sur le modèle d' « accident » ou « précédent ». D'ailleurs, Littré cite d'autre part un texte de Fénelon qui écrit « transcendentel » (*Existence de Dieu*, 2e partie, chap. v), forme que justifierait l'analogie d'*accidentalis*, devenu *accidentel.*

On trouve dans Descartes « transcendentalement » (Adam et Tannery, II, 577), conforme à l'orthographe de *transcendentalis* dans la langue scolastique. C'est également celle de V. Cousin, p. ex. *Cours de l'histoire de la philosophie moderne*, tome I (1846), p. 289 et suivantes.

Cependant de bons auteurs ont écrit en français *transcendantal ;* par exemple Boutroux, *Études d'histoire de la philosophie*, 351-353. Delbos orthographie tantôt *transcendental* (*Congrès de philosophie de 1900*, tome IV, p. 364, 366, 371, 380, etc.), tantôt *transcendantal* (*Philosophie pratique de Kant*, p. 198, 200, 203, 206, 208, etc.). Voir aussi le numéro sur *Kant*, dans la Revue de Métaphysique et de Morale de 1904, où l'orthographe varie d'un article à l'autre.

Barni, dans sa traduction de la *Critique de la raison pure*, écrit ce mot par un E ;

par la conscience psychologique, mais en raison de la nécessité de principe qui exige, en face de la multiplicité des sensations et des sentiments, un sujet un et identique auquel ils soient rapportés. *Krit. der reinen Vern.* (1[re] édit.). Deduction der Verstandesbegriffe, 2[e] sect., § 3, A. 107.

Par suite, est dite *transcendentale*, toute étude qui a pour objet les formes, principes, ou idées *a priori* dans leur rapport nécessaire avec l'expérience : « Esthétique et logique transcendentales ; Analytique et Dialectique transcendentales ; Déduction transcendentale », etc. *Transcendental*, en ce sens, est synonyme de *critique :* la « Logique transcendentale » est opposée à la logique commune ou générale *(allgemeine)* en ce que celle-ci n'envisage la forme logique que dans les rapports des connaissances entre elles, tandis que la première recherche l'origine de nos connaissances relatives à des objets *(den Ursprung unserer Erkenntnisse von Gegenständen). Ibid.*, Transsc. Logik, Einleitung : « Idee einer transscendentalen Logik ». A. 50 ; B. 74 et suiv.

L'ensemble de la Critique est aussi appelé l' « idée » de la *Philosophie transcendentale :* « Idee der Transscendental-philosophie » (titre du § 1 de l'Introduction à la *Critique de la Raison pure*, 1[re] édition) ; l'idée de cette philosophie, mais non cette philosophie elle-même, qui comprend toute la métaphysique (au sens **G** de ce mot). Voir *Ibid.*, § II. Cf. *Transcendentalisme**.

2° Étant donné un principe « immanent », c'est-à-dire dont l'usage normal est d'être seulement appliqué dans les limites de l'expérience possible (usage *empirique* ou *immanent*), on dit qu'on fait de ce principe un « usage transcendental » quand on l'applique hors de ces limites, c'est-à-dire quand on le rapporte aux choses en général *(überhaupt)* et en soi *(an sich selbst)* et non

---

mais dans son article *Kant*, du *Dictionnaire* de Franck, il emploie un A. Cette dernière forme a été adoptée dans la nouvelle édition de cet ouvrage, révisée par M. Archambault, et dans la traduction de MM. Pacaud et Tremesaygues. On pourrait multiplier ces exemples.

Il ne paraît pas douteux que la forme normale du mot est *transcendental*, par un E, comme dans le texte et dans tous les ouvrages allemands ou anglais. Les radicaux latins en — *ens*, — *entis* donnent régulièrement des dérivés en — *entalis*, et des mots français correspondant terminés par — *ental* ou — *entel : occidentalis, orientalis, parentalis*, etc. C'est ainsi, je crois, qu'il est écrit le plus souvent dans les ouvrages contemporains, p. ex. Weber, *Histoire de la philosophie occidentale ;* Xavier Léon, *La philosophie de Fichte ;* E. Bréhier, *Histoire de la philosophie allemande*, etc.

Sur **Transcendant** et **Transcendental.** — La doctrine scolastique des termes transcendants ou transcendentaux vient directement d'Aristote, du moins en ce qui concerne l'Un, l'Être (ou le Vrai), et le Bien. Sur le sens exact qu'a chez lui cette transcendance, les textes qui l'expriment, et ceux des commentateurs qui s'y sont attachés, voir **L. Robin** : *La théorie platonicienne des idées et des nombres*, 131-171 et 554-568.

L'équivalence de *transcendental* (au sens **B, 1**) et de *critique* nous a été signalée par M. **Cl. C. J. Webb,** qui ajoute les remarques suivantes : « Le sens **C** de *transcendant* paraît dériver de l'usage scolastique défini sous *transcendental* **A** : c'est pour Kant comme pour les aristotéliciens ce qui dépasse les catégories, la sphère des catégories étant pour lui celle de l'expérience possible en général. La distinction qu'il trace entre *transcendant* et *transcendental* semble bien lui être propre, et ne pas avoir pour elle d'autorité antérieure. Elle ne me paraît pas exprimée

pas seulement aux phénomènes *(Erscheinungen)* qui peuvent être l'objet d'une expérience. *Krit. der reinen Vern.*, Analytik der Grundsätze, III : *Phaenomena und Noumena*, A. 239 ; B. 297. « Die Grundsätze des reinen Verstandes sollen bloss von empirischem und nicht von transscendentalem, d. i. über die Erfahrungsgrenze hinausreichendem Gebrauche sein[1]. » Au contraire, ajoute-t-il, un principe est dit *transcendant* (et non pas seulement employé à un usage *transcendental*) quand, par nature même, il supprime ces limites ou s'arroge le droit de les franchir. C'est en cela que « transcendant » et « transcendental » ne sont pas de même nature *(sind nicht einerlei)*. — *Ibid.*, *Transsc. Dial.*, Einleitung, I ; A. 296 ; B. 352.

1. « Les principes de l'entendement pur doivent être uniquement d'un usage empirique et non d'un usage transcendental, c'est-à-dire sortant et s'étendant hors de l'expérience. »

« L'apparence transcendentale » *(transscendentaler Schein, Ibid.)* est l'apparence illusoire qui nous entraîne à employer ainsi les principes qui devraient rester immanents. Elle s'oppose à l'apparence empirique, où le jugement est faussé par l'imagination : par exemple dans les illusions d'optique.

3° Un principe est *transcendental* en tant qu'il énonce une condition générale *a priori* de l'expérience, considérée simplement comme expérience et sans autre détermination particulière. Il est

assez clairement dans le texte de ces deux articles : pour lui, ce qui est *transcendant* va au delà des limites, de toute expérience possible, et un système transcendant de philosophie est, à son sens, chose illégitime ; ce qui est *transcendental*, est ce qui sans dériver de l'expérience, se rapporte cependant aux présuppositions de celle-ci, et n'a aucune prétention à s'occuper de ce qui est tout à fait en dehors de l'expérience. C'est en ce sens qu'il appelle sa propre philosophie *transcendentale*, qualificatif auquel plus tard, il en vint à préférer pourtant le terme *critique*, moins exposé, lui semblait-il, à une fausse interprétation. »

Nous avons ajouté quelques mots à la définition de *transcendental* au sens **B, 1** pour tenir compte des remarque faites par MM. **Belot, Van Biéma, Werner.** Le texte principal de Kant relatif à l'idée originelle du *transcendental* est le suivant : « Ich nenne alle Erkenntniss *transcendental*, die sich nicht sowohl mit Gegenständen, sondern mit unseren Begriffen *a priori* von Gegenständen, überhaupt beschäftigt. Ein System solcher Begriffe würde *Transcendental-Philosophie* heissen. » (J'appelle transcendentale toute connaissance qui ne concerne pas proprement les objets, mais en général les concepts *a priori* que nous avons des objets. Un système de tels concepts devrait s'appeler *Philosophie transcendentale*). *Critique de la raison pure*, A, Introd., § I, p. 11-12. — Dans la 2e édition, on lit : « ... Sondern mit unserer Erkenntnissart von Gegenständen, insofern diese *a priori* möglich sein soll, überhaupt beschäftigt. » (« ... mais avec la connaissance que nous avons des objets, en tant que celle-ci doit être possible *a priori* ») ce qui ne s'accorde plus aussi bien avec le *solcher Begriffe* de la phrase suivante. B, § VII, p. 25. **(A. L.)**

M. **Werner** pense que des trois oppositions distinguées ci-dessus dans le texte (transcendental et empirique, transcendental et transcendant, transcendental et métaphysique), la première seule est fondamentale : la troisième n'en est qu'une nuance particulière ; et pour la seconde, il pourrait suffire de remarquer que Kant, nonobstant la définition qu'il a donnée du mot *transcendental*, prend très souvent ce mot dans le sens de *transcendant*. Cette ambiguïté est rendue facile par le double sens du mot *expérience*, lequel signifie tantôt ce qui est donné du dehors, *a posteriori ;* tantôt le champ dans lequel notre connaissance peut légitimement s'exercer.

métaphysique s'il énonce une règle *a priori*, permettant d'étendre, sans nouveau recours à l'expérience, la connaissance d'un objet dont le concept est déjà donné par celle-ci. Ainsi, le principe *a priori* que tout changement d'une substance doit avoir une cause, est transcendental ; et le principe que tout changement d'une substance corporelle doit avoir une cause extérieure (principe également *a priori*), est métaphysique, parce qu'il suppose le concept empirique de corps, en tant qu'objet mobile dans l'espace. *Kritik der Urtheilskraft*, Einleit., § V : « Das Prinzip der formalen Zweckmässigkeit der Natur ist ein transscendentales Prinzip der Urtheilskraft[1]. »

Rad. int. : Transcendental.

Idéalisme transcendental, voir *Idéalisme**, **A.**

TRANSCENDENTALISME, D. *Transscendentalismus ;* E. *Transcendentalism ;* I. *Trascendentalismo.* — Surtout usité en anglais.

A. Se dit des doctrines qui admettent des formes et des concepts *a priori* dominant l'expérience. « If now it should turn out that in the first stage of mental development a relation of coexistence is not directly cognizable... the theory of the transcendentalists will be finally disposed of[2]. » H. Spencer, *Principles of psychology*, 6e partie, ch. xiv, § 334. Cf. 4e partie, ch. vii, § 208.

B. Mouvement de pensée philosophique et religieux dont Emerson a été le principal représentant. « Le Transcendentalisme fut, non pas une philosophie arrêtée, sèche et dogmatique, mais surtout une réaction idéaliste contre la philosophie du xviiie siècle, et contre les formules qui régissaient alors la Religion et la Société. » Dhaleine, *Hawthorne*, p. 65.

Sur le rapport de cette doctrine et de l' « Idéalisme transcendental », voir même ouvrage, ch. i et ii.

Rad. int. : Transcendentalism.

1. « Le principe de la finalité formelle de la nature est un principe transcendental de la faculté de juger. » — 2. « Si maintenant il pouvait être prouvé que dans le premier degré du développement mental, une relation de coexistence n'est pas directement connaissable... la théorie des transcendentalistes serait définitivement écartée. »

« TRANSCENDER », E. *To transcend* (terme usuel en anglais au sens général de *surmonter*, *surpasser*, *outrepasser ;* en français, néologisme introduit par H. Bergson dans la langue philosophique et dont l'usage s'est rapidement répandu).

Au figuré : s'élever au-dessus d'une région de la connaissance ou de la pensée après l'avoir traversée, et pénétrer dans une région supérieure. « Si [la métaphysique] est une science et non pas simplement un exercice, il faut qu'elle transcende les concepts pour arriver à l'intuition. » H. Bergson, *Introduction à la Métaphysique*, Revue de Métaph., 1903, p. 9.

« TRANSCRÉATION », terme employé par Leibniz (et, semble-t-il, forgé par lui) pour désigner l'opération par laquelle Dieu donnerait la raison à une âme simplement sensitive ou animale préexistante, quand elle serait appelée à devenir une âme humaine. (*Théodicée*, 1re partie, § 91.)

Sur **Transcendentalisme.** — Le *transcendentalisme*, au sens **B,** tire son nom du *Transcendental Club* fondé en 1836 par Emerson, F. H. Hedge, etc. L'*Encyclopédie Britannique* (Ed. de 1911, sub v°) qualifie ce sens de « pseudo-philosophique ». En anglais, le mot a encore d'autres usages : il se dit généralement, en un sens péjoratif, de l'exaltation de la pensée, du langage, du caractère ; de la tendance à un mysticisme visionnaire ou extravagant ; Carlyle, au contraire, l'a pris en un sens favorable : excellence, supériorité transcendante ; mais c'est une acception rare. (Murray, *New English Dictionary*, sub v°). **(Cl. C. J. Webb.)**

« TRANSDUCTION », « terme employé par W. Stern (*Psychologie der frühen Kindheit*[1], 1914, p. 273) et adopté par J. Piaget (*Jugement et raisonnement chez l'enfant*, p. 238) pour désigner génériquement les différents types d'opération mentale par lesquels les enfants tirent une conclusion : par analogie, par identité, par différence ». (*Note d'***Éd. Claparède.**)

1. *Psychologie de la première enfance.*

Transe, voir *Trance**.

TRANSFERT, D. *Übertragung*, *Verschiebung* (cf. Ribot, *infra*) ; E. *Transference ;* I. *Trasporto.*

Opération qui transporte quelque chose (objet, installation, propriété, état) d'un lieu à un autre ou d'un sujet à un autre. — Spécialement :

Transfert des sentiments (*Transference of feeling*, terme créé par James Sully, *The human mind*, II, 78), phénomène par lequel un état affectif est transporté de l'objet qui l'a provoqué primitivement à un objet différent. Ribot (*Psychologie des sentiments*, 1re partie, ch. xii, § 1) distingue le « transfert par contiguïté » et le « transfert par ressemblance ».

Transfert des valeurs, phénomène par lequel le signe prend la valeur de la chose signifiée, le moyen celle de la fin, etc. « La transformation des moyens en fins n'est, elle-même, qu'un cas particulier du transfert des valeurs qui gouverne toute notre vie sentimentale... C'est ainsi que l'instrument devient en soi cause de satisfaction : on jouit de la propriété sans l'usage. » C. Bouglé, *Remarques sur le polytélisme*, Revue de métaphysique et de morale, 1914-1915, p. 604.

Transfert des sensations, phénomène (hypothétique) par lequel un sujet deviendrait sensible à des impressions sensorielles reçues par un autre sujet.

Rad. int. : Transfer.

TRANSFINI, D. *Transfinit*, *überendlich ;* E. *Transfinite ;* I. *Transfinito.*

G. Cantor a donné ce nom aux nombres, soit cardinaux, soit ordinaux, qui dépassent les nombres finis. Au

Sur **Transfert.** — **Ed. Claparède** nous a signalé un cas du transfert des sentiments particulièrement étudié par Freud sous le nom d'*Affektive Uebertragung :* il consiste en ce qu'un malade transporte sur le médecin qui le traite l'affection ou la haine déjà éprouvée pour d'autres personnes. Le même phénomène a été appelé *report affectif* par Moriceau-Beauchamp. (Gaz. des Hopitaux, 14 nov. 1911.)

Sur **Transfini.** — On peut formuler ainsi la définition ordinale du transfini : Si l'on considère des ensembles *simplement ordonnés* (= tels que de deux éléments de l'ensemble, l'un a toujours un rang inférieur à l'autre) et *semblables* (= tels qu'il existe une correspondance parfaite entre les éléments de deux ou plusieurs ensembles), la notion qui se dégage de leur considération « comme la notion du nombre cardinal s'est dégagée de la notion d'ensembles équivalents est celle du *type d'ordre*. Le *type d'ordre* d'un ensemble ordonné est la notion qui résulte de la considération de cet ensemble lorsqu'on fait abstraction de la nature de ses éléments, mais non de leur ordre de succession ». (Dans la définition de la puissance ou du nombre cardinal on ne tient compte ni de la nature, ni de l'ordre des éléments.) « On appelle nombres ordinaux les types d'ordre des ensembles *bien ordonnés* (= tels que tout ensemble contenu dans l'ensemble donné a un élément initial). Les nombres ordinaux autres que les nombres naturels sont des nombres transfinis. Les nombres transfinis sont donc les nombres ordinaux des ensembles bien ordonnés infinis. » Voir l'article de Baire, *Encyclopédie des sciences mathématiques*, t. I, vol. I, fasc. 4, p. 492 de l'édition française. **(M. Winter.)**

point de vue cardinal, sont transfinis les ensembles bien déterminés et non finis qui ne sont « pas de même puissance » que la suite naturelle des nombres (c'est-à-dire tels qu'on n'en peut épuiser tous les termes en établissant entre eux et les nombres de cette suite une correspondance univoque et réciproque). Au point de vue ordinal, les nombres transfinis sont des types d'ordre d'ensembles non finis (voir ci-dessous, Observations). Cf. P. Tannery, *Sur le concept du transfini*, Revue de Métaph., juillet 1894 ; Couturat, *De l'infini mathématique*, Appendice IV.

Rad. int. : Transfinit.

TRANSFORMATION, D. *Transformation*, *Umwandlung ;* E. *Transformation ;* I. *Trasformazione.*

A. Passage d'une forme à une autre : « transformation des espèces ; transformation de l'énergie ». Cf. *Réversible.*

B. Log. Opération par laquelle on substitue à une proposition, ou à une formule algébrique, une proposition ou une formule équivalentes (le sens et les conditions de cette « équivalence » devant être préalablement définis). Par exemple, la conversion simple de l'universelle négative, etc.

C. Id. Opération par laquelle on substitue chacun à chacun, aux termes d'un premier système, les termes d'un second système qui y correspondent d'une manière univoque et réciproque. « Définir une transformation (en géométrie), c'est, à une figure quelconque donnée, faire correspondre une autre figure suivant une certaine loi, de manière que la première étant donnée, la seconde soit donnée et réciproquement. De toute propriété de l'une, on peut conclure une propriété de l'autre qui en est en quelque sorte la traduction. » J. Hadamard, *Sur la méthode en géométrie*, appendice aux *Leçons de géométrie élémentaire*, p. 272.

CRITIQUE

Nous avons défini ci-dessus, tant au sens **B** qu'au sens **C**, les transformations comme impliquant réversibilité. C'est la règle admise par Mrs. Ladd-Franklin (*Baldwin's Dict.*, sub v°) et par M. J. Hadamard dans le texte cité plus haut. Mais cette condition n'est pas toujours exigée dans l'emploi de ce mot. C'est ainsi que Wundt fait entrer dans les *Transformationen der Urteile* toutes les inférences immédiates, dont plusieurs, par exemple la subaltermation, ne sont pas réversibles (*Logik*, t. I, 213-232) ; et qu'en géométrie on admet en général dans les transformations la projection et la perspective, qui ne permettent pas de remonter d'une manière univoque de la figure obtenue à la figure primitive.

Rad. int. : Transform.

TRANSFORMISME, D. *Transformismus*, *Transformations theorie*, *Descendenz theorie ;* E. *Transformism ;* I. *Trasformismo.*

A. Théorie biologique d'après laquelle les espèces vivantes ne sont pas fixes et distinctes, comme on l'avait d'abord admis, mais variables et susceptibles de se transformer l'une en l'autre.

B. (Sens rare.) Doctrine qui admet que les éléments des choses ne sont pas immuables, mais peuvent se transfor-

---

Sur **Transformisme.** — Le sens donné à ce mot par Renouvier dans le passage ci-dessus nous a été signalé par M. **M. Marsal.** Le titre du chapitre est : « École physiciste : le transformisme vital ; le transformisme mécanique ; la théorie mécanique du monde. » Renouvier distingue ce « transformisme » de l' « évolutionnisme » d'Héraclite et d'Empédocle ; il analyse assez longuement l'idée de transformation comme principe d'explication des choses, et rapproche du transformisme ionien, d'une part la croyance aux métamorphoses, de l'autre la doctrine des transformations de la « Force » chez Herbert Spencer.

mer l'un en l'autre. « Ce qu'il entre de philosophique — nous ne disons pas d'une philosophie vraie — dans le physicisme* de l'École Ionienne, c'est le transformisme, méthode pour l'application de laquelle chaque philosophe allait à la découverte du sujet le plus convenable des transformations que lui en représentaient les phénomènes. » RENOUVIER, *Histoire et solution des problèmes métaphysiques*, ch. IV, p. 28-29. Voir Observations.

REMARQUE

L'idée du *transformisme* au sens **A** est, d'une part, beaucoup plus générale que celle de l'*évolutionnisme** dans le domaine biologique, en ce sens que la transformation des espèces par différenciation n'est qu'une des sous-hypothèses possibles dans cette théorie, de même que l'hypothèse de l'adaptation lamarckienne ou celle de la sélection ; — mais en un autre sens, le *transformisme* est une doctrine beaucoup plus spéciale que l'*évolutionnisme*, car celui-ci se présente comme une conception philosophique générale qui enveloppe tous les phénomènes, tandis que celui-là reste strictement une théorie de morphologie biologique.

Rad. int. : Transformisme.

TRANSITIVE (Cause ou action), L. scol. *Transitiva*, *transiens* ; D. *Transitive*, *durchdringende* ; E. *Transitive*, *transient*, *transeunt* ; I. *Transitiva*.

A. L'action *transitive* est celle qui modifie un être autre que l'agent. On a dit aussi, en ce sens, *actio exiens*. Elle s'oppose à l'action *immanente*. Cette distinction, très usuelle dans la scolastique, paraît dériver de la distinction établie par Aristote entre ποιεῖν et πράττειν.

Elle est conservée notamment par SPINOZA : « Deus est omnium rerum causa immanens, non vero transiens. » *Éthique*, I, 18. — Cf. *Immanent**, Critique.

B. L'action ou la cause *transitive* est celle qui s'épuise ou du moins se dépense dans son effet, par opposition à celle qui le produit par sa seule volonté, sans que sa capacité d'agir soit diminuée par cette production. Voir *Cause*-**C*** et *Efficace**.

Transitive (propriété), D. *Transitive ;* E. *Transitive ;* I. *Transitiva.*

Propriété d'une opération ou d'une relation R telle que l'on ait, quels que soient a, b, c :

$$a\mathrm{R}b.\ b\mathrm{R}c \supset a\mathrm{R}c$$

Telles sont les relations *est égal à*, *implique*, *est plus grand que*, *est antérieur à* ..., etc.

Rad. int. : Transit.

TRANSITIVITÉ, D. *Transitivität ;* E. *Transitivity ;* I. *Transitività.*

Caractère de ce qui est transitif ; voir ci-dessus *transitive** (action) et *transitive** (relation).

Rad. int. : Transites.

« TRANSNATUREL. »

Terme proposé par M. BLONDEL et repris par divers philosophes et théologiens pour représenter le caractère

Sur **Transitive (cause).** — Il est utile d'ajouter que la causalité transitive a été surtout entendue en un sens réaliste, l'action étant conçue comme une *chose* qui de la cause passerait dans l'effet. Et c'est là précisément ce qu'on a le plus vivement critiqué dans la notion de *cause transitive* (Malebranche, Hume, etc.). **(M. Drouin.)**

Sur **Transnaturel.** — Ce terme a été proposé pour traduire en langage rationnel la thèse philosophique qui, seule, correspond précisément et sans équivoque à la conception chrétienne de l'homme et de sa destinée. Selon cette conception, « l'état de nature » reste une pure abstraction qui n'existe pas et n'a jamais

de l'homme et de sa destinée selon la conception chrétienne (caractère auquel ne conviennent proprement ni le terme *naturel*, ni le terme *surnaturel*). Voir ci-dessous, *Observations*.

« TRANSRATIONALISME. » Terme employé par Cournot (*Matérialisme, vitalisme, rationalisme*, 1875 ; 4e section, p. 385) pour désigner la disposition, légitime selon lui, qu'à l'homme « à croire à des puissances surnaturelles, à un monde mystérieux et invisible sur lequel la science et la raison n'ont pas plus de prise que les sens ». — « Pour exprimer cette disposition, ajoute-t-il, on a déjà dans la langue philosophique le mot de *mysticisme*, mais il s'y attache une sorte de défaveur qu'il faut éviter, si l'on veut étudier le fait en lui-même et sans parti pris. On a aussi proposé les épithètes de *transcendant*, de *transcendental*, qui nous donnent à entendre quelque chose *d'au-delà*, sans dire au delà de quoi, et que géomètres et métaphysiciens ont employés diversement, parfois même trop ambitieusement. Nous ne voudrions pas forger un mot nouveau, et pourtant il nous semble que le mot de *transrationalisme* n'aurait pas les inconvénients qu'on vient de signaler : il dit tout ce qu'il faut dire et ne dit que cela... » (*Ibid.*)

« Trans-spatial », ce qui se manifeste dans l'espace, mais sans y être localisé. On a même dit **« trans-spatio-temporel »** : « En biologie, on ne saurait comprendre, sans la notion d'une forme trans-

---

existé ; et, en étudiant notre nature d'homme, telle qu'elle est en fait, historiquement et psychologiquement, ce n'est pas cet hypothétique état de pure nature que nous pouvons connaître en nous, pas plus qu'en vivant nous ne pouvons nous soustraire à cette radicale et universelle pénétration de quelque chose qui empêchera toujours l'homme de trouver son équilibre dans l'ordre humain (cf. M. Blondel, *Histoire et Dogmes*, p. 68). Ce terme de *transnaturel* exprime donc « le caractère instable » d'un être qui, n'ayant plus ou n'ayant pas encore la vie surnaturelle à laquelle il était appelé ou à laquelle il est rappelé, est comme « *traversé* de stimulations en rapport avec cette vocation même, et qui, après la perte du don initial, ne retombe pas dans une nature étale, mais garde le stigmate d'un point d'insertion préparé et comme une aptitude à recevoir la restitution dont il a besoin pour ne pas rester en deçà de sa destinée réelle et obligatoire ». (Cf. P. Albert Valensin, *Dictionnaire d'Apologétique*, au mot *Immanence*, col. 601. — Abbé F. Mallet, *Annales de philosophie chrétienne*, mars 1907, p. 581. — Bernard de Sailly, *Comment réaliser l'Apologétique intégrale ?* p. 109). **(M. Blondel.)**

Transnaturaliste avait été employé déjà par Renouvier, en parlant de « l'hypothèse de la perfection initiale du monde et de la société des êtres, au sein d'une nature aujourd'hui en ruines ». *Le Personnalisme*, p. 73.

Sur **Transrationalisme.** — Ce terme implique, non pas que Cournot soit un « rationaliste », mais plutôt qu'il ne l'est pas. A la fin de la préface de l'*Essai*, il proteste contre l'appellation de *rationaliste* qu'on pourrait être tenté de lui appliquer. En effet le rationaliste (au sens du XVIIIe siècle ; cf. ci-dessus, *rationaliste** E) croit à la suffisance de la raison pour résoudre tous les problèmes et n'admet pas le « transrationnel ». Pour Cournot, *transrationnel* est l'équivalent (dans l'ordre de la connaissance) de *surnaturel* dans l'ordre du réel. **(F. Mentré.)**

Sur **Trans-spatial.** — Reste à préciser les rapports du trans-spatial avec les phénomènes du champ spatio-temporel. Ou bien leur conjugaison constitue un unique déterminisme global, et on peut faire l'économie du libre arbitre ; ou bien on conserve celui-ci, les entités du trans-spatial (essences, valeurs, etc.) étant des

spatio-temporelle, d'un potentiel, que la forme organique soit organisée dans le temps comme dans l'espace. » R. Ruyer, *Éléments de psycho-biologie*, p. 15. Cf. *Survol**, *Thème**.

« TRIOMPHE (Conduite du) », expression employée comme terme technique de psychologie concrète par Pierre Janet, pour désigner l'ensemble des sentiments et des réactions qui accompagnent et suivent spontanément le succès, chez celui qui vient de l'obtenir. Le « triomphe » constitue ainsi le dernier stade d'activation d'une tendance. Voir *Attente**.

TROISIÈME homme (argument du). Aristote appelle ainsi (ὁ τρίτος ἄνθωπος) un argument auquel il fait allusion en plusieurs passages et dont il parle comme d'une chose bien connue (*Sophismes*, 22 : 178b36 ; *Métaphysique* A, 9 : 990b17 ; Z, 13 : 1039b2, etc.), mais qu'il n'expose pas expressément. Il l'utilise contre les Idées platoniciennes conçues comme des Êtres possédant une existence à part, indépendante des réalités qui y participent. Hamelin le reconstitue ainsi : « S'il faut compter une Idée partout où se trouve un élément commun à deux ou plusieurs choses, ces prétendues réalités seront en nombre infini. En effet, entre les hommes et l'Idée de l'homme, il y a quelque chose de commun ; donc, il existe une nouvelle réalité, le *troisième homme ;* et comme il y a encore quelque chose de commun entre ce troisième homme et les autres termes au-dessus desquels il s'est élevé, il faudra ériger une réalité de plus, et ainsi à l'infini[1]. » *Le système d'Aristote*, ch. xxi, p. 400. — Voir L. Robin, *Théorie platonicienne des idées et des nombres*, p. 21 et suiv., 50, 70-72, 213, 609-612.

TROPES ou *Tropes de la suspension.* G. τρόποι τῆς ἐποχῆς (Sextus, *Hyp. pyrrh.*, i, 34). Arguments par lesquels les sceptiques grecs soutenaient qu'on doit suspendre tout jugement. Voir *Suspension**.

1. « Voir Bonitz, *Métaph.*, II, p. 111 sq. » (Note d'Hamelin.)

---

thèmes dont s'emparent et usent des sujets libres, insérés dans le champ spatio-temporel. Mais alors ne peut-on pas faire l'économie du trans-spatial, en ne lui attribuant d'autre réalité que mentale ? Cf. la notion de valeur en tant que « qualité tertiaire », telle qu'elle est définie ci-dessous dans la Critique du mot *Valeur*. **(M. Marsal.)**

Sur le **Troisième homme.** — On trouve déjà ce raisonnement, mais appliqué à la grandeur en soi, et aux objets qui participent de cette grandeur, dans le *Parménide*, 132 A-B. D'après Alexandre d'Aphrodise, se référant à l'autorité de Phanias d'Éphèse, l'inventeur en serait Polyxène, un élève de Bryson de Mégare. (Commentaire sur la *Métaphysique*, éd. Bonitz, p. 62, 28 sqq.) **(L. Robin.)**

Sur **Trope.** — « Plusieurs historiens pensent que les dix tropes, connus depuis longtemps, étaient le bien commun de l'école sceptique. Mais... si le fond de ces arguments, plusieurs des exemples qui y sont invoqués et l'expression même de *tropes* n'ont rien de nouveau, c'est Aenesidème qui le premier les mit en ordre, les énuméra avec une certaine méthode, leur donna, en un mot, la forme qu'ils ont gardée. » Brochard, *Les Sceptiques grecs*, p. 253. Ils ont été réduits plus tard à cinq, puis à deux.

Dans la langue d'Aristote ou de ses commentateurs, on parle de τρόποι en plusieurs sens : 1° Ou bien ce sont les manières particulières, exprimées par des adverbes, dont un attribut appartient à un sujet (le ὅπως) et, corrélativement, les

TROPISME, D. *Tropismus ;* E. *Tropism ;* I. *Tropismo.* — S'emploie souvent en composition, et semble même avoir été tout d'abord employé sous cette forme *(géotropisme).*

A. Primitivement en botanique, orientation des organes végétaux, résultant de ce que la direction où se fait la croissance est déterminée par une action extérieure : *géotropisme* des racines (DE CANDOLLE). — Se dit aussi des mouvements d'orientation des plantes sous une influence momentanée, comme l'action de la lumière *(phototropisme, héliotropisme).*

B. En zoologie, se dit : 1° des excitations physiques ou chimiques qui déterminent une certaine orientation du corps d'un animal au repos (par exemple *anémotropisme* des insectes qui se posent toujours en faisant face au vent) ;

2° Des *tactismes*, c'est-à-dire des excitations physiques ou chimiques qui déterminent de même la progression automatique d'un animal dans un certain sens. Voir ce mot.

Le tropisme est dit *positif* ou *négatif*, selon que l'être vivant se dirige vers la source d'action qui l'oriente (par exemple une source lumineuse) ou, au contraire, qu'il s'en écarte.

CRITIQUE

Ce terme a été transporté par LOEB du domaine botanique à l'étude du comportement des animaux : il s'en est servi pour désigner non seulement les phénomènes de croissance ou d'orientation sur place, mais ceux de déplacement. « Le *même* héliotropisme positif, qui amène les tiges des végétaux, ou les animaux tels qu'Eudendrium, Spirographis, etc., à se courber vers la source lumineuse quand ils sont éclairés latéralement, les obligerait à *nager*, à *ramper*, à *voler* vers la lumière s'ils se trouvaient soudain pourvus d'appareils de locomotion[1]. » *La dynamique des phénomènes de la vie*, trad. fr. Daudin et Schaeffer, revue par l'auteur (1908), p. 224-225. Voir tout le chapitre VIII.

M. BOHN prend le mot avec la même extension : « Nous donnerons, dit-il, le nom de *tropismes* à des mouvements où la volonté et les sentiments de l'animal ne sont pour rien, à des mouvements auxquels souvent l'animal ne peut résister, ces mouvements automatiques et irrésistibles ayant pour effet d'orienter l'organisme suivant la direction de l'excitant, et assurant ainsi son équilibre », c'est-à-dire résultant d'une action dissymétrique qui ramène l'animal à une position symétrique, comme dans le cas d'un corps pesant qui revient à sa position (équilibre stable). *La naissance de l'intelligence*, p. 117. — Il n'y a rien de finaliste, ni même d'adapté, dans le tropisme ainsi entendu : on trouvera dans les ouvrages cités des exemples de *tropismes* qui aboutissent à des mouvements nuisibles pour les animaux qui les exécutent.

Rad. int. : Tropism.

TRUISME, E. *Truism* (de *true*, vrai) ; I. *Truismo.*

Proposition qui ne mérite pas d'être énoncée, parce qu'elle est trop évidente, ou même inutilement tautologique. Voir *tautologie**, et cf. LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, IV, 8 : « Des propositions frivoles. »

Rad. int. : Truism.

1. Les mots soulignés le sont par l'auteur.

---

quatre formes les plus générales de cette relation : nécessaire et contingent, possible et impossible (Ammonius, *In Herm.*, c. 12), bref, la *modalité** du jugement. Cependant Aristote ne se sert pas du mot τρόπος en ce sens technique (cf. *Premiers Anal.*, I, 2 ; 25a1). — 2° Se dit des figures, σχήματα, du syllogisme (*Ibid.*, I, 28 ; 45a4, 7). — 3° Se dit des *modes* de figures du syllogisme (*Ibid.*, 26, 43a10) appelés aussi πτώσεις. **(L. Robin.)**

« **TYCHISME** », E. *Tychism* (du G. τύχη, hasard). Terme proposé par C. S. Peirce dans *The Law of Mind*[1], Monist, II, juillet 1892, pour désigner la thèse qu'il y soutient et qu'il avait exposée déjà dans *The doctrine of necessity examined*[2], *Ibid.*, avril 1892 : thèse d'après laquelle il existe de l'indétermination absolue *(absolute chance)*, qui n'est pas seulement une expression de notre ignorance des causes, mais une lacune véritable et objective dans le système des nécessités cosmiques. Elle se manifeste notamment par la croissance et la différenciation des êtres vivants (*Ibid.*, 336-337).

Cf. Fouillée, *Esquisse d'une interprétation du monde*, ch. xi, § III : « Le tychisme. »

1. *La loi de l'esprit.* — 2. *Examen de la doctrine de la nécessité.*

TYPE, D. *Typus ;* E. *Type ;* I. *Tipo.*

A. Moule ou modèle déterminant la forme d'une série d'objets qui en dérivent. S'emploie presque toujours au figuré. « L'idée de *type* est tantôt plus circonscrite que les idées de *genre* ou *d'espèce*, avec lesquelles elle se rencontre souvent, sans qu'il faille les confondre... La comparaison d'un cachet et de son empreinte est celle qui s'offre ici le plus naturellement, et qui, dans toutes les langues, sert à exprimer l'idée d'un type par corrélation avec l'idée de ses exemplaires ou de ses épreuves. » Cournot, *Traité de l'enchaînement...*, livre I, ch. v, § 48. « Des choses peuvent être de même espèce sans qu'il y ait de motifs d'admettre qu'elles dérivent d'un même type... ; d'autre part, diverses choses peuvent dériver d'un même type sans être pour cela congénères ou de même espèce, comme un tableau, une estampe, une médaille, un camée, un bas-relief. » *Ibid.*, § 49. Cf. toute l'analyse de cette notion, à laquelle Cournot attache une grande importance, *Ibid.*, § 48-50, 187, 227-229, etc. ; *Essai*, § 166-167. — On dit aussi, en ce sens, *prototype*, *archétype*.

B. Être *concret*, réel ou imaginaire,

Sur **Tychisme.** — Le mot et la théorie de Peirce ont été repris par W. James. — Cf. Flournoy, *La philosophie de W. James*, p. 103-112. **(Ch. Werner.)**

Tychisme, bien qu'il ait été admis aussi dans le *Dictionnaire* de Baldwin, est un terme que je désapprouve pour deux raisons principales : 1° parce qu'il introduit dans la terminologie philosophique un néologisme inutile, à côté des termes déjà fixés et d'usage commun : indéterminisme, contingence, *casualismo*[1], etc. ; — 2° parce qu'il est formé du grec τύχη, qui désigne le hasard en tant qu'il intervient dans les destinées humaines, qu'il traverse d'une manière imprévue les actions d'êtres conscients et volontaires, en un sens soit favorable, soit défavorable ; c'est en somme ce que traduisent les mots latins ou italiens, *fortuna*, *sorte*, *evento*. Le hasard proprement dit *(caso)*, de caractère cosmologique, est l'αὐτόματον, ou encore le συμβεβηκός, l'*accident*. C'est donc du premier de ces mots, qu'on aurait dû tirer le terme nouveau, si tant est qu'il fût nécessaire. Voir mon ouvrage *Il caso nel pensiero e nella vita*, 1913. **(C. Ranzoli.)**

Voir ci-dessus au mot *hasard** la distinction faite par Aristote entre ces termes.

Sur **Type.** — Article complété d'après des observations de **F. Mentré** et d'**Ed. Claparède.**

Historique. — Platon emploie souvent le mot τύπος dans le sens d'une représentation schématique où s'exprime l'essence d'une chose. C'est dans le même sens qu'on dit en grec (très fréquent dans Platon et dans Aristote) : ἐν τύπῳ ou τύπῳ

1. *Casualisme* n'est pas usuel en français. (A. L.)

qui est représentatif d'une classe d'êtres. Se dit :

1° Proprement, de ce qui en présente la forme la plus caractéristique ou la plus parfaite. — L'adjectif *typique* a toujours cette acception.

« Quand on a affaire à des expériences complexes et variables, il faut en étudier les diverses circonstances et ensuite donner l'expérience la plus parfaite comme *type*, mais qui représentera toujours un fait vrai » (par opposition aux moyennes.) Cl. Bernard, *Introd. à la Médec. exp.*, p. 237.

En particulier, idéal : « ... ce juste degré d'exagération qu'exige nécessairement l'indication d'un type quelconque, au-dessous duquel la réalité ne sera jamais que trop maintenue ». Aug. Comte, *Cours de phil. pos.*, leçon L (iv, 291).

2° Abusivement, se dit d'un individu *quelconque* pris comme échantillon.

C. Par extension, schéma général de structure : « Le type arborescent » ; — « le type chimique » (au sens de J. B. Dumas : sont dits *d'un même type* les corps qui dérivent l'un de l'autre par substitution d'un élément à un autre) ; — « le type égyptien, le type grec ».

En physiologie et en psychologie, se dit des différentes variétés physiques ou mentales constituées par la prédominance d'une fonction. Surtout usuel en parlant des différentes classes d'imagination : « Il en ressort trois types principaux... je les appelle le type concret, le type visuel typographique, le type auditif. » Ribot, *Évolution des idées générales*, p. 132.

Théorie des types organiques. Théorie de Geoffroy Saint-Hilaire et de ses successeurs, d'après laquelle les êtres vivants sont construits suivant un plan unique, ou suivant un petit nombre de plans, qui constituent un principe d'explication morphologique autonome, distinct de celui qui fait appel aux conditions d'existence ; la tendance à réaliser le type et la nécessité de s'adapter au milieu pouvant entrer en conflit et déterminer chacune pour une part

---

εἴπειν, donner une esquisse, une image sommaire de ce qui est en question. — Chez les Épicuriens et les Stoïciens, ce mot s'applique à l'empreinte de l'objet sur l'esprit, empreinte par laquelle se fait la connaissance. Mais ils ne l'entendent pas les uns et les autres au même sens. (Voir d'une part Diog., X, 33, 46, 49 ; de l'autre Cic., *Academ. priora* ii, 6, 18 ; 24, 87 ; Sextus, *Math.* vii, 228, 230, 248). **(L. Robin.)**

On se sert quelquefois du mot type, au sens **C,** pour désigner en extension le groupe ou la série elle-même qui répond à ce type : par exemple le *type oiseau*, le *type classique*. On emploie aussi, mais avec beaucoup de vague, les expressions de *types psychologiques*, *types intellectuels* (Sainte-Beuve, Taine) pour désigner des groupes d'esprits ; de *types moraux* (Rauh, *L'Expérience morale*) pour désigner des mentalités morales hétérogènes. — M. Wechniakoff a appelé *typologie* l'étude scientifique des différents types humains productifs dans les sciences et dans les arts (*Typologie anthropologique*, dans la Revue universitaire de Bruxelles, 1897 ; *Sur les formes typiques de la structure mentale*, La Belgique contemporaine, octobre 1904.) **(F. Mentré.)**

Type est opposé par Cournot à *genre*. Pour lui, ce dernier mot ne représente que l' « abstraction logique », c'est-à-dire la simple similitude d'un seul caractère (ou d'un très petit nombre de caractères réunis en un concept) chez divers individus, dont nous ne faisons une classe que par la considération décisoire de ce concept. Le *type*, au contraire, ou « abstraction rationnelle », qu'il appelle aussi « genre naturel » (les genres proprement dits étant alors appelés par lui « genres artificiels ») est l'ensemble d'un grand nombre de caractères formant un tout organique et dont la réunion ne peut s'expliquer par le hasard, c'est-à-dire par le

la forme effective des êtres observés. Voir Perrier, *La Philosophie zoologique avant Darwin*, spéc. ch. ix : « Étienne Geoffroy Saint-Hilaire » et ch. xv : « La théorie des types organiques et ses conséquences. »

Théorie des types (en logique). Théorie de MM. B. Russell et Whitehead ayant pour objet de résoudre les difficultés que présente la récurrence* (au sens **B**) par la distinction de différents *ordres* ou *types* de propositions et de fonctions propositionnelles, pour lesquels on pourrait assigner des règles logiques définies relatives à l'emploi des différentes sortes d'arguments*. Voir Whitehead et Russell, *Principia Mathematica*, Introd., ch. ii : « The theory of logical type. »

Type d'ordre (en mathématiques) : voir *Transfini**, Observations.

Rad. int. : Tip.

« **TYPIQUE** de la Raison pure pratique » (Barni), ou plus exactement, « du Jugement pratique pur », D. *Typik der reinen praktischen Urteilskraft.* Kant, *Krit. der prakt. Vernunft*, éd. Kirchmann, p. 81 et suiv. — Théorie du procédé par lequel les actes concrets peuvent être subsumés sous *les idées* de bien et de mal.

U

U. En Logique : 1° Symbole de la proposition modale dans laquelle le mode* et le dictum* sont niés tous les deux.

2° Symbole de la proposition totototale* affirmative (AfA) de Hamilton, dans la notation de W. Thomson (*Laws of thought*, 1842).

UBIÉTÉ, L. scol., *Ubietas ;* D. *Ubietät, Ubikation ;* E. *Ubiety ;* I. *Ubietà.*

« Les Écoles ont trois sortes d'*ubiété*, ou de manière d'exister quelque part. La première s'appelle *circonscriptive*, qu'on attribue aux corps qui sont dans l'espace, qui y sont *punctatim*, en sorte qu'ils sont mesurés selon qu'on peut assigner des points de la chose située, répondant aux points de l'espace. — La seconde est la *définitive*, où l'on peut définir, c'est-à-dire déterminer que la chose est dans tel ou tel espace, sans pouvoir assigner des points précis ou

---

concours de causes qui ne seraient point enchaînées et subordonnées les unes aux autres. » Ainsi les « êtres volants » forment un genre (artificiel) comprenant oiseaux, cheiroptères, insectes, lesquels appartiennent à trois types très différents. *Essai*, chap. xi, not. § 164, 166, 167 ; *Traité*, 2e partie, chap. iii ; 3e partie, chap. iii.

On rencontre en psychologie ce terme avec trois sens notablement différents. 1° Type signifie *variété de processus :* ainsi, « image du type visuel » ; « réaction du type musculaire » ou « du type sensoriel ». Ce sens n'implique pas que des phénomènes de type différent ne puissent pas se rencontrer chez le même individu. Il conviendrait de renoncer au mot « type » en ce sens, et de le remplacer par « variété » ou « qualité ». — 2° *Type individuel* (voir ci-dessus, **C**). Si une personne ne présente que des images de la variété visuelle, à l'exclusion des autres variétés, on dira qu'elle est du type visuel. — 3° *Type spécifique, racial.* C'est le sens biologique du mot. Un caractère est typique lorsqu'il correspond au *mode**, c'est-à-dire à la tendance centrale d'une collectivité. **(Ed. Claparède.)**

L'affaiblissement de ce mot, visible dans le premier des sens relevés par Ed. Claparède, l'est encore plus dans le langage populaire où l'expression « un type » (= un original ; probablement par abréviation de « type extraordinaire », « type unique ») a fini par ne plus signifier qu'un individu quelconque. **(A. L.)**

des lieux propres exclusivement à ce qui y est : c'est ainsi que l'on a jugé que l'âme est dans le corps... La troisième ubiété est la *réplétive*, qu'on attribue à Dieu, qui remplit tout l'Univers encore plus éminemment que les esprits ne sont dans les corps... » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, livre II, ch. XXIII, § 21.

UBIQUITÉ, D. *Ubiquität*, *Allgegenwart ;* E. *Ubiquity* (plus faible) ; *Omnipresence ;* I. *Ubiquità.*

Terme surtout théologique : caractère d'un être qui est partout présent. Ce mot est quelquefois confondu, à tort, avec *bilocation* ou *multilocation*, qui désignent le fait miraculeux par lequel un même corps se trouverait à la fois en deux ou plusieurs lieux différents.

Rad. int. : Ubiques.

« **UCHRONIE** » (G. Οὐ, χρόνος : ce qui ne s'est jamais produit). Terme forgé par RENOUVIER sur le modèle d'*Utopie**, et qu'il a donné pour titre à l'un de ses ouvrages : « *Uchronie (L'Utopie dans l'histoire)*, esquisse historique apocryphe du développement de la civilisation européenne tel qu'il n'a pas été, tel qu'il aurait pu être » (1876).

ULTIME, D. *Letzt ;* E. *Ultimate ;* I. *Ultimo.*

Ce à quoi l'on arrive en dernier lieu, dans une analyse régressive, — soit parce qu'il n'est pas possible d'aller plus loin, bien qu'on le souhaite ; — soit, plus fréquemment, parce qu'on a atteint le terme au delà duquel il n'y a plus rien à chercher dans l'ordre des questions qu'on se pose. *Ultime*, dans ce dernier cas, est souvent pris pour synonyme de *catégorique*, au sens où l'on parle d'*impératif catégorique**.

Cf. *Premier**.

Rad. int. : Ultim.

« **ULTRAMORALE.** » RENOUVIER appelle ainsi le second des deux éléments qui composent, selon lui, la philosophie pratique de l'Orient ancien. Le premier est l'*antimorale*, qui consiste dans l'apothéose de la puissance et de l'habileté individuelles, et repose sur cette idée que « les masses humaines sont l'instrument naturel et fatal de la grandeur et des jouissances de quelques-uns, qui savent et peuvent s'en servir ». L'*ultramorale*, qui en est la contrepartie, « se précipite dans un excès du bien, si l'on peut ainsi parler, dont l'excès du mal rend la tentation inévitable », et consiste à ériger en bien absolu l'abstention, la souffrance, le renoncement, soit avec l'espoir d'une « autre vie » compensatrice, soit même sans aucun espoir, et sans autre but que l'anéantissement de la vie individuelle. (*Uchronie*, 1er tableau, p. 43-49.)

1. UN, adj., D. *Ein* (au sens **B,** *einig ; einzig*) ; E. *One ;* I. *Uno.*

S'oppose généralement à *multiple.*

1° En nombre :

A. Se dit de l'individu en tant qu'on

Sur **Ubiquité.** — « *Ubiquität des Gebildeten* » (Ubiquité de l'homme cultivé) est une expression créée par F. Lassalle dans un de ses discours et qui a été quelquefois imitée. Le mot n'est pas autrement usité. *Allgegenwart* est théologique, c'est un attribut de Dieu. **(F. Tönnies.)** — *Ubiquity* se dit couramment en anglais de ce qui se rencontre partout. *Omnipresence* serait peut-être meilleur au sens fort. **(Th. de Laguna.)**

Sur **Uchronie.** — L'emploi de ce terme suppose l'idée de la liberté, ou tout au moins de la contingence dans l'histoire. Toutes les fois qu'on recherche « ce qui serait arrivé si... », on est dans le domaine de l'*Uchronie.* **(R. Berthelot.)**

Sur **Un.** — Article complété d'après les observations d'**Ed. Goblot** et la discussion qui a eu lieu à la séance du 2 mars 1922. « On pourrait définir l'un en qualité,

le considère comme faisant partie d'une multiplicité, au même titre que les autres membres de cet ensemble. « Compter chacun pour un, et ne compter chacun que pour un. »

B. Se dit de ce qui est unique*, au sens **A.** « Problème n'admettant qu'une solution. » — « Il n'y a qu'un Dieu, et ce Dieu suffit. » LEIBNIZ, *Monadologie*, 39. — « Voluntas et intellectus unum et idem sunt. » SPINOZA, *Éthique*, II, 49, Coroll.

2° En qualité :

C. Se dit d'un être qui n'a point de parties, qui ne peut être divisé. « Si l'être est, il faut qu'il soit un ; et l'être un ne doit pas avoir de corps : car s'il avait une épaisseur, il aurait des parties et ne serait plus un. » RENOUVIER (résumant Simplicius). *Manuel de philos. anc.*, I, 156.

D. Se dit d'un être en qui l'on peut distinguer des parties, mais qui forme un tout organique, et qui ne saurait être divisé sans perdre ce qui le constitue essentiellement. « Je suis donc — il faut bien adopter le langage de l'entendement, puisque l'entendement seul a un langage — unité multiple et multiplicité *une*. » H. BERGSON, *L'Évolution créatrice*, 280.

En un sens plus faible, se dit d'un tout qui n'est pas formé d'éléments disparates, mais dont les parties ont entre elles une dépendance (qui peut être plus ou moins étroite). « Spontanée, l'exécution peut être *une* : l'œuvre n'est pas faite de pièces rapportées, elle est coulée d'un jet. » SÉAILLES, *Le génie dans l'art*, 210.

2. UN, subst. — G. τὸ ἕν ; D. *Das Eine ;* E. *The One ;* I. *L'Uno.*

A. Nom propre, désignant le premier terme de la suite naturelle des nombres.

B. L'idée d'unité, en tant que principe de l'être ou de la pensée. « Ainsi les phénomènes sont dépouillés de toute réalité effective au profit de la quantité, seule chose immuable ; et le multiple et l'un, le pair et l'impair sont l'absolu véritable. » LIARD, *La science positive et la métaphysique*, p. 331.

C. Ce qui est un, en un sens quelconque de ce mot. « On a toujours cru que l'un et l'être sont des choses réciproques. » LEIBNIZ, *Lettre à Arnauld*, 30 avril 1687. (Ed. Janet, I, 580.)

---

ajoute GOBLOT, le caractère par lequel un tout est autre chose que la somme de ses parties. On peut avoir tous les matériaux d'une maison et n'avoir pas une maison. »

La rédaction du § **D** a été retouchée d'après les indications de MM. **Bréhier** et **Gilson.** Ils font remarquer en outre que l'idée d'Un, chez Plotin, absorbe aussi l'idée définie au § **B :** c'est parce que l'être et la pensée sont multiples et que toute multiplicité suppose une unité, qu'il faut poser, avant l'être et la pensée, un principe dénué de multiplicité. On sait que pour les anciens, l'*unité* n'est pas un nombre et même s'oppose au nombre.

Inge (*The philosophy of Plotinus*, tome II, p. 107-108) a même émis l'idée que si les Grecs avaient eu le symbole *zéro*, peut-être Plotin l'aurait-il choisi pour désigner l'absolu, de même que Scot Érigène emploie en ce sens *Nihil ;* car, pour lui, l'un est avant tout la négation du nombre (*Ennéades*, V, 5 ; 6) c'est l'Un néopythagoricien, source du nombre. **(E. Bréhier.)**

Le sens le plus fort, qui est peut-être sous-jacent et invisiblement impliqué dans tous les autres sens, qu'il rend possibles, c'est le sens ontologique ou transcendant, d'après lequel, sans sortir de soi et se comparer à rien d'autre, au-dessus des catégories de la multiplicité, de l'unicité, de la simplicité, de la similarité, l'Un est l'être réel et concret, l'être se suffisant en sa finalité interne, en ses déterminations singulières et en sa richesse intrinsèque. *Unum et ens convertuntur*, selon la formule classique. « Ce qui n'est pas *un* estre n'est pas un *estre* », a répété

D. L'Être un (au sens d'être étranger au nombre et sans multiplicité interne, mais en tant que source du multiple et du divers). Employé surtout dans la traduction ou l'exposition des doctrines grecques, et plus spécialement de celle de Plotin, qui l'identifie au Bien, et le met au-dessus même de l'Être et de l'Intelligence : non que l'Un ne soit pas ou qu'il ne pense pas, mais en ce sens qu'il dépasse toute existence et toute intellection déterminée, et qu'il en est le principe. « L'Un n'a que faire de se connaître et de se contempler : il a plus que la connaissance, plus que la contemplation. » FOUILLÉE, *Philosophie de Platon*, II, 330.

Rad. int. : Un.

UNICITÉ, D. *Einzigkeit, Einigkeit ;* E. *Oneness, uniqueness ;* I. *Unicità.*

Caractère de ce qui est unique, au sens **A.** « On a ainsi, grâce à l'unicité du temps et à la simultanéité que l'espace rend possible, une sorte d'équivalent de la superposition. » HAMELIN, *Essai*, ch. I, p. 70. — Cf. *Unité*.*

Rad. int. : Unikes.

UNIFORME, D. *Einförmig, gleichförmig ;* E. *Uniform ;* I. *Uniforme.*

A. Rigoureusement, se dit d'êtres ou d'objets dont la forme est identique ; par extension, de ce qui se ressemble étroitement (surtout par un caractère extérieur) : « L'uniformité des actes ferait à la longue les âmes mêmes uniformes. » PARODI, *Traditionalisme et démocratie*, p. 264.

B. Se dit d'un tout dont les parties sont uniformes au sens **A.** « Surface uniforme. » — « Mouvement uniforme », celui dont la vitesse est constante.

C. Caractère d'une fonction* (au sens mathématique) pour laquelle à chaque valeur de x correspond une seule valeur de y. On dit aussi en ce sens *monodrome.*

Par analogie, s'est dit quelquefois d'une relation ou d'une correspondance telles que chaque antécédent n'implique qu'un seul conséquent. Mais *univoque* est bien plus usité et meilleur en ce sens (voir ce mot).

Biuniforme s'est dit de même pour *biunivoque.*

Rad. int. : Uniform.

UNION, D. *Vereinigung, Verknüpfung, Verbindung ;* E. *Union ;* I. *Unione.*

A. Caractère ou état de deux ou de plusieurs êtres différents qui ne font

---

Leibniz (*Edit.* Gerhardt, II, p. 96. Cf. II, 106, 135, 186, 224 ; III, 144, etc.). Unité qui n'exclut pas, tant s'en faut, la diversité intérieure, mais qui implique et permet seule une homogénéité morale, une cohérence spirituelle aussi parfaite que possible. *Difficile est unum hominem agere*, comme l'a bien dit Sénèque, en employant le mot *unum* en ce sens profond. **(Maurice Blondel.)**

L'unité ne s'oppose à la multiplicité que dans le domaine de la quantité. Dans les sciences de la qualité (psychologie), loin de s'exclure, unité et multiplicité s'impliquent. **(Louis Boisse.)**

Sur **Unicité.** — La correction de ce terme ayant été mise en doute, on rappelle qu'il figure dans LITTRÉ, appuyé de citations de Saint-Simon et de Duclos. **F. Abauzit** nous a fait savoir qu'on le trouve aussi dans le *Complément du Dictionnaire de l'Académie* (1842) où il est dit que ce mot a été employé par Piron. Il estimait cependant que ce terme n'est pas d'une bonne langue, et qu'en raison de sa forme déplaisante, il devrait être évité par des philosophes soucieux de bien écrire. **(A. L.)**

Sur **Union.** — Au sens le plus fort et le plus précis, *Union* désigne l'état volontairement acquis ou spirituellement infus que décrivent les maîtres de la vie

qu'un seul tout, sous quelque rapport. Cette liaison peut comporter tous les degrés, depuis la simple association accidentelle jusqu'à la communauté la plus étroite, et jusqu'à l'union mystique de l'âme et de Dieu (voir ci-dessous, *Observations*) Mais le mot d'union implique toujours, même dans ce cas, l'existence distincte des êtres entre lesquels elle a lieu.

Ce terme est consacré dans l'expression « l'union de l'âme et du corps » ou, surtout chez Descartes, « de l'esprit et du corps ». — « Cette union substantielle n'empêche pas qu'on ne puisse avoir une claire et distincte idée ou concept de l'esprit seul, comme d'une chose complète. » DESCARTES, *Rép. aux quatrièmes obj.*, 1re partie, § 27. Pour la critique de cette notion, voir MALEBRANCHE, *Entretiens sur la métaphysique*, VII. — Sur le sens donné par LEIBNIZ à cette expression, voir ci-dessous, *Observations.*

B. Acte par lequel s'établit une union, au sens **A.**

C. Groupe d'individus (ou de sociétés) associés en vue d'un certain but.

ascétique et mystique comme le terme supérieur et normal de notre croissance morale et religieuse. Il ne s'agit plus d'une donnée native, comme l'union de l'âme et du corps, ni du mouvement de deux esprits qui se rencontrent en un unisson transitoire et partiel : il s'agit d'une manière d'être profonde et durable *(habitus)* allant par degrés jusqu'au « mariage spirituel », à travers les phases et progrès dont les trois étapes classiques sont : la *vie purgative* qui dégage l'esprit des souillures et des illusions ; — la *vie illuminative* qui au delà des sens et de l'entendement, procure la science des vertus et des réalités invisibles ; — la *vie unitive* qui par la contemplation et la sagesse, réalise l'hymen de l'homme et de Dieu, et par là même, l'unité de l'homme en lui-même et son union avec les autres êtres, selon le vœu suprême de la perfection évangélique : « Ut unum omnes sint... sicut et nos unum sumus » (JOHAN., cap. XVII, v. 21-22), état où tous doivent se trouver consommés dans une unité consentie et aimante, et qui est fusion sans confusion ni absorption. Car cet état d'union n'est pas, comme on l'a parfois exposé à tort, retour pour ainsi dire physiquement métaphysique d'une essence à son principe ou d'une étincelle en un foyer où elle se perdrait (et il importe extrêmement de ne pas confondre la théorie alexandrine avec la doctrine chrétienne : l' « union » n'est nullement ἕνωσις) ; il ne s'agit pas non plus d'une pure subordination de la créature dépouillée d'elle-même à un Maître jaloux dont l'égoïsme transcendant ne s'accommoderait que de courtisans annihilés : l'union vraie est échange voulu de deux amours qui vivent l'un en l'autre, accord substantiel de deux êtres qui se font être le plus possible, s'enrichissant, fût-ce au prix de sacrifices crucifiants ; et c'est ainsi que la « vie d'union » comporte les exigences transformantes de la charité divine, qui pour s'unir le fini, et s'unir au fini, le dilate jusqu'à l'infini. — En ce sens fort, qui est classique chez les auteurs spirituels, il n'y a d'union possible et parfaite qu'en Dieu et par Dieu, à travers un dépouillement provisoire de ce qui n'est pas l'Unique et l'Universel ; mais cette union permet, en fin de compte, la connaissance et la possession réelles *per unionem et connaturalitatem universalem.* L'entier détachement, dont saint Jean de la Croix dit qu'il doit être inspiré à la fois par la raison, contre tout égoïsme, et par l'amour, vers toute bonté, nous rattache et nous unit par leur fond même et en leur source à tous les êtres. **(Maurice Blondel.)**

Leibniz a employé le mot *Union, union métaphysique*, en un sens très original, qui montre en sa doctrine un étage peu connu et peu compris. Au delà des phénomènes, objet des sens, et de la physique, au delà des Monades et des « notions

« L'Union pour la vérité. — L'Union postale universelle. »

D. (Opposé à *désunion.*) Concorde, bonne entente.

Rad. int. : **A.** Uniones ; **B. C.** Union ; **D.** Konkord.

UNIQUE, D. *Einzig, einig ;* E. *Unique* dans tous les sens, sauf dans l'expression « fils unique » et les acceptions équivalentes *(only) ; one* ou *single* dans certains cas, déterminés par l'usage ; I. *Unico.*

A. Individuel*, singulier* ; tel qu'il n'existe rien d'identique.

Subst. : « L'Unique » (D. *Der Einzige,* Stirner) : l'individu, en tant qu'aucun concept ne l'exprime intégralement. « Kein Begriff drückt mich aus ; nichts, was man als mein Wesen angiebt, erschöpft mich[1]. » Stirner, *Der Einzige und sein Eigentum,* Ed. Reclam, p. 429. (Voir ci-dessous, *Observations.*)

B. Caractère de l'individu logique qui est le seul membre d'une classe

1. « Aucun concept ne m'exprime ; rien de ce qu'on prétend donner comme mon essence ne m'épuise. » *(L'Unique et sa propriété.)*

intelligibles », objet du calcul et de la pensée discursive, où règnent l'Harmonie préétablie et la métaphysique de l'Entendement, il y a place pour un ordre transcendant, supra-mécanique et supra-notionnel, qui répond à de plus profondes exigences de la pensée et de la réalité : « Quoique je ne tienne point que l'âme change les lois du corps, ni que le corps change les lois de l'âme, et que j'aye introduit l'harmonie préétablie pour éviter ce dérangement, je ne laisse pas d'admettre une vraye Union entre l'âme et le corps, qui en fait un suppôt. Cette Union va au métaphysique ; au lieu qu'une union d'influence irait au physique. » (Gerhardt, VI, p. 81.) « Les âmes s'accordent avec les corps et entre elles en vertu de l'harmonie préétablie, et nullement par une influence physique mutuelle, *sauve l'union métaphysique* qui les fait composer *unum per se* (III, 657, 658. — VI, 45, 81, 595, 602, etc.). C'est surtout dans sa correspondance avec Des Bosses que cette vue se précise, à propos du *Vinculum Substantiale* (voir ce mot). Invisible aux sens, réfractaires et inaccessible à l'analyse, cette Union, qui est tout autre chose qu'un agrégat, ou même qu'une synthèse, est l'équivalent précisé de la « forme substantielle », mais comportant toute la science nouvelle (II, 511), et servant à nous dégager de tous les « labyrinthes » (ou antinomies) du composé du continu, etc. « *Unio* ex phænomenis explicari nequit, nec quicquam in eis variat » (II, 371) ; mais c'est elle qui explique « actiones passionesque compositi » (II, 516-517). **(Maurice Blondel.)**

Duguit a proposé d'appeler *Unions* certains actes juridiques qui seraient, suivant lui, des conventions sans être des contrats : par exemple le mariage, le contrat collectif de travail. Ces actes seraient caractérisés, notamment, par le fait que les effets de droit qui y sont consécutifs atteignent directement des personnes étrangères à la convention, ce qui va contre la règle admise pour fondamentale en ce qui concerne le contrat. « Tout contrat est une convention, mais il y a beaucoup de conventions qui ne sont pas des contrats. Ce sont ces conventions que certains auteurs allemands appellent des *Vereinbarungen* et que je propose d'appeler des *Unions.* Deux ou plusieurs personnes entrent en relation et s'accordent sur un point déterminé : mais, à la suite de cet accord, on ne voit point apparaître une situation juridique subjective, un rapport particulier individuel et momentané de créancier et de débiteur ; on aperçoit au contraire la naissance d'une règle permanente, ou bien d'une situation juridique objective, d'un état. On ne peut pas dire qu'il y ait contrat : l'extérieur de l'acte est contractuel, le fond ne l'est pas. » Duguit, *Traité de droit constitutionnel,* 2e éd., I, p. 302-303. **(G. Davy.)**

donnée (y compris, par conséquent, le cas où il s'agit d'un genre n'ayant qu'une seule espèce, qui sera dite unique par rapport à ce genre). « Le temps forme une série successive, irréversible et unique. » HAMELIN, *Essai...*, ch. II, § 1.

C. Distingué, remarquable, excellent, sans pareil. (Sens très classique dans le latin *unicus* et dans *unice*.)

CRITIQUE

La question de savoir si un être est « unique » est, par suite, extrêmement équivoque. Elle peut signifier : « Cet être est-il un individu ? » (soit qu'on admette avec Leibniz que des individus concrets ne peuvent être indiscernables intrinsèquement, comme il semble qu'on doive le faire ; soit même qu'on accepte l'existence d'individus qualitativement identiques qui ne seraient distingués qu'extrinsèquement par le temps ou le lieu) ; — ou bien elle se pose à propos d'un individu déjà désigné comme tel ; et dans ce cas elle n'a de sens qu'en tant que cet individu est subsumé sous un certain concept et désigné par un certain nom. D'où l'expression très caractéristique : « unique en son genre ». En tant que René Descartes, né en 1596 à La Haye, ou en tant qu'auteur des *Méditations*, Descartes est unique ; il ne l'est pas en tant que philosophe ou mathématicien français. La géométrie euclidienne est unique en tant que telle (tandis qu'il y a au contraire, par exemple, plusieurs géométries riemaniennes, différant par les valeurs du paramètre fondamental de chacune d'elles) ; mais en tant que géométrie, elle n'est pas unique ; elle est un des cas possibles de géométrie.

L'affirmation que « tout individu est unique » a sa raison d'être historique chez Stirner, en tant que cette thèse s'oppose pour lui à la théorie hégélienne, d'après laquelle le « concept » *(Begriff)* serait capable d'atteindre le concret (voir ci-dessous, *Universel**). Prise au pied de la lettre, cette formule constituerait une tautologie, si on l'interprétait au sens **A ;** ou une erreur, si on l'entendait, au sens **B** ou **C.** Mais, en réalité, elle ne vise qu'à relever indirectement la *valeur* de l'individu

---

Sur **Unique.** — Article complété, en ce qui concerne les équivalents anglais, d'après les indications de M. **Th. de Laguna :** — en ce qui concerne Stirner, d'après une note de M. **Bréhier** et une observation de M. **Parodi** (voir ci-dessous). M. **Ranzoli** fait remarquer qu'en italien on se sert quelquefois du mot *unicismo* pour désigner l'individualisme anarchique de Stirner.

Les sens **A** et **B,** qui n'avaient été distingués primitivement que dans la *Critique*, ont été séparés dans le texte même conformément aux remarques de **Th. de Laguna** et **Cl. C. J. Webb,** et d'après la discussion à la séance du 2 mars 1922.

Tout individu n'est-il pas unique, en ce sens qu'il est capable de telles choses particulières et louables que nul autre ne ferait ? **(F. Abauzit.)**

La formule « tout individu est unique » paraît être entendue par ceux qui l'emploient en un sens métaphysique qui n'est pas une tautologie : la question, pour eux, est de savoir si l'individu n'est qu'un entrecroisement de propriétés, chacune exprimable en un concept distinct, si bien que tout ce qui ferait l'individualité serait le concours, la rencontre de notions dont chacune est générale ; ou bien si, au contraire, au-dessous et au delà de ces notions, il n'y a pas dans l'individu quelque chose d'inexprimable en concept, d'inanalysable, soit substantiellement, soit qualitativement unique. **(D. Parodi.)** — Cette remarque me paraît très vraie, mais elle met bien en lumière l'impropriété de la formule en question : car être purement qualitatif, être rebelle à l'analyse *(omne individuum ineffabile)*, ce n'est pas du tout la même chose qu'être *unique*, soit en nombre, soit en valeur. **(A. L.)**

en tant que tel : soit en évoquant l'idée que l'individualité elle-même est quelque chose de primitif et d'irréductible, non la résultante en un point donné du concours de lois générales (cf. ci-dessus, *Un**) ; soit par un mélange du sens appréciatif **C** ; et dans cette acception, elle exprime surtout l'idée que chacun a naturellement, pour lui-même, une valeur incomparable.

Rad. int. : **A.** Individu ; **B. C.** Unik.

UNITÉ, D. *Einheit ;* — E. **A. C. E.** *Unity ;* **B. D.** *Unit. ;* **F.** *The One ;* — I. *Unità.* Voir *Grandeur*, *Quantité.*

Au sens abstrait :

A. Caractère de ce qui est *un*, dans l'une quelconque des acceptions de ce mot. « L'unité du moi. » — « L'unité religieuse. » — « La loi des causes efficientes est le seul fondement que nous puissions assigner à l'unité de l'univers, et cette unité est à son tour la condition suprême de la possibilité de la pensée. » J. Lachelier, *Le fondement de l'induction*, 2e éd., p. 47.

Très fréquent dans des expressions telles que : « Unité de sentiments ; unité morale ; unité sociale » ; etc.

Au sens concret :

B. Membre d'un ensemble ou d'un agrégat, considéré purement et simplement en tant que tel. « On essaie de sauver la réalité de l'étendue en la composant d'unités indivisibles... » J. Lachelier, *Psychologie et métaphysique*, p. 129. On peut même, en ce sens, appeler *unité* un groupe, une classe prise dans sa totalité en tant qu'on la considère comme un des constituants d'un ensemble plus vaste. (Cf. le sens militaire et administratif du mot *unité.*)

Spécialement : les éléments arithmétiques qui composent un nombre cardinal.

C. Le nombre Un. « On voit que la suite des nombres est illimitée, que le plus petit est l'unité, ou le nombre *un*, et que tous les autres se forment par l'addition constante de l'unité au dernier formé. » Duhamel, *Des méthodes dans les sciences de raisonnement*, II, 3.

Sur **Unité.** — Équivalents anglais corrigés d'après les indications de M. **de Laguna.** Il fait remarquer en outre qu'au sens **B,** on emploierait bien, dans certains cas, *instance*, qui veut dire en général *exemple*, *cas.*

— « L'idée d'unité organique (entendue à la fois comme celle de l'organisme vivant et comme celle de l'œuvre d'art) a été spécialement mise en lumière d'abord par Aristote, puis par la philosophie romantique, pour laquelle l'unité organique est toujours liée à un développement, et exclut (à la différence d'Aristote) ce qui est tout fait, *achevé* une fois pour toutes. » **(R. Berthelot.)**

Dans le texte de Lachelier cité comme exemple du sens **B,** le mot *unité* implique non seulement l'idée logique d'élément constitutif de l'étendue, mais l'idée métaphysique de réalités individuelles conçues comme absolument indivisibles. **(D. Parodi.)**

Au sens concret **C,** on cite un texte de Duhamel qui considère l'unité comme un nombre. Mais cela fait question. Voir Pascal, *De l'esprit géométrique*, et aussi la *Logique* de Port-Royal, IVe partie, ch. 5. **(Louis Boisse.)** — On ne peut plus dire que cela « fasse question » pour les mathématiciens modernes. Cela dépend du point de vue où l'on se place. Dans l'usage ordinaire, non seulement l'unité, mais le zéro et les nombres négatifs font partie de la suite des nombres entiers. Dans certaines recherches (par exemple dans l'étude des nombres premiers) il y a avantage à ne considérer les nombres qu'à partir de 2, et par suite l'unité se trouve exclue de cette suite. L'erreur serait de croire que l'unité « est » ou « n'est pas » un nombre, par une sorte de caractère intrinsèque, et indépendamment de l'usage qu'on veut faire de ce caractère. **(J. Hadamard.)** — D'ailleurs Pascal lui-même ne cite cette exclusion de l'unité du rang des nombres que comme une

D. Grandeur finie servant de base à la mesure des autres grandeurs de même espèce. « Les unités C. G. S. » (centimètre, gramme, seconde). — « Une grandeur est censée connue et déterminée lorsqu'on a assigné le nombre de fois qu'elle contient une certaine grandeur de même espèce, prise pour terme de comparaison ou pour *unité.* » COURNOT, art. *Quantité*, dans *Franck*, 1440 B.

E. Un tout doué d'unité au sens **A.** Cette expression ne s'emploie que dans certaines tournures de phrase. On ne dirait pas, à cet égard, que les Facultés d'un même ressort *sont* une unité, mais qu'elles *forment* une unité universitaire. Encore se mêle-t-il peut-être dans cet emploi du mot quelque chose du sens **B.**

F. L'être Un, en tant que principe de toute existence. Cf. *Un*, subst. « C'est mal interpréter Plotin que de représenter l'Unité comme une pure puissance indéterminée qui devient tout, et qui, elle-même, n'est rien. » FOUILLÉE, *Philosophie de Platon*, II, 336.

CRITIQUE

Parmi les nombreuses variétés du sens **A,** il y a lieu de signaler particulièrement l'équivoque entre l'*unité logique*, qui règne entre les éléments semblables (par ex. les individus subsumés sous un même concept) et l'*unité organique*, faite au contraire d'éléments différents et solidaires (par ex. l'unité du corps vivant, ou celle de l'œuvre d'art). Cf. *Universel**, *Totalité**.

Rad. int. : **A.** Unes ; **B. C. D. E.** Unaj ; **F.** Un.

---

abréviation verbale adoptée par les mathématiciens grecs, « pour éviter de dire souvent qu'en tout nombre, hors l'unité, telle condition se rencontre... Aussi, s'ils eussent voulu, ils en eussent de même exclu le binaire et le ternaire, et tout ce qu'il leur eût plu : car on en est maître, pourvu qu'on avertisse. » De même la *Logique de Port-Royal* dit très justement, dans le passage auquel il est fait allusion, que Stevin a eu bien tort de s'échauffer contre ceux qui niaient que l'unité fût un nombre : « Il fallait dire que ce n'était qu'une dispute de mots et que l'unité était nombre ou n'était pas nombre selon la définition qu'on voudrait donner au nombre. » **(A. L.)**

L'emploi du substantif abstrait l'*Unité*, au sens **F** (pour désigner l'*Un* néoplatonicien) est tout moderne. Jamais Plotin n'emploie en ce sens un terme équivalent. Chez Proclus, ἑνότης et ἕνωσις s'appliquent à des rapports qui lient des êtres, tels que le rapport d'égalité ; ἑνάς désigne au contraire les unités subordonnées à l'Un suprême. **(E. Bréhier.)**

Sur la *Critique.* — Les deux sens opposés dans la *Critique* reviennent à la distinction entre les sens du mot *un.* L'essence de l'unité numérique est de pouvoir être répétée, puisqu'elle s'oppose à plusieurs ; l'essence de l'unité d'un tout est d'être autre chose qu'un simple total. Voir, dans le *Théétète*, la distinction entre le *tout* et le *total*, τὸ ὅλον et τὸ πᾶν. **(E. Goblot.)** — Ces formules sont en effet très caractéristiques ; mais ce que j'avais l'intention d'opposer dans cette critique, ce n'étaient pas les deux aspects d'une unité, au sens concret (voir ci-dessus l'observation de M. Parodi), mais d'une part, la communauté qui existe entre unités semblables (et qui, elle aussi, s'appelle *unité*, au sens **A**), et de l'autre le caractère de solidarité qui existe entre les membres d'un tout, en tant qu'organique. **(A. L.)**

Il y aurait lieu de signaler, d'autre part, la différence entre l'*unité organique* et l'*unité sociale*, faite, elle aussi, d'éléments solidaires, mais dont la solidarité confère à chacun un caractère nouveau (mentalité intellectuelle, émotivité) qui demeure en lui, sous forme d'influence inconsciente, même lorsqu'il pense, sent et agit tant qu'en individu indépendant. **(G. Davy.)**

UNIVERS, D. *All*, *Weltall*, *Universum ;* E. *Universe ;* I. *Universo.*

A. Proprement, *summa rerum*, *universae res :* l'ensemble de tout ce qui existe dans le temps et dans l'espace. « Par l'espace, l'univers me comprend et m'engloutit comme un point ; par la pensée, je le comprends. » PASCAL, *Pensées*, Ed. Brunsch., VI, 438. « J'appelle monde (en parlant de tous les mondes possibles) toute la suite et toute la collection de toutes les choses existantes, afin qu'on ne dise point que plusieurs mondes pouvaient exister en différents temps et différents lieux ; car il faudrait les compter tous ensemble pour un monde, ou si vous voulez pour un *univers.* » LEIBNIZ, *Théodicée*, I, § 8.

B. Par synecdoque, le Monde visible, ou la Terre, ou même l'Humanité. « Qu'il y voie une infinité d'Univers, dont chacun a son firmament, ses planètes, sa Terre, en même proportion que le monde visible. » PASCAL, *Pensées*, éd. Brunsch., II, 72. — « Voir ce qui regarde ces choses renfermé dans un abrégé et en découvrir par ce moyen tout l'ordre et la suite, c'est comprendre par la pensée tout ce qu'il y a de grand parmi les hommes et tenir, pour ainsi dire, le fil de toutes les affaires de l'univers. » BOSSUET, *Discours sur l'Histoire universelle*, Avant-propos, § 7.

Spécialement, ensemble politique du monde civilisé. « En effaçant les dernières traces, ou plutôt la mémoire des cités libres et des magistrats électifs, l'univers, comme il était devenu, ne fit que se rendre justice. » RENOUVIER, *Uchronie*, p. 309. Cf. *Monde**.

REMARQUES

1. L'Univers au sens **A**, se distingue nettement du monde pour les philosophes qui admettent, comme les Épicuriens par exemple, qu'il existe divers mondes (LUCRÈCE, II, 1044 et suiv. ; V, 528 ; etc.). — Cf. aussi FONTENELLE,

Sur **Univers.** — Quelques membres de la Société ayant exprimé le désir de voir figurer dans le *Vocabulaire* le sens donné aux termes *intervalle d'Univers*. *ligne d'Univers*, dans la théorie de la relativité, nous reproduisons ci-dessous quelques passages de M. Jean BECQUEREL, qui nous ont paru en fournir un résumé succinct et précis.

« Soient deux événements quelconques. Lorsqu'on les repère dans des systèmes différents, la durée t qui les sépare et la distance spatiale l des points où ils se produisent varient d'un système à l'autre ; mais la quantité $S^2 = c^2 t^2 - l^2$ (c, vitesse de la lumière) a la même valeur dans tous les systèmes : on le vérifie immédiatement en appliquant les formules de Lorentz...

L'invariant S est l'*intervalle d'univers :* il vient remplacer les deux invariants d'autrefois : le temps, et la distance dans l'espace de deux événements simultanés...

Il n'y a plus maintenant d'espace absolu ni de temps absolu ; il ne subsiste qu'une réalité unique affirmée par l'invariant S. La modification est radicale : le nouvel invariant contient à la fois les trois coordonnées d'espace x, y, z, et la coordonnée de temps t

$$S^2 = c^2 (t_2 - t_1)^2 - (x_2 - x_1)^2 - (y_2 - y_1)^2 - (z_2 - z_1)^2.$$

L'espace et le temps, unis par cet invariant, ne sont pas indépendants, et leur union seule possède une individualité[1]. L'*Espace-Temps* ou *Univers* est l'ensemble des événements ; c'est une multiplicité « quadridimensionnelle ». L'Univers est indépendant du système de référence qui sert à repérer les événements ; chaque système est une division particulière de l'Univers en espace et en temps...

Suivons maintenant la succession continue des événements qui constituent la

1. Expression curieuse, empruntée également à Minkowski. Il faut entendre : forme seule un tout complet. (A. L.)

Entretiens sur la pluralité des mondes, où il oppose souvent « les mondes » et « l'univers » (par ex. à la fin du 5e entretien). C'est là le sens propre et étymologique du mot ; le sens **B**, très courant au XVIIe siècle, est presque tombé en désuétude.

2. Aug. COMTE oppose en un sens un peu différent l'idée du *monde*, conception relative, à l'idée de l'*univers*, comprise comme un absolu. Voir notamment *Polit. positive*, I, 438.

3. Dans la théorie de la « Relativité », on désigne sous le nom d'*Univers*, au sens **A**, l'ensemble des phénomènes caractérisés par leurs coordonnées de temps et d'espace (ou le système formé par ces coordonnées elles-mêmes) en tant que celles-ci sont considérées comme solidaires. Voir ci-dessous, *Observations*.

« Univers du discours. » E. *Universe of discourse*. **A.** Ensemble des idées, ou plus exactement des éléments et des classes logiques qui sont pris en considération dans un jugement ou un raisonnement. C'est ainsi par ex. que l'affirmation : « Aucun chien ne parle » est vraie dans l'Univers du discours de la Zoologie, mais non dans celui de la Fable.

Cette expression et cette notion ont été introduites en logique par DE MORGAN (*Cambridge philos. trans.*, VII, 1846 ; *Formal Logic*, 1847). Elles se retrouvent chez Boole, Venn, Jevons, etc.

B. Se dit aussi maintenant, en un sens plus large, de l'ensemble de toutes les présuppositions qu'implique un jugement ou une question.

REMARQUE

M. KEYNES (*Formal Logic*, 2e partie, ch. VIII) admet que l' « univers du discours » impliqué par une proposition telle que : « La colère des Dieux de l'Olympe est terrible », n'est pas l'ensemble des êtres mythologiques eux-mêmes, mais l'ensemble des croyances au sujet de ces êtres, couramment acceptées dans la Grèce ancienne, et qui nous ont été transmises par les poètes (*Ibid.*, 213, note 2 ; cf. 210-211). — Mais cette interprétation, qui paraît inspirée par le désir d'assurer un fondement réel à la vérité ou à la fausseté des propositions de ce genre, n'est pas

---

vie d'une même portion de matière ou d'un même être. Leur ensemble forme dans l'Espace-Temps une *ligne d'Univers*, comme en géométrie une succession continue de points forme une ligne dans l'espace. » Jean BECQUEREL, *Exposé élémentaire de la théorie d'Einstein*, chap. V : « L'Univers de Minkowski », p. 48-49 et 53.

— Minkowski, qui a créé cette expression, considère l'instant-point x, y, z, t comme faisant partie d'une seule multiplicité à quatre dimensions ; c'est cette multiplicité qu'il appelle *univers :* « Die Mannigfaltigkeit aller denkbaren Wertsysteme x, y, z, t soll die Welt heissen[1]. » P. LANGEVIN (cf. *Le principe de relativité*, Chiron, 1922) appelle *Univers* la variété quadridimensionnelle constituée par l'ensemble des *événements physiques* eux-mêmes. Ce qu'il appelle « l'univers cinématique », c'est-à-dire l'ensemble de toutes les positions x, y, z, t, des événements, se confond avec la définition de l'Univers de Minkowski, et de M. Weyl, qui emploie ce mot dans le même sens. **(M. Winter.)**

Histoire. — Les Stoïciens distinguent τὸ πᾶν, le tout formé par l'addition du monde et du vide, et τὸ ὅλον, le système d'êtres dont les parties sont liées par la sympathie (ARNIM, *Fragm. Veterum Stoïcorum*, II, 167). Peut-être sont-ils les premiers à avoir distingué l'Univers, au sens d'une simple collection, de l'Univers, au sens d'un tout bien lié. **(E. Goblot.)**

1. L'ensemble de tous les systèmes de valeur x, y, z, t doit être appelé l'univers (mot à mot : le monde).

généralement admise par les logiciens. Voir, par exemple, les diagrammes purement formels d'univers du discours à trois, quatre, cinq... éléments, dans Lewis, *A survey of symbolic logic*[1], ch. III.

Rad. int. : **A.** Univers ; **B.** Mond.

Univers mal conçu (Sophisme de l'), E. *Fallacy of the ill-conceived universe.* — H. A. Aikins appelle ainsi le raisonnement qui serait valable si les choses dont on parle présentaient tel ou tel caractère, telle ou telle relation, qui en réalité n'existent pas. *The principles of Logic*, ch. XX. Il comprend donc le sophisme de la *Question* mal posée ;* parmi ses formes courantes se trouvent aussi l'erreur qui consiste à raisonner sur un tout en oubliant une de ses parties *(The neglected member)* ou sur une partie en oubliant sa dépendance à l'égard du tout auquel elle appartient *(The neglected whole)*[2].

1. *Vue d'ensemble de la logique symbolique.* — 2. « Le membre négligé ; le tout négligé. »

UNIVERSALISATION, D. *Universalisierung, Verallgemeinerung ;* E. *Universalisation ;* I. *Universalizzazione.*

Passage du particulier ou de l'individuel à l'universel. « Le signe caractéristique de cette période (celle où la réflexion commence à s'appliquer aux préceptes moraux pour les légitimer aux yeux de la raison) est l'universalisation des principes de la morale. » Lévy-Bruhl, *La morale et la science des mœurs*, 288.

Rad. int. : Universalig.

UNIVERSALISME, D. *Universalismus ;* E. *Universalism ;* I. *Universalismo.*

A. Doctrine ou croyance suivant laquelle tous les hommes sont destinés finalement au salut. « Il fallait remarquer, au contraire » (au contraire de Caro, qui a blâmé cette idée chez Victor Hugo) « et bien entendu sans s'occuper du fond, ni de la question théologique de l'*universalisme*, que Victor Hugo rentrait dans la donnée humaine, la

Sur **Universalisation.** — Le « passage du particulier ou de l'individuel à l'universel » se comprend en un double sens, suivant que l'on considère les phénomènes ou les choses du point de vue des moments ou des lieux de leur production, ou bien du point de vue de leurs similitudes (qui en permettent la classification). On peut ainsi parler : 1° de la classe formée par les phénomènes identiques qui se succèdent, ou se retrouvent en divers points, par exemple de la chute de tel mobile ; 2° de la classe des faits semblables, par exemple de la chute de *tout* corps pesant. L'universalisation est dans le premier cas l'affirmation de l'indépendance du fait par rapport au temps et à l'espace ; dans le second, elle consiste à affirmer une propriété ou une relation de la totalité d'un type. **(M. Dorolle.)**

Sur **Universalisme.** — *Universalisme* et *universaliste* n'ont pas seulement la signification religieuse définie ci-dessus, mais une signification philosophique aujourd'hui bien plus usitée que la précédente, en particulier dans les discussions entre monisme et pluralisme. En ce sens, *universalisme* se dit de toute doctrine qui considère la réalité comme un tout unique, ce qui revient à dire universel, dans lequel les individus ne peuvent être isolés, si ce n'est par abstraction. Il s'oppose ainsi à l'*individualisme*, ou encore à l'*atomisme*, qui considèrent l'Univers comme une simple somme d'individus isolés, et n'ayant point de relations substantielles entre eux (c'est-à-dire indépendants). **(C. Ranzoli.)**

Pour les *universalistes*, l'individu n'est pas une fin, mais un moyen, une partie, un élément du Tout. Ce tout, c'est la Société générale des esprits, dont la famille, la nation, l'humanité, sont les aspects divers et fragmentaires. L'universalisme est la suite, tantôt d'une inspiration métaphysique (Hegel), tantôt d'une sorte

seule qu'on puisse bien se représenter, en terminant de cette manière la révélation de *La Bouche d'Ombre* ». RENOUVIER, *Victor Hugo : le philosophe*, p. 62.

B. Caractère d'une religion dite « universaliste » au sens **B**.

Se dit aussi quelquefois des doctrines contemporaines qui attachent une grande importance à l'idée d'*universalité**, au sens **A**, ou d'*universalisation**. Cf. *Assimilation** **A** ; *Involution** **B**.

C. « Refus de concevoir l'homme isolé et de ne partir que du sentiment du moi ; nécessité de partir de l'homme social ou tout au moins de l'individu déjà lui-même agrégat (sociologie organiciste) et de prêter à cet homme social, originairement, le sentiment du tout, en même temps que de soi, — ou tout au moins d'unir au sentiment du moi le sentiment du toi (phénoménologie). » G. DAVY, *Les sentiments sociaux et moraux* dans le *Nouveau Traité de Psychologie*, publié sous la direction de G. Dumas, tome VI, p. 166. Il en donne comme exemples l'organicisme d'Othmar Spann, la phénoménologie de Max Scheler, les doctrines de Ribot et d'Espinas, de Tönnies, Geiger et Vierkandt.

Rad. int. : Universalism.

UNIVERSALISTE, D. E. *Universalist ;* I. *Universalista.*

A. Partisan de l'universalisme, au sens **A.** « Il y aura toujours beaucoup [de controverse] entre ceux qu'on appelle *universalistes* et *particularistes*... Cependant, j'ai quelque penchant à croire qu'au moins la dispute si échauffée entre eux sur la volonté de Dieu de sauver tous les hommes, ... consiste plutôt dans les expressions que dans les choses. » LEIBNIZ, *Théodicée*, I, 80.

B. Caractère d'une doctrine, et surtout d'une religion qui s'adresse à tous les hommes, et non pas à un peuple ou à un groupe particuliers.

Rad. int. : Universalist.

UNIVERSALITÉ, D. **A.** *Allgemeinheit ;* **B.** *Allheit*, *Gesammtheit ;* — E. *Universality ;* — I. *Universalità.*

A. Caractère de ce qui est universel*, aux sens **A** et **B** ; ou de celui qui est universel, au sens **C**.

---

de mysticisme sociologique (COMTE) ; on le trouve rarement chez les philosophes qui ont le souci, même modéré, du psychologique. Un de ses caractères essentiels est la défiance des tendances que Wundt appelle « centrifuges ». Il semble que Kant soit à égale distance de l'individualisme de Rousseau et de l'universalisme de Hegel. **(L. Boisse.)**

Les deux observations ci-dessus ont été lues et discutées à la séance du 2 mars 1922. La Société a été d'avis que les sens qu'elles analysent n'existent pas en français, et qu'on y trouverait tout au plus dans l'usage contemporain la signification plus vague, que nous avons ajoutée en **C.** — MM. BELOT, BRUNSCHVICG, HALÉVY, GILSON, VAN BIÉMA, etc., ont même été d'avis que ces acceptions ne sont pas recommandables, fût-ce à titre de néologismes. Il y aurait lieu, d'ailleurs, de distinguer dans les formules précédentes deux orientations différentes : l'une, seule visée par M. RANZOLI, aurait pour objet la subordination de l'individu à un tout, comme la subordination de la cellule à l'organisme (cf. *Totalité**, *Universel** *concret*, **B**) ; l'autre, à laquelle les termes de M. BOISSE laisseraient place et à laquelle le mot conviendrait peut-être mieux, s'appliquerait à la thèse essentiellement normative, d'après laquelle ce qui est, ou ce qui peut devenir universel au sens **B**, c'est-à-dire commun aux êtres d'un certain genre, par exemple à tous les hommes, aurait plus de valeur que ce qui les distingue ou les divise. Il y a dans ce cas la même dualité (et presque la même antithèse) qu'entre les différentes acceptions du mot *société**. **(A. L.)**

B. Ensemble, totalité. « ... En sorte que j'existe et sois placé dans le monde comme faisant partie de l'universalité de tous les êtres. » DESCARTES, *4e Méditation*, § 6.

Rad. int. : **A.** Universales ; **B.** Totalaj.

UNIVERSAUX, voir *Universel*, **2, B.** — Les « cinq universaux » de PORPHYRE ou « *Quinque voces* » sont le *genre**, *l'espèce**, la *différence**, le *propre** et *l'accident**. Voir *Quinque* voces* et cf. les Observations sur *Attribut**.

1. UNIVERSEL, adj. D. **A. B.** *Allgemein*, *universal ; Welt—* (en composition avec un autre mot ; p. ex. *Weltsprache*, *Weltwirtschaft*) ; **C.** *Allumfassend*, *Universal (— genie) ;* — E. *Universal ;* (au sens logique = pris universellement, en parlant d'un terme) : *distributed ;* — I. *Universale.*

A. Qui s'étend à l'Univers* entier, au sens **A.** « La gravitation universelle. » — « Ce déterminisme rigoureux, universel, sans exception et sans lacune, qui est le postulat de toute induction, ne laisse rien en dehors de lui. » GOBLOT, *Traité de Logique*, 330.

« Principe d'universelle intelligibilité », voir *Intelligibilité**.

B. Qui s'étend à tout l'ensemble des êtres ou des idées que l'on considère. Cf. ci-dessus, *Univers du Discours.* — « La tyrannie consiste au désir de domination universel, et hors de son ordre. » PASCAL, *Pensées*, éd. Brunschvicg, v, 332. — Se dit spécialement :

1° (LOGIQUE) d'un attribut, en tant qu'il convient distributivement à tous les individus d'une classe ; la *proposition universelle* est celle qui énonce une relation vraie de chacun des individus qui composent l'extension du sujet. (S'oppose, en ce sens, à *particulier**) ; — ou d'un sujet, en tant qu'il est pris dans toute son extension. « Dans les propositions affirmatives, il n'y a que le sujet qui soit universel. » *Logique* de PORT-ROYAL, 2e partie, ch. XVIII.

Voir *Indivis**, *Général**, *Particulier**, *Quantité**.

2° (PSYCHOL., SOCIOL.) de ce qui est considéré (le plus souvent par hyperbole) comme commun à tous les hom-

---

Sur **Universel.** — Équivalents allemands et anglais complétés d'après des indications données par **F. Tönnies** et **Th. de Laguna.**

« Universel » me semble avoir été primitivement une traduction du τὸ καθόλου d'Aristote, expression applicable seulement aux prédicats logiques : ainsi, quand on l'emploie, par exemple, en parlant des Idées de Platon, ce mot implique la critique d'Aristote dirigée contre celles-ci (que la science ne nous oblige pas à postuler des réalités correspondant aux termes généraux, pour pouvoir affirmer avec vérité le même prédicat de plusieurs sujets) ; ou sinon, le sens original du mot est perdu de vue. **(Cl. C. J. Webb.)**

Universel, substantif, me paraît très équivoque : car il signifie tantôt une *classe*, tantôt un *membre* d'une classe, en tant que tel, tantôt une *propriété*, c'est-à-dire en général une *qualité*, mais quelquefois aussi une *relation.* **(Th. de Laguna.)**

Il me semble que l'idée la plus vraie, la plus vivante, la plus importante de l'universel est celle que nous en donne Pascal, parlant de l'Être universel : « Il est un en tous lieux et tout entier en chaque endroit. » *Pensées*, Éd. Brunsch., 231. « Le bien universel est en nous, est nous-mêmes et n'est pas nous. » *Ibid.*, 485. C'est là, mieux qu'au sens hégélien, ce qu'on pourrait appeler l'universel concret : *totum singulis*, comme la Pensée, et surtout comme la Charité. En toutes les autres acceptions, il y a une part de représentation spatiale, et une sorte de détérioration physique d'une notion qui, comme l'*un*, est d'abord proprement spirituelle. **(Maurice Blondel.)**

L'idée hégélienne de l'*Universel concret* est le développement de cette pensée de

mes. — « Le consentement universel. » — « Le misonéisme moral est encore aujourd'hui un fait universel. » Lévy-Bruhl, *La morale et la science des mœurs*, p. 142.

La « langue universelle » : celle qui pourrait devenir commune à tous les hommes ; se dit surtout aujourd'hui des langues artificielles auxiliaires. Voir Couturat et Leau, *Histoire de la langue universelle*.

« L'éducation universelle », celle qui serait commune à toutes les classes sociales. Aug. Comte, *Disc. sur l'ensemble du positivisme* (Pol. posit., i, 170-171).

C. En parlant des esprits (par opposition à *spécialiste*) : « Puisqu'on ne peut être universel, et savoir tout ce qui se peut savoir de tout, il faut savoir [un] peu de tout. » Pascal, *Pensées*, Éd. Brunsch., I, 37.

REMARQUES

1. Port-Royal distingue les propositions « métaphysiquement universelles », c'est-à-dire rigoureusement universelles, et les propositions « qui ne sont que moralement universelles », c'est-à-dire qui admettent quelques exceptions ; par exemple que « toutes les femmes aiment à parler » ou que « tous les jeunes gens sont inconstants ». *Logique*, 2e partie, ch. xiii. Cf. *Moral**.

Il y a lieu de remarquer dans cet ouvrage une confusion fréquente dans l'emploi du mot *universel*, qui est pris tantôt au sens défini ci-dessus, tantôt au sens de « général » (*universale* des scolastiques). Par exemple, il est dit d'abord que ce qui fait l'essence d'une proposition universelle est que le sujet est pris dans toute son étendue (2e partie, ch. iii) ; que le sujet d'une proposition, pris universellement ou particulièrement, est ce qui la rend universelle ou particulière (3e partie, ch. iii) ; formules entièrement conformes à l'usage moderne ; — mais, d'autre part, la seconde règle du syllogisme est ainsi formulée : « Les termes de la conclusion ne peuvent point être pris *plus* universellement dans celle-ci que dans les premières » *(Ibid.)* ; et, inversement, *général* y est pris quelquefois pour universel ; par exemple : « Si la conclusion est *générale* affirmative, le sujet étant universel, il doit aussi être universel dans la mineure, et par conséquent il doit en être le sujet, l'attribut n'étant jamais pris *généralement* dans les propositions affirmatives » (*Ibid.*, commentaire de la règle v). La même con-

Kant que la véritable universalité est *Allheit* et non *Allgemeinheit*, totalité concrète et non extension universelle. Cf. les sens **A** et **B** d'*Universalité*. **(R. Berthelot.)**

Il y a là *deux* concepts à distinguer, tous deux très féconds ; considérer l'un des deux comme étant « la véritable universalité » me paraît un effet de ce préjugé si répandu, même parmi les philosophes, que chaque mot a nécessairement, au fond de la pensée, *un* sens et un seul, qui est l'âme cachée de toutes ses acceptions. Il est à peine nécessaire de rappeler que la sémantique proteste énergiquement contre cette illusion ; mais elle est entretenue par le mélange des questions de signification et des questions de valeur : ce qu'on donne pour le sens véritable et fondamental d'un mot, c'est presque toujours, au fond, celui dont on veut relever l'importance, ou celui qui représente la thèse à laquelle on est attaché. — Voir page suivante l'article *Universel concret*. **(A. L.)**

Höffding appelle « *sens universel* » l'amour qui s'adresse non point à des particuliers déterminés, mais à des idées générales (scientifiques, artistiques, politiques, religieuses), l'amour de la vérité par exemple. Il semble que ce terme soit assez usité dans la philosophie danoise. Höffding cite un ouvrage de Gabriel Sibbern : *Om Humanitet og Alsind* (De l'humanité et du *Sens universel*). Voir *Morale*, trad. franç. (2e édit., p. 220). **(Louis Boisse.)**

fusion entre *universel* et *général*, qui remonte à l'emploi de *generalis*, *generaliter*, dans le latin scolastique, est commune aussi en anglais. — Il y a lieu d'éviter soigneusement ces équivoques. Cf. *Général**.

2. Dans l'expression « principes universels et nécessaires », souvent appliquée aux principes de la raison, *universel* est pris *à la fois* au sens **A** (qui s'étend à tout l'univers) et au sens **B, 2** (commun à tous les esprits). Voir particulièrement Cousin, *Du vrai, du beau et du bien*, 1re leçon : « De l'existence de principes universels et nécessaires » et 3e leçon : « De la valeur des principes universels et nécessaires. »

Rad. int. : Universal.

2. UNIVERSEL, subst. — D. *(Das) Allgemeine* (au plur. : *Universalien*) ; — E. *Universal ;* I. *Universale.*

A. Ce qui a un caractère d'universalité logique (au sens **B** du mot *Universel**), par opposition à ce qui n'est que spécial, ou à ce qui n'est pris que particulièrement. « Comme philosophe empirique, il voudrait ôter à l'universel toute part dans le raisonnement, et se borner à des faits. » Brochard, *La logique de Stuart Mill* dans *Études de philosophie*, p. 414.

B. Ce qui est exprimé par un terme général, c'est-à-dire tel qu'il puisse être prédicat de différents sujets (cf. Aristote, περὶ ἑρμηνείας, 17a39) ; ou, pour les nominalistes*, ce terme général lui-même. « (Selon saint Thomas) l'universel n'a pas seulement une existence *post rem* dans notre intellect, une existence *in re* dans les choses particulières ; il a une existence *ante rem* dans l'esprit divin. » Janet et Séailles, *Histoire de la philosophie*, p. 511.

L'emploi de ce mot au singulier est relativement rare ; le pluriel, sous la forme *les Universaux* (L. scol. *Universalia*), est au contraire très usité. Le chapitre ii de l'*Histoire du problème des idées générales*, dans le même ouvrage, a pour titre : « Histoire du problème des idées générales au Moyen Age : les Universaux. »

Rad. int. : Universalaj.

« Universel concret. » D. *Konkretes Allgemeine ;* E. *Concrete Universal ;* I. *Universale concreto.*

Expression dont l'usage s'est récemment répandu, surtout dans les pays de langue anglaise. Dans la terminologie hégélienne l'Universel est dit *concret* en tant qu'unité des éléments logiques antérieurs dont le concept est la synthèse, à la fois universelle, puisqu'il est susceptible d'un nombre indéfini d'applications, et concrète, en tant qu'il est une totalité unique et indivisible (*Wiss. der Logik*, 1re partie, ch. i, a. — Werke, V, 40). Telle est, par exemple, la volonté collective d'une société, qui est tout autre chose que l'existence en chacun de ses membres d'une même volonté (*Encycl.*, § 163-164 ; cf. *Ibid.*, § 237 : l'idée absolue, en tant qu'universelle et concrète à la fois,

---

Sur **Universel concret.** — Il semble que sans s'attacher spécialement au sens qu'a l'expression *Universel concret* dans la philosophie de Hegel, on peut distinguer l'universel concret de l'universel abstrait, en disant que le premier est le type idéal dont les choses tirent leur existence, tandis que le second est formé par une opération de l'esprit qui dégage les éléments communs à diverses choses et les exprime par un concept. On retrouverait ainsi la distinction scolastique entre l'universel *ante rem* et l'universel *post rem.* C'est de cette manière que Schopenhauer établit la distinction entre l'Idée platonicienne et le Concept. (*Le monde*, § 49.) **(Ch. Werner.)**

Voir aussi dans Taine, *De l'Intelligence*, 2e partie, livre IV, chap. i, la distinction entre « les idées générales qui sont des copies » et « les idées générales qui sont des modèles ». II, 253-295.

y est comparée à la pensée religieuse du vieillard, ramassant en elle toute l'expérience de sa vie). L'universel ainsi entendu est donc essentiellement un devenir, un mouvement, et en même temps un être réel, ce qui est aussi la caractéristique de l'être vivant (*Ibid.*, § 216, 219).

De cet usage un peu trouble, propre à la philosophie et à la langue de Hegel, résultent quatre sens actuellement donnés à cette expression :

A. Le concept vrai, ou Idée, opposé au pseudo-concept en tant qu'il est tout entier, et intégralement, en tout être qui y participe. Benedetto Croce, *Logica*, section I, § iii. Le pseudo-concept a deux formes : l'une universelle, mais sans réalisation concrète exacte *(triangle)* ; l'autre concrète, mais sans universalité réelle *(rouge, maison, rue)* ; le concept pur doit réunir l'une et l'autre pour être un universel concret.

Voir un usage presque inverse de ces qualifications dans l'Observation ci-dessous de M. Ch. Werner.

B. L'unité totalitaire, ou d'organisation, par opposition à l'unité de similitude (à laquelle s'applique couramment le mot *universalité*). Cf. ci-dessus *Universel**, **B,** 1° et la discussion sur *Général**. « A macrocosm constituted by microcosms is the type of the concrete universal[1]. » Bosanquet, *The principle of individuality*, ch. ii : « The concrete universal. » Il est essentiellement individualité. — « A thing, a person, an act, — anything — is only seen in its true nature when grasped as an organized unity, as a synthesis of the manifold. So far as it is a whole, it is a concrete universal[2]. » M. T. Collins, *Some modern conceptions of natural law*, p. 95 (Cornell Studies in philosophy, 1920).

1. « Un macrocosme constitué par des microcosmes est le type de l'universel concret. » — 2. « Une chose, une personne, un acte — n'importe quoi —, n'est vu dans sa vraie nature que s'il est saisi comme une unité organisée, comme une synthèse d'éléments multiples. En tant qu'il est un tout, il est un universel concret. »

C. Un être présentant d'une manière éminente le type que d'autres êtres réalisent plus imparfaitement, ou l'idéal qu'ils s'efforcent d'atteindre. « Inasmuch as the personality of Jesus answers all our demands for personal goodness as no other historic individual does, fulfills them not only relatively, but completely, ... he is to the Western world the concrete universal[1]. » J. E. Boodin, *Truth and reality*, p. 325-326.

D. Le sensible concret, en tant que synnomique*. *Universel* s'entend alors au sens correspondant à **B, 2°**, dans l'analyse donnée ci-dessus des sens d'*Universel**, adj. « The question will be whether a datum can be so concrete as even to have sensible vividness, and yet not be an existence, but only an entirely concrete universal, a universal of the lowest order. This would mean that the same datum exactly might be given to another person, or to the same person at a different time and place ; in such wise as the datum as such would not be in time and space. That the data of perception are in fact universals of this description is the thesis of this paper[2]. » C. A. Strong, *Of the nature of the datum*, dans *Essays in Critical Realism*, p. 231-232.

REMARQUE

La première origine de cette expression paraît être dans Spinoza : « Haec[3] fixa sunt et aeterna, quamvis sint singularia ; tamen ob eorum ubique praesentiam ... erunt nobis tanquam univer-

1. « En tant que la personnalité de Jésus correspond à toutes nos exigences de bonté personnelle, les satisfait non seulement d'une manière relative, mais complète..., il est pour le monde occidental l'universel concret. » — 2. « La question sera de savoir si un *datum* peut être assez concret pour avoir la vivacité d'une donnée sensible, et cependant n'être pas une existence, mais seulement un universel absolument concret, un universel de l'ordre le plus inférieur. Il faudrait entendre par là que le même *datum* exactement pourrait être donné à une autre personne, ou à la même personne en différents temps ou différents lieux ; de telle sorte que ce *datum*, en tant que tel, ne serait pas dans le temps ni l'espace. Que les *data* de la perception sont, en fait, des universels de cette sorte, telle est la thèse de cet article. » *(De la nature du datum.)* — 3. Les essences et les lois nécessaires des choses.

salia. » *De emendatione intellectus*, XIV (§ 101). La source de l'emploi contemporain si varié qui en a été fait se trouve probablement dans l'ouvrage de J.-H. Stirling, *The secret of Hegel* (1857) ; not. préface, page xi : « The secret may be indicated as shortest thus : as Aristotle, with considerable assistance from Plato, made explicit the *abstract Universal* that was implicit in Socrates, — so Hegel, with less considerable assistance from Fichte and Schelling made explicit the *concrete Universal* that was implicit in Kant[1]. »

UNIVOCATION ou **Univocité,** D. *Eindeutigkeit ;* E. *Univocation ;* I. *Univocità.*

Caractère de ce qui est *univoque**. « L'univocité est un principe logique suivant lequel chaque fonction grammaticale doit s'exprimer par un seul signe, et chaque signe exprimer une seule fonction. » Vendryès, *Le langage*, p. 192.

Rad. int. : Unosences.

UNIVOQUE, D. *Eindeutig ;* E. *Univocal ;* I. *Univoco.*

A. Se dit d'un mot qui a le même sens dans deux emplois différents. « Impossibile est aliquid praedicari de Deo et creaturis univoce. » St Thomas d'Aquin, *Somme théol.*, I, 13, 5.

« On a raison dans l'École de dire que le nom de substance n'est pas *univoque* au regard de Dieu et des créatures, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune signification de ce mot que nous concevions distinctement, laquelle convienne en même sens à lui et à elles. » Descartes, *Principes de la philosophie*, I, 51.

S'oppose à *équivoque*, et quelquefois à *analogue**, considéré comme exprimant un intermédiaire entre l'équivoque pur et simple et l'univoque.

1. « Ce secret peut en deux mots s'exprimer ainsi : de même qu'Aristote, grandement aidé par Platon, rendit explicite l'*Universel abstrait* qui était implicite chez Socrate, de même Hegel, avec une aide moindre de Fichte et de Schelling, rendit explicite l'*Universel concret* qui était implicite chez Kant. »

Sur **Univoque.** — Ce qualificatif ne pourrait-il pas être utilement appliqué à la *Définition ?* Une définition n'est pas une identité. Elle a plus d'un trait commun avec la « correspondance ». Il y aurait aussi des définitions univoques et des définitions équivoques. Les définitions mathématiques sont univoques (et réciproques) mais non celles des objets non mathématiques. Il me semble que la faculté d'être définis univoquement n'appartient qu'aux objets qui ne font qu'un avec leur concept. Les objets distincts de leur idée (par exemple les objets de la réalité sensible, ou bien les objets du monde moral, tels que vertu, bonté, etc.) ne sont pas susceptibles d'être définis d'une manière univoque, parce que la détermination des caractères de l'objet n'est jamais achevée. Si elle l'était, ou pouvait l'être, l'objet ne ferait qu'un avec le concept ; l'existence réelle serait identique à l'existence logique. — Cette distinction aurait encore l'utilité de faire comprendre pourquoi ou comment il se fait que les mathématiques semblent progresser par le seul raisonnement, sans expérience, tandis que les sciences du réel ont besoin d'un contact sans cesse renouvelé avec les objets, contact qui n'est pas réductible à la logique. Pour les objets susceptibles d'une définition univoque, les constatations nouvelles se traduisent par des définitions nouvelles. Pour les autres, la constatation ne peut jamais servir de définition. Bien raisonner équivaut finalement, dans le premier cas, à connaître exactement. C'est invariablement insuffisant dans la science du réel. **(Louis Weber.)**

Une définition « univoque », au sens proposé, ne serait pas univoque au sens où ce mot se dit d'une correspondance : par exemple la définition (ou plus exactement le définissant) du nombre pair : « un nombre divisible par deux » a pour correspondant n'importe lequel des individus formant la classe des nombres

B. En parlant d'une relation ou d'une correspondance : celle dans laquelle chaque antécédent détermine un seul conséquent (p. ex. chaque nombre et son carré).

Si chaque conséquent n'a, lui aussi, qu'un seul antécédent, la correspondance est dite *univoque et réciproque*, ou encore *bi-univoque* (p. ex. entre les points de deux cercles concentriques).

Rad. int. : **A.** Unosenc ; **B.** Univok.

UTILE, adj. et subst., D. *Nützlich ;* E. **A.** *Useful, conducive (to...) ;* **B.** *Useful ;* — I. *Utile, Giovevole.*

A. Ce qui a sa valeur, non pas en soi-même, mais comme moyen d'une autre fin jugée bonne, à quelque point de vue que ce soit. « Wir nennen einiges wozu gut (das Nützliche), was nur als Mittel gefällt[1]. » KANT, *Krit. der Urteilskraft*, I, I, § 4.

B. Plus spécialement : ce qui sert à la vie ou au bonheur (le plus souvent, mais non pas toujours, par opposition aux fins spirituelles, telles que la vérité, la beauté, ou la justice). « Le beau se distingue de l'utile, l'utile est l'objet dont l'existence est liée par nous à l'idée de notre conservation ou de notre bien-être. » P. JANET, *Traité de philosophie*, Notions d'Esthétique (4e éd., p. 756).

C. Plus spécialement encore, ce qui concerne l'intérêt au sens étroit (intérêts de carrière, intérêts pécuniaires), par opposition non seulement à l'idéal, mais même au plaisir. J. S. MILL mentionne ce sens, qu'il juge « *merely colloquial*[1] ». (*Utilitarianism*, ch. II, 1.)

CRITIQUE

1. Dans la langue usuelle, et chez les philosophes, *utile* est toujours pris au sens objectif. D'un homme qui se trompe sur l'efficacité des moyens qu'il emploie dans une entreprise, ou sur les effets d'un régime qu'il suit, on dira qu'il les *croit* utiles, non qu'ils lui *sont* utiles. Mais les économistes emploient d'ordinaire *utile* pour tout ce qui satisfait un désir (ce caractère étant celui qui intervient dans la détermination des valeurs économiques). « Le mot *utile* est généralement opposé, d'une part, à celui de *nuisible ;* d'autre part, à celui de *superflu.* Il implique un jugement moral, un rapport de convenance

1. Nous appelons quelque chose *bon à* ... (ou *utile*) lorsque cela ne nous intéresse que comme moyen. » S'oppose à l'*an sich gut* (le bon en soi), qui nous intéresse pour lui-même.

1. « Uniquement du vocabulaire de la conversation. »

---

pairs : 2, 4, 8, etc. Aussi l'expression « définition univoque », en ce sens, semblerait plutôt s'appliquer à celle qui caractérise un être logique singulier, p. ex. $3 = 2 + 1$ (Df.). — La distinction établie par Liard entre les « définitions géométriques » et les « définitions empiriques » ne suffit-elle pas à représenter les deux concepts dont il s'agit ? On peut utiliser aussi dans la plupart des cas la distinction établie antérieurement dans ce *Vocabulaire* entre les définitions *accidentelles* (où le définissant et le défini sont adéquats dans tel univers du discours donné) et les définitions *essentielles* (où cette adéquation demeure vraie pour tout univers du discours, quel qu'il soit). Voir *Définition**. **(A. L.)**

Sur **Utile.** — « L'utile en général, disent RENOUVIER et PRAT, est le moyen ou la chose qui s'adapte et convient à un objet cherché ou possédé. L'intérêt est ce qui importe pour la satisfaction du désir correspondant. Mais ce qui convient ou importe ne coïncide pas toujours avec ce qui se doit... » *Nouvelle Monadologie*, 5e partie, XCVIII. Ce texte capital permet de dénoncer dans tout utilitarisme une double confusion : 1° la confusion psychologique des impératifs, d'une part avec les conseils, de l'autre avec les préceptes ; 2° la confusion métaphysique des moyens et des fins. **(L. Boisse.)**

En somme, les économistes ont malencontreusement introduit la notion

de l'objet avec certains besoins jugés bons. Ainsi, on répugnerait à parler de l' « utilité » des dentelles ou de celle de l'absinthe. Au contraire, dans son acception économique, le mot d'utilité ne signifie rien de plus que la propriété de répondre à un besoin ou à un désir quelconque, et cette utilité se mesure uniquement à l'intensité de ce besoin ou de ce désir. » Ch. GIDE, *Cours d'écon. polit.*, 5e éd., I, 55. — Cf. *Besoin**, *Ophélimité**, *Valeur**.

2. « Lorsqu'on parle d'*utilité*, ou lorsqu'on parle de vie, ces mots peuvent être pris en des sens opposés, et l'équivoque essentielle de l'utilitarisme ordinaire, c'est justement de confondre ces deux sens du mot utilité, comme l'équivoque essentielle du romantisme, c'est de confondre ces sens opposés du mot vie. Déjà Spinoza avait distingué deux sens contraires du mot *utile* suivant qu'on entend par utilité l'adaptation de l'individu au milieu physique ou social qui lui est extérieur, ou suivant qu'on entend par là ce qui est, dit Spinoza, véritablement utile, à savoir le développement de la raison dans l'âme. » R. BERTHELOT, *Un romantisme utilitaire*, t. II, p. 177. Cela est vrai : mais peut-être la confusion est-elle moins dans l'usage même du mot *utile* que dans les désignations équivoques de la fin par rapport à laquelle telle ou telle conduite est jugée utile, et en particulier de ce qu'on appelle « la vie ». Pour Spinoza : « suum utile quaerere, hoc est suum esse conservare » (*Éthique*, IV, 20 ; cf. le *Scholie* général qui précède et qui constitue une sorte de préface à toute la seconde partie du livre IV). Mais la question est de savoir en quoi consiste *suum esse*, et par suite « quod *revera* est utile ». L'abus du mot *utile*, quand il se produit (et il est vrai qu'il se produit souvent), vient donc surtout de ce qu'on prend *utile* en un sens catégorique, alors que ce qui est dit *utile* ne peut jamais être ainsi qualifié que relativement à une autre fin. — Cf. *Vie**.

Rad. int. : Util.

UTILITAIRE, adj. et subst., D. *Utilitarisch* (subst. *Utilitarier*) ; E. *Utilitarian ;* I. *Utilitario* (subst. : *Utilitarista*).

A. En parlant des personnes : attaché à ce qui est *utile** (au sens **B,** et surtout au sens **C**). Par suite, presque toujours, avec un import péjoratif : sans idéal, intéressé, ou pour le moins trop préoccupé des avantages matériels.

B. En parlant des choses : qui concerne l'*utile*, aux sens **B** ou **C.**

C. Qui concerne, ou qui professe l'*Utilitarisme**, en tant que doctrine philosophique. On a dit aussi en ce sens *utilitariste**.

REMARQUE

BENTHAM a employé *utilitarian* dès 1781, dans une lettre à Wilson, pour désigner l'orientation morale de sa doctrine. En 1802, il écrit à Dumont, qui s'était servi du terme *benthamite*, pour repousser cette expression, et proposer de dire *utilitarian* en anglais, *utilitairien* en français (ce dernier sous réserve de ce qu'en penserait l'Institut). Voir Élie HALÉVY, *La formation du radica-*

---

d' « utilité » pour la chasser presque aussitôt et lui substituer celle de *demande :* la « valeur » dépend de la *demande* et ne dépend point de l'utilité, du moins directement : l'utile ne vaut, économiquement, qu'une fois qu'il est demandé. Ce manque de netteté dans les définitions préliminaires est cause de la confusion qui règne dans les premiers chapitres de Karl Marx, chapitres dont il avoue l'obscurité, et où il s'agit de créer une notion de la valeur qui serait distincte de l'utilité et indépendante de la demande. **(E. Goblot.)** — Il faudrait ajouter, me semble-t-il, que Marx voulait précisément mettre en lumière le caractère anormal (en un double sens, empirique et moral, mal distingué par lui) de la détermination des valeurs par la loi de l'offre et de la demande. **(A. L.)**

lisme philosophique, tome II : « L'évolution de la doctrine utilitaire de 1789 à 1815 », pages 300 et 376. — Il est probable que J. S. Mill n'a pas connu cet emploi antérieur du mot, car il écrit dans *Utilitarianism :* « The author of this essay has reason for believing himself to be the first person who brought the word utilitarian into use. He did not invent it, but adopted it from a passing expression in Mr. Galt's, *Annals of the Parish.* After using it as a designation for several years, he and others abandoned it, from a growing dislike to anything resembling a badge or watchword of sectarian distinction. But as a name for a single opinion, not a set of opinions, — to denote the recognition of utility as a standard, not any particular way of applying it — the term supplies a want in the language, and offers in many cases, a convenient mode of avoiding tiresome circumlocution[1]. » *Utilitarianism*, ch. ii, note.

Rad. int. : **A.** Utilem ; **B.** Utilal ; **C.** Utilitarist.

UTILITARISME, D. *Utilitarismus, Nützlichkeitstheorie ;* E. *Utilitarianism ;* I. *Utilitarismo.*

A. Esprit utilitaire, au sens **A.**

1. « L'auteur de cet essai a des raisons de croire qu'il a été le premier à donner cours au mot *utilitarian.* Il ne l'a pas inventé, mais l'a tiré d'une expression employée en passant par M. Galt dans *Les Annales de la Paroisse.* Après s'en être servi pendant quelques années pour désigner leur doctrine, lui-même et quelques autres l'abandonnèrent par une répugnance croissante envers tout ce qui ressemble à un insigne ou un mot d'ordre représentant une distinction sectaire. Mais pour désigner une thèse déterminée, et non l'ensemble d'un programme, — pour marquer qu'on reconnaît dans l'utilité le critérium moral, abstraction faite de toute façon particulière d'appliquer ce principe, — ce mot remplit une lacune dans le langage, et offre dans bien des cas un moyen commode d'éviter d'ennuyeuses circonlocutions. »

B. Toute doctrine qui fait de l'utile, au sens **B,** le principe de toutes les valeurs, dans l'ordre de la connaissance comme dans celui de l'action.

Renouvier (*Science de la morale*, ch. xxxi, 1869, I, 195-196) prend ce mot au sens très large où il comprend non seulement les avantages matériels, mais ce qui favorise la raison, la vie de l'esprit ; et il désigne le sens étroit par l'expression « l'intérêt ».

C. Spécialement, la doctrine morale et politique de Bentham et de John Stuart Mill, telle qu'elle est exposée notamment dans son *Utilitarianism* (1863) : « The creed which accepts as the foundation of morals Utility, or the Greatest Happiness Principle, holds that actions are right in proportion as they tend to promote happiness, wrong as they tend to produce the reverse of happiness. By happiness is intended pleasure and the absence of pain ; by unhappiness, pain and the privation of pleasure[1]. » *Ibid.*, ch. ii, § 4.

CRITIQUE

Dans l'utilitarisme au sens **C,** « le plus grand bonheur » est conçu comme étant non pas seulement celui de l'agent, mais la plus grande somme de bonheur possible dans l'ensemble de l'humanité. L'utilitarisme oscille historiquement, à cet égard, entre deux thèses : 1° l'identité naturelle entre l'intérêt public et l'intérêt bien entendu

1. « La doctrine qui prend pour fondement de la morale l'*Utilité* ou le Principe du plus grand bonheur, soutient que les actions sont bonnes dans la mesure où elles tendent à augmenter le bonheur, mauvaises en tant qu'elles tendent à en produire le contraire. Par bonheur, on entend le plaisir et l'absence de douleur ; par son contraire, la douleur et l'absence de plaisir. »

Sur **Utilitarisme.** — Le sens **B,** qui n'avait été défini d'abord qu'en ce qui concerne les valeurs morales, a été élargi, sur la proposition de M. **R. Berthelot,** pour y faire entrer l'utilitarisme épistémologique.

Louis Boisse nous a signalé la définition suivante : « On appelle utilitarisme le système qui consiste à ramener la notion du juste à celle de l'utile, par conséquent à faire de l'intérêt le principe du droit et de la morale. » Proudhon, *Justice*, 8e étude, note E.

de chacun ; 2° l'identification souhaitable (et partiellement réalisée déjà) de ces deux intérêts différents, par le moyen de la législation. Voir Élie Halévy, *La jeunesse de Bentham*, ch. I.

M. Landry s'est proposé de définir, dans *Principes de morale rationnelle* (1906) un utilitarisme qui se fonderait, en même temps que sur l'aspiration des êtres vers le bonheur, sur la raison, faculté du général, et qui éviterait par là, soit de postuler l'identité naturelle de l'intérêt public et de l'intérêt privé bien entendu, soit de considérer l'identification artificielle de ces intérêts comme une condition de sa validité.

Sur le sens général auquel Mill lui-même voulait qu'on prît les mots *utilitaire*, *utilitarisme*, voir ci-dessus *Utilitaire**, critique.

Rad. int. : **A.** Utilemes ; **B.** Utilism ; **C.** Utilitarism.

UTILITARISTE, adj. et subst., D. *Utilitarisch* (subst. *Utilitarier*) ; E. *Utilitarian ;* I. *Utilitaristo*, *Utilitarista.*

Se dit des partisans de l'*Utilitarisme** en tant que doctrine philosophique (sens **B** ou **C**), et de cette doctrine elle-même : « Les théories utilitaristes. »

CRITIQUE

Ce terme est encore peu usité en français, où l'on emploie plutôt en ce sens *utilitaire** ; mais il serait très souhaitable de l'employer de préférence à celui-ci, pour éviter l'équivoque entre l'esprit utilitaire au sens **A** (ce que Musset appelait « l'utilitairerie ») et les doctrines philosophiques de la morale fondée sur l'utilité.

Rad. int. : **B.** Utilit ; **C.** Utilitarist.

UTILITÉ, D. *Nützlichkeit ;* E. *Utility ;* I. *Utilità.*

Caractère de ce qui est utile, aux différents sens de ce mot. Voir ci-dessus la critique d'*Utile** et les *Observations* sur ce mot.

« Doctrine de l'utilité, Principe de l'Utilité », voir *Utilitarisme**.

Rad. int. : Utiles.

UTOPIE (du G. οὐ, τόπος, qui n'est en aucun lieu) ; L. *Utopia ;* D. *Utopie ; Utopien* (nom propre) ; E. *Utopia ;* I. *Utopia.*

A. Nom donné par Thomas Morus au pays imaginaire qu'il décrit dans son ouvrage : *De optimo reipublicae statu, deque nova insula Utopia* (1516),

---

Sur **Utilitariste.** — Article ajouté sur la proposition de **G. Beaulavon** et **E. Halévy.** Dans la première rédaction de l'article *Utilitaire*, j'avais mentionné *utilitariste* comme un néologisme sans intérêt ; mais à la séance du 2 mars 1922, presque tous les membres présents ont été d'accord pour le recommander, en raison de l'équivoque entre le sens **A** et les sens **B** ou **C** d'*utilitaire**. **(A. L.)**

Sur **Utilité.** — Au fond, les sens **B** et **C** ne sont pas distincts : l'opposition de l'intérêt ou de l'utile au plaisir — bien qu'elle ait été affirmée catégoriquement par V. Brochard, me paraît factice. L'utile est ce qui sert à procurer le plaisir ; c'est du plaisir différé, parce que calculé. Les morales utilitaires sont un perfectionnement des morales hédonistes. L'extension du mot plaisir est d'ailleurs très grande, puisque chacun « prend son plaisir où il le trouve ». Le plaisir résulte de la satisfaction d'un besoin, que ce besoin soit naturel ou artificiel, commun à tous les hommes ou propres à quelques-uns. En somme l'utile et l'agréable appartiennent à un même genre. **(F. Mentré.)**

Sur **Utopie.** — La Critique a été ajoutée d'après une observation de **M. M. Marsal.**

Extrait de la discussion à la séance du 2 mars 1922 :

« **R. Berthelot.** — Il me semble qu'une utopie est non seulement ce qui n'a été réalisé en aucun lieu, mais ce qui ne saurait l'être, ou du moins ce qui ne

et dans lequel il place un peuple parfaitement sage, puissant et heureux, grâce aux institutions idéales dont il jouit.

B. Se dit par extension de tous les tableaux représentant, sous la forme d'une description concrète et détaillée (et souvent même comme un roman), l'organisation idéale d'une société humaine : par exemple la *Cité du Soleil* de CAMPANELLA, la Salente décrite dans le *Télémaque* de FÉNELON, le *Voyage en Icarie* de CABET, etc. « Il est vrai qu'on peut s'imaginer des mondes possibles, sans péché et sans malheur, et qu'on en pourrait faire comme des Romans, des Utopies, des *Sévarambes*[1]... » LEIBNIZ, *Théodicée*, I, § 10.

1. *Histoire des Sévarambes*, roman utopique de Denis VAIRASSE (1677).

C. Avec un import péjoratif (très fréquent) : idéal politique ou social séduisant, mais irréalisable, dans lequel on ne tient pas compte des faits réels, de la nature de l'homme et des conditions de la vie. « Ainsi l'utilité d'une langue internationale est-elle de plus en plus généralement reconnue ; mais il y a encore beaucoup de personnes qui n'osent s'arrêter à cette idée, parce qu'elles la considèrent comme une utopie. » COUTURAT et LEAU, *Histoire de la langue universelle*, Préface, IX.

CRITIQUE

Ce dernier sens retentit souvent sur les précédents et donne lieu à des sophismes, par lesquels on condamne sommairement un projet ou un idéal auquel on est hostile. On conclut subrepticement du caractère utopique au

saurait l'être intégralement, et que cette seconde idée est toujours unie à la précédente. Il n'y aurait donc pas lieu de distinguer **B** de **C.**

C. Hémon. — Il y a cependant toujours, dans l'utopie, un élément de croyance, d'espoir : à cet égard, ce n'est qu'une question de degré. Mais l'opposition des sens **B** et **C** est entre l'usage du mot pour désigner un idéal à réaliser, même incomplètement, et pour stigmatiser des rêveries jugées absurdes, et contraires à la nature des choses.

E. Halévy. — Cabet admettait que l'état décrit dans son *Voyage en Icarie* était irréalisable dans son ensemble, et c'est contre son gré qu'il s'est laissé entraîner à l'essai malheureux qui en fut fait en Amérique. De quelques-unes seulement des réformes ou des créations qu'il y décrit, il a cru qu'elles étaient actuellement possibles ou souhaitables. — On pourrait en dire autant sinon plus, du « programme minimum » des socialistes, formulé vers 1880, et dont J. Guesde disait lui-même qu'il n'était destiné qu'à satisfaire l'imagination des masses, sans qu'on pût aucunement prévoir, en réalité, comment s'organiserait en fait un État socialiste.

A. Lalande donne lecture à ce propos d'une note qu'il a reçue de M. **Mentré,** rappelant que dans l'Introduction à ses *Réflexions sur la violence* (Lettre à D. Halévy), M. Georges Sorel oppose l'*utopie* au *mythe* social. « L'utopie est l'œuvre de théoriciens qui, après avoir observé et discuté les faits, cherchent à établir un modèle auquel on puisse comparer les sociétés existantes pour mesurer le bien et le mal qu'elles renferment. » *Ibid.*, 4e éd., p. 46. Le mythe est, selon lui, l'expression de la volonté d'un groupe qui se prépare au combat pour détruire ce qui existe. « Pendant longtemps, le socialisme n'a guère été qu'une utopie. » *Ibid.*, p. 48. Grâce au « mythe de la grève générale », il est devenu un état d'esprit révolutionnaire[1].

L. Weber. — Cette définition de l'Utopie par M. Sorel s'applique mal à ce que l'on appelle ordinairement de ce nom : il ne s'agit pas de juger les sociétés

1. Voir plus loin d'autres observations sur *Socialisme utopique*.

Observations (suite)

actuelles, mais le plus souvent de rendre sensibles les résultats qu'on croit pouvoir obtenir par d'autres institutions, en les supposant réalisées. La méthode utopique en matière sociale n'est qu'un cas particulier d'une méthode générale, employée même en mathématiques, par exemple dans les mythes de Poincaré ; la statue de Condillac en est un autre exemple. Elle mériterait d'être étudiée dans son ensemble et dans ses caractères propres.

C. Hémon. — Je crois que M. Lalande s'en est occupé dans un de ses cours. Peut-être pourrait-il en indiquer ici les résultats principaux.

A. Lalande. — C'était l'objet de mon cours de 1917-1918 sur *Les Utopies et la méthode utopique :* j'entendais par là le procédé qui consiste à représenter un état de choses fictif comme réalisé d'une manière concrète, soit afin de juger des conséquences qu'il implique, soit, plus souvent, afin de montrer combien ces conséquences seraient avantageuses. Sans doute, certains ouvrages dits utopiques sont en réalité une critique pure et simple des vices ou des abus de leur temps, sans aucune intention constructive, et ressemblent plutôt au *Voyage de Gulliver* ou aux *Morticoles* qu'à l'*Icarie* ou aux *News of Nowhere*[1]. Mais ce n'est pas le vrai sens du mot. — Auguste Comte assignait à l'utopie proprement dite un rôle important non seulement dans les institutions (*Disc. prélim.*, 5e partie. *Polit. positive*, I, 285-286), mais dans le développement des idées scientifiques : par exemple en imaginant des organismes fictifs, pour faciliter l'emploi de la méthode comparative en biologie (*Cours*, 40e leçon). — Mach, l'un des premiers, a relevé le rôle de « l'expérimentation mentale » en physique et celui des fictions paradoxales. De même, M. Le Roy, dans sa *Logique de l'invention*, recommande au savant de « s'amuser aux fictions qui font voir les choses sous un jour inattendu » et note « qu'à la première phase de son travail, celle qui est proprement créatrice, l'inventeur vrai ne diffère pas de l'utopiste. » (Rev. de Métaph., 1905, p. 212-213). — Dans la conclusion du cours dont je parlais plus haut (et dans lequel je crains de m'être laissé trop souvent entraîner par le contenu des utopies, alors qu'il eût mieux valu peut-être se concentrer davantage sur la nature même du procédé), j'ai cependant essayé de montrer la communauté de nature de l'utopie et de l'hypothèse, et le lien étroit qui l'unit à la méthode des *types**, si supérieure à celle des formules abstraites et générales dès qu'on sort des mathématiques, et même, sur quelques points, à l'intérieur des mathématiques. Je crois enfin qu'on peut rattacher tous ces caractères à l'unité latente des sciences normatives et à leur parallélisme. Mais il serait trop long d'exposer ici ces idées, sur lesquelles j'espère revenir prochainement. »

Sur l'expression **« Socialisme utopique ».** — Cette expression, dans son opposition à « socialisme scientifique », est due à Friedrich Engels, *Herrn Eugen Dühring's Umwälzung der Wissenschaft*[2] (1878, 3e édit., 1894, p. 274 et suivantes). Elle sert pour lui à opposer le marxisme aux systèmes antérieurs des Saint-Simoniens, de Fourier, de Weitling, qui partent d'un idéal sentimental pour décrire une société où il se trouverait réalisé ; il convient de partir, au contraire, comme les économistes, de l'étude historique, scientifique, des phénomènes de la production et de l'échange, pour en déterminer les lois d'évolution. L'étude du système actuel des rapports économiques permet de conclure que ce système se transformera nécessairement dans le sens du socialisme. Comme d'autre part les variations de l'idéal sentimental dépendent de la variation des conditions économiques, il s'ensuit que l'idéal d'où partent les socialistes utopiques, étant le

1. Les *Nouvelles de nulle part*, de W. Morris. — 2. *Le retournement de la science par M. Eugène Dühring.*



sens **B** au caractère utopique au sens **C**, donc à l'irréalisable, à la non-valeur technique, et de la non-valeur technique à la non-valeur logique ou morale.

Rad. int. : Utopi.

UTOPIQUE, D. *Utopisch*, *utopistisch* ; E. *Utopistical*, *utopian* ; I. *Utopistico*.

Qui procède par utopie, ou qui constitue une utopie, aux sens **A** ou **B.** « La méthode utopique. » — « Un esprit utopique. »

CRITIQUE

On oppose souvent « le socialisme utopique » (ENGELS, voir *Observations*), c'est-à-dire celui qui accepte un plan de réorganisation déterminé pour la société future, au « socialisme scientifique » ou « expérimental », c'est-à-dire à la doctrine qui présente simplement la concentration des capitaux, dans le régime industriel moderne, comme un phénomène qui doit nécessairement amener une révolution, d'ailleurs souhaitable, mais dont on ne saurait dessiner d'avance les effets. Il y a dans ces expressions un double sens de fait et de droit résultant de l'import péjoratif du mot « utopique » et de l'import laudatif des mots « scientifique » et « expérimental » ; ils créent une confusion d'idées presque inévitable, et par suite seraient à remplacer par des désignations plus objectives.

Rad. int. : Utopi, Utopial.

UTOPISTE, adj. et subst., D. *Utopist* ; E. *Utopist* ; I. *Utopistico* (Subst. : *Utopista*).

Qui procède par utopie ; qui aime l'utopie. « Socialisme utopiste », voir ci-dessus. « La science réelle manque seule à nos utopistes sincères pour confesser et apprécier cette erreur radicale » (leur dédain de la continuité historique). Aug. COMTE, *Polit. posit.* (Discours préliminaire), I, 364.

Rad. int. : Utopial, utopiem.

---

produit de conditions historiques en voie de disparition, les utopies sont généralement réactionnaires[1] : tel est par exemple le reproche adressé par Marx au socialisme « petit bourgeois » de Proudhon, qui vise à généraliser les conditions d'existence d'une classe moyenne en voie de disparition. **(R. Berthelot. — F. Tönnies.)**

« Ce qui caractérise surtout la forme de socialisme (utopique) représentée par ces ouvrages (Morus, Campanella) c'est que l'image de l'avenir y est purement et simplement juxtaposée à l'état présent, comme son contraire, sans qu'on essaie de montrer comment pourrait se réaliser le passage du présent à l'avenir... Les hommes n'ont pas seulement besoin de critique : il leur faut aussi de grandes images capables de remplir leur esprit et de donner un contenu déterminé à leur besoin d'espérance. » HÖFFDING, *Morale*, trad. fr., 2e éd., p. 355-356. (Texte communiqué par **L. Boisse.**)

1. Karl Marx allait même jusqu'à écrire à l'Anglais Beesly, à la suite de sa publication d'un article sur l'avenir de la classe ouvrière (1869) qu'il ne le considérait plus comme un révolutionnaire, car « quiconque compose un programme de société future est réactionnaire ». Voir B. BOSANQUET, *Social and international ideals*, p. 185. (A. L.)

V

VACUISTE (du L. *Vacuum*), D. E. *Vacuist*; I. *Vacuistà*.

Partisan de l'existence du vide*. — Peu usité aujourd'hui en français.

Rad. int. : Vakuist.

VACUUM, vide (subst.). Terme latin souvent employé tel quel, surtout au XVIIe siècle.

« Vacuum formarum. » Expression fréquente chez LEIBNIZ (p. ex. *Nouveaux Essais*, III, VI, § 12 ; *Lettre à Arnauld*, Ed. Janet, I, 607 ; *Opuscules*, éd. Couturat, p. 529, etc.), par laquelle il entend l'inexistence de quelque chose qui *pourrait* exister, et dont l'essence serait intermédiaire entre celle de deux autres êtres voisins.

VALABLE, D. *Gültig* ; E. *Valid*. (On dit aussi, au sens **A,** et dans certaines locutions, *available for...*) ; — I. *Valido*, *Valevole*.

A. Au sens relatif *(valable pour ...)* se dit : 1° D'une assertion ou d'une autorisation applicables seulement à un univers du discours limité et désigné.

2° D'une pensée, conçue d'abord par un esprit, mais qui est considérée comme devant être admise aussi par d'autres sujets. (Voir *Synnomique**.) « Comment extraire de notre modification personnelle une connaissance valable pour d'autres ? » LANSON, *L'histoire littéraire*, dans *De la méthode dans les sciences*, II, 230.

B. Au sens absolu, se dit : 1° D'un raisonnement ou d'un exemple ayant une valeur* démonstrative. Cf. *Valide**.

2° D'un acte juridique ou administratif apte à produire l'effet auquel il est destiné. « Le paiement fait au créancier n'est point valable s'il était incapable de le recevoir... » *Code civil*, 1241.

Rad. int. : Valid.

VALEUR, D. *Wert* ; E. *Value*, *Worth* (*Value* ne se dit ni au sens **F,** ni au sens **G, 1** ; mais il est usuel au sens **G, 2** ; *Worth* ne s'emploie pas au sens **H**) ; — I. *Valore*.

Ce mot s'emploie, dans toutes ses acceptions, soit au sens abstrait (*avoir* une valeur, *avoir* de la valeur), soit au sens concret (*être* une valeur). Ce der-

---

Sur **« Vacuum formarum ».** — Expression mentionnée sur la proposition de M. **Van Biéma** et d'**E. Goblot,** qui ajoute : « La notion de vide est ici dégagée de la notion d'espace. Quand Leibniz dit qu'il n'y a point de vide, mais que tout est plein, cela ne doit pas s'entendre seulement d'espace vide ou plein. Le *vide* serait la possibilité de monades que Dieu n'a pas créées. »

Sur **Valeur.** — Le sens de vaillance, aujourd'hui peu usité, a été rappelé sur la proposition de MM. **G. Beaulavon** et **R. Berthelot.** Ce dernier appelle l'attention sur le rapprochement fait par Carlyle entre *valour* et *value* (*Les Héros*, I, sur les Dieux scandinaves), et remarque qu'il y a eu dans ce cas passage du sens militaire au sens économique, passage que les Saint-Simoniens considéraient comme une loi générale. Il ajoute que l'emploi fréquent du mot *Wert* chez NIETZSCHE, dans le sens général où il l'a pris, paraît postérieur à la lecture par lui du livre de DÜHRING sur *La valeur de la vie (Der Wert des Lebens)* publié en 1865 et sur lequel Nietzsche a noté ses réflexions en 1875. Voir *Nietzsche's Werke*, tome X.

Le sens **G** a été ajouté sur l'indication de M. **Ch. Lalo,** qui nous a communiqué le texte de Fromentin cité ci-dessus. **(A. L.)**

Si ce qui a prédominé dans la philosophie antique et médiévale, c'est le point

nier usage est plus récent. — Le sens primitif paraît avoir été celui de *vaillance*, *courage*. (« La valeur n'attend pas le nombre des années », CORNEILLE, *Le Cid*, II, 2.) Mais nous n'avons pas cru devoir le retenir parmi les sens techniques usités en philosophie.

A. (Subjectivement.) Caractère des choses consistant en ce qu'elles sont plus ou moins estimées ou désirées par un sujet ou, plus ordinairement, par un groupe de sujets déterminés. « Pour un aristocrate convaincu, la noblesse est une très haute valeur. » RIBOT, *Logique des Sentiments*, p. 40.

On a dit quelquefois en ce sens *valeur d'usage :* « La valeur d'usage d'un objet pour un individu correspond au cas que cet individu fait de cet objet ; et cette valeur d'usage peut être quelque chose de différent de l'utilité. » Ad. LANDRY, *Manuel d'Économique*, p. 91. Cf. *Ophélimité**, *Utile**. — Mais il faut remarquer que chez Adam SMITH, qui a créé cette expression, « valeur d'usage » *(value in use)* a un sens un peu différent. Il se dit de l'utilité objective réelle, par exemple celle de l'eau ou de l'air, par opposition à la « valeur d'échange » *(value in exchange)*, au sens **D,** par exemple celle d'un diamant qui, par lui-même, ne sert à rien. Ad. Smith n'a pas de terme pour opposer l'utile et le désiré.

B. (Objectivement, et à titre catégorique.) Caractère des choses consistant en ce qu'elles méritent plus ou moins d'estime. « Le vrai office de la raison est d'examiner la juste valeur de tous les biens dont l'acquisition semble dépendre en quelque façon de notre conduite. » DESCARTES, *Lettre à la pr. Élisabeth*, 1er septembre 1645. Ad. et T., IV, 284. Cf. *Traité des Passions*, art. 138. — « La *valeur* des choses n'est pas un fait » (mot souligné par l'auteur lui-même). Paul JANET, *La morale* (1874), p. 152. « Les choses diffèrent non seulement en quantité, mais en qualité, en valeur, en excellence. » *Ibid.*, p. 155. — « Der Wert eines Dinges ist seine Begehrbarkeit[1]. » Chr. VON EHRENFELS, *System der Werttheorie*, I, 153.

C. (Objectivement, mais à titre hypothétique.) Caractère des choses consistant en ce qu'elles satisfont à une certaine fin : « La valeur documentaire des œuvres d'art. » — « La critique... n'aboutit qu'à décomposer les documents en affirmations munies chacune d'une étiquette sur sa valeur probable » [pour la connaissance de la vérité historique]. LANGLOIS et SEIGNOBOS, *Introd. aux études historiques*, 166.

1. « La valeur d'une chose est son caractère désirable. » Trad. de RIBOT, *Logique des Sentiments*, p. 41. (Et non le fait qu'elle est actuellement désirée.)

de vue de l'être ou de l'objet ; si, ensuite, s'est développée au premier plan une philosophie de la connaissance, une critique de l'esprit, on dirait peut-être que nous assistons à l'avènement d'une philosophie de la valeur, grâce à une préoccupation dominante, soit des fins humaines et sociales au service desquelles se mettent la science positive et la civilisation industrielle, soit du problème de la destinée, de la volonté et de l'action. Toujours, sans doute (chez les Anciens, par exemple, avec la recherche du Souverain Bien), cette perspective a retenu les philosophes, mais sans qu'elle fût centrale ou principale. Malebranche nous offre, à certains égards, une philosophie de l'excellence, de l'ordre, des valeurs. La fin du XIXe siècle a vu se développer, en des sens très opposés, de Schopenhauer ou Nietzsche à Ollé-Laprune ou à maints philosophes américains, anglais ou français, ce qu'avec Hartmann on pourrait appeler une *Axiologie*, où il s'agit de déterminer l'étalon qui permet d'établir les prix ou d'en opérer la transvaluation. **(Maurice Blondel.)**

Il n'y a pas de valeur strictement individuelle ; les jugements de valeur sont collectifs. **(F. Mentré.)**

D. (Spécialement, au point de vue économique.) Caractère des choses consistant dans le fait que, dans tel groupe social et à tel moment, elles sont échangées contre telle quantité déterminée d'une marchandise prise pour unité. Valeur, en ce sens, veut dire prix communément pratiqué. On dit souvent, en ce sens, *valeur d'échange*, par opposition à la *valeur d'usage*. (Voir ci-dessus, **A.**)

E. (Id.) Prix auquel on estime, du point de vue normatif*, qu'un objet ou un service *doivent* être payés. « La juste valeur. » (Pour les différentes conceptions de cette valeur normale, voir ci-dessous, *Critique*.)

F. Log. En parlant d'un mot ou d'une expression, sa signification non seulement littérale, mais effective ou implicite. Cf. *Import**.

Mot de valeur, celui qui, dans une phrase, exprime l'idée ou le sentiment essentiel.

G. Esth. 1° Dans la musique, durée relative des notes.

2° Dans les arts plastiques, clarté ou obscurité relative des tons. « On entend par ce mot, d'origine assez vague, de sens obscur, la quantité de clair ou de sombre qui se trouve contenue dans un ton. » E. Fromentin, *Les maîtres d'autrefois ;* la Hollande, ch. vi. (Ed. Nelson, p. 207.) Ce mot est étendu parfois abusivement aux rapports de ces tons chromatiques eux-mêmes ou à leur degré de saturation.

H. Math. Expression numérique, ou du moins algébrique, déterminant une inconnue, ou représentant un état d'une variable. « Dans toute question qui a pour objet de trouver *la valeur* d'une ou de plusieurs choses inconnues, il y a une distinction importante à faire. D'une part, on aura à considérer les *valeurs* particulières des données, et d'autre part les différents rapports que les inconnues doivent avoir entre elles et avec les données... » Duhamel, *Des méthodes dans les sciences de raisonnement*, 2e partie, ch. xi, § 97.

Se dit, par analogie : 1° des différents arguments* qui forment le domaine d'une variable logique : « Une fonction propositionnelle est une fonction logique qui devient une proposition toutes les fois qu'on y substitue à toutes les variables des valeurs déterminées. » Couturat, *Sur les rapports des concepts et des propositions*, Revue de métaph., janv. 1917, p. 16 ; — 2° du caractère « vrai » ou « faux » que prend une fonction propositionnelle selon qu'on y substitue tel ou tel terme aux variables : « Une fonction propositionnelle est, dans chaque cas particulier, susceptible de deux valeurs, *vrai* et *faux*, et de celles-là seulement. » *Ibid.*, p. 17.

CRITIQUE

1. *Valeur* est dans toutes ses acceptions un mot de la langue courante. Mais le premier usage *technique* qui en a été fait (les mathématiques mises à part) est celui de l'économie politique. C'est de là qu'il a été transporté à la langue philosophique contemporaine, où il s'est substitué dans un grand nombre d'usages, à l'ancienne expression de *Bien*, au sens **A.** Nietzsche a beaucoup contribué à cette diffusion. Voir notamment *Wille zur Macht*, qui a pour sous-titre : « Eine Umwertung aller Werte[1] » et cf. Ribot, *Logique des sentiments*, ch. ii, § 2 (avec une histoire sommaire du mot), où il mentionne l'usage qui en a été fait antérieurement par Ehrenfels, Meinong, Eisler, Witasek, Urban, etc.

2. Le sens exact de *valeur* est difficile à préciser rigoureusement parce que ce mot représente le plus souvent un concept mobile, un passage du fait au droit, du désiré au désirable (en général par l'intermédiaire du « communément désiré »). Une des raisons de son emploi fréquent dans la langue contemporaine est l'effort pour saisir et constater à titre de fait, comme il arrive au sens économique **D**, une « qualité tertiaire » des choses, objective, sensiblement

1. « Un renversement dans l'estimation de toutes les valeurs. » *La volonté de puissance.*

constante dans les limites de l'observation, scientifiquement mesurable, et qui, cependant, a sa raison d'être dans une tendance des sujets et un jugement d'appréciation. Mais il faut remarquer qu'à ce premier système de jugements produisant la valeur, en tant que réalité sociale observable (par exemple en tant que prix courant d'une marchandise), il s'ajoute d'ordinaire un nouveau jugement approuvant ou désapprouvant l'évaluation commune. Ce second jugement normatif peut être lui-même à plusieurs degrés : on opposera la *vraie* valeur (au sens **E**), à la valeur au sens **D** : 1° en tant que cette dernière est déterminée par des circonstances économiques qu'on juge accidentelles, anormales, contraires à la liberté des échanges (fraudes, monopole, coalition de vendeurs ; cours forcé, dumping, etc.) ; — 2° en tant que celle-ci est déterminée par des penchants qu'on désapprouve ou des jugements qu'on croit faux : la *valeur réelle* d'un terrain de culture sera par exemple déclarée, à cet égard, bien supérieure à celle d'un diamant de même prix.

3. La question de la *mesure de la valeur* économique ne doit pas être confondue avec celle de la définition de la valeur. (Confusion favorisée par l'emploi d'expressions telles que : « La valeur *consiste* dans la quantité de travail nécessaire pour produire un objet. ») Les différentes hypothèses faites sur cette mesure peuvent s'entendre, soit de la valeur au sens **D,** soit de la valeur au sens **E** (avec les variétés que comporte encore celle-ci). Il y a donc lieu de préciser toujours l'objet sur lequel on entend les faire porter.

4. **B** et **C** ont été distingués en anglais sous les noms *d'intrinsic value* et *d'instrumental value* (Urban, *Valuation, its nature and laws*, ch. ii, § 2 ; Id., v° *Worth*, dans *Baldwin*, 824 B). Ces mots ne pourraient sans confusion être transcrits tels quels en français, où l'on parle couramment de la « valeur intrinsèque » d'une pièce de monnaie, par exemple, par opposition à son cours nominal. Si *catégorique* et *hypothétique* au sens kantien paraissent trop scolastiques, on pourrait dire, semble-t-il, *valeur immédiate* et *valeur dérivée.*

« Jugement de valeur », D. *Werturteil* (cette expression semble être primitivement théologique et venir de Ritschl ; voir *Observations*). Elle s'est d'abord répandue en Allemagne, où elle a été étendue à tout le domaine philosophique. Elle s'applique au ju-

---

Sur **« Jugement de valeur ».** — L'origine du terme *Werturteil* se trouve dans la théologie de Ritschl et de son école, qui ont fait grand usage de cette expression. Elle dérive de la distinction établie par Kant entre la raison théorique et la raison pratique, et de sa conception des doctrines religieuses comme vraies seulement dans l'ordre pratique. **(Cl. C. J. Webb.)**

Le principal ouvrage de Ritschl, *Die christliche Lehre von der Rechtfertigung und Versöhnung*[1], a paru de 1870 à 1874. Il est curieux d'ailleurs de remarquer qu'il a emprunté à un de ses disciples, Wilhelm Hermann, la formule qui réduit l'opposition entre jugements métaphysiques et jugements religieux à l'opposition entre jugements d'existence et jugements de valeur. » — Il paraît avoir aussi subi, dans sa conception du « jugement de valeur », l'influence de Schleiermacher ; il a agi à son tour sur Harnack ainsi que sur Höffding, qui définit la religion par la « conservation des valeurs ». — L'extension de ce terme au langage philosophique n'est pas sans danger ; il est très ambigu et ne doit être employé qu'avec prudence. **(R. Berthelot.)**

« La religion, dit Höffding, ne consiste pas à comprendre le réel, mais à en

1. *La doctrine chrétienne de la justification et de la réconciliation.*

gement qui porte sur la valeur aux sens **A, C, E,** mais non au sens **D.** Un jugement tel que : « La valeur du dollar était d'environ cinq francs avant la guerre », *n'est jamais appelé* un jugement de valeur. Quant au sens **B,** il est douteux qu'on doive y appliquer l'expression « jugement de valeur », bien qu'en fait il ne soit pas rare de rencontrer cette acception. « Quand je dis : *j'aime la chasse, je préfère la bière au vin, la vie active au repos,* etc., j'émets des jugements qui peuvent paraître exprimer des estimations, mais qui sont, au fond, de simples jugements de réalité... Ces préférences sont des faits aussi bien que la pesanteur des corps ou l'élasticité des gaz. » DURKHEIM, *Jugements de valeur et jugements de réalité,* Rev. de métaphysique, juillet 1911, p. 437. Voir dans le même article, p. 451-452, la distinction des « idéaux de valeur », et des « idéaux de réalité » ou concepts proprement dits.

RIBOT s'est aussi servi de l'expression *concepts-valeurs* (*Logique des sentiments,* p. 33) ; mais il avait d'avance fait remarquer très justement que « le concept n'est qu'un résultat de jugements, une condensation, un abréviatif ». (*Ibid.,* p. 31.) L'expression n'est pas d'ailleurs entrée dans l'usage.

Rad. int. : Valor. (Les différentes acceptions paraissent devoir être distinguées au moyen d'épithètes, quand elles risqueraient de créer une équivoque.)

Valeur de vérité, D. *Wahrheitswert ;* E. *Truthvalue ;* I. *Valore di verità.*

Caractère qu'a une *lexis* d'être vraie ou fausse ; par suite, propriété qu'a une variable logique représentant une proposition d'être l'un ou l'autre (ou, par extension, d'être dépourvue de sens).

Cette expression se prend aussi quelquefois avec une extension plus grande, comprenant la probabilité et ses degrés. Dans ce cas les termes extrêmes ne sont plus *vrai* et *faux,* mais *certain* et *physiquement impossible.*

VALIDE, D. *Gültig ;* E. *Valid ;* I. *Valido.*

Même sens que *valable,* **B.** « Les modes valides du syllogisme. »

Rad. int. : Valid.

VALIDITÉ, D. *Gültigkeit ;* E. *Validity ;* I. *Validità.*

Caractère de ce qui est valide.

Rad. int. : Valides.

---

déterminer la valeur. » (*Philosophie de la religion,* trad. fr., p. 6.) Il n'y a pas de page dans cet ouvrage, où n'apparaisse, tantôt la notion de valeur, tantôt le principe de la « conservation de la valeur », qui est, suivant lui « l'axiome caractéristique de la religion » (p. 9). Être religieux, c'est se placer non pas au point de vue de la connaissance et de l'explication, mais au point de vue de l'évaluation. La confusion entre l'explication et l'évaluation, dit-il, a longtemps régné dans la philosophie. Hume et Kant ont été les premiers à la faire cesser (cf. p. 12, et p. 357, note 3). — Nous croyons qu'il fait beaucoup trop grande, ici, la place à la morale ; et nous avons dit et écrit ailleurs qu'il ne faut pas nier, dans une religion, l'importance de la connaissance explicative, de l'élément intellectuel et « *noétique* ». La religion ne consiste pas seulement à dresser des tables de valeur ; elle implique encore, par surcroît, ou, peut-être, avant tout, un système de représentations, une métaphysique, — une métaphysique avec des images sans doute, le plus souvent accommodée à l'infirmité de ceux qui ne peuvent s'élever jusqu'au concept, — mais une métaphysique tout de même. **(L. Boisse.)**

Emm. Leroux voudrait qu'on adoptât le néologisme « **Valuation** », « faute duquel, écrit-il, nous n'avons pas de terme pour traduire exactement ce mot anglais, non plus que ses équivalents italien et allemand ».

VALOIR, D. *Gelten ;* E. *To be worth* (en comparaison : *to be better, worse*) ; I. *Valere.*

A. (Presque toujours avec un adverbe de mesure : *moins, mieux, beaucoup*..., ou d'une expression équivalente.) Avoir de la valeur*, aux sens **A, B, C, D, E** de ce mot.

B. (Avec un complément direct.) Avoir même valeur que ... ou avoir telle valeur (au sens **D**).

C. Être valable (au sens **A**). « Le même raisonnement vaudrait pour $a + 1$. »

D. Être valide*. Rare : ne se rencontre guère que dans des expressions anciennes, telles que : « Donner et retenir ne vaut. »

Rad. int. : Valor.

« VALORISATION. » Fait d'acquérir ou de conférer une *Valeur**, au sens **A, B** ou **D.** « Enfin n'assistons-nous pas, depuis une génération, à la valorisation révolutionnaire des formes raides et nues consacrées naguère à la bâtisse industrielle ? » Ch. Lalo, *L'idée de progrès dans les sciences et dans les arts*, Journal de psychologie, mai-juin 1930, p. 481.

« Valuation », voir *Valeur**, observations.

VANITÉ, D. **A.** *Eitelkeit* (au sens **A** on dit aussi *Nichtigkeit*) ; E. *Vanity ;* I. *Vanità.*

A. Caractère de ce qui est vain (sans valeur, sans consistance, vide, illusoire). Chose vaine. « Quelle vanité que la peinture, qui attire l'admiration par la ressemblance des choses dont on n'admire point les originaux ! » Pascal, *Pensées*, éd. Brunsch., II, 134.

Sur **Vanité.** — **L. Weber** nous a signalé le passage suivant d'Auguste Comte, où il oppose l'orgueil et la vanité : « Cette transition s'accomplit par deux inclinations très distinctes, quoique souvent confondues, l'orgueil, ou le besoin de domination, et la vanité, ou le besoin d'approbation... Il existe entre elles à cet égard (au point de vue de leur action sociale) une grande différence, qui place la vanité au-dessus de l'orgueil, comme Gall l'a bien senti. Son aptitude à être modifiée par les influences sociales est assez prononcée pour que d'irrationnels penseurs lui aient attribué la sociabilité, qu'elle suppose au contraire... Chacun d'eux aspire également à l'ascendant personnel : mais l'un y prétend surtout par la force, l'autre par l'opinion. L'orgueil pousse donc à commander, et la vanité à conseiller, en persuadant ou convainquant. Or, le lecteur sait déjà, d'après mon *Discours préliminaire*, que telle est au fond la distinction normale entre les deux puissances temporelle et spirituelle. » *Politique positive*, I, 698. Cf. *Catéchisme*, 4e entretien.

Cet emploi des mots est personnel à Comte, et paraît peu conforme au bon usage. L'orgueil est sans doute associé dans bien des cas à la *libido dominandi*, à la tendance à se faire centre et chef ; mais ce n'est pas constant, et certains orgueilleux s'isolent volontiers : le sentiment de leur supériorité, réelle ou illusoire, leur suffit. — D'autre part, la vanité comporte à coup sûr le besoin d'approbation, mais elle suppose quelque chose de plus : l'enfant ou l'employé, qui font de leur mieux, avec le désir de contenter leur maître ou leur chef, ne seront pas appelés *vaniteux*, à moins qu'ils ne quémandent des éloges dépassant la mesure, ou qu'ils ne se plaisent à répéter ceux qu'ils ont reçus. Il y a dans la vanité, recherche de l'admiration, et, le plus souvent, effort pour en provoquer l'expression. — Il reste cependant vrai qu'il y a opposition entre l'orgueil et la vanité, par le caractère de satisfaction de soi-même, insoucieuse de l'opinion d'autrui, qui se rencontre dans la première, et au contraire par la sociabilité essentielle de la seconde. **(A. L).**

B. Caractère de celui qui est vain ou vaniteux, c'est-à-dire qui se vante, qui recherche et provoque les éloges. « La vanité est si ancrée dans le cœur de l'homme qu'un soldat, un goujat, un cuisinier, un crocheteur se vante et veut avoir ses admirateurs. » Id., 150.

Rad. int. : **A.** Vanes ; **B.** Vanitat.

VARIABILITÉ, D. *Variabilität ;* E. *Variability*, *Variableness ;* I. *Variabilità.*

A. Caractère de ce qui est sujet à des variations.

B. En un sens plus technique, grandeur qui mesure l'étendue des variations d'un caractère, d'un phénomène, etc. « La *variation* est le processus en vertu duquel les individus d'une même espèce diffèrent entre eux ; la *variabilité* est l'étendue de la variation dans un groupe ou une espèce pour un caractère donné. » Ed. Claparède, *Psychologie de l'enfant*, p. 342.

Rad. int. : Variables.

1. VARIABLE, subst., D. E. *Variable ;* I. *Variabile.*

A. Primitivement, en Math., quantité qui peut prendre différentes valeurs* (généralement considérées dans leur liaison avec les valeurs correspondantes d'autres quantités). « Quand deux grandeurs variables sont liées entre elles, il y en a une dont on peut considérer les variations comme arbitraires, indépendantes, et qu'on nomme pour cela *variable indépendante*, en réservant le nom de *fonction* à l'autre grandeur, dont les variations sont censées subordonnées à celles de la variable indépendante. » Cournot, *Corresp. entre l'algèbre et la géométrie*, ch. xiii, § 111. Cf. *fonction** et voir ci-dessous, *Observations.*

B. Log. Une variable logique est un terme indéterminé (dans une formule logistique, une lettre) susceptible d'être remplacée alternativement par divers termes déterminés (constantes, arguments), qui en sont les valeurs*.

Dans une fonction propositionnelle, x est une *variable apparente* si la vérité de la proposition obtenue en remplaçant x par une constante ne dépend pas des différents sens donnés à x ; par exemple dans les formules : « x est un homme. $\supset$. x est mortel » ; « $x \supset a$, $x \supset b : \supset . x \supset ab$ » ; en mathématiques $(x + y)^2 = x^2 + y^2 + 2\,xy$.

x est, au contraire, appelé *variable réelle* si, en lui donnant différentes valeurs, la proposition obtenue peut être vraie en certains cas et fausse en d'autres ; par exemple dans les formules : « x est musicien » ; « $x \supset ab$ » ; « $5\,x - 4 = 21$ ».

Sur **Variabilité.** — On emploie souvent, dans les ouvrages de biologie, *variabilité* dans le même sens que *variation*, c'est-à-dire pour désigner le fait que les individus d'un même groupe, ou d'une même population, diffèrent entre eux. Mais *variabilité* exprime l'idée d'une *capacité* de variation ; et cette capacité pouvant être plus ou moins grande, la variabilité est donc susceptible d'être mesurée comme une quantité. Les *indices de variabilité* sont les valeurs qui expriment la dispersion autour de la moyenne ; ce sont notamment l'Écart-étalon, la Variation moyenne, l'Écart probable (appelé aussi Erreur probable). Le *coefficient de variabilité* est l'indice de variabilité rapporté à la moyenne ou au mode, par exemple $\frac{\textit{variation moyenne}}{\textit{moyenne arithmétique}}$ ou $\frac{\textit{écart probable}}{\textit{mode}}$, etc. » **(Ed. Claparède.)**

Sur **Variable.** — Une grande extension a été donnée à ce que l'on peut prendre pour variable, au sens mathématique, à la suite des travaux de Volterra, d'Hadamard, et d'Hilbert : non seulement une variable numérique, mais une ligne ou une fonction. M. Volterra appelle *fonctions de lignes* celles qui dépendent de la forme d'une ligne. M. Hadamard appelle *fonctionnelles* les fonctions qui dépendent

REMARQUES

1. Il s'ensuit que les *équations* sont caractérisées, au point de vue logique (à la différence des autres égalités mathématiques), par le fait qu'elles contiennent des variables réelles. Cf. *Identité**.

2. On a dit quelquefois *variable liée* (D. *gebundene V.*, Reichenbach) pour « variable apparente » ; et *variable libre* (D. *freie V.*) pour « variable réelle ». Mais ces expressions ont le défaut d'évoquer pour l'imagination un tout autre caractère. La variable apparente est « libre », en ce sens qu'on est libre de lui attribuer une valeur quelconque ; la variable réelle au contraire est déterminée par la formule dont elle fait partie Cf. *Variable** **A.**

Rad. int. : Variant.

2. VARIABLE, adj., D. *Veränderlich* (**C.** *wechselnd*) ; E. *Variable ;* I. *Variabile*, *Mutabile.*

A. Qui peut varier.

B. Qu'on peut faire varier.

C. Qui tend à varier.

Rad. int. : **A.** Variiv ; **B.** Variebl ; **C.** Variem.

VARIATION, D. *Veränderung ;* E. *Variation ;* I. *Variazione.*

(Ce mot n'a pas de sens technique en philosophie ; mais on trouvera aux

---

de la forme d'une fonction. (Il ne faut pas confondre les fonctionnelles avec les fonctions de fonctions.) Chez M. Volterra, la fonction de ligne dépend d'une infinité *continue* de variables ; chez M. Hilbert, la fonction dépend d'une infinité dénombrable de variables (les coefficients du développement en série qui représente la fonction). **(M. Winter.)**

Pour plus de détails, voir l'exposé élémentaire donné de ces questions par M. Winter, *Les principes du calcul fonctionnel*, Revue de métaph., juillet 1913.

Sur **Variation.** — Dans les théories récentes de l'évolution, ce mot a pris un sens défini par opposition à la *mutation* ou *sport* (variation brusque) ; on l'applique à la variation minime et fortuite, telle que l'a envisagée Darwin *(fluctuation).* **(H. Piéron.)**

On dit souvent aussi, en ce sens, *variation spontanée.* **(Ed. Claparède. — E. Leroux.)**

Toute cette terminologie est mauvaise, car la mutation, pour être brusque et importante, n'en constitue pas moins une variation ; et d'autre part la variation darwinienne n'est pas plus « spontanée » que la mutation. Ce terme ne s'explique que par l'opposition à la sélection (artificielle) faite ensuite de ces variations par les éleveurs. *Fluctuation* et *mutation* paraissent donc bien préférables. Mais d'ailleurs ce n'est pas à nous qu'il appartient de fixer le sens de ces termes, qui sortent du vocabulaire technique de la philosophie. **(A. L.)**

En psychologie expérimentale, on se sert fréquemment de l'expression *variation moyenne* (D. *Mittlere Variation ;* E. *Mean Variation ;* les symboles V. M. en français ou M. V. en anglais sont souvent employés) ; cette expression est synonyme d'erreur moyenne ou d'écart moyen : elle désigne, dans l'observation d'un processus variable, la moyenne des écarts de chaque valeur individuelle par rapport à la moyenne générale. Elle sert comme indice d'instabilité de la fonction mesurée, de l'attention, par exemple, dans la mesure des temps de réaction. **(Ed. Claparède. — H. Piéron.)**

Binet a proposé, sous le nom de *méthode des variations irrégulières*, une modification de la méthode des variations minimales, mais en employant un ordre irrégulier des excitations (comme dans la méthode des cas vrais et faux). **(H. Piéron.)**

Observations quelques indications sur l'usage qui en est fait dans certaines sciences, et auquel il est fait souvent allusion dans les ouvrages philosophiques.)

Variations concomitantes (Méthode des), D. *Methode der einander begleitenden Veränderungen ;* E. *Method of concomitant variations ;* I. *Metodo delle variazoni concomitanti.*

L'une des méthodes d'induction indiquées par J. W. F. Herschel (*A discourse on the Study of natural philosophy*[1], ch. v, § 145, 157) et plus expressément par J. S. Mill, qui lui a donné ce nom. (*System of Logic*, livre III, chap. viii, § 6.) Il en donne la formule suivante : « Whatever phenomenon varies in any manner whenever another phenomenon varies in some particular manner, is either a cause or an effect of that phenomenon, or is connected with it through some fact of causation[1]. »

On l'a souvent rattachée à la *Tabula gradus* de Bacon, avec laquelle elle présente, en effet, des ressemblances. Mais on ne doit pas les confondre, pour les raisons déjà indiquées. Voir *Tables de Bacon**.

Rad. int. : Korelativ(a) Variad(i).

Variations minimales (Méthode des), D. *Minimaländerungen ;* E. *Minimum changes ;* I. *Minime Variazioni.*

Autre nom de la méthode psychophysique* plus généralement appelée « méthode des plus petites différences perceptibles ».

VECTEUR, D. E. *Vector ;* I. *Vettore.*

Grandeur ayant une direction et un sens : par exemple, une force ou une

1. *Discours sur l'étude de la philosophie naturelle.*

1. « Quand un phénomène quelconque varie de quelque manière, lorsqu'un autre phénomène varie d'une certaine manière particulière, il est soit une cause, soit un effet de ce phénomène, ou il s'y rattache par quelque fait de causation. »

Sur **Variations concomitantes.** — L'expression *variations corrélatives* serait préférable. **(F. Mentré.)**

A coup sûr ; et elle aurait conduit sans doute à une critique plus exacte de cette idée. Je ne pouvais faire autrement que de citer ici la formule classique de J. S. Mill ; mais il suffit d'en serrer les termes un peu strictement pour voir qu'elle s'appliquerait, au pied de la lettre, à bien des variations simultanées entre lesquelles il n'y aurait aucun lien de causalité, au sens où il entend ce mot. Par exemple, dit le Dr Ch. Mercier, si le temps varie « in any manner » (voir texte ci-dessus) pendant qu'un enfant grandit, si la marée varie graduellement de hauteur pendant que le blé mûrit, si la mode féminine change pendant que les icebergs sont plus nombreux dans l'Atlantique, s'ensuivra-t-il que ces phénomènes « sont rattachés par quelque lien de causation » ? Il propose donc de modifier la formule en disant que l'un des phénomènes doit varier proportionnellement à l'autre, au moins d'une manière approchée ; et plus on est près d'une proportion exacte, plus ces variations se suivent de près dans le temps, plus on a le droit de présumer qu'il y a connexion causale. *On causation*, chap. vi. **(A. L.)**

Sur **Vecteur.** — Ce terme a été forgé par le mathématicien W. R. Hamilton dans sa théorie des quaternions, où il oppose les quantités vectorielles aux quantités scalaires, et où il établit les règles d'un calcul des vecteurs, différent du calcul infinitésimal ordinaire (*Lectures on quaternions*, professées en 1848, publiées en 1853) ; le premier mémoire de Hamilton sur les quaternions a été publié dans le *Philosophical Magazine* en 1844. Le physicien et mathématicien Maxwell, à l'instigation de son ami Tait, a fait un usage fréquent du mot vecteur et du calcul des vecteurs dans sa théorie de l'électricité. En raison du succès de cette théorie,

vitesse en mécanique. — Le terme opposé est *scalaire*.
Rad. int. : Vektor.

« **VECTION** ». Terme proposé pour distinguer le sens **C** du mot *Évolution :* transformation dirigée en un sens constant. Voir ci-dessus, *Évolution**, à la fin de la *Critique*.
Rad. int. : Vekti.

VELLÉITÉ, D. *Velleität* (voir Observations) ; E. *Velleity ;* — I. *Velleità*.

Volition incomplète ou passagère, qui s'esquisse, mais qui n'aboutit pas à une décision ferme, ou qui disparaît avant l'exécution.

REMARQUE

Le sens de ce mot a varié, et ne semble pas avoir été bien fixé à l'époque classique. LOCKE et LEIBNIZ le prennent en un sens encore plus faible que celui dont nous venons de donner la définition, et qui est seul usuel aujourd'hui : « ... Une pure velléité, terme qu'on a employé pour signifier le plus bas degré du désir, qui approche le plus de cet état où se trouve l'âme à l'égard d'une chose qui lui est tout à fait indifférente, lorsque le déplaisir que cause l'absence d'une chose est si peu considérable qu'il ne porte qu'à de faibles souhaits sans engager de se servir des moyens de l'obtenir. » *Nouveaux Essais*, traduisant l'*Essai*, livre II, XX, 6. — Dans un autre passage, LEIBNIZ donne à ce mot un sens différent : BAYLE ayant écrit que nous trouverions dans notre vie « plus de velléités que de volitions, c'est-à-dire plus de témoignages de la servitude de notre volonté que de son empire », Leibniz répond, ce qui s'accorde d'ailleurs avec les exemples

---

l'emploi du mot est fréquent depuis un quart de siècle chez les physiciens anglais ; il l'est devenu depuis une quinzaine d'années chez les physiciens français. — La théorie des grandeurs symétriques non superposables, à laquelle Kant prêtait une si grande importance, se rattache à la théorie des vecteurs. Cf. aussi à ce sujet la géométrie de Méray. (Note de 1922.)

Enfin, depuis les travaux d'Einstein, plusieurs physiciens contemporains, qui appartiennent à l'école « relativiste », ont recours pour traduire les lois de la nature au « calcul tensoriel » qui opère sur les « tenseurs » ou grandeurs invariantes pour toute transformation des coordonnées ; or les vecteurs sont des « tenseurs du premier ordre », et le calcul tensoriel est une extension du calcul vectoriel. Déjà, lorsque Maxwell employa le calcul des vecteurs dans sa théorie de l'électromagnétisme, ce fut pour se passer des coordonnées cartésiennes, extrinsèques par rapport aux grandeurs étudiées et à leurs variations. **(R. Berthelot.)**

Sur **Velléité.** — Kirchmann, dans sa traduction de Locke, a rendu *Velleity* par *Wünschen*, que j'avais cité dans l'épreuve de cet article, mais que j'ai supprimé du texte sur l'avis de **F. Tönnies,** qui m'avait écrit que ce mot était impropre, et que d'ailleurs on ne pouvait se fier aux traductions de l'anglais données par Kirchmann. Ce qui se rapprocherait le plus de l'idée, à son avis, serait peut-être *Neigung* (tendance ; penchant). — **I. Benrubi** proposerait plutôt *Begehren* (désir). — L'un et l'autre concernent d'ailleurs le sens de Locke ; mais au sens actuel, qui est défini dans l'article *velléité**, il ne semble pas qu'il y ait non plus aucun équivalent exact d'origine germanique.

— La velléité est une volition qui, sans aller jusqu'à la décision entière, la considère cependant comme possible, et même légitime ; mais l'exécution surtout reste pour le velléitaire dans le domaine des possibilités, et ce qui est plus grave, des possibilités lointaines. La velléité pourrait être définie : le possible lointain de la volonté. **(L. Boisse.)**

proposés par Bayle : « Pour ce qui est des velléités, ce ne sont qu'une espèce fort imparfaite de volontés conditionnelles. Je voudrais, si je pouvais : *liberet, si liceret ;* et dans le cas d'une velléité, nous ne voulons pas proprement vouloir, mais pouvoir. C'est ce qui fait qu'il n'y en a point en Dieu, et qu'il ne faut point les confondre avec les volontés antécédentes. » *Théodicée*, § 404.

Rad. int. : Volesk.

Vengeance, voir *Vindicte**.

VÉRACITÉ, D. *Wahrhaftigkeit* (plus large, peut signifier aussi *vérité*) ; — E. *Veracity, truthfulness ;* — I. *Veracità.*

Caractère de celui qui n'est pas trompeur. — Spécialement, « la véracité divine », dans le système de Descartes : attribut de Dieu, qui garantit la vérité de notre connaissance des choses matérielles (*6e Méditation*, 9 et suiv.) et même, dans une certaine mesure, le critérium des idées claires et distinctes (*Méthode*, IV, 7-8 ; *4e Méditation*, 17).

REMARQUE

Véracité a toujours un import moral, et par suite ne se dit correctement que des personnes. Ce mot ne doit donc jamais être appliqué à la vérité d'une proposition, d'une théorie, ou même d'un témoignage, à moins qu'il ne soit considéré en tant qu'acte de celui qui le fournit. Voir l'exemple de Voltaire cité par Littré.

Leibniz signale un sens un peu différent, qu'il semble d'ailleurs ne pas adopter : « La vérité morale (qui con-

---

Sur **Véracité.** — Véracité a très souvent une signification strictement subjective. Ce mot désigne, la plupart du temps, la bonne foi de celui qui parle, sans plus. Il n'implique aucune garantie de vérité. **(L. Boisse.)** Cf. du même auteur : « Tenir en plus haute estime la véracité que la vérité, c'est consciemment ou non, se laisser aller sur la pente... du scepticisme, ou du dilettantisme, ou au moins d'un certain indifférentisme... La véracité est un hommage que le *cœur* rend à la vérité ; mais la vérité ne peut être seulement *aimée ;* elle veut être aussi comprise et discernée. » L. Boisse, *Véracité* et *vérité*, Bulletin de l'*Union par l'action morale*, 15 décembre 1903.

J'estime que véracité dit *plus* que sincérité ou bonne foi, mais non qu'elle implique la vérité de ce qui est dit. Cette dernière condition est juste pour *véridique*, mais non, je crois, pour *véracité*. — Ce qu'il y a dans la véracité, en plus de la bonne foi ou sincérité, c'est qu'on se garde de l'erreur, qu'on prend les précautions utiles pour l'éviter, qu'on réalise l'ensemble des conditions matérielles, psychologiques et morales nécessaires pour mériter d'être cru sur parole. Dès lors, le fait que, malgré cela, une erreur a été affirmée par nous, alors que nous n'en soupçonnions pas la possibilité, ne supprime pas notre véracité. C'est un caractère de la personne, une « vertu », comme l'appelle M. Belot. La vérité objective du fait affirmé est une autre question. Aussi la définition purement négative « caractère de celui qui n'est pas trompeur » me paraît insuffisante. La véracité divine implique quelque chose de plus positif que la simple absence de malignité. « Dieu... étant souverainement parfait ne peut être cause d'aucune erreur. » Descartes, *4e Médit.*, 17. **(G. Beaulavon.)**

Que *véracité* soit autre chose que *bonne foi*, c'est ce qui résulte évidemment du fait que dans bien des cas, il serait impossible d'employer indifféremment l'un de ces mots à la place de l'autre. « Il m'a trompé de bonne foi » est d'usage courant. « Il m'a trompé avec véracité » serait absurde et semblerait une contradiction ; on dirait tout au plus : « malgré sa véracité *habituelle* » ; et l'idée serait d'ailleurs toute différente. C'est que *véridicité* n'étant pas usuel, sans doute à cause de sa

siste, comme il vient de le dire d'après Locke, à parler des choses selon la persuasion de notre esprit), est appelée véracité par quelques-uns... » *Nouveaux Essais*, 4e partie, ch. v, § 3. Ce serait donc plutôt la bonne foi. Il semble bien que dans l'usage actuel, *véracité* implique d'ordinaire à la fois la bonne foi de celui qui parle, et la vérité de ce qu'il dit. Voir cependant les *Observations*. — Cf. *Véridique**.

Rad. int. : **A.** Verdices ; **B.** Verdicemes.

VERBAL, D. **A. B.** *Wort-*, *Wörtlich ;* **C.** *Mündlich ;* **D.** *Zeitwörtlich ;* — E. *Verbal ;* — I. *Verbale.*

A. Qui concerne les mots, ou qui est constitué par des mots. « L'expression verbale de l'émotion. »

Par suite, qui ne concerne que le rapport des mots entre eux : « An essential proposition, then, is one which is *purely verbal ;* which asserts of a thing, under a particular name, only what is asserted of it in the fact of calling it by that name ; and which therefore either gives no information, or gives it respecting the name, not the thing[1]. » J. S. Mill, *Logic*, livre I, ch. vi, § 4.

B. Au sens péjoratif : qui joue sur les mots ; qui se compose de mots sous lesquels il n'y a pas vraiment une

1. « Une proposition dite essentielle n'est donc qu'une proportion *purement verbale*, qui n'affirme d'une chose, désignée sous tel nom déterminé, rien de plus que ce qu'on en affirme par le fait même de l'appeler de ce nom ; et qui, par conséquent, ne nous apprend rien, ou ne nous apprend quelque chose que sur le sens du mot, et non sur la chose elle-même. »

forme déplaisante, *véracité* sert de substantif à *véridique* (comme il arrive pour *hasard* et *fortuit*, etc.). On pourrait admettre ainsi que le mot a deux sens : l'un dans lequel il sous-entend l'idée de vérité ; c'est lorsqu'on l'applique à une personne à l'occasion de telle ou telle de ses assertions ; l'autre dans lequel il ne l'implique pas : par exemple quand on parle en général d'un trait de caractère ; ou même dans lequel il s'y oppose : par exemple dans le texte de M. Boisse cité plus haut, et dont on ne saurait contester la correction.

D'un autre côté, on ne peut pas introduire dans la définition de *véracité* l'idée qu'on évite de rien dire de faux, qu'on prend toutes les précautions utiles pour s'en garder, bien que ce soit en effet un caractère essentiel de la véracité chez un être imparfait et sujet à l'erreur : car ces expressions ne conviendraient pas à la véracité divine. Il est à remarquer que le texte de Descartes cité par G. Beaulavon définit lui-même la véracité de Dieu par cette expression toute négative : « Il ne peut être cause d'aucune erreur. » **(A. L.)**

Sur **Verbal.** — Texte de Mill communiqué par M. **Cl. C. J. Webb,** qui ajoute qu'en anglais plusieurs logiciens, partant de là, ont opposé « verbal proposition » et « real proposition ». Dans un manuel de logique anglais très répandu, on trouve les définitions suivantes : « A verbal proposition expresses merely the connotation or part of the connotation of the term » (une proposition verbale exprime seulement la connotation d'un terme, ou une partie de cette connotation) ; — « A verbal proposition simply states what might be gathered from a due consideration of the name » (une proposition verbale énonce simplement ce qui peut être tiré d'une analyse exacte du nom). T. Fowler, *Deductive Logic*, p. 48.

Dans l'épreuve de cet article, j'avais demandé aux membres et correspondants de la Société, s'ils voyaient un moyen, que je n'apercevais pas moi-même, de remédier aux équivoques qu'engendre ce terme. Je n'ai reçu sur ce point qu'une réponse, venant de M. **Maurice Blondel :** « Pour éviter la confusion, dit-il, et conférer au sens **A** son sens plein, dégagé de toute métaphore auditive, il importerait d'avoir un mot se référant à toute espèce de signe (comme dans le radical

pensée. « Soulever une difficulté toute verbale. »

C. Qui concerne la parole, ou qui est constitué par des paroles (par opposition à l'écriture). « Une déclaration verbale. »

D. (Log.) Qui contient un verbe : « Proposition verbale », par opposition à la proposition « nominale » qui n'en contient pas. Voir *Bulletin de la Soc. de philos.*, février 1912, p. 57.

CRITIQUE

Il y a lieu de prendre garde, dans les questions de logique et de philosophie du langage, aux équivoques qui résultent souvent de ces sens voisins et pourtant bien distincts.

Rad. int. : **A. B.** Vortal ; **C.** Vocal ; **D.** Verbal.

VERBALISME, D. *Wortgewebe, Wortklauberei ;* E. *Verbalism, verbalizing ;* I. *Verbalismo.*

Caractère de ce qui est verbal*, au sens **B** ; psittacisme*.

Rad. int. : Verbalism.

VERBE (de Dieu), G. Λόγος ; L. *Verbum ;* D. *Das Wort ;* E. *The Word ;* I. *Il Verbo.*

La seconde personne de la Trinité chrétienne (cf. *Évangile de saint Jean*, I, 1-5), généralement assimilée par les philosophes au principe divin de l'Intelligence, de la Raison, de la Parole humaine. « Le Verbe divin, en tant que raison universelle, renferme dans sa substance les idées primordiales de tous les êtres ou créés ou possibles. »

---

de *sémantique*) ; car ce qu'on veut signifier par *verbal*, au sens **A,** c'est la substitution à l'idée ou au sentiment réels, de l'expression, de la « paille » au lieu du « grain », de la précision artificielle et figée du signe au lieu de l'infinie richesse de la vie intérieure. » — Ceci s'appliquerait plutôt, me semble-t-il, au sens **B,** qui est péjoratif ; il convient de réserver au mot un sens **A,** purement énonciatif, et ne préjugeant aucune dépréciation de la parole et des signes, dont on a peut-être un peu trop souligné, dans ces derniers temps, les insuffisances ou les imperfections. Sans aller jusqu'à dire comme Victor Hugo « que le mot, c'est le Verbe, et le Verbe, c'est Dieu », on doit en tout cas reconnaître avec Byron « que les mots sont des choses », que tout langage a son ordre de réalité, et par suite son efficacité sur les idées, les actions et les affections humaines. La vie intérieure elle-même ne saurait se constituer sans l'aide d'une tradition et d'une « hérédité sociale », dont le langage est le principal moyen. **(A. L.)**

M. **Mentré** signale l'emploi par Binet de *Verbal*, subst. (« un verbal ») pour désigner celui qui manie des mots, ou qui pense surtout avec des mots, par opposition au technicien ou praticien. Lui-même s'est servi de ce terme dans son ouvrage *Espèces et variétés d'intelligence.*

Sur **Verbe.** — Article ajouté sur la demande de plusieurs correspondants. Le texte de Gratry qui y est cité nous a été indiqué par **L. Boisse.** « Ce sens, ajoute-t-il, naît du problème métaphysique de la simplicité de Dieu. Le Verbe est l'unité essentielle des idées, de toutes les idées qui, pour Dieu, sont un centre et pour nous, pour notre intelligence finie, une inévitable pluralité. Ce problème a beaucoup préoccupé Gratry. (Voir tout le chap. IV du livre III.) Nous pensons que ce terme a droit de cité dans un vocabulaire philosophique, non point parce qu'il donne une solution, évidemment confuse et précaire, mais parce qu'il pose deux problèmes du plus haut intérêt métaphysique et qu'on peut formuler ainsi : 1° Faut-il mettre le nombre dans l'essence ? 2° Toute pluralité est-elle un nombre ? »

MM. **Xavier Léon, Brunschvicg, Gilson, Halévy,** etc., estiment qu'il y a lieu surtout de le retenir en raison de l'usage philosophique qu'en ont fait Bossuet, Malebranche, Fichte, et beaucoup d'autres écrivains classiques ou modernes.

Malebranche, *Entret. Métaph.*, III, 2. « Je sais que toutes les intelligences n'ont qu'un seul et unique maître, le Verbe divin... » *Ibid.*, VI, 2. — « Dieu ne voit en lui qu'une seule idée. Cette idée, c'est son Verbe. Mais il y a dans l'unité du Verbe de Dieu, des idées éternellement distinctes pour toute intelligence finie. » Gratry, *Logique*, III, iv, § 2 (3e édit., p. 376).

Voir *Vérité**, **E.**

« VERBOMANIE », terme créé par M. Ossip-Lourié pour désigner « le développement anormal de la faculté de la parole... l'excès de durée et d'intensité et le caractère anormal des manifestations verbeuses ». *Le langage et la verbomanie* (1912), p. 61 et 67. Un des traits dominants de cette anomalie est le penchant à la « fabulation », à l'invention de récits faux, à l'expression de sentiments qu'on n'éprouve pas réellement, au développement purement verbal de prétendues idées qui n'ont aucune consistance. *Ibid.*, p. 69-70.

Rad. int. : Verbomani.

VÉRIDICITÉ, D. *Wahrhaftigkeit ;* E. *Truthfulness ;* I. *Veridicità.*

Caractère véridique* d'une personne, d'une faculté, ou d'une assertion (considérée en tant qu'acte d'une personne). « La véridicité de la mémoire. » Renouvier, *Psychologie rationnelle*, 2e partie, ch. xiv. (Ed. Armand Colin, I, 359.)

VÉRIDIQUE, D. *Wahrhaftig ;* E. *Truthful ;* I. *Veridico.*

A. En parlant des hommes : qui dit la vérité (au sens **C**), — soit dans un cas donné, soit communément.

B. En parlant d'une faculté : sûre, digne de confiance. Cf. *Véridicité**.

C. En parlant d'une déclaration, d'un souvenir : conforme à la vérité, au sens **C.**

REMARQUE

*Véracité** et *véridique* ne s'appliquent à celui qui dit vrai que si la vérité en question constitue une sorte de témoignage sur lui-même ou sur des faits qu'il a connus directement. On ne saurait dire d'un homme qu'il est « véridique », parce qu'ayant du jugement et de l'instruction, il n'avancerait en général que des affirmations vraies.

Rad. int. : **A.** Verdicant, verdicem ; **B.** Veral.

Vérifiable (Hypothèse), voir *Vérifier**, Critique.

VÉRIFICATION, D. **A.** *Verificirung, Prüfung ;* **B.** *Beweisen, Beglaubigung ;* — E. *Verification* aux deux sens (**A.** *Examination*) ; — I. *Verificazione.*

A. B. Acte de vérifier*, aux sens **A** ou **B.** — Spécialement, dans la théorie de la méthode expérimentale, on appelle *vérification* l'ensemble des opérations par lesquelles on met à l'épreuve une hypothèse.

C. Résultat favorable de la vérification, aux sens **A** ou **B.** « La vérification consiste à constater que le même résultat est obtenu par deux opérations différentes. » Goblot, *Logique*, p. 264.

Vérification, en ce sens, est quelquefois opposé à « démonstration », la vérification portant sur un « cas particulier » (singulier), tandis que la démonstration présente un caractère général. Poincaré, *La science et l'hypothèse*, p. 13.

Voir la Critique de *Vérifier**.

Rad. int. : **A. B.** Verifik ; **C.** Verig.

VÉRIFIER, D. **A.** *Verificiren ;* **B.** *Untersuchen, Nachprüfen ;* **C.** *Bewiesen;* — E. *To verify ;* — I. *Verificare.*

A. Examiner, par une confrontation avec les faits, si une proposition donnée est vraie ou fausse. Contrôler une hypothèse, une croyance, par la comparaison des conséquences qu'elle implique aux faits observés. « L'astronome a assez de confiance dans les principes de sa science pour construire avec eux des théories mathématiques ; mais cela ne l'empêche pas de les vérifier et de les contrôler par des observations di-

rectes. » Claude Bernard, *Introd. à la médecine expérimentale*, I, ch. ii, § 3. (Il l'oppose en cela au mathématicien, qui ne prend plus la peine de vérifier les siens expérimentalement.)

B. Examiner si un appareil, un dispositif, un instrument de mesure sont tels qu'ils doivent être. « Vérifier un alignement. » — « Vérifier une graduation. »

C. Prouver, reconnaître, ou faire reconnaître quelque chose pour vrai par l'expérience ; trouver, en exécutant les opérations **A** ou **B**, un résultat satisfaisant. « Si l'expérience réussit, croira-t-on avoir vérifié toutes ces hypothèses à la fois ? » Poincaré, *La science et l'hypothèse*, ch. ix, p. 179-180. — On dit, dans le même sens, que les faits « vérifient » une prédiction, une théorie ; et aussi qu'une assertion « se vérifie », quand l'événement donne raison à son auteur. « Si l'hypothèse ne se vérifie pas et disparaît, les faits qu'elle aura servi à trouver resteront néanmoins acquis. » Claude Bernard, *Intr. à la méd. exp.*, I, ch. i, § 6.

Spécialement, en mathématiques : constater pour une valeur déterminée la vérité d'une formule (soit en retrouvant dans ce cas un résultat déjà connu par ailleurs, soit en montrant que dans ce cas, elle se réduit à une identité). « Je dis que $(a + b)\ c = ac + bc$. On *vérifie* analytiquement que l'égalité est vraie pour $c = 1$, etc. » Poincaré, *La Science et l'Hypothèse*, ch. i, p. 18.

CRITIQUE

On dit toujours, au sens **A**, *vérifier si...* et au sens **C**, *vérifier que...* Mais dans les cas où le verbe est employé avec un complément direct, et dans l'emploi des mots *vérification*, *vérifié*, *vérifiable*, l'équivoque ne peut être évitée que par le contexte. Elle est particulièrement sensible dans l'expression : « Hypothèse vérifiable », très courante dans les discussions de méthodologie scientifique et qui signifie tantôt : hypothèse susceptible d'être soumise à une vérification (qui tournera peut-être à son désavantage) ; — tantôt : hypothèse qu'on peut toujours vérifier si l'on en doute, hypothèse qui « se vérifiera » toutes les fois qu'on la mettra à l'épreuve.

Serait-il possible, dans l'état actuel

Sur **Vérifier.** — Le mot *vérifier*, dans tous ses sens, implique un ou plusieurs termes de comparaison de même ordre que le terme à vérifier. Cela se comprend s'il s'agit de la préimagination d'un fait, et en général de toute vérification dans l'ordre des perceptions : par exemple, une prédiction se vérifie, en ce sens qu'elle a énoncé l'événement dans les termes où l'on en pourra ensuite faire le récit. Mais littéralement, on ne vérifie pas une hypothèse, qui est une idée, parce que l'idée est d'un autre ordre que les perceptions qui l'appuient. L'emploi du mot vérifier suppose donc la conception de l'hypothèse comme anticipation de l'expérience (à moins de se référer au sens **A** du mot *vrai*, pris rigoureusement ; mais les expressions courantes n'ont pas ce sens ; par exemple : « J'instituai une *expérience* pour vérifier mon *hypothèse*. » — Cl. Bernard, *Introduction*, III, chap. i, § 1, p. 255). **(M. Dorolle.)**

Il importe de ne pas donner à croire qu'il n'y a vérification que dans l'ordre physique ou mathématique, par l'observation sensible, par les expériences de laboratoire, par le calcul. Il y a des vérifications dans l'ordre psychologique, social, politique, moral et même métaphysique et religieux : c'est ainsi que les actions méthodiquement effectuées contrôlent les idées, les prévisions, les décisions, les ébauches pratiques ; la dialectique de l'histoire peut infirmer ou vérifier les théories et les réformes ; l'ascèse et la mortification peuvent révéler, vérifier, confirmer les croyances et les conceptions spéculatives. **(Maurice Blondel.)**

Vérifier un résultat, c'est (au sens original) se *prouver* à soi-même qu'il est

de la langue, de spécialiser le terme *vérifier* et ses dérivés à l'une de ces deux acceptions ? Il est curieux de remarquer que si le sens **C** est le plus conforme à l'étymologie, les sens **A** et **B** sont aujourd'hui de beaucoup les plus fréquents. On est sur la voie, semble-t-il, de laisser entièrement tomber ce sens primitif, d'autant plus qu'il est facile d'employer en ce cas *prouver* et *preuve*, qui ne comportent pas la même équivoque.

Rad. int. : **A. B.** Verifik ; **C.** Verig.

VÉRITABLE, D. **A.** *Wahr*, *Wahrhaft ;* **B. C. D.** *Wirklich ;* **C. D.** *Echt* (en parlant des sentiments, *treu*) ; — E. *True*, dans tous les sens ; **B.** *Actual*, *Real ;* **C.** *Real*, *genuine ;* **D.** *Genuine ;* — I. *Vero.*

Synonyme de *vrai** (adj.), dans toutes les acceptions de ce mot, sauf **E** et **F.**

A. En parlant des énonciations : conforme à la vérité, méritant qu'on y donne son assentiment. « Aucun fait ne saurait se trouver vrai ou existant, aucune énonciation véritable sans qu'il y ait une raison suffisante pour quoi il en soit ainsi et non autrement... » LEIBNIZ, *Monadologie*, § 32. Ce sens a vieilli.

B. Qui existe réellement, ou qui a réellement eu lieu. « Un événement véritable. » — « Il ne serait pas possible que ma nature fut telle qu'elle est, si Dieu n'existait véritablement. » DESCARTES, *3e Méditation*, 24.

C. Qui est tel qu'il paraît être. « De l'or véritable (et non du cuivre assez bien doré pour faire illusion). » — « Le véritable Amphitryon. » Par suite, sincère, solide. « Un attachement véritable. » — « J'ai monté pour vous dire, et d'un cœur véritable... » MOLIÈRE, *Le Misanthrope*, I, 2.

D. Qui mérite pleinement, ou par excellence, le nom qu'on lui donne. Qui est tel qu'on le dit être, malgré l'apparence. « De l'or véritable (malgré son aspect, qui en ferait douter). » — « Une véritable injustice. » — « La véritable difficulté, la véritable objection. »

CRITIQUE

Par un élargissement du sens **D,** *véritable*, *véritablement* servent souvent à introduire un jugement normatif sous l'apparence d'une affirmation de fait : « Penser confusément, ce n'est pas véritablement penser. » Il y a donc lieu de prendre garde aux pétitions de principe que ces mots peuvent recouvrir.

Rad. int. : Ver.

VÉRITÉ, D. *Wahrheit ;* E. *Truth ;* I. *Verità.*

A. Caractère de ce qui est vrai* aux sens **A** et **B,** de ce mot, non aux sens **C, D, E.** « ... Les rêveries que nous imaginons étant endormis ne doivent aucunement nous faire douter de la vérité des pensées que nous avons étant éveillés. » DESCARTES, *Méthode*, IV, 8.

B. Proposition vraie. « Quand une vérité est nécessaire, on en peut trouver la raison par l'analyse, la résolvant en idées et en vérités plus simples, jusqu'à

---

juste. Il y a donc autant de forme de vérification qu'il y a de formes de la preuve proprement dite (en tant que la preuve est une épreuve, distincte de la démonstration logique) : on vérifie des opérations ou des théorèmes mathématiques, comme on vérifie des lois physiques, comme on vérifie des textes. Pour cela, on se sert d'une méthode unique, diversifiée suivant les cas en méthode du *recoupement* ou de l'*interférence* double, triple, etc. **(F. Mentré.)**

Sur **Vérité.** — Voir pour la définition de la Vérité la première Observation sur *Objectif**, de **J. Lachelier.**

Sur le sens **D :** L'usage de *vérité* au sens de *réalité (veritas rei)* est déjà signalé comme impropre par saint THOMAS D'AQUIN : « Est in intellectu divino veritas

ce qu'on en vienne aux primitives. » LEIBNIZ, *Monadologie*, 33.

C. Ce qui a été effectivement éprouvé, fait ou constaté par un témoin qui le rapporte. « Un témoignage conforme à la vérité. » — « Déguiser la vérité. » — « La vérité historique. »

D. Plus généralement, la réalité *(veritas rei, veritas existentiae, veritas in essendo*, opposée par les Scolastiques à *veritas intellectus* ou *veritas in cognoscendo)*. « Ce n'a point été en ce lieu là mon intention de les exclure selon l'ordre de la vérité de la chose, de laquelle je ne traitais point alors... » DESCARTES, Préface aux *Méditations*, § 4. — Cf. BOSSUET, *Logique*, I, XI.

E. La Vérité, personnifiée. « Tâchons que rien ne nous empêche de consulter l'un et l'autre notre maître commun, la Raison universelle ; car c'est la Vérité intérieure qui doit présider à nos entretiens. C'est elle qui doit me dicter ce que je dois vous dire. » MALEBRANCHE, *Entretiens sur la Métaphysique*, I, 1. — Dieu, considéré comme source de toute vérité. « Dieu donc est la vérité, d'elle-même toujours présente à tous les esprits, et la vraie source de l'intelligence. » BOSSUET, *Conn. de Dieu et de soi-même*, ch. v, 14. (Cf. Évangile de St JEAN, XIV, 6 : « Je suis la voie, la vérité et la vie. »)

CRITIQUE

Bien que le sens **D** *(veritas essendi, réalité)* se rencontre encore au XVIIe siècle, il n'était pas admis sans réserves. M. GILSON cite dans son *Index scolastico-cartésien*, v° *Vérité*, un texte intéressant d'Eustache DE SAINT-PAUL, qui distingue d'abord trois sens de ce mot : « Veritas sicut et falsitas in tribus reperitur diversa ratione, nempe in rebus sicut in fundamento, in intellectu sicut in subjecto, et in enunciatione seu propositione vocali sicut in signo... » Et il ajoute : « Ex quo intelligere est veritatem, sicut et falsitatem, *magis proprie* esse in intellectu quam in rebus aut vocibus. Unde et veritas *proprie* definitur : Conformitas intellectus cognoscentis cum re cognita. » *Summa philos.*, I, 170 (1609).

L'analyse critique de la connaissance, commencée par Descartes, poursuivie par Locke, Leibniz, Berkeley, Hume, Kant a accentué cette distinction entre la vérité de la connaissance et le fait de saisir l'être en soi, distinction qui trouve son point culminant dans le criticisme kantien ; et, par suite, le mot *vérité* s'est

---

proprie et primo, in intellectu vero humano proprie quidem et secundario, in rebus autem improprie et secundario, quia non nisi in respectu ad alterutram duarum veritatum. » *Quaestiones disputatae*, VII : « De veritate », qu. I, art. IV, § 8. Cf. *Somme théologique*, I, 16. 1 C.

Même remarque chez Spinoza : « Plane decepti sunt qui *verum* terminum transcendentalem sive entis affectionem judicarunt. Nam de rebus ipsis non nisi improprie, vel si mavis rhetorice dici potest. » *Cogitata metaphysica*, I, chap. VI. (Mais il rattache cet emploi au sens **C** du mot *vrai :* « verum et falsum aurum ».)

— *Veritas* a été pris aussi quelquefois au Moyen-Age pour *véracité ;* voir p. ex. saint THOMAS d'AQUIN, *Somme théol.*, 2a2ae, art. CIX. Dans le latin classique, d'ailleurs, on trouve ce mot au sens de *franchise*, *sincérité*, *impartialité*.

— Au sens **E**, M. **René Berthelot** rappelle ces vers de CORNEILLE :

Silence donc, Moïse, et toi, parle en sa place,
Eternelle, immuable, immense Vérité.

traduisant l'*Imitation de Jésus-Christ*, livre III, chap. II, § 3 : « Non ergo loquatur mihi Moyses, sed tu, Domine Deus meus, aeterna Veritas. » Cf. *Ibid.*, I, III, § 2 : « O Veritas Deus ! fac me unum tecum in caritate perpetua... Taceant omnes doctores, sileant universae creaturae in conspectu tuo : tu mihi loquere solus. »

de plus en plus appliqué à la connaissance seule (cf. *Vrai**, Critique). — Mais pourtant, *l'idéal* de la connaissance vraie n'en reste pas moins une identification de la pensée et de son objet ; et, par suite, le droit à poser en principe l'identité de la *veritas essendi* et de la *veritas cognoscendi* n'a jamais été abandonné par les philosophes. Si un jugement est vrai, on doit dire que ce qu'il énonce *est*. Seulement la philosophie critique pose pour ainsi dire la pensée, la *veritas cognoscendi*, comme première, et la *veritas essendi*, ou l'être, comme subordonnée à celle-ci. « Un phénomène déterminé par un autre suivant les lois de la nature, est *vrai ;* un phénomène qui nous apparaît en dehors de toute connexion naturelle est *faux*, et n'est qu'un rêve. Il y a, par suite, une logique qui est la science de la vérité objective des choses, ou des conditions *a priori* de toute existence : c'est la logique transcendentale de Kant. » Lachelier, Observations sur le mot *Logique**, ci-dessus. (Cf. *Psychologie et métaphysique*, à la suite du *Fondement de l'induction*, p. 158-159.) — D'où l'usage hégélien des termes « Logique » et « Vérité ».

Au point de vue pratique, il est cependant préférable de laisser tomber en désuétude le sens **D,** qui déjà ne se rencontre plus guère que dans la langue néo-scolastique ; ce sens est plus nuisible, en tant que source d'obscurité et de confusion, qu'il n'est utile en tant qu'expression de l'identité idéale entre la pensée et son objet. Voir l'article *Vrai**, et les observations sur cet article.

Rad. int. : **A.** Veres ; **B.** Veraj ; **C.** Ver.

Vérité matérielle*, caractère d'une proposition vraie en elle-même, indépendamment du contexte dont elle fait partie (notamment d'un raisonnement non valide dont elle est présentée comme étant la conclusion).

Kant a opposé à cette expression celle de « vérité formelle » ou « vérité logique » *(materiale Wahrheit ; formale oder logische Wahrheit) :* C'est, dit-il, celle qui consiste exclusivement dans l'accord de la connaissance avec elle-même, en faisant entièrement abstraction de tous les objets et de toute différence entre eux. (*Logik*, Introduction, § VII.)

CRITIQUE

Cette seconde expression est souvent employée à faux, et ce passage de la *Logique* de Kant n'est pas lui-même exempt de confusion quand il ajoute que les critères auxquels doit satisfaire une proposition au point de vue de sa « vérité logique » sont de ne pas être contradictoire, d'avoir un fondement, et de ne pas impliquer de conséquence fausse.

La qualification de « vérité formelle » ou « logique » a un sens quand elle s'applique à l'ensemble d'une implication*, considérée comme formant un seul jugement ; mais alors la vérité *de celle-ci* est vérité tout court : elle ne peut être appelée « vérité formelle » qu'au sens où la loi d'Ohm est appelée une vérité physique, ou la loi d'intérêt une vérité psychologique. S'il s'agit d'une proposition considérée isolément, il ne peut plus être question de « vérité formelle » ; il peut seulement y avoir une *invalidité* formelle résultant de la contradiction : car les deux autres critères se réfèrent à la vérité « matérielle » du fondement et à celle des conséquences. C'est donc un contresens que d'appeler « formellement vraie » la conclusion d'un raisonnement formellement correct, abstraction faite de la vérité de ses prémisses. — Voir *Matériel**.

« VERTIGE MENTAL », ou « vertige moral », expression créée par Renouvier pour représenter les effets, dans l'esprit, de la loi psychologique qu'il énonce ainsi : « Toutes les fois qu'un certain mouvement est donné pour l'imagination et prévu comme possible, ou encore qu'une certaine fin est représentée

comme pouvant se trouver atteinte à la suite d'un certain mouvement, et qu'en même temps une passion plus ou moins vive : désir, crainte, ou seulement attente anxieuse et troublante, occupe la conscience, si d'ailleurs la volonté n'intervient pas aussitôt pour changer le cours des représentations, il se manifeste dans les organes une disposition à réaliser le mouvement imaginé, en tant que leur spontanéité le comporte. » *Psychologie rationnelle*, 1re partie, ch. XI (éd. Arm. Colin, I, 249).

Les effets physiques de cette loi constituent l'imitation automatique et le *vertige* au sens courant du mot (vertige de la chute) ; mais ils sont aussi présents dans tout acte de volonté, et sans eux la volition serait sans effet. (*Ibid.*, 262-264.) Cette théorie est développée dans la *Nouvelle Monadologie*, ve partie, ch. LXXXVIII et suivants, sous le nom de *Vertige normal ; cf. Nolonté**.

Enfin, il y a proprement *vertige mental* dans l'assentiment que tendent à provoquer par elles-mêmes les représentations, en l'absence de toute raison valable de les admettre, ou même malgré les raisons de les rejeter. C'est ce qui se produit sous l'influence d'une émotion vive, d'une passion ardente, d'une représentation répétée ou prolongée (*Psychol. rat.*, 278). Ce mécanisme aboutit parfois à la folie, ou à d'autres états anormaux ; mais il se rencontre également dans la vie commune de l'esprit. Et, d'autre part, il est le grand ressort de la méthode recommandée par Pascal pour « plier la machine » et produire la foi (*Ibid.*, appendice A : « Pascal et la théorie du vertige moral », 297-301).

Cf. *Idées-forces**.

Rad. int. : Mental(a) vertij(o).

VERTU, D. **A.** *Eigenschaft*, *Vermögen ;* **B.** *Tugend ;* — E. *Virtue ;* — I. *Virtù.*

Sens général (actuellement presque inusité).

A. Puissance, pouvoir (physique ou

Sur **Vertige mental.** — C'est ce que le Dr Bernheim a nommé loi de l'*idéal dynamique*, sur laquelle il fonde la suggestion. **(F. Mentré.)**

Le « vertige mental » de Renouvier rappelle les analyses si pénétrantes de Malebranche sur « la contagion des imaginations fortes » ; il est un aspect du pouvoir moteur des images et de ce qu'on nomme l'autosuggestion. Mais ce genre d'automatisme n'est pas identique, tant s'en faut, à la méthode recommandée par Pascal, laquelle procède d'une volonté intelligente, pour refouler, conquérir ou utiliser les forces animales ou machinales au profit de l'esprit ; en sorte que le corps même est comme spiritualisé et libéré par cet avertissement ; tandis que le *vertige* implique une confiscation de la pensée et de la liberté par les puissances inférieures. **(Maurice Blondel.)**

Sur **Vertu.** — *Historique.* Je me demande si l'interprétation donnée ci-dessus du terme aristotélicien ἠθικαὶ ἀρεταί, quoique usuelle, est tout à fait exacte. La « prudence », φρόνησις, bien que distinguée de la σοφία, en tant que concernant la vie pratique, non la connaissance ou la contemplation, est incluse par Aristote sous la rubrique des διανοητικαὶ ἀρεταί. Les ἠθικαὶ ἀρεταί, conformément à l'étymologie donnée par Aristote lui-même, qui fait venir ἦθος d'ἔθος, sont plutôt les vertus « habituelles » implantées dans l'âme par l'entraînement (ἐθισμος) grâce aux mœurs (ἤθη) d'un État bien ordonné ; celles qui peuvent exister sans l'intelligence de leur raison d'être, que possède seul le φρόνιμος. Aristote, tout en disant expressément qu'il ne peut y avoir de φρόνησις en l'absence d'ἠθικὴ ἀρετή n'affirme pas la réciproque, mais dit que la φρόνησις fournit les principes (ἀρχαί) des vertus morales. Celles-ci peuvent donc exister chez un individu sans φρόνησις, mais non

moral, et quelquefois conçu comme participant de l'un et de l'autre) ; propriété d'une chose, considérée comme la raison des effets qu'elle produit. « La vertu qui est en chaque petite pièce d'un aimant est semblable à celle qui est dans le tout. » DESCARTES, *Princ. de la philos.*, IV, 157. — Cf. l'expression : *En vertu de ...*

« Per virtutem et potentiam idem intelligo ; hoc est virtus, quatenus ad hominem refertur, est ipsa hominis essentia seu natura, quatenus potestatem habet quaedam efficiendi quae per solas ipsius naturae leges possunt intelligi. » SPINOZA, *Éthique*, IV, Déf. 8. (Il n'y a donc, selon lui, d'autre « vertu » primordiale que l'effort pour se conserver : IV, 22 ; donc, pour vivre conformément à la raison : IV, 24, 28, 59 ; par où il rejoint le sens **B.**)

Au sens moral :

B. Disposition permanente à vouloir accomplir une sorte déterminée d'actes moraux. « L'amour de l'ordre n'est pas seulement la principale des vertus morales, c'est l'unique vertu ; c'est la vertu mère, fondamentale, universelle, vertu qui, seule, rend vertueuses les habitudes ou les dispositions des esprits. » MALEBRANCHE, *Traité de morale*, ch. II, 1.

Vertus morales, dans ce texte, paraît bien signifier seulement « vertus au sens moral » pour distinguer cette acception du sens **A.** Mais l'expression a un autre sens qui vient d'ARISTOTE. Les *vertus morales* (ἠθικαὶ ἀρεταί, αἱ τοῦ ἤθους ἀρεταί) sont celles qui ont pour objet les actes de la vie pratique : justice, magnanimité, libéralité, courage, amitié ; les vertus intellectuelles (διανοητικαὶ ἀρεταί, ἡ τοῦ νοῦ ἀρετή) sont celles qui ont pour objet le savoir et la contemplation. Voir not. *Éth. à Nicom.*, livre II ; cf. ci-dessous, *Critique* et *Observations.*

---

en l'absence de φρόνησις chez quelques membres au moins de la communauté, qui servent de modèle *(standard)* à leurs concitoyens. Car il dit que la « vertu morale » qu'elle consiste ἐν μεσότητι ὡρισμένῃ λόγῳ καὶ ᾧ ἄν ὁ φρόνιμος ὁρίσειεν. **(Cl. C. J. Webb.)**

« Appellata est enim ex viro virtus ; viri autem propria maxime est fortitudo. » CICÉRON, *Tusculanes*, II, 18. **(L. Boisse.)**

Le sens donné par Stendhal au mot *vertu*, dans le texte cité, vient de VOLTAIRE, qui ne reconnaît à ce mot qu'une valeur sociale. Les saints, dit-il dans le *Dictionnaire philosophique* (art. *Vertu*), ne peuvent pas prétendre au titre de *vertueux*. Ils ne le seront que si, quittant leur solitude, ils accomplissent des actes « dont les autres hommes auront profité ». — La vertu, dit-il encore, n'est pas d'être bon pour soi, mais d'être bon pour les autres. « Que m'importe que tu sois tempérant ? C'est un précepte de santé que tu observes ; tu t'en porteras mieux, et je t'en félicite... Le prudent se fait du bien ; le vertueux en fait aux hommes. »

Au sens général, HÖFFDING a défini les vertus « des qualités douées de valeur », *Philosophie de la religion*, trad. fr., p. 331. Au sens moral, il distingue ainsi la vertu du devoir : « La morale fait entre le devoir et la vertu une distinction analogue à celle faite par la psychologie entre l'émotion et la passion. Le devoir suppose une concentration du sentiment moral sur un point isolé, tandis que la vertu dépend d'une disposition permanente et d'un état durable. » *Morale*, trad. fr., 2e éd., p. 132. **(L. Boisse.)**

L'acception ironique de *vertu* au sens de chasteté ne saurait être admise dans le vocabulaire philosophique. Car la chasteté est une des formes les plus élevées de la vertu pour un individu normal. La railler, c'est méconnaître le rôle qu'elle a joué dans l'histoire, et la place qu'elle tient forcément dans la vie de tout être moral. **(F. Mentré.)** — Aussi ce sens n'a-t-il été mentionné que pour mémoire, et précisément afin d'en marquer le caractère extra-philosophique. **(A. L.)**

Vertus cardinales : la prudence, le courage, la tempérance, la justice. Voir *cardinales**, et cf. PLATON, *République*, livre IV ; 427 E et suiv.

Vertus théologales : la foi, l'espérance, la charité. Cf. St THOMAS, *Somme théol.*, 2e partie, 1re section ; 62, 1 : « Utrum sint aliquae virtutes theologicae. »

« *Vertu politique* » (MONTESQUIEU). « On peut définir cette vertu l'amour des lois et de la patrie. Cet amour, demandant une préférence continuelle de l'intérêt public au sien propre, donne toutes les vertus particulières : elles ne sont que cette préférence. » *Esprit des Lois*, IV, 5. Elle est, selon lui, le principe de la démocratie, III, 3.

Enfin *vertu* se dit absolument : 1° (surtout en parlant des hommes), du courage (L. *Virtus*) ; 2° (surtout en parlant des femmes) de la chasteté ou de la fidélité conjugale, — l'un et l'autre considérés comme étant respectivement la vertu par excellence de chaque sexe. *Vertu*, même en parlant des hommes, est pris aussi quelquefois au sens de chasteté ; mais ce n'est que dans le langage familier et avec une nuance d'ironie.

C. Plus généralement (*la* vertu) : disposition permanente à vouloir le bien ; habitude de le faire. « La vertu a cela d'heureux qu'elle se suffit à elle-même, et qu'elle sait se passer d'admirateurs, de partisans et de protecteurs. » LA BRUYÈRE, *Caractères*, ch. XIII.

KANT, dans la *Métaphysique des Mœurs*, oppose en ce sens la *Doctrine de la Vertu (Tugendlehre)* à la *Doctrine du Droit (Rechtslehre)*. Cette dernière ne considère que l'ordre des actions extérieures : la Doctrine de la Vertu concerne, au contraire, le principe interne de nos actions, et en détermine les fins morales, qui sont : 1° la perfection de soi-même ; 2° le bonheur d'autrui.

D. Objectivement : l'ensemble des règles de conduite que l'on reconnaît pour valables. « La vertu est si nécessaire à nos cœurs que, quand on a une fois abandonné la véritable, on s'en fait une à sa mode, et l'on y tient plus fortement peut-être, parce qu'elle est de notre choix. » J.-J. ROUSSEAU, *La Nouvelle Héloïse*, III, 18.

CRITIQUE

1. KANT fait entrer le courage et l'effort dans la définition de la vertu au sens **C** : « Nun ist das Vermögen und der überlegte Vorsatz einem starken aber ungerechten Gegner Widerstand zu thun die Tapferkeit *(fortitudo)*, und in Ansehung des Gegners der sittlichen Gesinnung in uns, Tugend *(virtus, fortitudo moralis*[1]*)*. » *Metaph. der Sitten*, Introd., I. — Il la rapproche du mérite et l'oppose à la sainteté. Cette définition est évidemment influencée par le sens du mot *virtus* et par l'emploi de *vertu* au sens de courage, fréquent dans la littérature classique. Pour MONTESQUIEU, « la vertu politique est un renoncement à soi-même, qui est toujours une chose très pénible » (*Esprit des Lois*, IV, ch. V) ; et STENDHAL, prenant le mot dans un sens un peu différent, dit pourtant de même : « J'honore du nom de vertu l'habitude de faire des actions pénibles et utiles aux autres » (*De l'amour*, ch. LVII).

Ce caractère n'est pas toujours compris dans l'idée de vertu : par exemple, quand on rapproche vertu de sainteté. « Le libre arbitre s'absorbe dans la vertu accomplie comme à l'extrême opposé il se perd dans le vice tourné en brutalité pure. » RENOUVIER, *Science de la morale*, ch. LI (1re éd., I, 327). (Cf. ch. VII, I, 38 : bien qu'un certain effort, en principe, soit nécessaire pour maintenir l'habitude morale, la « *vertu proprement dite* n'est plus « militante ».) — Cette idée de la vertu constituée au-dessus de la lutte est très classique : « Beatitudo non est virtutis præmium, sed ipsa virtus... » SPINOZA, *Éth.*, V, 42. — « Celui qui a dit de Caton d'Uti-

1. « Or, la faculté et le ferme propos de résister à un injuste adversaire est le courage *(fortitudo)* ; et à l'égard de l'adversaire de l'intention morale qui est en nous, c'est la vertu *(virtus, fortitudo moralis)*. »

que qu'il agissait vertueusement par la bonté de son naturel et qu'il lui était impossible d'en user autrement, a cru le louer davantage. » LEIBNIZ, *Théod.*, I, 75. — J.-J. Rousseau et les « philosophes » du XVIIIe siècle parlent souvent de vertu consistant à suivre la nature, de vertu « douce et consolante », etc. Il y aurait presque lieu, en raison de cette différence dans la compréhension du terme, d'aller jusqu'à distinguer deux sens du mot *vertu*-**C.**

2. Les mots *vertu*, *vertueux*, tendent, semble-t-il, à disparaître du langage moral contemporain. On ne les emploie guère que dans des expressions consacrées, ou bien l'on y ajoute une formule rappelant cette demi-désuétude ; p. ex. : « L'éducation morale... ne se borne pas, si grande et si difficile que soit déjà cette tâche, à inculquer aux enfants de bonnes habitudes et à leur faire acquérir ce qu'on appelle des *vertus*. » (En italiques dans le texte.) G. BELOT, *La conscience française et la guerre*, p. 156.

3. *Vertu* est la traduction consacrée du mot ἀρετή dans le vocabulaire d'ARISTOTE. Mais ce terme y a un sens très spécial : il désigne l'excellence, la perfection en toute sorte d'être, d'acte ou de fonction. Voir notamment *Éthique à Nicomaque*, II, 5 ; 1106a, 15-21, où il cite comme exemple la « vertu » du cheval, qui est de courir, de bien supporter son cavalier, de ne pas fuir devant l'ennemi, etc. — Cf. I. *Virtù*, *virtuoso*.

Rad. int. : Vertu.

VERTUEUX, D. *Tugendhaft ;* E. *Virtuous ;* I. *Virtuoso.* Voir *Vertu**.

« VI MATERIAE, vi formae » : en raison de la matière* (au sens **B**) ; en raison de la forme* (au sens **B**). La conclusion d'un syllogisme correct est vraie *vi formae* si les prémisses elles-mêmes sont vraies ; au contraire, si l'on dit : « Les ellipses sont des sections coniques ; or, la cycloïde n'est pas une ellipse ; donc la cycloïde n'est pas une section conique », la conclusion est vraie *vi materiae*, mais non *vi formae* (car le raisonnement qui l'appuie est invalide dans sa forme).

Voir ci-dessus *Matériellement* vrai* et *Vérité* matérielle*.

VICE, D. **A.** *Fehler ;* **B.** *Laster ;* — E. *Vice* (**A.** *Defect.*) ; — I. *Vizio.*

A. Au sens général, ce qui est défectueux. Spécialement, en LOG., ce qui rend une pensée invalide. « Le vice de la méthode empirique se résume dans la négation des catégories, etc. » RENOUVIER, *Logique*, ch. XXX (3e éd., I, 212).

B. ÉTHIQUE. Disposition habituelle à un genre de conduite considéré comme gravement immoral. « Les vices partent d'une dépravation du cœur ; les défauts, d'un vice de tempérament. » LA BRUYÈRE, *Caractères*, ch. XII.

REMARQUE

Vice s'oppose presque toujours à *vertu** dans le langage philosophique. (Cf. chez Aristote l'opposition d'ἀρετή et de κακία, au sens général : p. ex. dans l'*Éthique à Nicomaque*, II, 4 ; 1105b29 et suiv.) — « L'amour de la vertu et la haine du vice, qui tendent indéfiniment à procurer l'existence de la vertu et à empêcher celle du vice, ne sont que des volontés antécédentes, aussi bien que

---

Sur **Vice.** — Pourquoi définir le vice une disposition à un genre de conduite *gravement* immoral ? Le vice est l'habitude de faire le mal ; et contrairement à ce que soutenaient les Stoïciens, il y a des degrés dans le vice comme dans la vertu. **(F. Mentré.)** — Cela est vrai, mais le plus bas degré, dans ce qu'on appelle *vice*, est déjà considéré comme une immoralité grave. On ne parlerait pas, sinon par plaisanterie, d'un petit vice ou d'un vice léger. **(A. L.)**

la volonté de procurer la félicité de tous les hommes... C'est ainsi qu'il faut entendre que Dieu aime souverainement la vertu et hait souverainement le vice, et que néanmoins quelque vice doit être permis. » Leibniz, *Théodicée*, § 222.

Rad. int. : **A.** Defekt ; **B.** Vici.

1. VIDE, subst. D. *Das Leere*, *leerer Raum ;* E. *Emptiness*, *void* (au sens de la physique, *vacuum*) ; I. *Vuoto.*

A. Au sens strict, absence de toute matière dans une partie de l'espace. « Plus il y a de matière, plus y a-t-il de l'occasion à Dieu d'exercer sa sagesse et sa puissance ; et c'est pour cela, entre autres raisons, que je tiens qu'il n'y a point de vide du tout. » Leibniz, *Second écrit contre Clarke*, Ed. Janet, I, 736.

B. Absence de corps pondérables connus dans une région déterminée. « Le vide barométrique. »

C. Absence du genre de corps que l'on s'attendrait à trouver en un lieu, ou qui devrait normalement s'y trouver : « Laisser un vide entre deux bâtiments. » Mais ce sens est encore plus fréquent pour l'adjectif : « Une salle vide » ; et pour le verbe : « vider un récipient ». Au figuré, lacune, même dans ce qui n'est pas matériel. Cf. *Vacuum* formarum.*

D. (Péjoratif) : manque de contenu, nullité : « Le vide d'une argumentation. »

2. VIDE, adj. D. *Leer ;* E. *Empty*, *void ;* I. *Vacuo.* Mêmes sens que le substantif.

Rad. int. : Vaku.

VIE, D. *Leben* (au sens **D,** on dit aussi *Lebenskraft*) ; E. *Life ;* I. *Vita.*

A. Ensemble des phénomènes de toute sorte (particulièrement de nutrition et de reproduction) qui, pour les êtres ayant un degré suffisamment élevé d'organisation, s'étendent de la

---

Sur **Vie.** — L'extension démesurée du sens **B** paraît due à la philosophie romantique allemande, et particulièrement à sa théorie de l'esprit et de la société, qui assimile non seulement l'activité spirituelle, mais l'activité sociale à la vie d'un organisme. Cette généralisation du mot a passé de l'allemand *Leben* au français *Vie :* on ne la rencontre encore, au moins d'une façon courante, ni dans la langue de Voltaire, ni dans celle de Rousseau : ils ne parlent pas de la « vie sociale », de la « vie du langage », etc. — Quant à « l'import laudatif » de ce mot, au sentiment d'admiration qu'il tend à suggérer de nos jours, je le rattacherais à l'extension d'une sorte de romantisme naturaliste, qui place dans l'expansion de la vie (au sens de Nietzsche) la plus haute valeur. Mais l'ambiguïté du mot « vie » dans la tradition romantique permet de comprendre qu'on y ait englobé en même temps plus ou moins confusément le sens plus ancien rappelé par M. Lalande, dans sa *Critique :* cela se voit déjà, par exemple, chez Frédéric Schlegel qui, au nom de la « vie », fait tour à tour l'apologie de l'amour libre et du christianisme. **(R. Berthelot.)**

L'usage moral de ce mot, avec le sentiment qu'il évoque, est déjà fréquent dans la littérature philosophique française bien avant le romantisme, en parlant de la « vie de l'âme », de la « vie dévote », de la « vie spirituelle », etc. On en trouverait beaucoup d'exemples, notamment chez Malebranche. **(E. Gilson.)**

Sur la manière dont la philosophie romantique a opéré la confusion de la vie, au sens biologique, avec la vie spirituelle (et spécialement avec l'idée de la vie spirituelle selon les mystiques chrétiens), ainsi que sur l'idée obscure de « vie sociale » et sur la confusion de la notion à la fois biologique et mystique de la vie avec l'idée d'une « vie sociale » dans ce qu'on peut appeler la sociologie vitaliste et la sociologie romantique, voir aussi R. Berthelot, *Un romantisme*

naissance (ou de la production du germe) jusqu'à la mort. D'où :

1° Durée de la vie ainsi entendue : « La vie de l'homme est misérablement courte. On la compte depuis la première entrée dans le monde ; pour moi je ne voudrais la compter que depuis la naissance de la raison... » PASCAL, *Discours sur les passions de l'amour*, Ed. Brunschvicg, p. 124.

2° Histoire d'un individu. « [Montaigne] ne nous eût pas celé cette circonstance de sa vie, s'il eût pu trouver quelque maréchal de France qui eût été conseiller de Bordeaux... » *Logique de Port-Royal*, 3e partie, ch. xx. Quelquefois même, biographie : « Voilà, madame, Aristide et Thémistocle dont j'ai commencé la vie dans ce charmant séjour que vous habitez... » L'abbé de SAINT-PIERRE, cité dans SAINTE-BEUVE, *Lundis*, xv, 262.

B. Caractère de ces phénomènes en tant qu'ils s'opposent à la mort. « Être en vie ; perdre la vie. » — « Homo liber de nulla re minus quam de morte cogitat, et ejus sapientia non mortis, sed vitae meditatio est. » SPINOZA, *Éthique*, IV, 67.

C. Manière de vivre. « Le contraste peut paraître grand entre la simplicité prudente de l'homme qui mène la vie la plus modeste... et la hardiesse réfléchie du philosophe qui proclame la puissance infaillible de la raison. » DELBOS, *Le problème moral dans la philosophie de Spinoza*, p. 9.

D. Au sens le plus large : tout ensemble de phénomènes dans lequel on observe, ou l'on croit observer, des caractères analogues à ceux de la vie, au sens **A** : activité, organisation, maintien d'une certaine forme plus ou moins durable malgré le renouvellement ininterrompu de sa matière, transformation irréversible, adaptation à des circonstances extérieures. « La vie de l'esprit. — La vie morale. — *La*

---

utilitaire, I, p. 73, 75, 99-101 et 106-107 (reproduisant des articles publiés en juillet 1908 et mai 1909 dans la Revue de Métaphysique et de Morale).

On peut rappeler aussi, parmi les acceptions caractéristiques du mot *vie*, la distinction faite par Maine de Biran entre les trois vies qui se superposent chez l'homme : 1° la *vie animale* qui se caractérise par des impressions, des appétits et des mouvements, organiques dans leur origine, et régis par la loi de la nécessité ; 2° la *vie humaine*, résultant de l'apparition de la volonté libre et de la conscience de soi ; 3° la *vie de l'esprit*, qui commence au moment où l'âme, affranchie du joug des penchants inférieurs se tourne vers Dieu et trouve en lui sa force et son repos. **(J. Benrubi.)** — De même que la *vie humaine*, ou « vie propre de l'homme » résulte de l'action d'une force hyperorganique sur le système musculaire de la vie animale, la vie de l'esprit, qui est la vie divine, résulte de l'action de Dieu sur ce que Maine de Biran appelait le « sens religieux ». **(P. Tisserand.)**

Le mot *vie* évoque surtout la spontanéité, par opposition au mécanisme et à la logique. « Il y a une *sorte de vie*, dit Cournot, pour ces êtres collectifs, qu'on appelle des races, des peuples, des nations. » *Matérialisme...*, p. 189. Les « philosophies de la vie », si nombreuses de nos jours depuis Guyau et Nietzsche, sont une réaction contre les philosophies intellectualistes ou conceptualistes : ce sont des philosophies sentimentales et mystiques. « Le passage au *transrationalisme*, dit COURNOT, est une réaction de l'âme contre les habitudes d'abstraction qui la rebutent, comme suspectes de dessécher en elle les sources de la vie. » *Matérialisme...*, p. 385. Or il y a deux façons de réagir contre l'abstraction : par une descente dans la vie végétative et animale, instinctive, inconsciente, ou par une montée vers la vie surnaturelle et mystique. La « philosophie de la vie » autorise les deux mouvements : c'est pourquoi on voit coexister un courant naturaliste et un courant mystique,

vie des mots, Darmesteter. — *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Durkheim. — *La vie des vérités*, Dr G. Le Bon ; etc. »

E. Au sens le plus strict : ensemble de phénomènes présentés par certains corps et dont l'essentiel est la nutrition.

Elle peut être représentée d'une manière schématique par une formule analogue à celle d'une réaction chimique :

$$V_1 + M = aV_2 + R$$

où V_1 représente une certaine quantité d'un corps ayant une composition, une structure, des propriétés définies ; M un milieu approprié ; V_2 une quantité égale de ce même corps (c'est-à-dire ayant même composition, même structure, mêmes propriétés, mais non substantiellement identique au premier dans sa totalité) ; a un coefficient > 1 ; R le résidu de l'opération[1].

F. Principe des phénomènes de la vie, aux sens précédents ; force de nature spéciale dont on les considère comme une manifestation. « La vie se manifeste dans tous ses produits, dans ceux mêmes d'où elle s'est retirée... » Cournot, *Traité*, III, ch. i, § 211. Cf. *Matér.*, *Vit.*, *Rat.*, p. 96. — « Ces conditions étant connues, le physiologiste pourra diriger la manifestation des phénomènes de la vie comme

1. Cette formule est celle de Le Dantec, très légèrement modifiée dans la notation. Il l'appelle formule de la « vie élémentaire » par opposition à celle de la vie réellement observable, où V_2 diffère toujours un peu de V_1 par suite de l'action du milieu, mais ordinairement d'une quantité extrêmement minime, qui ne devient sensible que par l'accumulation des effets. Voir ses *Éléments de philosophie biologique*, ch. viii et xi.

la vie de l'intelligence pure étant en quelque sorte intermédiaire entre les deux (cf. les *trois ordres* de Pascal, les *trois vies* de Maine de Biran). — L'idée de vie est étroitement apparentée à l'idée de valeur, et offre la même ambiguïté : « La philosophie des valeurs, dit Fonsegrive, est une philosophie de la vie. » *Recherches sur la théorie des valeurs*, Revue philos., juillet 1910, p. 75. — Historiquement, les « philosophies de la vie » dérivent de la constitution des sciences biologiques au xviiie siècle. Il y avait là un type nouveau de science qu'on a transposé en philosophie. Jusque-là il n'y avait eu, du moins en ce qui concerne la nature, que des philosophies « brutistes », pour employer le terme de Saint-Simon. C'est à la faveur de ce mouvement, laïque dans son origine, que le courant mystique d'origine chrétienne a repris vigueur. Je me demande si l'idée de vie, chez Guyau, n'est pas teintée d'un import religieux. **(F. Mentré.)**

Au sens le plus fort et le plus profond, *vie* ne se définit pas en fonction d'un « ensemble de phénomènes » (sens **A**) ; la vie est essentiellement unité interne, principe simple et immanent à soi, par là même, réalité spirituelle et pensée concrète, comme il est dit du Verbe de Dieu : « In ipso vita erat, et vita erat lux » (Joh., 1, 4). Dans ses formes inférieures, la vie implique au moins une ébauche d'intériorité psychologique, quelque chose d'un sujet qui n'est pas simplement phénomène, objet, mécanisme. Leibniz l'a noté : « Je crois m'être expliqué assez sur la *notion de la vie*, qui doit toujours être accompagnée de perception dans l'âme ; autrement ce ne sera qu'une apparence, comme la vie que les Sauvages de l'Amérique attribuaient aux montres et aux horloges, ou qu'attribuaient aux marionnettes ces magistrats qui les crurent animées par des démons, lorsqu'ils voulurent punir comme sorcier celui qui avait donné ce spectacle le premier dans leur ville. » (*Nouveaux Essais*, III, x, 22.)

Dans un sens dérivé, la vie est principe de perception, d'assimilation, et de participation au tout. « *Vita est principium perceptivum.* » (*Lettre de Leibniz à Wagner*, Erdmann, 466 A.) Et cette « perception » qui « exprime » et digère l'univers

le physicien et le chimiste dirigent les phénomènes naturels, dont ils ont découvert les lois ; mais pour cela l'expérimentateur n'agira pas sur la vie. » Claude Bernard, *Introduction à l'étude de la méd. expér.*, 2e partie, ch. i, § 1. (Remarquer chez lui l'usage constant de l'expression « phénomènes *de* la vie », opposés ici à la vie elle-même.)

Souvent personnifiée en ce sens : « La résistance de la matière brute est l'obstacle qu'il fallut tourner d'abord. La vie semble y avoir réussi à force d'humilité, en se faisant petite et très insinuante, biaisant avec les forces physiques et chimiques, consentant même à faire avec elles une partie du chemin... » H. Bergson, *L'Évolution Créatrice*, p. 107.

CRITIQUE

Le sens original paraît bien être le sens **A**, qui n'est pas défini nettement en compréhension, mais qui se réfère directement au cours communément observé de la vie humaine, et de la vie des animaux supérieurs. C'est à partir de là que le sens du mot s'étend, soit par analogie, soit par spécification, à tous les autres cas. On peut seulement chercher, comme nous avons essayé de le faire en **D**, quels sont les caractères les plus saillants qu'il évoque dans la conscience sémantique commune.

L'extension du sens **D** croît de nos jours à l'extrême ; il semble même que le mot, dans certains cas, ne soit presque plus qu'un explétif (comme *natura* l'est quelquefois en latin). Cette extension crée de graves et fréquentes équivoques :

1° Entre la vie phénomène, ou ensemble de phénomènes **(A, B, C, D, E)** et la vie principe d'action **(F)**. Sur ce double sens dans le romantisme et chez Spencer, et sur les confusions qu'il a fait naître, ou pour le moins qu'il a favorisées, dans l'esprit de celui-ci, voir René Berthelot, *Les origines de la philosophie de Spencer* et *Sur l'idée romantique de la vie et de l'évolution*, recueillis dans *Évolutionnisme et Platonisme* (1908).

2° Entre la vie biologique au sens strict **(E)** et la vie spirituelle ou morale **(D)**, qui présentent à beaucoup d'égards des caractères opposés : par exemple, l'effort de l'être pour se conserver tel qu'il est (voir ci-dessus, **E**), et son adaptation aux lois du monde ; la tendance à l'absorption ou à l'exploitation des autres êtres, et l'altruisme ou le dévouement. Voir Le Dantec, *Vie végétative et vie intellectuelle*, Revue

---

en un centre original de perspective et d'action spécifiée, constitue l'être en son unité interne tout en le rattachant à la Vie, au sens le plus fort du mot : en sorte qu'on ne peut dire qu'il y ait « opposition » entre les sens biologique et spirituel du mot ». **(Maurice Blondel.)**

Il pourrait y avoir opposition, même avec un fonds commun : les contraires sont d'un même genre. Mais surtout ce fonds commun me paraît ici bien moins important à considérer que les caractères par où s'opposent la vie organique et la vie morale. Que l'on rattache toute vie à Dieu, soit : mais c'est en tant qu'on peut rattacher à lui tout ce qui est, et cela ne supprime, ni même n'atténue, l'opposition entre l'hiver et l'été, l'analyse et la synthèse, le vrai et le faux, et ne justifie pas plus ceux qui parlent de la « sainteté de la vie » (entendant par là nutrition, reproduction, expansion) que ceux qui parleraient de la sainteté de la guerre ou de la sainteté de la peste. C'est pourquoi je trouve bien dangereux de relever, par l'emploi d'un terme commun, des analogies secondaires, comme la « digestion » des connaissances et celle des aliments ; ou même franchement équivoques, comme l'*assimilation* de la nourriture par celui qui la mange, l'assimilation du mouton par le loup — assimilation des autres à soi — et l'*assimilation* des esprits par leur participation à une même vérité ou une même beauté — assi-

philosophique, septembre 1911 ; A. Lalande, *Vie animale et vie morale*, *Ibid.*, novembre 1911. Cf. *Les Illusions évolutionnistes*, ch. I, III, XIII.

Cette équivoque se complique par la liaison de l'une et l'autre avec la *vie sociale*. Dans ce dernier cas, le mot *vie* peut être considéré comme ayant, par rapport à la société, le même sens (sinon le même contenu) que le mot *vie* par rapport à l'individu biologique. On peut ainsi les envelopper toutes deux dans l'homogénéité d'une même conception. Mais, d'autre part, la vie sociale ainsi étendue est généralement considérée par les sociologues comme génératrice de la vie morale et intellectuelle chez l'individu. Transcendante chez ce dernier par rapport à la vie biologique, cette vie spirituelle tomberait cependant, d'un point de vue plus général, sous les lois de la nature.

L'usage de ce mot, d'un autre côté, conserve certainement quelque chose du rôle considérable qu'il joue dans l'Écriture Sainte, par exemple *Proverbes de Salomon*, X, 16 : « L'œuvre du juste est une source de vie » ; XII, 28 : « La vie est dans le chemin de la justice », etc. ; Jean, XI, 25 : « Je suis la Résurrection et la Vie » ; XIV, 6 : « Je suis le Chemin, la Vérité et la Vie », etc. — Mais, tandis que dans l'Ancien Testament la vie dont il s'agissait était surtout la vie matérielle (longue et robuste vieillesse, nombreuse postérité, abondance de biens), la vie qui tient la place essentielle dans les Évangiles, au-dessus de la guérison des maladies et de la résurrection des morts, est au contraire la Vie éternelle, la Vie de l'Esprit, qui s'oppose à la précédente et en inspire le mépris. Voir Matthieu, XVI, 24 ; XIX, 12 (se faire eunuque pour le Royaume des Cieux) ; Luc, VI, 20-21 et 24-25 (Sermon sur la montagne) ; XVI, 25 (le riche et Lazare) ; XVIII, 29-30 ; XX, 34-36 ; Jean, XVII, 3 (la vie éternelle est la connaissance de Dieu). — D'où des formules comme celle-ci, qui se retrouve dans trois des Évangiles avec de légères variantes : « Celui qui aime sa vie la perdra ; mais celui qui hait sa vie en ce monde la conserve pour la vie éternelle. » Jean, XII, 25 (trad. Lemaistre de Sacy). Cf. Luc, XVII, 33 ; Matthieu, X, 39 et XVI, 25. — Voir aussi Tolstoï, *De la vie*.

Enfin, il faut remarquer que l'import de ce mot, surtout de nos jours, présente un caractère laudatif très marqué, et tend à évoquer avec force l'idée d'une chose bonne, désirable et même, pour quelques-uns, l'idée d'une valeur suprême : voir E. Seillière, *De la déesse Nature à la déesse Vie* (1931). D'où l'emploi en apparence explétif

milation de soi et des autres par la convergence des pensées et des sentiments. C'est laisser le champ libre à la confusion, aujourd'hui courante, sur laquelle s'appuie le monisme naturaliste, de même que la littérature romantique divinisait l'amour-passion, comme s'il suffisait qu'il fût sincère pour ne faire qu'un avec l'amour de charité. Mais en définitive, l'opposition dont il s'agit concerne surtout des jugements de vection et de valeur, sur lesquels je ne crois pas être au fond en désaccord avec M. Maurice Blondel. **(A. L.)**

Sur βίος et ζωή. — L'opposition indiquée dans la *Critique* entre ces deux termes, d'après l'emploi qu'en a fait Aristote, n'a qu'une valeur limitée : dans beaucoup de textes grecs, les deux mots paraissent employés tout à fait comme équivalents. Cependant l'expression qu'on trouve chez Platon pour désigner celui qui a mené une vie maladive et dépourvue de culture, χωλὴν τοῦ βίου ζωὴν διαπορευθείς[1] (*Timée*, 44 c) pourrait assez bien s'interpréter en ce sens que la ζωή animale est

1. Expression impossible à traduire littéralement en français.

que nous avons signalé ci-dessus : il s'explique par la tonalité affective qu'il donne à l'expression, et qui se rattache aux tendances romantiques. L'usage chrétien a-t-il contribué à lui donner ce caractère ? Ce n'est pas impossible. Mais s'il en est ainsi, il faut avouer qu'il y a eu dans certains cas un retournement singulier : car, tout en gardant même valeur affective, ce mot a changé du tout au tout de contenu dans la littérature et la philosophie contemporaines : la plupart de ceux qui professent le *Culte de la Vie* sont précisément parmi les plus hostiles au renoncement chrétien et à l'idée de la « vie éternelle ».

Il est regrettable que les langues modernes ne fournissent pas deux mots qui puissent être opposés comme βίος et ζωή : c'est ainsi qu'Aristote a pu dire d'une part que l'esclave participait à la vie matérielle de la famille, qu'il était κοινωνὸς ζωῆς (*Polit.*, I, 13 ; 1260ª40) ; et de l'autre, que personne n'admettait qu'il participât à la vie morale, οὐδεὶς ἀνδραπόδῳ μεταδίδωσι βίου (*Éth. Nicom.*, X, 6 ; 1177ª9). (Voir les *Observations.*) — On doit, du moins, préciser par le contexte ce qu'on entend viser quand on emploie ce mot si riche d'acceptions divergentes, en même temps que si propre à émouvoir l'imagination et le sentiment.

Rad. int. : Viv.

« VINCULUM substantiale. » « Terme proposé par Leibniz, et employé uniquement dans sa correspondance avec Des Bosses, pour désigner la réalité du composé en tant que composé, partout où il y a organisme, synthèse, *unum*

une condition du βίος, de la vie de l'esprit. — Plus tard, au contraire, dans le grec du *Nouveau Testament*, c'est presque toujours ζωὴ qui désigne la vie spirituelle, la vie éternelle ; βίος y est beaucoup plus rare ; et quand on veut y désigner la vie physiologique, le principe vital, c'est d'ordinaire ψυχή qui est employé en ce sens. Par exemple *Mathieu*, x, 39, xvi, 25 et 28; Luc, xvii, 33; Jean, xvii, 25. **(A. L.)**

Sur **Vinculum substantiale.** — La rédaction primitive a été modifiée d'après les indications de M. **Maurice Blondel,** qui a rédigé lui-même la partie de l'article ci-dessus placée entre guillemets. Il y ajoute les indications suivantes :

« C'est un effort hypothétique, mais sincère, de Leibniz, pour définir la condition d'une doctrine réaliste, en fonction de son idéalisme même. Ce *vinculum* n'est rien de l'ordre sensible, rien de l'ordre scientifique, il laisse intact tout le monadisme, avec les relations idéales qui le constituent ; or, tout cela restant sauf en son rang, on peut en outre concevoir un ordre supérieur, où les composés ne symbolisent pas seulement avec les simples, mais forment une réalité nouvelle par union, le *lien* étant vraiment une nouvelle créature substantielle de la volonté divine, non plus une simple vue de l'entendement, de purs *phœnomena Dei.* « *Deus non tantum singulas Monades et cujuscumque monadis modificationes, sed etiam earum relationes spectat, et in hoc consistit relationum ac veritatum realitas... Sed* PRAETER *has relationes reales concipi una potest perfectior, per quam ex pluribus substantiis oritur una nova. Et hoc non erit simplex resultatum, seu non constabit ex solis relationibus veris sive realibus sed praeterea addet aliquam novam substantialitatem, seu vinculum substantiale, nec solius divini intellectus, sed etiam voluntatis, effectus erit.* » (Gerhardt, II, 438. Cf. 470, sq.) Cette hypothèse est, d'après Leibniz, la condition nécessaire de la réalité de la matière ou *Substantia composita ;* et elle ouvrirait l'accès à une philosophie de la volonté et de l'action, qui, maintenant les thèses habituelles de l'idéalisme leibnizien, y superposerait une doctrine concrète, qui serait ultérieure à l'harmonie préétablie comme celle-ci est ultérieure au mécanisme cartésien et aux apparences sensibles. » **(Maurice Blondel.)**

per se dans une multiplicité apparente. » Cette expression a son application principale au problème de l'union de l'âme et du corps humains. Cf. *Suppôt**.

Sur cette notion, voir M. BLONDEL, *De vinculo substantiali et de substantia composita apud Leibnitium* (1893).

VINDICTE (approximativement), D. *Vergeltung*, *Strafverfahren ;* E. *Avenging sense ;* au sens juridique : *(public) prosecution ;* — I. *Reazione punitiva.*

Étymologiquement, punition, vengeance (L. *Vindicta*) ; mais plus spécialement, réaction spontanée de la conscience morale offensée, qui réclame le châtiment d'un crime. S'emploie presque exclusivement dans l'expression *vindicte publique*, appliquée surtout aux poursuites effectives en matière criminelle).

« Si tout est égal d'ailleurs, l'homme de bien montrera plus d'énergie que le coquin, lors même qu'il braverait la vindicte publique... Celui-ci n'attend que l'exécration du présent et de l'avenir ; celui-là s'est légitimement promis que l'avenir reversera sur ses juges l'ignominie momentanée dont on le couvre. » DIDEROT, *Lettre à Falconet*, de septembre 1766 (*Œuvres*, éd. Garnier, XVIII, 174).

Rad. int. : Punisem ; *au sens juridique :* Venj(o) social(a).

VIOLENCE, D. *Gewalt* (*Gewaltsamkeit*, *Gewalttat*, etc.) ; — E. *Violence ;* — I. *Violenza.*

A, B, C, D. Caractère d'un phénomène ou d'un acte qui est violent*, aux sens **A, B, C, D.** « Se faire violence, faire violence à sa nature. » — « Plus fait douceur que violence. »

E. Emploi illégitime ou du moins illégal de la force. « Quand nous, qui vivons sous des lois civiles, sommes contraints à faire quelque contrat que la loi n'exige pas, nous pouvons, à la faveur de la loi, revenir contre la violence » (mais il n'en est pas de même des souverains). MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, livre XXVI, ch. XX.

Rad. int. : Violent *(acte) ;* Violentes *(caractère abstrait) ;* Violentemes *(au sens* **D**).

VIOLENT, adj. (quelquefois employé substantivement) ; D. *Gewaltsam ;* E. *Violent ;* I. *Violento.*

En parlant des phénomènes :

A. Qui s'impose à un être contraire-

Sur **Vindicte.** — Équivalents approximatifs allemands et italiens indiqués respectivement par **F. Tönnies** et par M. **C. Ranzoli.**

L'*instinct de vengeance*, suivant HÖFFDING, est « profondément enraciné dans la nature humaine » ; il le considère comme une forme spéciale de l'instinct de conservation, et y voit l'origine de la justice pénale. (*Morale*, 2e édition, chap. XXXIX ; trad. fr., pages 511-512 et 527.) Il cite l'opinion de Laas qui tient la peine pour une « vengeance moralisée » et fait remarquer que si la peine tire bien sa source de la vendetta familiale ou privée, il ne s'ensuit pas qu'elle tire de là sa justification morale. **(L. Boisse.)**

Sur **Violence.** — Ce mot a pris un sens plus défini depuis Nietzsche, G. Sorel, et le syndicalisme révolutionnaire, qui ont introduit des vues systématiques contre les directions ou les freins intellectuels, et préconisé « l'action directe ». **(M. Blondel.)**

Dans ses *Réflexions sur la violence*, G. Sorel oppose la *force* à la *violence :* la force, bourgeoise, qui tend à l'autorité et cherche à établir une obéissance automatique ; la violence, prolétarienne, qui veut supprimer l'État (voir 4e édition, p. 263, 267, etc. Cf. *Introduction*, p. 29). **(F. Mentré.)**

ment à sa nature : « Mouvement violent » (au sens aristotélicien). L'expression est encore employée quelquefois dans le langage philosophique, par allusion à cette doctrine ; mais elle est assez rare, et risque de n'être pas comprise, à cause du sens tout différent qu'elle reçoit dans la langue courante.

B. Qui s'exerce avec une force impétueuse contre ce qui lui fait obstacle : « Vent violent. — Choc violent. — Violente explosion. »

C. En parlant des sentiments ou des actes : mêmes caractères, auxquels se joint presque toujours l'idée qu'il s'agit d'impulsions échappant à la volonté : « Passion violente. — Violent désir. » On pourrait cependant à la rigueur parler d'un acte, d'une parole « volontairement violents » ; mais ce serait exceptionnel, et il y aurait toujours, dans ce cas, l'idée d'une sorte de simulation.

D. En parlant d'une personne (ou de son caractère) : celle qui se comporte d'une manière violente, au sens **B**, contre ce qui lui résiste.

E. Qui présente un caractère de violence, au sens **E.** — « Celui qui travaille pour la justice, travaille pour tous, tandis que les violents ne travaillent que pour eux-mêmes, et quelquefois, au bout du compte, contre eux-mêmes. » G. Belot, *La conscience française et la guerre*, p. 52-53. Cet emploi est rare.

Rad. int. : Violent ; **D.** Violentem.

VIRTUALITÉ, D. *Viruatlität* (rare) ; E. *Virtuality ;* I. *Virtualità.*

A. Caractère de ce qui est virtuel*.

B. Ce qui existe à l'état virtuel seulement.

Rad. int. : **A.** Virtuales ; **B.** Virtualaj.

VIRTUEL, D. *Virtuell, virtual* (peu usités), *potentiell ;* — E. *Virtual ;* — I. *Virtuale.*

D'une manière générale, est *virtuel* ce qui n'existe qu'en puissance* et non en acte ; mais cela peut s'entendre en deux sens :

A. Au sens faible : qui est simplement possible en un certain sujet

---

Sur **Violent.** — L'idée générale (au sens moderne) me paraît être que ce qui est violent, se produisant avec force, renverse des obstacles, combat ou détruit des résistances. Mais le principe en peut être, en certains cas, la volonté, et la résistance peut être dans les instincts. On dit « une violente frayeur » ; mais on dit aussi : « faire un effort violent pour la dominer ». **(G. Beaulavon.)** — Il me semble que dans cette dernière expression il se mêle quelque chose du sens **A** : on agit en sens inverse de ce qui serait *naturel.* **(A. L.)**

Sur **Virtuel.** — *Historique.* « Virtuel », dans la langue scolastique, s'oppose à *formel :* il marque ce qu'est une chose en essence ou en puissance, bien qu'elle ne soit pas telle *formaliter* ou *in actu.* D'où les théologiens ont tiré la distinction entre une présence « virtuelle » et une présence « réelle » du Christ dans l'Eucharistie. **(Cl. C. J. Webb.)**

Le *Principe des vitesses virtuelles*, fondamental en mécanique, peut s'énoncer ainsi : « Quand un système de points matériels liés entre eux d'une manière quelconque est en équilibre, la somme des travaux virtuels de toutes les forces directement appliquées au système, est nulle pour tout système de déplacement virtuel compatible avec les liaisons. » **(M. Winter.)**

M. **René Berthelot** rappelle l'emploi, dans l'optique, de l'expression *image virtuelle*, qui ne tombe proprement sous aucun des sens définis ci-dessus. Nous n'avons pas cru cependant devoir y consacrer une mention spéciale dans le texte de l'article, car il ne s'agit pas là d'une acception appartenant au vocabulaire philosophique. **(A. L.)**

(comme le bloc de marbre qui est virtuellement « Dieu, table ou cuvette »). Cette acception est rare. — On peut y rattacher l'expression de logique « jugement virtuel » (voir *Jugement**, *Lexis**) et les expressions de mécanique : « mouvement virtuel, vitesse virtuelle ».

B. Au sens fort : qui est déjà prédéterminé, quoique cela n'apparaisse pas au dehors, et qui contient toutes les conditions essentielles à son actualisation. « Toute l'arithmétique et toute la géométrie sont innées, et sont en nous d'une manière virtuelle... » Leibniz, *Nouveaux Essais*, 1re partie, ch. i, § 5. — « Virtuellement » a souvent ce sens, même dans la langue usuelle.

Champ virtuel de la conscience, voir *Champ**.

Rad. int. : Virtual.

« **Visée** » est opposé par M. Le Senne à *intention* pour distinguer l'orientation générale de la conduite et de la pensée, d'une part, et de l'autre telles ou telles fins particulières et limitées que l'agent se propose à un moment déterminé. « La visée est existentiellement la fin de l'intention... Toute intention est transcendée par la visée, dont les intentions ne sont que des adaptations à nos situations successives. » *Obstacle et valeur*, p. 214.

VISION, D. **A.** *Sehen ;* **B.** *Offenbarung*, *Erscheinung ;* **C.** *Vision*, *Träumerei ;* — E. *Vision* (dans tous les sens) ; **A.** *Sight*, *Seeing ;* **C.** *Dream ;* — I. *Visione*.

A. Fonction de la vue*. « La vision se retrouvera donc à des degrés différents chez les animaux les plus divers, et elle se manifestera par la même complexité de structure partout où elle aura atteint le même degré d'intensité. » H. Bergson, *L'évolution créatrice*, p. 105. — Quelquefois, au figuré, intuition* (au sens **D**).

B. Perception visuelle d'une réalité surnaturelle, ou d'une révélation symbolique.

C. (Surtout au pluriel.) Hallucinations ; au figuré : idées imaginaires, rêveries sans solidité.

Rad. int. : **A.** Vid ; — **B. C.** Vizion.

« **Vision en Dieu** », doctrine de Malebranche, d'après laquelle l'homme ne connaît pas directement les choses créées ni les lois qui les régissent, mais seulement l'*idée* de ces choses ou de ces lois, qui est en Dieu, à qui seul il est immédiatement uni. « Ainsi, selon notre sentiment, nous voyons Dieu lorsque nous voyons des vérités éternelles ; non que ces vérités soient Dieu, mais parce que les idées dont ces vérités dépendent

---

Sur **Visée.** — Cet emploi du mot me paraît très utile ; il pourrait s'appliquer notamment au rapport de l'identique au logique, de la « raison constituante » à la « raison constituée », etc. Il se rendrait très bien en allemand par *Ansicht*. Le radical international proposé par Couturat est *vizad(o)*. **(A. L.)**

Sur **Vision.** — Il est classique de distinguer, au sens **B,** entre les *visions imaginatives* (souvent appelées aussi *imaginaires*, non pas au sens de chimériques, mais pour marquer le caractère sensible et figuratif des représentations) et les *visions intellectuelles*, qui, plus lumineuses et plus hautes, d'après le témoignage des mystiques, demeurent intraduisibles en notre langage, toujours métaphorique et abstrait. **(M. Blondel.)**

Sur **Vision en Dieu.** — Article omis et dont l'absence nous a été signalée par **Louis Boisse,** qui nous envoyait en même temps le texte suivant de Malebranche, très caractéristique :

« J'avoue que saint Augustin n'a jamais dit que l'on voyait les corps en Dieu. Il n'avait garde de le dire, lui qui croyait qu'on voyait les objets en eux-mêmes, ou par des images corporelles ; et que les couleurs qui les rendent visibles étaient

sont en Dieu... Nous croyons aussi que l'on connaît en Dieu les choses changeantes et corruptibles... parce qu'il n'est pas nécessaire pour cela de mettre quelque imperfection en Dieu, puisqu'il suffit, comme nous avons déjà dit, que Dieu nous fasse voir ce qu'il y a dans lui qui a rapport à ces choses. » *Recherche de la Vérité*, livre III, 2e partie, ch. VI : « Que nous voyons toutes choses en Dieu. » Sur les précisions ou les restrictions apportées à cette doctrine, voir les *Éclaircissements* (sur le 3e livre) et les *Entretiens métaphysiques*, not. I, II, IV, VIII.

VISIONNAIRE, D. *Geisterseher, Träumer* (toujours péjoratifs) ; E. *Seer* (prophète, voyant) ; *Visionary*, toujours péjoratif : qui a des visions, au sens **C**) ; — I. *Visionario*.

Qui a des visions, soit au sens **B**, soit au sens **C**. « Le second défaut de ceux qui ont l'imagination forte et vigoureuse, est donc d'être visionnaires d'imagination, ou simplement visionnaires : car on appelle du terme de fous ceux qui sont visionnaires des sens. » MALEBRANCHE, *Rech. de la Vérité*, II, III, ch. I. — En un sens favorable : « L'homme visionnaire de la réalité... » CARRIÈRE, *Écrits et lettres choisies*, p. 27.

Rad. int. : Vizioner.

« Visualiser », voir *Observations*.

VISUM (Lat. ; pluriel *visa*). — D. E. I., même mot.

Ce qui est vu ; groupe de sensations visuelles considérées dans leur contenu. « Le souvenir d'un visum... » EGGER, *La parole intérieure*, p. 197. — « [Le son de la parole intérieure]... peut être seul perçu à l'exclusion des visa et des tacta, des odeurs, des saveurs et des sensations internes qui lui sont simultanées. » *Ibid.*, p. 68.

VITAL, D. *Lebens-* ; E. *Vital* ; I. *Vitale*.

A. Qui concerne ou qui constitue la vie. « La physiologie n'a commencé à

---

répandues sur leur surface. Assurément, si l'on voit les corps en eux-mêmes, ce n'est pas en Dieu qu'on les voit : cela est clair. Mais s'il est démontré, comme je le crois, qu'on ne les voit point en eux-mêmes, et que les traces qu'ils impriment dans le cerveau ne leur ressemblent nullement, comme le savent tous ceux qui ont étudié l'optique ; s'il est certain de plus que la couleur n'est que la perception par laquelle l'âme les voit, je soutiens que, suivant le principe de saint Augustin, on est obligé de dire que c'est en *Dieu qu'on voit les corps.* » *Entretiens Métaphysiques*, préface. (Ed. Fontana, p. 14-15.)

Sur **Visionnaire.** — M. **C. Ranzoli** rappelle le titre de l'ouvrage de KANT, *Träume eines Geistersehers erläutert durch die Träume der Metaphysik* (1766). — Il est généralement traduit en français : *Les rêves d'un visionnaire éclaircis par les rêves de la métaphysique* (p. ex. Boutroux, *Études d'histoire de la philosophie*, p. 332 ; Delbos, *Philos. pratique de Kant*, p. 129). **(A. L.)**

Sur **Visualiser.** — **Ed. Claparède** nous a recommandé l'emploi de ce terme, et du substantif *visualisation*, pour désigner le fait de prendre conscience d'un souvenir, ou d'un événement imaginaire, sous la forme visuelle (soit en tant qu'image jugée intérieure, soit en tant qu'image projetée objectivement, comme une hallucination).

Sur **Vital.** — Nous ajoutons ici les textes les plus caractéristiques de BERGSON concernant l'*élan vital*, tel qu'il l'entend. « Cet élan, se conservant sur les lignes d'évolution entre lesquelles il se partage, est la cause profonde des variations, du moins de celles qui se transmettent régulièrement, qui s'additionnent, qui créent des espèces nouvelles. » *L'Évolution créatrice*, p. 95. « L'élan se divise de

prendre un vrai caractère scientifique... que depuis l'époque, presque contemporaine, où les phénomènes vitaux ont enfin été regardés comme assujettis aux lois générales, dont ils ne présentent que de simples modifications. » Aug. COMTE, *Cours de philos. positive*, 40e leçon, § 2.

B. Essentiel à la vie ; qui en est une condition *sine qua non*. « Nécessité vitale. » Souvent employé par métaphore, par exemple en parlant d'une thèse qu'une doctrine ne pourrait abandonner sans ruiner ses fondements. « Une question vitale. »

Rad. int. : **A.** Vival.

« **Principe vital, force vitale.** » Voir ci-dessous, *vitalisme**, **B.**

« **Élan vital** », expression rendue célèbre par l'emploi qu'en a fait BERGSON dans *L'Évolution créatrice* (1907). Elle résume, pour lui, la notion « d'un *élan originel* de la vie, passant d'une génération de germes à la génération suivante de germes par l'intermédiaire des organismes développés qui forment entre les termes le trait d'union ». *L'Évolution créatrice*, p. 95. Voir aux *Observations* l'analyse plus complète de ce qu'il faut entendre par cette expression.

REMARQUE

Cette expression se rencontre antérieurement, mais non dans un sens technique et précis comme celui qui est défini ci-dessus. Voir *Observations*.

VITALISME, D. *Vitalismus ;* E. *Vitalism ;* I. *Vitalismo*.

A. Au sens étroit (le plus ancien et le plus usuel en français) : doctrine de l'École de Montpellier (Th. DE BORDEU, et surtout BARTHEZ : *Nouveaux éléments de la science de l'homme*, 1775) ; doctrine d'après laquelle il existe en chaque individu un « principe vital », distinct à la fois de l'âme pensante et des propriétés physico-chimiques du corps, et gouvernant les phénomènes de la vie.

B. Au sens large, toute doctrine admettant que les phénomènes de la vie possèdent des caractères *sui generis*, par lesquels ils diffèrent radicalement des phénomènes physiques et chimiques, et manifestent ainsi l'existence d'une « force vitale » irréductible aux forces de la matière inerte. « Je serais d'accord avec les vitalistes s'ils voulaient simplement reconnaître que les êtres vivants présentent des phénomènes qui ne se retrouvent pas dans la nature brute, et qui, par conséquent,

---

plus en plus en se communiquant ; la vie, au fur et à mesure de son progrès, s'éparpille en manifestations qui devront sans doute à leur communauté d'origine d'être complémentaires, mais qui n'en seront pas moins antagonistes et incompatibles entre elles. » (*Ibid.*, p. 113.) « ... Accumuler de l'énergie, pour la lâcher ensuite dans des canaux flexibles, déformables, à l'extrémité desquels elle accomplira des travaux variés : voilà ce que l'*élan vital*, traversant la matière, voudrait obtenir tout d'un coup. Il y réussirait sans doute, si sa puissance était illimitée, ou si quelque aide lui pouvait venir du dehors. Mais l'élan est fini, et il a été donné une fois pour toutes. Il ne peut pas surmonter tous les obstacles. » (*Ibid.*, 276.)

Sens plus ancien de cette expression : « Nous voyons chez les êtres vivants qui nous entourent et qui se rapprochent le plus de nous, que l'*élan vital* imprimé à l'individu par la génération ne persiste pas indéfiniment comme ferait le mouvement d'un boulet dans un espace vide. » A. LALANDE, *La Dissolution opposée à l'évolution* (1899), p. 123.

Sur **Vitalisme.** — Il vaudrait mieux éviter le plus possible le sens **B,** qui risque de créer une confusion et ne se recommande pas de beaucoup d'autorités. Peut-être même Claude Bernard, dans le passage cité, n'a-t-il en vue que le sens **A.** **(R. Berthelot.)**

leur sont spéciaux. J'admets en effet que les manifestations vitales ne sauraient être élucidées par les seuls phénomènes physico-chimiques connus dans la matière brute. » Cl. Bernard, *Intr. à l'étude de la méd. expérim.*, 2e partie, ch. i, § 5. — En ce sens, le vitalisme comprend l'animisme* comme une de ses espèces, ou comme un complément qu'il appelle. Voir le titre de l'ouvrage de Lemoine, *Le vitalisme et l'animisme de Stahl* (1865), où le premier terme désigne toute la partie critique des théories de Stahl, sa polémique contre les iatrochimistes et les iatromécaniciens ; le second, la partie positive de sa théorie. De même chez H. Driesch, *Der Vitalismus als Geschichte und als Lehre*[1] (1905).

Rad. int. : Vitalism.

« **VITALITÉ** » des images. M. Foucault a appelé de ce nom le caractère qu'ont les diverses images de tendre avec plus ou moins de force à occuper le champ de la conscience. *La psychophysique* (1901), p. 276.

« **VIVIDITÉ** » des images, D. *Vividität* ou *Deutlichkeit* (Semon, *Die mnemischen Empfindungen*, 1909) ; E. *Vividness* (qui appartient à la langue usuelle) ; I. *Vividità* (Rignano). Caractère des images, différant de leur intensité et consistant en ce qu'elles sont plus ou moins vivement présentées à la conscience, p. ex. dans l'attention. Voir Rignano, *Dell' Attenzione*, Scientia, 1912, p. 64 et suiv. ; et trad. fr., *Ibid.*, Suppl., p. 71 et suiv., où il emploie le terme *vividité*. Cf. *Vitalité**.

VOCATION, D. *Beruf* ; E. *Call*, *Vocation* ; I. *Vocazione*.

A. Inclination décidée et même parfois impérieuse pour une profession, un art, une forme déterminée d'étude ou d'action, chez un individu qui possède les aptitudes correspondantes.

B. Destination individuelle de chaque être humain (considérée le plus souvent comme providentielle, chez ceux qui en admettent l'existence). « Tout le problème de la vocation consiste donc à savoir quelle est la distinction que je dois faire entre l'essence même que Dieu me propose et qui est toujours au fond de moi comme la partie la meilleure et pour ainsi dire la partie idéale de moi-même, et l'essence même que je parviens à réaliser et dont je réussis à prendre une possession effective. » L. Lavelle, *De l'Acte*, 332. Cf. *La présence totale*, 219 ; *La conscience de soi*, 285.

REMARQUES

1. Au sens **A**, les deux conditions énoncées sont nécessaires pour qu'il y ait vocation : d'un mauvais compositeur acharné à produire, on pourrait dire qu'il a la passion, mais non la vocation d'écrire des œuvres musicales.

2. La diffusion du sens **B** est récente. On peut rapprocher cette acception de l'idée de *Bestimmung* dans la philosophie romantique allemande : mais cette dernière concerne la destination de l'Homme, ou celle du Savant, plutôt que celle de tel ou tel individu. — On trouve cependant *vocation* employé aussi en français pour ce qui n'est pas une personne : « On réduirait arbitrairement la vocation de l'amour à sa portée la plus restreinte si on ne le considérait qu'où il anime les corps. » R. Le Senne, *Obstacle et valeur*, 337. Mais cet usage est rare.

Rad. int. : Vokes.

VOLITION, D. *Willensakt* ; E. *Volition* ; I. *Volizione*.

Acte de la volonté*, dans un cas déterminé. « L'usage actuel de cette puissance (la volonté), se nomme *volition*. » Leibniz (traduisant Locke), *Nouveaux Essais*, II, xxi, 5. — « Une volition insignifiante n'entraîne (en nous) que des transformations insignifiantes ; une volition considérable nous change d'une manière notable. » Paulhan, *La volonté*, iv, 4, p. 70.

1. *Le vitalisme, histoire et doctrine.*

REMARQUE

Volition dit un peu plus que *résolution*. La résolution peut n'être qu'une décision de principe, dont l'exécution viendra plus tard ; la volition est l'acte de l'esprit qui aboutit immédiatement à cette exécution.

Rad. int. : Vol.

VOLONTAIRE, D. **A. B.** *Willens-, freiwillig ;* **C.** sans équivalent ; **D.** (approximativement), *Eigensinnig ;* — E. *Voluntary* (au sens **D,** *Wilful*) ; — I. *Volontario.*

A. Qui consiste en un acte de volonté*, ou qui en résulte. « Mouvement volontaire. »

B. Qui n'est pas le résultat d'une contrainte.

C. Qui a de la volonté*, au sens **B.**

D. (Péjoratif : ne se dit guère en ce sens que des enfants.) Capricieux, obstiné, qui n'en fait qu'à sa tête, sans tenir compte des avis ou des conseils donnés par ses parents et ses maîtres.

Rad. int. : Vol (volal, volat, volantem, etc.).

VOLONTARISME, D. *Voluntarismus ;* E. *Voluntarism ;* I. *Volontarismo.* — S'oppose presque toujours à *Intellectualisme**.

A. Métaph. Doctrine qui admet que le fond des choses doit être conçu, non par analogie avec les idées de l'intelligence, mais avec les tendances irrationnelles de la *volonté** (au sens **D**). La conception de la *Volonté de vivre**, chez Schopenhauer, peut être considérée comme l'exemple typique de cette doctrine.

B. Psychol. Doctrine qui admet, sous une forme plus ou moins radicale, que la représentation et les fonctions intellectuelles sont subordonnées aux fonctions affectives et actives de l'esprit. « Die voluntaristische Psychologie behauptet... das es (das Wollen) mit dem ihm eng verbundenen Gefühlen und Affecten, ein ebenso unveräusserlichen Bestandteil der psychologischen Erfahrung ausmache wie die Empfindungen und Vorstellungen, und dass nach der Analogie des Willensvorganges alle anderen psychischen Processe aufzufassen seien[1]. » Wundt, *Grundriss der Psychologie*, 4e éd., Introd., p. 17-18. Il entend d'ailleurs surtout cette analogie en ce sens que « tous les phénomènes psychiques doivent être considérés comme des événements passagers, non comme des objets, ni même comme des états des

1. « La psychologie volontariste soutient... que la volonté, avec les sentiments et les états affectifs qui s'y rattachent étroitement, est une partie constitutive de l'expérience psychologique non moins indispensable que les sensations et les représentations, et que c'est d'après l'analogie du vouloir qu'il faut concevoir tous les autres processus psychiques. » *(Esquisse d'une psychologie.)*

Sur **Volontaire.** — Le sens **D** a été ajouté pour tenir compte d'une remarque de **Th. de Laguna.** — Voir les observations terminologiques de J. M. Baldwin sur ce mot dans son *Dictionary.*

Sur **Volontarisme** et **volontariste.** — Articles lus et adoptés à la séance du 2 mars 1922, avec addition du texte de P. Lapie cité sous *volontariste*, qui avait été relevé et nous avait été envoyé par **L. Boisse.** Il y ajoute les deux remarques suivantes : « 1° *Historique.* Le volontarisme a été brillamment exposé et défendu par Duns Scot, sous une forme métaphysique et théologique ; mais ni lui, ni son contradicteur saint Thomas n'étaient, dès cette époque, indifférents à l'aspect psychologique du problème. — 2° *Critique.* Les volontaristes confondent souvent activité et volonté. De ce que la perception, la pensée et le sentiment ne s'expliquent pas « sans un élément d'activité original et continu » (Höffding) ils en concluent que la psychologie n'est tout entière qu'une psychologie de la volonté. Il y a là, à la fois, de la confusion et de la précipitation. »

objets relativement durables » (*Logik*, 2e éd., III, 168) ; mais la plupart des volontaristes modernes mettent plutôt l'accent sur le caractère de tendance ou de finalité, qui leur paraît commun à la représentation et à l'activité psychiques. Cf. *Humanisme**, *Pragmatisme**.

C. Éthique. Doctrine admettant, au point de vue des valeurs, la *supériorité* de l'action et du sentiment sur la pensée intellectuelle et réfléchie : par exemple, l'apologie de la *Volonté* de puissance* chez Nietzsche.

REMARQUES

1. Ce terme, bien que d'origine récente, est entré presque aussitôt dans l'usage courant. Il a été créé par Ferd. Tönnies, en 1883 : « Dieser intellectualistischen Bestimmung begegnet nun die *voluntaristische* (wenn so zu sagen erlaubt ist[1]). » *Studien zur Entwickelungsgeschichte des Spinoza*, dans Vierteljahrschrift für wiss. Philos., VIIe année, p. 169. Il a été ensuite répandu par l'ouvrage de Paulsen, *Einleitung in die Philosophie*[2], 1892.

2. Il va de soi que les trois sens distingués ci-dessus ne sont pas exclusifs l'un de l'autre ; mais il est nécessaire de les dissocier dans l'analyse des doctrines ; Schopenhauer est volontariste au premier et au second sens ; il ne l'est pas au troisième, bien au contraire ; — Wundt, dans le passage dont nous avons cité plus haut quelques lignes, remarque, en outre, que le volontarisme psychologique n'implique nullement que la volonté soit la seule forme réellement existante *(real existirende)* de la vie psychique, etc.

1. « A cette détermination intellectualiste s'oppose maintenant, si l'on peut ainsi parler, la détermination *volontariste.* » *(Etudes sur l'histoire de l'évolution de Spinoza.)* — 2. *Introduction à la philosophie.*

3. Fouillée a cru possible une synthèse du point de vue volontariste et du point de vue intellectualiste. Voir ci-dessus ses observations sur l'article *Intellectualisme**. Il les a développées dans la préface de son livre : *La pensée et les nouvelles écoles anti-intellectualistes*, § III. Cf. A. Lalande, *Le volontarisme intellectualiste*, Revue Philosophique, janvier 1912.

Rad. int. : Volontarism.

VOLONTARISTE, adj. et subst. D. *Voluntaristisch, Voluntarist ;* — E. *Voluntaristic, Voluntarist ;* — I. *Volontaristo, -ista.*

Qui professe le *volontarisme**, dans l'un quelconque des sens de ce mot. « Si les faits nous révèlent entre la volition et ses antécédents logiques un désaccord manifeste, nous adopterons l'hypothèse *volontariste.* » Lapie, *Logique de la volonté*, p. 19. — « Un des caractères dominants de la philosophie du xixe siècle... a été d'être volontariste, c'est-à-dire de chercher l'explication dernière des choses non dans l'intelligence, mais dans la volonté... sans que d'ailleurs cette volonté soit préalablement bien définie. » Dr Sollier, *Le volontarisme*, Rev. philos., juil. 1909, p. 2. (Article visant à mettre en lumière les équivoques de cette doctrine, et par suite ses dangers psychologiques et sociaux.)

Rad. int. : Volontarist.

VOLONTÉ, D. Au sens le plus général, *Wille ;* volonté en tant que faculté, puissance de la volonté : *Willenskraft ;* volonté en tant que choix libre : *Willkür ;* — E. *Will ;* — I. *Volontà.* — Cf. *Volition**.

A. Forme de l'activité personnelle qui comporte, sous sa forme complète, la représentation de l'acte à produire,

Sur **Volonté.** — A la suite de la discussion dans la séance du 2 mars, le sens spécialement éthique de ce mot (sens **C**) a été nettement séparé des sens **A** et **B,** et la définition de ce dernier a été modifiée pour y mettre en relief l'idée d'un conflit de tendances, conformément aux remarques suivantes : « Dans la plupart

un arrêt provisoire de la tendance à cet acte, la conception des raisons pour l'accomplir ou ne pas l'accomplir, le sentiment de la valeur de ces raisons, la décision d'agir comme elles l'indiquent et l'aboutissement à l'exécution ou à l'abstention définitive.

« La volonté... consiste seulement en ce que, pour affirmer ou nier, poursuivre ou fuir les choses que l'entendement nous propose, nous agissons de telle sorte que nous ne sentons point qu'aucune force extérieure nous y contraigne. » DESCARTES, *Méditations*, IV, 7.

B. Qualité du caractère consistant dans la force plus ou moins grande avec laquelle une tendance, à laquelle le sujet s'identifie consciemment, se maintient et devient efficace malgré la résistance d'autres tendances à l'égard desquelles il se considère comme passif. « Une volonté faible. » — « Avoir de la volonté. » — « On confond très

des cas, le mot *volonté* désigne un fait tout différent de l'action délibérée, à savoir l'opposition d'un sentiment d'*obligation* à la passion ou au désir. Ce sentiment intervient presque à toutes les minutes du jour, et il a quelque chose de pénible. C'est, si l'on veut, l'idée d'une valeur jugée supérieure, mais non *sentie* actuellement comme telle, luttant contre l'attrait d'une valeur pensée comme inférieure. » **(P. F. Pécaut.)** — « Il me semble que ce qui caractérise vraiment la volonté, et la distingue d'autres activités comme les opérations intellectuelles, c'est la présence d'un conflit, conflit entre des tendances, et par conséquent ayant pour objet la *fin* de l'action (non ses moyens, qui relèvent de l'intelligence). L'acte de volonté a pour fonction de résoudre ce conflit entre les fins. » **(Ed. Claparède.)**

L'idée de *volonté* emporte-t-elle nécessairement l'idée d'*effort ?* La question s'est posée à propos du texte suivant de RAVAISSON, que j'avais cité dans la rédaction primitive de cet article : « La volonté, en général, suppose l'idée de l'objet ; mais l'idée de l'objet suppose également celle du sujet. L'effort veut donc nécessairement une tendance antécédente, sans effort, qui dans son développement rencontre une résistance ; et c'est alors que la volonté se trouve, dans la réflexion de l'activité sur elle-même. » RAVAISSON, *De l'habitude*, II, p. 33-34.

MM. **Brunschvicg, Van Biéma, L. Weber** estimaient qu'il faut séparer nettement effort et volonté ; M. **Gilson, F. Pécaut, P. Tisserand** étaient au contraire d'avis de maintenir le texte de Ravaisson. J'ai cru pouvoir faire observer qu'il y avait peut-être moins un désaccord sur le fond des choses que la considération de deux sens ayant chacun leur existence chez les philosophes, ou les moralistes : la volonté au sens **A,** en tant qu'on désigne par ce nom l'ensemble ou le caractère commun des *actes volontaires* (ce que F. PÉCAUT appelait ci-dessus, pour éviter toute équivoque, l' « action délibérée ») — et la volonté au sens **B,** c'est-à-dire la puissance plus ou moins grande du *pouvoir personnel** chez un individu déterminé. C'est à cette distinction que nous nous sommes arrêtés dans la rédaction définitive. Mais dans un cas comme dans l'autre, il n'y a pas de volonté, au sens exact du mot, sans conscience réfléchie ; et par conséquent elle suppose toujours une résistance, extérieure ou intérieure, amenant l'arrêt provisoire d'une tendance spontanée, ce qui me paraît l'idée principale de Ravaisson, trop accentuée peut-être par le mot d'effort. **(A. L.)**

Il y a un sens antérieur à **A,** qui maintient la tradition antique et médiévale d'une *voluntas ut natura*, appétit intellectuel, « volonté voulante », inclination fondamentale qui détermine nécessairement l'aspiration, l'inquiétude, l'élan humain vers sa fin suprême. C'est ce mouvement congénital de la « volonté voulante » que spécifient la réflexion, la « volonté voulue vers », les fins partielles



souvent la volonté avec l'obstination ou avec la vivacité. » PAULHAN, *La volonté*, I, 7, p. 20.

Au même sens, mais avec une intention critique : « Le mot volonté, au sens ordinaire, signifie donc simplement l'énergie plus ou moins grande de la tendance définitive et fixée. » TAINE, *Fragments sur la volonté*, Revue philosophique, novembre 1900, p. 459.

C. ÉTHIQUE. Disposition morale à vouloir de telle ou telle manière, soit en général, soit dans un cas déterminé :

Bonne volonté. 1° Ferme propos de faire le bien. (Cf. KANT, début de la *Grundlegung zur Metaphysik der Sitten*[1].) — 2° En un sens plus faible, disposition à faire de son mieux, chez un être dont les forces ou les capacités sont médiocres. — 3° (En un sens ironique) : complaisance résultant d'un parti pris, et qui fausse le sens d'un fait, ou d'un texte.

Mauvaise volonté. 1° Volonté dirigée vers le mal. « Il est permis de recourir à l'abus du libre arbitre, et à la mau-

1. *Fondement de la Métaphysique des mœurs.*

et successives qui s'offrent à nous comme les moyens ou les occasions d'accomplir notre destinée, dont tout le sens est d'aboutir à mettre en équation ces deux volontés, initiale et finale. **(Maurice Blondel.)**

Le § relatif à la « *Volonté générale* » a été ajouté sur la proposition de **G. Beaulavon** et d'après ses indications. « Il me paraît certain, ajoute-t-il, contrairement à ce qui a été avancé quelquefois, que le *Contrat social*, loin d'être un développement de l'article *Droit naturel* de Diderot, en est une critique et une réfutation. »

Voir la préface du même auteur à son édition du *Contrat social* et son article *La question du Contrat Social : une fausse solution*, Revue d'histoire littéraire de la France, 1913, p. 585 et suiv. **(A. L.)**

Sur **Volonté de conscience.** — L'idée de la Volonté de conscience, en tant que principe général de l'évolution, se trouve déjà exprimée dans RENAN, *Dialogues philosophiques*, p. 58-59.

Sur **Volonté de Dieu.** — Aux diverses expressions formées du mot *volonté*, et dans lesquelles ce mot prend un sens spécial, on peut ajouter la *Volonté de Dieu*, qui, d'après la théologie thomiste, ne fait qu'un avec son essence. Voir *Summa contra Gentiles*, I, ch. 73. **(E. Bréhier.)**

L'expression « la Volonté de Dieu » se prend en deux sens : 1° par opposition aux mauvaises actions des hommes, aux désordres de ce monde : ce qui est conforme au bien, physique ou moral. Par exemple, dans l'*Oraison dominicale* (Matthieu, VI, 10) : « *Fiat voluntas tua, sicut in Coelo, et in Terra* », où s'exprime le souhait que ce qui arrive ici-bas, parmi les hommes, soit aussi conforme à l'ordre qui devrait y régner que le mouvement des astres est conforme à l'ordre céleste (ou que les actions des anges sont conformes à l'ordre divin ; voir le commentaire de saint Jérôme et celui de saint Cyprien sur ce texte). — 2° Tout ce qui arrive, en tant que manifestation de la toute puissance de Dieu ; en ce sens, par une attitude analogue à celle du stoïcisme, on l'oppose à ce que peut désirer tel ou tel individu, et on l'exhorte à s'y résigner.

Leibniz distingue de même dans la *Théodicée* les « volontés antécédentes » de Dieu (sauver et rendre heureux tous les hommes, exclure tout ce qui est un mal de quelque nature qu'il soit ; cf. § 21) et sa « volonté conséquente », ou « finale », qui est pour ainsi dire la résultante de toutes ses volontés antécédentes, en tant que compatibles, et qui détermine ce qui sera effectivement (1re partie, §§ 22, 30, 80 ; 2e partie, § 119).

vaise volonté pour rendre raison des autres maux... La première méchanceté nous est connue : c'est celle du diable et de ses anges. » LEIBNIZ, *Théodicée*, III, § 273. Mais ce sens est rare. — 2° (Sens ordinaire) : résistance d'un agent qui essaie de se soustraire à ses obligations, qui ne les accomplit que dans la mesure où il y est forcé.

D. Acte de la volonté, au sens **A,** dans un cas déterminé. « Dernières volontés. » (Cf. E. *Will*, au sens de testament.) — « Ils pensent que Dieu agit comme les hommes par des volontés particulières. » MALEBRANCHE, *Médit. chrét.*, XV, 1. « C'est ainsi que nos actions et nos volontés dépendent entièrement de nous. » LEIBNIZ, *Théodicée*, III, 301. — Cf. *Volition**.

« Volonté générale », expression devenue courante à la fin du XVIIIe siècle, mais qui a été entendue en deux sens assez différents par les philosophes qui l'ont mise en usage :

1° Chez DIDEROT : « Les volontés particulières sont suspectes, la volonté générale est toujours bonne... Mais, me direz-vous, où est le dépôt de cette volonté générale ? Où pourrai-je la consulter ? Dans les principes du droit écrit de toutes les nations policées ; dans les actions sociales des peuples sauvages et barbares ; dans les conventions tacites des ennemis du genre humain entre eux ; et même dans l'indignation et le ressentiment, ces deux passions que la nature semble avoir placées jusque dans les animaux pour suppléer au défaut des lois sociales et de la vengeance publique... La volonté générale est dans chaque individu un acte pur de l'entendement qui raisonne dans le silence des passions sur ce que l'homme peut exiger de son semblable et sur ce que son semblable est en droit d'exiger de lui. » DIDEROT, article *Droit naturel (Morale)* de l'*Encyclopédie*, t. V, p. 116.

2° Chez J.-J. ROUSSEAU : « Il y a souvent bien de la différence entre la volonté de tous et la volonté générale ; celle-ci ne regarde qu'à l'intérêt commun ; l'autre regarde à l'intérêt privé, et n'est qu'une somme de volontés particulières. Mais ôtez de ces mêmes volontés les plus et les moins qui s'entredétruisent, reste pour somme des différences la volonté générale. » *Contrat social*, livre II, ch. III. Elle est la seule base légitime de tout acte de souveraineté, mais aux conditions suivantes : 1° que cette volonté concerne une question d'intérêt commun, considérée comme telle par ceux qui y répondent (livre I, ch. VII ; livre II, ch. I) ; — 2° qu'elle soit établie par la majorité des citoyens, tous consultés : « Il n'est pas nécessaire qu'elle soit unanime, mais il faut que toutes les voix soient comptées : toute exclusion formelle rompt la généralité » (ch. II, note) ; — 3° que la décision prise ne fasse pas acception des personnes : « Tout acte de souveraineté, c'est-à-dire tout acte authentique de la volonté générale, oblige ou favorise également tous les citoyens, en sorte que le souverain connaît seulement le corps de la nation, et ne distingue aucun de ceux qui la composent » (ch. VI). « La volonté particulière tend par sa nature aux préférences, et la volonté générale à l'égalité. » (*Ibid.*, ch. I.)

Cette idée ne doit pas être confondue avec celle d'une volonté collective de la

---

Sur **Bonne volonté.** — Le sens ironique de cette expression n'est pas rare dans le langage philosophique, p. ex. : « Pour retrouver dans les fables orientales une doctrine profonde de cosmogonie, il faut y mettre, ce nous semble, beaucoup de bonne volonté ; et malgré tout ce que l'interprétation offre de facilité à des esprits subtils, encore est-il que l'excès d'absurdité du texte confond souvent leurs efforts. » JOUFFROY, *Réflexions sur la philosophie de l'histoire*, dans les *Mélanges philosophiques*, p. 74.

société* en tant qu'être un, telle qu'elle est conçue par certains sociologues contemporains.

Volonté de croire (E. *Will to believe*, W. James. Titre d'un recueil d'articles publié en 1897, et du premier de ces articles). Volonté d'admettre des croyances qui, sans être condamnées comme absurdes par l'intelligence, ne peuvent néanmoins se justifier rationnellement, et dont la légitimité ne sera prouvée que par les avantages pratiques qui en résulteront. Une des applications les plus importantes de ce principe est d'admettre les croyances bienfaisantes qui tendent à réaliser leur propre objet : par exemple dans l'ordre individuel, la confiance en soi, qui augmente les forces, et qui fait qu'on a eu raison d'avoir cette confiance.

E. Activité, même inconsciente, mais permanente et dirigée en un sens défini. Tendance fondamentale d'un être, ou des êtres. Spécialement :

Volonté de vivre ou **Vouloir vivre** (D. *Wille zum Leben*, Schopenhauer). Principe universel de l'effort instinctif par lequel tout être réalise le type de son espèce, et lutte contre les autres êtres pour maintenir la forme de vie qui est la sienne. « Der Wille, welcher rein an sich betrachtet, erkenntnislos, und nur ein blinder, unaufhaltsamer Drang ist... erhält durch die hinzugetretene, zu seinem Dienst entwickelte Welt der Vorstellung, die Erkenntnis von seinem Wollen und von dem was es sei, das er will, dass es nämlich nicht anderes sei als diese Welt, das Leben gerade so wie es dasteht... Und da was der Wille will immer das Leben ist, eben weil dasselbe nichts weiter als die Darstellung jenes Wollens für die Vorstellung ist : so ist es einerlei und nur ein Pleonasmus, wenn wir, statt schlechthin zu sagen « der Wille », sagen « der Wille zum Leben[1]. » *Die Welt als Wille und Vorstellung*, iv, § 54.

Volonté de puissance (D. *Wille zur Macht*, Nietzsche). Il la caractérise par opposition : à la définition de la vie donnée par Spencer (*Wille zur Macht, Versuch einer Umwertung aller Werte*[2], livre III, 2e éd., § 681) ; — à la simple tendance spinoziste à persévérer dans l'être (*Ibid.*, § 688) ; — et surtout à la volonté de vivre de Schopenhauer, qui s'en rapproche le plus (*Ibid.*, § 692) : « Was der Mensch will, was jeder

1. « La Volonté, considérée purement en elle-même, ne connaît pas, et n'est qu'une poussée aveugle et irrésistible...; mais, grâce au monde de la représentation qu'elle s'est adjoint et qui s'est développé à son service, elle arrive à savoir ce qu'elle veut et à connaître en quoi consiste ce qu'elle veut : rien d'autre que ce monde lui-même, la vie, telle précisément qu'elle est... Et comme ce que veut la volonté est toujours la vie, — justement parce que la vie n'est rien de plus que l'image même de cette Volonté dans la représentation — c'est une même chose et un simple pléonasme quand nous disons « la Volonté de vivre » au lieu de dire « la Volonté » tout court. » — 2. *Essai de transvaluation de toutes les valeurs.*

Sur **Volonté de vivre.** — Ce que Schopenhauer nomme *volonté* ou *volonté de vivre* est ce que Bichat appelait « vie organique » ; l'opposition qu'avait établie celui-ci entre la « vie organique » et la « vie animale » est celle que Schopenhauer désigne sous le nom d'opposition entre la volonté et l'intellect. Le tempérament ou caractère (qui est identique au vouloir vivre individuel, tel que l'admet Schopenhauer), ne peut être modifié, selon Bichat comme selon Schopenhauer, par l'éducation ni l'habitude. Schopenhauer indique lui-même ces analogies, qui font ressortir les liens de son « volontarisme » avec le « vitalisme » du physiologiste français. Voir *Die Welt*, suppl. au livre II, chap. xx. **(R. Berthelot.)**

La « Volonté de vivre » pour Schopenhauer est première, constitutive. Elle ne dérive pas de l'opinion ou même du pressentiment vague que la vie est un bien. Tout au contraire, c'est parce que la Volonté de vivre s'impose à nous, avec une force tyrannique, que nous conférons — d'ailleurs faussement — une valeur à la vie. **(L. Boisse.)**

kleinste Theil eines lebenden Organismus will, das ist ein *Plus von Macht*[1]... » *Ibid.*, § 702. « Der Staat, oder die organisierte Unmoralität... : auswendig, als Wille zur Macht, zum Kriege, zur Eroberung, zur Rache[2]. » *Ibid.*, § 717. — Cette volonté de puissance, actuellement entravée par la coalition des individus médiocres et faibles, et par ce qu'on nomme communément moralité, doit être le principe des nouvelles tables de valeurs : « So seltsam es klingt : man hat die Starken immer zu beweisen gegen die Schwachen, ... die Gesunden gegen die Verkommenden und erblich Belasteten. Will man die Realität zur Moral formuliren, so lautet diese Moral : die Mittleren sind mehr werth als die Ausnahmen... der Wille zum Nichts hat die Oberhand über den Willen zum Leben... Gegen die Formulirung der Realität zur Moral empöre ich mich[3]. » *Ibid.*, § 685.

Volonté de conscience, nom donné par Fouillée à la tendance qui lui paraît être fondamentale, non seulement dans la vie intellectuelle et morale de l'homme, mais dans l'évolution des êtres vivants : « Chez l'être vivant, la volonté de conscience se manifeste par la tendance première à ramener tout à soi, à se faire centre de gravitation, à se poser ainsi en face des autres êtres et à faire des autres êtres des moyens d'action et de puissance, des moyens d'accroissement de conscience. Mais la tendance égotiste, en devenant consciente, enveloppe le germe de la tendance altruiste. Nous avons fait voir ailleurs que la conscience de soi enveloppe l'idée des autres, et même une certaine conscience des autres. Elle finit par envelopper l'idée du tout, et une tendance corrélative vers l'universel. » *Esquisse d'une interprétation du monde*, ch. x, p. 152. Cf. *Morale des Idées-forces.*

Rad. int. : Vol (volad, volaj, etc.).

1. « Ce que veut l'homme, ce que veut chaque partie d'un organisme vivant, si petite qu'elle soit, c'est un *surplus de force.* » — 2. « L'Etat, c'est-à-dire l'immoralité organisée : ... au dehors, en tant que volonté de puissance, volonté de guerre, de conquête, de vengeance. » — 3. « Si étrange que cela semble à dire, il faut toujours prouver la valeur des forts contre les faibles, des êtres sains contre ceux qui dépérissent et qui ont une hérédité chargée. Quand on veut formuler la réalité en morale, voici ce que dit cette morale : les types moyens ont plus de valeur que les types exceptionnels ; la volonté du néant l'emporte sur la volonté de vie... C'est contre cette formulation de la réalité en morale que je m'élève. »

VOLUPTÉ, D. *Wollust*, *Wonne ;* E. *Pleasure ;* I. *Voluttà.*

A. Plaisir, en général. « Le plaisir ou volupté... » Bossuet, *Conn. de Dieu et de soi-même*, I, § 2. « Au nombre des choses indifférentes, il faut ranger la volupté et la douleur, qui, ayant pris place en nous les premiers, ont conservé sur notre âme une grande influence. » Renouvier, *Manuel de phil. ancienne*, ii, 284. — Ce sens est assez rare. On le trouve surtout dans des expressions traduisant *voluptas* ou ἡδονή.

B. Proprement : plaisir intense, répondant à des instincts ou des désirs profonds, et remplissant toute la conscience. Se dit surtout des plaisirs sensuels et liés à des tendances égoïstes ; mais on l'applique aussi (peut-être par une sorte de métaphore) aux plaisirs spirituels. « L'âme a ses voluptés qu'il faut lui donner si l'on ne veut qu'elle se jette en désespérée dans le parti de la chair. » Vinet, *Mélanges*, p. 161. (« De la volupté dans son influence sur les individus et la société. »)

C. Plus spécialement, le plaisir sexuel (surtout quand il présente les caractères précédents). « La volupté n'éveille pas toutes les passions ; elle doit même à la longue en éteindre quelques-unes... » Vinet, *Ibid.*, p. 153. Cf. le titre du roman de Sainte-Beuve, *Volupté*, et la préface.

Rad. int. : Volupt.

VOULOIR, verbe et subst. D. *Wollen ;* E. *Will ;* I. *Volere.*

Voir *volonté**, spécialement au § **E**.

1. VRAI, adj. — D. Sens général : *wahr* (**C. D.** *Echt ;* **D. E.** *Wirklich*) ; — E. *True* (**B. C. D.** *Real*, *Genuine*) ; — I. *Vero.* Voir *Vérité**.

Opposé à *Faux**, dans presque tous les sens (voir ci-dessous).

1° Sens fondamental ; *en parlant des jugements ou des propositions qui les expriment :*

A. Caractère de l'assertion à laquelle il est légitime de donner un plein et entier assentiment. « ... Ne recevoir aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle. » DESCARTES, *Méthode*, II, 7.

2° *En parlant des personnes ou des choses :*

B. Qui existe réellement ; qui a réellement eu lieu, par opposition à ce qu'on raconte. « Aucun fait ne saurait se trouver vrai ou existant, aucune énonciation véritable, sans qu'il y ait une raison suffisante pour quoi il en soit ainsi et non autrement. » LEIBNIZ, *Monadologie*, 32. — « Le vrai Charlemagne » (et non celui de la légende).

C. Qui est tel qu'il paraît être. « De vraies perles » (et non des imitations). — « Une vraie démonstration » (et non un sophisme). — « Un sentiment vrai. »

En parlant des hommes : sincère, naturel. — Spécialement, en parlant d'un artiste ou de son style : « Un orateur vrai. »

Par suite :

D. Qui mérite pleinement ou par excellence, le nom qu'on lui donne. Qui est tel qu'on le dit être, malgré l'apparence. « De vraies perles » (bien que d'aspect douteux). « Une vraie maladie » (et non pas seulement un malaise passager). — « Le vrai danger. » — « Il y a peu de vrais chrétiens, je dis même pour la foi. » PASCAL, *Pensées*, Ed. Brunsch., 256. Cf. *Véritable**.

E. Bon, valable, propre à sa fin. « Le vrai moyen. » — « Rien n'est bon que d'aimer, n'est vrai que de souffrir. » MUSSET, *Stances à la Malibran*.

F. ESTH. En parlant des œuvres d'art, dans leur rapport à ce qu'elles représentent ou à ce qu'elles expriment : naturel, qui s'accorde avec notre sentiment de ce qu'est la réalité, dans l'ordre physique ou moral : « Un

---

Sur **Vrai.** — Ce qui concerne le sens du mot en esthétique a été complété d'après des remarques de MM. **Beaulavon** et **Lalo.**

L'idée générale, qui domine les applications esthétiques du sens **C** et du sens **F**, est celle d'expression sincère, spontanée, naïve, naturelle, par opposition non à faux ou à fictif (car il s'agit précisément de fictions, de stylisations), mais à conventionnel, artificiel, appris, peu personnel. — Applications usuelles depuis le XVIIe siècle : *a)* à celui qui exprime (sens actif, *véridique*) : « Un auteur vrai ; un style vrai ; un acteur au geste vrai » ; *b)* aux choses exprimées (sens passif, *vraisemblable*) : « Une œuvre vraie ; une couleur vraie ; des animaux vrais » ; en parlant des personnages d'un roman : « Un caractère vrai ; une intrigue vraie. » Ces expressions se rencontrent dans Voltaire, d'Alembert, Condillac, Diderot, Fromentin, etc. **(Ch. Lalo.)**

Le Vrai, avant d'être un rapport ou un jugement, est essentiellement un *en soi :* c'est l'être en tant qu'il est intelligible et intelligé, voire même l'être en tant qu'il se peut comprendre et qu'il est pour soi lumière, intériorité, bonté : *ens et verum et bonum convertuntur.* C'est en s'inspirant jusqu'au bout de cette idée constitutive et concrète que Pascal a dit : « On se fait une idole de la vérité même ; car la vérité hors la Charité n'est pas Dieu. » (*Pensées*, éd. Brunsch., 582.)

Il y aurait lieu de marquer ensuite les diverses relations ou équations qui spécifient diversement la vérité pour nous. — Le vrai formel, cohérence de la pensée abstraite avec elle-même, dans l'ordre logique. — Le vrai mathématique, d'un caractère déjà synthétique. — Le vrai physique, adéquation approximative et perfectible de la pensée semi-concrète à ses objets, de manière à σῴζειν πάντα τὰ φαινόμενα : *adaequatio rerum et rationis.* — Le vrai psychologique, explication du contenu de la conscience, pour égaler davantage nos idées à leurs conditions

caractère vrai » (dans un roman). — « Une couleur vraie. » — « Des sentiments vrais. »

2. VRAI, subst. — D. *Das Wahre ;* E. *Truth ;* I. *Il vero.*

A. Ce qui est vrai, surtout au sens **A.** « J'avais toujours un extrême désir d'apprendre à distinguer le vrai d'avec le faux, pour voir clair en mes actions et marcher avec assurance en cette vie. » DESCARTES, *Méthode*, I, 14.

B. Le réel*, au sens **B ;** ce qui est. « Le vrai est ce qui est ; le faux est ce qui n'est point. » BOSSUET, *Logique*, livre I, ch. XIV.

Cf. *Vérité**, **D,** et critique du mot *vérité.*

CRITIQUE

En définissant comme ci-dessus le caractère d'une proposition vraie par la légitimité de l'acte qui l'affirme, on ne fait qu'énoncer la même idée en d'autres termes, qui ne correspondent pas à des éléments de pensée plus simples. Et l'on ne peut faire autrement, à moins d'entrer dans des hypothèses discutées sur le critérium de la vérité : car les deux notions corrélatives et inséparables du vrai et du faux sont au nombre des idées essentielles et primitives sans lesquelles rien ne peut être pensé, et qui, par conséquent, ne sont pas susceptibles d'une définition proprement dite.

Je dis : *du vrai et du faux.* On remarquera, en effet, que dans toutes ses acceptions, le vrai n'apparaît qu'en tant qu'il s'oppose à l'erroné, à l'illusoire, à l'imaginaire, à l'artificiel, etc. Ainsi, lorsque Pascal écrit : « La *vraie* nature de l'homme, son *vrai* bien, la *vraie* vertu et la *vraie* religion sont choses dont la connaissance est inséparable » (*Pensées*, Édit. Brunsch., VII, 442), le mot est employé sans doute dans plusieurs acceptions qui ne pourraient être définies dans les mêmes termes, ou remplacées par un même

---

et à leurs productions. — Le vrai moral : *adaequatio mentis et vitae*, pour réaliser par nos intentions et nos actes l'accord de notre personnalité acquise avec les exigences de notre nature, dans le sens plein qu'a l'expression : « C'est une âme vraie. » — Le vrai métaphysique : *intellectum in actu et intellectus in actu idem sunt.*

Indépendamment de toute doctrine particulière et de toute théorie de la connaissance, ces diverses acceptions du mot *vrai* sont à discerner, car elles ne coïncident pas toujours. Ainsi l'agrandissement de la lune à l'horizon est vrai psychologiquement et justifiable par l'analyse, alors que c'est physiquement et physiologiquement faux. **(Maurice Blondel.)**

N'y aurait-il pas lieu de distinguer ce qui est « logiquement vrai » de ce qui est « matériellement vrai » ? Si j'ai posé deux prémisses de syllogisme, même matériellement fausses, la conclusion est bien *vraie* par rapport à ces deux prémisses. Les théorèmes des géométries non euclidiennes sont vrais par rapport aux conventions préalablement admises.

D'autre part, je crois qu'il y aurait avantage à distinguer, pour ainsi dire, deux degrés de la vérité matérielle. On peut en effet concevoir : 1° une vérité matérielle relative aux phénomènes, aux apparences ; 2° une vérité matérielle qui serait métaphysique, même si nous ne pouvons pas nous assurer qu'elle est telle : par exemple si je dis que tout être pensant est une monade, au sens leibnizien du mot. Supposons que ce soit vrai. Il s'agit alors d'une vérité à la fois matérielle et métaphysique. Comme ce genre de vérité est concevable, même s'il est impossible de vérifier jamais si on le possède, ne serait-il pas utile de lui faire une place dans le *Vocabulaire ?* **(A. Cresson)**

J'accorde pleinement que ce genre de vérité est concevable, et j'en prendrais encore volontiers comme exemple cette croyance, qui me paraît la plus typique

synonyme ; — mais il reste en commun l'idée normative d'opposition à l'*erreur** : erreur sur la nature de l'homme, sur son bien, sur la vertu, sur la religion. De même encore, les ouvriers disent souvent : « Ce n'est pas vrai », au sens **E,** en parlant d'un procédé, pour dire que ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre, que cela ne réussira pas. Cf. *L'Idée de vérité d'après W. James et ses critiques*, Revue philosophique, janvier 1911. Sans doute, le mot *faux*, dans l'usage, ne s'applique pas rigoureusement à tout ce à quoi peut s'appliquer le mot *vrai :* on dit une assertion fausse, des perles fausses, un sentiment faux, un caractère faux ; on ne dit guère un moyen faux ou un faux danger ; mais ce n'est là qu'un accident linguistique, car on dit bien, aux mêmes sens : un faux mouvement, une fausse alerte. L'antithèse fondamentale persiste donc toujours. Même lorsqu'il s'agit du vrai, au sens de réel, c'est par opposition à l'apparence que se détermine cette notion.

D'autre part, *faux* est plus large que *vrai*, en ce qu'il s'emploie dans un certain nombre d'expressions toutes faites, telles que fausse-note, faux-jour, faux-pas, porter à faux, etc. L'idée dominante, cependant, y est toujours celle d'une déviation par rapport à la norme, et par suite ne s'écarte que peu de l'opposition fondamentale entre le vrai et le faux, telle qu'elle existe en matière de jugement et d'assertion.

Les « définitions » du vrai qui ont été produites dans l'histoire de la philosophie se réfèrent, soit au rapport de l'idée de vérité à l'idée d'objet pensé (par exemple l'*adæquatio rei et intellectus ;* soit au rapport de cette idée à celle de sujet pensant (conformité de l'esprit à ses lois) ; soit aux moyens de discerner le vrai du faux (consente-

---

en cette matière : « Les autres hommes ont une vie psychologique intérieure semblable à la nôtre, et ne sont pas de purs automates. » Mais je ne vois pas là un *sens* spécial du mot vérité. C'est une application du sens **A,** qui en comporte d'ailleurs beaucoup d'autres, comme le montre la précédente analyse de M. Maurice Blondel.

En ce qui concerne la distinction de la *vérité matérielle* et de la *vérité formelle*, ou *logique*, il me semble qu'on doit la considérer comme une manière de parler elliptique, donc un peu abusive, et qu'une analyse plus complète y rétablit l'unité. Dans ce cas, en effet, les propositions dont on dit qu'elles sont « vraies » ou « fausses » (relativement à telles hypothèses) ne sont pas les propositions mêmes sur lesquelles porte l'assertion. Quand je dis que la proposition « Deux droites peuvent enclore un espace » est *vraie dans* la géométrie de Riemann, ce que j'affirme proprement est ceci : « Les principes de la géométrie de Riemann *impliquent* que deux droites peuvent enclore un espace » ; et la proposition qui affirme cette implication est vraie, précisément au même titre, et d'une manière aussi catégorique que n'importe quelle autre, telle que : « Le plomb est plus dense que le zinc », ou « La santé vaut mieux que la maladie ». Sans doute il y a des modes de preuves, des ordres de réalité, des univers du discours tout différents suivant le *contenu* des propositions ; la proposition qui ne se prouve que par démonstration, logique ou géométrique, diffère beaucoup, à cet égard, de celle qui se prouve par l'expérience physique ou par l'observation psychologique, ou par l'accord des appréciations morales ; — ou encore de celle qui, vraie ou fausse, ne serait pourtant, comme le remarque M. Cresson, susceptible d'aucune preuve ni vérification. Mais, en lui-même, isolément, un énoncé comme celui que nous avons d'abord pris pour exemple (sur les droites riemaniennes) ne peut être dit ni vrai ni faux ; il ne deviendrait susceptible de cette qualification que si on l'appliquait, par exemple, au monde physique ; on peut ainsi le considérer comme une *fonction propositionnelle*, qui

ment universel ; théorie de l'évidence ; théorie de la « convention » ; définition pragmatiste de la vérité par le succès ; critérium de la convergence intellectuelle, etc.). Elles constituent donc des hypothèses philosophiques sur la théorie de la connaissance, ou même sur l'épistémologie proprement dite, et non des définitions à proprement parler.

Rad. int. : Ver.

VRAISEMBLABLE, D. *Wahrscheinlich ;* E. *Likely ;* I. *Verisimile.*

Qui paraît vrai ; plausible. Cf. *Probable**, **A** et **B.** (Ce mot se prend presque toujours en un sens favorable : il ne se dirait pas bien d'un argument spécieux*, qui ne répond pas à son apparence de vérité.) — « En quoi il n'est pas vraisemblable que tous se trompent ; mais plutôt cela témoigne que la puissance de bien juger... est naturellement égale en tous les hommes. » Descartes, *Méthode,* I, 1.

Rad. int. : Verisimil.

VUE, D. **A.** *Gesicht ;* **B.** *Ansehen, Anschauung ;* — E. **A.** *Sight ;* **B.** *View ;* — I. **A.** *Vistà ;* **B.** *Veduta.*

A. L'un des « cinq sens » communément admis. On comprend sous ce nom l'effet total de différentes classes de sensations, correspondant à différentes parties de l'organe visuel :

1° Le lumineux et l'obscur, qui constituent la sensation la plus fondamentale de la vue, et dont les bâtonnets rétiniens suffisent à donner l'impression ;

2° Les couleurs, qui dépendent plus spécialement des cônes ;

3° Les formes, perçues par les variations de l'image rétinienne jointe au mouvement du globe de l'œil ;

4° Les distances, immédiatement perçues suivant les *nativistes**, simplement inférées suivant les *empiristes**. (Voir ces mots.)

B. Ensemble de choses vues, vaste paysage. — Métaphoriquement : 1° « Vue

---

contient d'une manière implicite une lacune, une *variable* réelle. — Il y a là quelque chose d'analogue à la distinction si féconde faite par Sigwart entre le temps *de* l'assertion et le temps *dans* l'assertion. « Il fait jour » n'est pas une même proposition, tantôt vraie et tantôt fausse, mais un énoncé incomplet et indéterminé qui deviendra intemporellement vrai ou faux, dès qu'on aura ajouté le lieu, la date et l'heure, qui restaient « en blanc ». — Cf. p. 1199.

Tout demeure vague et l'on peut dire ce qu'on veut, quand on applique les mots *vrai* ou *faux* à un terme pris comme sujet, ou quand on parle en termes généraux de la vérité d'un « fait » ou d'une « idée ». Savoir exactement quelle est la *lexis* (l'énoncé complet susceptible d'être affirmé ou nié) sur laquelle porte la question, — telle est la condition primordiale de toute discussion utile à ce sujet. C'est encore par là qu'on peut résoudre des ambiguïtés comme celle qu'indiquait ci-dessus M. Maurice Blondel à propos d'un exemple très caractéristique, et que Malebranche a rendu célèbre. « L'agrandissement de la lune à l'horizon » ne peut être dit ni vrai ni faux, car ce n'est pas une proposition complète, ni même une proposition. Mais « la lune observée à l'œil nu paraît plus grande à l'horizon qu'au méridien » ; — « le diamètre apparent de la lune sous-tend toujours le même angle, à très peu près » ; — « la lune a toujours les mêmes dimensions physiques » sont trois assertions différentes, et qui sont vraies toutes les trois. **(A. L.)**

— M. **M. Marsal** nous signale un exemple curieux des équivoques résultant de la formule : « Le vrai, c'est ce qui est » ; d'une part : « Le mal n'a rien de commun avec l'existence ; il ne peut créer, puisque sa force est purement négative ; le mal est le schisme de l'être ; il n'est pas vrai. » Joseph de Maistre, *Considérations sur la France,* I, 60 ; — et d'autre part : « Il n'y a rien de vrai que ce qui scandalise la raison ; l'irrationnel est le signe même de la vérité. » Émile Faguet (résumant Joseph de Maistre), *Politique et Morale,* I, 40.

de l'esprit » : aperçu théorique, manière dont un philosophe se représente les choses ; — 2° Intuition d'une réalité, même purement intelligible. « [La cause souveraine] découvre de simple vue les conséquences les plus éloignées des principes selon lesquels elle agit sans cesse dans tous les hommes, et en un instant. » MALEBRANCHE, *Entretien avec un philosophe chinois*, éd. Jules Simon, t. II, p. 335.

Rad. int. : **A.** Vid ; **B.** Vidaj.

X, Y, Z

Y. Symbole de la proposition parti-totale affirmative (I f A de HAMILTON) dans la notation de W. THOMSON. Voir **U***.

Zermelo (axiome de). — « L'axiome du choix, énoncé pour la première fois par Zermelo, consiste en ce que, étant donné un ensemble quelconque E, il est possible de choisir d'une manière unique et déterminée un élément distingué dans chacun des sous-ensembles de E. » Émile BOREL, *Éléments de la Théorie des ensembles*, ch. VII, p. 200.

« Il est possible » signifie dans ce cas : « on a le droit ». *Axiome* est pris dans cette expression au sens **B** ; c'est proprement un postulat*, au sens **A.**

1. ZÉTÉTIQUE, adj. G. Ζητητικός ; D. *Zetetisch ;* E. *Zetetic ;* I. *Zetetico.*

A. « Les disciples de Pyrrhon furent connus sous quatre noms principaux, qui nous présentent un abrégé de leur doctrine : on les nomma philosophes zététiques, sceptiques, éphectiques et aporétiques. Le premier nom nous les fait connaître comme *chercheurs :* ils poursuivent la science ; le second comme *examinateurs*, etc. » RENOUVIER, *Phil. anc.*, II, 314. Cf. *Éphectiques**.

Substantivement (rare). — D. *Zetetiker.* Philosophe appartenant à cette école.

Zététique (analyse). D. *Zetetische (Analyse) ;* E. *Zetetic (analysis) ;* I. *Zetetica (analisi).*

Qui constitue une recherche. Se dit à peu près exclusivement de l'une des deux formes de l'analyse distinguées par VIÈTE : « La seconde forme d'analyse des Anciens a reçu de Viète le nom de *zététique.* Son objet est l'invention des solutions (ou propositions équivalentes). En fait, c'est le procédé fondamental de la méthode analytique moderne : supposer le problème résolu, établir les relations des conditions sans distinguer entre les quantités connues et les quantités inconnues, aboutir par élimination à une relation finale ne contenant plus que le nombre minimum d'inconnues. » P. TANNERY, *Du sens des mots analyse et synthèse...*, note II aux *Notions de Mathématiques* de J. TANNERY, p. 330.

Cf. *Poristique**.

2. ZÉTÉTIQUE, subst. fém. (rare). — G. Ζητητική ; D. *Zetetik ;* E. *Zetetic ;* I. *Zetetica.*

La doctrine sceptique, en tant qu'elle est considérée comme une recherche. Voir SEXTUS EMPIRICUS, *Hypot. pyrrhoniennes*, I, 7.

Rad. int. : Zetetic.

APPENDICE

Sur **Actif**

Ed. Claparède a fait remarquer que ce mot était pris couramment en deux sens très divers, qui ont créé beaucoup d'équivoques, notamment, dans la question de ce qu'on nomme « l'école active ».

« Dans une première acception, *activité* a un sens fonctionnel... Est active une réaction qui répond à un besoin, qui est déclenchée par un désir ayant son point de départ dans l'individu qui agit, par un mobile intérieur à l'être agissant. Dans ce sens n° 1, *activité* s'oppose à contrainte, à obéissance, à répugnance ou indifférence.

« Dans sa seconde acception, *activité* signifie effectuation, expression, production, processus centrifuge, mobilisation d'énergie, travail. Ici, activité s'oppose à réception, à idéation, à sensation, à impression, à immobilité. Pour bien faire comprendre ce que j'entends, voici des exemples. Je désire apprendre une poésie : je la lis plusieurs fois, puis, détournant mes yeux du livre, j'essaie de la réciter par cœur. La *lecture* de cette poésie était passive, et ce n'est qu'au moment où j'ai tenté de la *réciter* par cœur que j'ai passé à l'attitude active... Ou bien encore, je lis à quelqu'un des couples de mots comme *cheval-voiture*, *ciel-nuage*, etc., en le priant de les retenir. Ensuite je me borne à lui donner une série de mots, en le priant de *trouver lui-même* une association à chacun de ces mots. Dans le premier cas mon sujet était dans l'attitude passive ; dans le second cas, dans l'attitude active.

« Récapitulons sous forme de tableau ces deux sortes d'activité, avec les caractères propres à chacune d'elles, et à leurs opposés :

1. Sens fonctionnel		*2. Sens d'effectuation*	
Activité	*Passivité*	*Activité*	*Passivité*
Besoin, intérêt	Dégoût	Expression	Impression
Désir	Indifférence	Production (ou reproduction)	Réception
Discipline intérieure	Discipline extérieure	Extériorisation	Idéation
Mobiles intérieurs	Mobiles extrinsèques	Réaction	Sensation
Consentement du sujet	Résistance	Processus centrifuge	Processus centripète
Spontanéité, liberté	Contrainte, obéissance	Invention	Compréhension
Attention spontanée	Inattention, attention volontaire (avec effort)	Mouvement	Immobilité
		Travail (école-atelier)	Lecture (école livresque)

« L'activité au sens n° 2 peut être associée aussi bien à l'activité qu'à la passivité au sens 1 » et réciproquement. « De là quatre cas différents. Si j'écris une lettre parce que je le désire, je suis actif à la fois au sens 1 et au sens 2. Si j'écris une lettre parce qu'on m'y oblige, je ne suis actif qu'au sens 2, je suis passif au sens 1. Si j'écoute la réponse à une question que j'ai posée, je suis actif au sens 1, mais passif au sens 2. Enfin si l'on me traîne entendre une conférence sans intérêt pour moi je serai passif au sens 1 et au sens 2. » — Ed. Claparède, *La psychologie de l'école active*, L'Éducateur, 15 décembre 1923, recueilli dans *L'éducation fonctionnelle*, p. 205-207.

Pour lui, l'expression « école active » doit s'entendre essentiellement au sens fonctionnel » (sens n° 1).

Sur **Action**

Lettre de Maurice **Blondel** à André Lalande au sujet de la première rédaction de cet article. (Voir le *Bulletin* de la Société de Philosophie, juillet 1902) :

« Loin d'opposer ou de préférer l'action à la connaissance et d'y voir quelque chose d'*alogique*, je considère :

« D'une part, que la connaissance en est un extrait partiel (réduction, projection plane, ou anticipation inadéquate).

« D'autre part, que le progrès de l'action fait le progrès même de la pensée, comme le progrès même de la pensée conditionne et détermine le progrès de l'action : ainsi dans une roue qui avance en tournant, les rayons tantôt précèdent, tantôt dominent, tantôt suivent, tantôt subissent l'essieu ; les uns reviennent en arrière pendant que les autres vont en avant ; et ce mouvement régressif est une condition de la propulsion du système total, comme la réflexion intellectuelle est un moment du dynamisme général de la vie, moment à certains égards essentiel et dont on peut montrer qu'il est lié intelligiblement à la solution ou à l'explication de l'ensemble. — D'où, en étudiant l'action, je puis dire que, servant encore la cause de la pensée, j'ai tendu à rendre de plus en plus profondément *intelligible* ce qui n'est pas immédiatement et spécifiquement *intellectuel*.

« Ainsi je n'admets pas que le mot *action* désigne quelque chose d'EXTÉRIEUR, de définitivement réfractaire, d'essentiellement impénétrable à l'intelligence ; j'admets que l'intelligence est INTÉRIEURE à l'action, qu'elle cherche peu à peu à l'égaler, à l'expliciter, et qu'elle doit finir par l'orienter et la gouverner. Retournant donc la thèse intellectualiste, quant à la méthode sinon quant aux conclusions ultimes, je soutiens (contre M. Lapie par exemple) que le problème logique n'est qu'un aspect du problème de l'action (cf. mémoire présenté par moi au Congrès de Philosophie de 1900, sur la logique de l'action).

« Et s'il est vrai que ce terme d'*action* désigne quelque chose « d'antérieur » et par là même à certains égards de « supérieur » à l'entendement réfléchi et à la pensée discursive, je maintiens qu'en même temps il désigne quelque chose de coïncidant ou de concomitant, puis en outre quelque chose de postérieur ou de subséquent : en sorte que j'etudie, dans l'action, ce qui précède et prépare, ce qui produit et nourrit, ce qui suit et développe le fait même de la pensée distincte. La pensée, en effet, n'est pas d'abord, n'est pas exclusivement représentation ou lumière : elle est une force, elle est un rouage dans le dynamisme de la vie mentale ; aussi convient-il d'étudier, dans toute pensée, les conditions d'où elle procède, les tendances qu'elle exprime, les résultats qu'elle produit et qui en sont la cause finale.

« Donc, au lieu de restreindre le terme d'*action* à un sens partiel et dérivé, j'essaie de déterminer la signification fondamentale à laquelle sont subordonnés tous les sens qu'il comporte. Les actions particulières, comme les pensées isolées auxquelles s'attache la réflexion immédiate ou la connaissance empirique, ne sont que des abstractions, c'est-à-dire des parties artificiellement coupées comme des tranches dans un tout dont il importe à la science de restituer l'unité et de comprendre le déterminisme. De même qu'il y a une physique pour systématiser les faits qui, de nature sensible, ne sont pourtant perçus par les sens que d'une façon fragmentaire et discontinue, de même il y a une science qui étudie l'action, l'action unique qui se déroule à travers les actions particulières, l'action, c'est-à-dire les tenants et aboutissants qui, à partir de la pensée comme d'un foyer virtuel, nous découvrent peu à peu le foyer réel et nous font comprendre la loi de convergence ou de diffusion des rayons.

« Agir, en cette acception forte et complète, c'est chercher l'accord du connaître, du vouloir, et de l'être ; c'est dégager les données et rendre explicite l'état dont l'entendement réfléchi n'est qu'une résultante ; et c'est calculer, d'après l'impulsion initiale, les conclusions ou solutions finales. C'est aussi expliquer ou mesurer l'importance de l'intervention de la pensée dans la vie. Et c'est préposer à la logique abstraite et faillible de la réflexion la logique réelle et inéluctable qui gouverne infailliblement notre destinée, en faisant peu à peu produire à tout ce qui est semé en nous et par nous ses fruits légitimes.

« Et au fond c'est une sorte de *panlogisme* que je propose, une réintégration totale de la vie dans la pensée, qui en devient la sanction, un effort pour reprendre en sous-œuvre et pour ratifier pleinement, du point de vue de la réflexion et de la liberté, cela même qui est imposé, subconscient, spontané. Ce que nous appelons notre action semble, pour peu qu'on analyse, reposer en définitive sur un fond de passivité. Comment est-il faisable et même inévitable que cette passivité foncière soit vraiment une action et soit notre action ? Comment en un mot sommes-nous ? Voilà le problème ultime que pose la science de l'action et même la philosophie tout entière. Ainsi s'explique non seulement ce *fieri** perpétuel qui rompt en nous tout équilibre et fait de l'inquiétude l'état normal de tout homme, mais encore l'*esse*[1] qui nous rend *causa nostri*[2], et sans lequel il n'y a rien.

« Le terme *alogique* que vous proposez pour le sens F, me paraît aussi inexact, plus inexact que le serait le terme d'amathématique pour désigner la géométrie non euclidienne. Je me propose en effet d'établir une Logique Générale dont la Logique Aristotélicienne, Baconienne ou Hégélienne ne serait qu'un cas particulier. Ne pensez pas non plus qu'il s'agisse de légitimer irrationnellement des croyances mystiques ; j'use de la raison, pour la raison. Mais si j'ai paru anti-intellectualiste, c'est parce que je veux conquérir à la rationalité des domaines que la philosophie de l'idée — qui n'est pas celle de l'intelligence et de l'intelligibilité — exclut, à force de se restreindre à ce qui est foyer virtuel de lumière, abstraction faite des conditions réelles et des sources vitales. »

Sur **Action** (« **Principe de la moindre action** »)
Communication de M. **René Berthelot**

« Le principe de moindre action a joué un rôle important dans les discussions de philosophie scientifique du XVIIIe siècle, et tient de nouveau une grande place dans les débats des physiciens contemporains. — Il a été énoncé d'abord par FERMAT, sous une forme exclusivement scientifique, et il a reçu de lui son nom. Fermat lui a rattaché la loi d'après laquelle le chemin optique est un minimum (en d'autres termes, d'après laquelle la lumière directe, réfractée ou réfléchie, suit la *brachystochrone*, c'est-à-dire le chemin qu'elle peut parcourir dans le temps le plus court possible). Il eut à ce sujet une polémique avec Descartes. — LEIBNIZ a attribué au principe de la moindre action une signification métaphysique plus large. Il lui a donné pour équivalents les énoncés suivants : *Natura nihil facit frustra ; natura agit per vias brevissimas*[3] (BODEMANN, *Leibniz-Handschr.*, p. 89 et *passim*).

« Au XVIIIe siècle, MAUPERTUIS, à son tour, lui attribua à la fois une signification scientifique d'ordre technique et une portée philosophique : il en déduisit les lois de la réflexion et de la réfraction de la lumière, ainsi que celles du choc des corps (1744 et 1746) et il soutint que c'est le principe essentiel de la mécanique et de toute la science de la nature. Il l'appelait encore *loi d'économie (lex parcimoniae)*, expression qui fut tournée en ridicule par Voltaire, alors établi à Berlin, comme Maupertuis. Dans la polémique suscitée par ces assertions et qui entraîna la brouille de Voltaire avec Frédéric II, Euler, qui avait pris le parti de Maupertuis, donna du principe une formule mathématique « plus générale et plus rigoureuse » (écrit Lagrange), dont « la première idée » se trouve dans son traité de 1744 sur les *Isopérimètres*. Lagrange, dans sa *Mécanique Analytique*, établit le principe de la moindre action en s'appuyant sur celui des forces vives et le considère par suite comme valable dans les mêmes conditions ; il l'énonce en ces termes : « La somme des produits des masses par les intégrales des vitesses multipliées par les éléments des espaces parcourus $\left(\text{c'est-à-dire } \Sigma m \int v ds\right)$ est constamment maximum ou minimum. »

1. « L'être. » — 2. « Cause de nous-mêmes. » — 3. « La nature ne fait rien en vain ; la nature agit par les voies les plus courtes. »



« Plus généralement, on peut dire que dans l'exposé de la mécanique qui s'inspire des idées de d'Alembert et qui déduit la dynamique de la statique, cette formule mathématique se démontre à titre de simple théorème à partir des lois générales du mouvement et de l'équilibre. — Mais au XIXe siècle, le mathématicien HAMILTON entreprit de déduire au contraire la statique de la dynamique ; et revenant, sur le terrain purement scientifique, à une thèse assez voisine de celle de Maupertuis, il fit reposer toute la dynamique (et avec elle toute la mécanique) sur le seul principe de la moindre action. Il nomma *fonction caractéristique* de tout problème de dynamique l'intégrale $\int_0^t dt.\Sigma mv^2$, qui figure dans son énoncé du principe de la moindre action et de laquelle ce principe affirme qu'elle est minimum ou maximum, ou, d'une façon plus générale, que sa variation est nulle. Hamilton, dans son exposé, conserve au principe le caractère d'une formule de continuité, caractère que présentaient, depuis Leibniz et Newton, toutes les expressions de la physique mathématique. Pour éviter toute ambiguïté dans l'usage qu'ils font de l'idée d'action et du principe de la moindre action, et pour ne pas confondre des énoncés différents, les physiciens contemporains emploient les termes d' « action maupertuisienne » et d' « action hamiltonienne » ; ils désignent aussi celle-ci sous le nom de « fonction hamiltonienne » ou d' « intégrale hamiltonienne »[1]. — Aux yeux d'un certain nombre de physiciens contemporains, le principe de la moindre action possède une importance capitale : dans la théorie einsteinienne de la « relativité généralisée », en effet, l'action est, avec l'entropie, la seule notion de la physique qui subsiste sans modification, parce que sa grandeur est indépendante du système de référence adopté (invariante vis-à-vis des transformations de coordonnées, d'après Einstein et Hilbert ; et aussi vis-à-vis des transformations de l'étalonnage d'après Weyl) ; la notion d'action paraît donc plus fondamentale à ces physiciens que les notions de force et d'énergie (cf. p. ex. EDDINGTON, dans *Espace, Temps, Gravitation*, p. 183 de la trad. française : « L'action est donc... le produit de l'énergie par le temps et c'est une grandeur bien plus fondamentale que la masse ou l'énergie. » *Ibid.*, p. 239 : « L'action passe généralement pour la chose la plus fondamentale de l'univers réel de la physique »). De là l'intérêt qu'il y a pour ces savants à exposer les lois de la mécanique et même plus généralement les lois de la nature en les ramenant au principe de la moindre action : cet exposé en effet serait indépendant de tout système de référence particulier. Précédemment le physicien LARMOR avait déjà rattaché à ce principe, outre les lois de la mécanique classique, celles qui régissent le champ électromagnétique (conformément à la tendance de Maxwell et de Lorentz, qui se proposaient d'expliquer mécaniquement les lois des phénomènes électromagnétiques, comme la théorie mécanique de la chaleur permettait d'expliquer les deux principes de la thermodynamique). — On doit au géomètre HILBERT un exposé (1915 et 1917) qui rattache également au principe de la moindre action la loi de gravitation modifiée par Einstein. L'exposé de Hilbert a pu sembler d'abord résoudre le problème posé par Maupertuis, en utilisant les ressources de la physique et des mathématiques modernes ; mais les difficultés, jusqu'ici insurmontables, que soulèvent, dans cette interprétation des faits physiques, la théorie des électrons et l'existence des *quanta* (ou unités élémentaires discontinues) d'action, a conduit plusieurs des physiciens « relativistes », après avoir fait usage du principe, à en mettre l'exactitude en doute. Par exemple Weyl : « Nous doutons cependant que la fonction hamiltonienne corresponde à la réalité. » (*Espace, Temps, Matière*, trad. française faite sur la 4e édition, 1921, p. 273 ; cf. de même à la page 259 ; dans la troisième édition allemande, voir la page 261). Un autre physicien relativiste, Eddington, termine sa discussion dans les termes suivants : « Que conclure de ce qui précède, sinon l'*inexactitude* du principe général de la Moindre Action? » (*Espace, Temps, Gravitation*, Partie Théorique, p. 110 de la trad. française). Il ajoute : « Bien entendu, il ne peut être question ici de considérer ce principe

1. Expressions employées d'abord par Henri Poincaré, dans *Les Méthodes nouvelles de la mécanique céleste*, au chapitre intitulé : « Diverses formes du principe de la moindre action. »



comme inexact dans son application à la mécanique ordinaire et à l'électrodynamique. Seulement l'essai qu'on a fait de le généraliser... se montre maintenant condamné à un échec certain. Néanmoins on peut modifier le principe de moindre action... de telle manière qu'il prenne une signification. Dans l'univers réel, l'espace-temps occupé par la matière (électrons) n'est qu'une fraction extrêmement faible de l'espace-temps vide. La moindre action est donc une tendance très générale, mais avec des exceptions. La théorie des *quanta* fait supposer que la loi rigoureuse de l'action n'est probablement pas la loi de l'action stationnaire, mais celle de sa variation discontinue : sous cette forme modifiée il se peut que la loi soit universelle. On admet en général que le principe de moindre action englobe la totalité des lois continues de la nature et il est plutôt contraire à l'ordre habituel de nos idées de dire que la justification du principe (si toutefois il y en a une) doit reposer sur la structure réelle et discontinue de la matière. » (*Ibid.*, p. 110-111.)

Sur **Arbitre (Libre Arbitre)**
Note du P. **Louis Laberthonnière**

« Dans le langage de tout le monde, libre arbitre signifie liberté de choisir, d'opter entre des choses différentes ou opposées. Mais n'y a-t-il pas lieu d'indiquer combien se distinguent profondément les uns des autres ceux qui, d'une part, admettent que le choix ne porte et ne peut porter que sur les *moyens*, parce que, selon eux, la fin à atteindre est imposée par la nature, ou par la volonté de Dieu, — et ceux qui, d'autre part, admettent que le choix porte essentiellement sur la *fin*, parce que, selon eux, la fin que nous avons à atteindre, pour nous être proposée obligatoirement, ne nous est pas imposée nécessairement, et qu'en conséquence il dépend de nous de la vouloir, ou de vouloir son contraire ?

« Parmi les premiers se range saint Thomas, qui suppose que Dieu, en faisant exister le monde et en l'organisant, vise à réaliser un *plan*, par lequel se manifestent ses perfections, où chaque être, par conséquent, a sa place marquée, ceux-ci pour manifester telle perfection, ceux-là telle autre, les élus sa miséricorde, les réprouvés sa justice (*Somme théol.*, I, qu. XXIII, art. 5) ; en sorte que, de ce point de vue, si les hommes s'agitent dans le temps et dans l'espace, et si on peut dire qu'ils sont libres dans leurs agitations, en ce sens que, phénoménalement, ils ne sont pas déterminés à faire ceci plutôt que cela, Dieu néanmoins les mène là où il a besoin qu'ils soient pour que son *plan* se réalise.

« Parmi les seconds se range, par exemple encore, Origène, qui, lui, admet que Dieu, en faisant exister le monde, vise, non pas à réaliser un plan préconçu dont les individus que nous sommes ne seraient que les matériaux, comme des pierres pour un édifice qu'un architecte construit, mais à susciter à l'être et à la vie des « créatures raisonnables » qui, tout en n'existant que par lui, existent en elles-mêmes et pour elles-mêmes et, à ce titre, sont vraiment autonomes d'une autonomie telle qu'il leur appartient de décider de leur sort final ; en sorte que si Dieu est leur fin, si elles doivent le vouloir comme tel parce qu'il est leur principe, c'est néanmoins librement qu'elles ont à le vouloir et qu'à tout moment leur volonté peut se détourner de lui. — C'est donc bien la *fin* ici qui est l'objet de l'action et non pas seulement les *moyens*, accidents ou circonstances au milieu desquels nous nous agitons temporellement et spatialement.

« A côté d'Origène, il y en aurait d'autres à citer qui ont donné cette portée au libre arbitre : tel Jansénius. Celui-ci en effet se représente le premier homme comme sorti parfait des mains de Dieu, mais mis en demeure, pour jouir de cette perfection, de ratifier librement sa dépendance, c'est-à-dire de reconnaître Dieu pour principe en le prenant pour fin. Si ensuite Jansénius en vient, lui aussi, à dire que les individus que nous sommes n'ont pas le pouvoir de choisir leur fin et qu'ils sont, soit déterminés au mal et à la perdition par la nature, soit déterminés au bien et au salut par la grâce, c'est en conséquence de la perversion foncière dont, d'après lui, nous avons hérité du premier homme, lequel, par sa désobéissance

initiale, s'est constitué, et a constitué avec lui la nature humaine dans le mal.
« Mais la conception du libre arbitre comme pouvoir de choisir, d'opter entre deux fins contraires, n'est pas liée à l'idée d'une perfection primitive de l'homme : tant s'en faut ! Et en définitive, tous ceux qui admettent que la moralité consiste à prendre parti dans l'absolu, à engager sa responsabilité relativement au principe même de l'être et de la vie, tous ceux-là, de quelque manière et dans quelque condition qu'ils se représentent que le dynamisme vital nous amène à opter, conçoivent l'option comme un choix entre des fins contraires. Être libre, pour eux, c'est être capable de vouloir efficacement que l'univers, en tant qu'on en fait partie, devienne ceci et non pas cela. — C'est le cas de saint Paul nous conviant à nous faire les coopérateurs du Christ, comme c'est le cas d'Edmund Claye, dans *Alternative*, nous mettant en présence d'un principe du mal et d'un principe du bien et proclamant qu'il dépend de nous de travailler avec l'un ou de travailler avec l'autre.
« Quoi qu'on pense sur le fond des choses, il me semble que le sens du mot libre arbitre, pour ceux qui font du libre arbitre un choix seulement entre les *moyens*, est trop différent du sens que prend ce mot chez ceux qui en font un choix entre les fins, pour qu'on puisse s'abstenir de noter cette différence. »

Sur **Atome**

Notes d'**Émile Meyerson** et de M. **René Berthelot**

Sur le sens **B** (l'atome chimique). — « A la suite de la théorie de Dalton et des conceptions sur la structure de la molécule qui s'y rattachent, le terme atome est arrivé à signifier la particule *minimum* (tout d'abord supposée idéale, mais à laquelle des découvertes récentes ont permis d'assigner un poids et des dimensions mesurables) d'un élément chimique. Cette particule n'était point conçue comme véritablement simple, ni même comme indivisible : Lavoisier déjà hésitait à placer sur le même rang tous les éléments dont il supposait l'existence et paraissait plutôt enclin à admettre que certains, tels que l'oxygène, l'azote ou l'hydrogène, étaient plus simples que les autres, qui n'auraient donc été que des composés d'un ordre particulier ; et, une génération à peine après lui, Prout formula sa fameuse hypothèse, selon laquelle tous les éléments ne seraient que des composés d'hydrogène. Mais on supposait que l'atome ne pourrait être réduit sans que les propriétés qui nous apparaissent comme caractérisant l'élément fussent altérées. C'est ainsi qu'on en est venu à parler couramment de « *Constitution des atomes* » (c'est le titre d'un livre de M. Berthoud, Paris, 1922, Payot) et que l'on a mis en avant, dans cet ordre d'idées, toute une série de conceptions plus ou moins heureuses, telles que celles de MM. J. J. Thomson, Rutherford, Niels Bohr ou Sommerfeld, dont certaines jouissent d'une vogue considérable et qui d'ailleurs ne semble point imméritée, étant donné le nombre et la ténuité des constatations dont elles rendent compte. — Ajoutons cependant que le concept fondamental même de l'atome chimique, tel que nous venons de le définir, se trouve quelque peu battu en brèche par la notion des *éléments isotopes* de M. Soddy, qui implique que l'atome d'un élément peut se trouver diminué, d'un ou plusieurs de ses constituants, tout en conservant l'ensemble de ses qualités chimiques et physiques. » **(Emile Meyerson.)**
« Le sens positif attribué en chimie au mot *atome* a évolué au cours du XIXe siècle ; plusieurs savants, notamment Marcellin Berthelot et Lord Kelvin (Sir William Thomson) ont insisté sur l'idée que l'atome chimique n'est ni absolument indivisible, ni sans doute absolument éternel, et que ses propriétés, peut-être aussi son apparition et sa destruction éventuelles, doivent pouvoir être rattachées à la nature des mouvements qui animent ses parties. Lord Kelvin a essayé de représenter l'atome comme un mouvement tourbillonnaire d'une stabilité presque parfaite : c'est ce qu'on appelle « l'atome-tourbillon » de Lord Kelvin. Le physicien anglais J. J. Thomson, s'appuyant sur son hypothèse des électrons, a tenté de compléter cette représentation en considérant l'atome comme composé d'électrons

chargés d'électricité négative, et situés à l'intérieur d'une sphère formée d'électricité positive : c'est ce qu'on nomme l' « atome » ou le « modèle de J. J. Thomson ». (J. J. THOMSON, *The corpuscular theory of matter*, 1907). A la suite des découvertes concernant la radio-activité, le physicien britannique RUTHERFORD, rectifiant et précisant ce schéma, a imaginé ce qu'on nomme l' « atome » ou le « modèle atomique » de Rutherford (RUTHERFORD et ROYDS, *Philosophical Magazine*, XVII, 1909, p. 281). L'atome de Rutherford consiste en un noyau central chargé d'électricité positive, autour duquel se meuvent des électrons chargés d'électricité négative ; les corpuscules qui constituent l'atome seraient identiques à certaines catégories de particules radiantes. Enfin le chimiste danois BOHR a précisé à son tour le schéma de Rutherford, en s'appuyant notamment sur la théorie des *quanta* d'action énoncée par Planck : il a représenté l'atome d'hydrogène, et par extension tous les atomes, comme une sorte de système solaire en miniature où les électrons qui circuleraient autour du noyau central obéiraient à quatre lois : les trois premières seraient analogues aux lois de Képler, et le *quantum* de Planck figurerait dans la quatrième ; c'est ce qu'on appelle souvent l' « atome de Bohr » ou « la théorie atomique de Bohr ». (Niels BOHR, *Philosophical Magazine*, XXVI, 1913, p. 1 et p. 476.) Cette représentation, qui permet de rendre compte des propriétés de l'atome d'hydrogène, est d'ailleurs insuffisante pour les autres corps simples, même pour l'hélium : d'où diverses hypothèses nouvelles qui ont été proposées depuis quelques années pour compléter ou pour rectifier le schéma de Bohr ; hypothèses qui d'ailleurs sont encore très loin de pouvoir résoudre le problème. » (*Communication de* M. **R. Berthelot.**)

Sur le sens **C.** — « Les expressions comme « atome d'électricité », « atome d'action », etc. (où le mot *atome* ne figure jamais seul, et qui ont été employées occasionnellement, à une époque récente, dans des travaux de philosophie scientifique) désignent des unités élémentaires, finies et discontinues, de certaines quantités physiques, comme par exemple l'électricité ou l'action, au sens mécanique de ce terme (voir ci-dessus, *Action*, **C**). Ces unités élémentaires sont habituellement nommées *électrons* pour l'électricité (J. J. Thomson) et *quanta* pour l'action (Planck). Par exemple : « On comprend les atomes de matière ou les atomes d'électricité, parce qu'il y a conservation de la matière et de l'électricité ; on comprendrait de même les atomes d'énergie, parce qu'il y a conservation de l'énergie... » H. POINCARÉ, *La théorie du rayonnement et les Quanta* (Rapports et discussions de la réunion de Bruxelles, 1912, p. 117.) — « Nous avons vu... que l'atomicité ne se limitait pas uniquement à la matière et à l'électricité ; le quantum, dont l'importance est tellement capitale dans la physique moderne, est visiblement un atome d'action. (It has appeared, however, that atomicity is by no means confined to matter and electricity : the quantum, which plays so great a part in recent physics, is apparently an atom of action.) » EDDINGTON, *Space, Time, and Gravitation* (1920), p. 199, trad. fr. (1921), p. 246. — Daniel Berthelot parle d' « atome de capacité », en remarquant que chaque espèce d'énergie est le produit de deux facteurs, un facteur « d'intensité » qui varie d'une façon continue, et un facteur de « capacité », qui se compose d'unités élémentaires, variant d'une façon discontinue : de chacune de ces unités, on peut dire que c'est « l'atome de capacité » pour cette énergie ; le *quantum* de Planck serait l'unité élémentaire de « capacité » de l'énergie radiante, son « atome de capacité ». (*Les facteurs élémentaires discontinus de l'énergie et la théorie des quanta*, troisième partie du Mémoire publié dans le *Bulletin* de la Société internationale des Électriciens (1916), 3e série, tome XVI, nos 53 et 55, p. 180.) — On doit reconnaître que cet emploi nouveau du mot *atome* par un certain nombre de physiciens est conforme à l'étymologie grecque du mot : ἄτομον désigne en effet un terme « indivisible », terme qui n'est pas nécessairement un objet matériel ; Aristote, par exemple, qualifie d'ἄτομον les « formes » logiques. D'autre part aucune ambiguïté n'est possible, car dans ce sens plus général, le mot *atome* n'est pas employé isolément, comme lorsqu'il s'agit de l'atome de Démocrite, ou de l'atome ordinaire de la chimie moderne. » — (*Communication de* M. **R. Berthelot.**)

Sur le sens **D** (« Atome psychique »). — « Ce terme a été employé dans la dernière partie du XIXe siècle, et depuis lors. Par exemple Émile Boutroux, dans un cours (inédit) sur les *Origines de la philosophie critique*, professé en Sorbonne en 1890-1891, disait au sujet de Locke : « Sa thèse est une construction métaphysique analogue à celle de l'atomisme : au moyen d'un certain nombre d'éléments simples il cherche à expliquer nos idées. Il avait surtout lu Gassendi et Descartes, et il transporte le mécanisme dans l'ordre psychique. Il ne le transporte pas tel quel, mais très habilement et en l'adaptant à son sujet : il part, non des atomes de Démocrite, mais d'atomes psychiques ; il attribue à l'esprit humain une faculté d'association et de dissociation de ces atomes : et il explique par là toutes nos idées. » Et plus loin, dans la même leçon (que suivait une leçon sur Berkeley) : « Locke explique tout, même les idées métaphysiques comme la causalité, sans recourir à autre chose qu'à ses atomes psychiques. Dès lors, puisque le monde matériel est un support inutile, pourquoi ne pas le rejeter ? »

William James, dans sa *Psychology*, tome I (publié en 1890), déclare, à la page 604, qu'on ne peut « se flatter d'avoir porté un coup grave à la psychologie de l'association quand on a démoli la théorie des idées atomistiques... » (*atomistic ideas* dans le texte anglais). De même John Dewey écrit : « Dans toute sa *Psychologie*, James donne une allure philosophique à cette conception (celle du « courant continu de la conscience ») en l'employant à critiquer l'atomisme de Locke et de Hume... » *Le développement du pragmatisme américain* (Revue de Métaphysique et de Morale, XXIX, octobre 1922, p. 424).

Le terme « atomistique », employé en un sens métaphorique à propos de l'esprit, semble apparaître pour la première fois chez les philosophes romantiques allemands. Friedrich Schlegel, notamment, en a fait usage dans ses *Philosophische Vorlesungen* (p. 78-80) en disant que la création du langage est une création d'un seul jet, qu'elle est comparable à un poème qui résulte de l'idée du tout et non de la réunion *atomistique* des parties. F. Schlegel vise dans ce passage, pour la critiquer, la théorie de Condillac sur l'origine du langage ; et il y a là une application de la thèse générale des philosophes romantiques, qui opposent aux théories « mécaniques » ou « atomistiques » de l'esprit (termes par lesquels ils désignent les théories des penseurs français du XVIIIe siècle) une théorie qu'ils qualifient d'« organique » ou de « vitale ». — Renan, dans son *Origine du langage*, a employé de son côté l'adjectif *atomistique* pour traduire et résumer F. Schlegel.

Prises en ce sens, les expressions « atomes psychiques, atomisme psychologique », me semblent à conserver, car elles ont l'avantage de mettre en lumière des analogies importantes entre l'atomisme, au sens physique du mot, et certaines théories psychologiques.

D'autre part, il est arrivé à William James d'employer le mot « atome » dans un sens plus général encore, en défendant la théorie, soutenue déjà avant lui par Renouvier, d'après laquelle l'être, physique ou psychique, croît, dans le temps comme dans l'espace, par une addition subite de certaines unités indivisibles et toujours nouvelles, qui ne se conservent pas identiques à elles-mêmes pour se combiner ensemble de diverses manières. Ces unités, dont l'existence est inconciliable avec la divisibilité infinie des faits matériels ou des phénomènes psychiques, tels qu'ils sont directement perçus, ont été parfois, pour cette raison, qualifiées d'« atomes » par le philosophe américain : « Si cependant nous prenons le temps et l'espace comme des concepts, non comme des données de la perception, nous ne voyons pas bien comment ils peuvent avoir cette constitution atomistique. Car si les gouttes ou atomes sont eux-mêmes sans durée ou sans extension, il est inconcevable qu'en en additionnant un nombre quel qu'il soit, il résulte de là des temps ou des espaces. » (Traduit sur la page 155 de *Some problems of philosophy*[1], par W. James, 1911.) — Ce sens du mot demeure conforme à son étymologie, puisqu'il désigne toujours un « indivisible » ; mais il s'écarte sur la plupart des points de l'« atomisme » des physiologues grecs : car non seulement il désigne des changements dans le temps, des phénomènes psychiques, et non plus exclu-

1. *Quelques problèmes de philosophie.*



sivement des corpuscules matériels : mais encore les indivisibles dont il est question ne sont plus ni homogènes, ni éternels, ni invariables, ni même discontinus au sens mathématique et précis de ce mot (car entre ces indivisibles on ne peut pas intercaler de termes intermédiaires et leur existence se concilie d'après James avec celle du courant continu de la conscience). Il est sans doute difficile de pousser plus loin la dissociation du sens que le mot « atome » avait reçu chez Démocrite ; et on doit se demander si ce dernier emploi du terme n'est pas abusif, en raison des équivoques qu'il risque d'entraîner. » — (*Communication de* M. **René Berthelot.**)

Sur **Civile (Liberté)**

L'expression « *Liberté civile* » paraît être à l'état naissant dans *L'Esprit des Lois*. La définition fondamentale que Montesquieu y donne de la liberté : « Le droit de faire tout ce que les lois permettent » (XI, 3) s'applique, d'après le contexte, à ce qu'il vient d'appeler « *liberté politique* ». Il distingue deux formes de celle-ci ; l'une relative à la constitution de l'État, l'autre à la vie privée et à la sûreté du citoyen (XI, 1 ; XII, 1, 2) ; mais dans aucun de ces passages il n'use de l'expression « liberté civile ». Il en est de même quand il reprend plus tard cette définition avec une variante plus précise : « La liberté consiste principalement à ne pouvoir être forcé à faire une chose que la loi n'ordonne pas ; et on n'est dans cet état que parce qu'on est gouverné par des lois civiles ; nous sommes donc libres parce que nous vivons sous des lois civiles. » (XXVI, 20.)

« *Liberté civile* » se rencontre cependant en plusieurs endroits de l'ouvrage ; l'auteur l'oppose surtout à « l'esclavage proprement dit » qu'il distingue de « l'esclavage politique », et qu'il appelle aussi « esclavage civil » (*Ibid.*, XV, 1, 6, 9, 13) ; il l'oppose également au droit qu'avait le créancier, dans l'ancien droit romain, de retenir prisonnier son débiteur : « Le crime de Sextus donna à Rome la liberté politique ; celui de Papirius y donna la liberté civile. » (XII, 21.) La distinction de l'ordre politique et de l'ordre civil, et celle de l'un et de l'autre avec l'ordre religieux, l'ordre domestique, etc., sont d'ailleurs fréquentes dans *L'Esprit des Lois*. Voir notamment XXVI, 1.

De là vient sans doute l'usage de cette expression, pour désigner le droit qu'a l'individu de disposer de sa personne, de ses biens, et de décider lui-même sans contrainte de ses actions, dans les limites établies par la loi, cette liberté s'opposant surtout à l'arbitraire des pouvoirs publics, comme on le voit dans les articles des *Déclarations des droits de l'homme* relatifs à la « liberté », notamment dans les articles 6 à 20 de la Déclaration de juin 1793. On la trouve aussi nommée « liberté individuelle », dans laquelle on comprend la liberté personnelle, la liberté religieuse, la liberté d'industrie, la liberté de la presse, l'inviolabilité de la propriété ; et comme condition de celles-ci, le jugement par jurés. Benjamin CONSTANT, *Œuvres*, tome I, 2e partie, 317 ; t. II, 537-555.

(D'après les indications de MM. **Capitant** et **Davy.**)

Sur **Corrélation**

Suivant la manière de mesurer la correspondance entre deux séries, on définit en réalité plusieurs sortes de corrélation qu'il est préférable de désigner par des noms différents :

1° Le *coefficient de corrélation* proprement dit (r) de BRAVAIS-PEARSON :

$$r = \frac{\Sigma xy}{\sqrt{\Sigma x^2 . \Sigma y^2}}$$

x_1, x_2, ... et y_1, y_2 ... étant les écarts des individus 1, 2 ... par rapport à la moyenne, respectivement, pour les deux catégories de mesures confrontées.

2° Le *coefficient de coordination* (ρ) de SPEARMAN :

$$\rho = 1 - \frac{6 \Sigma (a-b)^2}{n(n^2-1)}.$$

Les a_1, a_2, ... et les b_1, b_2, dont on fait la différence pour établir la somme Σ sont les rangs obtenus par les individus 1, 2, ... (de nombre n), respectivement pour les deux catégories de mesures confrontées.

3° *Coefficient d'association* ou de *colligation* (q ou ω) de YULE ou SHEPPARD

$$q = \frac{ad - bc}{ad + bc}$$

a représente le nombre des individus au-dessus de la moyenne ; d, ceux qui sont au-dessous de la moyenne pour les deux catégories de mesures ; b et c, ceux qui sont au-dessus pour l'une et au-dessous pour l'autre, et réciproquement.

$$\omega = \cos U.1°8.$$

U représente le pourcentage d'individus qui sont au-dessus de la moyenne dans l'une et au-dessous dans l'autre pour les deux catégories de mesures.

4° *Rapport de corrélation (correlation ratio)* η, de BROWN et THOMSON, indiquant une relation même non linéaire, cyclique par exemple, de deux séries :

$$\eta = \sqrt{\frac{1 - \sigma^2_{ay}}{\sigma^2_y}}$$

σ_{ay} représente la moyenne des écarts étalons *(standard deviations)* obtenus dans la série des mesures y, en formant un certain nombre de groupes des individus mesurés, suivant l'ordre de classement obtenu dans la série des mesures x ; σ_y est l'écart étalon obtenu par la totalité des individus dans la série des mesures y. Le rapport va de 0 à + 1 et n'indique pas, par lui-même, le sens de la corrélation. » (Note de M. **H. Piéron.**)

On utilise aussi, pour mesurer la corrélation fondée sur la simple présence ou absence simultanée de deux caractères la formule $q = \frac{a - b}{a + b}$, dans laquelle a désigne le nombre de cas où les deux caractères sont réunis, b le nombre des cas où les deux caractères sont séparés.

Sur **Définition**
Différents sens de l'opposition entre
Définition de mots et **Définitions de choses.**

Les *definitiones quid rei*, ou *reales*, et les *definitiones quid nominis*, ou *nominales* sont définies d'une manière générale par MORIN, dans le *Dictionnaire de philosophie et de théologie scolastiques :* « oratio naturam rei declarans » et « oratio quae originem, seu interpretationem et etymologiam nominis explicat ». (Sub v°, I, 767 A.) Cette division est tantôt opposée, tantôt identifiée à une autre division d'origine aristotélicienne et arabe (ALFARABI), celle des *definitiones formales* (définissant par la forme substantielle) et des *definitiones materiales* (définissant par la matière, la cause efficiente ou la fin) : voir les textes d'ALBERT LE GRAND et de GUILLAUME D'OCCAM cités dans PRANTL, *Geschichte der Logik*, III, 107, 366 et suiv., 410. On y trouve également d'autres distinctions : *definitio naturalis*, *definitio metaphysica*, etc., qui ne paraissent pas avoir laissé de trace dans l'usage moderne.

La *Logique de* PORT-ROYAL, adaptant cette opposition aux intentions psychologiques et méthodologiques qui la dirigent, lui donne un sens tout cartésien : si l'on crée un terme nouveau, ou si, prenant un terme préexistant, on convient de lui donner « par définition » tel sens déterminé, on fait une *définition de nom :* les définitions de ce genre sont donc libres, et ne peuvent être fausses, même si le définissant est contradictoire, ou implique une erreur : il s'ensuivra seulement que le défini n'existe pas. Si au contraire, « on laisse au terme qu'on définit son idée ordinaire, dans laquelle on prétend que sont contenues d'autres idées » on a une *définition de chose*, qui peut être vraie ou fausse selon que tel est ou tel n'est pas, le sens communément donné à ce terme (1re partie, chap. XII). — Même distinction dans l'opuscule de PASCAL sur *L'Esprit géométrique.*

Cependant ARNAULD et NICOLE font remarquer dans le même chapitre que « *définition de nom* » se prend aussi quelquefois pour « l'explication de ce qu'un mot signifie suivant l'usage ordinaire d'une langue, ou son étymologie » ; et ils consacrent tout le chap. XIV à l'analyse de ce genre de définition, qu'ils appellent « une autre sorte de définitions de nom » ; chapitre remarquable d'ailleurs, où se trouve déjà nettement exposé ce que nous appelons aujourd'hui l'import des termes.

LEIBNIZ distingue tout autrement les *définitions nominales* et les *définitions réelles*, ou *causales*. Les premières, pour lui, sont celles qui permettent seulement de distinguer un objet des autres ; les secondes, celles qui montrent la possibilité, c'est-à-dire la non-contradiction du défini : « *Nominales* quae notas tantum rei ab aliis discernendae continent ; *reales*, ex quibus constat rem esse possibilem. » *De cognitione, veritate et ideis*, éd. Gerhardt, IV, 424. Cf. *Nouv. Essais*, livre III, ch. III, § 19.

CONDILLAC appelle *définitions de choses* celle qui nous font connaître quelque chose que nous ne connaissions pas ; *définitions de mots*, celles qui énoncent des équivalences entre des termes. Cette distinction, il le fait remarquer, est donc relative à l'état d'esprit de celui qui les entend. De même « qu'une proposition instructive pour un esprit peut n'être qu'identique pour un autre », de même les définitions de mots et de choses ne se distinguent que « par suite de l'impuissance où nous sommes d'embrasser à la fois distinctement toutes les idées partielles que nous avons enfermées dans une notion complexe ». *Art de penser*, Première partie, ch. X : « Des propositions identiques et des propositions instructives, ou des définitions de mots et des définitions de choses. »

KANT a donné à cette opposition deux sens différents. Dans la 1re édition de la *Critique de la Raison pure*, Analytique, livre II, 3e section, il avait écrit : « J'entends ici pas *Realdefinition* celle qui ne se borne pas à substituer au nom d'une chose d'autres termes plus faciles à comprendre, mais celle qui énonce un caractère si clair, que l'objet *(definitum)* puisse être reconnu sûrement dans tous les cas, et qui rend ainsi le concept expliqué utilisable dans ses applications. — L'explication réelle *(die Realerklärung)* serait donc celle qui ne se borne pas à rendre clair un concept, mais aussi la réalité objective de celui-ci ; *nicht bloss einen Begriff, sondern auch die objecktive Realität desselben deutlich macht.* » (A, 242, note.) Dans la 2e édition, il donne à cette expression le sens leibnizien, d'ailleurs vulgarisé pat WOLFF : « Real definiren... d. i. die Möglichkeit ihres Objects verständlich machen[1] » (B. 300) ; il conserve aussi ce sens dans sa *Logique*, § 106. — De plus, il admet la première des deux distinctions faites sous ce titre par la *Logique* de PORT-ROYAL, mais sous le nom de *définitions analytiques* et de *définitions synthétiques* (ou encore *définitions mathématiques :* celles qui ne peuvent jamais être fausses et qui résultent d'une construction décisoire ; ce sont pour lui les seules vraies définitions, les autres ne sont que des « expositions »). *Critique de la Raison pure*, Discipline, 1re section, A. 727 et suiv., B. 755 et suiv. *Logique*, § 100.

HAMILTON distingue, comme le faisait Krug, ainsi qu'on l'a vu plus haut, des définitions *nominales*, *réelles*, et *génétiques* « according as they are conversant with the meaning of a term, with the nature of a thing, or with its rise or production[2]. » Les premières sont pour lui, comme pour Kant, de simples explications, énonçant seulement quelques caractères de défini ; les secondes supposent un concept déjà donné et précédant la définition ; enfin les troisièmes le considèrent dans son progrès ou son devenir. Mais, ajoute-t-il, les mathématiciens appliquent d'ordinaire le nom de *définitions réelles* à ces définitions génétiques, en réunissant toutes les autres sous le nom de définitions nominales. *Lectures on Logic*, XXIV, 83.

Enfin J. S. MILL remarque qu'on appelle d'ordinaire *définition de chose* celle qui contient un postulat d'existence, qui en lui-même est tout autre chose qu'une définition. Il n'y a donc en réalité, selon lui que des définitions de mots. *Logic*, I, VII, § 5.

---

1. « Donner une *définition réelle*... c'est-à-dire faire comprendre la possibilité de son objet. » — 2. « ... suivant qu'elles concernent soit la signification d'un terme, soit la nature d'une chose, soit la génération ou production. »

Sur Dépassement

M. André **Metz** nous signale que *dépasser*, *dépassement* sont devenus usuels en français pour rendre (approximativement) le mot *Aufheben* dans l'emploi qu'en ont fait Hegel et ses successeurs.

Dans la langue allemande courante, ce mot a deux sens nettement distincts : 1° enlever, supprimer ; abroger (une loi) : c'est ainsi que Kant disait avoir voulu « das Wissen aufheben, um dem Glauben Platz zu bekommen » (supprimer la connaissance [du transcendant] pour faire place à la foi). — 2° Garder, conserver : « Obst aufheben », conserver des fruits. L'expression « mettre de côté », en français, peut aussi recevoir ces deux acceptions contraires. Mais cette équivoque n'a jamais été exploitée philosophiquement dans notre langue. Au contraire, elle a joué un rôle de première importance dans la terminologie de Hegel, où le *Aufheben* représente l'acte de conserver et de nier à la fois une thèse d'où l'on part *(aufbewahren und negieren zugleich)*, mouvement par lequel se fait la synthèse* (au sens **D**). « Das dialeklische Moment ist das eigene Sich-aufheben solcher endlichen Bestimmungen der Dinge und des Endlichen überhaupt[1]. » *Encycl.*, § 81. Cf. *Dialectique**, subst., **E ;** adj., **E** et **F.**

Dépassement se dit aussi, en un sens assez différent, de l'activité par laquelle un existant* passe sans cesse à quelque chose de plus, ou d'autre que ce qu'il est déjà. Voir *Projet** et *Situation** (Observations).

Sur Éclectisme

Note de **V. Egger** sur les thèses primitives de l'Éclectisme chez Victor Cousin,et sur l'usage ultérieur de ce mot.

« A mesure que V. Cousin avança dans sa carrière, tout en maintenant, selon ses expressions, *le drapeau de l'éclectisme*, en fait il se réduisit de plus en plus à un système particulier, qu'on peut définir un brillant développement du demi-spiritualisme qu'inaugura chez nous Royer-Collard. » Ravaisson, *Rapport*, § 2. Secrétan fait remarquer de même que Cousin au pouvoir substitua « à l'éclectisme hégélien le spiritualisme éclectique. » La *philosophie de Victor Cousin*, p. 53.

L'éclectisme cousinien, sous sa première forme, fut au contraire une doctrine très hardie, qu'on peut formuler dans les thèses suivantes :

1. Il existe en chaque homme un pouvoir de vérité, un *sens du vrai*, compétent et infaillible, non sur le vrai passager, historique, ou scientifique, mais sur les vérités éternelles et philosophiques. On l'appelle *raison*, *conscience*, *sens commun*, parfois l'*esprit humain* ou la *pensée*. C'est un pouvoir, et c'est mieux qu'un pouvoir, car son acte a déjà un certain degré de réalité. La vérité philosohique est en nous, mais enveloppée, latente, à peine consciente, inconsciente même si rien ne l'éveille à la conscience claire, ou si quelque acte imprudent de la conscience claire la refoule dans l'inconscience qui lui est normale. *Interroger la conscience* signifie donc très souvent appeler à la conscience la pensée inconsciente[2].

2. La réflexion philosophique est l'art de faire monter jusqu'à la conscience claire un fragment de la vérité totale. La pensée humaine est faible ; toujours elle est épuisée par cet effort ; mais son orgueil lui cache et sa faiblesse et sa fatigue : ainsi son acte prend toujours la forme d'un système, vue de l'esprit étroite, qui met en pleine lumière un fragment de la vérité, et rejette le reste dans l'inconscience artificielle qui résulte d'une négation soi-disant corrélative à l'affirmation vraie et partielle.

3. Depuis l'origine de la philosophie, les systèmes ont été si nombreux et si variés qu'ils ont amené à la lumière éclatante de la pensée logique toute la vérité philosophique.

---

1. « Le moment dialectique est le propre dépassement-par-soi-même de telles déterminations finies et du fini en général. » — 2. « Les mots *inconscient* et *subconscient* sont étrangers à la langue philosophique de Cousin et de ses contemporains. Mais il est impossible de ne pas les employer aujourd'hui si l'on veut l'interpréter. » (Note de **V. Egger**).

4. Elle existe donc aujourd'hui sous deux formes :
— cachée, virtuelle, subconsciente dans le sens commun que nous avons tous ;
— claire et formulée, mais à l'état dispersé, dans l'histoire de la philosophie.
5. Sous ces deux formes, elle est à découvrir ; mais une seule méthode y suffira : l'histoire, une fois jugée par le sens commun, laissera un résidu qui sera le sens commun lui-même, la vérité à l'état de claire et pleine conscience. C'est ce que Cousin appelle « réaliser l'éclectisme ».

(Voir les textes de déc. 1817, 1826, 1828, cités dans Janet, *Victor Cousin*. ch. xvii : « L'idée éclectique » ; de plus, cours de 1819-1820 (notamment vol. I, p. 19) et surtout la préface au *Manuel de l'histoire de la philosophie* de Tennemann, traduit par Cousin, particulièrement pages 7-8, définition de l'éclectisme, et post-scriptum à cette préface dans la 2e édition (1839), où se trouve l'expression citée plus haut. On peut considérer cette date comme marquant la fin de sa première philosophie.)

L'exposé de l'éclectisme par Franck n'est donc pas strictement exact quand il présente le système de Cousin comme une pensée unique où « le spiritualisme est le but, l'éclectisme n'est que le moyen ». Il est vrai que celui-ci, en 1853 (*Avant-propos* à la nouvelle édition *Du Vrai, du Beau et du Bien*) et en 1863 (*Lettre à Bersot*, dans *C. R. Acad. des sc. morales*, 1880, 264), déclare subordonner l'éclectisme, « qui n'est qu'une méthode purement historique », au spiritualisme, « qui est notre vraie doctrine, notre vrai drapeau » ; mais cette interprétation n'est pas conforme aux intentions et aux espérances de sa première philosophie, où la méthode éclectique et la conception métaphysique sur laquelle elle s'appuie étaient au contraire l'essentiel.

Le mot éclectisme a été peu usité par les disciples de Cousin. On ne le trouve qu'une fois chez Jouffroy (*De l'éclectisme en morale*, 1825. *Mélanges philosophiques*). Il ne s'en sert pas dans son article *De la philosophie et du sens commun*, consacré cependant à l'apologie des thèses 1 et 2 que nous avons distinguées plus haut. — Le mot est rare également chez Vacherot et chez Saisset (voir les textes cités ci-dessus) ; dans deux leçons d'ouverture de 1850 et 1853 (*Mélanges*, 231-277), ce dernier parle même de Cousin sans employer ce terme.

Il semble au contraire avoir été adopté de préférence par les adversaires de l'école, auxquels il fournissait une occasion de critiques faciles : Saphary (laromiguiériste), *L'Ecole éclectique et l'école française*, 1844 ; A. Fresneau (catholique), *L'Eclectisme*, 1847 ; Eug. Véron (progressiste), *L'Eclectisme et la liberté*, s. d. (postérieur à 1850), etc. — Le mot est également employé, comme synonyme d'école de Cousin, par J. Ferrari, *Les philosophes salariés*, 1849 (pamphlet de gauche) ; Ch. Secrétan, *La philosophie de V. Cousin*, ch. III : « l'Eclectisme » ; Ravaisson, *Rapport*, § 2 (voir plus haut) ; Taine, *Les philosophes classiques au XIXe siècle*, qui écrit indifféremment : « L'éclectisme ou spiritualisme » et un peu plus loin : « L'éclectisme devint la philosophie officielle, et s'appela désormais le spiritualisme. » (Chap. xii : « Pourquoi l'éclectisme a-t-il réussi ? ») Le mot, dans ce cas, finit par être dénué de toute signification intrinsèque pour désigner seulement un groupe historique.

Paul Janet s'est laissé nommer *éclectique* et, dans *Victor Cousin et son œuvre* (1885), il a défendu ce qu'il appelle « l'idée éclectique » (ch. xvii). Mais si ce terme peut lui être personnellement appliqué, c'est dans un tout autre sens qu'à Cousin, et seulement en raison de son tempérament intellectuel, à la fois très critique et très libéral. »

Établissement

M. **René Daude** nous a signalé l'absence de ce mot dans le texte du *Vocabulaire* et a fait remarquer qu'il est usité comme un terme technique dans le programme du baccalauréat : « ... l'établissement des faits... » On trouve aussi dans divers manuels (p. ex. Challaye, *Philosophie scientifique et philosophie morale*, p. 104) : « Etablissement d'une loi. » Voir également p. 112.



La première de ces expressions, dit-il, mérite d'être relevée : « elle correspond à l'idée relativement nouvelle, et unanimement admise aujourd'hui, que le fait scientifique n'est pas purement et simplement donné, mais qu'il faut l'établir ». On pourrait la définir : « Mise en évidence d'un fait dans des conditions qui ne laissent aucun doute sur sa réalité. »

— Il y aurait à ajouter, me semble-t-il, que cet « établissement d'un fait » peut avoir lieu par des méthodes tout à fait différentes suivant qu'il s'agit d'un fait historique (soit unique, comme la prise de la Bastille ; sois durable, comme les lettres de cachet), ou bien d'un fait relevant des sciences de la nature (p. ex. le fait de la circulation du sang, l'existence des rayons cathodiques). — **(A. L.)**

Sur **Exigence.**
Note de M. **Édouard Le Roy**

« J'ai employé le mot exigence en deux cas principaux, qui ne sont, à proprement parler, que deux aspects d'un même cas.

Il y a telle affirmation, première au sens fort — celle de l'acte pensant — que présupposent toute autre affirmation et même toute émission d'hypothèse, ouverture de problème, ou genèse de doute. La négation correspondante est, non pas seulement interdite, mais impossible, parce que pour se produire, elle-même en appellerait à l'affirmation en cause, périssant ainsi dès l'abord dans un heurt mortel entre ce qu'elle dit et ce qu'elle est forcée de faire pour le dire. Voilà en quel sens je parle d'*exigence idéaliste.*

On retrouve une circonstance tout à fait analogue dans l'ordre du vouloir. Là aussi, se révèle une volition première, animatrice de toute autre volition, et même de tout refus. « Une telle volonté, à la fois initiale et inextinguible, dont évidemment nous ne pouvons pas sortir, si elle constitue l'âme essentielle de notre vouloir, quel qu'en soit l'objet, le nom d'*exigence* lui convient, puisqu'elle se retrouve agissante au cœur de tous nos désirs, de tous nos actes, puisque nous la réitérons inéluctablement dans chaque nouvel effort, qui n'existe jamais qu'en elle et par elle, au point que l'essai même d'y échapper oblige encore à y recourir pour y prendre élan de vouloir, et ainsi la pose à nouveau. » *Le problème de Dieu*, p. 175. C'est alors que je parle d'*exigence morale.*

Dans les deux cas, l'exigence est inhérente à l'affirmé ou au voulu, non dérivée d'un principe antérieur ; de plus, elle appartient à la perspective existentielle, puisqu'elle exprime une loi de cohérence qui s'impose à la pensée, non seulement au sujet des résultats de son opération comparés entre eux, mais encore entre le contenu éventuel d'une hypothèse ou entreprise qui la tente et l'acte qu'elle accomplit pour l'émettre, fût-ce en problème ou projet. C'est ce double caractère qui distingue l'*exigence* de la *nécessité* ou de l'*obligation.*

Par extension, le mot *exigence* a été mis en usage d'un autre point de vue. L'explication première de l'existence ne peut pas être cherchée dans une existence. Il faut que ce soit dans une *valeur* conçue comme un « mériter d'être » ayant vertu réalisatrice. On appelle encore *exigence* une pareille vertu. »

Sur **Figure**
Note générale sur le sens de ce mot dans la distinction
des « figures du syllogisme » et sur l'existence de la « quatrième figure ».

Nous avons donné, dans le corps du *Vocabulaire*, la définition classique de la « figure » du syllogisme. Cette définition, purement formelle, ne dépend que de la place du moyen terme dans la majeure et la mineure. Elle suppose seulement que l'on distingue, dans un raisonnement donné répondant à la définition générale du syllogisme, quels sont le moyen, le petit et le grand termes, et par suite, quelles sont, dans les deux prémisses, la majeure et la mineure.

Mais on a pris quelquefois le mot *figure* en un tout autre sens, plus voisin peut-être de ce qu'Aristote entendait par σχῆμα : on entend alors par là les différents mouvements d'esprit par lesquels la pensée peut aboutir à une conclusion

syllogistique, les différents types d'opération intellectuelle, reposant chacun sur un principe distinct, qui permettent d'affirmer médiatement un terme d'un autre. — En ce cas, ou ne reconnaît, comme Aristote lui-même, que trois σχήματα : 1° ou bien l'opération consiste à affirmer ou à nier un prédicat d'un sujet, parce que ce sujet implique un moyen-terme, qui lui-même implique ou exclut le prédicat ; 2° ou bien elle consiste à nier un prédicat d'un sujet, parce que l'un des deux implique un moyen-terme que l'autre exclut ; 3° ou bien elle consiste à montrer que deux concepts sont conciliables, parce qu'ils peuvent être affirmés tous deux d'un moyen terme ; ou séparables, parce que l'un peut en être affirmé et l'autre nié[1]. — Voir Aristote, *Premiers analytiques*, livre I ; J. Lachelier, *De Natura Syllogismi*, où ces trois types d'opération sont eux-mêmes assimilés à la subalternation, la contraposition et la conversion. Il reste d'ailleurs cette grande différence entre les deux théories, qu'Aristote considère la première figure seule comme probante par elle-même, et croit devoir démontrer les autres en les ramenant à celle-ci par conversion ou par réduction à l'absurde, tandis que pour M. Lachelier, chaque figure garde son originalité, et reste concluante par elle-même, en vertu d'un principe propre.

On voit que *dans ce sens* du mot « *Figure* » il n'est plus nécessaire de se demander quelle est, des deux prémisses, la majeure et quelle est la mineure ; et nous verrons même plus loin qu'il serait impossible de le faire sans diviser la première « figure » en deux autres.

Au contraire, si l'on entend « figure » au sens usuel, et si l'on distingue la majeure de la mineure, il y a nécessairement quatre figures :

1° *A priori* et d'une façon toute formelle, parce que le moyen terme peut, en principe, occuper quatre positions discernables.

2° *A posteriori*, parce que les logiciens qui rejettent la quatrième figure considèrent les modes qui la composent comme des *modes indirects* de la première. Cela crée donc, dans celle-ci, une dualité qui, sous une forme moins symétrique, n'en ramène pas moins les dispositions possibles du syllogisme à quatre, qu'on pourrait appeler **1, 1 bis, 2** et **3.** Il y a sans doute, comme nous l'avons vu, de bonnes raisons pour rapprocher **1** et **1 bis** qui se ressemblent plus par leur principe et leur caractère qu'elles ne ressemblent l'une ou l'autre à **2** et à **3 ;** mais cela ne fait pas qu'elles se confondent au point de vue formel.

3° En outre, et ceci nous paraît décisif à ce point de vue, la distinction des prémisses en majeure et mineure implique l'existence distincte de la quatrième figure. En effet le petit terme est, par définition, le sujet de la conclusion ; et la mineure, quel que soit l'ordre matériel où les prémisses sont énoncées[2], est, par définition aussi, celle des prémisses qui contient le petit terme.

Or, si j'applique ces règles à l'un des raisonnements appelés *modes indirects* de la 1re figure, je vois qu'il ne *paraît* tel que parce que la mineure, *ainsi définie*, à été énoncée verbalement avant la majeure. Soit en effet le syllogisme en *Fapesmo :*

Tout M est X
Or aucun Y n'est M
Donc quelque X n'est pas Y.

Quelle est la mineure ? Évidemment *Tout* M *est* X, puisque X est le sujet de la conclusion. C'est donc par un simple déplacement matériel que cette proposition a été énoncée la première ; et l'ordre véritable est :

Maj. : Aucun Y n'est M
Min. : Or, tout M est X
Concl. : Donc quelque X n'est pas Y.

Ce qui est un syllogisme de la quatrième figure en EAO, c'est-à-dire *Fesapo.*

1. Lambert, dans le *Neues Organon* (1re partie, § 228), a cependant essayé, par la même méthode, de justifier la quatrième figure ; et de même Bailey, *Theory of reasoning*, d'après Mill, *Logic*, II, ii, 1. — 2. En effet, si l'ordre matériel où les prémisses sont écrites ou énoncées déterminait la figure dans laquelle on se trouve, il suffirait de dire : « *je suis un homme, et tous les hommes sont mortels* » pour faire de *Barbara* un syllogisme de la 4e figure, — ce qui est absurde.



J'ai soumis ces observations à M. **J. Lachelier,** qui a bien voulu me répondre en détail par la note suivante :

« Aristote, dans les chapitres iv, v, vi du 1er livre des *Premiers Analytiques*, me semble toujours considérer *d'abord* les prémisses du syllogisme en elles-mêmes, appelant grand terme celui des deux extrêmes dont le sens est le plus général et se demandant *ensuite* quelle conclusion on peut ou on ne peut pas en tirer. Au commencement du chapitre vii, il se donne les deux prémisses de *Fapesmo*, telles que vous les reproduisez, et se dit : voilà un cas où l'on a aucune raison d'affirmer ou de nier le grand terme (X) du petit (Y) ; mais on en a une de nier le petit du grand : γίνεται συλλογισμὸς τοῦ ἐλάττονος ἄκρου πρὸς τὸ μεῖζον. Et cette raison, c'est que, si l'on convertit chacune des prémisses, on pourra construire un syllogisme (en *Ferio*) dont la conclusion sera que quelque X n'est pas Y : ἀνάγκη τὸ Γ (c'est votre Y, le petit terme selon Aristote) τινὶ τῷ Α (votre X, le grand terme selon lui) μὴ ὑπάρχειν. — Mais, dites-vous avec raison, dans ce syllogisme en *Ferio*, c'est X qui sert de petit terme ; et par conséquent, c'est la prémisse qui contient X qui joue le rôle de mineure. — Sans doute : mais ce syllogisme en *Ferio* n'était dans la pensée d'Aristote qu'un syllogisme auxiliaire, un artifice de raisonnement, destiné à prouver indirectement ce que les prémisses données ne prouvaient pas directement, à savoir que le petit terme (Y, ou Γ) peut se nier particulièrement du grand (X, ou A). Voilà pourquoi, je pense, ceux des scolastiques qui sont restés fidèles à la pensée d'Aristote considèrent *Fapesmo* comme un mode indirect de la première figure. — Voulez-vous maintenant substituer les prémisses du syllogisme auxiliaire à celle du syllogisme qui, bien que ne concluant pas directement, restait, dans la pensée d'Aristote, le principal ? Alors ce sera bien la prémisse qui contient X qui sera la mineure : mais cette prémisse ne sera pas *tout* M *est* X : cela, c'est la majeure du syllogisme principal (et directement inconcluant) d'Aristote ; ce sera *quelque* X *est* M ; et de même, la majeure ne sera pas *nul* Y *n'est* M, mais *nul* M *n'est* Y ; car ce sont bien là les deux prémisses du syllogisme en *Ferio*, qui est la preuve directe de la conclusion. Ainsi, de deux choses l'une : ou nous restons placés au point de vue d'Aristote, et *Tout* M *est* X conserve son rang de majeure, comme contenant le terme le plus général, et cela quel que soit le mode de démonstration adopté ; ou, aux données primitives, nous substituons les données nouvelles qui déterminent la conclusion, et alors il ne faut pas dire que *Tout* M *est* X soit la mineure, car *Tout* M est X n'existe plus : il a été remplacé par *Quelque* X *est* M. Si *tout* M *est* X devait être conservé tel quel dans le syllogisme auxiliaire devenu le principal, il faudrait, en effet en faire la mineure ; et si *nul* Y *n'est* M restait de son côté tel quel en devenant majeur, on obtiendrait en effet l'ordre de la 4e figure : mais c'est ce qui ne se doit ni ne se peut, les prémisses ainsi *transposées sans être transformées* ne constituant aucune espèce de raisonnement. Aussi n'a-t-on rien de plus pressé que de les convertir : mais alors il n'y a plus de syllogisme de la 4e figure ; il y en a un de la première, en *Ferio*... Le prétendu syllogisme en *Fesapo*, de la 4e figure, n'est qu'une opération arrêtée à mi-chemin, une forme de transition, hybride et inconsistante, entre le syllogisme en *Fapesmo*, proposé par Aristote comme un problème à résoudre, et le syllogisme en *Ferio* qui, d'après Aristote lui-même, en constitue la solution. (C'est déjà *Ferio* quant à l'ordre des prémisses, c'est encore *Fapesmo* quant à leur forme : entre les deux, en soi, ce n'est rien.) — Les choses se passent tout autrement, mais l'inanité de la 4e figure n'apparaît pas moins clairement dans les trois premiers modes indirects de la première, par exemple dans *Celantes*. Si l'on prend pour prémisses *Nul* M *est* X, *tout* Y *est* M, il n'y a pas de problème, la conclusion est *Nul* Y *n'est* X ; mais on peut se donner le luxe d'une seconde conclusion, en convertissant la première et en disant *Nul* X *n'est* Y. Mais si l'on commence par dire, en *Calemes : Tout* Y *est* M, *nul* M *n'est* X, on se crée à soi-même une difficulté dont on ne sort qu'en transposant les prémisses, et en revenant par là à ce même syllogisme en *Celantes* que l'on a dédaigné. »

Cette conception d'Aristote peut être considérée soit à l'un, soit à l'autre des deux points de vue que j'ai essayé de définir plus haut en précisant le sens du

mot « figure ». Au point de vue du mouvement de l'esprit, qui se pose des problèmes, et en cherche la solution, je ne la discute pas : mais à la considérer au point de vue formel, il ne me paraît pas qu'elle ruine la 4e figure et justifie les modes indirects. Dans ce cas on pourrait en effet objecter :

1° Qu'il n'est pas possible de définir seulement le grand terme, comme Aristote par le caractère « qu'il est celui des deux extrêmes *dont le sens est le plus général* » : le critérium de cette généralité nous manque en effet, au point de vue formel, dans les propositions en E, en I, et en O ; et même au point de vue matériel, elle est le plus souvent indéterminée ;

2° Que transposer les prémisses, ce n'est pas substituer un nouveau syllogisme à celui qui est proposé, lorsque celles-ci n'ont pas été données dans leur ordre ; c'est seulement le remettre en forme, ce qui est bien nécessaire avant toute autre opération (voir note 2 de la page 1243) ;

3° Qu'il ne faut pas faire subir, à l'énoncé d'un syllogisme, d'autre modification que celle-là pour savoir ce qu'il est ; et notamment qu'il n'y a pas lieu, à cet effet, de les « démontrer » à la manière d'Aristote, par une réduction à la première figure ; car si l'on annule l'originalité de *Fapesmo*, devenu *Fesapo*, en montrant qu'on peut pousser jusqu'à *Ferio*, il faudra faire de même pour *Festino* et *Felapton*, dont on pourrait dire aussi, à ce point de vue, « qu'ils ne constituent par eux-mêmes aucune espèce de raisonnement », et par conséquent on devra nier aussi bien l'originalité des modes de la seconde et de la troisième figure, si ce n'est *Baroco* et *Bocardo*. — **(A. L.)**

Sur les expressions

« Hallucinations psychiques, hallucinations psycho-sensorielles »

Expressions créées en 1844 par Baillarger, dans un mémoire couronné par l'Académie de Médecine : « Des hallucinations, des causes qui les produisent, et des maladies qui les caractérisent » (Collection des *Mémoires de l'Académie*, tome XII, 1846).

Il y distinguait « deux sortes d'hallucinations, les unes complètes, composées de deux éléments et qui sont le résultat de la double action de l'imagination et des organes des sens ; ce sont les *hallucinations psycho-sensorielles ;* les autres, dues seulement à l'exercice involontaire de la mémoire et de l'imagination, sont tout à fait étrangères aux organes des sens : elles manquent de l'élément sensoriel, et sont par là même incomplètes : ce sont les *hallucinations psychiques.* » *Ibid.*, 369.

« On distingue en général, des hallucinations déjà décrites, les hallucinations dites *psychiques*, parmi lesquelles on peut établir deux catégories. La première contient les phénomènes auxquels Kandinsky a donné le nom de *pseudo-hallucinations ;* ce sont des représentations d'objets ou de personnes, vives, spontanées, incoercibles, se rapprochant par ces traits des hallucinations, mais ne créant pas, comme elles, l'apparence d'une réalité extérieure... La seconde catégorie contenait, avant Séglas, les hallucinations verbales auditives psychiques et d'une façon générale, toutes les hallucinations non sensorielles de caractère verbal. De ce groupe, Séglas a distrait en 1888 des hallucinations verbales motrices ou kinesthésiques... ; mais il y conserve encore les troubles qu'il a désignés en 1900 sous le nom de *pseudo-hallucinations verbales...* Il est des cas dans lesquels, sous l'influence de causes diverses, la parole intérieure devient plus vive, à tel point que, sans effort d'attention, le sujet entend ses pensées s'exprimer sous forme de mots, avec une sorte de timbre et de résonance qui, pour rester intérieurs, ne manquent pas cependant de relief ; c'est ce que Séglas appelle l'*hyperendophasie...* Dans le cas de simple hyperendophasie, le sujet n'est jamais dupe ; il sait que ses paroles sont intérieures, et il sait également qu'elles expriment sa propre pensée... Mais certains malades, qui se plaignent de leurs voix intérieures, tiennent pour les décrire le même langage que les sujets précédents, à cela près qu'ils ne considèrent plus les paroles hyperendophasiques comme l'expression de leur propre pensée ; ils les trouvent absurdes, bizarres ; elles viennent on ne sait d'où ; ils les subissent... Suivant le mot de Baillarger, le sujet perd la conscience de son unité intellectuelle,



et il présente, suivant la dénomination de Séglas, des « pseudo-hallucinations verbales auditives », où l'on pourrait retrouver les mêmes caractères que dans les hallucinations de Kandinsky. » Georges Dumas, *Traité de Psychologie*, tome II, p. 895-897. — **(A. L.)**

Sur **Humanisme**

Le mot apparaît pour la première fois, semble-t-il, dans l'écrit du pédagogue bavarois F. J. Niethammer : *Der Streit des Philanthropinismus*[1] *und des Humanismus in der Theorie des Erziehungsunterrichtes unserer Zeit*[2] », paru en 1808. « Mit Humanismus bezeichnet Niethammer das bisherige Bildungssystem, welches durch das Mittel der « Humanioren » eine Bildung der Gesamtpersönlichkeit und der Menschlichkeit erstrebe und das nun durch die Fachschulen, die sich zu Unrecht « menschenfreundlich » nennen, während sie eigentlich zur Animalität statt zur Menschlichkeit führten, stark in die Opposition gedrängt wird[3] » (W. Ruegg, *Cicero und der Humanismus*, Zurich, 1946). — **(E. Bréhier.)**

Le mot n'est devenu usuel en Angleterre qu'après 1860 (Murray). — **(A. L.)**

Sur **Idéalisme**

Après avoir énuméré les principales doctrines que l'on appelle « *idéalistes* », rappelé leurs différences profondes, et les conclusions ambiguës de la plupart d'entre elles, le *Vocabulaire* de 1926 terminait sa *Critique* en conseillant « de faire le moindre usage possible d'un terme dont le sens est aussi indéterminé ».

André Darbon nous a adressé à ce sujet les observations suivantes.

« Nous reconnaissons la justesse de presque toutes les remarques que contient l'article. Pourtant nous voudrions présenter quelques réserves sur l'opportunité de sa conclusion.

La langue philosophique a besoin de termes généraux, dont le sens devra souvent être précisé par le contexte, mais qui, en raison de leur plasticité relative, servent à désigner, non pas tant des conceptions arrêtées, que certains courants de la pensée spéculative ; ou un ensemble de doctrines, qui, sans avoir exactement les mêmes points de départ ni les mêmes conclusions, sont néanmoins proches parentes. Tantôt elles ont obéi à une inspiration commune ; tantôt elles se sont transmis des idées importantes et les ont progressivement élaborées. Il peut être difficile de les embrasser toutes dans une définition simple. Mais, en étudiant leur histoire, on découvre leurs liens réels.

Commençant par le plus facile, on reconnaîtra sans peine que les idéalistes attribuent à l'esprit ou à la pensée une haute valeur. Or, pour bien suivre le mouvement de la pensée métaphysique, il importe de ne pas oublier qu'elle est toujours guidée par des jugements de valeur. Ceux-ci en sont les véritables prémisses, alors même que par un artifice involontaire, ils se donnent pour des conclusions. La construction doctrinale tend dès l'origine à les justifier. Ajoutons que l'esprit passe très aisément (nous ne disons pas logiquement) de l'idée d'une éminente valeur à celle d'une éminente réalité : *bonum et ens convertuntur*. Le sentiment de ce que vaut la pensée dirige toute philosophie idéaliste et l'incline à attribuer à celle-ci une place de choix dans le plan qu'elle dessine de la réalité.

Mais ce sentiment et cette tendance ne suffisent pas à caractériser l'idéalisme, ni même à le distinguer d'un spiritualisme confus. On approchera davantage en remarquant que les doctrines idéalistes se sont développées en réfléchissant sur la nature de la pensée, sur l'origine des idées, sur la fonction active du sujet pensant dans l'œuvre de la connaissance. Leur métaphysique s'est associée étroitement à une théorie de la connaissance. Pourtant ces réflexions ne suffiraient

1. Le « Philanthropinismus » est la théorie de Basedow. — 2. *La lutte du Philanthropinisme et de l'Humanisme dans la théorie contemporaine de l'enseignement éducatif*. — 3. « Par Humanisme, Niethammer entend le système d'éducation traditionnel qui vise à la formation de la personnalité totale et de l'humanité par les « humanités », auquel s'opposent fortement de nos jours les écoles spéciales qui se qualifient à tort de philanthropiques, tandis qu'en réalité elles conduisent à l'animalité et non à l'humanité. »



pas encore à nous convaincre qu'elles forment une famille naturelle. Pour achever de l'établir, il faudrait, abandonnant les généralités, montrer par une analyse comparative et aussi par une enquête historique, qu'elles ont, en effet, de multiples liens de parenté. Seuls cet examen et cette enquête fourniraient les éléments d'une définition, qui ne serait pas simple, mais aurait plus de portée qu'une définition plus simple. Dans cette courte note nous ne pourrions entreprendre rien de tel, à supposer même que nous eussions la compétence nécessaire. Nous nous bornerons à quelques remarques, susceptibles peut-être d'orienter la recherche, sans dépasser le cadre des doctrines les plus classiques que le *Vocabulaire* énumère et distingue.

On est déjà embarrassé quand on se demande si la théorie platonicienne des idées est une forme de l'idéalisme, auquel elle a peut-être cependant donné son nom. Platon et la philosophie antique placent l'intelligible au-dessus de l'intelligence ; l'idéalisme moderne développe avec complaisance le thème du sujet pensant et de l'activité spirituelle. L'écart est grand et ferait hésiter, s'il ne valait mieux se rappeler l'influence que le souvenir de Platon a exercé sur toutes les philosophies idéalistes. Aucune qui ne lui soit grandement redevable. Le *Vocabulaire* rappelle l'importance de la doctrine du Bien. La distinction de la connaissance sensible et intelligible dissuade de conclure prématurément, comme l'exemple de la perception sensible en suggère d'abord et presque inévitablement l'idée, que l'idée est subordonnée aux choses matérielles et ne fait jamais que recevoir leur empreinte. Or, elle préside, dans toute l'école Cartésienne, à l'élaboration de cette notion, si considérable pour elle, de l'entendement ou de l'esprit pur. On la retrouve, à peine transformée, dans la distinction des idées adventices et des idées innées. Et si l'innéisme proclame, au fond, « l'indépendance, l'aséité, la suffisance de la pensée[1] », on s'aperçoit sans peine qu'il a été une pièce maîtresse de l'idéalisme moderne. D'un autre côté, la pensée antique découvre la forme, Εἶδος. Après une longue fortune, la philosophie de la forme, à laquelle on oppose maintenant le mécanisme, subit un discrédit momentané. Mais, quand Leibniz, après « avoir donné dans le vide et les atomes », réfléchit sur la nature d'une « unité réelle » il se voit contraint de l'assimiler à un « atome formel ». Et ce génie, singulièrement souple, tournant et retournant cette idée dans tous les sens, la transposant de mille manières, est conduit à concevoir ces unités formelles ou ces monades « à l'imitation de la notion que nous avons des âmes » ; à définir ces âmes elles-mêmes comme des « automates spirituels » qui trouvent dans leur propre fonds et peuvent développer par le seul effet de leur « puissance native »[1] le germe d'une pensée de l'univers. Nouvelle affirmation, et sous une forme plus radicale, de l'indépendance et de la spontanéité de la pensée. Ainsi se noue la chaîne qui rattache l'idéalisme moderne à l'idéalisme antique, malgré de profondes différences[2].

Il est inutile d'insister sur tout ce que l'idéalisme moderne doit à Descartes : le *Cogito*, la doctrine des idées innées, la définition de la pensée par la conscience. Pourtant les *Méditations* démontrent l'existence de la chose étendue. Et si on appelait idéaliste une philosophie qui enfermerait toute la réalité dans la pensée, il faudrait refuser ce nom à la sienne. Cependant l'étendue cartésienne est ou veut être transparente à l'esprit ; elle ne fait pas peser sur lui une contrainte étrangère. Cependant elle prépare la conception de « l'étendue intelligible », et quand celle-ci a été élaborée, la question qui devient la plus difficile, dans la philosophie de Malebranche, c'est bien de comprendre quel genre d'existence on peut encore attribuer aux choses matérielles et comment on évitera de juger cette existence superflue et précaire. Enfin la philosophie transcendentale n'aurait-elle pas hésité à traiter l'espace comme une forme de la représentation, si la pensée de son « idéalité » (« l'étendue intelligible n'est pas localement étendue et n'a point de parties étendues ») n'avait pas déjà été suggérée par toutes les méditations des Cartésiens ?

1. « Ces expressions appartiennent à la philosophie de Spinoza. Nousl es employons de propos délibére pour rappeler, en même temps, un élément idéaliste de cette philosophie. » — 2. « En caractérisant ce que nous appelons « l'idéalisme antique » par la distinction du sensible et de l'intelligible, par la découverte de l'Eîdos, nous ne pensons nullement en donner une définition exhaustive. »

Bornons-nous à ces brèves indications. Nous ne demandons pas de retenir entièrement les interprétations que nous avons ébauchées, sans les développer ni les défendre. Mais elles aideront peut-être à admettre que les philosophies idéalistes et celles qui sont fortement imprégnées d'idéalisme présentent une unité suffisante pour que la langue conserve le nom commun par lequel nous avons continué de la désigner. Unité complexe d'ailleurs, car on ne retrouve pas chez toutes les mêmes thèses définies et arrêtées. Pourtant elles se sont transmis des idées importantes, de la portée desquelles elles ont eu tantôt plus et tantôt moins conscience, qui ont subi bien des variations et se sont affirmées plus timidement ou avec plus d'audace, mais qui, malgré des différences très sensibles de timbre, rendent le même son fondamental. La distinction des sens et de l'entendement, l'innéisme, l'affirmation de la réalité de la forme, et dans l'idéalisme moderne, qui approfondit mieux que la philosophie antique l'idée du *sujet* pensant, l'assimilation de la pensée à la conscience, le thème de l'activité (« savoir c'est faire ») et de la spontanéité de l'esprit, qui ne reçoit pas ses informations du dehors et que n'instruit pas réellement la connaissance *ex auditu*, voilà celles qui paraissent les plus considérables dans l'histoire de la philosophie classique. Nous accepterions de dire avec le *Vocabulaire* que l'idéalisme est moins une doctrine qu'une orientation. Il faut le chercher au point de convergence de toutes les réflexions qui, plus directement ou moins, tendent à établir l'indépendance de la pensée à l'égard des choses, du réalisme, et nous détournent d'imaginer que connaître, ce soit simplement s'ouvrir à une information étrangère.

Quant à la raison principale qui motive la critique du *Vocabulaire* et lui rend suspect l'usage d'un terme décidément trop ambigu, nous en reconnaissons dans une large mesure le bien-fondé. « Qu'entend-on par l'esprit dans les écoles idéalistes? — L'esprit individuel du philosophe qui raisonne?... La somme des esprits individuels?... Sera-ce un esprit universel? » Certes, il est difficile de choisir une fois pour toutes et de s'en tenir au choix qu'on a fait. Nous touchons ici à la difficulté la plus redoutable de l'idéalisme. Quand sa logique l'entraîne à assimiler toute la réalité à l'esprit, et qu'il tente de développer toutes les conséquences de ses postulats, il trouve en son chemin une large fissure où sa course menace de se terminer par un *saltus mortalis*. Le moment critique est de toute évidence le passage de la théorie de *la* Monade à celle *des* Monades ou à la Monadologie. On se sent alors, comme l'a éprouvé Leibniz, « rejeté en pleine mer ». Et, en effet, s'il y a seulement deux sujets pensants dans le Monde et s'ils communiquent l'un avec l'autre, les voies de communication sont en dehors de la pensée de chacun d'eux, puisqu'elles sont *entre* eux. L'idéalisme radical est mis au rouet par la pluralité des consciences. Mais nous n'avons pas à justifier l'*Idéalisme ;* nous essayons seulement de caractériser ses tendances. Notre tâche modeste ne concerne que le vocabulaire ; et cette note ne veut pas être une apologie. Or, s'il est fort utile de reconnaître les limites, au delà desquelles les doctrines métaphysiques risquent de tomber dans l'inconséquence, le sentiment de leurs difficultés ultimes et par suite de leurs incertitudes n'est pas un motif suffisant pour leur refuser un *nom :* ou bien, à exiger d'elles qu'elles soient en parfait accord avec elles-mêmes et qu'elles aient complètement élucidé leurs dernières apories, on ne donnerait sans doute de nom à aucune. Nous avons besoin du terme d'*idéalisme* pour désigner un puissant courant de la pensée philosophique, qui vient de loin, qui malgré des vicissitudes conserve une même direction générale, qui pourtant s'est divisé en plusieurs bras, reformé et divisé encore, mais dont l'histoire bien interrogée mettrait, croyons-nous, hors de doute la complexe réalité ; dont la persistance et la continuité relative nous obligent à penser qu'à toutes les époques une cause permanente et énergique incline dans le sens qui est le sien des esprits méditatifs. Juger s'il pourra ou non trouver sa figure d'équilibre, c'est à coup sûr une tout autre affaire. » — **(A. Darbon.)**

« N'y aurait-il pas lieu de mettre parmi les définitions, et à la première place, le sens selon lequel l'idéalisme revient à admettre que le monde objectif n'est pas, dans son essence, radicalement différent de l'esprit qui en prend connaissance?

De ce point de vue, bien des distinctions s'atténueraient et cesseraient, semble-t-il, de paraître absolues. Commençons, en effet, par remarquer que les incessants efforts de classification et d'explication auxquels se livre la science — et qui mettent de mieux en mieux en lumière la structure profondément rationnelle de l'univers — décèlent un idéalisme implicite très agissant et très fécond, de telle sorte que le matérialisme professé par bien des savants est loin d'exprimer adéquatement toutes leurs convictions métaphysiques. Sans doute, la science ne parvient pas à former un système moniste et elle découvre parfois des réalités qui (temporairement au moins) constituent de vrais défis à la raison, tels autrefois les incommensurables, puis les actions à distance, aujourd'hui plus particulièrement les *quanta* de la microphysique... de quoi l'on a pu conclure avec beaucoup de force à l'irrationalité foncière du réel. Mais ce n'est là qu'une interprétation qui ne rend pas la précédente impossible ni ne la supprime historiquement. Au reste, à supposer que les choses fussent proprement irrationnelles, elles ne le seraient pas plus, tout compté, que les contenus concrets de la conscience et que certaines exigences de la raison, à la fois opposées et inséparables, comme la distinction du divers et sa réduction au même, dans la notion de causalité, par exemple. Or si, malgré leur nature idéale, les esprits eux-mêmes présentent des incohérences et des contradictions, les scandales intellectuels que sont le manque d'unité et certains enseignements positifs de la science ne suffisent pas à rendre caduc ou négligeable un sens de l'idéalisme dont la valeur permanente se manifeste comme il suit.

L'arithmétisme des pythagoriciens, l'ontologisme rationaliste des Éléates et toute la synthèse platonicienne de la théorie des Idées et des Nombres en furent autant de formes célèbres ; — il reparut à nouveau dans un aspect important du cartésianisme, du spinozisme, du leibnizianisme (rien dans la réalité extérieure n'étant pour ces doctrines contraires aux principes de la raison ou inintelligible) : — on y rattacherait et subordonnerait facilement tant l'immatérialisme de Berkeley que les idéalismes « transcendental », « subjectif » et « absolu » (hégélien et hamelinien) ; — il reste non seulement le ressort secret et le postulat inexprimé des grandes hypothèses scientifiques, mais encore des principaux thèmes d'inspiration de l'idéalisme épistémologique français contemporain, MM. E. Le Roy et Brunschvicg étant notamment persuadés que la raison humaine finit toujours par s'adapter aux difficultés que lui oppose la nature et par saisir, grâce à la réforme progressive de ses idées fondamentales, l'intrinsèque intelligibilité des choses ; — enfin il revit dans la « phénoménologie » de M. Husserl et semble devoir s'illustrer encore par bien d'autres conceptions tant aprioristes qu'empiristes. » — **(A. Spaier.)**

Sur **Matérialisme dialectique**

L'opuscule de Staline, intitulé *Le matérialisme dialectique et le matérialisme historique*[1] contient une définition méthodique et analytique de ces expressions. Nous en extrayons les passages qui nous ont paru les plus caractéristiques en ce qui concerne la première.

A. Matérialisme. « Le matérialisme philosophique marxiste est caractérisé par les traits fondamentaux que voici :

a) Contrairement à l'idéalisme, qui considère le monde comme l'incarnation de l' « idée absolue », de l' « esprit universel », de la « conscience », le matérialisme philosophique de Marx part de ce principe que le monde, de par sa nature, est *matériel*, que les multiples phénomènes de l'univers sont les différents aspects de la matière en mouvement ; que les relations et le conditionnement réciproques

1. Traduction française (sans nom de traducteur), aux « Editions Sociales », Paris, 1945. L'avant-propos des éditeurs indique que l'expression « matérialisme dialectique » a été créée par Lénine pour désigner la philosophie de la nature et de l'histoire constituée par Engels. (*Ibid.*, p. 4.) Dans le texte, « dialectique » est défini d'abord, puis « matérialisme », à cause de l'ordre des mots dans l'expression *Dialektischer Materialismus*. Nous avons rétabli l'ordre inverse, plus clair pour un lecteur français.

des phénomènes, établis par la méthode dialectique[1], constituent les lois nécessaires du développement de la matière en mouvement ; que le monde se développe suivant les lois du mouvement de la matière, et n'a besoin d'aucun « esprit universel ».

. . . .

b) Contrairement à l'idéalisme, affirmant que seule notre conscience existe réellement, que le monde matériel, l'être, la nature, n'existe que dans notre conscience, dans nos sensations, représentations, concepts, le matérailisme philosophique marxiste part de ce principe que la matière, la nature, l'être, est une réalité objective existant en dehors et indépendamment de la conscience ; que la matière est une donnée première, car elle est la source des sensations, des représentations, de la conscience, tandis que la conscience est une donnée seconde dérivée, car elle est le reflet de la matière, le reflet de l'être ; que la pensée est un produit de la matière, quand celle-ci a atteint dans son développement un haut degré de perfection ; — plus précisément, la pensée est le produit du cerveau, et le cerveau, l'organe de la pensée ; on ne saurait par conséquent séparer la pensée de la matière sans tomber dans une erreur grossière.

. . . .

c) Contrairement à l'idéalisme, qui conteste la possibilité de connaître le monde et ses lois ; qui ne croit pas à la valeur de nos connaissances ; qui ne reconnaît pas la vérité objective et considère que le monde est rempli de « choses en soi », qui ne pourront jamais être connues de la science, le matérialisme philosophique marxiste part de ce principe que le monde et ses lois sont parfaitement connaissables ; que notre connaissance des lois de la nature, vérifiée par l'expérience, par la pratique, est une connaissance valable, qu'elle a la signification d'une vérité objective ; qu'il n'est point dans le monde de choses inconnaissables, mais uniquement des choses encore inconnues, lesquelles seront découvertes et connues par les moyens de la science et de la pratique. » (P. 13-15.)

. . . .

B. Dialectique. « La *méthode dialectique* marxiste est caractérisée par les traits fondamentaux que voici :

a) Contrairement à la métaphysique[2], la dialectique regarde la nature, non comme une accumulation accidentelle d'objets, de phénomènes, détachés les uns des autres, isolés et indépendants les uns des autres, mais comme un tout uni, cohérent, où les objets, les phénomènes sont liés organiquement entre eux, dépendent les uns des autres et se conditionnent réciproquement.

C'est pourquoi la méthode dialectique considère qu'aucun phénomène de la nature ne peut être compris si on l'envisage isolément, en dehors des phénomènes environnants...

b) Contrairement à la métaphysique, la dialectique regarde la nature, non comme un état de repos et d'immobilité, de stagnation et d'immutabilité, mais comme un état de mouvement et de changement perpétuels, de renouvellement et de développement incessants, où toujours quelque chose naît et se développe, quelque chose se désagrège et disparaît.

C'est pourquoi la méthode dialectique veut que les phénomènes soient considérés, non seulement du point de vue de leurs relations et de leurs conditionnements réciproques, mais aussi du point de vue de leur mouvement, de leur changement, de leur développement, du point de vue de leur apparition et de leur disparition.

Pour la méthode dialectique, ce qui importe avant tout, ce n'est pas ce qui, à un moment donné, paraît stable, mais commence déjà à dépérir ; ce qui importe avant tout, c'est ce qui naît et se développe, si même la chose semble à un moment donné instable, car pour la méthode dialectique, il n'y a d'invincible que ce qui naît et se développe.

. . . .

---

1. Voir ci-dessous. — 2. Voir *Métaphysique**, adj., G.

c) Contrairement à la métaphysique, la dialectique considère le processus du développement non comme un simple processus de croissance, où les changements quantitatifs n'aboutissent pas à des changements qualitatifs, mais comme un développement qui passe de changements quantitatifs insignifiants et latents à des changements apparents et radicaux, à des changements qualitatifs ; où les changements qualitatifs sont non pas graduels, mais rapides, soudains et s'opèrent par bonds d'un état à l'autre. Ces changements ne sont pas contingents, mais nécessaires ; ils sont le résultat de l'accumulation de changements quantitatifs insensibles et graduels.

C'est pourquoi la méthode dialectique considère que le processus du développement doit être compris, non comme un mouvement circulaire, non comme une simple répétition du chemin parcouru, mais comme un mouvement progressif, ascendant, comme le passage de l'état qualitatif ancien à un nouvel état qualitatif, comme un développement qui va du simple au complexe, de l'inférieur au supérieur. » (P. 8-9.)

. . . .

d) Contrairement à la métaphysique, la dialectique part du point de vue que les objets et les phénomènes de la nature impliquent des contradictions internes, car ils ont tous un côté négatif et un côté positif, un passé et un avenir ; tous ont des éléments qui disparaissent ou qui se développent. La lutte de ces contraires, la lutte entre l'ancien et le nouveau, entre ce qui meurt et ce qui naît, entre ce qui dépérit et qui se développe, est le contenu interne du processus de développement, de la conversion des changements quantitatifs en changements qualitatifs.

C'est pourquoi la méthode dialectique considère que le processus de développement de l'inférieur au supérieur ne s'effectue pas sur le plan d'une évolution harmonieuse des phénomènes, mais sur celui de la mise à jour de contradictions inhérentes aux objets, aux phénomènes, sur le plan d'une « lutte » des tendances contraires qui agissent sur la base de ces contradictions. » (P. 9-11.)

Sur **Miracle**

M. Maurice **Marsal** nous a écrit au sujet de cet article :

« Miracle est un concept négatif : **A.** Négation du déterminisme. On renonce à ce sens, faute de lui trouver des applications. — **B.** Négation du hasard comme négation d'une finalité. Le miracle est alors un fait naturel qui, aux yeux des adversaires, est dû, dans ce qu'il a de surprenant, au hasard ; et qui, aux yeux de ses partisans, manifeste une finalité intentionnelle et transcendante.

« Je crois que l'article devrait être tout entier rédigé sans qu'on ait à prendre position sur la question de savoir s'il y a ou non des miracles, et donner satisfaction aux partisans comme aux adversaires[1].

« En conséquence, je maintiendrais le sens de Hume, non seulement parce qu'il a beaucoup servi dans le passé, mais parce qu'il est encore très usuel. Pour donner une idée de ce que pourrait être un miracle, en ce sens, sans avoir à en exhiber un échantillon précis, il suffit d'évoquer le libre-arbitre, sorte de miracle émanant de l'homme. Si on n'enveloppe pas dans le linceul de pourpre la thèse du libre-arbitre et celle d'un Dieu personnel et créateur, pourquoi renoncerait-on à admettre de la part de celui-ci la possibilité d'actes de libre-arbitre ? L'auteur des lois de la nature ne s'y est pas soumis en les instituant, ce qui est un premier miracle, et peut toujours les suspendre ou les révolutionner. Rien de décisif n'empêche d'avoir encore sur ce point la position de Pascal ou de Renouvier. Surtout à une époque où tant de gens sont si empressés à doter du clinamen les photons ou les électrons.

« Le second sens (affirmation d'une finalité transcendante, à l'occasion de

1. Cela nous paraît aussi la règle à suivre dans la rédaction d'une étude sémantique des termes philosophiques. Mais si l'on distingue le texte du *Vocabulaire* des « Observations » personnelles qui y ont été ajoutées par les membres ou correspondants de la Société, il ne nous semble pas que l'article *Miracle* déroge à cette règle. (**A. L.**)



faits troublants, encore que conformes aux lois de la nature) doit *a fortiori* être maintenu. Quand, dans Jules Verne, les naufragés de *L'île mystérieuse* trouvent, au moment précis où ils en ont besoin, une caisse d'outils sur le rivage, cela pourrait être un heureux hasard. Quand des faits analogues se reproduisent, il devient plus probable qu'une puissance tutélaire veille sur eux, et la thèse resterait plausible, même si ne s'avérait pas finalement la présence du capitaine Nemo. L'idée du miracle au second sens, c'est purement et simplement l'idée de la Providence, sur laquelle aucune réserve n'est marquée à l'article *Dieu*.

« Ce qui est facile dans la position des partisans du miracle (c'est leur force et leur faiblesse ; et ce qui est singulier, c'est qu'ils le sentent comme une faiblesse plutôt que comme une force), c'est qu'ils n'ont pas besoin de choisir entre les deux sens. Je trouve que c'est une aberration de leur part de renoncer aux miracles « historiques », dont l'authenticité ne peut être établie, ni par suite niée. Si j'étais partisan du miracle, je soutiendrais que le miracle de Josué a eu lieu, soit par un décret spécial de Dieu, soit par le passage au voisinage de la Terre d'une masse dont l'attraction a momentanément interrompu la rotation de celle-ci, au moment précis où les Juifs en avaient besoin, comme la manne est tombée dans le désert suivant des lois naturelles, au moment précis où ils en avaient besoin, comme la Mer Rouge s'est retirée, conformément aux lois de Newton, au moment précis où il leur fallait la franchir. L'existence du miracle, au sens d'intervention providentielle conforme aux lois de la nature, est un problème de probabilité des causes.

« Ou bien les lois de la nature, comme le soutenait Boutroux, ce sont ses habitudes ; alors il y a miracle, au premier sens, chaque fois qu'il y a rupture dans ces habitudes. Ou bien les lois de la nature sont des relations désormais nécessaires, le seul et unique miracle (au premier sens) étant leur instauration ; alors il y a miracle, au second sens, chaque fois qu'en s'y conformant les phénomènes manifestent un ordre très improbable, et convergent vers une fin. La vie et l'évolution créatrice sont peut-être des miracles. » **(M. Marsal.)**

Sur **Pragmatique** et **Pragmatisme**

Origine et histoire de ces mots

On attribue généralement à Polybe l'expression ἱστορία πραγματική au sens d'histoire instructive, destinée à diriger la conduite. Mais ce n'est qu'à demi exact : bien que le texte de ses *Histoires* soit l'origine du sens dont il s'agit, lui-même entend l'expression d'une manière différente. Il explique, au livre IX, ch. I et II, que son histoire ne concerne ni la mythologie, ni les généalogies, ni la colonisation et les liens de parenté des villes entre elles, mais l'histoire des faits (πράξεις) et spécialement des faits politiques ; et il ajoute qu'il n'est pas d'enseignement plus profitable que cette *histoire des faits*, ὁ τῆς πραγματικῆς ἱστορίας τρόπος (*Ibid.*, I, 2 ad finem), ὁ πραγματικός τρόπος (IX, 2).

Le mot πραγματικός est d'ailleurs très fréquent chez lui et dans des sens assez variés ; — voir Schweighäuser, commentaire sur le chapitre I, 2 de Polybe, et *Lexicon Polybianum*, v° ; Mathias de Vries, *De Historia Polybii pragmatica* (Liège, 1843) où il distingue trois caractères de l' « histoire pragmatique » telle qu'on la trouve chez Polybe : 1° Il expose toujours les causes et les effets des événements ; 2° il donne partout son appréciation sur la justice ou sur l'opportunité des décisions prises et des actes accomplis ; 3° il accompagne son récit de préceptes politiques, militaires ou moraux.

Pragmatique a conservé ce sens dans l'expression *Pragmatique sanction*, c'est-à-dire décision fondamentale arrêtée une fois pour toutes *(sancire, sanctio)* et réglant certaines affaires politiques. Ce nom a été donné à plusieurs décrets impériaux ou royaux, et à des résolutions de la Diète germanique : par ex. la Pragmatique sanction de Bourges (1438) par laquelle Charles VII réglait les affaires religieuses en France ; la Pragmatique sanction de Charles VI, en 1713, destinée à régler la succession d'Autriche, etc. Kant, dans une note à la *Grundlegung zur Metaphysik der Sitten*, 2e section, dit qu'on appelle pragmatiques

sanctions « celles qui ne découlent pas proprement du droit des Etats comme lois nécessaires, mais de la *précaution (Vorsorge)* prise pour le bien-être général ». (Trad. Delbos, p. 129.) Il semble bien qu'il altère ici sensiblement l'usage historique pour le faire cadrer avec le sien. — **(A. L.)**

Dans le langage des Péripatéticiens, ce mot s'oppose à *logique*. « Une discussion est *logique* quand elle part des données de la pensée commune, en ne visant qu'à persuader, ou encore quand elle a un caractère très général, et même dialectique, de telle sorte que les vérités qu'elle dégage sont cependant capables de convenir à d'autres objets. Au contraire, une discussion est *pragmatique*, quand elle part des principes qui sont propres à l'objet considéré, qui se fondent sur la nature même de la chose *(pragma)*, quand, par suite, elle donne une démonstration qui ne convient qu'à son objet. Voir Simplicius, *Comm. de la Physique*, Diels, 476, 25 sqq. et 440, 22 sqq. » Abrégé d'une note rédigée par M. **L. Robin** pour la seconde édition de l'*Essai* d'Hamelin, p. 19.

Schelling emploie le mot *pragmatisme* pour désigner le procédé de l'histoire pragmatique, au sens où Kant définit cette expression *(historia magistra vitae) :* le mot se trouve dans les *Vorlesungen über die Meth. des Akademischen studiums* (1803), leçon X. — **(R. Berthelot.)**

En outre, à la fin du xviii[e] siècle et au début du xix[e], *pragmatisch* et *Pragmatismus* étaient très employés en Allemagne dans deux autres sens. Le premier se rapprocherait assez de notre mot *positif* dans son acception la plus usuelle. « Möhler... ne veut pas négliger ce qu'il appelle *den Pragmatismus der Geschichte in seinen niederen Bedeutung*[1]. Ce pragmatisme entre dans les détails, tient compte des faits positifs, et les explique par des causes contingentes... Mais il faut éviter d'autre part un pragmatisme exclusif qui, uniquement préoccupé de satisfaire l'entendement, n'atteindrait pas les causes profondes des événements et détacherait ceux-ci de Dieu, leur origine suprême. Entre ces deux extrêmes, dont l'un exagère le rôle de la raison intuitive et l'autre celui de l'entendement, il y a place pour une méthode conciliatrice. Il faut une fois de plus unir l'expérience et la spéculation, c'est-à-dire en dernière analyse, l'humain et le divin. » E. Vermeil, *Jean Adam Möhler et l'école catholique de Tubingue*, p. 156. — Drey avait soutenu dans le même sens que « le véritable pragmatisme » (celui qui « ne se borne pas à une méthode empirique et purement analytique », mais qui voit la réalité dans son ensemble) « se confond avec la notion de tradition vivante et d'unité positive ». *Ibid.*, p. 150. Cette formule rappelle la thèse aujourd'hui si courante d'après laquelle le véritable « positivisme* » déborde le domaine de l'entendement. — Le second sens s'applique à la prédominance, dans l'explication historique, des causes *individuelles*, telles que le caractère et les passions des hommes d'Etat : « Die Behandlungsweise, die Spittler seinem Werke zu Grunde legte... ist die sogenannte *pragmatische*, aber nicht jene lehrhafte wie sie Johann von Müller im grossen anwendete » (c'est-à-dire l'*historia magistra vitae ;* voir p. 835 du même ouvrage la définition de ce *lehrhafte* oder *didaktische Pragmatismus*), « sondern diejenige, welche die Ereignisse in erster Linie auf die handelnden Persönlichkeiten, deren besondere Eigenschaften und Leidenschaften, Beziehungen und Gegensätze zurückführt... Indessen treibt Spittler diesen Pragmatismus doch nicht so weit, dass er darüber den über den Menschen waltenden Geist der Zeiten u. s. w. vollständig übersähe[2] ». Von Wegele, *Geschichte der deutschen Historiographie* (1885), 878-879. Cette méthode est appelée plus loin, en parlant de Planck, et semble-t-il, d'après les expressions mêmes de celui-ci : « Die Methode des subjektiven Pragmatismus. » *Ibid.*, 923. — Cf. E. Vermeil : « On appelait

1. « ... le pragmatisme de l'histoire dans sa signification inférieure. » — 2. « La manière de traiter l'histoire que Spittler prit pour base de son œuvre ... est celle qu'on nomme *pragmatique :* non ce pragmatisme didactique que Johann von Müller applique en grand, mais celui qui rapporte en première ligne les événements à des personnalités agissantes, à leurs caractères particuliers et à leurs passions, à leurs relations et à leurs oppositions ... Cependant Spittler ne pousse pas ce pragmatisme jusqu'à négliger complètement l'esprit des temps qui influe sur les hommes, etc. »



pragmatique la méthode que suivaient Planck et son collègue Spittler... Planck explique les événements par des causes extérieures ou des mobiles personnels. Il n'a pas le sens des genèses progressives, des germinations sourdes, des tendances maîtresses qui gouvernent une période. Le subjectivisme étroit de l' « Aufklä- « rung » tend à isoler l'individu de l'histoire, à faire tout dépendre de ses volontés arbitraires. » (*G. A. Möhler*, *etc.*, p. 150.) **(H. Delacroix. — A. L.)**

E. Boutroux écrivait en 1877 : « Ce n'est pas une raison pour en revenir purement et simplement à ce pragmatisme peu scientifique qui ne voit dans les diverses philosophies qu'une série d'efforts individuels sans lien entre eux, et qui se borne à expliquer le détail par le détail, sans oser rechercher les lois et les raisons de l'ensemble. » *Introduction* à la traduction française de la *Philosophie des Grecs* de Zeller, t. I, p. xvi. — **(G. Beaulavon.)**

Il y aurait lieu de chercher comment se sont formées ces deux acceptions du mot *pragmatisme* (positivisme historique — individualisme historique) dont on voit le rapport et pourtant la divergence. On peut supposer que, comme l'acception kantienne (l'histoire instructive), elles dérivent indépendamment l'une de l'autre du terme *pragmatique* en tant qu'il a été employé par Polybe, ou par ceux qui s'inspiraient de lui, et que tantôt l'un, tantôt l'autre, parmi les différents caractères de ses *Histoires*, a été évoqué par cette désignation (voir ce qui a été dit plus haut de la dissertation de de Vries). Il serait intéressant de pousser plus loin cette étude sémantique, que nous ne pouvons ici poursuivre davantage. Nous nous contentons de signaler encore que Hamilton, dans son article de 1832, *Johnson's translation of Tennemann's manual of the History of philosophy*, recueilli dans les *Discussions* (1852), pp. 108-109, corrige un passage de Johnson de la manière suivante : Tennemann avait écrit que l'histoire proprement dite, au point de vue de sa forme, se distingue des Annales, Mémoires, etc., par l'enchaînement des faits, et par la « pragmatische Darstellung[1] » de ceux-ci. *Grundriss*, § 9. Johnson traduit : « by the combination of its incidents and their circumstantial development[2] ». Hamilton : « throught the concatenation of events and their scientific exposition [i. e. under the relation of causes and effects][3]. » Il ajoute en note : « No word occurs more frequently in the historical and philosophical literature of Germany and Holland, than *pragmatisch* or *pragmaticus* and *Pragmatismus*. So far from *pragmatisch* being tantamount to « circumstantial » and opposed to scientific, the word is peculiarly employed to denote that kind of history which, neglecting circumstantial details, is occupied in the scientific evolution of causes and effects. It is, in fact, a more definite term than the *histoire raisonnée* of the French[4] » — Cousin, dans sa traduction du Manuel de Tennemann, a supprimé purement et simplement le mot *pragmatisch*. — **(A. L.)**

L'emploi le plus ancien, en anglais, de *Pragmatism*, se trouve chez George Eliot, dans *Middlemarch* (1872), liv. VII, ch. lxxi : « Mrs Dollop (la propriétaire du Tankard, dans Slaugther Lane) avait souvent à résister au pragmatisme superficiel de clients disposés à penser que leurs renseignements sur le monde extérieur avaient la même valeur que ce qui lui était venu à l'esprit. » Le sens, ici, est assez analogue à positivisme au sens **D.** Il est plus vague que le sens de Peirce, mais n'en est pas très éloigné. — Il est curieux de remarquer, dès les premiers emplois sporadiques de ce terme, le double sens fondamental qu'il présente : comme l'adjectif *pragmatique*, d'où il dérive, il est pris, tantôt au sens **A,** pour viser une connaissance *utile*, ou un point de vue utilitaire ; tantôt au sens **B,** pour viser une connaissance *réelle*. — **(R. Berthelot.)**

---

1. « ... la représentation pragmatique ». — 2. « ... par la combinaison des incidents et par leur développement selon les circonstances. » — 3. « ... par l'enchaînement des événements et par leur exposition scientifique (c'est-à-dire sous forme de relation causale). » — 4. « Il n'y a pas de mot qui revienne plus fréquemment dans les publications historiques et philosophiques d'Allemagne et de Hollande que *pragmatisch* ou *pragmaticus* et *pragmatisme*. Loin d'équivaloir à « dépendant des circonstances » et de s'opposer à « scientifique », ce mot *pragmatique* s'emploie particulièrement pour désigner cette forme d'histoire qui, négligeant le détail des circonstances, s'occupe de l'évolution scientifique des causes et des effets. C'est, en fait, un terme plus précis que l'*histoire raisonnée* des Français. »



Sur **Scolastique**

La définition de ce mot a donné lieu à deux notes étendues, que nous réunissons ici. La première est de **F. Picavet,** et contient des extraits de divers articles qu'il a publiés sur cette question (notamment *La philosophie scolastique*, Revue internationale de l'Enseignement, 1913 et *Scolastique*, article de La Grande Encyclopédie, 1900) ; — la seconde, qui en discute certains points, est de l'abbé **L. Laberthonnière.**

« Il y a d'abord un sens étymologique et large du mot scolastique où l'on pourrait comprendre toute philosophie d'Ecoles (Ecole de Platon, d'Aristote, de Zénon, d'Epicure, de Plotin, dans l'antiquité ; écoles byzantines ; écoles du moyen âge ; école de Cousin, philosophie kantienne « des Universités » comme l'appelle Schopenhauer, etc.). En prenant le mot en ce sens, il y avait lieu de se demander « si, comme on l'a répété souvent, les écoles vulgarisent les découvertes des penseurs qui n'ont pas subi leur influence, mais ne les acceptent que quand, depuis longtemps déjà, elles sont en circulation, et si, partant, elles sont quelquefois un obstacle au progrès scientifique, etc. » *(Rev. int. de l'ens.)*

Au sens restreint, et quand on applique ce terme aux écoles médiévales, quelle extension doit-on lui donner ? « La mort de M. Hauréau, l'apparition des histoires de la philosophie de MM. Penjon, Elie Blanc, de Wulf provoquèrent de nombreuses polémiques sur la conception même qu'on doit se faire de la scolastique médiévale. J'ai analysé ces ouvrages dans *Le Moyen Age*, dans la *Revue Critique*, dans la *Revue philosophique* (1902, I, 178). En particulier les querelles furent vives entre ceux qui, pour suivre les instructions de Léon XIII, revenaient aux doctrines de saint Thomas. Les uns, s'appelant *thomistes* ou *néo-thomistes*, continuaient à admettre qu'il y eut au moyen âge d'autres scolastiques que les thomistes. Ceux qui s'appelèrent *néo-scolastiques*... voulurent réserver dans le passé le nom de *scolastiques* à ceux qui avaient alors professé les doctrines orthodoxes qu'ils veulent aujourd'hui restaurer... Préparée par Aristote, par les Pères, surtout par Origène et saint Augustin, puis par une première génération d'hommes parmi lesquels saint Anselme tient une place considérable, par Guillaume d'Auvergne et Alexandre de Halès, elle trouve son expression définitive avec saint Bonaventure, Duns Scot, Albert le Grand et surtout saint Thomas. A côté de la scolastique, il y a les *déviations* de la scolastique (Roger Bacon, Raymond Lulle, Raymond de Sebonde, etc.) ; surtout il y a une *antiscolastique*, dont Jean Scot Erigène est le père, dont les averroïstes sont des représentants, comme la plupart des philosophes de la Renaissance... Je crois avoir montré que cette classification n'a de valeur qu'au point de vue orthodoxe et pour des catholiques, non pas même pour tous, car bon nombre de thomistes l'ont énergiquement combattue. En tout cas, au point de vue de l'histoire pure, rien ne saurait la justifier. » (*Revue philosophique*, LIII, p. 185.) Je crois donc que les déterminations essayées dans l'article *La Scolastique* de la Revue internationale de l'enseignement et dans l'art. *Scolastique* de la Grande Encyclopédie demeurent exactes dans la mesure où elles ont été limitées. Mais j'ai renoncé pour mon propre compte à employer le mot à cause de l'équivoque qu'il présente. J'ai demandé que le cours créé à la Sorbonne portât sur l'histoire de la philosophie *médiévale ;* j'ai donné une *Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales*, puis des *Essais sur l'histoire générale et comparée des théologies médiévales et des philosophies médiévales* que suivra une *Histoire générale et comparée des philosophies médiévales.* Je n'utilise plus le mot « Scolastique » qui devrait toujours être suivi d'une copieuse et insuffisante explication. » — **(F. Picavet.)**

1. « Si l'on désigne par Scolastique la philosophie médiévale, il est inexact de dire, comme on le fait d'ordinaire, qu'elle est subordonnée à la théologie. C'est peut-être vrai de saint Anselme, qui pose les dogmes de la religion, tels qu'il les trouve formulés par la tradition, comme des théorèmes de géométrie qu'il démontre ensuite ou qu'il prétend démontrer d'une façon rationalistique, en recourant à des conceptions qui semblent n'avoir d'intérêt ni de sens pour lui que par l'usage

qu'il en fait et sans qu'on trouve chez lui un système de philosophie méthodiquement élaboré. Mais quoi qu'il en soit de saint Anselme, ce n'est certainement pas vrai d'Abélard, ni d'Albert le Grand, ni de saint Thomas. Ceux-là sont férus d'une philosophie qui, à leurs yeux, vaut par elle-même et se suffit à elle-même. Et ils la subordonnent si peu à la théologie qu'il faudrait plutôt dire que c'est le contraire qu'ils font. Et c'est ce que de leur temps même on leur reprocha vivement. — Abélard ne tend à rien de moins qu'à rationaliser la dogmatique chrétienne. Albert le Grand est un physicien préoccupé de se donner un système du monde, une explication des phénomènes, à côté de la religion, et indépendamment d'elle. Saint Thomas formule en théorie précise le séparatisme admis et pratiqué déjà par Albert le Grand. Ce qui est *su* ne peut pas être *cru*. De là deux domaines séparés : celui de la science et celui de la foi ; la *nature* et la *surnature*. Mais en tant qu'être raisonnable et capable de penser, pour ne pas laisser complètement de côté la surnature, il entreprend néanmoins de l'assimiler autant que faire se peut, tout en maintenant qu'elle est inaccessible à nos prises. Pour cela, il a recours à l'analogie, par laquelle, avec les catégories qui servent à penser la nature, il vient à bout de *mimer* au moins une connaissance des vérités surnaturelles : si bien que finalement ce sont les vérités surnaturelles qui, de gré ou de force, doivent se plier au moule de la philosophie aristotélicienne, qui est admise d'abord comme la philosophie tout court. Inutile de faire remarquer que, pour résumer, je simplifie; je ne dénature pas. (Cf. Rousselot, *L'intellectualisme de saint Thomas.*)

« Si l'on considère d'autre part saint Bonaventure et le courant mystique qui, venu de saint Augustin, se continue après lui, on trouvera autre chose. C'est la religion envisagée comme une sagesse, qui, au lieu de s'ajouter à la sagesse antique, s'y substitue : « notre philosophie », ἡ φιλοσοφία καθ'ἡμᾶς, ainsi que disaient les premiers apologistes. L'idée est maintenue que les vérités surnaturelles sont, à leur façon, l'objet d'une connaissance qui, pour être d'un autre ordre que la connaissance des choses sensibles, n'en est pas moins une connaissance. On pourrait dire que c'est la religion prenant le caractère d'une philosophie, et la philosophie prenant le caractère de la religion. »

2. « M. Picavet, dans la note sur l'article en question, présente la Scolastique comme préparée par Origène et saint Augustin, pour aboutir à saint Thomas. On dirait qu'entre le thomisme et l'augustinianisme, il y a simplement continuité. Or cela n'est pas, tant s'en faut ! Avec saint Thomas, c'est une véritable révolution qui s'accomplit. Et c'est si vrai qu'elle ne s'est accomplie qu'à travers des luttes violentes. Tout d'abord, c'est malgré les défenses réitérées du Saint-Siège que la philosophie d'Aristote s'est introduite dans le monde chrétien, défenses qui ne furent jamais levées. Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin passèrent outre. Après un certain temps, il en résulta, dit le P. Mandonnet, que « les Souverains Pontifes, pour satisfaire simultanément à de graves intérêts, qu'une situation historique, à laquelle ils ne pouvaient rien, mettait en conflit, durent se tenir dans l'expectative, et prendre l'attitude passive... en présence de la diffusion des livres d'Aristote dans les écoles[1]. » Mais cela n'empêche pas que dans la suite saint Thomas fut condamné et par l'évêque de Paris et par l'archevêque de Cantorbéry. Et ces condamnations semblent avoir contribué au moins à susciter l'opposition de Duns Scot.

« C'est qu'en réalité, pour s'accommoder de la philosophie d'Aristote en la proposant comme une philosophie valant par elle-même en dehors de la religion, saint Thomas avait été amené à une conception de la foi qui était tout autre que la conception augustinienne. Du point de vue augustinien, la foi était considérée comme une disposition intime, en vertu de laquelle l'âme, touchée par Dieu, s'ouvrait à lui, l'accueillait, de telle sorte que « l'illumination subjective » qui en résultait devenait le principe d'une connaissance des mystères divins : *nisi credideritis non intelligetis ;* connaissance inadéquate sans doute, mais vraie ;

1. *Siger de Brabant*, p. 26.



connaissance cependant et participation personnelle à la vérité. — Du point de vue thomiste au contraire la foi était considérée comme ayant à intervenir parce que la connaissance dans l'ordre surnaturel était impossible. Au lieu d'être la condition de la connaissance, elle en devenait donc un succédané. — Ici encore je simplifie en résumant. En fait, saint Thomas s'efforçait ensuite de retrouver quelque chose de l'augustinianisme qu'il repoussait, c'est-à-dire un équivalent de la participation affective à la vérité. Mais l'opposition n'en subsistait pas moins, et deux conceptions de la foi étaient aux prises. Ceci a eu ces conséquences formidables et a conditionné tout le développement ultérieur de la pensée philosophique et religieuse.

« On consultera utilement sur cette question les ouvrages suivants : Fréd. Morin, *Dictionnaire de philosophie et de théologie scolastiques ;* Mandonnet, *Siger de Brabant ;* P. Rousselot, *L'intellectualisme de saint Thomas.* » — **(L. Laberthonnière.)**

Sur **Socialisme**

Origine et sens primitif de ce terme

Pierre Leroux a réclamé à plusieurs reprises la paternité de ce mot ; notamment dans une note ajoutée en 1850 à la réédition de son article *Individualisme et socialisme*[1] (*Œuvres*, tome I, p. 376 ; — voir plus loin ce texte) ; et dans un passage de *La Grève de Samarez* (1863) : « C'est moi qui le premier me suis servi du mot *socialisme.* C'était du néologisme alors, un néologisme nécessaire : je forgeai ce mot par opposition à *individualisme*, qui commençait à avoir cours. Il y a de cela environ vingt-cinq ans. » (Ch. xlii, tome I, p. 255.) Ce texte était cité dans l'épreuve de l'article *Socialisme**, et avait paru justifier l'attribution généralement faite de ce mot à Pierre Leroux. (Voir R. Berthelot, *Socialisme*, dans *La Grande Encyclopédie* ; Gide et Rist, *Hist. des doctrines économiques*, p. 301.) Mais **Élie Halévy** nous a écrit que Leroux s'est probablement fait illusion : « Il est, dit-il, un des nombreux Saint-Simoniens qui l'ont employé en passant, parce que c'était en effet « un néologisme nécessaire » : des hommes qui passaient leur temps à anathématiser l' « individualisme » pouvaient difficilement s'en passer. »

Le plus ancien texte de P. Leroux où j'aie retrouvé ce mot est l'article sur le *Cours d'Economie politique* de Jules Leroux, dans la Revue Encyclopédique de novembre 1833, tome LX. Pierre Leroux y fait (p. 106-114) un parallèle entre l' « individualisme » et le « socialisme » qu'il condamne tous deux également : l'un parce qu'il nie la société, qui est un être réel, l'autre parce qu'il aboutirait « à enterrer toute liberté, toute spontanéité, sous ce qu'il nomme l'organisation » (107). Le mot, répété à maintes reprises, et dont le sens est nettement défini, n'est cependant pas donné comme nouveau. — On le trouve antérieurement dans un article critique de X. Joncières sur *Les Feuilles d'Automne* de V. Hugo (*Le Globe*, journal de la religion saint-simonienne, 13 fév. 1832, p. 176). Mais c'est au sens de sympathie universelle, de sentiment humanitaire, opposé à l'égoïsme d'un individu ou d'un petit groupe : « Nous ne voulons pas sacrifier la *personnalité* au *socialisme*, pas plus que ce dernier à la personnalité. Si nous sentons le plaisir qu'il y a à vivre de la vie générale, à tressaillir aux joies de ses semblables, à pleurer les pleurs de tous, nous comprenons aussi le bonheur de la famille, la poésie d'intérieur, la douceur qu'il y a d'être deux à rêver le même rêve... »

Les auteurs que nous avons cités plus haut, et qui admettent que P. Leroux a bien créé ce mot, disent qu'il l'a employé dès 1832, et renvoient au *Discours sur la situation actuelle de la société et de l'esprit humain.* Il est bien vrai que le second de ces discours, dans l'édition de 1850, oppose nettement « trois systèmes incomplets sur la souveraineté politique : l'*Individualisme*, le *Socialisme* et la *Révéla-*

1. L'article *De l'individualisme et du socialisme*, reproduit dans les *Œuvres de Pierre Leroux*, tome I (1859) y est donné comme ayant paru dans la Revue encyclopédique,« tome LX, 1834 » (au lieu de 1833, dont le tome LX contient le dernier trimestre). Ce qui ferait supposer que les derniers numéros de 1833 n'auraient paru qu'après leur date. — Dans la Revue, il était intitulé, *De la philosophie sociale* (du moins d'après la table des matières ; car à la première page, ce titre manque ; il n'y a que le sous-titre : « Le cours d'économie politique de M. Jules Leroux ») ; mais le mot socialisme y est employé fréquemment, comme on le verra ci-dessous.

tion » (*Œuvre*, t. I, p. 121). Mais la note placée en tête dit seulement que « *le fonds de ce discours* parut en 1832 dans la *Revue Encyclopédique*, cahier d'août ». On l'y trouve en effet, sous le titre *De la philosophie et du christianisme ;* mais le texte en question n'y figure pas : il ne date que de la publication de ces discours en un volume (1841) ; et le mot socialisme ne se rencontre pas dans le passage correspondant de la Revue Encyclopédique : « Il n'y a en politique, y est-il dit seulement, que deux systèmes, l'*association* et l'*individualisme* » (tome LV, p. 319).

M. **Rapnouil,** professeur au Lycée français du Caire, nous a signalé que le mot se trouve, à la date du 23 novembre 1831, dans un article de la Revue *Le Semeur*, article anonyme, mais qui est presque certainement d'Alexandre Vinet, et qui a pour titre *Catholicisme et protestantisme :* « On ne se sépare pas pour se séparer, dit-il, but contraire à toutes les indications naturelles et aux intentions visibles de la Providence. On se sépare pour se réunir : l'*individualisme doit ramener au socialisme*, le protestantisme au vrai catholicisme, la liberté à l'unité. Il y a deux erreurs : l'une des catholiques qui veulent l'être par anticipation, l'autre des protestants qui ne veulent pas devenir catholiques ; l'une, des partisans de l'unité sans la liberté ; l'autre des sectateurs de la liberté sans l'unité » (p. 92). Tout l'article est un vigoureux exposé de la convergence intellectuelle nécessaire pour qu'il y ait vérité, et de la justification de la pensée indépendante, qui n'est que le moyen indispensable pour aboutir au consentement unanime et sans contrainte, vrai but de la pensée.

Le même correspondant nous a également indiqué un article signé C. Pellarin, dans *La Réforme Industrielle ou le Phalanstère*, hebdomadaire dirigé par Ch. Fourier, en date du 12 avril 1833. L'auteur, parlant d'une réunion qui devait avoir lieu à Nantes, écrit ceci : « Nous pensons... que les socialistes et industrialistes proprement dits (c'est-à-dire les fouriéristes) y seront en majorité. Ceux-ci, et les derniers seuls, à bien dire... ont quelque chose d'immédiatement praticable à proposer. » *Ibid.*, p. 174 A, ad finem.

En somme, le mot a été en effet employé avant Pierre Leroux, et il est probable qu'il en a eu connaissance ; mais il semble bien cependant que, s'il ne l'a pas « forgé », il a été du moins le premier à en faire un usage systématique. Le sens qu'il lui donne est d'ailleurs, comme on l'a vu, différent de celui qu'il reçut quelques années plus tard, et qui a persisté. Lui-même s'en est plaint : « Il est évident, dit-il, que dans tout cet écrit, il faut entendre par *socialisme* le socialisme tel que nous le définissions dans cet écrit même, c'est-à-dire l'exagération de l'idée d'association ou de société. Depuis quelques années, on s'est habitué à appeler socialistes tous les penseurs qui s'occupent de réformes sociales, tous ceux qui critiquent et réprouvent l'individualisme... et à ce titre nous-même, qui avons toujours combattu le socialisme absolu, nous sommes aujourd'hui désigné comme socialiste. Nous sommes socialiste sans doute... si l'on veut entendre par socialiste la doctrine qui ne sacrifie aucun des termes de la formule Liberté, Fraternité, Égalité, Unité, mais qui les conciliera tous. » (Note ajoutée en 1847 à la réimpression de l'article *De l'individualisme et du socialisme*. Œuvres, tome I, p. 376.)

« Quand j'inventai le terme *Socialisme* pour l'opposer au terme *Individualisme* », dit-il encore, « je ne m'attendais pas que vingt ans plus tard ce terme serait employé pour désigner d'une façon générale la démocratie religieuse. Ce que j'attaquais sous ce nom, c'étaient les faux systèmes mis en avant par de prétendus disciples de Saint-Simon et par de prétendus disciples de Rousseau, égarés à la suite de Robespierre et de Babœuf, sans parler de ceux qui amalgament à la fois Saint-Simon et Robespierre avec De Maistre et Bonald. » *Ibid.* (Note ajoutée à la précédente en 1850.)

Louis Reybaud, de son côté, a fini par repousser aussi le terme *socialiste*, qu'il avait contribué à populariser en France. Dans la 7e édition de ses *Etudes sur les réformateurs* ou *socialistes modernes* (2 vol. in-12, 1864) il écrit ceci : « A vingt-quatre ans de date, je donne aujourd'hui une nouvelle édition d'un ouvrage qui a été publié pour la première fois en 1840... Au début, et quand j'eus le triste honneur d'introduire dans notre langue le mot *socialiste*, j'étais loin de prévoir

quel bruit et quelles luttes y seraient associées. » (Préface, Tome I, p. I-II.) Il s'excuse presque de la sympathie qu'il a d'abord montrée pour ces doctrines. — « Les illusions de ce genre, dit-il ailleurs, sont devenues si contagieuses, si générales de notre temps qu'elles ont mérité les honneurs d'un nom nouveau et désormais consacré ; c'est celui de *socialisme*, en d'autres termes l'art d'improviser des sociétés irréprochables. » (Tome II, p. 41. Chapitre d'abord publié sous forme d'article en1843.) Il oppose à cette croyance l'idée que les sociétés ne sont pas « un décor d'opéra », mais représentent « un ensemble de sentiments et d'intérêts que la volonté humaine ne peut changer à son gré. »

TRADUCTION DES TEXTES GRECS[1]

Les mots ou phrases déjà traduits dans le contexte ne sont pas reproduits ici. Les renvois sont faits par pages et par colonne. Quand il pouvait y avoir un doute, la ligne à laquelle se rapporte la traduction a été indiquée, entre parenthèses, au début de celle-ci. Ainsi « 114 B. *a*. (20) » signifie : page 114, 2e colonne ; première citation grecque (ligne 20).

4. Obs. — Autarcie (capacité de se suffire).

6 A. — Le complet ; le parfait.

10 Obs. — Ce qui résulte de l'abstraction.

13 B. — Tout ce qui appartient à un sujet, et qu'il est vrai d'en affirmer, mais non pas nécessairement, ni même le plus souvent. — Tout ce qui appartient à chaque sujet par lui-même, mais sans faire partie de son essence.

15 A. — Monde.

15 Obs. — Héraclite florissait vers la 69e Olympiade.

16 Obs. — L'acte sans « mouvement » (au sens aristotélicien, c'est-à-dire sans changement ; voir *Mouvement**, Critique).

17 B. — *a*. Le mot *energeia* se dit de l'acte *(ergon)* et tend vers le sens d'*entelecheia*. — *b*. *Energeia* se dit tantôt au sens où l'on parle du « mouvement » dans son rapport avec la puissance, tantôt de l'être (ayant une forme) dans son rapport avec une matière.

19 A. — Acte ; puissance.

19 B. — *De l'âme.*

20 Obs. — Faire (créer, fabriquer) ; agir ; spéculer.

30 A. — *a*. Passions. (Voir traductions des textes latins, *Ibid.*) — *b*. Passion (au sens **A**).

40 A. — *a*. L'âme est le principe premier par lequel nous vivons, nous sentons et nous pensons *(De l'âme)*. — *b*. L'âme est un corps composé de parties menues.

43 A. — *De l'âme.*

44 A. — *a*. L'amitié parfaite est celle des hommes de bien, qui se ressemblent par leur valeur morale.

44 B. — *A* (préfixe négatif) ; *mnésis* (peu usité), mémoire.

51 B. — *A* (préfixe négatif) ; *algos*, douleur.

1. Révisée par M. Léon Robin.



57 B. — *Du ciel.*

61 B. — *Homalos*, uni, égal ; *nomos*, loi.

62 A. — *a.* Homme, centre. — *b.* Homme, science.

63 B. — Homme ; forme.

64 A. — Une connaissance naturelle de ce qui est général.

64 B. — A tout argument s'oppose un argument de force égale.

66 Obs. — L'apathie du *Noûs* (l'âme pensante) et celle de l'*Aisthêtikon* (l'âme sensitive). — *(Traité de l'Ame).*

68 A. — De l'aphasie.

72 A. — *De l'Interprétation*, Introduction.

77 B. — *a.* L'équitation (la science du cheval). — *b.* La fabrication des mors.

82 B. — S'exercer contre la douleur.

86 Obs. — *De la mémoire.*

90 Obs. — Insécables ; êtres insécables.

96 Obs. — *a.* Il faut dire ce que sont la définition, le propre, le genre, l'accident. — *b.* Genre, espèce, différence, propre, accident.

106 A. — Un principe qu'il est nécessaire de posséder pour acquérir n'importe quel savoir est un *axiome.*

125 A. — L'être, la quantité, la qualité, la relation, le lieu, le temps, la situation, la possession, l'action, la passion.

125 Obs. — Les cinq « genres suprêmes ».

127 Obs. — (Voir la traduction des mots grecs dans celle du texte latin.)

128 A. — (Mot à mot) : 1° l'essence, l'être ce que c'était (la forme, le modèle) ; 2° la matière, la substance ; 3° le principe du mouvement (= du changement) ; 4° ce pour quoi, le bien, la fin.

132 A. — Demeure souterraine en forme de caverne.

153 B. — *a.* La justice distributive = celle qui consiste dans la distribution des honneurs, des biens ou de tout autre avantage pouvant être partagé entre ceux qui participent à la vie sociale. — *b.* La justice commutative, celle qui règle ou redresse les échanges. (Voir l'explication de *synallagma* dans le texte.)

154 A. — *a.* (19). Compensation. — *b.* (20). Société. — *c.* (21). Société d'échanges.

157 A. — *a.* Relatives à la division. — *b.* Car la même phrase, divisée ou composée (prise indivisément) ne paraîtrait pas toujours signifier la même chose. (Cf. *Fallacia**, Obs.)

165 A. — (Ces mots n'ont pas d'équivalents français, et ne peuvent s'expliquer que par toute la théorie de l'homme chez Platon.)

177 A. — Ce qui paraît (vrai) à tous, nous disons que cela est ; si l'on supprime cette croyance, on ne trouvera pas grand'chose de plus plausible à proposer.

180 A-B. — Regarder (= contempler, connaître), opposé à agir et à produire.

181 B. — En partant du contigu.

184 Obs. et 185 Obs. — *De l'Interprétation.*

194 A. — Comme ce que les savants appellent *Cosmos.*

200 B. — *a.* Vrai chien. — *b.* Antisthéniens.

200 Obs. — *a.* Diogène le Chien. — *b.* Le cynique. — *c.* Antisthène, puis Diogène le Chien, puis Cratès le Thébain.

201 A. — Diogène le Chien.

209 A. — *a.* La définition est un énoncé qui exprime la quiddité. — *b.* La définition concerne l'essence et la nature de la chose.

209 B. — *a.* Il est évident qu'il y aura un énoncé de ce que signifie le mot... par exemple de ce que signifie « triangle », de ce qu'est (une figure) en tant que (nommée) triangle. — *b.* (Si donc) celui qui définit indique ou ce qu'est (la chose) ou ce que signifie le mot...

225 B. — *a.* Celui qui sait interroger et répondre, n'est-ce pas ce que tu appelles un dialecticien ? — *b.* Il a dit que la dialectique (*dialegesthai*, converser) était ainsi appelée parce que ceux qui y prennent part délibèrent en commun en distinguant *(dialegontes)* les choses selon leurs genres. — *c.* Diviser (les idées) par genres, et ne pas prendre une même idée pour une autre, ou au contraire une autre pour la même, ne dirons-nous pas que c'est de la dialectique ? — Nous le dirons.

226 A. — D'une manière dialectique et creuse.

226 Obs. — Inventeur de la dialectique.

227 B. — Le syllogisme dialectique est celui qui conclut en raisonnant à partir des opinions courantes.

228 A. — Les propositions en diamètre (ou plutôt en diagonale).

228 B. — Il y a quatre arguments de Zénon sur le mouvement... Le premier est qu'il ne peut avoir lieu, parce qu'il faut d'abord que le mobile arrive au milieu avant d'atteindre l'extrémité.

228-229. — Nous disons qu'un concept s'affirme universellement (*mot à mot :* s'affirme du tout) lorsque le sujet ne contient aucun individu dont on ne puisse affirmer l'attribut ; et de même pour ce qui se nie universellement (*mot à mot :* ce qui ne s'affirme d'aucun).

232 Obs. — *Nomos*, loi ; *Nemesis*, punition divine des excès ; déesse qui y préside. Cf. 169 B, note.

233-234. — On appelle différent ce qui est autre tout en étant le même à quelque égard ; non seulement le même numériquement, mais en espèce, en genre, ou par analogie.

234 A. — Car les espèces sont formées du genre et des différences.

243 B. — *a.* Tout ce qui peut être réel, est ou divers ou même. — *b.* Divers en genre, divers en espèce.

246 B. — Paraître, opinion.

258 Obs. — École (*mot à mot :* choix) éclectique.

267 B. — *a.* Cause. — *b.* Ce d'où vient le commencement (ou le principe) du « mouvement » (changement).

286 A. — *a.* Parfaitement ; avoir. (Mais l'adverbe joint à *avoir* marque en grec une manière d'être.) — *b.* *Énergie* tend vers *entéléchie.* — *c.* La matière est puissance, mais la forme est acte *(entéléchie).* — *d.* Et la raison du développement de ce qui est en puissance (ou : la notion de ce qui est en puissance) est l'entéléchie. — *e.* L'âme est l'entéléchie première (c'est-à-dire essentielle) d'un corps naturel (organisé) ayant la vie en puissance.

288 Obs. — *a.* Considérer, réfléchir. — *b.* Si une seule prémisse a été énoncée, il n'y a que l'indication du signe (qui permet de conclure) ; si l'on ajoute la seconde, il y a syllogisme.

291 B. — Retenir, suspendre.

293 A. — Les Crétois sont toujours menteurs.

298 A. — Discours exotériques.

301 Obs. — L'*ousia* sans matière.

302 A. — *a.* L'essence (mot à mot : la *quiddité*) est composée de ce dont l'énoncé forme la définition. — *b.* J'appelle essence l'*ousia* (l'être, la nature de l'être) sans matière.

305 Obs. — La vertu éthique (= du caractère), la vertu dianoétique (= de la réflexion : la prudence).

340 Obs. — *a.* Liaison. — *b.* Séparation. — *c.* Relatives au langage.

341 Obs. — *De la mémoire* (ouvrage d'Aristote).

358 B. — *a.* La Nature ne fait rien en vain ; tout ce qui est naturel a lieu en vue de quelque chose, ou accompagne accidentellement ce qui a lieu en vue de quelque chose. *(De l'âme.)* — *b. Du ciel :* Dieu et la Nature ne font rien en vain.

370 B. — (Les deux premiers mots répondent exactement à *forme ;* le troisième désigne proprement l'*être* ou l'*essence ;* le quatrième (d'où vient en français *paradigme*) s'applique plus spécialement à ce qui est considéré comme *modèle* ou comme *exemple ;* les deux dernières expressions peuvent se rendre par *quiddité**).

377 B. — *De l'interprétation.*

392 B. — *a.* Nous appelons « vertus » celles des « habitudes » qui sont dignes d'éloge. — *b.* La « vertu » est donc une « habitude » de la volonté consistant dans le choix d'un juste milieu.

392 Obs. — *a.* Être dans un certain état. — *b.* Être avec quelque chose dans telle relation.

397 Obs. — *a.* Vient de l'habitude tout ce qu'on fait parce qu'on l'a déjà fait souvent. — *b.* L'habitude est une chose qui ressemble à la nature : car souvent n'est pas loin de toujours ; et la nature est (le domaine de) de ce qui se fait toujours, l'habitude, de ce qui se fait souvent.

402 B. — Tout ce que produit la nature se fait toujours de même, ou (du moins) dans la plupart des cas ; mais ce qui n'arrive pas toujours, ni dans la plupart des cas, vient de l'*automaton* et de la *tyché.* (Pour la différence entre le sens de ces deux mots, voir le texte.) *De la génération et de la corruption.*

403 A. — Tout ce qui vient de l'*automaton* parmi les choses qui pourraient être voulues, pour ceux qui ont la faculté de vouloir.

412 A. — *a.* Hermès Trismégiste. — *b. Poimandrès* ou *Pimandre ; A Asclépios ; Discours à son fils Tat ; Définitions d'Asclépios pour le roi Ammon.*

413 A. — *De la hiérarchie céleste ; de la hiérarchie ecclésiastique.*

413 B-414 A. — *a.* Pour moi, quand j'étais jeune, je m'intéressais étonnamment à cette science qu'on appelle l'histoire de la nature. — *b.* Les causes de chaque phénomène, comment il se produit, comment il se détruit et ce qui le fait être. — *c. Histoires (enquêtes) sur les animaux.* — *d. Des parties des animaux, De la géné-*



ration des animaux. — *e.* Aussi semble-t-il qu'on ne parle pas d'une manière historique (conforme aux faits observés) quand on dit que tous les poissons sont femelles.

417 B. — Les éléments homœomères.

425 Obs. — Il ne faut pas croire ceux qui nous conseillent, étant des hommes, de ne songer qu'aux choses humaines... il faut vivre suivant ce qu'on a de meilleur en soi.

427 Obs. — *a.* (4). Mot à mot : caractère de l'hypostase de son père. — Lemaistre de Saci traduit : « caractère de sa substance ». — *b.* (8). (Voir *Essence*, Obs.) — *c.* (10). *Du monde.* — *d.* (11). En substance ; en apparence. — *e.* (14). *Du monde.*

428 Obs. — *a.* (2). Supposer. Examiner par hypothèse (par supposition). — *b.* (8). Syllogisme hypothétique. — *c.* (11). Par hypothèse. — *d.* (11). Nécessaire par hypothèse.

446 A. — Les idées, on peut les penser, mais on ne peut pas les voir.

447 B. — Idée, voir.

449 Obs. — Idées, idées-images (ou espèces sensibles). Voir *Espèces**, 2.

449 A. — (Voir la traduction des exemples grecs dans celle du texte latin.)

454 Obs. — La pensée (parfaite) est la pensée de la pensée.

468 A. — Imitation.

468 Obs. — Le terme dernier est l'usage, par exemple l'usage de la vue ou vision ; et par l'acte de voir rien ne se produit d'autre que la vision même, tandis que certaines autres activités produisent quelque chose de plus : par exemple l'art de bâtir, quand il s'exerce, produit une maison, et ne produit pas seulement l'acte de construire.

475 B. — Plus connaissables et plus claires pour nous ; plus connaissables et plus claires par nature.

492 B. — *De l'interprétation.*

496 A. — La substance première.

518 B. — L'*enstasis* est une proposition contraire à une autre proposition.

544 B. — L'ironie habituelle de Socrate.

549 A. — *a.* Il y a énoncé apophantique quand cet énoncé peut être qualifié de vrai ou de faux. — *b. De l'interprétation.* — *c.* La proposition... est un énoncé verbal qui affirme ou nie ceci de cela.

551 Obs. — Jugement ; — juge, juste, justice.

559-560 Obs. — Est maître de chacun celui qui a le pouvoir de lui procurer ou de lui enlever les choses qu'il recherche ou celles qu'il redoute. Si donc quelqu'un veut être libre, qu'il ne recherche ni ne fuie rien qui dépende des autres ; sinon, il est inévitable qu'il soit esclave.

567 B. — *a.* (32). Le lieu ; la distance entre les extrêmes. — *b.* (34-35). Le lieu propre. — *c.* (36-37). Le lieu commun, dans lequel sont tous les corps.

572 Obs. — Les théorèmes logiques (les lois logiques).

580 A. — Les lois non écrites,... celles qui sont reconnues dans tous les pays sur les mêmes choses. — 580 B. Je vois une autre loi dans mon corps, qui fait la guerre à la loi de mon esprit.



581 Obs. — *a.* Décrets non-écrits des Dieux. — *b.* Lois non-écrites. — *c.* Toutes (les prescriptions) qui sans être écrites paraissent être reconnues par tous. — *d.* La loi non-écrite ; la loi écrite.

583 A. — Contrairement aux lois de la nature.

583 Obs. — *a.* Destin, vindicte divine. — *b.* Raison.

587 Obs. — S'il est possible que cela se produise dans un animal, qu'est-ce qui empêcherait que la même chose eût lieu dans le Tout ? Car si cela se produit dans le petit monde, cela se produit aussi dans le grand.

589 B. — Celui qui est auprès du moyen ; le plus éloigné du moyen. (Il s'agit peut-être d'une figure schématique.)

611 B. — *a.* Ce qui suit la *Physique.* — *b. Leçons de Physique.*

612 A. — *a.* « Sophia » (Sagesse), ou Philosophie première. — *b.* L'être en tant qu'être. — *c.* La (science) qui spécule sur les premiers principes et les premières causes. — *d.* Le Bien et le pourquoi (la cause finale).

612 Obs., note. — Philosophie première, ou théologique.

614 Obs. — Philosophie première.

620 A. — Philosophie première, philosophie cherchée.

623 A. — Animer en changeant.

623 B. — Poursuivre.

623 Obs. — *a.* Les recherches sur la nature. — *b.* La manière de chercher. — *c. Des parties des animaux.* — *d.* Théorie, science.

632 Obs. — (Mot à mot) : philanthropie (c'est-à-dire, ici, amour de Dieu pour les hommes).

633 Obs. — *a.* (8). *De l'âme.* — *b.* (9). Le moteur immobile est le bien à réaliser ; le moteur mobile (mot à mot : mû) est la faculté de désirer (car le mobile est mû en tant qu'on désire, et le mouvement est un désir en tant qu'acte), le mobile (mot à mot : le mû) est l'organisme vivant.

635 Obs. — Que tout est immuable ; que tout change.

636 A. — Toute proposition énonce, ou qu'un caractère appartient à un sujet, ou qu'il lui appartient nécessairement, ou qu'il peut éventuellement lui appartenir.

637 Obs. — *De l'interprétation.*

646 Obs. — Idées intelligibles ; monde intelligible ; idées intelligibles ; idées sensibles.

656 B. — (8). Il meut en tant qu'il est aimé.

659 A. — Mouvement (= changement de lieu).

669 A. — *a.* La nature du Tout. — *b.* Tout ce qui est produit par la nature se produit ou toujours de même, ou du moins le plus souvent ainsi. *(De la génération et de la corruption.)*

669 Obs. — Nature.

671 B. — *a.* Nature ; produire, plante. — *b.* La nature du sperme. — *c.* La nature de l'huile ; la nature du sang. — *d.* La nature du lait.

679 A. — *a.* Noms indéfinis (p. ex. non-homme). — *b.* Noms. — *c.* Sons vocaux ayant une signification. *(De l'interprétation.)* « Non-homme n'est pas un nom... Mais appelons-le un nom indéfini. »

681 A. — De la Nature, ou du non-être.

683 A. — « Unité » désigne l'élément qui sert à mesurer une multiplicité ; le nombre est la multiplicité mesurée, une multiplicité de ces éléments : aussi est-il logique (de dire) que l'unité n'est pas un nombre.

688 A. — De ce qui n'est pas cause (pris) comme cause.

689 Obs. — *a.* Droit. — *b.* Loi.

692 B. — *a.* (16). Objet de connaissance ; concepts (ou jugements). — *b.* (33). Choses pensées.

717 A. — Servir, utile.

717 B. — *a.* (17). Apparence (ou conjecture) ; confiance (jugement auquel on estime pouvoir se fier). — *b.* (17-18). Raisonnement, savoir.

717 Obs. — *a.* Il est assis, il n'est pas assis. — *b.* Être assis, ne pas être assis.

724 B. — Instrument.

729 B. — *a. Palin*, de nouveau ; *genesis*, naissance, génération. — *b.* (17). L'âme raisonnable... s'étend dans l'infinité de la durée et embrasse la palingénésie périodique de toutes choses.

731 B. — *a.* Tout ; beau. — *b.* Tout en Dieu.

734 B. — Contre l'opinion (communément reçue).

737 A. — Paralogisme, « paralogiser » (raisonner faux).

739 A. — Art de conseiller, ou d'exhorter.

740 B. — On appelle parfait ce que rien ne peut dépasser en son genre au point de vue de sa « vertu » (au sens A) et du bien (de l'excellence) ; par exemple un parfait médecin ou un parfait joueur de flûte sont ceux qui ne laissent rien à désirer au point de vue de leur « vertu » propre (de leur art).

747 B. — (Voir *Passion**, A.)

759 B. — *a.* Masque de théâtre (d'où : rôle). — *b.* Hypostase.

760 A. — *a.* Nature. — *b.* Être (ou essence).

764 B. — Postuler ce qui est en question. (Voir les observations.)

764 Obs. — *a.* (2). Ce qui est posé (= la thèse à démontrer). — *b.* (7). En ce qui concerne la vérité. — *c.* (8). En ce qui concerne l'opinion, le vraisemblable.

767 B. — Le vraisemblable.

770 A-B. — Ami des Grecs ; ami des Romains ; ami des hommes *(philanthrôpos).*

770 Obs. — *a.* (16). Or, Dieu étant aussi ami des hommes... — *b.* (17). Les Dieux ayant tout disposé très bien, et avec amour pour les hommes.

771 B. — *a.* Philodoxes, Amis de l'opinion. — *b.* Philosophes, Amis de la science.

776 B. — Philosophie concernant les choses premières, divines, immuables, séparées.

785 A. — *a.* Le point est l'unité ayant une position *(De l'âme).* — *b.* Ce qui est absolument indivisible en quantité, c'est ou le point ou l'unité : l'unité, quand il n'a pas de position ; le point, quand il en a une.

789 B. — Par nature ou par « position » (= par décision volontaire).



794 B. — Possession se dit en un premier sens pour une sorte d'acte, le rapport de ce qui possède et de ce qui est possédé. (Cf. *Habitude**.)

794 Obs. — Ou bien à partir de la forme, et de la possession de la forme, ou bien à partir d'une privation de la forme et de la figure.

797 Obs. — *a.* Postulat ; hypothèse. — *b.* Axiome.

798-799. — Il faut demander d'admettre... que si deux droites sont coupées par une autre de telle sorte que celle-ci fasse avec les premières des angles internes d'un même côté plus petits que deux droits, les deux droites prolongées indéfiniment se rencontreront (à distance finie) du côté où les angles sont plus petits que deux droits.

804 Obs. — (*Pragma*, *praxis*, action, mais en deux sens que distingue le contexte. Voir notamment 802 B.)

811 A. — *a.* (11-12). La quiddité*. — *b.* (16-17). Ou propre, ou définition, ou genre, ou accident. — *c.* (21-22). La différence, en tant qu'elle est générique, doit être rangée dans la même classe que le genre. — *d.* (24). Dans la définition.

815 Obs. — *a.* (2 et 5). Avant, antérieur. — *b.* (5-6). 1° Essentiellement, par nature ; 2° dans le temps, au point de vue de la génération ; 3° logiquement, en raison. — *c.* (7). Essentielle.

827 A. — (Mot à mot) : le principe du changement.

832 B. — (Terme spécial des Stoïciens que l'on traduit ordinairement par *exception ;* mais il vaudrait mieux dire *réserve.* Voir *Manuel d'Épictète*, II, 2 et XXIX.)

836 A. — Appartenir éventuellement. (Cf. *Modalité**.)

838 Obs. — (3). Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

843 Obs. — Par soi-même.

844 A. — Il faut que la définition soit propre (au défini).

844 B. — Propre relatif ; propre par rapport à autre chose.

844 Obs. — *a.* Le plus souvent et dans la plupart des cas. — *b.* Dans tous et toujours.

845 Obs. — *a.* Les propres par accident, les modifications propres par accident. — *b.* (16-17). Ceci, en cet endroit et en ce moment.

851 B. — *Psychikos*, qui a une âme, *psychê* (au sens de principe de vie) ; *pneumatikos*, qui a un esprit.

859 Obs. — *a.* (4-5). Toute puissance est à la fois puissance des contraires... c'est une même chose qui peut être ou ne pas être. — *b.* (6-7). Ce qui est en puissance et non en acte, c'est l'indéterminé.

860 Obs. — La matière est de l'ordre des relations : à une autre forme (convient) une autre matière.

861 B. — Plaisirs sans mélange, purs.

866 Obs. — Dans l'opinion, pour le sens commun. — *b.* En réalité.

868 B. — Combien ?

872 B. — *a.* De plusieurs questions n'en faire qu'une. — *b. Des arguments des Sophistes.*

874 B. — *a.* Éther. — *b.* Il en résulte évidemment qu'il y a dans la nature une (cinquième) essence corporelle simple, autre que les composés qui sont là (qui sont observables). — *c. Du ciel.*

876 B. — Racine.

877 B. — Pensée discursive ; pensée pure ; *logos* (discours, argument ; intelligence ; rapport, motif, etc.).

877 Obs. — Nombre. (Sens primitif : agencement, ajustement ; puis : harmonie.)

878 A. — Animal raisonnable.

883 Obs. — Mais la fin, c'est l'essence (de l'être que produit la génération).

911 B. — (Mot à mot) : relativement à quelque chose.

941 Obs. — Sagesse.

953 Obs. — *a.* (14). Pensée discursive. — *b.* (15). Science.

954 Obs. — *a.* Art. — *b.* (3). Occupation intellectuelle. — *c.* (5). Arts, sciences, science de ce qui s'apprend. — (Pour les mots suivants, voir le contexte.)

955 Obs. — *a.* (1). Philosophie seconde. — *b.* (2). Philosophie première (absolument, ou relativement à la philosophie seconde). — *c.* (11). Les choses premières. — *d.* (15). Dans la plupart des cas. — *e.* (17). A tout. — *f.* (19). Par elle-même et en tant qu'elle-même. — *g.* (22). Premier.

956 Obs. — *a.* Passage. — *b.* Science et art. — *c.* L'art est relatif à la génération, la science à l'être. — *d.* Science. — *e.* Intellect.

956 A. — Les premiers (principes) et les causes.

965 A. — (Même sens que *sémantiké ;* voir article précédent.)

968 A. — *De l'âme.*

970 Obs. — *a.* Sens commun. — *b.* Faculté première de sentir ; sensorium principal (Cf. 984 A). — *c.* L'intellect.

972 Obs. — Notions communes.

976 Obs. — *a.* Sensation. — *b. De l'âme.*

982 B. — *De l'âme.*

984 A. — *a.* Sensorium principal, sensorium commun. — *b. Des parties des animaux.* — *c. Du mouvement des animaux.*

996 B. — Être dans telle situation ; par exemple : il est couché ; il est assis.

1011 A. — *a.* Tu parles là d'un artiste merveilleusement habile ! — *b.* Je reconnais que je suis un sophiste et que j'instruis les hommes.

1011 B. — *a.* Enchanteur ou charlatan. — *b.* Fabricant de breuvages magiques, médicinaux, ou propres à troubler l'esprit.

1011 Obs. — *Sophos* (sage, savant) ; *sophistês* (sophiste) ; *sophizomai* (je fais une conférence).

1012 B. — L'aporie du tas.

1014 B. — Souvenir, rappel. (Formé de *hypo*, sous, et de *mnêsis*, usité seulement en composition, et dont la racine désigne le fait de penser.)

1015 Obs. — Ce qui présente un caractère (bon ou mauvais) ; ce qui est un agent (de bien ou de mal).

1046 Obs. — (La matière) subsiste (au sens étymologique : elle est sous-jacente) ; le sujet (mot à mot : le sous-jacent), le *substrat.*

1048 B. — Car elle est plus rapprochée de la substance première (= de l'individu).

1048 Obs. — *a.* (14-15). Je dis que l'*eidos* (= la forme, ou le type spécifique) est la *quiddité* (l'essence) de chaque être et sa substance première.

1049 Obs. — *a.* (Même citation.) — *b.* Substance seconde. — *c.* L'*hypokeimenon* (substrat ou sujet : voir ci-dessus, 1046 Obs.) est substance. — *d.* Substance première. — *e.* Ce qu'on appelle « substance » par excellence, premièrement et avant tout.

1050 Obs. — Substance, substance première.

1055 Obs. — (Voir la traduction des mots grecs dans celle du texte latin.)

1077 Obs. — Irrationnel (premier, second).

1078 B. — Le syllogisme est un raisonnement (ou : un énoncé) dans lequel, certaines choses étant posées, quelque chose d'autre que ces données en résulte nécessairement par le seul fait que cela est.

1087 Obs. — *a.* (2-3). Mélanger ensemble. — *b.* (3-4). « Syncretismos » cf. *syncrasis* (mélange). — *c.* (9-12). (Voir la traduction des mots grecs dans celle du texte latin.)

1088 Obs. — (Dernière ligne.) Conscience.

1089 A. — (Du G. *sunekhês*, continu.)

1099 A. — Comme une tablette sur laquelle il n'y a rien d'actuellement écrit. — *De l'âme.*

1110 B. — La destruction de ce qui est sur la Terre par un immense incendie, qui se produit à de longues périodes de temps (d'intervalle).

1110 Obs. — (4). Une disposition tempérante de l'âme, le fait d'être tempérant.

1111 Obs. — (3). Accomplir ; gouverner ; s'achever.

1119 A. — Puissance pneumatique, tension pneumatique.

1120 Obs. — Demi ; monstre.

1121 Obs. — Terme (ou définition) ; terme commun.

1124 A. — Dieu, justice.

1127 A. — L'activité.

1143 Obs. — Stabilité, arrêt.

1151 B. — Produire ; agir.

1158 A. — *Ou* (négation) ; *chronos*, temps.

1161 Obs. — Réduction à l'unité.

1165 Obs. — (12-13). (Les trois mots se traduiraient en français par *unité.*)

1170 Obs. — Pris universellement.

1172 A. — *De l'Interprétation.*

1200 Obs. — *a.* (14). *Sophia*, sagesse. — *b.* (17). Mœurs. — *c.* (17). Habitude. — *d.* (20). Celui qui possède la *prudence**. — *e.* (21). Prudence.

1201 Obs. — Dans un juste milieu défini par raison et comme le définirait l'homme prudent.

1201 B. — *a.* Les vertus éthiques (ou morales), les vertus du caractère. — *b.* Les vertus dianoétiques, la vertu de l'intellect.

1203 B. — Vertu et vice.

1209 A. — *Bios*, *zôê.* (Les deux mots veulent dire *vie*, et sont souvent employés indifféremment en ce sens. Mais dans les textes cités et dans beaucoup d'autres, *bios* est surtout la vie morale, la culture, et *zôê* la vie matérielle.)

1223 Obs. — Sauvegarder toutes les apparences. (Voir *Sauver**.)

1242 et 1243. — *Skhêma*, pluriel *skhêmata*, terme employé par Aristote pour désigner les figures.

1244. — *a.* (Mot à mot) : il y a syllogisme du plus petit des extrêmes à l'égard du plus grand. — *b.* Il est nécessaire que Γ n'appartienne pas à quelque A.

1252. — *a.* Histoire pragmatique. — *b.* Le genre de l'histoire pragmatique ; le genre pragmatique.

TRADUCTION DES TEXTES LATINS

Les mots ou phrases déjà traduits dans le texte ne sont pas reproduits ici. On n'a pas traduit non plus les expressions d'usage courant, telles que *vice versa*, *stricto sensu*, ni les titres d'ouvrages universellement connus, comme le *De Natura rerum*, le *De finibus*, ou le *Novum Organum*, à moins de raison spéciale.

Les renvois sont faits par pages et par colonnes. Quand il pouvait y avoir doute, la ligne à laquelle se rapporte la traduction a été indiquée, entre parenthèses, au début de celle-ci. Ainsi « 64 A. — (24) » signifie : page 64, 1re colonne, ligne 24. Les petites italiques *a*, *b*, *c*, etc., désignent respectivement la première, la seconde, la troisième citation latine d'une même colonne.

A

1 A. — A affirme, E nie, toutes deux universellement ; I affirme, O nie, toutes deux particulièrement.

2 Obs. — *a.* Si quelqu'un veut me suivre, qu'il fasse abnégation de lui-même, et porte sa croix chaque jour.

3 Obs. — Refuser de porter secours à sa patrie.

4 A. — (16). Détacher, affranchir.

7 A-B. — Dieu est absolu (*ou :* parfait). *(De la docte Ignorance).* — *b.* Quelquefois il équivaut à pur et simple, sans aucune condition : par exemple quand on dit de quelque décret de Dieu qu'il est absolu ; quelquefois il équivaut à indépendant de toute autre chose.

8 A. — Abstiens-toi et supporte.

8 B. — Abstraire une chose d'une autre.

13 A. — Nous ne visons pas à l'acatalepsie, mais à l'eucatalepsie (c'est-à-dire : non pas à nous abstenir de juger, mais à bien juger).

16 Obs. — *Dissertation sur les ouvrages acroamatiques et exotériques d'Aristote.*

17 B. — *Energeia* est lié comme un synonyme aux mots qui désignent la forme (suit la liste de ces mots).

18 A. — *a.* Acte pur. — *b.* Acte ou mouvement.

20 Obs. — L'œuvre qu'opère Dieu du commencement à la fin, c'est-à-dire la loi suprême de la nature. (Cette traduction est la plus courante ; mais on peut aussi comprendre : « L'homme ne peut connaître, du commencement à la fin, l'œuvre qu'opère Dieu, etc. »).

27 Obs. — Dès que se présente à nous quelque objet inaccoutumé et que nous jugeons nouveau, ou très différent de ce que nous avions connu auparavant, ou de ce que nous attendions, il en résulte que nous en éprouvons de l'admiration et que nous en sommes frappés. Et comme cela peut avoir lieu avant que nous sachions aucunement si cet objet nous convient ou non, l'admiration me paraît être la première de toutes les passions.

30 A. — *Pathê* (passions), troubles de l'âme (selon Cicéron), affections, états affectifs, passions.

32 B. — Qui peut le plus peut le moins. (*Mot à mot :* Pour celui à qui le plus est licite, le moins ne doit pas être illicite.)

37 B. — La *Lettre* enseigne ce qui a lieu ; l'*Allégorie*, ce qu'il faut croire ; le *sens moral*, ce qu'on doit faire : le *sens anagogique*, où l'on doit tendre.

38 A. — *Histoire et intérêt de la caractéristique. De l'Organum.*

38 B. — *Alphabet de la Nature.*

41 B. — Née du souffle de Dieu, immortelle, ayant une forme.

41 Obs. — Par les yeux de Dieu.

43 B. — Comme une *aura** composée de flamme et d'air. *(Histoire de la vie et de la mort.)*

43 Obs. — Car l'âme sensible, ou âme des bêtes, doit être tenue nettement pour une substance matérielle, raréfiée par la chaleur et devenue invisible ; je veux dire un fluide (ou : un souffle) composé de l'essence du feu et de celle de l'air... enfermée dans le corps, et, chez les animaux supérieurs, placée en majeure partie dans la tête ; parcourant les nerfs, entretenue et réparée par le sang spiritueux des artères, ainsi que Bernardinus Telesius et son disciple Augustinus Donius l'ont soutenu en quelque façon, et non sans utilité... Chez les bêtes, c'est l'âme principale, et leur corps en est l'instrument ; mais chez l'homme elle est elle-même l'instrument de l'âme raisonnable, en sorte qu'on pourrait la désigner par le nom d'esprit[1] plutôt que par celui d'âme. *(De la valeur et du progrès des sciences.)*

47 Obs. — *a.* Amour de complaisance et de concupiscence. — *b.* Amour de bienveillance et de bienfaisance. — *c.* Amour d'union. — *d.* Une vie qui est plus dans l'être qu'elle aime que dans celui qu'elle anime.

48 B. — Aimer, c'est être heureux du bonheur d'un autre.

51 A. — On appelle *sens anagogique* celui qui tend à nous élever des choses visibles aux invisibles ; ainsi la lumière créée le premier jour... désigne (aussi) la nature angélique.

51 Obs. — Intention d'assimilation.

53 Obs. — Non d'après l'analogie avec l'Univers, mais d'après l'analogie avec nous-mêmes.

60 A. — *La vraie théorie médicale.*

64 A. — Une certaine anticipation sans science acquise, qu'Épicure appelle *prolêpsis*, c'est-à-dire une connaissance préalable de l'objet dans l'esprit, sans laquelle on ne pourrait rien comprendre, ni chercher, ni discuter. *(De la nature des Dieux.)*

---

1. *Spiritus*, produit de distillation, au sens où l'on parle d'esprit de vin, d'esprit de sel, etc.



63 Obs. — Cela (la croyance que l'homme est pour ainsi dire la norme et le miroir de la nature) ne vaut pas mieux que l'hérésie des anthropomorphites, née dans les cellules et la solitude de quelques moines stupides ; ou la théorie d'Épicure, qui répond à celle-ci dans le paganisme, et qui attribuait aux Dieux la forme humaine.

66 A. — Attribut par lequel la matière est dans l'espace. *(Dissertation sur l'âme des bêtes.)*

66 B. — Équivaut à : selon la nature de la chose.

68 B. — *Nouvel Organon, aphorismes sur l'interprétation de la Nature et l'empire de l'Homme.* — (Voir *Organon**.)

69 Obs. — Il semble que...

72 A. — *a.* L'appréhension est ou intuitive, ou abstractive..., ou simple ou composée, etc. — *b.* La première est ce qu'on appelle l'intelligence des choses indivisibles ou simples, dite aussi appréhension, car l'intellect, par cette opération, appréhende l'essence de chaque chose en elle-même ; la seconde est l'opération de l'intellect qui compose ou qui divise ; il y a enfin une troisième opération, celle de raisonner.

74 A. — Simplement antérieur, antérieur en nature.

76 A. — *a.* La volonté et le libre-arbitre ne sont pas deux facultés, mais une seule. — *b.* Le libre-arbitre est 1° la volonté en tant qu'elle se porte sans contrainte vers quelque action ; — 2° cette liberté de la volonté dont on dit qu'elle veut seulement le bien et n'est pas sujette au mal. — *c.* Libre arbitre d'indifférence.

76 B. — *Du serf-arbitre* (c'est-à-dire : *De la servitude de la volonté*).

77 A. — L'archée consiste en une combinaison du souffle vital, comme matière, avec l'image séminale, qui est le noyau spirituel intérieur contenant la fécondité de la semence. *(L'archée fabricateur.)*

78 A. — *Essai anagogique.* (Voir *anagogique** **B.**)

79 B. — Un art est un système de préceptes généraux, vrais, utiles, concordants, qui tendent à une seule et même fin.

80 Obs. — *a.* (4). *Somme contre les Gentils.* — *b.* (5). Nous sommes la fin de toutes les choses artificielles, car elles sont toutes faites pour l'usage de l'homme. — *c.* (19). *Des arts et des sciences composant les études libérales.*

83 A. — Être d'accord ; assentiment.

84 Obs. — Toutes les créatures tendent à s'assimiler à Dieu.

89 B. — Il est très certain, l'expérience le prouve, que goûter légèrement à la science peut incliner à l'athéisme, mais que s'en abreuver à longs traits ramène à la religion.

94 A. — La faculté de faire que, dans un état de conscience complexe, un élément reçoive plus de clarté que les autres s'appelle *attention.* *(Psychologie empirique.)*

95 Obs. — La nature est toujours conforme à elle-même.

96 B. — J'entends par attribut ce que l'intellect saisit[1] de la substance, comme en constituant l'essence.

1. Mot à mot : perçoit. Mais ce terme est employé chez Spinoza pour toute connaissance.

97 A. — Une *aura** composée de flamme et d'air. *(Histoire de la vie et de la mort.)*

101 Obs. — *De la subfiguration empirique. Des sectes.*

105 Obs. — *Commentaire sur la Dialectique de Ramus.*

106 A. — *a.* L'une, partant des sens et de l'individuel, s'envole d'un coup aux « axiomes » les plus généraux pour tirer ensuite de là..., ses jugements et les « axiomes moyens » ; l'autre, partant aussi des sens et de l'individuel, en dégage les « axiomes » en s'élevant avec retenue et par degrés. — *b.* Cet « axiome », quoique fréquemment admis, est faux. *(Du citoyen.)*

B

108 B. — Et enfin toutes ces belles questions finiront en pure battologie. *(Recherche de la Vérité par la lumière naturelle.)*

114 B. — La musique est bonne pour un mélancolique (au sens ancien : voir *Mélancolie*, A), mauvaise pour un homme affligé.

C

122 B. — *a. Des sacrements.* — *b.* Vertus principales. *(Des devoirs des prêtres ; Du Paradis.)* — *c.* Toutes les vertus appartiennent à l'Esprit ; mais celles-ci sont pour ainsi dire cardinales, ou principales.

123 Obs. — *a.* Dans le concret. — *b.* Par les degrés convenables.

124 A. — Plasticité comme celle de la cire.

124 B. — Il y a deux parties du discours, le nom (substantif) et le verbe, car à elles seules et par elles-mêmes, quand elles sont jointes, elles forment un discours complet ; quand aux autres parties du discours, ils les appellent syncatégorèmes, c'est-à-dire ayant un sens avec (autre chose). — *Cours de grammaire.*

126 B. — *a.* D'une cause déterminée résulte nécessairement un effet ; et inversement, si aucune cause déterminée n'est donnée, il est impossible qu'un effet se produise. — *b.* De toute chose on doit assigner une cause ou raison, soit pour qu'elle existe, soit pour qu'elle n'existe pas.

127 Obs. — *a.* Étymologie inconnue ; les uns tirent ce mot de *cavillor* (chicaner), les autres de *casus*[1], ce qui n'est pas à rejeter ; quelques-uns de *quaeso* (demander) ou de *aïsa*, en éolien *ausa* (destin, part). Mais peut-être faut-il le tirer de *caveo*, car *cavere* (prendre garde) est au premier chef l'affaire des jurisconsultes, à qui appartiennent aussi les *causes ;* d'où vient encore qu'on les appelle *causidici* (avocats).

128 B. — *a.* Première cause ; cause principale et cause instrumentale ; cause directement et cause indirectement ; cause univoque et équivoque ; cause adductive, etc. — *b.* Cause ou raison.

128 Obs. — *a.* Cause de soi. — *b.* (22). Rien n'est cause de soi. — *c.* Principe de soi et non cause de soi.

129 A. — *a.* (1). Cause ou raison. — *b.* (7). *Inférant*, ce qui est tel que s'il est, quelque autre chose est aussi ; *suspendant*, ce qui est tel que, s'il n'est pas, quelque autre chose n'est pas non plus ; on l'appelle aussi *condition.* Un *requisit* est une condition suspensive, antérieure en nature à ce qu'elle conditionne. Une

1. Sans doute au sens de « cas judiciaire » ; mais ce peut être aussi au sens de « ce qui arrive ». Cf. *Occasion.*



cause suffisante est un inférant antérieur en nature à ce qu'il implique ; une cause est un *co-inférant* antérieur en nature à ce qu'il implique. — *c.* (19). La cause n'est autre chose qu'une raison réelle.

129 Obs. — *a.* On a l'habitude d'appeler *causes* les deux prémisses d'où résulte une proposition inférée, ou conséquence. — Et sans doute on peut tolérer cette expression, bien qu'elle soit impropre : car l'idée peut être cause de l'idée, mais non les mots cause des mots. — *b.* La cause est ce qui produit ce dont elle est cause : ainsi la blessure est cause de la mort ; l'indigestion, de la maladie ; le feu, de la chaleur. Aussi ne doit-on pas entendre le mot cause si largement qu'il enveloppe tout antécédent, mais seulement tout antécédent efficace. Ce n'est pas parce que je suis descendu au Champ de Mars que j'ai joué à la paume ; Hécube n'a pas été cause de la ruine de Troie parce qu'elle a donné le jour à Pâris, ni Tyndare de la mort d'Agamemnon parce qu'il a engendré Clytemnestre. A ce compte, il faudrait dire qu'un voyageur bien vêtu a été cause de l'agression du brigand qui l'a dépouillé.

131 B. — *De l'équivalence de la cause et de l'effet.*

132 B. — (Les erreurs) qui ont leur source dans la nature propre de chacun, tant de l'âme que du corps, ainsi que dans l'éducation, l'habitude et les autres événements accidentels qui arrivent aux individus.

135 A. — Le principe de la certitude morale.

139 B. — *De la valeur et du progrès des sciences.*

146 A. — *a.* « Je pense, donc je suis. » — *b.* Je pense, donc quelque chose est. — *c.* Je pense, donc je suis et quelque chose est. — *d.* Je pense, donc il existe des choses.

150 A. — Avec ; jouer.

153 B. — La justice qui dirige les affaires.

154 A. — Aristote subdivise la justice commutative selon la différence des *commutationes* (échanges de valeurs) : car les uns sont volontaires, les autres involontaires.

157 A. — L'amitié accepte ou rend les hommes égaux.

160 A. — La tendance par laquelle chaque chose tend à persévérer dans son être n'est rien autre que l'essence actuelle de cette chose même.

163 A. — Table de présence.

163 Obs. — *a.* Relativement à l'univers, non relativement à l'homme. — *b.* Le véhicule de la forme.

164 B. — Concupiscence de savoir, concupiscence de sentir, concupiscence de dominer.

166 B. — Le temps n'est rien d'objectif... mais la *condition subjective*, nécessaire par suite de la nature de l'esprit humain, d'ordonner pour soi toute donnée sensible suivant une loi fixe.

168 B. — Conflit (de lois).

168 Obs. — Comme je l'ai déjà dit, Chrysippe les appelle « confatals ».

171 B. — Que l'esprit subisse l'action de l'objet.

172 B. — Connaissance par ouï-dire... connaissance par l'essence seule (connaissance du troisième genre). *De la Réforme de l'Entendement*, etc.

176 B. — Consensus de tous ; consensus des nations.

180 Obs. — (19). Contemplation ; réflexion ; méditation.

181-182. — J'appelle *contingentes* les choses individuelles en tant que nous ne trouvons rien, en considérant leur seule essence, qui pose nécessairement leur existence ou qui l'exclue nécessairement.

183 A. — Par la contingence du monde.

183 Obs. — Est (absolument) *nécessaire* une proposition qui peut se ramener à des identiques, ou dont l'opposé implique contradiction... J'appelle *contingent* ce qui n'a pas cette nécessité ; enfin ce qui implique contradiction, ou dont l'opposé est nécessaire, est dit *impossible*.

187 Obs., note. — Et c'est dans cette loi *(on doit exécuter ce dont on est convenu)* que consiste la nature de la justice. Car où il n'y a point eu de convention préalable, il n'existe pas de droit, mais tout est à tous ; rien n'est donc injuste.

193 A. — *Clef hiéroglyphique des arcanes par voie de représentations et correspondances.*

195 A. — La création est l'acte de faire quelque chose de rien... Elle n'est dans la créature qu'une relation de raison qui vient de ce qu'elle a commencé d'être après un néant.

196 B-197 A. — *a.* La Critique (c'est-à-dire la judiciaire) est la partie de la Logique qui concerne le jugement. — *b.* Le jour critique, celui dans lequel a lieu le jugement (la décision) de la maladie, ou crise.

D

209 A. — Par le genre prochain et la différence spécifique.

209 Obs. — Au seul défini et à tout le défini.

216 Obs. — Induction par énumération simple.

229 A. — Le caractère du caractère est le caractère de la chose elle-même.

229 B. — *a.* Par « Dieu », j'entends l'être absolument infini, c'est-à-dire la substance qui consiste en un nombre infini d'attributs... — *b.* Tout ce qui est, est en Dieu, et rien ne peut être ni être conçu sans Dieu. — *c.* Je crois en un seul Dieu, le Père tout-Puissant, qui a fait le Ciel et la Terre, toutes les choses visibles et invisibles.

230 A. — Dieu est le Souverain Bien absolument, et non seulement en quelque genre ou ordre de choses. C'est ainsi que le bien s'attribue à Dieu en tant que toutes les perfections souhaitables découlent de lui comme de leur cause première.

237 A. — Le discours est le passage de l'esprit qui pense d'une proposition à une autre proposition en suivant un certain ordre, soit celui des conséquences, soit un autre, comme dans la méthode.

239 A-B. — Les disparates... qui diffèrent simplement l'un de l'autre sans s'opposer par aucune contrariété.

239 B. — *a.* Si aucun des termes n'est contenu dans l'autre, on les appelle *disparates*. — *b.* Dans les disparates, c'est-à-dire les concepts dont aucun n'est genre ou espèce (par rapport à l'autre).

242 B. — Je distingue.

243 A. — Être distribué, c'est être pris universellement.

246 A. — Les dogmatiques sont ceux qui défendent l'existence de vérités universelles, qui affirment ou nient universellement.

246 B. — Gilbert, qui a renouvelé les doctrines de Philolaüs. *(De la valeur et du progrès des sciences.)*

251 B. — Droit ; règle.

252 B. — *a.* Mais le droit que la raison naturelle établit entre tous les hommes est également observé chez tous les peuples et s'appelle droit des gens. — *b. Du droit naturel et du droit des gens.*

253 A. — Par *droit naturel*, j'entends les lois mêmes de la nature..., c'est-à-dire la puissance même de la nature.

253 Obs. — *Histoire de la religion des anciens Perses.*

255 Obs. — *a.* (1). *Pensées métaphysiques*, I, 4 : « *De la durée et du temps* »), — *b.* (4). Un être par agrégation, mais fait d'unités en nombre infini. — *c.* (5). Une sorte de continu, mais idéal. — *d.* (5-6). Des parties définies à volonté. — *e.* (8-9). Dans les êtres actuels, les simples sont antérieurs aux composés ; dans les idéaux, le tout est antérieur à la partie. — *f.* (18). Je dirai en passant que la notion des forces ou de la puissance (que les Allemands appellent *Kraft*, les Français : la force) à l'explication de laquelle j'ai décidé de consacrer une science, la Dynamique, apporte beaucoup de lumière pour comprendre la vraie notion de substance. *Sur la réforme de la philosophie première.*

E

257 A-B. — On emploie le barbarisme *Haeccéité*, tiré de *Haec* (celle-ci ; ou : ces choses-ci) pour désigner la différence individuante... Scot a appelé *Eccéité* (de *Ecce*, voici) cette essence propre à tout individu et grâce à laquelle on peut dire de chacun d'eux : le voici lui-même.

266 B. — D'après le fait.

272 B. — Amour de soi.

275 B. — (Mot à mot) : ignorance de la question.

276 A. — *a.* Table d'exclusion ou d'élimination. — *b.* Écoulement d'une chose naturelle qui sort d'une cause procréant sans transmutation.

276 A-B. — L'émanation dans les choses divines est double : l'une... est génération, l'autre a lieu par acte de volonté.

276-277. — Éminemment veut dire au delà de toute mesure, au-dessus de tout degré... Éminence désigne métaphoriquement l'excellence.

277 A. — L'opposé en est : d'une manière et dans une mesure déterminées, ou formellement... [La bonté, la sagesse] sont en Dieu, comme dans leur cause et leur principe, éminemment ou formellement ; bien des caractères qu'on attribue aux objets physiques sont en lui éminemment et d'une manière très noble, en perfection suprême : Dieu se meut non pas à notre manière, mais d'une autre à nous inconnue.

277 Obs. — On dit d'un être qu'il est « par éminence » (ceci ou cela) quand à proprement parler il n'est pas tel, mais qu'il a quelque chose en lui qui joue le rôle de ce qu'il serait absurde de lui attribuer au sens propre.

278 Obs. — Les portes tombent, chassées de leurs gonds.

280 Obs. — *Contre les logiciens.*

288 Obs. — Commentaire analytique sur l'*Organon* d'Aristote.

289 Obs. — *a. Du principe d'individuation.* — *b.* Entité totale ; existence ; haeccéité.

290 B. — *a.* Expérience lettrée (ou notée ; cf. *Nov. Org.*, I, 101). — *b.* [Il faut] constituer l'induction plus méthodiquement qu'elle n'est décrite par les logiciens : car la simple énumération des faits singuliers, selon l'usage des logiciens, où l'on ne trouve point d'exemple contraire, ne donne qu'une conclusion vicieuse ; et une induction de ce genre ne produit rien de plus qu'une conjecture plausible.

290 Obs. — Tant dans la recherche des intermédiaires qu'en parcourant les parties des difficultés.

291 Obs. — *a.* L'acte de retenir son assentiment. — *b.* Arrêt (acte de serrer les rênes).

292 Obs. — *a.* (Toi, Pison), notre épicurien (mot à mot : notre Épicure), qui sort de la porcherie et non de l'école... *Contre Pison.* — *b.* Tu viendras me voir (et me trouveras) gros et gras, le corps bien soigné, quand tu voudras rire (en regardant) un porc du troupeau d'Épicure.

297 A. — Affection (ou charité, au sens du Nouveau Testament).

300 B. — Esprit vital (voir *Aura**).

301 A. — O esprit, ô chair.

301 Obs. — Appartient à l'essence.

302 A. — Je dis qu'appartient à l'essence d'une chose ce qui est tel qu'en le supposant donné, la chose est nécessairement donnée, et qu'en le supprimant, la chose est nécessairement supprimée ; autrement dit, ce sans quoi la chose ne peut être conçue, et inversement qui ne peut être ni être conçu sans elle.

304 B. — La sempiternité et l'éternité diffèrent : le présent immobile et permanent constitue l'éternité ; le présent qui court dans le temps constitue la sempiternité.

305 A. — Non pas une succession de temps sans fin, mais un présent immobile.

305 B. — La philosophie morale, ou éthique, est une science pratique, qui enseigne comment l'homme peut librement ordonner ses actions suivant la loi de la nature.

305 Obs. — *a.* Une durée tout entière simultanée. — *b.* Age, éternel.

308 B. — *a.* La Chimère, l'Être fictif, et l'Être de raison ne peuvent aucunement être appelés des êtres. Car la Chimère, par sa nature, ne peut exister ; l'Être fictif exclut une connaissance claire et distincte... Enfin l'Être de raison n'est qu'une manière de penser qui sert à retenir, à expliquer ou à imaginer plus facilement les choses qu'on pense. (*Pensées métaphysiques*, I, 1 : « De l'Être réel, de l'Être fictif et de l'Être de raison. »). — *b.* Tout ce qui, lorsque nous le pensons clairement et distinctement, nous apparaît comme existant d'une manière nécessaire, ou du moins comme pouvant exister.

318 Obs. — Je définis l'existence : ce qui complète la possibilité.

327 A. — *a.* On dit qu'une chose en exprime une autre quand il y a, dans la première, des caractères qui correspondent aux caractères de la chose exprimée. — *b.* On voit par là qu'il n'est pas nécessaire que ce qui exprime soit semblable à la chose exprimée ; il suffit qu'il se conserve entre elles une certaine analogie dans les caractères (les rapports internes de chacune d'elles).



F

333 Obs. — C'est une seule et même puissance qui, si elle s'applique avec l'imagination au sens commun, *est dite* voir, toucher, etc. ; si elle s'applique à l'imagination seule, en tant qu'elle revêt diverses figures, *est dite* se souvenir... Et c'est encore pourquoi cette même puissance, selon ces diverses fonctions, *est nommée* soit intellect pur, soit imagination, soit mémoire, soit sens ; mais on l'appelle proprement l'esprit... (Voir 341 Obs.)

335 B. — Deux formes de la puissance : capacité d'agir, et capacité de pâtir ; la première seule est une « faculté », mot qui a pour synonymes : puissance active, vertu (au sens **A**), pouvoir.

339 B. — Sophisme de l'accidentel.

340 A. — *a.* (11). Sophisme (passant) de ce qui est dit à un certain égard à ce qui est dit sans restriction. — *b.* (24). Sophisme de composition et sophisme de division.

341 A. — Temple.

341 B. — Tantôt l'aspect, soit vrai, soit faux, de la chose qui est objet... tantôt cette action par laquelle nous informons dans l'esprit les images des choses.

341-342. — *Phantasia lactis*, c'est-à-dire apparition d'un cercle lacté... (Sur les *Météores*). — Dans notre *phantasia* (imagination) est une *phantasia* ou forme (image) représentant tel homme. (Sur la *Logique.*)

341 Obs. — C'est une seule et même puissance qui, si elle s'applique avec l'imagination au sens commun est dite voir, toucher, etc. ; si elle s'applique à l'imagination seule, en tant qu'elle revêt diverses figures, est dite *se souvenir ;* si elle s'y applique pour en former de nouvelles, est dite *imaginer* ou *concevoir...* Mais on l'appelle proprement l'*esprit*, lorsque tantôt elle forme de nouvelles idées dans la fantaisie, tantôt elle s'applique à celles qui sont déjà formées, etc.

343 Obs. — *a. De la différence de la liaison des choses suivant une sage et une fatale nécessité.* — *b.* Spinoza et les fatalistes.

345 B. — Fatum mahométan, fatum stoïcien, fatum chrétien.

345 Obs. — Les destins conduisent celui qui le veut, entraînent celui qui ne le veut pas.

346 A. — *a.* Dans le monde il n'y a pas de hasard. — *b.* Il n'y a pas de fatalité.

346 B. — O faute heureuse, qui a mérité d'avoir un tel et si grand Rédempteur !

348 A. — Mot à mot : « Que la lumière se fasse (ou : soit faite) et la lumière se fit (ou : fut faite). » On traduit ordinairement : « Que la lumière soit, et la lumière fut. »

348 B. — Le père est celui que désigne un mariage légal.

352 Obs. — Thomas d'Aquin : *a.* L'âme humaine n'a point de fin à son existence. *(Somme contre les Gentils.)* — *b.* Fin (définition) quant à l'essence. (Sur le *Livre des Sentences.*) — *c.* Ce qui est le meilleur en chaque être est sa fin. (Sur le livre *Du sommeil.*) — *d.* La fin n'est autre chose que ce pour quoi d'autres choses sont faites. (Sur l'*Éthique.*) — *e.* Nous appelons fin ce à quoi tend l'action d'un agent. *(Somme contre les Gentils.)* — *f.* Bonne et mauvaise fin ; fin commune et fin propre ; fin de l'agent, fin de l'œuvre. — *g.* Fin extérieure et fin intérieure ; fin ultime et fin prochaine.

352-353 Obs. — Goclenius : « *Finis* (fin) : 1° ce qui limite une chose; ainsi la

limite d'un champ est sa fin ; — 2° la dernière partie d'une chose presque détruite ; — 3° la perfection d'une chose ; — 4° le but de l'intention, vers lequel est ordonnée la cause efficiente et qui est le moteur de son action. *Zabarella :* La fin de chaque partie est son opération et sa fonction propre. *Albert le Grand :* La fin est ce pour quoi se fait tout ce qui se fait. *Thomas :* La fin n'est pas le principe, si ce n'est dans l'intention du moteur, etc. ; — 5° On appelle fin par excellence celle qui est le but des autres fins. »

354 A. — *Dialogue entre un Philosophe juif et un Chrétien.*

359 B. — La foi, c'est-à-dire la constance et la vérité dans les choses dites et convenues.

367 Obs. — *Forum* ou tribunal intérieur, de la pénitence, ou de la confession ; — *forvm* ou tribunal extérieur, judiciaire ou public.

368 Obs. — Force vive.

370 B. — *a.* Forme substantielle, forme exemplaire, forme individuelle. — *b.* La forme est en tout être le principe de l'action. — *c.* Il faut presque constamment avertir que lorsque nous accordons un si grand rôle aux Formes, on doit se garder de détourner ce que nous disons en l'appliquant aux Formes auxquelles se sont accoutumées jusqu'à présent les pensées des hommes. — *d. Ce que Bacon pensait des mathématiques.*

371 Obs. — (18). La forme donne l'être à la chose.

G

379 B. — Qu'une fois, ou les deux fois, le moyen soit pris universellement.

383 A. — On entend (aussi) par génération... la production des êtres vivants... par exemple celle du rat, qui est engendré par le soleil de la matière corrompue. Dans ce cas, elle est appelée *(génération) équivoque.*

384 A. — On appelle définition génétique celle qui exprime la genèse de la chose (définie) ou la manière dont elle peut être produite.

384 B. — *Nasci*, naître ; *generare*, engendrer.

385 A. — Nous appelons génie le don de remarquer les ressemblances des choses. *(Psychologie empirique.)*

H

392 Obs. — *a.* Être dans un certain état. — *b.* Au § « *Il faut remarquer enfin...* » ; au § « *En ce qui concerne les figures...* »

393 Obs. — *Habitus* diffère de *potentia* en ceci que par la *potentia* nous sommes capables de faire quelque chose, par l'*habitus* nous ne sommes pas rendus capables de faire quelque chose, mais habiles ou inhabiles à bien ou mal faire ce que nous pouvons. L'*habitus* ne nous donne donc ni ne nous enlève de pouvoir le faire quelque chose ; mais ce que nous contractons par là est de bien ou mal le faire.

406 Obs. — Mais la seule et unique raison qui fasse appeler une chose contingente, c'est le caractère défectueux de notre connaissance (en ce qui la concerne). En effet une chose, etc.

412 A. — *a.* Livre de Mercure (ou Hermès) Trismégiste sur la puissance et la sagesse de Dieu. — *b.* Table d'émeraude.

413 A. — « Hiérarchie » veut dire principat sacré, de *hieron*, chose sacrée, et *archôn*, prince. *(Sur le livre des Sentences de Pierre Lombard.)*

414 B. — L'histoire a proprement pour objet les individus, déterminés dans le temps et dans l'espace. Car si l'histoire naturelle paraît s'occuper des espèces, cela vient de la ressemblance commune qui réunit le plus souvent les êtres naturels en une seule espèce, de telle sorte qu'en connaître un, c'est les connaître tous... Tout cela est l'affaire de la mémoire.

414 Obs. — *a.* Nous considérons l'histoire et l'expérience comme une seule chose ; et de même la philosophie et les sciences. — *b.* La fin la plus haute de l'histoire naturelle est de fournir à l'induction valide et légitime ses provisions et ses matériaux. *(Description du Globe intellectuel.)*

415 A. — *a. Histoire des vents. Histoire de la densité et de la rareté*, *Forêt de matériaux*[1], etc. [qui sont des recueils de faits] destinés à fonder la philosophie (= la science). — *b. Histoire* désigne la connaissance du singulier, c'est-à-dire l'exposition ou description de ce qu'est chaque chose.

418 A. — *a.* (28). L'homme doué de raison ; *b.* (29). l'homme fabricateur ; *c.* (30). l'homme parleur.

418 Obs. — *a. Système de la Nature.* — *b.* Connais-toi toi-même. — *c.* Le premier degré de la raison *(sapientiae)* est de connaître les choses elles-mêmes. — *d.* Être raisonnable *(sapiens)*, c'est essentiellement considérer des fins.

419 Obs. — Il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité.

424 B. — L'humanité comprend en soi ce qui entre dans la définition de l'homme.

426 B. — Il ne s'agissait là que de ce doute extrême qui, j'y ai souvent insisté, est métaphysique, hyperbolique, et ne doit être aucunement transporté dans la vie usuelle.

427-428. — Les substances individuelles ont un nom spécial parmi les autres : on les appelle *hypostases* ou substances premières... Hypostase, dans l'usage courant, se prend pour l'individu de nature rationnelle, en raison de son excellence.

429 A. — *a.* La raison de ces propriétés de la pesanteur, je n'ai pas encore pu la déduire des phénomènes et je ne fais point d'hypothèse. Car tout ce qui ne se déduit pas des phénomènes est hypothèse ; et les hypothèses, métaphysiques ou physiques, de qualités occultes ou mécaniques, n'ont point de place dans la science expérimentale. — *b.* Les causes vraies. *(Principes mathématiques de la physique.* Mot à mot : *de la philosophie naturelle.)*

429 Obs. — Quoiqu'il feignît de ne proposer cette opinion que comme une hypothèse.

I

445-446. — Au sens philosophique, l'Idée est la forme ou « espèce » des choses, en tant que contenue dans la raison et l'intellect, c'est-à-dire éternelle et immuable ; autrement dit leur modèle (dans notre langue *Urbild*, *Idée*, *Être en soi*. *(Lexique de Platon.)* — *b.* Et au sens qu'on appelle logique, c'est la notion commune et générale, qui pour Platon, n'est pas une notion abstraite des choses, mais la nature même d'une chose contemplée par l'esprit.

446 Obs. — Je désigne par le nom d'*Idée* cette forme de toute pensée par la perception immédiate de laquelle j'ai conscience de cette pensée même.

1. On traduit souvent *Forêt des forêts*, ce qui ne veut pas dire grand'chose. Mais le grec *Hylé*, auquel correspond le latin *Sylva*, a les deux sens ; et Bacon lui-même emploie ailleurs *sylva* pour matériaux. Voir 414 Obs., *b.*

449 A. — *a.* 1° La forme perçue par les sens : de forme *(idea)* longue, courte, etc. *(Histoires* sur les animaux)*... 2° Au sens logique, espèce d'un genre, synonyme d'*eidos :* le genre poisson comprend beaucoup d'espèces *(ideas)*... 3° Au sens platonicien : ceux qui admettent les *Idées*.

449 B. — *a.* Ce que signifie le mot *idée*, c'est une forme pensée par l'agent, et à la ressemblance de laquelle il tend à produire une œuvre extérieure ; comme le constructeur, par exemple, conçoit dans son esprit la forme de la maison. — *b.* D'une manière générale, l'idée est la forme ou le modèle que contemple l'ouvrier pour faire ce qu'il a projeté. — *c.* L'idée est la raison architectonique, c'est-à-dire celle selon laquelle se fait l'œuvre, dans l'esprit de l'artiste. — *d. L'idéat* est ce qui est produit par la puissance de l'idée, ou l'effet de l'idée. — *e.* Les idées sont prises quelquefois pour les concepts ou notions communes (qui sont) dans l'esprit.

450 B. — On peut concevoir aussi que le sens commun joue le rôle d'un cachet pour imprimer dans la fantaisie ou imagination, comme sur de la cire, les mêmes figures ou idées qui viennent à l'état pur et incorporel des sens externes.

451 B. — *a.* L'idée vraie doit s'accorder avec ce dont elle est l'idée (son *idéat**). — *b.* Par *idée*, j'entends une conception de l'esprit, qu'il forme en tant qu'il est une chose pensante. Je dis plutôt conception *(conceptum)* que perception *(perceptionem)* parce que le mot de perception paraît marquer que l'esprit est passif dans son rapport à l'objet ; tandis que conception paraît exprimer une action de l'esprit. — *c.* Accord avec son *ideatum.* (Voir ci-dessus.)

454 B. — *a.* Sont les mêmes les termes qui peuvent être substitués l'un à l'autre sans dommage pour la vérité. — *b.* Sans dommage pour la grandeur. *(Spécimen de calcul universel.)*

454-455 Obs. — « L'intellect en acte et son objet en acte sont identiques (en nature). » ... Identiques, mais non une seule et même chose.

455 Obs. — *a.* Ils ne font qu'un sans être identiques. — *b.* Son devenir. — *c.* Un être : il est un et identique à lui-même.

457 A. — Identité de définition, de genre, de matière, d'espèce, de nombre ; identité d'analogie, opposée à l'identité d'univocité ; identité à un certain égard, opposée à l'identité pure et simple ou totale.

461 A. — *a.* Les « idoles » s'imposent à l'intelligence, ou par la nature générale de l'espèce humaine, ou par la nature individuelle de chacun, ou par les mots, c'est-à-dire par leur nature d'êtres communiquant. Nous avons coutume d'appeler le premier genre *idoles de la tribu*, le second *idoles de la caverne*, le troisième *idoles du forum.* Il y en a aussi un quatrième genre, que nous appelons *idoles du théâtre*, qui s'y ajoute par suite des fausses théories ou doctrines philosophiques et des méthodes vicieuses de démonstration. — *b.* Toutes les perceptions se font à l'analogie de l'homme, non à l'analogie de l'univers.

461 B. — *a.* Nous ignorerons (titre de l'article). — *b.* Nous ignorons.

465 B-466 A. — Les images des choses individuelles, ou impressions reçues des sens, se fixent dans la mémoire et s'y emmagasinent, d'abord pour ainsi dire sans changement et telles qu'elles se présentent ; ensuite l'âme humaine les rappelle et les rumine, soit qu'elle les passe simplement en revue, soit qu'elle se fasse un jeu de les imiter, soit qu'elle les classe en les composant et les divisant.

468 A. — Tout art est imitation de la nature.

468 Obs. — Si nous nous aimons les uns et les autres, Dieu demeure en nous ; et son amour est parfait en nous. Nous connaissons que nous demeurons en lui, et lui en nous, parce qu'il nous a donné quelque chose de son Esprit.

469 A. — Rien ne peut être ordonné à une fin s'il n'existe en lui une certaine proportion à cette fin. *(Questions discutées. De la vérité.)*

471 B. — *a.* (7-8). L'action qui s'extériorise, qui passe au dehors, qui est transitive. — *b.* (10-11). Cause immanente et cause transitive. — *c.* (11-15). Hors de Dieu, il ne peut y avoir aucune substance, c'est-à-dire aucune chose qui existe en soi hors de Dieu... Dieu est donc la cause immanente, et non pas transitive, de toutes choses.

471 Obs. — Le *devenir* à *l'être.*

472 Obs. — La foi fuyant l'intelligence.

494 Obs. — Que nous ne comprenons pas suffisamment la puissance de Dieu (par laquelle il préordonne toutes choses) pour voir comment elle peut laisser indéterminées les actions libres des hommes ; mais que nous avons si bien conscience de la liberté et de l'indifférence qui est en nous, qu'il n'y a rien que nous comprenions d'une manière plus évidente et plus parfaite. *(Principes de la philosophie.)*

496 Obs. — L'espèce dernière.

497 A. — (15). Numériquement, et non spécifiquement (qualitativement).

497 B. — Tout individu est une espèce dernière.

505 A. — Le principe d'individuation est ce par quoi une forme, qui ne subsistait pas par elle-même, commence à subsister dans tel ou tel (individu).

513 A. — (40-41). *Nouvelle méthode pour les maxima et les minima.*

516 A. — *a.* De ces idées, les unes sont *innées*, les autres adventices, les autres me paraissent faites par moi-même ; car comprendre ce que c'est que chose, que vérité, que pensée, il ne semble pas que je le tire d'ailleurs que de ma propre nature. — *b.* Science innée, ou connaturelle.

516 Obs. — Dans le phénomène.

518 B. — *a.* Prérogatives des exemples. — *b.* Les exemples ou instances particulières.

522 Obs. — Les philosophes qui se sont écartés de l'observation de la nature et de l'expérience, tournant et retournant en eux-mêmes leurs méditations propres et les inventions de leur esprit. Mais Héraclite a frappé juste quand il a dit de ces brillants faiseurs de conjectures, et, si l'on peut ainsi parler, ces intellectualistes, qui passent cependant pour les philosophes les plus sublimes et divins : « Ce sont des hommes qui cherchent la vérité chacun dans son microcosme, et non dans le monde majeur » (dans le monde réel, le vaste monde).

523 A. — En lui-même et simplement (c'est-à-dire quand il ne s'agit pas de tel point de vue spécial) l'intellect est plus élevé et plus noble que la volonté.

524 Obs. — Voir, c'est posséder.

529 A. — *a.* (28). Tendre à... — *b.* (32). L'acte de l'esprit par lequel il se dirige vers un objet (= *intention formelle*). — *c.* (34). L'objet vers lequel (se dirige l'esprit) (= *intention objective*). — *d.* (41). « L'intention première » (formelle) est « l'acte immédiat de l'intelligence, c'est-à-dire l'acte par lequel elle appréhende immédiatement son objet... l' « intention seconde » (formelle) est « l'acte réfléchi



de l'intelligence, c'est-à-dire l'acte consistant à connaître quelque chose par réflexion ».

529 B. — *a.* Être de raison. — *b.* Tout ce qui est connu par un acte réfléchi de l'intelligence, que ce soit l'action même de l'intelligence, ou la puissance, ou les caractères qui conviennent aux choses en tant qu'elles sont dans le sujet objectivement (au sens A).

537 B-538 A. — De tout cela résulte qu'il n'y a point d'autres routes ouvertes aux hommes vers une connaissance certaine de la vérité que l'intuition évidente et la déduction nécessaire ; on voit aussi en quoi consistent ces natures simples dont il est parlé dans la huitième proposition. Et il est clair par là que l'intuition s'étend d'une part à elles toutes, de l'autre à la connaissance des liaisons nécessaires qu'elles ont entre elles, enfin à toutes les autres choses dont l'intelligence constate avec précision qu'elles sont soit en elle, soit dans l'imagination.

538 B. — *a. Méditations sur la connaissance*, etc. — *b.* Connaissance intuitive.

542 A. — Voir, regarder.

J

547 A. — La joie *(laetitia)* est le passage de l'homme d'une perfection moindre à une perfection plus grande. *(Définitions des passions.)*

547 Obs. — *Gaudium*, *laetitia* = joie (avec les nuances diverses indiquées dans ce passage et 548 A). — *Veneris gaudia*, jouissances sexuelles.

548 A. — *a.* Le *gaudium* est la *laetitia* accompagnée de l'idée d'une chose passée, et qui est arrivée quand nous ne l'espérions pas. — *b.* Il convient au sage d'éprouver de la joie *(gaudere)*, mais non de la manifester sans retenue *(laetari)*. — *c.* Quand l'esprit est ému d'une joie raisonnable, calme et constante, cela s'appelle *gaudium ;* quand il exulte et se laisse aller à de vaines manifestations, on peut dire que c'est une *laetitia* débordante ou excessive.

L

554 Obs. — Quant au *quod* = quant à son contenu, quant à sa formule.

555 A. — (10). Sa quantité.

557 A. — Que le sage seul est heureux. (Mot à mot : le sage seul être heureux.)

559 Obs. — *a.* J'ai dit qu'être libre, c'était être conduit par la raison seule. — *b.* L'accord avec soi-même. — *c.* Se mettre à sa place dans le monde et en Dieu.

562 A. — Volonté libre ; volonté brute.

566 A. — Spontanéité d'un être intelligent.

576 B-577 A. — *a. Rudiments de l'art logique.* — *b.* Il a semblé aux maîtres de la philosophie antique qu'il fallait examiner d'abord à fond la nature des raisonnements mêmes nécessaires à toute recherche, pour que nous puissions les mettre en œuvre, ainsi épurés et formulés, tant dans les spéculations sur la vérité que dans l'exercice des vertus. Telle est la science... que les anciens péripatéticiens ont appelée *Logique.* — *c.* Car le but de la Logique est de découvrir et de juger les arguments.

577 A. — *a.* Un art est nécessaire pour diriger l'action même de la raison, art grâce auquel l'homme puisse, dans cette action, procéder avec ordre, facilement et sans erreur ; cet art est la Logique, c'est-à-dire la science du raisonnement. —

b. La Logique est donc l'art instrumental qui dirige l'esprit dans la connaissance des choses. *(Rudiments de l'art logique.)* — *c.* Logique enseignante ; Logique pratique.

577 B. — On appelle *Logique enseignante* celle qui donne les préceptes ; *Logique pratique* celle qui en fait usage. *(Cours de logique.)*

579 Obs. — Les Anciens distinguaient l'arithmétique et la logistique en attribuant à la première la considération des *nombres entiers*, à la seconde, en outre, la considération des *fractions* et des rapports ou *logoi* quelconques.

581 A. — La loi naturelle n'est autre chose que la lumière de l'intellect placée en nous par Dieu, et par laquelle nous connaissons ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter. *(Des deux préceptes de la charité.)*

583 A-B. — Voir page 20 Obs.

583 Obs. — Il dit, et les choses furent créées.

587 A. — *a.* Lumière naturelle. — *b.* La raison qui nous est infuse ou innée est appelée lumière de l'âme. *(Du Baptême.)*

M

587 B. — *Histoire métaphysique, physique et technique des deux mondes, le grand et le petit.*

587 Obs. — Petit monde (*exactement :* le plus petit des deux mondes).

588 A. — *a.* (11). La magie, prise au sens général, est l'art ou le pouvoir, à l'aide d'une force créée et non surnaturelle, de produire des effets merveilleux et inaccoutumés, dont la raison dépasse le sens et l'intelligence commune des hommes... Je dis une force créée et non surnaturelle, pour en exclure les vrais miracles. *(Recherches sur la magie.)* — *b.* La magie naturelle est une science secrète et diabolique qui enseigne à produire des effets merveilleux en faisant intervenir des forces naturelles.

588 B. — *a.* La magie naturelle ou physique n'est qu'une certaine connaissance plus approfondie des secrets de la Nature. — *b.* En purifiant le mot magie. — *c.* Processus caché, schématisme caché (c'est-à-dire invisibles à l'échelle de nos sens).

591 B. — On appelle matérialistes les philosophes qui affirment qu'il n'existe que des êtres matériels ou corps.

595 A. — La science générale expliquant tout ce qui peut être cherché sur l'ordre et la mesure, sans application à aucune matière spéciale.

604 B. — *a.* Force médicatrice. — *c. De la puissance plastique de la nature chez Cudworth.*

606 Obs. — *Heures de loisir.*

607 Obs. — Aristote distingue très bien la mémoire de la réminiscence ; il fait consister la première dans la faculté naturelle de retenir et de rappeler une image sans qu'il soit besoin d'aucun travail ; et comme la seconde se manifeste dans l'effort de recherche, il la rapproche de l'inférence et du raisonnement, qui fournissent le chemin et l'ordre conduisant d'une chose à une autre. *(De l'âme.)*

612 Obs. — *a. (Commentaire) sur le livre* I *de la Métaphysique*, Prologue. — *b.* Il existe une certaine science acquise des choses divines, et c'est la science métaphysique.

613 Obs. — La Nature ne fait pas de sauts.

617 B. — Relativement à l'univers.

619 Obs. — Que la plupart de ceux qui recherchent une certaine subtilité métaphysique sont égarés par l'aspect des mots comme par des feux follets.

625 A. — *a.* (Mot à mot) *Nouvelle méthode des plantes.* — *b.* J'ai longtemps travaillé, moi aussi, à découvrir la méthode naturelle, j'ai trouvé beaucoup à y ajouter, etc. *(Fragments de la méthode naturelle.)*

628 A. — Mode positif ; mode négatif.

629 A. — Ce qui se fait quelquefois, par la volonté de Dieu, contre l'ordre communément établi dans les choses.

630 Obs. — (29-31) *a.* De la foi. — *b.* Miracles. — *c.* Arguments extérieurs, signes très certains et appropriés à l'intelligence de tous. *(Manuel.)*

631 B. — L'ordre communément établi dans les choses.

631 Obs. — Rien ne peut être appelé miracle par comparaison avec la puissance divine.

638 B. — Détermination d'une chose : c'est la limitation dans les choses de la puissance efficace de Dieu.

638 Obs. — La conclusion suit toujours la partie la plus faible*.

639 A. — J'entends par modes les affections de la substance, autrement dit ce qui est en autre chose, et qui est aussi conçu par le moyen de cette chose.

644 Obs. — Que, des atomes, se forment d'abord, par leur réunion, des molécules différentes entre elles, qui sont l'origine des choses diverses. *(Remarques sur le livre* X *de Diogène Laërce.)*

645 Obs. — *Alain de Lille.*

646 B. — Dans les divers mondes créés de façons diverses.

646-647 Obs. — *a.* Tous les royaumes de ce monde et leur gloire. — *b.* A quoi servirait à l'homme de gagner le monde entier, mais au détriment de son âme ? — *c.* Malheur au monde à cause des scandales. — *d.* Il était dans le monde et le monde ne l'a point connu. — *e.* Le monde me hait parce que je porte contre lui le témoignage que ses œuvres sont mauvaises. — *f.* C'est maintenant le jugement du monde ; maintenant le prince de ce monde va être jeté dehors. — *g.* Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous étiez du monde, le monde vous aimerait comme lui appartenant ; mais comme vous n'êtes pas du monde et que je vous ai tirés du monde en vous choisissant, il en résulte que le monde vous hait.

658 B-659 A. — Par un mouvement de la pensée continu et qui n'est interrompu nulle part.

658 Obs. — Le tout est antérieur aux parties.

661 Obs. — La raison éclairée par la foi peut atteindre une certaine intelligence des mystères, et une intelligence très fructueuse. *(Constit. Vatic. : De la Foi.)*

665 B. — Des mythes platoniciens.

N

667 B. — La force médicatrice de la nature.

668 A. — *a.* Un corps étant donné, y faire naître et y ajouter une nouvelle nature, ou de nouvelles natures, tels sont la tâche et le but de la puissance

humaine. — *b*. Nous disons que nous ne pouvons jamais rien comprendre que ces natures simples, et leur mélange ou composition. *(Règles pour la direction de l'esprit.)*

669 A. — *Système de la Nature.*

669 B. — Rien n'a lieu dans la Nature qu'on puisse attribuer à un défaut de celle-ci ; car la nature est toujours la même, sa vertu (au sens **A**) et sa puissance d'action sont partout identiques.

670 Obs. — J'accorde le tout.

671 A. — Voir p. 581 A.

671 B. — *a. Fetus*, adj. : fertile ; (en parlant d'une femelle) pleine ; subst. : portée, enfants, fruits ; — *fecundus*, fécond ; — *felix :* fécond, heureux ; — nature, naître. — *b*. La nature de l'or (= l'or) ; la nature du feu (= le feu).

673 B. — *a*. Nature se dit en deux acceptions : d'une part la Nature naturante c'est-à-dire la loi suprême de la nature, loi qui est Dieu... ; d'autre part la Nature naturée. *(Le quadruple miroir.)* — *b*. (8-9). *Des noms divins.*

675 B. — *a*. (17). Être de raison. — *b*. (19). Néant privatif.

676 A. — *a*. Être imaginaire. — *b*. Néant négatif.

677 Obs. — Le droit naturel est ce que dicte la droite raison, indiquant que tel acte, par sa convenance ou sa disconvenance avec la nature rationnelle et sociale elle-même, présente un caractère ou d'immoralité, ou de nécessité morale.

681 A. — *Contre les mathématiciens.*

683 A. — Le nombre est la quantité-phénomène.

685 A. — *Principes des mathématiques.*

686 B. — Les nominalistes sont les philosophes qui estiment que les sciences n'ont pas pour objet des choses universelles, mais des termes communs désignant plusieurs choses.

687 Obs. — Ceux qu'on appelait les nominaux (ou nominalistes)... ceux qu'on nommait réaux (ou réalistes).

688 A. — Ce qui n'est pas cause (pris) pour cause.

693 A. — Intelligibles.

694 Obs. — *a*. Ce n'est jamais parce que nous jugeons une chose bonne que nous faisons effort, que nous la voulons, que nous la recherchons ou la désirons ; mais au contraire nous la jugeons bonne parce que nous faisons effort, nous la voulons, nous la recherchons et la désirons. — *b*. Je vois le mieux et je le reconnais pour tel, mais je fais le pire. — *c*. Le *nous*, sujet dans « nous faisons effort », n'est plus le même *nous* qui est sujet dans « nous jugeons ».

O

697 A. — L'espace n'est pas quelque chose d'objectif ou de réel... mais de subjectif et d'idéel, qui dérive, suivant une loi régulière, de la nature de l'esprit. *(De la forme et des principes du monde sensible et du monde intelligible.)*

702 B. — L'objet ne peut être en lui-même présent à notre intellect, et c'est pourquoi il est nécessaire qu'il y ait une « espèce » qui lui soit présente et tienne lieu de l'objet.

702 Obs. — Son objet (l'objet de la volonté) est sa fin. *(Somme contre les Gentils.)*

703 A-B. — Lien de droit par lequel nous sommes astreints à nous acquitter de quelque chose. (*Institutes*, Des obligations.)

705 B. — Est *obscure* la notion qui ne suffit pas pour reconnaître la chose représentée, comme si par exemple je me souvenais de quelque fleur ou de quelque animal que j'aurais vu, mais non pas suffisamment pour le reconnaître s'il se présentait et le distinguer de quelque fleur ou animal voisins ; ou si je pensais à quelque mot mal expliqué dans l'École comme l'*entéléchie* d'Aristote... et autres termes semblables, dont nous n'avons aucune définition certaine : d'où vient qu'une proposition, elle aussi, est obscure, quand elle contient une notion de ce genre.

705 Obs. — De l'obscur (expliqué) par du plus obscur.

707 Obs. — D'après la plus grande partie (des textes).

711 A. — Il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité.

711 B. — *a.* Cause dite indirecte ou occasionnelle. — *b.* Celle qui produit quelque disposition à quelque effet.

712 B. — Qualité occulte.

713 A. — *Philosophie occulte.*

714 B. — Il y a une science qui considère l'être en tant qu'être, c'est-à-dire en tant qu'on le conçoit comme ayant une nature commune... qui est inhérente à tous et à chacun des êtres à sa manière. On l'appelle ordinairement Métaphysique mais elle est mieux nommée *Ontologie* ou science « catholique » et philosophie universelle.

715 A. — *a.* Les transcendentaux. — *b.* Philosophie première, ou sagesse.

717 B. — *a.* Opinion, juger par opinion. — *b.* Ne pas juger par opinion, en juger de rien par opinion.

720 Obs. — Dans l'esprit.

726 Obs. — *De l'origine radicale des choses.*

727 A. — Voir Observations.

727 Obs. — *a.* Si Dieu existe, d'où vient le mal ? S'il n'existe pas, d'où vient le bien ? — *b.* Tout être est un, vrai et bon. (Adage scolastique.) — *c.* Si Dieu n'existe pas, d'où viennent le bien et le mal ?

P

729 A. — Par accident.

732 B. — *De l'origine, de l'usage et de la signification du mot « panthéisme ».*

733 Obs. — *(Odium theologicum.)* Voir page suivante, A.

734 A. — La haine théologique.

736 A. — *a.* Que nous considérions la nature sous l'attribut étendue, ou sous l'attribut pensée, ou sous tout autre, nous y trouverons un seul et même ordre, un seul et même enchaînement des causes, en ce sens que ce sont les mêmes choses qui se suivront respectivement. — *b.* Tout corps est un esprit momentané, autrement dit privé de mémoire. *(Théorie du mouvement abstrait.)*

738 B. — *a.* Il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité. — *b.* Effacer, acte d'effacer.

739 A. — Il y a toujours dans les choses un principe de détermination qu'on peut tirer du maximum ou du minimum, à savoir que le plus grand effet possible soit produit pour ainsi dire, aux moindres frais. *(De l'origine radicale des choses.)*

739 B. — *a.* Cette partie de la philosophie que les Grecs nomment *parénétique* et que nous appelons *préceptive.* — *b.* Dogmes (ou : thèses).

741 A. — *a.* Tout être est un, vrai et bon. — *b.* La perfection et l'imperfection ne sont que des manières de penser les choses, car ce sont des notions que nous avons coutume de fabriquer, par le fait de comparer entre eux des individus du même genre ou de la même espèce.

741 A-B. — Et c'est pourquoi j'ai dit plus haut (définition 6 de la 2e partie) que par *perfection* et *réalité* j'entendais *une seule et même chose.* En effet, nous avons coutume de ramener tous les êtres individuels de la nature à un genre unique, que nous appelons le genre le plus général, et qui est la notion d'être. Quand donc nous ramenons les individus à ce genre et les comparons entre eux, et constatons que les uns ont plus d'être ou de réalité que les autres, nous disons dans cette mesure que les uns sont plus parfaits que les autres... Enfin par perfection en général j'entendrai, comme je l'ai dit, la réalité : c'est-à-dire l'essence de chaque chose, en tant qu'elle existe et agit d'une manière déterminée, sans tenir aucun compte de sa durée.

741 B. — *a.* Il résulte de là que tous les possibles, autrement dit ce qui exprime une essence, ou une réalité possible, tendent à l'être du même droit suivant la quantité de cette essence ou réalité, ou suivant le degré de perfection qu'ils enveloppent : car la perfection n'est autre chose que la quantité d'essence (d'être possible). *(De l'origine radicale des choses.)* — *b.* Il est bon de savoir que de ce qui vient d'être dit résulte que le monde est le plus parfait (qu'il est possible) non seulement au point de vue physique, ou si l'on le préfère, au point de vue métaphysique... mais encore au point de vue moral, car en réalité la perfection morale dans les esprits eux-mêmes est physique.

743 Obs. — Les propositions sont les unes universelles, les autres particulières. *(De la doctrine de Platon.)*

745 A. — Dans la partition on distingue des membres, comme dans le corps la tête, les bras, les mains, les côtes, etc. ; dans la division, on distingue des formes que les Grecs appellent *idées* et nos philosophes, *espèces.*

745 Obs. — *Des catégories d'Aristote.*

746 Obs. — J'en sens la présence, et c'est un supplice.

753 A-B. — Un corps perçoit les pores où il s'insinue ; il perçoit l'élan d'un autre corps auquel il cède... L'air perçoit si vivement le chaud et le froid que la perception qu'il en a est beaucoup plus délicate que celle du toucher humain... Ceux qui se sont attachés à cette idée ont été plus loin qu'il n'était juste, et ont attribué le sentiment (la conscience) à tous les corps... Ils auraient dû étudier la différence de la perception et du sentiment, et cela non seulement en comparant les êtres sensibles aux êtres insensibles... mais encore en recherchant, dans le corps sensible lui-même, comment il se fait que tant d'actions s'accomplissent en l'absence de tout sentiment (conscience).

753 B. — Tous les modes de pensée que nous constatons en nous peuvent se ramener à deux (types) généraux dont le premier est la perception ou opération de l'intelligence... Car sentir, imaginer et comprendre (d'une manière purement intellectuelle) ne sont que des façons différentes d'apercevoir. *(Principes de la philosophie.)*



754 A. — *a. De la réforme de l'entendement :* la perception par ouï-dire, la perception par expérience vague, la perception où l'essence d'une chose est conclue d'autre chose, mais non d'une manière adéquate, la perception d'une chose par sa seule essence. — *b.* Tirée des individus, qui nous sont confusément représentés... par les sens.

758 B. — On appelle personne l'être qui conserve le souvenir de lui-même, c'est-à-dire qui se souvient d'être cela même qui a été antérieurement dans tel ou tel état.

760 A. — *a. Des deux natures et de la personne unique du Christ.* — *b.* Différence entre la nature et la personne. — *c. Personne* se dit proprement d'une substance individuelle de nature raisonnable.

763 Obs. — *De la vie heureuse.*

764 B. — *Des sophismes.*

764 Obs. — *a.* (2). Ce qui a été posé au début comme proposition à démontrer. — *b.* (20). *Recherche philosophique.*

765 B. — *a. Grande instauration des sciences.* — *b. Phénomènes de l'univers, ou histoire naturelle et expérimentale* (compilée) *pour fonder la science.*

766 A. — *a.* Les phénomènes ou apparences (présentations) qui existent dans mon esprit. — *b.* Phénomènes réels, bien fondés. — *c.* Phénomènes imaginaires. *(Comment distinguer les phénomènes réels des imaginaires.)*

770 Obs. — *a.* Amour du genre humain. — *b. Fragments des anciens Stoïciens.*

771 B. — Qu'il ne connaissait aucun art, mais qu'il était philosophe.

772 A. — *a.* Ceux qui, tenant pour rien tout le reste, considéraient avec application la nature, il les appelait chercheurs de science (ou de sagesse) ; c'est en effet ce que veut dire *philosophes.* — *b.* Héraclide a transporté à Pythagore ce qui appartenait proprement à la modestie de Socrate. *(Histoire de la philosophie grecque.)*

774 A. — *a.* La philosophie laisse de côté les individus ; elle ne s'applique pas aux impressions premières qu'ils produisent en nous, mais aux notions qu'on en tire par abstraction... Or c'est là le rôle et la tâche de la raison. — *b.* Qui concerne proprement les individus, c'est-à-dire les êtres déterminés dans le temps et dans l'espace. — *c.* Philosophie première, philosophie morale. — *d.* Philosophie naturelle.

777 A. — *a.* Méditations sur la philosophie première, où l'on démontre l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. — *b.* Où l'on démontre que Dieu existe et que l'âme humaine est distincte du corps. — *c. Du corps.* — *d.* « Philosophie première. » — *e.* Du lieu et du temps, de la cause et de l'effet, du même et de l'autre, de la quantité, etc.

780 B. — *a.* Et c'est ainsi que nous avons une nécessité physique venant de la nécessité métaphysique. — *b.* Par là s'explique aussi comment Dieu n'agit pas seulement d'une manière physique, mais d'une manière libre, et n'est pas seulement la cause efficiente du cours des choses, mais leur fin.

783 A. — Quand bien même tous les plébéiens de la philosophie y concourraient — car on peut appeler ainsi, je pense, tous ceux qui s'écartent de Platon, de Socrate, et de cette famille (d'esprits)...

784 Obs. — Le mot *pneumatologie* vient des mots grecs *pneuma,* esprit et *logos,* discours ; il signifie donc *discours sur les esprits.* Tout esprit qui peut être conçu

est créé ou incréé. Dieu seul est un esprit incréé ; l'âme humaine est une substance spirituelle, comme nous le prouverons plus loin, et créée. Les Anges aussi sont des esprits créés. Nous diviserons donc la pneumatologie en trois parties : 1° de Dieu et de ses attributs ; 2° des Anges ; 3° de l'âme humaine, de ses facultés et propriétés. — *Cours de philosophie* à l'usage des séminaires et collèges par J.-B. Bouvier, évêque du Mans.

788 A. — Roi des dieux et des hommes.

788 B. — Afin que l'art de trouver le moyen terme soit rendu facile, simple et clair à tout le monde, on présente pour l'exposer la figure suivante, qu'on appelle *pont aux ânes* en raison de sa difficulté apparente, bien qu'une fois entendu ce qu'elle signifie, c'en soit assez pour qu'elle puisse devenir familière et comprise de tous.

789 B. — Que les mots ne sont pas positifs (= artificiels), mais naturels.

790 A. — *a.* C'est le fait d'un esprit inexpérimenté et léger dans les questions scientifiques, lorsqu'on en arrive à la puissance ultime de la nature et à sa loi positive, d'en rechercher ou d'en imaginer la cause. *(Des principes et des origines.)* — *b.* Les philosophes n'ont pas accepté les principes des choses tels qu'on les trouve dans la nature... comme une connaissance positive.

791 A. — Poser, enlever.

796 B. — *a.* L'esprit humain est entraîné ; il s'envole vers les généralités. — *b.* Par les exclusions et les règles qu'il faut.

797 A. — Après cela, donc à cause de cela.

797 B. — Opposition, avant, en même temps, mouvement (changement), avoir.

809 A. — Ce qui s'applique exactement à une norme donnée.

810 B. — Les cinq mots ; — les modes du prédicat (les manières de prédiquer).

813 B. — *Dissertation préliminaire sur le livre de Nizolius.*

815 B. — Le terme d'où l'on part.

816 B. — *a.* Ordre de la connaissance. — *b.* Ordre de l'existence.

816 Obs. — *a.* (1). *Seconds Analytiques.* — *b.* (2). *Éléments de la Logiquc d'Aristote.*

817 Obs. — *a. Histoire de la congrégation* « De Auxiliis ». — *b.* (9). Nulle part en effet saint Thomas n'a dit que le libre arbitre se mouvait par un concours physique ou par une grâce prédéterminant le libre arbitre d'une manière efficace physiquement ; mais si on le lit avec attention, il ne semble pas qu'au fond il diffère de cette opinion de Banez, si ce n'est dans les expressions.

817 B. — *a.* Anticipations de la nature. — *b.* Interprétations de la nature. — *c.* Idoles, notions abstraites des choses à la légère.

827 Obs. — *a.* Commencer ; — ordre. — *b.* Éléments premiers des choses, principes. — *c.* Le clinamen des atomes (mot à mot : des principes).

828 A-B. — *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* (c'est-à-dire de la physique).

828 B. — Principe de l'être ; principe du devenir ; principe de la connaissance.

831 A. — On a coutume d'appeler *privation* le défaut (l'absence) de quelque réalité qui pouvait être, ou dont l'existence n'implique point par elle-même de contradiction.

835 B. — J'expliquerai cela (que la mort n'est pas un mal) dans la mesure où je le pourrai ; non comme Apollon Pythien, de telle sorte que ce que j'aurai dit soit certain et immuable, mais comme un faible humain, en cherchant par conjecture ce qui est probable (ou peut-être : ce qui est plausible ; voir Observations).

839 A. — Il faut reconnaître un progrès perpétuel et très libre de l'univers entier, allant au maximum de beauté et de perfection, en sorte qu'il avance sans cesse vers un état supérieur de culture. — Dans l'abîme des choses, il reste toujours des parties endormies à éveiller, qui peuvent être élevées au plus, au mieux et pour ainsi dire à une plus haute culture, en sorte qu'on ne puisse jamais parvenir au terme du progrès. *(De l'origine radicale des choses.)*

839 Obs. — Aller et retour.

845 A. — Convenir au seul défini.

846 Obs. — *a.* Par notion. — *b.* Par connaturalité et union.

854 A. — *Psychologie empirique, Psychologie rationnelle.*

861 B. — Mathématiques pures, mathématiques mixtes.

861 Obs. — Par des idées qui ne viennent que de notre faculté de penser, et qui par conséquent nous sont innées avec elle, c'est-à-dire existent toujours en puissance. Être dans une faculté, c'est en effet être non pas en acte, mais bien en puissance, car le nom même de faculté ne désigne rien d'autre qu'une puissance. *Notes sur un programme.*

Q

865 B. — *a.* Qualité réelle. — *b.* Mode.

871 A. — Le quantum de la nature ne diminue ni n'augmente.

872 B. — Sophisme des questions multiples.

873 A. — Qu'est-ce ?

873 B. — Est-ce ? (= Cela existe-t-il ?)

874 Obs. — Car de même que cette nature céleste ne contient ni terre ni eau, de même il n'y a dans l'âme humaine aucune de ces deux essences. Mais s'il y a une cinquième nature (dont l'idée a été introduite d'abord par Aristote), elle est celle des Dieux et des âmes. *(Tusculanes.)*

R

877 Obs. — (7). Art ; membre. (*Arithmos*, nombre.)

878 A. — *a.* Car la raison, qui nous rend seule supérieurs aux bêtes, par laquelle nous argumentons, réfutons, dissertons, concluons, est certainement commune aux hommes : elle diffère parce qu'elle sait, elle est égale par la faculté d'apprendre. *(Des Lois.)* — *b. Raisonnable* est une différence du genre « animal » et ne convient ni à Dieu ni aux Anges. *(Sur le livre III des Sentences.)* — *c.* Bien que l'intellect et la raison ne soient pas deux facultés différentes elles tirent cependant leur nom d'actes différents : l'intellect, de l'intime pénétration de la vérité ; la raison, de la recherche et de la pensée discursive.

879 Obs. — *a. Traité théologico-politique.* — *b.* Nous voyons que ceux qui désirent immodérément les biens incertains sont très adonnés à tous les genres de superstition... et comme la Raison ne peut indiquer une route sûre vers les vanités qu'ils désirent, ils l'appellent aveugle, ils disent que la sagesse humaine

est vaine, et prennent au contraire pour des oracles divins les délires de l'imagination, des rêves, des inepties puériles, et vont jusqu'à croire que les sages déplaisent à Dieu... En méditant sur ce fait, que la Lumière naturelle n'est pas seulement méprisée, mais qu'on la condamne fréquemment comme une source d'impiété... j'ai pris avec ardeur la résolution d'étudier de nouveau l'Écriture en pleine liberté d'esprit et de n'en rien affirmer, de ne rien admettre pour sa doctrine qui ne me fût très clairement enseigné par elle.

880 Obs. — (18). Comme dans un miroir et d'une manière énigmatique.

881 B. — Nous voyons d'un seul coup d'œil le rapport qu'a le premier nombre avec le second, et nous concluons de là (quel est) le quatrième.

887 Obs. — *a.* (10). Communauté du langage et de la vie. — *b.* Acte simple. — *c.* Il ne peut être divisé ; ou il est tout entier, ou il n'est pas.

889 B. — *a.* Il y a bien des choses en Dieu qui sont au-dessus de ta raison. Renonce donc à les atteindre par le raisonnement, mais ne les confond pas cependant avec les irrationnels. — Le rationalisme est l'erreur de celui qui supprime dans les choses divines tout ce qui est au-dessus de sa propre raison. — *b.* Les empiristes, à la manière des fourmis, se contentent d'accumuler et d'utiliser ; les rationalistes, à la manière des araignées, tissent des toiles de leur propre substance. *(Pensées et opinions.)*

892 A. — Être ; être perçu.

901 A. — La sensation est la réalité-phénomène.

904 A. — D'ou l'on conclut que la méthode n'est autre chose qu'une connaissance réflexive, ou l'idée d'une idée.

911 Obs. — La relation est le rapport d'un terme à un autre terme, comme d'un père à son fils et d'un fils à son père. *Cours de philosophie.*

912 Obs. — Manger des intentions secondes. (Voir Rabelais, *Pantagruel*, Livre II, ch. VII.)

915 B. — Dis pourquoi (c'est) ici ; songe au but.

916 Obs. — *a. Religare*, relier ; *obligare*, obliger. — *b.* Je veux délivrer les âmes des liens noués sur elles par les *religiones* (= religions *ou* superstitions). — *c.* Ceux qui suivaient et répétaient avec attention tout ce qui concerne le culte des Dieux, qui pour ainsi dire le relisaient, ont été dits religieux, ce mot venant de *relegere* (relire), comme élégant de *eligere* (choisir). *(De la nature des Dieux.)*

921 A. — Il y a aussi une autre représentation des propositions par des nombres.

923 A. — 1° *Signifier :* par exemple le fait de rompre le pain, dans la Cène, représente la passion et l'immolation du corps du Christ sur la Croix ; 2° *Rendre une chose présente : a)* rendre présent d'une certaine manière ce qui est absent, p. ex. le pain représente le corps du Christ ; *b)* faire constater la présence de quelqu'un, ou montrer quelque chose de présent, p. ex. représenter l'argent, le prix d'une chose vendue.

923 B. — Chose publique.

927 B. — (7). Garantir.

927 Obs. — Le caractère de l'agent.

929 B. — Lancer un javelot ; lancer la foudre.

932 Obs. — Revenir ; retour.

S

938 B. — Accomplir une cérémonie religieuse.

938 Obs. — Il résulte de la raison naturelle que l'homme se serve de certaines choses sensibles en les offrant à Dieu comme signe de la sujétion et de l'honneur qui lui sont dus, à la ressemblance de ceux qui offrent quelque chose à leurs maîtres en témoignage de leur domination.

940 Obs. — *Des biens suprêmes et des maux les plus graves.* — ***Fragments des anciens Stoïciens.*** (Cf. Observation sur *Souverain**, p. 994.)

941 Obs. — *a.* Quand leur courage succomba. (*Odes*, II, 7.) — *b.* La science des choses divines et humaines.

942 A. — Sacrosaint.

942 Obs. — *a.* (Rapprochement entre les deux sens du mot latin *Sapio* : avoir du jugement, de la sagesse, et en parlant des choses, avoir bon goût.) — *b.* La science s'acquiert par l'étude, mais on reçoit la sagesse par infusion. — *c.* Connaissance et inclination. — *d.* Par manière de connaturalité et d'union. — *e.* Non seulement en apprenant les choses divines, mais en subissant leur action.

943 B. — *a.* Le *péril* est la facilité du mal ; s'il ne suit pas, nous disons que nous sommes saufs, ou que nous avons trouvé le salut (quand il s'agit d'un grand mal). — *b.* Manières d'être. — *c.* Le salut, chez les théologiens, est la félicité éternelle des hommes. — *d.* Religion.

943 Obs. — Et toi, déesse, quand il est penché sur ton corps sacré (mot à mot : saint)... LUCRÈCE, I, 38. — Enfant sacré (saint) qui mêles tes joies aux soucis des hommes... CATULLE, *Épithalame de Thétis et de Pélée*, 95.

944 A-B. — Les choses dites *saintes*, comme les murailles et les portes de la cité, sont aussi en quelque sorte l'objet d'un droit divin... Nous appelons *saintes* les murailles, parce que la peine capitale était établie contre ceux qui y portaient une atteinte quelconque. C'est aussi pourquoi nous appelons *sanctions* ces parties des lois par lesquelles nous établissons des peines contre ceux qui les violeraient. *Institutes*, De la division des biens.

944 B. — (12). Conclure un traité.

944 Obs. — *a.* Conclure un traité. — *b.* Les lois (mot à mot : *traités*) de la nature. — *c.* Pour autant que cela est donné à chacun par les lois de la nature. — *d.* Ce qu'ils peuvent chacun en vertu des lois de la nature et ce qu'ils ne peuvent pas, puisque cela est établi (ou : sanctionné, *sancitum*).

946 Obs. — *Pourquoi Dieu s'est fait homme.*

953 B-954 A. — Toutes les fois que sur un même sujet deux esprits portent des jugements contraires..., il semble bien que ni l'un ni l'autre n'a de *science* : en effet si l'un d'eux avait une raison certaine et évidente, il la pourrait exposer à l'autre en telle sorte qu'il finirait par convaincre son intelligence.

954 A. — La certitude de toutes les sciences est égale, sans quoi ce ne seraient plus des sciences : car *savoir* ne comporte pas de plus et de moins. *(Des principes et du raisonnement des géomètres.)*

955 B. — *Œuvres philosophiques* et *Œuvres mathématiques.*

956 B. — *a.* La science est l'assimilation de l'esprit à la chose sue. *(Somme contre les Gentils.)* — *b.* La science, qui est l'image de l'essence. *(Novum Organum.)*



957 A. — L'usage de démontrer ce qu'on affirme, c'est-à-dire de le déduire de principes certains et immuables par voie de conséquence légitime.

957 B. — La science improprement dite.

958 B. — Le Monde ; l'Esprit.

962 A. — *a.* Mettre à quelqu'un un caillou (dans sa chaussure). — *b.* Tous les aiguillons et les « scrupules » des soucis.

970 Obs. — *a.* (7). *(Du Sommeil.)* — *b.* (14). L'aversion pour le langage courant et les habitudes du sens commun. *De l'Orateur.*

971 Obs. — *a.* Ce que la philosophie met avant tout, c'est le sens commun, l'humanité, la sociabilité. — *b.* (Comment pourra-t-il acquérir) ce jugement même qu'on appelle le sens commun, alors qu'il se sera mis à part de la vie sociale, qui est naturelle, non seulement aux hommes, mais à des animaux qui ne parlent pas ? *De l'éducation de l'Orateur.*

973 B. — D'appeler *sensus* les idées de l'esprit. *(Ibid.)*

977 B. — Sens intérieur, ou interne.

984 A. — *a.* Sensorium premier ; sensorium commun. — *b. Commentaires de Coïmbre,* sur le livre *Du Sommeil et de la veille.*

987 Obs. — *a.* Je sens (j'entends) un bruit *(Le Charançon).* — *b.* Ils ne sentent pas le bon goût de la nourriture.

996 A. — (24). Extrêmement ; plus que toute autre chose.

1002 A-B. — Et cette même nature, par la puissance de la raison, réunit l'homme à l'homme pour les associer dans la parole et la vie.

1010 Obs. — (Voir *Cavillation*.*)

1012 A. — Argument du tas qui s'écroule.

1012 Obs. — Un genre (de raisonnement) vicieux et captieux, un lieu glissant et dangereux.

1013 Obs. — *a.* (2). *De la Divination.* — *b.* (3). (*Acervalis,* adj. d'*acervus,* tas, monceau ; sans équivalent français). — *c.* (4). *Académiques :* on appelle sorite ces arguments parce qu'ils font un tas par l'addition d'un seul grain ; et cela ne s'applique pas seulement à un tas de blé, d'où vient ce nom. — *d.* (22). Sourd.

1014 A. — *a.* Des pensées aveugles. — *b. De la connaissance, de la vérité et des idées :* ce genre de pensée, que j'ai coutume d'appeler aveugle ou encore symbolique, nous sert en algèbre, en arithmétique, et même presque partout.

1014 B. — *a.* Venir à l'esprit (mot à mot : sous l'esprit). — *b.* (*Subvenire,* souvenir et subvenir, secourir).

1014 Obs. — *a.* Aveugle. — *b.* Nuit aveugle (nuit noire). — *c.* Le nombre inexprimable est communément appelé sourd. De même qu'on dit une trompette sourde, des coups sourds, parce qu'on ne les entend pas (bien), de même ce genre de nombre s'appelle sourd parce qu'il ne peut s'exprimer en chiffres, par exemple la racine de 3, de 5 ou de 7. *Lexique philosophique.*

1015 Obs. — *a.* (3-4). Ce qui présente un caractère (bon ou mauvais) ; ce qui est un agent (de bien ou de mal). — *b.* La question qu'on étudie dans ces livres : quelle est la fin, le terme extrême ou dernier auquel doivent se rapporter toutes nos intentions de bien vivre et d'agir comme il faut ; ce que poursuit la nature comme le comble des choses désirables, ce qu'elle fuit comme le maximum des maux.

1017 A. — La logistique *numérique* est celle qui se fait par les nombres ; la *spécieuse* celle qui s'exprime par des images ou par des formes comme celles des lettres de l'alphabet. *(Introduction à l'analyse.)*

1017 B. — On ne doit pas diminuer à la légère les variétés des êtres.

1018 Obs. — On ne doit pas multiplier les êtres sans nécessité.

1022 Obs. — L'esprit souffle où il veut.

1024-1025 Obs. — Est spontané ce qui n'est ni nécessaire, ni contraint... La spontanéité est la contingence sans contrainte. — La liberté est la spontanéité d'un être intelligent. *(De la liberté.)*

1025 A. — Est spontané ce dont le principe est dans l'agent.

1030 A. — L'exception est de droit strict (ou : du droit le plus strict).

1041 Obs. — *Idoles* du théâtre.*

1049 A. — Par substance, j'entends ce qui est en soi et ce qui est conçu par soi, c'est-à-dire ce dont le concept n'a besoin de rien d'autre qui serve à le former.

1053 B. — *a.* La forme substantielle générique, qui donne l'être substantiel générique et incomplet. — *b.* La forme substantielle spécifique, qui donne l'être substantiel spécifique complet.

1053 Obs. — *a.* Tout individu est une espèce dernière. — *b.* Son être individuel. — La forme substantielle spécifique. — *d.* (Id.)

1054 Obs. — *La science moyenne.*

1055 Obs. — Le mot *Hypokeimenon* signifie ou bien la matière *(hylê)* qui est déterminée par la forme ; — ou bien l'être *(ousia)* auxquels inhèrent (au sens A du mot *inhérence**) les modifications qu'il subit *(pathê)*, les accidents *(symbebêkota) ;* — ou bien le sujet logique auquel s'attribuent les prédicats. Mais comme l'*hylê* elle-même rentre dans la notion d'*ousia*... le premier sens n'est pas toujours séparé du second par des limites bien nettes ; et comme être, inhérer *(einai, hyparkhein)* et être dit, être affirmé *(legesthai, katêgoristhai)* ont entre eux une liaison étroite, il en est de même du second sens et du troisième.

1069 A. — Les actions sont le fait des suppôts*.

1071 Obs. — *a.* La crainte des puissances invisibles, soit fictives, soit reçues historiquement, mais d'une manière publique, est la *religion ;* si elles ne sont pas admises publiquement, c'est la *superstition.* — *b.* La crainte des choses invisibles, quand elle se sépare de la droite raison, est la *superstition.*

1073 Obs. — *a.* (10). Un *suppôt*, au sens propre, est une substance singulière complète et incommunicable. *(Somme philosophique.)* — *b.* (14). *Individu, suppôt* et *personne* ne font qu'un, à un certain point de vue, mais différent à un autre. En effet toute nature singulière, en quelque genre que ce soit, peut être dite *individuelle*, tandis que *suppôt* ne s'emploie que dans la catégorie de la substance... et *personne* désigne la même chose, mais dans la nature intellectuelle seulement. Donc toute personne est suppôt et tout suppôt est individu, mais non vice-versa. — *c.* (19). Chez les logiciens, ces termes d'individu, d'être singulier et de suppôt se prennent l'un pour l'autre. — *d.* (22). Les actions sont les actions de suppôts (ou d'individus ou d'êtres singuliers). — *e.* (23). Doctrine très généralement admise en philosophie.

1074 Obs. — *De la nature même.*

1075 Obs. — *a.* Le secret du Roi. — *b.* Participant à la nature divine. — *c.* Que tous soient un, de même que toi, mon Père, tu es en moi, et que je suis en toi ;

qu'eux aussi ne fassent qu'un en nous. — *d.* Quant au mode. (Voir ci-dessous.) — *e.* Qui dépasse l'exigence naturelle. — *f.* La sublimation (de la nature humaine) et l'exaltation qui la rend participante de la nature divine était chose due à l'intégrité de sa condition première ; et par conséquent elle doit être dite naturelle et non surnaturelle.

1076 Obs. — *Manuel des Symboles.*

1078 B. — *Contre les mathématiciens.*

1080 A. — *a.* Un symbole est une marque, un signe, un jeton. — *b.* Les signes visibles qui interviennent dans tout acte authentique, profane ou sacré, humain ou divin, civil ou canonique.

1086 B. — Infini syncatégorématique : en puissance, par abstraction mentale... ; catégorématique : en acte.

1086 Obs. — *a.* Ayant en acte des parties formellement infinies. — *b.* Ayant des parties en puissance passive (voir *Puissance**, **B**), c'est-à-dire la possibilité de continuer ultérieurement à diviser, multiplier, soustraire, ajouter. — *c.* Ayant en puissance active (quelque chose) comme des parties, mais éminemment, non pas formellement ou en acte.

1086 B-1087 A. — *a.* Tout le monde connaît la division de l'infini actuel et potentiel. Le premier est celui dont les parties existent toutes en acte, soit toutes séparées en acte, soit non séparées, ce qu'on appelle infini actuel catégorématique et infini actuel syncatégorématique. *(Somme philosophique.)* — *b.* (30). De *succession*, comme serait un temps ou un mouvement de durée infinie ; d'*addition*, à la manière dont le nombre est dit infini en puissance, parce qu'on n'en peut concevoir aucun tel qu'on n'en puisse obtenir un plus grand en y ajoutant de nouvelles unités ; enfin de *soustraction*, à la manière dont la quantité continue est infinie en puissance, car aucune n'est si petite qu'elle ne puisse être rendue encore plus minime en en retranchant quelque partie. — *c.* Pour moi, je penserais qu'on peut l'appeler infini en partie actuel, en partie potentiel : actuel en tant qu'il contient toutes ses parties en acte, potentiel, en tant que ces parties ne sont pas actuellement séparées.

1087 B. — L'infini actuel au premier sens est celui qui contient actuellement un nombre infini de parties égales à une partie donnée, sans communauté entre elles et existant simultanément... L'infini improprement appelé actuel est celui qui contient actuellement un nombre infini de parties, mais qui n'ont point entre elles d'ordre, tel que première, seconde, troisième, etc., et qui concourent à constituer une chose finie, comme la multitude infinie des points d'une ligne. *Sur la Physique d'Aristote.*

1088 B. — Saint Basile dit que la Conscience ou Syndérèse (syntérèse) est la loi de notre intellect... en tant qu'elle est un *habitus* (voir *habitude*, **A**) contenant les préceptes de la loi naturelle, qui sont les premiers principes des actions humaines.

1088 Obs. — *a. Synkrêtizein* se disait de ceux qui, à la manière des Crétois, réconciliés après une sédition ou quelque autre discorde, unissaient leurs forces pour résister à des ennemis qui les attaquaient du dehors. Et c'est cet accord de tous contre des ennemis communs qu'on a appelé *Syncrétisme.* — *b.* Étincelle de conscience (survivante).

1089 A. — On dit que la syndérèse incite au bien et proteste contre le mal, en tant que, par les premiers principes, nous procédons à la découverte et jugeons ce que nous avons découvert.

T

1098 A. — *a.* Table d'existence et de présence ; table de déviation ou d'absence dans les cas voisins ; table des degrés ou de comparaison. — *b.* Relativement à l'univers.

1098 B. — *a.* (24). L'histoire naturelle... est si variée et si éparse qu'elle jette l'esprit dans la confusion et le disperse, si on ne la fixe et la fait comparaître dans l'ordre qu'il faut. Aussi faut-il former des tableaux et des classifications d'exemples, de telle sorte et en telle disposition que l'esprit puisse s'exercer sur eux. — *b.* Le rôle et la fonction de ces trois tableaux, nous avons coutume de l'appeler *Comparution des exemples devant l'esprit.* Cette comparution faite, c'est le moment de mettre en œuvre l'induction elle-même.

1099 A. — *a.* (3). Commencement d'interprétation ou première vendange. — *b.* (33). L'âme humaine n'a pas en elle les espèces intelligibles comme une donnée naturelle... mais elle les possède en puissance, de même qu'une tablette rase sur laquelle rien n'est écrit, comme il est dit au livre III du *Traité de l'âme. (Questions discutées sur l'âme.)*

1099 Obs. — *De l'âme.*

1103 A-B. — *Traité logico-philosophique.*

1103 Obs. — (Le définissant doit convenir) au défini seul et à tout le défini.

1107 A. — *Philosophie rationnelle ou Logique.*

1109 A. — Témoignage.

1110 B. — *a.* Temporel. — *b.* Séculier. — *c.* Éternel. — *d.* Spirituel.

1112 B. — *a.* (5). Le temps est... une part de l'éternité. — *b.* (6-7). On dit qu'un temps est un intervalle du mouvement du monde. *De la langue latine.* — *c.* (26). Tiédeur.

1117 B. — (Mot à mot) : chaque chose fait effort pour persévérer dans son être.

1120 B. — La fin et le terme légitime d'un nombre infini d'erreurs.

1121 B. — La science... concerne ainsi les êtres singuliers, car les termes représentent ces individus mêmes. *(Commentaire du livre des Sentences.)*

1122 A. — *a.* Cette opinion est celle des nominalistes ou terministes. — *b.* (17). (Mot à mot): terme d'où l'on part, terme vers lequel on va.

1124 B. — *Théologie naturelle traitée par la méthode scientifique.*

1125 Obs. — Tant celle qu'on a coutume d'appeler positive que celle qu'on nomme scolastique. *(Pour penser comme l'Église.)*

1140 B. — Transmission du flambeau.

1140 Obs. — *a.* Par énonciation formelle. — *b.* Traditions écrites. — *c.* Soit par la parole, soit par l'écriture, soit par l'action.

1142 A. — Par « traduction » (çad. par transmission).

1142 Obs. — *a.* L'usage de la raison précède la foi. — *b.* *Du faux traditionalisme.*

1145 A. — La recherche sur les conditions adventices des êtres que nous pouvons appeler transcendantes : peu et beaucoup ; semblable et divers ; possible et impossible ; de même encore l'être et le non être ; et autres semblables.

1145 B. — *a.* L'Un, le Vrai, le Bien. — *b.* L'être, la chose, quelque chose ; le même et le différent ; le nécessaire et le contingent ; l'acte et la puissance.

1146 Obs. — Accidentel ; oriental ; parental.

1151 A. — Action qui sort (de l'agent).

1151 B. — Dieu est la cause immanente et non pas transitive, de toutes les choses.

1154 Obs. — Sur l'*Herméneia.*

U

1159 A. — La volonté et l'intelligence sont une seule et même chose.

1159 Obs. — Un et Être sont équivalents.

1160 Obs. — Il est difficile d'être un dans sa conduite.

1161 Obs. — *a.* Pour que tous soient un... comme nous sommes un. *(Évangile de saint Jean.)* — *b.* Par union et connaturalité universelles.

1162 Obs. — (11). Un être un par lui-même. — *b.* (13). Lien substantiel (voir *Vinculum**). — *c.* (18). L'*Union* ne peut s'expliquer par les phénomènes... et n'apporte en eux aucun changement. — *d.* (19). Les actions et les passions du composé.

1163 A. — *Unicus* (adjectif) ; *unice* (adverbe).

1163 Obs. — Tout individu est ineffable.

1166 A. — Total des choses, toutes les choses.

1170 A. — (Mot à mot) : les cinq mots.

1170 Obs. — Tout entier en chacun.

1172 A. — *Generalis* (adj.) ; *generaliter* (adv.).

1172 B. — Après la chose ; dans la chose ; avant la chose.

1172 Obs. — Avant la chose ; après la chose.

1174 B. — Il est impossible d'affirmer quoi que ce soit de Dieu et des créatures en un sens univoque.

1176 A. — (Pour un individu) chercher ce qui lui est utile, c'est chercher à conserver son être.

1176 B. — Son être ; ce qui lui est *réellement* utile.

1178 A. — *De la meilleure constitution d'un État, et de la nouvelle île d'Utopie.*

V

1182 A. — *Vacuum*, vide ; *vacuum formarum* (mot à mot) : vide entre les formes.

1197-98 Obs. — *a.* Vérité de la chose. — *b.* C'est dans l'entendement divin que la vérité se trouve d'une manière propre et première ; elle est encore dans l'entendement humain d'une manière propre, mais secondaire ; enfin dans les choses elle n'est que d'une manière à la fois impropre et secondaire, car elle ne peut être appelée ainsi que relativement à l'une ou l'autre de ces deux vérités (proprement dites). *Questions discutées*, VII : « De la vérité. »

1198 Obs. — *a.* Ceux qui ont pris *vrai* pour un terme transcendental, ou pour un caractère de l'être, sont entièrement dans l'erreur. Car il ne peut se dire des choses elles-mêmes que d'une manière impropre, ou, si l'on veut, rhétorique. *Pensées métaphysiques.* — *b.* Le vrai or et l'or faux. — *c.* Que ce ne soit donc point Moïse qui me parle, mais toi, Seigneur mon Dieu, Vérité éternelle. — *d.* O Dieu

Vérité ! Rends-moi un avec toi dans un perpétuel amour.... Que tous les docteurs se taisent, que toutes les créatures restent silencieuses en ta présence : toi, parle moi seul.

1198 A. — *a.* Vérité (réalité) de la chose, vérité d'existence, vérité dans l'être ; vérité de l'intelligence, vérité dans la connaissance.

1198 B. — *a.* La vérité, comme la fausseté, se trouve en trois ordres de choses sous divers rapports : dans les choses comme dans son fondement, dans l'intelligence comme dans son sujet, et dans l'énonciation ou la proposition parlée comme dans son signe. — *b.* On peut se rendre compte par là que la vérité et la fausseté sont plus proprement dans l'intelligence que dans les choses ou les paroles. Et c'est pourquoi la vérité se définit proprement : la conformité de l'intelligence qui connaît avec la chose qui est connue. *(Somme philosophique.)*

1199 A. — Vérité de l'être, vérité de la connaissance.

1201 A. — Par *vertu* et *puissance*, j'entends la même chose ; c'est-à-dire que la vertu, en tant qu'elle se rapporte à l'homme, est l'essence ou la nature même de l'homme, en tant qu'il a la puissance de produire certains effets qui peuvent être compris par les seules lois de sa nature.

1201 Obs. — *Virtus* (vertu ou courage) tire en effet son nom de *vir* (homme) ; et ce qu'il y a de plus essentiel à l'homme, c'est le courage.

1202 A. — S'il y a des vertus théologales.

1202 B. — La béatitude n'est pas la récompense de la vertu, mais la vertu elle-même.

1205 B. — Il n'est rien à quoi l'homme libre pense moins qu'à la mort, et sa sagesse est la méditation, non de la mort, mais de la vie.

1206 Obs. — *a.* En lui était la vie, et la vie était lumière. *(Évangile selon saint Jean.)* — *b.* La vie est principe de perception.

1209 B. — Lien substantiel.

1209 Obs. — *a.* Phénomènes de Dieu. — *b.* Dieu ne contemple pas seulement toutes les Monades en tant que singulières et les modifications de chaque monade, mais encore leurs relations, et c'est en quoi consiste la réalité des relations et des vérités... Mais *outre* ces relations réelles, on en peut concevoir une plus parfaite par laquelle de plusieurs substances sort une substance nouvelle. Et ce ne sera pas une simple résultante, autrement dit elle ne consistera pas dans les seules relations vraies ou réelles, mais y surajoutera une nouvelle substantialité, ou lien substantiel, et ne sera pas seulement l'effet de l'intelligence divine, mais aussi de sa volonté. — *c.* Substance composée.

1209 A-1210 B. — *a.* Unité par soi. — *b. Du « vinculum substantiale » et de la substance composée chez Leibniz.*

1211 Obs. — Formellement, ou en acte.

1218 Obs. — Volonté en tant que nature.

1219 Obs. — *a. Somme contre les Gentils.* — *b.* Que ta volonté soit faite sur la Terre, comme dans le Ciel.

1223 Obs. — *a.* L'être, le vrai et le bien sont termes équivalents. — *b.* Adéquation des choses et de la raison.

1224 Obs. — *a.* Adéquation de la pensée et de la vie. — *b.* La pensée en acte et le pensé en acte sont une seule et même chose.

1225 B. — L'adéquation de la chose et de la pensée.



APPENDICE

1238. — *a.* (30-31). Formule déclarant la nature d'une chose ; formule expliquant l'origine, l'interprétation, ou l'étymologie d'un nom. — *b.* (33). Définitions formelles. — *c.* (34). Définitions matérielles. — *d.* (37-38). Définition naturelle, Définition métaphysique.

1239. — *a.* (13). *De la connaissance, de la vérité et des idées.* — *b.* (29). Le défini.

1246. — (42). *Bien* et *Être* sont équivalents.

1252. — (43). *Lexique de Polybe.* — *L'histoire pragmatique de Polybe.* — (49). Sanctionner, sanction. (Voir Sanction*.)

1253. — (16-17). L'histoire qui enseigne à vivre.

1256, *ad finem.* — Si vous ne commencez pas par croire, vous ne comprendrez pas.

ADDENDA ET EMENDANDA

Nous engageons les usagers du Vocabulaire *à reporter d'avance ces additions ou corrections sur leur exemplaire.*

40, Observations, 25. — Au lieu de : « du droit », lire : « de droit ».

57 B. — Au lieu de οὐρανοὺ, lire οὐρανοῦ.

106 A, ligne 3 avant la fin. — Au lieu de θὲσις lire θέσις.

128 A, 11. — Ajouter : « La cause efficiente et la cause matérielle sont quelquefois appelées collectivement *causæ fluxæ* (causes fluentes), par opposition aux causes formelle et finale. »

169 A, 16. — Lire « transcend. » au lieu de « *transcend.* ».

178 A, 26. — Ajouter : « **Constituant,** subst. : élément d'un ensemble. — Cf. *Unité**. »

315 B, 35. — Au lieu de : « au », lire : « aux ».

354. — (Titre courant.) Lire : **Finale (cause).**

371-372. — (Titre courant.) Remplacer **Formalisme** par **Forme.**

448 A, 2. — Fermer les guillemets avant : « Descartes ».

490 B, 29. — Au lieu de « champ », lire « *champ* ».

523 et 524. — (Titre courant.) Au lieu de **Intellection** lire **Intellectualisme.**

533 et 534. — (Titre courant.) Supprimer **Sens.**

630 Obs., 34. — Lire Denzinger.

633 A, 14. — Supprimer la virgule après « mémoire ».

661 Obs., dernière ligne. — Lire Denzinger.

716 A, 26. — Le § **Ontologiste** doit être reporté à la suite de l'article **Ontologisme.**

761 et 762. — (Titre courant.) Supprimer **Pouvoir.**

819 Obs., 19. — Supprimer la virgule après « valable ».

899 B. — Replacer **Rédintégration** à son rang alphabétique et changer le titre courant.

1104 B, dernière ligne. — Supprimer la virgule après « des règles ».

1204 Obs., 1. — Au lieu de « sens **B** », lire « sens **D** ».

1260. — Au lieu de « 40 A », lire « 41 B ».

1950. — Imprimerie des Presses Universitaires de France. — Vendôme (France)
ÉDIT. N° 22.462 IMP. N° 12.160